

Études de premier cycle  
*Annuaire général 2004-2005 • Tome I*



À jour le 1<sup>er</sup> mars 2004

Dépôt légal  
3<sup>e</sup> trimestre 2004  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec)  
Canada  
H3C 3J7

**Publication**

Université de Montréal  
Registrariat  
Secteur des publications  
Tél. : 514-343-6111, poste 8873

**Graphisme**

Bergeron communications graphiques

**Photocomposition et impression**

Logidec, Moore Wallace inc.

**La forme masculine a été adoptée dans  
cette publication afin d'alléger le texte.**

## Études de premier cycle

### Table des matières

	Section - Page
<b>Renseignements généraux</b>	
Direction générale	
Admission et inscription	
Règlements	
Services universitaires	
Unités de recherche	RG-1
<b>Section commune</b>	
Explication des tableaux de programmes	
Nomenclature des sigles de cours	
Index des programmes d'études de 1 <sup>er</sup> cycle	SC-1
<b>Sections facultaires</b>	
Faculté de l'aménagement	1-1
Faculté des arts et des sciences	2-1
Faculté de droit	3-1
Faculté de l'éducation permanente	4-1
Faculté de médecine	6-1
Faculté de médecine dentaire	7-1
Faculté de médecine vétérinaire	8-1
Faculté de musique	9-1
Faculté de pharmacie	10-1
Faculté des sciences de l'éducation	11-1
Faculté des sciences infirmières	12-1
Faculté de théologie et de sciences des religions	13-1
Département de kinésiologie	14-1
École d'optométrie	15-1
Établissements affiliés	
HEC Montréal	16-1
École Polytechnique	17-1
<b>Répertoire des cours</b>	<b>18-1</b>

**N.B. : La section 5 regroupe les renseignements ayant trait aux Études supérieures. Elle constitue le Tome II de l'Annuaire général.**



# Renseignements généraux 2004-2005

## Introduction

Le contexte controversé dans lequel l'Université de Montréal voyait le jour, en 1878, ne laissait pas présager qu'elle deviendrait, avec l'École Polytechnique et HEC Montréal qui lui sont affiliées, le plus grand complexe universitaire au Québec, quelque cent ans plus tard. Elle n'était alors constituée que de trois facultés, séparées les unes des autres : la Faculté de théologie logeait au Grand Séminaire, rue Sherbrooke, la Faculté de droit accueillait ses quelques étudiants au Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame, tandis que la Faculté de médecine, un an plus tard, ouvrait ses portes au château Ramezay.

L'Université de Montréal reçoit sa première charte du Parlement de Québec en 1920. En 1967, elle devient un établissement à caractère public dont les buts sont l'enseignement supérieur et la recherche et qui prévoit la participation des professeurs, des étudiants et des diplômés à son administration.

L'Université de Montréal compte actuellement 13 facultés et de nombreux départements et écoles. En incluant l'École Polytechnique et HEC Montréal, elle compte près de 170 unités de recherche, près de 270 programmes de premier cycle (baccalauréats, majeurs, mineurs ou certificats, microprogrammes de premier cycle et modules), 51 microprogrammes de deuxième cycle, 99 programmes de certificats et de diplômes d'études supérieures spécialisées, 112 programmes de maîtrise, un diplôme d'études de 3e cycle, 71 de doctorat et un programme d'études postdoctorales.

## Direction générale

À jour au 1<sup>er</sup> juin 2004

### Recteur

M. Robert Lacroix, D.Sc. Écon. (Louvain), MSRC

### Vice-recteur exécutif et au développement académique

M. Michel Trahan, L.Péd. (Montréal), Ph.D. Education (Toronto)

#### Vice-recteur exécutif adjoint

M. Jacques Gravel, Baccalauréat en sciences commerciales (HEC Montréal), Maîtrise en administration hospitalière (Montréal)

### Vice-recteur à la planification et aux relations internationales

M. François Duchesneau, agrégation de philosophie (France), Doctorat ès lettres (Paris), MSRC

#### Vice-recteur adjoint aux technologies de l'information et de la communication

M. Pierre Bordeleau, M.A. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Doctorat de 3e cycle en psychologie (Strasbourg)

### Vice-recteur à la recherche

M. Alain Caillé, Ph.D. physique (McGill), MSRC

#### Vice-rectrice adjointe à la recherche

Mme Marielle Gascon-Barré, Ph.D. (Montréal)

### Vice-rectrice aux ressources humaines

M<sup>me</sup> Gisèle Painchaud, M.A. science politique (Montréal), M.A. linguistique appliquée (Ottawa), Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)

### Vice-rectrice à l'enseignement de 1<sup>er</sup> cycle et à la formation continue

Mme Maryse Rinfret-Raynor, M.A. service social (Montréal), D.Ed. (Massachusetts)

#### Vice-rectrice adjointe à l'enseignement de 1<sup>er</sup> cycle et à la formation continue

Mme Nicole Duhamel-Maestracci, Ph.D. biologie cellulaire (Sherbrooke)

### Vice-recteur aux affaires publiques et au développement

M. Guy Berthiaume, Doctorat en histoire (Paris VIII)

### Doyen de la Faculté des études supérieures

M. Louis Maheu, M.A. (Montréal), Doctorat en sociologie (Paris)

### Secrétaire général

M. Michel Lespérance, LL.L. (Montréal), D.S.A. (HEC Montréal)

### Directeur des finances

M. André Racette

### Registraire

M. Fernand Boucher, Ph.D. psychologie (Montréal)

## Corps universitaires

[http://www.umontreal.ca/info-gen/infogen\\_administration.html](http://www.umontreal.ca/info-gen/infogen_administration.html)

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire, la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

### Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par les associations étudiantes accréditées, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Le président du Conseil, élu par ses pairs, porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé par M. André Caillé.

### Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Il se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur.

### Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, le directeur des bibliothèques, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix professeurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur.

### Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et est responsable de l'organisation pédagogique de l'Université. Elle exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que ce premier désigne.

### Doyens

Faculté de l'aménagement : Mme Irène Cinq-Mars  
 Faculté des arts et des sciences : M. Joseph Hubert  
 Faculté de droit : Mme Anne-Marie Boisvert  
 Faculté de l'éducation permanente : M. Jean-Marc Boudrias  
 Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu  
 Faculté de médecine : M. Jean L. Rouleau  
 Faculté de médecine dentaire : M. Claude Lamarche  
 Faculté de médecine vétérinaire : M. Raymond S. Roy  
 Faculté de musique : M. Réjean Poirier  
 Faculté de pharmacie : M. Jacques Turgeon

Faculté des sciences de l'éducation : M. Michel D. Laurier  
 Faculté des sciences infirmières : Mme Céline Goulet  
 Faculté de théologie et de sciences des religions: M. Jean-Marc Charron

### Directeurs des unités rattachées au Comité exécutif

Département de kinésiologie : Mme Louise Béliveau  
 École d'optométrie : M. Jacques Gresset, directeur

### Ombudsman

Mme Marie-José Rivest

### Directeurs des Écoles affiliées

École Polytechnique : M. Robert L. Papineau  
 HEC Montréal : M. Jean-Marie Toulouse

## Coordonnées des facultés, départements, écoles et unités de recherche

Les bottins électroniques de l'Université contiennent les coordonnées à jour des facultés, départements, écoles, unités de recherche, campus régionaux, services. Ils donnent accès à un répertoire de spécialistes et permettent bien sûr d'obtenir les coordonnées du personnel et des étudiants. Pour y accéder, cliquer sur le lien **Bot-tins** offert en tout temps sur les différents sites web de l'Université.

Des coordonnées sont également diffusées dans chacune des sections facultaires de cet annuaire.

## Admission

[www.etudes.umontreal.ca/admission](http://www.etudes.umontreal.ca/admission)

Tous les nouveaux étudiants, à plein temps ou à temps partiel, de même que les étudiants qui ont été absents de l'Université pendant une période de plus de douze mois, doivent remplir un formulaire de demande d'admission offert en mode web à l'adresse ci-haut et en mode papier.

Dans le cas d'une candidature en provenance de l'étranger, les démarches auprès d'une ambassade peuvent se prolonger au-delà de trois mois. Les candidats sont priés de tenir compte de ces délais de manière à respecter les dates limites d'admission.

Les candidats qui désirent être admis en tant qu'étudiants réguliers (postulent un certificat, un diplôme ou un grade) se procurent le formulaire de demande d'admission au:

- Secrétariat des facultés, écoles et départements (coordonnées diffusées dans chacune des sections facultaires de cet annuaire)
- Registrariat (coordonnées diffusées à la rubrique Services universitaires des Renseignements généraux de cet annuaire)

Les personnes qui désirent s'inscrire comme étudiants libres (ne postulent ni certificat, ni diplôme, ni grade) s'adressent au Secrétariat des facultés, écoles et départements concernés.

### Admission à la Faculté de l'éducation permanente

Les candidats se procurent le formulaire de demande d'admission au Service d'accueil et de renseignements, Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3<sup>e</sup> étage, aux numéros de téléphone 514-343-6090 ou 1-800-363-8876.

Il est également possible d'effectuer une demande d'admission en ligne. Consulter à cet effet le site d'accueil de la Faculté, à l'adresse [www.fep.umontreal.ca](http://www.fep.umontreal.ca), cliquer sur le lien Programmes et sélectionner le programme de votre choix. À partir de cet endroit, toute l'information afférente au processus d'admission est accessible en cliquant sur le lien Demande d'admission au programme.

### Admission à la Faculté des études supérieures

Les candidats se procurent le formulaire de demande d'admission dans les départements et facultés, notamment à la Faculté des études supérieures.

Il est également possible d'effectuer une demande d'admission en ligne sur le site Études – Guichet étudiant, à l'adresse web ci-haut sous le titre Admission.

### Dates limites

Les dates limites d'admission varient en fonction des facultés. La Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des études supérieures n'appliquent pas les mêmes dates limites d'admission que l'ensemble des autres facultés.

Les dates limites d'admission varient également en fonction du statut du candidat. Les sortants de collège ont jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour soumettre leur demande, alors que cette date limite est le 15 janvier pour les autres catégories de candidat.

De plus, il arrive que des places soient encore disponibles dans certains programmes au-delà des dates limites, auquel cas ces dates font l'objet d'une prolongation.

Enfin, les dates limites ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'une admission au trimestre d'automne, d'hiver et d'été.

Pour obtenir toute l'information à ce sujet en un seul coup d'oeil, consulter le tableau récapitulatif diffusé sur le site Études – Guichet étudiant à l'adresse web ci-haut sous le titre Admission, ou en couverture C-2 de cet annuaire.

## Inscription

[www.etudes.umontreal.ca/inscription/](http://www.etudes.umontreal.ca/inscription/)

L'inscription aux cours est une démarche indépendante de la demande d'admission à un programme. Le candidat dont la demande d'admission est acceptée doit remplir les formalités d'inscription aux cours dans les délais réglementaires qui lui seront indiqués en temps utile par la faculté. Ce choix de cours peut être fait en ligne sur le site Études – Guichet étudiant à l'adresse web ci-haut.

## Admission et inscription aux Écoles affiliées

Le formulaire de demande d'admission est disponible auprès de ces écoles qui ont leurs propres formalités d'admission et d'inscription, de même que leurs propres séries d'annuaires pour leurs programmes d'études.

### École Polytechnique

Campus de l'Université de Montréal  
 C.P. 6079, succursale Centre-ville  
 Montréal (Québec)  
 H3C 3A7  
 Tél. : 514-340-4724  
[www.polymtl.ca](http://www.polymtl.ca)

### HEC Montréal

3000, ch. de la Côte-Sainte-Catherine  
 Montréal (Québec)  
 H3T 2A7  
 Tél. : 514-340-6151  
[www.hec.ca](http://www.hec.ca)

## Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants

[www.secgen.umontreal.ca/reglemen.html](http://www.secgen.umontreal.ca/reglemen.html)

### Article 1

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse, constitue une infraction au sens du présent règlement et est passible de sanctions disciplinaires.

Constitue notamment une infraction :

- a) la substitution de personne lors d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- b) l'exécution par une autre personne d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse;
- c) l'utilisation totale ou partielle d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- d) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;
- e) la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;
- f) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé;
- g) l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'un autre candidat;
- h) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- i) la falsification d'un document ou de toutes données;

j) la présentation, à des fins d'évaluation, d'un même travail, intégralement ou partiellement, dans différents cours.

### Article 2

L'étudiant qui commet une ou plusieurs infractions à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation se voit attribuer par le professeur la notation F pour cet examen ou ce travail. Le professeur fait rapport au doyen.

En outre, l'étudiant inscrit au deuxième ou troisième cycle qui commet une ou plusieurs infractions :

- a) à l'occasion d'un rapport de stage ou d'un travail dirigé, se voit attribuer la notation F par le jury ou par le doyen, si le jury est dissous;
- b) à l'occasion d'un mémoire ou d'une thèse, se voit refuser le mémoire ou la thèse par le jury ou par le doyen, si le jury est dissous;
- c) à l'occasion d'un examen de synthèse, le jury déclare qu'il y a eu infraction au règlement et en précise la nature.

Dans chacun de ces trois cas, le jury, s'il n'est pas dissous, fait rapport au doyen.

### Article 3

Sur réception du rapport mentionné à l'article 2, ou lorsqu'il impose lui-même une sanction, le doyen en informe l'étudiant par écrit. L'étudiant peut, dans les 30 jours de la réception de l'avis, demander au doyen de saisir de l'affaire le Conseil de faculté.

### Article 4

Dans tous les cas où une infraction est découverte après que le professeur a corrigé un examen ou un travail ou après qu'un jury s'est prononcé, le doyen peut imposer les sanctions prévues à l'article 2 ou saisir de l'affaire le Conseil de faculté.

### Article 5

Dans tous les cas où une infraction au présent règlement lui est signalée, le doyen peut, mais doit, à la demande de l'étudiant ou du professeur ou du jury concerné, saisir de l'affaire le Conseil de faculté. Celui-ci procède alors à une enquête où l'occasion est donnée à l'étudiant de se faire entendre.

### Article 6

Dans tous les cas où le Conseil de faculté constate qu'une infraction a été commise, il peut maintenir la sanction imposée en vertu des articles 2 ou 4 ou imposer une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- a) la notation F pour l'examen, le travail ou pour le cours concerné;
- b) l'exclusion du programme concerné;
- c) la suspension ou le renvoi de l'Université;
- d) d'autre part, dans le cas d'un étudiant du deuxième ou du troisième cycle, il peut imposer une des sanctions suivantes :
  - l'échec à l'examen de synthèse,
  - un nouvel examen de synthèse,
  - le refus du mémoire ou de la thèse,
  - la reprise ou la correction par l'étudiant du travail, du mémoire ou de la thèse.

#### Article 6.1

Dans les trente jours qui suivent l'expédition d'un avis l'informant qu'une sanction lui a été imposée, l'étudiant doit, s'il veut faire réviser cette décision, envoyer une demande motivée à cet effet sous pli recommandé ou certifié au Secrétaire général de l'Université, conformément à l'article 27.13 des statuts.

### Article 7

Le présent règlement s'applique également à l'étudiant qui a terminé ses études à l'Université depuis moins de dix ans.

### Article 8

À la Faculté des arts et des sciences, à la Faculté des études supérieures et à la Faculté de médecine, le Comité exécutif de la faculté exerce les attributions du Conseil de faculté.

### Article 9

Pour les étudiants inscrits dans un département ou une école rattachés au Comité exécutif de l'Université, le directeur exerce les attributions du doyen et le Comité de discipline prévu aux statuts, les attributions du Conseil de faculté.

## Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants

[www.secgen.umontreal.ca/reglemen.html](http://www.secgen.umontreal.ca/reglemen.html)

### Définition

On entend par « Membre de la communauté universitaire » : les officiers de l'Université et de ses facultés, les étudiants, les membres du personnel enseignant et les autres employés de l'Université.

### Champ d'application

Le présent règlement s'applique aux étudiants et aux membres du personnel enseignant.

### Dispositions

#### Article 1

Nul ne peut entraver ou contribuer à entraver l'exercice d'une fonction ou la tenue d'une activité universitaire, notamment les réunions des corps universitaires, des personnes ou des organismes, le fonctionnement des services ou l'administration des affaires de l'Université.

#### Article 2

Nul ne peut, sans justification, empêcher, entraver ou contribuer à entraver la libre circulation des personnes sur le campus, dans les immeubles de l'Université ou dans tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université.

#### Article 3

Nul ne peut porter atteinte aux libertés et aux droits d'un membre de la communauté universitaire. Il est notamment interdit de :

- a) faire preuve de violence ou proférer des menaces à l'égard d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités;
- b) empêcher, sans justification, un membre de la communauté universitaire ou l'un de ses invités d'accéder au campus de l'Université ou à tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université;
- c) harceler un membre de la communauté universitaire à cause de l'un des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne.

#### Article 4

Nul ne peut se conduire d'une façon harcelante, perturbatrice ou abusive de nature :

- a) à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne de même qu'à sa réputation, ou
- b) à affecter de façon indue le fonctionnement académique ou administratif de l'Université ou de l'une de ses unités.

#### Article 5

Nul ne peut, dans le cadre d'activités de recherche, délibérément induire en erreur les membres de la communauté scientifique ou toute autre personne, ou encore tirer un avantage indu d'une situation liée à des activités de recherche.

#### Article 6

Nul ne peut porter atteinte aux biens de l'Université, ni sur le campus ni dans un lieu sous la responsabilité de l'Université, aux biens d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités. Il est notamment interdit de :

- a) voler, détruire ou endommager volontairement, ou détourner à son profit un bien de l'Université ou d'un membre de la communauté universitaire;
- b) obtenir de l'Université un avantage au moyen de fausses représentations, de faux documents ou de documents falsifiés;
- c) tenter de commettre un des actes mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus ou aider à le commettre.

#### Article 7

Toute personne qui enfreint le présent règlement est passible de réprimande, de suspension ou de renvoi de l'Université.

#### Article 8

Toute plainte relative à l'application du présent règlement est déposée auprès du recteur qui, le cas échéant, en saisit le Comité de discipline.

Par exception, toute plainte de harcèlement sexuel est d'abord déposée au Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel.

#### Article 9

Le Comité de discipline, formé par le Comité exécutif conformément aux statuts, impose s'il y a lieu les sanctions prévues à l'article 7. Lorsqu'il est saisi d'une plainte, il doit la traiter dans le respect des règles d'équité procédurale. Il rend une décision écrite et motivée.

**Article 10**

Le doyen ou le directeur d'un département, dans le cas d'une faculté départementalisée, peut interdire à une personne l'accès à certains lieux ou lui interdire de participer à une ou plusieurs activités lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que, dans les circonstances, sa présence peut entraîner un préjudice sérieux à la sécurité des personnes ou des biens.

Ces interdictions s'appliquent tant que la situation le justifie; et, si le Comité de discipline est saisi de la question, il décide de leur maintien ou de leur levée. En ce cas, le Comité de discipline doit se réunir dans les meilleurs délais.

## Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme

[www.secgen.umontreal.ca/reglemen.html](http://www.secgen.umontreal.ca/reglemen.html)

**Article 1**

Les frais d'admission sont perçus lors du dépôt à l'Université d'un formulaire de demande d'admission ou d'une demande de changement de programme.

**Article 2**

Les frais d'admission à l'Université sont de cinquante dollars (50 \$) pour une demande sur support « papier » et de trente dollars (30 \$) pour une demande d'admission « en ligne » et ils sont non remboursables. Ces frais sont de dix dollars (10 \$) non remboursables, dans le cas d'un module et d'un microprogramme. Cette dernière disposition ne s'applique pas aux étudiants déjà inscrits à l'Université. Les frais de changement de programme sont de quinze dollars (15 \$) non remboursables. Toute demande de modification des choix de programme après la création du dossier entraîne des frais de trente dollars (30 \$) non remboursables.

**Article 3**

Sont exemptés du paiement des frais de changement de programme les étudiants qui étaient inscrits à l'Université au cours d'un des trois trimestres précédant la demande de changement de programme et, en vue de l'obtention d'un programme de grade, qui ajoutent un sujet majeur à un sujet mineur, un sujet mineur à un sujet majeur, un sujet mineur à un autre sujet mineur ou à deux autres mineurs, deux sujets mineurs à un troisième mineur. Dans ce présent article, les dispositions relatives au mineur s'appliquent au certificat.

**Article 4**

L'Université peut exempter certains étudiants du paiement des frais d'admission ou de changement de programme, notamment lors du report d'une offre d'admission ou lors du dépôt d'une demande en vue de l'inscription simultanée à deux programmes.

## Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/index.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/index.html)

**1 – OBJET**

**1.1** Le présent règlement établit le tarif des droits de scolarité et des autres frais exigibles des étudiants de l'Université de Montréal. Il en détermine les modalités de paiement, les conséquences de non-paiement, de même que les conditions de remboursement.

**2 – CHAMP D'APPLICATION**

**2.1** Le présent règlement s'applique aux étudiants inscrits à des activités pédagogiques de 1<sup>er</sup>, de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle. À moins d'indication contraire, les personnes inscrites à titre d'auditeur sont assimilées aux étudiants aux fins du présent règlement.

**3 – TARIF DES DROITS ET DES FRAIS EXIGIBLES****A – Droits de scolarité**

Le tarif des droits de scolarité est établi comme suit, selon les cycles d'études :

**1<sup>er</sup> cycle**

**3.1** Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à des cours de 1<sup>er</sup> cycle sont de 55,61 \$ par crédit.

Des frais supplémentaires de 7,00 \$ par crédit sont exigibles des étudiants pour tout cours donné au-delà d'un rayon de 30 kilomètres du campus principal de l'Université.

**2<sup>e</sup> cycle**

**3.2** Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de 2<sup>e</sup> cycle sont de 2 502,45 \$ pour la scolarité minimale de trois trimestres consécutifs à plein

temps, soit 834,15 \$ par trimestre à plein temps ou 417,08 \$ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 55,61 \$ par crédit. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 964,28 \$ par trimestre à plein temps.

**3.3** Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de mémoire. Les droits de scolarité sont alors de 312,00 \$ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de la thèse, l'étudiant est inscrit en « évaluation-correction », statut libre de droits de scolarité.

**3<sup>e</sup> cycle**

**3.4** Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de 3<sup>e</sup> cycle sont de 5 004,90 \$ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 834,15 \$ par trimestre à plein temps ou 417,08 \$ par trimestre à demi-temps.

**3.5** Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de thèse. Les droits de scolarité sont alors de 312,00 \$ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de la thèse, l'étudiant est inscrit en « évaluation-correction », statut libre de droits de scolarité.

**B – Autres frais**

Les frais exigibles des étudiants, autres que les droits de scolarité, sont les frais de service aux étudiants, les frais de gestion de l'inscription et les frais de diplomation. Le tarif de ces frais est établi comme suit :

**Frais de service aux étudiants**

**3.6** Les frais de service aux étudiants pour des cours de 1<sup>er</sup> cycle sont de 7,00 \$ par crédit, jusqu'à concurrence de 105,00 \$ par trimestre.

Sont exclus : les cours donnés en dehors de la région métropolitaine de Montréal, telle que cette région est délimitée par Statistique Canada aux fins du recensement.

Les frais de service aux étudiants pour une inscription à un programme de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle à plein temps sont de 105,00 \$.

Les frais de service aux étudiants sont répartis à 34% pour l'accès aux installations sportives du CEPsum et à 66% pour les différents services aux étudiants.

**Frais de gestion de l'inscription**

**3.7** Les frais de gestion des étudiants inscrits à des cours de 1<sup>er</sup> cycle sont de 5,00 \$ par crédit, jusqu'à concurrence de 75,00 \$ par trimestre.

Les frais de gestion des étudiants inscrits à un programme de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle à plein temps sont de 75,00 \$.

**Frais de diplomation**

**3.8** Des frais de diplomation de 50,00 \$ sont exigés pour les grades décernés (baccalauréats, maîtrises et doctorats). Sont donc exclus : les microprogrammes, modules, certificats, mineurs et majeurs ainsi que tous les diplômes d'études supérieures.

**4 – DROITS DE SCOLARITÉ****A – Étudiants étrangers**

**4.1** Les droits de scolarité des étudiants étrangers, à l'exclusion des résidents permanents et des étudiants qui sont accueillis en vertu d'ententes internationales agréées ou conclues par le gouvernement du Québec, sont ceux qui sont établis ou qui seront établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants. Ces frais sont les suivants :

**1<sup>er</sup> cycle**

Pour les crédits de 1<sup>er</sup> cycle dont les codes inscrits dans le système GDEU (Guide de la collecte des données sur l'effectif universitaire, ministère de l'Éducation) correspondent aux secteurs suivants :

Médical, périmédical, paramédical, arts,	
sciences pures et appliquées	362,61 \$ par crédit
Dans tous les autres cas	325,61 \$ par crédit

**2<sup>e</sup> cycle**

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de 2<sup>e</sup> cycle sont de 14 652,45 \$ pour la scolarité minimale de trois trimestres consécutifs à plein temps, soit 4 884,15 \$ par trimestre à plein temps. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 5 646,08 \$ par trimestre à plein temps.

Les étudiants inscrits en rédaction de mémoire paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

**3<sup>e</sup> cycle**

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de 3<sup>e</sup> cycle sont de 26 424,90 \$ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 4 404,15 \$ par trimestre à plein temps.



Les étudiants inscrits en rédaction de thèse paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.5.

## B- Étudiants canadiens non-résidents du Québec

**4.2** Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont ceux établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants. Ces frais sont les suivants :

### 1<sup>er</sup> cycle

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de 1<sup>er</sup> cycle sont de 146,71 \$ par crédit.

### 2<sup>e</sup> cycle

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de 2<sup>e</sup> cycle sont de 6 601,95 \$ pour une scolarité minimale de trois trimestres, soit 2 200,65 \$ par trimestre à plein temps, ou 1 100,32 \$ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 146,71 \$ par crédit.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits en rédaction de mémoire paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

### 3<sup>e</sup> cycle

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont ceux prévus aux articles 3.4 et 3.5.

## 5 – PAIEMENT DES DROITS ET DES FRAIS EXIGIBLES

**5.1** L'étudiant est soumis aux modalités de paiement qui suivent :

### 5.1.1 Trimestre d'automne

**a)** Les droits et frais exigibles du trimestre d'automne doivent être acquittés au plus tard le 15 octobre.

**b)** L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

### 5.1.2 Trimestre d'hiver

**a)** Les droits et frais exigibles du trimestre d'hiver doivent être acquittés au plus tard le 15 février.

**b)** L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

### 5.1.3 Trimestre d'été

**a)** Les droits et frais exigibles du trimestre d'été doivent être acquittés au plus tard le 15 juin.

**b)** L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

## 6 – SOLDES IMPAYÉS

**6.1** L'étudiant ne peut être inscrit à un trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité, les frais exigibles, intérêts et frais d'administration de tout trimestre antérieur.

**6.2** L'étudiant ne peut obtenir un bulletin de notes, ni recevoir un grade, un diplôme ou un certificat à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits et frais, intérêts et pénalités portés à son compte et exigibles. La décision de conférer un grade à un étudiant ne prend effet qu'au moment où ce dernier s'est conformé aux dispositions du présent règlement.

**6.3** Lorsqu'un chèque est refusé par une banque ou par un autre établissement de même nature, le solde impayé, auquel s'ajoutent des frais d'administration de 20,00 \$, doit être payé soit par mandat-poste, soit par chèque visé.

**6.4** Les soldes non acquittés aux dates d'échéance portent des intérêts fixés à 8,75 %.

**6.5** L'étudiant qui ne peut s'inscrire à cause d'un solde impayé doit se présenter à la Direction des finances et payer, en espèces ou par chèque certifié, la totalité du solde afin d'être admissible à l'inscription.

**6.6** Lorsque l'étudiant est en défaut de fournir, dans les délais requis, les documents et renseignements demandés par le Registrariat, ce dernier peut prononcer la suspension ou l'annulation d'une inscription. Lorsqu'une telle mesure est appliquée, l'étudiant ne peut avoir accès aux divers services de l'Université. Si le défaut amène une réduction de la subvention gouvernementale, le Registrariat peut exiger de l'étudiant une majoration équivalente des droits de scolarité.

Les renseignements requis sont ceux qui sont nécessaires au traitement du dossier de l'étudiant, notamment ceux permettant la création et la validation de son code permanent au ministère de l'Éducation du Québec et ceux permettant d'établir la validité de son statut au Québec pour toute la durée du trimestre.

## 7 – ABANDON SANS FRAIS

### 7.1 Abandon d'un cours sans frais

L'étudiant qui désire abandonner une inscription avec libération de l'obligation de payer les droits de scolarité, doit se présenter ou écrire (courrier recommandé) à la faculté ou au département le ou avant le 30 septembre, pour le trimestre d'automne, le ou avant le 31 janvier, pour le trimestre d'hiver et le ou avant le 12 mai, pour le trimestre d'été. À titre exceptionnel, dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit devrait être indiqué à l'horaire du cours.

### 7.2 Abandon des études

L'étudiant qui abandonne ses études est soumis à l'article 7.1 du présent règlement et doit remettre sa carte d'étudiant.

## 8 – REMBOURSEMENT

L'étudiant est soumis aux modalités de remboursement suivantes :

Le trop-perçu, s'il en est un, est imputé aux droits de scolarité du trimestre suivant. Si l'étudiant ne s'inscrit pas, il pourra réclamer le remboursement selon les critères suivants :

**a)** Dans le cas d'étudiants étrangers, le solde créditeur, généré par la réception d'un paiement incluant les droits de scolarité et frais exigibles d'un ou plusieurs trimestres, ne pourra être remboursé que si l'Université en reçoit l'autorisation du donneur d'ordre et de la mission diplomatique canadienne.

**b)** Lorsque le remboursement du solde créditeur est approuvé, les productions de chèques de remboursement sont effectuées deux fois par trimestre soit en début et en mi-trimestre.

## 9 – PRÉSENCE

Ce règlement a préséance sur tout autre règlement ou publication.

## Règlement concernant la perception des cotisations des associations étudiantes

[www.secgen.umontreal.ca/reglemen.html](http://www.secgen.umontreal.ca/reglemen.html)

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 1. Définitions

Dans ce Règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, on entend :

**a)** par « association étudiante accréditée », une association étudiante accréditée en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01);

**b)** et par « association étudiante reconnue », une association étudiante reconnue par l'Université de Montréal en vertu de la politique sur la représentativité des associations étudiantes.

### 2. Champs d'application

L'Université de Montréal perçoit la cotisation fixée :

**a)** par l'association étudiante accréditée et

**b)** par l'association étudiante reconnue.

### ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE

#### 3. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante accréditée fixe, en conformité avec la loi, le montant de la cotisation. Elle en informe l'Université de Montréal au plus tard le 1<sup>er</sup> mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

#### 4. Modalités de paiement

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante accréditée :

– au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et

– à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante accréditée doit :

**a)** déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux et ses lettres d'incorporation;

**b)** et communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son comité exécutif.

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE RECONNUE****5. Fixation de la cotisation et demande de perception**

L'association étudiante reconnue fixe la cotisation selon les modalités suivantes :

- a) par un référendum, valide si au moins 20 % de la population étudiante concernée y donne son accord, lorsque la cotisation est établie pour la première fois;
- b) selon les modalités prévues par ses Règlements généraux, lorsqu'il s'agit de modifier la cotisation.

L'association étudiante reconnue informe l'Université de Montréal du montant de la cotisation, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante reconnue :

- au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et
- à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante reconnue doit :

- a) déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux;
- b) communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son Comité exécutif;
- c) et reconnaître, par écrit, que l'Université de Montréal n'agit qu'en tant que son mandataire et n'encourt aucune responsabilité envers tout étudiant dans l'exercice de son mandat.

**DISPOSITIONS FINALES****6. Absence d'exécutif**

Lorsqu'une association étudiante se trouve sans Comité exécutif dûment élu, en vertu de ses Règlements généraux, l'Université de Montréal perçoit la cotisation et la conserve. Elle cesse toutefois de percevoir la cotisation pour toute session subséquente. Dès qu'un Comité exécutif est dûment élu par les membres de l'association étudiante concernée, l'Université de Montréal verse à l'association les sommes qu'elle a conservées ainsi que les intérêts générés par ces sommes. Elle recommence alors à percevoir la cotisation. L'Université de Montréal peut soustraire jusqu'à un pour cent de la somme totale afin de couvrir les frais d'administration qu'elle a encourus.

**7. Sanction**

Un étudiant ne peut être inscrit à un trimestre d'automne à moins qu'il n'ait acquitté intégralement les cotisations exigibles pour tout trimestre antérieur.

**8. Modification**

L'Université de Montréal consulte le Conseil représentant les étudiants (CRE) afin de modifier ce Règlement.

**Frais de cotisation des associations étudiantes**

[www.etudes.umontreal.ca/payeretudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payeretudes/frais.html)

Les frais ci-dessous s'appliquent à toutes les facultés et sont sujets à changement sans avis préalable.

Par trimestre

**Radio étudiante** 2,00 \$  
[www.cismfm.qc.ca](http://www.cismfm.qc.ca)

À l'exception des étudiants des cours offerts hors campus (30 kilomètres et plus du campus), et des étudiants qui paient des frais hors campus

**FAECUM – 1<sup>er</sup> cycle**

[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)

À l'exception des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente

FAECUM (été 10,25\$)	10,50 \$
FEUQ (ne s'applique pas l'été)	2,50 \$
Quartier Libre	1,00 \$
Halte-garderie	1,25 \$

**FAECUM – Études supérieures**

[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)

À l'exception des résidents de la Faculté de médecine

FAECUM (été 10,25\$)	10,50 \$
FEUQ (ne s'applique pas l'été)	2,50 \$
FAECUM-FICSUM	6,00 \$
Quartier Libre	1,00 \$
Halte-garderie	1,25 \$

**Services universitaires****Direction des bibliothèques**

2910, boul. Édouard-Montpetit

Télécopieur : 514-343-6457

[www.bib.umontreal.ca](http://www.bib.umontreal.ca)

Directeur général : Jean-Pierre Côté, tél. : 514-343-6905

L'Université de Montréal met à la disposition de la communauté universitaire les ressources des bibliothèques. Ses collections sont également accessibles au grand public pour consultation. Plus de 4 millions d'unités documentaires sont actuellement regroupées dans les différentes bibliothèques du réseau. On peut ajouter à ce nombre les collections de l'École Polytechnique et de HEC Montréal.

Les membres et les membres honoraires du Conseil, les professeurs et chercheurs (y compris les retraités), les étudiants, les diplômés (moyennant des frais d'abonnement) et les membres du personnel (y compris les retraités), ont accès aux collections et aux services offerts par toutes les bibliothèques de l'Université, à la condition d'en observer les règlements généraux et particuliers. Certains services telle la photocopie entraînent des frais.

En vertu d'ententes réciproques entre l'Université de Montréal et les universités canadiennes, les professeurs et chercheurs (y compris les retraités), de même que les étudiants ont accès aux collections et à l'emprunt de documents dans les bibliothèques de ces universités.

Durant l'année universitaire, la plupart des bibliothèques sont ouvertes le soir et les fins de semaine. Pour connaître l'horaire régulier de chaque bibliothèque, ainsi que l'horaire particulier en vigueur pendant l'été et aux jours de fête, les usagers sont priés de consulter le site web de la Direction des bibliothèques.

**Bibliothèque d'aménagement**

Pavillon de la Faculté de l'aménagement

Salle 1162

Tél. : 514-343-7177

Télécopieur : 514-343-2183

**Bibliothèque de bibliothéconomie et des sciences de l'information**

Pavillon Lionel-Groulx, salle C-2059

Tél. : 514-343-6047

Télécopieur : 514-343-5753

**Bibliothèque de botanique**

Jardin botanique

4101, rue Sherbrooke Est, salle E-328

Tél. : 514-872-8495

Télécopieur : 514-872-9406

**Bibliothèque de chimie**

Pavillon Roger-Gaudry, salle H-715  
Tél. : 514-343-6459  
Télécopieur : 514-343-5698

**Bibliothèque de droit**

Pavillon Maximilien-Caron, salle 4433  
Tél. : 514-343-7095  
Télécopieur : 514-343-5928

**Bibliothèque É.P.C. – Biologie (Éducation, psychologie, psychoéducation, communication)**

Pavillon Marie-Victorin, salle G-205  
Tél. : 514-343-7242  
Télécopieur : 514-343-2349

**Bibliothèque de géographie**

520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine, salle 339  
Tél. : 514-343-8063  
Télécopieur : 514-343-8008

**Bibliothèque de kinésiologie**

Centre d'éducation physique et des sports, salle 8259  
Tél. : 514-343-6765  
Télécopieur : 514-343-2181

**Bibliothèque des lettres et des sciences humaines**

Pavillon Samuel-Bronfman, salle 1030  
Tél. : 514-343-7430  
Télécopieur : 514-343-7570  
Services documentaires adaptés aux personnes handicapées (SDAPH)  
Pavillon Samuel-Bronfman, salle 1085  
Tél. : 514-343-2135

**Bibliothèque de mathématiques et informatique**

Pavillon André-Aisenstadt, salle 2405  
Tél. : 514-343-6819  
Télécopieur : 514-343-5878

**Bibliothèque de médecine vétérinaire**

1550, rue des Vétérinaires, Saint-Hyacinthe  
Tél. : 514-343-6111, poste 8369  
Télécopieur : 450-778-8104

**Bibliothèque de musique**

Pavillon de la Faculté de musique, salle B-287  
Tél. : 514-343-6432  
Télécopieur : 514-343-5727

**Bibliothèque d'optométrie**

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, salle 220  
Tél. : 514-343-7674  
Télécopieur : 514-343-2382

**Bibliothèque paramédicale**

Pavillon Marguerite-d'Youville, salle 2120  
Tél. : 514-343-6180  
Télécopieur : 514-343-2306

**Bibliothèque de physique**

Pavillon Roger-Gaudry, salle H-825  
Tél. : 514-343-6613  
Télécopieur : 514-343-5698

**Bibliothèque de la santé (Médecine, médecine dentaire, pharmacie)**

Pavillon Roger-Gaudry, salle L-623  
Tél. : 514-343-6826  
Télécopieur : 514-343-2350

**Didacthèque**

Pavillon Marie-Victorin, salle A-128  
Tél. : 514-343-6195  
Télécopieur : 514-343-2349

**Service du prêt entre bibliothèques**

Pavillon Samuel-Bronfman, salle 1048  
Tél. : 514-343-6903  
Télécopieur : 514-343-2348

**Service des livres rares et collections spéciales**

(dont les collections Louis-Melzack et Georges-Baby)  
Pavillon Samuel-Bronfman, salle 4068  
Tél. : 514-343-6111, poste 3832  
Télécopieur : 514-343-2348

**Centre de communication écrite (CCE)**

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 430  
Tél. : 514-343-5955

Courriel : [cce@umontreal.ca](mailto:cce@umontreal.ca)

[www.cce.umontreal.ca/](http://www.cce.umontreal.ca/)

Directrice : Lorraine Camerlain

Le Centre de communication écrite de l'Université de Montréal a la responsabilité de mettre en œuvre la Politique de la maîtrise de la langue française dans les études. Par cette politique, l'Université de Montréal veut s'assurer que tous ses diplômés puissent communiquer dans une langue correcte et rédiger des documents de qualité.

Le CCE fait passer les tests ou épreuves jugés nécessaires par l'établissement aux candidats à l'admission ou aux étudiants admis, pour évaluer leur connaissance ou leur maîtrise du français écrit. Il transmet à ces derniers les prescriptions ou les recommandations qui s'ensuivent, le cas échéant. Le CCE offre également aux étudiants des ateliers, ainsi qu'un service d'aide et des outils d'apprentissage, pour développer leur capacité de comprendre, de concevoir et de produire des textes bien rédigés et de niveau universitaire.

Enfin, dans le but de valoriser une expression écrite de qualité dans l'établissement, le CCE donne accès à certains outils de perfectionnement et de ressourcement à l'ensemble de la communauté universitaire.

**Centre d'études et de formation en enseignement supérieur (CEFES)**

Pavillon 3744, Jean-Brillant, bureau 430-6  
Tél. 514-343-6898

Courriel : [cefes@umontreal.ca](mailto:cefes@umontreal.ca)

[www.cefes.umontreal.ca/](http://www.cefes.umontreal.ca/)

Directrice : Rhoda Weiss-Lambrou

En concertation avec les facultés et les départements, le CEFES conseille l'ensemble du personnel enseignant, ainsi que les auxiliaires d'enseignement, sur des questions pédagogiques. Il organise des événements pour promouvoir et valoriser la qualité de l'enseignement.

**Direction des relations internationales**

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 588  
Tél. : 514-343-7337

Télécopieur : 514-343-7138

Courriel : [international@umontreal.ca](mailto:international@umontreal.ca)

[www.intl.umontreal.ca/](http://www.intl.umontreal.ca/)

Directeur : Bernard Landriault

Le mandat de la Direction des relations internationales (DRI), créée en 2001, s'articule autour de cinq fonctions :

1) la planification des relations internationales; 2) l'animation, la dynamisation et le soutien au développement des activités internationales; 3) la concertation et la coordination de ces activités; 4) l'information et la promotion des réalisations internationales; 5) la gestion de certains programmes internationaux.

À partir de ces fonctions générales, la DRI entend privilégier six axes stratégiques au cours des prochaines années :

1) développer un réseau adéquat de communication et de collaboration en matière d'internationalisation à l'interne comme à l'externe; 2) développer des programmes d'appui sur mesure en faveur des unités d'enseignement et de recherche engagées dans l'identification et la planification de leurs orientations internationales; 3) instaurer une culture des échanges d'étudiants (formation et recherche) et faire valoir l'importance des langues étrangères; 4) susciter la création de nouveaux partenariats et réseaux; 5) doter l'Université d'indicateurs et d'études lui permettant de mieux concevoir et élaborer les activités internationales; 6) privilégier les outils électroniques dans la diffusion de l'information à caractère international auprès des clientèles interne et externe.

La tâche des conseillers en relations internationales de la DRI sont réparties par aires géographiques : Amérique du Nord; Amérique latine et Afrique; Asie et Pacifique; Europe.

La DRI négocie et gère les ententes internationales entre l'Université et ses partenaires étrangers; elle établit la liaison avec les organismes gouvernementaux et les organismes subventionnaires étrangers; elle veille à la promotion des programmes d'échange d'étudiants et de professeurs; elle encourage et facilite la venue d'étudiants et de professeurs-chercheurs étrangers; elle fournit une aide technique à la préparation de projets de développement international.

## Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC)

Pavillon Roger-Gaudry, bureau T-239

Tél. : 514-343-6011

Télécopieur : 514-343-2155

[www.dgtic.umontreal.ca/](http://www.dgtic.umontreal.ca/)

Directeur général : Pierre Bordeleau, vice-recteur adjoint (TIC)

La DGTIC a pour mission :

- de faire de l'Université de Montréal l'une des grandes universités de recherche branchées en Amérique du Nord;
- de favoriser son passage vers la société du savoir;
- d'assurer une veille technologique permanente conduisant à des projets d'avenir au service des deux grandes missions de l'Université, soit l'enseignement et la recherche, et au service des usagers des TIC dans l'institution;
- de soutenir tous les usagers dans leur utilisation des TIC que ce soit pour le travail, la recherche, l'enseignement-apprentissage, le traitement, la publication et la diffusion de l'information;
- de mettre à jour et de renforcer les infrastructures informatiques et de télécommunications, d'assurer la formation continue des ressources humaines spécialisées, pour les mettre au service de ce qui est au cœur de l'activité universitaire, à savoir l'enseignement-apprentissage et la recherche-publication ;
- de participer à la transformation des modes de gestion de l'Université en faisant évoluer les systèmes d'information de gestion institutionnelle.

*SAUT : Service d'aide aux usagers*

- fournit aux usagers un soutien de première ligne en informatique grâce à un carrefour d'aide téléphonique, un site Web bien documenté, des comptoirs de service et une équipe de techniciens en soutien déployés dans les pavillons;
- installe, maintient et répare les équipements et infrastructures informatiques et audiovisuels;
- assure le prêt d'équipements et met à la disposition des usagers des salles d'autoproduction et de vidéo-conférence.

*SERTI : Soutien à l'Enseignement, à la Recherche et au Traitement de l'Information*

- offre aux professeurs-chercheurs et aux étudiants, une palette de services qui les amènent à mieux intégrer les TIC dans leurs activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et de publication;
- établit des liens étroits avec les facultés, départements, centres d'études, centres ou groupes de recherche, de même qu'avec les bibliothèques, pour analyser les besoins des professeurs-chercheurs en matière de TIC, proposer des services pertinents, et profiter de ces lieux d'expertise pour offrir une information et une formation de qualité sur l'intégration des TIC.

*SIT : Services Informatiques et de Télécommunications*

- assure le développement, la maintenance et la mise à jour des infrastructures informatiques (réseaux, téléphonie, et serveurs) et des applications pour les besoins de l'enseignement, de la recherche et de l'administration;
- introduit de nouveaux outils informatiques visant l'intégration des systèmes d'information de gestion institutionnelle et un accès plus convivial ;
- assure la maintenance, la mise à jour et l'évolution technologique des systèmes d'information de gestion institutionnelle ;
- fournit un service conseil en matière de développement et de gestion informatiques.

## Division des archives (Secrétariat général)

Pavillon Roger-Gaudry, bureau E-615

Tél. : 514-343-6023

Télécopieur : 514-343-2239

Courriel : [archives@archiv.umontreal.ca](mailto:archives@archiv.umontreal.ca)

[www.archiv.umontreal.ca/](http://www.archiv.umontreal.ca/)

Directeur : Claude Minotto

L'Université de Montréal met à la disposition de la communauté universitaire les ressources de la Division des archives à titre d'élément de soutien à l'administration et à la recherche.

*Soutien à l'administration*

La Division des archives offre une gamme complète de services liés à la conservation, à la classification, au repérage, à la protection et à la communication de l'information produite ou reçue par les diverses unités et personnes de l'Université dans l'exercice de leurs fonctions et activités et ce, peu importe le support : papier, microfilm, bande magnétique, bande vidéo, etc.

*Soutien à la recherche*

La Division des archives offre, sur demande, des services de Conseil et de conservation aux professeurs et aux chercheurs de l'Université en matière de systèmes de classification et de repérage, d'équipements de rangement, de dépôt, de rapel ou de cession de leurs documents.

Elle met à la disposition des étudiants, des professeurs, des chercheurs et du grand public, des services de Consultation relatifs à plus de 700 fonds et collections tant privés qu'institutionnels. Ce corpus documentaire unique est accessible à la salle de consultation de la Division des archives. Les heures d'ouverture de la salle sont de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, du lundi au jeudi. Il est recommandé de prendre rendez-vous avec le personnel de la salle de consultation en téléphonant au 343-2251.

## Les Studios – Résidences

Tél. : 514-343-6531

Courriel : [residences@sea.umontreal.ca](mailto:residences@sea.umontreal.ca)

[www.resid.umontreal.ca/](http://www.resid.umontreal.ca/)

Directrice : Lyne Mckay

Les studios sont situés sur le campus. Les prix varient de 240 \$ à 284 \$ pour un studio simple et de 413 \$ à 489 \$ pour un studio double. Toutes les chambres sont meublées et huit sont réservées aux personnes handicapées. La plupart des studios ont été rénovés et mieux adaptés aux besoins des étudiants. Aux nombreux services déjà offerts s'ajoutent des cuisines communautaires aménagées au Pavillon 2442 Édouard-Montpetit.

Pour louer un studio, les étudiants doivent être inscrits à temps plein à l'Université de Montréal ou à l'une de ses écoles affiliées. Les formulaires de location sont disponibles le 1<sup>er</sup> mars. Il est également possible de transmettre une demande en ligne, à partir du 1<sup>er</sup> mars, sur le site web des Résidences. L'attribution des studios se fait en fonction de la date de réception des demandes, dans la même proportion que celle des admissions aux trois établissements concernés, à savoir l'École Polytechnique, HEC Montréal et l'Université de Montréal.

## Librairies

Pavillon 3200 Jean-Brillant, local 1315

Tél. : 514-343-7362

Pavillon Roger-Gaudry, local L-315

Tél. : 514-343-6210

[www.libraire.umontreal.ca/](http://www.libraire.umontreal.ca/)

Directeur : Réjean Duval

Les librairies de l'Université de Montréal offrent un grand choix de livres relatifs aux différentes disciplines enseignées. On y trouve également de nombreux livres de référence, des nouveautés et d'autres ouvrages. Les librairies ont deux succursales : celle du Pavillon Roger-Gaudry, spécialisée en sciences, sciences de la santé et sciences de l'éducation et celle du Pavillon 3200 Jean-Brillant, spécialisée en lettres, droit, sciences humaines et sociales.

Durant l'année universitaire, la librairie du Pavillon 3200 Jean-Brillant est ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures. Celle du Pavillon Roger-Gaudry est ouverte le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 9 heures à 17 heures et le jeudi de 9 heures à 20 heures. Durant l'été, les deux succursales sont ouvertes de la mi-juin à la mi-août, du lundi au jeudi, de 9 heures à 17 heures. Les dates et heures spéciales d'ouverture pour la rentrée des cours du soir sont acheminées aux étudiants par courrier avant le début des cours de la Faculté de l'éducation permanente. En outre, les horaires spéciaux d'ouverture sont affichés à la grandeur du campus.

## Registrariat

Pavillon J.-A.-DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit, 3<sup>e</sup> étage, Tél. : 514-343-7076

[www.etudes.umontreal.ca/](http://www.etudes.umontreal.ca/)

Registraire : Fernand Boucher

Pour connaître les coordonnées des différents services offerts par le Registrariat, consulter le site Études – Guichet étudiant, à l'adresse web indiquée ci-dessus, sous le lien Nous joindre.

Le Registrariat assure le suivi administratif des études de tous les étudiants de l'Université, depuis l'admission jusqu'à l'obtention du diplôme. Parce qu'il est au cœur de l'administration pédagogique de l'Université, sa première responsabilité est d'assurer le lien entre les règlements pédagogiques des unités d'enseignement et le traitement informatique des données.

C'est au Registrariat que sont produits divers documents d'information dont l'Annuaire général en format papier, web et CD-ROM, et le Guide d'admission au 1<sup>er</sup> cycle. En outre, toutes les informations pertinentes aux études à l'Université de Montréal sont gérées par le Registrariat sur le site Études – Guichet étudiant.

Le Registrariat procède à l'admission aux programmes de 1<sup>er</sup> cycle : réception des demandes, vérification des pièces reçues, émission des accusés de réception, traitement informatique des dossiers et réponse aux candidats au sujet de leur admission. S'il y a lieu, il administre divers tests d'admission. C'est au Registrariat qu'il revient d'examiner les demandes, en liaison avec les unités d'enseignement,

conformément aux critères fixés par celles-ci, tout en participant à l'amélioration des critères de sélection.

Le Registrariat participe activement à différentes activités promotionnelles dont la tournée des cégeps et le Salon des études.

Il assure des services permanents d'information par téléphone, télécopieur ou courriel ainsi qu'à ses comptoirs de service.

Il fournit le support à l'inscription, qui peut être effectuée par l'étudiant sur Internet ou par le personnel des unités d'enseignement. À cette fin, il assure la gestion de l'offre de cours trimestrielle pour tous les programmes d'études, de même que les horaires et les salles de cours qui s'y rattachent.

Le Registrariat émet les bulletins de notes et assume la préparation, la vérification et l'émission des diplômes en collaboration avec les unités académiques. Il fournit sur demande des attestations officielles de divers documents académiques. Enfin, la production des statistiques de l'admission, de l'inscription et des diplômes décernés relève du Registrariat, ainsi que la production des déclarations de clientèle au ministère de l'Éducation.

En ce qui concerne les Études supérieures, le Registrariat est responsable de la création du dossier-maître des candidats.

### Services aux étudiants (SAE) – Direction

Pavillon J.-A.-DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit

Tél. : 514-343-6721

Télécopieur : 514-343-2058

[www.sae.umontreal.ca/](http://www.sae.umontreal.ca/)

Directeur général : N.

La direction des Services aux étudiants coordonne l'activité de ses différents services et administre le budget des SAE. Responsable des relations publiques et des actions de communication des services aux étudiants, elle conçoit, réalise et diffuse tout matériel publicitaire et informatif. Elle procède à la reconnaissance officielle des associations ou regroupements d'étudiants et maintient une communication soutenue avec leurs représentants. Elle gère divers programmes de bourses au mérite de premier cycle.

### Service d'action humanitaire et communautaire

Pavillon 3200 Jean-Brillant, local B-2253

Tél. : 514-343-7896

Télécopieur : 514-343-2900

[www.serdahc.umontreal.ca/](http://www.serdahc.umontreal.ca/)

Directeur intérimaire : Alain Vienneau

Le Service d'action humanitaire et communautaire valorise la solidarité, la compréhension et l'entraide vers une plus grande ouverture à l'individu. Par ses diverses activités d'intégration, comme les groupes de partage et les ateliers sur le leadership, le service facilite l'adaptation à la vie universitaire. D'autres activités permettent de devenir bénévole en prévention du suicide ou pour la campagne des papiers de Noël.

### Service d'orientation et de consultation psychologique

2101, boul. Édouard-Montpetit

Tél. : 514-343-6853

Télécopieur : 514-343-2479

[www.socp.umontreal.ca/](http://www.socp.umontreal.ca/)

Directrice : Hélène Trifiro

Le Service d'orientation et de consultation psychologique conseille sur le choix d'une discipline ou d'une carrière et fournit de l'aide aux personnes aux prises avec des difficultés personnelles. Plusieurs ateliers gratuits permettent d'améliorer ses méthodes d'études, de préciser ses champs d'intérêt et ses compétences. Un vaste centre de documentation sur les études et le marché du travail est aussi accessible.

### Service de santé

2101, boul. Édouard-Montpetit

Tél. : 514-343-6452

Télécopieur : 514-343-2479

[www.sante.umontreal.ca/](http://www.sante.umontreal.ca/)

Directeur : André Vézina

Le Service de santé permet à l'étudiant d'avoir accès, sur le campus, à des services médicaux complets : urgences mineures et consultations en médecine générale, consultations sur rendez-vous en médecine spécialisée (dermatologie, hypertension artérielle, physiothérapie), consultations en nutrition et traitement de l'obésité, dépistage des MTS, vaccination et santé-voyage, désensibilisation aux allergies, techniques de diagnostic (laboratoire, radiologie, test de grossesse), service d'écoute et de références par les infirmières (MTS, contraception, etc.) et service de physiothérapie.

### Service des activités culturelles

Pavillon J.-A.-DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit

Tél. : 514-343-6524

Télécopieur : 514-343-5741

[www.sac.umontreal.ca/](http://www.sac.umontreal.ca/)

Responsable : Gaétan Villandré

Le Service des activités culturelles offre à la communauté universitaire et environnante près de 90 ateliers répondant à ses intérêts multiples et des manifestations culturelles variées en théâtre, musique, danse, cinéma. Enfin, deux salles de spectacle, un studio de photographie, des chambres noires et une salle de montage vidéo sont accessibles sept jours sur sept.

### Service universitaire de l'emploi

Pavillon J.-A.-DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit

Tél. : 514-343-6736

Télécopieur : 514-343-2270

[www.emploi.umontreal.ca/](http://www.emploi.umontreal.ca/)

Responsable : Andrée Desroches

Aide les étudiants finissants à se trouver un emploi et organise sur le campus des rencontres entre les employeurs et les étudiants. Il dispose d'un centre de documentation sur les entreprises et les possibilités de carrière. Il offre également des emplois à temps partiel et des emplois d'été.

### Services socio-économiques

Pavillon J.-A.-DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit

Tél. : 514-343-5910

Télécopieur : 514-343-2058

S'adressant exclusivement à la population étudiante, les Services socio-économiques regroupent quatre services directement reliés à la qualité de la vie sociale et économique et, par conséquent, à l'activité intellectuelle de l'étudiant.

### Bureau de l'aide financière

Tél. : 514-343-6145

[www.baf.umontreal.ca/](http://www.baf.umontreal.ca/)

Responsable : Jean-Marc Létourneau

Informe les étudiants sur les prêts et bourses du ministère de l'Éducation du Québec. Le Bureau répond aux questions relatives au calcul de l'aide financière ou aux prêts de dépannage. Il publie un répertoire des bourses octroyées par l'Université de Montréal ou par des organismes et des fondations. On peut aussi consulter ce répertoire sur le site Internet du Bureau de l'aide financière. Par ailleurs, les étudiants aux prises avec des difficultés financières peuvent s'inscrire au Programme études-travail et obtenir un emploi à temps partiel sur le campus.

### Bureau des étudiants internationaux

Tél. : 514-343-6935

[www.bei.umontreal.ca/](http://www.bei.umontreal.ca/)

Responsable : Caroline Reid

Ce bureau voit à l'accueil et à l'encadrement des étudiants étrangers à l'Université. Le Bureau s'emploie à faciliter leur intégration à la communauté universitaire et leur adaptation à la société québécoise. Il a également le mandat de gérer le dossier des étudiants étrangers selon les modalités du ministère de l'Éducation du Québec. Ainsi, le Bureau doit conserver copie des autorisations de séjour et de couverture médicale de chaque étudiant étranger inscrit à l'Université de Montréal. De plus, il est responsable de la promotion des programmes d'échanges étudiants et des bourses de mobilité s'y rattachant.

### Bureau des étudiants handicapés

Tél. : 514-343-7928

[www.ciph.umontreal.ca/](http://www.ciph.umontreal.ca/)

Responsable : Daniel Boucher

Informe les étudiants des services mis à leur disposition (ressources humaines et matérielles, transport adapté) et fournit à ces étudiants une assistance dans la gestion de leurs besoins liés à leurs limitations fonctionnelles.

### Bureau du logement hors campus

Tél. : 514-343-6533

[www.logement.umontreal.ca/](http://www.logement.umontreal.ca/)

Informe les étudiants sur les questions relatives à l'hébergement comme les baux, les relations avec les propriétaires, les problèmes de sous-location et tient à jour des listes informatisées d'appartements ou de chambres à louer, à sous-louer ou à partager, disponibles dans le quartier de l'Université ou dans d'autres quartiers facilement accessibles par l'autobus et le métro.

### Bureau de l'ombudsman

Pavillon J.-A.-DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit, local C-4528

Tél. : 514-343-2100

Courriel : [ombudsman@umontreal.ca](mailto:ombudsman@umontreal.ca)

[www.ombuds.umontreal.ca/](http://www.ombuds.umontreal.ca/)

Ombudsman : Marie-José Rivest

L'ombudsman a pour fonction de recevoir les demandes d'intervention des membres de la communauté universitaire qui, après avoir épuisé les recours internes à leur disposition, s'estiment victimes d'injustice ou de discrimination, de faire enquête s'il le

juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé des demandes et de transmettre aux autorités compétentes ses recommandations s'il y a lieu.

Son intervention, fondée à la fois sur la loi et l'équité, vise à faire corriger toute injustice ou discrimination.

Il peut en tout temps conseiller également les membres de la communauté universitaire, à leur demande, sur tout sujet relevant de sa compétence. Son rôle est aussi de travailler à l'amélioration des pratiques universitaires en matière de justice et d'équité, par la formulation de propositions de modifications aux politiques et procédures et à la réglementation existante.

Son indépendance absolue à l'égard de la Direction de l'Université lui permet d'exercer son mandat en toute impartialité. L'ombudsman est tenu à la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et ne rend compte de ses activités qu'au Conseil de l'Université dont il est le mandataire, et répond auprès de lui de l'exécution de son mandat.

### Bureau d'intervention en matière de harcèlement

2101, boul. Édouard-Montpetit, local 226, tél. : 514-343-7020

Courriel : [harcèlement@umontreal.ca](mailto:harcèlement@umontreal.ca)

[www.harcèlement.umontreal.ca/](http://www.harcèlement.umontreal.ca/)

Responsable : Solange Cantin

Le Bureau d'intervention en matière de harcèlement travaille à prévenir toutes les formes de harcèlement sur le campus et à traiter les situations qui se présentent. Les procédures de traitement prévues dans la Politique contre le harcèlement sont la consultation confidentielle, l'intervention dans le milieu, la recherche d'une entente entre les personnes concernées et le dépôt d'une plainte formelle.

### Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)

2100, boul. Édouard-Montpetit

Tél. : 514-343-6150

Télécopieur : 514-343-2188

[www.cepsum.umontreal.ca/](http://www.cepsum.umontreal.ca/)

Directeur : Paul Krivicky

Le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal, communément appelé CEPSUM, offre des activités physiques et sportives en accord avec les aspirations, les goûts et les habiletés de chacun. Parmi cette gamme complète, on trouve les activités aquatiques, les activités compétitives, les activités de conditionnement physique, les arts martiaux, les gymnastiques douces, les sports collectifs et récréatifs ainsi que les sports de raquette. Ces activités sont accessibles à la population montréalaise.

### Comité permanent sur le statut de la femme (CPSF)

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 515-20

Tél. : 514-343-6111, poste 1668

[www.cpsf.umontreal.ca/](http://www.cpsf.umontreal.ca/)

Coordonnatrice : Andrée Labrie

Le Comité permanent sur le statut de la femme (CPSF) à l'Université de Montréal vise la promotion des valeurs égalitaires entre les sexes, entre autres dans l'enseignement et la recherche. Ainsi, il travaille au développement d'une culture qui intègre les savoirs et les compétences des femmes dans divers types de projets et d'activités. Le Comité permanent offre plusieurs services : un centre de documentation sur la condition féminine; la liste des cours et des séminaires en études sur les femmes; une banque de ressources qui permet d'identifier des réseaux pertinents aux projets et aux intérêts particuliers des étudiants et des étudiantes; une banque de références sur des services internes et externes à l'Université de Montréal qui viennent en aide aux étudiantes vivant des difficultés financières ou autres; un programme de Bourses d'été. Trois étudiantes siègent au Comité permanent sur le statut de la femme.

### Programmes d'accès à l'égalité

Téléphone : 514-343-6441, poste 5536

Courriel : [acces-egalite@drh.umontreal.ca](mailto:acces-egalite@drh.umontreal.ca)

Différentes études, dont celles qui sont réalisées par la responsable des programmes d'accès à l'égalité, peuvent être consultées par les étudiantes et les étudiants dont la formation est reliée à cette problématique (relations industrielles, science politique, droit, entre autres). La responsable peut aussi être consultée par toute personne qui mène des recherches dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et des droits de la personne. Le milieu étudiant est représenté au Comité d'implantation des programmes d'accès à l'égalité.

## Unités de recherche de l'Université de Montréal

### Centres et groupes de recherche

Agora Jules Dupuit (AJD)

Centre canadien d'études allemandes et européennes (CCEAE)

Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM)

Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM)

Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal (CERUM)

Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants (CEDJE)

Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)

Centre de formation et d'expertise en recherche en administration des services infirmiers (FERASI)

Centre de recherche en droit public (CRDP)

Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal (CREUM)

Centre de recherche en neuropsychologie et cognition (CERNEC)

Centre de recherche en reproduction animale (CRRRA)

Centre de recherche en sciences neurologiques (CRSN)

Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)

Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS)

Centre de recherche interdisciplinaire sur les technologies émergentes (CITÉ)

Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE)

Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoise (CRILCQ/U.Montréal)

Centre de recherche sur l'intermédialité (CRI)

Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS)

Centre de recherche sur les transports (CRT)

Centre de recherches mathématiques (CRM)

Centre des langues patrimoniales (CLP)

Centre international de criminologie comparée (CICC)

Centre interuniversitaire d'études démographiques (CIED)

Centre interuniversitaire de recherche en économie quantitative CIREQ-CRDE

Centre interuniversitaire de recherche en toxicologie (CIRTOX)

Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS)

Centre Robert-Cedergren de l'Université de Montréal

Groupe d'astrophysique de l'Université de Montréal

Groupe d'étude des protéines membranaires (GÉPPROM)

Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)

Groupe de physique des particules (GPP)

Groupe de physique numérique (PhysNum)

Groupe de physique numérique des matériaux

Groupe de recherche DÉFI Apprentissage (GDA)

Groupe de recherche en architecture urbaine (GRAU)

Groupe de recherche en conception assistée par ordinateur (GRCAO)

Groupe de recherche en conservation de l'environnement bâti (GRCEB)

Groupe de recherche en épidémiologie des zoonoses et santé publique

Groupe de recherche en linguistique du texte (GRELT)

Groupe de recherche en médecine équine du Québec (GREMEQ)

Groupe de recherche en modélisation biomédicale (GRMB)

Groupe de recherche en physique et technologie des couches minces (GCM)

Groupe de recherche en sciences de la vision (GRSV)

Groupe de recherche en toxicologie humaine (TOXHUM)

Groupe de recherche et développement en gestion informatisée de la santé animale (DSA R&D)

Groupe de recherche ethnicité et société (GRES)

Groupe de recherche industrialisation Forum (GRIF)

Groupe de recherche interdépartemental sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage (GRICEA)

Groupe de recherche interdisciplinaire en santé (GRIS)

Groupe de recherche interuniversitaire en soins infirmiers de Montréal (GRISIM)

Groupe de recherche interuniversitaire en tutoriel intelligent (GRITI)

Groupe de recherche sur l'apprentissage et l'évaluation multimédias interactifs (GRAEMI)

Groupe de recherche sur l'Amérique latine (GRAL)

Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP)

Groupe de recherche sur la démographie québécoise (GRDQ)

Groupe de recherche sur le système nerveux autonome (GRSNA)

Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC)

Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP)

Groupe de recherche sur les espaces de travail (GRET)

Groupe de recherche sur les jeunes et les médias (GRJM)  
 Groupe de recherche sur les maladies des animaux de compagnie (GRMAC)  
 Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP)  
 Immigration et métropoles, Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine  
 Institut d'études européennes de l'Université de Montréal et de l'Université McGill  
 Institut de biotechnologie vétérinaire et alimentaire (IBVA)  
 Institut de recherche en biologie végétale (IRBV)  
 Institut de recherche en immunovirologie et cancérologie de l'Université de Montréal (IRIC)  
 Institut international de recherche en éthique biomédicale (IIRBE)  
 Laboratoire d'intégration des technologies informatiques à l'enseignement médical (LITIEM)  
 Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP)  
 Laboratoire de muséographie  
 Laboratoire de recherche et d'intervention portant sur les politiques et les professions en éducation (LABRIPROF)  
 Laboratoire de recherche sur les musiques du monde (LRMM)  
 Laboratoire de recherches métaboliques sur le foie et l'exercice  
 Observatoire de linguistique Sens-Texte (OLST)  
 Observatoire du mont Mégantic (OMM)  
 Observatoire sur la ville intérieure  
 Réseau Biocontrôle  
 Réseau de calcul et de modélisation mathématique (RCM2)  
 Réseau québécois de calcul de haute performance (RQCHP)  
 Réseau québécois de recherche en synthèse organique (RQRSO)  
 Unité de santé internationale (USI)

### Chaires de recherche

Chaire approches communautaires et inégalités de santé (FCRSS/IRSC)  
 Chaire Aventis Pharma en soins pharmaceutiques ambulatoires  
 Chaire Banque Scotia en diagnostic et traitement du cancer du sein  
 Chaire Bell Canada en économie industrielle de l'Université de Montréal  
 Chaire Bell Canada en recherche interdisciplinaire sur les technologies émergentes  
 Chaire CIBC en recherche sur les causes du cancer du sein  
 Chaire CN en intermodalité des transports  
 Chaire d'études politiques et économiques américaines (CEPEA)  
 Chaire de psychiatrie légale et d'éthique biomédicale Philippe-Pinel  
 Chaire de recherche du Canada en algorithmes d'apprentissage statistique  
 Chaire de recherche du Canada en astrophysique solaire  
 Chaire de recherche du Canada en astrophysique stellaire  
 Chaire de recherche du Canada en bioinformatique et génomique évolutive  
 Chaire de recherche du Canada en biologie cellulaire et en immunopathologie du VIH  
 Chaire de recherche du Canada en biomatériaux polymériques  
 Chaire de recherche du Canada en biopsychologie et santé des populations  
 Chaire de recherche du Canada en citoyenneté et gouvernance  
 Chaire de recherche du Canada en clonage et biotechnologie de l'embryon  
 Chaire de recherche du Canada en droit et médecine  
 Chaire de recherche du Canada en dynamique fluviale  
 Chaire de recherche du Canada en économétrie  
 Chaire de recherche du Canada en économétrie financière  
 Chaire de recherche du Canada en épidémiologie environnementale et santé des populations  
 Chaire de recherche du Canada en épidémiologie périnatale  
 Chaire de recherche du Canada en éthique et économie politique  
 Chaire de recherche du Canada en éthique et méta-éthique  
 Chaire de recherche du Canada en éthique et philosophie politique  
 Chaire de recherche du Canada en études asiatiques  
 Chaire de recherche du Canada en études électorales  
 Chaire de recherche du Canada en génétique des maladies rénales  
 Chaire de recherche du Canada en génétique préventive et génomique communautaire  
 Chaire de recherche du Canada en génomique comparative et évolutive  
 Chaire de recherche du Canada en génomique fonctionnelle  
 Chaire de recherche du Canada en génomique fonctionnelle de la transduction de signaux chez les plantes  
 Chaire de recherche du Canada en géométrie différentielle et topologie  
 Chaire de recherche du Canada en histoire de l'art du 19<sup>e</sup> siècle  
 Chaire de recherche du Canada en informatique quantique  
 Chaire de recherche du Canada en libération contrôlée des médicaments  
 Chaire de recherche du Canada en matériaux supramoléculaires  
 Chaire de recherche du Canada en microbiologie cellulaire  
 Chaire de recherche du Canada en neurophysiologie cellulaire et moléculaire  
 Chaire de recherche du Canada en neuropsychologie développementale

Chaire de recherche du Canada en neurosciences cognitives  
 Chaire de recherche du Canada en neurosciences et en neuropragmatique  
 Chaire de recherche du Canada en nutrition et métabolisme  
 Chaire de recherche du Canada en optimisation de la planification des réseaux de communication  
 Chaire de recherche du Canada en pérenatologie  
 Chaire de recherche du Canada en protéolyse des précurseurs  
 Chaire de recherche du Canada en rétrovirologie humaine  
 Chaire de recherche du Canada en sciences cognitives expérimentales  
 Chaire de recherche du Canada en signalisation cellulaire et en pharmacologie moléculaire  
 Chaire de recherche du Canada en signalisation du système immunitaire  
 Chaire de recherche du Canada en signalisation fonctionnelle des cellules endothéliales  
 Chaire de recherche du Canada en simulation et optimisation des systèmes  
 Chaire de recherche du Canada en théorie des nombres  
 Chaire de recherche du Canada sur l'étude de la pathogénèse des maladies induites par les rétrovirus  
 Chaire de recherche du Canada sur la génomique intégrative  
 Chaire de recherche du Canada sur la moelle épinière  
 Chaire de recherche du Canada sur le développement de l'enfant  
 Chaire de recherche du Canada sur le développement des lymphocytes dans le modèle des souris transgéniques  
 Chaire de recherche du Canada sur le mécanisme de différenciation et de croissance cardiaque  
 Chaire de recherche du Canada sur le personnel et les métiers de l'éducation  
 Chaire de recherche du Canada sur le sommeil et la vigilance  
 Chaire de recherche du Canada sur les maladies animales d'origine bactérienne  
 Chaire de recherche du Canada sur les nanostructures et interfaces conductrices d'électricité  
 Chaire de recherche du Canada sur technologies de l'information et de la communication dans la formation à l'enseignement et le travail des nouveaux enseignants  
 Chaire de recherche en salubrité des viandes  
 Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille  
 Chaire Docteur Sadok Besroun en médecine familiale  
 Chaire du notariat de l'Université de Montréal  
 Chaire en analyse des risques toxicologiques pour l'humain  
 Chaire en arthrose de l'Université de Montréal  
 Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal  
 Chaire en pharmacologie (Merck Frosst Canada inc.)  
 Chaire en recherche avicole  
 Chaire en relations ethniques  
 Chaire en sciences du mouvement de l'Hôpital Sainte-Justine, le Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant et de l'Université de Montréal  
 Chaire FCRSS/IRSC sur la transformation et la gouvernance des organisations de santé  
 Chaire François-Karl Viau en oncogénomique pédiatrique  
 Chaire Hans Selye (Bristol-Myers Squibb)  
 Chaire industrielle CRSNG-Essilor sur la presbytie et la perception visuelle  
 Chaire industrielle CRSNG/Merck Frosst/Boehringer Ingelheim en synthèse stéréosélective de médicaments  
 Chaire Jean Monnet en intégration européenne  
 Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique  
 Chaire Marie-Lou et Yves Cotel de recherche en orthopédie  
 Chaire NOVARTIS – Fondation canadienne en hépatologie de l'Université de Montréal  
 Chaire Paul David en électrophysiologie cardio-vasculaire  
 Chaire Pfizer – Bristol-Myers Squibb – SmithKline Beecham – Eli Lilly en psychopharmacologie de l'Université de Montréal  
 Chaire pharmaceutique AstraZeneca en santé respiratoire  
 Chaire pharmaceutique Aventis Pharma sur l'utilisation des médicaments: politiques et résultantes  
 Chaire pharmaceutique Famille Louis Boivin – Médicament, grossesse et allaitement  
 Chaire religion, culture et société  
 Chaire Saputo en valorisation biomédicale des produits laitiers  
 Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CUPEUM)

### Centres de recherche hospitaliers

Centre de recherche de l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM)  
 Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal  
 Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal  
 Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Coeur  
 Centre de recherche du Centre hospitalier de l'UdeM (CRCHUM)  
 Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine

Centre de recherche Guy-Bernier Hôpital Maisonneuve-Rosemont  
Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)

### Centres associés de recherche

Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)  
Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES)  
Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)  
Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)  
Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST)  
Centre interuniversitaire de référence sur l'analyse, l'interprétation et la gestion du cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG)  
Institut du cancer de Montréal (ICM)  
Le Consortium interuniversitaire pour les études arabes et Moyen-Orient (CIEAMO)  
NanoQuébec  
Réseau canadien pour l'élaboration de vaccins et d'immunothérapies (CANVAC)

## Unités de recherche de l'École Polytechnique

### Chaires

Chaire CRSNG en assainissement et gestion des sites  
Chaire CRSNG en eau potable  
Chaire CRSNG en génie de conception environnementale – Intégration des procédés dans l'industrie papetière  
Chaire CRSNG en plasmas basse pression  
Chaire CRSNG/EACL/BWC en interaction fluide-structure  
Chaire CRSNG/Ericsson en Systèmes Réseautiques Mobiles de Prochaines Générations  
Chaire CRSNG/Noranda en automatisation minière  
Chaire CRSNG/Polytechnique/UQAT en environnement et gestion des rejets miniers  
Chaire de recherche du Canada Innovations CAO en génie orthopédique  
Chaire de recherche du Canada en Ergonomie  
Chaire de recherche du Canada en génie tissulaire du cartilage.  
Chaire de recherche technologique en génie des procédés TOTAL  
Chaire en aéronautique J.-A. Bombardier  
Chaire Hydro-Québec en génie nucléaire  
Chaire JVR Cyr – BELL Canada en entrepreneurship technologique

### Centres

Centre de caractérisation microscopique des matériaux (CM)2  
Centre de recherche appliquée sur les polymères (CRASP)  
Centre de recherche avancée en micro-ondes et en électronique spatiale (POLY-GRAMES)  
Centre de recherche en calcul thermochimique (CRCT)  
Centre de recherche en ingénierie du papier (CRIP)  
Centre de recherche sur les transports (CRT)  
Centre de référence sur l'analyse, l'interprétation et la gestion du cycle de vie (CIRAIG)  
Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions (GERAD)  
Groupe de recherche en modélisation biomédical (GRMB)  
Groupe de recherche en physique et technologie des couches minces (GCM)  
Regroupement stratégique en microélectronique du Québec (ReSMiQ)

### Laboratoires

Centre d'ingénierie nordique (CINEP)  
Cercle technologique RTM/SRIM pour la fabrication des composites (progiciel RTMFLOT)  
Laboratoire d'applications des méthodes numériques en génie  
Laboratoire d'applications industrielles des micro-ondes (LAIMO)  
Laboratoire d'électrochimie et de matériaux énergétiques  
Laboratoire d'épitaxie et de caractérisation de semi-conducteurs composés  
Laboratoire d'essai haute tension  
Laboratoire d'essais et de recherche en étanchéité, TTRL  
Laboratoire d'hydrogéologie et environnement minier  
Laboratoire d'interfaces en biomatériaux  
Laboratoire d'optoélectronique  
Laboratoire de Conception et de Réalisation des Applications Complexes (CRAC)  
Laboratoire de fibres optiques  
Laboratoire de génie de l'environnement  
Laboratoire de magnétisme  
Laboratoire de microfabrication (LMF)

Laboratoire de neurotechnologie (PolySTIM)  
Laboratoire de planification en transport urbain du groupe MADITUC  
Laboratoire de procédés laser (LPL)  
Laboratoire de radiochimie  
Laboratoire de recherche en génie logiciel  
Laboratoire de recherche en réseautique et informatique mobile (LARIM)  
Laboratoire de réseaux à large bande (LORLAB)  
Laboratoire de simulateur sismique (table vibrante)  
Laboratoire Neige (Groupe de recherche international sur la neige)  
Laboratoire SCRIBENS  
Laboratoire SLOWPOKE

### Groupes

Groupe d'analyse de composants mécaniques (GACM)  
Groupe d'études et de modélisation sur les matériaux et les méthodes de fabrication (GEM3F)  
Groupe de recherche en biomécanique et biomatériaux (GRBB)  
Groupe de recherche en développement et fabrication des produits (GRDFP)  
Groupe de recherche en gazotechnologies (GREG)  
Groupe de recherche en génie parasismique (EPICENTRE)  
Groupe de recherche en mathématiques de l'ingénierie assistée par ordinateur (GRMIAO)  
Groupe de recherche en microélectronique (GRM)  
Groupe de recherche en perception et robotique (GRPR)  
Groupe de Recherche en Réseautique et Informatique Mobile (GRIM)

## Unités de recherche de HEC Montréal

### Chaires

Chaire d'économie internationale et de gouvernance  
Chaire d'entrepreneuriat, Rogers – J.-A.-Bombardier  
Chaire d'exploitation des données  
Chaire de commerce électronique RBC Groupe Financier  
Chaire de commerce Omer DeSerres  
Chaire de développement et de relève de la PME  
Chaire de gestion des approvisionnements  
Chaire de gestion stratégique des technologies de l'information  
Chaire de management éthique  
Chaire de recherche du Canada en distributique  
Chaire de recherche du Canada en gestion des risques  
Chaire de recherche du Canada en implantation et gestion des technologies de l'information  
Chaire de recherche du Canada en technologie de l'information dans le secteur de la santé  
Chaire de management stratégique international Walter-J.-Somers  
Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux  
Chaire de gouvernance et juricomptabilité  
Chaire de leadership Pierre-Péladeau  
Chaire des technologies pour l'enseignement et l'apprentissage de la gestion  
Chaire internationale CMA d'étude des processus d'affaires  
Chaire Paul-Hogue en management, valeurs et stress

### Centres

Centre d'études en administration internationale (CETAI)  
Centre d'études sur les nouvelles technologies et les organisations (CENTOR)  
Le Groupe d'analyse des marchés internationaux (GRAMI)  
Centre d'études en transformation des organisations (CETO)  
Centre de cas  
Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers  
Centre de recherche en e-finance  
Centre de recherche et d'intervention pour le travail, l'efficacité organisationnelle et la santé (CRITEOS)  
Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) [Centre conjoint Université Laval, Université de Montréal, HEC Montréal]  
Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) [Centre conjoint UQAM – UQO – UQAR – Université Laval – HEC Montréal – Concordia – UdeM]  
Centre de recherche sur les transports (CRT) [Centre conjoint UdeM – HEC Montréal – Polytechnique]  
Centre : Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions (GERAD) [Centre conjoint HEC Montréal – Polytechnique – McGill – UQAM]  
Centre humanismes, Gestions et mondialisation



Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIR-PÉE) [Centre conjoint Université Laval, UQAM et HEC Montréal]  
Laboratoire de calcul en finance et assurance (LACFAS)

### **Groupe**

Groupe d'études et de recherche sur le management et l'écologie (GERME)  
Groupe de recherche : éthique et responsabilité sociale en organisation  
Groupe de Recherche en Économie et Finance (GRÉFi)  
Groupe de recherche en gestion des ressources humaines (GR<sup>2</sup>H)  
Groupe de recherche en stratégie des organisations (STRATEGOS)  
Groupe de recherche en systèmes d'information (GReSI)  
Groupe de recherche interdisciplinaire en performance et rémunération (GRIPER)  
Groupe de recherche sur l'intégration et l'environnement de la chaîne d'approvisionnement (CHAINE)  
Groupe de recherche sur le management dans la société de l'innovation et de la création  
Groupe de recherche sur les organismes à but non lucratif, communautaires ou culturels  
Groupe Femmes, Gestion et Entreprises  
Groupe humanisme et gestion  
Observatoire des Innovations Pédagogiques en Gestion

### **Centres associés**

AIREPME – Association internationale de recherche en entrepreneuriat et PME  
CEFRIO – Centre francophone d'informatisation des organisations  
Centre d'études sur les médias  
CIRANO – Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations



## Section commune

### Explication des tableaux de programmes

Dans la section propre à l'unité qui en est responsable, l'annuaire présente le tableau définissant le contenu de chaque programme d'études dans un langage et un format uniformes qui sont ceux du système informatique de gestion des dossiers. On trouvera ci-dessous l'explication de la présentation pour autant qu'elle est commune à tous les programmes. Le cas échéant, les éléments d'explication particuliers à chaque programme se retrouvent au début ou à la fin de chacun des tableaux.

#### Version

Quand un programme est modifié d'une année à l'autre, la modification s'exprime parfois par la création d'une nouvelle version à laquelle sont inscrits les nouveaux étudiants, tandis que les anciens étudiants restent inscrits à la version antérieure. La dernière version, celle qui porte le numéro le plus élevé, est toujours présentée à l'annuaire.

#### Orientation

Certains programmes se présentent en deux ou plusieurs orientations. Il s'agit de cheminements différents vers un même diplôme, soit à cause d'un point de départ différent, soit pour refléter des sous-disciplines ou des besoins particuliers de certains groupes d'étudiants.

L'existence de plusieurs orientations est indiquée, le cas échéant, dans le bilan qui vient immédiatement en dessous du titre « Structure du programme ».

#### Segment

La notion de segment de programme répond à la présence d'orientations de la façon suivante. Si, par exemple, un programme comporte deux orientations, il comportera habituellement trois segments : un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune des deux orientations. Dans le corps du tableau, pour qu'il soit plus facile de s'y retrouver, les segments sont séparés par des traits horizontaux, tandis que les blocs d'un même segment se suivent sans trait horizontal.

On trouve dans chaque segment un certain nombre de blocs, c'est-à-dire des listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits à prendre dans ce bloc.

#### Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation, sans aucune alternative. (Un cours peut être obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme.) L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre durant ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

#### Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation dans le bilan du programme.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix.)

#### Cours au choix

En plus des cours obligatoires et des cours à option, certains programmes ou certaines orientations comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. S'il en est ainsi, l'étudiant peut choisir ces crédits parmi l'ensemble de tous les cours offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Faculté ou du Département responsable de son programme. Ce choix est toutefois sujet à l'approbation de l'autorité pédagogique qui a juridiction sur les cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

#### Cours hors programme

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

- Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes de la faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. L'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.
- Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes de la Faculté. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

#### Énumération des cours

- À l'intérieur de chaque bloc, sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera en ordre, de gauche à droite, les éléments suivants :
  - Le cas échéant, le symbole + : ce symbole indique que l'accès à ce cours est sujet à une condition préalable ou de concomitance. On trouvera l'énoncé de la condition dans la description du cours qui figure à la partie de l'annuaire intitulée « Répertoire des cours ».
  - Le sigle (trois lettres) et le numéro (quatre chiffres parfois suivis d'une lettre) du cours. Le sigle correspond normalement à la discipline enseignée. On trouve ci-dessous la liste des sigles avec leur signification. Quant au numéro, le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal; un 6 dans cette position indique un cours d'études supérieures.
  - La colonne suivante indique le nombre de crédits du cours.
  - Dans la colonne qui suit, les lettres A, H, E, indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver, au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et qui se continue au trimestre d'hiver. Il est important de noter que les indications concernant les trimestres sont sujettes à changement.
  - Le chiffre indiqué dans la colonne suivante, habituellement 1 ou 2, indique la durée du cours exprimée en trimestres. (Ainsi un cours qui commence au trimestre d'automne et se poursuit au trimestre d'hiver, pour un même groupe d'étudiants, sera indiqué par un A dans la colonne trimestre de début et un 2 dans la colonne durée du cours.)
  - Dans la colonne suivante, le cas échéant, le symbole j, s, ou js indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la journée on espère que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, « jour » signifie entre 8 : 30 et 19 : 00, du lundi au vendredi, tandis que « soir » signifie après 16 : 00 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au « soir », à cette fin); la période comprise entre 16 : 00 et 19 : 00 appartient aussi bien au « jour » qu'au « soir ».
    - j) Le symbole j signifie que le cours sera probablement offert le « jour » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « soir ».
    - s) Le symbole s signifie que le cours sera probablement offert le « soir » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « jour ».
    - js) Le symbole js signifie que le cours sera probablement offert au moins une fois le « jour » et au moins une fois le « soir » au cours des trois prochaines années.
- Dans le cas de la Faculté des arts et des sciences, de l'information ainsi donnée pour chaque cours, il découle que l'ensemble du programme pourra probablement être suivi en prenant des cours le « jour » seulement (J), le « soir » seulement (S), ou encore le « jour » ou le « soir » (JS). C'est le sens du symbole J, S, ou JS placé à droite du titre du programme. Par exemple, un programme porte le symbole S si tous ses cours obligatoires, ainsi qu'un nombre suffisant de ses cours à option dans chaque bloc, portent le symbole s ou js indiquant qu'ils sont disponibles le « soir ».
- Le titre du cours.

#### Risque de changement

Les indications expliquées ci-dessus donnent la meilleure information disponible au moment d'imprimer l'annuaire. Il peut arriver que des changements s'imposent subséquemment, particulièrement quant au trimestre de début d'un cours (A, H, E).

## Nomenclature des sigles de cours

<b>AEG</b>	Animation
<b>AES</b>	Études est-asiatiques
<b>ALL</b>	Études allemandes
<b>AME</b>	Aménagement
<b>ANG</b>	Études anglaises
<b>ANS</b>	Anglais langue seconde
<b>ANT</b>	Anthropologie
<b>APA</b>	Architecture de paysage
<b>ARA</b>	Arabe (études arabes)
<b>ARC</b>	Architecture
<b>ARP</b>	Arts plastiques
<b>ARV</b>	Archivistique
<b>ASA</b>	Administration de la santé
<b>BCM</b>	Biochimie
<b>BIN</b>	Bioinformatique
<b>BIO</b>	Biologie (sciences biologiques)
<b>CEP</b>	Communication et politique
<b>CHI</b>	Chirurgie
<b>CHM</b>	Chimie
<b>CHN</b>	Chinois (études chinoises)
<b>CIN</b>	Cinéma (études cinématographiques)
<b>COM</b>	Communication (sciences de la communication)
<b>CON</b>	Université Concordia
<b>CRI</b>	Criminologie
<b>CRN</b>	Corée (études coréennes)
<b>DEI</b>	Design d'intérieur
<b>DEN</b>	Médecine dentaire
<b>DER</b>	Dentisterie de restauration
<b>DID</b>	Didactique
<b>DIN</b>	Design industriel
<b>DMO</b>	Démographie
<b>DMV</b>	Médecine vétérinaire (doctorat)
<b>DRT</b>	Droit
<b>DST</b>	Didactiques, sciences et technologies
<b>EAE</b>	Études allemandes et européennes
<b>EAM</b>	Littérature (études anciennes et modernes)
<b>ECA</b>	Échocardiographie
<b>ECN</b>	Sciences économiques
<b>EDP</b>	Éducation permanente
<b>EDU</b>	Éducation (stages)
<b>EMU</b>	Éducation, musique
<b>ENF</b>	Enseignement du français
<b>ERN</b>	Ergonomie
<b>ERT</b>	Ergothérapie
<b>ESP</b>	Études hispaniques
<b>ETA</b>	Éducation : études et administration
<b>ETH</b>	Relations ethniques
<b>ETM</b>	Études médiévales
<b>FAS</b>	Études interculturelles
<b>FLS</b>	Français langue seconde
<b>FRA</b>	Études françaises
<b>FRS</b>	Français langue seconde
<b>GBM</b>	Génie biomédical
<b>GCH</b>	Génie chimique
<b>GEO</b>	Géographie
<b>GER</b>	Gérontologie
<b>GIN</b>	Génie industriel (École Polytechnique)
<b>GIR</b>	Invalité et réadaptation (gestion)
<b>GLG</b>	Géologie
<b>GRC</b>	Grec ancien
<b>GRM</b>	Grec moderne (études néo-helléniques)
<b>GSP</b>	Gestion appliquée à la police et à la sécurité
<b>HAR</b>	Histoire de l'art
<b>HEB</b>	Hébreu (études hébraïques)
<b>HEC</b>	HEC Montréal
<b>HGL</b>	Études classiques
<b>HST</b>	Histoire
<b>IDI</b>	Déficiência intellectuelle (intervention)
<b>IFT</b>	Informatique
<b>INT</b>	Études internationales
<b>INU</b>	Information numérique
<b>ITL</b>	Études italiennes
<b>JES</b>	Jeunes et société
<b>JOU</b>	Journalisme
<b>JPN</b>	Japon (études japonaises)
<b>JUI</b>	Études juives
<b>KIN</b>	Kinésiologie
<b>LAA</b>	Études latino-américaines
<b>LAT</b>	Latin (études latines)
<b>LCO</b>	Littérature comparée
<b>LNG</b>	Linguistique et philologie
<b>LOC</b>	Localisation (support informatique)
<b>LSL</b>	Langues (études slaves)
<b>MAR</b>	Médecine, anesthésie-réanimation
<b>MAT</b>	Mathématiques
<b>MCB</b>	Microbiologie et immunologie
<b>MCG</b>	Université McGill
<b>MCT</b>	Musique, composition
<b>MEV</b>	Médecine vétérinaire
<b>MIN</b>	Musique, interprétation
<b>MMD</b>	Médecine (multidisciplinaire)
<b>MMV</b>	Médecine vétérinaire (multidisciplinaire)
<b>MSN</b>	Santé environnementale et santé au travail
<b>MSO</b>	Médecine sociale et préventive
<b>MTE</b>	Musique, techniques d'écriture
<b>MUC</b>	Musique, grand public
<b>MUE</b>	Musique, ensembles et ateliers
<b>MUI</b>	Musique, instrument
<b>MUL</b>	Musicologie
<b>MUS</b>	Musique
<b>NUT</b>	Nutrition
<b>OPH</b>	Ophthalmologie
<b>OPM</b>	Optométrie
<b>ORA</b>	Orthophonie – audiology
<b>PAA</b>	Anatomie et physiologie animales
<b>PBC</b>	Pathologie et biologie cellulaire
<b>PBT</b>	Publicité
<b>PDT</b>	Pédiatrie
<b>PED</b>	Pédagogie (interdépartemental)
<b>PEF</b>	Petite enfance et famille
<b>PEP</b>	Politique et philosophie
<b>PHI</b>	Philosophie
<b>PHL</b>	Pharmacologie
<b>PHM</b>	Pharmacie
<b>PHT</b>	Physiothérapie
<b>PHY</b>	Physique
<b>PLO</b>	Études polonaises
<b>POL</b>	Science politique
<b>PPA</b>	Psychopédagogie et andragogie
<b>PPL</b>	Études plurisectorielles
<b>PRO</b>	Promotionnelle (communication)
<b>PSE</b>	Psychoéducation
<b>PSL</b>	Physiologie
<b>PST</b>	Psychiatrie
<b>PSY</b>	Psychologie
<b>PTG</b>	Études portugaises
<b>PTM</b>	Pathologie et microbiologie (méd. vét.)
<b>QCF</b>	Études québécoises
<b>REA</b>	Réadaptation (générale)
<b>RED</b>	Rédaction
<b>REI</b>	Relations industrielles
<b>REP</b>	Relations publiques
<b>RUS</b>	Études russes
<b>SAB</b>	Santé buccale
<b>SBM</b>	Sciences biomédicales
<b>SCV</b>	Sciences de la vision
<b>SIP</b>	Sécurité intérieure et formation policière
<b>SME</b>	Santé mentale
<b>SMN</b>	Santé en milieu naturel (maintien à domicile)
<b>SOI</b>	Sciences infirmières (soins infirmiers)
<b>SOL</b>	Sociologie
<b>SRL</b>	Sciences des religions
<b>SST</b>	Santé et sécurité du travail
<b>STD</b>	Statistique et démographie
<b>STO</b>	Stomatologie

<b>STT</b>	Statistique
<b>SVS</b>	Service social
<b>THB</b>	Études bibliques
<b>THC</b>	Théologie cathéchétique
<b>THL</b>	Théologie
<b>THP</b>	Théologie pastorale (pratique)
<b>THS</b>	Études théologiques
<b>THT</b>	Théologie (études transdisciplinaires)
<b>TRA</b>	Traduction
<b>TXM</b>	Toxicomanie
<b>URB</b>	Urbanisme
<b>VIO</b>	Violence, victimes et société
<b>VNM</b>	Études vietnamiennes

## Index des programmes d'études de 1<sup>er</sup> cycle

Se reporter à la table des matières de la faculté pour repérer le programme de votre choix.

### A

**Action communautaire** : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de service social

**Administration des systèmes informatiques** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle

**Animation spirituelle et engagement communautaire** : baccalauréat – Faculté de théologie

**Anthropologie** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'anthropologie

**Architecture de paysage** : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École d'architecture de paysage

**Archivistique** : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

**Arts et sciences** : mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Audiologie** : spécialisé – Faculté de médecine

### B

**Baccalauréat de 120 crédits : Année de transition** – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Baccalauréat de 120 crédits : Structure d'accueil** – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Biochimie** : spécialisé – Faculté des arts et des sciences – sous Département de biochimie

**Bio-informatique** : spécialisé – Faculté des arts et des sciences – sous Département de biochimie

**Bureautique** : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Programmes interfacultaires

### C

**Chimie** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de chimie

**Communication appliquée** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Communication et Politique** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Communication promotionnelle** : module – Faculté de l'éducation permanente

**Criminologie** : spécialisé, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous École de criminologie

**Criminologie** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

### D

**Démographie** : mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de démographie

**Démographie et Géographie** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Démographie et Statistique** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Design** (orientation design industriel) : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École de design industriel

**Design** (orientation design d'intérieur) : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École de design industriel

**Design architectural** : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École d'architecture

**Design des jardins** : mineur – Faculté de l'aménagement – sous École d'architecture de paysage

**Droit** : baccalauréat – Faculté de droit

**Droit** : certificat, microprogramme – Faculté de l'éducation permanente

### E

**Économie et Informatique** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Économie et Politique** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Éducation préscolaire et enseignement primaire** : baccalauréat en éducation – Faculté des sciences de l'éducation

**Enseignement de l'éducation physique et santé** : baccalauréat en éducation – Faculté des sciences de l'éducation

**Enseignement de l'univers social au secondaire** : baccalauréat en éducation – Faculté des sciences de l'éducation

**Enseignement des mathématiques au secondaire** : baccalauréat en éducation – Faculté des sciences de l'éducation

**Enseignement des sciences et des technologies au secondaire** : baccalauréat en éducation – Faculté des sciences de l'éducation

**Enseignement du français au secondaire** : baccalauréat en éducation – Faculté des sciences de l'éducation

**Enseignement du français langue seconde** : baccalauréat en éducation – Faculté des sciences de l'éducation

**Enseignement en adaptation scolaire** : baccalauréat en éducation – Faculté des sciences de l'éducation

**Ergothérapie** : spécialisé – Faculté de médecine – sous École de réadaptation

**Éthique et droit** : mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de philosophie

**Études allemandes** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

**Études allemandes et Histoire** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études anglaises** : spécialisé, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'études anglaises

**Études anglaises et Littérature comparée** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études arabes** : mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études catéchétiques** : certificat, module – Faculté de théologie

**Études cinématographiques** : majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire de l'art

**Études cinématographiques et Littérature comparée** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études classiques** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études est-asiatiques** : majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études est-asiatiques et Anthropologie** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études est-asiatiques et Géographie** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études est-asiatiques et Histoire** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études européennes** : mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études françaises** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'études françaises

**Études françaises et Linguistique** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études françaises et Philosophie** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études hispaniques** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

**Études individualisées** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Études internationales** : spécialisé – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études italiennes** : majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études latino-américaines** : mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études médiévales** : mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études néo-helléniques** : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Études québécoises** : mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

## F

**Français langue seconde pour non-francophones** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

## G

**Géographie** : majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de géographie

**Géographie environnementale** : spécialisé – Faculté des arts et des sciences – sous Département de géographie

**Gérontologie** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Gestion appliquée à la police et à la sécurité** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Gestion de l'information numérique** : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

**Gestion de l'invalidité et de la réadaptation** : module – Faculté de l'éducation permanente

**Gestion des services de santé et des services sociaux** : certificat, module – Faculté de l'éducation permanente

## H

**Histoire** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire

**Histoire de l'art** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire de l'art

**Hygiène dentaire** : certificat – Faculté de médecine dentaire

## I

**Informatique** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle

**Informatique appliquée** : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle

**Initiation à la programmation** : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Programmes interfacultaires

**Initiation au multimédia** : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Programmes interfacultaires

**Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Intervention dans les groupes et les organisations** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Intervention de crise** : module – Faculté de l'éducation permanente

**Intervention en déficience intellectuelle** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Intervention psychoéducative** : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de psychoéducation

## JK

**Journalisme** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Kinésiologie** : spécialisé, majeur, mineur – Département de kinésiologie

## L

**Langue et culture allemandes** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture anglaises** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture arabes** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture chinoises** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture coréennes** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture grecques** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture hispaniques** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture italiennes** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture japonaises** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture latines** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues 10

**Langue et culture luso-brésiliennes** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture néo-helléniques** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture russes** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue et culture vietnamiennes** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Langue, littérature et cultures anglaises** : majeur – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'études anglaises

**Langue portugaise et cultures lusophones** : mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Direction de l'enseignement des langues

**Lettres et sciences humaines** : spécialisé – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Linguistique** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction

**Littérature comparée** : majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littérature comparée

**Littérature comparée et Philosophie** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Localisation** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

## M

**Mathématiques** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de mathématiques et de statistique

**Mathématiques et Économie** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Mathématiques et Informatique** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Mathématiques et Physique** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Médecine** : année préparatoire – Faculté de médecine

**Médecine** : doctorat – Faculté de médecine

**Médecine dentaire** : année préparatoire – Faculté de médecine dentaire

**Médecine dentaire** : doctorat – Faculté de médecine dentaire

**Médecine vétérinaire** : doctorat – Faculté de médecine vétérinaire

**Multimédia** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle

**Musique, général** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, composition électroacoustique** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, composition instrumentale** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, composition mixte** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, interprétation chant – orientation baroque et classique** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, interprétation instruments classiques** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, interprétation jazz** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, musicologie** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, techniques d'écriture** : baccalauréat – Faculté de musique

## NO

**Nutrition** : spécialisé – Faculté de médecine

**Optométrie** : année préparatoire – École d'optométrie

**Optométrie** : doctorat – École d'optométrie

**Orthophonie** : spécialisé – Faculté de médecine

## P

**Pastorale en milieux de santé** : module – Faculté de théologie

**Petite enfance et famille : intervention précoce** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Pharmacie** : baccalauréat – Faculté de pharmacie

**Philologie française et romane** : mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction

**Philosophie** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de philosophie

**Physiothérapie** : spécialisé – Faculté de médecine – sous École de réadaptation

**Physique** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de physique

**Physique et Informatique** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Programmation** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle

**Programmation Internet** : module – Faculté de l'éducation permanente

**Psychoéducation** : spécialisé, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous École de psychoéducation

**Psychoéducation et Psychologie** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Psychologie** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de psychologie

**Psychologie et Sociologie** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Publicité** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

## R

**Recherche opérationnelle** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle

**Rédaction** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Rédaction : principes et pratique** : module – Faculté de l'éducation permanente

**Relations ethniques** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Relations industrielles** : spécialisé – Faculté des arts et des sciences – sous École de relations industrielles

**Relations industrielles** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Relations publiques** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

## S

**Santé communautaire** : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Programmes interfacultaires

**Santé et sécurité du travail** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention** : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Programmes interfacultaires

**Science politique** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de science politique

**Science politique et Philosophie** : spécialisé bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Sciences biologiques** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sciences biologiques

**Sciences biomédicales** : spécialisé – Faculté de médecine

**Sciences cognitives** : mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

**Sciences de la communication** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de communication

**Sciences des religions** : certificat – Faculté de théologie – sous Programmes interfacultaires

**Sciences économiques** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sciences économiques

**Sciences infirmières** : deux spécialisés – Faculté des sciences infirmières

**Sciences infirmières : intégration et perspectives** : certificat – Faculté des sciences infirmières

**Sciences infirmières : milieu clinique** : certificat – Faculté des sciences infirmières

**Sciences infirmières (soins en oncologie)** : module – Faculté des sciences infirmières

**Sciences infirmières (urgence)** : module – Faculté des sciences infirmières

**Sciences religieuses** : certificat ou mineur – Faculté de théologie

**Sécurité et études policières** : spécialisé – Faculté des arts et des sciences – sous École de criminologie

**Service social** : spécialisé – Faculté des arts et des sciences – sous École de service social

**Sociologie** : spécialisé, majeur, mineur – Faculté des arts et des sciences – Département de sociologie

## T

**Théologie** : spécialisé, majeur – Faculté de théologie

**Théologie pratique** : certificat – Faculté de théologie

**Toxicomanies : prévention et réadaptation** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Traduction** : spécialisé, majeur – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction

**Traduction I** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Traduction II** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Traduction troisième langue** : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires

## UV

**Urbanisme** : spécialisé, mineur – Faculté de l'aménagement

**Violence, victimes et société** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

## Baccalauréat par association de programmes

L'étudiant qui veut diversifier sa formation peut obtenir un baccalauréat par association de deux ou de trois programmes (y compris ceux des Écoles affiliées ou d'autres universités). Ainsi, on peut obtenir un baccalauréat en associant un programme de majeur (60 crédits) dans une discipline ou un champ d'études à un programme de mineur ou de certificat (30 crédits) dans une autre discipline ou un autre champ d'études. De même, on peut obtenir un baccalauréat en associant trois programmes de mineurs ou de certificats (30 crédits). Cependant, toutes les associations ne peuvent conduire à un baccalauréat. Par exemple, deux programmes de nature multidisciplinaire, tels le mineur arts et sciences, le certificat d'études individualisées et le certificat de culture et civilisation, ne peuvent être associés pour l'obtention d'un baccalauréat.

En conséquence, l'étudiant est prié de consulter un responsable de sa faculté avant son inscription.

N.B. : Des frais de 50 \$ sont perçus pour l'émission du baccalauréat.

## Site web Études – Guichet étudiant

Les programmes d'études, présentés par domaines d'étude ou par faculté, les descriptions et les horaires de cours, les règlements pédagogiques propres aux facultés, les annuaires généraux et les tirés à part facultaires, les informations relatives à l'admission ainsi que de nombreux services en ligne sont accessibles en tout temps sur le site web [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca)





# Section 1

---

## Faculté de l'aménagement

### Table des matières

---

Calendrier facultaire	
Introduction	1-1
Coordonnées générales de la Faculté	1-1
Direction	1-1
Renseignements	1-1
Frais facultaires	1-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	1-2
Règlement pédagogique de la Faculté	1-2
École d'architecture	1-7
École d'architecture de paysage	1-9
École de design industriel	1-11
Institut d'urbanisme	1-13
Répertoire des cours	18-1

---

# Calendrier des études 2004-2005

## Légende

== Rentrée avec cours

○ Congés

□ Activités libres

■ Fin de trimestre

◇ Dernier jour pour modifier un choix de cours

□ Dernier jour pour abandonner un cours sans frais

□ Dernier jour pour abandonner un cours avec frais

### Note :

La collation des grades est prévue le 23 octobre 2004

### 16 juin 2004 :

Accueil et inscription des nouveaux étudiants

### 10 décembre 2004 :

Accueil et inscription des nouveaux étudiants aux mineurs (urbanisme et design des jardins)

## Juin 2004

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5							
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31

## Juillet 2004

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
							8	9	10	11	12	13	14
							15	16	17	18	19	20	21
							22	23	24	25	26	27	28
							29	30	31				

## Août 2004

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S

## Septembre 2004

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5							
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
26	27	28	29	30	31		24	25	26	27	28	29	30

## Octobre 2004

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S

## Novembre 2004

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S

## Décembre 2004

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5							
6	7	8	9	10	11	12	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29

## Janvier 2005

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S

## Février 2005

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S

## Mars 2005

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5							
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30

## Avril 2005

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S

## Mai 2005

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S

\* Le trimestre d'été 2005 se termine le 26 août.

# Faculté de l'aménagement

## Introduction

L'aménagement est l'intervention humaine sur le cadre de vie des sociétés et des individus et ce, de l'objet jusqu'au bâtiment, à la ville et à la région. Cette intervention porte à la fois sur le milieu construit et sur l'environnement naturel et vise autant la conservation et la mise en valeur des milieux existants que la création de nouveaux milieux. Elle exige ainsi la contribution des professionnels que sont l'architecte, l'architecte paysagiste, le designer industriel, le designer d'intérieur et l'urbaniste. De plus, dans le contexte d'une société toujours en évolution, ces professionnels doivent s'appuyer sur le développement de nouveaux champs de connaissance et de nouvelles stratégies. C'est pourquoi la Faculté de l'aménagement non seulement forme des professionnels dans les disciplines de l'aménagement, mais contribue également à l'évolution de ces disciplines en encourageant la recherche, en particulier aux études supérieures, et en se dotant d'outils, informatiques notamment, indispensables à sa double vocation de formation professionnelle et de milieu de recherche.

Créée en 1968, la Faculté de l'aménagement était à l'origine constituée de deux départements : l'École d'architecture, fondée en 1959, et l'Institut d'urbanisme, fondé en 1961. Elle s'est dotée de deux nouveaux départements en 1978 : l'École d'architecture de paysage et l'École de design industriel. Aujourd'hui, la Faculté compte 56 postes de professeur et plus de 1 100 étudiants. Y sont dispensés 14 programmes répartis sur les trois cycles d'études universitaires. Ces programmes sont les suivants :

- un baccalauréat préprofessionnel en design architectural;
- des baccalauréats professionnels en architecture de paysage, en design (orientations design industriel et design d'intérieur), et en urbanisme;
- des mineurs en design des jardins et en urbanisme;
- une M.Sc.A. (aménagement) qui regroupe six options, à savoir : aménagement; conception, modélisation et fabrication assistées par ordinateur; conservation de l'environnement bâti; montage et gestion de projets d'aménagement; paysage; design et complexité;
- des maîtrises professionnelles en architecture et en urbanisme;
- des D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement ; en montage et gestion de projets d'aménagement; en territoires et environnement;
- enfin, un Ph.D. en aménagement.

La Faculté est active sur plusieurs fronts en recherche, notamment par le biais de la Chaire en paysage et environnement.

## Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon de la Faculté de l'aménagement  
2940, ch. de la Côte Sainte-Catherine  
[www.ame.umontreal.ca](http://www.ame.umontreal.ca)

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École d'architecture de paysage	4055-1	343-5867
École de design industriel	1037	343-7556
Institut d'urbanisme	3072	343-6865

## Direction

Doyenne : **Irène Cinq-Mars**  
Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures : **Jacques Fisette**  
Vice-doyen aux études : **Giovanni De Paoli**  
Secrétaire : **John MacLeod**  
Adjoint à la doyenne : **Robert Boucher**  
Adjointe administrative : **Natalie Cyr**  
Directeur de bibliothèque : **Marc Joanis**

### École d'architecture

Directeur : Georges Adamczyk  
Responsable des admissions au premier cycle : Giovanni De Paoli

### École d'architecture de paysage

Directeur : Stefan Tischer

### École de design industriel

Directeur : Nomination en cours  
Responsable du programme de design d'intérieur : Nomination en cours

### Institut d'urbanisme

Directeur et responsable des admissions : Gérard Beaudet

## Renseignements

### Corporations professionnelles

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme professionnel de deuxième cycle en architecture, précédé du diplôme préprofessionnel en design architectural; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel.

La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme de premier ou de deuxième cycle en urbanisme.

Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada.

Les designers d'intérieur se regroupent au sein de la Société des designers d'intérieur du Québec et de l'Association des designers d'intérieur du Canada.

## Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

Baccalauréat en design architectural et maîtrise en architecture : des frais supplémentaires de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

**AME 2129 et 2340**

**ARC 2129, 2214, 3011, 5212, 6812, 6813, 6813 et 6863.**

De plus, des frais de 10 \$ s'appliquent aux ateliers suivants :

**AME 3030**

**ARC 1011, 1012, 2011, 2012, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 4011, 6812, 6813 et 6814.**

Enfin, des frais de 20 \$ sont exigés pour l'utilisation du laboratoire photo dans le cadre du cours **ARC 1011**.

Baccalauréat en architecture de paysage : des frais supplémentaires de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

**APA 1501, 2251, 3250, 3350 et 3351.**

De plus, des frais de 10 \$ s'appliquent à l'atelier **AME 3030**.

Enfin, des frais de 20 \$ sont exigés pour l'utilisation du laboratoire photo dans le cadre du cours **APA 1300**.

Baccalauréat en design, orientations design industriel et design d'intérieur : des frais supplémentaires de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

**AME 2129 et 2340**

**DEI 2013**

**DIN 1110, 1120, 2110, 2131, 3131 et 3334.**

De plus, des frais de 10 \$ s'appliquent aux ateliers suivants :

**AME 3030**

**ARC 3011**

**DEI 1011, 1017, 2000, 2100**

**DIN 1030, 1040, 1211, 2010, 2020, 3010, 3020, 4010 et 4020.**

Enfin, des frais de 20 \$ sont exigés pour l'utilisation du laboratoire photo dans le cadre des cours **ARC 1011** et **DEI 1011**.

Baccalauréat spécialisé et maîtrise en urbanisme : des frais supplémentaires de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

**URB 1411, 1412, 2414, 2511, 6288 et 6853.**

De plus, des frais de 10 \$ s'appliquent à l'atelier **AME 3030**.

Enfin, des frais de 20 \$ sont exigés pour l'utilisation du laboratoire photo dans le cadre du cours **URB 1111**.

M.Sc.A. (aménagement), option conception, modélisation et fabrication assistées par ordinateur : des frais supplémentaires de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

**AME 6237, 6238, 6602 et 6603.**

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
École d'architecture	30 \$
École d'architecture de paysage	25 \$
École de design industriel	20 \$
Institut d'urbanisme	20 \$

## Règlement pédagogique de la Faculté

### 1 Définitions

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade de bachelier; il peut préparer au marché du travail ou à la poursuite d'études de deuxième cycle.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus;
- le trimestre d'été, de mai à août inclus.

#### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : la physique, la philosophie).

#### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : l'architecture, l'architecture de paysage, le design industriel, l'urbanisme, le design d'intérieur).

#### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par un certificat ou par un diplôme.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention du certificat ou du diplôme.

#### 1.6 Types de programmes de premier cycle

##### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé, le programme spécialisé bidisciplinaire et le programme individualisé sont des programmes de grade.

Seuls les programmes spécialisé et individualisé sont offerts à la Faculté de l'aménagement.

##### a) Le programme spécialisé

Le baccalauréat comporte 90 crédits ou plus, selon le programme. Au moins quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus un cinquième sont ceux de cours au choix.

##### b) Le programme individualisé

Le programme individualisé comporte 90 crédits choisis par l'étudiant selon des centres d'intérêts particuliers, auxquels ne peut répondre aucun autre programme ou aucune autre combinaison d'autres programmes disponibles. L'inscription à un tel programme n'est permise que dans des cas exceptionnels. Les choix de l'étudiant doivent être préalablement approuvés par les autorités compétentes de la Faculté.

##### B. Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier

cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle. Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université.

##### a) Le certificat

Le certificat est un programme autonome de 30 crédits. Au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une discipline ou d'un champ d'études, qu'il soient obligatoires ou à option, et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

##### b) Le mineur

Le mineur est un programme de 30 crédits principalement axé sur la formation initiale. Au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

La Faculté de l'aménagement n'offre pas de programme de majeur.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle, si par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation immédiatement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession. Les programmes de baccalauréat actuellement offerts par la Faculté de l'aménagement sont à vocation professionnelle à l'exception du Baccalauréat en design architectural qui est un programme préprofessionnel.

### 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- l'étudiant régulier qui postule un certificat ou un diplôme;
- l'étudiant libre, inscrit à un ou à quelques cours, qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;
- l'étudiant visiteur : étudiant inscrit à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal. L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

### 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département ou à une faculté.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, ateliers, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;
- à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;
- à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Toutefois, un minimum de 3 crédits de cours au choix doivent être pris hors département.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

– Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes de la Faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. Sauf exception pour les cours de rattrapage en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

– Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes de la Faculté. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

### 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- a) une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre
- ou
- b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre
- ou
- c) trois heures consacrées à la recherche par semaine pendant un trimestre.

### 1.10 Équivalence de cours et de programme

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

### 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un candidat permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

### 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

### 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

### 1.14 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », les autorités compétentes d'une faculté peuvent permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire.

### 1.15 Probation et probation exceptionnelle

La probation est un régime auquel peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme. La probation exceptionnelle est un régime auquel peut être soumis un étudiant qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours.

### 1.16 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Ainsi le titre de bachelier est conféré par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : bachelier en architecture de paysage, bachelier ès sciences).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : B.D.I. pour bachelier en design industriel, B.Sc. pour bachelier ès sciences).

### 1.17 Diplôme

Le diplôme, conféré par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de faculté, est un acte attestant l'obtention d'un programme de grade ou la réussite d'un programme de majeur.

### 1.18 Certificat

Le certificat, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat.

### 1.19 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte, délivré par le Registraire, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

## 2 Admission

### 2.1 Conditions générales

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission à un programme, conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université; ce formulaire de demande d'admission peut être obtenu au Bureau du Registraire ou au secrétariat de la Faculté ou d'un département.

### 2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au premier cycle, le candidat doit :

- faire preuve d'une préparation satisfaisante, c'est-à-dire :

- être titulaire du Diplôme d'études collégiales comportant les cours de la structure d'accueil propre à chaque programme ou faire preuve d'une formation scolaire équivalente; le doyen et le Registraire jugent de cette équivalence;

ou

- avoir atteint l'âge de vingt et un ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi; le doyen juge de ces connaissances et de cette expérience;
  - satisfaire aux conditions particulières d'admissibilité à chacun des programmes;
  - subir, s'il y a lieu, les tests imposés et, le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue.

### 2.3 Admission conditionnelle

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par le doyen, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

### 2.4 Admission à titre d'étudiant libre

Pour être admis à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante, selon le responsable de programme, pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant libre peut recevoir une attestation d'études.

### 2.5 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier

L'étudiant libre qui désire changer son statut pour celui d'étudiant régulier doit se soumettre aux conditions d'admission de l'étudiant régulier.

L'étudiant libre admis à titre d'étudiant régulier n'est pas assuré d'obtenir une reconnaissance pour les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

### 2.6 Admission à titre d'étudiant visiteur

Pour être admis à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

### 2.7 Admission à titre d'auditeur

Pour être admis à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

### 2.8 Restrictions

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

L'admission cesse d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

### 2.9 Réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen peut imposer des conditions à la réadmission.

## 3 Exigences linguistiques

### 3.1 Définitions

Aux fins du présent règlement,

a) La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.

b) La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Selon le programme et tel que spécifié aux conditions d'admission propres au programme, la maîtrise du français est condition d'admission ou de poursuite des études.

c) La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

### 3.2 Admission

Tout candidat à l'admission qui n'a pas fait des études antérieures en français doit se soumettre préalablement à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université.

### 3.3 L'inscription

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il a été admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

### 3.4 Les mesures d'aide

Cours de français langue seconde

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

### 3.5 L'enseignement

Sauf exception justifiée par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

### 3.6 Les travaux et les examens

Les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

## 4 Inscription

### 4.1 Dispositions générales

#### a) Délais

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

#### b) Modalités

Étudiant régulier

L'inscription d'un étudiant régulier est faite par programme et pour chaque trimestre. L'étudiant s'inscrit à un nombre déterminé de crédits; il s'inscrit à plein temps ou à temps partiel; l'inscription à temps partiel n'est cependant pas autorisée dans tous les programmes.

L'étudiant doit faire approuver son choix de cours par le responsable de programme.

Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur

L'inscription d'un étudiant libre, d'un étudiant visiteur ou d'un auditeur est faite par cours ou par activité et pour chaque trimestre. La Faculté se réserve le droit de limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec » s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

#### c) Restriction

Sauf exception autorisée par le doyen, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

#### d) Inscription à plein temps

L'étudiant régulier est à plein temps s'il est inscrit à un minimum de 12 crédits pour un trimestre. À moins de prescriptions d'inscription précisées au programme, il s'inscrit habituellement à 15 crédits par trimestre. Sauf exception approuvée par le doyen, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de 16 crédits par trimestre.

#### e) Inscription à temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à moins de douze crédits pour un trimestre. Cependant, il doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

### 4.2 Modification

#### a) Changement de programme

L'étudiant qui désire passer d'un programme à un autre programme contingenté doit présenter sa demande avant la date limite fixée par l'Université pour le dépôt des demandes d'admission.

L'étudiant qui désire passer d'un programme à un autre programme qui n'est pas contingenté, doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui dans les quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre.

#### b) Modification du choix de cours

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours doit présenter une demande écrite dans les huit jours suivant le début officiel des cours de chaque trimestre; la modification doit être approuvée, le cas échéant, par le conseiller pédagogique ou le directeur du département. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

### 4.3 Abandon des études

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au secrétariat de la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois

ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.9.

### 4.4 Suspension

L'étudiant peut, avec l'approbation du doyen, suspendre temporairement son inscription. Il doit ensuite s'inscrire pour le trimestre d'automne suivant l'obtention de la suspension et cela sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

## 5 Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'entente interuniversitaire.

### 5.1 Procédure

#### a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé au cours du premier trimestre du programme auquel il est inscrit.

#### b) Approbation

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par le directeur du département. Celui-ci autorise également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit de plus être approuvée par le Registraire.

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée correspond à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit.

### 5.2 Maximum autorisé

#### a) Équivalence de programme

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

#### b) Équivalence de cours

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de baccalauréat spécialisé, elle peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

#### c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

L'équivalence de cours ayant servi à l'obtention d'un grade ne peut dépasser le cinquième des crédits d'un programme. Toutefois, dans les programmes de baccalauréat et compte tenu que certains programmes thématiques ou à vocation professionnelle comportent une composante disciplinaire significative, l'équivalence de cours peut porter sur tous les cours obligatoires du programme et sur des cours à option dans la mesure où la structure du programme est respectée et où l'équivalence ne porte pas sur plus de 66 crédits d'un programme de baccalauréat spécialisé ou d'un programme de baccalauréat composé d'un majeur et d'un mineur.

L'équivalence est accordée par le doyen après consultation, le cas échéant, du doyen ou du directeur responsable du programme préalablement complété par l'étudiant. Le doyen responsable du deuxième grade postulé définit avec l'étudiant son programme d'études. Le bulletin de notes et le diplôme font mention des équivalences reconnues.

#### d) Exemption

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme.

#### e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Exceptionnellement, dans les programmes de baccalauréat spécialisé, il peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit

suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

**f) Transfert**

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

**g) Substitution**

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

**5.3 Indication au bulletin de notes**

**a) Équivalence de programme**

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

**b) Équivalence de cours**

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

**c) Exemption**

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

**d) Substitution**

Le bulletin de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitué sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du cours substitué sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.

**e) Transfert de cours**

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

**f) Entente interuniversitaire**

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales, la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

**6 Abandon de cours**

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui, au plus tard à la fin de la neuvième semaine suivant le début officiel des cours. Le directeur du département responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. Si elle est acceptée, le bulletin portera la mention ABA (abandon). Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à cette procédure, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne se sera pas soumis.

**7 Évaluation des prestations d'enseignement-cours**

Au début de chaque cours le professeur annonce aux étudiants, au moyen d'un plan de cours écrit les objectifs généraux et spécifiques du cours et les éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée ainsi que les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur soumet ce plan à l'approbation du directeur du département avant le début du cours.

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs et chargés de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou au directeur de département, ou à leur représentant. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte des suggestions reçues par les unités dans le cadre de leurs modifications de programmes.

**8 Évaluation des apprentissages**

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

L'évaluation est faite par le professeur responsable du cours en collaboration, le cas échéant, avec ses collègues. Au début de chaque cours le professeur annonce à l'étudiant, par le moyen d'un plan de cours écrit, les objectifs généraux et spécifiques du cours ainsi que ses éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée, les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur soumet ce plan à l'approbation du directeur du département avant le début du cours.

Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, cette évaluation suivra l'une des formes décrites aux articles 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4. Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. Toute autre forme d'évaluation est exceptionnelle et doit être approuvée par le responsable de programme. La qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation.

De plus, dans le cadre de la remise du plan de cours, le professeur en profite pour indiquer aux étudiants les renseignements pertinents concernant sa disponibilité pour rencontrer les étudiants du cours.

**8.1 Évaluation par mode de travaux**

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques, participation à un travail de groupe. Cette évaluation est faite par le professeur responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues. Sauf exception approuvée par le responsable de programme, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours.

Dans le cas d'un travail de groupe chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupe.

**8.2 Évaluation par mode d'examens**

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. L'évaluation comporte alors au moins deux examens par cours.

**8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens**

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens.

**8.4 Évaluation des stages**

Pour l'évaluation des stages, le professeur, en collaboration avec ses collègues, le cas échéant, tient compte de la compétence et des attitudes professionnelles de l'étudiant comme aussi de son comportement en milieu professionnel.

**8.5 Défaut de se soumettre à une évaluation**

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen ou ne remet pas un travail dans un délai prescrit à moins qu'il ne justifie son absence auprès du directeur de département en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible.

La mention F est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation, ne remet aucune copie s'il s'agit d'une épreuve écrite, refuse de répondre aux questions s'il s'agit d'une épreuve orale ou refuse de remettre ses travaux lors d'une séance de présentation en atelier.

Si l'étudiant est absent à un examen, pour un motif valable, le directeur de département peut, soit exiger un examen différé, soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final; il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen de ce cours.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, le directeur du département peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

**8.6 Jury de l'évaluation**

Lorsque les cours sont terminés et que la dernière évaluation du travail de l'étudiant a été faite, son bulletin de notes préliminaire est examiné par un jury composé de professeurs qui lui ont enseigné pendant le trimestre ou pendant l'année. Ce jury est présidé par le doyen ou par son représentant.

Le jury examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, après consultation des professeurs intéressés, en arrête les résultats respectifs qui seront inscrits au bulletin de notes officiel.

### 8.7 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

### 8.8 Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au doyen qui, le cas échéant, l'achemine aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours, avec sa recommandation.

Si le doyen accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés par le doyen; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le doyen rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui.

### 8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation, peut, dans les quinze jours ouvrables suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le professeur et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au doyen toute proposition qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

## 9 Système de notation

### 9.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

<sup>A</sup> – Note de passage dans un programme.

<sup>B</sup> – Note de passage dans un cours.

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

### 9.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

Dès que l'étudiant a complété douze crédits contributifs à la moyenne cumulative, celle-ci est calculée chaque trimestre avant examen de reprise, le cas échéant.

## 10 Système de promotion

La promotion se fait par cours. La promotion se fait toujours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

### 11 Normes de succès

#### 11.1 Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens, des travaux et des stages. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

#### 11.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme ou le certificat qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

#### 11.3 Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne, avant reprise et calculée annuellement, est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

#### 11.4 Exclusion définitive

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 12 crédits d'un programme de certificat ou au moins 24 crédits d'un programme spécialisé. Ces crédits doivent être contributifs à la moyenne.

L'étudiant dont la moyenne cumulative avant reprise et calculée annuellement, est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

**12.2** La probation est d'une année. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par les autorités compétentes de la Faculté, qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Les autorités compétentes de la Faculté déterminent la durée de la probation de l'étudiant inscrit à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- reprendre et réussir un ou des cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- obtenir une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 13 Reprise

### 13.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise sauf pour les cours éliminatoires.

À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme ou le certificat postulé, peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi.

L'étudiant qui subit l'échec à un cours doit, selon le cas, le reprendre, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise. Dans tous les cas, l'étudiant en probation doit reprendre les cours auxquels il a échoué selon les modalités prévues pour la probation.

– Reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours de rattrapage

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire ou à un cours de rattrapage (à l'exclusion des cours de rattrapage en français) doit subir un examen de reprise. L'étudiant qui a subi un échec à un atelier obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que l'atelier sera offert ultérieurement, le même atelier ou l'équivalent. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours ou de l'atelier est exclu du programme auquel il est inscrit.

– Reprise d'un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit subir un examen de reprise. L'étudiant qui a subi un échec à un atelier à option doit reprendre le même atelier ou, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre atelier à option dans l'année qui suit cet échec. L'étudiant qui subit un échec à la reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.



- Reprise d'un cours au choix  
L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours au choix ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

### 13.2 Cours éliminatoire (Ne s'applique pas à la Faculté)

### 13.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin. Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note sert au calcul de la moyenne cumulative.

Dans le cas d'un cours dont l'évaluation portait aussi sur des travaux et des stages, l'examen de reprise porte uniquement sur la partie du cours qui a été évaluée par mode d'examens. La note obtenue est fusionnée avec les notes attribuées aux différents travaux et stages imposés pendant l'année, avant de contribuer à la nouvelle moyenne cumulative.

## 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par la Faculté, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions de l'article 13.1 peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de sa période de probation exceptionnelle, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- conserver une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours déjà réussi.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

## 15 Scolarité

Nonobstant l'article 4.1 d), la scolarité minimale des programmes de baccalauréat en architecture de paysage et en design, orientation design industriel est de huit trimestres et la scolarité maximale est de sept années civiles à compter de la première inscription; la scolarité minimale des programmes de baccalauréat en design architectural, en design, orientation design d'intérieur, et en urbanisme est de six trimestres et la scolarité maximale est de cinq années civiles à compter de la première inscription. La durée minimale du mineur en design des jardins et du mineur en urbanisme est de deux trimestres dans le cas d'une inscription à plein temps. La durée maximale est de quatre ans.

## 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul du crédit, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

## 17 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a un rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans les cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## 18 Programmes et grades

### 18.1 Programmes et grades

La Faculté offre des programmes de grades de premier cycle conduisant aux grades suivants :

- le baccalauréat en design architectural (B.Sc.), comportant un minimum de 90 crédits;

- le baccalauréat en architecture de paysage (B.A.P.), comportant un minimum de 120 crédits;
  - le baccalauréat en design, orientation design industriel (B.D.I.), comportant un minimum de 120 crédits;
  - le baccalauréat en design, orientation design d'intérieur (B.Int.), comportant un minimum de 90 crédits;
  - le B.Sc. spécialisé en urbanisme, comportant un minimum de 90 crédits;
  - le baccalauréat individualisé, comportant un minimum de 90 crédits;
- La Faculté offre également :
- le mineur en design des jardins, comportant un minimum de 30 crédits;
  - le mineur en urbanisme, comportant un minimum de 30 crédits.

### 18.2 Octroi de grades et de certificats

Les grades et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, aux candidats inscrits à titre d'étudiants réguliers qui ont satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

Les grades et certificats sont conférés sans mention.

## 19 Nullité

### 19.1 Nullité d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le Conseil de la Faculté prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

### 19.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le Conseil de la Faculté fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du Conseil de la Faculté, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen de la Faculté.

## 20 Programmes et répertoires des cours

Voir ci-dessous la description des programmes. Voir aussi la section Répertoire des cours de ce document.

# École d'architecture

## Personnel enseignant

### Directeur : Georges Adamczyk

#### Professeurs titulaires

Georges Adamczyk, B.Sp. design 3D (UQAM), M.Sc. aménagement (Montréal)  
 Jacques Dalibard, B.Arch. (McGill), M.Sc.Arch. (Columbia University, N.Y.)  
 Colin H. Davidson, M.Arch. (M.I.T.)  
 Jean-Claude Marsan, M.Sc. (Edinburgh), Ph.D. (Edinburgh), MSRC, Hon. FIRAC  
 Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley)

#### Professeurs agrégés

Denis Bilodeau, B. Arch. (Laval), M.Sc.A. (Montréal), M. of Arts (Columbia), Ph.D. (Delft)  
 Pierre Boyer-Mercier, B.Arch. (Montréal)  
 Jean-Pierre Chupin, Arch. DPLG (Nantes), Dipl. Arch. 2 (Portsmouth), M.Arch. History and Theory (McGill), Ph.D. aménagement (Montréal)  
 Anne Cormier, C.E.A.A. architecture urbaine (Paris-Villemin), B.Sc.Arch. (McGill), B.Arch. (McGill)  
 Giovanni De Paoli, Dottore in architettura (Torino), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal), vice-doyen aux études  
 Manon Guité, B.Arch. (Montréal), M.Urb. (Montréal), en congé au premier semestre 2005  
 Alan J. Knight, Dipl. A.A. (Londres)  
 Jacques Lachapelle, B.Arch. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. en histoire (Laval)  
 Iréna Latek, M.Arch. (Varsovie)

Temy Tidafi, Dipl. d'État en arch. (Alger), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal), en congé au trimestre d'automne 2004

### Professeurs adjoints

Susan Bronson, B.E.S. (Waterloo), M.Sc. A. aménagement (Montréal)  
Daniel Pearl, B.Arch. (McGill)

### Professeurs associés

Dan S. Hanganu, B.Arch. (Bucarest)  
Phyllis Lambert, M.S.Arch. (Illinois Institute of Technology, Chicago), Dr.h.c.Eng. (Technical University of Nova Scotia), Dr.h.c. (Montréal), D. Litt. (McGill), LL.D. (Concordia), LL.D. (Bishop)  
Bernard Gilles Lefebvre, B.Arch. (McGill), Maîtrise en architecture (McGill), Maîtrise en sc. de l'administration (UQAM)  
Romeo Passini, E.T.H. (Zurich), Ph.D. (Penn. State)  
Jean-François Rotgé, Arch. DPLG (Paris), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)

### Professeurs invités

Raoul Boutros, B. Arch. (Montréal)  
Clément Demers, B.Arch. (Montréal), M.Sc. gestion de projet (UQAM)  
Julia Gersovitz, B.Arch. (McGill), M.Sc. conservation (Columbia)  
Hal Ingberg, B.Sc.Arch. (McGill), B.Arch. (McGill), M.Arch. (SCIARC)

### Professeurs honoraires

Jules Auger, B.Arch. (Montréal)  
Janos Baracs, Ing.P. (Budapest)  
Melvin Charney, B.Arch. (McGill), M.Arch. (Yale)  
Jacques H. Derome, B.Arch. (McGill), M.Sc.Ed. (Montréal)  
Guy Desbarats, B.Arch. (McGill)  
Ladia Patricia Falta, M.Arch. (McGill)  
Jean-Jacques Lipp, Ing. Dipl. (Lausanne)  
Denys Marchand, B.A. (Laval), Dipl. de l'École d'architecture (Montréal)  
Pierre Morisset, B.Arch. (Laval)  
Jean Ouellet, Dipl. de l'École des Beaux-Arts (Montréal)  
Louis C. Pretty, B.Arch. (McGill)  
Pierre Teasdale, B.Arch. (McGill), M.Arch. (Montréal)  
Léonard D. Warshaw, B.Arch. (McGill)

### Professeur émérite

Claude Parisel, M. Arch. (Montréal)

## Programme de l'École d'architecture

Les ateliers constituent la base de la formation préprofessionnelle du Baccalauréat en design architectural et ils se distribuent comme suit :

### A. Quatre ateliers d'architecture

Au cours des quatre premières sessions, l'atelier vise à développer la réflexion, l'intuition, la sensibilité à l'espace, en même temps qu'il familiarise l'étudiant au processus de design.

### B. Deux ateliers thématiques

L'atelier thématique aborde le développement d'un projet d'architecture à partir des multiples enjeux et précédents culturels qui façonnent le milieu construit. L'étudiant a le choix de deux ateliers parmi les cinq offerts.

Programme 1-010-1-2

Version 01

## Baccalauréat en design architectural

J

### Objectifs

Ce baccalauréat mène soit au marché du travail, soit à la maîtrise professionnelle en architecture (M.Arch.). Sur le marché du travail, le diplômé pourra assister les professionnels autant dans la conception d'ensemble des projets d'architecture, de design d'intérieur ou d'urbanisme que dans leur réalisation. La maîtrise professionnelle en architecture donne accès à l'Ordre des architectes du Québec et le cheminement baccalauréat-maîtrise est accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) : « Au Canada, toutes les associations provinciales recommandent, comme préalable au permis d'exercice, l'obtention d'un grade universitaire conféré par un programme professionnel accrédité. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture, accorde l'accréditation à deux niveaux de grades universitaires : le Baccalauréat en architecture et la Maîtrise en architecture. Un programme peut se voir octroyer un terme d'accréditation de cinq, trois ou deux ans, selon son degré de conformité aux normes de formation établies. Les programmes de Maîtrise peuvent

être composés d'un grade préprofessionnel de premier cycle et d'un grade professionnel de deuxième cycle, lesquels, lorsque acquis successivement, constituent une formation professionnelle accréditée. Toutefois, pris isolément, le grade préprofessionnel n'est pas reconnu comme un grade accrédité. »

### Structure du programme

Ce programme porte principalement sur l'apprentissage du processus de design architectural et le développement des habiletés. Il comprend 90 crédits répartis comme suit : 24 crédits d'atelier d'architecture obligatoires (bloc A), 45 crédits de cours obligatoires (blocs C, D, E et F), 12 crédits d'ateliers optionnels (bloc B), 6 crédits de cours à option (bloc G) et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 24 cr.

#### Ateliers d'architecture

ARC 1011	6 A	1 j	Atelier d'architecture 1
+ ARC 1012	6 H	1 j	Atelier d'architecture 2
+ ARC 2011	6 A	1 j	Atelier d'architecture 3
+ ARC 2012	6 H	1 j	Atelier d'architecture 4

Bloc 70 B option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

#### Ateliers optionnels

+ AME 3030	6 A	1	Atelier multidisciplinaire
+ ARC 3011	6 AHE	1 j	Atelier formes et fonctions
+ ARC 3012	6 AHE	1 j	Atelier en techniques
+ ARC 3014	6 AH	1 j	Atelier triptyque
+ ARC 3015	6 AHE	1 j	Atelier formes et contexte

Bloc 70 C obligatoire 14 cr.

#### Histoire et théories

ARC 1101	3 A	1 j	Histoire générale de l'architecture
ARC 1102	3 H	1 j	Histoire de l'architecture moderne
ARC 1103	2 A	1 j	Introduction à l'architecture
+ ARC 2105	3 H	1 j	Théories de la forme architecturale
ARC 3104	3 A	1 j	Histoire de l'architecture au Québec

Bloc 70 D obligatoire 10 cr.

#### Dessin et informatique

AME 2129	3 H	1 j	Géométrie spatiale
ARC 1213	2 A	1 j	Dessin d'architecture
ARC 1214	2 A	1 j	Atelier d'expression
ARC 2214	3 A	1 j	Conception assistée par ordinateur (CAO)

Bloc 70 E obligatoire 15 cr.

#### Construction

ARC 1321	3 H	1 j	Construction 1
ARC 2301	3 A	1 j	Climat et physique du bâtiment
+ ARC 2302	3 H	1 j	Construction 2
ARC 2321	3 H	1 j	Statique et résistance des matériaux
ARC 5314	3 AH	1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme

Bloc 70 F obligatoire 6 cr.

#### Cours complémentaires

APA 5550	3 A	1 j	Écologie appliquée
ARC 2101	3 H	1 j	Personne/Environnement

Bloc 70 G option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

#### Cours complémentaires

APA 1101	3 H	1 j	Histoire d'architecture de paysage
APA 1201	3 H	1 j	Nivellement et drainage
APA 3450	3 AH	1 j	Étude des espaces publics urbains
ARC 2102	3 A	1 j	Histoire des formes urbaines
ARC 2530	3 H	1 j	Montréal en évolution
ARC 4106	3 A	1 j	Circulation et orientation
ARC 4327	3 H	1 j	Rédaction de devis
ARC 4328	3 H	1 j	Matériaux de construction
+ ARC 5317	3 H	1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués
ARC 5401	3 AH	1 j	Voyage d'étude en architecture
ARC 5403	3 AHE	1 j	Travaux dirigés en architecture
ARC 5405	3 AHE	1 j	Stage de formation dans la pratique
DEI 1511	3 A	1 j	Histoire du design d'intérieur
DIN 1210	3 H	1 j	Histoire du design industriel
DIN 1211	3 AH	1 j	Forme et couleur
URB 1113	3 AH	1	Espaces et sociétés

URB 1212	3	AH 1	Économie urbaine et régionale
URB 1221	3	AH 1	Formes urbaines et architecturales
URB 3222	3	AH 1	Morphologie et patrimoine urbains
URB 4201	3	E 1	Patrimoine urbain

L'acquisition d'un ordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture est requise dès la deuxième année en vue d'un usage progressif et soutenu dans les cours et les ateliers. Un programme d'aide pour l'acquisition et le financement des portables a été mis en place par la Faculté de l'aménagement et l'École.

## École d'architecture de paysage

### Personnel enseignant

#### Directeur : Stefan Tischer

#### Professeurs titulaires

Irène Cinq-Mars, B.A.P. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal), doyenne  
Gérald Domon, B.Sc. biologie (Montréal), M.Urb. (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)

Peter Jacobs, M.Arch. (Harvard), M.L.A. (Harvard)

Bernard Lafargue, B.L.A. (Sunny-Syracuse), M.L.A. (Harvard)

Philippe Poullaouec-Gonidec, D.N.B.A. (Brest), M.Sc.A. aménagement (Montréal)

Ronald Franklin Williams, B.Arch. (McGill), M.L.A. (Berkeley)

#### Professeurs agrégés

Robert Kasisi, M.Sc. sciences de l'environnement (UQAM), Ph.D. aménagement (Montréal)

John MacLeod, B.E.S. (Manitoba), M.L.A. (Manitoba), secrétaire de Faculté  
Stefan Tischer, Dipl. Ing. (Munich)

#### Professeure associée

Susan Buggy, B.A. (Manitoba), Cert. Éducation (Manitoba), M.A. (Dalhousie)

#### Professeurs adjoints

Bernard St-Denis, B.A.P. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal)

Nicole Valois, B.A.P. (Montréal), L.E.A. (Paris – La Villette), D.E.A. (Paris – La Villette)

#### Chargée d'enseignement

Danielle Dagenais, B.Sc.Agr. (McGill), M.Sc.A. (Polytechnique)

#### Professeurs honoraires

Benoit Bégin, B.Sc.A.P., M.Sc.A.P., M.C.R.P. urbanisme (Cornell)

Friedrich Oehmichen, M.L.A. (Berlin)

Danièle Routaboule, DPLG (École nationale d'horticulture, Versailles), D.I.U.P. (Paris)

## Programmes de l'École d'architecture de paysage

L'École d'architecture de paysage offre deux programmes d'études de premier cycle : le Baccalauréat en architecture de paysage de quatre ans (120 crédits) et le Mineur en design des jardins (30 crédits).

L'École propose dans son programme de baccalauréat un ensemble de cours théoriques, méthodologiques et techniques inhérents au processus de design et au développement d'une culture du projet d'architecture de paysage. La notion de projet est principalement abordée dans les activités d'atelier, qui sont centrales à la formation de l'étudiant. Cette activité pédagogique est le lieu privilégié de la création, de la composition paysagère, de l'expérimentation du projet et de l'application des connaissances. Globalement, les cours et les ateliers se divisent en cinq thèmes d'enseignement, soit : théorie et histoire de l'architecture de paysage, outils et techniques d'intervention, pratiques de l'architecture de paysage, dimensions socioculturelles des paysages et dimensions biophysiques des paysages.

L'enseignement est orienté vers un processus d'intervention, adapté aux enjeux de la société, qui intègre les composantes biogéographiques et culturelles des milieux. Les programmes pédagogiques reflètent ainsi l'intérêt de l'environnement, de sa transformation et de son interprétation. Ils misent sur l'apprentissage d'un savoir-faire technique et plastique, et sur le développement d'une rigueur intellectuelle nécessaire au design des jardins et à la pratique professionnelle de l'architecture de paysage.

Le programme de baccalauréat de l'École d'architecture de paysage forme des architectes paysagistes de piste professionnelle et donne accès à l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Programme 1-020-1-0

Version 07

## Baccalauréat en architecture de paysage

J

### Objectifs

L'architecture de paysage a pour objectif l'aménagement des espaces extérieurs (parcs, jardins publics et privés, places, paysages urbains et ruraux, territoires). Le but du Baccalauréat en architecture de paysage est de former des professionnels habilités à concevoir des paysages et à intervenir sur leurs différentes composantes (biophysiques, socio-économiques et culturelles), que ce soit à l'échelle microlocale, locale ou régionale.

### Structure du programme

Le programme du Baccalauréat en architecture de paysage comprend 120 crédits répartis comme suit : 72 crédits obligatoires dont 48 en ateliers; de 27 à 39 crédits de cours d'approfondissement à option; de 6 crédits à 12 crédits de cours interdisciplinaires à option; de 3 à 6 crédits de cours au choix qui doivent être pris hors faculté. Les cours et les ateliers de chacun de ces ensembles sont regroupés en segments se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'architecture de paysage. Chacun de ces segments contient un bloc de cours obligatoires, de cours d'approfondissement et d'ouverture interdisciplinaire. Les échanges interuniversitaires se limitent à la 5e et à la 6e sessions de cours, soit la 3e année uniquement, durant laquelle l'étudiant doit s'inscrire à des ateliers dont les thèmes et les savoirs abordent le projet urbain et le projet rural.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 01 Théorie et histoire de l'architecture de paysage

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>6 cr.</i>
<b>Formation de base</b>			
APA 1100	3 A 2 j	Architecture de paysage : introduction	
APA 1101	3 H 1 j	Histoire d'architecture de paysage	
<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
<b>Approfondissement</b>			
APA 1102	3 H 1 j	Histoire de la composition des jardins	
APA 3150	3 A 1 j	Histoire et théorie du paysage	
APA 3151	3 H 1 j	Figuration en architecture de paysage	
APA 4150	3 A 1 j	Problématique et enjeux du paysage	
<i>Bloc 01 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
<b>Ouverture interdisciplinaire</b>			
ARC 1101	3 A 1 j	Histoire générale de l'architecture	
ARC 1102	3 H 1 j	Histoire de l'architecture moderne	
ARC 1104	3 A 1 j	Introduction à l'architecture	
ARC 2102	3 A 1 j	Histoire des formes urbaines	
ARC 2530	3 H 1 j	Montréal en évolution	
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec	
DIN 1210	3 H 1 j	Histoire du design industriel	
DIN 3211	3 A 1 j	Théories du design	
+ GEO 3212	3 H 1 j	Régions métropolitaines	
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident	
HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne	
HAR 2062	3 H 1 j	Le design moderne	
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel	
URB 1221	3 AH 1	Formes urbaines et architecturales	
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme	
URB 3171	3 A 1	Courants théoriques en planification	
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification	

### Segment 02 Outils et techniques d'intervention

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
<b>Formation de base</b>			
APA 1200	3 A 1 js	Dessin et communication	
APA 1201	3 H 1 j	Nivellement et drainage	
APA 2200	3 AH 1 j	Matériaux et assemblage	
+ APA 2201	3 AH 1 j	Construction et génie du site	

APA 3200	3 H 1 j	Méthodologie et processus
APA 4200	3 H 1 j	Pratique professionnelle
<i>Bloc 02 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 16 cr.</i>
<b>Approfondissement</b>		
APA 1250	3 H 1 j	Dessin technique et devis
APA 2251	3 AH 1 j	Laboratoire d'informatique appliquée
APA 2252	3 H 1 j	Projections et langages graphiques
APA 3250	3 A 1 j	Géomatique et paysage
APA 3251	3 A 1 j	Analyse visuelle
APA 3253	3 A 1 j	Visualisation et simulation du paysage
APA 5250	1 AHE 1 j	Stage d'arpentage
<i>Bloc 02 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
<b>Ouverture interdisciplinaire</b>		
AME 1212	3 HE 1 j	Expression 2 et 3D
AME 2101	3 AH 1	Aspects psychosociaux de l'aménagement
AME 2129	3 H 1 j	Géométrie spatiale
AME 2230	3 AH 1 j	Mathématiques et aménagement
ARC 1211	2 A 1 j	Dessin et communication
ARC 5314	3 AH 1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme
+ ARC 5317	3 H 1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués
DIN 1110	3 A 1 j	Infographie 1
+ DIN 1120	3 HE 1 j	Infographie 2
DIN 1211	3 AH 1 j	Forme et couleur
DIN 3131	3 AE 1 j	Multimédia
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
GEO 1532	3 H 1 js	Cartographie
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
URB 1412	3 AH 1	Analyse de données urbaines

**Segment 03 Pratiques de l'architecture de paysage**

<i>Bloc 03 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>36 cr.</i>
<b>Formation de base</b>		
APA 1300	6 A 1 j	Lecture et conception du paysage
+ APA 1301	6 A 1 j	Démarches paysagères
APA 2300	6 H 1 j	Design des espaces résidentiels
+ APA 2301	6 H 1 j	Espaces et équipements publics
APA 4300	6 A 1 j	Processus et design
+ APA 4301	6 H 1 j	Projet de fin d'étude
<i>Bloc 03 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 21 cr.</i>
<b>Approfondissement</b>		
+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire
+ APA 2350	3 AH 1 j	Utilisation des végétaux
APA 3350	1 A 1 j	Introduction à l'aménagement régional
+ APA 3351	6 A 1 j	Espace régional
APA 3352	6 H 1 j	Aménagement du paysage urbain
APA 3353	6 A 1 j	Atelier de design hors département
APA 3354	3 H 1 j	Restauration des parcs et des jardins
APA 4350	2 A 1 j	Introduction au projet de fin d'étude
<i>Bloc 03 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
<b>Ouverture interdisciplinaire</b>		
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 1321	3 AH 1	Méthodes et métiers de l'urbanisme
URB 2015	3 A 1	Planification territoriale
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 3214	3 AH 1	Cadres institutionnels de l'urbanisme

**Segment 04 Dimensions socioculturelles des paysages**

<i>Bloc 04 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>3 cr.</i>
<b>Formation de base</b>		
APA 2400	3 AH 1 j	Valeurs psychosociales en paysage
<i>Bloc 04 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
<b>Approfondissement</b>		
APA 3450	3 AH 1 j	Étude des espaces publics urbains
APA 4450	3 A 1 j	Mythes, symboles et paysages

<i>Bloc 04 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
<b>Ouverture interdisciplinaire</b>		
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2042	3 A 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
GEO 1412	3 H 1 js	Le Québec
HAR 1030	3 A 1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HST 2400	3 H 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
SOL 1090	3 H 1 j	Méthodologie qualitative 1
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec
SOL 3200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

**Segment 05 Dimensions biophysiques des paysages**

<i>Bloc 05 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>9 cr.</i>
<b>Formation de base</b>		
APA 1500	3 A 1 j	Identification des végétaux
APA 1501	3 H 1 j	Lecture des formes du paysage
+ APA 2500	3 A 1 j	Écologie végétale : Concepts/techniques
<i>Bloc 05 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 15 cr.</i>
<b>Approfondissement</b>		
APA 2550	3 A 1 j	Pédologie et paysage
APA 3550	3 H 1 j	Horticulture
APA 3551	3 AH 1 j	Télétection en aménagement
APA 4550	3 H 1 js	Génie et phytorestauration
APA 4551	3 H 1 j	Gestion : environnement et paysage
APA 5550	3 A 1 j	Écologie appliquée

*Bloc 05 C* *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

<b>Ouverture interdisciplinaire</b>		
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
BIO 3893	3 H 1 js	Éco-toxicologie
GEO 2112	3 A 1 j	Phytogéographie
GLG 1952	3 AH 1 js	Géologie générale
GLG 1980	3 A 1 j	Patrimoine géologique du Québec
URB 2344	3 AH 1	Gestion de l'environnement et urbanisme

**Segment 70**

<i>Bloc 70 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
<b>Unités d'approfondissement dirigé</b>		
APA 5000	1 AHE 1 j	Travail dirigé
APA 5001	1 AHE 1 j	Travail dirigé
APA 5002	2 AHE 1 j	Travail dirigé
APA 5010	1 AHE 1 j	Activité dirigée
APA 5011	1 AHE 1 j	Activité dirigée
APA 5012	2 AHE 1 j	Activité dirigée
APA 5013	3 AHE 1 j	Activité dirigée
APA 5014	3 E 1 j	Atelier d'été en architecture de paysage

Programme 1-021-4-0 Version 00

**Mineur en design des jardins** **J**

**Objectifs**

Formation en aménagement de jardins résidentiels. Cette formation livre les connaissances fondamentales en design des jardins. Elle peut aussi permettre à l'étudiant d'entreprendre des études plus avancées en architecture de paysage, en horticulture et dans d'autres domaines connexes. Combinée à d'autres mineurs de la Faculté des arts et des sciences, ou à certains certificats de la Faculté de l'éducation permanente, cette formation peut mener à la réalisation d'un programme de premier cycle en sciences appliquées. Elle peut en outre offrir un passage vers une formation professionnelle spécialisée en architecture de paysage, tels le Baccalauréat et la M.Sc.A. Aménagement, option Paysage.

**Structure du programme**

Le programme comporte 30 crédits dont 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Histoire et aménagement des jardins**

*Bloc 01 A* obligatoire 3 cr.

**Formation de base**

APA 1102 3 H 1 j Histoire de la composition des jardins

*Bloc 01 B* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Approfondissement**

APA 1100 3 A 2 j Architecture de paysage : introduction

APA 1101 3 H 1 j Histoire d'architecture de paysage

**Segment 02 Design et construction des jardins**

*Bloc 02 A* obligatoire 9 cr.

**Formation de base**

APA 1200 3 A 1 js Dessin et communication

APA 2300 6 H 1 j Design des espaces résidentiels

*Bloc 02 B* option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

**Approfondissement**

APA 1201 3 H 1 j Nivellement et drainage

APA 1250 3 H 1 j Dessin technique et devis

APA 2200 3 AH 1 j Matériaux et assemblage

APA 5014 3 E 1 j Atelier d'été en architecture de paysage

**Segment 70 Sciences horticole et biologique**

*Bloc 70 A* obligatoire 6 cr.

**Formation de base**

APA 1500 3 A 1 j Identification des végétaux

APA 3550 3 H 1 j Horticulture

*Bloc 70 B* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Approfondissement**

+ APA 2350 3 AH 1 j Utilisation des végétaux

+ APA 2500 3 A 1 j Écologie végétale : Concepts/techniques

APA 4550 3 H 1 js Génie et phytorestauration

**École de design industriel****Personnel enseignant****Directeur : Nomination en cours****Professeurs titulaires**

Roger Francis Camous, Ing. (INSA, Lyon), B.Arch. (Montréal)

Luc Courchesne, B.D.I. (Nova Scotia College of Art and Design, Halifax), M.S.V.S. (Massachusetts Institute of Technology)

Alain Findeli, Ing. (INSA, Lyon), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Doctorat en esthétique et science de l'art (Paris VIII)

**Professeurs agrégés**

Diane Bisson, B.Sc. anthropologie (Montréal), M.Sc. anthropologie (Montréal), M.A. muséologie (Montréal), Ph.D. en histoire du design (Royal College of Art, Londres), en congé en 2004-2005

Pierre De Coninck, DUT Génie mécanique (I.U.T. Valenciennes), Ing. Génie mécanique (Univ. Technologie de Compiègne), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal), en congé au premier semestre 2005

Philippe Lalande, Maîtrise en design (Royal College of Art, Londres), Diplôme en D.I. (Ontario College of Art, Toronto)

Jacqueline Vischer, B.A. psychologie (Berkeley), Diploma in Psychology (Univ. of Wales), Ph.D. architecture (Berkeley), en congé en 2004-2005

**Professeurs adjoints**

Tomás Dorta, Architecture (U.C.V., Caracas), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)

Philippe Lema, Licence Psychologie (Lausanne), D.E.A. sciences cognitives (Polytechnique, Paris), Ph.D. psychologie (Lausanne)

Sylvain Plouffe, B.D.I. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal)

Tiiu Poldma, B.A. Interior Design (Ryerson University, Toronto), Masters in Culture and Values, Interior Design (McGill)

Denyse Roy, Maîtrise en muséologie (UQAM), Maîtrise en histoire de l'art (Concordia), B.D.I. (Montréal)

Jean Therrien, B.Sc. design (UQAM), M.Sc.A. aménagement (Montréal)

**Chargé d'enseignement**

Philippe Gauthier, B.D.I. (Montréal), M.Sc. A. aménagement (Montréal), D.E.A. sociologie (Toulouse)

**Professeurs associés**

Michel Dallaire, Diplôme d'études supérieures en arts industriels (École supérieure des arts industriels, Stockholm)

Franco Lodato, B.D.I. (Institute of Technology, Caracas), M.Sc. in Bionics (Istituto Europeo di Design, Milan)

Alain Moureaux, diplôme en architecture d'intérieur (Institut St-Luc, Belgique)

Carmello Di Bartolo, diplôme designer industriel (Istituto Europeo di Design, Milan)

**Professeurs honoraires**

Pierre Richard Buzzell, Dipl. de l'École de design industriel (Montréal), M.Sc. (Loughborough)

Albert Leclerc, Dipl. de l'Institut des arts appliqués de Montréal, Certificat du Cours supérieur d'esthétique industrielle (Paris), Certificat postuniversitaire (Royal College of Art, Londres)

Victor Pinheiro, I.I.L. Ingénierie industrielle (Lisbonne)

**Programmes de l'École de design industriel**

L'École de design industriel offre un programme de Baccalauréat en design : orientation design industriel, d'une durée de quatre ans, et un programme de Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur, d'une durée de trois ans. L'École de design industriel veut former des professionnels compétents et socialement responsables dans ces deux domaines.

Le premier objectif visé par le design industriel est de déterminer les qualités formelles des objets produits par l'industrie. L'activité d'atelier est au centre de la formation de l'étudiant. Ce choix s'appuie sur le principe que l'atelier constitue le lieu privilégié de l'apprentissage de la créativité, de l'application et de la synthèse des connaissances. La succession des projets d'atelier vise à assurer que l'étudiant passe progressivement des étapes d'initiation et de familiarisation à celles d'approfondissement et de maîtrise.

Le design d'intérieur a pour objectif de générer des solutions créatives pour l'aménagement des espaces intérieurs, en vue de l'amélioration de la qualité du milieu de vie des individus. Il présente ainsi des similitudes avec le design industriel et l'architecture, mais en approfondissant la dimension intime de l'expérience de vie dans l'espace intérieur. Le design d'intérieur, en tant que pratique intervenant sur le bâti, joue un rôle charnière entre l'individu et son cadre de vie.

L'atelier de design est au centre de la formation de l'étudiant. Cette activité devient le lieu privilégié de l'apprentissage, de la créativité, de l'application et de la synthèse des connaissances. Le programme comprend des ateliers, des cours théoriques et un stage pratique répartis sur trois années de formation, à la suite desquelles l'étudiant sera reconnu par les regroupements professionnels représentant les designers d'intérieur.

Programme 1-014-1-0

Version 02

**Baccalauréat en design : orientation design industriel**

Responsable : Nomination en cours

**Objectifs**

Le programme de Baccalauréat en design : orientation design industriel vise l'acquisition de connaissances relatives aux contextes socioculturel et technologique dans lequel intervient le designer. Il vise en outre bien sûr l'acquisition de connaissances relatives aux besoins des usagers, aux objets produits et à l'industrie. Une fois le programme de baccalauréat complété, l'étudiant peut s'inscrire aux programmes de maîtrise et de doctorat facultaires. Ces deux programmes permettent d'approfondir des savoirs et des savoir-faire en design industriel.

**Structure du programme**

Le programme comprend un minimum de 120 crédits répartis comme suit : 99 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix hors faculté.

48 des 99 crédits obligatoires sont consacrés à des ateliers de design. Les autres crédits obligatoires, de même que l'ensemble des crédits à option, portent sur les sujets suivants : communication, théories, technologies, gestion, culture générale et stages.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70***Bloc 70 A* obligatoire 48 cr.**Ateliers de design**

DIN 1030	3 A 1 j	Atelier préparatoire
DIN 1040	3 H 1 j	Atelier de design 1
+ DIN 2010	6 A 1 j	Atelier de design 2
+ DIN 2020	6 H 1 j	Atelier de design 3
+ DIN 3010	6 A 1 j	Atelier de design 4
+ DIN 3020	6 H 1 j	Atelier de design 5
+ DIN 4010	6 A 1 j	Atelier de design 6
+ DIN 4011	3 A 1 j	Atelier préparatoire au projet final
+ DIN 4020	9 H 1	Projet final

*Bloc 70 B* obligatoire 9 cr.**Communication 1**

DIN 1110	3 A 1 j	Infographie 1
+ DIN 1120	3 HE 1 j	Infographie 2
DIN 2130	3 HE 1 j	Techniques de présentation graphique

*Bloc 70 C* option minimum 2 cr., maximum 12 cr.**Communication 2**

AME 1212	3 HE 1 j	Expression 2 et 3D
ARC 1211	2 A 1 j	Dessin et communication
+ ARC 2130	3 AH 1	Géométrie descriptive 2
DIN 2110	3 H 1 j	Laboratoire d'informatique appliquée
DIN 2131	3 HE 1 j	Le graphisme et le processus créateur
DIN 3131	3 AE 1 j	Multimédia
GIN 3020	2 AHE 1 j	Communication graphique

*Bloc 70 D* obligatoire 21 cr.**Théories**

AME 2129	3 H 1 j	Géométrie spatiale
DIN 1210	3 H 1 j	Histoire du design industriel
DIN 1211	3 AH 1 j	Forme et couleur
DIN 2210	3 AH 1 j	Ergonomie
DIN 2220	3 A 1 j	Méthodologie du design
DIN 3211	3 A 1 j	Théories du design
DIN 3212	3 H 1 j	Psychométrie appliquée au design

*Bloc 70 E* option minimum 0 cr., maximum 6 cr.**Théorie**

DIN 3230	3 A 1 j	Usagers, perception et cognition
DIN 3235	3 H 1 j	Santé, sécurité et design industriel
DIN 3325	3 AH 1 j	Couleur et lumière en design industriel

*Bloc 70 F* obligatoire 18 cr.**Technologies 1**

DIN 1310	3 A 1 j	Introduction aux matériaux
+ DIN 1321	3 H 1 j	Matériaux 1 : bois et autres matériaux
DIN 1330	3 A 1 j	Statique et résistance des matériaux
+ DIN 2322	3 H 1 j	Matériaux 3 : matériaux polymériques
+ DIN 2323	3 A 1 j	Matériaux 2 : matériaux métalliques
DIN 3332	3 A 1 j	Écologie industrielle

*Bloc 70 G* option minimum 0 cr., maximum 9 cr.**Technologies 2**

+ DIN 3330	3 AH 1 j	Structure des objets et des mécanismes
DIN 3333	3 H 1 j	Textiles
DIN 3334	3 A 1 j	Prototypage rapide en design
+ GIN 3015	3 AH 1 j	Ingénierie du produit

*Bloc 70 H* obligatoire 3 cr.**Gestion 1**

+ DIN 4420	3 A 1 j	Pratique professionnelle
------------	---------	--------------------------

*Bloc 70 I* option minimum 0 cr., maximum 3 cr.**Gestion 2**

+ EDP 2001	3 AHE 1 js	Entrepreneurship, démarrage d'entreprise
URB 1212	3 AH 1	Économie urbaine et régionale

*Bloc 70 J* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.**Gestion 3**

+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire
+ DIN 3431	3 A 1 j	Gestion de projet
GIN 3017	3 AH 1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.
HEC 3019	3 AHE 1 j	Introduction au marketing

*Bloc 70 K* option minimum 3 cr., maximum 9 cr.**Culture générale**

AME 2230	3 AH 1 j	Mathématiques et aménagement
APA 1101	3 H 1 j	Histoire d'architecture de paysage
APA 1200	3 A 1 js	Dessin et communication
ARC 1101	3 A 1 j	Histoire générale de l'architecture
ARC 1102	3 H 1 j	Histoire de l'architecture moderne
ARC 2101	3 H 1 j	Personne/Environnement
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec
+ ARC 5208	3 A 1 j	Topologie structurale
DEI 1511	3 A 1 j	Histoire du design d'intérieur
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
GIN 3021	2 AH 1 j	Histoire des sc. et techn. modernes
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 2062	3 H 1 j	Le design moderne
PBC 1040	2 A 1 j	Anatomie macroscopique humaine
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme

*Bloc 70 L* option minimum 0 cr., maximum 4 cr.**Stage**

+ DIN 3631	2 AHE 1 j	Stage
+ DIN 3632	2 AHE 1 j	Stage

*Bloc 70 M* option minimum 0 cr., maximum 6 cr.**Unités d'approfondissement dirigé**

DIN 5010	1 AHE 1 j	Travail dirigé en design industriel 1
DIN 5011	2 AHE 1 j	Travail dirigé en design industriel 2
DIN 5012	3 AHE 1 j	Travail dirigé en design industriel 3

Programme 1-014-1-1

Version 02

**Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur****J**

Responsable : Nomination en cours

**Objectifs**

Le programme de Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur vise à assurer une maîtrise des fondements du design d'intérieur et à familiariser l'étudiant avec les champs d'études complémentaires. Il respecte un équilibre entre les cours théoriques et l'élaboration de projets en atelier, grâce auxquels l'étudiant apprend à maîtriser les outils techniques et professionnels. Le programme encourage ainsi l'acquisition d'habiletés en matière de résolution de problème, de même que le développement de la créativité et de l'innovation. Il permet enfin à l'étudiant de bien connaître les domaines d'intervention spécifiques au Québec et les grands courants internationaux, en particulier sur le plan des innovations technologiques.

**Structure du programme**

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit : 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option. Les cours et ateliers sont regroupés en cinq segments rattachés à des catégories de connaissances et d'apprentissage du design d'intérieur.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Histoire et théories du design d'intérieur***Bloc 01 A* obligatoire 21 cr.

ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec
DEI 1000	3 A 1 j	Introduction au design d'intérieur
+ DEI 1005	3 H 1 j	Méthodologies et processus
DEI 1511	3 A 1 j	Histoire du design d'intérieur
+ DEI 2001	3 A 1 j	Espace et individu
+ DEI 2002	3 H 1 j	Fondements conceptuels
DEI 3555	3 H 1 j	Intention et éthique en design

*Bloc 01 B* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

APA 1102	3 H 1 j	Histoire de la composition des jardins
APA 3150	3 A 1 j	Histoire et théorie du paysage
APA 3450	3 AH 1 j	Étude des espaces publics urbains

ARC 2101	3 H 1 j	Personne/Environnement
DIN 3211	3 A 1 j	Théories du design
HAR 1030	3 A 1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2062	3 H 1 j	Le design moderne
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
SOL 1150	3 H 1 j	Culture et société
SOL 3200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

**Segment 02 Création et design d'intérieur**

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>24 cr.</i>
DEI 1018	3 A 1 j	Atelier 1 en design d'intérieur	
+ DEI 1019	3 H 1 j	Atelier 2 en design d'intérieur	
+ DEI 2018	3 A 1 j	Atelier 3 en design d'intérieur	
+ DEI 2019	3 H 1 j	Atelier 4 en design d'intérieur	
+ DEI 2325	3 H 1 j	Couleur et éclairage design d'intérieur	
+ DEI 3040	6 H 1 j	Projet de fin d'études	
DIN 1211	3 AH 1 j	Forme et couleur	
<i>Bloc 02 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>	
+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire	
+ DIN 3010	6 A 1 j	Atelier de design 4	

**Segment 03 Connaissances techniques et professionnelles**

<i>Bloc 03 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
DEI 2030	3 H 1 j	Matériaux et méthodes	
DEI 3003	3 A 1 j	Pratiques du design d'intérieur	
DEI 3010	3 A 1 j	Systèmes environnementaux	
DEI 3020	3 A 1 j	Éléments intérieurs et mobilier	
DIN 2210	3 AH 1 j	Ergonomie	
<i>Bloc 03 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>	
ARC 2301	3 A 1 j	Climat et physique du bâtiment	
ARC 4328	3 H 1 j	Matériaux de construction	
ARC 5314	3 AH 1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme	
+ ARC 5317	3 H 1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués	
+ DIN 1321	3 H 1 j	Matériaux 1 : bois et autres matériaux	
+ DIN 2323	3 A 1 j	Matériaux 2 : matériaux métalliques	
DIN 3333	3 H 1 j	Textiles	

**Segment 04 Communication visuelle**

<i>Bloc 04 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
AME 1212	3 HE 1 j	Expression 2 et 3D	
DEI 1211	3 A 1 j	Dessin et communication	
DEI 2013	3 A 1 js	Conception assistée par ordinateur	
DIN 2130	3 HE 1 j	Techniques de présentation graphique	
<i>Bloc 04 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	
AME 2129	3 H 1 j	Géométrie spatiale	
+ DIN 1120	3 HE 1 j	Infographie 2	
DIN 2131	3 HE 1 j	Le graphisme et le processus créateur	
DIN 3131	3 AE 1 j	Multimédia	

**Segment 71 Stage**

<i>Bloc 71 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	
+ DEI 4200	3 AHE 1 js	Stage	
<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	
DEI 2119	1 AHE 1	Travail dirigé design d'intérieur 1	
DEI 2120	2 AHE 1 j	Travail dirigé design d'intérieur 2	

**Institut d'urbanisme****Personnel enseignant****Directeur : Gérard Beaudet****Professeurs titulaires**

Alain-Michel Barcelo, Dipl. de l'École d'architecture (Montréal), Dipl. Civic Design (Edinburgh)  
 Bernadette Blanc, Lic. hist-géog. (Paris), M. géog. (Paris)  
 Michel A. Boisvert, M.A. écon. (Montréal), Ph.D. Regional Science (University of Pennsylvania)  
 Aurèle Cardinal, B.Arch. (McGill), M.Urb. (Montréal)  
 Michel Gariépy, B.Ing. (McGill), M.Urb. (Montréal), Ph.D. Planning Studies (University of London, Londres), en congé au premier semestre 2005  
 Marie Lessard, B.Arch. (Montréal), M.Phil. Town Planning (London)  
 René Parenteau, M.Sc. sociologie (Laval), Doctorat sc. humaines (Aix), en congé au trimestre d'automne 2004  
 Béatrice Sokoloff, Ph.D. sociologie (Montréal)  
 Marie-Odile Trépanier, LL.L. (Montréal), M.Urb. (Montréal)

**Professeurs agrégés**

Gérard Beaudet, B.Arch. (Montréal), M.Urb. (Montréal)  
 François Charbonneau, B.Sp.L. esthétique-histoire de l'art (UQAM), M.Urb. (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal), en congé en 2005  
 Jacques Fiset, B.A.A. (Sherbrooke), M.Urb. (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal), Dipl. I.C.T. (Ottawa), vice-doyen à la recherche et aux études supérieures  
 Michel Guenet, Ph.D. géographie (Laval)  
 Paul Lewis, B.A. spéc. en géographie (Ottawa), Maîtrise en planification (Ottawa), Ph.D. aménagement (Montréal)

**Professeur invité**

Daniel Gill, B.Sc. géographie (UQAM), M.ATDR (Laval)

**Professeurs honoraires**

Réjane Blary, D.E.S. économie et droit public (Lille), Doctorat en droit (Lille), Dipl. I.E.D.E.S. (Paris)  
 Iskandar Gabbour, M.Arch., Ph.D. Urb. (University of Pennsylvania)  
 Jean-Paul Guay, M.Urb. (Montréal)  
 Jean McNeil, L.Sc.comm. économie appliquée (HEC, Montréal), D.E.S. sciences économiques (Paris), Doctorat sc. écon. (Paris I)  
 Jacques Paris, Ing. Dipl. (Lille), M.Sc. (Toronto)

**Programmes de l'Institut d'urbanisme**

Dès sa création en 1961, l'Institut d'urbanisme a situé son enseignement dans une perspective très large englobant l'aménagement des territoires à ses différents niveaux. Il a pour objectif d'initier, de promouvoir et d'orienter les études et les recherches en urbanisme au niveau universitaire, et de constituer un centre d'information en liaison étroite avec les organismes professionnels, gouvernementaux et privés qui se préoccupent de questions d'urbanisme.

On y forme des planificateurs conscients de la complexité et de l'interaction des phénomènes urbains et régionaux et des possibilités d'une organisation rationnelle de l'espace.

L'Institut offre un programme de Baccalauréat ès sciences spécialisé en urbanisme, un mineur en urbanisme, un programme de maîtrise en urbanisme et un D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement.

L'urbanisme, c'est tout ce qui concourt à l'organisation de l'espace géographique, à toutes les échelles, depuis le projet d'habitation ou de place publique jusqu'au schéma d'aménagement et aux stratégies de développement régional. L'urbaniste a donc comme premier mandat de planifier, puis d'aménager l'espace. Bon nombre d'urbanistes travaillent dans le secteur public, en particulier dans les municipalités, ainsi que dans les ministères et agences gouvernementales impliqués dans l'aménagement du territoire. Mais ce sont de plus en plus les bureaux d'études spécialisés, ainsi que les entreprises privées et les organisations communautaires qui offrent les plus nombreux débouchés.

Les activités traditionnelles de l'urbaniste comprennent la réalisation d'enquêtes et le montage de dossiers servant à étayer une problématique d'intervention, la production de plans d'aménagement de site, de plans directeurs et de schémas d'aménagement régionaux, l'élaboration d'instruments comme les réglementations d'urbanisme, et la planification de programmes d'équipements collectifs.

**Les nouvelles pratiques** de l'urbaniste comprennent la mise au point de stratégies et l'élaboration d'outils de protection du patrimoine architectural, de revitalisation de quartiers, de conservation de l'environnement et de mise en valeur des ressources d'un milieu, l'analyse des impacts de projets urbains sur l'environnement naturel et bâti, ainsi que sur la santé financière des collectivités locales, la mise sur pied de processus d'information et d'éducation, et enfin l'animation d'exercices de consultation publique.

#### Les aptitudes souhaitables

Les études en urbanisme requièrent des aptitudes d'analyse et de réflexion sur des objets-problèmes (aspect objectif), ainsi que le goût de l'action encadré par un jugement et un sens critique développés (aspect normatif).

Programme 1-025-1-0

Version 07

### B.Sc. spécialisé en urbanisme

J

#### Objectifs

Familiariser l'étudiant avec l'ensemble des connaissances et des habiletés requises en vue d'une pratique professionnelle. Afin d'assurer cette formation professionnelle compétente, le baccalauréat doit amener l'étudiant à mieux comprendre les problématiques urbaines. En ce sens, le baccalauréat constitue un lieu de formation de première ligne sur la ville, les fonctions urbaines et les acteurs de la ville (les savoirs), de même qu'un lieu d'introduction aux méthodes, aux techniques et aux pratiques de l'urbanisme (les savoir-faire). Il propose une formation contextualisée, dans une triple perspective : historique (l'évolution des pratiques et des enjeux), géographique (les pratiques dans différents contextes d'intervention), stratégique et prospective (les grands enjeux environnementaux, démographiques, sociologiques, économiques et politiques). Le programme de baccalauréat constitue également un lieu de formation initiale en vue d'études de deuxième cycle, en urbanisme ou dans des domaines apparentés, par exemple en géographie ou en gestion de projet.

#### Structure du programme

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit : 66 crédits de cours et d'ateliers obligatoires et 21 crédits de cours et d'ateliers à option, en plus de 3 crédits de cours au choix à prendre hors faculté. Les cours obligatoires et à option sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'urbanisme : 1) Les villes et l'urbanisation; 2) La ville, les formes, les fonctions et les acteurs; 3) Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme; 4) Les compétences techniques; 5) Les laboratoires-ateliers; 6) Aménagement et géographie.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 01

Bloc 01 A obligatoire 12 cr.

##### Les villes et l'urbanisation

URB 1111	3 AH 1	Le Québec urbain
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés
URB 1114	3 AH 1	Villes, territoires et environnement

#### Segment 02

Bloc 02 A obligatoire 18 cr.

##### La ville : formes, fonctions et acteurs

URB 1211	3 AH 1	Activités urbaines, acteurs et enjeux
URB 1212	3 AH 1	Économie urbaine et régionale
URB 1221	3 AH 1	Formes urbaines et architecturales
URB 2213	3 AH 1	Politiques urbaines et habitat
URB 3214	3 AH 1	Cadres institutionnels de l'urbanisme
URB 3222	3 AH 1	Morphologie et patrimoine urbains

#### Segment 03

Bloc 03 A obligatoire 15 cr.

##### Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme

URB 1321	3 AH 1	Méthodes et métiers de l'urbanisme
URB 2046	3 AH 1	Outils juridiques en urbanisme
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme
URB 2322	3 AH 1	Design urbain
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

Bloc 03 B option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

##### Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme

AME 2101	3 AH 1	Aspects psychosociaux de l'aménagement
URB 2323	3 AH 1	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 2342	3 AH 1	Finances publiques urbaines et urbanisme
URB 2343	3 AH 1	Réseaux d'infrastructure urbaine
URB 2344	3 AH 1	Gestion de l'environnement et urbanisme
URB 2345	3 AH 1	Communication-participation-négociation

#### Segment 04

Bloc 04 A obligatoire 6 cr.

##### Les compétences techniques

URB 1411	3 AH 1	Géomatique et urbanisme
URB 1412	3 AH 1	Analyse de données urbaines

Bloc 04 B option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

##### Les compétences techniques

+ URB 2414	3 AH 1	Représentation et modélisation spatiale
------------	--------	---

#### Segment 05

Bloc 05 A obligatoire 15 cr.

##### Laboratoires – ateliers

URB 2511	3 AH 1	Labo-atelier 1 analyse et problématique
+ URB 2512	6 AH 1	Labo-atelier 2 propositions d'urbanisme
+ URB 3519	6 AH 1	Projet terminal

Bloc 05 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

##### Laboratoires – ateliers

+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire
+ URB 3513	6 AH 1	Labo-atelier 3 mise en oeuvre de projet

Bloc 05 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

##### Laboratoires – ateliers

+ URB 3589	3 AH 1	Stage
URB 3599	3 AH 1	Activité spéciale

#### Segment 70

Bloc 70 A option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

##### Aménagement et géographie

APA 1100	3 A 2 j	Architecture de paysage : introduction
APA 3450	3 AH 1 j	Étude des espaces publics urbains
APA 3551	3 AH 1 j	Télé-détection en aménagement
ARC 1102	3 H 1 j	Histoire de l'architecture moderne
ARC 2530	3 H 1 j	Montréal en évolution
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
GEO 2232	3 A 1 j	Populations et sociétés
+ GEO 3212	3 H 1 j	Régions métropolitaines

Programme 1-025-4-0

Version 01

### Mineur en urbanisme

J

#### Objectifs

Le programme de mineur en urbanisme est destiné aux spécialistes de sciences humaines soucieux de mieux comprendre la réalité urbaine et de se mieux préparer à interagir dans leur pratique professionnelle avec des spécialistes de l'aménagement : urbanistes, architectes, architectes de paysage, designers urbains, etc. Le programme de mineur peut être associé à plusieurs majeurs de la Faculté des arts et des sciences et à plusieurs certificats de la Faculté de l'éducation permanente. Il permet en outre de faciliter le passage au baccalauréat aux étudiants qui n'ont pas encore décidé de leur cheminement scolaire. Il permet également de faciliter l'intégration au programme de maîtrise en urbanisme à ceux qui auront choisi, au premier cycle, une autre voie que le baccalauréat spécialisé en urbanisme.

#### Structure du programme

Le programme comprend 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.



Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 01

*Bloc 01 A* obligatoire 12 cr.

#### L'urbain

URB 1111	3	AH	1	Le Québec urbain
URB 1113	3	AH	1	Espaces et sociétés
URB 1211	3	AH	1	Activités urbaines, acteurs et enjeux
URB 1221	3	AH	1	Formes urbaines et architecturales

*Bloc 01 B* option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

#### L'urbain

URB 1112	3	AH	1	Urbanisation dans le monde
URB 1114	3	AH	1	Villes, territoires et environnement
URB 1212	3	AH	1	Économie urbaine et régionale
URB 2213	3	AH	1	Politiques urbaines et habitat
URB 3222	3	AH	1	Morphologie et patrimoine urbains

### Segment 02

*Bloc 02 A* obligatoire 6 cr.

#### L'urbanisme

URB 1321	3	AH	1	Méthodes et métiers de l'urbanisme
URB 2071	3	AH	1	Histoire de l'urbanisme

*Bloc 02 B* option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

#### L'urbanisme

AME 2101	3	AH	1	Aspects psychosociaux de l'aménagement
URB 2046	3	AH	1	Outils juridiques en urbanisme
URB 2322	3	AH	1	Design urbain
URB 2323	3	AH	1	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3	AH	1	Villes, régions et mondialisation
URB 2342	3	AH	1	Finances publiques urbaines et urbanisme
URB 2343	3	AH	1	Réseaux d'infrastructure urbaine
URB 2344	3	AH	1	Gestion de l'environnement et urbanisme
URB 2345	3	AH	1	Communication-participation-négociation
URB 3214	3	AH	1	Cadres institutionnels de l'urbanisme
URB 3312	3	AH	1	Théories et pratiques de planification

### Segment 70

*Bloc 70 A* option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

#### Compétences techniques

URB 1411	3	AH	1	Géomatique et urbanisme
URB 1412	3	AH	1	Analyse de données urbaines
+ URB 2414	3	AH	1	Représentation et modélisation spatiale
URB 3599	3	AH	1	Activité spéciale



# Section 2

## Faculté des arts et des sciences

### Table des matières

---

#### Calendrier des études 2004-2005

---

##### Informations générales

- Introduction – Direction – Renseignements 2-3
- Service d'accueil et de gestion des études 2-3
- Direction de l'enseignement de service en informatique 2-3
- Direction de l'enseignement des langues 2-4
- Direction des programmes de langues et de cultures anglaises et étrangères 2-4
- Coordonnées générales de la Faculté 2-4
- Frais de cotisation des associations étudiantes 2-5

---

##### Règlement pédagogique de la Faculté 2-6

---

##### Départements, écoles et leurs programmes d'études

- Département d'anthropologie 2-12
- École de bibliothéconomie et des sciences de l'information 2-16
- Département de biochimie 2-17
- Département de chimie 2-19
- Département de communication 2-23
- École de criminologie 2-25
- Département de démographie 2-28
- Département d'études anglaises 2-29
- Département d'études classiques et médiévales 2-32
- Département d'études françaises 2-32
- Département de géographie 2-37
- Département de géologie 2-40
- Département d'histoire 2-40
- Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques 2-44
- Département d'informatique et de recherche opérationnelle 2-49
- Département de linguistique et de traduction 2-53
- Département de littérature comparée 2-59
- Département de littératures et de langues modernes 2-62
- Département de mathématiques et de statistique 2-67
- Département de philosophie 2-73
- Département de physique 2-77
- École de psychoéducation 2-80
- Département de psychologie 2-81
- École de relations industrielles 2-85
- Département de science politique 2-86
- Département de sciences biologiques 2-90
- Département de sciences économiques 2-94
- École de service social 2-97
- Département de sociologie 2-98

---

##### Programmes facultaires et centres d'études

- Service d'accueil et de gestion des études 2-102
    - Mineur arts et sciences 2-102
    - Baccalauréat de 120 crédits : Année de transition 2-103
    - Baccalauréat de 120 crédits : Structure d'accueil 2-104
  - Direction des programmes de langues et de cultures anglaises et étrangères 2-104
    - Mineur en études arabes 2-104
    - Majeur en études italiennes 2-104
    - Mineur en études italiennes 2-105
-

- Mineur en études latino-américaines	2-105
- Certificat en études néo-helléniques	2-106
- Mineur en langue portugaise et cultures lusophones	2-106
- Module en langue et culture allemandes	2-107
- Module en langue et culture anglaises	2-107
- Module en langue et culture arabes	2-108
- Module en langue et culture chinoises	2-108
- Module en langue et culture coréennes	2-108
- Module en langue et culture grecques	2-108
- Module en langue et culture hispaniques	2-109
- Module en langue et culture italiennes	2-109
- Module en langue et culture japonaises	2-109
- Module en langue et culture latines	2-110
- Module en langue et culture luso-brésiliennes	2-110
- Module en langue et culture néo-helléniques	2-110
- Module en langue et culture russes	2-110
- Module en langue et culture vietnamiennes	2-111
- Module en relations ethniques	2-111
• Programmes facultaires gérés dans un département	2-111
- Certificat de traduction troisième langue	2-111
- Mineur en éthique et droit	2-112
- Mineur en études québécoises	2-112
- Mineur en sciences cognitives	2-113
- Spécialisé en études internationales	2-114
- Spécialisé en lettres et sciences humaines	2-119
- Spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique	2-122
- Spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie	2-124
- Spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique	2-124
- Spécialisé bidisciplinaire en Économie et Informatique	2-125
- Spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique	2-126
- Spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire	2-127
- Spécialisé bidisciplinaire en Études anglaises et Littérature comparée	2-128
- Spécialisé bidisciplinaire en Études cinématographiques et Littérature comparée	2-129
- Spécialisé bidisciplinaire en Études françaises et Linguistique	2-130
- Spécialisé bidisciplinaire en Études françaises et Philosophie	2-131
- Spécialisé bidisciplinaire en Littérature comparée et Philosophie	2-132
- Spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie	2-134
- Spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique	2-135
- Spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique	2-135
- Spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique	2-136
- Spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie	2-137
- Spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie	2-138
- Spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie	2-139

---

### Centres d'études

• Centre canadien d'études allemandes et européennes	2-140
- Mineur en études européennes	2-140
• Centre d'études de l'Asie de l'Est	2-141
- Majeur en études est-asiatiques	2-141
- Mineur en études est-asiatiques	2-142
- Spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie	2-143
- Spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie	2-145
- Spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire	2-146
• Centre d'études classiques	2-147
- Spécialisé en études classiques	2-147
- Majeur en études classiques	2-148
- Mineur en études classiques	2-149
• Centre d'études médiévales	2-150
- Mineur en études médiévales	2-150

---

### Programmes interfacultaires

- Relations interculturelles	2-151
- Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	2-151
- Sciences des religions	2-151

---

### Répertoire des cours

18-1

---

# Calendrier des études 2004-2005

## Trimestre Automne 2004

      
  D  L  M  M  J  V  S    
    

### Septembre 2004

		<b>1</b>	2	3	4		
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	<b>14</b>	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	<b>30</b>			

### Octobre 2004

						1	2
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	23	
24	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	30	
31							

### Novembre 2004

					<b>5</b>	6	
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30					

### Décembre 2004

				1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

## Trimestre Hiver 2005

      
  D  L  M  M  J  V  S    
    

### Janvier 2005

							1
2	3	4	<b>5</b>	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	<b>17</b>	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30	<b>31</b>						

### Février 2005

					1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12			
13	14	15	16	17	18	19			
20	21	22	23	24	25	26			
27	28								

### Mars 2005

					1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12			
13	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	19			
20	21	22	23	24	25	26			
27	28	29	30	31					

### Avril 2005

							1	2	
3	4	5	6	7	8	9			
10	11	12	13	14	15	16			
17	18	19	20	21	22	23			
24	25	26	27	28	29	30			

### Légende

les journées de cours  
sont en caractères  
gras

premier jour  
de cours  
et  
dernier jour  
pour passer  
à un programme  
non contingenté

dernier jour  
pour modifier  
un choix de cours

dernier jour  
pour abandonner  
un cours sans frais

dernier jour  
pour abandonner  
un cours avec frais

— examens partiels,  
s'il y a lieu,  
sans interruption  
des cours

== période d'activités libres

■ journée d'examens

**Note :**  
Les collations des grades  
de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles  
sont prévues  
à la mi-juin 2005.



# Faculté des arts et des sciences

## Introduction

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972, par la fusion des cinq facultés, des arts, des lettres, de philosophie, des sciences et des sciences sociales, dans le but de développer des programmes d'enseignement et de recherche multi- et interdisciplinaires. Avec ses vingt-huit départements, elle est donc responsable d'une gamme très étendue de champs d'études et de disciplines variés.

De plus, la mission interdisciplinaire de la Faculté l'a amenée à créer un certain nombre de programmes d'études dits facultaires, qui ne relèvent pas d'un département unique parce qu'ils font appel dans des proportions appropriées aux cours et aux ressources de deux ou même de plusieurs départements, et dans certains cas à quelques cours ou ressources *ad hoc*.

Enfin, toujours pour faciliter la recherche et les études interdisciplinaires, la Faculté a aussi créé cinq Centres d'études, dont certains assument la responsabilité de gérer des programmes facultaires.

Comme les notions de programme facultaire et de centre d'études se recoupent partiellement, une même section de l'annuaire, placée après les sections propres à chaque département, leur est consacrée.

## Direction

Doyen : **Joseph Hubert**

Adjointe au doyen : **Pascale Ouellet**

Vice-doyen à la planification et à la gestion : **Luc Giroux**

Adjointe au vice-doyen : **Claude Corbeil**

Vice-doyen aux communications et aux infrastructures : **François Lepage**

Adjointe au vice-doyen : **Ginette Denis**

Vice-doyenne aux études : **Sylvie Normandeau**

Adjointe au vice-doyen : **Anne-Marie Girard**

Directeur du Service d'accueil et de gestion des études : **Germain Lalonde**

Responsable de la Direction des programmes de langues et de cultures anglaises et étrangères : **Angela Steinmetz**

Vice-doyen aux affaires professorales : **Sang Nguyen**

Adjointe au vice-doyen : **Louiselle Saintonge**

Vice-doyen à la recherche : **N.**

Adjoint au vice-doyen : **Yves Murray**

Secrétaire de Faculté et responsable des affaires internationales : **Denise Angers**

Adjointe à la secrétaire : **Marcelle Reboh**

### Directeurs des départements de la Faculté

Département d'anthropologie : Pierrette Thibault

École de bibliothéconomie et des sciences

de l'information : Carol Couture

Département de chimie : Robert Emery Prud'homme

Département de communication : Line Grenier

École de criminologie : Pierre Landreville

Département de démographie : Robert Bourbeau

Département d'études anglaises : Denise Angers

Département d'études françaises : Éric Méchoulan

Département de géographie : François Courchesne

Département d'histoire : Claude Morin

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Johanne Lamoureux

Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Pierre McKenzie

Département de linguistique et de traduction : Richard Patry

Département de littérature comparée : Amaryll Chanady

Département de littératures et de langues modernes :

Monique Sarfati-Arnaud

Département de mathématiques et de statistique : Yvan Saint-Aubin

Département de philosophie : Claude Piché

Département de physique : Laurent J. Lewis

École de psychoéducation : Claude Gagnon

Département de psychologie : Luc Granger

École de relations industrielles : Reynald Bourque

Département de science politique : Gérard Boismenu

Département de sciences biologiques : Thérèse Cabana

Département de sciences économiques : Michel Poitevin

École de service social : Pauline Morissette

Département de sociologie : Arnaud Sales

## Renseignements

### Le Service d'accueil et de gestion des études (SAGE)

Pavillon Lionel-Groulx

3150, rue Jean-Brillant (C-1010 ou C-1134)

[www.sage.umontreal.ca](http://www.sage.umontreal.ca)

Relevant du vice-décanat aux études, le SAGE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants et les départements de la Faculté. Il gère les programmes facultaires : Mineur arts et sciences, Actualisation de formation et les Baccalauréats de 120 crédits.

Il s'occupe de l'information pédagogique, de l'admission, de la gestion des études et des examens.

#### • Accueil, encadrement et information pédagogique

Le SAGE accueille et informe les étudiants désireux d'être admis dans un programme d'études offert à la Faculté. Il conseille ceux qui auraient besoin d'une préparation particulière ou d'un perfectionnement. Il encadre les étudiants visiteurs ou des programmes d'échange, et il inscrit les étudiants libres. Il facilite l'accès aux cours et aux programmes de la Faculté.

Le SAGE est à la disposition des étudiants qui cherchent conseil au cours de leurs études ou qui cherchent de l'aide lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans la poursuite de leur programme d'études ou dans l'interprétation du règlement pédagogique.

#### • Admission et équivalences

Le SAGE, en liaison étroite avec les départements et le Registrariat, prépare le Protocole d'admission dans les programmes d'études de la Faculté et veille à l'application de la politique d'admission et des critères de sélection des candidats. Il s'assure que les étudiants qui passent d'un programme à un autre à l'intérieur de la FAS répondent aux exigences de leur nouveau programme.

Les demandes de reconnaissance d'études antérieures doivent être présentées en même temps que la demande d'admission. Les équivalences et les exemptions de cours recommandées par le directeur de département sont approuvées par le SAGE qui en informe l'étudiant.

L'équivalence de programme est présentée au SAGE et doit, de plus, être approuvée par le Registrariat.

#### • Gestion des études

Le SAGE tient à jour le dossier de chaque étudiant de la Faculté depuis sa demande d'admission jusqu'à l'achèvement de son programme d'études.

Il s'assure que les actions qui découlent de l'application du Règlement pédagogique sont conformes aux directives de la Faculté et vérifie que les choix de cours respectent les structures des programmes d'études.

Il coordonne les travaux des jurys de promotion. Il prépare les réquisitions de diplômes soumises au conseil de la Faculté, et au besoin, les attestations d'études.

#### • Examens finals, examens différés et bulletins

Le SAGE collabore à l'organisation des examens finals tenus dans les départements et est responsable de l'organisation des examens différés. Il assure également l'envoi des bulletins aux étudiants.

### La Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)

Pavillon André-Aisenstadt

2920, chemin de la Tour, local 2194

Téléphone : 514-343-5805

Télécopieur : 514-343-5834

Courriel : [information-desi@iro.umontreal.ca](mailto:information-desi@iro.umontreal.ca)

Campus de Longueuil : 450-651-4777

[www.desi.umontreal.ca](http://www.desi.umontreal.ca)

La DESI (Direction de l'enseignement de service en informatique) offre des cours d'informatique aux étudiants de l'Université de Montréal, au grand public et aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique. Elle est rattachée au département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) et offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en formation à l'Internet, en initiation au multimédia et en informatique spécialisée.

De nombreux programmes réguliers incluent des cours de la DESI. Il est également possible de s'inscrire à l'un des programmes courts (12 crédits) de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) ou au Certificat en informatique appliquée (30 crédits) offert par le DIRO. Au terme de ces programmes, composés en tout ou en partie de cours offerts par la DESI, l'étudiant obtient une attestation d'études officielle. Les cours de la DESI sont dispensés à l'Université de Montréal et au campus de Longueuil.

### La Direction de l'enseignement des langues (DEL)

Responsable : Angela Steinmetz  
Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8103  
Téléphone : 514-343-7580  
Télécopieur : 514-343-2255

La Direction de l'enseignement des langues (DEL) coordonne l'ensemble des cours de langues anglaise et étrangères relevant de la FAS. Il s'agit d'un vaste éventail de cours : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais, russe, vietnamien. Ces cours, de niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé, abordent les différents aspects de la langue parlée et écrite. L'approche pédagogique s'inspire de la recherche linguistique, littéraire et didactique, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Ces cours s'adressent aux étudiants de toutes les facultés, des Ecoles affiliées ainsi qu'aux étudiants libres.

### La Direction des programmes de langues et de cultures anglaises et étrangères (DPLCAE)

Responsable : Angela Steinmetz  
Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8103  
Téléphone : 514-343-7580  
Télécopieur : 514-343-2255

La Direction des programmes de langues et de cultures anglaises et étrangères gère les programmes facultaires dans le domaine des langues et cultures anglaises et étrangères. Ces programmes sont énumérés et décrits dans la partie de l'annuaire intitulée Programmes facultaires et Centres d'études.

## Coordonnées générales de la Faculté

[www.fas.umontreal.ca](http://www.fas.umontreal.ca)

	Bureau	Tél. : (514)
Pavillon Lionel-Groulx	C-1134	343-6521
Centre canadien d'études allemandes et européennes Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	525	343-6763
Centre d'études classiques Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	520	343-6486
Centre d'études de l'Asie de l'Est Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	420	343-5800
Centre d'études des religions 3333, ch. Queen-Mary, 6 <sup>e</sup> étage		343-7024
Centre d'études médiévales 2910, boul. Édouard-Montpetit	400	343-7670
Département d'anthropologie Pavillon Lionel-Groulx	C-3016	343-6111 poste 1297
Département de biochimie Pavillon Roger-Gaudry	D-355	343-6111 poste 5193
Département de chimie Pavillon Roger-Gaudry	D-609 ou D-611	343-7058
Département de communication Pavillon Marie-Victorin	A-403	343-6111 poste 5439
Département de démographie Pavillon Lionel-Groulx	C-5008	343-6111 poste 1971

Département d'études anglaises Pavillon Lionel-Groulx	C-8132	343-5736
Département d'études françaises Pavillon Lionel-Groulx	C-8016	343-6225
Département de géographie 520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine	305	343-8000
Département d'histoire Pavillon Lionel-Groulx	C-6134	343-2118
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques Pavillon Lionel-Groulx	C-2152	343-6111 poste 3678
Histoire de l'art		343-6111 poste 3679
Études cinématographiques	C-2152	343-6111 poste 3679
Département d'informatique et de recherche opérationnelle Pavillon André-Aisenstadt	2143	343-6111 poste 3493
Département de linguistique et de traduction Pavillon Lionel-Groulx	C-9001	343-7869
Linguistique	C-9137	343-7445
Traduction		
Département de littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8117	343-7255
Département de littératures et de langues modernes Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512
Département de mathématiques et de statistique Pavillon André-Aisenstadt	5186	343-6111 poste 1693
Département de philosophie 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4 <sup>e</sup> étage	413	343-6464
Département de physique Pavillon Roger-Gaudry	D-428	343-6111 poste 3168
Département de psychologie Pavillon Marie-Victorin	D-423	343-7579
Département de science politique Pavillon Lionel-Groulx	C-4014	343-6578
Département de sciences biologiques Pavillon Marie-Victorin	D-221	343-6585
Département de sciences économiques Pavillon Lionel-Groulx	C-6006	343-6540
Département de sociologie Pavillon Lionel-Groulx	C-5118	343-6111 poste 3769
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information Pavillon Lionel-Groulx	C-2004	343-6044
École de criminologie Pavillon Lionel-Groulx	C-4134	343-6530
École de psychoéducation Pavillon Marie-Victorin	C-466	343-6111 poste 2530
École de relations industrielles Pavillon Lionel-Groulx	C-7059	343-6111 poste 1267
École de service social Pavillon Lionel-Groulx	C-7122	343-6606
Programme bidisciplinaire Communication et Politique Pavillon Marie-Victorin	A-403	343-6111 poste 5434



Programmes bidisciplinaires Démographie et Géographie Démographie et Statistique Pavillon Lionel-Groulx	C-5008	343-6111 poste 1971	Programme de traduction troisième langue Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512
Programme bidisciplinaire Économie et Politique Pavillon Lionel-Groulx	C-4016	343-7453	Service d'accueil et de gestion des études Pavillon Lionel-Groulx	C-1010	343-7338
Programme d'études internationales Pavillon Lionel-Groulx	C-4006	343-2078	Baccalauréat 120 crédits : Année de transition Baccalauréat 120 crédits : Structure d'accueil Mineur arts et sciences Accès aux études universitaires Actualisation de formation		
Programme bidisciplinaire Études allemandes et Histoire Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512	Direction de l'enseignement des langues Pavillon Lionel-Groulx	C-8103	343-7580
Programme bidisciplinaire Études anglaises et Littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8132	343-6236	Direction des programmes de langues et cultures anglaises et étrangères Pavillon Lionel-Groulx	C-8103	343-7580
Programme bidisciplinaire Études cinématographiques et Littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8117	343-7255	<b>Programmes de mineur</b> Études arabes, Études italiennes, Études latino-américaines, Études néo-helléniques, Langue portugaise et cultures lusophones		
Programme bidisciplinaire Études françaises et Linguistique Pavillon Lionel-Groulx	C-9001	343-7869	<b>Modules</b> Études allemandes Études anglaises Études arabes Études chinoises Études coréennes Études grecques Études hispaniques Études italiennes Études japonaises Études latines Études luso-brésiliennes Études néo-helléniques Études russes Études vietnamiennes		
Programme bidisciplinaire Études françaises et Philosophie Pavillon Lionel-Groulx	C-8016	343-6225	Études québécoises	C-6134	343-2118
Programme bidisciplinaire Littérature comparée et Philosophie Pavillon Lionel-Groulx	C-8117	343-7255			
Programme de mineur Éthique et Droit 2910, boul. Édouard-Montpetit	413	343-6464			
Programmes bidisciplinaires Économie et Informatique Mathématiques et Économie Pavillon Lionel-Groulx	C-6006	343-6540			
Programmes bidisciplinaires Études est-asiatiques et Anthropologie Études est-asiatiques et Géographie Études est-asiatiques et Histoire Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	420	343-5800			
Programme bidisciplinaire Mathématiques et Informatique Pavillon André-Aisenstadt	2143	343-6111 poste 3493			
Programmes bidisciplinaires Mathématiques et Physique Physique et Informatique Pavillon Roger-Gaudry	D-428	343-6111 poste 3168			
Programme bidisciplinaire Psychologie et Sociologie Pavillon Lionel-Groulx	C-5118	343-6111 poste 3769			
Programme bidisciplinaire Science politique et Philosophie Pavillon Lionel-Groulx	C-4014	343-6578			
Programme bidisciplinaire Psychoéducation et Psychologie Pavillon Marie-Victorin	C-466	343-6111 poste 2530			
Programme de doctorat en sciences humaines appliquées Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7165			
Programme de lettres et sciences humaines 2910, boul. Édouard-Montpetit	400	343-7670			
Programme de maîtrise en muséologie Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7351			

### Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
Baccalauréats 120 crédits	20,00 \$
Bibliothéconomie et sciences de l'information	10,00 \$
Département d'anthropologie	24,00 \$
Département de biochimie	30,00 \$
Département de chimie	30,00 \$
Département de communication	28,00 \$
École de criminologie	20,00 \$
Études allemandes	16,00 \$
Études cinématographiques	16,00 \$
Études classiques	30,00 \$
Études est-asiatiques	36,00 \$
Études hispaniques	14,00 \$
Études médiévales	14,00 \$
Département d'études françaises	20,00 \$
Département de démographie	20,00 \$
Département de géographie	30,00 \$
Département d'histoire	21,00 \$
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques	30,00 \$
Département d'informatique et de recherche opérationnelle	30,00 \$
Département de mathématiques et de statistique	20,00 \$
Département de philosophie	10,00 \$
Département de physique	16,00 \$
Département de psychologie	15,00 \$
Département de sociologie	26,00 \$
Département de science politique	28,00 \$
Département de sciences biologiques	30,00 \$
Département de sciences économiques	28,00 \$
École de psychoéducation	21,00 \$

École de relations industrielles	20,00 \$
École de service social	10,00 \$
Lettres et sciences humaines	20,00 \$
Linguistique	16,00 \$
Littérature comparée	10,00 \$
Programme spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique	30,00 \$
Programme spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique	28,00 \$
Programme spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie	28,00 \$
Traduction	16,00 \$

## Règlement pédagogique de la Faculté

### 1 Définitions

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade de bachelier, il peut préparer au marché du travail ou à la poursuite d'études de deuxième cycle.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- le trimestre d'été, de mai à août inclus;
- le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

#### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (v.g. la physique, la philosophie).

#### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et portant sur une réalité spécifique (v.g. la médecine, les sciences médiévales, l'administration des affaires).

#### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'étude ou de recherche basées sur un enseignement portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par une attestation spécifique, par un certificat ou par un diplôme.

#### 1.6 Types de programmes de premier cycle

On distingue plusieurs types de programmes de premier cycle, dont certains, à eux seuls, sont des programmes de grade et d'autres sont des programmes constitutifs d'un programme de grade.

##### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé et le programme spécialisé bidisciplinaire sont des programmes de grade.

##### a) Le programme spécialisé

Le baccalauréat spécialisé comporte 90 crédits, dont au moins 72 sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et dont au plus 18 sont ceux de cours au choix.

##### b) Le programme spécialisé bidisciplinaire

Le programme spécialisé bidisciplinaire comporte 90 crédits, dont le contenu porte à parts égales sur deux disciplines ou sur deux champs d'études apparentés. Chacune des parties est constituée d'au moins 42 crédits spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option.

##### c) Le programme individualisé

Le programme individualisé comporte 90 crédits choisis par l'étudiant selon des centres d'intérêt particuliers, auxquels ne peut répondre aucun autre programme ou aucune combinaison d'autres programmes disponibles. Les choix de l'étudiant doivent être préalablement approuvés par les autorités compétentes de la Faculté.

##### B. Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle. Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats, donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université.

##### a) Le majeur

Le majeur comporte 60 crédits, dont au moins 48 sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires

ou à option, et dont au plus 12 sont ceux de cours au choix. Ce programme donne lieu à un diplôme conféré par le Conseil de l'Université.

##### b) Le mineur

Le mineur est un programme de 30 crédits principalement axé sur la formation initiale. Au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

Le mineur arts et sciences comporte deux concentrations ayant chacune de 9 à 12 crédits choisis dans deux disciplines ou champs d'études de la Faculté. Sa composition est approuvée par le responsable de programme.

##### c) Le certificat

Le certificat est un programme autonome de 30 crédits. Au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

##### C. Le microprogramme

Le microprogramme est un programme destiné au perfectionnement de personnes déjà engagées sur le marché du travail. Il comporte de neuf à quinze crédits, aucun de ceux-ci ne pouvant être accordé par équivalence ou exemption de cours. Il ne peut être intégré comme tel à un autre programme. Cependant, les cours réussis dans le cadre d'un microprogramme peuvent être versés dans un autre programme où ils sont recevables. Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique délivrée par le Registraire.

### 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- l'étudiant régulier, qui est inscrit à un des programmes définis à l'article 1.6;
- l'étudiant libre, inscrit à un ou quelques cours, qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;

c) l'étudiant visiteur, inscrit à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat, ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

### 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à une discipline ou à un champ d'études et par un numéro spécifique. Un cours comporte habituellement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est intégré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits au programme ou à une des orientations du programme;
- à titre de cours à option : le cours à option est choisi selon des règles données parmi une ou plusieurs listes de cours déterminées en fonction des exigences de la discipline ou du champ d'études ou d'objectifs spécifiques du programme;
- à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts à l'Université et identifiés comme étant accessibles à ce titre.

De plus, des facultés peuvent imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis par les étudiants inscrits dans certains programmes.

Deux cours de l'Université sont dits équivalents lorsqu'ils comportent un recoupement significatif de la matière. Un seul de deux ou de plusieurs cours équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

Un cours est dit éliminatoire s'il doit être réussi pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études dans le programme. Le cours éliminatoire ne comporte pas de droit de reprise.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture. Dans tous les cas, l'évaluation des apprentissages est obligatoire.

Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes de la Faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à

un test d'admission. Sauf exception pour les cours de rattrapage en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi (préalable relatif) et réussi (préalable absolu) avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement suivi.

### 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- a) une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- c) trois heures consacrées à la recherche par semaine pendant un trimestre.

### 1.10 Équivalence de cours et de programmes

Il y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours de même niveau déjà réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

### 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque, compte tenu de sa formation ou de son expérience pertinente, un candidat est autorisé à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

### 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

### 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un ou de plusieurs cours lorsqu'un ou plusieurs cours sont reportés d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

### 1.14 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », le directeur ou le responsable de programme peut permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire.

### 1.15 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours.

### 1.16 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Ainsi, les titres de bachelier ou de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat ou du doctorat de premier cycle.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (v.g. bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (v.g. B.A. pour bachelier ès arts, M.D. pour docteur en médecine).

### 1.17 Diplôme

Le diplôme, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant l'obtention d'un grade ou la réussite d'un programme de majeur.

### 1.18 Certificat

Le certificat, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat.

### 1.19 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte, délivré par le Registraire, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

## 2 Admission

### 2.1 Conditions générales

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission, conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université ; ce formulaire de demande d'admission peut être obtenu au Registraire ; au Service d'accueil et de gestion des études ou au secrétariat d'un département. Il peut aussi être complété en ligne.

### 2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier

a) Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au premier cycle, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme de son choix.

### 2.3 Admission conditionnelle

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par les autorités compétentes de la Faculté, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

### 2.4 Admission à titre d'étudiant libre

Pour être admis à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant libre doit se présenter aux examens et participer aux travaux; il reçoit alors une attestation d'études.

### 2.5 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier

L'étudiant libre qui désire changer son statut pour celui d'étudiant régulier doit se soumettre aux conditions d'admissibilité de l'étudiant régulier.

L'étudiant libre admis à titre d'étudiant régulier n'est pas assuré d'obtenir une reconnaissance pour les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

### 2.6 Admission à titre d'étudiant visiteur

Pour être admis à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

### 2.7 Admission à titre d'auditeur

Pour être admis à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

### 2.8 Restrictions

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

L'admission peut cesser d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

### 2.9 Réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription aura été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen peut imposer des conditions à la réadmission.

## 3 Exigences linguistiques

### 3.1 Définitions

Aux fins du présent règlement :

- a) La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.
- b) La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Selon le programme et tel que spécifié aux conditions d'admission propres au programme, la maîtrise du français est condition d'admission ou de poursuite des études.
- c) La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

### 3.2 Admission

Tout candidat à l'admission qui n'a pas fait des études collégiales ou préuniversitaires en français doit se soumettre préalablement à un test de connaissance de français reconnu ou administré par l'Université.

Dans certains programmes et tel que spécifié aux conditions particulières d'admission à chacun des programmes, la maîtrise du français revêt une importance spéciale et est une condition d'admission. Pour satisfaire à cette condition, le candidat doit réussir un test de français imposé par la Faculté.

### 3.3 L'inscription

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il a été admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

### 3.4 Les mesures d'aide

#### a) Cours de français langue seconde

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

#### b) Cours de rattrapage

Les cours de rattrapage en français prescrits par le doyen à la suite d'un échec au test de français sont des cours hors programme et sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. En cas d'échec et sauf exception précisée au règlement propre à chacun des programmes, l'étudiant peut reprendre le cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours de français de même niveau.

### 3.5 L'enseignement

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours ou par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

### 3.6 Les travaux et les examens

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

### 3.7 Connaissance d'une autre langue

Dans certains programmes, la connaissance d'une autre langue que le français est indispensable et l'étudiant peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par le Département ou la Faculté.

## 4 Inscription

### 4.1 Dispositions générales

#### a) Délais

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

#### b) Modalités

##### Étudiant régulier

L'inscription d'un étudiant régulier est faite par programme, pour chaque année universitaire ou pour chaque trimestre, suivant la procédure qui lui sera indiquée en temps utile. L'étudiant s'inscrit à des cours spécifiques; il s'inscrit à plein temps ou à temps partiel, mais l'inscription à temps partiel n'est pas autorisée dans tous les programmes.

L'étudiant doit faire approuver son choix de cours en suivant la procédure qui lui sera indiquée par la Faculté.

##### Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur

L'inscription d'un étudiant libre, d'un étudiant visiteur ou d'un auditeur est faite par cours et pour chaque trimestre. La Faculté peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

#### c) Restriction

Un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf, dans des cas exceptionnels, avec l'accord du ou des doyens intéressés.

#### d) Inscription à plein temps

L'étudiant régulier est à plein temps s'il est inscrit à un minimum de 12 crédits pour un trimestre. Il s'inscrit normalement à 15 crédits par trimestre et ne peut s'inscrire à plus de 18 crédits par trimestre. En planifiant le déroulement de ses études, il doit tenir compte à la fois du présent article et de l'article 14.

#### e) Inscription à temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à moins de 12 crédits pour un trimestre. Cependant, il doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

### 4.2 Modification

#### a) Passage d'un programme à un autre

L'étudiant qui désire passer d'un programme à un autre programme non contingenté doit présenter une demande écrite avant l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre; le directeur du ou des départements intéressés juge la demande. Après le délai prescrit de huit jours, la demande devient exceptionnelle et ne peut être présentée qu'au doyen avec motif à l'appui. Ce dernier juge du bien-fondé de la demande. L'étudiant qui désire passer d'un programme à un autre programme qui est contingenté doit présenter sa demande avant la date limite fixée par l'Université pour le dépôt des demandes d'admission (1<sup>er</sup> mars pour l'admission de septembre).

#### b) Modification du choix de cours

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours doit présenter une demande écrite dans les huit jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre; la modification doit être approuvée, le cas échéant, par le conseiller pédagogique ou le directeur de département. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications approuvées.

Toutefois le doyen fixe des échéances particulières à certains cours dont l'enseignement n'est pas réparti uniformément sur les quinze semaines du trimestre (ou des trimestres, le cas échéant) afin qu'une modification du choix de cours soit recevable (et puisse libérer l'étudiant de l'obligation de payer les frais de scolarité afférents aux cours dont il est autorisé à se retirer) jusqu'au moment où un douzième de l'enseignement a été donné.

### 4.3 Abandon des études

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au Service d'accueil et de gestion des études et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant inscrit qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.9.

### 4.4 Suspension

L'étudiant peut, avec l'autorisation du directeur de département, suspendre temporairement son inscription. Il doit alors se réinscrire pour un trimestre qui commence dans les douze mois suivant l'obtention de la suspension et cela sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

## 5 Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'entente interuniversitaire.

### 5.1 Procédure

#### a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé dans les délais prescrits par la Faculté.

La demande d'équivalence ou d'exemption de cours totalisant 15 crédits ou plus doit être présentée avec la demande d'admission.

#### b) Approbation

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution recommandés par le directeur du département, doivent être approuvés par le doyen. Ceux-ci autorisent également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit de plus être approuvée par le Registraire.

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi. Dans les cas d'équivalence, seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance, en autant que le contenu des cours soit jugé pertinent par le département. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée correspond à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit.

## 5.2 Maximum autorisé

### a) Équivalence de programme

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels où l'étudiant n'est pas en mesure de postuler son grade de l'autre université, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

### b) Équivalence de cours

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, elle peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

### c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

L'équivalence de cours ayant servi à l'obtention d'un grade ne peut dépasser le cinquième des crédits d'un programme. Toutefois, dans les programmes de baccalauréat et compte tenu que certains programmes thématiques ou à vocation professionnelle comportent une composante disciplinaire significative, l'équivalence de cours peut porter sur tous les cours obligatoires du programme et sur des cours à option dans la mesure où la structure du programme est respectée et où l'équivalence ne porte pas sur plus de 66 crédits d'un programme de baccalauréat spécialisé ou d'un programme de baccalauréat composé d'un majeur et d'un mineur.

L'équivalence est accordée par le doyen après consultation, le cas échéant, du doyen ou du directeur responsable du programme préalablement complété par l'étudiant. Le doyen responsable du deuxième grade postulé définit avec l'étudiant son programme d'études. Le bulletin de notes et le diplôme font mention des équivalences reconnues.

### d) Exemption

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme.

### e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, il peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

### f) Transfert

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

### g) Substitution

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

## 5.3 Indication au bulletin de notes

### a) Équivalence de programme

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

### b) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

### c) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

### d) Substitution

Le bulletin de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitué sont inscrits au bulletin avec indication du cours remplacé. Les crédits du cours substitué sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.

### e) Transfert de cours

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

### f) Entente interuniversitaire

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales, la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

## 6 Abandon de cours

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui, au plus tard à la fin de la neuvième semaine suivant le début officiel des cours. Le directeur du département responsable du programme dans lequel s'insère ce cours juge du bien-fondé de la demande. Si elle est acceptée, le bulletin portera la mention ABA (abandon). Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à cette procédure, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne se sera pas soumis.

Toutefois le doyen fixe des échéances particulières à certains cours dont l'enseignement n'est pas réparti uniformément sur les quinze semaines du trimestre (ou des trimestres, le cas échéant) afin qu'un abandon de cours soit recevable jusqu'au moment où les deux tiers de l'enseignement ont été donnés.

## 7 Évaluation de l'enseignement

Au début de chaque cours le professeur annonce aux étudiants, par le moyen d'un plan de cours écrit les objectifs généraux et spécifiques du cours, les éléments de contenu et les modalités d'évaluation.

De plus, dans le cadre de la remise du plan de cours, le professeur en profite pour indiquer aux étudiants les renseignements pertinents concernant ses disponibilités.

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs et chargés de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou au directeur de département. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte par les unités des suggestions reçues dans le cadre des modifications de programme.

## 8 Évaluation des apprentissages

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

Au début de chaque cours le professeur annonce à l'étudiant, par le moyen d'un plan de cours écrit, les objectifs généraux et spécifiques du cours ainsi que ses éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée, les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur en informe le directeur du département.

L'évaluation est faite par le professeur responsable du cours en collaboration, le cas échéant, avec ses collègues. Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, cette évaluation devra suivre l'une des formes décrites aux articles 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4. Toute autre forme d'évaluation doit être approuvée par le doyen.

De plus, dans le cadre de la remise du plan de cours, le professeur en profite pour indiquer aux étudiants les renseignements pertinents concernant sa disponibilité.

### 8.1 Évaluation par mode de travaux

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques, participation à un travail de groupe. Sauf exception approuvée par le directeur du département ou le doyen, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours. La remise des travaux s'étale sur le trimestre selon un calendrier établi au sein du département et à l'intérieur de l'échéancier établi par la Faculté.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupes.

## 8.2 Évaluation par mode d'examens

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. Sauf exception approuvée par le directeur de département, l'évaluation comporte alors au moins deux examens par cours.

## 8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens.

## 8.4 Évaluation des stages

Pour l'évaluation des stages, le professeur et ses collaborateurs, le cas échéant, peuvent tenir compte de la compétence clinique et des attitudes professionnelles de l'étudiant, comme aussi de son comportement en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

## 8.5 Défaut de se soumettre à une évaluation

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins qu'il ne justifie son absence auprès du directeur de département en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible.

La mention F est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent à un examen, pour un motif jugé valable par le directeur de département, ce dernier peut soit exiger un examen différé, soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final; il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen de ce cours.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant ne remet pas un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, le directeur de département peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

## 8.6 Jury de l'évaluation

Lorsque les cours sont terminés et que les dernières évaluations des travaux des étudiants ont été faites, leurs bulletins de notes préliminaires sont examinés par un jury auquel sont invités à participer tous les professeurs qui leur ont enseigné pendant le trimestre ou pendant l'année. Ce jury est présidé par le directeur du département ou par son représentant.

Lorsqu'il s'agit de programmes facultaires, le jury d'évaluation est constitué par des membres du comité de programme, à l'exclusion des étudiants, et est présidé par le responsable du programme.

Le jury examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et arrête les résultats qui seront inscrits aux bulletins de notes officiels.

## 8.7 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, à une vérification des aspects techniques d'une évaluation, tels la compilation et la transcription des notes, ainsi qu'à la consultation devant témoin de ses copies d'examens ou de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée.

## 8.8 Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au directeur de département, ou le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si le directeur de département accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés par le doyen; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le directeur du département rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui, et communiquer sa décision au doyen.

## 8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au directeur de département, ou le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le directeur de département juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par lui, et en avise aussitôt le doyen. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit

entendre l'étudiant, le professeur, le directeur de département et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au directeur de département toute recommandation qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le directeur de département rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel et doit être communiqué au doyen.

## 9 Système de notation

### 9.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

**A – Note de passage dans un programme.**

**B – Note de passage dans un cours.**

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

### 9.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

Dans chaque programme, c'est-à-dire, le cas échéant, dans le programme spécialisé, dans le programme spécialisé bidisciplinaire, dans le programme du majeur, dans le programme du mineur, dans le programme du certificat, la moyenne cumulative d'un étudiant est établie après chaque trimestre, et cela à partir du moment où l'ensemble des cours suivis dans le cadre de ce programme totalise au moins 12 crédits contributives à la moyenne cumulative. L'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0 est autorisé à poursuivre son programme. Dans le cas du microprogramme, la moyenne cumulative est établie une fois la scolarité terminée.

## 10 Système de promotion

La promotion se fait par cours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants. Il n'y a pas de reprise d'examens, sauf dans les cas particuliers prévus à l'article 13.1. Dans ces cas, la note de reprise contribue à la moyenne générale de l'étudiant.

## 11 Normes de succès

### 11.1 Réussite d'un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens, des travaux et des stages. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours. En cas d'échec, il n'y a pas de reprise d'examen.

### 11.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit un programme et reçoit le diplôme ou le certificat qui y est associé s'il réussit tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

### 11.3 Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne cumulative calculée trimestriellement est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

### 11.4 Exclusion définitive

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 12 crédits d'un programme de mineur ou de certificat ou au moins 24 crédits d'un programme de majeur ou d'un programme spécialisé. Ces crédits doivent être contributeurs à la moyenne.

L'étudiant dont la moyenne cumulative avant reprise et calculée trimestriellement est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant exclu en cours de trimestre peut être autorisé à terminer le trimestre à titre d'étudiant libre.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

**12.2** La probation est de quatre trimestres consécutifs excluant le trimestre d'été. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par les autorités compétentes de la Faculté, qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Les autorités compétentes de la Faculté déterminent la durée de la probation de l'étudiant inscrit à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation, l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- a)** reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué ou les cours substitués à ceux-ci selon les modalités à l'article 13.1;
- b)** reprendre et réussir un ou des cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- c)** obtenir une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- d)** se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, avec l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi avant la période de probation si ce cours a été suivi dans les quatre derniers trimestres du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 13 Reprise

### 13.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise sauf pour les cours éliminatoires.

À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme ou le certificat postulé peut, après approbation du directeur, reprendre un cours réussi si ce cours a été suivi dans les quatre derniers trimestres du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant qui subit l'échec à un cours doit, selon le cas, le reprendre ou lui substituer un autre cours.

L'étudiant qui, dans le cadre d'un programme de la Faculté des arts et des sciences, suit un cours d'une autre faculté est soumis au règlement de cette faculté en ce qui a trait aux examens de reprise pour ce cours. Toutefois, dans le cas d'un cours donné pour les seules fins d'un programme de la Faculté des arts et des sciences, le règlement de la Faculté des arts et des sciences s'applique intégralement.

– Reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours de rattrapage

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire ou à un cours de rattrapage (à l'exclusion des cours de rattrapage en français) doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.

– Reprise d'un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit. Aux fins d'application de cet article, un cours au choix du mineur arts et sciences est considéré comme cours à options.

– Reprise d'un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours au choix ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

### 13.2 Cours éliminatoire

L'étudiant qui subit un échec à un cours éliminatoire n'a pas droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit. Ces cours éliminatoires sont indiqués au Règlement pédagogique de la Faculté.

### 13.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin. Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note sert au calcul de la moyenne cumulative.

## 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par la Faculté, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions de l'article 13.1 peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de sa période de probation exceptionnelle, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a)** reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- b)** conserver une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- c)** se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, avec l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours déjà réussi si ce cours a été suivi dans les quatre derniers trimestres du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 15 Scolarité

La scolarité est le nombre minimal de trimestres durant lesquels un étudiant doit être inscrit pour obtenir un diplôme ou un certificat, compte tenu du nombre de crédits requis pour compléter un programme (voir aussi l'article 4.1 d et e).

Sauf en cas d'exception approuvée par le doyen, la scolarité des programmes d'un grade de premier cycle est de six trimestres et la durée des études d'un grade de premier cycle ne peut dépasser six années civiles à compter de la première inscription. La scolarité d'un microprogramme ne s'étend pas sur plus de deux ans à compter de la première inscription.

## 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul du crédit, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par le Conseil de la Faculté et la Commission des études.

## 17 Plagiat

Le plagiat, le copiage ou la fraude ou toute tentative de commettre ces actes ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, relèvent du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

Aux fins du présent règlement pédagogique, la mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a un rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans les cas où la présomption de délit a empêché que l'examen ou le travail ne soit complété, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## 18 Grades

### 18.1 Appellation des grades

L'appellation du grade est déterminée en conformité avec l'article 20.

#### a) Baccalauréat spécialisé

Le secteur arts ou sciences auquel appartient le spécialisé, d'après la liste (des programmes), détermine l'appellation du grade de bachelier ès arts (B.A.) ou de bachelier ès sciences (B.Sc.).

#### b) Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire

Le grade de bachelier ès arts (B.A.) est octroyé lorsque, d'après la liste (des programmes), l'une des concentrations appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux concentrations appartiennent au même secteur arts ou sciences, ce secteur détermine l'appellation du grade.

#### c) Baccalauréat avec majeur

Le secteur arts ou sciences auquel appartient le majeur, d'après la liste (des programmes), détermine l'appellation du grade de bachelier ès arts (B.A.) ou de bachelier ès sciences (B.Sc.).

**d)** Baccalauréat avec trois mineurs ou certificats  
Si deux ou trois mineurs ou certificats appartiennent, d'après la liste (des programmes), à un même secteur arts ou sciences, ce secteur détermine l'appellation du grade.

**e)** Tout baccalauréat dont l'appellation ne serait pas déterminée par les paragraphes précédents du présent article porte l'appellation bachelier ès arts.

### 18.2 Octroi de grades, de diplômes et de certificats

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université sur recommandation du Conseil de la Faculté aux candidats qui ont satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

Les grades, diplômes et certificats sont décernés sans mention.

### 19 Nullité

#### 19.1 Nullité d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le Comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

#### 19.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le Comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences fait enquête, donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre et fait rapport au Conseil de la Faculté. Sur recommandation de ce dernier, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen de la Faculté.

### 20 Programmes et répertoires des cours

Les tableaux en annexe contiennent par départements et écoles la description des programmes offerts et les répertoires de cours.

## Département d'anthropologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-3014

Téléphone : 514-343-6909

Télécopieur : 514-343-2494

### Introduction

L'anthropologie est un ensemble de disciplines dont l'objectif commun est de décrire et d'expliquer l'humain à partir des caractéristiques biologiques, culturelles, sociales et économiques des populations humaines, ceci aussi bien en synchronie qu'en diachronie. Tous les types de sociétés – dont la nôtre – intéressent les anthropologues.

Un des attributs importants de l'anthropologie est son caractère transdisciplinaire. L'anthropologue doit souvent faire appel à des méthodes ou à des informations complémentaires produites par d'autres disciplines comme la médecine, la biologie, la géologie, la géographie, la linguistique, l'histoire de l'art, la sociologie, la démographie, la psychologie, les sciences économiques, la criminologie, etc.

L'anthropologie englobe quatre sous-disciplines principales qui, malgré leur relative autonomie, constituent le cadre fondamental de son approche.

L'anthropologie physique se penche sur les origines et l'évolution de l'espèce humaine par le biais de la primatologie (l'étude des primates non humains), de la paléontologie (l'étude de nos ancêtres fossilisés) et de la génétique des populations; elle s'intéresse aussi à la nature et aux causes de la variabilité biologique entre les individus d'une même population ou de populations différentes, ce qui l'amène à étudier les relations complexes entre biologie et culture.

L'archéologie a comme objet d'étude les restes matériels des civilisations disparues par le biais desquels elle tente d'en reconstituer les modes de vie et d'en tirer des enseignements comparatifs en les confrontant aux modes de vie des populations actuelles; elle s'intéresse à l'histoire et à l'évolution culturelle.

L'ethnologie ou anthropologie sociale s'attache à étudier le patrimoine social et culturel de l'ensemble des sociétés humaines actuelles sous différents aspects : par exemple, les structures sociales et de parenté, l'économie, les systèmes médicaux comparés et les systèmes de représentations collectives.

L'ethnolinguistique étudie les langages des différentes populations dans leur utilisation spécifique par des groupes ou sous-groupes ainsi que dans leur évolution et transformation en relation avec la structure sociale globale.

L'étudiant qui souhaite devenir anthropologue doit avoir une formation de base en anglais, biologie, géographie, histoire et mathématiques.

**Directrice : Pierrette Thibault**

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

Bernard Bernier, Ph.D. (Cornell)

Gilles Bibeau, Ph.D. (Laval), MSRC

Bernard Chapais, Ph.D. (Cambridge)

Claude Chapdelaine, Ph.D. (Montréal)

Guy Lanoue, Ph.D. (Toronto)

John Leavitt, Ph.D. (Chicago)

Deirdre Meintel, Ph.D. (Brown University)

Jean-Claude Muller, Ph.D. (Rochester), doctorat ès lettres (Paris)

Maria Rosaria Pandolfi, doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

Louise I. Paradis, Ph.D. (Yale)

Pierrette Thibault, Ph.D. (Montréal)

Paul Tolstoy, Ph.D. (Columbia), doctorat ès lettres (Paris)

Kevin Tuite, Ph.D. (Chicago)

Michel Verdon, Ph.D. (Cambridge), en congé

#### Professeurs agrégés

Ariane Burke, Ph.D. (New York)

Robert Crépeau, Ph.D. (Montréal)

Francis Forest, D.Sc. (Genève)

Daniel Pérusse, Ph.D. (Montréal), détaché au Centre de recherche de l'Hôpital Sainte-Justine

#### Professeurs adjoints

Marie-Pierre Bousquet, Ph.D. (Laval et Paris X – Nanterre)

Adrian Burke, Ph.D. (SUNY, Albanie)

Michelle Drapeau, Ph.D. (Missouri – Columbia)

Brad Loewen, Ph.D. (Laval)

Bob White, Ph.D. (McGill)

#### Professeur associé

Jean-Michel Vidal, Ph.D. (Montréal)

#### Professeur émérite

Pierre Beaucage

#### Professeurs honoraires

Asen Balicki

Norman Clermont

Guy Dubreuil

Rémi Savard

Philip Smith

Lionel Vallée

Programme 1-050-1-0

Version 10

**B.Sc. spécialisé en anthropologie**

**J**

### Objectifs

Ce programme est destiné à l'étudiant qui vise principalement à acquérir de solides connaissances de cette discipline et de ses sous-disciplines en y alliant une formation multidisciplinaire obligatoire dans des domaines connexes. Ce programme donne accès à la maîtrise.

### Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 48 à option et 12 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3. Les cours obligatoires de niveau 1 doivent être suivis au tout début du programme, ceux de niveau 2 et celui de niveau 3 lors des troisième ou quatrième sessions. En outre, sauf exception autorisée, les cours au choix ne peuvent pas être des cours ANT.



Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

Bloc 71 A		obligatoire		30 cr.	
ANT	1010	3 H	1 j	Les théories en ethnologie	
ANT	1013	3 A	1 j	Éléments d'ethnologie	
ANT	1210	3 A	1 j	Éléments de préhistoire	
ANT	1213	3 H	1 j	L'archéologie des civilisations	
ANT	1511	3 A	1 j	Évolution et comportement humain	
ANT	1513	3 H	1 j	Introduction à la variation biologique	
ANT	1611	3 A	1 j	Langage, culture, société	
ANT	1613	3 H	1 j	Anthropologie linguistique	
ANT	2065	3 H	1 js	Méthodologie anthropologique	
ANT	3081	3 A	1 j	Analyses quantitatives en anthropologie	
Bloc 71 B		option		minimum 0 cr., maximum 36 cr.	
<b>Ethnologie</b>					
ANT	1018	3 H	1 js	Étude des systèmes de parenté	
ANT	2020	3 A	1 js	Anthropologie de la religion	
ANT	2023	3 H	1 js	Anthropologie économique	
ANT	2026	3 A	1 js	Anthropologie politique	
ANT	2030	3 H	1 j	Écologie culturelle	
ANT	2036	3 H	1 j	Occident : représentations	
ANT	2037	3 A	1 j	Anthropologie du quotidien	
ANT	2042	3 A	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine	
ANT	2058	3 H	1 j	Les technologies	
ANT	2070	3 A	1 j	Techniques de la collecte des données	
ANT	3021	3 A	1 js	Religion et modernité	
ANT	3030	3 H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien	
ANT	3035	3 H	1 j	Dynamique socioculturelle	
ANT	3043	3 H	1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines	
ANT	3044	3 A	1 js	Anthropologie et développement	
+ ANT	3050	3 A	1 j	Anthropologie psychologique	
ANT	3051	3 A	1 j	Anthropologie : théories contemporaines	
ANT	3055	3 A	1 j	Anthropologie des problèmes médicaux	
ANT	3065	3 A	1 j	Critiques des théories anthropologiques	
ANT	3072	3 A	1 j	Analyse qualitative des données	
ANT	3141	3 A	1 j	Technologies de la représentation	
ANT	3142	3 H	1 j	Atelier en film ethnographique	
ANT	3151	3 H	1 j	Production(s) culturelle(s) en Afrique	
ANT	3161	3 H	1 j	L'anthropologie du voyage	
ANT	3164	3 H	1 j	La société japonaise contemporaine	
ANT	3809	3 A	1 j	Séminaire d'ethnologie	
ANT	3811	3 H	1 j	Problèmes actuels en ethnologie	
ANT	3850	3 A	1 j	Aire culturelle : Europe	
ANT	3854	3 A	1 j	Aire : les Autochtones de l'Est canadien	
ANT	3855	3 H	1 j	Aire culturelle : l'Ouest de l'Amérique	
+ ANT	3858	3 H	1 j	Aire culturelle : Amérique du Sud	
ANT	3859	3 A	1 j	Aire culturelle méso-américaine	
ANT	3860	3 A	1 j	Aire : l'Afrique au sud du Sahara	
ANT	3861	3 A	1 js	Aire culturelle: le monde arabo-musulman	
ANT	3864	3 H	1 j	Aire culturelle : Japon	
ANT	3866	3 H	1 js	Aire culturelle : la Chine	
ANT	3867	3 H	1 j	Aire culturelle : Italie	
Bloc 71 C		option		minimum 0 cr., maximum 36 cr.	
<b>Archéologie</b>					
+ ANT	2210	3 H	1 j	Techniques de recherche en archéologie	
+ ANT	2220	3 H	1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)	
+ ANT	2260	3 A	1 j	Méthodes et concepts en archéologie 1	
ANT	2270	3 A	1 j	Introduction à la zooarchéologie	
ANT	2280	3 H	1 js	Méthodes en archéologie historique	
ANT	2285	3 A	1 j	Introduction à l'archéologie historique	
+ ANT	3230	3 H	1 j	Le paléolithique	
+ ANT	3260	3 H	1 j	Méthodes et concepts en archéologie 2	
ANT	3266	3 H	1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire	
+ ANT	3270	3 H	1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie	
ANT	3280	3 E	1 j	Fouilles en archéologie historique	
+ ANT	3283	6 A	1 j	Techniques de fouilles sur le terrain	
ANT	3287	3 A	1 j	Archéologie maritime	
+ ANT	3341	3 A	1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles	
ANT	3813	3 E	1 j	Séminaire d'archéologie	
ANT	3881	3 A	1 j	Aire : Méso-Amérique précolombienne	
+ ANT	3882	3 H	1 j	Aire culturelle : préhistoire du Québec	
+ ANT	3883	3 A	1 j	Préhistoire de l'Asie du Sud-ouest	
Bloc 71 D		option		minimum 0 cr., maximum 30 cr.	
<b>Anthropologie biologique</b>					
ANT	2423	3 H	1 j	Biologie et environnement socioculturel	
ANT	2430	3 A	1 j	Introduction à la paléontologie humaine	
ANT	2440	3 A	1 j	Génétique et anthropologie	
ANT	2454	3 A	1 j	Introduction à la primatologie	
ANT	2470	3 A	1 j	Méthodes d'ostéologie humaine	
ANT	2480	3 A	1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant	
ANT	3420	3 H	1 j	Interactions bioculturelles	
ANT	3440	3 H	1 j	Génétique du comportement humain	
+ ANT	3460	3 H	1 j	Concepts, méthodes en paléanthropologie	
+ ANT	3555	6 E	1 j	École de terrain en primatologie	
ANT	3814	3 A	1 j	Séminaire d'anthropologie biologique	
Bloc 71 E		option		minimum 0 cr., maximum 27 cr.	
<b>Ethnolinguistique</b>					
ANT	2611	3 A	1 j	Ethnographie de la communication	
ANT	2624	3 A	1 j	Langages et systèmes symboliques	
ANT	2660	3 A	1 j	Langue et identité sociale	
ANT	2665	3 A	1 j	Description ethnolinguistique	
ANT	3612	3 H	1 j	Recherche en communauté linguistique	
ANT	3625	3 H	1 j	Langue, culture et poétique	
ANT	3631	3 A	1 j	Changement social et linguistique	
ANT	3815	3 A	1 j	Séminaire d'ethnolinguistique	
ANT	3875	3 A	1 j	Aire culturelle : Asie du Sud	
ANT	3876	3 A	1 j	Aire culturelle : Caucase	
Bloc 71 F		option		minimum 0 cr., maximum 9 cr.	
<b>Travaux pratiques</b>					
ANT	2159	3 H	1 j	Ethnomuséologie	
ANT	3102	3 AHE	1 js	Travaux pratiques 1	
ANT	3802	3 AHE	1 js	Travaux pratiques 2	
ANT	3806	3 AHE	1 js	Pratique de terrain	
Bloc 71 Y		option		minimum 9 cr., maximum 15 cr.	
AES	1010	3 H	1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Chine	
AES	1020	3 A	1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Japon	
BIO	2041	3 AE	1 j	Biostatistique 1	
+ BIO	2470	3 A	1 j	Morphologie évolutive des chordés	
BIO	2471	3 H	1 j	Morphologie nerveuse des chordés	
BIO	2853	3 H	1 j	Principes d'écologie	
BIO	3490	3 A	1 j	Mammalogie	
DMO	1000	3 AH	1 js	Éléments de démographie	
DMO	1010	3 A	1 j	Problèmes de population contemporains	
DMO	3420	3 H	1 j	Immigration et intégration	
GEO	1112	3 A	1 j	Le géosystème planétaire	
GEO	1212	3 A	1 j	L'organisation spatiale	
GER	1000	3 AHE	1 js	Introduction à la gérontologie	
GER	1020	3 AHE	1 js	Anthropologie sociale du vieillissement	
HAR	2201	3 A	1 j	Architectures amérindiennes	
HGL	1011	3 AE	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine	
HST	1045	3 H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences	
HST	1931	3 A	1 j	L'Antiquité	
HST	2400	3 H	1 j	Amérindiens et Européens en Amérique	
IFT	1990	3 AH	1 js	Informatique pour sciences sociales	
LCO	1000	3 A	1 j	Introduction à la littérature comparée	
LNG	1090	3 H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques	
LNG	1150	3 A	1 j	Linguistique amérindienne	
+ LNG	2820	3 H	1 j	Linguistique historique : introduction	
PBC	1040	2 A	1 j	Anatomie macroscopique humaine	
PHI	1130	3 H	1 j	Philosophie des sciences	
PHI	1300	3 A	1 j	Philosophie de la connaissance	
PHI	1430	3 H	1 j	Éthique et politique	
PHY	1966	3 A	1 j	Archéométrie	
POL	1951	3 AH	1 js	Éléments de politique	
POL	1954	3 AH	1 js	Politique internationale	
PSL	1993	3 H	1 j	Physiologie générale	
PSY	1085	3 AH	1 j	Les grands processus d'apprentissage	
PSY	1970	3 AH	1 j	Psychologie générale	
SOL	1952	3 A	1 j	Introduction aux concepts sociologiques	
SOL	1970	3 H	1 j	Sociologie du Québec	
TRA	1105	3 A	1 j	Concepts clés en traductologie	

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-050-2-0

Version 09

**Majeur en anthropologie**

**Objectifs**

Ce programme convient à l'étudiant qui s'intéresse à l'anthropologie mais qui souhaite compléter cette formation en la combinant à un mineur dans une des disciplines associées à l'anthropologie comme la biologie, l'histoire, la psychologie, les sciences économiques, etc.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3. Les cours obligatoires de niveau 1 doivent être suivis au tout début du programme, ceux de niveau 2 et celui de niveau 3 lors des troisième ou quatrième sessions. En outre, sauf exception autorisée, le cours au choix ne peut pas être un cours ANT.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>30 cr.</i>
ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie	
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie	
ANT 1210	3 A 1 j	Éléments de préhistoire	
ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations	
ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain	
ANT 1513	3 H 1 j	Introduction à la variation biologique	
ANT 1611	3 A 1 j	Langage, culture, société	
ANT 1613	3 H 1 j	Anthropologie linguistique	
ANT 2065	3 H 1 js	Méthodologie anthropologique	
ANT 3081	3 A 1 j	Analyses quantitatives en anthropologie	

*Bloc 71 B* *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

**Ethnologie**

ANT 1018	3 H 1 js	Étude des systèmes de parenté	
ANT 2020	3 A 1 js	Anthropologie de la religion	
ANT 2023	3 H 1 js	Anthropologie économique	
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique	
ANT 2030	3 H 1 j	Écologie culturelle	
ANT 2036	3 H 1 j	Occident : représentations	
ANT 2037	3 A 1 j	Anthropologie du quotidien	
ANT 2042	3 A 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine	
ANT 2058	3 H 1 j	Les technologies	
ANT 2070	3 A 1 j	Techniques de la collecte des données	
ANT 3021	3 A 1 js	Religion et modernité	
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien	
ANT 3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle	
ANT 3043	3 H 1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines	
ANT 3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement	
+ ANT 3050	3 A 1 j	Anthropologie psychologique	
ANT 3051	3 A 1 j	Anthropologie : théories contemporaines	
ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux	
ANT 3065	3 A 1 j	Critiques des théories anthropologiques	
ANT 3072	3 A 1 j	Analyse qualitative des données	
ANT 3141	3 A 1 j	Technologies de la représentation	
ANT 3142	3 H 1 j	Atelier en film ethnographique	
ANT 3151	3 H 1 j	Production(s) culturelle(s) en Afrique	
ANT 3161	3 H 1 j	L'anthropologie du voyage	
ANT 3164	3 H 1 j	La société japonaise contemporaine	
ANT 3809	3 A 1 j	Séminaire d'ethnologie	
ANT 3811	3 H 1 j	Problèmes actuels en ethnologie	
ANT 3850	3 A 1 j	Aire culturelle : Europe	
ANT 3854	3 A 1 j	Aire : les Autochtones de l'Est canadien	
ANT 3855	3 H 1 j	Aire culturelle : l'Ouest de l'Amérique	
+ ANT 3858	3 H 1 j	Aire culturelle : Amérique du Sud	
ANT 3859	3 A 1 j	Aire culturelle méso-américaine	

ANT 3860	3 A 1 j	Aire : l'Afrique au sud du Sahara
ANT 3861	3 A 1 js	Aire culturelle: le monde arabo-musulman
ANT 3864	3 H 1 j	Aire culturelle : Japon
ANT 3866	3 H 1 js	Aire culturelle : la Chine
ANT 3867	3 H 1 j	Aire culturelle : Italie

*Bloc 71 C* *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

**Archéologie**

+ ANT 2210	3 H 1 j	Techniques de recherche en archéologie
+ ANT 2220	3 H 1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+ ANT 2260	3 A 1 j	Méthodes et concepts en archéologie 1
ANT 2270	3 A 1 j	Introduction à la zooarchéologie
ANT 2280	3 H 1 js	Méthodes en archéologie historique
ANT 2285	3 A 1 j	Introduction à l'archéologie historique
+ ANT 3230	3 H 1 j	Le paléolithique
+ ANT 3260	3 H 1 j	Méthodes et concepts en archéologie 2
ANT 3266	3 H 1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire
+ ANT 3270	3 H 1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie
ANT 3280	3 E 1 j	Fouilles en archéologie historique
+ ANT 3283	6 A 1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3 A 1 j	Archéologie maritime
+ ANT 3341	3 A 1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
ANT 3813	3 E 1 j	Séminaire d'archéologie
ANT 3881	3 A 1 j	Aire : Méso-Amérique précolombienne
+ ANT 3882	3 H 1 j	Aire culturelle : préhistoire du Québec
+ ANT 3883	3 A 1 j	Préhistoire de l'Asie du Sud-ouest

*Bloc 71 D* *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

**Anthropologie biologique**

ANT 2423	3 H 1 j	Biologie et environnement socioculturel
ANT 2430	3 A 1 j	Introduction à la paléontologie humaine
ANT 2440	3 A 1 j	Génétique et anthropologie
ANT 2454	3 A 1 j	Introduction à la primatologie
ANT 2470	3 A 1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 2480	3 A 1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
ANT 3420	3 H 1 j	Interactions bioculturelles
ANT 3440	3 H 1 j	Génétique du comportement humain
+ ANT 3460	3 H 1 j	Concepts, méthodes en paléanthropologie
+ ANT 3555	6 E 1 j	École de terrain en primatologie
ANT 3814	3 A 1 j	Séminaire d'anthropologie biologique

*Bloc 71 E* *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

**Ethnolinguistique**

ANT 2611	3 A 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3 A 1 j	Langages et systèmes symboliques
ANT 2660	3 A 1 j	Langue et identité sociale
ANT 2665	3 A 1 j	Description ethnolinguistique
ANT 3612	3 H 1 j	Recherche en communauté linguistique
ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique
ANT 3631	3 A 1 j	Changement social et linguistique
ANT 3815	3 A 1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 3875	3 A 1 j	Aire culturelle : Asie du Sud
ANT 3876	3 A 1 j	Aire culturelle : Caucase

*Bloc 71 F* *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Travaux pratiques**

ANT 2159	3 H 1 j	Ethnomuséologie
ANT 3102	3 AHE 1 js	Travaux pratiques 1
ANT 3802	3 AHE 1 js	Travaux pratiques 2
ANT 3806	3 AHE 1 js	Pratique de terrain

*Bloc 71 Y* *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

AES 1010	3 H 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Chine
AES 1020	3 A 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Japon
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3 H 1 j	Morphologie nerveuse des chordés
BIO 2853	3 H 1 j	Principes d'écologie
BIO 3490	3 A 1 j	Mammalogie
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration
GEO 1112	3 A 1 j	Le géosystème planétaire
GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale
GER 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la gérontologie

GER 1020	3	AHE 1	js	Anthropologie sociale du vieillissement
HAR 2201	3	A	1 j	Architectures amérindiennes
HGL 1011	3	AE	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HST 1045	3	H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 1931	3	A	1 j	L'Antiquité
HST 2400	3	H	1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
IFT 1990	3	AH	1 js	Informatique pour sciences sociales
LCO 1000	3	A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LNG 1090	3	H	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1150	3	A	1 j	Linguistique amérindienne
+ LNG 2820	3	H	1 j	Linguistique historique : introduction
PBC 1040	2	A	1 j	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3	H	1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	A	1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1430	3	H	1 j	Éthique et politique
PHY 1966	3	A	1 j	Archéométrie
POL 1951	3	AH	1 js	Éléments de politique
POL 1954	3	AH	1 js	Politique internationale
PSL 1993	3	H	1 j	Physiologie générale
PSY 1085	3	AH	1 j	Les grands processus d'apprentissage
PSY 1970	3	AH	1 j	Psychologie générale
SOL 1952	3	A	1 j	Introduction aux concepts sociologiques
SOL 1970	3	H	1 j	Sociologie du Québec
TRA 1105	3	A	1 j	Concepts clés en traductologie

ANT 2042	3	A	1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
ANT 2058	3	H	1 j	Les technologies
ANT 2065	3	H	1 js	Méthodologie anthropologique
ANT 2070	3	A	1 j	Techniques de la collecte des données
ANT 3021	3	A	1 js	Religion et modernité
ANT 3030	3	H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	H	1 j	Dynamique socioculturelle
ANT 3043	3	H	1 j	Anthropologie : sociétés contemporaines
ANT 3044	3	A	1 js	Anthropologie et développement
+ ANT 3050	3	A	1 j	Anthropologie psychologique
ANT 3051	3	A	1 j	Anthropologie : théories contemporaines
ANT 3055	3	A	1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3065	3	A	1 j	Critiques des théories anthropologiques
ANT 3072	3	A	1 j	Analyse qualitative des données
ANT 3081	3	A	1 j	Analyses quantitatives en anthropologie
ANT 3141	3	A	1 j	Technologies de la représentation
ANT 3142	3	H	1 j	Atelier en film ethnographique
ANT 3151	3	H	1 j	Production(s) culturelle(s) en Afrique
ANT 3161	3	H	1 j	L'anthropologie du voyage
ANT 3164	3	H	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3809	3	A	1 j	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	H	1 j	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3850	3	A	1 j	Aire culturelle : Europe
ANT 3854	3	A	1 j	Aire : les Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	H	1 j	Aire culturelle : l'Ouest de l'Amérique
+ ANT 3858	3	H	1 j	Aire culturelle : Amérique du Sud
ANT 3859	3	A	1 j	Aire culturelle méso-américaine
ANT 3860	3	A	1 j	Aire : l'Afrique au sud du Sahara
ANT 3861	3	A	1 js	Aire culturelle : le monde arabo-musulman
ANT 3864	3	H	1 j	Aire culturelle : Japon
ANT 3866	3	H	1 js	Aire culturelle : la Chine
ANT 3867	3	H	1 j	Aire culturelle : Italie

Programme 1-050-4-0 Version 07

## Mineur en anthropologie J

### Objectifs

Ce programme offre une formation complémentaire à l'étudiant dont l'anthropologie n'est pas l'orientation principale mais pour qui cette discipline demeure un complément important aux études poursuivies dans d'autres domaines.

### Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits à option et 3 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 71

Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

#### Ethnologie 1

ANT 1010	3	H	1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie

Bloc 71 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

#### Archéologie 1

ANT 1210	3	A	1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	H	1 j	L'archéologie des civilisations

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

#### Anthropologie biologique 1

ANT 1511	3	A	1 j	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	H	1 j	Introduction à la variation biologique

Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

#### Ethnolinguistique 1

ANT 1611	3	A	1 j	Langage, culture, société
ANT 1613	3	H	1 j	Anthropologie linguistique

Bloc 71 E option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

#### Ethnologie 2

ANT 1018	3	H	1 js	Étude des systèmes de parenté
ANT 2020	3	A	1 js	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	H	1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3	A	1 js	Anthropologie politique
ANT 2030	3	H	1 j	Écologie culturelle
ANT 2036	3	H	1 j	Occident : représentations
ANT 2037	3	A	1 j	Anthropologie du quotidien

Bloc 71 F option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

#### Archéologie 2

+ ANT 2210	3	H	1 j	Techniques de recherche en archéologie
+ ANT 2220	3	H	1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+ ANT 2260	3	A	1 j	Méthodes et concepts en archéologie 1
ANT 2270	3	A	1 j	Introduction à la zooarchéologie
ANT 2280	3	H	1 js	Méthodes en archéologie historique
ANT 2285	3	A	1 j	Introduction à l'archéologie historique
+ ANT 3230	3	H	1 j	Le paléolithique
+ ANT 3260	3	H	1 j	Méthodes et concepts en archéologie 2
ANT 3266	3	H	1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire
+ ANT 3270	3	H	1 j	Méthode d'analyse en zooarchéologie
ANT 3280	3	E	1 j	Fouilles en archéologie historique
+ ANT 3283	6	A	1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3	A	1 j	Archéologie maritime
+ ANT 3341	3	A	1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
ANT 3813	3	E	1 j	Séminaire d'archéologie
ANT 3881	3	A	1 j	Aire : Méso-Amérique précolombienne
+ ANT 3882	3	H	1 j	Aire culturelle : préhistoire du Québec
+ ANT 3883	3	A	1 j	Préhistoire de l'Asie du Sud-ouest

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

#### Anthropologie biologique 2

ANT 2423	3	H	1 j	Biologie et environnement socioculturel
ANT 2430	3	A	1 j	Introduction à la paléontologie humaine
ANT 2440	3	A	1 j	Génétique et anthropologie
ANT 2454	3	A	1 j	Introduction à la primatologie
ANT 2470	3	A	1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 2480	3	A	1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
ANT 3420	3	H	1 j	Interactions bioculturelles
ANT 3440	3	H	1 j	Génétique du comportement humain
+ ANT 3460	3	H	1 j	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
+ ANT 3555	6	E	1 j	École de terrain en primatologie
ANT 3814	3	A	1 j	Séminaire d'anthropologie biologique

Bloc 71 H option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

#### Ethnolinguistique 2

ANT 2611	3	A	1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	A	1 j	Langages et systèmes symboliques
ANT 2660	3	A	1 j	Langue et identité sociale
ANT 2665	3	A	1 j	Description ethnolinguistique
ANT 3612	3	H	1 j	Recherche en communauté linguistique

ANT 3625	3 H	1 j	Langue, culture et poésie
ANT 3631	3 A	1 j	Changement social et linguistique
ANT 3815	3 A	1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 3875	3 A	1 j	Aire culturelle : Asie du Sud
ANT 3876	3 A	1 j	Aire culturelle : Caucase

## École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2004

Téléphone : 514-343-6044

Télécopieur : 514-343-5753

### Introduction

Seule institution, en Amérique du Nord, à dispenser l'enseignement de la bibliothéconomie et des sciences de l'information en langue française, se situant au confluent des traditions européenne et américaine, l'École assure une formation professionnelle reconnue internationalement.

Fondée en 1961, elle offre depuis 1970 un programme terminal de maîtrise de deux ans, exigeant au préalable un premier cycle universitaire dans une autre discipline au choix de l'étudiant.

Cet enseignement permet à l'étudiant d'acquérir la base théorique et la compétence professionnelle nécessaires pour remplir des fonctions de plus en plus diversifiées dans le monde de l'information, et pour occuper les postes de direction qui peuvent lui être offerts.

Depuis septembre 1997, l'École offre un programme de doctorat (Ph.D.) en sciences de l'information.

Outre ces programmes d'études supérieures, l'École offre des certificats de premier cycle en archivistique et en gestion de l'information numérique afin d'assurer une formation structurée dans ces domaines. Ces enseignements s'adressent à tous les étudiants de l'Université ainsi qu'aux professionnels qui souhaitent se recycler.

**Directeur : Carol Couture**

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

Suzanne Bertrand-Gastaldy, M.A. lettres classiques (Lyon), M.Bibl. (Montréal)  
 Carol Couture, L.ès L. (Laval), certificat d'archivistique (Laval), certificat d'archivistique (Carleton), D.E.S.S. archivistique (Mulhouse)  
 Gilles Deschatelets, M.L.S. (McGill), Ph.D. (Western Ontario)  
 Marcel Lajeunesse, B.Bibl. (Montréal), Ph.D. hist. (Ottawa)  
 Réjean Savard, M.Bibl. (Montréal), Ph.D. (Toronto)

#### Professeurs agrégés

Pierrette Bergeron, M.B.S.I. (Montréal), Ph.D. (Syracuse)  
 Jacques Grimard, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en histoire (Paris)  
 Michèle Hudon, M. Bibl. (Montréal), Ph.D. (Toronto)  
 Yves Marcoux, Ph.D. informatique (Montréal)  
 James Turner, M.L.I.S. (McGill), Ph.D. (Toronto)

#### Professeurs adjoints

Clément Arsenault, Ph.D. (Toronto)  
 Lyne Da Sylva, Ph.D. linguistique (Montréal)  
 Éric Leroux, Ph.D. histoire (Montréal), M.B.S.I. (Montréal)  
 Charles Ramangalahy, M.Sc. sciences économiques (Madagascar), M.Sc. économie et gestion P.M.E. (UQTR), Ph.D. administration (HEC, Montréal)

#### Responsable de formation professionnelle

Isabelle Dion, M.A. histoire (Sherbrooke)

#### Professeure associée

Louise Gagnon-Arguin, Ph.D. histoire (Laval)

Programme 1-056-5-0

Version 03

## Certificat en archivistique

**S**

### Objectifs

Les objectifs principaux de ce programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base théoriques et pratiques en archivistique et de se familiariser avec les principes et les méthodes spécifiques aux archives vus sous l'angle de l'administration et de la recherche; de développer des habiletés pour concevoir, appliquer et utiliser des outils archivistiques ainsi que des attitudes propres à l'exercice des fonctions archivistiques.

### Destinataires

Ce programme s'adresse aux cégépiens, notamment aux finissants en technique de documentation; aux candidats universitaires qui font un programme de majeur/mineur ou de trois mineurs ou certificats; aux étudiants qui ont déjà complété un 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> cycle et qui veulent acquérir les compétences offertes par le certificat; enfin, aux archivistes déjà sur le marché du travail qui souhaitent mettre leurs connaissances à jour.

### Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de stage obligatoire, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

*Bloc 70 A* *obligatoire* 21 cr.

#### Cours fondamentaux

ARV 1050	3 AH	1 s	Introduction à l'archivistique
+ ARV 1051	3 A	1 s	Système de gestion et archives
+ ARV 1052	3 A	1 s	Typologie des archives
+ ARV 1053	3 H	1 s	Évaluation des archives
+ ARV 1054	3 A	1 s	Organisation intellectuelle 1
+ ARV 1057	3 AHE	1 j	Stage
+ INU 1001	3 AH	1 s	Introduction à l'information numérique

*Bloc 70 B* *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

#### Cours thématiques

+ ARV 1055	3 A	1 s	Organisation intellectuelle 2
+ ARV 1056	3 H	1 s	Diffusion, communication et exploitation
+ ARV 3051	3 H	1 s	Préservation
+ ARV 3052	3 AHE	1 j	Activités dirigées
+ INU 1010	3 A	1 s	Création de l'information numérique
+ INU 1030	3 H	1 s	Préservation de l'information numérique
+ INU 1050	3 H	1 s	Diffusion d'information numérique

Programme 1-053-5-0

Version 00

## Certificat en gestion de l'information numérique

**S**

### Objectifs

Ce certificat prépare l'étudiant à exercer des activités de gestion de l'information numérique par le développement de compétences sur les plans de la création, de l'organisation, de la préservation, de la recherche et de la diffusion de cette information. Il lui permettra d'évoluer avec aisance dans un environnement de travail hautement technologique.

### Destinataires

Ce certificat s'adresse aux cégépiens, notamment aux finissants en techniques de bureautique ou de documentation; aux candidats universitaires qui font un programme de majeur / mineur ou de trois mineurs ou certificats; aux étudiants qui ont déjà complété un 1<sup>er</sup> ou même un 2<sup>e</sup> cycle et qui veulent acquérir les compétences offertes par le certificat; aux professionnels de l'information qui souhaitent une mise à jour de leurs connaissances; aux gestionnaires de l'information numérique déjà sur le marché du travail (conception, gestion de sites Web); enfin, à la clientèle étudiante de la Faculté de l'éducation permanente.

### Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
+ INU 1001	3 AH 1 s	Introduction à l'information numérique	
+ INU 1010	3 A 1 s	Création de l'information numérique	
+ INU 1020	3 A 1 s	Organisation de l'information numérique	
+ INU 1030	3 H 1 s	Préservation de l'information numérique	
+ INU 1040	3 A 1 s	Recherche de l'information numérique	
+ INU 1050	3 H 1 s	Diffusion d'information numérique	
<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 10 cr.</i>	
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique	
+ ARV 1053	3 H 1 s	Évaluation des archives	
+ ARV 1054	3 A 1 s	Organisation intellectuelle 1	
COM 1560	3 AH 1 j	Communication informatisée 1	
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies	
+ IFT 1063	4 AH 1 j	Structures discrètes en informatique	
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques	
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données	
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes	
+ INU 1011	3 H 1 s	Documents structurés	
+ INU 1051	3 H 1 s	Information et sites Web	
+ INU 3000	3 H 1 s	Projet d'intégration	

## Département de biochimie<sup>1</sup>

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-355  
 Téléphone : 514-343-6111, poste 5193  
 Télécopieur : 514-343-2210

### Introduction

Le Département de biochimie offre des programmes d'études conduisant aux baccalauréats spécialisés en biochimie et en bioinformatique. Chacun de ces programmes procure une formation scientifique multidisciplinaire qui permet aux étudiants de développer des compétences de bases et spécialisées dans des domaines de hautes technologies. Reposant sur la compétence d'un corps professoral à la fine pointe de la recherche biomédicale, biotechnologique et bioinformatique ces programmes préparent les étudiants aussi bien pour le marché du travail que pour des programmes d'études supérieures. Les secteurs d'activités faisant appel aux biochimistes et aux bioinformaticiens incluent entre autres : l'industrie pharmaceutique, biotechnologique et agro-alimentaire, les établissements de santé, les centres de recherche biomédicale de même que les institutions d'enseignement.

Le Baccalauréat spécialisé en biochimie permet l'acquisition d'une solide formation de base tant théorique que pratique en biochimie, biologie et chimie, ces deux dernières disciplines étant essentielles à la compréhension et à la pratique de la biochimie moderne. Cette formation de base est complétée par des cours d'intégration qui permettent d'approfondir les bases moléculaires du vivant par l'étude de la biologie cellulaire et de la physiologie moléculaire.

Le Baccalauréat spécialisé en bioinformatique permet l'acquisition d'une solide formation de base en informatique, mathématique et en sciences de la vie. Des cours spécialisés en bioinformatique assurent l'intégration des notions fondamentales de ces disciplines, ce qui permet l'application des outils informatiques et mathématiques à l'étude du vivant.

Puisque la biochimie et la bioinformatique sont des disciplines en perpétuelle évolution, le contenu des programmes d'études est révisé régulièrement afin d'offrir aux étudiants la meilleure formation scientifique possible, tout en tenant compte des attentes des milieux sociaux et industriels.

**Directeur : Michel Bouvier**

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

Guy Boileau, Ph.D. (Montréal)  
 Michel Bouvier, Ph.D. (Montréal)  
 Normand Brisson, Ph.D. (McGill)  
 Philippe Crine, L.Sc. (Liège), Ph.D. (Montréal)

Réjean Daigneault, Ph.D. (Montréal)  
 Luc DesGroseillers, Ph.D. (Montréal)  
 Franz Lang, Ph.D. (Munich)  
 Jim Omichinski, Ph.D. (Washington)  
 Luis Rokeach, D.Sc. (Bruxelles)  
 Daniel Skup, M.Sc. (Moscou), Ph.D. (McGill)  
 Jurgen Sygusch, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

#### Professeurs titulaires de clinique

Edgard Delvin, Ph.D. (Montréal)  
 Bernard Vinet, Ph.D. (Montréal)

#### Chercheurs titulaires

Benoit Coulombe, Ph.D. (Montréal)  
 Jacques Drouin, D.Sc. (Laval)

#### Professeurs agrégés

Tony Antakly, doctorat d'Université (Paris VI), D.Sc. (Paris VI)  
 Muriel Aubry, Ph.D. (Montréal)  
 Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)  
 Pascale Legault, Ph.D. (Colorado)  
 Sylvie Mader, M.Sc., D.E.A. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)  
 Stephen Michnick, Ph.D. (Toronto)

#### Professeur adjoint de clinique

Roger Sanfaçon, D.Sc. (Laval)

#### Chercheurs adjoints

Pascal Chartrand, Ph.D. (Montréal)  
 Serguei Chteinberg, M.Sc. (Leningrad), Ph.D. (Moscou)  
 Mounib Elchebly, M.D. (Damas), doctorat (Claude Bernard, Lyon)  
 Gerardo Ferbeyre, M.D. (La Havane), Ph.D. (Montréal)  
 Nikolaus Heveker, Ph.D. (Humboldt)  
 Alain Moreau, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)

#### Chargés d'enseignement de clinique

Jean-Pierre Émond, Ph.D. (Laval)  
 François Lessard, M.D. (Laval)

#### Attachée de recherche

Barbara Karska-Wysocki, Ph.D. (Université de Varsovie)

#### Professeurs associés

Yves Aubin, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Yale)  
 Robert Ménard, Ph.D. (Montréal)  
 Denis Riendeau, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Manon Valiquette, Ph.D. (Montréal)

#### Professeurs émérites

Léa Brakier-Gingras, Ph.D.  
 Kenneth D. Roberts

Programme 1-465-1-0

Version 10

## B.Sc. spécialisé en biochimie

J

### Objectifs

Ce programme vise l'enseignement de concepts et de méthodes qui sont propres à la biochimie et assure une formation de base solide dans des disciplines connexes telles la biologie et la chimie. Il est préparatoire à des études supérieures tout comme il permet une insertion immédiate au marché du travail dans des champs aussi variés que l'industrie chimique, pharmaceutique et agro-alimentaire, les organismes de la santé, les instituts de recherche, l'enseignement et dans le domaine du génie génétique et des biotechnologies.

### Structure du programme

Ce programme totalise 81 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix. Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 74 A et 74 B; durant sa deuxième année, il s'inscrit normalement aux blocs 74 C et 74 D; il s'inscrit aux blocs 74 E et 74 F durant sa troisième année, ainsi qu'aux cours à option des blocs 74 G, H, I, J, K, Y et aux cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

<sup>1</sup> Ce Département assure l'enseignement aux étudiants de biochimie et de bioinformatique de la Faculté des arts et des sciences, mais relève administrativement de la Faculté de médecine.

**Segment 74**

<i>Bloc 74 A</i>	<i>obligatoire</i>		26 cr.
<b>Connaissances fondamentales</b>			
BCM 1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie	
BCM 1502	4 H 1 j	Métabolisme 1	
BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1	
BIO 1155	3 A 1 j	Biologie cellulaire	
CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1	
+ CHM 1302	3 H 1 j	Chimie organique 2	
CHM 1994	2 A 1 j	Physicochimie générale 1A	
+ CHM 1995	2 H 1 j	Physicochimie générale 1B	
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale	
<i>Bloc 74 B</i>	<i>obligatoire</i>		5 cr.
BCM 1521	2 AH 1 j	Travaux pratiques de biochimie 1	
CHM 1979	3 A 1 j	Laboratoire de chimie pour biochimistes	
<i>Bloc 74 C</i>	<i>obligatoire</i>		19 cr.
+ BCM 2501	3 H 1 j	Protéines	
+ BCM 2502	3 A 1 j	Acides nucléiques et génétique 2	
+ BCM 2503	2 A 1 j	Métabolisme 2	
+ BCM 2504	2 H 1 j	Enzymologie	
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1	
+ CHM 2302	3 H 1 j	Chimie organique 3	
+ CHM 2995	3 A 1 j	Physicochimie générale 2	
<i>Bloc 74 D</i>	<i>obligatoire</i>		10 cr.
+ BCM 2531	2 A 1 j	Travaux pratiques 2	
+ BCM 2532	3 H 1 j	Pratique de la communication en sciences	
+ CHM 2971	3 H 1 j	Chimie bioanalytique	
+ CHM 2979	2 H 1 j	Laboratoire organique pour biochimistes	
<i>Bloc 74 E</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
+ BCM 3512	3 A 1 j	Biochimie de la cellule	
+ BCM 3513	4 H 1 j	Physiologie moléculaire	
+ BCM 3514	3 H 1 j	Régulation de l'expression génique	
BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique	
<i>Bloc 74 F</i>	<i>obligatoire</i>		9 cr.
+ BCM 3531	3 AH 1 j	Travaux pratiques 3	
+ BCM 3532	6 AH 1 j	Stage en laboratoire de recherche	
<i>Bloc 74 G</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
<b>Chimie</b>			
BCM 3562	3 H 1 j	Biochimie clinique	
+ CHM 3320	3 A 1 j	Méthodes de synthèse organique	
+ CHM 3381	3 H 1 j	Chimie des produits naturels	
+ CHM 3386	3 A 1 j	Techniques de synthèse et spectroscopie	
CHM 3450	3 A 1 j	Éléments de cristallographie	
+ CHM 3601	3 H 1 j	Chimie de l'environnement	
<i>Bloc 74 H</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 4 cr.</i>
<b>Microbiologie et immunologie</b>			
+ MCB 2986	4 A 1 j	Immunologie générale	
+ MCB 2992	4 H 1 j	Bactériologie générale 2	
+ MCB 2994	4 H 1 j	Virologie et pathogénèse virale	
+ MCB 2999	3 H 1 j	Levures et organismes levuriformes	
+ MCB 3095	2 H 1	Microbiologie environnementale appliquée	
+ MCB 3964	3 AH 1 j	Immunologie approfondie	
+ MCB 3982	4 A 1 j	Diversité microbienne	
<i>Bloc 74 I</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 4 cr.</i>
<b>Biologie fonctionnelle</b>			
BIO 1203	3 AHE 1 j	Introduction à la génétique	
BIO 1634	3 H 1 js	Principes de physiologie animale	
+ BIO 2541	3 A 1 j	Physiologie métabolique végétale	
+ BIO 2620	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 1	
+ BIO 2625	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 2	
+ BIO 3665	3 A 1 j	Respiration, circulation, excrétion	
PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale	
PSL 2011	3 A 1 j	Système nerveux 1	
+ PSL 2012	3 H 1 j	Système nerveux 2	
PSL 3010	4 A 1 j	Sys. circulatoire, respiratoire et rénal	
PSL 3020	2 A 1 j	Système digestif et nutrition	
PSL 3030	3 H 1 j	Endocrinologie et reproduction	

*Bloc 74 J* *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

<b>Disciplines connexes</b>			
+ BIO 2412	3 H 1 j	Morphologie microscopique comparée	
BIO 2460	3 H 1 j	Embryologie animale	
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique avancée	
PHL 2100	3 AH 1 j	Principes de pharmacologie	
PHL 3800	3 A 1 j	Principes de pharmacologie	

*Bloc 74 K* *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

<b>Bases en informatique et mathématiques</b>			
+ BIO 2042	3 H 1 j	Biostatistique 2	
+ IFT 1010	4 AH 1 j	Programmation 1	
+ IFT 1063	4 AH 1 j	Structures discrètes en informatique	
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C	
PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique	

*Bloc 74 Y* *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

<b>Formation complémentaire</b>			
ANT 1513	3 H 1 j	Introduction à la variation biologique	
ANT 2440	3 A 1 j	Génétique et anthropologie	
BIO 2853	3 H 1 j	Principes d'écologie	
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences	
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes	
MSO 2000G	3 AHE 1 js	Introduction à l'épidémiologie	
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences	
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques	
PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique	
PSY 1115	3 AHE 1 js	Psychopathologie : introduction	

Programme 1-468-1-0

Version 01

**B.Sc. spécialisé en bioinformatique****J****Structure du programme**

L'orientation Biosciences comprend les segments 01 et 71, avec 67 crédits obligatoires, 20 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Informatique comprend les segments 01 et 72, avec 67 crédits obligatoires et 23 à option. L'étudiant de l'orientation Biosciences devra choisir 2 blocs seulement parmi les 5 blocs de spécialisation 71A à 71E, et en compléter les maxima, soit 12, 14 ou 16 crédits selon les blocs choisis. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		22 cr.
BCM 1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie	
BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1	
BCM 1521	2 AH 1 j	Travaux pratiques de biochimie 1	
+ BCM 2501	3 H 1 j	Protéines	
+ BCM 2502	3 A 1 j	Acides nucléiques et génétique 2	
+ BCM 2504	2 H 1 j	Enzymologie	
CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1	
PHI 1968	3 A 1 j	Notions fondamentales d'éthique	
<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>		28 cr.
+ IFT 1010	4 AH 1 j	Programmation 1	
+ IFT 1020	4 AHE 1 j	Programmation 2	
+ IFT 1063	4 AH 1 j	Structures discrètes en informatique	
+ IFT 2010	4 AH 1 j	Structures de données	
+ IFT 2121	4 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique	
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1	
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique	
<i>Bloc 01 C</i>	<i>obligatoire</i>		17 cr.
+ BCM 2002	3 AH 1 j	T.P. de biologie moléculaire	
+ BCM 2003	3 H 1 j	Application d'outils bio-informatiques	
+ BCM 2532	3 H 1 j	Pratique de la communication en sciences	
BIN 1001	2 AH 1	Intégration biosciences/informatique	
+ BIN 3001	2 AH 1 j	Intégration biosciences/informatique	
+ BIN 3004	4 AH 1 j	Stage en laboratoire de recherche	

**Segment 71 Propre à l'orientation Biosciences**

<i>Bloc 71 A</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
+ BCM 3512	3 A 1 j	Biochimie de la cellule	
+ BCM 3514	3 H 1 j	Régulation de l'expression génique	

<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 8 cr.</i>
+ CHM 1302	3 H 1 j	Chimie organique 2
CHM 1994	2 A 1 j	Physicochimie générale 1A
CHM 3450	3 A 1 j	Éléments de cristallographie
<i>Bloc 71 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
+ BIO 3105	3 H 1 j	Systématique moléculaire
BIO 3283	3 H 1 j	Évolution
<i>Bloc 71 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
<i>Bloc 71 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 8 cr.</i>
BIO 1634	3 H 1 js	Principes de physiologie animale
+ BIO 3659	3 A 1 j	Les fonctions du système nerveux
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux
<i>Bloc 71 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
+ BCM 3513	4 H 1 j	Physiologie moléculaire
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique avancée
BIO 3204	3 A 1 j	Génétique des populations
+ BIO 3665	3 A 1 j	Respiration, circulation, excrétion
+ CHM 1995	2 H 1 j	Physicochimie générale 1B
+ CHM 2302	3 H 1 j	Chimie organique 3
+ IFT 2251	4 AH 1 j	Génie logiciel
+ IFT 3030	4 AH 1 j	Bases de données
+ IFT 3240	4 H 1 j	Simulation et modèles
+ IFT 3651	4 A 1 j	Modèles stochastiques
PHL 3800	3 A 1 j	Principes de pharmacologie
PSL 3062	3 AH 1 j	Neurophysiologie
<i>Bloc 71 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
ANT 3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement
GIN 3017	3 AH 1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management
PHM 3526	2 A 1 j	Marketing en pharmacie
REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société

**Segment 72 Propre à l'orientation Informatique**

<i>Bloc 72 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 16 cr., maximum 24 cr.</i>
IFT 1214	4 AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+ IFT 2030	4 AH 1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT 2102	4 AH 1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2251	4 AH 1 j	Génie logiciel
+ IFT 3030	4 AH 1 j	Bases de données
+ IFT 3240	4 H 1 j	Simulation et modèles
+ IFT 3290	4 H 1 j	Bio-informatique
+ IFT 3540	4 A 1 j	Graphes et réseaux
+ IFT 3651	4 A 1 j	Modèles stochastiques
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
<i>Bloc 72 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 8 cr.</i>
+ IFT 2421	4 H 1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT 2504	4 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 3330	4 A 1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT 3350	4 H 1 j	Infographie
+ IFT 3370	4 A 1 j	Informatique théorique
+ IFT 3901	4 A 1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT 3902	4 A 1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT 3904	4 H 1 j	Conception des interfaces usagers
<i>Bloc 72 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
ANT 3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement
GIN 3017	3 AH 1 j	Entrepreneurship et gestion entrepr.
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management
PHM 3526	2 A 1 j	Marketing en pharmacie
REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société

**Département de chimie**

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-609  
Téléphone : 514-343-7058 ou 514-343-7601  
Télécopieur : 514-343-7586

**Introduction**

La chimie est une science fondamentale dont les applications sont immédiates. Les chimistes travaillent dans le milieu de la recherche, en enseignement, en évaluation technologique, en gestion industrielle, à la mise en oeuvre de procédés, au contrôle de qualité, à la gestion des ressources et à la protection du milieu. Leurs interactions avec la société déterminent les objectifs des programmes de formation qu'offre le Département de chimie : baccalauréat spécialisé, majeur et mineur au premier cycle; microprogramme en chimie avancée, maîtrise et doctorat aux études supérieures.

Le baccalauréat spécialisé est un programme de 90 crédits dont la durée est de trois ans. Celui-ci est offert selon cinq orientations : l'orientation chimie pharmaceutique et bioorganique, l'orientation chimie assistée par ordinateur, l'orientation chimie bioanalytique et environnementale, l'orientation chimie des matériaux et biomatériaux et l'orientation générale. Le volet des enseignements obligatoires du baccalauréat spécialisé en chimie est identique pour les cinq orientations.

Le majeur comporte plusieurs des cours obligatoires du baccalauréat. Au choix de l'étudiant, il peut être complété par un mineur dans une autre discipline ou donner lieu à une demande de passage au baccalauréat spécialisé.

Le mineur est un programme de trente crédits de cours. Le mineur ne débouche pas sur la pratique de la chimie. Il peut être complété par un majeur dans une autre discipline.

Le microprogramme en chimie avancée comporte quinze crédits de cours. Il vise une mise à niveau des professionnels en chimie ayant terminé leurs études plusieurs années auparavant. Il est constitué d'une série de cours/laboratoires portant sur les aspects les plus récents de la discipline.

Enfin, le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire.

**Directeur : Robert Emery Prud'homme****Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Géraldine C. Bazuin, Ph.D. (McGill)  
André L. Beauchamp, Ph.D. (Montréal)  
Michel Bertrand, Ph.D. (Montréal)  
Tucker Carrington, Ph.D. (University of California, Berkeley)  
André Charette, Ph.D. (Rochester)  
Marius D'Amboise, Ph.D. (McGill)  
Stephen Hanessian, Ph.D. (Ohio State), MSRC  
Joseph Hubert, Ph.D. (Montréal), doyen, FAS  
Michel Lafleur, Ph.D. (Laval)  
Robert Emery Prud'homme, Ph.D. (Massachusetts)  
Christian Reber, Ph.D. (Berne)  
Maurice St-Jacques, Ph.D. (Californie)  
Françoise M. Winnik, Ph.D. (Toronto), détachée à demi-temps de la Faculté de pharmacie  
James D. Wuest, Ph.D. (Harvard)  
Julian Zhu, Ph.D. (McGill)

**Chercheur titulaire**

Yvan Guindon, Ph.D. (Montréal)

**Professeurs agrégés**

Richard Giasson, Ph.D. (Montréal)  
Suzanne Giasson, Ph.D. (Western Ontario), rattachée à demi-temps à la Faculté de pharmacie  
Gary Hanan, Ph.D. (Louis-Pasteur)  
Jeffrey Keillor, Ph.D. (Alberta)  
William Lubell, Ph.D. (University of California, Berkeley)  
Richard Martel, Ph.D. (Laval)  
Karen Waldron, Ph.D. (Alberta)  
Davit Zargarian, Ph.D. (Ottawa)

**Professeurs adjoints**

Antonella Badia, Ph.D. (McGill)  
Shawn Collins, Ph.D. (Ottawa)  
Matthias Ernzerhof, Ph.D. (Bonn)

Hélène Lebel, Ph.D. (Montréal)  
 Joëlle Pelletier, Ph.D. (McGill)  
 Dominic Rochefort, Ph.D. (Montréal)  
 Sébastien Sauvé, Ph.D. (McGill)  
 Andreea Schmitzer, Ph.D. (Paul Sabatier)  
 William Skene, Ph.D. (Ottawa)

**Professeurs associés**

Michel Armand, Ph.D. (Grenoble)  
 Yves Aubin, Ph.D. (Yale)  
 François Brisse, Ph.D. (Dalhousie)  
 Gilles Durocher, Ph.D. (Montréal)  
 Thomas Ellis, Ph.D. (Waterloo)  
 John Gunn, Ph.D. (University of California, Berkeley)  
 Dennis Salahub, Ph.D. (Montréal)  
 Pierre Thibault, Ph.D. (Montréal)

**Chercheurs invités**

Sylvie Beaudet, Ph.D. (École Polytechnique Fédérale de Lausanne)  
 Robert Domain, Ph.D. (Montréal)  
 Béatrice Garcia-Renaud, Ph.D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)  
 Michel Gauthier, Ph.D. (Montréal)  
 Téodor Krastev, Ph.D. (Institut de physique du COPSIS)  
 Christophe Michot, Ph.D. (Institut National Polytechnique de Grenoble)  
 Nathalie Ravet, Ph.D. (Institut National Polytechnique de Grenoble)

**Professeurs émérites**

Denis Gravel  
 Jean-Claude Richer  
 Roland Rivest  
 Camille Sandorfy

Programme 1-060-1-0

Version 16

**B.Sc. spécialisé en chimie****J****Objectifs**

Ce programme offre à l'étudiant une orientation générale et polyvalente qui lui permet d'assimiler et d'intégrer l'essentiel des connaissances en chimie pour une insertion immédiate sur le marché du travail comme chimiste ou qui le conduit à des études supérieures. La diversité des cheminements de carrière exige une solide formation de base et requiert une grande flexibilité de la part de l'étudiant qui peut personnaliser son programme d'études en fonction de ses aspirations et de la carrière envisagée. La formation de base est assurée par des cours obligatoires couvrant l'ensemble de la chimie et de ses applications. Des cours de spécialisation personnalisent la formation et ajoutent un complément de formation dans les orientations suivantes : la chimie pharmaceutique et bioorganique, la chimie assistée par ordinateur, la chimie bioanalytique et environnementale et la chimie des matériaux et biomatériaux. Des stages en milieu industriel et universitaire sont offerts.

**Structure du programme**

Les différentes orientations sont composées comme suit : Chimie pharmaceutique et bioorganique : segments 01 et 71, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie assistée par ordinateur : segments 01 et 72, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie bioanalytique et environnementale : segments 01 et 73, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie des matériaux et biomatériaux : segments 01 et 74, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; enfin, l'orientation générale : segments 01 et 75, 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. L'étudiant s'inscrit au Bloc 01A en 1<sup>re</sup> année et au bloc 01B en 2<sup>e</sup> année. Les stages CHM 3551 et/ou CHM 3552 peuvent se faire à la suite du Bloc 01A ou après avoir réussi 24 crédits de sigle CHM. Un étudiant peut faire 2 stages dans des orientations différentes. Un professeur responsable le guidera dans sa démarche. Pour compléter les crédits de 2<sup>e</sup> année, il doit prendre un cours de 3 crédits parmi les 4 orientations des segments 71 à 74. Il est recommandé, selon le choix d'orientation, de suivre d'abord les cours suivants : CHM 3331 (segment 71), CHM 3333 (segment 72), CHM 3601 (segment 73) et CHM 3470 du Bloc 01C. L'étudiant qui préfère un B.Sc. spécialisé orientation générale prend 6 crédits du Bloc 75A et 12 crédits dans les Blocs 75B, 75C et 75D, dont au moins 3 dans chacun des Blocs 75B et 75C. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux cinq orientations**

*Bloc 01 A* *obligatoire* 30 cr.

**Formation de base**

CHM 1101	3 H 1 j	Chimie analytique 1
CHM 1201	3 A 1 j	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1
+ CHM 1302	3 H 1 j	Chimie organique 2
CHM 1401	3 A 1 j	Chimie physique 1
+ CHM 1402	3 H 1 j	Chimie physique 2
CHM 1501	3 A 1 j	Chimie expérimentale 1
+ CHM 1502	3 H 1 j	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes
+ PHY 1903	3 H 1 j	Physique mathématique pour chimistes 1

*Bloc 01 B* *obligatoire* 27 cr.

**Formation de base**

+ CHM 2101	3 A 1 j	Laboratoire de principes d'analyse
+ CHM 2102	3 H 1 j	Chimie analytique 2
+ CHM 2201	3 A 1 j	Chimie inorganique 2
+ CHM 2202	3 H 1 j	Laboratoire de chimie inorganique
+ CHM 2301	3 A 1 j	Laboratoire de chimie organique
+ CHM 2302	3 H 1 j	Chimie organique 3
+ CHM 2401	3 A 1 j	Chimie physique 3
+ CHM 2402	3 H 1 j	Chimie physique 4
+ PHY 2901	3 A 1 j	Physique mathématique pour chimistes 2

*Bloc 01 C* *obligatoire* 12 cr.

**Formation de base**

+ CHM 3101	3 AH 1 j	Laboratoire de chimie analytique
+ CHM 3401	3 A 1 j	Laboratoire de chimie physique
+ CHM 3470	3 AH 1 j	Chimie macromoléculaire : introduction
+ CHM 3521	3 H 1 j	Chimie : la profession et l'industrie

**Segment 71 Propre à l'orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique**

*Bloc 71 A* *obligatoire* 6 cr.

**Cours de base**

+ CHM 3331	3 AH 1 j	Introduction à la chimie bioorganique
PHM 2953	3 H 1 j	Pharmacologie générale

*Bloc 71 B* *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Cours de sigle CHM**

+ CHM 3102	3 A 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+ CHM 3230	3 H 1 j	Chimie organométallique
+ CHM 3320	3 A 1 j	Méthodes de synthèse organique
+ CHM 3333	3 H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction
+ CHM 3381	3 H 1 j	Chimie des produits naturels
CHM 3450	3 A 1 j	Éléments de cristallographie

*Bloc 71 C* *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Cours autres sigles**

BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
PHL 3200	3 H 1 j	Méthodes de découverte des médicaments
+ PHM 2342	3 A 1 j	Pharmacie galénique
PHM 4137	3 A 1 j	Industrie du médicament

*Bloc 71 D* *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Cours avec stages**

+ CHM 3551	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

**Segment 72 Propre à l'orientation Chimie assistée par ordinateur**

*Bloc 72 A* *obligatoire* 6 cr.

**Cours de base**

+ CHM 3333	3 H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction
+ CHM 3403	3 A 1 j	Dynamique quantique et statistique



*Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Cours de sigle CHM**

+ CHM 3402	3 A 1 j	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3 A 1 j	Éléments de cristallographie
+ CHM 3493	3 H 1 j	Spectroscopie moléculaire

*Bloc 72 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Cours autres sigles**

BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BIN 1001	2 AH 1	Intégration biosciences/informatique
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
+ IFT 1160	3 AHE 1 js	Programmation avec le langage C
IFT 1890	3 AH 1 j	Initiation à la bio-informatique
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique

*Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Cours avec stages**

+ CHM 3551	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

**Segment 73 Propre à l'orientation Chimie bioanalytique et environnementale**

*Bloc 73 A obligatoire 6 cr.*

**Cours de base**

+ CHM 3102	3 A 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+ CHM 3601	3 H 1 j	Chimie de l'environnement

*Bloc 73 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Cours de sigle CHM**

+ CHM 3103	3 A 1 j	Chimie analytique environnementale
+ CHM 3140	3 H 1 j	Principes d'instrumentation
+ CHM 3602	3 H 1 j	Chimie, pollution et toxicologie

*Bloc 73 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Cours autres sigles**

BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
+ BIO 3839	3 H 1 j	Limnologie
BIO 3893	3 H 1 js	Éco-toxicologie
GEO 2122	3 AH 1 js	Climatologie
+ GEO 3122	3 A 1 js	Pédologie
+ GEO 3142	3 H 1 j	Hydrologie
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale

*Bloc 73 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Cours avec stages**

+ CHM 3551	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

**Segment 74 Propre à l'orientation Chimie des matériaux et biomatériaux**

*Bloc 74 A obligatoire 6 cr.*

**Cours de base**

+ CHM 3404	3 A 1 j	Surfaces, interfaces et colloïdes
+ CHM 3483	3 H 1 j	Caractérisation des matériaux

*Bloc 74 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Cours de sigle CHM**

+ CHM 3102	3 A 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+ CHM 3210	3 H 1 j	Les matériaux minéraux et biominéraux
+ CHM 3331	3 AH 1 j	Introduction à la chimie bioorganique
CHM 3450	3 A 1 j	Éléments de cristallographie
+ CHM 3481	3 H 1 j	Les matériaux polymères
+ CHM 3493	3 H 1 j	Spectroscopie moléculaire

*Bloc 74 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Cours autres sigles**

BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
GBM 6115	3 AH 1	Introduction aux biomatériaux
GBM 6155	3 AHE 1	Biocompatibilité et sc. des biomatériaux

GCH 3310	3 A 1 j	Science et ingénierie des polymères
PHM 4139	3 AH 1 j	Biotechnologie pharmaceutique
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique

*Bloc 74 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Cours avec stages**

+ CHM 3551	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

**Segment 75 Propre à l'orientation générale**

*Bloc 75 A option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Cours de base**

+ CHM 3102	3 A 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+ CHM 3331	3 AH 1 j	Introduction à la chimie bioorganique
+ CHM 3333	3 H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction
+ CHM 3403	3 A 1 j	Dynamique quantique et statistique
+ CHM 3404	3 A 1 j	Surfaces, interfaces et colloïdes
+ CHM 3483	3 H 1 j	Caractérisation des matériaux
+ CHM 3601	3 H 1 j	Chimie de l'environnement
PHM 2953	3 H 1 j	Pharmacologie générale

*Bloc 75 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Cours de sigle CHM**

+ CHM 3103	3 A 1 j	Chimie analytique environnementale
+ CHM 3140	3 H 1 j	Principes d'instrumentation
+ CHM 3210	3 H 1 j	Les matériaux minéraux et biominéraux
+ CHM 3230	3 H 1 j	Chimie organométallique
+ CHM 3320	3 A 1 j	Méthodes de synthèse organique
+ CHM 3381	3 H 1 j	Chimie des produits naturels
+ CHM 3402	3 A 1 j	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3 A 1 j	Éléments de cristallographie
+ CHM 3481	3 H 1 j	Les matériaux polymères
+ CHM 3493	3 H 1 j	Spectroscopie moléculaire
+ CHM 3602	3 H 1 j	Chimie, pollution et toxicologie

*Bloc 75 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Cours de sigles autres que CHM**

BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BIN 1001	2 AH 1	Intégration biosciences/informatique
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
+ BIO 3839	3 H 1 j	Limnologie
BIO 3893	3 H 1 js	Éco-toxicologie
GBM 6115	3 AH 1	Introduction aux biomatériaux
GBM 6155	3 AHE 1	Biocompatibilité et sc. des biomatériaux
GCH 3310	3 A 1 j	Science et ingénierie des polymères
GEO 2122	3 AH 1 js	Climatologie
+ GEO 3122	3 A 1 js	Pédologie
+ GEO 3142	3 H 1 j	Hydrologie
+ IFT 1160	3 AHE 1 js	Programmation avec le langage C
IFT 1890	3 AH 1 j	Initiation à la bio-informatique
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
PHL 3200	3 H 1 j	Méthodes de découverte des médicaments
+ PHM 2342	3 A 1 j	Pharmacie galénique
PHM 4137	3 A 1 j	Industrie du médicament
PHM 4139	3 AH 1 j	Biotechnologie pharmaceutique
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique

*Bloc 75 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Cours avec stages**

+ CHM 3551	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Programme 1-060-2-0

Version 14

**Majeur en chimie****J****Objectifs**

Ce programme assure une formation de base en chimie. Il peut être complété par un mineur dans une autre discipline, donner lieu à une demande de passage au baccalauréat spécialisé ou, selon la pertinence de la formation acquise, mener à une insertion sur le marché du travail.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix. Durant sa 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit normalement au bloc 76A en entier; durant sa 2<sup>e</sup> année, il s'inscrit normalement aux blocs 76B et 76C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2<sup>e</sup> année et de 3<sup>e</sup> année, l'étudiant doit normalement avoir suivi et réussi tous les cours de mathématiques et de physique de 1<sup>re</sup> année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 76**

*Bloc 76 A obligatoire 30 cr.*

CHM 1101	3 H 1 j	Chimie analytique 1
CHM 1201	3 A 1 j	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1
+ CHM 1302	3 H 1 j	Chimie organique 2
CHM 1401	3 A 1 j	Chimie physique 1
+ CHM 1402	3 H 1 j	Chimie physique 2
CHM 1501	3 A 1 j	Chimie expérimentale 1
+ CHM 1502	3 H 1 j	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes
+ PHY 1903	3 H 1 j	Physique mathématique pour chimistes 1

*Bloc 76 B obligatoire 18 cr.*

+ CHM 2101	3 A 1 j	Laboratoire de principes d'analyse
+ CHM 2102	3 H 1 j	Chimie analytique 2
+ CHM 2301	3 A 1 j	Laboratoire de chimie organique
+ CHM 2302	3 H 1 j	Chimie organique 3
+ CHM 2401	3 A 1 j	Chimie physique 3
+ PHY 2901	3 A 1 j	Physique mathématique pour chimistes 2

*Bloc 76 C option minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
+ CHM 2201	3 A 1 j	Chimie inorganique 2
+ CHM 2202	3 H 1 j	Laboratoire de chimie inorganique
+ CHM 2402	3 H 1 j	Chimie physique 4
+ CHM 3331	3 AH 1 j	Introduction à la chimie bioorganique
+ CHM 3333	3 H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction
+ CHM 3470	3 AH 1 j	Chimie macromoléculaire : introduction
+ CHM 3521	3 H 1 j	Chimie : la profession et l'industrie
+ CHM 3601	3 H 1 j	Chimie de l'environnement
+ IFT 1160	3 AHE 1 js	Programmation avec le langage C
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale

Programme 1-060-4-0

Version 06

**Mineur en chimie****J****Objectifs**

Ce programme constitue une introduction générale à la chimie et peut être complété par une formation dans une autre discipline.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 77**

*Bloc 77 A obligatoire 21 cr.*

CHM 1101	3 H 1 j	Chimie analytique 1
CHM 1201	3 A 1 j	Chimie inorganique 1

CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1
CHM 1401	3 A 1 j	Chimie physique 1
CHM 1501	3 A 1 j	Chimie expérimentale 1
+ CHM 1502	3 H 1 j	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes

*Bloc 77 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
+ CHM 1302	3 H 1 j	Chimie organique 2
+ CHM 1402	3 H 1 j	Chimie physique 2
CHM 1600	3 AH 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
+ IFT 1160	3 AHE 1 js	Programmation avec le langage C
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
+ PHY 1903	3 H 1 j	Physique mathématique pour chimistes 1

Programme 1-060-6-0

Version 00

**Microprogramme en chimie avancée****J****Objectifs**

Offrir une mise à jour aux personnes ayant une formation équivalente au B.Sc. en chimie; une formation de pointe dans un domaine moderne de la chimie aux personnes possédant une formation plus classique; une validation québécoise et une bonification de la formation en chimie aux personnes ayant reçu leur formation à l'extérieur, de manière à faciliter leur intégration aux études supérieures ou au marché du travail.

**Destinataires**

Ce microprogramme s'adresse à une clientèle qui a déjà un Bacc. en chimie ou l'équivalent.

**Structure du programme**

Le programme totalise 15 crédits de cours à option, soit l'équivalent d'une session de cours et 0 crédit au choix. Il offre une formation avancée en chimie. Le programme inclut des cours théoriques et des laboratoires. Les cours optionnels sont de niveau de 3<sup>e</sup> année avec des laboratoires de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années. L'étudiant peut s'inscrire à temps plein ou à temps partiel.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 78**

*Bloc 78 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

+ CHM 3102	3 A 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+ CHM 3103	3 A 1 j	Chimie analytique environnementale
+ CHM 3140	3 H 1 j	Principes d'instrumentation
+ CHM 3210	3 H 1 j	Les matériaux minéraux et biominéraux
+ CHM 3230	3 H 1 j	Chimie organométallique
+ CHM 3320	3 A 1 j	Méthodes de synthèse organique
+ CHM 3331	3 AH 1 j	Introduction à la chimie bioorganique
+ CHM 3333	3 H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction
+ CHM 3381	3 H 1 j	Chimie des produits naturels
+ CHM 3402	3 A 1 j	Modélisation et mécanique quantique
+ CHM 3403	3 A 1 j	Dynamique quantique et statistique
+ CHM 3404	3 A 1 j	Surfaces, interfaces et colloïdes
CHM 3450	3 A 1 j	Éléments de cristallographie
+ CHM 3481	3 H 1 j	Les matériaux polymères
+ CHM 3483	3 H 1 j	Caractérisation des matériaux
+ CHM 3493	3 H 1 j	Spectroscopie moléculaire
+ CHM 3601	3 H 1 j	Chimie de l'environnement
+ CHM 3602	3 H 1 j	Chimie, pollution et toxicologie

*Bloc 78 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

+ CHM 2101	3 A 1 j	Laboratoire de principes d'analyse
+ CHM 2202	3 H 1 j	Laboratoire de chimie inorganique
+ CHM 2301	3 A 1 j	Laboratoire de chimie organique
+ CHM 3101	3 AH 1 j	Laboratoire de chimie analytique
+ CHM 3401	3 A 1 j	Laboratoire de chimie physique

## Département de communication

Pavillon Marie-Victorin, bureau A-403  
Téléphone : 514-343-6111, poste 5439  
Télécopieur : 514-343-2298

### Introduction

À l'Université de Montréal, la formation de premier cycle en sciences de la communication est offerte dans le cadre d'un Baccalauréat spécialisé, de programmes de Majeur et de Mineur ainsi que d'un Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique.

Le Baccalauréat spécialisé en sciences de la communication vise à former des intervenants dans les processus de conception et de réalisation de stratégies de communication et de recherches en communication. Les cours offerts couvrent donc les grands cadres théoriques de la communication, les politiques et les stratégies d'intervention et de recherche dans les secteurs des organisations et des nouvelles technologies ainsi que la connaissance des pratiques médiatiques.

Selon ses objectifs de carrière, l'étudiant peut aussi constituer son baccalauréat du Majeur en sciences de la communication complété par un Mineur dans une autre discipline de la Faculté des arts et des sciences, par un certificat en marketing de HEC Montréal ou par un certificat de la Faculté de l'éducation permanente en journalisme, en publicité, ou en relations publiques.

Après avoir accumulé au moins 24 crédits en communication, l'étudiant suit de façon concomitante le Majeur en sciences de la communication et le Mineur ou certificat complémentaire.

Le Département offre aussi un Mineur en sciences de la communication comme complément à d'autres disciplines.

Depuis septembre 1997, les départements de communication et de science politique offrent conjointement un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique. Ce programme vise à former ceux et celles qui seront appelés à occuper, entre autres, des emplois reliés à la planification des communications sociales et politiques, sur le plan local, national et international. Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.

### Directrice : Line Grenier

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

André H. Caron, M.Sc. (Boston), Ed.D. (Harvard)  
Aude Dufresne, Ph.D. (Montréal)  
Luc Giroux, Ph.D. (Montréal), vice-doyen FAS  
André A. Lafrance, M.Ed. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris VIII)  
Marc Raboy, Ph.D. (McGill)

#### Professeurs agrégés

Thierry Bardini, Ing. Agro. (Montpellier), Ph.D. (Paris X – Nanterre)  
François Cooren, Ph.D. (Montréal)  
Micheline Frenette, M.Sc. (Montréal), Ed.D. (Harvard)  
Nicole Giroux, M.A. (HEC, Montréal), Ph.D. (UQAM)  
Line Grenier, Ph.D. (Montréal)  
Carole Groleau, Ph.D. (Concordia)  
Claude Martin, M.Sc. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Aix-Marseille II)  
Brian Massumi, Ph.D. (Yale)

#### Professeurs adjoints

Chantal Benoit-Barné, Ph.D. (Colorado)  
Milton Campos, Ph.D. (São Paulo)  
Lorna Heaton, Ph.D. (Montréal)  
Dominique Meunier, Ph.D. (Montréal)  
Daniel Robichaud, Ph.D. (Montréal)

#### Professeure associée

Annie Méar, Ph.D. (Rochester)

#### Chercheur invité

Pierre Juneau

#### Professeur émérite

James R. Taylor

#### Professeur honoraire

Pierre Boudon

Programme 1-225-1-0

Version 01

## B.Sc. spécialisé en sciences de la communication J

### Objectifs

Ce programme vise à former des individus capables de concevoir, planifier et organiser des stratégies de communication ou de réaliser des travaux de recherche en communication. Il fournit des grilles d'analyse ainsi que des modèles d'interprétation permettant aux communicologues de contribuer aux objectifs des différents milieux dans lesquels ils seront appelés à travailler.

### Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 57 à option et 6 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 72

*Bloc 72 A*      *obligatoire*      *24 cr.*

#### Théories, méthodes et langages

COM 1100	3 A 1 j	Méthodologie de la recherche
COM 1150	3 AH 1 j	Communication écrite
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 1350	3 AH 1 js	Communication et cognition
COM 1500	3 AH 1 js	Communication et organisation
COM 1511	3 AH 1 j	Communication audiovisuelle
COM 1560	3 AH 1 j	Communication informatisée 1
COM 1600	3 AH 1 j	Communication et médias de masse

*Bloc 72 B*      *obligatoire*      *3 cr.*

#### Méthodes quantitatives

COM 1400	3 H 1 j	Analyse des données en communication
----------	---------	--------------------------------------

*Bloc 72 C*      *option*      *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

#### Méthodes de recherche

COM 2200	3 AH 1 j	Communication, sens et discours
+ COM 2340	3 AH 1 j	Communication et recherches sur terrain
+ COM 2355	3 A 1 j	Communication et recherche sociale

*Bloc 72 D*      *option*      *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

#### Intégration

COM 3000	3 AHE 1 j	Atelier en communication appliquée
----------	-----------	------------------------------------

*Bloc 72 E*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

#### Communication organisationnelle

COM 2001	3 AH 1 j	Communication internationale
+ COM 2018	3 AH 1 s	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 js	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 A 1 j	Éléments de communication interne
COM 2021	3 A 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2230	3 A 1 j	Communication, rhétorique, argumentation
+ COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 H 1 j	Planification en communication externe

*Bloc 72 F*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

#### Communication multimédia

COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie
COM 2550	3 AH 1 j	Éditique
+ COM 2571	3 A 1 j	Interfaces et scénarisation
+ COM 2580	3 A 1 j	Design d'applications Internet
COM 2600	3 AH 1 j	Pratiques de la réalisation sonore
+ COM 3201	3 H 1 j	Intégration des technologies multimédias
+ COM 3500	3 AH 1 js	Pratiques de la télévision
+ COM 3562	3 H 1 j	Design d'applications multimédias

*Bloc 72 G*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

#### Médias et sociétés

COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2710	3 H 1 j	Aspects sociotechniques de la médiation
COM 2720	3 H 1 j	Politiques de communication
COM 2920	3 H 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 AH 1 j	Industries culturelles
COM 2935	3 H 1 j	Médias et cultures populaires
COM 2945	3 H 1 j	Auditoires des médias de masse
+ COM 2955	3 A 1 j	Pouvoir et communication

Bloc 72 H option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

**Habilités linguistiques**

ALL	1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL	1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL	1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL	1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
+ ALL	1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
ANG	1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG	1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG	1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
+ ANG	2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
ARA	1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
+ ARA	1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA	1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN	1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN	1050H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 1
ESP	1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP	1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP	1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
FRA	1030	3 AHE 1 j	Grammaire du français 1
FRA	1300G	3 AHE 1 s	Révision de textes
ITL	1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL	1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL	1953	3 AH 1 s	Italien avancé
JPN	1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN	1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PTG	1951	6 AH 1 js	Portugais élémentaire
+ PTG	1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG	1953	3 AH 1 js	Portugais avancé
RUS	1951	6 AHE 1 js	Russe élémentaire

Bloc 72 I option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

**Apport des autres disciplines**

AEG	2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+ AEG	2115	3 AHE 1 js	Animation des groupes restreints
AEG	3140	3 AHE 1 js	Prise de décision en groupe, leadership
DRT	3805	3 AHE 1 j	Dr. de l'information et de la comm.
ECN	1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN	1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines
+ ECN	2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
HAR	1030	3 A 1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HAR	2750	3 A 1 j	Lecture et analyse d'oeuvres d'art
HEC	3016	3 AHE 1 j	Introduction au marketing
IFT	1870	3 AHE 1 s	Initiation : programmation Java
IFT	1935	3 AHE 1 s	Initiation au graphisme par ordinateur
JOU	1100	3 AHE 1 js	L'information journalistique
JOU	1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
JOU	2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
PBT	2004	3 AHE 1 js	Gestion – service conseil
PBT	2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires
POL	1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL	2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL	3100	3 AH 1 j	Communication politique
PPL	3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PSY	1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY	1951	3 AH 1 j	Relations interpersonnelles
RED	2010	3 AHE 1 js	Rédaction et communications publiques
RED	2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire
REI	1230	3 AH 1 j	Comportement organisationnel
+ REI	2220	3 A 1 j	Gestion des ressources humaines 1
REP	1104	3 AHE 1 js	Gestion et relations publiques
REP	2200	3 AHE 1 js	Communication orale
+ REP	2300	3 AHE 1 js	Relations avec les médias
+ REP	3104	3 AHE 1 js	Gestion de crises et communication
SOL	3506	3 H 1 j	Transformations du monde contemporain

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-225-2-0

Version 04

**Majeur en sciences de la communication J****Objectifs**

Ce programme offre une base solide aux étudiants qui veulent se diriger dans le monde des communications. Le baccalauréat composé d'un majeur en sciences de la communication et d'un mineur ou d'un certificat dans un autre domaine permet aux étudiants d'explorer les fondements des sciences de la communication tout en explorant les bases de cette autre discipline.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires 30 à option et 3 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 75**

Bloc 75 A obligatoire 24 cr.

**Théories, méthodes et langages**

COM 1100	3 A 1 j	Méthodologie de la recherche
COM 1150	3 AH 1 j	Communication écrite
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 1350	3 AH 1 js	Communication et cognition
COM 1500	3 AH 1 js	Communication et organisation
COM 1511	3 AH 1 j	Communication audiovisuelle
COM 1560	3 AH 1 j	Communication informatisée 1
COM 1600	3 AH 1 j	Communication et médias de masse

Bloc 75 B obligatoire 3 cr.

**Méthodes quantitatives**

COM 1400	3 H 1 j	Analyse des données en communication
----------	---------	--------------------------------------

Bloc 75 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

**Méthodes de recherche**

COM 2200	3 AH 1 j	Communication, sens et discours
+ COM 2340	3 AH 1 j	Communication et recherches sur terrain
+ COM 2355	3 A 1 j	Communication et recherche sociale

Bloc 75 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

**Intégration**

COM 3000	3 AHE 1 j	Atelier en communication appliquée
----------	-----------	------------------------------------

Bloc 75 E option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

**Communication organisationnelle**

COM 2001	3 AH 1 j	Communication internationale
+ COM 2018	3 AH 1 s	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 js	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 A 1 j	Éléments de communication interne
COM 2021	3 A 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2230	3 A 1 j	Communication, rhétorique, argumentation
+ COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 H 1 j	Planification en communication externe

Bloc 75 F option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

**Communication multimédia**

COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie
COM 2550	3 AH 1 j	Éditique
+ COM 2571	3 A 1 j	Interfaces et scénarisation
+ COM 2580	3 A 1 j	Design d'applications Internet
COM 2600	3 AH 1 j	Pratiques de la réalisation sonore
+ COM 3201	3 H 1 j	Intégration des technologies multimédias
+ COM 3500	3 AH 1 js	Pratiques de la télévision
+ COM 3562	3 H 1 j	Design d'applications multimédias

Bloc 75 G option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

**Médias et sociétés**

COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2710	3 H 1 j	Aspects sociotechniques de la médiation
COM 2720	3 H 1 j	Politiques de communication
COM 2920	3 H 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 AH 1 j	Industries culturelles
COM 2935	3 H 1 j	Médias et cultures populaires
COM 2945	3 H 1 j	Auditoires des médias de masse
+ COM 2955	3 A 1 j	Pouvoir et communication

Programme 1-225-4-0

Version 06

**Mineur en sciences de la communication****Objectifs**

Ce programme constitue un bon point de départ et un complément avantageux à divers autres programmes d'études. Il est conçu de façon à offrir une initiation aux théories de la communication, à développer des connaissances et à transmettre une méthode de travail scientifique. Associé à un majeur dans une autre discipline ou à deux autres mineurs, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 76**

<i>Bloc 76 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>9 cr.</i>
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 1500	3 AH 1 js	Communication et organisation
COM 1600	3 AH 1 j	Communication et médias de masse
<i>Bloc 76 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
COM 1100	3 A 1 j	Méthodologie de la recherche
<i>Bloc 76 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 15 cr.</i>
<b>Médias et sociétés</b>		
COM 2001	3 AH 1 j	Communication internationale
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2710	3 H 1 j	Aspects sociotechniques de la médiation
COM 2720	3 H 1 j	Politiques de communication
COM 2920	3 H 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 AH 1 j	Industries culturelles
COM 2935	3 H 1 j	Médias et cultures populaires
COM 2945	3 H 1 j	Auditoires des médias de masse
<i>Bloc 76 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
<b>Langages et moyens de communication</b>		
COM 1150	3 AH 1 j	Communication écrite
COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias
COM 1350	3 AH 1 js	Communication et cognition
COM 1511	3 AH 1 j	Communication audiovisuelle
COM 1560	3 AH 1 j	Communication informatisée 1

**École de criminologie**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4134

Téléphone : 514-343-6530

Télécopieur : 514-343-5650

**Introduction**

La criminologie est l'étude pluridisciplinaire du phénomène criminel. Elle prend appui sur les sciences humaines et le droit pour connaître le délit, le délinquant, la victime, la criminalité et la réaction sociale au crime. L'École de criminologie a pour mission de développer les connaissances sur le crime et d'éclairer la réflexion sur la question criminelle. Elle offre aussi une formation aux étudiants qui souhaitent intervenir là où le problème du crime se pose : probation, prisons, maisons de transition, jeunes contrevenants, police, prévention, action auprès des victimes, sécurité intérieure, etc.

L'École de criminologie a été fondée en 1960. Elle est la seule institution universitaire québécoise à offrir un enseignement en criminologie. Elle offre un baccalauréat spécialisé en criminologie, un autre en sécurité et études policières et un mineur en criminologie.

Le Baccalauréat spécialisé en criminologie comprend une orientation Clinique et une orientation Analyse. La première vise à former des praticiens qui pourront intervenir auprès des individus et des groupes. La deuxième initie les étudiants à l'étude de problèmes criminels ou pénaux concrets. Elles les prépare aussi à oeuvrer

en prévention, en recherche ou à l'élaboration de programmes. Le Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières offre une formation à l'analyse, à la planification, à l'évaluation et à l'intervention dans le domaine de la sécurité privée et publique.

**Directeur : Pierre Landreville****Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Serge Brochu, Ph.D. psychologie (Montréal), directeur du C.I.C.C.  
Jean-Paul Brodeur, M.A. philosophie (Montréal), M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. philosophie (Paris), MSRC  
Maurice Cusson, B.Sc. sociologie (Montréal), Ph.D. criminologie (Montréal)  
Pierre Landreville, B.Sc. sociologie (Montréal), Ph.D. criminologie (Montréal)  
Marc Ouimet, M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. Criminal Justice (Rutgers, NJ)  
Jean Proulx, Ph.D. psychologie (Montréal)  
Pierre Tremblay, M.A. philosophie (Montréal), Ph.D. criminologie (Montréal)  
Jean Trépanier, licence en droit (Laval), M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. criminologie (London School of Economics, Londres)

**Professeurs agrégés**

Jean-Luc Bacher, doctorat en droit (Fribourg)  
René Carbonneau, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. sciences biomédicales (Montréal)  
Dianne Casoni, D.Ps. psychologie (Montréal)  
Marie-Marthe Cousineau, M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. sociologie (UQÀM)  
Jean Dozois, B.Sc. sociologie (Montréal), M.Sc. criminologie (Montréal)  
Mylène Jaccoud, Ph.D. criminologie (Montréal)  
Jean Poupart, B.A. éducation physique (Montréal), Ph.D. sociologie (McGill)

**Professeurs adjoints**

Benoit Dupont, doctorat science politique (Toulouse)  
Denis Lafortune, Ph.D. psychologie (Montréal)  
Nadine Lanctôt, Ph.D. criminologie (Montréal)  
Frédéric Lemieux, Ph.D. criminologie (Montréal)  
Carlo Morselli, Ph.D. criminologie (Montréal)  
Marion Vacheret, Ph.D. criminologie (Montréal)  
Jo-Anne Wemmers, Ph.D. criminologie (Leiden)

**Professeur d'un autre département**

Marc LeBlanc Ph.D. criminologie (Montréal), rattaché à titre d'unité secondaire

**Chercheurs invités**

Élizabeth Campos, doctorat en droit (Aix-en-Provence)  
Christiane Cardinal, Ph.D. sociologie (UQÀM)  
Jacques Marleau, Ph.D. sciences biomédicales (Montréal)

**Professeurs émérites**

Marie-Andrée Bertrand  
Denis Szabo

Programme 1-065-1-0

Version 12

**B.Sc. spécialisé en criminologie****Objectifs**

Ce programme permet aux étudiants d'assimiler et d'intégrer les principales connaissances sur le phénomène criminel et d'offrir une formation pratique de premier niveau dans le domaine de l'intervention clinique ou de la recherche appliquée.

**Structure du programme**

L'orientation Clinique comprend les segments 01 et 70, avec 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix. L'orientation Analyse et recherche clinique comprend les segments 01 et 71, avec 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>33 cr.</i>
CRI 1001	3 AH 1 j	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1050	3 AH 1 js	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3 AH 1 j	Psychocriminologie
CRI 1151	3 A 1 j	Justice criminelle 1

CRI 1200	3 A 1 j	La méthodologie en criminologie
CRI 1401	3 A 2 j	Criminologie appliquée et institutions
CRI 1511	3 HE 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1600	3 AH 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 1730	3 AH 1 j	Victimologie
CRI 2410	3 AH 1 j	Pénologie
+ CRI 2455	3 A 1 j	Personnalité criminelle 1

*Bloc 01 B*      *obligatoire*      *15 cr.*

**Formation pratique**

+ CRI 2250	3 AH 1 j	Préparation au stage
+ CRI 3260	9 AHE 1 j	Stages pratiques
+ CRI 3360	3 AHE 1 j	Atelier de rétroaction

*Bloc 01 C*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Formation complémentaire et générale**

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+ AEG 2115	3 AHE 1 js	Animation des groupes restreints
+ AEG 2117	3 AHE 1 js	Leadership et influence dans les groupes
DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
JES 2005	3 AHE 1 js	Jeunes et famille
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence
JES 2017Y	3 AHE 1 js	Évaluation de la délinquance des jeunes
PSE 1106	3 H 1 j	Écologie sociale du développement
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1095	3 AH 1 j	Psychologie du développement
PSY 1966	3 AH 1 js	Psychologie de l'adolescence
SVS 2377	3 A 1 j	Intervention de groupe
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
SVS 3807	3 H 1 j	Jeunesse et action communautaire
TXM 1221	3 AHE 1 js	Effets des substances psychotropes
TXM 1221D	3 AHE 1	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3 AHE 1	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1500	3 AHE 1 js	Réadaptation des toxicomanes
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3 AHE 1 js	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

*Bloc 01 Y*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Formation générale**

ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
ANG 1989T	3 AH 1 j	Practical English Writing
ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale
COM 1500	3 AH 1 js	Communication et organisation
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 3660	3 H 1 j	Philosophie du droit
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique
SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 3101	3 H 1 j	Sociologie du droit
SOL 3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille

**Segment 70 Propre à l'orientation Clinique**

*Bloc 70 A*      *option*      *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Connaissances criminologiques**

CRI 2950	3 AHE 1 j	Questions de criminologie 1
CRI 2951	3 AHE 1 j	Questions de criminologie 2
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
CRI 3051	3 AH 1 j	Déviance et réaction sociale
CRI 3052	3 AHE 1 j	Sociabilités criminelles
+ CRI 3161	3 H 1 j	Justice criminelle 2
CRI 3201	3 AH 1 j	Droits de la personne et criminologie
CRI 3301	3 AH 1 j	Sociopolitique de la police

CRI 3312	3 H 1 j	Administration de la justice pénale
CRI 3341	3 AHE 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3361	3 AH 1 j	Prévention du crime
CRI 3415	3 AH 1 j	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3 AH 1 j	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3 AH 1 j	Les minorités et la question criminelle
CRI 3545	3 A 1 j	Normes légales et pouvoir
CRI 3810	3 E 1 j	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3 H 1 j	Mesures pour jeunes contrevenants
CRI 3900	3 AH 1 j	Justice des mineurs
CRI 3950	3 AHE 1 j	Criminalité informatique

*Bloc 70 B*      *option*      *minimum 15 cr., maximum 18 cr.*

**Formation clinique**

CRI 2015	3 AH 1 j	Relation d'aide en criminologie
+ CRI 2811	3 AH 1 j	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3010	3 AH 1 j	Conciliation et médiation
+ CRI 3015	3 H 1 j	Entrevues et interventions de groupe
CRI 3305	3 AH 1 j	Violences criminelles
+ CRI 3465	3 H 1 j	Personnalité criminelle 2
CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
+ CRI 3721	3 H 1 j	Principes et modèles d'intervention
+ CRI 3800	3 H 1 j	Principes d'évaluation clinique

*Bloc 70 C*      *option*      *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Cours d'analyse et recherche clinique complémentaire**

CRI 2531	3 AH 1 j	L'analyse stratégique en criminologie
+ CRI 3013	3 AH 1 j	Analyse de la criminalité
+ CRI 3203	3 H 1 j	Instruments et classification
CRI 3213	3 AH 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
+ CRI 3318	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives

**Segment 71 Propre à l'orientation Analyse et recherche clinique**

*Bloc 71 A*      *option*      *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Connaissances criminologiques**

CRI 2950	3 AHE 1 j	Questions de criminologie 1
CRI 2951	3 AHE 1 j	Questions de criminologie 2
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
CRI 3051	3 AH 1 j	Déviance et réaction sociale
CRI 3052	3 AHE 1 j	Sociabilités criminelles
+ CRI 3161	3 H 1 j	Justice criminelle 2
CRI 3201	3 AH 1 j	Droits de la personne et criminologie
CRI 3301	3 AH 1 j	Sociopolitique de la police
CRI 3305	3 AH 1 j	Violences criminelles
CRI 3312	3 H 1 j	Administration de la justice pénale
CRI 3341	3 AHE 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3361	3 AH 1 j	Prévention du crime
CRI 3415	3 AH 1 j	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3 AH 1 j	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3 AH 1 j	Les minorités et la question criminelle
CRI 3545	3 A 1 j	Normes légales et pouvoir
CRI 3810	3 E 1 j	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3 H 1 j	Mesures pour jeunes contrevenants
CRI 3900	3 AH 1 j	Justice des mineurs
CRI 3950	3 AHE 1 j	Criminalité informatique
SIP 1000	3 A 1 j	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2030	3 AH 1 js	L'organisation de l'enquête
SIP 2242	3 A 1 j	Gestion de crises et plan d'urgence
SIP 3070	3 AH 1 js	Organisation de la sécurité intérieure

*Bloc 71 B*      *option*      *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

**Formation en analyse et recherche clinique**

CRI 2531	3 AH 1 j	L'analyse stratégique en criminologie
+ CRI 3013	3 AH 1 j	Analyse de la criminalité
+ CRI 3203	3 H 1 j	Instruments et classification
CRI 3213	3 AH 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
+ CRI 3318	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives
SIP 2050	3 A 1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3090	3 A 1 j	Le renseignement

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Cours cliniques complémentaires**

CRI 2015	3 AH 1 j	Relation d'aide en criminologie
+ CRI 2811	3 AH 1 j	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3010	3 AH 1 j	Conciliation et médiation
+ CRI 3465	3 H 1 j	Personnalité criminelle 2
CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
+ CRI 3800	3 H 1 j	Principes d'évaluation clinique

Programme 1-065-4-0 *Version 01***Mineur en criminologie J****Objectifs**

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à un majeur ou à deux mineurs choisis dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. Le mineur ne peut être associé à un certificat en criminologie.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 81**Bloc 81 A *obligatoire* *12 cr.***Initiation à la criminologie**

CRI 1050	3 AH 1 js	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3 AH 1 j	Psychocriminologie
CRI 1151	3 A 1 j	Justice criminelle 1
CRI 1200	3 A 1 j	La méthodologie en criminologie

Bloc 81 B *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.***Connaissances criminologiques**

CRI 1001	3 AH 1 j	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1401	3 A 2 j	Criminologie appliquée et institutions
CRI 1511	3 HE 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1600	3 AH 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 1730	3 AH 1 j	Victimologie
CRI 2410	3 AH 1 j	Pénologie
+ CRI 2455	3 A 1 j	Personnalité criminelle 1
CRI 2531	3 AH 1 j	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3010	3 AH 1 j	Conciliation et médiation
+ CRI 3013	3 AH 1 j	Analyse de la criminalité
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
CRI 3051	3 AH 1 j	Déviance et réaction sociale
CRI 3052	3 AHE 1 j	Sociabilités criminelles
+ CRI 3161	3 H 1 j	Justice criminelle 2
CRI 3201	3 AH 1 j	Droits de la personne et criminologie
+ CRI 3203	3 H 1 j	Instruments et classification
CRI 3213	3 AH 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3301	3 AH 1 j	Sociopolitique de la police
CRI 3305	3 AH 1 j	Violences criminelles
CRI 3312	3 H 1 j	Administration de la justice pénale
+ CRI 3318	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives
CRI 3341	3 AHE 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3361	3 AH 1 j	Prévention du crime
CRI 3415	3 AH 1 j	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3 AH 1 j	Sociologie du milieu carcéral
+ CRI 3465	3 H 1 j	Personnalité criminelle 2
CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3 AH 1 j	Les minorités et la question criminelle
CRI 3545	3 A 1 j	Normes légales et pouvoir
CRI 3810	3 E 1 j	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3 H 1 j	Mesures pour jeunes contrevenants
CRI 3900	3 AH 1 j	Justice des mineurs
CRI 3950	3 AHE 1 j	Criminalité informatique

Programme 1-066-1-0

Version 02

**B.Sc. spécialisé en sécurité et études policières J****Objectifs**

Le programme vise à offrir aux étudiants une formation fondamentale pluridisciplinaire; faire connaître aux étudiants les problèmes de sécurité intérieure qui se posent dans nos sociétés et les stratégies mises en place pour y faire face; préparer les étudiants aux métiers de la sécurité intérieure (professionnels de la sécurité publique et de la sécurité privée).

**Destinataires**

Le programme s'adresse aux étudiants qui veulent travailler dans le domaine de la sécurité publique ou de la sécurité privée. Ces étudiants ont besoin d'une solide formation fondamentale en plus de l'acquisition de compétences spécifiques en sécurité intérieure.

**Structure du programme**

L'orientation Analyse comprend les segments 01 et 70, avec 69 crédits obligatoires, 15 crédits optionnels et 6 crédits au choix. L'orientation Intervention comprend les segments 01 et 71 avec 66 crédits obligatoires, 18 crédits optionnels et 6 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01**Bloc 01 A *obligatoire* *9 cr.***Connaissances criminologiques**

CRI 1200	3 A 1 j	La méthodologie en criminologie
CRI 1511	3 HE 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 2531	3 AH 1 j	L'analyse stratégique en criminologie

Bloc 01 B *obligatoire* *12 cr.***Connaissances en droit**

DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
DRT 1500	3 AHE 1 j	Droit pénal général 1
DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 2500	3 AHE 1 j	Droit pénal général 2

Bloc 01 C *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.***Formation complémentaire générale**

ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
CRI 1050	3 AH 1 js	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3 AH 1 j	Psychocriminologie
CRI 2410	3 AH 1 j	Pénologie
CRI 3201	3 AH 1 j	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3 AH 1 j	Violences criminelles
CRI 3341	3 AHE 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3 AH 1 j	Les minorités et la question criminelle
DRT 1222	3 AHE 1 j	Obligations 2
DRT 1224	3 AHE 1 j	Personnes physiques et famille
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques
DRT 3505	3 AHE 1 j	Preuve et procédure pénales
DRT 3603	3 AHE 1 j	Rapports collectifs de travail
DRT 3804	3 AHE 1 j	Droit de l'environnement
DRT 3806	3 AHE 1 j	Droit des professionnels
GSP 1060	3 AHE 1 js	Planification et contrôle budgétaire
IFT 1875	3 AHE 1 j	Initiation : programmation Visual Basic
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
PHI 3660	3 H 1 j	Philosophie du droit
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1951	3 AH 1 j	Relations interpersonnelles
PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et organisations
REI 3281	3 A 1 j	Gestion des ressources humaines
SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux

Bloc 01 D obligatoire 27 cr.

**Connaissances en sécurité et études policières**

CRI 1600	3 AH 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
GSP 3010	3 AHE 1 js	Résolution des problèmes en séc. int.
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
SIP 1000	3 A 1 j	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2030	3 AH 1 js	L'organisation de l'enquête
SIP 2080	3 A 1 js	La sécurité privée
SIP 3001	3 A 1 j	Préparation au stage
SIP 3070	3 AH 1 js	Organisation de la sécurité intérieure
+ SIP 3100	3 A 1 j	Rétroaction de stage

**Segment 70 Propre à l'orientation Analyse**

Bloc 70 A obligatoire 21 cr.

+ CRI 3013	3 AH 1 j	Analyse de la criminalité
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
+ CRI 3318	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives
+ SIP 3009	9 H 1 j	Stage en analyse
SIP 3090	3 A 1 j	Le renseignement

Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

**Cours complémentaires en analyse**

CRI 1730	3 AH 1 j	Victimologie
CRI 3051	3 AH 1 j	Déviance et réaction sociale
CRI 3213	3 AH 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3361	3 AH 1 j	Prévention du crime
CRI 3950	3 AHE 1 j	Criminalité informatique
SIP 2040	3 A 1 j	Sécurité et cadre normatif
SIP 2050	3 A 1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3020	3 A 1 j	Évaluation en justice pénale et sécurité
SIP 3060	3 A 1 j	Exploitation des systèmes d'information
SIP 3071	3 A 1 j	Question de sécurité intérieure

**Segment 71 Propre à l'orientation Intervention**

Bloc 71 A obligatoire 18 cr.

CRI 3361	3 AH 1 j	Prévention du crime
GSP 1040	3 AHE 1 js	Technologie de la sécurité intérieure
SIP 2010	3 A 1 j	Gestion en sécurité intérieure
SIP 2242	3 A 1 j	Gestion de crises et plan d'urgence
+ SIP 3006	6 H 1 j	Stage en intervention

Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

**Cours complémentaires en intervention**

CRI 1730	3 AH 1 j	Victimologie
CRI 3213	3 AH 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3950	3 AHE 1 j	Criminalité informatique
SIP 2040	3 A 1 j	Sécurité et cadre normatif
SIP 2050	3 A 1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3012	3 A 1 j	Équipe de travail en sécurité intérieure
SIP 3020	3 A 1 j	Évaluation en justice pénale et sécurité
SIP 3030	3 AH 1 js	Les crimes contre la personne
SIP 3040	3 A 1 j	Régulation de la criminalité économique
SIP 3050	3 AH 1 js	Criminalistique
SIP 3071	3 A 1 j	Question de sécurité intérieure

## Département de démographie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5008

Téléphone : 514-343-6111, poste 1971

Télécopieur : 514-343-2309

### Introduction

Créé en 1964, le Département offre une gamme complète de programmes d'études en démographie, soit :

- un programme de mineur pour les étudiants de premier cycle; ce mineur, combiné à deux autres mineurs ou à un majeur dans d'autres disciplines, conduit à un baccalauréat pluridisciplinaire
- un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et géographie (en collaboration avec le Département de géographie)

- un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et statistique (en collaboration avec le Département de mathématiques et de statistique)
- De plus, le Département contribue au baccalauréat spécialisé en sociologie (orientation en études de la population).

Aux cycles supérieurs, le Département, conjointement avec l'Institut national de la recherche scientifique, offre :

- un programme de maîtrise en démographie (M.Sc.)
  - un programme de doctorat en démographie (Ph.D.)
- La démographie traite des populations, de leur composition, des composantes de leur évolution (natalité, mortalité, formation des couples, migrations), ainsi que des causes et des conséquences de cette évolution.

Menée dans le cadre du Centre interuniversitaire d'études démographiques (CIED), la recherche s'articule autour des six axes principaux qui touchent tant à la situation des pays développés que des pays en développement : migrations et insertion des immigrants; fécondité et familles; santé, morbidité et mortalité; sous-populations et démographie spatiale; vieillissement des populations; démographie historique. Les débouchés sur le marché du travail pour les démographes sont excellents; plusieurs ministères et organismes publics et privés ont besoin de spécialistes des études de population.

L'étudiant qui veut faire des études en démographie doit avoir des aptitudes pour les méthodes quantitatives.

**Directeur : Robert Bourbeau**

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

Robert Bourbeau, Ph.D. démographie (Montréal)  
Evelyne Lapiere-Adamcyk, M.A. démographie (Montréal)  
Victor Piché, Ph.D. sociologie (Cornell)

#### Professeurs agrégés

Barthélémy Kuate Defo, Ph.D. sociologie-démographie (Wisconsin – Madison)  
Thomas K. LeGrand, Ph.D. sciences économiques (Michigan)  
Norbert Robitaille, doctorat en démographie (Paris)

#### Professeure adjointe

Lisa Y. Dillon, Ph.D. histoire (Minnesota)

#### Chercheur agrégé

Bertrand Desjardins, doctorat en démographie (Lyon 2)

#### Professeurs associés

Yves Carrière, Ph.D. (Montréal)  
Dennis D. Cordell, Ph.D. histoire (Wisconsin)  
Benoit Laplante, Ph.D. sociologie (Montréal)  
Céline Le Bourdais, Ph.D. sociologie (Brown)  
Jacques Ledent, Ph.D. planification urbaine (Illinois)  
Robert J.I. Leke, M.D. (Montréal), F.R.C.S.-C.  
Richard Marcoux, Ph.D. démographie (Montréal)  
Leroy D. Stone, Ph.D. sociologie (Pennsylvania)  
Marc Termote, doctorat en droit (Louvain)

#### Professeurs émérites

Hubert Charbonneau  
Jacques Henripin  
Jacques Légaré

#### Professeur honoraire

Yves Péron

Programme 1-070-4-0

Version 03

**Mineur en démographie**

**J**

### Objectifs

Ce programme permet d'obtenir de bonnes connaissances de base et d'apprendre à utiliser les outils propres à la démographie. Par exemple, l'étudiant se familiarise avec plusieurs sources d'information comme les recensements, les registres paroissiaux, les fichiers de population, les grandes enquêtes, etc. Tout en s'initiant aux méthodes d'analyse, l'étudiant acquiert des connaissances sur la population canadienne ou du Tiers-monde.



**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

<i>Bloc 72 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie	
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations	
+ DMO 2311	3 A 1 j	Analyse longitudinale	
+ DMO 2312	3 H 1 j	Analyse transversale	

<i>Bloc 72 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
+ DMO 2100	3 H 1 j	Population canadienne	
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde	

<i>Bloc 72 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 12 cr., maximum 15 cr.</i>
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains	
DMO 2330	3 A 1 j	Techniques auxiliaires	
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population	
+ DMO 3307	3 H 1 j	Pratique de la démographie	
+ DMO 3380	3 A 1 j	Éléments de démographie mathématique	
+ DMO 3400	3 H 1 j	Sociologie et population	
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration	
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population	

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**Département d'études anglaises**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8132  
Téléphone : 514-343-5736  
Télécopieur : 514-343-6443

**Introduction**

Le Département d'études anglaises est un département d'études littéraires dans les domaines canadien, britannique et américain où les étudiants peuvent parfaire leur maîtrise de la langue anglaise tout en approfondissant leurs connaissances en littérature.

L'étudiant développe sa capacité à juger des qualités spécifiquement littéraires ainsi que la portée de la littérature dans la culture, tout en améliorant ses moyens d'expression en langue anglaise. Grâce à des cours obligatoires en langue, en rédaction et en littérature, un bon équilibre s'établit entre l'étude formelle de la langue, la pratique de l'expression orale et écrite, et l'initiation aux classiques de la littérature anglaise. Les professeurs, titulaires des grades de doctorat des meilleures universités nord-américaines, enseignent des cours de base et des cours spécialisés. Tous nos cours se donnent en anglais.

**Administratrice : Denise Angers****Personnel enseignant****Professeur titulaire**

Robert K. Martin, Ph.D. (Brown University)

**Professeurs agrégés**

Lianne Moyes, Ph.D. (York)

Howard Roiter, M.A. (Columbia), Ph.D. (Montréal)

Éric Savoy, Ph.D. (Queens)

Irving Wolfe, M.A. (McGill), Ph.D. (Bristol)

**Professeurs adjoints**

Joyce L. Boro, Ph.D. (Oxford)

Michael Eberle-Sinatra, M.A. (Université d'Orléans), Ph.D. (Oxford)

Heike Harting, M.A. (F.U. Berlin), Ph.D. (Victoria)

Andrew John Miller, M.A. (Queen's), Ph.D. (Duke)

**Responsable des cours de langue**

Sorel Friedman, Ph.D. (McGill)

**Professeur émérite**

Patrick J. Mahony

**Programme 1-135-1-0**

Version 09

**B.A. spécialisé en études anglaises**

J

**Structure du programme**

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 57 à option et 9 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		24 cr.
ANG 1001	3 H 1 j	Modern Poetry	
ANG 1002	3 A 1 j	Modern Fiction	
ANG 1003	3 H 1 j	Introduction to Literary Studies	
ANG 1004	3 A 1 j	Introduction to Academic Writing	
ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1750	
ANG 1032	3 A 1 j	Survey of British Literature since 1750	
ANG 1033	3 E 1 j	Twentieth Century Literatures in English	
ANG 3000	3 H 1 j	Senior Seminar	

<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

**La langue**

ANG 2020	3 A 1 j	The Languages of Literature since 1066
LNG 1131	3 A 1 j	Linguistic Introduction to English
+ LNG 1231	3 H 1 j	Topics in English Linguistics
+ LNG 2231	3 A 1 j	History of the English Language
+ LNG 2390	3 A 1 j	Social and Regional Variation in English

<i>Bloc 71 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

**L'écriture**

ANG 1111	3 AH 1 j	Composition and Literature 1
ANG 1111T	3 AH 1 j	Composition and Literature
+ ANG 1112	3 AH 1 j	Composition and Literature 2
+ ANG 1113	3 AH 1 j	Composition and Literature 3

<i>Bloc 71 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 12 cr., maximum 15 cr.</i>
------------------	---------------	--	---------------------------------------

**Initiation à la littérature**

ANG 1281	3 A 1 j	Twentieth Century American Drama
ANG 1282	3 A 1 j	Twentieth Century British Drama
ANG 1320	3 A 1 j	Children's Literature in English
ANG 1330	3 H 1 j	Canadian Literature
ANG 1341	3 A 1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1350	3 A 1 j	The Canadian Short Story
ANG 1380	3 H 1 js	Theatre Practice in English
ANG 1390	3 H 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1401	3 A 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1500	3 H 1 j	African-American Literature
ANG 1600	3 H 1 j	Detective Fiction
ANG 1650	3 AH 1 j	Literature and the East
ANG 1655	3 AH 1 j	Travel Literature in English
ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1750	3 E 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3 AH 1 j	Vampires in Film and Literature

<i>Bloc 71 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 24 cr., maximum 30 cr.</i>
------------------	---------------	--	---------------------------------------

**Littérature dans son contexte historique**

ANG 2102	3 H 1 j	Chaucer
ANG 2113	3 A 1 j	Shakespeare : Comedies
+ ANG 2114	3 H 1 j	Shakespeare : tragedies
ANG 2151	3 H 1 j	British Romantic Literature, 1780-1840
ANG 2152	3 H 1 j	Victorian Literature, 1840-1900
ANG 2161	3 A 1 j	British Literature, 1900-1950
ANG 2162	3 H 1 j	British Literature since 1950

ANG 2171	3 A 1 j	Nineteenth Century American Literature 1
ANG 2172	3 A 1 j	Nineteenth Century American Literature 2
ANG 2181	3 H 1 j	Twentieth Century American Literature 1
ANG 2182	3 H 1 j	Twentieth Century American Literature 2
ANG 2260	3 H 1 j	Modernism in Art and Literature
ANG 2310	3 A 1 j	Forms of Fiction
ANG 2322	3 H 1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2361	3 AH 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2401	3 H 1 j	Women's Writing and Literary Traditions
ANG 2402	3 A 1 j	Critical Theory and Women's Writing
ANG 2403	3 A 1 j	Popular Forms in Canadian Texts

*Bloc 71 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Sujets spéciaux**

ANG 1940	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANG 1950	3 H 1 js	Écrivains anglophones du Québec
+ ANG 2053	3 AH 1 j	Advanced English Grammar
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature

*Bloc 71 Y option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Disciplines connexes**

CIN 2010	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 2182	3 H 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HEB 2118	3 A 1 js	Littérature, tradition et religion
HGL 1021	3 AE 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1931	3 A 1 j	L'Antiquité
HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 2011	3 H 1 j	Courants théoriques en linguistique

*Bloc 71 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Lecture de l'anglais**

ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
ANG 1971	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais en arts et lettres
ANG 1972	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais des affaires
ANG 1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales
ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Lecture de l'anglais 2

*Bloc 71 C option minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Langue écrite**

ANG 1111	3 AH 1 j	Composition and Literature 1
ANG 1111T	3 AH 1 j	Composition and Literature
+ ANG 1112	3 AH 1 j	Composition and Literature 2
+ ANG 1113	3 AH 1 j	Composition and Literature 3
ANG 1989	3 AH 1 j	Practical English Writing 1
ANG 1989T	3 AH 1 j	Practical English Writing
+ ANG 1990	3 AH 1 j	Practical English Writing 2
+ ANG 1991	3 AH 1 j	Business Writing 1
+ ANG 1991T	3 AH 1 j	Business Writing
+ ANG 1992	3 AH 1 j	Business Writing 2
+ ANG 1993	3 H 1 j	Scientific Writing 1
+ ANG 1994	3 H 1 j	Scientific Writing 2

*Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Études linguistiques**

ANG 2020	3 A 1 j	The Languages of Literature since 1066
+ ANG 2053	3 AH 1 j	Advanced English Grammar
LNG 1131	3 A 1 j	Linguistic Introduction to English
+ LNG 1231	3 H 1 j	Topics in English Linguistics
+ LNG 2231	3 A 1 j	History of the English Language
+ LNG 2390	3 A 1 j	Social and Regional Variation in English

*Bloc 71 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Civilisations anglophones**

ANG 1021	3 A 1 j	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture

*Bloc 71 F option minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Initiation à la littérature**

ANG 1001	3 H 1 j	Modern Poetry
ANG 1002	3 A 1 j	Modern Fiction
ANG 1003	3 H 1 j	Introduction to Literary Studies
ANG 1004	3 A 1 j	Introduction to Academic Writing
ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1750
ANG 1032	3 A 1 j	Survey of British Literature since 1750
ANG 1033	3 E 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1281	3 A 1 j	Twentieth Century American Drama
ANG 1282	3 A 1 j	Twentieth Century British Drama
ANG 1320	3 A 1 j	Children's Literature in English
ANG 1330	3 H 1 j	Canadian Literature
ANG 1341	3 A 1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1350	3 A 1 j	The Canadian Short Story
ANG 1380	3 H 1 js	Theatre Practice in English
ANG 1390	3 H 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1401	3 A 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1500	3 H 1 j	African-American Literature
ANG 1600	3 H 1 j	Detective Fiction
ANG 1650	3 AH 1 j	Literature and the East
ANG 1655	3 AH 1 j	Travel Literature in English
ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1750	3 E 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3 AH 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 1900	3 AH 1 j	Introduction to English Fiction 1
ANG 1901	3 AH 1 j	Introduction to English Fiction 2

*Bloc 71 G option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Littérature dans son contexte historique**

ANG 2102	3 H 1 j	Chaucer
ANG 2113	3 A 1 j	Shakespeare : Comedies
+ ANG 2114	3 H 1 j	Shakespeare : tragedies
ANG 2151	3 H 1 j	British Romantic Literature, 1780-1840
ANG 2152	3 H 1 j	Victorian Literature, 1840-1900
ANG 2161	3 A 1 j	British Literature, 1900-1950

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études anglaises et Littérature comparée**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-135-2-5

Version 01

**Majeur en langue, littérature et cultures anglaises J****Objectifs**

Ce programme est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire dès son admission au programme. Ce programme vise principalement le perfectionnement de la langue anglaise, l'étude des oeuvres principales des littératures d'expression anglaise et l'approfondissement des connaissances sur les cultures de l'Angleterre, des États-Unis et du Canada anglophone.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 57 crédits à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ANG.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

*Bloc 71 A option minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

**Langue parlée**

ANG 1850	6 AHE 1 js	Anglais intermédiaire
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1982	3 AHE 1 j	English Pronunciation
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2

ANG 2162	3 H 1 j	British Literature since 1950
ANG 2171	3 A 1 j	Nineteenth Century American Literature 1
ANG 2172	3 A 1 j	Nineteenth Century American Literature 2
ANG 2181	3 H 1 j	Twentieth Century American Literature 1
ANG 2182	3 H 1 j	Twentieth Century American Literature 2
ANG 2260	3 H 1 j	Modernism in Art and Literature
ANG 2310	3 A 1 j	Forms of Fiction
ANG 2322	3 H 1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2361	3 AH 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2401	3 H 1 j	Women's Writing and Literary Traditions
ANG 2402	3 A 1 j	Critical Theory and Women's Writing
ANG 2403	3 A 1 j	Popular Forms in Canadian Texts

*Bloc 71 H option minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

#### Histoire de pays anglophones

HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada

*Bloc 71 I option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

#### Disciplines connexes

GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
HAR 2182	3 H 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3500	3 H 1 j	Les arts visuels au Canada
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 2405	3 H 1 j	Théories éthiques modernes
PHI 3710	3 A 1 j	Philosophie anglo-américaine
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions

Programme 1-135-4-0

Version 06

### Mineur en études anglaises

J

#### Objectifs

L'orientation Littérature vise l'initiation à l'étude littéraire et le perfectionnement de la langue anglaise. L'orientation Langue et culture vise l'initiation à la culture de langue anglaise et le perfectionnement de la langue anglaise orale et écrite.

#### Structure du programme

L'orientation Littérature comprend les segments 01 et 71, avec 6 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix. L'orientation Langue et culture comprend les segments 01 et 72 avec 0 crédit obligatoire, 30 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 01 Commun aux deux orientations

*Bloc 01 A option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

##### La langue

ANG 1111	3 AH 1 j	Composition and Literature 1
ANG 1111T	3 AH 1 j	Composition and Literature
+ ANG 1112	3 AH 1 j	Composition and Literature 2
+ ANG 1113	3 AH 1 j	Composition and Literature 3
ANG 1989	3 AH 1 j	Practical English Writing 1
ANG 1989T	3 AH 1 j	Practical English Writing
+ ANG 1990	3 AH 1 j	Practical English Writing 2
+ ANG 1991	3 AH 1 j	Business Writing 1
+ ANG 1991T	3 AH 1 j	Business Writing
+ ANG 1992	3 AH 1 j	Business Writing 2
+ ANG 1993	3 H 1 j	Scientific Writing 1
+ ANG 1994	3 H 1 j	Scientific Writing 2

*Bloc 01 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

##### Initiation à la littérature

ANG 1001	3 H 1 j	Modern Poetry
ANG 1002	3 A 1 j	Modern Fiction
ANG 1900	3 AH 1 j	Introduction to English Fiction 1
ANG 1901	3 AH 1 j	Introduction to English Fiction 2

*Bloc 01 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

##### Disciplines connexes

GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
HAR 2182	3 H 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3500	3 H 1 j	Les arts visuels au Canada
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions

#### Segment 71 Propre à l'orientation Littérature

*Bloc 71 A obligatoire 6 cr.*

ANG 1003	3 H 1 j	Introduction to Literary Studies
ANG 1004	3 A 1 j	Introduction to Academic Writing

*Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

##### Initiation à la littérature

ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1750
ANG 1032	3 A 1 j	Survey of British Literature since 1750
ANG 1033	3 E 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1281	3 A 1 j	Twentieth Century American Drama
ANG 1282	3 A 1 j	Twentieth Century British Drama
ANG 1320	3 A 1 j	Children's Literature in English
ANG 1330	3 H 1 j	Canadian Literature
ANG 1341	3 A 1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1350	3 A 1 j	The Canadian Short Story
ANG 1380	3 H 1 js	Theatre Practice in English
ANG 1390	3 H 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1401	3 A 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1500	3 H 1 j	African-American Literature
ANG 1600	3 H 1 j	Detective Fiction
ANG 1650	3 AH 1 j	Literature and the East
ANG 1655	3 AH 1 j	Travel Literature in English
ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1750	3 E 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3 AH 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 1940	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles

*Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

##### Langue

ANG 2020	3 A 1 j	The Languages of Literature since 1066
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2
+ ANG 2053	3 AH 1 j	Advanced English Grammar

*Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

##### Littérature dans son contexte historique

ANG 2102	3 H 1 j	Chaucer
ANG 2113	3 A 1 j	Shakespeare : Comedies
+ ANG 2114	3 H 1 j	Shakespeare : tragedies
ANG 2151	3 H 1 j	British Romantic Literature, 1780-1840
ANG 2152	3 H 1 j	Victorian Literature, 1840-1900
ANG 2161	3 A 1 j	British Literature, 1900-1950
ANG 2162	3 H 1 j	British Literature since 1950
ANG 2171	3 A 1 j	Nineteenth Century American Literature 1
ANG 2172	3 A 1 j	Nineteenth Century American Literature 2
ANG 2181	3 H 1 j	Twentieth Century American Literature 1
ANG 2182	3 H 1 j	Twentieth Century American Literature 2
ANG 2260	3 H 1 j	Modernism in Art and Literature
ANG 2310	3 A 1 j	Forms of Fiction
ANG 2322	3 H 1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2361	3 AH 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2401	3 H 1 j	Women's Writing and Literary Traditions
ANG 2402	3 A 1 j	Critical Theory and Women's Writing
ANG 2403	3 A 1 j	Popular Forms in Canadian Texts

**Segment 72 Propre à l'orientation Langue et cultures***Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Cultures anglophones**

ANG 1021	3 A 1 j	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture

*Bloc 72 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.***Langue parlée**

ANG 1850	6 AHE 1 js	Anglais intermédiaire
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1982	3 AHE 1 j	English Pronunciation
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2
+ ANG 2053	3 AH 1 j	Advanced English Grammar

*Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.***Lecture de l'anglais**

ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
ANG 1971	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais en arts et lettres
ANG 1972	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais des affaires
ANG 1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales
ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Lecture de l'anglais 2

*Bloc 72 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Initiation à la littérature**

ANG 1320	3 A 1 j	Children's Literature in English
ANG 1350	3 A 1 j	The Canadian Short Story
ANG 1390	3 H 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1401	3 A 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1600	3 H 1 j	Detective Fiction
ANG 1650	3 AH 1 j	Literature and the East
ANG 1655	3 AH 1 j	Travel Literature in English
ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1750	3 E 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3 AH 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 1940	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles

**Département d'études classiques et médiévales****Introduction**

Les programmes d'études classiques sont maintenant gérés par le **Centre d'études classiques**, et le Mineur en études médiévales par le **Centre d'études médiévales**. Voir ces deux entrées à la table des matières de la présente section.

**Administrateur : François Lepage****Personnel enseignant****Professeur titulaire**

Domenico Fasciano, doctorat ès lettres (Rome)

**Professeur agrégé**

Jean Ouellette, Ph.D. en langues sémitiques (Hebrew Union College)

**Professeur émérite**

Benoît Lacroix

**Département d'études françaises**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8016

Téléphone : 514-343-6225

Télécopieur : 514-343-2256

**Introduction**

Créé en 1962, le département compte aujourd'hui parmi les départements de français les plus importants d'Amérique du Nord. La formation qu'il dispense porte sur l'ensemble des littératures d'expression française, ainsi que sur l'histoire et la théorie littéraire.

Ses programmes de premier cycle permettent d'associer à une solide culture littéraire diverses formes de spécialisation. Le mineur et le majeur en études françaises peuvent être combinés respectivement à un diplôme de majeur ou à un mineur d'une autre discipline. Le baccalauréat spécialisé comporte trois orientations : fondamentale, dramaturgie et francophonie : la première est la plus générale, visant l'acquisition de solides connaissances dans l'ensemble des littératures d'expression française et dans les théories littéraires; les deux autres ajoutent, à une formation de base dans ces deux domaines, une concentration de 30 crédits sur l'analyse des textes et des pratiques de théâtre (dramaturgie) ou des littératures des pays autres que la France et le Québec (francophonie). Le Département participe également à des baccalauréats bidisciplinaires, l'un avec philosophie, l'autre avec linguistique, ainsi qu'un baccalauréat en lettres et sciences humaines. Il collabore par ailleurs avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement du français au secondaire.

Les programmes et formules pédagogiques favorisent le travail personnel et font une large place à la participation des étudiants. Les cours obligatoires, qui donnent la formation de base, sont nombreux en première année; ils le sont moins en deuxième et disparaissent complètement en troisième année, où n'existent plus que des cours avec un nombre limité d'étudiants.

En plus des cours qui font habituellement partie d'un programme de littérature, le Département offre des cours de création littéraire assurés par des professeurs du Département et des spécialistes du monde littéraire de Montréal.

Le Département reçoit aussi régulièrement des professeurs invités et accueille de nombreux conférenciers.

Pour toute information supplémentaire sur les programmes, s'adresser au responsable, Gilbert David, 514-343-6251, ou gilbert.david@umontreal.ca

**Directeur : Éric Méchoulan****Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Jean-Philippe Beaulieu, M.A. (Waterloo), Ph.D. (Ottawa), en congé

Lucie Bourassa, M.A. (UQTR), Ph.D. (Montréal)

Micheline Cambon, Ph.D. (Montréal)

Lise Gauvin, M.A. (Laval), doctorat de l'Université (Paris)

François Hébert, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Aix-Marseille)Guy Lafliche, M.A. (Strasbourg), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris)Jean Larose, M.A. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris)

Benoît Melançon, Ph.D. (Montréal)

Robert Melançon, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Tours), MSRC

Ginette Michaud, Ph.D. (Montréal)

Elisabeth Nardout-Lafarge, M.A. (Limoges), Ph.D. (McGill)

Pierre Nepveu, M.A. (Montpellier), Ph.D. (Montréal)

Michel Pierssens, D.E.S. (Tours), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Aix-Marseille)

Pierre Popovic, Licence en philologie romane (Liège), Ph.D. (Montréal)

Antoine Soare, Ph.D. (McGill), en congé

Stéphane Vachon, doctorat ès lettres modernes (Paris VIII), en congé

**Professeurs agrégés**

Gilbert David, Ph.D. (Montréal)

Catherine Mavrikakis, Ph.D. (Montréal)

Éric Méchoulan, Ph.D. en littérature comparée (Montréal), doctorat en lettres modernes (Paris III)

Christiane Ndiaye, M.A. (Bordeaux), Ph.D. (Montréal)

Josias Semujanga, Ph.D. (Laval)

Benjamin Victor, Ph.D. en études classiques (Michigan)

**Professeurs adjoints**

Jeanne Bovet, M.A. (Laval), Ph.D. (Montréal)

Ugo Dionne, M.A. (Montréal), D.E.A. (Paris III)

Gilles Dupuis, M.A. (Ottawa), Ph.D. en littérature comparée (Montréal)

Francis Gingras, doctorat de l'Université (Montpellier)  
 Marie-Pascale Huglo, Ph.D. (Montréal)  
 Andrea Oberhuber, Ph.D. en philologie romane (Innsbruck)

**Professeurs associés**

Nicole Deschamps, doctorat de l'Université (Paris)  
 Bruno Roy, Ph.D. (Montréal)

**Professeurs émérites**

Bernard Beugnot  
 Jacques Brault  
 Jeanne Demers  
 Laurent Mailhot  
 Gilles Marcotte

Programme 1-145-1-0

Version 14

**B.A. spécialisé en études françaises****J****Objectifs**

Ce baccalauréat offre trois orientations qui mènent aux études supérieures en plus de préparer à diverses professions. L'orientation fondamentale permet d'acquérir une solide connaissance des littératures française, québécoise et francophone, de développer la maîtrise de la langue, de s'exercer à la création de textes et de s'initier aux modes d'approche du fait littéraire. Le diplômé pourra travailler dans les domaines où les capacités d'analyse, de jugement critique et d'expression sont essentielles: communications, rédaction, édition. Il sera aussi préparé pour enseigner la littérature au collégial. Unique au Québec, l'orientation Dramaturgie est fondée sur l'interprétation et l'histoire des textes de théâtre alors que la formation offerte ailleurs porte sur les métiers de la scène. Elle vise aussi bien l'acquisition d'une solide connaissance des littératures française, québécoise et francophone que celle des méthodes d'analyse de la dramaturgie. Le diplômé pourra devenir critique dramatique, conseiller à la dramaturgie ou chercheur auprès d'organismes théâtraux. L'orientation Francophonie est également unique au Québec. L'Université de Montréal est la première à offrir un premier cycle dans ce domaine. Le programme, fortement interdisciplinaire, allie à un apprentissage des méthodes d'analyse des littératures francophones une solide connaissance des littératures française et québécoise. Le diplômé pourra oeuvrer au sein d'organismes de la francophonie institutionnelle.

**Structure du programme**

L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 73, avec 30 crédits obligatoires, 51 à option et 9 au choix. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A et 73A, ainsi qu'à un cours au choix. En deuxième année, il s'inscrit aux cours des blocs 01B, 73B, C, D et E. Les cours des autres blocs sont suivis en troisième année, ainsi que deux cours au choix. L'orientation Dramaturgie comprend les segments 01 et 74, avec 36 crédits obligatoires, 45 à option et 9 au choix. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A et 74A, ainsi qu'à un cours au choix. En deuxième année, il s'inscrit aux cours des blocs 01B, 74B, C, D et E. Les cours des blocs 74F, G, H et I sont suivis en troisième année, ainsi que deux cours au choix. L'orientation Francophonie comprend les segments 01 et 75, avec 33 crédits obligatoires, 48 à option et 9 au choix. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 75A et 75B, ainsi qu'à un cours au choix. En deuxième année, il s'inscrit aux cours des blocs 01B, 75C, D, E et F. Les cours des autres blocs sont suivis en troisième année, ainsi que deux cours au choix. Sauf exception autorisée, les neuf crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux trois orientations**

*Bloc 01 A* obligatoire 21 cr.

**Lecture et analyse : outils fondamentaux**

FRA 1000	3 A 2 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1003	3 A 2 j	Histoire de la littérature
+ FRA 1004	6 A 2 j	Programme individuel de lecture
FRA 1012	6 A 2 j	Études de textes
FRA 1030	3 AHE 1 j	Grammaire du français 1

*Bloc 01 B* obligatoire 9 cr.

**Lectures critiques**

+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A 2 j	Programme de lectures critiques
FRA 2002	3 A 2 j	Les écrivains et la langue

**Segment 73 Propre à l'orientation fondamentale**

*Bloc 73 A* option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

**Initiations**

FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
+ FRA 1031	3 H 1 j	Questions de langue
FRA 1091	3 AHE 1 j	Création littéraire 1
FRA 1202	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1300	3 A 1 j	Humanismes
FRA 1301	3 H 1 j	Classicismes
FRA 1302	3 A 1 j	Modernités
FRA 1602	3 A 1 j	Classiques de la poésie québécoise
FRA 1603	3 H 1 j	Classiques du roman québécois
FRA 1604	3 E 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1702	3 A 1 j	Histoire du théâtre en Occident 1
FRA 1703	3 H 1 j	Histoire du théâtre en Occident 2
FRA 1804	3 A 1 j	Histoire des littératures francophones
FRA 1901	3 A 1 j	Littérature de jeunesse
LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

*Bloc 73 B* option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

**Littérature française avant 1800**

FRA 2100	3 A 1 j	Littérature médiévale
FRA 2101	3 A 1 j	Formes narratives du Moyen Âge
FRA 2120	3 H 1 j	Poésie de la Renaissance
FRA 2122	3 A 1 j	Littérature de la Renaissance
FRA 2200	3 H 1 j	Littérature du XVIIe siècle
FRA 2201	3 H 1 j	Roman du XVIIe siècle
FRA 2202	3 A 1 js	Théâtre du XVIIe siècle
FRA 2205	3 A 1 j	Littérature de Nouvelle-France
FRA 2300	3 A 1 j	Prose d'idées du XVIIIe siècle
FRA 2301	3 H 1 j	Roman du XVIIIe siècle
FRA 2303	3 E 1 j	Théâtre du XVIIIe siècle

*Bloc 73 C* option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

**Littérature française après 1800**

FRA 2401	3 H 1 j	Littérature du XIXe siècle 1
FRA 2402	3 E 1 j	Roman du XIXe siècle 1
FRA 2403	3 A 1 j	Littérature du XIXe siècle 2
FRA 2404	3 A 1 js	Roman du XIXe siècle 2
FRA 2405	3 H 1 js	Théâtre du XIXe siècle
FRA 2406	3 A 1 j	Poésie du XIXe siècle
FRA 2502	3 A 1 j	Littérature du XXe siècle 1
FRA 2503	3 H 1 j	Roman du XXe siècle 1
FRA 2504	3 HE 1 j	Littérature du XXe siècle 2
FRA 2505	3 A 1 j	Roman du XXe siècle 2
FRA 2506	3 A 1 j	Poésie du XXe siècle
FRA 2507	3 H 1 js	Théâtre du XXe siècle

*Bloc 73 D* option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

**Littérature québécoise**

FRA 2604	3 A 1 j	Nouvelle et conte québécois
FRA 2606	3 A 1 j	L'essai québécois
FRA 2608	3 A 1 j	Poésie québécoise 1
FRA 2609	3 H 1 j	Poésie québécoise 2
FRA 2610	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2611	3 A 1 j	Roman québécois 1
FRA 2612	3 H 1 j	Roman québécois 2
FRA 2614	3 AE 1 j	Théâtre québécois
FRA 2615	3 H 1 j	Questions de littérature québécoise
FRA 2616	3 H 1 j	Québec et francophonies

*Bloc 73 E* option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Littérature francophone**

FRA 2808	3 H 1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
FRA 2809	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Afrique
FRA 2810	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Antilles
FRA 2811	3 H 1 js	Oeuvres de la francophonie. Amérique
FRA 2812	3 A 1 js	Oeuvres de la francophonie. Europe

*Bloc 73 F option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Théories et méthodes critiques**

FRA 3003	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres
FRA 3015	3 A 1 j	Littérature et anthropologie
FRA 3016	3 A 1 j	Narratologie
FRA 3017	3 H 1 j	Littérature et philosophie
FRA 3018	3 A 1 j	Littérature et société
FRA 3019	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3022	3 A 1 js	Thématique
FRA 3023	3 A 1 js	Édition critique et génétique textuelle
FRA 3024	3 H 1 j	Questions d'histoire littéraire
FRA 3025	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
FRA 3026	3 A 1 j	Littérature et linguistique
FRA 3027	3 H 1 j	Rhétorique

*Bloc 73 G option minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

**Recherches**

FRA 2702	3 HE 1 j	Dramaturgie 1
FRA 2703	3 A 1 j	Étude dramaturgique : théorie, pratique
FRA 2704	3 A 1 j	Écriture dramatique
FRA 2705	3 H 1 j	Critique dramatique
FRA 3703	3 A 1 j	Esthétique du théâtre 1
FRA 3704	3 H 1 j	Esthétique du théâtre 2
FRA 3705	3 H 1 j	Dramaturgie 2
FRA 3706	3 A 1 j	Dramaturgie 3
FRA 3815	3 H 1 j	L'édition : historique
FRA 3816	3 AHE 1 j	L'édition : recherches et travaux
FRA 3820	3 A 1 j	Littérature, culture, médias
FRA 3821	3 H 1 j	La littérature dans l'espace public
FRA 3822	3 H 1 j	Auteur québécois 1
FRA 3823	3 A 1 j	Auteur québécois 2
FRA 3831	3 A 1 j	Littérature féminine 1
FRA 3832	3 H 1 j	Littérature féminine 2
FRA 3833	3 H 1 j	Littérature féminine 3
FRA 3842	3 A 1 js	Auteur français 1
FRA 3843	3 H 1 j	Auteur français 2
FRA 3861	3 H 1 j	Littérature du Québec: groupes culturels
FRA 3878	3 H 1 js	Question de roman
FRA 3879	3 A 1 j	Question de poésie
FRA 3881	3 H 1 j	Questions de littérature francophone 1
FRA 3882	3 AE 1 j	Questions de littérature francophone 2
FRA 3886	3 E 1 j	Genres 1
FRA 3891	3 A 1 j	Création littéraire 2
FRA 3892	3 H 1 j	Création littéraire 3

*Bloc 73 Y option minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

**Autres littératures, philosophie, sciences humaines**

ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL 2212	3 H 1 j	Roman de formation en Allemagne (fr.)
ANG 1950	3 H 1 js	Écrivains anglophones du Québec
ANG 2113	3 A 1 j	Shakespeare : Comedies
ANG 2151	3 H 1 j	British Romantic Literature, 1780-1840
ANG 2152	3 H 1 j	Victorian Literature, 1840-1900
ANG 2401	3 H 1 j	Women's Writing and Literary Traditions
ANT 1611	3 A 1 j	Langage, culture, société
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
CHN 2011	3 A 1 j	Introduction à la littérature chinoise
CIN 3035	3 H 1 j	Théories du cinéma
CIN 3900	3 H 1 j	Le scénario : approches théoriques
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3 AHE 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
+ GRC 3140	3 A 1 j	La tragédie et la comédie
GRM 1001	3 A 1 js	Littérature néo-hellénique
HAR 1090	3 A 1 j	La Renaissance à Florence
HAR 1130	3 A 1 j	L'école impressionniste
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2132	3 A 1 j	L'art en Europe aux XVIIe et XVIIIe s.
HAR 3040	3 H 1 j	Histoire de la critique d'art
HAR 3260	3 H 1 j	Réalisme au XIXe siècle
HGL 1021	3 AE 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain

HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1931	3 A 1 j	L'Antiquité
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2267	3 H 1 j	Histoire de la France contemporaine
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3476	3 A 1 j	Histoire intellectuelle du Québec
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2195	3 A 1	Société et culture en Italie
JPN 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise du XXe siècle
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3521	3 H 1 j	Littératures italiennes et comparées
LNG 1050	3 A 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1126	3 A 1 j	Histoire du français en Amérique
LNG 2011	3 H 1 j	Courants théoriques en linguistique
LNG 2170	3 H 1 j	Français, langue maternelle
+ LNG 2250	3 H 1 j	Analyse du discours en linguistique
PHI 2180	3 A 1 j	Philosophie du langage
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3 A 1 j	Esthétique de la littérature
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
QCF 1960	3 E 1 j	Culture et société, Québec contemporain
SOL 1150	3 H 1 j	Culture et société
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
TRA 2115	3 HE 1 j	Histoire de la traduction
TRA 3125	3 A 1 j	Théories contemporaines de la traduction

**Segment 74 Propre à l'orientation Dramaturgie**

*Bloc 74 A obligatoire 6 cr.*

**Initiation à l'histoire du théâtre**

FRA 1702	3 A 1 j	Histoire du théâtre en Occident 1
FRA 1703	3 H 1 j	Histoire du théâtre en Occident 2

*Bloc 74 B option minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

**Dramaturgies 1**

FRA 2202	3 A 1 js	Théâtre du XVIIe siècle
FRA 2303	3 E 1 j	Théâtre du XVIIIe siècle
FRA 2405	3 H 1 js	Théâtre du XIXe siècle
FRA 2507	3 H 1 js	Théâtre du XXe siècle
FRA 2614	3 AE 1 j	Théâtre québécois
FRA 2702	3 HE 1 j	Dramaturgie 1
FRA 2703	3 A 1 j	Étude dramaturgique : théorie, pratique
FRA 2704	3 A 1 j	Écriture dramatique
FRA 2705	3 H 1 j	Critique dramatique

*Bloc 74 C option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Littérature française**

FRA 2100	3 A 1 j	Littérature médiévale
FRA 2101	3 A 1 j	Formes narratives du Moyen Âge
FRA 2120	3 H 1 j	Poésie de la Renaissance
FRA 2122	3 A 1 j	Littérature de la Renaissance
FRA 2200	3 H 1 j	Littérature du XVIIe siècle
FRA 2201	3 H 1 j	Roman du XVIIe siècle
FRA 2205	3 A 1 j	Littérature de Nouvelle-France
FRA 2300	3 A 1 j	Prose d'idées du XVIIIe siècle
FRA 2301	3 H 1 j	Roman du XVIIIe siècle
FRA 2401	3 H 1 j	Littérature du XIXe siècle 1
FRA 2402	3 E 1 j	Roman du XIXe siècle 1
FRA 2403	3 A 1 j	Littérature du XIXe siècle 2
FRA 2404	3 A 1 js	Roman du XIXe siècle 2
FRA 2406	3 A 1 j	Poésie du XIXe siècle
FRA 2502	3 A 1 j	Littérature du XXe siècle 1
FRA 2503	3 H 1 j	Roman du XXe siècle 1
FRA 2504	3 HE 1 j	Littérature du XXe siècle 2
FRA 2505	3 A 1 j	Roman du XXe siècle 2
FRA 2506	3 A 1 j	Poésie du XXe siècle

*Bloc 74 D option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Littérature québécoise**

FRA 2604	3 A 1 j	Nouvelle et conte québécois
FRA 2606	3 A 1 j	L'essai québécois

FRA 2608	3 A 1 j	Poésie québécoise 1	<i>Bloc 75 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
FRA 2609	3 H 1 j	Poésie québécoise 2	<b>Initiations</b>		
FRA 2610	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle	FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 2611	3 A 1 j	Roman québécois 1	FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
FRA 2612	3 H 1 j	Roman québécois 2	+ FRA 1031	3 H 1 j	Questions de langue
FRA 2615	3 H 1 j	Questions de littérature québécoise	FRA 1091	3 AHE 1 j	Création littéraire 1
FRA 2616	3 H 1 j	Québec et francophonies	FRA 1202	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
<i>Bloc 74 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>	FRA 1300	3 A 1 j	Humanismes
FRA 2808	3 H 1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb	FRA 1301	3 H 1 j	Classicismes
FRA 2809	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Afrique	FRA 1302	3 A 1 j	Modernités
FRA 2810	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Antilles	FRA 1602	3 A 1 j	Classiques de la poésie québécoise
FRA 2811	3 H 1 js	Oeuvres de la francophonie. Amérique	FRA 1603	3 H 1 j	Classiques du roman québécois
FRA 2812	3 A 1 js	Oeuvres de la francophonie. Europe	FRA 1604	3 E 1 j	Introduction à la littérature québécoise
<i>Bloc 74 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>	FRA 1702	3 A 1 j	Histoire du théâtre en Occident 1
<b>Théories et méthodes critiques</b>			FRA 1703	3 H 1 j	Histoire du théâtre en Occident 2
FRA 3003	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres	FRA 1901	3 A 1 j	Littérature de jeunesse
FRA 3015	3 A 1 j	Littérature et anthropologie	LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
FRA 3016	3 A 1 j	Narratologie	LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
FRA 3017	3 H 1 j	Littérature et philosophie	<i>Bloc 75 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
FRA 3018	3 A 1 j	Littérature et société	<b>Littérature française</b>		
FRA 3019	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse	FRA 2100	3 A 1 j	Littérature médiévale
FRA 3022	3 A 1 js	Thématique	FRA 2101	3 A 1 j	Formes narratives du Moyen Âge
FRA 3023	3 A 1 js	Édition critique et génétique textuelle	FRA 2120	3 H 1 j	Poésie de la Renaissance
FRA 3024	3 H 1 j	Questions d'histoire littéraire	FRA 2122	3 A 1 j	Littérature de la Renaissance
FRA 3025	3 H 1 j	La littérature et les autres arts	FRA 2200	3 H 1 j	Littérature du XVIIe siècle
FRA 3026	3 A 1 j	Littérature et linguistique	FRA 2201	3 H 1 j	Roman du XVIIe siècle
FRA 3027	3 H 1 j	Rhétorique	FRA 2202	3 A 1 js	Théâtre du XVIIe siècle
<i>Bloc 74 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>	FRA 2205	3 A 1 j	Littérature de Nouvelle-France
<b>Recherches</b>			FRA 2300	3 A 1 j	Prose d'idées du XVIIIe siècle
FRA 3815	3 H 1 j	L'édition : historique	FRA 2301	3 H 1 j	Roman du XVIIIe siècle
FRA 3816	3 AHE 1 j	L'édition : recherches et travaux	FRA 2303	3 E 1 j	Théâtre du XVIIIe siècle
FRA 3820	3 A 1 j	Littérature, culture, médias	FRA 2401	3 H 1 j	Littérature du XIXe siècle 1
FRA 3821	3 H 1 j	La littérature dans l'espace public	FRA 2402	3 E 1 j	Roman du XIXe siècle 1
FRA 3822	3 H 1 j	Auteur québécois 1	FRA 2403	3 A 1 j	Littérature du XIXe siècle 2
FRA 3823	3 A 1 j	Auteur québécois 2	FRA 2404	3 A 1 js	Roman du XIXe siècle 2
FRA 3831	3 A 1 j	Littérature féminine 1	FRA 2405	3 H 1 js	Théâtre du XIXe siècle
FRA 3832	3 H 1 j	Littérature féminine 2	FRA 2406	3 A 1 j	Poésie du XIXe siècle
FRA 3833	3 H 1 j	Littérature féminine 3	FRA 2502	3 A 1 j	Littérature du XXe siècle 1
FRA 3842	3 A 1 js	Auteur français 1	FRA 2503	3 H 1 j	Roman du XXe siècle 1
FRA 3843	3 H 1 j	Auteur français 2	FRA 2504	3 HE 1 j	Littérature du XXe siècle 2
FRA 3861	3 H 1 j	Littérature du Québec: groupes culturels	FRA 2505	3 A 1 j	Roman du XXe siècle 2
FRA 3878	3 H 1 js	Question de roman	FRA 2506	3 A 1 j	Poésie du XXe siècle
FRA 3879	3 A 1 j	Question de poésie	FRA 2507	3 H 1 js	Théâtre du XXe siècle
FRA 3881	3 H 1 j	Questions de littérature francophone 1	<i>Bloc 75 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
FRA 3882	3 AE 1 j	Questions de littérature francophone 2	<b>Littérature québécoise</b>		
FRA 3886	3 E 1 j	Genres 1	FRA 2604	3 A 1 j	Nouvelle et conte québécois
FRA 3891	3 A 1 j	Création littéraire 2	FRA 2606	3 A 1 j	L'essai québécois
FRA 3892	3 H 1 j	Création littéraire 3	FRA 2608	3 A 1 j	Poésie québécoise 1
<i>Bloc 74 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>	FRA 2609	3 H 1 j	Poésie québécoise 2
<b>Dramaturgies 2</b>			FRA 2610	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 3703	3 A 1 j	Esthétique du théâtre 1	FRA 2611	3 A 1 j	Roman québécois 1
FRA 3704	3 H 1 j	Esthétique du théâtre 2	FRA 2612	3 H 1 j	Roman québécois 2
FRA 3705	3 H 1 j	Dramaturgie 2	FRA 2614	3 AE 1 j	Théâtre québécois
FRA 3706	3 A 1 j	Dramaturgie 3	FRA 2615	3 H 1 j	Questions de littérature québécoise
FRA 3707	3 A 1 j	Stage en milieu théâtral	<i>Bloc 75 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
<i>Bloc 74 I</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>	<b>Littératures francophones 1</b>		
<b>Dramaturgies du monde</b>			FRA 2808	3 H 1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
ALL 2213	3 H 1 j	Panorama du théâtre allemand (fr.)	FRA 2809	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Afrique
ANG 1281	3 A 1 j	Twentieth Century American Drama	FRA 2810	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Antilles
ANG 2113	3 A 1 j	Shakespeare : Comedies	FRA 2811	3 H 1 js	Oeuvres de la francophonie. Amérique
CIN 1035	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts	FRA 2812	3 A 1 js	Oeuvres de la francophonie. Europe
+ GRC 3140	3 A 1 j	La tragédie et la comédie	<i>Bloc 75 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
HAR 1612	3 A 1 j	Le phénomène des avant-gardes	<b>Langues et littératures</b>		
JPN 2020	3 AH 1 j	Introduction à la littérature japonaise	ANG 2361	3 AH 1 j	Postcolonial Literature in English
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques	ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
			LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones
			LNG 1126	3 A 1 j	Histoire du français en Amérique

**Segment 75 Propre à l'orientation Francophonie***Bloc 75 A* *obligatoire* 3 cr.**Initiation aux littératures francophones**

FRA 1804 3 A 1 j Histoire des littératures francophones

Bloc 75 G option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Théories et méthodes critiques**

FRA 2703	3 A 1 j	Étude dramaturgique : théorie, pratique
FRA 3003	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres
FRA 3016	3 A 1 j	Narratologie
FRA 3017	3 H 1 j	Littérature et philosophie
FRA 3018	3 A 1 j	Littérature et société
FRA 3019	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3022	3 A 1 js	Thématique
FRA 3023	3 A 1 js	Édition critique et génétique textuelle
FRA 3024	3 H 1 j	Questions d'histoire littéraire
FRA 3025	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
FRA 3026	3 A 1 j	Littérature et linguistique
FRA 3027	3 H 1 j	Rhétorique

Bloc 75 H option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Recherches**

FRA 2702	3 HE 1 j	Dramaturgie 1
FRA 2704	3 A 1 j	Écriture dramatique
FRA 2705	3 H 1 j	Critique dramatique
FRA 3703	3 A 1 j	Esthétique du théâtre 1
FRA 3704	3 H 1 j	Esthétique du théâtre 2
FRA 3705	3 H 1 j	Dramaturgie 2
FRA 3706	3 A 1 j	Dramaturgie 3
FRA 3815	3 H 1 j	L'édition : historique
FRA 3816	3 AHE 1 j	L'édition : recherches et travaux
FRA 3820	3 A 1 j	Littérature, culture, médias
FRA 3821	3 H 1 j	La littérature dans l'espace public
FRA 3822	3 H 1 j	Auteur québécois 1
FRA 3823	3 A 1 j	Auteur québécois 2
FRA 3831	3 A 1 j	Littérature féminine 1
FRA 3832	3 H 1 j	Littérature féminine 2
FRA 3833	3 H 1 j	Littérature féminine 3
FRA 3842	3 A 1 js	Auteur français 1
FRA 3843	3 H 1 j	Auteur français 2
FRA 3861	3 H 1 j	Littérature du Québec: groupes culturels
FRA 3878	3 H 1 js	Question de roman
FRA 3879	3 A 1 j	Question de poésie
FRA 3886	3 E 1 j	Genres 1
FRA 3891	3 A 1 j	Création littéraire 2
FRA 3892	3 H 1 j	Création littéraire 3

Bloc 75 I option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

**Littératures francophones 2**

FRA 2616	3 H 1 j	Québec et francophonies
FRA 3015	3 A 1 j	Littérature et anthropologie
FRA 3881	3 H 1 j	Questions de littérature francophone 1
FRA 3882	3 AE 1 j	Questions de littérature francophone 2

Bloc 75 J option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

**Sciences humaines**

ANT 3860	3 A 1 j	Aire : l'Afrique au sud du Sahara
ANT 3861	3 A 1 js	Aire culturelle: le monde arabo-musulman
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe
HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études françaises et Linguistique**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études françaises et Philosophie**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-145-2-0

Version 12

**Majeur en études françaises****J****Objectifs**

Le majeur, identique aux deux premières années du baccalauréat spécialisé orientation Fondamentale, est un solide programme de formation de base en études littéraires. Associé à un mineur, il mène les étudiants ne souhaitant pas se consacrer uniquement aux études littéraires au monde de l'édition, de la rédaction ou des communications. Il permet également aux étudiants désireux de mener des études supérieures, après avoir complété leur baccalauréat par un mineur, de le faire sans avoir à suivre une propédeutique trop lourde.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 73 A et B, ainsi qu'à un cours au choix. En deuxième année, il s'inscrit aux cours des blocs 73 C, D, E, F et G. Dans les blocs D et E, il doit choisir des cours portant sur des périodes littéraires différentes. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle FRA.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 73**

Bloc 73 A obligatoire 21 cr.

**Lecture et analyse: outils fondamentaux**

FRA 1000	3 A 2 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1003	3 A 2 j	Histoire de la littérature
+ FRA 1004	6 A 2 j	Programme individuel de lecture
FRA 1012	6 A 2 j	Études de textes
FRA 1030	3 AHE 1 j	Grammaire du français 1

Bloc 73 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

**Initiations**

FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
+ FRA 1031	3 H 1 j	Questions de langue
FRA 1091	3 AHE 1 j	Création littéraire 1
FRA 1202	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1300	3 A 1 j	Humanismes
FRA 1301	3 H 1 j	Classicismes
FRA 1302	3 A 1 j	Modernités
FRA 1602	3 A 1 j	Classiques de la poésie québécoise
FRA 1603	3 H 1 j	Classiques du roman québécois
FRA 1604	3 E 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1700D	3 AH 1 j	La littérature québécoise depuis 1960
FRA 1702	3 A 1 j	Histoire du théâtre en Occident 1
FRA 1703	3 H 1 j	Histoire du théâtre en Occident 2
FRA 1804	3 A 1 j	Histoire des littératures francophones
FRA 1901	3 A 1 j	Littérature de jeunesse
LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 73 C obligatoire 9 cr.

**Lectures critiques**

+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A 2 j	Programme de lectures critiques
FRA 2002	3 A 2 j	Les écrivains et la langue

Bloc 73 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

**Littérature française avant 1800**

FRA 2100	3 A 1 j	Littérature médiévale
FRA 2101	3 A 1 j	Formes narratives du Moyen Âge
FRA 2120	3 H 1 j	Poésie de la Renaissance
FRA 2122	3 A 1 j	Littérature de la Renaissance
FRA 2200	3 H 1 j	Littérature du XVIIe siècle
FRA 2201	3 H 1 j	Roman du XVIIe siècle
FRA 2202	3 A 1 js	Théâtre du XVIIe siècle
FRA 2205	3 A 1 j	Littérature de Nouvelle-France
FRA 2300	3 A 1 j	Prose d'idées du XVIIIe siècle
FRA 2301	3 H 1 j	Roman du XVIIIe siècle
FRA 2303	3 E 1 j	Théâtre du XVIIIe siècle



Bloc 73 E *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Littérature française après 1800**

FRA 2401	3 H 1 j	Littérature du XIXe siècle 1
FRA 2402	3 E 1 j	Roman du XIXe siècle 1
FRA 2403	3 A 1 j	Littérature du XIXe siècle 2
FRA 2404	3 A 1 js	Roman du XIXe siècle 2
FRA 2405	3 H 1 js	Théâtre du XIXe siècle
FRA 2406	3 A 1 j	Poésie du XIXe siècle
FRA 2502	3 A 1 j	Littérature du XXe siècle 1
FRA 2503	3 H 1 j	Roman du XXe siècle 1
FRA 2504	3 HE 1 j	Littérature du XXe siècle 2
FRA 2505	3 A 1 j	Roman du XXe siècle 2
FRA 2506	3 A 1 j	Poésie du XXe siècle
FRA 2507	3 H 1 js	Théâtre du XXe siècle

Bloc 73 F *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Littérature québécoise**

FRA 2604	3 A 1 j	Nouvelle et conte québécois
FRA 2606	3 A 1 j	L'essai québécois
FRA 2608	3 A 1 j	Poésie québécoise 1
FRA 2609	3 H 1 j	Poésie québécoise 2
FRA 2610	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2611	3 A 1 j	Roman québécois 1
FRA 2612	3 H 1 j	Roman québécois 2
FRA 2614	3 AE 1 j	Théâtre québécois
FRA 2615	3 H 1 j	Questions de littérature québécoise
FRA 2616	3 H 1 j	Québec et francophonies

Bloc 73 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Littérature francophone**

FRA 2808	3 H 1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
FRA 2809	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Afrique
FRA 2810	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Antilles
FRA 2811	3 H 1 js	Oeuvres de la francophonie. Amérique
FRA 2812	3 A 1 js	Oeuvres de la francophonie. Europe

Programme 1-145-4-0

Version 06

**Mineur en études françaises**

J

**Objectifs**

Plus court et diversifié, ce programme est une initiation au domaine des études françaises. Sa souplesse le rend adaptable aux besoins particuliers de l'étudiant qui veut compléter une formation acquise dans une autre discipline autant que de celui qui entend des études dans ce domaine. L'étudiant peut intégrer les cours suivis au mineur aux programmes plus étoffés que sont le baccalauréat spécialisé et le majeur.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle FRA.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 73**

Bloc 73 A *obligatoire* *12 cr.*

**Lecture et analyse : outils fondamentaux**

+ FRA 1004	6 A 2 j	Programme individuel de lecture
FRA 1012	6 A 2 j	Études de textes

Bloc 73 B *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.*

**Panorama des études littéraires francophones**

FRA 1000	3 A 2 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1003	3 A 2 j	Histoire de la littérature
FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
FRA 1030	3 AHE 1 j	Grammaire du français 1
+ FRA 1031	3 H 1 j	Questions de langue
FRA 1091	3 AHE 1 j	Création littéraire 1
FRA 1202	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1300	3 A 1 j	Humanismes
FRA 1301	3 H 1 j	Classicismes
FRA 1302	3 A 1 j	Modernités
FRA 1602	3 A 1 j	Classiques de la poésie québécoise

FRA 1603	3 H 1 j	Classiques du roman québécois
FRA 1604	3 E 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1700D	3 AH 1	La littérature québécoise depuis 1960
FRA 1702	3 A 1 j	Histoire du théâtre en Occident 1
FRA 1703	3 H 1 j	Histoire du théâtre en Occident 2
FRA 1804	3 A 1 j	Histoire des littératures francophones
+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A 2 j	Programme de lectures critiques
FRA 2002	3 A 2 j	Les écrivains et la langue
FRA 2100	3 A 1 j	Littérature médiévale
FRA 2101	3 A 1 j	Formes narratives du Moyen Âge
FRA 2120	3 H 1 j	Poésie de la Renaissance
FRA 2122	3 A 1 j	Littérature de la Renaissance
FRA 2200	3 H 1 j	Littérature du XVIIe siècle
FRA 2201	3 H 1 j	Roman du XVIIe siècle
FRA 2202	3 A 1 js	Théâtre du XVIIe siècle
FRA 2205	3 A 1 j	Littérature de Nouvelle-France
FRA 2300	3 A 1 j	Prose d'idées du XVIIIe siècle
FRA 2301	3 H 1 j	Roman du XVIIIe siècle
FRA 2303	3 E 1 j	Théâtre du XVIIIe siècle
FRA 2401	3 H 1 j	Littérature du XIXe siècle 1
FRA 2402	3 E 1 j	Roman du XIXe siècle 1
FRA 2403	3 A 1 j	Littérature du XIXe siècle 2
FRA 2404	3 A 1 js	Roman du XIXe siècle 2
FRA 2405	3 H 1 js	Théâtre du XIXe siècle
FRA 2406	3 A 1 j	Poésie du XIXe siècle
FRA 2502	3 A 1 j	Littérature du XXe siècle 1
FRA 2503	3 H 1 j	Roman du XXe siècle 1
FRA 2504	3 HE 1 j	Littérature du XXe siècle 2
FRA 2505	3 A 1 j	Roman du XXe siècle 2
FRA 2506	3 A 1 j	Poésie du XXe siècle
FRA 2507	3 H 1 js	Théâtre du XXe siècle
FRA 2604	3 A 1 j	Nouvelle et conte québécois
FRA 2606	3 A 1 j	L'essai québécois
FRA 2608	3 A 1 j	Poésie québécoise 1
FRA 2609	3 H 1 j	Poésie québécoise 2
FRA 2610	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2611	3 A 1 j	Roman québécois 1
FRA 2612	3 H 1 j	Roman québécois 2
FRA 2614	3 AE 1 j	Théâtre québécois
FRA 2615	3 H 1 j	Questions de littérature québécoise
FRA 2616	3 H 1 j	Québec et francophonies
FRA 2702	3 HE 1 j	Dramaturgie 1
FRA 2703	3 A 1 j	Étude dramaturgique : théorie, pratique
FRA 2704	3 A 1 j	Écriture dramatique
FRA 2705	3 H 1 j	Critique dramatique
FRA 2808	3 H 1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
FRA 2809	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Afrique
FRA 2810	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Antilles
FRA 2811	3 H 1 js	Oeuvres de la francophonie. Amérique
FRA 2812	3 A 1 js	Oeuvres de la francophonie. Europe
LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

**Département de géographie**

520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine, bureau 305

Téléphone : 514-343-8000

Télécopieur : 514-343-8008

**Introduction**

Le Département de géographie de l'Université de Montréal vise à promouvoir la géographie comme une discipline privilégiée pour l'étude de l'environnement. La géographie examine les relations entre les humains et leur milieu. La mission du Département est d'amener l'étudiant à acquérir une solide formation générale et fondamentale tant en géographie physique qu'humaine et une maîtrise des outils et méthodes géographiques. L'environnement constitue le domaine d'application et d'intégration des divers aspects de la géographie. Par ses programmes d'études, le Département forme des géographes environnementalistes qui contribueront au

développement de la société en raison de leur capacité à résoudre des problèmes et à développer et diffuser les connaissances.

Le programme spécialisé se compose d'un tronc commun d'une année où l'on aborde les fondements de la géographie ainsi que des techniques, et de deux années de spécialisation en environnement physique ou en environnement humain. Chacune de ces orientations comporte des éléments de l'autre, ce qui permet aux étudiants de conserver une vision intégrée de la discipline. Dans ce programme, il y a progression, allant des fondements vers des connaissances dans des domaines spécifiques de la géographie; on replace ces connaissances dans un contexte environnemental par des cours de synthèse communs aux deux orientations.

Le Département offre aussi des programmes de majeur et de mineur en géographie. Dans la formation de tous les étudiants, le Département vise à allier théorie et pratique en ayant recours à de nombreux travaux en laboratoire et sur le terrain. Sur le plan technique, l'intégration de l'informatique à la formation géographique de l'étudiant se fait dès la première année. Un laboratoire d'enseignement de la micro-informatique au Département permet l'acquisition des techniques de pointe en cartographie, télédétection et géomatique.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement de l'univers social au secondaire.

### Directeur : François Courchesne

#### Personnel enseignant

##### Professeurs titulaires

Christopher R. Bryant, Ph.D. (London)  
 François Cavayas, Ph.D. (Laval)  
 William Coffey, Ph.D. (Western Ontario)  
 Claude Comtois, Ph.D. (Hong Kong)  
 Paul Comtois, Ph.D. (Laval)  
 François Courchesne, Ph.D. (McGill)  
 Rodolphe De Koninck, Ph.D. (Singapour)  
 Peter M. Foggin, Ph.D. (McGill)  
 Pierre Gangloff, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Strasbourg)  
 James T. Gray, Ph.D. (McGill)  
 Claude Manzagol, agrégation de géographie (Sorbonne), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris)  
 Claude Marois, Ph.D. (Laval)  
 Pierre J.H. Richard, doctorat d'État (Montpellier)  
 André G. Roy, Ph.D. (State University of New York à Buffalo)  
 Bhawan Singh, Ph.D. (McGill)  
 Jean-Pierre Thouez, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Grenoble), en congé

##### Professeurs agrégés

Pierre André, Ph.D. (Montréal), en congé  
 Danielle Marceau, Ph.D. (Waterloo)

##### Professeure adjointe

Lael Parrott, Ph.D. (McGill)

##### Responsable de formation professionnelle

Jean Daoust, M.A. géographie (Sherbrooke)

##### Professeurs associés

Pascale Biron, Ph.D. géographie (Montréal)  
 Scott Isard, Ph.D. (Indiana)  
 Serge Occhietti, Ph.D. (Ottawa)  
 Robert Pampalon, Ph.D. géographie (Laval)  
 Brian Slack, Ph.D. (McGill)

##### Chercheur invité

Jean Michaud, Ph.D. (Montréal)

Programme 1-155-1-0

Version 16

## B.Sc. spécialisé en géographie environnementale\* J

### Objectifs

L'objectif principal de ce programme est d'amener l'étudiant à acquérir une formation polyvalente tant en géographie humaine que physique, de même qu'à maîtriser des outils et méthodes géographiques. L'environnement constitue le domaine d'application et d'intégration des divers aspects de la géographie. L'orientation humaine met l'accent sur l'être humain en tant qu'acteur de transformation des milieux et en tant

qu'individu ou groupe sur lequel s'exercent des actions (transformations urbaines, transformations rurales, développement régional, métropolisation). L'environnement physique privilégie l'étude des composantes et des mécanismes régissant l'évolution des géosystèmes naturels (changements climatiques, contamination des sols, etc.). Il est important de noter que chacune des deux orientations comporte des éléments de l'autre, ce qui permet aux étudiants de conserver une vision intégrée de la discipline.

### Structure du programme

L'orientation Environnement physique comprend les segments 01 et 81, avec 33 crédits obligatoires, 51 à option et 6 au choix. L'orientation Environnement humain comprend les segments 01 et 82, avec 33 crédits obligatoires, 51 à option et 6 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle GEO.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 01 Commun aux deux orientations

*Bloc 01 A* *obligatoire* 27 cr.

#### Fondements

GEO 1112	3 A	1 j	Le géosystème planétaire
GEO 1122	3 H	1 j	Les équilibres zonaux
GEO 1212	3 A	1 j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3 H	1 j	Le système monde
GEO 1412	3 H	1 js	Le Québec
GEO 1512	3 A	1 js	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H	1 js	Géographie quantitative 2
GEO 1532	3 H	1 js	Cartographie
GEO 1542	3 A	1 js	Photo-interprétation et télédétection

*Bloc 01 B* *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

#### Environnement

GEO 1312	3 A	1 j	Géographie et environnement
+ GEO 2312	3 H	1 j	Gestion des ressources
+ GEO 3312	3 H	1 j	Études d'impacts
GEO 3322	3 A	1 j	Géographie de la santé et environnement

*Bloc 01 C* *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

#### Techniques

+ GEO 2512	3 A	1 j	Systèmes d'information géographique
+ GEO 2522	3 H	1 js	Télédétection numérique
GEO 3022	3 AHE	1	Stage pratique

*Bloc 01 D* *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

#### Méthodologie

+ GEO 3512	3 A	2 j	Recherche en géographie humaine
+ GEO 3522	3 A	2 j	Recherche en géographie physique

### Segment 81 Propre à l'orientation Environnement physique

*Bloc 81 A* *option* *minimum 15 cr., maximum 18 cr.*

#### Environnement physique

GEO 2112	3 A	1 j	Phytogéographie
GEO 2122	3 AH	1 js	Climatologie
GEO 3112	3 A	1 js	Géomorphologie
+ GEO 3122	3 A	1 js	Pédologie
+ GEO 3132	3 H	1 j	Reconstitutions paléo-environnementales
+ GEO 3142	3 H	1 j	Hydrologie

*Bloc 81 B* *obligatoire* 6 cr.

#### Terrains

GEO 2182	3 A	1 j	Terrain en environnement physique 1
+ GEO 3182	3 A	1 j	Terrain en environnement physique 2

*Bloc 81 C* *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

#### Environnement humain

GEO 2212	3 H	1 j	Géographie du développement
GEO 2222	3 A	1 j	Géographie des activités économiques
GEO 2232	3 A	1 j	Géographie sociale et des populations
+ GEO 3212	3 H	1 j	Grandes régions métropolitaines
+ GEO 3222	3 A	1 j	Transport et réseaux géographiques
+ GEO 3232	3 H	1 j	Géographie politique

*Bloc 81 D* *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

#### Géographie régionale

GEO 2412	3 A	1 j	Le Canada
GEO 3412	3 A	1 js	La Chine
GEO 3422	3 A	1 j	Le Japon

\* Ce programme est en cours de modification.

GEO 3432	3 H	1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A	1 js	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H	1 j	L'Europe
GEO 3462	3 A	1 js	Thème régional
GEO 3472	3 H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie

*Bloc 81 Y option minimum 9 cr., maximum 11 cr.*

**Complément de formation**

BIO 1803	3 AH	1 js	Écologie générale
BIO 2306	3 A	1 j	Floristique du Québec
BIO 2855	3 A	1 j	Écologie adaptative
BIO 3002	2 A	1 j	Bioéthique
CHM 1963	3 AH	1 j	Chimie générale
GLG 1952	3 AH	1 js	Géologie générale
IFT 1810	3 AHE	1 js	Initiation : programmation C
PHY 1990	3 H	1 j	Physique et géographie
SOL 3200	3 A	1 j	Sociologie de l'environnement

**Segment 82 Propre à l'orientation Environnement humain**

*Bloc 82 A option minimum 15 cr., maximum 18 cr.*

**Environnement humain**

GEO 2212	3 H	1 j	Géographie du développement
GEO 2222	3 A	1 j	Géographie des activités économiques
GEO 2232	3 A	1 j	Géographie sociale et des populations
+ GEO 3212	3 H	1 j	Grandes régions métropolitaines
+ GEO 3222	3 A	1 j	Transport et réseaux géographiques
+ GEO 3232	3 H	1 j	Géographie politique

*Bloc 82 B obligatoire 6 cr.*

**Terrains**

GEO 2282	3 A	1 j	Terrain en environnement humain 1
+ GEO 3282	3 A	1 j	Terrain en environnement humain 2

*Bloc 82 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Environnement physique**

GEO 2112	3 A	1 j	Phytogéographie
GEO 2122	3 AH	1 js	Climatologie
GEO 3112	3 A	1 js	Géomorphologie
+ GEO 3122	3 A	1 js	Pédologie
+ GEO 3132	3 H	1 j	Reconstitutions paléo-environnementales
+ GEO 3142	3 H	1 j	Hydrologie

*Bloc 82 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Géographie régionale**

GEO 2412	3 A	1 j	Le Canada
GEO 3412	3 A	1 js	La Chine
GEO 3422	3 A	1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H	1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A	1 js	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H	1 j	L'Europe
GEO 3462	3 A	1 js	Thème régional
GEO 3472	3 H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie

*Bloc 82 Y option minimum 6 cr., maximum 8 cr.*

**Complément de formation**

ANT 1900	3 AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 1982	3 H	1 js	Groupes ethniques et anthropologie
BIO 3002	2 A	1 j	Bioéthique
COM 1300	3 AH	1 js	Théories de la communication
DMO 1000	3 AH	1 js	Éléments de démographie
ECN 1600	3 AH	1 j	Histoire de la pensée économique
HST 2256	3 A	1 j	Histoire économique de l'Europe
IFT 1810	3 AHE	1 js	Initiation : programmation C
IFT 1990	3 AH	1 js	Informatique pour sciences sociales
POL 1951	3 AH	1 js	Éléments de politique
POL 1954	3 AH	1 js	Politique internationale
SOL 1100	3 A	1 j	Sociologie générale
SOL 3200	3 A	1 j	Sociologie de l'environnement
URB 2071	3 AH	1 j	Histoire de l'urbanisme

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-155-2-0

Version 09

**Majeur en géographie\***

**J**

**Objectifs**

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir une formation polyvalente et intégrée et la maîtrise d'outils et de méthodes géographiques. L'environnement demeure le thème central et le domaine d'application des divers aspects de la géographie. Les orientations humaine et physique constituent toujours la charpente du programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle GEO.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 80**

*Bloc 80 A obligatoire 24 cr.*

**Fondements**

GEO 1112	3 A	1 j	Le géosystème planétaire
GEO 1122	3 H	1 j	Les équilibres zonaux
GEO 1212	3 A	1 j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3 H	1 j	Le système monde
GEO 1412	3 H	1 js	Le Québec
GEO 1512	3 A	1 js	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3 H	1 js	Cartographie
GEO 1542	3 A	1 js	Photo-interprétation et télédétection

*Bloc 80 B obligatoire 6 cr.*

**Environnement**

GEO 1312	3 A	1 j	Géographie et environnement
+ GEO 2312	3 H	1 j	Gestion des ressources

*Bloc 80 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Technique et géographie quantitative**

+ GEO 1522	3 H	1 js	Géographie quantitative 2
+ GEO 2512	3 A	1 j	Systèmes d'information géographique
+ GEO 2522	3 H	1 js	Télédétection numérique

*Bloc 80 D option minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

**Environnement physique**

GEO 2112	3 A	1 j	Phytogéographie
GEO 2122	3 AH	1 js	Climatologie
GEO 2182	3 A	1 j	Terrain en environnement physique 1
GEO 3112	3 A	1 js	Géomorphologie

*Bloc 80 E option minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

**Environnement humain**

GEO 2212	3 H	1 j	Géographie du développement
GEO 2222	3 A	1 j	Géographie des activités économiques
GEO 2232	3 A	1 j	Géographie sociale et des populations
GEO 2282	3 A	1 j	Terrain en environnement humain 1

*Bloc 80 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Géographie régionale**

GEO 2412	3 A	1 j	Le Canada
GEO 3412	3 A	1 js	La Chine
GEO 3422	3 A	1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H	1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A	1 js	L'Asie du Sud-Est

\* Ce programme est en cours de modification.

GEO 3452	3 H 1 j	L'Europe
GEO 3462	3 A 1 js	Thème régional
GEO 3472	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie

Bloc 80 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

**Complément de formation**

BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale
CHM 1963	3 AH 1 j	Chimie générale
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
GLG 1952	3 AH 1 js	Géologie générale
PHY 1990	3 H 1 j	Physique et géographie
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques

Programme 1-155-4-0 Version 05

**Mineur en géographie\*****Objectifs**

Ce programme vise l'acquisition d'une formation de base en géographie : fondements géographiques, connaissances en géographie régionale et ses techniques.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 80**

Bloc 80 A *obligatoire* *15 cr.*

**Fondements**

GEO 1112	3 A 1 j	Le géosystème planétaire
GEO 1122	3 H 1 j	Les équilibres zonaux
GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Géographie et environnement

Bloc 80 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Géographie régionale**

GEO 1412	3 H 1 js	Le Québec
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A 1 js	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H 1 j	L'Europe
GEO 3462	3 A 1 js	Thème régional
GEO 3472	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie

Bloc 80 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Techniques**

GEO 1512	3 A 1 js	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H 1 js	Géographie quantitative 2
GEO 1532	3 H 1 js	Cartographie
GEO 1542	3 A 1 js	Photo-interprétation et télédétection

**Département de géologie**

École Polytechnique  
2500, ch. Polytechnique, bureau C-521  
Téléphone : 514-343-6820  
Télécopieur : 514-343-5782

Bien que l'Université de Montréal ait fermé son département de géologie, des cours de cette discipline y sont dispensés (sigle GLG).

**Administrateur**

Sang Nguyen

**Personnel enseignant**

Michel A. Bouchard, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
Jacques Martignole, doctorat d'État (Toulouse)  
Walter E. Trzcienski, Ph.D. (McGill)

**Département d'histoire**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6134

Téléphone : 514-343-2118

Télécopieur : 514-343-2483

**Introduction**

L'histoire est une discipline scientifique exigeante et formatrice qui couvre un vaste éventail d'aires (chronologiques, géographiques et thématiques) et fait de plus en plus appel aux autres sciences de l'homme pour mieux saisir son objet : l'évolution des sociétés humaines passées dans leur complexité et toutes leurs dimensions (économique, scientifique, démographique, sociologique, géographique, etc.). Par définition, l'histoire moderne est interdisciplinaire et prépare ceux qui s'y adonnent à mieux comprendre un monde de plus en plus complexe et interdépendant. D'où la nécessité pour les futurs historiens d'acquérir certaines connaissances de base dans des disciplines connexes.

Né directement de l'enseignement de l'abbé Groulx, le Département d'histoire de l'Université de Montréal, créé en 1947, a trouvé d'une façon toute naturelle sa vocation première en histoire du Canada et du Québec (milieu immédiat à comprendre historiquement, nécessité de recherches nombreuses et fouillées, abondance de la documentation, etc.). Le développement de l'histoire nationale s'est fait en étroite harmonie avec celui de l'histoire moderne-contemporaine occidentale, c'est-à-dire du support immédiat que constitue l'étude historique des régions les plus étroitement liées au Canada, dans le temps (XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle) et dans l'espace (U.S.A. et Amérique latine, d'une part, façade européenne occidentale, d'autre part). Cet ensemble organique repose finalement sur l'histoire de l'Antiquité grecque et romaine et sur l'histoire du Moyen Âge, foyers de la civilisation occidentale, sans négliger une ouverture sur l'Orient, avec des cours sur l'histoire du Japon et de la Chine, et, enfin, sur l'histoire des sciences. Les programmes d'études de premier cycle, qu'il s'agisse du baccalauréat spécialisé, du majeur en histoire ou enfin du mineur en histoire, visent d'une part à donner une formation générale de nature à préparer aux études supérieures des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, et, d'autre part, à acquérir des habiletés critiques, d'analyse et de synthèse. Ces divers programmes comprennent également des cours complémentaires nécessaires à la culture générale d'un étudiant.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement de l'univers social au secondaire. Pour toute information supplémentaire, s'adresser au responsable, M. Michael Huberman, 514-343-7053.

**Directeur : Claude Morin****Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Denise Angers, M.A. sciences médiévales (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris), secrétaire de la Faculté des arts et des sciences  
Pierre Boglioni, D.Th. (Rome)  
Pierre Bonnechere, doctorat en histoire ancienne (Louvain-la-Neuve), directeur du Centre d'études classiques  
John A. Dickinson, Ph.D. (Toronto)  
Michael Huberman, Ph.D. économie (Toronto)  
Othmar Keel, M.Sc. philosophie (McGill), M.Sc. psychologie générale (Paris VII), diplôme de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie clinique (Paris VII), Ph.D. histoire des sciences (McGill)  
Paul Létourneau, M.A. science politique (UQÀM), D.E.A. (Strasbourg), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Strasbourg)  
Serge Lusignan, Ph.D. (Montréal), MSRC  
Claude Morin, B.Bibl. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris)  
Jacques Y. Perreault, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en archéologie (Paris), en congé  
Yakov Rabkin, Ph.D. histoire des sciences et des techniques (Moscou)  
Bruno Ramirez, Ph.D. (Toronto)  
Jacques Rouillard, doctorat en histoire (Ottawa)

**Professeurs agrégés**

Denyse Baillargeon, Ph.D. (Montréal)  
Michèle Dagenais, Ph.D. (UQÀM)

\* Ce programme est en cours de modification.

Dominique Deslandres, M.A. (McGill), Ph.D. (Montréal)  
 Christian Dessureault, Ph.D. (Montréal)  
 Louis Michel, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris)  
 David Ownby, Ph.D. (Harvard), directeur du Centre d'études de l'Asie de l'Est  
 Samir Saul, doctorat d'État (Paris)  
 Pierre Trépanier, Ph.D. (Ottawa)  
 Thomas Wien, Ph.D. (McGill)

**Professeurs adjoints**

Susan Dalton, Ph.D. (Montréal)  
 François Furstenberg, Ph.D. (Johns Hopkins)  
 Cynthia Milton, Ph.D. (Wisconsin-Madison)  
 Ollivier Hubert, Ph.D. (Laval), D.E.A. (Paris I)  
 Laurence Monnais-Rousselot, doctorat (Paris VII)  
 Richard Westall, Ph.D. (Stanford)

**Professeurs associés**

Bettina Bradbury, Ph.D. (Concordia)  
 Ingo KolBoom, doctorat en histoire (Berlin)  
 Joseph-Claude Poulin, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Aix-Marseille), D.E.S. (Poitiers)  
 Jacques Ruelland, M.A. philosophie, Ph.D. (Montréal)  
 Jean-Pierre Wallot, Ph.D. (Montréal), O.C., MSRC, membre de l'Académie canadienne-française, Archiviste fédéral du Canada

**Chercheurs invités**

Michel De Waele, Ph.D. (McGill)  
 Carlos Guillermo Garcia Mac Gaw, doctorat en histoire (Paris)  
 Alice Nash, Ph.D. histoire (Columbia)  
 Jean Revez, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris)

Programme 1-165-1-0

Version 10

**B.A. spécialisé en histoire**

J

**Objectifs**

Le programme s'adresse à une clientèle qui souhaite consacrer l'essentiel de sa formation de 1<sup>er</sup> cycle à la discipline historique. Il s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La formation des étudiants doit se faire à un rythme progressif qui va de l'acquisition de connaissances plus générales (cours de niveau 1000, puis de niveau 2000) dans tous les champs spatio-temporels et d'outils méthodologiques propres à l'analyse historique (cours obligatoires et à option de méthodologie) vers des cours plus spécialisés sur des thèmes et des problèmes historiques spécifiques liés à des objets de recherche (cours de niveau 3000). La production de travaux de recherche originaux doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi bien préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 57 à option et 6 au choix. Les étudiants doivent prendre au minimum 15 crédits de cours de niveau 3000. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HST.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

Bloc 71 A	obligatoire		27 cr.
HST 1010	3 A 1 j	Histoire : fondements et méthodes	
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité	
HST 1032	3 H 1 j	Histoire du Moyen Âge	
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne	
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine	
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis	
HST 1051	3 A 1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850	
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850	
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique	

Bloc 71 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

**Cours d'introduction complémentaires**

HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences

HST 1046	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST 1047	3 H 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne

Bloc 71 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

**Méthodologie**

ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
DMO 2970	3 H 1 j	Introduction à la démographie historique
+ ETM 3202	3 H 1 j	Initiation aux sources médiévales
HGL 1011	3 AE 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2001	3 H 1 j	Paléographie
HST 2002	3 A 1 j	Initiation aux sources orales
HST 2004	3 A 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
HST 2007	3 A 1 s	Histoire et multimédia
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie

Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 39 cr.

**Profil Antiquité – Moyen Âge**

HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3 A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 A 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3108	3 H 1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3 A 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3127	3 H 1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST 3130	3 A 1 j	Culture et société au Moyen Âge
HST 3600	3 A 1 j	Colloque d'histoire comparée
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 39 cr.

**Profil Europe moderne et contemporaine**

HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2215	3 A 1 j	Histoire des Balkans
HST 2251	3 A 1 s	Histoire de la Grèce moderne
HST 2256	3 A 1 j	Histoire économique de l'Europe
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 j	Histoire de la France contemporaine
HST 2272	3 AE 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2275	3 H 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2521	3 A 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 2820	3 H 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2840	3 A 1 j	Tradition et révolution
HST 2850	3 A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST 2870	3 A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST 2880	3 H 1 j	Histoire des femmes en Europe
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes
HST 3207	3 H 1 j	La Révolution française et l'Empire
HST 3220	3 H 1 j	France contemporaine : économie, société
HST 3256	3 A 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3562	3 A 1 j	Sciences, techniques et sociétés
HST 3591	3 A 1 j	Médecine, santé et société en Europe
HST 3600	3 A 1 j	Colloque d'histoire comparée
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 39 cr.

**Profil Québec, Canada et les Amériques**

HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 A 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865

HST 2400	3 H 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
HST 2418	3 HE 1 j	Nouvelle France
HST 2426	3 HE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2427	3 H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 H 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2552	3 H 1 j	Santé et médecine au Canada
HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 2820	3 H 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2840	3 A 1 j	Tradition et révolution
HST 2850	3 A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST 2860	3 A 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2870	3 A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3352	3 A 1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3360	3 H 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3 A 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3420	3 A 1 j	Le Québec préindustriel
HST 3426	3 H 1 j	Vivre au Canada préindustriel
HST 3433	3 H 1 j	Espace domestique, espace public
HST 3440	3 A 1 j	Marginaux et exclus. Canada, XIXe siècle
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3 H 1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3475	3 A 1 j	Industrie, capital et travail au Québec
HST 3476	3 A 1 j	Histoire intellectuelle du Québec
HST 3593	3 A 1 j	Médecine, santé et société au Québec
HST 3600	3 A 1 j	Colloque d'histoire comparée
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

*Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Ouverture sur l'Orient**

HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 H 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

*Bloc 71 N option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Tutorat**

HST 3700	3 AHE 1 j	Lectures dirigées
HST 3710	3 AHE 1 j	Stage et activités professionnelles
HST 3720	3 AHE 1 j	Recherche en archives
HST 3741	3 E 1 j	Voyage d'études

*Bloc 71 O option minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Langues**

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ALL 1979	3 AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL 1982	3 H 1 s	Lecture en langue allemande 2
+ ALL 1983	3 AE 1 s	Lecture en langue allemande 3
+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
+ ANS 1505	3 AHE 1 js	Effective Public Speaking
ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
GRM 1010	6 A 1 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 2020	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 2030	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire

+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PTG 1951	6 AH 1 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé
RUS 1951	6 AHE 1 js	Russe élémentaire
+ RUS 1996	6 AH 1 js	Russe intermédiaire et avancé

*Bloc 71 Y option minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

**Disciplines connexes**

ANT 1018	3 H 1 js	Étude des systèmes de parenté
ANT 1611	3 A 1 j	Langage, culture, société
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
COM 2550	3 AH 1 j	Éditique
CRI 1001	3 AH 1 j	Perspectives historiques en criminologie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
ETM 2102	3 A 1 j	Les institutions médiévales
FRA 1003	3 A 2 j	Histoire de la littérature
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Géographie et environnement
GEO 1412	3 H 1 js	Le Québec
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2900	3 H 1 j	Approches historiques de l'objet d'art
HGL 1021	3 AE 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
IFT 1870	3 AHE 1 s	Initiation : programmation Java
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
+ IFT 2720	3 AHE 1 s	Introduction au multimédia
+ INU 1051	3 H 1 s	Information et sites Web
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
LCO 1030	3 A 1 j	Postcolonialismes comparés
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3 H 1 j	Culture et société
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec
SRL 1000	3 AHE 1 js	Introduction au phénomène religieux
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-165-2-0

Version 11

**Majeur en histoire**

**J**

**Objectifs**

Le programme s'adresse à une clientèle qui mise d'abord sur la discipline historique dans sa formation de 1er cycle. Il s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances

disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La formation des étudiants se fait à un rythme progressif qui va de l'acquisition de connaissances plus générales (cours de niveau 1000, puis de niveau 2000) dans les principaux champs spatio-temporels et d'outils méthodologiques propres à l'analyse historique (cours obligatoires et à option de méthodologie) vers des cours plus spécialisés sur des thèmes et des problèmes historiques spécifiques liés à des objets de recherche (cours de niveau 3000). Plus souple que le baccalauréat spécialisé, le majeur permet davantage à l'étudiant de choisir ses cours en fonction de la discipline ou de l'orientation régionale de son mineur. La production de travaux de recherche plus originaux doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au majeur en histoire. Le majeur donne accès à la maîtrise en histoire ainsi que dans la discipline du mineur.

### Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HST.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>27 cr.</i>
HST 1010	3 A 1 j	Histoire : fondements et méthodes	
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité	
HST 1032	3 H 1 j	Histoire du Moyen Âge	
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne	
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine	
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis	
HST 1051	3 A 1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850	
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850	
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique	

*Bloc 71 B* *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

#### Cours d'introduction complémentaires

HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 1046	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST 1047	3 H 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne

*Bloc 71 C* *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

#### Méthodologie

ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
DMO 2970	3 H 1 j	Introduction à la démographie historique
+ ETM 3202	3 H 1 j	Initiation aux sources médiévales
HGL 1011	3 AE 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2001	3 H 1 j	Paléographie
HST 2002	3 A 1 j	Initiation aux sources orales
HST 2004	3 A 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
HST 2007	3 A 1 s	Histoire et multimédia
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie

*Bloc 71 D* *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

#### Profil Antiquité – Moyen Âge

HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3 A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 A 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

*Bloc 71 E* *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

#### Profil Europe moderne et contemporaine

HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2215	3 A 1 j	Histoire des Balkans
HST 2251	3 A 1 s	Histoire de la Grèce moderne
HST 2256	3 A 1 j	Histoire économique de l'Europe
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 j	Histoire de la France contemporaine

HST 2272	3 AE 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2275	3 H 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2521	3 A 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 2820	3 H 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2840	3 A 1 j	Tradition et révolution
HST 2850	3 A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST 2870	3 A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST 2880	3 H 1 j	Histoire des femmes en Europe
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

*Bloc 71 F* *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

#### Profil Québec, Canada et les Amériques

HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 A 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2400	3 H 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
HST 2418	3 HE 1 j	Nouvelle France
HST 2426	3 HE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2427	3 H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 H 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2552	3 H 1 j	Santé et médecine au Canada
HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 2820	3 H 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2840	3 A 1 j	Tradition et révolution
HST 2850	3 A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST 2860	3 A 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2870	3 A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

*Bloc 71 G* *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

#### Ouverture sur l'Orient

HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 H 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

*Bloc 71 H* *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

#### Cours thématiques

HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3108	3 H 1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3 A 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3127	3 H 1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST 3130	3 A 1 j	Culture et société au Moyen Âge
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes
HST 3207	3 H 1 j	La Révolution française et l'Empire
HST 3220	3 H 1 j	France contemporaine : économie, société
HST 3256	3 A 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3352	3 A 1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3360	3 H 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3 A 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3420	3 A 1 j	Le Québec préindustriel
HST 3426	3 H 1 j	Vivre au Canada préindustriel
HST 3433	3 H 1 j	Espace domestique, espace public
HST 3440	3 A 1 j	Marginaux et exclus. Canada, XIXe siècle
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3 H 1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3475	3 A 1 j	Industrie, capital et travail au Québec
HST 3476	3 A 1 j	Histoire intellectuelle du Québec
HST 3562	3 A 1 j	Sciences, techniques et sociétés

HST 3591	3 A 1 j	Médecine, santé et société en Europe
HST 3593	3 A 1 j	Médecine, santé et société au Québec
HST 3600	3 A 1 j	Colloque d'histoire comparée
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

## Programme 1-165-4-0

Version 05

## Mineur en histoire

J

## Objectifs

Le programme vise à parfaire, grâce à la culture historique, la formation générale des étudiants et à leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques dans l'un ou l'autre des champs de l'histoire, de manière à pouvoir être facilement intégré à un projet global de formation universitaire au 1er cycle. Le programme est donc très souple pour mieux répondre aux besoins de formation très variés des étudiants inscrits à un majeur dans une autre discipline, ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire. Il ne comporte aucun cours obligatoire. L'étudiant devra cependant suivre au moins trois cours dans un bloc de niveau 1000 afin d'acquérir des connaissances générales dans certaines aires spatio-temporelles de son choix. Il pourra approfondir ses connaissances grâce aux cours de niveau 2000 auxquels il a largement accès.

## Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HST.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

## Segment 75

Bloc 75 A option minimum 9 cr., maximum 24 cr.

## Méthodologie et synthèse

HST 1010	3 A 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 1046	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST 1047	3 H 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1931	3 A 1 j	L'Antiquité
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

## Antiquité – Moyen Âge – Renaissance

HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 H 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3 A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 A 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVIe siècle
HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge

Bloc 75 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

## Europe moderne et contemporaine

HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2215	3 A 1 j	Histoire des Balkans
HST 2251	3 A 1 s	Histoire de la Grèce moderne
HST 2256	3 A 1 j	Histoire économique de l'Europe
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 j	Histoire de la France contemporaine
HST 2272	3 AE 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2275	3 H 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles

Bloc 75 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

## Les Amériques

HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 A 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance

HST 2360	3 H 1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865

Bloc 75 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

## Canada – Québec

HST 2400	3 H 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
HST 2418	3 HE 1 j	Nouvelle France
HST 2426	3 HE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2427	3 H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 H 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain

Bloc 75 F option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

## Histoire des sciences

HST 2521	3 A 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2552	3 H 1 j	Santé et médecine au Canada

Bloc 75 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

## Ouverture sur l'Orient

HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 H 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 75 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

## Cours transversaux

HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 2820	3 H 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2840	3 A 1 j	Tradition et révolution
HST 2850	3 A 1 j	La culture bourgeoise au XIXe siècle
HST 2860	3 A 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2870	3 A 1 j	Penser la ville aux XIXe et XXe siècles
HST 2880	3 H 1 j	Histoire des femmes en Europe
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle

## Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2152

Téléphone : 514-343-6182

Télécopieur : 514-343-2393

## Introduction

Les programmes du département ont pour but d'enseigner à l'étudiant les méthodes d'approche de l'objet visuel. Ils insistent sur une solide formation méthodologique de base et tentent de définir la situation de l'objet artistique dans l'histoire.

L'étudiant doit posséder une solide culture générale, une connaissance approfondie de la langue française et un excellent sens de l'observation.

Sont disponibles en histoire de l'art des programmes de baccalauréat spécialisé, de majeur, de mineur ainsi qu'un deuxième et un troisième cycle dans la discipline.

Les enseignements d'études cinématographiques s'adressent aux étudiants inscrits au baccalauréat spécialisé bidisciplinaire, au majeur, au mineur ou au deuxième cycle en études cinématographiques. Le programme de majeur offre des enseignements en études et pratiques du cinéma.

Directrice : Johanne Lamoureux



**Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Luis de Moura Sobral, doctorat en archéologie et histoire de l'art (Louvain)  
 Nicole Dubreuil, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X – Nanterre), vice-doyenne, FES  
 André Gaudreault, doctorat (Paris III, Sorbonne Nouvelle)  
 Peter Krausz, Académie des Beaux-arts (Bucarest)  
 Alain Laframboise, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X)  
 Johanne Lamoureux, M.A. (Montréal), doctorat en histoire et théorie de l'art (E.H.E.S.S., Paris)  
 Michel Larouche, Ph.D. études françaises / cinéma (Montréal)  
 Jean-François Lhote, D.E.S. (Poitiers), M.A. (Poitiers), doctorat en histoire de l'art (Sorbonne)  
 Silvestra Mariniello, Ph.D. littérature comparée (Minnesota)  
 Gilles Marsolais, M.A. diplôme de l'Institut des Hautes Études cinématographiques (France), doctorat ès lettres, histoire du cinéma (Sorbonne)  
 Constance Naubert-Riser, M.A. (Ottawa), doctorat en esthétique (Lyon III)  
 Isabelle Raynaud, doctorat en littérature comparée, sémiologie du texte et de l'image (Paris VII)  
 Jean Trudel, licence (Laval), D.E.A. (Paris)

**Professeurs agrégés**

Olivier Asselin, doctorat en philosophie (McGill), doctorat en littérature comparée (Paris VIII)  
 David Walter Booth, B.Arch. (Toronto), M.A. philosophie (Toronto), Ph.D. histoire de l'art (Toronto)  
 Chantal Hardy, M.A. histoire de l'art (Montréal), doctorat en histoire de l'art, civilisation médiévale (Poitiers)  
 Lise Lamarche, M.A. (Montréal), doctorat en histoire de l'art (Paris I)  
 Todd Porterfield, Ph.D., histoire de l'art (Boston)

**Professeurs adjoints**

Serge Cardinal, M.A. cinéma (Montréal), Ph.D. sémiologie (UQAM)  
 Yves Deschamps, B.Arch. (Montréal), M.A. en histoire de l'art (Columbia), architecte O.A.Q.  
 Michèle Garneau, Ph.D. littérature (Montréal)  
 Germain Lacasse, M.A. histoire de l'art, Ph.D. littérature (Montréal)  
 Bernard Perron, M.A. (Paris III, Sorbonne Nouvelle), Ph.D. littérature comparée et générale (Montréal)  
 Louise Vigneault, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph.D. (McGill)

**Responsables de formation professionnelle**

Clayton George Bailey, M.A., New School for social research and New York University (TISCH School)  
 Serge Fortin, B.A. musique (Montréal)

**Professeurs associés**

Hans J. Böker, Ph.D. histoire de l'art et architecture (Saarbrücken)  
 Ting Chang, B.A. (McGill), M.A. (Toronto), Ph.D. (Sussex)  
 Réal LaRochelle, doctorat d'État (Stendhal à Grenoble III)  
 Jean-Marc Larrue, Ph.D. études françaises (Montréal)  
 Christine Ross, doctorat en esthétique (Sorbonne)  
 Pierre Véronneau, Ph.D. histoire (UQAM)

**Chercheuse invitée**

Hélène Legendre De Koninck, doctorat en histoire et civilisations (E.H.E.S.S., Paris)

**Professeur émérite**

François-Marc Gagnon

Programme 1-170-1-0

Version 08

**B.A. spécialisé en histoire de l'art**

**J**

**Objectifs**

Ce programme convient aux étudiants qui se destinent à une carrière dans le domaine de l'art et leur permet d'acquérir une plus vaste connaissance de la discipline grâce aux nombreux cours à option. L'étudiant qui envisage de faire une maîtrise peut déjà approfondir une ou deux périodes de l'histoire de l'art. Associé à un bloc de cours théoriques obligatoires, ce profil permet de combiner histoire et critique et de s'initier aux approches les plus récentes de l'objet d'art (rhétorique, psychanalyse, sociologie, etc.). Il permet également une réflexion sur le milieu de l'art et sur l'institution muséale.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 57 à option et 9 au choix. La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1<sup>re</sup> année), 2000 (2<sup>e</sup> année) et 3000 (3<sup>e</sup> année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HAR.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 73**

*Bloc 73 A*                      *obligatoire*    *15 cr.*

**Méthodologies**

HAR 1030	3 A	1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HAR 1070	3 A	1 j	Historiographie
HAR 1075	3 A	1 j	Initiation à la recherche
HAR 2900	3 H	1 j	Approches historiques de l'objet d'art
+ HAR 3062	3 H	1 j	Approches interdisciplinaires de l'art

*Bloc 73 B*                      *obligatoire*    *9 cr.*

**Panorama**

HAR 1140	3 H	1 j	Histoire de l'architecture : initiation
HAR 1190	3 AE	1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 HE	1 js	Introduction à l'art moderne

*Bloc 73 C*                      *option*    *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Cours thématiques**

HAR 2062	3 H	1 j	Le design moderne
HAR 2185	3 H	1 j	Histoire de la photographie
HAR 2750	3 A	1 j	Lecture et analyse d'oeuvres d'art
HAR 3230	3 A	1 j	Les institutions de la vie artistique
HAR 3412	3 H	1 j	Histoire de l'art et anthropologie
HAR 3900	3 A	1 j	Les théories de l'art

*Bloc 73 D*                      *option*    *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Moyen Âge**

HAR 1080	3 H	1 j	L'art roman
HAR 2052	3 H	1 j	Art du premier millénaire
HAR 2070	3 A	1 j	L'art gothique
HAR 3080	3 H	1 j	L'art de cour au XIV <sup>e</sup> siècle

*Bloc 73 E*                      *option*    *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Renaissance**

HAR 1090	3 A	1 j	La Renaissance à Florence
HAR 1700	3 A	1 j	Architecture de la Renaissance
HAR 2090	3 H	1 j	La Renaissance à Rome
HAR 2810	3 H	1 j	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3420	3 H	1 j	Une ville : Venise

*Bloc 73 F*                      *option*    *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles**

HAR 2132	3 A	1 j	L'art en Europe aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> s.
HAR 2440	3 A	1 j	La peinture du XVII <sup>e</sup> siècle aux Pays-Bas
HAR 2445	3 H	1 j	La peinture flamande du XVII <sup>e</sup> siècle
HAR 3131	3 H	1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3700	3 H	1 j	Architecture baroque en Europe

*Bloc 73 G*                      *option*    *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Arts des Amériques**

HAR 1500	3 H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 2115	3 H	1 j	Arts anciens au Québec
HAR 2195	3 H	1 j	Art moderne au Québec
HAR 2201	3 A	1 j	Architectures amérindiennes
HAR 2620	3 A	1 j	Les Amériques et l'architecture
HAR 3500	3 H	1 j	Les arts visuels au Canada

*Bloc 73 H*                      *option*    *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**XIX<sup>e</sup> siècle**

HAR 1130	3 A	1 j	L'école impressionniste
HAR 2165	3 H	1 j	Après l'impressionnisme
HAR 2252	3 A	1 j	Prémises de la modernité artistique
HAR 2612	3 A	1 j	Villes et architectures du XIX <sup>e</sup> siècle
HAR 3040	3 H	1 j	Histoire de la critique d'art
HAR 3260	3 H	1 j	Réalisme au XIX <sup>e</sup> siècle

*Bloc 73 I option minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

**XXe siècle**

HAR 1612	3 A 1 j	Le phénomène des avant-gardes
HAR 1650	3 A 1 j	Le surréalisme
HAR 2182	3 H 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 2500	3 H 1 j	La sculpture au XXe siècle
HAR 2850	3 A 1 j	Les abstractions en Europe avant 1950
HAR 2960	3 A 1 j	Expressionnisme et réalisme allemands
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel
HAR 3612	3 H 1 j	Villes et architectures du XXe siècle

*Bloc 73 J option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Arts plastiques et études cinématographiques**

ARP 1010	3 A 1 js	Dessin 1
ARP 1022	3 A 1 js	Les arts de la couleur 1
ARP 1800	3 AH 1 j	Techniques et procédés picturaux
CIN 1035	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 1040	3 A 1 js	Langage et matières de l'expression
CIN 1045	3 AHE 1 js	Cinéma québécois
CIN 2010	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2021	3 H 1 js	Courants du cinéma contemporain
CIN 2055	3 H 1 js	Cinéma expérimental
CIN 3035	3 H 1 j	Théories du cinéma

*Bloc 73 K option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Arts antiques et orientaux**

HAR 2085	3 A 1 j	Les arts de l'Asie : une introduction
HAR 2235	3 A 1 j	Histoire de l'art antique
HGL 1011	3 AE 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 AH 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2060	3 A 1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 H 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2070	3 A 1 j	Architecture romaine

*Bloc 73 L option minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

**Art et musée**

HAR 2240	3 A 1 j	Introduction au musée d'art
HAR 2260	3 A 1 j	Histoire des collections
HAR 2400	3 H 1 j	Histoire de la gravure
HAR 3330	3 A 1 j	Introduction aux arts décoratifs
HAR 3340	3 A 1 j	L'exposition d'art
+ HAR 3360	3 AH 1 j	Travaux pratiques

*Bloc 73 Y option minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

ALL 1979	3 AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 j	Lecture en langue allemande 1
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2624	3 A 1 j	Langages et systèmes symboliques
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
ETM 2008	3 A 1 j	Archéologie médiévale
ETM 2102	3 A 1 j	Les institutions médiévales
FRA 1302	3 A 1 j	Modernités
FRA 1702	3 A 1 j	Histoire du théâtre en Occident 1
FRA 1703	3 H 1 j	Histoire du théâtre en Occident 2
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
FRA 3019	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3025	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
HGL 1021	3 AE 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
ITL 1951H	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques

LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
LNG 2011	3 H 1 j	Courants théoriques en linguistique
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 2820	3 H 1 j	Philosophie hellénistique
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme

**B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-170-2-0

Version 06

**Majeur en histoire de l'art**

**J**

**Objectifs**

Ce programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance de la discipline avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Il permet l'accès à la maîtrise. Il se compose d'un bloc de cours théoriques et généraux obligatoires qui initient aux approches récentes, et d'un certain nombre de cours à choisir parmi les différentes périodes de l'histoire de l'art.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix. La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HAR.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

*Bloc 72 A obligatoire 15 cr.*

**Méthodologies**

HAR 1030	3 A 1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HAR 1070	3 A 1 j	Historiographie
HAR 1075	3 A 1 j	Initiation à la recherche
HAR 2900	3 H 1 j	Approches historiques de l'objet d'art
+ HAR 3062	3 H 1 j	Approches interdisciplinaires de l'art

*Bloc 72 B obligatoire 9 cr.*

**Panorama**

HAR 1140	3 H 1 j	Histoire de l'architecture : initiation
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne

*Bloc 72 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Cours thématiques**

HAR 2062	3 H 1 j	Le design moderne
HAR 2185	3 H 1 j	Histoire de la photographie
HAR 2240	3 A 1 j	Introduction au musée d'art
HAR 2260	3 A 1 j	Histoire des collections
HAR 2400	3 H 1 j	Histoire de la gravure
HAR 2750	3 A 1 j	Lecture et analyse d'oeuvres d'art
HAR 3230	3 A 1 j	Les institutions de la vie artistique
HAR 3330	3 A 1 j	Introduction aux arts décoratifs
HAR 3412	3 H 1 j	Histoire de l'art et anthropologie
HAR 3900	3 A 1 j	Les théories de l'art

*Bloc 72 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Moyen Âge**

HAR 1080	3 H 1 j	L'art roman
HAR 2052	3 H 1 j	Art du premier millénaire
HAR 2070	3 A 1 j	L'art gothique
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle

Bloc 72 E option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Renaissance**

HAR 1090	3 A 1 j	La Renaissance à Florence
HAR 1700	3 A 1 j	Architecture de la Renaissance
HAR 2090	3 H 1 j	La Renaissance à Rome
HAR 2810	3 H 1 j	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3420	3 H 1 j	Une ville : Venise

Bloc 72 F option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**XVIIe – XVIIIe siècles**

HAR 2132	3 A 1 j	L'art en Europe aux XVIIe et XVIIIe s.
HAR 2440	3 A 1 j	La peinture du XVIIe siècle aux Pays-Bas
HAR 2445	3 H 1 j	La peinture flamande du XVIIe siècle
HAR 3131	3 H 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3700	3 H 1 j	Architecture baroque en Europe

Bloc 72 G option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**XIXe siècle**

HAR 1130	3 A 1 j	L'école impressionniste
HAR 2165	3 H 1 j	Après l'impressionnisme
HAR 2252	3 A 1 j	Prémises de la modernité artistique
HAR 2612	3 A 1 j	Villes et architectures du XIXe siècle
HAR 3040	3 H 1 j	Histoire de la critique d'art
HAR 3260	3 H 1 j	Réalisme au XIXe siècle

Bloc 72 H option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**XXe siècle**

HAR 1612	3 A 1 j	Le phénomène des avant-gardes
HAR 1650	3 A 1 j	Le surréalisme
HAR 2182	3 H 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 2500	3 H 1 j	La sculpture au XXe siècle
HAR 2850	3 A 1 j	Les abstractions en Europe avant 1950
HAR 2960	3 A 1 j	Expressionnisme et réalisme allemands
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel
HAR 3612	3 H 1 j	Villes et architectures du XXe siècle

Bloc 72 I option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Arts des Amériques**

HAR 1500	3 H 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 2115	3 H 1 j	Arts anciens au Québec
HAR 2195	3 H 1 j	Art moderne au Québec
HAR 2201	3 A 1 j	Architectures amérindiennes
HAR 2620	3 A 1 j	Les Amériques et l'architecture
HAR 3500	3 H 1 j	Les arts visuels au Canada

Bloc 72 J option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Arts antiques et orientaux**

HAR 2085	3 A 1 j	Les arts de l'Asie : une introduction
HAR 2235	3 A 1 j	Histoire de l'art antique
HGL 1011	3 AE 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égyptienne
HGL 2031	3 AH 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2060	3 A 1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 H 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2070	3 A 1 j	Architecture romaine

Bloc 72 K option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Arts plastiques et études cinématographiques**

ARP 1010	3 A 1 js	Dessin 1
ARP 1022	3 A 1 js	Les arts de la couleur 1
ARP 1800	3 AH 1 j	Techniques et procédés picturaux
CIN 1035	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 1040	3 A 1 js	Langage et matières de l'expression
CIN 1045	3 AHE 1 js	Cinéma québécois
CIN 2010	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2021	3 H 1 js	Courants du cinéma contemporain
CIN 2055	3 H 1 js	Cinéma expérimental
CIN 3035	3 H 1 j	Théories du cinéma

Bloc 72 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

ALL 1979	3 AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 j	Lecture en langue allemande 1
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2624	3 A 1 j	Langages et systèmes symboliques

ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
ETM 2008	3 A 1 j	Archéologie médiévale
ETM 2102	3 A 1 j	Les institutions médiévales
FRA 1302	3 A 1 j	Modernités
FRA 1702	3 A 1 j	Histoire du théâtre en Occident 1
FRA 1703	3 H 1 j	Histoire du théâtre en Occident 2
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
FRA 3019	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
HGL 1021	3 AE 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
ITL 1951H	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
LNG 2011	3 H 1 j	Courants théoriques en linguistique
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 2820	3 H 1 j	Philosophie hellénistique
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme

**Programme 1-170-4-0**

Version 05

**Mineur en histoire de l'art**

J

**Objectifs**

Ce programme offre un vaste choix de cours qui répondent à des besoins et à des intérêts diversifiés de l'histoire de l'art. Les étudiants réguliers inscrits à un majeur dans une autre discipline (arts plastiques, cinéma, philosophie, littérature, histoire, communication, etc.) y trouveront un complément de formation utile et intéressant. Ce programme d'un an à temps plein s'adresse également aux adultes désireux de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine particulier de l'histoire de la culture.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HAR.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Méthodologies**

HAR 1030	3 A 1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HAR 1070	3 A 1 j	Historiographie
HAR 1075	3 A 1 j	Initiation à la recherche
HAR 2900	3 H 1 j	Approches historiques de l'objet d'art
+ HAR 3062	3 H 1 j	Approches interdisciplinaires de l'art

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Panorama**

HAR 1140	3 H 1 j	Histoire de l'architecture : initiation
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne

*Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Moyen Âge**

HAR 1080	3 H 1 j	L'art roman
HAR 2052	3 H 1 j	Art du premier millénaire
HAR 2070	3 A 1 j	L'art gothique
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle

*Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Renaissance**

HAR 1090	3 A 1 j	La Renaissance à Florence
HAR 1700	3 A 1 j	Architecture de la Renaissance
HAR 2090	3 H 1 j	La Renaissance à Rome
HAR 2810	3 H 1 j	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3420	3 H 1 j	Une ville : Venise

*Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**XVIIe – XVIIIe siècles**

HAR 2132	3 A 1 j	L'art en Europe aux XVIIe et XVIIIe s.
HAR 2440	3 A 1 j	La peinture du XVIIe siècle aux Pays-Bas
HAR 2445	3 H 1 j	La peinture flamande du XVIIe siècle
HAR 3131	3 H 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3700	3 H 1 j	Architecture baroque en Europe

*Bloc 72 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Arts des Amériques**

HAR 1500	3 H 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 2115	3 H 1 j	Arts anciens au Québec
HAR 2195	3 H 1 j	Art moderne au Québec
HAR 2201	3 A 1 j	Architectures amérindiennes
HAR 2620	3 A 1 j	Les Amériques et l'architecture
HAR 3500	3 H 1 j	Les arts visuels au Canada

*Bloc 72 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**XIXe siècle**

HAR 1130	3 A 1 j	L'école impressionniste
HAR 2165	3 H 1 j	Après l'impressionnisme
HAR 2252	3 A 1 j	Prémises de la modernité artistique
HAR 2612	3 A 1 j	Villes et architectures du XIXe siècle
HAR 3040	3 H 1 j	Histoire de la critique d'art
HAR 3260	3 H 1 j	Réalisme au XIXe siècle

*Bloc 72 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**XXe siècle**

HAR 1612	3 A 1 j	Le phénomène des avant-gardes
HAR 1650	3 A 1 j	Le surréalisme
HAR 2182	3 H 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 2500	3 H 1 j	La sculpture au XXe siècle
HAR 2850	3 A 1 j	Les abstractions en Europe avant 1950
HAR 2960	3 A 1 j	Expressionnisme et réalisme allemands
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel
HAR 3612	3 H 1 j	Villes et architectures du XXe siècle

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études cinématographiques et Littérature comparée**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-171-2-0 Version 11

**Majeur en études cinématographiques J**

**Structure du programme**

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 30 à option et 6 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CIN.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 74**

*Bloc 74 A obligatoire 24 cr.*

**Cours fondamentaux**

CIN 1011	3 A 1 j	Techniques de l'image et du son
+ CIN 1012	3 H 1 j	Production cinématographique

+ CIN 1016	3 A 1 j	Théorie et pratique du montage
CIN 1040	3 A 1 js	Langage et matières de l'expression
+ CIN 1060	3 A 1 j	Scénarisation 1
CIN 2010	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 3035	3 H 1 j	Théories du cinéma
HAR 1030	3 A 1 j	Perception de l'oeuvre d'art

*Bloc 74 B option minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

**Théories et pratiques**

CIN 1025	3 HE 1 js	Texte, film, transformation
CIN 1035	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 1042	3 H 1 j	Laboratoire vidéographique
CIN 1061	3 AH 1 j	Introduction à l'art photographique
+ CIN 2012	6 A 1 j	Création cinématographique
CIN 2015	3 A 1 j	L'avènement du cinéma
+ CIN 2060	3 H 1 j	Scénarisation 2
CIN 2092	3 A 1 j	Critique cinématographique
CIN 3000	3 H 1 j	Travaux dirigés
CIN 3900	3 H 1 j	Le scénario : approches théoriques

*Bloc 74 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Approches spécifiques**

CIN 1021	3 A 1 j	Cours de corpus
CIN 1045	3 AHE 1 js	Cinéma québécois
CIN 1055	3 AH 1 s	Cinéma d'animation
CIN 2021	3 H 1 js	Courants du cinéma contemporain
CIN 2025	3 E 1 j	Cinéma documentaire
CIN 2031	3 AH 1 j	Le fantastique au cinéma
CIN 2055	3 H 1 js	Cinéma expérimental
CIN 2075	3 AH 1 j	Mythologies du cinéma
CIN 2085	3 H 1 j	Cinéma est-asiatique
CIN 2095	3 AH 1 j	Cinéma des différences
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945

*Bloc 74 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Histoire de l'art et arts plastiques**

ARP 1010	3 A 1 js	Dessin 1
ARP 1022	3 A 1 js	Les arts de la couleur 1
HAR 1130	3 A 1 j	L'école impressionniste
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 1612	3 A 1 j	Le phénomène des avant-gardes
HAR 1650	3 A 1 j	Le surréalisme
HAR 2085	3 A 1 j	Les arts de l'Asie : une introduction
HAR 2182	3 H 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 2185	3 H 1 j	Histoire de la photographie
HAR 2195	3 H 1 j	Art moderne au Québec
HAR 2750	3 A 1 j	Lecture et analyse d'oeuvres d'art
HAR 2900	3 H 1 j	Approches historiques de l'objet d'art
HAR 3220	3 H 1 j	L'art actuel

*Bloc 74 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

AES 1010	3 H 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Chine
ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1940	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
CHN 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise du XXe siècle
COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 1350	3 AH 1 js	Communication et cognition
COM 1511	3 AH 1 j	Communication audiovisuelle
COM 1600	3 AH 1 j	Communication et médias de masse
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie
ESP 2400	3 AHE 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1702	3 A 1 j	Histoire du théâtre en Occident 1
FRA 1703	3 H 1 j	Histoire du théâtre en Occident 2
FRA 2502	3 A 1 j	Littérature du XXe siècle 1
FRA 2808	3 H 1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
GEO 1412	3 H 1 js	Le Québec
GEO 2833	3 A 1 js	La carte du monde actuel
GRM 1201	3 H 1 s	Cinéma grec
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada

HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
JPN 2020	3 AH 1 j	Introduction à la littérature japonaise
JPN 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise du XXe siècle
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique

Programme 1-171-4-0

Version 07

**Mineur en études cinématographiques****JS****Objectifs**

Ce programme propose une approche théorique du cinéma : critique, histoire, théorie. Il est composé de deux blocs puisés dans la banque de cours du majeur : un premier bloc de cours fondamentaux jugés indispensables pour une formation de base, et un deuxième bloc de cours développant une facette plus spécifique du cinéma. Il s'agit d'un programme d'une année à temps plein.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au choix. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle CIN.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 73**

*Bloc 73 A option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Cours fondamentaux**

CIN 1025	3 HE 1 js	Texte, film, transformation
CIN 1040	3 A 1 js	Langage et matières de l'expression
CIN 2010	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 3035	3 H 1 j	Théories du cinéma

*Bloc 73 B option minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

**Approches spécifiques**

CIN 1021	3 A 1 j	Cours de corpus
CIN 1035	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 1045	3 AHE 1 js	Cinéma québécois
CIN 1055	3 AH 1 s	Cinéma d'animation
CIN 2015	3 A 1 j	L'avènement du cinéma
CIN 2021	3 H 1 js	Courants du cinéma contemporain
CIN 2025	3 E 1 j	Cinéma documentaire
CIN 2031	3 AH 1 j	Le fantastique au cinéma
CIN 2055	3 H 1 js	Cinéma expérimental
CIN 2075	3 AH 1 j	Mythologies du cinéma
CIN 2085	3 H 1 j	Cinéma est-asiatique
CIN 2092	3 A 1 j	Critique cinématographique
CIN 2095	3 AH 1 j	Cinéma des différences
CIN 3900	3 H 1 j	Le scénario : approches théoriques
HAR 1030	3 A 1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HAR 2185	3 H 1 j	Histoire de la photographie
HAR 2750	3 A 1 j	Lecture et analyse d'oeuvres d'art
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945

## Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 2143

Téléphone : 514-343-6602

Télécopieur : 514-343-5834

**Introduction**

Le Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) offre les programmes de 1<sup>er</sup> cycle suivants : un programme spécialisé avec 3 orientations :

informatique, recherche opérationnelle et génie logiciel – un majeur, un mineur et un certificat en informatique appliquée.

L'informatique est une science qui étudie mathématiquement, à l'aide d'abstractions et de théories, les mécanismes fondamentaux du traitement de l'information. C'est aussi l'application pratique de principes et de méthodes scientifiques en vue de développer des systèmes informatiques, soit en matériel, soit en logiciel.

Au confluent de l'informatique, des mathématiques appliquées, de la gestion et du génie industriel, la recherche opérationnelle fournit des bases rationnelles pour la prise de décision. Habituellement dans un but de contrôle ou d'optimisation, la recherche opérationnelle permet d'améliorer l'efficacité d'un système ou d'une organisation ou d'en diminuer les coûts d'opération. Le génie logiciel présente des méthodes et techniques pour la définition, la conception, la réalisation et la maintenance de systèmes informatiques complexes.

En collaboration avec les Départements de mathématiques et de statistique, de physique et de sciences économiques, le DIRO offre des baccalauréats bidisciplinaires en informatique et mathématiques, informatique et physique, et informatique et économie.

Le DIRO assume également la direction et la gestion de la Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI). La DESI dispense des enseignements en informatique aux clientèles étudiantes de toutes les facultés de l'Université et à une clientèle d'étudiants libres.

**Directeur : Pierre McKenzie****Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

El Mostapha Aboulhamid, Ph.D. (Montréal)  
 Yoshua Bengio, Ph.D. (McGill), responsable M.Sc. Finance mathématique et computationnelle  
 Gilles Brassard, Ph.D. (Cornell)  
 Jacques A. Ferland, Ph.D. (Stanford)  
 Michael Florian, D.Eng.Sc. (Columbia), MSRC  
 Claude Frasson, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Nice), doctorat d'État (Nice)  
 Michel Gendreau, Ph.D. (Montréal)  
 Brigitte Jaumard, Ph.D. (Paris VI)  
 Guy Lapalme, Ph.D. (Montréal)  
 Pierre L'Écuyer, Ph.D. (Montréal)  
 Patrice Marcotte, Ph.D. (Montréal)  
 Pierre McKenzie, Ph.D. (Toronto)  
 Jean Meunier, Ph.D. (Montréal)  
 Sang Nguyen, Ph.D. (Montréal) vice-doyen, FAS  
 Jian-Yun Nie, doctorat (Grenoble), responsable 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles  
 Jean-Yves Potvin, Ph.D. (Montréal)  
 Neil Stewart, Ph.D. (Toronto)  
 Jean Vaucher, Ph.D. (Manchester)

**Professeurs agrégés**

Esma Aïmeur, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI)  
 Michel Boyer, Ph.D. (Montréal), responsable du 1<sup>er</sup> cycle  
 Marc Feeley, Ph.D. (Brandeis)  
 Bernard Gendron, Ph.D. (Montréal), responsable des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles  
 Geña Hahn, Ph.D. (McMaster), doctorat d'État (Paris – sud)  
 Peter G. Kropf, Ph.D. (Berne)  
 François Major, Ph.D. (Montréal)  
 Victor Ostromoukhov, Ph.D. (Lausanne)  
 Pierre Poulin, Ph.D. (British Columbia), responsable du D.E.S.S. et du Certificat en informatique  
 Houari Sahraoui, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI)  
 Felisa J. Vázquez-Abad, Ph.D. (Brown University)

**Professeurs adjoints**

Miklos Csürös, Ph.D. (Yale)  
 Jean-Pierre David, doctorat (Louvain)  
 Douglas Eck, Ph.D. (Indiana)  
 Nadia El Mabrouk, doctorat (Paris VII)  
 Yann-Gaël Gueheneve, doctorat (Nantes)  
 Abdelhakim Hafid, Ph.D. (Montréal)  
 Sylvie Hamel, Ph.D. (UQAM)  
 Balazs Kegl, Ph.D. (Concordia)  
 Philippe Langlais, doctorat (Avignon)  
 Max Mignotte, Ph.D. (Brest)  
 Stefan Monnier, Ph.D. (Yale)

Sébastien Roy, Ph.D. (Montréal)  
 Alain Tapp, Ph.D. (Montréal)  
 Julie Vachon, doctorat (Lausanne)  
 Petko Valtchev, doctorat (Grenoble)  
 Stefan Wolf, Ph.D. (Zürich)

**Professeurs associés**

Eduard Cerny, Ph.D. (McGill)  
 Teodor Gabriel Crainic, Ph.D. (Montréal)  
 Rachida Dssouli, Ph.D. (Montréal), doctorat (Toulouse)  
 Claude Crépeau, Ph.D. (M.I.T.)  
 Arnaud Dury, doctorat (Henri Poincaré)  
 Marc Kaltenbach, Ph.D. (Toronto)  
 Rudolf K. Keller, Ph.D. (Zurich)  
 Laurent Magnier, doctorat (Paris VI)  
 Odile Marcotte, Ph.D. (Cornell)  
 Roger Nkambou, Ph.D. (Montréal)  
 Isabelle Pierre, Ph.D. (Montréal)  
 Jean-Marc Rousseau, Ph.D. (M.I.T.)

**Chercheurs invités**

Thanos Avramidis, Ph.D. (Purdue)  
 Roxane Lacouture, Ph.D. (McGill)

**Professeurs émérites**

Gregor V. Bochmann  
 Pierre Robert  
 Jacques St-Pierre

Programme 1-175-1-0 Version 19

**B.Sc. spécialisé en informatique** J

**Structure du programme**

L'orientation Informatique comprend les segments 02 et 75, avec 60 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix. L'orientation Recherche opérationnelle comprend les segments 02 et 76, avec 64 crédits obligatoires, 20 à option et 6 au choix. L'orientation Génie logiciel comprend les segments 02 et 77, avec 76 crédits obligatoires, 14 à option et 0 au choix. Les trois orientations offrent des stages d'insertion en milieu de travail. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.  
 Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 02 Commun aux trois orientations**

*Bloc 02 A obligatoire 16 cr.*

**Programmation et algorithmique**

- + IFT 1010 4 AH 1 j Programmation 1
- + IFT 1020 4 AHE 1 j Programmation 2
- + IFT 2010 4 AH 1 j Structures de données
- + IFT 2121 4 AH 1 j Introduction à l'algorithmique

*Bloc 02 B obligatoire 16 cr.*

**Matériel et génie**

- IFT 1214 4 AH 1 j Introduction aux systèmes informatiques
- + IFT 1226 4 AH 1 j Architecture des ordinateurs 1
- + IFT 2240 4 AH 1 j Systèmes d'exploitation
- + IFT 2251 4 AH 1 j Génie logiciel

*Bloc 02 C obligatoire 8 cr.*

**Théorie**

- + IFT 1063 4 AH 1 j Structures discrètes en informatique
- + IFT 1571 4 AH 1 j Modèles de recherche opérationnelle

*Bloc 02 D obligatoire 12 cr.*

**Mathématiques**

- MAT 1400 4 AH 1 j Calcul 1
- MAT 1600 4 AH 1 j Algèbre linéaire
- + MAT 1978 4 AH 1 j Probabilités et statistique

**Segment 75 Propre à l'orientation Informatique**

*Bloc 75 A obligatoire 8 cr.*

**Approfondissement en théorie**

- + IFT 2030 4 AH 1 j Concepts des langages de programmation
- + IFT 2102 4 AH 1 j Introduction à l'informatique théorique

*Bloc 75 B option minimum 4 cr., maximum 12 cr.*

**Domaines fondamentaux**

- + IFT 3320 4 AH 1 j Téléinformatique
- + IFT 3330 4 A 1 j Intelligence artificielle : introduction
- + IFT 3350 4 H 1 j Infographie
- + IFT 3370 4 A 1 j Informatique théorique
- + IFT 3380 4 H 1 j Architecture des ordinateurs 2
- + IFT 3901 4 A 1 j Analyse et conception des logiciels

*Bloc 75 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Compléments**

- + IFT 3030 4 AH 1 j Bases de données
- + IFT 3060 4 H 1 j Langages de programmation et compilation
- + IFT 3162 4 A 1 j Analyse des langages de programmation
- + IFT 3200 4 H 1 j Systèmes linéaires
- + IFT 3220 4 A 1 j Technologie de l'Internet
- + IFT 3290 4 H 1 j Bio-informatique
- + IFT 3401 4 A 1 j Algèbre numérique
- + IFT 3512 4 H 1 j Techniques d'optimisation 2
- + IFT 3540 4 A 1 j Graphes et réseaux
- + IFT 3902 4 A 1 j Développement, maintenance de logiciels
- + IFT 3903 4 H 1 j Qualité du logiciel et métriques
- + IFT 3904 4 H 1 j Conception des interfaces usagers
- + MAT 3415 3 H 1 j Analyse numérique 2
- + STT 2700 3 AH 1 j Concepts et méthodes en statistique

*Bloc 75 D option minimum 4 cr., maximum 8 cr.*

**Techniques numériques**

- + IFT 2421 4 H 1 j Introduction aux algorithmes numériques
- + IFT 2450 4 A 1 j Analyse numérique matricielle
- + IFT 2504 4 A 1 j Techniques d'optimisation 1
- + IFT 3240 4 H 1 j Simulation et modèles
- + IFT 3390 4 H 1 j Fondements de l'apprentissage machine
- + IFT 3651 4 A 1 j Modèles stochastiques

*Bloc 75 E option minimum 0 cr., maximum 8 cr.*

**Projet et stage**

- + IFT 3051 4 AHE 1 j Projet d'informatique
- + IFT 3052 4 AHE 1 j Stage d'informatique

*Bloc 75 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Contributions d'autres disciplines**

- ANG 1967 3 AHE 1 js Anglais intermédiaire 1
- ANG 1967T 3 AHE 1 j Anglais intermédiaire
- ECN 1000 3 AHE 1 j Principes d'économie
- + ECN 1050 3 AH 1 j Introduction à la macroéconomie
- HEC 3015 3 AHE 1 js Management
- HEC 3017 3 AHE 1 js Comptabilité de gestion
- LNG 1955 3 A 1 j Notions générales de linguistique
- PHI 2005 3 H 1 j Logique 2
- PSY 1055 3 AH 1 j Psychologie de la perception
- PSY 1065 3 AHE 1 j Processus cognitifs 1
- RED 2000 3 AHE 1 js Rédaction administrative
- REI 1010 3 A 1 j Introduction aux relations industrielles

**Segment 76 Propre à l'orientation Recherche opérationnelle**

*Bloc 76 A obligatoire 12 cr.*

**Recherche opérationnelle**

- + IFT 2504 4 A 1 j Techniques d'optimisation 1
- + IFT 3512 4 H 1 j Techniques d'optimisation 2
- + IFT 3651 4 A 1 j Modèles stochastiques

*Bloc 76 B option minimum 7 cr., maximum 11 cr.*

**Recherche opérationnelle et statistique**

- + IFT 3240 4 H 1 j Simulation et modèles
- + IFT 3540 4 A 1 j Graphes et réseaux
- + STT 2700 3 AH 1 j Concepts et méthodes en statistique

*Bloc 76 C option minimum 0 cr., maximum 8 cr.*

**Compléments**

- + IFT 2030 4 AH 1 j Concepts des langages de programmation
- + IFT 2102 4 AH 1 j Introduction à l'informatique théorique
- + IFT 2421 4 H 1 j Introduction aux algorithmes numériques
- + IFT 2450 4 A 1 j Analyse numérique matricielle

+ IFT	3030	4 AH	1 j	Bases de données
+ IFT	3060	4 H	1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT	3162	4 A	1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT	3200	4 H	1 j	Systèmes linéaires
+ IFT	3220	4 A	1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT	3290	4 H	1 j	Bio-informatique
+ IFT	3320	4 AH	1 j	Téléinformatique
+ IFT	3330	4 A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT	3350	4 H	1 j	Infographie
+ IFT	3370	4 A	1 j	Informatique théorique
+ IFT	3380	4 H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT	3390	4 H	1	Fondements de l'apprentissage machine
+ IFT	3401	4 A	1 j	Algèbre numérique
+ IFT	3901	4 A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT	3902	4 A	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT	3903	4 H	1 j	Qualité du logiciel et métriques
+ IFT	3904	4 H	1 j	Conception des interfaces usagers
+ MAT	3415	3 H	1 j	Analyse numérique 2

*Bloc 76 D option minimum 0 cr., maximum 8 cr.*

**Projet et stage**

+ IFT	3051	4 AHE	1 j	Projet d'informatique
+ IFT	3052	4 AHE	1 j	Stage d'informatique

*Bloc 76 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Contributions d'autres disciplines**

ANG	1967	3 AHE	1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG	1967T	3 AHE	1 j	Anglais intermédiaire
ECN	1000	3 AHE	1 j	Principes d'économie
+ ECN	1050	3 AH	1 j	Introduction à la macroéconomie
HEC	3015	3 AHE	1 js	Management
HEC	3017	3 AHE	1 js	Comptabilité de gestion
LNG	1955	3 A	1 j	Notions générales de linguistique
PHI	2005	3 H	1 j	Logique 2
PSY	1055	3 AH	1 j	Psychologie de la perception
PSY	1065	3 AHE	1 j	Processus cognitifs 1
RED	2000	3 AHE	1 js	Rédaction administrative
REI	1010	3 A	1 j	Introduction aux relations industrielles

**Segment 77 Propre à l'orientation Génie logiciel**

*Bloc 77 A obligatoire 12 cr.*

**Compléments en informatique**

+ IFT	2030	4 AH	1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT	2102	4 AH	1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT	3030	4 AH	1 j	Bases de données

*Bloc 77 B obligatoire 12 cr.*

**Génie logiciel**

+ IFT	3901	4 A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT	3902	4 A	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT	3903	4 H	1 j	Qualité du logiciel et métriques

*Bloc 77 C option minimum 4 cr., maximum 12 cr.*

**Cours complémentaires**

+ IFT	2421	4 H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT	2450	4 A	1 j	Analyse numérique matricielle
+ IFT	2504	4 A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT	3060	4 H	1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT	3162	4 A	1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT	3200	4 H	1 j	Systèmes linéaires
+ IFT	3220	4 A	1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT	3240	4 H	1 j	Simulation et modèles
+ IFT	3290	4 H	1 j	Bio-informatique
+ IFT	3320	4 AH	1 j	Téléinformatique
+ IFT	3330	4 A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT	3350	4 H	1 j	Infographie
+ IFT	3370	4 A	1 j	Informatique théorique
+ IFT	3380	4 H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT	3390	4 H	1	Fondements de l'apprentissage machine
+ IFT	3401	4 A	1 j	Algèbre numérique
+ IFT	3512	4 H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+ IFT	3540	4 A	1 j	Graphes et réseaux
+ IFT	3651	4 A	1 j	Modèles stochastiques
+ IFT	3904	4 H	1 j	Conception des interfaces usagers

+ MAT	3415	3 H	1 j	Analyse numérique 2
+ STT	2700	3 AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique

*Bloc 77 D option minimum 0 cr., maximum 8 cr.*

**Projet et stage**

+ IFT	3051	4 AHE	1 j	Projet d'informatique
+ IFT	3052	4 AHE	1 j	Stage d'informatique

*Bloc 77 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Contributions d'autres disciplines**

AEG	2110	3 AHE	1 js	Entraînement au travail en équipe
ANG	1967	3 AHE	1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG	1967T	3 AHE	1 j	Anglais intermédiaire
ANG	1974	3 AHE	1 j	Lecture de l'anglais scientifique
COM	2001	3 AH	1 j	Communication internationale
ECN	1000	3 AHE	1 j	Principes d'économie
+ ECN	1050	3 AH	1 j	Introduction à la macroéconomie
HEC	3015	3 AHE	1 js	Management
HEC	3017	3 AHE	1 js	Comptabilité de gestion
HST	1045	3 H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
LNG	1955	3 A	1 j	Notions générales de linguistique
PHI	2005	3 H	1 j	Logique 2
PSY	1055	3 AH	1 j	Psychologie de la perception
PSY	1065	3 AHE	1 j	Processus cognitifs 1
RED	2000	3 AHE	1 js	Rédaction administrative
REI	1010	3 A	1 j	Introduction aux relations industrielles

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Informatique**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-175-2-0

Version 10

**Majeur en informatique**

**J**

**Objectifs**

Le majeure est destiné à ceux qui désirent acquérir une formation en informatique ainsi qu'une formation de base dans une autre discipline. On peut combiner le majeure en informatique à un mineur ou un certificat, aussi bien de la Faculté des arts et des sciences que d'autres facultés de l'Université de Montréal ou de ses Écoles affiliées. Le majeure permet l'accès à presque tous les cours d'informatique offerts au programme. En raison des jeux de préalables, qui peuvent imposer une succession de cours rigides, il est cependant recommandé (et parfois nécessaire) de suivre les deux programmes (majeur et mineur ou certificat) simultanément plutôt que successivement.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 28 crédits obligatoires, 29 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 73**

*Bloc 73 A* obligatoire 12 cr.

**Programmation et algorithmique**

- + IFT 1010 4 AH 1 j Programmation 1
- + IFT 1020 4 AHE 1 j Programmation 2
- + IFT 2010 4 AH 1 j Structures de données

*Bloc 73 B* obligatoire 8 cr.

**Matériel et génie**

- IFT 1214 4 AH 1 j Introduction aux systèmes informatiques
- + IFT 1226 4 AH 1 j Architecture des ordinateurs 1

*Bloc 73 C* obligatoire 8 cr.

**Théorie**

- + IFT 1063 4 AH 1 j Structures discrètes en informatique
- + IFT 1571 4 AH 1 j Modèles de recherche opérationnelle

*Bloc 73 D* option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

**Domaines fondamentaux**

- + IFT 2030 4 AH 1 j Concepts des langages de programmation
- + IFT 2102 4 AH 1 j Introduction à l'informatique théorique
- + IFT 2121 4 AH 1 j Introduction à l'algorithmique
- + IFT 2240 4 AH 1 j Systèmes d'exploitation
- + IFT 2251 4 AH 1 j Génie logiciel

*Bloc 73 E* option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

**Compléments**

- + IFT 2421 4 H 1 j Introduction aux algorithmes numériques
- + IFT 2450 4 A 1 j Analyse numérique matricielle
- + IFT 2504 4 A 1 j Techniques d'optimisation 1
- + IFT 3030 4 AH 1 j Bases de données
- + IFT 3051 4 AHE 1 j Projet d'informatique
- + IFT 3060 4 H 1 j Langages de programmation et compilation
- + IFT 3162 4 A 1 j Analyse des langages de programmation
- + IFT 3200 4 H 1 j Systèmes linéaires
- + IFT 3220 4 A 1 j Technologie de l'Internet
- + IFT 3240 4 H 1 j Simulation et modèles
- + IFT 3290 4 H 1 j Bio-informatique
- + IFT 3320 4 AH 1 j Téléinformatique
- + IFT 3330 4 A 1 j Intelligence artificielle : introduction
- + IFT 3350 4 H 1 j Infographie
- + IFT 3370 4 A 1 j Informatique théorique
- + IFT 3380 4 H 1 j Architecture des ordinateurs 2
- + IFT 3401 4 A 1 j Algèbre numérique
- + IFT 3512 4 H 1 j Techniques d'optimisation 2
- + IFT 3540 4 A 1 j Graphes et réseaux
- + IFT 3651 4 A 1 j Modèles stochastiques
- + IFT 3901 4 A 1 j Analyse et conception des logiciels
- + MAT 3415 3 H 1 j Analyse numérique 2
- + STT 2700 3 AH 1 j Concepts et méthodes en statistique

*Bloc 73 F* option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

**Mathématiques**

- MAT 1400 4 AH 1 j Calcul 1
- MAT 1600 4 AH 1 j Algèbre linéaire
- + MAT 1978 4 AH 1 j Probabilités et statistique

*Bloc 73 Y* option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

**Contribution d'autres disciplines**

- ANG 1967 3 AHE 1 js Anglais intermédiaire 1
- ANG 1967T 3 AHE 1 j Anglais intermédiaire
- ECN 1000 3 AHE 1 j Principes d'économie
- + ECN 1050 3 AH 1 j Introduction à la macroéconomie
- HEC 3015 3 AHE 1 js Management
- HEC 3017 3 AHE 1 js Comptabilité de gestion
- LNG 1955 3 A 1 j Notions générales de linguistique
- PHI 2005 3 H 1 j Logique 2
- PSY 1055 3 AH 1 j Psychologie de la perception
- PSY 1065 3 AHE 1 j Processus cognitifs 1
- RED 2000 3 AHE 1 js Rédaction administrative
- REI 1010 3 A 1 j Introduction aux relations industrielles

**Programme 1-175-4-0**

Version 10

**Mineur en informatique**

**J**

**Objectifs**

Le mineur est destiné principalement aux étudiants d'autres disciplines qui désirent acquérir une formation de base en informatique. Ce programme est conçu pour être suivi concurremment avec un majeur ou d'autres mineurs, et il n'est en général pas possible de le compléter en une année.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 16 crédits obligatoires, 11 à option et 3 au choix. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 73**

*Bloc 73 A* obligatoire 16 cr.

**Programmation et matériel**

- + IFT 1010 4 AH 1 j Programmation 1
- + IFT 1020 4 AHE 1 j Programmation 2
- IFT 1214 4 AH 1 j Introduction aux systèmes informatiques
- + IFT 1226 4 AH 1 j Architecture des ordinateurs 1

*Bloc 73 B* option minimum 4 cr., maximum 12 cr.

**Domaines fondamentaux**

- + IFT 2010 4 AH 1 j Structures de données
- + IFT 2030 4 AH 1 j Concepts des langages de programmation
- + IFT 2102 4 AH 1 j Introduction à l'informatique théorique
- + IFT 2121 4 AH 1 j Introduction à l'algorithmique
- + IFT 2240 4 AH 1 j Systèmes d'exploitation
- + IFT 2251 4 AH 1 j Génie logiciel

*Bloc 73 C* option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

**Mathématiques**

- + IFT 1063 4 AH 1 j Structures discrètes en informatique
- MAT 1400 4 AH 1 j Calcul 1
- MAT 1600 4 AH 1 j Algèbre linéaire
- + MAT 1978 4 AH 1 j Probabilités et statistique

En règle générale, ce mineur ne peut être complété en un an que si un équivalent de IFT 1010 est déjà réussi. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.

**Programme 1-175-5-0**

Version 07

**Certificat en informatique appliquée**

**S**

**Objectifs**

Ce programme destiné aux adultes est offert presque exclusivement le soir. Il a une structure assez libre et comporte essentiellement des cours d'informatique, mais aussi quelques cours à option en recherche opérationnelle.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au choix. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

*Bloc 72 A* option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

**Langages de programmation**

- + IFT 1160 3 AHE 1 js Programmation avec le langage C
- + IFT 1170 3 AHE 1 s Programmation Java et applications
- + IFT 1175 3 AHE 1 s Programmation avancée en Visual Basic

*Bloc 72 B* option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

**Compléments d'informatique**

- + IFT 1166 3 AHE 1 j Programmation orientée objet en C++
- + IFT 1176 3 AHE 1 s Aspects avancés de Java
- + IFT 2810 3 AH 1 s Structures de données
- + IFT 2821 3 AH 1 s Introduction aux bases de données



Bloc 72 C *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Administration des systèmes informatiques**

+ IFT	2880	3 AH	1 s	Organisation des ordinateurs et systèmes
+ IFT	3820	3 E	1 s	Gestion de réseaux et protocoles
+ IFT	3830	3 H	1 s	Systèmes d'exploitation : administration
+ IFT	3880	3 H	1 s	Applications distribuées

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Multimédia**

+ IFT	2720	3 AHE	1 s	Introduction au multimédia
+ IFT	2730	3 A	1 s	Traitement d'images
+ IFT	3730	3 H	1 s	Infographie 3D
+ IFT	3740	3 E	1 s	Animation par ordinateur

Bloc 72 E *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Recherche opérationnelle**

IFT	1850	3 AH	1 s	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT	2850	3 A	1 s	Optimisation appliquée
+ IFT	3855	3 A	1 s	Optimisation de réseaux
+ IFT	3870	3 H	1 s	Logistique
+ IFT	3875	3 A	1 s	Simulation

Bloc 72 F *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Programmation internet**

IFT	1146	3 AHE	1 js	Programmation Internet
+ IFT	1147	3 AHE	1 j	Programmation serveur Web avec PHP
+ IFT	1148	3 A	1 js	Programmation serveur avec ASP
+ IFT	1149	3 AHE	1 js	Technologie JSP
+ IFT	1152	3 AHE	1 js	Introduction aux technologies XML

Programme 1-175-7-2 *Version 00*

**Module en programmation** **S****Objectifs**

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut dépasser le niveau « utilisation de progiciels » et faire une première expérience de ce qu'est l'informatique.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 12 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

Bloc 72 A *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

IFT	1146	3 AHE	1 js	Programmation Internet
+ IFT	1147	3 AHE	1 j	Programmation serveur Web avec PHP
+ IFT	1160	3 AHE	1 js	Programmation avec le langage C
+ IFT	1170	3 AHE	1 s	Programmation Java et applications
+ IFT	1175	3 AHE	1 s	Programmation avancée en Visual Basic

Bloc 72 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

+ IFT	1166	3 AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT	1176	3 AHE	1 s	Aspects avancés de Java
+ IFT	2810	3 AH	1 s	Structures de données
+ IFT	2821	3 AH	1 s	Introduction aux bases de données

Programme 1-175-7-3 *Version 00*

**Module en administration des systèmes informatiques** **S****Objectifs**

Ce programme s'adresse à toute personne qui est appelée à gérer un système informatique dans une entreprise.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 0 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

Bloc 72 A *obligatoire* *12 cr.*

+ IFT	2880	3 AH	1 s	Organisation des ordinateurs et systèmes
+ IFT	3820	3 E	1 s	Gestion de réseaux et protocoles
+ IFT	3830	3 H	1 s	Systèmes d'exploitation : administration
+ IFT	3880	3 H	1 s	Applications distribuées

Programme 1-175-7-4 *Version 01*

**Module en multimédia** **S****Objectifs**

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut acquérir des connaissances informatiques en multimédia.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 12 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

IFT	1146	3 AHE	1 js	Programmation Internet
+ IFT	1147	3 AHE	1 j	Programmation serveur Web avec PHP
+ IFT	2720	3 AHE	1 s	Introduction au multimédia
+ IFT	2730	3 A	1 s	Traitement d'images
+ IFT	3730	3 H	1 s	Infographie 3D
+ IFT	3740	3 E	1 s	Animation par ordinateur

Programme 1-175-7-5 *Version 00*

**Module en recherche opérationnelle** **S****Objectifs**

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut acquérir des connaissances en recherche opérationnelle.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 12 crédits à option et 0 crédit au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

IFT	1850	3 AH	1 s	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT	2850	3 A	1 s	Optimisation appliquée
+ IFT	3855	3 A	1 s	Optimisation de réseaux
+ IFT	3870	3 H	1 s	Logistique
+ IFT	3875	3 A	1 s	Simulation

**Département de linguistique et de traduction**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-9006

Téléphone : 514-343-7869 (linguistique)

Téléphone : 514-343-7445 (traduction)

Télécopieur : 514-343-2284

**Introduction**

En raison de l'importance, à tous points de vue primordiale, des langues dans les sociétés, la linguistique et la traduction jouent un rôle fondamental dans l'ensemble des sciences humaines et sociales. Un peu comme les mathématiques sont au centre des sciences pures, la langue et les disciplines qui l'étudient sont à la base aussi bien des activités scientifiques elles-mêmes que de la création littéraire, des arts et même de la vie des mythes les plus fondateurs des civilisations.

De nos jours, le développement des industries liées à la langue fait émerger des applications nouvelles peut-être aussi prometteuses que l'invention de l'imprimerie, du téléphone et de l'aéronautique. L'informatique et la langue ouvrent ensemble des champs de recherche comme l'intelligence artificielle, la synthèse et la

reconnaissance de la parole, la traduction automatique, l'identification des voix et la commande vocale.

Le Département de linguistique et de traduction vise à donner une formation de base dans les domaines fondamentaux de la linguistique (phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique) et propose également une formation à orientation historique ainsi que dans plusieurs domaines appliqués.

Ce Département offre également une formation, professionnelle ou plus orientée vers la recherche, en traduction. Les éléments fondamentaux de cette formation sont la terminologie, la traductique, la rédaction, la familiarisation avec les langues de spécialité et évidemment la traduction de l'anglais vers le français, du français vers l'anglais ou du français vers l'espagnol.

**Directeur : Richard Patry**

**Personnel enseignant**

Linguistique

#### Professeurs titulaires

Alan Ford, doctorat en linguistique (Aix-Marseille)  
Gonia Jarema-Arvanitakis, Ph.D. linguistique (Montréal)  
Richard Kittredge, Ph.D. (Pennsylvanie)  
Igor A. Mel'ëuk, Ph.D. (Moscou)  
Nathan Ménard, doctorat en linguistique (Strasbourg)  
Jean-Yves Morin, Ph.D. (McGill)  
Yves-Charles Morin, Ph.D. (Michigan)  
Richard Patry, Ph.D. en linguistique (Montréal)  
Elisabeth Schulze-Busacker, doctorat en philologie romane (Paris IV – Sorbonne), MSRC  
Rajendra Singh, Ph.D. (Brown University)  
Brigitte Stemmer, M.D. (Essen), Ph.D. en linguistique appliquée (Bochum)

#### Professeurs agrégés

Louise Dagenais, Ph.D. en linguistique (Montréal)  
Marthe Faribault, M.A. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris IV – Sorbonne)  
Alain Polguère, M.A. en linguistique (Paris X), D.E.A. en linguistique (Clermont II), Ph.D. en linguistique (Montréal)  
Christine Tellier, Ph.D. en linguistique (McGill)  
Daniel Valois, Ph.D. en linguistique (UCLA)

#### Professeur adjoint

Victor Boucher, Ph.D. en linguistique (Laval)

#### Chercheur invité

Nazam Halaoui, doctorat en linguistique (Paris III)

#### Professeurs émérites

André Clas  
Jean-Claude Gémar  
Étienne Tiffou

Traduction

#### Professeurs titulaires

Monique C. Cormier, doctorat en interprétation et en traduction (Sorbonne Nouvelle)  
Jeanne Dancette, licence d'anglais (Grenoble), licence d'allemand (Grenoble), diplôme de sciences politiques (Grenoble), CAPES sciences économiques et sociales (Paris), M.A. traduction (Montréal), Ph.D. en linguistique, orientation traduction (Montréal)  
Alexis Nuselovici Nours, doctorat en littérature française (Sorbonne)  
Paul St-Pierre, LL.L. (Laval), D.E.A. sémiologie (Paris), Ph.D. (Toronto)

#### Professeurs agrégés

Gilles Bélanger, Ph.D. (Sherbrooke)  
Jacques Lethuillier, certificat de 3<sup>e</sup> cycle en physique supérieure (Caen)  
Marie-Claude L'Homme, doctorat en linguistique (Laval)

#### Professeurs adjoints

Georges Bastin, doctorat en sciences de la traduction et de l'interprétation (Sorbonne-Nouvelle – Paris III)  
Hélène Buzelin, M.A. anglais moderne (Royaume-Uni), Ph.D. traduction (McGill)  
Patrick Drouin, Ph.D. en linguistique (Montréal), M.A. (Laval)  
Judith Lavoie, Ph.D. traduction (McGill)  
Sylvie Vandaale, M.A. traduction (Montréal), diplômé d'État de doctorat en pharmacie (Marseille), D.Sc. pharmacologie moléculaire (Nice)

#### Chercheur invité

Paul Bandia, M.A. traduction (Montréal), Ph.D. linguistique (Montréal)

#### Responsable de formation professionnelle

Nycole Bélanger, M.A. traduction (Montréal)

Programme 1-180-1-0

Version 06

**B.A. spécialisé en linguistique**

**J**

#### Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. Le baccalauréat permet d'acquérir des connaissances plus approfondies de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. À partir de la deuxième année, de nombreux cours à option sont offerts : philologie, linguistique formelle, psycholinguistique, sociolinguistique, stylistique, lexicologie, sémiologie, etc. De plus, on peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

#### Structure du programme

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 à option et 3 au choix. L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 70D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 70

*Bloc 70 A obligatoire 24 cr.*

##### Connaissances de base 1

LNG 1080	3	A	1	j	Lexique et notions de sémantique
LNG 1400	3	A	1	j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	A	1	j	Notions de morphologie et de syntaxe
+ LNG 2050	3	H	1	j	Syntaxe du français
+ LNG 2080	3	H	1	j	Sémantique du français
+ LNG 2360	3	H	1	j	Morphologie du français
+ LNG 2400	3	H	1	j	Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470	3	H	1	j	Phonologie du français

*Bloc 70 B option minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

##### Connaissances de base 2

+ LNG 3040	3	A	1	j	Syntaxe : théorie et description
+ LNG 3050	3	H	1	j	Sémantique : théorie et description
+ LNG 3070	3	A	1	j	Phonologie : théorie et description
+ LNG 3400	3	A	1	j	Morphologie : théorie et description
+ LNG 3560	3	A	1	j	Phonétique : théorie et description

*Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

##### Connaissances de base 3 – linguistique historique et philologie

LNG 1050	3	A	1	j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	A	1	j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	H	1	j	Temps et espaces francophones
LNG 2750	3	A	1	j	Introduction à l'indo-européen
+ LNG 2820	3	H	1	j	Linguistique historique : introduction

*Bloc 70 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

##### Maîtrise du français

FRA 1013	3	H	1	j	La rédaction
FRA 2952G	3	AHE	1	js	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	AHE	1	js	Structuration de textes
TRA 1005	3	AH	1	j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	AH	1	j	Interférences linguistiques

*Bloc 70 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

##### Langues

ALL 1951	6	A	2	j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3	AHE	1	js	Allemand intermédiaire 2
ALL 1979	3	AE	1	j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3	AE	1	j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL 1982	3	H	1	s	Lecture en langue allemande 2
+ ALL 1983	3	AE	1	s	Lecture en langue allemande 3

ANG 1111	3 AH 1 j	Composition and Literature 1
ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1010	6 A 1 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 2020	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 2030	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
PTG 1951	6 AH 1 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé
RUS 1951	6 AHE 1 js	Russe élémentaire
+ RUS 1996	6 AH 1 js	Russe intermédiaire et avancé

*Bloc 70 F option minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

**Outils et applications**

LNG 1000	3 A 1 j	Introduction aux langages formels
LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
+ LNG 2000	3 A 1 j	Grammaires formelles
+ LNG 2001	3 H 1 j	Atelier de programmation linguistique
LNG 2002	3 A 1 j	Acquisition et linguistique
LNG 2005	3 A 1 j	Introduction à la lexicométrie
+ LNG 2160	3 H 1 j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2170	3 H 1 j	Français, langue maternelle
+ LNG 2250	3 H 1 j	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes
LNG 2350	3 A 1 j	Sociolinguistique
+ LNG 2410	3 H 1 j	Phonétique appliquée : pathologie
+ LNG 3120	3 H 1 j	Traitement automatique du langage
+ LNG 3410	3 A 1 j	Phonétique et technologies vocales

*Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

**Sujets spéciaux**

LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1131	3 A 1 j	Linguistic Introduction to English
LNG 1150	3 A 1 j	Linguistique amérindienne
+ LNG 1231	3 H 1 j	Topics in English Linguistics
LNG 1300	3 H 1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2011	3 H 1 j	Courants théoriques en linguistique
+ LNG 2045	3 A 1 j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG 2100	3 H 1 j	Français québécois
LNG 2140	3 A 1 j	Questions de bilinguisme
+ LNG 2231	3 A 1 j	History of the English Language
LNG 2240	3 H 1 j	Pragmatique
+ LNG 2390	3 A 1 j	Social and Regional Variation in English
LNG 3015	3 A 1 j	Le chinois : synchronie et diachronie
LNG 3025	3 A 1 j	Le japonais : synchronie et diachronie
+ LNG 3150	3 H 1 j	Linguistique du texte amérindien

*Bloc 70 H option minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

**Compléments en linguistique historique et philologie romane**

LNG 1126	3 A 1 j	Histoire du français en Amérique
+ LNG 2120	3 H 1 j	Le français moderne de 1550 à 1789
LNG 2225	3 A 1 j	Historia de la lengua espanola
+ LNG 2650	3 A 1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 2660	3 A 1 j	Philologie occitane
LNG 2700	3 H 1 j	Philologie latine
+ LNG 3020	3 A 1 j	Problèmes en histoire du français
+ LNG 3240	3 A 1 j	Philologie romane
+ LNG 3600	3 A 1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

*Bloc 70 Y option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Formations complémentaires et connexes**

ANT 2611	3 A 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3 A 1 j	Langages et systèmes symboliques
ANT 2665	3 A 1 j	Description ethnolinguistique
ANT 3631	3 A 1 j	Changement social et linguistique
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
+ ARV 1054	3 A 1 s	Organisation intellectuelle 1
COM 2200	3 AH 1 j	Communication, sens et discours
ETM 2102	3 A 1 j	Les institutions médiévales
+ ETM 3200	3 H 1 j	Instruments de travail sur le Moyen Âge
FRA 2205	3 A 1 j	Littérature de Nouvelle-France
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 2001	3 H 1 j	Paléographie
+ IFT 1160	3 AHE 1 js	Programmation avec le langage C
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
IFT 1990	3 AH 1 js	Informatique pour sciences sociales
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 2150	3 H 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 H 1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 A 1 j	Philosophie du langage
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PSY 1055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 1065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage
PSY 1095	3 AH 1 j	Psychologie du développement
SOL 3302	3 H 1 j	Sociologie du langage

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études françaises et Linguistique**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-180-2-0

Version 05

**Majeur en linguistique**

**J**

**Objectifs**

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. Le majeur permet d'acquérir les bases de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. On peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. Le majeur peut être associé à une discipline connexe : enseignement, littérature, langues, etc. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix. L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

*Bloc 71 A obligatoire 24 cr.*

**Connaissances de base 1**

LNG 1080	3 A 1 j	Lexique et notions de sémantique
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de morphologie et de syntaxe
+ LNG 2050	3 H 1 j	Syntaxe du français
+ LNG 2080	3 H 1 j	Sémantique du français
+ LNG 2360	3 H 1 j	Morphologie du français
+ LNG 2400	3 H 1 j	Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470	3 H 1 j	Phonologie du français

*Bloc 71 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Connaissances de base 2**

- + LNG 3040 3 A 1 j Syntaxe : théorie et description
- + LNG 3050 3 H 1 j Sémantique : théorie et description
- + LNG 3070 3 A 1 j Phonologie : théorie et description
- + LNG 3400 3 A 1 j Morphologie : théorie et description
- + LNG 3560 3 A 1 j Phonétique : théorie et description

*Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Connaissances de base 3 – linguistique historique et philologie**

- LNG 1050 3 A 1 j Ancien et moyen français
- LNG 1120 3 A 1 j Histoire de la langue française
- LNG 1125 3 H 1 j Temps et espaces francophones
- LNG 2750 3 A 1 j Introduction à l'indo-européen
- + LNG 2820 3 H 1 j Linguistique historique : introduction

*Bloc 71 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Maîtrise du français**

- FRA 1013 3 H 1 j La rédaction
- FRA 2952G 3 AHE 1 js Techniques d'écriture
- FRA 2953G 3 AHE 1 js Structuration de textes
- TRA 1005 3 AH 1 j Difficultés du français écrit
- TRA 1015 3 AH 1 j Interférences linguistiques

*Bloc 71 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Langues**

- ALL 1951 6 A 2 j Allemand élémentaire
- + ALL 1952 3 AHE 1 js Allemand intermédiaire 1
- + ALL 1954 3 AHE 1 js Allemand intermédiaire 2
- ALL 1979 3 AE 1 j Préparation à la lecture en allemand
- + ALL 1980 3 AE 1 j Lecture en langue allemande 1
- + ALL 1982 3 H 1 s Lecture en langue allemande 2
- + ALL 1983 3 AE 1 s Lecture en langue allemande 3
- ANG 1111 3 AH 1 j Composition and Literature 1
- ARA 1951 6 AHE 1 js Arabe élémentaire
- + ARA 1952 3 AH 1 js Arabe intermédiaire
- + ARA 1953 3 AH 1 js Arabe avancé
- CHN 1050 6 AE 1 j Chinois élémentaire 1
- + CHN 1060 6 HE 1 j Chinois élémentaire 2
- ESP 1951 6 A 2 j Espagnol élémentaire
- + ESP 1952 3 AHE 1 js Espagnol intermédiaire
- + ESP 1953 3 AHE 1 js Espagnol avancé
- GRC 1111 3 A 1 s Initiation à la langue grecque 1
- + GRC 1121 3 H 1 s Initiation à la langue grecque 2
- GRM 1010 6 A 1 js Grec moderne élémentaire
- + GRM 2020 3 H 1 js Grec moderne intermédiaire
- + GRM 2030 3 H 1 js Grec moderne avancé
- ITL 1951 6 A 2 js Italien élémentaire
- + ITL 1952 3 AHE 1 js Italien intermédiaire
- + ITL 1953 3 AH 1 s Italien avancé
- JPN 1050 6 AE 1 j Japonais élémentaire 1
- + JPN 1060 6 H 1 j Japonais élémentaire 2
- LAT 1111 3 A 1 s Initiation à la langue latine 1
- + LAT 1121 3 H 1 s Initiation à la langue latine 2
- PTG 1951 6 AH 1 js Portugais élémentaire
- + PTG 1952 3 AH 1 js Portugais intermédiaire
- + PTG 1953 3 AH 1 js Portugais avancé
- RUS 1951 6 AHE 1 js Russe élémentaire
- + RUS 1996 6 AH 1 js Russe intermédiaire et avancé

*Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Outils et applications**

- LNG 1000 3 A 1 j Introduction aux langages formels
- LNG 1060 3 H 1 j Stylistique
- + LNG 2000 3 A 1 j Grammaires formelles
- + LNG 2001 3 H 1 j Atelier de programmation linguistique
- LNG 2002 3 A 1 j Acquisition et linguistique
- LNG 2005 3 A 1 j Introduction à la lexicométrie
- + LNG 2160 3 H 1 j Introduction à la psycholinguistique
- LNG 2170 3 H 1 j Français, langue maternelle
- + LNG 2250 3 H 1 j Analyse du discours en linguistique
- LNG 2340 3 A 1 j Langues secondes
- LNG 2350 3 A 1 j Sociolinguistique
- + LNG 2410 3 H 1 j Phonétique appliquée : pathologie

- + LNG 3120 3 H 1 j Traitement automatique du langage
- + LNG 3410 3 A 1 j Phonétique et technologies vocales

*Bloc 71 G option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Sujets spéciaux**

- LNG 1090 3 H 1 j Systèmes de signes et sémiotiques
- LNG 1131 3 A 1 j Linguistic Introduction to English
- LNG 1150 3 A 1 j Linguistique amérindienne
- + LNG 1231 3 H 1 j Topics in English Linguistics
- LNG 1300 3 H 1 j Dictionnaires : analyse de contenu
- LNG 2011 3 H 1 j Courants théoriques en linguistique
- + LNG 2045 3 A 1 j Grammaire du français et linguistique
- + LNG 2100 3 H 1 j Français québécois
- LNG 2140 3 A 1 j Questions de bilinguisme
- + LNG 2231 3 A 1 j History of the English Language
- LNG 2240 3 H 1 j Pragmatique
- + LNG 2390 3 A 1 j Social and Regional Variation in English
- LNG 3015 3 A 1 j Le chinois : synchronie et diachronie
- LNG 3025 3 A 1 j Le japonais : synchronie et diachronie
- + LNG 3150 3 H 1 j Linguistique du texte amérindien

*Bloc 71 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Compléments en linguistique historique et philologie romane**

- LNG 1126 3 A 1 j Histoire du français en Amérique
- + LNG 2120 3 H 1 j Le français moderne de 1550 à 1789
- LNG 2225 3 A 1 j Historia de la lengua espanola
- + LNG 2650 3 A 1 j Philologie 1 : ancien et moyen français
- + LNG 2660 3 A 1 j Philologie occitane
- LNG 2700 3 H 1 j Philologie latine
- + LNG 3020 3 A 1 j Problèmes en histoire du français
- + LNG 3240 3 A 1 j Philologie romane
- + LNG 3600 3 A 1 j Philologie 2 : ancien et moyen français

*Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Formations complémentaires et connexes**

- ANT 2611 3 A 1 j Ethnographie de la communication
- ANT 2624 3 A 1 j Langages et systèmes symboliques
- ANT 2665 3 A 1 j Description ethnolinguistique
- ANT 3631 3 A 1 j Changement social et linguistique
- ARV 1050 3 AH 1 s Introduction à l'archivistique
- + ARV 1054 3 A 1 s Organisation intellectuelle 1
- COM 2200 3 AH 1 j Communication, sens et discours
- ETM 2102 3 A 1 j Les institutions médiévales
- + ETM 3200 3 H 1 j Instruments de travail sur le Moyen Âge
- FRA 2205 3 A 1 j Littérature de Nouvelle-France
- HST 1045 3 H 1 j Introduction à l'histoire des sciences
- HST 2001 3 H 1 j Paléographie
- + IFT 1160 3 AHE 1 js Programmation avec le langage C
- + IFT 1166 3 AHE 1 j Programmation orientée objet en C++
- IFT 1810 3 AHE 1 js Initiation : programmation C
- IFT 1990 3 AH 1 js Informatique pour sciences sociales
- PHI 1005 3 A 1 j Logique 1
- PHI 1130 3 H 1 j Philosophie des sciences
- PHI 2150 3 H 1 j Philosophie des sciences humaines
- PHI 2160 3 H 1 j Philosophie des sciences exactes
- PHI 2180 3 A 1 j Philosophie du langage
- PHI 2320 3 H 1 j Philosophie de l'esprit
- PSY 1055 3 AH 1 j Psychologie de la perception
- PSY 1065 3 AHE 1 j Processus cognitifs 1
- PSY 1085 3 AH 1 j Les grands processus d'apprentissage
- PSY 1095 3 AH 1 j Psychologie du développement
- SOL 3302 3 H 1 j Sociologie du langage

Programme 1-180-4-0

Version 04

**Mineur en linguistique**

**J**

**Objectifs**

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. Le mineur est conçu pour apporter un complément de formation à une autre discipline.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

Bloc 71 A *obligatoire* 9 cr.

**Initiation à la linguistique 1**

LNG 1080	3 A 1 j	Lexique et notions de sémantique
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de morphologie et de syntaxe

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Initiation à la linguistique 2**

+ LNG 2050	3 H 1 j	Syntaxe du français
+ LNG 2080	3 H 1 j	Sémantique du français
+ LNG 2360	3 H 1 j	Morphologie du français
+ LNG 2400	3 H 1 j	Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470	3 H 1 j	Phonologie du français

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Initiation à la linguistique historique et à la philologie**

LNG 1050	3 A 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3 A 1 j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 2750	3 A 1 j	Introduction à l'indo-européen
+ LNG 2820	3 H 1 j	Linguistique historique : introduction

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Maîtrise du français**

FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
FRA 2952G	3 AHE 1 js	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3 AHE 1 js	Structuration de textes
TRA 1005	3 AH 1 j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3 AH 1 j	Interférences linguistiques

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

**Outils et applications**

LNG 1000	3 A 1 j	Introduction aux langages formels
LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
+ LNG 2000	3 A 1 j	Grammaires formelles
+ LNG 2001	3 H 1 j	Atelier de programmation linguistique
LNG 2002	3 A 1 j	Acquisition et linguistique
LNG 2005	3 A 1 j	Introduction à la lexicométrie
+ LNG 2160	3 H 1 j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2170	3 H 1 j	Français, langue maternelle
+ LNG 2250	3 H 1 j	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes
LNG 2350	3 A 1 j	Sociolinguistique
+ LNG 2410	3 H 1 j	Phonétique appliquée : pathologie
+ LNG 3120	3 H 1 j	Traitement automatique du langage
+ LNG 3410	3 A 1 j	Phonétique et technologies vocales

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

**Sujets spéciaux**

LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1131	3 A 1 j	Linguistic Introduction to English
LNG 1150	3 A 1 j	Linguistique amérindienne
+ LNG 1231	3 H 1 j	Topics in English Linguistics
LNG 1300	3 H 1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2011	3 H 1 j	Courants théoriques en linguistique
+ LNG 2045	3 A 1 j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG 2100	3 H 1 j	Français québécois
LNG 2140	3 A 1 j	Questions de bilinguisme
+ LNG 2231	3 A 1 j	History of the English Language
LNG 2240	3 H 1 j	Pragmatique
+ LNG 2390	3 A 1 j	Social and Regional Variation in English
+ LNG 3150	3 H 1 j	Linguistique du texte amérindien

Programme 1-180-4-1

Version 00

**Mineur en philologie française et romane****J**

Responsable : Elisabeth Schulze-Busacker

Téléphone : 514-343-7869

Télécopieur : 514-343-2284

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

Bloc 71 A *obligatoire* 12 cr.

**Fondements méthodologiques et formation de base**

LNG 1050	3 A 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3 A 1 j	Histoire de la langue française
+ LNG 2650	3 A 1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 3240	3 A 1 j	Philologie romane

Bloc 71 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Compléments de base**

+ ETM 2200	3 A 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 3200	3 H 1 j	Instruments de travail sur le Moyen Âge
FRA 2100	3 A 1 j	Littérature médiévale
HST 2001	3 H 1 j	Paléographie
+ LNG 2660	3 A 1 j	Philologie occitane
LNG 2750	3 A 1 j	Introduction à l'indo-européen
+ LNG 2820	3 H 1 j	Linguistique historique : introduction
+ LNG 3600	3 A 1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français
PHI 1860	3 H 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
TRA 2115	3 HE 1 j	Histoire de la traduction

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Littératures**

+ ESP 3212	3 A 1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
ETM 2106	3 A 1 js	Littérature latine médiévale
FRA 2002	3 A 2 j	Les écrivains et la langue
FRA 2101	3 A 1 j	Formes narratives du Moyen Âge
FRA 3023	3 A 1 js	Édition critique et génétique textuelle
FRA 3025	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
ITL 1141	3 H 1 j	Introduction à la littérature italienne
ITL 3130	3 H 1 js	La Renaissance italienne
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
PHI 3250	3 A 1 j	Esthétique de la littérature

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Histoire**

ETM 2102	3 A 1 j	Les institutions médiévales
+ ETM 3202	3 H 1 j	Initiation aux sources médiévales
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 2125	3 A 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 A 1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVIe siècle
HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 A 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge

Bloc 71 E *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Philosophie et Théologie**

PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 3730	3 A 1 j	Herméneutique philosophique 1
THS 1000	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme

Bloc 71 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Histoire de l'art**

HAR 1080	3 H 1 j	L'art roman
HAR 2070	3 A 1 j	L'art gothique
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Langues**

ALL 1979	3 AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL 1982	3 H 1 s	Lecture en langue allemande 2
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire

+ ESP	1996	6 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP	3517	3 H 1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP	3518	3 H 1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+ ETM	2201	3 H 1 j	Latin médiéval 2
GRC	1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
ITL	1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL	1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL	1953	3 AH 1 s	Italien avancé
LAT	1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT	1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
PTG	1951	6 AH 1 js	Portugais élémentaire
+ PTG	1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG	1953	3 AH 1 js	Portugais avancé

Bloc 71 H option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

**Civilisation**

ANT	1611	3 A 1 j	Langage, culture, société
ESP	1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
ITL	2190	3 H 1 j	Société et culture en Italie
ITL	2195	3 A 1	Société et culture en Italie
LNG	2225	3 A 1 j	Historia de la lengua espanola
PTG	1210	3 AH 1 js	Introduction à la culture portugaise

Programme 1-185-1-0 Version 10

**B.A. spécialisé en traduction J**

**Objectifs**

Le programme de baccalauréat spécialisé en traduction offre une formation professionnelle de niveau universitaire. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste de l'anglais au français, il permet également d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2e et de 3e cycles orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

**Structure du programme**

L'orientation générale comprend les segments 01 et 71, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix. L'orientation COOP comprend les segments 01 et 72, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix. Les étudiants de cette dernière orientation doivent aussi effectuer avec succès les stages hors programme TRA 2001, TRA 3001 et TRA 3002 (Stage en milieu de travail I, II et III).

L'étudiant s'inscrit aux blocs 01A, 01B et 01G durant sa première année; aux blocs 01C et 01D durant sa deuxième année; aux blocs 01E et 01F durant sa troisième année; et au bloc 71A ou 72A durant ses deuxième et troisième années.

Les 6 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département.

Les cours ANG 1011 et ANG 1012 ne peuvent pas être crédités dans le programme de baccalauréat en traduction.

L'étudiant qui désire s'inscrire à l'orientation COOP en fait la demande à la fin de sa première année dans le programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

Bloc 01 A obligatoire 24 cr.

**Formation de base**

TRA	1005	3 AH 1 j	Difficultés du français écrit
TRA	1015	3 AH 1 j	Interférences linguistiques
TRA	1025	3 AH 1 j	Text Analysis
TRA	1105	3 A 1 j	Concepts clés en traductologie
TRA	1300	3 AH 1 j	Techniques de rédaction
TRA	1400	3 AH 1 j	Recherche documentaire et terminologique
TRA	1500	3 AH 1 j	Méthodologie de la traduction
+ TRA	2500	3 AH 1 j	Traduction générale

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Connaissances de l'anglais**

ANG	1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG	1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
+ ANG	1112	3 AH 1 j	Composition and Literature 2

+ ANG	1113	3 AH 1 j	Composition and Literature 3
ANG	1972	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais des affaires
ANG	1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales
ANG	1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
+ ANG	2053	3 AH 1 j	Advanced English Grammar

Bloc 01 C obligatoire 12 cr.

**Formation avancée**

+ TRA	2000	3 AH 1 j	Outils informatiques des langagiers
TRA	2115	3 HE 1 j	Histoire de la traduction
+ TRA	2450	3 AH 1 j	Terminologie et terminographie
+ TRA	2550	3 AH 1 j	Traduction avancée

Bloc 01 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Langues de spécialités**

TRA	2210	3 A 1 j	Langues scientifique et technique
TRA	2220	3 A 1 j	Langues commerciale et économique
TRA	2250	3 A 1 j	Langues juridique et administrative
TRA	3265	3 A 1 j	Langues médicale et pharmacologique

Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Thématiques particulières**

TRA	2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
TRA	3075	3 H 1 j	Traduction et cultures
TRA	3150	3 H 1 j	Problématiques de la traduction
TRA	3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation
+ TRA	3450	3 E 1 j	Terminologie et aménagement linguistique
+ TRA	3850	3 A 1 j	Introduction à l'interprétation

Bloc 01 F obligatoire 15 cr.

**De la théorie à la pratique**

TRA	3125	3 A 1 j	Théories contemporaines de la traduction
+ TRA	3310	3 AH 1 j	Rédaction professionnelle
+ TRA	3505	3 AH 1 j	Traduction et adaptation
+ TRA	3610	3 AH 1 j	Révision de textes
+ TRA	3900	3 AH 1 js	Réalités professionnelles

Bloc 01 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Connaissances linguistiques**

LNG	1060	3 H 1 j	Stylistique
LNG	1080	3 A 1 j	Lexique et notions de sémantique
LNG	1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG	1120	3 A 1 j	Histoire de la langue française
LNG	1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones
LNG	1131	3 A 1 j	Linguistic Introduction to English
LNG	1300	3 H 1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG	1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG	2080	3 H 1 j	Sémantique du français
+ LNG	2231	3 A 1 j	History of the English Language
+ LNG	2250	3 H 1 j	Analyse du discours en linguistique
+ LNG	2390	3 A 1 j	Social and Regional Variation in English

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Connaissances connexes**

ANT	1611	3 A 1 j	Langage, culture, société
BIO	1803	3 AH 1 js	Écologie générale
CHM	1600	3 AH 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
COM	1150	3 AH 1 j	Communication écrite
COM	1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM	1500	3 AH 1 js	Communication et organisation
DRT	1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit
DRT	2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1
ECN	1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN	1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines
ESP	1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
FAS	1000	3 A 1 js	Introduction à l'interculturel
HST	1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST	1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST	2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
IFT	1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT	1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
JOU	2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
LCO	2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles
PBT	1000	3 AHE 1 js	Communication marketing
POL	1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

POL 1954	3 AH 1 j	Politique internationale
PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles
REI 1210	3 AH 1 j	Principes de gestion
REI 1220	3 H 1 j	Administration des affaires

**Segment 71 Propre à l'orientation générale**Bloc 71 A *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.***Traduction spécialisée**

TRA 1075	3 H 1 j	English Writing and Translation
+ TRA 2510	3 HE 1 j	Traduction scientifique et technique
+ TRA 2520	3 H 1 j	Traduction commerciale et économique
TRA 2750	3 H 1 j	General Translation
+ TRA 2900	3 AH 1 j	Simulation de cabinet de traduction
+ TRA 2950	6 AHE 2 js	Pratique en milieu de travail
+ TRA 3250	3 A 1 j	Langue et traduction informatiques
+ TRA 3560	3 H 1 j	Traduction juridique et administrative
+ TRA 3570	3 HE 1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+ TRA 3580	3 A 1 j	Traduction littéraire
+ TRA 3590	3 H 1 j	Traduction cinématographique
+ TRA 3750	3 H 1 j	Specialized Translation

**Segment 72 Propre à l'orientation COOP**Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.***Traduction spécialisée**

TRA 1075	3 H 1 j	English Writing and Translation
+ TRA 2510	3 HE 1 j	Traduction scientifique et technique
+ TRA 2520	3 H 1 j	Traduction commerciale et économique
TRA 2750	3 H 1 j	General Translation
+ TRA 3250	3 A 1 j	Langue et traduction informatiques
+ TRA 3560	3 H 1 j	Traduction juridique et administrative
+ TRA 3570	3 HE 1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+ TRA 3580	3 A 1 j	Traduction littéraire
+ TRA 3590	3 H 1 j	Traduction cinématographique
+ TRA 3750	3 H 1 j	Specialized Translation

Programme 1-185-2-0

Version 02

**Majeur en traduction****J****Objectifs**

Le programme de majeure en traduction offre une formation professionnelle de niveau universitaire. Il permet de combiner une solide formation en traduction à un mineur ou à un certificat dans une autre discipline en vue d'acquérir une compétence particulière. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2e et de 3e cycles orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 39 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. L'étudiant s'inscrit aux blocs 70A et 70B durant sa première année; aux blocs 70C, 70D, 70E et 70F durant sa deuxième année. L'étudiant doit s'inscrire à plein temps pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études. Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1011 et ANG 1012 ne peuvent pas être crédités dans le programme de majeure en traduction.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**Bloc 70 A *obligatoire* *24 cr.***Formation de base**

TRA 1005	3 AH 1 j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3 AH 1 j	Interférences linguistiques
TRA 1025	3 AH 1 j	Text Analysis
TRA 1105	3 A 1 j	Concepts clés en traductologie
TRA 1300	3 AH 1 j	Techniques de rédaction
TRA 1400	3 AH 1 j	Recherche documentaire et terminologique

TRA 1500	3 AH 1 j	Méthodologie de la traduction
+ TRA 2500	3 AH 1 j	Traduction générale

Bloc 70 B *option**minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Connaissance de l'anglais**

ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
+ ANG 1112	3 AH 1 j	Composition and Literature 2
+ ANG 1113	3 AH 1 j	Composition and Literature 3
ANG 1972	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais des affaires
ANG 1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales
ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
+ ANG 2053	3 AH 1 j	Advanced English Grammar

Bloc 70 C *obligatoire**15 cr.***Formation avancée**

+ TRA 2000	3 AH 1 j	Outils informatiques des langagiers
+ TRA 2450	3 AH 1 j	Terminologie et terminographie
+ TRA 2550	3 AH 1 j	Traduction avancée
+ TRA 3310	3 AH 1 j	Rédaction professionnelle
+ TRA 3900	3 AH 1 js	Réalités professionnelles

Bloc 70 D *option**minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Langues de spécialités**

TRA 2210	3 A 1 j	Langues scientifique et technique
TRA 2220	3 A 1 j	Langues commerciale et économique
TRA 2250	3 A 1 j	Langues juridique et administrative
TRA 3265	3 A 1 j	Langues médicale et pharmacologique

Bloc 70 E *option**minimum 9 cr., maximum 9 cr.***Traduction spécialisée**

+ TRA 2510	3 HE 1 j	Traduction scientifique et technique
+ TRA 2520	3 H 1 j	Traduction commerciale et économique
TRA 2750	3 H 1 j	General Translation
+ TRA 2900	3 AH 1 j	Simulation de cabinet de traduction
+ TRA 3250	3 A 1 j	Langue et traduction informatiques
+ TRA 3505	3 AH 1 j	Traduction et adaptation
+ TRA 3560	3 H 1 j	Traduction juridique et administrative
+ TRA 3570	3 HE 1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+ TRA 3580	3 A 1 j	Traduction littéraire
+ TRA 3590	3 H 1 j	Traduction cinématographique
+ TRA 3750	3 H 1 j	Specialized Translation

Bloc 70 F *option**minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Thématiques particulières**

TRA 2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation
+ TRA 3450	3 E 1 j	Terminologie et aménagement linguistique
+ TRA 3610	3 AH 1 j	Révision de textes
+ TRA 3850	3 A 1 j	Introduction à l'interprétation

**Certificat de traduction troisième langue**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**Département de littérature comparée**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8117

Téléphone : 514-343-7255

Télécopieur : 514-343-2211

**Introduction**

Créé en 1969, le programme de littérature comparée de l'Université de Montréal a pu fêter son vingtième anniversaire en se transformant en département.

La littérature comparée, à l'Université de Montréal, se caractérise par l'importance qu'elle accorde au fait textuel dans toute sa généralité, généralité qui englobe bien sûr, mais dépasse aussi, les domaines proprement littéraires. Tout en recoupant les préoccupations traditionnelles de la discipline (comparaison de littératures nationales sur des bases thématiques, stylistiques et autres, intérêt pour la théorie du fait littéraire, son histoire, sa sociologie, etc.), le Département de littérature comparée en

suit également les tendances les plus récentes et ce de plusieurs manières : linguistiquement et géographiquement d'abord, en débordant largement les limites des littératures occidentales (Chine, Japon); ensuite en élargissant son champ d'activités à l'analyse de pratiques culturelles textuelles, qu'elles soient littéraires ou non, et en les évaluant dans leurs rapports changeants à des savoirs également en flux; enfin, en visant désormais à intégrer dans ses outils de recherche tous les instruments nouveaux offerts par l'informatique.

La littérature comparée, telle qu'on la pratique à l'Université de Montréal, entend jouer le rôle de carrefour entre diverses disciplines (études littéraires, histoire, philosophie, linguistique, anthropologie, communication, sociologie, etc.). En effet, en offrant l'occasion d'explorer et de construire des outils permettant l'abord comparé de zones discursives multiples (science, philosophie, théologie) et leur confrontation à des ensembles visuels ou auditifs divers (peinture, sculpture, danse, musique, cinéma, médias de masse et médias interactifs), la littérature comparée reconstruit un lieu de dialogue et d'interrogations qui avait été largement disloqué par les processus de spécialisation et de cloisonnement disciplinaire à l'œuvre depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce lieu permettra donc à toutes ces disciplines de mieux traiter, ensemble, les questions brûlantes et fondamentales auxquelles notre civilisation est confrontée et qui relèvent des humanités depuis toujours.

**Directrice : Amaryll Chanady**

**Personnel enseignant**

**Professeurs titulaires**

Amaryll Chanady, Ph.D. (Université d'Alberta)  
 Jean-Claude Guéron, Ph.D. (Univ. of Wisconsin – Madison)  
 Wladimir Kryszynski, doctorat de l'Université (Strasbourg), MSRC

**Professeurs agrégés**

Jacques Cardinal, Ph.D. (Montréal)  
 Terry Cochran, Ph.D. (Minnesota)  
 Philippe Despoix, Ph.D. (École des Hautes Études, Paris), thèse d'État (F.U., Berlin)  
 Tonglin Lu, M.A. (Montréal), Ph.D. (Princeton)  
 Livia Monnet, Ph.D. (Vienne)

**Professeure adjointe**

Julian Vigo, M.A. (New York), Ph.D. (City University of New York)

**Professeurs associés**

Karlheinz Barck, doctorat ès lettres (Rostock)  
 Hans Ulrich Gumbrecht, Ph.D. (Kontanz)  
 Walter Moser, doctorat ès lettres (Zurich)

**Chercheur invité**

Hans-Jurgen Lusebrink, Ph.D. (Bayreuth)

**Professeur émérite**

Antonio Gomez-Moriana

Programme 1-140-2-0 Version 00

**Majeur en littérature comparée** **J**

**Objectifs**

Le programme a comme objectif principal la spécialisation dans la discipline dans son état actuel. Cette formation comporte plusieurs volets : la maîtrise des bases de la discipline, une ouverture systématique à d'autres cultures, y compris non occidentales, la capacité de réfléchir de façon cohérente et systématique à des problèmes particuliers et d'apporter des réponses basées sur la recherche autonome, et une ouverture interdisciplinaire pour mieux rendre compte de certains phénomènes complexes qui ne peuvent être cernés de façon adéquate à travers un strict cloisonnement disciplinaire. Les diplômés du programme auront ainsi une excellente connaissance des développements actuels de notre discipline en Europe et en Amérique du Nord, et posséderont les outils essentiels à la poursuite des études supérieures au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.  
 Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A* *obligatoire* *18 cr.*

**Fondements**

LCO 1000	3	A	1	j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	A	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	H	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2100	3	A	1	j	Littérature et théories de la culture
+ LCO 3000	3	H	1	j	Cours thématique
LCO 3010	3	H	1	js	Théories de la littérature

*Bloc 70 B* *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Littérature**

LCO 1010	3	A	1	j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3	A	1	j	Postcolonialismes comparés
LCO 2000	3	H	1	j	Évolution du roman
LCO 2011	3	H	1	js	Études comparatives des récits
LCO 3050	3	H	1	j	Problèmes de l'histoire littéraire

*Bloc 70 C* *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Interdisciplinaire**

LCO 1001	3	A	1	j	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	A	1	j	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	H	1	j	Littérature, technologies et médias
LCO 2300	3	H	1	j	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	H	1	j	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	A	1	j	Littérature et diversité humaine

*Bloc 70 D* *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Multidisciplinaire**

ANT 1611	3	A	1	j	Langage, culture, société
ANT 2020	3	A	1	js	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3	H	1	j	Langue, culture et poétique
CIN 2095	3	AH	1	j	Cinéma des différences
FAS 1000	3	A	1	js	Introduction à l'interculturel
HAR 2750	3	A	1	j	Lecture et analyse d'oeuvres d'art
+ HAR 3062	3	H	1	j	Approches interdisciplinaires de l'art
HST 1941	3	A	1	j	L'époque moderne
HST 1942	3	H	1	j	L'Europe aux XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles
PHI 1600	3	H	1	j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 3250	3	A	1	j	Esthétique de la littérature
SOL 1015	3	A	1	j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	H	1	j	Culture et société
TRA 2115	3	HE	1	j	Histoire de la traduction
TRA 3075	3	H	1	j	Traduction et cultures
TRA 3125	3	A	1	j	Théories contemporaines de la traduction

*Bloc 70 E* *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Aires culturelles**

ALL 2212	3	H	1	j	Roman de formation en Allemagne (fr.)
ALL 2213	3	H	1	j	Panorama du théâtre allemand (fr.)
ALL 2261	3	H	1	j	Littérature et culture du XIX <sup>e</sup> siècle 1
ALL 2271	3	A	1	j	Littérature et culture du XX <sup>e</sup> siècle 1
ALL 3262	3	H	1	j	Littérature et culture du XIX <sup>e</sup> siècle 2
ALL 3272	3	A	1	j	Littérature et culture du XX <sup>e</sup> siècle 2
ANG 1033	3	E	1	j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1330	3	H	1	j	Canadian Literature
ANG 2361	3	AH	1	j	Postcolonial Literature in English
ANG 2401	3	H	1	j	Women's Writing and Literary Traditions
ARA 2050	3	AHE	1	j	Littérature arabe
CHN 2011	3	A	1	j	Introduction à la littérature chinoise
CHN 2012	3	H	1	j	Littérature chinoise du XX <sup>e</sup> siècle
CIN 2085	3	H	1	j	Cinéma est-asiatique
+ ESP 1225	6	A	1	j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3	H	1	j	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	AHE	1	j	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1301	3	H	1	j	Classicismes
FRA 1302	3	A	1	j	Modernités
FRA 2808	3	H	1	j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
FRA 2809	3	A	1	j	Oeuvres de la francophonie. Afrique
FRA 2810	3	A	1	j	Oeuvres de la francophonie. Antilles
GRC 1031	3	A	1	j	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	A	1	js	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	H	1	j	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	AH	1	j	Cinéma et littérature après 1945



ITL	2880	3	AHE 1	js	L'Italie méditerranéenne
ITL	3075	3	AH 1	j	Grands courants littéraires en Italie
JPN	2020	3	AH 1	j	Introduction à la littérature japonaise
JPN	2021	3	H 1	j	Littérature japonaise du XXe siècle
LAT	1031	3	H 1	j	Histoire de la littérature latine
LCO	3521	3	H 1	j	Littératures italiennes et comparées
PTG	1210	3	AH 1	js	Introduction à la culture portugaise
PTG	1220	3	H 1	js	Introduction à la culture brésilienne
PTG	2010	3	AH 1	j	Littérature portugaise
PTG	2020	3	AH 1	j	Littérature brésilienne

*Bloc 70 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Langues**

ALL	1951	6	A	2	j	Allemand élémentaire
ALL	1951H	6	AHE 1	js	Allemand élémentaire	
ALL	1979	3	AE 1	j	Préparation à la lecture en allemand	
+ ALL	1980	3	AE 1	j	Lecture en langue allemande 1	
ANG	1967	3	AHE 1	js	Anglais intermédiaire 1	
ANG	1967T	3	AHE 1	j	Anglais intermédiaire	
+ ANG	1968	3	AHE 1	js	Anglais intermédiaire 2	
ANG	1969	3	AHE 1	js	Lecture de l'anglais 1	
ANG	1971	3	AHE 1	j	Lecture de l'anglais en arts et lettres	
+ ANG	1975	3	HE 1	js	Lecture de l'anglais 2	
ARA	1951	6	AHE 1	js	Arabe élémentaire	
CHN	1050	6	AE 1	j	Chinois élémentaire 1	
CHN	1050H	6	A	2	s	Chinois élémentaire 1
CRN	1050	6	A	1	js	Coréen élémentaire 1
CRN	1050H	6	A	2	js	Coréen élémentaire 1
ESP	1951	6	A	2	j	Espagnol élémentaire
+ ESP	1952	3	AHE 1	js	Espagnol intermédiaire	
+ ESP	1953	3	AHE 1	js	Espagnol avancé	
ESP	1991	6	AHE 1	js	Espagnol élémentaire	
+ ESP	1996	6	AHE 1	js	Espagnol intermédiaire et avancé	
GRC	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue grecque 2
GRM	1010	6	A	1	js	Grec moderne élémentaire
GRM	1010H	6	AH 1	j	Grec moderne élémentaire	
ITL	1951	6	A	2	js	Italien élémentaire
ITL	1951H	6	AHE 1	js	Italien élémentaire	
JPN	1050	6	AE 1	j	Japonais élémentaire 1	
JPN	1050H	6	A	2	s	Japonais élémentaire 1
LAT	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue latine 2
PTG	1951	6	AH 1	js	Portugais élémentaire	
RUS	1951	6	AHE 1	js	Russe élémentaire	

Les cours du bloc 70F peuvent être remplacés par des cours de niveau supérieur enseignés dans une langue étrangère. On recommande fortement que l'étudiant qui maîtrise seulement deux langues consacre les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue. L'étudiant doit avoir initialement la connaissance passive de l'anglais.

Programme 1-140-4-0

Version 01

**Mineur en littérature comparée****J****Objectifs**

Ce programme a pour objectif d'initier l'étudiant aux études en littérature comparée. Il vise à préparer l'étudiant aux études supérieures en littérature comparée et dans d'autres départements de littérature, et à offrir une formation complémentaire à tous ceux qui sont inscrits dans les divers programmes de lettres.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix. L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A obligatoire 6 cr.*

**Méthodologies**

LCO	1000	3	A	1	j	Introduction à la littérature comparée
LCO	2100	3	A	1	j	Littérature et théories de la culture

*Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Littérature**

LCO	1008	3	A	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO	1010	3	A	1	j	Littérature et ethnicité
LCO	1030	3	A	1	j	Postcolonialismes comparés
LCO	2000	3	H	1	j	Évolution du roman
LCO	2040	3	H	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
+ LCO	3000	3	H	1	j	Cours thématique
LCO	3010	3	H	1	js	Théories de la littérature
LCO	3050	3	H	1	j	Problèmes de l'histoire littéraire

*Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Interdisciplinaire**

ANT	1611	3	A	1	j	Langage, culture, société
ANT	2020	3	A	1	js	Anthropologie de la religion
ANT	3625	3	H	1	j	Langue, culture et poétique
CIN	2095	3	AH 1	j	Cinéma des différences	
FAS	1000	3	A	1	js	Introduction à l'interculturel
FRA	1301	3	H	1	j	Classicismes
FRA	1302	3	A	1	j	Modernités
HAR	1070	3	A	1	j	Historiographie
HAR	2750	3	A	1	j	Lecture et analyse d'oeuvres d'art
+ HAR	3062	3	H	1	j	Approches interdisciplinaires de l'art
HST	1941	3	A	1	j	L'époque moderne
HST	1942	3	H	1	j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
LCO	1001	3	A	1	j	Le textuel et le visuel
LCO	1020	3	A	1	j	Littérature comparée et philosophie
LCO	2011	3	H	1	js	Études comparatives des récits
LCO	2030	3	H	1	j	Littérature, technologies et médias
LCO	2300	3	H	1	j	Pratiques culturelles
LCO	3001	3	H	1	j	Problèmes de la représentation
LCO	3020	3	A	1	j	Littérature et diversité humaine
PHI	1600	3	H	1	j	Introduction à la philosophie moderne
PHI	2200	3	H	1	j	Nietzsche
PHI	3250	3	A	1	j	Esthétique de la littérature
SOL	1015	3	A	1	j	Histoire de la pensée sociale
SOL	1150	3	H	1	j	Culture et société

*Bloc 70 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Aires culturelles**

ALL	2212	3	H	1	j	Roman de formation en Allemagne (fr.)
ALL	2213	3	H	1	j	Panorama du théâtre allemand (fr.)
ALL	2261	3	H	1	j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL	2271	3	A	1	j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ANG	1033	3	E	1	j	Twentieth Century Literatures in English
ANG	1330	3	H	1	j	Canadian Literature
ANG	2361	3	AH 1	j	Postcolonial Literature in English	
ANG	2401	3	H	1	j	Women's Writing and Literary Traditions
ARA	2050	3	AHE 1	j	Littérature arabe	
CHN	2011	3	A	1	j	Introduction à la littérature chinoise
CHN	2012	3	H	1	j	Littérature chinoise du XXe siècle
CIN	2085	3	H	1	j	Cinéma est-asiatique
+ ESP	1225	6	A	1	j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP	1325	3	H	1	j	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP	2400	3	AHE 1	j	Cinéma et littératures hispaniques	
FRA	1603	3	H	1	j	Classiques du roman québécois
FRA	1804	3	A	1	j	Histoire des littératures francophones
FRA	2808	3	H	1	j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
FRA	2809	3	A	1	j	Oeuvres de la francophonie. Afrique
FRA	2810	3	A	1	j	Oeuvres de la francophonie. Antilles
GRC	1031	3	A	1	j	Introduction à la littérature grecque
GRM	1001	3	A	1	js	Littérature néo-hellénique
ITL	1120	3	A	1	j	Introduction à la culture italienne
ITL	1141	3	H	1	j	Introduction à la littérature italienne
ITL	2160	3	AH 1	j	Cinéma et littérature après 1945	
JPN	2020	3	AH 1	j	Introduction à la littérature japonaise	
JPN	2021	3	H	1	j	Littérature japonaise du XXe siècle
LAT	1031	3	H	1	j	Histoire de la littérature latine

LCO	3521	3	H	1	j	Littératures italiennes et comparées
PTG	1210	3	AH	1	js	Introduction à la culture portugaise
PTG	1220	3	H	1	js	Introduction à la culture brésilienne
PTG	2010	3	AH	1	j	Littérature portugaise
PTG	2020	3	AH	1	j	Littérature brésilienne
QCF	1050	3	A	1	j	Introduction au Québec

## B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études anglaises et Littérature comparée

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études cinématographiques et Littérature comparée

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littérature comparée et Philosophie

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## Département de littératures et de langues modernes

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8086

Téléphone : 514-343-6222

Télécopieur : 514-343-2255

### Introduction

Les études allemandes et les études hispaniques, disciplines qui forment chacune une section, existent depuis plus de trente ans à l'Université de Montréal. Elles font partie du Département de littératures et de langues modernes créé en juin 1989.

Le Département offre des programmes de B.A. spécialisé, de majeur, et de mineur en études allemandes et en études hispaniques; les programmes de B.A. spécialisé et de majeur préparent aux études supérieures en langues, didactique des langues et littératures ainsi qu'aux études supérieures dans les domaines des sciences humaines reliés aux langues et civilisations allemande et hispanique.

Aux études supérieures, le Département offre la maîtrise en études allemandes et en études hispaniques et, conjointement avec le Département de littérature comparée, le doctorat en littérature (option littérature allemande et option littérature hispanique).

Conjointement avec le Département de linguistique et de traduction, le Département offre également un programme de Certificat en traduction troisième langue, avec une orientation allemand-français et une orientation espagnol-français, français-espagnol. Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation dans le cadre du B.Ed. en enseignement secondaire pour la discipline principale espagnol.

Sans faire partie du Département de littératures et de langues modernes, trois organismes facultaires de création récente mobilisent la collaboration du Département, qui leur est essentielle, et du même coup, donnent au Département une nouvelle dynamique.

La Direction de l'enseignement des langues coordonne l'ensemble des cours de langues anglaise et étrangères relevant de la FAS (voir page 2-4). Le Centre canadien d'études allemandes et européennes, fondé grâce à l'initiative conjointe du Service allemand d'échanges universitaires (DAAD), de l'Université de Montréal et de York University (Toronto) favorise la recherche et l'enseignement académique en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire. La création du Centre

de ressources de l'espagnol, suite à une entente entre l'Université de Montréal et le Ministère de l'éducation d'Espagne, répond à la nécessité de promouvoir l'enseignement de la langue espagnole dans le cadre du système éducatif du Québec.

**Directrice : Monique Sarfati-Arnaud**

### Personnel enseignant

#### Études allemandes

##### Professeur titulaire

Hans-Herbert Räkel, doctorat ès lettres (Genève), chef de la section d'études allemandes

##### Professeur agrégé

Jürgen Heizmann, Ph.D. en littérature allemande (Montréal)

##### Professeur adjoint

Manuel Meune, M.A. (Paris X), agrégation, D.E.A. (Paris) doctorat d'études germaniques (Strasbourg 2)

##### Responsable des cours de langue allemande

Hildegard Grüter, Ph.D. en littérature allemande (Montréal)

##### Professeur associé

Karl Richard Bausch, Dr. phil. (Tübingen)

#### Études hispaniques

##### Professeurs agrégés

Catherine Den Tandt, M.A. en littérature hispanique (Toronto), Ph.D. en études hispaniques (Cornell)

Juan Carlos Godenzzi, licence en langue et littérature (Lima), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en linguistique (Paris IV)

Catherine Poupney Hart, agrégation de lettres-espagnol (France), Ph.D. en littérature espagnole (Montréal)

Javier Rubiera, doctorat en philologie hispanique (Oviedo), chef de la section d'études hispaniques

Monique Sarfati-Arnaud, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en études latino-américaines (Paris X – Nanterre)

##### Professeur adjoint

Rosa Asenjo, doctorat en philologie hispanique (Valladolid)

##### Responsable des cours de langue espagnole

Oro Anahory-Librowicz, licence ès lettres (Paris), maîtrise en art dramatique (UQAM), Ph.D. en langue et littérature espagnoles (Columbia)

##### Professeure invitée

Carmen Gardelegui, agrégation, philologie moderne (Séville), directrice du Centre de ressources de l'espagnol

##### Professeurs émérites

Maryse Bertrand De Muñoz

Karin R. Gürtler

Alfredo Hermenegildo

#### Autres professeurs

##### Professeur titulaire

Jacques Bouchard, doctorat ès lettres (Thessalonique), (grec moderne), MSRC, directeur du Centre interuniversitaire d'études néo-helléniques, titulaire de la Chaire Papanichaidis en études néo-helléniques de l'Université McGill

##### Professeurs invités

Luis Felipe Aguilar, M.A. en Sciences de l'éducation (Montréal), (portugais)

Giuseppe Maschio, M.A. (Venise), CAPES, agrégation, D.E.A. (Rennes 2), Doctorat (Paris III)

#### Autres responsables de cours de langue

##### Responsable des cours de langue chinoise

Hongju Yu, Ph.D. linguistique (Montréal)

##### Responsable des cours de langue coréenne

Seong-Sook Yim, M.A. (Séoul), D.E.S. sciences du langage (E.H.E.S.S., Paris), doctorat en communication (UQAM)

**Responsable de cours de langue italienne**

Elena Benelli, M.A. (McGill)

**Responsable des cours de langue japonaise**

Takehiro Kanaya, Ph.D. linguistique (Montréal)

Programme 1-085-1-0

Version 10

**B.A. spécialisé en études allemandes****J****Objectifs**

Ce programme offre une formation complète en langue, littérature et civilisation allemandes. Des blocs de cours à option permettent une certaine spécialisation parmi quatre orientations thématiques; la traduction allemand-français; la littérature classique et contemporaine; la civilisation de l'espace culturel germanique; la didactique de l'allemand comme langue étrangère avec une initiation à l'enseignement de cette langue. Ce baccalauréat donne accès à la maîtrise en études allemandes, au certificat de traduction allemand-français et à la maîtrise en traduction. Il constitue une base solide pour une carrière dans l'enseignement ainsi que pour l'exercice d'une activité professionnelle dans le cadre des échanges avec l'Allemagne et l'Europe. Ce programme donne aussi accès aux études supérieures au Centre canadien d'études allemandes et européennes.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 51 à option et 9 au choix. Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'allemand ou l'équivalent : les cours 101 et 201 du CEGEP, ALL 1951 ou 1981.

Les cours du bloc 71 A sont répartis sur trois jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

*Bloc 71 A*      *obligatoire*      *12 cr.*

**Apprentissage de l'allemand**

ALL 1011	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 1
ALL 1012	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 2
ALL 1014	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 1
ALL 1015	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 2

*Bloc 71 B*      *obligatoire*      *18 cr.*

**Introduction aux études allemandes**

ALL 1090	3 H 1 j	Grammaire fondamentale 3
ALL 1110	3 H 1 j	Allemand écrit
ALL 1210	3 H 1 j	Textes littéraires et scientifiques
ALL 1380	3 H 1 j	Allemand moderne parlé
ALL 2010	3 A 1 j	Grammaire approfondie
ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande

*Bloc 71 C*      *option*      *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

**Civilisation**

ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande (fr.)
ALL 2331	3 A 1 j	Actualités allemandes 1
ALL 2340	3 H 1 j	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3 H 1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque
ALL 3332	3 A 1 j	Actualités allemandes 2
ALL 3350	3 AH 1 j	Édition et médias en Allemagne

*Bloc 71 D*      *option*      *minimum 9 cr., maximum 21 cr.*

**Littérature et culture**

ALL 2212	3 H 1 j	Roman de formation en Allemagne (fr.)
ALL 2213	3 H 1 j	Panorama du théâtre allemand (fr.)
ALL 2250	3 H 1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL 2261	3 H 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL 2271	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL 3262	3 H 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
ALL 3272	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
ALL 3281	3 AH 1 j	Colloque à sujet ouvert

*Bloc 71 E*      *option*      *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

**Traduction et rédaction**

ALL 2110	3 H 1 j	Traduction allemand-français
ALL 2123	3 A 1 j	Rédaction
ALL 3111	3 A 1 j	Traduction (générale et scientifique) 1
ALL 3112	3 A 1 j	Traduction (générale et scientifique) 2
ALL 3120	3 H 1 j	Préparation ZMP (examen international)
ALL 3130	3 H 1 j	Stylistique comparée

*Bloc 71 F*      *option*      *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Enseignement de l'allemand langue étrangère**

ALL 3411	3 HE 1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 1
ALL 3412	3 E 1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 2

*Bloc 71 G*      *option*      *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Lectures guidées**

+ ALL 2290	3 AHE 1 j	Lectures guidées 1
ALL 3290	3 AHE 1 j	Lectures guidées 2

*Bloc 71 Y*      *option*      *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

ANG 1033	3 E 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
COM 2200	3 AH 1 j	Communication, sens et discours
ECN 1967	3 AE 1 j	Économie de l'Europe
FRA 1003	3 A 2 j	Histoire de la littérature
FRA 2502	3 A 1 j	Littérature du XXe siècle 1
FRA 2503	3 H 1 j	Roman du XXe siècle 1
FRA 2504	3 HE 1 j	Littérature du XXe siècle 2
FRA 2505	3 A 1 j	Roman du XXe siècle 2
FRA 2506	3 A 1 j	Poésie du XXe siècle
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2850	3 A 1 j	Les abstractions en Europe avant 1950
HAR 2960	3 A 1 j	Expressionnisme et réalisme allemands
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2275	3 H 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 3256	3 A 1 j	La politique étrangère allemande
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes
MUL 1107	3 AH 1	Histoire de la musique 5
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
SOL 1006	3 H 1 j	Marx
+ SOL 3012	3 A 1 j	Sociologie critique

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-085-2-0

Version 09

**Majeur en études allemandes****J****Objectifs**

Ce programme offre un apprentissage complet de la langue allemande orale et écrite ainsi qu'une introduction substantielle dans chacune des quatre orientations qui caractérisent le baccalauréat spécialisé. Combiné à un certificat en traduction allemand-français ou à un mineur dans une autre discipline, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat. Le programme du majeur, qui inclut obligatoirement quelques cours complémentaires de troisième année de baccalauréat, donne accès à la maîtrise en études allemandes.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'allemand ou l'équivalent : les cours 101 et 201 du CEGEP, ALL 1951 ou 1981. Les cours du bloc 71 A sont répartis sur trois jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

*Bloc 71 A obligatoire 12 cr.*

**Apprentissage de l'allemand**

ALL 1011	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 1
ALL 1012	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 2
ALL 1014	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 1
ALL 1015	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 2

*Bloc 71 B obligatoire 18 cr.*

**Introduction aux études allemandes**

ALL 1090	3 H 1 j	Grammaire fondamentale 3
ALL 1110	3 H 1 j	Allemand écrit
ALL 1210	3 H 1 j	Textes littéraires et scientifiques
ALL 1380	3 H 1 j	Allemand moderne parlé
ALL 2010	3 A 1 j	Grammaire approfondie
ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande

*Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Civilisation**

ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande (fr.)
ALL 2331	3 A 1 j	Actualités allemandes 1
ALL 2340	3 H 1 j	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3 H 1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque
ALL 3332	3 A 1 j	Actualités allemandes 2
ALL 3350	3 AH 1 j	Édition et médias en Allemagne

*Bloc 71 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Littérature et culture**

ALL 2212	3 H 1 j	Roman de formation en Allemagne (fr.)
ALL 2213	3 H 1 j	Panorama du théâtre allemand (fr.)
ALL 2250	3 H 1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL 2261	3 H 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL 2271	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL 3262	3 H 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
ALL 3272	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
ALL 3281	3 AH 1 j	Colloque à sujet ouvert

*Bloc 71 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Traduction et rédaction**

ALL 2110	3 H 1 j	Traduction allemand-français
ALL 2123	3 A 1 j	Rédaction
ALL 3111	3 A 1 j	Traduction (générale et scientifique) 1
ALL 3112	3 A 1 j	Traduction (générale et scientifique) 2
ALL 3120	3 H 1 j	Préparation ZMP (examen international)
ALL 3130	3 H 1 j	Stylistique comparée

*Bloc 71 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Enseignement de l'allemand langue étrangère**

ALL 3411	3 HE 1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 1
ALL 3412	3 E 1 j	Allemand : langue étrangère (DaF) 2

*Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Lectures guidées**

+ ALL 2290	3 AHE 1 j	Lectures guidées 1
ALL 3290	3 AHE 1 j	Lectures guidées 2

*Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Disciplines connexes**

ANG 1033	3 E 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
COM 2200	3 AH 1 j	Communication, sens et discours
ECN 1967	3 AE 1 j	Économie de l'Europe
FRA 1003	3 A 2 j	Histoire de la littérature
FRA 2502	3 A 1 j	Littérature du XXe siècle 1
FRA 2503	3 H 1 j	Roman du XXe siècle 1

FRA 2504	3 HE 1 j	Littérature du XXe siècle 2
FRA 2505	3 A 1 j	Roman du XXe siècle 2
FRA 2506	3 A 1 j	Poésie du XXe siècle
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2850	3 A 1 j	Les abstractions en Europe avant 1950
HAR 2960	3 A 1 j	Expressionnisme et réalisme allemands
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2275	3 H 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 3256	3 A 1 j	La politique étrangère allemande
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes
MUL 1107	3 AH 1	Histoire de la musique 5
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
SOL 1006	3 H 1 j	Marx
+ SOL 3012	3 A 1 j	Sociologie critique

Programme 1-085-4-0

Version 08

**Mineur en études allemandes**

J

**Objectifs**

Ce mineur, combiné à un programme de majeur dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Il offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier le cours ALL 1951H du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du CEGEP ou ALL 1951 ou ALL 1981. Les cours du bloc 71A sont répartis sur trois jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

*Bloc 71 A obligatoire 12 cr.*

**Apprentissage de l'allemand**

ALL 1011	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 1
ALL 1012	3 A 1 j	Cours pratique d'allemand 2
ALL 1014	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 1
ALL 1015	3 A 1 j	Grammaire fondamentale 2

*Bloc 71 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Introduction aux études allemandes**

ALL 1090	3 H 1 j	Grammaire fondamentale 3
ALL 1110	3 H 1 j	Allemand écrit
ALL 1210	3 H 1 j	Textes littéraires et scientifiques
ALL 1380	3 H 1 j	Allemand moderne parlé
ALL 1951H	6 AHE 1 js	Allemand élémentaire

*Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Littérature et culture**

ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande (fr.)
ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL 2212	3 H 1 j	Roman de formation en Allemagne (fr.)
ALL 2213	3 H 1 j	Panorama du théâtre allemand (fr.)

## Programme 1-105-1-0

Version 11

**B.A. spécialisé en études hispaniques****J****Objectifs**

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques constitue un programme complet et diversifié grâce auquel les étudiants auront l'occasion d'obtenir de solides connaissances dans des domaines complémentaires telles l'étude et la didactique de la langue espagnole, l'étude et la méthodologie des littératures hispaniques (dans un esprit de dialogue avec les autres pratiques culturelles), une approche des civilisations espagnole et hispano-américaine, la théorie et la pratique de la traduction espagnol-français/français-espagnol. La presque totalité des cours étant dispensée en espagnol, les étudiants peuvent acquérir ainsi une compétence langagière remarquable. Le choix de cours complémentaires pris dans des disciplines connexes (anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc.) permet d'élargir considérablement l'éventail des connaissances et de la formation. Outre la voie qu'il ouvre sur l'enseignement postsecondaire, le baccalauréat spécialisé constitue aussi une solide plate-forme pour aborder une carrière dans le cadre, notamment, de l'intensification des échanges avec le monde hispanique. Ce programme donne également accès aux études supérieures dans ce domaine.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire. Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1991 ou les cours 101 et 201 du CEGEP. Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 73**

*Bloc 73 A*      *obligatoire*      *33 cr.*

**Langue, civilisations, littérature**

ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
+ ESP 1327	3 A 1 j	Civilisation hispano-américaine 2
+ ESP 2536	3 AH 1 j	Grammaire avancée
+ ESP 2651	3 A 1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP 2652	3 H 1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP 3517	3 H 1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP 3537	3 H 1 j	Espagnol moderne

*Bloc 73 B*      *option*      *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Apprentissage de l'espagnol**

+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
+ ESP 1996	6 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP 2510	3 AHE 1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP 3610	3 H 1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)

*Bloc 73 C*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Étude de la langue**

+ ESP 3511	3 A 1 j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+ ESP 3518	3 H 1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+ ESP 3550	3 H 1 j	L'espagnol d'Amérique
+ ESP 3710	3 A 1 j	L'espagnol : langue étrangère 1
+ ESP 3720	3 H 1 j	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

*Bloc 73 D*      *option*      *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

**Traduction et rédaction**

+ ESP 2525	3 AH 1 j	Composition espagnole 1
+ ESP 2531	3 A 1 j	Thème
+ ESP 2535	3 H 1 j	Composition espagnole 2
+ ESP 2700	3 A 1 j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP 2710	3 A 1 j	Traduction espagnol-français 1
+ ESP 2720	3 H 1 j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP 2730	3 H 1 j	Traduction français-espagnol

*Bloc 73 E*      *option*      *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Littérature espagnole**

+ ESP 3212	3 A 1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
+ ESP 3222	3 H 1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+ ESP 3242	3 H 1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+ ESP 3252	3 AH 1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle

*Bloc 73 F*      *option*      *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

**Littérature hispano-américaine**

ESP 2300	3 A 1 j	Voix de l'Amérique latine
+ ESP 3311	3 H 1 j	Littérature de la Conquête
+ ESP 3312	3 H 1 j	Littérature de l'Indépendance
+ ESP 3324	3 A 1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP 3326	3 AH 1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+ ESP 3355	3 A 1 j	Littérature hispano-américaine

*Bloc 73 G*      *option*      *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

**Littérature hispanique**

ESP 2400	3 AHE 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+ ESP 3415	3 H 1 j	Poésie hispanique de l'époque baroque
+ ESP 3435	3 H 1 j	Théâtre hispanique du Siècle d'or
+ ESP 3440	3 A 1 j	Poésie hispanique moderne
+ ESP 3444	3 H 1 j	Écriture féminine hispanique
+ ESP 3451	3 H 1 j	Essai hispanique XVIIIe – XXe siècles

*Bloc 73 H*      *option*      *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Lectures et recherches complémentaires**

+ ESP 3810	3 AHE 1 js	Travail de recherche
+ ESP 3820	3 AHE 1 js	Programme de lectures
+ ESP 3900	3 AHE 1 js	Travail dirigé en traduction

*Bloc 73 I*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Théorie littéraire**

FRA 1000	3 A 2 j	Introduction aux études littéraires
FRA 3003	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature

*Bloc 73 J*      *option*      *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Culture et société**

+ ANT 3858	3 H 1 j	Aire culturelle : Amérique du Sud
ANT 3859	3 A 1 j	Aire culturelle méso-américaine
ANT 3881	3 A 1 j	Aire : Méso-Amérique précolombienne
HAR 1500	3 H 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 1612	3 A 1 j	Le phénomène des avant-gardes
HAR 2201	3 A 1 j	Architectures amérindiennes
HAR 3131	3 H 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1931	3 A 1 j	L'Antiquité
JUI 2100	3 A 1 js	Judaïsme et judéité
LAA 1101	3 AH 1 js	Amérique latine : cours synthèse
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique

*Bloc 73 Y*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
ARA 1001	3 A 1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3 H 1 s	Introduction au monde arabe 2
ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
CIN 1040	3 A 1 js	Langage et matières de l'expression
COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias
FRA 1702	3 A 1 j	Histoire du théâtre en Occident 1
FRA 1703	3 H 1 j	Histoire du théâtre en Occident 2
FRA 2810	3 A 1 j	Ouvres de la francophonie. Antilles
HGL 1021	3 AE 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 A 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
ITL 3130	3 H 1 js	La Renaissance italienne

LAT 1111	3 A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H	1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 3160	3 H	1 j	Le théâtre latin
LNG 1060	3 H	1 j	Stylistique
LNG 1400	3 A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A	1 j	Notions de morphologie et de syntaxe
LNG 2340	3 A	1 j	Langues secondes
PHI 2320	3 H	1 j	Philosophie de l'esprit
PTG 1951	6 AH	1 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH	1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH	1 js	Portugais avancé

## Programme 1-105-2-0

Version 12

## Majeur en études hispaniques

J

## Objectifs

Le majeure en études hispaniques propose aux étudiants d'améliorer leur formation de base en langue espagnole par des cours approfondis tels que conversation avancée, composition, traduction, étude de l'espagnol d'Amérique. Il permet aussi d'enrichir cet apprentissage linguistique avec des cours de littérature, de cinéma et littérature et de civilisation des pays hispanophones. Ce programme favorise aussi l'ouverture des étudiants à d'autres disciplines. Ils peuvent ainsi choisir un certain nombre de cours en anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc., en fonction de l'apport de ces cours à une meilleure connaissance du monde hispanique ou de leur intérêt spécifique. Le majeure est souvent combiné à un mineur dans une autre discipline ou au certificat de traduction espagnol-français-espagnol (auquel il donne accès), pour obtenir un baccalauréat. Le majeure peut donner accès à la maîtrise en études hispaniques à la condition de suivre, dans le cadre de la scolarité de maîtrise, un certain nombre de cours de 3e année.

## Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire. Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1991 ou les cours 101 et 201 du CEGEP. Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

## Segment 73

Bloc 73 A obligatoire 18 cr.

## Langue, civilisations, littérature

ESP 1215	3 A	1 j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6 A	1 j	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3 H	1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3 H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP 2536	3 AH	1 j	Grammaire avancée

Bloc 73 B option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

## Apprentissage de l'espagnol

+ ESP 1952	3 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE	1 js	Espagnol avancé
+ ESP 1996	6 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP 2510	3 AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP 3610	3 H	1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)

Bloc 73 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

## Étude de la langue

+ ESP 3511	3 A	1 j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+ ESP 3517	3 H	1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP 3518	3 H	1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+ ESP 3537	3 H	1 j	Espagnol moderne
+ ESP 3550	3 H	1 j	L'espagnol d'Amérique
+ ESP 3710	3 A	1 j	L'espagnol : langue étrangère 1
+ ESP 3720	3 H	1 j	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3 A	1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 73 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

## Traduction et rédaction

+ ESP 2525	3 AH	1 j	Composition espagnole 1
+ ESP 2531	3 A	1 j	Thème

+ ESP 2535	3 H	1 j	Composition espagnole 2
+ ESP 2700	3 A	1 j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP 2710	3 A	1 j	Traduction espagnol-français 1
+ ESP 2720	3 H	1 j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP 2730	3 H	1 j	Traduction français-espagnol

Bloc 73 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

## Littérature espagnole

+ ESP 3212	3 A	1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
+ ESP 3222	3 H	1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+ ESP 3242	3 H	1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+ ESP 3252	3 AH	1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle

Bloc 73 F option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

## Pratiques culturelles hispano-américaines

+ ESP 1327	3 A	1 j	Civilisation hispano-américaine 2
ESP 2300	3 A	1 j	Voix de l'Amérique latine
+ ESP 3311	3 H	1 j	Littérature de la Conquête
+ ESP 3312	3 H	1 j	Littérature de l'Indépendance
+ ESP 3324	3 A	1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP 3326	3 AH	1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+ ESP 3355	3 A	1 j	Littérature hispano-américaine

Bloc 73 G option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

## Littérature hispanique

ESP 2400	3 AHE	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+ ESP 2651	3 A	1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP 2652	3 H	1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP 3415	3 H	1 j	Poésie hispanique de l'époque baroque
+ ESP 3435	3 H	1 j	Théâtre hispanique du Siècle d'or
+ ESP 3440	3 A	1 j	Poésie hispanique moderne
+ ESP 3451	3 H	1 j	Essai hispanique XVIIIe – XXe siècles

Bloc 73 H option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

## Lectures et recherches complémentaires

+ ESP 3810	3 AHE	1 js	Travail de recherche
+ ESP 3820	3 AHE	1 js	Programme de lectures
+ ESP 3900	3 AHE	1 js	Travail dirigé en traduction

Bloc 73 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

## Théorie littéraire

FRA 1000	3 A	2 j	Introduction aux études littéraires
FRA 3003	3 H	1 j	Poétique et théorie des genres
LCO 2011	3 H	1 js	Études comparatives des récits
LCO 3010	3 H	1 js	Théories de la littérature

Bloc 73 J option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

## Culture et société

+ ANT 3858	3 H	1 j	Aire culturelle : Amérique du Sud
ANT 3859	3 A	1 j	Aire culturelle méso-américaine
ANT 3881	3 A	1 j	Aire : Méso-Amérique précolombienne
HAR 1500	3 H	1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 1612	3 A	1 j	Le phénomène des avant-gardes
HAR 2201	3 A	1 j	Architectures amérindiennes
HAR 3131	3 H	1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1931	3 A	1 j	L'Antiquité
JUI 2100	3 A	1 js	Judaïsme et judéité
LAA 1101	3 AH	1 js	Amérique latine : cours synthèse
POL 2830	3 AH	1 j	L'Amérique latine
POL 3830	3 AHE	1 j	Développement et politique au Mexique

Bloc 73 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

ANG 1967	3 AHE	1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE	1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE	1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1969	3 AHE	1 js	Lecture de l'anglais 1
ARA 1001	3 A	1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3 H	1 s	Introduction au monde arabe 2
+ ARA 1952	3 AH	1 js	Arabe intermédiaire
CIN 1040	3 A	1 js	Langage et matières de l'expression
COM 1200	3 A	1 j	Introduction aux médias
FRA 1702	3 A	1 j	Histoire du théâtre en Occident 1
FRA 1703	3 H	1 j	Histoire du théâtre en Occident 2
FRA 2810	3 A	1 j	Oeuvres de la francophonie. Antilles
HGL 1021	3 AE	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H	1 j	Mythe et religion dans le monde romain

HST	2351	3 A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST	2352	3 A	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL	1120	3 A	1 j	Introduction à la culture italienne
+ ITL	1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire
+ ITL	1953	3 AH	1 s	Italien avancé
ITL	3130	3 H	1 js	La Renaissance italienne
+ LAT	3160	3 H	1 j	Le théâtre latin
LNG	1060	3 H	1 j	Stylistique
LNG	1400	3 A	1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG	1540	3 A	1 j	Notions de morphologie et de syntaxe
LNG	2340	3 A	1 j	Langues secondes
PHI	2320	3 H	1 j	Philosophie de l'esprit
+ PTG	1952	3 AH	1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG	1953	3 AH	1 js	Portugais avancé

---

Programme 1-105-4-0 Version 07  
**Mineur en études hispaniques** **J**

---

**Objectifs**

Le mineur en études hispaniques a été conçu pour offrir aux étudiants venant d'horizons divers (Cégeps, autres départements, marché du travail) une formation de base solide en langue espagnole et un premier contact avec la culture des pays de langue espagnole. Ce programme permettant une certaine flexibilité, il peut accueillir aussi des étudiants qui possèdent des connaissances plus avancées en langue espagnole et qui y trouveront un cadre pour s'initier à une formation universitaire par des cours de langue, de traduction, de civilisation, de littérature et autres pratiques culturelles du monde hispanique. Le mineur est habituellement combiné avec un majeur dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat. Il représente un atout pour des étudiants de diverses disciplines désireux de posséder des instruments favorisant leur meilleure intégration au marché du travail dans le contexte de la mondialisation.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire. Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

*Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

**Apprentissage de l'espagnol**

ESP	1951	6 A	2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP	1952	3 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP	1953	3 AHE	1 js	Espagnol avancé
ESP	1994	6 AHE	1 j	Espagnol élémentaire et intermédiaire
ESP	1994H	6 A	2 j	Espagnol élémentaire et intermédiaire
+ ESP	1996	6 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP	2510	3 AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol

*Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Étude de la langue**

+ ESP	2536	3 AH	1 j	Grammaire avancée
+ ESP	3511	3 A	1 j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+ ESP	3550	3 H	1 j	L'espagnol d'Amérique
+ ESP	3610	3 H	1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)

*Bloc 72 C option minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

**Traduction et rédaction**

+ ESP	2525	3 AH	1 j	Composition espagnole 1
+ ESP	2531	3 A	1 j	Thème
+ ESP	2535	3 H	1 j	Composition espagnole 2
+ ESP	2700	3 A	1 j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP	2710	3 A	1 j	Traduction espagnol-français 1
+ ESP	2720	3 H	1 j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP	2730	3 H	1 j	Traduction français-espagnol

*Bloc 72 D option minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

**Civilisation et littérature**

ESP	1215	3 A	1 j	Civilisation espagnole
+ ESP	1225	6 A	1 j	Littérature espagnole : panorama
ESP	1317	3 H	1 j	Civilisation hispano-américaine 1

+ ESP	1325	3 H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP	1327	3 A	1 j	Civilisation hispano-américaine 2
ESP	2300	3 A	1 j	Voix de l'Amérique latine
ESP	2400	3 AHE	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+ ESP	2651	3 A	1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP	2652	3 H	1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP	3444	3 H	1 j	Écriture féminine hispanique

**Certificat de traduction troisième langue**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**Département de mathématiques et de statistique**

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 5186

Téléphone : 514-343-6111, poste 1693

Télécopieur : 514-343-5700

**Introduction**

Les mathématiques se sont de tout temps inscrites dans le grand courant du développement de la science. Tantôt innovatrices, tantôt à la remorque des autres sciences, elles se sont imposées dans les développements scientifiques ou technologiques.

Le Département offre six orientations au baccalauréat spécialisé en mathématiques : actuariat, actuariat COOP, mathématiques pures et appliquées, sciences mathématiques, statistique et statistique COOP.

En collaboration avec les départements d'informatique et de recherche opérationnelle, de physique et de sciences économiques, le Département offre des baccalauréats spécialisés bidisciplinaires en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique et en Mathématiques et Économie, pouvant mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre discipline.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des mathématiques au secondaire.

**Directeur : Yvan Saint-Aubin****Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Jean-François Angers, Ph.D. (Purdue)  
 Paul Arminjon, Ph.D. (Montréal)  
 Jacques Bélaïr, Ph.D. (Cornell)  
 Khalid Benabdallah, Ph.D. (Wayne State)  
 Martin Bilodeau, Ph.D. (Toronto)  
 Michel Delfour, Ph.D. (Case Western Reserve)  
 Daniel Dufresne, Ph.D. (Londres)  
 Marlène Frigon, Ph.D. (Montréal)  
 Paul Gauthier, Ph.D. (Wayne State)  
 André Giroux, Ph.D. (Montréal)  
 Andrew Granville, Ph.D. (Queens, Kingston)  
 Véronique Hussin, Ph.D. (Liège)  
 Anatole Joffe, Ph.D. (Cornell)  
 François Lalonde, doctorat d'État (Paris)  
 Christian Léger, Ph.D. (Stanford)  
 Yves Lepage, Ph.D. (Montréal)  
 Sabin Lessard, Ph.D. (Montréal)  
 Jiri Patera, Ph.D. (Prague)  
 François Perron, Ph.D. (Montréal)  
 Qazi Ibadur Rahman, Ph.D. (Londres)  
 Ivo Rosenberg, Ph.D. (J.E. Purkyne, Brno)  
 Christiane Rousseau, Ph.D. (Montréal)  
 Roch Roy, Ph.D. (Montréal)  
 Gert Sabidussi, Ph.D. (Vienne)  
 Yvan Saint-Aubin, Ph.D. (Montréal)  
 Jean Turgeon, Ph.D. (Toronto)  
 Pavel Winternitz, Ph.D. (Joint Inst. Dubna)

**Professeurs agrégés**

Anne Bourlioux, Ph.D. (Princeton)  
 Abraham Broer, Ph.D. (R.U. Utrecht)  
 Octavian Cornea, Ph.D. (Rochester)  
 Louis Doray, Ph.D. (Waterloo)  
 Richard Duncan, Ph.D. (San Diego)  
 Véronique Gayrard, Habilitation (Aix-Marseille I)  
 Martin Goldstein, Ph.D. (Wisconsin)  
 Jean-Marc Terrier, D.Sc. (Zurich)

**Professeurs adjoints**

Pierre Duchesne, Ph.D. (Montréal)  
 Charles Dugas, Ph.D. (Montréal)  
 Iosif Polterovitch, Ph.D. (Weizmann)

**Professeurs associés**

Gilles Ducharme, Ph.D. (Montréal)  
 Richard Fournier, Ph.D. (Montréal)  
 Michel Grundland, Ph.D. (Varsovie)  
 Urs Maag, Ph.D. (Toronto)

**Professeur invité**

Jacques Hurtubise, D.Phil. (Oxford)

**Chercheurs invités**

Dimiter Dryanov, Ph.D. (Sofia)  
 Alina Stancu, Ph.D. (Rochester)

**Professeurs émérites**

Robert Cléroux  
 Serge Dubuc  
 Andrzej Granas  
 Maurice L'Abbé  
 Constance Van Eeden

Programme 1-190-1-0

Version 13

**B.Sc. spécialisé en mathématiques**

**Objectifs**

Ce programme, qui comporte six orientations, vise à initier l'étudiant aux sujets principaux des mathématiques, de la statistique et de l'actuariat et à développer chez l'étudiant « une tête bien faite » : esprit d'analyse et de synthèse, démarche rigoureuse, aptitude à résoudre des problèmes. Ces aptitudes préparent adéquatement tant au marché du travail qu'aux études supérieures.

L'orientation Actuariat (Ac), en plus de développer l'esprit mathématique, prépare aux examens professionnels des sociétés d'actuaire. En plus des objectifs de l'orientation Actuariat, l'orientation Actuariat COOP vise à intégrer dans la formation des expériences dans le milieu du travail.

L'orientation Mathématiques pures et appliquées (MPA) offre aux étudiants une introduction systématique à tous les grands chapitres des mathématiques, aux sujets menant aux applications et à divers outils informatiques.

L'orientation Sciences mathématiques (SM) offre une solide initiation aux mathématiques, à un éventail de disciplines connexes et à plusieurs outils immédiatement utiles sur le marché du travail.

L'orientation Statistique (St) offre aux étudiants une solide formation de base en statistique qui intègre logiciels statistiques, informatique et méthodes numériques. En plus des objectifs de l'orientation Statistique, l'orientation Statistique COOP vise à intégrer dans la formation des expériences dans le milieu du travail.

**Structure du programme**

L'orientation Actuariat comprend les segments 02 et 75, avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

L'orientation Actuariat COOP comprend les segments 02 et 76, avec 66 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix. Les étudiants doivent aussi effectuer avec succès les stages hors programme MAT 3001 (Stage 3) et MAT 3002 (Stage 4).

L'orientation Mathématiques pures et appliquées comprend les segments 02 et 77, avec 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

L'orientation Sciences Mathématiques comprend les segments 02 et 78, avec 27 crédits obligatoires, 54 à option et 9 au choix.

L'orientation Statistique comprend les segments 02 et 79, avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

L'orientation Statistique COOP comprend les segments 02 et 80, avec 66 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix. Les étudiants doivent aussi effectuer avec succès les stages hors programme MAT 3001 (Stage 3) et MAT 3002 (Stage 4).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 02 Commun aux six orientations**

Bloc 02 A		obligatoire		24 cr.
MAT	1000	4	AHE 1 j	Analyse 1
MAT	1400	4	AH 1 j	Calcul 1
MAT	1500	4	AH 1 j	Mathématiques discrètes
MAT	1600	4	AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT	1681	1	AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT	1720	4	AHE 1 j	Probabilités
STT	1700	3	AH 1 j	Introduction à la statistique

**Segment 75 Propre à l'orientation Actuariat**

Bloc 75 A		obligatoire		30 cr.
<b>Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles</b>				
ACT	6220	3	A 1 j	Finance mathématique 1
+ MAT	1240	3	HE 1 j	Mathématiques financières
+ MAT	2050	3	AH 1 j	Analyse 2
+ MAT	2100	3	AH 1 j	Analyse 3
+ MAT	2250	3	A 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+ MAT	2284	3	H 1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+ MAT	2717	3	HE 1 j	Processus stochastiques
+ MAT	3251	3	A 1 j	Théorie du risque
+ STT	2400	3	HE 1 j	Régression linéaire
+ STT	2700	3	AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 75 B		obligatoire		6 cr.
<b>Outils informatiques de base</b>				
IFT	1177	3	AHE 1 j	Chiffriers-bases de données :compléments
IFT	1178	3	AHE 1 j	Programmation d'applications en VB

Bloc 75 C		option		minimum 0 cr., maximum 6 cr.
<b>Compléments de mathématiques et de statistique</b>				
+ MAT	1410	3	AH 1 j	Calcul 2
+ MAT	2412	3	A 1 j	Analyse numérique 1
MAT	6111	3	AH 1	Mesure et intégration
MAT	6112	3	AH 1	Analyse fonctionnelle I
MAT	6717	3	AH 1	Probabilités
+ STT	2100	3	H 1 j	Théorie de la décision
+ STT	2305	3	H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT	3410	3	AE 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT	3505	3	H 1 j	Données catégorielles
+ STT	3700	3	H 1 j	Inférence statistique
+ STT	3781	3	H 1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 75 D		option		minimum 12 cr., maximum 18 cr.
<b>Compléments d'actuariat</b>				
ACT	6230	3	H 1 j	Finance mathématique 2
MAT	2000	3	AHE 1 j	Stage 1
+ MAT	2251	3	HE 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
MAT	3000	3	AHE 1 j	Stage 2
+ MAT	3201	3	A 1 j	Mathématiques des régimes de rentes
MAT	3281	3	H 1 j	Laboratoire d'actuariat
+ MAT	3284	3	A 1 j	Modèles en assurance IARD
+ STT	3220	3	A 1 j	Méthodes de prévision
+ STT	3260	3	H 1 j	Modèles de survie

Bloc 75 Y		option		minimum 9 cr., maximum 15 cr.
<b>Contributions d'autres disciplines</b>				
DMO	1000	3	AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO	2960	3	H 1 j	Démographie et actuariat
ECN	1000	3	AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN	1050	3	AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN	2165	3	A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN	3801	3	E 1 s	Économie financière
GIN	3065	3	A 1 j	Analyse des risques technologiques
+ IFT	1010	4	AH 1 j	Programmation 1
+ IFT	1020	4	AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT	2010	4	AH 1 j	Structures de données
+ IFT	3240	4	H 1 j	Simulation et modèles



**Segment 76 Propre à l'orientation Actuariat COOP***Bloc 76 A obligatoire 30 cr.***Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles**

ACT 6220	3 A 1 j	Finance mathématique 1
+ MAT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 AH 1 j	Analyse 3
+ MAT 2250	3 A 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+ MAT 2284	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ MAT 3251	3 A 1 j	Théorie du risque
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique

*Bloc 76 B obligatoire 6 cr.***Outils informatiques de base**

IFT 1177	3 AHE 1 j	Chiffriers-bases de données :compléments
IFT 1178	3 AHE 1 j	Programmation d'applications en VB

*Bloc 76 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Compléments de mathématiques et de statistique**

+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle I
MAT 6717	3 AH 1	Probabilités
+ STT 2100	3 H 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

*Bloc 76 D option minimum 9 cr., maximum 15 cr.***Compléments d'actuariat**

ACT 6230	3 H 1 j	Finance mathématique 2
+ MAT 2251	3 HE 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+ MAT 3201	3 A 1 j	Mathématiques des régimes de rentes
MAT 3281	3 H 1 j	Laboratoire d'actuariat
+ MAT 3284	3 A 1 j	Modèles en assurance IARD
+ STT 3220	3 A 1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 H 1 j	Modèles de survie

*Bloc 76 E obligatoire 6 cr.*

MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1
MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2

*Bloc 76 Y option minimum 9 cr., maximum 15 cr.***Contributions d'autres disciplines**

DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière
GIN 3065	3 A 1 j	Analyse des risques technologiques
+ IFT 1010	4 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1020	4 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 2010	4 AH 1 j	Structures de données
+ IFT 3240	4 H 1 j	Simulation et modèles

**Segment 77 Propre à l'orientation Mathématiques pures et appliquées***Bloc 77 A obligatoire 33 cr.***Analyse, algèbre et géométrie**

+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 AH 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 AH 1 j	Variable complexe
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1

+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques

*Bloc 77 B obligatoire 6 cr.***Outils informatiques de base**

+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C

*Bloc 77 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.***Compléments mathématiques 1**

MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques

*Bloc 77 D option minimum 12 cr., maximum 15 cr.***Compléments mathématiques 2**

MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles
+ MAT 3363	3 A 1 j	Géométrie projective
+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3616	3 H 1 j	Théorie des graphes
+ MAT 3632	3 H 1 j	Théorie des nombres
+ MAT 3661	3 A 1 j	Théorie de Galois
+ MAT 3681	3 H 1 j	Laboratoire de mathématiques
MAT 4000	3 AHE 1 j	Mémoire de fin d'études
MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle I
MAT 6717	3 AH 1	Probabilités

*Bloc 77 Y option minimum 9 cr., maximum 12 cr.***Contributions d'autres disciplines**

BIO 1203	3 AHE 1 j	Introduction à la génétique
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale
BIO 3042	3 H 1 j	Dynamique des populations
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière
GEO 1312	3 A 1 j	Géographie et environnement
GEO 2122	3 AH 1 js	Climatologie
+ GEO 2312	3 H 1 j	Gestion des ressources
+ GEO 2512	3 A 1 j	Systèmes d'information géographique
+ GEO 2522	3 H 1 js	Télétection numérique
+ GEO 3142	3 H 1 j	Hydrologie
+ IFT 1010	4 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1020	4 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 2010	4 AH 1 j	Structures de données
+ IFT 2121	4 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique
+ IFT 2504	4 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 3240	4 H 1 j	Simulation et modèles
+ IFT 3512	4 H 1 j	Techniques d'optimisation 2
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2100	3 H 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3220	3 A 1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 H 1 j	Modèles de survie
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3500	3 A 1 j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles
+ STT 3510	3 A 1 j	Biostatistique
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

**Segment 78 Propre à l'orientation Sciences mathématiques**

*Bloc 78 A obligatoire 3 cr.*

**Compléments**

+ MAT 1410 3 AH 1 j Calcul 2

*Bloc 78 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Outils informatiques de base**

+ IFT 1166 3 AHE 1 j Programmation orientée objet en C++  
 IFT 1177 3 AHE 1 j Chiffriers-bases de données :compléments  
 IFT 1178 3 AHE 1 j Programmation d'applications en VB  
 + IFT 1969 3 AH 1 js Programmation scientifique en langage C

*Bloc 78 C option minimum 36 cr., maximum 39 cr.*

**Compléments mathématiques**

ACT 6220 3 A 1 j Finance mathématique 1  
 ACT 6230 3 H 1 j Finance mathématique 2  
 + IFT 1571 4 AH 1 j Modèles de recherche opérationnelle  
 + IFT 2504 4 A 1 j Techniques d'optimisation 1  
 + IFT 3512 4 H 1 j Techniques d'optimisation 2  
 MAT 1101 3 H 1 j Mathématiques fondamentales  
 + MAT 1240 3 HE 1 j Mathématiques financières  
 MAT 1301 3 A 1 j Mathématiques élémentaires  
 MAT 1334 4 AH 1 j Géométrie euclidienne  
 MAT 2000 3 AHE 1 j Stage 1  
 + MAT 2050 3 AH 1 j Analyse 2  
 + MAT 2100 3 AH 1 j Analyse 3  
 + MAT 2115 3 H 1 j Équations différentielles  
 + MAT 2130 3 AH 1 j Variable complexe  
 + MAT 2300 3 A 1 j Géométrie différentielle  
 + MAT 2412 3 A 1 j Analyse numérique 1  
 + MAT 2450 3 H 1 j Mathématiques et technologie  
 + MAT 2466 3 A 1 j Analyse appliquée  
 + MAT 2531 3 H 1 j Histoire des mathématiques  
 + MAT 2600 3 A 1 j Algèbre 1  
 + MAT 2611 3 H 1 j Algèbre 2  
 + MAT 2717 3 HE 1 j Processus stochastiques  
 MAT 3000 3 AHE 1 j Stage 2  
 + MAT 3060 3 A 1 j Logique  
 + MAT 3162 3 H 1 j Équations aux dérivées partielles  
 + MAT 3363 3 A 1 j Géométrie projective  
 + MAT 3415 3 H 1 j Analyse numérique 2  
 + MAT 3431 3 A 1 j Théorie de l'optimisation  
 + MAT 3450 3 A 1 j Modélisation mathématique  
 + MAT 3616 3 H 1 j Théorie des graphes  
 + MAT 3632 3 H 1 j Théorie des nombres  
 + MAT 3661 3 A 1 j Théorie de Galois  
 + MAT 3681 3 H 1 j Laboratoire de mathématiques  
 + STT 2000 3 A 1 j Échantillonnage  
 + STT 2100 3 H 1 j Théorie de la décision  
 + STT 2305 3 H 1 j Analyse multivariée appliquée  
 + STT 2400 3 HE 1 j Régression linéaire  
 + STT 2700 3 AH 1 j Concepts et méthodes en statistique  
 + STT 3220 3 A 1 j Méthodes de prévision  
 + STT 3260 3 H 1 j Modèles de survie  
 + STT 3410 3 AE 1 j Plans et analyses d'expériences  
 + STT 3500 3 A 1 j Méthodes non paramétriques  
 + STT 3505 3 H 1 j Données catégorielles  
 + STT 3510 3 A 1 j Biostatistique  
 + STT 3700 3 H 1 j Inférence statistique  
 + STT 3781 3 H 1 j Laboratoire de statistique

*Bloc 78 Y option minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Contributions d'autres disciplines**

ANG 1967 3 AHE 1 js Anglais intermédiaire 1  
 ANG 1967T 3 AHE 1 j Anglais intermédiaire  
 BIO 1203 3 AHE 1 j Introduction à la génétique  
 BIO 1803 3 AH 1 js Écologie générale  
 BIO 3042 3 H 1 j Dynamique des populations  
 CHM 1993 3 H 1 j Physicochimie générale  
 DMO 1000 3 AH 1 js Éléments de démographie  
 + DMO 2960 3 H 1 j Démographie et actuariat  
 ECN 1000 3 AHE 1 j Principes d'économie  
 + ECN 1050 3 AH 1 j Introduction à la macroéconomie  
 ECN 2165 3 A 1 j Comptabilité 1

+ ECN 3801 3 E 1 s Économie financière  
 GEO 1312 3 A 1 j Géographie et environnement  
 GEO 2122 3 AH 1 js Climatologie  
 + GEO 2312 3 H 1 j Gestion des ressources  
 + GEO 2512 3 A 1 j Systèmes d'information géographique  
 + GEO 2522 3 H 1 js Télédétection numérique  
 + GEO 3142 3 H 1 j Hydrologie  
 GIN 3030 3 A 1 j Gestion et assurance de la qualité  
 GIN 3032 3 A 1 j Fiabilité technique et humaine  
 GIN 3065 3 A 1 j Analyse des risques technologiques  
 HEC 3015 3 AHE 1 js Management  
 HEC 3017 3 AHE 1 js Comptabilité de gestion  
 HST 1045 3 H 1 j Introduction à l'histoire des sciences  
 + IFT 1010 4 AH 1 j Programmation 1  
 + IFT 1020 4 AHE 1 j Programmation 2  
 + IFT 2010 4 AH 1 j Structures de données  
 + IFT 2121 4 AH 1 j Introduction à l'algorithmique  
 + IFT 3240 4 H 1 j Simulation et modèles  
 LNG 1955 3 A 1 j Notions générales de linguistique  
 PHI 1130 3 H 1 j Philosophie des sciences  
 PHI 1300 3 A 1 j Philosophie de la connaissance  
 PHI 3155 3 H 1 j Problèmes de philosophie des sciences  
 + PHY 1620 3 AH 1 j Ondes et vibrations  
 PHY 1651 3 AH 1 j Mécanique classique 1  
 + PHY 1652 3 AH 1 j Relativité 1  
 + PHY 3070 3 H 1 j Relativité 2  
 + PHY 3080 3 A 1 j Applications des groupes en physique  
 + PHY 3131 3 H 1 j Mécanique classique 2  
 REI 1010 3 A 1 j Introduction aux relations industrielles

**Segment 79 Propre à l'orientation Statistique**

*Bloc 79 A obligatoire 12 cr.*

**Compléments mathématiques**

+ MAT 2050 3 AH 1 j Analyse 2  
 + MAT 2100 3 AH 1 j Analyse 3  
 + MAT 2412 3 A 1 j Analyse numérique 1  
 + MAT 2717 3 HE 1 j Processus stochastiques

*Bloc 79 B obligatoire 18 cr.*

**Éléments de statistique**

+ STT 2000 3 A 1 j Échantillonnage  
 + STT 2400 3 HE 1 j Régression linéaire  
 + STT 2700 3 AH 1 j Concepts et méthodes en statistique  
 + STT 3410 3 AE 1 j Plans et analyses d'expériences  
 + STT 3700 3 H 1 j Inférence statistique  
 + STT 3781 3 H 1 j Laboratoire de statistique

*Bloc 79 C obligatoire 6 cr.*

**Outils informatiques de base**

+ IFT 1166 3 AHE 1 j Programmation orientée objet en C++  
 + IFT 1969 3 AH 1 js Programmation scientifique en langage C

*Bloc 79 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Outils informatiques avancés**

+ IFT 1010 4 AH 1 j Programmation 1  
 + IFT 1020 4 AHE 1 j Programmation 2  
 + IFT 2010 4 AH 1 j Structures de données  
 + IFT 3240 4 H 1 j Simulation et modèles

*Bloc 79 E option minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Compléments en mathématiques**

+ MAT 1410 3 AH 1 j Calcul 2  
 + MAT 2115 3 H 1 j Équations différentielles  
 + MAT 2130 3 AH 1 j Variable complexe  
 + MAT 2450 3 H 1 j Mathématiques et technologie  
 + MAT 2466 3 A 1 j Analyse appliquée  
 + MAT 3431 3 A 1 j Théorie de l'optimisation  
 MAT 6111 3 AH 1 Mesure et intégration  
 MAT 6112 3 AH 1 Analyse fonctionnelle I

*Bloc 79 F option minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Mathématiques financières et de l'assurance**

+ MAT 1240 3 HE 1 j Mathématiques financières  
 + MAT 2250 3 A 1 j Mathématiques de l'assurance-vie 1

+ MAT 2251	3 HE	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+ MAT 2284	3 H	1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+ MAT 3201	3 A	1 j	Mathématiques des régimes de rentes
+ MAT 3251	3 A	1 j	Théorie du risque
MAT 3281	3 H	1 j	Laboratoire d'actuariat
+ MAT 3284	3 A	1 j	Modèles en assurance IARD

*Bloc 79 G option minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Compléments en probabilités et statistique 1**

MAT 2000	3 AHE	1 j	Stage 1
+ STT 2100	3 H	1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H	1 j	Analyse multivariée appliquée

*Bloc 79 H option minimum 3 cr., maximum 18 cr.*

**Compléments en probabilités et statistique 2**

GIN 3031	3 A	1 j	Contrôle statistique des processus
MAT 3000	3 AHE	1 j	Stage 2
MAT 6717	3 AH	1	Probabilités
+ STT 3220	3 A	1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 H	1 j	Modèles de survie
+ STT 3500	3 A	1 j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3505	3 H	1 j	Données catégorielles
+ STT 3510	3 A	1 j	Biostatistique

*Bloc 79 Y option minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Contributions d'autres disciplines**

BIO 1203	3 AHE	1 j	Introduction à la génétique
BIO 1803	3 AH	1 js	Écologie générale
BIO 3042	3 H	1 j	Dynamique des populations
CHM 1993	3 H	1 j	Physicochimie générale
DMO 1000	3 AH	1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3 H	1 j	Démographie et actuariat
ECN 1000	3 AHE	1 j	Principes d'économie
+ ECN 1050	3 AH	1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 3801	3 E	1 s	Économie financière
GIN 3030	3 A	1 j	Gestion et assurance de la qualité
GIN 3032	3 A	1 j	Fiabilité technique et humaine
GLG 1952	3 AH	1 js	Géologie générale
GLG 1972	3 A	1 j	Histoire de la Terre et du Climat
+ IFT 2504	4 A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 3512	4 H	1 j	Techniques d'optimisation 2

**Segment 80 Propre à l'orientation Statistique COOP**

*Bloc 80 A obligatoire 12 cr.*

**Compléments mathématiques**

+ MAT 2050	3 AH	1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 AH	1 j	Analyse 3
+ MAT 2412	3 A	1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2717	3 HE	1 j	Processus stochastiques

*Bloc 80 B obligatoire 18 cr.*

**Éléments de statistique**

+ STT 2000	3 A	1 j	Échantillonnage
+ STT 2400	3 HE	1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH	1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3410	3 AE	1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3700	3 H	1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H	1 j	Laboratoire de statistique

*Bloc 80 C obligatoire 6 cr.*

**Outils informatiques de base**

+ IFT 1166	3 AHE	1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1969	3 AH	1 js	Programmation scientifique en langage C

*Bloc 80 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Outils informatiques avancés**

+ IFT 1010	4 AH	1 j	Programmation 1
+ IFT 1020	4 AHE	1 j	Programmation 2
+ IFT 2010	4 AH	1 j	Structures de données
+ IFT 3240	4 H	1 j	Simulation et modèles

*Bloc 80 E option minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Compléments en mathématiques**

+ MAT 1410	3 AH	1 j	Calcul 2
+ MAT 2115	3 H	1 j	Équations différentielles

+ MAT 2130	3 AH	1 j	Variable complexe
+ MAT 2450	3 H	1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2466	3 A	1 j	Analyse appliquée
+ MAT 3431	3 A	1 j	Théorie de l'optimisation
MAT 6111	3 AH	1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH	1	Analyse fonctionnelle I

*Bloc 80 F option minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Mathématiques financières et de l'assurance**

+ MAT 1240	3 HE	1 j	Mathématiques financières
+ MAT 2250	3 A	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+ MAT 2251	3 HE	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+ MAT 2284	3 H	1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+ MAT 3201	3 A	1 j	Mathématiques des régimes de rentes
+ MAT 3251	3 A	1 j	Théorie du risque
MAT 3281	3 H	1 j	Laboratoire d'actuariat
+ MAT 3284	3 A	1 j	Modèles en assurance IARD

*Bloc 80 G option minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

**Compléments en probabilités et statistique**

GIN 3031	3 A	1 j	Contrôle statistique des processus
MAT 6717	3 AH	1	Probabilités
+ STT 2100	3 H	1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 3220	3 A	1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 H	1 j	Modèles de survie
+ STT 3500	3 A	1 j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3505	3 H	1 j	Données catégorielles
+ STT 3510	3 A	1 j	Biostatistique

*Bloc 80 H obligatoire 6 cr.*

MAT 2000	3 AHE	1 j	Stage 1
MAT 3000	3 AHE	1 j	Stage 2

*Bloc 80 Y option minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Contributions d'autres disciplines**

BIO 1203	3 AHE	1 j	Introduction à la génétique
BIO 1803	3 AH	1 js	Écologie générale
BIO 3042	3 H	1 j	Dynamique des populations
CHM 1993	3 H	1 j	Physicochimie générale
DMO 1000	3 AH	1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3 H	1 j	Démographie et actuariat
ECN 1000	3 AHE	1 j	Principes d'économie
+ ECN 1050	3 AH	1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 3801	3 E	1 s	Économie financière
GIN 3030	3 A	1 j	Gestion et assurance de la qualité
GIN 3032	3 A	1 j	Fiabilité technique et humaine
GLG 1952	3 AH	1 js	Géologie générale
GLG 1972	3 A	1 j	Histoire de la Terre et du Climat
+ IFT 2504	4 A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 3512	4 H	1 j	Techniques d'optimisation 2

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-190-2-0

Version 10

### Majeur en mathématiques

J

#### Objectifs

Ce programme vise à donner à l'étudiant une culture mathématique suffisante pour qu'il puisse travailler utilement dans un domaine scientifique où les mathématiques jouent un rôle important. Selon le choix des cours à option, ce programme peut préparer à la maîtrise en mathématiques, en mathématiques industrielles, en statistique et en mathématique financière et computationnelle.

#### Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 30 cr.

##### Éléments

+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1500	4 AH 1 j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités
STT 1700	3 AH 1 j	Introduction à la statistique

Bloc 71 B option minimum 21 cr., maximum 22 cr.

##### Compléments

ACT 6220	3 A 1 j	Finance mathématique 1
ACT 6230	3 H 1 j	Finance mathématique 2
+ IFT 2504	4 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ MAT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 AH 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 AH 1 j	Variable complexe
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles
+ MAT 3363	3 A 1 j	Géométrie projective
+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3616	3 H 1 j	Théorie des graphes
+ MAT 3632	3 H 1 j	Théorie des nombres
+ MAT 3661	3 A 1 j	Théorie de Galois
+ MAT 3681	3 H 1 j	Laboratoire de mathématiques
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2100	3 H 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3500	3 A 1 j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles
+ STT 3510	3 A 1 j	Biostatistique

+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 4 cr.

BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale
BIO 3042	3 H 1 j	Dynamique des populations
CHM 1993	3 H 1 j	Physicochimie générale
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
GLG 1952	3 AH 1 js	Géologie générale
GLG 1972	3 A 1 j	Histoire de la Terre et du Climat
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 A 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 3155	3 H 1 j	Problèmes de philosophie des sciences
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2

Programme 1-190-4-0

Version 09

### Mineur en mathématiques

J

#### Objectifs

Ce programme vise à apporter à l'étudiant une connaissance mathématique de base pour qu'il puisse travailler utilement dans un milieu où les mathématiques sont présentes.

#### Structure du programme

Ce programme totalise 22 crédits obligatoires, 6 à option et 2 au choix. S'il y avait passage du mineur au majeur ou au spécialisé, le cours IFT 1850 y serait transféré comme cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 22 cr.

##### Éléments

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1500	4 AH 1 j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités
STT 1700	3 AH 1 j	Introduction à la statistique

Bloc 71 B option minimum 3 cr., maximum 7 cr.

##### Compléments

+ IFT 1571	4 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales
+ MAT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
MAT 1301	3 A 1 j	Mathématiques élémentaires
MAT 1334	4 AH 1 j	Géométrie euclidienne
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique
+ MAT 3632	3 H 1 j	Théorie des nombres
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71 Y      option      minimum 0 cr., maximum 3 cr.

**Disciplines connexes**

BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3 AHE 1 j	Chiffriers-bases de données :compléments
IFT 1178	3 AHE 1 j	Programmation d'applications en VB
IFT 1850	3 AH 1 s	Modèles de recherche opérationnelle
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1

## Département de philosophie

2910, boul. Édouard-Montpetit, app. 23

Téléphone : 514-343-6464

Télécopieur : 514-343-7899

**Introduction**

L'enseignement de la philosophie compte parmi les traditions de l'Université de Montréal. Cet enseignement a néanmoins évolué de façon notable dans notre milieu institutionnel. Au fil des ans, le Département de philosophie s'est acquis une réputation enviable parmi les unités analogues des universités québécoises et canadiennes.

Par l'orientation de ses programmes et les compétences représentées dans son corps professoral, le Département de philosophie couvre l'éventail des problématiques actuelles de la discipline. Le champ des enseignements dispensés comprend la philosophie ancienne, la philosophie médiévale, la philosophie chinoise classique, la philosophie moderne et contemporaine, mais aussi la métaphysique, l'esthétique, la philosophie politique, l'éthique, la logique, la philosophie du langage et des sciences, etc.; tant la philosophie anglo-américaine que la philosophie continentale contemporaine fait partie du programme de formation.

À partir des acquis de son histoire, la philosophie vise à développer une conception intégrée de la culture humaine, en même temps qu'elle forme aux méthodes d'analyse et à la réflexion critique. À notre époque plus que jamais, elle intervient dans des recherches interdisciplinaires sur les fondements et les modalités de l'activité rationnelle, théorique et pratique.

La formule pédagogique de la première année, concentrée autour d'un noyau de cours obligatoires, favorise l'acquisition progressive des connaissances de base. Les cours de deuxième et de troisième année permettent l'approfondissement des connaissances et l'ouverture à une plus grande spécialisation. Les programmes de premier cycle préparent ainsi à la recherche spécialisée en même temps qu'ils servent d'assises à une culture universitaire de qualité.

**Directeur: Claude Piché**

**Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Richard Bodéüs, agrégation de l'E.S.S. (Belgique), doctorat en philosophie et lettres (Liège), MSRC

Louis-André Dorion, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris I)

François Duchesneau, agrégation de philosophie (France), doctorat ès lettres (Paris), MSRC, vice-recteur à la planification

Yvon Gauthier, M.A. (Montréal), Ph.D. (Heidelberg)

Jean Grondin, M.A. (Montréal), Ph.D. (Tübingen), MSRC

Maurice Lagueux, L.Ph. (Montréal), M.A. sciences économiques (McGill), doctorat en philosophie (Paris)

Daniel Laurier, M.A. (UQÀM), D.Ph. (Aix-Marseille I)

François Lepage, D.Ph. logique (Paris V), vice-doyen FAS

Wayne J. Norman, Ph.D. (Londres)

Claude Piché, M.A. (Montréal), Ph.D. (Heidelberg)

Jean Roy, L.Ph. (Montréal), D.Ph. (Paris)

Michel Seymour, M.A. (UQÀM), Ph.D. (UQTR)

Daniel Weinstock, M.A. (McGill), D.Ph. (Oxford), chaire de recherche du Canada en éthique et philosophie politique

**Professeurs agrégés**

Daniel Dumouchel, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris IV)

Jean-Pierre Marquis, Ph.D. (McGill)

Fabienne Pironet, doctorat en philosophie et lettres (Liège)

Christine Tappolet, M.Phil. (Londres), D.Ph. (Genève), chaire de recherche du Canada en éthique et métaéthique

**Professeurs adjoints**

Ryoa Chung, Ph.D. (Montréal)

Anna Ghiglione, M.A. langues et littératures orientales-chinoises (Venise), D.Ph. Études de l'Extrême-Orient (Paris VII)

Vayos Liapis, Ph.D. études classiques (Glasgow)

Iain MacDonald, M.A. (Wales), Ph.D. (Essex)

Christian Nadeau, M.A. (UQAM), D.Ph. (Paris X)

**Professeurs associés**

Egbert J. Bakker, doctorat en études classiques (Leyde)

Steven Davis, Ph.D. (Illinois)

**Professeurs émérites**

Venant Cauchy

Vianney Décarie

Paul Lacoste

Charles Le Blanc

**Professeur honoraire**

Georges Héral

Programme 1-195-1-0

Version 10

**B.A. spécialisé en philosophie**

**J**

**Objectifs**

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base dans les grands champs de la philosophie tout en fournissant une spécialisation préparant de façon optimale aux études supérieures.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 66 à option et 6 au choix. Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'à des cours de sigle PHI. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle PHI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 83**

Bloc 83 A      obligatoire

18 cr.

**Bases de la philosophie**

PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 83 B      option

minimum 3 cr., maximum 12 cr.

**Histoire de la philosophie 1**

PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 H 1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 83 C      option

minimum 3 cr., maximum 9 cr.

**Histoire de la philosophie 2**

PHI 1860	3 H 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)

Bloc 83 D      option

minimum 3 cr., maximum 12 cr.

**Histoire de la philosophie 3**

PHI 2605	3 A 1 j	Descartes
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 H 1 j	L'empirisme moderne

<i>Bloc 83 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>	<i>Bloc 83 I</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
<b>Philosophie et sciences humaines</b>			<b>Philosophie orientale</b>		
PHI 1200	3 A 1 j	Anthropologie philosophique	PHI 2960	3 A 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine	PHI 2970	3 A 1 j	Philosophie chinoise de la connaissance
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art	PHI 3970	3 H 1 j	Réflexions logico-linguistiques en Chine
PHI 2195	3 H 1 j	Idéalisme allemand	<i>Bloc 83 L option minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>		
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche	<b>Langues</b>		
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl	ALL 1979	3 AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand
PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique	+ ALL 1980	3 AE 1 j	Lecture en langue allemande 1
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France	+ ALL 1982	3 H 1 s	Lecture en langue allemande 2
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques	+ ALL 1983	3 AE 1 s	Lecture en langue allemande 3
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire	+ ANG 1975	3 HE 1 js	Lecture de l'anglais 2
PHI 2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance	ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
<i>Bloc 83 F option minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>			+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
<b>Philosophie éthico-politique</b>			+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique	+ CHN 1075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
PHI 2405	3 H 1 j	Théories éthiques modernes	+ CHN 1085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
PHI 2406	3 A 1 j	Théories éthiques contemporaines	+ CHN 2070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales	+ CHN 2080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique	GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes	+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine	LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant	+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
<i>Bloc 83 G option minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>			<i>Bloc 83 Y option minimum 9 cr., maximum 14 cr.</i>		
<b>Philosophie et pensée scientifique</b>			<b>Initiations complémentaires</b>		
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences	AES 1010	3 H 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Chine
PHI 1300	3 A 1 j	Philosophie de la connaissance	ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2	ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
PHI 2150	3 H 1 j	Philosophie des sciences humaines	COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
PHI 2160	3 H 1 j	Philosophie des sciences exactes	COM 2200	3 AH 1 j	Communication, sens et discours
PHI 2180	3 A 1 j	Philosophie du langage	ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
PHI 2305	3 H 1 j	Théories de la connaissance	+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit	ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
PHI 2330	3 H 1 j	Problèmes de métaphysique	ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
PHI 2340	3 A 1 j	Induction et raisonnement scientifique	ETM 2006	3 AH 1 j	Les Juifs au Moyen Âge
<i>Bloc 83 H option minimum 15 cr., maximum 18 cr.</i>			FRA 1003	3 A 2 j	Histoire de la littérature
<b>Cours approfondis</b>			FRA 1301	3 H 1 j	Classicismes
PHI 3005	3 A 1 j	Logique 3	FRA 2100	3 A 1 j	Littérature médiévale
PHI 3155	3 H 1 j	Problèmes de philosophie des sciences	FRA 2300	3 A 1 j	Prose d'idées du XVIIIe siècle
PHI 3165	3 A 1 j	Philosophie des mathématiques	FRA 3017	3 H 1 j	Littérature et philosophie
PHI 3250	3 A 1 j	Esthétique de la littérature	FRA 3019	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse
PHI 3255	3 A 1 j	Esthétique contemporaine	GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
PHI 3460	3 H 1 js	Histoire de la philosophie politique	+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
PHI 3465	3 A 1 j	Démocratie et constitutionalisme	+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
PHI 3510	3 H 1 j	Problèmes de philosophie moderne	HAR 1080	3 H 1 j	L'art roman
PHI 3520	3 A 1 j	Science et philosophie moderne	HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
PHI 3530	3 A 1 j	Le rationalisme moderne	HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne
PHI 3605	3 A 1 j	Nature humaine et normativité	HAR 2235	3 A 1 j	Histoire de l'art antique
PHI 3615	3 A 1 j	Éthique et psychologie morale	HAR 2252	3 A 1 j	Prémises de la modernité artistique
PHI 3625	3 H 1 j	Problèmes d'éthique	HAR 3040	3 H 1 j	Histoire de la critique d'art
PHI 3630	3 A 1 j	Philosophie de l'action	HAR 3260	3 H 1 j	Réalisme au XIXe siècle
PHI 3635	3 H 1 j	Économie et politique: aspects normatifs	HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel	HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
PHI 3645	3 H 1 j	La critique de la faculté de juger	HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
PHI 3655	3 H 1 j	Oeuvres de philosophie pratique	HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
PHI 3660	3 H 1 j	Philosophie du droit	+ IFT 1010	4 AH 1 j	Programmation 1
PHI 3685	3 H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée	+ IFT 1020	4 AHE 1 j	Programmation 2
PHI 3710	3 A 1 j	Philosophie anglo-américaine	+ IFT 1063	4 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
PHI 3715	3 A 1 j	Le néo-kantisme et les sciences humaines	IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
PHI 3730	3 A 1 j	Herméneutique philosophique 1	LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
PHI 3735	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 2	LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
PHI 3755	3 H 1 j	La phénoménologie après Husserl	LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger	LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne	LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
PHI 3802	3 A 1 j	Philosophie néo-platonicienne	LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
PHI 3805	3 A 1 j	Aristote : éthique et politique	LNG 1540	3 A 1 j	Notions de morphologie et de syntaxe
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote	LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
PHI 3865	3 H 1 j	Textes philosophiques : tradition latine	+ LNG 2000	3 A 1 j	Grammaires formelles
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive	LNG 2240	3 H 1 j	Pragmatique
PHI 3905	3 A 1 j	Philosophie de la religion	MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
PHI 3925	3 A 1 j	Religion, science, raison philosophique	MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales
			+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités

+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
PHY 1901	3 AH 1 j	Mécanique et physique moderne
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
PSY 1055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 1065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage
PSY 1115	3 AHE 1 js	Psychopathologie : introduction
PSY 1990	3 A 1 j	Développement du jugement moral
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie
SOL 1006	3 H 1 j	Marx
SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber
+ SOL 3008	3 H 1 j	Débats théoriques contemporains
+ SOL 3012	3 A 1 j	Sociologie critique
+ SOL 3095	3 H 1 j	Sociologie compréhensive

## B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études françaises et Philosophie

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littérature comparée et Philosophie

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## B.A. spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## Programme 1-195-2-0 Version 10 Majeur en philosophie J

### Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base en philosophie aux étudiants qui désirent par ailleurs se donner une formation complémentaire grâce à un mineur dans une autre discipline. Ce programme donne accès à la maîtrise.

### Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C. Sauf exception autorisée, le cours au choix n'est pas de sigle PHI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 84

*Bloc 84 A* obligatoire 18 cr.

#### Bases de la philosophie

PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote

*Bloc 84 B* option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

#### Histoire de la philosophie 1

PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 H 1 j	Philosophie hellénistique

*Bloc 84 C* option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

#### Histoire de la philosophie 2

PHI 1860	3 H 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)

*Bloc 84 D* option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

#### Histoire de la philosophie 3

PHI 2605	3 A 1 j	Descartes
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 H 1 j	L'empirisme moderne

*Bloc 84 E* option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

#### Philosophie et sciences humaines

PHI 1200	3 A 1 j	Anthropologie philosophique
PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3 H 1 j	Idéalisme allemand
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance

*Bloc 84 F* option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

#### Philosophie éthico-politique

PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PHI 2405	3 H 1 j	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3 A 1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant

*Bloc 84 G* option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

#### Philosophie et pensée scientifique

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 A 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHI 2150	3 H 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 H 1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 A 1 j	Philosophie du langage
PHI 2305	3 H 1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3 H 1 j	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3 A 1 j	Induction et raisonnement scientifique

*Bloc 84 H* option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

#### Cours approfondis

PHI 3005	3 A 1 j	Logique 3
PHI 3155	3 H 1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3165	3 A 1 j	Philosophie des mathématiques
PHI 3250	3 A 1 j	Esthétique de la littérature
PHI 3255	3 A 1 j	Esthétique contemporaine
PHI 3460	3 H 1 js	Histoire de la philosophie politique
PHI 3465	3 A 1 j	Démocratie et constitutionnalisme
PHI 3510	3 H 1 j	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3520	3 A 1 j	Science et philosophie moderne
PHI 3530	3 A 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3605	3 A 1 j	Nature humaine et normativité
PHI 3615	3 A 1 j	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3 H 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 A 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3635	3 H 1 j	Économie et politique: aspects normatifs
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
PHI 3645	3 H 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3655	3 H 1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI 3660	3 H 1 j	Philosophie du droit
PHI 3685	3 H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3710	3 A 1 j	Philosophie anglo-américaine
PHI 3715	3 A 1 j	Le néo-kantisme et les sciences humaines

PHI 3730	3 A 1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI 3735	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI 3755	3 H 1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne
PHI 3802	3 A 1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3805	3 A 1 j	Aristote : éthique et politique
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI 3865	3 H 1 j	Textes philosophiques : tradition latine
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3 A 1 j	Philosophie de la religion
PHI 3925	3 A 1 j	Religion, science, raison philosophique

Bloc 84 I option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

**Philosophie orientale**

PHI 2960	3 A 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2970	3 A 1 j	Philosophie chinoise de la connaissance
PHI 3970	3 H 1 j	Réflexions logico-linguistiques en Chine

Bloc 84 Y option minimum 6 cr., maximum 11 cr.

**Initiations complémentaires**

AES 1010	3 H 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Chine
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
COM 2200	3 AH 1 j	Communication, sens et discours
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
ETM 2006	3 AH 1 j	Les Juifs au Moyen Âge
FRA 1003	3 A 2 j	Histoire de la littérature
FRA 1301	3 H 1 j	Classicismes
FRA 2100	3 A 1 j	Littérature médiévale
FRA 2300	3 A 1 j	Prose d'idées du XVIIIe siècle
FRA 3017	3 H 1 j	Littérature et philosophie
FRA 3019	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
HAR 1080	3 H 1 j	L'art roman
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2235	3 A 1 j	Histoire de l'art antique
HAR 2252	3 A 1 j	Prémises de la modernité artistique
HAR 3040	3 H 1 j	Histoire de la critique d'art
HAR 3260	3 H 1 j	Réalisme au XIXe siècle
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
+ IFT 1010	4 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1020	4 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 1063	4 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de morphologie et de syntaxe
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG 2000	3 A 1 j	Grammaires formelles
LNG 2240	3 H 1 j	Pragmatique
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales
+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
PHY 1901	3 AH 1 j	Mécanique et physique moderne
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques

PSY 1055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 1065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage
PSY 1115	3 AHE 1 js	Psychopathologie : introduction
PSY 1990	3 A 1 j	Développement du jugement moral
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie
SOL 1006	3 H 1 j	Marx
SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber
+ SOL 3008	3 H 1 j	Débats théoriques contemporains
+ SOL 3012	3 A 1 j	Sociologie critique
+ SOL 3095	3 H 1 j	Sociologie compréhensive

**Programme 1-195-4-0** Version 04  
**Mineur en philosophie** J

**Objectifs**

L'objectif de ce programme est d'assurer une initiation rigoureuse à la pensée philosophique aux étudiants qui par ailleurs ont aussi choisi de faire un majeur dans une autre discipline.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, le cours au choix n'est pas de sigle PHI.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 85**

Bloc 85 A obligatoire 6 cr.

**Bases de la philosophie**

PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 85 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

**Histoire de la philosophie 1**

PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 H 1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 85 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

**Histoire de la philosophie 2**

PHI 1860	3 H 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 A 1 j	Auteurs médiévaux (XIII-XVe siècles)

Bloc 85 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

**Histoire de la philosophie 3**

PHI 2605	3 A 1 j	Descartes
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 H 1 j	L'empirisme moderne

Bloc 85 E option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

**Philosophie et sciences humaines**

PHI 1200	3 A 1 j	Anthropologie philosophique
PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 2195	3 H 1 j	Idéalisme allemand
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance

Bloc 85 F option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

**Philosophie éthico-politique**

PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 2405	3 H 1 j	Théories éthiques modernes



PHI 2406	3 A 1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant

*Bloc 85 G option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

#### Philosophie et pensée scientifique

PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 A 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHI 2150	3 H 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 H 1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 A 1 j	Philosophie du langage
PHI 2305	3 H 1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3 H 1 j	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3 A 1 j	Induction et raisonnement scientifique

*Bloc 85 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

#### Philosophie orientale

PHI 2960	3 A 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2970	3 A 1 j	Philosophie chinoise de la connaissance

## Mineur en éthique et droit

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## Département de physique

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-428

Téléphone : 514-343-6667

Télécopieur : 514-343-2071

### Introduction

Discipline fondamentale qui traite des propriétés de la matière et dont les principes régissent les phénomènes naturels, la physique est à la base de toutes les sciences de la nature. Elle est omniprésente dans notre quotidien par les applications et les retombées considérables de ses découvertes : les progrès réalisés en électronique, en télécommunications et en informatique ne sont que quelques exemples de ses contributions. Située en amont de l'innovation technologique, elle constitue une importante voie d'accès à de nouveaux secteurs de recherche tant fondamentale qu'appliquée; on retrouve des diplômés de physique dans toutes les sphères d'activité.

Le Département de physique dispense un enseignement à tous les cycles. Grâce à ses groupes de recherche qui jouissent d'une réputation internationale enviable, il offre – dans ses laboratoires situés au Pavillon Roger-Gaudry, au Pavillon Paul-G.-Desmarais, au Laboratoire René-J.-A.-Lévesque et à l'Observatoire astronomique du mont Mégantic – des programmes d'études supérieures de très haut calibre dans plusieurs champs de la physique : astronomie et astrophysique, biophysique, matière condensée, plasmas, médicale, numérique, théorique et physique des particules. De plus, le Département entretient d'étroites collaborations avec, notamment, le Département de mathématiques et de statistique, le Département d'informatique et de recherche opérationnelle, et le Département de chimie.

Avec son B.Sc. spécialisé en physique, son majeur et son mineur, le Département propose au premier cycle des programmes souples donnant une formation disciplinaire axée sur la résolution de problèmes complexes à l'aide de méthodes quantitatives puissantes qui ouvrent la voie tant à des études supérieures en physique qu'à des carrières professionnelles ou académiques. De plus, en collaboration d'une part avec le Département de mathématiques et de statistique, et d'autre part avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle, le Département de physique offre deux programmes bidisciplinaires faisant le pont entre la physique et ces deux disciplines, procurant ainsi une formation solide et de niveau supérieur en méthodes quantitatives (voir la rubrique « Programmes facultaires »).

Enfin, le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire. On peut obtenir les renseignements pertinents auprès du responsable, M. Richard Leonelli, tél. : 514-343-7274.

**Directeur : Laurent J. Lewis**

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

Pierre Bastien, Ph.D. (Western Ontario)  
 Alain Caillé, Ph.D. (McGill), vice-recteur à la recherche  
 Claude Carignan, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Australian Nat. Un.)  
 Robert W. Cochrane, Ph.D. (Toronto)  
 Gilles Fontaine, Ph.D. (Rochester)  
 Louis-André Hamel, Ph.D. (Montréal)  
 Jean-Yves Lapointe, Ph.D. (Montréal)  
 Raynald Laprade, Ph.D. (Sherbrooke)  
 Richard Leonelli, M.Sc. (Simon Fraser), Ph.D. (Montréal)  
 Yves Lépine, Ph.D. (Montréal), vice-rectorat aux ressources humaines  
 Claude Leroy, doctorat en sciences (Louvain), MSRC, directeur du Groupe de physique des particules (GPP)  
 Laurent J. Lewis, M.Sc. (Ottawa), Ph.D. (McGill), responsable du bidisciplinaire en Physique et Informatique et du spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique  
 David London, Ph.D. (Chicago), en congé  
 Joëlle Margot, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris), doctorat en sciences (Paris)  
 Georges Michaud, Ph.D. (Caltech)  
 Anthony Moffat, M.Sc. (Toronto), Dr. rer. nat. (Bochum)  
 Michel Moisan, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Paris)  
 Daniel Nadeau, Ph.D. (Caltech)  
 Manu Paranjape, M.Sc. (Alberta), Ph.D. (M.I.T.)  
 Sjoerd Roorda, Ph.D. (Utrecht)  
 Paul Taras, Ph.D. (Toronto)  
 Alain Vincent, doctorat (Toulouse)  
 François Wesemael, Ph.D. (Rochester)  
 Viktor Zacek, Ph.D. (Technical University, Munich)

#### Professeurs agrégés

Pierre Bergeron, Ph.D. (Montréal)  
 Paul Charbonneau, Ph.D. (Montréal)  
 Richard Mackenzie, Ph.D. (Santa Barbara)  
 Normand Mousseau, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Michigan State University)  
 Nicole St-Louis, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (University College London), en congé

#### Professeurs adjoints

Michel Côté, Ph.D. (Berkeley)  
 François Schiettekatte, Ph.D. (INRS)

#### Attachés de recherche

Rachid Mehdiyev, Ph.D. (Dubna)  
 Ubi Wichowski, Ph.D. (São Paulo)

#### Professeurs associés

Georges Azuelos, Ph.D. (McGill)  
 Gilles Beaudoin, Ph.D. (Montréal)  
 Gilles Couture, Ph.D. (UBC)  
 Serge Demers, Ph.D. (Toronto)  
 Chandré Dharmawardana, Ph.D. (Cambridge)  
 Bernard Goulard, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, physique nucléaire (Grenoble), Ph.D. (Pennsylvanie)  
 Hannes Jeremie, M.Sc. (Hambourg), D.Sc. (Paris)  
 Louis Lessard, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)  
 Michael Pearson, Ph.D. (McMaster)  
 Hubert Reeves, Ph.D. (Cornell)  
 Pierre Valin, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Harvard)  
 Jacques Vanier, Ph.D. (McGill)

#### Chercheurs invités

James Forster, Ph.D. (Liverpool)  
 James Geiger, Ph.D. (Yale)  
 Subhash Gujrathi, M.Sc. (Sardar Patel University), Ph.D. (Calcutta)  
 Alain Houdayer, Ph.D. (McGill)  
 Tiecheng Li, Ph.D. (Beijing)

**Professeurs émérites**

Pierre Depommier  
René J.A. Lévesque  
Paul Lorrain  
René Racine  
Carolyne Van Vliet

Programme 1-200-1-0

Version 12

**B.Sc. spécialisé en physique**

**J**

**Objectifs**

L'objectif fondamental de ce programme est de donner une solide formation dans les disciplines formant le corpus reconnu par la communauté des physiciens. Celui-ci s'appuie sur une base fortement mathématisée qui constitue donc un élément essentiel de l'enseignement en physique. À l'intérieur de ce cadre, le programme poursuit deux objectifs spécifiques : d'une part, par une formation poussée, ouvrir à l'étudiant la voie aux études supérieures en physique, et d'autre part, par une formation plus générale, lui permettre l'accès à des activités professionnelles ou académiques indirectement liées à la physique, où sa capacité à résoudre des problèmes complexes constituera une compétence très recherchée. Le programme, marqué par la flexibilité, comprend donc un bloc de cours communs à toutes les orientations, représentant l'essentiel de la formation de physicien. Les étudiants qui se destinent aux études supérieures compléteront leur apprentissage par des cours spécialisés, alors que les autres auront davantage de latitude dans leurs options. Par ailleurs, le bloc « disciplines de la physique » permet aux étudiants d'acquérir, dès la deuxième année, une vision étendue des domaines de la physique, alors que l'orientation « avec stages » leur offre la possibilité d'acquérir une formation pratique dans un milieu à caractère industriel.

**Structure du programme**

L'orientation générale comprend les segments 01 et 71 avec 50 crédits obligatoires, 37 à option et 3 au choix. L'orientation avec stages comprend les segments 01 et 72 avec 56 crédits obligatoires, 31 à option et 3 au choix. Pour les deux orientations, le nombre de crédits en physique (PHY) doit être d'au moins 60 et d'au plus 66. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY. Pour être admis aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY 3131, 3214, 3441, 3813, de même que MAT 2130. Pour être admis aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de neuf crédits parmi BCM 1531, BIO 1153, BIO 2101, CHM 2995, PHY 2900 et PHY 3030.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

*Bloc 01 A obligatoire 27 cr.*

**Physique fondamentale**

- + PHY 1441 3 AH 1 j Électromagnétisme
- + PHY 1620 3 AH 1 j Ondes et vibrations
- PHY 1651 3 AH 1 j Mécanique classique 1
- + PHY 1652 3 AH 1 j Relativité 1
- + PHY 2215 4 AH 1 j Physique thermique et statistique
- + PHY 2441 4 AH 1 j Optique et ondes électromagnétiques
- + PHY 2810 4 AH 1 j Mécanique quantique
- + PHY 3030 3 AH 1 j Projet de fin d'études

*Bloc 01 B obligatoire 9 cr.*

**Formation expérimentale**

- + PHY 1501 3 H 1 j Introduction à la physique expérimentale
- + PHY 2476 3 A 1 j Physique expérimentale
- + PHY 3040 3 A 1 j Laboratoire d'optique

*Bloc 01 C obligatoire 11 cr.*

**Outils mathématiques de base**

- MAT 1400 4 AH 1 j Calcul 1
- + MAT 1410 3 AH 1 j Calcul 2
- MAT 1600 4 AH 1 j Algèbre linéaire

*Bloc 01 D obligatoire 3 cr.*

**Outils de base en physique numérique**

- PHY 1234 3 A 1 j Introduction à la physique numérique

*Bloc 01 E option minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

**Disciplines de la physique**

- PHY 2300 3 A 1 Physique médicale
- + PHY 2400 3 H 1 j Physique des plasmas
- + PHY 2500 3 H 1 j Physique de la matière condensée
- + PHY 2601 3 H 1 j Physique subatomique
- PHY 2701 3 H 1 j Astronomie et astrophysique
- + PHY 2900 3 H 1 j Biophysique

*Bloc 01 F option minimum 3 cr., maximum 14 cr.*

**Physique avancée**

- + PHY 3131 3 H 1 j Mécanique classique 2
- + PHY 3214 3 A 1 j Compléments de mécanique statistique
- + PHY 3441 4 A 1 j Électromagnétisme avancé
- + PHY 3813 4 AH 1 j Mécanique quantique avancée

*Bloc 01 G option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Outils mathématiques avancés**

- + MAT 2130 3 AH 1 j Variable complexe
- + MAT 2466 3 A 1 j Analyse appliquée

*Bloc 01 H option minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Outils mathématiques complémentaires**

- + MAT 1720 4 AHE 1 j Probabilités
- + MAT 2115 3 H 1 j Équations différentielles
- + MAT 3450 3 A 1 j Modélisation mathématique

*Bloc 01 I option minimum 0 cr., maximum 8 cr.*

**Outils informatiques complémentaires**

- + IFT 1166 3 AHE 1 j Programmation orientée objet en C++
- + IFT 1170 3 AHE 1 s Programmation Java et applications
- + IFT 1571 4 AH 1 j Modèles de recherche opérationnelle
- + MAT 1681 1 AH 1 j Mathématiques assistées par ordinateur

*Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Contribution d'autres disciplines**

- ANG 1967 3 AHE 1 js Anglais intermédiaire 1
- ANG 1967T 3 AHE 1 j Anglais intermédiaire
- BCM 1531 3 AH 1 j Introduction à la biochimie
- BIO 1153 3 AHE 1 j Biologie cellulaire
- + BIO 2101 3 AH 1 j Biologie moléculaire
- CHM 1993 3 H 1 j Physicochimie générale
- CHM 1994 2 A 1 j Physicochimie générale 1A
- + CHM 2995 3 A 1 j Physicochimie générale 2
- ECN 1000 3 AHE 1 j Principes d'économie
- + ECN 1050 3 AH 1 j Introduction à la macroéconomie
- GEO 2122 3 AH 1 js Climatologie
- HEC 3015 3 AHE 1 js Management
- HEC 3017 3 AHE 1 js Comptabilité de gestion
- HST 1045 3 H 1 j Introduction à l'histoire des sciences
- PHI 1130 3 H 1 j Philosophie des sciences

**Segment 71**

*Bloc 71 A option minimum 0 cr., maximum 21 cr.*

**Compléments de physique**

- PHY 3012 3 A 1 j Évolution des concepts en physique
- + PHY 3060 3 A 1 j Méthodes numériques en physique
- + PHY 3070 3 H 1 j Relativité 2
- + PHY 3075 3 H 1 j Modélisation numérique en physique
- + PHY 3080 3 A 1 j Applications des groupes en physique
- + PHY 3140 3 H 1 j Hydrodynamique
- + PHY 3181 3 A 1 j Méthodes géométriques en physique
- + PHY 3320 3 H 1 j Optique moderne
- + PHY 3600 3 A 1 j Physique nucléaire
- + PHY 3700 3 A 1 j Atmosphère et environnement stellaires
- + PHY 3710 3 H 1 j Structure et évolution stellaires
- + PHY 3830 3 A 1 j Structure atomique et moléculaire

**Segment 72**

*Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

**Compléments de physique**

- PHY 3012 3 A 1 j Évolution des concepts en physique
- + PHY 3060 3 A 1 j Méthodes numériques en physique

+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3181	3 A 1 j	Méthodes géométriques en physique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique moderne
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 72 B *obligatoire* 6 cr.

**Stages**

PHY 2031	3 E 1 j	Stage 1 en industrie
PHY 3031	3 E 1 j	Stage 2 en industrie

## B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-200-2-0 Version 11  
**Majeur en physique** J

**Objectifs**

Comme pour le B.Sc. spécialisé en physique, ce programme vise à offrir un enseignement couvrant l'essentiel de la formation, tout en permettant d'aborder une autre discipline. Les débouchés s'offrant aux étudiants à la fin de ce programme sont nombreux et sont aussi reliés à la discipline du mineur. Ce programme, par un choix approprié de cours dans le mineur, peut mener aux études supérieures en physique.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 44 crédits obligatoires, 13 à option et 3 au choix. Le nombre de crédits en physique (PHY) doit être d'au moins 41 et d'au plus 43. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

Bloc 71 A *obligatoire* 24 cr.

**Physique fondamentale**

+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique

Bloc 71 B *obligatoire* 14 cr.

**Outils mathématiques**

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée

Bloc 71 C *obligatoire* 3 cr.

**Formation expérimentale**

+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
------------	---------	--

Bloc 71 D *obligatoire* 3 cr.

**Outils de base en physique numérique**

PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique
----------	---------	--------------------------------------

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 14 cr.*

**Physique avancée**

+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2
+ PHY 3214	3 A 1 j	Compléments de mécanique statistique
+ PHY 3441	4 A 1 j	Électromagnétisme avancé
+ PHY 3813	4 AH 1 j	Mécanique quantique avancée

Bloc 71 F *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Compléments de physique**

PHY 2300	3 A 1	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3030	3 AH 1 j	Projet de fin d'études
+ PHY 3040	3 A 1 j	Laboratoire d'optique
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3181	3 A 1 j	Méthodes géométriques en physique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique moderne
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Outils informatiques complémentaires**

+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1170	3 AHE 1 s	Programmation Java et applications
+ IFT 1571	4 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur

Programme 1-200-4-0 Version 04  
**Mineur en physique** J

**Objectifs**

Ce programme, complémentaire d'un majeur dans une autre discipline, offre une formation minimale en physique. Les objectifs de ce programme sont donc largement dépendants du choix de la discipline du majeur.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

Bloc 71 A *obligatoire* 12 cr.

**Physique fondamentale**

+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Outils mathématiques**

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

**Compléments de physique**

PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale

+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
PHY 2300	3 A 1	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique

## École de psychoéducation

Pavillon Marie-Victorin, bureau C-466

Téléphone : 514-343-6111, poste 2530

Télécopieur : 514-343-6951

### Introduction

L'École de psychoéducation a pour mission la formation d'intervenants auprès d'enfants et d'adolescents inadaptés ainsi que le développement de la recherche dans ce domaine. L'École fut créée en 1971, mais tire son origine de programmes de formation offerts par l'Institut de Psychologie entre 1954 et 1971. L'École offre des programmes d'études de premier et deuxième cycles et participe au doctorat interdisciplinaire en sciences humaines appliquées; elle accueille également des étudiants de niveau doctoral et postdoctoral pour des études portant sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant.

La formation de premier cycle en psychoéducation prépare les étudiants à travailler à la prévention et au traitement de l'inadaptation sociale chez les enfants et les adolescents. Les interventions se font dans le milieu habituel de vie de l'enfant (e.g. la famille et l'école) ou en milieux spécialisés (e.g. centres jeunesse ou centres hospitaliers). La formation de premier cycle initie également les étudiants à la recherche scientifique, afin de leur permettre d'en comprendre l'utilité pour le développement de la pratique professionnelle ou pour permettre, à ceux qui le désirent, de se préparer à des études de maîtrise et de doctorat.

L'École offre un baccalauréat spécialisé, un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie (avec le Département de psychologie) et un mineur en psychoéducation au premier cycle ainsi qu'un certificat en intervention psychoéducative. Le certificat en intervention psychoéducative s'adresse à des intervenants qui oeuvrent déjà dans des organismes d'éducation, des milieux communautaires, des services sociaux et des centres de santé mentale.

**Directeur : Claude Gagnon**

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

Pierre Charlebois, M.Psed. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie (Lille)  
 Claude Gagnon, L.Th. (Montréal), M.Psed. (Montréal), Ph.D. psychologie (London)  
 Serge Larivée, M.Psed. (Montréal), doctorat en psychologie (Lausanne)  
 Marc Le Blanc, Ph.D. criminologie (Montréal)  
 Sylvie Normandeau, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. psychologie (UQÀM)  
 Hubert Van Gijsegheem, L.Ps. (Louvain), Ph.D. psychologie (Montréal)  
 Frank Vitaro, M.A. psychologie (UQÀM), Ph.D. psychologie (Montréal)

#### Professeurs agrégés

Jacques C. Grégoire, M.Psed. (Montréal), Ph.D. psychologie de l'éducation (Michigan)  
 Michel Janosz, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. sciences humaines appliquées (Montréal)  
 Linda Pagani, M.A. psychologie de l'éducation et counseling (McGill), Ph.D. psychologie de l'éducation et counseling (McGill)  
 Sophie Parent, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. psychologie (UQÀM)  
 Yolande Tanguay, Ph.D. psychologie (Montréal)

#### Professeurs adjoints

Sylvana Côté, Ph.D. psychologie (Montréal)  
 Paul Gendreau, Ph.D. psychologie (North Carolina)  
 Lyse Turgeon, Ph.D. psychologie (Laval)

### Professeur émérite

Gilles Gendreau

Programme 1-210-1-0

Version 10

**B.Sc. spécialisé en psychoéducation**

**J**

### Objectifs

Les objectifs de ce programme sont : 1) l'acquisition de connaissances sur le développement humain normal, sur le développement des problèmes d'adaptation au cours de l'enfance et de l'adolescence, sur les modèles et programmes de prévention et d'intervention, sur les méthodologies scientifiques en sciences sociales et sur la déontologie; 2) l'apprentissage progressif de la pratique professionnelle au cours de stages et de travaux pratiques.

### Structure du programme

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires (dont 12 de stages) 24 à option et 6 au choix. Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle PSE, JES et PEF.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

*Bloc 70 A* *obligatoire* 30 cr.

#### Fondements

PSE 1100	3 A 1 j	Introduction à la psychoéducation
PSE 1101	3 H 1 j	Bases biologiques du développement
PSE 1102	3 AH 1 j	Développement socio-affectif 1
PSE 1104	3 AH 1 j	Développement cognitif
PSE 1106	3 H 1 j	Écologie sociale du développement
PSE 1107	3 A 1 j	Méthodologie scientifique
+ PSE 1108	3 H 1 j	Analyses statistiques 1
+ PSE 2105	3 A 1 j	Inadaptation, petite enfance et enfance
+ PSE 2106	3 H 1 j	Inadaptation au cours de l'adolescence
+ PSE 2111	3 H 1 j	Modèles de prévention et d'intervention

*Bloc 70 B* *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

#### Compléments aux fondements

CRI 3341	3 AHE 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3540	3 AH 1 j	Les minorités et la question criminelle
CRI 3540G	3 H 1 js	Les minorités et la question criminelle
PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 1115	3 AHE 1 js	Psychopathologie : introduction
PSY 3046	3 H 1 j	Psychologie de la conscience
PSY 3048	3 H 1 j	Psychologie de la santé 1
PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et organisations
PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes
PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine
PSY 3098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 3106	3 H 1 j	La psychologie du rêve
PSY 3114	3 H 1 j	Les troubles mentaux graves
PSY 3116	3 A 1 j	Sociopathologie
PSY 3254	3 H 1 j	Maturité et vieillesse
PSY 3258	3 H 1 j	Psychopathologie 2
SVS 1151	3 H 1 j	Travail social et rapports de genre
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
SVS 2804	3 H 1 j	Fonctionnement et gestion des groupes
SVS 3745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité
SVS 3807	3 H 1 j	Jeunesse et action communautaire

*Bloc 70 C* *obligatoire* 30 cr.

#### Formation professionnelle

+ PSE 1109	3 H 1 j	Réseau des services à la jeunesse
PSE 2103	3 H 1 j	Instruments de mesure et d'évaluation
+ PSE 2104	3 A 1 j	Observation des comportements
+ PSE 2108	3 A 1 j	Méthodologie de l'intervention 1
+ PSE 2109	6 A 2 js	Stages
+ PSE 3104	3 H 1 j	Méthodologie de l'intervention 2

+ PSE 3117	6 A 2 js	Stages
PSE 3118	3 A 1 j	Intervention cognitivo-comportementale

*Bloc 70 D option minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

**Compléments à la formation professionnelle**

+ PSE 3105	3 H 1 j	Étude de cas et plans d'intervention
+ PSE 3106	3 H 1 js	Interventions auprès de la famille
+ PSE 3107	3 AH 1 s	Interventions en milieu scolaire
+ PSE 3108	3 A 1 j	Interventions dans la communauté
+ PSE 3109	3 A 1 j	Interventions en milieu résidentiel
+ PSE 3111	3 AH 1 j	La relation psychoéducative
+ PSE 3115	3 H 1 j	Fonctionnement cognitif et intervention
+ PSE 3121	3 A 1 j	Identité, pratiques et éthique
+ PSE 3122	3 A 1 j	Interventions en contexte d'autorité
+ PSE 3123	3 A 1 j	L'enfant maltraité
+ PSE 3124	3 AH 1 j	Prévention des troubles de l'attachement

*Bloc 70 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Compléments de formation**

ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2042	3 A 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
+ COM 2355	3 A 1 j	Communication et recherche sociale
CRI 1950	3 AHE 1 js	Introduction à la criminologie
CRI 3213	3 AH 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
GER 2021	3 AHE 1 js	Santé mentale et vieillissement
GER 2021D	3 AHE 1	Santé mentale et vieillissement
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
SOL 1100	3 A 1 j	Sociologie générale
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 3406	3 A 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-210-4-0 Version 04

**Mineur en psychoéducation J****Objectifs**

Ce programme peut servir de passerelle pour le baccalauréat tout autant qu'être complémentaire à un majeur ou à deux autres mineurs. Il comporte principalement des cours sur le développement normal, sur le développement de l'inadaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence, et sur les méthodologies d'intervention psychosociale. Il comprend la majorité des cours obligatoires de la première année du baccalauréat. Il initie au champ disciplinaire tout en permettant d'acquérir de solides connaissances sur le développement normal.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A obligatoire 21 cr.*

**Fondements**

PSE 1100	3 A 1 j	Introduction à la psychoéducation
PSE 1101	3 H 1 j	Bases biologiques du développement
PSE 1102	3 AH 1 j	Développement socio-affectif 1
PSE 1104	3 AH 1 j	Développement cognitif
PSE 1106	3 H 1 j	Écologie sociale du développement
PSE 1107	3 A 1 j	Méthodologie scientifique
+ PSE 1109	3 H 1 j	Réseau des services à la jeunesse

*Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Compléments**

+ PSE 1108	3 H 1 j	Analyses statistiques 1
PSE 2103	3 H 1 j	Instruments de mesure et d'évaluation

+ PSE 2105	3 A 1 j	Inadaptation, petite enfance et enfance
+ PSE 2106	3 H 1 j	Inadaptation au cours de l'adolescence
+ PSE 2111	3 H 1 j	Modèles de prévention et d'intervention
PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage

Programme 1-215-5-1

Version 05

**Certificat en intervention psychoéducative J****Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 80**

*Bloc 80 A obligatoire 12 cr.*

**Initiation à la psychoéducation**

PSE 1070	3 H 1 s	Développement humain et socialisation
PSE 1901	3 H 1 s	Champs d'étude en psychoéducation
+ PSE 2027	3 A 1 s	Action préventive et rééducative
+ PSE 3191	3 H 1 js	Synthèse de l'intervention

*Bloc 80 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Fondements**

PSE 1102	3 AH 1 j	Développement socio-affectif 1
+ PSE 1103	3 H 1 j	Développement socio-affectif 2
PSE 1104	3 AH 1 j	Développement cognitif
PSE 1106	3 H 1 j	Écologie sociale du développement
+ PSE 1109	3 H 1 j	Réseau des services à la jeunesse
+ PSE 2105	3 A 1 j	Inadaptation, petite enfance et enfance
+ PSE 2106	3 H 1 j	Inadaptation au cours de l'adolescence

*Bloc 80 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Intervention**

+ PSE 2111	3 H 1 j	Modèles de prévention et d'intervention
+ PSE 3106	3 H 1 js	Interventions auprès de la famille
+ PSE 3107	3 AH 1 s	Interventions en milieu scolaire
+ PSE 3108	3 A 1 j	Interventions dans la communauté
+ PSE 3109	3 A 1 j	Interventions en milieu résidentiel
+ PSE 3111	3 AH 1 j	La relation psychoéducative
+ PSE 3122	3 A 1 j	Interventions en contexte d'autorité
+ PSE 3123	3 A 1 j	L'enfant maltraité
+ PSE 3124	3 AH 1 j	Prévention des troubles de l'attachement
SVS 3745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité

*Bloc 80 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2042	3 A 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
CRI 1511	3 HE 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3540	3 AH 1 j	Les minorités et la question criminelle
GER 2021	3 AHE 1 js	Santé mentale et vieillissement
GER 2021D	3 AHE 1	Santé mentale et vieillissement
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
SVS 2804	3 H 1 j	Fonctionnement et gestion des groupes
TXM 1500	3 AHE 1 js	Réadaptation des toxicomanes

**Département de psychologie**

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-423  
Téléphone : 514-343-6972  
Télécopieur : 514-343-2285

**Introduction**

Le Département de psychologie, fondé en 1942, est le plus ancien département de psychologie francophone d'Amérique du Nord. Il a vu ses effectifs professoraux et étudiants s'accroître particulièrement vers le début des années 1960. L'étudiant peut y

acquérir une formation aussi bien dans des domaines de recherche fondamentale que dans des domaines de recherche appliquée et de formation professionnelle.

La psychologie est l'étude scientifique des comportements et des phénomènes mentaux. De ce point de vue, le rôle du psychologue est d'élargir, par la recherche, le champ des connaissances. Mais la psychologie est aussi une profession, officiellement reconnue par le Québec depuis 1962; en ce sens, le travail du psychologue consiste surtout en l'utilisation des connaissances et techniques psychologiques pour la solution de problèmes pratiques qui se posent dans divers domaines de l'activité humaine.

Il existe au Département une clinique universitaire de psychologie qui offre des consultations cliniques au grand public et de la formation continue aux professionnels. La clinique maintient une testothèque accessible à la communauté universitaire et comptant plus de mille tests. Des projets de recherche peuvent aussi y être menés.

**Directeur : Luc Granger**

**Directrice adjointe : Marcelle Cossette-Ricard**

#### Personnel enseignant

##### Professeurs titulaires

Sylvie Belleville, Ph.D. (McGill)  
 Jacques Bergeron, Ph.D. (Montréal)  
 Marc-André Bouchard, Ph.D. (Montréal)  
 Luc Brunet, Ph.D. (Montréal)  
 Michel Claes, D.Sc. Péd. (Louvain)  
 Judith Comeau, Ph.D. (Montréal)  
 Marcelle Cossette-Ricard, Ph.D. (Montréal)  
 Mireille Cyr, Ph.D. (Montréal)  
 Hélène David, Ph.D. (Montréal)  
 Julien Doyon, Ph.D. (McGill)  
 Lise Dubé, Ph.D. (McGill)  
 Olga Favreau, Ph.D. (McGill)  
 Andrée Fortin, Ph.D. (Montréal)  
 Luc Granger, Ph.D. (Montréal)  
 Robert Haccoun, Ph.D. (Ohio)  
 Pierre Jolicoeur, Ph.D. (Harvard)  
 Jean-Claude Lasry, Ph.D. (Montréal)  
 Maryse Lassonde, Ph.D. (Stanford)  
 Conrad Lecomte, Ph.D. (Santa Barbara)  
 Franco Lepore, Ph.D. (Montréal)  
 Mireille Mathieu, Ph.D. (Montréal)  
 Louise Nadeau, Ph.D. (UQAM)  
 Michel Pagé, Ph.D. (Montréal)  
 Isabelle Peretz, doctorat en psychologie (Bruxelles)  
 Michèle Robert, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Université de Paris)  
 Michel Sabourin, Ph.D. (Montréal)  
 André Savoie, Ph.D. (Montréal)  
 Ariel Stravynski, Ph.D. (Londres)  
 Richard E. Tremblay, Ph.D. (Londres)  
 John Wright, Ph.D. (Wisconsin)

##### Professeurs agrégés

Martin Arguin, Ph.D. (Montréal)  
 Huguette Bégin, Ph.D. (Montréal)  
 Jean-Pierre Blondin, Ph.D. (Montréal)  
 Julie Carrier, Ph.D. (Montréal)  
 Francine Cyr, Ph.D. (Montréal)  
 Christopher Earls, Ph.D. (Kingston)  
 Jean-Yves Frigon, Ph.D. (Montréal)  
 Luc Lamarche, Ph.D. (Montréal)  
 Serge Larochelle, Ph.D. (Californie)  
 Joanne-Lucine Rouleau, Ph.D. (Laval)  
 Dominique Scarfone, M.D. (Montréal), F.R.C.P. psychiatrie  
 Ruth Solomon-Scherzer, Ph.D. (Montréal)  
 Michael J.L. Sullivan, Ph.D. (Concordia)  
 Antonio Zadra, Ph.D. (McGill)

##### Professeurs adjoints

Marie Achille, Ph.D. (Colombie Britannique)  
 Pascal Belin, doctorat (Paris)  
 Annie Bernier, Ph.D. (Laval)

François Chiochio, Ph.D. (Montréal)  
 Denis Cousineau, Ph.D. (Montréal)  
 Frédéric Gosselin, Ph.D. (Glasgow)  
 Serge Lecours, Ph.D. (Montréal)  
 Monica O'Neill-Gilbert, Ph.D. (Montréal)

##### Chercheur agrégé

Constant Rainville, Ph.D. (Montréal)

##### Chercheur adjoint

Hugo Théorêt, Ph.D. (Montréal)

##### Professeurs associés

Rosemarie-Mara Brendgen, Ph.D. (Freie Universitat, Berlin)  
 Arlene Caplan-Dover, Ph.D. (McGill)  
 Gilbert Desmarais, Ph.D. (Montréal)  
 Suzanne King, Ph.D. (Virginia Polytechnique Institute)  
 Michel Landry, Ph.D. (Montréal)  
 Michelle McKerral, Ph.D. (Montréal)  
 Céline Mercier, M.A. (Laval), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Strasbourg)  
 Daniel Paquette, Ph.D. (Montréal)  
 Christopher Perry, M.D. (Duke), Clinical Fellow in Psychiatry (Harvard)  
 Zeev Rosberger, Ph.D. (Concordia)  
 Bernard Tétreau, M.A. (Montréal), M.A. et Ph.D. (Columbia)  
 Paul Veilleux, Ph.D. (Montréal)

##### Professeurs émérites

David Bélanger  
 Gabrielle Clerc  
 Thérèse Gouin-Décarie  
 Margaret C. Kiely  
 Vaira Vikis-Freibergs  
 Stéphanie Zuperko-Dudek

Programme 1-220-1-0

Version 10

## B.Sc. spécialisé en psychologie

J

### Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectif la formation scientifique nécessaire à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans d'autres domaines des sciences humaines et sociales, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir une formation polyvalente. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Le programme comprend deux orientations, une générale et l'autre dite « honor ». Quoique ces deux orientations puissent mener aux études supérieures, l'orientation « honor » vise une préparation davantage orientée vers la recherche, facilitant ainsi la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat. Toutefois, aucune de ces orientations n'assure l'acceptation aux études de deuxième et troisième cycles en psychologie à l'Université de Montréal.

### Structure du programme

L'orientation générale comprend les segments 01 et 71 avec 51 crédits obligatoires, 24 à option et 15 au choix. L'orientation « honor » comprend les segments 01 et 72 avec 63 crédits obligatoires, 12 à option et 15 au choix. Les cours PSY 1003, PSY 1004, PSY 1006 et PSY 1035 doivent être pris en début d'étude. Les cours PSY 1007, PSY 3022, PSY 3032 doivent être pris au cours de la seconde année d'étude. Aucun cours du bloc à option ne peut être pris tant que l'étudiant n'a pas complété les cours obligatoires. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 01 Commun aux deux orientations

*Bloc 01 A obligatoire 15 cr.*

#### Méthode et systèmes

PSY 1003	3	AH	1	j	La mesure en psychologie
PSY 1004	3	AH	1	j	Techniques d'analyse en psychologie 1
PSY 1006	3	AH	1	j	Méthodologie scientifique 1
PSY 1007	3	AH	1	j	Laboratoire 1
PSY 3022	3	AH	1	j	Histoire critique de la psychologie

<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>	PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle
<b>Bases biologiques</b>				PSY 3044	3 H 1 j	Stress et anxiété
PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique		PSY 3046	3 H 1 j	Psychologie de la conscience
PSY 1055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception		PSY 3048	3 H 1 j	Psychologie de la santé 1
PSY 3032	3 AHE 1 j	Neuropsychologie humaine		PSY 3063	3 H 1 j	Processus cognitif 2
<i>Bloc 01 C</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>	PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles
<b>Bases cognitives et affectives</b>				PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et organisations
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion		PSY 3074	3 A 1 j	Psychologie et monde du travail 2
PSY 1065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1		PSY 3075	3 H 1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage		PSY 3076	3 A 1 j	Identité et processus sociocognitifs
<i>Bloc 01 D</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>	PSY 3078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
<b>Bases sociales</b>				PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale		PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine
PSY 1127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation		PSY 3084	3 A 1 j	Identités et interactions sociales
PSY 1128	3 AH 1 j	Psychologie et monde du travail		PSY 3090	3 A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
<i>Bloc 01 E</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>	PSY 3093	3 AE 1 j	Adolescence
<b>Bases individuelles et développementales</b>				PSY 3096	3 A 1 j	Famille et développement de l'enfant
PSY 1095	3 AH 1 j	Psychologie du développement		PSY 3098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité		PSY 3106	3 H 1 j	La psychologie du rêve
PSY 1115	3 AHE 1 js	Psychopathologie : introduction		PSY 3114	3 H 1 j	Les troubles mentaux graves

**Segment 71 Propre à l'orientation générale**

<i>Bloc 71 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 24 cr., maximum 24 cr.</i>		PSY 3116	3 A 1 j	Sociopathologie
PSY 3000	3 A 1 j	Méthodologie scientifique 2		PSY 3127	3 H 1 j	Problématique de la prévention
PSY 3008	3 AH 1 j	Laboratoire 2		PSY 3129	3 A 1 j	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle		PSY 3226	3 A 1 j	Modèles d'intervention
PSY 3044	3 H 1 j	Stress et anxiété		PSY 3249	3 A 1 j	Violence familiale
PSY 3046	3 H 1 j	Psychologie de la conscience		PSY 3250	3 A 1 j	Violence et agression
PSY 3048	3 H 1 j	Psychologie de la santé 1		PSY 3253	3 A 1 j	Psychologie évolutionniste
PSY 3063	3 H 1 j	Processus cognitif 2		PSY 3254	3 H 1 j	Maturité et vieillesse
PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles		PSY 3255	3 A 1 j	Jeunes en difficultés : observation
PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et organisations		PSY 3256	3 H 1 j	Problématique de l'agression sexuelle
PSY 3074	3 A 1 j	Psychologie et monde du travail 2		PSY 3257	3 A 1 j	Personnalité 2
PSY 3075	3 H 1 j	Psychologie de l'environnement		PSY 3258	3 H 1 j	Psychopathologie 2
PSY 3076	3 A 1 j	Identité et processus sociocognitifs		PSY 3259	3 A 1 j	Psychologie légale
PSY 3078	3 A 1 j	Psychologie des femmes		PSY 3260	3 H 1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes		PSY 3298	3 A 1 j	Stage d'initiation à la psychologie 1
PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine		PSY 3299	3 H 1 j	Stage d'initiation à la psychologie 2
PSY 3084	3 A 1 j	Identités et interactions sociales				
PSY 3090	3 A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant				
PSY 3093	3 AE 1 j	Adolescence				
PSY 3096	3 A 1 j	Famille et développement de l'enfant				
PSY 3098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie				
PSY 3106	3 H 1 j	La psychologie du rêve				
PSY 3114	3 H 1 j	Les troubles mentaux graves				

**Segment 72 Propre à l'orientation « honor »**

<i>Bloc 72 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
PSY 4000	6 A 2 j	Élaboration d'une recherche avancée	
+ PSY 4001	3 A 1 j	Méthode de recherche avancée	
+ PSY 4002	3 H 1 j	Technique d'analyse avancée	
<i>Bloc 72 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>	
PSY 3000	3 A 1 j	Méthodologie scientifique 2	
PSY 3008	3 AH 1 j	Laboratoire 2	

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-220-2-0

Version 03

**Majeur en psychologie****J****Objectifs**

Le baccalauréat avec majeur en psychologie permet l'accès aux études avancées en psychologie. Le majeur a été créé dans le but de favoriser un élargissement des connaissances pour le futur psychologue, mais aussi afin de fournir à ceux qui désirent poursuivre des études supérieures dans une autre discipline une formation de premier cycle plus complète en psychologie scientifique.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 51 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix. Les cours PSY 1003, PSY 1004, PSY 1006 et PSY 1035 doivent être pris en début d'étude. Les cours PSY 1007, PSY 3022, PSY 3032 doivent être pris au cours de la seconde année d'études. Aucun cours du bloc à option ne peut être pris tant que l'étudiant n'a pas complété les cours obligatoires. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71***Bloc 71 A* obligatoire 15 cr.**Méthodes et systèmes**

PSY 1003	3 AH 1 j	La mesure en psychologie
PSY 1004	3 AH 1 j	Techniques d'analyse en psychologie 1
PSY 1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
PSY 1007	3 AH 1 j	Laboratoire 1
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie

*Bloc 71 B* obligatoire 9 cr.**Bases biologiques**

PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 1055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 3032	3 AHE 1 j	Neuropsychologie humaine

*Bloc 71 C* obligatoire 9 cr.**Bases cognitives et affectives**

PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage

*Bloc 71 D* obligatoire 9 cr.**Bases sociales**

PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation
PSY 1128	3 AH 1 j	Psychologie et monde du travail

*Bloc 71 E* obligatoire 9 cr.**Bases individuelles et développementales**

PSY 1095	3 AH 1 j	Psychologie du développement
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 1115	3 AHE 1 js	Psychopathologie : introduction

*Bloc 71 F* option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

PSY 3000	3 A 1 j	Méthodologie scientifique 2
PSY 3008	3 AH 1 j	Laboratoire 2
PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3044	3 H 1 j	Stress et anxiété
PSY 3046	3 H 1 j	Psychologie de la conscience
PSY 3048	3 H 1 j	Psychologie de la santé 1
PSY 3063	3 H 1 j	Processus cognitif 2
PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles
PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et organisations
PSY 3074	3 A 1 j	Psychologie et monde du travail 2
PSY 3075	3 H 1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 3076	3 A 1 j	Identité et processus sociocognitifs
PSY 3078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes
PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine
PSY 3084	3 A 1 j	Identités et interactions sociales
PSY 3090	3 A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
PSY 3093	3 AE 1 j	Adolescence
PSY 3096	3 A 1 j	Famille et développement de l'enfant
PSY 3098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 3106	3 H 1 j	La psychologie du rêve
PSY 3114	3 H 1 j	Les troubles mentaux graves
PSY 3116	3 A 1 j	Sociopathologie
PSY 3127	3 H 1 j	Problématique de la prévention
PSY 3129	3 A 1 j	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3226	3 A 1 j	Modèles d'intervention
PSY 3249	3 A 1 j	Violence familiale
PSY 3250	3 A 1 j	Violence et agression
PSY 3253	3 A 1 j	Psychologie évolutionniste
PSY 3254	3 H 1 j	Maturité et vieillesse
PSY 3255	3 A 1 j	Jeunes en difficultés : observation
PSY 3256	3 H 1 j	Problématique de l'agression sexuelle
PSY 3257	3 A 1 j	Personnalité 2
PSY 3258	3 H 1 j	Psychopathologie 2
PSY 3259	3 A 1 j	Psychologie légale
PSY 3260	3 H 1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3298	3 A 1 j	Stage d'initiation à la psychologie 1
PSY 3299	3 H 1 j	Stage d'initiation à la psychologie 2

Programme 1-220-4-0

Version 02

**Mineur en psychologie****J****Objectifs**

Le mineur en psychologie a pour objectif l'acquisition des concepts fondamentaux de la psychologie en tant que science du comportement. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours du Bloc 71B ne sont accessibles qu'après avoir effectué au minimum 15 crédits de cours du Bloc 71A.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71***Bloc 71 A* option minimum 15 cr., maximum 21 cr.

PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 1065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage
PSY 1095	3 AH 1 j	Psychologie du développement
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 1115	3 AHE 1 js	Psychopathologie : introduction
PSY 1127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation
PSY 1128	3 AH 1 j	Psychologie et monde du travail

*Bloc 71 B* option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie
PSY 3032	3 AHE 1 j	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3044	3 H 1 j	Stress et anxiété
PSY 3046	3 H 1 j	Psychologie de la conscience
PSY 3048	3 H 1 j	Psychologie de la santé 1
PSY 3063	3 H 1 j	Processus cognitif 2
PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles
PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et organisations
PSY 3074	3 A 1 j	Psychologie et monde du travail 2
PSY 3075	3 H 1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 3076	3 A 1 j	Identité et processus sociocognitifs
PSY 3078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes
PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine
PSY 3084	3 A 1 j	Identités et interactions sociales
PSY 3090	3 A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
PSY 3093	3 AE 1 j	Adolescence
PSY 3096	3 A 1 j	Famille et développement de l'enfant
PSY 3098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 3106	3 H 1 j	La psychologie du rêve
PSY 3114	3 H 1 j	Les troubles mentaux graves
PSY 3116	3 A 1 j	Sociopathologie
PSY 3249	3 A 1 j	Violence familiale
PSY 3250	3 A 1 j	Violence et agression
PSY 3253	3 A 1 j	Psychologie évolutionniste
PSY 3254	3 H 1 j	Maturité et vieillesse
PSY 3256	3 H 1 j	Problématique de l'agression sexuelle
PSY 3257	3 A 1 j	Personnalité 2
PSY 3258	3 H 1 j	Psychopathologie 2
PSY 3259	3 A 1 j	Psychologie légale
PSY 3260	3 H 1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après



## École de relations industrielles

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7056

Téléphone : 514-343-6111, poste 1267

Télécopieur : 514-343-5764

### Introduction

Les relations industrielles sont un champ d'études qui prépare à la pratique professionnelle, plutôt qu'une discipline scientifique fondamentale. Les études en relations industrielles portent sur le travail humain sous tous ses aspects et mettent donc à contribution plusieurs sciences humaines : sociologie, sciences économiques, droit, psychologie, sciences de l'administration, ainsi que certaines sciences exactes telles que les mathématiques, la statistique et l'informatique. De plus, le travail humain est considéré à la fois aux niveaux individuel et collectif, permettant ainsi de comprendre le comportement des personnes au travail, de même que les relations qui s'établissent entre elles et les groupes dans différents contextes organisationnels. Les connaissances acquises permettent d'exercer une pratique professionnelle appliquée à la solution de différents problèmes tels que le recrutement, la formation, la rémunération, la santé-sécurité des ressources humaines, la négociation et l'administration des conventions collectives de travail, l'administration des programmes gouvernementaux et des législations touchant le travail.

Le programme de baccalauréat de l'École de relations industrielles comporte une formation obligatoire de base portant sur l'apport de certaines disciplines au champ d'études et sur des connaissances essentielles dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des relations collectives de travail, et des politiques et programmes gouvernementaux. En fin de programme, les étudiants peuvent se spécialiser par des cours optionnels choisis selon leurs intérêts et doivent faire un stage axé sur la pratique professionnelle dans un milieu de travail.

### Directeur : Reynald Bourque

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

Reynald Bourque, doctorat, économie et sociologie du travail (Aix-Marseille II)  
Michel Brossard, M.A. relations industrielles (Montréal), doctorat en sociologie du travail (Aix-en-Provence)

Marie-Thérèse Chicha, Ph.D. économie (McGill)

Jean-Michel Cousineau, M.Sc. économique (Montréal)

Pierre Durand, M.Sc. (Laval), M.B.A. (Sherbrooke), Ph.D. épidémiologie (McGill)

Gilles Guérin, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph.D. informatique (Montréal)

Gregor Murray, Ph.D. relations industrielles (Warwick)

Marcel Simard, Ph.D. sociologie (Montréal)

Guylaine Vallée, M.A. relations industrielles (Laval), doctorat en droit social (Jean Moulin, Lyon III)

#### Professeurs agrégés

Adnane Belout, M.Sc. Gestion de projets (UQAM), Ph.D. relations industrielles (Montréal)

Jean-Guy Bergeron, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph.D. relations industrielles (Toronto)

Bernard Brody, Ph.D. économie (McGill)

Jean Charest, B.A.A. (HEC, Montréal), M.Sc. économique (UQAM), Ph.D. relations industrielles (Laval)

Michel Coutu, L.L.M. droit (Montréal), L.L.D. (Laval)

Victor Haines, Ph.D. relations industrielles (Montréal)

Stéphane Renaud, M.Sc. relations industrielles (Montréal), Ph.D. relations industrielles (Toronto)

Tania Saba, Ph.D. relations industrielles (Montréal)

Diane Veilleux, M.A. relations industrielles (Laval), LL.D. (Laval)

#### Professeurs adjoints

Patrice Jalette, Ph.D. relations industrielles (Montréal)

Vincent Rousseau, Ph.D. psychologie (Montréal)

#### Professeur émérite

Louis-Marie Tremblay

Programme 1-230-1-0

Version 10

## B.Sc. spécialisé en relations industrielles

J\*

### Objectifs

Le programme de baccalauréat en relations industrielles vise à former des professionnels qui, dès la fin de leurs études, sont aptes à oeuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Ces professionnels pourront efficacement intervenir dans les grandes composantes des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines que dans les relations du travail et les politiques gouvernementales concernant le travail et la main-d'oeuvre. Le programme vise aussi à préparer adéquatement à la poursuite d'études universitaires aux cycles supérieurs.

### Structure du programme

Ce programme totalise 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 72

*Bloc 72 A obligatoire 6 cr.*

##### Relations industrielles

REI 1000	3 A	1 j	Travail et industrialisation
REI 1010	3 A	1 j	Introduction aux relations industrielles

*Bloc 72 B obligatoire 9 cr.*

##### Statistiques et méthodologie

REI 1105	3 AE	1 j	Techniques statistiques en R.I.
+ REI 1130	3 H	1 j	Méthodologie en relations industrielles
REI 1140	3 H	1 j	Approche juridique en R.I.

*Bloc 72 C obligatoire 6 cr.*

##### Administration

REI 1210	3 AH	1 j	Principes de gestion
REI 1220	3 H	1 j	Administration des affaires

*Bloc 72 D obligatoire 12 cr.*

##### Gestion des ressources humaines

REI 1230	3 AH	1 j	Comportement organisationnel
+ REI 2220	3 A	1 j	Gestion des ressources humaines 1
+ REI 2240	3 H	1 j	Gestion des ressources humaines 2
+ REI 2250	3 H	1 j	Aspects juridiques de la G.R.H.

*Bloc 72 E obligatoire 12 cr.*

##### Relations du travail

+ REI 2310	3 H	1 j	Convention collective
+ REI 2320	3 A	1 j	Rapports collectifs du travail
+ REI 2330	3 A	1 j	Syndicalisme
+ REI 3300	3 A	1 j	Négociation collective

*Bloc 72 F obligatoire 9 cr.*

##### Politiques gouvernementales

REI 1420	3 H	1 j	Emploi et salaire
+ REI 2470	3 A	1 j	Perspectives économiques : institutions
+ REI 2475	3 H	1 j	Politiques gouvernementales en R.I.

*Bloc 72 G obligatoire 9 cr.*

##### Stages professionnels

+ REI 3630	3 AH	1 j	Stages et laboratoires 1
+ REI 3670	6 AH	1 j	Stages et laboratoires 2

*Bloc 72 H option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

##### Gestion des ressources humaines

+ REI 3206	3 H	1 s	Systèmes d'information en G.R.H.
+ REI 3211	3 A	1 s	Formation et développement des R.H.
+ REI 3216	3 H	1 s	Dotation
+ REI 3251	3 A	1 s	Évaluation et rémunération
+ REI 3256	3 A	1 s	Communication et aide aux employés
+ REI 3261	3 H	1 s	SST et approche ergonomique
+ REI 3265	3 AE	1 j	Gestion de la SST

\* Même si ce programme spécialisé ne peut être suivi le soir comme tel, les étudiants adultes qui ont complété un certificat de relations industrielles à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être intégrés pour en faire les 60 derniers crédits et obtenir le B.Sc. spécialisé.

- + REI 3270 3 A 1 s Résolution de problèmes en GRH
- + REI 3290 3 AH 1 j Études à l'étranger 1

Bloc 72 I option *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

#### Relations du travail

- + REI 3315 3 A 1 s Syndicalisme et société
- + REI 3325 3 H 1 s Aspects internationaux des R.I.
- + REI 3335 3 H 1 s Les tribunaux spécialisés en R.I.
- + REI 3345 3 AE 1 js L'arbitrage des griefs
- + REI 3375 3 H 1 s Pratique de la négociation collective
- + REI 3390 3 AH 1 j Études à l'étranger 2

Bloc 72 J option *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

#### Politiques gouvernementales

- + REI 3425 3 H 1 s L'emploi et les politiques de l'État
- + REI 3435 3 A 1 js Diversité de la main-d'oeuvre
- + REI 3490 3 AH 1 j Études à l'étranger 3

Bloc 72 K option *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

#### Méthodes de recherche

- ECN 1260 3 AH 1 j Économétrie 1
- PSY 3000 3 A 1 j Méthodologie scientifique 2
- + REI 3445 3 H 1 j Analyse multivariée en R.I.

Bloc 72 Y option *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

#### Complémentarité et connexité

- AEG 1905 3 AHE 1 js Assemblées délibérantes
- ECN 1350 3 A 1 j Histoire économique du monde occidental
- ECN 1800 3 AE 1 j Économies nord-américaines
- ECN 1961 3 H 1 j Économie de l'Asie
- ECN 1967 3 AE 1 j Économie de l'Europe
- ECN 1970 3 E 1 j Économie des pays de l'Europe de l'Est
- ECN 1971 3 H 1 j Économie de l'Amérique latine
- HST 2904 3 A 1 j Histoire du Québec contemporain
- IFT 1912 3 AHE 1 s Initiation aux chiffreurs électroniques
- IFT 1931 3 AHE 1 s Initiation aux bases de données
- IFT 1935 3 AHE 1 s Initiation au graphisme par ordinateur
- IFT 1945 3 AHE 1 s Internet et création de pages Web
- IFT 1990 3 AH 1 js Informatique pour sciences sociales
- PHI 2150 3 H 1 j Philosophie des sciences humaines
- PHI 2405 3 H 1 j Théories éthiques modernes
- POL 1951 3 AH 1 js Éléments de politique
- POL 1953 3 AH 1 js Institutions politiques Canada – Québec
- POL 1954 3 AH 1 js Politique internationale
- PSY 1045 3 AHE 1 j Motivation et émotion
- PSY 1075 3 AHE 1 js Psychologie sociale
- PSY 1085 3 AH 1 j Les grands processus d'apprentissage
- PSY 1951 3 AH 1 j Relations interpersonnelles
- SOL 1012 3 A 1 j Inégalités sociales et marché du travail
- SOL 1970 3 H 1 j Sociologie du Québec
- SOL 2104 3 H 1 j Relations ethniques
- SOL 2107 3 H 1 j Sociologie politique
- SVS 1151 3 H 1 j Travail social et rapports de genre
- SVS 1363 3 A 1 j Problèmes sociaux
- SVS 2378 3 H 1 s Intervention communautaire
- SVS 2804 3 H 1 j Fonctionnement et gestion des groupes

la diplomatie des grandes puissances. Le programme accorde une attention particulière à notre environnement immédiat, soit le Québec et le Canada.

La première année du baccalauréat permet à l'étudiant de se situer face à l'ensemble de la discipline avec une insistance sur la formation méthodologique. Cette première année accomplie, il devient possible à l'étudiant de préciser sa formation en politique comparée, en politiques publiques, en idées politiques, en relations internationales ou en comportement politique. La capacité d'analyse que vise à développer un tel programme prépare tout aussi bien à des études ultérieures qu'à l'exercice d'une profession ou à l'action politique.

Outre les programmes présentés ci-dessous dans cette section de l'annuaire, le Département offre en collaboration trois programmes de baccalauréat spécialisés bidisciplinaires : en Économie et Politique, en Communication et Politique, en Philosophie et Politique. Le Département participe aussi au programme facultaire en études internationales.

### Directeur : Gérard Boismenu

#### Personnel enseignant

##### Professeurs titulaires

- André-J. Bélanger, M.A. (McGill), Ph.D. (Laval)
- Gérald Bernier, M.A. (Montréal), Ph.D. (Laval)
- André Blais, Ph.D. (York)
- Gérard Boismenu, M.Sc. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
- Stéphane Dion, M.A. (Laval), doctorat d'État en sociologie (Paris), en congé
- Michel Duquette, M.A. (UQAM), Ph.D. (McGill)
- Diane Éthier, M.A. (UQAM), doctorat (Paris VIII)
- Philippe Faucher, M.A. (McGill), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
- Michel Fortmann, Ph.D. (Montréal)
- Jane Jenson, Ph.D. (Rochester)
- Laurence McFalls, Ph.D. (Harvard)
- Denis Monière, M.A. (Ottawa), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris I), détaché
- Richard Nadeau, M.A. sciences économiques (Montréal), Ph.D. (Montréal)
- Alain Noël, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Denver)
- Panayotis Soldatos, doctorat d'Université en droit (Paris), doctorat (Bruxelles), détaché à titre de Secrétaire général du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécois à Paris
- Jean-Philippe Thérien, M.Sc. (Montréal), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

##### Professeurs agrégés

- Robert Dalpé, Ph.D. (Montréal)
- Graciela Ducatenzeiler, M.A. (Buenos Aires), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
- Luc Duhamel, M.A. (Montréal), doctorat (Paris)
- Pierre Martin, Ph.D. (Northwestern)
- Louis Massicotte, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Carleton)
- Denis Saint-Martin, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Carleton)

##### Professeurs adjoints

- Charles Blattberg, M.A. (McGill), Ph.D. (Oxford)
- Pascale Dufour, Ph.D. (Montréal)
- Patrick Fournier, Ph.D. (Colombie Britannique)
- Mamoudou Gazibo, doctorat (Bordeaux II)
- Éric Montpetit, M.A. (Laval), Ph.D. (McMaster)
- Marie-Joëlle Zahar, Ph.D. (McGill)

##### Professeur associé

- Bahgat Korany, M.A. (Sussex), doctorat (Genève)

##### Professeur émérite

- James Iain Gow

## Département de science politique

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4014

Téléphone : 514-343-6111, poste 2982

Télécopieur : 514-343-2360

Courriel : baccscpol@pol.umontreal.ca

### Introduction

La science politique étudie les processus de décisions individuelles et collectives qui touchent la distribution des ressources matérielles et symboliques dans une société. Au Département de science politique, nous abordons ces processus depuis une grande variété de champs d'observation comme le fonctionnement de l'État, le comportement des électeurs, la représentation des citoyens, les affaires internationales et

Programme 1-245-1-0

Version 11

**B.Sc. spécialisé en science politique**

**J**

### Objectifs

Tout en étant centrée sur la connaissance des théories, des méthodes, des institutions et des processus relatifs à la vie politique, la formation de premier cycle en science politique doit avant tout permettre aux étudiants d'acquiescer un certain nombre de qualités personnelles, notamment un esprit créatif, une attitude rigoureuse à l'égard du travail et une capacité d'adaptation face à un environnement en perpétuel changement.

Au-delà de ces objectifs fondamentaux, la formation de premier cycle en science politique vise à développer des aptitudes intellectuelles de base dont les plus importantes sont le sens de l'observation qui implique la compréhension de divers types de textes, le prélèvement et le traitement des données statistiques; la capacité d'interprétation, qui suppose que l'on puisse traiter l'information disponible et formuler des hypothèses en vue de les démontrer de façon logique; et la capacité de communiquer ses idées clairement, autant sous une forme écrite que sous une forme orale.

### Structure du programme

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 45 à option et 18 au choix. Les 6 crédits du bloc 71 I doivent être choisis dans une seule et même langue. Les crédits au choix peuvent inclure 6 crédits de sigle POL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 71

*Bloc 71 A* obligatoire 15 cr.

POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1100	3 AH 1 j	Méthodes de recherche en politique

*Bloc 71 B* obligatoire 12 cr.

POL 1200	3 AH 1 j	Pensée politique
POL 1330	3 AH 1 j	Administration et politiques publiques
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales
POL 1803	3 AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative

*Bloc 71 C* option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

#### Pensée politique

POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3 H 1 j	Idées politiques au Canada
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques
POL 3911	3 AHE 1	Pensée politique : thématique spécifique

*Bloc 71 D* option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

#### Méthodologies

POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3990	3 A 2 j	Séminaire de recherche

*Bloc 71 E* option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

#### Politique comparée

POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2160	3 AH 1 j	Vie politique municipale et régionale
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3 AH 1 j	Système politique québécois 1
POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3908	3 AH 1 j	Politique comparée : enjeu actuel

*Bloc 71 F* option minimum 3 cr., maximum 21 cr.

#### Forces et comportements

POL 2005	3 AH 1 j	Les élections
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3912	3 AHE 1	Forces et comportements : enjeu actuel

*Bloc 71 G* option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

#### Administration et politiques publiques

POL 2025	3 AH 1 j	Politique et économie
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
POL 2540	3 AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
+ POL 2805	3 AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3325	3 A 1 j	Réseaux et politiques publiques
POL 3350	3 AH 1 j	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3913	3 AHE 1	Politiques publiques : enjeu actuel

*Bloc 71 H* option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

#### Relations internationales

POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3909	3 AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel

*Bloc 71 I* option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

#### Langues

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ALL 1979	3 AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL 1982	3 H 1 s	Lecture en langue allemande 2
+ ALL 1983	3 AE 1 s	Lecture en langue allemande 3
ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1010	6 A 1 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 2020	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 2030	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1

+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PTG 1951	6 AH 1 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé
RUS 1951	6 AHE 1 js	Russe élémentaire
+ RUS 1996	6 AH 1 js	Russe intermédiaire et avancé

*Bloc 71 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Expérience pratique**

POL 3240	3 AH 1 j	Stage
POL 3241	6 AH 1 j	Stage
POL 3904	3 AHE 1 j	Travaux pratiques

## B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-245-2-0

Version 08

**Majeur en science politique**

**J**

**Objectifs**

Les objectifs du majeure sont de permettre aux étudiants de développer des aptitudes intellectuelles générales et transférables à d'autres champs du savoir ainsi que d'assurer une formation disciplinaire de base en science politique.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix. Les 6 crédits du bloc 71 I doivent être choisis dans une seule et même langue. Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle POL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

*Bloc 71 A obligatoire 9 cr.*

POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1100	3 AH 1 j	Méthodes de recherche en politique

*Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1200	3 AH 1 j	Pensée politique
POL 1330	3 AH 1 j	Administration et politiques publiques
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales

*Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

**Pensée politique**

POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3 H 1 j	Idées politiques au Canada
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques
POL 3911	3 AHE 1	Pensée politique : thématique spécifique

*Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 18 cr.*

**Méthodologies**

POL 1803	3 AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3990	3 A 2 j	Séminaire de recherche

*Bloc 71 E option minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

**Politique comparée**

POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2160	3 AH 1 j	Vie politique municipale et régionale
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3 AH 1 j	Système politique québécois 1
POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3908	3 AH 1 j	Politique comparée : enjeu actuel

*Bloc 71 F option minimum 0 cr., maximum 21 cr.*

**Forces et comportements**

POL 2005	3 AH 1 j	Les élections
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3912	3 AHE 1	Forces et comportements : enjeu actuel

*Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

**Administration et politiques publiques**

POL 2025	3 AH 1 j	Politique et économie
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
POL 2540	3 AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
+ POL 2805	3 AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3325	3 A 1 j	Réseaux et politiques publiques
POL 3350	3 AH 1 j	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3913	3 AHE 1	Politiques publiques : enjeu actuel

*Bloc 71 H option minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

**Relations internationales**

POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés

POL 3721	3	AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3851	3	AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3	AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3	AH 1 j	La coopération internationale
POL 3909	3	AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel

*Bloc 71 I option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Langues**

ALL 1951	6	A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3	AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3	AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ALL 1979	3	AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3	AE 1 j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL 1982	3	H 1 s	Lecture en langue allemande 2
+ ALL 1983	3	AE 1 s	Lecture en langue allemande 3
ARA 1951	6	AHE 1 js	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3	AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3	AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6	AE 1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6	HE 1 j	Chinois élémentaire 2
ESP 1951	6	A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3	AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3	AHE 1 js	Espagnol avancé
GRC 1111	3	A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3	H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1010	6	A 1 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 2020	3	H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 2030	3	H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6	A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3	AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3	AH 1 s	Italien avancé
JPN 1050	6	AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6	H 1 j	Japonais élémentaire 2
PTG 1951	6	AH 1 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3	AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3	AH 1 js	Portugais avancé
RUS 1951	6	AHE 1 js	Russe élémentaire
+ RUS 1996	6	AH 1 js	Russe intermédiaire et avancé

*Bloc 71 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Expérience pratique**

POL 3240	3	AH 1 j	Stage
POL 3241	6	AH 1 j	Stage
POL 3904	3	AHE 1 j	Travaux pratiques

Programme 1-245-4-0

Version 01

**Mineur en science politique****J****Objectifs**

Les objectifs du mineur sont d'assurer aux étudiants le développement des aptitudes intellectuelles générales et transférables ainsi qu'une formation disciplinaire minimale de base en science politique.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle POL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

<i>Bloc 71 A obligatoire 9 cr.</i>			
POL 1000	3	AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1100	3	AH 1 j	Méthodes de recherche en politique

<i>Bloc 71 B option minimum 18 cr., maximum 18 cr.</i>			
ECN 1600	3	AH 1 j	Histoire de la pensée économique
POL 1008	3	AH 1 j	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	AH 1 j	Politique comparée
POL 1200	3	AH 1 j	Pensée politique
POL 1330	3	AH 1 j	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	AH 1 j	Relations internationales

POL 1803	3	AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2004	3	AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2005	3	AH 1 j	Les élections
POL 2007	3	AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2025	3	AH 1 j	Politique et économie
POL 2050	3	AH 1 j	Représentation politique
POL 2090	3	AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 2102	3	AH 1 j	Pensée politique contemporaine
POL 2110	3	AH 1 j	La France
POL 2140	3	AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3	AH 1 j	Politiques sociales
POL 2160	3	AH 1 j	Vie politique municipale et régionale
POL 2170	3	AH 1 j	Politiques environnementales comparées
+ POL 2180	3	AH 1 j	Pensée politique critique
POL 2230	3	AH 1 j	Politiques scientifiques
POL 2250	3	AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2272	3	AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 2280	3	AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3	AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3	AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3	AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3	AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2540	3	AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
POL 2606	3	AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3	AH 1 j	La Chine
POL 2752	3	AH 1 j	Le Japon
POL 2801	3	AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2805	3	AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative
+ POL 2806	3	AH 1 j	Théories des relations internationales
+ POL 2808	3	AH 1 j	Théories politiques empiriques
POL 2809	3	AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2830	3	AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3	AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3	AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3	AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3	AH 1 j	Système politique québécois 1
POL 2905	3	AH 1 j	Système politique québécois 2
POL 3004	3	AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3	AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3	AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3100	3	AH 1 j	Communication politique
POL 3110	3	AH 1 j	L'État et l'économie
POL 3120	3	AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3130	3	AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3220	3	AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3	AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3290	3	AH 1 j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3	H 1 j	Idées politiques au Canada
POL 3320	3	AH 1 j	Politique et administration
POL 3321	3	AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3325	3	A 1 j	Réseaux et politiques publiques
POL 3350	3	AH 1 j	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3400	3	AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3410	3	AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
POL 3500	3	AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3560	3	AH 1 j	Action collective et politique
+ POL 3600	3	AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3	AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3	AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3802	3	AH 1 j	Théories du développement
POL 3804	3	AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3807	3	AH 1 j	Idéologies politiques
POL 3830	3	AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3	AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3	AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3900	3	AH 1 j	Politique et société
POL 3906	3	AH 1 j	La coopération internationale
POL 3908	3	AH 1 j	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3911	3	AHE 1	Pensée politique : thématique spécifique
POL 3912	3	AHE 1	Forces et comportements : enjeu actuel

POL 3913	3 AHE 1	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3990	3 A 2 j	Séminaire de recherche
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique

## B.Sc. spécialisé en études internationales

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## Département de sciences biologiques

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-221  
Téléphone : 514-343-6585  
Télécopieur : 514-343-2293

### Introduction

Le Département de sciences biologiques compte des professeurs, des professeurs associés et des chercheurs invités. Leur enseignement et leurs recherches couvrent des domaines allant de la biologie moléculaire et cellulaire jusqu'à l'écologie, en passant par la taxonomie, la morphologie et la physiologie animales et végétales.

Au niveau du premier cycle, les programmes de B.Sc. spécialisé, de majeur et de mineur permettent à l'étudiant d'amorcer sa spécialisation tout en acquérant une solide formation générale. Au niveau des études supérieures, les étudiants peuvent choisir parmi de nombreux cours avancés et travailler à l'obtention d'une maîtrise ou d'un doctorat en participant aux divers programmes de recherche des professeurs.

Le Département possède d'importants moyens d'enseignement et de recherche : microscopes électroniques, spectrophotomètres, centrifugeuses, laboratoire de biologie mathématique, laboratoire de photographie-infographie, chambres de croissance, aquariums, animalerie, collections zoologiques et botaniques, etc.

Bien que la majeure partie du Département de sciences biologiques soit située sur le campus, les professeurs de biologie végétale membres de l'Institut de recherche en biologie végétale (organisme relevant à la fois de l'Université de Montréal et de la Ville de Montréal), ainsi que l'Herbier Marie-Victorin, sont logés dans l'immeuble du Jardin botanique de Montréal. Le Département de sciences biologiques dispose en outre de la Station de biologie des Laurentides, ouverte à l'année près de St-Hippolyte, et utilise occasionnellement les services de certaines autres stations de recherche.

Plusieurs professeurs du Département sont membres d'unités de recherche de l'Université ou de l'extérieur (Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique, etc.).

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire, et avec la Faculté de médecine au programme de baccalauréat en sciences biomédicales.

### Directrice : Thérèse Cabana

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

Michel Ancil, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Santa Barbara)  
Daniel Boisclair, Ph.D. (McGill)  
André Bouchard, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Cornell)  
Luc Brouillet, Ph.D. (Waterloo)  
Thérèse Cabana, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Ohio State)  
Mario Cappadocia, D.Sc. (Rome), D.Sc. (Louvain)  
Richard Carignan, Ph.D. (McGill)  
Pierre-Paul Harper, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Waterloo)  
François-Joseph Lapointe, Ph.D. (Montréal)  
Pierre Legendre, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Colorado)  
Stéphane Molotchnikoff, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Buffalo)  
David Morse, Ph.D. (McGill)  
Bernadette Pinel-Alloul, Ph.D. (Montréal)  
Hargurdeep S. Saini, M.Sc. (Punjab), Ph.D. (Adélaïde)

#### Professeurs agrégés

Anne Bruneau, M.Sc. (Connecticut), Ph.D. (Cornell)  
Antonella Cattaneo, D.Sc. (Pavie)  
Daniel Matton, Ph.D. (Montréal)  
Peterjürgen Neumann, Dr.rer.nat. (Sarrebuck)

#### Professeurs adjoints

Marc Amyot, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (York)  
Annie Angers, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)  
Bernard Angers, M.Sc. (UQAC), Ph.D. (UQAM)  
Jacques Brisson, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Californie et San Diego)  
Anja Geitmann, M.Sc. (Kontanz), Ph.D. (Siena)  
Roxane Maranger, Ph.D. (UQAM)  
Hakima Moukhles, doctorat (Université Aix-Marseille II)  
Jean Rivoal, doctorat (Bordeaux II)

#### Responsable de formation professionnelle

Jocelyn Forget, Ph.D. (Montréal)

#### Professeurs associés

Denis Barabé, M.Sc. (Montréal)  
Noëlle Dorion, D.E.A. et doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Pierre et Marie Curie, Paris VI)  
Christiane Hudon, Ph.D. (Laval)  
Pierre Lachapelle, Ph.D. (Montréal)  
Raymond McNeil, Ph.D. (Montréal)  
Marc St-Arnaud, Ph.D. (Montréal)  
Jean-Louis Saumet, Ph.D. (Lyon)

#### Chercheurs invités

Michel Labrecque, M.Sc. (Montréal)  
Vladimir Vujanovic, B.Sc. foresterie (Zagreb), Ph.D. (Belgrade)

#### Professeur émérite

Jean-Marie Demers

Programme 1-235-1-0

Version 14

## B.Sc. spécialisé en sciences biologiques\*

J

### Structure du programme

L'orientation Biologie et biotechnologie végétales comprend le segment 72, avec 46 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix. L'orientation Écologie, environnement, évolution comprend le segment 73, avec 47 crédits obligatoires, 40 à option et 3 au choix. L'orientation Microbiologie et immunologie comprend le segment 74, avec 59 crédits obligatoires, 28 à option et 3 au choix. L'orientation Biologie et physiologie animales comprend le segment 75, avec 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix. L'étudiant doit avoir suivi le cours de chimie 202-202-75 au CÉGEP ou l'équivalent, avant son inscription au Baccalauréat en sciences biologiques. Pour l'orientation Microbiologie et immunologie, l'étudiant qui n'a pas suivi le cours de chimie 202-302-75 au CÉGEP ou l'équivalent doit s'inscrire au cours CHM 1984 dans le bloc 74 G. Sauf exception approuvée par le directeur, pour toutes les orientations, les cours obligatoires de niveau 1000 doivent être complétés durant la première année d'inscription.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 72 Propre à l'orientation Biologie et biotechnologie végétales

Bloc 72 A obligatoire 33 cr.

#### Connaissances fondamentales

BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1156	1 A 1 j	Travaux pratiques en biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 j	Introduction à la génétique
BIO 1334	3 A 1 j	Biodiversité 1
BIO 1434	3 H 1 j	Biodiversité 2
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
+ BIO 2101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique
+ BIO 3102	3 H 1 j	T.P. de biologie moléculaire
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale

Bloc 72 B obligatoire 13 cr.

#### Sciences de base en Biologie végétale

BIO 1534	3 A 1 j	Physiologie végétale
BIO 2372	4 A 1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2386	3 H 1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+ BIO 2541	3 A 1 j	Physiologie métabolique végétale

\* Ce programme est en cours de modification.

<i>Bloc 72 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 24 cr., maximum 36 cr.</i>	<i>Bloc 73 B</i>	<i>obligatoire</i>	<i>12 cr.</i>
<b>Formation complémentaire</b>			<b>Sciences de base en écologie, environnement et évolution</b>		
+ BIO 2162	3 A 1 j	Compléments de biologie cellulaire	BIO 2853	3 H 1 j	Principes d'écologie
BIO 2306	3 A 1 j	Floristique du Québec	BIO 3042	3 H 1 j	Dynamique des populations
BIO 2315	3 H 1 j	Les plantes utilisées par l'homme	BIO 3283	3 H 1 j	Évolution
BIO 2331	3 A 1 j	Phycologie	BIO 3893	3 H 1 js	Éco-toxicologie
BIO 2350	3 A 1 j	Mycologie			
+ BIO 3105	3 H 1 j	Systématique moléculaire	<i>Bloc 73 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 22 cr.</i>
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique avancée	<b>Écologie et environnement physique</b>		
BIO 3283	3 H 1 j	Évolution	+ BIO 2620	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 1
+ BIO 3701	3 A 1 j	Vitroculture des végétaux	+ BIO 2625	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 2
BIO 3702	3 H 1 j	Biotechnologie végétale	BIO 2855	3 A 1 j	Écologie adaptative
+ BIO 3754	3 AHE 1 j	Écologie végétale	BIO 2862	3 H 1 j	Introduction à l'éthologie
BIO 3781	3 H 1 j	Phytopathologie et phytoprotection	+ BIO 3682	3 H 1 j	Endocrinologie et environnement
BIO 3893	3 H 1 js	Éco-toxicologie	+ BIO 3754	3 AHE 1 j	Écologie végétale
+ GEO 3122	3 A 1 js	Pédologie	BIO 3781	3 H 1 j	Phytopathologie et phytoprotection
+ MCB 2999	3 H 1 j	Levures et organismes levuriformes	BIO 3801	3 H 1 j	Conservation et aménagement
			+ BIO 3831	3 A 1 j	Écologie marine
<i>Bloc 72 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 7 cr.</i>	+ BIO 3839	3 H 1 j	Limnologie
<b>Travaux en laboratoire et sur le terrain</b>			+ GEO 2512	3 A 1 j	Systèmes d'information géographique
BIO 2091	3 AHE 1 js	Initiation à la recherche	GEO 3112	3 A 1 js	Géomorphologie
BIO 2703	1 A 1 j	Stage d'écologie forestière	+ GEO 3122	3 A 1 js	Pédologie
BIO 3753	3 A 1 js	Stage d'écologie végétale	+ GEO 3142	3 H 1 j	Hydrologie
<i>Bloc 72 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>	<i>Bloc 73 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 15 cr.</i>
<b>Stages en milieu de travail</b>			<b>Groupes systématiques</b>		
BIO 2222	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 1	BIO 2306	3 A 1 j	Floristique du Québec
+ BIO 3233	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 2	BIO 2331	3 A 1 j	Phycologie
			BIO 2350	3 A 1 j	Mycologie
<i>Bloc 72 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 8 cr.</i>	+ BIO 2400	3 A 1 j	Protozoologie
<b>Cours de biologie hors spécialisation</b>			BIO 2440	3 H 1 j	Entomologie
BIO 1634	3 H 1 js	Principes de physiologie animale	+ BIO 2475	3 A 1 j	Invertébrés sauf insectes
+ BIO 2042	3 H 1 j	Biostatistique 2	BIO 3471	3 A 1 js	Ichtyologie
+ BIO 2400	3 A 1 j	Protozoologie	BIO 3480	3 A 1 j	Ornithologie
BIO 2440	3 H 1 j	Entomologie	BIO 3490	3 A 1 j	Mammalogie
+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés			
+ BIO 2475	3 A 1 j	Invertébrés sauf insectes	<i>Bloc 73 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 15 cr.</i>
BIO 3080	1 AHE 1 js	Animation en biologie	<b>Évolution</b>		
BIO 3204	3 A 1 j	Génétique des populations	+ BIO 2162	3 A 1 j	Compléments de biologie cellulaire
BIO 3801	3 H 1 j	Conservation et aménagement	BIO 2386	3 H 1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+ BIO 3831	3 A 1 j	Écologie marine	+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés
+ BIO 3839	3 H 1 j	Limnologie	BIO 2471	3 H 1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1	+ BIO 3105	3 H 1 j	Systématique moléculaire
+ MCB 2992	4 H 1 j	Bactériologie générale 2	+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique avancée
+ MCB 3982	4 A 1 j	Diversité microbienne	BIO 3204	3 A 1 j	Génétique des populations
<i>Bloc 72 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>	<i>Bloc 73 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 7 cr., maximum 15 cr.</i>
<b>Connaissances connexes</b>			<b>Travaux en laboratoire et sur le terrain</b>		
ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique	BIO 2091	3 AHE 1 js	Initiation à la recherche
+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing	BIO 2703	1 A 1 j	Stage d'écologie forestière
CHM 1984	3 AE 1 j	Chimie organique	BIO 2854	3 A 1 js	Stage d'écologie des animaux terrestres
CHM 1993	3 H 1 j	Physicochimie générale	+ BIO 3102	3 H 1 j	T.P. de biologie moléculaire
GEO 2112	3 A 1 j	Phytogéographie	BIO 3753	3 A 1 js	Stage d'écologie végétale
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences	+ BIO 3843	3 A 1 js	Stage de limnologie
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C	+ BIO 3863	2 H 1 j	T.P. d'éthologie
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques			
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web	<i>Bloc 73 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
<b>Segment 73 Propre à l'orientation Écologie, environnement, évolution</b>			<b>Stages en milieu de travail</b>		
<i>Bloc 73 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>35 cr.</i>	BIO 2222	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 1
<b>Connaissances fondamentales</b>			+ BIO 3233	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 2
BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie	<i>Bloc 73 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 8 cr.</i>
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire	<b>Cours de biologie hors spécialisation</b>		
BIO 1203	3 AHE 1 j	Introduction à la génétique	BIO 1156	1 A 1 j	Travaux pratiques en biologie cellulaire
BIO 1334	3 A 1 j	Biodiversité 1	BIO 2315	3 H 1 j	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 1434	3 H 1 j	Biodiversité 2	BIO 2372	4 A 1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 1534	3 A 1 j	Physiologie végétale	+ BIO 2412	3 H 1 j	Morphologie microscopique comparée
BIO 1634	3 H 1 js	Principes de physiologie animale	BIO 2460	3 H 1 j	Embryologie animale
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1	BIO 3080	1 AHE 1 js	Animation en biologie
+ BIO 2042	3 H 1 j	Biostatistique 2	+ BIO 3659	3 A 1 j	Les fonctions du système nerveux
+ BIO 2101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire	+ BIO 3665	3 A 1 j	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique	+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale	+ MCB 2994	4 H 1 j	Virologie et pathogénèse virale
			+ MCB 3095	2 H 1	Microbiologie environnementale appliquée
			+ MCB 3982	4 A 1 j	Diversité microbienne

*Bloc 73 I option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Connaissances connexes**

ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2454	3 A 1 j	Introduction à la primatologie
CHM 1600	3 AH 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3 AE 1 j	Chimie organique
GEO 2122	3 AH 1 js	Climatologie
+ GEO 3132	3 H 1 j	Reconstitutions paléo-environnementales
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web
SOL 3200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement

**Segment 74 Propre à l'orientation Microbiologie et immunologie**

*Bloc 74 A obligatoire 31 cr.*

**Connaissances fondamentales**

BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BCM 2958	1 H 1 j	T. P. de biochimie générale
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1156	1 A 1 j	Travaux pratiques en biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 j	Introduction à la génétique
BIO 1334	3 A 1 j	Biodiversité 1
BIO 1634	3 H 1 js	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
+ BIO 2101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
+ BIO 2162	3 A 1 j	Compléments de biologie cellulaire
BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique

*Bloc 74 B obligatoire 28 cr.*

**Sciences de base en Microbiologie et immunologie**

MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2986	4 A 1 j	Immunologie générale
+ MCB 2992	4 H 1 j	Bactériologie générale 2
+ MCB 2994	4 H 1 j	Virologie et pathogénèse virale
+ MCB 2999	3 H 1 j	Levures et organismes levuriformes
+ MCB 3982	4 A 1 j	Diversité microbienne

*Bloc 74 C option minimum 12 cr., maximum 21 cr.*

**Formation complémentaire**

+ BCM 2504	2 H 1 j	Enzymologie
+ BIO 2042	3 H 1 j	Biostatistique 2
BIO 2350	3 A 1 j	Mycologie
+ BIO 2400	3 A 1 j	Protozoologie
BIO 3893	3 H 1 js	Éco-toxicologie
+ MCB 3050	3 A 1 j	Microbiologie des aliments
+ MCB 3095	2 H 1 j	Microbiologie environnementale appliquée
+ MCB 3636	2 H 1 j	Pathogénèse microbienne
PHL 2100	3 AH 1 j	Principes de pharmacologie

*Bloc 74 D option minimum 2 cr., maximum 9 cr.*

**Travaux en laboratoire**

BIO 2091	3 AHE 1 js	Initiation à la recherche
+ BIO 3102	3 H 1 j	T.P. de biologie moléculaire
MCB 3003	3 H 1 js	Applications biotechno. de l'immunologie
MCB 3006	3 H 1 j	T.P. et application d'immunologie
+ MCB 3070	2 H 1 j	Visites industrielles
+ MCB 3071	3 H 1 j	Profession microbiologiste

*Bloc 74 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Stages en milieu de travail**

BIO 2222	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 1
+ BIO 3233	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 2
+ MCB 3030	9 A 2 js	Stage avancé de recherche

*Bloc 74 F option minimum 0 cr., maximum 7 cr.*

**Cours de biologie hors spécialisation**

BIO 1434	3 H 1 j	Biodiversité 2
BIO 1534	3 A 1 j	Physiologie végétale
BIO 2315	3 H 1 j	Les plantes utilisées par l'homme

BIO 2331	3 A 1 j	Phycologie
BIO 2372	4 A 1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+ BIO 2412	3 H 1 j	Morphologie microscopique comparée
BIO 2440	3 H 1 j	Entomologie
+ BIO 2475	3 A 1 j	Invertébrés sauf insectes
BIO 3080	1 AHE 1 js	Animation en biologie
+ BIO 3105	3 H 1 j	Systématique moléculaire
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique avancée
BIO 3471	3 A 1 js	Ichtyologie
BIO 3480	3 A 1 j	Ornithologie
BIO 3490	3 A 1 j	Mammalogie
BIO 3781	3 H 1 j	Phytopathologie et phytoprotection

*Bloc 74 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Connaissances connexes**

ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
CHM 1984	3 AE 1 j	Chimie organique
CHM 1993	3 H 1 j	Physicochimie générale
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web

**Segment 75 Propre à l'orientation Biologie et physiologie animales**

*Bloc 75 A obligatoire 30 cr.*

**Connaissances fondamentales**

BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1156	1 A 1 j	Travaux pratiques en biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 j	Introduction à la génétique
BIO 1334	3 A 1 j	Biodiversité 1
BIO 1434	3 H 1 j	Biodiversité 2
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
+ BIO 2101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale

*Bloc 75 B obligatoire 21 cr.*

**Sciences de base en Biologie et physiologie animales**

BIO 1634	3 H 1 js	Principes de physiologie animale
+ BIO 2412	3 H 1 j	Morphologie microscopique comparée
BIO 2460	3 H 1 j	Embryologie animale
+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3 H 1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+ BIO 3659	3 A 1 j	Les fonctions du système nerveux
+ BIO 3665	3 A 1 j	Respiration, circulation, excrétion

*Bloc 75 C option minimum 17 cr., maximum 25 cr.*

**Formation complémentaire**

+ BIO 2162	3 A 1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 2400	3 A 1 j	Protozoologie
BIO 2440	3 H 1 j	Entomologie
+ BIO 2475	3 A 1 j	Invertébrés sauf insectes
+ BIO 2620	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 1
+ BIO 2625	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 2
BIO 2862	3 H 1 j	Introduction à l'éthologie
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique avancée
BIO 3283	3 H 1 j	Évolution
BIO 3471	3 A 1 js	Ichtyologie
BIO 3480	3 A 1 j	Ornithologie
BIO 3490	3 A 1 j	Mammalogie
+ BIO 3682	3 H 1 j	Endocrinologie et environnement
+ BIO 3864	3 A 1 j	Neuroéthologie
+ MCB 2986	4 A 1 j	Immunologie générale
PHL 2100	3 AH 1 j	Principes de pharmacologie

*Bloc 75 D option minimum 7 cr., maximum 13 cr.*

**Travaux en laboratoire**

BCM 2958	1 H 1 j	T. P. de biochimie générale
BIO 2091	3 AHE 1 js	Initiation à la recherche
+ BIO 3102	3 H 1 j	T.P. de biologie moléculaire
+ BIO 3661	2 A 1 j	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire



+ BIO 3674	3 H 1 j	T.P. généraux de physiologie animale
+ BIO 3863	2 H 1 j	T.P. d'éthologie
<i>Bloc 75 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
<b>Stage en milieu de travail</b>		
BIO 2222	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 1
+ BIO 3233	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 2
<i>Bloc 75 F option minimum 0 cr., maximum 8 cr.</i>		
<b>Cours de biologie hors spécialisation</b>		
BIO 1534	3 A 1 j	Physiologie végétale
+ BIO 2042	3 H 1 j	Biostatistique 2
BIO 2306	3 A 1 j	Floristique du Québec
BIO 2315	3 H 1 j	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2331	3 A 1 j	Phycologie
BIO 2350	3 A 1 j	Mycologie
BIO 2855	3 A 1 j	Écologie adaptative
BIO 3042	3 H 1 j	Dynamique des populations
BIO 3080	1 AHE 1 js	Animation en biologie
+ BIO 3105	3 H 1 j	Systématique moléculaire
+ BIO 3754	3 AHE 1 j	Écologie végétale
+ BIO 3831	3 A 1 j	Écologie marine
+ BIO 3839	3 H 1 j	Limnologie
BIO 3893	3 H 1 js	Éco-toxicologie
+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2992	4 H 1 j	Bactériologie générale 2
<i>Bloc 75 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>		

**Connaissances connexes**

ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2454	3 A 1 j	Introduction à la primatologie
CHM 1984	3 AE 1 j	Chimie organique
CHM 1993	3 H 1 j	Physicochimie générale
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web

Programme 1-235-2-0 Version 10

**Majeur en sciences biologiques\*** J**Structure du programme**

Ce programme totalise 14 crédits obligatoires, 46 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72***Bloc 72 A obligatoire 14 cr.***Connaissances fondamentales**

BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 j	Introduction à la génétique
+ BIO 2101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique

*Bloc 72 B option minimum 6 cr., maximum 18 cr.***Écologie – Évolution**

BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale
BIO 2853	3 H 1 j	Principes d'écologie
BIO 2855	3 A 1 j	Écologie adaptative
BIO 2862	3 H 1 j	Introduction à l'éthologie
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique avancée
BIO 3283	3 H 1 j	Évolution

*Bloc 72 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.***Biologie végétale et animale**

BIO 1334	3 A 1 j	Biodiversité 1
BIO 1434	3 H 1 j	Biodiversité 2
BIO 2306	3 A 1 j	Floristique du Québec

+ BIO 2475	3 A 1 j	Invertébrés sauf insectes
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
<i>Bloc 72 D option minimum 6 cr., maximum 15 cr.</i>		
<b>Physiologie</b>		
BIO 1534	3 A 1 j	Physiologie végétale
BIO 1634	3 H 1 js	Principes de physiologie animale
+ BIO 2162	3 A 1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 2541	3 A 1 j	Physiologie métabolique végétale
+ BIO 2620	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 1
+ BIO 2625	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 2

*Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 25 cr.***Disciplines biologiques diverses**

BIO 1156	1 A 1 j	Travaux pratiques en biologie cellulaire
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
BIO 2315	3 H 1 j	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2331	3 A 1 j	Phycologie
BIO 2350	3 A 1 j	Mycologie
BIO 2372	4 A 1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2386	3 H 1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+ BIO 2400	3 A 1 j	Protozoologie
+ BIO 2412	3 H 1 j	Morphologie microscopique comparée
BIO 2440	3 H 1 j	Entomologie
BIO 2460	3 H 1 j	Embryologie animale
+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3 H 1 j	Morphologie nerveuse des chordés
BIO 3042	3 H 1 j	Dynamique des populations
+ BIO 3105	3 H 1 j	Systématique moléculaire
BIO 3204	3 A 1 j	Génétique des populations
BIO 3471	3 A 1 js	Ichtyologie
BIO 3480	3 A 1 j	Ornithologie
BIO 3490	3 A 1 j	Mammalogie
+ BIO 3659	3 A 1 j	Les fonctions du système nerveux
+ BIO 3665	3 A 1 j	Respiration, circulation, excrétion
+ BIO 3682	3 H 1 j	Endocrinologie et environnement
+ BIO 3754	3 AHE 1 j	Écologie végétale
BIO 3781	3 H 1 j	Phytopathologie et phytoprotection
BIO 3801	3 H 1 j	Conservation et aménagement
+ BIO 3831	3 A 1 j	Écologie marine
+ BIO 3839	3 H 1 j	Limnologie
BIO 3893	3 H 1 js	Éco-toxicologie

*Bloc 72 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Connaissances connexes**

ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
CHM 1984	3 AE 1 j	Chimie organique
CHM 1993	3 H 1 j	Physicochimie générale
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web

Programme 1-235-4-0 Version 07

**Mineur en sciences biologiques\*** J**Structure du programme**

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 75***Bloc 75 A obligatoire 6 cr.***Connaissances fondamentales**

BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 j	Introduction à la génétique

\* Ce programme est en cours de modification.

Bloc 75 B option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

**Formation complémentaire : Biologie et écologie**

BIO 1334	3 A	1 j	Biodiversité 1
BIO 1434	3 H	1 j	Biodiversité 2
BIO 1803	3 AH	1 js	Écologie générale
BIO 2855	3 A	1 j	Écologie adaptative
MCB 1979	3 H	1 j	Microbiologie générale

Bloc 75 C option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

**Formation complémentaire : Physiologie**

BCM 1531	3 AH	1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1534	3 A	1 j	Physiologie végétale
BIO 1634	3 H	1 js	Principes de physiologie animale
+ BIO 2101	3 AH	1 j	Biologie moléculaire
+ BIO 2162	3 A	1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 2620	3 A	1 j	Physiologie animale comparée 1
+ BIO 2625	3 A	1 j	Physiologie animale comparée 2

Bloc 75 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

**Disciplines biologiques diverses**

BIO 1156	1 A	1 j	Travaux pratiques en biologie cellulaire
BIO 2041	3 AE	1 j	Biostatistique 1
BIO 2306	3 A	1 j	Floristique du Québec
BIO 2315	3 H	1 j	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2331	3 A	1 j	Phycologie
BIO 2350	3 A	1 j	Mycologie
BIO 2372	4 A	1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2386	3 H	1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+ BIO 2400	3 A	1 j	Protozoologie
+ BIO 2412	3 H	1 j	Morphologie microscopique comparée
BIO 2440	3 H	1 j	Entomologie
BIO 2460	3 H	1 j	Embryologie animale
+ BIO 2470	3 A	1 j	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3 H	1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+ BIO 2475	3 A	1 j	Invertébrés sauf insectes
+ BIO 2541	3 A	1 j	Physiologie métabolique végétale
BIO 2862	3 H	1 j	Introduction à l'éthologie
BIO 3002	2 A	1 j	Bioéthique
BIO 3042	3 H	1 j	Dynamique des populations
+ BIO 3105	3 H	1 j	Systématique moléculaire
BIO 3204	3 A	1 j	Génétique des populations
BIO 3471	3 A	1 js	Ichtyologie
BIO 3480	3 A	1 j	Ornithologie
BIO 3490	3 A	1 j	Mammalogie
+ BIO 3659	3 A	1 j	Les fonctions du système nerveux
+ BIO 3665	3 A	1 j	Respiration, circulation, excréation
+ BIO 3682	3 H	1 j	Endocrinologie et environnement
+ BIO 3754	3 AHE	1 j	Écologie végétale
BIO 3781	3 H	1 j	Phytopathologie et phytoprotection
BIO 3801	3 H	1 j	Conservation et aménagement
+ BIO 3831	3 A	1 j	Écologie marine
+ BIO 3839	3 H	1 j	Limnologie
BIO 3893	3 H	1 js	Éco-toxicologie

À cette fin, le Département offre un programme d'études spécialisé, ainsi qu'un programme de majeur. Les étudiants inscrits au programme avec majeur complètent leurs études par un mineur dans une discipline connexe complémentaire.

Le Département offre aussi un programme de mineur. Les étudiants peuvent compléter ce programme par un majeur ou deux autres mineurs dans d'autres disciplines.

Trois autres programmes comportant une composante « économique » peuvent intéresser les candidats souhaitant une formation bidisciplinaire. Ces programmes offrent la possibilité de compléter l'ensemble des cours obligatoires en économique tout en acquerrant une formation tout aussi approfondie dans une autre discipline. Il s'agit du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique ainsi que du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Informatique. Ces trois programmes sont offerts en collaboration avec l'autre département concerné, soit Mathématiques et statistique dans le premier cas, Science politique dans le second et Informatique et recherche opérationnelle dans le troisième. On trouvera la description de ces programmes dans la section « Programmes facultaires et centres d'études ».

**Directeur : Michel Poitevin**

**Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Walter Bossert, Ph.D. (Karlsruhe), en congé  
 Marcel Boyer, Ph.D. (Carnegie-Mellon), MSRC  
 Camille Bronsard, D.Sc. Econ. (Louvain), en congé  
 Léonard Dudley, Ph.D. (Yale)  
 Jean-Marie Dufour, Ph.D. (Chicago), MSRC, titulaire de la Chaire de recherche en économétrie du Canada  
 René Garcia, Ph.D. (Princeton), titulaire de la Chaire Hydro-Québec en gestion intégrée des risques et en finance mathématique  
 Gérard Gaudet, Ph.D. (Pennsylvania)  
 Marc J.I. Gaudry, Ph.D. (Princeton), B.Th. (I.C.P.), MSRC  
 Abraham Hollander, Ph.D. (Minnesota)  
 Robert Lacroix, D.Sc. Econ. (Louvain), MSRC, recteur  
 André Martens, D.Sc. Econ. (Bruxelles)  
 Fernand Martin, Ph.D. (McGill)  
 Claude Montmarquette, Ph.D. (Chicago), MSRC  
 Michel Poitevin, Ph.D. (UBC)  
 Éric Renault, doctorat (Paris IX), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie financière  
 Yves Sprumont, Ph.D. (Virginia Polytechnic Institute and State University)  
 François Vaillancourt, Ph.D. (Queen's)

**Professeurs agrégés**

Emanuela Cardia, Ph.D. (Berkeley),  
 Jennifer Hunt, Ph.D. (Harvard)  
 Francisco J. Ruge, Ph.D. (Virginia)

**Professeurs adjoints**

Rui Castro, Ph.D. (Rochester)  
 Lars Ehlers, Ph.D. (Maastricht)  
 Sílvia Gonçalves, Ph.D. (San Diego)  
 William J. McCausland, Ph.D. (Minnesota)  
 Nour Meddahi, doctorat en sciences économiques (Toulouse)  
 Benoit Perron, Ph.D. (Yale University)

**Chargé d'enseignement**

Alessandro Riboni, Ph.D. (Rochester)

**Professeurs émérites**

André Raynaud  
 Rodrigue Tremblay

## Département de sciences économiques

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6006

Téléphone : 514-343-6540

Télécopieur : 514-343-7221

**Introduction**

L'enseignement de premier cycle en sciences économiques vise à assurer aux économistes professionnels la base de la formation leur permettant d'accéder à une carrière dans la recherche ou à une fonction d'économiste dans des organismes privés ou publics. L'enseignement est conçu de façon à permettre aux étudiants d'acquérir une solide formation en théorie économique et une bonne connaissance des méthodes d'analyse quantitative. Les études du 1<sup>er</sup> cycle comprennent un ensemble de cours obligatoires selon le programme choisi ainsi qu'une séquence de cours à option que l'étudiant choisit en tenant compte à la fois de son domaine de spécialisation et de son éventuelle admission à des études supérieures.

Programme 1-240-1-0

Version 08

**B.Sc. spécialisé en sciences économiques**

**J**

**Objectifs**

Ce programme a pour objectif premier de former des économistes professionnels qui soient de véritables analystes scientifiques. Il offre une formation approfondie dans deux domaines distincts et complémentaires : la théorie économique, qui permet de formaliser les grands principes de la science économique et d'interpréter de façon

cohérente et organisée les tendances socioéconomiques de notre temps, et les méthodes quantitatives, essentielles à l'analyse des données statistiques et au traitement des problèmes de prévision économique et de planification stratégique ou d'investissement. La maîtrise des outils formels qu'offrent ces deux champs d'étude sera mise à profit dans l'analyse de problèmes économiques réels.

Au cours des deux premières années du programme, l'étudiant se familiarise avec les outils théoriques et statistiques de l'économie et acquiert les connaissances historiques et institutionnelles de base. En troisième année, il s'initie aux différentes applications de ce bagage scientifique dans des cours de concentration tels que l'économie du travail, l'économie industrielle, l'économie internationale, l'économie publique, l'économie du développement et la finance. Le programme se termine par deux cours d'analyse appliquée.

### Structure du programme

Ce programme totalise 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 crédits au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN.

Après étude de leur dossier, certains étudiants ayant acquis 60 crédits et plus au baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 pourraient, dans le cadre du bloc 71 E, être autorisés à s'inscrire aux cours ECN 6013, ECN 6118 et ECN 6350.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 71

*Bloc 71 A obligatoire 27 cr.*

#### Cours de première année

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1160	3 AH 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1260	3 AH 1 j	Économétrie 1
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
ECN 1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines

*Bloc 71 B obligatoire 27 cr.*

#### Cours de deuxième et de troisième années

ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2
+ ECN 2160	3 H 1 j	Économétrie 2
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
+ ECN 3949	3 A 1 j	Atelier en économétrie appliquée
+ ECN 3950	3 H 1 j	Atelier en économie appliquée

*Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

#### Cours de spécialisation de première année

ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 A 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AE 1 j	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 E 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 j	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

*Bloc 71 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

#### Cours de spécialisation de deuxième année

+ ECN 2015	3 A 1 j	Comportements stratégiques
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3 H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3 A 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 H 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 H 1 s	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2964	3 H 1 j	Économie et finances publiques
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique

*Bloc 71 E option minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

#### Cours avancés

+ ECN 3013	3 A 1 j	Choix collectifs
+ ECN 3015	3 AH 1 j	Théorie des jeux
+ ECN 3031	3 A 1 j	Problèmes et politiques économiques
+ ECN 3055	3 H 1 j	Fluctuations économiques
+ ECN 3064	3 H 1 j	Finances publiques
+ ECN 3065	3 H 1 j	Analyse coûts-bénéfices
+ ECN 3075	3 H 1 j	Sujets spéciaux d'économie mathématique
+ ECN 3080	3 A 1 j	Sujets spéciaux de politique économique
+ ECN 3105	3 AH 1 j	Commerce international
+ ECN 3115	3 A 1 j	Finance internationale
+ ECN 3205	3 H 1 j	Théorie monétaire
+ ECN 3405	3 H 1 j	Développement économique
+ ECN 3505	3 A 1 j	Économie du travail
+ ECN 3550	3 H 1 j	Économie de la santé
+ ECN 3565	3 H 1 j	Économie industrielle avancée
+ ECN 3650	3 A 1 j	Économie du comportement social
+ ECN 3705	3 A 1 j	Économie de l'assurance
+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière
+ ECN 3820	3 H 1 j	Économie des organisations
+ ECN 3910	3 A 1 j	Économie de l'environnement
+ ECN 3920	3 A 1 j	Économie et droit
+ ECN 3930	3 A 1 j	Distribution du revenu
+ ECN 3995	3 AHE 1 j	Stage
ECN 6013	3 A 1 j	Éléments de microéconomie
ECN 6118	3 A 1 j	Éléments de macroéconomie
ECN 6350	3 AH 1	Éléments d'économétrie

*Bloc 71 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ANG 1111	3 AH 1 j	Composition and Literature 1
ANG 1111T	3 AH 1 j	Composition and Literature
+ ANG 1112	3 AH 1 j	Composition and Literature 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1972	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais des affaires
ANG 1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales
ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3 AH 1 js	Informatique pour sciences sociales
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec

## B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Informatique

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

## B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie**

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-240-2-0 Version 08

**Majeur en sciences économiques** **J**

**Objectifs**

Ce programme a pour objectif premier d'initier l'étudiant à la science économique. Il lui permet de se familiariser avec les outils élémentaires d'analyse qui seront ensuite utilisés dans l'étude de problèmes économiques concrets.

Au cours de la première année, l'étudiant acquiert la maîtrise des outils élémentaires d'analyse et les connaissances institutionnelles. La deuxième année est pour lui l'occasion de mettre en pratique cet outillage conceptuel dans divers cours de concentration tels que l'économie industrielle, l'économie internationale et du développement, l'économie publique, l'économie urbaine et régionale. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée.

Plusieurs disciplines offrent des compléments intéressants au programme de majeure en sciences économiques. Il est par exemple possible de parfaire sa formation en obtenant un mineur dans un domaine des sciences sociales (communication, démographie, histoire, sociologie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou dans une discipline complémentaire offrant des outils d'analyse formelle (mathématiques, informatique, recherche opérationnelle).

Ce programme permet, au moyen d'un choix de cours approprié, d'accéder au programme de maîtrise en sciences économiques

**Structure du programme**

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 crédits au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN. Les cours de sigle ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160 sont essentiels pour l'admission à la maîtrise régulière en sciences économiques.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

*Bloc 71 A* *obligatoire* 15 cr.

**Cours de première année**

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3 AH 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines

*Bloc 71 B* *obligatoire* 6 cr.

**Cours de deuxième année**

+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières

*Bloc 71 C* *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Cours de spécialisation de première année**

ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3 AH 1 j	Économétrie 1
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 A 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AE 1 j	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 E 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 j	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

*Bloc 71 D* *option* *minimum 18 cr., maximum 24 cr.*

**Cours de spécialisation de deuxième année**

+ ECN 2015	3 A 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2

+ ECN 2160	3 H 1 j	Économétrie 2
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3 H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3 A 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 H 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 H 1 s	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2964	3 H 1 j	Économie et finances publiques
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique

*Bloc 71 Y* *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ANG 1111	3 AH 1 j	Composition and Literature 1
ANG 1111T	3 AH 1 j	Composition and Literature
+ ANG 1112	3 AH 1 j	Composition and Literature 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1972	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais des affaires
ANG 1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales
ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3 AH 1 js	Informatique pour sciences sociales
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec

Programme 1-240-4-0 Version 06

**Mineur en sciences économiques** **J**

**Objectifs**

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

**Structure du programme**

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

*Bloc 71 A* *obligatoire* 15 cr.

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3 AH 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

**Économie et institutions régionales**

ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 A 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AE 1 j	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 E 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 j	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

Bloc 71 C *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Cours spécialisés**

ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3 AH 1 j	Économétrie 1
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
+ ECN 2015	3 A 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2230	3 A 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 H 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 H 1 s	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
+ ECN 2964	3 H 1 j	Économie et finances publiques

## École de service social

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7124

Téléphone : 514-343-6606

Télécopieur : 514-343-2493

**Introduction**

L'École de service social existe depuis 1940 et offre des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat, ainsi qu'un certificat en action communautaire. Le programme de doctorat est offert conjointement par les universités de Montréal et McGill. L'École est aussi associée au Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration sociale et au Doctorat en sciences humaines appliquées.

Le service social est une discipline pratique qui a pour objet les interactions des individus, des familles, des groupes et des communautés avec leur environnement dans un but de développement social et de la personne. Ces rôles s'exercent dans le cadre de services de santé et services sociaux du réseau public, dans les organismes communautaires et dans les milieux de travail. Ils portent sur des problèmes tels que la pauvreté, les conflits familiaux, l'isolement, l'alcoolisme.

**Directrice : Pauline Morrissette**

**Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Diane Bernier, M.A. service social (Montréal)  
 Claire Chamberland, M.A. (UQÀM), Ph.D. psychologie (UQÀM)  
 Lionel H. Groulx, M.A. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)  
 Pauline Morrissette, M.Sc. service social (Montréal), Ph.D. santé communautaire (Montréal)  
 Jean Panet-Raymond, LL.L. (Montréal), M.S.W. (Columbia)  
 Maryse Rinfret-Raynor, M.A. service social (Montréal), D.Ed. (Massachusetts), vice-rectrice  
 Gilles Rondeau, M.A. service social (Montréal), Ph.D. Social Work (Pittsburgh)

**Professeurs agrégés**

Oscar Firbank, doctorat en sociologie (Paris)  
 Claude Larivière, M.Sc. service social (Montréal), M.A.P. (ENAP – Québec), Ph.D. sociologie (Montréal)  
 Jacques Moreau, Ph.D. psychologie (UQÀM)  
 Gilbert Renaud, M.Sc. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)

**Professeurs adjoints**

Céline Bellot, maîtrise droit privé (Aix-Marseille), Ph.D. criminologie (Montréal), postdoctorat sociologie (UQÀM)  
 Sonia Gauthier, M.Sc. service social (UQÀM), Ph.D. sociologie (UQÀM)  
 Marie Lacroix, M.S.W. (Carleton), Ph.D. service social (McGill)  
 Lyse Montminy, Ph.D. service social (Laval)  
 Marie-Andrée Poirier, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. service social (Laval)  
 Guylaine Racine, M.A. service social (Montréal), Ph.D. sciences humaines appliquées (Montréal)  
 Lourdes Rodriguez Del Barrio, M.A. intervention sociale (UQÀM), Ph.D. sociologie (UQÀM)  
 Pierre Ulysse, M.Sc. sociologie (Montréal), maîtrise intervention sociale (UQÀM), Ph.D. sociologie (UQÀM)

**Chercheuse adjointe**

Marie Robert, Ph.D. sociologie (UQÀM)

**Professeurs associés**

Chantal Lavergne, M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. criminologie (Montréal)  
 Frédéric Lesemann, M.A. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)  
 Claire Malo, Ph.D. psychologie (UQÀM)  
 Jacqueline Oxman-Martinez, Ph.D. sociologie (Montréal)  
 Ann Paquet-Deehy, M.S.W. (McGill)  
 Ricardo Zuniga, Ph.D. psychologie sociale (Harvard)

**Coordonnatrice des stages**

Danielle Fournier, M.Sc. service social (Montréal)

Programme 1-250-1-0

Version 15

**B.Sc. spécialisé en service social**

**J**

**Objectifs**

Le programme vise à préparer des travailleuses et travailleurs sociaux. Il est conçu de façon à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base sur :

- les problèmes sociaux ;
- les politiques sociales et les institutions du travail social ;
- la méthodologie de l'intervention individuelle, de groupe, collective ;
- la recherche sociale ;
- les autres connaissances générales nécessaires à la pratique ;

En outre, le programme vise à développer :

- la capacité d'analyser de façon critique les situations individuelles et collectives
- la capacité de proposer des solutions prenant en compte l'ensemble des composantes.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 74**

Bloc 74 A *obligatoire* *33 cr.*

**Fondements de l'intervention**

SVS 1182	3 A 1 j	Connaissance du milieu
+ SVS 1283	3 H 1 j	Introduction à l'intervention
SVS 1284	3 A 1 j	Laboratoire d'approches
+ SVS 2007	3 A 2 j	Éthique et déontologie appliquée
+ SVS 2024	3 A 2 j	Séminaire de stage
+ SVS 2025	9 A 1 j	Stage 1
+ SVS 2035	9 H 1 j	Stage 2

Bloc 74 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Méthodologie de l'intervention**

SVS 2375	3 H 1 j	Intervention : individu, couple, famille
SVS 2377	3 A 1 j	Intervention de groupe
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire

<i>Bloc 74 C</i>	<i>obligatoire</i>		<i>6 cr.</i>
<b>Recherche</b>			
SVS 1141	3 A 1 j	Méthodes de recherche	
+ SVS 3141	3 A 1 j	Recherche et analyse de pratique	
<i>Bloc 74 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
<b>Perspectives analytiques</b>			
+ SVS 3366	3 A 1 j	Problèmes sociaux et institutions	
+ SVS 3621	3 H 1 j	Analyse des politiques sociales	
+ SVS 3631	3 H 1 j	Problématique du travail social	
SVS 3841	3 H 1 s	Mouvements d'action sociale	
<i>Bloc 74 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
<b>Pratiques spécialisées</b>			
SVS 3700	3 AE 1 s	Action communautaire : fondements	
SVS 3711	3 H 1 j	Familles : théories et pratiques	
+ SVS 3721	3 H 1 j	Pratiques auprès des groupes	
SVS 3732	3 A 1 j	Pratiques auprès des personnes âgées	
SVS 3740	3 H 1 j	Pratique en contexte professionnel	
+ SVS 3742	3 H 1 j	Pratiques en santé mentale	
SVS 3743	3 A 1 j	Pratiques en intervention féministe	
SVS 3744	3 A 1 j	Pratiques en protection de l'enfance	
SVS 3746	3 H 1	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux	
<i>Bloc 74 F</i>	<i>obligatoire</i>		<i>21 cr.</i>
<b>Fondements théoriques</b>			
SVS 1121	3 A 1 j	Pratique du travail social : évolution	
SVS 1151	3 H 1 j	Travail social et rapports de genre	
SVS 1362	3 H 1 j	Développement humain	
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux	
SVS 1364	3 H 1 j	Conflits, lien social et santé mentale	
SVS 1385	3 H 1 j	Protection sociale : lois et mesures	
SVS 3745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité	
<i>Bloc 74 Y</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie	
ANT 2020	3 A 1 js	Anthropologie de la religion	
CRI 1511	3 HE 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes	
CRI 1950	3 AHE 1 js	Introduction à la criminologie	
CRI 3341	3 AHE 1 j	Drogues et criminalité	
DRT 3806	3 AHE 1 j	Droit des professionnels	
GER 1020	3 AHE 1 js	Anthropologie sociale du vieillissement	
MSO 2100G	3 AHE 1 js	La santé et les groupes ethniques	
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique	
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec	
PPL 3030	3 AHE 1 js	Gestion de la diversité socioculturelle	
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion	
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale	
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité	
PSY 1966	3 AH 1 js	Psychologie de l'adolescence	
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques	
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement	
SOL 3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille	
TXM 1111	3 AHE 1 js	Contextes d'utilisation des psychotropes	
TXM 1111D	3 AH 1	Contextes d'utilisation des psychotropes	
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie	
TXM 1331D	3 AHE 1	Prévention des toxicomanies : théorie	

Les 60 crédits obligatoires comportent 18 crédits de stage.

Programme 1-251-5-0 Version 03  
**Certificat en action communautaire** **J**

**Objectifs**

Le programme du certificat en action communautaire a pour objectif d'offrir une formation de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de santé, les centres d'accueil, les organisations communautaires et syndicales, ou aux personnes qui oeuvrent à titre de bénévoles dans les champs de l'action sociale et sanitaire.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.  
 Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A* *obligatoire* *12 cr.*

**Fondements**

SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
SVS 2804	3 H 1 j	Fonctionnement et gestion des groupes
SVS 3700	3 AE 1 s	Action communautaire : fondements

*Bloc 70 B* *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

**Connaissances théoriques**

MSO 2030D	3 AHE 1	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2030G	3 AHE 1 js	Systèmes de santé et santé communautaire
SOL 1150	3 H 1 j	Culture et société
SVS 1151	3 H 1 j	Travail social et rapports de genre
+ SVS 3621	3 H 1 j	Analyse des politiques sociales
SVS 3810	3 A 1 s	Développement économique communautaire
SVS 3811	3 H 1 s	Méthodes de recherche-action
SVS 3841	3 H 1 s	Mouvements d'action sociale
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3 AHE 1	Prévention des toxicomanies : théorie
URB 4023	3 A 1	Développement local et urbanisme

*Bloc 70 C* *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Connaissances méthodologiques**

AEG 1905	3 AHE 1 js	Assemblées délibérantes
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
SMN 3010	3 AHE 1 js	Ressources communautaires
SVS 1385	3 H 1 j	Protection sociale : lois et mesures
SVS 2806	3 H 1 s	Méthodes d'action préventive
SVS 2807	3 H 1 s	Les mass-media en action communautaire
SVS 3732	3 A 1 j	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3807	3 H 1 j	Jeunesse et action communautaire

**Département de sociologie**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5124

Téléphone : 514-343-6620  
 Télécopieur : 514-343-5722

**Introduction**

La sociologie a pour objet : 1) l'étude des relations humaines au sein de la vie collective organisée, des groupes humains, des organismes sociaux, des institutions; 2) l'étude des groupes comme acteurs sociaux collectifs dans leur participation aux processus de mutation sociale ou de stabilité sociale.

La sociologie générale est consacrée à l'étude des fondements d'une société : son fonctionnement, ses orientations, ses objectifs, sa cohérence et ses conflits.

Une grande partie des recherches sociologiques est issue de travaux théoriques et empiriques dans des domaines spécialisés : la vie religieuse, le travail et les professions, l'urbanisation, les mouvements de jeunes, les relations ethniques, les organisations, les administrations, etc. Mais c'est le comportement des acteurs individuels ou collectifs dans les relations sociales qui intéresse le sociologue.

Fondant sa recherche sur une épistémologie, la sociologie utilise pour atteindre ses objectifs des méthodes variées allant de l'interview clinique à la dynamique de groupe, en passant par les échelles d'attitudes d'un questionnaire, pour aboutir à un traitement statistique des résultats, en utilisant soit des mathématiques soit des méthodes d'analyse de contenu, soit d'autres méthodologies qualitatives.

La sociologie comme telle n'est pas une méthode d'action mais d'abord une méthode d'analyse de la vie collective qui, comme toute science, peut servir autant aux personnes engagées dans l'action qu'aux analystes des phénomènes sociaux appartenant à divers horizons disciplinaires.

La sociologie, dans sa plus ancienne tradition, est un effort de compréhension systématique du tout sociétal, permettant aux différentes sociologies spécialisées d'être mises dans le cadre de référence global qui leur est propre. La sociologie permet ainsi aux autres disciplines des sciences sociales et humaines de placer leurs propres recherches dans le cadre général de la société qu'elles étudient et où elles s'élaborent.

### Directeur : Arnaud Sales

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

Paul Bernard, M.A. (Montréal), Ph.D. en sociologie (Harvard)  
 Andrée Demers, M.Sc. sociologie (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, économie des ressources humaines (Aix en Provence)  
 Marcel Fournier, M.A. (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)  
 Jacques Hamel, Ph.D. en sociologie (Montréal), en congé  
 Pierre Hamel, Ph.D. aménagement (Montréal)  
 Gilles Houle, M.A. (Laval), doctorat en sociologie (Aix-Marseille)  
 Danielle Juteau, Ph.D. en sociologie (Toronto), titulaire de la Chaire en relations ethniques, MSRC  
 Louis Maheu, M.A. (Montréal), doctorat en sociologie (Paris), doyen FES  
 Christopher McAll, Ph.D. histoire – études celtiques (Oxford)  
 Jean Renaud, M.Sc. science politique (Montréal), Ph.D. en sociologie (Montréal)  
 Marc Renaud, M.A. (Montréal), Ph.D. en sociologie (Wisconsin, Madison), détaché à titre de président du Conseil de Recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC)  
 Guy Rocher, M.A. (Laval), Ph.D. en sociologie (Harvard), MSRC, détaché au CRDP  
 Arnaud Sales, Doctorat d'État en sociologie (Paris – Denis Diderot)  
 Jean-Guy Vaillancourt, Ph.D. en sociologie (Berkeley)  
 Deena White, M.A. sociologie (Concordia), Ph.D. sociologie (Montréal)

#### Professeurs agrégés

Denise Couture, M.A. (Toronto), Ph.D. en sociologie (Laval)  
 Claire Durand, Ph.D. psychologie (Montréal)  
 Mona Josée Gagnon, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph.D. sociologie (Montréal)  
 Marianne Kempeneers, Ph.D. démographie (Montréal)  
 Camille Legendre, M.A. (Laval), Ph.D. en sociologie (Michigan State)  
 Paul Sabourin, Ph.D. sociologie (Montréal)

#### Professeurs adjoints

Anne Calves, Ph.D. (Pennsylvania State University)  
 Éric Lacourse, Ph.D. psychologie (Montréal)  
 Céline Lafontaine, Ph.D. (Paris I, Panthéon-Sorbonne et Montréal)  
 Barbara Thériault, Ph.D. (Enfurf)

#### Professeures associées

Marie-Josée Legault, Ph.D. (Montréal)  
 Gladys Symons, Ph.D. (York)

#### Chercheuses invitées

Hélène David, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie (École Pratique des Hautes Études, Sorbonne)  
 Sylvia Kairouz, Ph.D. psychologie (Montréal)

+ SOL	2017	3 H	1 j	Weber	
+ SOL	3008	3 H	1 j	Débats théoriques contemporains	
+ SOL	3035	3 A	1 j	Épistémologie sociologique	
<b>Bloc 01 C</b>		<i>obligatoire</i>			<i>15 cr.</i>
SOL	1020	3 A	1 j	Méthodologie quantitative 1	
SOL	1090	3 H	1 j	Méthodologie qualitative 1	
+ SOL	2020	3 A	1 j	Méthodologie quantitative 2	
+ SOL	2090	3 A	1 j	Méthodologie qualitative 2	
+ SOL	3045	3 H	1 j	Le processus de recherche en sociologie	
<b>Bloc 01 D</b>		<i>option</i>			<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
IFT	1990	3 AH	1 js	Informatique pour sciences sociales	
<b>Bloc 01 E</b>		<i>option</i>			<i>minimum 0 cr., maximum 15 cr.</i>
HST	3420	3 A	1 j	Le Québec préindustriel	
SOL	1012	3 A	1 j	Inégalités sociales et marché du travail	
SOL	1400	3 A	1 j	Économie et sociétés	
SOL	2015	3 A	1 j	Sociologie du travail	
SOL	2208	3 A	1 j	Sociologie économique	
SOL	3403	3 H	1 j	Sociologie des organisations	
SOL	3506	3 H	1 j	Transformations du monde contemporain	
<b>Bloc 01 F</b>		<i>option</i>			<i>minimum 0 cr., maximum 15 cr.</i>
SOL	1015	3 A	1 j	Histoire de la pensée sociale	
SOL	1150	3 H	1 j	Culture et société	
+ SOL	2009	3 A	1 j	Marxismes contemporains	
SOL	2301	3 A	1 j	Pratiques et productions culturelles	
SOL	3302	3 H	1 j	Sociologie du langage	
SOL	3306	3 H	1 j	Sociologie des religions	
SOL	3410	3 H	1 j	Technosciences, culture et société	
<b>Bloc 01 G</b>		<i>option</i>			<i>minimum 0 cr., maximum 15 cr.</i>
DMO	1010	3 A	1 j	Problèmes de population contemporains	
SOL	2107	3 H	1 j	Sociologie politique	
SOL	3101	3 H	1 j	Sociologie du droit	
SOL	3102	3 A	1 j	Sociologie de l'éducation	
SOL	3105	3 A	1 j	Sociologie urbaine et régionale	
SOL	3200	3 A	1 j	Sociologie de l'environnement	
<b>Bloc 01 H</b>		<i>option</i>			<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
SOL	2050	3 E	1 j	Sociologie du monde arabe	
SOL	3201	3 A	1 j	Sociologie du développement	
SOL	3204	3 H	1 j	Sociologie du système mondial	
<b>Bloc 01 I</b>		<i>option</i>			<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
SOL	1016	3 A	1 j	Déviance, exclusion et contrôle social	
SOL	2410	3 A	1 j	Classes et mouvements sociaux	
SOL	2511	3 A	1 j	Microsociologie	
SOL	3500	3 H	1 j	Psychosociologie : théories avancées	
<b>Bloc 01 J</b>		<i>option</i>			<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
SOL	3002	3 A	1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis	
SOL	3505	3 AH	1 j	Sociologie : thèmes choisis	
<b>Bloc 01 K</b>		<i>option</i>			<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
SOL	3018	3 AHE	1 j	Travaux pratiques	
SOL	3019	3 AHE	1 j	Travaux pratiques	
+ SOL	3023	6 AHE	1 j	Laboratoire de recherche	
+ SOL	3024	3 AHE	1 j	Laboratoire avancé de recherche	

Programme 1-255-1-0

Version 09

## B.Sc. spécialisé en sociologie\*

J

### Structure du programme

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 01

<b>Bloc 01 A</b>	<i>obligatoire</i>			<i>6 cr.</i>
SOL	1003	3 H	1 j	Introduction à la sociologie du Québec
SOL	1100	3 A	1 j	Sociologie générale
<b>Bloc 01 B</b>	<i>obligatoire</i>			<i>15 cr.</i>
SOL	1006	3 H	1 j	Marx
SOL	2016	3 A	1 j	Durkheim

#### Segment 72

<b>Bloc 72 A</b>	<i>option</i>			<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
+ SOL	3017	3 H	1 j	Méthodes de sondage
+ SOL	3055	3 H	1 j	Analyse multidimensionnelle
+ SOL	3065	3 A	1 j	Analyse des données institutionnelles
<b>Bloc 72 B</b>	<i>option</i>			<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
+ SOL	3025	3 A	1 j	Étude de cas
+ SOL	3075	3 H	1 j	Analyse de réseaux et systémique
<b>Bloc 72 C</b>	<i>option</i>			<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
+ SOL	3012	3 A	1 j	Sociologie critique
+ SOL	3027	3 A	1 j	Sociologie et société aux États-Unis
+ SOL	3095	3 H	1 j	Sociologie compréhensive
+ SOL	3110	3 A	1 j	Structuro-fonctionnalisme

\* Ce programme est en cours de modification.

<i>Bloc 72 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 15 cr.</i>
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 3103	3 A 1 j	Sociologie de la santé
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3106	3 H 1 j	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité
SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes
SOL 3406	3 A 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille

<i>Bloc 72 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+ AEG 2115	3 AHE 1 js	Animation des groupes restreints
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
ANG 1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales
ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 H 1 js	Anthropologie économique
ANT 2030	3 H 1 j	Écologie culturelle
ANT 2042	3 A 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
ANT 2660	3 A 1 j	Langue et identité sociale
ANT 3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement
ANT 3051	3 A 1 j	Anthropologie : théories contemporaines
ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3854	3 A 1 j	Aire: les Autochtones de l'Est canadien
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 2232	3 A 1 j	Géographie sociale et des populations
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3475	3 A 1 j	Industrie, capital et travail au Québec
JOU 1100	3 AHE 1 js	L'information journalistique
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité

<i>Bloc 73 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+ AEG 2115	3 AHE 1 js	Animation des groupes restreints
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
ANG 1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales
ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 H 1 js	Anthropologie économique
ANT 2030	3 H 1 j	Écologie culturelle
ANT 2042	3 A 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
ANT 2660	3 A 1 j	Langue et identité sociale
ANT 3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement
ANT 3051	3 A 1 j	Anthropologie : théories contemporaines
ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3854	3 A 1 j	Aire: les Autochtones de l'Est canadien
COM 1300	3 AH 1 js	Théories de la communication
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 2232	3 A 1 j	Géographie sociale et des populations
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3475	3 A 1 j	Industrie, capital et travail au Québec
JOU 1100	3 AHE 1 js	L'information journalistique
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité

## B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie

(Voir sous la rubrique Programmes facultaires et centres d'études.)

Programme 1-255-2-0

Version 09

Majeur en sociologie\*

J

### Segment 73

<i>Bloc 73 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
SOL 3103	3 A 1 j	Sociologie de la santé
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3106	3 H 1 j	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité
SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes
SOL 3406	3 A 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille

<i>Bloc 73 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 18 cr.</i>
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2100	3 H 1 j	Population canadienne
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3 A 1 j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3 H 1 j	Analyse transversale
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
+ DMO 3307	3 H 1 j	Pratique de la démographie
+ DMO 3400	3 H 1 j	Sociologie et population
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population

### Objectifs

Le majeure en sociologie s'adresse aux étudiants qui s'intéressent d'abord à la sociologie mais qui manifestent un intérêt pour une autre discipline, particulièrement pour une des sciences sociales connexes à la sociologie. Ils peuvent donc s'inscrire à un mineur dans une discipline connexe, et s'orienter soit vers la sociologie, soit vers cette autre discipline pour les études de maîtrise. Le programme de majeure vise à donner les bases théoriques et méthodologiques en sociologie et à faire connaître plusieurs sous-champs de la sociologie.

### Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 2 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie et après 30 crédits de sociologie pour les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3. En outre, sauf exception autorisée, les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle SOL. Les étudiants de l'extérieur pourront accéder aux cours de niveau 2000 et 3000 après étude du dossier.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 72

<i>Bloc 72 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>6 cr.</i>
SOL 1003	3 H 1 j	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1100	3 A 1 j	Sociologie générale

\* Ce programme est en cours de modification.



Bloc 72 B			option	minimum 6 cr., maximum 9 cr.	Bloc 72 Y			option	minimum 3 cr., maximum 6 cr.
SOL	1006	3 H 1 j	Marx		AEG	2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe	
SOL	2016	3 A 1 j	Durkheim		+ AEG	2115	3 AHE 1 js	Animation des groupes restreints	
+ SOL	2017	3 H 1 j	Weber		ANG	1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1	
Bloc 72 C			obligatoire	9 cr.	ANG	1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire	
SOL	1020	3 A 1 j	Méthodologie quantitative 1		ANG	1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales	
SOL	1090	3 H 1 j	Méthodologie qualitative 1		ANT	1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie	
+ SOL	2090	3 A 1 j	Méthodologie qualitative 2		ANT	1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie	
Bloc 72 D			option	minimum 0 cr., maximum 3 cr.	ANT	2023	3 H 1 js	Anthropologie économique	
IFT	1990	3 AH 1 js	Informatique pour sciences sociales		ANT	2030	3 H 1 j	Écologie culturelle	
Bloc 72 E			option	minimum 0 cr., maximum 6 cr.	ANT	2042	3 A 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine	
+ SOL	2020	3 A 1 j	Méthodologie quantitative 2		ANT	2660	3 A 1 j	Langue et identité sociale	
+ SOL	3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage		ANT	3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle	
+ SOL	3065	3 A 1 j	Analyse des données institutionnelles		ANT	3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement	
Bloc 72 F			option	minimum 0 cr., maximum 12 cr.	ANT	3051	3 A 1 j	Anthropologie : théories contemporaines	
+ SOL	3025	3 A 1 j	Étude de cas		ANT	3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux	
+ SOL	3045	3 H 1 j	Le processus de recherche en sociologie		ANT	3854	3 A 1 j	Aire : les Autochtones de l'Est canadien	
+ SOL	3055	3 H 1 j	Analyse multidimensionnelle		COM	1300	3 AH 1 js	Théories de la communication	
+ SOL	3075	3 H 1 j	Analyse de réseaux et systémique		ECN	1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental	
Bloc 72 G			option	minimum 0 cr., maximum 15 cr.	ECN	1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique	
HST	3420	3 A 1 j	Le Québec préindustriel		ESP	1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole	
SOL	1012	3 A 1 j	Inégalités sociales et marché du travail		ESP	1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1	
SOL	1400	3 A 1 j	Économie et sociétés		+ ESP	1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire	
SOL	2015	3 A 1 j	Sociologie du travail		+ ESP	1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé	
SOL	2208	3 A 1 j	Sociologie économique		ESP	1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire	
SOL	3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité		GEO	1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale	
SOL	3403	3 H 1 j	Sociologie des organisations		GEO	1222	3 H 1 j	Le système monde	
SOL	3405	3 H 1 j	Sociologie de l'économie sociale		GEO	2232	3 A 1 j	Géographie sociale et des populations	
SOL	3506	3 H 1 j	Transformations du monde contemporain		HST	1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain	
Bloc 72 H			option	minimum 0 cr., maximum 15 cr.	HST	2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865	
SOL	1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale		HST	2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain	
SOL	1150	3 H 1 j	Culture et société		HST	3475	3 A 1 j	Industrie, capital et travail au Québec	
+ SOL	2009	3 A 1 j	Marxismes contemporains		JOU	1100	3 AHE 1 js	L'information journalistique	
SOL	2301	3 A 1 j	Pratiques et productions culturelles		JOU	1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques	
SOL	3302	3 H 1 j	Sociologie du langage		JOU	2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité	
SOL	3306	3 H 1 j	Sociologie des religions		LCO	1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité	
SOL	3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société		LCO	1030	3 A 1 j	Postcolonialismes comparés	
Bloc 72 I			option	minimum 0 cr., maximum 15 cr.	LCO	2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2	
DMO	1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains		LCO	2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture	
SOL	2107	3 H 1 j	Sociologie politique		LCO	2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles	
SOL	3101	3 H 1 j	Sociologie du droit		PHI	1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique	
SOL	3102	3 A 1 j	Sociologie de l'éducation		PHI	2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières	
SOL	3103	3 A 1 j	Sociologie de la santé		POL	1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec	
SOL	3105	3 A 1 j	Sociologie urbaine et régionale		POL	1954	3 AH 1 js	Politique internationale	
SOL	3106	3 H 1 j	Les déterminants sociaux de la santé		POL	2005	3 AH 1 j	Les élections	
SOL	3200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement		POL	2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques	
SOL	3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille		POL	3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud	
Bloc 72 J			option	minimum 0 cr., maximum 12 cr.	POL	3100	3 AH 1 j	Communication politique	
SOL	2050	3 E 1 j	Sociologie du monde arabe		PSY	1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion	
+ SOL	3027	3 A 1 j	Sociologie et société aux États-Unis		PSY	1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité	
SOL	3201	3 A 1 j	Sociologie du développement		PSY	1989	3 AH 1 j	Stress et anxiété : introduction	
SOL	3204	3 H 1 j	Sociologie du système mondial		PSY	3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et organisations	
Bloc 72 K			option	minimum 0 cr., maximum 15 cr.	PSY	3074	3 A 1 j	Psychologie et monde du travail 2	
SOL	1016	3 A 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social		PSY	3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes	
SOL	1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement		PSY	3084	3 A 1 j	Identités et interactions sociales	
SOL	2104	3 H 1 j	Relations ethniques		URB	1113	3 AH 1	Espaces et sociétés	
SOL	2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux		URB	1221	3 AH 1	Formes urbaines et architecturales	
SOL	2511	3 A 1 j	Microsociologie		URB	2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme	
SOL	3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis		URB	2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation	
SOL	3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes		VIO	2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits	
SOL	3406	3 A 1 j	Sociologie de la jeunesse						
SOL	3500	3 H 1 j	Psychosociologie : théories avancées						
Bloc 72 L			option	minimum 0 cr., maximum 6 cr.					
SOL	3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis						
SOL	3505	3 AH 1 j	Sociologie : thèmes choisis						
Bloc 72 M			option	minimum 0 cr., maximum 6 cr.					
SOL	3018	3 AHE 1 j	Travaux pratiques						
SOL	3019	3 AHE 1 j	Travaux pratiques						

Programme 1-255-4-0

Version 08

Mineur en sociologie

J

### Objectifs

Le mineur en sociologie offre une formation complémentaire à des étudiants poursuivant un majeur dans une autre discipline universitaire et dont la sociologie n'est pas l'orientation principale ni la profession envisagée tout en demeurant un apport fondamental pour leur formation universitaire. Pour ces étudiants, la formation en sociologie est moins poussée et plus progressive. Un cours d'histoire de la pensée sociale introduit aux cours théoriques de la deuxième session. Ce programme initie l'étudiant à quelques-uns des grands champs théoriques, méthodologiques, et thématiques de

la sociologie. La formation vise à préparer l'étudiant à comprendre les travaux socio-logiques, à en faire la synthèse et à travailler en équipe avec des sociologues.

### Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix. Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 2 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie et après 30 crédits de sociologie pour les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3. Cependant, les étudiants qui auraient complété 30 crédits et plus dans une autre discipline avant d'accéder à ce programme pourront s'inscrire aux cours de niveau 2000 et 3000 après étude du dossier. En outre, sauf exception autorisée, les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle SOL. Les étudiants de l'extérieur pourront accéder aux cours de niveau 2000 et 3000 après étude du dossier.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 73

<i>Bloc 73 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
SOL 1003	3 H 1 j	Introduction à la sociologie du Québec	
SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale	
SOL 1100	3 A 1 j	Sociologie générale	

<i>Bloc 73 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

#### Les grands auteurs

SOL 1006	3 H 1 j	Marx
SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim

<i>Bloc 73 C</i>	<i>obligatoire</i>		<i>6 cr.</i>
------------------	--------------------	--	--------------

#### Les bases méthodologiques

SOL 1020	3 A 1 j	Méthodologie quantitative 1
SOL 1090	3 H 1 j	Méthodologie qualitative 1

<i>Bloc 73 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
IFT 1990	3 AH 1 js	Informatique pour sciences sociales	

<i>Bloc 73 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

#### Économie, travail et organisations

HST 3420	3 A 1 j	Le Québec préindustriel
SOL 1012	3 A 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1400	3 A 1 j	Économie et sociétés
SOL 2015	3 A 1 j	Sociologie du travail
SOL 2208	3 A 1 j	Sociologie économique
SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité
SOL 3403	3 H 1 j	Sociologie des organisations
SOL 3405	3 H 1 j	Sociologie de l'économie sociale
SOL 3506	3 H 1 j	Transformations du monde contemporain

<i>Bloc 73 F</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

#### Culture, connaissance, idéologies

SOL 1150	3 H 1 j	Culture et société
+ SOL 2009	3 A 1 j	Marxismes contemporains
SOL 2301	3 A 1 j	Pratiques et productions culturelles
SOL 3302	3 H 1 j	Sociologie du langage
SOL 3306	3 H 1 j	Sociologie des religions
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société

<i>Bloc 73 G</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

#### État, politiques, questions sociales

DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique
SOL 3101	3 H 1 j	Sociologie du droit
SOL 3102	3 A 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 3103	3 A 1 j	Sociologie de la santé
SOL 3105	3 A 1 j	Sociologie urbaine et régionale
SOL 3106	3 H 1 j	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3200	3 A 1 j	Sociologie de l'environnement
SOL 3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille

<i>Bloc 73 H</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

#### Sociologie et sociétés

SOL 2050	3 E 1 j	Sociologie du monde arabe
SOL 3201	3 A 1 j	Sociologie du développement
SOL 3204	3 H 1 j	Sociologie du système mondial

<i>Bloc 73 I</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

#### Groupes et mouvements sociaux, psychosociologie

SOL 1016	3 A 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 2511	3 A 1 j	Microsociologie
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes
SOL 3406	3 A 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3500	3 H 1 j	Psychosociologie : théories avancées

<i>Bloc 73 J</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

#### Recherches contemporaines

SOL 3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3505	3 AH 1 j	Sociologie : thèmes choisis

## Programmes facultaires et centres d'études

### Introduction

La mission interdisciplinaire de la Faculté des arts et des sciences l'a amenée à créer des programmes d'études dits facultaires, à savoir des programmes qui ne relèvent pas d'un département unique parce qu'ils font appel, dans des proportions appropriées, aux cours et aux ressources de deux ou plusieurs départements, et dans certains cas à quelques cours ou ressources ad hoc.

Pour faciliter la recherche et les études interdisciplinaires, la Faculté a en outre créé cinq centres d'études dont certains gèrent des programmes facultaires.

Ces programmes sont regroupés ci-dessous en fonction de l'organisme qui en assume la gestion au nom de la Faculté. Il en est ainsi du Service d'accueil et de gestion des études, qui gère quelques programmes facultaires. D'autres programmes relèvent de la Direction des programmes de langues et cultures anglaises et étrangères, tandis que d'autres programmes, essentiellement bidisciplinaires, relèvent d'un des départements qui y contribuent. Certains programmes facultaires, enfin, relèvent d'un centre d'études.

Par ailleurs, la Faculté participe à des programmes interfacultaires, dont la gestion relève de la Faculté de l'éducation permanente ou de la Faculté de théologie qui ont pris l'initiative d'en susciter la création.

## Service d'accueil et de gestion des études (SAGE)

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1010

Téléphone : 514-343-6012

Télécopieur : 514-343-6311

Les programmes facultaires gérés par le Service d'accueil et de gestion des études sont essentiellement des cadres flexibles permettant à l'étudiant de regrouper, d'une façon structurée et bien balisée, des enseignements pouvant relever d'un grand nombre des disciplines ou champs d'études de la Faculté. Ce sont le Mineur arts et sciences, le Baccalauréat de 120 crédits : Année de transition et le Baccalauréat de 120 crédits : Structure d'accueil.

Programme 1-960-4-0

Version 00

### Mineur arts et sciences

JS

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1010

Responsable : Germain Lalonde

Téléphone : 514-343-6521

Télécopieur : 514-343-6311

Courriel : info-sage@fas.umontreal.ca

### Objectifs

Le Mineur arts et sciences s'adresse à la personne :

- qui vient d'obtenir son DEC ou l'équivalent et qui désire améliorer son dossier académique ou explorer de nouvelles disciplines avant de choisir un programme universitaire spécifique. Ce mineur pourra être associé à un majeur ou à deux autres mineurs.

- qui a déjà complété des cours universitaires et qui désire obtenir un baccalauréat en combinant le mineur arts et sciences avec un majeur ou deux autres mineurs.
- qui est engagée dans le monde du travail et qui souhaite acquérir une formation générale, diversifier ses connaissances, vérifier ses goûts et ses aptitudes dans diverses disciplines.

### Structure du programme

Défini à l'article 1.6 du Règlement pédagogique de la Faculté, le Mineur arts et sciences est un programme d'études personnalisé permettant à un étudiant de choisir des cours dans plusieurs champs disciplinaires.

À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours. Une concentration comporte trois ou quatre cours d'une discipline, totalisant de 9 à 12 crédits. L'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de deux cours d'une même concentration par trimestre. Puis, il complète ce programme par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation.

L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Le mineur arts et sciences peut jouer le même rôle que les mineurs homogènes (une seule discipline) à l'intérieur d'un baccalauréat, accompagnant soit un majeur, soit deux autres mineurs; il ne peut s'associer, toutefois, au certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme les mineurs homogènes, il donne lieu à un certificat.

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 0 à option et 30 au choix.

Des concentrations sont actuellement offertes en :

Anthropologie	Études russes
Biochimie	Géographie
Chimie	Grec ancien
Communication	Histoire
Criminologie	Histoire de l'art
Études allemandes	Informatique
Études anglaises	Linguistique
Études arabes	Littérature comparée
Études chinoises	Mathématiques
Études cinématographiques	Philosophie
Études classiques	Physique
Études est-asiatiques	Psychoéducation
Études françaises	Psychologie
Études hispaniques	Relations industrielles
Études italiennes	Science politique
Études japonaises	Sciences biologiques
Études latines	Sciences économiques
Études néo-helléniques	Service social
Études portugaises	Sociologie

Programme 1-950-1-9 Version 02

## Baccalauréat 120 crédits : Année de transition J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1010

Responsable : Germain Lalonde

Téléphone : 514-343-6521

Télécopieur : 514-343-6311

Courriel : info-sage@fas.umontreal.ca

Le Baccalauréat de 120 crédits est composé d'une année de transition de 30 crédits et d'un baccalauréat de 90 crédits. Le programme permet de compléter une formation générale, d'acquérir les compétences essentielles à la réussite du programme choisi et de découvrir de nouveaux champs d'études.

L'étudiant choisit l'une des deux concentrations : sciences humaines et sociales ou sciences. Il peut obtenir, au besoin, l'aide d'un conseiller en formation.

Au cours de l'année de transition, l'étudiant confirme son choix de programme. S'il satisfait aux conditions de l'année de transition et maintient une moyenne cumulative de 2,0, il poursuit ses études dans le programme de son choix, sauf en médecine. L'étudiant qui se dirige vers un programme contingenté doit se soumettre au processus de sélection propre à cette discipline.

### Objectifs

Ce programme vise à habiliter l'étudiant à bien préparer ses études dans la discipline de son choix et à obtenir un baccalauréat après quatre années d'études, comme dans sa province ou son pays d'origine.

### Destinataires

Ce programme permet à l'étudiant titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu hors Québec, soit d'une autre province canadienne soit de certains pays étrangers, de compléter sa formation générale et d'acquérir des compétences essentielles pour la réussite de son programme de premier cycle.

### Structure du programme

L'année de transition totalise 30 crédits. Dans l'orientation « Sciences humaines et sociales », l'année de transition comprend le segment 01 et le segment 71, avec 21 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix qui devront être approuvés par les conseillères en formation. Dans l'orientation « Sciences », l'année de transition comprend le segment 01 et le segment 72, avec 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option.

Pour poursuivre ses études dans un programme contingenté ou non contingenté, l'étudiant doit compléter l'année de transition selon les exigences du programme. L'étudiant qui se dirige vers un programme contingenté doit de plus se soumettre au processus de sélection propre à la discipline.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 01 Propre aux deux orientations

Bloc 01 A obligatoire 6 cr.

#### Langue française

FRA 1957G	3 AHE 1 js	Grammaire 1 : analyse grammaticale
FRA 1958G	3 AHE 1 js	Grammaire 2 : révision grammaticale

### Segment 71 Propre à l'orientation Sciences humaines et sociales

Bloc 71 A obligatoire 15 cr.

#### Formation générale

ECN 1901	3 AH 1 j	Initiation à l'économie
FAS 1901	3 A 1 j	Méthodologie en sciences humaines
HST 1901	3 AH 1 j	Histoire contemporaine
PHI 1901	3 AH 1 j	Pensée rationnelle et argumentation
PSY 1901	3 AH 1 j	Introduction à la psychologie

Bloc 71 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

#### Compléments de formation générale

ANT 1902	3 A 1 j	Éléments d'anthropologie
FRA 1902	3 AH 1 j	Introduction à la littérature
POL 1901	3 AH 1 j	Dynamique de la vie politique
SOL 1901	3 H 1 j	Introduction à la sociologie

### Segment 72 Propre à l'orientation Sciences

Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 8 cr.

#### Biologie

BIO 1953	3 AH 1 j	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3 AH 1 j	La cellule et l'uniformité du vivant
+ BIO 1963	1 AH 1 j	Origine et diversité du vivant : T.P.
+ BIO 1964	1 AH 1 j	Cellule et uniformité du vivant : T.P.

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

#### Chimie

CHM 1963	3 AH 1 j	Chimie générale
CHM 1982	3 AHE 1 j	Chimie organique

Bloc 72 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

#### Mathématiques

MAT 1903	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 1
MAT 1905	3 AH 1 j	Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 2

Bloc 72 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

#### Physique

PHY 1901	3 AH 1 j	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3 AHE 1 j	Électricité et optique

Programme 1-950-1-5 Version 02

**Baccalauréat 120 crédits : Structure d'accueil J**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1010

Responsable : Germain Lalonde

Téléphone : 514-343-6521

Télécopieur : 514-343-6311

Courriel : info-sage@fas.umontreal.ca

Ce programme offre au détenteur d'un DEC ou d'un diplôme d'études universitaires la possibilité de compléter une formation générale en sciences, de même qu'il lui permet de s'inscrire aux cours préalables donnant accès aux programmes de sciences ou de sciences de la santé de premier cycle de son choix.

**Structure du programme**

La structure d'accueil peut totaliser entre 12 crédits et 35 crédits. Selon son cheminement et ses objectifs de formation, l'étudiant peut choisir jusqu'à 29 crédits de cours à option, et 6 crédits de cours au choix. Le choix de cours s'effectue en tenant compte des exigences du programme visé par le candidat. Ce choix est sujet à l'approbation d'un conseiller en formation au SAGE.

**Objectifs**

Ce programme offre au détenteur d'un DEC ou d'un diplôme d'études universitaires la possibilité de compléter une formation générale en sciences, de même qu'il lui permet de s'inscrire aux cours préalables donnant accès aux programmes de sciences ou de sciences de la santé de premier cycle de son choix.

**Structure du programme**

La structure d'accueil peut totaliser entre 12 crédits et 35 crédits. Selon son cheminement et ses objectifs de formation, l'étudiant peut choisir jusqu'à 29 crédits de cours à option, et 6 crédits de cours au choix. Le choix de cours s'effectue en tenant compte des exigences du programme visé par le candidat. Ce choix est sujet à l'approbation d'un conseiller en formation au SAGE.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 8 cr.

**Biologie**

BIO 1953	3 AH 1 j	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3 AH 1 j	La cellule et l'uniformité du vivant
+ BIO 1963	1 AH 1 j	Origine et diversité du vivant : T.P.
+ BIO 1964	1 AH 1 j	Cellule et uniformité du vivant : T.P.

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

**Chimie**

CHM 1963	3 AH 1 j	Chimie générale
CHM 1982	3 AHE 1 j	Chimie organique

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

**Mathématiques**

MAT 1903	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 1
MAT 1905	3 AH 1 j	Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923	3 AHE 1 j	Calcul différentiel et intégral 2

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

**Physique**

PHY 1901	3 AH 1 j	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3 AHE 1 j	Électricité et optique

**Direction des programmes de langues et de cultures anglaises et étrangères**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8103

Téléphone : 514-343-7580

Télécopieur : 514-343-2255

Les programmes facultaires gérés par la Direction des programmes de langues et de cultures anglaises et étrangères ont pour objet un champ d'études particulier, par exemple une région ou une culture dont la connaissance et la compréhension s'approfondissent grâce à l'apport intégré de plusieurs disciplines des lettres et sciences humaines et sociales.

Chacun est dirigé par un responsable de programme, spécialiste du champ d'études, sous l'égide administrative globale de la Direction des programmes de langues et de cultures anglaises et étrangères.

Programme 1-117-4-0

Version 02

**Mineur en études arabes S**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8103

Téléphone : 514-343-7580

Télécopieur : 514-343-2255

**Objectifs**

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire, la vie sociale et l'activité politique propres aux 22 pays arabes, peuplés de plus de 220 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'« ouverture sur le monde ». Ce mineur peut être associé à divers majeurs dans des disciplines portant sur les langues et les littératures, les sciences humaines et les sciences sociales. Le mineur permet ainsi de donner à la formation dans la discipline choisie une orientation ou une application spécifique au monde arabe. Le programme s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées après le premier cycle qu'à ceux qui entendent exercer une activité professionnelle à caractère international dans la fonction publique, l'entreprise, les organisations internationales, les ONG, etc.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A obligatoire 9 cr.

ARA 1001	3 A 1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3 H 1 s	Introduction au monde arabe 2
FAS 1000	3 A 1 js	Introduction à l'interculturel

Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

ANT 3861	3 A 1 js	Aire culturelle: le monde arabo-musulman
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe
FRA 2808	3 H 1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
PHI 3805	3 A 1 j	Aristote: éthique et politique
SRL 2000	3 AHE 1 js	Religions monothéistes

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

ARA 2060	3 E 1 s	Le monde arabe contemporain
ECN 1966	3 A 1 s	Économie du monde arabe
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
SOL 2050	3 E 1 j	Sociologie du monde arabe

Programme 1-110-2-0

Version 07

**Majeur en études italiennes J**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8103

Responsable : Guy Lanoue (anthropologie)

Téléphone : 514-343-7580

Télécopieur : 514-343-2255

**Objectifs**

Le programme du Majeur en études italiennes est un programme de langue, de littérature et de civilisation, à caractère interdisciplinaire car il offre aux étudiants la possibilité de choisir des cours dans d'autres départements. Le programme vise à fournir une appréciation nuancée de la langue italienne ainsi qu'une approche linguistique, historique, culturelle, sociale et littéraire. Il prépare l'étudiant à s'insérer dans un contexte professionnel au niveau local ou international.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72***Bloc 72 A* obligatoire 6 cr.**Civilisation**

ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
ITL 2195	3 A 1	Société et culture en Italie

*Bloc 72 B* option minimum 15 cr., maximum 24 cr.**Langue**

+ ITL 1070	3 AH 1 js	Grammaire avancée 1
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
ITL 1951H	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
ITL 2030	3 AH 1 j	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3 HE 1 j	Italien parlé
+ ITL 2070	3 AH 1 j	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3 AH 1 js	Version
ITL 3020	3 AH 1 j	Langue et culture en Italie

*Bloc 72 C* option minimum 9 cr., maximum 15 cr.**Littérature**

ITL 1141	3 H 1 j	Introduction à la littérature italienne
ITL 2110	3 A 1 s	Le roman italien contemporain
ITL 2120	3 H 1 j	Le théâtre italien du XXe siècle
ITL 2150	3 H 1 s	La poésie italienne du XXe siècle
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
ITL 3075	3 AH 1 j	Grands courants littéraires en Italie

*Bloc 72 D* option minimum 6 cr., maximum 18 cr.**L'Italie dans la Méditerranée**

ANT 3861	3 A 1 js	Aire culturelle: le monde arabo-musulman
ANT 3867	3 H 1 j	Aire culturelle : Italie
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
ESP 2400	3 AHE 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
GRM 1201	3 H 1 s	Cinéma grec
HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
ITL 2880	3 AHE 1 js	L'Italie méditerranéenne
LCO 3521	3 H 1 j	Littératures italiennes et comparées

*Bloc 72 E* option minimum 6 cr., maximum 18 cr.**Les arts**

HAR 1090	3 A 1 j	La Renaissance à Florence
HAR 1612	3 A 1 j	Le phénomène des avant-gardes
HAR 2062	3 H 1 j	Le design moderne
HAR 2090	3 H 1 j	La Renaissance à Rome
HAR 3420	3 H 1 j	Une ville : Venise
MUL 1104	3 AH 1	Histoire de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1	Histoire de la musique 3
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques

*Bloc 72 Y* option minimum 0 cr., maximum 6 cr.**Disciplines connexes**

HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes
TRA 2115	3 HE 1 j	Histoire de la traduction
TRA 3075	3 H 1 j	Traduction et cultures
TRA 3125	3 A 1 j	Théories contemporaines de la traduction

**Programme 1-110-4-0**

Version 07

**Mineur en études italiennes****JS**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8103

Responsable : Guy Lanoue (anthropologie)

Téléphone : 514-343-7580

Télécopieur : 514-343-2255

**Structure du programme**

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72***Bloc 72 A* obligatoire 3 cr.**Civilisation**

ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
----------	---------	-------------------------------------

*Bloc 72 B* option minimum 0 cr., maximum 15 cr.**Langue**

+ ITL 1070	3 AH 1 js	Grammaire avancée 1
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
ITL 1951H	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
ITL 2030	3 AH 1 j	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3 HE 1 j	Italien parlé

*Bloc 72 C* option minimum 9 cr., maximum 12 cr.**Lettres**

ANT 3867	3 H 1 j	Aire culturelle : Italie
HAR 1090	3 A 1 j	La Renaissance à Florence
HAR 2090	3 H 1 j	La Renaissance à Rome
HAR 3420	3 H 1 j	Une ville : Venise
HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
ITL 1141	3 H 1 j	Introduction à la littérature italienne
ITL 2110	3 A 1 s	Le roman italien contemporain
ITL 2120	3 H 1 j	Le théâtre italien du XXe siècle
ITL 2150	3 H 1 s	La poésie italienne du XXe siècle
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2195	3 A 1	Société et culture en Italie
ITL 2880	3 AHE 1 js	L'Italie méditerranéenne

*Bloc 72 D* option minimum 0 cr., maximum 3 cr.**Disciplines connexes**

HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 2340	3 A 1 j	Langues secondes

**Programme 1-092-4-0**

Version 02

**Mineur en études latino-américaines****J**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8103

Responsable : Graziela Ducatenzeiler (science politique)

Téléphone : 514-343-7580

Télécopieur : 514-343-2255

**Objectifs**

Ce programme se caractérise par une approche multidisciplinaire et des enseignements centrés sur une région particulière. Il offre aux étudiants la possibilité d'acquiescer une meilleure connaissance de l'Amérique latine. Il vise à offrir une formation polyvalente qui mène au marché du travail (fonction publique, communications, coopération internationale, affaires et enseignement).

**Structure du programme**

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix. Les étudiants qui auraient déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise pourront, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 D par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A*      *obligatoire*      *3 cr.*

**Fondements**

LAA 1101    3 AH 1 js    Amérique latine : cours synthèse

*Bloc 70 B*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Aires culturelles**

+ ANT 3858    3 H 1 j    Aire culturelle : Amérique du Sud  
ANT 3859    3 A 1 j    Aire culturelle méso-américaine

*Bloc 70 C*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Histoire**

ESP 1317    3 H 1 j    Civilisation hispano-américaine 1  
HST 1044    3 H 1 j    Introduction à l'Amérique latine

*Bloc 70 D*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Économie et société**

ECN 1971    3 H 1 j    Économie de l'Amérique latine  
POL 2830    3 AH 1 j    L'Amérique latine

*Bloc 70 E*      *option*      *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Langues**

+ ESP 1952    3 AHE 1 js    Espagnol intermédiaire  
+ ESP 1953    3 AHE 1 js    Espagnol avancé  
+ PTG 1952    3 AH 1 js    Portugais intermédiaire  
+ PTG 1953    3 AH 1 js    Portugais avancé

*Bloc 70 F*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Histoire et développement**

HST 2351    3 A 1 j    Amérique latine à l'époque coloniale  
HST 2352    3 A 1 j    Amérique latine depuis l'indépendance  
POL 3830    3 AHE 1 j    Développement et politique au Mexique  
POL 3861    3 AHE 1 j    L'intégration nord-américaine

*Bloc 70 G*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Arts, cultures et littératures**

+ ANT 2220    3 H 1 j    Préhistoire de l'Amérique (éléments)  
ANT 3881    3 A 1 j    Aire : Méso-Amérique précolombienne  
+ ESP 1325    3 H 1 j    Littérature hispano-américaine: panorama  
+ ESP 1327    3 A 1 j    Civilisation hispano-américaine 2  
ESP 2300    3 A 1 j    Voix de l'Amérique latine  
ESP 2400    3 AHE 1 j    Cinéma et littératures hispaniques  
+ ESP 3311    3 H 1 j    Littérature de la Conquête  
+ ESP 3312    3 H 1 j    Littérature de l'Indépendance  
+ ESP 3324    3 A 1 j    Roman et conte hispano-américains  
+ ESP 3326    3 AH 1 j    Narration et théâtre hispano-américains  
+ ESP 3355    3 A 1 j    Littérature hispano-américaine  
+ ESP 3550    3 H 1 j    L'espagnol d'Amérique  
HAR 1500    3 H 1 j    L'art baroque en Amérique latine  
HAR 2201    3 A 1 j    Architectures amérindiennes  
PTG 1220    3 H 1 js    Introduction à la culture brésilienne

*Bloc 70 H*      *option*      *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

**Croissance et développement**

ANT 3044    3 A 1 js    Anthropologie et développement  
DMO 1010    3 A 1 j    Problèmes de population contemporains  
GEO 2212    3 H 1 j    Géographie du développement  
POL 2606    3 AH 1 j    Économie politique internationale  
POL 3602    3 AH 1 j    Politique et mondialisation des marchés  
SOL 3201    3 A 1 j    Sociologie du développement

**Programme 1-130-5-0**

Version 00

**Certificat en études néo-helléniques****JS**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8103

Téléphone : 514-343-7580

Télécopieur : 514-343-2255

**Objectifs**

Le programme est multidisciplinaire et trilingue. Il a pour but de former des néo-hellénistes compétents dans plusieurs sphères d'activités : enseignement de la langue, de la littérature, de l'histoire ou de la civilisation de la Grèce moderne dans les écoles hellénophones de Montréal, dans le domaine de la recherche universitaire de ces mêmes disciplines ou dans le domaine des services offerts à la communauté.

**Destinataires**

Le programme d'études néo-helléniques propose un éventail de cours apte à répondre aux besoins de trois clientèles : les étudiants débutants francophones, les étudiants débutants anglophones, les étudiants hellénophones.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Il intègre des cours offerts à l'Université McGill et à l'Université Concordia.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

*Bloc 72 A*      *option*      *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Langue**

GRM 1010    6 A 1 js    Grec moderne élémentaire  
+ GRM 2020    3 H 1 js    Grec moderne intermédiaire  
+ GRM 2030    3 H 1 js    Grec moderne avancé  
MCG 2300    6 A 2 j    Introductory Modern Greek (anglais)  
MCG 3310    3 A 1 j    Intermediate Modern Greek (anglais)  
MCG 3350    3 H 1 j    Intermediate Modern Greek (anglais)

*Bloc 72 B*      *option*      *minimum 15 cr., maximum 27 cr.*

**Lettres et civilisation**

CON 3160    3 A 1 j    History: The Byzantine Empire, 602-1056  
CON 3180    3 H 1 j    History: The Byzantine Empire, 1056-1453  
GRM 1001    3 A 1 js    Littérature néo-hellénique  
GRM 1201    3 H 1 s    Cinéma grec  
+ GRM 3000    3 AH 1 js    Programme de lecture  
GRM 3005    3 A 1 s    Prose néo-hellénique  
GRM 3006    3 H 1 s    Poésie néo-hellénique  
GRM 3100    3 A 1 s    Traduction littéraire grec-français  
HST 2215    3 A 1 j    Histoire des Balkans  
HST 2251    3 A 1 s    Histoire de la Grèce moderne  
HST 2282    3 H 1 j    Occident et Empire ottoman, 1500-1750  
MCG 3320    3 A 1 j    The Modern Greek Novel (grec)  
MCG 3330    3 A 1 j    Modern Greek Poetry (grec)

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1010, 2020 et 2030, en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs 72 B.

**Programme 1-091-4-0**

Version 00

**Mineur en langue portugaise et cultures lusophones****JS**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8103

Téléphone : 514-343-7580

Télécopieur : 514-343-2255

**Objectifs**

Le Mineur en langue portugaise et cultures lusophones offre aux étudiants une bonne formation en langue portugaise (compréhension orale et écrite et expression orale et écrite). Il vise également à familiariser les étudiants avec les cultures et les littératures du Portugal et du Brésil, sans oublier les autres pays lusophones d'Afrique et d'Asie. Le programme peut être combiné à d'autres programmes de mineurs ou de majeurs (littératures, histoire, etc.) pour l'obtention d'un baccalauréat. Le programme

s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées qu'à ceux qui entendent exercer une activité professionnelle à caractère international.

### Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 70

*Bloc 70 A* obligatoire 3 cr.

##### Fondements

PTG 1100 3 H 1 js La lusophonie : cours synthèse

*Bloc 70 B* option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

##### Connaissances langagières

PTG 1951 6 AH 1 js Portugais élémentaire  
+ PTG 1952 3 AH 1 js Portugais intermédiaire  
+ PTG 1953 3 AH 1 js Portugais avancé  
+ PTG 1954 3 H 1 s Portugais idiomatique et composition  
+ PTG 1955 3 A 1 s Portugais:communications orale et écrite  
+ PTG 2050 3 AH 1 js Portugais : langue étrangère

*Bloc 70 C* option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

##### Cultures et littératures

PTG 1210 3 AH 1 js Introduction à la culture portugaise  
PTG 1220 3 H 1 js Introduction à la culture brésilienne  
PTG 2010 3 AH 1 j Littérature portugaise  
PTG 2020 3 AH 1 j Littérature brésilienne

*Bloc 70 D* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

##### Disciplines connexes

+ ANT 3858 3 H 1 j Aire culturelle : Amérique du Sud  
ECN 1971 3 H 1 j Économie de l'Amérique latine  
HAR 1500 3 H 1 j L'art baroque en Amérique latine  
HST 1044 3 H 1 j Introduction à l'Amérique latine  
HST 2282 3 H 1 j Occident et Empire ottoman, 1500-1750  
LAA 1101 3 AH 1 js Amérique latine : cours synthèse  
POL 2830 3 AH 1 j L'Amérique latine  
POL 3851 3 AHE 1 j Intégration européenne

Programme 1-085-7-0 Version 00

### Module en langue et culture allemandes JS

#### Objectifs

Le module en langue et culture allemandes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

#### Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture allemandes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

#### Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 70

*Bloc 70 A* option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

##### Langue

ALL 1951 6 A 2 j Allemand élémentaire  
ALL 1951H 6 AHE 1 js Allemand élémentaire  
+ ALL 1952 3 AHE 1 js Allemand intermédiaire 1  
+ ALL 1954 3 AHE 1 js Allemand intermédiaire 2  
+ ALL 1955 3 AHE 1 s Allemand avancé 1  
+ ALL 1956 3 AH 1 s Allemand avancé 2  
ALL 1979 3 AE 1 j Préparation à la lecture en allemand  
+ ALL 1980 3 AE 1 j Lecture en langue allemande 1  
+ ALL 1982 3 H 1 s Lecture en langue allemande 2  
+ ALL 1983 3 AE 1 s Lecture en langue allemande 3

*Bloc 70 B* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

##### Culture

ALL 1210 3 H 1 j Textes littéraires et scientifiques  
ALL 1310 3 A 1 j Civilisation allemande (fr.)  
ALL 2200 3 A 1 j Introduction à la littérature allemande  
ALL 2212 3 H 1 j Roman de formation en Allemagne (fr.)  
ALL 2213 3 H 1 j Panorama du théâtre allemand (fr.)  
ALL 2331 3 A 1 j Actualités allemandes 1  
ALL 3332 3 A 1 j Actualités allemandes 2  
HAR 2960 3 A 1 j Expressionnisme et réalisme allemands  
HST 1942 3 H 1 j L'Europe aux XIXe et XXe siècles  
HST 2275 3 H 1 j L'Allemagne contemporaine, 1862-1945  
POL 1954 3 AH 1 js Politique internationale

Programme 1-135-7-0 Version 00

### Module en langue et culture anglaises J

#### Objectifs

Le module en langue et culture anglaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

#### Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture anglaises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

#### Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix. Test d'aptitude obligatoire pour les cours ANG numéros 1111T, 1850, 1967T, 1975, 1989T, 1991T, 1993, 1994, 2051 et 2052.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 70

*Bloc 70 A* option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

##### Langue

ANG 1111 3 AH 1 j Composition and Literature 1  
ANG 1111T 3 AH 1 j Composition and Literature  
+ ANG 1112 3 AH 1 j Composition and Literature 2  
+ ANG 1113 3 AH 1 j Composition and Literature 3  
ANG 1850 6 AHE 1 js Anglais intermédiaire  
ANG 1967 3 AHE 1 js Anglais intermédiaire 1  
ANG 1967T 3 AHE 1 j Anglais intermédiaire  
+ ANG 1968 3 AHE 1 js Anglais intermédiaire 2  
ANG 1969 3 AHE 1 js Lecture de l'anglais 1  
ANG 1971 3 AHE 1 j Lecture de l'anglais en arts et lettres  
ANG 1972 3 AHE 1 j Lecture de l'anglais des affaires  
ANG 1973 3 AE 1 j Lecture de l'anglais : sciences sociales  
ANG 1974 3 AHE 1 j Lecture de l'anglais scientifique  
+ ANG 1975 3 HE 1 js Lecture de l'anglais 2  
ANG 1982 3 AHE 1 j English Pronunciation  
ANG 1989 3 AH 1 j Practical English Writing 1  
ANG 1989T 3 AH 1 j Practical English Writing  
+ ANG 1990 3 AH 1 j Practical English Writing 2  
+ ANG 1991 3 AH 1 j Business Writing 1  
+ ANG 1991T 3 AH 1 j Business Writing  
+ ANG 1992 3 AH 1 j Business Writing 2  
+ ANG 1993 3 H 1 j Scientific Writing 1  
+ ANG 1994 3 H 1 j Scientific Writing 2  
+ ANG 2051 3 AHE 1 js Anglais avancé 1  
+ ANG 2052 3 AHE 1 js Anglais avancé 2

*Bloc 70 B* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

##### Culture

ANG 1021 3 A 1 j Contemporary British and Irish Culture  
ANG 1022 3 H 1 j Contemporary Canadian Culture  
ANG 1023 3 A 1 j Contemporary American Culture  
ANG 1900 3 AH 1 j Introduction to English Fiction 1  
ANG 1901 3 AH 1 j Introduction to English Fiction 2  
LNG 1131 3 A 1 j Linguistic Introduction to English

Programme 1-117-7-0 Version 00

**Module en langue et culture arabes JS****Objectifs**

Le module en langue et culture arabes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture arabes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

**Langue**

ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Culture**

ANT 3861	3 A 1 js	Aire culturelle: le monde arabo-musulman
ARA 1001	3 A 1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3 H 1 s	Introduction au monde arabe 2
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe
ARA 2060	3 E 1 s	Le monde arabe contemporain
ECN 1966	3 A 1 s	Économie du monde arabe
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
SOL 2050	3 E 1 j	Sociologie du monde arabe

Programme 1-097-7-0 Version 00

**Module en langue et culture chinoises JS****Objectifs**

Le module en langue et culture chinoises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture chinoises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

**Langue**

CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1060H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 1085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 2050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 2060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 2070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 2080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Culture**

AES 1010	3 H 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Chine
AES 3010	3 AH 1 j	Analyse de textes chinois classiques
AES 3030	3 AH 1 j	Civilisation chinoise par les textes
ANT 3866	3 H 1 js	Aire culturelle : la Chine
CHN 2011	3 A 1 j	Introduction à la littérature chinoise
CHN 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise du XXe siècle
CIN 2085	3 H 1 j	Cinéma est-asiatique
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
ETA 3315	3 AHE 1 js	L'éducation en Chine
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
HAR 2085	3 A 1 j	Les arts de l'Asie : une introduction
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
JPN 2020	3 AH 1 j	Introduction à la littérature japonaise
LNG 3015	3 A 1 j	Le chinois : synchronie et diachronie
PHI 2960	3 A 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine

Programme 1-097-7-1 Version 00

**Module en langue et culture coréennes J****Objectifs**

Le module en langue et culture coréennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture coréennes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

**Langue**

CRN 1050	6 A 1 js	Coréen élémentaire 1
+ CRN 1060	6 H 1 js	Coréen élémentaire 2

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

**Culture**

AES 1030	3 A 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Corée
AES 3032	3 H 1 j	Analyse de la culture de la Corée
CIN 2085	3 H 1 j	Cinéma est-asiatique
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
HAR 2085	3 A 1 j	Les arts de l'Asie : une introduction

Programme 1-095-7-1 Version 00

**Module en langue et culture grecques J****Objectifs**

Le module en langue et culture grecques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture grecques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.



Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70***Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.***Langues**

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère, les poètes épiques et lyriques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Historiens et géographes
+ GRC 3140	3 A 1 j	La tragédie et la comédie

*Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Civilisation**

GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3 AE 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 1012	3 A 1 j	Civilisation gréco-romaine
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine

**Programme 1-105-7-0** Version 00**Module en langue et culture hispaniques** J**Objectifs**

Le module en langue et culture hispaniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture hispaniques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70***Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.***Langue**

+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
ESP 1994	6 AHE 1 j	Espagnol élémentaire et intermédiaire
ESP 1994H	6 A 2 j	Espagnol élémentaire et intermédiaire
+ ESP 1996	6 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP 2510	3 AHE 1 j	Pratique orale de l'espagnol

*Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Culture**

+ ANT 3858	3 H 1 j	Aire culturelle : Amérique du Sud
ANT 3859	3 A 1 j	Aire culturelle méso-américaine
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP 1327	3 A 1 j	Civilisation hispano-américaine 2
ESP 2300	3 A 1 j	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3 AHE 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
HAR 1500	3 H 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 2201	3 A 1 j	Architectures amérindiennes
HAR 3131	3 H 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine

**Programme 1-110-7-0**

Version 00

**Module en langue et culture italiennes** JS**Objectifs**

Le module en langue et culture italiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture italiennes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70***Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.***Langue**

+ ITL 1070	3 AH 1 js	Grammaire avancée 1
ITL 1951H	6 AHE 1 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
ITL 2040	3 HE 1 j	Italien parlé

*Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Culture**

HAR 1090	3 A 1 j	La Renaissance à Florence
HAR 2090	3 H 1 j	La Renaissance à Rome
HAR 3420	3 H 1 j	Une ville : Venise
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3 H 1 j	Introduction à la littérature italienne
ITL 2110	3 A 1 s	Le roman italien contemporain
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945

**Programme 1-097-7-2**

Version 00

**Module en langue et culture japonaises** JS**Objectifs**

Le module en langue et culture japonaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture japonaises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70***Bloc 70 A option minimum 12 cr., maximum 12 cr.***Langue**

JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1060H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1075	6 A 1 j	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1075H	6 A 2 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 2050	3 A 1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 2060	3 H 1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 2070	3 A 1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 2080	3 H 1 js	Japonais avancé : langue écrite 2

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Culture	
AES 1020	3 A 1 j Introduction à l'Asie de l'Est : Japon
AES 3031	3 AH 1 j Civilisation japonaise par les textes
ANT 3164	3 H 1 j La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3 H 1 j Aire culturelle : Japon
CIN 2085	3 H 1 j Cinéma est-asiatique
ECN 1961	3 H 1 j Économie de l'Asie
ETA 3315	3 AHE 1 js L'éducation en Chine
GEO 3422	3 A 1 j Le Japon
HAR 2085	3 A 1 j Les arts de l'Asie : une introduction
HST 2624	3 A 1 j Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j Histoire du Japon contemporain
JPN 2020	3 AH 1 j Introduction à la littérature japonaise
JPN 2021	3 H 1 j Littérature japonaise du XXe siècle
LNG 3025	3 A 1 j Le japonais : synchronie et diachronie
POL 2752	3 AH 1 j Le Japon

**Programme 1-095-7-0** Version 00  
**Module en langue et culture latines** J

**Objectifs**

Le module en langue et culture latines est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture latines. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.  
 Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langue	
LAT 1111	3 A 1 s Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A 1 j Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j Latin avancé (B)
+ LAT 3120	3 A 1 j Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3160	3 H 1 j Le théâtre latin

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Civilisation	
GRC 1031	3 A 1 j Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3 AE 1 j Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 1012	3 A 1 j Civilisation gréco-romaine
HST 1031	3 A 1 j Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3 H 1 j Histoire de la littérature latine

**Programme 1-092-7-0** Version 00  
**Module en langue et culture luso-brésiliennes** JS

**Objectifs**

Le module en langue et culture luso-brésiliennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture luso-brésiliennes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.  
 Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langue	
PTG 1951	6 AH 1 js Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js Portugais avancé
+ PTG 1954	3 H 1 s Portugais idiomatique et composition
+ PTG 1955	3 A 1 s Portugais:communications orale et écrite

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Culture	
+ ANT 3858	3 H 1 j Aire culturelle : Amérique du Sud
ECN 1971	3 H 1 j Économie de l'Amérique latine
HAR 1500	3 H 1 j L'art baroque en Amérique latine
HST 1044	3 H 1 j Introduction à l'Amérique latine
LAA 1101	3 AH 1 js Amérique latine : cours synthèse
POL 2830	3 AH 1 j L'Amérique latine
PTG 1210	3 AH 1 js Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3 H 1 js Introduction à la culture brésilienne

**Programme 1-130-7-0** Version 00  
**Module en langue et culture néo-helléniques** JS

**Objectifs**

Le module en langue et culture néo-helléniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture néo-helléniques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.  
 Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langue	
GRM 1010	6 A 1 js Grec moderne élémentaire
+ GRM 2020	3 H 1 js Grec moderne intermédiaire
+ GRM 2030	3 H 1 js Grec moderne avancé

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Culture	
GRM 1001	3 A 1 js Littérature néo-hellénique
GRM 1201	3 H 1 s Cinéma grec
HST 2215	3 A 1 j Histoire des Balkans
HST 2251	3 A 1 s Histoire de la Grèce moderne
POL 3851	3 AHE 1 j Intégration européenne

**Programme 1-121-7-0** Version 00  
**Module en langue et culture russes** JS

**Objectifs**

Le module en langue et culture russes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture russes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Langue**

RUS 1951	6 AHE 1 js	Russe élémentaire
+ RUS 1996	6 AH 1 js	Russe intermédiaire et avancé

*Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Culture**

ECN 1970	3 E 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
RUS 2050	3 H 1 js	Civilisation russe

Programme 1-097-7-3

Version 00

**Module en langue et culture vietnamiennes****JS****Objectifs**

Le module en langue et culture vietnamiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture vietnamiennes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

VNM 1050	6 AE 1 j	Vietnamien élémentaire 1
VNM 1050H	6 A 2 js	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM 1060	6 H 1 j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1060H	6 A 2 js	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1070	6 A 1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 1070H	6 A 2 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 1080	6 H 1 j	Vietnamien intermédiaire 2
+ VNM 1080H	6 A 2 js	Vietnamien intermédiaire 2

*Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

AES 1040	3 H 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Viêt Nam
CIN 2085	3 H 1 j	Cinéma est-asiatique
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
GEO 3442	3 A 1 js	L'Asie du Sud-Est
GEO 3472	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
HAR 2085	3 A 1 j	Les arts de l'Asie : une introduction
HST 1046	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST 1047	3 H 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne
HST 2626	3 H 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Programme 1-101-7-0

Version 00

**Module en relations ethniques****J****Objectifs**

Le principal objectif de ce module en relations ethniques est de sensibiliser les étudiants à la composition pluriethnique croissante du Québec et du Canada dans son ensemble et de rendre compte des dynamiques découlant des ajustements à faire dans l'emploi, l'éducation, les services de santé, le logement, les médias, la police, etc., en fonction de la réalité pluriethnique de la société.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 12 à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A obligatoire 3 cr.*

ETH 1000	3 H 1 j	L'ethnicité et ses frontières
----------	---------	-------------------------------

*Bloc 70 B option minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2042	3 A 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
CRI 3540	3 AH 1 j	Les minorités et la question criminelle
LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité
LNG 2140	3 A 1 j	Questions de bilinguisme
MSO 2100G	3 AHE 1 js	La santé et les groupes ethniques
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PPL 2015	3 AHE 1 js	Politiques et modèles d'intégration
PPL 2035	3 AHE 1 js	Stratégies identitaires
PPL 3030	3 AHE 1 js	Gestion de la diversité socioculturelle
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PSY 2990	3 AH 1 s	Identité et rapports interculturels
PSY 3084	3 A 1 j	Identités et interactions sociales
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SRL 2080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde
SVS 3745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité

**Programmes facultaires gérés dans un département**

La gestion de plusieurs programmes dont la juridiction reste facultaire est confiée à l'un des départements qui y contribuent.

Ainsi, trois programmes spécialisés bidisciplinaires, auxquels contribue le Département de mathématiques et de statistique, sont gérés respectivement au Département de sciences économiques, au Département d'informatique et de recherche opérationnelle ou au Département de physique.

De même, le certificat en traduction troisième langue, auquel contribue le Département de linguistique et de traduction, est géré au Département de littératures et de langues modernes.

Programme 1-185-5-2

Version 00

**Certificat de traduction troisième langue****J**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8050

Responsable (allemand) : Hans-Herbert Räkel (littératures et langues modernes)

Responsable (espagnol) : Juan Carlos Godenzi (littératures et langues modernes)

Téléphone : 514-343-6512

Télécopieur : 514-343-2255

**Objectifs**

Le programme du Certificat de traduction troisième langue est un programme interdisciplinaire au niveau du premier cycle faisant appel aux cours du Département de linguistique et de traduction (TRA) et aux cours du Département de littératures et de langues modernes (ALL et ESP). Ce programme offre une formation adaptée aux besoins des étudiants de traduction d'études allemandes et d'études hispaniques, par un choix équilibré de cours de sigle TRA (couvrant la traduction anglais-français) et de cours de la troisième langue pour :

– ajouter une troisième langue au champ de compétences des étudiants en traduction anglais-français, en vue de leur donner un atout supplémentaire dans leur formation professionnelle,

– permettre aux étudiants faisant des études dans une troisième langue d'acquérir un complément de formation de niveau professionnel en traduction de la troisième langue vers le français ainsi qu'une base en traduction anglais-français.

**Structure du programme**

L'orientation traduction allemand-français comprend les segments 01 et 81, avec 27 crédits à option et 3 au choix.

L'orientation traduction espagnol-français, français-espagnol comprend les segments 01 et 82, avec 27 crédits à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
+ ALL 3190	3 AHE 2 js	Travail personnel dirigé
+ ESP 3900	3 AHE 1 js	Travail dirigé en traduction
<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
ALL 2010	3 A 1 j	Grammaire approfondie
ALL 2110	3 H 1 j	Traduction allemand-français
+ ESP 2536	3 AH 1 j	Grammaire avancée
+ ESP 2710	3 A 1 j	Traduction espagnol-français 1
TRA 1005	3 AH 1 j	Difficultés du français écrit
TRA 1400	3 AH 1 j	Recherche documentaire et terminologique
<i>Bloc 01 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
+ TRA 2000	3 AH 1 j	Outils informatiques des langagiers
TRA 2115	3 HE 1 j	Histoire de la traduction
TRA 2210	3 A 1 j	Langues scientifique et technique
TRA 2220	3 A 1 j	Langues commerciale et économique
TRA 2250	3 A 1 j	Langues juridique et administrative
+ TRA 2450	3 AH 1 j	Terminologie et terminographie
+ TRA 2510	3 HE 1 j	Traduction scientifique et technique
+ TRA 2520	3 H 1 j	Traduction commerciale et économique
TRA 3125	3 A 1 j	Théories contemporaines de la traduction
+ TRA 3250	3 A 1 j	Langue et traduction informatiques
TRA 3265	3 A 1 j	Langues médicale et pharmacologique
+ TRA 3560	3 H 1 j	Traduction juridique et administrative
+ TRA 3570	3 HE 1 j	Traduction médicale et pharmacologique
+ TRA 3580	3 A 1 j	Traduction littéraire

**Segment 81 Propre à l'orientation Traduction allemand-français**

<i>Bloc 81 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
ALL 3111	3 A 1 j	Traduction (générale et scientifique) 1
ALL 3112	3 A 1 j	Traduction (générale et scientifique) 2
ALL 3120	3 H 1 j	Préparation ZMP (examen international)
ALL 3130	3 H 1 j	Stylistique comparée
<i>Bloc 81 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL 2213	3 H 1 j	Panorama du théâtre allemand (fr.)
ALL 2250	3 H 1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL 2271	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL 2331	3 A 1 j	Actualités allemandes 1
ALL 3262	3 H 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 2
ALL 3272	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2

**Segment 82 Propre à l'orientation Traduction espagnol-français, français-espagnol**

<i>Bloc 82 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
+ ESP 2535	3 H 1 j	Composition espagnole 2
+ ESP 2700	3 A 1 j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP 2720	3 H 1 j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP 2730	3 H 1 j	Traduction français-espagnol
<i>Bloc 82 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
+ ESP 1327	3 A 1 j	Civilisation hispano-américaine 2
+ ESP 2651	3 A 1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP 2652	3 H 1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP 3252	3 AH 1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle
+ ESP 3324	3 A 1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP 3355	3 A 1 j	Littérature hispano-américaine
+ ESP 3444	3 H 1 j	Écriture féminine hispanique
+ ESP 3537	3 H 1 j	Espagnol moderne
+ ESP 3550	3 H 1 j	L'espagnol d'Amérique

**Programme 1-198-4-0**

Version 01

**Mineur en éthique et droit**

J

Pavillon 2910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 429

Responsable : Jean-Pierre Marquis (philosophie)

Téléphone : 514-343-2029

Télécopieur : 514-343-7899

**Objectifs**

Le programme de mineur en éthique et droit poursuit les objectifs suivants : donner aux étudiants une solide formation de base leur permettant de poser correctement les problèmes éthiques; formuler clairement les enjeux éthiques dans le cadre de situations problématiques; adopter une méthode pluridisciplinaire dans l'analyse et la résolution de problèmes éthiques; former des personnes plus averties face aux choix de société liés aux questions éthiques; permettre de développer une vision personnelle des enjeux liés à l'éthique.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>3 cr.</i>
PHI 3660	3 H 1 j	Philosophie du droit	
<i>Bloc 71 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique	
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique	
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales	
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant	
<i>Bloc 71 C</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit	
DRT 3009	3 H 1	Éthique et systèmes normatifs	
DRT 3010	3 A 1	Éthique et droit	
DRT 3802	3 AHE 1 j	Droit des sciences biologiques	

**Programme 1-375-4-0**

Version 01

**Mineur en études québécoises**

J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6134

Téléphone : 514-343-2118

Télécopieur : 514-343-2483

**Objectifs**

Ce programme vise à explorer la société québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera la réalité québécoise en faisant appel, entre autres, à l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la littérature et l'histoire de l'art. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution du Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement.

Le programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent avoir une meilleure connaissance du Québec afin d'accroître leur polyvalence et leur mobilité sur le marché du travail. Plus particulièrement, il est conçu pour ceux qui désirent œuvrer dans des domaines aussi divers que les médias et le journalisme, le droit, les services sociaux, les associations culturelles et les agences gouvernementales. Ce programme peut être combiné à un majeur d'autres disciplines de lettres, sciences humaines et sciences sociales.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>6 cr.</i>
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec	
+ QCF 3100	3 H 1 j	Travail dirigé sur le Québec	
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>	
<b>Discipline de sciences et sciences humaines</b>			
GEO 1412	3 H 1 js	Le Québec	
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada	

GLG 1980	3 A 1 j	Patrimoine géologique du Québec
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2426	3 HE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2427	3 H 1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 H 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2552	3 H 1 j	Santé et médecine au Canada
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
SRL 1020	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec

*Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Discipline de sciences sociales**

ANT 3854	3 A 1 j	Aire: les Autochtones de l'Est canadien
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2100	3 H 1 j	Population canadienne
ECN 1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1020G	3 AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 2904	3 AH 1 j	Système politique québécois 1
POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
POL 3350	3 AH 1 j	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
PPL 2015	3 AHE 1 js	Politiques et modèles d'intégration
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec
SOL 1970G	3 AHE 1 s	Sociologie du Québec
SVS 1151	3 H 1 j	Travail social et rapports de genre
SVS 1385	3 H 1 j	Protection sociale : lois et mesures
URB 1111	3 AH 1 j	Le Québec urbain
URB 2341	3 AH 1 j	Villes, régions et mondialisation

*Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Discipline d'arts et lettres**

ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1401	3 A 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1950	3 H 1 js	Écrivains anglophones du Québec
ARC 2530D	3 H 1 j	Montréal en évolution
CIN 1045	3 AHE 1 js	Cinéma québécois
FRA 1602	3 A 1 j	Classiques de la poésie québécoise
FRA 1603	3 H 1 j	Classiques du roman québécois
FRA 1604	3 E 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1700D	3 AH 1 j	La littérature québécoise depuis 1960
FRA 2205	3 A 1 j	Littérature de Nouvelle-France
FRA 2604	3 A 1 j	Nouvelle et conte québécois
FRA 2606	3 A 1 j	L'essai québécois
FRA 2608	3 A 1 j	Poésie québécoise 1
FRA 2609	3 H 1 j	Poésie québécoise 2
FRA 2610	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2611	3 A 1 j	Roman québécois 1
FRA 2612	3 H 1 j	Roman québécois 2
FRA 2614	3 AE 1 j	Théâtre québécois
FRA 2615	3 H 1 j	Questions de littérature québécoise
FRA 2616	3 H 1 j	Québec et francophonies
FRA 3822	3 H 1 j	Auteur québécois 1
FRA 3861	3 H 1 j	Littérature du Québec: groupes culturels
HAR 2115	3 H 1 j	Arts anciens au Québec
HAR 2195	3 H 1 j	Art moderne au Québec
HAR 3500	3 H 1 j	Les arts visuels au Canada
LNG 1126	3 A 1 j	Histoire du français en Amérique
LNG 1150	3 A 1 j	Linguistique amérindienne
+ LNG 2100	3 H 1 j	Français québécois
LNG 2140	3 A 1 j	Questions de bilinguisme
MUL 2112	3 AH 1 j	Histoire de la musique au Canada
QCF 1960	3 E 1 j	Culture et société, Québec contemporain

Programme 1-182-4-0

Version 00

**Mineur en sciences cognitives**

J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-9001

Téléphone : 514-343-7869

Télécopieur : 514-343-2284

**Objectifs**

Les sciences cognitives visent à comprendre la connaissance sous toutes ses formes : des formes plus périphériques impliquées dans la perception, aux formes plus centrales qui sous-tendent l'apprentissage, le langage, la résolution de problèmes et le raisonnement. Ce domaine d'étude acquiert aussi une importance pratique accrue dans une société axée sur l'information où de plus en plus de métiers et professions nécessitent de produire, d'emmagasiner, de transformer et de transmettre de l'information. L'objectif du programme est de permettre aux étudiants une formation de base en sciences cognitives, en mettant à contribution les enseignements de quatre Départements de la Faculté : informatique et recherche opérationnelle, linguistique et traduction, philosophie et psychologie. Ce programme s'inscrit bien dans les cheminement de ceux qui le compléteront avec un Majeur dans l'une des quatre disciplines, mais peut également s'avérer une excellente introduction à l'étude des sciences cognitives pour des étudiants inscrits dans d'autres programmes tels l'anthropologie, la communication, l'orthophonie ou la psychoéducation.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 27 à option et 0 au choix.

Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent prendre de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent prendre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 74**

*Bloc 74 A obligatoire 3 cr.*  
FAS 1060 3 H 1 j Introduction aux sciences cognitives

*Bloc 74 B option minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

**Fondements théoriques et méthodologiques**

+ IFT 1160	3 AHE 1 js	Programmation avec le langage C
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
LNG 1080	3 A 1 j	Lexique et notions de sémantique
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de morphologie et de syntaxe
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PSY 1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
PSY 1065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1

*Bloc 74 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Champs sectoriels disciplinaires**

+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 2810	3 AH 1 s	Structures de données
LNG 1000	3 A 1 j	Introduction aux langages formels
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
+ LNG 2000	3 A 1 j	Grammaires formelles
+ LNG 2001	3 H 1 j	Atelier de programmation linguistique
LNG 2005	3 A 1 j	Introduction à la lexicométrie
+ LNG 2050	3 H 1 j	Syntaxe du français
+ LNG 2160	3 H 1 j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2240	3 H 1 j	Pragmatique
+ LNG 2250	3 H 1 j	Analyse du discours en linguistique
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 A 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHI 2180	3 A 1 j	Philosophie du langage
PHI 2305	3 H 1 j	Théories de la connaissance
PSY 1004	3 AH 1 j	Techniques d'analyse en psychologie 1
PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 1055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 3000	3 A 1 j	Méthodologie scientifique 2
PSY 3032	3 AHE 1 j	Neuropsychologie humaine
PSY 3063	3 H 1 j	Processus cognitif 2
PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine

Programme 1-960-1-3 Version 03

**B.Sc. spécialisé en études internationales J**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4006  
 Responsable : Diane Éthier (science politique)  
 Téléphone : 514-343-2078  
 Télécopieur : 514-343-2360  
 Courriel : baccetudint@pol.umontreal.ca

**Structure du programme**

L'orientation Développement international comprend les segments 01 et 70, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Droit comprend les segments 01 et 71, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Économie-Administration comprend les segments 01 et 72, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Histoire comprend les segments 01 et 73 avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Science politique comprend les segments 01 et 74, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. Sauf autorisation du responsable, les cours du bloc 01C doivent être choisis dans un maximum de deux langues distinctes.

Pour avoir accès à la maîtrise en science politique, les étudiants du spécialisé en études internationales devront suivre un des deux cours suivants : POL 2806 ou POL 3120.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux cinq orientations**

*Bloc 01 A obligatoire 27 cr.*

**Connaissances de base**

DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
DRT 2100	3 AHE 1 j	Droit international public général
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 2700	3 H 1 s	Relations économiques internationales
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
INT 1000	3 A 1 j	Introduction aux études internationales
INT 1010	3 H 1 j	Écologie humaine du développement
POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales

*Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Intégration des acquis**

INT 3000	3 H 1 j	Cours synthèse en études internationales
INT 3001	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail
INT 3002	6 AHE 1	Stage en milieu de travail
INT 3003	3 AHE 1 j	Travail dirigé en études internationales

*Bloc 01 C option minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

**Langues**

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Lecture de l'anglais 2
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2
ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 1085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 2050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 2060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 2070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 2080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
CRN 1050	6 A 1 js	Coréen élémentaire 1
+ CRN 1060	6 H 1 js	Coréen élémentaire 2
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé

ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
+ ESP 1996	6 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP 2510	3 AHE 1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP 3610	3 H 1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
GRM 1010	6 A 1 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 2020	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 2030	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
ITL 2040	3 HE 1 j	Italien parlé
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1075	6 A 1 j	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1075H	6 A 2 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 2050	3 A 1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 2060	3 H 1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 2070	3 A 1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 2080	3 H 1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
PTG 1951	6 AH 1 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé
+ PTG 1954	3 H 1 s	Portugais idiomatique et composition
+ PTG 1955	3 A 1 s	Portugais:communications orale et écrite
RUS 1951	6 AHE 1 js	Russe élémentaire
+ RUS 1996	6 AH 1 js	Russe intermédiaire et avancé

*Bloc 01 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Méthodes quantitatives**

ANT 3081	3 A 1 j	Analyses quantitatives en anthropologie
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3 A 1 j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3 H 1 j	Analyse transversale
DMO 2330	3 A 1 j	Techniques auxiliaires
+ DMO 3307	3 H 1 j	Pratique de la démographie
ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3 AH 1 j	Économétrie 1
GEO 1512	3 A 1 js	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H 1 js	Géographie quantitative 2
HST 2004	3 A 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
POL 1803	3 AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
SOL 1020	3 A 1 j	Méthodologie quantitative 1
+ SOL 2020	3 A 1 j	Méthodologie quantitative 2
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage

*Bloc 01 E option minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

**Aires culturelles et géographiques**

ANT 3850	3 A 1 j	Aire culturelle : Europe
+ ANT 3858	3 H 1 j	Aire culturelle : Amérique du Sud
ANT 3859	3 A 1 j	Aire culturelle méso-américaine
ANT 3860	3 A 1 j	Aire : l'Afrique au sud du Sahara
ANT 3861	3 A 1 js	Aire culturelle : le monde arabo-musulman
ANT 3864	3 H 1 j	Aire culturelle : Japon
ANT 3866	3 H 1 js	Aire culturelle : la Chine
ANT 3867	3 H 1 j	Aire culturelle : Italie
ANT 3875	3 A 1 j	Aire culturelle : Asie du Sud
ANT 3876	3 A 1 j	Aire culturelle : Caucase
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A 1 js	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H 1 j	L'Europe
GEO 3462	3 A 1 js	Thème régional
GEO 3472	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie

**Segment 70 Propre à l'orientation Développement international**

*Bloc 70 A option minimum 21 cr., maximum 27 cr.*

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 H 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique

ANT 3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement	HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie	HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains	HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population	HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde	HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration	HST 2820	3 H 1 j	La mondialisation depuis 1850
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population	HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale	HST 2860	3 A 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde	HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
GEO 1312	3 A 1 j	Géographie et environnement	HST 3256	3 A 1 j	La politique étrangère allemande
GEO 2212	3 H 1 j	Géographie du développement	HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques			
+ GEO 3232	3 H 1 j	Géographie politique	<i>Bloc 70 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement	<b>Science politique</b>		
GEO 3472	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie	PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
SOL 3201	3 A 1 j	Sociologie du développement	POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde	POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
URB 2323	3 AH 1	Collectivités viables et urbanisme	POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation	POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification	POL 2110	3 AH 1 j	La France
			POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>	POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
<b>Droit</b>			POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1	POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2	POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé	POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé	POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
DRT 3013	3 H 1 j	Droit de l'Union européenne	POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales	POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne	POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.	POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
DRT 3108	3 AH 1	Droit international de l'environnement	POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
DRT 3109	3 A 1 j	Droit international des conflits	POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives	+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques	POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
			POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>	POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
<b>Économie-Administration</b>			POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie	POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie	POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
ECN 1160	3 AH 1 j	Analyse des données économiques	POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental	POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
ECN 1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines	POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie	+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
ECN 1966	3 A 1 s	Économie du monde arabe	POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
ECN 1967	3 AE 1 j	Économie de l'Europe	POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
ECN 1970	3 E 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est	POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
ECN 1971	3 H 1 j	Économie de l'Amérique latine	+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
+ ECN 2015	3 A 1 j	Comportements stratégiques	POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1	POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1	POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
+ ECN 2160	3 H 1 j	Économétrie 2	POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains	POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes	POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique	POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale	POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières	POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
HEC 3057	3 AH 1 j	Processus administratifs			
HEC 3058	3 AH 1 j	Présentation de l'information comptable			
<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>	<b>Segment 71 Propre à l'orientation Droit</b>		
<b>Histoire</b>			<i>Bloc 71 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 21 cr., maximum 27 cr.</i>
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis	<b>Droit</b>		
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine	DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850	DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne	DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique	DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique	DRT 3013	3 H 1 j	Droit de l'Union européenne
HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485	DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales
HST 2267	3 H 1 j	Histoire de la France contemporaine	DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
HST 2275	3 H 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945	DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles	DRT 3108	3 AH 1	Droit international de l'environnement
HST 2352	3 A 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance	DRT 3109	3 A 1 j	Droit international des conflits
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865	DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours	DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques

*Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Économie-Administration**

+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 A 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AE 1 j	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 E 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 j	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 A 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
HEC 3057	3 AH 1 j	Processus administratifs
HEC 3058	3 AH 1 j	Présentation de l'information comptable

*Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Histoire**

HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 j	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 H 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2352	3 A 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 H 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2860	3 A 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3256	3 A 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France

*Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Science politique**

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e - 20e s.
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique

POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique

*Bloc 71 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Développement international**

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 H 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population
GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Géographie et environnement
GEO 2212	3 H 1 j	Géographie du développement
GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 3232	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement
GEO 3472	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
SOL 3201	3 A 1 j	Sociologie du développement
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 2323	3 AH 1	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

**Segment 72 Propre à l'orientation Économie-Administration**

*Bloc 72 A option minimum 21 cr., maximum 27 cr.*

**Économie-Administration**

+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 A 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AE 1 j	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 E 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 j	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 A 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
HEC 3057	3 AH 1 j	Processus administratifs
HEC 3058	3 AH 1 j	Présentation de l'information comptable



Bloc 72 B		option	minimum 3 cr., maximum 9 cr.				
<b>Droit</b>				POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée	
DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1		POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé	
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2		POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe	
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé		+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée	
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé		POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances	
DRT 3013	3 H 1 j	Droit de l'Union européenne		POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés	
DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales		POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec	
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne		POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique	
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.		POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique	
DRT 3108	3 AH 1	Droit international de l'environnement		POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne	
DRT 3109	3 A 1 j	Droit international des conflits		POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine	
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives		POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale	
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques		POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique	
<b>Bloc 72 C</b>	option	minimum 0 cr., maximum 9 cr.		<b>Bloc 72 E</b>	option	minimum 0 cr., maximum 9 cr.	
<b>Histoire</b>				<b>Développement international</b>			
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis		ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie	
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine		ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie	
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850		ANT 2023	3 H 1 js	Anthropologie économique	
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne		ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique	
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique		ANT 3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement	
HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique		DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie	
HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485		DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains	
HST 2267	3 H 1 j	Histoire de la France contemporaine		+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population	
HST 2275	3 H 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945		+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde	
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles		DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration	
HST 2352	3 A 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance		+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population	
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865		GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale	
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours		GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde	
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux		GEO 1312	3 A 1 j	Géographie et environnement	
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain		GEO 2212	3 H 1 j	Géographie du développement	
HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution		GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques	
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles		+ GEO 3232	3 H 1 j	Géographie politique	
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain		GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement	
HST 2820	3 H 1 j	La mondialisation depuis 1850		GEO 3472	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie	
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée		SOL 3201	3 A 1 j	Sociologie du développement	
HST 2860	3 A 1 s	Les États-Unis et la décolonisation		URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde	
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle		URB 2323	3 AH 1	Collectivités viables et urbanisme	
HST 3256	3 A 1 j	La politique étrangère allemande		URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation	
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France		URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification	
<b>Bloc 72 D</b>	option	minimum 0 cr., maximum 9 cr.		<b>Segment 73 Propre à l'orientation Histoire</b>			
<b>Science politique</b>				<b>Bloc 73 A</b>	option	minimum 21 cr., maximum 27 cr.	
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales		<b>Histoire</b>			
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée		HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis	
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada		HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine	
POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique		HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850	
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées		HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne	
POL 2110	3 AH 1 j	La France		+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique	
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques		HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique	
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales		HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485	
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées		HST 2267	3 H 1 j	Histoire de la France contemporaine	
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e - 20e s.		HST 2275	3 H 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945	
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie		HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles	
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants		HST 2352	3 A 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance	
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions		HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865	
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens		HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours	
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales		HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux	
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale		HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain	
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine		HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution	
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon		HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles	
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie		HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain	
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales		HST 2820	3 H 1 j	La mondialisation depuis 1850	
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine		HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée	
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient		HST 2860	3 A 1 s	Les États-Unis et la décolonisation	
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique		HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle	
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est		HST 3256	3 A 1 j	La politique étrangère allemande	
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements		HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France	
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés		<b>Bloc 73 B</b>	option	minimum 3 cr., maximum 9 cr.	
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud		<b>Droit</b>			
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives		DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1	
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine		DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2	
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique		DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé	

DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3108	3 AH 1	Droit international de l'environnement
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques

*Bloc 73 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Économie-Administration**

+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 A 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AE 1 j	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 E 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 j	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 A 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
HEC 3057	3 AH 1 j	Processus administratifs
HEC 3058	3 AH 1 j	Présentation de l'information comptable

*Bloc 73 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Science politique**

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique

*Bloc 73 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Développement international**

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 H 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population
GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Géographie et environnement
GEO 2212	3 H 1 j	Géographie du développement
GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 3232	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement
GEO 3472	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
SOL 3201	3 A 1 j	Sociologie du développement
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 2323	3 AH 1	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

**Segment 74 Propre à l'orientation Science politique**

*Bloc 74 A option minimum 21 cr., maximum 27 cr.*

**Science politique**

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique

Bloc 74 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Droit**

DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3108	3 AH 1	Droit international de l'environnement
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques

Bloc 74 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Économie-Administration**

+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 A 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AE 1 j	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 E 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN 1971	3 H 1 j	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 A 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
HEC 3057	3 AH 1 j	Processus administratifs
HEC 3058	3 AH 1 j	Présentation de l'information comptable

Bloc 74 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Histoire**

HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 j	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 H 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2352	3 A 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2361	3 A 1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 H 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2835	3 A 1 j	Amérique du Nord, histoire comparée
HST 2860	3 A 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2890	3 A 1 j	Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle
HST 3256	3 A 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France

Bloc 74 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Développement international**

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 H 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population

GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Géographie et environnement
GEO 2212	3 H 1 j	Géographie du développement
GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 3232	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement
GEO 3472	3 H 1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie
SOL 3201	3 A 1 j	Sociologie du développement
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 2323	3 AH 1	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

Programme 1-163-1-0

Version 01

## B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8016  
Responsable : Fabienne Pironet (philosophie)  
Téléphone : 514-343-6225  
Télécopieur : 514-343-7899

**Objectifs**

Ce programme s'adresse à des étudiants maîtrisant parfaitement la langue parlée et écrite, ouverts à d'autres cultures et capables de se confronter à des situations abstraites de tous ordres.

Après deux années de formation générale interdisciplinaire et une troisième année spécialisée dans une des cinq disciplines de base, Études françaises, Histoire, Histoire de l'art, Littérature comparée et Philosophie, l'étudiant pourra aussi bien répondre aux exigences du marché du travail, qui demande des individus capables de s'intégrer à des situations en constante évolution, que poursuivre des études de maîtrise dans la discipline choisie lors de la troisième année.

Les cinq cours obligatoires, exclusivement réservés aux étudiants de ce programme, sont typiques de ce que ce programme veut être : l'étudiant s'y familiarisera avec chacune des grandes époques de l'histoire sous l'angle d'une discipline particulière, mais en intégrant les éléments et les méthodes des autres approches disciplinaires.

**Structure du programme**

L'orientation Histoire comprend les segments 01 et 71, avec 18 crédits obligatoires, 72 à option et 0 au choix. L'orientation Histoire de l'art comprend les segments 01 et 72, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Études françaises comprend les segments 01 et 73, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Littérature comparée comprend les segments 01 et 74, avec 24 crédits obligatoires, 66 à option et 0 au choix. L'orientation Philosophie comprend les segments 01 et 75, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'étudiant devra suivre au moins un cours FRA, HAR, HST, LCO et PHI dans le bloc 01B. Les 12 crédits du bloc 01F doivent être choisis dans une seule et même langue. L'étudiant inscrit à l'orientation Histoire doit avoir accumulé à la fin de son baccalauréat un total de 33 crédits en histoire. Il sera admissible au programme de maîtrise en histoire sans propédeutique dans la mesure où il aura suivi au moins 15 crédits dans l'aire spatio-temporelle de spécialisation. L'étudiant doit prendre au minimum 6 crédits de cours HST3XXX. S'il souhaite se spécialiser sur l'Antiquité ou le Moyen Âge, il peut remplacer jusqu'à 6 crédits de cours HST par des cours GRC, LAT, HGL ou ETM. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux cinq orientations**

Bloc 01 A	<i>obligatoire</i>	<i>15 cr.</i>
FAS 1010	3 A 1 j	Avènement du monde contemporain
FAS 1020	3 H 1 j	Le monde Antique
FAS 1030	3 A 1 j	Le Moyen Âge
FAS 1040	3 H 1 j	L'Europe à la Renaissance
FAS 1050	3 H 1 j	L'invention de l'homme moderne

Bloc 01 B *option* *minimum 18 cr., maximum 18 cr.*

**Fondements**

FRA 1301	3 H 1 j	Classicismes
FRA 1302	3 A 1 j	Modernités
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 HE 1 js	Introduction à l'art moderne
HST 1931	3 A 1 j	L'Antiquité
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1

LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2	HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne	HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote	HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
<i>Bloc 01 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>			HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
<b>L'humanité et son passé</b>			HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
ANT 1210	3 A 1 j	Éléments de préhistoire	JPN 2020	3 AH 1 j	Introduction à la littérature japonaise
ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations	JPN 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise du XXe siècle
FRA 1202	3 H 1 j	Introduction à la littérature médiévale	LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
FRA 2120	3 H 1 j	Poésie de la Renaissance	LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles
FRA 2200	3 H 1 j	Littérature du XVIIe siècle	PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
FRA 2301	3 H 1 j	Roman du XVIIIe siècle	PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
FRA 2401	3 H 1 j	Littérature du XIXe siècle 1	PHI 3250	3 A 1 j	Esthétique de la littérature
FRA 2610	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle	SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
HAR 1090	3 A 1 j	La Renaissance à Florence	<i>Bloc 01 F option minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>		
HAR 1612	3 A 1 j	Le phénomène des avant-gardes	<b>Langue</b>		
HAR 2070	3 A 1 j	L'art gothique	ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
HAR 2132	3 A 1 j	L'art en Europe aux XVIIe et XVIIIe s.	+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
HAR 2165	3 H 1 j	Après l'impressionnisme	+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
HAR 2235	3 A 1 j	Histoire de l'art antique	+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
HGL 1021	3 AE 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne	+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis	ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel	ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain	+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental	ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles	+ ANG 1975	3 HE 1 js	Lecture de l'anglais 2
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières	+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon	+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2
PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)	+ ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
<i>Bloc 01 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>			+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
<b>Science et culture</b>			+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain	CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
ANT 1513	3 H 1 j	Introduction à la variation biologique	+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
ANT 2058	3 H 1 j	Les technologies	+ CHN 1075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
ANT 2423	3 H 1 j	Biologie et environnement socioculturel	+ CHN 1085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
CIN 2025	3 E 1 j	Cinéma documentaire	+ CHN 2050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
FRA 3015	3 A 1 j	Littérature et anthropologie	+ CHN 2060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
GEO 1112	3 A 1 j	Le géosystème planétaire	+ CHN 2070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
HAR 1030	3 A 1 j	Perception de l'oeuvre d'art	+ CHN 2080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
HAR 2750	3 A 1 j	Lecture et analyse d'oeuvres d'art	CRN 1050	6 A 1 js	Coréen élémentaire 1
HST 1045	3 H 1 j	Introduction à l'histoire des sciences	+ CRN 1060	6 H 1 js	Coréen élémentaire 2
HST 2521	3 A 1 j	Histoire de la médecine et de la santé	+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux	+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences	ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire
PHI 2150	3 H 1 j	Philosophie des sciences humaines	+ ESP 1996	6 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire et avancé
PHI 2160	3 H 1 j	Philosophie des sciences exactes	+ ESP 2510	3 AHE 1 j	Pratique orale de l'espagnol
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques	+ ESP 3610	3 H 1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
<i>Bloc 01 E option minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>			GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
<b>Culture et différence</b>			+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
ANT 1611	3 A 1 j	Langage, culture, société	+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
ANT 2020	3 A 1 js	Anthropologie de la religion	+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
ANT 2611	3 A 1 j	Ethnographie de la communication	+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
ANT 2624	3 A 1 j	Langages et systèmes symboliques	GRM 1010	6 A 1 js	Grec moderne élémentaire
ARA 1001	3 A 1 s	Introduction au monde arabe 1	+ GRM 2020	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
ARA 1002	3 H 1 s	Introduction au monde arabe 2	+ GRM 2030	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe	ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
ARA 2060	3 E 1 s	Le monde arabe contemporain	+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
CHN 2011	3 A 1 j	Introduction à la littérature chinoise	+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
CHN 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise du XXe siècle	ITL 2040	3 HE 1 j	Italien parlé
CIN 2010	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma	JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
CIN 2021	3 H 1 js	Courants du cinéma contemporain	+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
CIN 2075	3 AH 1 j	Mythologies du cinéma	+ JPN 1075	6 A 1 j	Japonais intermédiaire 1
CIN 2095	3 AH 1 j	Cinéma des différences	+ JPN 1075H	6 A 2 s	Japonais intermédiaire 1
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole	+ JPN 1085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1	+ JPN 2050	3 A 1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
FRA 3017	3 H 1 j	Littérature et philosophie	+ JPN 2060	3 H 1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
FRA 3018	3 A 1 j	Littérature et société	+ JPN 2070	3 A 1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
FRA 3861	3 H 1 j	Littérature du Québec: groupes culturels	+ JPN 2080	3 H 1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
HAR 1500	3 H 1 j	L'art baroque en Amérique latine	LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
HAR 2085	3 A 1 j	Les arts de l'Asie : une introduction	+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
HAR 2201	3 A 1 j	Architectures amérindiennes	+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
HAR 2960	3 A 1 j	Expressionnisme et réalisme allemands	+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine	+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)
			PTG 1951	6 AH 1 js	Portugais élémentaire

+ PTG	1952	3 AH	1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG	1953	3 AH	1 js	Portugais avancé
+ PTG	1954	3 H	1 s	Portugais idiomatique et composition
+ PTG	1955	3 A	1 s	Portugais:communications orale et écrite
RUS	1951	6 AHE	1 js	Russe élémentaire
+ RUS	1996	6 AH	1 js	Russe intermédiaire et avancé

**Segment 71 Propre à l'orientation Histoire**

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>3 cr.</i>	
+ HST	2023	3 H	1 j	Introduction à la discipline historique

<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

**Méthodologie**

HST	2001	3 H	1 j	Paléographie
HST	2002	3 A	1 j	Initiation aux sources orales
HST	2004	3 A	1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
HST	2013	3 H	1 s	Histoire et muséologie

<i>Bloc 71 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

**Antiquité – Moyen Âge**

HST	2108	3 A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST	2109	3 H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST	2110	3 H	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST	2113	3 H	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST	2125	3 A	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST	2126	3 A	1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XV <sup>e</sup> siècle
HST	2127	3 A	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST	3105	3 H	1 j	Économie et société grecques
HST	3108	3 H	1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST	3111	3 A	1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST	3127	3 H	1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST	3130	3 A	1 j	Culture et société au Moyen Âge

<i>Bloc 71 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

**Europe moderne et contemporaine**

HST	2256	3 A	1 j	Histoire économique de l'Europe
HST	2261	3 A	1 j	Société française d'Ancien Régime
HST	2262	3 A	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST	2267	3 H	1 j	Histoire de la France contemporaine
HST	2272	3 AE	1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST	2275	3 H	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST	2282	3 H	1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST	2284	3 A	1 j	L'Italie aux XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles
HST	3206	3 A	1 j	Religions et mentalités modernes
HST	3220	3 H	1 j	France contemporaine : économie, société
HST	3256	3 A	1 j	La politique étrangère allemande
HST	3257	3 H	1 j	Relations internationales : France
HST	3562	3 A	1 j	Sciences, techniques et sociétés
HST	3591	3 A	1 j	Médecine, santé et société en Europe

<i>Bloc 71 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

**Canada – Québec**

HST	2400	3 H	1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
HST	2418	3 HE	1 j	Nouvelle France
HST	2426	3 HE	1 j	La transition au Québec, XIX <sup>e</sup> siècle
HST	2427	3 H	1 j	Amérique du Nord Britannique, 1783-1867
HST	2440	3 A	1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST	2441	3 H	1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST	2446	3 H	1 j	Histoire des femmes au Canada
HST	2447	3 H	1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST	2490	3 A	1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST	2552	3 H	1 j	Santé et médecine au Canada
HST	3420	3 A	1 j	Le Québec préindustriel
HST	3426	3 H	1 j	Vivre au Canada préindustriel
HST	3433	3 H	1 j	Espace domestique, espace public
HST	3450	3 H	1 j	Histoire économique nord-américaine
HST	3460	3 H	1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST	3475	3 A	1 j	Industrie, capital et travail au Québec
HST	3476	3 A	1 j	Histoire intellectuelle du Québec
HST	3593	3 A	1 j	Médecine, santé et société au Québec

<i>Bloc 71 F</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

**Les Amériques**

HST	2351	3 A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST	2352	3 A	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance

HST	2360	3 H	1 j	Histoire des États-Unis jusqu'en 1865
HST	2361	3 A	1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST	3352	3 A	1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
HST	3360	3 H	1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST	3361	3 A	1 j	Société et pouvoir aux États-Unis

**Segment 72 Propre à l'orientation Histoire de l'art**

<i>Bloc 72 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
------------------	--------------------	--	---------------

HAR	1070	3 A	1 j	Historiographie
HAR	1075	3 A	1 j	Initiation à la recherche
HAR	2900	3 H	1 j	Approches historiques de l'objet d'art
+ HAR	3062	3 H	1 j	Approches interdisciplinaires de l'art

<i>Bloc 72 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

**Moyen Âge et Renaissance**

HAR	1080	3 H	1 j	L'art roman
HAR	1700	3 A	1 j	Architecture de la Renaissance
HAR	2090	3 H	1 j	La Renaissance à Rome
HAR	2810	3 H	1 j	La Renaissance hors d'Italie
HAR	3080	3 H	1 j	L'art de cour au XIV <sup>e</sup> siècle
HAR	3420	3 H	1 j	Une ville : Venise

<i>Bloc 72 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

**XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles**

HAR	2440	3 A	1 j	La peinture du XVII <sup>e</sup> siècle aux Pays-Bas
HAR	2445	3 H	1 j	La peinture flamande du XVII <sup>e</sup> siècle
HAR	3131	3 H	1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR	3700	3 H	1 j	Architecture baroque en Europe

<i>Bloc 72 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

**XIX<sup>e</sup> siècle**

HAR	1130	3 A	1 j	L'école impressionniste
HAR	2252	3 A	1 j	Prémises de la modernité artistique
HAR	2612	3 A	1 j	Villes et architectures du XIX <sup>e</sup> siècle
HAR	3040	3 H	1 j	Histoire de la critique d'art
HAR	3260	3 H	1 j	Réalisme au XIX <sup>e</sup> siècle

<i>Bloc 72 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

**XX<sup>e</sup> siècle**

HAR	1650	3 A	1 j	Le surréalisme
HAR	2182	3 H	1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR	2500	3 H	1 j	La sculpture au XX <sup>e</sup> siècle
HAR	2850	3 A	1 j	Les abstractions en Europe avant 1950
HAR	3220	3 H	1 j	L'art actuel
HAR	3612	3 H	1 j	Villes et architectures du XX <sup>e</sup> siècle

<i>Bloc 72 F</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

**Arts des Amériques**

HAR	2115	3 H	1 j	Arts anciens au Québec
HAR	2195	3 H	1 j	Art moderne au Québec
HAR	2620	3 A	1 j	Les Amériques et l'architecture
HAR	3500	3 H	1 j	Les arts visuels au Canada

**Segment 73 Propre à l'orientation Études françaises**

<i>Bloc 73 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
------------------	--------------------	--	---------------

FRA	1002	3 H	1 j	Programme individuel de lecture
FRA	1012	6 A	2 j	Études de textes
+ FRA	2000	3 A	2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA	2001	3 A	2 j	Programme de lectures critiques

<i>Bloc 73 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

**Littérature française**

FRA	2100	3 A	1 j	Littérature médiévale
FRA	2122	3 A	1 j	Littérature de la Renaissance
FRA	2201	3 H	1 j	Roman du XVII <sup>e</sup> siècle
FRA	2205	3 A	1 j	Littérature de Nouvelle-France
FRA	2300	3 A	1 j	Prose d'idées du XVIII <sup>e</sup> siècle
FRA	2402	3 E	1 j	Roman du XIX <sup>e</sup> siècle 1
FRA	2404	3 A	1 js	Roman du XIX <sup>e</sup> siècle 2
FRA	2504	3 HE	1 j	Littérature du XX <sup>e</sup> siècle 2
FRA	2505	3 A	1 j	Roman du XX <sup>e</sup> siècle 2
FRA	2506	3 A	1 j	Poésie du XX <sup>e</sup> siècle

*Bloc 73 C option minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Littérature québécoise**

FRA 2606	3 A	1 j	L'essai québécois
FRA 2608	3 A	1 j	Poésie québécoise 1
FRA 2609	3 H	1 j	Poésie québécoise 2
FRA 2611	3 A	1 j	Roman québécois 1
FRA 2614	3 AE	1 j	Théâtre québécois
FRA 2615	3 H	1 j	Questions de littérature québécoise

*Bloc 73 D option minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Approches**

FRA 3016	3 A	1 j	Narratologie
FRA 3019	3 H	1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3025	3 H	1 j	La littérature et les autres arts

*Bloc 73 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Recherches**

FRA 3703	3 A	1 j	Esthétique du théâtre 1
FRA 3704	3 H	1 j	Esthétique du théâtre 2
FRA 3815	3 H	1 j	L'édition : historique
FRA 3843	3 H	1 j	Auteur français 2
FRA 3881	3 H	1 j	Questions de littérature francophone 1
FRA 3882	3 AE	1 j	Questions de littérature francophone 2
FRA 3892	3 H	1 j	Création littéraire 3

**Segment 74 Propre à l'orientation Littérature comparée***Bloc 74 A obligatoire 9 cr.***Méthodologies**

LCO 1000	3 A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3 A	1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3 H	1 js	Théories de la littérature

*Bloc 74 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Littérature**

LCO 1010	3 A	1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3 A	1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 3050	3 H	1 j	Problèmes de l'histoire littéraire
LCO 3521	3 H	1 j	Littératures italiennes et comparées

*Bloc 74 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.***Interdisciplinaire**

LCO 1001	3 A	1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3 A	1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3 H	1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 3001	3 H	1 j	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3 A	1 j	Littérature et diversité humaine

*Bloc 74 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Aires culturelles**

ALL 2200	3 A	1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL 2212	3 H	1 j	Roman de formation en Allemagne (fr.)
ALL 2213	3 H	1 j	Panorama du théâtre allemand (fr.)
ALL 2250	3 H	1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL 2261	3 H	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL 2340	3 H	1 j	Histoire de la langue allemande
ANG 1033	3 E	1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 2171	3 A	1 j	Nineteenth Century American Literature 1
ANG 2181	3 H	1 j	Twentieth Century American Literature 1
ANG 2361	3 AH	1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2401	3 H	1 j	Women's Writing and Literary Traditions
+ ESP 1225	6 A	1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP 3222	3 H	1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+ ESP 3242	3 H	1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+ ESP 3311	3 H	1 j	Littérature de la Conquête
+ ESP 3312	3 H	1 j	Littérature de l'Indépendance
+ ESP 3324	3 A	1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP 3355	3 A	1 j	Littérature hispano-américaine
ITL 2120	3 H	1 j	Le théâtre italien du XXe siècle
ITL 2880	3 AHE	1 js	L'Italie méditerranéenne
ITL 3130	3 H	1 js	La Renaissance italienne

**Segment 75 Propre à l'orientation Philosophie***Bloc 75 A obligatoire 15 cr.*

PHI 1005	3 A	1 j	Logique 1
PHI 2305	3 H	1 j	Théories de la connaissance
PHI 2425	3 H	1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H	1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 2650	3 A	1 j	Kant : Critique de la raison pure

*Bloc 75 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

PHI 2005	3 H	1 j	Logique 2
PHI 3155	3 H	1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3520	3 A	1 j	Science et philosophie moderne
PHI 3710	3 A	1 j	Philosophie anglo-américaine

*Bloc 75 C option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

PHI 3640	3 H	1 j	Hegel
PHI 3645	3 H	1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3730	3 A	1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI 3760	3 A	1 j	Heidegger

*Bloc 75 D option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

PHI 3625	3 H	1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 A	1 j	Philosophie de l'action
PHI 3805	3 A	1 j	Aristote : éthique et politique

*Bloc 75 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

PHI 2670	3 H	1 j	L'empirisme moderne
PHI 2810	3 H	1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 3530	3 A	1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3820	3 H	1 j	La métaphysique d'Aristote

**Programme 1-227-1-0**

Version 04

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique****J**

Pavillon Marie-Victorin, bureau A-403

Responsable : Claude Martin (communication)

Téléphone : 514-343-6111, poste 5434

Télécopieur : 514-343-2298

**Structure du programme**

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 42 à option et 6 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours COM (incluant CEP 3000 et les cours du bloc 99X) et 42 crédits de cours POL (incluant CEP 2000 et les cours du bloc 99Y) devront avoir été complétés.

Ce programme est prévu pour qu'on le complète en trois ans. Cependant, on peut aussi s'y inscrire à temps partiel et prendre alors jusqu'à six ans pour le compléter. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle COM ou POL.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 99***Bloc 99 A obligatoire 30 cr.***Connaissances fondamentales**

COM 1150	3 AH	1 j	Communication écrite
COM 1300	3 AH	1 js	Théories de la communication
COM 1500	3 AH	1 js	Communication et organisation
COM 1560	3 AH	1 j	Communication informatisée 1
COM 1600	3 AH	1 j	Communication et médias de masse
POL 1000	3 AH	1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3 AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1200	3 AH	1 j	Pensée politique
POL 1330	3 AH	1 j	Administration et politiques publiques
POL 1600	3 AH	1 j	Relations internationales

*Bloc 99 B obligatoire 12 cr.***Fondements méthodologiques et théoriques en communication politique**

CEP 2000	3 A	1 j	Théories de la communication politique
+ CEP 3000	3 AH	1 j	Stratégies en communication politique
COM 1100	3 A	1 j	Méthodologie de la recherche
POL 1803	3 AH	1 j	Introduction à l'analyse quantitative

<i>Bloc 99 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>	<i>Bloc 99 K</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
<b>Stages</b>			<b>Administration et politiques</b>		
+ COM 3001	3 AHE 1 j	Stage en communication et politique	POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
+ POL 3242	3 AHE 1 j	Stage en communication politique	POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
<i>Bloc 99 D</i> <i>option</i> <i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>			POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
<b>Méthodologie spécialisée en communication</b>			POL 2540	3 AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
COM 2200	3 AH 1 j	Communication, sens et discours	POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
+ COM 2340	3 AH 1 j	Communication et recherches sur terrain	POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration
+ COM 2355	3 A 1 j	Communication et recherche sociale	POL 3321	3 AH 1 j	Administration publique comparée
<i>Bloc 99 E</i> <i>option</i> <i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>			<i>Bloc 99 L</i> <i>option</i> <i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>		
<b>Méthodologie spécialisée en science politique</b>			<b>Pensée politique</b>		
POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse	POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives	POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique	POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique	+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
<i>Bloc 99 F</i> <i>option</i> <i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>			+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
<b>Planification organisationnelle en communication</b>			+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
+ COM 2018	3 AH 1 s	Éléments de relations publiques	POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
+ COM 2019	3 AH 1 js	Éléments de publicité	POL 3291	3 H 1 j	Idées politiques au Canada
+ COM 2020	3 A 1 j	Éléments de communication interne	POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques
+ COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne	<i>Bloc 99 M</i> <i>option</i> <i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>		
<i>Bloc 99 G</i> <i>option</i> <i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>			<b>Politique comparée</b>		
<b>Communication, média et société</b>			POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
COM 1350	3 AH 1 js	Communication et cognition	POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
COM 2001	3 AH 1 j	Communication internationale	POL 2110	3 AH 1 j	La France
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies	POL 2160	3 AH 1 j	Vie politique municipale et régionale
COM 2710	3 H 1 j	Aspects sociotechniques de la médiation	POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
COM 2720	3 H 1 j	Politiques de communication	POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
COM 2920	3 H 1 j	Histoire des médias	POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
COM 2925	3 AH 1 j	Industries culturelles	POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
COM 2935	3 H 1 j	Médias et cultures populaires	POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
COM 2945	3 H 1 j	Auditoires des médias de masse	POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
<i>Bloc 99 H</i> <i>option</i> <i>minimum 0 cr., maximum 15 cr.</i>			POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
<b>Moyen et informatisation de la communication</b>			POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
COM 1511	3 AH 1 j	Communication audiovisuelle	POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
COM 2021	3 A 1 j	Technologies et travail en collaboration	POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie	POL 2904	3 AH 1 j	Système politique québécois 1
COM 2550	3 AH 1 j	Éditique	POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2
+ COM 2571	3 A 1 j	Interfaces et scénarisation	POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
+ COM 2580	3 A 1 j	Design d'applications Internet	POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
COM 2600	3 AH 1 j	Pratiques de la réalisation sonore	POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
+ COM 3201	3 H 1 j	Intégration des technologies multimédias	POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
+ COM 3500	3 AH 1 js	Pratiques de la télévision	POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
+ COM 3562	3 H 1 j	Design d'applications multimédias	POL 3908	3 AH 1 j	Politique comparée : enjeu actuel
<i>Bloc 99 I</i> <i>option</i> <i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>			<i>Bloc 99 X</i> <i>option</i> <i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
<b>Forces et comportements</b>			<b>Domaines complémentaires à Communication</b>		
POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques	HEC 3016	3 AHE 1 j	Introduction au marketing
POL 2005	3 AH 1 j	Les élections	JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique	PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique	REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique	+ REP 2300	3 AHE 1 js	Relations avec les médias
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société	+ REP 3104	3 AHE 1 js	Gestion de crises et communication
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique	<i>Bloc 99 Y</i> <i>option</i> <i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
<i>Bloc 99 J</i> <i>option</i> <i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>			<b>Domaines complémentaires à Science politique</b>		
<b>Relations internationales</b>			ECN 1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.	GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales	HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale	SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales			
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés			
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud			
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine			
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances			
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec			
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne			
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine			

Programme 1-071-1-0 Version 00

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en  
Démographie et Géographie** J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5008

Responsable : Évelyne Lapierre-Adamcyk (démographie)

Téléphone : 514-343-6111, poste 1971

Télécopieur : 514-343-2309

**Structure du programme**

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

Bloc 71 A obligatoire 33 cr.

**Concepts et techniques d'analyse**

DMO 1000	3	AH	1	js	Éléments de démographie
DMO 2200	3	A	1	j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3	A	1	j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3	H	1	j	Analyse transversale
+ DMO 3307	3	H	1	j	Pratique de la démographie
DMO 3500	3	A	1	j	Intégration en démographie-géographie
GEO 1212	3	A	1	j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3	H	1	j	Le système monde
GEO 1312	3	A	1	j	Géographie et environnement
GEO 1532	3	H	1	js	Cartographie
GEO 1542	3	A	1	js	Photo-interprétation et télédétection

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

**Outils et techniques pour la démographie**

DMO 2330	3	A	1	j	Techniques auxiliaires
MAT 1903	3	AHE	1	j	Calcul différentiel et intégral 1
+ MAT 1923	3	AHE	1	j	Calcul différentiel et intégral 2
STT 1971	3	AHE	1	s	Introduction à la statistique
STT 2971	4	AH	1	j	Statistique pour économistes

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

**Outils et techniques pour la géographie**

GEO 1512	3	A	1	js	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3	H	1	js	Géographie quantitative 2
+ GEO 2512	3	A	1	j	Systèmes d'information géographique
+ GEO 2522	3	H	1	js	Télédétection numérique
+ GEO 3512	3	A	2	j	Recherche en géographie humaine

Bloc 71 D option minimum 15 cr., maximum 21 cr.

**Connaissances fondamentales en démographie**

+ DMO 2100	3	H	1	j	Population canadienne
+ DMO 2700	3	A	1	js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3	A	1	j	Démographie du Tiers-Monde
+ DMO 3380	3	A	1	j	Éléments de démographie mathématique
+ DMO 3400	3	H	1	j	Sociologie et population
DMO 3420	3	H	1	j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3	H	1	js	Économie et population

Bloc 71 E option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

**Connaissances fondamentales en géographie**

GEO 2212	3	H	1	j	Géographie du développement
GEO 2222	3	A	1	j	Géographie des activités économiques
GEO 2232	3	A	1	j	Géographie sociale et des populations
+ GEO 3212	3	H	1	j	Grandes régions métropolitaines
+ GEO 3222	3	A	1	j	Transport et réseaux géographiques
+ GEO 3232	3	H	1	j	Géographie politique
GEO 3322	3	A	1	j	Géographie de la santé et environnement

Bloc 71 F option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

**Cours de géographie régionale**

GEO 2412	3	A	1	j	Le Canada
GEO 3412	3	A	1	js	La Chine
GEO 3422	3	A	1	j	Le Japon
GEO 3432	3	H	1	j	Le Pacifique
GEO 3442	3	A	1	js	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	H	1	j	L'Europe
GEO 3472	3	H	1	j	Agricultures et paysanneries d'Asie

Bloc 71 Y	option	minimum 3 cr., maximum 12 cr.			
ANT 1900	3	AHE	1	js	Introduction à l'anthropologie
ECN 1000	3	AHE	1	j	Principes d'économie
+ ECN 1050	3	AH	1	j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2311	3	H	1	j	Problèmes économiques contemporains
HST 1010	3	A	1	j	Histoire : fondements et méthodes
HST 2521	3	A	1	j	Histoire de la médecine et de la santé
SOL 1100	3	A	1	j	Sociologie générale
SOL 1967	3	H	1	j	Sociologie du vieillissement
SOL 3103	3	A	1	j	Sociologie de la santé
SOL 3406	3	A	1	j	Sociologie de la jeunesse

Programme 1-073-1-1 Version 00

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en  
Démographie et Statistique** J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5008

Responsable : Évelyne Lapierre-Adamcyk (démographie)

Téléphone : 514-343-6111, poste 1971

Télécopieur : 514-343-2309

**Structure du programme**

Ce programme totalise 57 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

Bloc 71 A obligatoire 27 cr.

**Fondements méthodologiques de statistique et de démographie**

DMO 1000	3	AH	1	js	Éléments de démographie
+ DMO 2311	3	A	1	j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3	H	1	j	Analyse transversale
+ DMO 3307	3	H	1	j	Pratique de la démographie
+ STD 3500	3	A	1	j	Laboratoire de démographie statistique
STT 1700	3	AH	1	j	Introduction à la statistique
+ STT 2000	3	A	1	j	Échantillonnage
+ STT 2400	3	HE	1	j	Régression linéaire
+ STT 2700	3	AH	1	j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71 B obligatoire 15 cr.

**Cours de mathématiques et d'informatique**

+ IFT 1969	3	AH	1	js	Programmation scientifique en langage C
MAT 1400	4	AH	1	j	Calcul 1
MAT 1600	4	AH	1	j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4	AHE	1	j	Probabilités

Bloc 71 C obligatoire 6 cr.

**Cours sur la cueillette des données**

DMO 2200	3	A	1	j	Collecte : source des informations
+ SOL 3017	3	H	1	j	Méthodes de sondage

Bloc 71 D obligatoire 9 cr.

**Interprétation des phénomènes démographiques**

+ DMO 2700	3	A	1	js	Histoire de la population
+ DMO 3400	3	H	1	j	Sociologie et population
+ DMO 3450	3	H	1	js	Économie et population

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

**Cours complémentaires en statistique mathématique**

+ STT 2100	3	H	1	j	Théorie de la décision
+ STT 3500	3	A	1	j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3700	3	H	1	j	Inférence statistique

Bloc 71 F option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

**Cours complémentaires en statistique appliquée**

+ STT 2305	3	H	1	j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 3220	3	A	1	j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3	H	1	j	Modèles de survie
+ STT 3410	3	AE	1	j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3505	3	H	1	j	Données catégorielles
+ STT 3510	3	A	1	j	Biostatistique
+ STT 3781	3	H	1	j	Laboratoire de statistique



Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 7 cr.*

**Cours complémentaires en mathématiques**

MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques

Bloc 71 H *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Domaines de spécialisation en démographie**

+ DMO 2100	3 H 1 j	Population canadienne
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 H 1 j	Immigration et intégration

Bloc 71 I *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Cours complémentaires à la démographie**

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1532	3 H 1 j	Cartographie
HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2521	3 A 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
SOL 1100	3 A 1 j	Sociologie générale
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 3201	3 A 1 j	Sociologie du développement

+ IFT 1571	4 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT 2010	4 AH 1 j	Structures de données
+ IFT 2121	4 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique

Bloc 70 B *obligatoire*

24 cr.

**Théories économiques**

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 1075	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 2
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2

Bloc 70 C *obligatoire*

15 cr.

**Outils mathématiques**

+ ECN 2160	3 H 1 j	Économétrie 2
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique

Bloc 70 D *option*

*minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Compléments d'économie de niveau deuxième année**

+ ECN 2015	3 A 1 j	Comportements stratégiques
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3 H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3 A 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2370	3 H 1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 H 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 H 1 s	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 A 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
+ ECN 2964	3 H 1 j	Économie et finances publiques

Bloc 70 E *option*

*minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Compléments d'économie de niveau troisième année**

+ ECN 3013	3 A 1 j	Choix collectifs
+ ECN 3015	3 AH 1 j	Théorie des jeux
+ ECN 3031	3 A 1 j	Problèmes et politiques économiques
+ ECN 3055	3 H 1 j	Fluctuations économiques
+ ECN 3064	3 H 1 j	Finances publiques
+ ECN 3065	3 H 1 j	Analyse coûts-bénéfices
+ ECN 3075	3 H 1 j	Sujets spéciaux d'économie mathématique
+ ECN 3105	3 AH 1 j	Commerce international
+ ECN 3115	3 A 1 j	Finance internationale
+ ECN 3205	3 H 1 j	Théorie monétaire
+ ECN 3405	3 H 1 j	Développement économique
+ ECN 3505	3 A 1 j	Économie du travail
+ ECN 3550	3 H 1 j	Économie de la santé
+ ECN 3565	3 H 1 j	Économie industrielle avancée
+ ECN 3650	3 A 1 j	Économie du comportement social
+ ECN 3705	3 A 1 j	Économie de l'assurance
+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière
+ ECN 3820	3 H 1 j	Économie des organisations
+ ECN 3910	3 A 1 j	Économie de l'environnement
+ ECN 3920	3 A 1 j	Économie et droit
+ ECN 3930	3 A 1 j	Distribution du revenu
+ ECN 3949	3 A 1 j	Atelier en économétrie appliquée
+ ECN 3950	3 H 1 j	Atelier en économie appliquée
+ ECN 3995	3 AHE 1 j	Stage
ECN 6013	3 A 1 j	Éléments de microéconomie
ECN 6118	3 A 1 j	Éléments de macroéconomie
ECN 6350	3 AH 1	Éléments d'économétrie

Bloc 70 F *option*

*minimum 0 cr., maximum 8 cr.***Approfondissement en informatique**

+ IFT 1226	4 AH 1 j	Architecture des ordinateurs 1
+ IFT 2030	4 AH 1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT 2102	4 AH 1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2240	4 AH 1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT 2251	4 AH 1 j	Génie logiciel

Programme 1-238-1-0

Version 02

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Informatique**

J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6006

Responsable : Benoit Perron (sciences économiques)

Téléphone : 514-343-6540

Télécopieur : 514-343-7221

**Objectifs**

L'informatique a un impact considérable sur le fonctionnement des économies modernes. Les outils informatiques servent de plus en plus à la gestion des interactions des agents économiques, comme en fait foi la croissance phénoménale du commerce électronique. Ce programme vise donc à donner une solide formation de base dans les disciplines complémentaires que sont les sciences économiques, l'informatique et la recherche opérationnelle. La formation acquise dans ce cadre permettra à l'étudiant de relever les défis liés aux profonds changements que connaissent nos économies modernes. Ce programme constitue également une excellente préparation aux études supérieures en sciences économiques et, si le choix de cours est orienté en ce sens, en informatique et recherche opérationnelle.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 67 crédits obligatoires, 20 à option et 3 au choix. Dans le cadre du bloc 70 D, certains étudiants ayant acquis 60 crédits et plus au baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 pourraient, après étude de leur dossier, être autorisés à s'inscrire aux cours ECN6013 (Éléments de microéconomie), ECN6118 (Éléments de macroéconomie) et ECN6350 (Éléments d'économétrie). L'étudiant désireux de poursuivre des études supérieures en informatique (sans avoir de cours complémentaires) devra avoir suivi les cours IFT2102, IFT2030 ainsi qu'au moins un cours de sigle IFT33XX.

L'étudiant désireux de poursuivre des études supérieures en recherche opérationnelle (sans avoir de cours complémentaires) devra avoir complété les cours IFT2504, IFT3512 et IFT3651.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A *obligatoire*

28 cr.

**Informatique fondamentale**

+ IFT 1010	4 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1020	4 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 1063	4 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1214	4 AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques

+ IFT	2421	4 H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT	2504	4 A	1 j	Techniques d'optimisation 1

*Bloc 70 G option minimum 4 cr., maximum 16 cr.*

**Compléments d'informatique**

+ IFT	3030	4 AH	1 j	Bases de données
+ IFT	3051	4 AHE	1 j	Projet d'informatique
+ IFT	3060	4 H	1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT	3162	4 A	1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT	3200	4 H	1 j	Systèmes linéaires
+ IFT	3220	4 A	1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT	3240	4 H	1 j	Simulation et modèles
+ IFT	3320	4 AH	1 j	Téléinformatique
+ IFT	3330	4 A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT	3350	4 H	1 j	Infographie
+ IFT	3370	4 A	1 j	Informatique théorique
+ IFT	3380	4 H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT	3512	4 H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+ IFT	3540	4 A	1 j	Graphes et réseaux
+ IFT	3651	4 A	1 j	Modèles stochastiques

Programme 1-244-1-0 Version 02

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique** J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4016  
 Responsable : Philippe Faucher (science politique)  
 Téléphone : 514-343-7453  
 Télécopieur : 514-343-2360  
 Courriel : bidieconpol@pol.umontreal.ca

**Objectifs**

Les sphères économique et politique occupent une place prépondérante dans les sociétés modernes. Ce programme les aborde l'une et l'autre dans leurs perspectives essentielles, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base relatives aux techniques d'analyse des comportements économiques, politiques et administratifs. Il offre également la possibilité d'analyser plus en détail un pays donné, ou une région particulière. Les outils d'analyse des deux disciplines sont appliqués à l'étude de problèmes concrets de politique économique. L'étudiant, s'il le désire, pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en science politique ou en sciences économiques.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix. Un minimum de 39 crédits et un maximum de 42 crédits doivent provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN ni POL. Pour respecter les exigences minimales quant au nombre de crédits dans chacune des disciplines, l'étudiant qui compléterait 6 crédits dans le cadre du bloc Y ne serait pas tenu de faire les 3 crédits au choix car cela porterait alors nécessairement son total de crédits à 93. Les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160 (blocs 71B et 71D) sont essentiels pour l'admission à la maîtrise régulière en sciences économiques. Le responsable de programme pourra, à certaines conditions, autoriser le remplacement de POL 3240 (stage de 3 crédits) par POL 3241 (stage de 6 crédits).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

*Bloc 71 A obligatoire 36 cr.*

**Concepts et techniques d'analyse**

ECN	1000	3 AHE	1 j	Principes d'économie
+ ECN	1040	3 AH	1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN	1050	3 AH	1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN	1160	3 AH	1 j	Analyse des données économiques
ECN	1800	3 AE	1 j	Économies nord-américaines
+ ECN	2800	3 AH	1 j	Institutions publiques et financières
+ FAS	3900	3 A	1 j	Séminaire d'économie politique
POL	1000	3 AH	1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL	1020	3 AH	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL	1100	3 AH	1 j	Méthodes de recherche en politique
POL	1200	3 AH	1 j	Pensée politique
POL	1600	3 AH	1 j	Relations internationales

*Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

**Connaissances fondamentales en sciences économiques**

ECN	1070	3 AH	1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN	1075	3 AH	1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN	1260	3 AH	1 j	Économétrie 1
ECN	1350	3 A	1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN	1600	3 AH	1 j	Histoire de la pensée économique
ECN	1961	3 H	1 j	Économie de l'Asie
ECN	1966	3 A	1 s	Économie du monde arabe
ECN	1967	3 AE	1 j	Économie de l'Europe
ECN	1970	3 E	1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
ECN	1971	3 H	1 j	Économie de l'Amérique latine

*Bloc 71 C option minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

**Connaissances fondamentales en science politique**

POL	1008	3 AH	1 j	Forces et comportements politiques
POL	1009	3 AH	1 j	Politique comparée
POL	1330	3 AH	1 j	Administration et politiques publiques
POL	2005	3 AH	1 j	Les élections
POL	2007	3 AH	1 j	Institutions politiques comparées
POL	2050	3 AH	1 j	Représentation politique
POL	2090	3 AH	1 j	Pensée politique prémoderne
POL	2140	3 AH	1 j	Analyse de politiques
POL	2150	3 AH	1 j	Politiques sociales
+ POL	2180	3 AH	1 j	Pensée politique critique
POL	2272	3 AH	1 j	Sondages et opinion publique
POL	2510	3 AH	1 j	Les organisations internationales
+ POL	2805	3 AH	1 j	Théorie de l'organisation administrative
+ POL	2806	3 AH	1 j	Théories des relations internationales
+ POL	2808	3 AH	1 j	Théories politiques empiriques
POL	2809	3 AH	1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL	3410	3 AH	1 j	Les modernisations politiques en Europe

*Bloc 71 D option minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

**Domaines de spécialisation en sciences économiques**

+ ECN	2015	3 A	1 j	Comportements stratégiques
+ ECN	2040	3 AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN	2045	3 H	1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN	2050	3 A	1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN	2055	3 H	1 j	Théorie macroéconomique 2
+ ECN	2160	3 H	1 j	Économétrie 2
ECN	2165	3 A	1 j	Comptabilité 1
+ ECN	2175	3 H	1 j	Comptabilité 2
+ ECN	2230	3 A	1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN	2311	3 H	1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN	2370	3 H	1 j	Économie des pays capitalistes
+ ECN	2450	3 A	1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN	2510	3 H	1 j	Démographie économique
+ ECN	2565	3 H	1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN	2700	3 H	1 s	Relations économiques internationales
+ ECN	2705	3 A	1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN	2964	3 H	1 j	Économie et finances publiques

*Bloc 71 E option minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

**Domaines de spécialisation en science politique**

POL	2102	3 AH	1 j	Pensée politique contemporaine
POL	2281	3 AH	1 j	La communauté des États indépendants
POL	2606	3 AH	1 j	Économie politique internationale
POL	2830	3 AH	1 j	L'Amérique latine
POL	2840	3 AH	1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL	2850	3 AH	1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL	2860	3 AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL	3005	3 AH	1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL	3010	3 AH	1 j	Les relations Nord-Sud
POL	3100	3 AH	1 j	Communication politique
POL	3110	3 AH	1 j	L'État et l'économie
POL	3120	3 AH	1 j	Méthodes qualitatives
POL	3220	3 AH	1 j	Pensée stratégique contemporaine
POL	3240	3 AH	1 j	Stage
+ POL	3280	3 AH	1 j	Épistémologie de la science politique
POL	3291	3 H	1 j	Idées politiques au Canada
POL	3320	3 AH	1 j	Politique et administration
POL	3400	3 AH	1 j	Fédéralisme comparé
POL	3560	3 AH	1 j	Action collective et politique

+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique
POL 3990	3 A 2 j	Séminaire de recherche

Bloc 71 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Disciplines connexes**

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ANG 1111	3 AH 1 j	Composition and Literature 1
ANG 1111T	3 AH 1 j	Composition and Literature
+ ANG 1112	3 AH 1 j	Composition and Literature 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1972	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais des affaires
ANG 1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales
ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3 AH 1 js	Informatique pour sciences sociales
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PHI 2150	3 H 1 j	Philosophie des sciences humaines
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec

Programme 1-087-1-0 Version 00

## B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire

J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8050

Responsable : Hans-Herbert Räkel (littératures et langues modernes)

Téléphone : 514-343-7459

Télécopieur : 514-343-2255

**Objectifs**

L'Allemagne unie s'impose comme chef de file de l'Union européenne tandis qu'elle étend son influence par le biais d'une langue parlée dans tout l'est européen. Le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire s'adresse à une clientèle s'intéressant à l'Allemagne qui souhaite acquérir à la fois une formation disciplinaire solide en histoire et une connaissance approfondie de la langue et de la culture allemandes.

Les cours d'histoire, en plus de procurer une formation méthodologique, permettent de situer l'évolution de la civilisation allemande dans un cadre comparatif (européen) tant sur le plan thématique que chronologique. Aux cours de langue allemande écrite et parlée s'ajoutent des cours sur la littérature et la civilisation germaniques à diverses époques.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A *obligatoire* 15 cr.

**Formation de base 1**

ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande (fr.)
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
HST 1010	3 A 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1032	3 H 1 j	Histoire du Moyen Âge

Bloc 70 B *obligatoire* 15 cr.

**Formation de base 2**

+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
+ ALL 1982	3 H 1 s	Lecture en langue allemande 2
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine

Bloc 70 C *obligatoire* 12 cr.

**Perfectionnement**

ALL 1110	3 H 1 j	Allemand écrit
ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 3700	3 AHE 1 j	Lectures dirigées

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**De la Réforme au Congrès de Vienne 1**

ALL 2250	3 H 1 j	Littérature et culture du XVIIIe siècle
ALL 2340	3 H 1 j	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3 H 1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque

Bloc 70 E *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

**De la Réforme au Congrès de Vienne 2**

HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2272	3 AE 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes

Bloc 70 F *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Du Congrès de Vienne à nos jours 1**

ALL 2213	3 H 1 j	Panorama du théâtre allemand (fr.)
ALL 2261	3 H 1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL 2271	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ALL 3272	3 A 1 j	Littérature et culture du XXe siècle 2
ALL 3332	3 A 1 j	Actualités allemandes 2

Bloc 70 G *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.*

**Du Congrès de Vienne à nos jours 2**

HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3 A 1 j	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3 A 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H 1 j	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 H 1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2284	3 A 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 3220	3 H 1 j	France contemporaine : économie, société
HST 3256	3 A 1 j	La politique étrangère allemande
HST 3562	3 A 1 j	Sciences, techniques et sociétés

Bloc 70 H *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Contributions d'autres disciplines**

HAR 2132	3 A 1 j	L'art en Europe aux XVIIe et XVIIIe s.
HAR 2960	3 A 1 j	Expressionnisme et réalisme allemands
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
SOL 1006	3 H 1 j	Marx
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber



GRC 1031	3 A	1 j	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3 A	1 js	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3 A	1 j	Introduction à la culture italienne
ITL 2160	3 AH	1 j	Cinéma et littérature après 1945
JPN 2020	3 AH	1 j	Introduction à la littérature japonaise
JPN 2021	3 H	1 j	Littérature japonaise du XXe siècle
LAT 1031	3 H	1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 3521	3 H	1 j	Littératures italiennes et comparées
QCF 1050	3 A	1 j	Introduction au Québec

+ LCO 3000	3 H	1 j	Cours thématique
LCO 3010	3 H	1 js	Théories de la littérature
LCO 3020	3 A	1 j	Littérature et diversité humaine
LCO 3050	3 H	1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

*Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Cinéma et autres arts (cinéma)**

CIN 1035	3 AH	1 js	Le cinéma et les autres arts
HAR 1030	3 A	1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HAR 2185	3 H	1 j	Histoire de la photographie
HAR 2750	3 A	1 j	Lecture et analyse d'oeuvres d'art

*Bloc 70 E option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Aires culturelles (cinéma)**

CIN 1045	3 AHE	1 js	Cinéma québécois
CIN 2085	3 H	1 j	Cinéma est-asiatique
CIN 2095	3 AH	1 j	Cinéma des différences
ESP 2400	3 AHE	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
GRM 1201	3 H	1 s	Cinéma grec
ITL 2160	3 AH	1 j	Cinéma et littérature après 1945

*Bloc 70 F option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Aires culturelles (littérature comparée)**

ALL 2212	3 H	1 j	Roman de formation en Allemagne (fr.)
ALL 2213	3 H	1 j	Panorama du théâtre allemand (fr.)
ALL 2261	3 H	1 j	Littérature et culture du XIXe siècle 1
ALL 2271	3 A	1 j	Littérature et culture du XXe siècle 1
ANG 1033	3 E	1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1330	3 H	1 j	Canadian Literature
ANG 2361	3 AH	1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2401	3 H	1 j	Women's Writing and Literary Traditions
ARA 1001	3 A	1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 2050	3 AHE	1 j	Littérature arabe
CHN 2011	3 A	1 j	Introduction à la littérature chinoise
CHN 2012	3 H	1 j	Littérature chinoise du XXe siècle
ESP 1215	3 A	1 j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6 A	1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
FRA 1603	3 H	1 j	Classiques du roman québécois
FRA 1804	3 A	1 j	Histoire des littératures francophones
FRA 2502	3 A	1 j	Littérature du XXe siècle 1
FRA 2614	3 AE	1 j	Théâtre québécois
FRA 2808	3 H	1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
FRA 2809	3 A	1 j	Oeuvres de la francophonie. Afrique
FRA 2810	3 A	1 j	Oeuvres de la francophonie. Antilles
+ GRC 1031	3 A	1 j	Introduction à la littérature grecque
+ GRC 2011	3 A	1 j	Grec intermédiaire
GRM 1001	3 A	1 js	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3 A	1 j	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3 H	1 j	Introduction à la littérature italienne
ITL 2110	3 A	1 s	Le roman italien contemporain
ITL 2880	3 AHE	1 js	L'Italie méditerranéenne
JPN 2020	3 AH	1 j	Introduction à la littérature japonaise
JPN 2021	3 H	1 j	Littérature japonaise du XXe siècle
LAT 1031	3 H	1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1030	3 A	1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 3521	3 H	1 j	Littératures italiennes et comparées
PTG 1210	3 AH	1 js	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3 H	1 js	Introduction à la culture brésilienne
PTG 2010	3 AH	1 j	Littérature portugaise
PTG 2020	3 AH	1 j	Littérature brésilienne
QCF 1050	3 A	1 j	Introduction au Québec

Programme 1-174-1-0 Version 00

## B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études cinématographiques et Littérature comparée J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8117

Responsable : Jacques Cardinal (littérature comparée)

Téléphone : 514-343-7255

Télécopieur : 514-343-2211

**Objectifs**

Ce programme offre à l'étudiant une formation bidisciplinaire en études cinématographiques et littérature comparée. Il vise à doter l'étudiant 1) d'une formation théorique et critique en littérature et en cinéma; 2) de connaissances sur l'interaction des différents médias dans la culture; 3) d'une formation transdisciplinaire grâce entre autres à plusieurs cours axés sur l'interaction des disciplines et des médias; 4) d'une spécialisation dans une aire culturelle donnée. Le programme donne accès à la maîtrise en littérature comparée et en études cinématographiques. Il constitue un atout pour entrer sur le marché du travail dans le domaine de la culture, des communications et du multimédia.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 60 à option et 6 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours devront avoir été complétés pour chacune des deux disciplines (incluant les cours des blocs 70 D, E et F). On recommande fortement que l'étudiant qui maîtrise seulement deux langues consacre les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A obligatoire 24 cr.*

**Théories et méthodologies**

CIN 1025	3 HE	1 js	Texte, film, transformation
CIN 1040	3 A	1 js	Langage et matières de l'expression
CIN 2010	3 AH	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 3035	3 H	1 j	Théories du cinéma
LCO 1000	3 A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3 A	1 j	Le textuel et le visuel
LCO 2100	3 A	1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 3001	3 H	1 j	Problèmes de la représentation

*Bloc 70 B option minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

**Disciplinaire (cinéma)**

CIN 1055	3 AH	1 s	Cinéma d'animation
CIN 2015	3 A	1 j	L'avènement du cinéma
CIN 2021	3 H	1 js	Courants du cinéma contemporain
CIN 2025	3 E	1 j	Cinéma documentaire
CIN 2031	3 AH	1 j	Le fantastique au cinéma
CIN 2055	3 H	1 js	Cinéma expérimental
CIN 2075	3 AH	1 j	Mythologies du cinéma
CIN 3900	3 H	1 j	Le scénario : approches théoriques

*Bloc 70 C option minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

**Disciplinaire (littérature comparée)**

FAS 1000	3 A	1 js	Introduction à l'interculturel
LCO 1008	3 A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 1010	3 A	1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1020	3 A	1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 2000	3 H	1 j	Évolution du roman
LCO 2011	3 H	1 js	Études comparatives des récits
LCO 2030	3 H	1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2040	3 H	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2300	3 H	1 j	Pratiques culturelles

Programme 1-147-1-0

Version 00

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en  
Études françaises et Linguistique****J**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-9001

Responsable : Richard Patry (linguistique et traduction)

Téléphone : 514-343-7869

Télécopieur : 514-343-2284

**Objectifs**

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants ayant pour préoccupation principale la littérature ou l'étude du langage d'acquérir une solide formation théorique et méthodologique dans l'autre discipline, et ainsi, de former des littéraires qui connaissent à fond les différents niveaux de structuration du langage et des linguistes en mesure de nuancer et d'enrichir leurs connaissances fondamentales par une réflexion sur les dimensions de l'expressivité et de la créativité artistique que recèle le corpus littéraire. Les étudiants ayant suivi ce programme pourront poursuivre leur formation aux études supérieures dans l'un des deux départements, à leur choix, ou dans un programme de maîtrise conjointe, lorsqu'il aura été mis en place. De plus, les étudiants souhaitant interrompre leurs études après le premier cycle bénéficieront d'une formation unique et de grande qualité pour occuper des emplois orientés vers la rédaction, la révision de texte, où toute autre forme d'occupation demandant une haute maîtrise du langage.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

Les 6 crédits du bloc 72 B doivent être choisis dans une seule et même langue.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

*Bloc 72 A*      *obligatoire*      *54 cr.*

**Bases en études françaises et en linguistique**

FRA 1000	3 A 2 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1003	3 A 2 j	Histoire de la littérature
+ FRA 1004	6 A 2 j	Programme individuel de lecture
FRA 1012	6 A 2 j	Études de textes
+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A 2 j	Programme de lectures critiques
FRA 2002	3 A 2 j	Les écrivains et la langue
LNG 1050	3 A 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1080	3 A 1 j	Lexique et notions de sémantique
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de morphologie et de syntaxe
+ LNG 2050	3 H 1 j	Syntaxe du français
+ LNG 2080	3 H 1 j	Sémantique du français
+ LNG 2360	3 H 1 j	Morphologie du français
+ LNG 2400	3 H 1 j	Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470	3 H 1 j	Phonologie du français

*Bloc 72 B*      *option*      *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Langues**

ALL 1979	3 AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL 1982	3 H 1 s	Lecture en langue allemande 2
+ ALL 1983	3 AE 1 s	Lecture en langue allemande 3
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
PTG 1951	6 AH 1 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé

*Bloc 72 C*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Littérature québécoise**

FRA 1602	3 A 1 j	Classiques de la poésie québécoise
FRA 1603	3 H 1 j	Classiques du roman québécois
FRA 2604	3 A 1 j	Nouvelle et conte québécois
FRA 2606	3 A 1 j	L'essai québécois
FRA 2608	3 A 1 j	Poésie québécoise 1
FRA 2609	3 H 1 j	Poésie québécoise 2
FRA 2610	3 A 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2611	3 A 1 j	Roman québécois 1
FRA 2612	3 H 1 j	Roman québécois 2
FRA 2614	3 AE 1 j	Théâtre québécois
FRA 2615	3 H 1 j	Questions de littérature québécoise

*Bloc 72 D*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Littérature de la francophonie**

FRA 2808	3 H 1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
FRA 2809	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Afrique
FRA 2810	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Antilles

*Bloc 72 E*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Langue dans la francophonie**

LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3 A 1 j	Histoire du français en Amérique
LNG 1300	3 H 1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
+ LNG 2045	3 A 1 j	Grammaire du français et linguistique
LNG 2170	3 H 1 j	Français, langue maternelle
TRA 2115	3 HE 1 j	Histoire de la traduction
TRA 3075	3 H 1 j	Traduction et cultures
TRA 3125	3 A 1 j	Théories contemporaines de la traduction
+ TRA 3580	3 A 1 j	Traduction littéraire

*Bloc 72 F*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Littérature française avant 1800**

FRA 1300	3 A 1 j	Humanismes
FRA 1301	3 H 1 j	Classicismes
FRA 2100	3 A 1 j	Littérature médiévale
FRA 2101	3 A 1 j	Formes narratives du Moyen Âge
FRA 2120	3 H 1 j	Poésie de la Renaissance
FRA 2122	3 A 1 j	Littérature de la Renaissance
FRA 2200	3 H 1 j	Littérature du XVIIe siècle
FRA 2201	3 H 1 j	Roman du XVIIe siècle
FRA 2205	3 A 1 j	Littérature de Nouvelle-France
FRA 2300	3 A 1 j	Prose d'idées du XVIIIe siècle
FRA 2301	3 H 1 j	Roman du XVIIIe siècle

*Bloc 72 G*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Langue avant 1800**

LNG 1120	3 A 1 j	Histoire de la langue française
+ LNG 2120	3 H 1 j	Le français moderne de 1550 à 1789
+ LNG 2650	3 A 1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 2660	3 A 1 j	Philologie occitane
+ LNG 2820	3 H 1 j	Linguistique historique : introduction

*Bloc 72 H*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Littérature française après 1800**

FRA 1302	3 A 1 j	Modernités
FRA 2401	3 H 1 j	Littérature du XIXe siècle 1
FRA 2402	3 E 1 j	Roman du XIXe siècle 1
FRA 2403	3 A 1 j	Littérature du XIXe siècle 2
FRA 2404	3 A 1 js	Roman du XIXe siècle 2
FRA 2502	3 A 1 j	Littérature du XXe siècle 1
FRA 2503	3 H 1 j	Roman du XXe siècle 1
FRA 2504	3 HE 1 j	Littérature du XXe siècle 2
FRA 2505	3 A 1 j	Roman du XXe siècle 2
FRA 2506	3 A 1 j	Poésie du XXe siècle

*Bloc 72 I*      *option*      *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Champs sectoriels en linguistique**

LNG 1060	3 H 1 j	Stylistique
LNG 1090	3 H 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1150	3 A 1 j	Linguistique amérindienne
LNG 2005	3 A 1 j	Introduction à la lexicométrie
LNG 2011	3 H 1 j	Courants théoriques en linguistique
+ LNG 2100	3 H 1 j	Français québécois

LNG 2140	3 A	1 j	Questions de bilinguisme
+ LNG 2160	3 H	1 j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2240	3 H	1 j	Pragmatique
+ LNG 2250	3 H	1 j	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3 A	1 j	Langues secondes
LNG 2350	3 A	1 j	Sociolinguistique

*Bloc 72 J option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Recherche en littérature française**

FRA 3003	3 H	1 j	Poétique et théorie des genres
FRA 3015	3 A	1 j	Littérature et anthropologie
FRA 3016	3 A	1 j	Narratologie
FRA 3017	3 H	1 j	Littérature et philosophie
FRA 3018	3 A	1 j	Littérature et société
FRA 3019	3 H	1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3022	3 A	1 js	Thématique
FRA 3023	3 A	1 js	Édition critique et génétique textuelle
FRA 3024	3 H	1 j	Questions d'histoire littéraire
FRA 3025	3 H	1 j	La littérature et les autres arts
FRA 3026	3 A	1 j	Littérature et linguistique

*Bloc 72 K option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Recherche en linguistique**

+ LNG 3020	3 A	1 j	Problèmes en histoire du français
+ LNG 3040	3 A	1 j	Syntaxe : théorie et description
+ LNG 3050	3 H	1 j	Sémantique : théorie et description
+ LNG 3070	3 A	1 j	Phonologie : théorie et description
+ LNG 3150	3 H	1 j	Linguistique du texte amérindien
+ LNG 3240	3 A	1 j	Philologie romane
+ LNG 3400	3 A	1 j	Morphologie : théorie et description
+ LNG 3560	3 A	1 j	Phonétique : théorie et description
+ LNG 3600	3 A	1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Programme 1-148-1-0

Version 01

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études françaises et Philosophie**

J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8016

Responsable : Gilbert David (études françaises)

Téléphone : 514-343-6251

Télécopieur : 343-2256

**Structure du programme**

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A obligatoire 42 cr.*

**Fondements philosophiques et littéraires**

FRA 1000	3 A	2 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1003	3 A	2 j	Histoire de la littérature
+ FRA 1004	6 A	2 j	Programme individuel de lecture
FRA 1012	6 A	2 j	Études de textes
FRA 3017	3 H	1 j	Littérature et philosophie
PHI 1005	3 A	1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H	1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H	1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A	1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2180	3 A	1 j	Philosophie du langage
PHI 3250	3 A	1 j	Esthétique de la littérature

*Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

**Philosophie de la connaissance**

PHI 1130	3 H	1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 A	1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 2150	3 H	1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2305	3 H	1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 H	1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 3710	3 A	1 j	Philosophie anglo-américaine

*Bloc 70 C option minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

**Littérature française**

FRA 1202	3 H	1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1300	3 A	1 j	Humanismes
FRA 1301	3 H	1 j	Classicismes
FRA 1302	3 A	1 j	Modernités
FRA 1702	3 A	1 j	Histoire du théâtre en Occident 1
FRA 1703	3 H	1 j	Histoire du théâtre en Occident 2
FRA 2100	3 A	1 j	Littérature médiévale
FRA 2101	3 A	1 j	Formes narratives du Moyen Âge
FRA 2120	3 H	1 j	Poésie de la Renaissance
FRA 2122	3 A	1 j	Littérature de la Renaissance
FRA 2200	3 H	1 j	Littérature du XVIIe siècle
FRA 2201	3 H	1 j	Roman du XVIIe siècle
FRA 2205	3 A	1 j	Littérature de Nouvelle-France
FRA 2300	3 A	1 j	Prose d'idées du XVIIIe siècle
FRA 2301	3 H	1 j	Roman du XVIIIe siècle
FRA 2402	3 E	1 j	Roman du XIXe siècle 1
FRA 2404	3 A	1 js	Roman du XIXe siècle 2
FRA 2504	3 HE	1 j	Littérature du XXe siècle 2
FRA 2505	3 A	1 j	Roman du XXe siècle 2
FRA 2506	3 A	1 j	Poésie du XXe siècle

*Bloc 70 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Histoire de la philosophie**

PHI 1860	3 H	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2615	3 A	1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A	1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 H	1 j	L'empirisme moderne
PHI 2800	3 H	1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2810	3 H	1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 H	1 j	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3 H	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 3530	3 A	1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3 H	1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3820	3 H	1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI 3865	3 H	1 j	Textes philosophiques : tradition latine

*Bloc 70 E option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Littérature québécoise**

FRA 1602	3 A	1 j	Classiques de la poésie québécoise
FRA 1603	3 H	1 j	Classiques du roman québécois
FRA 2604	3 A	1 j	Nouvelle et conte québécois
FRA 2606	3 A	1 j	L'essai québécois
FRA 2608	3 A	1 j	Poésie québécoise 1
FRA 2609	3 H	1 j	Poésie québécoise 2
FRA 2610	3 A	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2611	3 A	1 j	Roman québécois 1
FRA 2614	3 AE	1 j	Théâtre québécois
FRA 2615	3 H	1 j	Questions de littérature québécoise

*Bloc 70 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Éthique et philosophie politique**

PHI 2210	3 H	1 j	Théorie critique
PHI 2421	3 H	1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H	1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 H	1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H	1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 3460	3 H	1 js	Histoire de la philosophie politique
PHI 3625	3 H	1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 A	1 j	Philosophie de l'action
PHI 3660	3 H	1 j	Philosophie du droit
PHI 3805	3 A	1 j	Aristote : éthique et politique

*Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Littérature francophone**

FRA 2808	3 H	1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
FRA 2809	3 A	1 j	Oeuvres de la francophonie. Afrique
FRA 2810	3 A	1 j	Oeuvres de la francophonie. Antilles

*Bloc 70 H option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Philosophie continentale**

PHI 1205	3 H	1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2200	3 H	1 j	Nietzsche

PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
PHI 3730	3 A 1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI 3735	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI 3755	3 H 1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne

*Bloc 70 I option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Ouvertures**

+ FRA 2000	3 A 2 j	Théories et méthodes critiques
+ FRA 2001	3 A 2 j	Programme de lectures critiques
FRA 3003	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres
FRA 3015	3 A 1 j	Littérature et anthropologie
FRA 3016	3 A 1 j	Narratologie
FRA 3018	3 A 1 j	Littérature et société
FRA 3019	3 H 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3022	3 A 1 js	Thématique
FRA 3023	3 A 1 js	Édition critique et génétique textuelle
FRA 3024	3 H 1 j	Questions d'histoire littéraire
FRA 3025	3 H 1 j	La littérature et les autres arts
FRA 3026	3 A 1 j	Littérature et linguistique
FRA 3703	3 A 1 j	Esthétique du théâtre 1
FRA 3704	3 H 1 j	Esthétique du théâtre 2
FRA 3815	3 H 1 j	L'édition : historique
FRA 3816	3 AHE 1 j	L'édition : recherches et travaux
FRA 3822	3 H 1 j	Auteur québécois 1
FRA 3831	3 A 1 j	Littérature féminine 1
FRA 3842	3 A 1 js	Auteur français 1
FRA 3843	3 H 1 j	Auteur français 2
FRA 3861	3 H 1 j	Littérature du Québec: groupes culturels
FRA 3878	3 H 1 js	Question de roman
FRA 3879	3 A 1 j	Question de poésie
FRA 3881	3 H 1 j	Questions de littérature francophone 1
FRA 3882	3 AE 1 j	Questions de littérature francophone 2
FRA 3892	3 H 1 j	Création littéraire 3

*Bloc 70 J option minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Langues**

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
ALL 1979	3 AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL 1982	3 H 1 s	Lecture en langue allemande 2
+ ALL 1983	3 AE 1 s	Lecture en langue allemande 3
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Lecture de l'anglais 2
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

**Programme 1-142-1-0** Version 01  
**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littérature comparée et Philosophie** **J**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8117  
 Responsable : Jacques Cardinal (littérature comparée)  
 Téléphone : 514-343-7255  
 Télécopieur : 514-343-2211

**Objectifs**

Ce programme assure une formation approfondie en littérature comparée et en philosophie. Il vise en outre à doter l'étudiant 1) de connaissances sur l'interaction entre les deux disciplines dans le passé et aujourd'hui; 2) d'un esprit critique qui lui permet de réfléchir en profondeur sur certaines problématiques spécifiques comme le sujet, l'identité, l'altérité et la diversité humaine; 3) de la connaissance d'une langue autre que le français et l'anglais.

Le programme donne accès à la maîtrise en littérature comparée et à la maîtrise en philosophie. Il constitue un atout pour n'importe quel emploi qui exige un esprit critique et une bonne compréhension des débats politiques et sociaux actuels.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 39 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix. Parmi ses 45 crédits à option, l'étudiant doit prendre 18 crédits dans les blocs 70 B, 70 C et 70 D et 15 crédits dans les blocs 70 F, 70 G, 70 H et 70 I. L'étudiant doit choisir les 12 crédits dans une seule langue parmi celles proposées au bloc 70 E. En outre, 6 crédits feront partie des 42 crédits en littérature comparée et 6 crédits feront partie des 42 crédits en philosophie. L'étudiant qui maîtrise seulement deux langues doit consacrer les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A obligatoire 39 cr.*

**Fondements**

LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 1020	3 A 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2180	3 A 1 j	Philosophie du langage
PHI 3250	3 A 1 j	Esthétique de la littérature

*Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Interdisciplinaire (littérature comparée)**

FRA 3017	3 H 1 j	Littérature et philosophie
LCO 1001	3 A 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3 H 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles
LCO 3020	3 A 1 j	Littérature et diversité humaine

*Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Problématiques comparatistes (littérature comparée)**

LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3 A 1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
+ LCO 3000	3 H 1 j	Cours thématique
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
LCO 3050	3 H 1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

*Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Aires culturelles (littérature comparée)**

ALL 2212	3 H 1 j	Roman de formation en Allemagne (fr.)
ALL 2213	3 H 1 j	Panorama du théâtre allemand (fr.)
ANG 1033	3 E 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1330	3 H 1 j	Canadian Literature
ANG 2361	3 AH 1 j	Postcolonial Literature in English



ANG 2401	3 H 1 j	Women's Writing and Literary Traditions	+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
ARA 2050	3 AHE 1 j	Littérature arabe	+ JPN 1060H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 2
CHN 2011	3 A 1 j	Introduction à la littérature chinoise	+ JPN 1075	6 A 1 j	Japonais intermédiaire 1
CHN 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise du XXe siècle	+ JPN 1075H	6 A 2 s	Japonais intermédiaire 1
CIN 2085	3 H 1 j	Cinéma est-asiatique	+ JPN 1085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama	+ JPN 2050	3 A 1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama	+ JPN 2060	3 H 1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
ESP 2400	3 AHE 1 j	Cinéma et littératures hispaniques	+ JPN 2070	3 A 1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
FRA 1804	3 A 1 j	Histoire des littératures francophones	+ JPN 2080	3 H 1 js	Japonais avancé : langue écrite 2
FRA 2808	3 H 1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb	LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
FRA 2809	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Afrique	+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
FRA 2810	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Antilles	+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque	+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
GRM 1001	3 A 1 js	Littérature néo-hellénique	+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne			
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945	<i>Bloc 70 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
JPN 2020	3 AH 1 j	Introduction à la littérature japonaise	<b>Philosophie et pensée scientifique (philosophie)</b>		
JPN 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise du XXe siècle	PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine	PHI 1300	3 A 1 j	Philosophie de la connaissance
LCO 3521	3 H 1 j	Littératures italiennes et comparées	PHI 2150	3 H 1 j	Philosophie des sciences humaines
PTG 1210	3 AH 1 js	Introduction à la culture portugaise	PHI 2305	3 H 1 j	Théories de la connaissance
PTG 1220	3 H 1 js	Introduction à la culture brésilienne	PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PTG 2010	3 AH 1 j	Littérature portugaise	PHI 3710	3 A 1 j	Philosophie anglo-américaine
PTG 2020	3 AH 1 j	Littérature brésilienne	<i>Bloc 70 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec	<b>Histoire de la philosophie (philosophie)</b>		
<i>Bloc 70 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>	PHI 1860	3 H 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
<b>Langues</b>			PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire	PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1	PHI 2670	3 H 1 j	L'empirisme moderne
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2	PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1	PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2	PHI 2820	3 H 1 j	Philosophie hellénistique
ALL 1979	3 AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand	PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
+ ALL 1980	3 AE 1 j	Lecture en langue allemande 1	PHI 3530	3 A 1 j	Le rationalisme moderne
+ ALL 1982	3 H 1 s	Lecture en langue allemande 2	PHI 3645	3 H 1 j	La critique de la faculté de juger
+ ALL 1983	3 AE 1 s	Lecture en langue allemande 3	PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1	PHI 3865	3 H 1 j	Textes philosophiques : tradition latine
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire	<i>Bloc 70 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2	<b>Philosophie éthico-politique (philosophie)</b>		
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1	PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Lecture de l'anglais 2	PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1	PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2	PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire	PHI 3460	3 H 1 js	Histoire de la philosophie politique
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire	PHI 3625	3 H 1 j	Problèmes d'éthique
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé	PHI 3630	3 A 1 j	Philosophie de l'action
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1	PHI 3660	3 H 1 j	Philosophie du droit
CHN 1050H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 1	PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2	PHI 3805	3 A 1 j	Aristote : éthique et politique
+ CHN 1060H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 2	<i>Bloc 70 I</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
+ CHN 1075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1	<b>Philosophie continentale (philosophie)</b>		
+ CHN 1085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2	PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
+ CHN 2050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1	PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
+ CHN 2060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2	PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
+ CHN 2070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1	PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
+ CHN 2080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2	PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire	PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé	PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
ESP 1991	6 AHE 1 js	Espagnol élémentaire	PHI 3255	3 A 1 j	Esthétique contemporaine
+ ESP 1996	6 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire et avancé	PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
+ ESP 2510	3 AHE 1 j	Pratique orale de l'espagnol	PHI 3730	3 A 1 j	Herméneutique philosophique 1
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1	PHI 3735	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 2
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2	PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire			
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)			
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)			
+ ITL 1070	3 AH 1 js	Grammaire avancée 1			
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire			
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire			
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé			
ITL 2040	3 HE 1 j	Italien parlé			
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1			
JPN 1050H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 1			

Programme 1-193-1-0

Version 06

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en  
Mathématiques et Économie****J**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6006

Responsable : Benoit Perron (sciences économiques)

Téléphone : 514-343-6540

Télécopieur : 514-343-7221

**Objectifs**

Ce programme intègre des cours de deux domaines scientifiques complémentaires afin d'offrir une expertise poussée des diverses méthodes d'analyse technique. Les outils techniques en mathématiques et les outils d'analyse en économie aideront l'étudiant à résoudre des problèmes économiques complexes dans des domaines d'application où l'approche analytique est de rigueur, comme la finance, l'organisation industrielle, la macroéconomie et l'économétrie. Ce programme constitue également une excellente préparation aux études supérieures en mathématiques ou en sciences économiques.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 56 crédits obligatoires, 31 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN ou MAT. Dans le cadre du bloc 70C, certains étudiants ayant acquis 60 crédits et plus au baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 pourraient, après étude de leur dossier, être autorisés à s'inscrire à au plus deux des trois cours ECN 6013 (Éléments de microéconomie), ECN 6118 (Éléments de macroéconomie) et ECN 6350 (Éléments d'économétrie).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70***Bloc 70 A* obligatoire

56 cr.

**Bases de mathématiques et d'économie**

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3 A 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2
+ ECN 2160	3 H 1 j	Économétrie 2
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1500	4 AH 1 j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
STT 1700	3 AH 1 j	Introduction à la statistique

*Bloc 70 B* option

minimum 6 cr., maximum 13 cr.

**Perfectionnement en mathématiques et statistique**

+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2100	3 AH 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 AH 1 j	Variable complexe
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3681	3 H 1 j	Laboratoire de mathématiques
MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration
MAT 6717	3 AH 1	Probabilités
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2100	3 H 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3220	3 A 1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 H 1 j	Modèles de survie
+ STT 3410	3 AE 1 j	Plans et analyses d'expériences

+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

*Bloc 70 C* option

minimum 9 cr., maximum 15 cr.

**Perfectionnement en économie**

ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3 H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3 A 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 3013	3 A 1 j	Choix collectifs
+ ECN 3015	3 AH 1 j	Théorie des jeux
+ ECN 3031	3 A 1 j	Problèmes et politiques économiques
+ ECN 3055	3 H 1 j	Fluctuations économiques
+ ECN 3064	3 H 1 j	Finances publiques
+ ECN 3065	3 H 1 j	Analyse coûts-bénéfices
+ ECN 3080	3 A 1 j	Sujets spéciaux de politique économique
+ ECN 3105	3 AH 1 j	Commerce international
+ ECN 3115	3 A 1 j	Finance internationale
+ ECN 3205	3 H 1 j	Théorie monétaire
+ ECN 3405	3 H 1 j	Développement économique
+ ECN 3505	3 A 1 j	Économie du travail
+ ECN 3550	3 H 1 j	Économie de la santé
+ ECN 3565	3 H 1 j	Économie industrielle avancée
+ ECN 3650	3 A 1 j	Économie du comportement social
+ ECN 3705	3 A 1 j	Économie de l'assurance
+ ECN 3801	3 E 1 s	Économie financière
+ ECN 3820	3 H 1 j	Économie des organisations
+ ECN 3910	3 A 1 j	Économie de l'environnement
+ ECN 3920	3 A 1 j	Économie et droit
+ ECN 3930	3 A 1 j	Distribution du revenu
+ ECN 3949	3 A 1 j	Atelier en économétrie appliquée
+ ECN 3950	3 H 1 j	Atelier en économie appliquée
+ ECN 3995	3 AHE 1 j	Stage
ECN 6013	3 A 1 j	Éléments de microéconomie
ECN 6118	3 A 1 j	Éléments de macroéconomie
ECN 6350	3 AH 1	Éléments d'économétrie

*Bloc 70 D* option

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Informatique**

+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C

*Bloc 70 E* option

minimum 3 cr., maximum 4 cr.

**Optimisation**

+ ECN 3075	3 H 1 j	Sujets spéciaux d'économie mathématique
+ IFT 2504	4 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation

*Bloc 70 Y* option

minimum 0 cr., maximum 6 cr.

**Contributions d'autres disciplines**

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ANG 1111	3 AH 1 j	Composition and Literature 1
ANG 1111T	3 AH 1 j	Composition and Literature
+ ANG 1112	3 AH 1 j	Composition and Literature 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1972	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais des affaires
ANG 1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales
ANG 1974	3 AHE 1 j	Lecture de l'anglais scientifique
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie
+ DMO 2960	3 H 1 j	Démographie et actuariat
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
POL 1000	3 AH 1 j	Analyse politique : théories et concepts
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale

QCF	1050	3	A	1	j	Introduction au Québec
REI	1010	3	A	1	j	Introduction aux relations industrielles

---

**Programme 1-191-1-0** Version 08


---

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique** J


---

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 2143

Responsable : Michel Boyer (informatique et recherche opérationnelle)

Téléphone : 514-343-6782

Télécopieur : 514-343-5834

**Objectifs**

Ce programme assure une formation solide en mathématiques tout en permettant l'accès à un bon nombre de cours d'informatique offerts au programme. Sans pour autant que ce soit sa destination exclusive, ce programme est vivement recommandé à ceux qui désirent poursuivre des études de niveau supérieur, en particulier en informatique théorique et recherche opérationnelle.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 49 crédits obligatoires, 35 à option et 6 au choix. L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT et MAT. Le bloc 70A constitue la première année d'études. La répartition des cours entre la deuxième et la troisième année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70***Bloc 70 A* *obligatoire* 31 cr.**Bases de mathématiques et d'informatique**

+	IFT	1010	4	AH	1	j	Programmation 1
+	IFT	1020	4	AHE	1	j	Programmation 2
+	IFT	1063	4	AH	1	j	Structures discrètes en informatique
	IFT	1214	4	AH	1	j	Introduction aux systèmes informatiques
	MAT	1000	4	AHE	1	j	Analyse 1
	MAT	1400	4	AH	1	j	Calcul 1
	MAT	1600	4	AH	1	j	Algèbre linéaire
	STT	1700	3	AH	1	j	Introduction à la statistique

*Bloc 70 B* *obligatoire* 18 cr.**Perfectionnement en mathématiques et informatique**

+	IFT	2010	4	AH	1	j	Structures de données
+	IFT	2121	4	AH	1	j	Introduction à l'algorithmique
+	MAT	1410	3	AH	1	j	Calcul 2
+	MAT	1720	4	AHE	1	j	Probabilités
+	MAT	2050	3	AH	1	j	Analyse 2

*Bloc 70 C* *option* minimum 8 cr., maximum 16 cr.**Informatique**

+	IFT	2030	4	AH	1	j	Concepts des langages de programmation
+	IFT	2102	4	AH	1	j	Introduction à l'informatique théorique
+	IFT	2421	4	H	1	j	Introduction aux algorithmes numériques
+	IFT	2450	4	A	1	j	Analyse numérique matricielle
+	IFT	2504	4	A	1	j	Techniques d'optimisation 1
+	IFT	3512	4	H	1	j	Techniques d'optimisation 2

*Bloc 70 D* *option* minimum 8 cr., maximum 16 cr.**Informatique**

+	IFT	1226	4	AH	1	j	Architecture des ordinateurs 1
+	IFT	2240	4	AH	1	j	Systèmes d'exploitation
+	IFT	2251	4	AH	1	j	Génie logiciel
+	IFT	3030	4	AH	1	j	Bases de données
+	IFT	3051	4	AHE	1	j	Projet d'informatique
+	IFT	3162	4	A	1	j	Analyse des langages de programmation
+	IFT	3200	4	H	1	j	Systèmes linéaires
+	IFT	3220	4	A	1	j	Technologie de l'Internet
+	IFT	3240	4	H	1	j	Simulation et modèles
+	IFT	3320	4	AH	1	j	Téléinformatique
+	IFT	3330	4	A	1	j	Intelligence artificielle : introduction
+	IFT	3350	4	H	1	j	Infographie
+	IFT	3370	4	A	1	j	Informatique théorique
+	IFT	3380	4	H	1	j	Architecture des ordinateurs 2

+	IFT	3401	4	A	1	j	Algèbre numérique
+	IFT	3540	4	A	1	j	Graphes et réseaux
+	IFT	3651	4	A	1	j	Modèles stochastiques

*Bloc 70 E* *option* minimum 12 cr., maximum 18 cr.**Mathématiques**

+	MAT	2100	3	AH	1	j	Analyse 3
+	MAT	2115	3	H	1	j	Équations différentielles
+	MAT	2130	3	AH	1	j	Variable complexe
+	MAT	2412	3	A	1	j	Analyse numérique 1
+	MAT	2466	3	A	1	j	Analyse appliquée
+	MAT	2600	3	A	1	j	Algèbre 1
+	MAT	2611	3	H	1	j	Algèbre 2
+	MAT	2717	3	HE	1	j	Processus stochastiques
+	MAT	3060	3	A	1	j	Logique
+	MAT	3162	3	H	1	j	Équations aux dérivées partielles
+	MAT	3415	3	H	1	j	Analyse numérique 2
+	MAT	3431	3	A	1	j	Théorie de l'optimisation
+	MAT	3450	3	A	1	j	Modélisation mathématique
+	MAT	3616	3	H	1	j	Théorie des graphes
+	MAT	3632	3	H	1	j	Théorie des nombres
	MAT	6111	3	AH	1		Mesure et intégration
	MAT	6112	3	AH	1		Analyse fonctionnelle I
+	STT	2000	3	A	1	j	Échantillonnage
+	STT	2305	3	H	1	j	Analyse multivariée appliquée
+	STT	2400	3	HE	1	j	Régression linéaire
+	STT	2700	3	AH	1	j	Concepts et méthodes en statistique
+	STT	3410	3	AE	1	j	Plans et analyses d'expériences
+	STT	3700	3	H	1	j	Inférence statistique
+	STT	3781	3	H	1	j	Laboratoire de statistique

---

**Programme 1-192-1-0** Version 10


---

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique** J


---

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-428

Responsable : Laurent J. Lewis (physique)

Téléphone : 514-343-6667

Télécopieur : 514-343-2071

**Objectifs**

Ce programme vise à offrir une solide formation à la fois en physique et en mathématiques et constitue la voie naturelle pour les étudiants qui sont intéressés par la physique mathématique et qui désirent entreprendre des études supérieures dans ce domaine. Le programme met donc l'accent sur l'apprentissage d'une vaste gamme d'outils mathématiques et sur l'étude de problèmes fondamentaux en physique. Par ailleurs, la formation acquise à l'intérieur de ce programme présente une grande polyvalence qui permet à l'étudiant de développer des aptitudes très recherchées dans les milieux professionnels, notamment des compétences au niveau de la résolution de problèmes complexes.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 68 crédits obligatoires, 19 à option et 3 au choix.

Pour être admis aux études supérieures en physique l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours PHY 3131, PHY 3214, PHY 3441 et PHY 3813.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70***Bloc 70 A* *obligatoire* 34 cr.**Éléments mathématiques**

	MAT	1000	4	AHE	1	j	Analyse 1
	MAT	1400	4	AH	1	j	Calcul 1
+	MAT	1410	3	AH	1	j	Calcul 2
	MAT	1600	4	AH	1	j	Algèbre linéaire
+	MAT	1720	4	AHE	1	j	Probabilités
+	MAT	2050	3	AH	1	j	Analyse 2
+	MAT	2115	3	H	1	j	Équations différentielles
+	MAT	2130	3	AH	1	j	Variable complexe
+	MAT	2300	3	A	1	j	Géométrie différentielle
+	MAT	2466	3	A	1	j	Analyse appliquée

*Bloc 70 B obligatoire*

34 cr.

**Physique fondamentale**

PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique
+ PHY 3813	4 AH 1 j	Mécanique quantique avancée

*Bloc 70 C option*

*minimum 3 cr., maximum 7 cr.*

**Compléments de mathématiques 1**

+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2100	3 AH 1 j	Analyse 3
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3632	3 H 1 j	Théorie des nombres
MAT 6111	3 AH 1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle I
STT 1700	3 AH 1 j	Introduction à la statistique
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique

*Bloc 70 D option*

*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Compléments de physique 1**

PHY 2300	3 A 1	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3181	3 A 1 j	Méthodes géométriques en physique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique moderne
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

*Bloc 70 E option*

*minimum 3 cr., maximum 10 cr.*

**Compléments de physique 2**

+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2
+ PHY 3214	3 A 1 j	Compléments de mécanique statistique
+ PHY 3441	4 A 1 j	Électromagnétisme avancé

*Bloc 70 F option*

*minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Compléments de mathématiques**

+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles

permettre d'attaquer et de résoudre des problèmes complexes – à l'aide de méthodes quantitatives – dans un vaste domaine d'applications. Une fois acquise la formation de base en mathématiques, en physique et en informatique, trois voies sont offertes à l'étudiant. Il peut décider de mettre l'emphase sur la physique ou, à l'inverse, il peut maximiser sa formation en informatique. Il lui est aussi possible de maintenir un équilibre entre les deux disciplines. Dans ce programme qui présente une grande flexibilité, le choix repose largement sur l'étudiant qui y exprime ses intérêts et ses objectifs de carrière. Le programme peut le mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre des deux disciplines, par exemple en modélisation numérique, ou encore il peut conduire à une formation terminale peut-être plus adaptée à un emploi convoité, notamment en informatique de projets ou en programmation scientifique.

**Structure du programme**

Ce programme, relevant du département de physique, totalise 70 crédits obligatoires, 14 à option et 6 au choix. L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY. Les 6 crédits au choix peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY. Pour être admis aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours PHY 3131, PHY 3214, PHY 3441, PHY 3813, de même que MAT 2130.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A obligatoire*

27 cr.

**Physique fondamentale**

+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique

*Bloc 70 B obligatoire*

28 cr.

**Informatique fondamentale**

+ IFT 1010	4 AH 1 j	Programmation 1
+ IFT 1020	4 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 1063	4 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1214	4 AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+ IFT 1571	4 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT 2010	4 AH 1 j	Structures de données
+ IFT 2121	4 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique

*Bloc 70 C obligatoire*

15 cr.

**Outils mathématiques**

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique

*Bloc 70 D option*

*minimum 0 cr., maximum 14 cr.*

**Compléments de physique**

PHY 2300	3 A 1	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3181	3 A 1 j	Méthodes géométriques en physique
+ PHY 3214	3 A 1 j	Compléments de mécanique statistique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique moderne
+ PHY 3441	4 A 1 j	Électromagnétisme avancé
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3813	4 AH 1 j	Mécanique quantique avancée
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Programme 1-205-1-0

Version 01

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique**

J

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-428  
 Responsable : Laurent J. Lewis (physique)  
 Téléphone : 514-343-6667  
 Télécopieur : 514-343-2071

**Objectifs**

Ce programme vise à assurer à l'étudiant un apprentissage de qualité, à la fois en physique et en informatique, en faisant le pont entre ces deux disciplines afin de lui

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 16 cr.*

**Compléments d'informatique**

+ IFT 1226	4 AH 1 j	Architecture des ordinateurs 1
+ IFT 2030	4 AH 1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT 2102	4 AH 1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2240	4 AH 1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT 2251	4 AH 1 j	Génie logiciel
+ IFT 2421	4 H 1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT 2504	4 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 3030	4 AH 1 j	Bases de données
+ IFT 3051	4 AHE 1 j	Projet d'informatique
+ IFT 3060	4 H 1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT 3162	4 A 1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT 3220	4 A 1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT 3240	4 H 1 j	Simulation et modèles
+ IFT 3320	4 AH 1 j	Téléinformatique
+ IFT 3330	4 A 1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT 3350	4 H 1 j	Infographie
+ IFT 3370	4 A 1 j	Informatique théorique
+ IFT 3380	4 H 1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT 3512	4 H 1 j	Techniques d'optimisation 2
+ IFT 3540	4 A 1 j	Graphes et réseaux
+ IFT 3651	4 A 1 j	Modèles stochastiques

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Outils mathématiques complémentaires**

+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 AH 1 j	Variable complexe
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique

Programme 1-217-1-0

Version 00

## B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie

J

Pavillon Marie-Victorin, bureau C-466

Responsable : Yolande Tanguay (psychoéducation)

Téléphone : 514-343-6111, poste 2530

Télécopieur : 514-343-6951

**Objectifs**

Le programme vise à former des étudiants aptes à aller sur le marché du travail après leurs études de premier cycle dans divers domaines d'intervention psychosociale ou à leur donner les bases requises pour être admis aux études supérieures tant en recherche que dans les programmes plus professionnels qui conduisent aux deux ordres professionnels concernés.

**Destinataires**

Le programme s'adresse notamment aux candidats qui hésitent entre les deux disciplines; qui souhaitent ajouter une dimension appliquée à l'introduction aux notions fondamentales; qui veulent un programme centré sur l'enfance et l'adolescence, en vue d'oeuvrer dans le domaine de la psychologie ou de la psychoéducation. Pour l'étudiant de psychologie intéressé à travailler spécifiquement auprès d'enfants ou de familles, il y a là une plus-value à sa formation. Le programme s'adresse également aux candidats qui désirent poursuivre des études supérieures dans l'une ou l'autre discipline sans avoir à faire de propédeutique. Le programme a donc été élaboré en tenant compte des cours requis par les deux ordres professionnels.

**Structure du programme**

Ce programme comprend 72 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix. L'étudiant doit avoir complété les cours de sigles PSY 1035, 1075, 1105 et 1115 avant de suivre les cours des blocs 70F, 70G, 70H et 70I.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A *obligatoire* *21 cr.*

**Connaissances de base en psychoéducation**

PSE 1100	3 A 1 j	Introduction à la psychoéducation
PSE 1102	3 AH 1 j	Développement socio-affectif 1
+ PSE 1103	3 H 1 j	Développement socio-affectif 2
PSE 1104	3 AH 1 j	Développement cognitif
PSE 1106	3 H 1 j	Écologie sociale du développement

+ PSE 2105	3 A 1 j	Inadaptation, petite enfance et enfance
+ PSE 2106	3 H 1 j	Inadaptation au cours de l'adolescence

Bloc 70 B *obligatoire* *21 cr.*

**Formation professionnelle en psychoéducation**

+ PSE 1109	3 H 1 j	Réseau des services à la jeunesse
PSE 2103	3 H 1 j	Instruments de mesure et d'évaluation
+ PSE 2104	3 A 1 j	Observation des comportements
+ PSE 2108	3 A 1 j	Méthodologie de l'intervention 1
+ PSE 2109	6 A 2 js	Stages
+ PSE 2111	3 H 1 j	Modèles de prévention et d'intervention

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Compléments de formation professionnelle en psychoéducation**

+ PSE 3117	6 A 2 js	Stages
------------	----------	--------

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Approfondissement de l'intervention en psychoéducation**

+ PSE 3105	3 H 1 j	Étude de cas et plans d'intervention
+ PSE 3106	3 H 1 js	Interventions auprès de la famille
+ PSE 3107	3 AH 1 s	Interventions en milieu scolaire
+ PSE 3108	3 A 1 j	Interventions dans la communauté
+ PSE 3109	3 A 1 j	Interventions en milieu résidentiel
+ PSE 3111	3 AH 1 j	La relation psychoéducative
+ PSE 3115	3 H 1 j	Fonctionnement cognitif et intervention
+ PSE 3122	3 A 1 j	Interventions en contexte d'autorité

Bloc 70 E *obligatoire* *30 cr.*

**Connaissances de base en psychologie**

PSY 1004	3 AH 1 j	Techniques d'analyse en psychologie 1
PSY 1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
PSY 1007	3 AH 1 j	Laboratoire 1
PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 1115	3 AHE 1 js	Psychopathologie : introduction
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Biologie et comportement**

PSY 1055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 3032	3 AHE 1 j	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Psychologie, société et culture**

PSY 1128	3 AH 1 j	Psychologie et monde du travail
PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et organisations
PSY 3084	3 A 1 j	Identités et interactions sociales

Bloc 70 H *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Psychologie du développement**

PSY 1127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation
PSY 3090	3 A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
PSY 3254	3 H 1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 70 I *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Compléments de psychologie**

PSY 3044	3 H 1 j	Stress et anxiété
PSY 3046	3 H 1 j	Psychologie de la conscience
PSY 3048	3 H 1 j	Psychologie de la santé 1
PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles
PSY 3075	3 H 1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 3076	3 A 1 j	Identité et processus sociocognitifs
PSY 3078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes
PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine
PSY 3098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 3106	3 H 1 j	La psychologie du rêve
PSY 3114	3 H 1 j	Les troubles mentaux graves
PSY 3116	3 A 1 j	Sociopathologie
PSY 3127	3 H 1 j	Problématique de la prévention
PSY 3249	3 A 1 j	Violence familiale
PSY 3250	3 A 1 j	Violence et agression

PSY 3253	3 A 1 j	Psychologie évolutionniste
PSY 3256	3 H 1 j	Problématique de l'agression sexuelle
PSY 3257	3 A 1 j	Personnalité 2
PSY 3258	3 H 1 j	Psychopathologie 2
PSY 3259	3 A 1 j	Psychologie légale
PSY 3260	3 H 1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après

*Bloc 70 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

#### Formation complémentaire

ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
ANG 1973	3 AE 1 j	Lecture de l'anglais : sciences sociales
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Lecture de l'anglais 2
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2042	3 A 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
+ COM 2355	3 A 1 j	Communication et recherche sociale
CRI 1950	3 AHE 1 js	Introduction à la criminologie
CRI 3213	3 AH 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
IFT 1990	3 AH 1 js	Informatique pour sciences sociales
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
SOL 1100	3 A 1 j	Sociologie générale
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 3406	3 A 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille

Programme 1-257-1-0

Version 01

## B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5118

Responsable : Paul Sabourin (Sociologie)

Téléphone : 514-343-6111, poste 3769

Télécopieur : 514-343-5722

### Objectifs

Le programme vise à développer les compétences en vue de nombreux profils de carrière exigeant les habiletés suivantes : formuler des raisonnements articulant les savoirs théoriques et thématiques de la psychologie et la sociologie; assimiler la littérature scientifique portant sur les comportements humains, qu'elle soit le résultat d'expérimentation, d'observation quantitative ou qualitative; effectuer une démarche de recherche qui s'appuiera sur un choix étendu de méthodologies, de méthodes et de techniques; développer des compétences en termes de flexibilité et de versatilité d'adaptation aux caractéristiques des personnes et des groupes sociaux en situation de travail.

### Destinataires

Le programme vise une clientèle étudiante qui s'intéresse à une formation dans les deux disciplines ou ayant fréquenté l'une ou l'autre des deux disciplines et qui voudra, face au caractère éclaté des cheminements académiques en sciences humaines, se donner une formation plus systématique et cohérente dans ces deux disciplines fondamentales. Soulignons que ce baccalauréat prépare particulièrement aux études supérieures dans les programmes spécialisés de sociologie, de psychologie (recherche), de microsociologie et de psychologie sociale.

### Structure du programme

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 45 à option et 3 au choix. Il donne accès à la maîtrise de recherche en psychologie et en sociologie à l'Université de Montréal.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 75

*Bloc 75 A obligatoire 21 cr.*

#### Les bases disciplinaires de la psychologie et de la sociologie

PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie
SOL 1003	3 H 1 j	Introduction à la sociologie du Québec

SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1100	3 A 1 j	Sociologie générale
SOL 2511	3 A 1 j	Microsociologie

*Bloc 75 B obligatoire 9 cr.*

#### Formation de base en méthodologie quantitative

PSY 1004	3 AH 1 j	Techniques d'analyse en psychologie 1
PSY 1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
+ SOL 2020	3 A 1 j	Méthodologie quantitative 2

*Bloc 75 C obligatoire 6 cr.*

#### Formation de base en méthodologie qualitative

SOL 1090	3 H 1 j	Méthodologie qualitative 1
+ SOL 2090	3 A 1 j	Méthodologie qualitative 2

*Bloc 75 D obligatoire 6 cr.*

#### Synthèse bidisciplinaire : psychologie et sociologie

PSY 2600	3 A 1 j	Bidisciplinarité : psychosociologie 1
+ SOL 3600	3 H 1 j	Bidisciplinarité : psychosociologie 2

*Bloc 75 E option minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

#### Les connaissances fondamentales de la psychologie

PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 1095	3 AH 1 j	Psychologie du développement
PSY 1105	3 AHE 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 1115	3 AHE 1 js	Psychopathologie : introduction
PSY 1127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation
PSY 1128	3 AH 1 j	Psychologie et monde du travail

*Bloc 75 F option minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

#### Les connaissances fondamentales de la sociologie

SOL 1012	3 A 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3 A 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1150	3 H 1 j	Culture et société
SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber
+ SOL 3027	3 A 1 j	Sociologie et société aux États-Unis

*Bloc 75 G option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

#### Individuation et vie sociale

PSY 3044	3 H 1 j	Stress et anxiété
PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles
PSY 3075	3 H 1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 3076	3 A 1 j	Identité et processus sociocognitifs
PSY 3078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes
PSY 3084	3 A 1 j	Identités et interactions sociales
PSY 3098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 3116	3 A 1 j	Sociopathologie

*Bloc 75 H option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

#### Groupes sociaux et relations intergroupes

SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 2410	3 A 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 3404	3 A 1 j	Sociologie des femmes
SOL 3406	3 A 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3505	3 AH 1 j	Sociologie : thèmes choisis

*Bloc 75 I option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

#### L'approche psychologique et sociologique des champs d'activité humaine

PSY 3048	3 H 1 j	Psychologie de la santé 1
PSY 3073	3 H 1 s	Psychologie des groupes et organisations
PSY 3074	3 A 1 j	Psychologie et monde du travail 2
SOL 2015	3 A 1 j	Sociologie du travail
SOL 2107	3 H 1 j	Sociologie politique
SOL 2208	3 A 1 j	Sociologie économique
SOL 3102	3 A 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 3103	3 A 1 j	Sociologie de la santé
SOL 3306	3 H 1 j	Sociologie des religions
SOL 3405	3 H 1 j	Sociologie de l'économie sociale
SOL 3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille

Bloc 75 J option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

**Les démarches méthodologiques quantitatives et qualitatives**

IFT 1990	3 AH 1 js	Informatique pour sciences sociales
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
SOL 3018	3 AHE 1 j	Travaux pratiques
+ SOL 3025	3 A 1 j	Étude de cas
+ SOL 3055	3 H 1 j	Analyse multidimensionnelle
+ SOL 3065	3 A 1 j	Analyse des données institutionnelles
+ SOL 3075	3 H 1 j	Analyse de réseaux et systémique

Programme 1-247-1-0

Version 01

**B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie**

J

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4014

Responsable : André J. Bélanger (science politique)

Téléphone : 514-343-6578

Télocopieur : 514-343-2360

Courriel : bidiphil@pol.umontreal.ca

**Objectifs**

L'objectif de ce baccalauréat est de permettre aux étudiants de développer des compétences générales et transférables qu'ils pourront maîtriser davantage lors de leurs études de 2e cycle (en science politique ou en philosophie) ou lorsqu'ils seront appelés à oeuvrer dans divers milieux de travail. En effet, les objectifs de formation du programme débouchent sur des perspectives de carrière à la fois dans le domaine de la recherche et de l'enseignement universitaires, mais aussi dans des contextes professionnels plus spécifiques tels que le journalisme, la fonction publique, les relations diplomatiques, les institutions internationales et les organismes non gouvernementaux.

**Destinataires**

Ce baccalauréat est destiné à des candidats qui présentent un excellent profil académique, dans la mesure où les aptitudes requises afin d'évoluer dans deux domaines d'études intégrés l'un à l'autre exigent sans doute des qualités intellectuelles manifestes.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 48 à option et 6 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours PHI (auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70 P et le cours PEP 2000) et 42 crédits de cours POL (auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70 O et les cours PEP 1000 et PEP 3000) devront avoir été complétés.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

<b>Bloc 70 A</b> obligatoire		9 cr.
PEP 1000	3 A 1 j	Analyse politique théorique
PEP 2000	3 A 1 j	Enjeux philosophiques du politique
PEP 3000	3 A 1 j	Épistémologie des théories politiques

<b>Bloc 70 B</b> obligatoire		15 cr.
------------------------------	--	--------

**Fondements philosophiques**

PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote

<b>Bloc 70 C</b> obligatoire		12 cr.
------------------------------	--	--------

**Volet science politique**

POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques
POL 1009	3 AH 1 j	Politique comparée
POL 1600	3 AH 1 j	Relations internationales
POL 1803	3 AH 1 j	Introduction à l'analyse quantitative

<b>Bloc 70 D</b> option		minimum 3 cr., maximum 6 cr.
-------------------------	--	------------------------------

**Philosophie de la connaissance**

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 A 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3 H 1 j	Philosophie des sciences humaines

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

**Tradition philosophique**

PHI 1860	3 H 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 H 1 j	L'empirisme moderne
PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 H 1 j	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 3530	3 A 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3 H 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote

Bloc 70 F option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

**Philosophie politique**

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2425	3 H 1 js	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 3460	3 H 1 js	Histoire de la philosophie politique
PHI 3625	3 H 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 A 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3635	3 H 1 j	Économie et politique: aspects normatifs
PHI 3660	3 H 1 j	Philosophie du droit
PHI 3805	3 A 1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 70 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

**Esthétique, herméneutique**

PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 3255	3 A 1 j	Esthétique contemporaine
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
PHI 3730	3 A 1 j	Herméneutique philosophique 1
PHI 3735	3 H 1 j	Herméneutique philosophique 2
PHI 3755	3 H 1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger

Bloc 70 H option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

**Pensée politique**

POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3 H 1 j	Idées politiques au Canada
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques

Bloc 70 I option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

**Méthodologies**

POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 70 J option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

**Politique comparée**

POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 3400	3 AH 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement

Bloc 70 K option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

**Systèmes politiques**

POL 1020	3 AH 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2160	3 AH 1 j	Vie politique municipale et régionale
POL 2280	3 AH 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AH 1 j	La communauté des États indépendants
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens

POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2840	3 AH 1 j	Enjeux politiques au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3 AH 1 j	Système politique québécois 1
POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique

Bloc 70 L option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

**Forces et comportements**

POL 2005	3 AH 1 j	Les élections
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3910	3 AH 1 j	Les femmes et la politique

Bloc 70 M option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

**Administration et politiques publiques**

POL 1330	3 AH 1 j	Administration et politiques publiques
POL 2025	3 AH 1 j	Politique et économie
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AH 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie

Bloc 70 N option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

**Relations internationales**

POL 2004	3 AH 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2510	3 AH 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AH 1 j	La coopération internationale

Bloc 70 O option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

**Sociologie et sciences économiques**

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber
+ SOL 3008	3 H 1 j	Débats théoriques contemporains

Bloc 70 P option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

**Culture et langue allemandes**

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
ALL 1979	3 AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL 1982	3 H 1 s	Lecture en langue allemande 2

**Centre canadien d'études allemandes et européennes**

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 525  
 Directeur : Philippe Despoix (littérature comparée)  
 Téléphone : 514-343-6763  
 Télécopieur : 514-343-7187  
 Courriel : cceae@umontreal.ca  
 www.cceae.umontreal.ca

Le Centre canadien d'études allemandes et européennes, fondé en 1997 grâce à l'initiative de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), relève conjointement de l'Université de Montréal et de l'Université York (Toronto). Il a pour objectif de développer la recherche et l'enseignement universitaire en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire.

Une trentaine de professeurs de plusieurs facultés, départements et universités participent aux activités de recherche du Centre.

Le Centre offre deux programmes : le Mineur en études européennes et le Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen (cycles supérieurs).

Programme 1-108-4-0

Version 00

**Mineur en études européennes**

J

Directeur : Philippe Despoix (littérature comparée)  
 Téléphone : 514-343-6763

**Objectifs**

L'objectif principal du programme est de sensibiliser l'étudiant aux spécificités historiques et actuelles de l'Europe comme aire géographique, culturelle, sociale, économique et politique. Il devra comprendre les processus ayant généré cette spécificité et qui se poursuivent dans l'intégration européenne avec sa création de nouvelles formes de citoyenneté, d'identité et d'organisation sociopolitique. Parallèlement, l'étudiant sera amené à reconnaître l'interdépendance des processus culturels, sociaux, politiques et économiques et ainsi dépasser le cloisonnement disciplinaire. À la fin du programme, l'étudiant devrait avoir une connaissance intégrée de la réalité européenne dont il pourra se servir dans une profession appliquée ou aux études supérieures.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires et 27 à option.  
 Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A obligatoire 3 cr.

**Introduction aux études européennes**

EAE 1000	3 A 1 j	Introduction aux études européennes
----------	---------	-------------------------------------

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

**Politique, société et économie en Europe**

ECN 1967	3 AE 1 j	Économie de l'Europe
ECN 1970	3 E 1 j	Économie des pays de l'Europe de l'Est
GEO 3452	3 H 1 j	L'Europe
HST 2256	3 A 1 j	Histoire économique de l'Europe
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 3410	3 AH 1 j	Les modernisations politiques en Europe
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

**Histoire et cultures européennes**

ANT 3850	3 A 1 j	Aire culturelle : Europe
ESP 2400	3 AHE 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
HAR 1190	3 AE 1 js	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 2252	3 A 1 j	Prémises de la modernité artistique
HAR 2850	3 A 1 j	Les abstractions en Europe avant 1950
HAR 3612	3 H 1 j	Villes et architectures du XXe siècle
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
LCO 1020	3 A 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 3020	3 A 1 j	Littérature et diversité humaine



LSL	3082	3 H	1 s	Aperçu des littératures slaves
MUL	1107	3 AH	1 j	Histoire de la musique 5
PHI	1520	3 H	1 j	Introduction à la métaphysique
PHI	2615	3 A	1 j	Philosophie des Lumières
PHI	3460	3 H	1 js	Histoire de la philosophie politique

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Cours monographiques sur les pays de l'Europe**

ALL	1310	3 A	1 j	Civilisation allemande (fr.)
ANG	1021	3 A	1 j	Contemporary British and Irish Culture
ESP	1215	3 A	1 j	Civilisation espagnole
HST	2212	3 H	1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST	2262	3 A	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST	2267	3 H	1 j	Histoire de la France contemporaine
HST	2275	3 H	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST	2284	3 A	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
ITL	1120	3 A	1 j	Introduction à la culture italienne
PHI	2405	3 H	1 j	Théories éthiques modernes
POL	2110	3 AH	1 j	La France
POL	2280	3 AH	1 j	Le système politique de la Russie
POL	2281	3 AH	1 j	La communauté des États indépendants
PTG	1210	3 AH	1 js	Introduction à la culture portugaise
RUS	1050	3 A	1 j	Russie ancienne et moderne: introduction

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Langues européennes**

ALL	1011	3 A	1 j	Cours pratique d'allemand 1
ALL	1012	3 A	1 j	Cours pratique d'allemand 2
ALL	1014	3 A	1 j	Grammaire fondamentale 1
ALL	1015	3 A	1 j	Grammaire fondamentale 2
ALL	1090	3 H	1 j	Grammaire fondamentale 3
ALL	1110	3 H	1 j	Allemand écrit
ALL	1210	3 H	1 j	Textes littéraires et scientifiques
ALL	1380	3 H	1 j	Allemand moderne parlé
ALL	1951	6 A	2 j	Allemand élémentaire
+ ALL	1952	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL	1954	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL	1955	3 AHE	1 s	Allemand avancé 1
+ ALL	1956	3 AH	1 s	Allemand avancé 2
ALL	1979	3 AE	1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL	1980	3 AE	1 j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL	1982	3 H	1 s	Lecture en langue allemande 2
+ ALL	1983	3 AE	1 s	Lecture en langue allemande 3
ALL	2010	3 A	1 j	Grammaire approfondie
ESP	1951	6 A	2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP	1952	3 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP	1953	3 AHE	1 js	Espagnol avancé
ESP	1991	6 AHE	1 js	Espagnol élémentaire
+ ESP	1996	6 AHE	1 js	Espagnol intermédiaire et avancé
+ ESP	2510	3 AHE	1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP	2525	3 AH	1 j	Composition espagnole 1
+ ESP	2535	3 H	1 j	Composition espagnole 2
+ ESP	2536	3 AH	1 j	Grammaire avancée
+ ESP	3610	3 H	1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
+ ITL	1070	3 AH	1 js	Grammaire avancée 1
ITL	1951	6 A	2 js	Italien élémentaire
ITL	1951H	6 AHE	1 js	Italien élémentaire
+ ITL	1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire
+ ITL	1953	3 AH	1 s	Italien avancé
ITL	2040	3 HE	1 j	Italien parlé
+ ITL	2070	3 AH	1 j	Grammaire avancée 2
PTG	1951	6 AH	1 js	Portugais élémentaire
+ PTG	1952	3 AH	1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG	1953	3 AH	1 js	Portugais avancé
+ PTG	1954	3 H	1 s	Portugais idiomatique et composition
+ PTG	1955	3 A	1 s	Portugais:communications orale et écrite
RUS	1010	6 A	1 j	Langue russe 1
+ RUS	1011	6 H	1 j	Langue russe 2
+ RUS	1014	6 H	1 js	Éléments de grammaire russe
RUS	1951	6 AHE	1 js	Russe élémentaire
+ RUS	1996	6 AH	1 js	Russe intermédiaire et avancé
+ RUS	2010	3 A	1 js	Morphologie et syntaxe russes
+ RUS	2030	3 AH	1 js	Composition russe

RUS	3020	3 A	1 js	Russe parlé 3
+ RUS	3030	3 A	1 js	Stylistique russe

**Centre d'études de l'Asie de l'Est**

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 420

Directeur : David Ownby (histoire)

Téléphone : 514-343-5970

Télécopieur : 514-343-7716

Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca

[www.cetase.umontreal.ca](http://www.cetase.umontreal.ca)

Le Centre d'études de l'Asie de l'Est a été établi pour assumer la coordination et le développement de la recherche académique, de l'enseignement et d'autres activités reliées à l'Asie de l'Est à l'Université de Montréal depuis 1976. Le Centre compte parmi ses membres des spécialistes de langues, littérature, cinéma, histoire, philosophie, économie, géographie, anthropologie et communication de l'Asie de l'Est.

Des professeurs de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études, notamment Bernard Bernier (anthropologie), Fred Bild (professeur invité), Claude Comtois (géographie), Rodolphe De Koninck (géographie, titulaire de la Chaire des études asiatiques), Diane Éthier (science politique), Peter M. Foggin (géographie), Anna Ghiglione (philosophie), Takehiro Kanaya (responsable de l'enseignement des cours de langue japonaise et chargé de cours), Charles Le Blanc (philosophie, professeur émérite), Tonglin Lu (littérature comparée), Laurence Monnais-Rousselot (histoire), Livia Monnet (littérature comparée), Yuko Murakami (chargée de cours), Akémi Ohta-Mallete (chargée de cours), David Ownby (histoire), Michel Richard (chargé de cours), Seong-Sook Yim (responsable de l'enseignement des cours de langue coréenne, chargée de cours), Hongju Yu (responsable de l'enseignement des cours de langue chinoise, chargé de cours), Huijun Zhou (chargée de cours), Hong Phuc Bui (chargée de cours), Thi Ngoc Lan Ngoc (chargée de cours).

Programme 1-097-2-0

Version 03

**Majeur en études est-asiatiques\***

J

Responsable : David Ownby (histoire)

Téléphone : 514-343-5800

Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca

**Objectifs**

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir de solides notions langagières, culturelles et régionales sur l'Asie de l'Est tout en complétant sa formation par un mineur en sciences humaines ou en sciences sociales.

**Structure du programme**

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 15 crédits obligatoires, 45 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 15 crédits obligatoires, 45 à option et 0 au choix. L'orientation Corée comprend les segments 01 et 73, avec 15 crédits obligatoires, 45 à option et 0 au choix. L'orientation Vietnam comprend les segments 01 et 74, avec 15 crédits obligatoires, 45 à option et 0 au choix. Les étudiants inscrits dans les orientations Vietnam et Corée doivent suivre un minimum de 18 crédits dans le bloc 01B.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux quatre orientations**

Bloc 01 A *obligatoire*

15 cr.

**Formation est-asiatique de base**

AES	1010	3 H	1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Chine
AES	1020	3 A	1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Japon
AES	1030	3 A	1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Corée
HST	1046	3 A	1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST	1047	3 H	1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne

Bloc 01 B *option*

*minimum 6 cr., maximum 36 cr.*

**Formation est-asiatique complémentaire**

AES	3010	3 AH	1 j	Analyse de textes chinois classiques
AES	3030	3 AH	1 j	Civilisation chinoise par les textes
AES	3031	3 AH	1 j	Civilisation japonaise par les textes
AES	3032	3 H	1 j	Analyse de la culture de la Corée
AES	3510	3 AH	1 j	Séminaire de recherche sur la Corée

\* Ce programme est en cours de modification.

+ AES 3610	3 H 1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3710	3 H 1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3810	3 AH 1 j	Séminaire de recherches sur la Chine
AES 3910	3 AH 1 j	Séminaire de recherches sur le Japon
ANT 3164	3 H 1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3 H 1 j	Aire culturelle : Japon
ANT 3866	3 H 1 js	Aire culturelle : la Chine
CHN 2011	3 A 1 j	Introduction à la littérature chinoise
CHN 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise du XXe siècle
CIN 2085	3 H 1 j	Cinéma est-asiatique
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A 1 js	L'Asie du Sud-Est
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 H 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
JPN 2020	3 AH 1 j	Introduction à la littérature japonaise
JPN 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise du XXe siècle
JPN 3020	3 A 1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
JPN 3021	3 H 1 j	Culture des femmes au Japon moderne
PHI 2960	3 A 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Complément de formation**

ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1611	3 A 1 j	Langage, culture, société
COM 2001	3 AH 1 j	Communication internationale
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
EAM 1000	3 H 1 s	Littérature universelle
GEO 2833	3 A 1 js	La carte du monde actuel
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
MUL 3301	3 A 1	Panorama des musiques du monde 1
PHI 2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
SRL 2020	3 AHE 1 js	Hindouisme et bouddhisme

**Segment 71 Propre à l'orientation Chine**

Bloc 71 A option minimum 6 cr., maximum 36 cr.

**Langue chinoise**

CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1060H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 1085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 2050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 2060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 2070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 2080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

**Segment 72 Propre à l'orientation Japon**

Bloc 72 A option minimum 6 cr., maximum 36 cr.

**Langue japonaise**

JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1060H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1075	6 A 1 j	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1075H	6 A 2 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 2050	3 A 1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 2060	3 H 1 js	Japonais avancé : langue parlée 2

+ JPN 2070	3 A 1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 2080	3 H 1 js	Japonais avancé : langue écrite 2

**Segment 73 Propre à l'orientation Corée**

Bloc 73 A option minimum 6 cr., maximum 24 cr.

**Langue coréenne**

CRN 1050	6 A 1 js	Coréen élémentaire 1
CRN 1050H	6 A 2 js	Coréen élémentaire 1
+ CRN 1060	6 H 1 js	Coréen élémentaire 2
+ CRN 1075	6 A 1 js	Coréen intermédiaire 1
+ CRN 1075H	6 A 2 js	Coréen intermédiaire 1
+ CRN 1085	6 H 1 js	Coréen intermédiaire 2
CRN 1085H	6 A 2 js	Coréen intermédiaire 2

**Segment 74 Propre à l'orientation Vietnam**

Bloc 74 A option minimum 6 cr., maximum 24 cr.

**Langue vietnamienne**

VNM 1050	6 AE 1 j	Vietnamien élémentaire 1
VNM 1050H	6 A 2 js	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM 1060	6 H 1 j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1060H	6 A 2 js	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1070	6 A 1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 1070H	6 A 2 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 1080	6 H 1 j	Vietnamien intermédiaire 2

**Programme 1-097-4-0**

Version 03

**Mineur en études est-asiatiques\***

**J**

Responsable : David Ownby (histoire)

Téléphone : 514-343-5800

Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca

**Objectifs**

Ce programme fournit une initiation aux langues et cultures des pays de l'Asie de l'Est qui bonifie des études dans un domaine des sciences humaines ou des sciences sociales.

**Structure du programme**

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 15 crédits obligatoires, 15 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 15 crédits obligatoires, 15 à option et 0 au choix. L'orientation Corée comprend les segments 01 et 73, avec 15 crédits obligatoires, 15 à option et 0 au choix. L'orientation Vietnam comprend les segments 01 et 74, avec 15 crédits obligatoires, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux quatre orientations**

Bloc 01 A obligatoire 15 cr.

**Formation est-asiatique de base**

AES 1010	3 H 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Chine
AES 1020	3 A 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Japon
AES 1030	3 A 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Corée
HST 1046	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST 1047	3 H 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

**Formation est-asiatique complémentaire**

AES 3010	3 AH 1 j	Analyse de textes chinois classiques
AES 3030	3 AH 1 j	Civilisation chinoise par les textes
AES 3031	3 AH 1 j	Civilisation japonaise par les textes
AES 3032	3 H 1 j	Analyse de la culture de la Corée
AES 3510	3 AH 1 j	Séminaire de recherche sur la Corée
+ AES 3610	3 H 1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3710	3 H 1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3810	3 AH 1 j	Séminaire de recherches sur la Chine
AES 3910	3 AH 1 j	Séminaire de recherches sur le Japon
ANT 3164	3 H 1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3 H 1 j	Aire culturelle : Japon
ANT 3866	3 H 1 js	Aire culturelle : la Chine

\* Ce programme est en cours de modification.

CHN 2011	3 A 1 j	Introduction à la littérature chinoise
CHN 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise du XXe siècle
CIN 2085	3 H 1 j	Cinéma est-asiatique
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A 1 js	L'Asie du Sud-Est
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 H 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
JPN 2020	3 AH 1 j	Introduction à la littérature japonaise
JPN 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise du XXe siècle
JPN 3020	3 A 1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
JPN 3021	3 H 1 j	Culture des femmes au Japon moderne
PHI 2960	3 A 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

**Segment 71 Propre à l'orientation Chine**

Bloc 71 A *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Langue chinoise**

CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1060H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 1085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 2050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 2060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 2070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 2080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

**Segment 72 Propre à l'orientation Japon**

Bloc 72 A *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Langue japonaise**

JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1060H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1075	6 A 1 j	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1075H	6 A 2 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 2050	3 A 1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 2060	3 H 1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 2070	3 A 1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 2080	3 H 1 js	Japonais avancé : langue écrite 2

**Segment 73 Propre à l'orientation Corée**

Bloc 73 A *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Langue coréenne**

CRN 1050	6 A 1 js	Coréen élémentaire 1
CRN 1050H	6 A 2 js	Coréen élémentaire 1
+ CRN 1060	6 H 1 js	Coréen élémentaire 2
+ CRN 1075	6 A 1 js	Coréen intermédiaire 1
+ CRN 1075H	6 A 2 js	Coréen intermédiaire 1
+ CRN 1085	6 H 1 js	Coréen intermédiaire 2
CRN 1085H	6 A 2 js	Coréen intermédiaire 2

**Segment 74 Propre à l'orientation Vietnam**

Bloc 74 A *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

**Langue vietnamienne**

VNM 1050	6 AE 1 j	Vietnamien élémentaire 1
VNM 1050H	6 A 2 js	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM 1060	6 H 1 j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1060H	6 A 2 js	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1070	6 A 1 js	Vietnamien intermédiaire 1

+ VNM 1070H	6 A 2 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 1080	6 H 1 j	Vietnamien intermédiaire 2

**Programme 1-096-1-0**

Version 01

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie\***

J

Responsable : Bernard Bernier (anthropologie)

Téléphone : 514-343-5800

Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca

**Objectifs**

Ce programme permet à l'étudiant de comprendre l'humain à partir des caractéristiques biologiques, culturelles, sociales et économiques des sociétés. L'intégration de l'anthropologie physique, de l'archéologie, de l'anthropologie sociale et de l'ethnolinguistique appliquée à l'Asie de l'Est permettra aux étudiants d'évaluer l'impact des constantes culturelles, dans le contexte des communautés asiatiques à Montréal, au Québec et au Canada.

**Structure du programme**

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 18 crédits obligatoires, 72 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 18 crédits obligatoires, 72 à option et 0 au choix. L'orientation Corée comprend les segments 01 et 73, avec 18 crédits obligatoires, 72 à option et 0 au choix. L'orientation Vietnam comprend les segments 01 et 74, avec 18 crédits obligatoires, 72 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux quatre orientations**

Bloc 01 A *obligatoire* *18 cr.*

**Formation est-asiatique de base**

AES 1010	3 H 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Chine
AES 1020	3 A 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Japon
AES 1030	3 A 1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Corée
ANT 3164	3 H 1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3 H 1 j	Aire culturelle : Japon
ANT 3866	3 H 1 js	Aire culturelle : la Chine

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Formation en ethnologie**

ANT 1010	3 H 1 j	Les théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Formation en archéologie**

ANT 1210	3 A 1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Formation en anthropologie biologique**

ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3 H 1 j	Introduction à la variation biologique

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Formation en ethnolinguistique**

ANT 1611	3 A 1 j	Langage, culture, société
ANT 1613	3 H 1 j	Anthropologie linguistique

Bloc 01 F *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Formation méthodologique**

ANT 2065	3 H 1 js	Méthodologie anthropologique
ANT 3081	3 A 1 j	Analyses quantitatives en anthropologie

Bloc 01 G *option* *minimum 6 cr., maximum 24 cr.*

**Formation est-asiatique complémentaire**

AES 3010	3 AH 1 j	Analyse de textes chinois classiques
AES 3030	3 AH 1 j	Civilisation chinoise par les textes
AES 3031	3 AH 1 j	Civilisation japonaise par les textes
AES 3032	3 H 1 j	Analyse de la culture de la Corée
AES 3510	3 AH 1 j	Séminaire de recherche sur la Corée
+ AES 3610	3 H 1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est

\* Ce programme est en cours de modification.

AES 3710	3 H 1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3810	3 AH 1 j	Séminaire de recherches sur la Chine
AES 3910	3 AH 1 j	Séminaire de recherches sur le Japon
CHN 2011	3 A 1 j	Introduction à la littérature chinoise
CHN 2012	3 H 1 j	Littérature chinoise du XXe siècle
CIN 2085	3 H 1 j	Cinéma est-asiatique
ECN 1961	3 H 1 j	Économie de l'Asie
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A 1 js	L'Asie du Sud-Est
HST 1046	3 A 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST 1047	3 H 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne
HST 2619	3 H 1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 H 1 j	La Chine en révolution
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 H 1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
JPN 2020	3 AH 1 j	Introduction à la littérature japonaise
JPN 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise du XXe siècle
JPN 3020	3 A 1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
JPN 3021	3 H 1 j	Culture des femmes au Japon moderne
PHI 2960	3 A 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AH 1 j	Le Japon
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

Bloc 01 H option minimum 6 cr., maximum 24 cr.

#### Formation anthropologique complémentaire

ANT 1018	3 H 1 js	Étude des systèmes de parenté
ANT 2020	3 A 1 js	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3 H 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 2030	3 H 1 j	Écologie culturelle
ANT 2042	3 A 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
ANT 2058	3 H 1 j	Les technologies
ANT 2070	3 A 1 j	Techniques de la collecte des données
+ ANT 2210	3 H 1 j	Techniques de recherche en archéologie
+ ANT 2220	3 H 1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+ ANT 2260	3 A 1 j	Méthodes et concepts en archéologie 1
ANT 2423	3 H 1 j	Biologie et environnement socioculturel
ANT 2430	3 A 1 j	Introduction à la paléontologie humaine
ANT 2440	3 A 1 j	Génétique et anthropologie
ANT 2454	3 A 1 j	Introduction à la primatologie
ANT 2480	3 A 1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
ANT 2611	3 A 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3 A 1 j	Langages et systèmes symboliques
ANT 2660	3 A 1 j	Langue et identité sociale
ANT 2665	3 A 1 j	Description ethnolinguistique
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3 A 1 js	Anthropologie et développement
+ ANT 3050	3 A 1 j	Anthropologie psychologique
ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3065	3 A 1 j	Critiques des théories anthropologiques
ANT 3072	3 A 1 j	Analyse qualitative des données
+ ANT 3230	3 H 1 j	Le paléolithique
+ ANT 3260	3 H 1 j	Méthodes et concepts en archéologie 2
ANT 3266	3 H 1 j	Archéologie: approche interdisciplinaire
+ ANT 3283	6 A 1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
+ ANT 3341	3 A 1 j	Archéologie des sociétés pré-agricoles
ANT 3420	3 H 1 j	Interactions bioculturelles
ANT 3440	3 H 1 j	Génétique du comportement humain
+ ANT 3460	3 H 1 j	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3612	3 H 1 j	Recherche en communauté linguistique
ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poésie
ANT 3631	3 A 1 j	Changement social et linguistique
ANT 3809	3 A 1 j	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3 H 1 j	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3813	3 E 1 j	Séminaire d'archéologie
ANT 3814	3 A 1 j	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3815	3 A 1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 3850	3 A 1 j	Aire culturelle : Europe
ANT 3854	3 A 1 j	Aire: les Autochtones de l'Est canadien

ANT 3855	3 H 1 j	Aire culturelle : l'Ouest de l'Amérique
+ ANT 3858	3 H 1 j	Aire culturelle : Amérique du Sud
ANT 3859	3 A 1 j	Aire culturelle méso-américaine
ANT 3860	3 A 1 j	Aire : l'Afrique au sud du Sahara
ANT 3861	3 A 1 js	Aire culturelle: le monde arabo-musulman
ANT 3875	3 A 1 j	Aire culturelle : Asie du Sud
ANT 3876	3 A 1 j	Aire culturelle : Caucase
ANT 3881	3 A 1 j	Aire : Méso-Amérique précolombienne
+ ANT 3882	3 H 1 j	Aire culturelle : préhistoire du Québec
+ ANT 3883	3 A 1 j	Préhistoire de l'Asie du Sud-ouest

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

#### Complément de formation

COM 2001	3 AH 1 j	Communication internationale
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
EAM 1000	3 H 1 s	Littérature universelle
GEO 2833	3 A 1 js	La carte du monde actuel
LCO 2011	3 H 1 js	Études comparatives des récits
MUL 3301	3 A 1	Panorama des musiques du monde 1
PHI 2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
SRL 2020	3 AHE 1 js	Hindouisme et bouddhisme

#### Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

#### Langue chinoise

CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1060H	6 A 2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 1085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 2050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 2060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 2070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 2080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

#### Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

#### Langue japonaise

JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1060H	6 A 2 s	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1075	6 A 1 j	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1075H	6 A 2 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 2050	3 A 1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 2060	3 H 1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 2070	3 A 1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 2080	3 H 1 js	Japonais avancé : langue écrite 2

#### Segment 73 Propre à l'orientation Corée

Bloc 73 A option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

#### Langue coréenne

CRN 1050	6 A 1 js	Coréen élémentaire 1
CRN 1050H	6 A 2 js	Coréen élémentaire 1
+ CRN 1060	6 H 1 js	Coréen élémentaire 2
+ CRN 1075	6 A 1 js	Coréen intermédiaire 1
+ CRN 1075H	6 A 2 js	Coréen intermédiaire 1
+ CRN 1085	6 H 1 js	Coréen intermédiaire 2
+ CRN 1085H	6 A 2 js	Coréen intermédiaire 2

#### Segment 74 Propre à l'orientation Vietnam

Bloc 74 A option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

#### Langue vietnamienne

VNM 1050	6 AE 1 j	Vietnamien élémentaire 1
VNM 1050H	6 A 2 js	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM 1060	6 H 1 j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1060H	6 A 2 js	Vietnamien élémentaire 2

+ VNM 1070	6 A	1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 1070H	6 A	2 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 1080	6 H	1 j	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-098-1-0

Version 01

## B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie\*

J

Responsable (géographie) : Peter M. Foggin

Responsable (histoire) : David Ownby

Téléphone : 514-343-5800

Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca

### Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances théoriques et techniques des géosystèmes naturels et des activités humaines qui s'y insèrent ainsi qu'une maîtrise des langues et cultures de la Chine, du Japon, de la Corée et du Viêt Nam. L'objectif consiste à former des professionnels capables de concevoir les problèmes de gestion des grands ensembles territoriaux, d'effectuer des analyses spatiales, d'élaborer des stratégies d'intervention et de diriger des équipes.

### Structure du programme

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 42 crédits obligatoires, 48 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 42 crédits obligatoires, 48 à option et 0 au choix. L'orientation Corée comprend les segments 01 et 73, avec 42 crédits obligatoires, 48 à option et 0 au choix. L'orientation Viêt Nam comprend les segments 01 et 74, avec 42 crédits obligatoires, 48 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 01 Commun aux quatre orientations

*Bloc 01 A* obligatoire 21 cr.

#### Formation est-asiatique de base

AES 1010	3 H	1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Chine
AES 1020	3 A	1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Japon
AES 1030	3 A	1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Corée
GEO 3412	3 A	1 js	La Chine
GEO 3422	3 A	1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H	1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A	1 js	L'Asie du Sud-Est

*Bloc 01 B* obligatoire 21 cr.

#### Formation géographique de base

GEO 1112	3 A	1 j	Le géosystème planétaire
GEO 1122	3 H	1 j	Les équilibres zonaux
GEO 1212	3 A	1 j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3 H	1 j	Le système monde
GEO 1532	3 H	1 js	Cartographie
GEO 1542	3 A	1 js	Photo-interprétation et télédétection
GEO 2212	3 H	1 j	Géographie du développement

*Bloc 01 C* option minimum 6 cr., maximum 30 cr.

#### Formation est-asiatique complémentaire

AES 3010	3 AH	1 j	Analyse de textes chinois classiques
AES 3030	3 AH	1 j	Civilisation chinoise par les textes
AES 3031	3 AH	1 j	Civilisation japonaise par les textes
AES 3032	3 H	1 j	Analyse de la culture de la Corée
AES 3510	3 AH	1 j	Séminaire de recherche sur la Corée
+ AES 3610	3 H	1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3710	3 H	1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3810	3 AH	1 j	Séminaire de recherches sur la Chine
AES 3910	3 AH	1 j	Séminaire de recherches sur le Japon
ANT 3164	3 H	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3 H	1 j	Aire culturelle : Japon
ANT 3866	3 H	1 js	Aire culturelle : la Chine
CHN 2011	3 A	1 j	Introduction à la littérature chinoise
CHN 2012	3 H	1 j	Littérature chinoise du XXe siècle
CIN 2085	3 H	1 j	Cinéma est-asiatique
ECN 1961	3 H	1 j	Économie de l'Asie
HST 1046	3 A	1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST 1047	3 H	1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne

HST 2619	3 H	1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 H	1 j	La Chine en révolution
HST 2624	3 A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H	1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 H	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques
JPN 2020	3 AH	1 j	Introduction à la littérature japonaise
JPN 2021	3 H	1 j	Littérature japonaise du XXe siècle
JPN 3020	3 A	1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
JPN 3021	3 H	1 j	Culture des femmes au Japon moderne
PHI 2960	3 A	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
POL 2751	3 AH	1 j	La Chine
POL 2752	3 AH	1 j	Le Japon
POL 2860	3 AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

*Bloc 01 D* option minimum 6 cr., maximum 30 cr.

#### Formation géographique complémentaire

GEO 1312	3 A	1 j	Géographie et environnement
GEO 1512	3 A	1 js	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H	1 js	Géographie quantitative 2
GEO 2112	3 A	1 j	Phytogéographie
GEO 2122	3 AH	1 js	Climatologie
GEO 2222	3 A	1 j	Géographie des activités économiques
GEO 2232	3 A	1 j	Géographie sociale et des populations
+ GEO 2312	3 H	1 j	Gestion des ressources
+ GEO 2512	3 A	1 j	Systèmes d'information géographique
GEO 3112	3 A	1 js	Géomorphologie
+ GEO 3132	3 H	1 j	Reconstitutions paléo-environnementales
+ GEO 3222	3 A	1 j	Transport et réseaux géographiques
+ GEO 3232	3 H	1 j	Géographie politique
GEO 3322	3 A	1 j	Géographie de la santé et environnement
GEO 3472	3 H	1 j	Agricultures et paysanneries d'Asie

### Segment 71 Propre à l'orientation Chine

*Bloc 71 A* option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

#### Langue chinoise

CHN 1050	6 AE	1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 A	2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1060H	6 A	2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1075	6 AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 1085	6 HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 2050	3 AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 2060	3 HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 2070	3 AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 2080	3 HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

### Segment 72 Propre à l'orientation Japon

*Bloc 72 A* option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

#### Langue japonaise

JPN 1050	6 AE	1 j	Japonais élémentaire 1
JPN 1050H	6 A	2 s	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H	1 j	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1060H	6 A	2 s	Japonais élémentaire 2
+ JPN 1075	6 A	1 j	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1075H	6 A	2 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 1085	6 H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 2050	3 A	1 js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 2060	3 H	1 js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 2070	3 A	1 js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 2080	3 H	1 js	Japonais avancé : langue écrite 2

### Segment 73 Propre à l'orientation Corée

*Bloc 73 A* option minimum 6 cr., maximum 24 cr.

#### Langue coréenne

CRN 1050	6 A	1 js	Coréen élémentaire 1
CRN 1050H	6 A	2 js	Coréen élémentaire 1
+ CRN 1060	6 H	1 js	Coréen élémentaire 2
+ CRN 1075	6 A	1 js	Coréen intermédiaire 1
+ CRN 1075H	6 A	2 js	Coréen intermédiaire 1
+ CRN 1085	6 H	1 js	Coréen intermédiaire 2
CRN 1085H	6 A	2 js	Coréen intermédiaire 2

\* Ce programme est en cours de modification.

**Segment 74 Propre à l'orientation Viêtnam**

Bloc 74 A option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

**Langue vietnamienne**

VNM 1050	6 AE	1 j	Vietnamien élémentaire 1
VNM 1050H	6 A	2 js	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM 1060	6 H	1 j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1060H	6 A	2 js	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM 1070	6 A	1 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 1070H	6 A	2 js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM 1080	6 H	1 j	Vietnamien intermédiaire 2

Programme 1-099-1-0

Version 01

**B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire\***

J

Responsable : David Ownby (histoire)

Téléphone : 514-343-5800

Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca

**Objectifs**

Ce programme consiste à former des étudiants capables d'identifier des expériences acquises lors de l'élaboration de scénarios. En définissant des orientations en fonction d'une aire spatio-temporelle (Asie de l'Est) et de recoupements thématiques (institutions, relations internationales et religion), les étudiants seront en mesure d'intégrer les conditions matérielles, politiques et spirituelles qui déterminent l'évolution de l'Asie de l'Est en ayant la capacité de tenir compte de spécificités culturelles qu'ils auront acquises.

**Structure du programme**

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Corée comprend les segments 01 et 73, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Viêtnam comprend les segments 01 et 74, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux quatre orientations**

Bloc 01 A obligatoire 15 cr.

**Formation est-asiatique de base**

AES 1010	3 H	1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Chine
AES 1020	3 A	1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Japon
AES 1030	3 A	1 j	Introduction à l'Asie de l'Est : Corée
HST 1046	3 A	1 j	Histoire de l'Asie de l'Est classique
HST 1047	3 H	1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne

Bloc 01 B obligatoire 12 cr.

**Formation historique de base**

HST 1010	3 A	1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1041	3 A	1 j	L'Europe moderne
HST 1042	3 H	1 j	L'Europe contemporaine
+ HST 2023	3 H	1 j	Introduction à la discipline historique

Bloc 01 C option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

**Formation est-asiatique complémentaire**

HST 2619	3 H	1 j	La Chine impériale
HST 2620	3 H	1 j	La Chine en révolution
HST 2624	3 A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H	1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2626	3 H	1 j	Impérialismes et sociétés est-asiatiques

Bloc 01 D option minimum 9 cr., maximum 21 cr.

**Formation est-asiatique complémentaire**

AES 3010	3 AH	1 j	Analyse de textes chinois classiques
AES 3030	3 AH	1 j	Civilisation chinoise par les textes
AES 3031	3 AH	1 j	Civilisation japonaise par les textes
AES 3032	3 H	1 j	Analyse de la culture de la Corée
AES 3510	3 AH	1 j	Séminaire de recherche sur la Corée
+ AES 3610	3 H	1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3710	3 H	1 j	Calligraphie chinoise et japonaise

\* Ce programme est en cours de modification.

AES 3810	3 AH	1 j	Séminaire de recherches sur la Chine
AES 3910	3 AH	1 j	Séminaire de recherches sur le Japon
ANT 3164	3 H	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3 H	1 j	Aire culturelle : Japon
ANT 3866	3 H	1 js	Aire culturelle : la Chine
CHN 2011	3 A	1 j	Introduction à la littérature chinoise
CHN 2012	3 H	1 j	Littérature chinoise du XXe siècle
CIN 2085	3 H	1 j	Cinéma est-asiatique
ECN 1961	3 H	1 j	Économie de l'Asie
GEO 3412	3 A	1 js	La Chine
GEO 3422	3 A	1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H	1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A	1 js	L'Asie du Sud-Est
JPN 2020	3 AH	1 j	Introduction à la littérature japonaise
JPN 2021	3 H	1 j	Littérature japonaise du XXe siècle
JPN 3020	3 A	1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
JPN 3021	3 H	1 j	Culture des femmes au Japon moderne
PHI 2960	3 A	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
POL 2751	3 AH	1 j	La Chine
POL 2752	3 AH	1 j	Le Japon
POL 2860	3 AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

Bloc 01 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

**Formation historique complémentaire**

HST 1043	3 A	1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1045	3 H	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 1051	3 A	1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3 H	1 j	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2212	3 H	1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 A	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 H	1 j	Histoire de la France contemporaine
HST 2275	3 H	1 j	L'Allemagne contemporaine, 1862-1945
HST 2361	3 A	1 j	Histoire des États-Unis depuis 1865
HST 2522	3 A	1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2904	3 A	1 j	Histoire du Québec contemporain

Bloc 01 F option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

**Initiation à la recherche historique**

HST 3220	3 H	1 j	France contemporaine : économie, société
HST 3256	3 A	1 j	La politique étrangère allemande
HST 3257	3 H	1 j	Relations internationales : France
HST 3360	3 H	1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3 A	1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3460	3 H	1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3475	3 A	1 j	Industrie, capital et travail au Québec
HST 3562	3 A	1 j	Sciences, techniques et sociétés
HST 3591	3 A	1 j	Médecine, santé et société en Europe

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Complément de formation**

ANT 1213	3 H	1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1611	3 A	1 j	Langage, culture, société
COM 2001	3 AH	1 j	Communication internationale
DMO 1010	3 A	1 j	Problèmes de population contemporains
EAM 1000	3 H	1 s	Littérature universelle
GEO 2833	3 A	1 js	La carte du monde actuel
LCO 2011	3 H	1 js	Études comparatives des récits
MUL 3301	3 A	1	Panorama des musiques du monde 1
PHI 2920	3 A	1 j	Mythe, religion et connaissance
POL 1954	3 AH	1 js	Politique internationale
PPL 3040	3 AHE	1 js	Communication interculturelle
SRL 2020	3 AHE	1 js	Hindouisme et bouddhisme

**Segment 71 Propre à l'orientation Chine**

Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

**Langue chinoise**

CHN 1050	6 AE	1 j	Chinois élémentaire 1
CHN 1050H	6 A	2 s	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE	1 j	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1060H	6 A	2 s	Chinois élémentaire 2
+ CHN 1075	6 AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 1085	6 HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 2050	3 AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1

+ CHN	2060	3	HE	1	js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN	2070	3	AE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN	2080	3	HE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 2

**Segment 72 Propre à l'orientation Japon**

Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 24 cr.*

**Langue japonaise**

JPN	1050	6	AE	1	j	Japonais élémentaire 1
JPN	1050H	6	A	2	s	Japonais élémentaire 1
+ JPN	1060	6	H	1	j	Japonais élémentaire 2
+ JPN	1060H	6	A	2	s	Japonais élémentaire 2
+ JPN	1075	6	A	1	j	Japonais intermédiaire 1
+ JPN	1075H	6	A	2	s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN	1085	6	H	1	j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN	2050	3	A	1	js	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN	2060	3	H	1	js	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN	2070	3	A	1	js	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN	2080	3	H	1	js	Japonais avancé : langue écrite 2

**Segment 73 Propre à l'orientation Corée**

Bloc 73 A *option* *minimum 12 cr., maximum 24 cr.*

**Langue coréenne**

CRN	1050	6	A	1	js	Coréen élémentaire 1
CRN	1050H	6	A	2	js	Coréen élémentaire 1
+ CRN	1060	6	H	1	js	Coréen élémentaire 2
+ CRN	1075	6	A	1	js	Coréen intermédiaire 1
+ CRN	1075H	6	A	2	js	Coréen intermédiaire 1
+ CRN	1085	6	H	1	js	Coréen intermédiaire 2
CRN	1085H	6	A	2	js	Coréen intermédiaire 2

**Segment 74 Propre à l'orientation Vietnam**

Bloc 74 A *option* *minimum 12 cr., maximum 24 cr.*

**Langue vietnamienne**

VNM	1050	6	AE	1	j	Vietnamien élémentaire 1
VNM	1050H	6	A	2	js	Vietnamien élémentaire 1
+ VNM	1060	6	H	1	j	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM	1060H	6	A	2	js	Vietnamien élémentaire 2
+ VNM	1070	6	A	1	js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM	1070H	6	A	2	js	Vietnamien intermédiaire 1
+ VNM	1080	6	H	1	j	Vietnamien intermédiaire 2

**Centre d'études classiques**

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 520

Directeur : Pierre Bonnechere (histoire)

Téléphone : 514-343-6486

Télocopieur : 514-343-2347

Créé par la Faculté des arts et des sciences en 1993, le Centre d'études classiques a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des études classiques, qui existent depuis de nombreuses années à l'Université de Montréal.

Le Centre gère les trois programmes facultaires en études classiques : le spécialisé, le majeur et le mineur. Ces programmes assurent une solide formation en langues grecque et latine, complétée par un enseignement approfondi de l'histoire, de la littérature, de l'art et de l'archéologie du monde gréco-romain.

Des professeurs de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études : Richard Bodéüs (philosophie), Pierre Bonnechere (histoire), Louis-André Dorion (philosophie), Domenico Fasciano (études classiques et médiévales), Vayos Liapis (philosophie), Jacques Y. Perreault (histoire), Benjamin Victor (études françaises) et Richard Westall (histoire).

Programme 1-095-1-0

Version 02

**B.A. spécialisé en études classiques**

J

**Objectifs**

Ce programme offre une formation complète permettant à l'étudiant la double possibilité d'assurer un enseignement de qualité au niveau préuniversitaire et de poursuivre

des études supérieures dans une des sous-disciplines des études classiques : langues et littératures, histoire ancienne et archéologie classique.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix. Avant d'entreprendre les cours du bloc 72 C, l'étudiant devra suivre : GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031, ou alors LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

Bloc 72 A	obligatoire		33 cr.
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque	
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1	
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2	
HGL 1011	3 AE 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine	
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité	
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité	
HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins	
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine	
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1	
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2	

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 18 cr.*

**Langues : lecture de textes**

+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 72 C *option* *minimum 0 cr., maximum 27 cr.*

**Littérature**

+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère, les poètes épiques et lyriques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Historiens et géographes
+ GRC 3140	3 A 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs de l'Antiquité tardive
+ GRC 3160	3 H 1 j	Le roman grec
+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
+ LAT 3120	3 A 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 A 1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+ LAT 3160	3 H 1 j	Le théâtre latin
+ LAT 3170	3 H 1 j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 21 cr.*

**Histoire**

HGL 1021	3 AE 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3 A 1 j	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 A 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

Bloc 72 E *option* *minimum 0 cr., maximum 27 cr.*

**Archéologie**

HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 AH 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 AH 1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H 1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3 A 1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 H 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2070	3 A 1 j	Architecture romaine
HGL 2421	3 E 1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 A 1 j	Aspects d'archéologie classique

Bloc 72 F *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Philosophie**

PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon

PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 H 1 j	Philosophie hellénistique
<i>Bloc 72 G option minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>		
<b>Linguistique</b>		
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
LNG 2700	3 H 1 j	Philologie latine
LNG 2750	3 A 1 j	Introduction à l'indo-européen
<i>Bloc 72 H option minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>		
<b>Proche-Orient ancien</b>		
HGL 2000	3 A 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
SRL 2010	3 AHE 1 js	Religions du Proche-Orient ancien
THB 1000	3 AHE 1 js	Histoire biblique et sources
THB 1010	3 AHE 1 js	Grandes traditions bibliques
THB 2000	6 AHE 2 js	Hébreu biblique
THB 2060	3 AHE 1 js	Géographie et archéologie biblique
THB 3030	3 AHE 1 js	Textes parabibliques
<i>Bloc 72 I option minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>		
<b>Langues modernes</b>		
ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
ALL 1979	3 AE 1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL 1980	3 AE 1 j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL 1982	3 H 1 s	Lecture en langue allemande 2
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Lecture de l'anglais 2
GRM 1010	6 A 1 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 2020	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 2030	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
<i>Bloc 72 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>		
ANT 1210	3 A 1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 H 1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1613	3 H 1 j	Anthropologie linguistique
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3 A 1 js	Anthropologie de la religion
ETM 2106	3 A 1 js	Littérature latine médiévale
+ ETM 2200	3 A 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 H 1 j	Latin médiéval 2
GLG 1972	3 A 1 j	Histoire de la Terre et du Climat
HAR 1030	3 A 1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HAR 2235	3 A 1 j	Histoire de l'art antique
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2030	3 H 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
PHY 1966	3 A 1 j	Archéométrie

Programme 1-095-2-0 Version 02

**Majeur en études classiques J**

**Objectifs**

Ce programme exige une formation dans une des deux langues anciennes, le grec ou le latin, complétée par une initiation aux autres sous-disciplines. Ce programme offre un atout intéressant lorsque combiné à une formation dans un autre domaine d'études où la connaissance d'une de ces deux langues représente un avantage certain.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix. Avant d'entreprendre les cours du bloc 72 C, l'étudiant devra suivre : GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031, ou alors LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 73**

<i>Bloc 73 A obligatoire 21 cr.</i>		
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3 AE 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité

HST 2108	3 A 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
<i>Bloc 73 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>		
<b>Langue 1 : Apprentissage</b>		
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
<i>Bloc 73 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>		
<b>Langue 2 : Apprentissage</b>		
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
<i>Bloc 73 D option minimum 3 cr., maximum 15 cr.</i>		
<b>Langues : Lectures de textes</b>		
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)
<i>Bloc 73 E option minimum 0 cr., maximum 18 cr.</i>		
<b>Littérature</b>		
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère, les poètes épiques et lyriques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Historiens et géographes
+ GRC 3140	3 A 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs de l'Antiquité tardive
+ GRC 3160	3 H 1 j	Le roman grec
+ GRC 3170	3 A 1 j	Platon et Aristote
+ LAT 3120	3 A 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 A 1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+ LAT 3160	3 H 1 j	Le théâtre latin
+ LAT 3170	3 H 1 j	Épigraphie latine et droit romain
<i>Bloc 73 F option minimum 0 cr., maximum 15 cr.</i>		
<b>Histoire</b>		
HGL 1021	3 AE 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3 A 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 3021	3 A 1 j	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3 H 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 A 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire
<i>Bloc 73 G option minimum 0 cr., maximum 15 cr.</i>		
<b>Archéologie</b>		
HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 AH 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 AH 1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H 1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3 A 1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 H 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2070	3 A 1 j	Architecture romaine
HGL 2421	3 E 1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 A 1 j	Aspects d'archéologie classique
<i>Bloc 73 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
<b>Philosophie</b>		
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2810	3 H 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 H 1 j	Philosophie hellénistique
<i>Bloc 73 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
<b>Linguistique</b>		
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
LNG 2700	3 H 1 j	Philologie latine
LNG 2750	3 A 1 j	Introduction à l'indo-européen



Bloc 73 J *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Langues modernes**

ALL	1951	6 A	2 j	Allemand élémentaire
+ ALL	1952	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
ALL	1979	3 AE	1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL	1980	3 AE	1 j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL	1982	3 H	1 s	Lecture en langue allemande 2
+ ANG	1975	3 HE	1 js	Lecture de l'anglais 2
GRM	1010	6 A	1 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM	2020	3 H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM	2030	3 H	1 js	Grec moderne avancé
ITL	1951	6 A	2 js	Italien élémentaire
+ ITL	1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire
+ ITL	1953	3 AH	1 s	Italien avancé

Bloc 73 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

ANT	1210	3 A	1 j	Éléments de préhistoire
ANT	1213	3 H	1 j	L'archéologie des civilisations
ANT	1613	3 H	1 j	Anthropologie linguistique
ANT	1900	3 AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT	2020	3 A	1 js	Anthropologie de la religion
ETM	2106	3 A	1 js	Littérature latine médiévale
+ ETM	2200	3 A	1 j	Latin médiéval 1
+ ETM	2201	3 H	1 j	Latin médiéval 2
HAR	1030	3 A	1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HAR	2235	3 A	1 j	Histoire de l'art antique
LCO	1000	3 A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO	2030	3 H	1 j	Littérature, technologies et médias
LCO	3010	3 H	1 js	Théories de la littérature
PHY	1966	3 A	1 j	Archéométrie

Programme 1-095-4-0

Version 02

**Mineur en études classiques****J****Objectifs**

Le mineur est un programme d'introduction au monde classique, soit en matière de langues anciennes, soit en matière de civilisation. L'orientation Langues permet à l'étudiant l'apprentissage exclusif du latin et/ou du grec anciens, et s'avère un remarquable complément pour toutes les disciplines qui nécessitent les langues anciennes : histoire, philosophie, études françaises, études médiévales, linguistique, histoire de l'art. L'orientation Civilisation ne comprend pas d'obligation d'apprentissage des langues, et apporte un complément culturel qui peut être combiné avec les mêmes disciplines.

**Structure du programme**

L'orientation Langues comprend les segments 01 et 74, avec 6 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix. L'orientation Civilisation comprend les segments 01 et 75, avec 15 crédits obligatoires, 15 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

Bloc 01 A	<i>obligatoire</i>	<i>6 cr.</i>	
GRC	1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
LAT	1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine

**Segment 74 Propre à l'orientation Langues**Bloc 74 A *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Langues : apprentissage**

GRC	1111	3 A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC	1121	3 H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
LAT	1111	3 A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT	1121	3 H	1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 74 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Langues : lecture de textes**

+ ETM	2200	3 A	1 j	Latin médiéval 1
+ ETM	2201	3 H	1 j	Latin médiéval 2
+ GRC	2011	3 A	1 j	Grec intermédiaire
+ GRC	2021	3 H	1 j	Grec avancé (A)
+ GRC	2031	3 H	1 j	Grec avancé (B)
+ LAT	2011	3 A	1 j	Latin intermédiaire

+ LAT 2021 3 H 1 j Latin avancé (A)  
+ LAT 2031 3 H 1 j Latin avancé (B)Bloc 74 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Littérature**

+ GRC	3120	3 H	1 j	Homère, les poètes épiques et lyriques
+ GRC	3130	3 A	1 j	Historiens et géographes
+ GRC	3140	3 A	1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC	3150	3 A	1 j	Auteurs grecs de l'Antiquité tardive
+ GRC	3160	3 H	1 j	Le roman grec
+ GRC	3170	3 A	1 j	Platon et Aristote
+ LAT	3120	3 A	1 j	Poésie épique latine
+ LAT	3130	3 A	1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT	3140	3 H	1 j	Historiens romains
+ LAT	3150	3 A	1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
+ LAT	3160	3 H	1 j	Le théâtre latin
+ LAT	3170	3 H	1 j	Épigraphie latine et droit romain
PHI	3865	3 H	1 j	Textes philosophiques : tradition latine

Bloc 74 D *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.***Histoire et civilisation antique**

HGL	1011	3 AE	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL	1012	3 A	1 j	Civilisation gréco-romaine
HGL	1021	3 AE	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL	1031	3 H	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL	2000	3 A	1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL	2005	3 A	1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HGL	2031	3 AH	1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL	2061	3 A	1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HST	1031	3 A	1 j	Histoire de l'Antiquité
HST	2108	3 A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST	2109	3 H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST	2110	3 H	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST	2113	3 H	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
PHI	1800	3 A	1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 74 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

ALL	1951	6 A	2 j	Allemand élémentaire
+ ALL	1952	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
ALL	1979	3 AE	1 j	Préparation à la lecture en allemand
+ ALL	1980	3 AE	1 j	Lecture en langue allemande 1
+ ALL	1982	3 H	1 s	Lecture en langue allemande 2
ANT	1210	3 A	1 j	Éléments de préhistoire
ANT	1213	3 H	1 j	L'archéologie des civilisations
ANT	1900	3 AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT	2020	3 A	1 js	Anthropologie de la religion
ETM	2106	3 A	1 js	Littérature latine médiévale
GRM	1010	6 A	1 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM	2020	3 H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM	2030	3 H	1 js	Grec moderne avancé
HAR	1030	3 A	1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HAR	2235	3 A	1 j	Histoire de l'art antique
ITL	1951	6 A	2 js	Italien élémentaire
+ ITL	1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire
+ ITL	1953	3 AH	1 s	Italien avancé

**Segment 75 Propre à l'orientation Civilisation**

Bloc 75 A	<i>obligatoire</i>	<i>9 cr.</i>		
HGL	1011	3 AE	1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL	2021	3 A	1 j	Racines grecques et latines
HST	1031	3 A	1 j	Histoire de l'Antiquité

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.***Langues**

GRC	1111	3 A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC	1121	3 H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC	2011	3 A	1 j	Grec intermédiaire
+ GRC	2021	3 H	1 j	Grec avancé (A)
+ GRC	2031	3 H	1 j	Grec avancé (B)
LAT	1111	3 A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT	1121	3 H	1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT	2011	3 A	1 j	Latin intermédiaire
+ LAT	2021	3 H	1 j	Latin avancé (A)
+ LAT	2031	3 H	1 j	Latin avancé (B)

Bloc 75 C *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.***Histoire et civilisation**

HGL 1012	3 A	1 j	Civilisation gréco-romaine
HGL 1021	3 AE	1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H	1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3 A	1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2005	3 A	1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3 A	1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 H	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 H	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2113	3 H	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3 H	1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 A	1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 75 D *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.***Archéologie**

HGL 2030	3 H	1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 AH	1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 AH	1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H	1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3 A	1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A	1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 H	1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2070	3 A	1 j	Architecture romaine
HGL 2421	3 E	1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 A	1 j	Aspects d'archéologie classique

Bloc 75 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

ALL 1951	6 A	2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE	1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1982	3 H	1 s	Lecture en langue allemande 2
ANT 1210	3 A	1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 H	1 j	L'archéologie des civilisations
ANT 1900	3 AHE	1 js	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3 A	1 js	Anthropologie de la religion
ETM 2106	3 A	1 js	Littérature latine médiévale
+ ETM 2200	3 A	1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 H	1 j	Latin médiéval 2
GRM 1010	6 A	1 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 2020	3 H	1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 2030	3 H	1 js	Grec moderne avancé
HAR 1030	3 A	1 j	Perception de l'oeuvre d'art
HAR 2235	3 A	1 j	Histoire de l'art antique
ITL 1951	6 A	2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE	1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH	1 s	Italien avancé

**Centre d'études médiévales**

Directrice : Fabienne Pironet (philosophie)

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1000

Téléphone : 514-343-6111, poste 5574

Créé en 1994, le Centre d'études médiévales a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche et le développement des ressources documentaires dans le domaine des études médiévales.

Au premier cycle, le Centre est responsable du programme facultaire du Mineur en études médiévales.

Programme 1-150-4-0

Version 04

**Mineur en études médiévales****J****Objectifs**

Ce programme vise à donner aux étudiants les connaissances fondamentales touchant aux principaux aspects des sociétés médiévales. Il a également pour objectif de munir les étudiants qui désirent poursuivre des études sur la période médiévale (histoire, philosophie, langue, littératures), des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leur recherche. Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique des futurs médiévistes (latin, paléographie, outils de recherche) ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents

domaines qui puisent leurs sources dans la période médiévale. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 15 à option et 0 au choix. Ce mineur ne peut être fait en une seule année. L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée. Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
+ ETM 2200	3 A	1 j	Latin médiéval 1
HST 1032	3 H	1 j	Histoire du Moyen Âge
LAT 1111	3 A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H	1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A	1 j	Latin intermédiaire

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.***Compléments de base**

ETM 2102	3 A	1 j	Les institutions médiévales
+ ETM 2201	3 H	1 j	Latin médiéval 2
+ ETM 3200	3 H	1 j	Instruments de travail sur le Moyen Âge
+ ETM 3202	3 H	1 j	Initiation aux sources médiévales
HST 2001	3 H	1 j	Paléographie
LNG 1050	3 A	1 j	Ancien et moyen français

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Histoire**

ETM 2006	3 AH	1 j	Les Juifs au Moyen Âge
ETM 2008	3 A	1 j	Archéologie médiévale
HST 2125	3 A	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 A	1 j	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 A	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 A	1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 3108	3 H	1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3127	3 H	1 j	Pouvoir, économie, société au Moyen Âge
HST 3130	3 A	1 j	Culture et société au Moyen Âge

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Histoire de l'art**

HAR 1080	3 H	1 j	L'art roman
HAR 2070	3 A	1 j	L'art gothique
HAR 3080	3 H	1 j	L'art de cour au XIVe siècle

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Langues**

LNG 1120	3 A	1 j	Histoire de la langue française
LNG 2225	3 A	1 j	Historia de la lengua espanola
+ LNG 2231	3 A	1 j	History of the English Language
+ LNG 2650	3 A	1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 2660	3 A	1 j	Philologie occitane
+ LNG 3240	3 A	1 j	Philologie romane
+ LNG 3600	3 A	1 j	Philologie 2 : ancien et moyen français

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Littératures**

ALL 2350	3 H	1 j	Moyen Âge, Réforme, Baroque
ANG 2102	3 H	1 j	Chaucer
+ ESP 3212	3 A	1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
ETM 2106	3 A	1 js	Littérature latine médiévale
FRA 1300	3 A	1 j	Humanismes
FRA 2100	3 A	1 j	Littérature médiévale
FRA 2101	3 A	1 j	Formes narratives du Moyen Âge
FRA 3878	3 H	1 js	Question de roman

Bloc 70 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Philosophie et théologie**

ETM 2001	3 AH	1 j	Introduction à la pensée médiévale
PHI 1860	3 H	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 H	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
THS 1000	3 AHE	1 js	Histoire du christianisme

Bloc 70 H      option      minimum 0 cr., maximum 6 cr.

**Cours spéciaux**

+ ETM 3302	3 AHE 1 j	Lectures dirigées
ETM 3303	3 AH 1 j	Sujet spécial

---

## Programmes interfacultaires

---

Certains programmes interdisciplinaires sont non seulement facultaires, puisqu'ils ne relèvent pas d'un département unique, mais même interfacultaires puisqu'ils font appel aux enseignements et aux ressources de plusieurs facultés, et sont sous la juridiction conjointe de celles-ci.

---

Programme 1-372-5-1      Version 00

**Certificat en relations interculturelles**      **S**

---

Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté de théologie, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7492.

---

Programme 1-482-5-0      Version 01

**Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention**      **S**

---

Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-6090.

---

Programme 1-961-5-0      Version 00

**Certificat en sciences des religions**      **J**

---

Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie, et géré par cette dernière.



# Section 3

---

## Faculté de droit

### Table des matières

---

Calendrier facultaire	
Introduction	3-1
Coordonnées générales de la Faculté	3-1
Direction	3-1
Personnel enseignant	3-1
Renseignements	3-2
Frais de cotisation des associations étudiantes	3-3
Règlement pédagogique de la Faculté	3-3
Programme	3-8
Répertoire des cours	18-1

---

---

## Calendrier facultaire 2004-2005

---

### AUTOMNE 2004

<b>Rentrée</b>	<b>Début du cours Introduction au droit - 1<sup>re</sup> année</b> <b>Début des cours réguliers – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années</b>	Lundi 30 août 2004
<b>Début des autres cours en 1<sup>re</sup> année</b>		Mardi 7 septembre 2004
<b>Congés universitaires</b>		Lundi 6 septembre 2004 Lundi 11 octobre 2004
<b>Examen – Introduction au droit – 1<sup>re</sup> année</b>		Vendredi 24 septembre 2004
<b>Semaine d'activités libres</b>		Mardi 12 au vendredi 15 octobre 2004
<b>Semaine d'intras – 1<sup>re</sup> année</b>		Lundi 18 au vendredi 22 octobre 2004
<b>Fin des cours – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années</b>		Vendredi 3 décembre 2004
<b>Fin des cours – 1<sup>re</sup> année</b>		Vendredi 10 décembre 2004
<b>Période d'examens – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années</b>		Lundi 6 au jeudi 23 décembre 2004
<b>Période d'examens – 1<sup>re</sup> année</b>		Lundi 13 au jeudi 23 décembre 2004

---

### HIVER 2005

<b>Début des cours</b>		Lundi 10 janvier 2005
<b>Semaine d'activités libres</b>		Lundi 28 février au vendredi 4 mars 2005
<b>Congé de Pâques</b>		Vendredi 25 au lundi 28 mars 2005
<b>Fin des cours</b>		Vendredi 15 avril 2005
<b>Période d'examens – 1<sup>re</sup> année</b>		Lundi 18 au vendredi 29 avril 2005
<b>Période d'examens – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années</b>		Lundi 18 avril au vendredi 6 mai 2005

---

### ÉTÉ 2005

<b>Début des cours</b>		Lundi 9 mai 2005
<b>Congé universitaire</b>		Lundi 23 mai 2005
<b>Fin des cours incluant les examens</b>		Vendredi 1 <sup>er</sup> juillet 2005

---

# Faculté de droit

## Introduction

Au regard de plusieurs caractéristiques comme le nombre de ses professeurs, de ses étudiants et de ses programmes, ainsi qu'au plan de son rayonnement intellectuel, la Faculté de droit est l'une des plus importantes au Québec et au Canada. Elle compte 61 professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs chargés de cours, des enseignements à plus de 1 200 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires dans quinze programmes ou concentrations.

La Faculté offre ainsi une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et de ses applications. Le savoir juridique est aussi cerné en le situant dans ses contextes sociaux, politiques et économiques. Le Centre de recherche en droit public (CRDP) est rattaché à la Faculté et accueille de nombreux chercheurs de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale.

La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche qui est plus que centenaire et qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à la reconnaissance du droit comme discipline universitaire. Occupant un pavillon autonome dans lequel loge une bibliothèque complète et un laboratoire informatique, elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

## Coordonnées générales de la Faculté

### Faculté de droit

Université de Montréal  
Pavillon Maximilien-Caron  
3101, chemin de la Tour  
H3T 1J7

### Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

Téléphone : 514-343-6124

Télécopieur : 514-343-2199

Courriel : [recrutement@droit.umontreal.ca](mailto:recrutement@droit.umontreal.ca)

[www.droit.umontreal.ca/index.html](http://www.droit.umontreal.ca/index.html)

## Direction

Doyen : **Jacques Frémont**

Vice-doyen (études de premier cycle) : **Ghislain Massé**

Vice-doyenne (études supérieures et recherche) : **Louise Rolland**

Vice-doyenne (développement) et Secrétaire de la Faculté : **Marie-France Bich**

Vice-doyen adjoint (études supérieures) : **Jean François Grégoire**

Vice-doyenne adjointe (études de premier cycle) : **Mireille Beaudet**

Directeur administratif : **Normand Héту**

Directrice du programme de maîtrise, option Notariat : **Brigitte Lefebvre**

Directrice du programme de maîtrise, option Fiscalité : **Diane Bruneau**

Directeur du programme de maîtrise en commerce électronique : **Vincent Gautrais**

### Centre de recherche en droit public (CRDP)

Directeur : **Pierre Noreau**

Le Centre de recherche en droit public a été fondé en 1962. Rattaché à la Faculté de droit, il eut pour mission, dès l'origine, de « favoriser et d'organiser la recherche en droit public, plus particulièrement en droit constitutionnel et administratif ». Il trouve sa raison d'être dans le développement de méthodes et d'outils afin de mieux comprendre le fonctionnement du droit. Il vise une meilleure compréhension des processus par lesquels s'articulent les droits fondamentaux et les objectifs poursuivis par le droit. Les recherches au Centre sont marquées par une approche pluridisciplinaire.

Les travaux réalisés au Centre sont mis à la disposition de la communauté juridique et du grand public sous forme de livres, d'articles scientifiques, d'études et de conférences. Le Centre organise régulièrement des colloques et maintient un

programme de conférences scientifiques. Le CRDP est présent sur l'autoroute de l'information à l'adresse [www.crdp.umontreal.ca](http://www.crdp.umontreal.ca) et par les réalisations de ses équipes, à savoir :

- HumGen ([www.humgen.umontreal.ca](http://www.humgen.umontreal.ca))
- LexUM ([www.lexum.umontreal.ca](http://www.lexum.umontreal.ca))
- Lex electronica ([www.lex-electronica.org](http://www.lex-electronica.org)).

LexUM est responsable du site web de l'Institut canadien d'information juridique (IJC/Can/LII) ([www.ijcan.org](http://www.ijcan.org)). L'Institut international de recherche en éthique biomédicale (IIREB) a son siège au CRDP ([www.iireb.org](http://www.iireb.org)).

Les travaux actuels du CRDP se regroupent autour du droit des technologies de la vie et de la santé, des technologies de l'information, de la théorie du droit et du changement social, sans oublier, bien entendu, le droit constitutionnel, le droit administratif et certains aspects du droit civil. Une cinquantaine d'étudiants de tous les niveaux y poursuivent leur formation. Outre les professeurs détachés au CRDP, le Centre peut compter sur l'apport de professeurs de droit aussi bien que d'autres disciplines.

### Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)

Directeur : **Guy Lefebvre**

Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) a été créé en 1997. La mission du CDACI consiste à contribuer au développement des connaissances en droit des affaires et du commerce international par ses recherches, et aussi à accroître les connaissances des juristes et des non-juristes qui interviennent dans ces domaines, par des initiatives de formation. La mission du CDACI est à la fois intellectuelle, économique et sociale, puisque le Centre veut répondre aux besoins du milieu, autant ceux des individus que des entreprises, et contribuer à l'essor économique par le développement des connaissances et des compétences pertinentes. La Faculté de droit souhaite ainsi souligner l'importance que revêt le droit des affaires dans notre société, tout en en faisant un des axes prioritaires de développement.

Dans cette perspective, le CDACI a activement collaboré à la création d'une option Droit des affaires dans le cadre du programme de maîtrise. Ce programme d'études s'ajoute à celui de la maîtrise en droit, option Fiscalité, offert conjointement par HEC Montréal et la Faculté de droit.

## Personnel enseignant

### Professeurs titulaires

Karim Benyekhlef, LL.D. (Montréal)

Marie-France Bich, LL.M. (Harvard)

Anne-Marie Boisvert, LL.M. (Harvard)

Jean-Maurice Brisson, LL.M. (Montréal)

François Chevette, D.E.S. (Paris)

Pierre Ciotola, LL.D. (Montréal)

Pierre-André Côté, D.E.S. (Toulouse)

Pierre-Paul Côté, LL.M. (Montréal), LL.M. (Toronto)

François Crépeau, D.E.A. (Paris I), D.E.A. (Paris II), doctorat en droit (Paris I)

Patrice Deslauriers, D.E.A. (Paris), LL.M. (Montréal)

Hélène Dumont, LL.M. (Montréal), LL.M. (Berkeley)

Claude Fabien, LL.M. (McGill)

Jacques Frémont, LL.M. (Osgoode Hall)

Ysolde Gendreau, LL.M. (McGill), doctorat en droit (Paris II)

Gérald Goldstein, Maîtrise en droit (Paris I), D.E.S.S. (Paris I), LL.M. (McGill), D.C.L. (McGill)

David Gruning, M.A. (Middlebury College), J.D. (Tulane University)

Jean Héту, LL.M. (Harvard)

Bartha Maria Knoppers, M.A. Comp. Litt. (Alberta), LL.B./B.C.L. (McGill), D.L.S. (Cambridge), doctorat en droit (Paris I)

Diane Labrèche, LL.M. (Osgoode Hall)

Andrée Lajoie, M.A. (Oxon), MSRC

Denys-Claude Lamontagne, D.D.N. (Montréal)

Jean Leclair, LL.M. (Montréal)

Guy Lefebvre, LL.M. (Montréal), LL.M. (Londres)

Thérèse Leroux, B.Sc. biologie (Sherbrooke), Ph.D. biochimie (Laval), LL.B. (Sherbrooke)

Didier Lluelles, D.E.S. (Paris)

Ejan Mackaay, LL.M. (Amsterdam), doctorat en droit (Amsterdam), LL.M. (Toronto)

Patrick A. Molinari, LL.M. (Montréal), MSRC  
 Michel Morin, M.Sc. économie (UQAM), LL.B. (Montréal)  
 Nanette Neuwahl, LL.M. (Leyde), doctorat en droit (Institut Universitaire Européen)  
 Danielle Pinard, LL.M. (Londres)  
 Adrian Popovici, D.E.S. (Paris), Dipl. Institut d'études polit. (Paris), Dipl. Institut de droit comparé (Paris), D.E.S. droit comparé (Strasbourg)  
 Guy Rocher, M.A. en sociologie (Laval), Ph.D. en sociologie (Harvard), MSRC, détaché du Département de sociologie au CRDP  
 Jeffrey Talpis, LL.D. (Montréal)  
 Luc B. Tremblay, LL.M. (UBC), D.Phil. (Oxford)  
 Gilles Trudeau, doctorat (Harvard Law School)  
 Pierre Trudel, LL.M. (Montréal)  
 Daniel Turp, LL.M. (Montréal), D.E.A. (Paris II), Dipl. Intl. Law (Cantab), doctorat d'État (Paris II)  
 Louise Viau, LL.M. (Montréal)  
 José Woehrling, LL.M. (Montréal)

### Professeurs agrégés

Diane Bruneau, M. Fisc. (Sherbrooke), D.D.N. (Montréal)  
 Yves Lauzon, LL.M. (Ottawa)  
 Brigitte Lefebvre, Ph.D. (Paris II), LL.M. (Montréal), D.D.N. (Montréal)  
 Vilaysoun Loungnarath, LL.M. (Berkeley), M.B.A. (Institut européen d'administration des affaires, France) – en congé  
 Ghislain Massé, LL.M. (Montréal)  
 Pierre Noreau, M.Sc. (Montréal), doctorat (Institut d'études politiques, Paris)  
 Daniel Poulin, LL.M. (Montréal), M.Sc. informatique (Montréal)  
 Louise Hélène Richard, LL.M. (Sherbrooke)  
 Louise Rolland, LL.M. (Montréal)  
 Stéphane Rousseau, LL.M. (Laval), S.J.D. (Toronto),  
 Pauline Roy, LL.D. (Montréal)  
 Hélène Trudeau, D.E.A. (Bordeaux I)

### Professeurs adjoints

Stéphane Beaulac, LL.M. (Cantab), Ph.D. (Cantab)  
 Élise Charpentier D.S.U. (Paris II), D.E.A. (Paris II), D.C.L. (McGill)  
 Emmanuel Sibidi Darankoum, D.E.A. (Strasbourg), D.D.C. (Strasbourg), D.E.C.L. (Moncton)  
 Isabelle Duplessis, LL.M. (Montréal), LL.D. (Montréal)  
 Vincent Gautrais, LL.M. (Montréal), LL.D. (Montréal)  
 France Houle, LL.M. (Queen's), LL.D. (Montréal)  
 Suzanne Lalonde, Ph.D. (Cambridge)  
 Benoît Moore, LL.M. (Montréal), D.E.A. en droit privé (Paris I)  
 Hugues Parent, LL.M. (Harvard), LL.D. (Montréal)  
 Alain Roy, LL.M. (Montréal), LL.D. (Laval)

### Chercheuses adjointes

Denise Avard, M.A. (Ottawa), Ph.D. (Cambridge)  
 Béatrice Godard, M.A. en sociologie (Ottawa), Ph.D. en sociologie (Montréal)

### Professeurs associés

Jean-Louis Baudouin, doctorat en droit (Paris), MSRC  
 Pierre Béliveau, LL.M. (Montréal)  
 Antonio Lamer, LL.D. (Montréal), C.P., C.C.  
 Pierre A. Michaud, B.A., LL.L. (Montréal)

### Professeurs émérites

Albert Bohémier, Roger Comtois, Pierre Martineau, Albert Mayrand, André Morel, Jacques-Yvan Morin, Yves Ouellette, Gilles Pépin, Jean Pineau

## Renseignements

### Bibliothèque

La Bibliothèque de droit constitue pour les étudiants de la Faculté de droit et de la communauté universitaire un véritable laboratoire. Ils peuvent y compléter leurs notes de cours en consultant les ouvrages cités par les professeurs et se livrer aux recherches que nécessitent la participation aux séminaires et la rédaction des dissertations et des thèses.

La bibliothèque en est une de référence et de consultation. En conséquence, et afin d'assurer la disponibilité immédiate de tous les ouvrages, le lecteur a libre accès aux rayons et se documente dans la salle de lecture même, le prêt extérieur n'étant autorisé qu'aux professeurs et aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Un prêt de 24 heures est cependant possible pour les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle en droit. Le nombre de lecteurs enregistrés à l'entrée au cours d'une année s'élève à plus de 200 000. La bibliothèque

peut recevoir simultanément jusqu'à 470 lecteurs. L'accès au catalogue et le prêt des documents sont automatisés.

La collection compte près de 200 000 documents et couvre presque tous les domaines du droit. Le droit québécois et canadien, en particulier, est couvert de façon presque exhaustive. Les points forts de ces collections sont le droit civil des pays de langue française, le droit commercial et certains droits récents liés à l'émergence des nouvelles technologies. De plus, la bibliothèque a accès aux principales banques de données juridiques sur Internet ou sur CD-ROM.

Le personnel demeure constamment à la disposition des lecteurs, afin d'assurer l'aide nécessaire à leurs recherches. Le service de référence compte trois bibliothécaires tous diplômés en droit. Ils assistent les usagers dans leurs recherches et offrent des activités de formation documentaire.

Les locaux suivent un agencement propre à assurer le rendement optimum des services. Des salles de travail en groupe sont mises à la disposition des lecteurs. Une salle de travail est réservée aux étudiants de maîtrise. Des cabinets individuels de travail sont également disponibles pour les étudiants de doctorat.

Deux laboratoires de microordinateurs sont également logés à la bibliothèque.

Durant l'année académique, la bibliothèque est ouverte du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 23 h, le vendredi de 8 h 30 à 21 h et les samedis et dimanches, de 10 h à 19 h. Pour en savoir plus : [www.bib.umontreal.ca/DR/](http://www.bib.umontreal.ca/DR/).

Direction : **Céline Annotte**

Chef de service : **Linda Patry**

Bibliothécaires de référence : **Claudio Antonelli, Brigitte Buttica, Sylvie Girouard**

Responsable du service de prêt : **N.**

Prêt réseau/PEB : **Micheline Renaud**

### Prix<sup>1</sup>

#### Prix destinés aux étudiants de première année

Prix Brouillette Charpentier Fortin (premier en 1<sup>re</sup> année – 500 \$)  
 Prix Carswell (premier en 1<sup>re</sup> année – octroi d'ouvrages juridiques)  
 Prix Davies Ward Phillips & Vineberg (théorie des obligations – 1 000 \$)  
 Prix Larue & Leduc (droit pénal général – 100 \$)  
 Prix Lemieux & Berthelot (sources et formation du droit – 100 \$)  
 Prix Lord Reading Law Society (excellence en droit constitutionnel – 200 \$)  
 Prix Réjane-Laberge-Colas (droit de la famille – 1 000 \$)  
 Prix Sir Lomer Gouin (deuxième en 1<sup>re</sup> année – 100 \$)  
 Prix Wilson & Lafleur (droit civil – 250 \$)

#### Prix destinés aux étudiants de deuxième année

Prix Adolphe-Mailhot (droit constitutionnel – 100 \$)  
 Prix du Barreau de Montréal (droit civil – 300 \$)  
 Prix du Barreau du Québec (premier en 2<sup>e</sup> année – 1 000 \$)  
 Prix Crochetière, Pétrin (droit des sûretés et enregistrement – 1 000 \$)  
 Prix Desjardins, Ducharme, Stein, Monast (droit des affaires – 2 000 \$)  
 Prix Desjardins, Lapointe, Mousseau, Bélanger notaires (droit des sûretés et enregistrement – 150 \$)  
 Prix Dufresne Hébert Comeau (droit municipal – 500 \$)  
 Prix Francis Fauteux (droit administratif – 100 \$)  
 Prix Frank F. Scott (droit constitutionnel – 250 \$)  
 Prix Jacques-Perron (excellence à la Clinique juridique – 500 \$)  
 Prix Joseph-Blain (initiation à la recherche juridique – 200 \$)  
 Prix Leroux, Kimmel, Côté & Burrogano (droit des biens et des contrats – 500 \$)  
 Prix Robinson, Sheppard, Shapiro (droit des assurances – 1 000 \$)  
 Prix Rodolphe-Lemieux (droit international public – 100 \$)  
 Prix Spiegel Sohmer (droit fiscal et commercial – 1 000 \$)

#### Prix destinés aux étudiants de troisième année

Médaille de la Faculté (premier au baccalauréat)  
 Prix du Barreau de Montréal (deuxième au baccalauréat – 700 \$)  
 Prix du Barreau de Montréal (droit commercial – 300 \$)  
 Prix Bélanger Sauvé (droit administratif – 1 000 \$)  
 Prix Bereskin & Parr (propriété intellectuelle – 500 \$)  
 Prix Bernard-Taillefer (deuxième en droit administratif – 1 000 \$)  
 Prix Carswell (premier au baccalauréat – octroi d'ouvrages juridiques)  
 Prix Carswell (deuxième au baccalauréat – octroi d'ouvrages juridiques)  
 Prix de la Chambre des notaires (excellence au baccalauréat et inscription au programme de droit notarial – 1 000 \$)  
 Prix de la Contribution étudiante à la vie facultaire – 650 \$  
 Prix Donald-N.-Byers (premier au baccalauréat – 1 500 \$)

<sup>1</sup> Les montants des prix sont approximatifs.



Prix Fondation Jacques-Fortin (droit pénal – 250 \$)  
 Prix Goldenberg (libertés publiques – 100 \$)  
 Prix Harry-Batshaw (libertés publiques – 140 \$)  
 Prix Herbert-Marx (excellence en rédaction juridique – 500 \$)  
 Prix Jean-Martineau (excellence dans le domaine de la plaidoirie, du droit de la preuve et de la procédure civile – 1 500 \$)  
 Prix Lavery, de Billy (droit du travail – 500 \$; droit de l'environnement – 500 \$)  
 Prix Léger, Robic, Richard/Robic (propriété intellectuelle – 1 000 \$)  
 Prix Lucien-Béliveau (concours de la Coupe Gale – 500 \$)  
 Prix Pérodeau (deuxième au baccalauréat – 100 \$)  
 Prix Stikeman, Elliott/Carswell (droit fiscal – 1 500 \$)

### Les programmes d'échanges

La Faculté de droit de l'Université de Montréal participe à de nombreux programmes d'échanges nationaux et internationaux. Premièrement, par la Direction des relations internationales, l'Université de Montréal a établi des programmes d'échanges d'étudiants avec plusieurs universités d'Europe et d'Amérique. Deuxièmement, dans le cadre d'ententes bilatérales signées par la Faculté de droit, les étudiants peuvent notamment séjourner aux universités de Poitiers, de Lyon II et Lyon III et de Paris II en France, aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et à l'Université catholique de Louvain en Belgique, à l'Université de Bologne en Italie, à l'Universidad Torcuato di Tella en Argentine et à l'Université de Colombie-Britannique à Vancouver ainsi qu'à la Osgoode Hall Law School de l'Université York à Toronto. Dans le cas de cette dernière institution, une entente prévoit aussi la possibilité d'obtention du baccalauréat en *common law* suite à une année d'étude passée à Osgoode Hall, postérieurement à l'obtention du baccalauréat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

### Faculté de droit

Par année  
60,00 \$

## Règlement pédagogique de la Faculté

*Ce règlement s'applique aux étudiants dont la première inscription à la Faculté de droit est postérieure au 31 août 1998.*

### 1 Définitions

#### 1.0 Application

Le présent règlement régit les études de premier cycle à la Faculté de droit.

#### 1.1 Cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. La Faculté n'offre qu'un seul programme de premier cycle, soit un programme spécialisé qui conduit au grade de bachelier en droit (LL.B.); il prépare à la poursuite d'études de deuxième cycle ou au marché du travail.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- le premier est le trimestre d'été, de mai à août;
- le second est le trimestre d'automne, de septembre à décembre;
- le troisième est le trimestre d'hiver, de janvier à avril.

#### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance.

#### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique.

#### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par un certificat ou par un diplôme.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention du certificat ou du diplôme.

#### 1.6 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- l'étudiant régulier qui postule un certificat ou un diplôme;
- l'étudiant libre, inscrit à un ou quelques cours, qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;
- l'étudiant visiteur, inscrit à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges, mais sans postuler de certificat ou de diplôme; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

### 1.7 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à la Faculté; il comporte un nombre entier de crédits; sauf exceptions, il comporte trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages ou lectures.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;
- à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;
- à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi parmi les cours qui sont offerts par l'Université dans les autres programmes et qui sont de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs du programme.

Un cours est dit préalable, s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit hors programme, s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. On distingue deux catégories de cours hors programme : le cours de rattrapage et le cours de culture.

Un cours de rattrapage est un cours imposé à l'étudiant à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission.

Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par le doyen.

### 1.8 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, un crédit peut représenter :

- une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- trois heures consacrées à la recherche par semaine pendant un trimestre.

### 1.9 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels, moyennant certaines conditions, peuvent être soumis des étudiants qui ne satisfont pas aux exigences requises pour la réussite dans le programme, ou qui sont réadmis dans le programme après en avoir été exclus.

### 1.10 Grade

Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade. Il est conféré par le Conseil de l'Université.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade et l'abréviation de l'appellation du grade constitue le sigle du grade.

### 1.11 Diplôme

Le diplôme est un acte attestant l'obtention d'un grade ou la réussite d'un programme de majeur. Il est émis par le Conseil de l'Université.

**1.12 Certificat**

Le certificat est un acte attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat. Il est émis par le Conseil de l'Université.

**1.13 Attestation d'études**

L'attestation d'études est un acte attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation. Elle est émise par le Registraire de l'Université.

**2 Admission****2.1 Conditions générales d'admissibilité**

Tout candidat à l'admission doit :

- a) présenter une demande d'admission, conformément aux instructions jointes à la formule officielle de l'Université;
- b) se soumettre, s'il y a lieu, aux tests d'admission imposés et, le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue.

**2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit faire preuve d'une préparation suffisante soit :

- être titulaire du Diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le Ministère de l'Éducation du Québec,

ou

- faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC<sup>2</sup>,

ou

- avoir complété le Certificat en droit orientation générale décerné par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et pouvoir se qualifier à titre de candidat de transfert

ou

- avoir réussi 48 crédits de niveau universitaire autres que des crédits obtenus dans le cadre de cours préparatoires aux études universitaires.

L'université offre au titulaire d'un diplôme préuniversitaire acquis hors Québec au terme de 12 ans de scolarité la possibilité de compléter sa formation dans le cadre de l'année de transition du Baccalauréat 120 crédits.

**2.3 Admissibilité à titre d'étudiant libre**

Pour être admissible à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant libre a droit de recevoir une attestation d'études.

**2.4 Admissibilité à titre d'étudiant visiteur**

Pour être admissible à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

**2.5 Admissibilité à titre d'auditeur**

Pour être admissible à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

**2.6 Sélection**

En raison d'une capacité d'accueil limitée, le doyen ne peut admettre tous les candidats qui remplissent les conditions d'admissibilité.

Pour faire la sélection des candidats, le doyen prend en considération, notamment, la qualité de la préparation de chaque candidat ainsi que ses résultats aux tests d'admission.

**2.7 Admission conditionnelle**

À titre exceptionnel, un candidat qui ne rencontre pas toutes les exigences d'admissibilité peut être admis conditionnellement à ce qu'il rencontre la totalité de ces exigences dans un délai fixé par le doyen.

**2.8 Réadmission**

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement du programme ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter au doyen une nouvelle demande d'admission. Le doyen peut imposer des conditions à la réadmission; il peut notamment décider que l'étudiant soit placé en probation ou en probation exceptionnelle.

**3 Exigences linguistiques****3.1 Définitions**

- a) La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.

- b) La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Selon le programme et tel que spécifié aux conditions d'admission propres au programme, la maîtrise du français est condition d'admission ou de poursuite des études.

- c) La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

**3.2 Admission**

Tout candidat à l'admission doit se soumettre à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université. Toutefois les candidats qui répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes sont réputés satisfaire à l'exigence de la connaissance du français et sont exemptés du test :

- avoir complété des études collégiales au Québec;
- avoir étudié dans une institution où la langue principale d'enseignement est le français.

**3.3 L'inscription**

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il est admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

**3.4 Les mesures d'aide****a) Cours de français langue seconde**

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français, peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

**b) Cours de rattrapage**

Les cours de rattrapage en français prescrits par le doyen à la suite d'un échec au test de français sont des cours hors programme et sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. En cas d'échec et sauf exception précisée au règlement propre à chacun des programmes, l'étudiant peut reprendre le cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours de français de même niveau.

**3.5 L'enseignement**

Sauf exception justifiée par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

**3.6 Les travaux et les examens**

Les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

**3.7 Dispense**

Les paragraphes 3.2, 3.3 et 3.4 du présent article ne s'appliquent pas aux personnes suivantes :

- a) la personne qui est admise à titre d'étudiant libre ou d'étudiant visiteur;
- b) la personne qui, au moment de son admission au programme, est titulaire d'un diplôme de premier cycle en droit (*common law*) décerné par une université canadienne.

**4 Inscription****4.1 Dispositions générales****a) Délais**

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription. L'admission cesse d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

**b) Modalités****Étudiant régulier**

L'inscription d'un étudiant régulier est faite par programme et pour chaque trimestre. L'étudiant s'inscrit à un nombre déterminé de crédits. Il s'inscrit à plein temps; cependant, l'inscription à temps partiel peut être autorisée par le doyen à titre exceptionnel et aux conditions qu'il détermine. Malgré ce qui précède, l'étudiant régulier n'est pas tenu de s'inscrire pour le trimestre d'été.

L'étudiant de première année ne peut s'inscrire à des cours autres que ceux compris dans le bloc A du segment 70 que si, pour chacun des trimestres d'automne et d'hiver, il s'inscrit à un nombre suffisant de cours dudit bloc A pour que, à la fin de

<sup>2</sup> Par exemple, un baccalauréat complété dans une institution québécoise. De plus, peut être jugée équivalente une formation acquise hors Québec au terme de 13 ans de scolarité ou une formation respectant les dispositions de l'Entente intergouvernementale France-Québec.

l'année universitaire, il ait été inscrit à tous les cours dudit bloc A, à l'exception de ceux pour lesquels il a obtenu une reconnaissance de crédits. Est un étudiant de première année l'étudiant régulier qui, au moment de son inscription pour le trimestre d'automne d'une année universitaire, n'a pas encore réussi, avec ou sans équivalences ou exemptions, au moins vingt-quatre des crédits afférents du bloc A du segment 70; il est alors réputé un étudiant de première année pendant toute cette année universitaire.

#### Étudiant libre et étudiant visiteur

L'inscription d'un étudiant libre ou d'un étudiant visiteur est faite par cours et pour chaque trimestre. La Faculté peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre ou l'étudiant visiteur peut s'inscrire. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres et des étudiants visiteurs.

Toutefois, l'étudiant visiteur admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec » s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

Le choix de cours effectué par l'étudiant, au moment de son inscription, est subordonné aux conditions préalablement établies par le doyen et doit être approuvé par celui-ci. Aucune note n'est attribuée à l'étudiant qui se soumet à des évaluations relatives à un cours auquel il n'est pas régulièrement inscrit.

#### c) Restriction

Un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf à titre exceptionnel et avec l'autorisation du doyen.

#### d) Inscription à plein temps

L'étudiant de première année est à plein temps si, pour chacun des trimestres d'automne et d'hiver, il s'inscrit à un nombre de crédits suffisant pour que, à la fin de l'année universitaire, il ait été inscrit à tous les cours du bloc A du segment 70, à l'exclusion de ceux pour lesquels il a obtenu une reconnaissance de crédits. Ce nombre de crédits ne peut cependant pas être inférieur à douze ni supérieur à vingt et un par trimestre. Par ailleurs, l'étudiant de première année ne peut s'inscrire à plus de trente-quatre crédits pour l'année universitaire.

L'étudiant régulier, autre que l'étudiant de première année, est à plein temps s'il est inscrit à un minimum de douze crédits pour un trimestre. Il ne peut s'inscrire à plus de vingt et un crédits par trimestre, sauf à titre exceptionnel et avec l'autorisation du doyen.

#### e) Inscription à temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel si, pour un trimestre, il s'inscrit à un nombre insuffisant de crédits pour être à plein temps. Il doit cependant s'inscrire à un nombre suffisant de cours pour obtenir un minimum de crédits en quatre trimestres consécutifs. Ce minimum est fixé par le doyen, mais il ne doit pas être inférieur à neuf crédits.

### 4.2 Modification

L'étudiant qui désire modifier son inscription peut être autorisé à le faire par le doyen, sur demande écrite et motivée faite dans les quinze jours qui suivent le début du trimestre. S'il y a modification, le bulletin de notes ne fait état que de l'inscription telle que modifiée.

### 4.3 Abandon des études

L'abandon des études entraîne l'exclusion du programme.

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en aviser le doyen par écrit en y joignant sa carte d'étudiant.

Si, au moment de la réception de l'avis par le doyen, il reste un mois ou plus avant la fin des cours, la mention « abandon » (ABA) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés et l'exclusion du programme prend effet au moment de la réception de l'avis par le doyen.

Si, au moment de la réception de l'avis par le doyen, les cours sont terminés ou il reste moins d'un mois avant la fin des cours, la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours auxquels l'étudiant ne se soumet pas à l'évaluation et l'exclusion du programme prend effet immédiatement après la fin du trimestre. Ce dernier régime est également applicable à l'étudiant qui abandonne ses études sans en aviser le doyen par écrit.

L'étudiant qui a abandonné ses études ne peut s'inscrire à nouveau que s'il est réadmis dans le programme conformément à l'article 2.8.

### 4.4 Dispense de l'inscription

L'étudiant peut être autorisé par le doyen à être dispensé de l'inscription pour une période n'excédant pas deux trimestres consécutifs, sur demande écrite et motivée faite au plus tard le quinzième jour suivant le début du trimestre relativement auquel la dispense est demandée. L'étudiant doit s'inscrire pour le trimestre qui suit celui relativement auquel une dispense lui a été accordée.

## 5 Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programme, l'exemption de cours, le transfert de cours ou la substitution de cours. De plus, l'étudiant régulier peut être autorisé à suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'une entente interuniversitaire.

### 5.1 Conditions requises

#### a) Équivalence de cours et de programme

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours du programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

Afin de déterminer s'il y a ou non équivalence de cours ou de programme, il est tenu compte des objectifs, du contenu et du niveau des cours ou programmes réussis, ainsi que du temps écoulé depuis la réussite de ces cours ou programmes. Toutefois, nulle équivalence n'est accordée pour un cours que l'étudiant a réussi avec une note qui, si elle était transposée dans le système de notation régi par le présent règlement, aurait pour effet d'abaisser la moyenne cumulative de l'étudiant à un résultat inférieur à 2,0. Nulle équivalence n'est non plus, en principe, accordée pour un cours réussi par un étudiant alors que son statut était celui d'étudiant libre.

Sous réserve de l'alinéa c), l'équivalence de cours ou de programme ne peut être accordée pour plus des deux tiers des crédits du programme. Elle ne peut toutefois être accordée pour plus du cinquième des crédits du programme lorsque les cours réussis concernés ont servi à l'obtention d'un grade, sauf si le grade obtenu résulte de la réussite d'un programme universitaire de premier cycle en droit.

Quel que soit le nombre de crédits qu'un étudiant se fait reconnaître en équivalence, il doit réussir des cours obligatoires ou à option en nombre suffisant pour accumuler minimalement ainsi le tiers des crédits du programme.

#### b) Exemption de cours

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant permet de conclure que celui-ci satisfait aux exigences d'un cours du programme.

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits du programme.

#### c) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut qu'exceptionnellement atteindre les deux tiers des crédits du programme. Quel que soit le nombre de crédits qu'un étudiant se fait reconnaître en équivalence et en exemption, il doit réussir des cours obligatoires ou à option en nombre suffisant pour accumuler minimalement ainsi le tiers des crédits du programme.

#### d) Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'équivalence ou d'exemption. Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme. Cependant, nul transfert de cours n'est autorisé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

#### e) Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme. Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé par la structure du programme.

#### f) Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », le doyen peut autoriser un étudiant régulier à s'inscrire à un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire. La réussite de ce ou ces cours entraîne la reconnaissance du nombre de crédits correspondants dans le programme.

### 5.2 Procédure

#### a) Demande

L'étudiant qui désire que des crédits lui soient reconnus par voie d'équivalence de cours ou de programme, d'exemption de cours, de transfert de cours ou en se prévalant d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en démontrer autrement le bien-fondé.

#### b) Approbation

L'équivalence de cours ou de programme, l'exemption de cours ou le transfert de cours doivent être approuvés par le doyen. L'autorisation de celui-ci est également nécessaire pour se prévaloir d'une entente interuniversitaire. Quant à l'équivalence de programme, elle doit de plus être approuvée par le Registraire.

### 5.3 Indication au bulletin de notes

#### a) Équivalence de programme

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

#### b) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Les cours, pour lequel on a reconnu une équivalence, demeurent au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits de cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

**c) Exemption**

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une exemption, demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

**d) Transfert de cours**

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

**e) Substitution de cours**

La note du cours pris en substitution est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

**f) Ententes interuniversitaires**

Le résultat obtenu à un cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est traduit par la mention « succès » (S) ou « échec » (E), selon le cas, dans le bulletin de notes de l'étudiant. Lorsque le cours est réussi, les crédits y afférents sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'autres ententes interuniversitaires, la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

**6 Abandon d'un cours**

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours doit en faire une demande par écrit et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. À défaut, ce cours reste inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours est calculée en attribuant la note « F\* » à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

**7 Évaluation****7.1 Forme, modalités et barème d'évaluation**

Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation suit l'une des formes décrites aux articles 7.2, 7.3 et 7.4 ou, exceptionnellement, une autre forme d'évaluation approuvée par le doyen.

Pour chaque cours, le professeur est responsable de l'évaluation. Il informe le doyen de la forme et des modalités de l'évaluation.

Au début de chaque cours, le professeur indique à l'étudiant la forme d'évaluation qui sera utilisée, ainsi que les modalités d'évaluation (critères d'évaluation, importance relative des différents éléments de l'évaluation).

**7.2 Évaluation par travaux**

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques, participation à un travail de groupe. Cette évaluation est faite par le professeur responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues.

Dans le cas d'un travail de groupe, l'évaluation doit être individuelle.

**7.3 Évaluation par examens**

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par examens. L'évaluation est faite sous l'anonymat.

**7.4 Évaluation par travaux et examens**

L'évaluation est faite par des travaux imposés à l'étudiant pendant la durée du cours et aussi par des examens.

**7.5 Défaut de se soumettre à l'évaluation**

Dans tous les cas où l'étudiant doit se présenter à un examen, le défaut de remplir une telle exigence entraîne la note « F\* » pour l'examen, à moins que l'étudiant ne justifie par écrit, auprès du doyen, dans les huit jours, ce défaut par un motif valable. Cette même règle s'applique également lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans un délai prescrit; dans ce dernier cas, cependant, le doyen peut requérir que la correction d'un travail remis hors délai soit néanmoins faite mais que, dans l'attribution de la note, il soit tenu compte du retard.

La note « F\* » est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent à un examen, pour un motif valable, les autorités compétentes de la Faculté peuvent soit exiger un examen différé, soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final; il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen de ce cours.

Si l'étudiant, pour un motif valable, ne remet pas un travail à une date prescrite, il doit le remettre dans un nouveau délai prescrit par les autorités compétentes de la Faculté.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

Si pour un cours donné, les étudiants sont partagés en sections, l'étudiant doit, sous peine de se voir attribuer la note « F\* », se soumettre à l'évaluation du professeur de la section dont il fait partie.

**7.6 Jury d'évaluation**

Lorsque les cours sont terminés et que la dernière évaluation du travail de l'étudiant a été faite, son bulletin de notes préliminaires est examiné par un jury composé de professeurs qui lui ont enseigné pendant l'année universitaire. Ce jury est présidé par le doyen ou par toute autre personne désignée par ce dernier.

Le jury examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, après consultation des professeurs intéressés, en arrête les résultats respectifs qui seront inscrits au bulletin de notes officiel.

**7.7 Vérification de l'évaluation**

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours suivant l'affichage des résultats de l'évaluation, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

**7.8 Révision de l'évaluation**

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les quinze jours suivant l'affichage des résultats de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en déposant à cette fin une requête écrite et motivée à l'attention du doyen.

Si le doyen rejette la demande, il doit le faire par écrit en donnant les motifs de sa décision.

Si le doyen accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

**7.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation**

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation peut, dans les quinze jours suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre au doyen une demande de révision exceptionnelle par écrit et motivée.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen rejette la requête, il doit le faire par écrit en donnant les motifs de sa décision. Cette décision est finale.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle constitué de trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le professeur et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au doyen toute proposition qu'il juge pertinente.

**8 Système de notation****8.1 Notation des cours**

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

**A** – Note de passage dans un programme.

**B** – Note de passage dans un cours.

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

## 8.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est la moyenne des résultats obtenus par un étudiant aux divers cours auxquels il s'est inscrit depuis le début du programme, à l'exclusion des cours pour lesquels aucune valeur numérique n'a été attribuée et des cours hors programme. Elle est calculée, d'abord en multipliant, pour chacun des cours, le nombre de points obtenus au cours par le nombre de crédits afférents à ce cours, puis en divisant le total des produits ainsi obtenus par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Elle est calculée à la fin de chaque trimestre pour lequel s'inscrit l'étudiant, ainsi qu'après la réussite de tous les cours dont la réussite est requise pour la réussite dans le programme.

Lorsqu'un étudiant a subi l'échec à un cours et a exercé son droit de reprise relatif à ce cours, le résultat qu'il a obtenu avec le dernier moyen utilisé pour exercer son droit de reprise est le seul, parmi ceux qu'il a obtenus relativement à ce cours, qui est comptabilisé dans la moyenne cumulative et ce, dès que ce résultat est retenu dans les calculs de la moyenne cumulative. Un résultat obtenu dans le cadre de l'exercice d'un droit de reprise est retenu dans les calculs de la moyenne cumulative qui sont consécutifs à l'obtention de ce résultat.

Si un étudiant remplace un cours auquel il a échoué par un autre cours, le résultat obtenu lors de l'évaluation du cours auquel il a échoué ou, le cas échéant, le résultat obtenu avec le dernier moyen utilisé pour exercer le droit de reprise relatif à ce cours, cesse d'être comptabilisé dans la moyenne cumulative lorsque l'étudiant a réussi tous les cours dont la réussite est requise pour la réussite dans le programme.

Aux fins du calcul de la moyenne cumulative, un cours auquel un étudiant a réussi mais qu'il est néanmoins tenu de reprendre, en conformité avec l'article 10 ou l'article 12, est assimilé à un cours auquel cet étudiant a échoué, et la reprise d'un tel cours est assimilée à un moyen d'exercer le droit de reprise relatif à ce cours.

## 8.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son bulletin. Elles y sont toutes conservées, y compris celles qui cessent d'être retenues aux fins des calculs de la moyenne cumulative.

## 9 Normes de succès

### 9.1 Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient une note égale ou supérieure à « D » ou la mention « succès » (S) pour l'ensemble des examens et des travaux; une note inférieure à « D » ou la mention « échec » (E) entraîne l'échec au cours.

### 9.2 Réussite dans le programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qu'il postule s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0, et s'il réussit à tous les cours obligatoires ainsi qu'à un nombre de cours à option et de cours au choix suffisant pour compléter le programme conformément à l'article 16.

L'étudiant de première année dont la moyenne cumulative à la fin de l'année universitaire est inférieure à 2,0 tout en étant d'au moins 1,5 est exclu du programme mais peut être réadmis pour être ensuite placé en probation; un tel étudiant est, par contre, exclu définitivement du programme si sa moyenne cumulative à la fin de l'année universitaire est inférieure à 1,5.

L'étudiant, autre que l'étudiant de première année, dont la moyenne cumulative à la fin de l'année universitaire est inférieure à 2,0 tout en étant d'au moins 1,5 est mis en probation; un tel étudiant est, par contre, exclu définitivement du programme si sa moyenne cumulative à la fin de l'année universitaire est inférieure à 1,5.

Malgré les alinéas qui précèdent, l'étudiant dont la moyenne cumulative à la fin de l'année universitaire est inférieure à 2,0 ne peut être placé en probation, ni être réadmis pour être ensuite placé en probation exceptionnelle si, depuis sa première inscription dans le programme, il a déjà été placé en probation ou en probation exceptionnelle. Il est alors exclu définitivement du programme.

## 10 Probation

La période de probation est d'une année universitaire. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par le doyen.

Au cours de la période de probation, l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- relativement à chacun des cours auxquels il a échoué, y réussir au moyen de la reprise du cours ou, s'il s'agit d'un cours à option ou au choix, le remplacer par un autre cours;
- à la demande du doyen, relativement à chacun des cours désignés par celui-ci et auxquels l'étudiant a par ailleurs réussi, y réussir à nouveau au moyen de la reprise du cours ou, s'il s'agit d'un cours à option ou au choix, le remplacer par un autre cours;
- à sa propre demande avec l'autorisation du doyen, relativement à chacun des cours désignés par l'étudiant et auxquels celui-ci a par ailleurs réussi, y réussir à

nouveau au moyen de la reprise du cours ou, s'il s'agit d'un cours à option ou au choix, le remplacer par un autre cours;

- obtenir, à la fin de la période de probation, une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
  - se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par le doyen.
- L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme.

## 11 Droit de reprise

L'étudiant, qui a subi l'échec à un ou plusieurs cours pendant une année universitaire tout en obtenant à la fin de l'année universitaire une moyenne cumulative d'au moins 2,0, a un droit de reprise relativement à chacun des cours auxquels il a échoué. Si le cours auquel il a échoué est un cours à option ou un cours au choix, il peut alors remplacer ce cours par un autre cours plutôt que de se prévaloir de son droit de reprise.

Le droit de reprise peut s'exercer, selon le cas, par un ou deux des moyens suivants : la reprise de l'évaluation du cours, la reprise du cours, et la reprise de l'évaluation du cours repris.

Le doyen peut permettre à un étudiant d'utiliser un moyen prévu pour exercer le droit de reprise et ce, avant même que ne soit terminée l'année universitaire pendant laquelle l'étudiant a subi l'échec au cours.

Malgré ce qui est stipulé aux sections a) et b) du présent article, un étudiant qui est exclu du programme, en conformité avec l'une ou l'autre de ces sections, ne peut être réadmis pour être placé en probation exceptionnelle si, depuis sa première inscription dans le programme, il a déjà été placé en probation ou en probation exceptionnelle. Il est alors exclu définitivement du programme.

### a) Droit de reprise relatif à un cours obligatoire

Le droit de reprise relatif à un cours obligatoire peut être exercé au moyen de la reprise de l'évaluation du cours. L'étudiant a droit à la reprise de l'évaluation du cours relativement à tous les cours auxquels il a échoué sauf ceux ayant fait l'objet d'une évaluation par au moins trois travaux obligatoires. La reprise de l'évaluation du cours est facultative. L'étudiant qui n'a pas droit à la reprise de l'évaluation du cours, ou qui ne se prévaut pas de son droit à la reprise de l'évaluation du cours, ou qui ne réussit pas au cours malgré la reprise de l'évaluation du cours, doit reprendre le cours (ou un cours équivalent) en s'y inscrivant dans l'année universitaire suivant celle pendant laquelle il a subi l'échec au cours. L'étudiant qui ne réussit pas au cours malgré la reprise du cours est exclu du programme mais peut être réadmis pour être ensuite placé en probation exceptionnelle.

L'étudiant qui a droit à la reprise de l'évaluation du cours renonce à ce droit s'il reprend le cours avant qu'il ne lui soit possible de se prévaloir de ce droit. Toutefois, si tel étudiant ne réussit pas au cours malgré la reprise du cours, il a alors droit à la reprise de l'évaluation du cours repris sauf si celui-ci a fait l'objet d'une évaluation par au moins trois travaux obligatoires imposés à tous les étudiants. L'étudiant qui n'a pas droit à la reprise de l'évaluation du cours repris, ou qui ne se prévaut pas de son droit à la reprise de l'évaluation du cours repris, ou qui ne réussit pas au cours malgré la reprise de l'évaluation du cours repris est exclu du programme mais peut être réadmis pour être ensuite placé en probation exceptionnelle.

### b) Droit de reprise relatif à un cours à option

Le droit de reprise relatif à un cours à option peut être exercé au moyen de la reprise de l'évaluation du cours. L'étudiant a droit à la reprise de l'évaluation du cours relativement à tous les cours auxquels il a échoué sauf ceux ayant fait l'objet d'une évaluation par au moins trois travaux obligatoires. La reprise du cours est facultative. L'étudiant qui n'a pas droit à la reprise de l'évaluation du cours, ou qui ne se prévaut pas de son droit à la reprise de l'évaluation du cours, ou qui ne réussit pas au cours malgré la reprise de l'évaluation du cours, doit reprendre le cours ou le remplacer par un autre cours. L'étudiant qui opte pour la reprise du cours et qui ne réussit pas au cours malgré telle reprise est exclu du programme mais peut être réadmis pour être ensuite placé en probation exceptionnelle.

L'étudiant qui a droit à la reprise de l'évaluation du cours renonce à ce droit s'il reprend le cours avant qu'il ne lui soit possible de se prévaloir de ce droit. Toutefois, si tel étudiant ne réussit pas au cours malgré la reprise du cours, il a alors droit à la reprise de l'évaluation du cours repris sauf si celui-ci a fait l'objet d'une évaluation par au moins trois travaux obligatoires. L'étudiant qui a droit à la reprise de l'évaluation du cours repris peut, ou bien se prévaloir de ce droit, ou bien remplacer le cours auquel il a échoué par un autre cours; s'il opte pour la reprise de l'évaluation du cours repris et ne réussit pas au cours malgré telle reprise, il est exclu du programme mais peut être réadmis pour être ensuite placé en probation exceptionnelle. L'étudiant qui n'a pas droit à la reprise de l'évaluation du cours repris est exclu du programme mais peut être réadmis pour être ensuite placé en probation exceptionnelle.

### c) Droit de reprise relatif à un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix doit le reprendre ou le remplacer par un autre cours.

### 12 Probation exceptionnelle

L'étudiant qui a été exclu du programme en conformité avec l'alinéa a) ou b) de l'article 11, peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il doit alors présenter une demande de réadmission au doyen. S'il est réadmis, l'étudiant est alors mis en probation exceptionnelle pour une période d'une année universitaire.

Au cours de sa période de probation exceptionnelle, l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- relativement à chacun des cours auxquels il a échoué, y réussir au moyen de la reprise du cours ou, s'il s'agit d'un cours à option ou au choix, le remplacer par un autre cours;
- à la demande du doyen, relativement à chacun des cours désignés par celui-ci et auxquels l'étudiant a par ailleurs réussi, y réussir à nouveau au moyen de la reprise du cours ou, s'il s'agit d'un cours à option ou au choix, le remplacer par un autre cours;
- à sa propre demande avec l'autorisation du doyen, relativement à chacun des cours désignés par l'étudiant et auxquels celui-ci a par ailleurs réussi, y réussir à nouveau au moyen de la reprise du cours ou, s'il s'agit d'un cours à option ou au choix, le remplacer par un autre cours;
- obtenir, à la fin de la période de probation exceptionnelle, une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par le doyen.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

### 13 Scolarité

La scolarité maximale du programme de baccalauréat en droit est de sept années, soit à compter de la première inscription si l'étudiant ne bénéficie d'aucune reconnaissance pour des crédits réussis antérieurement, soit, dans l'hypothèse contraire, depuis l'inscription la plus ancienne parmi celles ayant permis une reconnaissance de crédits.

### 14 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul du crédit, celles-ci doivent être reprises, conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

### 15 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une note « F » imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 7.8 et 7.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans les cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 7.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

### 16 Octroi du grade

Le grade de baccalauréat en droit (LL.B.) est conféré par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, aux étudiants réguliers qui ont satisfait aux exigences du programme. Il est conféré sans mention.

### 17 Annulation

#### 17.1 Annulation d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission

Est nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission qu'un étudiant a obtenue en présentant un faux diplôme ou autre document falsifié, en faisant des déclarations mensongères ou en utilisant quelque autre moyen frauduleux.

Le Conseil de la Faculté, après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre, prononce, le cas échéant, la nullité.

#### 17.2 Annulation du grade ou du diplôme

L'octroi du grade ou du diplôme fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est nul.

Le Conseil de la Faculté, après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre, recommande le cas échéant au Conseil de l'Université de prononcer la nullité. La décision du Conseil de l'Université est finale et sans appel.

Malgré ce qui précède, la nullité ne peut plus être prononcée s'il s'est écoulé plus de cinq ans depuis que la cause de la nullité a été portée à la connaissance du doyen de la Faculté.

### 18 Programme et répertoire de cours

Le programme ci-dessous fait partie intégrante du présent règlement. On y trouve les objectifs, la structure et le contenu du programme conduisant au baccalauréat en droit (LL.B.). Consulter aussi la section Répertoire des cours de ce document.

La Faculté n'offre pas, lors d'une même année universitaire, la totalité des cours à option identifiés et décrits dans ce programme. Avant le début de chaque année universitaire, le Conseil de la Faculté établit la liste des cours à option qui seront offerts pendant l'année.

### 19 Entrée en vigueur

Sous réserve de ce qui est prévu dans le texte des objectifs et de la structure du programme ci-dessous, auquel réfère l'article 18, le présent règlement entre en vigueur le 31 août 1998.

---

Programme 1-325-1-0

Version 07

**Baccalauréat en droit**

**J**

---

### Objectifs

Le programme vise à procurer une formation générale de base en droit ainsi que des apprentissages préparatoires à des études supérieures, à des études spécialisées et à des pratiques professionnelles diversifiées.

De façon plus spécifique, le programme a pour objectif de former un juriste :

- qui possède une connaissance des éléments fondamentaux propres aux différents domaines du droit;
- qui a développé une approche intégrée des problèmes juridiques et de leurs solutions;
- qui maîtrise les habiletés propres à la méthode juridique, notamment : procéder à la qualification juridique de situations concrètes; repérer, consulter et mettre à jour la documentation; maîtriser le discours argumenté oral et écrit;
- qui est autonome et apte à s'adapter aux changements et à devenir agent de sa propre formation juridique permanente;
- qui est capable d'identifier les rapports entre le droit et la société et de les intégrer au processus de résolution juridique des conflits;
- qui adopte une démarche critique qui tienne compte de la pluralité des approches conceptuelles dans le droit et sur le droit;
- qui est conscient de ses responsabilités sociales, comme intellectuel et professionnel, respecte une éthique compatible avec celles-ci et est sensibilisé aux modes extrajudiciaires de solutions de conflits.

### Structure du programme

Ce programme totalise 100 crédits dont 64 obligatoires, de 30 à 36 à option (\*) et de 0 à 6 au choix (\*\*). Il conduit au grade de bachelier en droit (LL.B.).

(\*) Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.

(\*\*) Un cours au choix doit contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

---

### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>34 cr.</i>
DRT 1001	2 AHE 1 j	Introduction au droit	
DRT 1010	3 AHE 1	Fondements du droit 1	
DRT 1020	2 AHE 1	Fondements du droit 2	
DRT 1221	3 AHE 1 j	Obligations 1	
DRT 1222	3 AHE 1 j	Obligations 2	
DRT 1223	3 AHE 1 j	Obligations 3	
DRT 1224	3 AHE 1 j	Personnes physiques et famille	
DRT 1225	3 AHE 1 j	Biens	
DRT 1500	3 AHE 1 j	Droit pénal général 1	
DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1	
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2	
DRT 1901	3 A 2	Développement des habiletés du juriste 1	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>obligatoire</i>		30 cr.	DRT 3504	3 AHE 1 j	Tribunaux administratifs
		DRT 2001	3 AHE 1 j	DRT 3505	3 AHE 1 j	Preuve et procédure pénales
		DRT 2100	3 AHE 1 j	DRT 3506	3 AHE 1	Pénologie
		DRT 2231	3 AHE 1	DRT 3507	3 AHE 1	Fondements de la responsabilité pénale
		DRT 2232	3 AHE 1	DRT 3521	3 AHE 1 j	Droit public avancé 1
		DRT 2401	3 AHE 1 j	DRT 3522	3 AHE 1	Droit public avancé 2
		DRT 2402	3 AHE 1 j	DRT 3531	3 AHE 1 j	Droit pénal avancé 1
		DRT 2500	3 AHE 1 j	DRT 3532	3 AHE 1	Droit pénal avancé 2
		DRT 2501	3 AHE 1 j			
		DRT 2902	3 A 2 j	<i>Bloc 70 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 18 cr.</i>
		DRT 3903	3 AHE 1 j	<b>Droit du travail et droit social</b>		
<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 24 cr.</i>	DRT 3601	3 AHE 1	Arbitrage des griefs
<b>Systèmes juridiques et fondements théoriques</b>				DRT 3602	3 AHE 1 j	Contrat individuel de travail
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé		DRT 3603	3 AHE 1 j	Rapports collectifs de travail
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé		DRT 3604	3 AHE 1	Dr. de la santé et de la séc. au trav.
DRT 3003	3 AHE 1 j	Éléments de common law		DRT 3605	3 AHE 1	Droit de la sécurité sociale
DRT 3004	3 AHE 1	Histoire du droit		DRT 3621	3 AHE 1 j	Droit du travail avancé
DRT 3005	3 AHE 1	Sociologie du droit		<i>Bloc 70 I</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
DRT 3006	3 AHE 1	Théories du droit		<b>Droit fiscal</b>		
DRT 3007	3 AHE 1 j	Philosophie du droit		DRT 3701	3 AHE 1 j	Fondements du régime fiscal
DRT 3008	3 AHE 1	Théorie économique du droit		DRT 3702	3 AHE 1 j	Régime fiscal de l'entreprise
DRT 3009	3 AHE 1	Éthique et systèmes normatifs		DRT 3703	3 AHE 1 j	Planification fiscale
DRT 3010	3 AHE 1	Éthique et droit		DRT 3711	3 AHE 1 j	Droit fiscal avancé
DRT 3011	3 AHE 1	Droit des autochtones		<i>Bloc 70 J</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 30 cr.</i>
DRT 3012	3 AHE 1 j	Anthropologie du droit		<b>Cours thématiques</b>		
DRT 3013	3 AHE 1 j	Droit de l'Union européenne		DRT 3801	3 AHE 1	Droit de la concurrence
DRT 3021	3 AHE 1 j	Droit comparé avancé		DRT 3802	3 AHE 1 j	Droit des sciences biologiques
<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 24 cr.</i>	DRT 3803	3 AHE 1 j	Droit de l'enfant
<b>Droit international</b>				DRT 3804	3 AHE 1 j	Droit de l'environnement
DRT 3101	3 AHE 1 j	Aspects jur. de la coop. internat. can.		DRT 3805	3 AHE 1 j	Dr. de l'information et de la comm.
DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales		DRT 3806	3 AHE 1 j	Droit des professionnels
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne		DRT 3807	3 AHE 1 j	Droit de la consommation
DRT 3104	3 AHE 1 j	Droit international privé		DRT 3808	3 AHE 1	Droit du cyberspace
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.		DRT 3809	3 AHE 1	Droit du transport
DRT 3106	3 AHE 1	Dr. des transactions commerc. internat.		DRT 3810	3 AHE 1 j	Droit de la santé
DRT 3107	3 AHE 1 j	Droit international de la mer		<i>Bloc 70 K</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
DRT 3108	3 AHE 1	Droit international de l'environnement		<b>Formation pratique</b>		
DRT 3109	3 AHE 1 j	Droit international des conflits		DRT 3904	3 AHE 1	Développement des habiletés du juriste 4
DRT 3121	3 AHE 1 j	Droit international avancé		DRT 3905	3 AHE 1 j	Développement des habiletés du juriste 5
<i>Bloc 70 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 30 cr.</i>	DRT 3906	3 AHE 1 j	Développement des habiletés du juriste 6
<b>Droit civil</b>				DRT 3907	3 AHE 1 j	Développement des habiletés du juriste 7
DRT 3201	3 AHE 1 j	Assurances		<i>Bloc 70 L</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
DRT 3202	3 AHE 1 j	Vente, louage et mandat		<b>Cheminement d'excellence</b>		
DRT 3203	3 AHE 1 j	Régimes matrimoniaux		DRT 6525	3 AHE 1	Philosophie du droit
DRT 3204	3 AHE 1 j	Successions		+ DRT 6565	2 A 1	Fondements et méthodes de la Common Law
DRT 3205	3 AHE 1 j	Sûretés		+ DRT 6566	3 AH 1	Contrats ("Contracts")
DRT 3206	3 AHE 1	Modes altern. de résolution des conflits		+ DRT 6567	3 AH 1	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 3207	3 AHE 1 j	Appel et procédures spéciales		+ DRT 6568	3 AH 1	Biens immobiliers ("Real property")
DRT 3208	3 AHE 1 j	Exécution des jugements		+ DRT 6569	3 AH 1	Procédure civile
DRT 3221	3 AHE 1 j	Droit civil avancé 1		+ DRT 6571	3 AH 1	Droit des biens – Éléments commerciaux
DRT 3222	3 AHE 1 j	Droit civil avancé 2		DRT 6800A	3 AHE 1	Droit civil avancé
DRT 3223	3 AHE 1 j	Droit civil avancé 3		DRT 6820A	3 AHE 1	Droit commercial avancé
DRT 3231	3 AHE 1 j	Droit judiciaire privé avancé		DRT 6830B	3 AHE 1	Droit international public avancé
<i>Bloc 70 F</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 27 cr.</i>	DRT 6845A	3 AHE 1	Droit constitutionnel avancé
<b>Droit des affaires</b>				DRT 6845C	3 AHE 1	Droit constitutionnel avancé
DRT 3401	3 AHE 1 j	Faillite et insolvabilité		DRT 6859A	3 E 1	Droit comparé avancé
DRT 3402	3 AHE 1 j	Contrats et usages commerciaux		DRT 6860B	3 AHE 1	Droit pénal avancé
DRT 3403	3 AHE 1 j	Financement de l'entreprise		DRT 6910	3 AHE 1	Transactions commerc. internationales
DRT 3404	3 AHE 1 j	Droit bancaire		DRT 6950	3 AHE 1	Droit international privé avancé
DRT 3405	3 AHE 1	Éléments de comptabilité		DRT 6965L	3 AHE 1	Droit des affaires avancé
DRT 3406	3 AHE 1 j	Propriété intellectuelle				
DRT 3407	3 AHE 1	Droit des valeurs mobilières				
DRT 3421	3 AHE 1 j	Droit des affaires avancé 1				
DRT 3422	3 AHE 1 j	Droit des affaires avancé 2				
DRT 3423	3 AHE 1 j	Droit des affaires avancé 3				
<i>Bloc 70 G</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 30 cr.</i>			
<b>Droit public et droit pénal</b>						
DRT 3501	3 AHE 1 j	Droit municipal				
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives				
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques				

Aux cours du bloc 70L ci-haut mentionnés, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2e cycle de la Faculté de droit.

Pour s'inscrire au bloc 70L, l'étudiant devra avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B, à l'exception du cours DRT 3903 auquel il devra cependant être inscrit. En outre, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7.





# Section 4

## Faculté de l'éducation permanente

### Table des matières

Calendrier facultaire 2004-2005	
Index des programmes d'études	4-1
Introduction	4-3
Direction	4-3
Accueil des étudiants à la Faculté	4-3
Service de consultation - Conseil en formation	4-3
Formation universitaire à distance	4-3
Formation hors campus	4-3
Formation professionnelle continue	4-3
Frais facultaires	4-4
Frais de cotisation des associations étudiantes	4-4
Règlement relatif aux conseils de programme de la Faculté de l'éducation permanente	4-4
Règlement pédagogique de la Faculté	4-4
Cours d'appoint	4-10
Cours de service	4-11
Cours de développement professionnel	4-11
Programmes d'études	
• Certificats	4-11
• Microprogrammes	4-34
• Modules	4-35
École de français	4-38
• Certificat en français langue seconde pour non-francophones	4-15
• Cours de français langue seconde ou étrangère	4-39
• Cours de français langue maternelle	4-39
• Cours d'anglais langue seconde	4-39
Répertoire des cours	18-1

---



---

**Faculté de l'éducation permanente**


---

**Calendrier facultaire 2004-2005**


---

**Trimestre Automne 2004**

29 mai 2004*	Test de français pour les certificats suivants : Communication appliquée, Études individualisées (concentrations : Journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Rédaction : principes et pratique, Relations publiques), Journalisme, Publicité, Rédaction et Relations publiques.
29 mai 2004*	Test d'admission pour le Certificat de traduction I.
1 <sup>er</sup> juin 2004	Date limite d'admission.
1 <sup>er</sup> août 2004	Date limite d'inscription (choix de cours).
1 <sup>er</sup> septembre 2004	Début des cours.
6 septembre 2004	Fête du travail : jour férié.
11 octobre 2004	Action de Grâce : jour férié.
22 décembre 2004	Fin des cours.
22 janvier 2005	Séances des examens différés (voir Règlement pédagogique – article 8.5; voir aussi la section sur les Frais facultaires).
24 janvier 2005	Émission des relevés de notes du trimestre Automne 2004.

---

**Trimestre Hiver 2005**

30 octobre 2004*	Test de français pour les certificats suivants : Communication appliquée, Études individualisées (concentrations : Journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Rédaction : principes et pratique, Relations publiques), Journalisme, Publicité, Rédaction et Relations publiques.
30 octobre 2004*	Test d'admission pour le Certificat de traduction I.
1 <sup>er</sup> novembre 2004	Date limite d'admission.
27 novembre 2004	Date limite d'inscription (choix de cours).
5 janvier 2005	Début des cours.
25 au 28 mars 2005	Congé de Pâques.
22 avril 2005	Fin des cours.
21 mai 2005	Séances des examens différés (voir Règlement pédagogique – article 8.5; voir aussi la section sur les Frais facultaires).
24 mai 2005	Émission des relevés de notes du trimestre Hiver 2005.

---

**Trimestre Printemps-été 2005**

26 février 2005*	Test de français pour les certificats suivants : Communication appliquée, Études individualisées (concentrations : Journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Rédaction : principes et pratique, Relations publiques), Journalisme, Publicité, Rédaction et Relations publiques.
1 <sup>er</sup> mars 2005	Date limite d'admission.
25 mars 2005	Date limite d'inscription (choix de cours).
2 mai 2005	Début des cours.
23 mai 2005	Congé universitaire.
21 août 2005	Fin des cours.
26 août 2005	Séances des examens différés (voir Règlement pédagogique – article 8.5; voir aussi la section sur les Frais facultaires).
7 septembre 2005	Émission des relevés de notes du trimestre Printemps-été 2005.

---

\*

**TESTS DE FRANÇAIS ET TESTS D'ADMISSION**

Les candidats ont avantage à passer le test dès que possible pour bénéficier d'un plus large choix de cours. Certains cours sont contingentés. Des séances supplémentaires peuvent être organisées en cours de trimestre. Consulter le site [www.fep.umontreal.ca](http://www.fep.umontreal.ca) à la rubrique Calendrier du trimestre en cours, Test d'admission.

## Index des programmes d'études

Numéro du programme	Certificats (30 crédits)	Page	“ ès ... ”
1-226-5-0	Communication appliquée	4-11	arts
1-407-5-0	Créativité : applications professionnelles (non offert)	4-12	arts
1-065-5-0	Criminologie	4-12	sciences
1-325-5-0	Droit	4-13	arts
1-962-5-0	Études individualisées	4-14	arts/sciences
1-821-5-1	Français langue seconde pour non-francophones	4-15	arts
1-377-5-0	Gérontologie	4-16	sciences
1-066-5-0	Gestion appliquée à la police et à la sécurité	4-17	sciences
1-631-5-2	Gestion des services de santé et des services sociaux	4-18	sciences
1-461-5-0	Inhalothérapie	4-18	sciences
1-373-5-0	Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	4-19	sciences
1-355-5-1	Intervention dans les groupes et les organisations	4-20	arts
1-422-5-0	Intervention en déficience intellectuelle	4-20	sciences
1-405-5-0	Journalisme	4-21	arts
1-185-5-3	Localisation	4-21	arts
1-487-5-0	Maintien à domicile (fermé à l'admission)	4-22	sciences
1-454-5-0	Perfusion extracorporelle (fermé à l'admission)	4-23	sciences
1-253-5-0	Petite enfance et famille : intervention précoce	4-24	sciences
1-390-5-0	Publicité	4-24	arts
1-186-5-1	Rédaction	4-25	arts
1-230-5-2	Relations industrielles	4-26	sciences
1-372-5-1	Relations interculturelles (fermé à l'admission)	4-27	sciences
1-400-5-0	Relations publiques	4-27	arts
1-481-5-0	Santé communautaire	4-28	sciences
1-402-5-0	Santé et sécurité du travail	4-29	sciences
1-482-5-0	Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	4-30	sciences
1-420-5-0	Toxicomanies : prévention et réadaptation	4-31	sciences
1-185-5-0	Traduction I	4-32	arts
1-185-5-1	Traduction II	4-32	arts
1-252-5-1	Violence, victimes et société	4-33	sciences
<b>Microprogrammes (9 à 15 crédits)</b>			
1-325-6-5	Droit	4-34	
1-631-6-0	Introduction à la gestion des services de santé	4-34	
<b>Modules (9 à 15 crédits)</b>			
1-175-7-0	Bureautique	4-35	
1-390-7-0	Communication promotionnelle	4-35	
1-457-7-0	Échocardiographie adulte et pédiatrique (fermé à l'admission)	4-35	
1-413-7-0	Gestion de l'invalidité et de la réadaptation	4-36	
1-175-7-2	Gestion des services de santé et des services sociaux	4-36	
1-175-7-1	Initiation à la programmation	4-37	
1-175-7-6	Initiation au multimédia	4-37	
1-482-7-1	Intervention de crise	4-37	
1-175-7-7	Programmation Internet	4-38	
1-186-7-0	Rédaction : principes et pratique	4-38	

**Cours d'appoint**

EDP 1900	Méthode de travail intellectuel	4-10
EDP 1912	L'argumentation	4-10
FRA 1957G	Grammaire 1 : analyse grammaticale	4-10
FRA 1958G	Grammaire 2 : révision grammaticale	4-10
FRA 1965D	La phrase	4-10
FRA 1966D	La ponctuation	4-11
FRA 1967D	Le verbe	4-11
FRA 1968D	Le vocabulaire	4-11
FRA 1968G	Le vocabulaire	4-11
FRA 1969D	Difficultés orthographiques et grammaticales	4-11

**Cours de service**

EDP 1111	Grammatical Difficulties in English	4-11
EDP 1222	Français écrit : grammaire et rédaction	4-11
FRA 1959G	Atelier de français écrit	4-11
LNG 1095G	Savoir lire dans sa discipline	4-11

**Cours de développement professionnel**

EDP 3910	Développement professionnel I	4-11
EDP 3920	Développement professionnel II	4-11
EDP 3930	Développement professionnel III	4-11
EDP 3950	Développement professionnel	4-11

**Cours de langues**

Français langue seconde ou étrangère	4-39
Français langue maternelle	4-39
Anglais langue seconde	4-39

**Cours à distance**

ARC 2102D	Histoire des formes urbaines	GER 3046D	Le grand âge
ARC 2530D	Montréal en évolution	GER 3065D	Femmes et vieillissement
EDP 1001D	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	MSO 2000D	Introduction à l'épidémiologie
EDP 1900D	Méthode de travail intellectuel	MSO 2030D	Systèmes de santé et santé communautaire
FRA 1965D	La phrase	PBT 2210D	Gestion des médias publicitaires
FRA 1966D	La ponctuation	PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté
FRA 1967D	Le verbe	PHY 1972D	Initiation à l'astronomie : le cosmos et l'être humain
FRA 1968D	Le vocabulaire	RED 2010D	Rédaction et communications publiques
FRA 1969D	Difficultés orthograph. et grammaticales	TXM 1111D	Contextes d'utilisation des psychotropes
GER 1000D	Introduction à la gérontologie	TXM 1221D	Effets des substances psychotropes
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	TXM 1331D	Prévention des toxicomanies : théorie
GER 1040D	Épidémiologie et vieillissement	TXM 2470D	Prévention sida et toxicomanies
GER 2015D	Alimentation et vieillissement	TXM 2480D	Dépistage de psychotropes en milieu de travail
GER 2019D	Activités physiques et vieillissement	TXM 2570D	Jeu pathologique
GER 2021D	Santé mentale et vieillissement	TXM 2580D	Héroïne et interventions spécifiques
GER 3042D	Planification de la retraite	TXM 2583D	La réduction des méfaits
GER 3045D	Déficits cognitifs		

# Faculté de l'éducation permanente

## Introduction

Les programmes offerts par la Faculté de l'éducation permanente, qu'il s'agisse de formation initiale ou de perfectionnement, sont conçus de façon plus particulière pour répondre aux besoins des personnes engagées sur le marché du travail ou soucieuses de s'y engager. La Faculté offre près d'une quarantaine de programmes, certificats et modules, axés sur les problématiques sociales et économiques actuelles.

La Faculté favorise la création de programmes en lien avec ces enjeux et, à cette fin, travaille en étroite collaboration tant avec les professionnels de divers milieux qu'avec les professeurs de l'Université. Elle procède à des évaluations systématiques et à des mises à jour périodiques de ses cours et de ses programmes dans le but d'en améliorer constamment la qualité et d'en accroître la pertinence. Ainsi, les certificats et les modules sont maintenus à la fine pointe de l'évolution des pratiques et des connaissances.

En outre, la FEP crée un milieu favorable au retour aux études. Tous les moyens sont mis en oeuvre pour faciliter l'intégration et le succès des étudiants à l'Université : service d'accueil et de renseignements, service personnalisé et de conseil en formation, séances d'accueil, encadrement par les responsables de programmes et les techniciennes à la gestion des dossiers étudiants, cours de propédeutique, de français, d'anglais et de méthode de travail intellectuel.

Plus de 10 000 étudiants fréquentent ce milieu vivant et dynamique de formation et l'enrichissent de leurs connaissances et de leurs expériences professionnelles. L'interaction entre professeurs et étudiants, entre théorie et pratique, y est constante.

La plupart des programmes étant multidisciplinaires, la FEP entretient une collaboration étroite avec les autres facultés. Elle donne ainsi à ses étudiants un plein accès aux multiples ressources d'une grande université tout en tenant compte de leurs contraintes et de leurs réalités particulières.

Selon leurs besoins et leurs disponibilités, certains étudiants optent pour une formation courte reconnue par un certificat décerné par l'Université de Montréal, tandis que d'autres poursuivent leur démarche en combinant trois certificats en vue d'obtenir un baccalauréat. Ce grade peut aussi être composé, par exemple, de deux certificats de l'Université de Montréal ou des Écoles affiliées et d'un certificat d'une autre université, ou de trois mineurs de l'Université de Montréal.

Pour faciliter aux étudiants l'atteinte de leurs objectifs, la majorité des programmes sont offerts sur le campus et hors campus, et près de 35 cours sont offerts à distance. La Faculté offre également de la formation professionnelle continue non créditée. Les programmes de la Faculté de l'éducation permanente sont généralement offerts à temps partiel. Cependant, les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études à temps plein peuvent communiquer avec la Faculté (au numéro de téléphone 514-343-6090 ou 1 800 363-8876) afin de vérifier s'il leur est possible de le faire et, le cas échéant, de convenir des modalités appropriées.

## Direction

Doyen : **Jean-Marc Boudrias**

Vice-doyenne aux études et au développement : **Louise-Hélène Richard**

Secrétaire : **Pierre Paquet**

Directrice de la gestion et de la qualité pédagogique des programmes d'études :

**Marie Routhier**

Directrice du développement des programmes d'études et de la formation non créditée : **Rachida Azdouz**

Directrice de la gestion des opérations académiques : **Stéphanie de Celles**

Directrice du Bureau d'études et de développement : **Lise Lavallée**

Directrice des communications et du marketing : **Diane Chalifour**

Directrice administrative : **Jacinthe Boutin**

## Accueil des étudiants à la Faculté

Depuis plusieurs années, la FEP a mis en oeuvre divers moyens pour accueillir ses étudiants et faciliter leur cheminement dans l'institution.

Cet accueil revêt diverses formes : Service d'accueil et de renseignements où le candidat s'adresse pour recevoir la documentation et les renseignements pertinents; entrevues avec des responsables de programmes; séances d'accueil en début de session; cours d'appoint permettant à l'adulte de mieux bénéficier du programme d'études de son choix.

Pour obtenir des renseignements sur les programmes d'études, les activités de la Faculté, l'admission, l'inscription, les salles de cours, etc., composer le 514-343-6090 ou le 1 800 363-8876, ou se présenter au Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3<sup>e</sup> étage.

## Service de consultation – Conseil en formation

Vous vous interrogez sur le choix du programme qui correspond le mieux à votre projet personnel ou professionnel.

Le service de conseil en formation est un service individualisé et gratuit. En une rencontre d'environ une heure, l'un de nos conseillers en formation vous aide à

- faire le bilan de vos acquis de formation et d'expérience
- préciser vos objectifs de formation
- établir une stratégie de formation
- identifier les ressources (programmes, facultés, institutions).

Pour obtenir un rendez-vous avec un conseiller en formation, le jour ou le soir, sans frais, composer le 514-343-6090 ou le 1 800 363-8876.

## Service d'accueil et de renseignements

Faculté de l'éducation permanente  
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3<sup>e</sup> étage

Métro Côte-des-Neiges

lundi au jeudi

9 h à 19 h

vendredi

9 h à 17 h

Tél. : 514-343-6090

Ligne sans frais : 1-800-363-8876

Télécopieur : 514-343-2275

Courriel : [info@fep.umontreal.ca](mailto:info@fep.umontreal.ca)

## Adresse postale

Université de Montréal

Faculté de l'éducation permanente

C.P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

## Formation universitaire à distance

En collaboration avec diverses facultés, la Faculté de l'éducation permanente offre en formation à distance des cours crédités, notamment en gérontologie (tous les cours menant au certificat peuvent être suivis à distance), en toxicomanies, en santé communautaire, en publicité, en français écrit, en aménagement, etc. Les cours offerts à distance exploitent un ensemble de médias : l'imprimé, l'audiovisuel, la télévision et Internet. La Faculté rend ainsi accessibles à domicile des enseignements universitaires, et l'étudiant bénéficie d'un encadrement tout au long de sa démarche d'apprentissage.

## Formation hors campus

La majorité des programmes sont offerts au Campus Ville de Laval et au Campus Longueuil. Quelques programmes le sont à Québec et ailleurs en province.

## Formation professionnelle continue

Des formations courtes, axées sur la pratique et étroitement liées à leur contexte de travail, sont offertes aux personnes soucieuses de comprendre l'évolution du marché de l'emploi et de maintenir à jour leurs compétences professionnelles.

La Formation professionnelle continue répond à des besoins de formation dans plusieurs domaines. Ces activités non créditées donnent droit à des unités de formation continue.

## Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

Frais de révision du dossier d'admission	25,00 \$
Frais de gestion d'examen différé	15,00 \$
Frais de révision de l'évaluation finale (par cours, remboursables si la révision entraîne une hausse de la note)	15,00 \$
Frais de recouvrement des travaux ou des examens par courrier	10,00 \$

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par trimestre
Association des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP)*	25,00 \$
AGEEFEP Fonds de défense juridique	1,00 \$
Radio étudiante	1,00 \$

## Règlement relatif aux conseils de programme de la Faculté de l'éducation permanente

### I- Conseil de programme

Le Conseil de programme est un organisme de la Faculté de l'éducation permanente ayant pour mandat d'assurer la qualité universitaire du programme et son adéquation aux besoins de la clientèle et du milieu par :

- la participation de tous les agents intéressés : personnel de la Faculté, professeurs de l'Université, étudiants et personnes de l'extérieur;
- la coordination des ressources;
- l'apport de spécialistes dans les disciplines ou champs d'études couverts par le programme;
- la rétroaction du milieu et des usagers.

### II- Attributions

En conformité avec les orientations, les objectifs et les politiques définis par le Conseil de la Faculté ou dans les cas des programmes interfacultaires définis par les conseils des facultés concernées, le Conseil de programme :

- 2.1** précise les orientations et les politiques intéressant la vie du programme;
- 2.2** participe aux décisions relatives à l'évolution du programme, aux clientèles étudiantes, au corps enseignant, à la gestion des cours et des enseignements;
- 2.3** produit annuellement un rapport sur son fonctionnement et sur l'état du programme, transmet ce rapport au doyen, avec son avis, s'il y a lieu. Le rapport est intégré au rapport annuel sur l'état des programmes et le fonctionnement des conseils de programmes soumis annuellement au Conseil de Faculté par le doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen de la Faculté transmet aux doyens des facultés concernées le rapport sur le fonctionnement du conseil du programme et sur l'état du programme;
- 2.4** propose les modifications au programme. Celles-ci sont transmises au doyen. Le doyen propose au Conseil de la Faculté les modifications jugées pertinentes. La recommandation du Conseil de programme accompagne la proposition du doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen transmet aux doyens des facultés concernées les projets de modifications au programme;
- 2.5** fait toute autre recommandation utile au doyen de la Faculté, lequel, au besoin, la fait tenir à la direction des autres facultés.

### III- Composition

- 3.1** Le responsable du programme, membre d'office et président du conseil;
- 3.2** le (ou les) doyen(s) de la (des) faculté(s) concernée(s), membre(s) d'office, ou son (leurs) représentant(s);
- 3.3** quatre étudiants choisis par et parmi les étudiants du Certificat. L'AGEEFEP nomme les membres étudiants au Conseil de programme;
- 3.4** deux professeurs de l'Université oeuvrant dans des disciplines ou des champs d'études reliés de façon significative au programme, plus un troisième ou un

quatrième lorsque le programme fait appel à plus de deux disciplines ou champs d'études.

Ces professeurs sont nommés et mandatés par les directions des facultés, écoles et départements concernés après consultation du doyen de la Faculté;

**3.5** deux chargés de cours élus par et parmi ceux qui dispensent effectivement ou habituellement un enseignement dans le programme;

**3.6** une ou deux personne(s) choisie(s) en milieu de travail de l'extérieur de l'Université nommée(s) par le doyen et, dans le cas des programmes interfacultaires, après concertation entre les doyens;

**3.7** le Conseil de programme peut s'adjoindre toute autre personne, s'il le juge opportun.

Le Conseil de la Faculté est informé annuellement de la composition des conseils de programme de la Faculté.

### IV- Durée du mandat

**4.1** Le mandat de chacun des membres, autres que les membres d'office, est de deux ans, à moins qu'il ne perde pendant une année complète les qualifications requises par sa catégorie;

**4.2** lors de la création du Conseil de programme, dans chacun des groupes composés de deux personnes ou plus, l'une d'entre elles a un mandat de un an.

Les mandats des membres peuvent être renouvelés.

### V- Convocation

**5.1** Le Conseil de programme est convoqué au moins deux fois par année; copies de l'avis de convocation, du projet d'ordre du jour et des documents afférents sont transmises aux membres, au Secrétaire de la Faculté ainsi qu'à l'AGEEFEP;

**5.2** le Conseil de programme doit être convoqué si trois de ses membres en font la demande;

**5.3** le délai de convocation des réunions du Conseil de programme est d'au moins deux semaines.

### VI- Quorum

Le quorum est du tiers (1/3) des membres du conseil.

### VII- Ordre du jour et procès-verbaux

**7.1** Le projet d'ordre du jour est élaboré par le président. Tout membre peut y faire inscrire un point;

**7.2** les procès-verbaux sont transmis aux membres ainsi qu'à l'AGEEFEP, dans un délai d'un mois après la tenue de la réunion;

**7.3** les procès-verbaux adoptés sont consignés aux archives par le Secrétaire de la Faculté.

### VIII- Rapport synthèse sur le fonctionnement des conseils de programmes et l'état des programmes

Le doyen dépose annuellement devant le Conseil de Faculté un rapport synthèse faisant état du fonctionnement des conseils de programmes et rendant compte de l'état des programmes. Les rapports individuels des programmes sont annexés au rapport synthèse.

### IX- Entrée en vigueur du présent règlement

Ce règlement est entré en vigueur le 11 novembre 1987 et a été modifié le 13 mai 1992.

## Règlement pédagogique de la Faculté

### 1 Définitions

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire, lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade de bachelier; il peut préparer au marché du travail ou à la poursuite d'études de deuxième cycle.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- a) le trimestre d'été, de mai à août inclus;
- b) le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- c) le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

#### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : la physique, la philosophie).

#### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la médecine, les sciences médiévales, l'administration des affaires).

\*Adresse : Pavillon J.-A.-DeSève, local B-2419, tél. : 514-343-7733

Adresse postale : Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7

### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études et établies en vue d'une formation sanctionnée par un certificat, par un diplôme ou par une attestation appropriée.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention du certificat, du diplôme ou d'une attestation.

### 1.6 Types de programmes

On distingue plusieurs types de programmes de premier cycle, soit :

#### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle conféré par le Conseil de l'Université sont des programmes de grade. Le programme spécialisé et le programme spécialisé bidisciplinaire sont des programmes de grade.

La Faculté n'offre pas ce type de programme.

#### B. Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle. Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats, donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université.

Seuls des programmes de certificat sont offerts à la Faculté.

### Le certificat

Le certificat est un programme autonome de 30 crédits. À l'exception du Certificat d'études individualisées, au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une discipline ou d'un champ d'études, qu'il soient obligatoires ou à option, et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

Le Certificat d'études individualisées est un ensemble de 30 crédits répondant à un projet de formation personnelle qui ne peut être réalisé dans le cadre des certificats ou des mineurs existants. Ce projet, qui découle de l'intérêt et des besoins de l'étudiant, doit être élaboré avec l'aide d'un conseiller pédagogique et sa cohérence approuvée par ce dernier.

Le Certificat d'études individualisées est composé d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours, exceptionnellement de deux. L'étudiant complète le certificat par des cours d'une ou de plusieurs disciplines ou champs d'études.

L'étudiant ne peut, sauf exception, s'inscrire, dans le cadre de ce certificat, à plus de 15 crédits de cours du même sigle et à plus de 15 crédits de cours d'un même mineur ou d'un certificat existant.

Le microprogramme ou le module, tel que défini au paragraphe C, peut tenir lieu de concentration.

Le libellé du certificat fait mention de la ou, le cas échéant, des concentrations (ou des microprogrammes ou modules) qui en font partie.

#### C. Microprogramme et module

Le microprogramme et le module offrent une formation complémentaire à des personnes déjà engagées sur le marché du travail ou à des étudiants inscrits dans un programme universitaire. Il peut s'agir d'une initiation à une discipline ou à un champ d'études ou d'un perfectionnement.

Ces programmes comportent généralement de 9 à 15 crédits, obligatoires ou à option, aucun de ceux-ci ne pouvant être accordé par équivalence ou exemption de cours. Ils ne peuvent être intégrés comme tels à un autre programme sauf au Certificat d'études individualisées. Cependant, les cours réussis dans le cadre d'un microprogramme ou d'un module peuvent être versés dans un autre programme où ils sont recevables.

Le microprogramme et le module donnent lieu à une attestation spécifique conférée par le Registraire.

### 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- l'étudiant régulier qui s'inscrit à un programme;
- l'étudiant libre, inscrit à un ou quelques cours, sans toutefois être inscrit à un programme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;
- l'étudiant visiteur : étudiant inscrit à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges, mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au Règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

### 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre au programme ou par un sigle propre à un département ou à une faculté.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, enseignement médiatisé ou à distance, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;
- à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;
- à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts à l'Université et identifiés comme étant accessibles à ce titre.

De plus, des facultés peuvent imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis par les étudiants inscrits dans certains programmes.

Deux cours de l'Université sont dits équivalents lorsqu'ils comportent un recoupement significatif de la matière. Un seul de deux ou de plusieurs cours équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

Un cours du programme est dit éliminatoire s'il doit être réussi pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études dans le programme. Le cours éliminatoire ne comporte pas de droit de reprise.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

– Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes de la Faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. Sauf exception pour les cours de rattrapage en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

– Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes de la Faculté. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

### 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- trois heures consacrées à la recherche par semaine pendant un trimestre.

### 1.10 Équivalence de cours et de programme

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

### 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un candidat permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

### 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

### 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

**1.14 Ententes interuniversitaires**

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », les autorités compétentes d'une faculté peuvent permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire.

**1.15 Probation et probation exceptionnelle**

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours.

**1.16 Grade**

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Ainsi, les titres de bachelier ou de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat ou du doctorat de premier cycle.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : B.A. pour bachelier ès arts, M.D. pour docteur en médecine).

**1.17 Diplôme**

Le diplôme, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant l'obtention d'un programme de grade ou la réussite d'un programme de majeur.

**1.18 Certificat**

Le certificat, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat.

**1.19 Attestation d'études**

L'attestation d'études est un acte, délivré par le Registraire, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

**2 Admission****2.1 Conditions générales**

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission, conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université; ce formulaire de demande d'admission peut être obtenu au Bureau du Registraire ou au secrétariat de la Faculté.

**2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au premier cycle, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme de son choix.

**2.3 Admission conditionnelle**

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par le doyen, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

**2.4 Admission à titre d'étudiant libre**

Pour être admis à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit les cours choisis.

L'étudiant libre doit se présenter aux examens et participer aux travaux; il reçoit alors une attestation d'études.

**2.5 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier**

L'étudiant libre qui désire changer son statut pour celui d'étudiant régulier doit se soumettre aux conditions d'admission de l'étudiant régulier.

L'étudiant libre admis à titre d'étudiant régulier n'est pas assuré d'obtenir une reconnaissance pour les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

**2.6 Admission à titre d'étudiant visiteur**

Pour être admis à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

**2.7 Admission à titre d'auditeur**

Pour être admis à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit les cours choisis.

**2.8 Restrictions**

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

L'admission peut cesser d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

**2.9 Réadmission**

(Voir aussi article 4.1f)

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors

présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen peut imposer des conditions à la réadmission.

**3 Exigences linguistiques****3.1 Définitions**

Aux fins du présent règlement,

a) La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.

b) La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Dans certains cas justifiés par la nature du programme et tel que spécifié aux conditions d'admission propres au programme, la maîtrise du français est une condition d'admission.

c) La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

**3.2 Admission**

Tout candidat à l'admission doit se soumettre à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université. Toutefois, les candidats qui répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes sont réputés satisfaire à l'exigence de la connaissance du français et sont exemptés du test :

- avoir complété des études collégiales au Québec;
- avoir étudié dans une institution où la langue principale d'enseignement est le français.

Dans certains programmes déterminés par la Faculté et tel que spécifié aux conditions particulières d'admission à chacun des programmes, la maîtrise du français revêt une importance particulière et est une condition d'admission. Pour satisfaire à cette condition, le candidat doit réussir un test de français imposé par la Faculté.

**3.3 L'inscription**

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il a été admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

**3.4 Les mesures d'aide****a) Cours de français langue seconde**

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté. Ces cours sont des cours hors programme, sauf dans le cas de la concentration en français langue seconde du Certificat d'études individualisées.

**b) Cours de rattrapage**

Les cours de rattrapage en français prescrits par le doyen à la suite d'un échec au test de français sont des cours hors programme et sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. En cas d'échec et sauf exception précisée au règlement propre à chacun des programmes, l'étudiant peut reprendre le cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours de français de même niveau.

**3.5 L'enseignement**

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours ou par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les ouvrages de référence obligatoires sont de préférence en français ou, à défaut, en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

**3.6 Les travaux et examens**

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

**3.7 Connaissance d'une autre langue**

Dans certains programmes, la connaissance d'une autre langue que le français est indispensable et l'étudiant peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par la Faculté.



## 4 Inscription

### 4.1 Dispositions générales

#### a) Délais

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

#### b) Modalités

##### Étudiant régulier

L'inscription d'un étudiant régulier est faite par programme et pour chaque trimestre. L'étudiant s'inscrit à un nombre déterminé de crédits. Il s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

L'étudiant doit faire approuver son choix de cours en suivant la procédure qui lui est indiquée par la Faculté.

##### Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur

L'inscription d'un étudiant libre, d'un étudiant visiteur ou d'un auditeur est faite par cours et pour chaque trimestre. La Faculté peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec » s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

#### c) Restriction

Sauf exception autorisée par le doyen, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

#### d) Inscription à plein temps

L'étudiant régulier est à plein temps dans un programme s'il est inscrit à un minimum de douze crédits pour un trimestre. Sauf exception approuvée par le doyen, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de dix-huit crédits par trimestre. L'inscription à plein temps n'est autorisée que dans certains programmes et qu'à certaines conditions.

#### e) Inscription à temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à moins de douze crédits à un trimestre dans chaque programme.

#### f) Prescription de candidature

L'étudiant qui n'a complété aucun cours durant une période de trois trimestres consécutifs et qui ne s'inscrit pas à au moins un cours au trimestre suivant voit sa candidature prescrite. Il doit présenter, s'il veut reprendre ses études, une nouvelle demande d'admission (voir article 2.1).

### 4.2 Modification

#### a) Changement de programme

L'étudiant qui désire passer d'un programme à un autre doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui, au plus tard le dixième jour après le début de chaque trimestre. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

#### b) Modification du choix de cours

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours doit présenter une demande écrite avant la troisième séance du ou des cours en question, ou dans le délai prescrit pour certains cours à la suite de l'horaire de ces cours. La modification doit être approuvée, le cas échéant, par le responsable du programme. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

### 4.3 Abandon des études

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit, par lettre recommandée, au Secteur de la gestion académique de la Faculté. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient au moins un mois avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés.

### 4.4 Suspension

L'étudiant peut, avec l'approbation du doyen, suspendre temporairement son inscription. Il doit ensuite s'inscrire pour un trimestre qui commence dans les douze mois suivant l'obtention de la suspension et cela sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

## 5 Reconnaissance de crédits

(Voir articles 1.10, 1.11, 1.12, 1.13 et 1.14)

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'entente interuniversitaire.

### 5.1 Procédure

#### a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé dans les délais prescrits par la Faculté.

La demande d'équivalence ou d'exemption de cours totalisant quinze crédits ou plus doit être présentée avec la demande d'admission.

#### b) Approbation

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par le doyen. Celui-ci autorise également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit, de plus, être approuvée par le Registraire.

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année ou il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée ne doit pas être inférieur à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit.

### 5.2 Maximum autorisé

#### a) Équivalence de programme

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

Dans le cadre des certificats autres que le Certificat d'études individualisées, l'étudiant ne peut obtenir l'intégration des microprogrammes ou modules en tant que tels. Les cours composant ces programmes peuvent, quant à eux, être intégrés selon les règles habituelles d'exemption, d'équivalence ou de transfert.

#### b) Équivalence de cours

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins la moitié des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option. Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme ou module.

Les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés plus d'une fois pour l'obtention d'un même baccalauréat.

#### c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade, de microprogramme ou de module ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

L'équivalence de cours ayant servi à l'obtention d'un grade ne peut dépasser le cinquième des crédits d'un programme, à l'exception des microprogrammes et des modules dans le cadre desquels aucune équivalence de cours ne peut être accordée.

#### d) Exemption

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme ou d'un module.

#### e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme et l'étudiant doit suivre au moins la moitié des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

#### f) Transfert

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

#### g) Substitution

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

### 5.3 Indication au bulletin de notes

#### a) Équivalence de programme

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

#### b) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

**c) Exemption**

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

**d) Substitution**

Le bulletin de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitué sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du cours substitué sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.

**e) Transfert de cours**

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

**f) Entente interuniversitaire**

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales, la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

**6 Abandon de cours**

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours, doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui, au moins un mois avant la fin du cours. Le doyen juge du bien-fondé de la demande et, si elle est acceptée, le bulletin porte la mention ABA (abandon).

Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à cette procédure, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

L'étudiant inscrit à un ou des cours est libéré de l'obligation de payer les frais de scolarité afférents à ce ou ces cours si l'abandon est signifié à la Faculté dans le délai prescrit (délai indiqué à la suite de l'horaire des cours) ou, en l'absence d'une telle indication, le ou avant le 30 septembre, pour le trimestre d'automne, le ou avant le 31 janvier, pour le trimestre d'hiver et le ou avant le 12 mai, pour le trimestre d'été.

**7 Évaluation des prestations d'enseignement-cours**

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, la Faculté a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux enseignants concernés ainsi qu'au doyen ou au responsable de programme. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte des suggestions reçues par chaque programme dans le cadre des modifications proposées.

**8 Évaluation des apprentissages**

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant remet à l'étudiant le plan du cours. De plus, l'enseignant détermine, avec l'accord du responsable de programme qui en informe le doyen, la forme de l'évaluation ainsi que ses modalités (critères d'évaluation, importance relative des différents éléments de l'évaluation, etc.) et en informe les étudiants.

Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation suivra l'une des formes décrites aux articles 8.1, 8.2 et 8.3 ou, exceptionnellement, une autre forme d'évaluation approuvée par le doyen.

**8.1 Évaluation par mode de travaux**

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques, participation à un travail de groupe. Cette évaluation est faite par l'enseignant responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues. Sauf exception approuvée par le doyen, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupes, sauf exception approuvée par le doyen.

**8.2 Évaluation par mode d'examens**

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. Sauf exception approuvée par le doyen, l'évaluation comporte alors au moins deux examens par cours.

**8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens**

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens.

**8.4 Évaluation des stages**

(Cet article ne s'applique pas à la Faculté.)

**8.5 Défaut de se soumettre à une évaluation**

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du responsable de programme en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible.

La mention F est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent à un examen, pour un motif valable, le responsable du programme peut soit exiger un examen différé soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final; il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen de ce cours.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, le responsable de programme, en accord avec l'enseignant du cours, peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical.

**8.6 Jury de l'évaluation**

(Cet article ne s'applique pas à la Faculté.)

**8.7 Vérification de l'évaluation**

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

**8.8 Révision de l'évaluation**

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au responsable du programme ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si le responsable du programme accueille la demande, il en informe immédiatement l'enseignant qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés par le responsable; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le responsable du programme rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui et en informer le doyen.

**8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation**

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle écrite et motivée au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si, après consultation de l'enseignant qui a fait l'évaluation, le doyen juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, l'enseignant, le responsable du programme et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au doyen toute proposition qu'il juge pertinente. Si, après consultation de l'enseignant qui a fait l'évaluation, le doyen rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

## 9 Système de notation

### 9.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

**A – Note de passage dans un programme.**

**B – Note de passage dans un cours.**

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

### 9.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

Dès que l'étudiant a complété douze crédits contributoires à la moyenne cumulative, celle-ci est calculée chaque trimestre avant examen de reprise, le cas échéant.

## 10 Système de promotion

La promotion se fait par cours. La promotion se fait toujours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

## 11 Normes de succès

### 11.1 Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens et des travaux. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

L'évaluation de certains cours peut être exprimée par la mention « succès » (S) ou par la mention « échec » (E). Dans ce cas, le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne. Ces cours sont indiqués, le cas échéant, dans l'annuaire.

### 11.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme ou le certificat qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

### 11.3 Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne cumulative, avant reprise et calculée trimestriellement, est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

### 11.4 Exclusion définitive

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins douze crédits d'un programme. Ces crédits doivent être contributoires à la moyenne.

L'étudiant dont la moyenne cumulative calculée trimestriellement avant reprise est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant exclu en cours de trimestre peut être autorisé à terminer le trimestre à titre d'étudiant libre.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

**12.2** La probation est de trois trimestres consécutifs excluant le trimestre d'été. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par les autorités compétentes de la Faculté, qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Les autorités compétentes de la Faculté déterminent la durée de la probation de l'étudiant inscrit à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- reprendre et réussir un ou des cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- obtenir une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 13 Reprise

### 13.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise sauf pour les cours éliminatoires.

À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme ou le certificat postulé, peut après approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi.

L'étudiant qui subit l'échec à un cours doit, selon le cas, le reprendre ou lui substituer un autre cours. Dans tous les cas, l'étudiant en probation doit reprendre les cours auxquels il a échoué selon les modalités prévues pour la probation.

– Reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours de rattrapage

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire ou à un cours de rattrapage (à l'exclusion des cours de rattrapage en français) doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.

– Reprise d'un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.

– Reprise d'un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix doit reprendre le cours ou, avec l'approbation du doyen de la Faculté, lui substituer un autre cours au choix. Si ce cours relève d'une autre faculté, les modalités de reprise (examen de reprise ou reprise du cours) sont celles prévues au règlement pédagogique de cette faculté.

### 13.2 Cours éliminatoires

L'étudiant qui subit un échec à un cours éliminatoire n'a pas droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit. Ces cours éliminatoires sont indiqués au règlement pédagogique de la Faculté. Certains cours de rattrapage sont des cours éliminatoires.

### 13.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note sert au calcul de la moyenne cumulative.

## 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par la Faculté, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions des articles 13.1 ou 13.2 peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de sa période de probation exceptionnelle, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- conserver une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours déjà réussi.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

### 15 Scolarité

La scolarité maximale d'un programme de certificat est de quatre années civiles à compter de la première inscription.

La scolarité maximale d'un microprogramme ou d'un module est de six trimestres consécutifs à compter de la première inscription.

### 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul des crédits, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

### 17 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants, adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent Règlement pédagogique, une mention F, imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire, entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du Règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

### 18 Grades

#### 18.1 Programmes de grades

La Faculté offre des programmes de grades composés de trois mineurs ou certificats (cf. article 1.6B).

Cependant, le Certificat d'études individualisées ne peut être combiné avec le Certificat « Culture et Civilisation » ou le Mineur « Arts et sciences » pour l'obtention d'un baccalauréat. Un baccalauréat ne peut comporter qu'un seul certificat individualisé.

Selon la composition du programme (cf. article 18.2), le grade décerné est le baccalauréat ès arts (B.A.) ou le baccalauréat ès sciences (B.Sc.).

#### 18.2 Appellation de grades

##### a) Baccalauréat avec majeur

Le secteur arts ou sciences auquel appartient le majeur détermine l'appellation du grade de bachelier ès arts (B.A.) ou de bachelier ès sciences (B.Sc.).

##### b) Baccalauréat avec trois mineurs-certificats

Si deux ou trois mineurs-certificats appartiennent à un même secteur, arts ou sciences, ce secteur détermine l'appellation du grade.

##### c) Dans tout autre cas, l'appellation du grade est bachelier ès arts (B.A.).

#### 18.3 Octroi de grades et de certificats

Les grades et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, aux candidats inscrits à titre d'étudiants réguliers qui ont satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

Les grades et certificats sont décernés sans mention.

### 19 Nullité

#### 19.1 Nullité d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le Conseil de la Faculté prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

#### 19.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le Conseil de la Faculté fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du Conseil de la Faculté, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen de la Faculté.

### 20 Programmes et répertoires des cours

Voir ci-dessous la description des programmes. Voir aussi la section Répertoire des cours de ce document.

## COURS D'APPOINT

Les cours d'appoint sont considérés comme hors programme.

## Méthode de travail intellectuel EDP 1900 ou EDP 1900D

*Responsable : Michel Thienot, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de trois crédits est offert à tous les étudiants qui, voulant entreprendre des études universitaires, éprouvent le besoin d'acquérir une méthode de travail. Ils y trouveront les moyens et les techniques qui leur permettront de mener à bien leur projet d'études. Ils doivent faire preuve d'une formation scolaire minimale (secondaire V ou l'équivalent).

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

## L'argumentation EDP 1912

*Responsable : Michel Thienot, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de un crédit vise à consolider la pratique de l'argumentation, à établir la cohérence nécessaire entre le sujet, la structure de l'argumentation et l'objectif, tout en assurant la pertinence quant aux choix des arguments et à l'ordre de leur présentation.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

## Grammaire 1 : analyse grammaticale FRA 1957G

*Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de trois crédits conçu à l'intention des étudiants qui ont d'importantes lacunes en français les aidera à comprendre la structure globale de la langue avant d'en expliquer les règles et d'en aborder les exceptions.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

## Grammaire 2 : révision grammaticale FRA 1958G

*Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de trois crédits propose aux étudiants des exercices pratiques et les initie à l'utilisation des outils qui leur permettront de poursuivre leur apprentissage en grammaire.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

## La phrase FRA 1965D

*Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de un crédit vise l'acquisition par les étudiants des connaissances en analyse grammaticale et logique pour être en mesure de structurer leurs phrases correctement.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

## La ponctuation FRA 1966D

*Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de un crédit vise l'acquisition par les étudiants des connaissances et des habiletés requises en ce qui a trait aux règles et aux usages gouvernant l'emploi des signes de ponctuation, et à les utiliser de façon appropriée dans leurs textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

## Le verbe FRA 1967D

*Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de un crédit vise l'acquisition par les étudiants des connaissances et des habiletés requises en ce qui a trait aux règles et aux usages gouvernant l'emploi, l'orthographe et l'accord des verbes, et à les utiliser de façon appropriée dans leurs textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

## Le vocabulaire FRA 1968G ou FRA 1968D

*Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'apprendre à utiliser judicieusement différents types de dictionnaires et d'élargir, préciser et corriger leur vocabulaire, de manière à employer le mot juste et à éviter les répétitions inutiles dans leurs textes.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

## Difficultés orthographiques et grammaticales FRA 1969D

*Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de un crédit permet aux étudiants de connaître les principales règles gouvernant l'orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale, et de les mettre en application dans un contexte d'écrits de type universitaire (rapports de recherche, travaux de session, etc.).

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

## COURS DE SERVICE

### Grammatical Difficulties in English EDP 1111

*Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de trois crédits permet la révision de la grammaire, de la syntaxe et du vocabulaire courant, ainsi que l'acquisition et la pratique des principes fondamentaux de la rédaction de textes en anglais.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

### Français écrit : grammaire et rédaction EDP 1222

*Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de trois crédits permet la révision des systèmes grammatical et lexical français et leur application dans des exercices de rédaction.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

### Atelier de français écrit FRA 1959G

*Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de trois crédits permet, à l'échelle de la rédaction, l'acquisition des principes fondamentaux de l'écriture : vocabulaire, syntaxe, structure de la phrase.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

### Savoir lire dans sa discipline LNG 1095G

*Responsable : Michel Thiénot, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

Ce cours de trois crédits permet, par des mises en situation, la saisie des processus cognitifs inhérents à l'activité de lecture et à la compréhension textuelle.

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

## COURS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Cours permettant à l'étudiant admis dans un programme de la Faculté de l'éducation permanente d'intégrer à son parcours, pendant sa scolarité, des activités de formation continue non créditées. Ces activités doivent être pertinentes au cheminement professionnel et académique de l'étudiant. Le responsable de programme encadre l'étudiant dans son cheminement (maximum 3 crédits par certificat de 30 crédits).

Ces cours sont les suivants :

•	EDP 3910	Développement professionnel I	1 cr.
•	EDP 3920	Développement professionnel II	1 cr.
•	EDP 3930	Développement professionnel III	1 cr.
•	EDP 3950	Développement professionnel	3 cr.

## CERTIFICATS

Programme 1-226-5-0

Version 01

### Certificat général en communication appliquée

*Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876*

#### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat général en communication appliquée, le candidat doit :

#### Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Autres conditions**

- Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est **obligatoire** et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site [www.fep.umontreal.ca/tests.html](http://www.fep.umontreal.ca/tests.html). Cet avis tient lieu de convocation.
- S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français, suivre et réussir un cours préalable en français : FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction. Ces cours sont considérés comme hors programme.
- Le Certificat en communication appliquée ne peut être jumelé au Majeur ou au Mineur en communication de la Faculté des arts et des sciences pour l'obtention d'un Baccalauréat par cumul.

**Cours à distance**

Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

**Objectifs**

1) Proposer à l'étudiant une approche conceptuelle et instrumentale de la communication appliquée. 2) Fournir à l'étudiant une bonne initiation à divers champs de pratique en communication appliquée (publicité, relations publiques, journalisme) et l'habiliter à orienter sa formation ultérieure en fonction de ses aspirations professionnelles. 3) Développer chez lui la compétence de la communication externe et interne par le biais de cours pratiques.

**Destinataires**

Ce certificat s'adresse aux étudiants qui recherchent un programme d'introduction générale à la communication appliquée. Il intéressera également ceux qui n'ont pas une idée suffisamment précise sur leur orientation dans l'un des domaines de pratique professionnelle tels : publicité-marketing, relations publiques, journalisme, etc.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option. L'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70 A avant de s'inscrire aux cours JOU 1100, RED 2010 ou RED 2010D. L'inscription au cours REP 2400 est sujette à l'autorisation du responsable de programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A obligatoire 9 cr.*

COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
REP 1103	3 AHE 1 js	Principes de la communication intégrée

*Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Médias et communications appliquées**

COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias
COM 1200G	3 AHE 1 s	Introduction aux médias
COM 2540G	3 AHE 1 js	Pratiques de la photographie
JOU 1100	3 AHE 1 js	L'information journalistique
PBT 1000	3 AHE 1 js	Communication marketing
RED 2010	3 AHE 1 js	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3 AHE 1	Rédaction et communications publiques
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale

*Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Communication et gestion**

PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion
REP 1104	3 AHE 1 js	Gestion et relations publiques
+ REP 3101	3 AHE 1 js	Recherche et évaluation des actions

*Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Informatique et nouvelles technologies**

IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1935	3 AHE 1 s	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web
+ REP 2400	3 AHE 1 js	Internet et relations publiques

Programme 1-407-5-0

Version 02

**Certificat de créativité : applications professionnelles**

La Faculté n'admet pas de nouveaux candidats à ce Certificat en 2004-2005.

Programme 1-065-5-0

Version 04

**Certificat de criminologie**

Responsable : Fabienne Cusson, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat de criminologie, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder une année d'expérience pertinente.

**Base universitaire**

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeure, certificat, baccalauréat).

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- Posséder des connaissances et trois années d'expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Baccalauréat spécialisé en criminologie**

L'étudiant désireux de poursuivre des études en criminologie après l'obtention du Certificat de criminologie peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé offert par l'École de criminologie. Cependant, l'admission à ce programme est contingentée et conditionnelle à la réussite des cours de mathématiques : MATH 103, 307 ou 337 offerts au CEGEP, ou STT 1971G offert à l'Université, de même que de certains cours du Certificat. L'étude des dossiers est déterminante quant à l'admission.

**Maîtrise en criminologie**

Pour être admissible à la Maîtrise en criminologie, l'étudiant titulaire d'un Baccalauréat doit obligatoirement avoir suivi, dans son Certificat, les cours suivants : CRI 1050G, 1100G, 1151G, 1600G et 2210G.

**Objectifs**

Le Certificat de criminologie permettra aux étudiants d'atteindre les objectifs généraux suivants :

1) acquérir la connaissance des éléments essentiels à une réflexion sur le phénomène criminel; 2) être capable de transférer les principales connaissances acquises à la compréhension, la solution et la prévention de problèmes criminels spécifiques; 3) être capable d'appliquer à des situations particulières les principaux éléments méthodologiques nécessaires à l'analyse du phénomène criminel.

**Destinataires**

Le Certificat de criminologie accueille des adultes en situation de travail oeuvrant dans des milieux ou dans des situations où se pose la question criminelle.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A obligatoire 12 cr.*

**Fondements de la criminologie**

CRI 1001G	3 AHE 1 s	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1050G	3 AHE 1 s	Sociocriminologie 1
CRI 1100G	3 AHE 1 s	Psychocriminologie
CRI 1410G	3 AHE 1 s	Pénologie

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Droit et criminologie**

CRI 1151G	3 AHE 1 s	Justice criminelle 1
+ CRI 3161G	3 AHE 1 s	Justice criminelle 2
CRI 3900G	3 AHE 1 s	Justice des mineurs

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Méthodologie**

CRI 1200G	3 AHE 1 s	La méthodologie en criminologie
CRI 1600G	3 AHE 1 s	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 2210G	3 AHE 1 s	L'approche qualitative en criminologie 1

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Cours thématiques : connaissance et analyse**

CRI 1511G	3 AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 2014G	3 AHE 1 s	Problèmes de criminologie
CRI 2242G	3 AHE 1 s	Gestion des crises
CRI 2300G	3 AHE 1 s	Sociologie de la police
CRI 2450G	3 AHE 1 s	Criminologie clinique 1
CRI 2531G	3 AHE 1 s	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2730G	3 AHE 1 s	Victimologie
CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3 AHE 1 s	Formes particulières de crimes
CRI 3305G	3 AHE 1 s	Violences criminelles
CRI 3341G	3 AHE 1 s	Drogues et criminalité
+ CRI 3361G	3 AHE 1 s	Prévention du crime
CRI 3411G	3 AHE 1 s	Mesures pénales pour adultes
CRI 3420G	3 AHE 1 s	La femme et la question criminelle
CRI 3425G	3 AHE 1 s	Sociologie des milieux institutionnels
CRI 3495G	3 AHE 1 js	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540G	3 H 1 js	Les minorités et la question criminelle

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

**Cours complémentaires**

IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion
SOL 1970G	3 AHE 1 s	Sociologie du Québec
STT 1971G	3 AHE 1 s	Introduction à la statistique

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-325-5-0

Version 06

**Certificat en droit**

Responsable : Ginette Valois, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat en droit, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

**Base universitaire**

Avoir terminé un majeur ou deux certificats dans un champ pertinent ou être titulaire d'un grade universitaire.

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Autres conditions**

Avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée, et la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

**N.B.** : Les conditions d'admissibilité au Certificat en droit sont les mêmes que pour le Microprogramme en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

**Extrait de l'Entente entre la Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente**

Les cours du Certificat en droit sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts par la Faculté de droit. Ceci, toutefois, n'implique pas l'admission automatique à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'étudiant désireux de poursuivre des études en droit, après l'obtention du Certificat en droit à la Faculté de l'éducation permanente, doit demander son admission à la Faculté de droit. Les règles d'admission et de contingentement de la Faculté de droit s'appliquent.

Un étudiant ne peut cumuler plus de 30 crédits de sigle DRT à la Faculté de l'éducation permanente.

Une demande d'admission à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, par un étudiant ayant terminé le Certificat en droit « orientation générale » à la Faculté de l'éducation permanente, sera considérée comme une demande d'admission en deuxième année, dans la mesure où le candidat aura complété 21 crédits de niveau 1000 au moment du dépôt de sa demande et où son dossier laissera raisonnablement croire qu'il aura complété, au 1<sup>er</sup> juin, 27 crédits dont 24 crédits de sigle DRT 1000 et qu'il aura obtenu le Certificat au 15 septembre.

Les cours de sigle DRT 1000 représentent des cours de la première année du Baccalauréat, alors que les cours de sigle DRT 2000 et DRT 3000 représentent des cours des deuxième et troisième années du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal.

**Objectifs**

Compte tenu de l'ampleur du droit comme champ d'études, un certificat de 30 crédits ne saurait prétendre proposer une étude exhaustive du droit et de ses champs d'application. Ce programme tendra plutôt à sensibiliser l'étudiant à certains aspects de la discipline juridique, à proposer l'acquisition de connaissances et à favoriser chez lui le développement d'une formation intellectuelle, entre autres, caractérisée par l'acquisition d'un esprit analytique l'habilitant à utiliser les connaissances acquises.

Le Certificat en droit propose une formation de base qui peut être considérée comme terminale. Ce certificat peut également s'inscrire dans une perspective de baccalauréat par cumul de certificats ou être intégré dans un baccalauréat en droit.

Compte tenu du fait que les études en droit à la Faculté de l'éducation permanente sont limitées à 30 crédits, de sigle DRT, l'étudiant devra, après avoir suivi les cours obligatoires du tronc commun, déterminer avec soin l'orientation et le choix de cours qui satisfont le mieux le but qu'il recherche en poursuivant des études en droit à la FEP.

**Destinataires**

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire, soit une formation sur certains aspects généraux du droit, soit une formation davantage orientée vers le monde des affaires ou vers le secteur public et parapublic.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 30 crédits de sigle DRT dont 21 crédits sont obligatoires et 9 crédits sont à option. Il est possible de remplacer un cours à option par un cours au choix. Les cours DRT 1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT 1901G Développement des habiletés du juriste 1, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein. Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et DRT 3804G.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Tronc commun**

Bloc 01 A	obligatoire		12 cr.
DRT 1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit	
DRT 1221G	3 AHE 1 s	Obligations 1	
+ DRT 1223G	3 AHE 1 s	Obligations 3	
DRT 1901G	3 AHE 1 s	Développement des habiletés du juriste 1	

**Segment 70 Orientation I : droit général**

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		9 cr.
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2	
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>	
DRT 1010G	3 AHE 1 s	Fondements du droit 1	
DRT 1224G	3 AHE 1 s	Personnes physiques et famille	
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens	
+ DRT 1500G	3 AHE 1 s	Droit pénal général 1	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général	
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1	
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général	
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation	

**Segment 71 Orientation II : droit des affaires**

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		9 cr.
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens	
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1	
+ DRT 3205G	3 AHE 1 s	Sûretés	
<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>	
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
DRT 2402G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 2	
DRT 3201G	3 AHE 1 s	Assurances	
+ DRT 3401G	3 AHE 1 s	Faillite et insolvabilité	
+ DRT 3402G	3 AHE 1 s	Contrats et usages commerciaux	
+ DRT 3403G	3 AHE 1 s	Financement de l'entreprise	
DRT 3404G	3 AHE 1 s	Droit bancaire	
DRT 3406G	3 AHE 1 s	Propriété intellectuelle	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3701G	3 AHE 1 s	Fondements du régime fiscal	
+ DRT 3702G	3 AHE 1 s	Régime fiscal de l'entreprise	
DRT 3801G	3 AHE 1 s	Droit de la concurrence	
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation	

**Segment 72 Orientation III : droit public**

<i>Bloc 72 A</i>	<i>obligatoire</i>		9 cr.
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général	
<i>Bloc 72 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>	
+ DRT 1500G	3 AHE 1 s	Droit pénal général 1	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général	
+ DRT 3501G	3 AHE 1 s	Droit municipal	
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques	
+ DRT 3504G	3 AHE 1 s	Tribunaux administratifs	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3802G	3 AHE 1 s	Droit des sciences biologiques	
DRT 3804G	3 AHE 1 s	Droit de l'environnement	
DRT 3805G	3 AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.	
DRT 3806G	3 AHE 1 s	Droit des professionnels	
DRT 3810G	3 AHE 1 s	Droit de la santé	

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-962-5-0

Version 00

**Certificat d'études individualisées**

Responsable : Michel Thienot, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

Le Certificat permet aux étudiants de construire leur programme selon leurs besoins de formation professionnelle ou personnelle. Il comprend soit une concentration, soit un microprogramme, soit un module, le programme étant complété par d'autres cours correspondant aux objectifs de formation des étudiants. Dans tous les cas, le projet d'études est soumis à l'approbation du responsable de programme.

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat d'études individualisées, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

**Base universitaire**

Avoir à son actif des études universitaires dans un programme (module, mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

**Base expérience**

Posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

**Autres conditions obligatoires**

- Rencontrer en entrevue le responsable du programme pour élaborer avec lui un projet de formation qui tienne compte de ses intérêts et de ses besoins personnels et professionnels ainsi que des exigences du programme.
- Le projet de formation du candidat doit respecter le cadre du programme : le Certificat d'études individualisées est composé, en partie, d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours (exceptionnellement de deux concentrations). L'étudiant termine le certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'éducation permanente et des autres facultés, écoles et départements de l'Université.
- Se soumettre au test de français particulier aux concentrations suivantes : Journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Rédaction : principes et pratique, Relations publiques. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site [www.fep.umontreal.ca/tests.html](http://www.fep.umontreal.ca/tests.html). Cet avis tient lieu de convocation.

**Définition de la concentration**

La concentration est constituée soit de cours appartenant à un programme existant, soit de cours appartenant à un même champ d'études, par exemple : anglais langue seconde.

Le microprogramme ou le module, tel que défini à l'article 1.6 C) du Règlement pédagogique, peut tenir lieu de concentration.

Le libellé du Certificat fait mention de la ou, le cas échéant, des concentrations (ou des microprogrammes ou modules) qui en font partie.

Lorsqu'un module tient lieu de concentration, on peut faire une demande d'admission au module et, une fois celui-ci terminé, faire une demande d'admission au Certificat d'études individualisées; on peut aussi faire une demande d'admission simultanée au module et au Certificat d'études individualisées, ce qui permet aux candidats de s'inscrire en même temps aux cours du module et aux autres cours choisis.

**Restrictions**

Sauf exception, l'étudiant ne peut s'inscrire, dans le cadre du Certificat d'études individualisées, à plus de 15 crédits de cours d'un même sigle ou d'un même certificat ou mineur.

Dans un baccalauréat composé de trois certificats, le présent certificat ne peut être associé au Certificat de culture et civilisation ou au Mineur arts et sciences de la Faculté des arts et des sciences. Voir article 18.1 du Règlement pédagogique de la Faculté.

**Concentrations facultaires**

Anglais langue seconde  
Anglais langue des affaires  
Criminologie  
Français langue seconde (réservé exclusivement aux étudiants non francophones)  
Gérontologie



Gestion appliquée à la police et à la sécurité  
 Intervention auprès des jeunes  
 Intervention dans les groupes et les organisations  
 Journalisme  
 Petite enfance et famille  
 Publicité  
 Rédaction  
 Rédaction et communication  
 Relations interculturelles  
 Relations publiques  
 Santé communautaire  
 Santé et sécurité du travail  
 Santé mentale  
 Toxicomanies  
 Violence, victimes et société

### Concentrations interfacultaires

#### Faculté de musique

Musique

#### Faculté de théologie

Sciences religieuses

#### HEC Montréal

Administration  
 Marketing  
 Ressources humaines

L'étudiant peut prendre, comme concentration dans le cadre du CEI, une de ces concentrations sous réserve des contraintes suivantes :

- le maximum de cours à prendre à HEC Montréal ne doit pas dépasser 15 crédits.
- remplir les exigences et conditions requises par HEC Montréal pour suivre les cours de la concentration choisie.

#### Modules facultaires

Bureautique (offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences)  
 Communication promotionnelle  
 Gestion de l'invalidité et de la réadaptation  
 Gestion des services de santé et des services sociaux  
 Initiation à la programmation (offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences)  
 Initiation au multimédia (offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences)  
 Intervention de crise  
 Programmation Internet (offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences)  
 Rédaction : pratiques et principe

#### Modules interfacultaires

#### Faculté des arts et des sciences

Administration des systèmes informatiques  
 Langue et culture : allemandes, arabes, chinoises, coréennes, hispaniques, italiennes, japonaises, luso-brésiliennes, néo-helléniques, russes, vietnamiennes.  
 Multimédia  
 Programmation  
 Recherche opérationnelle  
 Les modules en Langue et culture, excepté celui en Langue et culture anglaises, peuvent être choisis comme concentrations dans le cadre du CEI. Il en va de même des modules en informatique. Dans l'un ou l'autre cas, l'étudiant doit demander à la Faculté des arts et des sciences l'admission au module souhaité, en plus de son admission au CEI.

#### Faculté des sciences infirmières

Soins à l'enfant  
 Soins à la personne âgée  
 Soins en oncologie  
 Urgence

L'étudiant doit demander à la Faculté des sciences infirmières l'admission au module souhaité, en plus de son admission au CEI.

#### HEC Montréal

Approvisionnement  
 Bureautique et gestion  
 Développement d'applications Internet  
 Économie pour gestionnaire  
 Éléments de gestion d'un commerce de détail  
 Entrepreneurship  
 Environnement du commerce international  
 Environnement économique  
 Exercice du leadership (L')  
 Faire des affaires dans Internet  
 Fiscalité  
 Fonctions de l'entreprise  
 Gestion comptable pour PME  
 Gestion de la performance  
 Gestion de la rémunération  
 Gestion de projets  
 Gestion des équipes de travail  
 Gestion financière des entreprises  
 Gestion optimale de la production  
 Habiletés de supervision  
 Internet dans les organisations  
 Investissement et financement des placements immobiliers  
 Marketing au consommateur  
 Outils de gestion de vente  
 Planificateur financier  
 Planification et contrôle de la production et des stocks  
 Planification financière personnelle  
 Psychologie du leader (La)  
 Qualité totale  
 Recrutement du personnel  
 Relations de travail  
 Stratégies de gestion de la vente  
 Titres financiers et gestion de portefeuille  
 Transport et gestion de la distribution

L'étudiant peut prendre, comme concentration dans le cadre du CEI, un de ces modules sous réserve des contraintes suivantes :

- le maximum de cours à prendre à HEC Montréal ne doit pas dépasser 15 crédits.
- remplir les exigences et conditions requises par HEC Montréal pour suivre les cours du module choisi.

#### Microprogramme

Droit

Programme 1-821-5-1

Version 00

### Certificat en français langue seconde pour non-francophones

Responsable : Nicole Lavergne., tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

#### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en français langue seconde pour non-francophones, le candidat doit :

#### Base DEC

- Être une personne non francophone et être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.
- Le candidat pourrait être convoqué à une entrevue afin de déterminer son cheminement.

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- Tout candidat ne répondant pas à cette base d'admissibilité pourrait être admis s'il démontre la pertinence du certificat dans une démarche de formation spécifique.
- Le candidat pourrait être convoqué à une entrevue afin de déterminer son cheminement.

**Autres conditions**

- Le niveau d'entrée au certificat est le niveau 3, tant à l'oral qu'à l'écrit. Le candidat doit se soumettre au test de classement requis par ce programme. Le test est **obligatoire** et permet de déterminer à quel niveau le candidat sera intégré. Le test peut être éliminatoire dans le cas d'un étudiant qui a déjà atteint les objectifs des niveaux avancés, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant dont les résultats au test de classement indiqueraient qu'il n'a pas atteint le niveau d'entrée requis devra suivre un ou des cours de mise à niveau (niveaux 1 et 2). Ces cours sont considérés comme hors programme.
- Les étudiants du Certificat sont exclus des dispositions de l'article 3 du Règlement pédagogique touchant la connaissance du français.

**Objectifs**

Assurer les apprentissages fondamentaux en français afin : 1) de rendre accessible aux non-francophones la poursuite d'études universitaires en français; 2) de leur donner les moyens linguistiques de fonctionner en français dans leur domaine professionnel respectif; 3) de leur permettre de parfaire les connaissances nécessaires à la réalisation de projets futurs; 4) de permettre aux nouveaux arrivants de fonctionner en français dans la société québécoise.

**Destinataires**

Ce programme s'adresse à tout adulte non francophone désireux de maîtriser la langue parlée et écrite en vue d'une insertion aux études, professionnelle et sociale.

**Structure du programme**

Ce programme comporte 30 crédits de cours à option. Les cours des blocs A, B et C constituent des apprentissages fondamentaux et doivent être suivis en début de programme.

Le Certificat en français langue seconde pour non-francophones (30 crédits) comprend les cours de langue seconde de niveaux 3 à 6 (blocs A, B, C, D, E), les cours d'applications de la langue seconde (blocs F et G), ainsi que les cours disciplinaires qui apparaissent au bloc G.

Les cours du bloc B sont des cours intensifs. Les cours FRS1240 ou FRS1241 (bloc A) ou FRS1300 ou FRS1301 (bloc B) et FRS1252 (bloc C) ou leur équivalent sont préalables aux cours de perfectionnement des blocs D, E, F et G.

L'étudiant doit obligatoirement suivre, en fin de programme, au moins deux cours du bloc G.

Le test de classement est obligatoire et permet d'orienter l'étudiant vers les cours appropriés à son niveau de maîtrise de la langue.

Dans le cas d'un étudiant admis au programme qui n'aurait que peu ou pas de connaissance préalable du français, le certificat pourrait comporter de 33 à 42 crédits, de 3 à 12 crédits étant hors programme. Ce certificat peut être considéré dans un cumul pour l'obtention d'un baccalauréat.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A option minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

**Communication orale**

+ FRS 1230	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 3
+ FRS 1231	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 3
+ FRS 1240	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 4
+ FRS 1241	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 4
+ FRS 1250	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 5
+ FRS 1251	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 5
+ FRS 1260	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 6
+ FRS 1261	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 6

*Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

**Cours intensifs**

+ FRS 1300	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 3
+ FRS 1301	6 AHE 1 js	Pratique du français oral et écrit 3
+ FRS 1400	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 4
+ FRS 1401	6 AHE 1 js	Étude prat. du français oral, écrit 4
+ FRS 1500	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 5
+ FRS 1501	6 AHE 1 js	Pratique du français oral et écrit 5
+ FRS 1601	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 6

*Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

**Communication écrite**

+ FRS 1232	3 AHE 1 js	Communication écrite. Débutant 2
+ FRS 1233	3 AHE 1 js	Pratique du français écrit. Débutant 2
+ FRS 1242	3 AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 1
+ FRS 1243	3 AHE 1 js	Pratique du fra. écrit. Intermédiaire 1

+ FRS 1252	3 AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 2
+ FRS 1253	3 AHE 1 js	Pratique du fra. écrit. Intermédiaire 2

*Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Communication orale, niveau avancé**

+ FRS 1263	3 AHE 1 js	Compréhension de l'oral – avancé 3
+ FRS 1273	3 AHE 1 js	Expression orale. Avancé 3

*Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Communication écrite, niveau avancé**

+ FRS 1262	3 AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 1
+ FRS 1272	3 AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 2

*Bloc 70 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Outils pour la poursuite des études universitaires**

+ FRS 1264	3 AHE 1 js	L'information: compréhension et synthèse
+ FRS 1282	3 AHE 1 js	Lecture et rédaction. Avancé 3

*Bloc 70 G option minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

**Formation complémentaire**

ENF 3000	3 AHE 1 js	Enseignement du français, langue seconde
FRA 1700D	3 AH 1	La littérature québécoise depuis 1960
+ FRS 1150	3 AHE 1 js	Français langue des affaires
+ FRS 1265	1 AHE 1 js	Communication sur mesure 1
+ FRS 1266	1 AHE 1 js	Communication sur mesure 2
+ FRS 1267	1 AHE 1 js	Communication sur mesure 3
+ FRS 1267W	1 AHE 1 js	Enseignement du FLS et culture
+ FRS 1267X	1 AHE 1 js	Nouveaux courants en didactique du FLS
+ FRS 1267Y	1 AHE 1 js	Didactique de l'écrit en FLS
+ FRS 1267Z	1 AHE 1 js	Didactique de l'oral en FLS
+ FRS 1268	3 AHE 1 js	Projet spécial
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
POL 1020G	3 AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
QCF 1960	3 E 1 j	Culture et société, Québec contemporain
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec
SOL 1970G	3 AHE 1 s	Sociologie du Québec

**Programme 1-377-5-0**

Version 03

**Certificat de gérontologie**

Responsable : Pierrette Boucher, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat de gérontologie, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

**Base universitaire**

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Certificat à distance**

Pour répondre aux besoins actuels, le Certificat de gérontologie est également offert à distance. Les cours à distance offerts sont identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.

**Objectifs**

Offrir un programme multidisciplinaire d'études d'ordre théorique et pratique en gérontologie. Sensibiliser les étudiants à l'importance d'une plus grande autonomie individuelle et collective des personnes âgées.

I – Permettre à l'étudiant, dans le cadre multidisciplinaire du programme :

- d'approfondir sa connaissance du vieillissement humain;
- d'étudier et d'analyser divers phénomènes liés à la situation des personnes âgées;
- de mieux connaître les milieux d'intervention et les ressources communautaires;
- de développer ses capacités d'observation et d'analyse critique des théories, des interventions, des institutions et des politiques face au vieillissement;
- d'identifier diverses méthodes d'intervention en vue de leur utilisation opportune.

II – Maintenir la possibilité que l'étudiant puisse suivre quelques cours en salle de classe, lieu d'échanges et de réflexion.

### Destinataires

La priorité sera accordée aux personnes engagées directement, à titre d'intervenants ou de responsables dans un milieu gérontologique. La possibilité demeure d'admettre au certificat toute autre personne qui, de par son travail, son expérience ou son projet de perfectionnement, désire obtenir une formation en gérontologie.

### Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, aussi offerts à distance (EDP 1001D, GER 1000D), de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Les cours obligatoires doivent être suivis en début de programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>6 cr.</i>
EDP 1001	3 AHE 1 s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
GER 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la gérontologie	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

#### Notions fondamentales

GER 1016	3 AHE 1 js	Physiologie et vieillissement
GER 1016D	3 AHE 1	Physiologie et vieillissement
GER 1020	3 AHE 1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
GER 1040	3 AHE 1 js	Épidémiologie et vieillissement
GER 1040D	3 AH 1	Épidémiologie et vieillissement
PSY 1995	3 A 1 s	Psychologie du vieillissement

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 15 cr., maximum 18 cr.</i>
------------------	---------------	---------------------------------------

#### Pratiques et thématiques spécifiques

+ GER 2015	3 AHE 1 js	Alimentation et vieillissement
+ GER 2015D	3 AHE 1 js	Alimentation et vieillissement
+ GER 2017	3 AHE 1 js	Médicaments et vieillissement
+ GER 2019	3 AHE 1 js	Activités physiques et vieillissement
+ GER 2019D	3 AH 1	Activités physiques et vieillissement
GER 2021	3 AHE 1 js	Santé mentale et vieillissement
GER 2021D	3 AHE 1	Santé mentale et vieillissement
GER 2022	3 AHE 1 js	Le mourir (approche multidisciplinaire)
GER 2037	3 AHE 1 js	Milieus de travail gérontologiques
GER 3042	3 AHE 1 js	Planification de la retraite
GER 3042D	3 AH 1	Planification de la retraite
GER 3045	3 AHE 1 js	Problématique liée au vieillissement
GER 3045D	3 AH 1	Déficits cognitifs
GER 3046D	3 AHE 1	Le grand âge
GER 3065	3 AHE 1 js	Atelier thématique en gérontologie
GER 3065D	3 AH 1	Femmes et vieillissement
GER 3065Z	3 AHE 1 js	La relation d'aide en gérontologie
+ GER 3090	3 AHE 1 js	Projets spéciaux en gérontologie

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-066-5-0

Version 02

## Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité

Responsable : Luc Hébert, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité, le candidat doit :

### Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder une expérience pertinente d'au moins trois ans.

### ou

- Être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), d'un certificat d'études collégiales (CEC) ou d'un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) relié au travail policier ou de sécurité et posséder une expérience pertinente d'au moins quatre ans.

### Autres conditions

Présenter une **lettre de recommandation** d'un spécialiste du secteur.

### Objectifs

Le programme vise le développement, chez l'étudiant, des cibles de compétences suivantes :

- procéder à l'exploitation optimale des informations du domaine de la gestion des opérations en sécurité intérieure ;
- entretenir des interactions pertinentes et efficaces dans le cadre des activités professionnelles liées à la gestion des opérations en sécurité intérieure ;
- communiquer efficacement avec divers auditoires, tant à l'interne qu'à l'externe ;
- maîtriser la capacité de piloter l'ensemble du processus de gestion associé à la fonction de gestionnaire aux opérations en sécurité intérieure ;
- effectuer le coaching d'équipes de travail, de façon à en assurer le rendement optimal et à stimuler l'engagement du personnel ;
- entreprendre les actions nécessaires permettant de construire une vision stratégique dynamique, considérée dans le contexte de la gestion des opérations de la sécurité intérieure ;
- utiliser la méthode de résolution de problèmes dans une perspective systémique, dans le traitement de problématiques découlant de la sécurité intérieure ;
- procéder à l'évaluation systématique de ses décisions et de ses actions en fonction d'un cadre éthique pertinent.

### Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
GSP 1100	3 AHE 1 js	Communication appliquée en sec. int.	
GSP 1200	3 AHE 1 js	Exploitation de l'information séc. int.	
GSP 2100	3 AHE 1 js	Planif. et organisation des activités	
+ GSP 2200	3 AHE 1 js	Direction et contrôle des activités	
GSP 2300	3 AHE 1 js	Pilotage d'équipes de travail	
+ GSP 2500	3 AHE 1 js	Vision stratégique dynamique	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

#### Formation spécifique

GSP 1040	3 AHE 1 js	Technologie de la sécurité intérieure
GSP 1060	3 AHE 1 js	Planification et contrôle budgétaire
+ GSP 1300	3 AHE 1 js	Réseautage professionnel en séc. int.
GSP 1400	3 AHE 1 js	Gestion des mesures d'urgence
GSP 2350	3 AHE 1	Gestion du rendement en sec. int.
GSP 2600	3 AHE 1 js	Questions de sécurité intérieure
GSP 2600Z	3 AHE 1 js	Analyse criminologique:enquête policière
GSP 3010	3 AHE 1 js	Résolution des problèmes en séc. int.
GSP 3020	3 AHE 1 js	Éthique appliquée en sécurité intérieure

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

#### Formation connexe

CRI 2531G	3 AHE 1 s	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2730G	3 AHE 1 s	Victimologie
CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3 AHE 1 s	Formes particulières de crimes
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
SST 1087	3 AHE 1 js	Sécurité du travail

Programme 1-631-5-2

Version 00

**Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux\***

Responsable : Mireille Doré, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux, le candidat doit :

**Base DEC**

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux.

ou

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

**Base universitaire**

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat) et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Objectifs**

Permettre à l'étudiant de développer des compétences en gestion des services de santé et des services sociaux adaptées à la réalité complexe d'un réseau en constante mutation. À la fin de ce programme, l'étudiant sera capable :

- d'exercer son rôle de gestionnaire en s'appuyant sur ses compétences personnelles et professionnelles; de gérer une offre de services adaptée aux besoins des différentes clientèles; d'organiser le travail de façon efficace et efficiente, tout en tenant compte de sa dimension interdisciplinaire; d'établir des relations de collaboration avec les membres de son équipe et les partenaires du milieu; de favoriser l'émergence de conduites nouvelles dans un contexte de changement marqué par l'ambiguïté et le paradoxe; de prendre des décisions basées sur des données qualitatives et quantitatives; d'établir un projet de développement professionnel sur la base d'aspirations reliées à une carrière en gestion.

**Destinataires**

Ce programme est destiné au personnel d'encadrement, aux personnes qui aspirent à le devenir, ainsi qu'aux professionnels des services de santé et des services sociaux.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option. Le cours ASA 1050G doit être suivi en début de programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A obligatoire 9 cr.

**Développement personnel et professionnel du gestionnaire**

ASA 1050G	3 AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeu
ASA 2050G	3 AHE 1 js	Le changement : une opportunité
+ ASA 3050G	3 AHE 1 js	Activité d'intégration

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

**Gestion de l'offre de services**

ASA 1910G	3 AHE 1 js	Organisation du travail
ASA 2000G	3 AHE 1 js	Gérer la qualité et la performance
ASA 2150G	3 AHE 1 js	Information de gestion
ASA 3150G	3 AHE 1 js	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3 AHE 1 js	Droit et éthique en gestion

Bloc 70 C option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

**Leadership et communication**

ASA 2010G	3 AHE 1 js	Gestion des ressources humaines
ASA 2350G	3 AHE 1 js	Leadership et influence
ASA 3350G	3 AHE 1 js	Alliances et partenariat
ASA 3620G	3 AHE 1 js	Mobiliser une équipe de travail

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

**Formation complémentaire**

ASA 2220G	3 AHE 1 js	Problématiques liées à la gestion
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation
HEC 3061	3 AHE 1 js	Introduction à l'informatique en gestion
PPL 3030	3 AHE 1 js	Gestion de la diversité socioculturelle
STT 1971G	3 AHE 1 s	Introduction à la statistique

Programme 1-461-5-0

Version 01

**Certificat en inhalothérapie\*\***

Responsable : Sylvie Vandal, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme à l'automne 2004.

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat en inhalothérapie, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie ou d'un diplôme équivalent.

**Cours à distance**

Le Certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Demander la brochure *Formation à distance*. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

**Objectifs**

Ce programme permet à l'étudiant d'approfondir et de mettre à jour les connaissances fondamentales reliées à la pratique de la profession. Il permet en outre de comprendre, d'interpréter et d'évaluer l'exactitude des informations obtenues par voie instrumentale.

**Destinataires**

L'admission à ce programme est réservée exclusivement aux inhalothérapeutes.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Le bloc 70 A obligatoire comporte deux séquences, l'une portant sur le système cardiovasculaire (MAR 1010G, 2010G et 3010G), l'autre sur le système respiratoire (MAR 1020G, 2020G et 3020G). Il est suggéré de suivre dans l'ordre chacune de ces deux séquences.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A obligatoire 18 cr.

**Systèmes cardiovasculaire et respiratoire**

MAR 1010G	3 AHE 1 js	Le système cardiovasculaire
MAR 1020G	3 AHE 1 js	Le système respiratoire
+ MAR 2010G	3 AHE 1 js	Physiopatho. système cardiovasculaire
+ MAR 2020G	3 AHE 1 js	Infections, tumeurs du syst. resp.
+ MAR 3010G	3 AHE 1 js	Pharmacologie du système cardiovasc.
+ MAR 3020G	3 AHE 1 js	Environnement, maladies resp., thérapies

Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

MAR 2030G	3 AHE 1 js	Pédiatrie et néonatalogie
MAR 2040G	3 AHE 1 js	Anesthésie
MAR 2070G	3 AHE 1 js	Monitoring en anesthésie
MAR 2080G	3 AHE 1 js	Urgence et soins intensifs
MAR 2090G	3 AHE 1 js	Soins à domicile et inhalothérapie
MAR 2091G	1 AHE 1 js	Problème d'intervention en inhalo.
MAR 2092G	1 AHE 1 js	Les chocs

\* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

\*\* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'anesthésie-réanimation) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Bloc 70 C	option	minimum 3 cr., maximum 6 cr.
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
GER 1016	3 AHE 1 js	Physiologie et vieillissement
GER 1016D	3 AHE 1	Physiologie et vieillissement
MSN 1061G	3 AHE 1 js	Santé : déterminants environnementaux
MSO 2000D	3 AHE 1	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2000G	3 AHE 1 js	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2010G	3 AHE 1 js	Introduction à la biostatistique
MSO 2100G	3 AHE 1 js	La santé et les groupes ethniques
MSO 2141G	3 AHE 1 js	Soulagement de la douleur
MSO 2170G	3 AHE 1 js	Système d'information en milieu de santé
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion
SOL 3109G	3 AHE 1 js	Sociologie de la santé

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

## Programme 1-373-5-0

Version 01

### Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Responsable : Annie Tremblay, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

#### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, le candidat doit :

#### Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

#### ou

- Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

#### Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

#### Cours à distance

Le Certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

#### Objectifs

Offrir aux intervenants auprès des jeunes une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique dans le but, d'une part, de les situer dans une perspective globale et critique soucieuse du respect de la trajectoire et de la diversité des jeunes et, d'autre part, de mieux les outiller dans leur pratique, en conformité avec leur statut professionnel.

Objectifs spécifiques :

Permettre aux intervenants

- de percevoir la multidimensionnalité des problèmes des jeunes en situant les interventions spécifiques dans leur cadre social, institutionnel et légal;
- d'approfondir leurs connaissances et leurs habiletés de prévention et d'intervention sur des problèmes particuliers vécus par les jeunes;
- d'outiller leur pratique en matière de prévention, d'intervention en contexte d'auto-rité et en milieu naturel;

4) de participer à un lieu propice aux échanges entre intervenants de différents horizons;

5) de faire une réflexion critique et éthique sur leur intervention.

#### Destinataires

Ce programme s'adresse aux intervenants auprès des jeunes, dans le réseau de la santé et des services sociaux : infirmières, travailleurs sociaux, techniciens spécialisés dans des domaines pertinents, etc. Il s'adresse aussi aux intervenants du réseau communautaire, du réseau de la justice, du réseau de l'éducation (professionnels non enseignants en particulier), ainsi qu'à toute personne oeuvrant auprès des jeunes et désireuse d'acquérir des connaissances et des outils de travail complémentaires appropriés à l'exercice de leurs fonctions.

#### Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Les cours PPA du bloc 70 C sont surtout destinés aux étudiants oeuvrant en milieu scolaire. Ces étudiants peuvent aussi substituer au cours PSY 1966 du bloc 70 A le cours PPA 1210 L'adolescent et l'expérience scolaire.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire	15 cr.
JES 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant en relation d'aide
JES 1001	3 AHE 1 js	Jeunes et société
JES 1010	3 AHE 1 js	Principes et approches de l'intervention
+ JES 3010	3 AHE 1 js	Atelier d'intégration
PSY 1966	3 AH 1 js	Psychologie de l'adolescence
Bloc 70 B	option	minimum 0 cr., maximum 3 cr.
+ JES 3020	3 AHE 1 js	Projets spéciaux
Bloc 70 C	option	minimum 9 cr., maximum 15 cr.
CRI 3900G	3 AHE 1 s	Justice des mineurs
JES 2005	3 AHE 1 js	Jeunes et famille
JES 2007	3 AHE 1 js	Jeunes des communautés culturelles
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence
JES 2009	3 AHE 1 js	Jeunes et sexualité
JES 2012	3 AHE 1 js	Les jeunes et le monde du travail
JES 2021	3 AHE 1 js	Discussion de cas cliniques
MSO 2080G	3 AHE 1 js	Santé des jeunes 0-18 ans
PPA 1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 3405	3 AHE 1	Aspects socio-affectifs de la rééduc.
PPA 3422	3 AHE 1	Conseil, intervention en milieu familial
SVS 3807	3 H 1 j	Jeunesse et action communautaire
THL 2515	3 AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
TXM 2300	3 AHE 1 js	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM 2470	1 AHE 1 js	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2520	1 AHE 1 js	Délinquance et toxicomanies
Bloc 70 D	option	minimum 0 cr., maximum 6 cr.
JES 2014	3 AHE 1 js	Atelier thématique 1
JES 2014Z	3 AHE 1 js	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015	3 AHE 1 js	Atelier thématique 2
JES 2015Y	3 AHE 1 js	Les jeunes de la rue
JES 2015Z	3 AHE 1 js	Le phénomène des gangs
JES 2016	3 AHE 1 js	Atelier thématique 3
JES 2016Z	3 AHE 1 js	Le décrochage scolaire
JES 2017	3 AHE 1 js	Atelier thématique 4
JES 2017Y	3 AHE 1 js	Évaluation de la délinquance des jeunes
JES 2017Z	3 AHE 1 js	Planifier et évaluer en concertation
JES 2018	1 AHE 1 js	Atelier thématique 5
JES 2018D	1 AHE 1	Les jeunes de la rue
JES 2019	1 AHE 1 js	Atelier thématique 6
JES 2020	1 AHE 1 js	Atelier thématique 7
Bloc 70 E	option	minimum 0 cr., maximum 6 cr.
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
CRI 1511G	3 AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 2730G	3 AHE 1 s	Victimologie
DRT 1224G	3 AHE 1 s	Personnes physiques et famille
HST 3433	3 H 1 j	Espace domestique, espace public
PSE 1102	3 AH 1 j	Développement socio-affectif 1
PSE 1104	3 AH 1 j	Développement cognitif

PSE 1106	3 H 1 j	Écologie sociale du développement
PSY 1095	3 AH 1 j	Psychologie du développement
PSY 1115	3 AHE 1 js	Psychopathologie : introduction
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
SOL 3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille
SVS 2377	3 A 1 j	Intervention de groupe
SVS 2806	3 H 1 s	Méthodes d'action préventive

Programme 1-355-5-1 Version 01

## Certificat d'intervention dans les groupes et les organisations

Responsable : Rachida Azdouz, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat d'intervention dans les groupes et les organisations, le candidat doit :

#### Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.

#### ou

- Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

#### Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

#### Objectifs

1) Acquérir les savoirs indispensables à la compréhension des phénomènes de groupe; 2) maîtriser les méthodes de travail et d'intervention en petit groupe; 3) comprendre les dimensions institutionnelles des phénomènes de groupe; 4) développer les habiletés d'intervention en groupe dans des contextes organisationnels.

#### Destinataires

À titre de perfectionnement, le programme s'adresse aux cadres, professionnels, coordonnateurs, responsables de formation et autres intervenants ayant des responsabilités impliquant des processus de groupes et l'animation de processus organisationnels. À titre de complément de formation, le certificat s'adresse aux étudiants ayant complété 60 crédits universitaires ou l'équivalent.

#### Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
AEQ 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe	
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale	
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion	
REI 1230G	3 AHE 1 s	Comportement organisationnel	

*Bloc 70 B* *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

#### Méthodologie

CRI 1200G	3 AHE 1 s	La méthodologie en criminologie
EDP 1001	3 AHE 1 s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
EDP 1001D	3 AHE 1	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues

*Bloc 70 C* *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

#### Intervention dans les groupes

+ AEG 2115	3 AHE 1 js	Animation des groupes restreints
+ AEG 2117	3 AHE 1 js	Leadership et influence dans les groupes
AEQ 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PSY 3071	3 HE 1 js	Relations interpersonnelles
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

*Bloc 70 D* *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

#### Intervention dans les organisations

AEQ 1905	3 AHE 1 js	Assemblées délibérantes
AEQ 3100	3 AHE 1 js	Formation en contexte organisationnel
AEQ 3140	3 AHE 1 js	Prise de décision en groupe, leadership
COM 1500	3 AH 1 js	Communication et organisation
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation
REP 1105	3 AHE 1 js	Pratiques de la communication sociale
SVS 1151	3 H 1 j	Travail social et rapports de genre

*Bloc 70 E* *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

#### Problématiques spécifiques

AEQ 3601	1 AHE 1 js	Atelier d'intervention 1
AEQ 3602	1 AHE 1 js	Atelier d'intervention 2
AEQ 3603	1 AHE 1 js	Atelier d'intervention 3

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-422-5-0 Version 00

## Certificat d'intervention en déficience intellectuelle

Responsable : Pierrette Boucher, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle, le candidat doit :

#### Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et avoir une expérience de travail d'au moins un an dans un domaine pertinent.

#### ou

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience de travail d'au moins un an et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

#### Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (certificat, mineur, majeur ou baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunérée ou bénévole d'au moins un an.

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

#### Objectifs

Exposer l'étudiant à une formation interdisciplinaire en déficience intellectuelle qui lui permettra de mieux évoluer dans un contexte communautaire en constante mutation, de savoir naviguer dans la complexité, avec comme objectif ultime de permettre la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle dans leur communauté. Ce programme permettra en outre à l'étudiant : de développer une réflexion critique et éthique sur sa pratique professionnelle; de développer ses stratégies d'intervention auprès des clients présentant une déficience intellectuelle et auprès de leur réseau familial en tenant compte de la diversité et de la complexité des problématiques rencontrées; de s'outiller pour relever les défis inhérents au contexte de travail

communautaire; de s'enrichir des réflexions des autres, de partager sa vision, de découvrir individuellement et collectivement d'autres façons de faire et d'être.

### Destinataires

Les intervenants de divers réseaux publics (centres jeunesse, CLSC, centres de réadaptation, milieux scolaires, centres hospitaliers spécialisés, organismes communautaires de la région métropolitaine et des régions environnantes) et ceux qui oeuvrent dans les organisations désirant contribuer au rehaussement du niveau de compétences de leurs intervenants compte tenu de la complexité de l'intervention dans des milieux ouverts.

### Structure du programme

Le programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

*Bloc 70 A*                      *obligatoire*    *15 cr.*

#### Notions fondamentales

IDI 1010	3	AHE 1	js	Modèles d'intervention communautaire
IDI 1020	3	AHE 1	js	Regard systémique sur les familles
IDI 1030	3	AHE 1	js	Intervention en réseau
IDI 2010	3	AHE 1	js	Les enjeux de l'intervention en DI
+ IDI 3000	3	AHE 1	js	Activités de synthèse et d'intégration

*Bloc 70 B*                      *option*    *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

#### Problématiques spécifiques et pratiques reliées

IDI 2020	3	AHE 1	js	Éthique de l'intervention
IDI 2030	3	AHE 1	js	Comportements excessifs et intervention
IDI 2040	3	AHE 1	js	Troubles envahissants du développement
IDI 3010	3	AHE 1	js	Groupe de codéveloppement
IDI 3020	3	AHE 1	js	Atelier thématique
IDI 3020Z	3	AHE 1	js	Viellissement et DI

*Bloc 70 C*                      *option*    *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

#### Formation complémentaire

AEG 2110	3	AHE 1	js	Entraînement au travail en équipe
+ AEG 2115	3	AHE 1	js	Animation des groupes restreints
AEG 3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide
PPL 3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle
PSY 1075	3	AHE 1	js	Psychologie sociale
SVS 1363	3	AE 1	j	Problèmes sociaux
SVS 2378	3	H 1	s	Intervention communautaire
VIO 2013	3	AHE 1	js	Violence et handicap
VIO 2015	3	AHE 1	js	Résolution de conflits

Programme 1-405-5-0

Version 03

### Certificat en journalisme

Responsable : Marie-Christiane Charbonneau-Hellot, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

#### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en journalisme, le candidat doit :

#### Base universitaire

- Avoir terminé un minimum de 60 crédits universitaires (dans un programme de baccalauréat ou de majeur ou dans des programmes de mineurs ou de certificats),  
ou
- Faire la preuve d'une formation équivalente.

#### Autres conditions

- Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site [www.fep.umontreal.ca/tests.html](http://www.fep.umontreal.ca/tests.html). Cet avis tient lieu de convocation.
- S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir un cours préalable considéré comme hors programme : FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou un cours équivalent.

### Objectifs

Ce programme vise, dans le cadre d'une formation théorique et pratique, l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés professionnelles dans les différents secteurs de l'information écrite, parlée et télévisée.

### Destinataires

Le programme s'adresse à toute personne désireuse d'acquérir les bases d'une formation professionnelle en journalisme.

### Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option. Les cours obligatoires sont préalables aux cours du bloc 70 B Ateliers de presse : profils. Les cours de ce bloc correspondent à 3 profils de formation : presse écrite (JOU 2101, JOU 2102), presse parlée (JOU 2201, JOU 2202) et presse télévisée (JOU 2300). L'étudiant doit suivre au complet au moins un de ces profils. Restriction : ce programme ne peut être terminé en moins de 3 trimestres réguliers.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

*Bloc 70 A*                      *obligatoire*    *6 cr.*

JOU 1100	3	AHE 1	js	L'information journalistique
JOU 1200	3	AHE 1	js	Méthodes journalistiques

*Bloc 70 B*                      *option*    *minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

#### Ateliers de presse : profils

+ JOU 2101	3	AHE 1	js	Atelier de presse écrite 1
+ JOU 2102	3	AHE 1	js	Atelier de presse écrite 2
+ JOU 2201	3	AHE 1	js	Atelier de radio 1
+ JOU 2202	3	AHE 1	js	Atelier de radio 2
+ JOU 2300	6	AHE 2	js	Atelier de presse télévisée
+ JOU 2400	3	AHE 1	js	Journalisme et Internet
+ JOU 2500	3	AHE 1	js	Le journaliste-pupitreur

*Bloc 70 C*                      *option*    *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

#### Formation à l'esprit critique

JOU 2310	3	AHE 1	js	Analyse de l'actualité
JOU 2410	3	AHE 1	s	Analyse critique du traitement de l'info

*Bloc 70 D*                      *option*    *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

#### Applications pratiques

+ JOU 3400	3	AHE 1	js	Stage en entreprise
+ RED 3000	3	AHE 1	js	Atelier de rédaction professionnelle

*Bloc 70 E*                      *option*    *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

#### Maîtrise de l'expression écrite et parlée

+ ANS 1404T	3	AHE 1	js	Scientific and Technical Writing
FRA 2953G	3	AHE 1	js	Structuration de textes
LNG 1061G	3	AHE 1	js	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	AHE 1	js	Le lexique : particularités, difficultés
REP 2200	3	AHE 1	js	Communication orale

*Bloc 70 F*                      *option*    *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

#### Disciplines complémentaires

COM 2540G	3	AHE 1	js	Pratiques de la photographie
DRT 3805G	3	AHE 1	s	Drt de l'information et de la comm.
POL 1020G	3	AHE 1	s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1605G	3	AHE 1	js	Politique internationale
RED 2201	3	AHE 1	js	Écriture et médias
RED 2301	3	AHE 1	js	Problèmes de vulgarisation
+ REP 3101	3	AHE 1	js	Recherche et évaluation des actions

Programme 1-185-5-3

Version 00

### Certificat en localisation

Responsable : Nancy A. Locke, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

#### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en localisation, le candidat doit :

**Base universitaire**

- Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme en lien avec l'orientation choisie.

**ou**

- Faire la preuve d'une formation équivalente.

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- À défaut de la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à l'orientation choisie.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.  
Note : Selon son profil, l'étudiant aura accès à une ou plusieurs orientations.

**Autres conditions**

Pour tous les candidats qui ne se seraient pas soumis au test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais dans un programme de la Faculté.

- Se soumettre à ce test d'admission. Ce dernier est obligatoire et peut être éliminatoire.
- S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, le candidat pourrait se voir imposer de suivre et réussir les cours préalables requis par le responsable du programme en français et en anglais. Ces cours sont considérés comme hors programme.

Note : Les étudiants qui choisissent l'orientation *Gestion de projets* devront se procurer l'ordinateur portable suggéré par HEC Montréal (ensemble clé en main ThinkPad HEC) ou encore faire procéder à la mise à niveau de leur propre ordinateur portable (configuration conforme au réseau de HEC Montréal).

**Objectifs**

Ce programme a pour objectif de former des intervenants du domaine langagier, de l'informatique et de la gestion de projets à travailler en équipe à la mondialisation des produits informatiques dans l'industrie de la localisation. À la fin du programme, les étudiants seront en mesure de :

comprendre les réalités de l'industrie de la localisation; se situer comme intervenants dans un projet de localisation; prendre en compte les dimensions culturelles; participer à un projet de localisation dans leur domaine spécifique de spécialisation; intégrer la méthodologie de travail propre au domaine de la localisation; utiliser les outils technologiques requis; mettre en pratique leurs aptitudes au travail en équipe multidisciplinaire; faire preuve d'entrepreneurship dans leur pratique.

**Destinataires**

Ce programme s'adresse à des candidats intéressés par le domaine langagier, l'informatique et la gestion de projets et qui souhaitent acquérir les connaissances et les habiletés de base pour travailler en équipe à la mondialisation des produits informatiques dans l'industrie de la localisation.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires dans un tronc commun (bloc 01 A) et 12 crédits à option qui doivent être choisis dans une des trois orientations : blocs 70 A- Technologie pour langagiers, 71 A- Mondialisation pour informaticiens, 72 A- Gestion de projets.

Pour respecter l'ordre des apprentissages, il est recommandé de suivre les cours du bloc 01 A dans l'ordre chronologique suivant : TRA 3325G, PPL 3040, TRA 3400G, LOC 3000, LOC 3010 et LOC 3500.

Les étudiants devront avoir terminé 24 crédits avant de pouvoir s'inscrire aux cours LOC 3010 et LOC 3500.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01**

*Bloc 01 A*                      *obligatoire*                      18 cr.

**Tronc commun**

+ LOC 3000	3 AHE 1 js	Initiation à l'internationalisation
+ LOC 3010	3 AHE 1 js	Localisation et entrepreneurship
+ LOC 3500	3 AHE 1 js	Activité de synthèse et d'intégration
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
TRA 3325G	3 AHE 1 js	Langues et mondialisation
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation

**Segment 70 Technologie pour langagiers**

<i>Bloc 70 A</i>		<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>
IFT 1146	3 AHE 1 js	Programmation Internet	
IFT 1870	3 AHE 1 s	Initiation : programmation Java	
+ IFT 2720	3 AHE 1 s	Introduction au multimédia	
+ INU 1001	3 AH 1 s	Introduction à l'information numérique	
+ INU 1051	3 H 1 s	Information et sites Web	
+ LOC 3100	3 AHE 1 js	Outils informatiques en localisation	
LOC 3450	3 AHE 1 js	Atelier thématique	

**Segment 71 Mondialisation pour informaticiens**

<i>Bloc 71 A</i>		<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>
+ LOC 3200	3 AHE 1 js	Techniques d'internationalisation	
LOC 3210	3 AHE 1 js	Problématiques des outils langagiers	
LOC 3220	3 AHE 1 js	Localisation de produits informatiques	
+ LOC 3230	3 AHE 1 js	Assurance de la qualité	
LOC 3460	3 AHE 1 js	Atelier thématique	

**Segment 72 Gestion de projets**

<i>Bloc 72 A</i>		<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>
HEC 3061	3 AHE 1 js	Introduction à l'informatique en gestion	
HEC 3062	3 AHE 1 js	La gestion de projets	
+ HEC 3063	3 AHE 1 js	Logiciels de gestion de projets	
+ LOC 3300	3 AHE 1 js	Gestion de projets en localisation	
LOC 3470	3 AHE 1 js	Atelier thématique	

Les étudiants qui choisissent l'orientation « Gestion de projets » devront se procurer l'ordinateur portable suggéré par l'École (ensemble clé en main ThinkPad HEC) ou encore faire procéder à la mise à niveau de leur propre ordinateur portable (configuration conforme au réseau HEC Montréal).

Programme 1-487-5-0

Version 00

**Certificat en maintien à domicile**

Responsable : Sylvie Vandal, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme à l'automne 2004.

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat en maintien à domicile, le candidat doit :

**Base DEC**

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.

**ou**

- Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

**Base universitaire**

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Objectifs**

Offrir une formation visant le développement d'une vision globale des services à domicile actuels et en devenir, de leur organisation, de leurs pratiques et des partenaires auxquels ils font appel dans le contexte des changements organisationnels du réseau des services de santé et des services sociaux.

Objectifs spécifiques

Permettre aux étudiants : d'acquérir un cadre conceptuel commun servant de point de repère pour situer les pratiques des services à domicile; de développer des attitudes



et des comportements favorisant le respect des usagers et de la différence, le soutien de leur famille et de leur réseau d'entraide; de connaître les principales clientèles des services à domicile; de se familiariser avec les modalités d'évaluation des besoins des usagers; de développer des habiletés de communication dans ce contexte; de se familiariser avec les principes et modèles d'intervention favorisant le développement du potentiel et de l'autonomie des usagers; de connaître l'organisation des services à domicile et le contexte social et politique de leur développement; d'apprendre à reconnaître les principaux enjeux et les dilemmes éthiques auxquels sont confrontés les praticiens du milieu.

### Destinataires

Ce programme s'adresse aux personnes qui travaillent dans les services de maintien à domicile publics, privés, communautaires ou bénévoles ou qui seront appelées à y oeuvrer en raison des changements sociaux en cours.

### Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
SMN 1000	3 AHE 1 js	Services à domicile	
SMN 1010	3 AHE 1 js	Approche globale des besoins	
SMN 1020	3 AHE 1 js	Aide en milieu naturel	
SMN 2000	3 AHE 1 js	Aspects éthiques et légaux	

*Bloc 70 B* *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

#### Synthèse

+ SMN 3000	3 AHE 1 js	Soins à domicile : interdisciplinarité
+ SMN 3020	3 AHE 1 js	Projet ou stage d'intégration

*Bloc 70 C* *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

#### Problématiques spécifiques et pratiques reliées

GER 1016	3 AHE 1 js	Physiologie et vieillissement
GER 1016D	3 AHE 1	Physiologie et vieillissement
GER 2021	3 AHE 1 js	Santé mentale et vieillissement
GER 2021D	3 AHE 1	Santé mentale et vieillissement
GER 2022	3 AHE 1 js	Le mourir (approche multidisciplinaire)
GER 3045	3 AHE 1 js	Problématique liée au vieillissement
GER 3045D	3 AH 1	Déficits cognitifs
GER 3046D	3 AHE 1	Le grand âge
MSO 2100G	3 AHE 1 js	La santé et les groupes ethniques
SMN 2010	3 AHE 1 js	VIH/sida : soins et soutien à domicile
SMN 2020	3 AHE 1 js	Pratiques posthospitalières
SMN 2030	3 AHE 1 js	Pratiques palliatives à domicile
SMN 2040	3 AHE 1 js	Réinsertion des personnes handicapées
VIO 2008	3 AHE 1 js	Violence à l'endroit des personnes âgées

*Bloc 70 D* *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

#### Pratiques globales d'intervention

MSO 2300G	3 AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
SME 1000	3 AHE 1 j	Compétences personnelle, professionnelle
SME 3005	3 AHE 1 j	Approche systémique
SMN 3010	3 AHE 1 js	Ressources communautaires
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

*Bloc 70 E* *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

#### Formation complémentaire

ANT 1980G	3 AHE 1 js	Anthropologie de la santé
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé
PST 2955G	3 AHE 1 js	Psychopathologie et intervention
SOL 3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-454-5-0

Version 01

## Certificat en perfusion extracorporelle\*

Responsable : Yvan Gauthier, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme à l'automne 2004.

### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en perfusion extracorporelle, le candidat doit :

- Être titulaire d'un baccalauréat en sciences reliées au domaine de la santé
- Avoir satisfait aux exigences de sélection du comité d'admission du programme de formation en perfusion extracorporelle.

### Objectifs

Ce certificat vise à procurer à des personnes possédant déjà une formation de base en sciences de la santé, une formation académique et technique spécialisée en perfusion extracorporelle.

Plus spécifiquement, l'étudiant au terme de ce programme :

- 1) sera capable d'appliquer ses connaissances scientifiques et techniques au maintien de la circulation et de la respiration à l'aide d'un circuit extracorporel au cours de la chirurgie à cœur ouvert;
- 2) maîtrisera les diverses techniques courantes et adjuvantes au déroulement de la circulation extracorporelle;
- 3) saura interagir de façon harmonieuse avec l'équipe de soins médicaux multidisciplinaire engagée dans l'intervention chirurgicale;
- 4) aura la capacité de coordonner les activités de la perfusion extracorporelle au sein d'un programme de chirurgie cardiaque;
- 5) assumera, avec dignité, compétence et respect des règles de déontologie, ses responsabilités professionnelles auprès des malades.

### Destinataires

Les titulaires d'un baccalauréat en sciences reliées au domaine de la santé.

### Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits de cours obligatoires.

Une attestation d'études couronnera la réussite de chacun des trois blocs.

L'étudiant devra avoir suivi les cours du bloc A avant de s'inscrire aux cours du bloc B.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
PBC 1040	2 A 1 j	Anatomie macroscopique humaine	
PBC 2000	3 A 1	Biopathologie générale	
PHL 3100	3 A 1 j	Pharmacodynamie des médicaments	
PSL 3010	4 A 1 j	Sys. circulatoire, respiratoire et rénal	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>6 cr.</i>
PHL 6071	3 AHE 1	Pharmacologie cardiovasculaire	
PSL 6170	3 AH 1	Physiologie cardiovasculaire	

<i>Bloc 70 C</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
------------------	--------------------	--	---------------

#### Perfusion

CHI 1800	3 AH 1 js	Perfusion extracorporelle 1
CHI 1801	3 AH 1 js	Perfusion extracorporelle 2
CHI 1802	3 AH 1 js	Perfusion extracorporelle – clinique 1
CHI 1803	3 AH 1 js	Perfusion extracorporelle – clinique 2

\* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de chirurgie) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Programme 1-253-5-0

Version 00

**Certificat en petite enfance et famille : intervention précoce**Responsable : *Guylaine Laforte, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876***Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat en petite enfance et famille : intervention précoce, le candidat doit :

**Base DEC**

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.
- ou
- Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

**Base universitaire**

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Objectifs**

Offrir aux intervenants dans le domaine de la petite enfance une formation multidisciplinaire à la fois théorique et pratique dans le but de leur fournir une vision globale et critique et de les outiller dans leur pratique. Objectifs spécifiques : Permettre aux intervenants : 1) de reconnaître et de comprendre les capacités, le potentiel et les problèmes des jeunes enfants et de leur famille en situant les interventions dans leurs cadres social, organisationnel et légal; 2) d'approfondir leurs connaissances et leurs habiletés d'intervention sur des problèmes particuliers vécus par les jeunes enfants, leurs parents et famille; 3) d'instrumenter leur pratique en matière d'intervention précoce en milieu de garde, en milieu naturel et en contexte d'autorité; 4) d'avoir un lieu de contact et d'échange entre intervenants de divers horizons; 5) de faire une réflexion critique et éthique sur leur intervention.

**Destinataires**

Les intervenants dans les divers réseaux publics : Centres Jeunesse, CLSC, écoles maternelles et préscolaires, centres de la petite enfance, etc. et dans les organismes liés à la problématique de la petite enfance en quête de perfectionnement, de qualification à l'emploi, de scolarisation et de formation continue de façon générale.

**Structure du programme**

Le programme totalise 3 crédits de cours obligatoires, de 21 à 27 crédits de cours à option et de 0 à 6 crédits de cours au choix. Les candidats qui souhaitent que leur diplôme soit reconnu par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, aux fins de qualification à l'emploi comme membre du personnel de garde au sens du Décret 1069-97, doivent obligatoirement suivre et réussir les cours PEF 1005, PEF 1200, PEF 2315 et MSO 2180G. Enfin, le cours PEF 1000 doit obligatoirement être suivi dès le premier trimestre de l'inscription.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A	obligatoire		3 cr.
PEF 1000	1 AHE 1 js	Activité d'orientation	
+ PEF 2000	1 AHE 1 js	Activité d'étape	
+ PEF 3000	1 AHE 1 js	Activité de synthèse et d'intégration	

Bloc 70 B	option		minimum 21 cr., maximum 27 cr.
JES 1010	3 AHE 1 js	Principes et approches de l'intervention	
JES 2005	3 AHE 1 js	Jeunes et famille	
MSO 2180G	3 AHE 1 js	Santé physique des tout-petits	
PEF 1005	3 AHE 1 js	Compétences de l'enfant de 0-5 ans	
PEF 1200	3 AHE 1 js	Petite enfance et milieux de garde	
PEF 2315	3 AHE 1 js	Activité ludique et animation	

PEF 2415	3 AHE 1 js	Intervention en milieu de garde
PEF 2420	3 AHE 1 js	Gestion de l'intervention éducative
PEF 2510	3 AHE 1 js	Dysfonctions chez l'enfant de 0-5 ans
PEF 2610	3 AHE 1 js	Prévention et intervention précoce
PEF 2710	3 AHE 1 js	Jeunes familles en difficulté
PEF 2710D	3 AHE 1 js	Jeunes familles en difficulté
PEF 2715	3 AHE 1 js	Santé, pauvreté, intervention
PEF 3010	3 AHE 1 js	Modèles et programmes d'intervention
PEF 3101	1 AHE 1 js	Atelier thématique 1
PEF 3101Y	1 AHE 1 js	Les habiletés sociales des tout-petits
PEF 3101Z	1 AHE 1 js	L'attachement
PEF 3102	1 AHE 1 js	Atelier thématique 2
PEF 3102Y	1 AHE 1 js	Programmes éducatifs en petite enfance
PEF 3103	1 AHE 1 js	Atelier thématique 3
PEF 3103W	1 AHE 1 js	Partenariat avec les parents
PEF 3103X	1 AHE 1 js	La séparation parentale et ses effets
PEF 3103Y	1 AHE 1 js	L'approche Française Dolto
+ PEF 3110	3 AHE 1 js	Projets spéciaux
PEF 3200	3 AHE 1 js	Atelier thématique
PEF 3200X	3 AHE 1 js	L'agressivité chez l'enfant de 0-5 ans
PEF 3200Y	3 AHE 1 js	Langage et communication chez l'enfant
PEF 3200Z	3 AHE 1 js	L'estime de soi
+ PEF 3210	3 AHE 1 js	Évaluation et instrumentation
+ PEF 4015	3 AHE 1 js	Intervention précoce: atelier pratique 1
+ PEF 4020	3 AHE 1 js	Intervention précoce: atelier pratique 2
PPL 3045	3 AHE 1 js	Conflits de valeurs et de droits
PPL 3050	3 AHE 1 js	Problématique liée à l'interculturel
PPL 3050Z	3 AHE 1 js	École, famille en contexte pluriethnique

Bloc 70 C	option		minimum 0 cr., maximum 6 cr.
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe	
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide	
CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation	
DRT 3803	3 AHE 1 j	Droit de l'enfant	
JES 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant en relation d'aide	
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence	
JES 2021	3 AHE 1 js	Discussion de cas cliniques	
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle	
PSE 1102	3 AH 1 j	Développement socio-affectif 1	
+ PSE 1103	3 H 1 j	Développement socio-affectif 2	
PSE 1104	3 AH 1 j	Développement cognitif	
PSE 1106	3 H 1 j	Écologie sociale du développement	
PSY 1095	3 AH 1 j	Psychologie du développement	
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues	
PSY 3090	3 A 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant	
PSY 3096	3 A 1 j	Famille et développement de l'enfant	
SOL 3503	3 A 1 j	Sociologie de la famille	
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire	
SVS 3711	3 H 1 j	Familles : théories et pratiques	
SVS 3744	3 A 1 j	Pratiques en protection de l'enfance	
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits	

L'étudiant peut prendre jusqu'à 6 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-390-5-0

Version 06

**Certificat de publicité**Responsable : *Sylvain Desrochers, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876***Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat de publicité, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

### Autres conditions

- Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est **obligatoire** et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site [www.fep.umontreal.ca/tests.html](http://www.fep.umontreal.ca/tests.html). Cet avis tient lieu de convocation.
- S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français, suivre et réussir un ou des cours préalables considérés comme hors programme : FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale.

### Objectifs

1) Fournir les connaissances de base nécessaires à la compréhension de l'ensemble du processus publicitaire. 2) Amener les étudiants à une forme de pratique professionnelle. 3) Situer la publicité dans un contexte socio-économique et culturel.

### Destinataires

Toute personne intéressée par la publicité ou la profession de publicitaire.

### Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option. Le cours PBT1000 doit être suivi dès le premier trimestre de l'inscription.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
PBT 1000	3 AHE 1 js	Communication marketing	
PBT 2000	3 AHE 1 js	Stratégies de création	
+ PBT 2003	3 AHE 1 js	Stratégies-service conseil	
PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires	
+ PBT 4000	1 AHE 1 js	Activité de synthèse	
+ PBT 4100	2 AHE 1 js	Atelier d'intégration	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

#### Création publicitaire

PBT 2001	3 AHE 1 js	Création et production publicitaires
PBT 2002	3 AHE 1 js	Publicité et nouvelles technologies
PBT 3000	3 AHE 1 js	Atelier en création
PBT 3000X	3 AHE 1 js	Publicités sociétales et humanitaires
PBT 3000Y	3 AHE 1 js	Projets publicitaires pour PME
PBT 3000Z	3 AHE 1 js	Briefings, évaluations, conceptions
+ PBT 3100	3 AHE 1 js	Stage en création
RED 2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

#### Service conseil

PBT 2004	3 AHE 1 js	Gestion – service conseil
PBT 2005	3 AHE 1 js	Publicité et culture
PBT 3001	3 AHE 1 js	Atelier en service conseil
PBT 3001W	3 AHE 1 js	Publicité pour commerces de détail
PBT 3001X	3 AHE 1 js	Publicité directe
PBT 3001Y	3 AHE 1 js	Concours – relève publicitaire
PBT 3001Z	3 AHE 1 js	Les commandites
+ PBT 3101	3 AHE 1 js	Stage en service conseil

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

#### Instruments complémentaires

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+ ANS 1402T	3 AHE 1 js	Business English – Oral Communication 1
HEC 3006	3 AHE 1 js	Management
+ HEC 3007	3 AHE 1 js	Recherche commerciale
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
PRO 1000	3 AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale

## Programme 1-186-5-1

Version 00

## Certificat de rédaction

Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de rédaction, le candidat doit :

#### Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

### Autres conditions

- Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est **obligatoire** et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site [www.fep.umontreal.ca/tests.html](http://www.fep.umontreal.ca/tests.html). Cet avis tient lieu de convocation.
- S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir un cours préalable en français considéré comme hors programme : FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

### Objectifs

Le Certificat de rédaction vise à donner à l'étudiant des outils rédactionnels qui lui permettront de rédiger divers types de textes de façon logique et cohérente, dans une langue claire, vivante et de niveau approprié. L'étudiant apprendra à produire des textes en fonction des théories et des pratiques actuelles de la communication écrite, et développera ses connaissances du lexique, de la stylistique et de la structuration de textes.

Globalement, le programme vise à assurer à l'étudiant un complément fonctionnel à une formation générale ou spécialisée, et à développer chez lui la qualité et la polyvalence rédactionnelles exigées dans le monde du travail actuel.

### Destinataires

Le programme s'adresse aux adultes qui, en situation de travail, sont appelés à rédiger des textes d'ordre divers : agents d'information, rédacteurs, journalistes et chroniqueurs pigistes, secrétaires de direction, publicitaires, personnel de relations publiques, etc. Il s'adresse également à toute personne ayant une bonne connaissance de la grammaire qui souhaite parfaire sa connaissance de la langue française et développer ses habiletés en rédaction, quel que soit le domaine de sa formation antérieure ou ultérieure.

Il peut en outre constituer un complément de formation pour des étudiants du premier cycle ayant complété un programme de sciences humaines et sociales, de lettres, de communication, d'administration, de gestion ou de génie, et qui aspireraient à remplir des fonctions similaires à celles qui sont décrites ci-dessus, ainsi qu'un ressourcement en écriture pour les professeurs qui, régulièrement, doivent corriger des textes et évaluer les habiletés en rédaction de leurs étudiants.

### Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 B et le cours FRA 1300G du bloc 70 C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du certificat.

Le cours obligatoire RED 3000 doit être suivi en fin de candidature.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
FRA 2952G	3 AHE 1 js	Techniques d'écriture	
FRA 2953G	3 AHE 1 js	Structuration de textes	
LNG 1061G	3 AHE 1 js	De la grammaire au style	
LNG 1062G	3 AHE 1 js	Le lexique : particularités, difficultés	
+ RED 3000	3 AHE 1 js	Atelier de rédaction professionnelle	

*Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

**Rédaction spécialisée**

RED 2000	3 AHE 1 js	Rédaction administrative
RED 2010	3 AHE 1 js	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3 AHE 1 js	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire
RED 2030	3 AHE 1 js	Rédaction technique
RED 2040	3 AHE 1 js	Rédaction pour Internet
RED 2101	3 AHE 1 js	Le texte de création
RED 2201	3 AHE 1 js	Écriture et médias
RED 2301	3 AHE 1 js	Problèmes de vulgarisation

*Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Documentation, langue et outils informatiques**

FRA 1300G	3 AHE 1 s	Révision de textes
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
LNG 3510G	3 AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
RED 1100	3 AHE 1 js	L'édition informatisée
TRA 1072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 1
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation

*Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Formation complémentaire**

FRA 2002	3 A 2 j	Les écrivains et la langue
FRA 2612	3 H 1 j	Roman québécois 2
FRA 2808	3 H 1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
FRA 2809	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Afrique
LNG 1505G	3 AHE 1 s	Introduction aux sciences du langage

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat. RESTRICTION : sont exclus des cours au choix possibles tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-230-5-2

Version 00

**Certificat de relations industrielles**

Responsable : Johnathan Grégoire, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat de relations industrielles, le candidat doit :

**Base DEC**

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins un an ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

**ou**

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

**Base universitaire**

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat) pertinent au programme.

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et au moins quatre années d'expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Baccalauréat spécialisé en relations industrielles**

La Faculté de l'éducation permanente offre aux nouveaux étudiants le Certificat de relations industrielles. Les cours de sigle REI du Certificat sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours du Baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles (FAS).

L'étudiant désireux de poursuivre des études en relations industrielles après l'obtention du Certificat peut, s'il répond aux conditions de transfert, être admis en deuxième année du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

Le transfert au Baccalauréat spécialisé est toutefois conditionnel à l'obtention du nouveau diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines ou à l'obtention d'un DEC comportant les cours de mathématiques 307, 337 ou 360.

**Conditions et procédure de transfert****Conditions**

- Avoir terminé le Certificat de relations industrielles ou l'équivalent.
- Avoir maintenu une moyenne cumulative globale de 2,3 au Certificat de relations industrielles.
- Avoir réussi un cours de statistiques soit au niveau collégial (mathématiques 307, 337 ou 360), soit au niveau universitaire (cours STT 1971G).

**Procédure**

Pour connaître les modalités de transfert (dates limites, formulaires, etc.), le candidat est prié de s'adresser à la technicienne à la gestion des dossiers étudiants du Certificat en relations industrielles au 514-343-6824.

**Objectifs**

Offrir des éléments d'une formation de base en relations industrielles c'est-à-dire : connaissance de la configuration et de l'évolution du champ d'études et de la pratique; introduction à la gestion des ressources humaines, aux relations du travail et aux politiques gouvernementales en relations industrielles; connaissance du contexte organisationnel ainsi que de l'encadrement juridique de la pratique professionnelle; initiation aux apports de diverses disciplines telles la psychologie, la sociologie et les sciences économiques, au champ d'études et à la pratique des relations industrielles.

Par l'acquisition de connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles : 1) faciliter l'accès à un poste d'encadrement dans une organisation de travail ou à un poste dans le domaine des relations industrielles; 2) contribuer à l'augmentation de l'efficacité et au perfectionnement des cadres en exercice et des personnes oeuvrant déjà dans un service de ressources humaines ou de relations de travail, ou en milieu syndical; 3) permettre au candidat désirant une formation universitaire accrue de poursuivre éventuellement son apprentissage dans le cadre du baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Sauf le cours REI3335G, tous les cours de sigle REI sont obligatoires au Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A obligatoire 12 cr.*

**Fondements de la pratique professionnelle**

REI 1010G	3 AHE 1 s	Introduction aux relations industrielles
REI 1140G	3 AHE 1 s	Approche juridique en R.I.
+ REI 2220G	3 AHE 1 s	Gestion des ressources humaines 1
+ REI 2250G	3 AHE 1 s	Aspects juridiques de la G.R.H.

*Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Administration**

REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion
REI 1220G	3 AHE 1 s	Administration des affaires

*Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Formation pluridisciplinaire**

REI 1000G	3 AHE 1 s	Travail et industrialisation
REI 1230G	3 AHE 1 s	Comportement organisationnel
REI 1420G	3 AHE 1 s	Emploi et salaire

*Bloc 70 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Perfectionnement**

+ REI 2240G	3 AHE 1 s	Gestion des ressources humaines 2
+ REI 2310G	3 AHE 1 s	Convention collective
+ REI 2320G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs du travail
+ REI 2330G	3 AHE 1 s	Syndicalisme
+ REI 2475G	3 AHE 1 s	Politiques gouvernementales en R.I.

+ REI	3216G	3 AHE 1	Dotation
+ REI	3251G	3 AHE 1	Évaluation et rémunération
+ REI	3270G	3 AHE 1	Gestion des ressources humaines 3

*Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

#### Formation complémentaire

AEG	1905	3 AHE 1 js	Assemblées délibérantes
+ ANS	1042T	3 AHE 1 js	Business Writing 1
COM	1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation
GIR	2010	3 AHE 1 js	Régime de la CSST
HEC	3018	3 AHE 1 js	Introduction au marketing
IFT	1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT	1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
PHI	2405	3 H 1 j	Théories éthiques modernes
PSY	1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
RED	2000	3 AHE 1 js	Rédaction administrative

L'étudiant désirant s'inscrire au cours à option REI 1420G doit réussir le test de mathématiques et de statistique ou suivre et réussir le(s) cours préalable(s) suivant(s) : EDP 1002 Éléments de mathématiques et EDP 1100 Initiation à la statistique. Ces deux cours sont crédités hors programme et ne peuvent être considérés comme cours au choix.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-372-5-1 Version 00

### Certificat en relations interculturelles\*

Responsable : Rachida Azdouz, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme à l'automne 2004. Toutefois, le Certificat en études individualisées offre une concentration en relations interculturelles. Avant de déposer une demande d'admission, contacter la personne responsable de l'information sur ce programme au numéro ci-dessus mentionné.

#### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Certificat en relations interculturelles, le candidat doit :

##### Base DEC

– Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et faire valoir une expérience pertinente en contexte pluriliste.

ou

– Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

##### Base universitaire

– Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat) et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

– S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.  
– Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

#### Objectifs

Offrir à toutes les personnes appelées à composer avec la diversité culturelle, linguistique et religieuse dans leur milieu de travail, des connaissances, des habiletés et des outils de communication et d'intervention adaptés à leur réalité professionnelle.

\* Offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de théologie, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

#### Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire développer ses compétences en relations interculturelles dans le cadre de fonctions professionnelles spécifiques et dans l'optique d'un développement professionnel.

#### Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option. Le cours PPL 1000 doit être suivi en début de programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 70

*Bloc 70 A obligatoire 3 cr.*

##### Construire son projet de formation

PPL	1000	1 AHE 1 js	Activité d'orientation
+ PPL	2000	1 AHE 1 js	Activité d'étape
+ PPL	3000	1 AHE 1 js	Activité de synthèse et d'intégration

*Bloc 70 B obligatoire 12 cr.*

##### Cerner la problématique et les enjeux

PPL	2015	3 AHE 1 js	Politiques et modèles d'intégration
PPL	2035	3 AHE 1 js	Stratégies identitaires
PPL	3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PPL	3045	3 AHE 1 js	Conflits de valeurs et de droits

*Bloc 70 C option minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

##### Intervenir dans des secteurs spécifiques

CRI	3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
JES	2015Z	3 AHE 1 js	Le phénomène des gangs
MSO	2100G	3 AHE 1 js	La santé et les groupes ethniques
PPL	3010	3 AHE 1 js	Coopération et interculturelisme
PPL	3014	3 AHE 1 js	Intervention en situation d'urgence
PPL	3015	3 AHE 1 js	Gestion de projets et coopération
PPL	3020	3 AHE 1 js	Ethnicité et troisième âge
PPL	3030	3 AHE 1 js	Gestion de la diversité socioculturelle
PPL	3050	3 AHE 1 js	Problématique liée à l'interculturel
PPL	3050Y	3 AHE 1 js	Santé et transculturalité
PPL	3050Z	3 AHE 1 js	École, famille en contexte pluriethnique
+ PPL	3090	3 AHE 1 js	Projets spéciaux en milieu multiethnique
SRL	3060	3 AHE 1 js	Religion et intervention sociale
SVS	3745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité
TRA	2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social

*Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

##### Explorer une perspective disciplinaire spécifique

ANT	1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
CRI	3540G	3 H 1 js	Les minorités et la question criminelle
SOL	1970G	3 AHE 1 s	Sociologie du Québec
SRL	2080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde

Programme 1-400-5-0 Version 04

### Certificat de relations publiques

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

#### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat de relations publiques, le candidat doit :

##### Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

#### Autres conditions

- Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de

consulter la rubrique Tests d'admission sur le site [www.fep.umontreal.ca/tests.html](http://www.fep.umontreal.ca/tests.html). Cet avis tient lieu de convocation.

- S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir un cours préalable de français considéré comme hors programme, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

### Objectifs

Situer les relations publiques dans le processus global de communication d'une organisation. Maîtriser les instruments de communications internes et externes d'une organisation. Développer les habiletés à élaborer et à mettre en oeuvre un programme de relations publiques. Acquérir des connaissances et développer des habiletés spécifiques touchant la pratique professionnelle de relationniste.

### Destinataires

Les personnes exerçant ou souhaitant exercer dans une organisation une fonction qui requiert la maîtrise des instruments de communication : les cadres et responsables de section d'une organisation commerciale, industrielle, gouvernementale, syndicale ou communautaire, le personnel du service de relations publiques et du service à la clientèle, les agents d'information ou les personnes qui occupent une fonction connexe.

### Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Le cours obligatoire RED 2010 (aussi offert à distance, RED 2010D) doit être suivi en début de programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
RED 2010	3 AHE 1 js	Rédaction et communications publiques	
+ REP 2104	3 AHE 1 js	Relations avec les publics internes	
+ REP 2105	3 AHE 1 js	Relations avec les publics externes	
+ REP 2300	3 AHE 1 js	Relations avec les médias	
+ REP 3103	3 AHE 1 js	Atelier : Plans de communication	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>
REP 1103	3 AHE 1 js	Principes de la communication intégrée
REP 1104	3 AHE 1 js	Gestion et relations publiques
REP 1105	3 AHE 1 js	Pratiques de la communication sociale
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale
+ REP 2320	3 AHE 1 js	Réalités professionnelles
+ REP 2400	3 AHE 1 js	Internet et relations publiques
+ REP 3101	3 AHE 1 js	Recherche et évaluation des actions
+ REP 3104	3 AHE 1 js	Gestion de crises et communication
+ REP 3107	3 AHE 1 js	Stage en relations publiques
+ REP 3300	3 AHE 1 js	Actualités en relations publiques

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
AEF 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation
COM 2540G	3 AHE 1 js	Pratiques de la photographie
JOU 1100	3 AHE 1 js	L'information journalistique
JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
PBT 1000	3 AHE 1 js	Communication marketing
PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion
REI 1230G	3 AHE 1 s	Comportement organisationnel

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat. L'étudiant doit avoir réussi tous les cours du bloc obligatoire 70A avant de s'inscrire à l'un ou à l'autre des deux cours de journalisme.

Programme 1-481-5-0

Version 02

## Certificat en santé communautaire\*

Responsable : Sylvie Vandal, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en santé communautaire, le candidat doit :

#### Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.
- ou
- Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

#### Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

#### Autres conditions

Pour choisir l'orientation I du programme, soit le segment 70, Sciences infirmières, en plus de satisfaire aux conditions générales d'admission, avoir le droit de pratique infirmière au Québec.

#### Extrait du Règlement pédagogique de la Faculté des sciences infirmières (article 13.1)

AVIS : Cette résolution s'applique exclusivement aux cours SOI du bloc 70 A obligatoire et du bloc 70 B à option.

#### 13 Reprise

##### 13.1 Dispositions générales

- Reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours de rattrapage  
L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire, ou à un cours de rattrapage (à l'exclusion des cours de rattrapage en français), doit subir un examen de reprise. L'étudiant qui subit un échec à la reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.
- Reprise d'un cours à option  
L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit subir un examen de reprise. L'étudiant qui subit un échec à l'examen de reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.

### Objectifs

Le Certificat en santé communautaire vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; à intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés.

### Destinataires

Ce programme s'adresse à des intervenants (médecins, infirmières, nutritionnistes, éducateurs sanitaires, travailleurs sociaux, psychologues ou autres) oeuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux (principalement les CLSC) ou dans un champ connexe.

\* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Les cours obligatoires MSO 2000G et 2030G sont également offerts à distance. Le programme comporte deux orientations. Le segment 01 est commun aux deux orientations. Le segment 70 couvre l'orientation I : Sciences infirmières. Le segment 71 couvre l'orientation II : Multidisciplinaire. Les étudiants sont exemptés des préalables des cours SOI 2202 et SOI 3305.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Tronc commun**

Bloc 01 A		obligatoire		9 cr.
MSO 2000G	3 AHE 1 js	Introduction à l'épidémiologie		
MSO 2030G	3 AHE 1 js	Systèmes de santé et santé communautaire		
MSO 2300G	3 AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé		

**Segment 70 Orientation I : sciences infirmières**

Bloc 70 A		obligatoire		9 cr.
SOI 1401	3 AHE 1 js	Famille en santé		
SOI 1402	3 AHE 1 js	Communauté en santé		
+ SOI 1414	3 AHE 1 js	Projet d'intervention dans la communauté		

Bloc 70 B		option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
SOI 1405	3 AHE 1 js	Gestion des soins et des services		
SOI 1406	3 AHE 1 js	Sc. inf., santé et sécurité du travail		
SOI 1407	3 AHE 1 js	Problématiques contemporaines de santé		
SOI 1408	3 AHE 1 js	Évaluation de la santé		
SOI 1413	3 AHE 1 js	Analyse de thèmes liés à l'intervention		
SOI 1421	3 AHE 1 js	Communautés culturelles et soins		
+ SOI 2202	3 AHE 1 js	Éthique en sciences infirmières		
SOI 3209	3 AHE 1 js	Soins infirmiers aux mourants		
SOI 3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise		
+ SOI 3305	3 AHE 1 js	Sc. inf. : adaptation, réadaptation		

Bloc 70 C		option		minimum 3 cr., maximum 6 cr.
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe		
ANT 1980G	3 AHE 1 js	Anthropologie de la santé		
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé		
EDP 1001	3 AHE 1 s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.		
EDP 1001D	3 AHE 1	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.		
MSO 2010G	3 AHE 1 js	Introduction à la biostatistique		
MSO 2140G	3 AHE 1 js	Thèmes liés à la santé communautaire		
MSO 2141G	3 AHE 1 js	Soulagement de la douleur		
+ MSO 2142G	3 AHE 1 js	Priorités nationales de santé publique		
MSO 2143G	3 AHE 1 js	Diabète : approches interdisciplinaires		
MSO 2144G	3 AHE 1 js	Réseau intégré de services:défis actuels		
MSO 2170G	3 AHE 1 js	Système d'information en milieu de santé		
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle		
SOL 3109G	3 AHE 1 js	Sociologie de la santé		

**Segment 71 Orientation II : multidisciplinaire**

Bloc 71 A		obligatoire		9 cr.
MSO 2010G	3 AHE 1 js	Introduction à la biostatistique		
MSO 2200G	3 AHE 1 js	Intervention de première ligne		
MSO 2440G	3 AHE 1 js	Programmes en santé communautaire		

Bloc 71 B		option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide		
MSN 1061G	3 AHE 1 js	Santé : déterminants environnementaux		
MSN 3100G	3 AHE 1 js	Introduction aux maladies du travail		
MSO 2080G	3 AHE 1 js	Santé des jeunes 0-18 ans		
MSO 2100G	3 AHE 1 js	La santé et les groupes ethniques		
MSO 2110G	3 AHE 1 js	Intégration : pers. âgées et handicapées		
MSO 2120G	3 AHE 1 js	Adaptation sociale du jeune adulte		
MSO 2130G	3 AHE 1 js	Santé mentale et communauté		
MSO 2150G	3 AHE 1 js	Aspects éthiques en santé communautaire		
MSO 2180G	3 AHE 1 js	Santé physique des tout-petits		

Bloc 71 C		option		minimum 3 cr., maximum 6 cr.
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe		
ANT 1980G	3 AHE 1 js	Anthropologie de la santé		
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé		
EDP 1001	3 AHE 1 s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.		
EDP 1001D	3 AHE 1	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.		
MSO 2140G	3 AHE 1 js	Thèmes liés à la santé communautaire		
MSO 2141G	3 AHE 1 js	Soulagement de la douleur		

+ MSO 2142G	3 AHE 1 js	Priorités nationales de santé publique	
MSO 2170G	3 AHE 1 js	Système d'information en milieu de santé	
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle	
SOL 3109G	3 AHE 1 js	Sociologie de la santé	

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

**Programme 1-402-5-0**

Version 05

**Certificat de santé et sécurité du travail**

Responsable : Yvan Gauthier, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat de santé et sécurité du travail, le candidat doit :

**Base DEC**

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.
- ou
- Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

**Base universitaire**

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Objectifs**

Ce programme vise à former des agents innovateurs, ouverts, rigoureux et critiques, capables d'oeuvrer à l'application du cadre législatif propre à la SST, d'assumer des fonctions d'agent, de conseiller ou de cadre intermédiaire et de promouvoir une approche intégrée de la SST.

**Destinataires**

Ce programme s'adresse principalement aux personnes qui travaillent dans des institutions directement concernées par la SST ou dans des organisations intéressées par cette problématique : les permanents de la CSST, le personnel des associations sectorielles paritaires (ASP), des équipes de SST oeuvrant dans les DSP et les CLSC et des experts-conseils en SST, les infirmières industrielles, les personnes des domaines de la gestion ou des relations de travail, les techniciens en hygiène du travail, les membres des comités de SST, les agents de recherche en SST, les personnes qui sont en formation dans le cadre d'un programme de réadaptation.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A obligatoire 21 cr.

Bloc 70 A obligatoire

Connaissances de base en SST			
SST 1001	1 AHE 1 js	Introduction à la SST	
+ SST 1042	2 AHE 1 js	Droit de la SST	
+ SST 1045	3 AHE 1 js	Loi et S.S.T.	
+ SST 1050	3 AHE 1 js	Physiologie du travail et ergonomie	
SST 1087	3 AHE 1 js	Sécurité du travail	
+ SST 2000	3 AHE 1 js	Hygiène du travail	
+ SST 2525	3 AHE 1 js	Psychodynamique du travail	
+ SST 3052	3 AHE 1 js	Gestion intégrée de la SST	

Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

#### Approfondissement des pratiques de la SST

+ SST 2400	3 AHE 1 js	Stratégie de la formation en SST
+ SST 3000	3 AHE 1 js	Stage d'intégration en SST
+ SST 3055	3 AHE 1 js	L'impératif financier
+ SST 3061	3 AHE 1 js	L'audit des pratiques de SST
+ SST 3065	3 AHE 1 js	Démarche de changement en SST
+ SST 3180	3 AHE 1 js	Les tribunaux administratifs en SST

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

#### Cours complémentaires

AEF 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEF 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
ERN 2095	3 AHE 1 js	Ergonomie dans le réseau de la santé
GIN 3019	3 AHE 1 s	Technologie industrielle et sécurité
GIN 3023	3 AHE 1 s	La sécurité dans la construction
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
MSN 3100G	3 AHE 1 js	Introduction aux maladies du travail
REI 1205G	3 AHE 1 js	Introduction aux relations de travail
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion
VIO 2011	3 AHE 1 js	Violence dans les milieux de travail

Programme 1-482-5-0

Version 02

### Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention\*

Responsable : Louise Blanchette, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

#### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention, le candidat doit :

#### Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

#### ou

- Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

#### Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

#### Objectifs

Le Certificat d'intervention en santé mentale poursuit l'objectif suivant : fournir aux diplômés des connaissances et une instrumentation spécifiques pour améliorer leur intervention dans le domaine de la santé mentale dans un contexte interdisciplinaire. Objectifs spécifiques : Permettre à l'étudiant : 1) de développer une réflexion personnelle et professionnelle sur son engagement en santé mentale; 2) d'acquérir des notions fondamentales spécifiques aux diverses pratiques d'intervention en santé mentale dans une perspective interdisciplinaire; 3) de développer des habiletés d'intervention en collaboration avec la personne, son réseau et les services en santé mentale.

#### Destinataires

Ce programme s'adresse à des intervenants en santé mentale (infirmières, travailleurs sociaux, criminologues, enseignants, éducateurs, bénévoles ou autres) qui oeuvrent dans le réseau de la santé et des services sociaux, des ressources alternatives et de l'éducation ou dans tout domaine approprié et qui possèdent une formation initiale jugée pertinente.

#### Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option. Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires devraient être suivis dans l'ordre suivant : SME 1000, SME 1020, PST 2955G, SVS 2901 et SME 3000 (ou de façon concomitante), avant les cours des blocs B et C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la personne responsable du certificat.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 15 cr.

#### Notions fondamentales

PST 2955G	3 AHE 1 js	Psychopathologie et intervention
SME 1000	3 AHE 1 j	Compétences personnelle, professionnelle
SME 1020	3 AHE 1 js	Interdisciplinarité et intervention
+ SME 3000	3 AHE 1 js	Atelier d'intégration
SVS 2901	3 H 1 s	Santé mentale : aspects sociopolitiques

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

#### Problématiques et pratiques spécifiques

SME 1050	3 AHE 1 js	Dynamique et dévelop. de la personnalité
SME 1050D	3 AHE 1 js	Dynamique et dévelop. de la personnalité
SME 2033	3 AHE 1 js	Santé mentale et travail
SME 2044D	3 AHE 1 js	Jeunes et santé mentale
SME 2055	3 AHE 1 js	Problématiques complexes
SME 2055T	3 AHE 1 js	Deuil et suicide
SME 2055V	3 AHE 1 js	Troubles des conduites alimentaires
SME 3005	3 AHE 1 j	Approche systémique
SME 3010	3 AHE 1 j	Intervention en situation de crise
SME 3030	3 AHE 1 j	Atelier en santé mentale 1
SME 3030V	3 AHE 1 js	Explorations créatrices en santé mentale
SME 3030W	3 AHE 1 js	La quête du mieux-être
SME 3030Z	3 AHE 1 js	Maladies psychosomatiques
SME 3035	3 AHE 1 js	Atelier en santé mentale 2
SME 3035W	3 AHE 1 js	Systémique/processus de guérison en Écho
SME 3035Y	3 AHE 1 js	Pratiques de réadaptation
SME 3035Z	3 AHE 1 js	Les troubles de la personnalité
SME 3040	3 AHE 1 js	Discussion de cas cliniques
SME 3045	3 AHE 1 js	Intervention psychogériatrique
SME 3520	3 AHE 1 js	Partenariat et concertation

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

#### Formation complémentaire

AEF 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
CRI 2730G	3 AHE 1 s	Victimologie
EDP 1001D	3 AHE 1	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
GER 2021D	3 AHE 1	Santé mentale et vieillissement
GER 3045D	3 AH 1	Déficits cognitifs
IDI 2020	3 AHE 1 js	Éthique de l'intervention
PPL 3045	3 AHE 1 js	Conflits de valeurs et de droits
PPL 3050	3 AHE 1 js	Problématique liée à l'interculturel
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
TXM 1221D	3 AHE 1	Effets des substances psychotropes
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale

\* Offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.



Programme 1-420-5-0

Version 03

## Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation

Responsable : Magali Dufour, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation, le candidat doit :

#### Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

#### Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

#### Cours à distance

Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

#### Objectifs

Offrir aux étudiants une formation théorique et pratique de base en toxicomanies, tant sur le plan de la prévention que de la réadaptation. À la fin de sa formation, l'étudiant : 1) possèdera des notions fondamentales en toxicomanies reliées à la connaissance de la personne toxicomane, des drogues qu'elle consomme et des différents contextes de consommation; 2) aura acquis la connaissance des fondements psychologiques et sociologiques de la prévention et de la réadaptation; 3) aura développé les habiletés de base nécessaires pour intervenir de façon appropriée en conformité avec son statut professionnel.

#### Destinataires

Le certificat s'adresse à toute personne intéressée à acquérir des connaissances et des habiletés dans la prévention des toxicomanies et la réadaptation des toxicomanes. À titre de complément de formation, le programme intéresse également les personnes qui oeuvrent dans les domaines de la santé et des services sociaux (personnel médical, paramédical et psychosocial), de l'éducation (personnel enseignant, conseillers, éducateurs), de la justice (membres des services de prévention de la criminalité, agents de réhabilitation et de réinsertion sociale) et du travail (personnel rattaché au programme d'aide aux employés).

#### Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 3 à 6 crédits de cours à option, 9 crédits de stage et d'ateliers pratiques à option, et de 0 à 3 crédits de cours au choix. L'étudiant doit suivre les cours obligatoires en début de programme, de préférence en commençant par les cours TXM 1441, 1500 et 1331. Trois cours obligatoires sont également offerts à distance (TXM 1111D, 1221D et 1331D). L'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 3 crédits dans l'un ou l'autre des blocs 70 B ou 70 C. Ces cours peuvent être suivis de façon concomitante avec ceux des blocs 70 A ou 70 D. Enfin, les cours du bloc 70 D Ateliers et stage supervisés doivent être suivis en fin de programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 15 cr.

#### Notions fondamentales

TXM 1111	3 AHE 1 js	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3 AHE 1 js	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3 AHE 1 js	Théories des toxicomanies et modèles
TXM 1500	3 AHE 1 js	Réadaptation des toxicomanes

Bloc 70 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

#### Problématiques spécifiques – Prévention

TXM 2300	3 AHE 1 js	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM 2440	1 AHE 1 js	Prévention en milieu de travail
TXM 2450	1 AHE 1 js	Prévention et législation
TXM 2460	1 AHE 1 js	Prévention en contexte d'autorité
TXM 2470	1 AHE 1 js	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2470D	1 AHE 1	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2480	1 AHE 1 js	Problématique liée à la prévention 1
TXM 2480D	1 AHE 1	Psychotropes en milieu de travail

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

#### Problématiques associées – Réadaptation

TXM 2500	1 AHE 1 js	Intervention auprès des proches
TXM 2510	1 AHE 1 js	Santé mentale et toxicomanies
TXM 2510D	1 AHE 1	Santé mentale et toxicomanies
TXM 2520	1 AHE 1 js	Délinquance et toxicomanies
TXM 2530	1 AHE 1 js	Gérontotoxicomanie
TXM 2540	1 AHE 1 js	Sexualité et toxicomanies
TXM 2550	1 AHE 1 js	Femmes et psychotropes
TXM 2560	1 AHE 1 js	Toxicomanies et épuisement professionnel
TXM 2570	1 AHE 1 js	Problématique liée à la réadaptation 1
TXM 2570D	1 AHE 1	Jeu pathologique
TXM 2570V	1 AHE 1	La codépendance en toxicomanie
TXM 2570W	1 AHE 1 js	Jeu pathologique
TXM 2570X	1 AHE 1 js	L'intervention motivationnelle
TXM 2570Y	1 AHE 1	L'IGT pour adolescents
TXM 2580	1 AHE 1 js	Problématique liée à la réadaptation 2
TXM 2580D	1 AHE 1	Héroïne et interventions spécifiques
TXM 2583	1 AHE 1 js	Problématique liée à la réadaptation 3
TXM 2583D	1 AHE 1	La réduction des méfaits
TXM 2590	1 AHE 1 js	Toxicomanies et communautés culturelles
TXM 2591	1 AHE 1 js	L'ombre de l'amour et l'amour de l'ombre
TXM 2592	1 AHE 1 js	L'indice de gravité d'une toxicomanie
TXM 2600	3 AHE 1 js	Thème lié à la réadaptation

Bloc 70 D *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

#### Pratiques en toxicomanies – Ateliers et stage supervisés

+ TXM 3400	3 AHE 1 js	Ateliers pratiques en prévention
+ TXM 3410	3 AHE 1 js	Résolution de problèmes en prévention
+ TXM 3500	3 AHE 1 js	Ateliers pratiques en réadaptation
+ TXM 3510	3 AHE 1 js	Discussion de cas cliniques
+ TXM 3600	6 AHE 1 js	Stage d'intervention en toxicomanies

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

#### Formation complémentaire

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
CRI 1511G	3 AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes
EDP 1001	3 AHE 1 s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
EDP 1001D	3 AHE 1	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
PSY 1115	3 AHE 1 js	Psychopathologie : introduction
PSY 1966	3 AH 1 js	Psychologie de l'adolescence
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
SOL 3109G	3 AHE 1 js	Sociologie de la santé
SVS 2806	3 H 1 s	Méthodes d'action préventive
TXM 2221	3 AHE 1 js	Psychotropes et pharmacodépendance

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-185-5-0

Version 04

**Certificat de traduction I**

Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat de traduction I, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Autres conditions**

- Se soumettre au test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais du candidat, ainsi que son niveau de culture générale. Le test est **obligatoire** et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site [www.fep.umontreal.ca/tests.html](http://www.fep.umontreal.ca/tests.html). Cet avis tient lieu de convocation.
- S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir les cours préalables EDP 1111 Grammatical Difficulties in English ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction. Si le candidat n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B- (2,7), il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées.

**Baccalauréat spécialisé en traduction**

L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences. Il est à noter que le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité. Voir Certificat de traduction II, « Baccalauréat spécialisé en traduction ».

**Objectifs**

Initier les étudiants à la formation professionnelle en traduction. Cette formation vise l'accroissement des connaissances en grammaire et en stylistique françaises et anglaises, une meilleure compréhension de la langue de départ (l'anglais) et le développement de l'habileté à produire des textes logiques et cohérents dans la langue d'arrivée (le français). Le programme aborde les questions théoriques fondamentales et vise l'acquisition des techniques de base en traduction.

**Destinataires**

Ce programme s'adresse aux personnes intéressées à la traduction, soit pour préparer une carrière éventuelle, soit par souci de culture personnelle. Il s'adresse également aux personnes qui font occasionnellement de la traduction et qui désireraient augmenter la qualité de leur travail dans ce domaine.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 3 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Les cours obligatoires doivent être suivis dans l'ordre suivant : TRA 1005G, LNG 1505G, TRA 1006G, TRA 1007G, TRA 1015G, TRA 1072G et TRA 1082G (ou de façon concomitante), avant les cours à option des blocs 70 B et 70 C.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A                      obligatoire                      21 cr.

**Formation de base**

LNG	1505G	3	AHE 1 s	Introduction aux sciences du langage
TRA	1005G	3	AHE 1 s	Difficultés du français écrit
TRA	1006G	3	AHE 1 s	Increased English Comprehension
TRA	1007G	3	AHE 1 s	Stylistique et rédaction
TRA	1015G	3	AHE 1 s	Interférences linguistiques
TRA	1072G	3	AHE 1 s	Documentation et terminologie 1
TRA	1082G	3	AHE 1 s	Méthodologie et traduction générale

Bloc 70 B                      option                      minimum 3 cr., maximum 6 cr.

**Formation professionnelle**

+	TRA	2022G	3	AHE 1 s	Traduction littéraire
+	TRA	2032G	3	AHE 1 s	Traduction commerciale et économique
+	TRA	2042G	3	AHE 1 s	Traduction scientifique et technique
+	TRA	2052G	3	AHE 1 s	Traduction juridique et administrative
+	TRA	2062G	3	AHE 1 s	Traduction médico-pharmaceutique
+	TRA	2100G	3	AHE 1 s	General Translation

Bloc 70 C                      option                      minimum 0 cr., maximum 6 cr.

**Outils méthodologiques et intégration au milieu**

	IFT	1986	3	AHE 1 js	Traitement informatique des textes
+	TRA	2072G	3	AHE 1 s	Documentation et terminologie 2
+	TRA	2092G	3	AHE 1 js	Les outils informatiques en traduction
	TRA	2305G	3	AHE 1 js	Interprétation en milieu social
+	TRA	3200G	3	AHE 1 s	Réalités professionnelles
	TRA	3325G	3	AHE 1 js	Langues et mondialisation
	TRA	3400G	3	AHE 1 js	Initiation à la localisation

Bloc 70 D                      option                      minimum 0 cr., maximum 6 cr.

**Perfectionnement**

+	ANS	1502	3	AHE 1 js	Business English – Oral Communication 2
	FRA	2952G	3	AHE 1 js	Techniques d'écriture
	FRA	2953G	3	AHE 1 js	Structuration de textes
	LNG	3510G	3	AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
	TRA	2110G	3	AHE 1 s	Advanced Business and Technical Writing

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat. RESTRICTION : sont exclus des cours au choix tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-185-5-1

Version 04

**Certificat de traduction II**

Responsable : Rita Damiani, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat de traduction II, le candidat doit être titulaire du Certificat de traduction I ou posséder une formation jugée équivalente.

**Baccalauréat spécialisé en traduction**

L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction (B.A. spécialisé) offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences.

Même si le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants qui ont obtenu les deux certificats de traduction (60 crédits) à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être admis pour en faire les 30 derniers crédits et obtenir ainsi le Baccalauréat spécialisé en traduction.

**Conditions et procédure de transfert**

Avoir terminé les deux certificats de traduction. Remplir le formulaire ACCD-07 que le candidat peut se procurer en communiquant avec la technicienne à la gestion des dossiers étudiants des Certificats de traduction au 514-343-2004.

Pour renseignements supplémentaires concernant le Baccalauréat spécialisé en traduction : Secrétariat, Département de linguistique et de traduction, tél. : 514-343-6220.

**Objectifs**

Permettre à ceux qui sont titulaires d'un premier certificat de traduction d'améliorer leur méthode de travail et de s'initier aux secteurs spécialisés de la traduction.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70***Bloc 70 A*      *obligatoire*

18 cr.

**Formation professionnelle**

+ TRA 2032G	3 AHE 1 s	Traduction commerciale et économique
+ TRA 2042G	3 AHE 1 s	Traduction scientifique et technique
+ TRA 2052G	3 AHE 1 s	Traduction juridique et administrative
+ TRA 2072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 2
+ TRA 2100G	3 AHE 1 s	General Translation
+ TRA 3010G	3 AHE 1 s	Révision et contrôle de la qualité

*Bloc 70 B*      *option**minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Formation complémentaire et perfectionnement**

FRA 2953G	3 AHE 1 js	Structuration de textes
LNG 3510G	3 AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
RED 2000	3 AHE 1 js	Rédaction administrative
RED 2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire
TRA 1025	3 AH 1 j	Text Analysis
+ TRA 2022G	3 AHE 1 s	Traduction littéraire
+ TRA 2062G	3 AHE 1 s	Traduction médico-pharmaceutique
TRA 2110G	3 AHE 1 s	Advanced Business and Technical Writing
+ TRA 3020G	3 AHE 1 s	Traduction et adaptation publicitaire
+ TRA 3025G	3 AHE 1 s	Trad. et adapt. cinématographique
+ TRA 3850	3 A 1 j	Introduction à l'interprétation

*Bloc 70 C*      *option**minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Outils méthodologiques et intégration au milieu**

+ TRA 2092G	3 AHE 1 js	Les outils informatiques en traduction
TRA 2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
+ TRA 3200G	3 AHE 1 s	Réalités professionnelles
TRA 3225G	3 AHE 1 s	Projets spéciaux en milieu de travail
TRA 3325G	3 AHE 1 js	Langues et mondialisation
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation

*Bloc 70 D*      *option**minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Connaissances connexes**

ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
COM 1200G	3 AHE 1 s	Introduction aux médias
DRT 1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
MSN 1061G	3 AHE 1 js	Santé : déterminants environnementaux
MSO 2000D	3 AHE 1	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2000G	3 AHE 1 js	Introduction à l'épidémiologie
PBT 1000	3 AHE 1 js	Communication marketing
POL 1020G	3 AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1605G	3 AHE 1 js	Politique internationale
REI 1210G	3 AHE 1 s	Principes de gestion
REI 1220G	3 AHE 1 s	Administration des affaires

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

**Programme 1-252-5-1**

Version 01

**Certificat Violence, victimes et société**

Responsable : Louis Plamondon, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au programme de Certificat Violence, victimes et société, le candidat doit :

**Base DEC**

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat.

**ou**

- Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

**Base universitaire**

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat).

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Objectifs**

Offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique sur les phénomènes de violence et leurs impacts, dans le but d'en dégager les causes et les manifestations multiples pour sensibiliser les intervenants à certaines pratiques appropriées à leur statut professionnel. Permettre à l'étudiant : 1) de comprendre différentes formes de violence et de saisir leurs liens avec certains problèmes de société; 2) de connaître les apports de certaines disciplines à la définition, à la compréhension et à la résolution de phénomènes de violence; 3) de connaître l'apport de différentes disciplines dans la prise en charge des impacts de la violence sur les victimes et leurs proches; 4) d'apprendre un langage commun favorisant la complémentarité des interventions; 5) de se sensibiliser à certaines pratiques de dépistage, de prévention et de résolution de problèmes; 6) de se sensibiliser aux dimensions sociales et institutionnelles qui peuvent être productrices de violence; 7) de se sensibiliser aux dimensions éthiques de l'intervention à travers la connaissance de soi et de son propre rapport à la violence; 8) d'acquérir une distance critique.

**Destinataires**

Ce programme s'adresse aux personnes exerçant des fonctions en matière de prévention, de traitement, de contrôle de problèmes ou de situations comportant des risques de violence dans les réseaux de la santé et des services sociaux, le réseau de la justice et les réseaux communautaires : travailleurs sociaux, techniciens spécialisés, policiers, intervenants de maisons d'hébergement, de centres de crise, de mouvements de défense des droits, infirmiers, ergothérapeutes, éducateurs, etc. Il s'adresse aussi à toute personne exerçant des fonctions qui pourraient l'amener à côtoyer ou à vivre des situations de conflit ou de violence.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70***Bloc 70 A*      *obligatoire*

9 cr.

CRI 2730G	3 AHE 1 s	Victimologie
VIO 1005	3 AHE 1 js	Violence : approches disciplinaires
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale

*Bloc 70 B*      *option**minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Fondements**

EDP 1001D	3 AHE 1	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1951	3 AH 1 j	Relations interpersonnelles
VIO 2005	3 AHE 1 js	Droits et recours face aux institutions

*Bloc 70 C*      *option**minimum 6 cr., maximum 9 cr.***Problématiques**

CRI 3305G	3 AHE 1 s	Violences criminelles
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence
VIO 2008	3 AHE 1 js	Violence à l'endroit des personnes âgées
VIO 2011	3 AHE 1 js	Violence dans les milieux de travail
VIO 2012	3 AHE 1 js	Victimisation sexuelle
VIO 2013	3 AHE 1 js	Violence et handicap

*Bloc 70 D*      *option**minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Ateliers**

VIO 2020	1 AHE 1 js	Violence et rapports interculturels
VIO 2021	1 AHE 1 js	Abus par des professionnels en exercice
VIO 2022	1 AHE 1 js	Impact de la violence dans les médias
VIO 2023	1 AHE 1 js	Violence en milieu scolaire

VIO 2024	1 AHE 1 js	Victimisation dans le système de santé
VIO 2026	1 AHE 1 js	Atelier thématique
VIO 2026Y	1 AHE 1 js	Femmes et vieillissement des parents
VIO 2026Z	1 AHE 1 js	Solidarité et victimes
VIO 2027	1 AHE 1 js	Organisations contre la violence
VIO 2028	1 AHE 1 js	Phénomène de la victimisation économique
VIO 2029	1 AHE 1 js	Intervention auprès du conjoint violent

Bloc 70 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

#### Intervention

AEV 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEV 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
SVS 1151	3 H 1 j	Travail social et rapports de genre
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
SVS 2806	3 H 1 s	Méthodes d'action préventive
VIO 1000	3 AHE 1 js	Dimension personnelle de la violence
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits
VIO 2016	3 AHE 1 js	Intervention en contexte traumatique
VIO 2050	3 AHE 1 js	Problématique spécifique
VIO 2050W	3 AHE 1 js	Prévention de la violence au travail
VIO 2050X	3 AHE 1 js	Violence et rapports interculturels
VIO 2050Y	3 AHE 1 js	Risques pour les soignants naturels
VIO 2050Z	3 AHE 1 js	Symposium en victimologie
+ VIO 3000	3 AHE 1 js	Projets spéciaux sur la violence

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme.

## MICROPROGRAMMES

Microprogramme 1-325-6-5

Version 03

### Droit

Responsable : Ginette Valois, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

#### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme en droit, le candidat doit :

#### Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

#### Base universitaire

Avoir terminé un majeur ou deux certificats dans un champ pertinent ou être titulaire d'un grade universitaire.

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

#### Autres conditions

Avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée, et la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

**N.B. :** Les conditions d'admissibilité au Microprogramme en droit sont les mêmes que pour le Certificat en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

#### Objectifs

Ce microprogramme permet à l'étudiant : d'obtenir une vue d'ensemble de la discipline par le cours « Introduction à l'étude du droit »; d'obtenir une formation juridique sur un sujet particulier au moyen du ou des cours à option.

#### Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire obtenir de façon ponctuelle une connaissance sur un sujet particulier en droit (droit fiscal, libertés publiques, droit des compagnies, droit de la famille, etc.) pour mieux saisir la place occupée par le droit dans ses activités professionnelles ou sa vie personnelle.

#### Structure du programme

Ce programme comporte de 9 à 15 crédits de cours, dont 3 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits de cours à option. Au moment de son admission au Microprogramme en droit, l'étudiant doit préciser avec le responsable du programme le domaine du droit qu'il entend couvrir; le responsable détermine alors les cours à suivre.

Le cours obligatoire doit être suivi en début de programme, avant les cours à option. Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et DRT 3804G.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 3 cr.

DRT 1151G 3 AHE 1 s Introduction à l'étude du droit

Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

DRT 1010G	3 AHE 1 s	Fondements du droit 1
DRT 1221G	3 AHE 1 s	Obligations 1
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2
+ DRT 1223G	3 AHE 1 s	Obligations 3
DRT 1224G	3 AHE 1 s	Personnes physiques et famille
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens
+ DRT 1500G	3 AHE 1 s	Droit pénal général 1
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2
DRT 1901G	3 AHE 1 s	Développement des habiletés du juriste 1
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1
DRT 2402G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 2
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général
DRT 3201G	3 AHE 1 js	Assurances
+ DRT 3205G	3 AHE 1 s	Sûretés
+ DRT 3401G	3 AHE 1 s	Faillite et insolvabilité
+ DRT 3402G	3 AHE 1 s	Contrats et usages commerciaux
+ DRT 3403G	3 AHE 1 s	Financement de l'entreprise
DRT 3404G	3 AHE 1 s	Droit bancaire
DRT 3406G	3 AHE 1 s	Propriété intellectuelle
+ DRT 3501G	3 AHE 1 s	Droit municipal
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques
+ DRT 3504G	3 AHE 1 s	Tribunaux administratifs
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail
DRT 3701G	3 AHE 1 s	Fondements du régime fiscal
+ DRT 3702G	3 AHE 1 s	Régime fiscal de l'entreprise
DRT 3801G	3 AHE 1 s	Droit de la concurrence
DRT 3802G	3 AHE 1 s	Droit des sciences biologiques
DRT 3804G	3 AHE 1 s	Droit de l'environnement
DRT 3805G	3 AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.
DRT 3806G	3 AHE 1 s	Droit des professionnels
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé

Microprogramme 1-631-6-0

Version 06

### Introduction à la gestion des services de santé

Responsable : Mireille Doré, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

Ce microprogramme est remplacé par le Module en gestion des services de santé et des services sociaux (1-631-7-2). Voir la section Modules présentée à la suite de la section Certificats.

**MODULES**

Programme 1-175-7-0

Version 00

**Module en bureautique\****Responsable : Johnathan Grégoire, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876***Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au module en bureautique, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le candidat pourrait se voir imposer de suivre le cours IFT 1800 Initiation à l'informatique dès sa première inscription.

**Autres conditions**

Le candidat qui n'a aucune formation antérieure en informatique aurait avantage à suivre, dès le premier trimestre de sa scolarité, le cours IFT 1800 Initiation à l'informatique.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent maîtriser divers logiciels de bureautique et s'initier à Internet. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 71**

*Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

**Bureautique**

IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
IFT 1935	3 AHE 1 s	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web
+ IFT 1946	3 AH 1 j	Sites Web avancés avec Frontpage
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes

Programme 1-390-7-0

Version 00

**Module en communication promotionnelle***Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876***Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au module de communication promotionnelle, le candidat doit :

**Base DEC**

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

- S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préalable.

\* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

**Autres conditions**

- Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est **obligatoire** et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site [www.fep.umontreal.ca/tests.html](http://www.fep.umontreal.ca/tests.html). Cet avis tient lieu de convocation.
- S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français, suivre et réussir un ou des cours préalables considérés comme hors programme : FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale.

**Objectifs**

Le module en communication promotionnelle vise à procurer aux étudiants une perspective d'ensemble de ce champ d'activité et à leur permettre de développer des habiletés reliées à la mise en oeuvre de campagnes promotionnelles. À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- Cerner la nature de la promotion et d'en apprécier le rôle au sein du mix de communication et de stratégie marketing
- Planifier des campagnes promotionnelles avec rigueur, efficacité et pertinence
- Réaliser les diverses activités propres à la mise en oeuvre de campagnes promotionnelles
- Évaluer les résultats d'une campagne promotionnelle au regard des objectifs visés.

**Structure du programme**

Ce module totalise 15 crédits de cours obligatoires.

Le cours PRO 1000 « Communication promotionnelle : théories » doit être suivi en début de programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>15 cr.</i>
PRO 1000	3 AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
+ PRO 1001	3 AHE 1 js	Conception d'activités promotionnelles
+ PRO 2000	3 AHE 1 js	Médias et création promotionnelle
+ PRO 2001	3 AHE 1 js	Design et promotions
+ PRO 3000	3 AHE 1 js	Atelier d'intégration en promotion

Une attestation confirme la réussite de ce module.

Il peut également être intégré au Certificat d'études individualisées.

Programme 1-457-7-0

Version 01

**Module en échocardiographie adulte et pédiatrique***Responsable : Sylvie Vandal, tél. : 514-343-7482 ou 1 800 363-8876*

**La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme à l'automne 2004.**

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Module en échocardiographie adulte et pédiatrique, le candidat doit :

**Base DEC**

- Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans le domaine de la santé ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

**Base universitaire**

- Être titulaire d'un baccalauréat en sciences reliées au domaine de la santé.

**Objectifs**

Accroître les connaissances en anatomie et en physiopathologie cardiaque chez l'adulte et l'enfant, et permettre l'utilisation adéquate de la technologie échocardiographique.

**Destinataires**

Ce module s'adresse principalement aux technologues en radiologie ou aux professionnels de la santé oeuvrant dans les services de radiologie des centres hospitaliers.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

## Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 12 cr.

### Formation théorique

ECA 1001G	3 AHE 1 js	Physique et applications cliniques
+ ECA 1002G	3 AHE 1 js	Valvulopathies et fonction cardiaque
+ ECA 1003G	3 AHE 1 js	Cardiopathies congénitales 1
+ ECA 1004G	3 AHE 1 js	Cardiopathies congénitales 2

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

### Formation pratique

+ ECA 1010G	4 AHE 1 js	Formation pratique adulte A
+ ECA 1011G	2 AHE 1 js	Formation pratique pédiatrique A
+ ECA 1012G	3 AHE 1 js	Formation pratique adulte B
+ ECA 1013G	3 AHE 1 js	Formation pratique pédiatrique B

Au bloc 70 B, l'étudiant a le choix entre les deux cours de la combinaison A et les deux cours de la combinaison B.

Programme 1-413-7-0 *Version 01*

## Module en gestion de l'invalidité et de la réadaptation

Responsable : Yvan Gauthier, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au module en gestion de l'invalidité et de la réadaptation, le candidat doit :

#### Base DEC

– Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Module et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins un an ou démontrer la pertinence du Module dans une démarche de formation spécifique.

#### ou

– Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir au moins deux ans d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

#### Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (certificat, mineur, majeur ou baccalauréat) pertinent à ce module.

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

– S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et au moins quatre années d'expérience appropriées à ce module.  
– Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

#### Objectifs

Le module en gestion de l'invalidité et de la réadaptation vise essentiellement deux objectifs : l'acquisition des connaissances essentielles à une saine gestion de l'invalidité et de la réadaptation, et le développement des habiletés professionnelles de gestion de l'invalidité et de la réadaptation. À la fin de ce module, l'étudiant sera en mesure de cerner les enjeux organisationnels, sociaux et financiers de la gestion de l'invalidité et de la réadaptation, de comprendre le cadre juridique de la gestion de l'invalidité et de la réadaptation des travailleurs. De plus, il aura acquis un vocabulaire médical de base en la matière, et il sera en mesure de comprendre le potentiel du recours à l'ergonomie en vue d'une réintégration efficace du travailleur dans son milieu de travail. Au terme du programme, l'étudiant sera apte à interagir avec les différents professionnels oeuvrant dans le domaine.

#### Destinataires

Ce module s'adresse aux généralistes des ressources humaines, aux intervenants syndicaux et patronaux membres des comités paritaires de santé et sécurité au travail, aux infirmières en santé au travail, aux intervenants de compagnies privées en assu-

rance invalidité, aux gestionnaires en santé et sécurité au travail, aux différents intervenants de la Commission de santé et sécurité du travail (CSST), de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), etc.

### Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

## Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 12 cr.

GIR 1001	3 AHE 1 js	Gestion de l'invalidité et de la réadapt.
GIR 2005	3 AHE 1 js	Aspects médicaux et ergonomiques
GIR 2010	3 AHE 1 js	Régime de la CSST
GIR 2015	3 AHE 1 js	Régimes privés et SAAQ (ass. invalidité)

Programme 1-631-7-2

Version 00

## Module en gestion des services de santé et des services sociaux\*

Responsable : Mireille Doré, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Module en gestion des services de santé et des services sociaux, le candidat doit :

#### Base DEC

– Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux.

#### ou

– Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

#### Base universitaire

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat ou baccalauréat) et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

#### Profil d'accueil individualisé (base expérience)

– S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.  
– Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue et subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

#### Objectifs

Le module vise le développement de certaines compétences en gestion des services de santé et des services sociaux.

À la fin de ce programme de 15 crédits, l'étudiant sera capable d'utiliser les outils de réflexion et d'action répondant à ses besoins professionnels. En fonction des cours choisis, l'étudiant aura développé ses aptitudes à : gérer une offre de services adaptée aux besoins des différentes clientèles ; organiser le travail de façon efficace et efficiente, tout en tenant compte de sa dimension interdisciplinaire ; établir des relations de collaboration avec les membres de son équipe et les partenaires du milieu ; favoriser l'émergence de conduites nouvelles dans un contexte de changement marqué par l'ambiguïté et le paradoxe ; prendre des décisions basées sur des données qualitatives et quantitatives.

#### Destinataires

Ce programme est destiné au personnel d'encadrement, aux personnes qui aspirent à le devenir, ainsi qu'aux professionnels des services de santé et des services sociaux.

\* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. Le cours ASA1050G doit être suivi en début de programme. En fonction du choix de cours de l'étudiant, 3 sessions peuvent être requises pour compléter le module.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		3 cr.
ASA 1050G	3 AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux	
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>	
ASA 1910G	3 AHE 1 js	Organisation du travail	
ASA 2000G	3 AHE 1 js	Gérer la qualité et la performance	
ASA 2010G	3 AHE 1 js	Gestion des ressources humaines	
ASA 2150G	3 AHE 1 js	Information de gestion	
ASA 2220G	3 AHE 1 js	Problématiques liées à la gestion	
ASA 2350G	3 AHE 1 js	Leadership et influence	
ASA 3150G	3 AHE 1 js	Gestion stratégique du changement	
ASA 3250G	3 AHE 1 js	Droit et éthique en gestion	
ASA 3350G	3 AHE 1 js	Alliances et partenariat	
ASA 3620G	3 AHE 1 js	Mobiliser une équipe de travail	

**Programme 1-175-7-1**

Version 01

**Module d'initiation à la programmation\***

Responsable : Johnathan Grégoire, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Module d'initiation à la programmation, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

**Profil d'accueil individualisé**

- Tout candidat ne répondant pas à cette base d'admissibilité pourrait être admis s'il possède les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le candidat pourrait se voir imposer de suivre le cours IFT 1875 Initiation : programmation Visual Basic dès sa première inscription.

**Autres conditions**

Le candidat qui n'a aucune formation antérieure en programmation doit suivre et réussir, dès le premier trimestre de sa scolarité, le cours IFT 1875 Initiation : programmation Visual Basic.

**Objectifs**

Ce programme s'adresse aux personnes qui désirent s'initier à la programmation. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits de cours à option.

L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ne peut compléter ce programme en un trimestre.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

<i>Bloc 72 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
IFT 1870	3 AHE 1 s	Initiation : programmation Java
IFT 1875	3 AHE 1 j	Initiation : programmation Visual Basic
<i>Bloc 72 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
+ IFT 1160	3 AHE 1 js	Programmation avec le langage C
+ IFT 1170	3 AHE 1 s	Programmation Java et applications
+ IFT 1175	3 AHE 1 s	Programmation avancée en Visual Basic
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web
+ IFT 1946	3 AH 1 j	Sites Web avancés avec Frontpage

\* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

**Programme 1-175-7-6**

Version 01

**Module d'initiation au multimédia\*\***

Responsable : Johnathan Grégoire, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Module d'initiation au multimédia, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

**Profil d'accueil individualisé**

- Tout candidat ne répondant pas à cette base d'admissibilité pourrait être admis s'il possède les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Le candidat pourrait se voir imposer de suivre le cours IFT 1870 Initiation : programmation Java dès sa première inscription.

**Autre condition**

Le candidat qui n'a aucune formation antérieure en programmation ou en multimédia doit suivre et réussir, dès le premier trimestre de sa scolarité, le cours IFT 1870 Initiation : programmation Java.

**Objectifs**

Initier les étudiants à la création de pages web et à la manipulation d'objets visuels par ordinateur. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire et 12 crédits à option. L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ou en multimédia ne peut compléter ce programme en un trimestre.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 72**

<i>Bloc 72 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
IFT 1870	3 AHE 1 s	Initiation : programmation Java
IFT 1935	3 AHE 1 s	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web
+ IFT 1946	3 AH 1 j	Sites Web avancés avec Frontpage
<i>Bloc 72 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
IFT 1146	3 AHE 1 js	Programmation Internet
+ IFT 1147	3 AHE 1 j	Programmation serveur Web avec PHP
+ IFT 2720	3 AHE 1 s	Introduction au multimédia

**Programme 1-482-7-1**

Version 00

**Module en intervention de crise**

Responsable : Louise Blanchette, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Module en intervention de crise, le candidat doit :

**Base DEC**

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Module et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

**ou**

- Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent et démontrer la pertinence du Module dans une démarche de formation spécifique.

\*\* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

**Base universitaire**

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineur, majeur, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

**Profil d'accueil individualisé (base expérience)**

– S'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, le candidat à l'admission doit posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

– Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Objectifs**

Le module en stratégies d'intervention de crise vise à consolider les connaissances spécifiques à l'intervention de crise et à outiller l'intervenant en matière d'évaluation et de soutien à sa pratique professionnelle. De plus, ce module a pour objectif d'amener l'étudiant à interagir avec le client et ses proches dans une perspective de coopération et non de prise en charge.

**Destinataires**

Ce module s'adresse aux professionnels appelés à intervenir ou qui interviennent auprès de personnes en crise.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A	obligatoire		9 cr.
SME 3500	3 AHE 1 js	L'intervenant en réponse à la crise	
SME 3510	3 AHE 1 js	Système relationnel intervenant-client	
SME 3520	3 AHE 1 js	Partenariat et concertation	

**Programme 1-175-7-7**

Version 00

**Module en programmation Internet\***

Responsable : Johnathan Grégoire, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Module de programmation Internet, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

**Profil d'accueil individualisé**

– S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

– Le candidat pourrait se voir imposer de suivre le cours IFT 1875 Initiation : programmation Visual Basic dès sa première inscription.

**Autres conditions**

Le candidat qui n'a aucune formation antérieure en programmation pourrait se voir imposer de suivre, dès le premier trimestre de sa scolarité, le cours IFT 1146 Programmation Internet.

**Structure du programme**

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A	obligatoire		6 cr.
IFT 1146	3 AHE 1 js	Programmation Internet	
IFT 1945	3 AHE 1 s	Internet et création de pages Web	

Bloc 70 B	option		minimum 6 cr., maximum 6 cr.
+ IFT 1147	3 AHE 1 j	Programmation serveur Web avec PHP	
+ IFT 1148	3 A 1 js	Programmation serveur avec ASP	
+ IFT 1149	3 AHE 1 js	Technologie JSP	
+ IFT 1152	3 AHE 1 js	Introduction aux technologies XML	

Il est suggéré de prendre le cours IFT1945 avant le cours IFT1146. Il est toutefois possible de les prendre durant la même session.

**Programme 1-186-7-0**

Version 00

**Module de rédaction : principes et pratique**

Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

**Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au module de rédaction : principes et pratique, le candidat doit :

**Base DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

**Profil d'accueil individualisé**

– S'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

– Le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

**Autres conditions**

– Se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est **obligatoire** et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site [www.fep.umontreal.ca/tests.html](http://www.fep.umontreal.ca/tests.html). Cet avis tient lieu de convocation.

– S'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir un cours préalable en français considéré comme hors programme, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

**Objectifs**

Fournir des outils rédactionnels qui permettront aux étudiants de rédiger des textes clairs, vivants et cohérents.

**Destinataires**

Toutes les personnes qui, dans leur travail, sont appelées à rédiger des textes variés : professionnels de la communication, journalistes, administrateurs, enseignants. Ce module peut être intégré au Certificat de rédaction ou au Certificat d'études individualisées.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires. Les cours doivent être suivis dans l'ordre suivant : LNG 1061G, 1062G, FRA 2952G, FRA 2953G.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A	obligatoire		12 cr.
FRA 2952G	3 AHE 1 js	Techniques d'écriture	
FRA 2953G	3 AHE 1 js	Structuration de textes	
LNG 1061G	3 AHE 1 js	De la grammaire au style	
LNG 1062G	3 AHE 1 js	Le lexique : particularités, difficultés	

**École de français**

Coordonnatrice : Nicole Lavergne, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

L'École de français offre depuis de nombreuses années des cours de français langue seconde à des personnes originaires des quatre coins du monde. Résolument à l'avant-garde de l'actualité pédagogique, l'École de français fournit un enseignement dynamique et adapté aux besoins variés de sa clientèle. Elle organise des sessions intensives et extensives de français pour les non-francophones, tout au long de l'année.

\* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.



L'acquisition d'une compétence de communication en français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et l'intégration au milieu universitaire francophone ainsi qu'à la société québécoise constituent les principaux objectifs poursuivis à l'École de français.

L'École de français a été agréée comme établissement participant au programme de bourses fédéral-provincial. Les citoyens canadiens ou résidents permanents qui ont été étudiants à plein temps durant l'année scolaire peuvent être admissibles à ce programme. Pour plus de détails, s'adresser au coordonnateur du programme de bourses au ministère de l'Éducation de sa province de résidence.

L'École de français est membre actif de l'Association québécoise des écoles de français et du Conseil des programmes de langues secondes au Canada.

Pour plus de renseignements et pour obtenir des formulaires d'inscription, s'adresser à :

Université de Montréal

**École de français**

C.P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : 514-343-7492

ou 1 800 363-8876

Télécopieur : 514-343-5984

Courriel : infolang@fep.umontreal.ca

Programme 1-821-5-1

Version 00

### Certificat en français langue seconde pour non-francophones

Responsable : Nicole Lavergne., tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876  
Consulter la section des Certificats.

### Cours de français langue seconde ou étrangère

Responsable : Nicole Lavergne, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

Ces cours s'adressent aux personnes non francophones qui n'ont aucune connaissance de la langue française aussi bien qu'à celles désirant perfectionner leur connaissance de cette langue.

Tous les nouveaux étudiants ainsi que les anciens étudiants qui n'auraient pas suivi de cours de français à la Faculté de l'éducation permanente depuis plus de un an doivent subir un test de classement obligatoire.

#### Français oral et écrit

	Crédits	
• FRS 1100	Communication orale et écrite. Niveau 1	6
• FRS 1101	Pratique du français oral et écrit 1	6
• FRS 1200	Communication orale et écrite. Niveau 2	6
• FRS 1201	Pratique du français oral et écrit 2	6
• FRS 1300	Communication orale et écrite. Niveau 3	6
• FRS 1301	Pratique du français oral et écrit 3	6
• FRS 1400	Communication orale et écrite. Niveau 4	6
• FRS 1401	Pratique du français oral et écrit 4	6
• FRS 1500	Communication orale et écrite. Niveau 5	6
• FRS 1601	Communication orale et écrite. Niveau 6	6
• FRS 1110	Phonétique correctrice. Débutant	3
• FRS 1120	Phonétique correctrice. Intermédiaire	3
• FRS 1150	Français langue des affaires	3
• FRS 1265	Communication sur mesure 1	1
• FRS 1266	Communication sur mesure 2	1
• FRS 1267	Communication sur mesure 3	1
• FRS 1268	Projet spécial	3

#### Français oral

	Crédits	
• FRS 1210	Communication orale. Niveau 1	3
• FRS 1211	Étude pratique du français oral 1	3
• FRS 1220	Communication orale. Niveau 2	3
• FRS 1221	Étude pratique du français oral 2	3
• FRS 1230	Communication orale. Niveau 3	3
• FRS 1231	Étude pratique du français oral 3	3
• FRS 1240	Communication orale. Niveau 4	3
• FRS 1241	Étude pratique du français oral 4	3
• FRS 1250	Communication orale. Niveau 5	3
• FRS 1260	Communication orale. Niveau 6	3
• FRS 1263	Compréhension de l'oral. Avancé	3

• FRS 1264	L'information : compréhension et synthèse	3
• FRS 1273	Expression orale. Avancé 3	3

#### Français écrit pour non-francophones

	Crédits	
• FRS 1222	Communication écrite. Débutant 1	3
• FRS 1223	Pratique du français écrit. Débutant 1	3
• FRS 1232	Communication écrite. Débutant 2	3
• FRS 1242	Communication écrite. Intermédiaire 1	3
• FRS 1252	Communication écrite. Intermédiaire 2	3
• FRS 1262	Grammaire et expression écrite. Avancé 1	3
• FRS 1272	Grammaire et expression écrite. Avancé 2	3
• FRS 1282	Lecture et rédaction. Avancé 3	3
• FRS 1292	Lecture et rédaction. Avancé 4	3

### Cours de français langue maternelle

Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-7489 ou 1 800 363-8876

La Faculté propose huit cours d'appoint en français écrit :

- EDP 1912 L'argumentation,
- FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale,
- FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale,
- FRA 1965D La phrase\*,
- FRA 1966D La ponctuation\*,
- FRA 1967D Le verbe\*,
- FRA 1968G Le vocabulaire,
- FRA 1969D Difficultés orthographiques et grammaticales.

Ces cours sont considérés comme hors programme.

Deux autres cours sont accessibles aux étudiants qui ont réussi une épreuve de français ou les cours FRA 1957G et FRA 1958G ou un cours équivalent. Il s'agit des cours :

- FRA 1959G Atelier de français écrit
- EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

Ces cours peuvent être intégrés à la majorité des programmes comme cours au choix (à l'exception des certificats de journalisme, de rédaction, de relations publiques et de traduction). Pour obtenir des renseignements sur le cours EDP 1222, contacter la responsable Rita Damiani, tél. : 514-343-7482.

### Cours d'anglais langue seconde

Responsable : Mary Boudreau, tél. : 514-343-7492 ou 1 800 363-8876

Les cours d'anglais permettent à l'étudiant de développer une compétence de communication en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant choisit l'une des orientations suivantes, le soir ou le samedi :

- l'anglais vu de façon globale et pratique (conversation, écriture et lecture);
- l'anglais tel que pratiqué dans des domaines plus spécialisés (santé, affaires, etc.).

Certains de ces cours s'adressent aux étudiants débutants, d'autres à ceux qui désirent améliorer ou perfectionner leur anglais oral ou écrit.

Tous les nouveaux étudiants ainsi que les anciens étudiants qui n'auraient pas suivi de cours d'anglais à la Faculté de l'éducation permanente depuis plus de un an doivent subir un test de classement obligatoire.

Tout étudiant qui n'a pas le préalable exigé pour le cours qu'il veut suivre doit également subir un test de classement. Voir la description des cours et les préalables exigés dans la section Répertoire des cours de ce document, où les cours sont présentés par ordre alphanumérique de sigles, ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca) sous la rubrique Cours.

Dans le cadre du cours ANS 1504 English for Specific Purposes, la Faculté peut offrir une formation sur mesure à une clientèle ayant des besoins spécifiques.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir le dépliant des cours et un formulaire d'inscription, s'adresser à :

Université de Montréal

Faculté de l'éducation permanente

**Cours d'anglais langue seconde**

C.P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : 514-343-7492

\* La Faculté de l'éducation permanente offre également à distance des activités non créditées portant sur la phrase, la ponctuation et le verbe.

Télécopieur : 514-343-2430

<b>Anglais oral</b>		<b>Crédits</b>
•	ANS 1100 English Conversation (1A)	<b>3</b>
•	ANS 1101 English Conversation (1B)	<b>3</b>
•	ANS 1200 English Conversation (2A)	<b>3</b>
•	ANS 1201 English Conversation (2B)	<b>3</b>
•	ANS 1300 English Conversation (3A)	<b>3</b>
•	ANS 1301 English Conversation (3B)	<b>3</b>
•	ANS 1400 English Conversation (4A)	<b>3</b>
•	ANS 1401 English Conversation (4B)	<b>3</b>
•	ANS 1500 English Conversation (5A)	<b>3</b>
•	ANS 1501 English Conversation (5B)	<b>3</b>

<b>Anglais écrit</b>		<b>Crédits</b>
•	ANS 1040 Writing Workshop 1	<b>3</b>
•	ANS 1050 Writing Workshop 2	<b>3</b>

<b>Anglais des affaires</b>		<b>Crédits</b>
•	ANS 1042 Business Writing 1	<b>3</b>
•	ANS 1052 Business Writing 2	<b>3</b>
•	ANS 1106 Business English Communication 1	<b>3</b>
•	ANS 1206 Business English Communication 2	<b>3</b>
•	ANS 1306 Business English Communication 3	<b>3</b>
•	ANS 1405 English for Legal Purposes	<b>3</b>
•	ANS 1406 Business English Communication 4	<b>3</b>
•	ANS 1402 Business English – Oral Communication 1	<b>3</b>
•	ANS 1502 Business English – Oral Communication 2	<b>3</b>
•	ANS 1506 Effective Business Communication	<b>3</b>

<b>Anglais : Domaine de la santé</b>		<b>Crédits</b>
•	ANS 1303 English for Health Care Professionals 1	<b>3</b>
•	ANS 1403 English for Health Care Professionals 2	<b>3</b>

<b>Anglais : Lecture, rédaction, prise de parole en public</b>		<b>Crédits</b>
•	ANS 1304 Reading	<b>3</b>
•	ANS 1404 Scientific and Technical Writing	<b>3</b>
•	ANS 1504 English for Specific Purposes	<b>3</b>
•	ANS 1505 Effective Public Speaking	<b>3</b>

# Section 6

## Faculté de médecine

### Table des matières

Introduction	6-1
Coordonnées générales de la Faculté	6-1
Direction	6-1
Chaires	6-2
Prix et bourses aux étudiants	6-3
Hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal	6-4
Renseignements	6-4
Études supérieures	6-4
Bureau de coordination des centres hospitaliers d'enseignement affiliés à l'Université de Montréal	6-4
Bureau d'évaluation	6-4
Unité de recherche et de développement en éducation des sciences de la santé (URDESS)	6-5
Bureau de développement	6-5
Exercice professionnel	6-5
Associations étudiantes 1 <sup>er</sup> cycle	6-5
Frais de cotisation des associations étudiantes	6-5
Frais facultaires	6-5
Règlement pédagogique de la Faculté	6-6
Département d'administration de la santé	6-12
Département d'anesthésiologie	6-13
Département de biochimie	6-13
Département de chirurgie	6-14
Département de médecine	6-16
Département de médecine familiale	6-20
Département de médecine sociale et préventive	6-22
Département de microbiologie et immunologie	6-23
Département de nutrition	6-23
Département d'obstétrique-gynécologie	6-24
Département d'ophtalmologie	6-25
Département de pathologie et biologie cellulaire	6-25
Département de pédiatrie	6-26
Département de pharmacologie	6-28
Département de physiologie	6-28
Département de psychiatrie	6-29
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire	6-31
Département de santé environnementale et santé au travail	6-32

École d'orthophonie et d'audiologie	6-33
École de réadaptation	6-33
Centres, hôpitaux et instituts d'enseignement affiliés	6-34
Année préparatoire au programme M.D.	6-37
Doctorat en médecine (M.D.)	6-38
Baccalauréat spécialisé en nutrition	6-39
Baccalauréat spécialisé en audiologie	6-40
Baccalauréat spécialisé en orthophonie	6-40
Baccalauréat spécialisé en ergothérapie	6-40
Baccalauréat spécialisé en physiothérapie	6-41
Baccalauréat spécialisé en sciences biomédicales	6-42
Baccalauréat spécialisé en biochimie	6-43
Baccalauréat spécialisé en bioinformatique	6-43
Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux	6-43
Certificat en santé communautaire	6-43
Répertoire des cours	18-1

---

---

# Faculté de médecine

## Introduction

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1<sup>er</sup> cycle en médecine et en formation professionnelle paramédicale (nutrition, audiologie et orthophonie, ergothérapie et physiothérapie, sciences biomédicales) à près de 2 000 étudiants à plein temps. Elle dispense une formation de résidence dans une soixantaine de programmes agréés à plus de 700 étudiants et supporte plusieurs spécialisations en administration de la santé, santé environnementale et santé au travail, médecine sociale et préventive et médecine d'expertise. Elle abrite aussi une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (quelque 1 300 étudiants à la maîtrise et au doctorat). Deux centres hospitaliers universitaires (CHUM et CHU Mère-Enfant), responsables de formation et de soins de santé spécialisés en médecine adulte et pédiatrique, deux centres affiliés universitaires (Hôpital Maisonneuve-Rosemont et Hôpital du Sacré-Coeur), plusieurs instituts et institutions affiliés l'aident dans la poursuite de sa vocation. En outre, 380 professeurs de carrière, près de 150 chercheurs et plus de 1 500 professeurs de clinique assurent à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal une place de première importance au pays.

## Coordonnées générales de la Faculté

[www.med.umontreal.ca](http://www.med.umontreal.ca)

	Bureau	Tél. : 514-
Pavillon Roger-Gaudry	P-408	343-6267
Département d'administration de la santé Pavillon Marguerite-d'Youville	6040	343-6170
Département d'anesthésiologie Pavillon Roger-Gaudry	S-712	343-6466
Département de biochimie Pavillon Roger-Gaudry	D-355	343-6111 #5193
Département de chirurgie Pavillon Roger-Gaudry	S-747	343-5920
Département de médecine Pavillon Roger-Gaudry	S-759	343-5931
Département de médecine familiale Pavillon Roger-Gaudry	S-707	343-6497
Département de médecine sociale et préventive Pavillon Marguerite-d'Youville	6080	343-6139
Département de microbiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-615	343-6275
Département de nutrition Pavillon Liliane-de-Stewart	1204	343-6398
Département d'obstétrique-gynécologie CHU Mère-Enfant (Sainte-Justine)	4827	345-7708
Département d'ophtalmologie Pavillon Roger-Gaudry	S-700	343-7094
Département de pathologie et biologie cellulaire Pavillon Roger-Gaudry	N-535	343-6297
Département de pédiatrie CHU Mère-Enfant (Sainte-Justine)	7956	345-4675
Département de pharmacologie Pavillon Roger-Gaudry	S-436	343-6329
Département de physiologie Pavillon Paul-G.-Desmarais	2140	343-6342
Département de psychiatrie Pavillon Roger-Gaudry	S-750	343-7755
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire Pavillon Roger-Gaudry	S-716	343-5855
Département de santé environnementale et santé au travail Pavillon Marguerite-d'Youville	4095	343-6134

École d'orthophonie et d'audiologie Pavillon Marguerite-d'Youville	3026	343-7645
École de réadaptation Pavillon Marguerite-d'Youville	5030	343-6416
Programme de baccalauréat en bioinformatique (Voir Département de biochimie)		
Programme de baccalauréat en sciences biomédicales Pavillon Roger-Gaudry	U-232-1	343-6111 #4243
Programmes de génie biomédical Pavillon Paul-G.-Desmarais	2511	343-6357

## Direction

**Doyen :** Jean L. Rouleau

### Vice-doyens :

Pierre Boyle, recherche et études supérieures  
Guy Breton, exécutif, études médicales postdoctorales et affaires hospitalières  
Christine Colin, santé publique, sciences de la santé et relations internationales  
Raymond Lalonde, études de 1<sup>er</sup> cycle  
Dominic Maestracci, affaires professorales

### Vice-doyens adjoints :

Vincent Castellucci, recherche  
Renée Roy, études médicales post-doctorales  
Robert L. Thivierge, formation professionnelle continue

**Secrétaire de la Faculté :** Laurent Descarries

### Adjoints :

Isabelle Bayard, décanat  
Carine Bertrand, études médicales postdoctorales  
Jean Dermine, ressources physiques / matérielles et planification  
André Ferron, études de 1<sup>er</sup> cycle : affaires pédagogiques  
Francine Gagnier, vice-décanat exécutif  
Line Ginchereau, ressources humaines  
Pierre-André Lavoie, secrétariat de la Faculté  
Danielle Morin, ressources financières  
Francine Poulin, études de 1<sup>er</sup> cycle : affaires administratives

## Directeurs des départements et écoles de la Faculté

Département d'administration de la santé : Renaldo Battista  
Département d'anesthésiologie : Jean-François Hardy  
Département de biochimie : Michel Bouvier  
Département de chirurgie : Gilles Beauchamp  
Département de médecine : Denis Roy  
Département de médecine familiale : François Lehmann  
Département de médecine sociale et préventive : Marie-France Raynault  
Département de microbiologie et immunologie : Guy Lemay  
Département de nutrition : Dominique Garrel  
Département d'obstétrique-gynécologie : William Fraser  
Département d'ophtalmologie : Hélène Boisjoly  
Département de pathologie et biologie cellulaire : Jean-Gilles Latour  
Département de pédiatrie : Fernando Alvarez  
Département de pharmacologie : Patrick du Souich  
Département de physiologie : Jean-Claude Lacaille  
Département de psychiatrie : Sylvain Palardy  
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Jean-Paul Bahary (intérim)  
Département de santé environnementale et santé au travail : Michel Gérin  
École d'orthophonie et d'audiologie : Jean-Pierre Gagné  
École de réadaptation : Bertrand Arsenaud

## Directeurs de l'enseignement universitaire dans les hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal

Centre hospitalier de Verdun : Marc Belley  
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Joseph Ayoub  
Cité de la Santé de Laval : Michel Pitre

Complexe hospitalier de la Sagamie : Mauril Gaudreault  
 Hôpital Louis-H. Lafontaine : Manuel Serrano  
 Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Jacques Bernier  
 Hôpital Rivière-des-Prairies : André Masse  
 Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal : Jean-Paul Ferron  
 Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant (Sainte-Justine) : Marc Girard  
 Institut de cardiologie de Montréal : Pierre de Guise  
 Institut de réadaptation de Montréal : Roger Vadeboncoeur  
 Institut Philippe-Pinel de Montréal : Jocelyne Brault  
 Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Paule Lebel

### Directeurs de centres, groupes et instituts de recherche

Centre de recherche de la Cité de la santé de Laval : Marie-Thérèse Lussier  
 Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Coeur : René Cardinal  
 Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Alain Bonnardeaux  
 Centre de recherche de l'Hôpital Rivière des Prairies : Roger Godbout  
 Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Claude Tardif  
 Centre de recherche de l'Institut de réadaptation : Daniel Bourbonnais  
 Centre de recherche de l'Institut Philippe Pinel : Gilles Côté  
 Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Yves Joannette  
 Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Pavel Hamet  
 Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant (Sainte-Justine) : Émile Lévy  
 Centre de recherche en sciences neurologiques : Serge Rossignol (intérim)  
 Centre de recherche Fernand-Séguin (Hôpital Louis-H.-Lafontaine) : Pierre-Paul Rompré  
 Groupe de recherche en modélisation médicale : Pierre Savard  
 Groupe de recherche en toxicologie humaine : Kannan Krishnan  
 Groupe de recherche interdisciplinaire en santé : Paul Lamarche  
 Groupe de recherche sur le système nerveux autonome : Jacques de Champlain  
 Groupe de recherche sur le système nerveux central : Trevor Drew (intérim)  
 Groupe d'étude des protéines membranaires : Jean-Yves Lapointe  
 Groupe multidisciplinaire de recherche en hypertension : Ernesto Schiffrin  
 Institut de recherches cliniques de Montréal : Yvan Guindon  
 Institut de recherche en immunologie et cancer : Pierre Chartrand

### Responsables de programmes d'études supérieures (DESS, MSc, PhD)

Administration des services de santé : Nicole Dedobbeleer  
 Biochimie : Luc DesGroseillers  
 Bioinformatique : Gertrud Burger  
 Biologie moléculaire : Trang Hoang  
 Génie biomédical : Pierre Savard  
 Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : Marc Drolet  
 Nutrition : Olivier Receveur  
 Orthophonie et audiologie : Bernadette Ska  
 Pathologie et biologie cellulaires : Roger Lippé  
 Pharmacologie : René Cardinal  
 Physiologie : Réjean Couture  
 Physiothérapie : Jacqueline Rousseau  
 Santé communautaire : Michèle Rivard  
 Santé environnementale et santé au travail : Adolf Vyskocil  
 Santé publique : Nicole Leduc  
 Sciences biomédicales : Gilles Bleau  
 Sciences neurologiques : John Kalaska

### Responsables de programmes d'études médicales postdoctorales (DES)

Anatomo-pathologie : Bich N. Nguyen  
 Anesthésiologie : François Girard  
 Biochimie médicale : François Larivière  
 Cardiologie : Normand Racine  
 Cardiologie pédiatrique : Christine Boutin  
 Chirurgie cardiaque : Michel Carrier  
 Chirurgie générale : Richard Ratelle  
 Chirurgie pédiatrique : Dickens Saint-Vil  
 Chirurgie plastique : Louise Caouette-Laberge  
 Chirurgie thoracique : André Duranceau  
 Chirurgie vasculaire : Jean-François Blais  
 Dermatologie : Benoît Côté  
 Dermatologie pédiatrique : Julie Powell  
 Endocrinologie : Pierre D'Amour

Endocrinologie de la reproduction : François Bissonnette  
 Endocrinologie pédiatrique : Céline Huot  
 Gastroentérologie adulte : Gille Pomier-Layrargues  
 Gastroentérologie pédiatrique : Éric Drouin  
 Génétique médicale : Marie Lambert  
 Gériatrie : Judith Latour  
 Hématologie : Jeannine Kassis  
 Hématologie pédiatrique : Josette Champagne  
 Maladies infectieuses chez l'enfant : Valérie Lamarre  
 Médecine de l'adolescence : Jean-Yves Frappier  
 Médecine d'urgence : Raoul Daoust  
 Médecine d'urgence/Médecine familiale : Isabelle Montplaisir  
 Médecine d'urgence pédiatrique : Antonio D'Angelo  
 Médecine familiale : Jean Pelletier  
 Médecine interne : Diem-Quyen Nguyen  
 Médecine maternelle et fœtale : Line Leduc  
 Médecine néonatale et périnatale : Christian Lachance  
 Médecine nucléaire : Michel Picard  
 Microbiologie : Claire Béliveau  
 Néonatalogie : Christian Lachance  
 Néphrologie : Alain Bonnardeaux  
 Néphrologie pédiatrique : Marie-Josée Clermont  
 Neurochirurgie : Alain Bouthillier  
 Neurologie : Hélène Masson  
 Neurologie pédiatrique : Paola Diadori  
 Neuropathologie : Yves Robitaille  
 Neuroradiologie : Daniel Roy  
 Obstétrique-Gynécologie : Marie-Josée Dupuis  
 Oncologie gynécologique : Pierre Drouin  
 Oncologie médicale : Joseph Ayoub  
 Ophtalmologie : Patrick Hamel  
 Orthopédie : Alain Jodoin  
 Oto-rhino-laryngologie : Christian Ahmarani  
 Pédiatrie : Catherine Ann Farrell  
 Pharmacologie clinique : Jacques Le Lorier  
 Pneumologie : Alain Desjardins  
 Pneumologie pédiatrique : Denis Bérubé  
 Psychiatrie : Pierre Verrier  
 Radiologie diagnostique : Josée Dubois  
 Radiologie pédiatrique : Laurent Garel  
 Radio-oncologie : Carole Lambert  
 Rhumatologie : Denis Choquette  
 Santé communautaire : Marie-France Raynault  
 Soins aux personnes âgées : Christiane Lepage  
 Soins intensifs adultes : Yoanna Skrobik  
 Soins intensifs pédiatriques : Baruch Toledano  
 Soins palliatifs : Roger Ladouceur  
 Tronc commun de chirurgie : Edwin Lafontaine  
 Tronc commun de médecine : Richard Gauthier  
 Urologie : François Bénard

### Chaires

- Chaire Banque Scotia en diagnostic et traitement du cancer du sein
- Chaire CIBC en recherche sur les causes du cancer du sein
- Chaire de psychiatrie légale et d'éthique biomédicale Philippe-Pinel
- Chaire de recherche en orthopédie de l'Hôpital du Sacré-Coeur
- Chaire Docteur Sadok Besrouer en médecine familiale
- Chaire Eli Lilly Canada de recherche en schizophrénie de l'Université de Montréal
- Chaire en analyse des risques toxicologiques pour la santé humaine
- Chaire en arthrose de l'Université de Montréal (Merck Frosst Canada Inc.)
- Chaire en pharmacologie (Merck Frosst Canada Inc.)
- Chaire en sciences du mouvement du Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant (Sainte-Justine), et de l'Université de Montréal
- Chaire en sclérodémie
- Chaire François-Karl Viau en oncogénomique pédiatrique de l'Université de Montréal
- Chaire Hans Selye (Bristol-Myers Squibb)
- Chaire Industrielle Alliance de recherche en leucémie
- Chaire Marie Lou et Yves Cotrel pour la recherche en orthopédie
- Chaire Novartis – Fondation canadienne du foie en hépatologie de l'Université de Montréal

- Chaire Paul-David en électrophysiologie cardiovasculaire
- Chaire Pfizer – Bristol-Myers Squibb – Smithkline Beecham – Eli Lilly en psychopharmacologie de l'Université de Montréal
- Chaire Pfizer en athérosclérose
- Chaire Saputo en valorisation biomédicale des produits laitiers.

## Prix et bourses aux étudiants

*Les prix et bourses suivis d'un astérisque proviennent de fonds capitalisés de la Faculté.*

### Prix et bourses destinés aux étudiants de médecine (M.D.)

Bourse Bell Canada – Recherches en télé-médecine  
 Bourse de l'Association médicale des personnes de race noire  
 Bourse de l'Institut Hannah pour l'histoire de la médecine  
 Bourse de la Fondation du Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant (Sainte-Justine)  
 Lange Medics Award  
 Médaille Sir William Hingston\*  
 Prix E. Persillier-Lachapelle\*  
 Prix Téléphore Parizeau  
 Prix B.-G. Bourgeois\*  
 Prix Charles Weisberg\*  
 Prix E. David Sherman – Fondation Aldee\*  
 Prix Élie-G. Asselin\*  
 Prix IMS Health  
 Prix Isaac et Rachelle Weisberg\*  
 Prix Monseigneur A.-E. Deschamps\*  
 Prix Pierre Masson\*  
 Prix Rodolphe Boulet\*  
 Prix de la Fondation canadienne des maladies inflammatoires  
 Prix de l'Association des médecins de langue française  
 Prix Bristol-Myers Squibb  
 Prix Merck-Frosst  
 Prix Marthe-Pelland\*  
 Prix Merck Sharp & Dohme  
 Prix Pharmacia  
 Prix du Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant (Sainte-Justine)  
 Prix du Collège des médecins de famille du Canada

### Prix et bourses destinés aux étudiants des programmes des sciences cliniques

#### Département de chirurgie

Bourse Paul-Dessureault en urologie\*  
 Bourse Georges-Étienne Cartier\*  
 Prix Daniel-Tassé

#### Département de médecine

Prix Jacques-Genest  
 Prix Pierre-Bois

#### Département de médecine familiale

Fonds Docteur Sadok Besroun pour le développement de la médecine en Tunisie

#### Département d'ophtalmologie

Bourse de la Fondation E. A. Baker  
 Bourse du Fonds Besner-Valois  
 Fonds de recherche en ophtalmologie de l'Université de Montréal (FROUM)

#### Département de pédiatrie

Bourses de formation postgraduée du Département de pédiatrie  
 Prix Claude-C. Roy  
 Prix Luc-Chicoine

#### Département de psychiatrie

Fonds Monique-Gaumond pour la recherche en maladies affectives

#### Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Bourse Cordis-Johnson & Johnson  
 Bourse General Electric  
 Bourse du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire\*  
 Prix Jean-Louis Léger (NYCOMED)  
 Prix offerts aux résidents du programme de radio-oncologie seulement :  
 Prix de l'Association des Radio-Oncologues du Québec et Société Française de Radio-Oncologie (AROQ-SFRO)  
 Prix de l'Association canadienne des Radio-Oncologues (CARO)

Prix offerts aux résidents du programme de radiologie :

Prix pour l'excellence d'une publication ou d'une communication : SCFR, C.A.R., R.S.N.A. et A.R.R.S.

### Prix et bourses destinés aux étudiants des programmes de sciences fondamentales

#### Département de biochimie

Prix Astra Zénéca  
 Prix Merck-Frosst  
 Prix Simon-Pierre Noël\*

#### Département de microbiologie-immunologie

Bourses du Département de microbiologie-immunologie\*  
 Bourse Serge Montplaisir pour la lutte contre les maladies infectieuses\*  
 Bourse en mycologie médicale de l'Université de Montréal

#### Département de pathologie et biologie cellulaire

Prix de l'American Society of Clinical Pathologists  
 Fonds commémoratif Pierre Masson

#### Département de pharmacologie

Bourses de la journée Gabriel L. Plaa  
 Bourse de perfectionnement Merck Frosst

#### Département de physiologie

Bourse Herbert H-Jasper  
 Bourse J. P. Cordeau  
 Fonds Michel Bergeron\*

### Prix et bourses destinés aux étudiants des programmes des sciences de la santé

#### Département de nutrition

Bourse Jean-Paul Houle\*  
 Prix de l'Association Fournisseur Hôtels et Restaurants (AFHR)  
 Prix de la Journée de la recherche  
 Prix Nestlé Canada Inc.  
 Prix Canada Starch Limited  
 Prix Fédération des producteurs de porcs  
 Prix Marcel Laliberté  
 Prix de la Fondation Amanda Tessier  
 Prix Rachel Beaudoin\*  
 Prix Milupa pour l'excellence en nutrition infantile  
 Prix de l'ordre professionnel des diététistes du Québec

#### École de réadaptation

Bourse Andrée Forget pour le développement de la réadaptation au plan international\*  
 Prix de l'Association canadienne des ergothérapeutes  
 Prix de l'Association canadienne de physiothérapie  
 Prix de la Fight for Sight Research Foundation  
 Prix de la Régie de recherche en réadaptation du Montréal-Ouest du Québec (RRRMOQ)  
 Prix d'électrothérapie Gélinas  
 Prix Jeannette Hutchison de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec  
 Prix Martine-Chabot\*  
 Prix Françoise Savard-Goulet\*  
 Prix d'excellence clinique de l'Ordre des physiothérapeutes du Québec  
 Prix de la Société cardiorespiratoire du Canada, section physiothérapie  
 Prix Smith & Nephew  
 Prix de la Fédération des physiothérapeutes du Québec  
 Prix Gustave-Gingras\*  
 Prix de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

#### École d'orthophonie et d'audiologie

Prix Cordozzo-Coderre  
 Prix d'excellence de l'École d'orthophonie et d'audiologie  
 Prix de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes  
 Prix Raymond-Héту\*

### Prix et bourses destinés aux étudiants des programmes des sciences de la santé publique

#### Département d'administration de la santé

Bourse de la Fondation McGraw  
 Bourse Anne-Marie Lavallée  
 Prix Robert Wood Johnson

#### Département de médecine sociale et préventive

Prix Armand-Frappier

**Département de santé environnementale et santé au travail**

Prix Jules-Brodeur\*  
Bourse de voyage

**Axes médicaux****Gériatrie-gérontologie**

Bourse Marthe-Demers en gérontologie-gériatrie\*

**Sciences neurologiques**

Prix Justine et Yves Sergent\*

**Hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal****Centres hospitaliers universitaires (CHU)**

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)  
Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant (Sainte-Justine)

**Centres affiliés universitaires (CAU)**

Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal  
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

**Instituts**

Institut de Cardiologie de Montréal  
Institut universitaire de gériatrie de Montréal

**Centres hospitaliers d'enseignement universitaire (CHEU)**

Centre hospitalier de Verdun  
Cité de la Santé de Laval  
Complexe hospitalier de la Sagamie  
Hôpital Louis-H. Lafontaine  
Hôpital Rivière-des-Prairies  
Institut Philippe Pinel de Montréal  
Institut de réadaptation de Montréal  
Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)

**Centre de santé et de services sociaux**

CLSC\*\* Ahuntsic  
CLSC Nord-de-l'Île  
CLSC Côte-des-Neiges  
CLSC des Faubourgs  
CA-CLSC J.-Octave-Roussin  
CLSC René-Cassin / Institut universitaire de gérontologie sociale du Québec  
CLSC St-Hubert  
CLSC-CHSLD du Marigot  
Le regroupement des centres de réadaptation, Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine  
Les Centres jeunesse de Montréal / Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes  
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau  
Institut de Nazareth et Louis-Braille  
Institut Raymond-Dewar

**Renseignements****Certificat médical**

Tout étudiant qui est appelé à faire des stages en milieu hospitalier doit fournir au préalable un certificat médical attestant qu'il a subi un examen général ainsi que certains tests de laboratoire.

**Aide financière aux étudiants**

La Faculté dispose d'un certain nombre de prêts et bourses. L'Université de Montréal offre aussi des bourses de premier cycle destinées aux étudiants.

**Bureau des affaires étudiantes**

Service d'aide aux étudiants en médecine  
Pour des problèmes pédagogiques, financiers ou de santé.  
Marc Girard et Patricia Garel  
Pavillon Roger-Gaudry, local U-228  
Téléphone : 514-343-6111, poste 6603

**Études supérieures****Programme de sciences biomédicales**

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau N-418  
Téléphone : 514-343-5778

**Programme Médecine / Recherche**

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau P-408  
Téléphone : 514-343-6267

Pour permettre à certains étudiants en médecine d'acquérir une formation avancée en recherche, la Faculté de médecine offre le programme Médecine/Recherche, qui vise l'obtention d'un diplôme d'études supérieures (M.Sc. et/ou Ph.D.) en cours d'études de médecine (M.D. et D.E.S.). L'inscription à Médecine/Recherche doit se faire conjointement dans ce programme et le programme d'études supérieures.

**Études médicales postdoctorales (Programmes de D.E.S.)**

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-723  
Téléphone : 514-343-6111 poste 4151 ou 4152

Une soixantaine de programmes d'études médicales postdoctorales sont offerts et les stages de formation s'effectuent dans les hôpitaux et instituts d'enseignement affiliés. Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de ces programmes, les candidats peuvent se procurer une brochure explicative en s'adressant au secrétariat des départements qui gèrent ces programmes.

**Bureau de coordination des centres hospitaliers d'enseignement affiliés à l'Université de Montréal**

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-740  
Téléphone : 514-343-6450  
Télécopieur : 514-343-2296

Le Bureau de coordination est un organisme regroupant la direction des facultés de médecine, des sciences infirmières, de pharmacie et la direction des hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université. Ce Bureau vise à assurer la concertation relativement à l'utilisation optimale des ressources et à la poursuite des objectifs d'enseignement et de recherche, eu égard aux services à rendre à la population.

La coprésidence du Bureau est assumée par le doyen de la Faculté de médecine et par un directeur général d'hôpital, actuellement Khiem-Thien Dao.

Les autres membres du Bureau sont les directeurs généraux des hôpitaux d'enseignement suivants :

Centre hospitalier de Verdun : Raynald Gagnon  
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Denis Roy  
Cité de la Santé de Laval : Jacques Cotton  
Hôpital Louis-H. Lafontaine : André Lemieux  
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Carole Deschambault  
Hôpital Rivière-des-Prairies : Michel Lapointe  
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal : Michel Larivière  
Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant (Sainte-Justine) : Khiem-Thien Dao  
Institut de Cardiologie de Montréal : Claude Desjardins  
Institut de réadaptation de Montréal : Jacques Nolet  
Institut Philippe Pinel de Montréal : Paul-André Lafleur  
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Colette Tracyk

La permanence de ce Bureau est assurée par un Secrétaire général, Richard Klein.

**Bureau d'évaluation**

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau T-512  
Téléphone : 514-343-2489

Le Bureau d'évaluation assure l'évaluation, de façon régulière et continue, des enseignants, des enseignements et des programmes d'études de la Faculté de médecine. Les principaux objectifs de ce processus sont l'amélioration de la qualité des programmes offerts aux étudiants et la valorisation du rôle de professeur. À la Faculté de médecine, le Bureau d'évaluation contribue à la formation des professeurs en évaluation et participe à l'élaboration des politiques facultaires en évaluation. Le Bureau

\*\* Centre local de services communautaires



d'évaluation est présent sur la scène internationale, soit en recevant des stagiaires étrangers ou en animant des ateliers de formation en évaluation dans différents pays.

## Unité de recherche et de développement en éducation des sciences de la santé (URDESS)

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-736  
Téléphone : 514-343-7827

L'URDESS est une entité facultaire qui offre des services pédagogiques à tous les professeurs et à tous les programmes de la Faculté de médecine. Son action s'exerce tout au long du continuum de l'éducation, des études de premier cycle à l'éducation continue. L'URDESS contribue à la vitalité de la Faculté en participant aux comités et aux instances facultaires qui peuvent avoir besoin d'une représentation pédagogique. L'URDESS contribue enfin au rayonnement de la Faculté par des activités de recherche, par des activités de présentation sur les différentes tribunes, ainsi que par la rédaction d'articles dans la littérature en éducation dans les sciences de la santé.

## Bureau de développement

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau P-524  
Téléphone 514- 343-6302

La mission du Bureau de développement consiste à assurer, entre les campagnes, la permanence des activités de croissance et de sollicitation facultaire. En période de campagne, cette mission revêt de multiples aspects : intégrer et coordonner les activités de croissance ; stimuler et maintenir un sentiment d'appartenance ; identifier et définir les besoins justifiant la sollicitation ; établir des objectifs quantitatifs et qualitatifs ; superviser la réalisation des activités de sollicitation et de croissance ; préparer annuellement un plan stratégique et produire un rapport annuel.

## Exercice professionnel

### A) Médecine

#### 1- Immatriculation au Collège des médecins du Québec

Une fois admis par la Faculté, l'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine au Québec doit être immatriculé au Collège des médecins du Québec selon la loi médicale du Québec.

Pour de plus amples renseignements, l'étudiant peut obtenir le texte de la loi médicale du Québec et les règlements du Bureau provincial de médecine en s'adressant au :

Collège des médecins du Québec  
Bureau du secrétaire  
2170, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec)  
H3H 2T8  
Téléphone : 514-933-4441

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans une autre province doit s'informer des conditions d'admission à l'étude dans cette province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales.

#### 2- Exercice de la médecine au Québec

L'exercice de la médecine est de juridiction provinciale. À cet effet, il existe dans chaque province un collège des médecins, seul autorisé à décerner le permis d'exercice de la médecine. Le diplôme de docteur en médecine ne donne pas droit en soi d'exercer la médecine au Québec. Le candidat obtient un permis d'exercice de la médecine après avoir satisfait aux conditions et règlements du Collège des médecins du Québec, du code des professions et de la loi médicale.

#### 3- Certificat de spécialiste octroyé par le Collège des médecins du Québec

Depuis 1948, le Collège des médecins du Québec a le pouvoir de faire abroger, modifier et exécuter des règlements en vue de décerner des certificats de spécialiste aux médecins dont la formation et les études spécialisées dans une branche de la médecine répondent aux exigences du Collège, du code des professions et de la loi médicale.

Pour tout renseignement concernant l'obtention d'un certificat de spécialiste, on est prié de s'adresser au Service des études médicales du Collège des médecins du Québec.

### 4- Le Conseil médical du Canada

Le Conseil médical du Canada émet une licence fédérale à ceux qui ont réussi son examen. Cette licence permet l'inscription à un Collège des médecins d'une autre province du Canada et l'exercice de la médecine dans cette province.

Le candidat qui aspire au permis d'exercice de la médecine au Québec et qui est titulaire du diplôme de docteur en médecine d'une université située dans une autre province, doit d'abord posséder la licence du Conseil médical du Canada (L.C.M.C.). Pour obtenir cette licence, un médecin doit être inscrit au Collège des médecins d'une des provinces du Canada, satisfaire aux épreuves du bureau d'examineurs nommés par le Conseil médical du Canada et avoir complété une année d'internat validée par cette corporation. Cette licence fédérale est valide tant que son titulaire demeure membre dudit Collège.

Pour de plus amples renseignements, l'étudiant peut s'adresser au :  
Conseil médical du Canada  
Bureau du Registraire  
1867 Alta Vista Drive  
Ottawa (Ontario)  
K1G 3H7

### B) Diététique

L'exercice de la diététique dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Les titulaires du baccalauréat ès sciences (nutrition) sont admissibles au permis émis par l'Ordre et à celui de Diététistes du Canada.

### C) Ergothérapie

L'exercice de l'ergothérapie est régi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B.Sc. en ergothérapie.

### D) Orthophonie et Audiologie

L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Seuls les titulaires d'une maîtrise en orthophonie et (ou) audiologie d'une université reconnue peuvent exercer cette profession.

### E) Physiothérapie

L'exercice de la physiothérapie est régi par l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B.Sc. en physiothérapie.

## Associations étudiantes 1<sup>er</sup> cycle

L'Association des étudiants en nutrition de l'Université de Montréal (AÉNUM)  
L'Association des étudiants en orthophonie-audiologie (ADÉÉOA)  
L'Association des étudiants et étudiantes en médecine (AÉÉMUM)  
La Société des étudiants en réadaptation de l'Université de Montréal (SÉRUM).  
L'Association des étudiantes et étudiants en santé publique de l'Université de Montréal (AEEPSUM)

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
Année préparatoire au M.D. et Programme M.D.	44 \$
Département de nutrition	16 \$
École d'orthophonie et d'audiologie	16 \$
École de réadaptation	15 \$
Sciences biomédicales	24 \$

## Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

Achat de manuels et d'instruments  
Programme de médecine (M.D.) : par année

environ 2 500 \$

## Règlement pédagogique de la Faculté

### 1 Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par Faculté et doyen, la Faculté et le doyen de la Faculté pour tout ce qui a trait au programme de doctorat en médecine, le département et le directeur pour tout ce qui a trait aux autres programmes de la Faculté.

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade soit de bachelier, soit de docteur en médecine; il prépare à la poursuite d'études de deuxième cycle ou au marché du travail.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- le trimestre d'été, de mai à août inclus;
- le trimestre d'automne, d'août à décembre inclus;
- le trimestre d'hiver, de janvier à juin.

#### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : l'anatomie, la physiologie, la psychologie).

#### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la médecine, la nutrition, l'orthophonie et audiologie, l'ergothérapie, la physiothérapie).

#### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par un certificat ou par un diplôme.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention du certificat ou du diplôme.

#### 1.6 Types de programmes de premier cycle

On distingue divers types de programmes de premier cycle dont certains, à eux seuls, sont des programmes de grade et d'autres sont des programmes constitutifs d'un programme de grade.

##### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé et le programme spécialisé bidisciplinaire sont des programmes de grade.

Seul le programme spécialisé est offert à la Faculté.

##### Le programme spécialisé

Le programme spécialisé, baccalauréat ou doctorat de premier cycle, comporte 90 crédits ou plus, selon le programme. Au moins quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus un cinquième sont ceux de cours au choix.

##### B. Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle. Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats, donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université.

Seuls des programmes de certificat sont offerts à la Faculté de médecine.

##### Le certificat

Le certificat est un programme autonome de 30 crédits (ou plus selon le programme). Au plus 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une discipline ou d'un champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle, si, par leurs orientations et leurs objectifs ils visent une formation immédiatement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

### 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- l'étudiant régulier qui postule un certificat ou un diplôme;
- l'étudiant libre, inscrit à un ou à quelques cours, qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;
- l'étudiant visiteur, inscrit à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

### 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département ou à une faculté. Il est souhaitable qu'un cours comporte trois ou six crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, enseignement en petits groupes, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;
- à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;
- à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts à l'Université et identifiés comme étant accessibles à ce titre.

De plus, des facultés peuvent imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis par les étudiants inscrits dans certains programmes.

Deux cours de l'Université sont dits équivalents lorsqu'ils comportent un recoupement significatif de la matière. Un seul de deux ou de plusieurs cours équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit éliminatoire s'il doit être réussi pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études dans le programme. Le cours éliminatoire ne comporte pas de droit de reprise.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

- Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes de la Faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. Sauf exception pour les cours de rattrapage en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

- Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes de la Faculté. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

### 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente quarante-cinq heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- a) une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- c) trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre.
- d) une semaine de stage clinique.

#### 1.10 Équivalence de cours et de programme

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

#### 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un candidat permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

#### 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

#### 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

#### 1.14 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », les autorités compétentes d'une faculté peuvent permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire.

#### 1.15 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours ou à un échec à un cours éliminatoire.

#### 1.16 Stage

Le stage est le séjour obligatoire de l'étudiant à l'Université ou en un lieu autorisé par celle-ci pour satisfaire aux objectifs et aux exigences d'un programme.

#### 1.17 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Ainsi, les titres de bachelier ou de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat ou du doctorat de premier cycle.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : bachelier ès sciences, docteur en médecine).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : B.Sc. pour bachelier ès sciences, M.D. pour docteur en médecine).

#### 1.18 Diplôme

Le diplôme, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant l'obtention d'un programme de grade.

#### 1.19 Certificat

Le certificat, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte, attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat.

#### 1.20 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte, délivré par le Registraire, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

## 2 Admission

### 2.1 Conditions générales

Le candidat à l'admission doit présenter une demande conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université; le formulaire de demande d'admission peut être obtenu au Bureau du Registraire ou au secrétariat de la Faculté et des départements.

### 2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au premier cycle, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme de son choix.

### 2.3 Admission conditionnelle

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par le doyen, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

### 2.4 Admission à titre d'étudiant libre

Pour être admissible à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi; dans certains cas le candidat peut être appelé à en faire la preuve. La Faculté n'est pas tenue d'admettre des étudiants libres à tous les programmes ou à tous les cours.

### 2.5 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier

L'étudiant libre qui désire changer son statut pour celui d'étudiant régulier doit se soumettre aux conditions d'admission de l'étudiant régulier prévues au présent article.

L'étudiant libre admis à titre d'étudiant régulier n'est pas assuré d'obtenir une reconnaissance pour les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

### 2.6 Admission à titre d'étudiant visiteur

Pour être admissible à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- avoir obtenu les autorisations de la faculté d'attache, produire les attestations appropriées et avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

### 2.7 Admission à titre d'auditeur

Pour être admis à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

### 2.8 Restrictions à l'admission

- a) Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.
- b) L'admission peut cesser d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.
- c) La Faculté n'admet pas d'étudiants à temps partiel dans ses programmes.
- d) Pour le programme de doctorat en médecine, l'admission en cours de programme n'est qu'à titre exceptionnel et dans la limite de la capacité d'accueil.

### 2.9 Réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen peut imposer des conditions à la réadmission.

## 3 Exigences linguistiques

### 3.1 Définitions

Aux fins du présent règlement,

a) La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.

b) La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Selon le programme et tel que spécifié aux conditions d'admission propres au programme, la maîtrise du français est condition d'admission ou de poursuite des études.

c) La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

### 3.2 Admission

Tout candidat à l'admission qui n'a pas fait des études antérieures en français doit se soumettre préalablement à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université.

### 3.3 L'inscription

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il est admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

### 3.4 Les mesures d'aide

#### a) Cours de français langue seconde

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français, peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

**b) Cours de rattrapage**

Les cours de rattrapage en français prescrits par le doyen à la suite d'un échec au test de français sont des cours hors programme et sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. En cas d'échec et sauf exception précisée au règlement propre à chacun des programmes, l'étudiant peut reprendre le cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours de français de même niveau.

**3.5 L'enseignement**

Sauf exception justifiée par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

**3.6 Les travaux et les examens**

Les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

**3.7 Connaissance d'une autre langue**

Dans certains programmes, la connaissance d'une autre langue que le français est indispensable et l'étudiant peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par le Département ou la Faculté.

**4 Inscription****4.1 Dispositions générales****a) Délais**

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

**b) Modalités****Étudiant régulier**

L'inscription d'un étudiant régulier est faite par programme et pour chaque année. L'étudiant s'inscrit à un nombre de crédits déterminé par le programme. Il s'inscrit à plein temps ou, dans des circonstances exceptionnelles, à temps partiel; l'inscription à temps partiel n'est cependant pas autorisée dans tous les programmes.

L'étudiant doit faire approuver son choix de cours en suivant la procédure qui lui sera indiquée par la Faculté.

**Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur**

L'inscription d'un étudiant libre, d'un étudiant visiteur ou d'un auditeur est faite par cours. La Faculté peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs. L'inscription à titre d'étudiant libre n'est pas permise au programme de doctorat en médecine.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

**c) Restriction**

Sauf exception autorisée par le doyen, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grades.

Ainsi dans certains cas, il peut être permis à un étudiant en médecine ayant terminé sa deuxième année d'études et remplissant les conditions d'admission de la Faculté des études supérieures, de s'inscrire à un programme de maîtrise ès sciences ou de doctorat et d'interrompre ses études médicales pour une période maximale de trois ans, ou plus après autorisation du doyen.

**d) Inscription à plein temps**

L'étudiant régulier est à plein temps s'il est inscrit à au moins 12 crédits pour un trimestre. À moins de prescriptions d'inscription précisées au programme, il s'inscrit habituellement à 15 crédits par trimestre.

**e) Inscription à temps partiel**

L'étudiant régulier est à temps partiel, s'il est inscrit à moins de 12 crédits pour un trimestre. Il doit cependant s'inscrire à un nombre suffisant de cours pour obtenir un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**4.2 Modifications**

L'étudiant qui désire modifier son inscription à un programme ou à des cours doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui,

– pour le programme de doctorat en médecine, au secrétariat de la Faculté avant le début de l'année universitaire. Le doyen approuve la modification. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées;

– pour les programmes de baccalauréat, au directeur du département dans les quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre. Le conseiller pédagogique de l'étudiant ou le directeur approuve la modification. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

**4.3 Abandon des études**

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au secrétariat de la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.9.

**4.4 Suspension**

L'étudiant peut, avec l'approbation du doyen, suspendre son inscription. Le doyen détermine la durée de la suspension qui ne peut excéder douze mois. Il doit ensuite s'inscrire et cela sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

**5 Reconnaissance de crédits**

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'une entente interuniversitaire.

**5.1 Procédure****a) Demande**

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé dans les trois semaines qui précèdent le début des cours (programme de doctorat en médecine) ou au plus tard, la deuxième semaine suivant le début des cours (baccalauréats).

**b) Approbation**

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par le doyen. Celui-ci autorise également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit de plus être approuvée par le Registrar.

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée correspond à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit.

Dans certains cas, la Faculté peut exiger un examen qui évalue les connaissances ou les compétences avant d'accorder une équivalence.

**5.2 Maximum autorisé****a) Équivalence de programme**

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

Le diplôme de doctorat en médecine et le diplôme de baccalauréat ès sciences (nutrition) ne peuvent être octroyés que si au moins les deux dernières années ont été complétées à l'Université de Montréal.

**b) Équivalence de cours**

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de doctorat et de baccalauréat spécialisé, elle peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

Le diplôme de doctorat en médecine et le diplôme de baccalauréat ès sciences (nutrition) ne peuvent être octroyés que si au moins les deux dernières années ont été complétées à l'Université de Montréal.

**c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade**

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

L'équivalence de cours ayant servi à l'obtention d'un grade ne peut dépasser le cinquième des crédits d'un programme.

#### d) Exemption

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus des deux tiers des crédits d'un programme.

#### e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Exceptionnellement, dans les programmes de doctorat et de baccalauréat spécialisé, il peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

#### f) Transfert

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

#### g) Substitution

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

### 5.3 Indication au bulletin de notes

#### a) Équivalence de programme

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

#### b) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### c) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### d) Substitution

Le bulletin de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitué sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du cours substitué sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### e) Transfert de cours

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

#### f) Entente interuniversitaire

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

## 6 Abandon d'un cours et absences

### 6.1 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire, pour un motif sérieux (la force majeure, le cas fortuit ou la maladie attestée par certificat médical), cesser de suivre un cours pendant l'année, doit en faire une demande écrite, avec motifs à l'appui, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. À défaut, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

### 6.2 Absences

#### a) Absence à un cours

L'étudiant doit justifier toute absence de plus de trois jours auprès du doyen en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours.

#### b) Absence à une activité d'enseignement en petits groupes

Toute absence à une activité d'enseignement en petits groupes (tutorial, séance clinique, etc.) doit être motivée par écrit auprès du responsable nommé par la Faculté.

#### c) Absences à un stage

Toute absence à un stage doit être motivée dans le plus bref délai auprès du responsable du stage. Toute absence de plus d'une journée doit être motivée par écrit, dans les huit jours qui suivent, auprès du doyen.

#### d) Absence à une garde lors d'un stage

Toute absence à une garde lors d'un stage doit être motivée dans le plus bref délai auprès du responsable du stage.

#### e) Absences répétées

Des absences répétées peuvent faire perdre à l'étudiant le droit de se présenter aux examens finals ou invalider son stage. La décision est prise par le doyen.

## 7 Évaluation des prestations d'enseignement-cours

Au début de chaque cours le professeur annonce aux étudiants, par le moyen d'un plan de cours écrit les objectifs généraux et spécifiques du cours et les éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée ainsi que les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur soumet ce plan à l'attention du doyen avant le début du cours. La forme et les modalités de l'évaluation doivent être approuvées par les autorités compétentes de la Faculté.

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs et chargés de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou au directeur de département, ou à leur représentant. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte des suggestions reçues par les unités dans le cadre de leurs modifications de programmes.

## 8 Évaluation des apprentissages

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

L'évaluation est faite par le professeur responsable du cours en collaboration, le cas échéant, avec ses collègues. Au début de chaque cours le professeur annonce à l'étudiant, par le moyen d'un plan de cours écrit, les objectifs généraux et spécifiques du cours ainsi que ses éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée, les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Les modalités d'évaluation utilisées doivent être approuvées par le doyen.

Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation prendra l'une des formes décrites aux articles 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 ou une combinaison de ces formes.

### 8.1 Évaluation par mode de travaux

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, exposés oraux, travaux pratiques, participation à un travail de groupe. L'évaluation est faite par le professeur responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues. Sauf exception approuvée par le doyen, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours.

Dans le cas d'un travail de groupe chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupes.

### 8.2 Évaluation par mode d'examens

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. Pour chaque cours, la Faculté peut imposer un ou des examens partiels et un examen final. Sauf exception, l'évaluation comporte au moins deux examens par cours. L'examen final porte sur toute la matière et il doit compter pour au moins 50 % de l'évaluation du cours. Les examens partiels ne comportent pas de droit de reprise.

### 8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens. L'examen final porte sur toute la matière et doit compter pour au moins 50 % de l'évaluation du cours.

### 8.4 Évaluation par mode d'observation directe des comportements

Ce mode d'évaluation s'applique en particulier aux stages cliniques, le professeur responsable du stage, en collaboration avec ses collègues, tient compte de la compétence clinique (connaissances et habiletés propres au travail clinique) et des attitudes professionnelles de l'étudiant.

Le doyen et l'établissement auquel l'étudiant est affecté sont responsables de voir à ce que des mesures appropriées soient prises contre tout étudiant dont la présence dans le milieu serait préjudiciable aux bénéficiaires en conformité aux règlements en vigueur dans chaque établissement.

### 8.5 Évaluation par mode d'observation directe des attitudes et des aptitudes et par mode d'examen ou de travaux

L'évaluation d'un cours ou d'un stage peut porter à la fois sur des examens ou des travaux et sur l'observation directe des attitudes et des aptitudes.

### 8.6 Défaut de se soumettre à une évaluation

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du doyen en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible.

La mention F ou la mention échec est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen, ne remet aucune copie s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent, pour un motif valable, à un examen partiel, cet examen est exclu du calcul de la moyenne du cours.

Si l'étudiant est absent à un examen final, il doit se présenter à un examen déféré.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, le doyen peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical.

### 8.7 Jury de l'évaluation

Un jury composé de professeurs de la Faculté et présidé par le doyen ou son représentant, examine l'ensemble des résultats d'évaluation des étudiants et arrête les résultats qui seront inscrits aux bulletins de notes officiels.

### 8.8 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examen, de dissertations et de fiches d'appréciation de stages cliniques compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

### 8.9 Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats ou dans les cinq jours ouvrables suivant la vérification de l'évaluation, demander la révision de l'évaluation, en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si le doyen accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais précisés par le doyen; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le doyen rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui.

### 8.10 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue, lors de la révision de l'évaluation, peut soumettre au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours, une demande de révision exceptionnelle écrite et motivée, dans les quinze jours ouvrables qui suivent la transmission de la décision prise lors de la révision de l'évaluation.

Si, après consultation, le doyen juge que la demande est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle constitué d'au moins trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne capable de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le responsable du cours, le directeur du département et le doyen, si ceux-ci en font la demande.

Le comité de révision peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation. Sa décision est sans appel.

Le comité peut aussi faire au doyen toute recommandation qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du responsable du cours, le doyen rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

## 9 Système de notation

### 9.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

<sup>A</sup> – Note de passage dans un programme.

<sup>B</sup> – Note de passage dans un cours.

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

### 9.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

La moyenne cumulative annuelle est la moyenne cumulative portant uniquement sur les crédits d'une année universitaire.

La moyenne cumulative de l'année préparatoire n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative du programme de doctorat en médecine.

Pour le B.Sc. spécialisé en sciences biomédicales, la moyenne cumulative d'un étudiant est établie après chaque trimestre, et cela à partir du moment où l'ensemble des cours suivis dans le cadre de ce programme totalise au moins 12 crédits contributifs à la moyenne cumulative. L'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0 est autorisé à poursuivre son programme.

## 10 Système de promotion

La promotion se fait par année, compte tenu des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

Pour le B.Sc. spécialisé en sciences biomédicales, la promotion se fait par cours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants. La note de reprise d'un examen contribue à la moyenne générale de l'étudiant.

## 11 Normes de succès

### 11.1 Réussite à un cours ou à un stage

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens, des travaux et des stages. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

Dans le cas d'un cours ou d'un stage évalué à la fois par mode d'examen ou de travaux et par mode d'observation directe des attitudes et des aptitudes, l'étudiant réussit s'il obtient au moins D pour chacune des composantes de l'évaluation.

L'évaluation de certains cours peut être exprimée par la mention « succès » (S) ou par la mention « échec » (E). Dans ce cas, le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne. Ces cours sont indiqués dans l'annuaire, le cas échéant.

### 11.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

### 11.3 Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle, avant reprise est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

L'étudiant dont la moyenne annuelle, avant reprise, s'il y a lieu est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un nombre de crédits du programme, non contributifs à la moyenne, déterminé par la Faculté, peut être mis en probation sur recommandation d'un comité de promotion composé de professeurs nommés par le Conseil de la Faculté.

### 11.4 Exclusion définitive

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 24 crédits d'un programme spécialisé. Ces crédits doivent être contributifs à la moyenne.

L'étudiant dont la moyenne annuelle avant reprise, est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

**12.2** La période de probation s'étend sur une année. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par les autorités compétentes de la Faculté, qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Les autorités compétentes de la Faculté déterminent la durée de la probation de l'étudiant inscrit à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- reprendre et réussir un ou des cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- obtenir une moyenne cumulative annuelle d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 13 Reprise

### 13.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise sauf pour les cours éliminatoires.

À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme ou le certificat postulé, peut, après approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi.

L'étudiant qui subit l'échec à un cours, doit, selon le cas, le reprendre, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise. Dans tous les cas, l'étudiant en probation doit reprendre les cours auxquels il a échoué selon les modalités prévues pour la probation.

– **Reprise d'un cours ou d'un stage obligatoire ou d'un cours de rattrapage**

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire ou à un cours de rattrapage (à l'exclusion des cours de rattrapage en français), doit subir un examen de reprise. L'étudiant qui a subi un échec à un stage obligatoire doit reprendre dans l'année qui suit cet échec, ou dès que le stage sera offert ultérieurement le même stage ou l'équivalent. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours ou du stage est exclu du programme auquel il est inscrit.

Le droit de reprise à un stage désigné comme obligatoire ne sera généralement exercé qu'une seule fois dans un même programme. Sur recommandation du Comité de promotion, l'échec à un deuxième stage obligatoire pourra entraîner l'exclusion du programme.

– **Reprise d'un cours ou d'un stage à option**

L'étudiant qui a subi un échec à un cours ou à un stage à option doit subir un examen de reprise, reprendre le stage, ou, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours ou un autre stage à option, à une date et selon les modalités fixées par le doyen. L'étudiant qui subit un échec à l'examen de reprise ou à la reprise du cours ou du stage est exclu du programme auquel il est inscrit.

– **Reprise d'un cours au choix**

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix doit subir un examen de reprise ou reprendre le cours selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours ou avec l'approbation des autorités compétentes de la Faculté lui substituer un autre cours au choix.

– **Reprise d'un cours ou d'un stage évalué par mode d'examens ou de travaux et par mode d'observation directe des attitudes et des aptitudes**

L'étudiant qui a subi un échec à la composante évaluée par mode d'examens ou de travaux d'un cours ou d'un stage doit subir un examen de reprise. L'étudiant qui subit un échec à l'examen de reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant qui a subi un échec à la composante évaluée par mode d'observation directe des attitudes et des aptitudes d'un cours doit se soumettre aux mesures d'aide jugées appropriées par les responsables du programme. S'il refuse ou s'il n'y a

pas amélioration satisfaisante de ses attitudes et aptitudes, l'étudiant peut se voir imposer d'autres mesures ou être exclu par le doyen sur recommandation du Comité de promotion.

L'étudiant qui a subi un échec à la composante évaluée par mode d'observation directe des attitudes et des aptitudes d'un stage doit reprendre le stage. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du stage est exclu du programme auquel il est inscrit.

### 13.2 Cours éliminatoires

L'étudiant qui subit un échec à un cours ou à un stage éliminatoire n'a pas droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit. Ces cours éliminatoires sont indiqués au règlement pédagogique de la Faculté. Certains cours de rattrapage sont des cours éliminatoires.

### 13.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note sert au calcul de la moyenne cumulative.

Dans le cas d'un cours dont l'évaluation portait aussi sur des travaux ou des stages, l'examen de reprise porte uniquement sur la partie du cours qui a été évaluée par mode d'examens. La note obtenue est fusionnée avec les notes attribuées aux différents travaux et stages imposés pendant l'année, avant de contribuer à la nouvelle moyenne cumulative.

## 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation du Comité de promotion, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions des articles 13.1 ou 13.2 peut être réadmis par le doyen, il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de la période de probation exceptionnelle, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre.
- Conserver une moyenne cumulative ou obtenir une moyenne annuelle d'au moins 2,0.
- Se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours déjà réussi.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

## 15 Scolarité

La scolarité minimale du programme de doctorat en médecine est de neuf trimestres. La scolarité maximale est de six années civiles à compter de la première inscription à moins d'une autorisation du doyen dans des cas tout à fait exceptionnels. La scolarité minimale est de sept trimestres pour les programmes de baccalauréat spécialisé en nutrition, en ergothérapie et en physiothérapie, et de six trimestres pour les programmes de baccalauréat spécialisé en orthophonie, en audiologie, en sciences biomédicales et pour le programme de baccalauréat avec majeure.

La scolarité maximale pour les programmes de baccalauréat est de cinq années civiles à compter de la première inscription, à l'exception des programmes d'ergothérapie et de physiothérapie dont la scolarité maximale est de six années civiles à compter de la première inscription.

Dans certains cas, il peut être permis à un étudiant en médecine ayant terminé sa deuxième année d'études et remplissant les conditions d'admission de la Faculté des études supérieures, de s'inscrire comme candidat à la maîtrise ès sciences ou au doctorat et d'interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans ou plus, après autorisation du doyen.

## 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul des crédits, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

## 17 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans les cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## 18 Programmes et grades

### 18.1 Programmes de grade et appellation

La Faculté offre :

Le doctorat en médecine (M.D.)

Le baccalauréat spécialisé (B.Sc.) dans les domaines suivants : audiologie, ergothérapie, nutrition, orthophonie, physiothérapie et sciences biomédicales.

### 18.2 Octroi de grades

Les grades sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, au candidat inscrit à titre d'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences imposées pour l'obtention du grade.

Le grade est décerné sans mention.

Le diplôme porte la date de la recommandation du Conseil de la Faculté.

## 19 Nullité

### 19.1 Nullité d'une admission, d'une inscription, d'une équivalence, d'une exemption

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le Conseil de la Faculté prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

### 19.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le Conseil de la Faculté fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du Conseil de la Faculté, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen de la Faculté.

## 20 Programmes et répertoires des cours

Voir ci-dessous la description des programmes. Voir aussi la section Répertoire des cours de ce document.

## Département d'administration de la santé

Pavillon Marguerite-d'Youville  
Bureau 6040  
Téléphone : 514-343-6170  
Télécopieur : 514-343-2448  
[www.mdas.umontreal.ca](http://www.mdas.umontreal.ca)

Le Département d'administration de la santé a pour objectif d'être un centre interdisciplinaire d'excellence dans les domaines de la formation de gestionnaires de la santé, de la recherche sur la santé des populations, sur le système de santé et sur ses organisations et enfin de l'animation critique du secteur de la gestion des services de santé.

La mission du Département est, d'une part, de former des gestionnaires compétents, soucieux de faire contribuer leur organisation, de la façon la plus efficiente possible, à la promotion et à l'amélioration de la santé et du bien-être des individus et des populations. La mission du Département est aussi de former des analystes, conseillers, agents de recherche, capables de contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement et de la performance des organisations et du système de santé, ainsi qu'au développement d'interventions efficaces. D'autre part, le Département a pour mission de produire et de diffuser des connaissances dans ces domaines d'intervention.

Le Département déploie ses activités auprès des gestionnaires de la santé du Québec, des gestionnaires francophones de la santé du reste du Canada, ainsi qu'auprès de ceux des autres pays avec lesquels il entretient des relations de coopération, en particulier l'Afrique francophone, l'Amérique latine et l'Europe.

## Personnel enseignant

### Directeur et professeur titulaire

Renaldo Batista, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard), Ph.D. (Harvard)

### Professeurs titulaires

François Béland, B.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)  
Régis Blais, M.Ps. (Montréal), Ph.D. (UQAM)  
François Champagne, M.H.A. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)  
André-Pierre Contandriopoulos, Ph.D. (Montréal)  
Jean-Louis Denis, M.Sc., Ph.D. (Montréal)  
Paul Lamarche, M.A.H. (Montréal), Ph.D. (Michigan)  
Claude Sicotte, M.A.S., Ph.D. (Montréal)

### Professeurs agrégés

Nicole Dedobbeleer, M.A. (Montréal), L.Sc. (Louvain), D.Sc. (Johns Hopkins)  
Lambert Farand, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
Lise Lamothe, M.B.A. (HEC, Montréal), Ph.D. (McGill)  
Nicole Leduc, M.Sc., Ph.D. (Montréal)  
Pascale Lehoux, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

### Professeur agrégé de clinique

Denis-Richard Roy, M.B.A. (Ottawa), CSPQ, FRCP (McGill), M.D. (Ottawa)

### Professeurs adjoints de clinique

Anne Lemay, M.Sc., Ph.D. (Montréal)  
Georges L'espérance, Diplôme d'Université de docteur en médecine (Nancy I), M.Sc. (Montréal)  
Louise Rousseau, B.Pharm. (Laval), Ph.D. (Montréal)

### Chercheuse adjointe

Mira Johri, Ph.D. (McGill), M.P.H. (Yale)

### Chargés d'enseignement de clinique

Khiem-Thien Dao, M.A. (Montréal), M.B.A. (HEC, Montréal)  
Claude Desjardins, M.Sc. (Montréal)

### Responsables de formation professionnelle

Daniel Adam, M.A.S. (Montréal)  
Caroline Barbir, M.Sc. (Montréal), B.Sc. (Montréal)  
Yves Benoit, M.Sc. (Montréal), B.Sc. (Montréal)  
Gisèle Boyer, M.A.P. (ÉNAP)  
Jean-Pierre Chicoine, B.Sc.A. (Poly, Montréal)  
Jacques Cotton, M.A.P. (ÉNAP), D.A.P. (ÉNAP)  
Danielle Dubois, M.Sc. (Montréal)  
Gilles Dufault, M.A.H. (Montréal)  
Henri Elbaz, M.A.A. (Concordia)  
Rachel Gravel-Corneille, M.A.P. (ÉNAP)  
Jacques Hendlitz, D.E.S.G. (Montréal), B.A. (Montréal)  
Hélène Laprise, M.Sc. (Montréal), D.S.A. (HEC)  
Jacques Lorion, M.B.A. (HEC, Montréal), M.Sc. (Montréal)  
Jacques Nolet, M.Péd. (Miami), M.A.H. (Ottawa)  
Yves Poirier, M.A.P. (ÉNAP), B.A. (UQAM)  
Hugh Scott, M.D. (Queen), M.A. (Michigan)  
Serge Trachy, M.A.S. (Montréal)  
Colette Tracyk, M.A.S. (Montréal)  
Suzanne Tremblay, D.A.P. (ÉNAP)  
Mauricio Gomez Zamudio, D.M.D. (Colombie), M.Sc. (Montréal)

### Professeurs associés

Howard Bergman, M.D. (McGill)  
Raymond Carignan, M.D. (Montréal), M.Sc. administration hospitalière (Montréal)  
Marie-Josée Fleury, B.A., M.A., Ph.D. (Montréal)  
Benoît Gaumer, M.D. (Paris), M.Sc., Ph.D. (Montréal)  
François Lagarde, B.Sc. (UQAM), M.A. (McGill)  
Ann Langley-Laporte, B.A. (Oxford), M.A. (Lancaster), Ph.D. (HEC, Montréal)  
Éric Latimer, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Pennsylvania)  
Marie-Pascale Pomey, M.D. (Paris VI), M.Sc. (Paris V), Ph.D. Montréal  
Frédéric Semet, Docteur ès sciences (École polytechnique fédérale de Lausanne)



## Département d'anesthésiologie

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-712  
Téléphone : 514-343-6466  
Télécopieur : 514-343-6961  
[www.anesth.umontreal.ca](http://www.anesth.umontreal.ca)

Le Département universitaire d'anesthésiologie regroupe près de 100 professeurs répartis dans quatre milieux d'enseignement. Ces professeurs offrent des services cliniques spécialisés et surspécialisés dans les différents centres hospitaliers affiliés à l'Université, contribuent à la formation des futurs médecins (stage à l'externat I) et des résidents de la spécialité. Ils participent en outre activement à différents programmes de recherche selon leurs expertises et leurs intérêts académiques.

Les étudiants en première année de l'externat sont appelés à effectuer un stage de dix jours en anesthésiologie (durant leur stage de chirurgie). L'atelier et le stage en anesthésiologie ont pour but de leur permettre de mieux comprendre le rôle de l'anesthésiologiste tant en salle d'opération qu'en dehors du bloc opératoire et de parfaire certaines habiletés essentielles (l'accès intraveineux, l'intubation endotrachéale, la réanimation cardiopulmonaire, par exemple).

### Personnel enseignant

#### Directeur et professeur titulaire

Jean-François Hardy, M.D. (Montréal)

#### Professeurs titulaires

Gilbert Blaise, M.D. (Liège)  
François Donati, M.D. (McGill), Ph.D. (Toronto)  
Michel Girard, M.D. (Montréal), M.H.P.E. (Illinois)

#### Professeurs agrégés

Manon Choinière, Ph.D. (McGill)  
Pierre Drolet, M.D. (Laval)

#### Professeurs agrégés de clinique

Sylvain Bélisle, M.D. (Montréal)  
Aline Boulanger, M.D. (Laval), M.P.H. (Harvard)  
Jacques Couture, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
Joanne Guay, M.D. (Montréal)  
Serge Lenis, M.D. (McGill)  
Raymond Martineau, M.D. (Laval)  
Jean Taillefer, M.D. (Montréal)  
Normand A. Tremblay, M.D. (Ottawa)

#### Chercheur agrégé

Térence Hébert, M.Sc. (Windsor), Ph.D. (Toronto)

#### Professeurs adjoints de clinique

Pierre Beaulieu, Diplôme d'État de docteur en médecine (Bordeaux II), Ph.D. (Montréal)  
Robert Blain, M.D. (Montréal)  
Jean-Luc Boileau, M.D. (Montréal)  
Daniel Boudreau, M.D. (Montréal)  
Benoît Bouré, M.D. (Montréal)  
David Bracco, M.D. (Lausanne)  
Jean Charest, M.D. (Montréal)  
Jennifer Cogan, B.Sc. (Ottawa), M.Sc. (McGill), M.D. (McMaster)  
Pierre Couture, M.D. (Montréal)  
Chantal Crochetière, M.D. (Laval)  
Marie-Josée Crowe, M.D. (Montréal)  
André Denault, M.D. (Montréal)  
Joanne Fortier, M.D. (Montréal)  
François Fugère, M.D. (Laval)  
Dominique Girard, M.D. (Montréal)  
François Girard, M.D. (Montréal)  
Normand Gravel, M.D. (Montréal)  
Yvan Grenier, M.D. (Sherbrooke)  
Thomas Hemmerling, M.D., Ph.D. (La Sarre)  
Bruno Petit, M.D. (Sherbrooke)  
Philippe G. Sahab, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
Yves Veillette, M.D. (Laval)  
Édith Villeneuve, M.D. (Montréal)  
Daniel Vischoff, M.D. (Lausanne)  
Françoise Zaharia, M.D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), M.Sc. (Sherbrooke)

### Chargés d'enseignement de clinique

André Archambault, M.D. (Montréal)  
Patrice Aubin, M.D. (Montréal)  
Daniel Audy, M.D. (Laval)  
Danielle Beaulieu, M.D. (Montréal)  
Guy Besner, M.D. (Montréal)  
Yves Brossard, M.D. (Montréal)  
Charles Caron, M.D. (Montréal)  
Andrée Chevalier, M.D. (Montréal)  
Madeleine Chicha-Dzineku, M.D. (Beyrouth)  
Jean-Luc Choinière, M.D. (Montréal)  
Philippe Chouinard, M.D. (Montréal)  
Tudor Costachescu, M.D. (Montréal)  
Louise Cyrenne, M.D. (Montréal)  
Roger Duverseau, M.D. (Mexico)  
Anna Fabrizi, M.D. (Montréal)  
Louis-Philippe Fortier, M.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)  
Gilles Girouard, M.D. (Montréal)  
Margaret Haig, M.D. (McMaster)  
Richard Henri, M.D. (Montréal)  
Chantal Hickey, M.D. (Montréal)  
Claude Johnson, M.D. (Laval)  
Nicole Landry, M.D. (Montréal)  
Robert Lattik, M.D. (McGill)  
Claire Lavoie, M.D. (Montréal)  
Nicole Lavoie, M.D. (Montréal)  
Anh Tai Le, M.D. (Sherbrooke)  
Marie-Aline Lepage, M.D. (Laval)  
Nicole Lessard, M.D. (Laval)  
Jean-Charles Lévesque, M.D. (Sherbrooke)  
Jacques Linteau, M.D. (Montréal)  
Luc Massicotte, M.D. (Montréal)  
Sylvain Mathews, M.D. (Montréal)  
Jocelyne Maucotel, M.D. (Montréal)  
Sylvie McKenty, M.D. (Montréal)  
Marie-Josée Milliard, M.D. (Laval)  
Huu Tram Anh Nguyen, M.D. (Sherbrooke)  
Danielle Pelletier-Léveillé, M.D. (Montréal)  
François Plante, M.D. (Montréal)  
Jean-Denis Roy, B.Sc. (Ottawa), M.D. (Montréal)  
Pierre Ruest, M.D. (Montréal)  
Sophie Saindon, M.D. (Laval)  
Jean-François Saint-Germain, M.D. (Montréal)  
Jacques Saint-Pierre, M.D. (Montréal)  
Luce Santerre, M.D. (Laval)  
Suzanne Tourville, M.D. (Montréal)

### Responsables de formation clinique

Martin Dickner, B.Sc., M.D. (Montréal)  
Josée-Anne Fortin, M.D. (Montréal)  
Christian Jodoin, M.D. (Montréal)  
Mélanie Lacroix, M.D. (Laval)  
Caroline Lepage, B.Mus. (Laval), M.D. (Montréal)  
Michel-Antoine Perrault, M.D. (Montréal)  
Baqir Qizilbash, B.Sc. (Queen's), M.D. (McGill)  
Julie Samson, M.D. (Laval)  
Isabelle Tremblay, M.D. (Sherbrooke)

### Professeurs associés

Fred-Alain Nago Humbert, Diplôme de docteur en biologie humaine (Lyon I)  
Serge Marchand, B.Ed. (UQAT), M.Sc. (UQTR), Ph.D. (Montréal)  
Éric Troncy, D.V. (Lyon I), M.Sc., Ph.D. (Montréal)

## Département de biochimie

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau D-355  
Téléphone : 514-343-6111, poste 5193  
Télécopieur : 514-343-2210  
[www.bcm.umontreal.ca](http://www.bcm.umontreal.ca)

Le Département de biochimie offre un programme d'études conduisant au baccalauréat spécialisé en biochimie. Il n'existe présentement ni majeur ni mineur en biochimie.

Durant les deux premières années d'études, l'accent est mis sur l'acquisition d'une solide formation de base tant théorique que pratique en biochimie, biologie et chimie, ces deux dernières disciplines étant essentielles à la compréhension et à la pratique de la biochimie moderne. En troisième année, l'étudiant approfondit ses connaissances en biochimie ainsi qu'en biologie cellulaire et moléculaire. Il aborde et approfondit certaines disciplines connexes.

Le contenu du programme d'études est révisé régulièrement afin d'offrir aux étudiants la meilleure formation scientifique possible, tout en tenant compte des attentes des milieux sociaux et industriels face aux jeunes biochimistes. Le maintien et l'amélioration de la qualité du programme d'études demeure une préoccupation constante du personnel oeuvrant au sein du Département de biochimie.

Pour plus de détails, voir la section de la Faculté des arts et des sciences.

### Personnel enseignant

#### Directeur et professeur titulaire

Michel Bouvier, Ph.D. (Montréal)

#### Professeurs titulaires

Guy Boileau, Ph.D. (Montréal)  
 Normand Brisson, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Philippe Crine, Ph.D. (Montréal)  
 Réjean Daigneault, Ph.D. (Montréal)  
 Luc DesGroseillers, Ph.D. (Montréal)  
 Franz Bernd Lang, Doctorat en sc. naturelles (Munich)  
 James Gerard Omichinsky, Ph.D. (Seattle)  
 Luis Alberto Rokeach, D.Sc. (Bruxelles)  
 Daniel Skup, M.Sc. (Moscou), Ph.D. (McGill)  
 Jurgen Sygusch, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

#### Professeur titulaire de clinique

Edgard Delvin, Ph.D. (Montréal)

#### Chercheurs titulaires

Benoit Coulombe, Ph.D. (Montréal)  
 Jacques Drouin, D.Sc. (Laval)

#### Professeurs agrégés

Tony Antakly, Doctorat d'Université (Paris VI), D.Sc. (Paris VI)  
 Muriel Aubry, Ph.D. (Montréal)  
 Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)  
 Pascale Legault, Ph.D. (Colorado)  
 Sylvie Mader, M.Sc., D.E.A. microbiologie (Pierre et Marie Curie, Paris VI), Doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)  
 Stephen Michnick, Ph.D. (Toronto)

#### Professeurs agrégés de clinique

Hervé Philippe, Ph.D. (Paris)  
 Patrick St-Louis ( )  
 Bernard Vinet, Ph.D. (Montréal)

#### Professeur adjoint de clinique

Roger Sanfaçon, D.Sc. (Laval)

#### Chercheurs adjoints

Pascal Chartrand, Ph.D. (Montréal)  
 Sergueï Chteinberg, M.Sc. (Leningrad), Ph.D. (Moscou)  
 Mounib Elchebly, M.D. (Damas), Doctorat (Claude Bernard, Lyon)  
 Gerardo Ferbeyre, M.D. (La Havane), Ph.D. (Montréal)  
 Alain Moreau, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)

#### Chargés d'enseignement de clinique

Jean-Pierre Émond, Ph.D. (Laval)  
 François Lessard, M.D. (Laval)

#### Professeurs associés

Yves Aubin, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Yale)  
 Léa Brakier-Gingras, Ph.D. (Montréal)  
 Robert Ménard, Ph.D. (Montréal)  
 Denis Riendeau, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Manon Valiquette, Ph.D. (Montréal)

#### Professeurs émérites

Gaston de Lamirande  
 Kenneth D. Roberts

## Département de chirurgie

Pavillon Roger-Gaudry

Bureau S-747

Téléphone : 514-343-5920

Télécopieur : 514-343-5785

Le Département de chirurgie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a comme mission principale l'enseignement de la chirurgie, la recherche dans les domaines reliés à la chirurgie, ainsi que le développement et l'évaluation des technologies. Il est donc impliqué dans les programmes d'enseignement prégradué ainsi que de spécialisation chirurgicale : chirurgie générale, orthopédie, chirurgie plastique et reconstructive, urologie, otorhinolaryngologie, neurochirurgie, chirurgie cardiaque, chirurgie vasculaire, chirurgie thoracique et chirurgie pédiatrique.

### Personnel enseignant

#### Directeur et professeur titulaire

Gilles Beauchamp, M.D. (Montréal)

#### Professeurs titulaires

Paul Allard, M.D. (Montréal)  
 Denis Bernard, M.D. (Montréal)  
 Louise Caouette-Laberge, M.D. (Laval)  
 Michel Carrier, M.D. (Sherbrooke)  
 Bernard Charlin, Dipl. d'État de docteur en médecine (Montpellier), M.A. (Sherbrooke)  
 Pierre Daloze, M.D. (Louvain)  
 Serge Dubé, M.D. (Montréal)  
 André Duranceau, M.D. (Montréal)  
 Hubert Labelle, M.D. (Montréal)  
 Pierre Pagé, M.D. (Montréal)  
 Jean-Marie Paquin, M.D. (Montréal)  
 Charles-Hilaire Rivard, M.D. (Laval)  
 André Robidoux, M.D. (Montréal)  
 Christian Smeesters, M.D., M.Sc. (Louvain)  
 Luc Valiquette, M.D. (Montréal)  
 Ramses Wassef, M.D. (Montréal), M.Sc. (Toronto)

#### Professeurs titulaires de clinique

Arié Léon Bensoussan, M.D. (Marseille)  
 Guy Bouvier, M.D. (Montréal)  
 Raymond Cartier, M.D. (Montréal)  
 Robert Cossette, M.D. (Montréal)  
 Léon Dontigny, M.D. (Montréal)  
 Morris Duhaime, M.D. (Montréal)  
 Robert Girard, M.D. (Montréal)  
 Jules Hardy, M.D. (Montréal)  
 Réal Lapointe, M.D. (Laval)  
 Pedro Molina-Negro, M.D. (St-Jacques de Compostello), Ph.D. (Navarre)  
 Louis Conrad Pelletier, M.D. (Montréal)  
 Jean-Paul Perreault, M.D. (Montréal)  
 Benoît Poitras, M.D. (Laval)  
 Erik Schick, M.D. (Louvain)  
 Alain Verdant, M.D. (Montréal)  
 Salam Yazbeck, M.D. (Lyon)

#### Professeurs agrégés

Michel Bojanowski, M.D. (Montréal)  
 Pasquale Ferrero, M.D. (Montréal)  
 Claude Potvin, M.D. (Montréal)  
 François Prince, M.D. (Sherbrooke)  
 Richard Ratelle, M.D. (Montréal)  
 Fred Saad, M.D. (Montréal)

#### Professeurs agrégés de clinique

Henri Atlas, M.D. (Louvain)  
 Pierre H. Beaumont, M.D. (Laval)  
 François Bénard, M.D. (Montréal)  
 Alain Bouthillier, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Jean-Louis Caron, M.D. (Ottawa)  
 Ali Charghi, M.D. (Genève)  
 Michel Dagenais, M.D. (Montréal)  
 Ronald Denis, M.D. (Montréal)  
 Martin Desrosiers, M.D. (Montréal)  
 Guy Drouin, M.D. (Montréal)

Jean-Jacques Dufour, M.D. (Laval)  
 Patricia Egerszegi, M.D., M.Sc. (McGill)  
 Michel Fallaha, M.D. (Montréal)  
 Sylvain Gagnon, M.D. (McGill)  
 Pierre B. Ghosn, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 Claude Godin, M.D. (Montréal)  
 Guy Grimard, M.D. (Sherbrooke)  
 Patrick Harris, M.D. (McGill)  
 Anne-Marie Houle, M.D. (Laval)  
 Alain Jodoin, M.D. (Montréal)  
 Georges-Henri Laflamme, M.D. (Laval), M.Sc. (Minnesota)  
 Steven Lapointe, M.D. (Montréal)  
 Ginette Martin, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)  
 Benoit Morin, M.D. (Montréal)  
 Richard Moufarrège, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 Robert Moumdjian, M.D. (American U. of Beirut), M.Sc. (McGill)  
 Nicholas M. Newman, M.D. (Manitoba)  
 Jacques Papillon, M.D. (Laval)  
 Michel Pellerin, M.D. (Laval)  
 Ignacio Prieto, M.D. (Salamanca)  
 Antoine Rabbat, M.B., Ch.B. (Alexandrie)  
 Pierre Ranger, M.D. (Montréal)  
 Alain Roy, M.D. (Montréal)  
 André Roy, M.D. (Montréal)  
 Dickens Saint-Vil, M.D. (McGill)  
 Constantin Stanciu, M.D. (Montréal)  
 Gilles R. Tremblay, M.D., M.Sc. (McGill)  
 Robert Turcotte, M.D. (Montréal)

#### Chercheurs agrégés

Hui Fang Chen, M.D., D.Sc. (Shanghai)  
 Julio C. Fernandes, M.D. (Université fédérale de Parana), M.Sc. (Montréal)  
 Louis Paul Perrault, M.D. (Montréal)  
 John Sotirios Sampalis, Ph.D. (McGill)  
 Éric Thorin, M.Sc. (Poitiers), Ph.D. (Nancy I)

#### Professeurs adjoints de clinique

Elias Abdulnour, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 Anthony Abela, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 Christian Ahmarani, M.D. (Montréal)  
 Pierre-Honoré Arcand, M.D. (Ottawa)  
 Antoine Azar, M.D. (Alexandrie)  
 Azemi Barama, M.D. (Algers)  
 Juan Diego Barrias, M.D. (Montréal)  
 Fadi Basile, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 Édouard Bastien, M.D. (Montréal)  
 Marc Beauchamp, M.D. (Montréal)  
 Gilles Beauregard, M.D. (Laval)  
 Jean-François Bellemare, M.D. (Laval)  
 Jean-François Blair, M.D., D.E.S. (Montréal)  
 Patricia Bortoluzzi, M.D. (Montréal)  
 Denis Bouchard, M.D. (McGill)  
 Sarah Bouchard, M.D. (McGill)  
 Luc Bruneau, M.D. (Montréal)  
 Marie-Andrée Cantin, M.D. (Laval)  
 André Chollet, M.D. (Montréal)  
 Hugo Ciaburro, M.D. (Montréal)  
 Marc I. Clairoux, M.D. (Montréal)  
 André Lucien Desjardins, M.D. (Montréal)  
 Martin Desrosiers, M.D. (Montréal)  
 Pierre Dubé, M.D. (Montréal)  
 Robert Duchesne, M.D. (Montréal)  
 Louise Duranceau, M.D. (Ottawa)  
 Stéphane Elkouri, M.D. (Montréal)  
 Guy Forget, M.D. (Montréal)  
 Pierre Yves Garneau, M.D. (Laval)  
 Rafik Ghali, M.D. (Laval)  
 Chantal Giguère, M.D. (McGill)  
 Jean-François Giguère, M.D., Ph.D. (Montréal)  
 Louis Guertin, M.D. (Sherbrooke)  
 Yves Hébert, M.D. (Montréal)  
 Gisèle Hellou, M.D. (Montréal)  
 Françoise Heyen, M.D. (Montréal)  
 Marc H. Isler, M.D. (Montréal)  
 Chantal Janelle, M.D. (Montréal)

Pierre Karakiewicz, M.D. (McGill)  
 Denis Ladouceur, M.D. (Sherbrooke)  
 Edwin Lafontaine, M.D. (Sherbrooke)  
 Michel Lallier, M.D. (Montréal)  
 Steven P. Lapointe, M.D. (Montréal)  
 Daniel Larochelle, M.D. (Laval)  
 Yvan Larocque, M.D. (Montréal)  
 Jean Lassonde, M.D. (Montréal)  
 Jean-François Latulippe, M.D. (Laval)  
 François Lavigne, M.D. (Sherbrooke)  
 Yves-Eugène Leclerc, M.D. (Laval)  
 Richard Létourneau, M.D. (Montréal)  
 François Mauffette, M.D. (Montréal)  
 Gilles R. Maurais, M.D. (Laval)  
 Claude Mercier, M.D. (Sherbrooke)  
 Michael McCormack, M.D. (Montréal)  
 Michel Morin, M.D. (Montréal)  
 Edgard Nassif, M.D. (Montréal)  
 Stephen Nicolaidis, M.D. (McGill)  
 Marie-Jo Olivier, M.D. (McGill)  
 Denise Ouellette, M.D. (Ottawa)  
 Alain Ouimet, M.D. (Sherbrooke)  
 Erica Patocskai, M.D. (McGill)  
 François Péloquin, M.D. (Sherbrooke)  
 Louis Péloquin, M.D. (Montréal)  
 Paul Perrotte, M.D. (Montréal)  
 Daniel Pharand, M.D. (Montréal)  
 Luc Pilon, M.D. (Montréal)  
 Nancy Poirier, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)  
 Mate Poljicak, M.D. (Zagreb)  
 Marie-Claude Quintal, M.D. (Sherbrooke)  
 Éric Renaud, M.D. (Montréal)  
 Carole Richard, M.D. (Montréal)  
 Jean-Yves St-Laurent, M.D. (Laval)  
 Grégoire St-Louis, M.D. (Montréal)  
 Jean-Claude Tabet, M.D. (Montréal)  
 Jocelyne Tessier, M.D. (Montréal)  
 Suzanne Jitka Vobecky, M.D. (Sherbrooke)  
 Sami Youssef, M.D. (Hebrew)

#### Chercheuse adjointe

Danielle Laudy, Ph.D. sc. pol. (Montréal)

#### Chargés d'enseignement de clinique

Nathalie Beauoin, M.D. (Montréal)  
 Guy Béclair, M.D. (Montréal)  
 Éric Bensimon, M.D. (Laval)  
 David Blanchette, M.D. (Sherbrooke)  
 Louise Choinière, M.D. (Montréal)  
 Carlos Cordoba, M.D. (McGill)  
 Faramarze Dehnade, M.D. (Montpellier)  
 André Desjardins, M.D. (Montréal)  
 Lyne Desnoyers, M.D. (Montréal)  
 Lucie Duclos, M.D. (Laval)  
 Gilles Frenette, M.D. (Montréal)  
 Guy Girard, M.D. (Sherbrooke)  
 Marc F. Giroux, M.D. (Sherbrooke)  
 Ezat Hashim, M.D. (McGill)  
 Joe Helou, M.D. (Ottawa)  
 Timothy Arnold Heron, M.D. (McGill)  
 Martine Jolivet-Tremblay, M.D. (Montréal)  
 Nadim Korban, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 Sophie Lacharité, M.D. (Sherbrooke)  
 Georges Yves Laflamme, M.D. (Sherbrooke)  
 Marcel Laurion, M.D. (Montréal)  
 Martin Lavigne, M.D. (Sherbrooke)  
 Pierre Major, M.D. (Montréal)  
 Michel Malo, M.D. (Montréal)  
 Brenda Allison Markland, M.D. (McGill)  
 Louis Normandin, M.D. (Montréal)  
 Hamid Obeid, M.D. (Laval)  
 Stéphane Panic, M.D. (Sherbrooke)  
 Johanne Pelletier, M.D. (Laval)  
 L. Normand Poirier, M.D. (Montréal)  
 Claude Proulx, M.D. (Montréal)

Pierre Sabouret, M.D. (Aix-Marseille)  
 Issam Saliba, M.D. (Liban)  
 Mario Séguin, M.D. (Montréal)  
 Pierre Ste-Marie, M.D. (Sherbrooke)  
 Patrice Tétrault, M.D. (McGill)  
 Jacques Toueg, M.D. (Montréal)  
 Pascal Vendittoli, M.D. (Laval)

#### Professeurs associés

Carl-Éric Aubin, Ph.D. (Poly, Montréal)  
 Jacques DeGuise, Ph.D. (Poly, Montréal)  
 Reggie Hamdy, M.D., M.Sc. (Alexandrie)  
 L'hocine Yahia, Bacc. Technique (Lycée Technique d'État), Ph.D. (Poly, Montréal)

#### Professeurs émérites

Claude Bertrand  
 Hervé Blanchard  
 Jean-Paul Cholette  
 Jules Hardy  
 Louis Conrad Pelletier

## Département de médecine

Pavillon Roger-Gaudry  
 Bureau S-759  
 Téléphone : 514-343-5931  
 Télécopieur : 514-343-7089

Le Département assure la formation optimale de médecins spécialistes et de scientifiques, contribue à l'éducation d'étudiants d'autres départements, instituts et facultés et maintient la compétence des professionnels de la santé. Il assume ainsi ses responsabilités pour que des soins de qualité soient donnés à la population.

La recherche effectuée au Département vise le progrès des connaissances dans les sciences cliniques et fondamentales et leur application aux problèmes de santé, et favorise le développement et l'évaluation de méthodes nouvelles pour la prévention et le traitement des maladies. La recherche individuelle et la recherche interdisciplinaire sont encouragées de plein droit.

Le soutien des professeurs au fonctionnement de l'institution et leur présence sur la scène nationale et internationale dans tous les aspects de la vie universitaire complètent la mission du Département.

#### Personnel enseignant

##### Directeur et professeur titulaire

Denis Roy, M.D. (Montréal)

##### Professeurs titulaires

Joseph Ayoub, M.D. (Alexandrie)  
 Yves Berthiaume, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)  
 Daniel Bichet, M.D. (Besançon), M.Sc. (Montréal)  
 Edward (Ted) Bradley, Ph.D. (Case Western Reserve)  
 Paul Brazeau, Ph.D. (Sherbrooke)  
 Roger F. Butterworth, Ph.D. (Londres)  
 Jean-Louis Chiasson, M.D. (Laval)  
 Pierre D'Amour, M.D. (Montréal)  
 Guy J.T. Delespesse, M.D. (Bruxelles)  
 Pierre Duquette, M.D. (Montréal)  
 Pierrette Gaudreau, Ph.D. (Sherbrooke)  
 André Gougoux, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Alejandro Grassino, M.D. (U. del Littoral, Argentine)  
 Jean-Pierre Hallé, M.D. (Montréal)  
 Pavel Hamet, M.D. (Charles), Ph.D. (McGill)  
 André Lacroix, M.D. (Montréal)  
 Daniel Lamarre, Ph.D. (Sherbrooke)  
 Jacques Le Lorier, M.D. (Mexico), Ph.D. (Minnesota)  
 Jean-Luc Malo, M.D. (Montréal)  
 Denis Marleau, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)  
 Johanne Martel-Pelletier, Ph.D. (Montréal)  
 Anne-Marie Mes-Masson, Ph.D. (McGill)  
 Réginald Nadeau, M.D. (Montréal)  
 Stanley Nattel, M.D. (McGill)  
 Jean-Pierre Pelletier, M.D. (Montréal)  
 Claude Perreault, M.D. (Montréal)  
 Pierre Poitras, M.D. (Laval)

Gilles Pomier-Layrargues, M.D. (Montpellier)  
 Eugenio Rasio, M.D., Ph.D. (Belgique)  
 Paolo Renzi, M.D. (Montréal)  
 Jean-L. Rouleau, M.D. (Ottawa)  
 Denis Roy, M.D. (Montréal)  
 Marie Sarfati, M.D. (Bruxelles), Ph.D. (Manitoba)  
 Jean-Luc Sénécal, M.D. (Montréal)  
 Omar Serri, M.D. (France), Ph.D. (Montréal)  
 Johanne Tremblay, Ph.D. (Montréal)  
 Jean-Pierre Villeneuve, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Patrick Vinay, M.D., Ph.D. (Montréal)

##### Professeurs titulaires de clinique

André P. Archambault, M.D. (Montréal)  
 Claude Beaudry, M.D. (Montréal)  
 Raymond Beaulieu, M.D. (Montréal), M.Sc. (Oregon)  
 Hugues Beauregard, M.D. (Montréal)  
 Michel Boivin, M.D. (Montréal)  
 Martial Bourassa, M.D. (Laval)  
 André Cartier, M.D. (Montréal)  
 Ronald Comtois, M.D. (Montréal)  
 Raymond Dandavino, M.D. (Montréal)  
 Jean Davignon, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)  
 Jacques Jolivet, M.D. (Montréal)  
 Richard Leclaire, M.D. (Montréal)  
 André Pasternac, M.D., M.Sc. (Toulouse)  
 Giles Raymond, M.D. (Montréal)  
 François Sestier, M.D. (Nancy), Ph.D. (McGill)  
 Maurice Somma, M.D. (St-Joseph, Beyrouth), M.Sc. (Montréal)  
 Jean-Marc St-Hilaire, M.D. (Laval)  
 Pierre Théroux, M.D. (Montréal)  
 Maurice Verdy, M.D. (Montréal)  
 Bernard Willemms, M.D. (Louvain)

##### Chercheurs titulaires

Joseph Ayoub, M.D. (Alexandrie)  
 John S.D. Chan, Ph.D. (Manitoba)  
 Louis-Gilles Durand, Ing. et B.Sc.A., Ph.D. (Montréal)  
 Jolanta Gutkowska, M.Sc. (Varsovie), Ph.D. (Montréal)  
 Yves Langelier, Ph.D. (Sherbrooke)  
 Claude Lazure, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Sherbrooke)  
 Puttaswamy Manjunath, Ph.D. (Karnataka, Inde)  
 Sergueï Orlov, Ph.D., D.Sc. (Moscou)  
 Timothy L. Reudelhuber, Ph.D. (Texas)  
 David Roy, L.Ph. (Rome), D.Th. (Münster)  
 Malur R. Sairam, Ph.D. (Bangalore)  
 Ernesto Luis Schiffrin, M.D. (Buenos Aires), Ph.D. (McGill)  
 Nabil G. Seidah, Ph.D. (Georgetown)  
 Marie Trudel, D.Sc. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)  
 André Veillette, M.D. (Laval)  
 Jianping Wu, Ph.D. (Manitoba)

##### Professeurs agrégés

Robert Amyot, M.D. (Montréal)  
 Raphaël Bélanger, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)  
 Richard Bertrand, Ph.D. (Montréal)  
 Alain Bonnardeaux, M.D. (Montréal)  
 Jean Gino Diodati, M.D. (Montréal)  
 Jocelyn Dupuis, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Jean Éthier, M.D. (Montréal)  
 Jean-Paul Ferron, M.D. (Montréal)  
 Daniel Gaudet, M.D., Ph.D. (Laval)  
 Richard Gauthier, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Béatrice Godard, Ph.D. (Montréal)  
 Jean-Gilles Guimond, M.D. (Sherbrooke)  
 Marie-Josée Hébert, M.D. (Montréal)  
 Marcel Julien, M.D. (Montréal)  
 Jeannine Kassis, M.D. (Montréal)  
 Marie-Jeanne Kergoat, M.D. (Sherbrooke)  
 Daniel Lajeunesse, Ph.D. (Montréal)  
 Guy Lalonde, M.D. (Montréal)  
 Martine Leblanc, M.D. (Montréal)  
 Catherine Lemièrre, Doctorat en médecine (Aix-Marseille II), M.Sc. (Montréal)  
 Jean-François Letendre, M.D. (Montréal)  
 François Madore, M.D. (Montréal), M.Sc. (Harvard)  
 Vincent Pichette, M.D. (Montréal)

Serge Quérin, M.D. (Montréal)  
 Yves Raymond, Ph.D. (McGill)  
 Denis-Claude Roy, M.D. (Montréal)  
 Guy Sauvageau, M.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Colombie Britannique)  
 Jean-Claude Tardif, M.D. (Montréal)  
 Michael White, M.D. (Laval)

#### Professeurs agrégés de clinique

Jacques Baillargeon, M.D. (Laval)  
 Alain Beaupré, M.D. (Montréal)  
 Robert Bélanger, M.D. (Montréal)  
 Claude Blondin, M.D. (Montréal)  
 Dan Boghen, M.D. (Montréal)  
 Philippe Bolduc, M.D. (Montréal), Ph.D. (Londres)  
 Raoul Bonan, M.D. (Paris)  
 Andrée Boucher, M.D. (Montréal)  
 Anne Boucher, M.D. (Sherbrooke)  
 Yves-Louis Boulanger, M.D. (Rennes)  
 Jean-Marie Boutin, M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (McGill)  
 Joseph Braidy, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 James Brophy, M.D., M.Sc. (McMaster)  
 Lambert Busque, M.D. (Montréal)  
 Louise Charron, M.D. (Sherbrooke)  
 Richard Clermont, M.D. (Montréal)  
 Patrick D'Amico, M.D. (Montréal)  
 Pierre Delorme, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)  
 Serge Doucet, M.D. (Montréal)  
 Marc Dubuc, M.D. (Montréal)  
 Louis R. Dufresne, M.D. (Montréal)  
 Michel Émond, M.D. (Montréal)  
 Pierre Falardeau, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)  
 Daphna Fenyses, M.D. (McMaster)  
 Michel Gagnon, M.D. (Montréal)  
 Roger Marie Gagnon, M.D. (Montréal)  
 Jean-Jacques Gauthier, M.D. (Montréal)  
 Guy Germain, M.D. (Montréal)  
 Claude Girard, M.D. (Montréal)  
 Denis Gossard, M.D. (Montréal)  
 Raymond Guévin, M.D. (Montréal)  
 Boulos Haraoui, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 Jana Havrankova, M.D. (Montréal)  
 Gilles Jobin, M.D. (Montréal)  
 Martin Juneau, M.Ps. (Montréal), M.D. (Sherbrooke)  
 Catherine Kissel, M.D. (Bordeaux)  
 Raymond Lahaie, M.D. (Sherbrooke)  
 Jules C.C. Lam-Yuk-Tseung, M.D. (McGill)  
 Claude Langlois, M.D. (Montréal)  
 François Larivière, M.D. (Montréal)  
 Judith Latour, M.D. (Sherbrooke)  
 René Lavallée, M.D. (Montréal)  
 Louise-Hélène Lebrun, M.D. (Montréal)  
 Monique Lefebvre-D'Amour, M.D. (Montréal)  
 Jacques Malo, M.D. (Montréal)  
 Richard Martin, M.D. (Montréal)  
 Hélène Masson, M.D. (Montréal)  
 Jean-Pierre Moquin, M.D. (Montréal)  
 Martin Morissette, M.D. (Laval)  
 Diem-Quyen Nguyen, M.D. (Montréal)  
 Denis Ouimet, M.D. (Sherbrooke)  
 Jean Paradis, M.D. (Montréal)  
 Louise Passerini, M.D. (Montréal)  
 Jean-Victor Patenaude, M.D. (Montréal)  
 Jean-Marie Peyronnard, M.D. (Lyon)  
 Victor Plourde, D.V.M., M.Sc., M.D., Ph.D. (Montréal)  
 Robert E. Primeau, M.D. (Montréal)  
 Normand Racine, M.D. (Montréal)  
 Evelyne Rey, M.D. (Montréal)  
 Jean Roy, M.D. (Laval)  
 Louise Roy, M.D. (Montréal)  
 Yoanna Skrobik, M.D. (Montréal)  
 Louis-Georges Ste-Marie, M.D. (Montréal)  
 Mario Talajic, M.D. (Ottawa)  
 Jeanne Teitelbaum, M.D. (Montréal)  
 Claude Thuot, M.D. (Montréal)  
 Jacqueline Tousignant, M.D. (Montréal)

#### Chercheurs agrégés

Bruce G. Allen, Ph.D. (British Columbia)  
 Pangala V. Bhat, Ph.D. (Mysore)  
 Alan Deng, B.Sc. (Yunnan, Chine), Ph.D. (Michigan)  
 Christian Deschepper, Docteur en médecine (Bruxelles)  
 Denyse Gautrin, M.Sc. (Londres), Ph.D. (McGill)  
 Marek Jankowski, M.Sc. (Varsovie), Doctorat ès sciences (Inst. Nat. d'Hygiène, Varsovie)  
 Guy Leclerc, M.D. (Montréal)  
 David Lohnes, Ph.D. (Queen's)  
 Suhayla Mukaddam-Daheer, Ph.D. (American U. of Beirut)  
 Yahye Merhi, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Laval)  
 Dindial Ramotar, M.Sc. (Concordia), Ph.D. (McGill)  
 Martine Raymond, Ph.D. (McGill)  
 Geneviève Renier, M.D. (Belgique), Ph.D. (Montréal)  
 Ashok Srivastava, M.Sc. (Lucknow), Ph.D. (Kanpur)  
 Rhian Merry Touyz, M.B., B.Ch., Ph.D. (Witwatersrand)  
 Gaétan Thibault, Ph.D. (Montréal)  
 Jean Vacher, Doctorat d'État ès sciences (Paris VII)  
 Zhiguo Wang, M.Sc. (Zhongsham), Ph.D. (McGill)  
 Muhammad Zafarullah, M.Sc. (Islamabad), D.Sc. (Bruxelles)

#### Professeurs adjoints

Bernard Brais, M.D. (McGill), M.Sc. (London), Ph.D. (McGill)  
 Réjean Lapointe, Ph.D. (Laval)  
 Alexandre Prat, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Alain Rivard, M.D. (Montréal)  
 Claude Sauvé, M.D. (Montréal)  
 Cara Tannenbaum, M.D. (McGill)  
 Marc Therrien, Ph.D. (Montréal)

#### Professeurs adjoints de clinique

Robert Amyot, M.D. (Montréal)  
 Stefania Argentin, M.D., Ph.D. (McGill)  
 Mahla Aris-Jilwan, M.D. (Angers)  
 Pierre Aslanian, M.D. (Montréal)  
 Guy Aumais, M.D. (Montréal)  
 Jean-Pierre Ayoub, B.Sc. (Montréal), M.D. (McGill)  
 Rani Azar, M.D. (American Univ. of Beirut)  
 Arsène Basmadjian, M.D. (Montréal)  
 François Beaudet, M.D. (Montréal)  
 Julie Beaudet, M.D. (Montréal)  
 André Beaudoin, M.D. (Montréal)  
 Marc Beaudoin, M.D. (Montréal)  
 Daniel Bélanger, M.D. (Montréal)  
 Karl Bélanger, M.D. (Montréal)  
 Antranick Benohanian, M.B., Ch.B. (Alexandrie)  
 Yves Bergeron, M.D. (Montréal)  
 Edmond-Jean Bernard, M.D. (Montréal)  
 Claude Bernier, M.D. (Sherbrooke)  
 Steven Bernstein, M.D. (McGill)  
 Michel Bertrand, M.D. (Montréal)  
 Sylvie Bertrand, M.D. (Montréal)  
 Caroline Bérubé, M.D. (Laval)  
 Luc Bilodeau, M.D. (Laval)  
 Guy Biron, M.D. (Montréal)  
 Bernard Bissonnette, M.D. (Montréal)  
 Louis Blair, M.D. (Montréal)  
 Pierre J. Blanchette, M.D. (Montréal), Ph.D. (Laval)  
 Jean Boileau, M.D. (Montréal)  
 Redouane Bouali, Diplôme et doctorat de médecine (Université d'Alger)  
 Mickael Bouin, Cert. de maîtrise (Rouen), Dipl. d'ét. app. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Caen)  
 Isabelle Bourdeau, M.D. (Montréal)  
 Dominique Bourrelle, M.D. (Montréal)  
 Jean-Hugues Brossard, M.D. (Montréal)  
 André Caron, M.D. (Montréal)  
 Daniel Caron, M.D. (Montréal)  
 Pierre Cartier, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Yves Caussignac, M.D. (Montréal)  
 Danielle Charpentier, M.D. (Montréal)  
 Suzanne Chartier, M.D. (Montréal)  
 Marc Chassé, M.D. (Ottawa)  
 Pierre Choquet, M.D. (Montréal)  
 Denis Choquette, M.D. (Montréal)

Sylvain Chouinard, M.D. (Montréal)  
 Patrick Cossette, M.D., Ph.D. (Montréal)  
 Benoit Côté, M.D. (Montréal)  
 Maryse Courteau, M.D. (Montréal)  
 Benoit Coutu, M.D. (Montréal)  
 Pierre Dagenais, M.D. (Montréal), M.Sc. (Sherbrooke)  
 Nicole Daneault, M.D. (Montréal)  
 Pierre De Guise, M.D. (Montréal)  
 François Delisle, M.D. (Montréal)  
 Alain Desjardins, M.D. (Montréal)  
 Éric Deslandres, M.D. (Montréal)  
 Clément Deziel, M.D. (Montréal)  
 Manuel Dominguez, M.D. (Séville)  
 Annie Doré, M.D. (Sherbrooke)  
 Normand Doré, M.D. (Montréal)  
 Michel Doucet, M.D., C.M. (McGill)  
 Anique Ducharme, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Mario Dugas, M.D. (Montréal)  
 André Durocher, M.D. (Montréal)  
 Louis-Philippe Durocher, M.D. (Montréal)  
 Josée Fafard, M.D. (McGill)  
 Douglas Fish, M.D. (Montréal)  
 Luc Fortin, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)  
 Hélène Fournier, M.D. (Montréal)  
 Daniel Froment, M.D. (Montréal)  
 Pierre Gagné, M.D. (Montréal)  
 Michel Gascon, M.D. (Montréal)  
 Guylaine Gaudet, M.D. (Montréal)  
 André J.G. Gervais, M.D. (McGill)  
 George Ghattas, M.D. (Montréal)  
 Marc Giasson, M.D. (Montréal)  
 François Gilbert, M.D. (Laval)  
 J.-Marc Girard, M.D. (Montréal)  
 Catherine Girardin, M.D. (Montréal)  
 Caroline Girouard, M.D. (Montréal)  
 François Gobeil, M.D. (Sherbrooke)  
 Gilbert Gosselin, M.D. (McGill)  
 Jacques Gratton, M.D. (Montréal)  
 Geneviève Grégoire, M.D. (Montréal)  
 Jean Grégoire, M.D. (Montréal)  
 Tamara Grodzicky, M.D. (Montréal)  
 Anne-Marie Grothé, M.D. (Montréal)  
 Peter Guerra, M.D. (McGill)  
 Claude Guimond, M.D. (Montréal)  
 Josée Hébert, M.D. (Montréal)  
 Maggy Hérou, M.D. (Beyrouth)  
 Marc Houde, M.D. (Montréal)  
 Rita Jean-François, M.D. (Bruxelles)  
 Alphonse Jeanneret-Grosjean, M.D. (Lausanne)  
 France Joyal, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Michel Joyal, M.D. (Sherbrooke)  
 Nadine Kadri, M.D. (McGill), M.Sc. (Laval)  
 Thomas Kiss, M.D. (Suisse)  
 Raymonde Labrecque, M.D. (Montréal)  
 Pierre Lacombe, M.D. (Montréal)  
 Chantal Lafond, M.D. (Montréal)  
 Céline Lamarre, M.D. (Laval)  
 Maxime Lamarre-Cliche, M.D. (Montréal)  
 Sylvain Lanthier, M.D. (Montréal)  
 Jacques Laplante, M.D. (Montréal)  
 Pierre Laplante, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Yves Lapointe, M.D. (Montréal)  
 Yves Latour, M.D. (Montréal)  
 Brian Laufer, M.D. (Montréal)  
 Annick Lavoie, M.D. (Montréal)  
 Hélène Lavoie, M.D. (Montréal)  
 Philippe Lavoie L'Allier, M.D. (Sherbrooke)  
 Réal Lebeau, M.D. (Montréal)  
 André Lebrun, M.D. (Montréal)  
 Isabelle Leclerc, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Raymond Leduc, M.D. (Montréal)  
 Jacques Lemay, M.D. (Montréal)  
 Robert Lemay, M.D. (Montréal)  
 François Lemire, M.D. (Laval)  
 Michel Lemoyne, M.D. (Sherbrooke)  
 Bernard Lespérance, M.D. (Montréal)  
 Éleine Letendre, Ph.D. (McGill), M.D. (Montréal)  
 François Letendre, M.D. (Montréal)  
 Michel Léveillé, M.D. (Montréal)  
 Laurent Macle, M.D. (Sherbrooke)  
 Jean Mantha, M.D. (Ottawa)  
 Luc Marchand, M.D. (Montréal)  
 Fadi Massoud, M.D. (Montréal)  
 Nadim Matar, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 Jean-Pierre Mathieu, M.D. (Montréal)  
 Pierre Mayer, M.D. (Montréal)  
 Lise-Andrée Mercier, M.D. (Montréal)  
 Hortensia Mircescu, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)  
 Marie-Josée Miron, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Marie-Josée Monette, M.D. (Montréal)  
 Danielle Monier, M.D. (Montréal)  
 Claude Morin, M.D. (Montréal)  
 Normand Moussette, M.D. (Montréal)  
 Dang Khoa Nguyen, M.D. (Montréal)  
 Anil Nigam, M.D. (Ottawa), M.Sc. (Montréal)  
 Linda Nolin, M.D. (Sherbrooke)  
 Anne-Marie Nutini, M.D. (Paris)  
 Harold J. Olney, M.D. (McGill)  
 Donald Palisaitis, M.D. (Sherbrooke)  
 Michel R. Pâquet, M.Sc., M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (Toronto)  
 Louis Paradis, M.D. (Montréal)  
 Roch Parent, M.D. (Montréal)  
 Michel Pelletier, M.D. (Montréal)  
 Schiller Pierre-Louis, M.D. (Valencia, Espagne)  
 Pierre Plante, M.D. (Montréal)  
 Charles D. Poirier, M.D. (Ottawa)  
 Rémi Rabasa-Lhoret, M.D., Ph.D. (France)  
 Farouk Radwan, M.D. (Laval), Ph.D. (Sherbrooke)  
 Denis Raymond, M.D. (Sherbrooke)  
 Jean-Pierre Raynauld, M.D. (Montréal)  
 François Reeves, M.D. (Montréal)  
 Guy Rémillard, M.D. (Ottawa)  
 Éric Rich, M.D. (Montréal)  
 Philippe Rico, M.D. (McGill)  
 Stéphane Rinfret, M.D. (Montréal), M.Sc. (Harvard)  
 Alain Robillard, M.D. (Montréal)  
 Danielle Robitaille, M.D. (Sherbrooke)  
 Andrée Ross-Chouinard, M.D. (Montréal)  
 André Roussin, M.D. (Montréal)  
 Josée-Anne Roy, M.D. (Montréal)  
 Louis E. Roy, M.D. (Montréal)  
 Monique Saint-Martin, M.D. (Montréal)  
 Daniel Savard, M.D. (Montréal)  
 Erick Schampaert, M.D. (Montréal)  
 Valérie Soland, M.D. (Sherbrooke)  
 Denis Soulières, M.D., M.Sc. (Laval)  
 Gilles St-Louis, M.D. (Montréal)  
 Jean St-Louis, M.D. (McGill)  
 Jean-François Tanguay, M.D. (Montréal)  
 Pierre Tessier, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Bernard Thibault, M.D. (Montréal)  
 Jacques Tremblay, M.D. (Montréal)  
 Roger Vadeboncoeur, M.D. (Laval)  
 Paul Van Nguyen, M.D. (Sherbrooke)  
 Bertrand Veilleux, M.D. (Montréal)  
 Benoit Vendeville, M.D. (Nantes)  
 Xiaoduan Weng, M.D. (Chine), Ph.D. (France)  
 Rorbert Wistaff, M.D. (Montréal)  
 Louise Yelle, M.D. (Montréal)  
 Benjamin Zifkin, M.D. (McGill)  
 Michel Zimmer, M.Sc. (Queen's), M.D. (Laval)

#### Chercheurs adjoints

Danuta Balicki, M.D. (Montréal)  
 Sylvie Beaulieu, Ph.D. (Montréal)  
 Marc Bilodeau, M.D. (Laval)  
 Emmanuelle Brochiero, M.Sc., Ph.D., (France)  
 Guy Charron, Ph.D. (Montréal)  
 Lise Coderre, Ph.D. (Montréal)

Jeffrey Stuart Cohn, B.Sc. (Sydney), Ph.D. (Monash)  
 André Dagenais, Ph.D. (Montréal)  
 Vibhuti Davé, Ph.D. (Bombay)  
 Hassan Fahmi, M.Sc., Ph.D. (Paris)  
 Jean-Philippe Gratton, M.Sc., Ph.D. (Sherbrooke)  
 Ryszard Grygorczyk, Ph.D. (Wrocław)  
 Deng-Fu Guo, Ph.D. (Hokkaido)  
 Zaher S. Hanna, M.Sc. (Brock), Ph.D. (Ottawa)  
 Alan Stewart Hazell, M.Sc. (London), Ph.D. (McGill)  
 Nathalie Labrecque, Ph.D. (Montréal)  
 Robert Lalonde, Ph.D. (Montréal)  
 Bouchaid Lamkhioued, M.Sc. (Rennes), Ph.D. (Inst. Pasteur de Lille)  
 Karim Maghni, Maîtrise ès sciences (Paris VII), Doctorat d'État (Montpellier), Ph.D. (Sherbrooke)  
 Jean Mathieu, M.D. (Montréal, M.Sc. (Laval)  
 Christine Maugard, M.D., Ph.D. (France)  
 Éric Milot, B.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)  
 Florina Moldovan, M.D. (Belgrade), doctorat sp. en biochimie (René Descartes – Paris V)  
 Zdenka Pausova, M.D. (J.E. Purkine)  
 Pascal Reboul, Diplôme de Docteur (Claude Bernard)  
 François Robert, B.Sc., Ph.D. (Sherbrooke)  
 Isabelle Royal, B.Sc., Ph.D. (Montréal)  
 Anand Sahai, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Manuela Santos, B.Sc. (Sofia), M.Sc. (Porto), Ph.D. (Utrecht)  
 Ginette Tardif, B.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Toronto)  
 Christelle Veyrat-Durabex, Ph.D. (France)

#### Chargés d'enseignement de clinique

André Bachand, M.D. (Montréal)  
 Patrick Bellemare, M.D. (Montréal)  
 Sandra Bernardin, M.D. (Montréal)  
 Gilles Bernier, M.D. (Montréal)  
 Jeannine Bernier-Buzzanga, M.D. (Laval)  
 Carole Bertrand, M.D. (Montréal)  
 Martin Blaquièrre, M.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)  
 Chantal Bolduc, M.D. (Montréal)  
 Lucie Boucher, M.D. (Laval)  
 Claude Bouthillier, M.D. (Montréal)  
 Héloïse Cardinal, M.D. (Sherbrooke)  
 Isabelle Chagnon, M.D. (Montréal)  
 Kateri Champagne, M.D. (Montréal)  
 Raymond Charland, M.D. (Montréal)  
 Céline Chayer, M.D. (Montréal)  
 Yves Choquet, M.D. (Montréal)  
 Sylvie Chouinard, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)  
 Christian Constance, M.D. (Montréal)  
 Paolo Costi, M.D. (Laval)  
 Jean Côté, M.D. (Sherbrooke)  
 Bernard Daigneault, M.D. (Montréal)  
 Mario Dallaire, M.D. (Sherbrooke)  
 Benoit Deligne, Docteur en médecine, chirurgie et accouchements (U. catholique de Louvain)  
 Marc-Jacques Dubois, M.D. (Montréal)  
 Barbara Duda, M.D. (Montréal)  
 Dinh Huy Duong, M.D. (Sherbrooke)  
 Annick Dupras, M.D. (Sherbrooke)  
 Denis Duranleau, M.D. (Sherbrooke)  
 Claire Faucher, M.D. (Paris VI)  
 Marc Favreau, M.D. (McGill)  
 Marc Filiatrault, M.D. (Montréal)  
 Christine Fournier, M.D. (Sherbrooke)  
 Marie-Alix Francoeur, M.D. (Lille)  
 Marc Frenette, M.D. (Montréal)  
 Dominique Friedmann, M.D. (Montréal)  
 André Gagnon, M.D. (Montréal)  
 Michel A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), M.D. (Laval)  
 Pascale Garneau, M.D. (Sherbrooke)  
 Gilles Goulet, M.D. (Sherbrooke)  
 Jean-Richard Goulet, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)  
 Pierre Grégoire, M.D. (Sherbrooke)  
 David Grunbaum, M.D. (Israël)  
 Joanne Hamel, M.D. (Laval)  
 Ziad Hassoun, M.D. (Belgique)  
 Julie Héroux, M.D. (Montréal)

Sylvie Houde, M.D. (Sherbrooke)  
 Roger Huot, M.D. (Montréal)  
 Bruno Imbeault, M.D. (Montréal)  
 Sarto Imbeault, M.D. (Montréal)  
 Géraldine Jacquelin, M.D. (Montréal)  
 Vincent Jobin, M.D. (Montréal)  
 Marcel Jodoin, M.D. (Montréal)  
 Manon Labrecque, M.D. (Montréal)  
 Jean-René Lachance, M.D. (Laval)  
 Martine Lafleur, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Alexandre Laforest-Rénald, M.D. (Laval)  
 Nadine Lahoud, M.D. (Saint-Joseph), M.B.A. (McGill)  
 Richard Lambert, M.D. (Montréal)  
 Martin Lamontagne, M.D. (Laval)  
 André Lapierre, M.D. (Montréal)  
 Jacques Lapointe, M.D. (Montréal)  
 Benoît Laramée, M.D. (Montréal)  
 Michel Laurier, M.D. (Montréal)  
 Michel (André) Laverdière, M.D. (Montréal)  
 Bernard E. Leduc, M.D. (Montréal)  
 Martin Légaré, M.D. (Laval)  
 Renée Lévesque, B.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)  
 Sophie Ligier, M.D. (McGill)  
 Michèle Mahone, M.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)  
 Bernard Malo, M.D. (Montréal)  
 Anne-Marie Mansour, M.Sc., M.D. (Montréal)  
 Isabelle Marcil, M.D. (Montréal)  
 Pierre Marsolais, M.D. (Montréal)  
 Geneviève Mathieu, M.D. (Montréal)  
 André Ménard, M.D. (Montréal)  
 Gilles Michaud, M.D. (Montréal)  
 Nicole Michon, M.D. (Montréal)  
 Francine Morin, M.D. (McGill)  
 Doan-Trang Nguyen, M.D. (Montréal)  
 Tuong-Phong Nguyen, M.D. (McGill)  
 Louise Numainville, M.D. (Montréal)  
 Michèle Ohayon, M.D. (Montréal)  
 Victor Oliel, M.D. (Sherbrooke)  
 Gilles Ouellet, M.D. (Laval)  
 François Panaccio, M.D. (Montréal)  
 Simon Parenteau, M.D. (Montréal)  
 Anne Pelletier, M.D. (Montréal)  
 Roxanne Pichette, M.D. (Montréal)  
 Marc Poliquin, M.D. (McGill)  
 Mario Costanzo Rizzi, M.D. (McGill)  
 André Roy, M.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)  
 Monique Ruel, M.D. (Montréal)  
 Sidney Sabbah, M.D. (Montréal)  
 Anne St-Pierre, M.D. (Montréal)  
 Elena Spacek, M.D. (Sherbrooke)  
 Mario Lerch Stürmer, M.D. (Brésil)  
 Jeannine Talbot, M.D. (Laval)  
 Jean-François Tremblay, M.D. (Montréal)  
 Germain Trempe, M.D. (Montréal)  
 Yves Troyanov, M.D. (Laval)  
 Ngoc-Uyen Truong, M.D. (Laval)  
 Nicole Van Rossum, M.D. (Sherbrooke)  
 Francine Veilleux, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Laval)  
 Philippe Voglimacci, M.D. (Montréal)  
 Florence Weber, M.D. (Montréal)  
 Renaud Whitton, M.D. (Laval)

#### Attachés de recherche

Luchino Cohen, Ph.D. (Paris XI)  
 Dragan Jovanovic, M.D., M.Sc. (Yougoslavie)  
 Malgorzata Labuda, Ph.D. (Pologne)  
 Isabelle Rouleau, Ph.D. (Montréal)

#### Responsables de formation clinique

Thérèse Botez-Marquard, M.Sc. (Montréal)  
 Normand Dubé, M.D. (Laval)  
 Jocelyne Matte, M.D. (Montréal)

#### Professeurs associés

Denis Banville, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)  
 Linda Beauclair, B.Sc., M.D. (Laval)

Paul Bégin, M.D. (Laval)  
 Jacques Bernier, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Sherbrooke)  
 Simone Chevalier, Ph.D. (Montréal)  
 Dario Trojan, M.D. (Connecticut), M.Sc. (McGill)  
 Luc Vachon, Ph.D. (Laval)

#### Professeurs émérites

Lucien Campeau  
 Serge Carrière  
 Alcide Chapdelaine  
 Michel Chrétien  
 Roger Gariépy  
 Jacques Genest  
 Otto Kuchel  
 André-Roch Lecours  
 Jean Mathieu  
 de Guise Vaillancourt

## Département de médecine familiale

Pavillon Roger-Gaudry  
 Bureau S-707  
 Téléphone : 514-343-6497  
 Télécopieur : 514-343-2258  
[www.medfam.umontreal.ca](http://www.medfam.umontreal.ca)

Le Département de médecine familiale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé de la population du Québec, d'abord, mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale, par ses activités cliniques, de recherche et d'enseignement dans le champ de la médecine familiale et des soins de première ligne. Le Département de médecine familiale offre un programme de résidence en médecine familiale d'une durée minimale de deux ans ainsi que des programmes de formation additionnelle d'un an dans les secteurs de la médecine d'urgence, de la gériatrie, et des soins palliatifs. Il offre aussi un programme de cinq ans en médecine d'urgence spécialisée.

En médecine, le Département de médecine familiale a développé une expertise dans les domaines de la communication médecin/patient, de l'évaluation des services de santé et de la diffusion des connaissances dans les pratiques et dans le domaine des soins aux personnes âgées.

#### Personnel enseignant

##### Directeur et professeur agrégé de clinique

François Lehmann, M.D. (McGill)

##### Professeurs titulaires

Marie-Dominique Beaulieu, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)  
 Bernard Millette, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)

##### Professeurs agrégés

Hubert Arslanian, M.D. (Montréal)  
 André Bourque, M.D. (Ottawa)  
 Marquis Fortin, M.D. (Sherbrooke)  
 Raymond Lalonde, M.D., M.A. (Montréal)  
 Paule Lebel, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Marie-Thérèse Lussier, M.D., M.Sc. (Montréal)

##### Professeurs agrégés de clinique

Fabienne Grou, M.D. (Montréal)  
 Michel Marcil, M.D. (Ottawa), M.Sc. (Montréal)  
 Nathalie Champoux, M.D. (Montréal)

##### Professeurs adjoints de clinique

Pierre Alarie, M.D. (Montréal)  
 Luce Amyot, M.D. (Montréal)  
 Louise Authier, M.D. (Montréal)  
 Christian Bourdy, M.D. (Montréal)  
 Raymond-Michel Brabant, M.D. (Montréal)  
 Suzanne Brissette, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Lise Cusson, M.D. (Montréal)  
 Michelle Dallaire, M.D. (Sherbrooke)  
 Serge Daneault, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (UQAM)  
 Raoul Daoust, M.D. (Montréal)  
 Steven Di Tommaso, M.D. (McGill)  
 Renée Dugas, M.D. (Montréal)

Eva Földes, M.D. (Simmelweis)  
 Michel Garner, M.D. (Montréal)  
 Johanne Goudreau, M.Sc., Ph.D. (Montréal)  
 François Goulet, M.D. (Montréal), M.A. (Laval)  
 Magued Ishak, M.D. (Montréal)  
 Roger Ladouceur, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Julie Lajeunesse, M.D. (Montréal)  
 Yvette Lajeunesse, M.D. (Montréal)  
 Yves Lambert, M.D. (Montréal)  
 Michel Lapierre, M.D. (Sherbrooke)  
 Suzanne Laurin, M.D. (Montréal)  
 Suzanne Leclerc, M.D. (Laval)  
 Johanne Magnan, M.D. (Montréal)  
 Robert Marchand, M.D. (Ottawa)  
 Bernard Mathieu, M.D. (Montréal)  
 Jean-François Mathieu, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Marie-Françoise Mégie, M.D. (Haïti)  
 Alain Pavilanis, M.D. (McGill)  
 Jean Pelletier, M.D. (Laval)  
 Ernest Prigent, M.D. (Montréal)  
 Michel Racine, M.D. (Laval)  
 Jean Rodrigue, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)  
 Isabel Rodrigues, M.D. (Montréal), M.P.H. (Johns Hopkins)  
 Diane Roger-Achim, M.D. (Sherbrooke)  
 Gilbert Sanche, M.D. (Montréal)  
 Benoit Trottier, M.D. (Montréal)

##### Chercheuse adjointe

Jeannie Haggerty, B.Sc. (Simon Fraser), Ph.D. (McGill)

##### Chargés d'enseignement de clinique

Alexandre Ackaoui, M.Sc.A., M.D. (Montréal)  
 François Allison, M.D. (Laval)  
 Yasmina Ammara, M.D. (Montréal)  
 Louise Aubertin, M.A. (UQAM)  
 Marie Authier, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Montréal)  
 Elizabeth Azuelos, M.D. (Montréal)  
 Johanne Bacon, B.Sc. (Montréal)  
 Réal Barrette, M.D. (Montréal)  
 Jocelyn Barriault, M.D. (Montréal)  
 Allan Barsauskas, M.D. (Ottawa)  
 Nicole Beaudry, M.D. (Montréal)  
 Caroline Bélique, M.D. (McGill)  
 Normand Béland, M.D. (Montréal)  
 Luc Belleau, M.D. (Montréal)  
 Marc Belley, M.D. (Montréal)  
 François Bertrand, M.D. (McGill)  
 Sylvain Bianki, M.D. (Montréal)  
 W.-Michel Bichai, M.D. (Montréal)  
 Nathalie Blouin, M.D. (Montréal)  
 Anne-Marie Boire-Lavigne, M.D. (Montréal)  
 Josée Boissonneault, M.D. (Montréal)  
 Pierre Boucher, M.D. (Montréal)  
 Jeanne Bouisset, M.D. (Montréal)  
 Danielle Boulay, M.D. (Montréal)  
 Marc Boulet, M.D. (Montréal)  
 Sylvie Boulianne, M.D. (Montréal)  
 Annie Bouthillier, M.D. (Montréal)  
 Michel-Claude Bracka, M.D. (Montréal)  
 Jean-Marc Chauny, M.D. (Montréal)  
 Hélène Chénard, M.D. (Montréal)  
 Martin Chénier, M.D. (Montréal)  
 François Collette, M.D. (Montréal)  
 Marie-Françoise Côté, M.Sc. (Sherbrooke)  
 Louis Coutu, M.D. (Laval)  
 Josée Couture, M.D. (Montréal)  
 Céline Crowe, M.D. (Montréal)  
 Georges Dadour, M.D. (Lyon)  
 Marie-Dominic De Broux, M.D. (Montréal)  
 Céline Delorme, M.D. (Laval)  
 Daniel Demers, M.D. (Montréal)  
 Monique Demers, M.Sc. (Montréal)  
 Pierre Desaulniers, M.D. (Laval)  
 François Desbiens, M.D. (Laval)  
 Marie Desmarais, M.D. (Montréal)



Lise Desormeaux, M.D. (Montréal)  
 Chantale Desrochers, M.D. (Montréal)  
 Line Desrosiers, M.D. (Montréal)  
 Michel Desrosiers, M.D. (Montréal)  
 Pascale Dubois, M.D. (Sherbrooke)  
 Manon Duchesne, M.D. (Montréal)  
 François Duguay, M.D. (Montréal)  
 Michèle Dupuy-Godin, M.Sc. (Montréal)  
 Patricia Ferri, M.D. (Montréal)  
 Marie-Chantal Forget, M.D. (Montréal)  
 Ginette Fortier, M.D. (Montréal)  
 Denise Fréchette, M.D. (Montréal)  
 Éric Gagnon, M.D. (Montréal)  
 Robert Gagnon, M.A. (UQAM)  
 Sophie Galarneau, M.D. (Sherbrooke)  
 Jean Gauthier, M.Sc. (Montréal)  
 Chantal Gervais, M.D. (Montréal)  
 Daniel Gervais, M.D. (Montréal)  
 Jean-François Girard, M.D. (Montréal)  
 Nathalie Girouard, M.D. (Montréal)  
 Josée Giroux, M.D. (Sherbrooke)  
 Raynald Guay, M.D. (Montréal)  
 Rafik Habib, M.D. (Montréal)  
 Daphné Handanos, M.D. (Montréal)  
 Mark Hazeltine, M.D. (Montréal)  
 Dinh Le Thao Hoang, M.D. (Sherbrooke)  
 Eveline Hudon, M.D. (Montréal)  
 Paul Jacquemin, M.D. (Université catholique de Louvain)  
 Lyne Jodoin, M.D. (Montréal)  
 Marie-Suzanne Joyal, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Elisabeth Kounde-Tognidé, Doctorat en médecine (Pierre et Marie Curie, Paris VI)  
 Daniel L'Abbé, M.D. (Montréal)  
 Paul-André Lachance, M.D. (McGill)  
 Daniel Lafond, M.D. (Montréal)  
 Dominique Lalonde, M.D. (Montréal)  
 Suzanne Lalonde, M.D. (Montréal)  
 Viateur Lalonde, M.D. (Montréal)  
 Angèle Lamarre, M.D. (Montréal)  
 Manon Lamoureux, M.D. (Montréal)  
 Lucie Laplante, M.D. (Laval)  
 Luc Lapointe, M.D. (Montréal)  
 Lyne Laurendeau, M.D. (Montréal)  
 Jean-Pierre Laurens, M.D. (Sherbrooke)  
 Pierre Lauzon, M.D. (Montréal)  
 Yannick Lavoie, M.D. (Sherbrooke)  
 Danielle Leblanc, M.D. (Laval)  
 Marie-Claude Leblanc, M.D. (Montréal)  
 Sylvie Leclerc, M.D. (Montréal)  
 Claude Leduc, M.D. (Montréal)  
 François Lemieux, M.D. (Laval)  
 Sylvie Lespérance, M.D. (Montréal)  
 Dominique Mandeville, M.D. (Montréal)  
 Bohdan Mereniuk, M.D. (Montréal)  
 Pierre Millette, M.D. (Montréal)  
 Michèle Moreau, M.D. (Montréal)  
 Claudette Moriconi, M.D. (Montréal)  
 Patricia Murphy, M.D. (Montréal)  
 Caroline Noory, M.D. (Sherbrooke)  
 Lucie Normandin, M.D. (Laval)  
 Éric Notebaert, M.D. (Montréal)  
 John O'Driscoll, M.D. (Queen's)  
 Huguette Ohayon-Gabbay, M.D. (Paris-Sud)  
 Gérard Orup, M.D. (McGill)  
 Jean Papacotsia, M.D. (Laval)  
 Manon Paquette, M.D. (Montréal)  
 Michel Paquin, M.D. (Laval)  
 Marie-France Pelland, M.D. (Montréal)  
 Lyne Picard, M.D. (Sherbrooke)  
 Claude Piette, M.D. (Montréal)  
 Dominique Pilon, M.D. (Montréal)  
 Michel Pitre, M.D. (Montréal)  
 Michel Plante, M.A., Ph.D. (UQAM)  
 Karen Quirion, M.D. (Montréal)  
 Daniel Racine, M.D. (Montréal)  
 Claude Rajotte, M.D. (Montréal)  
 Sammy-Ant. Renda, M.D. (Montréal)  
 Marie-Ève Richard, M.D. (Montréal)  
 Jean-Claude Richer, M.D. (Montréal) revient plus bas  
 Jean Rivest, M.D. (Montréal)  
 Martine Roy, M.D. (Montréal)  
 Lucie Sarrazin-Vincelette, M.D. (Montréal)  
 Claude Saucier, M.D. (Montréal)  
 Rachel Savage, M.D. (Montréal)  
 Josée Savoie, M.D. (Montréal)  
 Line Savoie, M.D. (Sherbrooke)  
 Louise Savoie, M.D. (Montréal)  
 Chérif Tadros, M.D. (Montréal)  
 Rosaria Tanferna, M.D. (Montréal)  
 Maurice Thibault, M.D. (Montréal)  
 Lynda Thibeault, M.D. (Laval)  
 Geneviève Tondreau, M.D. (Montréal)  
 Chantale Tremblay, M.D. (Laval)  
 Dominique Trempe, M.D. (Montréal)  
 Alain Vadeboncoeur, M.D. (Montréal)  
 Sylvère Vandemoortele, M.D. (Montréal)  
 Stéphane Vanier, M.D. (Montréal)

**Responsables de formation clinique**  
 Pierre Arsenault, Ph.D. (Sherbrooke), M.D. (Sherbrooke)  
 Alicia Bedkowska, M.D. (Académie de médecine de Cracovie)  
 Yvan Bernier, M.D. (Laval)  
 Sadok Besrou, Diplôme de Docteur (Lyon)  
 Jean Bougard, M.D. (Montréal)  
 Gaétan Brouillard, M.D. (Montréal)  
 Luc Carmel, M.D. (Montréal)  
 Nicolas Chan Wai Ling, M.D. (McGill)  
 Marc-André Charron, M.D. (Sherbrooke)  
 Louise Corneille, M.D. (Montréal)  
 Pierre Côté, M.D. (Laval)  
 Sylvain Couture, M.D. (Laval)  
 Jean-Luc Desmarais, M.D. (Montréal)  
 Serge Dufresne, M.Sc. (UQAM), M.D. (Montréal)  
 Daniel Émond, M.D. (Montréal)  
 Jacques Fournier, M.D. (Montréal)  
 Guy Frenette, M.D. (Laval)  
 Isabelle Gagnon, M.D. (Montréal)  
 Claire Gaudreault, M.D. (Sherbrooke)  
 Neil Gaul, M.D. (Montréal)  
 Manon Gélinas, M.D. (Montréal)  
 Andrée Gilbert, M.D. (Sherbrooke)  
 Francis Gossard, M.D., Ph.D. (Montréal)  
 Julie Grégoire, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)  
 Pierre Harnois, M.D. (Montréal)  
 Christian Hobden, M.D. (Montréal)  
 Geneviève Jacob, M.D. (McGill)  
 Emmanuelle Jourdenais, M.D. (Laval)  
 Murray Katz, M.D. (McGill)  
 Yves Lachance, M.D. (Laval)  
 NgocNga (Alexia) Lam, M.D. (Sherbrooke)  
 Isabelle Langlois, M.D. (Montréal)  
 Daniel Laurin, M.D. (Montréal)  
 Éric Laviolette, M.D. (Sherbrooke)  
 Renée-Marthe Leblanc, M.D. (Montréal)  
 Francine Léger, M.D. (Montréal)  
 Micheline Loisel, M.D. (Sherbrooke)  
 Niko Mihic, M.D. (Mexique)  
 Martine Montigny, M.D. (Louvain), M.Sc. (Montréal)  
 Daniel Murphy, M.D. (McGill)  
 Diem Hong Nguyen, M.D. (Montréal)  
 Thituong Nguyen, M.D. (Montréal)  
 Jacques Ouellet, M.D. (Montréal)  
 Claudie Paquette, M.Sc. (UQAM), M.D. (Montréal)  
 Micheline Pelletier, M.D. (Montréal)  
 Yves Piché, M.D. (Montréal)  
 Dominique Pilon, M.D. (Montréal)  
 Manon Proulx, M.D. (Montréal)  
 Josée Provencher, M.D. (Montréal)  
 Louis Prud'homme, M.D. (Montréal)  
 Marie-Claude Raymond, M.D. (Montréal)

Martine Raymond, M.D. (Montréal)  
 Christyne Ricard, M.D. (Montréal)  
 Jean-Claude Richer, M.D. (Montréal) 2<sup>e</sup> fois  
 Isabelle Savard, B.Sc. (Montréal), M.A.P. (ENAP)  
 Michael Stumpf, M.D. (Montréal)  
 Fanny Sutto, B.Sc., M.D. (Montréal)  
 Xia-Hoé Tran, M.D. (Sherbrooke)  
 Louise Trépanier, M.D. (Montréal)

#### Professeure associée

Suzanne Mongeau, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

## Département de médecine sociale et préventive

Pavillon Marguerite-d'Youville  
 Bureau 6080

Téléphone : 514-343-6139

Télécopieur : 514-343-5645

[www.mdsocp.umontreal.ca](http://www.mdsocp.umontreal.ca)

Le Département de médecine sociale et préventive a été créé en 1965. Son mandat est d'atteindre et de maintenir un niveau d'excellence en enseignement et en recherche dans les domaines de l'épidémiologie, de la biostatistique, de la santé publique, de la prévention des maladies et de la promotion de la santé. De façon plus spécifique, le Département de médecine sociale et préventive forme des professionnels de la santé publique capables de concevoir, d'élaborer et d'implanter des stratégies d'intervention visant à promouvoir la santé des populations et à prévenir les maladies et d'évaluer l'efficacité de ces interventions. Il contribue au développement des connaissances et à la formation des chercheurs sur la santé des populations, ses déterminants et sur l'efficacité des interventions. Il est impliqué dans la formation médicale afin que les étudiants en médecine soient exposés aux approches propres à la santé publique. Il maintient des liens étroits avec des milieux de pratique au Québec, au Canada et au niveau international, ce qui permet d'établir des échanges d'expertise et de ressources et de contribuer à la constitution de leadership en santé publique.

#### Personnel enseignant

##### Directrice et professeure agrégée PTG

Marie-France Raynault, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)

##### Professeurs titulaires

Jean-Marc Brodeur, D.D.S., Ph.D. (Montréal)  
 Clément Dassa, M.A. (Montréal), M.Sc. (McGill), Ph.D. (Toronto)  
 Pierre Fournier, M.D. (Nice), M.Sc. (Montréal)  
 William Donald Fraser, M.D. (Dalhousie), M.Sc. (Calgary) – appartenance secondaire  
 Lise Gauvin, Ph.D. (Montréal)  
 Lise Goulet, M.D. (Laval), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Jean Lambert, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Michigan)  
 Brigitte Maheux, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), Ph.D. (Michigan)  
 Pierre Philippe, Ph.D. (Montréal)  
 Louise Potvin, M.A. (Concordia), Ph.D. (Montréal)  
 Michèle Rivard, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Harvard)  
 Louise Séguin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Californie)  
 Jack Siemiatycki, Ph.D. (McGill)  
 Maria Victoria Zunzunegui, M.Sc., Ph.D. (California)

##### Professeurs agrégés

Christine Colin, M.D. (Nice), M.Sc. (Montréal)  
 Slim Haddad, M.D. (Tunis), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Lyon)  
 Mark Daniel, M.Sc. (Manitoba), Ph.D. (Colombie-Britannique)

##### Professeures adjointes

Debbie Ehrmann-Feldman, M.Sc., Ph.D. – appartenance secondaire  
 Katherine Frohlich, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

##### Professeurs agrégés de clinique

Julio C. Soto, M.D., M.Sc. (Cayetano Heredia), Ph.D. (Montréal)  
 Richard Lessard, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), M.A. (Michigan)

##### Professeure titulaire de clinique

Céline Mercier, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Louis-Pasteur)

#### Chercheurs titulaires

Claire Laberge-Nadeau, M.D. (Montréal et Minnesota), M.A.H. (Montréal), M.Sc. (Londres)  
 Raynald Pineault, M.D. (Laval), M.A.H. (Montréal), Ph.D. (Michigan)

#### Chercheuses agrégées

Denyse Gauthrin, M.Sc. (Londres), Ph.D. (McGill) – appartenance secondaire  
 Lise Renaud, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Montréal)

#### Professeurs adjoints de clinique

Robert Allard, M.D., M.Sc. (McGill)  
 Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal), M.Sc. (London) – appartenance secondaire  
 Angèle Bilodeau, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)  
 Paul Brassard, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)  
 Brigitte Côté, M.D., M.Sc. (Montréal), Dipl. Epid. & Biostat. (McGill)  
 Nicole Damestoy, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal)  
 Serge Daneault, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (UQAM) – appartenance secondaire  
 Véronique Déry, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)  
 Louise Fournier, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Montréal)  
 Marie-Claude Guertin, Ph.D. (Montréal)  
 Gilles Paradis, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)  
 Alain Poirier, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)  
 Selim Rashed, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal) – appartenance secondaire  
 Yves Robert, M.D. M.Sc. (Montréal)  
 Yvonne Robitaille, M.A. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Denis Roy, M.D. (Laval), M.P.H. (California), M.Sc. (McGill)  
 Louise Valiquette, M.D., M.Sc. (Montréal)

#### Chercheuses adjointes

Denise Avaré, M.A. (Ottawa), Ph.D. (Cambridge) – appartenance secondaire  
 Nicole Bernier, M.Sc. (Concordia), Ph.D. (Montréal)  
 Margaret Cargo, M.Sc. (Ontario), Ph.D. (Colombie-Britannique)  
 Isabel Fortier, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Laval)  
 Béatrice Godard, M.A. (Ottawa), Ph.D. (Montréal) – appartenance secondaire  
 Karen Leffondré, M.Sc. (Rennes), Ph.D. (Paris-Sud)

#### Chargés d'enseignement de clinique

André Allard, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Robert Bastien, M.A., Ph.D. (Montréal)  
 Alex Battaglini, M.Sc. (Montréal)  
 Nicole Beaudet, M.Sc. (Montréal)  
 Lucie Bédard, M.Sc. (San Diego), M.P.H. (California)  
 Jean Bélanger, Ph.D. (UQAM)  
 Mike Bénigéri, D.D.S. (Paris VII), M.Sc., Ph.D. (Montréal)  
 Anne Bruneau, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Robert Choinière, M.Sc. (Montréal)  
 Irma Clapperton, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)  
 Suzanne DeBlois, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)  
 Louise Denhez, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Johns Hopkins)  
 Marthe Deschênes, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)  
 Michèle Dupont, M.D., M.Sc. (Montréal), Cert. 2<sup>e</sup> cycle, santé comm. (Laval)  
 Sylvie Gravel, M.Sc. (Montréal)  
 Danielle Guay, M.Sc. (McGill)  
 Nicole Hébert-Croteau, M.D., Ph.D. (Montréal), M.Sc. (California)  
 Alejandra Irace-Cima, M.D. (Un. nationale de Cordoba), M.Sc. (Montréal)  
 Marie Julien, M.A., Ph.D. (UQAM)  
 France Labrèche, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Ginette Lafontaine, M.Sc. (Montréal)  
 Mireille Lajoie, M.D. (Sherbrooke)  
 Lise Laplante, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Marie-Josée Legault, M.D. (Montréal)  
 Paul Le Guerrier, M.D. (Montréal)  
 Carole Morrissette, M.D. (Montréal)  
 Serge Nault, M.D. (Montréal)  
 Sandra Palmieri, M.D. (Montréal)  
 Nicole Perreault, M.Sc., Ph.D. (Montréal)  
 Pierre A. Pilon, M.D. (Montréal)  
 Blandine Piquet-Gauthier, M.D. (Lyon I), M.Sc. (Montréal)  
 Léo-Roch Poirier, M.Sc. (Montréal)  
 Sylvie Provost, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Paul Rivest, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Michel Savard, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Marc Steben, M.D., D.E.S.S. (Montréal)

Michèle Tremblay, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Sylvie Venne, M.D., M.Sc. (Montréal)

#### Professeurs associés

Michel Camus, M.Sc., Ph.D. (McGill) – appartenance secondaire  
Gaston Godin, M.Sc. (Alberta), Ph.D. (Toronto)  
Ann C. Macaulay, M.D. (St-Andrew's)  
Joanne Otis, M.Sc., Ph.D. (Montréal)  
Fred Paccaud, M.D. (Lausanne)  
Marie-Élise Parent, M.Sc. (Toronto), Ph.D. (Montréal)  
Michel Rossignol, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (McGill)

#### Professeurs émérites

Georges Desrosiers  
Milos Jenicek  
Raynald Pineault

## Département de microbiologie et immunologie

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau P-615  
Téléphone : 514-343-6275  
Télécopieur : 514-343-5701  
[www.microim.umontreal.ca](http://www.microim.umontreal.ca)

Le Département offre l'ensemble de la formation en microbiologie (bactériologie, mycologie, parasitologie et virologie) et en immunologie à l'Université de Montréal. Cet enseignement théorique et pratique s'adresse aux étudiants en sciences biologiques et, plus particulièrement, à ceux qui aspirent à une carrière en microbiologie et en immunologie. Il s'adresse également, à l'intérieur de cours spécialisés, à tous les étudiants en sciences de la santé. Le corps professoral est composé, entre autres, de chercheurs fondamentalistes et de médecins cliniciens enseignants.

#### Personnel enseignant

##### Directeur et professeur titulaire

Guy Lemay, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)

##### Professeurs titulaires

Pierre Auger, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Éric Cohen, Ph.D. (Montréal)  
François Coutlée, M.D. (Montréal)  
Louis De Repentigny, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Patrick Hallenbeck, Ph.D. (Berkeley, California)  
José P.C.A. Menezes, D.M.V. (Perouse), Ph.D. (Ottawa)  
Serge Montplaisir, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Richard Morisset, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Rafick-Pierre Sekaly, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Lausanne)

##### Professeurs titulaires de clinique

François Lamothe, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Michel Laverdière, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Emil Toma, Docteur en médecine (Bucarest)  
Pierre L. Turgeon, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Jean Vincelette, M.D., M.Sc. (Montréal)

##### Chercheurs titulaires

Paul Jolicoeur, M.D., Ph.D. (Laval)  
Yves Langelier, Ph.D. (Sherbrooke)

##### Professeurs agrégés

Pierre Belhumeur, M.Sc., Ph.D. (Montréal)  
Marc Drolet, Ph.D. (Montréal)  
Jacqueline Lagacé, Ph.D. (I. Armand-Frappier)  
Michel Roger, M.D. (Montréal), Ph.D. (Montréal)  
George Szatmari, Ph.D. (McGill)  
Jacques Thibodeau, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Laval)

##### Professeurs agrégés de clinique

Paul Bayardelle, M.D. (Strasbourg)  
Claire Béliveau, M.D. (Montréal)  
Anne-Marie Bourgault, M.D. (Sherbrooke)  
Jocelyn Delorme, M.D. (Montréal)  
Christiane Gaudreau, M.D. (Montréal)

Claude Lemieux, M.D. (Montréal)  
Denis Phaneuf, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Michel Poisson, M.D. (Montréal)  
Madeleine Ravaoarino, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)  
Jean Robert, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Pierre St-Antoine, M.D. (Montréal)

##### Chercheur agrégé

Elliot Drobetsky, Ph.D. (York)

##### Professeure adjointe

France Daigle, Ph.D. (Montréal)

##### Professeurs adjoints de clinique

Guy Albert, M.D. (Montréal)  
Yves Girouard, M.D. (Montréal)  
Louise Labrecque, M.D. (Montréal), Ph.D. (London)  
Céline Laferrière, M.D. (Laval)  
Claudine Matte, Ph.D. (Laval)  
Grégoire Noël, M.D. (Mexico), M.Sc. (Montréal)  
Louise Poirier, M.D. (Montréal)  
Danielle Rouleau, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Lise-Anne St-Jean, M.D. (Montréal)  
Karl Weiss, M.D., M.Sc. (Montréal)

##### Chercheurs adjoints

Alii Ahmad, D.M.V., M.Sc. (Agriculture à Faisalabad), Ph.D. (Cornell)  
Carolina Alfieri, Ph.D. (Montréal)  
Abdellah Belmaaza, Ph.D. (Montréal)  
France Daigle, Ph.D. (Montréal) (enlever car plus haut ?)  
Hugo Soudeyns, Ph.D. (McGill)  
Cécile Tremblay, M.D. (Montréal)  
Xiao-Jian Yao, M.D. (Suzhou), Ph.D. (Montréal)

##### Chargés d'enseignement de clinique

Claude Fortin, M.D. (Montréal)  
Pierre-Jean Laflamme, M.D. (Montréal)  
Gilbert Pichette, M.D. (Montréal)  
Céline Rousseau, M.D. (Laval)  
Benoit Thivierge, M.D. (Montréal)  
Nathalie Turgeon, M.D. (Laval)  
Carlos Vega-Jacome, M.D. (U. Nationale de la Colombie), M.Sc. (Montréal)

##### Attachés de recherche

Elias El Haddad, Ph.D. (McGill)  
Dominique Gauchat-Feiss, Doctorat (Genève)

##### Professeurs associés

Roland Brousseau, Ph.D. (Massachusetts)  
Gilles Delage, M.D., M.Sc. (Montréal)  
Lyne Gagnon, Ph.D. (Sherbrooke)  
Diane Gosselin, Ph.D. (Montréal)  
Serge Guiot, Doctorat en sciences de l'environnement (Fondation universitaire Luxembourgeoise)  
Patrice Hugo, M.Sc. (UQÀM), Ph.D. (McGill)  
Richard Marchand, M.D. (Montréal)  
Bernard Massie, Ph.D. (Montréal)  
Luke Masson, B.Sc. (Waterloo), Ph.D. (McGill)  
Andrew Moulard, Ph.D. (McGill)

##### Professeurs émérites

Sorin Sonea  
Fernand Turgeon

## Département de nutrition

Pavillon Liliane-de-Stewart  
Bureau 1204  
Téléphone : 514-343-6398  
Télécopieur : 514-343-7395  
[www.mdnut.umontreal.ca](http://www.mdnut.umontreal.ca)

Le Département de nutrition est le seul au Canada qui soit relié à une Faculté de médecine, ce qui lui confère un mandat fortement axé sur la santé. Créé en 1942, sous le nom d'Institut de diététique et de nutrition, il est, depuis avril 1974, constitué en département qui a pour but de former des spécialistes de la nutrition, envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. C'est un département de

sciences de base et, de ce fait, il assume la responsabilité de l'enseignement et de la recherche en nutrition à la Faculté de médecine et à l'Université. C'est aussi une école professionnelle de diététique, et à ce titre, il dispense un programme complet de 1<sup>er</sup> cycle, un programme de maîtrise professionnelle en plus d'une maîtrise recherche, un doctorat en nutrition et des activités d'enseignement continu.

### Personnel enseignant

#### Directeur et professeur titulaire

Dominique Garrel, M.D. (Lyon)

#### Adjoint au directeur et professeur agrégé

Olivier Receveur, Ph.D. (Californie), responsable du programme d'études supérieures

#### Adjointe au directeur et professeure titulaire

Marielle Ledoux, Ph.D. (McGill), responsable du programme de 1<sup>er</sup> cycle

#### Professeurs titulaires

Hélène Delisle, Maîtrise en droit (Grenoble), M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Christine Des Rosiers, Ph.D. (Laval)

Guylaine Ferland, Ph.D. (Montréal) au 1<sup>er</sup> juin 2003

Victor Gavino, M.Sc. (Minnesota), Ph.D. (Ohio)

Parviz Ghadirian, M.Sc. (Nebraska), Ph.D. (Londres)

Michèle Houde-Nadeau, D.Sc. (Laval)

Émile Levy, Ph.D. (Jérusalem)

Éric T. Poehlman, B.Sc. (Springfield Col.), M.Sc. (Pennsylvania), Ph.D. (Laval)

Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève)

#### Professeurs agrégés

Olivier Receveur, M.Sc., Ph.D. (Californie-Berkeley)

Irène Strychar, M.Ed. (Ottawa), Ed.D. (B.C.)

#### Chercheuse agrégée

Jane Aimée Montgomery, Ph.D. (McGill)

#### Professeures adjointes

Guylaine Bouchard, Ph.D. (Montréal)

Marie Marquis, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (UQÀM)

#### Professeurs adjoints de clinique

Robert Dufour, Ph.D. (Montréal)

Rémi Rabasa-Lhoret, Ph.D. (Montpellier, France) revient 2<sup>e</sup> fois

#### Responsables de formation clinique

Christina Blais, M.Sc. (California, Davis)

Louise Deslandes, Bacc. (Sherbrooke)

Marguerite Desaulniers, M.Sc. (Laval)

Danielle Lepage, M.Sc. (Montréal)

France Nolin, M.Sc. (McGill)

Édith Painchaud, M.Sc. (Montréal)

Micheline Poliquin, M.Sc. (Montréal)

Louise St-Denis, M.Sc. (Montréal)

Annie Vallières, Bacc. (Laval)

#### Attachée de recherche

Blandine Comte

#### Professeurs associés

Béatrix Tuchweber-Farbstein, Ph.D. (Montréal)

Gérald van de Werve, Docteur en Sciences (Louvain)

#### Professeures émérites

Rachel Beaudoin

Monique Daigneault

Estelle Mongeau

promouvoir la santé des femmes par la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies reliées au système reproducteur et à la grossesse. Depuis sa création, le Département s'est particulièrement signalé par la qualité de ses programmes d'enseignement aux divers cycles, de surspécialité et de formation continue, l'innovation pédagogique et un rôle prépondérant dans le domaine de la reproduction au niveau national. Ses activités de recherche s'effectuent en collaboration avec les départements de pharmacologie, physiologie, biochimie, microbiologie et médecine sociale et préventive.

### Personnel enseignant

#### Directeur et professeur titulaire

William Fraser, M.D. (Dalhousie), M.Sc. (Calgary)

#### Professeurs titulaires

Marc Bouchard, M.D. (Montréal)

Pierre Drouin, M.D. (Ottawa)

#### Professeurs titulaires de clinique

Robert Gauthier, M.D. (Montréal)

Pierre Fugère, M.D. (Montréal)

#### Professeurs agrégés

François Maurice Audibert, M.D. (Paris)

Gilles Bleau, Ph.D. (Montréal)

Marc Boucher, M.D. (Montréal)

Bernard Lambert, M.D. (Montréal)

Line Leduc, M.D. (Montréal)

Michel Lemay, M.D. (Montréal)

Julien Lord, M.D. (Laval), M.S. (Southern California)

Diane Michèle Provencher, M.D. (Montréal)

Jean St-Louis, Ph.D. (Sherbrooke)

#### Professeurs agrégés de clinique

François Bissonnette, M.D. (Montréal)

Robert Gauthier, M.D. (Montréal) le même que plus haut ?

Pierre Guimond, M.D. (Montréal)

Julien Lord, M.D. (Laval)

André Masse, M.D. (Montréal)

Bertrand Michon, M.D. (Montréal)

#### Chercheurs agrégés

Michèle Brochu, Ph.D. (Laval)

François Dubé, Ph.D. (Montréal)

#### Professeurs adjoints

Alexandre Dumont, M.D. (Paris)

Marie-Josée Dupuis, M.D. (Montréal)

#### Professeurs adjoints de clinique

Abdoud Nicolahi Abdo, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)

Guylaine Asselin, M.D. (Montréal)

Louis Beaumont, M.D. (Montréal)

Marie-Josée Bédard, M.D. (McGill)

Joanne Benoit, M.D. (Montréal)

Jacques Bourque, M.D. (Montréal)

Christine Cadrin, M.D. (Laval)

Diane Francoeur, M.D. (Laval)

Suzy Gascon, M.D. (Montréal)

Philippe Gauthier, M.D. (Montréal)

Louis R. Granger, M.D. (Montréal)

Linda Hudon, M.D. (Montréal)

Daniel Landry, M.D. (Montréal)

Louise Lapensée, M.D. (Laval)

Marie-Claude Lemieux, M.D. (McGill)

Pierre Miron, M.D. (Sherbrooke)

Robert Pichet, M.D. (Montréal)

#### Chercheur adjoint

André Tremblay, B.Sc. (UQÀM), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Sherbrooke)

#### Chargés d'enseignement de clinique

François Beaudoin, M.D. (Montréal)

Jocelyne Desjardins, M.D. (Montréal)

Anne Di Zazzo, M.D. (Montréal)

Johanne Dubé, LL.B. (Sherbrooke), M.D. (Montréal)

Louise Duperron, M.D. (Montréal)

Yves Korcaz, Doctorat en médecine (Grenoble), M.Sc. (Montréal)

Nathalie Leroux, M.D. (Montréal)

## Département d'obstétrique-gynécologie

Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant (Sainte-Justine)

3175, ch. de la Côte-Sainte-Catherine

4<sup>e</sup> étage, bloc 8, Bureau 4827

Téléphone : 514-345-7708

Télécopieur : 514-345-4648

Le Département universitaire a été créé par une décision du conseil de l'Université de Montréal en décembre 1963 par la fusion du Département d'obstétrique avec le service de gynécologie du Département de chirurgie La mission du Département est de

Omer Poulin, B.Pharm. (Montréal), M.D. (Louvain), M.A. (UQÀM)  
 Chantal Rivard, M.D. (Montréal)  
 Robert Sabbah, M.D. (Montréal)

#### Professeure associée

Julie Lafond, B.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)

## Département d'ophtalmologie

Pavillon Roger-Gaudry  
 Bureau S-700  
 Téléphone : 514-343-7094  
 Télécopieur : 514-343-5790  
[www.ophtalmo.umontreal.ca](http://www.ophtalmo.umontreal.ca)

La mission du Département d'ophtalmologie est essentiellement une mission d'excellence en enseignement, en recherche et en distribution de soins ultrasécialisés.

Le Département offre un enseignement de la plus haute qualité. Cet enseignement s'adresse aux étudiants du programme de médecine, du programme de résidence en ophtalmologie et de celui des autres spécialités, notamment médecine familiale, neurologie, plastie. Il assure également la formation en surspécialité (*fellows*) et en études graduées et postgraduées. De plus, le Département organise diverses activités de formation continue à l'intention de son corps professoral, des médecins spécialistes, des médecins omnipraticiens et du personnel paramédical.

Le Département d'ophtalmologie favorise aussi la recherche clinique et fondamentale et stimule l'esprit de recherche chez les étudiants et les professeurs. Il exerce également un rôle important dans l'évaluation des technologies nouvelles.

Le Département entend, tout en assurant son propre rayonnement, offrir à la population des soins de la plus haute qualité.

#### Personnel enseignant

##### Directrice et professeure titulaire

Hélène Boisjoly, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Johns Hopkins University)

##### Professeur titulaire

Pierre Labelle, M.D. (Montréal)

##### Professeures agrégées

Isabelle Brunette, M.D. (Montréal)  
 Christine Corriveau, M.D. (Montréal)

##### Professeurs agrégés de clinique

Alfred Assalian, M.D. (Montréal)  
 Marie-Carole Boucher, M.D. (Montréal)  
 Roch Gagnon, M.D. (Montréal)  
 Pierre Gauvin, M.D. (Montréal)  
 Jean-Louis Jacob, M.D. (Montréal)  
 Laurent Lamer, M.D. (Montréal)  
 Mark Lesk, M.D. (McGill), M.Sc. (Weizmann Institute of Science)  
 Nicole Robillard, M.D. (Montréal)  
 Paul Thompson, M.D. (Montréal)

##### Professeurs adjoints de clinique

Maryam Aroichane, M.D. (Montréal)  
 Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M.Sc. (University College, London)  
 Pierre Brais, M.D. (Montréal)  
 Line Chevette, M.D. (Montréal)  
 François Codère, M.D. (Sherbrooke)  
 Louis A. Corriveau, M.D. (Montréal)  
 Jean André De Groot, M.D. (Montréal)  
 Jean-Paul Demers, M.D. (Montréal)  
 Jean Duperré, M.D. (Laval)  
 Éric Fortin, M.D. (Laval)  
 Patrick Hamel, M.D. (Laval)  
 Isabelle Hardy, M.D. (Montréal)  
 Pierre Laflamme, M.D. (Montréal)  
 Michel Le François, M.D. (Montréal)  
 Gilles Marcil, M.D. (Montréal)  
 Francine Mathieu-Millaire, M.D. (Montréal)  
 Jacqueline Orquin, M.D. (Paris)  
 Conrad-R. Pelletier, M.D. (Montréal)  
 Mikael Sebag, M.D. (Montréal)  
 Nancy Tucker, M.D. (Western Ontario)

#### Chercheurs adjoints

Gilbert Bernier, Ph.D. (Montréal)  
 Marie-Sylvie Roy, Ph.D. (Montréal)

#### Chargés d'enseignement de clinique

Jean Daniel Arbour, M.D. (Montréal)  
 Richard F. Bergeron, M.D. (Montréal)  
 Louise Brossard-Jaimes, M.D. (Montréal)  
 Renée Carignan, M.D. (Montréal)  
 Louise Charbonneau, M.D. (Montréal)  
 Ghassam Cordahi, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 Daniel Desjardins, M.D. (Sherbrooke)  
 Julie Falardeau, M.D. (Montréal)  
 Nicole Fallaha, M.D. (Sherbrooke)  
 Danny Gauthier, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)  
 Michel Gravel, M.D. (Montréal)  
 Brigitte Jäeger, M.D. (Justus-Liebig Universität, Giessen, Allemagne)  
 Lucie Khouri, M.D. (Montréal)  
 Salim Lahoud, M.D. (American University of Beirut)  
 Sophie Leduc, M.Sc., M.D. (Montréal)  
 Frédéric Lord, M.D. (Montréal)  
 Michèle Mabon, M.D. (Manitoba)  
 Jeannine Méchaly-Chokron, M.D. (Paris)  
 Sébastien Olivier, M.D. (Montréal)  
 Michel Podtetenov, M.D. (Montréal)  
 Michael Quigley, M.D. (Dalhousie)  
 Denis Tardif, M.D. (Laval)  
 Pierre-Marie Tassot, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 Marie-Claude Tremblay, M.D. (Montréal)  
 Jamie Wong, B.Sc. (Cambridge), M.D. (Boston)

#### Professeurs honoraires

Marcel Amyot, M.D. (Montréal)  
 Magda Barsoum-Homsy, M.B., B.Ch. (U. du Caire)  
 Jean Dumas, M.D. (Laval)  
 Michel Laflamme, M.D. (Montréal)  
 Jean Milot, M.D. (Montréal)  
 Robert Pager, M.D. (Montréal)  
 André Vachon, M.D. (Montréal)

## Département de pathologie et biologie cellulaire

Pavillon Roger-Gaudry  
 Bureau N-535  
 Téléphone : 514-343-6297  
 Télécopieur : 514-343-5755  
[www.patho.umontreal.ca](http://www.patho.umontreal.ca)

Le Département de pathologie et biologie cellulaire se caractérise par sa double vocation, à la fois clinique et fondamentale. Son corps professoral est ainsi composé de professeurs de clinique, de professeurs réguliers universitaires et de chercheurs fondamentalistes et cliniciens. L'enseignement supérieur professionnel est dispensé dans deux programmes accrédités par le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada : l'Anatomopathologie et la Neuropathologie. Cet enseignement se concentre principalement dans les centres hospitaliers universitaires (CHUM; CHUMÉ et CHA : Hôpital Maisonneuve-Rosemont).

Les programmes de formation de deuxième et troisième cycles de Pathologie et biologie cellulaires accueillent des étudiants dans cinq options : Biologie du cancer; Biologie cellulaire; Biopathologie cardiovasculaire; Cytogénétique; Système nerveux. Les activités de recherche se regroupent selon les principaux axes suivants : biologie cellulaire et moléculaire; physiopathologie cardiaque, vasculaire et sanguine; neurocytologie; neuropathologie; reproduction et SIDA. De plus, le Département accueille des étudiants de premier cycle pour des stages d'initiation à la recherche, et des chercheurs postdoctoraux canadiens et étrangers.

Enfin, le Département de pathologie et biologie cellulaire assure l'enseignement de l'anatomie macroscopique, de l'embryologie microscopique et ultrastructurale, de la biologie cellulaire et moléculaire, de la pathologie et de la cytogénétique à des étudiants en médecine et à ceux des autres programmes facultaires.

**Personnel enseignant****Directeur et professeur titulaire**

Jean-Gilles Latour, Ph.D. (Montréal)

**Professeurs titulaires**

Moïse Bendayan, Ph.D. (Montréal)  
 Pierre Chartrand, Ph.D. (Montréal)  
 Laurent Descarries, M.D. (Montréal)  
 Guy Doucet, Ph.D. (Montréal)  
 Janos G. Filep, M.D. (Hongrie)  
 Lise Giroux, M.D. (Montréal)  
 Allegría Kessous, Doctorat (Toulouse)  
 Lisa McKerracher, B.Sc. (McGill), Ph.D. (York, Ontario)  
 Ivan Robert Nabi, B.Sc. (McGill), Ph.D. (Weizmann Institute of Science)  
 Walter Schürch, M.D. (Berne), Doctorat en médecine (Zurich)

**Professeur titulaire de clinique**

Yves Robitaille, M.D. (Montréal)

**Professeurs agrégés**

Michel Desjardins, Ph.D. (Montréal)  
 Jean Déziel, M.D. (Montréal)  
 Louis Gaboury, M.D. (Montréal), Ph.D. (B.C.)  
 Dorin Lucian Ghitescu, Ph.D. (Montréal)  
 Victor Gisiger, Dipl. Fédéral de Médecine, M.D. (Lausanne)  
 Nicole Leclerc, Ph.D. (Laval)  
 Nicole Lemieux, Ph.D. (Montréal)  
 Luc Laurier Oigny, M.D., M.Sc. (McGill)  
 Jacques Paiement, Ph.D. (McGill)  
 Marc Pelletier, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Sherbrooke)  
 María Leiza Vitale, Licence et Doctorat (Buenos Aires)

**Professeurs agrégés de clinique**

Guy Allaire, M.D. (Montréal)  
 Pierre Brochu, M.D. (Montréal)  
 Jean Côté, M.D. (Montréal), D.C.P. (Londres)  
 Gilles Gariépy, M.D. (Montréal)

**Professeurs adjoints**

Roger Lippé, M.Sc. (McMaster), Ph.D. (B.C.)  
 Bich-Ngoc Nguyen, M.D. (Sherbrooke)

**Professeurs adjoints de clinique**

France Berthelet, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Danielle Bouffard, M.D. (Sherbrooke)  
 Josée Doyon, M.D. (Montréal)  
 Jean-Christophe Fournet, M.D. (Paris)  
 Isabelle Gorska-Flipot, Ph.D. (Gdansk)  
 Andrew Mitchell, M.D. (Saskatchewan)  
 Sabita Murphy, Ph.D. (Inde)

**Chercheuse adjointe**

Adriana Di Polo, B.Sc. (Universidad Central de Venezuela), Ph.D. (California)

**Chargés d'enseignement de clinique**

Yvan Boivin, M.D. (Ottawa)  
 André Bourgault, M.D. (Montréal)  
 Dorothee Dal Soglio, M.Sc., M.D. (Paris)  
 José Ferreira, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)  
 Rachid Hadjeres, M.D. (Alger)  
 Victor Kokta, M.D. (Sherbrooke)  
 Jean-Luc Laporte, Diplôme d'études approfondies (Paris VII), Diplôme d'État de docteur en médecine (Paris VI, Faculté de médecine Saint-Antoine)  
 André Lauzon, M.D. (Montréal)  
 Tack Ki Leung, M.D. (Claude Bernard), M.B.H., D.E.R.B.H. (Marseille)  
 Christian Lussier, M.D. (Montréal)  
 Caroline Meunier, M.D. (Montréal)  
 Serge Nolet, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)  
 Josée Sauriol, M.D. (Montréal)  
 Anny Sauvageau, M.D. (Montréal)

**Professeurs associés**

Carole Lavigne, M.D. (Moncton)  
 François Rousseau, M.D., M.Sc. (Laval)

**Professeurs émérites**

Pierre Bois  
 Gaétan Jasmin  
 Pierre Jean

Claude-Lise Richer  
 René Simard

**Département de pédiatrie**

Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant (Sainte-Justine)

Bureau 7956

Téléphone : 514-345-4675

Télécopieur : 514-345-4822

[www.medped.umontreal.ca](http://www.medped.umontreal.ca)

Le Département de pédiatrie s'est donné comme mission d'exercer un leadership dans les domaines reliés à la santé et au bien-être des enfants, de la période embryonnaire à la fin de l'adolescence. À cet effet, le Département s'assure que la qualité des soins offerts aux enfants soit continuellement optimisée dans ses départements hospitaliers universitaires affiliés, grâce à un corps professoral de qualité et à un encadrement approprié des stagiaires sous sa responsabilité. En créant un environnement propice à la transmission et à l'application de nouvelles connaissances selon des axes prioritaires centrés sur l'enfant, le Département veut jouer un rôle d'avant-garde en recherche. Le Département vise la meilleure qualité d'apprentissage à tous les niveaux de formation (niveau de premier cycle, résidence, stagiaires du niveau des études supérieures) et favorise le développement d'approches novatrices dans l'acquisition des connaissances. Le but ultime de cette démarche pédagogique vise l'excellence de la formation des médecins et une contribution à la formation d'autres professionnels de la santé, en relation avec le bien-être de l'enfant.

**Personnel enseignant****Directeur et professeur titulaire**

Fernando Alvarez, diplôme de Médecine (Buenos Aires)

**Professeurs titulaires**

Harry Bard, M.D. (Lausanne)  
 Sylvain Chemtob, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Jean-Claude Fouron, M.D. (Haïti)  
 Jean-Yves Frappier, M.D. (Montréal)  
 Michèle Gagnan-Brunette, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Marie Gauthier-Chouinard, M.D. (Laval)  
 Damian Labuda, Ph.D. (Adam Mickiewicz)  
 Jacques Lacroix, M.D. (Montréal)  
 Marie Lambert, M.D. (Montréal)  
 Normand Lapointe, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Grant Mitchell, M.D. (Saskatchewan)  
 Andrée-Marie Rasquin-Weber, M.D. (Louvain)  
 Pierre Robitaille, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)  
 Élisabeth Rousseau, M.D. (Strasbourg)  
 Ernest Seidman, M.D. (McGill)  
 François Teasdale, M.D. (Montréal)  
 Michel Vanasse, M.D. (Montréal)  
 Guy Van Vliet, M.D. (Bruxelles)  
 Michel Weber, M.D. (Louvain)  
 Jean Wilkins, M.D. (Montréal)

**Professeurs titulaires de clinique**

Mark Bernstein, M.D. (Yeshiva)  
 Gloria Jellu, M.D. (Paris)  
 Albert Larbrisseau, M.D. (Montréal)  
 Georges-Étienne Rivard, M.D. (Montréal)

**Professeurs agrégés**

Michèle David, M.D. (Montréal)  
 Cheri L. Deal, Ph.D. (McGill), M.D. (Montréal)  
 Jean-Guy Lapierre, M.D. (Montréal)  
 Louise Simard, Ph.D. (Toronto)  
 Daniel Sinnett, Ph.D. (Montréal)  
 Linda Spigelblatt, M.D. (McGill)  
 Robert L. Thivierge, M.D. (Laval)

**Professeurs agrégés de clinique**

Claire Allaire-Dansereau, M.D. (Sherbrooke)  
 Anne-Claude Bernard-Bonin, M.D. (Montréal)  
 Christine Boutin, M.D. (Sherbrooke)  
 Ana-Maria Carceller-Blanchard, M.D., Ph.D. (Barcelone)  
 Lionel Carmant, M.D. (Sherbrooke)

Jocelyn Demers, M.D. (Montréal)  
 Robert Dubé, M.D. (Sherbrooke)  
 Catherine Farrell, M.D. (Queen's)  
 Christophe Faure, Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris V)  
 Anne Fournier, M.D. (Montréal)  
 Pierre Gaudreault, M.D. (Laval)  
 Marc A. Girard, M.D. (Laval)  
 Nancy Haley, M.D. (McMaster)  
 Heather Hume, M.D. (Queen's)  
 Céline Huot, M.D. (McGill)  
 Marc Label, M.D. (Montréal)  
 Jean-Marie Leclerc, M.D. (Montréal)  
 Francine Lefebvre, M.D. (Montréal)  
 Danielle Marcoux, M.D. (Montréal)  
 Steven Martin, M.D. (Calgary)  
 Albert Moghrabi, M.D. (Montréal)  
 Julie Powell, M.D. (Sherbrooke)  
 François Proulx, M.D. (Montréal)  
 Robert Rosenfeld, M.D. (Genève)  
 Jacques Saintonge, M.D. (Montréal)  
 Jean Turgeon, M.D. (Montréal)  
 Nicolaas H. Van Doesburg, M.D. (Montréal)

**Chercheur agrégé**

Alexey Pshezhetsky, M.Sc., Ph.D. (Moscou)

**Professeurs adjoints de clinique**

Nathalie Alos, M.D. (Bordeaux, France)  
 Isabelle Amyot, M.D. (Montréal)  
 Benoit Bailey, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Stéphane Barrette, M.D. (Laval)  
 Sylvie Bergeron, M.D. (Sherbrooke)  
 Denis Bérubé, M.D. (McGill)  
 Jean-Luc Bigras, M.D. (Montréal)  
 Gilles Chabot, M.D. (Montréal)  
 Josette Champagne, M.D. (Sherbrooke)  
 Martin A. Champagne, M.D. (Sherbrooke)  
 Jean-François Chicoine, M.D. (Montréal)  
 Marie-José Clermont, M.D. (Montréal)  
 Dominique Cousineau, M.D. (Montréal)  
 Nagib S. Dahdah, Diplôme de docteur en médecine (St-Joseph, Beyrouth)  
 Colette Deslandres, M.D. (Montréal)  
 Anne Des Roches, M.D. (Laval)  
 Paola Diadori, M.Sc. (McGill), M.D. (Laval)  
 Martha Dirks, B.Sc. (Western Ontario), M.D. (McGill)  
 Éric Drouin, M.D. (Montréal)  
 Michel Duval, M.Sc. (René-Descartes), Diplôme d'État de docteur en médecine (Pierre et Marie Curie, Paris VI)  
 Gilles Fortin, M.D. (Montréal)  
 France Gauvin, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Louis Geoffroy, M.D. (Sherbrooke)  
 Jean Bernard Girodias, M.D. (Lyon)  
 Monique Gonthier, M.D. (Sherbrooke)  
 Serge Gouin, M.D. (McGill)  
 Denise Herzog, M.D., M.Sc. (Bâle, Suisse)  
 Sheila Jacob, M.D. (Toronto)  
 Philippe Juvet, M.D. (Paris VII)  
 Christian Lachance, M.D. (Montréal)  
 Mireille Lemay, M.D. (Ottawa)  
 Emmanuelle Lemyre, B.Sc. (Montréal), M.D. (McGill)  
 Catherine Litalien, M.D. (McGill)  
 Anne Lortie, M.D. (Montréal)  
 Jacques-Édouard Marcotte, M.D. (Laval)  
 Catherine McCuaig, M.D. (Queen's)  
 Aicha Merouani, M.D. (Alger)  
 Joachim Miro, M.D. (Montréal)  
 Uyen-Phuong Nguyen, M.D. (Sherbrooke)  
 Anne Monique Nuyt, M.D. (Montréal)  
 Philippe Ovetckine, M.Sc. (Paris VII), M.D. (Pierre-et-Marie Curie, Paris VI)  
 Marie-Noël Primeau, M.D. (Sherbrooke)  
 Selin Rashed, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)  
 Claire H. Saint-Cyr, M.D. (Laval)  
 Thérèse St-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M.Sc. (McMaster)  
 Bruce Tapiero, M.D. (Montréal)  
 Baruch Toledano, M.D. (McGill)

Marisa Tucci, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)  
 Annie Veilleux, M.D. (Laval)  
 Rochelle Winikoff, B.Sc., M.D. (McGill)

**Chercheurs adjoints**

Devendra Amre, Ph.D. (McGill)  
 Alzbeta Chorvatova, Ph.D. (Claude Bernard, Lyon I)  
 Pierre Hardy, M.D. (Laval), Ph.D. (Montréal)  
 Maja Krajinovic, M.D. (Belgrade)  
 Sophie Laberge, M.D. (Laval)  
 Jean-Claude Lavoie, Ph. D. (Montréal)  
 Jacques Michaud, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Caterina Psarropoulou, Ph.D. (Putras)  
 Andréa Richter, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)  
 Wagner Yotov, M.D. (Haut Institut de médecine de Pleven), Ph.D. (Institut de virologie de l'Académie des Sciences médicales de Moscou)

**Chargés d'enseignement de clinique**

Michael Arsenault, M.D. (Ottawa)  
 Céline Belhumeur, M.D., M.Sc. (Laval)  
 Myriam Brassard, M.D. (McGill)  
 Suzanne Brunet, M.D. (Laval)  
 Maria Buihieu, M.D. (Montréal)  
 Chantal Buteau, M.D. (Laval)  
 Benoit Carrière, M.D. (Montréal)  
 Isabelle Chevalier, M.D. (McGill)  
 Barbara Joy Cummins-McManus, M.D. (McMaster)  
 Antonio D'Angelo, M.D. (Queen's, Ontario)  
 Negib Debs, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)  
 Otilia-Maria Dobrescu, M.D. (Bucarest)  
 Julie Dubé, M.D. (Sherbrooke)  
 Marilyn Dusseault, M.D. (Lille)  
 Frédéric Faucher, M.D. (Montréal)  
 Christiane Gagnon, M.D. (Montréal)  
 Pauline Gref, M.D. (Sherbrooke)  
 Charles Hamaoui, M.D. (Montréal)  
 Afshin Hatami, M.D. (Montréal)  
 Marie Laberge-Malo, M.D. (Montréal)  
 Jean Lachapelle, M.D. (Montréal)  
 Valérie Lamarre, M.D. (McGill)  
 Tuyet-Diem Le, M.D. (Hue, Vietnam)  
 Hélène Leblond, M.D. (Laval)  
 Laurent Legault, M.D. (Montréal)  
 Nathalie Lucas, M.D. (Laval)  
 Valérie Marchand, M.D. (Sherbrooke)  
 Bich Hong Nguyen, M.D. (Montréal)  
 Dominique Panet-Raymond, B.Sc. (Queen's, Ontario), M.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)  
 Caroline Pedneault, M.D. (Sherbrooke)  
 Véronique Pelletier, M.D. (Laval)  
 Véronique Phan, M.D. (McGill)  
 Louise Piché, M.D. (McGill)  
 Monique Robert, M.D. (Sherbrooke)  
 Nicole Rouvinez-Bouali, M.D. (Lausanne, Suisse)  
 Robert Saint-Jacques, M.D. (Montréal)  
 Nora Setton-Dahan, M.D. (Montréal)  
 Sanja Stojanovic, M.D. (René Descartes, Paris V)  
 Danielle Taddeo, M.D. (Montréal)  
 Tahmouresse Toussi, M.D. (Lausanne)  
 Isabelle Verdy, M.D. (Montréal)

**Professeurs associés**

Louis Dallaire, M.D. (Laval), Ph.D. (McGill)  
 Francis H. Glorieux, M.D. (Louvain), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Michel Potier, Ph.D. (Montréal)

**Professeur accrédité**

Ibrahim Yousef, Ph.D. (Angleterre)

**Responsables de formation clinique**

Gilles Julien, M.D. (Laval)  
 Arielle Lévy, M.D. (Montréal)  
 Alain Sirard, M.D. (Montréal)

**Professeurs émérites**

Robert Collu  
 Louis Dallaire

André Davignon  
 Jacques Raymond Ducharme  
 Gloria Jeliu  
 Claude C. Roy  
 Albert Royer

## Département de pharmacologie

Pavillon Roger-Gaudry  
 Bureau S-436  
 Téléphone : 514-343-6329  
 Télécopieur : 514-343-2359  
[www.pharmaco.umontreal.ca](http://www.pharmaco.umontreal.ca)

La pharmacologie est la science qui s'occupe du devenir des médicaments dans le corps et de leurs effets sur le corps. L'objectif de la pharmacologie est d'améliorer la santé par l'utilisation de médicaments. Pour atteindre cet objectif, en tant que science de base, la pharmacologie s'occupe de la cinétique des médicaments, de la compréhension des mécanismes d'action de la réponse aux médicaments, de la relation structure – activité, et de la découverte de nouveaux médicaments ou de nouvelles cibles pour mieux traiter une maladie. En tant que science appliquée, la pharmacologie clinique s'intéresse à l'utilisation des médicaments et à l'accessibilité aux médicaments afin d'améliorer la qualité de vie de tous les patients.

Les activités de recherche du Département de pharmacologie, en tant que science de base, couvrent les axes suivants : la pharmacologie moléculaire et les voies de signalisation, la pharmacologie cardiovasculaire, la neuropharmacologie, la pharmacologie de l'appareil digestif, la pharmacologie oncologique, la pharmacologie de l'inflammation, la thérapie génique, la pharmacocinétique, le métabolisme des médicaments et la pharmacodynamie. En tant que science appliquée, par le biais de la pharmacologie clinique, le Département s'intéresse à la cinétique et dynamique des médicaments, à l'utilisation rationnelle des médicaments, à la pharmacovigilance, à la pharmacopépidémiologie et à l'évaluation économique du médicament.

Le corps professoral du Département de pharmacologie inclut 36 chercheurs et professeurs qui encadrent la formation d'une centaine d'étudiants du niveau des études supérieures. En plus du programme de formation de deuxième et de troisième cycles, le Département assure l'enseignement de la pharmacologie dans plusieurs programmes de premier cycle tels les programmes de médecine, de sciences biomédicales, de sciences infirmières, de réadaptation, de biochimie et sciences biologiques. Des conférences de pharmacologie sur une base hebdomadaire complètent cette formation.

### Personnel enseignant

#### Directeur et professeur titulaire

Patrick du Souich, M.D. (Barcelone), Ph.D. (U. Autonome, Barcelone)

#### Professeurs titulaires

René Cardinal, Ph.D. (McGill)  
 André De Léan, M.D., Ph.D. (Laval)  
 Louis Dumont, Ph.D. (Montréal)  
 Robert Élie, M.D. (Lausanne), Ph.D. (Montréal)  
 Marielle Gascon-Barré, Ph.D. (Montréal)  
 Pierre Haddad, Ph.D. (Montréal)  
 Trang Hoang, Ph.D. (Lausanne)  
 Chantal Lambert, Ph.D. (Montréal)  
 Pierre Laroche, M.D. (Laval), Ph.D. (McGill)  
 Pierre-André Lavoie, Ph.D. (McGill)  
 Sylvain Meloche, M.D., Ph.D. (Montréal)  
 Richard-L. Mompalmer, Ph.D. (Vermont)  
 Ibrahim Yousef, Ph.D. (Edinburgh)

#### Chercheurs titulaires

Yvan Guindon, Ph.D. (Montréal)  
 Mona Nemer, Ph.D. (McGill)  
 Peter-W. Schiller, Ph.D. (Zurich)

#### Professeurs agrégés

Denis DeBlois, Ph.D. (Laval)  
 Jean-François Gauchat, Ph.D. (Genève)  
 Teresa Kus, M.D., Ph.D. (McGill)  
 Vincent Pichette, M.D., Ph.D.

#### Chercheurs agrégés

Victor Plourde, M.D. (Montréal), Ph.D. (Montréal)  
 Martin G. Sirois, Ph.D. (Sherbrooke)  
 Louis-Éric Trudeau, Ph.D. (Montréal)

#### Chercheurs adjoints

Audrey Claing, Ph.D. (Sherbrooke)  
 Maja Krajcinovic, M.D. (Belgrade), Ph.D. (Belgrade)  
 Guy Rousseau, Ph.D. (Montréal)  
 Yves Théoret, Ph.D. (McGill)

#### Professeurs associés

Andrew J. Armour, M.D. (Western Ontario), Ph.D. (Illinois)  
 Gérald Batist, M.D. (McGill)  
 Pierre Beaulieu, M.D. (Bordeaux), Ph.D. (Montréal)  
 Jean Bourgoin, M.D. (Montréal)  
 Guy Massicotte, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Montréal)  
 Louis P. Perreault, M.D. (Montréal), Ph.D. (Strasbourg)  
 Jean Spénard, Ph.D. (Montréal)

#### Professeur émérite

Gabriel L. Plaa

## Département de physiologie

Pavillon Paul-G.-Desmarais  
 Bureau 2140  
 Téléphone : 514-343-6342  
 Télécopieur : 514-343-2111  
[www.physio.umontreal.ca](http://www.physio.umontreal.ca)

La physiologie a pour objet d'étudier les fonctions et les propriétés des organes et des tissus des êtres vivants. Cette discipline, très vaste, couvre la fonction et les grands systèmes physiologiques (cardiovasculaire, digestif, endocrinien, nerveux, rénal, reproducteur et respiratoire), de la molécule à l'Homme. En conséquence, elle a, comme particularité, une approche multidisciplinaire. Avec la découverte du génome, la physiologie se trouve dans une position critique et importante, effectuant le lien entre les connaissances acquises de la génomique fonctionnelle et de la protéomique, et la fonction des cellules, des organes et de l'organisme entier. De plus, la physiologie permet de faire ce lien dans le contexte des mécanismes patho-physiologiques des organes et de l'organisme entier.

La mission du Département de physiologie est de promouvoir et de soutenir ces nouveaux aspects de l'étude de la physiologie. La réalisation de cette mission comprend les 3 éléments suivants :

- L'avancement des connaissances dans les sciences physiologiques en supportant la recherche de haut niveau.
- La formation des étudiants aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles et des stagiaires postdoctoraux pour les initier à la recherche et à l'enseignement.
- L'enseignement des connaissances physiologiques aux diverses clientèles étudiantes de premier cycle afin de les préparer pour des carrières dans les sciences biologiques et de la santé.

Au niveau du premier cycle, le Département dispense l'enseignement de cette matière aux programmes d'études médicales, sciences biomédicales, physiothérapie, ergothérapie, orthophonie et audiologie, nutrition, pharmacie, médecine dentaire, optométrie, kinésiologie et génie biomédical, pour plus de 4 000 crédits-étudiants. Le Département est fortement impliqué dans le baccalauréat en sciences biomédicales sous la juridiction de la Faculté de médecine.

Le Département de physiologie joue un rôle majeur dans l'enseignement des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Il gère deux programmes d'études supérieures menant à la maîtrise et au doctorat : le programme de physiologie (avec une option en biophysique et physiologie moléculaire) et le programme de sciences neurologiques. Plus de 150 étudiants sont inscrits à ces programmes. La plupart d'entre eux reçoivent des bourses d'études d'organismes extérieurs. De plus, le Département fait la gestion du programme de génie biomédical (programme FES) et les membres de physiologie dirigent dans ce programme une trentaine d'étudiants aux cycles supérieurs.

Les membres du Département sont aussi responsables de plusieurs groupes (GRSNC; GRSNA; GÉPROM; GRTM; IRSC-sciences neurologiques, IRSC-transmission synaptique et plasticité), centres (CRSN) et réseaux de recherche (CRNSG-Biocontrôle, FRSQ-Santé Mentale et Neurosciences).

### Personnel enseignant

#### Directeur et professeur titulaire

Jean-Claude Lacaille, Ph.D. (Memorial)



**Professeurs titulaires**

Madhu Anand-Srivastava, M.Sc. (Delhi), Ph.D. (Manitoba)  
 Michel Bergeron, M.D. (Laval), M.Sc. (McGill)  
 Alfred Berteloot, Ing. (Lyon), Ph.D. (Sherbrooke)  
 Jacques Billette, M.D., Ph.D. (Montréal)  
 Vincent Castellucci, Ph.D. (Washington)  
 Réjean Couture, Ph.D. (Sherbrooke)  
 Trevor Bernard Drew, Ph.D. (Bristol)  
 Anatol G. Feldman, Ph.D., D.Sc. (Moscou)  
 Ramesh Gulrajani, Ph.D. (Syracuse)  
 John Francis Kalaska, Ph.D. (Toronto)  
 Yves Lamarre, M.D., Ph.D. (Montréal)  
 Michel Lavallée, Ph.D. (Montréal)  
 Aimé-Robert LeBlanc, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)  
 Dominic Maestracci, Ing. (Lyon), Ph.D. (Sherbrooke)  
 Christiane Malo, Ph.D. (Sherbrooke)  
 Pierre-A. Mathieu, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)  
 Fernand Roberge, Ing., M.Sc.A. (Poly, Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Serge Rossignol, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Rémy Sauvé, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (New York)  
 Jean-Louis Schwartz, IEG. (Grenoble), M.Sc.A., Ph.D. (Ottawa)  
 Allan Smith, Ph.D. (McGill)

**Chercheurs titulaires**

John S. D. Chan, Ph.D. (Manitoba)  
 Jacques de Champlain, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)

**Professeurs agrégés**

André Ferron, Ph.D. (Montréal)  
 Pierre Gauthier, Ph.D. (Montréal)  
 Jean-Pierre Gossard, M.Sc., Ph.D. (Montréal)  
 Josette Noël, Ph.D. (Montréal)  
 Lucie Parent, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)  
 Jean-Pierre Raynauld, Ph.D. (Johns Hopkins)  
 Richard Robitaille, Ph.D. (Laval)  
 Alain Vinet, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

**Chercheur agrégé**

Angelo Calderone, Ph.D. (Montréal)

**Professeurs associés**

Richard Béliveau, Ph.D. (Laval)  
 Réjean Dubuc, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)  
 Normand Leblanc, Ph.D. (Sherbrooke)  
 James Percy Lund, B.D.S. (Adelaïde), Ph.D. (Western Ontario)  
 Wayne S. Sossin, Ph.D. (Stanford)

**Personnel enseignant****Directeur et professeur adjoint de clinique**

Sylvain Palardy, M.D. (Montréal)

**Professeurs titulaires**

Arthur Amyot, M.D. (Montréal)  
 Guy Chouinard, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Pierre Lalonde, M.D. (Montréal)  
 Michel-Louis Lemay, M.D. (Rennes), Doctorat ès Lettres (Nanterre)  
 Jacques Monday, M.D. (Montréal)  
 Jacques Yves Montplaisir, M.D., Ph.D. (Montréal)  
 Philippe Robaey, M.D. (Bruxelles), D.Sc. (Paris)  
 Jean-François Saucier, M.D. (Laval), Ph.D. (Columbia)  
 David Norman Weisstub, M.A. (Toronto), J.D. (Yale Law School)

**Professeurs titulaires de clinique**

François Borgeat, M.D. (Laval), M.Sc. (McGill)  
 Jean-Charles Crombez, M.D. (Lille)

**Chercheur titulaire**

Alain Lesage, M.D. (Sherbrooke), Master of Philosophy (London)

**Professeurs agrégés**

Georges Aird, M.D. (Montréal)  
 Hugues Cormier, M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (Harvard)  
 Pierre Drapeau, M.D. (Laval)  
 Marie Dumont, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)  
 Roger Godbout, M.A. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)  
 François L'espérance, M.D. (Montréal)  
 Laurent Mottron, M.D. (Tours), Doctorat (Paris)  
 Tore André Nielsen, Ph.D. (Alberta)  
 Pierre-Paul Rompré, Ph.D. (Ottawa)  
 Manuel Serrano, M.D. (Madrid)  
 Emmanuel Stip, M.D. (Angers)  
 Ursula Streit-Forest, Ph.D. (Zurich)

**Professeurs agrégés de clinique**

Jocelyn Aubut, M.D. (Montréal)  
 Jean-Jacques Breton, M.D. (Laval)  
 Julie Bruneau, M.D. (Montréal)  
 Guy Da Silva, M.D. (Montréal)  
 Louise Demers, M.D. (Montréal)  
 Pierre Doucet, M.D. (Montréal)  
 Roger-A. Dufresne, M.D. (Montréal)  
 Jean-Guy Fontaine, M.D. (Laval)  
 Manuel Galiana, M.D. (Valencia)  
 Patricia Gareil-Blanche, M.D. (Paris)  
 Jean-Marc Guilé, Diplôme d'Université (Aix-Marseille II), Diplôme d'État de docteur en médecine (Paris-Sud, Paris XI)  
 Jean Leblanc, M.D. (Laval)  
 Jacques Mackay, M.D. (Montréal)  
 Frédéric Millaud, M.D. (Lyon)  
 Albert Plante, M.D. (Montréal)  
 Gilles C. Plante, M.D. (Ottawa)  
 Marie-Carmen Plante, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Yves Quenneville, M.D. (Laval)  
 Wilfrid Reid, M.D. (Montréal)  
 Jean-Pierre Valla, M.D. (Paris)  
 Pierre Verrier, M.D. (Sherbrooke)

**Chercheurs agrégés**

Richard Boyer, M.A. (UQAM), Ph.D. (California)  
 Kieron O'Connor, M.Phil. (Sussex), Ph.D. (London)  
 Richard Warren, B.Sc. (UQAM), Ph.D. (McGill)

**Professeurs adjoints de clinique**

Samia Attia-Galand, M.D. (Paris)  
 Nagy Charles Bedwani, M.D. (Alexandrie)  
 Odette Bernazzani, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Jacques Bernier, M.D. (Sherbrooke)  
 Christiane Bertelli, M.D. (Laval)  
 Bernard Boileau, M.D. (Ottawa)  
 Johanne Boivin, M.D. (Montréal)  
 Daniel Bordeleau, M.D. (Laval), M.A. (UQAM)  
 Lise Brochu, M.D. (Laval), D.S.A. (HEC, Montréal)  
 Louis Chaloult, M.D. (Laval)  
 Gilles Chamberland, M.D. (Montréal)

**Département de psychiatrie**

Pavillon Roger-Gaudry  
 Bureau S-750  
 Téléphone : 514-343-7755  
 Télécopieur : 514-343-5785

Le Département de psychiatrie de l'Université de Montréal regroupe un ensemble de chercheurs et cliniciens dédiés à des activités d'enseignement, de recherche et de soins globaux à la population. Nos membres travaillent dans différents centres hospitaliers d'importance, auxquels nos étudiants et résidents ont accès. Les principaux objectifs de notre Département consistent à offrir des soins de pointe à la population, à former des médecins spécialistes qui auront acquis l'ensemble des connaissances nécessaires à la pratique des soins spécialisés en psychiatrie et à sensibiliser les futurs médecins de famille à la dimension de la santé mentale dans les différentes situations cliniques qu'ils rencontreront.

Le développement de la recherche est également au centre de nos préoccupations puisqu'il nous permet de participer activement aux nouvelles découvertes réalisées dans le vaste domaine des sciences psychiques.

L'intégration de la recherche, de l'enseignement et de la clinique demeure une priorité. Le Département souhaite recruter de nouveaux chercheurs et accueillir des stagiaires de tous les milieux dans ses laboratoires. Ses professeurs exercent de nombreuses activités de rayonnement, qui se reflètent dans la production d'une multitude d'articles scientifiques, par des interventions dans les médias et des présentations lors de colloques et congrès d'importance. Le Département poursuivra son implication dans les cours de service et maintiendra sa participation active aux grandes orientations de la Faculté.

Yves Chaput, M.D. (McGill), Ph.D. (Montréal)  
 Maryse Charron, M.D. (Montréal)  
 Doris Clerc, M.D. (Sherbrooke)  
 Louis Côté, M.D. (Montréal)  
 Gérard Cournoyer, M.D. (Montréal)  
 Jocelyne Cournoyer, M.D. (Montréal)  
 Andrée Daigneault, M.D. (Sherbrooke)  
 Benoit Dassylva, M.D. (Montréal)  
 Louis Deumié, M.D. (Angers)  
 Jean-Luc Dubreucq, M.D., C.E.S. (Lille)  
 Antoine Durivage, M.D. (Montréal)  
 José Luis Fabian, M.D. (Montréal)  
 Michel Fillion, M.D. (Montréal)  
 Yvon Forget, M.D. (Montréal)  
 Renée Fugère, M.D. (Laval)  
 Jacques R. Gagnon, M.D. (Montréal)  
 Jacques Garant, M.D. (Laval)  
 Bernard Gauthier, M.D. (Montréal)  
 Jacques Gauthier, M.D. (Laval)  
 Serge Gauthier, M.D. (Montréal)  
 Gabriella Gobbi, M.D. (Université Catholique du Sacré-Cœur, Rome), Ph.D. (Cagliari, Italie)  
 Jean Goulet, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Béatrice Granger, M.D. (Montréal)  
 Gaëtan Grondin, M.D. (Laval)  
 Louise Guay, M.D. (Montréal)  
 Louis Guérette, M.D. (Laval)  
 Jean Hébert, M.D. (Montréal)  
 Marcel Hudon, M.D. (Laval)  
 Jean Imbeault, M.D. (Laval)  
 Paul-André Lafleur, M.D. (Montréal)  
 Philippe Lageix, M.D. (Paris)  
 Pierre Landry, Ph.D. (Laval), M.D. (Montréal)  
 Robert Langlois, M.D. (Montréal)  
 Odile Lapierre, M.D. (Montréal)  
 Léon-Maurice Larouche, M.D. (Laval)  
 Denis Laurendeau, M.D. (Montréal)  
 Alain Lebel, M.D. (Montréal)  
 Roger Leduc, M.D. (Laval)  
 Jacques Lesage, M.D. (Montréal)  
 Paul Lespérance, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Viviane Lew, M.D. (Montréal)  
 Olivier Lipp, M.D. (Sherbrooke)  
 Marc Lonergan, M.D. (McGill)  
 André Luyet, M.D. (Montréal)  
 Nicole Mainguy, M.D. (Laval)  
 François Maranda, M.D. (Laval)  
 Claude Marquette, M.D. (Montréal)  
 André Masse, M.D. (Montréal)  
 Javad Moamai, M.D. (Université nationale d'Iran), M.Sc. (Montréal)  
 Louis Morissette, M.D. (Laval)  
 Raymond Morissette, M.D. (Laval)  
 Jean-Pierre Mottard, M.D. (Laval)  
 Nicole Nadeau, M.D. (Laval)  
 Achille Nérée, M.D. (Haïti)  
 Luc Nicole, M.D. (Montréal)  
 Isabelle Paquette, M.D. (Montréal)  
 Gilles Pelletier, M.D. (Laval)  
 Jean-Pierre Pépin, M.D. (Montréal)  
 Georges-Franck Pinard, M.D. (Montréal)  
 Roger-Michel Poirier, M.D. (Montréal)  
 Robert Poitras, M.D. (Montréal)  
 France Proulx, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Rosita Puntì, M.D. (Sherbrooke)  
 Johanne Renaud, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Suzanne Renaud, M.D. (Laval)  
 Jean-Yves Roy, M.D. (Laval)  
 Renée Roy, M.D. (Montréal)  
 Martin Saint-André, M.D. (McGill)  
 Marc Sasseville, M.D. (Montréal)  
 Paul Sidoun, M.D. (Montpellier)  
 Hugues Simard, M.D. (Laval)  
 Héléne St-Jacques, M.D. (Montréal)  
 Geneviève Tellier, M.D. (Montréal)

Christo Todorov, M.D. (Leningrad)  
 Smadar Valérie Tourjman, M.D. (McGill)  
 Martin Tremblay, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Pierre H. Tremblay, M.D. (Laval)  
 Jean-Robert Turcotte, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Harvard)  
 Luc Turnier, M.D. (Mexico)  
 Claude Vanier, M.D. (Montréal)  
 Claude Villeneuve, M.D. (Montréal)

#### Chercheurs adjoints

Raymond Baillargeon, M.Sc. (Laval), Ph.D. (York, Ontario)  
 Lise Bergeron, Ph.D. (Montréal)  
 Bianca D'Antono, B.Sc., Ph.D. (McGill)  
 Anne Décary, B.Sc. (Concordia), Ph.D. (UQÀM)  
 Stéphane Guay, Ph.D. (Laval)  
 François Guillem, D.E.A., Doctorat – sc. cognitives (Bordeaux II)  
 Marc E. Lavoie, Ph.D. (Montréal)  
 Adrianna Mendreck, Ph.D. (Vancouver)  
 Graciela Pineyro, Docteur en médecine (Montevideo Uruguay), Ph.D. (McGill)  
 Jean-Richard Séguin, Ph.D. (McGill)  
 Ron Sullivan, B.Sc., B. Éduc. (St-François Xavier), Ph.D. (McMaster)  
 Tomaka Takeuchi, M.A. (Waseda, Japon), Ph.D. (Hiroshima)  
 Harry H. Webster, Ph.D. (McGill)

#### Chargés d'enseignement de clinique

Amal Abdel-Baki, M.D. (Laval)  
 René Ackad, M.D. (Montréal)  
 Évangilina Lila Amirali, M.D. (Grèce), M.Sc. (McGill)  
 Joanne Baillargeon, M.D. (Montréal)  
 Marie-Claire Baril, M.D. (Montréal)  
 Christiane Baur, M.D. (Sherbrooke)  
 Michèle Bélanger, M.Sc. (Sherbrooke), D.Sc. (Grenoble), M.D. (McGill)  
 Marie-Claude Bétiisle, M.D. (Montréal)  
 Lahcen Ait Bentaleb, Diplôme de docteur en médecine (Hassan 2), M.Sc. (Sherbrooke)  
 Louis Bérard, M.D. (Montréal)  
 Nicolas Bergeron, M.D. (Montréal)  
 Deborah Black, M.D., M.Sc. (McGill)  
 Anne Boudreau, M.D. (Montréal)  
 Jocelyne Brault, M.D. (Montréal)  
 Marie-Andrée Bruneau, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Georges-Étienne Cartier, M.D. (Montréal)  
 Gilles Chagnon, M.D. (Montréal)  
 Jean Cloutier, M.D. (Laval)  
 Pierre Coupal, M.D. (Montréal)  
 Alina Czarlinska, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)  
 Abdallah Dallal, M.D. (Alexandrie), M.Sc. (Montréal)  
 Pierre David, M.D. (Montréal)  
 Sylvaine De Plaen, M.D. (Montréal)  
 André Delorme, M.D. (Montréal)  
 Gilbert Desmarais, D.Ps. (Montréal)  
 Daniel Dumont, M.D. (Montréal)  
 Mutsuko Émond-Nakamura, Ph.D. (Japon)  
 Anne Émond, M.D. (Laval)  
 Gilbert Fournier, M.D. (Laval)  
 Johanne Fréchette, M.D. (Montréal)  
 Guylaine Gagné, M.D. (Laval)  
 Serge Gagné, M.D. (Montréal)  
 Stéphane Gagnier, M.D. (Montréal)  
 André Gamache, M.D. (Laval)  
 André Gamache Sr., M.D. (Laval)  
 Adrienne Gaudet, M.D. (Montréal)  
 Andrée Godin-Roux, M.D. (Montréal)  
 Michel Grégoire, M.D. (Montréal)  
 Antoine Jilwan, M.D. (Angers)  
 Claude Jolicoeur, M.D. (Laval)  
 Sylvain-Louis Lafontaine, M.D. (Montréal)  
 Marc-André Laliberté, M.D. (Laval)  
 Monique Lamarre, M.D. (Montréal)  
 Ginette Lavoie, M.D. (Montréal)  
 Denis Lazure, M.D. (Montréal)  
 Héléne Le Blanc, M.D. (Montréal)  
 Suzanne Leclair, M.D. (Sherbrooke)  
 Matthieu Lefebvre, M.D. (Montréal)  
 Louis Legault, M.D. (Montréal)

Caroline Léger, M.D. (Sherbrooke)  
 Pierre Leouffre, M.D. (Nice)  
 Suzanne Lépine, M.D. (Sherbrooke)  
 Guy Léveillé, M.D. (Laval)  
 Sylvie Lortie, M.D. (Sherbrooke)  
 Jean-Jacques Marier, M.D. (Sherbrooke)  
 Pascal Masson, M.D. (Montréal)  
 Geoffroy Melançon, M.D. (Montréal)  
 Réjean Messier, M.D. (Montréal)  
 Gérard Montagne, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Francine Morin, M.D. (Montréal), M.Sc. (Ottawa)  
 Carole Murphy, M.D. (Montréal)  
 Thanh-Lan Ngo, M.D. (Montréal)  
 Daniel Paquette, M.D. (Sherbrooke)  
 Michel Paradis, M.D. (Montréal)  
 Yvan Pelletier, M.D. (Sherbrooke)  
 Nathalie Patenaude, M.D. (Sherbrooke)  
 Clifford Perrin, M.D. (Montréal)  
 Claude Richer, M.D. (Sherbrooke)  
 Pierre Rochette, B.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)  
 Michelle Rochon, M.O.A., M.D. (Montréal)  
 Louise Rousseau, M.D. (Montréal)  
 Mario Roy, M.D. (Montréal)  
 Gabriel Safadi, M.D. (Montréal)  
 Pierre Saint-Denis, M.D. (Montréal)  
 Diane Sauriol, M.D. (Montréal)  
 José Adolfo Segura, M.D. (Chili)  
 Jacques Talbot, M.D. (Laval)  
 Julie Turcotte, M.D. (Laval)  
 Nancy Vasil, M.D. (Sherbrooke)  
 Marcel Wolfe, M.D. (Montréal)

#### Professeurs associés

Gilles Côté, Ph.D. (Montréal)  
 Nancy Frasure-Smith, Ph.D. (Johns Hopkins)  
 André Marchand, Ph.D. (UQAM)

#### Professeurs invités

Edmon Gilliéron, Docteur en médecine (Lausanne)  
 Viviane Kovess, Docteur en médecine (Faculté Hôtel-Dieu Broussais – Paris)

#### Professeur émérite

Yvon Gauthier

## Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Pavillon Roger-Gaudry  
 Bureau S-716  
 Téléphone : 514-343-5855  
 Télécopieur : 514-343-6468  
[www.radiol.umontreal.ca](http://www.radiol.umontreal.ca)

Le Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire est responsable de l'enseignement, de la recherche et du rayonnement dans les domaines de la radiologie, radio-oncologie, médecine nucléaire ainsi que des secteurs connexes.

Le Département a une implication importante, déterminante et grandissante dans la formation des futurs médecins. Il est responsable des programmes de spécialités accrédités de médecine nucléaire, neuroradiologie, radiologie diagnostique, radio-oncologie et radiopédiatrie, dans un environnement professionnel et scientifique qui vise l'excellence. Sa contribution à la formation d'étudiants à la maîtrise et au doctorat fait partie intégrante de la mission du Département.

Le Département s'implique, par divers moyens, dans le maintien de la compétence (formation continue) de ses propres membres, de médecins spécialistes, d'omnipraticiens et d'autres professionnels de la santé. Le développement de nouvelles formules pédagogiques, à tous les niveaux, alliant efficacité pédagogique et économie de moyens est mis de l'avant. Le Département favorise la recherche dans un environnement et des équipes de recherche multidisciplinaires dans les domaines d'intérêt du Département. Il privilégie une approche structurée, assortie de rigueur, de diversité de méthodes et de distance critique, dans une organisation collégiale, transparente, non discriminatoire et propice à l'interdisciplinarité, partout à l'intérieur du réseau des institutions participant à la mission du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire.

Les 160 professeurs et chercheurs du Département oeuvrent essentiellement dans le réseau d'institutions hospitalières affiliées ainsi que dans les Centres de recherche affiliés.

### Personnel enseignant

#### Directeur (intérim)

Jean-Paul Bahary, M.D. (Montréal)

#### Professeurs titulaires

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)  
 Guy Cloutier, M.Sc.A., Ph.D. (Poly, Montréal)  
 Michel Lafortune, M.D. (Montréal)  
 Louise Samson, M.D. (Sherbrooke)  
 Gilles Soulez, M.D. (Paris)

#### Professeurs titulaires de clinique

Pierre M. Bourgouin, M.D. (Montréal)  
 Raymonde Chartrand, M.D. (Montréal)  
 Josée Dubois, M.D. (Sherbrooke)  
 Denis Filiatrault, M.D. (Montréal)  
 Laurent Garel, M.D. (Paris)  
 Andrée Grignon, M.D. (Montréal)  
 Gilles Hudon, M.D. (Laval)  
 Jacques Lespérance, M.D. (Montréal)  
 Jean Lette, M.D. (McGill)  
 Jean Léveillé, M.D. (Montréal)  
 Dominique Marton, M.D. (Montréal)  
 Denise Ouimet-Oliva, M.D. (Montréal)  
 Raymond Taillefer, M.D. (Montréal)

#### Professeur agrégé

Jean-Paul Bahary, M.D. (Montréal)

#### Professeurs agrégés de clinique

André Arsenault, M.D. (Montréal)  
 Céline Bard, M.D. (Ottawa)  
 Jacques Boisvert, M.D. (Montréal)  
 Nathalie Bureau, M.D. (Montréal)  
 Étienne Cardinal, M.D. (Montréal)  
 Marie-Pierre Cordeau, M.D. (Montréal)  
 Guy Cousineau, M.D. (Montréal)  
 Jean-Claude Décarie, M.D. (Montréal)  
 Renée Déry, M.D. (Laval)  
 Louis-Jacques Dubé, M.D. (Laval)  
 Serge Éthier, M.D. (Montréal)  
 Marie-Claire Eybalin, M.D. (Montréal)  
 Robert Fillion, M.D. (Montréal)  
 Suzanne Fontaine, M.D. (Montréal)  
 Michel Gélinas, M.D. (Montréal)  
 David Gianfelice, M.D. (McGill)  
 Ronald Guérin, M.D. (Laval)  
 Raymond Lambert, M.D. (Sherbrooke)  
 François Lamoureux, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Londres)  
 Jean Laperrière, M.D. (Montréal)  
 Roger Ledoux, M.D. (Montréal)  
 Lise Lemarbré, M.D. (Montréal)  
 Raymond-Jean Lemieux, M.D. (Ottawa)  
 Luigi Lepanto, M.D. (Montréal)  
 André Lévasseur, M.D. (Laval)  
 Viviane Nicolet, M.D. (Sherbrooke)  
 Vincent Oliva, M.D. (Sherbrooke)  
 Éléonore Paquet, M.D. (Laval)  
 Daniel Picard, M.D. (Montréal), M.Sc. (Londres)  
 Michel Picard, M.D. (Montréal)  
 Odile Prossmanne, M.D. (Montréal)  
 Jean Raymond, M.D. (Montréal)  
 Pierre Robillard, M.D. (Montréal)  
 Pierre Rousseau, M.D. (Sherbrooke)  
 Daniel Roy, M.D. (Montréal)  
 Élie S. Tawil, M.D. (Alexandrie)  
 Éric Therasse, M.D. (Laval)  
 Alain Weill, Dipl. d'État de docteur en médecine (René-Descartes, Paris V)

#### Chercheurs agrégés

Mario Beauregard, Ph.D. (Montréal)  
 Yvan Boulanger, Ph.D. (Ottawa)

**Professeurs adjoints de clinique**

Benoit Aubin, M.D. (Montréal)  
 Daniel Beauchamp, M.D. (Montréal)  
 Danielle Bédard, M.D. (Laval)  
 Charles Bernard, M.D. (Montréal)  
 Marie-Josée Berthiaume, M.D. (Montréal)  
 Jocelyn Blais, M.D. (Laval)  
 Pierre André Boulianne, M.D. (Montréal)  
 France Bourdon-Conochie, M.D. (McGill)  
 Louis Carignan, M.D. (Laval)  
 Raymond Carrier, M.Sc. (Montréal)  
 Michel Cerino, M.D. (Montréal)  
 Simon Charlebois, M.D. (Montréal)  
 Carl Chartrand-Lefebvre, M.D. (Montréal)  
 Christian Cohade, M.D. (Laval)  
 Pauline Daigle, M.D. (Laval)  
 Pierre Del Vecchio, M.D. (Montréal)  
 David Donath, M.D. (McGill)  
 Michel-Pierre Dufresne, M.D. (Sherbrooke)  
 Vagharchag Ehamdjian, M.B., Ch.B. (Alexandrie)  
 Danielle Gilbert, M.D. (Sherbrooke)  
 Nicole Gougeon, M.D. (Montréal)  
 Jean Grégoire, M.D. (Montréal)  
 Jean-Pierre Guay, M.D. (Montréal)  
 Louis Laflamme, M.D. (Laval)  
 Lucie Lalonde, M.D. (Montréal)  
 Sophie Laplante, M.D. (Montréal)  
 Gilles Lavallée, M.D. (Montréal)  
 Jacques Lesage, M.D. (Laval)  
 José Lipsich, M.D. (Argentine)  
 Jean-Philippe Mercier, M.D. (Laval)  
 Francis Méthot, M.D. (Montréal)  
 Marie-Claude Miron, M.D. (Montréal)  
 Christian Morin, M.D. (Montréal)  
 Pierre Perreault, M.D. (Sherbrooke)  
 Julie Prénovault, M.D. (Manitoba)  
 Danielle Raymond, M.D. (Montréal)  
 Françoise Rypens, B.Sc., M.D. (Université libre de Bruxelles)  
 Guy Saint-Georges, M.D. (Montréal)  
 Micheline Thibodeau, M.D. (Montréal)  
 Sophie Turpin, M.D. (Montréal)

**Chercheurs adjoints**

Gilles Beaudoin, Ph.D. (Montréal)  
 Svetlana V. Kudrevich, Ph.D. (Moscou)

**Chargés d'enseignement de clinique**

Pascale Audet, M.D. (Montréal)  
 Jean-Martin Baillargeon, M.D. (Laval)  
 Gaëtan Barrette, M.D. (Montréal)  
 Sylvain Beaulieu, M.D. (Laval)  
 Nancy Béchar, M.D. (Sherbrooke)  
 Manon Bélair, M.D., M.Sc. (Montréal)  
 Réal Besner, M.Sc. (Montréal)  
 Jean-Pierre Bissonnette, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Western Ontario)  
 Noël Blais, Ph.D. (McGill)  
 Luc Boucher, M.D. (Montréal)  
 Stéphane Carignan, M.D. (Montréal)  
 Pierre Chabot, M.D. (Laval)  
 Jean-Charles Côté, Ph.D. (Montréal)  
 Iona Maria Danet, M.D. (Montréal)  
 Julie David, M.D. (Montréal)  
 Sandrine David, M. de physique (Franche-Comté)  
 Marie-Claire Descary, M.D. (Montréal)  
 Francine Dinelle, Ph.D. (Poly, Montréal)  
 Robert Doucet, M.Sc. (McGill)  
 Frédéric Dubé, M.Sc. (McGill)  
 Michel Dubé, M.D. (Montréal)  
 Évelyne Fliszar, M.D. (Montréal)  
 Bernard Fortin, M.D. (Montréal)  
 Marie-André Fortin, M.D. (Sherbrooke)  
 Alain Gauvin, M.Sc. (McGill)  
 Marc Girard, M.D. (Laval)  
 Marie-France Giroux, M.D. (Sherbrooke)  
 François Harel, M.D. (Laval)

Yannick Hervieux, M.D. (Montréal)  
 Denis Houde, M.D. (Laval)  
 Marjorie Jolicoeur, M.D. (Montréal), M.Sc. (UQÀM)  
 Viviane Khoury, M.D. (McGill)  
 David Alain Koff, M.D. (Univ. René Descartes, Paris V)  
 Chantale Lapierre, M.D. (Sherbrooke)  
 Sophie Lavertu, M.D. (Laval)  
 Pierre-David Lefebvre, M.Sc. (McGill), M.D. (Laval)  
 Céline Lemaire, M.D. (Montréal)  
 Monique Lessard, M.D. (Laval)  
 Charles Martel, M.Sc. (Sherbrooke)  
 Anne Martin, M.D. (Montréal)  
 Maryse Mondat, M.Sc. (McGill)  
 Thuy Khanh Nguyen, M.D. (McGill)  
 Thu-Van Nguyen-Huynh, M.D. (Montréal)  
 Lysanne Normandeau, B.Sc. (Montréal)  
 Robert Ouellet, M.Sc. (Laval)  
 Michel Philie, M.D. (Montréal)  
 Michel Rochon, M.D. (Montréal)  
 Isabelle Rousseau, M.D. (Montréal)  
 Isabelle Roy, M.D. (Montréal)  
 Marie-Christine Roy, M.D. (Montréal)  
 Caroline Samson, M.D. (Laval)  
 Jean-François Talbot, M.Sc. (Poly, Montréal)  
 Hugo Tremblay, M.Sc. (McGill)  
 Ba-Chinh Trinh, M.D. (Montréal)  
 Isabelle Trop, M.D. (McGill)  
 Patricia Ugolini, M.D. (Montréal)  
 Martin Veilleux, M.D. (Laval)  
 Jean-Marc Villemaire, M.D. (Montréal)  
 Wieslaw Wierzbicki, M.Sc. (Varsovie), Ph.D. (Montréal)

## Département de santé environnementale et santé au travail

Pavillon Marguerite-d'Youville  
 Bureau 4095  
 Téléphone : 514-343-6134  
 Télécopieur : 514-343-2200  
[www.mdtrav.umontreal.ca](http://www.mdtrav.umontreal.ca)

Le Département de santé environnementale et santé au travail est un regroupement de professeurs et chercheurs spécialisés dans l'étude des relations entre l'environnement général ou professionnel et la santé. Ceux-ci mettent leurs compétences en toxicologie, biologie, chimie, médecine, épidémiologie au service de la recherche et de l'enseignement en santé environnementale et en santé au travail. Par ses nombreuses publications et communications en analyse des risques toxicologiques pour la santé humaine, le Département est considéré par la communauté scientifique comme un leader international dans ce domaine.

Le Département est ancré dans le secteur des sciences de la santé publique de la Faculté de médecine. Les travaux de recherche du Département reposent sur une approche scientifique multidisciplinaire à caractère fondamental et appliqué. L'acquisition de connaissances en hygiène et en toxicologie s'effectue selon une approche expérimentale qui comprend, en particulier, l'étude de l'exposition aux agents nocifs, l'étude de leurs mécanismes d'action ainsi que la détermination de la relation exposition-réponse. L'intégration des connaissances dans des champs disciplinaires variés permet le développement de modèles mathématiques décrivant le devenir et l'interaction des contaminants avec l'organisme humain.

La principale mission poursuivie par le Département est de réaliser des recherches en santé environnementale et en santé au travail à la fine pointe des connaissances et de former de jeunes chercheurs et des intervenants compétents. Il participe aussi à la formation de premier cycle dans le domaine de la relation entre la santé et l'environnement. De cette façon, il contribue, dans une perspective de santé publique, à réduire les risques encourus par les populations humaines exposées aux agents nocifs dans leur environnement général et dans leur milieu de travail.

**Personnel enseignant**

**Directeur et professeur titulaire**  
 Michel Gérin, Ph.D. (McGill)

**Professeurs titulaires**

Gaétan Carrier, M.D. (Montréal), Ph.D. (Montréal)  
 Saroj K. Chakrabarti, Ph.D. (Calcutta)  
 Kannan Krishnan, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)  
 Claude Viau, M.Sc. (Montréal), Doctorat en sciences méd. (Louvain)  
 Joseph Zayed, M.Ed., M.Sc.A., Ph.D. (Montréal)

**Professeur agrégé**

Robert Tardif, B.Sc. (UQAM), M.Sc., Ph.D. (Montréal)

**Professeur agrégé de clinique**

Adolf Vyskocil, Ph.D. (Prague)

**Professeures adjointes de clinique**

Yvette Bonvalot, Diplôme d'études approfondies, Diplôme de doctorat (Paris VII)  
 Louise De Guire, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)  
 Monique Isler, M.D. (Montréal), D.O.H.S. (McMaster)  
 Ginette Truchon, Ph.D. (Montréal)

**Professeurs associés**

Pierre Band, M.D. (Montréal)  
 Michel Camus, Ph.D. (McGill)  
 Jan Deadman, Ph.D. (McGill)  
 Michel Mercier, Doctorat en sciences pharmaceutiques (Louvain)  
 Jean-Philippe Weber, Ph.D. (Laval)

**Professeur émérite**

Jules Brodeur

**École d'orthophonie et d'audiologie**

Pavillon Marguerite-d'Youville  
 Bureau 3026  
 Téléphone : 514-343-7645  
 Télécopieur : 514-343-2115  
[www.eoa.umontreal.ca](http://www.eoa.umontreal.ca)

L'École d'orthophonie et d'audiologie poursuit ses activités au sein du secteur des sciences de la santé en collaboration avec l'École de réadaptation et le Département de nutrition. Sa mission universitaire est double. D'abord, l'École offre une formation de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> cycles universitaires qui permet l'accès aux domaines professionnels de l'orthophonie et de l'audiologie. Ensuite, l'École joue un rôle important dans le maintien et le développement d'activités de recherche relevant du domaine des sciences de la parole, du langage et de l'audition, et du domaine des sciences de la communication humaine et de ses troubles.

L'École est le seul organisme francophone du réseau québécois pour la formation des orthophonistes et des audiologistes. Les programmes de 1<sup>er</sup> cycle (baccalauréat) accueillent 70 nouveaux étudiants par année. L'École est également l'un des plus importants lieux canadiens de formation dans ces domaines par le biais de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle (Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.), Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.), Maîtrise en sciences biomédicales (M.Sc.) et par le biais de son programme de 3<sup>e</sup> cycle (Ph.D.). L'École offre en outre des études postdoctorales. Le corps professoral regroupe 12 professeurs qui participent activement à l'enseignement professionnel, à la formation en recherche et aux activités de recherche. Ces dernières se déroulent soit au sein des équipes intramuros à l'Université, soit dans différents Centres affiliés à l'Université.

Les orthophonistes et les audiologistes sont des professionnels qui s'intéressent aux troubles de la communication humaine. Dans leurs champs d'expertise respectifs et avec les approches qui leur sont propres, les orthophonistes et les audiologistes offrent des services variés visant la prévention de l'apparition de troubles de la parole, du langage et de l'audition. Ils procèdent à l'identification précoce de ces troubles, à leur évaluation et à leur rééducation, ainsi qu'à la réadaptation des personnes qui en sont affectées. De plus, ces professionnels offrent des services de support et de consultation. L'ensemble de ces services peut s'adresser à un individu, un groupe ou une communauté.

Les audiologistes et les orthophonistes oeuvrent dans les différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux et en milieu scolaire. Ces professionnels peuvent également s'adonner à la pratique privée, exercer des fonctions administratives ou faire carrière en recherche et dans l'enseignement universitaire.

**Personnel enseignant****Directeur et professeur titulaire**

Jean-Pierre Gagné, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Washington)

**Professeurs titulaires**

Renée Béland, M.A. (Laval), D.E.A. (Grenoble), Ph.D. (Montréal)  
 Louise Getty, M.A. (Montréal)  
 Yves Joannette, Ph.D. (Montréal)  
 Guylaine Le Dorze, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)  
 Bernadette Ska, D.Ps. (Louvain)

**Professeurs agrégés**

Carolyn Cronk, M.A. (Laval), M.O.A. (Montréal)  
 Julie Fortier Blanc, M.Sc. (Syracuse), Ph.D. (McGill)  
 David McFarland, M.A. (California), Ph.D. (Purdue)  
 Nicole Normandin, M.O.A. (Montréal), Ph.D. (Virginie)  
 Michel Picard, Ph.D. (Illinois)

**Professeurs adjoints**

Claire Croteau, Ph.D. (Montréal)  
 Sylvie Hébert, Ph.D. (Montréal)  
 Benoit Jutras, Ph.D. (Montréal)  
 Tony Leroux, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Carleton)  
 Phaedra Royle, Ph.D. (Montréal)  
 Ann Sutton, M.A. (Toronto), M.Sc. (Boston), Ph.D. (McGill)  
 Natacha Trudeau, Ph.D. (Montréal)

**Responsables de formation clinique**

Guy Philippe Légaré, M.O.A. (Montréal)  
 Sylvie Martin, M.O.A. (Montréal)  
 Evelyne Perras, M.Sc. (Montréal)  
 Manon Trudel, M.Sc. (McGill)

**Professeure émérite**

Louise Coderre

**École de réadaptation**

Pavillon Marguerite-d'Youville  
 Bureau 5030  
 Téléphone : 514- 343-6416  
 Télécopieur : 514- 343-2105  
[www.readap.umontreal.ca](http://www.readap.umontreal.ca)

L'École de réadaptation fut fondée en 1954 sous le nom de « L'École de physiothérapie et de thérapie occupationnelle ». En 1971, l'École adopte son nom actuel et devient statutairement un département de la Faculté de médecine. Sa mission vise l'excellence dans la formation de professionnels en ergothérapie et en physiothérapie, la formation des futurs scientifiques oeuvrant en réadaptation et le développement de la recherche en sciences de la réadaptation.

Par des activités de recherche, des publications et des communications scientifiques, l'École de réadaptation veut répondre aux besoins croissants de la société et contribuer au développement du corpus de connaissances en réadaptation.

Sa mission d'enseignement au premier cycle vise à donner à ses étudiants, en ergothérapie et en physiothérapie, une formation qui favorise un juste équilibre et une interaction dynamique entre l'acquisition cohérente des connaissances, du savoir-faire et du savoir-être, ainsi que l'apport et l'intégration de connaissances tirées de divers champs de pratique. La formation vise aussi le développement de l'esprit d'analyse, du sens critique, de l'initiative et de la créativité.

L'ergothérapie se définit comme suit : tout acte qui a pour objet le traitement d'une personne en vue d'améliorer ou d'assurer son indépendance fonctionnelle, sur les plans physique et psychique, principalement par l'utilisation d'activités de travail, de jeu ou de la vie quotidienne; l'exercice de l'ergothérapie comprend notamment l'évaluation du potentiel fonctionnel d'une personne, l'utilisation d'activités psychodynamiques impliquant des relations thérapeutiques et la conception d'adaptations fonctionnelles.

La physiothérapie est une discipline de la santé visant la prévention, le maintien et le rétablissement fonctionnel maximum des diverses capacités de la personne compte tenu de son environnement, par l'utilisation d'exercices, par des thérapies manuelles et d'autres agents physiques, tels que l'électricité, la chaleur, l'eau, le son et le froid.

Aux cycles supérieurs, pour sa mission d'enseignement, l'École de réadaptation veut développer chez ses étudiants les aptitudes à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'initiative; elle veut leur donner une vision de la réadaptation qui soit principe de dynamisme et de progrès; elle veut les inciter à remettre en question et à renouveler les pratiques professionnelles; elle veut les rendre capables d'une critique constructive de la société et de ses institutions; enfin, elle veut donner au plus grand nom-

bre les moyens d'exercer une action qui ait une envergure à la fois nationale et internationale.

### Personnel enseignant

#### Directeur et professeur titulaire

Bertrand Arsenaault, M.Sc. (Simon Fraser), Ph.D. (Waterloo)

#### Directrice de l'enseignement clinique (ergothérapie)

Huguette Picard-Greffé, B.Sc. (Montréal)

#### Directrice de l'enseignement clinique (physiothérapie)

Chantal Besner, B.Sc., Cert. géront. (Montréal), M.A.P. (ENAP)

#### Professeurs titulaires

Daniel Bourbonnais, Ph.D. (Montréal)

C. Elaine Chapman, M.Sc. (Western Ontario), D.Sc. (Fribourg)

Élisabeth Dutil, M.Sc. (Montréal), directrice du programme d'ergothérapie

Francoise Ferland, M.Sc. (McGill)

Robert Forget, Ph.D. (Montréal), responsable du laboratoire de recherche

Christiane Gauthier-Gagnon, M.Sc. (McGill)

Denis Gravel, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval), directeur du programme de physiothérapie

Rhoda Weiss-Lambrou, M.Sc. (Boston)

#### Professeurs agrégés

Jean-Pierre Gossard, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Julie Gosselin, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Mindy Levin, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)

Sylvie Nadeau, Ph.D. (Montréal)

Jacqueline Rousseau, Ph.D. (Montréal)

Bonnie Swaine, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Micheline Saint-Jean, M.Sc. (Montréal)

Marie Vanier, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

#### Professeures adjointes

Louise Demers, Ph.D. (Montréal)

Debbie Ehrmann-Feldman, Ph.D. (McGill)

#### Professeurs adjoints de clinique

Rachel Brosseau, B.Sc., M.Sc. (Montréal)

Isabelle Coursol, B.Sc., M.Sc. (Montréal)

Johanne Filiatrault, M.Sc. (Montréal)

Pierre Fortier, B.Sc. (Laval), M.Sc. (UQAM)

Marie-Claude Grisé, B.Sc. (McGill), M.Sc. (Montréal)

Ghislaine Lavoie, M.Sc. (Montréal)

Manon Pilon, M.Sc. (Montréal)

Gisèle Talbot, M.Sc. (Montréal)

Pierre-Yves Therriault, M.Sc. (Montréal)

#### Chargés d'enseignement de clinique

Martyn Audet, B.Sc. (Montréal)

Denise Auger, B.Sc. (Montréal), B.F.A., M.A. (Concordia)

Marc Bessette, B.Sc. (Montréal)

Nathalie Brisebois, B.Sc. (McGill)

Bernardita Caceres, B.Sc. (Montréal)

Janique Coulombe, B.Sc. (Montréal)

Sylvie Coulombe, B.Sc. (Montréal)

Anie Couture, M.Sc. (Montréal)

Gérard Demarbre, B.Sc. (UQAM), B.Sc. (Montréal)

Maria De Notariis, B.Sc. (McGill)

Marie-Josée Deshaies, B.Sc. (McGill)

Susan Desroches, B.Sc. (Montréal)

Aysha Dominique, B.Sc. (Ottawa)

Jacques Gauthier, B.Sc. (Montréal)

Josée Gauthier, M.Sc. (Montréal)

Barbara Hamelin, B.Sc. (Montréal)

André Jauron, B.Sc. (Montréal)

Christiane Jolicœur, B.Sc. (Montréal)

Marie Jutras, B.Sc. (Montréal)

Lina Kachouh Baladi, B.Sc. (Montréal)

Christine Kaegi, B.Sc. (McGill)

Carolle Lavallée, B.Sc. (Montréal)

Lucie Lavallée, B.Sc. (Montréal)

Denis Lévesque, B.Sc. (Laval)

Cristina Machuca, B.Sc. (Chili)

Elisa Macri, B.Sc. (McGill)

Célyn Marchand, B.Sc. (Montréal)

Adèle Morazain-Leroux, B.Sc. (Montréal)

Rollande Moreau, B.Sc. (Montréal)

Christiane Morin, B.Sc. (Montréal)

Laurier Neault, B.Sc. (Montréal)

Jean-Jacques Pagé, B.Th. (Laval), B.Sc. (Montréal)

Maria-Grazia Paniconi, B.Sc. (McGill)

Thi Thanh Mai Pham, M.Sc. (Montréal)

Natalie Racine, B.Sc. (McGill)

Suzanne Rouleau, B.Sc. (Laval)

Diane Santerre, B.Sc. (Montréal)

Sylvie Scurti, B.Sc. (Montréal)

Lucie Tremblay, B.Sc. (Laval)

Sylvie Ward, B.Sc., Cert. gestion des services de santé (Montréal)

Louise Wolfe, B.Sc. (Montréal)

#### Professeurs associés

Céline Mercier, M.Sc. (Laval), Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Louis-Pasteur, Strasbourg)

André Plamondon, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)

Jacques Rhéaume, Ph.D. (Montréal)

#### Professeure émérite

Andrée Forget

## Centres, hôpitaux et instituts d'enseignement affiliés

### Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

3840, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec)  
H2W 1T8  
Téléphone : 514-890-8000

Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) a été officiellement créé le 1<sup>er</sup> octobre 1996. Il est né de la fusion de l'Hôpital Notre-Dame, de l'Hôpital Saint-Luc et de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Un seul conseil d'administration le régit. Son corps médical est regroupé au sein d'un seul conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et sa structure départementale est elle aussi unifiée. Parallèlement, tous les autres professionnels sont réunis au sein de deux conseils : le conseil des infirmières et infirmiers (CII) et le conseil multidisciplinaire (CM).

Le CHUM offre la gamme complète des programmes de formation médicale et l'ensemble des programmes d'enseignement dans les diverses sciences de la santé; de plus, il participe à la formation de chercheurs. Son important centre de recherche poursuit des activités de recherche clinique et de recherche fondamentale sur les sites des trois anciens hôpitaux. Le CHUM est doté d'équipement de pointe et dispose d'un programme d'évaluation et de développement des nouvelles technologies dans le domaine de la santé. Il constitue un des plus importants centres de médecine académique au Canada, tant par sa taille que par la diversité des services offerts aux différentes clientèles appelées à le fréquenter.

### Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant (Sainte-Justine)

3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Montréal (Québec)  
H3T 1C5  
Téléphone : 514-345-4931  
Télécopieur : 514-345-4808  
[www.hsj.qc.ca](http://www.hsj.qc.ca)

L'Hôpital Sainte-Justine fut fondé en 1907; il compte 635 lits. C'est un centre de référence régional et provincial qui offre aux enfants malades et aux femmes enceintes des soins ultraspécialisés. Son personnel est composé de plus de 500 médecins spécialistes et d'environ 150 résidents couvrant toutes les spécialités de la pédiatrie médicale et chirurgicale, de l'obstétrique et des spécialités de laboratoire. Il dispense l'enseignement aux étudiants de la Faculté de médecine à tous les niveaux. Il est agréé par les différents organismes pour la formation postdoctorale et offre des ressources pour la formation des autres professionnels de la santé.

L'Hôpital Sainte-Justine a un centre de recherche affilié au réseau des Centres et Instituts du F.R.S.Q. et dont l'assemblée des chercheurs compte près de 140 membres. On peut y préparer, en se conformant aux exigences de la Faculté de médecine et de la Faculté des études supérieures, un diplôme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.).

L'Hôpital a été désigné Centre hospitalier universitaire (CHU) Mère-Enfant en 1995.

**Institut de Cardiologie de Montréal**

5000, rue Bélanger Est  
Montréal (Québec)  
H1T 1C8  
Téléphone : 514- 376-3330  
Télécopieur : 514- 593-2540

L'Institut de Cardiologie de Montréal, fondé en 1954, est un centre ultrasécialisé voué avant tout aux soins tertiaires et quaternaires en cardiologie. Il compte 153 lits. L'Institut poursuit une importante mission de recherche, d'enseignement, d'évaluation et de développement de la technologie, de la prévention et de la réadaptation, de même qu'il participe à l'enseignement pré et postdoctoral. Il offre des stages de formation paramédicale dans plusieurs secteurs. Grâce à l'intégration du Centre EPIC (conditionnement physique), l'Institut de Cardiologie s'est engagé depuis 1983 dans un programme unique de médecine préventive et de réadaptation physique.

Cette institution compte 90 médecins et pharmaciens à plein temps, 100 médecins associés, 39 médecins-conseils et elle reçoit annuellement plus de 100 stagiaires (résidents et moniteurs).

Les activités de recherche y sont nombreuses; des postes de stagiaires pour moniteurs et résidents de recherche et de clinique sont disponibles dans les différentes disciplines. Le Centre compte 22 équipes de recherche clinique, 10 équipes en recherche technologique et 19 laboratoires de recherche fondamentale, tous axés sur les maladies cardiovasculaires. En se conformant aux exigences de la Faculté de médecine, de la Faculté des études supérieures et de la Faculté des sciences infirmières, on peut y préparer un diplôme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.).

Les principaux axes de recherche touchent, entre autres, les sciences fondamentales, la pharmacologie, les nouvelles techniques thérapeutiques dont certaines en collaboration avec les laboratoires d'hémodynamie et d'électrophysiologie. Mentionnons enfin le rôle central du Centre de recherche qui consiste à concevoir, à coordonner et à exécuter plusieurs projets multicentres nationaux et internationaux. Il a été désigné Institut universitaire en 1997.

**Institut universitaire de gériatrie de Montréal**

Siège social  
Pavillon Côte-des-Neiges  
4565, chemin Queen-Mary  
Montréal (Québec)  
H3W 1W5  
Téléphone : 514- 340-2800  
Télécopieur : 514- 340-2802

**Pavillon Alfred-DesRochers**

5325, avenue Victoria  
Montréal (Québec)  
H3W 2P2  
Téléphone : 514-731-3891  
Télécopieur : 514-731-2136

Le Centre hospitalier Côte-des-Neiges a été désigné Institut universitaire de gériatrie de Montréal en octobre 1997. Il s'agit d'un établissement de soins généraux et spécialisés en gériatrie et d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée. Il dispense des soins et des services axés prioritairement sur la qualité de vie des personnes âgées dans une optique de milieu de vie qui soit le plus possible adapté à leurs besoins. Les soins sont offerts sous forme de programmes : courte durée gériatrique, réadaptation fonctionnelle intensive, hôpital de jour, centre de jour, hébergement et soins de longue durée, psychogériatrie, hébergement temporaire; ils sont dispensés par des équipes interdisciplinaires et visent au maintien de l'autonomie maximale des personnes âgées.

Ce centre d'enseignement universitaire, collégial et professionnel pour l'ensemble des disciplines de la santé est également un centre de recherche interdisciplinaire de niveau international, dont les objectifs sont de promouvoir et d'effectuer des recherches dans le domaine de la gérontologie et de la gériatrie et de contribuer à la formation de chercheurs. L'évaluation des technologies de la santé, la promotion de la santé ainsi que la diffusion de l'expertise s'ajoutent à la gamme des soins et services offerts, pour faire de ce centre un lieu de référence à l'échelle provinciale et internationale dans les domaines de la gériatrie et de la gérontologie.

Les activités de l'Institut, qui dispose de 452 lits, sont réparties dans deux pavillons : le pavillon Côte-des-Neiges et le pavillon Alfred-DesRochers.

**CENTRES AFFILIÉS UNIVERSITAIRES****Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal**

5400, boulevard Gouin Ouest  
Montréal (Québec)  
H4J 1C5

Téléphone : 514- 338-2222  
Télécopieur : 514- 338-2384  
[www.crhsc.umontreal.ca/hscm/](http://www.crhsc.umontreal.ca/hscm/)

Fondé en 1898, l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal est établi sur son site actuel, dans le nord-ouest de Montréal, depuis 1926. Aujourd'hui, c'est un établissement de soins généraux, spécialisés et ultrasécialisés de 554 lits où œuvrent plus de 350 médecins et 3 800 autres professionnels de la santé, techniciens et employés généraux.

La réputation d'excellence de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal remonte aux années 1930, à l'époque où y pratiquaient les célèbres docteurs Norman Bethune, en chirurgie thoracique, et Édouard Samson, le pionnier de la reconstruction osseuse au Québec. Le centre pneumologique et orthopédique d'alors devint un hôpital général en 1954, puis un centre de soins ultraspecialisés à partir de 1971. Son affiliation à l'Université de Montréal en 1973 a consacré sa vocation de centre hospitalier d'enseignement et de recherche. Enfin, l'Institut Albert-Prévost s'est fusionné à l'Hôpital en 1974 pour en constituer le département de psychiatrie.

En plus d'offrir ses services à la population du nord-ouest de Montréal, l'Hôpital, en raison de sa vocation suprarégionale, accueille une importante clientèle en provenance de l'ouest de Laval ainsi que des régions des Laurentides, de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue. Ses médecins spécialistes agissent comme consultants auprès d'une vingtaine d'hôpitaux de ces régions en se rendant sur place ou par le biais de la télé-médecine. Il en est de même pour ses ingénieurs biomédicaux, qui conseillent plusieurs établissements en région en matière d'informatique et de technologie médicale.

Centre tertiaire de traumatologie pour l'île de Montréal et l'Ouest du Québec, l'établissement est le seul à Montréal à posséder un hélicoptère attaché à son service d'urgence et un des rares au Québec à être doté d'une chambre hyperbare pour le traitement des intoxications au monoxyde de carbone, des embolies gazeuses et des accidents de plongée sous-marine. Également centre tertiaire de cardiologie, l'Hôpital a notamment joué un rôle de pionnier en chirurgie des arythmies cardiaques. En chirurgie vasculaire, l'établissement est reconnu internationalement comme un centre de pointe en chirurgie de l'aorte et des gros vaisseaux.

L'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal a en outre maintenu sa réputation d'excellence dans les spécialités qui ont marqué ses premières années d'existence : en pneumologie, c'est l'un des deux centres d'excellence en santé respiratoire désignés par le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ); en orthopédie, l'établissement demeure un centre majeur de traitement et d'enseignement et son équipe de spécialistes offre des services complets pour adultes en chirurgie de reconstruction du rachis et des membres. L'hémato-oncologie, la médecine familiale, la médecine interne, la néphrologie, la pharmacie et la psychiatrie comptent également parmi les secteurs d'excellence de l'établissement.

En tant que centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal, l'Hôpital accueille chaque année un nombre important d'étudiants, d'externes et de résidents de la Faculté de médecine, ainsi que des étudiants des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles et des stagiaires post-doctoraux provenant d'autres facultés, départements ou écoles affiliées. Son centre de recherche, où œuvrent des équipes multidisciplinaires qui allient la recherche fondamentale et la recherche clinique, a acquis une réputation internationale notamment dans les domaines des maladies cardiovasculaires, de la génétique des maladies rénales, des maladies respiratoires, de la neurobiologie psychiatrique et des troubles du sommeil. Un axe de recherche est aussi en développement en traumatologie-orthopédie.

**Hôpital Maisonneuve-Rosemont**

5415, boulevard de l'Assomption  
Montréal (Québec)  
H1T 2M4  
Téléphone : 514-252-3400  
Télécopieur : 514-252-3589  
[www.maisonneuve-rosemont.info/](http://www.maisonneuve-rosemont.info/)

L'Hôpital Maisonneuve-Rosemont fut fondé en 1954 et participe à l'enseignement de l'Université de Montréal depuis 1955.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1972, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont forme une entité juridique résultant de la fusion de l'Hôpital Maisonneuve et de l'Hôpital Saint-Joseph-de-Rosemont. Ce centre hospitalier dispose de 800 lits dressés de courte durée et de 16 places de soins intensifs. Son personnel médical se compose de 394 médecins et dentistes dont 318 détiennent un statut de membre actif, 38 celui de membre associé et 38 celui de membre conseil. L'Hôpital offre les soins généraux, spécialisés et ultraspecialisés, de même qu'il dispense l'enseignement aux étudiants de tous les niveaux.

En 1974, une mission communautaire se greffait au mandat général de l'Hôpital par la mise en place d'un Département de santé communautaire. Pour Montréal-Centre, ce Département exerce, depuis lors, un triple mandat de prévention, de protection et de promotion de la santé de sa population. À ces fins, une équipe

multidisciplinaire y assure des fonctions d'analyse, de programmation, de coordination et d'évaluation.

Au cours de l'année 1982, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont s'est vu confier, par le ministère des Affaires sociales, le mandat de gérer le Centre d'accueil Judith-Jasmin qui compte 75 lits. De plus, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont est le seul hôpital montréalais à offrir la gamme complète des services pédiatriques en dehors de l'Hôpital Sainte-Justine et de l'Hôpital de Montréal pour enfants. D'autre part, tous les services ambulatoires de pédiatrie de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont sont dispensés dans les locaux de l'Hôpital Marie-Enfant et totalisent plus de 32 000 visites par année.

Il est agréé par l'Université de Montréal pour l'enseignement prédoctoral et postdoctoral en médecine et pour l'enseignement aux étudiants d'autres facultés (sciences infirmières, pharmacie). Il offre aussi des ressources pour la formation d'autres professionnels de la santé. D'ailleurs, l'Hôpital bénéficie depuis février 1995 du pavillon J.A. DeSève, lequel est dédié à l'enseignement.

De par sa vocation suprarégionale, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont dessert une population qui dépasse largement celle de l'Est de Montréal, comme en témoignent les services spécialisés qu'il dispense à des centres régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue, des Laurentides, de Lanaudière, de la Montérégie et de la Gaspésie. Outre sa vocation suprarégionale, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont est le seul centre agréé au Québec pour la greffe de la moelle osseuse non apparentée.

Les activités de recherche y sont nombreuses. On peut y préparer, en se conformant aux exigences de la Faculté de médecine et de la Faculté des études supérieures, un diplôme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.).

Les principaux axes de recherche sont la reproduction, l'immunologie, l'oncologie, l'ophtalmologie, la physiologie rénale et osseuse, de même que la recherche clinique. Il a été désigné centre affilié universitaire en 1997.

## CENTRES HOSPITALIERS D'ENSEIGNEMENT

### Centre hospitalier de Verdun

4000, boulevard LaSalle

Verdun (Québec)

H4G 2A3

Téléphone : 514-362-1000

Télécopieur : 514-765-7306

Le Centre hospitalier de Verdun est un hôpital général de soins spécialisés où sont également dispensés des soins ultraspécialisés dans certaines disciplines.

On y retrouve 331 lits de courte et de longue durée, répartis dans plusieurs unités de soins : médecine, chirurgie, unité coronarienne, soins intensifs, hémodialyse, gériatrie active, soins prolongés, urgence et obstétrique-gynécologie.

Le corps médical comprend 102 spécialistes et 79 généralistes. Le Centre hospitalier de Verdun est accrédité par divers organismes pour offrir la formation aux étudiants prédoctoraux et aux résidents en médecine familiale. L'hôpital participe en plus à la formation des professionnels de la santé dans plusieurs disciplines.

### Cité de la Santé de Laval

1755, boulevard René-Laënnec

Laval (Québec)

H7M 3L9

Téléphone : 450-668-1010

Télécopieur : 450-975-5545

La Cité de la Santé de Laval a été inaugurée en avril 1978. Elle dessert un bassin de plus de 400 000 personnes résidant surtout à Laval et au nord de la Rivière-des-Prairies.

L'objectif principal de la Cité de la Santé de Laval est la promotion de la santé communautaire sur le territoire. Pour atteindre cet objectif, ce centre hospitalier développe des programmes de santé axés sur l'approche globale du patient et la continuité des soins. La Cité de la Santé de Laval favorise une organisation et un mode de fonctionnement où le médecin de famille est le coordonnateur des soins au client dans les diverses unités de soins du centre hospitalier. Il dispose de 450 lits.

La Cité de la Santé de Laval est affiliée à l'Université de Montréal pour ses programmes de résidence en médecine familiale et en santé communautaire.

### Complexe hospitalier de la Sagamie

305, avenue Saint-Vallier

Saguenay (Qc) G7H 5H6

Tél : 418-541-1000

Télécopieur : 418-541-1135

Au fil des générations, le Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est doté d'un réseau complet de santé. Par sa taille et par sa mission axée sur les spécialités et les surspécialités, le Complexe hospitalier de la Sagamie est appelé à jouer un rôle de premier plan au sein de ce réseau, en partenariat avec tous les intervenants de la santé. Sa mission consiste à maintenir et à améliorer l'état de santé physique et mentale des Saguenéens et des Jeannois. Son rayonnement se fait sentir jusqu'à Chibougamau et sur la Côte-Nord.

Le CHS s'acquitte de sa mission en offrant :

des soins et des services généraux et des soins de longue durée à la population du bassin du Saguenay en continuité avec les autres établissements;

des soins et des services spécialisés et surspécialisés à l'ensemble de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

des soins de courte ou de longue durée en santé mentale à cette même population.

Le CHS compte 511 lits au permis, dont 332 en soins de courte durée physique, 93 en psychiatrie, 60 en soins de longue durée, 6 en néonatalogie et 20 en hôtellerie hospitalière. En plus, il assure l'encadrement de 58 places en ressources intermédiaires.

Affilié avec l'Université de Sherbrooke depuis 1999, le CHS a également conclu un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal en 2002. Sa mission d'enseignement médical porte en particulier sur la médecine familiale et les spécialités de base. Il participe aussi à la formation de nombreux professionnels dans des disciplines non médicales, tant au niveau universitaire qu'au niveau collégial. Le CHS est également très actif en recherche, particulièrement dans le domaine de la génomique avec le Centre de médecine génique communautaire de l'Université de Montréal.

### Hôpital Louis-H. Lafontaine

7401, rue Hochelaga

Montréal (Québec)

H1N 3M5

Téléphone : 514-251-4000

Télécopieur : 514-251-0856

[www.hlhl.qc.ca/](http://www.hlhl.qc.ca/)

L'Hôpital Louis-H. Lafontaine est un établissement offrant des soins et des services psychiatriques à une clientèle adulte. Il fut officiellement inauguré en 1873. Il constitue l'un des centres psychiatriques les plus importants au Canada.

Il compte 559 lits dont 111 de courte durée. Un plan de transformation l'amène à traiter de plus en plus sa clientèle dans la communauté. À cet effet, il a déjà développé 1 654 places d'hébergement ainsi que les services de réadaptation requis.

Au cours des dernières années, un service de cliniques extra-muros desservant environ 7 000 patients a été mis sur pied dans la communauté.

Par ses activités d'enseignement, il participe d'une façon importante à la formation prédoctorale et est agréé par les différents organismes pour la formation postdoctorale.

Son centre de recherche en santé mentale ouvre ses portes aux stagiaires dans les domaines de la psychopharmacologie, la pharmacologie clinique, la thérapie comportementale, la recherche évaluative, la psychiatrie sociale et la neuroscience fondamentale. On peut y préparer, en se conformant aux exigences de la Faculté de médecine et de la Faculté des études supérieures, un diplôme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.).

### Hôpital Rivière-des-Prairies

7070, boulevard Perras

Montréal (Québec)

H1E 1A4

Téléphone : 514-323-7260

Télécopieur : 514-323-8622

L'hôpital Rivière-des-Prairies, situé au nord-est de l'île de Montréal, succède au Mont-Providence le 15 septembre 1969. Il se définit alors comme un centre de santé mentale actif et sa mission vise spécifiquement une clientèle d'enfants et d'adolescents âgés de moins de 18 ans présentant des pathologies psychiatriques.

Au fil des ans, et tout particulièrement au cours de la dernière décennie, l'Hôpital a mis l'accent sur le développement de ressources intermédiaires à l'hospitalisation et a favorisé les activités cliniques dans la communauté. L'instauration de cliniques spécialisées et de liens de partenariat a contribué à la démarche ambulatoire. Actuellement, l'Hôpital procède au transfert progressif de sa clientèle en hébergement de longue date. Ces clients sont orientés vers des ressources du milieu répondant plus adéquatement à leurs besoins spécifiques.

L'Hôpital offre en outre des services surspécialisés de courte et de moyenne durée aux enfants, adolescents, adultes de Montréal et de l'extérieur, qui présentent des pathologies psychiatriques ou de graves problèmes adaptatifs, et qui sont atteints d'une déficience intellectuelle, d'un trouble envahissant du développement (TED) ou d'autres troubles neurodéveloppementaux graves.

### Institut de réadaptation de Montréal

6300, avenue Darlington

Montréal (Québec)

H3S 2J4

Téléphone : 514-340-2085

Télécopieur : 514-340-2091

<http://ireadapt.qc.ca/>



Fondé en 1949 par le docteur Gustave Gingras, l'Institut de réadaptation de Montréal a rapidement démontré, tant sur les plans local et national qu'international, le niveau d'excellence de ses équipes et de ses méthodes de réadaptation.

Ses 102 lits et ses services externes lui permettent d'offrir à une population régionale et suprarégionale des services spécialisés en réadaptation fonctionnelle qui s'adressent à cinq clientèles cibles : blessés médullaires, traumatisés craniocéphaliques, amputés, accidentés cérébro-vasculaires, déficients moteurs cérébraux.

L'Institut participe à l'enseignement médical prédoctoral et postdoctoral. Des étudiants de nombreuses disciplines viennent aussi y parfaire leur formation. Les notions de réadaptation globale et d'approche multidisciplinaire représentent les concepts de base de cet enseignement.

Depuis sa fondation, l'Institut s'est intéressé à la recherche. Déjà, dans ce domaine, de nombreuses techniques ont été développées, perfectionnées ou améliorées. Le centre de recherche de l'Institut vise à articuler les interactions de la clinique et de la recherche, dans une optique d'amélioration constante des services aux bénéficiaires.

On peut y préparer, en se conformant aux exigences de la Faculté de médecine et de la Faculté des études supérieures, un diplôme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.).

### Institut Philippe Pinel de Montréal

10905, boulevard Henri-Bourassa Est

Montréal (Québec)

H1C 1H1

Téléphone : 514-648-8461

Télécopieur : 514-494-4406

[www.pinel.qc.ca/](http://www.pinel.qc.ca/)

L'Institut Philippe Pinel de Montréal est un hôpital psychiatrique, suprarégional, universitaire et spécialisé en psychiatrie légale. Les soins et services dispensés sont de niveau tertiaire et de courte durée. Affilié principalement à l'Université de Montréal, l'Institut est aussi affilié à des cégeps et à d'autres universités québécoises, canadiennes, américaines et européennes : son champ d'action et son rayonnement ont une envergure internationale. Il dispose de 279 lits.

L'Institut Philippe Pinel de Montréal remplit une mission s'inscrivant sur quatre axes :

- l'évaluation de l'état mental et de la dangerosité de la personne; les soins et le traitement qui lui sont requis;
- l'enseignement à des résidents en psychiatrie et à des étudiants de domaines en lien avec sa mission de même qu'à des professionnels de la santé mentale déjà sur le marché du travail;
- la recherche sur les aspects biologiques, sociologiques et psychologiques du phénomène de la violence et de la dangerosité de même que la recherche évaluative de l'efficacité et de l'efficacé des programmes de traitement;
- la prévention par l'application de programmes spécifiques en interne et en externe, par le partage de son expertise avec l'ensemble du réseau sociosanitaire et par l'intermédiaire de sa Fondation Docteur Philippe Pinel. Une des préoccupations premières de cette fondation est de travailler auprès d'organismes, auprès des jeunes, des moins jeunes et de leur entourage, pour les sensibiliser au phénomène de la violence et à ses répercussions.

L'Institut dispense des soins et des services à une clientèle qui provient de toutes les régions du Québec, d'institutions pénales ou d'autres établissements du réseau qui sont aux prises avec des patients qu'il leur est difficile, voire impossible, de traiter. Autant féminine que masculine, cette clientèle compte aussi des adolescents.

La préoccupation de l'Institut quant à l'amélioration continue de la qualité et de l'analyse des résultats fait en sorte que les processus de soins et de traitement sont sans cesse adaptés. De même, les composantes des traitements font l'objet d'ajustements, lorsque requis, pour le plus grand bien du patient qui est au cœur de la mission de l'Institut.

### CENTRE DE RECHERCHE AFFILIÉ

#### Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)

110, avenue des Pins Ouest

Montréal (Québec)

H2W 1R7

Téléphone : 514-987-5500

L'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) fut fondé en 1967. L'IRCM est un établissement juridiquement autonome, affilié à l'Université de Montréal et associé au CHUM, qui est voué à la recherche biomédicale, à la formation de chercheurs et au traitement des maladies.

L'IRCM regroupe près de 450 personnes oeuvrant dans 27 laboratoires de recherches fondamentales et cliniques; il fut le premier institut au Canada à se doter d'un centre de bioéthique qui s'intéresse aux aspects sociaux, médicaux et légaux soulevés par la pratique de la médecine moderne.

L'IRCM regroupe des chercheurs oeuvrant dans diverses disciplines, des plus fondamentales comme la chimie médicinale et la biologie du développement, aux plus appliquées comme le génie biomédical et la recherche clinique. Les thèmes de recherche portent sur divers aspects du cancer (cancer du sein, leucémie, évolution des métastases, thérapie génique), sur les maladies cardiovasculaires (hypertension artérielle, thrombose, hypertrophie cardiaque, hyperplasie vasculaire, hypercholestérolémie familiale), sur l'immunologie et les maladies infectieuses (sida, rejet de greffe, hématologie et réponse inflammatoire), sur la neurobiologie (douleur, mémoire, maladies neurodégénératives) et sur les problèmes éthiques qui en découlent (soins palliatifs, cancer, sida, confidentialité et sécurité des échanges de données par l'autoroute de l'information).

De plus, l'IRCM est reconnu pour son service de consultations externes. Les cliniciens y oeuvrant reçoivent chaque année 16 000 visites de patients qui sont dirigés vers l'Institut par leur médecin traitant. Ces patients sont suivis principalement pour des problèmes d'hypertension artérielle, de diabète, de dyslipidémies ainsi que pour des maladies cardiaques. Plusieurs patients participent également, sur une base volontaire, à des protocoles d'études métaboliques et pharmacologiques.

L'entente de collaboration entre l'IRCM et l'Institut Pasteur de Paris donne lieu à des échanges scientifiques et à l'organisation de colloques conjoints, alternativement à Montréal et à Paris.

L'IRCM accueille chaque année près d'une centaine d'étudiants à la maîtrise et au doctorat, ainsi qu'une quarantaine de stagiaires postdoctoraux, qui s'orientent vers des carrières en médecine ou en sciences biomédicales et en sciences de la santé.

Programme 1-450-4-0

Version 06

Année préparatoire au programme M.D.

J

### Structure du programme

L'année préparatoire au programme M.D. comprend 40 crédits dont 37 crédits obligatoires et 3 crédits à option. Cette année correspond aux blocs 70 A et 70 B.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

Bloc 70 A		obligatoire			37 cr.
MMD 1007	3 H 1 j			Biostatistique	
MMD 1009	2 A 1 j			Biologie cellulaire et tissulaire	
MMD 1010	3 A 1 j			Microbiologie et virologie	
MMD 1015	1 H 1 j			Immersion clinique	
MMD 1016	2 A 1 j			Introduction à l'anatomie clinique 1	
MMD 1017	2 H 1 j			Introduction à l'anatomie clinique 2	
MMD 1019	3 H 1 j			Nutrition et métabolisme	
MMD 1021	3 H 1 j			Physiologie générale	
MMD 1022	2 H 1 j			Génétique médicale	
MMD 1023	1 A 1 j			Embryologie humaine	
MMD 1024	4 A 1 j			Biologie moléculaire de la cellule	
MMD 1025	2 H 1 j			Pharmacologie médicale	
PHI 1968	3 A 1 j			Notions fondamentales d'éthique	
PSY 1968	3 A 1 j			Psychologie et comportement humain	
SOL 1968	3 H 1 j			Initiation à la sociologie	

Bloc 70 B		option		minimum 3 cr., maximum 3 cr.
ANG 1969	3 AHE 1 js			Lecture de l'anglais 1
ANT 1900	3 AHE 1 js			Introduction à l'anthropologie
COM 1200	3 A 1 j			Introduction aux médias
CRI 3341	3 AHE 1 j			Drogues et criminalité
DRT 1002S	3 AHE 1 j			Introduction au droit
DRT 1810S	3 H 1 j			Droit pour professionnels de la santé
IFT 1800	3 AHE 1 js			Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js			Initiation : programmation C
IFT 1990	3 AH 1 js			Informatique pour sciences sociales
MMD 1081	3 AH 1 j			Sciences de l'information en santé
MMD 1083	3 AHE 1 j			Intervention psychosociale clinique
MMD 1086	3 AHE 1 j			Santé internationale
MMD 1088A	3 AHE 1 j			Travaux de recherche individuels 1
MMD 1091	3 AHE 1 j			Initiation à la recherche
MMD 1092A	3 A 1 j			Introduction à la toxicologie
PHI 1130	3 H 1 j			Philosophie des sciences
PSY 1958	3 AH 1 j			Psychologie sociale

Programme 1-450-1-0 Version 18

**Doctorat en médecine (M.D.) J****Structure du programme**

La première et la deuxième années totalisent un minimum de 79 crédits dont 74 crédits obligatoires, 0 à 7 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix soumis à l'approbation du responsable du programme. La troisième et la quatrième années totalisent 69 crédits de stages obligatoires, 3 crédits de cours obligatoire et 16 crédits de stages à option.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3e ou la 4e année, à l'exception des stages de médecine, de chirurgie et d'anesthésiologie, qui doivent être effectués en 3e année, et à l'exception des stages de médecine d'urgence et de santé communautaire, qui doivent être effectués durant la 4e année. Les stages de soins ambulatoires, de radiologie et d'ophtalmologie sont concomitants, tout comme les stages de chirurgie et d'anesthésiologie. En 3e et 4e année, l'étudiant doit choisir quatre stages à option parmi lesquels au moins un doit être dans une discipline chirurgicale. Tous les cours et stage à option sont évalués par la mention " succès " ou " échec ".

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01***Bloc 01 A obligatoire 36 cr.*

MMD 1127	1 A 1 j	Introduction aux études médicales
MMD 1128	3 A 1 j	Croissance-développement- vieillissement
MMD 1129	5 A 1 j	Pathologie et immunologie générales
MMD 1130	2 A 1 j	Micro-organismes pathogènes et infection
MMD 1131	2 H 1 j	Sciences hématologiques
MMD 1132	6 H 1 j	Exploration du système nerveux
MMD 1133	3 H 1 j	Sciences psychiques
MMD 1134	5 H 1 j	Appareil locomoteur
MMD 1136	1 AH 1 j	Histoire de la médecine
MMD 1137	1 AH 1 j	Épidémiologie
MMD 1138	3 A 1 j	Introduction à la médecine clinique 1
MMD 1139	4 H 1 j	Introduction à la médecine clinique 2

*Bloc 01 B obligatoire 38 cr.*

MMD 2127	4 A 1 j	Initiation à la démarche clinique 1
MMD 2128	4 AHE 1 j	Initiation à la démarche clinique 2
MMD 2129	5 A 1 j	Coeur et circulation
MMD 2130	4 A 1 j	Respiration et oxygénation
MMD 2131	3 AH 1 j	Homéostasie, rein et arbre urinaire
MMD 2132	6 H 1 j	Digestion – nutrition
MMD 2133	6 H 1 j	Endocrinologie et reproduction
MMD 2134	6 H 1 j	Problèmes systémiques

*Bloc 01 C option minimum 0 cr., maximum 7 cr.*

ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
ANT 1900	3 AHE 1 js	Introduction à l'anthropologie
COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias
CRI 3341	3 AHE 1 j	Drogues et criminalité
DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
DRT 1810S	3 H 1 j	Droit pour professionnels de la santé
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
IFT 1890	3 AH 1 j	Initiation à la bio-informatique
IFT 1990	3 AH 1 js	Informatique pour sciences sociales
MMD 1016	2 A 1 j	Introduction à l'anatomie clinique 1
MMD 1017	2 H 1 j	Introduction à l'anatomie clinique 2
MMD 1026	3 AH 1 j	Introduction aux sciences fondamentales
MMD 1081	3 AH 1 j	Sciences de l'information en santé
MMD 1082	3 AH 1 j	Initiation à la médecine de réadaptation
MMD 1083	3 AHE 1 j	Intervention psychosociale clinique
MMD 1085	3 AH 1 j	Radio-anatomie
MMD 1086	3 AHE 1 j	Santé internationale
MMD 1087	3 AHE 1 j	Travaux cliniques individuels
MMD 1088A	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 1
MMD 1088B	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 2
MMD 1088C	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 3
MMD 1088E	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 4
MMD 1091	3 AHE 1 j	Initiation à la recherche
MMD 1093	3 AH 1 j	Médecine légale
MMD 1094	3 AH 1 j	Médecine hyperbare
MMD 1095	3 AH 1 j	Médecine tropicale
MMD 1096	3 AH 1 js	ITSS : intervention et prévention

MMD 1097	3 AHE 1 j	Intervention en milieu défavorisés
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1968	3 A 1 j	Notions fondamentales d'éthique
PSY 1958	3 AH 1 j	Psychologie sociale
PSY 1968	3 A 1 j	Psychologie et comportement humain
SOL 1968	3 H 1 j	Initiation à la sociologie

**Segment 70***Bloc 70 A obligatoire 72 cr.*

MMD 3301	8 AHE 1 j	Médecine
MMD 3302	8 AHE 1 j	Chirurgie
MMD 3303	8 AHE 1 j	Pédiatrie
MMD 3304	8 AHE 1 j	Obstétrique-gynécologie
MMD 3305	8 AHE 1 j	Psychiatrie
MMD 3306	4 AHE 1 j	Médecine familiale
MMD 4407	4 AH 1 j	Gériatrie
MMD 4408	4 AH 1 j	Radiologie
MMD 4409	2 AH 1 j	Anesthésie-réanimation
MMD 4410	2 AH 1 j	Ophtalmologie
MMD 4411	4 AH 1 j	Médecine communautaire
MMD 4413	4 AH 1 j	Médecine d'urgence
MMD 4414	4 AH 1 j	Soins ambulatoires
MMD 4415	3 AH 1 j	Pharmacothérapie
MMD 4420	1 AH 1 j	Compl. de formation aux stages cliniques

*Bloc 70 B option minimum 16 cr., maximum 16 cr.*

MMD 3411	4 AHE 1 j	Stage : Spécialités médicales
MMD 3411A	4 AHE 1 j	Stage : Allergie
MMD 3411B	4 AHE 1 j	Stage : Cardiologie
MMD 3411C	4 AHE 1 j	Stage : Dermatologie
MMD 3411D	4 AHE 1 j	Stage : Endocrinologie
MMD 3411E	4 AHE 1 j	Stage : Gastro-entérologie
MMD 3411H	4 AHE 1 j	Stage : Gériatrie
MMD 3411I	4 AHE 1 j	Stage : Hématologie
MMD 3411J	4 AHE 1 j	Stage : Médecine interne
MMD 3411K	4 AHE 1 j	Stage : Néphrologie
MMD 3411L	4 AHE 1 j	Stage : Neurologie
MMD 3411M	4 AHE 1 j	Stage : Oncologie médicale
MMD 3411N	4 AHE 1 j	Stage : Physiatry
MMD 3411O	4 AHE 1 j	Stage : Pneumologie
MMD 3411P	4 AHE 1 j	Stage : Rhumatologie
MMD 3411Q	4 AHE 1 j	Stage : Hématologie clinique
MMD 3411R	4 AHE 1 j	Stage : Hématologie et oncologie
MMD 3411S	4 AHE 1 j	Stage : Laboratoire des lipides
MMD 3411T	4 AHE 1 j	Stage : Nutrition appliquée
MMD 3411U	4 AHE 1 j	Stage : Médecine vasculaire
MMD 3411V	4 AHE 1 j	Stage : Hépatologie
MMD 3412	4 AHE 1 j	Stage : Spécialités chirurgicales
MMD 3412A	4 AHE 1 j	Stage : Chir. cardiovascul. thoracique
MMD 3412B	4 AHE 1 j	Stage : Chirurgie générale
MMD 3412C	4 AHE 1 j	Stage : Chirurgie générale pédiatrique
MMD 3412D	4 AHE 1 j	Stage : Chirurgie orthopédique
MMD 3412E	4 AHE 1 j	Stage : Chirurgie plastique
MMD 3412H	4 AHE 1 j	Stage : Neurochirurgie
MMD 3412I	4 AHE 1 j	Stage : Oto-rhino-laryngologie
MMD 3412J	4 AHE 1 j	Stage : Urologie
MMD 3412K	4 AHE 1 j	Stage : Chirurgie cardio-thoracique
MMD 3412L	4 AHE 1 j	Stage : Chirurgie vasculaire
MMD 3412M	4 AHE 1 j	Stage : Soins ambulatoires chirurgicaux
MMD 3412N	4 AH 1 j	Stage : Soins intensifs chirurgicaux
MMD 3413A	4 AHE 1 j	Stage : Santé communautaire
MMD 3413B	4 AHE 1 j	Stage : Recherche
MMD 3414	4 AHE 1 j	Stages rotatifs
MMD 3415	4 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie globale
MMD 3415A	4 AHE 1 j	Stage : Néonatalogie
MMD 3415B	4 AHE 1 j	Stage : pédiatrie du nourrisson
MMD 3415C	4 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie du développement
MMD 3415D	4 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie de l'âge scolaire
MMD 3415E	4 AHE 1 j	Stage : Médecine de l'adolescence
MMD 3415H	4 AHE 1 j	Stage : Urgences pédiatriques
MMD 3415I	4 AHE 1 j	Stage : Soins intensifs pédiatriques
MMD 3415J	4 AHE 1 j	Stage : Maladies infectieuses pédiatriq.
MMD 3415K	4 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie ambulatoire
MMD 3415L	4 AHE 1 j	Stage : immunologie pédiatrique

MMD 3415M	4 AHE 1 j	Stage : Cardiologie pédiatrique
MMD 3415N	4 AHE 1 j	Stage : Dermatologie pédiatrique
MMD 3415O	4 AHE 1 j	Stage : Endocrinologie pédiatrique
MMD 3415P	4 AHE 1 j	Stage : Gastro-entérologie pédiatrique
MMD 3415Q	4 AHE 1 j	Stage : Hémato., oncologie pédiatriques
MMD 3415R	4 AHE 1 j	Stage : Néphrologie pédiatrique
MMD 3415S	4 AHE 1 j	Stage : Neurologie pédiatrique
MMD 3415T	4 AHE 1 j	Stage : Réadaptation pédiatrique
MMD 3415U	4 AHE 1 j	Stage : Pneumologie pédiatrique
MMD 3415V	4 AHE 1 j	Stage : Génétique, maladies métaboliques
MMD 3415W	4 AH 1	Stage : Pédiatrie internationale
MMD 3416	4 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie
MMD 3416A	4 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie pédiatrique
MMD 3416B	4 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie de l'adulte
MMD 3416C	4 AHE 1 j	Stage : Psychogériatrie
MMD 3416D	4 AHE 1 j	Stage : Psychosomatique
MMD 3416E	4 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie légale
MMD 3417	4 AHE 1 j	Stage : Médecine familiale
MMD 3417A	4 AHE 1 j	Stage : Omnipraticque en régions
MMD 3417B	4 AHE 1 j	Stage : Soins d'urgence
MMD 3418	4 AHE 1 j	Stage : Obstétrique-gynécologie
MMD 3418A	4 AHE 1 j	Stage : Obstétrique médicale
MMD 3418B	4 AHE 1 j	Stage : Obstétrique générale
MMD 3419	4 AHE 1 j	Stage : Anesthésie-réanimation
MMD 3420	4 AHE 1 j	Stage : Radiologie
MMD 3420A	4 AHE 1 j	Stage : Radiologie diagnostique
MMD 3420B	4 AHE 1 j	Stage : Médecine nucléaire
MMD 3420C	4 AHE 1 j	Stage : Radiologie oncologique
MMD 3421	4 AHE 1 j	Stage : Ophtalmologie
MMD 3422	4 AHE 1 j	Stage : Nutrition
MMD 3423	4 AHE 1 j	Stage : Pathologie
MMD 3424	4 AHE 1 j	Stage : Biochimie médicale
MMD 3425	4 AHE 1 j	Stage : Microbiologie médicale
MMD 3426	4 AHE 1 j	Stage : Pharmacologie clinique

NUT 1071	3 AH 1	Stage en diététique 1	
PBC 1040	2 A 1 j	Anatomie macroscopique humaine	
PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale	
<i>Bloc 70 B</i>		<i>obligatoire</i>	<i>34 cr.</i>
NUT 2016	2 AH 1 j	Technologie alimentaire	
NUT 2021	3 A 1	Organisation du travail dans les S.A.	
NUT 2024	5 AH 2 j	Alimentation des collectivités	
NUT 2025	2 H 1 j	Principes de gestion des S.A.	
NUT 2032	3 A 1 j	Nutrition fondamentale	
+ NUT 2038	3 A 1 j	Nutrition appliquée 1	
NUT 2039	3 H 1 j	Nutrition appliquée 2	
NUT 2041	3 A 1 j	Nutrition clinique 1	
NUT 2043	4 H 1 j	Nutrition clinique 2	
NUT 2071	3 AH 1 j	Stage en gestion des S.A. 2	
NUT 2072	3 AH 1 j	Stage en nutrition clinique 2	
<i>Bloc 70 C</i>		<i>obligatoire</i>	<i>29 cr.</i>
ASA 2010	3 AHE 1	Gestion stratégique des ress. humaines	
NUT 3013	3 AH 2 j	Projets: recherche en chimie alimentaire	
NUT 3022	3 A 1	Gestion financière/syst. d'inf. des S.A.	
NUT 3023	2 AH 1 j	Planification et marketing des S.A.	
NUT 3033	3 AH 2	Initiation à la recherche en nutrition	
NUT 3036	3 A 1	Éducation en nutrition	
NUT 3043	3 AH 1 j	Nutrition clinique 4	
NUT 3044	3 A 1 j	Nutrition clinique 3	
NUT 3060	3 H 1	Formation du consommateur	
NUT 3071	3 AHE 1 j	Stage en gestion des S.A. 3	
<i>Bloc 70 D</i>		<i>obligatoire</i>	<i>8 cr.</i>
NUT 4072	4 AHE 1 j	Stage en gestion des S.A. 4	
NUT 4073	4 AHE 1 j	Stage en nutrition clinique 4	
<i>Bloc 70 E</i>		<i>obligatoire</i>	<i>10 cr.</i>
NUT 3072	5 AHE 1 j	Stage en nutrition clinique 3	
NUT 3073	5 AHE 1 j	Stage en nutrition communautaire	
<i>Bloc 70 F</i>		<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
ANT 1511	3 A 1 j	Évolution et comportement humain	
ANT 3420	3 H 1 j	Interactions bioculturelles	
ASA 1000	3 AHE 1	Évolution et enjeux du système de santé	
ASA 2400	3 AHE 1	Économie de la santé	
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques	
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec	
<i>Bloc 70 G</i>		<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion	
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale	
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage	
PSY 1963	3 H 1 j	Psychologie du comportement	
PSY 1966	3 AH 1 js	Psychologie de l'adolescence	
<i>Bloc 70 H</i>		<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 8 cr.</i>
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe	
AEG 3140	3 AHE 1 js	Prise de décision en groupe, leadership	
MSN 2951	3 A 1	Santé communautaire	
NUT 2018	2 AH 1 j	Évaluation sensorielle des aliments	
NUT 2019	3 AH 1 j	Contrôle de la qualité des aliments	
NUT 2027	3 AHE 1 j	Systèmes de gestion en alimentation	
NUT 3024	3 AH 1 j	Aménagement des services d'alimentation	
NUT 3025	2 AH 1 j	Tendances nouvelles alim. des collectiv.	
NUT 3030	3 H 1 j	Nutrition et métabolisme	
NUT 3038	3 AH 1 j	Programme d'éducation en nutrition	
NUT 3039	3 AH 1 j	Intégration de la pratique diététique	
NUT 3052	2 A 1	Histoire de l'aliment et de la nutrition	

Programme 1-320-1-0 Version 14  
**B.Sc. spécialisé en nutrition J**

### Objectifs

Ce programme a pour but de former des spécialistes de la nutrition envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. Il comprend un ensemble de cours obligatoires, de cours à option et de stages dirigés d'une durée totale de quarante semaines.

### Structure du programme

Ce programme totalise 123 crédits dont 81 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 30 crédits de stages dirigés d'une durée totale de quarante semaines.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1re année – 30 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 3 crédits à option;

2e année – 34 crédits obligatoires (Bloc 70 B) et 3 crédits à option;

3e année – 29 crédits obligatoires (Bloc 70 C), 5 crédits obligatoires (Bloc 70 E) et 6 crédits à option.

La dernière partie du stage de formation professionnelle (16 semaines) qui se situe après la fin de la troisième année du programme comporte le bloc 70 D (8 crédits obligatoires) et 5 crédits du bloc 70 E.

Les blocs 70 F, 70 G et 70 H correspondent aux blocs à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>30 cr.</i>
BCM 1956	3 A 1	Biochimie générale 1	
BCM 1957	3 H 1	Biochimie générale 2	
MCB 2956	3 A 1	Microbiologie générale	
MSO 2160	3 AHE 1 s	Introduction aux méthodes quantitatives	
NUT 1014	2 H 1	Science des aliments : travaux pratiques	
NUT 1016	1 A 1 j	Salubrité et qualité des aliments	
NUT 1018	3 H 1 j	Science des aliments	
NUT 1033	2 A 1 j	Nutrition et alimentation	
NUT 1034	1 A 1 j	Nutrition et alimentation : T.P.	
NUT 1050	1 H 1	Initiation à la relation d'aide	

Les étudiants dont les connaissances en techniques culinaires sont insuffisantes devront prendre le cours NUT 1910 Préparation des aliments, au premier trimestre d'inscription. Ce cours est hors programme.

Programme 1-751-1-0

Version 03

**B.Sc. spécialisé en audiologie****J****Structure du programme**

Ce programme totalise 106 crédits, dont 103 obligatoires et 3 au choix. En première année, l'étudiant doit suivre 39 crédits obligatoires du Bloc 73 A ; la deuxième année, il suit 28 crédits obligatoires du Bloc 73 B ; la troisième année, il suit 36 crédits obligatoires des Bloc 73 C (12 crédits) et 73 D (24 crédits). L'étudiant complète son programme avec 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 73**

*Bloc 73 A* *obligatoire* 39 cr.

LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG 2970	3 H 1 j	Phonologie synchronique
+ ORA 1123	3 H 1	Psychoacoustique
+ ORA 1125	3 AH 1	Acquisition du langage de 0 à 5 ans
ORA 1527	2 AH 1	Neurologie de la communication humaine
ORA 1528	2 AH 1	Anatomie et physiologie de l'audition
ORA 1529	2 AH 1	Initiation à l'exercice professionnel
ORA 1530	4 AH 1	Anatomie et physiologie de la parole
ORA 1531	3 AH 1 j	Phonétique clinique
PHY 1955	3 A 1 j	Acoustique
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage
PSY 1961	3 A 1 js	Psychologie du développement humain 1
PSY 2961	3 H 1 j	Psychologie du développement humain 2

*Bloc 73 B* *obligatoire* 28 cr.

MSO 2160	3 AHE 1 s	Introduction aux méthodes quantitatives
+ ORA 2240	1 AH 1	Enseignement clinique en orthophonie
+ ORA 2241	1 AH 1	Enseignement clinique en audiologie
+ ORA 2513	3 AH 1	Initiation à la pratique orthophonique
+ ORA 2527	3 AH 1	Troubles du langage chez l'enfant 1
ORA 2536	2 AH 1	Introduction aux troubles de l'audition
+ ORA 2550	3 AH 1	Bilan audiologique – Enfant
ORA 2559	3 AH 1	Bilan audiologique – Adulte
ORA 2574	3 AH 1 j	Perception de la parole
ORA 2615	3 AHE 1 j	Initiation à la recherche
ORA 2617	3 AHE 1	Métriologie acoustique

*Bloc 73 C* *obligatoire* 12 cr.

+ ORA 3345	1 AH 1	Deuxième stage en audiologie
+ ORA 3346	1 AH 1	Troisième stage en audiologie
ORA 3372	2 AH 1 j	Réadaptation et adulte déficient auditif
ORA 3373	2 AH 1 j	Systèmes de santé et d'éducation
+ ORA 3540	1 AH 1	Atelier d'activités cliniques
+ ORA 3542	1 AH 1	Premier stage en audiologie
ORA 3547	1 AH 1 j	Activités d'intégration en audiologie 1
ORA 3548	1 AH 1 j	Activités d'intégration en audiologie 2
+ ORA 3573	2 AH 1	Intervention et enfant déficient auditif

*Bloc 73 D* *obligatoire* 24 cr.

+ ORA 3366	3 AH 1 j	Intervention audiologique 1
+ ORA 3562	3 AH 1	Physiologie auditivo-vestibulaire
+ ORA 3563	3 AH 1	Déficiences auditives périphériques 1
ORA 3564	3 AHE 1 j	Déficiences auditives périphériques 2
+ ORA 3565	3 AH 1	Déficiences auditives centrales
+ ORA 3567	3 AH 1	Intervention audiologique 2
+ ORA 3568	1 AH 1	Intervention audiologique 3
+ ORA 3576	3 AH 1	Intervention audiologique avancée
+ ORA 3577	2 AH 1	Psychoacoustique avancée

Programme 1-752-1-0

Version 03

**B.Sc. spécialisé en orthophonie****J****Structure du programme**

Ce programme totalise 106 crédits, dont 103 obligatoires et 3 au choix. En première année, l'étudiant doit suivre 39 crédits obligatoires du Bloc 73 A ; la deuxième année, il suit 28 crédits obligatoires du Bloc 73 B ; la troisième année, il suit 36 crédits obli-

gatoires des Bloc 73 C (18 crédits) et 73 D (18 crédits). L'étudiant complète son programme par 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 73**

*Bloc 73 A* *obligatoire* 39 cr.

LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG 2970	3 H 1 j	Phonologie synchronique
+ ORA 1123	3 H 1	Psychoacoustique
+ ORA 1125	3 AH 1	Acquisition du langage de 0 à 5 ans
ORA 1527	2 AH 1	Neurologie de la communication humaine
ORA 1528	2 AH 1	Anatomie et physiologie de l'audition
ORA 1529	2 AH 1	Initiation à l'exercice professionnel
ORA 1530	4 AH 1	Anatomie et physiologie de la parole
ORA 1531	3 AH 1 j	Phonétique clinique
PHY 1955	3 A 1 j	Acoustique
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux
PSY 1085	3 AH 1 j	Les grands processus d'apprentissage
PSY 1961	3 A 1 js	Psychologie du développement humain 1
PSY 2961	3 H 1 j	Psychologie du développement humain 2

*Bloc 73 B* *obligatoire* 28 cr.

MSO 2160	3 AHE 1 s	Introduction aux méthodes quantitatives
+ ORA 2240	1 AH 1	Enseignement clinique en orthophonie
+ ORA 2241	1 AH 1	Enseignement clinique en audiologie
+ ORA 2514	3 AH 1	Initiation à la pratique audiologique
+ ORA 2527	3 AH 1	Troubles du langage chez l'enfant 1
ORA 2539	3 AH 1	Vieillesse et troubles du langage
ORA 2561	2 AHE 1 j	Pragmatique et troubles de communication
ORA 2574	3 AH 1 j	Perception de la parole
ORA 2615	3 AHE 1 j	Initiation à la recherche
+ ORA 2626	3 AHE 1	Troubles de la parole
+ ORA 2628	3 AHE 1	Intervention en orthophonie

*Bloc 73 C* *obligatoire* 18 cr.

+ ORA 3343	1 AH 1	Deuxième stage en orthophonie
+ ORA 3344	1 AH 1	Troisième stage en orthophonie
ORA 3372	2 AH 1 j	Réadaptation et adulte déficient auditif
ORA 3373	2 AH 1 j	Systèmes de santé et d'éducation
+ ORA 3540	1 AH 1	Atelier d'activités cliniques
+ ORA 3541	1 AH 1	Premier stage en orthophonie
ORA 3549	1 A 1 j	Activités d'intégration en orthophonie 1
ORA 3550	1 H 1 j	Activités d'intégration en orthophonie 2
+ ORA 3573	2 AH 1	Intervention et enfant déficient auditif
+ ORA 3578	3 AH 1	Orthophonie – enfant 1
+ ORA 3579	3 AH 1	Orthophonie – enfant 2

*Bloc 73 D* *obligatoire* 18 cr.

+ ORA 3358	3 AH 1 j	Troubles du langage oral et écrit
+ ORA 3359	3 AH 1 j	Troubles acquis du langage
ORA 3555	2 AH 1	Troubles neurologiques de la parole
ORA 3556	1 AHE 1	Dysphagies
+ ORA 3557	3 AH 1	Problèmes de la fluidité
+ ORA 3560	3 AH 1	Problèmes de résonance
+ ORA 3566	3 AH 1	Problèmes de la voix

Programme 1-740-1-0

Version 13

**B.Sc. spécialisé en ergothérapie****J****Objectifs**

Le programme d'ergothérapie a pour mission de former des ergothérapeutes autonomes et polyvalents, capables d'utiliser leurs connaissances, attitudes et habiletés ergothérapeutiques auprès d'une clientèle diversifiée et ce dans différents milieux, en vue d'aider l'individu à atteindre son niveau optimal de fonctionnement biopsychosocial.

**Structure du programme**

Ce programme comprend 106 crédits obligatoires et 4 crédits à option. L'étudiant s'inscrit comme suit :

1re année, Bloc 70 A – 34 crédits obligatoires;

2e année, Bloc 70 B – 40 crédits obligatoires;

3e année, Bloc 70 C – 24 crédits obligatoires;

Bloc 70 D – 4 crédits à option;  
Bloc 70 E – 8 crédits obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		34 cr.
ERT 1104	3 A 1 j	Ergothérapie 1	
ERT 1118	2 A 1 j	Activité, jeu et travail 1	
ERT 1132	3 AH 1 j	Ontogénèse du comportement occupationnel	
ERT 1161	1 AH 1 j	Introduction à la formation clinique	
ERT 1162	1 AH 1 j	Formation en milieu communautaire 1	
PBC 1044	2 H 1	Anatomie générale pour réadaptation	
PBC 1045	4 A 1	Anatomie de l'appareil locomoteur	
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux	
PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale	
PST 1963	4 H 1 j	Psychopathologie 1	
REA 1100	3 AH 1 j	Kinésiologie 1	
SOL 1953	3 H 1 j	Sociologie 1	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>obligatoire</i>		40 cr.
ERT 2003	4 A 1 j	Incapacités, déficiences et handicaps	
ERT 2204	3 AH 1 j	Ergothérapie 2	
ERT 2218	3 A 1 j	Activité, jeu et travail 2	
ERT 2241	6 H 1 j	Ergothérapie auprès de l'enfant	
ERT 2242	3 AH 1 j	Ergothérapie auprès de l'adulte 1	
ERT 2243	4 AH 1 j	Ergothérapie auprès de l'adulte 2	
ERT 2244	3 H 1 j	Ergothérapie auprès de la personne âgée	
ERT 2263	4 AHE 1 j	Formation clinique 1	
ERT 3316	3 AH 1 j	Les groupes en ergothérapie	
+ PSL 2983	2 A 1	Intégration dans le système nerveux	
PST 1956	2 AH 1	Psychopathologie infantile	
PST 2953	3 A 1 j	Psychopathologie 2	

<i>Bloc 70 C</i>	<i>obligatoire</i>		24 cr.
ERT 3303	3 AH 1 j	Ergothérapie 3	
ERT 3304	3 AH 1 j	Intervention communautaire et prévention	
ERT 3317	3 H 1 j	Ergonomie et intégration au travail	
ERT 3318	3 AH 1 j	Technologie en réadaptation	
ERT 3319	2 AHE 1	Approche scientifique en ergothérapie	
ERT 3369	5 AHE 1 j	Formation clinique 2	
MSO 2160	3 AHE 1 s	Introduction aux méthodes quantitatives	
REA 3300	2 H 1 j	Système de santé et gestion	

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 4 cr., maximum 4 cr.</i>	
ERT 3370	2 AHE 1 j	Le jeu, l'enfant et l'ergothérapie	
ERT 3371	2 AHE 1 j	Ergothérapie et les états psychotiques	
ERT 3372	2 AHE 1 j	Les méthodes projectives en ergothérapie	
ERT 3373	2 AHE 1 j	Ergothérapie et affections de la main	
ERT 3374	2 AHE 1 j	Ergothérapie et gérontologie	
ERT 3375	2 AHE 1 j	Ateliers d'expression	
ERT 3377	2 AHE 1 j	Neuropsychologie et réadaptation	
ERT 3378	2 AHE 1 j	Réadaptation des traumatisés crâniens	
ERT 3379	2 AHE 1 j	Ergothérapie et périnatalité	
ERT 3380	2 AHE 1 j	Travail dirigé	
ERT 3381	2 AHE 1 j	Ergothérapie et informatique	
ERT 3382	2 AHE 1 j	Aspects psychosoc. défic., incap., hand.	
ERT 3383	2 AHE 1 j	Le corps et la thérapeutique	
ERT 3384	2 AHE 1 j	Le travail	
ERT 3385	2 AHE 1 j	Santé et multiethnicité	
ERT 3386	2 AHE 1 j	Ergothérapie : déficience intellectuelle	
ERT 3387	2 AHE 1 j	Aides techniques en ergothérapie	
ERT 3388	2 AHE 1 j	Ergothérapie et accidents cérébraux	
ERT 3389	2 AHE 1 j	Problématiques en santé mentale	
ERT 3390	2 AHE 1 j	Études sur le travail créateur	
ERT 3391	2 AHE 1 j	Problèmes spécifiques : thérapie 1	
ERT 3392	2 AHE 1 j	Problèmes spécifiques : thérapie 2	

<i>Bloc 70 E</i>	<i>obligatoire</i>		8 cr.
ERT 3394	8 AHE 1 j	Formation clinique 3	

Programme 1-745-1-0

Version 12

**B.Sc. spécialisé en physiothérapie****J****Objectifs**

Le programme de physiothérapie a pour objectif de former les physiothérapeutes cliniciens autonomes dont la compétence spécifique est la réadaptation des affections des systèmes neuro et musculo-squelettique. De par leur formation, les nouveaux diplômés doivent aussi être capables d'intervenir auprès de personnes atteintes d'affections cardio-respiratoire et vasculaire afin de leur permettre d'obtenir un rendement fonctionnel optimal. Ces interventions sont nécessaires à des fins préventives, curatives ou palliatives et tiennent compte de l'aspect biopsychosocial des personnes.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 105 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 0 au choix.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		36 cr.
+ PBC 1030	2 H 1	Pathologie générale en réadaptation	
PBC 1044	2 H 1	Anatomie générale pour réadaptation	
PBC 1045	4 A 1	Anatomie de l'appareil locomoteur	
PBC 1070	2 A 1	Histologie humaine	
+ PHT 1108	3 A 1 j	Application des exercices thérapeutiques	
PHT 1301	1 A 1 j	Introduction à la physiothérapie	
PHT 1302	1 A 1 j	Éthique et déontologie en physiothérapie	
PHT 1303	3 A 1 j	Biomécanique et rééducation	
+ PHT 1307	3 A 1 j	Théorie des exercices thérapeutiques	
+ PHT 1309	4 H 1 j	Pathokinésiologie articulaire et fonctionnelle	
+ PHT 1310	4 H 1 j	Physiothérapie musc.squel. 1, extrémités	
+ PHT 1351	2 AHE 1 j	Stage clinique 1	
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux	
PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>obligatoire</i>		31 cr.
PHL 2900	2 AH 1 j	Éléments de pharmacologie	
+ PHT 2311	4 A 1 j	Physiothérapie musc.squel. 2, quad. inf.	
+ PHT 2312	3 H 1 j	Physiothérapie musc.squel. 3, quad. sup.	
+ PHT 2314	4 A 1 j	Physiothérapie des affec.neurologiques 1	
+ PHT 2316	4 H 1 j	Physiothérapie des affec.neurologiques 2	
PHT 2318	3 H 1 j	Mesures de résultats en physiothérapie	
PHT 2319	2 A 1 j	Modalités électrothérapeutiques 1	
PHT 2320	2 H 1 j	Modalités électrothérapeutiques 2	
PHT 2321	2 H 1 j	Physiothérapie de la douleur	
+ PHT 2352	3 AHE 1 j	Stage clinique 2	
+ PSL 2983	2 A 1	Intégration dans le système nerveux	

<i>Bloc 70 C</i>	<i>obligatoire</i>		26 cr.
PHT 3318	3 A 1 j	Physiothérapie et géronto-gériatrie	
+ PHT 3320	4 A 1 j	Physiothérapie des affec. cardiovascul.	
+ PHT 3321	3 H 1 j	Physiothérapie affections respiratoires	
PHT 3322	2 H 1 j	Éducation, consultation en physiothérapie	
+ PHT 3354	3 AHE 1 j	Stage clinique 3	
+ PHT 3356	3 AHE 1 j	Stage clinique 4	
PST 1970	2 A 1 j	Psychopathologie	
PSY 3952	3 A 1 j	Psychologie en réadaptation	
REA 3301	3 H 1 j	Syst.de santé, gestion, entrepreneurship	

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>	
DRT 1810S	3 H 1 j	Droit pour professionnels de la santé	
ERT 3317	3 H 1 j	Ergonomie et intégration au travail	
KIN 1031	3 A 1 j	Apprentissage et contrôle du mouvement	
MSO 2300G	3 AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé	
PHI 1968	3 A 1 j	Notions fondamentales d'éthique	
+ PHT 3365	3 AH 1 j	Physiothérapie en traumatologie sportive	
+ PHT 3366	3 AH 1 j	Physiothérapie musc.squel. 4	
PHT 3367	3 AH 1 j	Approches physiothérapeutiques spécialisées	
PHT 3368	3 AH 1 j	Déficiences sensori-motrices	
+ PHT 3369	3 AH 1 j	Approches spécialisées en neurologie	
SOL 3103	3 A 1 j	Sociologie de la santé	

<i>Bloc 70 E</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
+ PHT 4055	4 AHE 1 j	Stage clinique 5	
+ PHT 4056	4 AHE 1 j	Stage clinique 6	
PHT 4353	4 AHE 1 j	Activité synthèse	

Programme 1-484-1-0

Version 02

**B.Sc. spécialisé en sciences biomédicales J****Objectifs**

Le B.Sc. en sciences biomédicales permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation de l'humain, en tant qu'organisme vivant, par l'étude des molécules, des cellules, des tissus et des organes, et de comprendre l'intégration des mécanismes physiologiques fondamentaux, cellulaires et tissulaires, responsables du contrôle et du maintien des fonctions vitales chez l'humain.

**Structure du programme**

Le programme comporte 60 crédits obligatoires et 30 crédits à option.  
Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01**

*Bloc 01 A* obligatoire 60 cr.

**Connaissances fondamentales**

BCM 1521	2	AH	1	j	Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 1531A	3	A	1	j	Introduction à la biochimie
BIO 1157	3	A	1	j	Biologie cellulaire
BIO 1204	3	H	1	j	Génétique
MCB 1979	3	H	1	j	Microbiologie générale
+ MCB 2986	4	A	1	j	Immunologie générale
MSN 2100	3	AH	1	j	Toxicologie et environnement
MSO 2160	3	AHE	1	s	Introduction aux méthodes quantitatives
PBC 2000	3	A	1	j	Biopathologie générale
PHI 1968	3	A	1	j	Notions fondamentales d'éthique
PHL 2100	3	AH	1	j	Principes de pharmacologie
PHL 6025	1	AH	1	j	Principes de l'expérimentation animale
SBM 1001	5	H	1	j	Morphologie fonctionnelle
SBM 1002	1	AH	1	j	Intro. à la communication scientifique
SBM 2001	4	AH	1	j	Système nerveux
SBM 2002	4	AH	1	j	Circulation, respiration et rein
SBM 2003	2	AH	1	j	Digestion et nutrition
SBM 2004	3	AH	1	j	Endocrinologie et reproduction
SBM 2006	2	AH	1	j	Analyse de la communication scientifique

*Bloc 01 B* option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

**Stages en milieu de travail**

SBM 3004	12	AHE	1	j	Projet de fin d'étude
SBM 3006	12	AHE	1	j	Intégration des techniques de labo.

**Segment 70**

*Bloc 70 A* option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

**Connaissances connexes**

ANG 1967T	3	AHE	1	j	Anglais intermédiaire
ANG 1974	3	AHE	1	j	Lecture de l'anglais scientifique
ANT 1900	3	AHE	1	js	Introduction à l'anthropologie
ANT 1980G	3	AHE	1	js	Anthropologie de la santé
+ BIO 2042	3	H	1	j	Biostatistique 2
BIO 2862	3	H	1	j	Introduction à l'éthologie
CHM 1984	3	AE	1	j	Chimie organique
CHM 1993	3	H	1	j	Physicochimie générale
DID 2120	3	AH	1	j	Didactique des sciences au collégial
DRT 3802G	3	AHE	1	s	Droit des sciences biologiques
DRT 3810G	3	AHE	1	js	Droit de la santé
HST 1045	3	H	1	j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 2521	3	A	1	j	Histoire de la médecine et de la santé
IFT 1800	3	AHE	1	js	Initiation à l'informatique
IFT 1890	3	AH	1	j	Initiation à la bio-informatique
IFT 1990	3	AH	1	js	Informatique pour sciences sociales
MSO 2000D	3	AHE	1	j	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2030D	3	AHE	1	j	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2900	3	AH	1	j	Éléments de base en épidémiologie
NUT 2032	3	A	1	j	Nutrition fondamentale
PHI 1005	3	A	1	j	Logique 1
PHM 1121	3	A	1	j	Histoire sociale de la pharmacie
SOL 3103	3	A	1	j	Sociologie de la santé

*Bloc 70 B* option minimum 0 cr., maximum 16 cr.

**Travaux de laboratoire**

+ BCM 2531	2	A	1	j	Travaux pratiques 2
+ BCM 3531	3	AH	1	j	Travaux pratiques 3
+ BIO 3661	2	A	1	j	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
+ BIO 3674	3	H	1	j	T.P. Respiration, circulation, excrétion
+ CHM 2971	3	H	1	j	Chimie bioanalytique
GIN 1010	3	AH	1	j	Intr. aux technologies bioméd.
PHL 3300	3	H	1	j	Travaux pratiques en pharmacologie
SBM 3007	3	AHE	1	j	Travaux de recherche individuels

*Bloc 70 C* option minimum 0 cr., maximum 16 cr.

**Biochimie et biologie moléculaire**

+ BCM 2501	3	H	1	j	Protéines
+ BCM 2502	3	A	1	j	Acides nucléiques et génétique 2
+ BCM 2512	3	AH	1	j	Biologie moléculaire 2
+ BCM 3512	3	A	1	j	Biochimie de la cellule
+ BCM 3513	4	H	1	j	Physiologie moléculaire
+ BCM 3514	3	H	1	j	Régulation de l'expression génique
BCM 3562	3	H	1	j	Biochimie clinique

*Bloc 70 D* option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

**Microbiologie**

+ MCB 2979	4	AH	1	j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2992	4	H	1	j	Bactériologie générale 2
+ MCB 2994	4	H	1	j	Virologie et pathogénèse virale
+ MCB 2999	3	H	1	j	Levures et organismes levuriformes
+ MCB 3964	3	AH	1	j	Immunologie approfondie

*Bloc 70 E* option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

**Biologie et pathologie humaines et cellulaires**

+ BIO 2412	3	H	1	j	Histologie animale
PBC 2050	3	H	1	j	Embryologie et biologie du développement
PBC 3010	3	AH	1	j	Biologie cellulaire 2
PBC 3020	2	AH	1	j	Biologie de la reproduction
+ PBC 3030	3	H	1	j	Biopathologie cellulaire et moléculaire
SBM 3003	3	AH	1	j	Hématologie

*Bloc 70 F* option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

**Pharmacologie**

+ GER 2017	3	AHE	1	js	Médicaments et vieillissement
PHL 3100	3	A	1	j	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3	H	1	j	Méthodes de découverte des médicaments
TXM 1111	3	AHE	1	js	Contextes d'utilisation des psychotropes

*Bloc 70 G* option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

PSL 3061	3	AH	1	j	Physiologie intégrée
PSL 3062	3	AH	1	j	Neurophysiologie
PSL 3063	3	AH	1	j	Neuropsychologie
PSL 3065	3	AH	1	j	Fonctions spécialisées du syst. nerveux

*Bloc 70 H* option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

**Éléments de gestion**

HEC 3070	3	AHE	1	js	Entreprise en action
HEC 3071	3	AHE	1	js	Psychologie et organisation
HEC 3072	3	AHE	1	js	Gestion des ressources humaines
PHM 3526	2	A	1	j	Marketing en pharmacie
REI 1010G	3	AHE	1	s	Introduction aux relations industrielles
REI 1210	3	AH	1	j	Principes de gestion
+ SST 1042	2	AHE	1	js	Droit de la SST
+ SST 3052	3	AHE	1	js	Gestion intégrée de la SST

*Bloc 70 I* option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

**Cours de psychologie**

PSY 1045	3	AHE	1	j	Motivation et émotion
PSY 1095	3	AH	1	j	Psychologie du développement
PSY 1115	3	AHE	1	js	Psychopathologie : introduction
PSY 1951	3	AH	1	j	Relations interpersonnelles
PSY 3044	3	H	1	j	Stress et anxiété
PSY 3073	3	H	1	s	Psychologie des groupes et organisations
PSY 3083	3	H	1	j	Mémoire humaine
PSY 3114	3	H	1	j	Les troubles mentaux graves

---

Programme 1-465-1-0 Version 10

---

**B.Sc. spécialisé en biochimie**

---

(Pour plus de détails, voir la Faculté des arts et des sciences.)

---

Programme 1-468-1-0 Version 01

---

**B.Sc. spécialisé en bioinformatique**

---

(Pour plus de détails, voir la Faculté des arts et des sciences.)

---

Programme 1-631-5-2 Version 00

---

**Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux**

---

Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7482.

---

Programme 1-481-5-0 Version 02

---

**Certificat en santé communautaire**

---

Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7489.





# Section 7

---

## Faculté de médecine dentaire

### Table des matières

Introduction	7-1
Coordonnées générales de la Faculté	7-1
Direction	7-1
Renseignements	7-1
Frais facultaires	7-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	7-1
Règlement pédagogique de la Faculté	7-1
Département de dentisterie de restauration	7-8
Département de santé buccale	7-8
Département de stomatologie	7-8
Programmes d'études	7-8
Répertoire des cours	18-1

---

---



# Faculté de médecine dentaire

## Introduction

La formation du dentiste est basée sur l'assimilation des connaissances fondamentales de la biologie humaine et des données qui servent d'assises à la prévention et au traitement des maladies dentaires et buccales. Cette formation se poursuit tout le long de la carrière du praticien, mais son stage initial se déroule à l'Université et au moins quatre années doivent lui être consacrées.

Au début du programme, l'accent porte sur l'enseignement des disciplines biologiques les plus intimement liées à l'exercice de la médecine dentaire. L'enseignement des aspects cliniques de la médecine dentaire s'intensifie dans la seconde moitié du cours. Il doit être conforme aux exigences immédiates de la pratique et tenir compte des raffinements techniques les plus récents et les mieux éprouvés. Il doit surtout se renouveler sous l'influence des recherches courantes et des besoins nouveaux qui s'expriment dans la société.

En plus de se charger de la formation des dentistes, la Faculté de médecine dentaire offre un Certificat en hygiène dentaire à l'intention des diplômés de Techniques en hygiène dentaire du niveau collégial.

Le Certificat en hygiène dentaire ne constitue qu'une première étape d'un programme pouvant conduire à un baccalauréat formé de certificats (ou de mineurs) qui éventuellement pourraient aussi intéresser d'autres clientèles.

La Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal collabore aussi aux programmes de formation en orthodontie, en réhabilitation prosthodontique, en dentisterie pédiatrique, en sciences bucco-dentaires ainsi qu'au programme de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Ces programmes relèvent de la Faculté des études supérieures.

## Coordonnées générales de la Faculté

	Bureau	Tél. : (514)
Pavillon Roger-Gaudry		
Bureau de renseignements sur les programmes	I-229	343-6111 poste 3437
Département de dentisterie de restauration	I-229	343-5643
Département de santé buccale	I-229	343-6002
Département de stomatologie	I-229	343-5844

## Direction

Doyen : **Claude Lamarche**

Vice-doyen aux études : **Pierre Duquette**

Vice-doyen à la recherche : **Antonio Nanci**

Secrétaire : **Monique Michaud**

Adjoints au doyen :

Formation dentaire continue : **Pierre de Grandmont et Gilles Gauthier**

Directeur administratif : **Richard Alix**

Cliniques

Directeur des cliniques : **André Phaneuf**

Directeurs des départements de la Faculté

Département de dentisterie de restauration : **N.**

Département de santé buccale : **Daniel Kandelman**

Département de stomatologie : **Monique Michaud**

## Renseignements

### Calendrier

Pour les étudiants du programme de Doctorat en médecine dentaire, les activités d'enseignement débutent le 23 août 2004.

## Dossiers étudiants

Consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) au téléphone 343-6111, poste 3437.

## Inscription à l'Ordre des dentistes du Québec

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dentaire dans une autre province doit se renseigner sur les conditions exactes d'admission à l'étude dans cette province, et s'y conformer dès le début de ses études dentaires.

## Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

Dépôts de garantie	
1 <sup>re</sup> année	50,00 \$
2 <sup>e</sup> année	250,00 \$
3 <sup>e</sup> année	250,00 \$
4 <sup>e</sup> année	aucuns
Achat d'instruments	
1 <sup>re</sup> année	approximativement 4 000,00 \$
2 <sup>e</sup> année	approximativement 9 000,00 \$
3 <sup>e</sup> année	approximativement 7 000,00 \$
4 <sup>e</sup> année	approximativement 500,00 \$

### Location d'instruments

La Faculté fournit des articulateurs, des mouffes, des presses, etc., aux élèves des quatre années. Le coût de location de ces appareils est d'environ :

1 <sup>re</sup> année	30,00 \$
2 <sup>e</sup> année	30,00 \$
3 <sup>e</sup> année	40,00 \$
4 <sup>e</sup> année	40,00 \$

### Location de microscope

L'étudiant doit se procurer un microscope : la Faculté exige que ses étudiants aient un microscope à leur usage exclusif. Cet appareil doit être muni de deux oculaires (5x et 10x) et de quatre objectifs (loupe, 10x, 43x et 97x, ou 32 mm, 16 mm, 4 mm et 2 mm). Le coût de location de cet appareil est d'environ :

1 <sup>re</sup> année	40,00 \$
2 <sup>e</sup> année	25,00 \$
3 <sup>e</sup> année	12,50 \$

### Instrumentation

Les étudiants devront se procurer les instruments, fournitures et manuels selon les indications transmises au moment de l'admission.

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Par année	
Faculté de médecine dentaire	30,00 \$

## Règlement pédagogique de la Faculté

### 1 Définitions

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade de docteur en médecine dentaire (D.M.D.); il peut préparer au marché du travail ou à la poursuite d'études de deuxième cycle.

## 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- le trimestre d'été, de mai à août inclus;
- le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

## 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : la physique, la philosophie).

## 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la médecine, les sciences médiévales, l'administration des affaires).

## 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par un certificat ou par un diplôme.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention du certificat ou du diplôme.

## 1.6 Types de programmes de premier cycle

On distingue divers types de programmes de premier cycle dont certains, à eux seuls, sont des programmes de grade et d'autres sont des programmes constitutifs d'un programme de grade.

### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé et le programme spécialisé bidisciplinaire sont des programmes de grade.

Seul le programme spécialisé est offert à la Faculté de médecine dentaire.

Le programme spécialisé

Le programme spécialisé, baccalauréat ou doctorat de premier cycle, comporte 90 crédits ou plus, selon le programme. Au moins quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus un cinquième sont ceux de cours au choix.

### B. Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle. Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats, donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université. Seul le programme de certificat est offert à la Faculté de médecine dentaire.

Le certificat

Le certificat est un programme autonome de 30 crédits. Au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une discipline ou d'un champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle si par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation immédiatement adaptée à l'exercice d'une formation ou d'une profession.

## 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- l'étudiant régulier qui postule un certificat ou un diplôme;
- l'étudiant libre, inscrit à un ou quelques cours, qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;
- l'étudiant visiteur, inscrit à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

## 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département ou à une faculté.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;
- à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;
- à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit éliminatoire s'il doit être réussi pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre des études dans le programme. Le cours éliminatoire ne comporte pas de droit de reprise.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

– Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes de la Faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. Sauf exception pour les cours de rattrapage en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

– Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes de la Faculté. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

## 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- deux heures de laboratoire de science fondamentale et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- deux heures de laboratoire d'odontotechnique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- trois heures de clinique par semaine pendant un trimestre.

## 1.10 Équivalence de cours et de programmes

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

## 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation et l'expérience d'un candidat permettent de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

## 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

## 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

## 1.14 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », les autorités compétentes d'une faculté peuvent permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire.

## 1.15 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative

requis pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours ou à un échec à un cours éliminatoire.

### 1.16 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Ainsi les titres de bachelier ou de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat ou du doctorat de premier cycle.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : B.A. pour bachelier ès arts, D.M.D. pour docteur en médecine dentaire).

### 1.17 Diplôme

Le diplôme, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant l'obtention d'un programme de grade ou la réussite d'un programme de majeur.

### 1.18 Certificat

Le certificat, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat.

### 1.19 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte, délivré par le Registraire attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

## 2 Admission

### 2.1 Conditions générales

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université; ce formulaire de demande d'admission peut être obtenu au Bureau du Registraire ou au secrétariat de la Faculté.

### 2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au premier cycle, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme de son choix.

### 2.3 Admission conditionnelle

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par le doyen de la Faculté, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

### 2.4 Admission à titre d'étudiant libre

Pour être admis à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. La Faculté ne reçoit des étudiants libres qu'au programme de Certificat en hygiène dentaire.

### 2.5 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier

L'étudiant libre qui désire changer son statut pour celui d'étudiant régulier doit se soumettre aux conditions d'admission de l'étudiant régulier prévues au présent article.

L'étudiant libre admis à titre d'étudiant régulier n'est pas assuré d'obtenir une reconnaissance pour les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

### 2.6 Admission à titre d'étudiant visiteur

Pour être admis à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

### 2.7 Admission à titre d'auditeur

Pour être admis à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

### 2.8 Restrictions

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

L'admission cesse d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

### 2.9 Réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen de la Faculté peut imposer des conditions à la réadmission.

## 3 Exigences linguistiques

### 3.1 Définitions

Aux fins du présent règlement,

**a)** La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.

**b)** La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Selon le programme et tel que spécifié aux conditions d'admission propres au programme, la maîtrise du français est condition d'admission ou de poursuite des études.

**c)** La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

### 3.2 Admission

Tout candidat à l'admission qui n'a pas fait des études antérieures en français doit se soumettre préalablement à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université.

### 3.3 L'inscription

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il a été admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

### 3.4 Les mesures d'aide

Cours de français langue seconde

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

### 3.5 L'enseignement

Sauf exception justifiée par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais<sup>1</sup>. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

### 3.6 Les travaux et les examens

Les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

## 4 Inscription

### 4.1 Dispositions générales

#### a) Délais

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

#### b) Modalités

Étudiant régulier

#### 1) Programme du doctorat en médecine dentaire et programme de l'année préparatoire

L'étudiant doit être inscrit au programme complet de l'année; l'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen que de façon tout à fait exceptionnelle.

#### 2) Programme du certificat en hygiène dentaire

L'étudiant peut s'inscrire à ce certificat à plein temps ou à temps partiel.

L'étudiant doit faire approuver son choix de cours en suivant la procédure qui lui sera indiquée par la Faculté.

Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur

L'inscription d'un étudiant libre, d'un étudiant visiteur ou d'un auditeur est faite par cours et pour chaque trimestre. La Faculté limite le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs.

<sup>1</sup> Les étudiants qui ne peuvent lire facilement l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études universitaires, étant donné le nombre considérable de livres de références publiés dans cette langue.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec » s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

#### c) Restriction

Sauf exception autorisée par le doyen, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

#### d) Instruments de laboratoire et de clinique

L'étudiant n'est admis aux laboratoires et aux cliniques de la Faculté que s'il a fait la preuve qu'il possède les instruments requis. L'étudiant doit remettre, à la fin de l'année, les instruments prêtés ou loués par la Faculté, à défaut de quoi, il devra assumer le coût de remplacement; ces frais devront alors être acquittés au même titre que les frais de scolarité.

#### e) Inscription à plein temps

L'étudiant est à plein temps s'il est inscrit à au moins 12 crédits pour un trimestre. Le nombre de crédits auxquels il s'inscrit normalement est déterminé par la structure du programme.

#### f) Inscription à temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à moins de 12 crédits pour un trimestre. Il doit cependant s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### 4.2 Modification

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui, dans les quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre; la modification doit être approuvée par le doyen. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

#### 4.3 Abandon des études

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au secrétariat de la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.9.

#### 4.4 Suspension

L'étudiant peut, avec l'approbation du Conseil de la Faculté, suspendre temporairement son inscription. Il doit ensuite s'inscrire au trimestre d'automne suivant l'obtention de la suspension et cela sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

### 5 Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre exceptionnellement des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'entente interuniversitaire.

#### 5.1 Procédure

##### a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé avec la demande d'admission au plus tard dans les quinze jours suivant le début du cours; après cette période, toute demande sera jugée irrecevable.

##### b) Approbation

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par le doyen de la Faculté. Celui-ci autorise également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit de plus être approuvée par le Registraire.

#### 5.2 Équivalence

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée correspond à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit.

Dans certains cas, la Faculté peut exiger un examen qui évalue les connaissances ou les compétences avant d'accorder une équivalence.

#### 5.3 Maximum autorisé

##### a) Équivalence de programme

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

##### b) Équivalence de cours

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Sauf exception, notamment dans le cas de candidats provenant d'un programme accrédité par l'Association dentaire canadienne, l'équivalence ne doit pas dépasser la moitié des crédits du programme. Quoi qu'il en soit, l'étudiant doit compléter au moins les deux dernières années du programme de doctorat à l'Université de Montréal.

##### c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

L'équivalence de cours ayant servi à l'obtention d'un grade ne peut dépasser le cinquième des crédits d'un programme. Toutefois, dans les programmes de baccalauréat et compte tenu que certains programmes thématiques ou à vocation professionnelle comportent une composante disciplinaire significative, l'équivalence de cours peut porter sur tous les cours obligatoires du programme et sur des cours à option dans la mesure où la structure du programme est respectée et où l'équivalence ne porte pas sur plus de 66 crédits d'un programme de baccalauréat spécialisé ou d'un programme de baccalauréat composé d'un majeur et d'un mineur.

L'équivalence est accordée par le doyen après consultation, le cas échéant, du doyen ou du directeur responsable du programme préalablement complété par l'étudiant. Le doyen responsable du deuxième grade postulé définit avec l'étudiant son programme d'études. Le bulletin de notes et le diplôme font mention des équivalences reconnues.

Exceptionnellement, pour les étudiants admis en deuxième année (article 2.2, 2<sup>e</sup> paragraphe) l'équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade, ne peut dépasser les deux cinquièmes des crédits d'un programme.

##### d) Exemption

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme.

##### e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

##### f) Transfert

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

##### g) Substitution

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

#### 5.4 Indication au bulletin de notes

##### a) Équivalence de programme

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

##### b) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

##### c) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

##### d) Substitution

Le bulletin de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitué sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du

cours substitut sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### e) Transfert de cours

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

#### f) Entente interuniversitaire

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales, la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

## 6 Abandon de cours et absences

### 6.1 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours pendant l'année doit en faire une demande écrite, avec motifs à l'appui, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. À défaut, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

### 6.2 Absences à un cours

La participation aux séances de travaux pratiques de préclinique et de clinique est obligatoire.

Le Conseil de la Faculté peut refuser à un étudiant le droit de se présenter à l'examen portant sur un cours où il se serait absenté des séances de travaux pratiques sans avoir présenté une justification écrite, laquelle doit être acceptée par le Conseil de la Faculté.

Dans le cas d'un cours de travaux pratiques ne comportant pas d'examen, mais qui exige la présence de l'étudiant pour la durée d'un stage déterminé, un étudiant dont le stage sera incomplet se verra refuser une note d'évaluation pour ce stage, à moins que son absence n'ait été justifiée auprès du responsable du cours en question. En pareil cas, l'étudiant doit de plus s'assurer de la présence d'un suppléant agréé par le responsable.

## 7 Évaluation des prestations d'enseignement-cours

Au début de chaque cours le professeur annonce aux étudiants, par le moyen d'un plan de cours écrit les objectifs généraux et spécifiques du cours et les éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée ainsi que les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur soumet ce plan à l'attention du doyen avant le début du cours. La forme et les modalités de l'évaluation doivent être approuvées par les autorités compétentes de la Faculté.

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs et chargés de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou au directeur de département, ou à leur représentant. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte des suggestions reçues par les unités dans le cadre de leurs modifications de programmes.

## 8 Évaluation des apprentissages

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

L'évaluation est faite par le professeur responsable du cours en collaboration, le cas échéant, avec ses collègues. Au début de chaque cours le professeur annonce à l'étudiant, par le moyen d'un plan de cours écrit, les objectifs généraux et spécifiques du cours ainsi que ses éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée, les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. La forme et les modalités de l'évaluation doivent être approuvées par le Conseil de la Faculté.

Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation suivra l'une des formes décrites aux articles 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 ou, exceptionnellement, une autre forme d'évaluation approuvée par le Conseil de la Faculté.

### 8.1 Évaluation par mode de travaux

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés et que l'étudiant doit terminer pour la date prévue au calendrier de la Faculté, à moins que le Conseil de la Faculté n'en décide autrement. Cette évaluation est faite par le responsable du cours avec, le cas échéant,

la collaboration de ses collègues. Sauf exception approuvée par le Conseil de la Faculté, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours.

Dans le cas d'un travail de groupe chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupes.

Dans les cours cliniques, l'évaluation porte sur la qualité des travaux exécutés, selon les critères établis dans chaque discipline, comme la quantité minimale des travaux ou encore le nombre minimum des séances.

### 8.2 Évaluation par mode d'examens

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. L'évaluation comporte un ou deux examens selon la matière enseignée.

### 8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens.

Dans tout cours comportant un enseignement théorique et un enseignement pratique, la note finale, exprimée en lettre, résulte de la somme des résultats de l'évaluation de la partie théorique et des résultats de l'évaluation des travaux pratiques selon une proportion fixée par le Conseil de la Faculté.

Dans les cours précliniques et cliniques, les travaux pratiques dentaires de l'année comptent pour une proportion de l'évaluation du cours qui est fixée par le Conseil de la Faculté.

### 8.4 Évaluation par mode d'observation directe des comportements

Ce mode d'évaluation s'applique en particulier aux enseignements cliniques, le professeur responsable du cours, en collaboration avec ses collègues, tient compte de la compétence clinique (connaissances et habiletés propres au travail clinique) et des attitudes professionnelles de l'étudiant. Le doyen est responsable de voir à ce que des mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du programme, soient prises contre tout étudiant dont la présence dans le milieu serait préjudiciable aux bénéficiaires en conformité aux règlements en vigueur dans chaque milieu d'enseignement clinique.

### 8.5 Défaut de se soumettre à une évaluation

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du doyen de la Faculté en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible.

La mention F est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent à un examen, pour un motif valable, le doyen de la Faculté peut soit exiger un examen différé, soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final; il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen de ce cours.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, le doyen de la Faculté peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

### 8.6 Jury de l'évaluation

Lorsque les cours sont terminés et que la dernière évaluation du travail de l'étudiant a été faite, son bulletin de notes préliminaire est examiné par un jury composé de professeurs qui lui ont enseigné pendant le trimestre ou pendant l'année. Ce jury est présidé par le doyen ou par son représentant.

Le jury examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, après consultation des professeurs intéressés, en arrête les résultats respectifs qui seront inscrits au bulletin de notes officiel<sup>2</sup>.

### 8.7 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les dix jours ouvrables suivant l'expédition des résultats de l'évaluation, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

### 8.8 Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les dix jours ouvrables suivant l'expédition des résultats de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

<sup>2</sup> Dans le cas des examens de reprise (en ce qui a trait au doctorat en médecine dentaire), la Faculté alloue normalement une période minimale de deux semaines entre l'envoi officiel des résultats d'examens et la date de l'examen de reprise.

Si le doyen accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais précisés par le doyen; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le doyen rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui.

### 8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation, peut, dans les dix jours ouvrables suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le professeur, le directeur du département et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au doyen toute proposition qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

## 9 Système de notation

### 9.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

<sup>A</sup> – Note de passage dans un programme.

<sup>B</sup> – Note de passage dans un cours.

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

### 9.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative de l'année préparatoire n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative du programme de doctorat en médecine dentaire.

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

Dès que l'étudiant a complété douze crédits contributifs à la moyenne cumulative, celle-ci est calculée chaque trimestre avant examen de reprise, le cas échéant.

La moyenne cumulative annuelle est la moyenne cumulative portant uniquement sur les crédits d'une année universitaire.

## 10 Système de promotion

Programme de doctorat en médecine dentaire et programme de l'année préparatoire

La promotion se fait par année. La promotion se fait toujours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

Programme de certificat en hygiène dentaire

La promotion se fait par cours. La promotion se fait toujours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

## 11 Normes de succès

### 11.1 Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens, des travaux et des stages. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

Dans le cas d'un stage, l'étudiant réussit s'il obtient au moins D pour chacune des composantes de l'évaluation soit celle portant sur les connaissances et la compétence clinique et celle portant sur les attitudes professionnelles.

L'évaluation de certains cours peut être exprimée par la mention « succès » (S) ou par la mention « échec » (E). Dans ce cas, le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne.

### 11.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme ou le certificat qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux autres exigences du programme (pour le programme de doctorat en médecine dentaire, réussir le cours DEN 4999A Gestion de cas cliniques).

### 11.3 Mise en probation

Dans le programme de doctorat en médecine dentaire, la moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme; dans le programme de certificat en hygiène dentaire, la moyenne cumulative est calculée trimestriellement.

L'étudiant dont la moyenne annuelle ou la moyenne cumulative calculée trimestriellement et avant reprise est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

L'étudiant dont la moyenne annuelle, avant reprise, s'il y a lieu, est d'au moins 2,0 mais qui a échoué à un nombre de crédits du programme non contributifs à la moyenne déterminé par la Faculté, peut être mis en probation sur recommandation du jury d'évaluation composé de professeurs nommés par le Conseil de la Faculté.

### 11.4 Exclusion définitive

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 12 crédits d'un programme de certificat ou au moins 24 crédits d'un programme spécialisé. Ces crédits doivent être contributifs à la moyenne.

Dans le programme de doctorat en médecine dentaire et dans le programme de l'année préparatoire, la moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme; dans le programme de certificat en hygiène dentaire, la moyenne cumulative est calculée trimestriellement.

L'étudiant dont la moyenne annuelle ou la moyenne cumulative calculée trimestriellement avant reprise, est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant exclu en cours de trimestre peut être autorisé à terminer le trimestre à titre d'étudiant libre.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

**12.2** Dans le programme de doctorat en médecine dentaire, la probation est d'une année. Dans le programme de certificat en hygiène dentaire, la probation est de trois trimestres consécutifs excluant le trimestre d'été. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par les autorités compétentes de la Faculté qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Les autorités compétentes de la Faculté déterminent la durée de la probation de l'étudiant inscrit à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- reprendre et réussir un ou des cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- obtenir une moyenne cumulative ou une moyenne cumulative annuelle d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.



### 13 Reprise

#### 13.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise sauf pour les cours éliminatoires.

À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme ou le certificat postulé, peut, après approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi.

L'étudiant qui subit l'échec à un cours doit, selon le cas, le reprendre, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise. Dans tous les cas, l'étudiant en probation doit reprendre les cours auxquels il a échoué selon les modalités prévues pour la probation.

– Reprise d'un cours ou d'un stage obligatoire, d'un cours ou d'un stage à option ou d'un cours de rattrapage

- **Au programme de l'année préparatoire et au programme de doctorat en médecine dentaire**

L'étudiant qui a subi un échec à un cours ou à un stage obligatoire, à un cours ou à un stage à option ou à un cours de rattrapage doit subir un examen de reprise. L'étudiant qui subit un échec à la reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant qui a subi un échec en raison d'attitudes professionnelles déficientes, doit se soumettre aux mesures d'aide jugées appropriées par les responsables du programme. S'il refuse ou s'il n'y a pas amélioration satisfaisante de ses attitudes et aptitudes, l'étudiant peut se voir imposer d'autres mesures ou être exclu par le doyen sur recommandation du jury d'évaluation.

- **Au programme de certificat en hygiène dentaire**

– Reprise d'un cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.

– Reprise d'un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.

– Reprise d'un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix doit subir un examen de reprise ou reprendre le cours selon les modalités de reprise des cours à option prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours ou avec l'approbation des autorités compétentes de la Faculté lui substituer un autre cours.

#### 13.2 Cours éliminatoire

Les cours évalués uniquement par mode de travaux cliniques et les travaux dentaires précliniques pour lesquels il n'y a pas d'examen final de même que certains cours de rattrapage sont des cours éliminatoires. L'étudiant qui subit un échec à un cours éliminatoire n'a pas droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit.

#### 13.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note qui ne peut en aucun cas excéder C sert au calcul de la moyenne cumulative.

Dans le cas d'un cours dont l'évaluation portait aussi sur des travaux et des stages, l'examen de reprise porte uniquement sur la partie du cours qui a été évaluée par mode d'examen. La note obtenue est fusionnée avec les notes attribuées aux différents travaux et stages imposés pendant l'année, avant de contribuer à la nouvelle moyenne cumulative.

### 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par la Faculté, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions des articles 13.1 ou 13.2 peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de sa période de probation exceptionnelle, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

**a)** reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;

**b)** conserver une moyenne cumulative ou obtenir une moyenne cumulative annuelle d'au moins 2,0;

**c)** se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours déjà réussi.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

### 15 Scolarité

La scolarité minimale du programme de l'année préparatoire est de deux trimestres à compter de la première inscription; la scolarité maximale est de quatre trimestres à compter de la première inscription.

La scolarité minimale du programme de doctorat en médecine dentaire est de huit trimestres; la scolarité maximale est de sept années civiles à compter de la première inscription.

La scolarité maximale du programme du certificat en hygiène dentaire est de quatre années civiles à compter de la première inscription.

### 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul du crédit, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

### 17 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans les cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

### 18 Programmes et grades

#### 18.1 Programmes de grades et appellation

La Faculté offre :

– le doctorat en médecine dentaire (D.M.D.)

Le doctorat en médecine dentaire couronne un programme spécialisé comportant au moins 150 crédits.

– le certificat en hygiène dentaire

Le programme de certificat en hygiène dentaire comporte au moins trente crédits de cours de 1<sup>er</sup> cycle.

#### 18.2 Octroi de grades et certificats

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, aux candidats inscrits à titre d'étudiants réguliers qui ont satisfait à toutes les exigences imposées.

Les grades, diplômes et certificats sont conférés sans mention.

### 19 Nullité

#### 19.1 Nullité d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le Conseil de la Faculté prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

#### 19.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats

L'octroi de diplômes ou de certificats faits par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le Conseil de la Faculté de médecine dentaire fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du Conseil de la Faculté de médecine dentaire, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen.

### 20 Programmes et répertoires des cours

Voir ci-dessous la description des programmes. Voir aussi la section Répertoire des cours de ce document.

## Département de dentisterie de restauration

### Personnel enseignant

#### Directeur : N.

#### Professeurs titulaires

Pierre Boudrias, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)  
Claude Lamarche, D.M.D. (Montréal), M.S. (San Francisco)  
André Prévost, D.D.S. (Montréal), M.S. (Iowa)  
Salam Sakal, D.M.D. (Montréal), M.S. (Chicago)  
Richard Taché, D.D.S. (Montréal), M.S. (Houston)

#### Professeurs agrégés

Pierre de Grandmont, D.M.D. (Montréal), Cert. prosthodontie (Toronto), M.Sc. (Montréal)  
Daniel Fortin, D.M.D. (Montréal), M.S. (Iowa)  
Gilles Gauthier, D.M.D. (Montréal), M.H.E. (Georgia)  
Robert Lawlor, D.D.S. (Montréal), M.Sc. (Montréal)  
Patrice Milot, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Boston)

#### Professeurs adjoints

Louis De Koninck, D.M.D. (Montréal) M.Sc. Réhabilitation prosthodontique (Montréal)  
Geneviève Guertin, D.M.D. (Montréal), Cert. Rés. Multidisciplinaire (Montréal), Certificat Prosthodontie (Californie)  
Richard Silbert, D.D.S. (Montréal), Certificat Endodontie (Boston), M.S.D. Endodontie (Boston)  
Annie St-Georges, D.M.D. (Montréal), M.S. (North Carolina)

#### Chargé d'enseignement

Hugo Ciaburo, D.M.D. (Montréal), M.Sc. Réhabilitation prosthodontique (Montréal)

#### Responsable de formation clinique

Richard Mercier, D.M.D. (Montréal)

## Département de santé buccale

### Personnel enseignant

#### Directeur : Daniel Kandelman

#### Professeurs titulaires

Robert Charland, D.D.S. (Montréal), Cert. pédodontie (Montréal)  
Monique Julien, B.Sc. (Laval), M.Sc. nut. (Montréal), M.P.H. (Johns Hopkins), Dr. P.H. (Johns Hopkins)  
Daniel Kandelman, D.M.D. (Genève), M.P.H. (Boston)  
Gilles Lavigne, D.M.D. (Montréal), M.Sc. (Montréal)  
Viken Masseredjian, D.D.S. (Montréal), M.Sc. orthodontie (Montréal)  
Claude Remise, D.D.S. (Montréal), M.S. (Indiana)  
Morris Wechsler, D.D.S. (McGill), Cert. orthodontie (Montréal), F.R.C.D. (C)

#### Professeurs agrégés

Léonardo Abelardo, D.M.D. (Manila), Cert. pédodontie (Rochester)  
Hélène Buithieu, D.M.D. (Montréal), Cert. Pédodontie (Montréal), M.S.D. (Boston)  
Anne Charbonneau, D.M.D. (Montréal), M.Sc. (Montréal)  
Lionel Cudzinowski, D.D.S. (Montréal), Cert. pédodontie (Rochester)  
Jack Turkewicz, D.D.S. (McGill), M.Sc. (Connecticut)

#### Professeurs adjoints

Icham El-Khatib, D.M.D. (Montréal), Cert. Résidence Multidisciplinaire (Montréal), M.Sc. (Montréal)  
Athena Papadakis, B.Sc. (Liverpool), M.Sc. (Montréal)  
René Voyer, D.M.D. (Laval), M.Sc. (North Carolina)

#### Chargé d'enseignement

Jean-François Baylard, D.M.D. (Montréal)

#### Responsable de formation clinique

Valérie Jomphe, Cert. hygiène dentaire (Montréal)

#### Professeur émérite

Jean-Paul Lussier

## Département de stomatologie

### Personnel enseignant

#### Directrice : Monique Michaud

#### Professeurs titulaires

William B. Donohue, D.D.S. (McGill), M.Sc. (Montréal), Dip. A.B.O.S., F.R.C.D. (C)  
Gary Duncan, D.D.S. (University of North Carolina), Ph.D. (University of North Carolina)  
Pierre Duquette, D.D.S. (Montréal), M.S.D. (Indiana)  
Denis Forest, D.D.S. (Montréal), M.S.D. (Indiana)  
Hélène Lemay, D.D.S. (Montréal), M.Sc. (Montréal)  
Monique Michaud, D.D.S. (Montréal), M.S.D. (Indiana)  
Antonio Nanci, Ph.D. (McGill)

#### Professeurs agrégés

Jean Barbeau, B.Sc. (Laval), M.Sc. (Laval), Ph.D. (Laval)  
Aldo Camarda, D.D.S. (McGill), M.Sc. (McGill)  
Arlette Kolta, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Montréal)  
Benôit Lalonde, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)

#### Professeurs adjoints

Pierre Blanchet, M.D. (Montréal), Certificat (McGill), Ph.D. (Laval)  
Adel Kauzman, D.M.D. (Montréal), M.Sc. (Toronto)  
Alain Moreau, B.Sc. biologie (Montréal), M.Sc. biologie (UQÀM), Ph.D. microbiologie (Montréal)  
Manon Paquette, D.M.D. (Montréal), Cert. Dental Diagnostic Science (Texas), M.S. (Texas)  
Pierre Rainville, B.Sc. biologie (UQÀM), Ph.D. psychologie (Montréal)  
Stéphane Roy, B.Sc. Biology (Ottawa), Ph.D. biologie (McGill)

#### Chercheur titulaire

Charles-Edward Smith, D.D.S. (McGill), Ph.D. (McGill)

#### Professeurs émérites

Arto Demirjian  
Gérard de Montigny  
Christiane Mascrès  
Solange Simard-Savoie

Programme 1-300-4-0

Version 02

Année préparatoire au programme D.M.D.

J

#### Structure du programme

Le programme de l'année préparatoire comporte des cours obligatoires pour un total de 40 crédits. L'étudiant s'inscrit normalement au bloc 75 A.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 75

Bloc 75 A		obligatoire		40 cr.
ANT 1980G	3 AHE	1 js	Anthropologie de la santé	
BCM 1970	2 A	1	Biochimie 1	
BCM 1974	2 H	1 j	Biochimie 2	
DEN 1003	1 A	2 j	Observation clinique	
DEN 1004	1 A	1 j	Introduction à la clinique	
DIN 1211	3 AH	1 j	Forme et couleur	
DRT 1810S	3 H	1 j	Droit pour professionnels de la santé	
IFT 1805	3 H	1 j	Informatique de base: médecine dentaire	
MCB 1097	2 H	1 j	Microbiologie et immunologie générales	
PBC 1050	2 A	1 j	Anatomie macroscopique humaine	
PBC 1060	3 A	1	Embryologie et histologie humaine	
PHI 1968	3 A	1 j	Notions fondamentales d'éthique	

PSL 1982	2	AH 1	Les bases du système nerveux
PSL 1993	3	H 1 j	Physiologie générale
PSY 1960	2	A 1 j	Psychologie et médecine dentaire 1
SAB 1010	2	A 1 j	Introduction à la dentisterie préventive
SRL 2040	3	AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé

Programme 1-300-1-0 Version 17

**Doctorat en médecine dentaire J**

**Structure du programme**

Le programme de doctorat en médecine dentaire comporte des cours obligatoires pour un total de 181.5 crédits.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 80**

<i>Bloc 80 A</i>	<i>obligatoire</i>		22 cr.
DER 1012	2.5	A 1 j	Morphologie dentaire
DER 1030	2	A 1	Matériaux dentaires
+ MCB 1198	3	H 1	Microbiologie bucco-dentaire
NUT 1800	.5	A 1	Nutrition appliquée
NUT 1963	2	A 1 j	Nutrition
+ PBC 1020	2	A 1	Pathologie générale en dentisterie
SAB 1017	2	A 1 j	Dentisterie préventive préclinique
SAB 1052	2	A 1 j	Introduction à la recherche clinique
STO 1014	3	A 1 j	Anatomie de la tête et du cou
STO 1020	3	A 1	Histologie bucco-dentaire

<i>Bloc 80 B</i>	<i>obligatoire</i>		18 cr.
DER 1005	2	H 1 j	Informatique dentaire
DER 1001	1	H 1	Prothèse partielle fixe théorique
DER 1004	1.5	H 1	Prothèse partielle fixe pratique
DER 1010	1	H 1	Dentisterie opératoire théorique
DER 1013	1.5	H 1	Dentisterie opératoire pratique
DER 1092	1.5	H 1 j	Prothèse complète préclinique 1
DER 1096	1	H 1 j	Prothèse complète théorique 1
+ PBC 2030	4	H 1	Pathologie spéciale en dentisterie
PSY 1979	2	H 1 j	Gestion du stress en médecine dentaire
SAB 1019	.5	H 1 j	Dentisterie préventive clinique
SAB 1060	1	H 1 j	Croissance et physiologie en orthodontie
STO 1062	1	H 1 j	Radiologie 1

<i>Bloc 80 C</i>	<i>obligatoire</i>		32 cr.
DER 2001	2	A 2	Prothèse partielle fixe théorique
DER 2004	3	A 2	Prothèse partielle fixe pratique
DER 2010	2	A 2	Dentisterie opératoire théorique
DER 2013	3	A 2	Dentisterie opératoire pratique
DER 2032	2	A 1 j	Matériaux dentaires
DER 2092	1.5	A 1 j	Prothèse complète préclinique 2
DER 2098	1	H 1 j	Prothèse complète théorique 2
DER 2099	1	A 1 j	Prothèse complète théorique 3
SAB 2022	.5	A 1 j	Dentisterie préventive communautaire
SAB 2041	2	A 2 j	Biomécanique et thérapeutique occlusales
SAB 2051	1	A 1 j	Éthique et professionnalisme dentaire 1
SAB 2072	2	A 2 j	Dentisterie pédiatrique théorique
SAB 2084	2	A 2 j	Parodontie théorique
STO 2034	4	A 1 j	Pathologie buccale
STO 2042	3	A 2 j	Pharmacologie dentaire
STO 2062	2	A 2 j	Radiologie 2

<i>Bloc 80 D</i>	<i>obligatoire</i>		8.5 cr.
DER 2022	1	H 1 j	Introduction à l'endodontie
DER 2023	1	H 1 j	Endodontie préclinique
DER 2095	1	H 1 j	Prothèse complète clinique 1
SAB 2015	.5	H 1 j	Soins préventifs primaires 1
SAB 2043	1.5	H 1 j	Occlusion pratique
SAB 2077	1.5	H 1 j	Dentisterie pédiatrique préclinique
SAB 2079	.5	H 1 j	Préclinique d'orthodontie
STO 2050	1	H 1	Anesthésiologie locale
STO 2061	.5	H 1 j	Radiologie clinique 1

<i>Bloc 80 E</i>	<i>obligatoire</i>		43.5 cr.
DER 3001	2	A 2	Prothèse partielle fixe théorique
DER 3004	3	A 2 j	Prothèse partielle fixe clinique 1

DER 3010	1	A 1	Dentisterie opératoire théorique
DER 3015	1	A 1 j	Prothèse partielle amovible préclinique
DER 3016	4.5	A 2 j	Dentisterie opératoire clinique 1
DER 3022	2	A 2	Endodontie théorique
DER 3023	1.5	A 2 j	Endodontie clinique 1
DER 3095	3	A 2 j	Prothèse amovible clinique 1
DER 3098	2	A 1 j	Prothèse partielle amovible
SAB 3015	.5	A 1 j	Soins préventifs primaires 2
SAB 3051	1	A 1 j	Éthique et professionnalisme dentaire
SAB 3057	2	A 1 j	Organisation d'une pratique dentaire
SAB 3060	3	A 2	Orthodontie
SAB 3077	1.5	A 2 j	Orthodontie clinique 1
SAB 3078	1.5	A 2 j	Dentisterie pédiatrique clinique 1
SAB 3085	1	A 1 j	Parodontie théorique
SAB 3086	2.5	A 2 j	Parodontie clinique 1
STO 3061	.5	A 1 j	Radiologie clinique 2
STO 3070	2	A 2	Chirurgie buccale et maxillo-faciale
STO 3073	2	A 2 j	Chirurgie clinique 1
STO 3080	5	A 2	Médecine buccale 1
STO 3081	1	A 2	Diagnostic clinique

<i>Bloc 80 F</i>	<i>obligatoire</i>		16.5 cr.
DEN 3051	2	E 1 j	Travaux dirigés
DEN 3980	7	E 1 j	Clinique multidisciplinaire
DER 3017	1.5	H 1 j	Laboratoire d'implantologie
DER 3094	1	H 1 j	Réhabilitation implanto-portée 1
SAB 3040	2	E 1 j	Santé dentaire publique
SAB 3070	2	A 2	Dentisterie pédiatrique théorique
STO 3281	1	E 1 j	Conférences clinico-pathologiques

<i>Bloc 80 G</i>	<i>obligatoire</i>		36 cr.
DEN 4996	1	A 1 j	Sciences de base: applications pratiques
DER 4004	4.5	A 2 j	Prothèse partielle fixe clinique 2
DER 4013	4.5	A 2 j	Dentisterie opératoire clinique 2
DER 4023	1.5	A 2 j	Endodontie clinique 2
DER 4093	3	A 2 j	Prothèse amovible clinique 2
DER 4094	1	A 1 j	Réhabilitation implanto-portée 2
DER 4096	2	A 2 j	Dentisterie esthétique : progrès récents
SAB 4070	2	A 1 j	Conférences clinico-orthodontiques
SAB 4077	1.5	A 2 j	Orthodontie clinique 2
SAB 4078	3	A 2 j	Dentisterie pédiatrique clinique 2
SAB 4080	1	A 1	Parodontie théorique
SAB 4085	2	A 2 j	Parodontie clinique 2
SAB 4087	.5	A 1 j	Parodontie préclinique
STO 4070	2	A 1	Chirurgie
STO 4073	3	A 2 j	Chirurgie clinique 2
STO 4080	2	A 1	Médecine buccale 2
STO 4084	1.5	A 2 j	Diagnostic – urgence

<i>Bloc 80 H</i>	<i>obligatoire</i>		5 cr.
DEN 4995	2	H 1 j	Cliniques à options
DER 4082	1	H 1 j	Conférences clinico-restauratrices
SAB 4056	1	H 1 j	Administration pratique
SAB 4076	1	H 1 j	Douleurs et dysfonctions bucco-faciales

Programme 1-302-5-0 Version 08

**Certificat en hygiène dentaire J**

Responsable : Valérie Jomphe, tél. : (514) 343-7128

**Objectifs**

La Faculté de médecine dentaire offre un Certificat en hygiène dentaire à l'intention des diplômés de techniques en hygiène dentaire d'ordre collégial. Ce certificat ne constitue qu'une première étape d'un programme pouvant conduire à un baccalauréat formé de certificats (ou de mineurs) qui éventuellement pourrait aussi intéresser d'autres populations. Les étudiants ont la possibilité de s'inscrire à plein temps, à temps partiel ou comme étudiant libre.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 30 crédits, dont 11 crédits de cours obligatoires, 13 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

<i>Bloc 70 A</i>		<i>obligatoire</i>		<i>11 cr.</i>
SAB	1150	3 A	1	Éducation sanitaire: principes, méthodes
SAB	1180	1 H	1 j	Contrôle de l'infection en dentisterie
SAB	1193	2 AH	1 j	Viellissement et santé dentaire
SAB	2122	1 AH	1 j	Formation pratique en hygiène dentaire
SAB	2123	1 AH	1 j	Stages en milieu professionnel
SAB	3082	1 A	1	Parodontie préventive
STO	2033	2 A	1	Pathologie bucco-dentaire
<i>Bloc 70 B</i>		<i>option</i>		<i>minimum 13 cr., maximum 19 cr.</i>
DRT	1810S	3 H	1 j	Droit pour professionnels de la santé
PHI	1968	3 A	1 j	Notions fondamentales d'éthique
PSY	1960	2 A	1 j	Psychologie et médecine dentaire 1
PSY	1979	2 H	1 j	Gestion du stress en médecine dentaire
SAB	1052	2 A	1 j	Introduction à la recherche clinique
SAB	1130	3 A	1	Nutrition appliquée à la santé dentaire
SAB	1170	1 A	1	Introduction : dentisterie pédiatrique
SAB	2050	1 H	1	Éducation sanitaire bucco-dentaire 1
SAB	2110	3 AH	1	Analyse des besoins en santé dentaire
SAB	2140	1 H	1	Prévention des malocclusions
SAB	3040	2 E	1 j	Santé dentaire publique

Le cours EDP1900, Méthode de travail intellectuel, se prend hors programme; il est fortement recommandé mais non exigé comme préalable à certains cours.

# Section 8

---

## Faculté de médecine vétérinaire

### Table des matières

Introduction	8-1
Coordonnées générales de la Faculté	8-1
Direction	8-1
Renseignements	8-1
Frais facultaires	8-2
Frais de cotisation des associations étudiantes	8-2
Règlement pédagogique de la Faculté	8-2
Département de biomédecine vétérinaire	8-8
Département de pathologie et microbiologie	8-8
Département de sciences cliniques	8-9
Programme – Doctorat en médecine vétérinaire	8-10
Répertoire des cours	18-1

---

---



# Faculté de médecine vétérinaire

## Introduction

La Faculté de médecine vétérinaire tire son origine de l'École vétérinaire française de Montréal fondée, en 1886, par le docteur V.-T. Daubigny. Elle devint, de 1895 à 1920, l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal et, en 1920, elle fut l'une des écoles constituantes de l'Université de Montréal. De 1928 à 1969, elle fut affiliée à l'Université de Montréal, d'abord sous le vocable d'École vétérinaire d'Oka jusqu'en 1947, puis à Saint-Hyacinthe, sous celui d'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. À la suite d'une recommandation du Rapport Parent, elle s'est intégrée à l'Université de Montréal, en 1969, avec le statut de Faculté. En 1986, la Faculté a célébré le Centenaire de l'enseignement vétérinaire francophone au Québec. Le Fonds du Centenaire a été créé à cette occasion. Il vise à stimuler le développement de la recherche dans tous les domaines de la médecine vétérinaire et des sciences connexes.

La médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la biologie.

Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en clientèle rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherches, l'industrie des produits pharmaceutiques, la recherche pure et appliquée, l'enseignement, sont autant de sphères d'activités qui intéressent le médecin vétérinaire.

## Coordonnées générales de la Faculté

	Bureau	Tél. : (450)
3200, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe (Québec) Canada J2S 2M2		773-8521
Département de biomédecine vétérinaire		poste 8229
Département de pathologie et microbiologie		poste 8240
Département de sciences cliniques		poste 8253

## Direction

Doyen : **Raymond S. Roy**

Vice-doyen aux études : **André Dallaire**

Vice-doyen aux affaires cliniques : **Michel Carrier**

Vice-doyen à la recherche et au développement : **Youssef ElAzhary**

Vice-doyenne aux affaires étudiantes et aux communications, et Secrétaire : **Diane Blais**

Directrice administrative : **Danielle T. Paiement**

Directeurs des départements

Biomédecine vétérinaire : **Normand Larivière**

Pathologie et microbiologie : **Roger Ruppanner**

Sciences cliniques : **Daniel Bousquet**

## Adresse

Faculté de médecine vétérinaire

3200, rue Sicotte

Saint-Hyacinthe (Québec)

J2S 7C6

Tél. de Saint-Hyacinthe : 450-773-8521

Tél. de Montréal : 514-345-8521

Télécopieur : 450-778-8137

Courriel : [saefmv@medvet.umontreal.ca](mailto:saefmv@medvet.umontreal.ca)

Internet : [www.medvet.umontreal.ca/](http://www.medvet.umontreal.ca/)

## Renseignements

a) Pour les étudiants du doctorat en médecine vétérinaire, les cours débutent généralement une semaine avant et peuvent finir une semaine après les dates

mentionnées au calendrier universitaire. Le calendrier facultaire annuel précise ces informations.

b) Les étudiants de cinquième année seront tenus d'assurer les gardes cliniques durant le jour de la Fête du travail, le jour de l'Action de grâces et durant le congé de Pâques.

## Microscopes et instruments chirurgicaux

Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux. L'utilisation de cet appareil ou de ces instruments comporte certains frais de location.

## Exercice de la profession

Le titre de docteur en médecine vétérinaire ne confère pas, de soi, la permission d'exercer la profession. Pour obtenir ce droit au Québec, le nouveau diplômé doit subir avec succès les examens exigés par la Loi de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Pour information, s'adresser au :

Directeur général et secrétaire

800 avenue Sainte-Anne

Bureau 200

Saint-Hyacinthe (Québec)

J2S 5G7

Tél. : 450-774-1427 ou 1-800-267-1427

## Stages de formation clinique

La Faculté de médecine vétérinaire offre aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec et ayant complété une partie significative de leurs études, la possibilité d'effectuer :

- un stage de formation clinique au Département de sciences cliniques  
MMV 4001 ABCEH Stage en médecine et chirurgie 1,  
3 cr. hors programme  
MMV 4002 ABCEH Stage en médecine et chirurgie 2,  
3 cr. hors programme  
MMV 4003 ABCEH Stage en médecine et chirurgie 3,  
1 cr. hors programme
- un stage au Département de pathologie et microbiologie  
PTM 4001 AB Stage en épidémiologie clinique,  
1 cr. hors programme  
PTM 4002 ABCEH Stage en épidémiologie clinique,  
3 cr. hors programme  
PTM 4003 AB Stage en pathologie,  
1 cr. hors programme  
PTM 4004 ABCEH Stage en pathologie,  
3 cr. hors programme  
PTM 4005 AB Stage en microbiologie,  
1 cr. hors programme  
PTM 4006 ABCEH Stage en microbiologie,  
3 cr. hors programme
- et un stage au Département de biomédecine vétérinaire  
MMV 4004 AB Laboratoire de recherche,  
3 cr. hors programme, pour étudiants étrangers  
MMV 4005 AB Laboratoire de recherche,  
1 cr. hors programme, pour étudiants étrangers

## On peut obtenir plus d'information en écrivant à :

Administration des stages

a/s Madame Louise Pinsonneault

Faculté de médecine vétérinaire

C.P. 5000

Saint-Hyacinthe (Québec)

J2S 7C6

Courriel : [louise.pinsonneault@umontreal.ca](mailto:louise.pinsonneault@umontreal.ca)

## Services

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et au public en général, selon une réglementation établie.

On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte cinq cliniques : la Clinique des animaux de compagnie, la Clinique des animaux de consommation, la Clinique ambulatoire, la Clinique équine, la

Clinique des oiseaux de proie, ainsi qu'un service de diagnostic, une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service d'éducation continue, une bibliothèque et une librairie spécialisées.

### Centre de recherche en reproduction animale (CRRA)

Ce centre a pour but l'étude de tous les aspects de la biologie et de la pathologie de la reproduction chez les espèces domestiques mais aussi chez d'autres espèces où leur utilisation contribue à améliorer nos connaissances de la reproduction chez les espèces domestiques.

Composé d'un directeur, d'un conseil et d'une assemblée générale, il accueille tout chercheur qui désire oeuvrer dans ce domaine et il contribue à la formation de nouveaux chercheurs.

Ce centre est rattaché à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et relève de la juridiction du doyen.

### Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP)

Ce groupe est formé de professeurs et de chercheurs représentant les disciplines suivantes : bactériologie, biologie moléculaire, biologie cellulaire, épidémiologie et médecine porcine.

Le personnel scientifique est entouré de plus d'une quarantaine de personnes incluant des étudiants aux études supérieures, des assistants de recherche, du personnel technique et de soutien. Les projets de recherche du groupe sont de type fondamental ou appliqué et portent sur la caractérisation des différents facteurs de virulence des bactéries pathogènes du porc et sur l'identification des facteurs de l'hôte et de son environnement qui favorisent l'éclosion des maladies bactériennes.

## Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

#### Microscopes et instruments chirurgicaux

Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux. L'utilisation de cet appareil ou de ces instruments comporte certains frais de location; de plus, l'étudiant doit prévoir l'achat d'un stéthoscope (80-200 \$), de vêtements (sarraus et salopettes) et de bottes (150 \$) et acquérir progressivement, de la première à la quatrième année, une trousse de chirurgie dont les instruments représentent un achat annuel d'environ 100 \$.

#### Association des étudiants

Les étudiants en médecine vétérinaire sont tenus de se joindre à l'Association des étudiants en médecine vétérinaire du Québec Inc. (A.E.M.V.Q. Inc.).

Elle est régie par un conseil d'administration élu par les étudiants de chacune des années. Des comités sociaux, culturels, sportifs et autres existent au sein de l'A.E.M.V.Q. Inc.

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

### Faculté de médecine vétérinaire

Par année  
35 \$

## Règlement pédagogique de la Faculté

### 1 Définitions

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.); il peut préparer au marché du travail ou à la poursuite d'études de deuxième cycle.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus;
- le trimestre d'été, de mai à août inclus.

#### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (exemples : la physique, la philosophie).

#### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la médecine, les sciences médiévales, l'administration des affaires).

#### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par un certificat ou par un diplôme.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention du certificat ou du diplôme.

#### 1.6 Types de programmes de premier cycle

On distingue divers types de programmes de premier cycle dont certains, à eux seuls, sont des programmes de grade et d'autres sont des programmes constitutifs d'un programme de grade.

##### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé et le programme spécialisé bidisciplinaire sont des programmes de grade.

Seul le programme spécialisé est offert à la Faculté de médecine vétérinaire.

##### Le programme spécialisé

Le programme spécialisé, baccalauréat ou doctorat de premier cycle, comporte 90 crédits ou plus, selon le programme. Au moins quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus un cinquième sont ceux de cours au choix.

##### B. Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle. Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université.

La Faculté de médecine vétérinaire n'offre pas de programmes constitutifs d'un grade.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle si par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation immédiatement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

#### 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- l'étudiant régulier qui postule un certificat ou un diplôme;
- l'étudiant libre, inscrit à un ou quelques cours, qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;
- l'étudiant visiteur, inscrit à un programme dans une autre université ou une autre institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

#### 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département ou à une faculté. Un cours comporte habituellement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;



– à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;

– à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts à l'Université et identifiés comme étant accessibles à ce titre.

De plus, des facultés peuvent imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis par les étudiants inscrits dans certains programmes.

Deux cours de l'Université sont dits équivalents lorsqu'ils comportent un recoupement significatif de la matière. Un seul de deux ou de plusieurs cours équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit éliminatoire s'il doit être réussi pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études dans le programme. Le cours éliminatoire ne comporte pas de droit de reprise.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

– Un cours de rattrapage est un cours imposé par le Conseil de la Faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. Sauf exception pour les cours de rattrapage en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

– Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par le doyen de la Faculté ou son représentant. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

### 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

**a)** une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre

**b)** ou deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre

**c)** ou trois heures consacrées à la recherche par semaine pendant un trimestre

**d)** une semaine de formation clinique généralement.

### 1.10 Équivalence de cours et de programmes

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

### 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation et l'expérience d'un candidat permettent de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

### 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

### 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

### 1.14 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », les autorités compétentes d'une faculté peuvent permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire.

### 1.15 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours ou à un échec à un cours éliminatoire.

### 1.16 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade. Ainsi les titres de bachelier ou de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat ou du doctorat de premier cycle.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : bachelier ès arts, docteur en médecine vétérinaire).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : B.A. pour bachelier ès arts, D.M.V. pour docteur en médecine vétérinaire).

### 1.17 Diplôme

Le diplôme, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite d'un programme de grade ou d'un programme de majeur.

### 1.18 Certificat

Le certificat, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat.

### 1.19 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte, délivré par le registraire, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

## 2 Admission

### 2.1 Conditions générales

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission, conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université; ce formulaire de demande d'admission peut être obtenu au Bureau du registraire ou au Secrétariat aux affaires étudiantes de la Faculté.

### 2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier

#### Admission en première année

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- Attester d'une des formations scolaires indiquées ci-dessous

Soit

Être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :  
DEC en sciences, lettres et arts  
DEC en sciences de la nature et avoir atteint les objectifs 00XU (biologie) et 00XV (chimie)  
DEC en techniques de santé animale et avoir réussi les cours préalables Physique 101, 201 et 301

Soit

Être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec

ou

Faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC

ou

Avoir réussi 48 crédits de niveau universitaire autre que des crédits obtenus dans le cadre de cours préparatoires aux études universitaires

et

Avoir réussi les cours préalables suivants lesquels peuvent être suivis à l'Université à titre de cours préparatoires :

Biologie 301 et 401 ou deux cours de biologie humaine

Chimie 101, 201 et 202

Mathématiques 103 et 203

Physique 101, 201 et 301

et

- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent

- Se présenter à une entrevue.

#### Admission en deuxième année

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- Avoir complété deux ou trois années d'études universitaires en médecine vétérinaire dans une université étrangère, selon la durée du programme

- Subir un examen portant sur les matières de la première année

- Se présenter à une entrevue structurée dirigée par trois professeurs de la Faculté de médecine vétérinaire.

### Admission en troisième année

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit faire preuve d'une préparation suffisante:

- Être titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent
- Subir un examen portant sur les matières de la première et de la deuxième années
- Se présenter à une entrevue structurée dirigée par trois professeurs de la Faculté de médecine vétérinaire.

### Admission en quatrième année

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit faire preuve d'une préparation suffisante:

- Être titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent
- Subir un examen portant sur les matières de la première, de la deuxième et de la troisième années
- Se présenter à une entrevue structurée dirigée par trois professeurs de la Faculté de médecine vétérinaire

#### 2.3 Admission conditionnelle

À titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par le doyen, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

#### 2.4 Admission à titre d'étudiant libre

Pour être admissible à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit les cours choisis.

#### 2.5 Admission à titre d'étudiant visiteur

Pour être admissible à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- a) avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- b) avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

#### 2.6 Admission à titre d'auditeur

Pour être admis à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

#### 2.7 Restrictions

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

L'admission cesse d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

#### 2.8 Réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen peut imposer des conditions à la réadmission.

### 3 Exigences linguistiques

#### 3.1 Définitions

Aux fins du présent règlement,

- a) La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.
- b) La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Selon le programme et tel que spécifié aux conditions d'admission propres au programme, la maîtrise du français est condition d'admission ou de poursuite des études.
- c) La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

#### 3.2 Admission

Tout candidat à l'admission doit se soumettre à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université. Toutefois les candidats qui répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes sont réputés satisfaire à l'exigence de la connaissance du français et sont exemptés du test :

- avoir complété des études collégiales au Québec;

- avoir étudié dans une institution où la langue principale d'enseignement est le français.

#### 3.3 L'inscription

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il est admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

#### 3.4 Les mesures d'aide

a) Cours de français langue seconde : L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français, peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

b) Cours de rattrapage : Les cours de rattrapage en français prescrits par le doyen à la suite d'un échec au test de français sont des cours hors programme et sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. En cas d'échec et sauf exception précisée au règlement propre à chacun des programmes, l'étudiant peut reprendre le cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours de français de même niveau.

#### 3.5 L'enseignement

Sauf exception justifiée par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

#### 3.6 Les travaux et les examens

Les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen de la Faculté ou son représentant, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

### 4 Inscription

#### 4.1 Dispositions générales

##### a) Délais

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

##### b) Modalités

###### Étudiant régulier

L'étudiant régulier doit être inscrit au programme complet de l'année; l'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen que de façon tout à fait exceptionnelle.

L'étudiant doit faire approuver son choix de cours en suivant la procédure qui lui sera indiquée par la Faculté.

###### Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur

L'inscription d'un étudiant libre, d'un étudiant visiteur ou d'un auditeur est faite par cours et pour chaque trimestre. La Faculté peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. Dans le cas d'un étudiant libre, la Faculté autorise l'inscription jusqu'à un maximum de 12 crédits. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

##### c) Restriction

Sauf exception autorisée par le doyen, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

##### d) Inscription à plein temps

L'étudiant est à plein temps s'il est inscrit à au moins 12 crédits pour un trimestre. Le nombre de crédits auxquels il s'inscrit normalement est déterminé par la structure du programme.

##### e) Inscription à temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à moins de 12 crédits pour un trimestre. Il doit cependant s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### 4.2 Modification

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui, dans les quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre; la modification doit être approuvée par le directeur de département et par le doyen. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

### 4.3 Abandon des études

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au secrétariat de la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.8.

### 4.4 Suspension

L'étudiant peut, avec l'approbation du doyen, suspendre temporairement son inscription. Il doit ensuite s'inscrire au trimestre d'automne suivant l'obtention de la suspension et cela sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

## 5 Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'entente interuniversitaire.

### 5.1 Procédure

#### a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé au moment de la demande d'admission.

#### b) Approbation

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par le doyen ou son représentant. Celui-ci autorise également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit de plus être approuvée par le registraire.

#### c) Restriction

Aucune équivalence ou exemption n'est accordée pour les cours et les stages des deux dernières années du programme.

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée correspond à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit.

### 5.2 Maximum autorisé

#### a) Équivalence de programme

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

#### b) Équivalence de cours

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, elle peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

#### c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade. L'équivalence de cours ayant servi à l'obtention d'un grade ne peut dépasser le cinquième des crédits d'un programme.

#### d) Exemption

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme.

#### e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Très exceptionnellement, dans les programmes de majeur et les programmes spécialisés, il peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

### f) Transfert

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

### g) Substitution

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

## 5.3 Indication au bulletin de notes

### a) Équivalence de programme

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

### b) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

### c) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

### d) Substitution

Le bulletin de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitué sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du cours substitué sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.

### e) Transfert de cours

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

### f) Entente interuniversitaire

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

## 6 Abandon de cours et absences

### 6.1 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours pendant l'année doit en faire une demande écrite, avec motifs à l'appui, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. À défaut, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

### 6.2 Absences à un cours ou à un stage

L'étudiant peut être tenu de justifier par écrit toute absence prolongée.

Des absences répétées ou toute absence prolongée peuvent faire perdre à l'étudiant le droit de se présenter aux examens finals. La décision est prise par le doyen, après étude par le Conseil de Faculté.

L'étudiant qui s'est absenté durant un stage pour un « motif valable » doit, dans les délais prévus par le doyen, combler ces absences au complet avant d'obtenir l'évaluation de ce stage, à défaut il y aura échec à ce stage. L'étudiant qui s'est absenté de son stage « sans motif valable » se voit octroyer la mention « F » pour ce stage.

On entend par « motif valable » un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

## 7 Évaluation

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

Au début de chaque cours, le professeur indique par écrit à l'étudiant le plan du cours et la forme d'évaluation qui sera utilisée ainsi que les modalités d'évaluation (critères d'évaluation, importance relative des différents éléments de l'évaluation, etc.). La correction de la langue compte parmi les critères d'évaluation.

Le professeur est responsable de l'évaluation. Il informe le doyen de la forme de l'évaluation choisie. Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation suivra l'une des formes décrites aux articles 7.1, 7.2 et 7.3 ou, exceptionnellement, une autre forme d'évaluation approuvée par le doyen.

### 7.1 Évaluation par mode de travaux

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, stages, exposés oraux, travaux pratiques, participation à un travail de groupe. Cette évaluation est faite par le professeur responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues. Sauf exception approuvée par le doyen, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupes.

### 7.2 Évaluation par mode d'examens

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. Sauf exception approuvée par le doyen (notamment pour les cours de moins de trois crédits), l'évaluation comporte alors au moins deux examens par cours.

### 7.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens.

### 7.4 Évaluation des stages

Pour l'évaluation des stages, le professeur, en collaboration avec ses collègues, le cas échéant, peut tenir compte de la compétence clinique et des attitudes professionnelles de l'étudiant, comme aussi de son comportement en milieu professionnel.

### 7.5 Défaut de se soumettre à une évaluation

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du doyen en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible.

La mention F est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent à un examen, pour un motif valable, le doyen de la Faculté peut soit exiger un examen différé, soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final; il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen de ce cours.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, le doyen peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

### 7.6 Jury de l'évaluation

Lorsque les cours sont terminés et que la dernière évaluation du travail de l'étudiant a été faite, son bulletin de notes préliminaire est examiné par un jury composé de professeurs qui lui ont enseigné pendant le trimestre ou pendant l'année. Ce jury est présidé par le doyen ou par son représentant.

Le jury examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, après consultation des professeurs intéressés, en arrête les résultats respectifs qui seront inscrits au bulletin de notes officiel.

### 7.7 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

### 7.8 Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au doyen de la Faculté ou à son représentant.

Si le doyen accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le doyen rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui.

## 7.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation, peut, dans les quinze jours ouvrables suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen de la Faculté ou à son représentant.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle constitué de trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le professeur, le directeur du département et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au doyen toute proposition qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

## 8 Système de notation

### 8.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

<b>Lettres</b>	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

**A – Note de passage dans un programme.**

**B – Note de passage dans un cours.**

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

### 8.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

La moyenne cumulative annuelle est la moyenne cumulative portant uniquement sur les crédits d'une année universitaire.

## 9 Système de promotion

La promotion se fait par année. La promotion se fait toujours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

## 10 Normes de succès

### 10.1 Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens, des travaux. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

L'évaluation de certains cours peut être exprimée par la mention « succès » (S) ou par la mention « échec » (E). Dans ce cas, le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne. Ces cours sont indiqués dans l'annuaire.

### 10.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

### 10.3 Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle, avant l'examen de reprise, est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

L'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, s'il y a lieu, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à des cours totalisant les deux cinquièmes ou plus des crédits des cours auxquels il est inscrit pendant l'année, peut être mis en probation sur recommandation du Conseil de la Faculté.

L'étudiant de cinquième année dont la moyenne annuelle avant examen de reprise, s'il y a lieu, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à trois stages ou plus est également mis en probation.

### 10.4 Exclusion définitive

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 24 crédits d'un programme de majeur ou d'un programme spécialisé. Ces crédits doivent être contributives à la moyenne.

L'étudiant dont la moyenne, avant examen de reprise, est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

## 11 Probation

**11.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

**11.2** La probation est d'une année. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par le Conseil de la Faculté, qui peut tenir compte des horaires et des cours offerts.

Au cours de la période de probation l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- reprendre et réussir des cours déjà réussis que le Conseil de la Faculté lui demande de reprendre;
- obtenir une moyenne cumulative annuelle d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par le Conseil de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation du Conseil de la Faculté, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 12 Reprise

### 12.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise sauf pour les cours éliminatoires.

Il existe trois modalités de reprise : la reprise de l'examen, la reprise des cours, la substitution de cours.

L'étudiant qui subit un échec à un cours doit subir un examen de reprise. Celui qui subit un échec à un stage doit le reprendre. Toutefois l'étudiant en probation doit reprendre les cours auxquels il a échoué selon les modalités prévues pour la probation.

#### - Reprise d'un cours obligatoire, d'un stage obligatoire ou d'un cours de rattrapage

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire, ou à un cours de rattrapage (à l'exclusion des cours de rattrapage en français) doit subir un examen de reprise. L'étudiant qui a subi un échec à un stage obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le stage sera offert ultérieurement, le même stage ou l'équivalent. L'étudiant qui subit l'échec à la reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.

La reprise de stages de 5<sup>e</sup> année se fait pendant l'été.

#### - Reprise d'un cours ou d'un stage à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit subir un examen de reprise. L'étudiant qui a subi un échec à un stage à option doit reprendre le même stage ou, après l'approbation de la Faculté, lui substituer un autre stage à option dans l'année qui suit cet échec ou subir un examen de reprise. L'étudiant qui subit un échec à la reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.

La reprise de stages de 5<sup>e</sup> année se fait pendant l'été.

#### - Reprise d'un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours au choix ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

### 12.2 Cours éliminatoire

L'étudiant qui subit un échec à un cours éliminatoire n'a pas droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit. Ces cours éliminatoires sont indiqués au Règlement pédagogique de la Faculté. Certains cours de rattrapage sont des cours éliminatoires.

### 12.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin. Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note sert au calcul de la moyenne cumulative.

Dans le cas d'un cours dont l'évaluation portait aussi sur des travaux et des stages, l'examen de reprise porte uniquement sur la partie du cours qui a été évaluée par mode d'examens. La note obtenue est fusionnée avec les notes attribuées aux différents travaux et stages imposés pendant l'année, avant de contribuer à la nouvelle moyenne cumulative.

## 13 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par la Faculté, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions des articles 12.1 et 12.2 peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de sa période de probation exceptionnelle, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que le Conseil de la Faculté lui demande de reprendre;
- conserver ou obtenir une moyenne annuelle d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par le Conseil de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation du Conseil de la Faculté, reprendre un cours déjà réussi.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

## 14 Scolarité

La scolarité minimale du programme de doctorat en médecine vétérinaire est de 10 trimestres, la scolarité maximale est de sept années civiles à compter de la première inscription.

## 15 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul du crédit, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

## 16 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 7.8 et 7.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 7.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## 17 Programmes et grades

### 17.1 Programme de grade

La Faculté offre un programme spécialisé conduisant à l'obtention du doctorat en médecine vétérinaire (D.M.V.).

### 17.2 Octroi de grades et de certificats

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, aux candidats inscrits à titre d'étudiants réguliers qui ont satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent. Les grades, diplômes et certificats sont conférés sans mention.

## 18 Nullité

### 18.1 Nullité d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le Conseil de la Faculté prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

**18.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats**

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le Conseil de la Faculté fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du Conseil de la Faculté, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen de la Faculté.

**19 Programmes et répertoires des cours**

Voir ci-dessous la description des programmes. Voir aussi la section Répertoire des cours de ce document.

**Département de biomédecine vétérinaire****Personnel enseignant****Directeur : Normand Larivière****Professeurs titulaires**

André Bisailon, D.M.V. (Montréal), M.Sc.V. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal)

André Dallaire, D.M.V. (Montréal), M.Sc.V. éthologie (Toulouse)

Laszlo DeRoth, D.M.V. (Montréal), M.Sc. biomédecine (Guelph), Ph.D. biomédecine (Guelph)

Alan Kenston Goff, B.Sc. physiologie (Sheffield), Ph.D. endocrinologie (Sheffield)  
Normand Larivière, D.M.V. (Montréal), M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. médecine expérimentale (McGill)

Jacques G. Lussier, B.Sc. biochimie (Montréal), D.M.V. (Montréal), M.Sc. physiologie de la reproduction (Sherbrooke), Ph.D. endocrinologie et physiologie animales (Saskatchewan)

Bruce D. Murphy, B.Sc. zoologie (Colorado), M.Sc. physiologie (Colorado), Ph.D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)

Christopher A. Price, B.Sc. sciences animales (Nottingham), Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)

David William Silversides, B.Sc. biochimie (Saskatchewan), D.M.V. (Saskatchewan), Ph.D. physiologie-endocrinologie moléculaire (Saskatchewan)

Jean Sirois, D.M.V. (Montréal), M.Sc. sciences cliniques (Montréal), Ph.D. physiologie de la reproduction (Cornell)

Lawrence C. Smith, D.M.V. (São Paulo), M.Sc. sciences animales (Édimbourg), Ph.D. physiologie animale (Édimbourg)

Armand Victor Tremblay, D.M.V. (Montréal), D.Sc. biochimie (Laval)

**Professeurs agrégés**

André Blouin, D.M.V. (Montréal), M.Sc. pharmacologie (Montréal), Ph.D. pharmacologie (Montréal)

Paul D. Carrière, D.M.V. (Montréal), M.Sc. pathologie (Guelph), Ph.D. pathobiologie (McGill)

Bernard Delorme, B.Sc. biologie expérimentale (Sherbrooke), M.Sc. biochimie (Sherbrooke), D.Sc. biochimie (Laval)

Michèle Doucet, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), D.V.Sc. médecine interne (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M., Dipl. A.C.V.C.P.

Vincent Girard, B.Sc. agriculture (Zurich), M.Sc. agriculture (Zurich), Ph.D. agriculture (Zurich)

Pascal Vachon, B.Sc. kinésiologie (Waterloo), M.Sc. kinanthropologie (Sherbrooke), Ph.D. sciences neurologiques (Montréal), D.M.V. (Montréal)

**Professeurs adjoints**

Jérôme Del Castillo, D.M.V. (Montréal), M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph.D. sciences pharmaceutiques, (Montréal)

Christine Théoret, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. chirurgie des grands animaux (Saskatchewan), M.Sc. chirurgie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.S. chirurgie des grands animaux, Ph.D. chirurgie vétérinaire (Saskatchewan)

Éric Troncy, Docteur Vétérinaire (Claude-Bernard, Lyon), M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph.D. sciences biomédicales (Montréal)/pharmacologie (Univ. Louis-Pasteur, Strasbourg)

**Professeurs associés**

Claude Gariépy, B.Sc. bioagronomie (Laval), M.Sc. science et technologie des aliments (Laval), Ph.D. science et technologie des viandes (Laval)

Alain Houde, B.Sc. biochimie (Laval), B.Sc. microbiologie (Laval), M.Sc. microbiologie (Sherbrooke), Ph.D. microbiologie (Sherbrooke)

Christian Toupin, B.Sc.A. sciences et technologie des aliments (Laval), Ph.D. Food Engineering (Alberta)

**Département de pathologie et microbiologie****Personnel enseignant****Directeur : Roger Ruppner****Professeurs titulaires**

Denis Archambault, D.M.V. (Montréal), M.Sc. pathologie et microbiologie (Montréal), Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)

Denise Bélanger, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M. (Californie), Ph.D. épidémiologie (Californie)

Michel Bigras-Poulin, B.Sc. informatique (Montréal), D.M.V. (Montréal), M.Sc. épidémiologie (Guelph), Ph.D. épidémiologie (Guelph)

Richard Drolet, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Cert. Rés. pathologie (Minnesota), Dipl. A.C.V.P.

Daniel Dubreuil, B.Sc. (agr) (Honours) microbiologie (McGill), M.Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)

Yousef ElAzhary, D.M.V. (Gand), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. virologie (Guelph)

John Morris Fairbrother, B.V.Sc. (Sidney), Ph.D. microbiologie vétérinaire (Cornell)

Michel Fontaine, D.M.V. (Montréal), M.Sc.V. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. pathologie (Guelph)

Christiane Girard, D.M.V. (Montréal), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.

Marcelo Gottschalk, D.M.V. (Buenos Aires), Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)

Josée Harel, B.Sc. (Montréal), M.Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph.D. microbiologie (McGill)

Robert Higgins, D.M.V. (Montréal), M.Sc. microbiologie (Laval), D.Sc. microbiologie (Laval)

Mario Jacques, B.Sc. (Montréal), M.Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)

Réal Lallier, B.Sc. zoologie (Sherbrooke), Ph.D. sc. biocellulaires (Sherbrooke)

Serge Messier, D.M.V. (Montréal), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. microbiologie (Iowa State), Dipl. A.C.V.M.

Khyali Ram Mittal, B.V.Sc. (India), M.V.Sc. microbiologie vétérinaire (India), Ph.D. microbiologie et immunologie (Guelph)

Michel Morin, D.M.V. (Montréal), Ph.D. pathologie (Missouri), Dipl. A.C.V.P.

Raymond S. Roy, D.M.V. (Montréal), M.Sc.V. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. immunologie (McGill)

Roger Ruppner, D.M.V. (Montréal), M.V.Sc. (Queensland), M.P.V.M. (Californie)

Daniel T. Scholl, B.S. sciences vétérinaires (Californie), D.M.V. (Californie), M.P.V.P. épidémiologie (Californie), Ph.D. épidémiologie (Utrecht)

Amer N. Silim, D.M.V. (Brno), M.Sc. microbiologie (Guelph), Ph.D. virologie (Guelph)

**Professeurs agrégés**

Michel Desnoyers, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal), M.V.Sc. pathologie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.P.

Béatrice Doizé, D.M.V. (Liège), M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. anatomie (McGill)

Monique Doré, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. pathologie (Montréal), M.Sc. pathologie et microbiologie (Montréal), Ph.D. Veterinary Pathology (Cornell), Dipl. A.C.V.P.

Anne Lanevski, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. pathologie clinique vétérinaire (Washington State), M.Sc. sciences vétérinaires (Washington State), Dipl. A.C.V.P.

Daniel Martineau, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. pathologie (Cornell), Dipl. A.C.V.P.

Sylvain Quessy, D.M.V. (Montréal), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)

Alain Villeneuve, B.Sc. physiologie animale (Montréal), D.M.V. (Montréal), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal), D.E.S.S. toxicologie (Montréal)

#### Professeurs adjoints

Christian Bédard, D.M.V. (Montréal), M.Sc. (Montréal), D.E.S. pathologie clinique (Montréal)  
 Pierre Hélie, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. pathologie (Montréal), M.Sc. pathologie (Montréal), Dipl. A.C.V.P.  
 Michael Mourez, Ing. (École Polytechnique-Paris), Ing. Agro. (Paris), D.Sc. (Paris)  
 R. Alex Thompson, B.A. économie (Minnesota), D.V.M. (Minnesota), Ph.D. épidémiologie (Louisiane)

#### Professeurs associés

Jacques Galipeau, M.D. (Montréal)  
 Ronald Magar, B.Sc. biologie (McGill), M.Sc. biologie (Montréal), D.M.V. (Montréal), Ph.D. virologie (Institut Armand-Frappier – UQÀQ)  
 Pascal Michel, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M.P.V.M. (Davis), Ph.D. épidémiologie (Guelph)  
 Gabriel Piette, Diplôme d'ingénieur (École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires, France), M.Sc. Food Science and Agricultural Chemistry (McGill), Ph.D. (Hons) Microbiology (McGill)  
 Linda Saucier, B.Sc.A. sciences et technologie des aliments (Laval), M.Sc. sciences et technologie des aliments (Laval), Ph.D. microbiologie (Alberta)  
 Carole Simard, D.M.V. (Montréal), M.Sc. virologie (Inst. Armand-Frappier), Ph.D. biologie moléculaire (Montréal)  
 Brian Geoffrey Talbot, B.Sc. (Hons) Biochemistry (England), Ph.D. Chemistry (Alberta)  
 Marie-Rose Van Calsteren (CRDA) M.Sc. chimie (Sherbrooke), Ph. D. chimie (Ottawa)

#### Cliniciens associés

Sonia Chénier, D.M.V. (Montréal), D.E.S. pathologie vétérinaire (Montréal)  
 Isabelle Lanthier, D.M.V. (Montréal), D.E.S. pathologie vétérinaire (Montréal)  
 Jean-Sébastien Latouche, D.M.V. sciences de diagnostic (Montréal)  
 Doris Sylvestre, D.M.V. (Montréal), M.Sc. hygiène du travail et de l'environnement (Montréal), I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal)  
 Carl Uhland, D.M.V. (Illinois), I.P.S.A.V. espèces aquatiques (Île-du-Prince-Édouard), Dipl. A.C.V.M., D.E.S. microbiologie (Montréal)

#### Clinicien

André D. Dallaire, D.M.V. (Montréal), M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal)

#### Professeur invité

Daniel Perron, D.M.V. (Montréal), D.M.V.P. (Montréal), M.Sc. agro-alimentaire (Laval)

#### Professeur émérite

André Lagacé

## Département de sciences cliniques

### Personnel enseignant

#### Directeur : Daniel Bousquet

#### Professeurs titulaires

Diane Blais, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. anesthésiologie (Cornell)  
 Émile Bouchard, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. Rés. médecine de populations (Californie), M.P.V.M. (Californie)  
 Martine Boulianne, D.M.V. (Montréal), Ph.D. pathologie aviaire (Guelph), Dipl. A.C.P.V.  
 Daniel Bousquet, D.M.V. (Montréal), M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph.D. sciences cliniques (Montréal)  
 Luc Breton, D.M.V. (Montréal), M.Sc. radiologie (Guelph)  
 Michel Carrier, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. Rés. ophtalmologie (Floride), Dipl. A.C.V.O.  
 André J. Cécyre, D.M.V. (Montréal), M.S. nutrition (McGill)  
 Yvon Couture, D.M.V. (Montréal)

Sophie Cuvellez, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M.Sc. sciences vétérinaires (Wisconsin), Cert. Rés. anesthésiologie vétérinaire (Wisconsin), Dipl. A.C.V.A., Dipl. E.C.V.A.  
 Sylvie D'Allaire, D.M.V. (Montréal), M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. (Minnesota)  
 Luc DesCôteaux, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine bovine et ambulatoire (Montréal), M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Dipl. A.B.V.P.  
 Rocky Di Fruscia, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine interne (Cornell), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Pascal Dubreuil, D.M.V. (Montréal), M.Sc. physiologie digestive (Sherbrooke), Ph.D. endocrinologie (Sherbrooke)  
 Gilles Fecteau, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. Rés. médecine animaux de consommation (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Denis Harvey, D.M.V. (Montréal), M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)  
 Pierre J. Lamothe, D.M.V. (Montréal), M.Sc.V. reproduction animale (Montréal), Cert. spéc. thériogénologie A.C.V. (Ottawa)  
 Yves Larouche, D.M.V. (Montréal), Grad. dipl. médecine des grands animaux (Guelph)  
 Sheila Laverty, M.V.B. et M.R.C.V.S. (Dublin), Cert. Rés. chirurgie équine (Californie), Dipl. A.C.V.S.  
 Jean-Pierre Lavoie, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Marcel Marcoux, D.M.V. (Montréal), M.Sc.V. chirurgie (Montréal)  
 Manon Paradis, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des petits animaux (Saskatchewan), M.Sc.V. reproduction des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.D.  
 Denis Vaillancourt, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. sciences cliniques vétérinaires (Saskatchewan), Cert. Rés. thériogénologie (Missouri), M.Sc. thériogénologie (Missouri), Dipl. A.C.T.  
 André Vrins, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne (Californie)

#### Professeurs agrégés

André Desrochers, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie bovines (Montréal), M.Sc. chirurgie des grands animaux (Kansas State University), Dipl. A.C.V.S.  
 Daniel Jean, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M.Sc. médecine équine (Montréal), D.E.S. médecine équine (Montréal), Ph.D. (Paris XII), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Thérèse Lanthier, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), D.V.Sc. chirurgie des petits animaux (Guelph)  
 Bertrand Lussier, D.M.V. (Montréal), M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), D.E.S. chirurgie des petits animaux (Cornell), Dipl. A.C.V.S.  
 Yves Rossier, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.I.M.

#### Professeurs adjoints

Pascale Aubry, D.M.V.A (Montréal), I.P.S.A.V. (Cornell), M.Sc. médecine ambulatoire et médecine de population bovine (Cornell)  
 Laure Batista, D.M.V. (Mexico), Ph.D. (Minnesota)  
 Marie-Claude Bélanger, D.M.V. (Montréal), M.Sc. cardiologie (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Soren Boysen, D.M.V.A (Saskatoon), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Charlottetown), Résidence urgentologie (Tufts)  
 Marc-André D'Anjou, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Résidence imagerie vétérinaire (Tufts)  
 Marilyn Dunn, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), M.V.Sc. médecine interne des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Diane Frank, D.M.V. (Montréal), D.E.S. comportement animal (Cornell), Dipl. A.C.V.B.  
 Stéphane Lair, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. path. av. (Montréal), D.E.S. path. (Montréal), D.V.Sc. méd. path. anim. zoo (Guelph), Dipl. A.C.Z.M.  
 Réjean Lefebvre, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. obstétrique et reproduction (Montréal), Ph.D. physiologie de la reproduction (Cornell), Dipl. A.C.T.  
 Sophie Morisset, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie équine (Montréal), M.Sc. pharmacologie (Sherbrooke), Doctorat sciences cliniques (Colorado), Dipl. A.C.V.S.

#### Chargés d'enseignement

Louis Huneault, D.M.V. (Montréal)  
 Jean-Philippe Roy, D.M.V. (Montréal)

#### Professeurs associés

Paul Baillargeon, D.M.V. (Montréal), M.Sc. sciences vétérinaires (Montréal)  
 Francine Goulet, B.Sc. chimie (Laval), M.Sc. médecine expérimentale (Laval), Ph.D. médecine expérimentale (Laval), Ph.D. physiothérapie (Laval)

Olivier Lepage, D.M.V. (Belgique), I.P.S.A.V. (Montréal), M.Sc. (Montréal), D.E.S. chirurgie des grands animaux (Montréal), Dipl. E.C.V.S.  
 Philippe Pibarot, D.M.V. (Lyon – Claude Bernard, France), I.P.S.A.V. (Montréal), M.Sc. anesthésiologie (Montréal), Ph.D. cardiologie (Montréal)  
 Robin Poole, B.Sc. Microbiology Chemistry Zoology, Ph.D. Physiological Chemistry and Microbiology, D.Sc. Physiological Chemistry and Microbiology (Reading, UK)  
 Suzanne Robert, D.M.V. (Montréal), D.E.A. neurosciences (Lyon), Ph.D. neurosciences (Lyon)

**Professeure invitée**

Martine Denicourt, D.M.V. (Montréal), M.Sc. (Montréal)

**Cliniciens**

Marie Babkine, D.M.V. (Alfort), D.E.S. (Montréal)  
 Guy Beauregard, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)  
 Anne-Marie Bélanger, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie préventive bovine (Montréal)  
 Marcel Brodeur, D.M.V. (Montréal), M.Sc. médecine de population bovine (Montréal)  
 Geneviève Bussièrès, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal)  
 Christophe Céleste, D.M.V. (Nantes), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), D.E.S. chirurgie équine (Montréal)  
 Simon Dufour, D.M.V. (Montréal)  
 Guy Fitzgérald, D.M.V. (Montréal), M.Sc. sciences cliniques (Montréal)  
 Jean-Jacques Kona-Boun, D.M.V. (Montréal), D.E.S. anesthésiologie (Montréal)  
 Marie Le Cornec, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. petits animaux, (Montréal)  
 Manon Lécuyer, D.M.V. (Montréal), D.E.S. (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Suzie Lemay, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)  
 Chantal Pinard, D.M.V. (Guelph), M.Sc. ophtalmologie (Kansas), Dipl. A.C.V.O.  
 Pierre Poitras, D.M.V. (Montréal), M.Sc. (Montréal), Certificat de spécialiste en thériogénologie (OMVQ)  
 Yves Rondenay, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M.Sc. (Michigan)  
 Frédéric Sauvé, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. petits animaux (Montréal), M.Sc. sciences cliniques (Montréal), D.E.S. dermatologie vétérinaire (Montréal)  
 Louise St-Germain, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. petits animaux (Montréal), D.E.S. chirurgie des petits animaux (Montréal)  
 Charlotte Thorneloe, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

**Responsable de formation clinique**

Marie-Sophie Gilbert, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie équine (Montréal)

**Centre de recherche en reproduction animale (CRRA)**

**Directeur** : Bruce D. Murphy, B.Sc. zoologie (Colorado), M.Sc. physiologie (Colorado), Ph.D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)  
**Membres** : Paul D. Carrière, Alan Kenston Goff, Jacques G. Lussier, Christopher A. Price, David William Silversides, Jean Sirois, Lawrence C. Smith  
**Membres associés** : Daniel Bousquet, Réjean Lefebvre, Denis Vaillancourt

**Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP)**

**Directeur** : Mario Jacques, B.Sc. (Montréal), M.Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)  
**Membres** : Daniel Dubreuil, John Morris Fairbrother, Marcelo Gottschalk, Josée Harel, Robert Higgins, Réal Lallier, Serge Messier, Khyali Ram Mittal, Michael Mourez, Sylvain Quessy  
**Membres associés** : Sylvie D'Allaire, Béatrice Doizé, Charles Dozois

Programme 1-580-1-0

Version 16

**Doctorat en médecine vétérinaire****J****Objectifs**

Le doctorat en médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la biologie. Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en population rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherche pure et appliquée, l'enseignement sont autant de sphères d'activités qui intéressent le médecin vétérinaire. Le titre de docteur en médecine vétérinaire ne confère pas la permission d'exercer la profession. Pour

obtenir ce droit au Québec, le nouveau diplômé doit subir avec succès les examens exigés par la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec.

**Structure du programme**

Le programme totalise 198 crédits répartis sur cinq ans et comprenant 159 crédits obligatoires et 39 crédits à option. La première année du programme correspond au segment 01 (44 crédits obligatoires). La deuxième année correspond au segment 02 (37 crédits obligatoires du bloc 02A et 4 crédits à option du bloc 02B). La troisième année est constituée des blocs 03A (37 crédits obligatoires) et 03B (4 crédits à option) du segment 03. La quatrième année correspond au segment 04 et comprend les blocs 04A (25 crédits obligatoires) et 04B (15 crédits à option). La cinquième année correspond au segment 85 constitué du bloc 85A (16 crédits obligatoires) et du bloc 85B (16 crédits à option).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>44 cr.</i>
DMV 1111	5 A 1	Morphologie vétérinaire 1	
DMV 1112	1 A 1	Introduction à la médecine vétérinaire	
DMV 1113	1 A 1	Information et travail personnel	
DMV 1114	6 A 1	Morphologie vétérinaire 2	
DMV 1116	2 A 1	Biochimie et métabolisme	
DMV 1117	3 H 1	Génomique et biotechnologies	
DMV 1210	6 H 1	Physiologie des animaux domestiques 1	
DMV 1211	3 A 2	Comportement et manipulation des animaux	
DMV 1213	6 H 1	Organisation et gestion des élevages	
DMV 1214	6 H 1	Physiologie des animaux domestiques 2	
DMV 1220	2 H 1	Microbiologie vétérinaire	
PHI 1968	3 A 1 j	Notions fondamentales d'éthique	

**Segment 02**

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>37 cr.</i>
DMV 2110	4 A 1	Nutrition et alimentation	
DMV 2120	6 A 1	Infectiologie vétérinaire	
DMV 2121	3 A 1	Immunologie vétérinaire	
DMV 2122	4 A 1	Biopathologie	
DMV 2130	1 A 1	Stages à la ferme	
DMV 2210	3 H 1	Méthodes quantitatives en médecine vét.	
DMV 2211	1 H 1	Médecine vétérinaire et environnement	
DMV 2212	3 H 1	Pharmacologie vétérinaire et toxicologie	
DMV 2220	6 H 1	Pathologie systémique	
DMV 2230	2 H 1	Chirurgie générale	
DMV 2231	1 A 2	Stage préclinique 1	
PSY 2983	3 H 1 j	Psychologie et médecine vétérinaire	

<i>Bloc 02 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 4 cr., maximum 4 cr.</i>
DMV 2111	2 AH 1	Travaux dirigés en biomédecine vét. 1	
DMV 2112	2 AH 1	Travaux dirigés en biomédecine vét. 2	
DMV 2213	2 AH 1	Travaux dirigés en biomédecine vét. 3	
DMV 2214	2 AH 1	Travaux dirigés en biomédecine vét. 4	

**Segment 03**

<i>Bloc 03 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>37 cr.</i>
DMV 3120	3 A 1	Principes d'épidémiologie	
DMV 3130	8 A 1	Principes de médecine	
DMV 3131	2 H 1	Principes de médecine de population	
DMV 3132	3 A 1	Anesthésie, analgésie et réanimation	
DMV 3133	3 H 1	Principes de chirurgie	
DMV 3134	2 AH 2	Stage préclinique 2	
DMV 3210	2 H 1	Pharmacologie clinique vétérinaire	
DMV 3220	3 A 1	Pathologie clinique	
DMV 3221	3 H 1	Mal. infect., santé publique, zoonoses	
DMV 3235	2 H 1	Organisation d'une pratique vétérinaire	
DMV 3236	3 A 1	Imagerie médicale	
DMV 3237	2 H 1	Intro. méd. animaux exotiq. de compagnie	
DMV 3238	1 H 1	Intro. à la médecine des animaux de labo	

<i>Bloc 03 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 4 cr., maximum 4 cr.</i>
DMV 3222	2 AH 1	Immunologie clinique vétérinaire	
DMV 3223	2 AH 1	Santé publique vétérinaire	
DMV 3224	2 AH 1	Gestion du risque en production animale	
DMV 3225	2 AH 1	Agents infectieux, animaux de rente	



**Segment 04**

<b>Bloc 04 A</b>		<i>obligatoire</i>		<i>25 cr.</i>	<i>Bloc 85 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 16 cr., maximum 16 cr.</i>	
DMV 4120	2	A	1	Pathologies des maladies spécifiques	DMV 5204A	2	AH 1	Médecine et chirurgie bovines
DMV 4130	4	A	1	Médecine des ruminants	DMV 5204B	2	AH 1	Médecine et chirurgie bovines
DMV 4131	4	A	1	Médecine des équins	DMV 5204C	2	AH 1	Médecine et chirurgie bovines
DMV 4132	6	A	1	Médecine des animaux de compagnie	DMV 5205A	2	AH 1	Ambulatoire : animaux de consommation
DMV 4133	2	A	1	Médecine des volailles	DMV 5205B	2	AH 1	Ambulatoire : animaux de consommation
DMV 4134	2	A	1	Médecine des porcins	DMV 5205C	2	AH 1	Ambulatoire : animaux de consommation
DMV 4135	2	AH	2	Stage préclinique 3	DMV 5206A	2	AH 1	Médecine équine
DRT 1810S	3	H	1	Droit pour professionnels de la santé	DMV 5206B	2	AH 1	Médecine équine
					DMV 5206C	2	AH 1	Médecine équine
					DMV 5207A	2	AH 1	Chirurgie équine
					DMV 5207B	2	AH 1	Chirurgie équine
					DMV 5207C	2	AH 1	Chirurgie équine
					DMV 5208A	2	AH 1	Médecine sportive équine
					DMV 5208B	2	AH 1	Médecine sportive équine
					DMV 5209A	2	AH 1	Médecine de population porcine
					DMV 5209B	2	AH 1	Médecine de population porcine
					DMV 5209C	2	AH 1	Médecine de population porcine
					DMV 5210A	2	AH 1	Médecine de population aviaire
					DMV 5210B	2	AH 1	Médecine de population aviaire
					DMV 5210C	2	AH 1	Médecine de population aviaire
					DMV 5211A	2	AH 1	Médecine de population bovine
					DMV 5211B	2	AH 1	Médecine de population bovine
					DMV 5211C	2	AH 1	Médecine de population bovine
					DMV 5212A	2	AH 1	Médecine des animaux de laboratoire
					DMV 5212B	2	AH 1	Médecine des animaux de laboratoire
					DMV 5212C	2	AH 1	Médecine des animaux de laboratoire
					DMV 5213A	2	AH 1	Médecine zoologique
					DMV 5213B	2	AH 1	Médecine zoologique
					DMV 5213C	2	AH 1	Médecine zoologique
					DMV 5216A	2	AH 1	Thériogénologie
					DMV 5216B	2	AH 1	Thériogénologie
					DMV 5216C	2	AH 1	Thériogénologie
					DMV 5217A	2	AH 1	Imagerie médicale
					DMV 5218A	2	AH 1	Médecine des animaux de compagnie
					DMV 5218B	2	AH 1	Médecine des animaux de compagnie
					DMV 5218C	2	AH 1	Médecine des animaux de compagnie
					DMV 5219A	2	AH 1	Chirurgie des animaux de compagnie
					DMV 5219B	2	AH 1	Chirurgie des animaux de compagnie
					DMV 5219C	2	AH 1	Chirurgie des animaux de compagnie
					DMV 5303A	2	AH 1	Pathologie macroscopique
					DMV 5303B	2	AH 1	Pathologie macroscopique
					DMV 5303C	2	AH 1	Pathologie macroscopique
					DMV 5304A	2	AH 1	Médecine réglementée
					DMV 5304B	2	AH 1	Médecine réglementée
					DMV 5304C	2	AH 1	Médecine réglementée
					DMV 5305A	2	AH 1	Aquaculture
					DMV 5305B	2	AH 1	Aquaculture
					DMV 5305C	2	AH 1	Aquaculture
					DMV 5400A	2	AH 1	Initiation à la recherche
					DMV 5400B	2	AH 1	Initiation à la recherche
					DMV 5400C	2	AH 1	Initiation à la recherche
					DMV 5410A	2	AH 1	Santé des écosystèmes
					DMV 5410B	2	AH 1	Santé des écosystèmes
					DMV 5410C	2	AH 1	Santé des écosystèmes
					DMV 5411A	2	AH 1	Anesthésie bovine et équine
					DMV 5412A	2	AH 1	Dermatologie vétérinaire
					DMV 5413A	2	AH 1	Ophthalmologie vétérinaire
					DMV 5414A	2	AH 1	Neurologie vétérinaire
					DMV 5415A	2	AH 1	Urgentologie : animaux de compagnie
					DMV 5416A	2	AH 1	Dentisterie vétérinaire
					DMV 5417A	2	AH 1	Animaux exotiques
					DMV 5418A	2	AH 1	Stage mixte : animaux de compagnie
					DMV 5419A	2	AH 1	Néonatalogie et médecine équines
					DMV 5420A	2	AH 1	Urgentologie et médecine équines
					DMV 5421A	2	AH 1	Stage coopératif
					DMV 5421B	2	AH 1	Stage coopératif
					DMV 5422A	2	AH 1	Ambulatoire équine
					DMV 5422B	2	AH 1	Ambulatoire équine
					DMV 5423A	2	AH 1	Anesthésie – animaux de compagnie

**Segment 85**

<b>Bloc 85 A</b>		<i>obligatoire</i>		<i>16 cr.</i>
DMV 5201	4	AH	1	Clinique des animaux de compagnie
DMV 5202	4	AH	1	Clinique des animaux de consommation
DMV 5203	4	AH	1	Clinique équine
DMV 5301	4	AH	1	Pathologie vétérinaire



# Section 9

---

## Faculté de musique

### Table des matières

Introduction	9-1
Coordonnées générales de la Faculté	9-1
Direction	9-1
Frais facultaires	9-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	9-1
Règlement pédagogique de la Faculté	9-1
Personnel enseignant	9-7
Programmes d'études	
B. en musique général	9-8
B. en musique interprétation jazz	9-12
B. en musique interprétation instruments classiques	9-14
B. en musique interprétation chant – orientation baroque et classique	9-17
B. en musique composition électroacoustique	9-18
B. en musique composition instrumentale	9-21
B. en musique composition mixte	9-24
B. en musique musicologie	9-27
B. en musique techniques d'écriture	9-30
Répertoire des cours	18-1

---

---



# Faculté de musique

## Introduction

Depuis sa fondation en 1950, la Faculté de musique de l'Université de Montréal s'est efforcée avec succès de contribuer au développement des connaissances, de la pratique et de la diffusion musicales, dans notre société et dans le monde en général, en s'appuyant sur des normes d'excellence de niveau international.

Cette mission de la Faculté comporte trois volets distincts quoiqu'étroitement reliés :

- La **formation** des créateurs, interprètes, pédagogues, animateurs et chercheurs en musique par des programmes d'enseignement dans la plupart des grands secteurs de l'activité musicale, tant au premier cycle qu'au niveau des études supérieures.
- La **recherche** menant autant au développement des connaissances et des pratiques de la musique qu'à la création d'œuvres et de moyens originaux pour rendre et promouvoir la musique sous ses différentes formes d'expression.
- La **contribution à l'ensemble de la vie musicale** par des activités de formation et d'animation, des programmes de concerts, des conférences et manifestations publiques, ainsi que des diffusions et publications sous toutes les formes.

Pour réaliser sa mission, la Faculté de musique compte sur la multidisciplinarité de ses activités, ainsi que sur la complémentarité essentielle entre enseignement et recherche, entre pratiques et connaissances théoriques, pour maintenir la place active qu'elle occupe dans son environnement urbain et dans le milieu culturel québécois.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme de ses 41 professeurs réguliers et de ses quelque 80 enseignants à temps partiel, la Faculté de musique accueille près de 700 étudiants répartis dans ses différents programmes d'études, dont le tiers aux niveaux de la maîtrise, du D.E.S.S. et du doctorat. Par le nombre global d'étudiants qu'elle accueille, la Faculté se classe d'ailleurs deuxième en importance au Québec et au Canada, et toute première par le nombre d'étudiants inscrits à ses programmes de deuxième et de troisième cycles.

Plusieurs de ses diplômés mènent aujourd'hui des carrières reconnues et occupent des postes de leaders dans le domaine des arts, de l'éducation et des communications.

## Coordonnées générales de la Faculté

200, avenue Vincent-d'Indy  
Bureau Tél. : (514)  
B-338 343-6427

## Direction

Doyen : **Réjean Poirier**

Vice-doyen (affaires académiques) : **Sylvain Caron**

Vice-doyenne (interprétation) : **Lise Daoust**

Adjoint à la recherche : **Robert Leroux**

Adjointe aux relations internationales : **Isabelle Panneton**

Secrétaire : **Robert Léonard**

Conseiller à l'orientation académique : Robert Léonard

Adjointe administrative : Johanne Beaudin

Adjointe au doyen pour les affaires publiques : Madeleine Bédard

Coordonnateur du secteur électroacoustique : Myke Roy

## Responsables des sections

Section « Composition électroacoustique » : Robert Normandeau

Section « Composition instrumentale ou mixte » : Michel Longtin

Section « Général » : Robert Léonard

Section « Interprétation » :

Chant : Rosemarie Landry

Clavecin : Réjean Poirier

Cordes : Jutta Puchhammer

Guitare : Peter McCutcheon

Instruments anciens : Réjean Poirier

Jazz : Richard Provençal et Reno De Stefano

Orgue : Réjean Poirier

Percussion : Robert Leroux

Piano : Marc Durand, Jean Saulnier et Maneli Pirzadeh

Vents : Lise Daoust, Albert Devito et André Moisan

Section « Musicologie » : François De Médicis

Section « Techniques d'écriture » : François-Hugues Leclair

## Activités d'expression

Les activités d'expression de la Faculté comprennent, entre autres, les conférences, les cours de maître, les récitals et concerts donnés par les étudiants, les professeurs et les artistes invités. Les étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers.

## Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux :

Des frais de 40,00 \$ par trimestre sont exigés des étudiants réguliers à plein temps pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté ; ces frais sont de 20,00 \$ par trimestre pour les étudiants à temps partiel ou en rédaction.

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Faculté de musique

Par année  
20,00 \$

## Règlement pédagogique de la Faculté

### 1 Définitions

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire, lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade de bachelier; il peut préparer au marché du travail ou à la poursuite d'études de deuxième cycle.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus;
- le trimestre d'été, de mai à août inclus.

#### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : la physique, la philosophie).

#### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la médecine, les sciences médiévales, l'administration des affaires).

#### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par un certificat ou par un diplôme.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention du certificat ou du diplôme.

#### 1.6 Types de programmes de premier cycle

On distingue divers types de programmes de premier cycle dont certains, à eux seuls, sont des programmes de grade et d'autres sont des programmes constitutifs d'un programme de grade.

##### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé et le programme spécialisé bidisciplinaire sont des programmes de grade.

Le programme spécialisé

Le baccalauréat spécialisé comporte 90 crédits ou plus, selon le programme. Au moins quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus un cinquième sont ceux de cours au choix.

**B.** Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle. Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats, donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université.

### 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- l'étudiant régulier qui postule un certificat ou un diplôme;
- l'étudiant libre, inscrit à un ou quelques cours, qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;
- l'étudiant visiteur, inscrit à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

### 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département ou à une faculté.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;
- à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;
- à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts à l'Université et identifiés comme étant accessibles à ce titre.

De plus, des facultés peuvent imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis par les étudiants inscrits dans certains programmes.

Deux cours de l'Université sont dits équivalents lorsqu'ils comportent un recoupement significatif de la matière. Un seul de deux ou de plusieurs cours équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

Un cours est dit éliminatoire s'il doit être réussi pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études dans le programme.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

– Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes de la Faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. Sauf exception pour les cours de rattrapage en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

– Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes de la Faculté. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

### 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre
- trois heures consacrées à la recherche par semaine pendant un trimestre.

### 1.10 Équivalence de cours et de programme

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

### 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un candidat permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

### 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

### 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification de l'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

### 1.14 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », les autorités compétentes de la Faculté peuvent permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire.

### 1.15 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours.

### 1.16 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Ainsi les titres de bachelier ou de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat ou du doctorat de premier cycle.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : B.A. pour bachelier ès arts, M.D. pour docteur en médecine).

### 1.17 Diplôme

Le diplôme, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant l'obtention d'un programme de grade ou la réussite d'un programme de majeur.

### 1.18 Certificat

Le certificat, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat.

### 1.19 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte, délivré par le Registraire, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

## 2 Admission

### 2.1 Conditions générales

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission, conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université; ce formulaire de demande d'admission peut être obtenu au Registraire ou au secrétariat de la Faculté.

### 2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au premier cycle, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme de son choix.

### 2.3 Admission conditionnelle

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par les autorités compétentes de la Faculté, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

### 2.4 Admission à titre d'étudiant libre

Pour être admis à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant libre peut recevoir une attestation d'études.

**2.5 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier**

L'étudiant libre qui désire changer son statut pour celui d'étudiant régulier doit se soumettre aux conditions d'admission de l'étudiant régulier.

L'étudiant libre admis à titre d'étudiant régulier n'est pas assuré d'obtenir une reconnaissance pour les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

**2.6 Admission à titre d'étudiant visiteur**

Pour être admis à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

**2.7 Admission à titre d'auditeur**

Pour être admis à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

**2.8 Restrictions**

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

L'admission cesse d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

La capacité d'accueil à certains cours est limitée et la Faculté n'y accepte des étudiants libres que s'il y a des places disponibles.

**2.9 Réadmission**

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen peut imposer des conditions à la réadmission.

**3 Exigences linguistiques****3.1 Définitions**

Aux fins du présent règlement,

a) La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.

b) La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Selon le programme et tel que spécifié aux conditions d'admission propres au programme, la maîtrise du français est condition d'admission ou de poursuite des études.

c) La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

**3.2 L'admission**

Tout candidat à l'admission doit se soumettre à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université. Toutefois les candidats qui répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes sont réputés satisfaire à l'exigence de la connaissance du français et sont exemptés du test :

- avoir complété des études collégiales au Québec;
- avoir étudié dans une institution où la langue principale d'enseignement est le français.

Dans certains programmes et tel que spécifié aux conditions particulières d'admission à chacun des programmes, la maîtrise du français revêt une importance spéciale et est une condition d'admission. Pour satisfaire à cette condition, le candidat doit réussir des tests de français imposés par la Faculté.

**3.3 L'inscription**

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il est admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

**3.4 Les mesures d'aide****a) Cours de français langue seconde**

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français, peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

**b) Cours de rattrapage**

Les cours de rattrapage en français prescrits par le doyen à la suite d'un échec au test de français sont des cours hors programme et sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. En cas d'échec et sauf exception précisée au règlement propre à chacun des programmes, l'étudiant peut reprendre le cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours de français de même niveau.

**3.5 L'enseignement**

Sauf exception justifiée par la nature du cours ou par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Sauf exception justifiée par la nature du cours, les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

**3.6 Les travaux et les examens**

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

**3.7 Connaissance d'une autre langue**

Dans certains programmes, la connaissance d'une autre langue que le français est indispensable et l'étudiant peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par le Département ou la Faculté.

**4 Inscription****4.1 Dispositions générales****a) Délais**

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

**b) Modalités***Étudiant régulier*

L'inscription d'un étudiant régulier est faite par programme et pour chaque trimestre. L'étudiant s'inscrit à un nombre déterminé de crédits. Il s'inscrit à plein temps ou à temps partiel; l'inscription à temps partiel n'est cependant pas autorisée dans tous les programmes.

L'étudiant doit faire approuver son choix de cours en suivant la procédure qui lui est indiquée par la Faculté.

*Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur*

L'inscription d'un étudiant libre, d'un étudiant visiteur ou d'un auditeur est faite par cours et pour chaque trimestre. La Faculté peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec » s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

**c) Restriction**

Sauf exception autorisée par le doyen, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

**d) Inscription à plein temps**

L'étudiant régulier est à plein temps s'il est inscrit à un minimum de douze crédits pour un trimestre (vingt-quatre crédits en deux trimestres consécutifs). Il s'inscrit normalement à quinze crédits par trimestre (trente crédits en deux trimestres consécutifs). Dans le cadre de certains programmes et avec l'autorisation du doyen, l'étudiant peut s'inscrire à plus de quinze crédits, mais jamais à plus de dix-huit crédits par trimestre (trente-six crédits pour deux trimestres consécutifs).

**e) Inscription à temps partiel**

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à moins de douze crédits pour un trimestre (moins de vingt-quatre crédits pour deux trimestres consécutifs). Cependant, il doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

**4.2 Modification****a) Changement de programme**

L'étudiant qui désire changer de programme doit présenter une demande écrite avec motifs à l'appui au responsable de sa section, dans les sept jours après l'ouverture officielle des cours du trimestre d'automne. Dans le cas d'un programme contingenté, l'étudiant doit présenter une demande écrite avec motifs à l'appui au responsable de ce programme au plus tard à la fin du mois de mars. Le doyen, sur recommandation du responsable de section, approuve ou refuse la demande. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

**b) Modification du choix de cours**

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours doit présenter une demande écrite avec motifs à l'appui, au responsable de sa section, dans les quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre; le doyen, sur recommandation du responsable de section, approuve ou refuse la demande. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

### 4.3 Abandon des études

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au secrétariat de la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.9.

### 4.4 Suspension

L'étudiant peut, à la suite d'une demande écrite et avec l'approbation du doyen, suspendre temporairement son inscription; il doit alors remettre sa carte d'étudiant. Il doit ensuite s'inscrire à un cours dans les douze mois suivant la suspension effective, sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

## 5 Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'entente interuniversitaire.

### 5.1 Procédure

#### a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé au plus tard sept jours ouvrables après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre.

#### b) Approbation

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par le doyen. Celui-ci autorise également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit de plus être approuvée par le Registraire.

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée correspond à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit.

Le bulletin de notes doit faire état de l'équivalence accordée.

### 5.2 Maximum autorisé

#### a) Équivalence de programme

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

Si, dans un programme de grade, il y a équivalence d'un programme de sujet mineur ou de certificat (ou d'un programme de sujet majeur ou de deux mineurs, dans des cas exceptionnels), le bulletin de notes indique le nombre de crédits qu'il comporte; il mentionne également le nom de l'institution où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. L'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits.

Le diplôme mentionne l'équivalence.

#### b) Équivalence de cours

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, elle peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

#### c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Sauf exception, l'équivalence de cours ayant servi à l'obtention d'un grade ne peut dépasser la cinquième des crédits d'un programme.

#### d) Exemption

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme.

#### e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, il peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

#### f) Transfert

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

#### g) Substitution

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

### 5.3 Indication au bulletin de notes

#### a) Équivalence de programme

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

#### b) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### c) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### d) Substitution

Le bulletin de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitué sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du cours substitué sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### e) Transfert de cours

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

#### f) Entente interuniversitaire

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales, la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

## 6 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours pendant l'année doit en faire une demande écrite, avec motifs à l'appui, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. À défaut, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

## 7 Évaluation des prestations d'enseignement-cours

Au début de chaque cours le professeur annonce aux étudiants, par le moyen d'un plan de cours écrit les objectifs généraux et spécifiques du cours et les éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée ainsi que les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur soumet ce plan à l'attention du doyen avant le début du cours. La forme et les modalités de l'évaluation doivent être approuvées par les autorités compétentes de la Faculté.

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs et chargés de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou au directeur de département, ou à leur représentant. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte des suggestions reçues par les unités dans le cadre de leurs modifications de programmes.



## 8 Évaluation des apprentissages

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

L'évaluation est faite par le professeur responsable du cours en collaboration, le cas échéant, avec ses collègues. Au début de chaque cours le professeur annonce à l'étudiant, par le moyen d'un plan de cours écrit, les objectifs généraux et spécifiques du cours ainsi que ses éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée, les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur informe le doyen de la forme d'évaluation choisie. La forme et les modalités d'évaluation doivent être approuvées par le doyen.

Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, cette évaluation suivra l'une des formes décrites aux articles 8.1, 8.2 et 8.3 ou, exceptionnellement, une autre forme d'évaluation approuvée par le doyen.

### 8.1 Évaluation par mode de travaux

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation est la somme des évaluations de chacun des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux d'écriture musicale, exposés oraux, travaux pratiques, participation à des récitals ou à des concerts, travail fait en atelier. Cette évaluation est faite par le professeur responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues. Sauf exception approuvée par le doyen, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupe.

### 8.2 Évaluation par mode d'examens

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. Sauf exception approuvée par le doyen, l'évaluation comporte alors au moins deux examens par cours.

### 8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens.

### 8.4 L'évaluation des stages

(Ne s'applique pas à la Faculté.)

### 8.5 Défaut de se soumettre à une évaluation

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins qu'il ne justifie son absence auprès des autorités compétentes de la Faculté en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible.

La mention F est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent à un examen, pour un motif valable, les autorités compétentes de la Faculté peuvent soit exiger un examen différé, soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final; il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen de ce cours.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, les autorités compétentes de la Faculté peuvent fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tels la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

L'étudiant qui, pour des motifs sérieux acceptés par le doyen, n'a pu satisfaire à certaines exigences d'un cours, peut en voir l'évaluation remise jusqu'à ce qu'il ait satisfait à ces exigences dans un nouveau délai fixé par le doyen.

### 8.6 Jury de l'évaluation

Lorsque les cours sont terminés et que la dernière évaluation du travail de l'étudiant a été faite, son bulletin de notes préliminaire est examiné par un jury composé de professeurs qui lui ont enseigné pendant le trimestre ou pendant l'année. Ce jury est présidé par le doyen ou par son représentant.

Le jury examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, après consultation des professeurs intéressés, en arrête les résultats respectifs qui seront inscrits au bulletin de notes officiel.

### 8.7 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

### 8.8 Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si le doyen accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés par le doyen; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le doyen rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui.

### 8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant, qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation, peut, dans les quinze jours ouvrables suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le professeur et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au doyen toute proposition qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

## 9 Système de notation

### 9.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
A+	4,3
A excellent	4,0
A-	3,7
B+	3,3
B très bon	3,0
B-	2,7
C+	2,3
C bon	2,0 <sup>A</sup>
C-	1,7
D+	1,3
D passable	1,0 <sup>B</sup>
E faible (échec)	0,5
F nul (échec)	0,0
F* échec par absence	0,0
(S) succès	sans valeur numérique
(E) échec	sans valeur numérique

<sup>A</sup> – Note de passage dans un programme.

<sup>B</sup> – Note de passage dans un cours.

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

### 9.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

Dès que l'étudiant a complété douze crédits contributives à la moyenne cumulative, celle-ci est calculée chaque trimestre avant examen de reprise, le cas échéant.

## 10 Système de promotion

La promotion se fait par cours. La promotion se fait toujours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

## 11 Normes de succès

### 11.1 Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens, des travaux et des stages. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

### 11.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme ou le certificat qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

### 11.3 Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne cumulative, avant reprise et calculée annuellement, est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0, est mis en probation pour une période d'un an.

### 11.4 Exclusion définitive

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 24 crédits d'un programme de majeur et d'un programme spécialisé. Ces crédits doivent être contributives à la moyenne.

L'étudiant, dont la moyenne cumulative avant reprise et calculée trimestrielle est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant exclu en cours de trimestre peut être autorisé à terminer le trimestre à titre d'étudiant libre.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

**12.2** La probation est de trois trimestres consécutifs excluant le trimestre d'été. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par les autorités compétentes de la Faculté qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Les autorités compétentes de la Faculté déterminent la durée de la probation de l'étudiant inscrit à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation, l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- reprendre et réussir un ou des cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté demandent de reprendre;
- obtenir une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 13 Reprise

### 13.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise.

À titre exceptionnel et à l'exclusion des cours individuels, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme postulé, peut, après approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi.

L'étudiant qui subit l'échec à un cours doit, selon le cas, le reprendre, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise. Dans tous les cas, l'étudiant en probation doit reprendre les cours auxquels il a échoué selon les modalités prévues pour la probation.

L'étudiant qui subit un échec au cours Solfège et dictée 1 – MUS1204 est autorisé à poursuivre la matière du cours Solfège et dictée 2 – MUS1205 au trimestre suivant. La réussite du cours MUS1205 entraîne l'attribution de la même note aux cours MUS1204 et MUS1205. En cas d'échec au cours MUS1205, l'étudiant n'est pas autorisé à se réinscrire aux deux cours échoués; il doit alors se présenter à un examen de reprise au plus tard dans les douze mois qui suivent l'échec de ces cours. Un échec à l'examen de reprise est éliminatoire.

– Reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours de rattrapage

L'étudiant, qui a subi un échec à un cours obligatoire dont l'évaluation comporte un examen, ou à un cours de rattrapage (à l'exclusion des cours de rattrapage en français), doit subir un examen de reprise. Dans les autres cas, l'étudiant qui a subi un échec à un cours doit reprendre le même cours ou l'équivalent dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.

– Reprise d'un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option dont l'évaluation comporte un examen doit subir un examen de reprise. Dans tous les autres cas, l'étudiant qui a subi un échec à un cours doit reprendre le même cours ou après approbation des autorités compétentes de la Faculté lui substituer un autre cours dans l'année qui suit cet échec. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.

– Reprise d'un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, après approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours au choix ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

### 13.2 Cours éliminatoire

L'étudiant qui subit un échec à un cours éliminatoire n'a pas droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit. Ces cours éliminatoires sont indiqués au Règlement pédagogique de la Faculté. Certains cours de rattrapage sont des cours éliminatoires.

### 13.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note sert au calcul de la moyenne cumulative.

Dans le cas d'un cours dont l'évaluation portait aussi sur des travaux, l'examen de reprise porte uniquement sur la partie du cours qui a été évaluée par mode d'examens. La note obtenue est fusionnée avec les notes attribuées aux différents travaux imposés pendant l'année, avant de contribuer à la nouvelle moyenne cumulative.

## 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par la Faculté, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions de l'article 13.1 ou 13.2 peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de sa période de probation exceptionnelle, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- conserver une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours déjà réussi.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

## 15 Scolarité

La scolarité minimale d'un programme de baccalauréat est de six trimestres; la scolarité maximale est de sept années civiles à compter de la première inscription.

La scolarité minimale d'un programme de majeur est de quatre trimestres; la scolarité maximale est de cinq années civiles à compter de la première inscription.

## 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul du crédit, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

## 17 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## 18 Grades

### 18.1 Programmes de grades et appellation

Les programmes du premier cycle, offerts par la Faculté, conduisent au grade suivant :

– le baccalauréat en musique (B.Mus.) : (composition, général, interprétation, musicologie, techniques d'écriture).

### 18.2 Octroi de grades et de certificats

Les grades sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, aux candidats inscrits à titre d'étudiants réguliers qui ont satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

Les grades sont conférés sans mention.

## 19 Nullité

### 19.1 Nullité d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le Conseil de la Faculté prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

### 19.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le Conseil de la Faculté fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du Conseil de la Faculté, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen de la Faculté.

## 20 Programmes et répertoires des cours

Voir ci-dessous la description des programmes. Voir aussi la section Répertoire des cours de ce document.

## Personnel enseignant

### Professeurs titulaires

Alan Belkin, M.A. théorie et analyse (McGill), D.M.A. composition (The Juilliard School, New York)

Monique Desroches, Ph.D. musicologie (Montréal), Postdoctorat en ethnomusicologie (London et Aix-Marseille)

Marc Durand, M.Mus. piano (Montréal), Master of Music piano (Temple University, Philadelphie)

José Evangelista, L.Sc. composition (Valence), M.Mus. composition (Montréal), D.Mus. composition (McGill)

Marcelle Guertin, M.A. musicologie (Montréal), Ph.D. musicologie (Laval)

Marie-Thérèse Lefebvre, Ph.D. musicologie (Montréal)

Robert Leroux, B.Mus. percussion (Montréal)

Michel Longtin, D.Mus. composition (Montréal)

Jean-Jacques Nattiez, licence ès lettres, licence en linguistique (Aix-en-Provence), M.A. lettres modernes (Aix-en-Provence), doctorat en sémiologie musicale (Paris VIII)

Isabelle Panneton, 1<sup>er</sup> prix de composition, d'analyse musicale, de fugue, d'harmonie et de contrepoint (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Jean Piché, M.A. communication (Simon Fraser University, Vancouver)

Réjean Poirier, 1<sup>er</sup> prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec), 1<sup>er</sup> prix (Concours international d'orgue de Bruges)

Jean-François Rivest, Post-Graduate Diploma – violon (The Juilliard School, New York)

Philip Tagg, Ph.D. musicologie (Göteborg, Suède)

Lorraine Vaillancourt, pianiste, chef d'orchestre

### Professeurs agrégés

Luce Beaudet, L.Mus. (Montréal)

Sylvain Caron, D. Mus. orgue (Montréal)

Lise Daoust, 1<sup>er</sup> prix de flûte (Conservatoire national de France à Orléans)

Albert Devito, 1<sup>er</sup> prix de trombone (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Denis Gougeon, M.Mus. composition (Montréal)

Rosemarie Landry, L.Mus. chant (Laval), diplôme de perfectionnement (Toronto)

Vladimir Landsman, Diplôme de dernier cycle (Conservatoire de Moscou), 1<sup>er</sup> prix de violon (Concours international de Montréal)

Robert Léonard, L.Mus. (Montréal)

Peter McCutcheon, B.Mus. (Montréal), 1<sup>er</sup> prix de guitare (Conservatoire national supérieur de musique de Paris)

Mark Pedrotti, Diplôme en performance d'opéra (Toronto)

Richard Provençal, batteur, musicien de jazz et de musique populaire spécialisé en travail de studio et de télévision

Claude Richard, Artist Diploma (Cleveland) 1<sup>er</sup> prix de violon (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Pierre Rolland, B.Mus. hautbois (New England Conservatory of Music, Boston)

Jean Saulnier, D.Mus. piano (Montréal)

Jean-Eudes Vaillancourt, 1<sup>er</sup> prix de piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

### Professeurs adjoints

Paolo Bellomia, Postdoctorat direction d'orchestre (Carleton, Ottawa), D.Mus. interprétation (Montréal)

François De Médicis, M.A. musicologie (Montréal), Ph.D. musicologie (McGill)

Reno De Stefano, Ph.D. musicologie, option jazz (Montréal)

Michel Duchesneau, Ph.D. musicologie (Laval)

André Moisan, clarinette basse et saxophone solo à l'OSM

Robert Normandeau, D.Mus. composition (Montréal)

Maneli Pirzadeh, D.Mus. piano (Montréal)

Jutta Puchhammer, M.Mus. alto (Eastman School of Music, Rochester, New York)

Paul Stewart, B.Mus. piano (McGill)

### Chargée d'enseignement

Caroline Traube, diplôme d'ingénieur civil (Faculté polytechnique de Mons, Belgique)

### Responsable de formation professionnelle

Robin Wheeler, Diplôme de perfectionnement accompagnement piano (Toronto)

### Professeurs associés

Carmelle Bégin, D.Mus. histoire et langues (Montréal)

Richard Ferland, Major in Arranging (Berklee College of Music, Boston)

Ghyslaine Guertin, Ph.D. philosophie (sémiologie-musique) (Montréal)

Bruce Haynes, Ph.D. musicologie (Montréal)

Sylvia L'Écuyer, Ph.D. musicologie (Montréal)

Johanne Rivest, Ph.D. musicologie (Montréal)

Sabina Teller-Ratner, Ph.D. musicologie (U. of Michigan)

### Professeurs invités

Robert Ingari, M.Mus. direction chorale (Westminster Choir College, Princeton, N.J.)

François-Hugues Leclair, D.Mus. Composition (Montréal)

Stéphane Lemelin, D.M.A. en piano (Yale)

Michel Smith, M.Mus. composition (Montréal)

Pierre Vachon, M.A. musicologie (Montréal)

### Artistes en résidence

Le Nouvel Ensemble Moderne (NEM)

### Professeurs émérites

Maryvonne Kendergi

Clément Morin

Natalie Pepin

### Personnel enseignant ayant assumé, en 2003-2004, les cours suivants :

#### Instruments

**Alto** : Jutta Puchhammer

**Basse électrique et acoustique** : Michel Donato, Denis Labrosse, Jean-François Martel

**Basson** : N.

**Batterie** : Paul Brochu, Gilbert Fradette, Marc Lessard

**Chant** : Gaël Desmarais, France Dion, Rosemarie Landry, Suzie LeBlanc, Yolande Parent, Mark Pedrotti, Adrienne Savoie, Catherine Sévigny

**Chant jazz** : Lana Carbonneau, Vincent Morel

**Clarinete** : Martin Carpentier, André Moisan, Jean-François Normand

**Clarinete jazz** : Simon Stone

**Clavecin** : Réjean Poirier, Catherine Todorovski

**Connaissance du clavier** : Claudette Berthiaume

**Contrebasse** : Marc Denis

**Contrebasse jazz** : Michel Donato, Jean-François Martel

**Cor** : Jean Gaudreault, Paul Marcotte

**Flûte à bec** : Francis Colpron

**Flûte baroque** : Grégoire Jeay

**Flûte traversière** : Denis Bluteau, Lise Daoust, Gisèle Millet,

Francine Voyer

**Flûte jazz** : Simon Stone

**Guitare** : Peter McCutcheon, Bruno Perron

**Guitare jazz** : Reno De Stefano, Michael A. Gauthier, Michael Pucci

**Harpe** : Christiane Gendron  
**Hautbois** : Lise Beauchamp, Pierre-Vincent Plante  
**Orgue** : Réjean Poirier, Catherine Todorovski  
**Percussion** : Julien Grégoire, Robert Leroux  
**Piano** : Claudette Berthiaume, Dang Thai Son Marc Durand, Christian Parent, Maneli Pirzadeh, Jean Saulnier, Paul Stewart  
**Piano jazz** : Luc Beaugrand, Pierre Leduc  
**Saxophone** : Jean-Marc Bouchard, Jean-François Guay  
**Saxophone jazz** : Dany Roy, Simon Stone  
**Sitar** : Uwe Neumann  
**Trombone** : Albert Devito, Patrice Richer  
**Trombone jazz** : Muhammad Abdul Al-Khabyr, Kelsley Grant  
**Trompette** : Lise Bouchard  
**Trompette jazz** : Ron Di Lauro  
**Tuba** : Yan Sallafranque  
**Viole de gambe** : Margaret Little  
**Violon** : Vladimir Landsman, Claude Richard, Anne Robert, Éléonore Turovsky  
**Violoncelle** : Guy Fouquet, Thérèse Motard, Yuli Turovsky

**Ateliers et ensembles**

**Atelier d'accompagnement** : Claudette Berthiaume, Maneli Pirzadeh, Paul Stewart, Jean-Eudes Vaillancourt  
**Atelier d'accompagnement vocal jazz** : Vincent Morel  
**Atelier d'élaboration de jeux sonores** : Robert Léonard  
**Atelier d'opéra** : Robin Wheeler  
**Atelier de musique baroque** : Margaret Little  
**Atelier de musique contemporaine** : Lorraine Vaillancourt  
**Atelier de percussion** : Robert Leroux  
**Choeur d'opéra** : Robin Wheeler  
**Chorale** : Robert Ingari  
**Chorale jazz** : Vincent Morel  
**Combo** : Luc Beaugrand, Ron Di Lauro, Michel Donato, Michael A. Gauthier, Pierre Leduc, Vincent Morel, Richard Provençal, Dany Roy, Simon Stone  
**Ensemble claviers** : Jean-Eudes Vaillancourt  
**Ensemble cuivres** : Albert Devito  
**Ensemble flûtes** : Francine Voyer  
**Ensemble guitares** : Peter McCutcheon  
**Ensemble jazz (Big Band)** : Ron Di Lauro  
**Ensemble musique de chambre** : Jutta Puchhammer, Jean-Eudes Vaillancourt  
**Ensemble vocal jazz** : Vincent Morel  
**Gamelan** : Sylvain Mathieu  
**Harmonie de concert** : Alain Cazes  
**Orchestre** : Jean-François Rivest  
**Quatuor à cordes** : Jutta Puchhammer

Programme 1-600-1-0 Version 10

**B. en musique général**

**Structure du programme**

Ce programme compte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 10 crédits obligatoires, 62 à option et 18 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la faculté de musique, [www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca), ou par la poste sur demande.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux sept orientations**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>10 cr.</i>
+ MTE 1211	3 A 1	Analyse musicale 1	
+ MTE 1212	3 H 1	Analyse musicale 2	
MUS 1204	2 A 1	Solfège et dictée 1	
+ MUS 1205	2 H 1	Solfège et dictée 2	
<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
<b>Outils</b>			
FRA 1030	3 AHE 1 j	Grammaire du français 1	
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit	

MUL 1132	3 AH 1	Méthodologie musicale	
MUS 1119	3 AH 1	Applications musicales de l'informatique	
MUS 1133	3 AH 1	Gestion de carrière	
<i>Bloc 01 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
<b>Histoire</b>			
MUL 1101	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 1	
MUL 1102	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 2	
MUL 1103	3 AH 1	Histoire de la musique 1	
MUL 1104	3 AH 1	Histoire de la musique 2	
MUL 1105	3 AH 1	Histoire de la musique 3	
MUL 1106	3 AH 1	Histoire de la musique 4	
MUL 1107	3 AH 1	Histoire de la musique 5	
MUL 1108	3 AH 1	Histoire de la musique 6	
MUL 2115	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 1	
MUL 2116	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 2	
MUL 2117	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 3	
MUL 2118	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 4	

*Bloc 01 D* *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

<b>Littérature</b>			
MIN 1714	3 AH 1	Littérature de la guitare	
MIN 1729	3 A 1	Littérature de l'orgue 1	
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2	
MIN 1741	3 AH 1	Littérature du clavecin	
MIN 1743	3 AH 1	Littérature du piano 1	
MIN 1744	3 H 1	Littérature du piano 2	
MIN 1748	3 AH 1	Littérature du chant 1	
MIN 1749	3 AH 1	Littérature du chant 2	
MIN 1753	3 A 1	Littérature d'instruments d'orchestre 1	
MIN 1754	3 H 1	Littérature d'instruments d'orchestre 2	

*Bloc 01 E* *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

<b>Musique du XXe siècle</b>			
MIN 1752	3 AH 1	Littérature de la musique électro.	
+ MTE 1205	3 AH 1	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1	
+ MTE 1206	3 AH 1	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2	
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone	
MUL 2109	3 AH 1	Musiques et images en mouvement	
MUL 2112	3 AH 1	Histoire de la musique au Canada	
MUS 1221	3 AH 1	Musique et musiciens actuels	

*Bloc 01 F* *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

<b>Harmonie</b>			
MTE 1008	3 AH 1	Harmonie 1	
+ MTE 1009	3 AH 1	Harmonie 2	
+ MTE 1204	6 A 2	Analyse du discours harmonique tonal	

*Bloc 01 G* *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

<b>Musiques du monde</b>			
MUL 3301	3 A 1	Panorama des musiques du monde 1	
MUL 3302	3 H 1	Panorama des musiques du monde 2	
MUL 3314	3 AH 1	Introduction à l'ethnomusicologie	

*Bloc 01 H* *option* *minimum 4 cr., maximum 12 cr.*

<b>Grands ensembles</b>			
MUE 1281	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale	
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan	
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz	

+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1436	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1446	2 AH 1	Orchestre
MUE 1471	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1472	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1473	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1474	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1475	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1476	2 AH 1	Ensemble jazz

*Bloc 01 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Autres ensembles**

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1155	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1156	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1165	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1166	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1245	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1246	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1354	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1495	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1496	1 AH 1	Atelier d'improvisation

*Bloc 01 J option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

**Langues**

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2

ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé

*Bloc 01 K option minimum 6 cr., maximum 20 cr.*

**Complément de formation**

EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
MIN 1802	3 AH 1	Éléments d'interprétation 1550-1850
MIN 1803	3 AHE 1	La musique, enseignement en cours privé
+ MTE 1003	2 AH 1	Composition complémentaire 1 (instrum.)
+ MTE 1110	3 A 1	Contrepoint 1
+ MTE 1111	3 H 1	Contrepoint 2
+ MTE 1113	3 AH 1	Contrepoint et analyse
MTE 1315	3 A 1	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3 H 1	Harmonie jazz 2
+ MTE 1503	3 AHE 1	Atelier de composition électro. 1
+ MTE 1504	3 AH 1	Atelier de composition électro. 2
+ MTE 2008	3 A 1	Harmonie 3
+ MTE 2009	3 H 1	Harmonie 4
+ MTE 2114	3 A 1	Orchestration 1
+ MTE 2115	3 H 1	Orchestration 2
+ MTE 2315	3 A 1	Arrangement 1
+ MTE 2316	3 H 1	Arrangement 2
MUL 1245	3 AH 1	Esthétique musicale
+ MUL 1401	1 AH 1	Théorie-contexte musique balinaise
MUS 1218	3 A 1	Perception auditive
MUS 1311	3 AH 1	Théorie électroacoustique 1
+ MUS 1312	3 AH 1	Théorie électroacoustique 2
+ MUS 2204A	2 A 1	Solfège et dictée 3
+ MUS 2204B	1 A 1	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205A	2 H 1	Solfège et dictée 4
+ MUS 2205B	1 H 1	Atelier de lecture vocale 2
MUS 2311	3 AH 1	Méthodes électroacoustiques 1
+ MUS 2312	3 AH 1	Méthodes électroacoustiques 2

**Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

*Bloc 70 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.*

**Instrument**

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1104V	4 AH 1	Alto 1
+ MUI 1104W	4 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1174V	4 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1174W	4 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1304V	4 AH 1	Violon 1
+ MUI 1304W	4 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
MUI 1314V	4 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1314W	4 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2103B	3 AH 1	Alto 4
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2173B	3 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2303B	3 AH 1	Violon 4
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2313B	3 AH 1	Violoncelle 4
+ MUI 3103A	3 AH 1	Alto 5
+ MUI 3103B	3 AH 1	Alto 6
+ MUI 3173A	3 AH 1	Contrebasse 5
+ MUI 3173B	3 AH 1	Contrebasse 6
+ MUI 3303A	3 AH 1	Violon 5

+ MUI 3303B	3 AH 1	Violon 6
+ MUI 3313A	3 AH 1	Violoncelle 5
+ MUI 3313B	3 AH 1	Violoncelle 6

**Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres***Bloc 71 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.***Instrument**

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI 1184V	4 AH 1	Cor 1
+ MUI 1184W	4 AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI 1274V	4 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1274W	4 AH 1	Trombone 2
MUI 1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI 1284V	4 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1284W	4 AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3 AH 1	Tuba 2
MUI 1294V	4 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1294W	4 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI 2183B	3 AH 1	Cor 4
+ MUI 2273A	3 AH 1	Trombone 3
+ MUI 2273B	3 AH 1	Trombone 4
+ MUI 2283A	3 AH 1	Trompette 3
+ MUI 2283B	3 AH 1	Trompette 4
+ MUI 2293A	3 AH 1	Tuba 3
+ MUI 2293B	3 AH 1	Tuba 4
+ MUI 3183A	3 AH 1	Cor 5
+ MUI 3183B	3 AH 1	Cor 6
+ MUI 3273A	3 AH 1	Trombone 5
+ MUI 3273B	3 AH 1	Trombone 6
+ MUI 3283A	3 AH 1	Trompette 5
+ MUI 3283B	3 AH 1	Trompette 6
+ MUI 3293A	3 AH 1	Tuba 5
+ MUI 3293B	3 AH 1	Tuba 6

*Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Ensemble**

MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1215	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1216	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1255	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1256	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

**Segment 72 Propre à l'orientation Bois***Bloc 72 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.***Instrument**

MUI 1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI 1123B	3 AH 1	Basson 2
MUI 1124V	4 AH 1	Basson 1
+ MUI 1124W	4 AH 1	Basson 2
MUI 1143A	3 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3 AH 1	Clarinette 2
MUI 1144V	4 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1144W	4 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1194V	4 AH 1	Flûte traversière 1

+ MUI 1194W	4 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI 1224V	4 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1224W	4 AH 1	Hautbois 2
MUI 1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3 AH 1	Saxophone 2
MUI 1264V	4 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1264W	4 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI 2123B	3 AH 1	Basson 4
+ MUI 2143A	3 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2143B	3 AH 1	Clarinette 4
+ MUI 2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2193B	3 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2223B	3 AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2263A	3 AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2263B	3 AH 1	Saxophone 4
+ MUI 3123A	3 AH 1	Basson 5
+ MUI 3123B	3 AH 1	Basson 6
+ MUI 3143A	3 AH 1	Clarinette 5
+ MUI 3143B	3 AH 1	Clarinette 6
+ MUI 3193A	3 AH 1	Flûte traversière 5
+ MUI 3193B	3 AH 1	Flûte traversière 6
+ MUI 3223A	3 AH 1	Hautbois 5
+ MUI 3223B	3 AH 1	Hautbois 6
+ MUI 3263A	3 AH 1	Saxophone 5
+ MUI 3263B	3 AH 1	Saxophone 6

*Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Ensemble**

MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1225	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1226	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1255	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1256	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1275	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1276	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1385	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1386	1 AH 1	Ensemble clarinettes

**Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens***Bloc 73 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.***Instrument**

MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1024V	4 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1024W	4 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1034V	4 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1034W	4 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1044V	4 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1044W	4 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1

+ MUI 1053B	3	AH	1	Luth 2
MUI 1054V	4	AH	1	Luth 1
+ MUI 1054W	4	AH	1	Luth 2
MUI 1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
MUI 1074V	4	AH	1	Violon baroque 1
+ MUI 1074W	4	AH	1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
MUI 1084V	4	AH	1	Viole de gambe 1
+ MUI 1084W	4	AH	1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+ MUI 2023B	3	AH	1	Flûte baroque 4
+ MUI 2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+ MUI 2033B	3	AH	1	Flûte à bec 4
+ MUI 2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2043B	3	AH	1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2053A	3	AH	1	Luth 3
+ MUI 2053B	3	AH	1	Luth 4
+ MUI 2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+ MUI 2073B	3	AH	1	Violon baroque 4
+ MUI 2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3
+ MUI 2083B	3	AH	1	Viole de gambe 4
+ MUI 3023A	3	AH	1	Flûte baroque 5
+ MUI 3023B	3	AH	1	Flûte baroque 6
+ MUI 3033A	3	AH	1	Flûte à bec 5
+ MUI 3033B	3	AH	1	Flûte à bec 6
+ MUI 3043A	3	AH	1	Hautbois baroque 5
+ MUI 3043B	3	AH	1	Hautbois baroque 6
+ MUI 3053A	3	AH	1	Luth 5
+ MUI 3053B	3	AH	1	Luth 6
+ MUI 3073A	3	AH	1	Violon baroque 5
+ MUI 3073B	3	AH	1	Violon baroque 6
+ MUI 3083A	3	AH	1	Viole de gambe 5
+ MUI 3083B	3	AH	1	Viole de gambe 6

**Segment 74 Propre à l'orientation Claviers***Bloc 74 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.***Instrument**

MUI 1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3	AH	1	Clavecin 2
MUI 1154V	4	AH	1	Clavecin 1
+ MUI 1154W	4	AH	1	Clavecin 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	AH	1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3	AH	1	Orgue 2
MUI 1234V	4	AH	1	Orgue 1
+ MUI 1234W	4	AH	1	Orgue 2
MUI 1253A	3	AH	1	Piano 1
+ MUI 1253B	3	AH	1	Piano 2
MUI 1254V	4	AH	1	Piano 1
+ MUI 1254W	4	AH	1	Piano 2
+ MUI 2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+ MUI 2153B	3	AH	1	Clavecin 4
+ MUI 2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 4
+ MUI 2233A	3	AH	1	Orgue 3
+ MUI 2233B	3	AH	1	Orgue 4
+ MUI 2253A	3	AH	1	Piano 3
+ MUI 2253B	3	AH	1	Piano 4
+ MUI 3153A	3	AH	1	Clavecin 5
+ MUI 3153B	3	AH	1	Clavecin 6
+ MUI 3233A	3	AH	1	Orgue 5
+ MUI 3233B	3	AH	1	Orgue 6
+ MUI 3253A	3	AH	1	Piano 5
+ MUI 3253B	3	AH	1	Piano 6

*Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Ensemble**

MUE 1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1195	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1196	1	AH	1	Ensemble claviers

**Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments***Bloc 75 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.***Instrument**

MUI 1132A	2	AH	1	Chant 1
+ MUI 1132B	2	AH	1	Chant 2
MUI 1133V	3	AH	1	Chant 1
+ MUI 1133W	3	AH	1	Chant 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	AH	1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3	AH	1	Guitare 2
MUI 1204V	4	AH	1	Guitare 1
+ MUI 1204W	4	AH	1	Guitare 2
MUI 1213A	3	AH	1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3	AH	1	Harpe 2
MUI 1214V	4	AH	1	Harpe 1
+ MUI 1214W	4	AH	1	Harpe 2
MUI 1243A	3	AH	1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3	AH	1	Percussion 2
MUI 1244V	4	AH	1	Percussion 1
+ MUI 1244W	4	AH	1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2	AH	1	Chant 3
+ MUI 2132B	2	AH	1	Chant 4
+ MUI 2203A	3	AH	1	Guitare 3
+ MUI 2203B	3	AH	1	Guitare 4
+ MUI 2213A	3	AH	1	Harpe 3
+ MUI 2213B	3	AH	1	Harpe 4
+ MUI 2243A	3	AH	1	Percussion 3
+ MUI 2243B	3	AH	1	Percussion 4
+ MUI 3132A	2	AH	1	Chant 5
+ MUI 3132B	2	AH	1	Chant 6
+ MUI 3203A	3	AH	1	Guitare 5
+ MUI 3203B	3	AH	1	Guitare 6
+ MUI 3213A	3	AH	1	Harpe 5
+ MUI 3213B	3	AH	1	Harpe 6
+ MUI 3243A	3	AH	1	Percussion 5
+ MUI 3243B	3	AH	1	Percussion 6

*Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Ensemble**

MUE 1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1175	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1176	1	AH	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1235	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1236	1	AH	1	Ensemble guitares

**Segment 76 Propre à l'orientation Jazz***Bloc 76 A option minimum 8 cr., maximum 18 cr.***Instrument**

MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	AH	1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3	AH	1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	AH	1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3	AH	1	Batterie 2
MUI 1423A	3	AH	1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3	AH	1	Chant jazz 2

MUI 1453A	3	AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3	AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3	AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	AH 1	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3	AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3	AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3	AH 1	Contrebasse jazz 2
+ MUI 2403A	3	AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2403B	3	AH 1	Basse électrique 4
+ MUI 2413A	3	AH 1	Batterie 3
+ MUI 2413B	3	AH 1	Batterie 4
+ MUI 2423A	3	AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2423B	3	AH 1	Chant jazz 4
+ MUI 2453A	3	AH 1	GUIWARE JAZZ 3
+ MUI 2453B	3	AH 1	Guitare jazz 4
+ MUI 2463A	3	AH 1	Piano jazz 3
+ MUI 2463B	3	AH 1	Piano jazz 4
+ MUI 2473A	3	AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2473B	3	AH 1	Saxophone jazz 4
+ MUI 2483A	3	AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2483B	3	AH 1	Trompette jazz 4
+ MUI 2523A	3	AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2523B	3	AH 1	Trombone jazz 4
+ MUI 2533A	3	AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2533B	3	AH 1	Contrebasse jazz 4
+ MUI 3403A	3	AH 1	Basse électrique 5
+ MUI 3403B	3	AH 1	Basse électrique 6
+ MUI 3413A	3	AH 1	Batterie 5
+ MUI 3413B	3	AH 1	Batterie 6
+ MUI 3423A	3	AH 1	Chant jazz 5
+ MUI 3423B	3	AH 1	Chant jazz 6
+ MUI 3453A	3	AH 1	Guitare jazz 5
+ MUI 3453B	3	AH 1	Guitare jazz 6
+ MUI 3463A	3	AH 1	Piano jazz 5
+ MUI 3463B	3	AH 1	Piano jazz 6
+ MUI 3473A	3	AH 1	Saxophone jazz 5
+ MUI 3473B	3	AH 1	Saxophone jazz 6
+ MUI 3483A	3	AH 1	Trompette jazz 5
+ MUI 3483B	3	AH 1	Trompette jazz 6
+ MUI 3523A	3	AH 1	Trombone jazz 5
+ MUI 3523B	3	AH 1	Trombone jazz 6
+ MUI 3533A	3	AH 1	Contrebasse jazz 5
+ MUI 3533B	3	AH 1	Contrebasse jazz 6

+ MUE 1466	2	AH 1	Combo
MUS 1204	2	A 1	Solfège et dictée 1
+ MUS 1205	2	H 1	Solfège et dictée 2
+ MUS 1211	3	A 1	Solfège et dictée jazz 1
+ MUS 1212	3	H 1	Solfège et dictée jazz 2

*Bloc 80 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

<b>Outils</b>			
FRA 1030	3	AHE 1 j	Grammaire du français 1
FRA 1959G	3	AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3	AH 1	Méthodologie musicale
MUS 1119	3	AH 1	Applications musicales de l'informatique
MUS 1133	3	AH 1	Gestion de carrière

*Bloc 80 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

<b>Écriture</b>			
MTE 1008	3	AH 1	Harmonie 1
+ MTE 1009	3	AH 1	Harmonie 2
+ MTE 1113	3	AH 1	Contrepoint et analyse
MTE 1315	3	A 1	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3	H 1	Harmonie jazz 2
+ MTE 1407	3	AH 1	Composition jazz 1
+ MTE 1408	3	AH 1	Composition jazz 2
+ MTE 2114	3	A 1	Orchestration 1
+ MTE 2115	3	H 1	Orchestration 2
+ MTE 2315	3	A 1	Arrangement 1
+ MTE 2316	3	H 1	Arrangement 2

*Bloc 80 D option minimum 4 cr., maximum 10 cr.*

<b>Cours connexes</b>			
MIN 1098	2	A 1	Improvisation jazz 1
+ MIN 1099	2	H 1	Improvisation jazz 2
MIN 1791	2	A 1	Harmonie jazz au clavier 1
+ MIN 1792	2	H 1	Harmonie jazz au clavier 2
+ MIN 2791	2	A 1	Harmonie jazz au clavier 3
+ MIN 2792	2	H 1	Harmonie jazz au clavier 4

*Bloc 80 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

<b>Histoire et littérature</b>			
MIN 1753	3	A 1	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	H 1	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1101	3	AHE 1	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	AHE 1	Histoire générale de la musique 2
MUL 1121	3	A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 2109	3	AH 1	Musiques et images en mouvement
MUL 2112	3	AH 1	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	AH 1	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3	AH 1	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3	AH 1	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3	AH 1	Histoire et analyse du jazz 4
MUS 1221	3	AH 1	Musique et musiciens actuels

*Bloc 80 F option minimum 24 cr., maximum 24 cr.*

<b>Instrument</b>			
MUI 1404A	4	AHE 1	Basse électrique 1
+ MUI 1404B	4	AHE 1	Basse électrique 2
MUI 1414A	4	AHE 1	Batterie 1
+ MUI 1414B	4	AHE 1	Batterie 2
MUI 1424A	4	AHE 1	Chant jazz 1
+ MUI 1424B	4	AHE 1	Chant jazz 2
MUI 1434A	4	AHE 1	Clarinette jazz 1
MUI 1434B	4	AHE 1	Clarinette jazz 2
MUI 1454A	4	AHE 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1454B	4	AHE 1	Guitare jazz 2
MUI 1464A	4	AHE 1	Piano jazz 1
+ MUI 1464B	4	AHE 1	Piano jazz 2
MUI 1474A	4	AHE 1	Saxophone jazz 1
+ MUI 1474B	4	AHE 1	Saxophone jazz 2
MUI 1484A	4	AHE 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1484B	4	AHE 1	Trompette jazz 2
MUI 1494A	4	AHE 1	Violon jazz 1
MUI 1494B	4	AHE 1	Violon jazz 2
MUI 1524A	4	AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1524B	4	AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1534A	4	AH 1	Contrebasse jazz 1

**Programme 1-605-1-6 Version 04**

**B. en musique interprétation jazz**

**Structure du programme**

Ce programme totalise 22 crédits obligatoires, 56 à option et 12 au choix. Préalables musicaux: Connaissance de l'instrument et du répertoire. Le candidat sera appelé à passer devant jury un examen qui portera sur le double aspect de la technique et du répertoire. Il devra faire preuve d'habileté technique et d'aptitudes marquées pour l'interprétation. Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la faculté de musique, [www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca), ou par la poste sur demande.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 80**

<i>Bloc 80 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>22 cr.</i>
MUE 1461	2	AH 1	Combo
+ MUE 1462	2	AH 1	Combo
+ MUE 1463	2	AH 1	Combo
+ MUE 1464	2	AH 1	Combo
+ MUE 1465	2	AH 1	Combo



+ MUI 1534B	4 AH 1	Contrebasse jazz 2			
+ MUI 2404A	4 AHE 1	Basse électrique 3			
+ MUI 2404B	4 AHE 1	Basse électrique 4			
+ MUI 2414A	4 AHE 1	Batterie 3			
+ MUI 2414B	4 AHE 1	Batterie 4			
+ MUI 2424A	4 AHE 1	Chant jazz 3			
+ MUI 2424B	4 AHE 1	Chant jazz 4			
MUI 2434A	4 AHE 1	Clarinette jazz 3			
MUI 2434B	4 AHE 1	Clarinette jazz 4			
+ MUI 2454A	4 AHE 1	Guitare jazz 3			
+ MUI 2454B	4 AHE 1	Guitare jazz 4			
+ MUI 2464A	4 AHE 1	Piano jazz 3			
+ MUI 2464B	4 AHE 1	Piano jazz 4			
+ MUI 2474A	4 AHE 1	Saxophone jazz 3			
+ MUI 2474B	4 AHE 1	Saxophone jazz 4			
+ MUI 2484A	4 AHE 1	Trompette jazz 3			
+ MUI 2484B	4 AHE 1	Trompette jazz 4			
MUI 2494A	4 AHE 1	Violon jazz 3			
MUI 2494B	4 AHE 1	Violon jazz 4			
+ MUI 2524A	4 AH 1	Trombone jazz 3			
+ MUI 2524B	4 AH 1	Trombone jazz 4			
+ MUI 2534A	4 AH 1	Contrebasse jazz 3			
+ MUI 2534B	4 AH 1	Contrebasse jazz 4			
+ MUI 3404A	4 AHE 1	Basse électrique 5			
+ MUI 3404B	4 AHE 1	Basse électrique 6			
+ MUI 3414A	4 AHE 1	Batterie 5			
+ MUI 3414B	4 AHE 1	Batterie 6			
+ MUI 3424A	4 AHE 1	Chant jazz 5			
+ MUI 3424B	4 AHE 1	Chant jazz 6			
MUI 3434A	4 AHE 1	Clarinette jazz 5			
MUI 3434B	4 AHE 1	Clarinette jazz 6			
+ MUI 3454A	4 AHE 1	Guitare jazz 5			
+ MUI 3454B	4 AHE 1	Guitare jazz 6			
+ MUI 3464A	4 AHE 1	Piano jazz 5			
+ MUI 3464B	4 AHE 1	Piano jazz 6			
+ MUI 3474A	4 AHE 1	Saxophone jazz 5			
+ MUI 3474B	4 AHE 1	Saxophone jazz 6			
+ MUI 3484A	4 AHE 1	Trompette jazz 5			
+ MUI 3484B	4 AHE 1	Trompette jazz 6			
MUI 3494A	4 AHE 1	Violon jazz 5			
MUI 3494B	4 AHE 1	Violon jazz 6			
+ MUI 3524A	4 AH 1	Trombone jazz 5			
+ MUI 3524B	4 AH 1	Trombone jazz 6			
+ MUI 3534A	4 AH 1	Contrebasse jazz 5			
+ MUI 3534B	4 AH 1	Contrebasse jazz 6			
<i>Bloc 80 G option minimum 4 cr., maximum 8 cr.</i>					
<b>Grands ensembles</b>					
MUE 1281	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale			
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale			
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan			
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan			
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan			
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan			
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan			
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan			
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan			
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan			
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz			
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz			
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz			
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz			
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz			
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz			
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz			
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz			
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert			
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert			
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert			
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert			
MUE 1471	2 AH 1	Ensemble jazz			
+ MUE 1472	2 AH 1	Ensemble jazz			
+ MUE 1473	2 AH 1	Ensemble jazz			
+ MUE 1474	2 AH 1	Ensemble jazz			
<i>Bloc 80 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>					
<b>Autres ensembles</b>					
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble			
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble			
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble			
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble			
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble			
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble			
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores			
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores			
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores			
+ MUE 1354	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores			
MUE 1391	1 AH 1	Ensemble vocal jazz			
+ MUE 1392	1 AH 1	Ensemble vocal jazz			
+ MUE 1393	1 AH 1	Ensemble vocal jazz			
+ MUE 1394	1 AH 1	Ensemble vocal jazz			
+ MUE 1395	1 AH 1	Ensemble vocal jazz			
+ MUE 1396	1 AH 1	Ensemble vocal jazz			
MUE 1421	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
+ MUE 1422	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
+ MUE 1423	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
+ MUE 1424	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
+ MUE 1425	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
+ MUE 1426	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation			
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation			
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation			
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation			
+ MUE 1495	1 AH 1	Atelier d'improvisation			
+ MUE 1496	1 AH 1	Atelier d'improvisation			
<i>Bloc 80 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>					
<b>Complément de formation</b>					
EMU 1310	1 A 1	Technique de direction			
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application			
MIN 1804	3 AH 1	Processus d'apprentissage en musique			
+ MIN 1805	3 AH 1	Geste et conscience en interprétation			
MUL 1245	3 AH 1	Esthétique musicale			
+ MUL 1401	1 AH 1	Théorie-contexte musique balinaise			
MUL 3301	3 A 1	Panorama des musiques du monde 1			
MUL 3302	3 H 1	Panorama des musiques du monde 2			
MUL 3314	3 AH 1	Introduction à l'ethnomusicologie			
<i>Bloc 80 J option minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>					
<b>Langues</b>					
ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire			
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1			
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2			
+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1			
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2			
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1			
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire			
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2			
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1			
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1			
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2			
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire			
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire			
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé			
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire			
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire			
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé			

Programme 1-605-1-8

Version 01

**B. en musique interprétation instruments classiques****Structure du programme**

Le programme compte six orientations. Les orientations Cordes, Cuivres, Bois et Autres instruments totalisent chacune 16 crédits obligatoires, 66 à option et 8 au choix. Les orientations Instruments anciens et Claviers totalisent chacune 16 crédits obligatoires, 70 à option et 4 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de l'instrument et du répertoire. Le candidat sera appelé à passer devant jury un examen qui portera sur le double aspect de la technique et du répertoire. Il devra faire preuve d'habileté technique et d'aptitudes marquées pour l'interprétation. Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la faculté de musique, [www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca), ou par la poste sur demande.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux six orientations**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>16 cr.</i>
MTE 1008	3 AH 1	Harmonie 1	
+ MTE 1009	3 AH 1	Harmonie 2	
+ MTE 1211	3 A 1	Analyse musicale 1	
+ MTE 1212	3 H 1	Analyse musicale 2	
MUS 1204	2 A 1	Solfège et dictée 1	
+ MUS 1205	2 H 1	Solfège et dictée 2	

<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 4 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

**Formation auditive**

+ MTE 1204	6 A 2	Analyse du discours harmonique tonal
MUS 1218	3 A 1	Perception auditive
+ MUS 2204A	2 A 1	Solfège et dictée 3
+ MUS 2204B	1 A 1	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205A	2 H 1	Solfège et dictée 4
+ MUS 2205B	1 H 1	Atelier de lecture vocale 2

<i>Bloc 01 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

**Écriture**

+ MTE 1113	3 AH 1	Contrepoint et analyse
MTE 1315	3 A 1	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3 H 1	Harmonie jazz 2
+ MTE 2008	3 A 1	Harmonie 3
+ MTE 2009	3 H 1	Harmonie 4
+ MTE 2315	3 A 1	Arrangement 1
+ MTE 2316	3 H 1	Arrangement 2

<i>Bloc 01 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

**Histoire**

MUL 1101	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 2
MUL 1103	3 AH 1	Histoire de la musique 1
MUL 1104	3 AH 1	Histoire de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1	Histoire de la musique 3
MUL 1106	3 AH 1	Histoire de la musique 4
MUL 1107	3 AH 1	Histoire de la musique 5
MUL 1108	3 AH 1	Histoire de la musique 6
MUL 2112	3 AH 1	Histoire de la musique au Canada

<i>Bloc 01 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

**Littérature**

MIN 1714	3 AH 1	Littérature de la guitare
MIN 1729	3 A 1	Littérature de l'orgue 1
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2
MIN 1741	3 AH 1	Littérature du clavecin
MIN 1743	3 AH 1	Littérature du piano 1
MIN 1744	3 H 1	Littérature du piano 2
MIN 1748	3 AH 1	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 AH 1	Littérature du chant 2
MIN 1753	3 A 1	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUS 1221	3 AH 1	Musique et musiciens actuels

*Bloc 01 F* *option**minimum 4 cr., maximum 12 cr.***Grands ensembles**

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1436	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1446	2 AH 1	Orchestre
MUE 1471	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1472	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1473	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1474	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1475	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1476	2 AH 1	Ensemble jazz

*Bloc 01 G* *option**minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Autres ensembles**

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1155	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1156	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1165	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1166	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1245	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1246	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores

+ MUE 1354	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1495	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1496	1 AH 1	Atelier d'improvisation

*Bloc 01 H option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Outils**

FRA 1030	3 AHE 1 j	Grammaire du français 1
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 AH 1	Méthodologie musicale
MUS 1119	3 AH 1	Applications musicales de l'informatique
MUS 1133	3 AH 1	Gestion de carrière

*Bloc 01 I option minimum 2 cr., maximum 8 cr.*

**Cours connexes**

EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
+ MIN 1769	3 AH 1	Harmonie au clavier
MIN 1802	3 AH 1	Éléments d'interprétation 1550-1850
MIN 1803	3 AHE 1	La musique, enseignement en cours privé
MIN 1804	3 AH 1	Processus d'apprentissage en musique
+ MIN 1805	3 AH 1	Geste et conscience en interprétation
+ MIN 2802	2 A 1	Continuo 1
+ MIN 2803	2 H 1	Continuo 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1245	3 AH 1	Esthétique musicale
+ MUL 1401	1 AH 1	Théorie-contexte musique balinaise
MUL 2109	3 AH 1	Musiques et images en mouvement
MUL 2115	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 3314	3 AH 1	Introduction à l'ethnomusicologie
MUS 1131	2 AH 1	Facture du clavecin
MUS 1132	2 AH 1	Éléments d'organographie

*Bloc 01 J option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Langues**

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé

**Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

*Bloc 70 A option minimum 30 cr., maximum 34 cr.*

**Instrument**

MUI 1105A	5 AH 1	Alto 1
+ MUI 1105B	5 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1175A	5 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1175B	5 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1305A	5 AH 1	Violon 1
+ MUI 1305B	5 AH 1	Violon 2
MUI 1315A	5 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1315B	5 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2105A	5 AH 1	Alto 3
+ MUI 2105B	5 AH 1	Alto 4

+ MUI 2175A	5 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2175B	5 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2305A	5 AH 1	Violon 3
+ MUI 2305B	5 AH 1	Violon 4
+ MUI 2315A	5 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2315B	5 AH 1	Violoncelle 4
+ MUI 3105A	5 AH 1	Alto 5
+ MUI 3105B	5 AH 1	Alto 6
+ MUI 3175A	5 AH 1	Contrebasse 5
+ MUI 3175B	5 AH 1	Contrebasse 6
+ MUI 3305A	5 AHE 1	Violon 5
+ MUI 3305B	5 AHE 1	Violon 6
+ MUI 3315A	5 AH 1	Violoncelle 5
+ MUI 3315B	5 AH 1	Violoncelle 6

*Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Ensemble**

MUE 1371	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1372	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1373	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1374	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1375	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1376	1 AH 1	Quatuor à cordes

**Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres**

*Bloc 71 A option minimum 30 cr., maximum 34 cr.*

**Instrument**

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1185A	5 AH 1	Cor 1
+ MUI 1185B	5 AH 1	Cor 2
MUI 1275A	5 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1275B	5 AH 1	Trombone 2
MUI 1285A	5 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1285B	5 AH 1	Trompette 2
MUI 1295A	5 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1295B	5 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2185A	5 AH 1	Cor 3
+ MUI 2185B	5 AH 1	Cor 4
+ MUI 2275A	5 AH 1	Trombone 3
+ MUI 2275B	5 AH 1	Trombone 4
+ MUI 2285A	5 AH 1	Trompette 3
+ MUI 2285B	5 AH 1	Trompette 4
+ MUI 2295A	5 AH 1	Tuba 3
+ MUI 2295B	5 AH 1	Tuba 4
+ MUI 3185A	5 AH 1	Cor 5
+ MUI 3185B	5 AH 1	Cor 6
+ MUI 3275A	5 AH 1	Trombone 5
+ MUI 3275B	5 AH 1	Trombone 6
+ MUI 3285A	5 AH 1	Trompette 5
+ MUI 3285B	5 AH 1	Trompette 6
+ MUI 3295A	5 AH 1	Tuba 5
+ MUI 3295B	5 AH 1	Tuba 6

*Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Ensemble**

MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1215	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1216	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1255	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1256	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

**Segment 72 Propre à l'orientation Bois***Bloc 72 A option minimum 30 cr., maximum 34 cr.***Instrument**

MUI 1125A	5 AH 1	Basson 1
+ MUI 1125B	5 AH 1	Basson 2
MUI 1145A	5 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1145B	5 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1195A	5 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1195B	5 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1225A	5 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1225B	5 AH 1	Hautbois 2
MUI 1265A	5 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1265B	5 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2125A	5 AH 1	Basson 3
+ MUI 2125B	5 AH 1	Basson 4
+ MUI 2145A	5 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2145B	5 AH 1	Clarinette 4
+ MUI 2195A	5 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2195B	5 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2225A	5 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2225B	5 AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2265A	5 AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2265B	5 AH 1	Saxophone 4
+ MUI 3125A	5 AH 1	Basson 5
+ MUI 3125B	5 AH 1	Basson 6
+ MUI 3145A	5 AH 1	Clarinette 5
+ MUI 3145B	5 AH 1	Clarinette 6
+ MUI 3195A	5 AH 1	Flûte traversière 5
+ MUI 3195B	5 AHE 1	Flûte traversière 6
+ MUI 3225A	5 AH 1	Hautbois 5
+ MUI 3225B	5 AH 1	Hautbois 6
+ MUI 3265A	5 AH 1	Saxophone 5
+ MUI 3265B	5 AH 1	Saxophone 6

*Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Ensemble**

MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1225	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1226	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1255	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1256	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1275	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1276	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1385	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1386	1 AH 1	Ensemble clarinettes

**Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens***Bloc 73 A option minimum 34 cr., maximum 34 cr.***Instrument**

MUI 1022A	2 AHE 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1022B	2 AHE 1	Flûte baroque 2
MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1032A	2 AHE 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1032B	2 AHE 1	Flûte à bec 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1

+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1042A	2 AHE 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1042B	2 AHE 1	Hautbois baroque 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1052A	2 AHE 1	Luth 1
+ MUI 1052B	2 AHE 1	Luth 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI 1072A	2 AHE 1	Violon baroque 1
+ MUI 1072B	2 AHE 1	Violon baroque 2
MUI 1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1082A	2 AHE 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1082B	2 AHE 1	Viole de gambe 2
MUI 1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2022A	2 AHE 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2022B	2 AHE 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2024A	4 AHE 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2024B	4 AHE 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2032A	2 AHE 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2032B	2 AHE 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2034A	4 AHE 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2034B	4 AHE 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2042A	2 AHE 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2042B	2 AHE 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2044A	4 AHE 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2044B	4 AHE 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2052A	2 AHE 1	Luth 3
+ MUI 2052B	2 AHE 1	Luth 4
+ MUI 2054A	4 AHE 1	Luth 3
+ MUI 2054B	4 AHE 1	Vibraphone jazz 4
+ MUI 2072A	2 AHE 1	Violon baroque 3
+ MUI 2072B	2 AHE 1	Violon baroque 4
+ MUI 2074A	4 AHE 1	Violon baroque 3
+ MUI 2074B	4 AHE 1	Violon baroque 4
+ MUI 2082A	2 AHE 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2082B	2 AHE 1	Viole de gambe 4
+ MUI 2084A	4 AHE 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2084B	4 AHE 1	Viole de gambe 4
+ MUI 3022A	2 AHE 1	Flûte baroque 5
+ MUI 3022B	2 AHE 1	Flûte baroque 6
+ MUI 3024A	4 AHE 1	Flûte baroque 5
+ MUI 3024B	4 AHE 1	Flûte baroque 6
+ MUI 3032A	2 AHE 1	Flûte à bec 5
+ MUI 3032B	2 AHE 1	Flûte à bec 6
+ MUI 3034A	4 AHE 1	Flûte à bec 5
+ MUI 3034B	4 AHE 1	Flûte à bec 6
+ MUI 3042A	2 AHE 1	Hautbois baroque 5
+ MUI 3042B	2 AHE 1	Hautbois baroque 6
+ MUI 3044A	4 AHE 1	Hautbois baroque 5
+ MUI 3044B	4 AHE 1	Hautbois baroque 6
+ MUI 3052A	2 AHE 1	Luth 5
+ MUI 3052B	2 AHE 1	Luth 6
+ MUI 3054A	4 AHE 1	Luth 5
+ MUI 3054B	4 AHE 1	Luth 6
+ MUI 3072A	2 AHE 1	Violon baroque 5
+ MUI 3072B	2 AHE 1	Violon baroque 6
+ MUI 3074A	4 AHE 1	Violon baroque 5
+ MUI 3074B	4 AHE 1	Violon baroque 6
+ MUI 3082A	2 AHE 1	Viole de gambe 5
+ MUI 3082B	2 AHE 1	Viole de gambe 6
+ MUI 3084A	4 AHE 1	Viole de gambe 5
+ MUI 3084B	4 AHE 1	Viole de gambe 6

**Segment 74 Propre à l'orientation Claviers***Bloc 74 A option minimum 34 cr., maximum 34 cr.***Instrument**

MUI 1062A	2 AHE 1	Piano forte 1
+ MUI 1062B	2 AHE 1	Piano forte 2

MUI 1152A	2	AHE 1	Clavecin 1
+ MUI 1152B	2	AHE 1	Clavecin 2
MUI 1155A	5	AH 1	Clavecin 1
+ MUI 1155B	5	AH 1	Clavecin 2
MUI 1232A	2	AHE 1	Orgue 1
+ MUI 1232B	2	AHE 1	Orgue 2
+ MUI 1234B	4	AH 1	Orgue 2
MUI 1235A	5	AH 1	Orgue 1
MUI 1252A	2	AHE 1	Piano 1
+ MUI 1252B	2	AHE 1	Piano 2
MUI 1255A	5	AH 1	Piano 1
+ MUI 1255B	5	AH 1	Piano 2
MUI 1462A	2	AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1462B	2	AH 1	Piano jazz 2
+ MUI 2062A	2	AHE 1	Pianoforte 3
+ MUI 2152A	2	AHE 1	Clavecin 3
+ MUI 2154A	4	AH 1	Clavecin 3
+ MUI 2154B	4	AH 1	Clavecin 4
+ MUI 2234A	4	AH 1	Orgue 3
+ MUI 2234B	4	AH 1	Orgue 4
+ MUI 2252A	2	AHE 1	Piano 3
+ MUI 2254A	4	AH 1	Piano 3
+ MUI 2254B	4	AH 1	Piano 4
+ MUI 2256A	6	AH 1	Piano 3
+ MUI 2256B	6	AH 1	Piano 4
+ MUI 2462A	2	E 1	Piano jazz 3
+ MUI 3156A	6	AH 1	Clavecin 5
+ MUI 3156B	6	AH 1	Clavecin 6
+ MUI 3235A	5	AH 1	Orgue 5
+ MUI 3236B	6	AH 1	Orgue 6
+ MUI 3256A	6	AH 1	Piano 5
+ MUI 3256B	6	AH 1	Piano 6

*Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Ensemble**

MUE 1101	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1102	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1103	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1104	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1105	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1106	1	AH 1	Atelier d'accompagnement
MUE 1191	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1195	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1196	1	AH 1	Ensemble claviers

**Segment 75 Propre à l'orientation Autres Instruments**

*Bloc 75 A option minimum 30 cr., maximum 34 cr.*

**Instrument**

MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1205A	5	AH 1	Guitare 1
MUI 1205B	5	AH 1	Guitare 2
MUI 1215A	5	AH 1	Harpe 1
+ MUI 1215B	5	AH 1	Harpe 2
MUI 1245A	5	AH 1	Percussion 1
+ MUI 1245B	5	AH 1	Percussion 2
+ MUI 2205A	5	AH 1	Guitare 3
+ MUI 2205B	5	AH 1	Guitare 4
+ MUI 2215A	5	AH 1	Harpe 3
+ MUI 2215B	5	AH 1	Harpe 4
+ MUI 2245A	5	AH 1	Percussion 3
+ MUI 2245B	5	AH 1	Percussion 4
+ MUI 3205A	5	AH 1	Guitare 5
+ MUI 3205B	5	AH 1	Guitare 6
+ MUI 3215A	5	AH 1	Harpe 5
+ MUI 3215B	5	AH 1	Harpe 6
+ MUI 3245A	5	AH 1	Percussion 5
+ MUI 3245B	5	AH 1	Percussion 6

*Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Ensemble**

MUE 1171	1	AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1	AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1	AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1	AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1175	1	AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1176	1	AH 1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1235	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1236	1	AH 1	Ensemble guitares

Pour les instrumentistes à vent et à cordes, l'audition d'orchestre ou d'harmonie de concert est obligatoire. L'étudiant non retenu à l'orchestre devra se présenter à l'audition d'harmonie de concert. S'il n'est pas admis à l'harmonie de concert, un autre grand ensemble lui sera assigné. Il est recommandé à tous les instrumentistes de s'inscrire à au moins deux crédits de musique pour « petits ensembles » au cours des trois années de baccalauréat.

Programme 1-605-1-9

Version 00

## B. en musique interprétation chant – orientation baroque et classique

**Structure du programme**

Ce programme totalise 34 crédits obligatoires, 55 à option et 3 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de l'instrument et du répertoire. Le candidat sera appelé à passer devant jury un examen qui portera sur le double aspect de la technique et du répertoire. Il devra faire preuve d'habileté technique et d'aptitudes marquées pour l'interprétation. Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la faculté de musique, [www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca), ou par la poste sur demande.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70 Baroque et classique**

*Bloc 70 A obligatoire 34 cr.*

ALL 1941	1	A 1 j	Diction lyrique allemande 1
+ ALL 1942	1	H 1 j	Diction lyrique allemande 2
+ ALL 1943	1	A 1 j	Diction lyrique allemande 3
+ ALL 1944	1	H 1 j	Diction lyrique allemande 4
+ ALL 1945	1	A 1 j	Diction lyrique allemande 5
+ ALL 1946	1	H 1 j	Diction lyrique allemande 6
ANG 1961	1	A 1 j	Diction lyrique anglaise 1
+ ANG 1962	1	H 1 j	Diction lyrique anglaise 2
FRA 1961	1	A 1 j	Diction lyrique française 1
+ FRA 1962	1	H 1 j	Diction lyrique française 2
ITL 1961	1	A 1 j	Diction lyrique italienne 1
+ ITL 1962	1	H 1 j	Diction lyrique italienne 2
+ ITL 1963	1	A 1 j	Diction lyrique italienne 3
+ ITL 1964	1	H 1 j	Diction lyrique italienne 4
+ ITL 1965	1	A 1 j	Diction lyrique italienne 5
+ ITL 1966	1	H 1 j	Diction lyrique italienne 6
MIN 1096	2	AH 1	Geste et mouvement scénique 1
+ MTE 1211	3	A 1	Analyse musicale 1
+ MTE 1212	3	H 1	Analyse musicale 2
MUS 1204	2	A 1	Solfège et dictée 1
+ MUS 1205	2	H 1	Solfège et dictée 2
+ MUS 2204B	1	A 1	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205B	1	H 1	Atelier de lecture vocale 2
+ MUS 2206	2	A 1	Solfège 3
+ MUS 2207	2	H 1	Solfège 4

*Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Outils**

FRA 1030	3	AHE 1 j	Grammaire du français 1
FRA 1959G	3	AHE 1 js	Atelier de français écrit

MUL 1132	3 AH 1	Méthodologie musicale
MUS 1119	3 AH 1	Applications musicales de l'informatique
MUS 1133	3 AH 1	Gestion de carrière
<i>Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>		
<b>Harmonie</b>		
MTE 1008	3 AH 1	Harmonie 1
+ MTE 1009	3 AH 1	Harmonie 2
+ MTE 1204	6 A 2	Analyse du discours harmonique tonal
<i>Bloc 70 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>		
<b>Histoire</b>		
MUL 1101	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 2
MUL 1103	3 AH 1	Histoire de la musique 1
MUL 1104	3 AH 1	Histoire de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1	Histoire de la musique 3
MUL 1106	3 AH 1	Histoire de la musique 4
MUL 1107	3 AH 1	Histoire de la musique 5
MUL 1108	3 AH 1	Histoire de la musique 6
MUL 2112	3 AH 1	Histoire de la musique au Canada
<i>Bloc 70 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>		
<b>Littérature</b>		
MIN 1748	3 AH 1	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 AH 1	Littérature du chant 2
MUS 1221	3 AH 1	Musique et musiciens actuels
<i>Bloc 70 F option minimum 26 cr., maximum 30 cr.</i>		
<b>Instrument</b>		
MUI 1134A	4 AH 1	Chant 1
+ MUI 1134B	4 AH 1	Chant 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1252A	2 AHE 1	Piano 1
+ MUI 1252B	2 AHE 1	Piano 2
+ MUI 2134A	4 AH 1	Chant 3
+ MUI 2134B	4 AH 1	Chant 4
+ MUI 3135A	5 AH 1	Chant 5
+ MUI 3135B	5 AHE 1	Chant 6
<i>Bloc 70 G option minimum 2 cr., maximum 8 cr.</i>		
<b>Grands ensembles</b>		
MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
MUE 1301	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1302	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1303	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1304	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1305	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1306	1 AH 1	Ensemble vocal
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1451	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1452	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1453	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1454	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1455	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1456	1 AH 1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1482	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1483	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1484	2 AH 1	Choeur d'opéra

<i>Bloc 70 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
<b>Autres ensembles</b>		
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble
<i>Bloc 70 I option minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>		
<b>Spécialisation</b>		
MIN 1806	2 AH 1	Danse baroque
MIN 1807	2 AH 1	Gestuelle baroque
MIN 1808	1 AH 1	Style vocal baroque 1
MIN 1809	1 AH 1	Style vocal baroque 2
MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1411	3 AH 1	Atelier d'opéra
+ MUE 1412	3 AH 1	Atelier d'opéra
+ MUE 1413	3 AH 1	Atelier d'opéra
+ MUE 1451	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1452	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1453	1 AH 1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1482	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1483	2 AH 1	Choeur d'opéra
<i>Bloc 70 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
<b>Cours connexes</b>		
EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
+ MIN 1097	2 AH 1	Geste et mouvement scénique 2
MIN 1802	3 AH 1	Éléments d'interprétation 1550-1850
MIN 1803	3 AHE 1	La musique, enseignement en cours privé
MIN 1804	3 AH 1	Processus d'apprentissage en musique
+ MIN 1805	3 AH 1	Geste et conscience en interprétation
+ MIN 2802	2 A 1	Continuo 1
+ MIN 2803	2 H 1	Continuo 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1245	3 AH 1	Esthétique musicale
+ MUL 1401	1 AH 1	Théorie-contexte musique balinaise
MUL 2109	3 AH 1	Musiques et images en mouvement
MUL 2115	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 3301	3 A 1	Panorama des musiques du monde 1
MUL 3302	3 H 1	Panorama des musiques du monde 2
MUL 3314	3 AH 1	Introduction à l'ethnomusicologie

Programme 1-610-1-2

Version 01

**B. en musique composition électroacoustique**

**Structure du programme**

Ce programme compte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix.

Préalables musicaux :

Connaissance de la théorie de la musique. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la faculté de musique, [www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca), ou par la poste sur demande.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux sept orientations**

<i>Bloc 01 A</i>		<i>obligatoire</i>	<i>39 cr.</i>
+ MCT 1401	3 AH 1	Composition 1	
+ MCT 1402	3 AH 1	Composition 2	
+ MCT 1403	3 AH 1	Composition 3	
+ MCT 1404	3 AH 1	Composition 4	
MIN 1752	3 AH 1	Littérature de la musique électro.	
+ MTE 1503	3 AHE 1	Atelier de composition électro. 1	
+ MTE 1504	3 AH 1	Atelier de composition électro. 2	
MUS 1218	3 A 1	Perception auditive	
MUS 1311	3 AH 1	Théorie électroacoustique 1	
+ MUS 1312	3 AH 1	Théorie électroacoustique 2	
MUS 2311	3 AH 1	Méthodes électroacoustiques 1	
+ MUS 2312	3 AH 1	Méthodes électroacoustiques 2	
+ MUS 2313	3 AH 1	Méthodes électroacoustiques 3	
<i>Bloc 01 B</i>		<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
<b>Écriture et analyse</b>			
MTE 1008	3 AH 1	Harmonie 1	
+ MTE 1009	3 AH 1	Harmonie 2	
+ MTE 1110	3 A 1	Contrepoint 1	
+ MTE 1111	3 H 1	Contrepoint 2	
+ MTE 1113	3 AH 1	Contrepoint et analyse	
+ MTE 1205	3 AH 1	Analyse d'œuvres du XXe siècle 1	
+ MTE 1206	3 AH 1	Analyse d'œuvres du XXe siècle 2	
+ MTE 1211	3 A 1	Analyse musicale 1	
+ MTE 1212	3 H 1	Analyse musicale 2	
MTE 1403	3 AH 1	Techniques modernes de composition 1	
+ MTE 1404	3 AH 1	Techniques modernes de composition 2	
+ MTE 2008	3 A 1	Harmonie 3	
+ MTE 2009	3 H 1	Harmonie 4	
+ MTE 2114	3 A 1	Orchestration 1	
+ MTE 2115	3 H 1	Orchestration 2	
<i>Bloc 01 C</i>		<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
<b>Histoire et littérature</b>			
MIN 1714	3 AH 1	Littérature de la guitare	
MIN 1729	3 A 1	Littérature de l'orgue 1	
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2	
MIN 1741	3 AH 1	Littérature du clavecin	
MIN 1743	3 AH 1	Littérature du piano 1	
MIN 1744	3 H 1	Littérature du piano 2	
MIN 1748	3 AH 1	Littérature du chant 1	
MIN 1749	3 AH 1	Littérature du chant 2	
MIN 1753	3 A 1	Littérature d'instruments d'orchestre 1	
MIN 1754	3 H 1	Littérature d'instruments d'orchestre 2	
MUL 1101	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 1	
MUL 1102	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 2	
MUL 1103	3 AH 1	Histoire de la musique 1	
MUL 1104	3 AH 1	Histoire de la musique 2	
MUL 1105	3 AH 1	Histoire de la musique 3	
MUL 1106	3 AH 1	Histoire de la musique 4	
MUL 1107	3 AH 1	Histoire de la musique 5	
MUL 1108	3 AH 1	Histoire de la musique 6	
MUL 1245	3 AH 1	Esthétique musicale	
+ MUL 1401	1 AH 1	Théorie-contexte musique balinaise	
MUL 2112	3 AH 1	Histoire de la musique au Canada	
MUL 2115	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 1	
MUL 2116	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 2	
MUL 2117	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 3	
MUL 2118	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 4	
MUL 3301	3 A 1	Panorama des musiques du monde 1	
MUL 3302	3 H 1	Panorama des musiques du monde 2	
MUL 3314	3 AH 1	Introduction à l'ethnomusicologie	
MUS 1221	3 AH 1	Musique et musiciens actuels	
<i>Bloc 01 D</i>		<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
<b>Outils</b>			
FRA 1030	3 AHE 1 j	Grammaire du français 1	
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit	
MUL 1132	3 AH 1	Méthodologie musicale	

MUS 1119	3 AH 1	Applications musicales de l'informatique	
MUS 1133	3 AH 1	Gestion de carrière	
<i>Bloc 01 E</i>		<i>option</i>	<i>minimum 4 cr., maximum 10 cr.</i>
<b>Grands ensembles</b>			
MUE 1281	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale	
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan	
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz	
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert	
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre	
<i>Bloc 01 F</i>		<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 4 cr.</i>
<b>Autres ensembles</b>			
MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque	
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque	
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque	
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque	
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine	
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine	
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine	
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine	
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre	
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre	
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre	
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre	
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble	
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble	
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble	
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble	
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores	
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores	
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores	
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation	
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation	
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation	
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation	
<i>Bloc 01 G</i>		<i>option</i>	<i>minimum 15 cr., maximum 26 cr.</i>
<b>Média et programmation</b>			
CIN 1035	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts	
CIN 1040	3 A 1 js	Langage et matières de l'expression	
CIN 1055	3 AH 1 s	Cinéma d'animation	
CIN 2010	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma	
CIN 2055	3 H 1 js	Cinéma expérimental	
+ IFT 1160	3 AHE 1 js	Programmation avec le langage C	
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++	

IFT	1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
MUL	1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL	2109	3 AH 1	Musiques et images en mouvement
MUS	1251	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS	1252	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 2
MUS	1253	3 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 3
MUS	1261	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS	1262	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 5
MUS	1263	3 AH 1	Sujets spéciaux en musique 6
MUS	1264	3 AH 1	Sujets spéciaux en musique 7
+ MUS	1313	3 AH 1	Théorie électroacoustique 3
+ MUS	1314	3 AH 1	Théorie électroacoustique 4
MUS	2314	3 AH 1	Musique et médiatique 1
+ MUS	2315	3 AHE 1	Musique et médiatique 2

*Bloc 01 H option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Langues**

ALL	1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL	1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL	1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL	1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
+ ALL	1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
ANG	1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG	1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG	1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG	1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
+ ANG	2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG	2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2
ESP	1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP	1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP	1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL	1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL	1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL	1953	3 AH 1 s	Italien avancé

**Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

*Bloc 70 A option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Instrument**

MUI	1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI	1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI	1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI	1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI	1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI	1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI	1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI	2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI	2103B	3 AH 1	Alto 4
+ MUI	2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI	2173B	3 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI	2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI	2303B	3 AH 1	Violon 4
+ MUI	2313A	3 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI	2313B	3 AH 1	Violoncelle 4

**Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres**

*Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Instrument**

MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI	1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI	1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI	1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI	1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI	1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI	1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI	1293B	3 AH 1	Tuba 2
+ MUI	2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI	2183B	3 AH 1	Cor 4
+ MUI	2273A	3 AH 1	Trombone 3

+ MUI	2273B	3 AH 1	Trombone 4
+ MUI	2283A	3 AH 1	Trompette 3
+ MUI	2283B	3 AH 1	Trompette 4
+ MUI	2293A	3 AH 1	Tuba 3
+ MUI	2293B	3 AH 1	Tuba 4

*Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Ensemble**

MUE	1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE	1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE	1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE	1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE	1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

**Segment 72 Propre à l'orientation Bois**

*Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Instrument**

MUI	1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI	1123B	3 AH 1	Basson 2
MUI	1143A	3 AH 1	Clarinette 1
+ MUI	1143B	3 AH 1	Clarinette 2
MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI	1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI	1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI	1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI	1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI	1263B	3 AH 1	Saxophone 2
+ MUI	2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI	2123B	3 AH 1	Basson 4
+ MUI	2143A	3 AH 1	Clarinette 3
+ MUI	2143B	3 AH 1	Clarinette 4
+ MUI	2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI	2193B	3 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI	2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI	2223B	3 AH 1	Hautbois 4
+ MUI	2263A	3 AH 1	Saxophone 3
+ MUI	2263B	3 AH 1	Saxophone 4

*Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Ensemble**

MUE	1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE	1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE	1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE	1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE	1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE	1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE	1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE	1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE	1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE	1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes

**Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens**

*Bloc 73 A option minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

**Instrument**

MUI	1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI	1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI	1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI	1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI	1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI	1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI	1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI	1053B	3 AH 1	Luth 2



MUI 1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+ MUI 2023B	3	AH	1	Flûte baroque 4
+ MUI 2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+ MUI 2033B	3	AH	1	Flûte à bec 4
+ MUI 2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2043B	3	AH	1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2053A	3	AH	1	Luth 3
+ MUI 2053B	3	AH	1	Luth 4
+ MUI 2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+ MUI 2073B	3	AH	1	Violon baroque 4
+ MUI 2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3
+ MUI 2083B	3	AH	1	Viole de gambe 4

**Segment 74 Propre à l'orientation Claviers***Bloc 74 A option minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Instrument**

MUI 1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3	AH	1	Clavecin 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	AH	1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3	AH	1	Orgue 2
MUI 1253A	3	AH	1	Piano 1
+ MUI 1253B	3	AH	1	Piano 2
+ MUI 2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+ MUI 2153B	3	AH	1	Clavecin 4
+ MUI 2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 4
+ MUI 2233A	3	AH	1	Orgue 3
+ MUI 2233B	3	AH	1	Orgue 4
+ MUI 2253A	3	AH	1	Piano 3
+ MUI 2253B	3	AH	1	Piano 4

*Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1	AH	1	Ensemble claviers

**Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments***Bloc 75 A option minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Instrument**

MUI 1132A	2	AH	1	Chant 1
+ MUI 1132B	2	AH	1	Chant 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	AH	1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3	AH	1	Guitare 2
MUI 1213A	3	AH	1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3	AH	1	Harpe 2
MUI 1243A	3	AH	1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3	AH	1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2	AH	1	Chant 3
+ MUI 2132B	2	AH	1	Chant 4
+ MUI 2203A	3	AH	1	Guitare 3
+ MUI 2203B	3	AH	1	Guitare 4
+ MUI 2213A	3	AH	1	Harpe 3
+ MUI 2213B	3	AH	1	Harpe 4
+ MUI 2243A	3	AH	1	Percussion 3
+ MUI 2243B	3	AH	1	Percussion 4
+ MUI 3132A	2	AH	1	Chant 5
+ MUI 3132B	2	AH	1	Chant 6

*Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1	AH	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1	AH	1	Ensemble guitares

**Segment 76 Propre à l'orientation Jazz***Bloc 76 A option minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Instrument**

MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	AH	1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3	AH	1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	AH	1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3	AH	1	Batterie 2
MUI 1423A	3	AH	1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3	AH	1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	AH	1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3	AH	1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	AH	1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3	AH	1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	AH	1	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	AH	1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	AH	1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3	AH	1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	AH	1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3	AH	1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 2
+ MUI 2403A	3	AH	1	Basse électrique 3
+ MUI 2403B	3	AH	1	Basse électrique 4
+ MUI 2413A	3	AH	1	Batterie 3
+ MUI 2413B	3	AH	1	Batterie 4
+ MUI 2423A	3	AH	1	Chant jazz 3
+ MUI 2423B	3	AH	1	Chant jazz 4
+ MUI 2453A	3	AH	1	GUI-TARE JAZZ 3
+ MUI 2453B	3	AH	1	Guitare jazz 4
+ MUI 2463A	3	AH	1	Piano jazz 3
+ MUI 2463B	3	AH	1	Piano jazz 4
+ MUI 2473A	3	AH	1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2473B	3	AH	1	Saxophone jazz 4
+ MUI 2483A	3	AH	1	Trompette jazz 3
+ MUI 2483B	3	AH	1	Trompette jazz 4
+ MUI 2523A	3	AH	1	Trombone jazz 3
+ MUI 2523B	3	AH	1	Trombone jazz 4
+ MUI 2533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 4

Programme 1-610-1-3

Version 00

**B. en musique composition instrumentale****Structure du programme**

Ce programme comporte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 46 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions instrumentales soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la faculté de musique, [www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca), ou par la poste sur demande.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux sept orientations**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>46 cr.</i>
+ MCT 1401	3 AH 1	Composition 1	
+ MCT 1402	3 AH 1	Composition 2	
+ MCT 1403	3 AH 1	Composition 3	
+ MCT 1404	3 AH 1	Composition 4	
MTE 1008	3 AH 1	Harmonie 1	
+ MTE 1009	3 AH 1	Harmonie 2	
+ MTE 1110	3 A 1	Contrepoint 1	
+ MTE 1111	3 H 1	Contrepoint 2	
+ MTE 1205	3 AH 1	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1	
+ MTE 1206	3 AH 1	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2	
+ MTE 1211	3 A 1	Analyse musicale 1	
+ MTE 1212	3 H 1	Analyse musicale 2	
MTE 1403	3 AH 1	Techniques modernes de composition 1	
+ MTE 1404	3 AH 1	Techniques modernes de composition 2	
MUS 1204	2 A 1	Solfège et dictée 1	
+ MUS 1205	2 H 1	Solfège et dictée 2	
<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
<b>Outils</b>			
FRA 1030	3 AHE 1 j	Grammaire du français 1	
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit	
MUL 1132	3 AH 1	Méthodologie musicale	
MUS 1119	3 AH 1	Applications musicales de l'informatique	
MUS 1133	3 AH 1	Gestion de carrière	
<i>Bloc 01 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
<b>Histoire</b>			
MUL 1101	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 1	
MUL 1102	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 2	
MUL 1103	3 AH 1	Histoire de la musique 1	
MUL 1104	3 AH 1	Histoire de la musique 2	
MUL 1105	3 AH 1	Histoire de la musique 3	
MUL 1106	3 AH 1	Histoire de la musique 4	
MUL 1107	3 AH 1	Histoire de la musique 5	
MUL 1108	3 AH 1	Histoire de la musique 6	
MUL 2112	3 AH 1	Histoire de la musique au Canada	
MUL 2115	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 1	
MUL 2116	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 2	
MUL 2117	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 3	
MUL 2118	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 4	
<i>Bloc 01 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
<b>Littérature et cinéma</b>			
CIN 1035	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts	
CIN 1040	3 A 1 js	Langage et matières de l'expression	
CIN 1055	3 AH 1 s	Cinéma d'animation	
CIN 2010	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma	
CIN 2055	3 H 1 js	Cinéma expérimental	
EMU 1310	1 A 1	Technique de direction	
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application	
MIN 1714	3 AH 1	Littérature de la guitare	
MIN 1729	3 A 1	Littérature de l'orgue 1	
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2	
MIN 1741	3 AH 1	Littérature du clavecin	
MIN 1743	3 AH 1	Littérature du piano 1	
MIN 1744	3 H 1	Littérature du piano 2	
MIN 1748	3 AH 1	Littérature du chant 1	
MIN 1749	3 AH 1	Littérature du chant 2	
MIN 1752	3 AH 1	Littérature de la musique électro.	
MIN 1753	3 A 1	Littérature d'instruments d'orchestre 1	
MIN 1754	3 H 1	Littérature d'instruments d'orchestre 2	
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone	
MUL 1245	3 AH 1	Esthétique musicale	
+ MUL 1401	1 AH 1	Théorie-contexte musique balinaise	
MUL 2109	3 AH 1	Musiques et images en mouvement	
MUL 3301	3 A 1	Panorama des musiques du monde 1	
MUL 3302	3 H 1	Panorama des musiques du monde 2	
MUL 3314	3 AH 1	Introduction à l'ethnomusicologie	
MUS 1221	3 AH 1	Musique et musiciens actuels	

<i>Bloc 01 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 4 cr., maximum 10 cr.</i>
<b>Grands ensembles</b>			
MUE 1281	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale	
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan	
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz	
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert	
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre	
<i>Bloc 01 F</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 4 cr.</i>
<b>Autres ensembles</b>			
MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque	
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque	
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque	
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque	
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine	
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine	
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine	
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine	
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre	
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre	
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre	
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre	
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble	
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble	
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble	
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble	
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores	
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores	
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores	
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation	
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation	
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation	
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation	

<i>Bloc 01 G</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
<b>Langue</b>			
ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire	
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1	
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2	
+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1	
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2	
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1	
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire	
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2	
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1	

+ ANG	2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG	2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2
ESP	1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP	1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP	1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL	1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL	1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL	1953	3 AH 1 s	Italien avancé

*Bloc 01 H option minimum 12 cr., maximum 18 cr.*

**Théorie et écriture**

IFT	1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
MTE	1315	3 A 1	Harmonie jazz 1
+ MTE	1316	3 H 1	Harmonie jazz 2
+ MTE	1503	3 AHE 1	Atelier de composition électro. 1
+ MTE	1504	3 AH 1	Atelier de composition électro. 2
+ MTE	2008	3 A 1	Harmonie 3
+ MTE	2009	3 H 1	Harmonie 4
+ MTE	2110	3 A 1	Contrepoint 3
+ MTE	2111	3 H 1	Contrepoint 4
+ MTE	2114	3 A 1	Orchestration 1
+ MTE	2115	3 H 1	Orchestration 2
+ MTE	2315	3 A 1	Arrangement 1
+ MTE	2316	3 H 1	Arrangement 2
+ MTE	3114	3 AH 1	Orchestration 3
MUS	1251	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS	1252	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 2
MUS	1253	3 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 3
MUS	1261	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS	1262	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 5
MUS	1263	3 AH 1	Sujets spéciaux en musique 6
MUS	1311	3 AH 1	Théorie électroacoustique 1
+ MUS	1312	3 AH 1	Théorie électroacoustique 2
+ MUS	1313	3 AH 1	Théorie électroacoustique 3
+ MUS	2204A	2 A 1	Solfège et dictée 3
+ MUS	2204B	1 A 1	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS	2205A	2 H 1	Solfège et dictée 4
+ MUS	2205B	1 H 1	Atelier de lecture vocale 2
MUS	2311	3 AH 1	Méthodes électroacoustiques 1
+ MUS	2312	3 AH 1	Méthodes électroacoustiques 2

**Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

*Bloc 70 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.*

**Instrument**

MUI	1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI	1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI	1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI	1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI	1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI	1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI	1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI	2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI	2103B	3 AH 1	Alto 4
+ MUI	2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI	2173B	3 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI	2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI	2303B	3 AH 1	Violon 4
+ MUI	2313A	3 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI	2313B	3 AH 1	Violoncelle 4

**Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres**

*Bloc 71 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.*

**Instrument**

MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI	1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI	1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI	1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI	1283A	3 AH 1	Trompette 1

+ MUI	1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI	1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI	1293B	3 AH 1	Tuba 2
+ MUI	2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI	2183B	3 AH 1	Cor 4
+ MUI	2273A	3 AH 1	Trombone 3
+ MUI	2273B	3 AH 1	Trombone 4
+ MUI	2283A	3 AH 1	Trompette 3
+ MUI	2283B	3 AH 1	Trompette 4
+ MUI	2293A	3 AH 1	Tuba 3
+ MUI	2293B	3 AH 1	Tuba 4

*Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Ensemble**

MUE	1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE	1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE	1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE	1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE	1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

**Segment 72 Propre à l'orientation Bois**

*Bloc 72 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.*

**Instrument**

MUI	1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI	1123B	3 AH 1	Basson 2
MUI	1143A	3 AH 1	Clarinette 1
+ MUI	1143B	3 AH 1	Clarinette 2
MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI	1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI	1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI	1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI	1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI	1263B	3 AH 1	Saxophone 2
+ MUI	2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI	2123B	3 AH 1	Basson 4
+ MUI	2143A	3 AH 1	Clarinette 3
+ MUI	2143B	3 AH 1	Clarinette 4
+ MUI	2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI	2193B	3 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI	2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI	2223B	3 AH 1	Hautbois 4
+ MUI	2263A	3 AH 1	Saxophone 3
+ MUI	2263B	3 AH 1	Saxophone 4

*Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Ensemble**

MUE	1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE	1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE	1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE	1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE	1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE	1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE	1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE	1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE	1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE	1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes

**Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens**

*Bloc 73 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.*

**Instrument**

MUI	1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI	1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2

MUI 1033A	3	AH	1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3	AH	1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	AH	1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3	AH	1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	AH	1	Luth 1
+ MUI 1053B	3	AH	1	Luth 2
MUI 1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+ MUI 2023B	3	AH	1	Flûte baroque 4
+ MUI 2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+ MUI 2033B	3	AH	1	Flûte à bec 4
+ MUI 2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2043B	3	AH	1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2053A	3	AH	1	Luth 3
+ MUI 2053B	3	AH	1	Luth 4
+ MUI 2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+ MUI 2073B	3	AH	1	Violon baroque 4
+ MUI 2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3
+ MUI 2083B	3	AH	1	Viole de gambe 4

**Segment 74 Propre à l'orientation Claviers***Bloc 74 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.***Instrument**

MUI 1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3	AH	1	Clavecin 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	AH	1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3	AH	1	Orgue 2
MUI 1253A	3	AH	1	Piano 1
+ MUI 1253B	3	AH	1	Piano 2
+ MUI 2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+ MUI 2153B	3	AH	1	Clavecin 4
+ MUI 2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 4
+ MUI 2233A	3	AH	1	Orgue 3
+ MUI 2233B	3	AH	1	Orgue 4
+ MUI 2253A	3	AH	1	Piano 3
+ MUI 2253B	3	AH	1	Piano 4

*Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1	AH	1	Ensemble claviers

**Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments***Bloc 75 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.***Instrument**

MUI 1132A	2	AH	1	Chant 1
+ MUI 1132B	2	AH	1	Chant 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	AH	1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3	AH	1	Guitare 2
MUI 1213A	3	AH	1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3	AH	1	Harpe 2
MUI 1243A	3	AH	1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3	AH	1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2	AH	1	Chant 3
+ MUI 2132B	2	AH	1	Chant 4
+ MUI 2203A	3	AH	1	Guitare 3
+ MUI 2203B	3	AH	1	Guitare 4
+ MUI 2213A	3	AH	1	Harpe 3
+ MUI 2213B	3	AH	1	Harpe 4
+ MUI 2243A	3	AH	1	Percussion 3
+ MUI 2243B	3	AH	1	Percussion 4

+ MUI 3132A	2	AH	1	Chant 5
+ MUI 3132B	2	AH	1	Chant 6

*Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1	AH	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1	AH	1	Ensemble guitares

**Segment 76 Propre à l'orientation Jazz***Bloc 76 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.***Instrument**

MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	AH	1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3	AH	1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	AH	1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3	AH	1	Batterie 2
MUI 1423A	3	AH	1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3	AH	1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	AH	1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3	AH	1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	AH	1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3	AH	1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	AH	1	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	AH	1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	AH	1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3	AH	1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	AH	1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3	AH	1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 2
+ MUI 2403A	3	AH	1	Basse électrique 3
+ MUI 2403B	3	AH	1	Basse électrique 4
+ MUI 2413A	3	AH	1	Batterie 3
+ MUI 2413B	3	AH	1	Batterie 4
+ MUI 2423A	3	AH	1	Chant jazz 3
+ MUI 2423B	3	AH	1	Chant jazz 4
+ MUI 2453A	3	AH	1	GUI-TARE JAZZ 3
+ MUI 2453B	3	AH	1	Guitare jazz 4
+ MUI 2463A	3	AH	1	Piano jazz 3
+ MUI 2463B	3	AH	1	Piano jazz 4
+ MUI 2473A	3	AH	1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2473B	3	AH	1	Saxophone jazz 4
+ MUI 2483A	3	AH	1	Trompette jazz 3
+ MUI 2523A	3	AH	1	Trombone jazz 3
+ MUI 2523B	3	AH	1	Trombone jazz 4
+ MUI 2533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 4

Programme 1-610-1-4

Version 00

**B. en musique composition mixte****Structure du programme**

Ce programme comporte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 40 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions instrumentales et électroacoustiques soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la faculté de musique, [www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca), ou par la poste sur demande.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux sept orientations**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		40 cr.
+ MCT 1501	3 AH 1	Composition électroacoustique 1	
+ MCT 1502	3 AH 1	Composition électroacoustique 2	
+ MCT 1601	3 AH 1	Composition instrumentale 1	
+ MCT 1602	3 AH 1	Composition instrumentale 2	
MTE 1008	3 AH 1	Harmonie 1	
+ MTE 1009	3 AH 1	Harmonie 2	
+ MTE 1205	3 AH 1	Analyse d'œuvres du XXe siècle 1	
+ MTE 1206	3 AH 1	Analyse d'œuvres du XXe siècle 2	
MTE 1403	3 AH 1	Techniques modernes de composition 1	
+ MTE 1404	3 AH 1	Techniques modernes de composition 2	
+ MTE 1503	3 AHE 1	Atelier de composition électro. 1	
+ MTE 1504	3 AH 1	Atelier de composition électro. 2	
MUS 1204	2 A 1	Solfège et dictée 1	
+ MUS 1205	2 H 1	Solfège et dictée 2	

*Bloc 01 B* *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Outils**

FRA 1030	3 AHE 1 j	Grammaire du français 1
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 AH 1	Méthodologie musicale
MUS 1119	3 AH 1	Applications musicales de l'informatique
MUS 1133	3 AH 1	Gestion de carrière

*Bloc 01 C* *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Histoire**

MUL 1101	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 2
MUL 1103	3 AH 1	Histoire de la musique 1
MUL 1104	3 AH 1	Histoire de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1	Histoire de la musique 3
MUL 1106	3 AH 1	Histoire de la musique 4
MUL 1107	3 AH 1	Histoire de la musique 5
MUL 1108	3 AH 1	Histoire de la musique 6
MUL 2112	3 AH 1	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 4

*Bloc 01 D* *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Littérature et cinéma**

CIN 1035	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 1040	3 A 1 js	Langage et matières de l'expression
CIN 1055	3 AH 1 s	Cinéma d'animation
CIN 2010	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2055	3 H 1 js	Cinéma expérimental
EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
MIN 1714	3 AH 1	Littérature de la guitare
MIN 1729	3 A 1	Littérature de l'orgue 1
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2
MIN 1741	3 AH 1	Littérature du clavecin
MIN 1743	3 AH 1	Littérature du piano 1
MIN 1744	3 H 1	Littérature du piano 2
MIN 1748	3 AH 1	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 AH 1	Littérature du chant 2
MIN 1752	3 AH 1	Littérature de la musique électro.
MIN 1753	3 A 1	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1245	3 AH 1	Esthétique musicale
+ MUL 1401	1 AH 1	Théorie-contexte musique balinaise
MUL 2109	3 AH 1	Musiques et images en mouvement
MUL 3301	3 A 1	Panorama des musiques du monde 1
MUL 3302	3 H 1	Panorama des musiques du monde 2
MUL 3314	3 AH 1	Introduction à l'ethnomusicologie
MUS 1221	3 AH 1	Musique et musiciens actuels

*Bloc 01 E* *option* *minimum 4 cr., maximum 10 cr.*

**Grands ensembles**

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre

*Bloc 01 F* *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Autres ensembles**

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation

*Bloc 01 G* *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Langue**

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1

+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé

*Bloc 01 H option minimum 18 cr., maximum 24 cr.*

**Théorie et écriture**

+ IFT 1160	3 AHE 1 js	Programmation avec le langage C
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C
+ MTE 1110	3 A 1	Contrepoint 1
+ MTE 1111	3 H 1	Contrepoint 2
+ MTE 1113	3 AH 1	Contrepoint et analyse
+ MTE 1211	3 A 1	Analyse musicale 1
+ MTE 1212	3 H 1	Analyse musicale 2
+ MTE 2008	3 A 1	Harmonie 3
+ MTE 2009	3 H 1	Harmonie 4
+ MTE 2114	3 A 1	Orchestration 1
+ MTE 2115	3 H 1	Orchestration 2
MUS 1218	3 A 1	Perception auditive
MUS 1251	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS 1252	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 1253	3 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 3
MUS 1261	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS 1262	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 5
MUS 1263	3 AH 1	Sujets spéciaux en musique 6
MUS 1311	3 AH 1	Théorie électroacoustique 1
+ MUS 1312	3 AH 1	Théorie électroacoustique 2
+ MUS 1313	3 AH 1	Théorie électroacoustique 3
+ MUS 1314	3 AH 1	Théorie électroacoustique 4
+ MUS 2204A	2 A 1	Solfège et dictée 3
+ MUS 2204B	1 A 1	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205A	2 H 1	Solfège et dictée 4
+ MUS 2205B	1 H 1	Atelier de lecture vocale 2
MUS 2311	3 AH 1	Méthodes électroacoustiques 1
+ MUS 2312	3 AH 1	Méthodes électroacoustiques 2
+ MUS 2313	3 AH 1	Méthodes électroacoustiques 3

**Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

*Bloc 70 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.*

**Instrument**

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2103B	3 AH 1	Alto 4
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2173B	3 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2303B	3 AH 1	Violon 4
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2313B	3 AH 1	Violoncelle 4

**Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres**

*Bloc 71 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.*

**Instrument**

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH 1	Trombone 2

MUI 1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI 2183B	3 AH 1	Cor 4
+ MUI 2273A	3 AH 1	Trombone 3
+ MUI 2273B	3 AH 1	Trombone 4
+ MUI 2283A	3 AH 1	Trompette 3
+ MUI 2283B	3 AH 1	Trompette 4
+ MUI 2293A	3 AH 1	Tuba 3
+ MUI 2293B	3 AH 1	Tuba 4

*Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Ensemble**

MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

**Segment 72 Propre à l'orientation Bois**

*Bloc 72 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.*

**Instrument**

MUI 1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI 1123B	3 AH 1	Basson 2
MUI 1143A	3 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI 1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI 2123B	3 AH 1	Basson 4
+ MUI 2143A	3 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2143B	3 AH 1	Clarinette 4
+ MUI 2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2193B	3 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2223B	3 AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2263A	3 AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2263B	3 AH 1	Saxophone 4

*Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Ensemble**

MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes

**Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens***Bloc 73 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.***Instrument**

MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI 1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3 AH 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2023B	3 AH 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2033A	3 AH 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2033B	3 AH 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2043A	3 AH 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2043B	3 AH 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2053A	3 AH 1	Luth 3
+ MUI 2053B	3 AH 1	Luth 4
+ MUI 2073A	3 AH 1	Violon baroque 3
+ MUI 2073B	3 AH 1	Violon baroque 4
+ MUI 2083A	3 AH 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2083B	3 AH 1	Viole de gambe 4

**Segment 74 Propre à l'orientation Claviers***Bloc 74 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.***Instrument**

MUI 1153A	3 AH 1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3 AH 1	Clavecin 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3 AH 1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3 AH 1	Orgue 2
MUI 1253A	3 AH 1	Piano 1
+ MUI 1253B	3 AH 1	Piano 2
+ MUI 2153A	3 AH 1	Clavecin 3
+ MUI 2153B	3 AH 1	Clavecin 4
+ MUI 2162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 4
+ MUI 2233A	3 AH 1	Orgue 3
+ MUI 2233B	3 AH 1	Orgue 4
+ MUI 2253A	3 AH 1	Piano 3
+ MUI 2253B	3 AH 1	Piano 4

*Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1191	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1 AH 1	Ensemble claviers

**Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments***Bloc 75 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.***Instrument**

MUI 1132A	2 AH 1	Chant 1
+ MUI 1132B	2 AH 1	Chant 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3 AH 1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3 AH 1	Guitare 2
MUI 1213A	3 AH 1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3 AH 1	Harpe 2
MUI 1243A	3 AH 1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3 AH 1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2 AH 1	Chant 3
+ MUI 2132B	2 AH 1	Chant 4

+ MUI 2203A	3 AH 1	Guitare 3
+ MUI 2203B	3 AH 1	Guitare 4
+ MUI 2213A	3 AH 1	Harpe 3
+ MUI 2213B	3 AH 1	Harpe 4
+ MUI 2243A	3 AH 1	Percussion 3
+ MUI 2243B	3 AH 1	Percussion 4
+ MUI 3132A	2 AH 1	Chant 5
+ MUI 3132B	2 AH 1	Chant 6

*Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1171	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1 AH 1	Atelier de percussion
MUE 1231	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1 AH 1	Ensemble guitares

**Segment 76 Propre à l'orientation Jazz***Bloc 76 A option minimum 8 cr., maximum 14 cr.***Instrument**

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3 AH 1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3 AH 1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3 AH 1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3 AH 1	Batterie 2
MUI 1423A	3 AH 1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3 AH 1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3 AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3 AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3 AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3 AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3 AH 1	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3 AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3 AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3 AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3 AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3 AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 2
+ MUI 2403A	3 AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2403B	3 AH 1	Basse électrique 4
+ MUI 2413A	3 AH 1	Batterie 3
+ MUI 2413B	3 AH 1	Batterie 4
+ MUI 2423A	3 AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2423B	3 AH 1	Chant jazz 4
+ MUI 2453A	3 AH 1	GUI-TARE JAZZ 3
+ MUI 2453B	3 AH 1	Guitare jazz 4
+ MUI 2463A	3 AH 1	Piano jazz 3
+ MUI 2463B	3 AH 1	Piano jazz 4
+ MUI 2473A	3 AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2473B	3 AH 1	Saxophone jazz 4
+ MUI 2483A	3 AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2483B	3 AH 1	Trompette jazz 4
+ MUI 2523A	3 AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2523B	3 AH 1	Trombone jazz 4
+ MUI 2533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 4

Programme 1-615-1-1

Version 06

**B. en musique musicologie****Structure du programme**

Ce programme comprend sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 36 crédits obligatoires, 43 à option et 12 au choix. Préalables musicaux: Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à

faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicologiques du candidat seront également évaluées au moyen d'une entrevue et d'une rédaction sur un sujet imposé. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la faculté de musique, [www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca), ou par la poste sur demande.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux sept orientations**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>36 cr.</i>
+ MTE 1211	3 A 1	Analyse musicale 1	
+ MTE 1212	3 H 1	Analyse musicale 2	
MUL 1103	3 AH 1	Histoire de la musique 1	
MUL 1104	3 AH 1	Histoire de la musique 2	
MUL 1105	3 AH 1	Histoire de la musique 3	
MUL 1106	3 AH 1	Histoire de la musique 4	
MUL 1107	3 AH 1	Histoire de la musique 5	
MUL 1108	3 AH 1	Histoire de la musique 6	
MUL 1134	3 AH 1	Introduction à la musicologie	
MUL 1245	3 AH 1	Esthétique musicale	
MUL 3314	3 AH 1	Introduction à l'ethnomusicologie	
MUS 1253	3 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 3	

<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 15 cr.</i>
------------------	---------------	---------------------------------------

<b>Histoire et analyse</b>		
MIN 1752	3 AH 1	Littérature de la musique électro.
+ MTE 1205	3 AH 1	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+ MTE 1206	3 AH 1	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
+ MUL 1401	1 AH 1	Théorie-contexte musique balinaise
MUL 2109	3 AH 1	Musiques et images en mouvement
MUL 2112	3 AH 1	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 3301	3 A 1	Panorama des musiques du monde 1
MUL 3302	3 H 1	Panorama des musiques du monde 2
MUS 1221	3 AH 1	Musique et musiciens actuels

<i>Bloc 01 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

<b>Outils</b>		
FRA 1030	3 AHE 1 j	Grammaire du français 1
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUS 1119	3 AH 1	Applications musicales de l'informatique
MUS 1133	3 AH 1	Gestion de carrière

<i>Bloc 01 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 10 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

<b>Écriture et audition</b>		
MTE 1008	3 AH 1	Harmonie 1
+ MTE 1009	3 AH 1	Harmonie 2
+ MTE 1113	3 AH 1	Contrepoint et analyse
+ MTE 1204	6 A 2	Analyse du discours harmonique tonal
MUS 1204	2 A 1	Solfège et dictée 1
+ MUS 1205	2 H 1	Solfège et dictée 2

<i>Bloc 01 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 4 cr., maximum 8 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

<b>Grands ensembles</b>		
MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz

+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre

<i>Bloc 01 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 4 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

<b>Autres ensembles</b>		
MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation

<i>Bloc 01 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

<b>Langues</b>		
ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé

**Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

<i>Bloc 70 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 8 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

<b>Instrument</b>		
MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1



+ MUI 1313B	3	AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3	AH 1	Alto 3
+ MUI 2103B	3	AH 1	Alto 4
+ MUI 2173A	3	AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2173B	3	AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2303A	3	AH 1	Violon 3
+ MUI 2303B	3	AH 1	Violon 4
+ MUI 2313A	3	AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2313B	3	AH 1	Violoncelle 4

**Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres**

*Bloc 71 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.*

**Instrument**

MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3	AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3	AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3	AH 1	Trombone 2
MUI 1283A	3	AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3	AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3	AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3	AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3	AH 1	Cor 3
+ MUI 2183B	3	AH 1	Cor 4
+ MUI 2273A	3	AH 1	Trombone 3
+ MUI 2273B	3	AH 1	Trombone 4
+ MUI 2283A	3	AH 1	Trompette 3
+ MUI 2283B	3	AH 1	Trompette 4
+ MUI 2293A	3	AH 1	Tuba 3
+ MUI 2293B	3	AH 1	Tuba 4

*Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Ensemble**

MUE 1211	1	AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1	AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1	AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1	AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent

**Segment 72 Propre à l'orientation Bois**

*Bloc 72 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.*

**Instrument**

MUI 1123A	3	AH 1	Basson 1
+ MUI 1123B	3	AH 1	Basson 2
MUI 1143A	3	AH 1	Clarinete 1
+ MUI 1143B	3	AH 1	Clarinete 2
MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3	AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3	AH 1	Hautbois 2
MUI 1263A	3	AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3	AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3	AH 1	Basson 3
+ MUI 2123B	3	AH 1	Basson 4
+ MUI 2143A	3	AH 1	Clarinete 3
+ MUI 2143B	3	AH 1	Clarinete 4
+ MUI 2193A	3	AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2193B	3	AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2223A	3	AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2223B	3	AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2263A	3	AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2263B	3	AH 1	Saxophone 4

*Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Ensemble**

MUE 1221	1	AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1	AH 1	Ensemble flûtes

+ MUE 1223	1	AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1	AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1	AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1	AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1	AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1	AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1	AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1	AH 1	Ensemble clarinettes

**Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens**

*Bloc 73 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.*

**Instrument**

MUI 1023A	3	AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3	AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3	AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3	AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3	AH 1	Luth 2
MUI 1073A	3	AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3	AH 1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3	AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3	AH 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2023B	3	AH 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2033A	3	AH 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2033B	3	AH 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2043A	3	AH 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2043B	3	AH 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2053A	3	AH 1	Luth 3
+ MUI 2053B	3	AH 1	Luth 4
+ MUI 2073A	3	AH 1	Violon baroque 3
+ MUI 2073B	3	AH 1	Violon baroque 4
+ MUI 2083A	3	AH 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2083B	3	AH 1	Viole de gambe 4

**Segment 74 Propre à l'orientation Claviers**

*Bloc 74 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.*

**Instrument**

MUI 1153A	3	AH 1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3	AH 1	Clavecin 2
MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	AH 1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3	AH 1	Orgue 2
MUI 1253A	3	AH 1	Piano 1
+ MUI 1253B	3	AH 1	Piano 2
+ MUI 2153A	3	AH 1	Clavecin 3
+ MUI 2153B	3	AH 1	Clavecin 4
+ MUI 2162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 4
+ MUI 2233A	3	AH 1	Orgue 3
+ MUI 2233B	3	AH 1	Orgue 4
+ MUI 2253A	3	AH 1	Piano 3
+ MUI 2253B	3	AH 1	Piano 4

*Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Ensemble**

MUE 1191	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1	AH 1	Ensemble claviers

**Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments***Bloc 75 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.***Instrument**

MUI 1132A	2	AH 1	Chant 1
+ MUI 1132B	2	AH 1	Chant 2
MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	AH 1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3	AH 1	Guitare 2
MUI 1213A	3	AH 1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3	AH 1	Harpe 2
MUI 1243A	3	AH 1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3	AH 1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2	AH 1	Chant 3
+ MUI 2132B	2	AH 1	Chant 4
+ MUI 2203A	3	AH 1	Guitare 3
+ MUI 2203B	3	AH 1	Guitare 4
+ MUI 2213A	3	AH 1	Harpe 3
+ MUI 2213B	3	AH 1	Harpe 4
+ MUI 2243A	3	AH 1	Percussion 3
+ MUI 2243B	3	AH 1	Percussion 4
+ MUI 3132A	2	AH 1	Chant 5
+ MUI 3132B	2	AH 1	Chant 6

*Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1171	1	AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1	AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1	AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1	AH 1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1	AH 1	Ensemble guitares

**Segment 76 Propre à l'orientation Jazz***Bloc 76 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.***Instrument**

MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	AH 1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3	AH 1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	AH 1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3	AH 1	Batterie 2
MUI 1423A	3	AH 1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3	AH 1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3	AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3	AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	AH 1	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3	AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3	AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3	AH 1	Contrebasse jazz 2
+ MUI 2403A	3	AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2403B	3	AH 1	Basse électrique 4
+ MUI 2413A	3	AH 1	Batterie 3
+ MUI 2413B	3	AH 1	Batterie 4
+ MUI 2423A	3	AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2423B	3	AH 1	Chant jazz 4
+ MUI 2453A	3	AH 1	GUIWARE JAZZ 3
+ MUI 2453B	3	AH 1	Guitare jazz 4
+ MUI 2463A	3	AH 1	Piano jazz 3
+ MUI 2463B	3	AH 1	Piano jazz 4
+ MUI 2473A	3	AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2473B	3	AH 1	Saxophone jazz 4
+ MUI 2483A	3	AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2483B	3	AH 1	Trompette jazz 4
+ MUI 2523A	3	AH 1	Trombone jazz 3

+ MUI 2523B	3	AH 1	Trombone jazz 4
+ MUI 2533A	3	AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2533B	3	AH 1	Contrebasse jazz 4

**Programme 1-620-1-0**

Version 09

**B. en musique techniques d'écriture****Structure du programme**

Ce programme compte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 43 crédits obligatoires, 42 à option et 5 au choix. Préalables musicaux : Connaissance de la théorie de la musique. Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples. Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale. Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement dans le domaine de l'écriture seront évaluées à partir de l'examen de travaux d'écriture qu'il devra apporter au moment de l'entrevue avec son responsable de programme. Des exemples de tests d'admission sont disponibles sur le site web de la faculté de musique, [www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca), ou par la poste sur demande.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux sept orientations***Bloc 01 A obligatoire 43 cr.*

MTE 1008	3	AH 1	Harmonie 1
+ MTE 1009	3	AH 1	Harmonie 2
+ MTE 1110	3	A 1	Contrepoint 1
+ MTE 1111	3	H 1	Contrepoint 2
+ MTE 1211	3	A 1	Analyse musicale 1
+ MTE 1212	3	H 1	Analyse musicale 2
+ MTE 2008	3	A 1	Harmonie 3
+ MTE 2009	3	H 1	Harmonie 4
+ MTE 2110	3	A 1	Contrepoint 3
+ MTE 2111	3	H 1	Contrepoint 4
+ MTE 2114	3	A 1	Orchestration 1
+ MTE 2115	3	H 1	Orchestration 2
+ MTE 3114	3	AH 1	Orchestration 3
MUS 1204	2	A 1	Solfège et dictée 1
+ MUS 1205	2	H 1	Solfège et dictée 2

*Bloc 01 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.***Formation auditive**

+ MTE 1204	6	A 2	Analyse du discours harmonique tonal
+ MUS 2204A	2	A 1	Solfège et dictée 3
+ MUS 2204B	1	A 1	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205A	2	H 1	Solfège et dictée 4
+ MUS 2205B	1	H 1	Atelier de lecture vocale 2

*Bloc 01 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Composition**

+ MCT 1401	3	AH 1	Composition 1
+ MCT 1402	3	AH 1	Composition 2
MTE 1403	3	AH 1	Techniques modernes de composition 1
+ MTE 1404	3	AH 1	Techniques modernes de composition 2

*Bloc 01 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Écriture et analyse**

+ MTE 1205	3	AH 1	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+ MTE 1206	3	AH 1	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
MTE 1315	3	A 1	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3	H 1	Harmonie jazz 2
+ MTE 2315	3	A 1	Arrangement 1
+ MTE 2316	3	H 1	Arrangement 2

*Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Outils**

FRA 1030	3	AHE 1 j	Grammaire du français 1
FRA 1959G	3	AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3	AH 1	Méthodologie musicale
MUS 1119	3	AH 1	Applications musicales de l'informatique
MUS 1133	3	AH 1	Gestion de carrière

*Bloc 01 F option minimum 4 cr., maximum 10 cr.***Grands ensembles**

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre

*Bloc 01 G option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Autres ensembles**

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
MUE 1351	1 AH 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1352	2 H 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
+ MUE 1353	1 A 1	Atelier d'élaboration de jeux sonores
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation

*Bloc 01 H option minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Histoire**

MUL 1101	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 AHE 1	Histoire générale de la musique 2
MUL 1103	3 AH 1	Histoire de la musique 1
MUL 1104	3 AH 1	Histoire de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1	Histoire de la musique 3
MUL 1106	3 AH 1	Histoire de la musique 4
MUL 1107	3 AH 1	Histoire de la musique 5
MUL 1108	3 AH 1	Histoire de la musique 6
MUL 2112	3 AH 1	Histoire de la musique au Canada

MUL 2115	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 AH 1	Histoire et analyse du jazz 4

*Bloc 01 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Littérature et cinéma**

CIN 1035	3 AH 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 1040	3 A 1 js	Langage et matières de l'expression
CIN 1055	3 AH 1 s	Cinéma d'animation
CIN 2010	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2055	3 H 1 js	Cinéma expérimental
EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
MIN 1714	3 AH 1	Littérature de la guitare
MIN 1729	3 A 1	Littérature de l'orgue 1
MIN 1730	3 H 1	Littérature de l'orgue 2
MIN 1741	3 AH 1	Littérature du clavecin
MIN 1743	3 AH 1	Littérature du piano 1
MIN 1744	3 H 1	Littérature du piano 2
MIN 1748	3 AH 1	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 AH 1	Littérature du chant 2
MIN 1752	3 AH 1	Littérature de la musique électro.
MIN 1753	3 A 1	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
+ MUL 1401	1 AH 1	Théorie-contexte musique balinaise
MUL 2109	3 AH 1	Musiques et images en mouvement
MUS 1221	3 AH 1	Musique et musiciens actuels

*Bloc 01 J option minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Langues**

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
+ ALL 1955	3 AHE 1 s	Allemand avancé 1
+ ALL 1956	3 AH 1 s	Allemand avancé 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 1
ANG 1967T	3 AHE 1 j	Anglais intermédiaire
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	Anglais intermédiaire 2
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1
+ ANG 2051	3 AHE 1 js	Anglais avancé 1
+ ANG 2052	3 AHE 1 js	Anglais avancé 2
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé

**Segment 70 Propre à l'orientation Cordes***Bloc 70 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.***Instrument**

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2103B	3 AH 1	Alto 4
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2173B	3 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2303B	3 AH 1	Violon 4
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2313B	3 AH 1	Violoncelle 4

**Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres***Bloc 71 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.***Instrument**

MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3	AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3	AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3	AH 1	Trombone 2
MUI 1283A	3	AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3	AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3	AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3	AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3	AH 1	Cor 3
+ MUI 2183B	3	AH 1	Cor 4
+ MUI 2273A	3	AH 1	Trombone 3
+ MUI 2273B	3	AH 1	Trombone 4
+ MUI 2283A	3	AH 1	Trompette 3
+ MUI 2283B	3	AH 1	Trompette 4
+ MUI 2293A	3	AH 1	Tuba 3
+ MUI 2293B	3	AH 1	Tuba 4

*Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1211	1	AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1	AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1	AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1	AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent

**Segment 72 Propre à l'orientation Bois***Bloc 72 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.***Instrument**

MUI 1123A	3	AH 1	Basson 1
+ MUI 1123B	3	AH 1	Basson 2
MUI 1143A	3	AH 1	Clarinete 1
+ MUI 1143B	3	AH 1	Clarinete 2
MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3	AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3	AH 1	Hautbois 2
MUI 1263A	3	AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3	AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3	AH 1	Basson 3
+ MUI 2123B	3	AH 1	Basson 4
+ MUI 2143A	3	AH 1	Clarinete 3
+ MUI 2143B	3	AH 1	Clarinete 4
+ MUI 2193A	3	AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2193B	3	AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2223A	3	AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2223B	3	AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2263A	3	AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2263B	3	AH 1	Saxophone 4

*Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1221	1	AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1	AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1	AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1	AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1	AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1	AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1	AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1	AH 1	Quatuor de saxophones

MUE 1381	1	AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1	AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1	AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1	AH 1	Ensemble clarinettes

**Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens***Bloc 73 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.***Instrument**

MUI 1023A	3	AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3	AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3	AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3	AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3	AH 1	Luth 2
MUI 1073A	3	AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3	AH 1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3	AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3	AH 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2023B	3	AH 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2033A	3	AH 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2033B	3	AH 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2043A	3	AH 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2043B	3	AH 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2053A	3	AH 1	Luth 3
+ MUI 2053B	3	AH 1	Luth 4
+ MUI 2073A	3	AH 1	Violon baroque 3
+ MUI 2073B	3	AH 1	Violon baroque 4
+ MUI 2083A	3	AH 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2083B	3	AH 1	Viole de gambe 4

**Segment 74 Propre à l'orientation Claviers***Bloc 74 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.***Instrument**

MUI 1153A	3	AH 1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3	AH 1	Clavecin 2
MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	AH 1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3	AH 1	Orgue 2
MUI 1253A	3	AH 1	Piano 1
+ MUI 1253B	3	AH 1	Piano 2
+ MUI 2153A	3	AH 1	Clavecin 3
+ MUI 2153B	3	AH 1	Clavecin 4
+ MUI 2162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 4
+ MUI 2233A	3	AH 1	Orgue 3
+ MUI 2233B	3	AH 1	Orgue 4
+ MUI 2253A	3	AH 1	Piano 3
+ MUI 2253B	3	AH 1	Piano 4

*Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1191	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1	AH 1	Ensemble claviers

**Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments***Bloc 75 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.***Instrument**

MUI 1132A	2	AH 1	Chant 1
+ MUI 1132B	2	AH 1	Chant 2
MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	AH 1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3	AH 1	Guitare 2
MUI 1213A	3	AH 1	Harpe 1

+ MUI 1213B	3	AH	1	Harpe 2
MUI 1243A	3	AH	1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3	AH	1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2	AH	1	Chant 3
+ MUI 2132B	2	AH	1	Chant 4
+ MUI 2203A	3	AH	1	Guitare 3
+ MUI 2203B	3	AH	1	Guitare 4
+ MUI 2213A	3	AH	1	Harpe 3
+ MUI 2213B	3	AH	1	Harpe 4
+ MUI 2243A	3	AH	1	Percussion 3
+ MUI 2243B	3	AH	1	Percussion 4
+ MUI 3132A	2	AH	1	Chant 5
+ MUI 3132B	2	AH	1	Chant 6

*Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

**Ensemble**

MUE 1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1	AH	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1	AH	1	Ensemble guitares

**Segment 76 Propre à l'orientation Jazz**

*Bloc 76 A option minimum 8 cr., maximum 12 cr.*

**Instrument**

MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	AH	1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3	AH	1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	AH	1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3	AH	1	Batterie 2
MUI 1423A	3	AH	1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3	AH	1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	AH	1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3	AH	1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	AH	1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3	AH	1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	AH	1	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	AH	1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	AH	1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3	AH	1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	AH	1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3	AH	1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 2
+ MUI 2403A	3	AH	1	Basse électrique 3
+ MUI 2403B	3	AH	1	Basse électrique 4
+ MUI 2413A	3	AH	1	Batterie 3
+ MUI 2413B	3	AH	1	Batterie 4
+ MUI 2423A	3	AH	1	Chant jazz 3
+ MUI 2423B	3	AH	1	Chant jazz 4
+ MUI 2453A	3	AH	1	GUI-TARE JAZZ 3
+ MUI 2453B	3	AH	1	Guitare jazz 4
+ MUI 2463A	3	AH	1	Piano jazz 3
+ MUI 2463B	3	AH	1	Piano jazz 4
+ MUI 2473A	3	AH	1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2473B	3	AH	1	Saxophone jazz 4
+ MUI 2483A	3	AH	1	Trompette jazz 3
+ MUI 2483B	3	AH	1	Trompette jazz 4
+ MUI 2523A	3	AH	1	Trombone jazz 3
+ MUI 2523B	3	AH	1	Trombone jazz 4
+ MUI 2533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 4



# Section 10

---

## Faculté de pharmacie

### Table des matières

Introduction	10-1
Direction	10-1
Coordonnées générales de la Faculté	10-1
Renseignements	10-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	10-1
Règlement pédagogique de la Faculté	10-1
Personnel enseignant	10-7
Programme d'étude	10-8
Répertoire des cours	18-1

---

---





# Faculté de pharmacie

## Introduction

La Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal tire son origine du *Montreal College of Pharmacy* fondé au début de la Confédération. En 1906, une école de pharmacie d'expression française fut créée et rattachée à l'Université Laval de Montréal.

La réorganisation de l'Université de Montréal en une institution autonome modifia plus tard la situation de l'École de pharmacie. Ses moyens d'action et le développement de ses programmes lui valurent son classement au rang de Faculté en 1943.

La Faculté de pharmacie est membre actif de l'Association des Facultés de pharmacie du Canada depuis 1944 et membre associé de l'*American Association of Colleges of Pharmacy* depuis 1964.

Elle a reçu en mai 2002 une mention d'excellence du Conseil canadien d'agrément des programmes de pharmacie. En effet, cet organisme a accordé un agrément de six ans à la Faculté pour son programme de baccalauréat, ce qui correspond à la durée maximale attribuable.

La Faculté connaît actuellement des développements sans précédent, tant sur le plan de ses programmes qu'en ce qui concerne ses lieux physiques. Le 13 septembre 2001, la Faculté et l'Université annonçaient effectivement le don exemplaire de 12,5 millions de dollars de monsieur Jean Coutu et de sa famille, don dédié à la construction d'un pavillon pour la pharmacie. La construction du pavillon a été amorcée à l'automne 2003 et ne devrait pas s'étendre au-delà de l'année 2004.

## Direction

Doyen : **Jacques Turgeon**

Vice-doyenne au 1<sup>er</sup> cycle : **Claude Mailhot**

Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : **Huy Ong**

Secrétaire : **Claudine Laurier**

Adjointe aux vice-doyens : **Marie-Claude Binette**

Adjoint administratif : **Michel Campagna**

Coordonnateurs de formation pratique : **Josée Labrosse, Gilles Leclerc**

Coordonnatrice de formation professionnelle : **Guyline Bertrand**

Responsable de l'informatique : **Daniel Thivierge**

Conseillère en développement : **Anne-Marie Debost**

Adjoint académique : **Robert-Georges Paradis**

## Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de pharmacie  
Pavillon Roger-Gaudry  
2900 boul. Édouard-Montpetit  
Montréal (Québec)  
H3T 1J4

Adresse postale :  
Faculté de pharmacie  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

Téléphone – Dossiers étudiants : 343-6111, poste 3235

Courriel : [bacc-information@pharm.umontreal.ca](mailto:bacc-information@pharm.umontreal.ca)

[www.pharm.umontreal.ca](http://www.pharm.umontreal.ca)

## Renseignements

### Exercice de la profession

#### Immatrication de l'étudiant à l'Ordre des pharmaciens du Québec

Dès son inscription en première année du programme de pharmacie, l'étudiant qui se destine à exercer la profession de pharmacien dans la Province de Québec doit faire parvenir au secrétaire de l'Ordre des pharmaciens du Québec une demande d'immatrication et se conformer aux formalités relatives à son immatrication. La formule de demande d'immatrication est envoyée à l'étudiant par le secrétaire de l'Ordre des

pharmaciens du Québec dès que ce dernier a reçu confirmation écrite des autorités de l'Université que l'étudiant est inscrit en première année du programme de pharmacie.

L'étudiant peut obtenir de plus amples renseignements sur la loi de Pharmacie et les règlements régissant l'exercice de la profession de pharmacien au Québec en s'adressant à :

L'Ordre des pharmaciens du Québec

266, rue Notre-Dame Ouest

Bureau 301

Montréal (Québec) H2Y 1T6

Tél. : (514) 284-9588

Comme la disposition décrite ci-dessus n'existe pas dans les autres provinces canadiennes, l'étudiant qui se destine à l'exercice dans une autre province doit se renseigner sur les conditions d'admission à la pratique de la pharmacie dans cette province, et s'y conformer avant de commencer son programme d'études. Toutefois, il est prudent de remplir les obligations menant à la pratique de la pharmacie dans sa province d'origine et au Québec.

#### Stage de formation professionnelle en pharmacie

L'étudiant, pour chaque année du programme de pharmacie, doit s'inscrire, au début de l'année universitaire, au stage de formation professionnelle prévu pour le niveau d'études qu'il entreprend. De même, le bachelier en pharmacie doit s'inscrire au stage d'internat prévu par l'Ordre. L'étudiant et le bachelier doivent satisfaire entièrement aux exigences de ces stages.

L'étudiant peut obtenir de plus amples renseignements en s'adressant à l'Ordre des pharmaciens du Québec.

#### Permis d'exercice décerné par l'Ordre des pharmaciens du Québec

Le baccalauréat en pharmacie octroyé par l'Université ne donne pas le droit automatique d'exercer la pharmacie dans la province. L'Ordre des pharmaciens du Québec est seul autorisé à décider de l'admission d'un candidat à la pratique de la pharmacie au Québec puisque l'exercice de la profession de pharmacien est de juridiction provinciale. Le candidat obtient le permis d'exercice de la pharmacie après avoir satisfait entièrement aux exigences de tous les stages de formation professionnelle.

#### Chaires

Chaire Aventis Pharma en soins pharmaceutiques ambulatoires

Chaire pharmaceutique ACFPP en pharmacocinétique des populations

Chaire pharmaceutique AstraZeneca en santé respiratoire

Chaire pharmaceutique Aventis Pharma sur l'utilisation des médicaments : politiques et résultantes

Chaire pharmaceutique Famille Jean-Guy-Sabourin en santé des femmes

Chaire pharmaceutique Famille Louis-Boivin « médicaments, grossesse et allaitement »

Chaire pharmaceutique Michel-Saucier en santé et vieillissement

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

**Faculté de pharmacie**

Par année

102,50 \$

## Règlement pédagogique de la Faculté

### 1 Définitions

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade de bachelier; il peut préparer au marché du travail ou à la poursuite d'études de deuxième cycle.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

a) le trimestre d'automne, d'août à décembre inclus;

b) le trimestre d'hiver, de janvier à mai inclus;

c) le trimestre d'été, de mai à août inclus.

### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : la chimie, la pharmacologie).

### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la pharmacie, la médecine, les sciences médiévales, l'administration des affaires).

### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par un certificat ou par un diplôme.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention du certificat ou du diplôme.

### 1.6 Types de programmes de premier cycle

On distingue divers types de programmes de premier cycle dont certains, à eux seuls, sont des programmes de grade et d'autres sont des programmes constitutifs d'un programme de grade.

#### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé et le programme spécialisé bidisciplinaire sont des programmes de grade. Seul le programme spécialisé est offert à la Faculté de pharmacie.

##### Le programme spécialisé

Le baccalauréat comporte 90 crédits ou plus, selon le programme. Au moins quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus un cinquième sont ceux de cours au choix.

#### B. Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle. Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université.

La Faculté de pharmacie n'offre pas de programmes constitutifs d'un programme de grade.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle, si par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation immédiatement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

### 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- l'étudiant régulier qui postule un certificat ou un diplôme;
- l'étudiant libre, inscrit à un ou quelques cours, qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;
- l'étudiant visiteur, inscrit à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

### 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département ou à une faculté. Un cours comporte normalement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;
- à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;

- à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts à l'Université et identifiés comme étant accessibles à ce titre.

De plus, des facultés peuvent imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis par les étudiants inscrits dans certains programmes.

Deux cours de l'Université sont dits équivalents lorsqu'ils comportent un recoupement significatif de la matière. Un seul de deux ou de plusieurs cours équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit éliminatoire s'il doit être réussi pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études dans le programme. Le cours éliminatoire ne comporte pas de droit de reprise.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes de la Faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. Sauf exception pour les cours de rattrapage en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes de la Faculté. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

### 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- trois heures consacrées à la recherche par semaine pendant un trimestre
- une semaine de stage clinique généralement.

### 1.10 Équivalence de cours et de programme

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours, réussis par un étudiant, remplace un programme constitutif du grade postulé.

### 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un candidat permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

### 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

### 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

### 1.14 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », les autorités compétentes d'une faculté peuvent permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire.

### 1.15 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours.

### 1.16 Stage

Le stage est le séjour obligatoire de l'étudiant à l'Université ou en un lieu autorisé par celle-ci pour satisfaire aux exigences du cours ou du programme.

**1.17 Grade**

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade. Ainsi le titre de bachelier est conféré par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : bachelier ès arts, bachelier en pharmacie, docteur en médecine dentaire).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : B.A. pour bachelier ès arts, M.D. pour docteur en médecine, B.Pharm. pour bachelier en pharmacie).

**1.18 Diplôme**

Le diplôme, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant l'obtention d'un programme de grade ou la réussite d'un programme de majeur.

**1.19 Attestation d'études**

L'attestation d'études est un acte, délivré par le Registraire, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

**2 Admission****2.1 Conditions générales**

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission, conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université; ce formulaire de demande d'admission peut être obtenu au Bureau du Registraire ou au secrétariat de la Faculté.

**2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- Attester d'une des formations scolaires indiquées ci-dessous :

**Soit**

Être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :  
DEC en sciences, lettres et arts  
DEC en sciences de la nature et avoir atteint les objectifs 00XU (biologie) et 00XV (chimie)

**Soit**

Être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) déterminé par le ministre de l'Éducation du Québec

ou

Faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC

ou

Avoir réussi 48 crédits de niveau universitaire autres que des crédits obtenus dans le cadre de cours préparatoires aux études universitaires

et

Avoir réussi les cours préalables suivants, lesquels peuvent être suivis à l'Université à titre de cours préparatoires :

Biologie 301 et 401 ou deux cours de biologie humaine

Chimie 101, 201 et 202

Mathématiques 103 et 203

Physique 101, 201 et 301

- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent ou être boursier d'une agence canadienne ou internationale ou être boursier d'un gouvernement qui a conclu une entente avec l'Université

- À la demande de la Faculté, remplir un questionnaire et fournir des références

- Pour certaines catégories de candidats et à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue.

**2.3 Admission conditionnelle**

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par le doyen, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

**2.4 Admission à titre d'étudiant libre**

Pour être admis à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi; le candidat est appelé à en faire la preuve selon les modalités déterminées par la Faculté. La Faculté n'est pas tenue d'admettre des étudiants libres à tous les cours.

**2.5 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier**

L'étudiant libre qui désire changer son statut pour celui d'étudiant régulier doit se soumettre aux conditions d'admission de l'étudiant régulier prévues au présent article.

L'étudiant libre admis à titre d'étudiant régulier n'est pas assuré d'obtenir une reconnaissance pour les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

**2.6 Admission à titre d'étudiant visiteur**

Pour être admis à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- a) avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- b) avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

**2.7 Admission à titre d'auditeur**

Pour être admis à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

**2.8 Restrictions**

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

L'admission cesse d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

La Faculté n'admet pas d'étudiants à temps partiel dans son programme de baccalauréat à moins d'autorisation du doyen.

**2.9 Réadmission**

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen peut imposer des conditions à la réadmission.

**3 Exigences linguistiques****3.1 Définitions**

Aux fins du présent règlement,

a) La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.

b) La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Selon le programme et tel que spécifié aux conditions d'admission propres au programme, la maîtrise du français est condition d'admission ou de poursuite des études.

c) La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences linguistiques constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

**3.2 Admission**

Tout candidat à l'admission qui n'a pas fait des études antérieures en français doit se soumettre préalablement à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université.

**3.3 L'inscription**

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il a été admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

**3.4 Les mesures d'aide**

Cours de français langue seconde

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

**3.5 L'enseignement**

Sauf exception justifiée par la nature du cours ou par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Sauf exception justifiée par la nature du cours, les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

**3.6 Les travaux et les examens**

Sauf exception justifiée par la nature du cours, les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans l'autre langue officielle du Canada.

**4 Inscription****4.1 Dispositions générales****a) Délais**

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

**b) Modalités****Étudiant régulier**

L'inscription d'un étudiant régulier est faite pour chaque année. L'étudiant s'inscrit à plein temps à un nombre de crédits déterminé par la structure du programme. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'à titre tout à fait exceptionnel par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant doit faire approuver son choix de cours en suivant la procédure qui lui sera indiquée par la Faculté.

**Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur**

L'inscription d'un étudiant libre, d'un étudiant visiteur ou d'un auditeur est faite par cours. La Faculté peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec » s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

**c) Restriction**

Sauf exception autorisée par le doyen, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

De plus, pour tout cours offert sous forme de stage, l'étudiant doit obtenir l'autorisation préalable de l'autorité compétente sur le choix du lieu de stage.

**d) Inscription à plein temps**

L'étudiant régulier est à plein temps s'il est inscrit à au moins 12 crédits pour un trimestre. La Faculté ne permet que de façon exceptionnelle l'inscription à un nombre de crédits autre que celui déterminé par la structure du programme.

**e) Inscription à temps partiel**

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à moins de 12 crédits pour un trimestre. Il doit cependant s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**4.2 Modification de choix de cours**

L'étudiant qui désire modifier son inscription au programme ou à des cours obligatoires doit présenter une demande écrite, avec motif à l'appui, au début de l'année académique. La modification doit être approuvée, le cas échéant, par les autorités compétentes de la Faculté. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

L'inscription aux cours à option se fait à la fin de l'année académique précédente. Compte tenu que la Faculté ne peut s'engager à offrir des cours à option à un nombre trop faible d'inscrits, l'étudiant soumettra un deuxième choix pour chaque cours à option auquel il souhaite s'inscrire. À partir du moment où la Faculté confirme l'inscription à l'étudiant, toute modification de choix de cours ne peut être acceptée qu'à titre exceptionnel par les autorités compétentes de la Faculté.

**4.3 Abandon des études**

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au secrétariat de la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.9.

**4.4 Suspension**

L'étudiant peut, avec l'approbation du doyen, suspendre temporairement son inscription. Il doit ensuite s'inscrire avant le 15 juin, pour le trimestre d'automne suivant l'obtention de la suspension et cela sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

**5 Reconnaissance de crédits**

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'entente interuniversitaire.

**5.1 Procédure****a) Demande**

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé dès réception de son avis d'admission.

**b) Approbation**

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par le doyen sur recommandation du Comité d'admission. Celui-ci autorise également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit de plus être approuvée par le Registrare.

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi. Dans les cas d'équivalence, les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme pourront faire l'objet d'une reconnaissance, en autant que le contenu soit jugé pertinent par la Faculté. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits. Le candidat doit suivre les modalités établies par la Faculté pour établir l'équivalence.

**5.2 Maximum autorisé****a) Équivalence de programme**

(Ne s'applique pas à la Faculté)

**b) Équivalence de cours**

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, elle peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

**c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade**

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

L'équivalence de cours ayant servi à l'obtention d'un grade ne peut dépasser le cinquième des crédits d'un programme. Toutefois, dans les programmes de baccalauréat et compte tenu que certains programmes thématiques ou à vocation professionnelle comportent une composante disciplinaire significative, l'équivalence de cours peut porter sur tous les cours obligatoires du programme et sur des cours à option dans la mesure où la structure du programme est respectée et où l'équivalence ne porte pas sur plus de 66 crédits d'un programme de baccalauréat spécialisé ou d'un programme de baccalauréat composé d'un majeur et d'un mineur.

L'équivalence est accordée par le doyen après consultation, le cas échéant, du doyen ou du directeur responsable du programme préalablement complété par l'étudiant. Le doyen responsable du deuxième grade postulé définit avec l'étudiant son programme d'études. Le bulletin de notes et le diplôme font mention des équivalences reconnues.

**d) Exemption**

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme.

**e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption**

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Très exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, il peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

**f) Transfert**

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

**g) Substitution**

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

**5.3 Indication au bulletin de notes****a) Équivalence de programme**

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

**b) Équivalence de cours**

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

**c) Exemption**

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

**d) Substitution**

L'étudiant qui est en état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitué sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du cours substitué sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.

**e) Transfert de cours**

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

**f) Entente interuniversitaire**

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales, la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

**6 Abandon de cours et absences****6.1 Abandon d'un cours**

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours pendant l'année doit en faire une demande écrite, avec motifs à l'appui, au plus tard 15 jours après le début du cours. Les autorités compétentes de la Faculté jugent du bien-fondé de la demande. À défaut, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

**6.2 Absences****a) Absence à un cours**

L'étudiant doit justifier auprès du doyen toute absence aux séances de travaux pratiques, aux séminaires, aux ateliers, etc. en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables qui suivent. Des absences dépassant 25 % du nombre de séances de travaux pratiques d'un même cours font perdre à l'étudiant le droit de se présenter à l'examen final pour ce cours.

**b) Absence à un stage**

Toute absence à un stage doit être motivée dans le plus bref délai auprès du responsable du stage. Toute absence de plus d'une journée doit être motivée par écrit, dans les huit jours ouvrables qui suivent, auprès du doyen. Le doyen peut, sur recommandation de la Faculté, invalider un stage si l'étudiant s'est absenté pour une période totalisant trois jours.

**7 Évaluation des prestations d'enseignement-cours**

Au début de chaque cours le professeur annonce aux étudiants, par le moyen d'un plan de cours écrit les objectifs généraux et spécifiques du cours et les éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée ainsi que les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur soumet ce plan à l'attention du doyen avant le début du cours. La forme et les modalités de l'évaluation doivent être approuvées par les autorités compétentes de la Faculté.

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs et chargés de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou au directeur de département, ou à leur représentant. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte des suggestions reçues par les unités dans le cadre de leurs modifications de programmes.

**8 Évaluation des apprentissages**

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

L'évaluation est faite par le professeur responsable du cours en collaboration, le cas échéant, avec ses collègues. Au début de chaque cours le professeur annonce à l'étudiant, par le moyen d'un plan de cours écrit, les objectifs généraux et spécifiques du cours ainsi que ses éléments de contenu. Il précise dans le même document la

forme d'évaluation qui sera utilisée, les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation.

Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation prendra l'une des formes décrites aux articles 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 ou une combinaison de ces formes ou exceptionnellement une autre forme d'évaluation. Les modalités d'évaluation utilisées doivent être approuvées par le doyen.

**8.1 Évaluation par mode de travaux**

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques, participation à un travail de groupe. L'évaluation est faite par le professeur responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues. Sauf exception approuvée par le doyen, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupes.

**8.2 Évaluation par mode d'examens**

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. Sauf exception approuvée par le doyen, l'évaluation comporte alors au moins deux examens par cours.

L'examen final porte sur toute la matière et il doit compter pour au moins 50 % de l'évaluation du cours. Les examens partiels ne comportent pas de droit de reprise.

**8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens**

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens.

**8.4 Évaluation des stages**

Pour l'évaluation des stages, le professeur, en collaboration avec ses collègues, le cas échéant, tient compte de la compétence clinique (connaissance et habiletés propres au travail clinique) et des attitudes professionnelles de l'étudiant.

Le doyen et l'établissement auquel l'étudiant est affecté sont responsables de voir à ce que des mesures appropriées soient prises contre tout étudiant dont la présence dans le milieu serait préjudiciable aux bénéficiaires en conformité aux règlements en vigueur dans chaque établissement.

**8.5 Défaut de se soumettre à une évaluation**

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès des autorités compétentes de la Faculté en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables qui suivent. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible. Le motif doit être approuvé par le doyen ou son délégué.

La mention F est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent à un examen intratrimetriel, pour un motif jugé valable, il se verra exiger un examen différé, ou exceptionnellement sur approbation du doyen, la note dudit examen sera remplacée par la note de l'examen final. La forme de l'évaluation différée n'est pas nécessairement celle de l'évaluation régulière. Elle doit être approuvée par le doyen ou son représentant.

Dans le cas d'absence à un examen final, pour un motif jugé valable, l'étudiant devra subir cet examen lors d'une session d'examens différés.

Un examen intratrimetriel ne peut être différé qu'une seule fois. La note globale du cours apparaît au relevé de notes avec une mention indiquant qu'il s'agit d'une note après examen(s) différé(s). L'étudiant qui ne s'est pas présenté à un examen différé auquel il s'est inscrit se voit automatiquement attribuer la note zéro pour cet élément d'évaluation.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, les autorités compétentes de la Faculté peuvent fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin. Le motif doit être approuvé par le doyen qui peut demander une contre-expertise s'il le juge à propos.

**8.6 Jury de l'évaluation**

Lorsque les cours sont terminés et que la dernière évaluation du travail de l'étudiant a été faite, son bulletin de notes préliminaire est examiné par un jury composé de professeurs qui lui ont enseigné pendant le trimestre ou pendant l'année. Ce jury est présidé par le doyen ou par son représentant.

Le jury examine l'ensemble des résultats et après consultation des professeurs intéressés, en arrête les résultats respectifs qui seront inscrits au bulletin de notes officiel.

### 8.7 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les huit jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examen et de dissertations, compte tenu des formes d'évaluation utilisées. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

### 8.8 Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les huit jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si le doyen accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés par le doyen; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le doyen rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui.

### 8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation peut, dans les huit jours ouvrables suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué d'au moins trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le responsable du cours, le professeur et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité de révision peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est sans appel.

Le comité peut aussi faire au doyen toute proposition qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

## 9 Système de notation

### 9.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

<sup>A</sup> – Note de passage dans un programme.

<sup>B</sup> – Note de passage dans un cours.

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

### 9.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

Dès que l'étudiant a complété douze crédits contributives à la moyenne cumulative, celle-ci est calculée chaque trimestre avant examen de reprise, le cas échéant.

La moyenne annuelle est la moyenne portant uniquement sur les crédits d'une année universitaire d'une durée de douze mois consécutifs sauf en cas de suspension.

## 10 Système de promotion

La promotion se fait par année, compte tenu des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

### 11 Normes de succès

#### 11.1 Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens, des travaux et des stages. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

L'évaluation de certains cours peut être exprimée par la mention « succès » (S) ou par la mention « échec » (E). Dans ce cas, le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne. Ces cours sont indiqués dans l'annuaire.

#### 11.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative annuelle d'au moins 2,0, avant examen de reprise, et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

#### 11.3 Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

L'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

#### 11.4 Exclusion définitive

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 24 crédits du programme. Ces crédits doivent être contributives à la moyenne.

L'étudiant dont la moyenne annuelle avant reprise est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation plus d'une fois dans un même programme. Le terme « probation » inclut ici aussi bien la probation proprement dite que la probation exceptionnelle.

**12.2** La période de probation s'étend sur une année. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par les autorités compétentes de la Faculté, qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Au cours de la période de probation l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- reprendre et réussir des cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- obtenir une moyenne cumulative annuelle d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 13 Reprise

### 13.1 Dispositions générales

Sous réserve des articles 11.3, 11.4 et 13.2 du règlement pédagogique, l'étudiant a droit de reprise s'il a conservé une moyenne cumulative annuelle d'au moins 2,0 avant examen de reprise.

– Reprise d'un cours ou d'un stage obligatoire

L'étudiant qui subit un échec à un cours ou à un stage obligatoire doit subir un examen de reprise ou reprendre le stage à une date et selon les modalités fixées par le doyen. L'étudiant qui subit un échec à l'examen de reprise ou à la reprise du stage est exclu du programme auquel il est inscrit.

– Reprise d'un cours à option

L'étudiant qui subit un échec à un cours à option doit subir un examen de reprise. L'étudiant qui subit un échec à l'examen de reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.

### 13.2 Cours éliminatoire

L'étudiant qui subit un échec à un cours ou à un stage éliminatoire n'a pas droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit. Ces cours éliminatoires sont indiqués à l'annuaire de la Faculté.

### 13.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note sert au calcul de la moyenne cumulative annuelle, mais ne peut en aucun cas excéder C.

#### 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par la Faculté, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions des articles 13.1 et 13.2 peut être réadmis par le doyen. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de sa période de probation exceptionnelle, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a) reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- b) reprendre et réussir des cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- c) obtenir une moyenne cumulative annuelle d'au moins 2,0;
- d) se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi avant la période de probation exceptionnelle.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

#### 15 Scolarité

La scolarité est le temps requis pour compléter un programme; elle est évaluée en nombre de crédits.

La scolarité minimale est le temps minimal exigé d'un étudiant inscrit à plein temps pour obtenir tous les crédits d'un programme.

La scolarité maximale est le temps maximal autorisé pour obtenir tous les crédits d'un programme.

La scolarité minimale du programme de baccalauréat en pharmacie est de huit trimestres; la scolarité maximale est de six années civiles à compter de la première inscription, à moins d'une autorisation du doyen dans des cas tout à fait exceptionnels.

#### 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul des crédits, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

#### 17 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, la mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans les cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

#### 18 Programmes et grades

##### 18.1 Programme de grade et appellation

La Faculté offre un programme spécialisé en pharmacie conduisant au baccalauréat en pharmacie (B.Pharm.).

##### 18.2 Octroi de grades et de certificats

Les grades et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, aux candidats inscrits à titre d'étudiants réguliers qui ont satisfait à toutes les exigences imposées pour l'obtention du grade.

Les grades et certificats sont conférés sans mention.

#### 19 Nullité

##### 19.1 Nullité d'une admission, d'une inscription, d'une exemption ou d'une équivalence

Est réputée nulle une admission, une inscription, une exemption ou une équivalence reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le Conseil de la Faculté prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

##### 19.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le Conseil de la Faculté fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du Conseil de la Faculté, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen de la Faculté.

#### 20 Programmes et répertoires des cours

Voir ci-dessous la description des programmes. Voir aussi la section Répertoire des cours de ce document.

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

Albert Adam, D.Sc. Bio. (Liège)  
 Jean-Guy Besner, Ph.D. (Montréal)  
 Suzanne Bisailon, Ph.D. (Montréal), LL.B. (Montréal), en détachement (Santé Canada)  
 Jean-Louis Brazier, Doctorat d'État en Sci. Pharm. (Lyon)  
 Louis Cartilier, D.Sc.Pharm. (Bruxelles)  
 Daniel Lamontagne, Ph.D. (Montréal)  
 Claudine Laurier, Ph.D. (Montréal)  
 Claude Mailhot, Pharm.D. (Utah)  
 Jean-Norbert McMullen, Ph.D. (Florida)  
 Huy Ong, Ph.D. (Montréal)  
 Jacques Turgeon, Ph.D. (Laval)  
 France Varin, Ph.D. (Montréal)  
 Françoise Winnik, Ph.D. (Toronto)  
 Nobuharu Yamaguchi, Ph.D. (Montréal)

#### Professeurs agrégés

Johanne Collin, Ph.D. (UQAM)  
 Suzanne Giasson, Ph.D. (France et Western Ontario)  
 Patrice Hildgen, Ph.D. (Montréal)  
 Jean-Christophe Leroux, D.Sc.Pharm. (Genève)  
 Sylvie Marleau, Ph.D. (Montréal)  
 Pierre Moreau, Ph.D. (Montréal)  
 Yola Moride, Ph.D. (McGill)  
 Chantal Pharand, Pharm.D. (Pennsylvanie)

#### Professeurs adjoints

Lucie Blais, Ph.D. (McGill)  
 Céline Fiset, Ph.D. (Laval)  
 Jean Lachaine, Ph.D. (Montréal)  
 Lyne Lalonde, Ph.D. (McGill)  
 Fahima Nekka, Ph.D. (Montréal)  
 Sylvie Perreault, Ph.D. (Montréal)  
 Marc Servant, Ph.D. (Montréal)

#### Adjoints de clinique

Marie-France Beauchesne, Pharm.D. (Colombie-Britannique)  
 Ema Ferreira, Pharm.D. (Colombie-Britannique)  
 Diane Lamarre, B.Pharm. (Montréal)  
 Marc Perreault, Pharm.D. (State University of New York)  
 Daniel Jia G. Thirion, Pharm.D. (Wayne State)  
 Marie-Claude Vanier, M.Sc. (Laval)  
 David Williamson, M.Sc. (Montréal)

#### Chercheuse adjointe

Anick Bérard, Ph.D. (McGill)

#### Agrégés de clinique

Jean-François Bussièrès, M.Sc. (Laval), M.B.A. (McGill)  
 Louise Mallet, Pharm.D. (Boston)

#### Responsables de formation clinique

Julie Bibeau, M.Sc. (Laval)  
 Sandra Chapados, M.Sc. (Laval)  
 Anne Fillion, M.Sc. (Montréal)  
 Denis Lebel, M.Sc. (Montréal)  
 Jocelyne Pépin, M.Sc. (Montréal)

Michel Savoie, M.Sc. (Montréal)

**Responsables de formation professionnelle**

David Bensemana, Ph.D. (Montréal)

Eva Cohen, M.Sc. (Montréal)

Sylvie Côté, M.Sc. (Montréal)

Julie Couture, B.Pharm. (Montréal)

Marie Dubois, D.P.H. (Montréal)

Bao Van Duong, D.P.H. (Montréal)

Jude Goulet, Pharm.D. (Caroline du Sud)

Jean-François Guévin, B.Pharm. (Montréal), M.B.A. (Sherbrooke)

Cécile Lecours, D.P.H. (Montréal), M.B.A. (Montréal)

Céline Léveillé-Imbeault, M.Sc. (Montréal)

Francine Lussier-Labelle, D.P.H. (Montréal)

Nathalie Turgeon, B.Pharm. (Laval)

Marc Vallée, M.Sc. (Montréal)

Johanne Vinet, M.Sc. (Montréal)

**Professeurs associés**

Sophie-Dorothée Clas, Ph.D. (McGill)

Julie Ducharme, Ph.D. (Montréal)

Murray Ducharme, Pharm.D. (Déroit)

Roger W. Jelliffe, M.D. (Columbia)

Mallé Jurima-Romet, Ph.D. (Toronto)

Elizabeth Kwong, Ph.D. (Colombie-Britannique)

Maxime Ranger, Ph.D. (Laval)

Wajih Guy Saheb, M.Sc. (Montréal)

Roch Thibert, Ph.D. (Montréal)

Elizabeth B. Vadas, Ph.D. (McGill)

**Professeurs / Chercheurs invités**

Simon de Denus, M.Sc. (Montréal)

Yves Gariépy, D.P.H. (Laval)

Wendy Kennedy, Ph.D. (Montréal)

Gaston Labrecque, Ph.D. (Michigan)

Michel Lesne, Ph.D. (Louvain)

**Professeurs émérites**

André Archambault

Robert Goyer

Rashad Tawashi

Programme 1-675-1-0

Version 10

**Baccalauréat en pharmacie****J****Objectifs**

Pendant les deux premières années du programme, l'étudiant reçoit une solide formation en sciences chimiques, biologiques, biomédicales et en sciences pharmaceutiques de base. Par la suite, l'étude de la pharmacologie, de la pharmacothérapie et les cours de démarche pharmaceutique préparent l'étudiant à bien maîtriser les aspects cliniques et socio-économiques qui lui permettront d'assumer pleinement les responsabilités qu'a confiées le législateur au pharmacien dans le domaine de l'utilisation rationnelle des médicaments prescrits et non prescrits. L'étudiant complète sa formation dans des domaines spécifiques de la pharmacie en s'inscrivant à des cours à option. Pour celui qui désire acquérir une formation plus approfondie en pharmacie hospitalière, la Faculté des études supérieures offre, en collaboration avec la Faculté de pharmacie, un programme d'études de deuxième cycle conduisant à l'obtention d'une maîtrise ès sciences (pratique pharmaceutique). Celui qui le désire peut aussi poursuivre des études supérieures menant à l'obtention d'un D.E.S.S., d'une maîtrise ou d'un doctorat dans diverses disciplines du domaine pharmaceutique.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 133 crédits de cours obligatoires (blocs 01 A à 01 H), 6 à 9 crédits de cours à option (blocs 70 A et 70 B) et 0 à 3 crédits de cours au choix. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>				
PBC 1050	2 A 1 j	Anatomie macroscopique humaine			17 cr.
PBC 1080	2 A 1 j	Histologie humaine			
PHM 1120	2 A 1 j	Introduction à la profession			
PHM 1131	3 A 1 j	Pharmacie physico-chimique 1			
PHM 1230	3 H 1 j	Biologie cellulaire et moléculaire			

PHM 1231	3 A 1 j	Chimie médicinale 1			
PSL 1982	2 AH 1	Les bases du système nerveux			

<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>				
PHM 1140	4 A 1 j	Biochimie			18 cr.
PHM 1210	1 H 1 j	Médicaments non prescrits			
+ PHM 1232	3 H 1 j	Pharmacie physico-chimique 2			
PHM 1233	3 H 1 j	Intro. à la démarche pharmaceutique			
+ PHM 1240	4 H 1 j	Qualité du médicament			
PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale			

<i>Bloc 01 C</i>	<i>obligatoire</i>				
+ MCB 2990	4 A 1 j	Microbiologie pharmaceutique			22 cr.
+ PBC 1000	2 A 1 j	Pathologie générale en pharmacie			
+ PHM 2320	2 A 1 j	Pharmacologie moléculaire			
PHM 2331	3 A 1 j	Démarche pharmaceutique 1			
+ PHM 2332	3 A 1 j	Chimie médicinale 2			
+ PHM 2341	4 A 1 j	Pharmacie galénique 1			
+ PHM 2443	4 A 1 j	Biopharmacie et pharmacocinétique			

<i>Bloc 01 D</i>	<i>obligatoire</i>				
+ PBC 2020	3 H 1 j	Pathologie spéciale en pharmacie			21 cr.
+ PHM 2330	3 H 1 j	Biologie clinique			
+ PHM 2420	2 H 1 j	Produits stériles			
+ PHM 2421	2 H 1 j	Démarche pharmaceutique 2			
+ PHM 2433	3 H 1 j	Pharmacie galénique 2			
+ PHM 2441	4 H 1 j	Pharmacologie 1			
+ PHM 2444	4 H 1 j	Antibiotiques et infectiologie			

<i>Bloc 01 E</i>	<i>obligatoire</i>				
+ PHM 1220	2 A 1 j	Phytothérapie			19 cr.
+ PHM 3510	1 A 1 j	Anticancéreux et immunomodulateurs			
PHM 3520	2 A 1 j	Communication			
PHM 3525	2 A 1 j	Législation et éthique pharmaceutiques			
+ PHM 3532	3 A 1 j	Pharmacologie 2			
+ PHM 3533	3 A 1 j	Démarche pharmaceutique 3			
+ PHM 3541	4 A 1 j	Pharmacothérapie 1			
+ PHM 3623	2 A 1 j	Pharmacologie 3			

<i>Bloc 01 F</i>	<i>obligatoire</i>				
+ PHM 3522	2 H 1 j	Pharmacothérapie nutritionnelle			19 cr.
+ PHM 3527	2 H 1 j	Dermopharmacie			
+ PHM 3620	2 H 1 j	Toxicologie et pharmacodépendance			
+ PHM 3630	3 H 1 j	Automédication et instruments médicaux			
+ PHM 3634	3 H 1 j	Démarche pharmaceutique 4			
PHM 3635	3 H 1 j	Pharmacie, systèmes et services de santé			
+ PHM 3642	4 H 1 j	Pharmacothérapie 2			

<i>Bloc 01 G</i>	<i>obligatoire</i>				
+ PHM 4730	3 AH 1 j	Ateliers de pharmacothérapie			3 cr.

<i>Bloc 01 H</i>	<i>obligatoire</i>				
+ PHM 4871	7 AH 1 j	Enseignement clinique 1			14 cr.
+ PHM 4872	7 AH 1 j	Enseignement clinique 2			

**Segment 70**

<i>Bloc 70 A</i>	<i>option</i>				<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
PHM 1121	3 A 1 j	Histoire sociale de la pharmacie			
PHM 2081	1 AHE 1	Séminaires 1			
PHM 2282	2 AHE 1	Problèmes pharmaceutiques 1			
PHM 3083	1 AHE 1	Séminaires 2			
PHM 3285	2 AHE 1	Problèmes pharmaceutiques 2			
PHM 3526	2 A 1 j	Marketing en pharmacie			
PHM 4072	3 AH 1	Radiopharmacie			
PHM 4116	3 AH 1 j	Analyse pharmaceutique instrumentale			
PHM 4131	3 AH 1 j	Administration d'officine			
PHM 4132	3 A 1 j	Fabrication pharmaceutique			
PHM 4133	3 A 1 j	T.P. fabrication / contrôle de qualité			
PHM 4135	2 AH 1 j	Industrie du médicament			
PHM 4136	2 AHE 1 j	Biotechnologie pharmaceutique			
PHM 4171	3 AHE 1 j	Administration en pharmacie d'hôpital			
+ PHM 4229	2 A 1	Produits vétérinaires			
PHM 4735	3 H 1 j	Pharmacocinétique et physiopathologie			
+ PHM 4810	1 AH 1 j	Laboratoire de produits stériles			
PHM 4811	1 A 1 j	Coordination de l'essai clinique			



---

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
PHM 6007	3 H 1	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6010	3 A 1 j	Développement du médicament
PHM 6015	3 H 1 j	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6039	2 AH 1	Le ciblage des médicaments
PHM 6050	3 AH 1	Séminaire : utilisation du médicament
PHM 6500	3 H 1	Soins pharmaceutiques ambulatoires
PHM 6501	3 AH 1	Soins pharmaceutiques mère-enfant
PHM 6502	3 AH 1	Prod. de santé naturels : asp. cliniques
PHM 6503	2 H 1	Le pharmacien et la documentation
PHM 6504	3 AE 1	Pharmacothérapie gériatrique
+ PHM 6507	3 H 1	Chronopharmacologie
+ PHM 6509	2 AH 1	Pharmacothérapie pédiatrique

---

Après étude de leur dossier, certains étudiants ayant complété 90 crédits au baccalauréat et qui seraient jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2e cycle pourront être autorisés à s'inscrire à tout cours du bloc 70 B.

---



# Section 11

---

## Faculté des sciences de l'éducation

### Table des matières

---

Calendrier facultaire 2004-2005	
Introduction	11-1
Coordonnées générales de la Faculté	11-1
Direction	11-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	11-1
Règlement pédagogique de la Faculté	11-1
Département d'administration et fondements de l'éducation	11-7
Département de didactique	11-8
Département de psychopédagogie et d'andragogie	11-9
Centre de formation initiale des maîtres	11-9
Programmes d'études	11-10
Répertoire des cours	18-1

---

---

Faculté des sciences de l'éducation

**Calendrier facultaire 2004-2005**

---

**Trimestre d'automne 2004**

(75 jours de cours et d'examens, en fonction du département)

Début des cours pour les étudiants de 3<sup>e</sup> année  
du B.Ed., éducation physique et santé

**Dimanche 22 août**

Début des cours  
Congé universitaire

**Mercredi 1<sup>er</sup> septembre**

**Lundi 11 octobre**

Période d'activités libres

**Du 11 au 17 octobre**

(à l'exception de la 3<sup>e</sup> année du B.Ed., enseignement  
du français langue seconde)

Après les cours ou les examens, début du congé de Noël

**Mercredi 22 décembre**

---

**Trimestre d'hiver 2005**

(76 jours de cours et d'examens, en fonction du département)

Reprise des cours

**Mercredi 5 janvier**

Période d'activités libres

**Du 28 février au 6 mars**

Après les cours, début du congé de Pâques

**Jeudi 24 mars**

Reprise des cours

**Mardi 29 mars**

Fin normale des cours et des examens dans les départements

**Vendredi 29 avril**

---

**Trimestre Printemps-été 2005**

Rentrée des étudiants

**Fin avril – début mai**

(date variable en fonction du département)

Congé universitaire

**Lundi 23 mai**

Fin normale des cours et des examens

**Fin mai – fin juin**

(date variable en fonction du département)

---

L'horaire des cours est disponible sur le site Études – Guichet étudiant ou au secrétariat des départements et du CFIM.

[www.etudes.umontreal.ca/](http://www.etudes.umontreal.ca/)

---

Information sur les programmes : [fserens@scedu.umontreal.ca](mailto:fserens@scedu.umontreal.ca)

[www.scedu.umontreal.ca/](http://www.scedu.umontreal.ca/)

# Faculté des sciences de l'éducation

## Introduction

La Faculté des sciences de l'éducation (FSE) a été créée en 1965. Elle prend la relève de l'Institut des sciences pédagogiques mis sur pied en 1964 pour promouvoir la recherche en sciences de l'éducation et pour coordonner l'enseignement de la pédagogie dans différents établissements rattachés à l'Université de Montréal. Deux de ces établissements pédagogiques étaient intégrés à la Faculté des sciences de l'éducation au moment de sa création : l'École normale secondaire et l'École normale supérieure. Fusionnées, elles constituaient un des deux départements de la nouvelle Faculté, à savoir le Département de l'École normale supérieure. L'autre département était celui des Sciences pédagogiques. En 1966, l'Institut pédagogique Saint-Georges s'intégra à son tour à la nouvelle Faculté.

En 1970, les départements furent abolis et la Faculté fut subdivisée en huit sections : Administration scolaire, Andragogie, Éducation préscolaire et enseignement primaire, Enseignement secondaire et collégial, Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation en éducation, Orthopédagogie et Technologie éducationnelle.

En 1988, la Faculté fut restructurée en trois départements : Département de didactique, Département de psychopédagogie et d'andragogie, Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation. Ce dernier devenait, en novembre 2002, le Département d'administration et fondements de l'éducation.

Le modèle actuel de départementalisation de la Faculté continue de respecter, dans une perspective évolutive, l'essentiel des objectifs fixés lors de la création de la Faculté en 1965, c'est-à-dire la recherche et l'enseignement en sciences de l'éducation, d'une part, et la formation et le perfectionnement des maîtres et autres professionnels œuvrant en éducation et en formation, d'autre part.

Au printemps de l'année 1991, la Faculté créait le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM), responsable de la gestion et de la coordination des programmes de formation initiale des maîtres, et le Centre de formation continue qui a pour mandat de gérer et de développer l'option générale du D.E.S.S. en éducation et de la M.Ed., ainsi que de favoriser le développement et l'organisation d'activités non créditées de perfectionnement. Ce dernier Centre était remplacé, en janvier 2003, par un comité interdépartemental de formation continue.

## Coordonnées générales de la Faculté

	Bureau	Tél. : (514)
Pavillon Marie-Victorin		
Accueil et renseignements	A-205	343-7622
Bureau du secrétaire de faculté	B-513	343-6650
Centre de formation initiale des maîtres	A-244	343-6652
Département d'administration et fondements de l'éducation	A-540	343-6659
Département de didactique	D-517	343-7247
Département de psychopédagogie et d'andragogie	B-306	343-7035

## Direction

Doyen : **Michel D. Laurier**  
 Vice-doyen (études de 1<sup>er</sup> cycle) : **Jean-Pierre Charland**  
 Vice-doyen (études supérieures et recherche) : **François Bowen**  
 Secrétaire : **Nicole Van Grunderbeeck**  
 Adjointe au doyen : **Nicole Viau**  
 Adjointe au vice-doyen aux études de 1<sup>er</sup> cycle : **Denise St-Michel**  
 Adjointe administrative au CFIM : **Céline Hirbour**  
 Agente d'administration à la recherche : **D. Rollande Sabourin**  
 Agente de communication : **Zeina Tamaz**  
 Conseillère pédagogique : **Denise Sirois-Morin**  
 Conseiller en informatique et pédagogie : **Réjean Dutil**

## Directeurs des départements de la Faculté

Département de didactique : **Jesús Vázquez-Abad**  
 Département d'administration et fondements de l'éducation : **Jean-Marie Van der Maren**  
 Département de psychopédagogie et d'andragogie : **Louise Allaire**  
 Centre de formation initiale des maîtres : **Jean-Pierre Charland**

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

### Faculté des sciences de l'éducation

Par année  
18,00 \$

## Règlement pédagogique de la Faculté

Remarque : dans le cas d'un programme relevant du Centre de formation initiale des maîtres, l'expression « directeur de département » doit être remplacée par « directeur du Centre de formation initiale des maîtres ».

### 1 Définitions

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade de bachelier; il peut préparer au marché du travail ou à la poursuite d'études de deuxième cycle.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- le trimestre d'été, de mai à août inclus;
- le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

#### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : la physique, la philosophie).

#### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la médecine, les sciences médiévales, l'administration des affaires).

#### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par une attestation spécifique, par un certificat ou par un diplôme.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention de l'attestation spécifique, du certificat ou du diplôme.

#### 1.6 Types de programmes de premier cycle

On distingue plusieurs types de programmes de premier cycle, dont certains à eux seuls, sont des programmes de grade et d'autres sont des programmes constitutifs d'un programme de grade.

##### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé et le programme spécialisé bidisciplinaire sont des programmes de grade.

Seul le programme spécialisé est offert à la Faculté des sciences de l'éducation.

##### Le programme spécialisé

Le baccalauréat spécialisé, comporte 120 crédits ou plus, selon le programme. Au moins quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus un cinquième sont ceux de cours au choix.

##### B. Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle.

Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats, donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université.

**a) Le majeur**

Le majeur comporte un minimum de 60 crédits dont au moins 48 sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et dont au plus 12 sont ceux de cours au choix. Ce programme donne lieu à un diplôme conféré par le Conseil de l'Université.

**b) Le mineur**

Le mineur est un programme de 30 crédits principalement axé sur la formation initiale. Au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

**c) Le certificat**

Le certificat est un programme autonome de 30 crédits. Au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une discipline ou d'un champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

La Faculté des sciences de l'éducation n'offre pas de programme constitutif d'un grade.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle, si par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation immédiatement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

### 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

**a)** l'étudiant régulier qui postule un certificat ou un diplôme;

**b)** l'étudiant libre, inscrit à un ou à quelques cours, qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;

**c)** l'étudiant visiteur, étudiant inscrit à un programme dans une autre université ou dans un établissement de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

### 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département ou à une faculté. Un cours comporte normalement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

– à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;

– à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;

– à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts à l'Université et identifiés comme étant accessibles à ce titre.

De plus, des facultés peuvent imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis par les étudiants inscrits dans certains programmes.

Deux cours de l'Université sont dits équivalents lorsqu'ils comportent un recoupement significatif de la matière. Un seul de deux ou de plusieurs cours équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

Un cours est dit éliminatoire s'il doit être réussi pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études dans le programme. Le cours éliminatoire ne comporte pas de droit de reprise.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : les cours de mise à niveau et les cours de culture.

– Un cours de mise à niveau est un cours imposé par les autorités compétentes de la Faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. Sauf exception pour les cours de mise à niveau en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

– Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes de la Faculté. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

### 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

**a)** une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre

ou

**b)** deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre

ou

**c)** trois heures consacrées à la recherche par semaine pendant un trimestre.

### 1.10 Équivalence de cours et de programme

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

### 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un candidat permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

### 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

### 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

### 1.14 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », les autorités compétentes de la Faculté peuvent permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.

### 1.15 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours ou à un échec à un cours éliminatoire.

### 1.16 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Ainsi le titre de bachelier est conféré par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : bachelier ès arts).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : B.A. pour bachelier ès arts).

### 1.17 Diplôme

Le diplôme, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte, attestant l'obtention d'un programme de grade ou la réussite d'un programme de majeur.

### 1.18 Certificat

Le certificat, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat.

### 1.19 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte, délivré par le Registraire, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

Aucune attestation d'études n'est délivrée à l'auditeur.

## 2 Admission

### 2.1 Conditions générales

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission, conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université; ce formulaire de demande d'admission peut être obtenu au bureau du Registraire ou au Bureau d'accueil et de renseignements sur les programmes de la Faculté.

### 2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au premier cycle, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme de son choix.

### 2.3 Admission conditionnelle

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par les autorités compétentes de la Faculté, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

### 2.4 Admission à titre d'étudiant libre

Pour être admis à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant libre peut recevoir une attestation d'études.

### 2.5 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier

L'étudiant libre qui désire changer son statut pour celui d'étudiant régulier doit se soumettre aux conditions d'admission de l'étudiant régulier.

L'étudiant libre admis à titre d'étudiant régulier n'est pas assuré d'obtenir une reconnaissance pour les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

### 2.6 Admission à titre d'étudiant visiteur

Pour être admis à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

### 2.7 Admission à titre d'auditeur

Pour être admis à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

### 2.8 Restriction

a) Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

b) L'admission peut cesser d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

### 2.9 Réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen peut imposer des conditions à la réadmission.

## 3 Exigences linguistiques

### 3.1 Définitions

Aux fins du présent règlement, la maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université ou par la réussite à un cours ou à des cours de mise à niveau. La maîtrise du français est une condition de poursuite des études. L'inscription en 3<sup>e</sup> année du programme est conditionnelle à la réussite de ce test ou à la réussite du ou des cours imposés.

Le français oral est évalué en cours de formation. La maîtrise du français oral est une condition de poursuite des études. Les étudiants qui ne satisfont pas aux exigences de cette évaluation doivent réussir un test avant la fin de la 3<sup>e</sup> année. L'inscription en 4<sup>e</sup> année du programme est conditionnelle à la réussite de ce test.

La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

### 3.2 Admission

Tout candidat admis doit se soumettre à un test de français reconnu ou administré par l'Université.

Dans tous les programmes, la maîtrise du français tant oral qu'écrit revêt une importance spéciale et constitue une condition de poursuite des études.

### 3.3 L'inscription

En cas d'échec au test de français à l'entrée dans le programme, les candidats admis se verront imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau. L'inscription en 3<sup>e</sup> année du programme sera conditionnelle à la réussite du ou des cours imposés.

### 3.4 Les mesures d'aide

a) Cours de mise à niveau en français langue seconde

L'étudiant qui a échoué au test de français, pourrait se voir prescrire un ou des cours de mise à niveau en français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

b) Cours de mise à niveau

Les cours de mise à niveau en français prescrits à la suite d'un échec au test de français sont des cours hors programme et sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. En cas d'échec à un cours de mise à niveau, l'étudiant peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours de français équivalent.

### 3.5 L'enseignement

Sauf exception justifiée par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

### 3.6 Les travaux et les examens

Les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen, celui-ci peut autoriser un étudiant, dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

### 3.7 Connaissance d'une autre langue

Dans certains programmes, la connaissance d'une autre langue que le français est indispensable et l'étudiant peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par le Département ou la Faculté.

## 4 Inscription

### 4.1 Dispositions générales

a) Délais

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

b) Modalités

#### Étudiant régulier

L'inscription d'un étudiant régulier est faite par programme et pour chaque trimestre. L'étudiant s'inscrit à un nombre déterminé de crédits. Il s'inscrit à temps plein. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'à titre tout à fait exceptionnel par le doyen de la Faculté.

L'étudiant doit faire approuver son choix de cours en suivant la procédure qui lui est indiquée par la Faculté.

L'étudiant qui doit reprendre un stage, peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents dans la mesure où il n'y a pas de conflit d'horaire avec le calendrier du stage à reprendre. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

#### Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur

L'inscription d'un étudiant libre, d'un étudiant visiteur ou d'un auditeur est faite par cours et pour chaque trimestre. La Faculté peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

c) Restriction

Sauf exception autorisée par le doyen, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

d) Inscription à plein temps

L'étudiant régulier est à plein temps s'il est inscrit à un minimum de douze crédits pour un trimestre. Il ne peut s'inscrire à plus de dix-huit crédits par trimestre.

En planifiant le déroulement de ses études, il doit tenir compte à la fois du présent article et de l'article 15.

e) Inscription à temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à moins de douze crédits pour un trimestre. Cependant, il doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

## 4.2 Modification

### a) Changement de programme

L'étudiant qui désire changer de programme et passer à un programme contingenté, doit en faire la demande avec motifs à l'appui, en complétant le formulaire approprié et en le déposant, au plus tard, à la date limite fixée pour le dépôt des demandes d'admission à ce programme.

Si c'est à un programme non contingenté que l'étudiant désire passer, il doit en faire la demande avec motifs à l'appui, en complétant le formulaire approprié et en le déposant, au plus tard, quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre.

Le changement de programme à l'intérieur d'un même département doit être approuvé par le directeur de département. Le passage d'un département à un autre doit être approuvé par le directeur du département concerné. Les dossiers des candidats sont évalués selon les mêmes critères que ceux des autres candidats universitaires venant d'une autre université.

Dans tous les cas, le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

Après le délai prescrit, la demande de modification de programme devient exceptionnelle et ne peut être présentée qu'au doyen avec motifs à l'appui. Ce dernier juge du bien-fondé de la demande. Dans tous les cas, le bulletin ne fait aucune mention des modifications apportées.

### b) Modification du choix de cours

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui, au plus tard avant le 2<sup>e</sup> cours de chaque trimestre pour les cours inscrits à l'horaire. Après le délai prescrit, la demande de modification de choix de cours devient exceptionnelle et ne peut être présentée qu'au doyen avec motifs à l'appui. Ce dernier juge du bien-fondé de la demande. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

## 4.3 Abandon des études

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au secrétariat de la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.9.

## 4.4 Suspension

L'étudiant peut, avec l'approbation du directeur de département, suspendre temporairement son inscription. Il doit ensuite s'inscrire pour un trimestre qui commence dans les douze mois suivant l'obtention de la suspension et cela sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

## 5 Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'entente interuniversitaire.

### 5.1 Procédure

#### a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé au moment de présenter sa demande d'admission.

#### b) Approbation

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par le directeur de département et le doyen. Ceux-ci autorisent également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit de plus être approuvée par le Registraire.

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi. Dans les cas d'équivalence, seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance, en autant que le contenu des cours soit jugé pertinent par la Faculté. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée correspond à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit, soit C.

### 5.2 Maximum autorisé

#### a) Équivalence de programme

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

#### b) Équivalence de cours

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, elle peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

#### c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

L'équivalence de cours ayant servi à l'obtention d'un grade ne peut dépasser le cinquième des crédits d'un programme.

Exceptionnellement, compte tenu de la spécificité d'un programme intégrant à la fois une formation professionnelle et une formation disciplinaire, et compte tenu des exigences propres du baccalauréat en enseignement secondaire, l'équivalence de cours dans les programmes de ce baccalauréat peut porter sur tous les cours des segments disciplinaires. L'équivalence est alors accordée par le doyen après étude de la demande d'équivalence et consultation du doyen de la faculté responsable de la formation disciplinaire.

#### d) Exemption

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme.

#### e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, il peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

#### f) Transfert

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

#### g) Substitution

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

### 5.3 Indication au bulletin de notes

#### a) Équivalence de programme

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

#### b) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une équivalence, demeure au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### c) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une exemption, demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### d) Substitution

Le bulletin de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitué sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du cours substitué sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.



**e) Transfert de cours**

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

**f) Entente interuniversitaire**

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

**6 Abandon de cours et absence****6.1 Abandon de cours**

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui, au plus tard avant le 10<sup>e</sup> cours. Le directeur du département juge du bien-fondé de la demande. Si elle est acceptée, le bulletin portera la mention ABA (abandon). Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à cette procédure, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne se sera pas soumis.

**6.2 Absences à un cours**

L'étudiant peut être tenu de justifier par écrit toute absence prolongée. Sur décision des autorités compétentes de la Faculté, une absence prolongée ou des absences répétées peuvent faire perdre à l'étudiant le droit de se présenter à l'examen final ou encore invalider son stage.

**7 Évaluation des prestations d'enseignement-cours**

7.1 Au début de chaque cours le professeur annonce aux étudiants, par le moyen d'un plan de cours écrit, les objectifs généraux et spécifiques du cours et les éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée ainsi que les modalités d'évaluation, la pondération respective et l'échéancier de chaque évaluation. Le professeur soumet ce plan à l'attention du directeur du département avant le début du cours.

7.2 En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs et chargés de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou au directeur de département, ou à leur représentant. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte des suggestions reçues par les unités dans le cadre de leurs modifications de programmes.

**8 Évaluation des apprentissages**

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

Au début de chaque cours le professeur indique par écrit à l'étudiant le plan du cours et la forme d'évaluation qui sera utilisée, ainsi que les modalités d'évaluation (critères d'évaluation, importance relative des différents éléments de l'évaluation, etc.).

Le professeur est responsable de l'évaluation. Il informe le directeur de département de la forme et des modalités de l'évaluation choisies. Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation suivra l'une des formes décrites aux articles 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 ou, exceptionnellement, une autre forme d'évaluation approuvée par le directeur de département et le doyen.

**8.1 Évaluation par mode de travaux**

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques, participation à un travail de groupe. Cette évaluation est faite par le professeur responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues. Sauf exception approuvée par le directeur de département, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupe.

**8.2 Évaluation par mode d'examens**

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. Sauf exception approuvée par le directeur de département, l'évaluation comporte alors au moins deux examens par cours.

**8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens**

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens.

**8.4 Évaluation des stages**

Pour l'évaluation des stages, le professeur, en collaboration avec ses collègues, le cas échéant, tient compte de la compétence clinique et des attitudes professionnelles de l'étudiant, comme aussi de son comportement en milieu scolaire.

**8.5 Défaut de se soumettre à une évaluation**

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins qu'il ne justifie son absence auprès du directeur de département en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible.

La mention F est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Dans le cas où l'étudiant est absent à un examen périodique, pour un motif accepté par le directeur de département, cet examen est exclu du calcul de la moyenne du cours.

Dans le cas où l'étudiant est absent à un examen final pour un motif accepté par le directeur de département, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale pour les examens différés.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, le directeur de département peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical.

**8.6 Jury de l'évaluation**

Lorsque les cours sont terminés et que les dernières évaluations des travaux des étudiants ont été faites, leurs bulletins de notes préliminaires sont examinés par un jury auquel sont invités à participer tous les professeurs qui leur ont enseigné pendant le trimestre ou pendant l'année. Ce jury est présidé par le doyen ou par son représentant.

Le jury examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, après consultation des professeurs intéressés, en arrête les résultats qui seront inscrits aux bulletins de notes officiels.

**8.7 Vérification de l'évaluation**

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

**8.8 Révision de l'évaluation**

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant les résultats de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si le doyen accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés par le doyen; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le doyen rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui.

**8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation**

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation, peut, dans les quinze jours ouvrables suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le professeur, le directeur de département et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au doyen toute proposition qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

## 9 Système de notation

### 9.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

<b>Lettres</b>	<b>Points</b>
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<hr/>	
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<hr/>	
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<hr/>	
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<hr/>	
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

**A – Note de passage dans un programme**

**B – Note de passage dans un cours**

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

### 9.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

Dès que l'étudiant a complété douze crédits contributives à la moyenne cumulative, celle-ci est calculée chaque trimestre.

De plus, dans le cas des programmes de B.Ed., enseignement secondaire, la moyenne cumulative est calculée pour chacun des segments composant ces programmes.

## 10 Système de promotion

La promotion se fait par cours. La promotion se fait toujours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

## 11 Normes de succès

### 11.1 Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

L'évaluation de certains cours peut être exprimée par la mention « succès » (S) ou par la mention « échec » (E). Dans ce cas, le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne. Ces cours sont indiqués dans l'annuaire, le cas échéant.

Nonobstant le premier paragraphe, l'étudiant réussit à un stage s'il obtient un résultat satisfaisant à chacun des objectifs d'apprentissage du stage et répond de façon satisfaisante aux exigences de la Faculté relatives à son comportement, ses attitudes et ses habiletés professionnelles autres que celles relatives aux objectifs d'apprentissage. Un résultat insatisfaisant entraîne l'échec au stage.

### 11.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme ou le certificat qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Dans le cas des programmes multidisciplinaires de B.Ed. enseignement secondaire, l'étudiant réussit un programme et reçoit le diplôme qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0 ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

### 11.3 Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne cumulative calculée trimestriellement est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

L'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage peut néanmoins être mis en probation par le doyen sur recommandation du jury d'évaluation prévu à l'article 8.6.

L'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0 mais qui obtient une moyenne égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 dans un des segments des programmes de B.Ed., enseignement secondaire est mis en probation.

### 11.4 Exclusion définitive

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 24 crédits d'un programme spécialisé. Ces crédits doivent être contributives à la moyenne.

Dans le cas de l'étudiant inscrit à un programme de B.Ed., enseignement secondaire, l'exclusion en raison d'un échec à l'un ou l'autre des segments du programme ne peut être prononcée si celui-ci n'a pas complété au moins 12 crédits dans chacun des segments.

L'étudiant dont la moyenne cumulative calculée annuellement avant reprise est inférieure à 1,5 qu'il soit en probation ou non est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant inscrit à un programme de B.Ed., enseignement secondaire dont la moyenne cumulative des crédits dans un des segments est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

**12.2** La probation est de trois trimestres consécutifs excluant le trimestre d'été. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par les autorités compétentes de la Faculté, qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Les autorités compétentes de la Faculté déterminent la durée de la probation de l'étudiant inscrit à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation, l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- reprendre et réussir un ou des cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- obtenir une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 13 Reprise

### 13.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise sauf pour les cours éliminatoires.

À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme ou le certificat, peut, après approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi.

L'étudiant qui subit l'échec à un cours doit, selon le cas, le reprendre ou lui substituer un autre cours.

Dans tous les cas, l'étudiant en probation doit reprendre les cours auxquels il a échoué selon les modalités prévues pour la probation.

- Reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours de mise à niveau
- L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire ou à un cours de mise à niveau (à l'exclusion des cours de mise à niveau en français) doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.
- Reprise d'un cours à option
- L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.
- Reprise d'un cours au choix
- L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours au choix ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.
- Reprise d'un stage
- L'étudiant qui a échoué à un stage en raison d'un échec aux objectifs d'apprentissage doit reprendre ce stage dans l'année qui suit cet échec; l'étudiant qui a échoué son stage à cause d'un comportement insatisfaisant, d'une attitude ou d'une habileté professionnelle insatisfaisantes (autre que celles relatives aux objectifs d'apprentissage) doit, au cours d'un stage subséquent, démontrer qu'il s'est amélioré suffisamment pour répondre aux exigences de la Faculté. Un échec à un stage repris ou

un échec à un stage subséquent en raison d'un comportement insatisfaisant ou d'attitudes ou d'habiletés insatisfaisantes entraîne l'exclusion du programme.

Lorsqu'un étudiant est exclu de son milieu de stage, un échec sera porté au bulletin de notes de l'étudiant.

S'il y a conflit d'horaire avec des cours du programme de l'étudiant, la priorité doit être donnée au stage à reprendre.

### 13.2 Cours éliminatoire

L'étudiant qui subit un échec à un cours éliminatoire n'a pas le droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit. Ces cours éliminatoires sont indiqués au Règlement pédagogique de la Faculté. Certains cours de mise à niveau sont des cours éliminatoires.

### 13.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin. Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note sert au calcul de la moyenne cumulative.

## 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par la Faculté, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions des articles 13.1 et 13.2 peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de la période de probation exceptionnelle l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- conserver une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours déjà réussi.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

## 15 Scolarité

La scolarité minimale d'un programme de baccalauréat est de huit trimestres; la scolarité maximale est de six années civiles à compter de la première inscription.

La scolarité minimale d'un programme de mineur-certificat est de deux trimestres; la scolarité maximale est de quatre années civiles à compter de la première inscription.

## 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul du crédit, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

## 17 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans les cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## 18 Grades

### 18.1 Programmes de grade

Les programmes de grade de premier cycle offerts par la Faculté des sciences de l'éducation sont :

- le baccalauréat en éducation (B.Ed.), éducation préscolaire et enseignement primaire;
- le baccalauréat en éducation (B.Ed.), enseignement secondaire;
- le baccalauréat en éducation (B.Ed.), enseignement en adaptation scolaire;
- le baccalauréat en éducation (B.Ed.), enseignement du français langue seconde;
- le baccalauréat en éducation (B.Ed.), enseignement de l'éducation physique et santé.

Ces programmes permettent l'obtention d'un brevet d'enseignement du ministère de l'Éducation du Québec.

### 18.2 Appellation de grades

L'appellation du grade est déterminée en conformité avec l'article 20.

#### a) Baccalauréat avec majeur

Le secteur auquel appartient le majeur détermine l'appellation du grade de bachelier ès arts (B.A.) ou de bachelier ès sciences (B.Sc.).

#### b) Baccalauréat avec trois mineurs ou certificats

Si deux ou trois mineurs ou certificats appartiennent à un même secteur, arts ou sciences, ce secteur détermine l'appellation du grade.

Les majeurs et mineurs de la Faculté des sciences de l'éducation<sup>1</sup> appartiennent au secteur sciences.

### 18.3 Octroi de grades et de certificats

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, aux candidats inscrits à titre d'étudiants réguliers qui ont satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent. Les grades, diplômes et certificats sont décernés sans mention.

## 19 Nullité

### 19.1 Nullité d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le Conseil de la Faculté prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

### 19.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le Conseil de la Faculté fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du Conseil de la Faculté, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen de la Faculté.

## 20 Programmes et répertoires des cours

Voir ci-dessous la description des programmes. Voir aussi la section Répertoire des cours de ce document.

# Département d'administration et fondements de l'éducation

## Champ d'études

Les champs d'études portent sur les aspects généraux de l'éducation

- ses fondements, son insertion institutionnelle et sociale, ses aspects administratifs, ses instruments d'intervention et son évaluation
- l'étude des politiques en éducation, à la lumière des données et des méthodes de la réflexion philosophique, des sciences sociales, des sciences humaines, des sciences du comportement et des sciences administratives;
- l'étude des stratégies et des problèmes d'administration et de gestion en éducation à la lumière des données des sciences administratives et des sciences de l'éducation;
- la réflexion critique sur l'éducation, ses finalités, ses conditions de réalisation, son rôle social et sa définition dans l'établissement scolaire, à la lumière de la contribution de l'histoire, de la philosophie, de la sociologie, de l'éducation comparée et de la psychologie de l'éducation;
- la méthodologie de la recherche et du développement en éducation ainsi que les techniques générales de mesure; les techniques générales de planification et d'évaluation des apprentissages, de l'enseignement, des programmes et des établissements;
- la réflexion sur l'instrumentation pédagogique considérée sous un angle général et selon des approches globales, indépendamment des contenus d'apprentissage et incluant certains aspects de la communication pédagogique.

## Programmes spécifiques

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

<sup>1</sup> Aucune nouvelle inscription à ces programmes.

- les options de la M.A. et du Ph.D. :  
administration de l'éducation  
éducation comparée et fondements de l'éducation  
mesure et évaluation en éducation
- l'option administration de l'éducation de la M.Ed.
- le D.E.S.S. en administration de l'éducation
- le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en administration de l'éducation
- ce département assure aussi, en collaboration avec les deux autres départements de la Faculté, la gestion du diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.), la gestion du microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en éducation, ainsi que la gestion du microprogramme de formation à l'enseignement postsecondaire
- enfin, il assure, conjointement avec la Faculté de médecine, la gestion de la maîtrise en pédagogie universitaire des sciences médicales.

### Contributions à des programmes facultaires et aux programmes des autres départements

Le Département d'administration et fondements de l'éducation assume la responsabilité de plusieurs cours dans les programmes de formation initiale des maîtres ainsi que dans certains programmes des autres départements.

### Personnel enseignant

#### Directeur : Jean-Marie Van der Maren

#### Professeurs titulaires

Djavid Ajar, M.A. éducation (Téhéran), Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)  
Jean-Guy Blais, M.Sc. mathématiques (stat.) (Montréal), Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)  
Guy Bourgeault, L.Ph. (Montréal), D.Th. (Rome)  
André Brassard, Ph.D. sciences de l'éducation (adm. scol.) (Montréal)  
Manuel Crespo, M.A. sciences religieuses (Montréal), Ph.D. sociologie (McGill)  
Philippe Dupuis, Ph.D. Educational Administration (Alberta)  
Michel D. Laurier, M.A. linguistique appliquée (Ottawa), Ph.D. Education (Toronto)  
Claude Lessard, M.A. sociologie (Montréal), Ph.D. Educational Theory (Toronto)  
Denis Massé, Ph.D. adm. scol. (Alberta) substitut  
Marie Mc Andrew, Ph.D. sciences de l'éducation (éduc. comp.) (Montréal)  
Guy Pelletier, Ph.D. sciences de l'éducation (adm. scol.) (Montréal)  
Jean-Pierre Proulx, Ph.D. théologie (Montréal)  
Maurice Tardif, M.A. philosophie (Montréal), Ph.D. fondements de l'éducation (Montréal)  
Michel Trahan, L.Péd. (Montréal), Ph.D. Education (Toronto), vice-recteur exécutif  
Jean-Marie Van der Maren, Licence en pédagogie (Louvain), Doctorat en psychologie (Louvain)

#### Professeurs agrégés

Louise Allaire, Ph.D. psychologie (Montréal)  
Huguette Bernard, Ph.D. éducation (Montréal)  
Pierre Bordeleau, M.A. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie (Strasbourg), vice-recteur adjoint aux technologies de l'information et de la communication et directeur général de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication  
Max Giardina, Ph.D. technologie de l'enseignement (Laval)  
Jean-Baptiste Haché, M.Ed. (Ottawa), Ph.D. Educational Administration (Toronto)  
Serge Racine, Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

#### Professeurs adjoints

Roseline Garon, Ph.D. psychologie (Montréal)  
Pierre Lapointe, Ph.D. psychologie (UQAM)  
Nancy Lauzon, M.Sc. gestion (HEC, Montréal), Ph.D. administration (UQAM)  
Frédéric Yvon, M.A. philosophie (Paris X), Ph.D. (CNAM, France)

#### Professeurs invités

Roger Bergeron  
Richard Boudreault  
Ginette Casavant  
Jocelyne Darveau  
Gérald Sigouin

#### Professeur émérite

Harold Stolovitch

## Département de didactique

### Champ d'études

Les champs d'études sont l'apprentissage et l'enseignement de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, à l'ordre primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Mentionnons en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines;
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines;
- l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines;
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

### Programmes spécifiques

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- l'option didactique du D.E.S.S. en éducation, de la M.Ed., de la M.A. et du Ph.D.
- l'option générale du D.E.S.S. en éducation
- ce département assure aussi, en collaboration avec les deux autres départements de la Faculté, la gestion du diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) ainsi que la gestion du microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en éducation, de même qu'il collabore à des programmes courts dont le microprogramme de formation à l'enseignement postsecondaire.
- enfin, il assure, conjointement avec la Faculté de médecine, la gestion de la maîtrise en pédagogie universitaire des sciences médicales.

### Contributions au Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le Département de didactique assume une forte proportion des enseignements dans les programmes de formation initiale des maîtres.

### Personnel enseignant

#### Directeur : Jesús Vázquez-Abad

#### Professeurs titulaires

Mia Beer-Toker, M.Sc. Education (Syracuse), D.Ed. (McGill)  
Jean-Pierre Charland, Ph.D. histoire (Laval), Ph.D. didactique (Laval)  
Flore Gervais, M.A. linguistique (Laval), Ph.D. linguistique (Montréal)  
Gisèle Lemoyne, Ph.D. psychologie (Montréal)  
Gisèle Painchaud, M.A. science politique (Montréal), M.A. linguistique appliquée (Ottawa), Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal), vice-rectrice aux ressources humaines  
Marie-Christine Paret, M.A. études françaises (Montréal), Ph.D. linguistique (Montréal)  
Régine Pierre, Ph.D. psychologie (Montréal)  
Nancy Retallack-Lambert, Ph.D. Art Education (Concordia)  
Diane Saint-Jacques, M.A. études théâtrales (Paris), Ph.D. sc. médiévales – théâtre (Montréal)  
Nicole Van Grunderbeeck, Doctorat en sciences de l'éducation (Louvain)

#### Professeurs agrégés

Françoise Armand, Maîtrise de français langue étrangère (Provence, Aix-Marseille), Ph.D. didactique (Montréal)  
Christophe Hopper, M.A. sciences de l'éducation (prés.-élém.) (Montréal)  
Réal Larose, Ph.D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)  
Monique Noël-Gaudreault, Maîtrise en lettres françaises (Sorbonne), Ph.D. littérature québécoise (Laval)  
Pierre Nonnon, M.A. psychologie (UQAM), Ph.D. technologie de l'éducation (Laval)  
Louise Poirier, M.A. psychologie (UQAM), Ph.D. éducation (UQAM)  
Jean Portugais, Doctorat en sciences de l'éducation (Genève)  
Ewa Puchalska, Doctorat en didactique des mathématiques (Varsovie)  
Sophie René de Cotret, Maîtrise en mathématiques (enseignement) (UQAM), Doctorat en didactique des mathématiques (Grenoble I)  
Marcel Thouin, Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)  
Jesús Vázquez-Abad, Ph.D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)

**Professeurs adjoints**

Marie-Claude Boivin, M.A. linguistique (UQÀM), Ph.D. linguistique (M.I.T.)  
 France Caron, M.Sc.A. mathématiques appliquées (Poly, Montréal), Ph.D. didactique (Montréal)  
 Patricia Lamarre, M.A. didactique (UBC), Ph.D. sociologie de l'éducation (UBC)  
 Pascale Lefrançois, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. didactique (Montréal)  
 Isabelle Montesinos-Gelet, Maîtrise de psychologie (Lyon), D.E.A. (Lyon), Doctorat en psychologie (Lyon)  
 Philippe R. Richard, Maîtrise en sciences de l'éducation (UAB, Espagne), Ph.D. didactique (UAB, Espagne)

**Professeure associée**

Anna Sierpiska, Doctorat en sciences mathématiques (Haute École de Pédagogie de Cracovie)

**Professeurs invités**

Daniel Laflamme  
 Suzanne Richard

**Professeures émérites**

Jacques Bergeron  
 Pierre Dagenais  
 Alison d'Anglejan

## Département de psychopédagogie et d'andragogie

**Champ d'études**

Les champs d'études sont l'intervention éducative, qu'elle se situe à l'intérieur du cadre scolaire (incluant alors l'intervention pédagogique) ou à l'extérieur du cadre scolaire, et ses conditions générales de réalisation. Mentionnons en particulier :

- les caractéristiques des diverses clientèles, des groupes ou des individus en rapport avec les données de la psychologie du développement, de la psychologie de l'apprentissage et de la psychologie sociale;
- les caractéristiques du milieu social, culturel ou physique, les conditions de vie, les effets de la vie en milieu éducatif sur le développement individuel;
- les conditions générales d'apprentissage et d'enseignement, les stratégies d'apprentissage, les modèles généraux d'enseignement et d'intervention;
- le rapport apprenant-intervenant, entre autres le rapport enfant-éducateur, en référence à des finalités d'éducation et d'enseignement, l'animation et le leadership pédagogiques, la gestion des groupes d'apprenants et du climat psychosocial, la formation et le perfectionnement des enseignants ou intervenants, l'étude des divers modèles de formation et de développement professionnel.

**Programmes spécifiques**

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- le microprogramme de formation à l'enseignement postsecondaire
- le D.E.S.S. en intervention éducative
- les profils de la M.Ed. en intervention éducative :
  - formation des adultes
  - orthopédagogie
  - psychopédagogie
- les options de la M.A. et du Ph.D. :
  - andragogie
  - psychopédagogie
- ce département assure aussi, en collaboration avec les deux autres départements de la Faculté, la gestion du Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) ainsi que la gestion du microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en éducation
- enfin, il assure, conjointement avec la Faculté de médecine, la gestion de la maîtrise en pédagogie universitaire des sciences médicales<sup>2</sup>.

**Contributions au Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)**

Le Département de psychopédagogie et d'andragogie assume une forte proportion des enseignements dans les programmes de formation initiale des maîtres.

**Personnel enseignant****Directrice : Louise Allaire****Professeurs titulaires**

Colette Dufresne-Tassé, D.Ph. psychologie (Montréal), Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie (Paris)  
 Jean Gaudreau, D.Ps. (Montréal)  
 Jacques Langevin, M.A. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal), Doctorat en psychologie (Paris-Vincennes)  
 Louise Marchand, M.A. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)  
 Claudie Solar, Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)  
 Nicole Tremblay, Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)

**Professeurs agrégés**

François Bowen, Ph.D. psychologie (UQÀM)  
 Sylvie Cartier, M.Ed. éducation spécialisée (Sherbrooke), Ph.D. sciences de l'éducation (psychopédagogie) (Montréal)  
 Estelle Chamberland, Ph.D. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal)  
 Roch Chouinard, Ph.D. psychologie (UQÀM)  
 Claudia Danis, Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)  
 Colette Gervais, Ph.D. sciences de l'éducation (didactique) (Montréal)  
 Jeanne-Marie Gingras, M.A. français (Middlebury), Ph.D. études françaises (Laval)  
 Mohamed Hrimch, Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)  
 Thierry Karsenti, M.Ed. didactique des langues (McGill), M.A. sciences de l'éducation (UQÀM), Ph.D. sciences de l'éducation (UQÀM)  
 Marie-Françoise Legendre, Ph.D. psychopédagogie (Laval)  
 Francisco A. Loiola, M.Sc. éducation (Ceará, Brésil), Ph.D. psychopédagogie (Laval)  
 Sylvie Rocque, Ph.D. éducation (UQÀM)  
 Manon Théorêt, Ph.D. psychologie (UQÀM)  
 Jacques Viens, M.S. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Ph.D. Education (Toronto)

**Professeurs adjoints**

Johanne Bédard, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), D. en pédagogie (Fribourg)  
 Robert David, B.Ed. (Sherbrooke), M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. psychopédagogie (Laval)  
 Nadia Desbiens, Ph.D. psychopédagogie (Laval)  
 Fasal Kanouté, M.Ed. psychopédagogie (Montréal), Ph.D. psychopédagogie (Montréal)  
 Jrène Rahm, Ph.D. Education (Colorado)  
 Nathalie Trépanier, Ph.D. sciences de l'éducation (Montréal)

**Professeurs associés**

Jean-Marie Labelle, Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Strasbourg), Doctorat d'État en lettres et sciences humaines (Strasbourg)  
 Marciene Lévesque, M.A. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal), Ph.D. psychopédagogie (Laval)

**Attaché de recherche**

Jean Loisier

**Professeurs invités**

Lyne Brisebois  
 Serge J. Larivée  
 Michel Lepage  
 Lise-Anne St.Vincent

**Professeures émérites**

Huguette Caglar  
 Michelle Comeau

## Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

*Directeur : Jean-Pierre Charland*

Le Centre a la responsabilité de la formation initiale des maîtres et, plus spécifiquement, de l'orientation, du développement et de l'évaluation des programmes facultaires de formation des maîtres, sous l'autorité du Conseil de la Faculté.

**B.Ed., éducation préscolaire et enseignement primaire**

*Responsable pédagogique : Marcel Thouin*

*Responsable pédagogique de la formation pratique : Serge J. Larivée*

*Coordination des stages : Marie Duval-Destin, Nicole Morency*

La durée d'études de ce programme est de quatre ans à plein temps.

<sup>2</sup> Maîtrise seulement.

Les titulaires du B.Ed., éducation préscolaire et enseignement primaire, se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

#### Conditions de poursuite des études dans le programme

Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement pédagogique facultaire, à l'article 3.1, car elles s'appliquent à tous les programmes de B.Ed.

En cas d'échec à l'épreuve diagnostique en mathématiques à l'entrée dans le programme, les étudiants se verront imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'ils devront réussir.

#### B.Ed., enseignement secondaire

Responsable pédagogique : **Marie-Françoise Legendre**

Responsable pédagogique de la formation pratique : **Michel Lepage**

Coordination des stages : **Josée Huot**

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences, la Faculté des sciences de l'éducation offre quatre programmes de baccalauréat en éducation (enseignement secondaire), correspondant à autant de disciplines enseignées au secondaire. Chacun des programmes comporte 120 crédits répartis entre des crédits en éducation et des crédits dans les disciplines à enseigner.

La durée d'études de ces programmes est de quatre ans à plein temps.

Les titulaires du B.Ed., enseignement secondaire se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'enseignement au secondaire.

#### Conditions de poursuite des études dans le programme

Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement pédagogique facultaire, à l'article 3.1, car elles s'appliquent à tous les programmes de B.Ed.

#### B.Ed., enseignement en adaptation scolaire

Responsable pédagogique : **Jacques Langevin**

Responsable pédagogique de la formation pratique : **Lise-Anne St. Vincent**

Coordination des stages : **Michelle Roy**

La durée d'études de ce programme est de quatre ans à plein temps.

Les titulaires du B.Ed., enseignement en adaptation scolaire se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire ou au secondaire, dans le secteur de l'adaptation scolaire.

#### Conditions de poursuite des études dans le programme

Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement pédagogique facultaire, à l'article 3.1, car elles s'appliquent à tous les programmes de B.Ed.

En cas d'échec à l'épreuve diagnostique en mathématiques à l'entrée dans le programme, les étudiants se verront imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'ils devront réussir.

#### B.Ed., enseignement du français langue seconde

Responsable pédagogique : **Jacques Langevin**

Responsable pédagogique de la formation pratique : **Colette Gervais**

Coordination des stages : **Michelle Roy**

Ce programme conjoint, Université de Montréal – Université McGill, comporte 120 crédits et compte quatre années d'études à plein temps.

Les titulaires du B.Ed., enseignement du français langue seconde se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire dans le secteur du français langue seconde.

#### Conditions de poursuite des études dans le programme

Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement pédagogique facultaire, à l'article 3.1, car elles s'appliquent à tous les programmes de B.Ed.

En cas d'échec à l'épreuve diagnostique en mathématiques à l'entrée dans le programme, les étudiants se verront imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'ils devront réussir.

#### B.Ed., enseignement de l'éducation physique et santé

Responsables pédagogiques : **Rose-Marie Lèbe, Marcel Thouin**

Responsable pédagogique de la formation pratique : **Lyne Brisebois**

Coordination des stages : **Michelle Roy**

Ce programme offert en collaboration avec le Département de kinésiologie comporte 120 crédits et compte quatre années d'études à plein temps.

Les titulaires du B.Ed. enseignement de l'éducation physique et santé se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire, dans le secteur de l'éducation physique et santé.

#### Conditions de poursuite des études dans le programme

Les modalités des conditions de poursuite des études relatives à la maîtrise de la langue française sont décrites dans le Règlement pédagogique facultaire, à l'article 3.1, car elles s'appliquent à tous les programmes de B.Ed.

### Extrait de l'entente entre l'Institut catholique de Montréal (ICM) et l'Université de Montréal

Une entente intervenue entre l'ICM et l'Université de Montréal permet à tout étudiant admis conjointement à ces établissements, d'obtenir un Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire et un brevet d'enseignement du ministère de l'Éducation du Québec.

1. « Les parties s'engagent à collaborer pour dispenser le programme de l'Université de Montréal de Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire avec profil spécifique en formation catholique des maîtres propre à l'Institut catholique de Montréal. »

2. « Les activités de formation décrites (ci-après) ... seront dispensées en partie dans les locaux de l'Université de Montréal et en partie dans les locaux de l'Institut catholique de Montréal... »

3. « Les étudiants inscrits à l'Institut catholique de Montréal et admis et inscrits à l'Université de Montréal sont sous la responsabilité pédagogique de l'Université de Montréal. »

4. « Les étudiants inscrits à l'Institut catholique de Montréal demeurent sous la responsabilité générale de l'ICM qui leur fournit un environnement et une forme de tutorat qui correspondent à ses objectifs spécifiques. »

5. « Les étudiants inscrits à l'Institut catholique de Montréal qui accomplissent avec succès les activités de formation décrites au programme prévu à la présente entente, selon les règles et barèmes de l'Université de Montréal, reçoivent de l'Université de Montréal un Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire. »

N.B. : Tout étudiant qui accomplit avec succès les activités de formation décrites dans son propre programme d'études voit sa candidature soumise au ministère de l'Éducation du Québec par l'autorité compétente, pour l'obtention du brevet d'enseignement.

Renseignements :

Institut catholique de Montréal

2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Montréal (Québec)

H3T 1B6

Tél. : (514) 735-4881

Programme 1-820-1-0

Version 09

### B.Ed., éducation préscolaire et enseignement primaire

J

#### Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiant capable :

- de prendre en charge toute classe régulière du préscolaire-primaire;
- de pratique réflexive et d'autoévaluation;
- de recourir aux ressources du milieu, de collaborer avec l'équipe-école et les parents;
- d'entreprendre des recherches sur sa pratique et de s'engager dans un processus de formation continue.

L'étudiant maîtrisera le français oral et écrit pour pouvoir entreprendre sa 3e (écrit) ou sa 4e année (oral).

#### Structure du programme

Ce programme comporte 120 crédits dont 105 obligatoires, 15 à option et 0 au choix. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 01

Bloc 01 A obligatoire 15 cr.

#### Initiation à la profession enseignante

ETA	1001	3	AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3	AHE 1	Système éducatif et profession enseignante
ETA	2200	3	AHE 1	École et environnement social
ETA	3550	3	AHE 1	Évaluation des apprentissages
ETA	4010	3	AHE 1 j	Recherches appliquées en éducation

**Bloc 01 B** obligatoire 27 cr.**Intervention éducative**

PPA 1100	3 AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement
PPA 1101A	3 AHE 2 j	Éléments de base en gestion de classe
PPA 1205	3 AHE 1	Problématique de l'éducation préscolaire
PPA 2100A	3 AHE 2 j	Intégration des TIC
+ PPA 2101	3 AHE 1 j	L'environnement éducatif à la maternelle
+ PPA 2200	3 AHE 1	L'intervention éducative au préscolaire
+ PPA 3101	3 AHE 1 j	Éval. interv. auprès des élèves à risque
PPA 3205	3 AHE 1	La classe en milieu urbain
+ PPA 4100	3 AHE 1 j	Gestion de classe/besoins particuliers

**Bloc 01 C** obligatoire 42 cr.**Didactique**

DID 1111	3 AHE 1 j	Culture scientifique au primaire
DID 1202	3 AHE 1 j	Didactique de l'écrit 1 (fondements)
+ DID 1203	3 AHE 1 j	Didactique de l'écrit 2 (grammaire)
DID 1204	3 AHE 1 j	Didactique de l'arithmétique 1
DID 2110	3 AHE 1	Didactique des sciences et technologies
DID 2202	3 AHE 1 j	Didactique de l'oral
+ DID 2204	3 AHE 1 j	Didactique de l'arithmétique 2
DID 2205	3 AHE 1 j	Les sciences humaines au primaire
+ DID 3203	3 AHE 1 j	Didactique de l'écrit 3 (texte)
DID 3204	3 AHE 1 j	Didactique de la géométrie
+ DID 3209	3 AHE 1 j	Did. des sciences humaines au primaire
DID 4203	3 AHE 1 j	Didactique différenciée en mathématiques
DID 4204	3 AHE 1 j	Difficultés en français L1 ou L2
+ DID 4213	3 AHE 1 j	Didactique des mathématiques

**Bloc 01 D** obligatoire 21 cr.**Stages**

+ EDU 1002	3 AHE 1 j	Stage d'initiation professionnelle
+ EDU 2002	3 AHE 1 j	Stage en éducation au préscolaire
+ EDU 3002	6 AHE 1 j	Stage d'enseignement au primaire
+ EDU 4002	9 AHE 1 j	Stage d'intégration à la profession

**Segment 70****Bloc 70 A** option minimum 3 cr., maximum 3 cr.**Activité d'intégration**

DID 3350	3 AHE 2 j	Projet en sciences et mathématiques
DID 3360	3 AHE 2 j	Projet en sciences humaines et arts
DID 3370	3 AHE 2 j	Projets : français et autres disciplines

**Bloc 70 B** option minimum 6 cr., maximum 6 cr.**Didactique des arts**

DID 2900	3 AHE 1	Didactique de l'art dramatique
DID 2910	3 AHE 1	Didactique des arts plastiques 1
+ DID 2911	3 AHE 1	Didactique des arts plastiques 2
DID 2915	3 AHE 1	Did. des arts au préscolaire-primaire
DID 2920	3 AHE 1	Didactique de la musique au primaire

**Bloc 70 C** option minimum 3 cr., maximum 3 cr.**Didactique de la morale et de la religion**

DID 3303	3 AHE 1	Did. : religion et morale chrétiennes
DID 3323	3 AHE 1	Didactique de la morale au primaire

**Bloc 70 D** option minimum 3 cr., maximum 3 cr.**Compléments de formation**

DID 1400	3 AHE 1 j	Enrichissement mathématique
DID 3400	3 AHE 1 j	Atelier d'écriture
DID 3401	3 AHE 1 j	Culture, littérature jeunesse et did.
ETA 4400	3 AHE 1 j	L'organisation du travail enseignant
ETA 4401	3 AHE 1 j	Le discours en éducation
ETA 4402	3 AHE 1 j	Les domaines d'expérience de vie
KIN 4000	3 AH 1 j	Activité physique au préscolaire
PPA 3215	3 AHE 1	Pédagogie différenciée
PPA 3225	3 AHE 1	Pédagogie de la coopération
PPA 4210	3 AHE 1	Animation et communication
PPA 4403	3 AHE 1 j	Jeu et domaines d'éveil à la maternelle
PPA 4406	3 AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration

**Programme 1-821-1-0**

Version 04

**B.Ed., enseignement du français langue seconde J**

Programme conjoint Université de Montréal – Université McGill.

**Objectifs**

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit des nouveaux programmes de formation des jeunes en français langue seconde; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement des programmes d'études; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement du français langue seconde; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue. L'étudiant maîtrisera le français oral et écrit pour pouvoir entreprendre sa 3e (écrit) ou sa 4e année (oral).

**Structure du programme**

Ce programme comporte 120 crédits dont 92 du segment 01, 8 crédits à option du segment 02, 11 crédits à option du segment 03, 6 crédits à option du segment 70 et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01****Bloc 01 A** obligatoire 27 cr.**Éducation**

ETA 1900	3 AHE 1	Système éducatif et profession enseignante
ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
ETA 3100	3 AHE 1 j	Évaluation en FLS
PPA 1100	3 AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement
PPA 1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2100T	3 AHE 1 j	Intégration des TIC
PPA 2104	3 AHE 1 j	Laboratoire d'enseignement en FLS
PPA 3103	3 AHE 1 j	Élèves à besoins particuliers
PPA 3222	3 AHE 1 j	Gestion de classe en L2

**Bloc 01 B** obligatoire 9 cr.**Didactique du français langue seconde**

DID 2102	3 AHE 1 j	Acquisition et apprentissage des langues
DID 2206	3 AHE 1 j	Étude de la langue
DID 4236	3 AHE 1 j	Littérature jeunesse en FLS

**Bloc 01 C** obligatoire 12 cr.**Didactique des matières en L2**

DID 1500	3 AHE 1	Les mathématiques au primaire
DID 2110	3 AHE 1	Didactique des sciences et technologies
DID 2910	3 AHE 1	Didactique des arts plastiques 1
DID 3506	3 AHE 1 j	Didactique des mathématiques en L2

**Bloc 01 D** obligatoire 9 cr.**Littératures française et québécoise**

FLS 1200	3 AHE 1 j	Littérature française depuis 1800
FLS 3100	3 AHE 1 j	Méthod. d'analyse des textes littéraires
FLS 3350	3 AHE 1 j	Littérature québécoise

**Bloc 01 E** obligatoire 15 cr.**Linguistique**

FLS 1000	3 AHE 1 j	Grammaire avancée
FLS 1001	3 AHE 1 j	Stylistique comparée
LNG 1080	3 A 1 j	Lexique et notions de sémantique
LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 A 1 j	Notions de morphologie et de syntaxe

**Bloc 01 F** obligatoire 5 cr.**Stages et séminaire de 1re et 2e années**

EDU 1006	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation en accueil
+ EDU 2006	3 AHE 1 j	Stage d'assistantat
+ EDU 2080	1 AHE 1 j	Séminaire de stage de 2e année

**Bloc 01 G** option minimum 3 cr., maximum 3 cr.**Philosophie de l'éducation**

ETA 1300	3 AHE 1 j	Fondements philosophiques de l'éducation
ETA 1301	3 AHE 1 j	Philosophie de l'éducation catholique

*Bloc 01 H option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Compléments de formation 1**

DID 2205	3 AHE 1 j	Les sciences humaines au primaire
DID 3237	3 AHE 1 j	Didactique et TIC pour l'univers social
ETA 4000	3 AHE 1	Recherche et résolution de problèmes
ETA 4410	3 AHE 1 j	Laboratoire de formation professionnelle
PPA 1205	3 AHE 1	Problématique de l'éducation préscolaire

*Bloc 01 I option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Compléments de formation 2**

FLS 3000	3 AHE 1 j	Aspects linguistiques du bilinguisme
PPA 3001	3 AHE 1 j	Éducation interculturelle

*Bloc 01 J option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Spécialisation 1**

DID 3206	3 AHE 1 j	Didactique du français en accueil 1
DID 3510	3 AHE 1 j	Enseignement du FLS au secondaire

*Bloc 01 K option minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

**Spécialisation 2**

DID 4214	3 AHE 1 j	Didactique du français en accueil 2
DID 4600	3 AHE 1 j	Enseignement du FLS par immersion

**Segment 02 Stages et séminaires de 3e année**

*Bloc 02 A option minimum 0 cr., maximum 8 cr.*

+ EDU 3006	7 AHE 1 j	Stage d'enseignement 1
+ EDU 3080	1 AHE 1 j	Séminaire de stage de 3e année

*Bloc 02 B option minimum 0 cr., maximum 8 cr.*

+ EDU 3008	7 AHE 1 j	Stage d'enseignement en FLS
+ EDU 3090	1 AHE 1 j	Séminaire de stage de 3e année

**Segment 03 Stages et séminaires de 4e année**

*Bloc 03 A option minimum 0 cr., maximum 11 cr.*

+ EDU 4006	9 AHE 1 j	Stage d'enseignement 2
+ EDU 4080	2 AHE 1 j	Séminaire de stage de 4e année

*Bloc 03 B option minimum 0 cr., maximum 11 cr.*

+ EDU 4008	9 AHE 1 j	Stage d'enseignement en immersion
+ EDU 4090	2 AHE 1 j	Séminaire de stage de 4e année

**Segment 70 Langues étrangères**

*Bloc 70 A option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

ALL 1951	6 A 2 j	Allemand élémentaire
+ ALL 1952	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 1
+ ALL 1954	3 AHE 1 js	Allemand intermédiaire 2
ARA 1951	6 AHE 1 js	Arabe élémentaire
+ ARA 1952	3 AH 1 js	Arabe intermédiaire
+ ARA 1953	3 AH 1 js	Arabe avancé
CHN 1050	6 AE 1 j	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 HE 1 j	Chinois élémentaire 2
ESP 1951	6 A 2 j	Espagnol élémentaire
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	Espagnol intermédiaire
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	Espagnol avancé
GRM 1010	6 A 1 js	Grec moderne élémentaire
+ GRM 2020	3 H 1 js	Grec moderne intermédiaire
+ GRM 2030	3 H 1 js	Grec moderne avancé
ITL 1951	6 A 2 js	Italien élémentaire
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	Italien intermédiaire
+ ITL 1953	3 AH 1 s	Italien avancé
JPN 1050	6 AE 1 j	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 H 1 j	Japonais élémentaire 2
PTG 1951	6 AH 1 js	Portugais élémentaire
+ PTG 1952	3 AH 1 js	Portugais intermédiaire
+ PTG 1953	3 AH 1 js	Portugais avancé
RUS 1951	6 AHE 1 js	Russe élémentaire
+ RUS 1996	6 AH 1 js	Russe intermédiaire et avancé

Programme 1-822-1-0

Version 03

**B.Ed., enseignement de l'éducation physique et santé**

En collaboration avec le Département de kinésiologie.

**Objectifs**

Le programme permettra à l'étudiant : – de comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs essentiels propres à la discipline de l'éducation physique et au domaine de l'éducation à la santé; – de maîtriser les savoir-faire et les savoir-être d'un professionnel ou d'une professionnelle de l'activité physique; – de développer des qualités personnelles qui lui permettront de devenir un leader dans sa profession.

L'étudiant maîtrisera le français oral et écrit pour pouvoir entreprendre sa 3e année (écrit) ou sa 4e année (oral).

**Structure du programme**

Ce programme comporte 120 crédits dont 50 en Sciences de l'éducation (segment 01), 67 en Éducation physique et santé (59 crédits du segment 02 ainsi que 8 crédits du segment 70 ou 8 crédits du segment 71) et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01**

*Bloc 01 A obligatoire 30 cr.*

**Éducation**

DID 2103	3 AHE 1 j	Didactique de l'éducation physique/santé
ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système éducatif et profession enseignante
ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages
PPA 1100	3 AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement
PPA 1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2102	3 AHE 1 j	Gestion de classe en éducation physique
PPA 3102	3 AHE 1 j	Intervention auprès des élèves à risque
PPA 3400	3 AHE 1	Intégration scol. : élèves en difficulté

*Bloc 01 B obligatoire 20 cr.*

**Stages**

+ EDU 1004	3 AHE 1 j	Familiarisation et assistantat au prim.
+ EDU 2004	3 AHE 1 j	Familiarisation et assistantat au sec.
+ EDU 3004	5 AHE 1 j	Enseignement 1 (primaire ou secondaire)
+ EDU 4004	9 AHE 1 j	Enseignement 2 (primaire ou secondaire)

**Segment 02**

*Bloc 02 A obligatoire 30 cr.*

**Kinésiologie**

KIN 1031	3 A 1 j	Apprentissage et contrôle du mouvement
KIN 1033	3 H 1 j	Bases physiologiques de l'exercice
KIN 1049	3 A 1 j	Anatomie fonctionnelle et enseignement
KIN 1712	3 A 1 j	Introduction : éducation physique/santé
KIN 2010	3 A 1 j	Croissance et développement moteur
KIN 2101	3 A 1 j	Biomécanique et enseignement
KIN 2102	3 H 1 j	Sécurité et premiers soins
KIN 3001	3 H 1 j	Histoire, éducation physique et santé
KIN 3710	3 H 1 j	Population à besoins particuliers et EP
KIN 4101	3 A 1 j	Éthique professionnelle en EP/santé

*Bloc 02 B obligatoire 10 cr.*

**Intervention en éducation physique et santé**

KIN 1401	2 H 1 j	Atelier au primaire
KIN 1402	3 A 1 j	Atelier au secondaire
KIN 1403	1 AH 1 j	Atelier au préscolaire
KIN 1404	2 H 1 j	Recherche-action
KIN 1405	2 A 1 j	Évaluation en éducation physique

*Bloc 02 C obligatoire 7 cr.*

**Activités physiques et santé**

KIN 1101	1 A 1 j	Athlétisme
KIN 1102	1 A 1 j	Mise en forme
KIN 1103	1 H 1 j	Activités coopératives
KIN 1104	1 A 1 j	Activités cycliques en milieu aquatique



KIN 1105	1 H 1 j	Activités de combat
KIN 1106	1 A 1 j	Activités de plein air 1
KIN 1107	1 H 1 j	Activités de plein air 2

Bloc 02 D *obligatoire* 3 cr.

<b>Nutrition</b>			
NUT 2962	3 H 1 js	Nutrition	

Bloc 02 E *option* minimum 9 cr., maximum 9 cr.

**Éducation à la santé**

KIN 1034	3 H 1 j	Activité physique, mode de vie et santé
KIN 2013	3 A 1 j	Éducation somatique, gestion du stress
MSO 2082	3 AH 1 j	Santé des jeunes et milieu scolaire
MSO 3100	3 AH 1 j	Fondements des interventions de santé
MSO 4100	3 AH 1 j	Promotion de la santé en milieu scolaire

**Segment 70**

Bloc 70 A *obligatoire* 5 cr.

**Activités ludiques et expressives**

KIN 1201	1 H 1 j	Activités gymniques ou acrobatie
KIN 1202	1 A 1 j	Activités expressives
KIN 1203	1 A 1 j	Escalade et parcours
KIN 1204	1 H 1 j	Activités rythmiques
KIN 1205	1 H 1 j	Activités d'adresse et jonglerie

Bloc 70 B *option* minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Activités sportives**

KIN 1301	1 H 1 j	Activités collectives 1
KIN 1302	1 A 1 j	Activités collectives 2
KIN 1303	1 AH 1 j	Activités de duel
KIN 1304	2 H 1 j	Intervention aquatique et sauvetage

**Segment 71**

Bloc 71 A *obligatoire* 5 cr.

**Activités sportives**

KIN 1301	1 H 1 j	Activités collectives 1
KIN 1302	1 A 1 j	Activités collectives 2
KIN 1303	1 AH 1 j	Activités de duel
KIN 1304	2 H 1 j	Intervention aquatique et sauvetage

Bloc 71 B *option* minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Activités ludiques et expressives**

KIN 1201	1 H 1 j	Activités gymniques ou acrobatie
KIN 1202	1 A 1 j	Activités expressives
KIN 1203	1 A 1 j	Escalade et parcours
KIN 1204	1 H 1 j	Activités rythmiques
KIN 1205	1 H 1 j	Activités d'adresse et jonglerie

Programme 1-828-1-0

Version 00

**B.Ed., enseignement des sciences et des technologies au secondaire**

J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences.

**Objectifs**

Le programme permettra à l'étudiant de :

– comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes;

– d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement;

– d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement des sciences et des technologies;

– de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

L'étudiant maîtrisera le français oral et écrit pour pouvoir entreprendre sa 3e (écrit) ou sa 4e année (oral).

**Structure du programme**

Ce programme comporte 120 crédits dont 52 crédits en éducation (segment 01), 32 crédits en didactiques, sciences et technologies (segment 02) ainsi que 36 crédits disciplinaires (segment 80, 81 ou 82).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Éducation**

Bloc 01 A *obligatoire* 9 cr.

**Initiation à la profession enseignante**

ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système éducatif et profession enseignante
ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* 9 cr.

**Intervention éducative**

PPA 1120	1.5 AHE 1 j	L'adolescent et l'école secondaire
PPA 1130	1.5 AHE 1 j	L'apprentissage au secondaire
PPA 2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA 3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* 20 cr.

**Stages**

EDU 1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU 2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU 3012	5 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ EDU 4012	10 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

Bloc 01 D *obligatoire* 6 cr.

**Didactique**

DID 2216	2 AHE 1 j	Intro: did. des sciences et technologies
DID 2218	3 AHE 1 j	Didactique et modélisation systémique
DID 4296	1 AHE 1 j	Labo de did. des sciences/technologies

Bloc 01 E *option* minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Didactique de la discipline de spécialisation**

DID 3335	3 AHE 1 j	Didactique des sciences biologiques
DID 3345	3 AHE 1 j	Didactique de la chimie
DID 3355	3 AHE 1 j	Didactique de la physique

Bloc 01 F *option* minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Élève et son milieu**

ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA 3300	3 AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain

Bloc 01 G *option* minimum 2 cr., maximum 2 cr.

**Élèves à besoins particuliers**

PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA 4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA 4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

**Segment 02 Didactiques, sciences et technologies**

Bloc 02 A *obligatoire* 18 cr.

DST 1035	3 AHE 1 j	Notions de biologie pour enseignants
DST 1045	3 AHE 1 j	Notions de chimie pour enseignants
DST 1055	3 AHE 1 j	Notions de physique pour enseignants
DST 2000	3 AHE 1 j	La technologie, outil d'appr. : ExAO
DST 3000	3 AHE 1 j	Laboratoire de techn. et de robotique
PHI 1975	3 H 1 j	Savoir scientifique et action humaine

Bloc 02 B *obligatoire* 14 cr.

**Projets d'intégration**

+ DST 2010	3 AHE 1 j	Projets intégrés en sciences/techn. 1
+ DST 3010	4 AHE 1 j	Projets intégrés en sciences/techn. 2
+ DST 4010	7 AHE 1 j	Projets intégrés en sciences/techn. 3

**Segment 80 Physique**

Bloc 80 A *obligatoire* 11 cr.

**Outils mathématiques**

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire

Bloc 80 B *obligatoire* 14 cr.

**Physique de base**

PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
PHY 1502	2 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale

+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
<i>Bloc 80 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 8 cr., maximum 8 cr.</i>
<b>Physique intermédiaire</b>		
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique
<i>Bloc 80 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
<b>Compléments de physique</b>		
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique

**Segment 81 Chimie**

<i>Bloc 81 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>36 cr.</i>
CHM 1101	3 H 1 j	Chimie analytique 1
CHM 1201	3 A 1 j	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1
+ CHM 1302	3 H 1 j	Chimie organique 2
CHM 1401	3 A 1 j	Chimie physique 1
+ CHM 1402	3 H 1 j	Chimie physique 2
CHM 1501	3 A 1 j	Chimie expérimentale 1
+ CHM 1502	3 H 1 j	Chimie expérimentale 2
CHM 1600	3 AH 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
+ CHM 2102	3 H 1 j	Chimie analytique 2
+ CHM 3333	3 H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes

**Segment 82 Biologie**

<i>Bloc 82 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>36 cr.</i>
BCM 1531	3 AH 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1156	1 A 1 j	Travaux pratiques en biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 j	Introduction à la génétique
BIO 1334	3 A 1 j	Biodiversité 1
BIO 1434	3 H 1 j	Biodiversité 2
BIO 1534	3 A 1 j	Physiologie végétale
BIO 1634	3 H 1 js	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale
+ BIO 2101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 2703	1 A 1 j	Stage d'écologie forestière
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
NUT 1033	2 A 1 j	Nutrition et alimentation
PBC 1040	2 A 1 j	Anatomie macroscopique humaine

Programme 1-834-1-2

Version 04

**B.Ed., enseignement des mathématiques au secondaire****J**

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences.

**Objectifs**

Le programme permettra à l'étudiant de :

- comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes;
  - d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement;
  - d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines;
  - de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.
- L'étudiant maîtrisera le français oral et écrit pour pouvoir entreprendre sa 3e (écrit) ou sa 4e année (oral).

**Structure du programme**

Ce programme comporte 120 crédits dont 63 du segment 01 Éducation et 57 du segment 80 Mathématiques. 100 crédits du programme sont obligatoires, 20 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Éducation**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>9 cr.</i>
<b>Initiation à la profession enseignante</b>		
ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système éducatif et profession enseignante
ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages
<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>	<i>12 cr.</i>
<b>Intervention éducative</b>		
PPA 1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3 AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire
<i>Bloc 01 C</i>	<i>obligatoire</i>	<i>17 cr.</i>
<b>Didactique</b>		
+ DID 2260	3 AHE 1 j	Didactique de la proportionnalité
+ DID 2270	3 AHE 1 j	Le raisonnement en mathématiques
DID 2280	3 AHE 1 j	Erreurs et obstacles d'apprent. en maths
+ DID 3260	3 AHE 1 j	Technologies et enseignement des maths
+ DID 3270	3 AHE 1 j	Didactique de l'algèbre et des fonctions
+ DID 4298	2 AHE 1 j	Laboratoire de didactique des maths
<i>Bloc 01 D</i>	<i>obligatoire</i>	<i>20 cr.</i>
<b>Stages</b>		
EDU 1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU 2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU 3012	5 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ EDU 4012	10 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2
<i>Bloc 01 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
<b>Élève et son milieu</b>		
ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA 3300	3 AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain
<i>Bloc 01 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 2 cr., maximum 2 cr.</i>
<b>Élèves à besoins particuliers</b>		
PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA 4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA 4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

**Segment 80 Mathématiques**

<i>Bloc 80 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>10 cr.</i>
<b>Approfondissement des mathématiques du secondaire</b>		
MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3 A 1 j	Mathématiques élémentaires
MAT 1334	4 AH 1 j	Géométrie euclidienne
<i>Bloc 80 B</i>	<i>obligatoire</i>	<i>23 cr.</i>
<b>Bases de mathématiques</b>		
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1500	4 AH 1 j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités
STT 1700	3 AH 1 j	Introduction à la statistique
<i>Bloc 80 C</i>	<i>obligatoire</i>	<i>9 cr.</i>
<b>Mise en contexte des mathématiques</b>		
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
<i>Bloc 80 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
<b>Outils informatiques</b>		
IFT 1146	3 AHE 1 js	Programmation Internet
+ IFT 1166	3 AHE 1 j	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 2720	3 AHE 1 s	Introduction au multimédia

<i>Bloc 80 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>	<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>	<i>12 cr.</i>
<b>Approfondissement des mathématiques</b>			<b>Intervention éducative</b>		
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2	PPA 1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2	PPA 2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
+ MAT 2100	3 AH 1 j	Analyse 3	PPA 2220	3 AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles	PPA 3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire
+ MAT 2130	3 AH 1 j	Variable complexe	<i>Bloc 01 C</i> <i>obligatoire</i> <i>14 cr.</i>		
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle	<b>Didactique</b>		
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1	+ DID 2210	3 AHE 1 j	Did. de l'écrit et difficultés d'appr.
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée	+ DID 3210	3 AHE 1 j	Didactique de la littérature
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1	+ DID 3212	3 AHE 1 j	Did. de la grammaire et de l'orthographe
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2	+ DID 4202	3 AHE 1 j	Did. des textes courants et de l'oral
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques	+ DID 4212	2 AHE 1 j	Laboratoire de didactique du français
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique	<i>Bloc 01 D</i> <i>obligatoire</i> <i>20 cr.</i>		
+ MAT 3363	3 A 1 j	Géométrie projective	<b>Stages</b>		
+ MAT 3450	3 A 1 j	Modélisation mathématique	EDU 1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ MAT 3616	3 H 1 j	Théorie des graphes	+ EDU 2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ MAT 3632	3 H 1 j	Théorie des nombres	+ EDU 3012	5 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire	+ EDU 4012	10 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2
+ STT 2700	3 AH 1 j	Concepts et méthodes en statistique	<i>Bloc 01 E</i> <i>option</i> <i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>		
<i>Bloc 80 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>	<b>Élève et son milieu</b>		
<b>Philosophie de la connaissance et éthique</b>			ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences	PPA 3300	3 AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain
PHI 1300	3 A 1 j	Philosophie de la connaissance	<i>Bloc 01 F</i> <i>option</i> <i>minimum 2 cr., maximum 2 cr.</i>		
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique	<b>Élèves à besoins particuliers</b>		
PHI 2160	3 H 1 j	Philosophie des sciences exactes	PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PHI 3155	3 H 1 j	Problèmes de philosophie des sciences	PPA 4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
<i>Bloc 80 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	PPA 4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers
<b>Autres disciplines</b>			<b>Segment 80 Français et linguistique</b>		
BIO 1203	3 AHE 1 j	Introduction à la génétique	<i>Bloc 80 A</i> <i>obligatoire</i> <i>18 cr.</i>		
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie générale	<b>Introduction à la littérature</b>		
BIO 3042	3 H 1 j	Dynamique des populations	FRA 1000	3 A 2 j	Introduction aux études littéraires
BIO 3283	3 H 1 j	Évolution	FRA 1002	3 H 1 j	Programme individuel de lecture
DMO 1000	3 AH 1 js	Éléments de démographie	FRA 1003	3 A 2 j	Histoire de la littérature
+ ECN 1040	3 AH 1 j	Introduction à la microéconomie	FRA 1012	6 A 2 j	Études de textes
+ ECN 1050	3 AH 1 j	Introduction à la macroéconomie	FRA 1901	3 A 1 j	Littérature de jeunesse
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme	<i>Bloc 80 B</i> <i>obligatoire</i> <i>24 cr.</i>		
+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale	<b>Bases de la linguistique</b>		
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1	LNG 1080	3 A 1 j	Lexique et notions de sémantique
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique	LNG 1400	3 A 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
			LNG 1540	3 A 1 j	Notions de morphologie et de syntaxe
			+ LNG 2045	3 A 1 j	Grammaire du français et linguistique
			+ LNG 2100	3 H 1 j	Français québécois
			+ LNG 2160	3 H 1 j	Introduction à la psycholinguistique
			+ LNG 2250	3 H 1 j	Analyse du discours en linguistique
			LNG 2350	3 A 1 j	Sociolinguistique

---

**Programme 1-835-1-5** Version 04


---

**B.Ed., enseignement du français au secondaire** J


---

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences.

### Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de :

- comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes;
- d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement;
- d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines;
- de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

L'étudiant maîtrisera le français oral et écrit pour pouvoir entreprendre sa 3e (écrit) ou sa 4e année (oral).

### Structure du programme

Ce programme comporte 120 crédits dont 60 du segment 01 Éducation et 60 du segment 80 Français et linguistique.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 01 Éducation

*Bloc 01 A* *obligatoire* *9 cr.*

#### Initiation à la profession enseignante

ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

*Bloc 80 E* *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

#### Le XXe siècle

FRA 2502	3 A 1 j	Littérature du XXe siècle 1
FRA 2503	3 H 1 j	Roman du XXe siècle 1
FRA 2504	3 HE 1 j	Littérature du XXe siècle 2
FRA 2505	3 A 1 j	Roman du XXe siècle 2

FRA 2506	3 A 1 j	Poésie du XXe siècle
FRA 2507	3 H 1 js	Théâtre du XXe siècle
<i>Bloc 80 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
<b>Littérature québécoise</b>		
FRA 1602	3 A 1 j	Classiques de la poésie québécoise
FRA 1603	3 H 1 j	Classiques du roman québécois
FRA 1604	3 E 1 j	Introduction à la littérature québécoise
<i>Bloc 80 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
<b>Littérature de la francophonie</b>		
FRA 1804	3 A 1 j	Histoire des littératures francophones
FRA 2808	3 H 1 j	Oeuvres de la francophonie. Maghreb
FRA 2809	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Afrique
FRA 2810	3 A 1 j	Oeuvres de la francophonie. Antilles
<i>Bloc 80 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
<b>Compléments de formation en linguistique</b>		
LNG 1120	3 A 1 j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3 H 1 j	Temps et espaces francophones

**Programme 1-841-1-0** **Version 00**

**B.Ed., enseignement de l'univers social au secondaire** **J**

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences.

**Objectifs**

Le programme permettra à l'étudiant : – de comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes à l'univers social; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa discipline; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue. L'étudiant maîtrisera le français oral et écrit pour pouvoir entreprendre sa 3e année (écrit) ou sa 4e année (oral).

**Structure du programme**

Ce programme comporte 120 crédits dont 60 du segment 01 Éducation et 60 du segment 80 Histoire et Géographie. 97 crédits du programme sont obligatoires, 23 à option et 0 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Éducation**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>9 cr.</i>
<b>Initiation à la profession enseignante</b>		
ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages
<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>	<i>12 cr.</i>
<b>Intervention éducative</b>		
PPA 1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3 AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire
<i>Bloc 01 C</i>	<i>obligatoire</i>	<i>14 cr.</i>
<b>Didactique</b>		
DID 2237	3 AHE 1 j	Didactique de la géographie
DID 3237	3 AHE 1 j	Didactique et TIC pour l'univers social
+ DID 3247	3 AHE 1 j	Didactique de l'histoire 1
+ DID 4217	3 AHE 1 j	Didactique de l'histoire 2
+ DID 4297	2 AHE 1 j	Labo de didactique : univers social
<i>Bloc 01 D</i>	<i>obligatoire</i>	<i>20 cr.</i>
<b>Stages</b>		
EDU 1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU 2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU 3012	5 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 1
+ EDU 4012	10 AHE 1 j	Stage d'enseignement au secondaire 2

<i>Bloc 01 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
<b>Élève et son milieu</b>		
ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA 3300	3 AHE 1 j	Pédagogie en milieu urbain
<i>Bloc 01 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 2 cr., maximum 2 cr.</i>
<b>Élève à besoins particuliers</b>		
PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA 4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA 4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers

**Segment 80 Histoire**

<i>Bloc 80 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>24 cr.</i>
<b>Histoire</b>		
HST 1010	3 A 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1043	3 A 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1931	3 A 1 j	L'Antiquité
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 j	L'Europe aux XIXe et XXe siècles

<i>Bloc 80 B</i>	<i>obligatoire</i>	<i>18 cr.</i>
<b>Géographie</b>		
GEO 1112	3 A 1 j	Le géosystème planétaire
GEO 1122	3 H 1 j	Les équilibres zonaux
GEO 1212	3 A 1 j	L'organisation spatiale
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1412	3 H 1 js	Le Québec
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada

*Bloc 80 C* *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

**Monde contemporain et formation à la citoyenneté**

GEO 1312	3 A 1 j	Géographie et environnement
GEO 1592	3 H 1 j	Commentaire de cartes et photos
GEO 2212	3 H 1 j	Géographie du développement
GEO 2222	3 A 1 j	Géographie des activités économiques
GEO 2232	3 A 1 j	Géographie sociale et des populations
+ GEO 2312	3 H 1 j	Gestion des ressources
GEO 2833	3 A 1 js	La carte du monde actuel
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 H 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A 1 js	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H 1 j	L'Europe
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1047	3 H 1 j	Histoire de l'Asie de l'Est moderne
HST 2212	3 H 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2400	3 H 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
HST 2522	3 A 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2623	3 H 1 j	Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles
HST 2810	3 H 1 j	Émergence de l'identité moderne
HST 2820	3 H 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 A 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2840	3 A 1 j	Tradition et révolution

*Bloc 80 D* *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

**Approfondissement de la discipline historique**

+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2426	3 HE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2521	3 A 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST 2860	3 A 1 s	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2904	3 A 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3207	3 H 1 j	La Révolution française et l'Empire
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3433	3 H 1 j	Espace domestique, espace public
HST 3460	3 H 1 j	État, société et citoyenneté au Canada

Programme 1-857-1-0

Version 00

**B.Ed., enseignement en adaptation scolaire****J****Objectifs**

Au-delà des 12 compétences définies par le document ministériel « La formation à l'enseignement » (MEQ, 2001), le programme vise à rendre l'étudiant capable de prendre en charge toute classe spéciale du primaire ou du secondaire; d'intervenir adéquatement auprès des enseignants de classes ordinaires et des élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA); de pratique réflexive et d'auto-évaluation. L'étudiant maîtrisera le français oral et écrit pour pouvoir entreprendre sa 3e (écrit) ou sa 4e année (oral).

**Structure du programme**

L'orientation Enseignement au primaire comprend les segments 01 et 70 avec 120 crédits dont 111 obligatoires et 9 à option.

L'orientation Enseignement au secondaire comprend les segments 01 et 75 avec 120 crédits dont 114 obligatoires et 6 à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

*Bloc 01 A* *obligatoire* 12 cr.

**Initiation à la profession enseignante**

ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1 j	Système éduc. et profession enseignante
ETA 3001	3 AHE 1 j	Recherche appliquée en adaptation scol.
ETA 3550	3 AHE 1 j	Évaluation des apprentissages

*Bloc 01 B* *obligatoire* 18 cr.

**Intervention éducative en adaptation scolaire**

PPA 1111	3 AHE 1 j	Élèves HDAA et modèles de service
PPA 1112	3 AHE 1 j	Apprentissage et adaptation scolaire
PPA 1113	3 AHE 1 j	Intégration et modèles d'enseignement
PPA 1114	3 AHE 1 j	TIC et adaptation scolaire
PPA 2110	3 AHE 1 j	Gestion de classe et adaptation scolaire
PPA 3110	3 AHE 2 j	École, famille, conseil en adapt. scol.

*Bloc 01 C* *obligatoire* 6 cr.

**Fondements en didactique**

DID 1001	3 AHE 1 j	Fondements de la didactique des maths
DID 2200	3 AHE 1 j	Didactique de la lecture/écriture

*Bloc 01 D* *obligatoire* 12 cr.

**Projets d'intégration**

PED 1001	2 AHE 2 j	Adapt. scol. au primaire et secondaire
PED 2001	3 AHE 2 j	Laboratoire de formation professionnelle
PED 3001	1 AHE 1 j	Enseigner en adapt. scol. élèves HDAA
+ PED 4300	3 AHE 1 j	Atelier d'innovation en adapt. scolaire
+ PED 4301	3 AHE 1 j	Projet d'intégration en adapt. scolaire

**Segment 70 Propre à l'orientation Enseignement au primaire**

*Bloc 70 A* *obligatoire* 27 cr.

**Didactique et orthodidactique des matières enseignées**

DID 1220	3 AHE 1 j	Did. de l'arithmétique en adapt. scol.
DID 1940	3 AHE 1 j	Didactique des arts, adapt. scol. prim.
+ DID 2235	3 AHE 1 j	Difficultés d'appr. du langage écrit 1
DID 3220	3 AHE 1 j	Did. des sciences, adapt. scol. primaire
DID 3230	3 AHE 1 j	Sc. humaines, adapt. scol. au primaire
+ DID 3236	3 AHE 1 j	Difficultés d'appr. du langage écrit 2
DID 3280	3 AHE 1 j	Did. nbr. rationnels, adapt. scol. prim.
DID 4209	3 AHE 1 j	Did. de la géométrie, adapt. scol. prim.
DID 4232	1.5 AHE 1 j	Comm. orale, adapt. scol. primaire
+ DID 4242	1.5 AHE 1 j	Allophones au prim. et ens. du français

*Bloc 70 B* *obligatoire* 15 cr.

**Besoins des élèves HDAA au primaire**

PPA 1110	3 AHE 1 j	Croissance de l'enfant et prévention
+ PPA 2401	3 AHE 1 j	Élèves en diff. d'apprentissage au prim.
+ PPA 3402	3 AHE 1 j	Élèves en diff. de comportement au prim.
+ PPA 3470	3 AHE 1 j	Élèves du prim., incapacités intellect.
+ PPA 4401	3 AHE 1 j	Élèves du primaire en diff. et milieu

*Bloc 70 C* *obligatoire* 21 cr.

**Stages**

EDU 1110	3 AHE 2 j	Stage 1 en adapt. scol. au prim. et sec.
+ EDU 2003	6 AHE 1 j	Stage 2 en adapt. scol. au primaire
+ EDU 3003	6 AHE 1 j	Stage 3 en adapt. scol. au primaire
+ EDU 4003	6 AHE 1 j	Stage 4 en adapt. scol. au primaire

*Bloc 70 D* *option* minimum 9 cr., maximum 9 cr.

**Clientèles particulières et environnement social**

ETA 2200	3 AHE 1 j	École et environnement social
PPA 3205	3 AHE 1 j	La classe en milieu urbain
PPA 4406	3 AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration
+ PPA 4407	3 AHE 1 j	Élèves en diff. grave de comportement

**Segment 75 Propre à l'orientation Enseignement au secondaire**

*Bloc 75 A* *obligatoire* 27 cr.

**Didactique et orthodidactique des matières enseignées**

DID 2010	3 AHE 1 j	Didactique des arts, adapt. scol. sec.
DID 2020	3 AHE 1 j	Difficultés en lecture au secondaire
DID 2030	3 AHE 1 j	Did. nbr. rationnels, adapt. scol. sec.
DID 2040	3 AHE 1 j	Did. des sciences, adapt. scol. second.
DID 3110	3 AHE 1 j	Difficultés en écriture au secondaire
DID 3120	3 AHE 1 j	Didactique de l'algèbre en adapt. scol.
DID 3130	3 AHE 1 j	Sc. humaines, adapt. scol. au secondaire
DID 4010	1.5 AHE 1 j	Comm. orale, adapt. scol. au secondaire
+ DID 4020	1.5 AHE 1 j	Allophones au sec. et ens. du français
DID 4030	3 AHE 1 j	Did. de la géométrie, adapt. scol. sec.

*Bloc 75 B* *obligatoire* 18 cr.

**Besoins des élèves HDAA au secondaire**

+ PPA 2402	3 AHE 1 j	Élèves en diff. d'apprentissage au sec.
+ PPA 3403	3 AHE 1 j	Élèves en diff. de comportement au sec.
+ PPA 3480	3 AHE 1 j	Élèves du sec., incapacités intellect.
+ PPA 4402	3 AHE 1 j	Élèves du secondaire en diff. et milieu
PPA 4415	3 AHE 1 j	École et adolescents en difficulté
+ PPA 4675	3 AHE 1 j	L'adulte en difficulté d'apprentissage

*Bloc 75 C* *obligatoire* 21 cr.

**Stages**

EDU 1110	3 AHE 2 j	Stage 1 en adapt. scol. au prim. et sec.
+ EDU 2110	6 AHE 1 j	Stage 2 en adapt. scol. au secondaire
+ EDU 3110	6 AHE 1 j	Stage 3 en adapt. scol. au secondaire
+ EDU 4110	6 AHE 1 j	Stage 4 en adapt. scol. au secondaire

*Bloc 75 D* *option* minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Environnement social**

ETA 2200	3 AHE 1 j	École et environnement social
PPA 3205	3 AHE 1 j	La classe en milieu urbain

*Bloc 75 E* *option* minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Clientèles particulières**

PPA 4406	3 AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration
+ PPA 4407	3 AHE 1 j	Élèves en diff. grave de comportement

Le choix des milieux de stage est subordonné à l'obligation de mettre le stagiaire en contact avec deux des trois clientèles cibles : difficultés d'apprentissage, difficultés d'adaptation et incapacité intellectuelle.



# Section 12

---

## Faculté des sciences infirmières

### Table des matières

Introduction	12-1
Coordonnées générales de la Faculté	12-1
Direction	12-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	12-1
Règlement pédagogique de la Faculté	12-1
Personnel enseignant	12-8
Programmes d'études	12-9
Répertoire des cours	18-1

---

---





# Faculté des sciences infirmières

## Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'est taillée une place de choix comme leader en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Première en importance au Québec et au Canada pour le nombre d'étudiants, la Faculté des sciences infirmières est la seule dans le monde francophone à offrir à la fois un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat, ce dernier conjointement avec l'Université McGill.

Compte tenu de sa position stratégique aux niveaux national et international, la Faculté a pour mission de développer et de transmettre les connaissances de la discipline infirmière tout en assurant une interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle et les fondements scientifiques de la discipline. La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations. Elle assure le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, en tenant compte des besoins de la société en matière de santé. En raison de sa discipline professionnelle, la Faculté offre des enseignements qui permettent l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

## Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon Marguerite-d'Youville

Bureau Tél. : (514)  
2070 343-6437

## Direction

Doyenne : **Céline Goulet**

Vice-doyenne aux études de 1<sup>er</sup> cycle et à la formation continue : **Jacinthe Pepin**

Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : **Nicole Ricard**

Secrétaire de Faculté : **Jocelyne St-Arnaud**

Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1<sup>er</sup> cycle et à la formation continue : **Joëlle De Courval**

Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : **Suzanne Pinel**  
Directrice de la recherche : **Louise Bérubé**

### Responsables de programmes

Pierre Saulnier, responsable des programmes courts de 1<sup>er</sup> cycle et de la formation continue  
N.

### Coordonnatrices des stages

Joane Boulanger, Jocelyne Labarre, Dominique Nadeau, Raymonde Paquet-Grondin, Monique Rinfret-Bisson

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Faculté des sciences infirmières

Par année  
25,00 \$

## Règlement pédagogique de la Faculté

*Le présent règlement régit les études de premier cycle à la Faculté des sciences infirmières et s'applique à tous les étudiants de premier cycle à compter de l'automne 2004.*

Autant dans la conception que dans l'application du règlement, la Faculté vise à éliminer toute mesure discriminatoire à l'égard des étudiants.

## 1 Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- a) FACULTÉ : la Faculté des sciences infirmières;
- b) UNIVERSITÉ : l'Université de Montréal;
- c) DOYEN : le doyen de la Faculté des sciences infirmières;
- d) AUTORITÉ COMPÉTENTE : le mandataire du doyen;
- e) PROFESSEUR : tout professeur ou chargé de cours responsable d'un cours ou d'un enseignement

### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit soit au baccalauréat, soit au doctorat (en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie); il prépare à la poursuite d'études de deuxième cycle ou au marché du travail. Il comprend également des programmes de majeur, de mineur, de certificat et des modules ou microprogrammes.

### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- a) le trimestre d'automne, généralement, de septembre à décembre inclus;
- b) le trimestre d'hiver, généralement, de janvier à avril inclus;
- c) le trimestre d'été, généralement, de mai à août inclus.

### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : la biochimie, la physique, la philosophie).

### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la médecine, les études médiévales, l'administration des affaires).

### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par une attestation spécifique, par un certificat, par un diplôme ou par un grade.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle si, par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation immédiatement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession. Le programme de baccalauréat en sciences infirmières est un programme à vocation professionnelle.

### 1.6 Types de programmes de premier cycle

On distingue divers types de programmes de premier cycle dont certains sont des programmes de grade et d'autres sont des programmes constitutifs d'un programme de grade.

#### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé, le programme spécialisé bidisciplinaire et le programme individualisé sont des programmes de grade.

Seul le programme spécialisé est offert à la Faculté des sciences infirmières.

#### a) Le programme spécialisé

Le baccalauréat spécialisé, baccalauréat ou doctorat de premier cycle, comporte 90 crédits ou plus, selon le programme. Au moins quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus un cinquième sont ceux de cours au choix.

#### b) Le programme spécialisé bidisciplinaire

Le programme spécialisé bidisciplinaire comporte 90 crédits, dont le contenu porte à parts égales sur deux disciplines ou sur deux champs d'études apparentés. Chacune des parties est constituée d'au moins 42 crédits spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'il soit obligatoire ou à option.

#### c) Le programme individualisé

Le programme individualisé comporte 90 crédits choisis par l'étudiant selon des centres d'intérêt particuliers, auxquels ne peut répondre aucun autre programme ou aucune autre combinaison d'autres programmes disponibles. Les choix de l'étudiant doivent être préalablement approuvés par l'autorité compétente.

#### B. Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle.

Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats, donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université. Seuls des programmes de certificats sont offerts à la Faculté des sciences infirmières.

#### a) Le majeur

Le majeur est un programme de 60 crédits dont au moins 48 sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et dont au plus 12 sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un diplôme conféré par le Conseil de l'Université.

#### b) Le mineur et le certificat

Le mineur et le certificat sont des programmes de 30 crédits. Au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus 6 sont ceux de cours au choix. Ces programmes donnent droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

Le mineur arts et sciences comporte deux orientations ayant chacune de 9 à 12 crédits choisis dans deux disciplines ou champs d'études de la Faculté des arts et des sciences. Sa composition est approuvée par le responsable du programme.

Le certificat d'études individualisées répond à un projet de formation personnelle qui ne peut être réalisé dans le cadre des certificats ou des mineurs existants. Il est normalement composé d'une concentration de 9 à 15 crédits, de cours complétés par des cours d'une ou de plusieurs disciplines ou champs d'études. Il est élaboré avec l'aide du responsable du programme.

#### C. Le microprogramme et le module

Le microprogramme et le module sont des programmes de 9 à 15 crédits. Dans certains cas, ce programme ou des cours de ce programme peuvent être intégrés dans un programme où ils sont recevables.

Le microprogramme ou le module peuvent donner lieu à une attestation spécifique délivrée par le Registraire. Des modules sont offerts à la Faculté des sciences infirmières.

#### 1.7 Structure de programme

La majorité des cours imposés à l'étudiant dans le cadre d'un programme sont regroupés sous forme de blocs et de segments distincts de cours obligatoires et de blocs de cours à option en fonction des objectifs du programme. Les cours au choix, partie intégrante de la plupart des programmes, ne sont pas regroupés en bloc.

##### a) Le bloc

Le bloc est constitué d'un regroupement de cours en fonction de leur statut obligatoire ou à option et correspond à une thématique particulière ou au cheminement dans le programme. L'étudiant s'inscrit à un nombre déterminé de crédits de chacun des blocs. Le bloc comporte généralement une indication de la thématique justifiant le regroupement des activités.

Un programme comporte habituellement des blocs de cours obligatoires, des blocs de cours à option et un nombre déterminé de cours au choix.

##### b) Le segment

Le segment est un regroupement de blocs. Les segments peuvent correspondre :

- au tronc commun et aux orientations d'un programme; ou
- à chacune des années d'études d'un programme à promotion par année; ou
- à chacune des composantes disciplinaires d'un programme multidisciplinaire.

##### c) Le tronc commun

Le tronc commun correspond aux segments imposés à tous les étudiants d'un programme comportant des orientations.

##### d) L'orientation

L'orientation est un regroupement de cours à l'intérieur d'un programme. Les orientations d'un programme sont exclusives.

##### e) L'orientation coopérative

L'orientation coopérative correspond à une orientation comportant des stages coopératifs.

#### 1.8 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

##### a) L'étudiant régulier

L'étudiant régulier est l'étudiant admis à un programme et inscrit ou pouvant s'inscrire à un ou des cours de ce programme;

##### b) L'étudiant libre

L'étudiant est l'étudiant inscrit à un ou à quelques cours, qui ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit.

##### c) L'étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est l'étudiant admis à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours à l'Université de

Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne postule pas de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis à la réglementation de l'Université de Montréal.

##### d) L'auditeur

L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat, ni diplôme, ni grade et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et qui ne reçoivent aucun crédit.

#### 1.9 Cours

Le cours est un ensemble d'activités de formation théoriques ou pratiques pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à une discipline ou à un champ d'études, par un numéro spécifique et un nombre de crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

##### a) Statut du cours dans un programme

Le cours est inséré dans un programme en fonction des statuts suivants :

- le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits au programme en fonction de la structure du programme;
- le cours à option est choisi par l'étudiant parmi un certain nombre de cours qui lui sont proposés dans des blocs structurés;
- le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours de l'Université qui sont accessibles à l'étudiant.

Des facultés peuvent imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis par les étudiants admis dans certains programmes.

L'étudiant peut aussi s'inscrire à des cours hors programme, lesquels ne font pas partie du programme de l'étudiant, font obligatoirement l'objet d'une évaluation, mais dont le résultat n'est pas contributoire à la moyenne de l'étudiant.

La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels peut s'inscrire un étudiant par trimestre et au cours de son programme.

##### b) Autres caractéristiques du cours

###### – Cours équivalents

Deux cours de l'Université sont dits équivalents lorsqu'ils comportent un recoupement significatif de la matière. Un seul de deux ou de plusieurs cours équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

###### – Cours éliminatoire

Un cours ou un stage est dit éliminatoire s'il doit être réussi pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études dans le programme. Le cours éliminatoire ne comporte pas de droit de reprise.

###### – Cours préalable et cours concomitant

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

###### – Cours de rattrapage

Un cours de rattrapage est un cours imposé par l'autorité compétente à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat à la suite du résultat à un test d'admission imposé par la Faculté. Le cours de rattrapage est toujours considéré comme un cours hors programme.

#### 1.10 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'un cours.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à un cours incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

#### 1.11 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion.

#### 1.12 Grade

Le grade est un titre conféré après évaluation et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Ainsi le baccalauréat ou le doctorat de premier cycle sont conférés par le Conseil de l'Université au terme d'un programme de grade de premier cycle.

Le titulaire du grade porte le titre de bachelier ou docteur.

L'abréviation constitue le sigle du grade (par exemple : B.Ed., pour baccalauréat en éducation; M.D. pour doctorat en médecine).

#### 1.13 Diplôme

Le diplôme est un acte attestant l'obtention du grade ou du majeur.

**1.14 Certificat**

Le certificat est un acte attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat.

**1.15 Attestation d'études**

L'attestation d'études, délivrée par le Registraire, est un acte attestant qu'un étudiant a réussi un module ou un microprogramme ou a suivi ou réussi un ou des cours.

**2 Admission****2.1 Conditions générales**

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université.

**2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au premier cycle, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme de son choix.

**2.3 Admission conditionnelle**

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par l'autorité compétente, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

**2.4 Restriction**

a) L'autorité compétente n'est pas tenue d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité. Lorsque la capacité d'accueil d'un programme est limitée, les modalités de sélection sont précisées aux conditions d'admissibilité propres à chacun des programmes.

b) L'admission peut cesser d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

**2.5 Réadmission**

L'étudiant exclu ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. L'autorité compétente peut imposer des conditions à la réadmission.

**2.6 Changement de programme**

L'étudiant qui désire passer d'un programme à un autre doit présenter une nouvelle demande d'admission. Les dossiers des candidats sont évalués selon les mêmes critères que ceux des autres candidats.

**3 Exigences linguistiques****3.1 Définitions**

Aux fins du présent règlement, on entend par l'expression :

a) connaissance générale de la langue française : la capacité de communiquer en français jugée minimale pour suivre des programmes d'études dans une institution universitaire francophone. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. Sauf exception justifiée par la nature du programme, la connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis;

b) maîtrise de la communication écrite : la connaissance des règles orthographiques, lexicales et syntaxiques régissant la langue française ainsi que la capacité de s'exprimer en français écrit avec la compétence appropriée au niveau des études et au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à un test imposé par l'Université ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Le cas échéant et tel que spécifié aux conditions d'admissibilité ou aux dispositions réglementaires propres au programme, la maîtrise de la communication écrite est condition d'admission ou de poursuite des études;

c) maîtrise de la communication orale : la capacité de communiquer en français oral jugée minimale pour interagir dans divers contextes propres aux études universitaires et au travail professionnel. Le cas échéant et tel que spécifié aux dispositions réglementaires propres au programme, elle est condition de poursuite des études;

d) développement continu de la maîtrise de la communication écrite et orale de niveau universitaire : la capacité de s'exprimer de plus en plus clairement et adéquatement en français en utilisant la terminologie et le style propres à une discipline ou à un champ d'études, voire à une profession. Cette capacité est évaluée dans les travaux et exposés imposés dans les cours. Le cas échéant, elle est évaluée par des moyens spécifiques figurant dans les dispositions réglementaires propres au programme.

**3.2 Admission**

Tout candidat qui n'a pas fait d'études antérieures en français doit se soumettre à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université.

Pour être admissible au programme de baccalauréat, le candidat qui n'a pas fait d'études préuniversitaires et, le cas échéant, universitaires en français, ou qui n'a pas réussi l'*Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du niveau collégial* doit réussir un test de connaissance du français oral et écrit reconnu ou administré par l'Université.

**3.3 Inscription**

Au Certificat de sciences infirmières : milieu clinique, le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il est admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test ou la mesure de mise à niveau prescrite par l'Université, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

**3.4 Poursuite des études**

— Maîtrise du français oral

Pour être autorisé à s'inscrire à un premier stage en milieu clinique, l'étudiant doit faire preuve de sa maîtrise du français oral. L'étudiant qui, à l'admission, a été exempté du Test de connaissance du français ou celui qui a réussi ce test en atteignant le seuil établi par la Faculté pour attester de sa maîtrise du français oral est réputé satisfaire aux exigences en français oral. L'étudiant qui, au Test de connaissance du français, n'a pas atteint le seuil établi doit réussir le ou les cours prescrits par la Faculté avant d'être autorisé à poursuivre ses études.

— Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à s'inscrire à un premier stage en milieu clinique, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce, l'étudiant doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou, en cas d'échec au test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté. L'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le TFLM ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF.

**3.5 Cours de français**

a) Cours de français langue seconde

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont généralement des cours hors programme.

b) Cours de rattrapage

Les cours de rattrapage en français prescrits par l'autorité compétente à la suite d'un échec à un test de français sont des cours hors programme et sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. En cas d'échec et sauf exception précisée au règlement propre à chacun des programmes, l'étudiant peut reprendre le cours ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours de français de même niveau.

**3.6 L'enseignement**

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours ou par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les ouvrages de référence obligatoires sont en français de préférence ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

**3.7 Les travaux et les examens**

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les travaux et les examens sont généralement présentés en français, et la qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par l'autorité compétente, celle-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français à produire des travaux et des examens en anglais, dont l'enseignement est obligatoire au Québec.

**3.8 Connaissance d'une autre langue**

Dans certains programmes, la connaissance d'une autre langue que le français est indispensable, et l'étudiant peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par le Département ou la Faculté.

**4 Inscription****4.1 Étudiant régulier**

a) Dispositions générales

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription sans quoi son admission est révoquée.

Par la suite, l'étudiant doit renouveler son inscription selon les modalités indiquées par la Faculté sans quoi son admission cesse d'être valide.

Par ailleurs, l'admission de l'étudiant qui, bien qu'inscrit et sans motif valable, est absent aux cours exigeant sa présence, peut cesser d'être valide.

b) Modalités

L'inscription d'un étudiant régulier est faite par programme et pour chaque trimestre ou pour chaque année universitaire suivant la procédure qui lui sera indiquée en temps utile. L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel; l'inscription à temps partiel n'est cependant pas autorisée au Baccalauréat en sciences infirmières.

Dans tous les cas, l'étudiant s'inscrit en respectant la structure du programme, les exigences propres à chacun des cours et la scolarité du programme.

L'étudiant doit faire approuver son inscription trimestrielle ou annuelle en suivant la procédure qui lui est indiquée par la Faculté.

**c) Inscription à des cours d'une autre université québécoise**

En vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », l'autorité compétente peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire. Les cours sont alors considérés comme des cours de l'Université de Montréal et sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Sauf exception, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de six crédits (deux cours) par trimestre.

**d) Restriction**

Sauf exception autorisée par l'autorité compétente de la ou des facultés, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

**e) Inscription à temps plein**

L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à un minimum de 12 crédits pour un trimestre. Le minimum et le maximum de crédits auxquels un étudiant doit s'inscrire pendant un trimestre sont déterminés pour chacun des programmes.

**f) Inscription à temps partiel**

L'étudiant régulier est à temps partiel, s'il est inscrit à moins de 12 crédits pour un trimestre.

**4.2 Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur**

L'autorité compétente autorise l'inscription à un cours à titre d'étudiant libre, d'étudiant visiteur ou d'auditeur à la personne qui, à ses yeux, a la formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

L'inscription est faite par cours et par trimestre. La Faculté peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs.

L'étudiant visiteur inscrit en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec est soumis aux dispositions de l'Entente.

**4.3 Modification d'inscription**

L'étudiant qui désire, pour un motif sérieux, cesser de suivre un cours au-delà de la période de modification par changement de choix de cours, doit présenter une demande écrite et motivée, au plus tard avant que les 2/3 du cours ne soit complétés. L'autorité responsable du programme dans lequel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. Si celle-ci agréée à la demande, la mention ABA est inscrite au bulletin en lien avec le cours. Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à cette procédure, le cours restera inscrit au relevé de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

**4.4 Abandon des études**

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au secrétariat de la Faculté ou à l'instance indiquée par la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Au relevé de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite aux cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours ou, pour les cours à horaire particulier, avant que ne soient complétés les 2/3 du cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au relevé de notes en regard des cours non complétés. Son admission cesse alors d'être valide automatiquement.

Pour être réadmis au programme, l'étudiant doit soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.5.

**4.5 Suspension**

L'étudiant peut, avec l'approbation de l'autorité compétente, suspendre temporairement son inscription. Il doit ensuite s'inscrire dans un délai fixé par celle-ci, mais ne dépassant pas douze mois et ce, sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

**5 Reconnaissance de crédits**

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, en vertu de l'article 4.1c l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'une entente interuniversitaire.

**5.1 Procédure**

**a) Demande**

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de programme doit en faire la demande après sa première inscription.

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire interprovinciale ou internationale doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**b) Approbation**

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par l'autorité compétente. Celle-ci autorise également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit de plus être approuvée par le Registraire.

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme, de même que sur le temps écoulé depuis la réussite du cours. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée correspond à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit.

**5.2 Équivalence de programme**

**a) Définition**

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé ou une partie d'un programme.

**b) Maximum autorisé**

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

**c) Indication au relevé de notes**

Le relevé de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention équivalence (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

**5.3 Équivalence de cours**

**a) Définition**

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme. Les cours de niveau universitaire réussis dans le cadre d'ententes internationales ou interprovinciales sont traités comme des cours équivalents. De plus, le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'équivalence.

**b) Maximum autorisé**

L'équivalence de cours, qu'ils aient ou non servi à l'obtention d'un grade, ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeur, elle peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option. Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un module. De plus, les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés plus d'une fois pour l'obtention d'un même baccalauréat.

**c) Indication au relevé de notes**

Le relevé de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication équivalence (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne.

**5.4 Exemption**

**a) Définition**

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un candidat permettent de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme. De plus, le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'exemption.

Il ne peut y avoir d'exemption pour des cours suivis au niveau collégial à moins que ceux-ci n'aient été suivis dans le cadre d'un programme technique.

**b) Maximum autorisé**

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

**c) Indication au relevé de notes**

Le relevé de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication exemption (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne.

**5.5 Cumul de l'équivalence et de l'exemption****– Maximum autorisé**

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeur, il peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

**5.6 Transfert de cours****a) Définition**

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours, suivi à l'Université de Montréal, est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont portés au programme de l'étudiant.

**b) Maximum autorisé**

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

La Faculté peut limiter le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme de l'étudiant.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

**c) Indication au relevé de notes**

La note du cours transféré est portée au relevé de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

**5.7 Substitution de cours****a) Définition**

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours de l'Université remplace un cours inscrit au programme de l'étudiant.

**b) Maximum autorisé**

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

**c) Indication au relevé de notes**

Le relevé de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitut sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du cours substitut sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne.

**6 Absences****6.1 Absence à un cours****– Absence à un cours**

L'étudiant doit justifier toute absence de plus de trois jours auprès de l'autorité compétente de la Faculté en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables qui suivent.

**– Absence à une activité d'apprentissage en petit groupe**

Toute absence à une activité d'apprentissage en petit groupe doit être motivée par écrit auprès de l'autorité compétente de la Faculté.

**6.2 Absence à un stage**

Toute absence de plus d'une journée doit être motivée par écrit auprès de l'autorité compétente dans les huit jours qui suivent.

Vu son importance, l'expérience pratique doit être réalisée dans sa totalité. L'étudiant qui s'est absenté d'un stage pratique doit combler les absences ou reprendre le stage au complet, selon les modalités ou dans le délai fixé par l'autorité compétente de la Faculté. Celle-ci n'est pas tenue d'autoriser la reprise du stage pendant l'année académique au cours de laquelle les absences se sont produites.

**7 Évaluation de l'enseignement**

Au début de chaque cours le professeur annonce aux étudiants, par le moyen d'un plan de cours écrit les objectifs généraux et spécifiques du cours, les éléments de contenu et les modalités d'évaluation.

De plus, dans le cadre de la remise du plan de cours, le professeur en profite pour indiquer aux étudiants les renseignements pertinents concernant ses disponibilités.

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs et chargés de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou au directeur de département, ou à leur représentant. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte par les unités des suggestions reçues dans le cadre des modifications de programme.

**8 Évaluation des apprentissages**

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages de cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

Le professeur, en collaboration, le cas échéant, avec ses collègues est responsable de l'évaluation. Au début du cours, il doit faire connaître, par écrit, la forme d'évaluation qui sera utilisée, les modalités d'évaluation (critères d'évaluation, importance relative des différents éléments de l'évaluation, etc.) et la pondération respective de chaque évaluation.

Dans certains programmes, la forme et les modalités de l'évaluation sont approuvées par l'autorité compétente.

Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation prendra l'une des formes décrites aux articles 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 ou, exceptionnellement, une autre forme d'évaluation approuvée par l'autorité compétente. L'évaluation d'un cours ou d'un stage peut se faire à la fois à partir d'examens, de travaux ou de l'observation directe des attitudes et des aptitudes. Pour certains programmes, la forme et les modalités de l'évaluation sont approuvées par l'autorité compétente.

**8.1 Évaluation par mode de travaux**

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours (disserations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques, laboratoires, participation à un travail de groupe, participation à des concerts, etc.) et selon un calendrier préétabli. Cette évaluation est faite par le professeur responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues. Sauf exception approuvée par l'autorité compétente, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours. Dans les cours cliniques, une quantité minimale de travaux ou un nombre minimum de séances est requis pour qu'il y ait évaluation.

**8.2 Évaluation par mode d'examens**

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. Sauf exception approuvée par l'autorité compétente, l'évaluation comporte alors au moins deux examens par cours.

**8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens**

L'évaluation porte sur différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens dans une proportion préétablie.

**8.4 Évaluation des stages**

Pour l'évaluation des stages, le professeur, en collaboration avec ses collègues, le cas échéant, peut tenir compte de la compétence clinique et des attitudes professionnelles de l'étudiant, comme aussi de son comportement en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

Le doyen et l'établissement auquel l'étudiant est affecté sont responsables de voir à ce que des mesures appropriées soient prises contre tout étudiant dont la présence dans le milieu serait préjudiciable aux bénéficiaires, aux élèves ou autres clients en conformité aux règlements en vigueur dans chaque établissement.

**8.5 Défaut de se soumettre à une évaluation**

La mention F\* est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins qu'il ne justifie son absence auprès de l'autorité compétente en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible.

La mention F ou la mention échec est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent à un examen partiel, pour un motif valable, l'autorité compétente peut soit exiger un examen différé, soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final; il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen d'un cours. À moins de circonstances exceptionnelles, un examen partiel ne peut être différé qu'une seule fois. L'étudiant qui ne s'est pas présenté à un examen différé auquel il s'est inscrit se voit automatiquement attribuer la note F\* pour cet élément d'évaluation.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, l'autorité compétente peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

Dans tous les cas où l'étudiant fait défaut de se soumettre à une évaluation pour un motif valable accepté par l'autorité compétente et où il y a report de l'évaluation, la mention REM (remise) est inscrite au bulletin de l'étudiant jusqu'à ce que l'étudiant se soumette à l'évaluation dans le délai fixé par l'autorité compétente.

On entend par motif valable un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tels la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

### 8.6 Jury de l'évaluation

Le jury de l'évaluation est composé de professeurs participant à l'enseignement dans un programme et présidé par le doyen ou son représentant.

Dans un délai raisonnable après la fin du trimestre ou après une évaluation, le jury examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, le cas échéant, après consultation du ou des professeurs intéressés, arrête les notes finales. Le bulletin officiel de l'étudiant est transmis par la poste. Toute information relative aux notes transmises autrement (affichage, Guichet étudiant du site web de l'Université) ne peut être que préliminaire.

Le présent alinéa ne s'applique pas aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente et à ceux gérés par cette dernière.

### 8.7 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les dix jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition du relevé de notes, à la vérification des aspects techniques d'une évaluation, telles la compilation et la transcription des notes et à la consultation de ses copies d'examens et de travaux ou des fiches d'évaluation de stages, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon des modalités établies par l'autorité compétente.

### 8.8 Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les 15 jours ouvrables suivant l'affichage des résultats ou l'expédition du bulletin, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée à l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant.

Si la demande est recevable, l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation en précisant un délai; la note peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si la demande n'est pas recevable, l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit.

### 8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation peut, dans les 15 jours ouvrables suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen qui, le cas échéant, l'achemine à l'autorité responsable du cours.

Si, après consultation du professeur responsable de l'évaluation, le doyen juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne capable de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le professeur, le responsable du programme, le directeur du département et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est sans appel.

Le comité peut aussi faire au responsable du programme, au directeur du département ou au doyen toute proposition qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur responsable de l'évaluation, le doyen rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

## 9 Système de notation

### 9.1 Notation des cours

La notation finale des cours se fait selon un système littéral. Pour le calcul de la moyenne, chaque lettre correspond à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

**A – Note de passage dans un programme**

**B – Note de passage dans un cours**

D'autres mentions peuvent être inscrites au bulletin de l'étudiant. Celles-ci ne comportent aucune valeur numérique :

ABA	abandon
ATN	en attente
EF	évaluation facultative
EQV	équivalence
EXE	exemption
REM	remise
SE	sans évaluation

### 9.2 Moyenne

La moyenne porte sur les notes finales obtenues par un étudiant pour les cours d'un programme. Elle est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme et des cours évalués par les mentions (S) et (E) pour lesquels aucune valeur numérique n'est attribuée ne contribuent pas au calcul de la moyenne.

Dès que l'étudiant a complété 12 crédits contributifs à la moyenne, celle-ci est calculée chaque trimestre, avant examen de reprise, le cas échéant. La moyenne est calculée à la fin de la scolarité dans le cas des modules. La moyenne annuelle est la moyenne portant uniquement sur les crédits suivis pendant une année universitaire. La progression dans le programme tient compte de la moyenne annuelle, calculée avant examen de reprise, dans les programmes à promotion par année.

La moyenne cumulative est la moyenne de tous les cours d'un programme suivis par un étudiant. Elle est calculée au terme de chacun des trimestres. La progression dans les programmes tient compte de la moyenne cumulative dans les programmes à promotion par cours. Dans certains programmes, c'est la moyenne cumulative calculée au terme d'une année universitaire qui détermine la progression dans le programme.

## 10 Système de promotion

La nature et les objectifs des programmes déterminent si la promotion se fait par cours ou par année. La promotion se fait toujours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

Au programme de baccalauréat, la promotion se fait par année, dans les autres programmes, c'est la promotion par cours qui prévaut.

## 11 Normes de succès

### 11.1 Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens, des travaux et des stages. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

L'évaluation de certains cours peut être exprimée par la mention « succès » (S) ou par la mention « échec » (E). Dans ce cas, le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne.

Nonobstant le premier paragraphe, l'étudiant réussit à un stage ou à certains cours s'il obtient un résultat satisfaisant à chacun des objectifs d'apprentissage du stage et répond de façon satisfaisante aux exigences de la Faculté relativement à son comportement, ses attitudes et ses habiletés professionnelles autres que celles relatives aux objectifs d'apprentissage.

### 11.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme ou le certificat qui y est associé

- s'il réussit à tous les cours du programme,
- s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 pour l'ensemble du programme ou, selon la nature et les objectifs du programme, pour chacun des segments du programme et
- s'il satisfait aux autres exigences du programme.

### 11.3 Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

#### a) Programmes à promotion par année (moyenne annuelle)

L'étudiant dont la moyenne annuelle, calculée avant examen de reprise, est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

#### b) Programmes à promotion par cours (moyenne cumulative)

(Selon les indications à la partie Structure de chacun des programmes à l'annuaire général de l'Université.)

L'étudiant dont la moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

Quel que soit le régime de promotion, le jury d'évaluation ou, à défaut, l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un nombre prédéterminé de cours non contributives à la moyenne ou à certains cours spécifiés par la Faculté.

### 11.4 Exclusion définitive

L'étudiant dont la moyenne est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit. Selon le programme, c'est la moyenne cumulative au terme d'un trimestre ou la moyenne annuelle calculée avant examen de reprise qui est considérée.

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 12 crédits d'un programme de mineur ou de certificat ou au moins 24 crédits d'un programme de majeur ou d'un programme spécialisé. Des minimums de crédits peuvent aussi être prescrits pour des programmes dont le cheminement est déterminé par segment. Ces crédits doivent être contributives à la moyenne.

L'étudiant exclu en cours de trimestre peut être autorisé à terminer le trimestre à titre d'étudiant libre.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

**12.2** La probation est d'une année, et commence au début du trimestre suivant la décision de mise en probation. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par l'autorité compétente, qui peut tenir compte des horaires et des cours offerts.

L'autorité compétente détermine la durée de la probation de l'étudiant inscrit à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation, l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- a) reprendre et réussir, sans droit de reprise à l'examen, le cas échéant, les cours auxquels il a échoué ou réussir des cours substitués selon les modalités de l'article 13.1;
- b) à la demande de l'autorité compétente, reprendre et réussir, sans droit de reprise à l'examen, le cas échéant, un ou des cours déjà réussis;
- c) obtenir une moyenne cumulative ou une moyenne annuelle, selon le programme, d'au moins 2,0;
- d) se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par l'autorité compétente.

L'étudiant peut, après approbation de l'autorité compétente, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 13 Reprise

### 13.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, et sauf pour les cours éliminatoires, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise.

Les examens intratrimestriels ne comportent pas de droit de reprise.

À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas encore obtenu le diplôme ou le certificat postulé, peut, après approbation de l'autorité compétente, reprendre un cours réussi.

Il existe trois modalités de reprise : l'examen de reprise, la reprise du cours, la substitution de cours.

#### a) Échec à un cours

De façon générale, dans les programmes où la promotion par année prévaut, l'étudiant qui a subi un échec à un cours a droit à l'examen de reprise.

Dans les programmes où c'est la promotion par cours qui prévaut, l'étudiant a droit à la reprise du cours. L'étudiant peut, avec l'autorisation de l'autorité compétente, substituer un autre cours au cours à option ou au cours au choix auquel il a échoué.

Toutefois, quel que soit le programme dans lequel il est inscrit, l'étudiant en probation doit reprendre les cours auxquels il a échoué selon les modalités prévues par la probation.

L'étudiant qui, dans le cadre de son programme, suit un cours d'une unité autre que l'unité responsable de son programme et y échoue est soumis aux modalités de reprise des cours des programmes sous la responsabilité de cette dernière unité à moins que le cours ne soit donné exclusivement aux étudiants de son programme.

L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours ou à l'examen de reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est exclu du programme auquel il est inscrit.

#### b) Échec à un stage

L'étudiant qui a subi un échec à un stage obligatoire doit reprendre dans l'année qui suit cet échec, ou dès que sera offert ultérieurement le même stage ou l'équivalent.

Le droit de reprise à un stage désigné comme obligatoire ne sera exercé qu'une seule fois dans un même programme. Un deuxième échec à un stage obligatoire entraînera l'exclusion du programme.

Lorsque l'évaluation d'un stage ou d'un cours porte à la fois sur les objectifs d'apprentissage et sur le comportement, les attitudes et habiletés professionnelles, l'étudiant qui échoue à la composante objectifs d'apprentissage a droit à la reprise selon les modalités précitées. L'étudiant qui échoue à la reprise de la composante objectifs d'apprentissage est exclu du programme auquel il est inscrit.

Cependant l'étudiant qui échoue à la composante comportement, attitudes et habiletés professionnelles doit soit se soumettre aux mesures d'aide jugées appropriées par l'autorité compétente, soit reprendre le cours ou le stage, soit démontrer dans un cours ou un stage subséquent qu'il s'est amélioré suffisamment pour répondre aux exigences de la Faculté. Le défaut de satisfaire aux conditions édictées par l'autorité compétente entraîne l'exclusion du programme.

### 13.2 Cours éliminatoire

L'étudiant qui subit un échec à un cours éliminatoire n'a pas droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit. Le plan de cours, distribué aux étudiants en vertu de l'article 8, fait état du caractère éliminatoire d'un cours.

### 13.3 Notes finales au bulletin

Toutes les notes finales obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la note finale de la reprise sert au calcul de la moyenne.

## 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par la Faculté, un étudiant qui a été exclu peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de sa période de probation exceptionnelle l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a) reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que l'autorité compétente lui demande de reprendre;
- b) obtenir une moyenne cumulative ou une moyenne annuelle d'au moins 2,0;
- c) se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par l'autorité compétente.

L'étudiant peut, après l'approbation de l'autorité compétente, reprendre un cours déjà réussi.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

## 15 Scolarité

La scolarité d'un programme est le temps requis pour qu'un étudiant qui ne bénéficie pas de reconnaissance de crédits complète un programme.

La scolarité minimale des programmes de baccalauréat comportant 90 crédits et du programme de baccalauréat en droit est de 6 trimestres, la scolarité maximale est de 6 années civiles.

La scolarité minimale des programmes de baccalauréat comportant 120 crédits est de 8 trimestres, la scolarité maximale est de 7 années civiles.

La scolarité des autres programmes de grade est déterminée par la structure des programmes, la scolarité minimale varie de 7 à 9 trimestres et la scolarité maximale varie de 5 à 7 années civiles.

La scolarité minimale des programmes de majeur est de 4 trimestres, celle des programmes de mineur est de 2 trimestres; la scolarité maximale des programmes de majeur est de 5 années civiles, celle des programmes de mineur est de 4 années civiles.

La scolarité maximale des modules de formation est de 2 années civiles.

## 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul du crédit, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

## 17 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu du règlement disciplinaire sur le plagiat, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans les cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## 18 Programmes et grades

### 18.1 Programmes

La Commission des études approuve les programmes adoptés par les Conseils de faculté. La description des programmes et les répertoires des cours sont consignés à l'annuaire général de l'Université.

### 18.2 Appellation de grades

La Commission des études approuve l'appellation des grades adoptée par les conseils de faculté. Elle identifie également les secteurs auxquels sont rattachés les programmes de majeur, de mineur et de certificat. Ces appellations sont consignées en annexe du présent règlement et à l'annuaire général de l'Université.

Les programmes de doctorat de premier cycle donnent droit au doctorat dans le champ d'études du programme.

Les programmes de baccalauréat spécialisé donnent droit, soit au Baccalauréat ès arts (B.A.), soit au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), soit au baccalauréat dans une discipline ou un champ d'études (Baccalauréat en design architectural, Baccalauréat en pharmacie).

Les programmes de baccalauréat bidisciplinaire donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) lorsque l'une des concentrations appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux concentrations appartiennent au même secteur, arts ou sciences, ce dernier détermine l'appellation du grade. Les programmes de baccalauréat avec majeur et mineur-certificat donnent droit soit au Baccalauréat ès arts (B.A.), soit au Baccalauréat ès sciences selon le secteur auquel est associé le majeur.

Les programmes de baccalauréat avec mineurs-certificats donnent droit, soit au Baccalauréat ès arts (B.A.), soit au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), selon le secteur auquel appartient la majorité des mineurs-certificats.

### 18.3 Octroi de grades, de diplômes et de certificats

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du conseil de faculté, au candidat inscrit à titre d'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences du ou des programmes qui y conduisent.

Les grades, diplômes et certificats sont conférés sans mention à compter de la date de la recommandation par le Conseil de faculté.

## 19 Nullité

### 19.1 Nullité d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le Conseil de la Faculté prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

### 19.2 Nullité de l'octroi de grades ou de certificats

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de vol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le conseil de faculté en cause fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du conseil de faculté, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen de la faculté concernée.

## 20 Programmes et répertoires de cours

Les tableaux contiennent par faculté, département ou école, la liste des programmes offerts à l'Université, de même que les diplômes et les certificats auxquels ils conduisent, le cas échéant. Les tableaux contiennent également :

- l'indication du secteur (arts ou sciences) auquel est rattaché chacun des programmes de mineur ou de certificat;
- les informations relatives aux prescriptions d'inscription;
- le régime de promotion;
- la scolarité.

La description des programmes et les répertoires de cours approuvés par la Commission des études sont publiés dans l'annuaire général de l'Université.

## Personnel enseignant

### Professeurs titulaires

Francine Ducharme, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Fabie Duhamel, M.N. (Calgary), Ph.D. Educational Psychology-Counseling (Calgary)  
 André Duquette, M.A.H. (Montréal), M.Ed. (Montréal), Ph.D. éducation (Montréal)  
 Louise Gagnon, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. sciences cliniques (Montréal)  
 Céline Goulet, M.A. (Sherbrooke), Ph.D. Health Sciences (Toronto)  
 Francine Gratton, M.Nurs. (Montréal), Ph.D. sociologie (UQAM)  
 Raymond Grenier, M.Nurs. (Montréal), Ph.D. mesure et évaluation (Laval)  
 Diane Pelchat, M.Nurs. (Montréal), Ph.D. psychologie (Montréal)  
 Jacinthe Peppin, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. Nursing (Rochester, N.Y.)  
 Michel Perreault, Ph.D. sociologie (Montréal)  
 Mary Reidy, M.Sc. (Appl.) (McGill)  
 Nicole Ricard, M.Nurs. (Montréal), Ph.D. counseling (Laval)  
 Jocelyne St-Arnaud, Ph.D. philosophie (Montréal)

### Professeures agrégées

Louise Bouchard, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. (New York University)  
 Chantal Cara, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. Nursing (Colorado)  
 Claire Chapados, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. éducation (Laval)  
 Danielle D'Amour, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. santé publique (Montréal)  
 Hélène Lazure, M.Nurs. (Montréal), Ph.D. psychopédagogie (Laval)  
 Hélène Lefebvre, M.Ed. (Montréal), Ph.D. éducation (Montréal)  
 Lucie Richard, Ph.D. santé communautaire (Montréal)  
 Sylvie Robichaud-Ekstrand, Ph.D. sciences biomédicales (Montréal)  
 Bilkis Vissandjee, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. Public Health (Michigan)

### Professeurs adjoints

Marie Alderson, Ph.D. sc. infirmières (Montréal)  
 Marie Asmar, Ph.D. santé publique (Montréal)  
 Jean-Pierre Bonin, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. santé publique (Montréal)  
 Sylvie Cossette, Ph.D. sc. infirmières (McGill)  
 José K. Côté, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. (McGill)  
 Sylvie Gendron, Ph.D. santé publique (Montréal)  
 Sylvie Le May, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. sciences cliniques (Montréal)

### Chargés d'enseignement

Alain Legault, M. gérontologie (Sherbrooke), Ph.D. sciences infirmières (cand.), (Montréal)  
 Arlette Dumonceau, M.Sc. sc. infirmières (Montréal)  
 France Dupuis, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. sciences infirmières (cand.), Montréal

### Professeurs associés

Sean Clarke, Ph.D. Nursing (McGill)  
 Andréa-Maria Lazner, M.Sc. sc. infirmières (McGill), Ph.D. sciences infirmières (Pennsylvanie)  
 Sylvie Lauzon, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph.D. (Case Western Reserve University)  
 Cécile Michaud, Ph.D. sc. infirmières (Montréal)



**Professeures invitées**

Line Beaudet, M.Sc. sc. infirmières (Montréal)  
 Sophie Charland, M.Sc. sc. infirmières (Montréal), Certificat infirmière praticienne en soins de santé primaires (Ottawa)  
 Nicole Cyr, M.Sc. sc. infirmières (Montréal)  
 Roselyne Galipeau, M.Sc. sc. infirmières (Montréal)

**Professeures émérites**

Evelyn Adam, Fabienne Fortin, Suzanne Kirouac, Louise Lévesque, Marie-Élisabeth Taggart, Marie-France Thibaudeau

Programme 1-630-1-1

Version 00

**B.Sc. spécialisé en sciences infirmières****J****Objectifs**

Les objectifs du programme s'enracinent dans une philosophie humaniste qui considère que l'individu, sa famille et la communauté ont le potentiel pour prendre en main leur santé et agir comme agent principal de leur développement. Selon cette perspective, le rôle de l'infirmière est de faciliter l'apprentissage de modes de vie saine favorisant le développement personnel, familial et communautaire, d'aider la population à faire face à la maladie et aux crises de la vie, d'aménager l'environnement de la personne afin qu'elle puisse bénéficier des soins de santé, et de l'aider à utiliser ses ressources et celles de l'environnement pour la promotion et la protection de la santé. Le programme vise à former des infirmières et des infirmiers généralistes habilités à la pratique professionnelle autonome.

**Destinataires**

Ce programme est destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales comportant les cours de la structure d'accueil des sciences de la nature.

**Structure du programme**

Le programme comprend 103 crédits dont 91 constituent un tronc commun formé des segments 01, 02 et 03. Il comprend aussi un bloc de 12 crédits d'orientation choisi entre les deux segments 70 ou 71.

À l'automne, l'étudiant s'inscrit au bloc A de l'un des segments 01, 02 et 03 et à l'hiver, il s'inscrit au bloc B des mêmes segments. L'inscription au segment 70 ou au segment 71 se fait au trimestre d'hiver de la troisième année.

N.B. certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		15 cr.
+ SOI 1605	5 A 1 js	Personne et santé	
+ SOI 1615	5 A 1 js	Expériences de maladie chronique I	
+ SOI 1702	2 A 1 js	Pratique de soins – maladie chronique I	
SOI 1802	2 A 1 js	Initiation aux sciences infirmières	
SOI 1901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages I	

<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>		19 cr.
+ SOI 1603	3 H 1 js	Expériences de maladie chronique II	
+ SOI 1625	5 H 2 js	Expériences relatives à la chirurgie	
+ SOI 1705	5 H 2 js	Pratique de soins – chirurgie	
+ SOI 1712	2 H 1 js	Pratique de soins – maladie chronique II	
+ SOI 1803	3 H 1 js	Discipline infirmière et profession II	
SOI 1911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages II	

**Segment 02 Commun aux deux orientations ( clinique et «honor» )**

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		15 cr.
+ SOI 2602	2 A 1 js	Expériences de santé en périnatalité	
+ SOI 2604	4 A 1 js	Expériences de santé mentale	
+ SOI 2703	3 A 1 js	Pratique de soins – périnatalité	
+ SOI 2713	3 A 1 js	Pratique de soins – santé mentale	
+ SOI 2802	2 A 1 js	Discipline infirmière et profession III	
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages III	

<i>Bloc 02 B</i>	<i>obligatoire</i>		20 cr.
+ SOI 2609	9 H 1 js	Situations critiques de santé	
SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé	
SOI 2614	4 E 1 js	Expériences de fin de vie	

+ SOI 2723	3 H 1 js	Pratique de soins – situations critiques
SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages IV

**Segment 03 Commun aux deux orientations ( clinique et «honor» )**

<i>Bloc 03 A</i>	<i>obligatoire</i>		15 cr.
+ SOI 3606	6 A 1 js	Communauté et santé	
+ SOI 3706	6 A 1 js	Pratique de soins – santé communautaire	
SOI 3802	2 A 1 js	Pratique en interdisciplinarité	
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages V	

<i>Bloc 03 B</i>	<i>obligatoire</i>		7 cr.
SOI 3602	2 E 1 js	Expériences de transition dans les soins	
+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière I	
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière II	

**Segment 70 Propre à l'orientation clinique**

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
+ SOI 3506	6 H 1 js	Projet d'intervention infirmière	
+ SOI 3716	6 H 1 js	Pratique de soins – clientèle spécifique	

**Segment 71 Propre à l'orientation «honor»**

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
MSO 6061	3 AH 1	Introduction à la biostatistique	
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche	
SOI 6103	3 AH 1	Recherche en sciences infirmières	

Pour s'inscrire à l'orientation 71 « honor », l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 4,0 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats à l'orientation « honor ».

Programme 1-630-1-2

Version 00

**B.Sc. spécialisé en sciences infirmières****J****Objectifs**

Les objectifs s'enracinent dans une philosophie humaniste qui considère que l'individu, sa famille et la communauté ont le potentiel pour prendre en main leur santé et agir comme agent principal de leur développement. Selon cette perspective, le rôle de l'infirmière est de faciliter l'apprentissage de modes de vie saine favorisant le développement personnel, familial et communautaire, d'aider la population à faire face à la maladie et aux crises de la vie, d'aménager l'environnement de la personne afin qu'elle puisse bénéficier des soins de santé, et de l'aider à utiliser ses ressources et celles de l'environnement pour la promotion et la protection de la santé. Le programme vise à former des infirmières et des infirmiers généralistes habilités à la pratique professionnelle autonome.

**Destinataires**

Le cheminement A est destiné aux titulaires d'un des diplômes d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180 A0 et 180 B0, le cheminement B, aux infirmières en exercice titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180-01 et 180-21 ou versions antérieures.

**Structure du programme**

Le cheminement A comprend 103 crédits obligatoires répartis dans quatre segments de tronc commun 02 et 03, (91 crédits) et dans un des deux segments d'orientation segment 80 ou 81, (12 crédits). Le cheminement B comprend 69 crédits obligatoires et 21 crédits à option. Les crédits sont répartis dans trois segments de tronc commun 11, 12 et 13, (78 crédits) et dans un des deux segments d'orientation segment 90 ou 91, (12 crédits).

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Dec-Bacc, il est reconnu que les étudiants ont satisfait aux exigences des cours du segment 01 (34 crédits). En première année, l'étudiant du cheminement B s'inscrit aux cours du segment 01. Ensuite, à l'automne, tous les étudiants s'inscrivent au bloc A du segment 02 ou du segment 03 et à l'hiver, au bloc B des mêmes segments. L'inscription aux segments 80, 81, 90 ou 91 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

N.B. certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81**

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		34 cr.
+ SOI 1603	3 H 1 js	Expériences de maladie chronique II	
+ SOI 1615	5 A 1 js	Expériences de maladie chronique I	
+ SOI 1625	5 H 2 js	Expériences relatives à la chirurgie	
+ SOI 1702	2 A 1 js	Pratique de soins – maladie chronique I	
+ SOI 1705	5 H 2 js	Pratique de soins – chirurgie	
+ SOI 1712	2 H 1 js	Pratique de soins – maladie chronique II	
+ SOI 2602	2 A 1 js	Expériences de santé en périnatalité	
+ SOI 2604	4 A 1 js	Expériences de santé mentale	
+ SOI 2703	3 A 1 js	Pratique de soins – périnatalité	
+ SOI 2713	3 A 1 js	Pratique de soins – santé mentale	

**Segment 02 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81**

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		15 cr.
+ SOI 2506	6 A 1 js	Approfondissement des sc. fondamentales	
+ SOI 2603	3 A 1 js	Personne et santé	
+ SOI 2803	3 A 1 js	Discipline infirmière et profession I-II	
SOI 2812	2 A 1 js	Intégration aux sciences infirmières	
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages III	
<i>Bloc 02 B</i>	<i>obligatoire</i>		20 cr.
+ SOI 2609	9 H 1 js	Situations critiques de santé	
SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé	
SOI 2614	4 E 1 js	Expériences de fin de vie	
+ SOI 2723	3 H 1 js	Pratique de soins – situations critiques	
SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages IV	

**Segment 03 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81**

<i>Bloc 03 A</i>	<i>obligatoire</i>		15 cr.
+ SOI 3606	6 A 1 js	Communauté et santé	
+ SOI 3706	6 A 1 js	Pratique de soins – santé communautaire	
SOI 3802	2 A 1 js	Pratique en interdisciplinarité	
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages V	
<i>Bloc 03 B</i>	<i>obligatoire</i>		7 cr.
SOI 3602	2 E 1 js	Expériences de transition dans les soins	
+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière I	
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière II	

**Segment 11 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91**

<i>Bloc 11 A</i>	<i>option</i>		<i>minimum 4 cr., maximum 7 cr.</i>
MCB 1975	2 A 1 j	Microbiologie et immunologie	
NUT 1959	2 AH 1 j	Nutrition et santé	
PHL 1952	3 AH 1 j	Principes généraux de pharmacologie	
<i>Bloc 11 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 14 cr., maximum 17 cr.</i>
+ SOI 1007	3 AH 1 js	Méthodes d'évaluation de la santé	
SOI 1173	3 AHE 1 js	Enseignement à la clientèle	
+ SOI 1603	3 H 1 js	Expériences de maladie chronique II	
+ SOI 1712	2 H 1 js	Pratique de soins – maladie chronique II	
+ SOI 2604	4 A 1 js	Expériences de santé mentale	
+ SOI 2713	3 A 1 js	Pratique de soins – santé mentale	
+ SOI 3206	3 AHE 1 js	Sénescence et soins infirmiers	
SOI 3213	3 AHE 1 js	Interaction infirmière-client	

**Segment 12 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91**

<i>Bloc 12 A</i>	<i>obligatoire</i>		15 cr.
+ SOI 2506	6 A 1 js	Approfondissement des sc. fondamentales	
+ SOI 2603	3 A 1 js	Personne et santé	
+ SOI 2803	3 A 1 js	Discipline infirmière et profession I-II	
SOI 2812	2 A 1 js	Intégration aux sciences infirmières	
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages III	
<i>Bloc 12 B</i>	<i>obligatoire</i>		20 cr.
+ SOI 2609	9 H 1 js	Situations critiques de santé	
SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé	
SOI 2614	4 E 1 js	Expériences de fin de vie	

+ SOI 2723	3 H 1 js	Pratique de soins – situations critiques
SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages IV

**Segment 13 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91**

<i>Bloc 13 A</i>	<i>obligatoire</i>		15 cr.
+ SOI 3606	6 A 1 js	Communauté et santé	
+ SOI 3706	6 A 1 js	Pratique de soins – santé communautaire	
SOI 3802	2 A 1 js	Pratique en interdisciplinarité	
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages V	
<i>Bloc 13 B</i>	<i>obligatoire</i>		7 cr.
SOI 3602	2 E 1 js	Expériences de transition dans les soins	
+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière I	
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière II	

**Segment 80 Propre à l'orientation clinique**

<i>Bloc 80 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
+ SOI 3506	6 H 1 js	Projet d'intervention infirmière	
+ SOI 3716	6 H 1 js	Pratique de soins – clientèle spécifique	

**Segment 81 Propre à l'orientation «honor»**

<i>Bloc 81 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
MSO 6061	3 AH 1	Introduction à la biostatistique	
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche	
SOI 6103	3 AH 1	Recherche en sciences infirmières	

**Segment 90 Propre à l'orientation clinique**

<i>Bloc 90 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
+ SOI 3506	6 H 1 js	Projet d'intervention infirmière	
+ SOI 3716	6 H 1 js	Pratique de soins – clientèle spécifique	

**Segment 91 Propre à l'orientation «honor»**

<i>Bloc 91 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
MSO 6061	3 AH 1	Introduction à la biostatistique	
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche	
SOI 6103	3 AH 1	Recherche en sciences infirmières	

Pour s'inscrire aux orientations 81 et 91 « honor », l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 4,0 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats à l'orientation « honor ».

Programme 1-630-5-5

Version 03

**Certificat de sciences infirmières : milieu clinique****JS****Objectifs**

Ce programme a des objectifs qui s'enracinent dans une philosophie humaniste qui considère que l'individu, sa famille et la communauté ont le potentiel pour prendre en main leur santé et agir comme agent principal de leur développement. Selon cette perspective, le rôle de la profession infirmière est de faciliter l'apprentissage de modes de vie saine qui vont favoriser le développement personnel, familial et communautaire, d'aider la population à faire face à la maladie et aux crises de la vie, d'aménager l'environnement du patient afin qu'il puisse bénéficier des soins de santé, et de l'aider à utiliser ses ressources et celles de l'environnement pour la promotion et la protection de la santé. Le programme vise à offrir aux infirmières et infirmiers des outils complémentaires pour développer un mode autonome de pratique professionnelle. Il comporte six orientations : Générale; Soins infirmiers en cardiologie; Soins infirmiers en chronicité; Soins infirmiers aux personnes âgées; Soins infirmiers en psychiatrie; Soins infirmiers d'urgence.

**Structure du programme**

Ce programme de 30 crédits comporte six orientations. Le segment 01, commun à toutes les orientations, comprend 12 crédits obligatoires et de 3 à 7 crédits à option. L'orientation générale est complétée par 9 à 12 crédits à option. L'orientation Soins infirmiers en psychiatrie est complétée par 9 crédits obligatoires et par 6 à 9 crédits à option. L'orientation Soins infirmiers d'urgence est complétée par 15 crédits obligatoires. Les trois autres orientations sont complétées par 6 crédits obligatoires et par 3 à 6 crédits à option. Les orientations comportent de 0 à 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Commun**

Bloc 01 A		<i>obligatoire</i>		12 cr.
SOI	1173	3 AHE 1 js	Enseignement à la clientèle	
SOI	3213	3 AHE 1 js	Interaction infirmière-client	
SOI	3221	3 AHE 1 js	Modèles en soins infirmiers	
SOI	3320	3 AHE 1 js	Projet d'intégration	
Bloc 01 B		<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 7 cr.</i>
FRA	1013	3 H 1 j	La rédaction	
IFT	1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique	
IFT	1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C	
MSO	2900	3 AH 1	Éléments de base en épidémiologie	
PST	1956	2 AH 1	Psychopathologie infantile	
PSY	1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion	
PSY	2974	3 H 1 j	Psychologie des handicapés	
PSY	3129S	3 AHE 1	Méthodes et techniques d'entrevues	
SOI	3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
+	SOI 3310	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en neurologie	
SOI	1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec	
SOI	3103	3 A 1 j	Sociologie de la santé	
STT	1971	3 AHE 1 s	Introduction à la statistique	

**Segment 70 Orientation générale**

Bloc 70 A		<i>option</i>		<i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>
SOI	2212	3 AHE 1 js	Sciences infirmières et famille	
SOI	3201	3 AHE 1 js	Bioéthique en soins infirmiers	
SOI	3202	3 AHE 1 js	Psychosomatique et soins infirmiers	
SOI	3207	3 AHE 1 js	Chronicité à tous les âges de la vie	
SOI	3209	3 AHE 1 js	Soins infirmiers aux mourants	
SOI	3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
SOI	3303	3 AHE 1	Pratique inf. et réinsertion sociale	
SOI	3382	3 AHE 1	Pratique infirmière : aspects sociaux	
SOI	3386	3 AHE 1 js	Introduction à la recherche	

**Segment 71 Orientation cardiologie**

Bloc 71 A		<i>obligatoire</i>		6 cr.
SOI	3311	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en cardiologie 1	
+	SOI 3318	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en cardiologie 2	
Bloc 71 B		<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
SOI	3202	3 AHE 1 js	Psychosomatique et soins infirmiers	
SOI	3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
+	SOI 3319	3 AHE 1	Soins en chirurgie cardiovasculaire	

**Segment 72 Orientation soins infirmiers en chronicité**

Bloc 72 A		<i>obligatoire</i>		6 cr.
SOI	3207	3 AHE 1 js	Chronicité à tous les âges de la vie	
+	SOI 3210	3 AHE 1	Soins infirmiers en réadaptation	
Bloc 72 B		<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
+	SOI 3211	3 AHE 1	Soins infirmiers aux stomisés	
+	SOI 3212	3 AHE 1	Intervention auprès des stomisés	
+	SOI 3310	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en neurologie	
SOI	3315	3 AHE 1	Soins à long terme à la personne âgée	

**Segment 73 Orientation soins infirmiers aux personnes âgées**

Bloc 73 A		<i>obligatoire</i>		6 cr.
+	SOI 3206	3 AHE 1	Sénescence et soins infirmiers	
SOI	3315	3 AHE 1	Soins à long terme à la personne âgée	
Bloc 73 B		<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
SOI	3207	3 AHE 1 js	Chronicité à tous les âges de la vie	
SOI	3208	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychogériatrie	
SOI	3209	3 AHE 1 js	Soins infirmiers aux mourants	
+	SOI 3210	3 AHE 1	Soins infirmiers en réadaptation	

**Segment 74 Orientation soins infirmiers en psychiatrie**

Bloc 74 A		<i>obligatoire</i>		9 cr.
+	SOI 3301	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychiatrie 1	
+	SOI 3302	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychiatrie 2	
SOI	3322	3 AHE 1	Stage en soins infirmiers psychiatriques	

Bloc 74 B		<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
SOI	3208	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychogériatrie	
SOI	3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
SOI	3303	3 AHE 1	Pratique inf. et réinsertion sociale	
SOI	3314	3 AHE 1	Soins infirmiers en pédopsychiatrie	
+	SOI 3316	3 AHE 1	Soins psychiatriques et groupe restreint	
+	SOI 3317	3 AHE 1	Milieu thérapeutique en psychiatrie	

**Segment 75 Orientation soins infirmiers d'urgence**

Bloc 75 A		<i>obligatoire</i>		15 cr.
SOI	3231	3 AHE 1 js	Éval. de la santé en situation d'urgence	
+	SOI 3232	3 AHE 1 js	Soins en situation critique (urgence) 1	
+	SOI 3233	3 AHE 1 js	Soins en situation critique (urgence) 2	
+	SOI 3234	3 AHE 1 js	Soins en situation critique (urgence) 3	
+	SOI 3235	3 AHE 1 js	Intégration des compétences (urgence)	

Programme 1-630-5-6

Version 00

**Certificat de sciences infirmières :  
intégration et perspectives****JS****Destinataires**

Ce programme s'adresse aux infirmières et infirmiers titulaires d'au moins deux certificats d'études de premier cycle, dont l'un en sciences infirmières.

**Structure du programme**

Ce programme totalise 30 crédits de cours répartis comme suit : 9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A		<i>obligatoire</i>		9 cr.
SOI	2212	3 AHE 1 js	Sciences infirmières et famille	
SOI	3201	3 AHE 1 js	Bioéthique en soins infirmiers	
SOI	3386	3 AHE 1 js	Introduction à la recherche	

Bloc 70 B		<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
+	SOI 3301	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychiatrie 1	
+	SOI 3302	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychiatrie 2	
SOI	3370	3 AHE 1 js	Gestion des soins infirmiers	
SOI	3374	3 AH 1 j	Gestion de la qualité des soins	
SOI	3382	3 AHE 1	Pratique infirmière : aspects sociaux	

Bloc 70 C		<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
SOI	1173	3 AHE 1 js	Enseignement à la clientèle	
SOI	3202	3 AHE 1 js	Psychosomatique et soins infirmiers	
+	SOI 3206	3 AHE 1	Sénescence et soins infirmiers	
SOI	3207	3 AHE 1 js	Chronicité à tous les âges de la vie	
SOI	3208	3 AHE 1	Soins infirmiers en psychogériatrie	
SOI	3209	3 AHE 1 js	Soins infirmiers aux mourants	
+	SOI 3210	3 AHE 1	Soins infirmiers en réadaptation	
SOI	3213	3 AHE 1 js	Interaction infirmière-client	
SOI	3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
SOI	3221	3 AHE 1 js	Modèles en soins infirmiers	
SOI	3303	3 AHE 1	Pratique inf. et réinsertion sociale	
SOI	3311	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en cardiologie 1	
SOI	3314	3 AHE 1	Soins infirmiers en pédopsychiatrie	
SOI	3315	3 AHE 1	Soins à long terme à la personne âgée	
+	SOI 3316	3 AHE 1	Soins psychiatriques et groupe restreint	
+	SOI 3317	3 AHE 1	Milieu thérapeutique en psychiatrie	
+	SOI 3318	3 AHE 1 js	Soins infirmiers en cardiologie 2	

Bloc 70 D		<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
ANT	3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux	
DRT	3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé	
FRA	1013	3 H 1 j	La rédaction	
IFT	1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique	
IFT	1810	3 AHE 1 js	Initiation : programmation C	
MAT	1901	3 AH 1 js	Compléments de mathématiques	
MSO	2900	3 AH 1	Éléments de base en épidémiologie	
POL	1951	3 AH 1 js	Éléments de politique	
PSY	1958	3 AH 1 j	Psychologie sociale	
PSY	3129S	3 AHE 1	Méthodes et techniques d'entrevues	

SOL 3103	3 A	1 j	Sociologie de la santé
STT 1971	3 AHE	1 s	Introduction à la statistique

+ SOI 2202	3 AHE	1 js	Éthique en sciences infirmières
+ SOI 3001	3 AH	1 j	Écoles de la pensée infirmière
+ SOI 3002	3 AH	1 j	Développement du rôle de l'infirmière
+ SOI 3003	3 AHE	1 js	Initiation à la recherche 2
+ SOI 3004	2 AH	1 j	Infirmière en santé
+ SOI 3010	3 AHE	1 js	Gestion des environnements de soins
STT 2974	3 AH	1 j	Biostatistique et épidémiologie

Programme 1-630-7-1 Version 00

**Module en sciences infirmières (urgence) JS**

### Objectifs

Ce programme court de 15 crédits vise l'acquisition de connaissances provenant des sciences biologiques et des sciences infirmières ainsi que le développement d'habiletés de résolution de problèmes, de jugement clinique et d'interventions infirmières sûres et rapides qui prennent appui sur des règles d'éthique. Il vise également à développer des habiletés personnelles permettant de conjuguer la compétence et le stress en situation critique (urgence) dans le milieu hospitalier.

### Destinataires

Ce programme court de 15 crédits s'adresse à des infirmières et infirmiers oeuvrant dans une unité de soins d'urgence ou susceptibles d'y oeuvrer et désireux de développer ou de renforcer des compétences spécifiques à leur domaine de soins.

### Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
SOI 3231	3 AHE	1 js	Éval. de la santé en situation d'urgence
+ SOI 3232	3 AHE	1 js	Soins en situation critique (urgence) 1
+ SOI 3233	3 AHE	1 js	Soins en situation critique (urgence) 2
+ SOI 3234	3 AHE	1 js	Soins en situation critique (urgence) 3
+ SOI 3235	3 AHE	1 js	Intégration des compétences (urgence)

Programme 1-630-7-4 Version 00

**Module en sciences infirmières (soins en oncologie) JS**

### Destinataires

Ce module s'adresse à des infirmières et infirmiers désireux de développer des connaissances et habiletés dans le domaine des soins en oncologie.

### Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. L'étudiant ne peut choisir un cours du bloc 70C que s'il a déjà suivi un cours de sigle SOI3002 dans un autre programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

### Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>6 cr.</i>
SOI 1002C	3 AHE	1 js	Approche théorique – soins en oncologie
+ SOI 2002C	3 AHE	1 js	Approche clinique – soins en oncologie
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
SOI 3002C	3 AHE	1 js	Dév. du rôle de l'inf.-soins (oncologie)
<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
PHI 1960	3 A	1 j	Philosophie des sciences de la santé
PHL 1952	3 AH	1 j	Principes généraux de pharmacologie
SOI 1001	3 AH	1 js	Introduction à la discipline infirmière
+ SOI 1004	3 AH	1 js	Méthodes de pratique infirmière 1
+ SOI 1005	3 AH	1 j	Individus, familles et communautés 1
+ SOI 1006	3 AHE	1 js	Individus, familles et communautés 2
+ SOI 1007	3 AH	1 js	Méthodes d'évaluation de la santé
+ SOI 1008	3 AHE	1 js	Pratiques de soins en milieu naturel
SOI 1013	3 AHE	1 j	Initiation à la recherche 1
SOI 1101	3 AH	1 j	Sc. biologiques en sc. infirmières 1
+ SOI 1201	3 AH	1 js	Sc. biologiques en sc. infirmières 2
+ SOI 2004	3 AH	1 j	Méthodes de pratique infirmière 2
+ SOI 2101	3 AH	1 js	Sc. biologiques en sc. infirmières 3
+ SOI 2102	3 AH	1 js	Sc. biologiques en sc. infirmières 4
+ SOI 2200	2 AH	1 js	Diversité culturelle et soins

Pour respecter l'ordre des apprentissages, l'étudiant suivra d'abord, dans l'ordre, les cours du bloc 70A. Les cours réussis dans le cadre du module peuvent être versés dans le programme de Baccalauréat en sciences infirmières et dans les programmes de certificat où ils sont recevables.

Programme 1-481-5-0

Version 02

**Certificat en santé communautaire**

Programme offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro (514) 343-7489.

# Section 13

---

## Faculté de théologie et de sciences des religions

### Table des matières

Introduction	13-1
Coordonnées générales de la Faculté	13-1
Direction	13-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	13-1
Règlement pédagogique de la Faculté	13-1
Personnel enseignant	13-7
Programmes d'études	13-7
Répertoire des cours	18-1

---

---



# Faculté de théologie et de sciences des religions

## Introduction

Ouverte aux requêtes contemporaines dans le domaine des problématiques religieuses, la Faculté de théologie et de sciences des religions est une faculté universitaire catholique qui poursuit une mission de formation fondamentale dans les domaines des savoirs théoriques et pratiques. Le projet de la Faculté vise à s'inscrire dans l'interprétation de la culture qui est une tâche fondamentale de l'Université, à comprendre les requêtes éthiques et spirituelles des contemporains et à étudier le renouvellement en profondeur du rapport au religieux vécu dans la foulée de la révolution culturelle québécoise. Les professeurs de la Faculté reflètent une pluralité de courants théologiques et mettent en œuvre une variété d'approches du fait religieux.

À cet égard, la Faculté de théologie est devenue en décembre 2003 la Faculté de théologie et de sciences des religions. Ce changement de nom traduit l'implication importante de la Faculté dans le domaine des sciences des religions, ainsi que sa volonté d'être un carrefour interdisciplinaire dans ce secteur d'activités.

La Faculté répond aux spécificités de son champ d'étude en déployant divers secteurs disciplinaires : exégèse biblique, théologie fondamentale et systématique, éthique, praxéologie pastorale et sciences des religions. Les programmes sont conçus pour répondre aux besoins de formation d'une clientèle qui pose des questions sur l'expérience, l'institution et le phénomène religieux, en particulier en contexte québécois. Ces programmes visent à interpréter les expressions de la foi chrétienne dans les langages de notre culture et à analyser la religion, les soubassements du sentiment religieux, les discours, les institutions et les pratiques chrétiennes et religieuses, dans une perspective critique face au fondamentalisme et à l'intégrisme.

## Coordonnées générales de la Faculté

3333, ch. Queen-Mary Bureau Tél. : (514)  
630 343-7080

## Direction

Doyen : **Jean-Marc Charron**  
Vice-doyenne : **Denise Couture**  
Secrétaire : **Pierre Létourneau**  
Adjointe académique au doyen : **Odette Mainville**

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Faculté de théologie et de sciences des religions Par année  
19,00 \$

## Règlement pédagogique de la Faculté

### 1 Définitions

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade de bachelier; il peut préparer au marché du travail ou à la poursuite d'études de deuxième cycle.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- a) le trimestre d'été, de mai à août inclus;
- b) le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- c) le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

#### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : la physique, la philosophie).

#### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la médecine, les sciences médiévales, l'administration des affaires).

#### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par un certificat ou par un diplôme.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention du certificat ou du diplôme.

#### 1.6 Types de programmes de premier cycle

On distingue divers types de programmes de premier cycle dont certains, à eux seuls, sont des programmes de grade et d'autres sont des programmes constitutifs d'un programme de grade.

##### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé est un programme de grade.

##### Le programme spécialisé

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Au moins quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus un cinquième sont ceux de cours au choix.

##### B. Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle. Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université.

##### a) Le majeur

Le majeur est un programme de 60 crédits (ou plus selon le programme) dont au moins 48 sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et dont au plus 12 sont ceux de cours au choix. Ce programme donne lieu à un diplôme conféré par le Conseil de l'Université.

##### b) Le mineur

Le mineur est un programme de 30 crédits (ou plus selon le programme) principalement axé sur la formation initiale. Au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

##### c) Le certificat

Le certificat est un programme autonome de 30 crédits (ou plus selon le programme). Au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une discipline ou d'un champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

##### C. Les modules de formation

Les modules de formation sont des programmes de 9 à 15 crédits qui proposent une formation restreinte, sanctionnée par une attestation d'études. Ils proposent soit une première initiation à la théologie ou aux sciences des religions, soit une mise à jour, un perfectionnement ou un complément de formation à des personnes déjà engagées sur le marché du travail.

L'étudiant qui a suivi des cours dans le cadre d'un module de formation et qui est ensuite admis dans un programme de baccalauréat, de majeur, de mineur ou de certificat peut y faire transférer ces cours dans son programme, s'ils en font partie.

#### 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- a) l'étudiant régulier qui postule un certificat ou un diplôme;
- b) l'étudiant libre, inscrit à un ou quelques cours, qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;
- c) l'étudiant visiteur, inscrit à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle

ou d'un programme d'échanges mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

Outre ces trois catégories exclusives d'étudiants, l'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

### 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département ou à une faculté. Un cours comporte normalement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;
- à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;
- à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts à l'Université et identifiés comme étant accessibles à ce titre.

De plus, des facultés peuvent imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis par les étudiants inscrits dans certains programmes.

Deux cours de l'Université sont dits équivalents lorsqu'ils comportent un recoupement significatif de la matière. Un seul de deux ou de plusieurs cours équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

– Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes de la Faculté à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. Sauf exception pour les cours de rattrapage en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

– Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes de la Faculté. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

#### Cours à distance

Par cours à distance on entend un cours où professeurs et étudiants ne sont pas directement en présence pour la plupart des périodes d'enseignement (par exemple : cours télévisés).

Un programme de certificat peut comporter un maximum de 12 crédits de cours à distance dont au plus 6 crédits de cours à option; un programme de baccalauréat spécialisé ou de majeur peut comporter un maximum de 18 crédits de cours à distance, dont au plus 9 crédits de cours obligatoires ou à option.

### 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- a) une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- c) trois heures consacrées à la recherche par semaine pendant un trimestre.

### 1.10 Équivalence de cours et de programmes

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

### 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un candidat permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

### 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution d'un cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

### 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

### 1.14 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », les autorités compétentes d'une faculté peuvent permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire.

### 1.15 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours.

### 1.16 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade. Ainsi le titre de bachelier est conféré par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : B.A. pour bachelier ès arts, M.D. pour docteur en médecine).

### 1.17 Diplôme

Le diplôme, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant l'obtention d'un programme de grade ou la réussite d'un programme de majeur.

### 1.18 Certificat

Le certificat, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat.

### 1.19 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte, délivré par le Registraire, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

## 2 Admission

### 2.1 Conditions générales

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission, conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université; ce formulaire de demande d'admission peut être obtenu au Bureau du Registraire ou au secrétariat de la faculté et d'un département.

### 2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au premier cycle, le candidat doit répondre aux conditions d'admissibilité propres au programme de son choix.

### 2.3 Admission conditionnelle

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par le doyen, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

### 2.4 Admission à titre d'étudiant libre

Pour être admis à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant libre peut recevoir une attestation d'études.

### 2.5 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier

L'étudiant libre qui désire changer son statut pour celui d'étudiant régulier doit se soumettre aux conditions d'admission de l'étudiant régulier prévues au présent article.

L'étudiant libre admis à titre d'étudiant régulier n'est pas assuré d'obtenir une reconnaissance pour les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

### 2.6 Admission à titre d'étudiant visiteur

Pour être admis à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies;
- ne pas se prévaloir de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les universités du Québec ».

### 2.7 Admission à titre d'auditeur

Pour être admis à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.



## 2.8 Restrictions

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

L'admission cesse d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

## 2.9 Réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen peut imposer des conditions à la réadmission.

## 3 Exigences linguistiques

### 3.1 Définitions

Aux fins du présent règlement :

**a)** La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.

**b)** La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi.

**c)** La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

### 3.2 L'admission

Tout candidat à l'admission doit se soumettre à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université. Toutefois, les candidats qui répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes sont réputés satisfaire à l'exigence de la connaissance du français et sont exemptés du test :

- avoir complété des études collégiales au Québec;
- avoir étudié dans une institution où la langue principale d'enseignement est le français.

### 3.3 L'inscription

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il est admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

### 3.4 Les mesures d'aide

#### Cours de français langue seconde

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

### 3.5 L'enseignement

Sauf exception justifiée par la nature du cours ou par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Sauf exception justifiée par la nature du cours, les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

### 3.6 Les travaux et les examens

Sauf exception justifiée par la nature du cours, les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

## 4 Inscription

### 4.1 Dispositions générales

#### a) Délais

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

#### b) Modalités

##### Étudiant régulier

L'inscription d'un étudiant régulier est faite par programme et pour chaque trimestre. L'étudiant s'inscrit à un nombre déterminé de crédits. Il s'inscrit à plein temps ou à temps partiel; l'inscription à temps partiel n'est cependant pas autorisée dans tous les programmes.

L'étudiant doit faire approuver son choix de cours en suivant la procédure qui lui est indiquée par la Faculté.

### Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur

L'inscription d'un étudiant libre, d'un étudiant visiteur ou d'un auditeur est faite par cours ou par activité et pour chaque trimestre. La Faculté peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. La Faculté détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec » s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

#### c) Restriction

Sauf exception autorisée par le doyen, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

#### d) Inscription à plein temps

L'étudiant régulier est à plein temps s'il est inscrit à un minimum de douze crédits pour un trimestre. Il s'inscrit habituellement à 15 crédits par trimestre. Il ne peut s'inscrire à plus de dix-huit crédits par trimestre.

#### e) Inscription à temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à moins de douze crédits pour un trimestre. Cependant, il doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'à certains programmes.

## 4.2 Modification

### a) Changement de programme

L'étudiant qui désire changer de programme doit présenter une demande écrite avec motifs à l'appui dans les huit jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre; la modification de programme doit être approuvée par le doyen. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

### b) Modification du choix de cours

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui, dans les quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre; la modification doit être approuvée, le cas échéant, par le conseiller pédagogique et le doyen. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

### 4.3 Abandon des études

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au service des dossiers des étudiants et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.9.

### 4.4 Suspension

L'étudiant peut, avec l'approbation du doyen, suspendre temporairement son inscription. Il doit ensuite s'inscrire au trimestre d'automne suivant l'obtention de la suspension et cela sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

## 5 Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'entente interuniversitaire.

### 5.1 Procédure

#### a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé dans les délais prescrits par la Faculté.

#### b) Approbation

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par les autorités compétentes de la Faculté. Celles-ci autorisent également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit de plus être approuvée par le Registraire.

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur

l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée correspond à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit.

## 5.2 Maximum autorisé

### a) Équivalence de programme

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

### b) Équivalence de cours

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, elle peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

### c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade

Aucune équivalence de cours ou de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Toutefois, dans les programmes de baccalauréat et compte tenu que certains programmes thématiques ou à vocation professionnelle comportent une composante disciplinaire significative, l'équivalence de cours peut porter sur tous les cours obligatoires du programme et sur des cours à option dans la mesure où la structure du programme est respectée et où l'équivalence ne porte pas sur plus de 66 crédits d'un programme de baccalauréat spécialisé ou d'un programme de baccalauréat composé d'un majeur et d'un mineur.

L'équivalence est accordée par le doyen après consultation, le cas échéant, du doyen ou du directeur responsable du programme préalablement complété par l'étudiant. Le doyen responsable du deuxième grade postulé définit avec l'étudiant son programme d'études. Le bulletin de notes et le diplôme font mention des équivalences reconnues.

### d) Exemption

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme.

### e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, il peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

### f) Transfert

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

### g) Substitution

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

## 5.3 Indication au bulletin de notes

### a) Équivalence de programme

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

### b) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

### c) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

### d) Substitution

Le bulletin de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitut sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du cours substitut sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.

### e) Transfert de cours

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

### f) Entente interuniversitaire

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales, la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

## 6 Abandon de cours et absences

### 6.1 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours pendant l'année, doit en faire une demande écrite, avec motifs à l'appui, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. À défaut, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

### 6.2 Absences à un cours

L'étudiant peut être tenu de justifier par écrit toute absence prolongée. Sur décision des autorités compétentes de la Faculté, une absence prolongée ou des absences répétées peuvent faire perdre à l'étudiant le droit de se présenter à l'examen final ou encore invalider son stage.

## 7 Évaluation des prestations d'enseignement-cours

Au début de chaque cours le professeur annonce aux étudiants, par le moyen d'un plan de cours écrit les objectifs généraux et spécifiques du cours et les éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée ainsi que les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur soumet ce plan à l'attention du doyen avant le début du cours.

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs et chargés de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou au directeur de département, ou à leur représentant. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte des suggestions reçues par les unités dans le cadre de leurs modifications de programmes.

## 8 Évaluation des apprentissages

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

L'évaluation est faite par le professeur responsable du cours en collaboration, le cas échéant, avec ses collègues. Au début de chaque cours le professeur annonce à l'étudiant, par le moyen d'un plan de cours écrit, les objectifs généraux et spécifiques du cours ainsi que ses éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée, les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur en informe le doyen. La forme et les modalités d'évaluation doivent être approuvées par le doyen.

Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, cette évaluation suivra l'une des formes décrites aux articles 8.3 et 8.4 ou, exceptionnellement, une autre forme d'évaluation approuvée par le doyen.

### 8.1 Évaluation par mode de travaux

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques, participation à un travail de groupe. Cette évaluation est faite par le professeur responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues. Sauf exception approuvée par le doyen, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupes.

**8.2 Évaluation par mode d'examens**

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. Sauf exception approuvée par le doyen, l'évaluation comporte alors au moins deux examens par cours.

**8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens**

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens.

**8.4 Évaluation des stages**

Pour l'évaluation des stages, le professeur, en collaboration avec ses collègues, le cas échéant, peut tenir compte de la compétence clinique et des attitudes professionnelles de l'étudiant, comme aussi de son comportement en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

**8.5 Défaut de se soumettre à une évaluation**

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins qu'il ne justifie son absence auprès des autorités compétentes de la Faculté en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif prévisible.

La mention F est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent à un examen, pour un motif valable, les autorités compétentes de la Faculté peuvent soit exiger un examen différé, soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final; il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen de ce cours.

Si, pour un motif valable, l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit, les autorités compétentes de la Faculté peuvent fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

**8.6 Jury de l'évaluation**

Lorsque les cours sont terminés et que la dernière évaluation du travail de l'étudiant a été faite, son bulletin de notes préliminaire est examiné par un jury composé de professeurs qui lui ont enseigné pendant le trimestre ou pendant l'année. Ce jury est présidé par le doyen ou par son représentant.

Le jury examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, après consultation des professeurs intéressés, en arrête les résultats respectifs qui seront inscrits au bulletin de notes officiel.

**8.7 Vérification de l'évaluation**

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

**8.8 Révision de l'évaluation**

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si le doyen accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés par le doyen; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le doyen rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui.

**8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation**

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation, peut, dans les quinze jours ouvrables suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée au doyen ou, le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le professeur et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au doyen toute proposition qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le doyen rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

**9 Système de notation****9.1 Notation des cours**

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

**A – Note de passage dans un programme.**

**B – Note de passage dans un cours.**

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

**9.2 Moyenne cumulative**

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

Dès que l'étudiant a complété douze crédits contributives à la moyenne cumulative, celle-ci est calculée chaque trimestre avant examen de reprise, le cas échéant.

**10 Système de promotion**

La promotion se fait par cours. La promotion se fait toujours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

**11 Normes de succès****11.1 Réussite à un cours**

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens, des travaux et des stages. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

L'évaluation de certains cours peut être exprimée par la mention « succès » (S) ou par la mention « échec » (E). Dans ce cas, le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne.

**11.2 Réussite dans un programme**

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme ou le certificat qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

**11.3 Mise en probation**

L'étudiant dont la moyenne cumulative calculée trimestriellement et, avant reprise, est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0, est mis en probation.

**11.4 Exclusion définitive**

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 12 crédits d'un programme de mineur ou de certificat ou au moins 24 crédits d'un programme de majeur ou d'un programme spécialisé. Ces crédits doivent être contributives à la moyenne.

L'étudiant, dont la moyenne cumulative et calculée trimestriellement, avant reprise, est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant exclu en cours de trimestre peut être autorisé à terminer le trimestre à titre d'étudiant libre.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

**12.2** La probation est de trois trimestres consécutifs excluant le trimestre d'été. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par les autorités compétentes de la Faculté qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Les autorités compétentes de la Faculté déterminent la durée de la probation de l'étudiant inscrit à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- a) reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- b) reprendre et réussir un ou des cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demandent de reprendre;
- c) obtenir une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- d) se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 13 Reprise

### 13.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise sauf pour les cours éliminatoires.

À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme ou le certificat postulé, peut, après approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours réussi.

Dans tous les cas, l'étudiant en probation doit reprendre les cours auxquels il a échoué selon les modalités prévues pour la probation.

- Reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours de rattrapage  
L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire ou à un cours de rattrapage (à l'exclusion des cours de rattrapage en français) doit reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement le même cours ou l'équivalent. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.
- Reprise d'un cours à option  
L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.
- Reprise d'un cours au choix  
L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, lui substituer un autre cours au choix ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

### 13.2 Cours éliminatoire

L'étudiant qui subit un échec à un cours éliminatoire n'a pas droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit. Ces cours éliminatoires sont indiqués au Règlement pédagogique de la Faculté. Certains cours de rattrapage sont des cours éliminatoires.

### 13.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin. Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note sert au calcul de la moyenne cumulative.

## 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par la Faculté, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions de l'article 13.1 ou 13.2 peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de la période de probation exceptionnelle l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a) reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que les autorités compétentes de la Faculté lui demande de reprendre;
- b) conserver une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- c) se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de la Faculté.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de la Faculté, reprendre un cours déjà réussi.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

## 15 Scolarité

La scolarité minimale d'un programme de baccalauréat est de cinq trimestres; la scolarité maximale est de sept années civiles à compter de la première inscription.

La scolarité minimale d'un programme de majeur est de quatre trimestres; la scolarité maximale est de cinq années civiles à compter de la première inscription.

La scolarité minimale d'un programme de mineur-certificat est de deux trimestres; la scolarité maximale est de quatre années civiles à compter de la première inscription.

## 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul du crédit, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

## 17 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## 18 Programmes et grades

### 18.1 Programmes de grades

La Faculté offre les programmes de grades de premier cycle suivants :

- Le baccalauréat en théologie (B.Th.)
- Le baccalauréat ès arts (B.A.)  
Le baccalauréat en théologie (B.Th.) est un baccalauréat spécialisé tel que défini à l'article 1.6A. Ce baccalauréat est offert selon trois orientations : études bibliques, études théologiques, théologie pratique.  
Le baccalauréat ès arts (B.A.) est offert selon l'un ou l'autre des types de programme suivants :  
a) le baccalauréat avec majeur qui comporte un majeur (cf. article 1.6B a) et un mineur (cf. article 1.6B c). Un ensemble de trente crédits dont la composition est approuvée par le doyen peut tenir lieu de mineur;
- b) le baccalauréat avec mineurs qui comporte trois mineurs. Un ensemble de trente crédits approuvé par le doyen peut tenir lieu d'un de ces trois mineurs.

### 18.2 Appellation de grades

- a) **Baccalauréat avec majeur**  
Le secteur arts ou sciences auquel appartient le majeur détermine l'appellation du grade de bachelier ès arts (B.A.) ou de bachelier ès sciences (B.Sc.).
- b) **Baccalauréat avec trois mineurs-certificats**  
Si deux ou trois mineurs-certificats appartiennent à un même secteur, arts ou sciences, ce secteur détermine l'appellation du grade.
- c) **Dans tout autre cas, l'appellation du grade est bachelier ès arts (B.A.).**

### 18.3 Octroi de grades et de certificats

Les grades et certificats sont conférés par le modérateur des facultés ecclésiastiques et par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, aux candidats inscrits à titre d'étudiants réguliers qui ont satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

Les grades et certificats sont décernés sans mention.

Les documents attestant l'obtention des grades et certificats sont signés par les autorités intéressées : le recteur et le secrétaire général de l'Université, le doyen et le secrétaire de la Faculté de théologie et de sciences des religions au nom du modérateur.

**19 Nullité****19.1 Nullité d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission**

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le Conseil de la Faculté prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

**19.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats**

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le Conseil de la Faculté fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du Conseil de la Faculté, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen de la Faculté.

**20 Programmes et répertoires des cours**

Voir ci-dessous la description des programmes. Voir aussi la section Répertoire des cours de ce document.

**Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Jean-Marc Charron, M.Th. (Montréal), Ph.D. théologie – études pastorales (Montréal)

Jean Duhaime, M.Th. (Montréal), M.Sc. sociologie (Montréal), E.D.E.B.A.F. (Jérusalem)

Odette Mainville, Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)

Jean-Guy Nadeau, M.A. philosophie (Ottawa), Ph.D. (Montréal)

Jean-Claude Petit, D.Th. (Fribourg-en-Br.)

**Professeurs agrégés**

Lise Baroni, M.A. théologie – études pastorales (Montréal), M.A. service social (Montréal)

Michel Beaudin, Ph.D. théologie (Montréal)

Jean-Claude Breton, B.Ph. (Ottawa), M.Th. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)

Michel-M. Campbell, D.Ph. (Milan)

Denise Couture, Ph.D. théologie (Montréal)

Robert David, Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)

Jean-Marc Gauthier, B.A. philosophie, M.A. théologie (Ottawa), Ph.D. théologie (Montréal)

Pierre Guillemette, M.Th. (Sherbrooke), L.S.S. (Rome), en congé

Solange Lefebvre, D.E.S. musique (Conservatoire du Québec), Ph.D. théologie (Montréal), D.E.A. anthropologie sociale et ethnologie (Paris)

Pierre Létourneau, M.A. théologie (Laval), Lic. Écriture Sainte (Rome), Ph.D. théologie (Laval)

Jean-François Roussel, Ph.D. théologie (Montréal)

Guy-Robert St-Arnaud, M.A. théologie (UQTR), D.Th. (Strasbourg), D.E.A. psychanalyse (Paris)

**Professeurs adjoints**

Alain Gignac, D.S.E.B. études bibliques (Paris), D.E.A. histoire des religions et anthropologie religieuse (Paris), Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)

**Responsables de formation professionnelle**

Annie Laporte, M.Ed. enseignement secondaire et collégial (Montréal), M.A. théologie (Sherbrooke)

Phyllis Smyth, Ph.D. études bibliques (University of St. Andrews, Écosse)

**Professeurs associés**

Pamela Bright, B.A. histoire (Queensland), Ph.D. patristique (Notre-Dame)

André Couture, Ph.D. sciences des religions (Université de Paris, Sorbonne, Paris IV)

Haim Harboun, Doctorat en psychologie (U. René Descartes, Paris V), Doctorat d'État en histoire médiévale (Université de Provence Aix Marseille I)

David Sabbah, Doctorat en pensée juive (Strasbourg)

**Professeurs invités**

Hubert Doucet, L.Th. (Ottawa), Doctorat en sciences religieuses (Strasbourg)

Manuel Jimbachian

**Professeurs émérites**

Richard Bergeron

Guy Couturier

Guy Durand

Jacques Grand'Maison

Programme 1-885-1-0

Version 07

**Baccalauréat spécialisé en théologie**

**JS**

**Objectifs**

Le baccalauréat couvre les éléments fondamentaux de la théologie tout en maintenant une ouverture sur les sciences des religions. Les cours du bloc obligatoire touchent aux quatre secteurs de la théologie : les études bibliques, la théologie systématique, la théologie pratique et les sciences des religions. L'étudiant qui le souhaite peut inscrire sa formation dans une perspective catholique, notamment en ce qui concerne la sacramentaire et l'ecclésiologie. Le programme donne une formation fondamentale pertinente à diverses sphères d'emploi (milieux ecclésiastiques, de santé, sociaux, carcéraux, etc.) ou habilite à poursuivre des études supérieures.

**Structure du programme**

Le baccalauréat en théologie comporte 45 crédits de cours obligatoires, 42 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01**

Bloc 01 A	obligatoire	45 cr.
SRL 2015	3 AHE 1 js	Religion, croyance et phénomène religieux
SRL 2080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde
THL 1005	3 AHE 1 js	Méthodes et outils en théologie
THL 1015	3 AHE 1 js	La théologie pratique, un carrefour
THL 1025	3 AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL 1035	3 AHE 1 js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL 1045	3 AHE 1 js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL 1055	3 AHE 1 js	Dieu : questions et approches
THL 1065	3 AHE 1 js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL 1075	3 AHE 1 js	Rites et sacrements
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
THL 1095	3 AHE 1 js	Éthique théologique
THL 2005	3 AHE 1 js	Sources et voies de la spiritualité
THL 2015	3 AHE 1 js	Herméneutique biblique et théologique
THL 2035	3 AHE 1 js	Sources philosophiques de la théologie

Bloc 01 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

**Études bibliques**

THL 1090E	3 AHE 1 js	Intervention pastorale
THL 1091E	3 AHE 1 js	Bible et tradition évangélique
THL 1092E	3 AHE 1 js	Interprétation évangélique de la Bible
THL 2105	3 AHE 1 js	La Torah, cœur de la Bible hébraïque
THL 2115	3 AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique
THL 2220	3 AHE 1 js	Géographie et archéologie biblique
THL 2505	3 AHE 1 js	Regard sur le prophétisme biblique
THL 2520	3 AHE 1 js	Paul et son oeuvre
THL 3005	3 AHE 1 js	Spiritualité et sagesse dans la Bible
THL 3025	3 AHE 1 js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église
THL 3085	3 AHE 1 js	Littérature johannique
THL 3580	3 AHE 1 js	Questions spéciales en études bibliques

Bloc 01 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

**Théologie systématique**

THL 1096E	3 AHE 1 js	Introduction à la théologie évangélique
THL 1097E	3 AHE 1 js	Questions de théologie évangélique
THL 2125	3 AHE 1 js	Théologie fondamentale
THL 2145	3 AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne
THL 2170	3 AHE 1 js	Baptême, confirmation, pardon
THL 2175	3 AHE 1 js	L'eucharistie
THL 2180	3 AHE 1 js	Sexualité et tradition chrétienne
THL 2525	3 AHE 1 js	Éthique socio-théologique
THL 2535	3 AHE 1 js	L'Église et les fonctions ecclésiastiques
THL 2560	3 AHE 1 js	Mal et souffrance, limites de Dieu?
THL 3045	3 AHE 1 js	Les Pères de l'Église
THL 3055	3 AHE 1 js	Histoire des théologies chrétiennes
THL 3065	3 AHE 1 js	Rencontre des églises et des religions
THL 3505	3 AHE 1 js	L'être humain comme thème théologique
THL 3510	3 AHE 1 js	Théologies contextuelles

THL 3520	3 AHE 1 js	Bioéthique
THL 3525	3 AHE 1 js	Questions psychanalytiques en théologie
THL 3585	3 AHE 1 js	Questions spéciales en th. systématique
<i>Bloc 01 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>		
<b>Théologie pratique</b>		
THL 1093E	3 AHE 1 js	Modernité, urbanisation et église
THL 1094E	3 AHE 1 js	Le renouveau dans l'Église évangélique
THL 2135	3 AHE 1 js	Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+ THL 2140	3 AHE 1 js	Praxéologie 2: des pratiques pertinentes
THL 2150	3 AHE 1 js	Animation pastorale
THL 2155	3 AHE 1 js	Éducation de la foi
THL 2515	3 AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
THL 2530	3 AHE 1 js	Transmission de la foi aujourd'hui
THL 2540	3 AHE 1 js	Pratiques rituelles : analyse-créations
THL 2545	3 AHE 1 js	Langage et communication en catéchèse
THL 2550	3 AHE 1 js	Pédagogie et instruments catéchétiques
THL 2555	3 AHE 1 js	La catéchèse dans le projet ecclésial
THL 2565	3 AHE 1 js	Catéchèse et éducation morale
THL 3000	3 AHE 1 js	Foi, politique et engagement social
THL 3015	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral
THL 3035	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral et santé
THL 3075	3 AHE 1 js	Gestion et leadership en Église
THL 3590	3 AHE 1 js	Questions spéciales en théol. pratique

*Bloc 01 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

<b>Sciences des religions</b>		
SRL 2005	3 AHE 1 js	Sciences des religions
SRL 2020	3 AHE 1 js	Hindouisme et bouddhisme
SRL 2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
SRL 2030	3 AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL 2040	3 AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé
SRL 2070	3 AHE 1 js	Psilogie et religion
SRL 2090	3 AHE 1 js	L'islam
SRL 2091	3 AHE 1 js	Le judaïsme
SRL 3005	3 AHE 1 js	Religion, culture et société
SRL 3015	3 AHE 1 js	Religion et politique
SRL 3025	3 AHE 1 js	La Bible dans la culture occidentale
SRL 3030	3 AHE 1 js	La mort et l'au-delà
SRL 3040	3 AHE 1 js	Religion et intervention psychosociale
SRL 3055	3 AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL 3595	3 AHE 1 js	Questions spéciales en sc. des religions

*Bloc 01 F option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

<b>Formation complémentaire</b>		
ANT 2020	3 A 1 js	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle
ECN 1800	3 AE 1 j	Économies nord-américaines
ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
FRA 1700D	3 AH 1	La littérature québécoise depuis 1960
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
GER 1000D	3 AHE 1	Introduction à la gérontologie
HGL 1011	3 AE 1 j	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2000	3 A 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HST 1931	3 A 1 j	L'Antiquité
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 j	L'époque moderne
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
JES 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant en relation d'aide
MSO 2030D	3 AHE 1	Systèmes de santé et santé communautaire
PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 3805	3 A 1 j	Aristote : éthique et politique
PHI 3925	3 A 1 j	Religion, science, raison philosophique
PHY 1972D	3 AH 1	Initiation à l'astronomie
PPA 2210	3 AHE 1	Croissance de l'enfant et école primaire
PSY 1958	3 AH 1 j	Psychologie sociale
PSY 2961	3 H 1 j	Psychologie du développement humain 2
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques
SOL 3306	3 H 1 j	Sociologie des religions
SVS 1363	3 AE 1 j	Problèmes sociaux
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire

*Bloc 01 G option minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

<b>Stages</b>			
SRL 3090	3 AHE 1 js	Stage en milieu multireligieux	
THL 1051	3 AHE 1 js	Stage en intervention catéchétique	
THL 2160	3 AHE 1 js	Stage d'exploration	
THL 3160	3 AHE 1 js	Stage d'intégration	
THL 3175	6 AHE 1 js	Stage en milieu hospitalier 1	
THL 3185	6 AHE 1 js	Stage en milieu hospitalier 2	

**Segment 77**

*Bloc 77 H option minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

<b>Langues</b>			
ANG 1969	3 AHE 1 js	Lecture de l'anglais 1	
+ ANG 1975	3 HE 1 js	Lecture de l'anglais 2	
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1	
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2	
THL 2165	6 AHE 2 js	Grec biblique élémentaire	
THL 2185	6 AHE 2 js	Hébreu biblique élémentaire	

**Programme 1-885-2-0** **Version 05**

**Majeur en théologie** **JS**

**Objectifs**

Le majeur couvre les éléments fondamentaux de la théologie tout en maintenant une ouverture sur les sciences des religions. Les cours du bloc obligatoire touchent aux quatre secteurs de la théologie : les études bibliques, la théologie systématique, la théologie pratique et les sciences des religions. L'étudiant qui le souhaite peut inscrire sa formation dans une perspective catholique, notamment en ce qui concerne la sacramentaire et l'ecclésiologie. Le programme s'adresse tant aux étudiants qui désirent compléter leur formation par un mineur dans une autre discipline qu'à ceux qui souhaiteraient passer ultérieurement au programme de baccalauréat en théologie.

**Structure du programme**

Le majeur en théologie comporte 30 crédits de cours obligatoires, 27 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01**

*Bloc 01 A obligatoire 30 cr.*

SRL 2015	3 AHE 1 js	Religion, croyance et phénomène religieux
THL 1005	3 AHE 1 js	Méthodes et outils en théologie
THL 1025	3 AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL 1035	3 AHE 1 js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL 1045	3 AHE 1 js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL 1055	3 AHE 1 js	Dieu : questions et approches
THL 1065	3 AHE 1 js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL 1075	3 AHE 1 js	Rites et sacrements
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
THL 1095	3 AHE 1 js	Éthique théologique

*Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

<b>Études bibliques</b>			
THL 1090E	3 AHE 1 js	Intervention pastorale	
THL 1091E	3 AHE 1 js	Bible et tradition évangélique	
THL 1092E	3 AHE 1 js	Interprétation évangélique de la Bible	
THL 2105	3 AHE 1 js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque	
THL 2115	3 AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique	
THL 2220	3 AHE 1 js	Géographie et archéologie biblique	
THL 2505	3 AHE 1 js	Regard sur le prophétisme biblique	
THL 2520	3 AHE 1 js	Paul et son oeuvre	
THL 3005	3 AHE 1 js	Spiritualité et sagesse dans la Bible	
THL 3025	3 AHE 1 js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église	
THL 3085	3 AHE 1 js	Littérature johannique	
THL 3580	3 AHE 1 js	Questions spéciales en études bibliques	

*Bloc 01 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

<b>Théologie systématique</b>			
THL 1096E	3 AHE 1 js	Introduction à la théologie évangélique	
THL 1097E	3 AHE 1 js	Questions de théologie évangélique	
THL 2125	3 AHE 1 js	Théologie fondamentale	
THL 2145	3 AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne	

THL 2170	3	AHE 1	js	Baptême, confirmation, pardon
THL 2175	3	AHE 1	js	L'eucharistie
THL 2180	3	AHE 1	js	Sexualité et tradition chrétienne
THL 2525	3	AHE 1	js	Éthique socio-théologique
THL 2535	3	AHE 1	js	L'Église et les fonctions ecclésiales
THL 2560	3	AHE 1	js	Mal et souffrance, limites de Dieu?
THL 3045	3	AHE 1	js	Les Pères de l'Église
THL 3055	3	AHE 1	js	Histoire des théologies chrétiennes
THL 3065	3	AHE 1	js	Rencontre des églises et des religions
THL 3505	3	AHE 1	js	L'être humain comme thème théologique
THL 3510	3	AHE 1	js	Théologies contextuelles
THL 3520	3	AHE 1	js	Bioéthique
THL 3525	3	AHE 1	js	Questions psychanalytiques en théologie
THL 3585	3	AHE 1	js	Questions spéciales en th. systématique

*Bloc 01 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Théologie pratique**

THL 1093E	3	AHE 1	js	Modernité, urbanisation et église
THL 1094E	3	AHE 1	js	Le renouveau dans l'Église évangélique
THL 2135	3	AHE 1	js	Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+ THL 2140	3	AHE 1	js	Praxéologie 2 : des pratiques pertinentes
THL 2150	3	AHE 1	js	Animation pastorale
THL 2155	3	AHE 1	js	Éducation de la foi
THL 2515	3	AHE 1	js	Cultures et spiritualités des jeunes
THL 2530	3	AHE 1	js	Transmission de la foi aujourd'hui
THL 2540	3	AHE 1	js	Pratiques rituelles : analyse-crétions
THL 2545	3	AHE 1	js	Langage et communication en catéchèse
THL 2550	3	AHE 1	js	Pédagogie et instruments catéchétiques
THL 2555	3	AHE 1	js	La catéchèse dans le projet ecclésial
THL 2565	3	AHE 1	js	Catéchèse et éducation morale
THL 3000	3	AHE 1	js	Foi, politique et engagement social
THL 3015	3	AHE 1	js	Accompagnement pastoral
THL 3035	3	AHE 1	js	Accompagnement pastoral et santé
THL 3075	3	AHE 1	js	Gestion et leadership en Église
THL 3590	3	AHE 1	js	Questions spéciales en théol. pratique

*Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

**Sciences des religions**

SRL 2005	3	AHE 1	js	Sciences des religions
SRL 2020	3	AHE 1	js	Hindouisme et bouddhisme
SRL 2025	3	AHE 1	js	Histoire religieuse du Québec
SRL 2030	3	AHE 1	js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL 2040	3	AHE 1	js	Pluralisme religieux et milieux de santé
SRL 2070	3	AHE 1	js	Psilogie et religion
SRL 2090	3	AHE 1	js	L'islam
SRL 2091	3	AHE 1	js	Le judaïsme
SRL 3005	3	AHE 1	js	Religion, culture et société
SRL 3015	3	AHE 1	js	Religion et politique
SRL 3025	3	AHE 1	js	La Bible dans la culture occidentale
SRL 3030	3	AHE 1	js	La mort et l'au-delà
SRL 3040	3	AHE 1	js	Religion et intervention psychosociale
SRL 3055	3	AHE 1	js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL 3595	3	AHE 1	js	Questions spéciales en sc. des religions

*Bloc 01 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Stages**

SRL 3090	3	AHE 1	js	Stage en milieu multireligieux
THL 1051	3	AHE 1	js	Stage en intervention catéchétique
THL 2160	3	AHE 1	js	Stage d'exploration
THL 3160	3	AHE 1	js	Stage d'intégration

**Segment 78**

*Bloc 78 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

**Langues**

ANG 1969	3	AHE 1	js	Lecture de l'anglais 1
+ ANG 1975	3	HE 1	js	Lecture de l'anglais 2
LAT 1111	3	A 1	s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3	H 1	s	Initiation à la langue latine 2
THL 2165	6	AHE 2	js	Grec biblique élémentaire
THL 2185	6	AHE 2	js	Hébreu biblique élémentaire

Programme 1-895-5-2

Version 01

**Certificat en théologie pratique****JS****Objectifs**

Le certificat en théologie pratique vise à initier l'étudiant à l'analyse des pratiques sociales et ecclésiales, à leur interprétation théologique et à l'élaboration de projets d'intervention. À la fin de sa formation, l'étudiant devrait être en mesure : 1) d'identifier les éléments caractéristiques de la pratique en cause; 2) d'esquisser un diagnostic pastoral pertinent eu égard aux enjeux de la pratique observée; 3) d'élaborer un plan d'intervention adapté à la situation.

**Structure du programme**

Le certificat en théologie comprend 6 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01**

*Bloc 01 A obligatoire 6 cr.*

**Fondements théologiques**

THL 2135	3	AHE 1	js	Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+ THL 2140	3	AHE 1	js	Praxéologie 2 : des pratiques pertinentes

**Segment 02**

*Bloc 02 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Stages**

SRL 3090	3	AHE 1	js	Stage en milieu multireligieux
THL 2160	3	AHE 1	js	Stage d'exploration
THL 3160	3	AHE 1	js	Stage d'intégration

**Segment 03**

*Bloc 03 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

**Formation de base**

SRL 2015	3	AHE 1	js	Religion, croyance et phénomène religieux
THL 1005	3	AHE 1	js	Méthodes et outils en théologie
THL 1025	3	AHE 1	s	Israël biblique et son histoire
THL 1035	3	AHE 1	js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL 1045	3	AHE 1	js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL 1055	3	AHE 1	js	Dieu : questions et approches
THL 1065	3	AHE 1	js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL 1075	3	AHE 1	js	Rites et sacrements
THL 1085	3	AHE 1	js	Histoire du christianisme
THL 1095	3	AHE 1	js	Éthique théologique

**Segment 04**

*Bloc 04 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

**Théologie pratique**

THL 1093E	3	AHE 1	js	Modernité, urbanisation et église
THL 1094E	3	AHE 1	js	Le renouveau dans l'Église évangélique
THL 2150	3	AHE 1	js	Animation pastorale
THL 2155	3	AHE 1	js	Éducation de la foi
THL 2515	3	AHE 1	js	Cultures et spiritualités des jeunes
THL 2530	3	AHE 1	js	Transmission de la foi aujourd'hui
THL 2540	3	AHE 1	js	Pratiques rituelles : analyse-crétions
THL 3000	3	AHE 1	js	Foi, politique et engagement social
THL 3015	3	AHE 1	js	Accompagnement pastoral
THL 3035	3	AHE 1	js	Accompagnement pastoral et santé
THL 3075	3	AHE 1	js	Gestion et leadership en Église

**Segment 71**

*Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

**Problématiques biblico-théologiques**

THL 1090E	3	AHE 1	js	Intervention pastorale
THL 1091E	3	AHE 1	js	Bible et tradition évangélique
THL 1092E	3	AHE 1	js	Interprétation évangélique de la Bible
THL 1096E	3	AHE 1	js	Introduction à la théologie évangélique
THL 1097E	3	AHE 1	js	Questions de théologie évangélique
THL 2105	3	AHE 1	js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
THL 2115	3	AHE 1	js	Jésus et la tradition synoptique

THL 2125	3 AHE 1 js	Théologie fondamentale
THL 2145	3 AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne
THL 2170	3 AHE 1 js	Baptême, confirmation, pardon
THL 2175	3 AHE 1 js	L'eucharistie
THL 2180	3 AHE 1 js	Sexualité et tradition chrétienne
THL 2220	3 AHE 1 js	Géographie et archéologie biblique
THL 2505	3 AHE 1 js	Regard sur le prophétisme biblique
THL 2520	3 AHE 1 js	Paul et son oeuvre
THL 2525	3 AHE 1 js	Éthique socio-théologique
THL 2535	3 AHE 1 js	L'Église et les fonctions ecclésiales
THL 2560	3 AHE 1 js	Mal et souffrance, limites de Dieu?
THL 3005	3 AHE 1 js	Spiritualité et sagesse dans la Bible
THL 3025	3 AHE 1 js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église
THL 3045	3 AHE 1 js	Les Pères de l'Église
THL 3055	3 AHE 1 js	Histoire des théologies chrétiennes
THL 3065	3 AHE 1 js	Rencontre des églises et des religions
THL 3085	3 AHE 1 js	Littérature johannique
THL 3505	3 AHE 1 js	L'être humain comme thème théologique
THL 3510	3 AHE 1 js	Théologies contextuelles
THL 3520	3 AHE 1 js	Bioéthique

Programme 1-895-5-3 Version 01

### Certificat en théologie pratique (milieux de santé) JS

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme.

Programme 1-961-5-0 Version 01

### Certificat en sciences des religions J

#### Objectifs

Le certificat en sciences des religions, offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie, propose aux étudiants : 1) de s'approprier des outils conceptuels, théoriques et méthodologiques de base dans le domaine des sciences des religions ; 2) de s'approprier des données descriptives sur des religions et phénomènes religieux importants dans l'histoire ancienne ou récente aussi bien que dans la culture contemporaine; 3) d'analyser des thèmes à incidence religieuse dans une perspective comparative et interdisciplinaire; 4) de se préparer à l'intervention en contexte multireligieux dans divers champs d'activités.

#### Structure du programme

Le certificat en sciences des religions comporte 30 crédits de cours à option répartis dans 7 blocs couvrant quatre thématiques.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 73

<i>Bloc 73 A</i>		<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
SRL 2005	3 AHE 1 js	Sciences des religions	
SRL 2015	3 AHE 1 js	Religion, croyance et phénomène religieux	
SRL 3055	3 AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse	
<i>Bloc 73 B</i>		<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
ANT 2020	3 A 1 js	Anthropologie de la religion	
PHI 1860	3 H 1 j	Introduction à la philosophie médiévale	
SOL 3306	3 H 1 j	Sociologie des religions	
<i>Bloc 73 C</i>		<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
SRL 2020	3 AHE 1 js	Hindouisme et bouddhisme	
SRL 2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec	
SRL 2070	3 AHE 1 js	Psilogie et religion	
SRL 2080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde	
SRL 2090	3 AHE 1 js	L'islam	
SRL 2091	3 AHE 1 js	Le judaïsme	
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme	
<i>Bloc 73 D</i>		<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs de l'Antiquité tardive	
HGL 1021	3 AE 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne	
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain	
HGL 2000	3 A 1 j	La Grèce et le Proche-Orient	

HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 3108	3 H 1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes
+ LAT 3150	3 A 1 j	Auteurs latins de l'antiquité tardive
PHI 2960	3 A 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHY 1972D	3 AH 1	Initiation à l'astronomie

*Bloc 73 E* *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

SRL 2030	3 AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL 3005	3 AHE 1 js	Religion, culture et société
SRL 3015	3 AHE 1 js	Religion et politique
SRL 3025	3 AHE 1 js	La Bible dans la culture occidentale
SRL 3030	3 AHE 1 js	La mort et l'au-delà
SRL 3055	3 AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL 3595	3 AHE 1 js	Questions spéciales en sc. des religions

*Bloc 73 F* *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PHI 2920	3 A 1 j	Mythe, religion et connaissance
PHI 3925	3 A 1 j	Religion, science, raison philosophique

*Bloc 73 G* *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

DID 3307	3 AHE 1 js	L'enseignement culturel des religions
SRL 2040	3 AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé
SRL 3040	3 AHE 1 js	Religion et intervention psychosociale
SRL 3090	3 AHE 1 js	Stage en milieu multireligieux

Programme 1-900-5-0 Version 06

### Certificat en études catéchétiques J

#### Objectifs

Ce certificat s'adresse à des croyants déjà engagés dans leur milieu ecclésial et ayant démontré leurs aptitudes à l'enseignement catéchétique en collaborant, à titre de bénévoles ou autrement, à diverses activités d'éducation de la foi, d'animation pastorale, d'accompagnement spirituel, etc. La formation proposée à ces personnes s'appuie sur leurs connaissances et leur expérience pour les habiliter à prendre en charge de petites équipes de bénévoles au service de l'activité catéchétique en milieu ecclésial. Le programme leur permet d'acquérir une connaissance du nouveau contexte socio-culturel et socio-ecclésial dans lequel se déroule l'activité catéchétique, une bonne compréhension du développement psycho-spirituel, des connaissances en théologie et en éthique, une capacité d'utiliser une variété de ressources, et, enfin, la capacité de diriger une petite équipe d'intervenants.

#### Structure du programme

Le certificat en études catéchétiques comporte 24 crédits de cours obligatoires (blocs A, C et D) et 6 crédits de cours à option (bloc B)

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 73

<i>Bloc 73 A</i>		<i>obligatoire</i>	<i>12 cr.</i>
THL 1075	3 AHE 1 js	Rites et sacrements	
THL 2155	3 AHE 1 js	Éducation de la foi	
THL 2530	3 AHE 1 js	Transmission de la foi aujourd'hui	
THL 2555	3 AHE 1 js	La catéchèse dans le projet ecclésial	
<i>Bloc 73 B</i>		<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
THL 1055	3 AHE 1 js	Dieu : questions et approches	
THL 1065	3 AHE 1 js	Jésus : de l'histoire à la théologie	
THL 2005	3 AHE 1 js	Sources et voies de la spiritualité	
THL 2115	3 AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique	
THL 2145	3 AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne	
THL 2535	3 AHE 1 js	L'Église et les fonctions ecclésiales	
<i>Bloc 73 C</i>		<i>obligatoire</i>	<i>9 cr.</i>
THL 2545	3 AHE 1 js	Langage et communication en catéchèse	
THL 2550	3 AHE 1 js	Pédagogie et instruments catéchétiques	
THL 2565	3 AHE 1 js	Catéchèse et éducation morale	
<i>Bloc 73 D</i>		<i>obligatoire</i>	<i>3 cr.</i>
THL 1051	3 AHE 1 js	Stage en intervention catéchétique	



Programme 1-961-4-0 Version 03

**Certificat ou mineur en sciences religieuses JS****Objectifs**

Le mineur en sciences religieuses propose une initiation à la théologie et aux sciences des religions. Il permet de se familiariser avec des problématiques, des contenus et des méthodes de divers secteurs de la théologie et des sciences des religions et d'y situer ses propres questionnements. Il s'adresse à des candidats qui souhaitent plus de latitude dans leur choix de cours sans s'inscrire dans une perspective professionnelle.

**Structure du programme**

Le mineur en sciences religieuses comporte 27 crédits de cours à option puisés dans l'ensemble de la banque de la faculté de théologie et 3 crédits de cours au choix. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01**

Bloc 01 A	option	minimum 3 cr., maximum 21 cr.
THL 1005	3 AHE 1 js	Méthodes et outils en théologie
THL 1015	3 AHE 1 js	La théologie pratique, un carrefour
THL 1025	3 AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL 1035	3 AHE 1 js	Initiation au Premier (Ancien) Testament
THL 1045	3 AHE 1 js	Initiation au Second (Nouveau) Testament
THL 1051	3 AHE 1 js	Stage en intervention catéchétique
THL 1055	3 AHE 1 js	Dieu : questions et approches
THL 1065	3 AHE 1 js	Jésus : de l'histoire à la théologie
THL 1075	3 AHE 1 js	Rites et sacrements
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
THL 1090E	3 AHE 1 js	Intervention pastorale
THL 1091E	3 AHE 1 js	Bible et tradition évangélique
THL 1092E	3 AHE 1 js	Interprétation évangélique de la Bible
THL 1093E	3 AHE 1 js	Modernité, urbanisation et église
THL 1094E	3 AHE 1 js	Le renouveau dans l'Église évangélique
THL 1095	3 AHE 1 js	Éthique théologique
THL 1096E	3 AHE 1 js	Introduction à la théologie évangélique
THL 1097E	3 AHE 1 js	Questions de théologie évangélique

**Segment 02**

Bloc 02 B	option	minimum 3 cr., maximum 21 cr.
SRL 2005	3 AHE 1 js	Sciences des religions
SRL 2015	3 AHE 1 js	Religion, croyance et phénomène religieux
SRL 2020	3 AHE 1 js	Hindouisme et bouddhisme
SRL 2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
SRL 2030	3 AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL 2040	3 AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé
SRL 2070	3 AHE 1 js	Psilogie et religion
SRL 2080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde
SRL 2090	3 AHE 1 js	L'islam
SRL 2091	3 AHE 1 js	Le judaïsme
THL 2005	3 AHE 1 js	Sources et voies de la spiritualité
THL 2015	3 AHE 1 js	Herméneutique biblique et théologique
THL 2035	3 AHE 1 js	Sources philosophiques de la théologie
THL 2105	3 AHE 1 js	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
THL 2115	3 AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique
THL 2125	3 AHE 1 js	Théologie fondamentale
THL 2135	3 AHE 1 js	Praxéologie 1 : des pratiques complexes
+ THL 2140	3 AHE 1 js	Praxéologie 2 : des pratiques pertinentes
THL 2145	3 AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne
THL 2150	3 AHE 1 js	Animation pastorale
THL 2155	3 AHE 1 js	Éducation de la foi
THL 2160	3 AHE 1 js	Stage d'exploration
THL 2165	6 AHE 2 js	Grec biblique élémentaire
THL 2170	3 AHE 1 js	Baptême, confirmation, pardon
THL 2175	3 AHE 1 js	L'eucharistie
THL 2180	3 AHE 1 js	Sexualité et tradition chrétienne
THL 2185	6 AHE 2 js	Hébreu biblique élémentaire
THL 2220	3 AHE 1 js	Géographie et archéologie biblique
THL 2505	3 AHE 1 js	Regard sur le prophétisme biblique
THL 2515	3 AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
THL 2520	3 AHE 1 js	Paul et son oeuvre
THL 2525	3 AHE 1 js	Éthique socio-théologique

THL 2530	3 AHE 1 js	Transmission de la foi aujourd'hui
THL 2535	3 AHE 1 js	L'Église et les fonctions ecclésiales
THL 2540	3 AHE 1 js	Pratiques rituelles : analyse-créations
THL 2545	3 AHE 1 js	Langage et communication en catéchèse
THL 2550	3 AHE 1 js	Pédagogie et instruments catéchétiques
THL 2555	3 AHE 1 js	La catéchèse dans le projet ecclésial
THL 2560	3 AHE 1 js	Mal et souffrance, limites de Dieu?
THL 2565	3 AHE 1 js	Catéchèse et éducation morale

**Segment 74**

Bloc 74 C	option	minimum 3 cr., maximum 21 cr.
SRL 3005	3 AHE 1 js	Religion, culture et société
SRL 3015	3 AHE 1 js	Religion et politique
SRL 3025	3 AHE 1 js	La Bible dans la culture occidentale
SRL 3030	3 AHE 1 js	La mort et l'au-delà
SRL 3040	3 AHE 1 js	Religion et intervention psychosociale
SRL 3055	3 AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL 3090	3 AHE 1 js	Stage en milieu multireligieux
SRL 3595	3 AHE 1 js	Questions spéciales en sc. des religions
THL 3000	3 AHE 1 js	Foi, politique et engagement social
THL 3005	3 AHE 1 js	Spiritualité et sagesse dans la Bible
THL 3015	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral
THL 3025	3 AHE 1 js	Luc et Actes : de Jésus à l'Église
THL 3035	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral et santé
THL 3045	3 AHE 1 js	Les Pères de l'Église
THL 3055	3 AHE 1 js	Histoire des théologies chrétiennes
THL 3065	3 AHE 1 js	Rencontre des églises et des religions
THL 3075	3 AHE 1 js	Gestion et leadership en Église
THL 3085	3 AHE 1 js	Littérature johannique
THL 3160	3 AHE 1 js	Stage d'intégration
THL 3505	3 AHE 1 js	L'être humain comme thème théologique
THL 3510	3 AHE 1 js	Théologies contextuelles
THL 3520	3 AHE 1 js	Bioéthique
THL 3525	3 AHE 1 js	Questions psychanalytiques en théologie
THL 3580	3 AHE 1 js	Questions spéciales en études bibliques
THL 3585	3 AHE 1 js	Questions spéciales en th. systématique
THL 3590	3 AHE 1 js	Questions spéciales en théol. pratique

Programme 1-885-7-0 Version 00

**Module en morale et religion catholiques JS**

La Faculté n'admet pas de nouveaux étudiants à ce programme.

Programme 1-895-7-0 Version 01

**Module de pastorale en milieux de santé J****Objectifs**

Explorer les problématiques pastorales, éthiques, théologiques et spirituelles des milieux de santé et développer les compétences et habiletés requises pour l'accompagnement spirituel des malades.

**Structure du programme**

Ce module totalise 15 crédits de cours à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A	option	minimum 15 cr., maximum 15 cr.
SRL 2040	3 AHE 1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé
THL 2145	3 AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne
THL 3015	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral
THL 3035	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral et santé
THL 3520	3 AHE 1 js	Bioéthique
THL 3590	3 AHE 1 js	Questions spéciales en théol. pratique

Programme 1-900-7-0

Version 01

**Module en études catéchétiques****J****Objectifs**

Les personnes visées par le module sont des croyants engagés dans leur milieu ecclésial ou désireux de le faire. Elles auront démontré leurs aptitudes en collaborant, à titre de bénévoles ou autrement, à diverses activités d'éducation de la foi, d'animation pastorale, d'accompagnement spirituel, etc. Un certain nombre d'entre elles oeuvrent présentement en milieu scolaire à titre d'animateurs de pastorale ou d'enseignants.

**Structure du programme**

Le module comporte 12 crédits de cours répartis comme suit : 9 crédits obligatoires et 3 à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

*Bloc 70 A* obligatoire 9 cr.

**Cours de base**

THL 2530	3 AHE 1 js	Transmission de la foi aujourd'hui
THL 2545	3 AHE 1 js	Langage et communication en catéchèse
THL 2550	3 AHE 1 js	Pédagogie et instruments catéchétiques

*Bloc 70 B* option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

**Cours complémentaires**

THL 1075	3 AHE 1 js	Rites et sacrements
THL 2155	3 AHE 1 js	Éducation de la foi
THL 2555	3 AHE 1 js	La catéchèse dans le projet ecclésial
THL 2565	3 AHE 1 js	Catéchèse et éducation morale

Programme 1-887-1-0

Version 01

**Baccalauréat en animation spirituelle et engagement communautaire****JS****Objectifs**

Ce programme vise à former les professionnels qui assument le service, non confessionnel mais obligatoire, d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les écoles primaires et secondaires. Les exigences de formation sont les mêmes aux niveaux primaire et secondaire : détenir un diplôme universitaire de premier cycle comprenant des cours dans chacun des quatre domaines suivants : spirituel, social, psychopédagogique et pratique.

**Structure du programme**

Le baccalauréat comprend 39 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01 Identité religieuse et spiritualité**

*Bloc 01 A* obligatoire 21 cr.

SRL 1002	3 AHE 1 js	Introd. animation spir. engagement comm.
SRL 2020	3 AHE 1 js	Hindouisme et bouddhisme
SRL 2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
SRL 2090	3 AHE 1 js	L'islam
SRL 2091	3 AHE 1 js	Le judaïsme
THL 2145	3 AHE 1 js	Panorama de la foi chrétienne
THL 3065	3 AHE 1 js	Rencontre des églises et des religions

*Bloc 01 B* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
SRL 2080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde
THL 1025	3 AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
THL 2115	3 AHE 1 js	Jésus et la tradition synoptique

*Bloc 01 C* option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

SRL 3055	3 AHE 1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
THL 2005	3 AHE 1 js	Sources et voies de la spiritualité
THL 2515	3 AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes

**Segment 02 Étude des phénomènes religieux**

*Bloc 02 A* option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

SOL 3306	3 H 1 j	Sociologie des religions
SRL 2015	3 AHE 1 js	Religion, croyance et phénomène religieux
SRL 2030	3 AHE 1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL 2070	3 AHE 1 js	Psilogie et religion
SRL 3030	3 AHE 1 js	La mort et l'au-delà

**Segment 03 Éthique**

*Bloc 03 A* option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
THL 1095	3 AHE 1 js	Éthique théologique
THL 2180	3 AHE 1 js	Sexualité et tradition chrétienne
THL 3520	3 AHE 1 js	Bioéthique

**Segment 04 Milieu scolaire et intervention auprès des jeunes**

*Bloc 04 A* obligatoire 9 cr.

ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
JES 1010	3 AHE 1 js	Principes et approches de l'intervention
PPA 3205	3 AHE 1	La classe en milieu urbain

*Bloc 04 B* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

ETA 1900	3 AHE 1	Système éducatif et profession enseignante
PPL 3050	3 AHE 1 js	Problématique liée à l'interculturel

*Bloc 04 C* option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

PPA 1100	3 AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement
PSE 1070	3 H 1 s	Développement humain et socialisation
PSE 1106	3 H 1 j	Écologie sociale du développement
PSY 1095	3 AH 1 j	Psychologie du développement
PSY 1127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation

*Bloc 04 D* option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

JES 1001	3 AHE 1 js	Jeunes et société
JES 2005	3 AHE 1 js	Jeunes et famille
JES 2007	3 AHE 1 js	Jeunes des communautés culturelles
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence
JES 2009	3 AHE 1 js	Jeunes et sexualité
JES 2012	3 AHE 1 js	Les jeunes et le monde du travail

**Segment 05 Jeunesse et intervention communautaire**

*Bloc 05 A* option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SVS 2378	3 H 1 s	Intervention communautaire
SVS 2806	3 H 1 s	Méthodes d'action préventive
SVS 2807	3 H 1 s	Les mass-media en action communautaire
SVS 3732	3 A 1 j	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité
THL 3000	3 AHE 1 js	Foi, politique et engagement social

**Segment 76 Formation à l'intervention**

*Bloc 76 A* obligatoire 9 cr.

SRL 1024	6 AHE 2 js	Stage: animation spir./eng. communautaire
SRL 3090	3 AHE 1 js	Stage en milieu multireligieux

*Bloc 76 B* option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

SRL 3040	3 AHE 1 js	Religion et intervention psychosociale
THL 3015	3 AHE 1 js	Accompagnement pastoral

# Section 14

---

## Département de kinésiologie

### Table des matières

---

Calendrier du Département	
Introduction	14-1
Coordonnées générales du Département	14-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	14-1
Règlement pédagogique du Département	14-1
Personnel enseignant	14-7
Programmes d'études	14-7
Répertoire des cours	18-1

---

---

Département de kinésiologie

## Calendrier 2004-2005

---

### Trimestre d'automne 2004

Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2004

Rentrée avec cours

Mardi 14 septembre 2004

Dernier jour pour modifier un choix de cours

Jeudi 30 septembre 2004

Dernier jour pour abandonner un cours sans frais

Lundi 11 octobre 2004

Congé universitaire

Lundi 11 au dimanche 17 octobre 2004

Période d'activités libres

Vendredi 5 novembre 2004

Dernier jour pour abandonner un cours avec frais

Mercredi 22 décembre 2004

Fin des cours et des examens

---

### Trimestre d'hiver 2005

Mercredi 5 janvier 2005

Rentrée avec cours

Lundi 17 janvier 2005

Dernier jour pour modifier un choix de cours

Lundi 31 janvier 2005

Dernier jour pour abandonner un cours sans frais

Lundi 28 février au dimanche 6 mars 2005

Période d'activités libres

Vendredi 18 mars 2005

Dernier jour pour abandonner un cours avec frais

Vendredi 25 au lundi 28 mars 2005

Congé de Pâques

Vendredi 29 avril 2005

Fin des cours et des examens

---

### Trimestre d'été 2005

Lundi 2 mai 2005

Début des cours

Lundi 23 mai 2005

Congé universitaire

Jeudi 23 juin 2005

Fin des cours et des examens

---

# Département de kinésiologie

## Introduction

À l'automne de l'année 1948, une vingtaine d'éducateurs de marque ainsi que des dirigeants de mouvements de loisirs diocésains et d'œuvres de jeunesse présentèrent une requête à l'École d'hygiène, la priant d'organiser, à temps partiel, un cours de perfectionnement en éducation physique pour le personnel enseignant de la province.

Le 25 avril 1949, le Conseil de l'École d'hygiène approuvait à l'unanimité un programme qui conduisait à un baccalauréat spécialisé, mais certaines difficultés retardèrent malheureusement la réalisation de ce projet. L'École d'hygiène, en collaboration avec le Service de l'extension de l'enseignement, organisa néanmoins un cours abrégé de 44 heures à l'intention de moniteurs de la récréation de la cité de Montréal. Il fallut ensuite attendre février 1955 avant que débute le programme du baccalauréat en éducation physique.

Puis, en 1969, le Département d'éducation physique est officiellement créé en remplacement de l'École d'hygiène. Depuis septembre 1976, le Département est installé au Pavillon d'éducation physique et des sports qui possède d'importants moyens d'enseignement, des salles de cours, un stade couvert, une patinoire, un gymnase triple, une piscine de 50 mètres, un bassin de plongeon, une palestre, des salles de combat, une salle de danse, des terrains de squash et de handball. Les laboratoires du Département sont très modernes et dotés de tous les appareillages requis pour la recherche dans plusieurs domaines : biomécanique, somatotypie, apprentissage moteur, biochimie et physiologie de l'exercice. Par ailleurs, la bibliothèque de kinésiologie est l'une des mieux constituées au monde.

Depuis mars 1998, l'appellation du Département d'éducation physique a été modifiée pour Département de kinésiologie. Le Département regroupe vingt professeurs, dont les intérêts dans le domaine de l'enseignement et de la recherche portent sur toutes les caractéristiques de l'être humain en situation d'activité physique. Le Département offre un baccalauréat ès sciences, un majeur et un mineur en kinésiologie. Les étudiants peuvent aussi s'inscrire à des programmes de M.Sc. et de Ph.D. (sciences de l'activité physique).

Depuis l'automne 2003, le Département de kinésiologie offre, conjointement avec le Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, un microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle et un programme de D.E.S.S. (diplôme d'études supérieures spécialisées) en activité physique et promotion de la santé.

## Coordonnées générales du Département

Bureau Tél. : (514)  
Centre d'éducation physique et des sports 8202 343-6151

## Frais de cotisation des associations étudiantes

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Département de kinésiologie Par année 25,00 \$

## Règlement pédagogique du Département

### 1 Définitions

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade de bachelier; il peut préparer au marché du travail ou à la poursuite d'études de deuxième cycle.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres<sup>1</sup> :

- le trimestre d'été, de mai à août inclus;
- le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

<sup>1</sup> Un cours peut être concentré sur une plus courte période à l'intérieur du trimestre.

#### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : la physique, la philosophie).

#### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la médecine, les sciences médiévales, l'administration des affaires).

#### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établi en vue d'une formation sanctionnée par un certificat ou par un diplôme.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention du certificat ou du diplôme.

#### 1.6 Types de programmes de premier cycle

On distingue divers types de programmes de premier cycle dont certains, à eux seuls, sont des programmes de grade et d'autres sont des programmes constitutifs d'un programme de grade.

##### A. Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé et le programme spécialisé bidisciplinaire sont des programmes de grade.

Seul le programme spécialisé est offert au Département de kinésiologie.

##### Le programme spécialisé

Le baccalauréat spécialisé comporte 90 crédits ou plus, selon le programme. Au moins quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus un cinquième sont ceux de cours au choix.

##### B. Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle. Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats, donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université.

Seuls les programmes de majeur et de mineur sont offerts au Département.

##### a) Le majeur

Le majeur comporte 60 crédits dont au moins 48 sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et dont au plus 12 sont ceux de cours au choix. Ce programme donne lieu à un diplôme conféré par le Conseil de l'Université.

##### b) Le mineur

Le mineur est un programme de 30 crédits principalement axé sur la formation initiale. Au moins 24 de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus six sont ceux de cours au choix. Ce programme donne droit à un certificat conféré par le Conseil de l'Université.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle, si par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation immédiatement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

#### 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- l'étudiant régulier qui postule un certificat ou un diplôme;
- l'étudiant libre, inscrit à un ou quelques cours, qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;
- l'étudiant visiteur : étudiant inscrit à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

L'Université reconnaît aussi le statut d'auditeur réservé aux personnes inscrites à un ou à quelques cours, qui ne postulent ni certificat ni diplôme et qui ne sont pas soumises à l'évaluation des apprentissages du cours auquel elles sont inscrites et ne reçoivent aucun crédit.

## 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département ou à une faculté.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;
- à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;
- à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts à l'Université et identifiés comme étant accessibles à ce titre.

De plus, des facultés peuvent imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis par les étudiants inscrits dans certains programmes.

Deux cours de l'Université sont dits équivalents lorsqu'ils comportent un recoupement significatif de la matière. Un seul de deux ou de plusieurs cours équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

Un cours est dit éliminatoire s'il doit être réussi pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études dans le programme. Le cours éliminatoire ne comporte pas de droit de reprise.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. Le Département peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

– Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes du Département à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. Sauf exception pour les cours de rattrapage en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

– Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes du Département. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

## 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- a) une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- c) trois heures consacrées à la recherche par semaine pendant un trimestre.

## 1.10 Équivalence de cours et de programme

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

## 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation et l'expérience d'un candidat permettent de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

## 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

## 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

## 1.14 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », les autorités compétentes du Département peuvent permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire.

## 1.15 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours.

## 1.16 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Ainsi, les titres de bachelier ou de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat ou du doctorat de premier cycle.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : B.A. pour bachelier ès arts, M.D. pour docteur en médecine).

## 1.17 Diplôme

Le diplôme, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant l'obtention d'un programme de grade ou la réussite d'un programme de majeur.

## 1.18 Certificat

Le certificat, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite d'un programme de mineur ou d'un programme de certificat.

## 1.19 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte, délivré par le Registraire, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

## 2 Admission

### 2.1 Conditions générales

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission, conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université; ce formulaire de demande d'admission peut être obtenu au Bureau du Registraire ou au secrétariat du Département.

### 2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au premier cycle, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme de son choix.

### 2.3 Admission conditionnelle

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par le directeur du Département, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

### 2.4 Admission à titre d'étudiant libre

Pour être admis à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant libre peut recevoir une attestation d'études.

### 2.5 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier

L'étudiant libre qui désire changer son statut pour celui d'étudiant régulier doit se soumettre aux conditions d'admission de l'étudiant régulier prévues au présent article.

L'étudiant libre admis à titre d'étudiant régulier n'est pas assuré d'obtenir une reconnaissance pour les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

### 2.6 Admission à titre d'étudiant visiteur

Pour être admis à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

### 2.7 Admission à titre d'auditeur

Pour être admis à titre d'auditeur, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

### 2.8 Restrictions

Le directeur n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité; il peut refuser tout candidat qu'il ne juge pas apte à poursuivre des études en kinésiologie.

L'admission cesse d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.

### 2.9 Réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. Le directeur du Département peut imposer des conditions à la réadmission.

### 3 Exigences linguistiques

#### 3.1 Définitions

Aux fins du présent règlement,

**a)** La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.

**b)** La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à une évaluation ou à un test imposé par le Département ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Selon le programme et tel que spécifié aux conditions d'admission propres au programme, la maîtrise du français est condition d'admission ou de poursuite des études.

**c)** La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

#### 3.2 Admission

Tout candidat à l'admission doit se soumettre à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université. Toutefois, les candidats qui répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes sont réputés satisfaire à l'exigence de la connaissance du français et sont exemptés du test :

- avoir complété des études collégiales au Québec;
- avoir étudié dans une institution où la langue principale d'enseignement est le français.

Dans certains programmes et tel que spécifié aux conditions particulières d'admission à chacun des programmes, la maîtrise du français revêt une importance spéciale et est une condition d'admission. Pour satisfaire à cette condition, le candidat doit réussir un test de français imposé par le Département.

#### 3.3 L'inscription

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il a été admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

#### 3.4 Les mesures d'aide

##### Cours de français langue seconde

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

#### 3.5 L'enseignement

Sauf exception justifiée par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

#### 3.6 Les travaux et les examens

Les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le directeur, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

### 4 Inscription

#### 4.1 Dispositions générales

##### a) Délais

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

##### b) Modalités

###### Étudiant régulier

L'inscription d'un étudiant régulier est faite par programme et pour chaque trimestre. L'étudiant s'inscrit à un nombre déterminé de crédits. Il s'inscrit à plein temps ou à temps partiel. Pour le baccalauréat, l'inscription à temps partiel n'est autorisée que dans le cas où l'étudiant est sur le point de compléter sa scolarité.

L'étudiant doit faire approuver son choix de cours en suivant la procédure qui lui sera indiquée par le Département.

#### Étudiant libre, étudiant visiteur et auditeur

L'inscription d'un étudiant libre, d'un étudiant visiteur ou d'un auditeur est faite par cours et pour chaque trimestre. Le Département peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire. Le Département détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

##### c) Restriction

Sauf exception autorisée par le directeur, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

##### d) Inscription à plein temps

L'étudiant régulier est à plein temps s'il est inscrit à un minimum de douze (12) crédits pour un trimestre. Il s'inscrit habituellement à quinze (15) crédits par trimestre. Sauf exception approuvée par le directeur du Département, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de vingt (20) crédits par trimestre.

##### e) Inscription à temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à moins de douze (12) crédits pour un trimestre. Cependant, il doit s'inscrire à un nombre suffisant de cours pour obtenir un minimum de neuf (9) crédits en quatre (4) trimestres consécutifs; à défaut, son inscription est annulée.

#### 4.2 Modifications

L'étudiant qui désire modifier son inscription à un programme ou à des cours doit présenter une demande écrite, avec motifs à l'appui, dans les quinze (15) jours suivant le début du cours en cause lors du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver. Ce délai est réduit à cinq (5) jours après le début du cours en cause lors du trimestre d'été. Toute modification doit être approuvée, le cas échéant, par le directeur du Département. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

#### 4.3 Abandon des études

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au secrétaire du Département et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.9.

#### 4.4 Suspension

L'étudiant peut, avec l'approbation du directeur, suspendre temporairement son inscription. Il doit ensuite s'inscrire au trimestre suivant l'obtention de la suspension et cela sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

### 5 Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'entente interuniversitaire.

#### 5.1 Procédure

##### a) Demande

Le candidat qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit au directeur du Département et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé dans les 15 jours suivant l'ouverture officielle des cours conformément au calendrier universitaire.

##### b) Approbation

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par le directeur du Département. Celui-ci autorise également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire. L'équivalence de programme doit de plus être approuvée par le Registraire.

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée correspond à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit.

## 5.2 Maximum autorisé

### a) Équivalence de programme

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

### b) Équivalence de cours

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, elle peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

### c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

L'équivalence de cours ayant servi à l'obtention d'un grade ne peut dépasser le cinquième des crédits d'un programme. Toutefois, dans les programmes de baccalauréat et compte tenu que certains programmes thématiques ou à vocation professionnelle comportent une composante disciplinaire significative, l'équivalence de cours peut porter sur tous les cours obligatoires du programme et sur des cours à option dans la mesure où la structure du programme est respectée et où l'équivalence ne porte pas sur plus de 66 crédits d'un programme de baccalauréat spécialisé ou d'un programme de baccalauréat composé d'un majeur et d'un mineur.

L'équivalence est accordée par le directeur après consultation, le cas échéant, du doyen ou du directeur responsable du programme préalablement complété par l'étudiant. Le directeur responsable du deuxième grade postulé définit avec l'étudiant son programme d'études. Le bulletin de notes et le diplôme font mention des équivalences reconnues.

### d) Exemption

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme.

### e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Exceptionnellement, dans les programmes de majeur et de baccalauréat spécialisé, il peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

### f) Transfert

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

### g) Substitution

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

## 5.3 Indication au bulletin de notes

### a) Équivalence de programme

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

### b) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication « équivalence » (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

### c) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

### d) Substitution

Le bulletin de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitué sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du cours substitué sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.

### e) Transfert de cours

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

### f) Entente interuniversitaire

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales, la mention « équivalence » (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

## 6 Abandon de cours et absences

### 6.1 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours pendant l'année, doit en faire une demande écrite, avec motifs à l'appui, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le directeur du Département juge du bien-fondé de la demande. À défaut, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

### 6.2 Absences à un cours

L'étudiant peut être tenu de justifier par écrit toute absence prolongée. Sur décision des autorités compétentes du Département, une absence prolongée ou des absences répétées peuvent faire perdre à l'étudiant le droit de se présenter à l'examen final ou encore invalider son stage.

## 7 Évaluation des prestations d'enseignement-cours

Au début de chaque cours le professeur annonce aux étudiants, par le moyen d'un plan de cours écrit les objectifs généraux et spécifiques du cours et les éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée ainsi que les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur soumet ce plan à l'attention du directeur avant le début du cours.

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs et chargés de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou au directeur de département, ou à leur représentant. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte des suggestions reçues par les unités dans le cadre de leurs modifications de programmes.

## 8 Évaluation des apprentissages

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

L'évaluation est faite par le professeur responsable du cours en collaboration, le cas échéant, avec ses collègues. Au début de chaque cours le professeur annonce à l'étudiant, par le moyen d'un plan de cours écrit, les objectifs généraux et spécifiques du cours ainsi que ses éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée, les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur en informe le directeur du Département.

Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, cette évaluation devra suivre l'une des formes décrites aux articles 8.1, 8.2 et 8.3 ou, exceptionnellement, une autre forme d'évaluation approuvée par le directeur.

### 8.1 Évaluation par mode de travaux

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques, participation à un travail de groupe. Cette évaluation est faite par le professeur responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues. Sauf exception approuvée par le directeur du Département, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupes.



## 8.2 Évaluation par mode d'examens

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. Sauf exception approuvée par le directeur du Département, l'évaluation comporte alors au moins deux examens par cours.

## 8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens.

## 8.4 Évaluation des stages

Pour l'évaluation des stages, le professeur, en collaboration avec ses collègues, le cas échéant, tient compte de la compétence et des attitudes professionnelles de l'étudiant, comme aussi de son comportement en milieu professionnel.

## 8.5 Défaut de se soumettre à une évaluation

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du directeur du Département en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible.

La mention F est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent à un examen, pour un motif valable, le directeur du Département peut soit exiger un examen différé, soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final; il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen de ce cours.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, le directeur du Département peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

## 8.6 Jury de l'évaluation

Lorsque les cours sont terminés et que la dernière évaluation du travail de l'étudiant a été faite, son bulletin de notes préliminaire est examiné par un jury composé de professeurs qui lui ont enseigné pendant le trimestre ou pendant l'année. Ce jury est présidé par le directeur du Département ou son représentant.

Le jury examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, après consultation des professeurs intéressés, en arrête les résultats respectifs qui seront inscrits au bulletin de notes officiel.

## 8.7 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les 15 jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

## 8.8 Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les 15 jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au directeur du Département ou aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si le directeur accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés par le directeur; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le directeur rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui.

## 8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation peut, dans les 15 jours ouvrables suivant la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au directeur du Département ou aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le directeur juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le professeur et le directeur, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au directeur toute proposition qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le directeur rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

## 9 Système de notation

### 9.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

**A – Note de passage dans un programme.**

**B – Note de passage dans un cours.**

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

### 9.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

Dès que l'étudiant a complété douze (12) crédits contributifs à la moyenne cumulative, celle-ci est calculée chaque trimestre avant examen de reprise, le cas échéant.

## 10 Système de promotion

La promotion se fait par cours. La promotion se fait toujours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

## 11 Normes de succès

### 11.1 Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens, des travaux et des stages. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

L'évaluation de certains cours peut être exprimée par la mention « succès » (S) ou par la mention « échec » (E). Dans ce cas, le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne. Ces cours sont indiqués dans l'annuaire.

### 11.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme ou le certificat qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

### 11.3 Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne cumulative calculée trimestriellement et avant reprise est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

### 11.4 Exclusion définitive

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 12 crédits d'un programme de mineur ou de certificat ou au moins 24 crédits d'un programme de majeur ou d'un programme spécialisé. Ces crédits doivent être contributifs à la moyenne.

L'étudiant dont la moyenne cumulative calculée trimestriellement avant reprise, est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant exclu en cours de trimestre peut être autorisé à terminer le trimestre à titre d'étudiant libre.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

La probation est de trois trimestres excluant le trimestre d'été ou d'un an. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par les autorités compétentes du Département, qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Les autorités compétentes du Département déterminent la durée de la probation de l'étudiant inscrit à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- a) reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- b) reprendre et réussir un ou des cours déjà réussis que les autorités compétentes du Département lui demandent de reprendre;
- c) obtenir une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- d) se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes du Département.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes du Département, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 13 Reprise

### 13.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise sauf pour les cours éliminatoires.

À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme ou le certificat peut, après approbation des autorités compétentes du Département, reprendre un cours réussi.

L'étudiant qui subit l'échec à un cours doit, selon le cas, le reprendre ou lui substituer un autre cours.

#### – Reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours de rattrapage

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire ou à un cours de rattrapage (à l'exclusion des cours de rattrapage en français) doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.

#### – Reprise d'un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, après l'approbation des autorités compétentes du Département, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours est exclu du programme auquel il est inscrit.

#### – Reprise d'un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, après l'approbation des autorités compétentes du Département, lui substituer un autre cours au choix ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

### 13.2 Cours éliminatoire

L'étudiant qui subit un échec à un cours éliminatoire n'a pas droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit. Ces cours éliminatoires sont indiqués au règlement pédagogique du Département. Certains cours de rattrapage sont des cours éliminatoires.

### 13.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin. Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note sert au calcul de la moyenne cumulative.

## 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par le Département, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions des articles 13.1 ou 13.2 peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de la période de probation exceptionnelle l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a) reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que les autorités compétentes du Département lui demandent de reprendre;
- b) conserver une moyenne cumulative d'au moins 2,0;
- c) se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes du Département.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes du Département, reprendre un cours déjà réussi.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

## 15 Scolarité

La scolarité minimale du programme de baccalauréat est de cinq trimestres; la scolarité maximale est de sept années civiles à compter de la première inscription.

La scolarité minimale du certificat est de trois trimestres; la scolarité maximale est de quatre années civiles à compter de la première inscription.

La scolarité minimale du majeur est de quatre trimestres; la scolarité maximale est de cinq années civiles à compter de la première inscription.

La scolarité minimale du mineur est de deux trimestres; la scolarité maximale est de quatre années civiles à compter de la première inscription.

## 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul du crédit, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

## 17 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le directeur; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## 18 Grades

### 18.1 Programmes de grades et appellation

Le Département offre un programme de premier cycle conduisant à l'obtention du baccalauréat ès sciences (B.Sc.) ainsi qu'un programme de majeur et un programme de mineur.

### 18.2 Octroi de grades et de certificats

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation de l'Assemblée de Département, aux candidats inscrits à titre d'étudiants réguliers qui ont satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

Les grades, diplômes et certificats sont décernés sans mention.

## 19 Nullité

### 19.1 Nullité d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

L'Assemblée de Département prononce la nullité après enquête où elle doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

### 19.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le directeur du Département fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du directeur du Département, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du directeur du Département.

## 20 Programmes et répertoires des cours

Voir ci-dessous la description des programmes. Voir aussi la section Répertoire des cours de ce document.

### Personnel enseignant

**Directrice : Louise Béliveau**

**Directeur adjoint : Luc Proteau**

#### Professeurs titulaires

Claude Alain, Ph.D. (Alberta)  
Paul Allard, Ph.D. génie mécanique (Montréal)  
Micheline Gagnon, Ph.D. (Pennsylvania State)  
Phillip F. Gardiner, Ph.D. (Alberta)  
Suzanne Laberge, Ph.D. anthropologie (Montréal)  
Jean-Marc Lavoie, Ph.D. (Wisconsin)  
Luc Léger, Ph.D. (Alberta)  
François Péronnet, Ph.D. physiologie (Montréal)  
Luc Proteau, Ph.D. (Montréal)

#### Professeurs agrégés

Louise Béliveau, Ph.D. (Montréal)  
Diane Carrière, Ph.D. (Wisconsin)  
Marie-France Daniel, Ph.D. éducation (UQAM)  
Wayne R. Halliwell, Ph.D. (Florida State)  
Rose-Marie Lèbe, Ph.D. (Florida State)  
François Prince, Ph.D. (Montréal)  
Claude Sarrazin, Ph.D. psychologie (Montréal)

#### Professeurs adjoints

Martin Brochu, Ph.D. (Laval)  
Yan Burelle, Ph.D. (Montréal)  
Sophie Laforest, Ph.D. épidémiologie et biostatistique (McGill)  
Julie Messier, Ph.D. physiologie (Montréal)

#### Professeurs associés

Bruno Cormery, Ph.D. (Aix-Marseille II)  
David L. Montgomery, Ph.D. (Purdue)  
David James Pearsall, Ph.D. (Queen's)  
Hélène Perrault, Ph.D. (Montréal)

#### Professeurs invités

Alain Doiron, M.Sc. (Montréal)  
Jacinthe Hovington, M.Sc. sciences biomédicales (Montréal)

Programme 1-352-1-0

Version 02

### B.Sc. spécialisé en kinésiologie

J

#### Objectifs

Le programme de baccalauréat spécialisé en kinésiologie vise à former des personnes capables d'évaluer la capacité physique, d'analyser le mouvement des divers points de vue des sciences de l'activité physique, et de prescrire des programmes d'activités physiques adaptés à des fins récréatives, de prévention ou de réadaptation, ou de recherche de performance de haut niveau. Il est important de noter que ce programme n'a pas pour objet la formation de professeurs d'éducation physique pour les établissements de niveau primaire et secondaire.

#### Destinataires

Le programme a pour but de former des diplômés qui interviendront auprès de personnes dites normales de différents niveaux d'âge et de condition physique, incluant les personnes âgées et les femmes enceintes, auprès de personnes porteuses de certains problèmes de santé ou à risque, ou auprès d'athlètes qui recherchent un haut niveau de performance. Les diplômés de ce programme pourront aussi être professeurs au niveau collégial ou travailler dans les CLSC, les centres médico-sportifs, les

centres de conditionnement physique, les centres communautaires et de loisirs, les clubs et les fédérations sportives, les municipalités, et les entreprises privées ou publiques.

#### Structure du programme

Ce programme totalise 57 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

#### Segment 70

Bloc 70 A		obligatoire		
KIN	1029	3 A	1 j	Introduction à la kinésiologie
KIN	1030	3 H	1 j	Introduction à la biomécanique
KIN	1031	3 A	1 j	Apprentissage et contrôle du mouvement
KIN	1035	3 AH	1 j	Évaluation et entraînement 1
KIN	1037	3 A	1 j	Activités physiques, sports et sociétés
KIN	1039	3 A	1 j	Anatomie fonctionnelle et exercice
KIN	1045	3 A	1 j	Muscles et contrôle à l'effort
KIN	1046	3 H	1 j	Systèmes de support du muscle à l'effort
KIN	1048	3 H	1 j	Intervention individuelle et de groupe
KIN	2010	3 A	1 j	Croissance et développement moteur
+ KIN	2035	3 AH	1 j	Évaluation et entraînement 2
+ KIN	2036	3 AH	1 j	Entraînement des qualités musculaires
KIN	2060	3 AH	1 j	Exercice, sécurité et premiers soins
+ KIN	2062	3 AH	1 j	Environnement et aides ergogènes
KIN	3018	3 H	1 j	Méthodologie de la recherche
+ KIN	3023	3 H	1 j	Promotion de l'activité physique
+ KIN	3024	3 A	1 j	Mécanique articulaire, dos et posture
KIN	3032	3 AH	1 j	Éthique et réflexions en kinésiologie
NUT	2962	3 H	1 js	Nutrition

57 cr.

Bloc 70 B		option		
+ KIN	2025	6 AHE	2 j	Practicum
+ KIN	2025A	3 A	1 j	Practicum (deuxième partie)
+ KIN	2025H	3 H	1 j	Practicum (première partie)
+ KIN	3025	3 AHE	1 j	Practicum 2
KIN	3072	3 AHE	1 j	Travail dirigé 1
KIN	3073	3 AHE	1 j	Travail dirigé 2

minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Bloc 70 C		option		
KIN	2013	3 A	1 j	Éducation somatique, gestion du stress
+ KIN	2014	3 H	1 j	La demande en activité physique et sport
KIN	2015	3 A	1 s	Activités physiques adaptées
+ KIN	2016	3 H	1 j	Performance motrice humaine
KIN	2017	3 A	1 j	Psychologie du sport
+ KIN	2018	3 H	1 j	Biomécanique des activités physiques
+ KIN	3020	3 A	1 j	Exercice, populations symptomatiques 1
+ KIN	3021	3 H	1 j	Exercice, populations symptomatiques 2
+ KIN	3022	3 A	1 j	Viellissement et performance
+ KIN	3026	3 A	1 j	Entraînement des systèmes énergétiques
KIN	3028	3 H	1 j	Planification de l'entraînement sportif
+ KIN	3029	3 H	1 j	Préparation psychologique et performance
KIN	3035	3 H	1 s	Gestion en activité physique

minimum 15 cr., maximum 21 cr.

Bloc 70 D		option		
AEG	2110	3 AHE	1 js	Entraînement au travail en équipe
ANT	1980G	3 AHE	1 js	Anthropologie de la santé
BCM	1531	3 AH	1 j	Introduction à la biochimie
BIO	1153	3 AHE	1 j	Biologie cellulaire
BIO	1203	3 AHE	1 j	Introduction à la génétique
DIN	1110	3 A	1 j	Infographie 1
GER	2021	3 AHE	1 js	Santé mentale et vieillissement
GER	2021D	3 AHE	1	Santé mentale et vieillissement
HEC	3059	3 AHE	1 js	Management
IFT	1800	3 AHE	1 js	Initiation à l'informatique
IFT	1912	3 AHE	1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT	1945	3 AHE	1 s	Internet et création de pages Web
IFT	1990	3 AH	1 js	Informatique pour sciences sociales
JES	1000	3 AHE	1 js	L'intervenant en relation d'aide
MSO	2010G	3 AHE	1 js	Introduction à la biostatistique
MSO	2030D	3 AHE	1	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO	2030G	3 AHE	1 js	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO	2100G	3 AHE	1 js	La santé et les groupes ethniques
MSO	2160	3 AHE	1 s	Introduction aux méthodes quantitatives
MSO	2300G	3 AHE	1 js	Promotion et éducation de la santé
MSO	2440G	3 AHE	1 js	Programmes en santé communautaire

minimum 6 cr., maximum 8 cr.

PPA 2102	3 AHE 1 j	Gestion de classe en éducation physique
PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PSL 3061	3 AH 1 j	Physiologie intégrée
PSL 3062	3 AH 1 j	Neurophysiologie
PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 1065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1966	3 AH 1 js	Psychologie de l'adolescence
PSY 3048	3 H 1 j	Psychologie de la santé 1
SBM 2001	4 AH 1 j	Système nerveux
SBM 2002	4 AH 1 j	Circulation, respiration et rein
SOL 1090	3 H 1 j	Méthodologie qualitative 1
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 1970	3 H 1 j	Sociologie du Québec
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 3103	3 A 1 j	Sociologie de la santé
SOL 3109G	3 AHE 1 js	Sociologie de la santé
SOL 3406	3 A 1 j	Sociologie de la jeunesse
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3 AHE 1	Prévention des toxicomanies : théorie

---

**Programme 1-352-2-0** **Version 01**


---

**Majeur en kinésiologie** **J**


---

**Structure du programme**

Ce programme comprend 48 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 12 crédits à option (Bloc 70 B).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>48 cr.</i>
KIN 1029	3 A 1 j	Introduction à la kinésiologie	
KIN 1030	3 H 1 j	Introduction à la biomécanique	
KIN 1031	3 A 1 j	Apprentissage et contrôle du mouvement	
KIN 1035	3 AH 1 j	Évaluation et entraînement 1	
KIN 1037	3 A 1 j	Activités physiques, sports et sociétés	
KIN 1039	3 A 1 j	Anatomie fonctionnelle et exercice	
KIN 1045	3 A 1 j	Muscles et contrôle à l'effort	
KIN 1046	3 H 1 j	Systèmes de support du muscle à l'effort	
KIN 1048	3 H 1 j	Intervention individuelle et de groupe	
KIN 2010	3 A 1 j	Croissance et développement moteur	
+ KIN 2035	3 AH 1 j	Évaluation et entraînement 2	
+ KIN 2036	3 AH 1 j	Entraînement des qualités musculaires	
KIN 2060	3 AH 1 j	Exercice, sécurité et premiers soins	
+ KIN 2062	3 AH 1 j	Environnement et aides ergogènes	
KIN 3018	3 H 1 j	Méthodologie de la recherche	
NUT 2962	3 H 1 js	Nutrition	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>
KIN 2013	3 A 1 j	Éducation somatique, gestion du stress	
+ KIN 2014	3 H 1 j	La demande en activité physique et sport	
KIN 2015	3 A 1 s	Activités physiques adaptées	
+ KIN 2016	3 H 1 j	Performance motrice humaine	
KIN 2017	3 A 1 j	Psychologie du sport	
+ KIN 2018	3 H 1 j	Biomécanique des activités physiques	
+ KIN 3020	3 A 1 j	Exercice, populations symptomatiques 1	
+ KIN 3021	3 H 1 j	Exercice, populations symptomatiques 2	
+ KIN 3022	3 A 1 j	Vieillesse et performance	
+ KIN 3024	3 A 1 j	Mécanique articulaire, dos et posture	
+ KIN 3026	3 A 1 j	Entraînement des systèmes énergétiques	
KIN 3028	3 H 1 j	Planification de l'entraînement sportif	
+ KIN 3029	3 H 1 j	Préparation psychologique et performance	

---

**Programme 1-352-4-0**

Version 01

**Mineur en kinésiologie**
**J**
**Structure du programme**

Ce programme comprend 27 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 3 crédits à option (Bloc 70 B).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>27 cr.</i>
KIN 1029	3 A 1 j	Introduction à la kinésiologie	
KIN 1030	3 H 1 j	Introduction à la biomécanique	
KIN 1031	3 A 1 j	Apprentissage et contrôle du mouvement	
KIN 1035	3 AH 1 j	Évaluation et entraînement 1	
KIN 1039	3 A 1 j	Anatomie fonctionnelle et exercice	
KIN 1045	3 A 1 j	Muscles et contrôle à l'effort	
KIN 1046	3 H 1 j	Systèmes de support du muscle à l'effort	
KIN 1048	3 H 1 j	Intervention individuelle et de groupe	
NUT 2962	3 H 1 js	Nutrition	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
GER 2021	3 AHE 1 js	Santé mentale et vieillissement	
GER 2021D	3 AHE 1	Santé mentale et vieillissement	
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique	
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques	
IFT 1990	3 AH 1 js	Informatique pour sciences sociales	
KIN 1037	3 A 1 j	Activités physiques, sports et sociétés	
KIN 2013	3 A 1 j	Éducation somatique, gestion du stress	
KIN 2015	3 A 1 s	Activités physiques adaptées	
KIN 2017	3 A 1 j	Psychologie du sport	
MSO 2030D	3 AHE 1	Systèmes de santé et santé communautaire	
MSO 2030G	3 AHE 1 js	Systèmes de santé et santé communautaire	
MSO 2300G	3 AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé	
MSO 2440G	3 AHE 1 js	Programmes en santé communautaire	
PSY 1035	3 AH 1 j	Psychologie physiologique	
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion	
PSY 1055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception	
PSY 1065	3 AHE 1 j	Processus cognitifs 1	
PSY 1966	3 AH 1 js	Psychologie de l'adolescence	
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie	
TXM 1331D	3 AHE 1	Prévention des toxicomanies : théorie	

# Section 15

---

## École d'optométrie

### Table des matières

Introduction	15-1
Coordonnées générales de l'École	15-1
Frais facultaires	15-1
Règlement pédagogique de l'École	15-1
Personnel enseignant	15-7
Programmes	15-7
Répertoire des cours	18-1

---

---



# École d'optométrie

## Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal avec le rang de département rattaché au Comité exécutif.

La mission de l'École d'optométrie s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement. En premier lieu, l'École doit par ses activités d'enseignement assurer la formation initiale en optométrie, la formation clinique spécialisée aux études supérieures, ainsi que la formation continue des praticiens pour que l'optométriste, comme professionnel de la santé, intervienne efficacement en première ligne des soins oculaires et visuels. En second lieu, l'École d'optométrie doit par ses activités de recherche et ses programmes d'études supérieures contribuer à l'avancement des sciences de la vision et à l'évolution des technologies dans le domaine ophtalmique. Enfin, grâce à la Clinique Universitaire de la Vision, l'École d'optométrie doit être pour le grand public, pour le milieu professionnel et pour la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise.

Le programme de premier cycle de l'École d'optométrie conduit au doctorat en optométrie (O.D.). Ce programme, unique au Québec, est agréé par le *Council on Optometric Education*. Il donne accès aux examens pour obtenir un droit de pratique partout en Amérique du Nord.

Aux études supérieures, l'École d'optométrie offre un programme de Maîtrise en sciences de la vision comportant deux options. L'option « Sciences fondamentales et appliquées » est destinée aux candidats désirant poursuivre une carrière en recherche, tandis que l'option « Sciences cliniques » vise à former des cliniciens spécialisés.

L'École d'optométrie accueille aussi un point de services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et, grâce à son Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) option « Intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité » et option « Réadaptation en déficience visuelle », elle contribue à la formation de spécialistes impliqués dans la réadaptation du handicap visuel.

## Coordonnées générales de l'École

	Bureau	Tél. : (514)
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant		
Secteur administratif	260-7	343-6471
Secteur académique	230-49	343-6325
Clinique universitaire de la vision	110	343-6082

## Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

Achats d'instruments	
1 <sup>re</sup> année	approximativement 3 000 \$
2 <sup>e</sup> année	approximativement 3 000 \$
3 <sup>e</sup> année	approximativement 335 \$

Les étudiants devront se procurer les instruments, fournitures et manuels selon les instructions transmises au moment de l'inscription.

Il est possible que l'utilisation d'un ordinateur portatif soit requise pour les étudiants en 3<sup>e</sup> année du programme, sous réserve de l'installation des infrastructures nécessaires à l'École d'optométrie.

## Règlement pédagogique de l'École

### 1 Définitions

#### 1.1 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire lequel comporte trois cycles d'études. Il conduit au grade de docteur en optométrie (O.D.); il peut préparer au marché du travail ou à la poursuite d'études de deuxième cycle.

#### 1.2 Trimestre

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- le trimestre d'été, de fin avril à août inclus;
- le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

#### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : la physique, la philosophie).

#### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la médecine, les sciences médiévales, l'administration des affaires).

#### 1.5 Programme

Le programme est un ensemble défini et cohérent d'activités d'enseignement ou de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, et établies en vue d'une formation sanctionnée par un certificat ou par un diplôme.

Le programme comporte un nombre déterminé de crédits exigés pour l'obtention du certificat ou du diplôme.

#### 1.6 Types de programmes de premier cycle

On distingue divers types de programmes de premier cycle dont certains, à eux seuls, sont des programmes de grade et d'autres sont des programmes constitutifs d'un programme de grade.

##### A Les programmes de grade

Les programmes donnant droit à eux seuls à un grade de premier cycle, conféré par le Conseil de l'Université, sont des programmes de grade. Le programme spécialisé et le programme spécialisé bidisciplinaire sont des programmes de grade. Seul le programme spécialisé est offert à l'École d'optométrie.

##### Le programme spécialisé

Le programme spécialisé, baccalauréat ou doctorat de premier cycle, comporte 90 crédits ou plus, selon le programme. Au moins quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option, et au plus un cinquième sont ceux de cours au choix.

##### B Les programmes constitutifs d'un programme de grade

Les programmes constitutifs d'un programme de grade sont des programmes de 30 ou de 60 crédits qui peuvent être associés pour donner droit à un grade de premier cycle, le baccalauréat. Ces programmes font l'objet d'une attestation officielle. Le majeur, le mineur et le certificat sont des programmes constitutifs d'un programme de grade. Les associations majeur-mineur, majeur-certificat ou trois mineurs ou certificats donnent droit au grade conféré par le Conseil de l'Université.

L'École d'optométrie n'offre pas de programmes constitutifs d'un grade.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle, si par leurs orientations et leurs objectifs ils visent une formation immédiatement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

#### 1.7 Catégories d'étudiants

Il y a trois catégories exclusives d'étudiants :

- l'étudiant régulier, qui postule un certificat ou un diplôme;
- l'étudiant libre, inscrit à un ou à quelques cours qui ne postule ni certificat ni diplôme et qui doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit;
- l'étudiant visiteur, inscrit à un programme dans une autre université ou dans une institution de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est admis à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou d'un programme d'échanges, mais sans postuler de certificat, de diplôme ou de grade; il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal.

#### 1.8 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département ou à une faculté ou à une école. Un cours comporte normalement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou l'autre des titres suivants :

- à titre de cours obligatoire : le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;

– à titre de cours à option : le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;

– à titre de cours au choix : le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts à l'Université et identifiés comme étant accessibles à ce titre.

De plus, des facultés peuvent imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis par les étudiants inscrits dans certains programmes.

Deux cours de l'Université sont dits équivalents lorsqu'ils comportent un recoupement significatif de la matière. Un seul de deux ou de plusieurs cours équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit éliminatoire s'il doit être réussi pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études dans le programme. Le cours éliminatoire ne comporte pas de droit de reprise.

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. L'École peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Parmi les cours hors programme, on distingue les deux catégories suivantes : le cours de rattrapage et le cours de culture.

– Un cours de rattrapage est un cours imposé par les autorités compétentes de l'École à titre de cours préparatoire ou un cours imposé au candidat qui a échoué à un test d'admission. Sauf exception pour les cours de rattrapage en français (article 3), l'admission définitive est conditionnelle à la réussite du cours.

– Un cours de culture est un cours choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation ou par intérêt personnel. L'inscription à un cours de culture doit être approuvée par les autorités compétentes de l'École. L'évaluation des apprentissages est obligatoire.

### 1.9 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation incluant, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre  
ou
- trois heures consacrées à la recherche par semaine pendant un trimestre.

### 1.10 Équivalence de cours et de programmes

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

Il y a équivalence d'un programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du grade postulé.

### 1.11 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un candidat permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

### 1.12 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

### 1.13 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

### 1.14 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », les autorités compétentes d'une faculté ou d'une école peuvent permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire.

### 1.15 Probation et probation exceptionnelle

La probation et la probation exceptionnelle sont des régimes auxquels peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la moyenne cumulative requise pour la réussite dans un programme ou qui est réadmis après exclusion consécutive à un double échec dans un cours ou à un échec à un cours éliminatoire.

### 1.16 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade. Ainsi les titres de bachelier ou de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme du baccalauréat ou du doctorat de premier cycle.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : bachelier ès arts, docteur en optométrie).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : B.A. pour bachelier ès arts, O.D. pour docteur en optométrie).

### 1.17 Diplôme

Le diplôme est un acte conféré par le Conseil de l'Université, attestant l'obtention d'un programme de grade.

### 1.18 Certificat

(Ne s'applique pas à l'École)

### 1.19 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte, délivré par le registraire, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

## 2 Admission

### 2.1 Conditions générales

Tout candidat à l'admission doit présenter une demande d'admission, conformément aux instructions jointes au formulaire officiel de l'Université; ce formulaire de demande d'admission peut être obtenu au Registrariat ou au secrétariat de l'École.

### 2.2 Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- Attester d'une des formations scolaires indiquées ci-dessous

Soit

Être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants:

- DEC en sciences, lettres et arts
- DEC en sciences de la nature et avoir atteint les objectifs OOXU (biologie) et OOXV (chimie)

Soit

Être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec

ou

Faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC

ou

Avoir réussi 48 crédits de niveau universitaire autres que des crédits obtenus dans le cadre de cours préparatoires aux études universitaires

et

Avoir réussi les cours préalables suivants lesquels peuvent être suivis à l'Université à titre de cours préparatoires :

- Biologie 301 et 401 ou deux cours de biologie humaine
- Chimie 101, 201 et 202
- Mathématiques 103 et 203
- Physique 101, 201 et 301

et

- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Sur demande de l'École, soumettre une lettre de motivation, une lettre portant sur l'implication sociale et les coordonnées de deux répondants
- Sur demande de l'École, se présenter à une entrevue.

### 2.3 Admission conditionnelle

Dans certains programmes et à titre exceptionnel, un étudiant peut être admis conditionnellement. Il doit alors remplir, dans les délais prescrits par le directeur de l'École, les conditions de son admission sans quoi celle-ci sera révoquée.

### 2.4 Admission à titre d'étudiant libre

L'École n'admet pas d'étudiant libre sauf exception préalablement autorisée par le directeur dans les cas de recyclage imposé par l'Ordre des Optométristes.

### 2.5 Admission à titre d'étudiant visiteur

Pour être admis à titre d'étudiant visiteur, il faut :

- avoir obtenu les autorisations et approbations appropriées;
- avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

### 2.6 Restrictions

Le directeur de l'École n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

L'admission cesse d'être valide si un trimestre la sépare de l'inscription.



## 2.7 Réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement ou dont l'inscription a été annulée pour des raisons autres que le renvoi pour un juste motif peut être réadmis. Il doit alors présenter une nouvelle demande d'admission. Le directeur de l'École peut imposer des conditions à la réadmission.

## 3 Exigences linguistiques

### 3.1 Définitions

Aux fins du présent règlement,

a) La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis.

b) La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit au niveau approprié au programme choisi. Elle est attestée par la réussite à une évaluation ou à un test imposé par l'École ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. Selon le programme et tel que spécifié aux conditions d'admission propres au programme, la maîtrise du français est condition d'admission ou de poursuite des études.

c) La consolidation des compétences linguistiques est la capacité de s'exprimer avec précision et logique dans le style conforme à la méthodologie et à la terminologie propres à une discipline ou à un champ d'études. La consolidation des compétences constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle et, à ce titre, entre dans les critères d'évaluation des travaux et des examens.

### 3.2 Admission

Tout candidat à l'admission qui n'a pas fait des études antérieures en français doit se soumettre préalablement à un test de connaissance du français reconnu ou administré par l'Université.

### 3.3 L'inscription

Le candidat qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il a été admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

### 3.4 Les mesures d'aide

Cours de français langue seconde

L'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours sont des cours hors programme.

### 3.5 L'enseignement

Sauf exception justifiée par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité, l'enseignement est donné en français.

Les ouvrages de référence obligatoires sont en français ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

### 3.6 Les travaux et les examens

Les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le directeur, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

### 3.7 Connaissance d'une autre langue

Dans certains programmes, la connaissance d'une autre langue que le français est indispensable et l'étudiant peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par l'École.

## 4 Inscription

### 4.1 Dispositions générales

#### a) Délais

Le candidat admis doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription; un avis d'admission n'est pas une inscription.

#### b) Modalités

Étudiant régulier

À moins d'obtenir une autorisation exceptionnelle du directeur de l'École, l'étudiant ne peut s'inscrire au programme de l'année préparatoire aux études optométriques et au programme de doctorat en optométrie (O.D.) qu'à titre d'étudiant régulier à temps complet.

L'inscription d'un étudiant régulier est faite par programme et pour chaque trimestre. L'étudiant s'inscrit au nombre de crédits déterminé par le programme.

### Étudiant visiteur

L'inscription d'un étudiant visiteur est faite par cours et pour chaque trimestre. L'École peut limiter le nombre de cours auxquels l'étudiant visiteur peut s'inscrire. L'École détermine quels cours peuvent accueillir des étudiants visiteurs.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

#### c) Restriction

Sauf exception autorisée par le directeur, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

#### d) Inscription à plein temps

L'étudiant régulier est à plein temps s'il est inscrit à au moins 12 crédits pour un trimestre. Le nombre de crédits auxquels il s'inscrit normalement est déterminé par la structure du programme.

#### e) Inscription à temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à moins de 12 crédits pour un trimestre. Il doit cependant s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

### 4.2 Modification

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours doit présenter une demande écrite dans les huit jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre. La modification doit être approuvée, le cas échéant, par le directeur de l'École. Le bulletin de notes ne fait aucune mention des modifications apportées.

### 4.3 Abandon des études

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis écrit au directeur de l'École et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la mention « échec par absence » (F\*) est inscrite au bulletin de notes en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission, conformément à l'article 2.7.

### 4.4 Suspension

L'étudiant peut avec l'approbation du directeur de l'École, suspendre temporairement son inscription. Il doit alors se réinscrire dans les douze mois suivant la suspension effective et cela sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

### 4.5 Prescription de candidature

L'étudiant à temps partiel qui n'aurait complété aucun cours durant une période de deux trimestres consécutifs après le début de sa scolarité et qui ne s'inscrit pas à au moins un cours au trimestre suivant est éliminé du programme.

## 5 Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours ou de programmes, l'exemption, le transfert et la substitution. De plus, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'entente interuniversitaire.

### 5.1 Procédure

#### a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours ou de programme, une exemption, une substitution, un transfert ou qui désire se prévaloir d'une entente interuniversitaire doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou en justifier le bien-fondé au plus tard deux semaines après l'ouverture officielle des cours de chacune des années du programme.

#### b) Approbation

L'équivalence de cours, l'exemption, le transfert ou la substitution doivent être approuvés par le directeur de l'École. Celui-ci autorise également un étudiant à se prévaloir d'une entente interuniversitaire.

### 5.2 Équivalence

Dans les cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

De plus, le seuil de réussite considéré pour le cours pour lequel une reconnaissance est demandée correspond à la note de passage du programme auquel l'étudiant est inscrit.

### 5.3 Maximum autorisé

#### a) Équivalence de programme

L'équivalence de certificat ou de mineur ou, dans des cas exceptionnels, l'équivalence de majeur ou de deux mineurs ou de deux certificats, peut être accordée à l'intérieur d'un programme de grade.

#### b) Équivalence de cours

L'équivalence de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes spécialisés, elle peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

#### c) Équivalence de cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade

Aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

L'équivalence de cours ayant servi à l'obtention d'un grade ne peut dépasser le cinquième des crédits d'un programme. Toutefois, dans les programmes de baccalauréat et compte tenu que certains programmes thématiques ou à vocation professionnelle comportent une composante disciplinaire significative, l'équivalence de cours peut porter sur tous les cours obligatoires du programme et sur des cours à option dans la mesure où la structure du programme est respectée et où l'équivalence ne porte pas sur plus de 66 crédits d'un programme de baccalauréat spécialisé ou d'un programme de baccalauréat composé d'un majeur et d'un mineur.

L'équivalence est accordée par le directeur après consultation, le cas échéant, du doyen ou du directeur responsable du programme préalablement complété par l'étudiant. Le directeur responsable du deuxième grade postulé définit avec l'étudiant son programme d'études. Le bulletin de notes et le diplôme font mention des équivalences reconnues.

#### d) Exemption

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme.

#### e) Cumul de l'équivalence et de l'exemption

Le total des crédits accordés en équivalence et en exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme.

Très exceptionnellement, dans les programmes spécialisés, il peut atteindre les deux tiers des crédits d'un programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, lesquels crédits doivent être ceux de cours obligatoires ou de cours à option.

#### f) Transfert

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme.

#### g) Substitution

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

### 5.4 Indication au bulletin de notes

#### a) Équivalence de programme

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de programme accordée en indiquant le nombre de crédits du programme ainsi que le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée. La mention équivalence (EQV) tient lieu de résultat pour l'ensemble des crédits. Le diplôme mentionne l'équivalence.

#### b) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au bulletin, mais l'indication équivalence (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### c) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au bulletin, mais l'indication exemption (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### d) Substitution

Le bulletin de notes fait état de la substitution accordée. Les crédits et la note du cours substitut sont inscrits au bulletin avec indication du cours substitué. Les crédits du cours substitut sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme et il est tenu compte de la note dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### e) Transfert de cours

La note du cours transféré est portée au bulletin de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

#### f) Entente interuniversitaire

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales la mention équivalence (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

## 6 Abandon de cours et absences

### 6.1 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire cesser de suivre un cours pendant l'année, doit en faire une demande écrite, avec motifs à l'appui, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le directeur de l'École juge du bien-fondé de la demande. À défaut, ce cours restera inscrit au bulletin de notes et la moyenne de ce cours sera calculée en attribuant la mention F à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

### 6.2 Absences à un cours

La participation aux séminaires, aux séances de travaux pratiques et aux stages est obligatoire.

Des absences répétées ou toute absence prolongée à des séminaires peuvent faire perdre à l'étudiant le droit d'obtenir l'évaluation portant sur ce cours. La décision est prise par le directeur, après étude par le Comité d'admission et de promotion.

Des absences répétées ou toute absence prolongée à des séances de travaux pratiques peuvent faire perdre à l'étudiant le droit de se présenter aux examens et (ou) d'obtenir l'évaluation portant sur ce cours. La décision est prise par le directeur, après étude par le Comité d'admission et de promotion.

L'étudiant qui s'est absenté durant un stage doit, dans les délais prévus par le directeur, combler les absences au complet avant d'obtenir l'évaluation de ce stage : à défaut, il y aura échec à ce stage.

## 7 Évaluation des prestations d'enseignement-cours

Au début de chaque cours le professeur annonce aux étudiants, par le moyen d'un plan de cours écrit, les objectifs généraux et spécifiques du cours et les éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée ainsi que les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur soumet ce plan à l'attention du directeur avant le début du cours.

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs et chargés de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'au directeur de l'École d'optométrie ou à son représentant. L'évaluation se fait selon les règles et les outils approuvés. Cette évaluation a pour objectif l'amélioration des enseignements-cours et la prise en compte des suggestions reçues par les unités dans le cadre de leurs modifications de programmes.

## 8 Évaluation des apprentissages

Quel que soit son statut, l'étudiant doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages du cours auquel il est inscrit. L'auditeur n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages.

L'évaluation est faite par le professeur responsable du cours en collaboration, le cas échéant, avec ses collègues. Au début de chaque cours le professeur annonce à l'étudiant, par le moyen d'un plan de cours écrit, les objectifs généraux et spécifiques du cours ainsi que ses éléments de contenu. Il précise dans le même document la forme d'évaluation qui sera utilisée, les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Le professeur en informe le directeur de l'École.

Selon la nature et les objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation suivra l'une des formes décrites aux articles 8.1, 8.2 et 8.3 ou, exceptionnellement, une autre forme d'évaluation approuvée par le directeur.

### 8.1 Évaluation par mode de travaux

L'étudiant n'est soumis à aucun examen proprement dit. L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui lui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques, travaux cliniques, participation à un travail de groupe. Cette évaluation est faite par le professeur responsable du cours et, le cas échéant, en collaboration avec ses collègues. Sauf exception approuvée par le directeur de l'École, l'évaluation comporte alors au moins deux travaux par cours. L'évaluation de ces travaux peut tenir compte des aptitudes et des attitudes dont fait preuve l'étudiant. Le cours sera jugé incomplet tant que l'étudiant n'aura pas satisfait aux exigences de ces travaux. Une indication en ce sens figurera à

son bulletin préliminaire. La durée de ces travaux est fixée par le directeur de l'École. Si l'étudiant ne satisfait pas à ces exigences avant la date limite de réinscription, il enregistre un échec à ce cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupes.

### 8.2 Évaluation par mode d'examens

L'évaluation du travail de l'étudiant est faite uniquement par mode d'examens. Sauf exception approuvée par le directeur de l'École, l'évaluation comporte alors au moins deux examens par cours.

L'examen final porte sur toute la matière du cours et il doit compter pour au moins 50 % de l'évaluation du cours. Dans un cours comportant un seul examen à la fin de chaque trimestre, l'épreuve du premier trimestre ne peut compter pour plus de 40 % de l'évaluation du cours.

### 8.3 Évaluation par mode de travaux et d'examens

L'évaluation porte sur les différents travaux qui sont imposés à l'étudiant pendant toute la durée du cours et aussi sur des examens.

La proportion de l'évaluation du cours attribuée à sa partie théorique et aux travaux est fixée par le directeur.

Pour être admis à l'examen final d'un cours comportant des travaux pratiques et/ou des travaux cliniques, l'étudiant doit avoir réussi ces derniers. L'évaluation de ces travaux peut tenir compte des aptitudes et des attitudes dont fait preuve l'étudiant. Le cours sera jugé incomplet tant que l'étudiant n'aura pas satisfait aux exigences de ces travaux. Une indication en ce sens figurera à son bulletin préliminaire. La durée de ces travaux est fixée par le directeur de l'École. Si l'étudiant ne satisfait pas à ces exigences avant la date limite de réinscription, il enregistre un échec à ce cours.

### 8.4 Évaluation des stages

Pour l'évaluation des stages, le professeur, en collaboration avec ses collègues, le cas échéant, peut tenir compte de la compétence clinique et des attitudes professionnelles de l'étudiant, comme aussi de son comportement en milieu professionnel.

### 8.5 Défaut de se soumettre à une évaluation

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du directeur de l'École en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. Par ailleurs, l'étudiant doit prévenir à l'avance s'il doit s'absenter pour un motif valable prévisible.

La mention F est également attribuée à l'étudiant qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

Si l'étudiant est absent à un examen, pour un motif valable, le directeur de l'École peut soit exiger un examen différé, soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final; il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen de ce cours.

La même règle s'applique lorsque l'étudiant est en défaut de remettre un travail dans le délai prescrit; dans ce dernier cas cependant, le directeur de l'École peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

### 8.6 Jury de l'évaluation

Lorsque les cours sont terminés et que la dernière évaluation du travail de l'étudiant a été faite, son bulletin de notes préliminaire est examiné par un jury composé de professeurs qui lui ont enseigné pendant le trimestre ou pendant l'année. Ce jury est présidé par le directeur de l'École ou par son représentant.

Le jury examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, après consultation des professeurs intéressés, en arrête les résultats respectifs qui seront inscrits au bulletin de notes officiel.

### 8.7 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les 15 jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin. L'étudiant qui désire obtenir cette vérification doit en faire la demande en adressant une requête écrite au directeur de l'École.

### 8.8 Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les 15 jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au directeur de l'École ou le cas échéant aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si le directeur accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés par le directeur; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le directeur rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui.

### 8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation peut, dans les 15 jours ouvrables suivant la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au directeur de l'École ou aux autorités de la faculté responsable du cours.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le directeur juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par lui. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le professeur et le directeur, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au directeur de l'École toute proposition qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le directeur rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

## 9 Système de notation

### 9.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Lettres	Points
<b>A+</b>	4,3
<b>A excellent</b>	4,0
<b>A-</b>	3,7
<b>B+</b>	3,3
<b>B très bon</b>	3,0
<b>B-</b>	2,7
<b>C+</b>	2,3
<b>C bon</b>	2,0 <sup>A</sup>
<b>C-</b>	1,7
<b>D+</b>	1,3
<b>D passable</b>	1,0 <sup>B</sup>
<b>E faible (échec)</b>	0,5
<b>F nul (échec)</b>	0,0
<b>F* échec par absence</b>	0,0
<b>(S) succès</b>	sans valeur numérique
<b>(E) échec</b>	sans valeur numérique

**A** – Note de passage dans un programme.

**B** – Note de passage dans un cours.

L'évaluation d'une activité pédagogique par (S) ou (E) doit être autorisée par le doyen.

### 9.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de crédits de chaque cours par le nombre de points obtenus et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total de crédits contribuant à cette moyenne. Les crédits et les points des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

La moyenne cumulative annuelle est la moyenne cumulative portant uniquement sur les crédits d'une année universitaire.

La moyenne cumulative du programme de l'année préparatoire aux études optométriques n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative du programme de doctorat en optométrie.

## 10 Système de promotion

La promotion se fait par année. La promotion se fait toujours en tenant compte des exigences des cours préalables et des cours concomitants.

## 11 Normes de succès

### 11.1 Réussite à un cours

L'étudiant réussit à un cours lorsqu'il obtient au moins D pour l'ensemble des examens, des travaux et des stages. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

### 11.2 Réussite dans un programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le diplôme qui y est associé s'il réussit à tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

### 11.3 Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est égale ou supérieure à 1,5 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

### 11.4 Exclusion définitive

L'étudiant ne peut être exclu s'il n'a pas complété au moins 24 crédits du programme. Ces crédits doivent être contributifs à la moyenne.

L'étudiant dont la moyenne annuelle avant examen de reprise, est inférieure à 1,5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu du programme auquel il est inscrit.

## 12 Probation

**12.1** L'étudiant ne peut être en probation à cause de sa moyenne cumulative qu'une seule fois dans un même programme.

**12.2** La probation est d'une année. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par les autorités compétentes de l'École qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Les autorités compétentes de l'École déterminent la durée de la probation de l'étudiant inscrit à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes :

- a) reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué;
- b) reprendre et réussir des cours déjà réussis que les autorités compétentes de l'École lui demandent de reprendre;
- c) obtenir une moyenne annuelle d'au moins 2,0;
- d) se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de l'École.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de l'École, reprendre un cours réussi avant la période de probation.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

## 13 Reprise

### 13.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu définitivement d'un programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise sauf pour les cours éliminatoires.

À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme ou le certificat postulé, peut, après approbation des autorités compétentes de l'École, reprendre un cours réussi.

L'étudiant qui subit un échec à un cours doit subir un examen de reprise. Celui qui subit un échec à un stage doit le reprendre. Toutefois, l'étudiant en probation doit reprendre les cours auxquels il a échoué selon les modalités prévues pour la probation.

– Reprise d'un cours ou d'un stage évalué par mode d'examen ou de travaux et par mode d'observation directe des attitudes et des aptitudes

L'étudiant qui a subi un échec à la composante évaluée par mode d'examen ou de travaux d'un cours ou d'un stage doit subir un examen de reprise. L'étudiant qui subit un échec à l'examen de reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant qui a subi un échec à la composante évaluée par mode d'observation directe des attitudes et des aptitudes d'un stage doit reprendre le stage. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du stage est exclu du programme auquel il est inscrit.

Le droit de reprise à un stage désigné comme obligatoire ne sera généralement exercé qu'une seule fois dans un même programme. Sur recommandation du Comité de promotion, l'échec à un deuxième stage obligatoire pourrait entraîner l'exclusion du programme.

– Reprise d'un cours obligatoire, d'un stage obligatoire ou d'un cours de rattrapage

L'étudiant qui a subi un échec à un cours ou à un stage obligatoire ou à un cours de rattrapage (à l'exclusion des cours de rattrapage en français) doit subir un examen de reprise ou reprendre le stage. L'étudiant qui subit un échec à la reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.

– Reprise d'un cours ou d'un stage à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours ou à un stage à option doit subir un examen de reprise ou reprendre le stage ou lui substituer un autre stage avec l'approbation des autorités compétentes de l'École. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du cours ou du stage est exclu du programme auquel il est inscrit.

– Reprise d'un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, après l'approbation des autorités compétentes de l'École, lui substituer un autre cours au choix ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise de la faculté responsable du cours.

### 13.2 Cours éliminatoire

L'étudiant qui subit un échec à un cours ou à un stage éliminatoire n'a pas droit à une reprise et est exclu du programme auquel il est inscrit. Ces cours éliminatoires sont indiqués dans l'annuaire de l'École, le cas échéant.

### 13.3 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note sert au calcul de la moyenne cumulative.

Dans le cas d'un cours dont l'évaluation portait aussi sur des travaux et des stages, l'examen de reprise porte uniquement sur la partie du cours qui a été évaluée par mode d'examen. La note obtenue est fusionnée avec les notes attribuées aux différents travaux et stages imposés pendant l'année, avant de contribuer à la nouvelle moyenne cumulative.

## 14 Probation exceptionnelle

Sur recommandation d'un comité institué par l'École, un étudiant qui a été exclu à cause des dispositions des articles 13.1 ou 13.2 peut être réadmis selon une procédure simplifiée. Il est alors mis en probation exceptionnelle.

Au cours de la période de probation exceptionnelle, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a) reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué, ainsi que les cours déjà réussis que les autorités compétentes de l'École lui demandent de reprendre;
- b) conserver ou obtenir une moyenne annuelle d'au moins 2,0;
- c) se soumettre aux autres conditions jugées pertinentes par les autorités compétentes de l'École.

L'étudiant peut, après l'approbation des autorités compétentes de l'École, reprendre un cours déjà réussi.

L'étudiant qui ne satisfait pas aux conditions de la probation exceptionnelle est exclu définitivement du programme.

## 15 Scolarité

La scolarité minimale du programme de l'année préparatoire aux études optométriques est de deux trimestres à compter de la première inscription. La scolarité maximale est de quatre trimestres à compter de la première inscription.

La scolarité minimale du programme de doctorat en optométrie est de neuf trimestres. La scolarité maximale habituelle est de sept années civiles à compter de la première inscription.

## 16 Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul du crédit, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

## 17 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le directeur; dans les cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## 18 Programme et grade

### 18.1 Programme de grade et appellation

L'École offre un programme spécialisé en optométrie conduisant au doctorat en optométrie (O.D.).

**18.2 Octroi de grade**

Le grade est conféré par le Conseil de l'Université, sur recommandation du directeur de l'École, aux candidats inscrits à titre d'étudiants réguliers qui ont satisfait à toutes les exigences du programme.

Le grade est décerné sans mention.

**19 Nullité****19.1 Nullité d'une équivalence, d'une exemption, d'une inscription ou d'une admission**

Est réputée nulle une équivalence, une exemption, une inscription ou une admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Le directeur de l'École prononce la nullité après enquête où il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

**19.2 Nullité de l'octroi de diplômes ou de certificats**

L'octroi de diplômes ou de certificats fait par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul.

Le directeur fait enquête et donne à l'intéressé l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du directeur, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du directeur de l'École.

**20 Programmes et répertoires des cours**

Voir ci-dessous la description des programmes. Voir aussi la section Répertoire des cours de ce document.

**Personnel enseignant**

**Administrateur exerçant les fonctions de directeur : Jacques Gresset**

**Professeurs titulaires**

Christian Casanova, Ph.D. (Montréal)  
 Jocelyn Faubert, Ph.D. (Concordia)  
 Jacques Gresset, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)  
 Hélène Kergoat, L.Sc.O. (Montréal), M.Sc., Ph.D. (Waterloo)  
 John V. Lovasik, B.Sc. (McGill), O.D., M.Sc., Ph.D. (Waterloo)  
 Maurice Ptito, D.M. (Danemark), Ph.D. (Montréal)  
 Pierre Simonet, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Waterloo)

**Professeurs agrégés**

Etty Bitton, B.Sc. (McGill), O.D. (Waterloo), M.Sc. (Montréal)  
 Pierre Forcier, O.D., M.Sc. (Montréal)  
 Claude Giasson, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (University of California, Berkeley)

**Professeurs adjoints**

Jean-François Bouchard, B.Pharm., Ph.D. (Montréal)  
 Julie-Anne Couturier, B.Sc.Ed. (Sherbrooke), M.A. (Western Michigan), M.Sc. (Pennsylvania College of Optometry)  
 Danielle de Guise, O.D., M.Sc. (Montréal)  
 Vasile Diaconu, M.Sc. (Bucarest), M.Sc., Ph.D. (Montréal)  
 Caroline Faucher, O.D., M.Sc. (Montréal)  
 Benoît Frenette, M.Sc. (UQAM), O.D. (Montréal)  
 Christian Khoury, M.Sc. (Beyrouth), Ph.D. (Georgia), O.D. (Montréal)  
 Langis Michaud, O.D., M.Sc. (Montréal)  
 Nadia-Marie Quesnel, O.D., M.Sc. (Montréal)  
 Judith Renaud, O.D. (Montréal), Residency Primary Care Optometry (Pennsylvania College of Optometry), M.Sc. (Montréal)  
 Elvire Vaucher, Maîtrise en biologie cellulaire et Magistère de biologie (Pierre et Marie Curie, Paris VI), D.E.A. et Doctorat en neurosciences (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

**Chargée d'enseignement**

Marie-Andrée Deschamps, O.D. (Montréal), Residency Primary Care Optometry (Pennsylvania College of Optometry)  
 Amélie Ganivet, O.D. (Montréal)

**Professeurs invités**

Luigi Bilotto, O.D. (Montréal), Residency Primary Care Optometry (Pennsylvania College of Optometry)  
 Steven Duffy, B.Sc., O.D. (Montréal)

Mireille Hardy, O.D. (Montréal)  
 Julie-Andrée Marinier, O.D., M.Sc. (Montréal)  
 Agathe Ratelle, B.Sc. (Montréal), M.A. (Western Michigan)  
 France Richard, O.D. (Montréal)  
 Mylène Roy, O.D. (Montréal)  
 Benoit Tousignant, O.D. (Montréal)

**Professeurs associés**

Habib Hamam, Ing. Univ. Dipl. (Munich), Doctorat en physique (Rennes I)  
 Kenneth Knoblauch, B.A. (Philadelphie), Ph.D. (Brown)  
 Pierre Lachapelle, Ph.D. (Montréal)  
 Olga Overbury, B.A. (Montréal), Ph.D. (Concordia)  
 François Vital-Durand, Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, D.Sc. (Claude Bernard, Lyon)

**Cliniques****Directeur des cliniques : Dr Luigi Bilotto**

- Clinique d'anisétropie : N.
- Clinique de basse-vision : Dr Jacques Gresset
- Clinique d'électrodiagnostic : Dr John V. Lovasik
- Clinique d'ergonomie visuelle : Dr Benoit Frenette
- Clinique d'optométrie pédiatrique : Dr<sup>re</sup> Amélie Ganivet
- Clinique générale : Dr<sup>re</sup> Judith Renaud
- Clinique de gériatrie : Dr<sup>re</sup> Hélène Kergoat
- Clinique de lentilles cornéennes : Dr<sup>re</sup> Nadia-Marie Quesnel
- Clinique de santé oculaire : Dr Pierre Forcier
- Clinique de services optiques : Dr André Lachance
- Clinique de vision binoculaire et orthoptique : Dr<sup>re</sup> Danielle de Guise

**Directrice des stages externes : Dr<sup>re</sup> Etty Bitton**

Programme 1-655-4-0

Version 02

**Année préparatoire au programme (O.D.)**

**J**

**Structure du programme**

Ce programme comporte 40 crédits dont 37 obligatoires et 3 au choix.  
 Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 70**

Bloc 70 A	obligatoire			37 cr.
BCM 1970	2	A 1	Biochimie 1	
BIO 1203	3	AHE 1 j	Introduction à la génétique	
DRT 1810S	3	H 1 j	Droit pour professionnels de la santé	
MCB 1097	2	H 1 j	Microbiologie et immunologie générales	
OPH 2992	3	H 1	Anatomie oculaire	
OPM 1009	3	H 1	Optique géométrique	
OPM 1010	2	A 1 j	Introduction à la profession	
PBC 1040	2	A 1 j	Anatomie macroscopique humaine	
PBC 1091	3	A 1	Embryologie et histologie en optométrie	
PHI 1968	3	A 1 j	Notions fondamentales d'éthique	
PHY 1982	2	H 1 j	Optique physique	
PHY 1984	1	H 1 j	Travaux pratiques d'optique	
PSL 1982	2	AH 1	Les bases du système nerveux	
PSL 1993	3	H 1 j	Physiologie générale	
STT 1979	3	H 1 j	Statistique : concepts et applications	

Programme 1-655-1-1

Version 19

**Doctorat en optométrie (O.D.)**

**J**

**Structure du programme**

Ce programme comporte 157 crédits dont 154 obligatoires et 3 au choix.  
 Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

**Segment 01**

Bloc 01 A	obligatoire			33 cr.
+ MCB 1180	3	A 1 j	Microbiologie et immunologie oculaires	
OPM 1105	4	A 1	Optométrie 1.1	
OPM 1106	2	A 2 j	Optométrie 1.2	
OPM 1107	2	H 1 j	Optométrie 1.3	

OPM 1201	3 H 1	Optique ophtalmique 1.1
OPM 1501	3 H 1 j	Santé oculaire 1.1
+ PBC 1010	2 A 1	Pathologie générale en optométrie
+ PHM 2952	2 H 1 j	Pharmacologie générale
SCV 1101	3 A 1 j	Sciences de la vision 1.1
SCV 1102	3 A 1	Sciences de la vision 1.2
SCV 1103	3 H 1 j	Sciences de la vision 1.3
SCV 1105	3 A 1 j	Sciences de la vision 1.5

**Segment 02**

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>38 cr.</i>
OPM 2109	2 A 1 j	Optométrie 2.1	
OPM 2110	2 A 2 j	Optométrie 2.2	
OPM 2111	2 H 1 j	Optométrie 2.3	
OPM 2202	4 A 2	Optique ophtalmique 2.1	
OPM 2302	3 H 1 j	Lentilles cornéennes 2.1	
OPM 2403	3 A 1 j	Anomalies de la vision binoculaire 2.1	
OPM 2405	3 H 1 j	Anomalies de la vision binoculaire 2.2	
OPM 2502	3 A 1 j	Santé oculaire 2.1	
OPM 2503	2 A 1 j	Pharmacologie oculaire 2.1	
OPM 2504	4 H 1 j	Santé oculaire 2.2	
OPM 2505	4 H 1 j	Pharmacologie oculaire 2.2	
SCV 2102	3 A 1 j	Sciences de la vision 2.2	
SCV 2103	3 H 1 j	Sciences de la vision 2.3	

**Segment 03**

<i>Bloc 03 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>43 cr.</i>
MSO 3001	2 H 1 j	Introduction à l'épidémiologie	
OPM 3107	3 H 1 j	Gestion/jurisprudence	
OPM 3115	2 H 1 j	Optométrie 3.2	
OPM 3116	2 H 1 j	Analyse de cas	
OPM 3117	1 H 1 j	Introduction à la recherche	
OPM 3120	3 A 1 j	Optométrie 3.1	
OPM 3206	3 A 1 j	Optique ophtalmique 3.1	
OPM 3306	4 A 1 j	Lentilles cornéennes 3.1	
OPM 3307	2 H 1 j	Éléments de diagnostic en lent. corn.	
OPM 3411	3 A 1 j	Anomalies de la vision binoculaire 3.1	
OPM 3502	2 A 1 j	Santé oculaire 3.1	
OPM 3601	4 A 2 j	Optométrie pédiatrique	
OPM 3602	2 H 1 j	Optométrie gériatrique	
OPM 3603	2 H 1 j	Ergonomie visuelle et prévention	
OPM 3604	2 H 1 j	Réadaptation et handicap visuel	
OPM 3701	3 A 2 j	Stage en soins de première ligne 3.1	
OPM 3817	1 A 2 j	Stage en cliniques spécialisées 3.1	
PSY 1969	2 A 1 j	Relations interpersonnelles : optométrie	

**Segment 74**

<i>Bloc 74 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>40 cr.</i>
OPM 4113	3 AHE 1 j	Optométrie 4.1	
OPM 4114	5 AE 1 j	Travaux de recherche dirigés	
OPM 4701	7 AHE 1 j	Stage en soins de première ligne 4.1	
OPM 4702	7 AH 1 j	Stage en soins de première ligne 4.2	
OPM 4801	3 AHE 1 j	Stages en cliniques spécialisées 4.1	
OPM 4802	3 AH 1 j	Stages en cliniques spécialisées 4.2	
OPM 4902	12 AHE 1 j	Stages externes	

# Section 16

---

## HEC Montréal

### Table des matières

Introduction	16-1
Comité de direction	16-1
Coordonnées générales de l'École	16-1
Renseignements	
Programme Virtuose	
Centre d'aide en mathématiques (CAM)	
Centre d'aide en français (CAF)	
Formation en trois langues des affaires	
Échanges internationaux	
Ordre des comptables agréés du Québec (CA)	16-1
Cours et programmes offerts	
Cours	
Attestation – Modules en gestion	
Certificat	
B.A.A.	
B.Sc. et B.Gest.	16-2

---





# HEC Montréal

## Introduction

Fondée en 1907, l'école HEC Montréal est un chef de file de la formation en gestion. Toujours à la recherche d'avenues pouvant bonifier une formule qui a fait ses preuves, l'École a revu en profondeur son programme de B.A.A. pour qu'il colle encore plus aux réalités d'aujourd'hui : cours donnés en partenariat avec une entreprise, lecture de journaux d'affaires, accent porté sur trois langues d'affaires, à savoir français, anglais et espagnol. Toutes ces innovations concourent à plonger rapidement les étudiants dans le feu de l'action. Combiné à des stages en entreprise, au programme Virtuose, au programme d'échanges internationaux d'étudiants —le plus important au Canada—, au profil Mercure et au Service de placement à vie, le programme du B.A.A.-HEC permet aux finissants de se distinguer sur le marché de l'emploi.

Pour répondre aux besoins spécifiques du milieu, l'École offre aussi dix-huit programmes de certificat. Ces derniers visent à initier et à former les étudiants à la gestion des affaires, c'est-à-dire à la connaissance, à la compréhension et surtout à l'utilisation de certaines techniques et méthodes, à partir de principes et de concepts de gestion.

De plus, pour permettre un perfectionnement dans le cadre d'une formation souple et de courte durée, des cours et des modules en gestion sont offerts.

## Comité de direction

Directeur de l'École : **Jean-Marie Toulouse**

Directeur adjoint, corps professoral et planification stratégique : **Michel Patry**

Directeur de la gestion financière, du budget et du développement : **Moréno Dumont**

Directeur de la recherche : **Benoit Aubert**

Directeur des activités internationales : **François Leroux**

Directeur de la formation des cadres et de la formation continue : **Renaud Lachance**

Directeur des programmes : **Daniel Racette**

Directeur des services internes : **Hervé Goyette**

Directeur des technologies : **Paul Mireault**

Directrice des communications et du recrutement : **Kathleen Grant**

Directrice des ressources humaines : **Monique Taillefer**

Secrétaire général : **Pierre-B. Lesage**

Secrétaire général adjoint et secrétaire exécutif aux dossiers stratégiques : **Daniel Zizian**

## Coordonnées générales de l'École

HEC Montréal  
3000, Chemin de la Côte-Ste-Catherine  
Montréal QC  
H3T 2A7

Internet : [www.hec.ca](http://www.hec.ca)  
Courriel : [info@hec.ca](mailto:info@hec.ca)  
Téléphone : 514-340-6000

### Bureau du registraire

Courriel : [registraire.info@hec.ca](mailto:registraire.info@hec.ca)  
Téléphone : 514-340-6151 renseignements généraux  
Téléphone : 514-340-6173 pour rendez-vous avec une agente-conseil  
Télécopie : 514-340-6411

## Renseignements

### Programme Virtuose

Les nouvelles technologies ont transformé de façon radicale les organisations et les façons de faire des gestionnaires. Les entreprises les plus dynamiques ont mis en branle des processus de changement qui font appel de façon importante aux ordina-

teurs portables et au partage d'informations stratégiques en temps réel entre les différents intervenants. Tout cela dans le but de demeurer dans le peloton de tête.

Afin d'offrir un avantage compétitif à ses finissants, et à l'instar des grandes écoles de gestion les plus dynamiques, HEC Montréal a mis sur pied le programme Virtuose dont l'objectif est d'intégrer complètement la technologie à l'expérience de ses étudiants. Depuis 1998, les étudiants nouvellement admis utilisent de façon intensive l'ordinateur portable qui devient, en quelque sorte, leur outil quotidien de communication et de travail.

### Centre d'aide en mathématiques (CAM)

L'École a mis sur pied un Centre d'aide en mathématiques dont l'objectif premier est de fournir aux étudiants les outils et les moyens pour qu'ils s'assurent d'une bonne maîtrise des acquis mathématiques.

Le CAM offre des séances de rappels mathématiques en début de session, des cours et des consultations individuelles et de groupe, de façon à aider les étudiants ayant des difficultés en mathématiques.

### Centre d'aide en français (CAF)

Le Centre d'aide en français de HEC Montréal offre de l'aide en français écrit à tous les étudiants de l'École, que ce soit en français langue maternelle, seconde ou étrangère.

Grammaire du texte, français des affaires, écriture scientifique, rédaction du mémoire ou de la thèse, règles typographiques, toutes ces notions sont abordées, selon les besoins exprimés, lors d'ateliers thématiques de groupe ou de rencontres individuelles.

### Formation en trois langues des affaires

La politique de la qualité de la communication adoptée en l'an 2000 comporte quatre volets :

- Un diagnostic linguistique établi en début de programme d'études.
- Une recommandation de formation en français, en anglais ou, s'il y a lieu, en espagnol, selon les résultats obtenus.
- L'offre de cours de français écrit, d'anglais des affaires et d'espagnol des affaires.
- La diffusion sur le relevé de notes des niveaux de compétence en français, en anglais et, s'il y a lieu, en espagnol.

### Échanges internationaux

De plus en plus d'étudiants du B.A.A. participent au programme d'échanges internationaux et ont ainsi la possibilité de suivre un trimestre d'études dans une université partenaire, membre d'un réseau inégalé de facultés prestigieuses et de grandes écoles. Les étudiants ayant complété 30 crédits de formation à HEC Montréal et obtenu une moyenne égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3 peuvent présenter leur candidature au programme d'échanges.

### Ordre des comptables agréés du Québec (CA)

Pour devenir CA et mériter ainsi une reconnaissance professionnelle quasi internationale, le candidat doit :

- Être détenteur du grade de bachelier en administration des affaires (B.A.A.), spécialisation comptabilité professionnelle de 90 crédits, filière CA.
- Être détenteur du Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique (D.E.S.S.) de 30 crédits.
- Réussir l'examen professionnel (EFU).
- Effectuer un stage de formation professionnelle d'une durée de 24 mois dans un cabinet de CA reconnu maître de stage au Canada ou aux Bermudes.

### Pour information

Service de la formation professionnelle et de la relève  
Ordre des comptables agréés du Québec  
680, rue Sherbrooke Ouest  
7<sup>e</sup> étage  
Montréal QC  
H3A 2S3

Téléphone : 514-982-4606  
Internet : [www.oqaq.qc.ca](http://www.oqaq.qc.ca)

## Cours et programmes offerts

### Cours

Les programmes de certificat de l'École reconnaissent chacune des étapes du cheminement scolaire de l'étudiant. L'étudiant qui réussit un ou des cours reçoit, sur demande, un relevé de notes présentant le ou les résultats obtenus.

### Attestation – Modules en gestion

Formation souple et de courte durée, les modules permettent d'acquérir ou perfectionner des habiletés sur un thème précis de la gestion. Un module en gestion est composé d'une série de trois, quatre ou cinq cours, portant sur un thème à partir de plus d'une trentaine de possibilités. L'étudiant qui réussit tous les cours de module reçoit, sur demande, une attestation de l'École.

Une fois un module terminé, l'étudiant qui désire poursuivre dans la même discipline peut poursuivre son cheminement dans un programme de certificat correspondant. Sinon, la combinaison de deux modules, auxquels s'ajoutent deux cours (6 crédits) de discipline de base et des cours au choix (si nécessaire, pour arriver à 30 crédits) permet d'obtenir le certificat en administration.

### Certificat

#### Directeur

Gérard Ouimet, tél. : 514-340-6286

#### Directeur administratif

Yvon Chrétien, tél. : 514-340-6149

Dans le cadre de ces programmes de cours universitaires de premier cycle, l'École offre dix-huit programmes de certificats différents, sanctionnés par l'Université de Montréal. Les programmes de certificat offerts sont :

- Administration
- Analyse des processus organisationnels
- Commerce de détail et distribution
- Commerce électronique
- Commerce international
- Création d'entreprise
- Gestion comptable des organisations
- Comptabilité professionnelle
- Gestion d'entreprise
- Gestion de projets
- Gestion des opérations et de la production
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du marketing
- Gestion financière
- Leadership organisationnel
- Planification financière personnelle
- Supervision
- Technologies de l'information

### Baccalauréat

#### Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.)

##### Directeur

Paul Lanoie, tél. : (514) 340-6312

##### Directrice administrative

Lyne Héroux, tél. : (514) 340-6139

Le B.A.A. de HEC Montréal est un programme universitaire de premier cycle de 90 crédits. La durée normale des études dans l'itinéraire à temps complet est de trois ans, à raison de 30 crédits par année. Dans le cas d'un itinéraire à temps partiel, la durée normale est de six ans.

Le B.A.A. – HEC a toujours privilégié une solide formation générale, assurance d'une polyvalence sur le marché du travail et d'une bonne préparation à des études de deuxième cycle. L'étudiant y chemine en empruntant trois niveaux d'enseignement de façon à favoriser une progression ordonnée des apprentissages.

C'est au premier niveau que l'étudiant s'initie au langage et à l'environnement des organisations : management, comptabilité, économie, sociologie et mathématiques appliquées à la gestion sont autant de domaines abordés.

Le deuxième niveau a pour objectif d'approfondir les connaissances des différentes fonctions de l'entreprise. Il vise aussi à compléter la formation générale en gestion.

Le troisième niveau vise à doter les étudiants de connaissances spécialisées dans un des domaines de la gestion suivants :

#### Comptabilité professionnelle

L'objectif de cette spécialisation est de former des administrateurs ayant une compétence distinctive en comptabilité professionnelle et pouvant exercer une profession comptable. Cette option a été agréée par CMA Canada en 2000.

#### Économie appliquée

L'objectif de cette spécialisation est de former des administrateurs habilités à l'analyse de l'environnement économique dans les secteurs public et privé.

#### Finance

L'objectif de cette spécialisation est de former des administrateurs préparés à l'exercice de fonctions reliées soit à la finance corporative, soit à l'analyse financière ou à la gestion courante à l'intérieur des institutions financières.

#### Gestion des opérations et de la production

L'objectif de cette spécialisation est de former des administrateurs possédant une compétence distinctive dans l'analyse et la solution des problèmes de gestion des opérations et de la production.

#### Gestion des ressources humaines

L'objectif de cette spécialisation est de former des administrateurs préparés à l'exercice d'activités reliées à la gestion des ressources humaines et aux relations de travail.

#### Gestion internationale

L'objectif de cette spécialisation est de former des administrateurs familiers avec l'environnement international et équipés des outils qui leur permettront de réussir leurs opérations avec l'étranger. Cette spécialisation s'adresse aux étudiants qui seront en mesure, à la fin de leurs études, de faire la preuve de la maîtrise fonctionnelle d'au moins une langue autre que la langue française et qui auront participé au programme d'échanges internationaux d'étudiants de l'École.

#### Management

Cette spécialisation est organisée en deux volets mutuellement exclusifs. Dans un premier volet, elle a pour objectif de former des entrepreneurs grâce à une expérience concrète de création d'entreprise qui permet d'intégrer connaissances, habiletés et outils de gestion. Dans un deuxième volet, elle offre une formation en gestion générale, porte d'accès à des emplois dans le domaine de la consultation ou de la supervision de premier niveau.

#### Marketing

L'objectif de cette spécialisation est de préparer à une carrière de gestionnaire dans le domaine du marketing, qu'il s'agisse d'administration, de la vente, de la publicité, de direction de produits ou de responsabilité à caractère plus général en marketing.

#### Méthodes quantitatives de gestion

L'objectif de cette spécialisation est de former des administrateurs capables d'utiliser les méthodes quantitatives pour la solution analytique des problèmes des entreprises.

#### Technologies de l'information

Cette spécialisation cherche à former des professionnels capables de mettre la technologie au service de l'organisation. Elle se caractérise par un approfondissement des connaissances dans les domaines de l'analyse, de la conception et du développement de systèmes d'information. Elle intègre à son enseignement les dernières technologies, des solutions d'affaires intégrées aux technologies apportant le commerce électronique.

#### Option mixte

L'objectif de cette option est d'assurer une formation en administration caractérisée par un approfondissement des connaissances dans deux domaines de la gestion.

#### Option individuelle

L'objectif de cette option est d'offrir la possibilité à l'étudiant de se doter d'une formation de gestionnaire adaptée à des objectifs de carrière spécifiques en lui permettant de réaliser une partie de son troisième niveau dans une autre faculté.

Il est aussi possible de choisir un profil mixte qui permet une formation un peu plus générale en combinant un minimum de connaissances spécialisées dans deux domaines de la gestion. Les étudiants qui ont un projet de formation particulier peuvent l'actualiser en s'inscrivant à une option individuelle.

#### B.Sc. et B. Gest

HEC Montréal a apporté des changements importants aux règles pour la délivrance d'un baccalauréat par cumul de certificats (B.Sc.). Ces changements s'appliquent à tous les étudiants nouvellement admis depuis l'automne 2003. En effet,

l'École ne recommande plus la délivrance d'un B.Sc. pour l'étudiant qui aurait complété trois certificats.

Par ailleurs, pour obtenir un baccalauréat en gestion (B. Gest.), l'étudiant, admis depuis l'automne 2003, ou réadmis à la suite d'une exclusion, devra rencontrer de nouvelles exigences. S'informer auprès du Bureau du registraire.



# Section 17

---

## École Polytechnique

### Table des matières

---

Administration et direction de l'École

Conseil d'administration de la Corporation

Direction de l'École

Direction des services

17-1

Coordonnées générales de l'École

17-1

Programmes d'ingénierie

17-2

Structure des programmes

17-2

Programme de baccalauréat – maîtrise intégré

17-2

Bibliothèque

17-2

Répertoire des cours

18-1

---



# École Polytechnique de Montréal

## Administration et direction de l'École

### Conseil d'administration de la Corporation

*Nommés par le gouvernement du Québec*

#### Président de l'École Polytechnique

Bernard Lamarre, Ing. (Poly), M.Sc. (London), F.I.C.I., O.C., O.Q.

#### Directeur général de l'École Polytechnique

Robert L. Papineau, B.Sc.A. et Ing., M.Sc.A. (Sherbrooke), M.S.I.E., Ph.D. (Florida)

Pierre Carreau, B.Sc.A. et Ing. (Poly), M.Sc.A., Ph.D. (Wisconsin)

Josée Goulet \*, B. Ing. (Poly), MBA (McGill)

Normand Morin, B.Sc.A. (Sherbrooke), M.Sc. (England), Ph.D. (MIT)

*Nommé par l'Université de Montréal*

Robert Lacroix, D.Sc. Écon. (Louvain), MSRC

*Nommé par l'Association des diplômés de Polytechnique*

Louis Audet, Ing. (Poly), MBA (Harvard)

*Nommés par la corporation de l'École Polytechnique*

Jean L. Leduc \*, B.Sc.A. et Ing. (Poly)

Jean Gaulin \*, B.Sc.A. et Ing. (Poly)

*Nommé par l'Assemblée des professeurs de l'École Polytechnique*

Lionel Bertrand, Ing., M.Sc., D.3e (Marseille), D.d'État (Paris)

*Étudiant de l'École Polytechnique*

Simon Jasmin

*Secrétaire de la corporation*

Louise Jolicoeur, D.D.N., LL.L., MBA (H.É.C.)

*Trésorier de la corporation*

André Tanguay, C.G.A., M.A.P. (ÉMAP)

### Direction de l'École

**Président :** Bernard Lamarre, Ing. (Poly), M.Sc. (London), F.I.C.I., O.C., O.Q.

**Directeur général :** Robert Papineau, B.Sc.A. et Ing., M.Sc.A. (Sherbrooke), M.S.I.E., Ph.D. (Florida)

**Directeur recherche et innovation :** Christophe Guy, Ing. (Rouen), M.Sc.A., Ph.D. (Poly)

**Directeur enseignement et formation :** Pierre G. Lafleur, B.Sc.A. et Ing., M.Sc.A. (Poly), Ph.D. (McGill)

**Directrice affaires institutionnelles et secrétariat général :** Louise Jolicoeur, D.D.N., LL.L., MBA (H.É.C.)

**Directeur ressources financières et matérielles :** André Tanguay, C.G.A., M.A.P. (ÉMAP)

### Direction de services

**Directrice du bureau des affaires étudiantes :** Claudette Fortier, B.A. (Sherbrooke)

**Directeur du bureau de la recherche et du centre de développement technologique :** Augustin Brais, B.Sc.A. et Ing., M. Ing. (Poly)

**Directrice du service des communications :** Chantal Cantin, B.A. (Montréal)

**Directeur des études supérieures et de l'encadrement :** Jean Dansereau, B.Sc.A. et Ing., M.Sc.A. (Poly), Ph.D. (Vermont)

**Directrice du service de placement :** Maryse Deschênes, B.A., B.Sc.Éd. (Montréal)

**Directrice du bureau des relations internationales :** Line Dubé, B.Sc.Éd., M.Sc.Éd. (Sherbrooke), D.E.S.S. (ÉMAP)

**Directeur de la bibliothèque :** Richard Dumont, B.Sc., M. biblio. (Montréal)

**Directeur du service informatique :** Richard Labrie, B.Sc., M.Sc. (Laval)

**Directeur du bureau des affaires académiques et des programmes de baccalauréat :** Roger Martin, Ing. (INSA, Lyon), M.Sc.A. (Sherbrooke)

**Directrice du service des ressources humaines :** Andrée L'heureux, B.Sc., M.Ps. (Montréal), M.A.P. (ÉMAP)

**Directeur de la formation continue :** Tuan Nguyen Dang, B.Sc., M.Sc. (Montréal), M.B.A. (ÉMAP)

**Directeur du bureau d'appui pédagogique :** Richard Prigent, B.Sc.Éd., M.A. (Montréal)

**Directrice du service des immeubles :** Lorraine Godin, B.A. (McGill)

\* Nommés à titre d'ingénieurs diplômés de l'École.

**Directrice du service des finances :** Louise Demers, B.A.A. (UQTR), C.A.  
**Registraire :** Robert Vinet, B.Sc.A. et Ing. (Poly), M.Sc. (Stanford), D.Sc.A. (Poly)

## Coordonnées générales de l'École

www.polymtl.ca

### Registrariat

École Polytechnique  
C.P. 6079, succursale Centre-Ville  
Montréal (QC)  
H3C 3A7  
Téléphone : 514-340-4724  
Télécopieur : 514-340-5836  
Courriel : registraire@polymtl.ca

## Formation en ingénierie

La formation de l'ingénieur s'appuie sur l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques très solides, sur le développement de compétences professionnelles et sur la sensibilisation aux responsabilités de la profession.

Les enseignements au baccalauréat à l'École visent à former des diplômés qui :

### 1. connaissent

- les mathématiques, les sciences fondamentales et les sciences appliquées
- les règles d'éthique, de la santé et de la sécurité, les lois et règlements de la profession, le rôle de l'ingénieur dans la société
- les concepts de développement durable et de gestion environnementale
- les sujets contemporains relatifs aux sciences humaines et sociales

### 2. sont capables de

- concevoir des systèmes d'ingénierie en utilisant les techniques et les outils les plus récents
- gérer des projets d'ingénierie
- concevoir, réaliser et analyser des essais expérimentaux
- analyser et gérer des systèmes complexes caractérisés par l'ambiguïté et l'incertitude,
- résoudre des problèmes ouverts
- innover, entreprendre de nouveaux projets
- communiquer efficacement

### 3. sont des personnes

- autonomes, qui savent travailler en équipe
- qui sont conscientes de la nécessité de parfaire leur formation durant toute leur carrière
- ouvertes sur les autres professions et les autres cultures.

## Programmes d'ingénierie

Onze programmes de formation au niveau du baccalauréat sont offerts.

Il est important de noter qu'en **2003**, l'École Polytechnique a entrepris une révision complète de ses programmes de baccalauréat en ingénierie. Ces derniers seront en vigueur à partir de l'automne **2005**.

Par ses programmes de baccalauréat en ingénierie, l'École Polytechnique désire donner à ses étudiants une formation mathématique et scientifique fondamentale, avant de leur proposer des cours spécialisés.

Parce que l'ingénieur est souvent confronté à des problèmes dont la solution nécessite des considérations humaines, sociales, ou économiques, le programme comprend aussi des sujets qui ne se rapportent pas directement au génie. C'est ainsi que dans un volet du programme appelé « Études complémentaires », on trouve des cours de sociologie, de sciences économiques, de relations humaines, de législation industrielle et de communication. L'enseignement de ces matières est adapté aux besoins du futur ingénieur, en ayant à l'esprit le rôle qu'il sera appelé à jouer dans la société.

L'École Polytechnique considère que l'ingénieur doit savoir utiliser les moyens informatiques dans son travail, et ce, quelle que soit sa spécialité. L'École

veut que la formation dispensée à ses étudiants soit conforme à cette vision. À cette fin, elle a mis en place de multiples ressources pour que les étudiants apprennent à faire la conception de systèmes d'ingénierie avec l'aide de l'ordinateur. Au cours de ses études, l'étudiant sera donc constamment invité à utiliser ces ressources informatiques pour mener à bien ses travaux académiques.

## Structure des programmes

Les études conduisant au grade de bachelier en ingénierie exigent un minimum de 120 crédits qu'il est possible d'acquérir habituellement en quatre ans (certains programmes coopératifs durent nominalement 4 ans ½), à raison de 14 à 16 crédits par trimestre. Selon le nombre de crédits accumulés, l'étudiant se situe à l'un des quatre niveaux qui divisent les études :

- 1<sup>er</sup> niveau – moins de 30 crédits
- 2<sup>e</sup> niveau – entre 30 et 60 crédits
- 3<sup>e</sup> niveau – entre 60 et 90 crédits
- 4<sup>e</sup> niveau – entre 90 et 120 crédits

### Tronc commun

Près de 30 % du programme des études est constitué de cours communs à tous les programmes. Ces cours de mathématiques et de sciences forment un tronc commun de 27 crédits en première année, et environ 10 crédits en deuxième, troisième et quatrième années.

### Tronc de spécialité

Environ 50 % du programme est constitué de cours dont le caractère et le groupe-ment varient selon que l'étudiant choisit l'une ou l'autre des onze spécialités offertes par l'École Polytechnique, à savoir :

génie chimique	génie logiciel
génie civil	génie des matériaux
génie électrique	génie mécanique
génie géologique	génie des mines
génie industriel	génie physique
génie informatique	

Les cours de la spécialité choisie, qui sont exigés pour l'obtention du diplôme, sont désignés comme cours obligatoires de spécialité, leur ensemble étant désigné « tronc de spécialité ».

### Études complémentaires

La formation des étudiants en communication, en sciences sociales, humaines et administratives exige que dans tous les programmes, un certain nombre de crédits soient obtenus dans cette catégorie de cours. À cette fin, une banque de cours a été constituée. Un minimum de 10 crédits spécifiques en études complémentaires est obligatoire dans chacun des programmes.

### Concentrations

Une concentration est une spécialisation d'environ 30 crédits dans un domaine donné. Les concentrations sont quelquefois contingentées. L'étudiant doit alors poser sa candidature auprès du département responsable après avoir été accepté dans la spécialité, et après avoir complété le tronc commun.

Aucune mention de la concentration n'est faite sur le diplôme. Le bulletin indique cependant le nom de la concentration, et une attestation de réussite des exigences de la concentration est délivrée à l'étudiant.

**Note :** il n'est permis que de faire une seule concentration. L'étudiant qui, tout en respectant les exigences d'une concentration, respecte également les exigences d'une orientation, ne pourra obtenir que la seule attestation de concentration (qui sera également la seule mentionnée sur son bulletin).

### Orientations

Vers la fin de ses études, l'étudiant qui n'est pas dans une concentration termine son programme par le choix d'un bloc de cours ou d'une orientation composée de 12 crédits de cours. Il a le choix entre une orientation de spécialité ou une orientation thématique. Dès qu'il a fixé son choix, l'étudiant doit informer le Bureau des affaires académiques de son orientation.

Dans certains programmes, l'orientation sera reconnue avec un minimum de 9 crédits à faire dans une liste de cours, et 3 crédits au choix. L'étudiant qui désirerait la reconnaissance de 2 orientations devra faire un minimum de 21 crédits (9 crédits spécifiques à chacune des orientations, et 3 crédits qui peuvent compter dans les deux). Son bulletin doit alors comporter un minimum de 129 crédits.

Aucune mention de l'orientation n'est faite sur le diplôme. Le bulletin indique cependant le nom de l'orientation, et une attestation du respect des exigences de l'orientation est délivrée à l'étudiant. Dans le cas de réussite des exigences de deux orientations, l'étudiant peut recevoir deux attestations; cependant, son bulletin ne peut en indiquer qu'une seule (au choix de l'étudiant).

## Programme de baccalauréat-maîtrise intégré

Le programme de baccalauréat-maîtrise intégré est constitué de 105 crédits au niveau du baccalauréat et des 45 crédits requis par une maîtrise. Il est réservé aux étudiants ayant une moyenne cumulative d'au moins 3,00.

### Admission au baccalauréat-maîtrise intégré

L'étudiant qui a une moyenne cumulative satisfaisante (au moins 3) après avoir réussi 90 crédits au baccalauréat, doit trouver un professeur qui acceptera d'encadrer ses études et travaux pour les 60 crédits qu'il devra compléter s'il est admis. Ce professeur (son directeur d'études ou de recherches) s'assurera de la cohérence des 150 crédits du plan d'études de l'étudiant avant de l'approuver.

Pour être effectivement admis dans le programme de baccalauréat-maîtrise intégré, la moyenne cumulative de l'étudiant après 105 crédits (baccalauréat et cycles supérieurs) devra atteindre au moins 3,0 sur 4,0; il sera alors inscrit à la maîtrise.

### Les 15 crédits retirés du baccalauréat

Dans les programmes comportant une orientation ou un bloc à option de 12 crédits, les 15 crédits du baccalauréat qui ne font pas partie du programme de baccalauréat-maîtrise intégré sont obligatoirement constitués des 12 crédits en question et du projet de fin d'études de 3 crédits.

Dans les programmes avec concentration, le professeur responsable de la concentration doit obligatoirement être consulté.

Dans tous les cas, le Bureau des affaires académiques doit donner son accord à la liste des cours retirés du programme de baccalauréat.

## Bibliothèque

La Bibliothèque réunit quelque 350 000 documents dont 200 000 livres. Misant à fond sur les technologies de l'information et des communications, elle offre la possibilité de consulter plus de 3000 revues électroniques, d'accéder à plusieurs banques de données internationales, de commander des articles de revues par Internet, d'effectuer par voie électronique la majorité des transactions et, bien sûr, de consulter son catalogue par Internet. On y retrouve aussi près de 300 places assises et des salles de travail en équipe.

### Localisation

L'entrée de la Bibliothèque est située au 4<sup>e</sup> étage près des escaliers roulants (local C-408).

### Heures d'ouverture

De septembre à avril, la Bibliothèque est ouverte de 8h30 à 21h55 du lundi au jeudi, de 8h30 à 20h55 le vendredi et de 10h à 17h le samedi. Les heures d'ouverture sont réduites de mai à août inclusivement.

### Prêt des documents

Les étudiants peuvent emprunter des documents en présentant leur carte d'identité de l'École. Cette même carte permet aussi l'emprunt auprès des bibliothèques du campus de l'Université de Montréal et de l'École des hautes études commerciales.

Les documents qui ne font pas partie de la collection de la Bibliothèque peuvent être obtenus d'une autre bibliothèque par l'intermédiaire du Service de fourniture de documents.

### Assistance et formation

Le personnel du Bureau d'information est disponible pour aider les étudiants dans leurs recherches documentaires. La Bibliothèque offre également des formations pour permettre aux étudiants de mieux connaître et maîtriser les outils de recherche d'information.



# Répertoire des cours 2004-2005

À jour au 1er juin 2004

Pour connaître tous les cours offerts à l'Université de Montréal, incluant les cours non offerts pendant l'année académique 2004-2005, veuillez consulter le site *Études - Guichet étudiant*, à l'adresse [www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca)

## ACT - Actuariat

**ACT 6220** Finance mathématique 1 (A 1 j) **3 cr.**

Méthodes quantitatives pour gestion de portefeuille : frontière efficiente, modèles CAPM, APT, d'escompte de flux financiers; marchés efficients, performance du gestionnaire. Contribue à la préparation de l'examen SOA6.

**ACT 6230** Finance mathématique 2 (H 1 j) **3 cr.**

Produits dérivés : contrats à terme, d'échange, options, tarification neutre au risque, mouvement brownien, lemme d'Ito, modèle de Black-Scholes, immunisation; méthodes numériques. Contribue à la préparation de l'examen SOA6.

## AEG - Animation

**AEG 1905** Assemblées délibérantes (AHE 1 js) **3 cr.**

Processus de décision des grands groupes : opérations de consultation, tenue et présidence des assemblées délibérantes. Typologie des rencontres des grands groupes.

**AEG 2110** Entraînement au travail en équipe (AHE 1 js) **3 cr.**

En référence aux phénomènes de groupes, identifier les étapes de constitution d'une équipe de travail et le partage des rôles qui s'y organise. Par des exercices appropriés, maîtriser la gestion d'une équipe de travail.

**AEG 2115** Animation des groupes restreints (AHE 1 js) **3 cr.**

S'entraîner à l'animation des groupes de tâche ou de discussion; découvrir et développer ses ressources personnelles comme animateur. Identification des stratégies d'animation propres aux objectifs des divers groupes restreints. Préalable(s) : AEG 2110.

**AEG 2117** Leadership et influence dans les groupes (AHE 1 js) **3 cr.**

Étudier les théories et concepts liés au leadership; par différentes mises en situation, maîtriser diverses stratégies d'influence en contexte de groupe. Préalable(s) : AEG 2110.

**AEG 3100** Formation en contexte organisationnel (AHE 1 js) **3 cr.**

Caractéristiques de l'adulte en contexte de formation. Types de formules pédagogiques et instruments d'apprentissage adaptés aux adultes. Rôle du formateur d'adulte en contexte organisationnel.

**AEG 3137** Groupe et situation d'aide (AHE 1 js) **3 cr.**

Définir la relation d'aide dans les contextes de groupes. Explorer diverses approches pratiques et actuelles reliées à la relation d'aide. En laboratoire, expérimenter diverses méthodes et diverses techniques à l'intérieur des approches abordées.

**AEG 3140** Prise de décision en groupe, leadership (AHE 1 js) **3 cr.**

En grand groupe, expérimenter diverses situations de prise de décision. Analyser les concepts liés à la prise de décision. Expérimenter les situations qui facilitent et qui retardent la prise de décision.

**AEG 3601** Atelier d'intervention 1 (AHE 1 js) **1 cr.**

Activités éducatives destinées à l'étude de problématiques spécifiques de l'intervention dans les groupes et les organisations.

**AEG 3602** Atelier d'intervention 2 (AHE 1 js) **1 cr.**

Activités éducatives destinées à l'étude de problématiques spécifiques de l'intervention dans les groupes et les organisations.

**AEG 3603** Atelier d'intervention 3 (AHE 1 js) **1 cr.**

Activités éducatives destinées à l'étude de problématiques spécifiques de l'intervention dans les groupes et les organisations.

## AES - Études est-asiatiques

**AES 1010** Introduction à l'Asie de l'Est : Chine (H 1 j) **3 cr.**  
*Anna Ghiglione*

Le cadre matériel (géographique, économique), historique, social, politique et culturel de l'Asie de l'Est, principalement de la Chine.

**AES 1020** Introduction à l'Asie de l'Est : Japon (A 1 j) **3 cr.**  
*Bernard Bernier*

Le cadre matériel (géographique, économique), historique, social, politique et culturel de l'Asie de l'Est, principalement du Japon.

**AES 1030** Introduction à l'Asie de l'Est : Corée (A 1 j) **3 cr.**  
*Seong-Sook Yim*

Le cadre matériel (géographique, économique), historique, social, politique et culturel de l'Asie de l'Est, principalement de la Corée.

**AES 1040** Introduction à l'Asie de l'Est : Vietnam (H 1 j) **3 cr.**

Introduction à la civilisation vietnamienne. Les traits les plus saillants et les plus originaux et de la culture vietnamienne seront mis à l'évidence.

**AES 3010** Lire la pensée chinoise antique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Anna Ghiglione*

Ce cours vise à transmettre les outils linguistiques nécessaires pour apprécier directement les textes de la tradition taoïste, confucéenne et d'autres courants philosophiques de la Chine classique.

**AES 3030** Civilisation chinoise par les textes (AH 1 j) **3 cr.**  
*Anna Ghiglione*

Étude critique d'un ensemble de textes littéraires, historiques, philosophiques et administratifs qui représentent chacune des grandes dynasties chinoises.

**AES 3031** Civilisation japonaise par les textes (AH 1 j) **3 cr.**

Étude critique d'un ensemble de textes sur la littérature, les arts, l'histoire, la philosophie, la politique, l'éducation, etc., qui constitueront un panorama des divers aspects de la civilisation japonaise.

**AES 3032** Culture et communication en Corée (H 1 j) **3 cr.**  
*Seong-Sook Yim*

Caractéristiques de la culture coréenne et des comportements de communication des Coréens dans différents contextes de modernisation et d'échanges interculturels et internationaux.

**AES 3033** Technologies de l'information et l'Asie (A 1 j) **3 cr.**

Description des structures, stratégies et impacts des nouvelles technologies de l'information et de communication en Asie. Mondialisation. Analyse des particularités des modèles de société d'information asiatiques.

**AES 3510** Séminaire de recherche sur la Corée (AH 1 j) **3 cr.**

Études de problèmes particuliers d'interprétation de l'histoire, de la culture, de la société et de la langue coréennes, à partir d'ouvrages de tendances diverses.

**AES 3610** Colloque sur l'Asie de l'Est (H 1 j) **3 cr.**

Le but du cours est de permettre une intégration des connaissances acquises entre les diverses disciplines abordées. Préalable(s) : avoir complété 15 crédits du programme de Mineur ou de Majeur en études est-asiatiques.

**AES 3710** Calligraphie chinoise et japonaise (H 1 j) **3 cr.**

Exposé des principes théoriques de la calligraphie. Apprentissage et pratique de la calligraphie comme art et comme propédeutique à l'écriture correcte des caractères chinois.

**AES 3810** Séminaire de recherches sur la Chine (AH 1 j) **3 cr.**

Examen de problèmes particuliers d'interprétation de l'histoire, de la culture, de la société et de la langue chinoises, à partir d'ouvrages de tendances diverses.

**AES 3910** Séminaire de recherches sur le Japon (AH 1 j) **3 cr.**

Examen de problèmes particuliers d'interprétation de l'histoire, de la culture, de la société et de la langue japonaises, à partir d'ouvrages de tendances diverses.

**ALL - Études allemandes**

**ALL 1011** Cours pratique d'allemand 1 (A 1 j) **3 cr.**

Acquisition rapide d'une compétence en allemand au moyen d'approches pédagogiques variées. Développement simultané de l'expression et de la compréhension orale et écrite. Enseignement par thèmes.

**ALL 1012** Cours pratique d'allemand 2 (A 1 j) **3 cr.**

Consolidation et diversification des connaissances acquises, notamment de l'expression orale et écrite. Enseignement par thèmes. Suite du cours ALL 1011.

**ALL 1014** Grammaire fondamentale 1 (A 1 j) **3 cr.**

Cours intensif de grammaire élémentaire avec exercices écrits et oraux.

**ALL 1015** Grammaire fondamentale 2 (A 1 j) **3 cr.**

Cours intensif de grammaire élémentaire faisant suite au cours ALL 1014 et axé notamment sur l'apprentissage de la syntaxe, avec exercices écrits et oraux.

**ALL 1090** Grammaire fondamentale 3 (H 1 j) **3 cr.**

Approfondissement des connaissances grammaticales acquises aux cours ALL 1014 et ALL 1015, étude de difficultés particulières, avec exercices écrits et oraux.

**ALL 1110** Allemand écrit (H 1 j) **3 cr.**

Premier niveau de rédaction : production de textes divers (résumé, commentaire, analyse, synthèse, dissertation...) en langue allemande.

**ALL 1210** Textes littéraires et scientifiques (H 1 j) **3 cr.**

Initiation à la lecture de textes littéraires et scientifiques. Apprentissage des théories de lecture. Pratique du commentaire de texte.

**ALL 1310** Civilisation allemande (fr.) (A 1 j) **3 cr.**

*Manuel Meune*

Politique, diplomatie, économie, société et culture en Allemagne du début du XIXe siècle (Congrès de Vienne) à nos jours. Essai de définition d'une identité nationale allemande. En langue française.

**ALL 1380** Allemand moderne parlé (H 1 j) **3 cr.**

Pratique de l'expression orale au moyen d'exposés et de discussions sur des sujets d'actualité. Utilisation des nouvelles technologies.

**ALL 1941** Diction lyrique allemande 1 (A 1 j) **1 cr.**

Études des principes de diction allemande élémentaire 1 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'oeuvres vocales.

**ALL 1942** Diction lyrique allemande 2 (H 1 j) **1 cr.**

Études des principes de diction allemande élémentaire 2 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'oeuvres vocales. Préalable(s) : ALL 1941.

**ALL 1943** Diction lyrique allemande 3 (A 1 j) **1 cr.**

Études des principes de diction allemande intermédiaire 1 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'oeuvres vocales. Préalable(s) : ALL 1942.

**ALL 1944** Diction lyrique allemande 4 (H 1 j) **1 cr.**

Études des principes de diction allemande intermédiaire 2 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'oeuvres vocales. Préalable(s) : ALL 1943.

**ALL 1945** Diction lyrique allemande 5 (A 1 j) **1 cr.**

Études des principes de diction allemande avancée 1 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'oeuvres vocales. Préalable(s) : ALL 1944.

**ALL 1946** Diction lyrique allemande 6 (H 1 j) **1 cr.**

Études des principes de diction allemande avancée 2 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'oeuvres vocales. Préalable(s) : ALL 1945.

**ALL 1951** Allemand élémentaire (A 2 j) **6 cr.**

Méthode directe. Acquisition de la grammaire et du vocabulaire de base. Conversation, lecture de textes faciles. Exercices oraux et écrits.

**ALL 1951H** Allemand élémentaire (AHE 1 js) **6 cr.**

Méthode directe. Acquisition de la grammaire et du vocabulaire de base. Conversation, lecture de textes faciles. Exercices oraux et écrits.

**ALL 1952** Allemand intermédiaire 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Méthode communicative centrée sur l'interaction sociale. Enrichissement du vocabulaire et approfondissement de la grammaire. Exercices oraux et écrits. Lecture de textes de difficulté moyenne. Utilisation de moyens audiovisuels. Préalable(s) : ALL 1951 ou ALL 1951H ou ALL 1980 ou ALL 1981.

**ALL 1954** Allemand intermédiaire 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Conversation libre, compositions, lecture de textes variés. Exercices de compréhension auditive à partir d'enregistrements originaux. Aspects sociopolitiques, économiques et culturels de l'Allemagne d'aujourd'hui. Préalable(s) : ALL 1952.

**ALL 1955** Allemand avancé 1 (AHE 1 s) **3 cr.**

Développement des activités linguistiques autonomes telles que discussion, débat, rédaction, recherche et exposé. Lecture de textes originaux plus complexes et exploitation d'enregistrements audiovisuels. Préalable(s) : ALL 1954.

**ALL 1956** Allemand avancé 2 (AH 1 s) **3 cr.**

Le programme du cours prépare l'étudiant à l'acquisition du « Certificat d'allemand langue étrangère » qui permet l'accès aux universités allemandes. Préalable(s) : ALL 1955.

**ALL 1979** Préparation à la lecture en allemand (AE 1 j) **3 cr.**

Préparation à la lecture de textes scientifiques, historiques, philosophiques et littéraires. Acquisition des principes de la prononciation, de la formation des mots et des structures grammaticales et syntaxiques simples.

**ALL 1980** Lecture en langue allemande 1 (AE 1 j) **3 cr.**

Lecture de textes scientifiques, historiques, philosophiques et littéraires. Acquisition des structures grammaticales et syntaxiques de base et du vocabulaire spécialisé selon la discipline des étudiants. Préalable(s) : ALL 1951 ou ALL 1979.

**ALL 1982** Lecture en langue allemande 2 (H 1 s) **3 cr.**

Approfondissement des connaissances grammaticales et élargissement du vocabulaire. Lecture de textes scientifiques, historiques et philosophiques de niveau avancé selon les intérêts des étudiants. Préalable(s) : ALL 1980.

**ALL 1983** Lecture en langue allemande 3 (AE 1 s) **3 cr.**

Analyse de phénomènes grammaticaux complexes. Lecture de textes scientifiques, historiques et philosophiques de niveau difficile selon les intérêts et besoins des étudiants. Préalable(s) : ALL 1982.

**ALL 2010** Grammaire approfondie (A 1 j) **3 cr.**

Révision des structures grammaticales importantes et étude des phénomènes grammaticaux réputés difficiles. Analyses grammaticales adaptées à la rédaction de textes d'idées. Étude comparative des grammaires allemande et française.

**ALL 2110** Traduction allemand-français (H 1 j) **3 cr.**

Initiation à l'analyse et à la traduction de l'allemand vers le français de textes généraux et de textes littéraires. Étude systématique des problèmes courants de transposition.

**ALL 2123** Rédaction (A 1 j) **3 cr.**

Approfondissement de l'expression écrite et approche des différents genres textuels.

**ALL 2200** Introduction à la littérature allemande (A 1 j) **3 cr.**

*Jürgen Heizmann*

Périodes, mouvements, oeuvres principales de la littérature allemande de 1750 à nos jours. Littérature et contexte social. Objet et méthodes des études littéraires.

**ALL 2212** Roman de formation en Allemagne (fr.) (H 1 j) **3 cr.**

*Philippe Despoix*

L'évolution du « Bildungsroman » ou roman de formation en Allemagne et ses transformations jusqu'au XXe siècle. Textes de Goethe jusqu'à Christa Wolf. Adaptations cinématographiques. En langue française. (En alternance avec le cours ALL 2213). Cours cyclique.

**ALL 2250** Littérature et culture du XVIIIe siècle (H 1 j) **3 cr.**

*Hans-Herbert Raker*

Naissance de la culture bourgeoise, l'Allemagne et la Révolution française, l'ère napoléonienne : les Lumières, le Sturm und Drang, le classicisme de Goethe et de Schiller, le romantisme de Jena, Hölderlin, Kleist.

- ALL 2261** Littérature et culture du XIXe siècle 1 (H 1 j) **3 cr.**  
La Restauration, l'Allemagne pré-révolutionnaire, les événements de 1848, Marx et le début du mouvement ouvrier : le romantisme de Heidelberg et de Berlin, Biedermaier, la Jeune Allemagne, Heine, Büchner. (En alternance avec le cours ALL 3262).
- ALL 2271** Littérature et culture du XXe siècle 1 (A 1 j) **3 cr.**  
La République de Weimar, l'Allemagne national-socialiste, la Deuxième Guerre mondiale : l'expressionnisme tardif, la nouvelle objectivité, Kafka, Brecht, « émigration intérieure », la littérature de l'exil. (En alternance avec le cours ALL 3272).
- ALL 2290** Lectures guidées 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
Étude de textes choisis en fonction des besoins et intérêts académiques de l'étudiant. Préalable(s) : ALL 2200.
- ALL 2331** Actualités allemandes 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Étude de l'actualité allemande à travers diverses sources d'information telles que la presse, la radio et la télévision; exercices d'application. (En alternance avec ALL 3332).
- ALL 2340** Histoire de la langue allemande (H 1 j) **3 cr.**  
Étude des étapes qui ont marqué l'évolution de la langue allemande de sa naissance dans l'empire de Charlemagne à nos jours. Rôle de l'allemand dans le monde.
- ALL 2350** Moyen Âge, Réforme, Baroque (H 1 j) **3 cr.**  
*Hans-Herbert Rakel*  
L'empire de Charlemagne, culture monastique et féodale au XIIe siècle; réforme, contre-réforme et guerres confessionnelles en Europe. Étude de documents historiques et littéraires en français.
- ALL 3111** Traduction (générale et scientifique) 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Analyse et traduction de l'allemand vers le français de textes de spécialité et initiation aux recherches terminologiques qu'ils supposent.
- ALL 3120** Préparation ZMP (examen international) (H 1 j) **3 cr.**  
Préparation à l'examen ZMP (Zentrale Mittelstufenprüfung), test d'aptitude linguistique donnant accès aux études universitaires en Allemagne.
- ALL 3130** Stylistique comparée (H 1 j) **3 cr.**  
*Manuel Meune*  
À partir de textes traduits et de traductions personnelles, analyse comparative des outils linguistiques propres au français et à l'allemand et étude de leur utilisation stylistique dans des textes dits marqués.
- ALL 3190** Travail personnel dirigé (AHE 2 js) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
Traduction de trois textes d'environ 3000 mots chacun, choisis par l'étudiant en accord avec le professeur, dans les catégories littéraire, journalistique, économique/technique. Enseignement personnalisé sous forme de tutorat. Cours réservé aux étudiants inscrits au Certificat de traduction troisième langue. Préalable(s) : ALL 2110 et ALL 2010. Concomitant(s) : ALL 3111 ou ALL 3112.
- ALL 3262** Littérature et culture du XIXe siècle 2 (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
L'Allemagne de Bismarck, l'Allemagne wilhelmiennne, la Première Guerre mondiale : réalisme, naturalisme, art nouveau, littérature de la décadence, le jeune Thomas Mann, expressionnisme. (En alternance avec le cours ALL 2261).
- ALL 3272** Littérature et culture du XXe siècle 2 (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
L'Allemagne des ruines, l'ère Adenauer, la contre-culture, la RDA, l'Allemagne unifiée : l'année zéro, le groupe 47, la littérature engagée, le nouveau réalisme, les nouvelles tendances de la littérature germanophone. (En alternance avec le cours ALL 2271).
- ALL 3281** Colloque à sujet ouvert (AH 1 j) **3 cr.**  
Étude interdisciplinaire d'un sujet général ou littéraire.
- ALL 3290** Lectures guidées 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
Étude de textes choisis en fonction des besoins et intérêts académiques de l'étudiant.

- ALL 3332** Actualités allemandes 2 (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Dietmar Koveker*  
Étude de l'actualité allemande à travers diverses sources d'information telles que la presse, la radio et la télévision; exercices d'application. (En alternance avec ALL 2331).
- ALL 3350** Édition et médias en Allemagne (AH 1 j) **3 cr.**  
*Manuel Meune*  
Techniques de l'édition (mise en forme, correction d'épreuves); l'édition et son organisation en Allemagne. Exercices pratiques de documentation et de contact avec des institutions pertinentes en Allemagne. Initiation aux médias en Allemagne.
- ALL 3411** Allemand : langue étrangère (DaF) 1 (HE 1 j) **3 cr.**  
Introduction aux théories linguistiques appliquées à l'enseignement de l'allemand langue étrangère et analyse des méthodes d'enseignement. Cours cyclique.
- ALL 3412** Allemand : langue étrangère (DaF) 2 (E 1 j) **3 cr.**  
Analyse du contenu et de la progression grammaticale de manuels d'allemand choisis, visites de classes, préparation de séquences d'enseignement, utilisation de moyens techniques courants, discussion des principes d'évaluation des connaissances. Stage. Cours cyclique.

---

## AME - Aménagement

---

- AME 1212** Expression 2 et 3D (HE 1 j) **3 cr.**  
Expression des idées par la représentation en 2 et 3 dimensions. Lieu d'apprentissage du dessin comme forme d'expression personnelle et de représentation de la réalité observée.
- AME 1240** Constructions géométriques élémentaires (E 1 j) **2 cr.**  
Constructions planaires. Polygones, coniques, lieux géométriques, raccordements, subdivisions. Constructions spatiales. Distance, parallélisme, perpendicularité, tangence, intersection, transformations ponctuelles. Tracés aux outils de dessin.
- AME 1241** Initiation aux ressources informatiques (E 1 j) **2 cr.**  
Système d'exploitation. Types de données. Format de fichiers et transformation. Sauvegardes et copies. Accès aux réseaux. Périphériques d'entrée et de sortie. Numérisation, saisies, transferts. Impressions, traçage. Les utilitaires.
- AME 2101** Aspects psychosociaux de l'aménagement (AH 1) **3 cr.**  
Concepts de base : relations personne/environnement, écologie sociale, sociologie urbaine, anthropologie de l'environnement. Cueillette et analyse de données. Relations entre culture matérielle et modes d'aménagement. Travaux pratiques.
- AME 2129** Géométrie spatiale (H 1 j) **3 cr.**  
*Giovanni De Paoli*  
Méthodes de représentation de l'espace tridimensionnel en deux dimensions par les projections doubles. Éléments de la géométrie dans l'espace. Développement de la vision spatiale. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.
- AME 2230** Mathématiques et aménagement (AH 1 j) **3 cr.**  
Géométrie vectorielle et algorithmique, analyse combinatoire, énumération, programmation linéaire, logique mathématique, modélisation et structuration, théorie des graphes, transformation : application à l'aménagement.
- AME 2340** Photographie en aménagement (A 1 j) **3 cr.**  
*Marc Cramer*  
Processus de production photographique. Utilisation comme outil de documentation, de recherche, de présentation, de promotion et de diffusion. Amélioration de la visibilité des travaux réalisés dans les cours.
- AME 3030** Atelier multidisciplinaire (A 1) **6 cr.**  
Conception tridimensionnelle d'interventions stratégiques sur des espaces publics urbains et des ensembles de bâtiments. Règles de composition d'un cadre urbain. Préalable(s) : 60 crédits d'un programme de la Faculté.

## ANG - Études anglaises

- ANG 1001** Modern Poetry (H 1 j) **3 cr.**  
Introduction à l'étude des littératures de langue anglaise. Histoire et méthodologies. Analyse de textes de poésie. Principes de critique littéraire.
- ANG 1002** Modern Fiction (A 1 j) **3 cr.**  
Introduction à l'étude des littératures de langue anglaise. Histoire et méthodologies. Narration à partir de textes en prose : romans, nouvelles et essais. Principes de critique littéraire.
- ANG 1003** Introduction to Literary Studies (H 1 j) **3 cr.**  
Introduction aux méthodologies et aux théories utilisées dans les études anglaises.
- ANG 1004** Introduction to Academic Writing (A 1 j) **3 cr.**  
Apprentissage de la lecture critique dans le contexte d'analyses littéraires.
- ANG 1021** Contemporary British and Irish Culture (A 1 j) **3 cr.**  
Ce cours a pour but de faire connaître, au moyen de documents divers, certains éléments de la civilisation britannique contemporaine : aspects géographiques, industrie, vies familiale et sociale, politique; art, cinéma et loisirs, etc. Cours donné en anglais.
- ANG 1022** Contemporary Canadian Culture (H 1 j) **3 cr.**  
Ce cours a pour but de faire connaître, au moyen de documents divers, certains éléments de la civilisation canadienne contemporaine : aspects géographiques, industrie, vies familiale et sociale, politique; art, cinéma et loisirs, etc. Cours donné en anglais.
- ANG 1023** Contemporary American Culture (A 1 j) **3 cr.**  
Ce cours a pour but de faire connaître, au moyen de documents divers, certains éléments de la civilisation américaine contemporaine : aspects géographiques, industrie, vies familiale et sociale, politique; art, cinéma et loisirs, etc. Cours donné en anglais.
- ANG 1032** Survey of British Literature since 1750 (A 1 j) **3 cr.**  
Introduction à la littérature britannique de 1750 à nos jours. Étude des périodes néo-classique, romantique, victorienne, moderne et postmoderne. Textes représentatifs des écrivains tels Swift, Byron, Dickens, Wilde, Woolf et Winterson.
- ANG 1033** Twentieth Century Literatures in English (AE 1 j) **3 cr.**  
Écrivains du XXe siècle de langue anglaise, quel que soit le pays d'origine : F.S. Fitzgerald, D.H. Lawrence, Atwood, mais aussi, par exemple, L. Hughes, Rhys, Synge, Naipaul, Lessing, Achebe.
- ANG 1111** Composition and Literature 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
Apprentissage de l'anglais écrit par la rédaction de brefs essais et la lecture de textes courts en anglais. Pratique de l'anglais oral. Test de classement obligatoire.
- ANG 1111T** Composition and Literature (AH 1 j) **3 cr.**  
Apprentissage de l'anglais écrit par la rédaction de brefs essais et la lecture de textes courts en anglais. Pratique de l'anglais oral. Test de classement obligatoire. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : ANG 1111, 1112 ou 1113.
- ANG 1112** Composition and Literature 2 (AH 1 j) **3 cr.**  
Pratique de la langue anglaise écrite par la rédaction d'essais et la lecture de textes de longueur moyenne. Pratique de l'anglais oral. Préalable(s) : ANG 1111.
- ANG 1113** Composition and Literature 3 (AH 1 j) **3 cr.**  
Pratique de la langue anglaise écrite avancée par la rédaction d'essais et la lecture de textes. Pratique de l'anglais oral. Préalable(s) : ANG 1112.
- ANG 1282** Twentieth Century British Drama (A 1 j) **3 cr.**  
Étude d'un choix de pièces par Shaw, O'Casey, Beckett, Pinter, Shaffer, Stoppard et Churchill. Présentation des contextes historique, théâtral et intellectuel. Visionnement de certaines pièces sur vidéo.
- ANG 1330** Canadian Literature (H 1 j) **3 cr.**  
Étude des problèmes et des difficultés de l'écrivain anglo-canadien, suivie d'un examen de plusieurs romans contemporains.
- ANG 1341** Irish Literature and Culture (A 1 j) **3 cr.**  
Thèmes d'identité nationale, de décolonisation et de crise politique dans les oeuvres des écrivains irlandais du passé et du présent.
- ANG 1350** The Canadian Short Story (A 1 j) **3 cr.**  
Étude du renouveau du conte anglo-canadien, élément important de la littérature anglo-canadienne contemporaine. Textes de Mavis Gallant, Margaret Atwood, Hugh Hood, Jack Ludwig et Alice Munro.
- ANG 1380** Theatre Practice in English (H 1 js) **3 cr.**  
Ce cours a pour but de faire connaître aux étudiants les différents aspects du théâtre : du texte à la production et à l'interprétation.
- ANG 1390** Twentieth Century Short Story (H 1 j) **3 cr.**  
Étude du conte moderne anglo-américain : formes, techniques, tendances.
- ANG 1600** Detective Fiction (AH 1 j) **3 cr.**  
Étude du roman policier depuis le XIXe siècle. E.A. Poe, les traditions anglaises, le roman noir aux États-Unis. Introduction aux approches critiques.
- ANG 1700** Literature and Film (H 1 j) **3 cr.**  
Étude des littératures du monde anglophone et de ses versions cinématographiques. (Ex. : Shakespeare, romans américains, canadiens, britanniques et autres).
- ANG 1750** Science Fiction and Fantasy (E 1 j) **3 cr.**  
Ce cours explorera le genre littéraire de la science fiction et du fantastique. Les oeuvres étudiées ont été écrites entre 1818 et aujourd'hui, par des auteurs britanniques, américains et canadiens.
- ANG 1755** Vampires in Film and Literature (AH 1 j) **3 cr.**  
Ce cours étudiera le mythe des vampires depuis le début du 19e siècle jusqu'à nos jours. Nous étudierons aussi l'impact de ce mythe sur la télévision et le cinéma.
- ANG 1850** Anglais intermédiaire (AHE 1 js) **6 cr.**  
*Les professeurs*  
Cours intensif d'anglais langue seconde de niveau intermédiaire, ayant pour but principal de développer la compréhension orale et l'habileté à parler la langue. Cours contingenté. Test d'aptitudes administré dès que l'étudiant apporte son approbation d'inscription.
- ANG 1900** Introduction to English Fiction 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
Introduction à la littérature en anglais. Discussions et pratiques de l'anglais parlé et écrit. Cours destiné aux étudiants de niveau intermédiaire. Cours donné en anglais.
- ANG 1961** Diction lyrique anglaise 1 (A 1 j) **1 cr.**  
*Robin Wheeler*  
Études des principes de diction anglaise avancée 1 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'oeuvres vocales.
- ANG 1962** Diction lyrique anglaise 2 (H 1 j) **1 cr.**  
*Robin Wheeler*  
Études des principes de diction anglaise avancée 2 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'oeuvres vocales. Préalable(s) : ANG 1961.
- ANG 1967** Anglais intermédiaire 1 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Cours d'anglais comme langue seconde. Cours pratique au niveau intermédiaire, ayant pour but de développer la compréhension orale et l'habileté à parler la langue. Test de classement obligatoire.
- ANG 1967T** Anglais intermédiaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Cours d'anglais comme langue seconde. Cours pratique de niveau intermédiaire, ayant pour but de développer la compréhension orale et l'habileté à parler la langue. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : ANG 1967 ou 1968.
- ANG 1968** Anglais intermédiaire 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Perfectionnement des habiletés de l'anglais oral. Conversation et discussion en groupe. Vocabulaire idiomatique. Étude des difficultés grammaticales pour l'étudiant de langue française. Avoir réussi le préalable ou se présenter au test de classement obligatoire. Préalable(s) : ANG 1967.
- ANG 1969** Lecture de l'anglais 1 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Cours destiné aux étudiants qui ont besoin d'une meilleure compréhension de l'anglais écrit. Cours donné en anglais.
- ANG 1971** Lecture de l'anglais en arts et lettres (AHE 1 j) **3 cr.**  
Cours de lecture de niveau intermédiaire s'adressant aux étudiants qui veulent améliorer leurs habiletés de lecture de documents rédigés en anglais dans les cours de leur programme. Cours donné en anglais.

- ANG 1972** Lecture de l'anglais des affaires (AHE 1 j) **3 cr.**  
Cours de lecture de niveau intermédiaire s'adressant aux étudiants qui veulent améliorer leurs habiletés de lecture de documents rédigés en anglais dans le domaine des affaires et des sciences économiques. Cours donné en anglais.
- ANG 1973** Lecture de l'anglais : sciences sociales (AE 1 j) **3 cr.**  
Cours de lecture de niveau intermédiaire s'adressant aux étudiants qui veulent améliorer leurs habiletés de lecture de documents rédigés en anglais dans leurs cours de sciences sociales. Cours donné en anglais.
- ANG 1974** Lecture de l'anglais scientifique (AHE 1 j) **3 cr.**  
Cours de lecture de niveau intermédiaire s'adressant aux étudiants qui veulent améliorer leurs habiletés de lecture de documents rédigés en anglais dans leurs cours de sciences. Cours donné en anglais.
- ANG 1975** Lecture de l'anglais 2 (HE 1 js) **3 cr.**  
Avoir réussi le préalable ou se présenter au test de classement obligatoire. Préalable(s) : ANG 1969.
- ANG 1982** English Pronunciation (AHE 1 j) **3 cr.**  
Pratique de la prononciation en anglais. Amélioration de l'anglais parlé. Discussions, débats et exposés sur des sujets divers.
- ANG 1989** Practical English Writing 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Pratique de l'écriture en anglais dans plusieurs domaines pratiques. Révision grammaticale. Cours destiné aux étudiants de niveau intermédiaire. Cours donné en anglais. Test de classement obligatoire.
- ANG 1989T** Practical English Writing (AHE 1 j) **3 cr.**  
Écriture en anglais dans plusieurs domaines pratiques. Révision grammaticale. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : ANG 1989 ou 1990.
- ANG 1990** Practical English Writing 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Pratique de l'écriture en anglais. Cours destiné aux étudiants de niveau intermédiaire-avancé. Cours donné en anglais. Préalable(s) : ANG 1989 ou test de classement.
- ANG 1991** Business Writing 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
Pratique de l'écriture dans le domaine des affaires. Révision grammaticale. Cours destiné aux étudiants de niveau intermédiaire. Préalable(s) : ANG 1111 ou ANG 1112 ou ANG 1989 ou ANG 1990 ou test de classement.
- ANG 1991T** Business Writing (AH 1 j) **3 cr.**  
Pratique de l'écriture dans le domaine des affaires. Révision grammaticale. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : ANG 1991 ou 1992. Préalable(s) : ANG 1111 ou ANG 1112 ou ANG 1989 ou ANG 1990 ou test de classement.
- ANG 1992** Business Writing 2 (AH 1 j) **3 cr.**  
Pratique de l'écriture dans le domaine des affaires internationales et à des niveaux de gestion plus avancés. Préalable(s) : ANG 1991 ou test de classement.
- ANG 1993** Scientific Writing 1 (H 1 j) **3 cr.**  
Pratique de l'écriture dans le domaine des sciences. Révision grammaticale. Cours destiné aux étudiants de niveau intermédiaire. Cours donné en anglais. Préalable(s) : Test de classement.
- ANG 1994** Scientific Writing 2 (H 1 j) **3 cr.**  
Pratique de l'écriture dans le domaine des sciences. Révision grammaticale. Cours destiné aux étudiants de niveau intermédiaire-avancé. Cours donné en anglais. Préalable(s) : ANG 1993 ou test de classement.
- ANG 2020** The Languages of Literature since 1066 (A 1 j) **3 cr.**  
Analyse de l'évolution de la langue anglaise basée sur des documents littéraires.
- ANG 2051** Anglais avancé 1 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Cours ayant comme objectif l'amélioration de l'anglais parlé et écrit. Destiné aux étudiants qui maîtrisent déjà les éléments de base : la grammaire et la syntaxe. Avoir réussi le préalable ou se présenter au test de classement obligatoire. Préalable(s) : ANG 1968.
- ANG 2052** Anglais avancé 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Cours ayant comme objectif le perfectionnement de l'anglais parlé et écrit. Destiné aux étudiants qui ont une bonne connaissance de la langue. Avoir réussi le préalable ou se présenter au test de classement obligatoire. Préalable(s) : ANG 2051.

- ANG 2053** Advanced English Grammar (AH 1 j) **3 cr.**  
Étude avancée de la grammaire anglaise; attention particulière aux difficultés éprouvées par l'étudiant francophone. Préalable(s) : ANG 1112 ou test de classement.
- ANG 2113** Shakespeare : Comedies (A 1 j) **3 cr.**  
Comédies et drames historiques.
- ANG 2151** British Romantic Literature, 1780-1840 (H 1 j) **3 cr.**  
Les principaux écrivains de l'époque romantique en Angleterre, 1798-1835. Les rapports entre les mouvements littéraires et les changements révolutionnaires en politique, culture et industrie. Blake, Wordsworth, Coleridge, Keats, Austen, Scott.
- ANG 2172** Nineteenth Century American Literature 2 (A 1 j) **3 cr.**  
La guerre civile, et les premiers poètes « modernes », Whitman et Dickinson. Le réalisme et le naturalisme.
- ANG 2260** Modernism in Art and Literature (H 1 j) **3 cr.**  
Dans ce cours, nous étudierons la relation entre les écrivains anglophones expérimentaux du 20<sup>e</sup> siècle et les innovations modernistes dans la peinture, la sculpture et la musique.
- ANG 2401** Women's Writing and Literary Traditions (H 1 j) **3 cr.**  
Les écritures des femmes dans le contexte des traditions et des institutions littéraires qui dominent une époque donnée.
- ANG 3000** Senior Seminar (H 1 j) **3 cr.**  
Séminaire de synthèse et de recherche. Obligatoire pour les étudiants du spécialisé. Sujet variable, en fonction de la recherche des professeurs.

---

## ANS - Anglais langue seconde

---

- ANS 1040T** Writing Workshop 1 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais de développer sa compétence écrite, d'analyser et de synthétiser de l'information, d'employer des stratégies reliées à l'élaboration d'un texte : idéation, structuration et révision. Préalable(s) : ANS1301 ou test de classement.
- ANS 1042T** Business Writing 1 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais de rédiger des lettres et des notes de service et, le cas échéant, des rapports. Le sensibiliser aux stratégies reliées à l'élaboration d'un texte : idéation, structuration et révision. Préalable(s) : ANS 1301 ou test de classement.
- ANS 1050** Writing Workshop 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance de l'anglais d'améliorer sa compétence écrite, d'analyser et de synthétiser de l'information, d'employer des stratégies reliées à l'élaboration d'un texte : idéation, structuration et révision. Préalable(s) : ANS 1040 ou ANS 1400 ou test de classement.
- ANS 1052** Business Writing 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance de l'anglais de développer ses habiletés en rédaction (lettres, notes de service, rapports). Le sensibiliser aux stratégies d'élaboration d'un texte : idéation, structuration et révision. Préalable(s) : ANS 1042 ou ANS 1400 ou test de classement.
- ANS 1100T** English Conversation (1A) (AHE 1 js) **3 cr.**  
Permettre à l'étudiant débutant de développer en anglais une compétence de communication orale dans des situations simples de la vie courante. Étude de notions grammaticales de base; exercices pratiques de réemploi et de prononciation. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix. Préalable(s) : test de classement.
- ANS 1100X et Y** English Conversation (1a) (AHE 1 js) **3 cr.**  
Permettre à l'étudiant débutant de développer en anglais une compétence de communication orale dans des situations simples de la vie courante. Étude de notions grammaticales de base; exercices pratiques de réemploi et de prononciation. Test de classement. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix.
- ANS 1101** English Conversation (1B) (AHE 1 js) **3 cr.**  
Permettre à l'étudiant ayant quelques notions d'anglais d'améliorer ses compétences en communication orale dans des situations simples de la vie courante. Étude de notions grammaticales de base; exercices pratiques de réemploi et de prononciation. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix. Préalable(s) : ANS 1100 ou test de classement.

**ANS 1200** English Conversation (2A) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire de l'anglais de développer sa compétence de communication orale dans des situations simples. Étude de notions grammaticales; exercices de réemploi et de prononciation. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix. Préalable(s) : ANS 1101 ou test de classement.

**ANS 1201** English Conversation (2B) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant déjà une base en anglais d'améliorer ses connaissances en anglais oral dans des situations simples de la vie et d'approfondir les notions grammaticales de base; exercices de réemploi et de prononciation. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix. Préalable(s) : ANS 1200 ou test de classement.

**ANS 1300** English Conversation (3A) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant déjà une bonne base en anglais d'atteindre le niveau fonctionnel à l'oral dans des échanges plus élaborés de la vie courante. Acquisition de notions grammaticales et exercices oraux de réemploi. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix. Préalable(s) : ANS 1201 ou test de classement.

**ANS 1301** English Conversation (3B) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant qui est fonctionnel en anglais de développer sa compétence de communication orale dans des échanges assez élaborés de la vie courante. Acquisition de notions grammaticales et exercices oraux de réemploi. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix. Préalable(s) : ANS 1300 ou test de classement.

**ANS 1303T** English for Health Care Professionals 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant qui est fonctionnel en anglais de développer sa compétence orale dans le cadre d'activités reliées au domaine de la santé. Terminologie médicale, discussions de sujets pertinents, simulations. Test de classement pour English for Health Care Professionals. Préalable(s) : ANS 1300.

**ANS 1304T** Reading (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant qui est fonctionnel en anglais d'élargir son vocabulaire et d'acquies les stratégies facilitant la compréhension des textes sur une variété de sujets. Test de classement. Préalable(s) : ANS1300 ou test de classement.

**ANS 1400** English Conversation (4A) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais de développer sa communication orale dans des échanges assez complexes. Exploitation des thèmes par le biais de discussions, d'articles, de vidéos; notions de grammaire. Préalable(s) : ANS 1301 ou test de classement.

**ANS 1401** English Conversation (4B) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance de l'anglais d'améliorer sa communication orale dans des échanges complexes. Exploitation de thèmes; approfondissement de notions grammaticales. Préalable(s) : ANS 1400 ou test de classement.

**ANS 1402T** Business English - Oral Communication 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais de développer sa compétence orale dans le monde de l'entreprise. Études de cas, vidéocassettes, simulations, lectures, discussions dans le domaine. Notions grammaticales. Préalable(s) : ANS1301 ou test de classement.

**ANS 1403** English for Health Care Professionals 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais d'approfondir sa compétence orale dans le cadre d'activités reliées au domaine de la santé. Terminologie médicale. Discussions. Simulations. Préalable(s) : ANS 1301 ou ANS 1303 ou test de classement.

**ANS 1404T** Scientific and Technical Writing (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais de développer ses compétences dans la rédaction scientifique et technique. Cours conçu et élaboré en fonction des besoins spécifiques d'un groupe. Préalable(s) : ANS1301 ou test de classement.

**ANS 1405** English for Legal Purposes (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant déjà des connaissances de l'anglais et du droit d'améliorer sa compétence en communication orale et écrite dans des échanges élaborés du monde juridique. Exploitation de thèmes; vocabulaire spécialisé; simulations. Préalable(s) : ANS 1301 ou test de classement et 12 crédits en droit.

**ANS 1500** English Conversation (5A) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance de l'anglais de développer ses stratégies conversationnelles et discursives. Exploitation de thèmes. Révision de notions grammaticales. Préalable(s) : ANS 1401 ou test de classement.

**ANS 1501** English Conversation (5B) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une excellente connaissance de l'anglais d'améliorer ses stratégies conversationnelles et discursives. Exploitation de thèmes. Révision de notions grammaticales. Préalable(s) : ANS 1500 ou test de classement.

**ANS 1502** Business English - Oral Communication 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance de l'anglais d'améliorer ses stratégies conversationnelles et discursives dans le monde de l'entreprise. Études de cas, simulations, vidéos, lectures, discussions de sujets d'actualité. Préalable(s) : ANS 1400 ou ANS 1402 ou test de classement.

**ANS 1504** English for Specific Purposes (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance de l'anglais de développer ses compétences en anglais dans un domaine relié à ses études ou à sa profession. Cours conçu et élaboré en fonction des besoins spécifiques d'un groupe. Préalable(s) : ANS 1400 ou test de classement.

**ANS 1505** Effective Public Speaking (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance de l'anglais de développer son habileté à prendre la parole en public. L'exposé et l'entrevue. Rétroaction par le biais de la vidéo. Préalable(s) : ANS 1400 ou test de classement.

---

**ANT - Anthropologie**

---

**ANT 1010** Les théories en ethnologie (H 1 j) **3 cr.**

*Michel Verdon*

Initiation aux principales tendances théoriques de l'anthropologie. Histoire des principales théories passées et contemporaines. Application aux quatre champs de l'anthropologie.

**ANT 1013** Éléments d'ethnologie (A 1 j) **3 cr.**

*Robert Crépeau*

Présentation et discussion des concepts nécessaires à la compréhension des divers niveaux d'organisation des sociétés —économique, politique, idéologique.

**ANT 1018** Étude des systèmes de parenté (H 1 js) **3 cr.**

*Jean-Claude Muller*

Étude détaillée des divers systèmes de parenté, de mariage. Concepts de filiation et de descendance. Structures élémentaires et structures complexes. Analyse de quelques problèmes posés par des recherches récentes.

**ANT 1210** Éléments de préhistoire (A 1 j) **3 cr.**

*Ariane Burke*

Le problème de l'antiquité de l'Homme. Les techniques d'extraction et les techniques d'analyse en préhistoire. La chronologie. La nature des comportements humains et l'hominisation socioculturelle.

**ANT 1213** L'archéologie des civilisations (H 1 j) **3 cr.**

*Claude Chapdelaine*

Examen du concept de civilisation, présentation de cultures préhistoriques complexes, et discussion sur les théories et méthodes pour en rendre compte.

**ANT 1511** Évolution et comportement humain (A 1 j) **3 cr.**

*Bernard Chapais*

Définition évolutive de l'espèce humaine : son héritage phylogénétique et ses traits distinctifs. Origines et évolution de la vie en groupe, des systèmes de reproduction, des rapports sociaux et du psychisme humain. Biologie et comportement.

**ANT 1513** Introduction à la variation biologique (H 1 j) **3 cr.**

*Michelle Drapeau*

Évolution des primates et des hominidés du plio-pléistocène. Héritéité, structures génétiques, variations biologiques et adaptations au milieu des populations humaines.

**ANT 1611** Langage, culture, société (A 1 j) **3 cr.**

*John Leavitt*

Introduction. L'origine du langage et de la diversité linguistique. Le relativisme culturel et le relativisme linguistique. Les contacts linguistiques. La dynamique de l'identité linguistique de la communauté.

- ANT 1613** Anthropologie linguistique (H 1 j) **3 cr.**  
*Kevin J. Tuite*  
Éléments de description de la langue pour les anthropologues dans une perspective comparative (structure interne et organisation du discours; la recherche des universaux). Méthodes d'enquête de terrain.
- ANT 1900** Introduction à l'anthropologie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Initiation aux diverses disciplines de l'anthropologie, à la variabilité culturelle et aux problèmes de l'application des connaissances anthropologiques. Cours offert aux étudiants autres que ceux du Département d'anthropologie.
- ANT 1902** Éléments d'anthropologie (A 1 j) **3 cr.**  
Ce cours effectue un survol des quatre champs de l'anthropologie : l'archéologie, l'anthropologie biologique, l'ethnologie et l'ethnolinguistique, par le biais de l'examen de questions particulières auxquelles les chercheurs se sont intéressés.
- ANT 1980G** Anthropologie de la santé (AHE 1 js) **3 cr.**  
Introduction aux théories de l'écologie de la santé, de l'épidémiologie socioculturelle et de la sémiologie. Divers problèmes de santé communautaire sont envisagés dans leurs dimensions bioculturelles et dans une perspective comparative.
- ANT 1982** Groupes ethniques et anthropologie (H 1 js) **3 cr.**  
Conceptions de l'espace, du temps, de la vie, de la mort, du corps dans différentes cultures. Systèmes de parenté, famille, modes de socialisation des enfants et des rapports intersexes. Comparaison interculturelle et variations intraculturelles.
- ANT 2020** Anthropologie de la religion (A 1 js) **3 cr.**  
*Jean-Claude Muller*  
Ce cours couvre l'ensemble des principaux champs d'intérêt de l'anthropologie de la religion. Il insistera particulièrement sur les rituels et la mythologie.
- ANT 2023** Anthropologie économique (H 1 js) **3 cr.**  
Les sociétés tribales : structures économiques. Les sociétés « sans surplus » : les chasseurs-cueilleurs. Les sociétés lignagères et le développement des rapports d'exploitation. Le problème de la « dominance de la superstructure ».
- ANT 2026** Anthropologie politique (A 1 js) **3 cr.**  
*Jean-Claude Muller*  
Ce cours vise à définir le champ de la politique dans les sociétés traditionnellement étudiées par les anthropologues ainsi que les problèmes posés par l'insertion de ces systèmes dans des entités pluriethniques et étatiques modernes.
- ANT 2036** Occident : représentations (H 1 j) **3 cr.**  
Analyse de l'influence des idéologies contemporaines et de leurs manifestations culturelles. La dynamique culturelle (ritualisation, polarisation, somatisation, normalisation) du monde contemporain et l'individu. Études de cas.
- ANT 2037** Anthropologie du quotidien (A 1 j) **3 cr.**  
Initiation à la recherche ethnographique sur la sphère privée et la modernité. Catégories sociales, symbolisation, proxémie, classification, interaction, interprétation. Exemples divers (autochtones et autres) à des fins comparatives.
- ANT 2042** Problèmes d'ethnologie urbaine (A 1 js) **3 cr.**  
*Deirdre Meintel*  
Les études anthropologiques de l'urbain. Origine des villes. Relations ville/campagne. Urbanisation traditionnelle et actuelle dans le Tiers-Monde. Organisation spatiale et sociale en milieux urbains. Réseaux.
- ANT 2058** Les technologies (H 1 j) **3 cr.**  
*Paul Tolstoy*  
Outils et procédés techniques des sociétés non industrielles, leur contribution au fonctionnement de systèmes culturels et à notre connaissance du passé des régions et des ethnies où on les trouve.
- ANT 2065** Méthodologie anthropologique (H 1 js) **3 cr.**  
Rapports entre problématique, cadre conceptuel et méthode. Présentation des étapes de toute recherche. Initiation à plusieurs types de recherche à travers l'examen de projets concrets. Rapports entre le qualitatif et le quantitatif.
- ANT 2159** Ethnomuséologie (H 1 j) **3 cr.**  
La muséologie et la muséographie, problèmes et perspectives. Visites d'institutions, exposés de techniciens, préparation d'une exposition.
- ANT 2210** Techniques de recherche en archéologie (H 1 j) **3 cr.**  
Introduction aux techniques de terrain (inventaire, fouille) et aux analyses en laboratoire des collections archéologiques (description et classification). Préalable(s) : ANT 1210.
- ANT 2220** Préhistoire de l'Amérique (éléments) (H 1 j) **3 cr.**  
*Paul Tolstoy*  
Le peuplement du continent américain et les premières sociétés de chasseurs-cueilleurs. Le développement des sociétés agricoles et de l'État en Més-Amérique et dans l'aire andine. Préalable(s) : ANT 1210.
- ANT 2260** Méthodes et concepts en archéologie 1 (A 1 j) **3 cr.**  
*Paul Tolstoy*  
Analyse critique des problèmes posés par la description, la classification et l'interprétation. Préalable(s) : ANT 1210.
- ANT 2270** Introduction à la zooarchéologie (A 1 j) **3 cr.**  
*Ariane Burke*  
Histoire, développements et promesses de l'analyse archéologique des témoins zoologiques. Multidimensionnalité de ces recherches (anatomie comparée, ostéométrie, taphonomie, etc.). Utilisation de l'animal et paléoeconomies.
- ANT 2280** Méthodes en archéologie historique (H 1 js) **3 cr.**  
*Brad Loewen*  
Approches et méthodes de fouille en archéologie historique, appliquées à l'Est nord-américain. Principes de relevé, d'enregistrement et d'analyse. Étude de matériaux, d'objets et de vestiges caractéristiques des contextes terrestre et subaquatique.
- ANT 2423** Biologie et environnement socioculturel (H 1 j) **3 cr.**  
*Francis Forest*  
Différences biologiques entre sexes et strates; effets biologiques des habitudes de vie, de la famille, des temps libres et réseaux de soutien; échelles psychosociales associées; le vieillissement différentiel en tant qu'indicateur de santé.
- ANT 2430** Introduction à la paléontologie humaine (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Introduction aux théories, fossiles et données contextuelles à la base des scénarios des origines de l'homme. Cours et laboratoires documentent notre histoire des transformations morphologiques et leur interprétation.
- ANT 2440** Génétique et anthropologie (A 1 j) **3 cr.**  
Introduction à la génétique humaine. Les gènes en tant que 1) système d'information (génétique moléculaire et du développement); 2) unités de réplication (génétique évolutive); 3) facteurs de variation (génétique mendélienne et quantitative).
- ANT 2454** Introduction à la primatologie (A 1 j) **3 cr.**  
Diversité comportementale intra et interspécifique chez les primates et ses causes proximales et fonctionnelles : compétition, altruisme et mutualisme dans le contexte de l'alimentation et de la reproduction; socio-écologie, socialisation.
- ANT 2470** Méthodes d'ostéologie humaine (A 1 j) **3 cr.**  
Ce cours vise à familiariser l'étudiant aux méthodes de l'ostéologie humaine telles que l'identification des éléments osseux, la détermination du sexe et de l'âge, l'identification de pathologies, etc. Cours de laboratoire. Cours contingenté.
- ANT 2480** Techniques en bioanthropologie du vivant (A 1 j) **3 cr.**  
*Francis Forest*  
Techniques anthropométriques traditionnelles et par numérisation d'images vidéo 2D et 3D. Évaluation somatotypique selon Sheldon et Heath-Carter. Épreuves physiologiques. Cours comportant une part importante de laboratoire.
- ANT 2611** Ethnographie de la communication (A 1 j) **3 cr.**  
*Kevin J. Tuite*  
L'usage linguistique et sa signification sociale. Fonctions linguistiques et facteurs sociaux qui influencent le comportement linguistique. Base socioculturelle de la différenciation des répertoires aux niveaux de l'individu et de la société.
- ANT 2624** Langages et systèmes symboliques (A 1 j) **3 cr.**  
*John Leavitt*  
Le système linguistique comme modèle pour conceptualiser d'autres phénomènes sociaux et le social en tant que tel. Analyse des grammaires, des systèmes mythorituels et des systèmes de croyance.
- ANT 2660** Langue et identité sociale (A 1 j) **3 cr.**  
Corrélat sociaux de la variation linguistique. Variation et changement. Pidginisation et créolisation. Constitution de langues nationales. Le polyglottisme.

- ANT 3021** Religion et modernité (A 1 js) **3 cr.**  
*Deirdre Meintel*  
L'impact de la modernisation sur les phénomènes religieux dans divers contextes culturels. Nouvelles religions, mouvements syncrétiques postcoloniaux, nouvelles tendances au sein des religions « classiques ».
- ANT 3030** Les Autochtones et l'État canadien (H 1 j) **3 cr.**  
*Marie-Pierre Bousquet*  
Questions relatives aux rapports entre les autochtones et les gouvernements: statut légal, revendications territoriales, figures de pouvoir, processus de consultation, marche vers l'autonomie.
- ANT 3035** Dynamique socioculturelle (H 1 j) **3 cr.**  
*Bernard Bernier*  
Étude de l'aspect dynamique des phénomènes socioculturels. Analyse critique des théories et approches du changement social. Études de cas dans les sociétés occidentales et non occidentales.
- ANT 3044** Anthropologie et développement (A 1 js) **3 cr.**  
La problématique actuelle du développement : science et idéologie. Les fondements économiques et politiques de la dépendance. L'ethnologie et les diverses situations de sous-développement (l'accent sera mis sur l'Amérique latine).
- ANT 3051** Anthropologie : théories contemporaines (AE 1 j) **3 cr.**  
La première partie du cours développera les liens entre les théories critiques et le poststructuralisme. La deuxième partie se focalisera sur les nouvelles catégories de l'analyse sociale. Le contenu changera chaque année en conséquence des nouveaux développements théoriques.
- ANT 3055** Anthropologie des problèmes médicaux (A 1 j) **3 cr.**  
Introduction aux théories de l'écologie médicale, de l'épidémiologie socioculturelle et de la sémiologie. Divers problèmes médicaux sont envisagés dans leurs dimensions bioculturelles et dans une perspective comparative.
- ANT 3081** Analyses quantitatives en anthropologie (A 1 j) **3 cr.**  
Initiation aux analyses quantitatives des données propres aux diverses sous-disciplines anthropologiques; sensibilisation aux interprétations anthropologiques des résultats obtenus. Utilisation du Macintosh et du logiciel Statview 512.
- ANT 3102** Travaux pratiques 1 (AHE 1 js) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
L'étudiant qui s'inscrit à ces travaux pratiques doit indiquer son orientation. Il doit également être accepté par le ou les professeurs responsables des travaux pratiques.
- ANT 3141** Technologies de la représentation (A 1 j) **3 cr.**  
*Bob White*  
Regard critique sur les aspects politiques, historiques et théoriques de la représentation filmique en anthropologie; débats en anthropologie visuelle; autorité ethnographique; authenticité; réflexivité; médias indigènes; collaboration; étude de cas.
- ANT 3142** Atelier en film ethnographique (H 1 j) **3 cr.**  
*Bob White*  
Regard critique sur les aspects techniques, éthiques et méthodologiques du film ethnographique. À travers une recherche de terrain originale, l'étudiant acquiert les outils nécessaires pour la conception et la réalisation de son propre film.
- ANT 3161** L'anthropologie du voyage (H 1 j) **3 cr.**  
*Bob White*  
Regard anthropologique sur le voyage et le tourisme comme phénomène de la mondialisation; l'Occident et les sociétés "exotiques"; performance de l'identité culturelle; développement; économie politique; cultures nationales; inégalité; cas d'études.
- ANT 3164** La société japonaise contemporaine (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Bernard Bernier*  
Les rapports sociaux du Japon actuel : industrialisation, relations de travail; famille et parenté, etc.
- ANT 3230** Le paléolithique (H 1 j) **3 cr.**  
*Ariane Burke*  
Étude des origines et du développement des cultures préhistoriques de l'Ancien Monde pendant le pléistocène. Préalable(s) : ANT 2210 et ANT 2260.
- ANT 3260** Méthodes et concepts en archéologie 2 (H 1 j) **3 cr.**  
*Ariane Burke*  
Le développement de la théorie et des méthodes de recherche préhistorique. Le problème de la découverte, de la description, de la classification et de l'interprétation anthropologique des données recueillies par l'archéologue. Préalable(s) : ANT 2260.
- ANT 3270** Méthode d'analyse en zooarchéologie (H 1 j) **3 cr.**  
Ce cours a comme objectifs de familiariser les étudiants avec le matériel zooarchéologique, avec les problèmes pratiques de l'analyse et les méthodes d'interprétation culturelle des indices zoologiques trouvés sur les sites. Préalable(s) : ANT 2270.
- ANT 3280** Fouilles en archéologie historique (E 1 j) **3 cr.**  
*Brad Loewen*  
Initiation pratique de fouilles sur le terrain et de relevé et d'enregistrement des données en archéologie historique. Un rapport de fouille est exigé.
- ANT 3283** Techniques de fouilles sur le terrain (A 1 j) **6 cr.**  
*Claude Chapdelaine*  
Initiation pratique sur le terrain aux différentes techniques de relevé et d'enregistrement des données archéologiques. Cours offert aux étudiants désirant se spécialiser en archéologie du nord-est de l'Amérique. Préalable(s) : ANT 1210.
- ANT 3440** Génétique du comportement humain (H 1 j) **3 cr.**  
*Daniel Pérusse*  
Analyse génétique des variations individuelles dans le domaine psychique et comportemental. Études de jumeaux, hérédité, environnementalité, effets dus à l'âge et au sexe, corrélation et interaction gènes-environnement, épidémiologie génétique.
- ANT 3460** Concepts, méthodes en paléanthropologie (H 1 j) **3 cr.**  
Suite du cours ANT 2430. Développement historique du registre fossile et variabilité morphologique; épistémologie de l'interprétation; méthodes taxonomiques, phylogénétiques et morpho-fonctionnelles. Cours et laboratoires. Préalable(s) : ANT 2430.
- ANT 3555** École de terrain en primatologie (E 1 j) **6 cr.**  
*Bernard Chapais*  
Initiation pratique aux méthodes de collecte et d'analyse de données sur le comportement et les rapports sociaux des primates. Cours intensif s'étendant sur un mois et donné entièrement au laboratoire de primatologie. Préalable(s) : ANT 2454.
- ANT 3612** Recherche en communauté linguistique (H 1 j) **3 cr.**  
*Pierrette Thibault*  
Apprentissage et pratique des techniques de l'étude d'une communauté linguistique : échantillonnage, enregistrement (contextes naturels et d'interview); transcription; traitement des variables linguistiques et sociales; analyse.
- ANT 3625** Langue, culture et poétique (H 1 j) **3 cr.**  
*John Leavitt*  
Les grands débats sur les rapports entre langue, culture et pensée. Les usages et l'efficacité du langage : art verbal et ethno-poétique. Analyse de systèmes poétiques d'un point de vue comparatif.
- ANT 3631** Changement social et linguistique (A 1 j) **3 cr.**  
*Pierrette Thibault*  
Transformation des sociétés humaines. Rythme des changements. Contacts entre groupes et dynamique interne. Accent mis sur la langue. Illustration à partir de l'histoire externe du français et de l'évolution de la communauté francophone du Québec.
- ANT 3802** Travaux pratiques 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
L'étudiant qui s'inscrit à ces travaux pratiques doit indiquer son orientation. Il doit également être accepté par le ou les professeurs responsables des travaux pratiques.
- ANT 3806** Pratique de terrain (AHE 1 js) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
L'étudiant inscrit doit indiquer son orientation. Il doit également être accepté par le ou les professeurs responsables du stage.
- ANT 3809** Séminaire d'ethnologie (AE 1 j) **3 cr.**  
*Maria Rosaria Pandolfi*  
Divers thèmes ethnologiques d'actualité.
- ANT 3854** Aire: les Autochtones de l'Est canadien (A 1 j) **3 cr.**  
*Marie-Pierre Bousquet*  
Approche plurithématique des peuples autochtones de l'Est canadien. Attention portée au passé récent et aux questions ethnographiques contemporaines (colonisation, sédentarisation, réserves, territoire, quotidien, pan-indianisme).



**ANT 3860** Aire : l'Afrique au sud du Sahara (A 1 j) **3 cr.**

Après une brève introduction générale sur l'Afrique traditionnelle, le cours s'intéresse à certains problèmes spécifiques de l'Afrique moderne.

**ANT 3861** Aire culturelle: le monde arabo-musulman (A 1 js) **3 cr.**

*Michel Verdon*

Introduction aux cultures et aux sociétés du monde arabo-musulman du point de vue de leurs caractéristiques communes et de leurs spécificités. L'accent sera mis sur la transformation des structures traditionnelles dans certains pays.

**ANT 3864** Aire culturelle : Japon (H 1 j) **3 cr.**

*Bernard Bernier*

La culture traditionnelle du Japon et son contexte : religion populaire, maisonnée, système impérial, hiérarchie, importance du groupe, etc.

**ANT 3866** Aire culturelle : la Chine (H 1 js) **3 cr.**

Analyse de la culture et société chinoises dans ses manifestations traditionnelles et actuelles. Le rôle de la tradition dans la Chine moderne. L'organisation sociale traditionnelle et actuelle (les lignages, les sociétés secrètes, les communes).

**ANT 3867** Aire culturelle : Italie (H 1 j) **3 cr.**

*Guy Lanoue*

Analyse de la culture et société italiennes dans leurs manifestations traditionnelles et actuelles. Rôle de l'histoire dans la vie contemporaine. Organisation hiérarchique de la culture. Européanisation. Utilisation de « culture » comme catégorie.

**ANT 3881** Aire : Mésio-Amérique précolombienne (A 1 j) **3 cr.**

*Louise Paradis*

Introduction à l'étude des sociétés précolombiennes, des premières adaptations à la conquête espagnole. Approche multidisciplinaire.

**ANT 3882** Aire culturelle : préhistoire du Québec (H 1 j) **3 cr.**

*Adrian Burke*

Le Québec est occupé depuis plus de 8 000 ans. Nous présenterons les différents chapitres qui retracent cette aventure humaine. Nous insisterons sur la séquence culturelle ainsi que sur les bases factuelles de sa construction. Préalable(s) : ANT 1210.

## APA - Architecture de paysage

**APA 1100** Architecture de paysage : introduction (A 2 j) **3 cr.**

*Ronald Franklin Williams*

Introduction aux pratiques actuelles du paysage : familiarisation aux instruments d'intervention, aux stratégies, aux courants de pensée et aux enjeux actuels de la discipline.

**APA 1101** Histoire d'architecture de paysage (H 1 j) **3 cr.**

*Ronald Franklin Williams*

Appréciation et critique de l'évolution et de la réalisation des projets à travers les grandes époques de l'architecture du paysage.

**APA 1102** Histoire de la composition des jardins (H 1 j) **3 cr.**

Le cours met en valeur les questions d'organisation spatiale et fonctionnelle, le rôle des végétaux, le rapport minéral/végétal, et le jardin comme expression d'idées, de cultures. L'évolution des jardins contemporains sera analysée en détail.

**APA 1200** Dessin et communication (A 1 js) **3 cr.**

Initiation au dessin : le croquis de scènes paysagères et de végétaux. Développement des techniques de présentation. Apprentissage de divers médias de communication graphique et infographique.

**APA 1201** Nivellement et drainage (H 1 j) **3 cr.**

Revue des notions d'arpentage. Représentation de la modulation du terrain utilisant le dessin, la maquette et l'informatique; résolution de problèmes de nivellement et de drainage de surface; design du terrassement.

**APA 1250** Dessin technique et devis (H 1 j) **3 cr.**

Production de dessins d'exécution et des devis techniques : plans d'implantation, de plantation, de nivellement et drainage; élévations, coupes.

**APA 1300** Lecture et conception du paysage (A 1 j) **6 cr.**

*John Macleod*

Exercices et projets visant l'apprentissage de la lecture du paysage, l'analyse et l'organisation des fonctions et des formes de l'espace public extérieur (place, parc, passage, jardin).

**APA 1301** Démarches paysagères (A 1 j) **6 cr.**

Projets paysagers abordés à partir de problématiques. Interventions en milieu urbain : secteurs publics et privés. La démarche paysagère : analyse thématique et création; communication graphique, orale et écrite des idées émises. Préalable(s) : APA 1300.

**APA 1500** Identification des végétaux (A 1 j) **3 cr.**

Prise de contact avec le monde végétal qui permet au novice de reconnaître des plantes et des ensembles de plantes. Éléments décisifs pour l'identification ou le design avec les végétaux. Regards multiples sur le végétal.

**APA 1501** Lecture des formes du paysage (H 1 j) **3 cr.**

*Bernard Lafargue*

Connaissance des formes du paysage : géomorphologie, analyse visuelle, etc. Notions de cartographie, de géomatique et de traitement numérique liées au territoire et au paysage. Concepts de lecture d'analyse paysagère.

**APA 2200** Matériaux et assemblage (AH 1 j) **3 cr.**

Développement de la connaissance des principaux matériaux de construction en architecture de paysage, propriétés (résistance des matériaux) et conditions d'usage; sensibilisation à l'importance du détail dans l'oeuvre paysagère.

**APA 2201** Construction et génie du site (AH 1 j) **3 cr.**

*John Macleod*

Conception d'ouvrages utilisant des courbes horizontales et verticales; profils et sections, calcul de volumes. Approfondissement de la gestion de l'eau de surface : ruissellement, entreposage, évacuation du site. Préalable(s) : APA 2200.

**APA 2251** Laboratoire d'informatique appliquée (AH 1 j) **3 cr.**

Apprentissage de la modélisation et de la représentation en 2D et 3D. Montage informatique de plans techniques pour la réalisation de projets d'architecture de paysage.

**APA 2252** Projections et langages graphiques (H 1 j) **3 cr.**

Acquisition d'outils et de techniques de représentation exacte de l'espace extérieur : projections cotées, perspective et axonométrie. Expérimentation des moyens et des supports de production et de reproduction graphique et infographique.

**APA 2300** Design des espaces résidentiels (H 1 j) **6 cr.**

*Ronald Franklin Williams*

Développement de projets à l'échelle résidentielle avec accent sur l'analyse du site, l'organisation et la composition du jardin, le design avec les végétaux et les éléments techniques. Définition de stratégies de communication avec le client.

**APA 2301** Espaces et équipements publics (H 1 j) **6 cr.**

Projets de paysage d'envergure et d'échelle moyenne. La spécificité paysagère vise le parc, l'équipement récréotouristique ou sportif. L'intervention se situe en secteur public urbain ou péri-urbain. Préalable(s) : APA 2300.

**APA 2350** Utilisation des végétaux (AH 1 j) **3 cr.**

Connaissances fondamentales pour que le végétal puisse produire une signification et des effets sensibles dans le jardin. Capacité à mettre en oeuvre et développer les connaissances déjà acquises sur les végétaux. Préalable(s) : APA 1500.

**APA 2400** Valeurs psychosociales en paysage (AH 1 j) **3 cr.**

Notions de base en psychologie de l'environnement et en écologie sociale. Interaction entre valeurs de l'aménagiste, du client, des usagers. Méthodes et applications.

**APA 2500** Écologie végétale : Concepts/techniques (A 1 j) **3 cr.**

Techniques d'inventaire, de cartographie et d'évaluation de la végétation; approfondissement de la connaissance de la végétation spontanée du Québec; examen des concepts écologiques et de leur application en aménagement. Préalable(s) : APA 1500.

**APA 2550** Pédologie et paysage (A 1 j) **3 cr.**

Le sol comme élément structurant du paysage et de l'utilisation des terres. Processus d'évolution, aspects biologiques, physiques et chimiques des sols, méthodes de classification et de cartographie, concepts géotechniques.

**APA 3150** Histoire et théorie du paysage (A 1 j) **3 cr.**

*Peter Jacobs*

Lecture thématique et critique de l'histoire de l'architecture de paysage à travers les différents paradigmes de la pensée : modèles visionnaires, symboliques, instrumentaux et environnementaux.

- APA 3151** Figuration en architecture de paysage (H 1 j) **3 cr.**  
Les figurations en architecture de paysage : représentation des idées par l'analyse des iconographies (cartes, plans, dessins, photos) et des écrits sur les projets de parcs et de jardins. Développement d'un mode de représentation des projets.
- APA 3200** Méthodologie et processus (H 1 j) **3 cr.**  
Formulation des problèmes et des questionnements de projet. Interprétation des données d'analyse et définition des processus de conception (inductif et déductif) en vue d'énoncer des solutions. Revue des méthodes quantitative et qualitative.
- APA 3250** Géomatique et paysage (A 1 j) **3 cr.**  
*Bernard Lafargue*  
Cours d'introduction à la géomatique appliquée à l'architecture de paysage. Intégration des données à références spatiales et graphiques au projet de paysage. Utilisation de logiciels.
- APA 3251** Analyse visuelle (A 1 j) **3 cr.**  
*Bernard Lafargue*  
Méthodes quantitatives et cartographiques d'analyse visuelle. Recul critique : statut de l'« œil géométrique » dans les sciences; paysage dans l'art; dimensions sonores et non visuelles des paysages; le qualitatif.
- APA 3253** Visualisation et simulation du paysage (A 1 j) **3 cr.**  
Introduction aux multimédias électroniques pour l'analyse visuelle, la simulation des paysages et la visualisation des mesures de mitigation en architecture de paysage. Études de cas.
- APA 3350** Introduction à l'aménagement régional (A 1 j) **1 cr.**  
*Gérald Doman*  
Familiarisation aux différents contextes de l'aménagement régional. Visites permettant la visualisation et la compréhension des enjeux actuels liés à l'intervention sur les paysages ruraux.
- APA 3351** Espace régional (A 1 j) **6 cr.**  
*Gérald Doman*  
Lecture des paysages ruraux axée sur la compréhension de leur dynamique. Mise en application des outils et techniques d'évaluation des paysages ruraux et régionaux. Élaboration de scénarios de mise en valeur. Concomitant(s) : APA 3350.
- APA 3352** Aménagement du paysage urbain (H 1 j) **6 cr.**  
*Peter Jacobs*  
Planification et conception des systèmes d'espaces libres et complexes institutionnels urbains et périurbains. Programmation, conception et mise en oeuvre des projets.
- APA 3353** Atelier de design hors département (A 1 j) **6 cr.**  
Unité permettant à l'étudiant de participer à un atelier de design dans un autre département, dans une autre faculté ou dans une autre université.
- APA 3354** Restauration des parcs et des jardins (H 1 j) **3 cr.**  
Initiation à la problématique de la restauration et de la rénovation des parcs et des jardins. Définition du patrimoine paysager. Familiarisation des approches et des processus de conservation et de protection des sites.
- APA 3450** Étude des espaces publics urbains (AH 1 j) **3 cr.**  
*Ronald Franklin Williams*  
Enjeux des formes et des fonctions des espaces publics urbains à travers les tendances socioculturelles en Europe et en Amérique du Nord. L'accent est porté sur le milieu québécois.
- APA 3550** Horticulture (H 1 j) **3 cr.**  
Facteurs essentiels de l'approvisionnement, de la plantation et de l'entretien du végétal. De la pépinière au jardin adulte, maîtriser les paramètres pour réussir à donner au végétal l'aspect désiré.
- APA 3551** Télédétection en aménagement (AH 1 j) **3 cr.**  
*Bernard Lafargue*  
Cours visant la photo-interprétation. Maîtrise des techniques de lectures appliquées à l'analyse et à l'évaluation des milieux physiques, à l'aménagement et à la construction.
- APA 4150** Problématique et enjeux du paysage (A 1 j) **3 cr.**  
*Peter Jacobs*  
Analyse critique des différents rapports inhérents au développement du paysage : rapport entre aspects esthétiques et éthiques; économiques et environnementaux; culturels et sociaux; institutionnels et administratifs.
- APA 4200** Pratique professionnelle (H 1 j) **3 cr.**  
*John Macleod*  
Étude des aspects légaux, financiers, administratifs et éthiques de l'architecture de paysage et des pratiques interprofessionnelles de l'aménagement.
- APA 4300** Processus et design (A 1 j) **6 cr.**  
*Bernard St-Denis*  
Développement de projets de conception de paysages intégrant l'application de concepts théoriques et des systèmes physicospatiaux, socioéconomiques et culturels du lieu.
- APA 4301** Projet de fin d'étude (H 1 j) **6 cr.**  
*Les professeurs du programme*  
Projet de design portant sur une problématique spécifique de l'aménagement (public ou privé) en milieu urbain ou rural (échelles locale à régionale). Activité synthèse de fin d'étude. Préalable(s) : L'étudiant devra avoir accumulé 105 crédits de scolarité afin de s'inscrire à ce cours et avoir suivi tous les cours obligatoires sauf APA 4200.
- APA 4350** Introduction au projet de fin d'étude (A 1 j) **2 cr.**  
Énoncé et développement de la problématique du projet de fin d'étude. Réflexion sur le projet et définition des cadres méthodologique et programmatique. Cueillette et analyse des données de base pour la conception du projet.
- APA 4450** Mythes, symboles et paysages (A 1 j) **3 cr.**  
*Ronald Franklin Williams*  
Qu'est-ce qu'un mythe, un symbole? Exemples ethnologiques de mythes et symboles associés à l'espace dans diverses cultures (paysages architecturaux, naturels, vernaculaires). Références mythiques et symboliques dans les aménagements contemporains.
- APA 4550** Génie et phytorestauration (H 1 js) **3 cr.**  
*Gérald Doman*  
Techniques d'utilisation des végétaux pour résoudre des problèmes : stabilisation des sols; renaturalisation de sites perturbés ou contaminés; aménagement des berges; contrôle des vents, de l'ensoleillement et de la neige.
- APA 4551** Gestion : environnement et paysage (H 1 j) **3 cr.**  
Enjeux environnementaux liés à l'utilisation des composantes biophysiques des paysages; présentation des acteurs publics et privés; analyse critique des modèles et des outils de gestion; examen de dossiers d'actualité.
- APA 5000** Travail dirigé (AHE 1 j) **1 cr.**  
Sous la direction d'un membre du corps professoral, réalisation d'un travail visant à approfondir certaines connaissances ou certaines habiletés inhérentes à l'architecture de paysage.
- APA 5001** Travail dirigé (AHE 1 j) **1 cr.**  
Sous la direction d'un membre du corps professoral, réalisation d'un travail visant à approfondir certaines connaissances ou certaines habiletés inhérentes à l'architecture de paysage.
- APA 5002** Travail dirigé (AHE 1 j) **2 cr.**  
Sous la direction d'un membre du corps professoral, réalisation d'un travail visant à approfondir certaines connaissances ou certaines habiletés inhérentes à l'architecture de paysage.
- APA 5010** Activité dirigée (AHE 1 j) **1 cr.**  
Activité visant à favoriser la participation à des projets communautaires, à des concours ou à des voyages d'études reliés à l'architecture de paysage.
- APA 5011** Activité dirigée (AHE 1 j) **1 cr.**  
Activité visant à favoriser la participation à des projets communautaires, à des concours ou à des voyages d'études reliés à l'architecture de paysage.
- APA 5012** Activité dirigée (AHE 1 j) **2 cr.**  
Activité visant à favoriser la participation à des projets communautaires, à des concours ou à des voyages d'études reliés à l'architecture de paysage.
- APA 5013** Activité dirigée (AHE 1 j) **3 cr.**  
Activité visant à favoriser la participation à des projets communautaires, à des concours ou à des voyages d'études reliés à l'architecture de paysage.

**APA 5014** Atelier d'été en architecture de paysage (E 1 j) **3 cr.**  
*Philippe Poullaouec-Gonidec*  
 Expérimenter l'architecture de paysage sur le terrain. Acquérir et perfectionner les outils de lecture et d'analyse du paysage et des jardins. Développer des modes d'expression graphique. Réaliser des projets de design in situ.

**APA 5250** Stage d'arpentage (AHE 1 j) **1 cr.**  
 Initiation aux techniques d'arpentage. Utilisation des instruments de mesure pour effectuer des relevés topographiques.

**APA 5550** Écologie appliquée (A 1 j) **3 cr.**  
*Robert Kasisi*  
 Compréhension des éléments naturels du paysage et leurs interrelations complexes dans les écosystèmes. Compréhension du rôle des éléments naturels dans les diverses utilisations de l'espace.

---

## ARA - Arabe (études arabes)

---

**ARA 1001** Introduction au monde arabe 1 (A 1 s) **3 cr.**  
 Contexte géographique et social de la péninsule arabique avant l'Islam. L'Islam : principes de base et évolution. Traits principaux de la communauté (umma) arabo-islamique. De « l'umma » aux États-nations.

**ARA 1002** Introduction au monde arabe 2 (H 1 s) **3 cr.**  
 Problèmes du changement social, « modernisation » et identité. Relations avec l'Occident. Impérialisme, libération nationale et affirmation internationale. Conflits sociaux, fondamentalisme islamique et coopération supranationale.

**ARA 1951** Arabe élémentaire (AHE 1 js) **6 cr.**  
 Apprentissage du vocabulaire et de la grammaire de base de l'arabe littéraire moderne. Initiation à l'écriture. Exercices de lecture et de compréhension orale, conversations simples.

**ARA 1952** Arabe intermédiaire (AH 1 js) **3 cr.**  
 Approfondissement de la grammaire fondamentale, élargissement du vocabulaire. Exercices écrits et oraux, rédaction, lecture (utilisation adéquate des désinences), recherche à l'aide du dictionnaire (reconnaître la racine des mots), conversation. Préalable(s) : ARA 1951.

**ARA 1953** Arabe avancé (AH 1 js) **3 cr.**  
 Enrichissement du vocabulaire et consolidation de la grammaire. Exercices de compréhension écrite et orale, dictées, lecture de textes à difficulté progressive. Conversations et discussions touchant les sujets de la vie quotidienne. Préalable(s) : ARA 1952.

**ARA 2050** Littérature arabe (AHE 1 j) **3 cr.**  
 Panorama de la littérature arabe classique et moderne (en traduction). Choix adapté aux besoins et intérêts des étudiants, analyse détaillée de thèmes choisis.

---

## ARC - Architecture

---

**ARC 1011** Atelier d'architecture 1 (A 1 j) **6 cr.**  
*Denis Bilodeau*  
 Perception et représentation. Premier ensemble d'exercices et de projets portant sur la notation graphique, le langage architectural, la résolution de problèmes d'intervention architecturale, accent mis sur les notions de lieu, d'espace et d'échelle.

**ARC 1012** Atelier d'architecture 2 (H 1 j) **6 cr.**  
*Georges Adamczyk*  
 L'habiter. Deuxième ensemble d'exercices et de projets portant sur la notation graphique, le langage architectural, la résolution de problèmes d'intervention architecturale, accent mis sur les notions de lieu, d'espace et d'échelle. Préalable(s) : ARC 1011.

**ARC 1101** Histoire générale de l'architecture (A 1 j) **3 cr.**  
 Les étapes du devenir architectural ou le passé vu dans une perspective d'avenir. Réflexions sur les objectifs, les méthodes, les choix et les contraintes des constructeurs. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 1102** Histoire de l'architecture moderne (H 1 j) **3 cr.**  
 Perspective d'ensemble. Introduction à l'analyse critique des avant-gardes et des tendances dominantes depuis la révolution industrielle. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 1103** Introduction à l'architecture (A 1 j) **2 cr.**  
*Denis Bilodeau*  
 Initiation aux composants de l'architecture et aux notions de base en composition. Initiation à l'analyse critique de l'objet architectural en projet ou construit. Introduction aux principaux champs de pratique. Ce cours est remplacé par ARC 1104, 3 cr.

**ARC 1104** Introduction à l'architecture (A 1 j) **3 cr.**  
*Denis Bilodeau*  
 Initiation aux composants de l'architecture et aux notions de base en composition. Initiation à l'analyse critique de l'objet architectural en projet ou construit. Introduction aux principaux champs de pratique. Travaux pratiques. Ce cours remplace ARC 1103, 2 cr.

**ARC 1211** Dessin et communication (A 1 j) **2 cr.**  
*Christian De Coninck*  
 Le dessin comme moyen d'exploration et de représentation des idées à toutes les étapes de développement du projet. Les conventions, les projections orthogonales, l'axonométrie, la perspective, les techniques graphiques. Ce cours est remplacé par ARC 1213.

**ARC 1212** Atelier d'expression 2 et 3D (A 1 j) **2 cr.**  
*Irena Latek et collaborateurs*  
 Expression des idées par la représentation en 2 et 3 dimensions. Lieu d'apprentissage du dessin comme forme d'expression personnelle et de représentation de la réalité observée. Ce cours est remplacé par le cours AME 1212, 3 cr.

**ARC 1213** Dessin d'architecture (A 1 j) **2 cr.**  
*Christian De Coninck*  
 Le dessin et la maquette comme moyens d'exploration, d'expression et de représentation des idées et des formes à toutes les étapes du développement d'un projet : les conventions, les projections orthogonales, l'axonométrie, la perspective, etc.

**ARC 1214** Atelier d'expression (A 1 j) **2 cr.**  
 L'atelier vise à développer chez l'étudiant la capacité de représentation des idées à travers des figures et des formes en 2 et 3 dimensions.

**ARC 1321** Construction 1 (H 1 j) **3 cr.**  
*Patrice Audet-Lapointe*  
 Étude des assemblages de matériaux généralement utilisés pour la construction de la charpente et de l'enveloppe d'un petit bâtiment et de leur comportement. Initiation à la conception et à la préparation de détails de construction. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 2011** Atelier d'architecture 3 (A 1 j) **6 cr.**  
*Anne Cormier et collaborateurs*  
 Le sens du lieu. Apprentissage de la composition architecturale à travers des projets d'envergure modeste. L'étudiant doit intégrer dans l'expression architecturale certains aspects fonctionnels et techniques. Préalable(s) : ARC 1012.

**ARC 2012** Atelier d'architecture 4 (H 1 j) **6 cr.**  
*Pierre Boyer-Mercier et collaborateurs*  
 La tectonique. Apprentissage de la composition architecturale à travers des projets d'envergure modeste. L'étudiant doit intégrer dans l'expression architecturale certains aspects fonctionnels et techniques. Préalable(s) : ARC 2011.

**ARC 2101** Personne/Environnement (H 1 j) **3 cr.**  
*Jacqueline C. Vischer*  
 Connaissances générales sur le champ d'études Personne/Environnement : évaluation, programmation et conceptions fondamentales des relations Personne/Environnement. Travaux pratiques. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 2102** Histoire des formes urbaines (A 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Claude Marsan*  
 Connaissance générale de l'évolution des formes urbaines, de l'Antiquité à nos jours, en tant que résultantes de l'interaction de forces physiques et culturelles. Cours également offert à distance. Voir ARC 2102D.

- ARC 2102D** Histoire des formes urbaines (A 1) **3 cr.**  
*Jean-Claude Marsan*  
Connaissance générale de l'évolution des formes urbaines de l'Antiquité à nos jours, en tant que résultantes de l'interaction de forces physiques et culturelles. Cours télévisé et documents écrits. Ce cours est offert par la Faculté de l'éducation permanente.
- ARC 2103** Théories de la forme architecturale (A 1 j) **2 cr.**  
*Alan J. Knight et collaborateurs*  
Familiarisation avec les éléments déterminants de la forme architecturale; explication des relations entre l'objet architectural et ses contextes : sociétés, cultures et théories; environnements naturels et construits. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Ce cours est remplacé par ARC 2105, 3 cr. Préalable(s) : ARC 1103.
- ARC 2105** Théories de la forme architecturale (H 1 j) **3 cr.**  
*Alan J. Knight*  
Familiarisation avec les éléments déterminants de la forme architecturale; explication des relations entre l'objet architectural et ses contextes : sociétés, cultures et théories; environnements naturels et construits. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Ce cours remplace ARC 2103. Préalable(s) : ARC 1103.
- ARC 2129** Géométrie descriptive 1 (A 1 j) **2 cr.**  
Méthodes de représentation de l'espace tridimensionnel en deux dimensions par les projections doubles. Éléments de la géométrie dans l'espace. Développement de la vision spatiale. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Ce cours est remplacé par AME 2129 Géométrie spatiale, 3 cr.
- ARC 2130** Géométrie descriptive 2 (AH 1) **3 cr.**  
Application de la géométrie descriptive 1 et de l'axonométrie pour la génération et la manipulation des formes spatiales. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Préalable(s) : ARC 2129 ou AME 2129.
- ARC 2211** L'informatique en architecture (AH 1 j) **3 cr.**  
Introduction à la micro-informatique en architecture. Présentation des différentes solutions informatiques disponibles en architecture. Apprentissage des principaux types de logiciels utilisés dans le contexte du bureau d'architecte informatisé. Ce cours remplace ARC 2212, 2 cr.
- ARC 2212** L'informatique en architecture (AH 1 j) **2 cr.**  
Introduction à la microinformatique en architecture. Présentation des différentes solutions informatiques disponibles en architecture. Apprentissage des principaux types de logiciels utilisés dans le contexte du bureau d'architecte informatisé. Ce cours est remplacé par ARC 2211, 3 cr.
- ARC 2213** CAAO (A 1 j) **2 cr.**  
*Manon Guité*  
Initiation aux caractéristiques des logiciels de CAAO. Compréhension des règles d'utilisation et apprentissage d'un ou plusieurs logiciels 3D en architecture. Réalisation d'un projet en utilisant le CAAO comme outil de conception et de visualisation. Ce cours est remplacé par ARC 2214, 3 cr.
- ARC 2214** Conception assistée par ordinateur (CAO) (A 1 j) **3 cr.**  
*Manon Guité*  
Initiation aux caractéristiques des logiciels de CAO. Compréhension des règles d'utilisation et apprentissage d'un ou plusieurs logiciels 3D en architecture. Réalisation d'un projet en utilisant le CAO comme outil de conception et de visualisation. Ce cours remplace ARC 2213.
- ARC 2301** Climat et physique du bâtiment (A 1 j) **3 cr.**  
*Giovanni De Paoli*  
Relations qualitatives entre l'homme, les constructions et le climat. Solutions architecturales énergétiquement plus économiques et adaptées à notre milieu physique. Quantification et implications sur la physique du bâtiment. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.
- ARC 2302** Construction 2 (H 1 j) **3 cr.**  
*Anne Cormier et Daniel Pearl*  
Connaissance des composantes, assemblages et principes de construction d'un bâtiment à ossature en bois, en béton et en acier. Exposés sur les techniques de mise en oeuvre propres au Québec. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Préalable(s) : ARC 1321.
- ARC 2321** Statique et résistance des matériaux (H 1 j) **3 cr.**  
*François Deslauriers*  
Phénomènes, théories et méthodes d'analyses. Stratégies structurales. Charges appliquées et calcul des efforts dans une structure isostatique. Traction. Compression simple et flambage. Cisaillement. Torsion. Flexion simple et flexion composée. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.
- ARC 2530** Montréal en évolution (H 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Claude Marsan*  
Évolution des formes urbaines et de l'architecture de l'agglomération montréalaise, des origines à nos jours, résultant de l'interaction de facteurs physiques, sociaux et culturels. Cours également offert à distance. Voir ARC 2530D.
- ARC 2530D** Montréal en évolution (H 1) **3 cr.**  
*Jean-Claude Marsan*  
Évolution des formes urbaines et de l'architecture de l'agglomération montréalaise, des origines à nos jours, résultant de l'interaction de facteurs physiques, économiques, sociaux et culturels. Cours télévisé et documents écrits. Ce cours est offert par la Faculté de l'éducation permanente.
- ARC 3011** Atelier formes et fonctions (AHE 1 j) **6 cr.**  
*Les professeurs du programme*  
Développement d'un projet en réponse à un programme précis portant sur un secteur spécifique de l'activité humaine : prétexte pour explorer une fonction et lui découvrir de nouvelles significations à travers la forme architecturale. Préalable(s) : ARC 2012 ou DEI 2100.
- ARC 3012** Atelier en techniques (AHE 1 j) **6 cr.**  
*Les professeurs du programme*  
Développement d'un projet articulé par le rapport cohérent à établir entre la forme architecturale et les méthodes de construction. Trois étapes : concept, sous-systèmes constructifs et détails techniques. Préalable(s) : ARC 2012.
- ARC 3013** Atelier en architecture urbaine (AHE 1 j) **6 cr.**  
*Les professeurs du programme*  
Développement d'un projet à partir des études approfondies des ensembles urbains. L'emphase est donnée à la conception de l'édifice générée par son rapport à la ville et sa transformation. Préalable(s) : ARC 2012.
- ARC 3014** Atelier triptyque (AH 1 j) **6 cr.**  
*Trois professeurs invités successifs*  
Développement de trois courts projets distincts et consécutifs. Approfondissement ou synthèse des enjeux traités dans les autres ateliers thématiques. Préalable(s) : ARC 2012.
- ARC 3015** Atelier formes et contexte (AHE 1 j) **6 cr.**  
Développement d'un projet d'architecture à partir de l'étude du contexte et du potentiel structurant de la forme architecturale sur un environnement construit ou un paysage donné. Préalable(s) : ARC 2012.
- ARC 3104** Histoire de l'architecture au Québec (A 1 j) **3 cr.**  
*Jacques Lachapelle*  
Étude des sources et du caractère de l'architecture québécoise depuis la période amérindienne jusqu'à nos jours. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.
- ARC 3105** Stratégie de design (H 1 j) **2 cr.**  
*Colin H. Davidson et collaborateurs*  
Stratégies de composition architecturale : initiation et développement du concept, influence du client et des autres participants et renforcement du concept lors de la réalisation. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Ce cours est remplacé par ARC 5105, 3 cr. Préalable(s) : ARC 2103.
- ARC 3621** Sécurité du bâtiment (A 1 j) **2 cr.**  
Connaissances des critères, des normes, des règlements et des codes s'appliquant à la conception des bâtiments et qui visent à assurer la sécurité des personnes et des biens. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Ce cours est remplacé par ARC 3622, 3 cr.
- ARC 3622** Sécurité du bâtiment (AH 1 j) **3 cr.**  
*Antoine Tabet*  
Connaissances des critères, des normes, des règlements et des codes s'appliquant à la conception des bâtiments et qui visent à assurer la sécurité des personnes et des

biens. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Ce cours remplace ARC 3621, 2 cr.

**ARC 4010** Travail dirigé : préprojet final (AHE 1 j) 2 cr.  
*Les professeurs du programme*

Démarche qui consiste à cerner le pourquoi et la problématique du thème choisi par l'étudiant. Elle vise à précéder la mise en forme architecturale par une réflexion favorable à l'émergence d'une idée, d'un thème novateur.

**ARC 4011** Projet final (AH 1 j) 6 cr.  
*Les professeurs du programme*

Projet de composition architecturale portant sur une problématique qui sert de résumé d'études et de prospection face à l'évolution de la profession. Préalable(s) : 105 crédits de scolarité, incluant 18 crédits d'atelier thématique.

**ARC 4102** Analyse de l'architecture contemporaine (H 1 j) 3 cr.  
*Irena Latek et collaborateurs*

Étude des théories et de l'évolution de l'architecture contemporaine eu égard à la planification et à la conception des lieux bâtis. Initiation à la recherche sur les tendances contemporaines. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 4106** Circulation et orientation (A 1 j) 3 cr.

Circulation et orientation spatiale dans la composition architecturale. Approche à la communication architecturale et graphique basée sur les comportements spatio-cognitifs des utilisateurs. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 4324** Stratégie structurale (A 1 j) 3 cr.  
*François Deslauriers*

Différentes stratégies structurales, planes ou spatiales utilisées dans la structure des divers objets à créer. Caractéristiques des facteurs influant sur les choix. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Préalable(s) : ARC 2321.

**ARC 4327** Rédaction de devis (H 1 j) 3 cr.

Mise en situation du devis dans le dossier du projet d'architecture. Recherche, obtention, analyse, évaluation, sélection et classement de l'information en vue de la rédaction. Normalisation. Qualités d'une rédaction efficace. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 4328** Matériaux de construction (H 1 j) 3 cr.  
*Pierre Boyer-Mercier et collaborateurs*

Étude détaillée des principaux matériaux de construction, de leur mise en oeuvre, de leur comportement et de leurs interrelations au niveau des sous-systèmes du bâtiment. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 4621** Pratique et gestion (H 1 j) 3 cr.

Lois professionnelles et règlements. Aspects juridiques de la pratique. Contrôles administratifs et financiers, interrelations entre les intervenants et leurs modes de communications, préparation des documents contractuels. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 5101** Voyage d'étude en architecture (AHE 1 j) 2 cr.

Études in situ de réalisations remarquables en rapport avec leur contexte physique et culturel, avec rencontres et conférences de spécialistes locaux.

**ARC 5103** Voyage d'étude en architecture (AHE 1 j) 4 cr.

Études in situ de réalisations remarquables en rapport avec leur contexte physique et culturel, avec rencontres et conférences de spécialistes locaux.

**ARC 5105** Stratégies de design (H 1 j) 3 cr.

Stratégies de composition architecturale : initiation et développement du concept, influence du client et des autres participants et renforcement du concept lors de la réalisation. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Ce cours remplace ARC 3105, 2 cr.

**ARC 5107** Interventions et contrôles (H 1 j) 2 cr.

Le contexte urbain et ses composantes socio-politiques comme déterminants de la forme architecturale. Identification et compréhension des interventions et contrôles; évaluation de leur portée et de leurs effets. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 5111** Étude avancée en histoire (AHE 1 j) 3 cr.

Examen approfondi d'aspects choisis de l'histoire de l'architecture ancienne et moderne : périodes, régions, thèmes et typologies remarquables. Vous devez être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Préalable(s) : ARC 1101 et ARC 1102.

**ARC 5114** Systèmes d'habitation (H 1 j) 2 cr.

Études théoriques et pratiques du logement pour le plus grand nombre : besoins de l'usager, topologie de l'habitat. Travaux pratiques et visites. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 5115** Idéologies et théories en architecture (H 1 j) 3 cr.

Historique et analyse critique des idéologies et théories en architecture avec appréciation de leur portée. Accent sur les idéologies et les théories qui ont influencé les formes architecturales du XXe siècle. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 5116** Recherche en architecture québécoise (A 1 j) 2 cr.

Initiation à la recherche historique en architecture, orientée sur le développement des connaissances du patrimoine québécois. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 5201** Processus de planification, réalisation (AH 1 j) 3 cr.

Processus liés à l'élaboration, à la réalisation et au fonctionnement des bâtiments et ensembles architecturaux. Éventail des champs d'action de l'architecture dans les phases de l'évolution et de la durée du cadre bâti. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 5205** Laboratoire d'informatique appliquée (AHE 1 j) 3 cr.

Développement d'un programme-ordinateur appliqué à l'aménagement au choix de l'étudiant. Exemples : allocation spatiale, design assisté sur écran cathodique, perspective, cheminement critique, etc. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 5208** Topologie structurale (A 1 j) 3 cr.

Étude de la morphologie et de la stabilité des configurations spatiales à l'aide de la topologie combinatoire et de la théorie des graphes. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Préalable(s) : ARC 2130.

**ARC 5211** Expression plastique (H 1 j) 3 cr.

Processus de figuration, trajet de l'idée à la forme matérielle. Maîtrise des techniques et méthodes et développement de la perception des formes et de la compréhension des significations. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Préalable(s) : ARC 1212.

**ARC 5212** Laboratoire spécialisé en CAAO (H 1 j) 3 cr.  
*Manon Guité*

Compréhension des règles d'utilisation des logiciels de CAAO. Apprentissage d'un logiciel 3D en architecture et réalisation d'un projet. Exploration de différentes méthodes de présentation d'un projet informatisé. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 5302** Financement et gestion des coûts (H 1 j) 3 cr.  
*Colin H. Davidson et collaborateurs*

Développement immobilier et montages financiers. Établissement et respect des budgets. Estimation du coût de construction et outils de planification et de gestion des coûts par l'architecte. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 5307** Charpente appliquée (A 1 j) 3 cr.  
*François Deslauriers*

Application pratique des principes de base de la résistance des matériaux combinée aux méthodes usuelles de construction par des exemples concrets de calculs élémentaires de structure simple. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre. Préalable(s) : ARC 2321.

**ARC 5312** Gestion de l'industrialisation (H 1 j) 2 cr.  
*Roger Bruno Richard*

Industrialisation et innovation : catégorisation des nouvelles techniques et systèmes de construction; définitions, études de cas, synthèses. Nouveaux rôles pour l'architecte associé à l'industrie. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 5314** Mécanique, électricité et éclairagisme (AH 1 j) **3 cr.**  
Notions d'hygiène, de communication, de sécurité et d'éclairagisme artificiel. Stratégies de chauffage, climatisation et distribution électrique. Analyse des systèmes en mécanique. Stratégies d'économie d'énergie possibles. Il faut être membre de l'Ordre des architectes pour être admissible à ce cours à titre d'étudiant libre.

**ARC 5317** Éclairagisme et acoustique appliqués (H 1 j) **3 cr.**  
Pratique de l'éclairagisme à l'aide d'études de cas et T. P. Étude générale de l'acoustique des salles, au moyen d'exemples concrets, et analyse du contrôle du bruit et ses implications à différents paliers. Analyse des méthodes d'insonorisation. Préalable(s) : ARC 5314.

**ARC 5401** Voyage d'étude en architecture (AH 1 j) **3 cr.**  
Études in situ de réalisations remarquables en rapport avec leur contexte physique et culturel, avec rencontres et conférences de spécialistes locaux.

**ARC 5402** Travaux dirigés en architecture (AHE 1 j) **2 cr.**

**ARC 5403** Travaux dirigés en architecture (AHE 1 j) **3 cr.**

**ARC 5404** Travaux dirigés en aménagement (AHE 1 j) **3 cr.**

**ARC 5405** Stage de formation dans la pratique (AHE 1 j) **3 cr.**  
Les stages pratiques se font dans les bureaux d'architectes signant plans et devis.

---

## ARP - Arts plastiques

---



---

## ARV - Archivistique

---

**ARV 1050** Introduction à l'archivistique (AH 1 s) **3 cr.**  
Méthode de travail. Ressources documentaires. Histoire. Disciplines apparentées. Terminologie. Catégories et types de documents. Notions fondamentales. Fonctions. Législations. Institutions et réseaux. Présentation d'un logiciel de gestion. Ce cours est préalable ou concomitant à tous les cours du programme.

**ARV 1051** Système de gestion et archives (A 1 s) **3 cr.**  
Théorie des systèmes et gestion des archives. Approches de gestion. Gestion des archives et organisation. Politique de gestion des archives. Normalisation internationale. Analyse des besoins. Application informatique générale. Concomitant(s) : ARV 1050.

**ARV 1052** Typologie des archives (A 1 s) **3 cr.**  
Catégories, types de documents et particularités. Assises légales ou administratives. Modes de création. Étude de corpus spécifiques. Production informatique de documents analogiques et numériques. Concomitant(s) : ARV 1050.

**ARV 1053** Évaluation des archives (H 1 s) **3 cr.**  
Valeurs des archives. Processus et critères d'évaluation. Application à la gestion du cycle de vie : calendrier de conservation, acquisition et versement, élimination. Application informatique spécifique aux documents analogiques et numériques. Concomitant(s) : ARV 1050.

**ARV 1054** Organisation intellectuelle 1 (A 1 s) **3 cr.**  
Classification et autres métadonnées. Méthodes et modes de classement. Contexte du respect des fonds. Création d'outils de repérage : index, contrôle d'autorité. Application informatique spécifique aux documents analogiques et numériques. Concomitant(s) : ARV 1050.

**ARV 1055** Organisation intellectuelle 2 (A 1 s) **3 cr.**  
Évolution des pratiques de description des archives. Règles nationales et internationales de description. Application des règles nationales de description. Application informatique spécifique aux documents analogiques et numériques. Concomitant(s) : ARV 1050.

**ARV 1056** Diffusion, communication et exploitation (H 1 s) **3 cr.**  
Méthodologie des études de clientèles. Mise en valeur des archives. Exploitation des outils de repérage. Conception d'outils de diffusion. Éthique et déontologie. Législation. Archives en environnement réseauté. Bases de données du réseau. Concomitant(s) : ARV 1050.

**ARV 1057** Stage (AHE 1 j) **3 cr.**  
D'une durée de 25 jours ouvrables réalisés dans un milieu de travail, le stage est accompagné d'activités pédagogiques à l'Université. Possibilité d'exemption du cours pour expérience de travail pertinente en archivistique. Préalable(s) : 15 cr. de sigle ARV.

**ARV 3051** Préservation (H 1 s) **3 cr.**  
Nature, finalité et planification stratégique de la préservation. Contexte multimédia. Normes de protection. Prévention, conservation et restauration. Modes de protection des fichiers informatiques : repiquage, migration et émulation. Concomitant(s) : ARV 1050.

**ARV 3052** Activités dirigées (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude de cas ou recherche dirigée. Réservé aux étudiants détenant ou terminant un baccalauréat, à l'exclusion des étudiants de maîtrise en sciences de l'information. Préalable(s) : 15 cr. de sigle ARV.

---

## ASA - Administration de la santé

---

**ASA 1000** Évolution et enjeux du système de santé (AHE 1) **3 cr.**  
Développement d'une vision globale de l'organisation des services de santé. Dynamique des établissements, compréhension des liens entre les différentes composantes du système de soins, dans la société en évolution.

**ASA 1050G** Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux (AHE 1 js) **3 cr.**  
Fonctions de gestion appliquées à l'évolution du réseau de la santé et des services sociaux. Tendances actuelles en management. Environnement de travail. Défis du gestionnaire, compétences recherchées. Bilan de compétences et projet de développement. Ce cours doit être suivi en début de programme.

**ASA 1910G** Organisation du travail (AHE 1 js) **3 cr.**  
Capacité de planifier et de structurer de façon efficace les activités de travail en tenant compte des ressources disponibles et de l'interdépendance des personnes et des organisations. Analyse des processus. Orientation clientèle.

**ASA 2000G** Gérer la qualité et la performance (AHE 1 js) **3 cr.**  
Développement d'une pratique de gestion permettant d'assurer des services de qualité en utilisant de façon optimale les ressources allouées. Mesures de qualité et indicateurs de performance en lien avec des critères d'évaluation mesurables.

**ASA 2010** Gestion stratégique des ress. humaines (AHE 1) **3 cr.**  
Gestion des ressources humaines : fondements, évolution. Rôle et responsabilités du cadre intermédiaire. Attitudes et comportements favorables à la mobilisation et à la motivation du personnel. Perspectives d'avenir.

**ASA 2010G** Gestion des ressources humaines (AHE 1 js) **3 cr.**  
Vue d'ensemble de la fonction « gestion des ressources humaines ». Processus d'appréciation du rendement. Méthodes de supervision inspirée de l'approche « coaching ». Résolution de conflits. Avantages et limites des différents types d'encadrement.

**ASA 2050G** Le changement : une opportunité (AHE 1 js) **3 cr.**  
Dans un réseau en mutation, conception personnelle du changement et réactions. Attitudes et stratégies d'adaptation. Motivation. Défis liés à la capacité d'influencer les personnes et de réagir de manière constructive en situation de stress.

**ASA 2150G** Information de gestion (AHE 1 js) **3 cr.**  
Rôle des données quantitatives en gestion. Identification, analyse, utilisation des données pertinentes concernant les ressources humaines, matérielles et financières en lien avec les besoins de la clientèle. Tableau de bord. Suivi des résultats.

**ASA 2220G** Problématiques liées à la gestion (AHE 1 js) **3 cr.**  
Analyse de problématiques particulières en gestion des services de santé et des services sociaux.

**ASA 2222G** La gestion stratégique du changement (AHE 1 js) **3 cr.**  
Dans un réseau en mutation, comprendre, initier, mettre en oeuvre et réussir les changements organisationnels en utilisant des stratégies qui favorisent l'adaptation et la mobilisation des personnes et des équipes.

**ASA 2350G** Leadership et influence (AHE 1 js) **3 cr.**  
Styles de leadership. Résolution de problèmes et prise de décision à partir d'une lecture systémique de l'environnement. Développement d'habiletés politiques. Positionnement du gestionnaire en fonction des rapports de forces et des différents enjeux.

**ASA 2400 Économie de la santé** (AHE 1) **3 cr.**

Le système économique et l'industrie des services de santé. Thèmes abordés : demande de soins, offre de services médicaux, performance et financement des établissements, rémunération, analyse avantages-coûts, coûts-efficacité aux décisions de santé.

**ASA 3050G Activité d'intégration** (AHE 1 js) **3 cr.**

Apprentissage à partir d'études de cas permettant à l'étudiant de faire un bilan des compétences, d'approfondir les notions abordées. Élaboration d'un plan personnel afin de poursuivre le développement de compétences de gestion. Préalable(s) : 21 crédits du programme.

**ASA 3150G Gestion stratégique du changement** (AHE 1 js) **3 cr.**

Dans un réseau en mutation, comprendre, initier, mettre en oeuvre et réussir les changements, en utilisant des stratégies qui favorisent l'adaptation et la mobilisation des personnes et des équipes.

**ASA 3250G Droit et éthique en gestion** (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse des normes gouvernant la gestion des services de santé et des services sociaux, et des valeurs personnelles et organisationnelles présentes au moment de la prise de décision. Mise en évidence des dilemmes éthiques alors posés.

**ASA 3350G Alliances et partenariat** (AHE 1 js) **3 cr.**

Importance des alliances et partenariats dans un réseau de services intégrés. Conditions de réussite. Développement d'habiletés à travailler en collaboration dans le respect des rôles, des expertises et des différences entre les personnes impliquées.

**ASA 3620G Mobiliser une équipe de travail** (AHE 1 js) **3 cr.**

Attitudes et stratégies favorisant la mobilisation des personnes et le travail en équipe multidisciplinaire dans un esprit de coopération. Soutien des équipes pour relever les défis organisationnels. Gestion participative et conditions de succès.

**BCM - Biochimie****BCM 1501 Origine biochimique de la vie** (A 1 j) **3 cr.**

*Muriel Aubry et collaborateurs*

Caractéristiques de la vie. Conditions physico-chimiques. Structure et propriétés des glucides, lipides, acides aminés, protéines, nucléotides, vitamines. Des molécules organiques aux premières cellules. Évolution.

**BCM 1502 Métabolisme 1** (H 1 j) **4 cr.**

*Gaston Lalumière et collaborateurs*

Enzymologie. Digestion. Transport membranaire. Composition du sang. Glycolyse. Bioénergétique. Cycle du citrate et du glyoxylate. Dégradation du glycogène, acides gras et acides aminés. Cycle de l'urée. Métabolisme de l'hème. Biochimie du foie.

**BCM 1503 Acides nucléiques et génétique 1** (H 1 j) **3 cr.**

*Luc DesGroseillers et collaborateurs*

Métabolisme des nucléotides. Structure de l'ADN, de l'ARN, de la chromatine et des chromosomes. Réplication, dégradation, mutation, réparation et recombinaison de l'ADN. Code génétique. Mécanismes de l'hérédité. Maladies génétiques.

**BCM 1521 Travaux pratiques de biochimie 1** (AH 1 j) **2 cr.**

*Jurgen Sygusch et collaborateurs*

Introduction à l'instrumentation et aux méthodes de la biochimie qui seront illustrées par des travaux pratiques portant sur l'isolement et la caractérisation du glycogène, des lipides, des peptides et de l'ADN.

**BCM 1531 Introduction à la biochimie** (AH 1 j) **3 cr.**

*Luc DesGroseillers et collaborateurs*

Biochimie descriptive et métabolisme intermédiaire des glucides, lipides, protides et acides nucléiques. Enzymes et coenzymes. Bioénergétique, photosynthèse. Régulation du métabolisme intermédiaire.

**BCM 1531A Introduction à la biochimie** (A 1 j) **3 cr.**

*Collaborateurs*

Biochimie descriptive et métabolisme intermédiaire des glucides, lipides, protides et acides nucléiques. Enzymes et coenzymes. Bioénergétique, photosynthèse. Régulation du métabolisme intermédiaire.

**BCM 1956 Biochimie générale 1** (A 1) **3 cr.**

*Christine Des Rosiers et collaborateurs*

Notions de base : équilibre acido-basique; chimie de la respiration; bioénergétique; structure et digestion des protéines, enzymes et coenzymes; et structure, propriétés, fonctions, digestion et métabolisme des glucides.

**BCM 1957 Biochimie générale 2** (H 1) **3 cr.**

*Christine Des Rosiers et collaborateurs*

Notions de base : structure, propriétés, fonctions, digestion et métabolisme des lipides, acides aminés, et bases azotées; régulation du métabolisme; biochimie clinique.

**BCM 1970 Biochimie 1** (A 1) **2 cr.**

*Normand Brisson et collaborateurs*

Notions de biochimie cellulaire et de chimie organique. Structure, organisation et fonction des principaux constituants chimiques de la matière vivante. Bioénergétique. Enzymologie.

**BCM 1974 Biochimie 2** (H 1 j) **2 cr.**

*Roger Sanfaçon et collaborateurs*

Sang, lymphe, liquide céphalo-rachidien et respiration. Salive, digestion et absorption. Fonctions biochimiques du foie et du rein. Hormones. Biochimie clinique. Biochimie des phosphates de calcium et de la plaque dentaire.

**BCM 1984 Définition biochimique de la vie** (A 1 js) **3 cr.**

Caractéristiques de la vie. Conditions physicochimiques. Vie extraterrestre. Origine de la vie. Évolution du concept de vie de l'Antiquité à nos jours. Évolution, extinction et créationnisme.

**BCM 2002 T.P. de biologie moléculaire** (AH 1 j) **3 cr.**

dont 2 cr. de travaux pratiques - labo

*Franz Bernd Lang et collaborateurs*

Techniques de manipulations des micro-organismes, purification de protéines et d'ADN, cinétique enzymatique, méthodes d'analyse de l'ADN recombinant. Cours réservé aux étudiants de bioinformatique. Préalable(s) : BCM 1501 et BCM 1503 et BCM 1521. Concomitant(s) : CHM 1301 ou CHM 1311.

**BCM 2003 Application d'outils bio-informatiques** (H 1 j) **3 cr.**

dont 2 cr. de travaux pratiques - labo

*Serguei Chteinberg et collaborateurs*

Alignement multiple de séquences, assemblage de séquences aléatoires; prédiction de structures secondaires d'ARN et de protéines, recherche dans des bases de données, recherche de patrons et annotation de séquences génomiques, phylogénie. Préalable(s) : IFT 1010. Concomitant(s) : BCM 2501.

**BCM 2501 Protéines** (H 1 j) **3 cr.**

*Luis Rokeach et collaborateurs*

Structure-fonction des protéines. Propriétés physico-chimiques. Méthodes d'études. Biosynthèse et dégradation. Modifications posttraductionnelles. Préalable(s) : BCM 2502.

**BCM 2502 Acides nucléiques et génétique 2** (A 1 j) **3 cr.**

*Normand Brisson et collaborateurs*

Techniques du génie génétique. Organisation des génomes. Transcription. Interactions protéines-acides nucléiques. Épissage et maturation des ARN. Introduction à la biosynthèse des protéines. Préalable(s) : BCM 1503 ou BIO 1204.

**BCM 2503 Métabolisme 2** (A 1 j) **2 cr.**

*Gaston Lalumière et collaborateurs*

Photosynthèse. Biosynthèse des glucides. Voies des pentoses-phosphates. Biosynthèse des lipides. Biosynthèse des acides aminés. Interrelations métaboliques. Préalable(s) : BCM 1502.

**BCM 2504 Enzymologie** (H 1 j) **2 cr.**

*Jurgen Sygusch et collaborateurs*

Cinétique enzymatique. Mécanisme d'action des enzymes. Anticorps comme agents catalyseurs. ARN catalytiques. Préalable(s) : BCM 1501 ou BCM 1531.

**BCM 2512 Biologie moléculaire 2** (AH 1 j) **3 cr.**

Structure et organisation des gènes; régulation de l'expression génique; traduction; ciblage des protéines : sécrétion, ségrégation, et importation dans les mitochondries; techniques de génie génétique. Travaux pratiques. Préalable(s) : BIO 2101 et BIO 3101.

**BCM 2531** Travaux pratiques 2 (A 1 j) 2 cr.*Luis Rokeach et collaborateurs*

Méthodes d'analyses radioisotopiques et non isotopiques en biochimie. Cinétique enzymatique. Étude spectrophotométrique de la chaîne respiratoire de la mitochondrie. Techniques de manipulations des micro-organismes et d'analyses de l'ADN recombinant. Préalable(s) : BCM 1521.

**BCM 2532** Pratique de la communication en sciences (H 1 j) 3 cr.*Michel Bouvier et collaborateurs*

Lecture et analyse critique d'un article scientifique. Rédaction d'un article et présentation orale de données expérimentales. Préalable(s) : BCM 2502.

**BCM 2958** T. P. de biochimie générale (H 1 j) 1 cr.*Franz Bernd Lang et collaborateurs*

Introduction aux méthodes biochimiques. Enzymologie, spectrophotométrie, chaîne respiratoire. Biologie moléculaire, transformation, purifications d'ADN, cartographie de restriction. Cours réservé aux étudiants de sciences biologiques.

**BCM 3512** Biochimie de la cellule (A 1 j) 3 cr.*Guy Boileau et collaborateurs*

Signalisation cellulaire : récepteurs et canaux, transduction du signal. Adhésion moléculaire. Cytosquelette. Ciblage : sécrétion, ségrégation, importation dans les mitochondries et les chloroplastes. Préalable(s) : (BCM 1501 et BCM 2502) ou (BCM 1531 et BIO 1204). Concomitant(s) : BCM 2501.

**BCM 3513** Physiologie moléculaire (H 1 j) 4 cr.*Tony Antakly et collaborateurs*

Fonctionnement des systèmes neuro-hormonal, immunitaire et musculaire. L'étude de chaque système, vue sous un angle moléculaire, est précédée de notions minimales d'anatomie, d'histologie et de physiologie. Préalable(s) : BCM 3512.

**BCM 3514** Régulation de l'expression génique (H 1 j) 3 cr.*Sylvie Mader et collaborateurs*

Régulation de l'expression génique lors de processus physiologiques et lors du développement. Oncogènes et antioncogènes. Mécanismes transcriptionnels et posttranscriptionnels. Préalable(s) : BCM 3512.

**BCM 3531** Travaux pratiques 3 (AH 1 j) 3 cr.*Muriel Aubry et collaborateurs*

Mutagenèse dirigée. Hybridation moléculaire. Séquençage. Chromatographie sur tamis moléculaire et sur colonne échangeuse d'ions. Électrophorèse de protéines sur gel. Western blot. Culture cellulaire. Transfection. Cinétique enzymatique. Préalable(s) : BCM 2502 et BCM 2531.

**BCM 3532** Stage en laboratoire de recherche (AH 1 j) 6 cr.*Franz Bernd Lang et collaborateurs*

Stage de recherche dans un laboratoire dans le domaine de la biochimie. Inclut la rédaction d'un plan de recherche, d'un rapport de recherche ainsi qu'une présentation orale lors d'un minisymposium. Préalable(s) : BCM 2501 et BCM 2502.

**BCM 3562** Biochimie clinique (H 1 j) 3 cr.*Roger Sanjaçon et collaborateurs*

Ce cours décrit l'utilisation du laboratoire pour le diagnostic et le suivi de diverses pathologies selon les organes ou selon diverses fonctions métaboliques. Valeur diagnostique des analyses, pharmacologie, toxicologie, diagnostic moléculaire.

**BCM 3571** Génétique moléculaire (A 1 j) 3 cr.*Franz Bernd Lang et collaborateurs*

Structure de l'ADN et de l'ARN. Structure, organisation et expression des gènes chez les eucaryotes. Mécanismes de régulation. Génome des organites. Rétrovirus et virus à ADN. Oncogènes. Techniques et application en génie génétique. Préalable(s) : BIO 2101.

**BIE - Bioéthique****BIE 6000** Bioéthique : origines, sens, pratiques (AH 1) 3 cr.*Guy Bourgeault*

Développement historique et institutionnel. Définitions et conceptions. Le raisonnement moral en bioéthique et la diversité des interprétations. L'interdisciplinarité et les approches méthodologiques. Tendances nationales et internationales. (Ce cours est contingenté).

**BIN - Bio-informatique****BIN 1001** Intégration biosciences/informatique (AH 1) 2 cr.*Gertraud Burger, Sylvie Hamel et collaborateurs*

Introduction aux problèmes et méthodes de recherche en bioinformatique.

**BIN 3001** Intégration biosciences/informatique (AH 1 j) 2 cr.*Gertraud Burger, François Major et collaborateurs*

Sujets de recherche actuels en bioinformatique. Préalable(s) : BCM 2501 et IFT 2121.

**BIN 3004** Stage en laboratoire de recherche (AH 1 j) 4 cr.*Franz Bernd Lang et collaborateurs*

Stage de recherche dans un laboratoire dans les domaines de la biochimie ou de l'informatique portant sur l'application de l'informatique en biosciences. Inclut la rédaction d'un rapport de recherche et une présentation orale lors d'un minisymposium. Préalable(s) : BCM 2003 et IFT 2121.

**BIO - Biologie (sciences biologiques)****BIO 1101** Biologie moléculaire (AH 1 j) 3 cr.

Structure et fonction des acides nucléiques et des protéines. Régulation génique chez les procaryotes et les eucaryotes. Éléments de contrôle transcriptionnel et post-transcriptionnel. Technologie et applications de l'ADN recombinant. Préalable(s) : BIO 1153.

**BIO 1153** Biologie cellulaire (AHE 1 j) 3 cr.*David Morse*

Évolution de la cellule, composition chimique de la cellule, membrane plasmique, organelles cytoplasmiques, tri intracellulaire, cytosquelette, noyau et division cellulaire.

**BIO 1155** Biologie cellulaire (A 1 j) 3 cr.

Membrane plasmique, organelles cytoplasmiques, tri intracellulaire, cytosquelette, noyau et division cellulaire, aperçu de diversité du monde vivant, organisation des cellules en tissus. Cours réservé aux étudiants de biochimie.

**BIO 1156** Travaux pratiques en biologie cellulaire (A 1 j) 1 cr.

Microscopie des cellules vivantes; colorants et contraste; propriété osmotique des cellules; centrifugation.

**BIO 1157** Biologie cellulaire (A 1 j) 3 cr.

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Composition chimique de la cellule, membrane plasmique, organites cytoplasmiques, tri intracellulaire, cytosquelette, noyau et division cellulaire. Organisation des cellules en tissus. Travaux pratiques. Cours réservé aux étudiants du baccalauréat en sciences biomédicales.

**BIO 1203** Introduction à la génétique (AHE 1 j) 3 cr.*Mario Cappadocia*

Loi de Mendel et mécanismes de l'hérédité. Linkage génétique et recombinaison. Probabilités et génétique. Éléments de cytogénétique. Mutations. Applications en biotechnologie et impact social.

**BIO 1204** Génétique (H 1 j) 3 cr.

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Mécanismes de l'hérédité. Linkage génétique, notions de cytogénétique et applications de l'analyse chromosomique. Mutations. Structure et régulation des gènes. Applications en biotechnologie. Principaux syndromes génétiques. Hérédité du cancer. Cours réservé aux étudiants du baccalauréat en sciences biomédicales.

**BIO 1205** T.P. de génétique (A 1 j) 1 cr.

Cytogénétique, génétique mendélienne, expression génétique, génétique humaine, mutation, dépistage de cancers héréditaires, test de paternité. Cours réservé aux étudiants du baccalauréat en sciences biomédicales.

**BIO 1283** Évolution (H 1 j) 1 cr.

Histoire de la théorie de l'évolution, origine de la vie, paléontologie, les grandes extinctions, exobiologie, sélection naturelle, darwinisme, preuves de l'évolution.



- BIO 1334** Biodiversité 1 (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Nomenclature et systèmes de classification des organismes vivants. Diversité, structures et types d'organisation des Protistes, des Champignons et des Plantes. Travaux pratiques.
- BIO 1335** Biodiversité 1 (A 1 j) **2 cr.**  
Nomenclature et systèmes de classification des organismes vivants. Diversité, structures et types d'organisation des Monères, des Protistes, des Mycètes et des Plantes vasculaires.
- BIO 1345** T.P. de biodiversité 1 (A 1 j) **1 cr.**  
Illustration par des exemples concrets de la matière vue au cours théorique pour permettre de reconnaître les représentants de Monères, Protistes, Mycètes et des Plantes vasculaires. Concomitant(s) : BIO 1335.
- BIO 1434** Biodiversité 2 (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Bernard Angers et Daniel Boisclair*  
Diversité, structures et types d'organisation des Monères et des Animaux, vertébrés et invertébrés. Travaux pratiques.
- BIO 1435** Biodiversité 2 (H 1 j) **2 cr.**  
Diversité, structure et types d'organisation des Plantes vasculaires et des Animaux, invertébrés et vertébrés.
- BIO 1445** T.P. de biodiversité 2 (H 1 j) **1 cr.**  
Illustration par des exemples concrets de la matière vue au cours théorique pour permettre de reconnaître les représentants des Plantes vasculaires, des Animaux invertébrés et vertébrés. Concomitant(s) : BIO 1435.
- BIO 1534** Physiologie végétale (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Jean Rivoal*  
Transpiration et échanges gazeux, transport des sèves brute et élaborée, photosynthèse, nutrition inorganique, transport des nutriments, croissance et développement, hormones, tropismes, physiologie des stress. Travaux pratiques.
- BIO 1634** Principes de physiologie animale (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Stéphane Molotchnikoff*  
Grandes fonctions de la vie animale. Introduction aux principes fondamentaux de la physiologie animale par l'étude de systèmes choisis chez les mammifères y compris l'homme. Travaux pratiques.
- BIO 1803** Écologie et environnement (AH 1 js) **3 cr.**  
*Marc Amyot*  
Organisation générale de la biosphère, dynamique de l'environnement physique, histoire de la biosphère, populations et communautés, les grands types d'écosystèmes, l'homme dans la biosphère.
- BIO 1953** Origine et diversité du vivant (AH 1 j) **3 cr.**  
Hiérarchie des niveaux structuraux. Organisation chimique de la matière vivante. Origine de la vie sur terre. Le code génétique. Cellule procaryote et cellule eucaryote. Mitose, méiose. Diversité et classification des organismes vivants. Cours destiné aux non-biologistes qui n'ont pas suivi de cours de biologie de niveaux collégial ou universitaire.
- BIO 1954** La cellule et l'uniformité du vivant (AH 1 j) **3 cr.**  
Différenciation cellulaire. Organisation en tissus, organes et systèmes. Milieu intérieur et homéostasie. Les grandes fonctions physiologiques. Reproduction sexuée et asexuée. Bases cellulaires de l'hérédité. Cours destiné aux non-biologistes qui n'ont pas suivi de cours de biologie de niveaux collégial ou universitaire.
- BIO 1963** Origine et diversité du vivant : T.P. (AH 1 j) **1 cr.**  
Initiation à la microscopie et à des techniques biologiques comme la spectrophotométrie et la centrifugation. Étude de l'osmose. Procaryotes versus eucaryotes. Notions de biodiversité: mycètes, plantes, invertébrés, vertébrés. Préalable(s) : BIO 1953.
- BIO 1964** Cellule et uniformité du vivant : T.P. (AH 1 j) **1 cr.**  
Observation d'une cellule vivante, l'amibe: mouvement amiboïde, phagocytose, vacuole contractile. Histologie des quatre tissus de base et des grands systèmes. Étude anatomique et histologique du ver de terre. Dissection du fœtus de porc. Préalable(s) : BIO 1954.
- BIO 2020** Stage en milieu de travail 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Stage en vue d'acquérir une première expérience professionnelle dans un milieu de travail (gouvernemental, hospitalier, industriel, universitaire etc.). Sous la coordination d'un superviseur. Présentation d'un rapport écrit.
- BIO 2041** Biostatistique 1 (AE 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Pierre Legendre*  
Statistique biologique. Paramètres d'une distribution. Lois de distribution. Intervalles de confiance. Théorie de la décision. Comparaison de deux échantillons. Corrélation. Analyse de variance. Tests khi-carré. Régression. Travaux pratiques.
- BIO 2042** Biostatistique 2 (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Analyse avancée de la variation biologique. Régression multiple, régression de modèle II, ANOVA à plusieurs critères de classification et hiérarchique, analyse de covariance. Introduction à l'analyse multivariée. Travaux pratiques. Préalable(s) : BIO 2041.
- BIO 2091** Initiation à la recherche (AHE 1 js) **3 cr.**  
Réalisation d'un projet de recherche en laboratoire ou sur le terrain, sous la direction d'un professeur après son acceptation. Présentation d'un rapport écrit.
- BIO 2101** Biologie moléculaire (AH 1 j) **3 cr.**  
*Annie Angers et Hakima Moukhles*  
Structure et fonction des acides nucléiques et des protéines. Régulation génique chez les procaryotes et les eucaryotes. Éléments de contrôle transcriptionnel et posttranscriptionnel. Technologie et applications de l'ADN recombinant. Concomitant(s) : BIO 1153 ou BIO 1154 ou BIO 1157.
- BIO 2110** T.P. de biologie moléculaire (H 1 j) **2 cr.**  
Transformation bactérienne, extraction d'ADN plasmidien et génomique, amplification par PCR, électrophorèse d'ADN sur gel, extraction et électrophorèse de protéines sur gel, transfert de protéines et détection par westernblot. Préalable(s) : BIO 1101 ou BIO 2101.
- BIO 2115** Principes de phylogénie et systématique (H 1 j) **3 cr.**  
Introduction aux principes, méthodes et applications de la systématique: reconstruction phylogénétique, systématique moléculaire, applications en biologie de l'évolution, pour la classification taxonomique, la biogéographie et l'écologie. Préalable(s) : BIO 1203.
- BIO 2150** Protistologie (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Structure, organisation cellulaire, taxonomie, écologie et physiologie des protistes libres et parasites. Travaux pratiques. Préalable(s) : BIO 1153 ou l'équivalent
- BIO 2153** T.P. de biologie cellulaire et génétique (A 2 j) **1 cr.**  
Microscopie des cellules vivantes; colorants, contraste; propriété osmotique des cellules; centrifugation. Cytogénétique, génétique mendélienne, expression génétique, génétique humaine, mutation, dépistage de cancers héréditaires, test de paternité. Concomitant(s) : BIO 1153 et BIO 1203.
- BIO 2162** Compléments de biologie cellulaire (A 1 j) **3 cr.**  
*David Morse*  
Signaux chimiques entre cellules, cellules excitables, cycle de division cellulaire, adhérence cellulaire et matrice extracellulaire, mécanismes cellulaires du développement, cellules différenciées, rythmes biologiques. Préalable(s) : BIO 1153 ou BIO 1154 ou BIO 1155 ou BIO 1157.
- BIO 2306** Floristique du Québec (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Luc Brouillet*  
Récolte des plantes, bases de données dans les études de biodiversité. Concepts généraux de floristique. Floristique du Québec. Conservation des plantes et loi des espèces en danger. Diagnose des principales familles. Travaux pratiques.
- BIO 2315** Les plantes utilisées par l'homme (H 1 j) **3 cr.**  
*Anne Bruneau*  
Évolution, culture et utilisation des principales plantes alimentaires dans le monde. Aspects sociaux-anthropologiques et culturels du processus de domestication et culture.

- BIO 2331** Phycologie (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Antonia Cattaneo*  
Morphologie, reproduction et systématique des algues : notions écologiques, importance des algues pour l'homme. Travaux pratiques. Cours cyclique.
- BIO 2350** Mycologie (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Aspects écologiques des champignons. Cytologie, morphologie, reproduction et systématique. Mycologie appliquée : champignons utiles et champignons nuisibles. Travaux pratiques.
- BIO 2372** Anatomie et morphogénèse végétales (A 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Anja Geitmann*  
Fondements et concepts d'anatomie et morphogénèse des plantes, interrelations entre structure et fonction dans la biologie de la plante, en particulier des angiospermes. Travaux pratiques.
- BIO 2386** Taxonomie des plantes vasculaires (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Luc Brouillet*  
Introduction à la systématique contemporaine. Phylogénie et taxonomie des groupes de plantes terrestres vasculaires, incluant les fossiles. Origine, évolution et mécanismes évolutifs. Travaux pratiques.
- BIO 2400** Protozoologie (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Protozoaires libres, commensaux et parasites : structure, organisation cellulaire, taxonomie, écologie, physiologie, épidémiologie, pathogénie. Récolte d'échantillons, techniques de culture et d'observation au microscope. Travaux pratiques. Préalable(s) : BIO 1153.
- BIO 2402** Embryologie animale (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Gamétogénèse, fécondation, développement embryonnaire et organogénèse. Embryologie comparative, évolutive et théorique. Travaux pratiques.
- BIO 2412** Histologie animale (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Thérèse Cabana*  
Structure microscopique des tissus et des organes. Comparaison entre groupes d'animaux choisis. Travaux pratiques. Préalable(s) : BIO 1153 ou BIO 1154 ou BIO 1155 ou BIO 1157.
- BIO 2431** Invertébrés sauf insectes (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Principes d'organisation des invertébrés examinés à la lumière de l'augmentation de l'efficacité et de la complexité. Structures et fonctions homologues et analogues : caractères généraux, bases morphologiques de la classification. Préalable(s) : (BIO 1435 et BIO 1445) ou BIO 1434.
- BIO 2440** Entomologie (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Phylogénie, classification, morphologie et écologie des insectes. La faune entomologique du Québec. Travaux pratiques.
- BIO 2460** Embryologie animale (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Thérèse Cabana*  
Gamétogénèse, fécondation, développement embryonnaire et organogénèse. Embryologie comparative, évolutive et théorique. Travaux pratiques.
- BIO 2470** Morphologie évolutive des chordés (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Michel Anctil*  
Origine et évolution de la tête, des systèmes musculo-squelettique, circulatoire et urégénital des vertébrés. Éléments de morphologie fonctionnelle et biomécanique. Problèmes conceptuels de l'analyse structurale en morphologie comparée. Travaux pratiques. Préalable(s) : (BIO 1435 et BIO 1445) ou BIO 1434.
- BIO 2471** Morphologie nerveuse des chordés (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Thérèse Cabana*  
Morphologie comparative du système nerveux central; sa signification écologique et éthologique; les organes des sens et leurs principales adaptations à l'environnement. Travaux pratiques. Cours cyclique.
- BIO 2476** Ichtyologie (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Diversité (anatomie, génétique, classification), éco-physiologie (métabolisme, croissance, mortalité, reproduction), comportement (prédation, compétition, migration, nidification) et écologie (exploitation, impacts) des poissons.
- BIO 2478** Herpétologie (A 1 j) **3 cr.**  
Biologie comparée des amphibiens et des reptiles: classification, phylogénie, biogéographie, morphologie, physiologie, écologie et éthologie des différents ordres. Problèmes actuels en herpétologie.
- BIO 2480** Ornithologie (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Origine et évolution, morphologie, plumage et mues, classification, distribution, physiologie, migration, chant, écologie et comportement des oiseaux. Initiation aux techniques propres à l'étude des oiseaux. Travaux pratiques.
- BIO 2490** Mammalogie (A 1 j) **3 cr.**  
Biologie comparée des mammifères (de l'ornithorynque à l'homme): origine et phylogénie, répartition géographique, adaptations morphologiques, physiologiques et comportementales des différents ordres. Problèmes actuels en mammalogie.
- BIO 2541** Physiologie métabolique végétale (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Hargurdeep S. Saini*  
Organisation spatiale et intégration des voies métaboliques par rapport aux fonctions. Métabolisme et développement. Interactions plante-environnement du point de vue métabolique. Modifications fonctionnelles par génie métabolique. Travaux pratiques. Préalable(s) : BIO 1534.
- BIO 2620** Physiologie animale comparée 1 (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Michel Anctil*  
Étude comparative de fonctions choisies chez les invertébrés et vertébrés : fonctions cardiorespiratoires, métabolisme, énergie et activité. Fonctions intégratrices du système nerveux, contrôle des activités musculaires. Travaux pratiques. Préalable(s) : BIO 1634. Cours cyclique.
- BIO 2625** Physiologie animale comparée 2 (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Michel Anctil*  
Étude comparative de fonctions choisies chez les invertébrés et vertébrés : fonctions iono- et osmo-régulatrices, excrétrices, alimentaires. Systèmes endocriniens et reproduction. Systèmes effecteurs autres que musculaires. Cycles physiologiques. Travaux pratiques. Préalable(s) : BIO 1634.
- BIO 2703** Stage d'écologie forestière (A 1 j) **1 cr.**  
*Jacques Brisson*  
Excursions organisées dans différentes régions forestières du Québec méridional. Identification et écologie des principales espèces d'arbres du Québec.
- BIO 2811** Dynamique des populations (H 1 j) **3 cr.**  
Processus responsables des variations temporelles de l'abondance des populations animales et végétales. Description et utilisation de modèles mathématiques visant à quantifier et prédire les variations de l'abondance des populations. Préalable(s) : BIO 1803 ou BIO 2853.
- BIO 2853** Principes d'écologie (H 1 j) **3 cr.**  
*Antonia Cattaneo*  
Concepts de base en écologie : approches théoriques et expérimentales à l'écologie des organismes, des populations, des communautés et des écosystèmes - applications de ces concepts à l'aménagement de l'environnement.

- BIO 2854** Stage d'écologie des animaux terrestres (A 1 js) **3 cr.**  
*François-Joseph Lapointe*  
Travaux à la Station de biologie des Laurentides en mai. Élaboration d'un projet de recherche, récolte et analyse des données, rédaction de rapport. Connaissances en biostatistiques (BIO 2041) recommandées. Réunion d'information en mars.
- BIO 2855** Écologie adaptative (A 1 j) **3 cr.**  
Adaptations morphologiques, physiologiques et comportementales des animaux aux caractéristiques majeures du milieu : chaleur, eau, lumière, altitude, climat, etc.
- BIO 2862** Introduction à l'éthologie (H 1 j) **3 cr.**  
Concepts fondamentaux en éthologie; déterminismes des comportements : facteurs externes et internes; aspects physiologiques, écologiques et génétiques du comportement; comportement social; ontogénie et évolution du comportement.
- BIO 3002** Bioéthique (A 1 j) **2 cr.**  
Fondements de l'éthique. La vie, la nature et l'humain. Portée morale de la science et de la technologie. Implications éthiques des activités des biologistes. Expérimentation, biotechnologie, génie génétique, aménagement et conservation.
- BIO 3020** Stage en milieu de travail 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Stage en vue d'acquérir une deuxième expérience professionnelle dans un milieu de travail (gouvernemental, hospitalier, industriel, universitaire etc.). Sous la coordination d'un superviseur. Présentation d'un rapport écrit.
- BIO 3042** Dynamique des populations (H 1 j) **3 cr.**  
*Daniel Boisclair*  
Processus responsables des variations temporelles de l'abondance des populations animales et végétales. Description et utilisation de modèles mathématiques visant à quantifier et prédire les variations de l'abondance des populations. Préalable(s) : BIO 1803 ou BIO 2853.
- BIO 3080** Stage d'animation en biologie (AHE 1 js) **1 cr.**  
*André Bernard Bouchard*  
Participation à des activités de vulgarisation en tant qu'animateur dans un domaine de la biologie relevant de sa compétence. Le projet doit au préalable être approuvé par le Département. Rapport exigé.
- BIO 3101** T.P. de biologie moléculaire (H 1 j) **2 cr.**  
Extraction de plasmides : purification, électrophorèse, détection en spectrophotomètre. Introduction à la microscopie électronique (MEB et MET). Cours réservé aux étudiants du baccalauréat en sciences biomédicales. Préalable(s) : BIO 1101 ou BIO 2101.
- BIO 3102** T.P. de biologie moléculaire : projet (H 1 j) **3 cr.**  
*Daniel Philippe Matton*  
Familiarisation avec la préparation de l'ADN, l'utilisation d'enzymes de restriction, l'électrophorèse, le séquençage, l'amplification par PCR, l'extraction de l'ARN, le transfert de l'ADN et de l'ARN et la détection à l'aide d'une sonde radioactive. Cours contingenté. Préalable(s) : BIO 1101 ou BIO 2101.
- BIO 3105** Systématique moléculaire (H 1 j) **3 cr.**  
*Anne Bruneau*  
Principes de la systématique. Application des méthodes moléculaires à la systématique et à l'évolution, des populations aux groupes supérieurs. Molécules et méthodes utilisées. Traitement et interprétation des données; application des phylogénies. Travaux pratiques. Préalable(s) : BIO 1203 ou BCM 1501.
- BIO 3150** Signalisation cellulaire (A 1 j) **3 cr.**  
Voies de signalisation cellulaire et transduction des signaux. Molécules de signalisation et leurs récepteurs chez les végétaux, levures et animaux. Rôles des protéines kinases et protéines phosphatases. Protéines G. Seconds messagers.
- BIO 3203** Génétique évolutive (A 1 j) **3 cr.**  
*Bernard Angers*  
Génétique avancée des eucaryotes. Développement, processus métaboliques, reproduction; cytogénétique, cartographie génétique, processus non-mendéliens (transmission épigénétique, éléments transposables, génomes chloroplastique et mitochondrial). Préalable(s) : BIO 1203 ou BCM 2502. Cours cyclique.
- BIO 3204** Génétique des populations (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Bernard Angers*  
Principes et lois régissant la génétique des populations. Caractéristiques, processus et conditions qui influencent et déterminent la variabilité, la différenciation et la structure génétique des populations naturelles.
- BIO 3233** Stage en milieu de travail 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Thérèse Cabana*  
Stage en milieu de travail en vue d'acquérir une expérience professionnelle, de préférence à l'extérieur du milieu universitaire. Présentation d'un rapport écrit. Préalable(s) : BIO 2222.
- BIO 3283** Principes d'évolution (H 1 j) **3 cr.**  
*François-Joseph Lapointe*  
Théorie de la sélection naturelle. Différenciation des populations. Modèles de spéciation. Processus micro et macroévolutifs. Évolution moléculaire. Paléontologie. Analyse phylogénétique. Apprentissage par problèmes.
- BIO 3471** Ichtyologie (A 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Daniel Boisclair*  
Diversité (anatomie, génétique, classification), éco-physiologie (métabolisme, croissance, mortalité, reproduction), comportement (prédation, compétition, migration, nidification) et écologie (exploitation, impacts) des poissons.
- BIO 3480** Ornithologie (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Origine et évolution, morphologie, plumage et mues, classification, distribution, physiologie, migration, chant, écologie et comportement des oiseaux. Initiation aux techniques propres à l'étude des oiseaux. Travaux pratiques.
- BIO 3490** Mammalogie (A 1 j) **3 cr.**  
*François-Joseph Lapointe*  
Biologie comparée des mammifères (de l'ornithorynque à l'homme) : origine et phylogénie, répartition géographique, adaptations morphologiques, physiologiques et comportementales des différents ordres. Problèmes actuels en mammalogie.
- BIO 3659** Les fonctions du système nerveux (A 1 j) **3 cr.**  
*Stéphane Molotchnikoff*  
Fonction de relation : la physiologie au niveau de la cellule nerveuse et du système nerveux central. Intégrations sensorielle et motrice. Préalable(s) : BIO 1634.
- BIO 3661** T.P. Physiologie nerveuse et musculaire (A 1 j) **2 cr.**  
*Stéphane Molotchnikoff*  
Étude pratique du système nerveux. Sur ordinateur, à partir de modèles mimant l'activité neuronale, analyse des propriétés membranaires et synaptiques. Expérience sur le système sensoriel et psychophysique. Préalable(s) : BIO 1634 ou SBM 2001.
- BIO 3665** Respiration, circulation, excrétion (A 1 j) **3 cr.**  
Respiration, excrétion, équilibre acide-base. Physiologie du cœur. Circulation sanguine. Préalable(s) : BIO 1634.
- BIO 3674** T.P. Respiration, circulation, excrétion (H 1 j) **3 cr.**  
*Stéphane Molotchnikoff*  
Travaux pratiques en relation avec le cours théorique : Respiration, circulation, excrétion. Préalable(s) : BIO 1634 ou SBM 2002.
- BIO 3682** Endocrinologie animale (H 1 j) **3 cr.**  
Les fonctions endocriniennes qui modèlent et modulent les réactions à moyen terme des vertébrés aux conditions environnantes. Préalable(s) : BIO 1634.
- BIO 3701** Vitroculture des végétaux (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Mario Cappadocia*  
Généralités sur la culture in vitro : culture d'embryons de pollen, de protoplastes, de méristèmes; fusion de protoplastes et hybridation cytoplasmique; aspects génétiques; perspectives. Travaux pratiques. Cours contingenté. Préalable(s) : BIO 2372 et BIO 2541.

**BIO 3702** Biotechnologie végétale (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Jean Rivoal*

Transformation végétale par agrobactérie et par biolistique, contrôle de l'expression génique par surexpression sens, antisens et ribozyme, génie génétique et métabolique, applications actuelles de la biotechnologie. Travaux pratiques.

**BIO 3721** Écologie microbienne (A 1 j) **3 cr.**

Étude des micro-organismes et leurs activités métaboliques dans les écosystèmes. Emphase sur le rôle clé des bactéries dans les différents cycles biogéochimiques.

**BIO 3753** Stage d'écologie végétale (A 1 js) **3 cr.**  
*André Bernard Bouchard*

Écologie végétale, analyse de la végétation et aménagement de territoire à la Station de biologie des Laurentides de l'Université de Montréal, à l'automne. Cours contingenté avec priorité aux étudiants de l'orientation écologie et de l'orientation biotechnologie.

**BIO 3754** Écologie végétale (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Jacques Brisson*

Écophysologie, adaptation des plantes aux différents milieux. Analyse de la végétation, en particulier celle du Québec. Principes écologiques d'aménagement du territoire. Préalable(s) : BIO 1803 ou BIO 2853.

**BIO 3781** Phytopathologie et phytoprotection (H 1 j) **3 cr.**

Maladies des plantes : causes et conséquences. Sensibilité, résistance et tolérance. Exemples de maladies abiotiques et biotiques. Prophylaxie et thérapie. Méthodes de lutte chimique, biologique et intégrée.

**BIO 3801** Conservation et aménagement (H 1 j) **3 cr.**  
*Marc Amyot*

La biodiversité et son importance, les menaces à la biodiversité, aménagement des écosystèmes, introduction aux technologies écologiques, évaluation des contraintes et priorités en conservation. Préalable(s) : BIO 1803 ou BIO 2853.

**BIO 3831** Océanographie (A 1 j) **3 cr.**  
*Roxanne Maranger*

L'océan comme écosystème. Emphase sur les processus qui influencent la productivité du plancton à petite échelle (physiologie/biochimie) et à grande échelle (bassin océanique/globale). Préalable(s) : BIO 1803 ou BIO 2853.

**BIO 3839** Limnologie (H 1 j) **3 cr.**  
*Richard Carignan et Bernadette Pinel-Alloul*

Approche écosystémique à l'écologie des eaux douces. Limnologie physique et chimique : lumière, température, physico-chimie, hydrodynamisme. Limnologie biologique : communautés végétales et animales, interactions trophiques, paléolimnologie. Préalable(s) : BIO 1803 ou BIO 2853.

**BIO 3843** Stage de limnologie (A 1 js) **3 cr.**  
*Bernadette Pinel-Alloul*

Stage sur le terrain de limnologie appliquée aux écosystèmes d'eau douce : morphométrie, physico-chimie des eaux naturelles. Communautés planctoniques et benthiques. Offert aux étudiants de l'orientation Biodiversité, écologie et évolution. Préalable(s) : BIO 3839.

**BIO 3853** Débats en écologie (H 1 j) **3 cr.**

Examen critique de quelques problématiques écologiques contemporaines en utilisant les concepts écologiques pertinents. Recherche et synthèse d'articles scientifiques proposant des positions contrastées. Travaux écrits et présentation en classe. Préalable(s) : BIO 2811 ou BIO 3042.

**BIO 3863** T.P. d'éthologie (H 1 j) **2 cr.**

Initiation aux méthodes descriptives et expérimentales, à l'échantillonnage et à l'analyse quantitative des données comportementales. Projet de recherche avec réalisation d'un document vidéo. Priorité aux biologistes. Concomitant(s) : BIO 2862. Cours cyclique.

**BIO 3893** Éco-toxicologie (H 1 js) **3 cr.**  
*Richard Carignan*

Pollution de l'air, de l'eau et des sols. Pluies acides, gaz à effet de serre, CFC, métaux traces, contaminants organiques. Transport, destin, biodisponibilité. Mécanismes d'action des contaminants. Mesure des effets contaminants.

**BIO 4000** Communication scientifique (A 1 j) **3 cr.**

Acquisition des outils permettant le recensement informatique d'écrits scientifiques. Analyse critique et apprentissage de la rédaction d'articles. Apprentissage de la prépa-

ration de présentation orale courte, séminaire, journal club et affiche. Accès limité et sur entrevue. Cours contingenté.

**BIO 4020** Stage de recherche (A 2 js) **9 cr.**

Stage de recherche dans un laboratoire, sur le campus ou hors campus, après approbation par un superviseur de stage et le coordonnateur départemental. Rédaction d'un texte scientifique et présentation orale. Accès limité et sur entrevue. Cours contingenté.

**BIO 6077** Analyse quantitative des données (H 1) **4 cr.**  
*Pierre Legendre*

Apprentissage de méthodes d'analyse quantitative de données biologiques, y compris les données spatiales et temporelles. Travaux pratiques; analyse des données de recherche des étudiants. Connaissances requises : biostatistique.

---

## CEP - Communication et politique

---

**CEP 2000** Théories de la communication politique (A 1 j) **3 cr.**

Analyse de la communication politique dans le contexte des campagnes électorales.

**CEP 3000** Stratégies en communication politique (AH 1 j) **3 cr.**

Approche rhétorique et argumentative. Outils méthodologiques et conceptuels. Regard critique sur les stratégies argumentatives et discursives des acteurs politiques. Préalable(s) : CEP 2000.

---

## CHI - Chirurgie

---

**CHI 1800** Perfusion extracorporelle 1 (AH 1 js) **3 cr.**  
*Robert Cossette*

Éléments technologiques de base essentiels à la conduite de la circulation extracorporelle incluant les modifications physiologiques, biochimiques et hématologiques qui s'ensuivent.

**CHI 1801** Perfusion extracorporelle 2 (AH 1 js) **3 cr.**  
*Robert Cossette*

Application de la circulation extracorporelle à des situations complexes comme la transplantation d'organes, l'autotransfusion, l'assistance circulatoire mécanique, l'insuffisance rénale et la chirurgie pédiatrique.

**CHI 1802** Perfusion extracorporelle - clinique 1 (AH 1 js) **3 cr.**  
*Robert Cossette*

L'étudiant doit participer au maintien de cent (100) patients dont quinze (15) en pédiatrie, en circulation extracorporelle. Il assume une responsabilité progressive en cours de formation.

**CHI 1803** Perfusion extracorporelle - clinique 2 (AH 1 js) **3 cr.**  
*Robert Cossette*

L'étudiant doit participer au maintien de cent (100) patients dont quinze (15) en pédiatrie, en circulation extracorporelle. Il assume une responsabilité progressive en cours de formation.

---

## CHM - Chimie

---

**CHM 1101** Chimie analytique 1 (H 1 j) **3 cr.**

Les équilibres chimiques en solution. Les réactions acide-base, rédox, de précipitation et de complexation. L'analyse gravimétrique, volumétrique : titrimétrie, précipimétrie, oxydimétrie. Electroanalyse.

**CHM 1201** Chimie inorganique 1 (A 1 j) **3 cr.**

Liaison chimique : notions importantes pour les composés des éléments des groupes principaux. Chimie descriptive de l'hydrogène, oxygène, azote et d'autres éléments chimiques représentatifs. Structure et propriétés des composés de ces éléments.

**CHM 1301** Chimie organique 1 (AH 1 j) **3 cr.**

Structure, nomenclature et stéréochimie des hydrocarbures simples. Réactivité des molécules organiques et parcours réactionnels. Mécanismes SN1, SN2, E1 et E2. Alcènes, alcènes et alcynes. Introduction à la spectroscopie RMN du proton et du <sup>13</sup>C.

- CHM 1302** Chimie organique 2 (HE 1 j) **3 cr.**  
Études des fonctions simples comportant la fonction carbonyle. Notions de mécanismes réactionnels et de stéréochimie des réactions. Spectroscopie infrarouge et spectrométrie de masse. Préalable(s) : CHM 1301.
- CHM 1401** Chimie physique 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Introduction aux concepts de base de la chimie physique moderne dont le centre d'intérêt est la molécule. Spectroscopie, propriétés électriques et magnétiques des molécules, structure atomique et moléculaire. Les lois de la thermodynamique.
- CHM 1402** Chimie physique 2 (H 1 j) **3 cr.**  
Concepts de base des équilibres chimiques et électrochimiques. La conductivité des électrolytes. La thermodynamique des piles et des électrolytes. La cinétique électrochimique. Les phénomènes de surface. Les propriétés de systèmes colloïdaux. Préalable(s) : CHM 1401.
- CHM 1501** Chimie expérimentale 1 (A 1 j) **3 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Initiation aux travaux pratiques intégrés de chimie analytique, inorganique, organique et physique. Santé et sécurité en chimie.
- CHM 1502** Chimie expérimentale 2 (H 1 j) **3 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Travaux pratiques intégrés de chimie analytique, minérale, organique et physique. Introduction aux mesures et traitements des données (logiciels informatiques et bibliographie). Préalable(s) : CHM 1501.
- CHM 1600** Chimie de l'environnement : introduction (AH 1 j) **3 cr.**  
Présentation des bases chimiques de phénomènes fondamentaux de l'environnement et des perturbations causées par les activités humaines. Atmosphère, eaux naturelles, croûte terrestre et biosphère. Substances toxiques : pesticide, BPCs, métaux lourds.
- CHM 1955** Chimie et société (H 1 js) **3 cr.**  
Ce cours, qui est destiné à un auditoire non spécialisé, traite du rôle de la chimie dans différentes sphères de l'activité humaine, et de différents problèmes sociaux dans la solution desquels la chimie est appelée à jouer un rôle important.
- CHM 1963** Chimie générale (AH 1 j) **3 cr.**  
Théorie atomique. Structure des atomes. Liaisons chimiques. Chimie des solutions. Équilibres. Neutralisation. Produit de solubilité. Oxydo-réduction. Ions complexes.
- CHM 1979** Laboratoire de chimie pour biochimistes (A 1 j) **3 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Initiation aux travaux pratiques intégrés de chimie analytique, inorganique, organique et physique. Complément de chimie analytique.
- CHM 1982** Chimie organique (AHE 1 j) **3 cr.**  
Liaisons et structures électroniques des molécules organiques. Introduction à la stéréochimie et aux mécanismes de réaction. Étude des fonctions suivantes : alcanes, cycloalcanes, alcènes, alcynes, composés aromatiques, alcools, éthers.
- CHM 1984** Chimie organique (AE 1 j) **3 cr.**  
Principales notions de stéréochimie. Méthodes spectrales IR et RMN. Aldéhydes et cétones; acides carboxyliques et dérivés, amines; hydrates de carbone; acides aminés, peptides, protéines. Composés hétérocycliques.
- CHM 1993** Physicochimie générale (H 1 j) **3 cr.**  
Thermodynamique et propriétés des solutions. Électrochimie, cinétique et colloïdes.
- CHM 1994** Physicochimie générale 1A (A 1 j) **2 cr.**  
Thermodynamique pour biochimistes. Gaz et liquides. Énergies moléculaires. Équilibres chimiques.
- CHM 1995** Physicochimie générale 1B (H 1 j) **2 cr.**  
Solutions. Équilibres de phases. Phénomènes de surface et colloïdes. Électrochimie. Cinétique chimique. Préalable(s) : CHM 1994.
- CHM 2101** Laboratoire de principes d'analyse (A 1 j) **3 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Travaux pratiques intégrés de chimie analytique et physique. Équilibres de phases, études physicochimiques des gaz. Méthodes d'analyses électrochimiques. Analyses spectroscopiques. Chromatographie gazeuse et liquide. Tension de surface. Préalable(s) : CHM 1101 et CHM 1402 et CHM 1502.
- CHM 2102** Chimie analytique 2 (H 1 j) **3 cr.**  
La chromatographie analytique et les méthodes spectroscopiques d'analyse. Principes de séparation. Techniques chromatographiques et d'électrophorèse capillaire. Spectrophotométries atomique et moléculaire. Problèmes analytiques. Préalable(s) : CHM 1101.
- CHM 2201** Chimie inorganique 2 (A 1 j) **3 cr.**  
Chimie de coordination et chimie organométallique. Liaisons métal-ligand par les orbitales moléculaires et par la théorie du champ des ligands. Propriétés magnétiques des complexes métalliques. Liaisons métal-carbone. Préalable(s) : CHM 1201.
- CHM 2202** Laboratoire de chimie inorganique (H 1 j) **3 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Synthèse de composés inorganiques et organométalliques. Caractérisation des produits synthétisés au moyen de méthodes chimiques et de techniques instrumentales. Préalable(s) : CHM 1201 et CHM 1502.
- CHM 2301** Laboratoire de chimie organique (A 1 j) **3 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Techniques modernes de chimie organique. Utilisation de réactifs sensibles à l'air et l'humidité. Caractérisation spectroscopique des composés organiques. Méthodes contemporaines de synthèse. Synthèse asymétrique. Chimie combinatoire. Préalable(s) : CHM 1302 et CHM 1502.
- CHM 2302** Chimie organique 3 (H 1 j) **3 cr.**  
Les composés conjugués; les polyènes et les aromatiques. Spectroscopie UV-visible. Substitution électrophile aromatique et réactions concertées. Composés d'importance biologique. Spectroscopie RMN avancée. Préalable(s) : CHM 1302.
- CHM 2401** Chimie physique 3 (A 1 j) **3 cr.**  
Principes de mécanique quantique. Méthode des variations. Théorie des perturbations. Calculs de structure électronique d'atomes et de molécules. Éléments de mécanique statistique. Préalable(s) : CHM 1402 et PHY 1903.
- CHM 2402** Chimie physique 4 (H 1 j) **3 cr.**  
Spectroscopie des molécules diatomiques. Spectroscopies IR et Raman, spectroscopie électronique et fluorescence des molécules polyatomiques. LASER. RMN aux états liquide et solide. Cinétique chimique : états excités et vitesses réactionnelles. Préalable(s) : CHM 2401.
- CHM 2552** Stage en milieu professionnel 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Stage en milieu de travail en vue d'acquérir une expérience professionnelle dans un laboratoire public ou privé.
- CHM 2971** Chimie bioanalytique (H 1 j) **3 cr.**  
Cours et travaux pratiques sur les méthodes physiques d'analyse utilisables en milieux biologiques. Théorie de la séparation. Chromatographie et électrophorèse capillaire. Méthodes spectroscopiques d'analyse chimique. Domaines d'application. Préalable(s) : (CHM 1978 ou CHM 1979) et CHM 1995.
- CHM 2979** Laboratoire organique pour biochimistes (H 1 j) **2 cr.**  
Identification des structures de molécules organiques. Utilisation des techniques de résonance magnétique nucléaire et de spectroscopie IR. Analyse chimique qualitative des groupes fonctionnels. Préalable(s) : CHM 1979.
- CHM 2995** Physicochimie générale 2 (A 1 j) **3 cr.**  
Théorie du lien chimique. Étude expérimentale de la structure moléculaire : spectroscopies d'absorption électronique, vibrationnelle (IR et Raman) et rotationnelle, RMN, RPE. Cours destiné aux étudiants de biochimie. Préalable(s) : CHM 1994 et CHM 1995.
- CHM 3101** Laboratoire de chimie analytique (AH 1 j) **3 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Principales méthodes de séparation et d'analyse spectrophotométriques. Chromatographie gazeuse; chromatographie liquide; électrophorèse capillaire; spectroscopie atomique et moléculaire. Résoudre un problème analytique sous forme d'un projet. Préalable(s) : CHM 2101 et CHM 2102.
- CHM 3102** Chimie bioanalytique avancée (A 1 j) **3 cr.**  
Spectrométrie de masse, la spectrophotométrie moléculaire, l'électrophorèse, la cinétique enzymatique, les immuno-essais, les biocapteurs, la spectroscopie de résonance de plasmon de surface (SPR), la microscopie à force atomique (AFM). Préalable(s) : CHM 2102.

**CHM 3103** Chimie analytique environnementale (A 1 j) 3 cr.

Processus analytiques propres aux analyses environnementales : définition du problème et plan d'expérience, stratégies d'échantillonnage, traitement et conservation des échantillons. Techniques analytiques instrumentales et validation des méthodes. Préalable(s) : CHM 2102.

**CHM 3140** Principes d'instrumentation (H 1 j) 3 cr.

Cours et travaux pratiques portant sur l'instrumentation analytique et chimie physique moderne. Principes d'électronique, description et étude modulaire d'instruments. Préalable(s) : CHM 2102 et PHY 2901.

**CHM 3173** Laboratoire de chimie analytique 2 (A 1 j) 2 cr.

Travaux pratiques sur les principales méthodes de séparation et d'analyse spectrophotométriques. Chromatographie gazeuse; chromatographie liquide. Préalable(s) : CHM 2172.

**CHM 3174** Laboratoire de chimie analytique 3 (H 1 j) 1 cr.

Projet en chimie analytique dans lequel l'étudiant doit individuellement résoudre un problème analytique qui lui est soumis en début de trimestre. Préalable(s) : CHM 3173.

**CHM 3210** Les matériaux minéraux et biominéraux (H 1 j) 3 cr.

Étude de matériaux minéraux à l'état solide sous le double aspect thermodynamique et structural. Règles des phases. Isomorphisme. Polymorphisme. Géométrie de l'état solide. Familles isostructurales. Propriétés mécaniques, électriques, magnétiques. Préalable(s) : CHM 2201 ou CHM 2273.

**CHM 3230** Chimie organométallique (H 1 j) 3 cr.

Étude de la nature, de la synthèse, de la structure et des propriétés des composés contenant des liaisons carbone-métal de transition. Catégories de ligands importants. Classes de réactions. Applications. Préalable(s) : CHM 2201 ou CHM 2273.

**CHM 3320** Méthodes de synthèse organique (A 1 j) 3 cr.

Applications des concepts modernes de réactivité, de stéréochimie et d'analyse conformationnelle. Méthodes de blocage et de déblocage des fonctions et influence des groupes voisins. Méthodologie de formation des liens en chimie organique. Préalable(s) : CHM 2302 ou CHM 2365.

**CHM 3331** Introduction à la chimie bioorganique (AH 1 j) 3 cr.

Notions de base de chimie biomimétique et « design » de modèles d'enzymes. Constituants des membranes. Pont entre catalyse hétérogène et enzymatique. Neuropeptides et rôle hormonal. Concept du centre actif d'enzymes. Notions de biologie moléculaire. Préalable(s) : CHM 2302 ou CHM 2365.

**CHM 3333** Modélisation moléculaire : introduction (H 1 j) 3 cr.

Concepts de base en modélisation moléculaire et applications en chimie bioorganique et médicinale. Notions de mécanique moléculaire, dynamique moléculaire et méthode Monte Carlo. Travaux pratiques sur ordinateurs. Préalable(s) : 30 cr. de sigle CHM.

**CHM 3381** Chimie des produits naturels (H 1 j) 3 cr.

Importance industrielle et médicinale des produits naturels : biosynthèse, synthèse totale, preuve de structure, études stéréochimiques, méthodologie synthétique, analyse rétrosynthétique et nouveaux concepts. Préalable(s) : CHM 2301 ou CHM 2365.

**CHM 3386** Techniques de synthèse et spectroscopie (A 1 j) 3 cr.

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Principe et application des méthodes physiques (RMN-1D et 2D, SM) en chimie organique. Méthodes modernes de synthèse organique. Manipulation de produits chimiques sensibles. Préalable(s) : CHM 2365 et CHM 2310.

**CHM 3401** Laboratoire de chimie physique (A 1 j) 3 cr.

dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Études physicochimiques des gaz et des liquides. Études des équilibres de phases. Électrochimie. Cinétique chimique. Analyse thermique. Acquisition et traitement de données par microordinateur. Préalable(s) : CHM 2102 et CHM 2402.

**CHM 3402** Modélisation et mécanique quantique (A 1 j) 3 cr.

Calcul des structures électroniques et des propriétés des molécules à l'aide de logiciels de modélisation basés sur la mécanique quantique. Préalable(s) : CHM 2402.

**CHM 3403** Dynamique quantique et statistique (A 1 j) 3 cr.

La dynamique quantique des molécules appliquée aux réactions chimiques et à la photodissociation des molécules. Méthodes de la mécanique statistique appliquées à la dynamique de grandes molécules et ensembles de molécules. Préalable(s) : CHM 2402.

**CHM 3404** Surfaces, interfaces et colloïdes (A 1 j) 3 cr.

Chimie des surfaces, interfaces et colloïdes. Adsorption moléculaire. Couches monomoléculaires. Les propriétés physiques des systèmes colloïdaux. Polymères aux interfaces. Imagerie et profilage de surfaces. Tribologie. Nanotechnologie. Préalable(s) : CHM 1402 et CHM 3470.

**CHM 3450** Éléments de cristallographie (A 1 j) 3 cr.

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Génération, propriétés et diffraction des rayons X. Analogie optique. Systèmes cristallins. Éléments de symétrie. Groupes plans et spatiaux. Interprétation des films de diffraction (Weissenberg, précession et diagrammes de fibres).

**CHM 3470** Chimie macromoléculaire : introduction (AH 1 j) 3 cr.

Synthèse des composés macromoléculaires. Polycondensation et polymérisation par addition. Caractérisation des structures et des masses moléculaires. Propriétés physiques et mécaniques des polymères. Applications. Préalable(s) : CHM 1402 ou CHM 2485.

**CHM 3481** Les matériaux polymères (H 1 j) 3 cr.

Les résines thermoplastiques et thermodurcissables. Les fibres textiles. Les élastomères. Les matériaux composites. Diagrammes d'état, structures morphologiques et propriétés mécaniques. Mise en oeuvre et rhéologie. Aspects théoriques. Préalable(s) : CHM 3470.

**CHM 3482** Chimie physique expérimentale (A 1 j) 2 cr.

Études physicochimiques des gaz et des liquides. Études des équilibres de phases. Electrochimie. Cinétique chimique. Analyse thermique. Acquisition et traitement de données par microordinateur. Préalable(s) : CHM 1463 et CHM 2482 et CHM 2483 et CHM 2485.

**CHM 3483** Caractérisation des matériaux (H 1 j) 3 cr.

Introduction aux matériaux modernes. Propriétés physicochimiques des matériaux (nanostructures, surfaces, biomatériaux), propriétés mécaniques, électriques, etc. Ce cours inclut des travaux pratiques (1 cr.). Préalable(s) : CHM 3401 ou CHM 3482.

**CHM 3493** Spectroscopie moléculaire (H 1 j) 3 cr.

Spectroscopie rotationnelle et vibrationnelle des molécules polyatomiques. Symétrie, configurations, états électroniques et spectroscopies électroniques et vibroniques des molécules et des complexes. Préalable(s) : CHM 2402 ou CHM 2482.

**CHM 3521** Chimie : la profession et l'industrie (H 1 j) 3 cr.

Aspects professionnels de la chimie et notions sur la santé et la sécurité. Aspects industriels de la chimie couvrant les thèmes : métallurgie, agro-alimentaire, bois-papier et pharmaceutique. Préalable(s) : 36 cr. de sigle CHM.

**CHM 3550** Projet de recherche (AHE 1 j) 3 cr.

Manipulations avancées et (ou) mise au point d'un système expérimental dans un des domaines de la chimie. Préalable(s) : 45 cr. de sigle CHM.

**CHM 3551** Stage appliqué ou projet de recherche 1 (AHE 1 j) 3 cr.

Expérience dans un laboratoire de recherche en milieu universitaire ou industriel. Préalable(s) : 24 cr. de sigle CHM.

**CHM 3552** Stage appliqué ou projet de recherche 2 (AHE 1 j) 3 cr.

Manipulations avancées et (ou) mise au point d'un système expérimental dans un des domaines de la spécialisation envisagée. Préalable(s) : 24 cr. de sigle CHM.

**CHM 3601** Chimie de l'environnement (H 1 j) 3 cr.

Étude des processus chimiques dans l'atmosphère, les eaux naturelles, les sols et la biosphère ainsi que des perturbations causées par diverses activités humaines. Pollution chimique et substances toxiques. Méthodes de traitement et de contrôle. Préalable(s) : 36 cr. de cours dont cr. de sigle BCM, cr. de sigle CHM.

**CHM 3602** Chimie, pollution et toxicologie (H 1 j) 3 cr.

Pollution chimique. Nature des polluants, mobilité, transformation, biodisponibilité, dégradation. Effets sur l'environnement. Substances toxiques. Toxicologie, risques, normes environnementales. Contrôle et traitement. Préalable(s) : CHM 3601.

**CHN - Chinois (études chinoises)****CHN 1050** Chinois élémentaire 1 (AE 1 j) 6 cr.

Apprentissage de la grammaire fondamentale et du vocabulaire de base de la langue chinoise. Travail sur la prononciation et sur les tons au laboratoire de langue. Acquisition de 250 caractères simplifiés et non simplifiés.

**CHN 1050H** Chinois élémentaire 1 (A 2 s) 6 cr.

Apprentissage de la grammaire fondamentale et du vocabulaire de base de la langue chinoise. Travail sur la prononciation et sur les tons au laboratoire de langue. Acquisition de 250 caractères simplifiés et non simplifiés.

**CHN 1060** Chinois élémentaire 2 (HE 1 j) 6 cr.

Développement du vocabulaire et de la syntaxe pour conversations simples. Laboratoire de langue. Acquisition de 250 caractères simplifiés et non simplifiés. Préalable(s) : CHN 1050.

**CHN 1060H** Chinois élémentaire 2 (A 2 s) 6 cr.

Développement du vocabulaire et de la syntaxe pour conversations simples. Laboratoire de langue. Acquisition de 250 caractères simplifiés et non simplifiés. Préalable(s) : CHN 1050 ou CHN 1050H.

**CHN 1075** Chinois intermédiaire 1 (AE 1 j) 6 cr.

Approfondissement du vocabulaire et de la grammaire à travers des travaux écrits et des dialogues dirigés. Développement de la fluidité de l'expression au laboratoire de langue. Acquisition de 600 caractères simplifiés et non simplifiés. Préalable(s) : CHN 1060 ou CHN 1060H.

**CHN 1085** Chinois intermédiaire 2 (HE 1 j) 6 cr.

Approfondissement du vocabulaire et de la grammaire à travers des travaux écrits et des dialogues dirigés. Développement de la fluidité de l'expression au laboratoire de langue. Acquisition de 600 caractères simplifiés et non simplifiés. Préalable(s) : CHN 1075.

**CHN 2011** Introduction à la littérature chinoise (A 1 j) 3 cr.  
*Tonglin Lu*

Étude des principes de la création littéraire dans la Chine traditionnelle, à partir de lectures et de discussions des principales oeuvres, traduites en français, de l'Antiquité jusqu'à la fin de l'Empire (1911).

**CHN 2012** Littérature chinoise du XXe siècle (H 1 j) 3 cr.  
*Tonglin Lu*

Étude des textes marquants de la littérature chinoise au XXe siècle à partir de traductions. Une attention particulière sera accordée au Mouvement du Quatre Mai ainsi qu'aux nouveaux écrivains des années '80.

**CHN 2050** Chinois avancé : langue parlée 1 (AE 1 js) 3 cr.

Développement de l'expression orale à partir d'une méthode interactive. Conversations dirigées et libres. Exposés oraux individuels. Acquisition des expressions courantes de la Chine contemporaine. Préalable(s) : CHN 1085.

**CHN 2060** Chinois avancé : langue parlée 2 (HE 1 js) 3 cr.

Approfondissement de l'expression orale à partir d'une méthode interactive. Conversations dirigées et libres. Introduction de matériel audiovisuel. Exposés oraux individuels. Projet collectif (théâtre, vidéo). Préalable(s) : CHN 2050.

**CHN 2070** Chinois avancé : langue écrite 1 (AE 1 js) 3 cr.

Développement de la langue écrite et lue à partir d'articles choisis de journaux chinois. Traduction des articles. Analyses grammaticales et compositions simples de style journalistique. Utilisation de caractères simplifiés et non simplifiés. Préalable(s) : CHN 1085.

**CHN 2080** Chinois avancé : langue écrite 2 (HE 1 js) 3 cr.

Approfondissement de la langue écrite et lue à partir de la lecture d'articles tirés de diverses revues et de contes. Traduction, discussions et analyses grammaticales de textes en caractères simplifiés et non simplifiés. Préalable(s) : CHN 2070.

**CIN - Cinéma (études cinématographiques)****CIN 1011** Techniques de l'image et du son (A 1 j) 3 cr.

Approche théorique des techniques du cinéma. La caméra, la pellicule, les laboratoires, l'éclairage et le son.

**CIN 1012** Production cinématographique (H 1 j) 3 cr.  
*Olivier Asselin*

Apprentissage du langage et des techniques cinématographiques par l'expression filmique. Production et réalisation d'exercices filmiques en 16 mm sonore selon le modèle professionnel. Préalable(s) : CIN 1016 et CIN 1011 et CIN 1060.

**CIN 1016** Théorie et pratique du montage (A 1 j) 3 cr.  
*Bernard Perron*

Connaissance des principales théories du montage au cinéma. Approche théorique et pratique des techniques et des règles du montage 16 mm positif et sonore. Montage d'un exercice filmique à partir d'un matériel préalablement fourni. Concomitant(s) : CIN 1060 et CIN 1011.

**CIN 1021** Cours de corpus (A 1 j) 3 cr.

Approfondissement d'une approche, d'un auteur ou d'un corpus spécifique de films en vue d'une meilleure compréhension du phénomène cinématographique comme fait culturel.

**CIN 1025** Texte, film, transformation (HE 1 js) 3 cr.  
*Michel Larouche*

Étude du processus d'adaptation du texte littéraire au film en tenant compte de l'étape-clé du scénario. Passage d'un média à un autre.

**CIN 1035** Le cinéma et les autres arts (AH 1 js) 3 cr.  
*Serge Cardinal*

Le cinéma dans ses rapports aux autres arts : peinture, théâtre, etc. Points de convergences et de divergences. Passage d'un médium à l'autre. Rapports traditionnels et problématiques soulevées dans les pratiques récentes.

**CIN 1040** Langage et matières de l'expression (A 1 js) 3 cr.

Études des codes de l'image audiovisuelle dans la chaîne filmo-narrative. Structures, figures et fonctionnement. Conception classique, apports de la sémiologie et de la narratologie.

**CIN 1042** Laboratoire vidéographique (H 1 j) 3 cr.

Ateliers vidéographiques fondés sur l'acquisition de connaissances pratiques et techniques fondamentales conduisant l'étudiant à la réalisation d'une vidéo de création. Cours contingenté.

**CIN 1045** Cinéma québécois (AHE 1 js) 3 cr.

Le cinéma québécois comme phénomène historique et reflet de la société québécoise. Son insertion dans le contexte nord-américain.

**CIN 1055** Cinéma d'animation (AH 1 s) 3 cr.

Étude théorique des techniques, des contraintes et des recherches du cinéma d'animation. Ses différentes formes : dessin animé, découpage, marionnettes, pixillation, grattage sur pellicule, animation par ordinateur... Il ne s'agit pas d'un atelier de production.

**CIN 1060** Scénarisation 1 (A 1 j) 3 cr.  
*Isabelle Raynauld*

Apprentissage de la mise en forme des différentes étapes de la scénarisation des films de fiction (synopsis, scène par scène, scénario). Initiation aux notions de personnage, de structure et de construction dramatique. Concomitant(s) : CIN 1016 et CIN 1011.

**CIN 2010** Mouvements de l'histoire du cinéma (AH 1 js) 3 cr.

Différentes écoles cinématographiques à travers le monde, des débuts du cinéma à 1960. Accent mis non pas tant sur l'évolution sociohistorique que sur les changements intervenus dans le langage cinématographique.

**CIN 2012** Création cinématographique (A 1 j) 6 cr.  
*Serge Cardinal*

Développement de la création filmique à travers l'élaboration et la production d'un film 16 mm. Insistance sur les codes cinématographiques et l'implication de tous les intervenants dans le processus de création. Cours contingenté. Préalable(s) : CIN 1012 et ((CIN 1040 et CIN 2010) ou (CIN 1040 et CIN 3035) ou (CIN 1040 et HAR 1030) ou (CIN 2010 et CIN 3035) ou (CIN 2010 et HAR 1030) ou (CIN 3035 et HAR 1030)).

**CIN 2015** L'avènement du cinéma (A 1 j) 3 cr.  
*André Gaudreault et Germain Lacasse*

Introduction à certains problèmes fondamentaux de théorie et d'histoire du cinéma par le truchement de l'étude de l'avènement du cinéma à la fin du siècle dernier.

**CIN 2021** Courants du cinéma contemporain (H 1 js) 3 cr.  
*Silvestra Marinello*

Étude du cinéma de fiction contemporain autre que québécois. Écoles, tendances de 1960 à aujourd'hui. Accent mis non pas tant sur l'évolution sociohistorique que sur les changements intervenus quant à la narrativité et à la structure.

**CIN 2031** Le fantastique au cinéma (AH 1 j) 3 cr.

*Michèle Garneau*

Étude du fantastique au cinéma : l'impact du médium sur le fantastique traditionnel, émergence de l'onirique, de l'étrange et de l'horreur au cinéma. Aspects poétiques et sociologiques.

**CIN 2055** Cinéma expérimental (H 1 js) 3 cr.

Histoire et théorie du cinéma expérimental, au sens large. Contacts avec le cinéma de recherche, des origines à nos jours, et amorce d'une démarche critique sur les innovations techniques et formelles du cinéma expérimental.

**CIN 2060** Scénarisation 2 (H 1 j) 3 cr.

*Isabelle Raynaud*

Ateliers de scénarisation axés sur la production de scénarios. Technique et créativité. Préalable(s) : CIN 1060.

**CIN 2075** Mythologies du cinéma (AH 1 j) 3 cr.

*Michèle Garneau*

Cours axé sur l'étude approfondie de mythologies au cinéma en rapport avec l'évolution des sociétés. Définition des notions de genre et d'idéologie pouvant s'appliquer aussi bien au film policier et au film catastrophe qu'au western.

**CIN 2085** Cinéma est-asiatique (H 1 j) 3 cr.

La production cinématographique de l'Asie de l'Est (Chine, Japon, Corée, Vietnam, principalement) en général, ou une de ces aires culturelles en particulier.

**CIN 2092** Critique cinématographique (A 1 j) 3 cr.

Ateliers de critique cinématographique pour les étudiants ayant choisi de s'orienter davantage vers ce secteur particulier du programme. Étude et production de textes critiques.

**CIN 2095** Cinéma des différences (AH 1 j) 3 cr.

*Michèle Garneau et Silvestra Mariniello*

Cours variant selon les années, axé sur l'analyse d'une des formes d'expression (autres qu'expérimentale) qui se situent en marge du cinéma dominant.

**CIN 3035** Théories du cinéma (H 1 j) 3 cr.

*André Gaudreault et Bernard Perron*

Essor et développement des théories et des discours sur le cinéma. Analyse approfondie des approches théoriques les plus importantes.

**CIN 3900** Le scénario : approches théoriques (H 1 j) 3 cr.

Ce cours vise à la fois à retracer les développements de la pratique d'écriture de scénarios et analyser les discours théoriques portant sur le texte du scénario depuis les débuts du cinéma jusqu'à aujourd'hui.

## COM - Communication (sciences de la communication)

**COM 1100** Méthodologie de la recherche (A 1 j) 3 cr.

Introduction à la démarche de recherche en communication. Objet de recherche, problématisation, conceptualisation, opérationnalisation. éventail des méthodes en communication.

**COM 1150** Communication écrite (AH 1 j) 3 cr.

Pratiques et réflexions du communicateur. Les écrits de type administratif comme le communiqué, la lettre et le rapport.

**COM 1200** Introduction aux médias (A 1 j) 3 cr.

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Examen d'études classiques en communication et présentation des organisations de communication publique et des industries culturelles. Travail de création de messages.

**COM 1200G** Introduction aux médias (AHE 1 s) 3 cr.

Examen d'études classiques en communication et présentation des organisations de communication publique et des industries culturelles. Travail de création de messages.

**COM 1300** Théories de la communication (AH 1 js) 3 cr.

Revue des principaux modèles de communication (Shannon, Watzlavick) et des différents champs d'études. Mise en relation des théories et de leurs implications sur la recherche et les applications.

**COM 1350** Communication et cognition (AH 1 js) 3 cr.

Aperçu des approches, des modèles de base et des recherches en sciences cognitives liés à l'étude et aux pratiques de la communication.

**COM 1400** Analyse des données en communication (H 1 j) 3 cr.

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Interprétation des résultats de recherche. Procédures quantitatives d'analyse des données. Utilisation de l'ordinateur pour la recherche en sciences de la communication.

**COM 1500** Communication et organisation (AH 1 js) 3 cr.

Revue des théories de la communication organisationnelle. Étude de leurs contextes d'émergence et de leurs conséquences pour l'analyse et la pratique. Introduction aux enjeux de la communication dans les organisations contemporaines.

**COM 1500G** Communication et organisation (AHE 1 s) 3 cr.

Évaluation des problèmes de communication au sein des organisations. Apprentissage des techniques de diagnostic des pathologies communicationnelles. Études de cas.

**COM 1511** Communication audiovisuelle (AH 1 j) 3 cr.

Introduction à la scénarisation et à la production de présentations audiovisuelles assistées par ordinateur. Analyse des problèmes de langages et des aspects techniques.

**COM 1560** Communication informatisée 1 (AH 1 j) 3 cr.

Initiation à divers logiciels d'informatisation de la communication. Problématique du choix et de l'évaluation.

**COM 1600** Communication et médias de masse (AH 1 j) 3 cr.

Aperçu global des modèles et concepts de base en communication de masse. Étude de la présence et de l'influence des médias dans le vécu quotidien.

**COM 2001** Communication internationale (AH 1 j) 3 cr.

Définition du champ. Rôle de la communication bilatérale, multilatérale et mondiale. L'impact des institutions mondiales. Mondialisation et cultures nationale et locale. Analyse de cas.

**COM 2018** Éléments de relations publiques (AH 1 s) 3 cr.

Fonctionnement de l'industrie des relations publiques. Méthodes des relations publiques : définition des objectifs, choix des moyens, mise en œuvre. Ateliers pratiques. Préalable(s) : COM 1500.

**COM 2019** Éléments de publicité (AH 1 js) 3 cr.

Fonctionnement de l'industrie de la publicité. Méthodes de la publicité : définition des objectifs, création des messages, choix des médias. Ateliers pratiques. Préalable(s) : COM 1500 et COM 1600.

**COM 2020** Éléments de communication interne (A 1 j) 3 cr.

Identification et évaluation des réseaux politiques et techniques de communication interne. Audit communicationnel. Études de cas et atelier de planification. Préalable(s) : COM 1500.

**COM 2021** Technologies et travail en collaboration (A 1 j) 3 cr.

Étude des usages des technologies de communication et de collaboration dans les organisations. Revue des conséquences de ces technologies sur les organisations, les acteurs et leurs pratiques. Expérimentation des technologies de collaboration.

**COM 2200** Communication, sens et discours (AH 1 j) 3 cr.

Outils de l'analyse du sens et des significations. Portrait historique des principaux courants d'analyse. Introduction aux approches sémiologiques et aux approches interprétatives.

**COM 2210** Impacts des nouvelles technologies (A 1 j) 3 cr.

Description des nouveaux champs de développement de la communication utilisant l'informatique, et survol des systèmes de télécommunication modernes qui en découlent.

**COM 2340** Communication et recherches sur terrain (AH 1 j) 3 cr.

Introduction aux outils méthodologiques utilisés dans les recherches sur le terrain. Observation, études de cas, ethnographie, analyse documentaire, entretiens. Concomitant(s) : COM 1100.

**COM 2355** Communication et recherche sociale (A 1 j) 3 cr.

Introduction aux outils méthodologiques utilisés dans le cadre de recherches sociales en communication. Techniques de base d'enquêtes et de sondages. « Focus groups ». Analyse de contenu. Démarche expérimentale. Préalable(s) : COM 1400.



- COM 2540** Pratiques de la photographie (AH 1 j) **3 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Processus de la production photographique. Numérisation et traitement de l'image. Connaissance des outils et des matériaux de production. Étude de l'image en tant que concept et valeur significative.
- COM 2540G** Pratiques de la photographie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Processus de la production photographique. Numérisation et traitement de l'image. Connaissance des outils et des matériaux de production. Étude de l'image en tant que concept et valeur significative.
- COM 2550** Éditique (AH 1 j) **3 cr.**  
Principes et techniques de design infographique pour la conception de communications imprimées. Conception et production de logos, de brochures : mise en page, typographie, couleurs, papier, trames, préparation des épreuves pour l'impression.
- COM 2571** Interfaces et scénarisation (A 1 j) **3 cr.**  
Apprentissage des principes de scénarisation interactive et du processus de conception et d'évaluation des applications de communication informatisée, en utilisant diverses théories ergonomiques. Préalable(s) : COM 1560.
- COM 2580** Design d'applications Internet (A 1 j) **3 cr.**  
Préparation des images pour la diffusion multimédia. Conception et production de sites Internet. Ergonomie, scénarisation interactive et intégration des médias. Production d'animations et programmation d'interactions simples. Préalable(s) : COM 1560 et COM 2540. Concomitant(s) : COM 2571.
- COM 2600** Pratiques de la réalisation sonore (AH 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Initiation aux différents processus de la production sonore. Application des procédés numériques. Techniques d'enregistrement. Le micro et l'art de son utilisation. Techniques de montage. Éthique et esthétique.
- COM 2710** Aspects sociotechniques de la médiation (H 1 j) **3 cr.**  
Éléments d'analyse des pratiques de médiation pour une compréhension globale de l'évolution des systèmes de communication. Cadres conceptuels de l'analyse des réseaux techniques et humains de la circulation de l'information.
- COM 2720** Politiques de communication (H 1 j) **3 cr.**  
Les structures, l'économie politique, le cadre juridique et réglementaire des mass media. Éléments historiques et situation contemporaine des mass media québécois et canadiens dans le contexte international.
- COM 2920** Histoire des médias (H 1 j) **3 cr.**  
Développement des techniques, des organisations, des produits et des services. Télécommunications, médias de masse et informatique. Liens avec l'histoire générale. Particularités du contexte québécois.
- COM 2925** Industries culturelles (AH 1 j) **3 cr.**  
Structures, stratégies et impacts des industries culturelles. Caractéristiques économiques. Mondialisation. Caractéristiques du contexte québécois.
- COM 2935** Médias et cultures populaires (H 1 j) **3 cr.**  
Étude critique des cultures populaires produites et diffusées par les médias. Analyse des enjeux par le biais des problématiques contemporaines : musiques populaires, téléromans, talk shows, magazines et journaux populaires au Québec.
- COM 2945** Auditoires des médias de masse (H 1 j) **3 cr.**  
Grandes approches de la recherche sur les auditoires. Concepts fondamentaux. Connaissances des auditoires des médias de masse. Caractéristiques socio-démographiques et culturelles. Comparaisons internationales.
- COM 2955** Pouvoir et communication (A 1 j) **3 cr.**  
Théorie du pouvoir dans son fonctionnement proprement communicationnel. Approches contemporaines du pouvoir et de ses modes d'exercice à l'ère des médias de masse et des nouveaux médias. Préalable(s) : COM 1300 et COM 1600.
- COM 3000** Atelier en communication appliquée (AHE 1 j) **3 cr.**  
Travail supervisé dans un service de communication ou dans un service de production de documents audiovisuels ou multimédias. Participation à la gestion des communications et la conception des documents.
- COM 3001** Stage en communication et politique (AHE 1 j) **3 cr.**  
Travail supervisé dans une organisation impliquant la participation à la conception ou à la gestion d'un programme de communication. Production d'un rapport de stage. Préalable(s) : 45 crédits de cours CEP, COM, POL.

**COM 3011** Planification en communication interne (H 1 j) **3 cr.**  
Projets et actions de communication interne. Identification des besoins, des clientèles et des variables espace/temps. Redondances et combinatoires des réseaux. Études de cas et atelier de planification. Préalable(s) : COM 2020.

**COM 3012** Planification en communication externe (H 1 j) **3 cr.**  
Mise en oeuvre d'un plan de relations publiques ou d'une campagne publicitaire. Étude du processus en plusieurs étapes : recherche, analyse, problématique, stratégie et évaluation. Préalable(s) : COM 2018 et COM 2019.

**COM 3201** Intégration des technologies multimédias (H 1 j) **3 cr.**  
Apprentissage du montage vidéo numérique avancé et de l'intégration des technologies numériques de production multimédia. Formats et techniques de production. Préalable(s) : COM 1511 et COM 1560.

**COM 3500** Pratiques de la télévision (AH 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Initiation aux pratiques et à l'enregistrement vidéo en studio. Les étapes de préproduction, production et postproduction télévisuelle. Visionnements, analyses et exercices pratiques. Préalable(s) : COM 1511.

**COM 3562** Design d'applications multimédias (H 1 j) **3 cr.**  
Apprentissage de logiciels avancés de communication informatisée : multimédias, systèmes interactifs, animation, intégration du son et du vidéo, intégration sur Internet. Projet d'intégration et de production dans un contexte communicationnel. Préalable(s) : COM 1560 et (COM 2540 ou COM 3540).

---

## CON - Université Concordia

---

**CON 3160** History: The Byzantine Empire, 602-1056 (A 1 j) **3 cr.**  
From Late Antiquity into the Byzantine Commonwealth. Administrative and military structures; Balkan neighbours, the Arab conquest, and Asia Minor. Cours HIST 316 de l'Université Concordia.

**CON 3180** History: The Byzantine Empire, 1056-1453 (H 1 j) **3 cr.**  
From the end of the Macedonian dynasty to the Turkish conquest. Administrative and military structures; Balkan neighbours, the Islamic conquest, and Asia Minor. Cours HIST 318 de l'Université Concordia.

---

## CRI - Criminologie

---

**CRI 1001** Perspectives historiques en criminologie (AH 1 j) **3 cr.**  
L'histoire du crime, des idées sur le crime et de la réaction sociale au crime depuis l'Ancien régime jusqu'au XXe siècle.

**CRI 1001G** Perspectives historiques en criminologie (AHE 1 s) **3 cr.**  
L'histoire du crime, des idées sur le crime et de la réaction sociale au crime depuis l'Ancien régime jusqu'au XXe siècle.

**CRI 1050** Sociocriminologie 1 (AH 1 js) **3 cr.**  
Présentation des principales thèses sociologiques qui envisagent la question criminelle soit sous l'angle de l'explication des conduites criminelles, soit sous l'angle de la réaction sociale et du contrôle social.

**CRI 1050G** Sociocriminologie 1 (AHE 1 s) **3 cr.**  
Présentation des principales thèses sociologiques qui envisagent la question criminelle soit sous l'angle de l'explication des conduites criminelles, soit sous l'angle de la réaction sociale et du contrôle social.

**CRI 1100** Psychocriminologie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Dianne Casoni*  
Les principales contributions de la psychologie à la compréhension du comportement ou d'un style de vie délinquant. Le fonctionnement du moi délinquant. L'agression. Développement personnel et orientation criminelle.

**CRI 1100G** Psychocriminologie (AHE 1 s) **3 cr.**  
Les principales contributions de la psychologie à la compréhension du comportement ou d'un style de vie délinquant. Le fonctionnement du moi délinquant. L'agression. Développement personnel et orientation criminelle.

- CRI 1151** Justice criminelle 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Principes généraux du droit pénal. Les éléments de l'infraction. La participation criminelle. Les moyens de défense. Les peines. Infractions particulières.
- CRI 1151G** Justice criminelle 1 (AHE 1 s) **3 cr.**  
Principes généraux du droit pénal. Les éléments de l'infraction. La participation criminelle. Les moyens de défense. Les peines. Infractions particulières.
- CRI 1200** La méthodologie en criminologie (A 1 j) **3 cr.**  
*Nadine Lanctôt*  
Les notions de base de la recherche quantitative et qualitative en criminologie. Analyse, discussion et critique des différents types de données et techniques d'analyse en criminologie.
- CRI 1200G** La méthodologie en criminologie (AHE 1 s) **3 cr.**  
Les notions de base de la recherche en sciences sociales. La manière de poser un problème de recherche, les techniques de cueillette de données et les stratégies d'analyse en criminologie. Discussion et critique des résultats.
- CRI 1401** Criminologie appliquée et institutions (A 2 j) **3 cr.**  
*Jean Dozois*  
La structure et le cadre légal des organismes dans lesquels oeuvrent les criminologues. L'État et la question criminelle. Les rôles des criminologues. Connaissance des ressources par un programme de visites.
- CRI 1410G** Pénologie (AHE 1 s) **3 cr.**  
Les divers modes de contrôle social. Les finalités de la détermination et l'efficacité des peines.
- CRI 1511** Délinquance et facteurs criminogènes (HE 1 j) **3 cr.**  
*Marc Ouimet*  
Étude des mécanismes de l'émergence et du développement de la conduite délinquante. Analyse des facteurs criminogènes actifs. Théories intégratives.
- CRI 1511G** Délinquance et facteurs criminogènes (AHE 1 s) **3 cr.**  
Étude des mécanismes de l'émergence et du développement de la conduite délinquante. Analyse des facteurs criminogènes actifs. Théories intégratives.
- CRI 1600** Initiation aux méthodes quantitatives (AH 1 j) **3 cr.**  
Les techniques statistiques de base en criminologie : description et analyse bivariées. Les tests non paramétriques. Apprentissage de SPSS.
- CRI 1600G** Initiation aux méthodes quantitatives (AHE 1 s) **3 cr.**  
Les techniques statistiques et leurs applications en criminologie.
- CRI 1730** Victimologie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Jo-Anne Wemmers*  
Le rôle des victimes dans la dynamique du crime et dans l'administration de la justice. Les conséquences de la victimisation. La réparation des préjudices. L'intervention psychosociale auprès des victimes.
- CRI 1900D** Introduction à la justice des mineurs (AH 1) **3 cr.**  
Législation, politiques et pratiques touchant les interventions de la justice des mineurs à l'endroit des jeunes contrevenants et des enfants en danger.
- CRI 1950** Introduction à la criminologie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Le crime et la criminalité. Le criminel et la victime. La criminologie. La politique criminelle. Cours de service.
- CRI 1950G** Introduction à la criminologie (AHE 1 s) **3 cr.**  
Le crime et la criminalité. Le criminel et la victime. La criminologie. La politique criminelle. Ce cours n'est pas reconnu dans le Certificat de criminologie.
- CRI 2014G** Problèmes de criminologie (AHE 1 s) **3 cr.**  
Approfondissement de certaines matières criminologiques. Activités spéciales (sessions, colloques, etc.) portant sur des problèmes de criminologie.
- CRI 2015** Relation d'aide en criminologie (AH 1 j) **3 cr.**  
Initiation aux concepts de la relation d'aide en contexte volontaire et d'autorité. Habiletés personnelles et professionnelles dans le processus d'aide. Limites de l'aide professionnelle. Étapes du processus d'aide. Règles déontologiques.
- CRI 2210G** L'approche qualitative en criminologie 1 (AHE 1 s) **3 cr.**  
L'entrevue en profondeur, l'observation anonyme, l'observation participante comme techniques d'observation de la réalité sociale. Validité et fidélité de ces méthodes pour l'objet de la criminologie.
- CRI 2242G** Gestion des crises (AHE 1 s) **3 cr.**  
Définition d'une crise : processus et difficultés propres à des situations de crise. Approches stratégiques. Suivi à assurer.
- CRI 2250** Préparation au stage (AH 1 j) **3 cr.**  
Démarches d'information et de sensibilisation dans un milieu d'intervention ou d'analyse. Formulation du contrat pédagogique. Concomitant(s) : CRI 2015.
- CRI 2300G** Sociologie de la police (AHE 1 s) **3 cr.**  
Les théories sur la police; la police comme sous-système de la justice criminelle et de la politique; la police, ses normes, ses valeurs. L'organisation policière au Québec.
- CRI 2360G** Prévention de la délinquance (AHE 1 s) **3 cr.**  
Analyse critique des techniques d'intervention en milieu libre.
- CRI 2410** Pénologie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Marion Vacheret*  
Théories de la peine. Les politiques et les pratiques pénales à l'égard des délinquants adultes. Efficacité des peines.
- CRI 2450G** Criminologie clinique 1 (AHE 1 s) **3 cr.**  
Aperçu des travaux et théories sur la personnalité criminelle et la psychodynamique criminelle faisant appel aux facteurs psychologiques et sociologiques.
- CRI 2455** Personnalité criminelle 1 (A 1 j) **3 cr.**  
*Jean Proulx*  
La personnalité criminelle dans son unité : études des caractéristiques constantes observées chez les criminels et justification de leur spécification. Préalable(s) : CRI 1100.
- CRI 2531** L'analyse stratégique en criminologie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Maurice Cusson*  
Les décisions des délinquants. Le crime conçu comme un moyen en vue d'une fin. La rationalité du délinquant telle qu'elle se manifeste dans les situations précriminelles. La théorie de la dissuasion.
- CRI 2531G** L'analyse stratégique en criminologie (AHE 1 s) **3 cr.**  
Les décisions des délinquants. Le crime conçu comme un moyen en vue d'une fin. La rationalité du délinquant telle qu'elle se manifeste dans les situations précriminelles. La théorie de la dissuasion.
- CRI 2730G** Victimologie (AHE 1 s) **3 cr.**  
Le rôle de la victime dans la dynamique du crime et dans l'administration de la justice.
- CRI 2811** Techniques d'entrevue en criminologie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Dianne Casoni*  
L'entrevue clinique en criminologie : entrevue d'évaluation, de confrontation, de suivi clinique, en situation de crise... L'entrevue en contexte volontaire et d'autorité avec des délinquants. Concomitant(s) : CRI 2015.
- CRI 2950** Questions de criminologie 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Séminaire permettant à l'étudiant d'approfondir certaines matières criminologiques.
- CRI 2951** Questions de criminologie 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Séminaire permettant à l'étudiant d'approfondir certaines matières criminologiques.
- CRI 3010** Conciliation et médiation (AH 1 j) **3 cr.**  
*Mylene Jaccoud*  
Initiation aux principes stratégiques et pratiques de la médiation. Étude de ses répercussions dans le domaine de la justice, notamment celle des mineurs. Formation pratique.
- CRI 3010G** Conciliation et médiation (AHE 1 js) **3 cr.**  
Initiation aux principes stratégiques et pratiques de la médiation. Étude de ses répercussions dans le domaine de la justice, notamment celle des mineurs.
- CRI 3013** Analyse de la criminalité (AH 1 j) **3 cr.**  
*Marc Ouimet*  
Stratégies d'analyse des variations de la criminalité dans le temps et l'espace. Analyse de la structure de la criminalité, analyse cartographique et analyse d'impact. Préalable(s) : CRI 1600.
- CRI 3015** Entrevues et interventions de groupe (H 1 j) **3 cr.**  
Adaptation des méthodes d'entrevue en fonction des besoins des clientèles. Objectifs, interventions et dynamiques relationnelles de l'entrevue individuelle et de l'interven-

tion de groupe. Effets de programmation. Indications et contre-indications. Préalable(s) : CRI 2811.

**CRI 3040** Formes particulières de crimes (H 1 j) 3 cr.  
*Pierre Tremblay*

Analyse de la délinquance conventionnelle contre les biens (cambriolage, vol à l'étagère, vol, recel), des marchés criminels, des organisations criminelles, des crimes en col blanc et de la criminalité d'affaire. Préalable(s) : CRI 1600.

**CRI 3040G** Formes particulières de crimes (AHE 1 s) 3 cr.

Analyse de la délinquance conventionnelle contre les biens (cambriolage, vol à l'étagère, vol, recel), des marchés criminels, des organisations criminelles, des crimes en col blanc et de la criminalité d'affaire.

**CRI 3051** Déviance et réaction sociale (AH 1 j) 3 cr.  
*Carlo Morselli*

Étude approfondie des principales théories sociocriminologiques de la déviance et de la réaction sociale. Étude des processus de marginalisation et d'exclusion dans leur rapport avec la question criminelle.

**CRI 3052** Sociabilités criminelles (AHE 1 j) 3 cr.

Étude de la manière dont les délinquants entrent en relation les uns avec les autres : codélinquance, réseaux, associations différentielles, gangs, crime organisé. Initiation à l'analyse de réseaux.

**CRI 3161** Justice criminelle 2 (H 1 j) 3 cr.  
*Jean-Luc Bacher*

L'enquête policière. L'organisation judiciaire. Le déroulement d'une instance. L'imposition de la peine. La preuve pénale. Préalable(s) : CRI 1151.

**CRI 3161G** Justice criminelle 2 (AHE 1 s) 3 cr.

L'enquête policière. L'organisation judiciaire. Le déroulement d'une instance. L'imposition de la peine. La preuve pénale. Préalable(s) : CRI 1151G.

**CRI 3201** Droits de la personne et criminologie (AH 1 j) 3 cr.

Les droits de la personne. Leur impact sur le fonctionnement de l'administration de la justice et sur la pratique criminologique.

**CRI 3203** Instruments et classification (H 1 j) 3 cr.

Principes de construction, d'utilisation et d'interprétation des instruments cliniques en criminologie. Les problèmes de classification et de prédication. Préalable(s) : CRI 1600.

**CRI 3213** Initiation aux méthodes qualitatives (AH 1 j) 3 cr.  
*Mylene Jaccoud*

L'entrevue et l'observation comme techniques de collecte des données en recherche en criminologie. Analyse documentaire. Initiation à l'analyse des données qualitatives.

**CRI 3260** Stages pratiques (AHE 1 j) 9 cr.

Expérience pratique dans un des secteurs d'intervention ou d'analyse criminologique. Soixante jours y sont consacrés au 5e trimestre. Préalable(s) : CRI 2250.

**CRI 3301** Sociopolitique de la police (AH 1 j) 3 cr.

Première partie, les théories sur la police : a) la police comme sous-système de la justice criminelle; b) la police comme sous-système de la politique; c) la police, ses normes, ses valeurs. Deuxième partie, l'organisation policière au Québec.

**CRI 3305** Violences criminelles (AH 1 j) 3 cr.

Théories, méthodes d'évaluation et de traitements reliés à l'agression et à la violence. Analyse de l'homicide, des agressions sexuelles et de la violence interpersonnelle.

**CRI 3305G** Violences criminelles (AHE 1 s) 3 cr.

Étude des théories sur l'agression et la violence. Analyse de l'homicide, des agressions sexuelles et de la violence interpersonnelle.

**CRI 3312** Administration de la justice pénale (H 1 j) 3 cr.

Les grandes agences de l'administration de la justice pénale analysées dans la perspective de la bureaucratie. Le pouvoir et sa distribution. Analyse des rapports entre la criminologie et l'organisation.

**CRI 3318** Méthodes quantitatives (AH 1 j) 3 cr.

La logique de l'analyse à trois variables. Les méthodes de création d'échelles et de groupes. Protocoles et tests de recherche évaluative (analyse de variance). La régression multiple. Syntaxe SPSS. Préalable(s) : CRI 1600.

**CRI 3341** Drogues et criminalité (AHE 1 j) 3 cr.  
*Serge Brochu*

Les substances psychoactives, leurs effets et leurs rapports avec la conduite criminelle. Les conventions internationales et les lois canadiennes en matière de drogue. Les modèles conceptuels expliquant la relation drogue-crime.

**CRI 3341G** Drogues et criminalité (AHE 1 s) 3 cr.

Les substances psychotropes, leurs effets et leur épidémiologie. Leur usage comme phénomène psychosocial. Les substances psychotropes, la criminalité et le droit pénal.

**CRI 3360** Atelier de rétroaction (AHE 1 j) 3 cr.

Supervision en petits groupes. L'actualisation des connaissances théoriques dans la pratique. Réflexion sur les habiletés personnelles et professionnelles. L'intervention dans une perspective globale. Concomitant(s) : CRI 3260.

**CRI 3361** Prévention du crime (AH 1 j) 3 cr.  
*Maurice Cusson*

Cadre théorique et évolution de la notion de prévention en criminologie. L'analyse de divers programmes et leur efficacité. L'élaboration de projet en prévention.

**CRI 3361G** Prévention du crime (AHE 1 s) 3 cr.

Cadre théorique et évolution de la notion de prévention en criminologie. L'analyse de divers programmes et leur efficacité. L'élaboration de projet en prévention. Préalable(s) : CRI 1050G.

**CRI 3411G** Mesures pénales pour adultes (AHE 1 s) 3 cr.

Les caractéristiques et l'efficacité des mesures pénales pour adultes : incarcération, probation, libération conditionnelle, amendes, travaux communautaires, surveillance intensive, etc.

**CRI 3415** Mesures pénales communautaires (AH 1 j) 3 cr.  
*Marie-Marthe Cousineau*

L'analyse des mesures communautaires et novatrices compte tenu du portrait des populations pénales et des limites des mesures traditionnelles.

**CRI 3420** La femme et la question criminelle (AH 1 j) 3 cr.  
*Nadine Lanctôt*

Les conduites déviantes et délinquantes des filles et des femmes. Analyse des ressemblances et des différences sexuelles et de leurs répercussions sur les stratégies de prévention et d'intervention.

**CRI 3420G** La femme et la question criminelle (AHE 1 s) 3 cr.

Les rapports entre femme et justice pénale. L'étude de la réalité criminelle et de la réaction sociale à travers des perspectives historiques, juridiques, criminologiques. Notion d'intervention féministe en criminologie.

**CRI 3425** Sociologie du milieu carcéral (AH 1 j) 3 cr.  
*Marion Vacheret*

L'univers carcéral et ses acteurs. Sous-culture institutionnelle, adaptation au milieu. Théories sociologiques de la prison et problèmes contemporains liés à l'enfermement.

**CRI 3425G** Sociologie des milieux institutionnels (AHE 1 s) 3 cr.

Les institutions totalitaires. L'univers des gardiens et des gardés. La sous-culture institutionnelle. Les organisations formelles et informelles des milieux totalitaires. Violence et situations de crise.

**CRI 3465** Personnalité criminelle 2 (H 1 j) 3 cr.  
*Denis Lafortune*

La personnalité criminelle dans sa diversité : études des différentes catégories de criminels à l'aide d'approches typologiques récentes. Préalable(s) : CRI 2455.

**CRI 3495** Criminels et troubles mentaux (A 1 j) 3 cr.  
*Denis Lafortune*

Les troubles mentaux et leurs rapports avec la conduite criminelle. Initiation aux principales classifications des troubles mentaux. Étude critique des liens entre maladie mentale et criminalité.

**CRI 3495G** Criminels et troubles mentaux (AHE 1 js) 3 cr.

Les troubles mentaux et leurs rapports avec la conduite criminelle. Initiation aux principales classifications des troubles mentaux. Étude critique des liens entre maladie mentale et criminalité.

**CRI 3540** Les minorités et la question criminelle (AH 1 j) **3 cr.**  
*Mylene Jaccoud*

Les rapports entre les minorités et la justice pénale. L'étude de la criminalité des groupes minoritaires et de la réaction sociale à leur égard. Sensibilisation à l'intervention auprès des membres de ces groupes.

**CRI 3540G** Les minorités et la question criminelle (H 1 js) **3 cr.**

Les rapports entre les minorités et la justice pénale. L'étude de la criminalité des groupes minoritaires et de la réaction sociale à leur égard. Sensibilisation à l'intervention auprès des membres de ces groupes.

**CRI 3545** Normes légales et pouvoir (A 1 j) **3 cr.**

La production et l'application des normes sociales et des normes légales. L'analyse du rôle des groupes sociaux et de l'État. Les normes comme éléments de solution des conflits et comme sources de conflits.

**CRI 3721** Principes et modèles d'intervention (H 1 j) **3 cr.**

Principes et limites de l'intervention en criminologie clinique. Présentation des principaux courants théoriques. Initiation par des exercices pratiques. L'intervention en situation de crise. Préalable(s) : CRI 2015.

**CRI 3800** Principes d'évaluation clinique (H 1 j) **3 cr.**

*Jean Dozois*

Histoire de cas et évaluation : le sujet, la situation, les ressources à mobiliser. Scénarios d'application dans les situations spécifiques. Préalable(s) : CRI 2455.

**CRI 3810** La délinquance sexuelle (E 1 j) **3 cr.**

*Jean Proulx*

Les principales théories. L'évaluation clinique. Les modèles d'intervention privilégiés. Le développement des ressources.

**CRI 3820** Mesures pour jeunes contrevenants (H 1 j) **3 cr.**

Les objectifs, la nature et l'efficacité des mesures destinées aux jeunes contrevenants et enfants en danger : centre d'accueil, foyer de groupe, probation, réparation à la victime, etc. Leurs populations.

**CRI 3900** Justice des mineurs (AH 1 j) **3 cr.**

*Jean Trépanier*

Étude critique de la justice des mineurs : législation, police, tribunaux, déjudiciarisation. Cours également offert à distance. Voir CRI 3900D.

**CRI 3900G** Justice des mineurs (AHE 1 s) **3 cr.**

Étude critique de la justice des mineurs : législation, police, tribunaux, déjudiciarisation.

**CRI 3950** Criminalité informatique (AHE 1 j) **3 cr.**

Présentation des principales formes de criminalité informatique. Usages problématiques et criminels d'Internet. Législation et intervention policière dans le cyberespace. Impacts des nouvelles technologies sur le milieu criminel.

---

## CORN - Corée (études coréennes)

---

**CRN 1050** Coréen élémentaire 1 (A 1 js) **6 cr.**

Apprentissage de la grammaire fondamentale, du vocabulaire de base et de l'écriture (syllabaire et caractères chinois) de la langue coréenne. Travail d'exercices sur la prononciation au laboratoire de langue. Composition des phrases simples.

**CRN 1050H** Coréen élémentaire 1 (A 2 js) **6 cr.**

Apprentissage de la grammaire fondamentale, du vocabulaire de base et de l'écriture (syllabaire et caractères chinois) de la langue coréenne. Travail d'exercices sur la prononciation au laboratoire de langue. Composition des phrases simples.

**CRN 1060** Coréen élémentaire 2 (H 1 js) **6 cr.**

Approfondissement de la grammaire fondamentale, du vocabulaire de base et de l'écriture (syllabaire et caractères chinois) de la langue coréenne. Acquisition des règles morphologiques et syntaxiques. Différents exercices écrits et oraux. Préalable(s) : CRN 1050 ou CRN 1050H.

**CRN 1060H** Coréen élémentaire 2 (A 2 js) **6 cr.**

Approfondissement de la grammaire fondamentale, du vocabulaire de base et de l'écriture (syllabaire et caractères chinois) de la langue coréenne. Acquisition des règles morphologiques et syntaxiques. Différents exercices écrits et oraux. Préalable(s) : CRN 1050 ou CRN 1050H.

**CRN 1075** Coréen intermédiaire 1 (A 1 js) **6 cr.**

Approfondissement de la grammaire, du vocabulaire, de la prononciation et de l'écriture. Développement de la fluidité de l'expression. Composition des textes à phrases complexes et exercices oraux. Préalable(s) : CRN 1060 ou CRN 1060H.

**CRN 1075H** Coréen intermédiaire 1 (A 2 js) **6 cr.**

Approfondissement de la grammaire, du vocabulaire, de la prononciation et de l'écriture. Développement de la fluidité de l'expression. Composition des textes à phrases complexes et exercices oraux. Préalable(s) : CRN 1060 ou CRN 1060H.

**CRN 1085** Coréen intermédiaire 2 (H 1 js) **6 cr.**

Approfondissement de la grammaire, du vocabulaire, de la prononciation et de l'écriture. Développement de la fluidité de l'expression. Composition des textes à phrases complexes et exercices oraux. Préalable(s) : CRN 1075 ou CRN 1075H.

**CRN 1085H** Coréen intermédiaire 2 (A 2 js) **6 cr.**

Approfondissement de la grammaire, du vocabulaire, de la prononciation et de l'écriture. Développement de la fluidité de l'expression. Composition des textes à phrases complexes et exercices oraux.

---

## DEI - Design d'intérieur

---

**DEI 1000** Introduction au design d'intérieur (A 1 j) **3 cr.**

*Jean Therrien*

Définition; antécédents historiques; rapports avec les disciplines connexes; introduction aux principaux concepts de la discipline, aux procédés et méthodes de sa pratique et aux champs de recherche.

**DEI 1005** Méthodologies et processus (H 1 j) **3 cr.**

Cueillette de données, relations entre les variables, traitement de l'information. Matrice d'interprétation. Notion de besoin en relation avec les activités dans l'espace, les particularités d'un contexte et sa métamorphose formelle. Préalable(s) : DEI 1000 et DEI 1018.

**DEI 1018** Atelier 1 en design d'intérieur (A 1 j) **3 cr.**

Principes fondamentaux du processus de design d'intérieur. Éléments structurants de l'espace intérieur et leur représentation. Conduite du projet comme processus de transcription et d'évolution de l'idée dans un langage formel propre au design.

**DEI 1019** Atelier 2 en design d'intérieur (H 1 j) **3 cr.**

Processus de conception des aménagements intérieurs domestiques; expérience de vie et les activités humaines. Facteurs humains, composition spatiale et vocabulaire formel, réponse à des besoins des usagers. Préalable(s) : DEI 1000 et DEI 1018.

**DEI 1211** Dessin et communication (A 1 j) **3 cr.**

Introduction à la représentation graphique du projet; le dessin comme outil d'exploration et de représentation des idées; acquisition des bases théoriques et pratiques des techniques de représentation graphique utilisées en design d'intérieur.

**DEI 1511** Histoire du design d'intérieur (A 1 j) **3 cr.**

Examen critique des idées et réalisations significatives de l'histoire du design d'intérieur, discipline complexe au croisement de l'architecture, des arts décoratifs et du design des objets.

**DEI 2001** Espace et individu (A 1 j) **3 cr.**

Notions de base en psychologie de l'environnement : analyse et interprétation des besoins chez certaines catégories d'utilisateurs; discours et réflexions théoriques quant aux effets psychiques de l'environnement sur les comportements humains. Préalable(s) : DEI 1005 et DEI 1019.

**DEI 2002** Fondements conceptuels (H 1 j) **3 cr.**

Épistémologie du design; cohérence méthodologique et fluidité du passage de la théorie à la pratique; modes de conception : de l'esprit pragmatique à l'esprit intuitif; complexité et modélisation; études de programmation sur des segments spécialisés. Préalable(s) : DEI 2001 et DEI 2018.

**DEI 2013** Conception assistée par ordinateur (A 1 js) **3 cr.**

Initiation aux caractéristiques des logiciels de CAO. Compréhension des règles associées aux logiciels 3D en design d'intérieur. Réalisation d'un projet en utilisant la CAO comme outil de conception et de visualisation.

- DEI 2018** Atelier 3 en design d'intérieur (A 1 j) **3 cr.**  
Conception de projets intégrant la notion du lieu : analyse, formulation d'intention et représentation de celle-ci; besoins, contraintes et critères de détermination du projet associés au bien-être et confort de l'occupant. Préalable(s) : DEI 1005 et DEI 1019.
- DEI 2019** Atelier 4 en design d'intérieur (H 1 j) **3 cr.**  
Aménagement intérieur des espaces de travail : évaluation contextuelle, détermination de critères de performance, organisation fonctionnelle et mise en scène formelle des éléments de l'analyse et de la conjoncture. Nouvelles technologies. Préalable(s) : DEI 2001 et DEI 2018.
- DEI 2030** Matériaux et méthodes (H 1 j) **3 cr.**  
Étude détaillée des principaux matériaux de finition utilisés pour l'aménagement des espaces intérieurs. Techniques de construction et systèmes intérieurs. Processus de sélection. Performance, échelle des valeurs, usage et fonction.
- DEI 2119** Travail dirigé design d'intérieur 1 (AHE 1) **1 cr.**  
Sous la direction d'un membre du corps professoral, réalisation d'un projet ou d'un concours visant à approfondir certaines connaissances ou certaines habiletés inhérentes au design d'intérieur.
- DEI 2120** Travail dirigé design d'intérieur 2 (AHE 1 j) **2 cr.**  
Travail dirigé selon l'intérêt de l'étudiant encadré par un professeur.
- DEI 2325** Couleur et éclairage design d'intérieur (H 1 j) **3 cr.**  
Préalable(s) : DIN 1211.
- DEI 3003** Pratiques du design d'intérieur (A 1 j) **3 cr.**  
Encadrement de la pratique professionnelle au Québec et au Canada. Lois et règlements régissant la mise en oeuvre du bâtiment. Documents contractuels. Rédactions de devis. Contrôles administratifs et financiers. Éthique professionnelle.
- DEI 3010** Systèmes environnementaux (A 1 j) **3 cr.**  
Compréhension scientifique de la complexité des systèmes environnementaux d'un bâtiment complexe : structure, chauffage et climatisation, acoustique, électricité et plomberie, systèmes de sécurité.
- DEI 3020** Éléments intérieurs et mobilier (A 1 j) **3 cr.**  
Création, compréhension et développement des éléments d'architecture intérieure et du mobilier en tant que composantes indissociables du projet d'aménagement intérieur.
- DEI 3040** Projet de fin d'études (H 1 j) **6 cr.**  
*Les professeurs du programme*  
Projet synthèse : étude avancée sur un thème caractérisé par la complexité des facteurs et leur rapport d'influence sur la situation d'aménagement projetée. Sujets spécialisés et prospectifs; développement détaillé du concept élaboré. Préalable(s) : DIN 3010 ou AME 3030 60 crédits du programme.
- DEI 3555** Intention et éthique en design (H 1 j) **3 cr.**  
Origines des disciplines du design sur le plan théorique : archéologie, langage, architecture, philosophie. Contextes sociaux et intellectuels de la pratique du design d'intérieur, enracinés dans un sens d'éthique basé sur une intention signifiante.
- DEI 4200** Stage (AHE 1 js) **3 cr.**  
Six semaines de travail en design d'intérieur dans un milieu professionnel. Rapport de stage. Préalable(s) : Pour le baccalauréat en design : orientation design d'intérieur, 48 crédits du programme.

---

## DEN - Médecine dentaire

---

- DEN 1003** Observation clinique (A 2 j) **1 cr.**  
*Pierre Duquette et André Phaneuf*  
Familiarisation des étudiants avec les protocoles, l'accueil, les dossiers et les travaux cliniques. Observation des activités qui s'y déroulent. Les étudiants de l'année préparatoire sont jumelés à des étudiants de 3e et de 4e année.
- DEN 1004** Introduction à la clinique (A 1 j) **1 cr.**  
*Pierre Duquette*  
Introduction aux principes fondamentaux du travail clinique : protocoles, règles d'asepsie, tenue du dossier, accueil du patient.

- DEN 1005** Informatique dentaire (H 1 j) **2 cr.**  
*Anne Charbonneau*  
Familiarisation avec l'utilisation du logiciel Outlook à la Faculté, les sites d'intérêt pour le dentiste, les dossiers informatisés, les nouvelles technologies et les applications logicielles d'utilisation courante en cabinet privé.
- DEN 3051** Travaux dirigés (E 1 j) **2 cr.**  
*Stéphane Roy*  
Cette composante du programme a pour objet de permettre à l'étudiant individuellement ou en groupe de démontrer son aptitude à préparer et présenter des travaux destinés à un auditoire particulier.
- DEN 3980** Clinique multidisciplinaire (E 1 j) **7 cr.**  
*Pierre Duquette*  
Stage en divers milieux au choix de l'étudiant : cliniques universitaires, milieux hospitaliers, cabinets privés ou à l'étranger. Suivi des soins à la clientèle de la clinique universitaire.
- DEN 4995** Cliniques à options (H 1 j) **2 cr.**  
*Pierre Duquette*  
Série d'options intra et extra murales dans divers secteurs d'activités cliniques.
- DEN 4996** Sciences de base: applications pratiques (A 1 j) **1 cr.**  
*Antonio Nanci*  
Série de leçons sur divers sujets relatifs aux sciences de base ayant des répercussions sur les activités cliniques : thérapie, génique, ostéointégration...

---

## DER - Dentisterie de restauration

---

- DER 1001** Prothèse partielle fixe théorique (H 1) **1 cr.**  
*Geneviève Guertin*  
Quinze leçons sont données sur les principes qui régissent la préparation des dents comme piliers de prothèse fixe.
- DER 1004** Prothèse partielle fixe pratique (H 1) **1.5 cr.**  
*Geneviève Guertin et collaborateurs*  
Travaux portant sur la prothèse partielle fixe qui permettent l'application des principes qui régissent cette science clinique. Ils sont effectués sur mannequins et conduisent à l'usage de l'instrumentation pertinente.
- DER 1010** Dentisterie opératoire théorique (H 1) **1 cr.**  
*Hugo Ciaburro*  
Quinze leçons sont données sur les principes qui régissent la préparation des dents pour obturations individuelles.
- DER 1012** Morphologie dentaire (A 1 j) **2.5 cr.**  
*Hugo Ciaburro et Patrice Milot*  
Étude morphologique des dents primaires et permanentes. Notions élémentaires de l'occlusion. Les leçons pratiques illustrent les notions théoriques à l'aide de modèles où les dents sont sculptées et mises en occlusion.
- DER 1013** Dentisterie opératoire pratique (H 1) **1.5 cr.**  
*Hugo Ciaburro*  
Travaux portant sur la dentisterie opératoire. Ils permettent d'appliquer les principes qui régissent cette science clinique. Ils sont effectués sur mannequin et conduisent à l'usage de l'instrumentation pertinente.
- DER 1030** Matériaux dentaires (A 1) **2 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Daniel Fortin*  
Structure de la matière, contrainte, déformation, propriétés physiques et chimiques. Produits du gypse, matériaux à empreinte, résines. Théorie et laboratoire.
- DER 1092** Prothèse complète préclinique 1 (H 1 j) **1.5 cr.**  
*Louis De Koninck*  
Travaux pratiques sur mannequin et articulateur Hanau. Technique pour la confection de prothèses complètes, de la prise d'empreintes à la cuisson des pièces. L'étudiant est initié à l'utilisation de l'articulateur.
- DER 1096** Prothèse complète théorique 1 (H 1 j) **1 cr.**  
*Louis De Koninck*  
Principes de base de la prosthodontie. Évaluation de tous les matériaux utilisés en prothèse complète.

- DER 2001** Prothèse partielle fixe théorique (A 2) **2 cr.**  
*Patrice Milot*  
Trente leçons sur les principes et les techniques impliqués dans la confection de couronnes et de ponts temporaires; de couronnes et de ponts simples permanents; de corps coulés.
- DER 2004** Prothèse partielle fixe pratique (A 2) **3 cr.**  
*Patrice Milot et collaborateurs*  
Mise en pratique des principes et des techniques enseignés dans le cours DER 2001.
- DER 2010** Dentisterie opératoire théorique (A 2) **2 cr.**  
*Annie St-Georges*  
Restauration de la dent. Principes qui régissent l'utilisation et la manipulation des différents matériaux obturateurs : or, amalgame d'argent, résines et ciments. Les leçons théoriques et les travaux de laboratoire sont synchronisés.
- DER 2013** Dentisterie opératoire pratique (A 2) **3 cr.**  
*Annie St-Georges*  
Travaux de laboratoire qui illustrent le cours DER 2010 et permettent à l'étudiant de mettre en pratique ses notions théoriques. Ces travaux sont exécutés sur dents extraites ou artificielles montées sur dentoforme.
- DER 2022** Introduction à l'endodontie (H 1 j) **1 cr.**  
*Salam Sakkal*  
Caractéristiques morphologiques de la pulpe camérale et radiculaire de toutes les dents. Choix, manipulation, influence des matériaux, instruments et techniques.
- DER 2023** Endodontie préclinique (H 1 j) **1 cr.**  
*Salam Sakkal*  
Ouverture et préparation de l'accès canalair des dents pour un traitement endodontique. Morphologie pulpaire et radiculaire. Instrumentation, préparation, mise en forme et obturation.
- DER 2032** Matériaux dentaires (A 1 j) **2 cr.**  
*Daniel Fortin*  
Leçons théoriques faisant suite au cours DER 1030 : amalgame, ciment, métaux, revêtements, porcelaine.
- DER 2092** Prothèse complète préclinique 2 (A 1 j) **1.5 cr.**  
*Louis De Koninck*  
Travaux pratiques sur mannequin et articulateur Hanau. Technique pour la confection de prothèses complètes, de la prise d'empreintes à la cuisson des pièces.
- DER 2095** Prothèse complète clinique 1 (H 1 j) **1 cr.**  
*Louis De Koninck*  
Séances de travaux cliniques pour la réalisation de prothèses complètes sur un patient totalement édenté.
- DER 2098** Prothèse complète théorique 2 (H 1 j) **1 cr.**  
*Claude Lamarche*  
Évaluation de certains matériaux utilisés en prothèse complète et revue de l'anatomie en relation avec la prothèse complète.
- DER 2099** Prothèse complète théorique 3 (A 1 j) **1 cr.**  
*Richard Taché*  
Étude comparative des techniques et des principes régissant les étapes de la confection des prothèses complètes. Lien direct entre la théorie et la clinique. Cas spéciaux.
- DER 3001** Prothèse partielle fixe théorique (A 2) **2 cr.**  
*Pierre Boudrias et collaborateurs*  
Notions essentielles des techniques inhérentes aux diverses étapes de la confection de prothèses partielles fixes conventionnelles. Sélection des cas qui sont de la compétence du dentiste généraliste.
- DER 3004** Prothèse partielle fixe clinique 1 (A 2 j) **3 cr.**  
*Pierre Boudrias*  
Travaux cliniques sur patients permettant de mettre en pratique les concepts qui régissent la réalisation de prothèses fixes simples.
- DER 3010** Dentisterie opératoire théorique (A 1) **1 cr.**  
*André Paul Prévost*  
Le cours comporte une série de présentations portant sur des sujets d'actualité en dentisterie opératoire.
- DER 3015** Prothèse partielle amovible préclinique (A 1 j) **1 cr.**  
*Gilles Gauthier*  
Travaux de laboratoire : conception et réalisation de divers dessins de prothèses partielles amovibles, préparation des dents sur dentoforme et modèles.
- DER 3016** Dentisterie opératoire clinique 1 (A 2 j) **4.5 cr.**  
*Daniel Fortin*  
Les étudiants sont appelés à traiter des patients en clinique sous la direction des professeurs et des cliniciens selon les règles de l'art.
- DER 3017** Laboratoire d'implantologie (H 1 j) **1.5 cr.**  
*Pierre Boudrias*  
Séances de travaux de laboratoire : manipulation de diverses composantes de pièces prothétiques pour implants dentaires, choix et planification de leur assemblage pour prothèses fixes et amovibles sur implants.
- DER 3022** Endodontie théorique (A 2) **2 cr.**  
*Salam Sakkal et Richard Silbert*  
Traitement de la pulpe en vue de lui conserver sa vitalité ou de l'extirper en cas d'infection et de dégénérescence.
- DER 3023** Endodontie clinique 1 (A 2 j) **1.5 cr.**  
*Salam Sakkal*  
Séances de travaux cliniques sur patients pour examen, diagnostic et traitement.
- DER 3094** Réhabilitation implanto-portée 1 (H 1 j) **1 cr.**  
*Pierre Boudrias et Louis De Koninck*  
Cours théorique d'implantologie portant sur la manipulation de diverses composantes de pièces de prothétique pour implants dentaires, leur choix et la planification de leur assemblage dans la réalisation de prothèses fixes et amovibles sur implants.
- DER 3095** Prothèse amovible clinique 1 (A 2 j) **3 cr.**  
*Louis De Koninck*  
Réalisation de prothèses amovibles sur des patients complètement ou partiellement édentés.
- DER 3098** Prothèse partielle amovible (A 1 j) **2 cr.**  
*Gilles Gauthier*  
Principes fondamentaux qui régissent la fabrication des prothèses partielles amovibles. Mise à jour des techniques connues et employées. Description des étapes du traitement : de l'examen du patient à la mise en bouche et à l'entretien des prothèses.
- DER 4004** Prothèse partielle fixe clinique 2 (A 2 j) **4.5 cr.**  
*Pierre Boudrias*  
Travaux cliniques sur patients permettant de mettre en pratique les concepts qui régissent la réalisation de prothèses fixes plus élaborées.
- DER 4013** Dentisterie opératoire clinique 2 (A 2 j) **4.5 cr.**  
*Daniel Fortin*  
Ces séances cliniques complètent l'entraînement amorcé au cours DER 3016.
- DER 4023** Endodontie clinique 2 (A 2 j) **1.5 cr.**  
*Salam Sakkal*  
Travaux cliniques d'endothérapie sur patients.
- DER 4082** Conférences clinico-restauratrices (H 1 j) **1 cr.**  
*Pierre Boudrias*  
Compréhension des plans de traitements par l'intégration des notions de base acquises dans les diverses disciplines cliniques. Reconnaissance et compréhension des problèmes présentés, séquence établie pour leur résolution.
- DER 4093** Prothèse amovible clinique 2 (A 2 j) **3 cr.**  
*Louis De Koninck*  
Réalisation de prothèses amovibles sur patients complètement ou partiellement édentés et parfois sur patients souffrant de malformations maxillo-faciales.
- DER 4094** Réhabilitation implanto-portée 2 (A 1 j) **1 cr.**  
*Geneviève Guertin*  
Implantologie et restaurations unitaires fixes. Étapes diagnostiques, indications, contre-indications et techniques. Difficultés postchirurgicales et postinsertion.
- DER 4096** Dentisterie esthétique : progrès récents (A 2 j) **2 cr.**  
*André Paul Prévost et collaborateurs*  
Leçons théoriques sur l'esthétique et les progrès récents en dentisterie opératoire, prothèse partielle fixe, prothèse partielle amovible, prothèse complète, endodontie, orthodontie et chirurgie maxillo-faciale.

**DID - Didactique****DID 1000** Notions de mathématiques au primaire (AHE 1 j) **3 cr.**

Retour sur des notions mathématiques de base afin de questionner et d'expliquer leur fonctionnement : numération positionnelle, opérations, fractions, rapports et proportions, géométrie plane, statistique descriptive.

**DID 1001** Fondements de la didactique des maths (AHE 1 j) **3 cr.**

Les mathématiques enseignées: histoire, savoirs, rapport au savoir et transposition. Arrimage entre les différents ordres d'enseignement. Rôles de l'erreur. Fonctions et effets de l'évaluation.

**DID 1010A et T** Français écrit pour futurs enseignants (A 2 js) **3 cr.**

Problèmes textuels, syntaxiques, orthographiques et lexicaux dans ses textes et ceux de ses futurs élèves. Description de la langue et norme. Explicitation de ses connaissances linguistiques. Stratégies de révision.

**DID 1101** Les sciences humaines au primaire (AHE 1 j) **3 cr.**

Sciences humaines et culture. Nature du savoir élaboré, rapport au savoir et transposition sous forme de programme d'études. Éducation à la citoyenneté.

**DID 1111** Culture scientifique au primaire (AHE 1 j) **3 cr.**

Nature de l'activité scientifique et technologique. Concepts de base, percées historiques, conceptions fréquentes et chronologies historiques en sciences et technologiques. Programme d'études du préscolaire et du primaire.

**DID 1201** Le français au préscolaire/primaire (AHE 1) **3 cr.**

Étude de ses propres pratiques et attitudes en lecture, écriture et communication orale. Processus sous-jacents. Langue orale/écrite, premier outil d'enseignement/apprentissage. Programmes d'études et principes fondateurs.

**DID 1202** Didactique de l'écrit 1 (fondements) (AHE 1 j) **3 cr.**Évolution du savoir-lire et du savoir-écrire. Bases du système orthographique français. Éveil à l'écrit. Étapes et stratégies d'apprentissage de la lecture et de l'écriture au 1<sup>er</sup> cycle. Approches et méthodes d'enseignement.**DID 1203** Didactique de l'écrit 2 (grammaire) (AHE 1 j) **3 cr.**Plurisystèmes du français : grammatical, orthographique, sémantique. Approches, méthodes d'enseignement et apprentissage aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles du primaire. Exploration d'outils, préparation de séquences. Concomitant(s) : DID 1202.**DID 1204** Didactique de l'arithmétique 1 (AHE 1 j) **3 cr.**

Étude de concepts, procédures, attitudes et raisonnement en arithmétique (premiers apprentissages). Repères historiques, épistémologiques et didactiques. Situations didactiques, ingénieries et évaluation.

**DID 1210** Enseignement du français aux allophones (AHE 1) **3 cr.**

Les élèves allophones à besoins particuliers en milieu scolaire. Facteurs, étapes et difficultés reliés à l'apprentissage du français langue seconde. Méthodes d'enseignement. Activités de rééducation et d'évaluation. Préalable(s) : DID 2200.

**DID 1220** Did. de l'arithmétique en adapt. scol. (AHE 1 j) **3 cr.**

Étude de concepts, procédures, attitudes et raisonnement en arithmétique, statistique et probabilité. Situations didactiques, ingénieries et évaluation. Prévention.

**DID 1400** Enrichissement mathématique (AHE 1 j) **3 cr.**

Retour sur des notions mathématiques du secondaire afin de questionner et d'expliquer leur fonctionnement. Activités de résolution de problèmes. Analyse et conception d'activités d'enrichissement.

**DID 1500** Les mathématiques au primaire (AHE 1) **3 cr.**

Les mathématiques enseignées : histoire, savoirs, rapport au savoir et transposition. Arrimage entre les différents ordres d'enseignement.

**DID 1940** Didactique des arts, adapt. scol. prim. (AHE 1) **3 cr.**

Moyens d'expression sonore, corporelle, dramatique et plastique. Analyse des programmes d'arts. Particularités de l'intervention pédagogique selon des clientèles d'enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

**DID 2010** Didactique des arts, adapt. scol. sec. (AHE 1 j) **3 cr.**

Moyens d'expression sonore, corporelle, dramatique et plastique. Analyse des programmes d'arts. Particularités de l'intervention pédagogique selon des clientèles d'adolescents en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

**DID 2020** Difficultés en lecture au secondaire (AHE 1 j) **3 cr.**

Lecture et maîtrise de la langue. Motivation. Stratégies cognitives et métacognitives. Compréhension. Lire pour apprendre. Diagnostic et rééducation des difficultés d'apprentissage en lecture. Dyslexie.

**DID 2030** Did. nbr. rationnels, adapt. scol. sec. (AHE 1 j) **3 cr.**

Analyse et interprétation didactiques de difficultés relatives à l'enseignement - apprentissage des rationnels. Raisonnement proportionnel. Situations didactiques adaptées aux élèves en difficulté au secondaire, ingénieries et évaluation.

**DID 2040** Did. des sciences, adapt. scol. second. (AHE 1 j) **3 cr.**

Savoirs de référence en sciences et technologies au secondaire. Conceptions des élèves et démarches d'apprentissage. Résolution de problèmes, activités expérimentales. Adaptation des interventions aux élèves en difficulté. Évaluation.

**DID 2102** Acquisition et apprentissage des langues (AHE 1 j) **3 cr.**

Connaissance des facteurs qui influent sur l'apprentissage et l'acquisition d'une langue seconde. Historique des méthodes d'enseignement. Approche communicative. Caractéristiques des clientèles de français langue seconde.

**DID 2103** Didactique de l'éducation physique/santé (AHE 1 j) **3 cr.**

Étude des programmes en éducation physique/santé du préscolaire, du primaire et du secondaire : fondements, objectifs, contenus, méthodes. Apports des technologies. Planification curriculaire.

**DID 2105** Did. des sciences humaines au primaire (AHE 1) **3 cr.**

Apprentissage et enseignement des sc. humaines au primaire : nature et fonction. Élaboration de plans d'intervention dans une situation pédagogique en sc. humaines. Évaluation des apprentissages. Matériel didactique.

**DID 2110** Didactique des sciences et technologies (AHE 1) **3 cr.**

Apprentissages propres aux sciences et à la technologie au préscolaire et au primaire. Conceptions des élèves et démarche didactique. Résolution de problèmes et autres activités. Évaluation des apprentissages et du curriculum.

**DID 2120** Didactique des sciences au collégial (AHE 1) **3 cr.**

Études des principales caractéristiques de la pédagogie du collégial. Introduction aux notions clés des didactiques des disciplines scientifiques : conception, obstacles, transposition et réorganisation des savoirs.

**DID 2200** Didactique de la lecture/écriture (AHE 1) **3 cr.**Plurisystèmes du français; rapport à l'écrit; identification de mots; compréhension en lecture; processus d'écriture; approches; méthodes d'enseignement; apprentissage du préscolaire au 3<sup>e</sup> cycle; évaluation.**DID 2201** Didactique du français 1 (AHE 1) **3 cr.**

Débuts de la lecture/écriture, perspectives développementales. Modèles d'apprentissage. Enseignement à l'élève débutant. Compréhension en lecture et son développement au préscolaire/primaire. Évaluation.

**DID 2202** Didactique de l'oral (AHE 1 j) **3 cr.**

Langue, langage, communication. Développement 0-12 ans. Relations oral, écrit, autres matières. Situations didactiques, compétences, évaluation; oral soigné, modélisation par l'enseignant.

**DID 2204** Didactique de l'arithmétique 2 (AHE 1 j) **3 cr.**

Étude de concepts, procédures, attitudes et raisonnement en arithmétique et statistique (apprentissage subséquents). Repères historiques, épistémologiques et didactiques. Situations didactiques, ingénieries et évaluation. Préalable(s) : DID 1204.

**DID 2205** Les sciences humaines au primaire (AHE 1 j) **3 cr.**

Sciences humaines et culture. Nature du savoir élaboré, rapport au savoir et transposition sous forme de programme d'études. Éducation à la citoyenneté.

**DID 2206** Étude de la langue (AHE 1 j) **3 cr.**

Notions de base pour l'enseignement des composantes linguistique (lexique, syntaxe, morphologie) et discursive (de la phrase aux types de textes et de discours); apprentissage de la grammaire nouvelle; composante langue des programmes d'études. Cours 431-301 de l'Université McGill.

**DID 2210** Did. de l'écrit et difficultés d'appr. (AHE 1 j) **3 cr.**

Lecture et compréhension : du lecteur débutant au lecteur compétent. Processus d'écriture. Relations lecture-écriture. Approches et démarches d'enseignement. Diagnostic, difficultés d'apprentissage, didactique différenciée. Préalable(s) : 33 cr. de cours dont 18 cr. de sigle FRA, 15 cr. de sigle LNG.

- DID 2216** Intro: did. des sciences et technologies (AHE 1 j) **2 cr.**  
Problématique de l'enseignement et approche par compétences. Perspective historique. Analyse et transposition didactique. Application en sc./technologies; TIC. Modèles collaboratifs, d'enquête. Programmes, documents officiels et matériel didactique.
- DID 2218** Didactique et modélisation systémique (AHE 1 j) **3 cr.**  
Concepts de l'approche systémique reliés à la description et à la conception de situations didactiques complexes intégrant les sciences et les technologies.
- DID 2235** Difficultés d'appr. du langage écrit 1 (AHE 1) **3 cr.**  
Apprenant de niveau débutant : diagnostic des difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, et rééducation. Difficultés de développement des processus et stratégies. Principes, plans et approches d'intervention. Préalable(s) : DID 2200.
- DID 2237** Didactique de la géographie (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique spécifique de l'enseignement de la géographie. Différentes approches en didactique de la géographie. Analyse des programmes. Contenus, démarches d'enseignement, formes d'évaluation. Analyse, production de scénarios d'enseignement.
- DID 2260** Didactique de la proportionnalité (AHE 1 j) **3 cr.**  
Difficultés et obstacles liés à l'enseignement - apprentissage des proportions. Rupture et filiation du raisonnement proportionnel dans l'étude de : nombres, géométrie, probabilités, statistiques. Élaboration d'un cadre de référence didactique. Préalable(s) : MAT 1301.
- DID 2270** Le raisonnement en mathématiques (AHE 1 j) **3 cr.**  
Nature et sens de l'activité mathématique. Résolution de problèmes. Représentations, modélisation et abstraction. Induction et déduction. Point de vue de la cognition. Étude critique des programmes et manuels. Préalable(s) : DID 2260 et MAT 1101.
- DID 2280** Erreurs et obstacles d'apprent. en maths (AHE 1 j) **3 cr.**  
Outils de diagnostic général et spécifique : épreuves, tests, entrevues cliniques. Étude, rôle et traitement des erreurs. Paradoxes de l'enseignement. Critique de stratégies utilisées avec des élèves faibles ou forts en mathématiques.
- DID 2500** Didactique des mathématiques 1 (AHE 1) **3 cr.**  
Compréhension et analyse des principaux savoirs arithmétiques enseignés au préscolaire et au premier cycle du primaire dans une perspective didactique. Organisation de situations didactiques. Évaluation des apprentissages.
- DID 2545** Difficultés d'appr. en mathématiques 1 (AHE 1) **3 cr.**  
Diagnostic général et spécifique : épreuves, tests, entrevues cliniques. Méthodes de rééducation globales et spécifiques (élèves de 5 à 12 ans).
- DID 2900** Didactique de l'art dramatique (AHE 1) **3 cr.**  
Expériences en art dramatique et en théâtre; langage dramatique, processus créatif, aspects d'histoire du théâtre. Programme d'art dramatique au primaire. Élaboration et animation d'activités, évaluation des apprentissages.
- DID 2901** Didactique de l'art dramatique 2 (AHE 1) **3 cr.**  
Expériences en art dramatique. Expérimentation et évaluation d'activités d'enseignement. Intégration de l'art dramatique aux matières scolaires.
- DID 2910** Didactique des arts plastiques 1 (AHE 1) **3 cr.**  
Expériences des arts plastiques, médias plastiques, éléments du langage plastique. Programme des arts plastiques au primaire. Élaboration, animation d'activités, évaluation des apprentissages. Aspects de l'histoire de l'art.
- DID 2911** Didactique des arts plastiques 2 (AHE 1) **3 cr.**  
Expériences des arts plastiques. Expérimentation et évaluation d'activités d'enseignement. Intégration des arts plastiques aux matières scolaires. Préalable(s) : DID 2910.
- DID 2915** Did. des arts au préscolaire-primaire (AHE 1) **3 cr.**  
Expériences artistiques interdisciplinaires. Interdidactique des arts au préscolaire et au primaire. Pédagogie du projet et création. Situation d'apprentissage complexe et rôle des langages artistiques.
- DID 2920** Didactique de la musique au primaire (AHE 1) **3 cr.**  
Expériences musicales; matériaux sonores. Programme de musique au primaire. Élaboration, animation d'activités et évaluation des apprentissages. Aspects de l'histoire de la musique.
- DID 3101** Didactique de l'histoire au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique de l'ens. de l'histoire. Différentes approches en didactique de l'histoire. Analyse des programmes. Contenus, démarches d'ens., formes d'évaluation. Analyse et production de scénarios d'ens.
- DID 3106** Did. de la géographie au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique spécifique de l'enseignement de la géographie. Différentes approches en didactique de la géographie. Analyse des programmes. Contenus, démarches d'enseignement, formes d'évaluation. Analyse, production de scénarios d'enseignement.
- DID 3110** Difficultés en écriture au secondaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Écriture et maîtrise de la langue. Motivation. Stratégies cognitives et métacognitives. Processus d'écriture. Diagnostic et rééducation des difficultés d'apprentissage en écriture. Dysorthographe.
- DID 3120** Didactique de l'algèbre en adapt. scol. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Analyse et interprétation didactiques des principales difficultés en algèbre. Rupture et filiation arithmétique/algèbre et caractérisation des raisonnements. Types de problèmes. Interventions didactiques et ingénieries.
- DID 3130** Sc. humaines, adapt. scol. au secondaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Savoirs de référence. Programme, démarche d'apprentissage et ressources. Adaptation des interventions aux élèves en difficulté du secondaire.
- DID 3201** Didactique du français 2 (AHE 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Préconceptions, attitudes du scripteur. Processus d'écriture. Connaissances sur la langue. Approches et méthodes d'ens. Communication orale. Oral-écrit, oral et autres matières. Difficultés d'appr. et didactique différenciée. Évaluation.
- DID 3202** Didactique du français au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique de l'ens. du français. Fondements et approches en did. de la lecture/écriture des textes littéraires et courants. Programmes. Contenus, démarches d'ens., formes d'évaluation. Scénarios d'app. Recherches.
- DID 3203** Didactique de l'écrit 3 (texte) (AHE 1 j) **3 cr.**  
Compréhension et production de textes aux 2e et 3e cycles du primaire. Préconceptions. Processus et stratégies d'apprentissage. Organisation textuelle. Approches et méthodes d'enseignement. Évaluation. Concomitant(s) : DID 1202 et DID 1203.
- DID 3204** Didactique de la géométrie (AHE 1 j) **3 cr.**  
Études de concepts, procédures, attitudes et raisonnement en géométrie. Repères historiques, épistémologiques et didactiques. Perspectives euclidienne et cartésienne. Situations didactiques, ingénieries et évaluation.
- DID 3206** Didactique du français en accueil 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Contenus et démarches en didactique de l'oral et de l'écrit au secondaire en classe d'accueil et autres formules de services d'aide à la francisation. Conception d'activités et de séquences d'apprentissage. Programmes d'études.
- DID 3207** Didactique du français L2 II (AHE 1 j) **3 cr.**  
Contenus et démarches en didactique de l'oral et de l'écrit selon le type de soutien à l'apprentissage du français. Scénarios d'apprentissage. Évaluation. Élèves non francophones en difficulté. Préalable(s) : DID 3206.
- DID 3208** Didactique des langues au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique de l'ens. des langues. Approches didactiques. Programmes et documents officiels. Didactique de l'oral et de l'écrit. Contenus, démarches d'ens. Analyse et production de scénarios d'apprentissage.
- DID 3209** Did. des sciences humaines au primaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Apprentissage et enseignement des sciences humaines au primaire : nature et fonction. Élaboration de plans d'intervention dans une situation pédagogique en sciences humaines. Évaluation des apprentissages. Matériel didactique. Préalable(s) : DID 2205.
- DID 3210** Didactique de la littérature (AHE 1 j) **3 cr.**  
Développement du goût de la lecture. Lecture littéraire et difficultés de compréhension. Lecture esthétique. Approches du roman. Poésie et créativité au secondaire. Littérature de jeunesse. Méthodes d'enseignement. Préalable(s) : DID 2210.
- DID 3212** Did. de la grammaire et de l'orthographe (AHE 1 j) **3 cr.**  
Contenus, approches et démarches. Grammaire de la phrase et grammaire du texte. Programmes d'études, moyens d'enseignement. Diagnostic, difficultés, évaluation. Analyse et production de séquences didactiques. Préalable(s) : DID 2210.



- DID 3220** Did. des sciences, adapt. scol. primaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Savoir de référence en sciences et technologies au primaire. Conceptions des élèves et démarche d'appr. Résolution de problèmes, activités expérimentales. Adaptation des interventions aux élèves en difficulté. Évaluation.
- DID 3230** Sc. humaines, adapt. scol. au primaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Univers social et nature du savoir élaboré. Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté. Programme, démarche d'apprentissage et ressources. Adaptation des interventions aux élèves en difficulté du primaire.
- DID 3236** Difficultés d'appr. du langage écrit 2 (AHE 1) **3 cr.**  
Apprenant de niveau intermédiaire : diagnostic des difficultés d'apprentissage en lecture et en écriture et rééducation. Difficultés de développement des processus et stratégies. Principes, plans et approches d'intervention. Préalable(s) : DID 2235.
- DID 3237** Didactique et TIC pour l'univers social (AHE 1 j) **3 cr.**  
Évaluation critique de logiciels et sites Internet relatifs à l'univers social. Production et diffusion de documents multimédias. Scénarios d'intégration pédagogique des TIC.
- DID 3247** Didactique de l'histoire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique de l'éducation civique et citoyenne en lien avec l'apprentissage de l'histoire. Programmes, documents officiels et matériel didactique. Production de scénarios d'enseignement. Préalable(s) : DID 3237.
- DID 3260** Technologies et enseignement des maths (AHE 1 j) **3 cr.**  
Impact de l'informatique sur l'activité mathématique. Apports et limites des différentes technologies dans l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques. Étude critique d'activités d'intégration. Travaux pratiques. Préalable(s) : DID 2270 et IFT 1969.
- DID 3270** Didactique de l'algèbre et des fonctions (AHE 1 j) **3 cr.**  
Difficultés spécifiques liées à l'enseignement - apprentissage de l'algèbre. Raisonnements arithmétiques et algébriques, structures des problèmes, géométrie analytique, fonctions. Sens de l'algèbre. Raffinement du cadre de référence. Préalable(s) : DID 2270.
- DID 3280** Did. nbr. rationnels, adapt. scol. prim. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Analyse et interprétation didactiques de difficultés relatives à l'enseignement-apprentissage des rationnels. Analyse des erreurs. Situations didactiques adaptées aux élèves en difficulté au primaire, ingénieries et évaluation.
- DID 3303** Did. : religion et morale chrétiennes (AHE 1) **3 cr.**  
Appropriation culturelle de l'héritage chrétien. Évolution de l'enseignement religieux au Québec. Perspectives chrétiennes de la morale. Programme du primaire. Méthodes d'enseignement, planification, évaluation.
- DID 3306** Did. des sc. religieuses au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique de l'enseignement des sciences religieuses. Approches didactiques. Programmes. Contenus, démarches d'enseignement, formes d'évaluation. Analyse et production de scénarios d'enseignement.
- DID 3307** L'enseignement culturel des religions (AHE 1 js) **3 cr.**  
Problématique de l'enseignement culturel des religions. Approches didactiques. Programmes. Contenus, démarches d'enseignement, formes d'évaluation. Analyse et production de scénarios d'enseignement.
- DID 3321** Didactique de la morale au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique de l'enseignement de la morale. Approches didactiques. Programmes. Contenus, démarches d'enseignement, formes d'évaluation. Analyse et production de scénarios d'enseignement.
- DID 3323** Didactique de la morale au primaire (AHE 1) **3 cr.**  
Fondements de l'enseignement de la morale. L'éducation morale à des valeurs humanistes dans un monde pluraliste. Objectifs du programme d'études. Méthodes d'enseignement, de planification et d'évaluation des apprentissages.
- DID 3335** Didactique des sciences biologiques (AHE 1 j) **3 cr.**  
Contenus, conceptions et obstacles à la compréhension entourant l'enseignement de la biologie au secondaire. Protocoles d'expériences, explicitation des connaissances; savoirs scientifiques, sens commun en regard des phénomènes biologiques.
- DID 3345** Didactique de la chimie (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique et conditions didactiques dans l'apprentissage de la chimie. Analyse didactique de notions en chimie. Stratégies et techniques did. Planification et développement de séquences d'enseignement en labo et en classe. Intégration des TIC.
- DID 3350** Projet en sciences et mathématiques (AHE 2 j) **3 cr.**  
Réalisation, en vue de la pratique professionnelle, d'activités intégratrices d'enseignement et d'apprentissage en sciences, technologie, mathématiques et autres disciplines. Approfondissement des didactiques choisies. Cours cyclique.
- DID 3355** Didactique de la physique (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique et conditions didactiques dans l'apprentissage de la physique. Stratégies et techniques didactiques, approche par compétences en laboratoire informatisé et en classe. Travaux d'application.
- DID 3360** Projet en sciences humaines et arts (AHE 2 j) **3 cr.**  
Réalisation, en vue de la pratique professionnelle, d'activités intégratrices d'enseignement et d'apprentissage en sciences humaines, arts et autres disciplines. Approfondissement des didactiques choisies.
- DID 3370** Projets : français et autres disciplines (AHE 2 j) **3 cr.**  
Réalisation, en vue de la pratique professionnelle, d'activités intégratrices d'enseignement et d'apprentissage en français et autres disciplines. Approfondissement des didactiques choisies.
- DID 3400** Atelier d'écriture (AHE 1 j) **3 cr.**  
Nature et fonctions de l'atelier d'écriture. Écriture individuelle et collective de textes variés. Révision des aspects textuels et linguistiques. Pratiques réflexives. Dimensions didactiques.
- DID 3401** Culture, littérature jeunesse et did. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Connaissance critique des oeuvres de la littérature de jeunesse. Intégration à la didactique du français oral et écrit; liens avec les autres matières. Construction d'activités.
- DID 3501** Did. des sc. économiques au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématiques de l'enseignement des sciences économiques. Approches didactiques. Programmes. Contenus, démarches d'enseignement, formes d'évaluation. Analyse et production de scénarios d'enseignement.
- DID 3505** Didactique des mathématiques 2 (AHE 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Compréhension et analyse des savoirs arithmétiques enseignés au 2e cycle du primaire dans une perspective didactique. Organisation de situations pédagogiques. Difficultés d'apprentissage. Évaluation. Arrimage primaire-secondaire.
- DID 3506** Didactique des mathématiques en L2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique spécifique de l'enseignement des mathématiques à des élèves non francophones. Principaux savoirs arithmétiques et géométriques enseignés au primaire. Situation didactique. Évaluation.
- DID 3510** Enseignement du FLS au secondaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Contenus et démarches en didactique de l'oral et de l'écrit au secondaire en français langue seconde (FLS). Conception d'activités, d'unités et de projets dans des séquences d'apprentissage. Cours 431-472 de l'Université McGill.
- DID 3536** Did. des mathématiques au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Champ d'étude de la didactique des maths.; intérêts et limites pour l'ens. Étude critique des programmes. Analyse didactique des choix et décisions prises lors de la conception et la prestation de situations d'ens.
- DID 3546** Difficultés d'appr. en mathématiques 2 (AHE 1) **3 cr.**  
Analyse et interprétation didactiques des principales difficultés notamment en algèbre. Intervention didactique et ingénieries. (Élèves de 12 ans et plus). Préalable(s) : DID 2545.
- DID 3706** Did. de l'informatique au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique de l'enseignement de l'informatique. Programmes. Stratégies et techniques didactiques de l'informatique au laboratoire et en classe. Utilisation de matériel informatique propice à l'enseignement au secondaire.
- DID 3801** Didactique de la chimie au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique de l'ens. de la chimie. Programmes. Stratégies et techniques didactiques au laboratoire et en classe. Utilisation de matériel informatisé pour l'ens., l'analyse et la représentation des données. Évaluation.
- DID 3806** Did. de la physique au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique de l'ens. de la physique. Programmes. Stratégies et techniques didactiques au laboratoire et en classe. Utilisation de matériel informatisé pour l'ens., l'analyse et la représentation des données. Évaluation.

- DID 3811** Did. des sc. biologiques au secondaire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique spécifique de l'enseignement de la biologie. Programmes. Stratégies et techniques didactiques au laboratoire et en classe. Utilisation des procédés révélateurs des représentations des élèves. Démarches scientifiques.
- DID 4010** Comm. orale, adapt. scol. au secondaire (AHE 1 j) **1.5 cr.**  
Modèles et fonctions de la communication orale. Développement et troubles de la communication. Comportements langagiers de l'enseignant et de l'élève du secondaire. Approches d'interventions. Évaluation.
- DID 4020** Allophones au sec. et ens. du français (AHE 1 j) **1.5 cr.**  
Les élèves allophones à besoins particuliers au secondaire. Facteurs, étapes et difficultés liés à l'apprentissage du français langue seconde. Méthodes d'enseignement. Activités de rééducation et d'évaluation. Préalable(s) : DID 2200.
- DID 4030** Did. de la géométrie, adapt. scol. sec. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des concepts, procédures, attitudes et raisonnement en géométrie. Identification de relations entre mesures (périmètre, aire, volume). Situations didactiques adaptées aux élèves en difficulté, ingénieries et évaluation.
- DID 4101** Didactique de l'histoire au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Facteurs, contraintes, conditions liés à l'ens. de l'histoire. Programmes, documents officiels et matériel didactique. Recherches, travaux d'application. Élaboration et analyse d'activités, de séquences d'ens. Préalable(s) : DID 3101.
- DID 4106** Did. de la géographie au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Facteurs, contraintes, conditions liés à l'enseignement de la géographie. Critique des programmes, documents officiels, matériel didactique. Recherches, travaux d'application. Élaboration d'activités, des séquences d'enseignement. Préalable(s) : DID 3106.
- DID 4202** Did. des textes courants et de l'oral (AHE 1 j) **3 cr.**  
Compréhension et production de textes courants (types, genres). Communication et langue orales. Approches et méthodes d'enseignement, planification, évaluation. Programmes d'études. Adaptation aux besoins particuliers. Préalable(s) : DID 3210 et DID 3212. Concomitant(s) : DID 4212.
- DID 4203** Didactique différenciée en mathématiques (AHE 1 j) **3 cr.**  
Hétérogénéité des apprenants. Principales difficultés d'enseignement - apprentissage en mathématiques. Intégration des élèves à risque en classe régulière. Évaluation et intervention adaptées.
- DID 4204** Difficultés en français L1 ou L2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Observation et analyse des difficultés des élèves dans l'apprentissage du français (langue maternelle ou seconde) oral et écrit. Élèves allophones en milieu scolaire. Adaptation de l'enseignement. Outils diagnostiques.
- DID 4208** Communication orale en orthopédagogie (AHE 1 j) **3 cr.**  
Modèles et fonctions de la communication orale. Développement et troubles de la communication. Comportements langagiers de l'enseignant et de l'élève. Approches d'interventions. Évaluation.
- DID 4209** Did. de la géométrie, adapt. scol. prim. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des concepts, procédures, attitudes et raisonnement en géométrie et en mesure. Problèmes de représentation de l'espace. Situations adaptées aux élèves du primaire en difficulté, ingénieries et évaluation.
- DID 4212** Laboratoire de didactique du français (AHE 1 j) **2 cr.**  
Analyse et planification de séquences didactiques. Intégration des différentes dimensions de l'enseignement du français. Évaluation critique de matériel didactique. Concomitant(s) : DID 4202.
- DID 4213** Didactique des mathématiques (AHE 1 j) **3 cr.**  
Résolution de problèmes. Raisonnement et preuve. Modélisation et simulation. Probabilité. Situations didactiques. Préalable(s) : DID 2204.
- DID 4214** Didactique du français en accueil 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Contenus et démarches en didactique du français L2 au primaire en classe d'accueil et autres services d'aide à la francisation. Intégration des TIC. Élèves à besoins particuliers. Conception de projets d'enseignement. Programmes d'études.
- DID 4217** Didactique de l'histoire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Facteurs, contraintes, conditions liées à l'enseignement de l'histoire. Programmes, documents officiels et matériel didactique. Recherches, travaux d'application. Production et analyse d'activités, de scénarios d'enseignement. Préalable(s) : DID 3247. Concomitant(s) : DID 4297.
- DID 4223** Didactique du français au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Fond. et critique des approches en did. de la grammaire, de l'orthographe, de l'organisation du texte et de la comm. orale. Contenus, démarches d'ens. et formes d'évaluation. Analyse et prod. de scénarios d'app. Recherches. Préalable(s) : DID 3202.
- DID 4232** Comm. orale, adapt. scol. primaire (AHE 1 j) **1.5 cr.**  
Modèles et fonctions de la communication orale. Développement et troubles de la communication. Comportements langagiers de l'enseignant et de l'élève du primaire. Approches d'interventions. Évaluation.
- DID 4236** Littérature jeunesse en FLS (AHE 1 j) **3 cr.**  
Dimensions socioculturelles de la littérature jeunesse en français langue seconde. Études d'oeuvres de littérature jeunesse de la francophonie. Cours 341-431 de l'Université McGill.
- DID 4242** Allophones au prim. et ens. du français (AHE 1 j) **1.5 cr.**  
Les élèves allophones à besoins particuliers au primaire. Facteurs, étapes et difficultés liés à l'apprentissage du français langue seconde. Méthodes d'enseignement. Activités de rééducation et d'évaluation. Préalable(s) : DID 2200.
- DID 4246** Didactique des langues au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Crit. des approches en did. de la grammaire et du vocabulaire. Étude des contenus et démarches d'ens. Anal. des formes et des outils d'éval. Strat. d'app. et techn. d'ens. Rech. et trav. d'application. Élab. et anal. d'act. Préalable(s) : DID 3208.
- DID 4270** Didactique et littérature de jeunesse (AHE 1) **3 cr.**  
Connaissance et critique des oeuvres de la littérature de jeunesse. Intégration à la didactique du français oral et écrit; liens avec les autres matières. Construction d'activités.
- DID 4275** Did. du français et élèves en difficulté (AHE 1) **3 cr.**  
Observation et analyse des difficultés des élèves dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Liens et interférences entre l'oral et l'écrit. Pistes d'intervention en classe. Évaluation des apprentissages.
- DID 4280A et T** Thème spécifique de did. du français (AHE 2 j) **3 cr.**  
Ce cours donne la possibilité de choisir, avec l'autorisation du responsable du programme, un thème spécifique de didactique du français pour étude approfondie.
- DID 4296** Labo de did. des sciences/technologies (AHE 1 j) **1 cr.**  
Laboratoire de préparation, de planification et de suivi didactique du cours DST 4010 Projets intégrés en sciences/technologies 3.
- DID 4297** Labo de didactique : univers social (AHE 1 j) **2 cr.**  
Conception d'un module d'enseignement. Analyse critique. Concomitant(s) : DID 4217.
- DID 4298** Laboratoire de didactique des maths (AHE 1 j) **2 cr.**  
Préparation et critique de séquences didactiques. Utilisation et adaptation de matériel d'enseignement. Projets d'intégration des mathématiques à d'autres disciplines du curriculum. Critique par des intervenants du milieu scolaire. Préalable(s) : DID 2280 et DID 3260 et DID 3270.
- DID 4306** Did. des sc. religieuses au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Facteurs, contraintes et conditions liés à l'enseignement des sciences religieuses. Programmes, documents officiels, matériel didactique. Recherches, travaux d'application. Élaboration d'activités et de séquences d'enseignement. Préalable(s) : DID 3306.
- DID 4321** Didactique de la morale au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Facteurs, contraintes et conditions liés à l'enseignement de la morale. Programmes, documents officiels, matériel didactique. Recherches, travaux d'application. Élaboration et analyse d'activités et de séquences d'enseignement. Préalable(s) : DID 3321.
- DID 4505** Did. de la géométrie et de la mesure (AHE 1) **3 cr.**  
Compréhension et analyse des principaux savoirs en géométrie et en mesure enseignés au primaire dans une perspective didactique. Organisation de situations didactiques. Difficultés d'apprentissage. Évaluation. Arrimage primaire-secondaire.
- DID 4506** Didactique des mathématiques en L2 II (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique spécifique de l'enseignement des mathématiques au premier cycle du secondaire. Situations didactiques. Évaluation.
- DID 4516** Did. des sc. économiques au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Facteurs, contraintes et conditions liés à l'ens. des sciences économiques. Programmes, documents officiels et matériel didactique. Recherches, travaux d'application. Élaboration et analyse d'activités, séquences d'ens. Préalable(s) : DID 3501.

- DID 4533** Thème spécif en did des math au primaire (AHE 1) **3 cr.**  
Ce cours donne la possibilité de choisir, avec l'autorisation du responsable du programme, un thème spécifique de didactique des mathématiques pour étude approfondie.
- DID 4546** Did. des mathématiques au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Éléments didactiques reliés à l'enseignement des mathématiques. Examen des programmes et manuels. Analyse conceptuelle. Aperçu de recherches. Conception et analyse de séquences d'enseignement. Préalable(s) : DID 3536.
- DID 4600** Enseignement du FLS par immersion (AHE 1 j) **3 cr.**  
Régimes pédagogiques de l'immersion. Planification de projets d'enseignement - apprentissage du français oral et écrit. Programmes d'études. Cheminement en contexte immersif par le biais de matières scolaires. Cours 431-345 de l'Université McGill.
- DID 4706** Did. de l'informatique au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Facteurs et conditions didactiques reliés à l'enseignement de l'informatique. Programmes, documents officiels et matériel pédagogique. Recherches, travaux d'application. Activités en laboratoire et séquences d'enseignement. Préalable(s) : DID 3706.
- DID 4801** Didactique de la chimie au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Facteurs et conditions didactiques reliés à l'enseignement de la chimie. Programmes, documents officiels et matériel pédagogique. Recherches, travaux d'application. Activités en laboratoire et séquences d'enseignement. Préalable(s) : DID 3801.
- DID 4806** Did. de la physique au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Facteurs et conditions didactiques reliés à l'enseignement de la physique. Programmes, documents officiels et matériel pédagogique. Recherches, travaux d'application. Activités en laboratoire et séquences d'enseignement. Préalable(s) : DID 3806.
- DID 4811** Did. des sc. biologiques au secondaire 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Facteurs et conditions didactiques reliés à l'enseignement de la biologie. Programmes, documents officiels et matériel pédagogique. Recherches, travaux d'application. Activités en laboratoire et séquences d'enseignement. Préalable(s) : DID 3811.

---

## DIN - Design industriel

---

- DIN 1030** Atelier préparatoire (A 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs du programme*  
Trois projets de conception d'un objet industriel, d'un crédit chacun, en fonction des besoins d'un groupe d'utilisateurs.
- DIN 1040** Atelier de design 1 (H 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs du programme*  
Trois projets de conception d'un objet industriel, d'un crédit chacun, en fonction des besoins d'un groupe d'utilisateurs.
- DIN 1110** Infographie 1 (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo  
Initiation aux techniques informatiques de dessin et de représentation formelle. Introduction au dessin 2D de type raster et de type vectoriel et à la modélisation 3D. Contrôle des courbes NURBS. Opérations booléennes.
- DIN 1120** Infographie 2 (HE 1 j) **3 cr.**  
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo  
Approfondissement des techniques de représentation. Applications de la CAO et de la DAO. La production d'images de synthèse et d'animations. Préalable(s) : DEI 2013 ou DIN 1110.
- DIN 1210** Histoire du design industriel (H 1 j) **3 cr.**  
*Diane Bisson*  
Initiation à la méthode historique. Arts décoratifs et design à partir du XVIIIe siècle. Origines de la pratique et naissance de la profession au XXe siècle. Histoire des produits et des designers : approches génétique et structurale.
- DIN 1211** Forme et couleur (AH 1 j) **3 cr.**  
Perception et manipulation des formes, textures et couleurs. Développement, au moyen d'exercices centrés sur la forme et la couleur, des capacités d'observation, d'imagination et d'application de l'esthétique.
- DIN 1310** Introduction aux matériaux (A 1 j) **3 cr.**  
*Roger Francis Camous*  
Éléments scientifiques et technologiques propres aux matériaux utilisés en design industriel. Nature et propriétés générales des matériaux. Grandes classes de matériaux et principes de mise en forme et d'assemblage.
- DIN 1321** Matériaux 1 : bois et autres matériaux (H 1 j) **3 cr.**  
Nature et propriétés du bois et autres matériaux utilisés en design industriel (dérivés du bois, céramiques, verres, textiles, etc.). Procédés de mise en forme et d'assemblage. Principales applications. Préalable(s) : DEI 1330 ou DIN 1310.
- DIN 1330** Statique et résistance des matériaux (A 1 j) **3 cr.**  
Stabilité géométrique. Systèmes de forces en 2D et 3D. Systèmes structuraux. Paramètres géométriques et mécaniques. Efforts, contraintes et déformations.
- DIN 2010** Atelier de design 2 (A 1 j) **6 cr.**  
*Les professeurs du programme*  
Trois projets de conception d'un objet industriel, de 2 crédits chacun, privilégiant une approche méthodologique particulière : (1) les contextes d'intervention; (2) les facteurs humains et (3) la technologie. Préalable(s) : DIN 1040.
- DIN 2020** Atelier de design 3 (H 1 j) **6 cr.**  
*Les professeurs du programme*  
Deux projets de conception d'un objet. Le premier de 2 crédits porte sur la communication et l'informatique et le deuxième de 4 crédits sur l'ensemble des paramètres utilisés dans les ateliers de design 2 et 3. Préalable(s) : DIN 2010.
- DIN 2110** Laboratoire d'informatique appliquée (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo  
Introduction à l'informatique appliquée : conception et communication en design industriel, utilisation dans le processus de design et de fabrication de l'objet. Utilisation de logiciels de CAO sur micro-ordinateurs.
- DIN 2130** Techniques de présentation graphique (HE 1 j) **3 cr.**  
Initiation à divers médias et techniques de présentation graphique. Exercices de croquis et de rendu en vue de représenter, manipuler et communiquer graphiquement les idées.
- DIN 2131** Le graphisme et le processus créateur (HE 1 j) **3 cr.**  
Initiation au design graphique, aux matériaux et aux différentes étapes de la réalisation d'un imprimé. Principaux sujets : papiers, typographie, mise en page, séparation de couleurs et procédés d'impression.
- DIN 2210** Ergonomie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Philippe Gauthier et Philippe Lemay*  
Caractéristiques ergonomiques d'un système personne-machine : information visuelle, auditive, étude des contrôles; milieu physique ambiant (éclairage, bruit, température, vibration, accélération), anthropométrie appliquée.
- DIN 2220** Méthodologie du design (A 1 j) **3 cr.**  
*Pierre De Coninck*  
Méthodes d'identification, de structuration, de modélisation et de solution des problèmes de design. Notions relatives à la théorie du système général en vue de faciliter la conceptualisation de problèmes complexes.
- DIN 2322** Matériaux 3 : matériaux polymériques (H 1 j) **3 cr.**  
Nature et propriétés des matériaux polymériques. Classes de thermoplastiques et thermodurcissables. Plastiques renforcés, élastomères et textiles synthétiques. Procédés de mise en forme et d'assemblage. Principales applications. Préalable(s) : DIN 1310.
- DIN 2323** Matériaux 2 : matériaux métalliques (A 1 j) **3 cr.**  
Nature et propriétés des matériaux métalliques utilisés en design industriel. Procédés de mise en forme et d'assemblage. Principales applications. Préalable(s) : DEI 1330 ou DIN 1310.
- DIN 3010** Atelier de design 4 (A 1 j) **6 cr.**  
*Les professeurs du programme*  
Conception et réalisation d'un objet industriel jusqu'aux détails de construction. Projet réalisé dans le cadre d'un thème proposé, lequel correspond à un domaine de concentration du programme, ou dans le cadre d'un atelier multidisciplinaire. Préalable(s) : DIN 2020 ou DEI 2100 ou (DEI 2002 et DEI 2019).

**DIN 3020** Atelier de design 5 (H 1 j) **6 cr.**  
*Les professeurs du programme*

Conception et réalisation d'un objet industriel jusqu'aux détails de construction. Projet réalisé dans le cadre d'un thème proposé dans un domaine de concentration du programme ou dans le cadre d'un atelier multidisciplinaire. Préalable(s) : DIN 3010.

**DIN 3131** Multimédia (AE 1 j) **3 cr.**  
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Luc Courchesne*

Introduction aux technologies de l'information en vue de leur application en design. Revue comparative des stratégies de communication des médias. Exploration des notions de multimédia, d'hypermédia, d'interactivité et d'interface.

**DIN 3211** Théories du design (A 1 j) **3 cr.**  
*Diane Bisson*

Notions d'épistémologie du design. Modèle systémique du design industriel. Genèse du fonctionnalisme et de ses avatars modernistes. Notions d'esthétique, de sémiotique et d'éthique en design. Postmodernisme et postindustrialisme.

**DIN 3212** Psychométrie appliquée au design (H 1 j) **3 cr.**  
*Jacqueline C. Vischer*

Étude des comportements individuels et collectifs dans la relation personne/objet ou système d'objets, relation avec les sensations. Mécanismes d'appropriation et attitudes d'engouement, d'indifférence ou de rejet.

**DIN 3230** Usagers, perception et cognition (A 1 j) **3 cr.**  
Introduction à la perception et à la cognition de l'objet et de l'utilisation de cet objet. Étude des groupes d'usagers et des méthodes d'enquête sur les besoins de ces groupes.

**DIN 3235** Santé, sécurité et design industriel (H 1 j) **3 cr.**  
Information et expérimentation des principes de santé et sécurité appliqués au design d'équipements domiciliaires, d'activités de sport et loisirs et dans la prévention des accidents de travail. Statistiques sur les accidents.

**DIN 3325** Couleur et lumière en design industriel (AH 1 j) **3 cr.**  
Approche phénoménologique, analytique et pratique de la couleur et de la lumière. Systèmes de classement communément utilisés. Fonctions de la couleur : environnement coloré et lumineux d'un produit; processus de choix chromatique en design.

**DIN 3330** Structure des objets et des mécanismes (AH 1 j) **3 cr.**  
Comportement et caractéristiques des différentes stratégies requises pour structurer un objet. Application de ces connaissances à la conception du système structural des différents objets et mécanismes. Préalable(s) : DIN 1330 ou DIN 2321.

**DIN 3332** Écologie industrielle (A 1 j) **3 cr.**  
*Sylvain Plouffe*

Impact environnemental des produits au cours de leur cycle de vie. Méthodes d'analyse des différents types d'impact. Développement durable et design industriel. Réglementation environnementale : normes, éco-produits, éco-labels.

**DIN 3333** Textiles (H 1 j) **3 cr.**  
*Denyse Roy*

Nature et propriétés des matériaux à forme fibreuse. Procédés de mise en forme et d'apprêtage fonctionnels et décoratifs. Normalisation, histoire, coûts, provenance. Cours axé sur les applications, le consumérisme et la création.

**DIN 3334** Prototypage rapide en design (A 1 j) **3 cr.**  
*Philippe Lalande*

Modélisation 3D d'objets et traitement des fichiers pour la fabrication automatisée. Prototypage rapide et son application à la production des maquettes, de prototypes, de modèles et d'outillages. Digitalisation 3D d'objets.

**DIN 3431** Gestion de projet (A 1 j) **3 cr.**  
Méthodes de planification et de coordination de projets de produits et de systèmes. Identification et contrôle des paramètres de design et de R/D. Interrelations et leadership. Préalable(s) : 60 crédits.

**DIN 3631** Stage (AHE 1 j) **2 cr.**  
Cinq semaines de travail de design industriel dans un milieu professionnel et rapport de stage. Préalable(s) : 60 crédits.

**DIN 3632** Stage (AHE 1 j) **2 cr.**  
Cinq semaines de travail de design industriel dans un milieu professionnel et rapport de stage. Préalable(s) : 60 crédits.

**DIN 4010** Atelier de design 6 (A 1 j) **6 cr.**  
*Les professeurs du programme*

Trois projets thématiques de design industriel : « exploration » vise un problème propre à un contexte étranger; « performance » vise à maximiser les performances d'une composante; « automate » vise à concevoir un objet technique simple. Préalable(s) : DIN 3020.

**DIN 4011** Atelier préparatoire au projet final (A 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs du programme*

Cueillette et analyse des données nécessaires à la conception et au développement du projet final. Sélection d'hypothèses et développement d'un concept préliminaire de design. Préalable(s) : DIN 3020.

**DIN 4012** Atelier de conception intégrée (A 1 j) **6 cr.**  
Conception et développement de projets de grande envergure ou d'ingénierie simultanée en équipe multidisciplinaire (génie, design) et multisectorielle (université, entreprise...). Hypothèses et développement d'un concept préliminaire de design. Préalable(s) : DIN 3020.

**DIN 4020** Projet final (H 1) **9 cr.**  
*Les professeurs du programme*

Réalisation d'un objet ou d'un système, si possible en collaboration avec le milieu industriel ou institutionnel. Le projet peut s'arrimer au contexte industriel et commercial actuel ou à des recherches des professeurs. Préalable(s) : DIN 4011 et (DIN 4010 ou DIN 4012).

**DIN 4420** Pratique professionnelle (A 1 j) **3 cr.**  
*Philippe Lalande*

Relations professionnelles entre le designer industriel, ses clients, ses collaborateurs et les autres membres de la profession. Introduction aux aspects légaux, financiers, stratégiques et éthiques de la pratique. Préalable(s) : 90 crédits.

**DIN 5010** Travail dirigé en design industriel 1 (AHE 1 j) **1 cr.**  
*Les professeurs du programme*

Sous la direction d'un membre du corps professoral, réalisation d'un projet ou d'un concours visant à approfondir certaines connaissances ou certaines habiletés inhérentes au design industriel.

**DIN 5011** Travail dirigé en design industriel 2 (AHE 1 j) **2 cr.**  
*Les professeurs du programme*

Sous la direction d'un membre du corps professoral, réalisation d'un projet ou d'un concours visant à approfondir certaines connaissances ou certaines habiletés inhérentes au design industriel.

**DIN 5012** Travail dirigé en design industriel 3 (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs du programme*

Sous la direction d'un membre du corps professoral, réalisation d'un projet ou d'un concours visant à approfondir certaines connaissances ou certaines habiletés inhérentes au design industriel.

---

## DMO - Démographie

---

**DMO 1000** Éléments de démographie (AH 1 js) **3 cr.**  
*Évelyne Lapierre-Adamcyk*

Étude des phénomènes fondamentaux : mortalité, nuptialité, natalité, migrations, structures démographiques. Perspectives. Causes et conséquences des phénomènes démographiques. Politiques de population.

**DMO 1010** Problèmes de population contemporains (A 1 j) **3 cr.**  
*Norbert Robitaille*

Introduction à la démographie. Population mondiale et alimentation. Exubérance de la population du Tiers-Monde. Problèmes canadiens et québécois.

**DMO 2000** Lectures dirigées en sciences sociales (A 1 j) **3 cr.**  
Initiation aux principaux concepts théoriques des disciplines des sciences sociales les plus pertinentes pour entreprendre des études en démographie.

**DMO 2100** Population canadienne (H 1 j) **3 cr.**  
*Bertrand Desjardins*

La population ancienne et la population moderne du Canada et de ses régions comme champ d'application de l'analyse longitudinale et de l'analyse transversale. À l'aide de graphiques et de tableaux, relations entre mouvements et structures. Concomitant(s) : DMO 1000 ou DMO 2311.

- DMO 2200** Collecte : source des informations (A 1 j) **3 cr.**  
*Lisa Y. Dillon*  
Recensements canadiens et données d'état civil au Québec; implications pour l'analyse; comparaison avec d'autres pays, dont certains du Tiers-Monde. Enquête démographique. Travaux pratiques avec les données et les métadonnées disponibles sur Internet.
- DMO 2311** Analyse longitudinale (A 1 j) **3 cr.**  
*Robert Bourbeau*  
Méthodes d'analyse longitudinale : application à la mortalité, fécondité, nuptialité, migration. Construction de tables démographiques. Histoire d'une promotion de mariages. Concomitant(s) : DMO 1000.
- DMO 2312** Analyse transversale (H 1 j) **3 cr.**  
*Robert Bourbeau*  
Méthodes d'analyse transversale : application à la mortalité, fécondité, nuptialité, migration. Construction de tables de mortalité. Structure et renouvellement des populations. Modèles et éléments de perspectives de population. Préalable(s) : DMO 2311.
- DMO 2330** Techniques auxiliaires (A 1 j) **3 cr.**  
Rappel des principales notions de mathématiques utilisées en démographie mathématique (calcul différentiel et intégral, calcul matriciel). Illustrations à l'aide de modèles simples.
- DMO 2700** Histoire de la population (A 1 js) **3 cr.**  
*Lisa Y. Dillon*  
Présentation des principales connaissances relatives à l'histoire des idées et des faits démographiques dans le monde, des origines à nos jours. Concomitant(s) : DMO 1000 ou DMO 2311.
- DMO 2970** Introduction à la démographie historique (H 1 j) **3 cr.**  
*Lisa Y. Dillon*  
Initiation à la lecture des documents relatifs aux populations du passé. Techniques élémentaires appliquées à la population canadienne. Exercices en classe. Cours réservé aux étudiants d'histoire.
- DMO 3100** Démographie du Tiers-Monde (A 1 j) **3 cr.**  
*Thomas Kingston Legrand*  
La définition du développement. Les phénomènes démographiques du Tiers-Monde. Quelques aspects particuliers de la démographie actuelle. La relation entre population et ressources. Concomitant(s) : DMO 1000 ou DMO 2311.
- DMO 3307** Pratique de la démographie (H 1 j) **3 cr.**  
*Norbert Robitaille*  
Pratique de la démographie. Perspectives de population : modèles de base et modèles adaptés aux sous-populations. Applications à divers milieux de pratique : éducation, santé, population active, immigration, et autres. Préalable(s) : DMO 2311. Concomitant(s) : DMO 2312.
- DMO 3400** Sociologie et population (H 1 j) **3 cr.**  
*Victor Piché*  
Rôle de la sociologie en démographie. Organisation sociale et démographie : famille, stratification sociale, groupes minoritaires, urbanisation, religion, etc. Essai de théorie du comportement et du changement démographique. Concomitant(s) : DMO 1000 ou DMO 2311.
- DMO 3420** Immigration et intégration (H 1 j) **3 cr.**  
*Victor Piché*  
Sources et méthodes. Importance des migrations dans les processus démographiques. Aspects écologiques, sociologiques, économiques et politiques. Théories et politiques.
- DMO 3450** Économie et population (H 1 js) **3 cr.**  
*Thomas Kingston Legrand*  
Introduction. Facteurs économiques agissant sur la mortalité, la nuptialité, la fécondité et les migrations. Effet des phénomènes démographiques sur la vie économique. Démographie économique de l'individu. Théories et modèles simples. Concomitant(s) : DMO 1000 ou DMO 2311.
- DMO 3500** Intégration en démographie-géographie (A 1 j) **3 cr.**  
*Barthélémy Kuate Defo*  
Phénomènes démographiques et dynamiques spatiales. Facteurs explicatifs des disparités spatiales de phénomènes démo-géographiques. Chevauchements et spécificité des objets, méthodes, courants théoriques et préoccupations de recherche. Études de cas et travaux pratiques.

**DMV - Médecine vétérinaire (doctorat)**

- DMV 1111** Morphologie vétérinaire 1 (A 1) **5 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*David William Silversides et collaborateurs*  
Développement embryonnaire, organogénèse et placentation. Croissance postnatale. Histologie comparée des tissus et des systèmes; particularités des espèces domestiques dans un contexte vétérinaire.
- DMV 1112** Introduction à la médecine vétérinaire (A 1) **1 cr.**  
*Christine Théorêt*  
Évolution de la pensée médicale. Évolution de la profession. Présentation des différents champs d'exercices et opportunités de carrière. Fonctionnement de la Faculté.
- DMV 1113** Information et travail personnel (A 1) **1 cr.**  
*Denis Harvey et collaborateurs*  
Utilisation des ressources informatiques. Réseau de communication interne et externe. Gestion de l'information. Traitement de textes, chiffrier, infographie. Banque de références (bibliothèque).
- DMV 1114** Morphologie vétérinaire 2 (A 1) **6 cr.**  
dont 5 cr. de travaux pratiques - labo  
*André Bisailon et Christine Théorêt*  
Anatomie des espèces animales d'importance vétérinaire. Étude des particularités morphologiques de ces espèces. Une attention spéciale est accordée aux structures d'intérêt médical et chirurgical.
- DMV 1116** Biochimie et métabolisme (A 1) **2 cr.**  
*Charles Bernard Delorme*  
Structures, propriétés biologiques et fonctions des constituants cellulaires, leur biosynthèse, dégradation et interconversions. Intégration et contrôle.
- DMV 1117** Génomique et biotechnologies (H 1) **3 cr.**  
*David William Silversides*  
Principes et concepts de génétique, de génomique et du génie génétique appliqués en médecine vétérinaire.
- DMV 1210** Physiologie des animaux domestiques 1 (H 1) **6 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Jacques Lussier et collaborateurs*  
Physiologie générale et des systèmes hémopoïétique, cardiovasculaire, respiratoire, rénal et digestif. Particularités des diverses espèces d'importance vétérinaire. Paramètres d'importance médicale. Travaux pratiques et étude de cas cliniques.
- DMV 1211** Comportement et manipulation des animaux (A 2) **3 cr.**  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Diane Frank*  
Éthologie des animaux domestiques. Notions générales de dressage. Contention et manipulation des animaux domestiques : prélèvement d'échantillons et administration de médicaments.
- DMV 1213** Organisation et gestion des élevages (H 1) **6 cr.**  
*Vincent Girard*  
Organisation et importance des élevages québécois. Races animales. Concepts et outils de sélection génétique; impact sur les performances dans l'industrie agro-alimentaire.
- DMV 1214** Physiologie des animaux domestiques 2 (H 1) **6 cr.**  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Paul D. Carrière*  
Physiologie des systèmes nerveux, endocrinien, sensoriel, reproducteur et de la lactation. Particularités des espèces d'intérêt vétérinaire. Paramètres d'importance médicale. Travaux pratiques et étude de cas cliniques.
- DMV 1220** Microbiologie vétérinaire (H 1) **2 cr.**  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Daniel Dubreuil et collaborateurs*  
Morphologie, isolement, culture, croissance et métabolisme bactériens. Génétique microbienne. Morphologie et physiologie des mycètes. Introduction à l'immunologie et la virologie. Travaux pratiques en relation avec les sujets théoriques.

- DMV 2110** Nutrition et alimentation (A 1) 4 cr.  
*Charles Bernard Delorme et Vincent Girard*  
Éléments nutritifs et minéraux : déficiences et intoxications. Effets d'une carence ou d'un excès. Besoins alimentaires et formulation d'une ration. Régie du rationnement. Notions de phytotoxicologie.
- DMV 2111** Travaux dirigés en biomédecine vét. 1 (AH 1) 2 cr.  
*André Blouin et collaborateurs*  
Approche multidisciplinaire à l'aide de problèmes par l'utilisation des modèles canin et (ou) félin pour approfondir certaines connaissances et en acquérir de nouvelles dans les sciences biomédicales vétérinaires.
- DMV 2112** Travaux dirigés en biomédecine vét. 2 (AH 1) 2 cr.  
*Jean Sirois et collaborateurs*  
Approche multidisciplinaire à l'aide de problèmes par l'utilisation des modèles équin et (ou) bovin afin d'approfondir certaines connaissances et d'en acquérir de nouvelles dans les sciences biomédicales vétérinaires.
- DMV 2120** Infectiologie vétérinaire (A 1) 6 cr.  
*Serge Messier et collaborateurs*  
Caractéristiques biologiques, modes de transmission, pathogénicité et virulence, diagnostic et contrôle des principaux pathogènes chez les animaux. Mécanismes d'action et utilisation des antimicrobiens.
- DMV 2121** Immunologie vétérinaire (A 1) 3 cr.  
*Amer Silim et collaborateurs*  
Antigènes et antigénicité; réponse immunitaire. Ontogénèse et particularités des espèces domestiques. Mécanismes de la résistance. Vaccins, vaccination. Hypersensibilité et dysfonctionnements. Diagnostic immunologique.
- DMV 2122** Biopathologie (A 1) 4 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Michel Morin et collaborateurs*  
Processus pathologiques : pathologie cellulaire; malformations et anomalies chromosomiques; inflammation et réparation tissulaire; immunopathologie; troubles circulatoires; néoplasie; pigments et dépôts minéraux.
- DMV 2130** Stages à la ferme (A 1) 1 cr.  
*Sylvie D'Allaire et Luc Des Côteaux*  
Aspects pratiques des productions animales avec stages et (ou) visites aux fermes. Notions générales de régie de conduite d'élevage.
- DMV 2210** Méthodes quantitatives en médecine vét. (H 1) 3 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Michel Bigras-Poulin et collaborateurs*  
Le cours développe l'importance de la médecine factuelle. La recherche d'information et l'analyse critique de la littérature médicale sont traitées. Le cours couvre les statistiques descriptives et l'inférence statistique pour les essais cliniques.
- DMV 2211** Médecine vétérinaire et environnement (H 1) 1 cr.  
*Normand Larivière*  
Notions d'écosystèmes et de biodiversité, agro-écosystèmes. Impacts de l'agriculture et des productions animales sur l'environnement. Évaluation de la santé animale environnementale. Faune urbaine et santé publique.
- DMV 2212** Pharmacologie vétérinaire et toxicologie (H 1) 3 cr.  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*André Blouin*  
Pharmacocinétique, pharmacodynamie et toxicologie des médicaments. Pharmacologie des médicaments agissant sur les divers systèmes. Chimiothérapie. Différences entre espèces.
- DMV 2213** Travaux dirigés en biomédecine vét. 3 (AH 1) 2 cr.  
*Charles Bernard Delorme*  
Approche multidisciplinaire à l'aide de problèmes par l'utilisation des modèles porcin et (ou) de volailles pour approfondir certaines connaissances et en acquérir de nouvelles dans les sciences biomédicales vétérinaires.
- DMV 2214** Travaux dirigés en biomédecine vét. 4 (AH 1) 2 cr.  
*Normand Larivière et collaborateurs*  
Approche multidisciplinaire à l'aide de problèmes par l'utilisation des modèles d'animaux de la faune pour approfondir certaines connaissances et en acquérir de nouvelles dans les sciences biomédicales vétérinaires.
- DMV 2220** Pathologie systémique (H 1) 6 cr.  
*Christiane Girard et collaborateurs*  
Étude des lésions fondamentales des différents systèmes citant certaines conditions affectant les espèces d'intérêt vétérinaire comme exemple.
- DMV 2230** Chirurgie générale (H 1) 2 cr.  
*Bertrand Lussier*  
Description du matériel et de l'équipement chirurgicaux. Notions pratiques sur la guérison des plaies. Principes et notions de base de l'intervention chirurgicale et des soins périopératoires applicables à toutes les espèces vétérinaires.
- DMV 2231** Stage préclinique 1 (A 2) 1 cr.  
*Diane Blais et collaborateurs*  
Initiation aux responsabilités cliniques par le biais d'une intégration dans des fonctions supervisées.
- DMV 3120** Principes d'épidémiologie (A 1) 3 cr.  
*Denise Bélanger et collaborateurs*  
Méthodes épidémiologiques appliquées aux problèmes d'utilisation des animaux domestiques.
- DMV 3130** Principes de médecine (A 1) 8 cr.  
*Gilles Fecteau et collaborateurs*  
Manifestations cliniques des maladies. Approche par problème. Diagnostic et options thérapeutiques.
- DMV 3131** Principes de médecine de population (H 1) 2 cr.  
*Emile Bouchard et Sylvie D'Allaire*  
Concepts généraux, morbidité, mortalité, objectifs de production et niveaux d'interférence. Utilisation des tests diagnostiques, gestion informatisée des données, théorie de la décision, notions de systèmes, biosécurité.
- DMV 3132** Anesthésie, analgésie et réanimation (A 1) 3 cr.  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Sophie Cuvelliez et collaborateurs*  
Principes d'anesthésie appliqués à diverses espèces animales. Contrôle de la douleur aiguë. Fluidothérapie. Urgences anesthésiques et réanimation. Étude de cas cliniques et travaux pratiques.
- DMV 3133** Principes de chirurgie (H 1) 3 cr.  
*Sheila Laverty*  
Principes chirurgicaux concernant les cavités abdominales et thoraciques et les différents systèmes. Principales chirurgies communes à toutes les espèces animales d'importance vétérinaire.
- DMV 3134** Stage préclinique 2 (AH 2) 2 cr.  
*Diane Blais et collaborateurs*  
Initiation aux activités cliniques.
- DMV 3210** Pharmacologie clinique vétérinaire (H 1) 2 cr.  
*Michèle Doucet*  
Concepts généraux de pharmacologie clinique et de réglementation des médicaments vétérinaires. Principes de thérapie médicamenteuse présentés par système pour les principales espèces animales.
- DMV 3220** Pathologie clinique (A 1) 3 cr.  
*Michel Desnoyers et Anne Lanevski*  
Utilisation des épreuves de laboratoire (hématologie, urologie, cytologie et biochimie clinique) dans le diagnostic des maladies des animaux.
- DMV 3221** Mal. infect., santé publique, zoonoses (H 1) 3 cr.  
*Robert Higgins et collaborateurs*  
Maladies infectieuses communes à plusieurs espèces et maladies exotiques. Innocuité des aliments d'origine animale. Maladies infectieuses animales transmissibles aux humains.
- DMV 3222** Immunologie clinique vétérinaire (AH 1) 2 cr.  
*Amer Silim et collaborateurs*  
Étude de cas en immunologie clinique : immunité vis-à-vis les infections, les immunodéficiences, les réactions d'hypersensibilité, les réactions auto-immunes.
- DMV 3223** Santé publique vétérinaire (AH 1) 2 cr.  
*Serge Messier et collaborateurs*  
Étude des différentes situations nécessitant une intervention dans le domaine de la santé publique, telles les zoonoses et toxo-infections alimentaires. Mise à jour sur les maladies en émergence et réémergence.

- DMV 3224** Gestion du risque en production animale (AH 1) 2 cr.  
*Daniel Perron et Sylvain Quessy*  
Programmes de sécurité alimentaire et protection du public. Modèles génériques. Approches pour gérer la salubrité des aliments : ISO, HACCP, GMP et TQM.
- DMV 3225** Agents infectieux, animaux de rente (AH 1) 2 cr.  
*Alain Villeneuve et collaborateurs*  
Approche par système ou organe, étude des principaux éléments reliés au diagnostic et au contrôle d'agents infectieux (bactéries, fungi, virus, parasites) rencontrés chez les bovins, ovins, caprins, porcins, volailles, ratites et poissons d'élevage.
- DMV 3235** Organisation d'une pratique vétérinaire (H 1) 2 cr.  
*En collaboration*  
Base d'une entreprise de service. Organisation financière. Étude de marché. Recrutement et gestion de personnel. Assurances professionnelles, emprunts et placements. Lois, règlement et déontologie.
- DMV 3236** Imagerie médicale (A 1) 3 cr.  
*Luc Breton*  
Principales techniques utilisées en imagerie médicale vétérinaire. Radioprotection. Interprétation radiologique et échographique normale et pathologique des différents systèmes.
- DMV 3237** Intro. méd. animaux exotiq. de compagnie (H 1) 2 cr.  
*Stéphane Lair et collaborateurs*  
Introduction à la médecine et gestion clinique d'espèces d'animaux exotiques de compagnie susceptibles d'être rencontrées en pratique privée au Québec.
- DMV 3238** Intro. à la médecine des animaux de labo (H 1) 1 cr.  
*Pascal Vachon*  
Maladies importantes des animaux de laboratoire. Régie des animaleries.
- DMV 4120** Pathologies des maladies spécifiques (A 1) 2 cr.  
*Robert Higgins et collaborateurs*  
Étiopathogénie et lésions macroscopiques et microscopiques des maladies propres aux espèces domestiques suivantes : ruminants, équins, canins et félins.
- DMV 4130** Médecine des ruminants (A 1) 4 cr.  
*Gilles Fecteau et collaborateurs*  
Étude des principales maladies affectant les ruminants. Diagnostic, traitements et prévention des principales maladies.
- DMV 4131** Médecine des équins (A 1) 4 cr.  
*Jean-Pierre Lavoie et collaborateurs*  
Étude des principales maladies affectant les équins. Diagnostic, traitements et prévention des principales maladies.
- DMV 4132** Médecine des animaux de compagnie (A 1) 6 cr.  
*Rocky Di Fruscia et collaborateurs*  
Étude des principales maladies affectant les animaux de compagnie. Diagnostic, traitements et prévention des principales maladies.
- DMV 4133** Médecine des volailles (A 1) 2 cr.  
*Martine Boulianne*  
Étude des principales maladies affectant les volailles. Diagnostic, prévention et contrôle dans le contexte de la médecine de population. Impact de ces maladies sur la production.
- DMV 4134** Médecine des porcins (A 1) 2 cr.  
*Sylvie D'Allaire*  
Étude des principales maladies affectant les porcs. Diagnostic, prévention et contrôle dans le contexte de la médecine de population. Impact de ces maladies sur la production.
- DMV 4135** Stage préclinique 3 (AH 2) 2 cr.  
*Diane Blais et collaborateurs*  
Participation aux activités des cliniques de l'hôpital d'enseignement facultaire.
- DMV 5201** Clinique des animaux de compagnie (AH 1) 4 cr.  
*Thérèse Lanthier et collaborateurs*  
Quatre semaines de stages en clinique des animaux de compagnie. Participation à la prise de l'anamnèse, aux examens cliniques, aux soins médicaux et aux consultations.
- DMV 5202** Clinique des animaux de consommation (AH 1) 4 cr.  
*Pascal Dubreuil, Yves Larouche et collaborateurs*  
Quatre semaines de travaux en clinique ambulatoire et clinique bovine. Prise de l'anamnèse, examens cliniques, soins médicaux et consultations.
- DMV 5203** Clinique équine (AH 1) 4 cr.  
*Yves Rossier et collaborateurs*  
Quatre semaines de stages en clinique équine. Participation à la prise de l'anamnèse, aux examens cliniques, aux soins médicaux et aux consultations.
- DMV 5204A à C** Médecine et chirurgie bovines (AH 1) 2 cr.  
*Yvon Couture et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en pratique des animaux de consommation.
- DMV 5205A à C** Ambulatoire : animaux de consommation (AH 1) 2 cr.  
*Jean-Philippe Roy et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en clinique ambulatoire dont une semaine en médecine curative et une semaine en médecine de population-bovins.
- DMV 5206A à C** Médecine équine (AH 1) 2 cr.  
*André Vrins et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en médecine équine.
- DMV 5207A à C** Chirurgie équine (AH 1) 2 cr.  
*Marcel Marcoux et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en chirurgie équine.
- DMV 5208A et B** Médecine sportive équine (AH 1) 2 cr.  
*Yves Rossier et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en diagnostic de boiteries et anesthésie équine.
- DMV 5209A à C** Médecine de population porcine (AH 1) 2 cr.  
*En collaboration*  
Deux semaines de travaux en médecine de population chez le porc.
- DMV 5210A à C** Médecine de population aviaire (AH 1) 2 cr.  
*Martine Boulianne et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en médecine de population aviaire.
- DMV 5211A à C** Médecine de population bovine (AH 1) 2 cr.  
*Emile Bouchard et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en médecine de population chez les bovins.
- DMV 5212A à C** Médecine des animaux de laboratoire (AH 1) 2 cr.  
*En collaboration*  
Deux semaines de travaux en médecine des animaux de laboratoire.
- DMV 5213A à C** Médecine zoologique (AH 1) 2 cr.  
*Stéphane Lair et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en médecine des animaux de la faune et de zoo.
- DMV 5216A à C** Thériogénologie (AH 1) 2 cr.  
*Réjean Lefebvre, Denis Vaillancourt et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en thériogénologie.
- DMV 5217A** Imagerie médicale (AH 1) 2 cr.  
*Luc Breton et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en radiologie et en échographie.
- DMV 5218A à C** Médecine des animaux de compagnie (AH 1) 2 cr.  
*Rocky Di Fruscia et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en médecine des canins et félins dont une semaine en soins intensifs.
- DMV 5219A à C** Chirurgie des animaux de compagnie (AH 1) 2 cr.  
*Bertrand Lussier et collaborateurs*  
Deux semaines de travaux en chirurgie des canins et félins dont une semaine en soins intensifs.
- DMV 5301** Pathologie vétérinaire (AH 1) 4 cr.  
*Michel Desnoyers, Christiane Girard, Daniel Perron et collaborateurs*  
Quatre semaines de stages en pathologie vétérinaire. Formation pratique en pathologie clinique, médecine de laboratoire, nécropsie et médecine réglementée.

<b>DMV 5303A à C</b> Pathologie macroscopique <i>Christiane Girard et collaborateurs</i> Deux semaines de travaux en salle de nécropsie.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5304A à C</b> Médecine réglementée <i>Daniel Perron et collaborateurs</i> Deux semaines de travaux en médecine réglementée.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5305A à C</b> Aquaculture <i>En collaboration</i> Deux semaines de travaux en médecine aquatique.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5400</b> Initiation à la recherche <i>En collaboration</i> Deux semaines de travaux en recherche.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5400A à C</b> Initiation à la recherche <i>En collaboration</i> Deux semaines de travaux en recherche.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5410A à C</b> Santé des écosystèmes <i>Normand Larivière et collaborateurs</i> Deux semaines de travaux en évaluation de la santé des écosystèmes agricoles et naturels. Les modèles étudiés sont essentiellement des problématiques québécoises.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5411A</b> Anesthésie bovine et équine <i>En collaboration</i> Deux semaines de stages dans le service d'anesthésie des grands animaux.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5412A</b> Dermatologie vétérinaire <i>Manon Paradis et collaborateurs</i> Deux semaines de stages dans le service de dermatologie vétérinaire.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5413A</b> Ophtalmologie vétérinaire <i>Michel Carrier et collaborateurs</i> Deux semaines de stages dans le service d'ophtalmologie vétérinaire.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5414A</b> Neurologie vétérinaire <i>En collaboration</i> Deux semaines de stages dans le service de neurologie vétérinaire.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5415A</b> Urgentologie : animaux de compagnie <i>Soren Boysen et collaborateurs</i> Deux semaines de stages dans le service d'urgentologie vétérinaire.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5416A</b> Dentisterie vétérinaire <i>Thérèse Lanthier et collaborateurs</i> Deux semaines de stages dans le service de dentisterie vétérinaire.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5417A</b> Animaux exotiques <i>Stéphane Lair et collaborateurs</i> Deux semaines de stages dans le service des animaux exotiques.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5418A</b> Stage mixte : animaux de compagnie <i>En collaboration</i> Deux semaines de stage dans les services de la clinique des animaux de compagnie.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5419A</b> Néonatalogie et médecine équines <i>En collaboration</i> Deux semaines de stages dans le service de néonatalogie équine.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5420A</b> Urgentologie et médecine équines <i>En collaboration</i> Deux semaines de stages dans le service d'urgentologie équine.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5421A et B</b> Stage coopératif <i>En collaboration</i> Deux semaines de stage coopératif.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5422A et B</b> Ambulatoire équine <i>En collaboration</i> Deux semaines de stage en clinique ambulatoire équine.	(AH 1) 2 cr.
<b>DMV 5423A</b> Anesthésie - animaux de compagnie <i>Sophie Cuvelliez</i> Deux semaines de stage dans le service d'anesthésie de la clinique des animaux de compagnie.	(AH 1) 2 cr.

---

**DRT - Droit**


---

<b>DRT 1001</b> Introduction au droit Notions de droit, de règle de droit. Sources de la règle de droit. Pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire : composition et compétence. Éléments fondamentaux de droit civil et de common law.	(AHE 1 j) 2 cr.
<b>DRT 1002S</b> Introduction au droit Notions de droit, de règle de droit. Sources de la règle de droit. Pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire : composition et compétence. Éléments fondamentaux de droit civil et de common law.	(AHE 1 j) 3 cr.
<b>DRT 1010</b> Fondements du droit 1 Introduction aux fondements du droit par l'histoire des institutions et des idées. Formation et évolution des deux grandes traditions juridiques occidentales : common law et droit civil.	(AHE 1) 3 cr.
<b>DRT 1010G</b> Fondements du droit 1 Introduction aux fondements du droit par l'histoire des institutions et des idées. Formation et évolution des deux grandes traditions juridiques occidentales : common law et droit civil.	(AHE 1 s) 3 cr.
<b>DRT 1020</b> Fondements du droit 2 Cours articulé autour de quelques questionnements fondamentaux : qu'est-ce que le droit ? d'où vient-il ? quelles fins poursuit-il ? quels sont ses moyens d'actions ? Étude et commentaires de textes marquants.	(AHE 1) 2 cr.
<b>DRT 1151G</b> Introduction à l'étude du droit Différents sens du mot « droit ». Le droit et l'État. Écoles de pensée en philosophie du droit. Caractéristiques de la règle de droit. Histoire du droit québécois et canadien. Sources du droit : phénomènes juridiques collectifs et individuels.	(AHE 1 s) 3 cr.
<b>DRT 1221</b> Obligations 1 Introduction au droit des obligations. Le contrat : nature, espèces, formation, interprétation et effets. La restitution des prestations.	(AHE 1 j) 3 cr.
<b>DRT 1221G</b> Obligations 1 Introduction au droit des obligations. Le contrat : nature, espèces, formation, interprétation et effets. La restitution des prestations.	(AHE 1 s) 3 cr.
<b>DRT 1222</b> Obligations 2 Responsabilité contractuelle et extracontractuelle : conditions, cas d'exonération, partage. Gestion d'affaires, réception de l'indu, enrichissement injustifié. Exécution par équivalent de l'obligation. Régimes spéciaux de responsabilité.	(AHE 1 j) 3 cr.
<b>DRT 1222G</b> Obligations 2 Responsabilité contractuelle et extracontractuelle : conditions, cas d'exonération, partage. Gestion d'affaires, réception de l'indu, enrichissement injustifié. Exécution par équivalent de l'obligation. Régimes spéciaux de responsabilité.	(AHE 1 s) 3 cr.
<b>DRT 1223</b> Obligations 3 Modalités de l'obligation. Paiement de l'obligation. Mise en œuvre du droit à l'exécution (excluant l'exécution par équivalent). Protection du droit à l'exécution. Transmission et mutations de l'obligation. Extinction de l'obligation.	(AHE 1 j) 3 cr.
<b>DRT 1223G</b> Obligations 3 Modalités de l'obligation. Paiement de l'obligation. Mise en œuvre du droit à l'exécution (excluant l'exécution par équivalent). Protection du droit à l'exécution. Transmission et mutations de l'obligation. Extinction de l'obligation. Préalable(s) : DRT 1113G ou DRT 1221G.	(AHE 1 s) 3 cr.
<b>DRT 1224</b> Personnes physiques et famille Jouissance et exercice des droits civils. Droits de la personnalité. État et capacité des personnes physiques. Mariage, filiation, obligation alimentaire, autorité parentale, séparation de corps et divorce.	(AHE 1 j) 3 cr.
<b>DRT 1224G</b> Personnes physiques et famille Jouissance et exercice des droits civils. Droits de la personnalité. État et capacité des personnes physiques. Mariage, filiation, obligation alimentaire, autorité parentale, séparation de corps et divorce.	(AHE 1 s) 3 cr.



- DRT 1225** Biens (AHE 1 j) **3 cr.**  
Classification. Patrimoines public et privé. Division et affectation de patrimoines. Possession et détention. Droit de propriété : étendue, restrictions, protection, modalités, démembrements et modes d'acquisition.
- DRT 1225G** Biens (AHE 1 s) **3 cr.**  
Classification. Patrimoines public et privé. Division et affectation de patrimoines. Possession et détention. Droit de propriété : étendue, restrictions, protection, modalités, démembrements et modes d'acquisition.
- DRT 1500** Droit pénal général 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Sources et fondements du droit pénal. Impact du droit constitutionnel. Éléments fondamentaux de la procédure et de la preuve (fédéral et provincial). Principes fondamentaux gouvernant l'imposition de la peine.
- DRT 1500G** Droit pénal général 1 (AHE 1 s) **3 cr.**  
Sources et fondements du droit pénal. Impact du droit constitutionnel. Éléments fondamentaux de la procédure et de la preuve (fédéral et provincial). Principes fondamentaux gouvernant l'imposition de la peine. Préalable(s) : DRT 1501G ou DRT 1116G.
- DRT 1501** Droit constitutionnel 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Historique, sources et grands principes du droit constitutionnel canadien.
- DRT 1501G** Droit constitutionnel 1 (AHE 1 s) **3 cr.**  
Historique, sources et grands principes du droit constitutionnel canadien.
- DRT 1502** Droit constitutionnel 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Théorie générale du fédéralisme et du partage des compétences. Introduction à la protection des droits et libertés.
- DRT 1502G** Droit constitutionnel 2 (AHE 1 s) **3 cr.**  
Théorie générale du fédéralisme et du partage des compétences. Introduction à la protection des droits et libertés. Préalable(s) : DRT 1116G ou DRT 1501G.
- DRT 1810S** Droit pour professionnels de la santé (H 1 j) **3 cr.**  
Éléments de droit pour professionnels de la santé : contrat, obligations, responsabilité civile, assurances, organisation professionnelle, déontologie, droit disciplinaire, responsabilité pénale, droit administratif de la santé. Cours de service offert à des étudiants de différentes unités.
- DRT 1901** Développement des habiletés du juriste 1 (A 2) **3 cr.**  
Initiation au raisonnement juridique, aux techniques de recherche documentaire et informatisée et aux règles de la rédaction d'écrits juridiques.
- DRT 1901G** Développement des habiletés du juriste 1 (AHE 1 s) **3 cr.**  
Initiation au raisonnement juridique, aux techniques de recherche documentaire et informatisée et aux règles de la rédaction d'écrits juridiques.
- DRT 2001** Interprétation des lois (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des « règles d'interprétation des lois » c.-à-d. de ces règles et principes qui guident l'interprète dans la détermination du sens et de la portée de textes législatifs et qui servent également à justifier ces déterminations.
- DRT 2003G** Interprétation des lois (AHE 1 s) **3 cr.**  
Étude des « règles d'interprétation des lois » i.e. de ces règles et principes qui guident l'interprète dans la détermination du sens et de la portée de textes législatifs et qui servent également à justifier ces déterminations.
- DRT 2100** Droit international public général (AHE 1 j) **3 cr.**  
Historique. Sources : traités, coutume, sources subsidiaires. Sujets : les États (éléments constitutifs, compétence, responsabilité); les organisations internationales (théorie générale); l'individu (droits et obligations).
- DRT 2100G** Droit international public général (AHE 1 s) **3 cr.**  
Historique. Sources : traités, coutume, sources subsidiaires. Sujets : les États (éléments constitutifs, compétence, responsabilité); les organisations internationales (théorie générale); l'individu (droits et obligations).
- DRT 2231** Droit judiciaire privé 1 (AHE 1) **3 cr.**  
Introduction au droit judiciaire. Compétence des tribunaux. Notions de litige et d'action. Le procès : rôles du juge et des parties, la contradiction. Procédures ordinaires et spéciales en première instance. Jugement et voies d'exécution.
- DRT 2231G** Droit judiciaire privé 1 (AHE 1 s) **3 cr.**  
Introduction au droit judiciaire. Compétence des tribunaux. Notions de litige et d'action. Le procès : rôles du juge et des parties, la contradiction. Procédures ordinaires et spéciales en première instance. Jugement et voies d'exécution.
- DRT 2232** Droit judiciaire privé 2 (AHE 1) **3 cr.**  
Recevabilité des éléments de preuve : pertinence, droits fondamentaux, informations confidentielles. Fardeau de preuve et connaissance judiciaire. Moyens de preuve. Accès aux éléments et aux moyens de preuve. Production de la preuve.
- DRT 2401** Droit des affaires 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Notion d'entreprise et implications; publicité légale de l'entreprise; personnalité morale; étude des diverses formes juridiques de l'entreprise (entreprises individuelle et contractuelle, coopérative).
- DRT 2401G** Droit des affaires 1 (AHE 1 s) **3 cr.**  
Notion d'entreprise et implications; publicité légale de l'entreprise; personnalité morale; étude des diverses formes juridiques de l'entreprise (entreprises individuelle et contractuelle, coopérative).
- DRT 2402** Droit des affaires 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des principes fondamentaux et règles gouvernant la compagnie. Législation fédérale et provinciale. Naissance, organisation, vie interne et externe, liquidation et dissolution.
- DRT 2402G** Droit des affaires 2 (AHE 1 s) **3 cr.**  
Étude des principes fondamentaux et règles gouvernant la compagnie. Législation fédérale et provinciale. Naissance, organisation, vie interne et externe, liquidation et dissolution.
- DRT 2500** Droit pénal général 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Principes fondamentaux de la responsabilité pénale. Étude des éléments constitutifs des infractions, de la notion de faute pénale et des principaux moyens d'exonération.
- DRT 2501** Droit administratif général (AHE 1 j) **3 cr.**  
L'Administration publique et le droit administratif. Pouvoirs de l'Administration. Légalité des actes réglementaires, administratifs et quasi judiciaires. Le contrôle de l'Administration.
- DRT 2501G** Droit administratif général (AHE 1 s) **3 cr.**  
L'Administration publique et le droit administratif. Pouvoirs de l'Administration. Légalité des actes réglementaires, administratifs et quasi judiciaires. Le contrôle de l'Administration.
- DRT 2902** Développement des habiletés du juriste 2 (A 2 j) **3 cr.**  
Développement du raisonnement juridique et des habiletés du juriste et de rédaction. Élaboration du plan et de la structure du discours juridique. Perfectionnement de la langue écrite.
- DRT 3001** Introduction au droit comparé (AHE 1 j) **3 cr.**  
Les divers systèmes de droit (civil, common law, socialiste et autres) et la situation du droit québécois. Comparaison entre les perceptions qu'ont divers systèmes d'institutions identiques ou similaires.
- DRT 3002** Droit constitutionnel comparé (AHE 1 j) **3 cr.**  
Rôle du droit constitutionnel étranger sur l'évolution et l'interprétation du droit constitutionnel canadien. Étude de divers aspects du droit constitutionnel comparé, principalement ceux reliés aux droits et libertés individuels.
- DRT 3003** Éléments de common law (AHE 1 j) **3 cr.**  
Historique, sources et méthodes du système de Common Law. Étude des principes généraux du droit d'équité, du droit familial, du droit immobilier et mobilier.
- DRT 3004** Histoire du droit (AHE 1) **3 cr.**  
Étude approfondie des origines et de l'évolution de diverses institutions juridiques de droit canadien, français et (ou) anglais. Mise en lumière de l'interaction entre l'histoire, le droit et la société.
- DRT 3005** Sociologie du droit (AHE 1) **3 cr.**  
Le droit comme phénomène social et source de régulation sociale. Ses interactions avec les autres institutions sociales. Influence de la culture, des valeurs et des idéologies sur le droit et celle du droit sur les changements sociaux.

- DRT 3006** Théories du droit (AHE 1) **3 cr.**  
Conceptualisation du phénomène juridique dans la société. Théorisation des processus d'émergence, d'interprétation et d'application du droit. Analyse critique du droit et de la dogmatique juridique.
- DRT 3007** Philosophie du droit (AHE 1 j) **3 cr.**  
Le droit et l'idée de justice à travers l'histoire de la pensée juridique dans les grands courants philosophiques. Particularités conceptuelles des « sciences » normatives. Rationalités du droit.
- DRT 3008** Théorie économique du droit (AHE 1) **3 cr.**  
Théorie économique du droit : droits réels, responsabilité civile, principes du droit des obligations, procédure; protection du consommateur; interventions de l'État dans le marché; inégalités; paradoxes de la rationalité.
- DRT 3009** Éthique et systèmes normatifs (AHE 1) **3 cr.**  
La place du droit et de l'éthique au sein des systèmes en général; normes et normativités; systèmes normatifs; internormativité; émergence, effectivité, évolution.
- DRT 3010** Éthique et droit (AHE 1) **3 cr.**  
Évolution des rapports entre le droit et l'éthique. Impact des chartes des droits et libertés de la personne : obéissance au droit, rapports avec le législateur, rapports avec les juges.
- DRT 3011** Droit des autochtones (AHE 1) **3 cr.**  
Description et analyse critique du droit canadien relatif aux autochtones. Examen des principales revendications autochtones.
- DRT 3012** Anthropologie du droit (AHE 1 j) **3 cr.**  
Définition, champs et méthodologie de l'anthropologie du droit. Principales théories sociojuridiques concernant l'existence, la nature et les fonctions du droit dans la société.
- DRT 3013** Droit de l'Union européenne (AHE 1 j) **3 cr.**  
Histoire et évolution de l'intégration européenne; objectifs, institutions et processus décisionnels de l'UE; spécificité du droit communautaire; droit de l'intégration économique; mécanismes de solution des conflits; le Traité d'Amsterdam.
- DRT 3021** Droit comparé avancé (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3101** Aspects jur. de la coop. internat. can. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Financement du développement par des courants financiers bilatéraux (ACI, CRDI, SEE), multilatéraux (BIRD, FMI, PNUD), d'euro-crédits et par le commerce.
- DRT 3102** Institutions internationales (AHE 1 j) **3 cr.**  
Place des institutions internationales parmi les sujets de la société internationale. Organisations de coopération aux niveaux universel (ONU) et régional. Organisations d'intégration (Union européenne).
- DRT 3103** Dr. internat. des droits de la personne (AHE 1 j) **3 cr.**  
Sources et sujets du droit international des droits de la personne. Normes universelles et régionales. Mécanismes internationaux de mise en oeuvre. Application au Canada et au Québec.
- DRT 3104** Droit international privé (AHE 1 j) **3 cr.**  
Méthodes de résolution des litiges internationaux de droit privé. Conflits de lois. Compétence des tribunaux québécois. Effets au Québec des jugements étrangers.
- DRT 3105** Dr. des relations économiques internat. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Historique et enjeux des relations économiques internationales. GATT et Organisation mondiale du commerce. ALENA et Accord canadien sur le commerce intérieur. Mise en oeuvre au Canada de GATT - OMN et de ALENA.
- DRT 3106** Dr. des transactions commerc. internat. (AHE 1) **3 cr.**  
Normes nationales et internationales gouvernant les transactions commerciales entre résidents nationaux et étrangers. Étude des principales transactions et de la procédure d'arbitrage international.
- DRT 3107** Droit international de la mer (AHE 1 j) **3 cr.**  
Sources du droit de la mer. Espaces relevant de la juridiction des états côtiers et espaces internationalisés. Problèmes reliés à l'environnement, à la recherche scientifique et aux règlements des différends. Implications canadiennes.
- DRT 3108** Droit international de l'environnement (AHE 1) **3 cr.**  
Évolution, sources et principes du droit international de l'environnement. Réglementation des pollutions transfrontalières et des problèmes globaux. Responsabilité pour dommages environnementaux. Commerce et protection de l'environnement.
- DRT 3109** Droit international des conflits (AHE 1 j) **3 cr.**  
Études des normes de droit international applicables en situation de conflits, notamment en ce qui concerne la conduite des hostilités et l'assistance humanitaire.
- DRT 3121** Droit international avancé (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3201** Assurances (AHE 1 j) **3 cr.**  
Importance et spécificité du contrat d'assurance terrestre. Formation du contrat, risque, intérêt d'assurance, déclarations de risque, principes indemnitaires et compensatoires.
- DRT 3201G** Assurances (AHE 1 js) **3 cr.**  
Importance et spécificité du contrat d'assurance terrestre. Formation du contrat, risque, intérêt d'assurance, déclarations de risque, principes indemnitaires et compensatoires.
- DRT 3202** Vente, louage et mandat (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude de trois des contrats nommés régis par le Code civil et des lois particulières : la vente mobilière et immobilière; le louage mobilier et immobilier (résidentiel et commercial); le mandat.
- DRT 3203** Régimes matrimoniaux (AHE 1 j) **3 cr.**  
Effets du mariage : contribution aux charges, protection de la résidence familiale, patrimoine familial et prestation compensatoire. Régimes matrimoniaux. Donations par contrat de mariage.
- DRT 3204** Successions (AHE 1 j) **3 cr.**  
Successions « ab intestat », testamentaire et contractuelle. Dévolution, transmission, partage de la succession. Modalités des dispositions testamentaires.
- DRT 3205** Sûretés (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des sûretés régies par le Code civil : cautionnement, priorités, hypothèque et réserves de propriété. Étude des principales sûretés régies par des lois particulières, notamment celles prévues dans la Loi sur les banques.
- DRT 3205G** Sûretés (AHE 1 s) **3 cr.**  
Étude des sûretés régies par le Code civil : cautionnement, priorités, hypothèque et réserves de propriété. Étude des principales sûretés régies par des lois particulières, notamment celles prévues dans la Loi sur les banques. Préalable(s) : DRT 1105G ou DRT 1225G.
- DRT 3206** Modes altern. de résolution des conflits (AHE 1) **3 cr.**  
Introduction aux composantes du conflit et au processus de transformation du conflit en litige juridique. Distinction entre les positions juridiques et les intérêts des parties. Présentation de l'éventail des modes de solutions des conflits.
- DRT 3207** Appel et procédures spéciales (AHE 1 j) **3 cr.**  
Rétractation de jugement. Appel d'un jugement. Mesures provisionnelles. Évocation, « quo warranto » et « mandamus ».
- DRT 3208** Exécution des jugements (AHE 1 j) **3 cr.**  
Exécution volontaire des jugements. Modalités de l'exécution forcée des jugements : règles d'insaisissabilité, formes d'exécution mobilière personnelle et réelle, oppositions à l'exécution forcée.
- DRT 3221** Droit civil avancé 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3222** Droit civil avancé 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3223** Droit civil avancé 3 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.

- DRT 3231** Droit judiciaire privé avancé (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3401** Faillite et insolvabilité (AHE 1 j) **3 cr.**  
Faillite forcée, cession de biens et proposition concordataire. Cadre administratif et judiciaire. Effets quant au débiteur et aux créanciers. Sort des contrats et paiements antérieurs. Libération du débiteur.
- DRT 3401G** Faillite et insolvabilité (AHE 1 s) **3 cr.**  
Faillite forcée, cession de biens et proposition concordataire. Cadre administratif et judiciaire. Effets quant au débiteur et aux créanciers. Sort des contrats et paiements antérieurs. Libération du débiteur. Préalable(s) : DRT 2202G ou DRT 3205G.
- DRT 3402** Contrats et usages commerciaux (AHE 1 j) **3 cr.**  
Cadre juridique des contrats commerciaux. Techniques de négociation et de rédaction. Clauses types. Étude spécifique du montage des opérations et contrats les plus en usage.
- DRT 3402G** Contrats et usages commerciaux (AHE 1 s) **3 cr.**  
Cadre juridique des contrats commerciaux. Techniques de négociation et de rédaction. Clauses types. Étude spécifique du montage des opérations et contrats les plus en usage. Préalable(s) : DRT 1111G ou DRT 2401G.
- DRT 3403** Financement de l'entreprise (AHE 1 j) **3 cr.**  
Techniques d'analyse financière. Politiques de financement. Aspects juridiques du financement interne et externe de l'entreprise. Financement des transactions commerciales. Mécanismes de protection de l'investisseur.
- DRT 3403G** Financement de l'entreprise (AHE 1 s) **3 cr.**  
Techniques d'analyse financière. Politiques de financement. Aspects juridiques du financement interne et externe de l'entreprise. Financement des transactions commerciales. Mécanismes de protection de l'investisseur. Préalable(s) : (DRT 1111G ou DRT 2401G) et (DRT 2202G ou DRT 3205G).
- DRT 3404** Droit bancaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des principaux rapports juridiques entre les banques et leurs clients. Effets de commerce, comptes en banque, crédits consentis par les banques, sûretés accordées aux banques.
- DRT 3404G** Droit bancaire (AHE 1 s) **3 cr.**  
Étude des principaux rapports juridiques entre les banques et leurs clients. Effets de commerce, comptes en banque, crédits consentis par les banques, sûretés accordées aux banques.
- DRT 3405** Éléments de comptabilité (AHE 1) **3 cr.**  
Modalités de présentation de l'information financière. Analyse, lecture et interprétation des états financiers. Responsabilité juridique résultant de la confection et de l'utilisation des états financiers.
- DRT 3406** Propriété intellectuelle (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude du droit canadien relatif aux marques de commerce, au droit d'auteur, aux dessins industriels, aux brevets et aux obtentions végétales. Aperçu des conventions internationales.
- DRT 3406G** Propriété intellectuelle (AHE 1 s) **3 cr.**  
Étude du droit canadien relatif aux marques de commerce, au droit d'auteur, aux dessins industriels, aux brevets et aux obtentions végétales. Aperçu des conventions internationales.
- DRT 3407** Droit des valeurs mobilières (AHE 1) **3 cr.**  
Étude des éléments fondamentaux en matière de réglementation des valeurs mobilières tels l'appel public à l'épargne, le prospectus, l'offre publique d'achat, les relations avec les organismes de réglementation.
- DRT 3421** Droit des affaires avancé 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3422** Droit des affaires avancé 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3423** Droit des affaires avancé 3 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3451S** Droit canadien des affaires (A 1 js) **2 cr.**  
Introduction au droit canadien et québécois des affaires abordant notamment les thèmes suivants : compétences législatives, institutions, notion d'entreprise, véhicules et financement de l'entreprise, sûretés et faillite.
- DRT 3501** Droit municipal (AHE 1 j) **3 cr.**  
L'organisation municipale : municipalité, conseil, élections, fonctionnaires. L'activité municipale et son contrôle : réglementation, gestion des services et contrat municipal. Responsabilité extracontractuelle.
- DRT 3501G** Droit municipal (AHE 1 s) **3 cr.**  
L'organisation municipale : municipalité, conseil, élections, fonctionnaires. L'activité municipale et son contrôle : réglementation, gestion des services et contrat municipal. Responsabilité extracontractuelle. Préalable(s) : DRT 2207G ou DRT 2501G.
- DRT 3502** Partage des compétences législatives (AHE 1 j) **3 cr.**  
Partage des compétences entre pouvoir central et pouvoir provincial; contrôle juridictionnel de la légalité constitutionnelle.
- DRT 3503** Libertés publiques (AHE 1 j) **3 cr.**  
Naissance et reconnaissance des droits et libertés fondamentales en Occident. Système général de protection au Canada et au Québec. Approfondissement de certaines libertés fondamentales.
- DRT 3503G** Libertés publiques (AHE 1 s) **3 cr.**  
Naissance et reconnaissance des droits et libertés fondamentales en Occident. Système général de protection au Canada et au Québec. Approfondissement de certaines libertés fondamentales. Préalable(s) : DRT 1116G ou DRT 1501G.
- DRT 3504** Tribunaux administratifs (AHE 1 j) **3 cr.**  
Théorie générale des tribunaux administratifs. Procédure et preuve devant les tribunaux administratifs, motivation des décisions.
- DRT 3504G** Tribunaux administratifs (AHE 1 s) **3 cr.**  
Théorie générale des tribunaux administratifs. Procédure et preuve devant les tribunaux administratifs, motivation des décisions. Préalable(s) : DRT 2207G ou DRT 2501G.
- DRT 3505** Preuve et procédure pénales (AHE 1 j) **3 cr.**  
Principes fondamentaux et règles gouvernant la recevabilité et l'administration des moyens de preuve et régissant le processus pénal tant lors des étapes antérieures au procès, qu'au procès puis en appel. Impact de la Charte canadienne.
- DRT 3506** Pénologie (AHE 1) **3 cr.**  
Le droit pénal relatif aux sentences. Principes généraux de détermination et d'imposition des sanctions pénales. Problèmes juridiques relatifs à l'exécution et aux répercussions des diverses peines en droit canadien.
- DRT 3507** Fondements de la responsabilité pénale (AHE 1) **3 cr.**  
Étude approfondie des fondements de la responsabilité pénale et de certaines notions connexes. La responsabilité pénale imputable aux personnes morales.
- DRT 3521** Droit public avancé 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3522** Droit public avancé 2 (AHE 1) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3531** Droit pénal avancé 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3532** Droit pénal avancé 2 (AHE 1) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3601** Arbitrage des griefs (AHE 1) **3 cr.**  
Compétence de l'arbitre des griefs et des tribunaux d'arbitrage. Preuve, procédure, règles de justice naturelle. Sentence arbitrale (élaboration, contenu, effets). Rôle des tribunaux de droit commun.

- DRT 3602** Contrat individuel de travail (AHE 1 j) **3 cr.**  
Relation juridique employeur-salarié : sources, évolution, compétences législatives. Nature, formation, caractéristiques et terminaisons du contrat de travail. Contenu obligationnel et normes du travail. Droits et libertés. Recours.
- DRT 3602G** Contrat individuel de travail (AHE 1 s) **3 cr.**  
Relation juridique employeur-salarié : sources, évolution, compétences législatives. Nature, formation, caractéristiques et terminaisons du contrat de travail. Contenu obligationnel et normes du travail. Droits et libertés. Recours.
- DRT 3603** Rapports collectifs de travail (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des lois fédérales et provinciales sur les rapports collectifs de travail. Associations syndicales et patronales. Conventions collectives et décrets. Règlement des conflits. Responsabilité civile et pénale des parties.
- DRT 3603G** Rapports collectifs de travail (AHE 1 s) **3 cr.**  
Étude des lois fédérales et provinciales sur les rapports collectifs de travail. Associations syndicales et patronales. Conventions collectives et décrets. Règlement des conflits. Responsabilité civile et pénale des parties.
- DRT 3604** Dr. de la santé et de la séc. au trav. (AHE 1) **3 cr.**  
Régimes de prévention et d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Concepts fondamentaux; droits et obligations des parties; financement des régimes; droit aux prestations; recours.
- DRT 3605** Droit de la sécurité sociale (AHE 1) **3 cr.**  
Introduction générale au droit de la sécurité sociale et aux différents régimes de soutien ou de substitution aux revenus d'emploi. Étude approfondie de la législation relative à l'assurance-emploi et à la sécurité du revenu.
- DRT 3621** Droit du travail avancé (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3701** Fondements du régime fiscal (AHE 1 j) **3 cr.**  
Principes de politique fiscale. Notions de base concernant l'impôt sur le revenu, les taxes sur les produits et services (T.P.S. et T.V.Q.) et certaines autres taxes.
- DRT 3701G** Fondements du régime fiscal (AHE 1 s) **3 cr.**  
Principes de politique fiscale. Notions de base concernant l'impôt sur le revenu, les taxes sur les produits et services (T.P.S. et T.V.Q.) et certaines autres taxes.
- DRT 3702** Régime fiscal de l'entreprise (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude de la fiscalité afférente aux sociétés par actions, aux sociétés commerciales de personnes et aux organisations sans but lucratif.
- DRT 3702G** Régime fiscal de l'entreprise (AHE 1 s) **3 cr.**  
Étude de la fiscalité afférente aux sociétés par actions, aux sociétés commerciales de personnes et aux organisations sans but lucratif. Préalable(s) : DRT 3361G ou DRT 3701G.
- DRT 3703** Planification fiscale (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des moyens légaux permettant de planifier et de minimiser les conséquences fiscales de certaines transactions et de certains événements qui surviennent pendant la vie d'un individu (donations, mariage, divorce, décès).
- DRT 3711** Droit fiscal avancé (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude approfondie d'un thème de droit. Problèmes juridiques nouveaux ou négligés. Approche décloisonnée du droit.
- DRT 3801** Droit de la concurrence (AHE 1) **3 cr.**  
Normes civiles, pénales et administratives relatives à la concurrence dans le commerce et l'industrie. Aspects constitutionnels et procéduraux.
- DRT 3801G** Droit de la concurrence (AHE 1 s) **3 cr.**  
Normes civiles, pénales et administratives relatives à la concurrence dans le commerce et l'industrie. Aspects constitutionnels et procéduraux.
- DRT 3802** Droit des sciences biologiques (AHE 1 j) **3 cr.**  
Le rôle du droit face aux développements des sciences biologiques tels le développement des médicaments, les biotechnologies, la transplantation d'organe et l'euthanasie.
- DRT 3802G** Droit des sciences biologiques (AHE 1 s) **3 cr.**  
Le rôle du droit face aux développements des sciences biologiques tels le développement des médicaments, les biotechnologies, la transplantation d'organe et l'euthanasie.
- DRT 3803** Droit de l'enfant (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude de l'environnement juridique de l'enfant : normes de droit civil, de droit pénal et autres.
- DRT 3804** Droit de l'environnement (AHE 1 j) **3 cr.**  
Aspects juridiques de l'environnement : autorisations, contrôles, participation des citoyens, responsabilité civile et statutaire du pollueur, recours. Mécanismes de résolution des problèmes environnementaux.
- DRT 3804G** Droit de l'environnement (AHE 1 s) **3 cr.**  
Aspects juridiques de l'environnement : autorisations, contrôles, participation des citoyens, responsabilité civile et statutaire du pollueur, recours. Mécanismes de résolution des problèmes environnementaux. Pour les étudiants du Certificat en droit : il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant DRT 3804G.
- DRT 3805** Dr. de l'information et de la comm. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Réglementation relative aux médias, environnements électroniques et messages. Liberté d'expression, vie privée et responsabilité reliée à la transmission de l'information.
- DRT 3805G** Drt de l'information et de la comm. (AHE 1 s) **3 cr.**  
Réglementation relative aux médias, environnements électroniques et messages. Liberté d'expression, vie privée et responsabilité reliée à la transmission de l'information.
- DRT 3806** Droit des professionnels (AHE 1 j) **3 cr.**  
Historique et caractéristiques de l'organisation professionnelle au Québec. Monopole et déréglementation. Éthique, faute disciplinaire et faute civile. Responsabilité civile.
- DRT 3806G** Droit des professionnels (AHE 1 s) **3 cr.**  
Historique et caractéristiques de l'organisation professionnelle au Québec. Monopole et déréglementation. Éthique, faute disciplinaire et faute civile. Responsabilité civile.
- DRT 3807** Droit de la consommation (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des normes législatives et réglementaires visant la protection du consommateur axée autour de différents thèmes tels le crédit, la qualité des biens et des services et la publicité.
- DRT 3807G** Droit de la consommation (AHE 1 s) **3 cr.**  
Étude des normes législatives et réglementaires visant la protection du consommateur axée autour de différents thèmes tels le crédit, la qualité des biens et des services et la publicité.
- DRT 3808** Droit du cyberspace (AHE 1) **3 cr.**  
Cadre juridique des environnements informatiques. Problématique examinée dans divers domaines : libertés fondamentales, propriété intellectuelle, contrats, actes criminels, preuve et autres.
- DRT 3809** Droit du transport (AHE 1) **3 cr.**  
Contrat de transport de personnes et de marchandises. Normes nationales et internationales applicables aux différents modes de transport. Déréglementation. Aspects constitutionnels.
- DRT 3810** Droit de la santé (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des diverses normes gouvernant la gestion des services de santé, les établissements, le personnel et les usagers. Régime d'assurance-maladie.
- DRT 3810G** Droit de la santé (AHE 1 js) **3 cr.**  
Étude des diverses normes gouvernant la gestion des services de santé, les établissements, le personnel et les usagers. Régime d'assurance-maladie. Pour les étudiants du Certificat en droit : il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant DRT 3810G.
- DRT 3903** Développement des habiletés du juriste 3 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Perfectionnement des habiletés en raisonnement, recherche et rédaction. Maîtrise du plan et de la structure de divers écrits juridiques. Perfectionnement de l'expression du discours juridique, tant oralement que par écrit.

- DRT 3904** Développement des habiletés du juriste 4 (AHE 1) **3 cr.**  
Perfectionnement des habiletés du juriste en matière de raisonnement, d'analyse, de recherche, de rédaction, d'expression orale et écrite, d'intervention sociale, d'administration ou de pratique juridique.
- DRT 3905** Développement des habiletés du juriste 5 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Perfectionnement des habiletés du juriste en matière de raisonnement, d'analyse, de recherche, de rédaction, d'expression orale et écrite, d'intervention sociale, d'administration ou de pratique juridique.
- DRT 3906** Développement des habiletés du juriste 6 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Perfectionnement des habiletés du juriste en matière de raisonnement, d'analyse, de recherche, de rédaction, d'expression orale et écrite, d'intervention sociale, d'administration ou de pratique juridique.
- DRT 3907** Développement des habiletés du juriste 7 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Perfectionnement des habiletés du juriste en matière de raisonnement, d'analyse, de recherche, de rédaction, d'expression orale et écrite, d'intervention sociale, d'administration ou de pratique juridique.
- DRT 6525** Philosophie du droit (AHE 1) **3 cr.**
- DRT 6530** Sociologie du droit (AHE 1) **3 cr.**  
Analyse de différentes formes d'interaction entre le droit et diverses structures sociales : la culture, les valeurs et les idéologies. Le droit et le changement social : le droit, reflet et agent du changement.
- DRT 6565** Fondements et méthodes de la Common Law (A 1) **2 cr.**  
Sources et évolution de la Common Law en Angleterre. Institutions canadiennes et américaines; changements dans la structure ou le mandat des institutions. Liens entre les sources et les institutions, tant en droit anglo-canadien qu'américain. Préalable(s) : Préalable à l'ensemble des cours du D.E.S.S. en common law nord-américaine.
- DRT 6566** Contrats ("Contracts") (AH 1) **3 cr.**  
Étude du droit des contrats de Common Law, de leur formation jusqu'à leur extinction; distinctions entre les contrats de droit civil et ceux de Common Law, tant de droit anglo-canadien qu'américain. Préalable(s) : DRT 6565 et DRT 6570 et DRT 6572.
- DRT 6567** Responsabilité civile ("Torts") (AH 1) **3 cr.**  
Étude de la responsabilité civile en droit canadien et américain. « Intentional interferences », « strict and vicarious liability », « tortious liability of public authorities ». Distinctions entre les régimes de droit civil et Common Law. Préalable(s) : DRT 6565 et DRT 6570 et DRT 6572.
- DRT 6568** Biens immobiliers ("Real property") (AH 1) **3 cr.**  
Droits et obligations liés à la propriété immobilière en Common Law; notions de « title » et de « proprietary interests ». « Doctrine of estates ». Distinctions entre le droit des biens immobiliers en droit civil et en Common Law. Préalable(s) : DRT 6565 et DRT 6571 et DRT 6573.
- DRT 6569** Procédure civile (AH 1) **3 cr.**  
Étapes procédurales devant les tribunaux anglo-canadiens et américains; exécution des jugements, actions multipartites, recours collectifs, « US multidistrict transfers in the federal courts »; distinction entre le droit civil et la Common Law. Préalable(s) : DRT 6565.
- DRT 6570** Droit des obligations-Problèmes choisis (AH 1) **3 cr.**  
Notions de Common Law au confluent du droit des contrats et de la responsabilité civile : défauts de sécurité du bien, responsabilité du manufacturier, réparation des préjudices; distinctions entre droit civil et Common Law. Préalable(s) : DRT 6565 et DRT 6566 et DRT 6567.
- DRT 6571** Droit des biens - Éléments commerciaux (AH 1) **3 cr.**  
Évolution des principes relatifs aux sûretés sur les biens meubles (Personal property) en Common Law, à partir de la comparaison entre les notions clés du « Ontario Personal Property Security Act » et l'article 9 du « US Uniform Commercial Code ». Préalable(s) : DRT 6565 et DRT 6568.
- DRT 6800A** Droit civil avancé (AHE 1) **3 cr.**  
Étude critique de problématiques de pointe en matière de droit des personnes et de la famille, des biens et des successions, des obligations, des sûretés, de la prescription, de la publicité des droits et de la preuve.

- DRT 6820A** Droit commercial avancé (AHE 1) **3 cr.**  
Étude critique de problématiques de pointe en droit des affaires (financement, droit immobilier, faillite, pratiques restrictives du commerce, contrats commerciaux, droit des sociétés, droit du transport, de l'activité bancaire, etc.).
- DRT 6830B** Droit international public avancé (AHE 1) **3 cr.**  
Étude approfondie de problématiques de pointe en droit international public : institutions internationales, communautés européennes, droits fondamentaux, droit des minorités, droit de l'ingérence internationale, droit de la mer, etc.
- DRT 6845A et C** Droit constitutionnel avancé (AHE 1) **3 cr.**  
Étude critique de problématiques de pointe en droit constitutionnel : État et structure étatique, partage des pouvoirs, centralisation et décentralisation, droit des autochtones, etc.
- DRT 6859A** Droit comparé avancé (E 1) **3 cr.**  
Comparaison entre le système juridique canadien et un système juridique étranger, quant à la structure, l'organisation législative et judiciaire, les grandes institutions, les principes fondamentaux.
- DRT 6860B** Droit pénal avancé (AHE 1) **3 cr.**  
Étude critique de problèmes de pointe en droit pénal : des conditions de la responsabilité pénale à la pénologie.
- DRT 6910** Transactions commerc. internationales (AHE 1) **3 cr.**  
Les questions juridiques suscitées par la vente internationale de marchandises. Parmi les sujets abordés se trouvent ceux des contrats de vente, des modalités de paiement, du transport, de l'assurance et du règlement des litiges.
- DRT 6950** Droit international privé avancé (AHE 1) **3 cr.**  
Méthodes de résolution des conflits de lois et de compétence internationale des tribunaux québécois dans les contrats commerciaux internationaux. Étude des principaux contrats internationaux du point de vue du droit international privé.
- DRT 6965L** Droit des affaires avancé (AHE 1) **3 cr.**  
Problématiques de pointe en droit des affaires.

---

## DST - Didactiques, Sciences et Technologies

---

- DST 1035** Notions de biologie pour enseignants (AHE 1 j) **3 cr.**  
Approfondissement des concepts à la base de la biologie et de leurs rapports aux applications technologiques modernes.
- DST 1045** Notions de chimie pour enseignants (AHE 1 j) **3 cr.**  
Approfondissement des concepts à la base de la chimie et de leurs rapports aux applications industrielles et technologiques modernes.
- DST 1055** Notions de physique pour enseignants (AHE 1 j) **3 cr.**  
Approfondissement des concepts à la base de la physique et de leurs rapports aux applications technologiques modernes.
- DST 2000** La technologie, outil d'appr. : ExAO (AHE 1 j) **3 cr.**  
Expérimentation assistée par ordinateur en sciences expérimentales, utilisation et intégration à des fins d'enseignement en physique, chimie, biologie et technologie.
- DST 2010** Projets intégrés en sciences/techn. 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Contribution des disciplines (biologie, chimie, physique, didactiques) à la résolution de problèmes complexes dans les différents domaines généraux de formation. Préalable(s) : DST 1035 et DST 1045 et DST 1055. Concomitant(s) : DID 2216 et DID 2218 et DST 2000.
- DST 3000** Laboratoire de techn. et de robotique (AHE 1 j) **3 cr.**  
Initiation à la technologie (mécanique, électricité, électronique), contrôle de processus physiques, régulation. Conception et construction de capteurs et d'effecteurs pour les sciences expérimentales.
- DST 3010** Projets intégrés en sciences/techn. 2 (AHE 1 j) **4 cr.**  
Contribution des disciplines (biologie, chimie, physique, didactiques) à la réalisation et à la critique d'expériences reliées à des problèmes complexes en sciences et en technologies. Préalable(s) : DST 2010.

**DST 4010** Projets intégrés en sciences/techn. 3 (AHE 1 j) 7 cr.  
Conception et réalisation de situations didactiques en sciences et technologies. Préalable(s) : DST 3000 et DST 3010. Concomitant(s) : DID 3335 ou DID 3345 ou DID 3355.

## EAE - Études allemandes et européennes

**EAE 1000** Introduction aux études européennes (A 1 j) 3 cr.  
Initiation à l'étude interdisciplinaire des sociétés européennes. Spécificités culturelles et historiques de l'aire européenne; le modèle de société européenne; l'Europe comme acteur unifié et fragmenté sur la scène mondiale.

## EAM - Littérature (études anciennes et modernes)

## ECA - Échocardiographie

**ECA 1001G** Physique et applications cliniques (AHE 1 js) 3 cr.  
Notions fondamentales de principes physiques des ultrasons et leurs applications pratiques en échocardiographie. Étude de l'anatomie et la physiopathologie cardiaque par l'apprentissage des examens d'exploration et des coupes échocardiographiques.

**ECA 1002G** Valvulopathies et fonction cardiaque (AHE 1 js) 3 cr.  
Évaluation des valves atrioventriculaires, semilunaires, de leurs pathologies, et des prothèses valvulaires. Étude de la fonction cardiaque systolique, diastolique et des cardiopathies. Évaluation du péricarde et des masses cardiaques. Préalable(s) : ECA 1001G.

**ECA 1003G** Cardiopathies congénitales 1 (AHE 1 js) 3 cr.  
Embryologie, étude échographique de l'anatomie cardiaque, foetale, de la physiologie foetale et de transition. Anatomie, physiopathologie et évaluation échographique des cardiopathies congénitales les plus fréquentes. Préalable(s) : ECA 1001G.

**ECA 1004G** Cardiopathies congénitales 2 (AHE 1 js) 3 cr.  
Anatomie, physiopathologie et étude échographique des cardiopathies congénitales complexes, masses et épanchement. Évaluation postopératoire des cardiopathies congénitales. Introduction à l'écho transoesophagienne, écho de stress, et de contraste. Préalable(s) : ECA 1002G et ECA 1003G.

**ECA 1010G** Formation pratique adulte A (AHE 1 js) 4 cr.  
Stage de 5 semaines d'enseignement et de formation supervisée : observation d'exams progressant rapidement vers la pratique et l'intégration de l'aspect technique de l'échocardiographie transthoracique adulte de base. Les 5 semaines de stage peuvent être consécutives ou réparties en deux blocs : 2 semaines puis 3 semaines ou 3 semaines puis 2 semaines. Préalable(s) : ECA 1001G et ECA 1002G.

**ECA 1011G** Formation pratique pédiatrique A (AHE 1 js) 2 cr.  
Stage de 3 semaines consécutives d'enseignement et de formation supervisée : observation d'exams progressant rapidement vers la pratique et l'intégration de l'aspect technique de l'échocardiographie transthoracique pédiatrique de base. Préalable(s) : ECA 1001G et ECA 1003G.

**ECA 1012G** Formation pratique adulte B (AHE 1 js) 3 cr.  
Stage de 4 semaines d'enseignement et de formation supervisée : observation d'exams progressant rapidement vers la pratique et l'intégration de l'aspect technique de l'échocardiographie transthoracique adulte de base. Les 4 semaines de stage peuvent être consécutives ou réparties en deux blocs de 2 semaines chacun. Préalable(s) : ECA 1001G et ECA 1002G.

**ECA 1013G** Formation pratique pédiatrique B (AHE 1 js) 3 cr.  
Stage de 4 semaines d'enseignement et de formation supervisée : observation d'exams progressant rapidement vers la pratique et l'intégration de l'aspect technique de l'échocardiographie transthoracique pédiatrique de base. Les 4 semaines de stage peuvent être consécutives ou réparties en deux blocs de 2 semaines chacun. Préalable(s) : ECA 1001G et ECA 1003G.

## ECN - Sciences économiques

**ECN 1000** Principes d'économie (AHE 1 j) 3 cr.  
Présentation des outils de base de l'analyse économique : coût d'opportunité, offre, demande et prix; choix des consommateurs; choix de production des firmes; marchés concurrentiels; monopole; efficacité; commerce international.

**ECN 1040** Introduction à la microéconomie (AH 1 j) 3 cr.  
Éléments de finance : décisions d'épargne et marchés financiers; concurrence imparfaite : progrès technologique et informations imparfaites; rôle de l'État : environnement, efficacité, équité. Préalable(s) : ECN 1000.

**ECN 1050** Introduction à la macroéconomie (AH 1 j) 3 cr.  
Interdépendance des marchés et comptabilité nationale et financière. Marchés monétaires et théories de l'inflation. Marché du travail et types de chômage. Modèles de long et de court termes. Modèle IS-LM; fluctuations économiques. Préalable(s) : ECN 1000.

**ECN 1070** Techniques d'analyse économique 1 (AH 1 j) 3 cr.  
Représentations fonctionnelles des relations économiques. Calcul différentiel, intégration et applications économiques. Théorème des fonctions implicites. Calcul matriciel et applications économiques. Analyse statique comparée.

**ECN 1075** Techniques d'analyse économique 2 (AH 1 j) 3 cr.  
Problèmes d'optimisation économique sans et avec contraintes. Méthode de Lagrange. Méthode de Kuhn-Tucker. Applications économiques de l'intégration. Méthodes d'analyse dynamique en économie. Stabilité de l'équilibre. Travaux pratiques. Préalable(s) : ECN 1070 ou MAT 1400.

**ECN 1160** Analyse des données économiques (AH 1 j) 3 cr.  
Sources des données économiques. Méthodes élémentaires d'analyse. Méthodes de sondages. Recensements et enquêtes. Initiation à un logiciel d'analyse des données économiques. Travaux pratiques.

**ECN 1260** Économétrie 1 (AH 1 j) 3 cr.  
Objet, utilité et méthodes de l'économétrie. Notions de statistiques et de probabilités. Problèmes d'inférence statistique. Le modèle de régression simple : signification et utilisation. Travaux pratiques.

**ECN 1350** Histoire économique du monde occidental (A 1 j) 3 cr.  
Ce cours pose les questions suivantes. Comment la taille des unités politiques et le degré de décentralisation de leur vie économique ont-ils changé ? Quelle relation y a-t-il entre ces changements et les innovations technologiques ?

**ECN 1600** Histoire de la pensée économique (AH 1 j) 3 cr.  
Analyse des moments qui, dans l'histoire de la pensée économique, se sont avérés les plus significatifs pour l'intelligence des concepts et des problématiques caractéristiques des diverses tendances de l'économie actuelle.

**ECN 1800** Économies nord-américaines (AE 1 j) 3 cr.  
Éléments d'histoire économique nord-américaine; secteurs d'activités : primaire, secondaire, tertiaire; technologie de l'information et nouvelle économie.

**ECN 1901** Initiation à l'économie (AH 1 j) 3 cr.  
Initiation à l'étude de l'économie : production de biens et services, détermination des prix, revenu national, taux d'intérêt, inflation, chômage, politiques économiques, échanges internationaux et taux de change.

**ECN 1961** Économie de l'Asie (H 1 j) 3 cr.  
Indicateurs économiques. Structures industrielles des économies de l'Asie. Stratégies de croissance économique et de développement. Rôle du commerce et des investissements étrangers.

**ECN 1966** Économie du monde arabe (AE 1 s) 3 cr.  
Vue globale des structures et des perspectives économiques arabes. Analyse de politiques économiques nationales. Examen de politiques de cartellisation et d'intégration poursuivies par les économies arabes.

**ECN 1967** Économie de l'Europe (AE 1 j) 3 cr.  
Indicateurs économiques. Structures industrielles. Sources et causes du développement économique de l'Europe. Communauté économique européenne et système monétaire européen.

- ECN 1970** Économie des pays de l'Europe de l'Est (E 1 j) **3 cr.**  
Indicateurs économiques. Structures industrielles. Sources et causes du développement économique. Problèmes associés à la transition entre différents systèmes économiques.
- ECN 1971** Économie de l'Amérique latine (H 1 j) **3 cr.**  
Grandes étapes du développement économique de l'Amérique latine. Rôle des institutions économiques nationales et internationales. Ratios financiers associés à la gestion des dettes nationales.
- ECN 2015** Comportements stratégiques (A 1 j) **3 cr.**  
Initiation à la pensée stratégique. Environnements stratégiques : problèmes d'engagement et de crédibilité, coopération et coordination. Incitations. Applications économiques. Préalable(s) : ECN 1000 ou ECN 1110.
- ECN 2040** Théorie microéconomique 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
Théorie de la décision; choix des consommateurs et théorie de la demande; choix des producteurs et théorie de l'offre; marchés concurrentiels; équilibres partiel et général; bien-être et efficacité. Préalable(s) : (ECN 1040 ou ECN 2011) et (ECN 1022 ou ECN 1075 ou MAT 1400).
- ECN 2045** Théorie microéconomique 2 (H 1 j) **3 cr.**  
Économie de l'incertain : choix en incertitude; marchés des actifs financiers : équilibre; éléments de théorie des jeux; concurrence imparfaite; modèle principal-agent. Préalable(s) : ECN 2040.
- ECN 2050** Théorie macroéconomique 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Modèle IS-LM en économie fermée et en économie ouverte; fluctuations des taux de change; marché du travail et offre globale; courbe de Phillips. Préalable(s) : ECN 1050 ou ECN 1111.
- ECN 2055** Théorie macroéconomique 2 (H 1 j) **3 cr.**  
Comportement d'optimisation intertemporelle des ménages et des firmes; décisions de consommation et d'épargne; modèles de croissance et de convergence; politiques gouvernementales et influence de l'endettement public. Préalable(s) : ECN 2050 et (ECN 1022 ou ECN 1075 ou MAT 1400).
- ECN 2160** Économétrie 2 (H 1 j) **3 cr.**  
La régression multiple : hypothèses de base, estimation par moindres carrés ordinaires et maximum de vraisemblance, propriétés des estimateurs. Quelques extensions du modèle. Modèles de choix discrets. Exemples d'application. Travaux pratiques. Préalable(s) : (ECN 1070 ou MAT 1400) et (ECN 1160 ou MAT 1978 ou STT 1700) et (ECN 1260 ou MAT 1978 ou STT 1700).
- ECN 2165** Comptabilité 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Le modèle comptable : fondements théoriques et fonctionnement pratique, adaptation aux formes juridiques d'entreprises. Concept économique de la valeur et du profit vs théories classiques de la comptabilité. Introduction à la comptabilité nationale.
- ECN 2175** Comptabilité 2 (H 1 j) **3 cr.**  
Ratios financiers. Comptabilité et financement de l'entreprise. Préalable(s) : ECN 1040 et ECN 2165.
- ECN 2230** Institutions et marchés financiers (AE 1 j) **3 cr.**  
Monnaie et régimes monétaires. Les marchés financiers et la réglementation. Instruments financiers. Opérations bancaires. Gestion monétaire. Marchés des changes. Marchés boursiers. Préalable(s) : ECN 1000 ou ECN 1110.
- ECN 2311** Problèmes économiques contemporains (H 1 j) **3 cr.**  
Ce cours examine certains aspects de la réalité économique contemporaine aux niveaux international, nord-américain et canadien. Préalable(s) : (ECN 1000 ou ECN 1110) et (ECN 1050 ou ECN 1111).
- ECN 2370** Économie des pays capitalistes (H 1 j) **3 cr.**  
Initiation aux concepts fondamentaux du marxisme. Théorie de la valeur travail. Genèse de la plus-value. Théorie de la croissance. Circuit du capital et crédit. Transformation des valeurs en prix de production. Crise d'accumulation du capital. Préalable(s) : ECN 1000 ou ECN 1110.
- ECN 2450** Économie urbaine et régionale (A 1 j) **3 cr.**  
A) Théorie de la localisation. B) Le phénomène régional. C) Le phénomène urbain. Préalable(s) : ECN 1000 ou ECN 1110.
- ECN 2510** Démographie économique (H 1 j) **3 cr.**  
Étude des causes et conséquences économiques de phénomènes démographiques : fécondité, mortalité, migration, mariage, travail de la femme, etc., dans les pays développés et dans les pays en développement. Préalable(s) : ECN 1000 ou ECN 1110.
- ECN 2565** Introduction à l'économie industrielle (H 1 j) **3 cr.**  
Concepts et modèles de la structure, du comportement et de la performance industrielle. Théorie de l'oligopole. Barrières à l'entrée. Normes pour la politique. Politique de concurrence canadienne, réglementation, sociétés d'État... Préalable(s) : (ECN 1000 ou ECN 1110) et (ECN 1040 ou ECN 2011).
- ECN 2700** Relations économiques internationales (HE 1 s) **3 cr.**  
Traits saillants de la structure du commerce et des relations internationales mondiales, balance des paiements, taux de change, théories et politiques commerciales, politique d'aide au développement, intégration commerciale. Préalable(s) : ECN 1000 ou ECN 1110.
- ECN 2705** Régulation économique supranationale (A 1 j) **3 cr.**  
Problèmes de régulation dans un contexte supranational. Examen de la régulation dans des secteurs choisis (brève analyse économique et discussion des institutions internationales). Préalable(s) : ECN 1000.
- ECN 2800** Institutions publiques et financières (AH 1 j) **3 cr.**  
Secteur public et parapublic; institutions et marchés financiers; institutions financières internationales. Concomitant(s) : ECN 1000 ou ECN 1110.
- ECN 2964** Économie et finances publiques (H 1 j) **3 cr.**  
Introduction à la théorie des choix publics et des finances publiques. Application aux décisions d'allocation des biens et des services publics. Interaction entre le secteur privé et le secteur public. Gestion budgétaire. Préalable(s) : ECN 1000 ou ECN 1110.
- ECN 3013** Choix collectifs (A 1 j) **3 cr.**  
Analyse axiomatique de l'efficacité, de l'équité et de la décentralisabilité des règles de choix collectifs dans les problèmes de vote, d'allocation de biens privés, de production de biens publics et de partage de coûts. Préalable(s) : ECN 2045.
- ECN 3015** Théorie des jeux (AH 1 j) **3 cr.**  
Jeux à information complète : statiques et dynamiques; jeux à information incomplète : statiques et dynamiques; applications économiques; modèle principal-agent. Préalable(s) : ECN 2012 ou ECN 2045.
- ECN 3031** Problèmes et politiques économiques (A 1 j) **3 cr.**  
Ce cours traite d'un thème économique dont l'identité est établie au début de chaque année académique (exemples : inflation et indexation, investissements étrangers, AGÉTAC, débat constitutionnel, etc.). Préalable(s) : (ECN 2011 ou ECN 2040) et ECN 2050.
- ECN 3055** Fluctuations économiques (H 1 j) **3 cr.**  
Évolution des agrégats au cours du cycle. Indicateur du cycle. Modèles discrets de fluctuations. Diagramme de phases. Retard d'adaptation des agrégats au cycle. Cycle et inflation. Stabilisation économique. Préalable(s) : ECN 2055. Concomitant(s) : ECN 2160.
- ECN 3064** Finances publiques (H 1 j) **3 cr.**  
Raisons d'être du gouvernement. Biens publics. Externalités. Modèles de choix politiques. Fédéralisme financier. Incidence et effets des impôts et taxes. Analyse avantages-coûts. Préalable(s) : ECN 2040. Concomitant(s) : ECN 2160.
- ECN 3065** Analyse coûts-bénéfices (H 1 j) **3 cr.**  
Principes fondamentaux de l'analyse coûts-bénéfices de projets privés et publics. Efficacité économique. Équité. Applications économiques. Préalable(s) : ECN 2012 ou ECN 2040.
- ECN 3075** Sujets spéciaux d'économie mathématique (H 1 j) **3 cr.**  
Cours consacré à divers thèmes d'économie mathématique dont l'optimisation statique, l'optimisation dynamique et la théorie des jeux. Préalable(s) : ECN 2045 et ECN 2055.
- ECN 3080** Sujets spéciaux de politique économique (A 1 j) **3 cr.**  
Ce cours porte sur divers problèmes de décision en politique économique. Préalable(s) : (ECN 2011 ou ECN 2045) et ECN 2055.
- ECN 3105** Commerce international (AH 1 j) **3 cr.**  
Causes et structure du commerce international : l'influence des technologies, des dotations de facteurs et des modes de concurrence. Politique commerciale : tarifs et

quotas, libéralisation des échanges et formation d'unions douanières. Préalable(s) : ECN 2040.

**ECN 3115** Finance internationale (A 1 j) **3 cr.**  
Marché des changes; système monétaire international; mouvements internationaux de capitaux; parités des pouvoirs d'achat et des taux d'intérêt. Ajustement des balances des paiements; intégration financière internationale. Préalable(s) : ECN 2055.

**ECN 3205** Théorie monétaire (H 1 j) **3 cr.**  
Marché de la monnaie, des obligations, du travail et des biens et services. Interdépendance de ces marchés et détermination du niveau du revenu, de l'emploi, des prix et des taux d'intérêt dans ces marchés. Préalable(s) : ECN 2055.

**ECN 3405** Développement économique (H 1 j) **3 cr.**  
Ce cours pose la question : dans quelle mesure le mécanisme du marché peut-il assurer le développement des pays du Tiers-Monde? Les structures internes de ces économies, ainsi que leurs relations externes, sont analysées en détail. Préalable(s) : ECN 2040 et ECN 2050.

**ECN 3505** Économie du travail (A 1 j) **3 cr.**  
Offre et demande de travail. Ajustement du marché : chômage, postes vacants, courbe de Phillips, prospection du marché. Syndicalisme et salaire. Contrats implicites. Disparités. Arbitrage. Institutions : salaire minimum, assurance-chômage. Préalable(s) : ECN 2040. Concomitant(s) : ECN 2160.

**ECN 3550** Économie de la santé (H 1 j) **3 cr.**  
Analyse microéconomique des systèmes de santé; incitations; financement. Préalable(s) : ECN 2011 ou ECN 2040.

**ECN 3565** Économie industrielle avancée (H 1 j) **3 cr.**  
Pouvoir de monopole : nature du produit, discrimination; comportements stratégiques : court terme et long terme, différenciation de produits; information et concurrence; recherche et développement. Préalable(s) : ECN 2012 ou ECN 2045.

**ECN 3650** Économie du comportement social (A 1 j) **3 cr.**  
Étude de phénomènes sociaux : allocation du temps, interaction sociale, théorie économique du crime, de la famille, de la religion. Valeur de la vie. Théorie du capital humain. Préalable(s) : (ECN 1150 ou ECN 1160 ou MAT 1978 ou STT 1700) et (ECN 2011 ou ECN 2040).

**ECN 3705** Économie de l'assurance (A 1 j) **3 cr.**  
Théorie économique de l'assurance. Fonctions des marchés de l'assurance et partage du risque. Risque moral et sélection adverse. Assurance publique et privée. Préalable(s) : ECN 2045.

**ECN 3801** Économie financière (E 1 s) **3 cr.**  
Introduction à la finance. Étude des décisions d'investissement de la firme. Incorporation de la contrainte financière, de la fiscalité et du risque dans les analyses avantages-coûts des projets privés. Préalable(s) : (ECN 1260 ou MAT 1978 ou STT 1700) et (ECN 2040 ou STT 2700).

**ECN 3820** Économie des organisations (H 1 j) **3 cr.**  
Organisation interne de la firme quant à ses limites, structures et politiques en réponse aux nombreux problèmes d'incitation et de coordination qui l'animent. Préalable(s) : ECN 2012 ou ECN 2045.

**ECN 3910** Économie de l'environnement (A 1 j) **3 cr.**  
Problèmes environnementaux. Externalités. Interventions de l'État. Marchés. Taxes. Normes. Préalable(s) : ECN 2011 ou ECN 2040.

**ECN 3920** Économie et droit (A 1 j) **3 cr.**  
Théories économiques du droit. Analyse économique des lois. Réglementation. Préalable(s) : ECN 1110 ou ECN 2040.

**ECN 3930** Distribution du revenu (A 1 j) **3 cr.**  
Revenus agrégés. Déterminants des salaires. Transferts et pauvreté. Richesse et revenus de placements. Préalable(s) : ECN 2011 ou ECN 2040.

**ECN 3949** Atelier en économétrie appliquée (A 1 j) **3 cr.**  
Initiation à diverses méthodes en économétrie appliquée. Préalable(s) : ECN 2150 ou ECN 2160. Concomitant(s) : (ECN 2011 ou ECN 2040) et ECN 2050.

**ECN 3950** Atelier en économie appliquée (H 1 j) **3 cr.**  
Le but du cours est d'analyser des questions spécifiques d'économie relatives aux problèmes d'actualité, selon les besoins. Préalable(s) : (ECN 1250 ou ECN 1260 ou MAT 1978 ou STT 1700) et (ECN 2011 ou ECN 2040) et ECN 2050.

**ECN 3995** Stage (AHE 1 j) **3 cr.**  
Stage en milieu professionnel comportant des éléments significatifs d'analyse économique. L'étudiant doit lui-même proposer et faire approuver son stage avant de s'inscrire à ce cours. Préalable(s) : (ECN 1075 ou ECN 2022 ou MAT 1400) et (ECN 2012 ou ECN 2045) et ECN 2055 et (ECN 2150 ou ECN 2160).

**ECN 6013** Éléments de microéconomie (A 1 j) **3 cr.**  
Fondements des comportements des agents économiques et de leurs interactions. Marchés concurrentiels et théorie des jeux. Incertain et information. Équilibre. Applications économiques. Obligatoire à la maîtrise.

**ECN 6118** Éléments de macroéconomie (A 1 j) **3 cr.**  
Équilibre général dynamique avec hétérogénéité des agents : décisions de consommation, d'investissement, choix de portefeuille; cycles d'activité réels et avec tâches salaires; croissance non-monétaire et monétaire; politiques fiscales et monétaires. Obligatoire à la maîtrise.

**ECN 6350** Éléments d'économétrie (AH 1) **3 cr.**  
Moindres carrés ordinaires et généralisés; théorie asymptotique, hétéroscédasticité; autocorrélation; variables retardées; multicollinéarité, variables qualitatives; tests de spécification; séries chronologiques; équations simultanées. Obligatoire à la maîtrise.

---

## EDP - Éducation permanente

---

**EDP 1001** Méthode de recherche en sc. hum. et soc. (AHE 1 s) **3 cr.**  
Les fonctions de la recherche en sciences humaines et sociales. La logique de l'analyse scientifique et les étapes d'un processus de recherche. Les méthodes de cueillette des données, l'analyse, l'interprétation et l'utilisation des données. Cours également offert à distance. Voir EDP 1001D. Cours obligatoire du Certificat en gérontologie (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours EDP 1001D offert à distance.

**EDP 1001D** Méthode de recherche en sc. hum. et soc. (AHE 1) **3 cr.**  
Les fonctions de la recherche en sciences humaines et sociales. La logique de l'analyse scientifique et les étapes d'un processus de recherche. Les méthodes de cueillette des données, l'analyse, l'interprétation et l'utilisation des données. Enseignement à distance. Cours obligatoire du Certificat en gérontologie (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours (à distance) et le cours offert en salle (EDP 1001).

**EDP 1111** Grammatical Difficulties in English (AHE 1 s) **3 cr.**  
Comprehensive review of English grammar and grammatical usage, vocabulary and word usage, sentence structure, spelling and punctuation. This course will promote correct usage and the development of speaking, listening, writing and reading skills.

**EDP 1222** Français écrit : grammaire et rédaction (AHE 1 s) **3 cr.**  
Rappel des notions fondamentales du système grammatical et lexical français : nature et fonction des mots, structure de la phrase, orthographe grammaticale et usuelle, ponctuation, lexique. Exercices divers et travaux de rédaction.

**EDP 1900** Méthode de travail intellectuel (AHE 1 js) **3 cr.**  
Acquisition d'une méthode de travail facilitant la réalisation des travaux de recherche. Définition d'une problématique. Plan, recherche bibliographique et collecte d'information, traitement de l'information, présentation et rédaction d'un travail. Cours également offert à distance. Voir EDP 1900D. N.B. : ce cours se prend hors programme.

**EDP 1900D** Méthode de travail intellectuel (AHE 1) **3 cr.**  
Acquisition d'une méthode de travail facilitant la réalisation des travaux de recherche. Définition d'une problématique. Plan, recherche bibliographique et collecte d'information, traitement de l'information, présentation et rédaction d'un travail. Enseignement à distance. N.B. : À la Faculté de l'éducation permanente, ce cours se prend hors programme.

**EDP 1912** L'argumentation (AHE 1 js) **1 cr.**  
Définition du projet d'argumentation. Sélection et évaluation des stratégies correspondantes. Analyse des rapports entre les divers arguments en fonction des objectifs visés par le texte. Exercices d'application.

**EDP 2000** Résolution de problèmes et apprentissage (AHE 1 js) **3 cr.**  
Prise de conscience de processus mentaux utilisés dans le cadre d'études universitaires et en résolution de problèmes. Entraînement à l'efficacité cognitive selon les règles de l'Actualisation du Potentiel Intellectuel (A.P.I.).



- EDP 2001** Entrepreneurship, démarrage d'entreprise (AHE 1 js) **3 cr.**  
De l'idée à la réalisation : étapes menant au démarrage d'une entreprise. Occasion d'affaires : recherche et analyse. Étude de marché, sources d'information. Plan d'affaires. Financement. Formes juridiques. Propriété intellectuelle. Technologies. Cours atelier. Accès limité. Préalable(s) : présentation et acceptation d'un projet.
- EDP 3910** Développement professionnel I (AHE 1 js) **1 cr.**  
Cours permettant à l'étudiant admis dans un programme de la Faculté d'intégrer à son parcours, pendant sa scolarité, des activités de formation continue non créditées pertinentes.
- EDP 3920** Développement professionnel II (AHE 1 js) **1 cr.**  
Cours permettant à l'étudiant admis dans un programme de la Faculté d'intégrer à son parcours, pendant sa scolarité, des activités de formation continue non créditées pertinentes.
- EDP 3930** Développement professionnel III (AHE 1 js) **1 cr.**  
Cours permettant à l'étudiant admis dans un programme de la Faculté d'intégrer à son parcours, pendant sa scolarité, des activités de formation continue non créditées pertinentes.
- EDP 3950** Développement professionnel (AHE 1 js) **3 cr.**  
Cours permettant à l'étudiant admis dans un programme de la Faculté d'intégrer à son parcours, pendant sa scolarité, des activités de formation continue non créditées pertinentes.

## EDU - Éducation (stages)

- EDU 1002** Stage d'initiation professionnelle (AHE 1 j) **3 cr.**  
Sensibilisation au rôle de l'enseignant. Exploration des composantes de la classe hétérogène et de l'environnement scolaire. Concomitant(s) : PPA 1100 et PPA 1101A.
- EDU 1003** Stage en orthopédagogie 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Enseignement en classe régulière au primaire où des élèves ayant des incapacités ou des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation sont intégrés. Le stagiaire assiste l'enseignant et l'orthopédagogue.
- EDU 1004** Familiarisation et assistantat au prim. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Familiarisation et assistantat. Introduction à la fonction enseignante. Observation des activités d'enseignement - apprentissage. Intégration progressive et prise en charge graduelle auprès des élèves et des groupes-classes. Concomitant(s) : KIN 1401 et KIN 1712.
- EDU 1006** Stage de familiarisation en accueil (AHE 1 j) **1 cr.**  
Stage de familiarisation à l'école en milieu pluriethnique et d'introduction à la fonction enseignante. Observation des élèves à l'école. Contacts avec des intervenants. Étude du projet éducatif.
- EDU 1010** Stage de familiarisation à l'école sec. (AHE 1) **1 cr.**  
Stage de familiarisation à l'école secondaire et d'introduction à la fonction enseignante. Observation en classe. Observation des adolescents à l'école. Contacts avec des intervenants. Étude du projet éducatif. Concomitant(s) : ETA 1922.
- EDU 1012** Stage de familiarisation à l'école sec. (AHE 1 j) **1 cr.**  
Familiarisation à l'école secondaire et introduction à la fonction enseignante. Observation des adolescents à l'école. Entrevue avec des intervenants. Étude du projet éducatif.
- EDU 1050** Stage d'initiation à la profession (AHE 1) **3 cr.**  
Sensibilisation au rôle de l'enseignant. Exploration des composantes de la classe hétérogène et de l'environnement scolaire.
- EDU 1051** Stage d'initiation à l'enseignement (AHE 1) **3 cr.**  
Sensibilisation au rôle de l'enseignant. Exploration des composantes de la classe hétérogène et de l'environnement scolaire.
- EDU 1059** Stage en éducation physique (AHE 1 j) **2 cr.**  
Familiarisation à l'enseignement au préscolaire, au primaire et au secondaire. Introduction à la fonction enseignante. Observation des activités d'enseignement et d'apprentissage en éducation physique.
- EDU 1060** Stage en milieu pluriethnique (AHE 1 j) **1 cr.**  
Stage de familiarisation à l'école en milieu pluriethnique et d'introduction à la fonction enseignante. Observation en classe. Observation des élèves à l'école. Contacts avec des intervenants. Étude du projet éducatif.
- EDU 1110** Stage 1 en adapt. scol. au prim. et sec. (AHE 2 j) **3 cr.**  
Introduction à la fonction enseignante en adaptation scolaire au prim. et au sec. Familiarisation aux modèles de service aux élèves. Assistance d'un enseignant en classe régulière au primaire où des élèves HDAA sont intégrés.
- EDU 2001** Stage d'enseignement en orthopédagogie 1 (AHE 1) **6 cr.**  
Développement d'habiletés de gestion de classe et d'enseignement auprès d'élèves de 3 à 12 ans handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage intégrés en classe ordinaire ou en classe à effectif réduit.
- EDU 2002** Stage en éducation au préscolaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Développement d'habiletés d'intervention et d'organisation d'un environnement éducatif auprès d'un groupe d'élèves au préscolaire. Préalable(s) : EDU 1002. Concomitant(s) : PPA 1205 et PPA 2101 et PPA 2200.
- EDU 2003** Stage 2 en adapt. scol. au primaire (AHE 1 j) **6 cr.**  
Enseignement adapté aux élèves à risque au primaire. Prise en charge progressive de périodes d'enseignement. Adaptation des activités et du matériel aux besoins et caractéristiques des élèves. Préalable(s) : EDU 1110.
- EDU 2004** Familiarisation et assistantat au sec. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Familiarisation et assistantat. Introduction à la fonction enseignante. Observation des activités d'enseignement - apprentissage. Intégration progressive et prise en charge graduelle auprès des élèves et des groupes-classes. Préalable(s) : EDU 1004 et KIN 1402.
- EDU 2006** Stage d'assistantat (AHE 1 j) **3 cr.**  
Interventions progressives par tutorat auprès d'un élève ou de petits groupes d'élèves du primaire en immersion sous la supervision de l'enseignant associé. Assistantat auprès d'un enseignant associé. Stage de l'Université McGill. Préalable(s) : EDU 1006.
- EDU 2010** Stage d'assistantat (AHE 1) **3 cr.**  
Assistantat auprès d'une enseignante ou d'un enseignant. Observation et analyse des différentes facettes de la tâche au quotidien. Interventions progressives et contrôlées auprès des élèves. Préalable(s) : EDU 1010.
- EDU 2012** Stage d'initiation à l'enseignement (AHE 1 j) **4 cr.**  
Observation et analyse des différentes facettes de la tâche enseignante. Prise en charge progressive de périodes d'enseignement. Préalable(s) : EDU 1012. Concomitant(s) : PPA 2000.
- EDU 2050** Stage en éducation au préscolaire (AHE 1) **3 cr.**  
Développement d'habiletés d'intervention individuelle et collective et d'habiletés d'organisation d'un environnement éducatif. Prise en compte des différences.
- EDU 2059** Stage d'assistantat, éd phys prim ou sec (AHE 1 j) **4 cr.**  
Assistantat auprès d'une ou d'un spécialiste en éducation physique au primaire ou au secondaire. Intégration progressive dans l'enseignement auprès des élèves et des groupes classes.
- EDU 2060** Stage d'assistantat (AHE 1 j) **4 cr.**  
Assistantat auprès d'une enseignante ou d'un enseignant. Observation et analyse des différentes facettes de la tâche au quotidien. Interventions progressives et contrôlées auprès des élèves.
- EDU 2080** Séminaire de stage de 2e année (AHE 1 j) **1 cr.**  
Analyse réflexive des pratiques d'enseignement propres à l'assistantat. Séminaire de l'Université McGill. Concomitant(s) : EDU 2006.
- EDU 2110** Stage 2 en adapt. scol. au secondaire (AHE 1 j) **6 cr.**  
Enseignement adapté aux élèves à risque au secondaire. Prise en charge progressive de périodes d'enseignement. Adaptation des activités et du matériel aux besoins et caractéristiques des élèves. Préalable(s) : EDU 1110.
- EDU 3001** Stage d'enseignement en orthopédagogie 2 (AHE 2) **6 cr.**  
Développement d'habiletés de gestion de la classe et d'enseignement auprès d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage âgés de 12 à 18 ans.
- EDU 3002** Stage d'enseignement au primaire (AHE 1 j) **6 cr.**  
Développement d'habiletés d'enseignement et de gestion de classe dans une perspective différenciée. Préalable(s) : EDU 2002. Concomitant(s) : DID 3203 et ETA 3550.

**EDU 3003** Stage 3 en adapt. scol. au primaire (AHE 1 j) **6 cr.**  
Enseignement aux élèves HDAA du primaire dans différents milieux. Préalable(s) : EDU 2003.

**EDU 3004** Enseignement 1 (primaire ou secondaire) (AHE 1 j) **5 cr.**  
Enseignement de l'éducation physique au primaire ou au secondaire. Gestion de classe; intervention et réflexion sur les pratiques. Préalable(s) : EDU 2004. Concomitant(s) : DID 2103.

**EDU 3006** Stage d'enseignement 1 (AHE 1 j) **7 cr.**  
Enseignement au secondaire en milieu pluriethnique. Gestion de classe, intervention et réflexion sur les pratiques. Réalisation de projets. Préalable(s) : EDU 2006.

**EDU 3008** Stage d'enseignement en FLS (AHE 1 j) **7 cr.**  
Enseignement accompagné d'un enseignant associé, avec prise en charge d'une classe. Stage de l'Université McGill. Préalable(s) : EDU 2006.

**EDU 3012** Stage d'enseignement au secondaire 1 (AHE 1 j) **5 cr.**  
Développement d'habiletés d'enseignement. Intervention en classe et réflexion sur les pratiques. Accent sur la problématique de la gestion de classe. Préalable(s) : EDU 2012. Concomitant(s) : PPA 3120.

**EDU 3015** Stage d'enseignement 1 (AHE 1) **4 cr.**  
Stage d'enseignement d'une discipline avec accent sur la problématique de la gestion de classe; développement d'habiletés à l'enseignement par l'intervention et la réflexion sur les pratiques supervisées. Préalable(s) : EDU 2010. Concomitant(s) : PPA 3236 ou PPA 3238.

**EDU 3050** Stage d'enseignement au primaire (AHE 1) **6 cr.**  
Développement d'habiletés de gestion de la classe et d'enseignement dans une perspective de pédagogie différenciée.

**EDU 3059** Stage d'enseignement 1 (AHE 1 j) **4 cr.**  
Enseignement d'une discipline complémentaire et gestion de classe; intervention et réflexion sur les pratiques; réalisation de projets didactiques et psychopédagogiques; effet de stratégies d'intervention.

**EDU 3060** Stage d'enseignement 1 (AHE 1 j) **5 cr.**  
Enseignement d'une discipline et gestion de classe; intervention et réflexion sur les pratiques; réalisation de projets didactiques et psychopédagogiques; effet de stratégies d'intervention.

**EDU 3080** Séminaire de stage de 3e année (AHE 1 j) **1 cr.**  
Analyse réflexive des pratiques d'enseignement propres au secondaire. Concomitant(s) : EDU 3006.

**EDU 3090** Séminaire de stage de 3e année (AHE 1 j) **1 cr.**  
Analyse réflexive des pratiques d'enseignement propres au secondaire en FLS. Séminaire de l'Université McGill. Concomitant(s) : EDU 3008.

**EDU 3110** Stage 3 en adapt. scol. au secondaire (AHE 1 j) **6 cr.**  
Enseignement aux élèves HDAA du secondaire dans différents milieux. Préalable(s) : EDU 2110.

**EDU 4001** Stage d'enseignement en orthopédagogie 3 (AHE 1) **6 cr.**  
Approfondissement du rôle et des fonctions que l'orthopédagogue est appelé à remplir dans un milieu scolaire ou extrascolaire.

**EDU 4002** Stage d'intégration à la profession (AHE 1 j) **9 cr.**  
Intégration dans une équipe-école et prise en charge d'une classe. Prise en compte des différences. Développement de l'autonomie professionnelle. Préalable(s) : EDU 3002. Concomitant(s) : DID 4203 et DID 4204 et PPA 4100.

**EDU 4003** Stage 4 en adapt. scol. au primaire (AHE 1 j) **6 cr.**  
Enseignement et exercice autonome des fonctions dans un milieu scolaire au primaire. Préalable(s) : EDU 3003.

**EDU 4004** Enseignement 2 (primaire ou secondaire) (AHE 1 j) **9 cr.**  
Intégration dans une équipe-école et prise en charge des groupes-classes au primaire ou au secondaire. Développement de l'autonomie professionnelle par la pratique réflexive. Préalable(s) : EDU 3004 et KIN 1405 et KIN 2102 et KIN 4101.

**EDU 4005** Stage d'enseignement 2 (AHE 1) **9 cr.**  
Intégration dans une équipe-école et prise en charge d'une classe du secondaire. Développement de l'autonomie professionnelle par la pratique réflexive. Préalable(s) : EDU 3015.

**EDU 4006** Stage d'enseignement 2 (AHE 1 j) **9 cr.**  
Enseignement en milieu pluriethnique. Gestion de classe, intervention et réflexion sur les pratiques. Réalisation de projets. Préalable(s) : EDU 3006 ou EDU 3008. Concomitant(s) : EDU 4080.

**EDU 4008** Stage d'enseignement en immersion (AHE 1 j) **9 cr.**  
Enseignement accompagné d'un enseignant associé, avec prise en charge d'une classe. Stage de l'Université McGill. Préalable(s) : EDU 3006 ou EDU 3008. Concomitant(s) : EDU 4090.

**EDU 4012** Stage d'enseignement au secondaire 2 (AHE 1 j) **10 cr.**  
Intégration dans une équipe-école et prise en charge de classes du secondaire. Développement de l'autonomie professionnelle par la pratique réflexive. Préalable(s) : EDU 3012.

**EDU 4050** Stage d'intégration à la profession (AHE 1) **9 cr.**  
Intégration dans une équipe-école et prise en charge d'une classe. Prise en compte des différences. Développement de l'autonomie professionnelle par la pratique réflexive.

**EDU 4059** Stage d'enseignement, éducation physique (AHE 1 j) **10 cr.**  
Intégration dans une équipe-école et prise en charge des groupes classes au préscolaire/primaire ou au secondaire. Développement de l'autonomie professionnelle par la pratique réflexive.

**EDU 4060** Stage d'enseignement 2 (AHE 1 j) **10 cr.**  
Intégration dans une équipe-école et prise en charge d'une classe. Développement de l'autonomie professionnelle par la pratique réflexive.

**EDU 4080** Séminaire de stage de 4e année (AHE 1 j) **2 cr.**  
Analyse réflexive des pratiques d'enseignement dans une perspective d'insertion professionnelle. Concomitant(s) : EDU 4006.

**EDU 4090** Séminaire de stage de 4e année (AHE 1 j) **2 cr.**  
Analyse réflexive des pratiques d'enseignement dans une perspective d'insertion professionnelle. Séminaire de l'Université McGill. Concomitant(s) : EDU 4008.

**EDU 4110** Stage 4 en adapt. scol. au secondaire (AHE 1 j) **6 cr.**  
Enseignement et exercice autonome des fonctions dans un milieu scolaire au secondaire. Préalable(s) : EDU 3110.

---

## EMU - Éducation, musique

---

**EMU 1310** Technique de direction (A 1) **1 cr.**  
*Paolo Bellomia*  
Initiation aux techniques de base nécessaires à la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux.

**EMU 1320** Technique de direction avec application (H 1) **2 cr.**  
*Paolo Bellomia*  
Initiation aux techniques de base nécessaires à la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux et applications pratiques. Préalable(s) : EMU 1310.

---

## ENF - Enseignement du français

---

**ENF 3000** Enseignement du français, langue seconde (AHE 1 js) **3 cr.**  
Planifier, animer et évaluer des activités d'enseignement - apprentissage du français, langue seconde. Se sensibiliser aux orientations récentes et développer les habiletés qui s'y rattachent. Atelier. Il faut être enseignant de français langue seconde pour suivre le cours ENF 3000.

**ENF 3100** Didactique du français, langue seconde (AHE 1 js) **3 cr.**  
Se familiariser avec les plus récentes méthodes d'enseignement du français, langue seconde. Présentation des objectifs, des contenus et des stratégies pédagogiques propres à différentes méthodes d'enseignement du français, langue seconde. Expérimentation de ces méthodes.

**ENF 3200** Stage perf. ens. langue seconde (AHE 1 js) **4 cr.**  
Permettre à l'étudiant de perfectionner et de développer ses connaissances en didactique du français langue seconde. 39 heures. De plus, lui permettre de se sensibiliser aux principales manifestations de la culture québécoise. 21 heures.

**ERN - Ergonomie**

**ERN 2095** Ergonomie dans le réseau de la santé (AHE 1 js) **3 cr.**  
Généralités sur l'ergonomie. Appréciation de la charge de travail : activité physique, charge mentale, aspects psychosociologiques, environnement, etc. Contraintes particulières.

**ERT - Ergothérapie**

**ERT 1104** Ergothérapie 1 (A 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Yves Therriault et collaborateurs*

Historique et évolution de la pensée ergothérapeutique. Concepts de maladie, déficience, incapacité, handicap, normalité, intégration. Principes fondamentaux de l'ergothérapie. Rôles professionnels. Sensibilisation à la relation d'aide.

**ERT 1118** Activité, jeu et travail 1 (A 1 j) **2 cr.**  
Composantes physiques, psychiques et sociales de l'activité. Satisfaction des besoins par l'activité. Jeu/loisirs, travail, activités de la vie quotidienne. Temporalité et culture versus activité. Expérimentation et analyse.

**ERT 1132** Ontogénèse du comportement occupationnel (AH 1 j) **3 cr.**  
*Francine Ferland et collaborateurs*

Développement séquentiel de l'homme : sphères neuromotrice, perceptuelle, cognitive, affective et sociale. Interrelation de ces sphères. Comportement occupationnel typique de l'individu à différents stades de vie.

**ERT 1161** Introduction à la formation clinique (AH 1 j) **1 cr.**  
Stage d'initiation dans un service d'ergothérapie. Observation de l'évaluation et du traitement ergothérapeutiques. Prise de contact avec différents bénéficiaires.

**ERT 1162** Formation en milieu communautaire 1 (AH 1 j) **1 cr.**  
Stage d'initiation à divers milieux communautaires tels garderies, écoles, maisons de jeunes, groupes d'entraide, services d'accompagnement, etc.

**ERT 2003** Incapacités, déficiences et handicaps (A 1 j) **4 cr.**  
*Daniel Bourbonnais et collaborateurs*

Notions de pathologie générale. Étiologie, symptomatologie, examen clinique, traitement médical et réactions psychologiques des affections des systèmes locomoteur, nerveux, cardiovasculaire, respiratoire et endocrinien.

**ERT 2204** Ergothérapie 2 (AH 1 j) **3 cr.**  
*Micheline H. Marazzani et collaborateurs*

La démarche ergothérapeutique. Notions sur l'évaluation. Processus et procédures d'évaluation globale. Notions sur l'intervention : processus thérapeutique, rôle du thérapeute, relation thérapeutique, relation avec le milieu. Modèles théoriques.

**ERT 2218** Activité, jeu et travail 2 (A 1 j) **3 cr.**  
*Raymonde Hachey et Pierre Yves Therriault*

Potentiel thérapeutique des activités humaines courantes et utilisation des aides techniques. Application selon divers cadres théoriques. Adaptation des activités aux objectifs d'intervention.

**ERT 2241** Ergothérapie auprès de l'enfant (H 1 j) **6 cr.**  
Analyse de problématiques physiques et psychosociales liées à l'enfance et l'adolescence. Évaluations et interventions auprès de cette clientèle. Ergothérapie en milieu scolaire et communautaire. Spécificité au sein de l'équipe multidisciplinaire.

**ERT 2242** Ergothérapie auprès de l'adulte 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
*Micheline H. Marazzani et collaborateurs*

Application du processus ergothérapeutique à des adultes perturbés mentalement. Modèles de pratique. Technique et instruments d'évaluation : intervention relative à chaque approche.

**ERT 2243** Ergothérapie auprès de l'adulte 2 (AH 1 j) **4 cr.**  
*Elisabeth Dutil*

Conséquences biopsychosociales des dysfonctions physiques chez l'adulte. Évaluation et intervention auprès de cette clientèle selon différentes approches. Évaluation et traitement spécifiques à certaines affections.

**ERT 2244** Ergothérapie auprès de la personne âgée (H 1 j) **3 cr.**  
Notions de gérontologie; évaluation ergothérapeutique de la personne âgée et de son environnement. Intervention ergothérapeutique auprès de la personne âgée en institution et dans la communauté.

**ERT 2263** Formation clinique 1 (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage de formation primaire à temps continu en milieu clinique. Participation à toutes les étapes de la démarche ergothérapeutique. Intervention directe avec diverses clientèles.

**ERT 3303** Ergothérapie 3 (AH 1 j) **3 cr.**  
*Raymonde Hachey et Pierre Yves Therriault*

Études de cas et discussions sur des thèmes choisis en vue de l'approfondissement de la démarche ergothérapeutique tant sur les plans de l'évaluation, du traitement que de l'intervention communautaire.

**ERT 3304** Intervention communautaire et prévention (AH 1 j) **3 cr.**  
*Francine Ferland et collaborateurs*

Notions et approches en santé communautaire. Contributions ergothérapeutiques à la santé communautaire. Multiculturalisme et services de santé. Réadaptation à base communautaire.

**ERT 3316** Les groupes en ergothérapie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Raymonde Hachey*

Étude de la dynamique des groupes. Notions générales sur les groupes. Techniques et interventions thérapeutiques. Application de divers cadres théoriques au groupe en ergothérapie.

**ERT 3317** Ergonomie et intégration au travail (H 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Yves Therriault*

Étude du travail humain : charge physique, mentale, conditions d'ambiance, organisation, facteurs psychosociaux. Évaluation des capacités de travail de personnes handicapées. Intégration et adaptation au travail.

**ERT 3318** Technologie en réadaptation (AH 1 j) **3 cr.**

Étude théorique et pratique de la technologie en réadaptation. Utilisation des aides techniques à des fins thérapeutiques sur les plans physique, psychologique et social. Analyse de diverses aides techniques.

**ERT 3319** Approche scientifique en ergothérapie (AHE 1) **2 cr.**  
*Marie Vanier*

Méthodes d'acquisition des connaissances : pré-scientifiques et scientifiques. Problématique et hypothèses d'une recherche. Devis, variables et contrôle : validité interne et externe. Mesure des phénomènes : types de mesure. Notions d'éthique.

**ERT 3369** Formation clinique 2 (AHE 1 j) **5 cr.**

Stage de formation professionnelle en milieu clinique ou communautaire. Prise en charge progressive de la démarche ergothérapeutique. Engagement dans une relation thérapeute - client. Implication dans le travail en équipe multidisciplinaire.

**ERT 3370** Le jeu, l'enfant et l'ergothérapie (AHE 1 j) **2 cr.**  
*Francine Ferland*

Approfondissement des connaissances sur le jeu de l'enfant normal et celui de l'enfant présentant une déficience. Évaluation du jeu. Utilisations du jeu en ergothérapie. Le modèle ludique. Le jeu et les parents.

**ERT 3371** Ergothérapie et les états psychotiques (AHE 1 j) **2 cr.**  
*Micheline St-Jean*

À partir du modèle psychanalytique, étude de thèmes importants dans la thérapie de la psychose : institution et thérapie, transfert et contre-transfert, image corporelle et structuration du moi, thérapie médiatisée.

**ERT 3372** Les méthodes projectives en ergothérapie (AHE 1 j) **2 cr.**  
*Micheline H. Marazzani et collaborateurs*

Le concept de projection. Analyse, expérimentation et applications cliniques de la Batterie Azima, du dessin de la personne, du collage, etc. tels qu'utilisés dans l'intervention ergothérapeutique et dans la recherche.

**ERT 3373** Ergothérapie et affections de la main (AHE 1 j) **2 cr.**  
*Elisabeth Dutil*

Kinésiologie de la main. Mécanisme des déformations. Conséquences physiologiques et psychosociales des principales affections de la main. Évaluation fonctionnelle et analytique. Rôle de l'ergothérapeute.

**ERT 3374** Ergothérapie et gérontologie (AHE 1 j) **2 cr.**

La personne âgée et son milieu de vie. Modification des rôles sociaux. Marginalisation. Santé et qualité de vie. Alternatives à l'institutionnalisation. Adaptation et vieillissement. Rôle de l'ergothérapeute.

**ERT 3375** Ateliers d'expression (AHE 1 j) **2 cr.**

*Micheline H. Marazzani et collaborateurs*

Apprentissage expérientiel de techniques d'expression corporelle, musicale, poétique, etc.; analyse des composantes biopsychosociales de ces activités. Applications thérapeutiques.

**ERT 3377** Neuropsychologie et réadaptation (AHE 1 j) **2 cr.**

*Marie Vanier*

Modèles de fonctionnement cérébral. Méthodes d'évaluation des incapacités psychologiques consécutives à une atteinte cérébrale. Relation entre ces incapacités et l'autonomie dans la vie quotidienne.

**ERT 3378** Réadaptation des traumatisés crâniens (AHE 1 j) **2 cr.**

Pathophysiologie des lésions cérébrales. Stades de récupération. Analyse des déficiences, incapacités et sélections d'handicap. Étude d'instruments d'évaluation et d'intervention. Programmes de réadaptation au Québec. Rééducation cognitive.

**ERT 3379** Ergothérapie et probl. de développement (H 1 j) **2 cr.**

*Julie Gosselin*

Problématique du nourrisson à risque de problèmes de développement : problèmes de santé immédiats et devenir développemental. Modalités d'évaluation et d'intervention. Rôles de la famille.

**ERT 3380** Travail dirigé (AHE 1 j) **2 cr.**

Travail personnel d'approfondissement d'un sujet, au choix de l'étudiant et en accord avec le professeur concerné.

**ERT 3381** Ergothérapie et informatique (AHE 1 j) **2 cr.**

Interactions entre l'utilisateur et le système technique. Caractéristiques comparatives des logiciels. Méthodes d'évaluation des composantes du système. Télématique et mode de vie. Évolution de l'informatique et activités de la vie quotidienne.

**ERT 3382** Aspects psychosoc. défic., incap., hand. (AHE 1 j) **2 cr.**

Réactions de la personne, des intervenants et de la société face à une déficience, une incapacité et un handicap. Mécanismes d'adaptation utilisés par la personne. Stades d'ajustement. Relations d'aide.

**ERT 3383** Le corps et la thérapeutique (AHE 1 j) **2 cr.**

Corps réel et corps imaginaire. Le langage du corps (le trouble fonctionnel, conversionnel, psychosomatique, le handicap et la réadaptation). Différentes approches. Le corps dans la relation soignant-soigné.

**ERT 3384** Le travail (AHE 1 j) **2 cr.**

Concept de travail. Évolution à travers l'histoire. Concept de temps et d'espace. Idéologie défensive de métier. Savoir et motivation. Organisation et néo-organisation. Technologie appliquée au travail. Détermination des besoins des travailleurs.

**ERT 3385** Santé et multiethnicité (AHE 1 j) **2 cr.**

Conséquences psychosociales de l'immigration. Perceptions culturelles de la maladie physique et mentale, du handicap, de l'autonomie; valeurs concernant la famille, le travail, l'environnement. La relation d'aide : dispositions particulières.

**ERT 3386** Ergothérapie : déficience intellectuelle (AHE 1 j) **2 cr.**

Modèles explicatifs et concepts de base de la déficience intellectuelle. Modèles d'évaluation des besoins selon les clientèles cibles. Spécificité de l'ergothérapie. Problèmes reliés à la désinstitutionnalisation.

**ERT 3387** Aides techniques en ergothérapie (AHE 1 j) **2 cr.**

Étude approfondie de certaines aides techniques utilisées en ergothérapie. Analyse critique des méthodes et moyens disponibles pouvant contribuer à une meilleure conception, évaluation et application des aides techniques.

**ERT 3388** Ergothérapie et accidents cérébraux (AHE 1 j) **2 cr.**

Épidémiologie, processus de récupération des déficits, bases neurophysiologiques des approches de réadaptation, méthodes évaluatives et de traitements, aspects neuropsychologiques et psychosociaux.

**ERT 3389** Problématiques en santé mentale (AHE 1 j) **2 cr.**

Influences réciproques de la maladie mentale et de la pauvreté, de la condition féminine et de la multiethnicité. Facteurs associés à la santé mentale : polytoxicomanie, criminalité, violence, conséquences sur l'intervention thérapeutique.

**ERT 3390** Études sur le travail créateur (AHE 1 j) **2 cr.**

Étude de certains aspects du processus de création : identification, travail de rêve, travail du deuil, crise créatrice, fonction du matériel dans la création, espace potentiel, rencontre du singulier et de la culture. Psychopathologie et art.

**ERT 3391** Problèmes spécifiques : thérapie 1 (AHE 1 j) **2 cr.**

Le cours porte sur un sujet spécifique pertinent à l'ergothérapie. Le thème du cours varie selon les besoins des étudiants et l'évolution de la profession.

**ERT 3392** Problèmes spécifiques : thérapie 2 (AHE 1 j) **2 cr.**

Le cours porte sur un sujet spécifique pertinent à l'ergothérapie. Le thème du cours varie selon les besoins des étudiants et l'évolution de la profession.

**ERT 3394** Formation clinique 3 (AHE 1 j) **8 cr.**

Stage de compétence professionnelle en milieu clinique ou communautaire à temps continu. Consolidation des apprentissages et synthèse de la formation théorique et pratique.

**ESP - Études hispaniques****ESP 1215** Civilisation espagnole (A 1 j) **3 cr.**

*Maria-Rosa Asenjo-Orive*

Étude des principaux faits de la civilisation espagnole de la préhistoire à nos jours. En français.

**ESP 1225** Littérature espagnole : panorama (A 1 j) **6 cr.**

*Javier Rubiera*

a) Méthodologie. Bibliographie. Documentation sur les études hispaniques. b) Étude historique des grands mouvements littéraires des origines à nos jours. Préalable(s) : ESP 1953 ou ESP 1996 ou ESP 2510 ou ESP 2525 ou ESP 2536.

**ESP 1317** Civilisation hispano-américaine 1 (H 1 j) **3 cr.**

Étude des grands traits des civilisations des pays de l'Amérique espagnole. Les mouvements idéologiques et culturels qui ont eu une influence capitale sur ces pays. En français.

**ESP 1325** Littérature hispano-américaine : panorama (H 1 j) **3 cr.**

Étude historique des grands mouvements littéraires de leurs origines à nos jours. Préalable(s) : ESP 1953 ou ESP 1996 ou ESP 2510 ou ESP 2525 ou ESP 2536.

**ESP 1327** Civilisation hispano-américaine 2 (A 1 j) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

*Juan Carlos Godenzi*

Étude approfondie des aspects culturels spécifiques aux aires géographiques hispano-américaines. Préalable(s) : ESP 1953 ou ESP 1996 ou ESP 2510 ou ESP 2525 ou ESP 2536.

**ESP 1951** Espagnol élémentaire (A 2 j) **6 cr.**

Acquisition des structures grammaticales et du vocabulaire de base. Dictées, exercices, rédaction, conversation, lecture.

**ESP 1952** Espagnol intermédiaire (AHE 1 js) **3 cr.**

Révision des connaissances acquises. Étude de nouvelles structures grammaticales et du vocabulaire de base. Laboratoire, dictées, exercices, rédaction, conversation. Lecture obligatoire d'un livre. Préalable(s) : ESP 1951 ou ESP 1991.

**ESP 1953** Espagnol avancé (AHE 1 js) **3 cr.**

Révision et approfondissement des connaissances acquises. Maîtrise de la langue parlée et écrite. Exercices de conversation et composition. Discussions. Lecture obligatoire d'un livre. Préalable(s) : ESP 1952 ou ESP 1994.

**ESP 1991** Espagnol élémentaire (AHE 1 js) **6 cr.**

Cours intensif. Acquisition des structures grammaticales et du vocabulaire de base. Dictées, exercices, rédaction, conversation, lecture.

**ESP 1994** Espagnol élémentaire et intermédiaire (AHE 1 j) **6 cr.**

Révision et approfondissement des structures grammaticales et du vocabulaire de base. Dictées, exercices, rédaction, conversation. Lecture obligatoire d'un livre. Cours intensif. Connaissance préalable équivalente à 45h de cours d'espagnol.

- ESP 1994H** Espagnol élémentaire et intermédiaire (A 2 j) **6 cr.**  
Révision et approfondissement des structures grammaticales et du vocabulaire de base. Dictées, exercices, rédaction, conversation. Lecture obligatoire d'un livre. Connaissance préalable équivalente à 45h de cours d'espagnol. Cours intensif.
- ESP 1996** Espagnol intermédiaire et avancé (AHE 1 js) **6 cr.**  
Cours intensif. Acquisition des structures de base. Approfondissement des connaissances acquises. Maîtrise de la langue parlée et écrite. Exercices de conversation et composition. Lecture obligatoire d'un livre. Préalable(s) : ESP 1951 ou ESP 1991.
- ESP 2300** Voix de l'Amérique latine (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
Étude de pratiques culturelles caractéristiques de l'Amérique hispanique et de l'aire caraïbe, dans leur dimension contemporaine autant que coloniale. Considération des liens entre ces pratiques et la littérature consacrée. En français.
- ESP 2400** Cinéma et littératures hispaniques (AHE 1 j) **3 cr.**  
Les rapports entre cinéma et littérature dans la production culturelle espagnole et hispano-américaine. En français.
- ESP 2510** Pratique orale de l'espagnol (AHE 1 j) **3 cr.**  
Perfectionnement de la compréhension et de l'expression orale en espagnol (exercices oraux, conversation avancée, correction de la prononciation et de l'intonation, etc.). Exercices écrits complémentaires. Préalable(s) : ESP 1953 ou ESP 1996.
- ESP 2525** Composition espagnole 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
Acquisition d'une expression intelligible et efficace en espagnol écrit (compétences syntaxique et textuelle). Apprentissage des techniques de base. Révision de notions grammaticales et élargissement du vocabulaire. Préalable(s) : ESP 1953 ou ESP 1996.
- ESP 2531** Thème (A 1 j) **3 cr.**  
Perfectionnement et consolidation des connaissances en espagnol langue étrangère. Amélioration de l'expression écrite des étudiants à partir d'exercices de traduction du français vers l'espagnol de textes non spécialisés. Préalable(s) : ESP 1953 ou ESP 1996.
- ESP 2535** Composition espagnole 2 (H 1 j) **3 cr.**  
Cours destiné à approfondir et maîtriser les techniques de rédaction, pour permettre à l'étudiant d'affiner et de nuancer son jugement linguistique et d'utiliser la langue écrite avec un niveau de correction maximale et dans une variété de genres. Préalable(s) : ESP 2525 ou ESP 2531.
- ESP 2536** Grammaire avancée (AH 1 j) **3 cr.**  
*Juan Carlos Godenzi*  
Ce cours s'adresse aux étudiants qui ont déjà atteint un niveau supérieur en espagnol. Il vise une connaissance approfondie de la grammaire de l'espagnol, et en particulier de la morpho-syntaxe. Préalable(s) : ESP 2510 ou ESP 2525 ou ESP 2531.
- ESP 2651** Poésie et discours hispaniques : méthode (A 1 j) **3 cr.**  
*Catherine Poupeney Hart*  
Introduction méthodologique au commentaire de textes poétiques et oratoires hispaniques. Concepts fondamentaux de la Rhétorique traditionnelle et de la Poétique. Métrique hispanique. Stylistiques. Travaux pratiques de commentaires. Préalable(s) : ESP 1953 ou ESP 1996 ou ESP 2510 ou ESP 2525 ou ESP 2536.
- ESP 2652** Récit et théâtre hispaniques : méthode (H 1 j) **3 cr.**  
Introduction méthodologique au commentaire de textes narratifs et dramatiques hispaniques. Introduction à l'analyse du discours, la narratologie et la sémiologie du théâtre. Travaux pratiques de commentaires. Préalable(s) : ESP 1953 ou ESP 1996 ou ESP 2510 ou ESP 2525 ou ESP 2536.
- ESP 2700** Introduction à la traduction hispanique (A 1 j) **3 cr.**  
*Juan Carlos Godenzi*  
Initiation aux principes de base, aux instruments et aux méthodes de la traduction dans le domaine hispanique. Travaux pratiques de traduction de l'espagnol vers le français et du français vers l'espagnol dans des domaines non spécialisés. Préalable(s) : ESP 2510 ou ESP 2525 ou ESP 2531.
- ESP 2710** Traduction espagnol-français 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Initiation à la traduction de l'espagnol vers le français. Notions théoriques et méthodologiques et travaux pratiques de traduction de textes hispaniques non spécialisés. Préalable(s) : ESP 2510 ou ESP 2525 ou ESP 2531.
- ESP 2720** Traduction espagnol-français 2 (H 1 j) **3 cr.**  
Traductions. Perfectionnement des techniques de traduction de textes hispaniques vers le français. Discussions sur les difficultés (grammaticales, stylistiques ou lexicales) de textes hispaniques issus de domaines spécialisés. Préalable(s) : ESP 2700 ou ESP 2710.
- ESP 2730** Traduction français-espagnol (H 1 j) **3 cr.**  
*Juan Carlos Godenzi*  
Traductions et critique de traductions de textes variés, du français vers l'espagnol. Préalable(s) : ESP 2536 et ESP 2700.
- ESP 3212** Littérature espagnole du Moyen Âge (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Maria-Rosa Asenjo-Orive*  
Étude de la poésie épique, cléricale et populaire du Moyen Âge ; les premières créations en prose ; les représentations et « autos » médiévaux. Préalable(s) : ESP 1215 et ESP 1225.
- ESP 3222** Cervantes et le roman du Siècle d'or (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Javier Rubiera*  
Étude des traits fondamentaux qui caractérisent les romans des XVIe et XVIIe siècles en Espagne. Analyse et commentaires du « Lazarillo de Tormes », des oeuvres de Mateo Aleman, Cervantes, Quevedo, etc. Préalable(s) : ESP 1215 et ESP 1225.
- ESP 3242** Romantisme et réalisme en Espagne (H 1 j) **3 cr.**  
L'Espagne et la société espagnole du XIXe siècle à travers l'oeuvre de créateurs représentatifs du romantisme et du réalisme. Préalable(s) : ESP 1215 et ESP 1225. Cours cyclique.
- ESP 3252** Roman et théâtre espagnols du XXe siècle (AH 1 j) **3 cr.**  
*Maria-Rosa Asenjo-Orive*  
Étude de textes romanesques et dramatiques contemporains. Préalable(s) : ESP 1215 et ESP 1225. Cours cyclique.
- ESP 3311** Littérature de la Conquête (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Catherine Poupeney Hart*  
Examen des grands traits constitutifs du discours narratif de la Conquête et de la colonisation de l'Amérique hispanique (de Colomb à Ercilla et l'Inca Garcilaso). Préalable(s) : ESP 1317 et ESP 1325.
- ESP 3312** Littérature de l'Indépendance (H 1 j) **3 cr.**  
*Catherine Poupeney Hart*  
Examen de différentes expressions discursives de résistance à l'ordre colonial en Amérique hispanique. Les écrivains de l'Émancipation entre l'engagement politique et la dépendance littéraire. Préalable(s) : ESP 1317 et ESP 1325. Cours cyclique.
- ESP 3324** Roman et conte hispano-américains (A 1 j) **3 cr.**  
Étude d'un choix de contes et romans représentatifs des pays de l'Amérique hispanique. Préalable(s) : ESP 1317 et ESP 1325. Cours cyclique.
- ESP 3326** Narration et théâtre hispano-américains (AH 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
Étude de textes narratifs et dramatiques contemporains de l'Amérique hispanique. Préalable(s) : ESP 1317 et ESP 1325.
- ESP 3355** Littérature hispano-américaine (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
Étude des littératures d'une aire hispano-américaine spécifique. Préalable(s) : ESP 1317 et ESP 1325.
- ESP 3415** Poésie hispanique de l'époque baroque (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
La poésie hispanique de la Renaissance au Baroque. Analyse de textes lyriques de Garcilaso, San Juan de la Cruz, Fray Luis de León, Lope de Vega, Gongora, Quevedo et Sor Juana Inés de la Cruz. Préalable(s) : ESP 1215 et ESP 1225 et ESP 1317 et ESP 1325.

**ESP 3435** Théâtre hispanique du Siècle d'or (H 1 j) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Javier Rubiera*

Étude des traits fondamentaux qui caractérisent les oeuvres dramatiques des XVIe et XVIIe siècles dans les pays de langue espagnole. Préalable(s) : ESP 1225 et ESP 1325.

**ESP 3440** Poésie hispanique moderne (A 1 j) **3 cr.**

Étude de textes poétiques espagnols et hispano-américains, à partir de la « Génération de 98 » et du Modernisme jusqu'à l'époque actuelle. Préalable(s) : ESP 1215 et ESP 1225 et ESP 1317 et ESP 1325. Cours cyclique.

**ESP 3444** Écriture féminine hispanique (H 1 j) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

Introduction à la tradition littéraire féminine en Amérique latine et en Espagne. Considérations théoriques sur l'écriture féminine. Manifestations contemporaines et conditions de développement. Préalable(s) : ESP 1225 et ESP 1325.

**ESP 3451** Essai hispanique XVIIIe - XXe siècles (H 1 j) **3 cr.**

Étude de l'essai espagnol et hispano-américain du XVIIIe au XXe siècle. Préalable(s) : ESP 1215 et ESP 1225 et ESP 1317 et ESP 1325. Cours cyclique.

**ESP 3511** Phonologie et phonétique de l'espagnol (A 1 j) **3 cr.**

Introduction à l'étude de la phonologie et de la phonétique de l'espagnol avec une révision de notions linguistiques liées à cette étude. Exercices de transcription. Préalable(s) : ESP 2536. Cours cyclique.

**ESP 3517** Espagnol médiéval et classique 1 (H 1 j) **3 cr.**

Étude des aspects synchroniques et diachroniques dans l'évolution de l'espagnol. Analyse philologique de textes médiévaux et classiques. 1ère partie. Préalable(s) : ESP 2536 ou ESP 3511. Cours cyclique.

**ESP 3518** Espagnol médiéval et classique 2 (H 1 j) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

Étude des aspects synchroniques et diachroniques dans l'évolution de l'espagnol. Analyse philologique de textes médiévaux et classiques. 2e partie. Préalable(s) : ESP 3517.

**ESP 3537** Espagnol moderne (H 1 j) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

Familiarisation de l'étudiant avec les nouvelles tendances de la linguistique hispanique. Vision synchronique de l'espagnol moderne et de sa situation dans le monde. Préalable(s) : ESP 2536.

**ESP 3550** L'espagnol d'Amérique (H 1 j) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

*Juan Carlos Godenzi*

Étude des caractéristiques générales de l'espagnol d'Amérique, pour aider l'étudiant à mieux saisir les réalités linguistico-littéraires de l'Amérique latine. Préalable(s) : ESP 2536.

**ESP 3610** Préparation au DELE (niveau supérieur) (H 1 j) **3 cr.**

Cours avancé d'espagnol langue étrangère visant une mise en pratique à un niveau avancé de la langue espagnole parlée et écrite. Le cours prépare les étudiants intéressés à l'examen DELE supérieur (Diplôme d'Espagnol comme Langue Étrangère). Préalable(s) : ESP 2536.

**ESP 3710** L'espagnol : langue étrangère 1 (A 1 j) **3 cr.**

Introduction aux défis que pose actuellement l'enseignement de l'espagnol comme langue étrangère. Méthodologies, stratégies d'approche. Théorie et pratique. Préalable(s) : ESP 2535 ou ESP 2536 ou ESP 2700.

**ESP 3720** L'espagnol : langue étrangère 2 (H 1 j) **3 cr.**

Étude et analyse du matériel pédagogique employé dans l'enseignement de l'espagnol comme langue étrangère. Exercices d'application. Préalable(s) : ESP 2535 ou ESP 2536 ou ESP 2700 ou ESP 3710.

**ESP 3810** Travail de recherche (AHE 1 js) **3 cr.**

*Les professeurs*

Travail personnel dirigé par les professeurs (minimum de 25 pages). Ce cours est réservé aux étudiants du B.A. spécialisé ou du majeur en études hispaniques. Préalable(s) : ESP 1215 et ESP 1225 et ESP 1317 et ESP 1325.

**ESP 3820** Programme de lectures (AHE 1 js) **3 cr.**

*Les professeurs*

Liste de lecture de 26 oeuvres littéraires espagnoles et hispano-américaines. L'étudiant pourra se procurer la liste des oeuvres au secrétariat du Département de littératures et de langues modernes. Préalable(s) : ESP 1215 et ESP 1225 et ESP 1317 et ESP 1325 et ESP 2651 et ESP 2652.

**ESP 3900** Travail dirigé en traduction (AHE 1 js) **3 cr.**

Travail personnel de traduction vers le français ou l'espagnol d'un texte choisi en accord avec un professeur. Préalable(s) : ESP 2531 et ESP 2710 et (ESP 2700 ou ESP 2730).

**ETA - Éducation : études et administration****ETA 1001** Histoire et philosophie de l'éducation (AHE 1 j) **3 cr.**

Étude de conceptions et de théories éducatives et pédagogiques qui ont marqué l'histoire et la réflexion philosophique occidentale de l'Antiquité jusqu'à nos jours.

**ETA 1300** Fondements philosophiques de l'éducation (AHE 1 j) **3 cr.**

Nature de l'être humain, de la réalité du savoir et des valeurs. Nature des courants philosophiques en éducation. Cours 423-400 de l'Université McGill.

**ETA 1301** Philosophie de l'éducation catholique (AHE 1 j) **3 cr.**

Étude de la philosophie de l'enseignement catholique. Analyse de son utilité dans le monde moderne. Cours 415-398 de l'Université McGill.

**ETA 1700** Les NTIC en éducation (AHE 1) **3 cr.**

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
 Fondements technologiques et psychopédagogiques. Initiation aux outils technologiques en milieu scolaire. Exploration de logiciels éducatifs. Préparation de scénarios d'intégration pédagogique des NTIC.

**ETA 1900** Système éducatif et profession enseignante (AHE 1) **3 cr.**

Initiation aux institutions scolaires du Québec et, au premier chef, à l'école. Initiation aux rôles professionnels des enseignants. Perspectives historique et contemporaine.

**ETA 1922** Le système d'éducation du Québec (AHE 1 j) **3 cr.**

Étude du système d'éducation, de son fonctionnement et de ses finalités à la lumière de son histoire et des contingences sociopolitiques actuelles.

**ETA 2200** École et environnement social (AHE 1) **3 cr.**

L'école comme milieu de vie et lieu d'exercice de la citoyenneté. Impacts sur les acteurs éducatifs des disparités économiques, sociales et culturelles. Critique des politiques et pratiques pertinentes.

**ETA 2511** Intro. à l'évaluation des apprentissages (AHE 1 j) **3 cr.**

Notion de mesure et d'évaluation, de compétence et de performance. Objectifs pédagogiques. Instruments d'observation et de mesure des apprentissages. Évaluation formative et sommative. Interprétation critériée et normative.

**ETA 3001** Recherche appliquée en adaptation scol. (AHE 1 j) **3 cr.**

Démarches de recherche : évaluation, développement et intervention. Élaboration d'un projet limité de résolution de problèmes de la pratique en adaptation scolaire.

**ETA 3100** Évaluation en FLS (AHE 1 j) **3 cr.**

Évaluation des compétences en FLS; fonctions de l'évaluation. Planification de situations d'évaluation authentique; élaboration d'instruments; interprétation normative et critérielle; modalités de communication. Cours 431-402 de l'Université McGill.

**ETA 3315** L'éducation en Chine (AHE 1 js) **3 cr.**

Situation actuelle de l'éducation en Chine aux divers ordres d'enseignement. Facteurs historiques, socioculturels et politiques. Apprentissage de la langue chinoise et intégration sociale. Éducation des minorités nationales.

**ETA 3550** Évaluation des apprentissages (AHE 1) **3 cr.**

Évaluation diagnostique, formative et sommative du développement des compétences en contexte scolaire. Prise en compte du cheminement par cycle, des clientèles particulières et des contextes d'application.

**ETA 3730** NTIC et enseignement (AHE 1) **2 cr.**

Approches technologiques et psychopédagogiques de l'intégration des NTIC en classe. Scénarios d'intégration pédagogique des NTIC. Évaluation de logiciels éducatifs. Initiation aux logiciels-outils.

- ETA 4000** Recherche et résolution de problèmes (AHE 1) **3 cr.**  
Étude des grands courants de la recherche actuelle en éducation comme facteurs de renouvellement des pratiques pédagogiques en classe hétérogène et de l'école dans un environnement culturel et technologique en mutation.
- ETA 4005** Pratiques éducatives et recherche (AHE 1) **2 cr.**  
Interaction, théorie-pratique en éducation. Étude des modèles de recherche à visée pratique : la recherche action, la recherche intervention, la recherche développement, la recherche évaluation. Analyse de recherches récentes.
- ETA 4010** Recherches appliquées en éducation (AHE 1 j) **3 cr.**  
Initiation à la recherche de développement (outil pédagogique ou d'instrument pour l'évaluation) et à la recherche-intervention. Élaboration et gestion d'un projet à partir de problèmes de la pratique professionnelle.
- ETA 4106** Fondements de l'éducation (AHE 1 j) **3 cr.**  
Apports des sciences humaines et sociales, notamment de l'histoire, de la philosophie et de la sociologie, à l'étude de la théorie et de la pratique éducatives.
- ETA 4305** Histoire et philosophie de l'éducation (AHE 1) **3 cr.**  
Examen critique des conceptions et des idées pédagogiques au Québec à la lumière de l'histoire et de la réflexion philosophique.
- ETA 4400** L'organisation du travail enseignant (AHE 1 j) **3 cr.**  
Contribution des enseignants à la gestion des activités de l'école, participation à la prise de décision et au conseil d'établissement, relations de travail et comportements dans l'organisation scolaire.
- ETA 4401** Le discours en éducation (AHE 1 j) **3 cr.**  
Du discours pédagogique au discours officiel en éducation. Les procédés de communication de l'enseignant avec les élèves, les équipes-écoles et diverses instances. La discussion à l'école. Théorie et exercices.
- ETA 4402** Les domaines d'expérience de vie (AHE 1 j) **3 cr.**  
La place et la fonction des domaines d'expérience de vie dans le programme du pré-scolaire-primaire. Exploration des domaines et réflexion critique sur le passage obligé de l'apprentissage par ces domaines.
- ETA 4410** Laboratoire de formation professionnelle (AHE 1 j) **3 cr.**  
Élaboration d'un projet permettant de faire la synthèse des connaissances et de les mettre en pratique dans le cadre d'une intervention planifiée en collaboration avec les divers intervenants du milieu scolaire.
- ETA 4706** Les NTIC en langues secondes (AHE 1 j) **3 cr.**  
L'enseignement des langues à l'aide des NTIC. Analyse de logiciels éducatifs et des ressources sur Internet. Principes d'exploitation d'outils informatiques. Élaboration de scénarios d'apprentissage.

---

## ETH - Relations ethniques

---

- ETH 1000** L'ethnicité et ses frontières (H 1 j) **3 cr.**  
*Danielle Juteau*  
Ce cours interdisciplinaire en relations ethniques offre aux étudiants une connaissance de base sur les approches théoriques de l'ethnicité et étudie la réalité pluriethnique dans les institutions de nos sociétés. Des invités, préoccupés de ces questions, contribueront à ce cours.

---

## ETM - Études médiévales

---

- ETM 2001** Introduction à la pensée médiévale (AH 1 j) **3 cr.**  
Brève esquisse historique de la pensée européenne du Moyen Âge (IXe - XVe s.) à travers ses plus illustres représentants et leurs principales oeuvres.
- ETM 2006** Les Juifs au Moyen Âge (AH 1 j) **3 cr.**  
L'âge d'or andalou; rôle des juifs dans la traduction et la transmission du patrimoine gréco-arabe en Occident; controverse judéo-chrétienne; disputations et exégèse en Espagne; messianisme et cristallisation de l'étude en France et en Rhénanie.

- ETM 2008** Archéologie médiévale (A 1 j) **3 cr.**  
Identifier et exposer quelle est la contribution spécifique de l'archéologie médiévale dans l'élargissement de la notion de source historique et dans l'amélioration de la connaissance de la civilisation médiévale en Occident. Cours cyclique.
- ETM 2102** Les institutions médiévales (A 1 j) **3 cr.**  
Étude des institutions publiques et privées qui ont marqué l'histoire du Moyen Âge. Leur évolution du Ve au XVe siècle.
- ETM 2106** Littérature latine médiévale (A 1 js) **3 cr.**  
Analyse des principaux auteurs latins et des principales formes littéraires latines du Moyen Âge occidental.
- ETM 2200** Latin médiéval 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Introduction générale au latin médiéval : histoire, phonétique et graphie, lexique de base, éléments de morphologie. Exercices pratiques sur des textes de difficulté élémentaire à moyenne. Préalable(s) : LAT 1121.
- ETM 2201** Latin médiéval 2 (H 1 j) **3 cr.**  
Éléments de syntaxe. Introduction aux lexiques spécialisés. Exercices pratiques sur des textes de difficulté moyenne à supérieure. Préalable(s) : ETM 2200.
- ETM 3200** Instruments de travail sur le Moyen Âge (H 1 j) **3 cr.**  
Initiation aux méthodes utilisées pour l'étude du Moyen Âge, selon les diverses disciplines qui s'y intéressent. Introduction aux instruments bibliographiques généraux et spécialisés couramment utilisés par les médiévistes. Préalable(s) : 6 cr. de cours dont cr. de sigle ETM, cr. de sigle HST.
- ETM 3202** Initiation aux sources médiévales (H 1 j) **3 cr.**  
Travaux pratiques de recherche, de lecture commentée et d'analyse des diverses sources (littérature, philosophie et histoire). Éléments de codicologie, de diplomatique et de critique des sources; initiation aux sciences auxiliaires. Préalable(s) : 6 cr. de cours dont cr. de sigle ETM, cr. de sigle HST.
- ETM 3302** Lectures dirigées (AHE 1 j) **3 cr.**  
Lectures sous la direction d'un professeur et intégrées au programme de l'étudiant. Préalable(s) : 21 crédits réussis dans le mineur.
- ETM 3303** Sujet spécial (AH 1 j) **3 cr.**  
Sous la direction d'un professeur, étude d'un sujet spécial concernant le Moyen Âge.

---

## FAS - Études interculturelles

---

- FAS 1000** Introduction à l'interculturel (A 1 js) **3 cr.**  
Initiation à l'étude des cultures dans le contexte de la mondialisation et des nouvelles technologies. On insistera sur la notion de culture, sur sa transmission, sur son rôle dans la formation de l'identité et sur l'interaction des cultures.
- FAS 1010** Avènement du monde contemporain (A 1 j) **3 cr.**  
*Philippe Despoix*  
Analyse approfondie d'une période, d'une problématique spécifique ou d'un débat majeur des deux derniers siècles (romantisme, construction de l'autre, postmodernité) selon une perspective interdisciplinaire et transculturelle.
- FAS 1020** Le monde Antique (H 1 j) **3 cr.**  
Introduction à l'histoire politique, sociale, intellectuelle, artistique et littéraire de l'antiquité gréco-latine.
- FAS 1030** Le Moyen Âge (A 1 j) **3 cr.**  
*Fabienne Pironet*  
Étude de quelques grands débats philosophiques médiévaux (politique, éthique, métaphysique, esthétique et scientifique) intégrés dans leur cadre historique, géopolitique et culturel. Réflexions sur les méthodes des médiévistes.
- FAS 1040** L'Europe à la Renaissance (H 1 j) **3 cr.**  
Étude de l'Europe entre 1450 et 1600 sous l'angle politique, socio-économique, religieux, intellectuel et artistique.
- FAS 1050** L'invention de l'homme moderne (H 1 j) **3 cr.**  
*Benoît Melançon*  
Introduction à l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles, où de nouveaux pouvoirs et de nouvelles sociabilités transforment un monde encore régi par traditions et religions en un univers ordonné par techniques et cultures.

**FAS 1060** Introduction aux sciences cognitives (H 1 j) **3 cr.**  
*Serge Larochelle*

Origine des sciences cognitives contemporaines. Perspective pluridisciplinaire sur différents problèmes impliqués dans l'étude de la cognition et du langage.

**FAS 1901** Méthodologie en sciences humaines (A 1 j) **3 cr.**

Méthodes de travail : organisation; outils; directives pour réaliser des travaux universitaires. Initiation à la méthodologie scientifique : fondements de la connaissance scientifique; particularités des sciences humaines; méthodes types; techniques.

**FAS 3900** Séminaire d'économie politique (A 1 j) **3 cr.**

Activités d'intégration des outils et méthodes des sciences économiques et politiques. Survol des théories. Applications. Réalisation d'un travail de recherche. Préalable(s) : ECN 1040 et ECN 1050 et ECN 1160 et ECN 1800 et ECN 2800 et POL 1000 et POL 1020 et POL 1100 et POL 1200 et POL 1600. 12 cr. de cours dont cr. de sigle ECN, cr. de sigle POL.

---

## FLS - Français langue seconde

---

**FLS 1000** Grammaire avancée (AHE 1 j) **3 cr.**

Révision systématique des principales difficultés de la langue française. Approfondissement de la langue française écrite. Révision systématique de la grammaire accompagnée d'exercices appropriés. Cours 125-245 de l'Université McGill.

**FLS 1001** Stylistique comparée (AHE 1 j) **3 cr.**

Initiation aux principes de la traduction par une étude systématique des contrastes entre les structures linguistiques de l'anglais et du français. Cours 125-239 de l'Université McGill.

**FLS 1200** Littérature française depuis 1800 (AHE 1 j) **3 cr.**

Introduction à la littérature française des XIXe et XXe siècles. Cours 125-251 de l'Université McGill.

**FLS 3000** Aspects linguistiques du bilinguisme (AHE 1 j) **3 cr.**

Compétence linguistique et performance chez les bilingues : organisation de la grammaire des bilingues. Interférence grammaticale unidirectionnelle et bidirectionnelle. Cours 104-350 de l'Université McGill.

**FLS 3100** Méthod. d'analyse des textes littéraires (AHE 1 j) **3 cr.**

Étude systématique des méthodes, des notions et des modèles théoriques susceptibles de s'appliquer à l'analyse descriptive des textes littéraires de genres et d'époques divers. Cours 125-534 de l'Université McGill.

**FLS 3200** La littérature au XVIIe siècle (AHE 1 j) **3 cr.**

Étude de l'évolution des comportements et de la psychologie du XVIe siècle au XVIIIe siècle, et particulièrement de la première moitié du XVIIe siècle. Cours 125-362 de l'Université McGill.

**FLS 3300** Le roman québécois (AHE 1 j) **3 cr.**

Histoire du roman québécois de 1940 à 1980. Introduction à l'ensemble de la production romanesque de cette époque. Cours 125-382 de l'Université McGill.

**FLS 3301** L'essai québécois (AHE 1 j) **3 cr.**

Démarche de quelques-uns des principaux écrivains québécois depuis 1945. Étude du projet littéraire de chaque auteur et des débats socioculturels du Québec de la deuxième moitié du XXe siècle. Cours 125-487 de l'Université McGill.

**FLS 3350** Littérature québécoise (AHE 1 j) **3 cr.**

Introduction à la littérature québécoise des origines à nos jours. Cours FREN252 de l'Université McGill.

---

## FRA - Études françaises

---

**FRA 1000** Introduction aux études littéraires (A 2 j) **3 cr.**  
*Pierre Popovic*

Objet et méthode des études littéraires; présentation des concepts de base; réflexion sur la littérature comme champ de savoir.

**FRA 1002** Programme individuel de lecture (H 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*

Étude de textes appartenant à toutes les périodes et aux différents genres littéraires. Travail individuel sous la direction d'un professeur.

**FRA 1003** Histoire de la littérature (A 2 j) **3 cr.**  
*Benoît Melançon*

Vue d'ensemble des littératures de langue française sous la forme d'un parcours chronologique des périodes, mouvements, écoles, principales oeuvres.

**FRA 1004** Programme individuel de lecture (A 2 j) **6 cr.**  
*Les professeurs*

Étude de textes appartenant à toutes les périodes et aux différents genres littéraires. Travail individuel sous la direction d'un professeur. Concomitant(s) : FRA 1012.

**FRA 1011** Le français aujourd'hui (A 1 j) **3 cr.**  
*Bernard Dupriez*

Analyse de la langue actuelle comme système de formes grammaticales, lexicales, syntaxiques et stylistiques. Exercices individualisés sur les difficultés et les nuances de la langue écrite.

**FRA 1012** Études de textes (A 2 j) **6 cr.**  
*Les professeurs*

Apprentissage pratique, par petits groupes d'une vingtaine d'étudiants, des principales techniques utilisées dans les études littéraires. Pratique de l'explication de texte, de l'exposé oral et de la dissertation.

**FRA 1013** La rédaction (H 1 j) **3 cr.**  
*Bernard Dupriez*

Exercices individuels et analyse collective de problèmes concrets particuliers dans la mise au point de texte.

**FRA 1030** Grammaire du français 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*

Révision systématique de la grammaire française, de la nature des mots à la construction de la phrase. Analyse grammaticale. Analyse logique. Notions de rédaction.

**FRA 1091** Création littéraire 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*

Atelier dans lequel toutes les formes d'écriture pourront être abordées à partir de textes produits par les étudiants, analysés en séance par les membres du groupe.

**FRA 1202** Introduction à la littérature médiévale (H 1 j) **3 cr.**

Initiation à la lecture du roman médiéval par l'approche des grands textes arthuriens.

**FRA 1300G** Révision de textes (AHE 1 s) **3 cr.**

Initiation à la révision de textes et à la correction d'épreuves. Étude de codes et conventions. Travaux pratiques visant à rendre l'étudiant apte à assurer la qualité de la langue dans un projet d'édition.

**FRA 1301** Classicismes (H 1 j) **3 cr.**

Pourquoi certains écrivains deviennent-ils, pour les usagers d'une langue, des référents culturels privilégiés ? Analyse de textes variés, empruntés essentiellement aux XVIIe et XVIIIe siècles.

**FRA 1302** Modernités (A 1 j) **3 cr.**

Étude de textes de divers types, empruntés essentiellement aux XIXe et XXe siècles, qui permettent de définir le concept de modernité.

**FRA 1602** Classiques de la poésie québécoise (A 1 j) **3 cr.**

Étude de quelques grandes oeuvres poétiques essentielles, de Nelligan à l'Hexagone.

**FRA 1603** Classiques du roman québécois (H 1 j) **3 cr.**

Étude de quelques grandes oeuvres romanesques essentielles, de Ringuevin à Langevin.

**FRA 1604** Introduction à la littérature québécoise (E 1 j) **3 cr.**

Réflexions générales sur la littérature québécoise. Son histoire. Analyse de ses textes classiques dans tous les genres.

**FRA 1702** Histoire du théâtre en Occident 1 (A 1 j) **3 cr.**  
*Jeanne Bovet*

Étude de l'histoire du théâtre à la lumière de l'interaction entre l'écriture dramatique et la production scénique, de l'Antiquité à la fondation de la Comédie-Française (1680).



- FRA 1703** Histoire du théâtre en Occident 2 (H 1 j) 3 cr.  
Étude de l'histoire du théâtre à la lumière de l'interaction entre l'écriture dramatique et la production scénique, du XVIIIe siècle à nos jours.
- FRA 1804** Histoire des littératures francophones (A 1 j) 3 cr.  
*Josias Semujanga*  
Introduction aux littératures de langue française hors de la France et du Québec à partir de périodes et de textes marquants.
- FRA 1901** Littérature de jeunesse (A 1 j) 3 cr.  
Étude historique et critique de la littérature de jeunesse, de classiques reconnus pour intéresser les jeunes à des textes du XXe siècle qui leur sont spécialement destinés. Réflexion sur les frontières et les fonctions du genre.
- FRA 1902** Introduction à la littérature (AH 1 j) 3 cr.  
Lecture et analyse de textes littéraires français, québécois et francophones.
- FRA 1951F** Langue écrite, enseignement sur mesure (AH 2 js) 3 cr.  
Exercices individualisés par ordinateur sur l'orthographe, les accords, la construction des phrases et le choix des termes.
- FRA 1952F** Langue écrite, enseignement sur mesure 1 (AHE 1 js) 1 cr.  
Exercices individualisés par ordinateur sur l'orthographe, les accords, la construction des phrases et le choix des termes.
- FRA 1953F** Langue écrite, enseignement sur mesure 2 (AHE 1 js) 1 cr.  
Exercices individualisés par ordinateur sur l'orthographe, les accords, la construction des phrases et le choix des termes.
- FRA 1954F** Langue écrite, enseignement sur mesure 3 (AHE 1 js) 1 cr.  
Exercices individualisés par ordinateur sur l'orthographe, les accords, la construction des phrases et le choix des termes.
- FRA 1955G** Grammaire 1 : analyse grammaticale (AHE 1 js) 3 cr.  
La phrase : construction et ponctuation. Nature et fonction des mots et des groupes de mots. Accord dans le groupe du nom. Conjugaison et accord du verbe. Les ouvrages de référence. Exercices de rédaction. Approche basée sur la nouvelle grammaire.
- FRA 1957G** Grammaire 1 : analyse grammaticale (AHE 1 js) 3 cr.  
La phrase : construction et ponctuation. Nature et fonction des mots et des groupes de mots. Accord dans le groupe du nom. Conjugaison et accord du verbe. Le bon usage des ouvrages de référence. Rédaction et révision de courts textes.
- FRA 1958G** Grammaire 2 : révision grammaticale (AHE 1 js) 3 cr.  
Principes généraux de rédaction. Révision grammaticale fondée sur les difficultés liées à la construction des phrases, au choix des modes et des temps, à la conjugaison, aux accords et à la ponctuation. Le bon usage des ouvrages de référence.
- FRA 1959G** Atelier de français écrit (AHE 1 js) 3 cr.  
Grammaire et style : ordre des mots; ponctuation. Récit : description, narration. Structure : plan, résumé. Communication : affirmation, hypothèse; argumentation; charnières. Lexique : synonymie, sens propre et figuré, figures; anglicismes.
- FRA 1961** Diction lyrique française 1 (A 1 j) 1 cr.  
*Rosemarie Landry*  
Études des principes de la diction lyrique française 1.
- FRA 1962** Diction lyrique française 2 (H 1 j) 1 cr.  
*Rosemarie Landry*  
Études des principes de la diction lyrique française 2. Préalable(s) : FRA 1961.
- FRA 1965D** La phrase (AHE 1 js) 1 cr.  
Nature et fonction des mots; mots variables et invariables; fonctions liées au verbe; attribut; complément du nom. Types et formes de phrases, types de subordonnées; coordination, juxtaposition, ellipse. Relations logiques. Enseignement à distance.
- FRA 1966D** La ponctuation (AHE 1 js) 1 cr.  
Règles d'emploi des signes de ponctuation. La ponctuation dans divers types d'écrits : textes administratifs, références bibliographiques. Ponctuation et typographie. Enseignement à distance.
- FRA 1967D** Le verbe (AHE 1 js) 1 cr.  
Rôle et formes du verbe. Modes et temps; particularités orthographiques. Accord du verbe, accord du participe passé. Concordance des temps; emploi du conditionnel et du subjonctif. Enseignement à distance.
- FRA 1968D et G** Le vocabulaire (AHE 1 js) 1 cr.  
Les dictionnaires de langue et les lexiques. Exercices d'enrichissement, de précision et de correction (impropriétés, anglicismes, etc.) du vocabulaire visant l'emploi du mot juste et l'élimination des répétitions dans les textes.
- FRA 1969D** Difficultés orthograph. et grammaticales (AHE 1 js) 1 cr.  
Orthographe d'usage. Orthographe grammaticale : règles d'accord du nom et de l'adjectif. Utilisation appropriée des outils de référence. Exercices pratiques et en contexte. Présentation des modifications orthographiques touchant ces règles. Enseignement à distance.
- FRA 2000** Théories et méthodes critiques (A 2 j) 3 cr.  
*Lucie Bourassa*  
Vue d'ensemble des grands problèmes théoriques que pose l'étude de la littérature; description systématique des principales approches critiques; enjeux épistémologiques des études littéraires. Concomitant(s) : FRA 2001.
- FRA 2001** Programme de lectures critiques (A 2 j) 3 cr.  
*Lucie Bourassa*  
Programme individuel de lectures théoriques et méthodologiques, contrôlé par une équipe d'auxiliaires d'enseignement sous la supervision du titulaire du cours FRA 2000. Concomitant(s) : FRA 2000.
- FRA 2002** Les écrivains et la langue (A 2 j) 3 cr.  
*Francis Gingras*  
Étude historique et philologique du rôle joué par la littérature dans le développement et l'évolution de la langue.
- FRA 2101** Formes narratives du Moyen Âge (A 1 j) 3 cr.  
*Francis Gingras*  
Étude de textes, du XIe au XVIe siècles français.
- FRA 2120** Poésie de la Renaissance (H 1 j) 3 cr.  
Étude de textes du XVIe siècle français.
- FRA 2200** Littérature du XVIIIe siècle (H 1 j) 3 cr.  
Étude de textes du XVIIIe siècle français.
- FRA 2202** Théâtre du XVIIIe siècle (A 1 js) 3 cr.  
*Antoine Soare*  
Étude de textes dramatiques du XVIIIe siècle français.
- FRA 2205** Littérature de Nouvelle-France (A 1 j) 3 cr.  
*Guy Lafèche*  
Analyse des principaux genres. Étude de textes, de Jacques Cartier à Joseph François Lafitau.
- FRA 2301** Roman du XVIIIe siècle (H 1 j) 3 cr.  
*Ugo Dionne*  
Étude de textes du XVIIIe siècle français.
- FRA 2402** Roman du XIXe siècle 1 (E 1 j) 3 cr.  
*Pierre Popovic*  
Étude de textes du XIXe siècle français.
- FRA 2403** Littérature du XIXe siècle 2 (A 1 j) 3 cr.  
*Michel Pierssens*  
Étude de textes du XIXe siècle français.
- FRA 2404** Roman du XIXe siècle 2 (A 1 js) 3 cr.  
Étude de textes du XIXe siècle français.
- FRA 2405** Théâtre du XIXe siècle (H 1 js) 3 cr.  
*Michel Pierssens*  
Étude de textes dramatiques du XIXe siècle français.
- FRA 2503** Roman du XXe siècle 1 (H 1 j) 3 cr.  
*Guy Lafèche*  
Étude de textes du XXe siècle français.
- FRA 2504** Littérature du XXe siècle 2 (HE 1 j) 3 cr.  
*Jean Larose*  
Étude de textes du XXe siècle français.

<b>FRA 2505</b> Roman du XXe siècle 2 <i>Marie-Pascale Huglo</i> Étude de textes du XXe siècle français.	(A 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3018</b> Littérature et société <i>Pierre Popovic</i> Les liens du littéraire et du social. Approches sociocritiques du texte et de l'activité littéraire, analyse du discours, analyse institutionnelle, analyse idéologique, théorie de la réception, etc.	(A 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2507</b> Théâtre du XXe siècle Étude de textes dramatiques du XXe siècle français.	(H 1 js) 3 cr.	<b>FRA 3023</b> Édition critique et génétique textuelle Recherches sur la genèse des oeuvres; problèmes de l'édition des textes.	(A 1 js) 3 cr.
<b>FRA 2608</b> Poésie québécoise 1 <i>Pierre Nepveu</i> Étude de quelques poètes québécois du XXe siècle.	(A 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3024</b> Questions d'histoire littéraire Recherches sur la théorie et la méthodologie de l'histoire littéraire.	(H 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2611</b> Roman québécois 1 <i>Elisabeth Nardout-Lafarge</i> Étude de romans québécois du XXe siècle.	(AE 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3025</b> La littérature et les autres arts <i>Robert Melancon</i> Recherches sur les rapports entre la littérature, la peinture, la musique et les autres arts en général.	(H 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2614</b> Théâtre québécois Étude de pièces de théâtre québécoises.	(AE 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3026</b> Littérature et linguistique Recherches sur l'approche linguistique des textes littéraires, théorie du texte et linguistique du texte.	(A 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2615</b> Questions de littérature québécoise <i>Gilles Dupuis</i> Approche de questions qui traversent la littérature québécoise au-delà des genres établis (poésie, roman, théâtre) et selon une problématique qui permettra d'accueillir des oeuvres variées selon des points de vue divers.	(H 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3027</b> Rhétorique Histoire de la rhétorique de l'Antiquité à aujourd'hui. Théories de l'argumentation, problématique, analyse de discours.	(H 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2616</b> Québec et francophonies Étude des liens de la littérature québécoise avec l'ensemble des littératures francophones.	(H 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3703</b> Esthétique du théâtre 1 Cours théorique visant à fournir des concepts fondamentaux pour aborder la réalité dramatique et scénique.	(A 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2703</b> Étude dramaturgique : théorie, pratique <i>Gilbert David</i> Étude et expérimentation des modes d'approche des textes de théâtre en vue de leur représentation, de manière à prendre en compte les tâches (documentaires et réflexives) confiées au conseiller à la dramaturgie.	(A 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3705</b> Dramaturgie 2 <i>Jeanne Bovef</i> Étude approfondie d'un ou de plusieurs auteurs (Europe francophone, Québec, francophonie non européenne). Orientation à la fois historique et analytique.	(H 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2808</b> Oeuvres de la francophonie. Maghreb Étude de textes des littératures francophones du Maghreb.	(H 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3706</b> Dramaturgie 3 Étude approfondie d'un ou de plusieurs auteurs (Europe francophone, Québec, francophonie non européenne). Orientation à la fois historique et analytique.	(A 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2809</b> Oeuvres de la francophonie. Afrique <i>Josias Semujanga</i> Étude de textes des littératures francophones d'Afrique.	(A 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3707</b> Stage en milieu théâtral Travaux de recherche et stage dans le milieu du théâtre.	(A 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2810</b> Oeuvres de la francophonie. Antilles <i>Christiane Ndiaye</i> Étude de textes des littératures francophones des Antilles.	(A 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3815</b> L'édition : historique L'édition : historique, enjeux, pratiques.	(H 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2811</b> Oeuvres de la francophonie. Amérique <i>Pierre Nepveu</i> Étude de textes de littératures francophones d'Amérique.	(H 1 js) 3 cr.	<b>FRA 3816</b> L'édition : recherches et travaux Travaux de recherche et stage dans le milieu de l'édition.	(AHE 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2952G</b> Techniques d'écriture Techniques de rédaction transférables; applications à des textes et des disciplines variées. Contraction et résumé de textes. Citation, référence, énumération. Monologue, dialogue, expression directe ou indirecte. Point de vue, récit, description. T.P.	(AHE 1 js) 3 cr.	<b>FRA 3820</b> Littérature, culture, médias <i>Andrea Oberhuber</i> Rapports de la littérature avec les discours et pratiques culturelles qui l'environnent : médias, informatique, etc. « Cultural studies, gender studies.»	(A 1 j) 3 cr.
<b>FRA 2953G</b> Structuration de textes Analyse et rédaction de textes à caractère analytique, informatif et persuasif : ordre logique des arguments, charnières, enchaînement des idées, constitution du texte, paragraphes. Lecture et analyse d'essais et d'articles. T.P.	(AHE 1 js) 3 cr.	<b>FRA 3821</b> La littérature dans l'espace public <i>Catherine Mavrikakis</i> Statut et rôle, dans l'espace public, de la littérature, de la lecture, de la critique, de l'intellectuel, de l'imprimé, etc.	(H 1 j) 3 cr.
<b>FRA 3003</b> Poétique et théorie des genres Recherche sur la poésie et la théorie des genres littéraires.	(H 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3822</b> Auteur québécois 1 Recherches en littérature québécoise.	(H 1 j) 3 cr.
<b>FRA 3015</b> Littérature et anthropologie <i>Josias Semujanga</i> Origines de la littérature et mythologies des sociétés anhistoriques. Les méthodes de l'anthropologie structurale et les oeuvres littéraires.	(A 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3823</b> Auteur québécois 2 <i>Ginette Michaud</i> Recherches en littérature québécoise.	(A 1 j) 3 cr.
<b>FRA 3016</b> Narratologie <i>Guy Latéche</i> Recherches sur l'analyse des récits et les formes du discours narratif.	(A 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3831</b> Littérature féminine 1 Recherches sur l'écriture des femmes.	(A 1 j) 3 cr.
<b>FRA 3017</b> Littérature et philosophie <i>Eric Méchoulan</i> Recherches sur les théories critiques contemporaines dans leur rapport avec la philosophie.	(H 1 j) 3 cr.	<b>FRA 3842</b> Auteur français 1 <i>Elisabeth Nardout-Lafarge</i> Recherches en littérature française.	(A 1 js) 3 cr.
		<b>FRA 3861</b> Littérature du Québec: groupes culturels Recherches sur l'inscription de l'autre dans les textes littéraires québécois et sur l'apport des nouvelles communautés culturelles à la littérature québécoise actuelle.	(H 1 j) 3 cr.
		<b>FRA 3878</b> Question de roman Recherches sur le roman.	(H 1 js) 3 cr.

**FRA 3879** Question de poésie (A 1 j) **3 cr.**  
Recherches sur la poésie.

**FRA 3881** Questions de littérature francophone 1 (H 1 j) **3 cr.**  
*Christiane Ndiaye*

Étude comparative des courants importants traversant la littérature de la francophonie : thèmes, procédés d'écriture, etc.

**FRA 3882** Questions de littérature francophone 2 (AE 1 j) **3 cr.**  
Étude comparative des courants importants traversant la littérature de la francophonie : thèmes, procédés d'écriture, etc.

**FRA 3891** Création littéraire 2 (A 1 j) **3 cr.**  
*Catherine Mavrikakis*

Pour que cet atelier (où toutes les formes d'écriture pourront être explorées) trouve son équilibre et sa raison d'être, il faudra que les textes soumis soient également analysés par tous les membres du groupe.

**FRA 3892** Création littéraire 3 (H 1 j) **3 cr.**

Pour que cet atelier (où toutes les formes d'écriture pourront être explorées) trouve son équilibre et sa raison d'être, il faudra que les textes soumis soient également analysés par tous les membres du groupe.

## FRS - Français langue seconde

**FRS 1100T** Communication orale et écrite. Niveau 1 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant débutant de développer en français une compétence de communication orale et écrite dans des échanges prévisibles et brefs et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : test de classement.

**FRS 1101** Pratique du français oral et écrit 1 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant débutant de consolider et d'approfondir les compétences de communication orale et écrite dans des échanges brefs et prévisibles, et d'approfondir les notions linguistiques de base. Préalable(s) : test de classement.

**FRS 1110** Phonétique corrective. Débutant (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant de s'approprier progressivement le rythme, l'intonation et les sons du français. Exercices d'entraînement à l'utilisation du rythme et de l'intonation du français. Attention particulière aux correspondances sons et graphies. Sessions intensive et extensive : 23 heures de pratique.

**FRS 1120** Phonétique corrective. Intermédiaire (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant de perfectionner sa reconnaissance et son utilisation du rythme et de l'intonation du français de même que sa prononciation des sons. Le sensibiliser à l'utilisation des niveaux de langue (standard et familier). Sessions intensive et extensive : 23 heures de pratique.

**FRS 1150** Français langue des affaires (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant de s'approprier la terminologie et les structures linguistiques propres au monde de l'entreprise, de développer les compétences essentielles aux communications des affaires et de comprendre la réalité québécoise de ce milieu. Préalable(s) : FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401 ou test de classement.

**FRS 1200** Communication orale et écrite. Niveau 2 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire du français de développer sa compétence de communication orale et écrite dans des échanges prévisibles et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : FRS 1100 ou test de classement.

**FRS 1201** Pratique du français oral et écrit 2 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire du français de revoir et d'approfondir les connaissances syntaxiques, phonétiques, lexicales indispensables à la communication orale et écrite de base dans des échanges prévisibles et brefs. Préalable(s) : FRS 1100 ou test de classement.

**FRS 1210T** Communication orale. Niveau 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant débutant de développer en français une compétence de communication orale dans des échanges prévisibles et brefs et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : test de classement.

**FRS 1210X à Z** Communication orale. Niveau 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant débutant de développer en français une compétence de communication orale dans des échanges prévisibles et brefs et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base.

**FRS 1211T et X** Étude pratique du français oral 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance minimale du français de revoir et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales indispensables à la communication orale de base.

**FRS 1211Y et Z** Étude pratique du français oral 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance minimale du français de revoir et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales indispensables à la communication orale de base.

**FRS 1220** Communication orale. Niveau 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire du français de développer sa compétence de communication orale dans des échanges prévisibles et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : FRS 1210 ou test de classement.

**FRS 1221** Étude pratique du français oral 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire du français de revoir et d'approfondir les connaissances syntaxiques, phonétiques et lexicales indispensables à la communication orale de base dans des échanges prévisibles. Préalable(s) : FRS 1211 ou test de classement.

**FRS 1222T et X** Communication écrite. Débutant (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de développer des stratégies de compréhension de textes simples, d'acquérir les connaissances de base de l'écriture et de produire des phrases simples. Sessions intensive et extensive : 23 heures de pratique.

**FRS 1223** Pratique du français écrit. Débutant 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de consolider et d'approfondir les compétences linguistiques nécessaires à la compréhension de textes très simples et à la production de phrases très simples.

**FRS 1230** Communication orale. Niveau 3 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance du français de développer sa compétence de communication orale dans des échanges plus élaborés et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : FRS 1200 ou FRS 1201 ou FRS 1220 ou FRS 1221 ou test de classement.

**FRS 1231** Étude pratique du français oral 3 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance de base du français de revoir et d'approfondir les connaissances linguistiques et socioculturelles indispensables à la communication orale dans des échanges plus élaborés. Préalable(s) : FRS 1200 ou FRS 1201 ou FRS 1220 ou FRS 1221 ou test de classement.

**FRS 1232** Communication écrite. Débutant 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de développer de nouvelles stratégies de compréhension de textes au contenu assez élaboré, d'approfondir et d'enrichir les connaissances de base de l'écriture et de produire de courts textes. Préalable(s) : FRS 1230 ou FRS 1231 ou FRS 1300 ou FRS 1301 ou test de classement.

**FRS 1233** Pratique du français écrit. Débutant 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de consolider et d'approfondir les compétences linguistiques et les stratégies nécessaires à la compréhension de textes simples et à la production de phrases simples. Préalable(s) : FRS 1230 ou FRS 1231 ou FRS 1300 ou FRS 1301 ou test de classement.

**FRS 1240** Communication orale. Niveau 4 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de développer sa communication orale dans des échanges assez complexes et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1230 ou FRS 1231 ou FRS 1300 ou FRS 1301 ou test de classement.

**FRS 1241** Étude pratique du français oral 4 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de revoir et d'approfondir les connaissances linguistiques et socioculturelles indispensables à la communication orale dans des échanges assez complexes. Préalable(s) : FRS 1230 ou FRS 1231 ou FRS 1300 ou FRS 1301 ou test de classement.

**FRS 1242** Communication écrite. Intermédiaire 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de développer des stratégies de compréhension de textes complexes, de produire des textes respectant les règles d'orthographe, de syntaxe et d'usage de la langue. Préalable(s) : FRS 1232 ou test de classement.

**FRS 1243** Pratique du fra. écrit. Intermédiaire 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance de base du français de consolider et d'approfondir les stratégies de compréhension de textes de difficulté moyenne et de produire des textes simples respectant le code linguistique. Préalable(s) : FRS 1232 ou test de classement.

**FRS 1250** Communication orale. Niveau 5 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français d'améliorer ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401 ou test de classement.

**FRS 1251** Étude pratique du français oral 5 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de consolider et d'approfondir les stratégies conversationnelles et discursives indispensables à la communication orale dans des échanges complexes. Préalable(s) : FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401 ou test de classement.

**FRS 1252** Communication écrite. Intermédiaire 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de maîtriser des stratégies de compréhension de textes complexes et variés, et d'approfondir les règles d'orthographe, de syntaxe et d'usage de la langue afin de produire des textes fonctionnels. Préalable(s) : FRS 1242 ou test de classement.

**FRS 1253** Pratique du fra. écrit. Intermédiaire 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de développer des stratégies de compréhension de textes complexes et de consolider les notions linguistiques et les stratégies nécessaires à la production des textes écrits. Préalable(s) : FRS 1242 ou test de classement.

**FRS 1260** Communication orale. Niveau 6 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance du français de perfectionner ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1250 ou FRS 1500 ou test de classement.

**FRS 1261** Étude pratique du français oral 6 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance du français de consolider et d'approfondir ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1250 ou FRS 1500 ou test de classement.

**FRS 1262** Grammaire et expression écrite. Avancé 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de revoir les règles d'orthographe, de syntaxe, d'usage de la langue et de produire des textes français corrects tout en développant des réflexes d'autocorrection. Préalable(s) : FRS 1252 ou test de classement.

**FRS 1263** Compréhension de l'oral - avancé 3 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de s'approprier des stratégies de compréhension et de développer les habiletés nécessaires à la compréhension des différents registres de la langue et des variantes linguistiques. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401) ou test de classement.

**FRS 1264** L'information: compréhension et synthèse (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de développer les habiletés nécessaires à la prise de notes à la suite d'une présentation orale structurée et à la synthèse de l'information sous forme de compte rendu oral ou écrit. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401) ou test de classement.

**FRS 1265** Communication sur mesure 1 (AHE 1 js) **1 cr.**

Permettre à l'étudiant de développer ses compétences en français dans un domaine lié à ses études ou à son occupation. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401) ou test de classement.

**FRS 1266** Communication sur mesure 2 (AHE 1 js) **1 cr.**

Permettre à l'étudiant de niveau intermédiaire de développer ses compétences en français dans un domaine lié à ses études ou à son occupation. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401) ou test de classement.

**FRS 1267** Communication sur mesure 3 (AHE 1 js) **1 cr.**

Permettre à l'étudiant de niveau avancé de développer ses compétences en français dans un domaine lié à ses études ou à son occupation. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401) ou test de classement.

**FRS 1267W** Enseignement du FLS et culture (AHE 1 js) **1 cr.**

Permettre à l'étudiant de niveau avancé de situer l'enseignement de la langue cible dans son contexte culturel, au moyen d'une démarche pédagogique en cinq paliers : sensibilisation, information, mise en contexte, interprétation et actualisation. Ce cours s'adresse à une clientèle composée uniquement de non-francophones qui enseignent le français langue seconde ou étrangère. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401) ou test de classement.

**FRS 1267X** Nouveaux courants en didactique du FLS (AHE 1 js) **1 cr.**

Permettre à l'étudiant de niveau avancé d'explorer les nouveaux courants en enseignement/apprentissage du français langue seconde ou étrangère : enseignement stratégique, coopératif, apprentissage par projets; recours aux nouvelles technologies, etc. Ce cours s'adresse à une clientèle composée uniquement de non-francophones qui enseignent le français langue seconde ou étrangère. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401) ou test de classement.

**FRS 1267Y** Didactique de l'écrit en FLS (AHE 1 js) **1 cr.**

Permettre à l'étudiant de niveau avancé d'appliquer les développements récents en didactique de la lecture et de l'écriture dans l'enseignement du français langue seconde ou étrangère. Ce cours s'adresse à une clientèle composée uniquement de non-francophones qui enseignent le français langue seconde ou étrangère. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401) ou test de classement.

**FRS 1267Z** Didactique de l'oral en FLS (AHE 1 js) **1 cr.**

Permettre à l'étudiant de niveau avancé d'appliquer les développements récents en didactique de la compréhension et de la production de l'oral dans l'enseignement du français langue seconde ou étrangère. Ce cours s'adresse à une clientèle composée uniquement de non-francophones qui enseignent le français langue seconde ou étrangère. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401) ou test de classement.

**FRS 1268** Projet spécial (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant de niveau avancé de compléter ses apprentissages par des projets spéciaux liés à ses intérêts, son champ professionnel ou son domaine d'études. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401) ou test de classement.

**FRS 1272** Grammaire et expression écrite. Avancé 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone d'approfondir les règles d'orthographe, de syntaxe, d'usage de la langue, de perfectionner sa production écrite. Préalable(s) : FRS 1262 ou test de classement.

**FRS 1273** Expression orale. Avancé 3 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant d'acquérir des techniques facilitant l'expression orale et de développer l'habileté à nuancer son expression. (Exposés, discussions, présentations). Préalable(s) : FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401 ou test de classement.

**FRS 1282** Lecture et rédaction. Avancé 3 (AHE 1 js) **3 cr.**

Développer des stratégies de compréhension de textes et acquérir des notions lexicales et stylistiques. Se sensibiliser aux stratégies reliées à l'élaboration de divers textes (idéation, structuration et révision) propres aux études universitaires. Préalable(s) : FRS 1272 ou test de classement.

**FRS 1292** Lecture et rédaction. Avancé 4 (AHE 1 js) **3 cr.**

Approfondir ses connaissances lexicales et stylistiques. Se sensibiliser aux stratégies reliées à l'élaboration de divers types de textes propres aux études universitaires. Nuancer son expression. Préalable(s) : FRS 1282.

**FRS 1300** Communication orale et écrite. Niveau 3 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance de base du français de développer sa compétence de communication orale et écrite dans des échanges plus élaborés et d'acquérir des notions linguistiques et socioculturelles. Préalable(s) : FRS 1200 ou FRS 1201 ou FRS 1220 ou FRS 1221 ou test de classement.

**FRS 1301** Pratique du français oral et écrit 3 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance de base du français de revoir et d'approfondir les connaissances linguistiques et socioculturelles indispensables à la

communication orale et écrite dans des échanges plus élaborés. Préalable(s) : FRS 1200 ou FRS 1201 ou FRS 1220 ou FRS 1221 ou test de classement.

**FRS 1400** Communication orale et écrite. Niveau 4 (AHE 1 js) **6 cr.**  
Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de développer sa communication orale et écrite dans des échanges assez complexes et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1230 ou FRS 1231 ou FRS 1300 ou FRS 1301 ou test de classement.

**FRS 1401** Étude prat. du français oral, écrit 4 (AHE 1 js) **6 cr.**  
Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de revoir, d'approfondir les connaissances linguistiques et socioculturelles indispensables à la communication orale et écrite dans des échanges assez complexes. Préalable(s) : FRS 1300 ou FRS 1301 ou FRS 1400 ou test de classement.

**FRS 1500** Communication orale et écrite. Niveau 5 (AHE 1 js) **6 cr.**  
Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français d'améliorer ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401 ou test de classement.

**FRS 1501** Pratique du français oral et écrit 5 (AHE 1 js) **6 cr.**  
Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de consolider et d'approfondir les stratégies discursives indispensables à la communication orale et écrite de niveau complexe. Préalable(s) : FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401 ou test de classement.

**FRS 1601** Communication orale et écrite. Niveau 6 (AHE 1 js) **6 cr.**  
Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance du français de perfectionner ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1250 ou FRS 1500 ou test de classement.

---

## GBM - Génie biomédical

---

**GBM 3000** Physiologie, systèmes et technologies (AE 1 j) **3 cr.**  
Aspects quantitatifs de la physiologie liés aux modèles et technologies diagnostiques et thérapeutiques. Le contenu cible : les grands systèmes, cardiovasculaire, respiratoire, neuromusculaire, sensoriel (audition, vision) et rénal.

**GBM 6115** Introduction aux biomatériaux (AH 1) **3 cr.**  
*L'Hocine Yahia et collaborateurs*  
Matériaux de remplacement : caractéristiques, méthodes d'études, interactions avec tissus biologiques. Propriétés de l'os, des ligaments et du cartilage. Applications en orthopédie et en circulation.

**GBM 6155** Biocompatibilité et sc. des biomatériaux (AHE 1) **3 cr.**  
*L'Hocine Yahia et collaborateurs*  
Science des biomatériaux. Réaction des tissus aux biomatériaux. Essais de biocompatibilité in vitro et in vivo. Dégradation des biomatériaux en milieu biologique. Stérilisation. Normes, standards et réglementations. Bioéthique.

---

## GCH - Génie chimique

---

**GCH 3310** Science et ingénierie des polymères (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Nature et caractéristiques des polymères. Mécanismes et techniques de polymérisation. Morphologie des polymères. Réacteurs industriels. Modèles phénoménologiques. Mélanges de polymères. Propriétés physiques et mécaniques.

---

## GEO - Géographie

---

**GEO 1112** Géophysologie (A 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Gangloff*  
Géographie physique 1 : le géosystème planétaire. Origine et interactions entre lithosphère, atmosphère, hydrosphère, biosphère et noosphère.

**GEO 1122** Géodynamique externe (H 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Gangloff*

Géographie physique 2 : les équilibres morpho-bioclimatiques zonaux. Les ruptures d'équilibres anthropiques et climatiques. Les paysages : des palimpsestes et des systèmes.

**GEO 1212** Espaces, société, économie (A 1 j) **3 cr.**  
*Christopher R. Bryant*

Recherche en géographie humaine, développement de régions métropolitaines, système urbain, systèmes de transport, développement économique, emploi, l'espace social, agriculture périurbaine, patrimoine culturel et naturel, la gouvernance.

**GEO 1222** Le système monde (H 1 j) **3 cr.**  
*Claude Manzagol*

Géographie humaine 2 : répartition et dynamique des populations; la campagne; la ville; les organisations territoriales; le système monde.

**GEO 1312** Développement durable et environnement (A 1 j) **3 cr.**  
*Bhawan Singh*

Initiation au développement durable et à l'environnement : pressions environnementales, état de l'environnement, réponses sociales.

**GEO 1322** Géographes et géographies (A 1 j) **3 cr.**

Grecs et mesure de la terre, empire romain, voyageurs arabes et chinois, exploration, grandes découvertes, arpenteurs, géographie moderne, géographie nationale, érigmes et sociétés, révolution quantitative, métier et discours du géographe.

**GEO 1412** Le Québec (H 1 js) **3 cr.**  
*Pierre J.H. Richard*

Présentation des caractéristiques biophysiques et humaines du Québec dans une perspective historique et systémique. Construction des paysages régionaux et leur importance dans l'ensemble nord-américain et dans le monde.

**GEO 1512** Géographie quantitative 1 (A 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*André Roy*

Les données géographiques. La composition d'un échantillon. Éléments de probabilités et de lois de distribution. La loi normale. Estimation et tests d'hypothèse. Comparaison de deux échantillons. Association de deux variables. Laboratoires.

**GEO 1522** Géographie quantitative 2 (H 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Lael Parrott*

Statistique appliquée à l'analyse de variables géographiques : test du khi-deux, analyse de variance à un et deux critères de classification, corrélation, régression, régression multiple, autocorrélation spatiale et temporelle. Laboratoires. Préalable(s) : GEO 1512.

**GEO 1532** Cartographie (H 1 js) **3 cr.**  
*François Cavayas*

Cartographie topographique et thématique. Projections cartographiques, échelle et contenu d'une carte, sémiologie graphique, classification, abstraction, généralisation cartographique. Laboratoires avec logiciels de cartographie par ordinateur.

**GEO 1542** Photo-interprétation et télédétection (A 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*François Cavayas et James T. Gray*

Photos aériennes et images satellitaires. Démonstration des liens terrain - cartes - images et photos. Concepts de base : résolutions - couleur - teinte - texture - patrons. Identification, interprétation et cartographie thématique. Laboratoires.

**GEO 1592** Commentaire de cartes et photos (H 1 j) **3 cr.**

Destiné aux futurs enseignants. Évolution des regards sur le monde et de la cartographie. Espace cartographique : échelle et contenu. Projections et représentations. Introduction à la photographie aérienne et à la télédétection. Exercices pratiques.

**GEO 2112** Phytogéographie (A 1 j) **3 cr.**  
*Pierre J.H. Richard*

Le rôle du milieu et de l'histoire dans la répartition des plantes et de la végétation à la surface du globe. Tolérance, amplitude, optimum écologiques. Structure et fonctionnement. Organisations spatiales.

- GEO 2122** Climatologie (AH 1 js) **3 cr.**  
*Bhawan Singh*  
Introduction aux processus météorologiques fondamentaux qui régissent le climat. Les grands types de climat, leur répartition spatiale et leur évolution dans le temps. Ajustements au doublement du CO<sub>2</sub> atmosphérique.
- GEO 2132** Géomorphologie (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Les formes à la surface de la terre : leur nature et développement sous l'effet des agents de météorisation, de transport et de dépôt. Rôle du climat dans la différenciation des formes. Géomorphologie et aménagement du territoire. Laboratoires
- GEO 2142** Pédologie (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Morphologie et physique des sols. Concept de pédogenèse. Facteurs et processus. Laboratoires
- GEO 2152** Hydrologie (H 1 j) **3 cr.**  
Bassin-versant. Caractéristiques climatiques : précipitations, températures. Mesure et calcul hydrométriques. Les débits; crue, étiage. Bilan hydrologique.
- GEO 2182** Terrain en environnement physique 1 (A 1 j) **3 cr.**  
*James T. Gray et Bhawan Singh*  
Initiation aux techniques de terrain. Étude des processus et des interactions qui affectent l'environnement naturel. Influence de la dernière phase du Quaternaire.
- GEO 2212** Dynamique territoriale et développement (H 1 j) **3 cr.**  
*Christopher R. Bryant*  
Le développement et ses dimensions sociale, économique, politique et environnementale. Le développement régional, local et communautaire et ses pratiques dans le contexte de la transformation globale du système économique et social.
- GEO 2222** Géographie des activités économiques (A 1 j) **3 cr.**  
*William Coffey*  
Structure et dynamique géographique des activités économiques. Différentes perspectives théoriques sur la localisation des activités économiques. Flux et interrelations entre activités. Activités économiques et développement.
- GEO 2232** Populations et sociétés (A 1 j) **3 cr.**  
*Claude Marois*  
Histoire du binôme social-spatial. Concepts de base, problèmes de mesure. Phénomènes démographiques et sociaux. Minorités ethniques et sociales. Qualité de vie. Vieillesse des populations. Théorie de la migration et comportements spatiaux.
- GEO 2242** Géographie culturelle (A 1 j) **3 cr.**  
Concepts fondamentaux. Artéfacts culturels. Culture en tant que mode de vie, en tant que signification, en tant qu'activités humaines, en tant que pouvoir. Approches méthodologiques et méthodes qualitatives appropriées pour la géographie culturelle.
- GEO 2252** Géographie politique (H 1 j) **3 cr.**  
Perspectives théoriques sur le thème des frontières et des territoires. Les raisons, les acteurs et les effets des tracés. Évaluation des conditions économiques et administratives sur l'intégrité du fonctionnement des territoires.
- GEO 2282** Terrain en environnement humain 1 (A 1 j) **3 cr.**  
*Claude Manzagol*  
Terrain en géographie humaine 1. La région; du milieu naturel à la région fonctionnelle; activités et dynamiques socio-économiques. Acteurs et développement régional.
- GEO 2312** Gestion durable des ressources (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Lael Parrott*  
Ressources, modèles de gestion, biens et services écologiques, ressources forestières, hydriques et énergétiques : généralités, distribution, stratégies, acteurs, état, géopolitique, gestion publique. Études de cas. Préalable(s) : GEO 1312.
- GEO 2412** Le Canada (A 1 j) **3 cr.**  
*William Coffey*  
Les problèmes de découpage régional à l'échelle du Canada tout entier. À travers une analyse de l'organisation spatiale du Canada, l'étudiant sera amené à voir la structuration et l'évolution de l'espace canadien.
- GEO 2512** Systèmes d'information géographique (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Danielle Marceau*  
Les SIG et leurs fonctions. Acquisition et stockage des données. Analyse des données avec accent sur l'analyse en mode matriciel. Sortie des résultats. Sources et propagation de l'erreur. Importance en géographie et en environnement. Laboratoires. Préalable(s) : GEO 1522 et GEO 1532.
- GEO 2522** Télédétection numérique (H 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*François Cavayas*  
Caractéristiques des données numériques acquises par les capteurs de télédétection. Traitement et analyse d'images aux fins d'inventaire des ressources naturelles et de surveillance de l'environnement. Laboratoires avec logiciels d'analyse d'images. Préalable(s) : GEO 1512 et GEO 1542.
- GEO 2532** Techniques d'enquête et d'analyse (A 1 j) **3 cr.**  
Méthodes de collecte des données en géographie humaine, questionnaire, entrevue, groupes de discussion, échantillonnage, analyse de contenu. Préalable(s) : GEO 1512.
- GEO 3010** Travail dirigé (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
Exécution de travaux dirigés et rédaction d'un rapport. Préalable(s) : Avoir complété 60 crédits du Baccalauréat spécialisé en géographie environnementale.
- GEO 3022** Stage pratique (AHE 1) **3 cr.**  
Projets impliquant des travaux de terrain et des recherches se poursuivant en milieu de travail en vue de renforcer et de développer l'expérience professionnelle.
- GEO 3132** Paléogéographie (H 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Gangloff*  
Oscillations du climat au Quaternaire. Chimie de l'atmosphère depuis 160 000 ans. Formes et comportement du dernier inlandsis laurentidien. Les niveaux marins. Reconstitution des environnements du Québec méridional depuis 12 000 ans. Préalable(s) : GEO 2112.
- GEO 3152** Changements climatiques (A 1 j) **3 cr.**  
Perspective historique, structure de l'atmosphère, modélisation des changements climatiques, adaptation aux changements, rehaussement marin, stratégies de prévention et d'intervention.
- GEO 3162** Bassins versants (A 1 j) **3 cr.**  
Familiarisation avec la dynamique des bassins-versants. Le cours porte sur le cycle de la matière, l'effet des perturbations environnementales et la gestion des bassins versants. Analyse critique de la littérature, solution de problèmes et communication scientifique écrite.
- GEO 3182** Terrain en environnement physique 2 (A 1 j) **3 cr.**  
*François Courchesne, Pierre J.H. Richard et André Roy*  
Étude de problèmes en environnement physique. Interactions entre les systèmes physiques et les activités humaines : géomorphologie dynamique, hydrologie, pédologie, microclimatologie, aérobiologie. Thématique variable. Préalable(s) : GEO 2182 Avoir complété 60 crédits en géographie.
- GEO 3212** Régions métropolitaines (H 1 j) **3 cr.**  
*William Coffey*  
Analyse théorique et empirique de la structure et du fonctionnement des grandes agglomérations urbaines. Questions démographiques, économiques, sociales et politico-administratives aux échelles inter et intra métropolitaines. Préalable(s) : GEO 2222 ou GEO 2232.
- GEO 3222** Transport et réseaux géographiques (A 1 j) **3 cr.**  
*Claude Comtois*  
Analyse des transformations récentes en transports. Évaluation des conditions de développement et de l'impact des réseaux sur les villes et les marchés. Rôle des transporteurs et importance des politiques publiques sur le fonctionnement des réseaux. Préalable(s) : GEO 2222.
- GEO 3242** Agricultures et paysanneries d'Asie (H 1 j) **3 cr.**  
L'Asie des déserts et l'Asie des moussons. Nomadisme et sédentarité. Géopolitique de l'eau. Agriculture et réformes agraires en Asie de l'Est et du Sud-Est. Enjeux environnementaux. Modèles asiatiques de transition industrielle.

- GEO 3282** Terrain en environnement humain 2 (A 1 j) **3 cr.**  
*Claude Marois*  
Terrain en environnement humain. Genèse de l'espace métropolitain. Mosaïque d'espaces. Lecture de paysages. Rôle des acteurs et problèmes métropolitains. Préalable(s) : GEO 2282 Avoir complété 60 crédits en géographie.
- GEO 3312** Études d'impacts (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Pierre André*  
Évaluations environnementales dans une perspective de développement durable. Processus québécois d'études d'impacts. Rôle et fonctions des acteurs. Théorie et méthodologie. Limites et contraintes pratiques. Études de cas. Laboratoires. Préalable(s) : GEO 1312 et GEO 2312.
- GEO 3322** Géographie de la santé et environnement (A 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Pierre Thouez*  
Histoire, méthodologie, mesures descriptives, construction de cartes thématiques, analyse spatiale, état de santé des populations, notion de risque, écologie des maladies, changements écologiques, maladies émergentes, la pollution. Études de cas.
- GEO 3412** La Chine (A 1 js) **3 cr.**  
*Peter Foggin*  
Les transformations du paysage chinois depuis 1949. Géographie physique. La population et ses activités. Transports et communications. Échanges internationaux.
- GEO 3422** Le Japon (A 1 j) **3 cr.**  
*Claude Comtois*  
Le cadre physique et humain. Les ressources et le développement économique. Le coût du développement.
- GEO 3432** Le Pacifique (H 1 j) **3 cr.**  
*Claude Comtois*  
Le milieu physique; l'espace économique. Analyse régionale : Australie, Mélanésie, Micronésie, Polynésie. Évaluation de l'environnement marin et de ses ressources. L'accent est mis sur l'importance géostratégique du Pacifique.
- GEO 3442** L'Asie du Sud-Est (A 1 js) **3 cr.**  
*Peter Foggin*  
Caractéristiques régionales. Géographie physique. Aperçu historique : populations et ethnicité. La riziculture : la forêt tropicale. L'urbanisation et l'industrialisation. Études de cas : la péninsule indochinoise, la Thaïlande, l'Indonésie.
- GEO 3452** L'Union européenne (H 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Pierre Thouez*  
Interprétation géographique de l'Union européenne comme entité régionale à travers l'étude des accords et traités, et des lignes de force géographiques, démographiques et socio-économiques.
- GEO 3462** Thème régional (A 1 js) **3 cr.**  
Cours au contenu variable traitant des thèmes géographiques régionaux.
- GEO 3532** Modélisation (A 1 j) **3 cr.**  
Introduction à la modélisation et simulation de systèmes environnementaux. Méthodes et approches de la modélisation dynamique et processus d'élaboration d'un modèle. Modèles spatio-temporels. Études de cas en géographie environnementale. Préalable(s) : GEO 1512.
- GEO 3542** Projet en environnement physique (A 2 j) **6 cr.**  
Recherche sur des thématiques environnementales liées à la géographie physique et aux sciences naturelles. Recherche documentaire, objectifs, hypothèses, échantillonnage, analyse des données, interprétation des résultats. Rédaction et présentation orale. Détenir une moyenne de 3.5 après 30 crédits de cours. Le cours se donne sur deux sessions.
- GEO 3543** Lectures dirigées (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
Analyse de textes choisis par l'étudiant après entente avec le professeur. Ces lectures et entrevues permettront d'explorer tout aspect et domaine que les cours ne pourront approfondir suffisamment. Un compte rendu écrit devra être soumis.
- GEO 3552** Projet en environnement humain (A 2 j) **6 cr.**  
Recherche sur des thématiques environnementales liées à la géographie humaine et aux sciences sociales. Recherche documentaire, analyse de contenu, objectifs, hypothèses, échantillonnage, analyse des données, interprétation des résultats. Rédaction et présentation orale. Détenir une moyenne de 3.5 après 30 crédits de cours. Le cours se donne sur deux sessions.
- GEO 3562** Initiation à la démarche scientifique (A 1 j) **3 cr.**  
Étapes propres à la démarche scientifique en géographie. Courants de pensée et approches dans la recherche en géographie. Particularités de l'espace géographique. Contribution de la géographie à l'étude de problèmes environnementaux.
- GEO 6141** Environnement physique des rivières (AH 1) **3 cr.**  
*André Roy*  
Problèmes méthodologiques : échelle et mesure. Analyse de réseaux. Géométrie de réseaux arborescents, efficacité et optimalité. Transport des sédiments, modèles d'écoulement. Actions humaines.
- GEO 6142** Biogéochimie environnementale (AH 1) **3 cr.**  
*François Courchesne*  
Principes de la classification des sols. Mécanismes de formation des sols. Cycles biogéochimiques des nutriments et des métaux traces dans les écosystèmes terrestres.
- GEO 6143** Géo-mycologie (AH 1) **3 cr.**  
*Paul Comtois*  
Étude des particules biologiques de l'atmosphère; analyse de l'aérophton, des moyens d'adaptation et de colonisation de la spora atmosphérique.
- GEO 6144** Perspective millénaire sur la végétation (AH 1) **3 cr.**  
*Pierre J.H. Richard*  
Méthodologie de l'analyse pollinique. Paléoécologie quaternaire. Paléophytogéographie postglaciaire au Québec, en Amérique du Nord, en Europe. Ateliers et exposés.
- GEO 6145** Changements globaux atmosphériques (AH 1) **3 cr.**  
*Bhawan Singh*  
Changement climatique; science, impacts, adaptations, politiques. Impacts sur le climat et l'hydrologie, les ressources en eau et l'agriculture; politiques d'adaptation.
- GEO 6146** Géomorphologie et quaternaire (AH 1) **3 cr.**  
*Pierre Gangloff*  
La notion de temps en géomorphologie. La notion d'évolution du relief. Les équilibres morphodynamiques; les ruptures d'équilibres morphoclimatiques; géomorphologie et archéologie : le cas de l'Europe, le cas de l'Arctique canadien.
- GEO 6152** Laboratoire de pédologie (AH 1) **3 cr.**  
*François Courchesne*  
Méthodes standard de l'étude d'un pédon, de l'échantillonnage aux analyses de labo. Il en résultera une description complète du profil accompagné des résultats des analyses pour la CEC, le pH, le contenu en métaux, en carbonate, et la minéralogie.
- GEO 6153** Stage d'étude de la pollinisation (AH 1) **3 cr.**  
*Paul Comtois*  
Stage pratique d'expérimentation de la pollinisation, compréhension des relations pollen-pistil et de la compétition pollinique, éthologie des pollinisateurs.
- GEO 6154** Stage d'analyse pollinique (AHE 1) **3 cr.**  
*Paul Comtois et Pierre J.H. Richard*  
À raison de 12h/sem; identification du pollen et des spores retrouvés dans les sédiments ou dans l'atmosphère du Québec. Lecture, traitement des échantillons, application pratique.
- GEO 6155** Terrain en environnement atmosphérique (AH 1) **3 cr.**  
*Bhawan Singh*  
Activité pratique orientée vers la cueillette et le traitement des données climatologiques. Installation et utilisation d'instruments de mesure. Méthodologies d'échantillonnage climatologique. Travaux sur le terrain. Stage en milieu de travail ex. : Environnement Canada, Hydro-Québec.
- GEO 6156** Environnements arctiques-alpins (AH 1) **3 cr.**  
*James T. Gray*  
Processus géomorphiques associés aux glaciers, des phénomènes de pergélisol et de mouvements de masse, cryogéniques et nivéo-éoliens. Les effets de changements du climat, les rétroactions associés à l'exploitation de ces environnements seront traités.
- GEO 6281** Économie spatiale métropolitaine (AH 1) **3 cr.**  
*William Coffey*  
Rôle des régions métropolitaines en tant que systèmes économiques spatiaux. Répartition spatiale d'activités économiques sur le territoire métropolitain (échelle intramétropolitaine). Rôle de pôle économique pour la région.

**GEO 6282** Problèmes géographiques du développement (AH 1) **3 cr.**

*Rodolphe De Koninck*

Critiques de grands problèmes de l'évolution et du développement des sociétés et de leurs territoires.

**GEO 6283** Systèmes de transports (AH 1) **3 cr.**  
*Claude Comtois*

Ce cours vise à initier les étudiants aux défis de recherche en science des transports et aux principes, problèmes et méthodes d'analyse des systèmes de transport.

**GEO 6284** Environnements culturels (AH 1) **3 cr.**  
*Peter Foggin*

État de la recherche en géographie culturelle; accent sur les systèmes et sous-systèmes culturels. Paysages culturels, culture et territorialité, idéologie incarnée dans l'espace. Liens entre géographie culturelle et anthropologie culturelle.

**GEO 6285** Dynamique des régions métropolitaines (AH 1) **3 cr.**  
*Christopher R. Bryant*

Évolution des grandes régions métropolitaines d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale avec emphase sur les zones de contact entre villes et campagnes. Évolution démographique et économique, répercussions environnementales, politique de gestion.

**GEO 6286** Évaluation environnementale (AH 1) **3 cr.**  
*Pierre André*

Processus et particularités régionales. Analyse des acteurs sociaux. Comparaison de méthodologies. Discussion de thèmes actuels : incertitude, effets cumulatifs, participation publique, mesures d'atténuation et de compensation, surveillance et suivi.

**GEO 6287** Espaces urbains et faits sociaux (AH 1) **3 cr.**  
*Jean-Pierre Thouez*

La signification que prend l'espace dans la formation de la vie sociale : perceptions, attitudes, représentations et comportements, problématiques traditionnelles et actuelles de l'analyse urbaine. Méthodes de recherche et étude de cas.

**GEO 6288** Dynamisme et mosaïque métropolitaine (AH 1) **3 cr.**  
*Claude Marois*

Dynamique métropolitaine dans les pays industrialisés, dans les P.V.D. Mosaïque métropolitaine : processus récents des villes centrales, des banlieues, des espaces périurbains, ruraux. Comparaison internationales, perspective, développement durable.

**GEO 6289** Problèmes de croissance urbaine (AH 1) **3 cr.**

Nouvelles technologies et organisation spatiale : l'économie hyper-industrielle. Localisation des activités de haute technologie. Logique spatiale du capitalisme flexible. Les milieux d'innovation et les réseaux. Dynamique actuelle du système urbain.

**GEO 6292** Géographie comparée de développement (AH 1) **3 cr.**  
*Peter Foggin*

Discours de développement international au travers d'exemples comparatifs sur les tendances majeures : aménagement, population, urbanisation, développement rural, santé. Problèmes méthodologiques et échelle d'analyse.

**GEO 6295** Territoires et développement durable (AH 1) **3 cr.**  
*Christopher R. Bryant*

Étude géographique des contraintes et potentiels de développement économique local dans le contexte de la transformation du système économique. Les différents types d'action locale; la problématique de l'évaluation géographique des actions locales.

**GEO 6298** Analyse des problèmes de population (AH 1) **3 cr.**  
*Claude Marois*

Binôme espace-population, processus à diverses échelles géographiques. Paysage et population : morphologie socioéconomique, socioculturelle, démogéographique. État de la question : migration, vieillissement, ethnicité, transformations sociales méro.

**GEO 6331** Théorie et pratique de la modélisation (AH 1) **3 cr.**  
*Lael Parrott*

Ce cours vise à explorer les aspects théoriques et pratiques de la modélisation des systèmes environnementaux.

**GEO 6333** Télédétection - physique et mathé. (AH 1) **3 cr.**  
*François Cavayas*

Principes physiques qui régissent la formation des images. Technologie des capteurs et des satellites. Principes mathématiques et méthodologiques de traitement et d'analyse d'images à des fins de cartographie thématique et d'études environnementales.

**GEO 6341** Étude des systèmes complexes (AH 1) **3 cr.**  
*Lael Parrott*

Analyse et description de la structure et de l'organisation d'une gamme de systèmes à composantes multiples, humaines ou physiques. Étude approfondie de quelques méthodes d'analyse et de modélisation dynamique.

**GEO 6342** S.I.G. : aspects théoriques (AH 1) **3 cr.**  
*Danielle Marceau*

Analyse critique de la littérature scientifique couvrant les principaux thèmes théoriques, méthodologiques et d'application dans le domaine des systèmes d'information géographique et de l'analyse spatiale. Préalable(s) : GEO 2512.

**GEO 6343** La télédétection et l'environnement (AH 1) **3 cr.**  
*James T. Gray*

Cours axé sur les applications de la télédétection aux études de l'eau, des roches et sédiments meubles en milieu arctique et tempéré. Les images satellites et aéroportées serviront de base à un traitement numérique sur micro-ordinateur.

**GEO 6352** S.I.G. : aspects pratiques (AH 1) **3 cr.**  
*Danielle Marceau*

Conception et réalisation d'un projet scientifique à l'aide de système d'information géographique et d'outils d'analyse spatiale. Préalable(s) : GEO 2512.

## GER - Gérontologie

**GER 1000** Introduction à la gérontologie (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse de l'émergence de la gérontologie et définition de ses concepts de base et de ses théories classiques. La gérontologie comme champ de réflexion : ses outils et ses pratiques. Enjeux sociaux et politiques du vieillissement. Cours également offert à distance. Voir GER 1000D. Cours obligatoire du Certificat en gérontologie (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours GER 1000D offert à distance.

**GER 1000D** Introduction à la gérontologie (AHE 1) **3 cr.**

Analyse de l'émergence de la gérontologie et définition de ses concepts de base et de ses théories classiques. La gérontologie comme champ de réflexion : ses outils et ses pratiques. Enjeux sociaux et politiques du vieillissement. Enseignement à distance. Cours obligatoire du Certificat en gérontologie (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours (à distance) et le cours offert en salle (GER 1000).

**GER 1016** Physiologie et vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**

Modifications physiologiques accompagnant le vieillissement : de la cellule au système, des systèmes à tout l'organisme. Rapports entre les comportements et les modifications des fonctions physiologiques. Aperçu des champs de recherche. Cours également offert à distance. Voir GER 1016D.

**GER 1016D** Physiologie et vieillissement (AHE 1) **3 cr.**

Modifications physiologiques accompagnant le vieillissement : de la cellule au système, des systèmes à tout l'organisme. Rapports entre les comportements et les modifications des fonctions physiologiques. Aperçu des champs de recherche. Enseignement à distance.

**GER 1020** Anthropologie sociale du vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude anthropologique du rôle et de la place des personnes âgées dans divers types de sociétés. Analyse d'attitudes, de pratiques sociales et de comportements individuels et collectifs face au vieillissement dans une perspective transculturelle.

**GER 1040** Épidémiologie et vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**

Techniques et méthodes de base de l'analyse épidémiologique du vieillissement. Facteurs endogènes et facteurs de l'environnement. Données nationales et internationales sur des recherches de problèmes de santé spécifiques à la population âgée. Cours également offert à distance. Voir GER 1040D.

**GER 1040D** Épidémiologie et vieillissement (AH 1) **3 cr.**

Techniques et méthodes de base de l'analyse épidémiologique du vieillissement. Facteurs endogènes et facteurs de l'environnement. Données nationales et internationales sur des recherches de problèmes de santé spécifiques à la population âgée. Enseignement à distance.

**GER 2015** Alimentation et vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**

Questions alimentaires liées au vieillissement : modifications physiologiques et contraintes sociales. Impacts de la société de consommation sur les habitudes alimentaires. Maladies d'origine nutritionnelle. Étude des thérapeutiques alimentaires.



Cours également offert à distance. Voir GER 2015D. Préalable(s) : GER 1016 ou GER 1016D.

**GER 2015D** Alimentation et vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Questions alimentaires liées au vieillissement : modifications physiologiques et contraintes sociales. Impacts de la société de consommation sur les habitudes alimentaires. Maladies d'origine nutritionnelle. Étude des thérapeutiques alimentaires. Enseignement à distance. Préalable(s) : GER 1016 ou GER 1016D.

**GER 2017** Médicaments et vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Aspects sociaux et légaux des médicaments : industrie, coût, information, prévention et traitement. Pharmacologie, automédication, interactions médicamenteuses, toxicité, etc. Problématique particulière de l'information aux personnes âgées. Préalable(s) : GER 1016 ou GER 1016D.

**GER 2019** Activités physiques et vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Aspects physiologiques, psychologiques et psychosociaux de l'activité physique liée au vieillissement. Analyse de divers modes d'intervention propres à ce groupe d'âge. Rôles des intervenants. Possibilités et limites de l'activité physique. Cours également offert à distance. Voir GER 2019D. Préalable(s) : GER 1016 ou GER 1016D.

**GER 2019D** Activités physiques et vieillissement (AH 1) **3 cr.**  
 Aspects physiologiques, psychologiques et psychosociaux de l'activité physique liée au vieillissement. Analyse de divers modes d'intervention propres à ce groupe d'âge. Rôles des intervenants. Possibilités et limites de l'activité physique. Enseignement à distance. Préalable(s) : GER 1016 ou GER 1016D.

**GER 2021** Santé mentale et vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Concepts de base en santé mentale et lien avec le vieillissement. Problèmes, stratégies de prévention et promotion de la santé mentale chez les personnes âgées. Santé mentale des intervenants naturels. Ressources existantes en santé mentale. Cours également offert à distance. Voir GER 2021D.

**GER 2021D** Santé mentale et vieillissement (AHE 1) **3 cr.**  
 Concepts de base en santé mentale et lien avec le vieillissement. Problèmes, stratégies de prévention et promotion de la santé mentale chez les personnes âgées. Santé mentale des intervenants naturels. Ressources existantes en santé mentale. Enseignement à distance.

**GER 2022** Le mourir (approche multidisciplinaire) (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Conditions de la mort dans les sociétés occidentales : attitudes fondamentales, rites, symboles, statut de la mort et perspectives contemporaines. Perception et vécu de la mort avec l'avance en âge. Attitudes des intervenants.

**GER 2037** Milieux de travail gérontologiques (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Définition, potentialités et limites des milieux gérontologiques. Équipes multidisciplinaires : fonctionnement, résolution de conflits, stratégies de changement. Méthodologie de mise sur pied de projets.

**GER 3042** Planification de la retraite (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Cadre de références théoriques et pratiques sur la réalité de la retraite (déterminants, enjeux et perspectives). Planification, préparation et prise en charge. Cours également offert à distance. Voir GER 3042D.

**GER 3042D** Planification de la retraite (AH 1) **3 cr.**  
 Cadre de références théoriques et pratiques sur la réalité de la retraite (déterminants, enjeux et perspectives). Planification, préparation et prise en charge. Enseignement à distance.

**GER 3045** Problématique liée au vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Activité éducative explorant une question d'actualité en gérontologie et utilisant une formule pédagogique particulière. Cours également offert à distance. Voir GER 3045D.

**GER 3045D** Déficits cognitifs (AH 1) **3 cr.**  
 Problématique des comportements de dysfonctionnement liés à des déficits cognitifs. Approches nouvelles de pratiques multidisciplinaires. Stratégies d'intervention. Enseignement à distance.

**GER 3046D** Le grand âge (AHE 1) **3 cr.**  
 Dimensions et problématiques reliées au grand âge : enjeux et défis liés à la santé, à la situation résidentielle et économique, et aux services; questions d'éthique; concept de soi et psychologie des très âgés; besoins spirituels et intervention. Enseignement à distance.

**GER 3065** Atelier thématique en gérontologie (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Activités pédagogiques consacrées à l'approfondissement de thèmes en gérontologie et à l'acquisition de stratégies d'intervention relativement aux thèmes abordés. Cours également offert à distance. Voir GER 3065D.

**GER 3065D** Femmes et vieillissement (AH 1) **3 cr.**  
 Santé et conditions de vie des femmes vieillissantes. Tendances relatives à l'hormonothérapie de substitution, à la retraite féminine et aux rapports familiaux. Évaluation des préjugés, des inégalités et des enjeux qui concernent les aînées. Enseignement à distance.

**GER 3065Z** La relation d'aide en gérontologie (AHE 1 js) **3 cr.**  
 La relation d'aide auprès des personnes âgées : caractéristiques, principes et pratique. Impact des perceptions, des croyances, des émotions et des attitudes. Prévention de l'épuisement en relation d'aide.

**GER 3090** Projets spéciaux en gérontologie (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Activités pédagogiques destinées à permettre à l'étudiant de mettre en pratique les connaissances acquises dans les cours par la réalisation d'un projet personnel en gérontologie (recherche, stage, retraite, etc.). Préalable(s) : 27 crédits réussis dans le programme.

---

## GIN - Génie industriel (École Polytechnique)

---

**GIN 1010** Intr. aux technologies bioméd. (AH 1 j) **3 cr.**  
 Cours TB110 de l'École Polytechnique.

**GIN 3015** Ingénierie du produit (AH 1 j) **3 cr.**  
 Cours de l'École polytechnique. Préalable(s) : DIN 1310 et DIN 1321 et DIN 2130.

**GIN 3017** Entrepreneurship et gestion entrepr. (AH 1 j) **3 cr.**  
 Cours de l'École Polytechnique.

**GIN 3019** Technologie industrielle et sécurité (AHE 1 s) **3 cr.**  
 Cours Z-930 de l'École Polytechnique.

**GIN 3020** Communication graphique (AHE 1 j) **2 cr.**  
 Cours de l'École Polytechnique.

**GIN 3021** Histoire des sc. et techn. modernes (AH 1 j) **2 cr.**  
 Cours de l'École Polytechnique.

**GIN 3023** La sécurité dans la construction (AHE 1 s) **3 cr.**  
 Cours A-520 de l'École Polytechnique.

**GIN 3030** Gestion et assurance de la qualité (A 1 j) **3 cr.**  
 Cours QU001 de l'École Polytechnique.

**GIN 3031** Contrôle statistique des processus (A 1 j) **3 cr.**  
 Cours QU002 de l'École Polytechnique.

**GIN 3032** Fiabilité technique et humaine (A 1 j) **3 cr.**  
 Cours QU003 de l'École Polytechnique.

**GIN 3064** Gestion des déchets (A 1 j) **3 cr.**  
 Cours EN110 de l'École Polytechnique.

**GIN 3065** Analyse des risques technologiques (A 1 j) **3 cr.**  
 Cours EN120 de l'École Polytechnique.

**GIN 3066** Urgences environnementales (H 1 j) **3 cr.**  
 Cours EN130 de l'École Polytechnique.

**GIN 3067** Lecture technique en anglais (A 1 j) **3 cr.**  
 Cours Z-650 de l'École Polytechnique.

**GIN 3068** Introduction aux normes ISO 9000 (AH 1 j) **3 cr.**  
 Cours Z-850 de l'École Polytechnique.

**GIR - Invalidité et réadaptation (gestion)****GIR 1001** Gestion de l'invalidité et de la réadapt. (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse historique et socio-économique du phénomène de l'invalidité et du droit à la réadaptation. Historique et caractéristiques des différents régimes d'indemnisation. Organisation et pratiques de la gestion de l'invalidité et de la réadaptation.

**GIR 2005** Aspects médicaux et ergonomiques (AHE 1 js) **3 cr.**

Aspects médicaux des cas d'invalidité physique résultant d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de conditions personnelles, et des cas d'invalidité psychologique. Notions ergonomiques applicables à la réadaptation en milieu de travail.

**GIR 2010** Régime de la CSST (AHE 1 js) **3 cr.**

Aspects juridiques et financiers du régime de la CSST applicables à l'invalidité et à la réadaptation. Pratiques de gestion des dossiers par les agents d'indemnisation et de réadaptation ainsi que par des intervenants en milieu de travail.

**GIR 2015** Régimes privés et SAAQ (ass. invalidité) (AHE 1 js) **3 cr.**

Aspects juridiques et financiers des régimes privés d'assurance invalidité et du régime de la SAAQ. Pratiques de gestion des dossiers par les agents de compagnies d'assurance, les agents de la SAAQ et les intervenants en milieu de travail.

**GLG - Géologie****GLG 1000** Introduction aux travaux de terrain (H 1 j) **1 cr.***Les professeurs*

Une semaine d'excursions sur le terrain à la fin du second trimestre : prélèvement d'échantillons, observations de phénomènes géologiques simples. Préalable(s) : GLG 1045.

**GLG 1031** Minéralogie (A 1 j) **3 cr.**

Notion d'espèces minérales. Nomenclature et classification. Chimisme et propriétés physiques. Éléments de cristallographie. Modules de cristallographie appropriés à l'étude des minéraux. Cours réservé aux étudiants de l'École Polytechnique.

**GLG 1045** Pétrographie (H 1 j) **4 cr.**

dont 2 cr. de travaux pratiques - labo

*John Stix et Walter Trzcinski*

Pétrographie et classifications des roches sédimentaires, ignées et métamorphiques. Provinces et séquences. Cours réservé aux étudiants de l'École Polytechnique. Préalable(s) : GLG 1031 et GLG 1065.

**GLG 1065** Introduction à la pétrographie (A 1 j) **3 cr.**

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Cristallographie optique : optique appliquée à l'utilisation du microscope polarisant. Minéralogie optique : détermination des paramètres optiques des minéraux; principes de classification dans les roches. Cours réservé aux étudiants de l'École Polytechnique. Concomitant(s) : GLG 1031.

**GLG 1112** Paléontologie et évolution (H 1 j) **4 cr.**

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Paléozoologie générale et évolution des invertébrés marins avec légère insistance sur les Foraminifères, Brachiopodes, Trilobites et Graptolites.

**GLG 1315** Physique du globe (H 1 j) **2 cr.***Shaocheng Ji*

Caractéristiques des étoiles, du système solaire et de la Terre. Propriétés gravimétriques, sismiques, électriques, radioactives et calorifiques de la Terre. Origine du système solaire et de la Terre. Préalable(s) : GLG 1952.

**GLG 1421** Planimétrie géologique (H 1 j) **1 cr.***Jacques Martignole*

Stage de terrain visant à initier aux techniques courantes de cartographie géologique. Une semaine de travail sur le terrain à la fin du second trimestre. Cours réservé aux étudiants de l'École Polytechnique.

**GLG 1500** Géométrie cotée (A 1 j) **1 cr.**

Projections. Vraie grandeur et inclinaison. Changement de plans. Position de deux droites. Angle des droites et des plans. Localisation dans un terrain donné. Remblais et déblais. Rabattements. Rotation.

**GLG 1952** Géologie générale (AH 1 js) **3 cr.**

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

*Les professeurs*

Les matériaux, processus et histoire géologique dévoilés dans l'étude de l'interaction des deux grands systèmes énergétiques globaux (hydrologique et tectonique des plaques). Travaux pratiques et excursion.

**GLG 1972** Histoire de la Terre et du Climat (A 1 j) **3 cr.**

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

*Michel A. Bouchard*

Le temps géologique. Méthode historique en géologie. Stratigraphie. Histoire de la vie. Histoire géologique du climat. Variations climatiques et causes, incluant glaciaires. Paléoenvironnements. Géosystèmes globaux. Travaux pratiques et excursions.

**GLG 1980** Patrimoine géologique du Québec (A 1 j) **3 cr.***Christopher Brooks*

Grands événements et patrimoine géologiques du Québec montrés principalement durant les excursions. Rapports entre la géologie, l'histoire et le développement du Québec.

**GLG 2070** Sédimentologie (A 1 j) **3 cr.**

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

*Hans Hofmann*

Formation des sédiments, transport et sédimentation. Structures syngénétiques et diagénétiques. Les sédiments terrigènes et chimiques. Diagenèse. Tectonique et sédimentation. Préalable(s) : GLG 1045 et GLG 2515.

**GLG 2076** Pétrologie ignée et métamorphique (A 1 j) **4 cr.***John Stix et Walter Trzcinski*

Introduction à la paragenèse des roches ignées et métamorphiques. Évolution et cristallisation des magmas intrusifs et extrusifs. Recristallisation des roches produites par les changements des conditions physicochimiques. Préalable(s) : GLG 1045.

**GLG 2160** Géologie structurale (A 1 j) **4 cr.**

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

*Jacques Martignole*

Déformations continues et discontinues des roches. Classification et origine des plis, failles, clivages, schistosités et linéations. Appareils et masses magmatiques. Concomitant(s) : GLG 1500.

**GLG 2170** Tectonique (H 1 j) **2 cr.**

dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo

*Shaocheng Ji et Jacques Martignole*

Zones orogéniques et zones cratoniques. Les Alpes, les Appalaches et le Bouclier canadien. Théorie des géosynclinaux. Tectonique des plaques. Préalable(s) : GLG 2160.

**GLG 2355** Introduction à la géophysique appliquée (H 1 j) **3 cr.**

Éléments de géophysique appliquée. Champ d'application de la géophysique appliquée. Éléments des différentes méthodes utilisées : gravimétrie, magnétique, radiométrique, sismique, électriques et électromagnétiques. Préalable(s) : GLG 1315 et GLG 2160.

**GLG 2415** Principes de géomorphologie (H 1 j) **3 cr.**

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Les idées en géomorphologie. L'altération superficielle. Géomorphologie fluviale, glaciaire et périglaciaire. Les pentes. Le littoral. Phénomènes éoliens. Karst. Laboratoire axé sur la géomorphologie structurale. Préalable(s) : GLG 1952.

**GLG 2510** Camp de levés géologiques (H 1 j) **1 cr.***Jacques Martignole*

Excursions illustrant les principaux phénomènes géologiques étudiés en 2e année. 5 jours dans les Appalaches. Préalable(s) : GLG 1000 et GLG 1421 et GLG 2160 et (GLG 2070 ou GLG 2987).

**GLG 2515** Principes de géochimie (H 1 j) **3 cr.***Christopher Brooks*

Introduction à la distribution des éléments. Chimie des solutions. Fluides hydrothermaux. Altération, argiles et sols. Équilibres chimiques dans les océans. Principes de géologie isotopique. Concomitant(s) : CHM 1971.

**GLG 2951** Matériaux terrestres (H 1 j) **3 cr.**

dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

*Christopher Brooks*

Éléments de minéralogie et pétrographie mégascopique des roches ignées et métamorphiques. Cours réservé aux étudiants de Géographie. Préalable(s) : GLG 1952.

- GLG 2987** Stratigraphie et sédimentologie (A 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Hans Hofmann*  
Principes, terminologies et méthodes stratigraphiques. Formation des sédiments et des roches sédimentaires. Milieux de sédimentation et tectonique sédimentaire. Excursions sur le terrain. Il faut faire le préalable ou le concomitant. Préalable(s) : GLG 2160. Concomitant(s) : GLG 3951.
- GLG 3050** Camp de levés géologiques, géophysiques (A 1 j) **2 cr.**  
*Les professeurs*  
(Environ 10 jours de terrain au début du 1er trimestre). Cartographie de formations géologiques. Relevés de caractères lithologiques et structuraux. Initiation aux techniques minières. Préalable(s) : GLG 1045 et GLG 2160.
- GLG 3060** Principes de stratigraphie (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Bernard L. Mamet*  
Terminologie stratigraphique. Méthodes stratigraphiques. Corrélations lithologiques, chronolithologiques et paléontologiques. Les relations stratigraphiques. Tectonique sédimentaire. Concomitant(s) : GLG 2070.
- GLG 3076** Systèmes ignés et métamorphiques (H 1 j) **4 cr.**  
*John Stix et Walter Trzcinski*  
Étude approfondie de l'évolution des roches. Systèmes expérimentaux et théoriques. Interrelation entre pétrologie, géochimie et tectonisme. Préalable(s) : GLG 2076 et GLG 2515.
- GLG 3091** Géologie historique et du continent (A 2 j) **6 cr.**  
*Michel A. Bouchard, Christopher Brooks et Bernard L. Mamet*  
Méthodologie de la géologie historique. Description morphologique, stratigraphique, structurale et économique de l'Amérique du Nord, du Précambrien au Cénozoïque. Concomitant(s) : GLG 3060.
- GLG 3105** Bibliographie (AH 1 j) **1 cr.**  
*Bernard L. Mamet*  
Rédaction d'un rapport synthèse basé sur des travaux bibliographiques sur un sujet géologique choisi. Concomitant(s) : GLG 3091.
- GLG 3170** Tectonophysique (H 1 j) **3 cr.**  
*Shaocheng Ji*  
Comportements mécaniques des matériaux terrestres. Déformation et rhéologie de la lithosphère. Tectonique expérimentale. Géophysique appliquée à l'analyse des structures tectoniques. Préalable(s) : GLG 1315 et GLG 2170.
- GLG 3205** Géologie du pétrole (H 1 j) **2 cr.**  
Propriétés physiques et chimiques des pétroles. Origine. Le réservoir naturel; les pièges. Migration du pétrole. Description géologique des principales régions pétrolières dans le monde. Préalable(s) : GLG 3060 ou GLG 2987.
- GLG 3210** Le Précambrien (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Hans Hofmann*  
Planéologie comparative; le temps précambrien; régions et séquences; processus lithogénétiques exogènes, paléomilieux; fossiles et paléoécologie; limite Cambrien-Précambrien. Laboratoire. Préalable(s) : GLG 2987 ou GLG 3060.
- GLG 3266** Gisements métallifères (A 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Environnement géologique, forme, minéralogie et mode de mise en place des différents types de gisements métallifères. Études pétrographiques mégascopiques des minerais et des roches encaissantes. Préalable(s) : GLG 1045 et GLG 2160 et (GLG 2070 ou GLG 2987).
- GLG 3271** Géochimie : exploration et environnement (H 1 j) **4 cr.**  
Géochimie de l'environnement et de l'exploration minérale. Genèse, détection et interprétation d'anomalies causées par la pollution et par les gisements métallifères. Préalable(s) : CHM 1972 et GLG 2515 et GLG 3266.
- GLG 3276** Géologie minière (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Méthodes de cartographie minière, de sondages et d'échantillonnage. Notions de teeneur de coupure, calcul des réserves par méthodes conventionnelles. Évaluation des réserves par les méthodes géostatistiques. Préalable(s) : MAT 1975. Concomitant(s) : GLG 3266.
- GLG 3280** Gîtologie (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo  
Processus physicochimiques de concentration des métaux en milieu géologique. Source et migration des métaux. Analyses des minéralisations métallifères. Les régions métallogéniques et l'évolution tectonique de la croûte. Préalable(s) : GLG 3266.
- GLG 3300** Photogéologie (H 1 j) **2 cr.**  
Éléments de télédétection; spectre électromagnétique; notions multispectrales. Photos noir et blanc, infrarouge, couleurs. Photogrammétrie. Interprétation géologique des photos. Préalable(s) : (GLG 2070 ou GLG 2987) et GLG 2160 et GLG 2415.
- GLG 3420** Hydrogéologie (AH 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Propriétés hydrologiques des roches. Éléments des eaux souterraines. Aquifères. Répartition, qualité, production et aspects économiques des eaux souterraines. Préalable(s) : (GLG 2070 ou GLG 2987) et GLG 2415.
- GLG 3435** Géologie glaciaire (A 1 j) **2 cr.**  
*Michel A. Bouchard*  
Formation, mouvement et structure des glaciers. Érosion, drainage, transport et sédimentation glaciaires et proglaciaires. Pétrologie et géomorphologie des dépôts glaciaires, proglaciaires et marins. Préalable(s) : GLG 2070 ou GLG 2987.
- GLG 3445** Géomorphologie (H 1 j) **3 cr.**  
*Michel A. Bouchard*  
Altération superficielle. Géomorphologie fluviale. Sédimentation fluviale. Théories globales en géomorphologie. Pentes, stabilité des pentes. Périglaciaire. Synthèses régionales. Préalable(s) : GLG 2415.
- GLG 3450** Camp de géosciences environnementales (AE 1 j) **1 cr.**  
*Les professeurs*  
Stratigraphie des sédiments meubles des basses-terres du St-Laurent et correspondance des propriétés géotechniques. Relevés hydrogéologiques et géophysiques d'un site contaminé. Préalable(s) : GLG 1315. Concomitant(s) : GLG 3420 et GLG 3435.
- GLG 3500** Projet de fin d'études (AH 1 j) **4 cr.**  
*Les professeurs*  
Les crédits de ce projet sont répartis comme suit : trois crédits sont alloués pour le projet proprement dit et un crédit équivaut à la partie rédaction du rapport scientifique. Préalable(s) : accessible aux étudiants de 3e année ayant une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7.
- GLG 3516** Géochimie isotopique (A 1 j) **3 cr.**  
*Christopher Brooks*  
Étude des éléments, des systèmes isotopiques, radiogéniques et stables. Évolution de la Terre, de l'hydrosphère et de l'interaction fluide/roche. Préalable(s) : GLG 2515 ou CHM 2272.
- GLG 3600** Introduction à la volcanologie (A 1 j) **3 cr.**  
*John Stix*  
Magmas; mécanismes éruptifs et éruptions; laves et pyroclastiques; gaz et systèmes hydrothermaux. Rapports entre les roches volcaniques anciennes et récentes. Préalable(s) : GLG 2076.
- GLG 3951** Géologie sédimentaire (H 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
Pétrographie mégascopique et pétrologie des roches sédimentaires. Éléments de stratigraphie. Cours réservé aux étudiants de Géographie. Ce cours comporte 4 excursions en relation aussi avec GLG 2951. Préalable(s) : GLG 2951.
- GLG 3983** Évolution du continent nord-américain (H 1 j) **3 cr.**  
*Christopher Brooks*  
Synthèse de la géologie du continent nord-américain selon la théorie de la tectonique des plaques avec accent sur le Bouclier canadien; les Cordillères et les Appalaches. Préalable(s) : GLG 2160 et GLG 2987.

---

## GRC - Grec ancien

---

- GRC 1031** Introduction à la littérature grecque (A 1 j) **3 cr.**  
Naissance et évolution de la littérature grecque. Étude des genres littéraires, influences sur les littératures latine et française. Lecture d'oeuvres en traduction française. Sans préalable de langue grecque.

**GRC 1111** Initiation à la langue grecque 1 (A 1 s) 3 cr.

Cours intensif de grec classique. Principales structures morphologiques et syntaxiques de la langue. Thèmes, versions et lecture de textes simplifiés. Travaux pratiques en ateliers. Sans aucun préalable.

**GRC 1121** Initiation à la langue grecque 2 (H 1 s) 3 cr.

Achèvement de l'apprentissage grammatical et syntaxique, permettant l'accès à des textes simples et à se servir à bon escient d'éditions bilingues. Thèmes et versions. Lecture de textes simples. Travaux pratiques en ateliers. Préalable(s) : GRC 1111.

**GRC 2011** Grec intermédiaire (A 1 j) 3 cr.

Par l'étude d'une ou de plusieurs oeuvres classiques, on révisera le mécanisme de la langue et on se familiarisera avec les tours encore inabordés de la syntaxe. Thèmes et travaux pratiques. Préalable(s) : GRC 1111 et GRC 1121.

**GRC 2031** Grec avancé (B) (H 1 j) 3 cr.

Perfectionnement : par l'étude d'une ou plusieurs oeuvres classiques, apprentissage de la lecture courante. N.B. : cours de même niveau que GRC 2021. Préalable(s) : GRC 2011.

**GRC 3120** Homère, les poètes épiques et lyriques (H 1 j) 3 cr.

Étude et commentaire de textes épiques (d'Homère à Quintus de Smyrne et Nonnos de Panopolis en passant par Apollonios de Rhodes) permettant de définir les caractéristiques de toute épopée, ancienne ou moderne. Préalable(s) : GRC 2011.

**GRC 3130** Historiens et géographes (A 1 j) 3 cr.

Naissance et développement du genre historique. Analyse de textes d'Hérodote, Thucydide, Xénophon, etc. ainsi que des auteurs grecs d'époque romaine et les historiens chrétiens. Préalable(s) : GRC 2011.

**GRM - Grec moderne (études néo-helléniques)****GRM 1001** Littérature néo-hellénique (A 1 js) 3 cr.

Panorama de la littérature grecque moderne et études d'oeuvres choisies. Cours cyclique donné en alternance en français et en grec moderne.

**GRM 1010** Grec moderne élémentaire (A 1 js) 6 cr.

Cours intensif de langue grecque moderne. Grammaire, acquisition du vocabulaire de base. Exercices oraux et écrits.

**GRM 1010H** Grec moderne élémentaire (AH 1 j) 6 cr.

Cours intensif de langue grecque moderne. Grammaire, acquisition du vocabulaire de base. Exercices oraux et écrits.

**GRM 1201** Cinéma grec (AH 1 s) 3 cr.

Le cinéma grec comme document servant à l'histoire culturelle de la Grèce. Visionnement de films grecs avec sous-titres. Cours en français.

**GRM 2020** Grec moderne intermédiaire (H 1 js) 3 cr.

Grammaire, enrichissement du vocabulaire. Lectures, exercices d'élocution et de rédaction. Conversation. Préalable(s) : GRM 1010.

**GRM 2030** Grec moderne avancé (H 1 js) 3 cr.

Approfondissement des questions grammaticales. Lecture de textes et discussions. Exercices d'élocution et de rédaction. Conversation. Préalable(s) : GRM 2020.

**GRM 2040** Travaux pratiques 1 (A 1 s) 3 cr.

Exercices de composition et de traduction.

**GRM 2050** Travaux pratiques 2 (H 1 s) 3 cr.

Exercices de composition et de traduction.

**GRM 3000** Programme de lecture (AH 1 js) 3 cr.

*Jacques Bouchard*

Liste de lecture d'oeuvres littéraires en grec moderne. L'étudiant doit lire 15 livres et faire un rapport de lecture. Préalable(s) : GRM 2030.

**GRM 3005** Prose néo-hellénique (A 1 s) 3 cr.

Analyse d'oeuvres significatives de la prose grecque moderne dans la langue originale. Cours donné en grec.

**GRM 3006** Poésie néo-hellénique (H 1 s) 3 cr.

Analyse d'oeuvres significatives de la poésie grecque moderne dans la langue originale. Cours donné en grec.

**GRM 3100** Traduction littéraire grec-français (A 1 s) 3 cr.

Introduction pratique à la traduction littéraire du grec moderne vers le français. Cours donné en français.

**GSP - Gestion appliquée à la police et à la sécurité****GSP 1040** Technologie de la sécurité intérieure (AHE 1 js) 3 cr.

Choisir et utiliser les technologies en analyse stratégique et les systèmes d'information, en matière de prévention, de détection, et de gestion. Maîtriser les applications des divers systèmes et des multiples moyens technologiques.

**GSP 1060** Planification et contrôle budgétaire (AHE 1 js) 3 cr.

S'approprier les principes, pratiques et techniques en matière budgétaire. Planifier et contrôler en fonction d'un budget et des réalités contextuelles et en fonction des domaines publics et privés.

**GSP 1100** Communication appliquée en sec. int. (AHE 1 js) 3 cr.

S'approprier les concepts et les approches. Préparer des communications appropriées à divers auditoires. Communiquer avec des groupes, tant à l'interne qu'à l'externe. Utiliser diverses stratégies de communication.

**GSP 1200** Exploitation de l'information séc. int. (AHE 1 js) 3 cr.

Cerner les dimensions essentielles à la gestion de l'information. Produire des informations utiles. Établir les priorités et utiliser les informations. Protéger les actifs informationnels. Évaluer les retombées des informations.

**GSP 1300** Réseautage professionnel en séc. int. (AHE 1 js) 3 cr.

Intégrer principe et pratique. Établir les assises d'un réseau professionnel. Développer et entretenir des partenariats et des alliances. Comprendre et s'ajuster aux contextes politiques. Évaluer l'efficacité des réseaux professionnels. Préalable(s) : GSP 1100.

**GSP 1400** Gestion des mesures d'urgence (AHE 1 js) 3 cr.

Évaluer les risques et les vulnérabilités. Élaborer un plan d'urgence dans une perspective systémique. Fonctionner en état d'urgence. S'ajuster en fonction du déroulement. Piloter le retour à la normale. Procéder à la rétrospection.

**GSP 2100** Planif. et organisation des activités (AHE 1 js) 3 cr.

S'approprier les principes, les pratiques et les processus. Cerner la zone d'action. Préciser les objectifs tactiques et moyens d'action et établir des priorités. Élaborer et valider des plans de travail. Préciser les moyens et organiser le travail.

**GSP 2200** Direction et contrôle des activités (AHE 1 js) 3 cr.

Gérer le cadre normatif. Prévoir et déployer les moyens. Répartir les ressources. Analyser les écarts. Orienter et coordonner les activités. Adopter le leadership opportun. Traiter les imprévus et incidents. Rendre des comptes en contexte politique. Concomitant(s) : GSP 2100.

**GSP 2300** Pilotage d'équipes de travail (AHE 1 js) 3 cr.

S'approprier les concepts et pratiques des groupes. Cerner son rôle en matière de GRH. Gérer les relations de travail. Agir sur les facteurs d'influence des comportements. Mobiliser et soutenir le personnel. Traiter les conflits et les difficultés.

**GSP 2350** Gestion du rendement en sec. int. (AHE 1) 3 cr.

Cerner les concepts, approches et pratiques. Signifier des attentes à son personnel. Suivre et évaluer le rendement. Effectuer la rétroaction. Réagir aux constats d'écart dans le rendement. Guider le développement du personnel.

**GSP 2500** Vision stratégique dynamique (AHE 1 js) 3 cr.

S'approprier le concept et les pratiques. Évaluer sa zone d'action dans une perspective systémique. Étudier et susciter des tendances émergentes. Formuler des scénarios. Valider les scénarios retenus. Maintenir une vision dynamique. Préalable(s) : 21 crédits réussis dans le programme.

**GSP 2600** Questions de sécurité intérieure (AHE 1 js) 3 cr.

Approfondir certaines problématiques de l'heure en sécurité intérieure. Cerner le contexte, identifier les variables, en préciser les relations dans une optique systémique, avancer des solutions et en évaluer le caractère opérationnel et la portée.

**GSP 2600Z** Analyse criminologique:enquête policière (AHE 1 js) 3 cr.

Mettre en contexte les tendances théoriques. Saisir les possibilités et limites de diverses méthodes d'analyse. Analyser des situations d'enquête criminelle. Évaluer les impacts des résultats sur les pratiques. Argumenter l'utilité de l'analyse.

**GSP 3010** Résolution des problèmes en séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**  
Intégrer le processus. Rassembler, analyser et contextualiser les données. Formuler le diagnostic. Choisir les avenues de solutions. Élaborer le plan d'action. Coordonner la mise en oeuvre. Évaluer la mise en oeuvre et l'atteinte des résultats.

**GSP 3020** Éthique appliquée en sécurité intérieure (AHE 1 js) **3 cr.**  
S'approprier les concepts, les principes et les modèles d'analyse. Situer les questions éthiques : légalité, légitimité. Identifier les dilemmes éthiques. Choisir les avenues appropriées. Intégrer la réflexion éthique aux activités professionnelles.

## HAR - Histoire de l'art

**HAR 1030** Perception de l'oeuvre d'art (A 1 j) **3 cr.**  
*David Walter Booth*

Au moyen de la « Gestalt-théorie » analyse de la création et de la réception d'objets d'art provenant de différentes périodes, en tenant compte de l'environnement culturel de leur production et de leur réception.

**HAR 1070** Historiographie (A 1 j) **3 cr.**  
*Alain Laframboise*

Naissance et développement de l'histoire de l'art comme discipline autonome. Étude de quelques concepts fondamentaux. Riegl, l'école de Vienne, l'école de Hambourg. L'iconographie et l'iconologie. Étude de textes.

**HAR 1075** Initiation à la recherche (A 1 j) **3 cr.**  
*Lise Lamarche*

Initiation aux méthodes de recherche avec travaux pratiques.

**HAR 1080** L'art roman (H 1 j) **3 cr.**  
*Chantal Michèle Hardy*

L'art monumental médiéval (XIe et XIIe s.). Contexte historique de la production artistique. L'édifice du culte : origine et développement des formules architecturales. Nouvelle stylistique dans la sculpture et la fresque.

**HAR 1090** La Renaissance à Florence (A 1 j) **3 cr.**  
*Alain Laframboise*

Étude du milieu florentin aux XVe et XVIe siècles. La révolution et Savonarole. Le grand-duché de Toscane. Étude des milieux artistiques et intellectuels. Les cycles religieux. La commande officielle. La nouvelle Rome.

**HAR 1130** L'école impressionniste (A 1 j) **3 cr.**  
Manet et la crise du grand sujet. L'esthétique pleinairiste : Monet, Renoir, Sisley, Pissarro. Degas et la conception moderniste de la figure. Les femmes de l'impressionnisme, Morisot et Cassatt. Cours cyclique.

**HAR 1140** Histoire de l'architecture : initiation (H 1 j) **3 cr.**  
*Yves Deschamps*

Introduction générale à la compréhension et à l'appréciation de l'architecture. Exemples puisés dans des cultures et des périodes diverses.

**HAR 1190** Introduction aux arts de l'Occident (AE 1 js) **3 cr.**  
*Luis de Moura Sobral*

Évolution des formes de l'art occidental, de l'Antiquité à Manet. Examen des grandes options de la création artistique en fonction des contextes socioculturels et des médias. Visite de musées et d'expositions.

**HAR 1200** Introduction à l'art moderne (HE 1 js) **3 cr.**  
La modernité artistique à partir de Manet jusqu'à nos jours. L'avènement des avant-gardes et l'accélération de l'histoire. La fonction critique immanente et la contestation de l'institution artistique.

**HAR 1500** L'art baroque en Amérique latine (H 1 j) **3 cr.**  
*Luis de Moura Sobral*

Architecture, peinture et décoration dans les principaux foyers artistiques américains (Mexique, Pérou/Bolivie, Brésil), aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'art comme instrument de propagande. Retable et façade-retable, azulejo, stuc.

**HAR 1612** Le phénomène des avant-gardes (A 1 j) **3 cr.**

En prenant pour exemples divers regroupements d'artistes actifs au début du XXe siècle (cubisme, futurisme, constructivisme russe), le cours examine ce mélange particulier de stratégies artistiques et sociales constitué par les « avant-gardes ».

**HAR 1650** Le surréalisme (A 1 j) **3 cr.**  
*Louise Vigneault*

Le mouvement des idées autour de la 1re Guerre mondiale. Revues et performances dada à New York, Zurich et Paris; Picabia, Man Ray, Duchamp. Breton et la découverte de l'inconscient. Magritte et Dalí. Cours cyclique.

**HAR 1700** Architecture de la Renaissance (A 1 j) **3 cr.**  
*David Walter Booth*

Étude du milieu architectural en Europe aux XVe et XVIe siècles. Théorie et pratique, le discours sur les sources. Le patronnage humaniste et le développement du palais urbain, de l'architecture religieuse et de la villa.

**HAR 2052** Art du premier millénaire (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Chantal Michèle Hardy*

Les invasions germaniques et les survivances de l'art antique. Caractère oriental de l'art byzantin. Renaissance carolingienne, art ottonien.

**HAR 2062** Le design moderne (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Yves Deschamps*

Les arts, les artisanats et les techniques devant la Révolution industrielle. John Ruskin, William Morris et les « Arts & Crafts », l'Art Nouveau, le Bauhaus, le design aux États-Unis, les pays nordiques et l'Italie, courants actuels.

**HAR 2070** L'art gothique (A 1 j) **3 cr.**  
*Chantal Michèle Hardy*

Création et développement de l'architecture gothique en France : le chantier des cathédrales. Architecture gothique et société. Études iconographiques et stylistiques des décors sculptés.

**HAR 2085** Les arts de l'Asie : une introduction (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

Étude d'oeuvres notamment architecturales, sculpturales et picturales. Exemples puisés à diverses périodes en Inde, en Asie du Sud-Est, en Chine et au Japon.

**HAR 2090** La Renaissance à Rome (H 1 j) **3 cr.**  
*Alain Laframboise*

Raphaël, Michel-Ange, Bramante. Politique et peinture. Les grands cycles. Le néo-platonisme et l'architecture symbolique. Les maniéristes. Les collectionneurs, les voyageurs et les antiquaires. Cours cyclique.

**HAR 2115** Arts anciens au Québec (H 1 j) **3 cr.**  
*Jean Trudel*

L'architecture, la peinture, la sculpture et les arts décoratifs comme expression des idéologies dominantes en Nouvelle France et sous le Régime anglais.

**HAR 2132** L'art en Europe aux XVIIe et XVIIIe s. (A 1 j) **3 cr.**  
Art classique et baroque. Circulation des idées et des motifs (maniérisme, caravagisme, idéalisme bolonais, baroque, rococo, néoclassicisme). Analyse des grands ensembles décoratifs et de l'intégration des arts.

**HAR 2165** Après l'impressionnisme (H 1 j) **3 cr.**  
Cézanne, Seurat et le néo-impressionnisme. Van Gogh, Gauguin et le groupe de Pont-Aven. Les Nabis, Redon, Moreau et la peinture symboliste. Matisse et les Fauves. Cours cyclique.

**HAR 2185** Histoire de la photographie (H 1 j) **3 cr.**  
Rôle de la photographie aux origines de la modernité picturale et résurgence du médium dans l'art actuel. Émergence d'un discours théorique sur la photo dans le cadre de la postmodernité.

**HAR 2195** Art moderne au Québec (H 1 j) **3 cr.**  
*Louise Vigneault*

Sera ici examiné le développement des productions artistiques québécoises, de 1900 à 1960 (Morrisse, Hébert, Lyman, Borduas, Lemieux, Pellán, etc.) en fonction des contextes culturel, politique et social.

**HAR 2201** Architectures amérindiennes (A 1 j) **3 cr.**  
*Yves Deschamps*

Les sociétés amérindiennes (Amérique du Nord, Mésio-Amérique, Andes), leurs habitats, ensembles monumentaux et autres constructions envisagés du point de vue de l'architecture.

- HAR 2235** Histoire de l'art antique (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
 Histoire des oeuvres principales de l'art gréco-romain; leur survie jusqu'à l'âge moderne. Analyse des notions de proportions, expression, perspective, type, série, copie, relief historique.
- HAR 2240** Introduction au musée d'art (A 1 j) **3 cr.**  
*Jean Trudel*  
 Spécificité et origines du musée d'art. Fonctions et questions légales. Types de musée d'art et études de cas. Rencontres de professionnels de musées.
- HAR 2252** Prémises de la modernité artistique (A 1 j) **3 cr.**  
 L'art européen de 1747 à 1848. Redéfinition des styles et des genres. Naissance des musées, du « public »; crise du sujet romantique, passage de l'imitation à l'expression, autonomie de l'esthétique. L'art des jardins.
- HAR 2260** Histoire des collections (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Jean Trudel*  
 Les collections européennes jusqu'à l'apparition des musées publics. Les collections des musées européens aux XIXe et XXe siècles. Les collections publiques américaines et canadiennes. La formation des collections québécoises. Études de cas.
- HAR 2400** Histoire de la gravure (H 1 j) **3 cr.**  
*Luis de Moura Sobral*  
 Le papier, les procédés classiques de l'estampe. Méthodes de recherche en histoire de la gravure. Dürer, les graveurs de Fontainebleau, Rembrandt, Goya, etc. Travaux pratiques et visites de cabinets des estampes. Cours cyclique.
- HAR 2445** La peinture flamande du XVIIIe siècle (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Luis de Moura Sobral*  
 Cours monographique portant sur Rubens et son entourage : l'Italie et l'art antique, Anvers centre artistique, l'atelier du peintre. Les grands cycles décoratifs.
- HAR 2500** La sculpture au XXe siècle (H 1 j) **3 cr.**  
*Lise Lamarche*  
 Les principaux mouvements de sculpture au XXe siècle. Questions spécifiques : la proxémique, la sculpture publique, vérité des matériaux, etc. Cours cyclique.
- HAR 2612** Villes et architectures du XIXe siècle (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Yves Deschamps*  
 Le bourgeois, l'architecte et l'ingénieur. Les métropoles industrielles : Londres et Paris. Styles, morale et raison : Ruskin et Viollet-le-Duc. L'Art Nouveau : Bruxelles, Barcelone, Vienne.
- HAR 2620** Les Amériques et l'architecture (A 1 j) **3 cr.**  
*Yves Deschamps*  
 Territoires, cultures, arts de bâtir. L'architecture en Amérique, de Mexico au MIT. Modernités américaines, de Wright à Expo '67. Problèmes actuels.
- HAR 2750** Lecture et analyse d'oeuvres d'art (A 1 j) **3 cr.**  
*Johanne Lamoureux*  
 Choix d'oeuvres prises dans l'art occidental du XVe au XXe siècle. Examen de quelques oppositions traditionnelles (forme/matière, dessin/couleur, description/narration) et de quelques notions (cadre, point de vue, motif).
- HAR 2810** La Renaissance hors d'Italie (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Luis de Moura Sobral*  
 La peinture flamande, allemande et espagnole du XVe et du XVIe siècles : Van Eyck, Bosch, Bruegel, Dürer, Grünewald, le Greco. Prague. L'expansion européenne et les arts.
- HAR 2850** Les abstractions en Europe avant 1950 (A 1 j) **3 cr.**  
 Delaunay et Kupka à Paris, Kandinsky à Munich, Malévitch à Moscou. Mondrian, Van Doesburg et de Stijl en Hollande. Les peintres du Bauhaus en Allemagne.
- HAR 2900** Approches historiques de l'objet d'art (H 1 j) **3 cr.**  
*Jean Trudel*  
 Problèmes de datation, d'attribution des objets d'arts, les faux; biographie d'artistes; archives.
- HAR 2960** Expressionnisme et réalisme allemands (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
 Munch, Nolde. Die Brücke. L'École viennoise : Schiele, Kokoschka. Der Blaue Reiter : Marc, Klee. Novembergruppe. Les années 20 : Dada Berlin, La Nouvelle Objectivité, Grosz, Dix, Beckman.
- HAR 3040** Histoire de la critique d'art (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Todd Porterfield*  
 Étude des fondements théoriques de la critique, depuis Diderot jusqu'au début du XXe siècle en France et en Allemagne.
- HAR 3062** Approches interdisciplinaires de l'art (H 1 j) **3 cr.**  
*Johanne Lamoureux*  
 Examen épistémologique de l'histoire de l'art : ses liens historiques avec d'autres disciplines, la contribution récente de divers discours et théories au renouvellement de son objet et de ses méthodes. Préalable(s) : HAR 1070.
- HAR 3080** L'art de cour au XIVe siècle (H 1 j) **3 cr.**  
*Chantal Michèle Hardy*  
 Après les transformations stylistiques de la fin du XIIIe siècle, apparition du gothique flamboyant et du maniérisme. Formation du style gothique international en France.
- HAR 3131** La peinture espagnole du Siècle d'or (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Luis de Moura Sobral*  
 La peinture du XVIIe siècle autour de Velasquez : le bodegon, le portrait de cour; peintures mythologiques. Cycles décoratifs, cadre socio-économique et statut du peintre. Zurbarán, Ribera, Murillo et Valdés Léal.
- HAR 3220** L'art actuel (H 1 j) **3 cr.**  
 La pratique des artistes dans le contexte du postmodernisme. Critique de l'autoréférentialité moderniste : l'auteur, la référence, l'interdisciplinarité, le « site » et les regardeurs.
- HAR 3230** Les institutions de la vie artistique (A 1 j) **3 cr.**  
*Lise Lamarche*  
 Production et circulation des oeuvres d'art aux XIXe et XXe siècles. Les carrières artistiques, le marché de l'art. Les institutions spécifiques : musées, galeries, périodiques, associations.
- HAR 3260** Réalisme au XIXe siècle (H 1 j) **3 cr.**  
*Nicole Dubreuil*  
 Les rapports entre le réalisme historique et l'idéalisme. L'art et la Révolution. La consolidation de la bourgeoisie comme public. Le courant réaliste : ses sources et ses suites. Courbet. L'Académie et les Salons.
- HAR 3330** Introduction aux arts décoratifs (A 1 j) **3 cr.**  
 Évolution des arts décoratifs (tapis, tapisserie, tissus, orfèvrerie, éclairage, verrerie, etc.) depuis la civilisation égyptienne jusqu'au XIXe siècle. Les grands styles du mobilier européen. Influence sur l'Amérique et le Canada. Travaux pratiques aux musées.
- HAR 3340** L'exposition d'art (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
 Théories et problématiques. Processus d'élaboration d'une exposition. Le rôle du conservateur ou du commissaire. La mise en exposition. Catalogues et matériel didactique. Visites d'expositions et rencontres de conservateurs.
- HAR 3360** Travaux pratiques (AH 1 j) **3 cr.**  
 Sous la direction conjointe d'un professeur et d'un conservateur de musée. L'étudiant doit indiquer ses intérêts disciplinaires. Il doit également être accepté par le ou les professeurs responsables des travaux pratiques. Approbation du responsable du programme requise. Préalable(s) : HAR 2240 et (HAR 2260 ou HAR 2400 ou HAR 3330 ou HAR 3340).45 cr. de sigle HAR.
- HAR 3412** Histoire de l'art et anthropologie (H 1 j) **3 cr.**  
*Louise Vigneault*  
 Les relations entre les avant-gardes et les zones coloniales; le phénomène de récupérations thématiques, techniques, et des systèmes de représentation qui ont contribué à renouveler les paramètres esthétiques de l'art occidental.

**HAR 3500** Les arts visuels au Canada (H 1 j) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

Oeuvres d'art, artistes et institutions artistiques au Canada depuis la Confédération. Déplacement des centres : Toronto, Vancouver, London, Banff. Monographies de groupes et d'artistes contemporains.

**HAR 3612** Villes et architectures du XXe siècle (H 1 j) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

*Yves Deschamps*

Sécessions : Vienne, Berlin. Révolutions : expressionnisme, futurisme, constructivisme. De Stijl et Bauhaus. Art Déco. Style international. Postmodernismes européens.

**HAR 3700** Architecture baroque en Europe (H 1 j) **3 cr.**

*David Walter Booth*

De 1600 à 1750 : le patronage, la Contre-réforme et le concept de « Gesamtkunstwerk ». Rome et l'Italie. L'Europe centrale. Variantes régionales et interactions.

**HAR 3900** Les théories de l'art (A 1 j) **3 cr.**

*Olivier Asselin*

Examen de quelques théories de l'art élaborées par les philosophes, de Platon à Heidegger, et de leur impact sur les théories formulées ultérieurement par les artistes, les critiques et les esthéticiens.

## HEB - Hébreu (études hébraïques)

## HEC - HEC Montréal

**HEC 3006** Management (AHE 1 js) **3 cr.**

Évolution des théories de la gestion. Composantes du processus administratif : planification, organisation, direction, contrôle et rôles joués par le gestionnaire. Autres voies du management et des pratiques renouvelées. Cours 30-400-92 de HEC Montréal.

**HEC 3007** Recherche commerciale (AHE 1 js) **3 cr.**

Méthodes et techniques de recherche en marketing pour obtenir des données primaires valables. Réalisation d'un projet de recherche structuré par l'application de ces méthodes et techniques. Cours 30-137-94 de HEC Montréal. Préalable(s) : HEC 3018 (30-100-82)

**HEC 3015** Management (AHE 1 js) **3 cr.**

Le processus de gestion. L'évolution des théories de la gestion, des origines à la période contemporaine. Les différentes composantes du processus administratif. Autres voies du management et des pratiques renouvelées. Cours 30-400-92 de HEC Montréal.

**HEC 3016** Introduction au marketing (AHE 1 j) **3 cr.**

Définition et principes fondamentaux du marketing. Marketing mix, marché et demande, comportement du consommateur, segmentation. Produits, prix, promotion, canaux et distribution. Organisation, planification et contrôle. Cours 30-100-82 de HEC Montréal.

**HEC 3017** Comptabilité de gestion (AHE 1 js) **3 cr.**

Modèle comptable, théorie et fonctionnement. Nécessité de certaines retouches. Société par actions. État de l'évolution de la situation financière. Frais fixes et frais variables. Seuil de rentabilité. Budget de caisse. États financiers. Cours 30-900-90 de HEC Montréal.

**HEC 3018** Introduction au marketing (AHE 1 js) **3 cr.**

Concepts fondamentaux du marketing, théorie et étude de cas. Marché et demande. Comportement du consommateur. Segmentation. Produit et politiques de nouveaux produits. Promotion. Distribution. Organisation, planification et contrôle. Cours 30-100-82 de HEC Montréal.

**HEC 3019** Introduction au marketing (AHE 1 j) **3 cr.**

Concepts fondamentaux du marketing, théorie et étude de cas. Marché et demande. Comportement du consommateur. Segmentation. Produit et politiques de nouveaux produits. Promotion. Distribution. Organisation, planification et contrôle. Cours 30-100-82 de HEC Montréal.

**HEC 3057** Processus administratifs (AH 1 j) **3 cr.**

Le travail de manager, ses défis; les connaissances, habiletés et attitudes requises pour l'exercer. L'entreprise comme milieu d'action du manager, les fonctions administratives. Le processus administratif et ses composantes. Application pratique. Cours 1-407-96 de HEC Montréal.

**HEC 3058** Présentation de l'information comptable (AH 1 j) **3 cr.**

La préparation et la présentation des états financiers : concepts fondamentaux; normes de présentation; enregistrement des opérations comptables et travail de préparation; utilisation de l'information comptable. Cours 1-901-96 de HEC Montréal.

**HEC 3059** Management (AHE 1 js) **3 cr.**

Évolution des théories de la gestion. Composantes du processus administratif : planification, organisation, direction, contrôle et rôles joués par le gestionnaire. Autres voies du management et des pratiques renouvelées. Cours 30-400-92 de HEC Montréal.

**HEC 3060** Introduction au marketing (AHE 1 js) **3 cr.**

Concepts fondamentaux du marketing, théorie et étude de cas. Marché et demande. Comportement du consommateur. Segmentation. Produit et politiques de nouveaux produits. Promotion. Distribution. Organisation, planification et contrôle. Cours 30-100-82 de HEC Montréal.

**HEC 3061** Introduction à l'informatique en gestion (AHE 1 js) **3 cr.**

Familiariser l'étudiant avec l'utilisation de la micro-informatique dans un contexte de gestion : micro-ordinateur, système d'exploitation, traitement de textes; tableaux; bases de données; télécommunication et réseaux; Internet. Cours 30-700-96 de HEC Montréal. Les étudiants qui choisissent l'orientation Gestion de projets devront se procurer l'ordinateur suggéré par l'École (ensemble clé en main ThinkPad HEC) ou faire procéder à la mise à niveau de leur ordinateur portatif (configuration conforme au réseau HEC).

**HEC 3062** La gestion de projets (AHE 1 js) **3 cr.**

Ce cours de gestion de projets vise une compréhension adéquate des activités non répétitives, risquées et incertaines afférentes à la réalisation de tout projet clés en main. Cours 30-470-01 de HEC Montréal.

**HEC 3063** Logiciels de gestion de projets (AHE 1 js) **3 cr.**

L'objectif de ce cours est d'amener l'étudiant à utiliser l'ensemble des possibilités de Microsoft Project comme outil de support à la planification, à la gestion et à la réalisation de projets. Cours 30-793-00 de HEC Montréal. Préalable(s) : HEC 3061.

**HEC 3070** Entreprise en action (AHE 1 js) **3 cr.**

Les défis quotidiens dans les entreprises du point de vue des gestionnaires. Sensibilisation aux dimensions multifonctionnelles ou transversales des défis auxquels sont confrontées les entreprises. Cours 1-050-96 de HEC Montréal.

**HEC 3071** Psychologie et organisation (AHE 1 js) **3 cr.**

Connaissances fondamentales en psychologie pouvant aider les étudiants à mieux comprendre leurs propres comportements et ceux des autres individus non seulement dans les milieux de travail mais aussi dans la vie en général. Cours 2-401-00 de HEC Montréal.

**HEC 3072** Gestion des ressources humaines (AHE 1 js) **3 cr.**

La GHR, responsabilité partagée entre spécialistes et cadres hiérarchiques. La GRH, élément clé de la stratégie de l'entreprise et opportunité de développement. Redéfinition des pratiques de la GRH et des relations entre acteurs de l'entreprise. Cours 2-300-96 de HEC Montréal.

**HEC 9354A** Le management : les milieux et la prat. (AHE 1 js) **3 cr.**

Cours 4-435-94 de HEC Montréal.

## HGL - Études classiques

**HGL 1011** Initiation à l'archéologie gréco-romaine (AE 1 j) **3 cr.**

Introduction à l'art (peinture, sculpture, orfèvrerie...), à l'architecture et à la civilisation du monde gréco-romain, depuis le néolithique jusqu'à la fin de la période hellénistique. Cours s'adressant à tout étudiant intéressé par l'archéologie.

**HGL 1031** Mythe et religion dans le monde romain (H 1 j) **3 cr.**

Religion romaine et étrusque. Les courants religieux sous l'Empire : traditions, culte impérial, survivance des religions locales, religions orientales, syncrétismes, christianisme et courants philosophico-religieux.

**HGL 2005** Méthodes de recherche en antiquité (A 1 j) **3 cr.**  
Méthodes de recherche en histoire ancienne, en philologie et en archéologie. Critique historique : recherche des documents, authenticité et provenance, critique du contenu et élaboration de synthèses. Rapide panorama des sciences auxiliaires.

**HGL 2030** Archéologie de la préhistoire égéenne (H 1 j) **3 cr.**  
Étude du matériel archéologique du néolithique et de l'Âge du Bronze dans le bassin égéen (Grèce continentale, Cyclades et l'île de Crète) avec références aux civilisations anatoliennes et orientales.

**HGL 2050** Méthodes et techniques en archéologie (H 1 j) **3 cr.**  
Étude des méthodes de prospection, de datation et des techniques de fouille et d'enregistrement des données en archéologie. Histoire de la discipline, ses réussites, ses erreurs.

**HGL 2070** Architecture romaine (A 1 j) **3 cr.**  
Cours spécialisé portant sur l'étude de l'architecture religieuse, militaire et civile du monde romain.

**HGL 2421** Stage pratique en archéologie (E 1 j) **3 cr.**  
Initiation pratique à la fouille archéologique et à ses méthodes d'enregistrement et d'analyse. Étude de l'architecture et du mobilier archéologique du monde gréco-romain.

---

## HST - Histoire

---

**HST 1010** Histoire : fondements et méthodes (A 1 j) **3 cr.**  
*Samir Saul*  
Initiation aux méthodes de travail en histoire : recherche bibliographique, définition d'une problématique, analyse de documents, présentation d'un travail.

**HST 1031** Histoire de l'Antiquité (A 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Bonnechere*  
Introduction à l'histoire et à la civilisation de l'Égypte, du Moyen-Orient, de la Grèce et de Rome, comprenant également l'Antiquité tardive.

**HST 1032** Histoire du Moyen Âge (H 1 j) **3 cr.**  
*Serge Lusignan*  
Cours d'introduction à l'histoire de la civilisation occidentale de la basse Antiquité au XVe siècle.

**HST 1041** L'Europe moderne (A 1 j) **3 cr.**  
*Dominique Deslandres*  
Cours d'introduction à l'histoire de l'Europe du XVe siècle jusqu'à la Révolution française.

**HST 1042** L'Europe contemporaine (H 1 j) **3 cr.**  
*Paul Létourneau*  
Survол, sous forme de synthèse, de l'évolution politique, économique, sociale, etc. de l'Europe depuis la Révolution française jusqu'à nos jours.

**HST 1043** Histoire des États-Unis (A 1 j) **3 cr.**  
*Bruno Ramirez*  
La nation américaine de la colonisation anglaise de l'Amérique jusqu'à la guerre du Vietnam. Les grands thèmes seront analysés de façon à familiariser les étudiants avec l'historiographie américaine.

**HST 1044** Introduction à l'Amérique latine (H 1 j) **3 cr.**  
*Claude Morin*  
L'Amérique latine depuis la Conquête jusqu'à nos jours. L'accent portera sur les forces internes et externes, les facteurs d'inertie et de changement et les éléments d'unité et de diversité.

**HST 1045** Introduction à l'histoire des sciences (H 1 j) **3 cr.**  
*Yakov Rabkin*  
Survол de l'objet de l'histoire des sciences de l'Antiquité au XXe siècle. Attention particulière aux approches et méthodologies employées par les historiens de la génération actuelle.

**HST 1046** Histoire de l'Asie de l'Est classique (A 1 j) **3 cr.**  
*Laurence Monnais-Rousselot et David Ownby*  
Survол de l'histoire de l'Asie de l'Est - Chine, Japon, Corée, Vietnam - de ses origines à 1800.

**HST 1047** Histoire de l'Asie de l'Est moderne (H 1 j) **3 cr.**  
*Laurence Monnais-Rousselot et David Ownby*  
Introduction à l'histoire de l'Asie de l'Est - Chine, Japon, Corée, Vietnam - à partir de l'arrivée des Occidentaux en Asie.

**HST 1051** Histoire du Canada jusqu'en 1850 (A 1 j) **3 cr.**  
*John A. Dickinson*  
Cours d'introduction à l'histoire du Canada des origines à 1850.

**HST 1052** Histoire du Canada depuis 1850 (H 1 j) **3 cr.**  
*Michèle Dagenais*  
Ce cours aborde des thèmes fondamentaux de l'histoire du Canada depuis 1850 : la définition de la nation, le Canada comme État fédéral, l'économie nationale, le Canada sur la scène internationale, la diversité culturelle.

**HST 1901** Histoire contemporaine (AH 1 j) **3 cr.**  
Introduction à l'histoire politique, sociale et économique de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord pour la période contemporaine (XXe siècle). Interrelations entre ces deux régions et avec le Tiers-Monde.

**HST 1903** Le Canada préindustriel (A 1 j) **3 cr.**  
*Christian Dessureault*  
Cours d'introduction à l'histoire du Canada des origines précolombiennes à 1850.

**HST 1905** Histoire du Canada contemporain (H 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Pierre Charland*  
Cours d'introduction à l'histoire du Canada depuis 1850.

**HST 1931** L'Antiquité (A 1 j) **3 cr.**  
Cours d'introduction sur l'histoire de l'Antiquité.

**HST 1941** L'époque moderne (A 1 j) **3 cr.**  
Cours d'introduction sur l'histoire de l'Europe moderne, de la découverte de l'Amérique à la Révolution française.

**HST 1942** L'Europe aux XIXe et XXe siècles (H 1 j) **3 cr.**  
Introduction à l'histoire économique, politique et sociale de l'Europe aux XIXe et XXe siècles.

**HST 2001** Paléographie (H 1 j) **3 cr.**  
Apprentissage des techniques de lecture des écritures anciennes du Moyen Âge jusqu'au XVIIe siècle.

**HST 2007** Histoire et multimédia (A 1 s) **3 cr.**  
Initiation à l'analyse et à l'élaboration d'oeuvres à caractère historique diffusées au moyen de sites Web et de cédéroms.

**HST 2013** Histoire et muséologie (H 1 s) **3 cr.**  
Initiation aux musées comme milieu de travail et de recherches historiques. Théories et pratiques (conservation, collection, éducation, exposition, recherche) de la muséologie. Histoire des musées. Débats sur la fonction actuelle du musée.

**HST 2023** Introduction à la discipline historique (H 1 j) **3 cr.**  
*Thomas Wien*  
Réflexion sur l'histoire et la démarche historiographique. Analyse du développement des tendances actuelles de l'histoire. Préalable(s) : 24 crédits complétés

**HST 2108** Rome : des origines aux Antonins (A 1 j) **3 cr.**  
*Richard Westall*  
Constitution de la puissance romaine dans le Latium, en Italie et en Méditerranée. La République et ses institutions. L'apogée de l'Empire sous les Antonins.

**HST 2109** Rome : des Antonins à l'empire tardif (H 1 j) **3 cr.**  
*Richard Westall*  
L'Empire sous les derniers Antonins, la crise du IIIe siècle et ses causes. Les règnes de Dioclétien, Constantin et Théodose. Métamorphose des structures. La montée du Christianisme et le passage au Moyen Âge et à Byzance.

**HST 2110** Grèce antique : des Minoens à Chéronée (H 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Bonnechere*

La Crète et Mycènes. L'archaïsme et la dette grecque à l'égard de l'Orient. L'empire athénien et la guerre du Péloponnèse. La période classique. Les institutions athéniennes de la période archaïque et classique.



- HST 2111** L'Égypte et la Mésopotamie anciennes (H 1 j) **3 cr.**  
Analyse de traits fondamentaux des civilisations mésopotamiennes et égyptiennes sous l'angle de l'organisation politique, socio-économique et religieuse.
- HST 2126** Le Moyen Âge européen Xe - XVe siècle (A 1 j) **3 cr.**  
*Denise Angers*  
L'Europe, de l'expansion du Moyen Âge central aux mutations du XVe siècle : démographie, état, économie, sentiments religieux.
- HST 2127** L'Italie, Moyen Âge et Renaissance (A 1 j) **3 cr.**  
*Pietro Boglioni*  
Cours sur l'histoire de l'Italie du Moyen Âge et de la Renaissance : culture, État, économie et société.
- HST 2128** Histoire religieuse du Moyen Âge (A 1 j) **3 cr.**  
*Pietro Boglioni*  
Évolution des structures et des valeurs religieuses dans l'Europe médiévale, du Haut Moyen Âge au début des Réformes. Cours d'introduction générale : institutions, figures, pratiques, sentiments.
- HST 2215** Histoire des Balkans (A 1 j) **3 cr.**  
Les peuples balkaniques sous les empires médiévaux et la domination ottomane. Les nationalismes et les États modernes.
- HST 2261** Société française d'Ancien Régime (A 1 j) **3 cr.**  
*Susan Dalton*  
Ce cours examine la société urbaine et rurale, la politique, l'économie, la religion et la culture de l'Ancien Régime français de 1515 à 1789.
- HST 2262** La Grande-Bretagne depuis 1485 (A 1 j) **3 cr.**  
*Michael Huberman*  
Histoire de la Grande-Bretagne de l'ère des Tudor à Margaret Thatcher. L'évolution politique, économique et sociale.
- HST 2267** Histoire de la France contemporaine (H 1 j) **3 cr.**  
*Samir Saul*  
Histoire de la France de 1789 à nos jours. L'évolution politique, économique et sociale.
- HST 2275** L'Allemagne contemporaine, 1862-1945 (H 1 j) **3 cr.**  
*Paul Létourneau*  
Étude de l'évolution politique, économique et militaire de l'Allemagne pour les trois régimes de l'Empire, de la République de Weimar et du 3e Reich. Rôle de l'Allemagne dans les relations internationales.
- HST 2282** Occident et Empire ottoman, 1500-1750 (HE 1 j) **3 cr.**  
*Dominique Deslandres*  
Dans ce panorama du monde méditerranéen à l'époque moderne, sera étudiée l'évolution politique, socio-religieuse et économique de l'Espagne, de la France, de l'Italie et de l'Empire ottoman.
- HST 2351** Amérique latine à l'époque coloniale (A 1 j) **3 cr.**  
*Cynthia Milton*  
Les colonisations espagnole et portugaise en Amérique (XVe - XIXe siècles) : découverte, conquête, et surtout implantation des structures de société.
- HST 2360** Histoire des États-Unis jusqu'en 1865 (H 1 j) **3 cr.**  
*François Furstenberg*
- HST 2400** Amérindiens et Européens en Amérique (H 1 j) **3 cr.**  
*Thomas Wien*  
Étude des sociétés amérindiennes en Amérique du Nord précolombienne avec insistance sur les tribus du Nord-Est du continent, de leurs premiers contacts avec les Européens et des transformations qui en découlent.
- HST 2426** La transition au Québec, XIXe siècle (HE 1 j) **3 cr.**  
*Christian Dessureault*  
Ce cours met l'accent sur l'étude des transformations économiques et des changements sociaux dans le Québec du XIXe siècle.
- HST 2427** Amérique du Nord Britannique, 1783-1867 (H 1 j) **3 cr.**  
*Ollivier Hubert*  
Les colonies et territoires britanniques en Amérique du Nord entre l'indépendance des États-Unis et la création du Dominion du Canada. Présentation des mutations politiques, sociales, institutionnelles et culturelles.
- HST 2440** Histoire du Québec, 1867-1959 (A 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Trépanier*  
Synthèse des grandes tendances de l'évolution du Québec. Population et régions. Agriculture, colonisation, industrialisation. Institutions et vie politique. Mouvement des idées et religion. Défis du monde moderne.
- HST 2441** Histoire du Québec, 1960 à nos jours (H 1 j) **3 cr.**  
*Jacques Rouillard*  
Vue d'ensemble de l'histoire récente du Québec : population, économie, société, vie politique et expressions culturelles.
- HST 2446** Histoire des femmes au Canada (HE 1 j) **3 cr.**  
*Denyse Baillargeon*  
Histoire des femmes au Canada de la période préindustrielle (1634-1850) jusqu'à l'éclatement du féminisme radical dans les années 1970. Expérience historique des femmes dans les sphères privée et publique.
- HST 2490** Régionalismes et nationalismes au Canada (A 1 j) **3 cr.**  
*Michèle Dagenais*  
Ce cours porte sur l'histoire des grandes régions canadiennes. Il analyse le processus de construction d'identités régionales particulières et les manières de décliner le régionalisme et le nationalisme au Canada anglophone.
- HST 2521** Histoire de la médecine et de la santé (A 1 j) **3 cr.**  
*Othmar Keel*  
Histoire de la médecine et de la santé en Occident, des origines à nos jours.
- HST 2522** Sciences et conflits internationaux (A 1 j) **3 cr.**  
*Yakov Rabkin*  
La science comme facteur important dans des conflits entre nations. L'universalisme scientifique et le nationalisme des chercheurs. Insertion de la science dans l'histoire des relations internationales.
- HST 2620** La Chine en révolution (H 1 j) **3 cr.**  
*David Ownby*  
La Chine de 1911 à nos jours. Les trois principaux personnages politiques de la Chine : Sun Yat-Sen, Chiang Kai-Shek et Mao Tsé-Toung. Le personnage changera chaque année.
- HST 2623** Histoire arabe aux XIXe et XXe siècles (H 1 j) **3 cr.**  
*Samir Saul*  
Le monde arabe à la veille de la Révolution française jusqu'à nos jours. L'impérialisme classique en Europe et les arabes de l'Algérie (1830) jusqu'aux états de 1920. L'essor du nationalisme arabe.
- HST 2624** Histoire du Japon jusqu'en 1868 (A 1 j) **3 cr.**  
Les grandes étapes de l'histoire japonaise : origines mythologiques et archéologiques, influence de la Chine, âge classique de Heian, féodalisme japonais, fondements de l'état moderne.
- HST 2625** Histoire du Japon contemporain (H 1 j) **3 cr.**  
Tendances de l'histoire du Japon depuis la Restauration de Meiji. Examen du développement économique, des problèmes politiques et de l'évolution culturelle du Japon moderne.
- HST 2626** Impérialismes et sociétés est-asiatiques (H 1 j) **3 cr.**  
*Laurence Monnais-Rousselot*  
Par une analyse des formes de domination étrangère de l'Asie de l'Est (Chine, Japon, Corée, Viêt Nam) aux XIX-XXe siècles, ce cours aborde la problématique de la modernisation de la région dans une perspective historique.
- HST 2810** Émergence de l'identité moderne (H 1 j) **3 cr.**  
*Dominique Deslandres*  
Ce cours vise à mieux comprendre les mentalités européennes d'Ancien Régime et à étudier la construction identitaire, de l'humanisme au philosophe, par l'étude des textes du XVIe au XVIIIe siècle.
- HST 2830** Histoire du féminisme en Occident (A 1 j) **3 cr.**  
*Denyse Baillargeon*  
Revue des grandes luttes féministes depuis le milieu du XIXe siècle. On s'attarde aux grandes figures, aux groupes et aux idéologies féministes ainsi qu'aux rapports entre les femmes, la citoyenneté, la nation et l'État.

- HST 2835** Amérique du Nord, histoire comparée (A 1 j) **3 cr.**  
Étude des éléments de continuité, de rupture, de différenciation et de convergence dans l'évolution des partenaires de l'ALÉNA. Prise en compte des facteurs géographiques, économiques, sociaux, institutionnels et culturels.
- HST 2840** Tradition et révolution (A 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Trépanier*  
Étude des auteurs et des courants de pensée traditionalistes au Québec, en France, en Belgique wallonne, en Suisse romande, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Droites intellectuelles, contre-révolution, modernité, totalitarisme, néo-conservatisme.
- HST 2850** La culture bourgeoise au XIXe siècle (A 1 j) **3 cr.**  
*Ollivier Hubert*  
Les caractéristiques fondamentales de la culture bourgeoise, entendue comme vision du monde et comme ensemble de pratiques de distinction, dans différents pays européens et américains au XIXe siècle.
- HST 2860** Les États-Unis et la décolonisation (A 1 s) **3 cr.**  
*Bruno Ramirez*  
Étude critique des politiques états-uniennes dans les régions issues de la décolonisation (Moyen-Orient; Indochine; Afrique) pendant l'ère de la « guerre froide ».
- HST 2880** Histoire des femmes en Europe (HE 1 j) **3 cr.**  
*Susan Dalton*  
Ce cours examine le rôle des femmes dans la vie sociale, politique et économique en Europe moderne. Le travail, le mariage, la production culturelle et la Révolution française seront parmi les principaux sujets traités.
- HST 2890** Voyages et altérité, XIIIe-XXe siècle (A 1 j) **3 cr.**  
*John A. Dickinson*  
Depuis Marco Polo, des voyageurs ont rencontré des paysages et des populations qui ont alimenté l'imaginaire. La découverte de l'altérité a eu des effets importants pour les sociétés mises en présence, contribuant à façonner le monde contemporain.
- HST 2904** Histoire du Québec contemporain (A 1 j) **3 cr.**  
Aspects démographiques, culturels, économiques, politiques et sociaux de l'histoire récente du Québec.
- HST 3108** Religion et société au Moyen Âge (H 1 j) **3 cr.**  
*Pietro Boglioni*  
Étude de la culture et des mentalités religieuses au Moyen Âge. La place de l'Église et du phénomène religieux dans la société médiévale.
- HST 3111** Systèmes économiques et sociaux à Rome (A 1 j) **3 cr.**  
*Richard Westall*  
Structures sociales et familiales, organisation politique, économique et monétaire de la République au Bas Empire. Vie quotidienne.
- HST 3130** Culture et société au Moyen Âge (A 1 j) **3 cr.**  
*Serge Lusignan*  
Ce cours vise à appréhender le monde médiéval par le biais de la culture définie comme l'ensemble des productions et des représentations symboliques de la société.
- HST 3206** Religions et mentalités modernes (A 1 j) **3 cr.**  
*Dominique Deslandres*  
Ce cours porte sur les mentalités socio-religieuses de l'Europe moderne. À partir d'un ensemble de sources présélectionnées seront étudiés : l'outillage mental, la foi et ses dissidences, les instruments de normalisation.
- HST 3207** La Révolution française et l'Empire (H 1 j) **3 cr.**  
*Susan Dalton*  
Ce cours étudie les aspects culturels, politiques et sociaux de l'Europe entre 1789 et 1815, en particulier la réorganisation institutionnelle et symbolique de la politique française et sa diffusion en Europe.
- HST 3256** La politique étrangère allemande (A 1 j) **3 cr.**  
*Paul Létourneau*  
Analyse de quelques problèmes politiques, économiques et sociaux, et des relations internationales de l'Allemagne de 1949 à nos jours.
- HST 3352** Pouvoir et société en Amérique latine (A 1 j) **3 cr.**  
*Cynthia Milton*  
Étude des formes et des institutions dans lesquelles s'exprime le pouvoir depuis la famille jusqu'à l'État. Leur évolution du XVIIIe au XXe siècle. Les rapports entre les élites et les masses.
- HST 3360** Société et idéologie aux États-Unis (H 1 j) **3 cr.**  
*François Furstenberg*  
L'idéologie révolutionnaire et l'évolution de la société américaine aux XVIIIe et XIXe siècles. L'encadrement de la concurrence des intérêts politiques par la liberté, l'égalité et la démocratie.
- HST 3361** Société et pouvoir aux États-Unis (A 1 j) **3 cr.**  
*Bruno Ramirez*  
Analyse des rapports entre les groupes sociaux et la distribution du pouvoir. L'essor de la démocratie.
- HST 3420** Le Québec préindustriel (A 1 j) **3 cr.**  
*Christian Dessureault*  
Discuter les acquis de la littérature scientifique sur les structures sociales du Québec préindustriel. Concevoir et réaliser un court projet de recherche à partir des sources imprimées ou manuscrites.
- HST 3450** Histoire économique nord-américaine (H 1 j) **3 cr.**  
*Michael Huberman*  
Analyse historique des grandes transformations économiques des sociétés nord-américaines, des découvertes à nos jours.
- HST 3460** État, société et citoyenneté au Canada (H 1 j) **3 cr.**  
*Michèle Dagenais*  
Ce cours vise à comprendre ce qu'est un État. Il analyse la formation de l'État au Canada; les forces et les dynamiques assurant son existence et sa croissance; l'évolution des rapports entre État et société civile.
- HST 3475** Industrie, capital et travail au Québec (A 1 j) **3 cr.**  
*Jacques Rouillard*  
Étude du mouvement ouvrier ou des associations patronales au Québec depuis les débuts de l'industrialisation à la fin du XXe siècle jusqu'à nos jours. Le thème varie d'une année à l'autre.
- HST 3562** Sciences, techniques et sociétés (A 1 j) **3 cr.**  
*Yakov Rabkin*  
Étude des rapports qu'entretiennent les sciences et les techniques dans diverses sociétés.
- HST 3591** Médecine, santé et société en Europe (A 1 j) **3 cr.**  
*Othmar Keel*  
Analyse de quelques aspects de l'évolution du domaine de la médecine et de la santé en Europe de 1750 à 1850. Étude des mentalités et attitudes collectives en regard de la maladie, des soins et de l'hygiène.
- HST 3600** Colloque d'histoire comparée (A 1 j) **3 cr.**  
Étude comparée du Québec et de la France ou des États-Unis. Le cours privilégie certains aspects de la culture, de l'économie ou de la société.
- HST 3700** Lectures dirigées (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
Lecture et analyse d'ouvrages et d'articles sur un sujet se situant dans une problématique bien définie et visant des objectifs précis.
- HST 3710** Stage et activités professionnelles (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
Stage dans des archives, des musées, etc. ou travail de recherche à caractère historique auprès d'un organisme.
- HST 3720** Recherche en archives (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*  
Ce cours permet à l'étudiant d'utiliser et de confronter sa formation théorique, ainsi que ses connaissances historiques, dans le cadre d'une expérience pratique à partir des sources manuscrites.
- HST 3741** Voyage d'études (E 1 j) **3 cr.**  
Ce cours met les étudiants en contact direct avec le patrimoine historique d'un pays, d'une région (sites historiques, oeuvres d'art, musées, centres d'archives, centres de recherche, etc.).

**IDI - Déficience intellectuelle (intervention)**

**IDI 1010** Modèles d'intervention communautaire (AHE 1 js) **3 cr.**  
Dimensions interdisciplinaire et intersectorielle de l'intervention auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle et leur réseau social. Concepts, approches, finalités, buts et objectifs. Évaluation de l'efficacité de l'intervention.

**IDI 1020** Regard systémique sur les familles (AHE 1 js) **3 cr.**  
Étapes de cheminement des parents d'un enfant présentant une déficience intellectuelle, facteurs d'adaptation, événements stratégiques. Compréhension de la dynamique des familles. Rôle de l'intervenant. Aide et soutien. Étude de situations.

**IDI 1030** Intervention en réseau (AHE 1 js) **3 cr.**  
Stratégies d'intervention auprès de différents réseaux. L'importance d'enrichir son propre réseau de contacts et celui des personnes ayant une déficience intellectuelle. Connaissance des organismes et ressources communautaires.

**IDI 2010** Les enjeux de l'intervention en DI (AHE 1 js) **3 cr.**  
Synthèse des données d'évaluation et choix d'intervention. Gestion de l'ambiguïté. Adaptation continue à de nouveaux contextes, organisation du travail, initiative, créativité et risque.

**IDI 2020** Éthique de l'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**  
Principes et valeurs orientant l'intervention communautaire auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle et auprès de leur réseau social. Notions d'éthique, de déontologie, de morale et de droit. Résolution de dilemmes éthiques.

**IDI 2030** Comportements excessifs et intervention (AHE 1 js) **3 cr.**  
Définitions. Principes d'intervention. Analyse globale de la personne et de ses comportements. Interventions préventives et réactives. Mesure de l'impact des interventions. Limites, compétences et ressourcement.

**IDI 2040** Troubles envahissants du développement (AHE 1 js) **3 cr.**  
Caractéristiques des syndromes reliés aux troubles envahissants du développement. Impact des diagnostics sur l'intervention. Adaptation de diverses méthodes thérapeutiques et de pistes d'intervention. Approches intensives UCLA, TEACCH et PECS.

**IDI 3000** Activités de synthèse et d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**  
Activités pédagogiques destinées à permettre à l'étudiant de faire un bilan sur le développement de ses compétences. Dynamique d'échanges interprofessionnels et interdisciplinaires. Préalable(s) : 21 crédits.

**IDI 3010** Groupe de codéveloppement (AHE 1 js) **3 cr.**  
Définition, principes, étapes, rôles, conditions de succès. Étude attentive d'une situation vécue par l'étudiant, partage de savoirs pratiques et de connaissances théoriques. Échanges et intervision en vue d'améliorer la pratique professionnelle.

**IDI 3020** Atelier thématique (AHE 1 js) **3 cr.**  
Activités éducatives destinées à l'approfondissement d'un ou de plusieurs thèmes relatifs à la déficience intellectuelle, ainsi qu'à l'acquisition de stratégies d'intervention portant sur le ou les thèmes abordés.

**IDI 3020W** Processus clinique en TED (AHE 1 js) **3 cr.**  
Rôle et responsabilités de l'intervenant : relations avec l'utilisateur et ses proches, avec les autres intervenants et le superviseur, participation à l'élaboration et au suivi de plans d'intervention; évaluation continue des résultats et des impacts.

**IDI 3020X** Instruments d'intervention en TED (AHE 1 js) **3 cr.**  
Outils complémentaires utilisés dans l'intervention : scénario sociaux, outils de communication visuels, jeux adaptés, etc. Approches et instruments d'évaluation correspondants; analyse critique de questions d'actualité. Éthique.

**IDI 3020Y** Évaluation globale des besoins (AHE 1 js) **3 cr.**  
Théorie, particularités de passation, normes, forces et limites des principaux outils d'évaluation. Expérimentation d'outils d'évaluation : compilation, réalisation d'entrevues avec l'utilisateur et un parent, rédaction et présentation des recommandations.

**IDI 3020Z** Vieillesse et DI (AHE 1 js) **3 cr.**  
Particularités du processus de vieillissement biopsychosocial et cognitif. Besoins : retraite, deuil, abus, etc. Rôle de l'intervenant : prévention, dépistage, soins, intégration communautaire, soutien au milieu résidentiel. Programmes-cadre.

**IFT - Informatique**

**IFT 1010** Programmation 1 (AH 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Éléments de base d'un langage de programmation : types, expressions, énoncés conditionnels et itératifs, procédures, fonctions, paramètres, récursivité, tableaux, enregistrements, pointeurs et fichiers. Préalable(s) : Collège 201-103-77 et 201-105-77.

**IFT 1020** Programmation 2 (AHE 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Concepts avancés : classes, objets, héritage, interfaces, réutilisation, événements. Introduction aux structures de données et algorithmes : listes, arbres binaires, fichiers, recherche et tri. Notions d'analyse numérique : précision. Préalable(s) : IFT 1010.

**IFT 1063** Structures discrètes en informatique (AH 1 j) **4 cr.**  
Éléments de logique propositionnelle. Ensembles et fonctions. Algorithmes. Matrices booléennes. Raisonnement mathématique. Induction. Combinatoire. Relations de récurrence. Graphes, Arbres. Préalable(s) : Collège 201-103-77 et 201-105-77.

**IFT 1146** Programmation Internet (AHE 1 js) **3 cr.**  
Programmation Web : rappel de notions de HTML, création de sites Web dynamiques, feuilles de style, langage JavaScript.

**IFT 1147** Programmation serveur Web avec PHP (AHE 1 j) **3 cr.**  
Programmation Web du côté serveur. Création de documents dynamiques pour le Web avec le langage PHP. Accès aux bases de données. Préalable(s) : IFT 1146 ou IFT 1810 ou IFT 1870 ou IFT 1875.

**IFT 1148** Programmation serveur avec ASP (A 1 js) **3 cr.**  
Programmation Web du côté serveur. Création de documents dynamiques grâce à la technologie des « Active Server Pages » (ASP). Création de contrôles serveur personnalisés. Accès aux bases de données. Préalable(s) : IFT 1146.

**IFT 1149** Technologie JSP (AHE 1 js) **3 cr.**  
Notions de JSP, apprentissage des balises JSP. Création de sites Web dynamiques en JSP. « Cookies » et messages d'erreur. JSP et bases de données. Préalable(s) : IFT 1146.

**IFT 1152** Introduction aux technologies XML (AHE 1 js) **3 cr.**  
Utilisation des technologies XML pour la gestion, le stockage, la distribution des documents d'affaires sur le Web. Intégration de XML aux bases de données et aux applications existantes. Préalable(s) : IFT 1146.

**IFT 1160** Programmation avec le langage C (AHE 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Perfectionnement en programmation. Étude du langage C avec applications. Préalable(s) : IFT 1810 ou IFT 1870 ou l'équivalent.

**IFT 1166** Programmation orientée objet en C++ (AHE 1 j) **3 cr.**  
Introduction à la programmation orientée objet. Encapsulation : concepts de classe et de méthode. Héritage. Polymorphisme. Fonctions virtuelles et classes abstraites. Applications développées en C++. Préalable(s) : IFT 1010 ou IFT 1160 ou IFT 1170 ou IFT 1969.

**IFT 1170** Programmation Java et applications (AHE 1 s) **3 cr.**  
Programmation orientée objet avec Java. Interfaces usager, multimédia. « Applets ». Événements. Fichiers. Préalable(s) : IFT 1810 ou IFT 1870 ou l'équivalent.

**IFT 1175** Programmation avancée en Visual Basic (AHE 1 s) **3 cr.**  
Programmation par événements et orientée objet avec Visual Basic. Classes d'objets, documents ActiveX, bases de données, pages Web avec VBScript. Préalable(s) : IFT 1010 ou IFT 1810 ou IFT 1870 ou IFT 1875 ou l'équivalent.

**IFT 1176** Aspects avancés de Java (AHE 1 s) **3 cr.**  
Héritage et exception en Java. Interfaces usager. Collections. Java Beans, JDBC. Programmation parallèle et sur réseau. Préalable(s) : IFT 1170.

**IFT 1177** Chiffriers-bases de données : compléments (AHE 1 j) **3 cr.**  
Concepts relatifs aux ensembles de données. Modélisation, validation de données et de bases de données. Requêtes, calculs et présentation de résultats. Ces sujets seront vus en Excel et en Access.

- IFT 1178** Programmation d'applications en VB (AHE 1 j) **3 cr.**  
Éléments de base de la programmation. Programmation d'applications interactives en utilisant le langage Visual Basic. Utilisation d'applications externes comme Excel ou Access. Connaissances souhaitées en Excel et Access.
- IFT 1214** Introduction aux systèmes informatiques (AH 1 j) **4 cr.**  
Historique. Composantes d'un ordinateur. Codage des données et des instructions. Langages machine et de haut niveau. Concepts et utilisation d'un système d'exploitation. Introduction à l'Internet. Conséquences sociales de l'informatique.
- IFT 1226** Architecture des ordinateurs 1 (AH 1 j) **4 cr.**  
Jeu d'instructions : RISC vs CISC. Modes d'adressage. Exceptions. Dispositifs d'entrée/sortie, bus, interruptions. Contrôle câblé et microprogrammé. Accélération du traitement : pipelines et parallélisme. Évolution des technologies. Préalable(s) : IFT 1063 et (IFT 1213 ou IFT 1214).
- IFT 1571** Modèles de recherche opérationnelle (AH 1 j) **4 cr.**  
Programmation linéaire. Simplexe. Dualité. Programmation en nombres entiers. Problèmes de réseaux. Méthodes PERT/CPM. Plus court chemin. Programmation dynamique déterministe et probabiliste. Modèles stochastiques. Préalable(s) : MAT 1400. Concomitant(s) : MAT 1600.
- IFT 1800** Initiation à l'informatique (AHE 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Information et informatique. Concepts et vocabulaire de base. Accès à l'information via Internet. Applications diverses : arts, sciences, gestion, santé, éducation, etc. Travaux pratiques sur les progiciels les plus répandus.
- IFT 1805** Informatique de base: médecine dentaire (H 1 j) **3 cr.**  
Mise à niveau : outils et progiciels les plus répandus dans les applications informatiques telles recherche documentaire, création de pages Web, production de documents et de présentations orales, gestion de données.
- IFT 1810** Initiation : programmation C (AHE 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Algorithmes et concepts de base de programmation. Notions de tableaux et de fonctions avec paramètres.
- IFT 1850** Modèles de recherche opérationnelle (AH 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Éléments de programmation linéaire, non linéaire et dynamique. Files d'attente. Modèles d'inventaire. Modèles de réseau et cheminement critique. Modèles d'ordonnement.
- IFT 1870** Initiation : programmation Java (AHE 1 s) **3 cr.**  
Algorithmes et concepts de base de programmation avec le langage Java y compris les tableaux et les fonctions.
- IFT 1875** Initiation : programmation Visual Basic (AHE 1 j) **3 cr.**  
Environnement Windows. Bases de la programmation procédurale. Notions de programmation événementielle. Utilisation de Visual Basic pour la mise au point d'une application.
- IFT 1890** Initiation à la bio-informatique (AH 1 j) **3 cr.**  
Logiciels : de comparaison et d'alignement de séquences biologiques, de prédiction de structures, de recherche de motifs, d'assemblage de séquences, de cartographie physique et d'analyse phylogénétique.
- IFT 1912** Initiation aux chiffriers électroniques (AHE 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Environnement de travail. Notions de base. Les commandes. Les fonctions. Les graphiques. Les macrocommandes. Sujets d'application.
- IFT 1931** Initiation aux bases de données (AHE 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Environnement de travail. Notions fondamentales. Manipulation d'une base de données. Programmation utilisant le progiciel de gestion de base de données. Utilisation professionnelle.
- IFT 1935** Initiation au graphisme par ordinateur (AHE 1 s) **3 cr.**  
Manipulation d'objets graphiques. Agencement. Dessin et modelage. Traitement de texte et texte artistique. Addition de symboles. Transformations. Effets spéciaux.
- IFT 1945** Internet et création de pages Web (AHE 1 s) **3 cr.**  
Ce cours a pour but de familiariser les étudiants à utiliser les outils disponibles sur le réseau Internet, la création de pages Web.
- IFT 1946** Sites Web avancés avec Frontpage (AH 1 j) **3 cr.**  
Création de sites web avancés avec Frontpage. Mise en place de contenus dynamiques dans les sites Web. Connexion à une base de données. Gestion de formulaires. Préalable(s) : IFT 1945.
- IFT 1969** Programmation scientifique en langage C (AH 1 js) **3 cr.**  
Éléments de base de la programmation. Fonctions, tableau, structures de données dynamiques, récursivité. Utilisation du langage C pour résoudre des problèmes scientifiques. Préalable(s) : Collège 201-203-77 et 201-105-77
- IFT 1986** Traitement informatique des textes (AHE 1 js) **3 cr.**  
Apprentissage d'un logiciel de traitement de texte. Édition et formatage d'un texte. Pagination. Utilisation d'en-têtes et de pieds de page, de tableaux et de graphiques. Création d'index et tables des matières. Fusion de documents types.
- IFT 1990** Informatique pour sciences sociales (AH 1 js) **3 cr.**  
Initiation à l'utilisation des micro-ordinateurs. Concepts et vocabulaire de base. Logiciels et matériel. Traitement de l'information. Utilisation du réseau Internet et de progiciels pour l'analyse quantitative et qualitative de données.
- IFT 2010** Structures de données (AH 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Types abstraits pour les structures de données, arbres, dictionnaires, files avec priorités, graphes, méthodes externes. Préalable(s) : IFT 1020 et IFT 1063.
- IFT 2030** Concepts des langages de programmation (AH 1 j) **4 cr.**  
Historique. Concepts et implantation des entités de base. Mécanismes d'exécution : pile, tas, passage de paramètres. Langage de bas niveau (C). Programmation structurée, fonctionnelle et logique. Langages spécialisés. Préalable(s) : IFT 1020.
- IFT 2102** Introduction à l'informatique théorique (AH 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Automates finis et expressions régulières. Grammaires hors-contexte et automates à piles. Calculabilité et décidabilité. Classes de complexité. Préalable(s) : IFT 1010 et IFT 1063.
- IFT 2121** Introduction à l'algorithmique (AH 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Conception et analyse d'algorithmes. Notation asymptotique, résolution de récurrences. Algorithmes voraces, diviser-pour-régner, programmation dynamique, parcours de graphes, retour-arrière, algorithmes probabilistes. Préalable(s) : IFT 2010. Concomitant(s) : MAT 1978 ou (MAT 1720 et STT 1700).
- IFT 2240** Systèmes d'exploitation (AH 1 j) **4 cr.**  
Fonctions principales. Gestion du parallélisme. Synchronisation. Interblocage. Ordonnement. Gestion de la mémoire et des entrées/sorties. Fichiers. Protection et systèmes distribués. Préalable(s) : (IFT 1225 ou IFT 1226) et IFT 2030.
- IFT 2251** Génie logiciel (AH 1 j) **4 cr.**  
Introduction au génie logiciel. Cycles de développement. Analyse, modélisation et spécification. Conception. Développement orienté objet. Mise au point. Outils et environnements de développement. Préalable(s) : IFT 1020.
- IFT 2421** Introduction aux algorithmes numériques (H 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Arithmétique en point flottant, analyse d'erreurs. Équations linéaires et non linéaires. Interpolation, moindres carrés. Différenciation et intégration numérique. Équations différentielles ordinaires. Préalable(s) : IFT 1010 et (MAT 1440 ou MAT 1400) et (MAT 1600 ou MAT 1640).
- IFT 2450** Analyse numérique matricielle (A 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Solution numérique des systèmes d'équations linéaires; inversion; triangularisation. Méthodes directes, méthodes d'itération, etc. Approximation des valeurs propres. Applications diverses. Préalable(s) : IFT 1010 et (MAT 1640 ou MAT 1600).
- IFT 2504** Techniques d'optimisation 1 (A 1 j) **4 cr.**  
Modèles linéaires. Méthode du simplexe. Dualité. Postoptimisation. Jeux matriciels. Problèmes de flot à coût minimum. Problèmes à structures particulières. Méthode de points intérieurs. Préalable(s) : MAT 1600 ou MAT 1640.
- IFT 2720** Introduction au multimédia (AHE 1 s) **3 cr.**  
Médias informatiques. Web. Interfaces usagers. Images. Vidéo. Audio. Préalable(s) : un premier cours de programmation.

- IFT 2730** Traitement d'images (A 1 s) **3 cr.**  
Représentations digitales. Transformations. Morphing. Compositing. Filtrage. Compression couleur. Préalable(s) : IFT 1020 ou IFT 1160.
- IFT 2810** Structures de données (AH 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Structures d'information : chaînes, tableaux, piles, listes, arbres et graphes. Implantation et manipulation. Algorithmes de tri. Organisation de dictionnaires. Allocation dynamique de mémoire. Préalable(s) : IFT 1020 ou IFT 1160 ou IFT 1170 ou IFT 1175.
- IFT 2821** Introduction aux bases de données (AH 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Principes des bases de données. Modèles de bases de données : hiérarchique, réseau, relationnel. Présentation et exploitation des systèmes couramment utilisés. Préalable(s) : IFT 1160 ou IFT 1170 ou IFT 1175.
- IFT 2850** Optimisation appliquée (A 1 s) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Programmation linéaire et non linéaire. Dualité et analyse postoptimale. Programmation en nombres entiers. Applications. Utilisation de logiciels pertinents. Préalable(s) : IFT 1850.
- IFT 2880** Organisation des ordinateurs et systèmes (AH 1 s) **3 cr.**  
Composantes d'un ordinateur. Jeux d'instructions. Entrée / sortie. Synchronisation des processus. Ordonnement. Protection. Systèmes distribués. Préalable(s) : IFT 1010 ou IFT 1160 ou IFT 1170 ou IFT 1175.
- IFT 3030** Bases de données (AH 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Architecture. Modèles d'organisation. Définition, création, mise à jour et consultation. Exploitation. Préalable(s) : IFT 2010.
- IFT 3051** Projet d'informatique (AHE 1 j) **4 cr.**  
Projet défini et encadré par un professeur associé à un laboratoire de recherche universitaire. Préalables explicites selon la nature du projet. Préalable(s) : 40 cr. de sigle IFT.
- IFT 3052** Stage d'informatique (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage en milieu de travail, donnant lieu à un rapport, évalué conjointement par l'employeur et un jury du DIRO. Préalable(s) : 40 cr. de sigle IFT.
- IFT 3060** Langages de programmation et compilation (H 1 j) **4 cr.**  
Méthodes de compilation et interprétation des langages de programmation. Génération de code, optimisation, transformations de programme. Gestion de la mémoire. Implantation des langages spécialisés. Préalable(s) : IFT 2030.
- IFT 3220** Technologie de l'Internet (A 1 j) **4 cr.**  
Historique, services actuels et perspectives. Navigation et composition de pages. Infrastructure réseaux et protocoles. Programmation pour interactivité, cgi, Javascript. Établissement de sites. Sécurité. Sujets avancés. Préalable(s) : IFT 2010 et IFT 2030 et IFT 2240.
- IFT 3240** Simulation et modèles (H 1 j) **4 cr.**  
Modèles de simulation. Simulations continue et à événements discrets. Modélisation stochastique. Validation et réalisme. Analyse des résultats. Technique de réduction de la variance. Génération de valeurs pseudoaléatoires. Préalable(s) : IFT 2010 et (MAT 1978 ou MAT 1720).
- IFT 3290** Bio-informatique (H 1 j) **4 cr.**  
Code, algorithmes et programmation génétiques. Évolution et vie artificielles, stratégies évolutives. Calcul moléculaire. Préalable(s) : IFT 2010 et MAT 1978.
- IFT 3320** Téléinformatique (AH 1 j) **4 cr.**  
Architecture des systèmes répartis. Modèle de référence OSI. Introduction aux moyens physiques de transmission de données. Protocoles de lien, de routage et de contrôle de flux. Introduction aux réseaux d'ordinateurs et à leurs protocoles. Préalable(s) : IFT 2240.
- IFT 3330** Intelligence artificielle : introduction (A 1 j) **4 cr.**  
Résolution heuristique de problèmes. Représentation des connaissances. Techniques d'inférence et de planification. Étude d'un langage approprié. Traitement de langue naturelle. Apprentissage. Systèmes experts. Préalable(s) : 30 cr. de sigle IFT.
- IFT 3350** Infographie (H 1 j) **4 cr.**  
2D : tracé, remplissage. 3D : transformations, projections. Surfaces cachées. Illumination : modèles de réflexion. Textures : antialiasage. Modélisation : surfaces paramétriques. Animation : interpolation, cinématique, dynamique. Préalable(s) : IFT 2010.
- IFT 3370** Informatique théorique (A 1 j) **4 cr.**  
Modèles du calcul. Calculabilité et décidabilité. Complexité. Hiérarchies. Complétudes. Sujets choisis. Préalable(s) : 30 crédits de cours de sigle IFT dont IFT 2102.
- IFT 3380** Architecture des ordinateurs 2 (H 1 j) **4 cr.**  
Technologie VLSI. Architectures RISC / CISC avancées. Analyse et techniques d'accroissement des performances. Ordinateurs parallèles; réseaux; cohérence de mémoire. Langages de description de matériel. Préalable(s) : 30 cr. de sigle IFT.
- IFT 3390** Fondements de l'apprentissage machine (H 1) **4 cr.**  
Éléments de base des algorithmes d'apprentissage statistique et symbolique. Exemples d'applications en forage de données, reconnaissance des formes, régression non linéaire, et données temporelles. Des connaissances d'analyse numérique sont recommandées, par exemple le IFT2421 Préalable(s) : MAT 1600 et MAT 1978 et IFT 2121.
- IFT 3512** Techniques d'optimisation 2 (H 1 j) **4 cr.**  
Programmation non linéaire. Conditions d'optimalité avec et sans contraintes. Optimisation unidimensionnelle. Méthodes de directions réalisables. Modèles en nombres entiers. Méthodes de coupes. Branch and bound. Préalable(s) : IFT 2504.
- IFT 3651** Modèles stochastiques (A 1 j) **4 cr.**  
Processus stochastiques. Chaînes de Markov. Horizons finis et infinis. Actualisation. Files d'attente. Processus de décision markoviens. Résolution d'équations de récurrence. Modèles d'inventaire. Fiabilité. Préalable(s) : IFT 2010 et (MAT 1978 ou MAT 1720).
- IFT 3730** Infographie 3D (H 1 s) **3 cr.**  
Objets géométriques 3D. Transformations et projections. Visibilité. Textures. Modélisation. Courbes et surfaces. Préalable(s) : IFT 2010 ou IFT 2810.
- IFT 3740** Animation par ordinateur (E 1 s) **3 cr.**  
Animation traditionnelle. Animation rigide 3D. Corps articulés. Rotoscopie. Keyframing. Cinématique inverse. Déformations libres. Synchronisation du son et de l'image. Préalable(s) : IFT 2010 ou IFT 2810.
- IFT 3820** Gestion de réseaux et protocoles (E 1 s) **3 cr.**  
Protocole TCP/IP : installation, configuration, mécanismes d'adressage, évaluation de performances, serveurs d'application et dépannage. Les travaux pratiques seront basés sur les systèmes récents UNIX ou Windows. Préalable(s) : IFT 1160 ou IFT 1166.
- IFT 3830** Systèmes d'exploitation : administration (H 1 s) **3 cr.**  
Gestion d'un centre informatique : installation, configuration, partage de ressources et de données, systèmes hétérogènes, sécurité et tolérance aux pannes. Exemples basés sur les systèmes récents tels UNIX ou Windows. Préalable(s) : IFT 1010 ou IFT 1160.
- IFT 3880** Applications distribuées (H 1 s) **3 cr.**  
Programmation distribuée. Communication inter-processus. Services distribués. Protocoles sous-jacents aux applications distribuées. Sockets. Applications client/serveur. Appels à distance de procédures. Étude de cas. Préalable(s) : IFT 1020 ou IFT 1160 ou IFT 1170 ou IFT 1175.
- IFT 3901** Analyse et conception des logiciels (A 1 j) **4 cr.**  
Ingénierie des besoins. Méthodes de spécification formelle. Principes, méthodes et notations de conception. Description et styles d'architectures logicielles. Composantes logicielles, patrons de conception et cadres d'application. Préalable(s) : IFT 2251.
- IFT 3902** Développement, maintenance de logiciels (A 1 j) **4 cr.**  
Introduction à la notion de projet. Organisation de projets. Gestion du développement : décomposition, estimation, planification, ordonnancement et contrôle. Gestion des risques. Budget et ressources humaines. Préalable(s) : IFT 2251.
- IFT 3903** Qualité du logiciel et métriques (H 1 j) **4 cr.**  
Définition et promotion de la qualité. Assurance qualité. Plan de qualité. Amélioration et contrôle de qualité (tests, revue, inspections). Normes et cadres de qualité. Théorie de la mesure. Métriques de produit et de processus. Métriques de qualité. Préalable(s) : IFT 2251.

**IFT 3904** Conception des interfaces usagers (H 1 j) **4 cr.**  
Typologie des interfaces usagers. Ergonomie des logiciels et facteurs humains. Analyse des tâches et modélisation. Conception, développement et outils. Évaluation. Interfaces Web et multimédia. Préalable(s) : IFT 2251 et IFT 3901.

## INT - Études internationales

**INT 1000** Introduction aux études internationales (A 1 j) **3 cr.**  
Initiation aux méthodes de travail propres à l'étude des phénomènes internationaux : recherche bibliographique, définition d'une problématique, analyse de documents et de données, présentation d'un travail. Orientation.

**INT 1010** Écologie humaine du développement (H 1 j) **3 cr.**  
Fondements de géographie humaine et de démographie appliqués à l'étude des sociétés en développement.

**INT 3000** Cours synthèse en études internationales (H 1 j) **3 cr.**  
Approche multidisciplinaire des phénomènes internationaux. Cours visant à permettre aux étudiants de faire une synthèse des enseignements suivis en droit, histoire, science politique et économie-gestion.

**INT 3001** Stage en milieu de travail (AHE 1 j) **3 cr.**  
Expérience pratique liée au champ de concentration de l'étudiant. Stage en milieu de travail au Québec ou à l'étranger d'une durée d'au moins 150 heures y compris la rédaction d'un rapport de stage.

**INT 3002** Stage en milieu de travail (AHE 1) **6 cr.**  
Expérience pratique liée au champ de concentration de l'étudiant. Stage en milieu de travail au Québec ou à l'étranger d'une durée d'au moins 300 heures y compris la rédaction d'un rapport de stage.

**INT 3003** Travail dirigé en études internationales (AHE 1 j) **3 cr.**  
Réalisation d'un travail autonome d'analyse ou de recherche sous la direction d'un professeur. Le professeur et le directeur doivent approuver le projet avant l'inscription.

## INU - Information numérique

**INU 1001** Introduction à l'information numérique (AH 1 s) **3 cr.**  
Contexte et caractéristiques de l'information numérique. Aspects sociaux et commerciaux. Fonctions reliées à la gestion de l'information numérique. Histoire de l'information numérique. Principaux types de documents numériques. Préalable(s) : Préalable ou concomitant à tous les cours du programme.

**INU 1010** Création de l'information numérique (A 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Contextes de création de l'information. Typologie des documents numériques. Outils de création. Bases de données. Représentation numérique d'images et d'autres types de contenu. Signature numérique. Concomitant(s) : INU 1001.

**INU 1011** Documents structurés (H 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Introduction à la structuration des documents. Les principaux logiciels de structuration. Les DTD de quelques types de documents. Introduction au langage XML. Concomitant(s) : INU 1001.

**INU 1020** Organisation de l'information numérique (A 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Création de métadonnées simples. Techniques d'analyse de contenu. Modes de représentation des contenus. Utilisation d'un plan de classification. Information numérique et consignée sur papier. Organisation et gestion d'un poste de travail. Concomitant(s) : INU 1001.

**INU 1030** Préservation de l'information numérique (H 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Pérennité des données. Transfert de l'information entre divers supports : numérisation, repiquage, migration. Comparaison avec la préservation de documents physiques. Services commerciaux. Aspects légaux. Évaluation de l'information numérique. Concomitant(s) : INU 1001.

**INU 1040** Recherche de l'information numérique (A 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Typologie des sources d'information numérique. Producteurs d'information numérique. Bibliothèques virtuelles, portails. Rôle des métadonnées. Recherches simples. Moteurs de recherche. Stratégies de recherche. Concomitant(s) : INU 1001.

**INU 1050** Diffusion d'information numérique (H 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Diffusion par courriel, forums de discussion, listes de distribution, sites Web, support papier. Internet, intranets, extranets. Systèmes d'information Web. Personnalisation. Éléments d'ergonomie. Concomitant(s) : INU 1001.

**INU 1051** Information et sites Web (H 1 s) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Navigateurs. Rôle du W3C. Langages HTML, XHTML, XML. Contenus multimédias. Autres formats (ex. PDF). Cadres, graphisme, ergonomie avancée. Éléments de scriptage. Référencement. Sécurité. Concomitant(s) : INU 1001.

**INU 3000** Projet d'intégration (H 1 s) **3 cr.**  
Étude de cas ou recherche dirigée. Préalable(s) : INU 1001.

## ITL - Études italiennes

**ITL 1070** Grammaire avancée 1 (AH 1 js) **3 cr.**  
Révision systématique de la grammaire et de la syntaxe, élargissement du lexique, exercices oraux et écrits. Cours préparatoire à la certification en italien langue seconde (CILS). Préalable(s) : ITL 1953.

**ITL 1120** Introduction à la culture italienne (A 1 j) **3 cr.**  
Aperçu historique. Aspects artistiques de l'Italie du Moyen Âge à nos jours. Caractéristiques de la réalité italienne contemporaine. Ce cours se donne en français.

**ITL 1141** Introduction à la littérature italienne (AH 1 j) **3 cr.**  
Composantes culturelles et grandes époques de l'histoire littéraire italienne. Conditionnements sociohistoriques. Instruments bibliographiques et méthodologiques des études littéraires.

**ITL 1951** Italien élémentaire (A 2 js) **6 cr.**  
Acquisition des structures grammaticales, du vocabulaire de base et d'une compétence communicative suffisante pour s'exprimer dans des situations quotidiennes. Rédactions, conversations, jeux pédagogiques, lectures simples.

**ITL 1951H** Italien élémentaire (AHE 1 js) **6 cr.**  
Acquisition des structures grammaticales, du vocabulaire de base et d'une compétence communicative suffisante pour s'exprimer dans des situations quotidiennes. Rédactions, conversations, jeux pédagogiques, lectures simples.

**ITL 1952** Italien intermédiaire (AHE 1 js) **3 cr.**  
Révision des acquis. Acquisition de nouvelles structures grammaticales et syntaxiques et extension du vocabulaire visant une meilleure compétence linguistique. Exercices de compréhension auditive. Lectures de difficulté moyenne. Préalable(s) : ITL 1951 ou ITL 1951H.

**ITL 1953** Italien avancé (AH 1 s) **3 cr.**  
Approfondissement des structures grammaticales et syntaxiques. Lecture de textes littéraires modernes plus complexes. Ce cours vise à donner aux étudiants une maîtrise relative des expressions orale et écrite. Préalable(s) : ITL 1952.

**ITL 1961** Diction lyrique italienne 1 (A 1 j) **1 cr.**  
Études des principes de diction italienne élémentaire 1 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'oeuvres vocales.

**ITL 1962** Diction lyrique italienne 2 (H 1 j) **1 cr.**  
Études des principes de diction italienne élémentaire 2 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'oeuvres vocales. Préalable(s) : ITL 1961.

**ITL 1963** Diction lyrique italienne 3 (A 1 j) **1 cr.**  
Études des principes de diction italienne intermédiaire 1 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'oeuvres vocales. Préalable(s) : ITL 1962.

- ITL 1964** Diction lyrique italienne 4 (H 1 j) **1 cr.**  
Études des principes de diction italienne intermédiaire 2 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'œuvres vocales. Préalable(s) : ITL 1963.
- ITL 1965** Diction lyrique italienne 5 (A 1 j) **1 cr.**  
Études des principes de diction italienne avancée 1 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'œuvres vocales. Préalable(s) : ITL 1964.
- ITL 1966** Diction lyrique italienne 6 (H 1 j) **1 cr.**  
Études des principes de diction italienne avancée 2 dans un contexte chanté. Développement de la compréhension du texte à partir d'œuvres vocales. Préalable(s) : ITL 1965.
- ITL 2030** Stylistique et composition italiennes (AH 1 j) **3 cr.**  
Identification des différents niveaux de la langue. Rédactions, d'après des exemples et des analyses appropriées, de textes ayant des fonctions variées : description, diffusion de nouvelles, compte rendu, conte imaginaire, etc.
- ITL 2040** Italien parlé (HE 1 j) **3 cr.**  
Conversations et discussions préparées par des lectures choisies, par l'audition d'enregistrements originaux et le visionnement de films. Rencontres avec des intervenants du monde culturel italien. Ce cours vise à améliorer l'expression orale.
- ITL 2070** Grammaire avancée 2 (AH 1 j) **3 cr.**  
Ce cours s'adresse aux étudiants qui ont déjà une connaissance fondamentale de l'italien. Les phénomènes grammaticaux les plus complexes seront approfondis à travers une étude comparative des grammaires italienne et française. Préalable(s) : ITL 1070.
- ITL 2110** Le roman italien contemporain (A 1 s) **3 cr.**  
Le contexte culturel et les œuvres des écrivains les plus importants des derniers cinquante ans. Présentation par le professeur, lectures personnelles des étudiants et commentaires guidés. En italien.
- ITL 2120** Le théâtre italien du XXe siècle (H 1 j) **3 cr.**  
Théâtre grotesque. Théâtre futuriste. Structures et thèmes dominants du théâtre de Pirandello. Quelques aspects de l'influence de Pirandello sur le théâtre moderne. En italien.
- ITL 2150** La poésie italienne du XXe siècle (H 1 s) **3 cr.**  
Structures et thèmes dominants de la poésie italienne du XXe siècle. École décadente, hermétisme, poésie d'avant-garde. En italien.
- ITL 2160** Cinéma et littérature après 1945 (AH 1 j) **3 cr.**  
Les rapports entre cinéma et littérature de l'après-guerre à nos jours : le néoréalisme, Pasolini, Visconti, Moravia. Le cours comporte la projection d'un certain nombre de films. En français.
- ITL 2195** Société et culture en Italie (A 1) **3 cr.**  
Identification et analyse interdisciplinaire des phénomènes culturels les plus marquants dans la société italienne contemporaine (question méridionale, séparation État et société réelle, "révolution anthropologique" des années 60).
- ITL 2880** L'Italie méditerranéenne (AHE 1 js) **3 cr.**  
Les arts et la littérature italiens sont abordés à partir de leur appartenance au bassin méditerranéen.
- ITL 3002** Version (AH 1 js) **3 cr.**  
Cours d'initiation à la traduction de l'italien au français et du français à l'italien, visant, par le biais d'exercices pratiques, à sensibiliser l'étudiant aux difficultés de la traduction et à lui présenter une méthode permettant de les surmonter.
- ITL 3020** Langue et culture en Italie (AH 1 j) **3 cr.**  
La "question de la langue" en Italie. Histoire de la langue. Panorama historique et critique de la relation problématique entre la langue, l'État et la culture nationale. L'identité et la langue.
- ITL 3075** Grands courants littéraires en Italie (AH 1 j) **3 cr.**  
Cours monographique, dont la thématique porte sur les grands mouvements littéraires (par exemple le romantisme, le vérisme, l'histoire de la critique littéraire).

---

**JES - Jeunes et société**


---

- JES 1000** L'intervenant en relation d'aide (AHE 1 js) **3 cr.**  
Réflexions sur le rôle de l'intervenant auprès des jeunes. Examen des mécanismes opérant à l'intérieur d'une relation d'aide. L'éthique de l'intervenant. Lien de l'intervenant avec la famille du jeune.
- JES 1001** Jeunes et société (AHE 1 js) **3 cr.**  
Étude des facteurs historique, démographique et sociologique qui président à la construction sociale de la catégorie jeunesse. Les jeunes dans le Québec d'aujourd'hui : enjeux sociaux et institutionnels soulevés par la question « jeunes ».
- JES 1010** Principes et approches de l'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**  
Principes fondamentaux et principales approches utilisées dans l'intervention auprès des jeunes. Énoncés politiques et cadres institutionnels influençant l'intervention auprès des jeunes. Problèmes éthiques reliés. Analyse de cas.
- JES 2005** Jeunes et famille (AHE 1 js) **3 cr.**  
Évolution de la famille. Diversité des rapports et des modes de socialisation de l'enfant. Les dynamiques familiales et leurs liens avec les problèmes des jeunes. Évaluation du fonctionnement des familles. Modèles d'intervention.
- JES 2007** Jeunes des communautés culturelles (AHE 1 js) **3 cr.**  
Activités éducatives destinées à l'approfondissement de thèmes relatifs à la multiethnicité et examen des rôles familiaux, communautaires et scolaires impartis aux jeunes. Stratégie d'intervention.
- JES 2008** Jeunes et violence (AHE 1 js) **3 cr.**  
Ampleur et caractéristiques de la violence à l'égard des jeunes et occasionnée par les jeunes. Analyse des facteurs associés à la violence. Programmes de prévention. Interventions et programmes de traitement et de réadaptation.
- JES 2009** Jeunes et sexualité (AHE 1 js) **3 cr.**  
Spécificité de la genèse et du développement sexuel des adolescents et des jeunes adultes dans une perspective incluant les diverses dimensions du comportement. Problématiques sociales actuelles. Méthodes d'intervention.
- JES 2012** Les jeunes et le monde du travail (AHE 1 js) **3 cr.**  
La condition sociale des jeunes adultes québécois. Transformation du travail et de l'univers du travail. Programmes visant à favoriser l'insertion au monde du travail et interventions des milieux communautaires.
- JES 2014** Atelier thématique 1 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Activités éducatives destinées à l'approfondissement d'un ou de thèmes relatifs à la jeunesse et acquisition de stratégies d'intervention portant sur le ou les thèmes abordés. Cours également offert à distance. Voir JES 2014D.
- JES 2014Z** Intervention auprès du jeune suicidaire (AHE 1 js) **3 cr.**  
La réalité du suicide chez les jeunes au Québec. Études des différents concepts portant sur les conduites suicidaires. Intervention auprès du jeune suicidaire, intervention en situation de crise. Importance de la postvention.
- JES 2015** Atelier thématique 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Activités éducatives destinées à l'approfondissement d'un ou de thèmes relatifs à la jeunesse et acquisition de stratégies d'intervention portant sur le ou les thèmes abordés.
- JES 2015Y** Les jeunes de la rue (AHE 1 js) **3 cr.**  
Sensibilisation au phénomène des jeunes de la rue. Définitions, caractéristiques et théories explicatives. Principes, pratiques et finalités des stratégies d'intervention. Pratiques institutionnelles et travail de rue.
- JES 2015Z** Le phénomène des gangs (AHE 1 js) **3 cr.**  
Définition, ampleur et évolution du phénomène. Fonctionnement et organisation des gangs. Problématiques jeunesse. Participation et intégration sociales des jeunes. Perception et rôles des intervenants. Programmes d'intervention.
- JES 2016** Atelier thématique 3 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Activités éducatives destinées à l'approfondissement d'un ou de thèmes relatifs à la jeunesse et acquisition de stratégies d'intervention portant sur le ou les thèmes abordés.

**JES 2016Z** Le décrochage scolaire (AHE 1 js) **3 cr.**

Facteurs contribuant à l'apparition et au maintien du phénomène. Outils de dépistage et d'intervention auprès des décrocheurs potentiels. Stratégies d'intervention et de prévention axées sur le développement de partenariats école-communauté.

**JES 2017** Atelier thématique 4 (AHE 1 js) **3 cr.**

Activités éducatives destinées à l'approfondissement d'un ou de thèmes relatifs à la jeunesse et acquisition de stratégies d'intervention portant sur le ou les thèmes abordés.

**JES 2017Y** Évaluation de la délinquance des jeunes (AHE 1 js) **3 cr.**

Discrimination entre délinquance commune et délinquance distinctive; diagnostic de la dysfonctionnalité sociale à travers le test JESNESS; se familiariser avec l'administration et avec l'interprétation du test; étude de cas.

**JES 2017Z** Planifier et évaluer en concertation (AHE 1 js) **3 cr.**

Connaissance de base permettant de comprendre et d'introduire un processus de planification et d'évaluation dans le cadre d'activités ou de programmes.

**JES 2018** Atelier thématique 5 (AHE 1 js) **1 cr.**

Activités éducatives destinées à l'approfondissement d'un ou de thèmes relatifs à la jeunesse et acquisition de stratégies d'intervention portant sur le ou les thèmes abordés. Cours également offert à distance. Voir JES 2018D.

**JES 2018D** Les jeunes de la rue (AHE 1) **1 cr.**

Le phénomène des jeunes de la rue suscite inquiétude et désarroi. D'où viennent les jeunes de la rue? Que cherchent-ils dans ce milieu hostile aux yeux de la plupart des gens? Quel sens attribuent-ils à leur vie de rue? Étude de cette réalité. Enseignement à distance.

**JES 2019** Atelier thématique 6 (AHE 1 js) **1 cr.**

Activités éducatives destinées à l'approfondissement d'un ou de thèmes relatifs à la jeunesse et acquisition de stratégies d'intervention portant sur le ou les thèmes abordés.

**JES 2020** Atelier thématique 7 (AHE 1 js) **1 cr.**

Activités éducatives destinées à l'approfondissement d'un ou de thèmes relatifs à la jeunesse et acquisition de stratégies d'intervention portant sur le ou les thèmes abordés.

**JES 2021** Discussion de cas cliniques (AHE 1 js) **3 cr.**

Présentation, histoire et discussion de cas cliniques. Participation de l'étudiant aux discussions sur des stratégies d'intervention. Réalisation de plans d'intervention dans une perspective interdisciplinaire.

**JES 3010** Atelier d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**

Cours visant à l'intégration des connaissances acquises en cours de formation. Articulation entre connaissances théoriques et modalités d'intervention. Synthèse des enseignements utiles et partage de vues entre participants. Préalable(s) : 21 crédits.

**JES 3020** Projets spéciaux (AHE 1 js) **3 cr.**

Activités pédagogiques destinées à permettre aux étudiants de mettre en pratique les connaissances acquises par le biais d'un projet de type « recherche-action », « stage » ou « activités de prévention et de promotion ». Préalable(s) : 21 crédits.

**JOU - Journalisme****JOU 1100** L'information journalistique (AHE 1 js) **3 cr.**

Notion d'information et de communication. Historique et fonctionnement des entreprises de presse. Présentation des catégories journalistiques. Droits et devoirs du journaliste. Pratique et déontologie. Les étudiants du Certificat de communication appliquée et du Certificat de relations publiques doivent avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70 A avant de s'inscrire à ce cours.

**JOU 1200** Méthodes journalistiques (AHE 1 js) **3 cr.**

Le journaliste devant l'événement - les sources : orales, écrites. Le dossier de presse et le schéma d'entrevue. Les genres journalistiques : entrevue, nouvelle, reportage, analyse, journalisme d'enquête, etc.

**JOU 2101** Atelier de presse écrite 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Initiation à la pratique journalistique dans une salle de rédaction. Rédaction de nouvelles et autres textes journalistiques pour un quotidien à partir de sources documentaires, d'entrevues et de reportages. Préalable(s) : JOU 1100 et JOU 1200.

**JOU 2102** Atelier de presse écrite 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Développement des habiletés de rédaction dans les différents genres de la presse écrite : reportage, enquête, magazine, chronique. Préalable(s) : JOU 2101.

**JOU 2201** Atelier de radio 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Pratiques journalistiques dans une salle de nouvelles (radio). Initiation technique : prise de son, montage. Rédaction et lecture de nouvelles radiophoniques. Apprentissage des techniques d'entrevue propres à la radio. Préalable(s) : JOU 1100 et JOU 1200.

**JOU 2202** Atelier de radio 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Production d'émissions « affaires publiques » : reportage, entrevue, dossier. Initiation à l'animation radiophonique. Préalable(s) : JOU 2201.

**JOU 2300** Atelier de presse télévisée (AHE 2 js) **6 cr.**

Production d'émissions télévisées : recherche, tournage, montage; scénarisation de l'information télévisée. Caractéristiques du média, des formes de traitement de la nouvelle et du grand reportage. Visionnement d'émissions d'information et analyse critique. (Ce cours s'étale sur deux sessions.) Préalable(s) : JOU 1100 et JOU 1200.

**JOU 2310** Analyse de l'actualité (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse d'événements ou de phénomènes d'actualité internationaux et nationaux. Analyse multidisciplinaire d'un événement (données historiques, économiques, politiques et sociales) : signification et jugement critique; méthode d'analyse critique. Les étudiants du Certificat de relations publiques doivent avoir réussi tous les cours du bloc 70 A avant de s'inscrire à ce cours.

**JOU 2400** Journalisme et Internet (AHE 1 js) **3 cr.**

Initiation aux techniques de recherche, d'écriture et de production sur Internet. Expérimentation des différents genres et formats destinés au web. Préalable(s) : JOU 1100 et JOU 1200.

**JOU 2410** Analyse critique du traitement de l'info (AHE 1 s) **3 cr.**

Éthique journalistique. Formation à l'esprit critique. Décoder l'information, identifier les filtres, déjouer les biais. Neutralité des sources, préjugés des journalistes, instruments de contrôle, information-spectacle, fabrication des mythes.

**JOU 2500** Le journaliste-pupitreur (AHE 1 js) **3 cr.**

L'édition dans l'information écrite : coordination du travail des journalistes, fabrication d'un média écrit, mise en page, choix éditoriaux. Préalable(s) : JOU 1100 et JOU 1200 et JOU 2101.

**JOU 3400** Stage en entreprise (AHE 1 js) **3 cr.**

Dernière étape de formation pratique dans l'un des trois médias. Les objectifs et les conditions de réalisation du stage doivent être approuvés par le responsable du programme. Préalable(s) : JOU 2300 ou JOU 2102 ou JOU 2202.

**JPN - Japon (études japonaises)****JPN 1050** Japonais élémentaire 1 (AE 1 j) **6 cr.**

Apprentissage de la grammaire fondamentale, du vocabulaire de base, de la prononciation et de l'écriture (deux syllabaires et caractères chinois) de la langue japonaise. Composition et exercices oraux.

**JPN 1050H** Japonais élémentaire 1 (A 2 s) **6 cr.**

Apprentissage de la grammaire fondamentale, du vocabulaire de base, de la prononciation et de l'écriture (deux syllabaires et caractères chinois) de la langue japonaise.

**JPN 1060** Japonais élémentaire 2 (H 1 j) **6 cr.**

Approfondissement de la grammaire fondamentale, du vocabulaire de base, de la prononciation et de l'écriture (deux syllabaires et caractères chinois) de la langue japonaise. Analyse des points grammaticaux et syntaxiques. Composition et exercices oraux. Préalable(s) : JPN 1050 ou JPN 1050H.

**JPN 1060H** Japonais élémentaire 2 (A 2 s) **6 cr.**

Approfondissement de la grammaire fondamentale, du vocabulaire de base, de la prononciation et de l'écriture (deux syllabaires et caractères chinois) de la langue japonaise. Analyse des points grammaticaux et syntaxiques. Composition et exercices oraux. Préalable(s) : JPN 1050 ou JPN 1050H.

**JPN 1075** Japonais intermédiaire 1 (A 1 j) **6 cr.**

Approfondissement de la connaissance de la grammaire et du vocabulaire de la langue japonaise. Développement du vocabulaire et analyse de textes. Une partie du cours est donnée en japonais. Préalable(s) : JPN 1060 ou JPN 1060H.



**JPN 1075H** Japonais intermédiaire 1 (A 2 s) 6 cr.

Approfondissement de la connaissance de la grammaire et du vocabulaire de la langue japonaise. Développement du vocabulaire et analyse de textes. Une partie du cours est donnée en japonais. Préalable(s) : JPN 1060 ou JPN 1060H.

**JPN 1085** Japonais intermédiaire 2 (H 1 j) 6 cr.

Approfondissement de la connaissance de la grammaire et du vocabulaire de la langue japonaise. Préparation aux cours de japonais avancé, langue écrite et parlée. Une partie du cours est donnée en japonais. Préalable(s) : JPN 1075.

**JPN 2020** Introduction à la littérature japonaise (AH 1 j) 3 cr.

Présentation de la littérature classique (de 712 à 1868). Définition des principes de l'esthétique japonaise. Confrontation des œuvres à d'autres formes d'expression, dans leur contexte politique, idéologique et religieux.

**JPN 2021** Littérature japonaise du XXe siècle (H 1 j) 3 cr.  
*Rodica-Livia Monnet*

Présentation des œuvres marquantes de la littérature moderne et contemporaine et invitation à une réflexion plus globale sur l'occidentalisation, sur les problèmes du modernisme et du postmodernisme tels qu'ils se posent au Japon.

**JPN 2050** Japonais avancé : langue parlée 1 (A 1 js) 3 cr.

Approfondissement du japonais parlé. Développement de l'autonomie linguistique par des discussions, des débats, des exposés. Intégration de matériel audiovisuel. Préalable(s) : JPN 1085.

**JPN 2060** Japonais avancé : langue parlée 2 (H 1 js) 3 cr.

Perfectionnement du japonais parlé. Développement de l'autonomie linguistique par des discussions, des débats, des exposés. Intégration de matériel audiovisuel. Préalable(s) : JPN 2050.

**JPN 2070** Japonais avancé : langue écrite 1 (A 1 js) 3 cr.

Approfondissement du japonais écrit et lu. Développement de l'autonomie linguistique par la lecture de divers textes, de rédaction et de recherche individuelle. Préalable(s) : JPN 1085.

**JPN 2080** Japonais avancé : langue écrite 2 (H 1 js) 3 cr.

Perfectionnement du japonais écrit et lu. Développement de l'autonomie linguistique par la lecture de divers textes, de rédaction et de recherche individuelle. Préalable(s) : JPN 2070.

**JPN 3020** Littérature fantastique au Japon moderne (A 1 j) 3 cr.  
*Rodica-Livia Monnet*

Ce cours trace quelques modalités du fantastique - horreur, utopie, le récit policier, les contes de fantômes, la ré-écriture de contes fantastiques classiques - dans la littérature et le cinéma japonais du siècle passé.

**JPN 3021** Culture des femmes au Japon moderne (H 1 j) 3 cr.  
*Rodica-Livia Monnet*

Dans le contexte de la culture japonaise de la deuxième moitié du XXe siècle, ainsi que dans celui des mouvements féministes, ce cours explore l'évolution de la production littéraire et cinématographique japonaise depuis les années soixante.

---

**JUI - Études juives**

---

---

**KIN - Kinésiologie**

---

**KIN 1029** Introduction à la kinésiologie (A 1 j) 3 cr.

Histoire de la kinésiologie; activité physique, santé et sport (concepts, état des connaissances); politiques gouvernementales; le kinésologue (milieux et structure professionnels, types d'intervention, associations).

**KIN 1030** Introduction à la biomécanique (H 1 j) 3 cr.

Application des principes directeurs et des lois de la mécanique à la description de la gestuelle humaine et des activités sportives. Analyse du mouvement, étude des forces qui le génèrent. Influence du matériel sportif.

**KIN 1031** Apprentissage et contrôle du mouvement (A 1 j) 3 cr.

Principales théories de l'apprentissage et du contrôle du mouvement humain. Conditions de pratique favorisant l'apprentissage. Traitement de l'information et étude de l'apprentissage du mouvement humain.

**KIN 1033** Bases physiologiques de l'exercice (H 1 j) 3 cr.

Contraction musculaire et mécanismes de régulation. Systèmes physiologiques de support à l'activité physique : système respiratoire, cardiovasculaire et thermorégulateur. Adaptations à l'activité physique aiguë et chronique.

**KIN 1034** Activité physique, mode de vie et santé (H 1 j) 3 cr.

Rôles de l'activité physique et de la condition physique comme déterminants de la santé. Facteur de prévention et facteurs de risque. Coûts, risques et bénéfices de la pratique d'activité physique.

**KIN 1035** Évaluation et entraînement 1 (AH 1 j) 3 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Concepts, terminologie et composantes de l'aptitude physique, de l'évaluation et de l'entraînement. Principes et méthodes de base en évaluation et en entraînement. Laboratoires.

**KIN 1037** Activités physiques, sports et sociétés (A 1 j) 3 cr.

Compréhension sociologique des activités physiques et sportives. Déterminants sociaux de l'activité physique et de la santé; dynamique d'évolution des pratiques; sports extrêmes; interdépendance sports et médias; dopage; violence dans le sport.

**KIN 1039** Anatomie fonctionnelle et exercice (A 1 j) 3 cr.

Composantes de l'appareil locomoteur (systèmes osseux, musculaire et articulaire). Plans, axes, leviers. Application à l'analyse de gestes sportifs.

**KIN 1045** Muscles et contrôle à l'effort (A 1 j) 3 cr.

Contraction musculaire et voies énergétiques. Système nerveux central et périphérique et contrôle du mouvement. Système endocrinien et voies de régulation. Adaptations à l'activité physique aiguë et chronique.

**KIN 1046** Systèmes de support du muscle à l'effort (H 1 j) 3 cr.

Systèmes physiologiques de support du muscle à l'activité physique : systèmes respiratoire, cardiovasculaire, sanguin, rénal et thermorégulateur. Adaptations à l'activité physique aiguë et chronique.

**KIN 1048** Intervention individuelle et de groupe (H 1 j) 3 cr.

Intervention auprès d'adultes; grandes théories et habiletés de counselling; modifications de comportement; méthodes d'animation; gestion de plateaux.

**KIN 1049** Anatomie fonctionnelle et enseignement (A 1 j) 3 cr.

Composantes de l'appareil locomoteur (systèmes osseux, musculaire et articulaire). Système nerveux central et périphérique et contrôle du mouvement. Applications en milieu scolaire.

**KIN 1101** Athlétisme (A 1 j) 1 cr.

Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Activités à actions uniques (lancers, sauts, course à relais).

**KIN 1102** Mise en forme (A 1 j) 1 cr.

Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Activités cycliques (marche, course, bicyclette).

**KIN 1103** Activités coopératives (H 1 j) 1 cr.

Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Jeux, pyramide, parachute.

**KIN 1104** Activités cycliques en milieu aquatique (A 1 j) 1 cr.

Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Natation, jeux dans l'eau.

**KIN 1105** Activités de combat (H 1 j) 1 cr.

Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Judo, lutte, taekwondo, karaté.

**KIN 1106** Activités de plein air 1 (A 1 j) 1 cr.

Planification et gestion d'activités dans des environnements naturels : randonnées pédestres, parcours d'orientation, canoë, survie en forêt, jeux de plein air. Appréciation de la nature.

- KIN 1107** Activités de plein air 2 (H 1 j) **1 cr.**  
Planification et gestion d'activités dans des environnements naturels : raquette, ski de fond, ski alpin, patin, luge. Appréciation des sites propres à des sorties de pleine nature en saison hivernale.
- KIN 1201** Activités gymniques ou acrobatie (H 1 j) **1 cr.**  
Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Gymnastique artistique, gymnastique acrobatique.
- KIN 1203** Escalade et parcours (A 1 j) **1 cr.**  
Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé.
- KIN 1204** Activités rythmiques (H 1 j) **1 cr.**  
Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Danse aérobique, gymnastique avec engins, rythme et mouvement.
- KIN 1205** Activités d'adresse et jonglerie (H 1 j) **1 cr.**  
Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Cirque.
- KIN 1301** Activités collectives 1 (H 1 j) **1 cr.**  
Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Basket/volley ou handball/sports de ballon.
- KIN 1302** Activités collectives 2 (A 1 j) **1 cr.**  
Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Soccer/football ou hockey/ballon balai.
- KIN 1303** Activités de duel (AH 1 j) **1 cr.**  
Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Badminton ou intercrosse, tennis ou escrime.
- KIN 1304** Intervention aquatique et sauvetage (H 1 j) **2 cr.**  
Acquisition des savoirs essentiels en activité physique/santé. Développement des habiletés et des savoir-faire liés aux 3 compétences disciplinaires en EP/santé. Aspects sécuritaires lors de l'utilisation du plateau piscine.
- KIN 1401** Atelier au primaire (H 1 j) **2 cr.**  
Laboratoires d'intervention en milieu primaire. Théories pédagogiques, micro-enseignement, jeux de rôle. Intégration de l'évaluation des apprentissages.
- KIN 1402** Atelier au secondaire (A 1 j) **3 cr.**  
Laboratoires d'intervention en milieu secondaire. Théories pédagogiques, micro-enseignement, jeux de rôle. Intégration de l'évaluation des apprentissages.
- KIN 1404** Recherche-action (H 1 j) **2 cr.**  
Planification, réalisation et évaluation d'un projet spécifique servant à promouvoir l'activité physique dans un milieu parascolaire ou communautaire. Recherche appliquée.
- KIN 1405** Évaluation en éducation physique (A 1 j) **2 cr.**  
Mesure et évaluation des habiletés motrices et psychomotrices des élèves au primaire et au secondaire. Théories sous-jacentes aux différentes méthodes d'évaluation. Prescription d'exercices en fonction des résultats.
- KIN 1712** Introduction : éducation physique/santé (A 1 j) **3 cr.**  
Enseignement des activités physiques en milieu scolaire. Les processus de programmation, d'intervention et d'évaluation en éducation physique et à la santé. L'approche par compétences dans les programmes.
- KIN 2010** Croissance et développement moteur (A 1 j) **3 cr.**  
Développement de l'aptitude physique et motrice chez l'humain. Effets de la pratique d'activités physiques sur la croissance et le développement : exercices, intensités et fréquences indiqués et contre-indiqués en fonction de l'âge.
- KIN 2013** Éducation somatique, gestion du stress (A 1 j) **3 cr.**  
Conceptions du corps et pratiques corporelles. Analyses d'approches alternatives, méthodes de relaxation et de leurs rôles dans la gestion du stress. Laboratoire d'expérimentation.
- KIN 2015** Activités physiques adaptées (A 1 s) **3 cr.**  
Les problèmes liés à la conception et à l'application de programmes d'activités physiques adaptées à des personnes ayant des incapacités physiques et psychopathologiques.
- KIN 2016** Performance motrice humaine (H 1 j) **3 cr.**  
Mesure et évaluation des demandes d'une tâche motrice. Théories sous-jacentes aux différents types d'évaluation. Impact de certaines maladies à caractère sensoriel ou moteur sur la performance motrice humaine. Préalable(s) : KIN 1031.
- KIN 2017** Psychologie du sport (A 1 j) **3 cr.**  
Facteurs individuels et psychosociaux influençant le rendement et la performance en activités physiques et sportives.
- KIN 2018** Biomécanique des activités physiques (H 1 j) **3 cr.**  
Principes mécaniques appliqués aux gestes humains. Concepts de performance et de sécurité. Systèmes de mesures cinématographiques et dynamométriques. Analyse critique de gestes sportifs et exercices physiques. Préalable(s) : KIN 1030.
- KIN 2025** Practicum (AHE 2 j) **6 cr.**  
Stage en milieu d'application. Exercice et habiletés d'évaluation, de programmation et d'encadrement en activité physique dans le cadre de la clinique du Département de kinésiologie. Préalable(s) : KIN 1035 et KIN 1045 et KIN 1046 et KIN 1048 et KIN 2035 et NUT 2962. Concomitant(s) : KIN 2036.
- KIN 2025A** Practicum (deuxième partie) (A 1 j) **3 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo et 1 cr. de stages  
Stage en milieu d'application. Exercice et habiletés d'évaluation, de programmation et d'encadrement en activité physique dans le cadre de la clinique du Département de kinésiologie. Préalable(s) : KIN 2025H.
- KIN 2025H** Practicum (première partie) (H 1 j) **3 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo et 1 cr. de stages  
Stage en milieu d'application. Exercice et habiletés d'évaluation, de programmation et d'encadrement en activité physique dans le cadre de la clinique du Département de kinésiologie. Préalable(s) : KIN 1035 et KIN 1045 et KIN 1046 et KIN 1048 et KIN 2035 et NUT 2962. Concomitant(s) : KIN 2036.
- KIN 2035** Évaluation et entraînement 2 (AH 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Principes et méthodes d'évaluation des adultes dans le cadre d'une démarche clinique (counseling évaluation, prescription, suivi, réévaluation). Laboratoires. Préalable(s) : KIN 1035.
- KIN 2036** Entraînement des qualités musculaires (AH 1 j) **3 cr.**  
Principes généraux et spécifiques au développement de la force, de l'endurance, de la puissance musculaire et de la flexibilité. Méthodes d'entraînement. Prescription d'entraînement à partir de résultats d'évaluation. Préalable(s) : KIN 1039 et KIN 1045 et KIN 2035.
- KIN 2060** Exercice, sécurité et premiers soins (AH 1 j) **3 cr.**  
Risques de blessures aiguës et chroniques associés à la pratique d'activités physiques, prévention. Secourisme et premiers soins. Responsabilités légales et civiles des intervenants.
- KIN 2062** Environnement et aides ergogènes (AH 1 j) **3 cr.**  
Réponses à l'exercice dans des environnements variés : chaleur, froid, altitude, microgravité, hyperbarie. Adaptations aiguës et chroniques. Nutrition et aides ergogéniques. Préalable(s) : KIN 1045 et KIN 1046.
- KIN 2101** Biomécanique et enseignement (A 1 j) **3 cr.**  
Application des principes directeurs et des lois de la mécanique à la description des exercices physiques et des gestes sportifs. Analyse du mouvement, études des forces qui le génèrent.
- KIN 2102** Sécurité et premiers soins (H 1 j) **3 cr.**  
Conduite sécuritaire en éducation physique. Responsabilités légales et civiles. Risques de blessures et prévention. Secourisme et premiers soins. Enseignement des notions de sécurité en milieu scolaire.
- KIN 3001** Histoire, éducation physique et santé (H 1 j) **3 cr.**  
Place et rôle des pratiques corporelles en éducation de l'Antiquité à nos jours. Théories justifiant l'enseignement de l'éducation physique en milieu scolaire. Analyse des méthodes. La santé par l'activité physique.

- KIN 3018** Méthodologie de la recherche (H 1 j) 3 cr.  
Sources documentaires. Stratégies et méthodes de recherche. Méthodes quantitatives et méthodes qualitatives. Interprétation des résultats.
- KIN 3020** Exercice, populations symptomatiques 1 (A 1 j) 3 cr.  
Conditions symptomatiques cardiovasculaires et respiratoires pouvant être influencées par, ou affecter, la pratique d'activités physiques. Rôles de l'activité physique et prescription d'exercice. Préalable(s) : KIN 1045 et KIN 1046.
- KIN 3021** Exercice, populations symptomatiques 2 (H 1 j) 3 cr.  
Conditions symptomatiques métaboliques, ostéoarticulaires et immunitaires pouvant être influencées par, ou affecter, la pratique d'activités physiques. Rôles de l'activité physique et prescription d'exercice. Préalable(s) : KIN 1045 et KIN 1046.
- KIN 3022** Vieillesse et performance (A 1 j) 3 cr.  
Effets du vieillissement sur le traitement de l'information, l'apprentissage du mouvement, la posture, la locomotion, les systèmes physiologiques à l'exercice. L'influence de la diète et de l'exercice. Préalable(s) : KIN 1039 et KIN 1045 et KIN 1046.
- KIN 3023** Promotion de l'activité physique (H 1 j) 3 cr.  
Théories et modèles de promotion de l'activité physique (AP). Adaptation au domaine de l'AP des modèles utilisés en promotion de la santé. Travail pratique : élaboration et planification d'une stratégie de promotion de l'AP auprès d'un groupe cible. Préalable(s) : KIN 1037.
- KIN 3024** Mécanique articulaire, dos et posture (A 1 j) 3 cr.  
Biomécanique des tissus. Fonctionnement et dysfonctionnement des articulations; le cas du dos et de la posture. Chargements articulaires et facteurs de risque. Mouvements indiqués et contre-indiqués. Préalable(s) : KIN 1030.
- KIN 3025** Practicum 2 (AHE 1 j) 3 cr.  
Mise en application en situation réelle des habiletés d'évaluation, de programmation, d'encadrement ou de gestion en activité physique. Préalable(s) : KIN 2025 ou (KIN 2025A et KIN 2025H).
- KIN 3026** Entraînement des systèmes énergétiques (A 1 j) 3 cr.  
Principes généraux de l'entraînement et principes spécifiques au développement des systèmes aérobie et anaérobie (puissance et capacité). Méthodes et prescription d'entraînement. Préalable(s) : KIN 2035.
- KIN 3028** Planification de l'entraînement sportif (H 1 j) 3 cr.  
Plans d'entraînement et de compétition. Périodicité et organisation cyclique de la charge (cycle, microcycle et macrocycle). Évaluation de la charge (volume, intensité, difficulté). La séance d'entraînement.
- KIN 3029** Préparation psychologique et performance (H 1 j) 3 cr.  
Composantes psychologiques de la préparation à la performance. Relation entraîneur-athlète. Préparation psychologique des athlètes. Analyse de cas et travaux pratiques. Préalable(s) : KIN 2017.
- KIN 3032** Éthique et réflexions en kinésiologie (AH 1 j) 3 cr.  
Étude de textes portant sur l'éthique professionnelle. Exercices d'argumentation critique et réflexion critique sur ces textes. Clarification des concepts reliés à la pensée critique, à l'éthique et à la déontologie.
- KIN 3035** Gestion en activité physique (H 1 s) 3 cr.  
Concepts fondamentaux. Processus et technique de gestion appliqués à l'activité physique et au sport. Organismes sportifs et entrepreneurship. Comportement organisationnel et ressources humaines.
- KIN 3072** Travail dirigé 1 (AHE 1 j) 3 cr.  
Sous la supervision d'un professeur, l'étudiant effectue un stage dans un laboratoire de recherche, ou participe à diverses étapes du processus de recherche, telles la revue de littérature, l'analyse de données, etc.
- KIN 3073** Travail dirigé 2 (AHE 1 j) 3 cr.  
Sous la supervision d'un professeur, l'étudiant effectue un stage dans un laboratoire de recherche, ou participe à diverses étapes du processus de recherche, telles la revue de littérature, l'analyse de données, etc.
- KIN 3710** Population à besoins particuliers et EP (H 1 j) 3 cr.  
Enseignement sécuritaire des activités physiques en milieu scolaire auprès de populations à besoins spécifiques. Connaissances et concepts relatifs aux troubles moteurs, psychomoteurs, comportementaux et métaboliques.

- KIN 4101** Éthique professionnelle en EP/santé (A 1 j) 3 cr.  
L'éthique professionnelle en éducation physique : recherches, études de cas, argumentation critique. Clarification des concepts reliés à la pensée critique et à l'éthique.

---

## LAA - Études latino-américaines

---

- LAA 1101** Amérique latine : cours synthèse (AH 1 js) 3 cr.  
Ce cours donné en collaboration traitera de pays ou groupes de pays de manière à mettre en valeur les particularités de chacun.

---

## LAT - Latin (études latines)

---

- LAT 1031** Histoire de la littérature latine (H 1 j) 3 cr.  
Naissance et évolution de la littérature latine. Les genres littéraires. Influence de la littérature latine sur la littérature française. Lecture dirigée d'oeuvres latines en traduction française. Sans préalable de langue grecque ou latine.
- LAT 1111** Initiation à la langue latine 1 (A 1 s) 3 cr.  
Cours intensif de latin classique. Principales structures morphologiques et syntaxiques de la langue. Thèmes, versions et lecture de textes simplifiés. Travaux pratiques en ateliers. Sans aucun préalable.
- LAT 1121** Initiation à la langue latine 2 (H 1 s) 3 cr.  
Achèvement de l'apprentissage grammatical et syntaxique permettant l'accès à des textes simples et à se servir à bon escient d'éditions bilingues. Thèmes et versions. Lecture de textes simples. Travaux pratiques en ateliers. Préalable(s) : LAT 1111.
- LAT 2011** Latin intermédiaire (A 1 j) 3 cr.  
Par l'étude d'une ou plusieurs oeuvres classiques, on révisera le mécanisme de la langue et on se familiarisera avec les tours encore inabordés de la syntaxe. Thèmes et travaux pratiques. Préalable(s) : LAT 1111 et LAT 1121.
- LAT 2021** Latin avancé (A) (H 1 j) 3 cr.  
Perfectionnement : par l'étude d'une ou plusieurs oeuvres classiques, apprentissage de la lecture courante. N.B. : cours de même niveau que LAT 2031. Préalable(s) : LAT 2011.
- LAT 2031** Latin avancé (B) (H 1 j) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
Perfectionnement : par l'étude d'une ou plusieurs oeuvres classiques, apprentissage de la lecture courante. N.B. : cours de même niveau que LAT 2021. Préalable(s) : LAT 2011.

- LAT 3130** Poésie lyrique et élégiaque latine (A 1 j) 3 cr.  
La poésie épigrammatique, lyrique, bucolique et élégiaque de Catulle à l'époque de Domitien; la satire de Lucilius à Juvénal. Préalable(s) : LAT 2011.

- LAT 3160** Le théâtre latin (H 1 j) 3 cr.  
Les origines des principaux genres dramatiques et leur évolution; les conditions physiques de la représentation. Préalable(s) : LAT 2011.

- LAT 3170** Épigraphie latine et droit romain (H 1 j) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
Introduction aux inscriptions et aux textes juridiques comme sources historiques. Préalable(s) : LAT 2011.

---

## LCO - Littérature comparée

---

- LCO 1000** Introduction à la littérature comparée (A 1 j) 3 cr.  
*Philippe Despoix*  
Initiation à la problématique de la littérature comparée : historique, définitions, méthodologies, aspects interdisciplinaires.

- LCO 1001** Le textuel et le visuel (A 1 j) 3 cr.  
*Julian Vigo*  
Étude de l'interaction du visuel avec les textes littéraires (visualité et panoptiques dans le texte littéraire) et du textuel avec le cinéma (effets d'écriture, textualité). Inter-médialité de la production culturelle.

**LCO 1008** Oeuvres de la littérature mondiale 1 (A 1 j) 3 cr.*Terry Cochran*

Étude de quelques-unes des oeuvres les plus importantes de la littérature mondiale (en traduction française) depuis les premières traditions orales jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**LCO 1010** Littérature et ethnicité (A 1 j) 3 cr.

Analyse de la constitution du « sujet ethnique » dans la littérature de plusieurs pays. La représentation littéraire des rapports entre groupes ethniques - exclusion, discrimination, assimilation, hybridation. Constructions de l'Autre.

**LCO 1020** Littérature comparée et philosophie (A 1 j) 3 cr.*Jacques Cardinal*

Analyse des liens entre la littérature comparée et la philosophie. Enjeux de la comparaison. Influence des concepts et problématiques philosophiques sur la théorie littéraire dans un contexte transnational et interdisciplinaire.

**LCO 1030** Postcolonialismes comparés (A 1 j) 3 cr.

Étude de plusieurs textes littéraires écrits dans des sociétés postcoloniales (Afrique, Inde, Australie, Antilles, Amérique latine). Analyse des débats actuels sur la résistance, l'identité, l'altérité, la race et le genre dans ce contexte.

**LCO 2000** Évolution du roman (H 1 j) 3 cr.*Wladimir Kryszynski*

Évolution de la forme romanesque depuis Cervantès dans les littératures occidentales; émergence et transformation du roman ailleurs. Spécificité du genre; étude de problèmes particuliers; théories du roman.

**LCO 2011** Études comparatives des récits (H 1 js) 3 cr.

Analyse comparative des récits dans une optique transculturelle ou transdisciplinaire (études littéraires, historiographie, philosophie, etc.). Le corpus étudié varie chaque année.

**LCO 2030** Littérature, technologies et médias (H 1 j) 3 cr.*Jean-Claude Guédon*

Analyse des interactions entre la littérature (institution, production, textualité), les médias et les technologies (hypertexte, film, vidéo).

**LCO 2040** Oeuvres de la littérature mondiale 2 (H 1 j) 3 cr.

Étude de quelques-unes des oeuvres les plus importantes de la littérature mondiale (en traduction française) des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

**LCO 2100** Littérature et théories de la culture (A 1 j) 3 cr.*Wladimir Kryszynski*

Étude des différents paradigmes critiques et théoriques (« New Criticism », « Cultural Studies », « Kulturwissenschaft », « Mémoire Culturelle », etc.) au carrefour des études littéraires et des théories de la culture.

**LCO 2300** Pratiques culturelles (AH 1 j) 3 cr.

Étude de certaines problématiques culturelles (par exemple : l'altérité, la postmodernité, l'écriture féminine) dans des pratiques telles la littérature, le cinéma, l'art. La problématique étudiée varie chaque année.

**LCO 3000** Cours thématique (H 1 j) 3 cr.*Tonglin Lu*

Cours de synthèse et de recherche portant sur une problématique particulière choisie en fonction de la spécialisation du professeur. Sujet variable. Obligatoire pour les étudiants du Majeur. Préalable(s) : LCO 1000 et LCO 2100/12 cr. de sigle LCO. Les cours LCO1000 et LCO2100 ainsi que 12 autres crédits de sigle LCO sont préalables au cours LCO3000.

**LCO 3001** Problèmes de la représentation (H 1 j) 3 cr.*Julian Vigo*

Examen des problèmes reliés à la crise de la représentation et de ses répercussions sur la spécificité du média (littérature, cinéma). Analyse critique de concepts tels mimésis et médiation.

**LCO 3010** Théories de la littérature (H 1 js) 3 cr.

Survolt des principales formes de théorisation du phénomène littéraire selon leurs perspectives propres : sociologiques, sémiologiques, poétiques, esthétiques, etc.

**LCO 3050** Problèmes de l'histoire littéraire (H 1 j) 3 cr.*Jean-Claude Guédon*

Analyse critique de l'historiographie de la littérature. Comment penser les périodisations, les tendances et les mouvements dans les termes d'une « histoire littéraire »? Étude de corpus représentatifs.

**LNG - Linguistique et philologie****LNG 1000** Introduction aux langages formels (A 1 j) 3 cr.*Richard Kittredge*

Étude des langages formels en tant qu'outils de représentation des structures sémantiques, syntaxiques et morphologiques de la langue.

**LNG 1050** Ancien et moyen français (A 1 j) 3 cr.*Marthe Faribault*

Description des structures de base de l'ancien et du moyen français à l'aide de textes choisis (XII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> s.). Initiation à l'étude philologique.

**LNG 1061G** De la grammaire au style (AHE 1 js) 3 cr.

Éléments d'histoire de la langue. Stylistique : histoire et méthodes. Syntaxe et variations stylistiques. Système verbal et temporalité. Ponctuation. Procédés stylistiques. Figures de grammaire, figures de style. Lectures et T.P.

**LNG 1062G** Le lexique : particularités, difficultés (AHE 1 js) 3 cr.

Le mot juste : exercices de concision et de correction (anglicismes, barbarismes, etc.). Sens propre, sens figuré. Expressions imagées. Les mots de la francophonie. Les idées par les mots. T.P.

**LNG 1080** Lexique et notions de sémantique (A 1 j) 3 cr.*Alain Polguère*

Types de sens : prédicats et objets sémantiques. Sens lexicaux vs grammaticaux; notion d'unité lexicale; lexique vs grammaire. Relations sémantiques de base (synonymie, antonymie...). Pragmatique et référence.

**LNG 1090** Systèmes de signes et sémiotiques (H 1 j) 3 cr.*Christine Tellier*

Introduction aux principaux concepts utilisés dans la description des systèmes de signes, que ces systèmes soient de communication ou de signification. Présentation des textes fondamentaux. Initiation à l'analyse sémiotique.

**LNG 1095G** Savoir lire dans sa discipline (AH 1 js) 3 cr.

Par des mises en situation, saisie des processus cognitifs inhérents à l'activité de lecture et à la compréhension textuelle des niveaux d'articulation d'un texte et de leur intégration. Repérage des constituants rhétoriques, thématiques, logiques.

**LNG 1120** Histoire de la langue française (A 1 j) 3 cr.*Yves Charles Morin*

Évolution du français des débuts jusqu'à nos jours, de la « fragmentation de la Romania » à la régionalisation du français d'aujourd'hui, étude de ses principaux éléments distinctifs par rapport aux autres langues romanes.

**LNG 1125** Temps et espaces francophones (H 1 j) 3 cr.*Marthe Faribault*

Variation du français dans le temps (IX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle), dans l'espace géographique (Europe, Amérique, etc.) et dans l'espace social (français régionaux, populaires, etc.), surtout du point de vue du texte écrit (lexique, syntaxe, orthographe).

**LNG 1126** Histoire du français en Amérique (A 1 j) 3 cr.*Marthe Faribault*

Origines; implantation et développement des domaines nord (québécois et acadien) et sud (zone caraïbe et Louisiane). Caractéristiques des parlers actuels et explications historiques (accent sur le français québécois).

**LNG 1131** Linguistic Introduction to English (A 1 j) 3 cr.*Rajendra Singh*

Introduction à la structure de la langue anglaise : sa phonologie, sa morphologie et sa syntaxe.

**LNG 1150** Linguistique amérindienne (A 1 j) 3 cr.*Alan Ford*

Langues et cultures autochtones des Amériques à travers une démonstration de l'analyse et description d'une langue tirée à tour de rôle, et de façon cyclique, d'une des trois familles du Québec.

**LNG 1300** Dictionnaires : analyse de contenu (H 1 j) 3 cr.*Louise Dagenais*

Dictionnaires monolingues, bilingues, de spécialité, d'apprentissage. Structuration du contenu (nomenclature, article). Dictionnaires de langue, dictionnaires encyclopédiques. Brève histoire des grands dictionnaires du français.

- LNG 1400** Notions de phonétique et de phonologie (A 1 j) 3 cr.  
Introduction à la phonétique et à la phonologie. Techniques d'analyse et de description.
- LNG 1505G** Introduction aux sciences du langage (AHE 1 s) 3 cr.  
Définition des notions de linguistique générale. Familiarisation avec les concepts et la terminologie des différentes disciplines qui interviennent dans la formation des langagiers et qui contribuent aux théories de la traduction.
- LNG 1540** Notions de morphologie et de syntaxe (A 1 j) 3 cr.  
*Christine Tellier*  
Principaux concepts et méthodes de l'analyse morphologique et syntaxique en grammaire générative transformationnelle. Application à la structure du mot et de la phrase en français contemporain et analyse de constructions problématiques.
- LNG 1955** Notions générales de linguistique (A 1 j) 3 cr.  
*Jean-Yves Morin et Alain Polguère*  
Ce cours vise à donner une formation linguistique de base. (La section Z est réservée aux étudiants de l'École d'orthophonie et d'audiologie.)
- LNG 2000** Grammaires formelles (A 1 j) 3 cr.  
*Jean-Yves Morin*  
Chaînes, langages, systèmes de concaténation, théorie des automates, types de grammaires syntagmatiques. Travaux pratiques sur ordinateur. Préalable(s) : LNG 1540.
- LNG 2001** Atelier de programmation linguistique (H 1 j) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Alain Polguère*  
Introduction à la programmation symbolique appliquée au traitement des données linguistiques. Aucune formation particulière en informatique n'est requise. Préalable(s) : LNG 1000.
- LNG 2002** Acquisition et linguistique (A 1 j) 3 cr.  
*Daniel Valois*  
Acquisition de la langue maternelle d'un point de vue linguistique. Aperçu de l'évolution linguistique de l'enfant d'âge préscolaire du point de vue de la syntaxe, de la phonologie et de la sémantique formelle.
- LNG 2005** Introduction à la lexicométrie (A 1 j) 3 cr.  
*Nathan Ménard*  
Structure probabiliste du langage : définition et traitement des éléments linguistiques quantifiables. Indices propres à la description linguistique, en particulier au lexique. Aucune formation en mathématiques n'est requise.
- LNG 2011** Courants théoriques en linguistique (H 1 j) 3 cr.  
*Christine Tellier*  
Les courants structuralistes et leurs différentes tendances en Europe et aux États-Unis. Concepts fondamentaux. Les grands noms : Saussure, Hjelmslev, Jakobson, Benveniste, Bloomfield, Pike, Chomsky.
- LNG 2045** Grammaire du français et linguistique (A 1 j) 3 cr.  
*Louise Dagenais*  
Catégories grammaticales, fonctions et principales structures de la phrase française à la lumière des acquis de la linguistique. Préalable(s) : LNG 1540.
- LNG 2050** Syntaxe du français (H 1 j) 3 cr.  
*Daniel Valois*  
Introduction aux principaux concepts de la théorie des principes et paramètres (Gouvernement-liage). Applications au français : étude de problèmes concrets en syntaxe française. Préalable(s) : LNG 1540.
- LNG 2080** Sémantique du français (H 1 j) 3 cr.  
*Igor Mel'čuk*  
Représentations sémantiques (réseaux sémantiques), représentations syntaxiques (arbres de dépendance) et leur correspondance (règles sémantiques) dans la description du français. Préalable(s) : LNG 1080.
- LNG 2100** Français québécois (H 1 j) 3 cr.  
*Daniel Valois*  
Aspects synchroniques du français québécois : phonétique/phonologie, lexique, syntaxe, morphologie. Préalable(s) : LNG 1955 ou (LNG 1400 et LNG 1540).
- LNG 2120** Le français moderne de 1550 à 1789 (H 1 j) 3 cr.  
*Louise Dagenais*  
Histoire externe et interne du français préclassique, classique et néoclassique. Naissance des français hors de France. Études sur des textes en français commun,
- populaire, régional et en patois. Préalable(s) : LNG 1120 ou LNG 1125 ou LNG 1955. Cours cyclique.
- LNG 2160** Introduction à la psycholinguistique (H 1 j) 3 cr.  
Approche pluridisciplinaire du comportement verbal : son fonctionnement, son acquisition par l'enfant et sa pathologie. Préalable(s) : LNG 1955 ou (LNG 1400 et LNG 1540).
- LNG 2170** Français, langue maternelle (H 1 j) 3 cr.  
*Nathan Ménard*  
Principes linguistiques de l'enseignement du français, langue maternelle. Passage d'une grammaire « théorique » à une grammaire « pédagogique ». Considérations psycholinguistiques et sociolinguistiques. Méthodes et matériel d'enseignement.
- LNG 2225** Historia de la lengua espanola (A 1 j) 3 cr.  
*Alan Ford*  
La dimension historique de l'espagnol que dévoile une vision quantique du langage. Du latin, des Basques en passant par les occupations wisigothe, celte, berbère et arabe. Les différentes manifestations actuelles de la langue, surtout en Amérique. Le cours se donne en espagnol.
- LNG 2240** Pragmatique (H 1 j) 3 cr.  
*Alan Ford*  
Étude des conditions d'utilisation du langage. Description des actes de parole, des motivations et des réactions des interlocuteurs, des types de discours. Implications en traduction.
- LNG 2250** Analyse du discours en linguistique (H 1 j) 3 cr.  
Postulats pour une grammaire du texte. Contribution de la linguistique à l'analyse du discours. Problèmes posés par les relations entre phrases. Organisation de l'information dans le texte. Application à la documentation automatique. Préalable(s) : LNG 1955 ou LNG 1060 ou (LNG 1080 et LNG 1400 et LNG 1540).
- LNG 2340** Langues secondes (A 1 j) 3 cr.  
*Nathan Ménard*  
Principes linguistiques de l'enseignement des langues étrangères. Examen des programmes et des méthodes d'enseignement des langues secondes. Contenu linguistique. Observation de classes si possible.
- LNG 2350** Sociolinguistique (A 1 j) 3 cr.  
Introduction à l'étude des rapports entre les faits sociaux et les phénomènes linguistiques. Divers types de travaux inclus dans le domaine en Amérique du Nord ou en Europe. La sociolinguistique au Québec.
- LNG 2360** Morphologie du français (H 1 j) 3 cr.  
*Igor Mel'čuk*  
Présentation critique du système morphologique du français : classes, accord, formation des mots (flexion, dérivation, composition), mots outils. La morphologie dans une grammaire formelle du français. Préalable(s) : LNG 1540.
- LNG 2400** Phonétique instrumentale du français (H 1 j) 3 cr.  
*Victor Boucher*  
Initiation aux méthodes d'analyse et de description de la parole, aspects articulatoire et acoustique. Formation pratique en analyse instrumentale de la parole. Enseignement théorique en classe et travaux pratiques en laboratoire. Préalable(s) : LNG 1400.
- LNG 2470** Phonologie du français (H 1 j) 3 cr.  
Analyse du système des sons du français dans le cadre de la phonologie structurale et générative. Préalable(s) : LNG 1400.
- LNG 2650** Philologie 1 : ancien et moyen français (A 1 j) 3 cr.  
*Elisabeth Schulze Busacker*  
Analyse philologique de documents littéraires et linguistiques (XIIe - XVe s.). Fragmentation lexicale et formation idiomatique en ancien et en moyen français. Préalable(s) : LNG 1050 ou LNG 1120.
- LNG 2660** Philologie occitane (A 1 j) 3 cr.  
*Elisabeth Schulze Busacker*  
Initiation à la lecture et à l'analyse philologique de textes du Midi de la France (troubadours, textes épiques, documents linguistiques). Cours tuteur en alternance avec LNG 3600. Préalable(s) : LNG 1050 ou LNG 1120.

**LNG 2820** Linguistique historique : introduction (H1 j) **3 cr.**  
*Yves Charles Morin*

Le problème du changement en linguistique, présentation des diverses théories. Les différents types de changement. La linguistique comparative; introduction aux études indo-européennes et aux études romanes. Préalable(s) : LNG 1400 et LNG 1540.

**LNG 2970** Phonologie synchronique (H1 j) **3 cr.**

Les principes synchroniques de la phonologie structurale et générative. Cours réservé aux étudiants de l'École d'orthophonie et d'audiologie. Préalable(s) : LNG 1955.

**LNG 3015** Le chinois : synchronie et diachronie (A1 j) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

Analyse synchronique du chinois : phonologie, morphologie, syntaxe, lexicale. Aspects de son évolution. Rapport de la langue à l'écriture.

**LNG 3020** Problèmes en histoire du français (A1 j) **3 cr.**

*Yves Charles Morin*

Présentation d'analyses récentes sur l'évolution interne du français et des modèles théoriques utilisés (prononciation, morphologie, syntaxe, orthographe, versification). Préalable(s) : LNG 1120 ou LNG 2820.

**LNG 3025** Le japonais : synchronie et diachronie (A1 j) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

Analyse synchronique du japonais : phonologie, morphologie, syntaxe, lexicale. Aspects de son évolution. Rapport de la langue à l'écriture.

**LNG 3040** Syntaxe : théorie et description (A1 j) **3 cr.**

*Christine Tellier*

Étude des développements récents en syntaxe à travers des lectures et l'analyse de problèmes concrets. Préalable(s) : LNG 2050.

**LNG 3070** Phonologie : théorie et description (A1 j) **3 cr.**

*Rajendra Singh*

Les développements récents en phonologie générative, modèles d'acquisition et de production. Préalable(s) : LNG 2470.

**LNG 3120** Traitement automatique du langage (H1 j) **3 cr.**

*Richard Kittredge*

Implémentation des grammaires et des automates. Applications à l'analyse et à la synthèse du langage naturel sur ordinateur. Préalable(s) : LNG 2000.

**LNG 3150** Linguistique du texte amérindien (H1 j) **3 cr.**

*Alan Ford*

Lecture commentée de récits montagnais, analyse de forme et de contenu, problèmes de transcription et d'interprétation, structure interne du discours. Préalable(s) : LNG 1150.

**LNG 3240** Philologie romane (A1 j) **3 cr.**

*Elisabeth Schulze Busacker*

Fragmentation linguistique de la Romania. Étude comparative de l'évolution de diverses langues romanes à l'aide de textes choisis. Préalable(s) : (LNG 1050 ou LNG 1120) et (LNG 2225 ou LNG 2650 ou LNG 2660).

**LNG 3400** Morphologie : théorie et description (A1 j) **3 cr.**

*Igor Mel'čuk*

Le mot comme objet central de la morphologie. Significations, moyens, combinatoire, signes morphologiques. Modèles morphologiques. Typologie morphologique. Préalable(s) : LNG 2360.

**LNG 3410** Phonétique et technologies vocales (A1 j) **3 cr.**

*Victor Boucher*

La composante phonétique dans les technologies vocales. Enseignement théorique en classe et formation pratique en analyse, synthèse et reconnaissance de la parole (laboratoire de phonétique). Préalable(s) : LNG 2400.

**LNG 3510G** Grammaire supérieure normative (AHE 1 s) **3 cr.**

Étude de problèmes grammaticaux sous l'angle normatif. Interférence des théories linguistiques et des principes normatifs.

**LNG 3560** Phonétique : théorie et description (A1 j) **3 cr.**

*Victor Boucher*

Présentation des différentes théories phonétiques, traditionnelles et modernes. Réflexion sur les liens langue-parole et sur les modèles pouvant les représenter (niveaux segmental et suprasegmental). Préalable(s) : LNG 2400.

**LNG 3600** Philologie 2 : ancien et moyen français (A1 j) **3 cr.**

*Elisabeth Schulze Busacker*

Étude et commentaires de textes d'ancien et (ou) de moyen français selon les besoins des étudiants inscrits : morphologie, syntaxe, sémantique. Éléments de critique textuelle. Cours tuteur en alternance avec LNG 2660. Préalable(s) : (LNG 1050 ou LNG 1120) et LNG 2650.

## LOC - Localisation (support informatique)

**LOC 3000** Initiation à l'internationalisation (AHE 1 js) **3 cr.**

Conception de produits informatiques à vocation internationale. Notions de base et contextes d'application. Critères de fonctionnalité et de performance des produits. Étapes d'un projet d'internationalisation; méthodes de travail et ressources. Préalable(s) : TRA 3325G et TRA 3400G.

**LOC 3010** Localisation et entrepreneurship (AHE 1 js) **3 cr.**

Initiation à l'entrepreneurship et à la pratique entrepreneuriale. Profil et qualités de l'entrepreneur. Analyse du secteur d'activités et étude de faisabilité. Plan d'affaires et évaluation des ressources nécessaires à la réussite d'un projet. Préalable(s) : 24 crédits

**LOC 3100** Outils informatiques en localisation (AHE 1 js) **3 cr.**

Présentation de l'environnement et des outils informatiques dans l'industrie de la localisation. Choix des outils en fonction de la nature des projets et de critères de qualité et de productivité. Démonstration pratique. Préalable(s) : TRA 3325G et TRA 3400G.

**LOC 3200** Techniques d'internationalisation (AHE 1 js) **3 cr.**

Planification d'un projet d'internationalisation. Analyse et spécification des besoins. Principes et méthodes de conception de logiciels internationalisés. Architectures et composantes logicielles. Outils et applications pratiques. Préalable(s) : LOC 3000.

**LOC 3210** Problématiques des outils langagiers (AHE 1 js) **3 cr.**

Présentation des outils informatiques dans l'industrie langagière. Fonctionnement, support et mise à niveau des outils d'aide à la traduction : mémoires de traduction, logiciels de localisation, etc. Cas pratiques. Résolution de problèmes.

**LOC 3220** Localisation de produits informatiques (AHE 1 js) **3 cr.**

Planification d'un projet de localisation. Spécifications techniques et culturelles. Préparation de kits de localisation. Modélisation et ergonomie de l'interface usager. Ressources et outils de conception : applications pratiques. Interfaces Web.

**LOC 3230** Assurance de la qualité (AHE 1 js) **3 cr.**

Définition et promotion de la qualité. Contrôle de la qualité de l'interface usager et de la fonctionnalité des produits localisés. Analyse des métriques. Normes et méthodes : tests, revue, inspection. Cas pratiques. Résolution de problèmes. Préalable(s) : LOC 3200 ou LOC 3210.

**LOC 3300** Gestion de projets en localisation (AHE 1 js) **3 cr.**

Préparation d'un devis en réponse à un appel d'offres. Analyse du kit de localisation. Budget, contrôle de dépenses. Élaboration d'un échéancier. Relations client-fournisseur. Résolution de problèmes. Utilisation d'un logiciel de gestion de projets. Préalable(s) : 21 crédits

**LOC 3450** Atelier thématique (AHE 1 js) **3 cr.**

Cours destiné à l'étude ou à l'approfondissement d'une thématique, à l'acquisition de compétences particulières ou à l'examen d'une problématique propre aux langagiers dans l'industrie de la localisation.

**LOC 3460** Atelier thématique (AHE 1 js) **3 cr.**

Cours destiné à l'étude ou à l'approfondissement d'une thématique, à l'acquisition de compétences particulières ou à l'examen d'une problématique propre aux informaticiens dans l'industrie de la localisation.

**LOC 3470** Atelier thématique (AHE 1 js) **3 cr.**

Cours destiné à l'étude ou à l'approfondissement d'une thématique, à l'acquisition de compétences particulières ou à l'examen d'une problématique propre aux gestionnaires de projets dans l'industrie de la localisation.

**LOC 3500** Activité de synthèse et d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**

Stage ou projet visant l'intégration des connaissances acquises en contexte pluridisciplinaire, sous la supervision d'un professionnel. Préalable(s) : 24 crédits

**LSL - Langues (études slaves)****MAR - Médecine, anesthésie, réanimation**

**MAR 1010G** Le système cardiovasculaire (AHE 1 js) **3 cr.**  
Le sang. L'hémostase. Anatomie du cœur et des gros vaisseaux. Système de conduction et débit cardiaque. Anatomie du réseau artério-veineux. Introduction à la physiopathologie et aux médicaments cardiovasculaires. Cours réservé aux inhalothérapeutes.

**MAR 1020G** Le système respiratoire (AHE 1 js) **3 cr.**  
Anatomie de la tête, du cou, du médiastin et du thorax. Corollaires radiologiques, principales anomalies congénitales. Mécanisme respiratoire, échanges gazeux, transport de l'oxygène et du CO<sub>2</sub>, contrôle de la respiration. Cours réservé aux inhalothérapeutes.

**MAR 2010G** Physiopatho. système cardiovasculaire (AHE 1 js) **3 cr.**  
Choc et syncope. Cardiomyopathies et valvulopathies, maladies des voies circulatoires et leur effet sur le système respiratoire. Les troubles de la coagulation et les nouvelles héparines. Cours réservé aux inhalothérapeutes. Préalable(s) : MAR 1010G.

**MAR 2020G** Infections, tumeurs du syst. resp. (AHE 1 js) **3 cr.**  
Infections respiratoires et mécanismes de défense naturels. Asepsie et prévention de l'infection. Antibiothérapie. Tumeurs de la tête, du cou et du poumon. Radiothérapie et chimiothérapie. Maladie thromboembolique et FKP. Cours réservé aux inhalothérapeutes. Préalable(s) : MAR 1020G.

**MAR 2030G** Pédiatrie et néonatalogie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Anatomie, physiologie, pharmacologie, anesthésie et pathologies pédiatriques. L'inhalothérapeute et son intervention auprès du patient en pédiatrie-néonatalogie. Cours réservé aux inhalothérapeutes.

**MAR 2040G** Anesthésie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Principes fondamentaux de l'anesthésie. Périodes préopératoire, peropératoire et postopératoire. Anesthésie régionale. Physiologie et conduite anesthésique par système. Problèmes spécifiques. Cours réservé aux inhalothérapeutes.

**MAR 2070G** Monitoring en anesthésie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Principes et caractéristiques des moniteurs d'anesthésie. Bioélectricité et paramètres physiologiques. Normes et réglementations. Aspects sécuritaires. Applications cliniques. Interprétation des données. Cours réservé aux inhalothérapeutes.

**MAR 2080G** Urgence et soins intensifs (AHE 1 js) **3 cr.**  
Situations d'urgence et contexte de soins intensifs. Notions de traumatologie. Soins et technologie appropriés. Modes de ventilation et de sevrage. Intubation. Ventilation artificielle prolongée. Cours réservé aux inhalothérapeutes.

**MAR 2090G** Soins à domicile et inhalothérapie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Intervention en inhalothérapie à domicile : principes, pratiques, contexte d'intervention, besoins de la clientèle et technologies disponibles. Cours réservé aux inhalothérapeutes.

**MAR 2091G** Problème d'intervention en inhalo. (AHE 1 js) **1 cr.**  
Activité pédagogique explorant des problématiques de pointe liées à l'intervention en inhalothérapie. Théorie et formation pratique.

**MAR 2092G** Les chocs (AHE 1 js) **1 cr.**  
Les chocs : cardiogénique, septique, anaphylactique, hypovolémique, médullaire et endocrinien. Les chocs en milieu pédiatrique. Cours réservé aux inhalothérapeutes.

**MAR 3010G** Pharmacologie du système cardiovasc. (AHE 1 js) **3 cr.**  
Effets circulatoires des agents anesthésiques. Médicaments cardiaques et du SNA (système nerveux autonome). Monitoring. Cours réservé aux inhalothérapeutes. Préalable(s) : MAR 1010G et MAR 2010G.

**MAR 3020G** Environnement, maladies resp., thérapies (AHE 1 js) **3 cr.**  
Pollution atmosphérique, maladies industrielles, asthme, MPOC. Pathologie périopératoire, ventilation mécanique, fatigue musculaire et sevrage. Chambre hyperbare, apnée du sommeil et son traitement. Cours réservé aux inhalothérapeutes. Préalable(s) : MAR 1020G et MAR 2020G.

**MAT - Mathématiques**

**MAT 1000** Analyse 1 (AHE 1 j) **4 cr.**  
Propriétés des nombres réels, suites et séries numériques, propriétés des fonctions continues, calcul différentiel.

**MAT 1101** Mathématiques fondamentales (H 1 j) **3 cr.**  
Axiomes de Peano. Principe d'induction. Algorithme d'Euclide. Nombres entiers, rationnels, réels. Nombres algébriques, transcendants. Cardinaux. Nombres complexes. Théorème fondamental de l'algèbre.

**MAT 1240** Mathématiques financières (HE 1 j) **3 cr.**  
Mesures de l'intérêt, valeurs présentes et accumulées, annuités certaines, cédules d'amortissement et d'accumulation de capital, obligations et autres titres. Ce cours contribue à la préparation des examens SOA 2 et CAS 2. Préalable(s) : MAT 1400 et MAT 1600.

**MAT 1301** Mathématiques élémentaires (A 1 j) **3 cr.**  
Géométrie analytique. Algèbre supérieure. Théorie des équations. Théorie des graphes et applications.

**MAT 1334** Géométrie euclidienne (AH 1 j) **4 cr.**  
Géométrie euclidienne dans le plan : figures semblables, aires planes. Éléments de géométrie dans l'espace : droites et plans, polyèdres, corps ronds. Systèmes d'axiomes et introduction aux géométries non euclidiennes.

**MAT 1400** Calcul 1 (AH 1 j) **4 cr.**  
Suites, séries. Fonctions de plusieurs variables, continuité, dérivées partielles, différentielles, plan tangent, dérivation en chaîne. Gradient, surfaces de niveau, extremums. Intégrales multiples, changement de variables, jacobien.

**MAT 1410** Calcul 2 (AH 1 j) **3 cr.**  
Calcul vectoriel : divergence, rotationnel, laplacien. Formules de Green-Riemann, de Stokes et théorème de la divergence. Introduction aux équations différentielles. Équations différentielles linéaires d'ordre un et deux. Préalable(s) : MAT 1400.

**MAT 1500** Mathématiques discrètes (AH 1 j) **4 cr.**  
Lois de la logique et d'inférence, quantificateurs, preuves. Induction, pgcd, nombres premiers, algorithme d'Euclide, congruence. Récursion, coefficients binomiaux, nombres de Stirling, de Fibonacci, fonctions génératrices.

**MAT 1600** Algèbre linéaire (AH 1 j) **4 cr.**  
Systèmes d'équations linéaires, élimination de Gauss, inverse matricielle. Espace vectoriel, indépendance linéaire, transformations linéaires, changement de base. Produit scalaire. Déterminants. Diagonalisation. Exemples d'applications.

**MAT 1681** Mathématiques assistées par ordinateur (AH 1 j) **1 cr.**  
Travaux pratiques en Mathematica™ : expressions, listes, fonctions, récursions, itérations, dérivations, intégrations, graphismes en 2 et 3 dimensions. Concomitant(s) : MAT 1400 et MAT 1600.

**MAT 1720** Probabilités (AHE 1 j) **4 cr.**  
Espace de probabilité. Analyse combinatoire. Probabilité conditionnelle. Indépendance. Variable aléatoire. Fonction de répartition et fonction génératrice. Espérance mathématique. Loi faible des grands nombres. Théorème limite central. Préalable(s) : MAT 1400. Concomitant(s) : MAT 1600.

**MAT 1901** Compléments de mathématiques (AH 1 js) **3 cr.**  
Polynômes. Induction mathématique. Nombres complexes. Analyse combinatoire. Binoôme de Newton. Géométrie analytique. Cours d'appoint.

**MAT 1903** Calcul différentiel et intégral 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Fonctions d'une variable; fonctions algébriques, fonctions trigonométriques. Limites, variation et dérivées. Règles de dérivation. Applications géométriques, problèmes d'optimisation. Théorème des accroissements finis. Règle de L'Hospital.

**MAT 1905** Algèbre vectorielle et linéaire (AH 1 j) **3 cr.**  
Vecteurs géométriques et algébriques. Matrices, déterminants, systèmes d'équations linéaires. Inversion des matrices. Produit scalaire et applications. Produit vectoriel. Plan et droite dans l'espace. Nombres complexes.

- MAT 1923** Calcul différentiel et intégral 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Primitives. Intégrale définie, théorème fondamental du calcul. Techniques d'intégration. Applications : calcul d'aires, volumes de révolution. Intégrale impropre. Suites, séries, séries de Taylor. Préalable(s) : MAT 1903.
- MAT 1958** Mathématiques pour chimistes (AH 1 j) **3 cr.**  
Outils d'usage fréquent, par exemple : séries, nombres complexes, fonctions de plusieurs variables, vectorielles, équations différentielles, matrices et valeurs propres, probabilités, méthodes numériques, analyse de Fourier.
- MAT 1978** Probabilités et statistique (AH 1 j) **4 cr.**  
Probabilités, indépendance. Variables aléatoires. Espérance. Lois de probabilité. Vecteurs aléatoires. Loi des grands nombres, théorème limite central. Intervalles de confiance. Régression linéaire. Test du khi-deux. Cours pour informaticiens. Préalable(s) : IFT 1063 et MAT 1400.
- MAT 2000** Stage 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Stage supervisé faisant appel à des compétences actuarielles, mathématiques ou statistiques.
- MAT 2050** Analyse 2 (AH 1 j) **3 cr.**  
L'intégrale de Riemann, le théorème fondamental du calcul. Fonctions trigonométriques, exponentielles et leurs inverses. Suites et séries de fonctions, séries de Taylor, séries de Fourier. Préalable(s) : MAT 1000.
- MAT 2100** Analyse 3 (AH 1 j) **3 cr.**  
Topologie de  $\mathbb{R}^n$ . Ensembles ouverts, compacts. Applications continues, différentiables. Jacobien. Théorème de Taylor. Extrema. Théorème des fonctions inverses et implicites. Préalable(s) : MAT 1400 et MAT 1600 et MAT 2050.
- MAT 2115** Équations différentielles (H 1 j) **3 cr.**  
Équations et systèmes du premier ordre. Existence et unicité. Dépendance continue par rapport à la condition initiale. Méthodes analytiques, qualitatives et numériques. Systèmes linéaires et non linéaires. Dynamique discrète. Préalable(s) : MAT 1410 et MAT 1600.
- MAT 2130** Variable complexe (AH 1 j) **3 cr.**  
Fonctions holomorphes d'une variable complexe. Représentation conforme. Équations de Cauchy-Riemann. Théorème de Cauchy. Séries de Laurent. Théorème fondamental des résidus. Préalable(s) : MAT 1410 ou MAT 2050.
- MAT 2250** Mathématiques de l'assurance-vie 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Mesure de mortalité, rentes viagères, assurance-vie et primes, réserves, théorie de populations, espérance de vie, fonctions à décroissances multiples. Ce cours contribue à la préparation des examens SOA 3 et CAS 3. Préalable(s) : MAT 1240 et MAT 1720.
- MAT 2251** Mathématiques de l'assurance-vie 2 (HE 1 j) **3 cr.**  
Suite du cours MAT 2250 : application des fonctions biométriques à l'assurance-vie et santé; annuité, rentes. Ce cours contribue à la préparation des examens SOA 3 et CAS 3. Préalable(s) : MAT 2250.
- MAT 2284** Mathématiques de l'assurance IARD (H 1 j) **3 cr.**  
Bases statistiques de la crédibilité : estimateur de Bayes, risque, modèle de Bühlmann, généralisation du modèle de Bühlmann. Modélisation des pertes : caractérisation de certaines lois de probabilité, estimations préliminaires, estimation formelle. Ce cours contribue à la préparation des examens SOA 4 et CAS 4. Préalable(s) : STT 2700.
- MAT 2300** Géométrie différentielle (A 1 j) **3 cr.**  
Courbes dans  $\mathbb{R}^3$  : courbure, torsion, équations de Frenet. Surfaces dans  $\mathbb{R}^3$  : première et seconde formes fondamentales, courbures de Gauss et moyenne. Isométries et theorema egregium. Préalable(s) : MAT 1400 et MAT 1600.
- MAT 2412** Analyse numérique 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Propagation d'erreurs. Solution numérique d'équations non linéaires. Interpolation et approximation polynomiale. Dérivation et intégration numériques. Algèbre linéaire : méthodes directes et itératives. Approximation discrète par moindres carrés. Préalable(s) : MAT 1400 et MAT 1600.
- MAT 2450** Mathématiques et technologie (H 1 j) **3 cr.**  
Étude de plusieurs sujets dans des domaines où les mathématiques jouent un rôle essentiel pour la technologie : informatique, cryptographie, transports, biotechnologie, pharmacie, traitement d'images, reconnaissances de formes, etc. Préalable(s) : MAT 1400 et MAT 1600. Concomitant(s) : MAT 1720.
- MAT 2466** Analyse appliquée (A 1 j) **3 cr.**  
Fonctions Gamma et Bêta, séries de Fourier et d'autres fonctions orthogonales. Problème de Sturm-Liouville, approximation en moyenne quadratique, séparation de variables pour les équations aux dérivées partielles, transformées de Fourier et Laplace. Préalable(s) : MAT 1410.
- MAT 2531** Histoire des mathématiques (H 1 j) **3 cr.**  
Les mathématiques dans l'Antiquité. Les mathématiques en Chine, en Inde et chez les Arabes. Les mathématiques en Europe de 500 à 1600. La géométrie analytique. Le calcul infinitésimal. Le développement de l'analyse. Les mathématiques du XXe siècle. Concomitant(s) : MAT 1400 et MAT 1600.
- MAT 2600** Algèbre 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Exemples de groupes : groupe symétrique, groupes linéaires. Sous-groupes et théorème de Lagrange. Groupe quotient et théorèmes d'isomorphisme. Actions et actions linéaires. Théorème de Sylow. Préalable(s) : MAT 1600.
- MAT 2611** Algèbre 2 (H 1 j) **3 cr.**  
Anneaux, idéaux, anneaux de polynômes, modules. Espaces dual et bi-dual. Forme de Jordan d'une matrice, théorème de Cayley-Hamilton. Préalable(s) : MAT 2600.
- MAT 2717** Processus stochastiques (HE 1 j) **3 cr.**  
Chaînes de Markov. Processus de Galton-Watson. Processus de Poisson. Processus de mort et de naissance. Étude naïve du mouvement brownien. Applications diverses. Préalable(s) : MAT 1720.
- MAT 3000** Stage 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Stage supervisé faisant appel à des compétences actuarielles, mathématiques ou statistiques.
- MAT 3001** Stage 3 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Stage supervisé faisant appel à des compétences actuarielles, mathématiques ou statistiques.
- MAT 3002** Stage 4 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Stage supervisé faisant appel à des compétences actuarielles, mathématiques ou statistiques.
- MAT 3060** Logique (A 1 j) **3 cr.**  
Algèbres de Boole et logique propositionnelle. Langues du premier et second ordre avec égalité. Théorèmes de compacité et de Skolem-Löwenheim. Lois logiques. Élimination des quantificateurs. Théorème de complétude. Préalable(s) : MAT 1000 et MAT 1600.
- MAT 3162** Équations aux dérivées partielles (H 1 j) **3 cr.**  
Équations du premier ordre et du second ordre. Caractéristiques et classification. Équations elliptiques : de Laplace, de Poisson. Équation des ondes. Équation de la chaleur. Introduction aux distributions et fonctions de Green. Préalable(s) : MAT 2115 et MAT 2466.
- MAT 3201** Mathématiques des régimes de rentes (A 1 j) **3 cr.**  
Régimes de rentes publics et privés. Capitalisation des coûts. Méthodes actuarielles d'évaluation. Valeur des actifs. Analyse des gains et pertes. Ce cours contribue à la préparation de l'examen SOA 5. Préalable(s) : MAT 2251.
- MAT 3251** Théorie du risque (A 1 j) **3 cr.**  
Théorie de l'utilité, modèles individuels de risque, modèles collectifs de risque pour des périodes courtes et longues, application de la théorie « stop-loss ». Ce cours contribue à la préparation des examens SOA 3 et CAS 3. Préalable(s) : MAT 2250.
- MAT 3281** Laboratoire d'actuariat (H 1 j) **3 cr.**  
Étude de problèmes complexes en actuariat. Travaux sur ordinateurs.
- MAT 3284** Modèles en assurance IARD (A 1 j) **3 cr.**  
Tarification : tendance, modèle de Poisson loglinéaire, système bonus-malus. Provision pour primes. Provision pour sinistres : méthode de développement des sinistres, modèle lognormal linéaire, estimateurs. Solvabilité. Ce cours contribue à la préparation des examens CAS 5 et CAS 6. Préalable(s) : MAT 2250 et STT 2700.
- MAT 3363** Géométrie projective (A 1 j) **3 cr.**  
Variétés, repères, transformations affines. Calcul barycentrique. Espaces projectifs, coordonnées homogènes. Variétés, indépendance et simplexes projectifs. Applications projectives. Dualité. Coniques et quadriques. Préalable(s) : MAT 1600.



- MAT 3415** Analyse numérique 2 (H 1 j) 3 cr.  
Complément d'analyse numérique matricielle. Interpolation et quadrature. Méthodes numériques pour les équations différentielles ordinaires et aux dérivées partielles. Compatibilité, stabilité, convergence. Introduction aux éléments finis. Préalable(s) : MAT 2412 ou IFT 2421.
- MAT 3431** Théorie de l'optimisation (A 1 j) 3 cr.  
Optimisation avec contraintes. Multiplicateur de Lagrange, théorème de Kuhn-Tucker. Calcul des variations. Commande optimale. Ensemble accessible. Principe de Pontryagin, cas linéaire. Loi de feedback. Méthodes numériques. Préalable(s) : MAT 2100.
- MAT 3450** Modélisation mathématique (A 1 j) 3 cr.  
Formulation mathématique et applications des concepts suivants : analyse dimensionnelle, constante d'un mouvement, équilibre, stabilité, phases, croissance, interaction, délais, propagation, discontinuité, onde de choc. Préalable(s) : MAT 1410 et MAT 1600.
- MAT 3616** Théorie des graphes (H 1 j) 3 cr.  
Graphes et diagraphes. Graphes eulériens, hamiltoniens, n-connexes. Extensions de type fini. Cycles d'un graphe, tournois. Arbres finis et infinis, applications. Graphes planaires, théorème des quatre couleurs. Jeux sur un graphe. Préalable(s) : MAT 1600.
- MAT 3632** Théorie des nombres (H 1 j) 3 cr.  
Théorème fondamental de l'arithmétique. Équations diophantiennes. Congruences linéaires. Théorèmes d'Euler et de Fermat. Théorie des indices. Racines primitives. Résidus quadratiques. Congruences générales. Nombres premiers. Préalable(s) : MAT 1600.
- MAT 3661** Théorie de Galois (A 1 j) 3 cr.  
Compléments de théorie des groupes. Théorie des corps, groupe de Galois, corps de Galois, résolubilité d'équation par radicaux. Résolution de problèmes classiques. Préalable(s) : MAT 2611.
- MAT 3681** Laboratoire de mathématiques (H 1 j) 3 cr.  
Étude et exposition de problèmes complexes menant à une synthèse de plusieurs chapitres des mathématiques. Les cours préalables doivent être de niveau 3000 ou supérieur. Préalable(s) : 6 cr. de sigle MAT.
- MAT 4000** Mémoire de fin d'études (AHE 1 j) 3 cr.  
Un projet est suggéré à chaque étudiant lui permettant de faire une synthèse de ses connaissances mathématiques. L'étudiant soumet un rapport à la fin du trimestre.
- MAT 6111** Mesure et intégration (AH 1) 3 cr.  
Espace de mesure, intégration des fonctions mesurables, intégrale de Lebesgue, théorèmes de convergence, mesure produit, théorème de Radon-Nikodym, espaces  $L_p$ , intégration dans les espaces topologiques.
- MAT 6112** Analyse fonctionnelle I (AH 1) 3 cr.  
Espace de Banach, opérateurs linéaires bornés, principe de la borne uniforme, espace duaux, théorème de Hahn-Banach, espaces d'Hilbert, opérateur auto-adjoints.
- MAT 6717** Probabilités (AH 1) 3 cr.  
Espace de probabilités, variables aléatoires, espérance, indépendance, la loi forte des grands nombres, théorème limite central, martingales.

---

## MCB - Microbiologie et immunologie

---

- MCB 1097** Microbiologie et immunologie générales (H 1 j) 2 cr.  
*Pierre Auger*  
Bactériologie, virologie, mycologie, parasitologie, immunologie générales et éléments de génétique microbienne. Maladies infectieuses.
- MCB 1180** Microbiologie et immunologie oculaires (A 1 j) 3 cr.  
*Guy Lemay*  
Infections oculaires bactériennes, virales, parasitaires et fongiques. Réactions immunologiques au niveau oculaire. Analyse microbienne et interprétation des prélèvements oculaires. Préalable(s) : MCB 1097.
- MCB 1198** Microbiologie bucco-dentaire (H 1) 3 cr.  
*Jean Barbeau*  
Notions d'écologie de la cavité buccale et d'immunologie des muqueuses. Étiologie des principales infections bucco-dentaires. Le contrôle de l'aseptie et des risques infectieux. Préalable(s) : MCB 1097.
- MCB 1975** Microbiologie et immunologie (A 1 j) 2 cr.  
*Pierre Belhumeur*  
Composition, morphologie et physiologie des bactéries et des virus. Éléments d'immunologie et de parasitologie. Notions générales sur les infections : étiologie, diagnostic, traitement et prévention. Hygiène hospitalière.
- MCB 1979** Microbiologie générale (H 1 j) 3 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*George Szatmari*  
Introduction aux méthodes d'étude de bactéries, des levures et des virus. Morphologie, physiologie, génétique. Introduction à l'immunologie; antigènes, anticorps, applications. Travaux pratiques en relation avec les sujets théoriques.
- MCB 2956** Microbiologie générale (A 1) 3 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Pierre Belhumeur*  
Morphologie et biologie des bactéries, des virus, des levures et des moisissures. Notions d'immunologie. Applications de la microbiologie à l'hygiène alimentaire. Travaux pratiques adaptés à la microbiologie des aliments.
- MCB 2979** Bactériologie générale 1 (AH 1 j) 4 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*George Szatmari*  
Notions de physiologie bactérienne. Structure, organisation et composition de la cellule bactérienne; métabolisme bactérien; régulation de l'expression génique; régulation globale; méthodes d'analyse. Travaux pratiques en relation avec les sujets théoriques. Préalable(s) : MCB 1979.
- MCB 2984** Microbiologie (A 1) 2 cr.  
*Pierre Belhumeur*  
Morphologie et physiologie des bactéries et des virus. Éléments d'immunologie et de parasitologie. Notions générales sur les infections de l'œil et de ses annexes et leur prévention.
- MCB 2986** Immunologie générale (A 1 j) 4 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Le système immunitaire, ses composantes et leurs fonctions. Techniques expérimentales de base en immunologie. Utilisation des anticorps. Travaux pratiques en relation avec les sujets théoriques. Préalable(s) : MCB 1979.
- MCB 2990** Microbiologie pharmaceutique (A 1 j) 4 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*George Szatmari*  
Nomenclature, classification, morphologie, génétique et physiologie des micro-organismes. Principales infections. Immunologie, sérologie et leurs applications pharmaceutiques. Travaux pratiques et ateliers d'immersion. Concomitant(s) : PHM 2320.
- MCB 2992** Bactériologie générale 2 (H 1 j) 4 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Marc Drolet*  
Notions de physiologie et génétique bactérienne. Croissance des populations bactériennes; répllication, recombinaison, transposition, réparation et échange du matériel héréditaire; mutagenèse; génétique des bactériophages; méthodes d'analyse. Travaux pratiques en relation avec les sujets théoriques. Préalable(s) : MCB 2979.
- MCB 2994** Virologie et pathogénèse virale (H 1 j) 4 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Guy Lemay*  
Notions de base de virologie. Bactériophages et leurs applications. Principales pathologies virales humaines. Grandes stratégies de multiplication virale. Interactions virus-cellules. Impact des virus sur leur hôte. Contrôle des infections virales. Travaux pratiques en relation avec les sujets théoriques. Préalable(s) : MCB 1979.

**MCB 2996** Microbio. et immuno. génér. et buccales (H 1) **5 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Pierre Auger et Jean Barbeau*

Bactériologie, virologie, mycologie, parasitologie et immunologie. Éléments de génétique. Écologie microbienne et maladies infectieuses. Microbiologie buccale, infections, plaque et carie dentaire. Travaux pratiques.

**MCB 2999** Levures et organismes levuriformes (H 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Pierre Belhumeur*

Levures d'importance commerciale, environnementale et médicale. Morphologie, ultrastructure, physiologie cellulaire, procédés de fermentation, production industrielle. Pouvoir pathogène et identification. Génétique moléculaire et manipulations. Travaux pratiques en relation avec les sujets théoriques. Préalable(s) : MCB 1974 ou MCB 1979.

**MCB 3003** Applications biotechno. de l'immunologie (H 1 js) **3 cr.**  
*Jacques Thibodeau*

Conception et réalisation de miniprojets de recherche s'articulant autour du développement d'un vaccin nouveau. Apprentissage de la démarche scientifique, de la recherche bibliographique informatisée et de techniques de pointe en immunologie. Cours contingenté à 24 étudiants.

**MCB 3006** T.P. et application d'immunologie (H 1 j) **3 cr.**

**MCB 3050** Microbiologie des aliments (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Transformation et détérioration microbiologiques de différents groupes d'aliments; méthodes de conservation et contrôle de l'activité microbienne; toxico-infections alimentaires; échantillonnage et analyse microbiologiques; réglementations. Préalable(s) : MCB 2979.

**MCB 3070** Visites industrielles (H 1 j) **2 cr.**  
*Pierre Belhumeur*

Visites de compagnies utilisant des outils/principes de microbiologie/immunologie et oeuvrant dans les domaines de la pharmaceutique, de la biotechnologie et de l'agro-alimentaire. Organigramme, champs d'activité, personnel et concepts scientifiques. Cours contingenté à 20 étudiants. Par contre, ce cours ne sera pas offert à des groupes de moins de dix étudiants. Préalable(s) : MCB 2979.

**MCB 3071** Profession microbiologiste (H 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Belhumeur*

Dans une optique résolument pratique, facettes de la microbiologie/immunologie (pharmaceutique, biotechnologie, automatisation, aspects légaux) couvertes par des cours magistraux et des visites d'industries. Problématiques et concepts. Cours contingenté à 35 étudiants. Cependant, ce cours ne sera pas offert à des groupes de moins de 15 étudiants. Préalable(s) : MCB 2992.

**MCB 3095** Microbiologie environnementale appliquée (H 1) **2 cr.**  
Procédés microbiens de contrôle des pollutions de l'eau et de l'air, des déchets, et de dégradation des produits xénobiotiques dans les sols contaminés. Procédés biotechnologiques alternatifs dans les secteurs agricole, forestier, chimique et minier. Préalable(s) : MCB 2992.

**MCB 3636** Pathogénèse microbienne (H 1 j) **2 cr.**  
*France Daigle*

Introduction aux maladies bactériennes; diagnostic, vaccination; facteurs de virulence : régulation et identification; interaction hôte-pathogène; mécanismes moléculaires de diverses maladies bactériennes. Préalable(s) : MCB 2986 et MCB 2992.

**MCB 3963** Aspects cellulaires de l'immunologie (AH 1 j) **2 cr.**  
Concepts de base de l'immunité cellulaire; biologie des cellules impliquées et leurs interactions durant la réponse immunitaire spécifique; rôle des différentes molécules et cytokines dans l'immunorégulation. Préalable(s) : MCB 2986.

**MCB 3964** Immunologie approfondie (AH 1 j) **3 cr.**  
Concepts fondamentaux en immunité cellulaire et moléculaire; biologie des cellules impliquées et de leurs interactions durant la réponse immunitaire innée et antigène-spécifique; médiateurs de l'immunorégulation; immunopathologie. Préalable(s) : MCB 2986.

**MCB 3982** Diversité microbienne (A 1 j) **4 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
*Patrick Hallenbeck*

Diversité bactérienne du point de vue physiologique, métabolique et génétique. Taxonomie et systèmes de classification; méthodes d'identification et systématique

bactérienne; bactéries d'intérêt médical et fondamental; écologie microbienne. Travaux pratiques. Préalable(s) : MCB 2992.

**MCB 3995** Microbiologie environnement/industrie (A 1 j) **3 cr.**  
Biochimie et technologie des fermentations. Génétique des microbes producteurs. Brevets. Design de fermenteurs biologiques et produits d'origine microbienne : acides aminés, enzymes, etc. Biorestauration et environnement. Contrôle de la qualité. Préalable(s) : BIO 2900G ou MCB 2979.

**MCB 4020** Stage de recherche (A 2 js) **9 cr.**  
*George Szatmari*

## MCG - Université McGill

**MCG 2300** Introductory Modern Greek (anglais) (A 2 j) **6 cr.**  
Pour débutants. Cours 114-230D1 et 230D2 de l'Université McGill.

**MCG 3310** Intermediate Modern Greek (anglais) (A 1 j) **3 cr.**  
Competence in the language at the intermediate level through the study of grammar, vocabulary and derivatives. Excerpts in prose and poetry introducing the civilization of modern Greece. Cours 114-331A de l'Université McGill.

**MCG 3320** The Modern Greek Novel (grec) (A 1 j) **3 cr.**  
Modern Greek Essays. Cours CLAS 332 ou 114-332A de l'Université McGill.

**MCG 3330** Modern Greek Poetry (grec) (A 1 j) **3 cr.**  
Selected works of 20th century Greek poets - Kavafy, Seferis, Elytis, and others. Cours 114-333B de l'Université McGill.

**MCG 3350** Intermediate Modern Greek (anglais) (H 1 j) **3 cr.**  
Margarita Karapanou's Novels. Cours CLAS 335 ou 114-335B de l'Université McGill.

**MCG 9220B** Nursing workforce: planning & management (AH 1) **3 cr.**

Planning of nursing staff in the current context of penury; theoretical, methodological approaches to determining workforce supply or demand; theories, research on recruitment, retention, absenteeism, quality of life & health of the nurs. workforce.

## MCT - Musique, composition

**MCT 1401** Composition 1 (AH 1) **3 cr.**  
*Alan Belkin, Denis Gougeon, Michel Longtin, Robert Normandeau, Jean Piché et Michel Smith*

Travail de création musicale. Séminaires, cours de groupe et direction individuelle sont dosés selon les méthodes propres aux professeurs et les besoins des étudiants. Préalable(s) : MTE 1404 ou MTE 1504.

**MCT 1402** Composition 2 (AH 1) **3 cr.**  
*Alan Belkin, Denis Gougeon, Michel Longtin, Robert Normandeau, Jean Piché et Michel Smith*

Travail de création musicale. Séminaires, cours de groupe et direction individuelle sont dosés selon les méthodes propres aux professeurs et les besoins des étudiants. Préalable(s) : MCT 1401.

**MCT 1403** Composition 3 (AH 1) **3 cr.**  
*Alan Belkin, Denis Gougeon, Michel Longtin, Robert Normandeau, Jean Piché et Michel Smith*

Travail de création musicale. Séminaires, cours de groupe et direction individuelle sont dosés selon les méthodes propres aux professeurs et les besoins des étudiants. Préalable(s) : MCT 1402.

**MCT 1404** Composition 4 (AH 1) **3 cr.**  
*Alan Belkin, Denis Gougeon, Michel Longtin, Robert Normandeau, Jean Piché et Michel Smith*

Travail de création musicale. Séminaires, cours de groupe et direction individuelle sont dosés selon les méthodes propres aux professeurs et les besoins des étudiants. Préalable(s) : MCT 1403.

- MCT 1501** Composition électroacoustique 1 (AH 1) 3 cr.  
*Robert Normandeau, Jean Piché et Michel Smith*  
Travail de création musicale. Séminaires, cours de groupe et direction individuelle sont dosés selon les méthodes propres aux professeurs et les besoins des étudiants. Préalable(s) : MTE 1404 et MTE 1504.
- MCT 1502** Composition électroacoustique 2 (AH 1) 3 cr.  
*Robert Normandeau, Jean Piché et Michel Smith*  
Travail de création musicale. Séminaires, cours de groupe et direction individuelle sont dosés selon les méthodes propres aux professeurs et les besoins des étudiants. Préalable(s) : MCT 1501.
- MCT 1601** Composition instrumentale 1 (AH 1) 3 cr.  
*Alan Belkin, Denis Gougeon, Michel Longtin et Michel Smith*  
Travail de création musicale. Séminaires, cours de groupe et direction individuelle sont dosés selon les méthodes propres aux professeurs et les besoins des étudiants. Préalable(s) : MTE 1404 et MTE 1504.
- MCT 1602** Composition instrumentale 2 (AH 1) 3 cr.  
*Alan Belkin, Denis Gougeon, Michel Longtin et Michel Smith*  
Travail de création musicale. Séminaires, cours de groupe et direction individuelle sont dosés selon les méthodes propres aux professeurs et les besoins des étudiants. Préalable(s) : MCT 1601.

---

## MEV - Médecine vétérinaire

---

- MEV 4315** Anesthésiologie des animaux de compagnie (H 1) 1 cr.  
*Sophie Cuvelliez*  
Études cliniques des protocoles anesthésiques et analgésiques lors de conditions pathologiques sérieuses. Gestion de la douleur, rappels pharmacologiques.
- MEV 4336** Ophtalmologie canine et féline (H 1) 1 cr.  
*Michel Carrier*  
Diagnostic et traitement des maladies oculaires spécifiques aux petits animaux.
- MEV 4340** Thériogénologie équine (H 1) 1 cr.  
*Denis Vaillancourt*  
Méthodes avancées pour le diagnostic et traitement des principales causes d'infertilité chez la femelle et le mâle.
- MEV 4420** Chirurgie et anesthésie équines (H 1) 2 cr.  
*Sheila Laverty et collaborateurs*  
Étude des problèmes chirurgicaux rencontrés couramment chez le cheval. Méthodes de contention chimique et techniques d'anesthésie chez le cheval.
- MEV 4421** Médecine des chevaux sportifs (H 1) 2 cr.  
*André Vrins*  
Problèmes médicaux reliés aux compétitions équines. Éléments d'alimentation, de régie, de ferrage et d'entraînement. Méthodes diagnostiques et thérapeutiques chez le cheval de compétition.
- MEV 4422** Laboratoire pratique équine (H 1) 1 cr.  
*Marcel Marcoux*  
Travaux pratiques et courts syllabus sur les principales interventions médicales et chirurgicales utilisées en pratique équine.
- MEV 4423** Médecine interne 1 (H 1) 2 cr.  
*Daniel Jean*  
Étude de l'aspect médical des principales maladies affectant les équins. Physiopathologie, diagnostic, traitement et prévention des principales maladies.
- MEV 4424** Pathologies du syst. locom. des chevaux (H 1) 2 cr.  
*Yves Rossier*  
Étude des pathologies du système locomoteur des chevaux par rapport au diagnostic clinique, à l'imagerie médicale, (radiologie, échographie) et à la thérapeutique.
- MEV 4425** Alimentation et profil métabolique (H 1) 2 cr.  
*Luc Des Côteaux et collaborateurs*  
Principes généraux en alimentation bovine; évaluation d'une ration et usage du profil comme outil diagnostic.
- MEV 4426** Zootechnie et environnement (H 1) 1 cr.  
*En collaboration*  
La zootechnie au service de la santé.
- MEV 4427** Chirurgies spéciales des bovins (H 1) 2 cr.  
*André Desrochers*  
Étude approfondie des conditions chirurgicales fréquemment rencontrées en pratique bovine.
- MEV 4428** Médecine interne bovine (H 1) 1 cr.  
*Gilles Fecteau*  
Concepts médicaux d'importance en pratique bovine.
- MEV 4429** Médecine de population bovine 1 (H 1) 2 cr.  
*Emile Bouchard et Luc Des Côteaux*  
Évaluation des performances de troupeaux à l'aide de banques de données. Méthodes d'évaluation et d'analyse de la santé et de la performance du troupeau laitier.
- MEV 4430** Médecine de population bovine 2 (H 1) 1 cr.  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*En collaboration*  
Approche et régie en production de veaux de lait et de grain ainsi que les productions vaches-veaux et parcs d'engraissement.
- MEV 4431** Thériogénologie des grands animaux (H 1) 2 cr.  
*Denis Vaillancourt*  
Examen génital et opérations obstétricales (avec formation pratique), diagnostic de gestation ainsi que diagnostic et traitement des principales maladies puerpérales chez la vache et la jument.
- MEV 4432** Thériogénologie chez le bovin (H 1) 1 cr.  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Denis Vaillancourt*  
Méthodes avancées pour le diagnostic et traitement des principales causes d'infertilité chez la femelle et le mâle.
- MEV 4433** Pratique des petits ruminants (H 1) 2 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Pascal Dubreuil*  
Bases de la pratique des petits ruminants. Notions de régie, de médecine individuelle et de troupeaux. Traitements chirurgicaux.
- MEV 4434** Médecine porcine et avicole (H 1) 2 cr.  
*Martine Boulianne*  
Évaluation des élevages de porcs et de volailles; analyse des informations obtenues et formulation des recommandations.
- MEV 4435** Production porcine spécialisée (H 1) 1 cr.  
*En collaboration*  
Notions avancées nécessaires au suivi zootechnique des élevages de porcs.
- MEV 4436** Production avicole spécialisée (H 1) 1 cr.  
*Martine Boulianne*  
Notions avancées nécessaires au suivi zootechnique des élevages de volailles.
- MEV 4437** Médecine porcine spécialisée (H 1) 2 cr.  
*Sylvie D'Allaire*  
Analyse pathologique, clinique et épidémiologique des maladies rencontrées en élevage porcin.
- MEV 4438** Médecine avicole spécialisée (H 1) 2 cr.  
*Martine Boulianne*  
Analyse pathologique, clinique et épidémiologique des maladies rencontrées en élevage avicole.
- MEV 4439** Prévention/thérapie : porc et volaille (H 1) 1 cr.  
*Martine Boulianne et Sylvie D'Allaire*  
Notions appliquées d'assainissement, de traitement, de désinfection et de bio-sécurité des élevages intensifs.
- MEV 4440** La douleur et son contrôle (H 1) 1 cr.  
*Sophie Cuvelliez*  
Mécanismes de la douleur et implications thérapeutiques; théorie, démonstrations, pratique des anesthésies loco-régionales, des éléments d'acupuncture, de manipulations ostéopathiques.

**MEV 4441** Troubles du comportement canin (H 1) **1 cr.**  
*Diane Frank*

Présentations de cas cliniques suivies de discussion sur le diagnostic différentiel, le diagnostic probable, la théorie sur la condition, le traitement préconisé et l'évolution possible du cas.

**MEV 4442** Troubles du comportement félin (H 1) **1 cr.**  
*Diane Frank*

Présentations de cas cliniques suivies de discussion sur le diagnostic différentiel, le diagnostic probable, la théorie sur la condition, le traitement préconisé et l'évolution possible du cas.

**MEV 4443** Dentisterie vétérinaire de base (H 1) **1 cr.**  
*Thérèse Lanthier*

Examen buccal. Dossier et charte dentaire; pathologies buccales fréquentes et options de traitement. Radiographies, prophylaxie et extractions simples. Instrumentations manuelles et appareils mécaniques les plus appropriés et leur entretien.

**MEV 4444** Fluidothérapie et transfusion sanguine (H 1) **1 cr.**  
*Manon Lécuyer*

Mécanismes et particularités s'appliquant lors de l'utilisation de la fluidothérapie et des transfusions sanguines. Nutrition parentérale et différentes techniques nutritionnelles.

**MEV 4445** Interprétation en imagerie médicale (H 1) **1 cr.**  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Marc-André D'Anjou et Rocky Di Fruscia*

Informations cliniques sur les techniques de radiographie, d'échographie et d'électrocardiographie; applications à la pratique de qualité des animaux de compagnie. Acquisitions de compétences complémentaires.

**MEV 4446** Médecine zoologique aviaire (H 1) **1 cr.**  
*Stéphane Lair*

Aspects cliniques et maladies des oiseaux avec une emphase particulière sur les conditions rencontrées chez les espèces d'oiseaux de compagnie et d'élevage.

**MEV 4447** Neurologie canine et féline (H 1) **1 cr.**  
*En collaboration*

Étude de différents problèmes neurologiques classiques et fréquents chez les petits animaux quant à leur présentation clinique, leur diagnostic et leur traitement.

**MEV 4448** Amphibiens, reptiles et poissons (H 1) **1 cr.**  
*Stéphane Lair*

Médecine et pathologie des animaux poikilothermes. Aspects vétérinaires de la garde en captivité des amphibiens et reptiles. Notions d'aquariophilie, systèmes aquatiques artificiels, principales maladies rencontrées chez les poissons.

**MEV 4449** Médecine zoologique des mammifères (H 1) **1 cr.**  
*Stéphane Lair*

Aspects cliniques et maladies des mammifères exotiques et indigènes en élevage, en institutions zoologiques et en milieu naturel.

**MEV 4450** Dermatologie canine et féline (H 1) **1 cr.**  
*Manon Paradis*

Maladies de la peau et des téguments chez les chiens et les chats.

**MEV 4451** Chirurgie des animaux de compagnie (H 1) **2 cr.**  
*En collaboration*

Présentation de 15 cas cliniques en chirurgie des animaux de compagnie par des lectures dirigées suivies d'un exposé et de discussions.

**MEV 4452** Oncologie canine et féline (H 1) **1 cr.**  
*Marilyn Dunn*

Principes du traitement du cancer chez les petits animaux avec une emphase sur la chimiothérapie. Concepts de base et notions pratiques de la chimiothérapie.

**MEV 4500A et B** Animaux de compagnie (E 1) **3 cr.**  
*En collaboration*

Trois semaines de travaux en médecine des petits animaux et (ou) médecine des équins. Stage 1. Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année.

**MEV 4501A et B** Pratique mixte (E 1) **3 cr.**  
*En collaboration*

Trois semaines de travaux en médecine bovine et (ou) médecine des petits animaux et (ou) en médecine porcine. Stage 2. Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année.

**MEV 4502A et B** Pratique industrielle (E 1) **3 cr.**  
*En collaboration*

Trois semaines en médecine bovine et (ou) porcine et (ou) aviaire. Stage 3. Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année.

**MEV 4503A et B** Maladies des petits animaux (E 1) **3 cr.**  
*En collaboration*

Trois semaines de travaux en médecine des petits animaux. Stage 4. Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année.

**MEV 4504A et B** Maladies du cheval (E 1) **3 cr.**  
*En collaboration*

Trois semaines de travaux en médecine équine. Stage 5. Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année.

## MIN - Musique, interprétation

**MIN 1096** Geste et mouvement scénique 1 (AH 1) **2 cr.**  
*Jean-François Gagnon*

Étude des techniques scéniques de base utiles aux chanteurs. Exploration des liens entre musique et expression dramatique.

**MIN 1097** Geste et mouvement scénique 2 (AH 1) **2 cr.**  
*Jean-François Gagnon*

Étude du mouvement scénique en rapport avec l'opéra. Préalable(s) : MIN 1096.

**MIN 1098** Improvisation jazz 1 (A 1) **2 cr.**  
*Luc Beaugrand*

Cours théorique et pratique d'improvisation mélodique applicable au jazz et à la musique populaire (blues, be-bop, modal, latin, fusion, funk, m-base, acid jazz, free jazz, rock, etc.). Il est recommandé aux étudiants ne jouant pas d'un instrument harmonique de suivre au préalable les cours d'harmonie jazz au clavier 1 et 2.

**MIN 1099** Improvisation jazz 2 (H 1) **2 cr.**  
*Luc Beaugrand*

Cours théorique et pratique d'improvisation mélodique applicable au jazz et à la musique populaire (blues, be-bop, modal, latin, fusion, funk, m-base, acid jazz, free jazz, rock, etc.). Préalable(s) : MIN 1098.

**MIN 1714** Littérature de la guitare (AH 1) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Peter McCutcheon*

Étude du répertoire de la guitare. Situation des oeuvres selon l'époque, les problèmes techniques et esthétiques. Problèmes des oeuvres écrites à l'origine pour d'autres instruments. Travail pratique de transcription; étude de la tablature.

**MIN 1729** Littérature de l'orgue 1 (A 1) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Réjean Poirier et collaborateurs*

Étude du répertoire de l'orgue entre 1300 - 1750. Classification par école et par genre, mise en contexte socioculturel, étude des formes musicales, analyses stylistiques, registration, éléments d'organographie.

**MIN 1730** Littérature de l'orgue 2 (H 1) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Réjean Poirier et collaborateurs*

Étude du répertoire de l'orgue de 1750 à nos jours. Classification par école et par genre, mise en contexte socioculturel, étude des formes musicales, analyses stylistiques, registration, éléments d'organographie.

**MIN 1741** Littérature du clavecin (AH 1) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Réjean Poirier*

Survivance de la littérature du clavecin à travers des oeuvres de grands maîtres.

**MIN 1743** Littérature du piano 1 (AH 1) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Claudette Berthiaume-Zawada*

Étude de la littérature pour clavier du début du XVIIIe siècle à 1850. Approche historique, stylistique et formelle.

- MIN 1744** Littérature du piano 2 (H 1) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
Étude de la littérature du piano de 1850 à nos jours. Approche historique, stylistique et formelle.
- MIN 1748** Littérature du chant 1 (AH 1) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Rosemarie Landry et collaborateurs*  
Étude du répertoire d'oratorio de Monteverdi au XXe siècle. Analyse du lied allemand et de la mélodie française.
- MIN 1749** Littérature du chant 2 (AH 1) 3 cr.  
*Rosemarie Landry et collaborateurs*  
Étude du répertoire d'opéra, de ses créateurs et des autres grands compositeurs. Répertoire vocal du XXe siècle. Cours cyclique.
- MIN 1752** Littérature de la musique électro. (AH 1) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Robert Normandeau*  
Étude et analyse du répertoire de la musique électroacoustique. Analyse d'œuvres majeures. Perspective historique et survol des principaux genres et styles.
- MIN 1753** Littérature d'instruments d'orchestre 1 (A 1) 3 cr.  
*Pierre Rolland*  
Description des instruments à cordes : histoire de la lutherie; leur répertoire et leurs virtuoses, les types de composition et les formations qui leur sont générales et particulières.
- MIN 1754** Littérature d'instruments d'orchestre 2 (H 1) 3 cr.  
*Pierre Rolland*  
Description des instruments à vent, de la harpe et des instruments de percussion : histoire de leur fabrication; leur répertoire et leurs virtuoses, les types de composition et les formations qui leur sont générales et particulières.
- MIN 1769** Harmonie au clavier (AH 1) 3 cr.  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
*Luce Beaudet*  
Réalisation au clavier de l'accompagnement de mélodies tonales données, non modulantes et modulantes. Préalable(s) : MTE 1009 ou MTE 1204.
- MIN 1791** Harmonie jazz au clavier 1 (A 1) 2 cr.  
*Pierre Leduc*  
Réalisation au clavier des différents renversements des accords de l'harmonie jazz.
- MIN 1792** Harmonie jazz au clavier 2 (H 1) 2 cr.  
*Pierre Leduc*  
Réalisation au clavier des différents renversements des accords de l'harmonie jazz. Préalable(s) : MIN 1791.
- MIN 1802** Éléments d'interprétation 1550-1850 (AH 1) 3 cr.  
*Bruce Haynes*  
Étude des conventions stylistiques, de l'ornementation, de l'articulation, de la notation rythmique et des autres principaux facteurs influençant l'interprétation. Cours cyclique.
- MIN 1803** La musique, enseignement en cours privé (AHE 1) 3 cr.  
*Lise Daoust*  
Cours pratique visant à faire de l'enseignement de la musique un acte créateur. Développement d'une approche pédagogique auprès d'une clientèle de tous âges. Gestion de l'organisation matérielle.
- MIN 1804** Processus d'apprentissage en musique (AH 1) 3 cr.  
Ce cours propose aux musiciens-interprètes des outils de base afin d'améliorer leurs stratégies cognitives et métacognitives dans le but d'atteindre un niveau supérieur. Priorité aux étudiants en interprétation.
- MIN 1805** Geste et conscience en interprétation (AH 1) 3 cr.  
*Francine Beaudry*  
Stratégies destinées à améliorer le niveau d'exécution des musiciens-interprètes en situation de concert. Notions en conscience du corps, en psychologie, en programmation neurolinguistique, en créativité et en communication. Priorité aux étudiants en interprétation. Préalable(s) : MIN 1804.
- MIN 1806** Danse baroque (AH 1) 2 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
Apprentissage des mouvements de base de différentes danses des XVIIe et XVIIIe siècles (menuet, bourrée, sarabande, etc.). Mise en relation entre les danses et leur forme musicale.
- MIN 1807** Gestuelle baroque (AH 1) 2 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
Étude des principes de base du geste de l'acteur-chanteur aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mise en application utilisant des textes littéraires, des cantates et des tragédies lyriques.
- MIN 1808** Style vocal baroque 1 (AH 1) 1 cr.  
Cours de maître portant sur le répertoire d'avant 1750. Mise en application des conventions d'interprétation : rhétorique, style, affects et ornementation dans une approche vocale.
- MIN 1809** Style vocal baroque 2 (AH 1) 1 cr.  
Cours de maître portant sur le répertoire d'avant 1750. Mise en application des conventions d'interprétation : rhétorique, style, affects et ornementation dans une approche vocale.
- MIN 2791** Harmonie jazz au clavier 3 (A 1) 2 cr.  
*Pierre Leduc*  
Réalisation au clavier des différents renversements des accords de l'harmonie jazz. Préalable(s) : MIN 1792.
- MIN 2792** Harmonie jazz au clavier 4 (H 1) 2 cr.  
*Pierre Leduc*  
Réalisation au clavier des différents renversements des accords de l'harmonie jazz. Préalable(s) : MIN 2791.
- MIN 2802** Continuo 1 (A 1) 2 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Réjean Poirier*  
Applications stylistiques de l'harmonie au clavier. Réalisation de tous les types de basse chiffrée. Préalable(s) : MTE 1009 ou MTE 1204.
- MIN 2803** Continuo 2 (H 1) 2 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Réjean Poirier*  
Applications stylistiques de l'harmonie au clavier. Réalisations de tous les types de basse chiffrée. Préalable(s) : MIN 2802.
- 
- MMD - Médecine (multidisciplinaire)**
- MMD 1007** Biostatistique (H 1 j) 3 cr.  
*Michèle Rivard et collaborateurs*  
Statistiques descriptives. Notions de probabilité et d'échantillonnage. Introduction à l'inférence statistique. Tests d'hypothèse. Analyse de tableaux de contingence. Corrélation et régression. Analyse de variance.
- MMD 1009** Biologie cellulaire et tissulaire (A 1 j) 2 cr.  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Moïse Bendayan, Victor Gisiger et collaborateurs*  
Organisation ultrastructurale de la cellule. Étude des tissus fondamentaux. Étude de l'agencement de ces tissus dans la formation des organes. Travaux pratiques illustrant ces deux derniers sujets.
- MMD 1010** Microbiologie et virologie (A 1 j) 3 cr.  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Claire Béliveau, Jocelyn Delorme et collaborateurs*  
Éléments de microbiologie. Génétique bactérienne. Eucaryotes. Mesures de biosécurité. Application de la biologie moléculaire au diagnostic.
- MMD 1015** Immersion clinique (H 1 j) 1 cr.  
*Jacques Monday et collaborateurs*
- MMD 1016** Introduction à l'anatomie clinique 1 (A 1 j) 2 cr.  
*Odile Prosmann et collaborateurs*  
Anatomie humaine décrite dans une perspective clinique et illustrée d'applications médico-chirurgicales. Séances d'anatomie à l'aide de didacticiels.

- MMD 1017** Introduction à l'anatomie clinique 2 (H 1 j) **2 cr.**  
*Odile Prosmann et collaborateurs*  
Anatomie humaine décrite dans une perspective clinique et illustrée d'applications médico-chirurgicales. Séances d'anatomie radiologique et sessions d'étude autonome à l'aide de didacticiels.
- MMD 1019** Nutrition et métabolisme (H 1 j) **3 cr.**  
*Farouk Radwan et collaborateurs*  
Concepts de base en alimentation et en nutrition. Structure et métabolisme des glucides, des lipides et des acides aminés. Intégration métabolique : situation postprandiale, situation post-absorption.
- MMD 1021** Physiologie générale (H 1 j) **3 cr.**  
*André Gougoux et collaborateurs*  
Notions de physiologie endocrinienne, rénale, digestive, respiratoire, cardiovasculaire et du système nerveux.
- MMD 1022** Génétique médicale (H 1 j) **2 cr.**  
*Nicole Lemieux et collaborateurs*  
Concepts fondamentaux de la génétique humaine. Transmission de l'hérédité et ses applications médicales. Notions de cytogénétique et les applications de l'analyse chromosomique. Descriptions de quelques syndromes cliniques.
- MMD 1023** Embryologie humaine (A 1 j) **1 cr.**  
*Luc Laurier Oligny*  
Étude de l'embryologie avec emphase sur la clinique et les malformations. Embryogénèse moléculaire : 1) du zygote unicellulaire à un bébé vivant et normalement formé; 2) liens entre l'embryogénèse et l'oncogénèse.
- MMD 1024** Biologie moléculaire de la cellule (A 1 j) **4 cr.**  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Guy Boileau et collaborateurs*  
Structures des macromolécules biologiques et enzymologie, mécanismes de réplication, réparation et transcription. Contrôle de l'expression génétique. Organisation moléculaire de la cellule. Cycle cellulaire et base moléculaire du cancer.
- MMD 1025** Pharmacologie médicale (H 1 j) **2 cr.**  
*André De Léan et collaborateurs*  
Absorption, distribution, élimination et biotransformation des médicaments, classification des récepteurs et des agents pharmacologiques. Notions de toxicologie médicale.
- MMD 1026** Introduction aux sciences fondamentales (AH 1 j) **3 cr.**  
*André Ferron et collaborateurs*  
Éléments de biologie cellulaire, biologie moléculaire de la cellule, d'immunologie et bactériologie et de génétique.
- MMD 1081** Sciences de l'information en santé (AH 1 j) **3 cr.**  
*Aimé Robert Leblanc et collaborateurs*  
Le cours a pour objectif de se familiariser avec les systèmes cliniques. On y présente les concepts et outils informatiques de base, les systèmes d'information et de décision. Cours magistraux avec démonstrations.
- MMD 1082** Initiation à la médecine de réadaptation (AH 1 j) **3 cr.**  
*Céline Lamarre et collaborateurs*  
Le but de ce cours est de montrer les deux faces de la réadaptation : le côté évaluation et le traitement tel que donné par les divers intervenants (y incluant tous les moyens physiques de thérapie : hydrothérapie, thermothérapie, électrothérapie).
- MMD 1083** Intervention psychosociale clinique (AHE 1 j) **3 cr.**  
L'étudiant sera sensibilisé aux besoins affectifs des enfants hospitalisés et pourra apporter un support aux membres de la famille. Il saura identifier ces besoins et sera capable d'interventions propres à les combler.
- MMD 1085** Radio-anatomie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Michel Lafortune et collaborateurs*  
Introduire à la formation de l'image radiologique et échographique. À l'aide des procédés radiologiques et échographiques, étude du système locomoteur, nerveux, cardiopulmonaire, digestif et génito-urinaire.
- MMD 1086** Santé internationale (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Fournier et collaborateurs*  
Santé et développement. Coopérations et organisations internationales. Nutrition. Problèmes de santé prioritaires. Santé des mères et des enfants. Cultures et santé. Stratégies d'interventions. Systèmes de santé des pays en développement.
- MMD 1087** Travaux cliniques individuels (AHE 1 j) **3 cr.**  
Fournir à l'étudiant l'occasion d'approfondir une discipline pour laquelle il éprouve un attrait particulier.
- MMD 1088A** Travaux de recherche individuels 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Le cours vise à permettre à l'étudiant de poursuivre son initiation à la recherche et de s'intégrer davantage dans un projet de recherche et de développer sa curiosité intellectuelle, son sens critique et son esprit créatif.
- MMD 1088B** Travaux de recherche individuels 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Le cours vise à permettre à l'étudiant de poursuivre son initiation à la recherche et de s'intégrer davantage dans un projet de recherche et de développer sa curiosité intellectuelle, son sens critique et son esprit créatif.
- MMD 1088C** Travaux de recherche individuels 3 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Le cours vise à permettre à l'étudiant de poursuivre son initiation à la recherche et de s'intégrer davantage dans un projet de recherche et de développer sa curiosité intellectuelle, son sens critique et son esprit créatif.
- MMD 1088E** Travaux de recherche individuels 4 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Le cours vise à permettre à l'étudiant de poursuivre son initiation à la recherche et de s'intégrer davantage dans un projet de recherche et de développer sa curiosité intellectuelle, son sens critique et son esprit créatif.
- MMD 1091** Initiation à la recherche (AHE 1 j) **3 cr.**  
Le cours vise à éveiller l'intérêt pour la recherche. Initiation à une activité de recherche. Développement de la curiosité. Familiarisation avec la rigueur et le cheminement intellectuel propre à un projet de recherche.
- MMD 1092A** Introduction à la toxicologie (A 1 j) **3 cr.**  
*Robert Tardif et collaborateurs*  
Principes généraux de toxicologie. Absorption, distribution, biotransformation, excrétion. Formes d'intoxication. Relation dose-effet et dose-réponse. Toxicocinétique. Évaluation de la toxicité. Limites admissibles d'exposition.
- MMD 1093** Médecine légale (AH 1 j) **3 cr.**  
*André Bourgault*  
Loi du coroner, place de la médecine légale. Acquisition de notions sur les accidents d'auto, les intoxications, les asphyxies, les noyades, les électrocutions, les enfants battus. Importance de l'autopsie.
- MMD 1094** Médecine hyperbare (AH 1 j) **3 cr.**  
*Mario Dugas et collaborateurs*  
Généralités et physiologie. Effets thérapeutiques de la médecine hyperbare : indications et complications. Intoxication au monoxyde de carbone. Physiologie de la plongée. Anamnèse et examen pré-plongée. Médecine d'altitude.
- MMD 1095** Médecine tropicale (AH 1 j) **3 cr.**  
*Sélim Rashed et collaborateurs*  
Cours d'introduction en médecine tropicale théorique et microscopie pratique, sur les principales maladies tropicales parasitaires, mycobactériennes et virales, sur la malnutrition et sur les maladies de retour de voyage.
- MMD 1096** ITSS : intervention et prévention (AH 1 js) **3 cr.**  
*Marc Steben et collaborateurs*  
Permettre aux intervenants d'intégrer leurs connaissances et de développer des habiletés de prévention et de prise en charge des personnes qui sont affectées par les ITSS (Infections transmissibles sexuellement et par le sang).
- MMD 1097** Intervention en milieux défavorisés (AHE 1 j) **3 cr.**  
*André Ferron et Marie-France Raynault*  
Permettre aux étudiants de prendre contact avec les actions locales et internationales en vue de promouvoir l'amélioration de la santé des populations défavorisées.
- MMD 1126** Notions générales de médecine (H 1 js) **3 cr.**  
Données de base médicales nécessaires pour situer les principales questions bioéthiques. Concepts divers : santé, maladie, mort, phase terminale, curatif, palliatif, préventif, symptôme, chronicité, dépendance, etc. Modèle médical. Cours de service.
- MMD 1127** Introduction aux études médicales (A 1 j) **1 cr.**  
*André Ferron et collaborateurs*  
Vue d'ensemble du programme d'études. Initiation aux méthodes d'apprentissage par problèmes, travail en petits groupes, exposition précoce au milieu clinique. Familiarisation avec l'environnement pédagogique.

- MMD 1128** Croissance-développement-vieillessement (A 1 j) 3 cr.  
*Jean-Yves Frappier et collaborateurs*  
Étude des phénomènes normaux qui accompagnent et des facteurs qui influencent la croissance et le développement cognitif, psychoaffectif, sexuel et social de la personne depuis la naissance jusqu'à l'âge avancé.
- MMD 1129** Pathologie et immunologie générales (A 1 j) 5 cr.  
*Louis Gaboury et collaborateurs*  
Lésions cellulaires et lésions d'origine ischémique. Inflammation et régénération des plaies. Pathologie de la prolifération cellulaire. Réponse immunitaire : composantes tissulaires, cellulaires et moléculaires. Dérèglements de l'immunité.
- MMD 1130** Micro-organismes pathogènes et infection (A 1 j) 2 cr.  
*Claire Béliveau et collaborateurs*  
Pathogènes humains : caractéristiques, classification, transmission, prototypes d'infection clinique, diagnostic de laboratoire, traitement et prévention.
- MMD 1131** Sciences hématologiques (H 1 j) 2 cr.  
*Jeannine Kassis et collaborateurs*  
Physiopathologie du système sanguin et lymphatique. Notions générales d'investigation et de traitement de ces conditions.
- MMD 1132** Exploration du système nerveux (H 1 j) 6 cr.  
*Allan Smith et collaborateurs*  
Anatomie, physiologie, pathologie et pharmacologie des systèmes nerveux central, périphérique et autonome. Syndromes neurologiques. Principes de base de thérapie et prévention. Introduction à l'ophtalmologie et à l'oto-rhino-laryngologie.
- MMD 1133** Sciences psychiques (H 1 j) 3 cr.  
*Yvan Pelletier et collaborateurs*  
Psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte et de la personne âgée. Schizophrénie, troubles anxieux, troubles affectifs, troubles de la personnalité, somatisation, alcoolisme et toxicomanies. Psychopharmacologie.
- MMD 1134** Appareil locomoteur (H 1 j) 5 cr.  
*Constantin Stanciu et collaborateurs*  
Anatomo-physiologie et bases physiopathologiques des grands syndromes qui affectent le système locomoteur. Manifestations cliniques qui en découlent. Principes d'investigation et de traitement.
- MMD 1136** Histoire de la médecine (AH 1 j) 1 cr.  
*René Cardinal et collaborateurs*  
Grandes étapes du développement de la médecine scientifique. Influence des découvertes scientifiques sur la pratique médicale.
- MMD 1138** Introduction à la médecine clinique 1 (A 1 j) 3 cr.  
*Christian Bourdy et collaborateurs*  
Introduction des diverses composantes biologiques, psychologiques et sociales des problèmes de santé. Communication et relation médecin - patient. Technique d'entrevue, d'histoire de cas et d'examen physique. Rôle et responsabilités du médecin.
- MMD 1139** Introduction à la médecine clinique 2 (H 1 j) 4 cr.  
*Christian Bourdy et collaborateurs*  
Approche biopsychosociale des problèmes de santé. Approche centrée sur le patient. Rôle et responsabilités du médecin.
- MMD 1140** Épidémiologie clinique 1 (A 2 j) 2 cr.  
Méthodes d'étude de la distribution des maladies dans une population, recherche des causes et moyen de contrôle. Orientation permettant l'analyse de la documentation médicale.
- MMD 2127** Initiation à la démarche clinique 1 (A 1 j) 4 cr.  
*Christian Bourdy et collaborateurs*  
Intégration biopsychosociale et éthique des problèmes cardiaques, pulmonaires et néphro-urologiques. Rôle et responsabilités du médecin face à la multiethnicité. Notions d'abus de pouvoir et d'inceste professionnel abordées.
- MMD 2128** Initiation à la démarche clinique 2 (AHE 1 j) 4 cr.  
*Christian Bourdy et collaborateurs*  
Intégration biopsychosociale et éthique des problèmes endocriniens, gastro-intestinaux et multisystémiques. Rôle et responsabilités du médecin face au financement du système de santé.
- MMD 2129** Cœur et circulation (A 1 j) 5 cr.  
*Guy Lalonde et collaborateurs*  
Circulation systémique et hypertension artérielle. Athérosclérose coronarienne et périphérique. Angine, infarctus, arythmies, valvulopathies et maladies du péricarde. Anomalies cardiaques congénitales. Insuffisance cardiaque et choc.
- MMD 2130** Respiration et oxygénation (A 1 j) 4 cr.  
*Marcel Julien et collaborateurs*  
Tabac, asthme, maladies pulmonaires obstructives, néoplasies, phénomènes thromboemboliques, infections pulmonaires, traumatismes, syndrome de détresse respiratoire, de pneumologie pédiatrique, ORL (voies respiratoires supérieures).
- MMD 2131** Homéostasie, rein et arbre urinaire (AH 1 j) 3 cr.  
*Serge Querin et collaborateurs*  
Anatomie, physiologie, physiopathologie et pathologie. Homéostasie hydroélectrolytique et acido-basique. Insuffisance rénale. Glomérulopathies. Sémiologie. Pathologie des voies urinaires. Hypertension rénovasculaire. Diurétiques.
- MMD 2132** Digestion - nutrition (H 1 j) 6 cr.  
*Ramses Wassef et collaborateurs*  
Morphologie, physiologie et pharmacologie du tractus gastro-intestinal et de ses glandes annexes (foie et pancréas). Physiopathologie, anatomopathologie et aspect clinique des maladies de l'appareil digestif. Principes fondamentaux de nutrition.
- MMD 2133** Endocrinologie et reproduction (H 1 j) 6 cr.  
*Raphael Bélanger et collaborateurs*  
Cours intégré d'anatomie, biochimie et physiologie, du système endocrinien, du métabolisme et du système reproducteur. Étude des manifestations cliniques, de la pathologie, et de la physiopathologie des anomalies de ces différents systèmes.
- MMD 2134** Problèmes systémiques (H 1 j) 6 cr.  
*Hubert Arslanian, Jean-François Letendre et collaborateurs*  
À partir de problèmes complexes, l'étudiant intègre la physiopathologie des grands syndromes rencontrés en clinique. Les problèmes discutés touchent plusieurs systèmes ce qui permet l'apprentissage de la démarche diagnostique en médecine interne.
- MMD 2140** Épidémiologie clinique 2 (A 2 j) 2 cr.  
Approfondissement des connaissances sur les méthodes épidémiologiques et les outils statistiques utilisés dans la recherche épidémiologie clinique. L'accent est mis sur l'interprétation des résultats des essais cliniques randomisés.
- MMD 3301** Médecine (AHE 1 j) 8 cr.  
*Eugenio Rasio et collaborateurs*  
Stage dans une unité d'enseignement clinique, au cours duquel l'étudiant, grâce à un contact constant avec des malades, applique et intègre les connaissances, développe les attitudes et acquiert les habiletés propres à la médecine interne.
- MMD 3302** Chirurgie (AHE 1 j) 8 cr.  
*Gilles Beauchamp et collaborateurs*  
Stage dans une unité d'enseignement clinique, au cours duquel l'étudiant, grâce à un contact constant avec des malades, applique et intègre les connaissances, développe les attitudes et acquiert les habiletés propres à la chirurgie. Ce stage se déroule concomitamment avec les stages de radiologie et d'anesthésiologie.
- MMD 3303** Pédiatrie (AHE 1 j) 8 cr.  
*Fernando Alvarez et collaborateurs*  
Stage dans une unité d'enseignement clinique, au cours duquel l'étudiant, grâce à un contact constant avec des enfants malades, applique et intègre les connaissances, développe les attitudes et acquiert les habiletés propres à la pédiatrie.
- MMD 3304** Obstétrique-gynécologie (AHE 1 j) 8 cr.  
*William Fraser et collaborateurs*  
Stage en unité d'enseignement clinique. L'étudiant, grâce à un contact constant avec des femmes enceintes et des malades, intègre les connaissances, développe les attitudes et acquiert les habiletés propres à l'obstétrique et à la gynécologie.
- MMD 3305** Psychiatrie (AHE 1 j) 8 cr.  
*Sylvain Palardy et collaborateurs*  
Stage dans une unité d'enseignement clinique, au cours duquel l'étudiant, grâce à un contact constant avec des malades, applique et intègre les connaissances, développe les attitudes et acquiert les habiletés propres à la psychiatrie.

- MMD 3306** Médecine familiale (AHE 1 j) **4 cr.**  
*François Lehmann et collaborateurs*  
Stage dans un milieu de pratique générale, au cours duquel l'étudiant acquiert et applique les connaissances, développe les attitudes et les habiletés propres à la médecine familiale.
- MMD 3411** Stage : Spécialités médicales (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stages cliniques, auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans différentes spécialités médicales. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411A** Stage : Allergie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité allergie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411B** Stage : Cardiologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité cardiologie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411C** Stage : Dermatologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité dermatologie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411D** Stage : Endocrinologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité endocrinologie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411E** Stage : Gastro-entérologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité gastro-entérologie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411H** Stage : Gériatrie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité gériatrie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411I** Stage : Hématologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité hématologie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411J** Stage : Médecine interne (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité médecine interne. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411K** Stage : Néphrologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité néphrologie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411L** Stage : Neurologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité neurologie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411M** Stage : Oncologie médicale (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité oncologie médicale. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411N** Stage : Physiothérapie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité physiothérapie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411O** Stage : Pneumologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité pneumologie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411P** Stage : Rhumatologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité rhumatologie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411Q** Stage : Hématologie clinique (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité hématologie clinique. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411R** Stage : Hématologie et oncologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité hématologie et oncologie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411S** Stage : Laboratoire des lipides (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité laboratoire des lipides. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411T** Stage : Nutrition appliquée (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité nutrition appliquée. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411U** Stage : Médecine vasculaire (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité médecine vasculaire. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3411V** Stage : Hépatologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès des malades ambulants ou hospitalisés dans la spécialité hépatologie. Certains stages comportent des activités de laboratoire.
- MMD 3412** Stage : Spécialités chirurgicales (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stages cliniques auprès de malades ambulants ou hospitalisés dans différentes spécialités chirurgicales.
- MMD 3412A** Stage : Chir. cardiovascul. thoracique (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès de malades ambulants ou hospitalisés en chirurgie cardiovasculaire thoracique.
- MMD 3412B** Stage : Chirurgie générale (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès de malades ambulants ou hospitalisés en chirurgie générale.
- MMD 3412C** Stage : Chirurgie générale pédiatrique (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès de malades ambulants ou hospitalisés en chirurgie générale pédiatrique.
- MMD 3412D** Stage : Chirurgie orthopédique (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès de malades ambulants ou hospitalisés en chirurgie orthopédique.
- MMD 3412E** Stage : Chirurgie plastique (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès de malades ambulants ou hospitalisés en chirurgie plastique.
- MMD 3412H** Stage : Neurochirurgie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès de malades ambulants ou hospitalisés en neurochirurgie.
- MMD 3412I** Stage : Oto-rhino-laryngologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès de malades ambulants ou hospitalisés en oto-rhino-laryngologie.
- MMD 3412J** Stage : Urologie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès de malades ambulants ou hospitalisés en urologie.
- MMD 3412K** Stage : Chirurgie cardio-thoracique (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès de malades ambulants ou hospitalisés en chirurgie cardio-thoracique.
- MMD 3412L** Stage : Chirurgie vasculaire (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès de malades ambulants ou hospitalisés en chirurgie vasculaire.
- MMD 3412M** Stage : Soins ambulatoires chirurgicaux (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique auprès de malades ambulants ou hospitalisés en soins ambulatoires chirurgicaux.
- MMD 3412N** Stage : Soins intensifs chirurgicaux (AH 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique ou l'externe sera confronté aux entités pathologiques les plus courantes des unités de soins intensifs incluant les différentes formes de choc.
- MMD 3413A** Stage : Santé communautaire (AHE 1 j) **4 cr.**
- MMD 3413B** Stage : Recherche (AHE 1 j) **4 cr.**  
Participation sous supervision appropriée, à un travail de recherche, soit au sein de la Faculté de médecine, soit dans un autre milieu universitaire reconnu.
- MMD 3414** Stages rotatifs (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique comportant une rotation dans plus d'une discipline.
- MMD 3415** Stage : Pédiatrie globale (AHE 1 j) **4 cr.**  
Différents stages cliniques offrant une vue globale de la pédiatrie selon l'âge ou le lieu des activités.
- MMD 3415A** Stage : Néonatalogie (AHE 1 j) **4 cr.**  
Stage clinique offrant une vue globale de la pédiatrie en néonatalogie.



- MMD 3415B** Stage : pédiatrie du nourrisson (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique offrant une vue globale de la pédiatrie chez le nourrisson et l'enfant d'âge préscolaire.
- MMD 3415C** Stage : Pédiatrie du développement (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique offrant une vue globale de la pédiatrie en pédiatrie du développement.
- MMD 3415D** Stage : Pédiatrie de l'âge scolaire (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique offrant une vue globale de la pédiatrie en pédiatrie de l'âge scolaire.
- MMD 3415E** Stage : Médecine de l'adolescence (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique offrant une vue globale de la pédiatrie en pédiatrie de l'adolescence.
- MMD 3415H** Stage : Urgences pédiatriques (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique offrant une vue globale de la pédiatrie en urgences pédiatriques.
- MMD 3415I** Stage : Soins intensifs pédiatriques (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique offrant une vue globale de la pédiatrie en soins intensifs pédiatriques.
- MMD 3415J** Stage : Maladies infectieuses pédiatriq. (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique offrant une vue globale de la pédiatrie en maladies infectieuses pédiatriques.
- MMD 3415K** Stage : Pédiatrie ambulatoire (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique offrant une vue globale de la pédiatrie en pédiatrie ambulatoire.
- MMD 3415L** Stage : immunologie pédiatrique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage auprès de patients d'âge pédiatrique en immunologie et allergie pédiatriques.
- MMD 3415M** Stage : Cardiologie pédiatrique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage auprès de patients d'âge pédiatrique en cardiologie pédiatrique.
- MMD 3415N** Stage : Dermatologie pédiatrique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage auprès de patients d'âge pédiatrique en dermatologie pédiatrique.
- MMD 3415O** Stage : Endocrinologie pédiatrique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage auprès de patients d'âge pédiatrique en endocrinologie pédiatrique.
- MMD 3415P** Stage : Gastro-entérologie pédiatrique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage auprès de patients d'âge pédiatrique en gastro-entéro-hépatologie pédiatrique.
- MMD 3415Q** Stage : Hémato., oncologie pédiatriques (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage auprès de patients d'âge pédiatrique en hématologie et oncologie pédiatriques.
- MMD 3415R** Stage : Néphrologie pédiatrique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage auprès de patients d'âge pédiatrique en néphrologie pédiatrique.
- MMD 3415S** Stage : Neurologie pédiatrique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage auprès de patients d'âge pédiatrique en neurologie pédiatrique.
- MMD 3415T** Stage : Réadaptation pédiatrique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage auprès de patients d'âge pédiatrique en réadaptation pédiatrique.
- MMD 3415U** Stage : Pneumologie pédiatrique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage auprès de patients d'âge pédiatrique en pneumologie pédiatrique.
- MMD 3415V** Stage : Génétique, maladies métaboliques (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage auprès de patients d'âge pédiatrique en génétique et maladies métaboliques.
- MMD 3415W** Stage : Pédiatrie internationale (AH 1 j) 4 cr.  
Au cours de ce stage l'étudiant s'initie aux quatre aspects suivants de la pédiatrie internationale : maladies tropicales, tuberculose, anémies tropicales et les approches particulières vis-à-vis des enfants appartenant à divers groupes ethniques.
- MMD 3416** Stage : Psychiatrie (AHE 1 j) 4 cr.  
Stages cliniques dans les principaux champs de la pratique psychiatrique.
- MMD 3416A** Stage : Psychiatrie pédiatrique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique en psychiatrie pédiatrique.
- MMD 3416B** Stage : Psychiatrie de l'adulte (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique en psychiatrie de l'adulte.
- MMD 3416C** Stage : Psychogériatrie (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique en psychogériatrie.
- MMD 3416D** Stage : Psychosomatique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique en psychosomatique.
- MMD 3416E** Stage : Psychiatrie légale (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique en psychiatrie légale.
- MMD 3417** Stage : Médecine familiale (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage en salle d'urgence auprès de médecins-urgentologues et stages en régions supervisés par des médecins de famille.
- MMD 3417A** Stage : Omnipratique en régions (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage en salle d'urgence auprès de médecins-urgentologues et stages en régions supervisés par des médecins de famille.
- MMD 3417B** Stage : Soins d'urgence (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage en salle d'urgence auprès de médecins-urgentologues et stages en régions supervisés par des médecins de famille.
- MMD 3418** Stage : Obstétrique-gynécologie (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique concernant l'obstétrique générale, l'obstétrique médicale (conditions médicales pouvant affecter la grossesse) et la gynécologie.
- MMD 3418A** Stage : Obstétrique médicale (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage clinique concernant l'obstétrique médicale (conditions médicales pouvant affecter la grossesse).
- MMD 3418B** Stage : Obstétrique générale (AHE 1 j) 4 cr.  
Stages cliniques concernant l'obstétrique générale.
- MMD 3419** Stage : Anesthésie-réanimation (AHE 1 j) 4 cr.  
Stage orienté vers les diverses techniques anesthésiques et la réanimation cardio-respiratoire.
- MMD 3420** Stage : Radiologie (AHE 1 j) 4 cr.  
Différents stages favorisant un approfondissement des connaissances en radiologie diagnostique, une initiation à la médecine nucléaire et à la radiologie oncologique.
- MMD 3420A** Stage : Radiologie diagnostique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stages favorisant un approfondissement des connaissances en radiologie diagnostique.
- MMD 3420B** Stage : Médecine nucléaire (AHE 1 j) 4 cr.  
Stages d'initiation à la médecine nucléaire.
- MMD 3420C** Stage : Radiologie oncologique (AHE 1 j) 4 cr.  
Stages d'initiation à la radiologie oncologique.
- MMD 3421** Stage : Ophtalmologie (AHE 1 j) 4 cr.  
Clinique des problèmes oculaires courants. Exposition aux techniques d'examen et de diagnostic.
- MMD 3422** Stage : Nutrition (AHE 1 j) 4 cr.  
Clinique des problèmes nutritionnels fréquemment rencontrés chez des populations-cibles. Initiation aux techniques utilisées en diététique.
- MMD 3423** Stage : Pathologie (AHE 1 j) 4 cr.  
Initiation au rôle du pathologiste de l'équipe de soins à l'hôpital. L'accent est mis sur les corrélations clinico-pathologiques et sur les méthodes diagnostiques.
- MMD 3424** Stage : Biochimie médicale (AHE 1 j) 4 cr.  
Au sein du laboratoire de biochimie d'un hôpital, initiation aux méthodes utilisées en biochimie médicale.
- MMD 3425** Stage : Microbiologie médicale (AHE 1 j) 4 cr.
- MMD 3426** Stage : Pharmacologie clinique (AHE 1 j) 4 cr.  
Clinique des principaux problèmes pharmacologiques observés en pratique courante. Participation à la consultation en pharmacologie clinique en milieu hospitalier.
- MMD 4407** Gériatrie (AH 1 j) 4 cr.  
*Monique Saint-Martin et collaborateurs*  
Stage dans un milieu gériatrique au cours duquel l'étudiant, grâce à un contact constant avec des personnes âgées, acquiert et applique les connaissances, et développe les attitudes et les habilités propres à la gériatrie.
- MMD 4408** Radiologie (AH 1 j) 4 cr.  
*France Bourdon-Conochie et collaborateurs*  
Stage de quatre semaines permettant à l'étudiant de se préparer à utiliser efficacement les ressources de la radiologie diagnostique et de la médecine nucléaire et à poser un

diagnostic provisoire dans certaines situations urgentes. Ce stage se déroule concomitamment avec les stages de soins ambulatoires et d'ophtalmologie.

**MMD 4409 Anesthésie-réanimation** (AH 1 j) **2 cr.**  
*André Bachand, Louise Cyrenne et collaborateurs*

Stage de deux semaines permettant à l'étudiant d'acquérir la formation scientifique nécessaire à l'exercice de la réanimation cardiorespiratoire et une connaissance de base en anesthésie. Ce stage se déroule concomitamment avec le stage de chirurgie.

**MMD 4410 Ophtalmologie** (AH 1 j) **2 cr.**  
*Nicole Robillard et collaborateurs*

Stage au cours duquel l'étudiant acquiert les connaissances et développe les habiletés requises pour résoudre les problèmes oculo-visuels courants. Ce stage se déroule concomitamment avec les stages de soins ambulatoires et de radiologie.

**MMD 4411 Médecine communautaire** (AH 1 j) **4 cr.**  
*Brigitte Maheux et collaborateurs*

Stage de quatre semaines qui offre une formation de base dans les domaines de la santé publique, de la santé du travail et de l'administration de la santé.

**MMD 4413 Médecine d'urgence** (AH 1 j) **4 cr.**

Stage au cours duquel l'étudiant se familiarise avec l'évaluation, le diagnostic et la prise en charge du patient dans un contexte de soins d'urgence.

**MMD 4414 Soins ambulatoires** (AH 1 j) **4 cr.**

Stage permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires face à diverses problématiques médicales et chirurgicales couramment observées en mode ambulatoire. Ce stage se déroule concomitamment avec les stages de radiologie et d'ophtalmologie.

**MMD 4415 Pharmacothérapie** (AH 1 j) **3 cr.**

Cours visant à permettre à l'étudiant de se familiariser avec l'emploi des principaux médicaments utilisés en thérapeutique moderne.

**MMD 4420 Compl. de formation aux stages cliniques** (AH 1 j) **1 cr.**

Période de travail personnel et complémentaire aux stages cliniques permettant une évaluation normative des connaissances cliniques d'un étudiant terminant le doctorat en médecine (M.D.) Ce cours sera évalué selon la mention « succès » ou « échec ».

## MMV - Médecine vétérinaire (multidisciplinaire)

**MMV 4001A à C Stage en médecine et chirurgie 1** (AHE 1) **3 cr.**

Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**MMV 4001E et H Stage en médecine et chirurgie 1** (AHE 1) **3 cr.**

Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**MMV 4002A à C Stage en médecine et chirurgie 2** (AHE 1) **3 cr.**

Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**MMV 4002E et H Stage en médecine et chirurgie 2** (AHE 1) **3 cr.**

Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**MMV 4003A à C Stage en médecine et chirurgie** (AHE 1) **1 cr.**

Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**MMV 4003E Stage en médecine et chirurgie** (AHE 1) **1 cr.**

Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**MMV 4004A et B Laboratoire de recherche** (AHE 1) **3 cr.**  
*En collaboration*

Trois semaines de travaux dans un laboratoire de recherche appliquée à la médecine vétérinaire. Stage hors programme pour étudiants étrangers ayant complété une partie significative de leurs études.

**MMV 4005A et B Laboratoire de recherche** (AHE 1) **1 cr.**  
*En collaboration*

Une semaine de travaux dans un laboratoire de recherche appliquée à la médecine vétérinaire. Stage hors programme pour étudiants étrangers ayant complété une partie significative de leurs études.

**MMV 4011 Méthodologie en médecine réglementée** (H 1) **1 cr.**

dont 0.2 cr. de travaux pratiques - labo  
*Serge Messier, Daniel Perron et collaborateurs*

Maladies et la protection des animaux. Prévention, dépistage et contrôle de la tuberculose, de la brucellose, de l'anémie infectieuse. Exigences pour l'importation et l'exportation des animaux. Travaux pratiques.

**MMV 4014 Pharmacothér. des animaux de consommation** (H 1) **1 cr.**

*Michèle Doucet*

Étude des aspects réglementaires, des concepts de thérapeutique et des notions de pharmacie reliées à la pratique vétérinaire dans le domaine des animaux de consommation (bovins, porcins et volaille). Cours théoriques et de discussions de cas pratiques.

**MMV 4015 Pharmacothér. des animaux de compagnie** (H 1) **1 cr.**

*Michèle Doucet*

Étude des aspects réglementaires, des concepts de thérapeutique et des notions de pharmacie reliées à la pratique vétérinaire dans le domaine des animaux de compagnie (canins, félins, équins et espèces exotiques). Cours théoriques et discussions de cas pratiques.

**MMV 4016 Alimentation clinique : chiens - chats** (H 1 j) **1 cr.**

Pathophysiologie des maladies en regard de l'alimentation. Principaux facteurs nutritifs impliqués dans les maladies. Rôle des diètes comme traitements primaires ou complémentaires. Cours Web, offert en anglais avec le concours de la Fondation Mark Morris.

**MMV 4400 Initiation à la recherche** (AH 1) **2.5 cr.**  
*En collaboration*

Trois semaines de travaux en recherche. (RECH)

**MMV 4500A et B Maladies des élevages industriels** (E 1) **3 cr.**  
*En collaboration*

Trois semaines de travaux en clinique bovine et (ou) porcine et (ou) aviaire. Stage 6. Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année.

**MMV 4501A et B Laboratoire de recherche** (E 1) **3 cr.**  
*En collaboration*

Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année. Trois semaines de travaux dans un laboratoire de recherche appliquée à la médecine vétérinaire. Stage 11

**MMV 4502A et B Laboratoire de recherche** (E 1) **3 cr.**  
*En collaboration*

Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année. Trois semaines de travaux dans un laboratoire de recherche appliquée à la médecine vétérinaire. Stage 12

**MMV 5001A à E Séminaires de formation clinique** (AHE 1) **1 cr.**  
*En collaboration*

Ces séminaires ont pour objectif de présenter et discuter les développements récents dans les sciences cliniques vétérinaires.

**MMV 5002A à E Ateliers de formation clinique** (AHE 1) **1 cr.**  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*En collaboration*

Participation à des activités pratiques ayant pour but d'améliorer la maîtrise des techniques de pointe utilisées en médecine vétérinaire.

**MMV 5003A à E Activités dirigées** (AHE 1) **1 cr.**  
*En collaboration*

Études de problèmes cliniques. Réservé aux étudiants ayant ou terminant une formation en médecine vétérinaire.

**MSN - Santé environnementale et santé au travail****MSN 1061G** Santé : déterminants environnementaux (AHE 1 js) **3 cr.**

La relation santé - environnement et l'approche de santé publique en environnement. Méthodes épidémiologiques. Méthodes de prévention et d'intervention. Étude des milieux. Les agresseurs physiques.

**MSN 2100** Toxicologie et environnement (AH 1 j) **3 cr.**  
*Claude Viau*

Étude des concepts de toxicocinétique et de toxicodynamique chez l'humain. Principaux problèmes de santé associés aux substances toxiques. Évaluation du risque à la santé : approches épidémiologique et toxicologique.

**MSN 2951** Santé communautaire (A 1) **3 cr.**  
Notions d'épidémiologie. Environnement et santé communautaire : l'eau, l'air, les aliments, l'habitation, le bruit, l'énergie rayonnante. Législation.**MSN 3100G** Introduction aux maladies du travail (AHE 1 js) **3 cr.**  
Problématique de la maladie professionnelle. Description des principales maladies causées par des facteurs chimiques, physiques, biologiques ou psychosociaux. Notions de prévention des maladies du travail.**MSO - Médecine sociale et préventive****MSO 1060** Intr. à la biostat.: appl. en pharmacie (H 1) **3 cr.**  
*Jean Lambert et collaborateurs*

Description de données. Concept de probabilité. Notions d'échantillonnage et de randomisation. Estimations ponctuelles et par intervalle. Principaux tests d'hypothèse rencontrés en recherche en pharmacie.

**MSO 2000D** Introduction à l'épidémiologie (AHE 1) **3 cr.**

Techniques et méthodes de base de l'analyse épidémiologique. Introduction aux recherches sur l'étiologie des maladies et à la recherche évaluative. Principes de l'intervention épidémiologique en santé communautaire. Enseignement à distance. Cours obligatoire en santé communautaire (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours (à distance) et le cours offert en salle (MSO 2000G).

**MSO 2000G** Introduction à l'épidémiologie (AHE 1 js) **3 cr.**

Techniques et méthodes de base de l'analyse épidémiologique. Introduction aux recherches sur l'étiologie des maladies et à la recherche évaluative. Principes de l'intervention épidémiologique en santé communautaire. Cours également offert à distance. Voir MSO 2000D. Cours obligatoire du Certificat en santé communautaire (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours MSO 2000D offert à distance.

**MSO 2010G** Introduction à la biostatistique (AHE 1 js) **3 cr.**

Revue des principales notions de base en biostatistique : statistiques descriptives, estimations ponctuelles et par intervalle, analyses de variance, régression et corrélation, analyses de données catégorielles. Cours requis pour les études supérieures.

**MSO 2030D** Systèmes de santé et santé communautaire (AHE 1) **3 cr.**

Revue des différents organismes et établissements du système du Québec en regard de leurs responsabilités en santé communautaire. Évolution des systèmes de santé dans le contexte du système canadien. Lois en matière de santé publique. Enseignement à distance. Cours obligatoire en santé communautaire (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours (à distance) et le cours offert en salle (MSO 2030G).

**MSO 2030G** Systèmes de santé et santé communautaire (AHE 1 js) **3 cr.**

Revue des différents organismes et établissements du système du Québec en regard de leurs responsabilités en santé communautaire. Évolution des systèmes de santé dans le contexte du système canadien. Lois en matière de santé publique. Cours également offert à distance. Voir MSO 2030D. Cours obligatoire du Certificat en santé communautaire (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours MSO 2030D offert à distance.

**MSO 2080G** Santé des jeunes 0-18 ans (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude des besoins de santé dans une optique développementale, de la naissance à l'adolescence. Problèmes particuliers et caractéristiques psychosociales. Analyse critique des programmes conçus et réalisés pour répondre à ces besoins.

**MSO 2082** Santé des jeunes et milieu scolaire (AH 1 j) **3 cr.**

Déterminants de la santé, caractéristiques cognitives, physiques, socio-émotives des jeunes, importance des milieux de vie (école, famille communautaire), concepts théoriques, limites et efficacité des programmes de santé.

**MSO 2100G** La santé et les groupes ethniques (AHE 1 js) **3 cr.**

Conception et système de représentation de la santé et de la maladie qui se traduisent par des comportements, des connaissances et des réalités sociosanitaires culturellement différents.

**MSO 2110G** Intégration : pers. âgées et handicapées (AHE 1 js) **3 cr.**

Définition des problèmes d'intégration sociale et leurs manifestations. Isolement social et marginalité. Politiques sociales, ressources et organismes communautaires voués à l'intégration des personnes âgées et handicapées.

**MSO 2120G** Adaptation sociale du jeune adulte (AHE 1 js) **3 cr.**

Problèmes du jeune adulte : violence familiale, conjugale et sociale, itinérance, pauvreté, chômage, déviance, délinquance, alcoolisme, toxicomanies.

**MSO 2130G** Santé mentale et communauté (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude du concept de santé mentale et son évolution. Épidémiologie de la santé mentale : identification des facteurs interdépendants influant sur l'état de la santé mentale. Identification et rôle des organismes communautaires en santé mentale.

**MSO 2140G** Thèmes liés à la santé communautaire (AHE 1 js) **3 cr.**

Activité éducative destinée à l'approfondissement de thèmes relatifs à la santé communautaire et à l'acquisition de stratégies d'intervention portant sur les thèmes abordés.

**MSO 2141G** Soulagement de la douleur (AHE 1 js) **3 cr.**

Soulagement de la douleur à l'hôpital ou à domicile. Historique, physiologie, mythes, typologies, controverses. Évaluation. Traitements. Accompagnement et soins infirmiers. Aspects éthiques et légaux.

**MSO 2142G** Priorités nationales de santé publique (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse des problèmes de santé publique et choix des interventions prioritaires suivant les principes à la base de la santé communautaire et en fonction des sept priorités d'action identifiées dans le cadre de la réforme de la santé. Préalable(s) : MSO 2440G.

**MSO 2143G** Diabète : approches interdisciplinaires (AHE 1 js) **3 cr.**

Évolution, état de la recherche et des connaissances : physiopathologie, typologie, données épidémiologiques, dépistage, prévention et complications, traitements, soutien et enseignement.

**MSO 2144G** Réseau intégré de services:défis actuels (AHE 1 js) **3 cr.**

Cadre, définition, enjeux, finalités. Planification et organisation régionale. Rôles, responsabilités, interdépendance des établissements. Programmes et gestion de cas. Mesures des résultats. Enseignement et soutien à la clientèle.

**MSO 2145G** Gestion de cas dans la communauté (AHE 1 js) **3 cr.**

Rôle de gestionnaire de cas dans la communauté auprès de clientèles vivant des situations complexes de soins. Concept de gestion de cas. Études de cas reliées à des problématiques de gestion de cas au quotidien dans un contexte de chronicité.

**MSO 2150G** Aspects éthiques en santé communautaire (AHE 1 js) **3 cr.**

Principes et fondements de l'éthique. Repérage des dilemmes éthiques et identification des valeurs alors mises en cause. Processus décisionnel appliqué à l'intervention en santé communautaire.

**MSO 2160** Introduction aux méthodes quantitatives (AHE 1 s) **3 cr.***Jean Lambert et collaborateurs*

Statistiques descriptives. Distributions. Échantillonnage. Estimations ponctuelles et par intervalle. Test de t et analyse de variance. Régression et corrélation. Analyse de données catégorielles.

**MSO 2170G** Système d'information en milieu de santé (AHE 1 js) **3 cr.**

Initiation à l'utilisation de l'ordinateur. La constitution, l'utilisation et l'exploitation des banques de données. Les principaux outils de traitement statistique des données. Analyse critique et interprétation des résultats statistiques.

**MSO 2180G** Santé physique des tout-petits (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude des besoins et des problèmes de santé physique durant la petite enfance, mesures de prévention et de sécurité, hygiène de vie. Perspective communautaire et approche systémique.

**MSO 2200G** Intervention de première ligne (AHE 1 js) **3 cr.**

Principes et fondements à la base du concept de soins de santé primaires. Identification des services de première ligne et articulation de ces derniers avec les autres acteurs du réseau de la santé.

**MSO 2300G** Promotion et éducation de la santé (AHE 1 js) **3 cr.**

À partir des déterminants de la santé, étude de l'ensemble des perspectives, des stratégies et des principes d'intervention visant le maintien, l'amélioration ou la promotion de l'état de santé de la population.

**MSO 2440G** Programmes en santé communautaire (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse des besoins, formulation d'objectifs, choix de stratégies d'intervention. Élaboration, application, évaluation des programmes. Qualité, efficacité et opérationnalisation.

**MSO 2900** Éléments de base en épidémiologie (AH 1) **3 cr.**

*Lise Goulet et collaborateurs*

Permettre à l'étudiant l'acquisition des connaissances de base de l'épidémiologie et l'initier à l'application de celles-ci à des problèmes courants de la santé des populations.

**MSO 3001** Introduction à l'épidémiologie (H 1 j) **2 cr.**

*Pierre Philippe*

Techniques et méthodes de base de l'analyse épidémiologique. Introduction aux recherches sur l'étiologie des maladies et à la recherche évaluative.

**MSO 3100** Fondements des interventions de santé (AH 1 j) **3 cr.**

Approches globales (compréhension des comportements, influence de l'environnement immédiat et social), approches et modèles d'intervention, thématiques sociosanitaires majeures (nutrition, gestion de stress, sommeil, etc.).

**MSO 4100** Promotion de la santé en milieu scolaire (AH 1 j) **3 cr.**

Rôle du promoteur, création d'alliances, élaboration d'un plan d'action, facteurs de succès du développement d'une intervention et de la participation des acteurs, habiletés de conception, de gestion, de négociation.

**MSO 6061** Introduction à la biostatistique (AH 1) **3 cr.**

*Jean Lambert*

Statistiques descriptives. Distributions. Échantillonnage. Estimations ponctuelle et par intervalle. Test de t et analyse de variance. Régression et corrélation. Analyse de données catégorielles. Approche opérationnelle à l'aide de problèmes.

**MTE - Musique, techniques d'écriture****MTE 1003** Composition complémentaire 1 (instrum.) (AH 1) **2 cr.**

Initiation aux techniques de composition instrumentale contemporaine par le biais de travaux pratiques. Concomitant(s) : MTE 1008.

**MTE 1008** Harmonie 1 (AH 1) **3 cr.**

Écriture et analyse d'accords et d'enchaînements de base du système tonal. Réalisation de basses chiffrées dans un style vocal. Phrase, cadence, modulation. Analyse d'exemples du répertoire.

**MTE 1009** Harmonie 2 (AH 1) **3 cr.**

Affinement du sens tonal par l'écriture et l'analyse. Harmonisation de chants donnés. Composition de phrases et de périodes simples. Analyse harmonique et processus formel dans le répertoire des XVIIIe et XIXe siècles. Préalable(s) : MTE 1008.

**MTE 1110** Contrepoint 1 (A 1) **3 cr.**

Contrepoint vocal en espèces à deux voix. Analyse d'exemples du répertoire des périodes Renaissance et Baroque. Concomitant(s) : MTE 1008.

**MTE 1111** Contrepoint 2 (H 1) **3 cr.**

Contrepoint vocal en espèces à trois voix. Mélanges à deux et trois voix fleuries sans « Cantus firmus ». Analyse d'exemples du répertoire des périodes Renaissance et Baroque. Préalable(s) : MTE 1110. Concomitant(s) : MTE 1009.

**MTE 1113** Contrepoint et analyse (AH 1) **3 cr.**

*Isabelle Panneton*

Apprentissage du contrepoint d'école à deux et trois voix. Initiation à l'imitation, au contrepoint renversable et à l'exposition de fugue. Analyse d'oeuvres polyphoniques du répertoire. Préalable(s) : MTE 1009.

**MTE 1204** Analyse du discours harmonique tonal (A 2) **6 cr.**

*Luce Beaudet*

Étude analytique des données fondamentales du système harmonique traditionnel tonal (Bach à Wagner). Vérification d'une théorie des constantes de ce système. Travaux pratiques d'analyse et d'écriture. Concomitant(s) : MUS 1205.

**MTE 1205** Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1 (AH 1) **3 cr.**

*François De Médicis*

Analyse d'oeuvres représentant un éventail des principaux courants esthétiques du XXe siècle. Le cours portera plus spécifiquement sur la première moitié de ce siècle. Préalable(s) : MTE 1009 ou MTE 1204.

**MTE 1206** Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2 (AH 1) **3 cr.**

*Michel Longtin*

Analyse d'oeuvres représentant un éventail des principaux courants esthétiques du XXe siècle. Le cours portera plus spécifiquement sur la deuxième moitié de ce siècle. Préalable(s) : MTE 1009 ou MTE 1204.

**MTE 1211** Analyse musicale 1 (A 1) **3 cr.**

*Marcelle Guertin*

Introduction à l'analyse formelle sur les plans microscopique et macroscopique. Formes à l'étude : unipartite, binaire, ternaire, variations, rondo et forme sonate. Répertoire tonal allant de Bach à Brahms. Préalable(s) : MTE 1009 ou MTE 1204.

**MTE 1212** Analyse musicale 2 (H 1) **3 cr.**

*Marcelle Guertin*

Étude de formes complexes et de genres contrapuntiques de Bach à Franck, avec ouverture sur la production impressionniste, invention, canon, fugue, passacaille, concerto, symphonie, forme libre. Préalable(s) : MTE 1211.

**MTE 1315** Harmonie jazz 1 (A 1) **3 cr.**

*Richard Ferland*

Accords de trois sons jusqu'à ceux de treizième. Système de notation polytonal. Principes d'enchaînement des accords. Harmonie par cycles diatoniques et symétriques. Accords de substitution. Modes et harmonie modale.

**MTE 1316** Harmonie jazz 2 (H 1) **3 cr.**

*Richard Ferland*

Concept des tensions-résolutions, mélodiques et harmoniques. Écriture parallèle à quatre voix en positions fermées et ouvertes. Pédales et modulations. Écriture en style choral de trois à cinq voix. Préalable(s) : MTE 1315.

**MTE 1403** Techniques modernes de composition 1 (AH 1) **3 cr.**

*José Evangelista*

Techniques compositionnelles du XXe siècle et leur application à de courtes compositions : modes mélodiques, séries, microtons, hétérophonie, micropolyphonie. Cours d'écriture basé sur l'analyse de textes musicaux.

**MTE 1404** Techniques modernes de composition 2 (AH 1) **3 cr.**

*José Evangelista*

Techniques compositionnelles du XXe siècle et leur application à de courtes compositions : modes rythmiques, polyrythmie, polymétrie, forme continue, itérative et à sections. Cours d'écriture basé sur l'analyse de textes musicaux. Préalable(s) : MTE 1403.

**MTE 1407** Composition jazz 1 (AH 1) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

Étude théorique et pratique des techniques compositionnelles du jazz en vue de leur application à de courtes compositions : systèmes harmoniques jazz, écriture mélodique, analyse des différents styles de composition. Préalable(s) : MTE 1316. Concomitant(s) : MUS 1211.

**MTE 1408** Composition jazz 2 (AH 1) **3 cr.**

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

Étude théorique et pratique des techniques compositionnelles du jazz en vue de leur application à de courtes compositions : écriture mélodique, composition pentatonique, formes et styles. Préalable(s) : MTE 1407. Concomitant(s) : MUS 1212.

**MTE 1503** Atelier de composition électro. 1 (AHE 1) **3 cr.**

*Jean Piché*

Travail de création dirigée. Apprentissage d'outils de création et de techniques d'écriture électroacoustique. Cours de groupe et direction individuelle. Concomitant(s) : MUS 1311.

**MTE 1504** Atelier de composition électro. 2 (AH 1) **3 cr.**  
*Jean Piché*

Travail de création dirigée. Apprentissage d'outils de création et de techniques d'écriture électroacoustique. Cours de groupe et direction individuelle. Préalable(s) : MTE 1503. Concomitant(s) : MUS 1312.

**MTE 2008** Harmonie 3 (A 1) **3 cr.**  
*Sylvain Caron*

Harmonie avancée : motifs, marches, modulations éloignées. Relation entre harmonie et rythme. Composition de phrases et de périodes élaborées. Préalable(s) : MTE 1009.

**MTE 2009** Harmonie 4 (H 1) **3 cr.**  
*Isabelle Panneton*

Harmonie avancée : écriture instrumentale, suite des modulations éloignées. Composition de petites formes tonales. Modalité. Préalable(s) : MTE 2008.

**MTE 2110** Contrepoint 3 (A 1) **3 cr.**  
*Alan Belkin*

Contrepoint vocal à quatre voix avec et sans « cantus firmus ». Usage des accords de septième. Motif, emploi du silence, imitation. Analyse d'exemples du répertoire. Préalable(s) : MTE 1111.

**MTE 2111** Contrepoint 4 (H 1) **3 cr.**  
*Alan Belkin*

Contrepoint instrumental. Composition de petites formes contrapuntiques. Canons. Contrepoint renversable. Exposition de fugue vocale. Analyse d'exemples du répertoire. Préalable(s) : MTE 2110.

**MTE 2114** Orchestration 1 (A 1) **3 cr.**  
*François Hugues Leclair*

Les instruments à cordes. Technique et écriture, isolément et en groupe. Quatuor. Orchestre à cordes. Transcription. La harpe. Préalable(s) : MTE 1009 ou MTE 1316.

**MTE 2115** Orchestration 2 (H 1) **3 cr.**  
*François Hugues Leclair*

Les vents. Technique et écriture, isolément et en groupe. Les percussions. Combinaisons des familles. Préalable(s) : MTE 2114.

**MTE 2315** Arrangement 1 (A 1) **3 cr.**  
*Richard Ferland*

Planification et structure d'un arrangement. Variations rythmiques. Instrumentation : cuivres, bois et saxophones. Écriture pentatonique. Techniques des tutti. Écriture à deux et trois voix. Accents et articulations. Fusion des techniques d'écriture. Préalable(s) : MTE 1316.

**MTE 2316** Arrangement 2 (H 1) **3 cr.**  
*Richard Ferland*

Instrumentation : cordes et harpe. Différentes techniques de réharmonisation. Écriture linéaire, en style pastel et contrapuntique : analyse du centre tonal, constructions des blocs d'accords et des lignes mélodiques. Préalable(s) : MTE 2315.

**MTE 3114** Orchestration 3 (AH 1) **3 cr.**  
*François Hugues Leclair*

Écriture pour divers ensembles orchestraux. Rôles des familles, dispositions, plans sonores, résonance, tutti. Réduction. Orchestration et forme. Préalable(s) : MTE 2115.

## MUE - Musique, ensembles et ateliers

Participation à diverses formations instrumentales ou vocales de la Faculté de musique. Ces formations sont précisées chaque année selon les besoins et les possibilités.

### Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat, le candidat devra s'inscrire à un minimum de 4 crédits de grands ensembles choisis parmi ceux offerts dans son programme. Le comité des grands ensembles procède par voie d'assignation à l'une ou l'autre de ces formations instrumentales ou vocales, suite à des auditions tenues chaque année (sauf pour le gamelan).

## Ateliers et ensembles\*

	Code	Par trimestre
Atelier d'accompagnement*	10	1 cr.
Atelier d'accompagnement vocal/jazz	42	1 cr.
Atelier d'élaboration de jeux sonores	35	1 cr./A 2 cr./H
Atelier d'improvisation	49	1 cr.
Atelier d'opéra**	41	3 cr.
Atelier de musique ancienne	14	1 cr.
Atelier de musique baroque	15	1 cr.
Atelier de musique contemporaine	16	1 cr.
Atelier de percussion	17	1 cr.
Atelier laboratoire	40	1 cr.
Chœur d'opéra**	45	1 cr.
Chœur d'opéra**	48	2 cr.
Chorale	28	1 cr.
Chorale jazz*	36	1 cr.
Combo*	46	2 cr.
Ensemble (non précisé, cas spéciaux)	26	1 cr.
Ensemble clarinettes	38	1 cr.
Ensemble claviers	19	1 cr.
Ensemble cuivres	21	1 cr.
Ensemble d'instruments à vent	25	1 cr.
Ensemble flûtes	22	1 cr.
Ensemble guitares	23	1 cr.
Ensemble jazz (Big Band)	47	2 cr.
Ensemble musique de chambre	24	1 cr.
Ensemble vocal	30	1 cr.
Ensemble vocal jazz*	39	1 cr.
Gamelan	34	1 cr.
Harmonie de concert	43	2 cr.
Orchestre	44	2 cr.
Quatuor à cordes	37	1 cr.
Quatuor de saxophones	27	1 cr.

## MUI - Musique, instrument

### Instrument principal (programme avec concentration instrumentale)

Étude de la technique de l'instrument et de son répertoire en vue du concert et de l'enseignement.

### Instrument complémentaire (programme sans concentration instrumentale)

Étude de la technique de l'instrument et de son répertoire.

### Connaissance du clavier

**2 cr.**

Cours collectif destiné aux étudiants non claviéristes. Apprentissage des rudiments du clavier dans le but de contrôler les enchaînements rythmiques et harmoniques de base et de pouvoir déchiffrer une partition simple.

Cours offert sur une période de deux ou de quatre trimestres, selon les cas énumérés ci-dessous : 1) dans le but de les sensibiliser aux implications harmoniques des pièces qu'ils travaillent, la Faculté offre une série de **deux trimestres** de Connaissance du clavier aux étudiants jouant d'un instrument monodique (chant inclus), sauf dans les cas où l'équivalent des cours en question aura déjà été fait; 2) considérant que l'apprentissage d'un instrument est indispensable à la formation de tout musicien et dans le but de satisfaire aux exigences du tronc commun à cet effet, la Faculté offre une série de **quatre trimestres** de Connaissance du clavier aux étudiants dont le niveau de compétence ou le champ d'intérêt ne correspond pas aux objectifs des cours d'instrument complémentaire.

\* Les ateliers ou ensembles contingentés sont marqués d'un astérisque.

\*\* Préalable : MIN 1096

## Code numérique des instruments

## INSTRUMENT ANCIEN

(complémentaire et principal)

Flûte baroque	02
Flûte à bec	03
Hautbois baroque	04
Luth	05
Violon baroque	07
Viola de gambe	08

## INSTRUMENT CLASSIQUE

(complémentaire et principal)

Alto	10
Basson	12
Chant	13
Clarinette	14
Clavecin	15
Connaissance du clavier	16
Contrebasse	17
Cor	18
Flûte traversière	19
Guitare	20
Harpe	21
Hautbois	22
Orgue	23
Percussion	24
Piano	25
Saxophone	26
Trombone	27
Trompette	28
Tuba	29
Violon	30
Violoncelle	31

## INSTRUMENT JAZZ

(complémentaire et principal)

Basse électrique	40
Batterie	41
Chant jazz	42
Contrebasse jazz	53
Guitare jazz	45
Piano jazz	46
Saxophone jazz	47
Trombone jazz	52
Trompette jazz	48

## INSTRUMENT DE TRADITION ORALE

55

## MUL - Musicologie

**MUL 1101** Histoire générale de la musique 1 (AHE 1) 3 cr.  
*Robert Léonard*

Sources de la musique occidentale. De l'Antiquité à Monteverdi.

**MUL 1102** Histoire générale de la musique 2 (AHE 1) 3 cr.  
*Robert Léonard*

Étapes marquantes de la vie musicale des temps modernes, de J.S. Bach à aujourd'hui.

**MUL 1103** Histoire de la musique 1 (AH 1) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

Histoire musicale de l'Antiquité hellénique à la fin du Moyen Âge. Ce cours s'adresse aux étudiants intéressés à la discipline musicologique.

**MUL 1104** Histoire de la musique 2 (AH 1) 3 cr.  
Histoire musicale au temps de la Renaissance : XVe et XVIe siècles. Ce cours s'adresse aux étudiants intéressés à la discipline musicologique. Cours cyclique.

**MUL 1105** Histoire de la musique 3 (AH 1) 3 cr.  
*François De Médicis*

Histoire musicale de l'époque baroque : le XVIIe siècle, de Monteverdi à Bach inclusivement. Ce cours s'adresse aux étudiants intéressés à la discipline musicologique. Cours cyclique.

**MUL 1106** Histoire de la musique 4 (AH 1) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*François De Médicis*

Histoire du langage musical du XVIIIe siècle, en relation avec son contexte socioculturel. Ce cours s'adresse aux étudiants intéressés à la discipline musicologique.

**MUL 1107** Histoire de la musique 5 (AH 1) 3 cr.  
*François De Médicis*

Histoire du langage musical du XIXe siècle, en relation avec son contexte socioculturel. Ce cours s'adresse aux étudiants intéressés à la discipline musicologique. Cours cyclique.

**MUL 1108** Histoire de la musique 6 (AH 1) 3 cr.  
*Michel Duchesneau*

Histoire du langage musical du XXe siècle, en relation avec son contexte socioculturel. Ce cours s'adresse aux étudiants intéressés à la discipline musicologique.

**MUL 1121** Histoire de la musique pop. anglophone (A 1 j) 3 cr.  
Le cours vise à retracer les origines de la musique anglo-étatsunienne et à présenter son histoire sociale, économique et stylistique.

**MUL 1132** Méthodologie musicale (AH 1) 3 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Apprentissage de la recherche d'informations en bibliothèque et sur le Web, développement des compétences de base dans l'organisation méthodologique d'un travail de rédaction ainsi que dans l'exercice d'un compte rendu de lecture. Cours cyclique.

**MUL 1134** Introduction à la musicologie (AH 1) 3 cr.  
*Marie-Thérèse Lefebvre*

Cours destiné à connaître les outils méthodologiques de la recherche, l'histoire de la discipline, ses tendances actuelles et l'éventail des carrières professionnelles reliées à la musicologie. Cours cyclique.

**MUL 1245** Esthétique musicale (AH 1) 3 cr.  
Principes de base de l'esthétique musicale. Survol des tendances fondamentales de la pensée musicale de l'Antiquité aux Temps modernes. Cours cyclique.

**MUL 1401** Théorie-contexte musique balinaise (AH 1) 1 cr.  
*José Evangelista*

Survol des principaux genres musicaux balinais. Leur fonction dans la société balinaise. Concomitant(s) : MUE 1342.

**MUL 2109** Musiques et images en mouvement (AH 1) 3 cr.  
*Philip Tagg*

Au moyen d'exemples musicaux systématisés, aperçu de l'intégration des connaissances historiques, technologiques, esthétiques, sémiotiques et idéologiques dans les productions audiovisuelles des cent dernières années.

**MUL 2112** Histoire de la musique au Canada (AH 1) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Marie-Thérèse Lefebvre*

Étude contextuelle des principaux événements qui ont marqué la vie musicale depuis 1608 à nos jours et analyse des différents courants esthétiques de la création musicale moderne.

**MUL 2115** Histoire et analyse du jazz 1 (AH 1) 3 cr.  
*Reno De Stéfano*

Étude historique et chronologique des différents styles qui ont marqué l'évolution du jazz en Amérique des origines à 1930. Analyse des œuvres majeures des grands maîtres - formes, mélodies, harmonies, rythmes et improvisations.

**MUL 2116** Histoire et analyse du jazz 2 (AH 1) 3 cr.  
*Reno De Stéfano*

Étude historique des big bands et des musiciens qui ont marqué l'évolution du jazz en Amérique durant « l'ère du swing », soit de 1930 à 1945. Analyse des œuvres majeures des grands maîtres - formes, mélodies, harmonies, rythmes et improvisations.

- MUS 2117** Histoire et analyse du jazz 3 (AH 1) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
Étude historique et analytique de la musique be-bop en Amérique de 1940 à 1959. Analyse des œuvres majeures des grands maîtres - formes, mélodies, harmonies, rythmes et improvisations.
- MUS 2118** Histoire et analyse du jazz 4 (AH 1) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
Étude historique et analytique de la musique jazz en Amérique de 1960 à 2000. Analyse des œuvres majeures des grands-maîtres - formes, mélodies, harmonies, rythmes et improvisations.
- MUS 3301** Panorama des musiques du monde 1 (A 1) 3 cr.  
*José Evangelista*  
Musiques traditionnelles de l'Asie et de l'Océanie. Audition, étude des systèmes musicaux et des fonctions culturelles. Cours cyclique.
- MUS 3302** Panorama des musiques du monde 2 (H 1) 3 cr.  
*José Evangelista*  
Musiques traditionnelles des pays islamiques, de l'Afrique, de l'Europe et des Amériques. Audition, étude des systèmes musicaux et des fonctions culturelles. Cours cyclique.
- MUS 3314** Introduction à l'ethnomusicologie (AH 1) 3 cr.  
Histoire et théories de l'ethnomusicologie. Évolution de la discipline depuis l'école de Berlin jusqu'aux récents courants de l'anthropologie de la musique. Cours cyclique.

---

## MUS - Musique

---

- MUS 1100I** Apprentissage auditif tonal 1 (A 1) 3 cr.  
*Luce Beaudet, Robert Forest, Mario Leblanc, Charles Overy et Gabrielle Therrien*  
Apprentissage destiné à l'acquisition de premiers automatismes de lecture et d'audition tonales. Perspective analytique où il s'agit d'entraîner l'oreille et l'oeil à percevoir des ensembles et des constantes.
- MUS 1100J** Apprentissage auditif tonal 2 (H 1) 3 cr.  
*Luce Beaudet, Robert Forest, Mario Leblanc, Charles Overy et Gabrielle Therrien*  
Apprentissage destiné à l'acquisition de premiers automatismes de lecture et d'audition tonales. Perspective analytique où il s'agit d'entraîner l'oreille et l'oeil à percevoir des ensembles et des constantes. Préalable(s) : MUS 1100I.
- MUS 1119** Applications musicales de l'informatique (AH 1) 3 cr.  
Notions générales sur l'informatique. Aperçu des différentes applications de l'informatique à la musique : composition, analyse, synthèse sonore, etc. Ce cours est contingenté.
- MUS 1131** Facture du clavecin (AH 1) 2 cr.  
Historique des grandes écoles de facture du clavecin. Terminologie utilisée. Principes de construction. Réglages, harmonisation et réalisation de tempéraments. Cours cyclique.
- MUS 1132** Éléments d'organographie (AH 1) 2 cr.  
Description des parties constituantes de l'orgue : structure générale, soufflerie, sommier, transmissions, tuyauterie. Composition d'un orgue. Cours cyclique.
- MUS 1133** Gestion de carrière (AH 1) 3 cr.  
*Michel Duchesneau*  
Mécanismes de développement de carrière. Notions de base en gestion, marketing (élaboration d'outils de promotion), financement public, privé (subventions, commandes), aspects légaux (fiscalité, contrats, droits d'auteur), production et diffusion.
- MUS 1204** Solfège et dictée 1 (A 1) 2 cr.  
*Luce Beaudet, Robert Forest, Mario Leblanc, Charles Overy et Gabrielle Therrien*  
Mécanismes de base visant l'acquisition d'automatismes de lecture et d'audition du langage tonal. Initiation au langage atonal. Perspective analytique destinée à la perception de groupements et de constantes.
- MUS 1205** Solfège et dictée 2 (H 1) 2 cr.  
*Luce Beaudet, Robert Forest, Mario Leblanc, Charles Overy et Gabrielle Therrien*  
Mécanismes de base visant l'acquisition d'automatismes de lecture et d'audition du langage tonal. Initiation au langage atonal. Perspective analytique destinée à la perception de groupements et de constantes. Préalable(s) : MUS 1204.
- MUS 1211** Solfège et dictée jazz 1 (A 1) 3 cr.  
*Reno De Stéfano*  
Acquisition d'automatismes d'audition et de lecture propres à la musique de jazz; relations accords-gammes et leur application dans l'improvisation jazz. Repiquage d'improvisations et préparation de « lead sheet » pour combo jazz. Préalable(s) : MUS 1205. Concomitant(s) : MTE 1315.
- MUS 1212** Solfège et dictée jazz 2 (H 1) 3 cr.  
*Reno De Stéfano*  
Acquisition d'automatismes d'audition et de lecture propres à la musique de jazz; relations accords-gammes et leur application dans l'improvisation jazz. Repiquage d'improvisations et préparation de « lead sheet » pour combo jazz. Préalable(s) : MUS 1211. Concomitant(s) : MTE 1316.
- MUS 1218** Perception auditive (A 1) 3 cr.  
*Robert Normandeau*  
Apprentissage auditif visant l'appréciation et l'analyse des objets sonores à partir de critères perceptifs de la typo-morphologie. Application à de courts extraits du répertoire des différentes époques et traditions.
- MUS 1221** Musique et musiciens actuels (AH 1) 3 cr.  
*Robert Léonard*  
Aperçu d'expérimentations réalisées depuis 1950 : musiques concrète et électronique, musique aléatoire, processus graduel, théâtre instrumental, minimalisme, etc. Réflexion sur les conséquences de ces expériences.
- MUS 1251** Sujets spéciaux en musique 1 (AH 1) 1 cr.  
*Professeurs de la Faculté et invités*  
Cours offert de façon intermittente, parfois sous forme intensive, sur des sujets spéciaux liés aux travaux de recherche de la Faculté, ou à l'occasion de stages de spécialistes réputés.
- MUS 1252** Sujets spéciaux en musique 2 (AH 1) 2 cr.  
*Professeurs de la Faculté et invités*  
Cours offert de façon intermittente, parfois sous forme intensive, sur des sujets spéciaux liés aux travaux de recherche de la Faculté, ou à l'occasion de stages de spécialistes réputés.
- MUS 1253** Sujets spéciaux en musique 3 (AHE 1) 3 cr.  
*Professeurs de la Faculté et invités*  
Cours offert de façon intermittente, parfois sous forme intensive, sur des sujets spéciaux liés aux travaux de recherche de la Faculté, ou à l'occasion de stages de spécialistes réputés.
- MUS 1261** Sujets spéciaux en musique 4 (AH 1) 1 cr.  
*Professeurs de la Faculté et invités*  
Cours offert de façon intermittente, parfois sous forme intensive, sur des sujets spéciaux liés aux travaux de recherche de la Faculté, ou à l'occasion de stages de spécialistes réputés.
- MUS 1262** Sujets spéciaux en musique 5 (AH 1) 2 cr.  
*Professeurs de la Faculté et invités*  
Cours offert de façon intermittente, parfois sous forme intensive, sur des sujets spéciaux liés aux travaux de recherche de la Faculté, ou à l'occasion de stages de spécialistes réputés.
- MUS 1263** Sujets spéciaux en musique 6 (AH 1) 3 cr.  
*Professeurs de la Faculté et invités*  
Cours offert de façon intermittente, parfois sous forme intensive, sur des sujets spéciaux liés aux travaux de recherche de la Faculté, ou à l'occasion de stages de spécialistes réputés.
- MUS 1264** Sujets spéciaux en musique 7 (AH 1) 3 cr.  
*Professeurs de la Faculté et invités*  
Cours offert de façon intermittente, parfois sous forme intensive, sur des sujets spéciaux liés aux travaux de recherche de la Faculté, ou à l'occasion de stages de spécialistes réputés.
- MUS 1265** Sujets spéciaux en musique 8 (AHE 1) 3 cr.  
*Professeurs de la Faculté et invités*  
Cours offert de façon intermittente, parfois sous forme intensive, sur des sujets spéciaux liés aux travaux de recherche de la Faculté, ou à l'occasion de stages de spécialistes réputés.

**MUS 1266** Sujets spéciaux en musique 9 (AHE 1) 2 cr.

Cours offert de façon intermittente, parfois sous forme intensive, sur des sujets spéciaux liés aux travaux de recherche de la Faculté, ou à l'occasion de stages de spécialistes réputés.

**MUS 1267** Sujets spéciaux en musique 10 (AHE 1) 2 cr.

Cours offert de façon intermittente, parfois sous forme intensive, sur des sujets spéciaux liés aux travaux de recherche de la Faculté, ou à l'occasion de stages de spécialistes réputés.

**MUS 1311** Théorie électroacoustique 1 (AH 1) 3 cr.

*Caroline Traube et collaborateurs*

Notions élémentaires de la physique du son : vibration, propagation, acoustique des salles. Initiation, dans un contexte musical, aux techniques de mesure des principaux paramètres du son : fréquence, intensité, spectre.

**MUS 1312** Théorie électroacoustique 2 (AH 1) 3 cr.

Principaux concepts théoriques en électroacoustique et applications en situation de production. Enregistrement audionumérique. Transduction du signal : haut-parleurs et microphones. Réduction du bruit. Préalable(s) : MUS 1311.

**MUS 1313** Théorie électroacoustique 3 (AH 1) 3 cr.

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

*Caroline Traube*

Introduction à la psychoacoustique. Le système auditif. Perception de l'intensité sonore (la sonie), de la hauteur (la tonie), des intervalles et du timbre. Localisation des sons dans l'espace. Processus d'organisation auditive. Préalable(s) : MUS 1311.

**MUS 1314** Théorie électroacoustique 4 (AH 1) 3 cr.

*Caroline Traube*

Introduction à l'acoustique des instruments de musique. Instruments à vent, instruments à cordes (pincées, frottées, frappées), percussions. Rayonnement et propagation. Propriétés résonnantes des corps sonores. Modélisation physique. Préalable(s) : MUS 1311. Cours cyclique.

**MUS 2204A** Solfège et dictée 3 (A 1) 2 cr.

*Alain Lalonde*

Acquisition d'automatismes de lecture et d'audition par rapport au langage tonal. Perspective analytique. Préalable(s) : MUS 1205.

**MUS 2204B** Atelier de lecture vocale 1 (A 1) 1 cr.

*Catherine Todorovski*

Cours visant à acquérir et développer des aptitudes de lecture à vue dans un contexte polyphonique vocal essentiellement tonal. Préalable(s) : MUS 1205 ou l'équivalent.

**MUS 2205A** Solfège et dictée 4 (H 1) 2 cr.

*Alain Lalonde*

Poursuite de l'acquisition d'automatismes de lecture et d'audition par rapport au langage tonal. Perspective analytique. Préalable(s) : MUS 2204A.

**MUS 2205B** Atelier de lecture vocale 2 (H 1) 1 cr.

*Catherine Todorovski*

Cours visant à acquérir et développer des aptitudes de lecture à vue dans un contexte polyphonique vocal essentiellement tonal. Préalable(s) : MUS 2204A ou MUS 2204B ou l'équivalent.

**MUS 2206** Solfège 3 (A 1) 2 cr.

*Alain Lalonde*

Acquisition d'automatismes de lecture vocale, tonale, atonale et métrique. Ce cours comporte uniquement des matières de solfège. Cours réservé aux étudiants en interprétation Chant. Préalable(s) : MUS 1205.

**MUS 2207** Solfège 4 (H 1) 2 cr.

*Alain Lalonde*

Poursuite de l'acquisition d'automatismes de lecture vocale tonale, atonale et métrique. Ce cours comporte uniquement des matières de solfège. Cours réservé aux étudiants en interprétation Chant. Préalable(s) : MUS 2206.

**MUS 2311** Méthodes électroacoustiques 1 (AH 1) 3 cr.

Études de mécanismes de structuration du contrôle musical, par le biais de formalismes mathématiques, stochastiques et autres. Solution de problèmes de structuration par la programmation. Apprentissage de langage de programmation "Max". Cours cyclique.

**MUS 2312** Méthodes électroacoustiques 2 (AH 1) 3 cr.

*Caroline Traube*

Étude des principales techniques de synthèse et de traitement du signal audio à des fins musicales et compositionnelles. Apprentissage de l'environnement de traitement du signal "C sound". Préalable(s) : MUS 1311. Cours cyclique.

**MUS 2313** Méthodes électroacoustiques 3 (AH 1) 3 cr.

Conception et création de systèmes intégrés pour la résolution de problèmes musicaux. Systèmes de performance en temps réel et outils de composition électroacoustique. Préalable(s) : MUS 2311. Cours cyclique.

**MUS 2314** Musique et médiatique 1 (AH 1) 3 cr.

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

*Jean Piché*

Étude et application des principaux concepts régissant la production et la composition musicale sur l'image en mouvement. Synchronisation. Synchronisme et éléments de langage audiovisuel. Travaux pratiques de montage et de composition.

**MUS 2315** Musique et médiatique 2 (AHE 1) 3 cr.

*Cours cyclique non offert en 2004-2005*

*Jean Piché*

Poursuite de l'étude des principales théories et pratiques d'effets spéciaux en vidéo numérique. Nouvelles technologies de la performance vidéo en temps réel et éléments de langage qui soutiennent un discours audiovisuel cohérent. Préalable(s) : MUS 2314.

**NUT - Nutrition****NUT 1014** Science des aliments : travaux pratiques (H 1) 2 cr.

*Christina Blais*

Étude de l'influence de la modification d'ingrédients, de conditions et de manipulations sur la qualité des préparations alimentaires. Informations complémentaires (variétés, origine, utilisations, cuisson, mets ethniques). Correspond à NUT 1018.

**NUT 1016** Salubrité et qualité des aliments (A 1 j) 1 cr.

*Christina Blais et collaborateurs*

Lois et règlements sur les aliments et l'eau quant à la qualité, la salubrité, l'étiquetage, le classement et l'inspection. Principales toxico-infections alimentaires et leur prévention par la manipulation sécuritaire des aliments.

**NUT 1018** Science des aliments (H 1 j) 3 cr.

*Christina Blais*

Étude des aliments : caractéristiques, achat, cuisson et conservation. Propriétés fonctionnelles physicochimiques des matières premières. Principes de base de l'analyse sensorielle des aliments.

**NUT 1033** Nutrition et alimentation (A 1 j) 2 cr.

*Mireille Dubost*

Aliments, sources de nutriments. Effets de différents traitements sur la valeur nutritive des aliments. Nature, usage et limites des tables de composition des aliments. Recommandations nutritionnelles. Disponibilité alimentaire.

**NUT 1034** Nutrition et alimentation : T.P. (A 1 j) 1 cr.

*Mireille Dubost*

Choix et utilisation pertinente des diverses tables de composition des aliments. Travaux pratiques correspondant à NUT 1033.

**NUT 1071** Stage en diététique 1 (AH 1) 3 cr.

*En collaboration*

Intégration à l'équipe de diététique. Implication de l'étudiant aux opérations d'un service d'alimentation dans les secteurs de la production et de la distribution. Initiation à la consultation diététique et à la relation d'aide. Stage de cinq semaines dans un service de diététique.

**NUT 1800** Nutrition appliquée (A 1) 0.5 cr.

*Monique Julien*

Appréciation de diverses méthodes d'évaluation de l'alimentation avec application au contexte dentaire. Études de cas.



- NUT 1910** Préparation des aliments (AH 1 j) 1 cr.  
*Christina Blais*  
Connaissance des aliments, des techniques de préparation et de cuisson des aliments. Termes culinaires utiles. Les étudiants doivent posséder une connaissance de base ou une expérience équivalente. Travaux pratiques.
- NUT 1956** Introduction à la nutrition (A 1) 3 cr.  
Relation nutrition - santé. Besoins de l'organisme en divers nutriments et aliments sources. Effets de différents traitements sur la valeur nutritive des aliments. Régime équilibré selon l'âge et les circonstances. Vogues et préjugés alimentaires. Théorie et travaux pratiques.
- NUT 1959** Nutrition et santé (AH 1 j) 2 cr.  
*Mireille Dubost*  
Relation nutrition-santé. Nutriments : rôles, sources alimentaires. Besoins nutritionnels en fonction de l'âge, du sexe et de conditions physiologiques. Notions de base en nutrition clinique. Cours réservé aux étudiants de la Faculté des sciences infirmières.
- NUT 1963** Nutrition (A 1 j) 2 cr.  
*Monique Julien*  
Connaissance des nutriments, de leurs rôles et des sources alimentaires. Besoins nutritionnels des individus et utilisation de guides alimentaires. Étude des relations entre l'alimentation et la santé dentaire : aspects préventifs et curatifs. Théorie et travaux pratiques.
- NUT 2016** Technologie alimentaire (AH 1 j) 2 cr.  
*Victor Gavino et collaborateurs*  
Introduction aux divers procédés technologiques industriels appliqués aux aliments. Biotechnologie. Effets sur la valeur nutritive. Utilisation des additifs alimentaires. Toxines endogènes, microbiologiques et contaminants chimiques.
- NUT 2018** Évaluation sensorielle des aliments (AH 1 j) 2 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Christina Blais*  
Étude des qualités organoleptiques des aliments et de leur perception. Influence de la couleur, texture, flaveur sur l'acceptabilité des aliments. Méthodes d'évaluation objective et subjective des substances et des aliments. Cours et travaux pratiques.
- NUT 2019** Contrôle de la qualité des aliments (AH 1 j) 3 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Victor Gavino*  
Initiation aux techniques modernes de l'analyse qualitative et quantitative des constituants alimentaires. Contrôle de la qualité tel qu'appliqué dans l'industrie alimentaire. Projets expérimentaux.
- NUT 2021** Organisation du travail dans les S.A. (A 1) 3 cr.  
*Claire St-Aubin*  
Étude des concepts et outils d'organisation du travail en gestion de l'alimentation des collectivités dans les services d'alimentation (S.A.) et autres champs de pratique de la diététique.
- NUT 2024** Alimentation des collectivités (AH 2 j) 5 cr.  
*Marie Marquis et collaborateurs*  
Planification de menus en fonction de la valeur nutritive, des ressources disponibles pour des populations en santé ou malades. Standardisation de formules culinaires. Organisation, direction et évaluation de production et de distribution des repas. Cours théoriques, laboratoires.
- NUT 2027** Systèmes de gestion en alimentation (AHE 1 j) 3 cr.  
*Marie Marquis*  
Analyse des aspects spécifiques des systèmes de gestion de divers segments de l'industrie de services d'alimentation de collectivité; besoins de la clientèle, approvisionnement, production, distribution. Applications aux services d'alimentation.
- NUT 2032** Nutrition fondamentale (A 1 j) 3 cr.  
*Michèle Houde Nadeau*  
Fonctions des nutriments dans l'organisme. Nature, bases physiologiques et facteurs de variation des besoins en éléments nutritifs. Symptômes de carences et d'excès. Fondements et application des standards nutritionnels.
- NUT 2038** Nutrition appliquée 1 (A 1 j) 3 cr.  
*Marielle Ledoux*  
Nutrition appliquée à l'adulte dans des conditions physiologiques et psychologiques particulières. Modification du comportement alimentaire. Méthodologie des enquêtes nutritionnelles. Problèmes de nutrition et programmes de prévention. Cours magistral et travaux pratiques. Concomitant(s) : NUT 2032.
- NUT 2039** Nutrition appliquée 2 (H 1 j) 3 cr.  
*Guyllaine Ferland*  
Nutrition appliquée à la grossesse et aux différents stades de la croissance. Problèmes de nutrition des femmes enceintes et des enfants et mesures préventives. Nutrition appliquée à la personne âgée.
- NUT 2041** Nutrition clinique 1 (A 1 j) 3 cr.  
Introduction à la pathologie médicale et à la nutrition clinique. Étude des maladies dont le traitement exige un contrôle diététique. Tableau clinique, étiologie, traitement. Rédaction, interprétation et appréciation des ordonnances diététiques.
- NUT 2071** Stage en gestion des S.A. 2 (AH 1 j) 3 cr.  
*En collaboration*  
Stage de quatre semaines. Mise en application et évaluation des outils de base nécessaires à la gestion d'un service de restauration collective. Principes de gestion de la qualité, des risques et de la satisfaction de la clientèle.
- NUT 2072** Stage en nutrition clinique 2 (AH 1 j) 3 cr.  
*En collaboration*  
Stage de quatre semaines. Intégration à l'équipe multidisciplinaire. Participation aux étapes de l'élaboration et de l'implantation d'un plan de soins nutritionnels dans diverses disciplines de la nutrition clinique.
- NUT 2962** Nutrition (H 1 js) 3 cr.  
Composition des aliments. Rôles des nutriments. Besoins nutritifs au cours du cycle de vie. Besoins particuliers dus à l'effort physique et influence de la nutrition sur l'efficacité au travail.
- NUT 3013** Projets: recherche en chimie alimentaire (AH 2 j) 3 cr.  
*Victor Gavino*  
Initiation aux techniques classiques et modernes de l'analyse qualitative et quantitative des constituants alimentaires. Applications pratiques au niveau du contrôle de la qualité et développement de nouveaux produits. Projets expérimentaux.
- NUT 3022** Gestion financière/syst. d'inf. des S.A. (A 1) 3 cr.  
*Marie Marquis et collaborateurs*  
Comptabilité. Documents comptables propres aux services d'alimentation (S.A.). Budget des S.A. sans but lucratif ou à profit. Contrôle des coûts. Systèmes d'information et leurs applications liées à la gestion des services d'alimentation.
- NUT 3023** Planification et marketing des S.A. (AH 1 j) 2 cr.  
*Marie Marquis*  
Planification stratégique d'un service d'alimentation (S.A.). Études des concepts de marketing reliés aux produits et services en diététique. Initiation aux différentes stratégies de marketing. Éléments d'un plan de marketing stratégique.
- NUT 3024** Aménagement des services d'alimentation (AH 1 j) 3 cr.  
*Marie Marquis*  
Étude de la planification d'un aménagement. Définition de concept de service en alimentation. Concepts et références reliés aux équipements et technologies des services d'alimentation. Pratiques de gestion et tendances influençant les aménagements.
- NUT 3025** Tendances nouvelles alim. des collectiv. (AH 1 j) 2 cr.  
*Marie Marquis*  
Thèmes nouveaux en alimentation des collectivités : évolution de la demande des divers segments de l'industrie, innovations technologiques en alimentation des collectivités, nouveaux concepts des sciences de la gestion.
- NUT 3030** Nutrition et métabolisme (H 1 j) 3 cr.  
*Marc Prentki*  
Relation entre les différents nutriments dans les grandes voies métaboliques. Interrelations des divers besoins nutritionnels : énergie, protéines, minéraux et vitamines. Rôle des nutriments dans les systèmes enzymatiques.

**NUT 3033** Initiation à la recherche en nutrition (AH 2) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Parviz Ghadirian et collaborateurs*

Initiation aux méthodes de recherche en nutrition fondamentale, appliquée et clinique. Protocole de recherche. Revue bibliographique ou enquête sur un sujet de nutrition. Présentation orale.

**NUT 3038** Programme d'éducation en nutrition (AH 1 j) **3 cr.**  
*Irène Strychar*

Étude des programmes d'éducation et du processus de leur élaboration. Notion d'évaluation et implications au plan pratique. Examen de programmes en cours. Élaboration et mise en oeuvre d'un programme d'éducation en nutrition.

**NUT 3039** Intégration de la pratique diététique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Irène Strychar et collaborateurs*

Cours d'intégration des connaissances actualisées en nutrition normale ou clinique. Études et discussion de cas et solution de problèmes. Approche par problème.

**NUT 3043** Nutrition clinique 4 (AH 1 j) **3 cr.**

Physiopathologie et étude des maladies dont le traitement exige un contrôle diététique. Tableau clinique, étiologie, traitement. Rédaction, interprétation et appréciation des ordonnances diététiques.

**NUT 3044** Nutrition clinique 3 (A 1 j) **3 cr.**

Physiopathologie et étude des maladies dont le traitement exige un contrôle diététique. Tableau clinique, étiologie, traitement. Rédaction, interprétation et appréciation des ordonnances diététiques.

**NUT 3052** Histoire de l'aliment et de la nutrition (A 1) **2 cr.**

Les aliments et la santé, de l'Antiquité au XIXe siècle. Théories empiriques. Évolution de la physiologie de la nutrition. Débuts de la nutrition comme science. Grandes découvertes en nutrition.

**NUT 3060** NUTRITION PUBLIQUE ET CONSOMMATION (H 1) **3 cr.**

*Hélène Delisle*

Comportement et profil des consommateurs. Information, publicité sur les aliments, la nutrition. L'insécurité alimentaire. Consommation alimentaire et écologie, éthique, nouvelles technologies.

**NUT 3071** Stage en gestion des S.A. 3 (AHE 1 j) **3 cr.**  
*En collaboration*

Stage de quatre semaines. Apprentissages dirigés dans la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et physiques d'un service de restauration collective. Prise de responsabilités progressive en vue d'assumer les rôles du gestionnaire.

**NUT 3073** Stage en nutrition communautaire (AHE 1 j) **5 cr.**  
*En collaboration*

Stage de six semaines. Intégration à un milieu communautaire. Élaboration, implantation et évaluation d'un programme d'éducation en nutrition. Possibilité de stage de recherche ou d'expérimentation dans un domaine connexe.

**NUT 3965** Nutrition normale et thérapeutique (A 1 j) **2 cr.**

Valeur nutritive des aliments. Lois sur les aliments. Fonctions des nutriments et besoins nutritionnels. Interrelations nutriments-médicaments. État nutritionnel des Québécois. Régimes pour la prévention et le traitement de maladies courantes.

**NUT 4072** Stage en gestion des S.A. 4 (AHE 1 j) **4 cr.**  
*En collaboration*

Stage de cinq semaines. Gestion des ressources humaines, financières, matérielles et physiques d'un service de restauration collective. Principes de marketing et de mise en marché. Prise de responsabilités en vue d'assumer les rôles du gestionnaire. Possibilité d'un stage de recherche en gestion.

**NUT 4073** Stage en nutrition clinique 4 (AHE 1 j) **4 cr.**  
*En collaboration*

Stage de cinq semaines. Élaboration et implantation de plans de soins. Prise en charge de l'intervention nutritionnelle sous supervision. Stage de recherche en nutrition clinique ou d'expérimentation dans un domaine connexe.

## OPH - Ophtalmologie

**OPH 2992** Anatomie oculaire (H 1) **3 cr.**  
*Louise Charbonneau*

Anatomie de la région orbitaire et de l'oeil. Embryologie et histologie. Voies optiques et oculocéphalographiques. Cours destiné aux étudiants de l'École d'optométrie.

## OPM - Optométrie

**OPM 1009** Optique géométrique (H 1) **3 cr.**  
*Habib Hamam*

Principes fondamentaux de la catoptrique et de la dioptrique. Systèmes centrés. Applications à l'instrumentation clinique et à l'optique oculaire.

**OPM 1010** Introduction à la profession (A 1 j) **2 cr.**

Histoire de l'optométrie. Situation de l'optométrie dans le monde. Rôle de la profession dans les services de santé du Québec. Organismes professionnels. Observations en clinique. Visite des laboratoires de recherche.

**OPM 1105** Optométrie 1.1 (A 1) **4 cr.**

Amétropies : épidémiologie et description. Examens objectif et subjectif de la réfraction oculaire. Examen oculaire : biomicroscopie et ophtalmoscopie directe.

**OPM 1106** Optométrie 1.2 (A 2 j) **2 cr.**

Laboratoires d'optométrie sur les techniques d'examen enseignées dans les cours OPM 1105 et OPM 1107. Observations en clinique. Examen de compétence clinique.

**OPM 1107** Optométrie 1.3 (H 1 j) **2 cr.**

Fonctions visuelles d'accommodation et de convergence; leurs relations et leurs évaluations cliniques. Procédures d'un examen oculo-visuel complet.

**OPM 1201** Optique ophtalmique 1.1 (H 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Matériaux ophtalmiques. Étude approfondie des lentilles sphériques, prismatiques, astigmatiques, cylindriques et toriques. Théorie et pratique de l'instrumentation de mesures.

**OPM 1501** Santé oculaire 1.1 (H 1 j) **3 cr.**

Étiologie, sémiologie et diagnostic différentiel des anomalies et des maladies des paupières, de l'appareil lacrymal, de la conjonctive, de la sclère, de la cornée, de l'uvéa, et du cristallin.

**OPM 2109** Optométrie 2.1 (A 1 j) **2 cr.**

Techniques spécifiques d'examen oculaire, visuel et général, telles que tonométrie, gonioscopie, champs visuels, ophtalmoscopie indirecte, etc.

**OPM 2110** Optométrie 2.2 (A 2 j) **2 cr.**

Laboratoires d'optométrie sur les techniques diagnostiques enseignées dans le cours OPM 2109. Sessions de dépistage. Observations en clinique. Examen de compétence clinique.

**OPM 2111** Optométrie 2.3 (H 1 j) **2 cr.**

Techniques d'exploration de la fonction visuelle par méthodes électrophysiologiques (PEV, EOG, ERG) et par méthodes psychophysiques (forme, mouvement, contraste, couleur). Travaux pratiques et observations cliniques.

**OPM 2202** Optique ophtalmique 2.1 (A 2) **4 cr.**  
*Benoit Frenette, Pierre Simonet et collaborateurs*

Les aberrations et leur correction. Prisme compensateur. Lentilles multifocales et progressives. Terminologie et mesures en lunetterie. Morphologie faciale. Choix de montures. Travaux pratiques.

**OPM 2302** Lentilles cornéennes 2.1 (H 1 j) **3 cr.**  
*Nadia-Marie Quesnel*

Principes optiques. Types de lentilles et matériaux. Paramètres, caractéristiques optiques et physiques. Fabrication, instrumentation d'analyse. Indications et contre-indications. Méthodes d'adaptations des lentilles sphériques. Travaux pratiques et observations cliniques.

**OPM 2403** Anomalies de la vision binoculaire 2.1 (A 1 j) **3 cr.**  
*Danielle De Guise et Héloïse Miron*

Procédés d'examen de la vision binoculaire. La suppression. L'amblyopie.

- OPM 2405** Anomalies de la vision binoculaire 2.2 (H 1 j) **3 cr.**  
*Danielle De Guise*  
La correspondance rétinienne anormale. Les paralysies oculomotrices. Laboratoires.
- OPM 2502** Santé oculaire 2.1 (A 1 j) **3 cr.**  
Étiologie, sémiologie et diagnostic différentiel des anomalies du vitré et des maladies de la rétine.
- OPM 2503** Pharmacologie oculaire 2.1 (A 1 j) **2 cr.**  
Systèmes cholinergique et adrénérgique. Caractéristiques et utilisation clinique à des fins diagnostiques des médicaments mydriatiques, cycloplégiques et anesthésiques locaux.
- OPM 2504** Santé oculaire 2.2 (H 1 j) **4 cr.**  
Étiologie, sémiologie et diagnostic différentiel des atteintes neurales du système visuel. Glaucome. Atteintes orbitaires. Traumatologie oculaire. Tumeurs de l'oeil et des annexes oculaires.
- OPM 2505** Pharmacologie oculaire 2.2 (H 1 j) **4 cr.**  
Médicaments oculaires thérapeutiques : anti-infectieux, anti-inflammatoires, corticostéroïdes, antiglaucomateux. Analgésiques. Prescription et modes d'administration des médicaments oculaires.
- OPM 3107** Gestion/jurisprudence (H 1 j) **3 cr.**  
Administration et gestion d'un bureau. Dépenses statutaires. Actif et passif, livres de comptabilité. Loi sur l'optométrie, sociétés et corporations, assurances, règlements de l'Ordre. Déontologie et éthique professionnelle.
- OPM 3115** Optométrie 3.2 (H 1 j) **2 cr.**  
Cas particuliers en pratique optométrique. Problèmes d'apprentissage et fonctions visuelles. Troubles psychiques et symptômes visuels.
- OPM 3116** Analyse de cas (H 1 j) **2 cr.**  
Séminaires. Présentations et discussions de cas. Approche intégrée de l'ensemble des notions théoriques et cliniques requises pour la pratique de l'optométrie. Utilisation des nouvelles technologies.
- OPM 3117** Introduction à la recherche (H 1 j) **1 cr.**  
Initiation aux méthodologies de recherche. Revue de littérature. Préparation d'un protocole de recherche en vue d'une réalisation dans le cadre du cours OPM 4114.
- OPM 3120** Optométrie 3.1 (A 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Application des lois et règles de prescription. Laboratoire clinique. Techniques de réanimation cardio-respiratoire (RCR). Préparation aux activités cliniques. Examen de compétence clinique.
- OPM 3206** Optique ophtalmique 3.1 (A 1 j) **3 cr.**  
Lentilles de fortes puissances. Lentilles traitées. Paramètres de la prescription, contrôle, ajustement. Effets physiologiques secondaires aux lentilles. Travaux pratiques et observations cliniques.
- OPM 3306** Lentilles cornéennes 3.1 (A 1 j) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Principes et méthodes d'adaptation de lentilles toriques et multifocales. Solutions d'entretien. Pathologie, modifications des structures oculaires dues aux lentilles. Médicaments. Complication et suivi. Ajustement des cas spéciaux. Orthokératologie.
- OPM 3307** Éléments de diagnostic en lent. corn. (H 1 j) **2 cr.**  
Intégration des aspects théoriques et cliniques en liaison avec l'anamnèse afin d'optimiser la prescription de lentilles cornéennes. Discussion de cas en fonction des diverses options présentées pour chacun.
- OPM 3411** Anomalies de la vision binoculaire 3.1 (A 1 j) **3 cr.**  
*Danielle De Guise et Pierre Simonet*  
Méthodes d'examen clinique et correction de l'anisocornie. Déséquilibres oculomoteurs non paralytiques. Le nystagmus. La disparité de fixation. Chirurgie du strabisme. Laboratoires.
- OPM 3502** Santé oculaire 3.1 (A 1 j) **2 cr.**  
Maladies systémiques avec atteintes oculaires. Prescription et administration de médicaments ophtalmiques thérapeutiques. Applications cliniques en imagerie diagnostique.
- OPM 3601** Optométrie pédiatrique (A 2 j) **4 cr.**  
Embryologie et développement postnatal de l'oeil et des voies visuelles. Normes cliniques. Anomalies oculaires génétiques et congénitales. Examen visuel des jeunes enfants.
- OPM 3602** Optométrie gériatrique (H 1 j) **2 cr.**  
Effet du vieillissement sur les structures oculaires et les fonctions visuelles. Aspects psychosociaux du vieillissement. Épidémiologie. Examen clinique et approche multidisciplinaire.
- OPM 3603** Ergonomie visuelle et prévention (H 1 j) **2 cr.**  
Notions d'éclairagisme. Ergonomie visuelle. Conception et mise en place d'un programme de protection oculaire et de prévention oculo-visuelle.
- OPM 3604** Réadaptation et handicap visuel (H 1 j) **2 cr.**  
Épidémiologie et concepts généraux. Atteintes fonctionnelles. Les aides visuelles. L'examen clinique et l'approche multidisciplinaire.
- OPM 3701** Stage en soins de première ligne 3.1 (A 2 j) **3 cr.**  
Stage en soins de première ligne à la Clinique universitaire de la vision.
- OPM 3817** Stage en cliniques spécialisées 3.1 (A 2 j) **1 cr.**  
Stages en rotation dans les différents modules spécialisés de la Clinique universitaire de la vision.
- OPM 4001** Normes cliniques nord-américaines (AHE 1 j) **6 cr.**  
Ce cours destiné aux étudiants visiteurs vise l'acquisition des aptitudes et attitudes dictées par les normes optométriques de pratique clinique en Amérique du Nord.
- OPM 4002** Stage clinique-première ligne de soins 1 (AHE 1 j) **6 cr.**  
Ce stage destiné aux étudiants visiteurs vise l'acquisition d'une expérience pratique en première ligne des soins oculo-visuels.
- OPM 4003** Stage clinique-première ligne de soins 2 (AHE 1 j) **6 cr.**  
Ce stage destiné aux étudiants visiteurs vise l'acquisition d'une expérience pratique en première ligne des soins oculo-visuels.
- OPM 4004** Travaux dirigés en optométrie (AHE 1 j) **6 cr.**  
Ces travaux destinés aux étudiants visiteurs visent la réalisation d'une courte recherche expérimentale ou clinique en optométrie.
- OPM 4113** Optométrie 4.1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Préparation et participation à l'examen de synthèse du programme.
- OPM 4114** Travaux de recherche dirigés (AE 1 j) **5 cr.**  
Projet de recherche de nature expérimentale, clinique ou bibliographique supervisé par un professeur ou un chercheur et conduisant à une communication scientifique ou à une publication dans une revue avec arbitres. Séminaires scientifiques.
- OPM 4701** Stage en soins de première ligne 4.1 (AHE 1 j) **7 cr.**  
Stage en soins de première ligne à la Clinique universitaire de la vision.
- OPM 4702** Stage en soins de première ligne 4.2 (AH 1 j) **7 cr.**  
Stage en soins de première ligne à la Clinique universitaire de la vision.
- OPM 4801** Stages en cliniques spécialisées 4.1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Stages, en rotation, dans les différents modules spécialisés de la Clinique Universitaire de la Vision.
- OPM 4802** Stages en cliniques spécialisées 4.2 (AH 1 j) **3 cr.**  
Stages, en rotation, dans les différents modules spécialisés de la Clinique Universitaire de la Vision.
- OPM 4902** Stages externes (AHE 1 j) **12 cr.**  
Stages en soins oculo-visuels effectués à l'extérieur de la Clinique universitaire de la vision dans un milieu approuvé par l'École d'optométrie, à l'étranger, dans le reste du Canada, ou au Québec.

---

## ORA - Orthophonie - audiologie

---

- ORA 1123** Psychoacoustique (H 1) **3 cr.**  
Rappel de physique acoustique. Méthodes psychophysiques. Caractéristiques de la perception auditive normale. Préalable(s) : PHY 1955.

- ORA 1125** Acquisition du langage de 0 à 5 ans (AH 1) **3 cr.**  
Acquisition normale de la communication verbale : stades, comportements communicatifs et mécanismes d'apprentissage typiques chez l'enfant d'âge préscolaire. Travaux d'observation d'enfants normaux. Préalable(s) : PSY 1961 et LNG 1955.
- ORA 1527** Neurologie de la communication humaine (AH 1) **2 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Yves Joannette*  
Ontogénèse du système nerveux central et acquisition du langage. Fondements neurobiologiques de la communication. Pathologies du système nerveux affectant la communication.
- ORA 1528** Anatomie et physiologie de l'audition (AH 1) **2 cr.**  
*Tony Leroux*  
Introduction à l'anatomie, à la physiologie de l'audition et de l'équilibre.
- ORA 1529** Initiation à l'exercice professionnel (AH 1) **2 cr.**  
*Michèle Bergeron et Nicole Normandin*  
Familiarisation avec les domaines d'exercice professionnel en orthophonie et en audiologie selon les cadres d'intervention. Exploration des outils de base reliés à la communication humaine.
- ORA 1530** Anatomie et physiologie de la parole (AH 1) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*David McFarland*  
Introduction à l'anatomie et au fonctionnement des structures impliquées dans la production de la parole et de la déglutition.
- ORA 1531** Phonétique clinique (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Renée Béland*  
Connaître le fonctionnement et le rôle des organes buccophonatoires dans l'articulation des sons de la parole.
- ORA 1532** Langage 1 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Acquérir une compréhension de divers niveaux d'analyse de la forme du langage.
- ORA 1533** Langage 2 (AHE 1 js) **2 cr.**  
Acquérir une compréhension de divers niveaux d'analyse de la signification du langage.
- ORA 2240** Enseignement clinique en orthophonie (AH 1) **1 cr.**  
*Guy Philippe Légaré*  
Sensibilisation aux problèmes d'enfants et d'adultes présentant des troubles de la parole et du langage par l'observation et la participation dans un milieu de pratique. Familiarisation avec les méthodes d'intervention utilisées par l'orthophoniste. Concomitant(s) : ORA 2513 ou ORA 2514.
- ORA 2241** Enseignement clinique en audiologie (AH 1) **1 cr.**  
Sensibilisation aux problèmes de la personne déficiente auditive, tant la personne sourde de naissance que la personne devenue sourde, dans différentes tranches de la population : enfants, adolescents, adultes, travailleurs, personnes âgées. Préalable(s) : ORA 2513 ou ORA 2514.
- ORA 2513** Initiation à la pratique orthophonique (AH 1) **3 cr.**  
Initiation aux troubles de la parole et du langage, leurs étiologies, leurs prévalences, leurs causes, leurs symptômes ainsi que les incapacités et désavantages qui en découlent. Survol des modèles d'intervention utilisés en orthophonie. Préalable(s) : ORA 1125 et ORA 1529.
- ORA 2514** Initiation à la pratique audiolinguistique (AH 1) **3 cr.**  
Acquisition des connaissances et des habiletés dans le domaine de l'audiologie qui sont pertinentes à la pratique clinique de l'orthophoniste. Préalable(s) : ORA 1529. Concomitant(s) : ORA 1123.
- ORA 2527** Troubles du langage chez l'enfant 1 (AH 1) **3 cr.**  
*Carolyn Cronk*  
Introduction aux troubles du langage chez l'enfant. Étiologie, épidémiologie, sémiologie et évolution. Préalable(s) : ORA 1125.
- ORA 2539** Vieillesse et troubles du langage (AH 1) **3 cr.**  
Connaissances des différents troubles du langage associés au vieillissement, des aphasies, des troubles du langage associés aux lésions diffuses ou dégénératives en lien avec leur impact sur la communication interpersonnelle.
- ORA 2550** Bilan audiolinguistique - Enfant (AH 1) **3 cr.**  
Étiologie, notions épidémiologiques, pathophysiologiques, déficience, incapacité et désavantage reliés aux troubles de l'audition chez l'enfant. Évaluation audiolinguistique auprès de cette population. Travaux pratiques. Préalable(s) : ORA 1528.
- ORA 2559** Bilan audiolinguistique - Adulte (AH 1) **3 cr.**  
Étude des procédés de mesure de l'audition périphérique chez l'adulte en vue de l'identification d'un site lésionnel. Exploration fonctionnelle par technique de visualisation du conduit auditif, d'immittance-métrie et d'audiométrie.
- ORA 2561** Pragmatique et troubles de communication (AHE 1 j) **2 cr.**  
Examen des divers niveaux d'analyse pragmatique et de leur application à l'étude des troubles de la communication chez l'enfant et chez l'adulte.
- ORA 2574** Perception de la parole (AH 1 j) **3 cr.**  
*Renée Béland*  
Connaître les théories de la perception de la parole et comprendre le rôle et le développement de la perception dans l'acquisition du langage oral.
- ORA 2615** Initiation à la recherche (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude, analyse des méthodes de recherche utilisées en orthophonie et en audiologie.
- ORA 2617** Métrologie acoustique (AHE 1) **3 cr.**  
Initiation à la métrologie acoustique servant à la pratique audiolinguistique : étalonnage; sonométrie; dosimétrie; performance acoustique des salles. Technologie en réadaptation audiolinguistique : aides de suppléance. Travaux pratiques.
- ORA 2626** Troubles de la parole (AHE 1) **3 cr.**  
Introduction aux troubles de l'articulation, de la résonance, de la voix, de la prosodie et de la fluidité. Taxonomies. Étiologie, épidémiologie, sémiologie et évolution en termes de déficiences, incapacités et handicaps. Préalable(s) : (LNG 1960 ou ORA 1531) et ORA 1529 et ORA 1530.
- ORA 2628** Intervention en orthophonie (AHE 1) **3 cr.**  
Introduction aux méthodes d'observation, description et mesure des comportements et des environnements de communication de personnes atteintes de troubles de la parole et du langage. Notions de réadaptation et de prévention. Préalable(s) : ORA 2527. Concomitant(s) : ORA 2626.
- ORA 2636** Troubles du système auditif (AHE 1 js) **3 cr.**  
Introduction à la physiologie et à la psycho-acoustique des troubles de l'audition périphérique et centrale.
- ORA 3343** Deuxième stage en orthophonie (AH 1) **1 cr.**  
*Guy Philippe Légaré*  
Stage dirigé axé sur l'intégration des connaissances en divers milieux de pratique orthophonique. Préalable(s) : ORA 3541.
- ORA 3344** Troisième stage en orthophonie (AH 1) **1 cr.**  
*Guy Philippe Légaré*  
Stage dirigé axé sur l'intégration des connaissances en divers milieux de pratique orthophonique. Concomitant(s) : ORA 3343.
- ORA 3345** Deuxième stage en audiologie (AH 1) **1 cr.**  
Stage dirigé axé sur l'intégration des connaissances en divers milieux de pratique audiolinguistique. Préalable(s) : ORA 3542.
- ORA 3346** Troisième stage en audiologie (AH 1) **1 cr.**  
Stage dirigé axé sur l'intégration des connaissances en divers milieux de pratique audiolinguistique. Concomitant(s) : ORA 3345.
- ORA 3358** Troubles du langage oral et écrit (AH 1 j) **3 cr.**  
*Renée Béland*  
Le langage écrit, sa nature et son acquisition. Étude des problèmes de langage de l'enfant d'âge scolaire et de leur impact sur l'apprentissage. Approches à l'intervention auprès de l'enfant et de son environnement. Préalable(s) : ORA 3578.
- ORA 3359** Troubles acquis du langage (AH 1 j) **3 cr.**  
*Bernadette Ska*  
Étude approfondie de la sémiologie de l'aphasie et de ses troubles associés et des problèmes de communication reliés à des atteintes neurologiques diverses. Approches à l'évaluation, à la rééducation et à la réadaptation. Préalable(s) : ORA 2527 et ORA 2628 et PSY 2961.

- ORA 3366** Intervention audiolinguistique 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
*Michel Picard*  
S'intéresse aux approches d'intervention audiolinguistique en fonction de différents facteurs de risque, de différents milieux et de différentes populations. Travaux pratiques. Préalable(s) : ORA 2536 et ORA 2559.
- ORA 3372** Réadaptation et adulte déficient auditif (AH 1 j) **2 cr.**  
Approches à l'intervention auprès de l'adulte atteint de déficience auditive. Méthodes d'évaluation des capacités de communication et des caractéristiques des environnements de communication. Approches à la réadaptation.
- ORA 3373** Systèmes de santé et d'éducation (AH 1 j) **2 cr.**  
*Michèle Bergeron et Bernadette Ska*  
Étude des orientations, objectifs et principaux programmes en matière de santé et d'éducation. Interrelations des différents intervenants dans les systèmes de santé et d'éducation et principales caractéristiques des institutions qui les composent.
- ORA 3540** Atelier d'activités cliniques (AH 1) **1 cr.**  
Atelier visant l'intégration des connaissances issues de divers milieux de pratique professionnelle. Préalable(s) : ORA 2240 et ORA 2241.
- ORA 3541** Premier stage en orthophonie (AH 1) **1 cr.**  
*Guy Philippe Légaré*  
Intégration des connaissances et des habiletés d'intervention en orthophonie. Préalable(s) : ORA 2240.
- ORA 3542** Premier stage en audiologie (AH 1) **1 cr.**  
Intégration des connaissances et des habiletés d'intervention en audiologie. Préalable(s) : ORA 2241.
- ORA 3547** Activités d'intégration en audiologie 1 (AH 1 j) **1 cr.**  
*Tony Leroux*  
Activités d'échanges et de résolution de problèmes dans le but d'intégrer les connaissances théoriques et les expériences pratiques et cliniques.
- ORA 3548** Activités d'intégration en audiologie 2 (AH 1 j) **1 cr.**  
*Tony Leroux*  
Activités d'échanges et de résolution de problèmes dans le but d'intégrer les connaissances théoriques et les expériences pratiques et cliniques.
- ORA 3549** Activités d'intégration en orthophonie 1 (A 1 j) **1 cr.**  
*Évelyne Perras*  
Activités d'échanges et de résolution de problèmes dans le but d'intégrer les connaissances théoriques et les expériences pratiques et cliniques.
- ORA 3550** Activités d'intégration en orthophonie 2 (H 1 j) **1 cr.**  
*Évelyne Perras*  
Activités d'échanges et de résolution de problèmes dans le but d'intégrer les connaissances théoriques et les expériences pratiques et cliniques.
- ORA 3555** Troubles neurologiques de la parole (AH 1) **2 cr.**  
Connaissances théoriques et approche d'intervention auprès des personnes affectées par une dysarthrie.
- ORA 3557** Problèmes de la fluidité (AH 1) **3 cr.**  
Ce cours s'intéresse aux troubles de bégaiement, leur évaluation et rééducation. Préalable(s) : ORA 2626 et ORA 2628.
- ORA 3560** Problèmes de résonance (AH 1) **3 cr.**  
Ce cours s'intéresse aux troubles de la parole liés à diverses malformations. Il comporte trois volets : les fentes labio-palatines et malformations crano-faciales, les laryngectomisés et les malformations dentaires. Préalable(s) : ORA 2626 et ORA 2628.
- ORA 3562** Physiologie auditivo-vestibulaire (AH 1) **3 cr.**  
Étude approfondie des mécanismes physiologiques sous-tendant la fonction auditive, périphérique et centrale. Étude approfondie des mécanismes physiologiques sous-tendant la fonction vestibulaire, périphérique et centrale. Préalable(s) : ORA 1123 et ORA 1528 et ORA 2559.
- ORA 3563** Déficiences auditives périphériques 1 (AH 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Nicole Normandin*  
Physiopathologie et psychoacoustique appliquées aux troubles auditifs périphériques. Évaluation et intervention. Travaux pratiques. Préalable(s) : ORA 2559. Concomitant(s) : ORA 2241 et ORA 2536.
- ORA 3564** Déficiences auditives périphériques 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Physiopathologie, psychoacoustique et électrophysiologie appliquées aux troubles auditifs de l'oreille interne et du 8e nerf. Évaluation et réadaptation des déficiences : incapacités et désavantages. Travaux pratiques.
- ORA 3565** Déficiences auditives centrales (AH 1) **3 cr.**  
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo  
*Nicole Normandin*  
Physiopathologie, psychoacoustique appliquées aux troubles du système auditif central (tronc cérébral et cortex). Évaluation et réadaptation : déficiences, incapacités et désavantages. Travaux pratiques. Préalable(s) : ORA 3563 et (ORA 3364 ou ORA 3564).
- ORA 3566** Problèmes de la voix (AH 1) **3 cr.**  
Ce cours s'intéresse aux troubles de la voix, leur évaluation et rééducation. Préalable(s) : ORA 2626 et ORA 2628.
- ORA 3567** Intervention audiolinguistique 2 (AH 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Étude approfondie des notions de calibrage et de métrologie des appareils utilisés en audiologie. Fonctionnement des différentes aides techniques. Préalable(s) : (ORA 2536 ou ORA 2636) et ORA 2559 et (ORA 2517 ou ORA 2617).
- ORA 3568** Intervention audiolinguistique 3 (AH 1) **1 cr.**  
Travaux pratiques portant sur les aides de correction à l'audition et les aides de suppléance à l'audition. Préalable(s) : (ORA 2536 ou ORA 2636) et ORA 2559 et (ORA 2517 ou ORA 2617).
- ORA 3573** Intervention et enfant déficient auditif (AH 1) **2 cr.**  
Introduction à l'intervention sur les plans de la parole, du langage, de l'audition et de la communication auprès de l'enfant atteint d'une déficience auditive. Préalable(s) : ORA 2513 ou ORA 2527.
- ORA 3576** Intervention audiolinguistique avancée (AH 1) **3 cr.**  
Ce cours concerne divers aspects de l'intervention audiolinguistique tant au niveau de l'évaluation diagnostique que thérapeutique des déficiences, des incapacités et désavantages pour rendre compte de la multidimensionnalité d'un problème auditif. Préalable(s) : ORA 3563 et (ORA 3364 ou ORA 3564).
- ORA 3577** Psychoacoustique avancée (AH 1) **2 cr.**  
Ce cours fait l'étude des dimensions psychoacoustiques qui sont modifiées par la présence d'une atteinte du système périphérique et central. Préalable(s) : ORA 1123 et ORA 2536 et ORA 2559 et (ORA 2517 ou ORA 2617).
- ORA 3578** Orthophonie - enfant 1 (AH 1) **3 cr.**  
L'évaluation et la rééducation de l'enfant vivant un développement atypique du langage; des méthodes et approches orthophoniques principales qui en découlent; des instruments formels d'évaluation. Préalable(s) : ORA 2626 et ORA 2628.
- ORA 3579** Orthophonie - enfant 2 (AH 1) **3 cr.**  
Modalités d'évaluation et de rééducation langagières auprès de populations particulières d'enfants nécessitant une intervention orthophonique; stratégies d'intervention en contexte de vie particulière chez le jeune enfant. Préalable(s) : ORA 3578.
- ORA 3656** Dysphagies (AHE 1) **2 cr.**  
Introduction à l'évaluation et l'intervention auprès des personnes affectées par une dysphagie.

---

## PAA - Anatomie et physiologie animales

---

- PAA 4120** Troubles du comportement des équins (H 1) **1 cr.**  
*Diane Frank*  
Discussion de sujets d'éthologie relatifs à l'utilisation du cheval par l'humain. Troubles du comportement chez le cheval gardé à l'écurie et leur traitement. Effet de certaines drogues sur le comportement : travaux récents.
- PAA 4142** Anatomie chirurgicale canine et féline (H 1) **1 cr.**  
*André Bisailon*  
Aborder d'un point de vue anatomique les problèmes médicaux les plus fréquents. Anatomie canine et féline révisée à l'aide d'une méthode topographique qui met l'accent sur les régions d'intérêt particulier.

**PAA 4143** Médecine préventive en apiculture (H 1) 1 cr.  
*Laszlo De Roth*  
Statistiques apicoles québécoises. Morphophysiologie de l'abeille. Comportement d'une colonie. Pathologies de l'abeille adulte. Pathologies de la larve. Programmes de médecine préventive.

**PAA 4400** Séminaires de recherche (H 1) 1 cr.  
*Christine Théorêt*  
Caractéristiques de divers types de recherche. Discussion des domaines et des paramètres de la recherche; protocoles, subventions et bourses.

**PAA 4401** Anatomie chirurgicale des équins (H 1) 1 cr.  
*Christine Théorêt*  
Discussion du point de vue anatomique de problèmes médicaux et chirurgicaux fréquemment rencontrés chez le cheval à l'aide de dissections et avec des outils multimédia; approfondir les connaissances des structures et régions d'intérêt particulier.

**PAA 4402** Communication scientifique (H 1) 1 cr.  
Méthodes de lecture critique des documents scientifiques. Formes de communication scientifique. Préparation des rapports ou articles scientifiques. Préparation et présentation de conférences.

**PAA 4403** Enseignement universitaire (H 1) 1 cr.  
*Laszlo De Roth*  
Paramètres de base de l'enseignement universitaire. Ce qui fait un bon enseignant universitaire. Préparation du contenu. Prestation. Méthodes interactives. Évaluations.

**PAA 4404** Les souris transgéniques (H 1) 1 cr.  
*David William Silversides*  
Le rôle des souris transgéniques dans la recherche médicale : théorie, pratique, implications.

**PAA 4405** Thérapies alternatives (H 1) 1 cr.  
*En collaboration*  
Introduction à des modalités thérapeutiques pour petits et grands animaux basées sur l'acupuncture, les herbes et suppléments nutraceutiques, l'homéopathie et éthique concernant ces formes de thérapie.

**PAA 4500A et B** Stage en santé des écosystèmes (E 1) 3 cr.  
*Normand Larivière*  
Trois semaines de travaux en évaluation de la santé des écosystèmes agricoles et naturels. Stage 7. Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année.

## PBC - Pathologie et biologie cellulaire

**PBC 1000** Pathologie générale en pharmacie (A 1 j) 2 cr.  
*Collaborateurs*  
Mécanismes fondamentaux des processus pathologiques : lésions cellulaires, troubles hémodynamiques, inflammation, immunopathologie, génétique médicale, néoplasie, etc. Préalable(s) : PBC 1050 et PBC 1080. Concomitant(s) : MCB 2990.

**PBC 1010** Pathologie générale en optométrie (A 1) 2 cr.  
*Allégria Kessous et collaborateurs*  
Lésions dégénératives. Nécrose. Troubles circulatoires. Inflammation. Immunité. Tumeurs. Maladies héréditaires. Avitaminoses. Préalable(s) : PBC 1040. Concomitant(s) : MCB 1097.

**PBC 1020** Pathologie générale en dentisterie (A 1) 2 cr.  
*Allégria Kessous et collaborateurs*  
Étude des lésions cellulaires élémentaires et des lésions parenchymateuses au cours des désordres hémodynamiques, de l'inflammation, des lésions physiques, chimiques et immunologiques, des désordres de la croissance cellulaire. Préalable(s) : PBC 1060.

**PBC 1030** Pathologie générale en réadaptation (H 1) 2 cr.  
*Collaborateurs*  
Mécanismes fondamentaux des processus pathologiques (lésions cellulaires, désordres hémodynamiques, inflammation et réparation, etc.) et présentation de maladies systémiques pertinentes à la pratique en physiothérapie. Préalable(s) : PBC 1070. Concomitant(s) : PBC 1044 et PSL 1993.

**PBC 1040** Anatomie macroscopique humaine (A 1 j) 2 cr.  
*Marc Pelletier*  
Notions générales d'anatomie macroscopique humaine. On décrit successivement les appareils digestif, respiratoire, urinaire, cardiovasculaire, nerveux, endocrinien et de reproduction.

**PBC 1044** Anatomie générale pour réadaptation (H 1) 2 cr.  
*Nicole Leclerc*  
Notions générales de l'anatomie des appareils digestif, respiratoire, urinaire, cardiovasculaire, nerveux, endocrinien et génitaux. Bases anatomiques de la mimique, de la mastication et de la mécanique respiratoire.

**PBC 1045** Anatomie de l'appareil locomoteur (A 1) 4 cr.  
*Nicole Leclerc et collaborateurs*  
Notions de base d'ostéologie, d'arthrologie et de myologie. Unités fonctionnelles du dos, du membre supérieur et du membre inférieur. Destiné aux étudiants de l'École de réadaptation.

**PBC 1050** Anatomie macroscopique humaine (A 1 j) 2 cr.  
*Marc Pelletier*  
Notions générales d'anatomie macroscopique humaine. On décrit successivement les appareils digestif, respiratoire, urinaire, cardiovasculaire, nerveux, endocrinien et de reproduction.

**PBC 1060** Embryologie et histologie humaine (A 1) 3 cr.  
*Victor Gisiger et collaborateurs*  
Biologie cellulaire. Développement de l'embryon humain. Histologie des principaux organes. Corrélations histophysiologiques. Attention spéciale donnée au tissu osseux, au système digestif et à l'embryologie de la tête et du cou.

**PBC 1070** Histologie humaine (A 1) 2 cr.  
*Jacques Paiement*  
Description des quatre tissus fondamentaux. Anatomie microscopique des appareils circulatoire, digestif, respiratoire, urinaire et génitaux; de la peau, des organes hémo-poïétiques et des glandes endocrines.

**PBC 1080** Histologie humaine (A 1 j) 2 cr.  
*Jacques Paiement*  
Description des quatre tissus fondamentaux. Anatomie microscopique des appareils circulatoire, digestif, respiratoire, urinaire et génitaux; de la peau, des organes hémo-poïétiques, et des glandes endocrines. Cours destiné aux étudiants de la Faculté de pharmacie.

**PBC 1091** Embryologie et histologie en optométrie (A 1) 3 cr.  
*Maria Leiza Vitale et collaborateurs*  
Histologie fonctionnelle des tissus fondamentaux et des principaux organes. Histologie de l'oeil et de ses annexes. Embryologie générale, de la tête, du système nerveux, et de l'oeil. Cours destiné aux étudiants de l'École d'optométrie.

**PBC 2000** Biopathologie générale (A 1) 3 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Allégria Kessous et collaborateurs*  
Description des lésions cellulaires et tissulaires et de leur pathogénèse. Sujets : lésion et mort cellulaire; croissance et différenciation; inflammation; troubles hémodynamiques; maladies de l'immunité; effets des agents chimiques et néoplasie. Cours théoriques et séances de T.P.

**PBC 2010** Morphologie: de la cellule à l'organisme (AHE 1) 3 cr.  
*Jacques Paiement et collaborateurs*  
Initiation aux diverses disciplines de la morphologie. Notions générales d'anatomie, d'histologie et de biologie cellulaire. Méthodes d'analyse et de recherche en morphologie appliquée au niveau moléculaire.

**PBC 2020** Pathologie spéciale en pharmacie (H 1 j) 3 cr.  
*Louis Gaboury et collaborateurs*  
Introduction à la pathologie des maladies affectant les divers systèmes (cardiaque, respiratoire, rénal, digestif, endocrinien, hépatique, génitaux, etc.). Préalable(s) : PBC 1000 et PBC 1050 et PBC 1080 et PSL 1982 et PSL 1993.

**PBC 2030** Pathologie spéciale en dentisterie (H 1) 4 cr.  
*Louis Gaboury et collaborateurs*  
Leçons théoriques concernant les aspects pathologiques fondamentaux des maladies des différents systèmes (cardiaque, respiratoire, etc.) en relation avec la médecine dentaire. Préalable(s) : PBC 1020.

- PBC 2050** Embryologie et biologie du développement (H 1 j) **3 cr.**  
*Luc Laurier Oligny*  
Embryogénèse humaine; organogénèse normale et malformations. Embryogénèse moléculaire : du zygote unicellulaire à l'organisme vivant normalement constitué; liens entre l'embryogénèse et l'oncogénèse.
- PBC 3010** Biologie cellulaire 2 (AH 1 j) **3 cr.**  
*Moïse Bendayan et collaborateurs*  
Stratégies méthodologiques en biologie cellulaire; études approfondies des relations structure / fonction; morphologie moléculaire. Travaux pratiques.
- PBC 3020** Biologie de la reproduction (AH 1 j) **2 cr.**  
Reproduction mâle et femelle : anatomie, histologie, spermatogénèse, ovogénèse, régulations hormonales et facteurs hypothalamo-hypophysaires mâle et femelle. Les cytokines dans la fonction de reproduction.
- PBC 3030** Biopathologie cellulaire et moléculaire (H 1 j) **3 cr.**  
*Ivan Robert Nabi et collaborateurs*  
Mécanismes physiopathogéniques à l'échelon cellulaire, subcellulaire et moléculaire d'états pathologiques d'étiologies variées. Préalable(s) : PBC 2000.

---

## PBT - Publicité

---

- PBT 1000** Communication marketing (AHE 1 js) **3 cr.**  
Concepts du marketing communicationnel intégré. Perspective du client annonceur en lien avec l'agence de publicité. Mix et facteurs clés pour l'élaboration d'une campagne de communication. Mécanismes de la pensée publicitaire. Plan de campagne.
- PBT 2000** Stratégies de création (AHE 1 js) **3 cr.**  
Par des approches appliquées, découvrir les différents registres de styles de publicité et leur pertinence en fonction des produits, services, cycles de vie et groupes cibles.
- PBT 2001** Création et production publicitaires (AHE 1 js) **3 cr.**  
Techniques de créativité; grands maîtres de la création publicitaire; écriture et conception; ateliers de création. Notions de direction artistique et de production.
- PBT 2002** Publicité et nouvelles technologies (AHE 1 js) **3 cr.**  
Rôles, natures et fonctions des nouvelles technologies dans un environnement publicitaire. Utilisation des nouveaux médias. Gestion de projets, budgets et coûts. Applications des moyens de production.
- PBT 2003** Stratégies-service conseil (AHE 1 js) **3 cr.**  
Types de stratégies et de planifications publicitaires. Types de recherches appliquées à la publicité. Comportement du consommateur dans une perspective publicitaire. Préalable(s) : PBT 1000.
- PBT 2004** Gestion - service conseil (AHE 1 js) **3 cr.**  
Rôles et fonctions du service conseil dans une agence de publicité; liens et partenariats avec les clients annonceurs. Évaluation des problématiques. Analyse stratégique. Gestion, projets, budgets et échéanciers.
- PBT 2005** Publicité et culture (AHE 1 js) **3 cr.**  
Contextes culturels et récupération de la culture par la publicité. Publicités nationales et internationales. Analyse de publicités.
- PBT 2210D** Gestion des médias publicitaires (AH 1) **3 cr.**  
Approche de gestion des médias dans une perspective publicitaire. Caractéristiques et particularités de chaque catégorie de médias. Calculs des auditoires et des coûts. Principes d'achat et liens avec les autres intervenants. Enseignement à distance.
- PBT 3000** Atelier en création (AHE 1 js) **3 cr.**  
Atelier thématique sur une problématique spécifique à la création publicitaire.
- PBT 3000X** Publicités sociétales et humanitaires (AHE 1 js) **3 cr.**  
Nature, rôles et approches publicitaires pour organismes sans but lucratif et pour causes sociétales et humanitaires.
- PBT 3000Y** Projets publicitaires pour PME (AHE 1 js) **3 cr.**  
Projets publicitaires à l'intention des PME : briefing, création, coordination, devis et échéancier, aspects promotionnels, production et présentation.
- PBT 3000Z** Briefings, évaluations, conceptions (AHE 1 js) **3 cr.**  
Élaboration de critères d'évaluation de la création; briefings créatifs et analyses de publicités; nouvelle conception de produits créatifs.

- PBT 3001** Atelier en service conseil (AHE 1 js) **3 cr.**  
Atelier thématique sur une problématique spécifique au service conseil.
- PBT 3001W** Publicité pour commerces de détail (AHE 1 js) **3 cr.**  
Structure, contexte et particularités des commerces de détail. Approches publicitaires et styles de campagne pour commerces et artères commerciales.
- PBT 3001X** Publicité directe (AHE 1 js) **3 cr.**  
Techniques de communication créant ou exploitant une relation directe entre l'entreprise et un client potentiel ou déjà acquis.
- PBT 3001Y** Concours - relève publicitaire (AHE 1 js) **3 cr.**  
Développement concurrentiel d'une campagne de publicité par des étudiants en équipes avec encadrement professionnel.
- PBT 3001Z** Les commandites (AHE 1 js) **3 cr.**  
Choix des événements et définitions d'objectifs; identification des groupes cibles; gestion et financement; réglementation et intervenants.
- PBT 3100** Stage en création (AHE 1 js) **3 cr.**  
Stage supervisé de 135 heures en entreprise. Préalable(s) : 15 crédits réussis, dont 6 crédits dans le bloc B.
- PBT 3101** Stage en service conseil (AHE 1 js) **3 cr.**  
Stage supervisé de 135 heures en entreprise. Préalable(s) : 15 crédits réussis, dont 6 crédits dans le bloc C.
- PBT 4000** Activité de synthèse (AHE 1 js) **1 cr.**  
Activité balisée ayant pour but de vérifier le niveau d'acquisition des connaissances de l'étudiant. Ce cours est préalable à la réussite de l'atelier d'intégration. Préalable(s) : 15 crédits réussis dans le programme.
- PBT 4100** Atelier d'intégration (AHE 1 js) **2 cr.**  
À partir d'une problématique communicationnelle d'un client annonceur, approuvée par le responsable de programme, planifier, concevoir et réaliser une campagne de communication publicitaire intégrée. Préalable(s) : PBT 4000 25 crédits réussis dans le programme, dont PBT4000.

---

## PED - Pédagogie (interdépartemental)

---

- PED 1001** Adapt. scol. au primaire et secondaire (AHE 2 j) **2 cr.**  
Caractéristiques des milieux scolaires et des enseignants au prim. et au sec. Connaissance des modèles de service différenciés et des offres d'emploi. Choix d'un niveau d'enseignement et perspectives de développement professionnel.
- PED 1015** Dossier professionnel en orthopéd. 1 (AHE 2) **1 cr.**  
Intro. à la profession d'orthopédoque. Clarification des représentations initiales vis-à-vis des personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Plan de développement professionnel et culturel. Ce cours sera évalué par la mention « succès » (S) ou « échec » (E).
- PED 2000** Labo. de formation professionnelle 1 (AHE 2) **2 cr.**  
Planification, mise à l'essai et analyse de situations pédagogiques dans une perspective de développement professionnel.
- PED 2001** Laboratoire de formation professionnelle (AHE 2 j) **3 cr.**  
Suivi d'un élève en difficulté sur deux trimestres: analyse des problèmes présentés par l'élève, objectifs à atteindre et mise à l'essai d'interventions adaptées. Collaboration avec les agents d'éducation de cet élève.
- PED 2005** Laboratoire NTIC en orthopédagogie (AHE 2) **3 cr.**  
Utilisation des NTIC et nouveaux modes d'interaction en orthopédagogie. NTIC et autonomie de l'apprenant. Réflexion sur la contribution des NTIC à la transformation des environnements d'apprentissage.
- PED 2015** Dossier professionnel en orthopéd. 2 (AHE 2) **1 cr.**  
Production d'un dossier témoignant de l'intégration des acquis de formation en orthopédagogie et en orthodidactique. Élaboration d'un projet de formation continue. Ce cours sera évalué par la mention « succès » (S) ou « échec » (E).
- PED 3000** Labo. de formation professionnelle 2 (AHE 1) **2 cr.**  
Planification, mise à l'essai et analyse de situations pédagogiques dans une perspective de développement professionnel.

**PED 3001** Enseigner en adapt. scol. élèves HDAA (AHE 1 j) **1 cr.**

Synthèse des caractéristiques des élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage et des pratiques de l'adaptation scolaire dans différents milieux. Choix de clientèles et de types de milieux.

**PED 3005** Laboratoire en orthopédagogie (AHE 2) **3 cr.**

Suivi d'un élève en difficulté sur deux trimestres : analyse des problèmes présentés par l'élève, objectifs à atteindre et mise à l'essai d'interventions adaptées. Collaboration avec les agents d'éducation de cet élève.

**PED 3015** Dossier professionnel en orthopéd. 3 (AHE 2) **1 cr.**

Production d'un dossier témoignant de l'intégration des acquis de formation en orthopédagogie et en orthodidactique. Élaboration d'un projet de formation continue. Ce cours sera évalué par la mention « succès » (S) ou « échec » (E).

**PED 4000** Labo. de formation professionnelle 3 (AHE 1) **2 cr.**

Planification, mise à l'essai et analyse de situations pédagogiques dans une perspective de développement professionnel.

**PED 4005A à C** Intégration : le dossier professionnel (AHE 2) **1 cr.**

Processus de développement professionnel et personnel. Construction du savoir et pratique réflexive. Formation continue. Production d'un dossier. Ce cours sera évalué par la mention « succès » (S) ou « échec » (E).

**PED 4006** Laboratoire de formation professionnelle (AHE 1 j) **3 cr.**

Élaboration d'un projet permettant de faire la synthèse des connaissances et de les mettre en pratique dans le cadre d'une intervention planifiée en collaboration avec les divers intervenants du milieu scolaire.

**PED 4010A à C** Dossier professionnel et culturel 2 (AHE 1) **1 cr.**

Dossier témoignant de la réalisation du plan de développement professionnel et culturel et de l'intégration des acquis de formation. Orientations professionnelles. Projet de formation continue. Ce cours sera évalué par la mention « succès » (S) ou « échec » (E).

**PED 4015** Dossier professionnel en orthopéd. 4 (AHE 2) **1 cr.**

Production d'un dossier témoignant de l'intégration des acquis de formation en orthopédagogie et en orthodidactique. Élaboration d'un projet de formation continue. Ce cours sera évalué par la mention « succès » (S) ou « échec » (E).

**PED 4300** Atelier d'innovation en adapt. scolaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Atelier de conception ou d'adaptation de produits ou procédés d'intervention en lien avec le projet d'intégration. Analyse fonctionnelle et cahier des charges. Conception du prototype initial et mise à l'essai en stage. Préalable(s) : 90 crédits du programme.

**PED 4301** Projet d'intégration en adapt. scolaire (AHE 1 j) **3 cr.**

Conception ou adaptation de procédés d'intervention en fonction d'une problématique intégrant les compétences acquises. Application en stage. Analyse des résultats et retour réflexif. Communication lors d'un colloque. Préalable(s) : 90 crédits du programme.

**PED 4430** Recherche en orthopédagogie (AHE 1) **3 cr.**

Introduction aux grandes problématiques de recherche en orthopédagogie et en orthodidactique. Recherche en cours et prospectives.

**PED 4440** Atelier de recherche en orthopédagogie (AHE 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Atelier d'initiation à l'analyse des besoins des élèves HDAA et de leurs agents d'éducation, à l'identification des fonctions d'un produit pédagogique, à la conception et au développement d'un prototype pédagogique adapté.

---

**PEF - Petite enfance et famille**

---

**PEF 1000** Activité d'orientation (AHE 1 js) **1 cr.**

Cours d'introduction visant à permettre l'identification des besoins des étudiants, l'établissement d'objectifs d'apprentissage et d'un parcours de formation pertinent. L'évaluation de ce cours est exprimée par les mentions « succès » (S) ou « échec » (E) et le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne du programme.

**PEF 1005** Compétences de l'enfant de 0-5 ans (AHE 1 js) **3 cr.**

Développement socio-affectif, psychomoteur, cognitif et langagier. Liens entre ces dimensions. Interaction adulte - enfant et enfant - enfant. Relation d'attachement : développement et évaluation. Grilles d'observation du développement normatif.

**PEF 1200** Petite enfance et milieux de garde (AHE 1 js) **3 cr.**

Gestion éducative et administrative des services de garde. Besoins et axes d'intervention. Le réseau des centres de la petite enfance au Québec : histoire, objectifs éducatifs, mission. Programme cadre du ministère de la Famille et de l'Enfance.

**PEF 2000** Activité d'étape (AHE 1 js) **1 cr.**

Effectuer un bilan de sa démarche à mi-parcours, une réflexion sur les connaissances et les compétences acquises quant aux besoins, aux objectifs; procéder à des ajustements au cheminement pédagogique et partager ses réflexions. L'évaluation de ce cours est exprimée par les mentions « succès » (S) ou « échec » (E) et le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne du programme. Préalable(s) : 12 crédits dans le programme.

**PEF 2315** Activité ludique et animation (AHE 1 js) **3 cr.**

Fondements théoriques de l'activité ludique en petite enfance. Apports sur les plans cognitif, affectif et psychomoteur. Différentes façons d'entrer en relation avec de jeunes enfants par le jeu. Outils d'observation et de traitement.

**PEF 2415** Intervention en milieu de garde (AHE 1 js) **3 cr.**

Milieu de garde : lieu de socialisation, de stimulation, d'éducation et de soutien de l'enfant. Objectifs et activités. Travail avec les parents et les partenaires. Intervention en situation de crise. Élaboration d'un programme d'intervention.

**PEF 2420** Gestion de l'intervention éducative (AHE 1 js) **3 cr.**

Dimensions et exigences reliées à la gestion de l'intervention éducative en milieu de garde. Analyse des approches utilisées en fonction des spécificités du milieu. Description des compétences à développer. Travail interdisciplinaire et en réseau.

**PEF 2510** Dysfonctions chez l'enfant de 0-5 ans (AHE 1 js) **3 cr.**

Connaissances actuelles en psychopathologie du développement. Analyse des problèmes en fonction du contexte écologique. Positions sur la santé physique et mentale. Troubles divers. Outils d'observation et d'évaluation. Pistes d'intervention.

**PEF 2610** Prévention et intervention précoce (AHE 1 js) **3 cr.**

Notion d'intervention précoce. Facteurs de risque et de résilience. Modèles d'intervention : pertinence, utilité, limites. Conditions à l'efficacité de l'intervention précoce. Modèles québécois. Acquisition d'outils d'intervention.

**PEF 2710** Jeunes familles en difficulté (AHE 1 js) **3 cr.**

Spécificités de la prévention, de l'intervention en protection à la petite enfance. Approche milieu. Travail avec les parents. Alternatives au placement. Grilles d'évaluation et stratégies d'intervention. Modèles de pratique.

**PEF 2710D** Jeunes familles en difficulté (AHE 1) **3 cr.**

Spécificités de la prévention, de l'intervention en protection à la petite enfance. Approche milieu. Travail avec les parents. Alternatives au placement. Grilles d'évaluation et stratégies d'intervention. Modèles de pratique. Enseignement à distance.

**PEF 2715** Santé, pauvreté, intervention (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse des conditions socioculturelles, structurelles et écologiques en lien avec la santé et la pauvreté. Politiques sociales et familiales. Intervention auprès des « groupes à risques » et en situation de crise.

**PEF 3000** Activité de synthèse et d'intégration (AHE 1 js) **1 cr.**

Retour sur le chemin, intégration et bilan critique des connaissances et des compétences acquises. Dynamique d'échanges interprofessionnels et interdisciplinaires à l'intérieur du cours. L'évaluation de ce cours est exprimée par les mentions « succès » (S) ou « échec » (E) et le résultat obtenu ne contribue pas à la moyenne du programme. Préalable(s) : 21 crédits réussis dans le programme.

**PEF 3010** Modèles et programmes d'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**

Modèles conceptuels et théoriques utiles à l'élaboration, l'implantation et à l'évaluation de programmes de prévention et de soutien. Évaluation et soutien aux compétences parentales. Présentation des modèles de recherche évaluative.

**PEF 3101** Atelier thématique 1 (AHE 1 js) **1 cr.**

Activité destinée à l'étude ou à l'approfondissement d'une thématique, à l'examen d'une nouvelle problématique ou encore à l'acquisition de compétences particulières. Cours permettant des expériences pédagogiques en lien avec les milieux.

**PEF 3101Y** Les habiletés sociales des tout-petits (AHE 1 js) **1 cr.**

Survivance des bases du développement des habiletés sociales chez l'enfant. Identification des compétences et moyens de les soutenir. Application du programme Brindami développé par le Centre de psychoéducation du Québec.



- PEF 3101Z** L'attachement (AHE 1 js) **1 cr.**  
Sensibilisation à la théorie de l'attachement. Liens avec la pratique. Reconnaissance des indices de troubles d'attachement chez l'enfant. Compréhension des comportements d'enfants présentant de tels problèmes et réaction face à ces comportements.
- PEF 3102** Atelier thématique 2 (AHE 1 js) **1 cr.**  
Activité destinée à l'étude ou à l'approfondissement d'une thématique, à l'examen d'une nouvelle problématique ou encore à l'acquisition de compétences particulières. Cours permettant des expériences pédagogiques en lien avec les milieux.
- PEF 3102Y** Programmes éducatifs en petite enfance (AHE 1 js) **1 cr.**  
Fondements des principaux programmes éducatifs existants en petite enfance. Apport au développement global de l'enfant. Attitudes éducatives, stratégies d'intervention et méthodes d'animation. Place dans les milieux éducatifs québécois.
- PEF 3103** Atelier thématique 3 (AHE 1 js) **1 cr.**  
Activité destinée à l'étude ou à l'approfondissement d'une thématique, à l'examen d'une nouvelle problématique ou encore à l'acquisition de compétences particulières. Cours permettant des expériences pédagogiques en lien avec les milieux.
- PEF 3103W** Partenariat avec les parents (AHE 1 js) **1 cr.**  
Description des dimensions reliées au sentiment de compétence parentale. Analyse des facteurs influant sur la communication avec les parents, y compris les mécanismes de défense. Application des stratégies appropriées lors de rencontres formelles.
- PEF 3103X** La séparation parentale et ses effets (AHE 1 js) **1 cr.**  
Enjeux psychologiques et relationnels vécus par les enfants et leurs parents. Moyens pratiques visant à aider les parents et les intervenants à soulager les enfants et à promouvoir la continuité de leur équilibre émotionnel dans ce contexte.
- PEF 3103Y** L'approche Française Dolto (AHE 1 js) **1 cr.**  
L'approche de Française Dolto à la Maison verte de Paris : son influence et ses répercussions au Québec.
- PEF 3110** Projets spéciaux (AHE 1 js) **3 cr.**  
Mise en pratique des connaissances acquises dans le programme grâce à un projet de « recherche-action », à un stage, ou autre activité. Préalable(s) : 18 crédits dans le certificat et acceptation du projet par la Faculté.
- PEF 3200** Atelier thématique (AHE 1 js) **3 cr.**  
Activité destinée à l'étude ou à l'approfondissement d'une thématique, à l'examen d'une nouvelle problématique ou encore à l'acquisition de compétences particulières. Cours permettant des expériences pédagogiques en lien avec les milieux.
- PEF 3200X** L'agressivité chez l'enfant de 0-5 ans (AHE 1 js) **3 cr.**  
Étiologie des principales manifestations de l'agressivité chez l'enfant de 0-5 ans. Approches individuelle et de groupe : observation, dépistage, intervention et évaluation. Collaboration avec la famille et les autres intervenants.
- PEF 3200Y** Langage et communication chez l'enfant (AHE 1 js) **3 cr.**  
Développement du langage. Stimulation de la communication individuellement et en groupe. Outils d'observation. Dépistage des difficultés. Stratégies d'intervention. Évaluation de la mise en oeuvre des stratégies choisies.
- PEF 3200Z** L'estime de soi (AHE 1 js) **3 cr.**  
Construction de l'estime de soi dès la petite enfance: son importance, ses composantes et les stratégies pour la favoriser. Place des parents, rôle des intervenants. Impact de l'aspect relationnel et du type de communication. Recadrage et réparation.
- PEF 3210** Évaluation et instrumentation (AHE 1 js) **3 cr.**  
Principes et instruments d'évaluation psychosociale du développement de l'enfant, de la famille. Utilisation en divers contextes. Interprétation des résultats ou des scores. Signification et limites. Préalable(s) : PEF 1005 et PEF 2510.
- PEF 4015** Intervention précoce: atelier pratique 1 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Atelier d'élaboration d'un programme d'intervention : objectifs, activités, indicateurs, mesures d'extrants. Évaluation sommative et formative. Préalable(s) : être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine pertinent.
- PEF 4020** Intervention précoce: atelier pratique 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Programme d'intervention vs les étapes normatives du développement de l'enfant et dysfonctions. Intervention holistique ou spécifique. Évaluation sommative, formative. Test du programme conçu dans l'atelier pratique 1. Préalable(s) : PEF 4015.

---

## PEP - Politique et philosophie

---

- PEP 1000** Analyse politique théorique (A 1 j) **3 cr.**  
Analyse théorique portant sur le statut ontologique des principaux concepts en science politique, et sur leur mise en relation.
- PEP 2000** Enjeux philosophiques du politique (A 1 j) **3 cr.**  
*Christian Nadeau*  
Réflexion critique au sujet de problèmes fondamentaux en philosophie politique. Analyse approfondie des questions philosophiques soulevées par l'exercice du pouvoir politique (légitimité de l'État, statut des droits, etc.).
- PEP 3000** Épistémologie des théories politiques (A 1 j) **3 cr.**  
*André Bélanger*  
Pratique épistémologique appliquée à l'analyse de diverses théories représentatives de la science politique.

---

## PHI - Philosophie

---

- PHI 1005** Logique 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Logique des connecteurs et logique des quantificateurs.
- PHI 1130** Philosophie des sciences (H 1 j) **3 cr.**  
La science comme entreprise rationnelle : spécificité de l'explication scientifique. Notions d'hypothèse, de loi, de théorie. Le développement de la science : modèles continuistes et discontinuistes.
- PHI 1200** Anthropologie philosophique (A 1 j) **3 cr.**  
*Georges Helal*  
Le problème de la nature humaine. Diverses approches de l'homme sont abordées telles que la philosophie existentielle, le matérialisme, le marxisme, la pensée orientale, l'anthropologie transpersonnelle.
- PHI 1205** Philosophie française contemporaine (H 1 j) **3 cr.**  
*Iain MacDonald*  
À partir des relations entre la philosophie et la littérature, la perception et le langage, l'identité et la différence, étude de philosophes français contemporains tels Sartre, Merleau-Ponty, Foucault et Lévinas.
- PHI 1255** Introduction à la philosophie de l'art (H 1 j) **3 cr.**  
*Daniel Dumouchel*  
Introduction aux problèmes les plus significatifs de la réflexion philosophique sur l'art dans la pensée ancienne, moderne et contemporaine.
- PHI 1300** Philosophie de la connaissance (A 1 j) **3 cr.**  
Introduction à des problématiques fondamentales de la philosophie de la connaissance: la nature de la connaissance, les sources de la connaissance, les types de connaissance, les limites de la connaissance, etc.
- PHI 1400** Problèmes en éthique (AE 1 j) **3 cr.**  
Analyse des principales notions (droit, obligation, bien-être, égalité...) et des principaux problèmes (euthanasie, inégalité sociale, environnement...) de l'éthique philosophique contemporaine.
- PHI 1430** Éthique et politique (H 1 j) **3 cr.**  
*Wayne Norman*  
Introduction thématique à la philosophie morale et politique. Lecture d'auteurs classiques et contemporains.
- PHI 1520** Introduction à la métaphysique (H 1 j) **3 cr.**  
*Jean Grondin*  
Introduction à quelques-uns des moments les plus importants du discours philosophique sur l'être, moments qui ont déterminé l'histoire de la métaphysique (Platon, Aristote, Descartes, Kant, Heidegger).
- PHI 1600** Introduction à la philosophie moderne (H 1 j) **3 cr.**  
Introduction aux principaux courants et aux thèmes majeurs de la philosophie du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> siècles.

- PHI 1710** Langage, pensée et connaissance (A 1 j) **3 cr.**  
*Michel Seymour*  
Introduction à la philosophie anglo-américaine du XXe siècle et à la « philosophie analytique » : analyse du langage comme méthode de découverte philosophique; Frege, Russell, Wittgenstein, Searle, Putnam, Rorty et Goodman.
- PHI 1800** Des présocratiques à Aristote (A 1 j) **3 cr.**  
*Richard Bodeüs*  
Introduction à la philosophie par l'étude de ses origines grecques (du VIe au IVe siècle avant notre ère).
- PHI 1860** Introduction à la philosophie médiévale (H 1 j) **3 cr.**  
Initiation aux principaux auteurs, courants et doctrines de la philosophie médiévale dans ses trois grandes traditions: chrétienne, musulmane et juive.
- PHI 1901** Pensée rationnelle et argumentation (AH 1 j) **3 cr.**  
Langage et pensée. Les différentes fonctions du langage. Concepts fondamentaux : définition, raisonnement, présupposition, prémisse, conclusion, raisonnement valide, etc. Utilisation de diagrammes de Venn comme test de la validité. Sophismes.
- PHI 1960** Philosophie des sciences de la santé (A 1 j) **3 cr.**  
Initiation aux principaux concepts, doctrines et questionnements de la philosophie des sciences de la santé. Analyse comparative de la raison philosophique et de la pensée scientifique dans un contexte de santé.
- PHI 1968** Notions fondamentales d'éthique (A 1 j) **3 cr.**  
Introduction aux notions fondamentales et aux théories principales de la philosophie morale en vue de former la réflexion critique face à des problématiques éthiques contemporaines, notamment dans le domaine de la bioéthique.
- PHI 1975** Savoir scientifique et action humaine (H 1 j) **3 cr.**  
Les approches classiques de la connaissance scientifique : l'hypothético-déductivisme, le confirmationisme, le falsificationisme. Théorie de Kuhn et révolutions scientifiques. Science et société. Science et éthique.
- PHI 2150** Philosophie des sciences humaines (H 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Yvon Gauthier*  
Les fondements épistémologiques de la sociologie critique et de la sociologie de la connaissance, de l'École de Francfort à l'École d'Edimbourg, seront soumis à un examen critique d'un point de vue constructiviste.
- PHI 2160** Philosophie des sciences exactes (H 1 j) **3 cr.**  
*Yvon Gauthier*  
L'épistémologie formelle des sciences exactes. Problèmes fondationnels de la physique : notion d'appareil analytique, de relations mathématiques, de modèles, etc.
- PHI 2180** Philosophie du langage (A 1 j) **3 cr.**  
*Michel Seymour*  
Examen des thématiques développées au XXe siècle par la philosophie analytique du langage: la théorie de la signification, l'origine du langage, l'inné et l'acquis, les actes du discours, les jeux de langage, etc.
- PHI 2200** Nietzsche (H 1 j) **3 cr.**  
Les grands thèmes de la pensée de Nietzsche : Dionysos, tragique, nihilisme, vérité, volonté de puissance, éternel retour, etc.
- PHI 2215** Le post-structuralisme en France (A 1 j) **3 cr.**  
Étude des thèmes et des auteurs principaux de la pensée française à la suite de la vague structuraliste provoquée par la linguistique générale de F. de Saussure: Lyotard, Derrida, Deleuze, Lacan, Kristeva, Foucault.
- PHI 2305** Théories de la connaissance (AH 1 j) **3 cr.**  
*Daniel Laurier*  
Introduction aux théories de la connaissance contemporaines. Épistémologie et métaépistémologie. Cohérentisme et fondationnalisme. Internalisme, externalisme et fiabilisme. Scepticisme, relativisme et naturalisme.
- PHI 2320** Philosophie de l'esprit (H 1 j) **3 cr.**  
*Daniel Laurier*  
Introduction aux principales doctrines philosophiques contemporaines concernant la nature et la variété des phénomènes mentaux et leurs relations aux phénomènes physiques : matérialisme, fonctionnalisme, externalisme.
- PHI 2405** Théories éthiques modernes (H 1 j) **3 cr.**  
Thèmes fondamentaux de la philosophie morale, de la fin de la Renaissance au XIXe siècle: théorie du sens moral; intuitionnisme; utilitarisme; contractualisme; égoïsme.
- PHI 2406** Théories éthiques contemporaines (A 1 j) **3 cr.**  
Examen approfondi des différentes théories éthiques contemporaines : conséquentialisme, déontologie, éthique de la vertu, etc.
- PHI 2415** Éthique des relations internationales (A 1 j) **3 cr.**  
*Ryoo Chung*  
Introduction aux problématiques classiques et aux enjeux contemporains dans le domaine de l'éthique des relations internationales.
- PHI 2422** Théories politiques modernes (H 1 j) **3 cr.**  
*Christian Nadeau*  
Thèmes fondamentaux de la philosophie politique, de la fin de la Renaissance au XVIIIe siècle : droit naturel moderne, contrat, liberté, constitutionalisme, souveraineté, républicanisme, libéralisme.
- PHI 2430** La philosophie pratique de Kant (H 1 j) **3 cr.**  
*Claude Piché*  
Présentation de la philosophie pratique de Kant (morale et politique) ainsi que de sa réception critique et de ses interprétations contemporaines.
- PHI 2580** Philosophie de l'histoire (A 1 j) **3 cr.**  
*Maurice Lagueux*  
Réflexion critique sur le statut épistémologique de la science historique, la nature de l'explication et le rôle de la narration. Héritage des philosophies spéculatives de l'histoire. Discussion de leur pertinence.
- PHI 2615** Philosophie des Lumières (A 1 j) **3 cr.**  
Étude des thèmes principaux de la philosophie du 18e siècle (pensée critique, sensualisme, matérialisme, morale et politique, histoire, etc.) et de son importance dans le phénomène européen des Lumières.
- PHI 2650** Kant : Critique de la raison pure (A 1 j) **3 cr.**  
*Jean Grondin*  
Introduction à la Critique de la raison pure. Analyse et commentaire de ses articulations principales : Esthétique, Analytique, Dialectique.
- PHI 2800** Philosophie grecque : Platon (H 1 j) **3 cr.**  
*Richard Bodeüs*  
Approche de Platon principalement par l'analyse et la lecture commentée de textes.
- PHI 2865** Auteurs médiévaux (Ve - XIIe siècles) (H 1 j) **3 cr.**  
Étude plus approfondie d'un des auteurs de la première moitié du Moyen Âge philosophique chrétien (Boèce, Augustin, Anselme, Abélard, etc.) à partir d'une ou plusieurs de ses œuvres significatives.
- PHI 2920** Mythe, religion et connaissance (A 1 j) **3 cr.**  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Georges Helal*  
La signification de l'expérience mythique et de l'expérience religieuse. La portée gnoséologique, anthropologique et ontologique des états de conscience se situant par delà la connaissance empirico-rationnelle.
- PHI 2960** Naissance de la philosophie chinoise (A 1 j) **3 cr.**  
*Anna Ghiglione*  
Ce cours portera sur la période formative de la pensée chinoise du VIe au IIIe siècle avant J. C. Quatre traditions seront surtout étudiées : le confucianisme, le taoïsme, le mohisme et le légisme.
- PHI 3255** Esthétique contemporaine (A 1 j) **3 cr.**  
*Daniel Dumouchel*  
Examen de problématiques philosophiques récentes ressortissant au premier chef aux arts visuels et/ou à la musique.
- PHI 3465** Démocratie et constitutionalisme (A 1 j) **3 cr.**  
*Daniel Marc Weinstock*  
Analyse des fondements normatifs des choix institutionnels en démocratie constitutionnelle contemporaine.
- PHI 3510** Problèmes de philosophie moderne (H 1 j) **3 cr.**  
*Daniel Marc Weinstock*  
Étude de problèmes relatifs à la philosophie du 17e et du 18e siècles: la rationalité, le scepticisme, les passions, la morale, etc.

- PHI 3605** Nature humaine et normativité (A 1 j) 3 cr.  
Quelle est la relation entre la nature humaine et la moralité? La finitude humaine limite-t-elle notre capacité de respecter les valeurs morales - ou les valeurs morales expriment-elles plutôt notre nature fondamentale?
- PHI 3630** Philosophie de l'action (A 1 j) 3 cr.  
*Daniel Laurier*  
Introduction aux problèmes contemporains de la philosophie de l'action. L'ontologie des actions. Le rôle des états mentaux dans l'explication et la justification des actions. Le raisonnement pratique. L'action collective.
- PHI 3635** Économie et politique: aspects normatifs (H 1 j) 3 cr.  
*Wayne Norman*  
Étude des principes normatifs qui peuvent servir à l'évaluation des systèmes économiques et politiques : maximisation d'utilité, efficacité, justice distributive, préservation des libertés, respect des droits, etc.
- PHI 3640** Hegel (H 1 j) 3 cr.  
*Yvon Gauthier*  
Initiation à la lecture de Hegel, surtout des deux grandes oeuvres *Phénoménologie de l'esprit* et *Science de la logique*.
- PHI 3655** Oeuvres de philosophie pratique (H 1 j) 3 cr.  
*Christian Nadeau*  
Examen plus approfondi de la pensée morale et/ou politique de philosophes, ainsi que de leur réception critique, ayant marqué l'histoire de la philosophie. Le choix des oeuvres à l'étude sera déterminé à chaque année.
- PHI 3685** Problèmes d'éthique appliquée (H 1 j) 3 cr.  
*Ryoo Chung*  
Examen des questions d'éthique appliquée dans l'un de ces divers domaines: bioéthique, éthique de l'environnement, éthique des affaires, etc. Le choix des problématiques à l'étude sera déterminé à chaque année.
- PHI 3730** Herméneutique philosophique 1 (A 1 j) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Jean Grondin*  
Introduction historique à l'élaboration de l'herméneutique de l'Antiquité jusqu'à nos jours. Les principaux auteurs abordés seront Schleiermacher, Dilthey, Heidegger et Gadamer.
- PHI 3735** Herméneutique philosophique 2 (H 1 j) 3 cr.  
*Jean Grondin*  
Analyse et commentaire de l'oeuvre fondamentale *Vérité et Méthode* (1960) de Gadamer. Réactions critiques suscitées par l'ouvrage (Betti, Habermas, Derrida). Cours cyclique.
- PHI 3755** La phénoménologie après Husserl (H 1 j) 3 cr.  
Les grands courants de la phénoménologie parmi les disciples et les héritiers de la pensée de Husserl, à l'exception de Heidegger: Levinas, Scheler, Fink, Sartre et l'existentialisme, Merleau-Ponty, Ricoeur.
- PHI 3760** Heidegger (A 1 j) 3 cr.  
*Claude Piché*  
Le problème d'Être et Temps. Le dépassement de la métaphysique. La question de la technique. Pensée, poésie et langage.
- PHI 3780** Figures de la philosophie européenne (A 1 j) 3 cr.  
*Iain MacDonald*  
Ce cours traite d'un penseur ou d'un thème capital de la philosophie européenne du XIXe ou XXe siècle. Le ou les penseurs ciblés peuvent comprendre Schopenhauer, Kierkegaard, Marx, Benjamin, Lacan, Foucault, Deleuze, etc.
- PHI 3805** Aristote : éthique et politique (A 1 j) 3 cr.  
*Richard Bodeüs*  
Étude des principaux thèmes de la philosophie politique d'Aristote en rapport avec l'action, le bien humain et la justice.
- PHI 3865** Textes philosophiques : tradition latine (H 1 j) 3 cr.  
*Cours cyclique non offert en 2004-2005*  
*Fabienne Pironet*  
Étude de textes antiques, médiévaux et modernes avec référence au texte original latin et examen, sur un thème particulier, des ruptures et continuités entre les débats philosophiques menés à ces époques.

- PHI 3905** Philosophie de la religion (A 1 j) 3 cr.  
Introduction historique aux plus importantes philosophies de la religion (Grecs, Augustin, Spinoza, Rousseau, Kant, Hegel, Schleiermacher, Feuerbach, Freud, etc.) qui tiendra aussi compte des perspectives plus contemporaines.

- PHI 3925** Religion, science, raison philosophique (A 1 j) 3 cr.  
*Georges Helal*  
La confrontation de la raison philosophique, de la pensée scientifique et des religions eu égard aux questions centrales de ces dernières dont, entre autres, celles de Dieu et de la survie. Cours cyclique.

---

## PHL - Pharmacologie

---

- PHL 1952** Principes généraux de pharmacologie (AH 1 j) 3 cr.  
*Chantal Lambert et Pierre Laroche*

Introduction aux principes de pharmacodynamie, de pharmacocinétique et d'interactions médicamenteuses. Présentation des classes de médicaments en fonction des grands systèmes physiologiques et des principales applications thérapeutiques et cliniques.

- PHL 2100** Principes de pharmacologie (AH 1 j) 3 cr.  
*Pierre Haddad*

Introduction aux principes de pharmacodynamie, de pharmacologie moléculaire, de toxicologie, de métabolisme, de pharmacocinétique, de thérapeutique et de recherche expérimentale en pharmacologie.

- PHL 2900** Éléments de pharmacologie (AH 1 j) 2 cr.  
*René Cardinal*

Introduction à la pharmacocinétique. Système adrénergique et cholinergique. Pharmacologie cardiovasculaire, respiratoire, nerveuse et musculo-squelettique. Antimicrobiens. Anti-inflammatoires.

- PHL 3100** Pharmacodynamie des médicaments (A 1 j) 3 cr.  
*Pierre-André Lavoie et Richard L. Momparler*

Modifications de la fonction des principaux organes et systèmes physiologiques par les agents pharmacologiques. Effets désirables et indésirables des médicaments.

- PHL 3200** Méthodes de découverte des médicaments (H 1 j) 3 cr.  
*Jean Spénard*

Description des phases précliniques et cliniques du développement des médicaments. Conception du médicament; évaluation in vitro et in vivo de son efficacité et de sa toxicité; réglementation, commercialisation, pharmacovigilance.

- PHL 3300** Travaux pratiques en pharmacologie (H 1 j) 3 cr.  
*André De Léan et Chantal Lambert*

Méthodes utilisées pour définir l'action des médicaments sur le système nerveux, la musculature lisse vasculaire et extravasculaire, le muscle strié squelettique et cardiaque, et sur les systèmes cardiovasculaire et urinaire.

- PHL 3800** Principes de pharmacologie (A 1 j) 3 cr.  
*Chantal Lambert et collaborateurs*

Généralités et définitions de base, absorption, distribution, biotransformation et élimination des médicaments; mécanismes d'action, récepteurs, dose-réponse, sélectivité et affinité; pharmacologie des grands systèmes; pharmacologie humaine.

- PHL 6025** Principes de l'expérimentation animale (AH 1 j) 1 cr.  
*Chantal Lambert*

Introduction à l'utilisation des animaux d'expérimentation. Aspects moraux et éthiques. Analgésie, anesthésies, euthanasie. Biologie et techniques de manipulation des principales espèces. Installations animalières. Santé et sécurité à l'animalerie.

- PHL 6071** Pharmacologie cardiovasculaire (AHE 1) 3 cr.  
*René Cardinal et Louis Dumont*

Modèles animaux des pathologies humaines pour l'étude des médicaments cardiovasculaires. Pharmacodynamie et cinétique de ces médicaments. Indices clinimétriques.

**PHM - Pharmacie**

**PHM 1120** Introduction à la profession (A 1 j) 2 cr.  
*Johanne Collin*

Évolution de la pharmacie. Déterminants sociaux de la santé. Besoins en services pharmaceutiques et médicaments. Fonctions et tâches du pharmacien. Professions. Encadrement légal et organisationnel. Carrières en pharmacie. Documentation en pharmacie.

**PHM 1121** Histoire sociale de la pharmacie (A 1 j) 3 cr.  
*Johanne Collin*

Pharmacie et médecine depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Évolution de la profession de pharmacien à travers les âges, des développements scientifiques en médecine et en pharmacie, des pratiques de santé et de l'utilisation des médicaments.

**PHM 1131** Pharmacie physico-chimique 1 (A 1 j) 3 cr.  
*Suzanne Glasson*

Rappels de mathématiques. Les interactions intermoléculaires. Thermodynamique chimique. Équilibre chimique. Les solutions. Précipitation, complexation.

**PHM 1140** Biochimie (A 1 j) 4 cr.

Structure et métabolisme des hydrates de carbone, des lipides et des dérivés azotés. Étude des enzymes : nature, structure et activités. La cinétique enzymatique et ses caractéristiques. Les cycles du métabolisme intermédiaire.

**PHM 1210** Médicaments non prescrits (H 1 j) 1 cr.  
*Diane Lamarre*

Introduction à l'étude des médicaments non prescrits. Approche systématique vis-à-vis de la consultation pour un médicament non prescrit.

**PHM 1220** Phytothérapie (A 1 j) 2 cr.  
*Jean-Louis Brazier*

Identification, classification, relations biologiques en regard des propriétés pharmacologiques et thérapeutiques. Produits de vente libre. Interactions médicaments - produits naturels. Préalable(s) : PHM 2332 et PHM 2443.

**PHM 1230** Biologie cellulaire et moléculaire (H 1 j) 3 cr.  
*Marc Servant*

Organisation de la cellule eucaryote - la division. La croissance cellulaire : mécanisme et régulation. Processus de signalisation - technologie de maintien de la différenciation, l'ADN recombinant.

**PHM 1231** Chimie médicinale 1 (A 1 j) 3 cr.  
*Françoise Winnik*

Notions de chimie organique. Les médicaments en tant qu'entités chimiques possédant une activité biologique : fonctions et structures.

**PHM 1232** Pharmacie physico-chimique 2 (H 1 j) 3 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Patrice Hildgen*

Oxydoréduction. Phénomènes cinétiques. Phénomènes de transport dans les solutions. Hydrodynamique et rhéologie. Phénomènes d'interface. Les macromolécules. Milieux complexes, état granulaire. Préalable(s) : PHM 1131.

**PHM 1233** Intro. à la démarche pharmaceutique (H 1 j) 3 cr.  
*Lucie Blais*

Utilisation et opérationnalisation par la pratique des méthodes d'analyse quantitatives utilisées en pharmacie. Comparaisons de groupes, analyse multivariée, analyse critique de la littérature, introduction à la méta-analyse.

**PHM 1240** Qualité du médicament (H 1 j) 4 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
*Huy Ong*

Normes et approches méthodologiques. Isométrie et polymorphisme. Impuretés et stabilité. Physico-chimie des interactions médicamenteuses. Dérivés de la biotechnologie : définition, impuretés et contaminants, essais. Préalable(s) : PHM 1131. Concomitant(s) : PHM 1232.

**PHM 2081** Séminaires 1 (AHE 1) 1 cr.

Recherche bibliographique, rédaction et présentation d'un mémoire sur un sujet choisi.

**PHM 2282** Problèmes pharmaceutiques 1 (AHE 1) 2 cr.

Travaux choisis et exécutés sous la surveillance immédiate d'un professeur dans le but de donner aux étudiants l'expérience des problèmes pratiques qui peuvent être rencontrés dans différents secteurs de la pharmacie.

**PHM 2320** Pharmacologie moléculaire (A 1 j) 2 cr.  
*Sylvie Marleau*

Médicaments et fonctions cellulaires. Ligands et récepteurs. Sites de liaison des médiateurs et des médicaments aux niveaux plasmique et intracellulaire. Interactions médicaments-systèmes enzymatiques. Préalable(s) : PHM 1140 et PHM 1230 et PSL 1982 et PSL 1993.

**PHM 2330** Biologie clinique (H 1 j) 3 cr.  
*Albert Adam*

Examens de laboratoire : théorie et pratique; interprétation des résultats; effets des médicaments. Méthodes d'autosurveillance et de monitoring thérapeutique. Préalable(s) : PBC 1000 et PHM 1140 et PSL 1993. Concomitant(s) : PBC 2020.

**PHM 2331** Démarche pharmaceutique 1 (A 1 j) 3 cr.  
*Sylvie Marleau*

Initiation à la résolution de problèmes en pharmacie. Intégration des éléments (humains, scientifiques et économiques) nécessaires à la prévention et à la résolution de problèmes liés à l'utilisation des médicaments.

**PHM 2332** Chimie médicinale 2 (A 1 j) 3 cr.  
*Patrice Hildgen*

Éléments de structures chimiques liées à une action biologique des médicaments des systèmes nerveux central et périphérique. Préalable(s) : PHM 1231.

**PHM 2341** Pharmacie galénique 1 (A 1 j) 4 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

*Jean-Christophe Leroux*  
Préformulation, caractérisation des poudres, formes pharmaceutiques sèches (comprimés, gélules), solutions, sirops, suspensions, émulsions, dispersions colloïdales. Préalable(s) : PHM 1232.

**PHM 2342** Pharmacie galénique (A 1 j) 3 cr.

Préformulation, caractérisation des poudres, formes pharmaceutiques sèches (comprimés, gélules), solutions, sirops, suspensions, émulsions, dispersions colloïdales. Préalable(s) : PHM 1232.

**PHM 2420** Produits stériles (H 1 j) 2 cr.  
*Louis Cartilier*

Formulation. Interactions contenant-contenu. Types d'eau. Filtration. Les bonnes pratiques de fabrication. Désinfection. Stérilisation. Contamination particulaire et pyrogénique. Contrôle de qualité. Préalable(s) : PHM 2341. Concomitant(s) : PHM 2433.

**PHM 2421** Démarche pharmaceutique 2 (H 1 j) 2 cr.

Résolution de problèmes en pharmacie. Intégration des éléments (humains, scientifiques et économiques) nécessaires à la prévention et à la résolution de problèmes liés à l'utilisation des médicaments. Concomitant(s) : PHM 2331.

**PHM 2433** Pharmacie galénique 2 (H 1 j) 3 cr.  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

*Louis Cartilier*  
Produits ophtalmiques, otiques, nasaux, dermatologiques. Suppositoires. Aérosols. Formes pharmaceutiques nouvelles. Produits stériles. Formulation, préparation, contrôle et stabilité. Préalable(s) : PHM 1232.

**PHM 2441** Pharmacologie 1 (H 1 j) 4 cr.  
*Nobuharu Yamaguchi*

Généralités. Mécanismes d'action. Cinétique. Effets indésirables. Interactions. Pharmacologie du système nerveux périphérique et des systèmes cardiovasculaire, rénal, respiratoire et digestif. Les autacoïdes. Les vitamines. Préalable(s) : PHM 2320. Concomitant(s) : PBC 2020.

**PHM 2443** Biopharmacie et pharmacocinétique (A 1 j) 4 cr.  
*Jean-Louis Brazier*

Paramètres cinétiques : absorption, distribution, biotransformation et excrétion. Concept de clairance. Régimes posologiques et voies d'administration. Bioéquivalence thérapeutique. Établissement de régimes posologiques. Préalable(s) : PSL 1993.

- PHM 2444** Antibiotiques et infectiologie (H 1 j) 4 cr.  
*Daniel Thirion*  
Pharmacologie des anti-infectieux. Pharmacothérapie de pathologies infectieuses. Conseils aux patients. Monitoring pharmacothérapeutique. Concomitant(s) : MCB 2990 et PHM 2443.
- PHM 2952** Pharmacologie générale (H 1 j) 2 cr.  
*Nobuharu Yamaguchi*  
Principes de pharmacodynamie et de pharmacocinétique des médicaments. Classes de médicaments et leur pharmacologie. Posologie, voies d'administration et toxicité. Cours obligatoire offert aux étudiants de l'École d'optométrie. Préalable(s) : PSL 1982 et PSL 1993.
- PHM 2953** Pharmacologie générale (H 1 j) 3 cr.  
Principe de pharmacodynamie et de pharmacocinétique des médicaments. Classes de médicaments et leur pharmacologie. Posologie, voies d'administration et toxicité. Exercices et travaux individuels.
- PHM 3083** Séminaires 2 (AHE 1) 1 cr.  
Recherche bibliographique, rédaction et présentation d'un mémoire sur un sujet choisi.
- PHM 3285** Problèmes pharmaceutiques 2 (AHE 1) 2 cr.  
Travaux choisis et exécutés sous la surveillance immédiate d'un professeur dans le but de donner aux étudiants l'expérience des problèmes pratiques qui peuvent être rencontrés dans différents secteurs de la pharmacie.
- PHM 3510** Anticancéreux et immunomodulateurs (A 1 j) 1 cr.  
Structure, pharmacologie, pharmacocinétique, activité et toxicité des agents utilisés dans la pharmacothérapie du cancer. Buts et principes de traitement du cancer avec emphase sur les choix médicamenteux et leur monitoring. Préalable(s) : PBC 1000 et PHM 1230 et PHM 2320 et PHM 2443.
- PHM 3520** Communication (A 1 j) 2 cr.  
Initiation au processus de la communication. Enseignement des techniques et habiletés en communication. Besoins particuliers de certains patients selon leur pathologie. Relations avec les professionnels de la santé.
- PHM 3522** Pharmacothérapie nutritionnelle (H 1 j) 2 cr.  
Interactions médicaments-nutriments. Alimentation parentérale chez divers patients : indications, évaluation des besoins nutritionnels, monitoring pharmacothérapeutique, conseils aux patients, complications. Alimentation entérale. Préalable(s) : PHM 1140.
- PHM 3525** Législation et éthique pharmaceutiques (A 1 j) 2 cr.  
*Jean-François Bussièrès*  
Lois et règlements relatifs à la mise au point, la production et la distribution des médicaments, à la pratique de la pharmacie et au système de soins. Déontologie et éthique pharmaceutiques.
- PHM 3526** Marketing en pharmacie (A 1 j) 2 cr.  
*Jean Lachaine*  
Théories du management. Fonctions du gestionnaire. Gestion des ressources humaines et des capitaux. Fonctions du marketing.
- PHM 3527** Dermopharmacie (H 1 j) 2 cr.  
Anatomie et physiologie de la peau. Lésions cutanées. Affections cutanées. Produits dermopharmaceutiques. Règlements pertinents. Préalable(s) : PHM 2433 et PHM 2444 et PBC 2020.
- PHM 3532** Pharmacologie 2 (A 1 j) 3 cr.  
*Pierre Moreau*  
Pharmacologie des médicaments du système nerveux central. Neuro et psychopharmacologies. Anesthésiques. Analgésiques. Anti-inflammatoires. Mécanismes d'action, indications, précautions, interactions, contre-indications. Préalable(s) : PHM 2320 et PSL 1982.
- PHM 3533** Démarche pharmaceutique 3 (A 1 j) 3 cr.  
Approfondissement de la démarche de résolution de problèmes en pharmacie. Intégration des éléments nécessaires à la prévention et à la résolution de problèmes liés à l'utilisation des médicaments. Résolution en temps réel. Préalable(s) : PHM 2331 et PHM 2421.
- PHM 3541** Pharmacothérapie 1 (A 1 j) 4 cr.  
*Marie-Claude Vanier*  
Pharmacothérapie des systèmes cardiovasculaire, gastro-intestinal, rénal et respiratoire. Pharmacothérapie chez la femme enceinte. Conseil aux patients, effets indésirables, interactions médicamenteuses, monitoring pharmacothérapeutique. Préalable(s) : PHM 2330 et PHM 2332 et PHM 2441 et PHM 2443 et PBC 2020. Concomitant(s) : PHM 3532.
- PHM 3620** Toxicologie et pharmacodépendance (H 1 j) 2 cr.  
*Jean-Guy Besner*  
Intoxications. Lutte contre les intoxications. Mécanismes de toxicité. Action antidotique et modes d'intervention. Dépistage et suivi des intoxications. Pharmacodépendance. Tolérance. Sevrage. Toxicologie analytique. Préalable(s) : PHM 2320 et PHM 2441 et PHM 2443 et PHM 2444. Concomitant(s) : PHM 3532.
- PHM 3623** Pharmacologie 3 (A 1 j) 2 cr.  
*Daniel Lamontagne*  
Effets pharmacologiques des principales hormones et des principaux peptides. Pharmacologie du système digestif. Mécanismes d'action, indications, précautions, interactions. Préalable(s) : PHM 2320 et PSL 1993.
- PHM 3630** Automédication et instruments médicaux (H 1 j) 3 cr.  
*Diane Lamarre*  
Automédication. Cadre légal et professionnel. Articles d'hygiène. Suppléments diététiques. Médicaments de vente libre. Instruments utilisés pour le diagnostic, le traitement et le suivi thérapeutique des patients. Préalable(s) : PHM 2441 et PBC 2020.
- PHM 3634** Démarche pharmaceutique 4 (H 1 j) 3 cr.  
Résolution de problèmes complexes en pharmacie. Résolution en temps réel. Intégration de tous les éléments nécessaires à la prévention et à la résolution de problèmes liés à l'utilisation des médicaments. Préalable(s) : PHM 2331 et PHM 2421. Concomitant(s) : PHM 3533.
- PHM 3635** Pharmacie, systèmes et services de santé (H 1 j) 3 cr.  
*Claudine Laurier*  
Santé et besoins de santé. Système de soins et assurance médicament. Utilisation des médicaments. Pharmacopépidémiologie. Pharmacoeconomie. Le pharmacien et les autres intervenants.
- PHM 3642** Pharmacothérapie 2 (H 1 j) 4 cr.  
*Marc Perreault*  
Pharmacothérapie des systèmes articulaire, nerveux central, endocrinien et visuel. Pharmacothérapie en pédiatrie et en gériatrie. Conseil aux patients, effets indésirables, interactions médicamenteuses, monitoring pharmacothérapeutique. Préalable(s) : PHM 2444 et PHM 3532. Concomitant(s) : PHM 3623.
- PHM 4131** Administration d'officine (AHE 1 j) 3 cr.  
*Jean Lachaine*  
Formes d'entreprises. Budget. Gestion. Analyse financière. Contrôle budgétaire. Gestion des stocks. Marketing et politique de prix des produits et des services. Gestion des ressources humaines. Évaluation d'entreprises.
- PHM 4132** Fabrication pharmaceutique (A 1 j) 3 cr.  
*Jean-Norbert McMullen*  
Procédés de production. Théories reliées à la fabrication dans l'industrie pharmaceutique. Théories de préformulation et formulation industrielles. Optimisation et transposition d'échelle.
- PHM 4133** T.P. fabrication / contrôle de qualité (A 1 j) 3 cr.  
*Jean-Norbert McMullen*  
Travaux pratiques de préformulation, formulation, fabrication et contrôle de médicament.
- PHM 4229** Produits vétérinaires (A 1 j) 2 cr.  
*Michel Gosselin*  
Modes d'action et utilisation clinique des médicaments chez les animaux. Préalable(s) : PHM 2441 et PHM 3532.
- PHM 4730** Ateliers de pharmacothérapie (AHE 1 j) 3 cr.  
*Chantal Pharand*  
Présentation de cas de malades, de mises en situation et d'études de dossiers sur des sujets traités dans les cours : dermopharmacie, antibiotiques et infectiologie, anticancéreux et immunomodulateurs et pharmacothérapie 1 et 2. Préalable(s) : PHM 3541 et PHM 3642.
- PHM 4735** Pharmacocinétique et physiopathologie (H 1 j) 3 cr.  
*Jean-Louis Brazier*  
Répercussions des modifications physiologiques et pathologiques sur la pharmacocinétique des médicaments. Étude des variations des paramètres pharmacocinétiques. Instauration, suivi et correction des régimes posologiques.

**PHM 4810** Laboratoire de produits stériles (AH 1 j) **1 cr.**

Exercices pratiques sur la manipulation des produits stériles. Préalable(s) : MCB 2990 et PHM 2433.

**PHM 4811** Coordination de l'essai clinique (A 1 j) **1 cr.**

Notions générales sur la recherche clinique conduite en milieu hospitalier : protocole de recherche, comité d'éthique, recrutement et consentement des patients, rôles et responsabilités des intervenants, normes de pratique et aspects réglementaires. Cours offert aux coordonnateurs d'études cliniques.

**PHM 4871** Enseignement clinique 1 (AH 1 j) **7 cr.**

*Louise Mallet*

Enseignement clinique dirigé dans un établissement de santé. Préalable(s) : PHM 3541 et PHM 3634 et PHM 3642. Concomitant(s) : PHM 4872.

**PHM 4872** Enseignement clinique 2 (AH 1 j) **7 cr.**

*Louise Mallet*

Enseignement clinique dirigé en milieu communautaire. Préalable(s) : PHM 3541 et PHM 3634 et PHM 3642. Concomitant(s) : PHM 4871.

**PHM 6007** Biodisponibilité et bioéquivalence (H 1) **3 cr.**

Facteurs influençant la bioéquivalence des médicaments donnés par diverses voies d'administration. Protocoles cliniques, analyse quantitative et statistique des résultats en regard des normes en vigueur. Études de cas. Préalable(s) : PHM 6506D ou l'équivalent

**PHM 6010** Développement du médicament (A 1 j) **3 cr.**

*En collaboration*

Les partenaires du développement. Les sources d'un nouveau médicament. Sa formulation galénique. Son développement préclinique et clinique. Sa commercialisation. La réglementation qui régit son développement et sa mise en marché. Obligatoire au D.E.S.S. (développement du médicament).

**PHM 6015** Médicament : réglementation canadienne (H 1 j) **3 cr.**

*En collaboration*

Système de réglementation canadien. Partenaires du développement du médicament et interactions entre eux. Type de dossiers et leur évaluation. Corollaires à l'évaluation des dossiers. Perspectives d'avenir. Non offert aux étudiants du baccalauréat. Obligatoire au D.E.S.S. (développement du médicament). Préalable(s) : PHM 6010.

**PHM 6050** Séminaire : utilisation du médicament (AH 1) **3 cr.**

Analyse économique, épidémiologique et sociologique de l'utilisation du médicament à partir de la critique d'articles sur les grandes problématiques actuelles.

**PHM 6500** Soins pharmaceutiques ambulatoires (H 1) **3 cr.**

*Marie-Claude Vanier*

Discussion des problèmes reliés à la pharmacothérapie du sida, des greffes, de l'insuffisance rénale, du cancer en soins palliatifs et en psychiatrie. Ateliers de résolution de cas de pratique communautaire et élaboration de plans de soins. Cours destiné à une clientèle de pharmaciens en exercice.

**PHM 6501** Soins pharmaceutiques mère-enfant (AH 1) **3 cr.**

*Ema Ferreira*

Soins pharmaceutiques durant la grossesse, le post-partum, l'allaitement et chez le nourrisson. Discussion des problèmes reliés à la pharmacothérapie. Ateliers de cas de pratique communautaire. Élaboration de plan de soins. Cours destiné à une clientèle de pharmaciens en exercice.

**PHM 6502** Prod. de santé naturels : asp. cliniques (AH 1) **3 cr.**

Étude critique des principes d'utilisation des produits de santé naturels. Naturothérapie des problèmes de santé. Étude des oligo-éléments, des extraits embryonnaires végétaux et des produits homéopathiques.

**PHM 6503** Le pharmacien et la documentation (H 1) **2 cr.**

*Marie-France Beauchesne et Ema Ferreira*

Principes de la médecine fondée sur les preuves. Utilisation des outils pour obtenir de la documentation. Évaluation des études reliées à la pharmacothérapie. Rédaction d'articles.

**PHM 6504** Pharmacothérapie gériatrique (AE 1) **3 cr.**

*Louise Mallet*

Pharmacothérapie chez la personne âgée et soins pharmaceutiques gériatriques. Élaboration de plans de soins pharmaceutiques.

**PHM 6507** Chronopharmacologie (H 1) **3 cr.**

Rythmes biologiques, chronopharmacocinétique; rythmes et effets pharmacologiques et (ou) toxicologiques; étude de cas; conseils aux patients. Préalable(s) : PHM 2441 et PHM 3532 et PHM 3623.

**PHM 6509** Pharmacothérapie pédiatrique (AH 1) **2 cr.**

Soins pharmaceutiques pédiatriques. Pharmacothérapie et pharmacovigilance spécifiques à la pédiatrie. Analyse de cas. Préalable(s) : PHM 3541 et PHM 3642 ou l'équivalent.

**PHM 6637** Documenter l'intervention en pharmacie (AHE 1) **1 cr.**

Le pharmacien sera amené à intégrer une démarche de documentation de ses interventions à la présentation quotidienne des soins pharmaceutiques auprès de ses patients.

**PHT - Physiothérapie****PHT 1108** Application des exercices thérapeutiques (A 1 j) **3 cr.**

*Christiane Gauthier-Gagnon et collaborateurs*

Évaluation, rééducation de la mobilité articulaire, force et endurance musculaire. Conception, enseignement de l'exercice thérapeutique. Manutention et traitement de la personne alitée et handicapée. Rééducation à l'aide d'aides techniques. Concomitant(s) : PBC 1045 et PHT 1307.

**PHT 1301** Introduction à la physiothérapie (A 1 j) **1 cr.**

*Ghislaine Lavoie*

Historique de la réadaptation aux échelles internationale, canadienne et québécoise. La personne handicapée. Le système de santé québécois. Les rôles du physiothérapeute en réadaptation. Les organismes professionnels. Ce stage sera évalué par la mention Succès ou Échec.

**PHT 1302** Éthique et déontologie en physiothérapie (A 1 j) **1 cr.**

*Ghislaine Lavoie*

Étude des règles d'éthique pour professionnels de la santé. Importance de la déontologie. Étude du code de déontologie des physiothérapeutes du Québec. Ce stage sera évalué par la mention Succès ou Échec.

**PHT 1303** Biomécanique et rééducation (A 1 j) **3 cr.**

*Sylvie Nadeau*

Mécanique applicable à l'étude du mouvement. Biomécanique des tissus normaux et en voie de guérison. Analyse de l'effet des forces externes/internes dans les exercices thérapeutiques. Dynamique des mouvements fonctionnels normaux/pathologiques.

**PHT 1307** Théorie des exercices thérapeutiques (A 1 j) **3 cr.**

Concepts généraux de l'approche rééducative. Traitement de la faiblesse musculaire par méthodes active/passive et des pertes de mobilité articulaire par exercices. Rétroaction biologique en rééducation des troubles du mouvement. Concomitant(s) : PBC 1045 et PHT 1303.

**PHT 1309** Pathokinésiol. articul. et fonctionnelle (H 1 j) **4 cr.**

Pathokinésiologie des mouvements du cou, du tronc et des membres. Étude des anomalies de la posture, de l'équilibre, des activités locomotrices et de la préhension. Préalable(s) : PBC 1045 et PHT 1303.

**PHT 1310** Physiothérapie musc.squel. 1, extrémités (H 1 j) **4 cr.**

*Ghislaine Lavoie*

Généralités des affections inflammatoires, dégénératives, tumorales et traumatiques. Évaluation SOAPIE musculo-squelettique. Évaluation et traitement physiothérapeutiques des affections des membres. Bases en radiologie et chirurgie. Préalable(s) : PBC 1045 et PHT 1307 et PHT 1108. Concomitant(s) : PHT 1309.

**PHT 1351** Stage clinique 1 (AHE 1 j) **2 cr.**

Application clinique des connaissances théoriques et pratiques du système musculo-squelettique des extrémités. Ce stage sera évalué par la mention Succès ou Échec. Préalable(s) : tous les cours du bloc 70A du programme.

**PHT 2311** Physiothérapie musc.squel. 2, quad. inf. (A 1 j) **4 cr.**

*Ghislaine Lavoie*

Évaluation et traitement physiothérapeutiques des affections inflammatoires, dégénératives, traumatiques des régions lombaire, lombo-sacrée et sacro-iliaque. Mobilisations analytiques (thér.man.1) du quadrant inférieur. Troubles posturaux. Préalable(s) : PHT 1307 et PHT 1309.

- PHT 2312** Physiothérapie muscul. 3, quad. sup. (H 1 j) **3 cr.**  
*Ghislaine Lavoie*  
Évaluation et traitement physiothérapeutiques des affections inflammatoires, dégénératives et traumatiques des régions cervicale et dorsale. Mobilisations analytiques (thér.man.1) du quadrant supérieur. Troubles posturaux. Raisonnement clinique. Préalable(s) : PHT 1310 et PHT 2311.
- PHT 2314** Physiothérapie des affec.neurologiques 1 (A 1 j) **4 cr.**  
*Robert Forget*  
Contrôle moteur, modèles de réadaptation. Facilitation et inhibition neuromusculaire. Approches neurofacilitatrices et réapprentissage moteur. Acquisition motrice de l'enfant. Évaluation et traitements des déficiences motrices cérébrales. Préalable(s) : PSL 1982. Concomitant(s) : PSL 2983.
- PHT 2316** Physiothérapie des affec.neurologiques 2 (H 1 j) **4 cr.**  
*Robert Forget*  
Évaluation et rééducation de l'équilibre, de troubles de la sensibilité somesthésique, traumatisme crânien, lésion de la moëlle, maladies dégénératives, lésion nerveuse périphérique et maladies neuromusculaires. Préalable(s) : PHT 2314.
- PHT 2318** Mesures de résultats en physiothérapie (H 1 j) **3 cr.**  
*Bertrand Arsenaull*  
Méthodes d'acquisition des connaissances. Étude des tests statistiques les plus utilisés. Notions de méthode de recherche. Étude de mesures de résultats en physiothérapie. Organisation de la recherche. Notions d'éthique. Communication scientifique.
- PHT 2319** Modalités électrothérapeutiques 1 (A 1 j) **2 cr.**  
*Mindy Levin*  
Introduction à l'électrothérapie : diadynamique, interférentiel, ultrasons, courant continu constant, ondes courtes, micro-ondes. Sélection et combinaison de modalités.
- PHT 2320** Modalités électrothérapeutiques 2 (H 1 j) **2 cr.**  
*Mindy Levin*  
Apprentissage des modalités utilisées en physiothérapie pour traiter les muscles par électrostimulation. Choix de diverses modalités. Histoires de cas.
- PHT 2321** Physiothérapie de la douleur (H 1 j) **2 cr.**  
*C. Elaine Chapman*  
Notions de physiologie, psychologie et d'évaluation du phénomène de douleur. Douleur chronique. Modalités thérapeutiques de la douleur.
- PHT 2352** Stage clinique 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Application clinique des connaissances théoriques et pratiques des systèmes musculo-squelettique et neurologique auprès de clientèles diversifiées. Ce stage sera évalué par la mention Succès ou Échec. Préalable(s) : tous les cours du trimestre d'automne du bloc 70B du programme.
- PHT 3318** Physiothérapie et géronto-gériatrie (A 1 j) **3 cr.**  
*Manon Pilon*  
Physiologie, pathologie et psychologie du vieillissement. Aspects intellectuel et socio-économiques. Préparation à la retraite. Institutionnalisation; maintien à domicile; services offerts. Physiothérapie et troisième âge.
- PHT 3320** Physiothérapie des affec. cardiovascul. (A 1 j) **4 cr.**  
*Rachel Brosseau*  
Physiologie des systèmes énergétiques et cardiorespiratoires. Prescription et effets d'entraînement. Physiopathologie, évaluation, traitement, prévention des affections cardiovasculaires. Rééducation de l'amputé. Plaies et brûlures. Préalable(s) : PBC 1030.
- PHT 3321** Physiothérapie affections respiratoires (H 1 j) **3 cr.**  
*Rachel Brosseau*  
Physiologie des systèmes neuromusculaire et cardiorespiratoire à l'exercice. Affections respiratoires. Physiopathologie. Évaluation et auscultation. Exercices respiratoires. Drainage postural. Traitement. Activité physique et handicap. Préalable(s) : PBC 1030.
- PHT 3322** Éducation,consultation en physiothérapie (H 1 j) **2 cr.**  
*Ghislaine Lavoie*  
Théorie de l'apprentissage. Méthodes d'enseignement appliquées aux besoins du milieu clinique. Communication efficace. Raisonnement clinique et prise de décision. Préparation au rôle de consultant.
- PHT 3354** Stage clinique 3 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Application clinique des connaissances théoriques et pratiques acquises relatives aux systèmes neuro-musculo-squelettique et vasculaire. Ce stage sera évalué par la mention Succès ou Échec. Préalable(s) : tous les cours du bloc 70B du programme.
- PHT 3356** Stage clinique 4 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Application des connaissances théoriques et pratiques des systèmes musculo-squelettique, neurologique et cardiorespiratoire auprès de clientèles variées, du nouveau-né à la personne âgée. Ce stage sera évalué par la mention Succès ou Échec. Préalable(s) : tous les cours du trimestre d'automne du bloc 70C et un cours à option du bloc 70D du programme.
- PHT 3365** Physiothérapie en traumatologie sportive (AH 1 j) **3 cr.**  
*Ghislaine Lavoie*  
Premiers soins. Classification des blessures des membres et du dos; blessures les plus fréquemment rencontrées dans la pratique des sports. Traitement en physiothérapie. « Taping ». Préalable(s) : PHT 1309 et PHT 1310 et PHT 2311.
- PHT 3366** Physiothérapie muscul. 4 (AH 1 j) **3 cr.**  
*Ghislaine Lavoie et collaborateurs*  
Évaluation et traitement par mobilisations articulaires des diverses articulations des extrémités, du rachis et du bassin, seconde partie. Traitement par exercices rééducatifs. Préalable(s) : PHT 2312.
- PHT 3367** Approches physiothérapeutiques spécialisées (AH 1 j) **3 cr.**  
*Ghislaine Lavoie et collaborateurs*  
Applications physiothérapeutiques en obstétrique, chez l'amputé, chez le brûlé et autres clientèles spécifiques.
- PHT 3368** Déficiences sensori-motrices (AH 1 j) **3 cr.**  
*Bertrand Arsenaull et Daniel Bourbonnais*  
Organisation et contrôle moteur lors de pathologies du système nerveux et musculo-squelettique. Programmation et intégration sensori-motrice. Apprentissage moteur et généralisation fonctionnelle. Applications en réadaptation.
- PHT 3369** Approches spécialisées en neurologie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Ghislaine Lavoie et collaborateurs*  
Principes, techniques et applications cliniques des différentes approches spécialisées utilisées dans l'évaluation et le traitement en physiothérapie de patients présentant des lésions neurologiques cérébrales et médullaires. Préalable(s) : PHT 2314 et PHT 2316.
- PHT 4055** Stage clinique 5 (AHE 1 j) **4 cr.**  
Application des connaissances théoriques et pratiques acquises dans différents domaines en physiothérapie. Ce stage sera évalué par la mention Succès ou Échec. Préalable(s) : tous les cours du bloc 70C et un cours à option du bloc 70D du programme.
- PHT 4056** Stage clinique 6 (AHE 1 j) **4 cr.**  
Application des connaissances théoriques et pratiques acquises dans différents domaines en physiothérapie. Ce stage sera évalué par la mention Succès ou Échec. Concomitant(s) : PHT 4055.
- PHT 4353** Activité synthèse (AHE 1 j) **4 cr.**  
*Bertrand Arsenaull*  
Travail personnel d'intégration de l'ensemble des connaissances acquises en physiothérapie par la résolution de problèmes dans les domaines principaux d'intervention en physiothérapie. Examen et travail de synthèse.

---

## PHY - Physique

---

- PHY 1234** Introduction à la physique numérique (A 1 j) **3 cr.**  
*Normand Mousseau*  
Éléments de programmation scientifique. Intégration numérique. Systèmes déterministes simples. Phénomènes stochastiques : modèle de Ising, marches aléatoires, agrégation, etc. Complexité : avalanches, fractales, chaos, etc.
- PHY 1441** Électromagnétisme (AH 1 j) **3 cr.**  
*Paul Charbonneau et Paul Taras*  
Lois de Coulomb et de Gauss. Potentiel scalaire. Conducteurs dans un champ électrique (capacitance). Dipôle. Courants et densité de courant électrique. Lois d'Ampère et de Biot et Savart. Potentiel vecteur. Concomitant(s) : MAT 1410.

- PHY 1501** Introduction à la physique expérimentale (H 1 j) **3 cr.**  
*Louis-André Hamel, Sjoerd Roorda et Nicole St-Louis*  
Apprentissage des méthodes de physique expérimentale par l'étude de phénomènes physiques variés tirés de la mécanique classique, de la mécanique quantique et de l'électromagnétisme. Préalable(s) : IFT 1010 ou PHY 1234.
- PHY 1502** Introduction à la physique expérimentale (H 1 j) **2 cr.**  
*Louis-André Hamel, Sjoerd Roorda et Nicole St-Louis*  
Apprentissage des méthodes de physique expérimentale par l'étude de phénomènes physiques variés tirés de la mécanique classique, de la mécanique quantique et de l'électromagnétisme.
- PHY 1620** Ondes et vibrations (AH 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Bergeron et Daniel Nadeau*  
Oscillations libres, amorties et entretenues. Oscillateurs couplés et modes normaux. Ondes stationnaires. Superposition de modes et analyse de Fourier. Ondes progressives. Réflexion et transmission. Interférence. Préalable(s) : PHY 1651 et MAT 1600.
- PHY 1651** Mécanique classique 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
*Richard MacKenzie*  
Concepts fondamentaux de la mécanique. Lois de conservation. Rotation autour d'un axe. Forces centrales. Problème de Kepler. Diffusion et section efficace. Gravitation.
- PHY 1652** Relativité 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
*Anthony F. J. Moffat et Manu Paranjape*  
Référentiels non inertiels. Postulats de relativité. Dilatation du temps. Contractions des longueurs. Transformations de Lorentz. Effet Doppler. Cinématique relativiste. Quadrivecteurs. Préalable(s) : PHY 1651.
- PHY 1901** Mécanique et physique moderne (AH 1 j) **3 cr.**  
Concepts fondamentaux de la mécanique. Équations du mouvement. Principes de conservation. Oscillations et ondes. Éléments de relativité et de physique quantique.
- PHY 1902** Électricité et optique (AHE 1 j) **3 cr.**  
Électrostatique. Circuits en courant continu. Magnétisme. Optique géométrique et optique physique.
- PHY 1903** Physique mathématique pour chimistes 1 (H 1 j) **3 cr.**  
*Alain Vincent*  
Équations différentielles du second ordre. Forces centrales, lois de conservation. Principes de mécanique quantique appliqués à la chimie et à la spectroscopie. Préalable(s) : MAT 1958.
- PHY 1955** Acoustique (A 1 j) **3 cr.**  
*Alain Vincent*  
La nature physique du son. Les différents paramètres utilisés en acoustique physique. Les unités, la notion de niveau. La propagation du son dans différents milieux. Appareils utilisés en acoustique. Démonstrations.
- PHY 1966** Archéométrie (A 1 j) **3 cr.**  
Méthodes nucléaires de datation : potassium-argon, radiocarbone, thermoluminescence. Détermination de provenance par mesure des abondances des éléments : activation neutronique, PIXE. Illustration par quelques projets de recherche.
- PHY 1971** Astronomie générale (AH 1 js) **3 cr.**  
*Claude Carignan*  
Ce cours traite d'une manière descriptive des connaissances modernes sur l'univers. Ce cours est donné à l'intention d'une clientèle non scientifique.
- PHY 1972D** Initiation à l'astronomie (AH 1) **3 cr.**  
*Hubert Reeves*  
Les premiers temps de l'univers. La naissance, la vie et la mort des étoiles. Les planètes. Le cosmos et l'être humain. La complexité. Enseignement à distance.
- PHY 1973** Astrobiologie (H 1 j) **3 cr.**  
L'origine et l'évolution de la vie dans l'Univers. Création de l'Univers. Formation des planètes. Origine de la vie sur terre. Vie ailleurs dans l'Univers. Conquête de l'espace.
- PHY 1980** Les sciences nucléaires et la société (H 1 s) **3 cr.**  
Impact social des sciences nucléaires. Noyau atomique, particules constituantes et interactions. Moyens de produire l'énergie nucléaire. Effets biologiques des rayonnements et utilisation en médecine. Nucléaire et environnement. Armes nucléaires.
- PHY 1982** Optique physique (H 1 j) **2 cr.**  
*Pierre Bastien*  
Interférences, diffraction et polarisation. Applications. Ce cours est offert aux étudiants d'optométrie.
- PHY 1984** Travaux pratiques d'optique (H 1 j) **1 cr.**  
*Pierre Bastien*
- PHY 1990** Physique et géographie (H 1 j) **3 cr.**  
Notions de mécanique, d'hydrodynamique, de thermodynamique, de théorie des ondes et d'optique nécessaires à l'étude de la géographie physique.
- PHY 2031** Stage 1 en industrie (E 1 j) **3 cr.**  
*Anthony F. J. Moffat*  
Stage en milieu de travail en vue d'acquérir une expérience professionnelle dans un laboratoire public ou privé.
- PHY 2215** Physique thermique et statistique (AH 1 j) **4 cr.**  
*Richard MacKenzie et François Schiettekatte*  
Thermodynamique statistique. Fonctions thermodynamiques. Transformations de phases. Distribution canonique. Méc. stat. Statistiques quantiques. Applications de Gaz de bosons et de fermions. Préalable(s) : MAT 1400.
- PHY 2300** Physique médicale (A 1) **3 cr.**  
Radioactivité et interaction particules-matière. Radiologie diagnostique. Médecine nucléaire. Ultrasons. Imagerie médicale. Radio-oncologie.
- PHY 2345** Outils théoriques de la physique (A 1 j) **3 cr.**  
Variables complexes en physique. Phénomènes périodiques. Équations différentielles ordinaires et partielles en mécanique quantique et électromagnétisme. Fonctions de Green. Applications à divers problèmes de physique. Préalable(s) : MAT 1410 et MAT 1600.
- PHY 2400** Physique des plasmas (H 1 j) **3 cr.**  
*Michel Moisan*  
Définition d'un plasma et principales applications. Mouvement de particules chargées dans les champs. Collisions. Diffusion et mobilité d'électrons. Propagation des ondes dans les plasmas. Équation de Boltzmann-Vlasov. Amortissement Landau. Préalable(s) : PHY 2215 et PHY 2441.
- PHY 2441** Optique et ondes électromagnétiques (AH 1 j) **4 cr.**  
*Richard Leonelli et Viktor Zacek*  
Loi de Faraday. Énergies électrique et magnétique. Matériaux, fonction diélectrique, susceptibilité magnétique. Équations de Maxwell, de Fresnel. Ondes dans les milieux infinis. Polarisation. Interférence. Couches optiques. Préalable(s) : PHY 1441 et PHY 1620.
- PHY 2476** Physique expérimentale (A 1 j) **3 cr.**  
*Robert William Cochrane et Raynald Laprade*  
Travaux pratiques : mesures de divers phénomènes physiques (effet photoélectrique, émission thermo-électrique, radioactivité, semi-conducteurs, rayonnement du corps noir, etc.) ; utilisation de micro-ordinateurs en laboratoire. Préalable(s) : PHY 1501.
- PHY 2500** Physique de la matière condensée (H 1 j) **3 cr.**  
*Michel Côté*  
Structures cristallines. Dynamique du réseau. Bandes d'énergie et dynamique des électrons. Métaux. Semi-conducteurs. Isolants. Propriétés diélectriques et magnétiques. Préalable(s) : PHY 2215 et PHY 2810.
- PHY 2601** Physique subatomique (H 1 j) **3 cr.**  
*Viktor Zacek*  
Composition de la matière. Techniques expérimentales : accélérateurs, détecteurs. Interactions fondamentales. Éléments de physique nucléaire. Symétries et lois de conservation. Modèle de Glashow-Weinberg-Salam. Préalable(s) : PHY 2810.
- PHY 2701** Astronomie et astrophysique (H 1 j) **3 cr.**  
*François Wesemael*  
Les étoiles : propriétés physiques et évolution. Étoiles binaires. Amas d'étoiles. La galaxie : cinématique, structure, formation, évolution. Nature des galaxies. Galaxies spirales, elliptiques. Galaxies et Univers. Éléments de cosmologie.
- PHY 2810** Mécanique quantique (AH 1 j) **4 cr.**  
*Daniel Nadeau*  
Dualité onde-particule. Postulats de la mécanique quantique. Oscillateur harmonique. Particules identiques. Moment angulaire. Atome d'hydrogène. Spin. Préalable(s) : PHY 1620.



- PHY 2900** Biophysique (H 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Yves Lapointe*  
Biophysique moléculaire et cellulaire. Thermodynamique biologique. Préalable(s) : PHY 2215.
- PHY 2901** Physique mathématique pour chimistes 2 (A 1 j) **3 cr.**  
*Joëlle Margot*  
Cours et travaux pratiques en physique pour chimistes. Mesures. Électricité et magnétisme. Optique géométrique et physique. Préalable(s) : PHY 1903.
- PHY 3012** Évolution des concepts en physique (A 1 j) **3 cr.**  
*François Wesemael*  
La physique prégaliléenne. Copernic, Kepler, Beekman, Descartes, Huyghens, Newton, Mach, Einstein.
- PHY 3030** Projet de fin d'études (AH 1 j) **3 cr.**  
Projet trimestriel de recherche dans un des domaines d'activités du Département. Préalable(s) : IFT 1969 ou PHY 1234.
- PHY 3031** Stage 2 en industrie (E 1 j) **3 cr.**  
*Anthony F. J. Moffat*  
Stage en milieu de travail en vue de renforcer et de développer l'expérience professionnelle acquise au cours du premier stage.
- PHY 3040** Laboratoire d'optique (A 1 j) **3 cr.**  
*Richard Leonelli et François Schiettekatte*  
Travaux pratiques d'optique géométrique et d'optique physique. Préalable(s) : PHY 2441 et PHY 2476.
- PHY 3060** Méthodes numériques en physique (A 1 j) **3 cr.**  
Application de l'analyse numérique à des problèmes en physique. Une connaissance de la programmation est nécessaire. Préalable(s) : (IFT 1969 ou PHY 1234) et MAT 1600.
- PHY 3070** Relativité 2 (H 1 j) **3 cr.**  
*Manu Paranjape*  
Relativité restreinte. Champs gravitationnels faibles. Étoiles sphériques. Pulsars. Quasars. Cosmologie. Collapsus gravitationnel et trous noirs. Ondes gravitationnelles. Vérifications expérimentales de la théorie. Préalable(s) : PHY 1652 et PHY 3441.
- PHY 3075** Modélisation numérique en physique (H 1 j) **3 cr.**  
*Alain Vincent*  
Approximations et erreurs. Techniques numériques. Applications en mécanique classique et quantique, transferts de chaleur et de masse, électromagnétisme, physique statistique. Assimilation des données. Préalable(s) : (IFT 1969 ou PHY 1234) et PHY 2215.
- PHY 3080** Applications des groupes en physique (A 1 j) **3 cr.**  
Symétries, invariances et groupes. Théorie des groupes abstraits. Représentations des groupes et mécanique quantique. Applications à la physique des solides, à la physique nucléaire et aux particules élémentaires. Préalable(s) : PHY 2810.
- PHY 3131** Mécanique classique 2 (H 1 j) **3 cr.**  
*Yves Lépine*  
Formalismes de Lagrange et Hamilton. Transformations canoniques et crochets de Poisson. Formalisme de Hamilton-Jacobi. Mouvements des corps rigides et équations d'Euler. Préalable(s) : PHY 1651.
- PHY 3140** Hydrodynamique (H 1 j) **3 cr.**  
*Paul Charbonneau*  
Cinématique et dynamique d'un fluide. Paramètres non dimensionnels. Fluide parfait. Compressibilité. Viscosité, couche limite. Turbulence. Préalable(s) : MAT 2466.
- PHY 3181** Méthodes géométriques en physique (A 1 j) **3 cr.**  
Notions de géométrie différentielle. Actions de groupes sur un espace. Applications à la physique. Préalable(s) : PHY 2441.
- PHY 3214** Compléments de mécanique statistique (A 1 j) **3 cr.**  
*Gilles Fontaine*  
Gaz parfait monoatomique à la limite classique. Thermodynamique du gaz parfait de Bose-Einstein et applications. Thermodynamique du gaz parfait de Fermi-Dirac et applications. Traitement du gaz imparfait. Préalable(s) : PHY 2215.
- PHY 3320** Optique moderne (H 1 j) **3 cr.**  
Optique non linéaire. Interaction des ondes cohérentes. Diffusion de Raman et Brillouin. Conjugaison des phases. Interactions des atomes avec le champ optique. Laser. Bistabilité optique. Impulsions dans le milieu non linéaire. Préalable(s) : PHY 2441 et PHY 2810.
- PHY 3441** Électromagnétisme avancé (A 1 j) **4 cr.**  
*Louis-André Hamel*  
Solution de l'équation de Laplace et de Poisson. Milieux dissipatifs, fonction diélectrique complexe. Guides d'onde conducteurs et optiques. Rayonnement. Formulation covariante de l'électromagnétisme. Sujets divers : antennes, quantification, etc. Préalable(s) : PHY 2441.
- PHY 3600** Physique nucléaire (A 1 j) **3 cr.**  
*Paul Taras*  
Caractéristiques du noyau. Force à deux corps. Interaction de la radiation avec la matière. Désintégrations et réactions nucléaires. Masses et énergies de liaison. Forces et modèles nucléaires. Préalable(s) : PHY 2810.
- PHY 3700** Atmosphère et environnement stellaires (A 1 j) **3 cr.**  
*Georges Michaud*  
Étude des modèles de matière interstellaire et d'atmosphères stellaires. Détermination de l'abondance des éléments chimiques dans l'univers. Sphères de Strömgren. Formation des raies spectrales. Rayonnement cosmique. Préalable(s) : PHY 2215.
- PHY 3710** Structure et évolution stellaires (H 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Bastien*  
Équations fondamentales de la structure stellaire. Conditions physiques à l'intérieur des étoiles. Thermodynamique. Transport d'énergie. Réactions thermonucléaires. Chaînes de réactions nucléaires. Éléments d'évolution stellaire. Préalable(s) : PHY 2215.
- PHY 3813** Mécanique quantique avancée (AH 1 j) **4 cr.**  
*Richard MacKenzie*  
Addition de moments cinétiques. Théorème de Wigner-Eckart. Perturbations stationnaires. Atome d'hydrogène : structures fine et hyperfine. Perturbations dépendantes du temps. Diffusion. Préalable(s) : PHY 2810.
- PHY 3830** Structure atomique et moléculaire (A 1 j) **3 cr.**  
*Michel Moisan*  
Caractéristiques des spectres d'émission et d'absorption. Atome à un, deux et plusieurs électrons. Couplages LS, jj et de Racah. Interaction rayonnement-matière. Molécules. Instrumentation. Préalable(s) : PHY 2810.

---



---

## PLO - Études polonaises

---



---



---



---

## POL - Science politique

---



---

- POL 1000** Analyse politique : théories et concepts (AH 1 j) **3 cr.**  
*Mamoudou Gazibo, Laurence McFalls et Alain Noël*  
Initiation à la pratique analytique en se fondant sur les théories et concepts de la discipline.
- POL 1008** Forces et comportements politiques (AH 1 j) **3 cr.**  
*Pascale Dufour et Luc Duhamel*  
Les groupes d'intérêts, les partis et leur influence sur la vie politique. Les comportements politiques : la participation, le consentement, le vote et les élections.
- POL 1009** Politique comparée (AH 1 j) **3 cr.**  
*Mamoudou Gazibo et Jane Jenson*  
Introduction aux concepts et démarches de la politique comparée à partir d'une analyse empirique des processus de développement, des forces politiques et des institutions.
- POL 1020** Systèmes politiques : Québec et Canada (AH 1 j) **3 cr.**  
*Louis Massicotte*  
Le Québec et le Canada. Cheminement historique, analyse de la culture politique et des idéologies suscitées par les forces en présence. Observation des règles du jeu, des structures et des politiques.

- POL 1020G** Systèmes politiques : Québec et Canada (AHE 1 s) **3 cr.**  
À partir de la notion du conflit, étude du Québec. Cheminement historique dans le tout canadien. Analyse de la culture politique et des idéologies suscitées par les forces en présence. Observation des règles du jeu, des structures et des politiques.
- POL 1100** Méthodes de recherche en politique (AH 1 j) **3 cr.**  
Stratégies de recherche. Formulation d'hypothèses. Opérationnalisation des variables. Mise en application de certaines techniques de recherche.
- POL 1200** Pensée politique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Charles Blattberg et Michel Duquette*  
Analyse de thèmes et de concepts fondamentaux en science politique, à partir d'une sélection de textes allant de Platon à Marx.
- POL 1330** Administration et politiques publiques (AH 1 j) **3 cr.**  
*Robert Dalpé*  
Introduction aux méthodes et concepts pertinents à l'étude de l'organisation administrative des États modernes. Dynamique de l'action gouvernementale : déterminants, contenu, cheminement et impacts.
- POL 1600** Relations internationales (AH 1 j) **3 cr.**  
*Diane Ethier et Marie-Joëlle Zahar*  
La phénoménalité des relations internationales et son encadrement théorique. Le système international actuel. Les États et leur politique étrangère. Les organisations internationales : typologie générale. Les forces transnationales : étude de cas.
- POL 1605G** Politique internationale (AHE 1 js) **3 cr.**  
Les questions fondamentales et les traits particuliers de la politique dans les relations internationales. Le processus de prise de décision en politique extérieure. Les enjeux et les conflits internationaux.
- POL 1803** Introduction à l'analyse quantitative (AH 1 j) **3 cr.**  
*Patrick Fournier et Richard Nadeau*  
Logique sous-jacente à l'analyse quantitative. Pratique des techniques élémentaires d'analyse univariée et bivariée à l'aide de la statistique descriptive et inductive. Pertinence de ces techniques.
- POL 1901** Dynamique de la vie politique (AH 1 j) **3 cr.**  
Introduction à l'étude des régimes, institutions et forces politiques. Valeurs et courants politiques. Régimes, du totalitarisme à la démocratie. Rôle de l'État, institutions, conquête du pouvoir, scène publique et action individuelle et collective.
- POL 1951** Éléments de politique (AH 1 js) **3 cr.**  
La spécificité du politique comme objet social d'analyse. Notions de conflit, de pouvoir, et d'autorité. Identification des niveaux d'observations; les représentations, les attitudes et comportements, les règles du jeu, l'action structurée.
- POL 1953** Institutions politiques Canada - Québec (AH 1 js) **3 cr.**  
Origines du régime constitutionnel canadien. Position du Québec dans la fédération. Les structures institutionnelles; la législature, le processus électoral, les formations politiques, le gouvernement, l'administration, le judiciaire.
- POL 1954** Politique internationale (AH 1 js) **3 cr.**  
Théories générales et partielles. Définitions et typologies des États et des organisations internationales. Dimensions diplomatiques, juridiques, stratégiques et économiques des relations interétatiques.
- POL 2004** Pensée stratégique classique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Michel Fortmann*  
Analyse des grands auteurs classiques de la stratégie conventionnelle de Sun Tzu à Liddel-Hart. Les mutations du phénomène de guerre, particulièrement aux XIXe et XXe siècles et son insertion dans les dynamismes de la politique internationale.
- POL 2005** Les élections (AH 1 j) **3 cr.**  
*André Blais*  
Les règles électorales. La participation et l'abstention. Les clientèles électorales et les traditions partisanes. Les stratégies des partis et des électeurs. La conjoncture électorale. Le vote et les politiques gouvernementales.
- POL 2007** Institutions politiques comparées (AH 1 j) **3 cr.**  
*Louis Massicotte*  
Les grands types de régimes politiques. Élection et référendums. Constitutions, déclarations de droits. États unitaires et fédéraux. Régimes parlementaires, présidentiels et semi-présidentiels. Gouvernements, parlements et tribunaux.
- POL 2025** Politique et économie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Alain Noël*  
Initiation aux concepts et instruments fondamentaux de l'analyse économique. Portée, pertinence et limites de l'analyse et de la théorie économique pour l'analyse politique.
- POL 2050** Représentation politique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Pascale Dufour*  
Présentation et bilan des principales approches des diverses formes de représentation politique dans les démocraties libérales. Analyse des acteurs collectifs (partis politiques, mouvements, groupes), de leurs discours et pratiques.
- POL 2090** Pensée politique prémoderne (AH 1 j) **3 cr.**  
Lecture de textes classiques, pour la plupart anciens mais aussi du Moyen Âge, afin d'en comprendre le contenu politique.
- POL 2100** Pensée politique moderne (AH 1 j) **3 cr.**  
*André Bélanger*  
Lecture systématique de textes modernes (XVIIe au XIXe siècle) afin d'en dégager la structure logique et le contenu politique.
- POL 2102** Pensée politique contemporaine (AH 1 j) **3 cr.**  
*Charles Blattberg*  
Introduction et critique de la philosophie politique du « pluralisme ». Thèmes discutés : la raison pratique, la justice, la démocratie, le constitutionnalisme et le multiculturalisme.
- POL 2110** La France (AH 1 j) **3 cr.**  
Les institutions politiques : rappel historique, origines de la Cinquième République, ses grands traits constitutionnels. Les partis et les courants politiques. Les élections en France.
- POL 2140** Analyse de politiques (AH 1 j) **3 cr.**  
*Robert Dalpé et Éric Montpetit*  
Les modèles de prise de décision en administration et en politiques publiques. Le problème de la rationalité. Les instruments d'intervention. L'évaluation des politiques publiques.
- POL 2150** Politiques sociales (AH 1 j) **3 cr.**  
*Alain Noël*  
Analyse comparée des politiques de plein emploi dans les sociétés occidentales. Contraintes propres à des économies capitalistes ouvertes aux échanges internationaux. Diversité des institutions et approches nationales.
- POL 2160** Vie politique municipale et régionale (AH 1 j) **3 cr.**  
Caractéristiques et structures du système municipal québécois. Rôle et fonctions des gouvernements municipaux. Tendances de leur évolution. La dynamique des processus politiques municipaux, régionaux et métropolitains.
- POL 2170** Politiques environnementales comparées (AH 1 j) **3 cr.**  
*Michel Duquette*  
Grâce au didacticiel *Energio*, ce cours fait état de la montée des lobbies écologistes, de l'utilisation des ressources énergétiques et initie les étudiants aux écobilans affectés par l'intervention gouvernementale.
- POL 2180** Pensée politique critique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Gérard Boismenu*  
Présentation de la théorie marxiste, principalement dans ses dimensions sociales et politiques, comme matrice de courants théoriques critiques contemporains, partant de la sociologie critique à l'économie politique radicale. Préalable(s) : POL 1000.
- POL 2230** Politiques scientifiques (AH 1 j) **3 cr.**  
*Robert Dalpé*  
La science et la technologie, comme phénomènes politiques. Le rôle de l'État dans le développement des connaissances et l'innovation. Les instruments de politiques dans les pays industrialisés.
- POL 2250** Systèmes internationaux : 19e - 20e s. (AH 1 j) **3 cr.**  
*Michel Fortmann*  
L'objectif de ce cours est de familiariser les étudiants du premier cycle - et ceux notamment qui veulent se spécialiser en relations internationales - avec les grandes étapes de l'évolution des relations internationales depuis le Congrès de Vienne.
- POL 2272** Sondages et opinion publique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Patrick Fournier*  
Nature, formation, mouvements et signification politique de l'opinion publique. Les sondages comme mesures et manifestations de l'opinion publique.

- POL 2280** Le système politique de la Russie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Luc Duhamel*  
Les institutions de l'État; le pouvoir et les forces d'opposition; la composition et la répartition sociale du pouvoir.
- POL 2281** La communauté des États indépendants (AH 1 j) **3 cr.**  
*Luc Duhamel*  
L'avènement des nouveaux États souverains dans l'ex-URSS; le pouvoir et les forces d'opposition; la situation sociale, économique, culturelle et écologique de ces nations.
- POL 2310** Les États-Unis : les institutions (AH 1 j) **3 cr.**  
Fondements historiques et idéologiques du système. La constitution et le fédéralisme. Les principales institutions politiques et les partis. Le phénomène électoral. L'équilibre des pouvoirs. La difficulté de gouverner depuis les années 70.
- POL 2350** Systèmes politiques européens (AH 1 j) **3 cr.**  
*Diane Ethier*  
Comparaison des régimes démocratiques espagnol, britannique, suédois, italien, allemand, français. L'impact des constitutions, systèmes de partis et modes de scrutin sur l'équilibre des pouvoirs exécutif et législatif.
- POL 2510** Les organisations internationales (AH 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Philippe Therien*  
L'évolution des organisations internationales sous différents systèmes internationaux. L'O.N.U. ainsi que les organisations internationales régionales et privées analysées à partir de plusieurs approches théoriques. Bilan global sur leurs activités.
- POL 2540** Les formes de l'action gouvernementale (AH 1 j) **3 cr.**  
*Denis St-Martin*  
Étude des normes et des structures de l'administration publique et de leurs relations aux processus de reddition des comptes. Les nouveaux mécanismes de la gouvernance, le partenariat et les réseaux de politique publique.
- POL 2606** Économie politique internationale (AH 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Martin*  
Dimensions politiques des relations économiques internationales. Histoire et théories des rapports entre économie et politique à l'échelle mondiale. Impact de l'économie mondiale sur les politiques intérieures et les politiques de sécurité.
- POL 2751** La Chine (AH 1 j) **3 cr.**  
Fondements socio-économiques de la politique chinoise. Le parti, l'armée et les groupes. La succession de Mao et l'avenir politique de la Chine.
- POL 2752** Le Japon (AH 1 j) **3 cr.**  
Fondements socio-économiques de la politique japonaise. Traditions, influences étrangères, idéologies, partis politiques.
- POL 2801** La politique étrangère de la Russie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Luc Duhamel*  
Les diverses approches à la diplomatie de la Russie. Causes de l'avènement et de la dissolution du bloc soviétique. La place et le rôle de cet État dans l'arène internationale à l'ère postsoviétique.
- POL 2805** Théorie de l'organisation administrative (AH 1 j) **3 cr.**  
*Denis St-Martin*  
Définition de l'organisation. Les buts de l'organisation. L'analyse classique des organisations administratives. La structure bureaucratique. Contrôle et leadership. L'organisation administrative et l'environnement social. Préalable(s) : POL 1000.
- POL 2806** Théories des relations internationales (AH 1 j) **3 cr.**  
*Marie-Joëlle Zahar*  
Sciences sociales et relations internationales. Différentes approches et écoles. Modèles de la structure, du fonctionnement et de la transformation du système international. Confrontation des hypothèses de base et de la recherche empirique. Préalable(s) : POL 1000.
- POL 2808** Théories politiques empiriques (AH 1 j) **3 cr.**  
Le statut de la science politique. Nature et rôle de la théorie politique, ses liens avec la recherche empirique. Analyse de quelques tentatives théoriques contemporaines. Les applications aux divers domaines de l'analyse politique. Préalable(s) : POL 1000.
- POL 2809** Méthodes quantitatives d'analyse (AH 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Martin*  
Apprentissage de méthodes fréquemment utilisées en science politique : utilisation des bases de données, mesures d'associations, régression, analyses multivariées. Réalisation d'une recherche originale.
- POL 2830** L'Amérique latine (AH 1 j) **3 cr.**  
*Graciela Ducatenzeiler*  
Le phénomène latino-américain : dimension historique, potentiel économique, composition ethnique, structures sociales, forces politiques et conflits sociaux. Le facteur U.S.A. et son analyse par des Américains et des Latino-américains.
- POL 2840** Enjeux politiques au Moyen-Orient (AH 1 j) **3 cr.**  
*Marie-Joëlle Zahar*  
Stabilité et instabilité au Moyen-Orient, sources des conflits régionaux. Étude des problèmes de sécurité, conflit israélo-arabe, crise des États rentiers, crise de l'endettement, démocratisation et libéralisation.
- POL 2850** Enjeux politiques en Afrique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Mamoudou Gazibo*  
Études des institutions, des idéologies et des grands moments politiques en Afrique depuis les indépendances et analyse des enjeux actuels : construction nationale, union africaine, démocratisation, impact des programmes de réforme économique.
- POL 2860** Régimes politiques de l'Asie de l'Est (AH 1 j) **3 cr.**  
*Diane Ethier*  
Les déterminants de l'autoritarisme et des transitions démocratiques depuis 1945. Comparaison des systèmes politiques actuels. Chine, Japon, Taïwan, Corée du sud, Philippines, Singapour, Malaisie, Indonésie, Thaïlande.
- POL 2904** Système politique québécois 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
*Alain Noël*  
Synthèse qui vise à interpréter les relations entre les dimensions économique, sociale et politique des changements dans l'évolution du système politique québécois. Ce cours privilégie les dimensions économique et sociale.
- POL 2905** Système politique québécois 2 (AH 1 j) **3 cr.**  
Synthèse qui vise à interpréter les relations entre les dimensions économique, sociale et politique dans l'évolution du système politique québécois. Ce cours privilégie la dimension politique : institutions et acteurs.
- POL 3004** Contrôle des armements (AH 1 j) **3 cr.**  
*Michel Fortmann*  
Les négociations sur le contrôle des armements et les débats concernant le désarmement au sein des Nations unies. Analyse des mouvements pour la paix, de leur développement et de leur impact.
- POL 3005** Sociopolitique des conflits armés (AH 1 j) **3 cr.**  
*Michel Fortmann*  
Ce cours a pour objet de faire le bilan des théories concernant les causes endogènes et exogènes des conflits et de situer le phénomène de la violence organisée en analyse politique.
- POL 3010** Les relations Nord-Sud (AH 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Philippe Therien*  
Étude des rapports politiques et économiques entre pays développés et pays en développement. Nouvel ordre économique international, diversification des intérêts du Tiers-Monde dans le système mondial.
- POL 3100** Communication politique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Richard Nadeau*  
La socialisation et la mobilisation en tant que phénomènes politiques à l'intérieur d'un cadre conflictuel : analyse structurale du conditionnement et de ses effets sur les divers contrôles dans la société.
- POL 3110** L'État et l'économie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Michel Duquette et Philippe Faucher*  
Les instruments d'intervention économique de l'État. Planification et développement. Politique industrielle et scientifique. Privatisation et déréglementation.
- POL 3120** Méthodes qualitatives (AH 1 j) **3 cr.**  
*Laurence McFalls*  
Fondements des méthodes interprétatives; théories et démarches de la sociologie compréhensive, de l'ethnographie, de la critique esthétique, du poststructuralisme; techniques d'entrevue; analyse qualitative des pratiques discursives.

- POL 3130** Méthodes d'analyse du discours politique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Denis Monière*  
Apprentissage des techniques de l'analyse de contenu appliquées au discours politique et évaluation des possibilités et des limites des approches qualitatives et quantitatives à travers diverses études de cas.
- POL 3220** Pensée stratégique contemporaine (AH 1 j) **3 cr.**  
*Michel Fortmann*  
Une présentation analytique et critique de l'évaluation de la pensée stratégique du XIXe siècle à aujourd'hui comme dimension des relations internationales, jusqu'à l'apparition de la stratégie nucléaire.
- POL 3240** Stage (AH 1 j) **3 cr.**  
Stage d'observation de 20 jours dans une organisation publique ou privée. Rédaction d'un rapport de stage. Travail évalué par le coordonnateur des stages sous la supervision des professeurs du Département.
- POL 3241** Stage (AH 1 j) **6 cr.**  
Stage de travail approfondi de 40 jours dans une organisation publique ou privée. Rédaction d'un rapport de stage analytique. Travail évalué par le coordonnateur des stages sous la supervision des professeurs du Département.
- POL 3242** Stage en communication politique (AHE 1 j) **3 cr.**  
Stage d'observation de 20 jours dans une organisation publique ou privée. Les activités durant le stage sont liées aux différents aspects de la communication politique au sein de l'organisation d'accueil. Rédaction d'un rapport de stage. Travail évalué par le coordonnateur sous la supervision des professeurs du Département. Préalable(s) : 45 crédits de cours CEP, COM, POL.
- POL 3280** Épistémologie de la science politique (AH 1 j) **3 cr.**  
*André Bélanger*  
Tentative de dégager les fondements des diverses démarches proposées en science politique. Analyse de la spécificité du politique tel qu'il ressort de ces démarches. Préalable(s) : POL 1000.
- POL 3290** Idées politiques au Québec (AH 1 j) **3 cr.**  
Étude de certains courants de pensée marquants de l'histoire politique du Québec.
- POL 3291** Idées politiques au Canada (H 1 j) **3 cr.**  
*Charles Blattberg*  
Étude critique de plusieurs approches sur des questions politiques comme les nationalismes (québécois, canadien anglais et autochtone), le multiculturalisme, le constitutionnalisme et la liberté politique.
- POL 3320** Politique et administration (AH 1 j) **3 cr.**  
*Denis St-Martin*  
Les formes de pouvoir des administrations et leur contrôle politique. La bureaucratie et la technocratie. La politisation et la fonctionnarisation. Le nouveau management public et la redéfinition des rôles entre bureaucrates et politiciens.
- POL 3321** Administration publique comparée (AH 1 j) **3 cr.**  
*Denis St-Martin*  
Études de structures administratives et leur fonctionnement dans divers pays. La place de l'administration dans le système politique. Centralisation et décentralisation. Pratiques de direction et de gestion : planification, coordination, contrôle.
- POL 3325** Réseaux et politiques publiques (A 1 j) **3 cr.**  
*Éric Montpetit*  
Structure des rapports entre les agences étatiques et les acteurs de la société civile; légitimité démocratique des choix de politiques publiques; performance des politiques publiques.
- POL 3350** Relations intergouvernementales : Canada (AH 1 j) **3 cr.**  
*Gérard Boismenu*  
Analyser à la fois le fondement et l'expression des contradictions au sein de l'État canadien. Tendances de développement au sein de l'État canadien. Fondements structurels des rapports conflictuels. Mécanismes des relations intergouvernementales.
- POL 3400** Fédéralisme comparé (AH 1 j) **3 cr.**  
*Louis Massicotte*  
Explication des concepts. Inventaire des fédérations existantes. Le partage des pouvoirs législatifs et financiers, l'agencement des institutions centrales, l'amendement constitutionnel. Fédéralisme et idéologies.
- POL 3410** Les modernisations politiques en Europe (AH 1 j) **3 cr.**  
*Laurence McFalls*  
Analyse de processus de modernisation de pays de l'Europe de l'Ouest. Examen de l'absolutisme, des révolutions démocratiques et industrielles. Naissance des États-nations, des mobilisations de masse. L'enjeu politique des conflits historiques.
- POL 3500** Systèmes politiques canadiens (AH 1 j) **3 cr.**  
*Alain Noël*  
Étude comparée des provinces et des régions du Canada. Le cours utilise l'approche comparée pour étudier la spécificité du Canada en Amérique du Nord, la diversité des sociétés qui composent le pays, et les différents systèmes politiques provinciaux.
- POL 3560** Action collective et politique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Alain Noël*  
Analyse des relations entre syndicats, mouvements sociaux, mobilisations de masse et les processus politiques. Les illustrations empiriques portent sur des cas européens et nord-américains.
- POL 3600** Théories de politique étrangère comparée (AH 1 j) **3 cr.**  
Approches et concepts. Facteurs tangibles et intangibles de la puissance des États. Analyse de quelques modèles d'élaboration de la politique étrangère ainsi que des concepts-clés qui s'y rattachent. Préalable(s) : POL 1000.
- POL 3601** Politique étrangère : grandes puissances (AH 1 j) **3 cr.**  
Théorie de politique étrangère et cadres conceptuels pour l'analyse comparée de grandes puissances. Hypothèses et résultats empiriques. Interaction entre déterminants internes et externes. Conséquences internationales.
- POL 3602** Politique et mondialisation des marchés (AH 1 j) **3 cr.**  
*Philippe Faucher*  
L'émergence, dans une perspective historique, du phénomène de la mondialisation et de ses répercussions sur les politiques gouvernementales. L'intégration des marchés, le rôle des organismes internationaux et de l'État.
- POL 3721** Relations extérieures : Canada, Québec (AH 1 j) **3 cr.**  
Les principaux niveaux d'analyse de la politique du Canada. La politique extérieure du Canada et des provinces. Les relations extérieures du Québec.
- POL 3802** Théories du développement (AH 1 j) **3 cr.**  
Présentation et analyse des principaux facteurs (économiques, politiques, technologiques, sociaux et culturels) qui participent à la croissance économique et au développement social, ainsi que des théories qui leur sont associées.
- POL 3804** Les techniques de l'analyse politique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Robert Dalpé*  
Analyse des méthodes applicables en science politique. Analyse et évaluation des sources secondaires : fiabilité, validité et précision. Pratique de recherche documentaire.
- POL 3807** Idéologies politiques (AH 1 j) **3 cr.**  
Acquisition d'un cadre conceptuel intégrant les processus de formation et de développement des idéologies dans les sociétés modernes. Analyse d'idéologies particulières comme le nationalisme, le néolibéralisme, etc.
- POL 3830** Développement et politique au Mexique (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Graciela Ducatenzeiler*  
De la Révolution à la consolidation du modèle populiste-réformiste. Crise et restructuration des rapports institutionnels. Libéralisation économique et ouverture démocratique. La place du libre échange dans le nouveau modèle.
- POL 3851** Intégration européenne (AHE 1 j) **3 cr.**  
Les formes d'intégration. La méthode Jean Monnet et l'intégration européenne. La CE et son cadre politique et juridico-institutionnel. Les autres piliers de l'Union européenne. Villes et régions dans l'UE. Relations extérieures.
- POL 3861** L'intégration nord-américaine (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Michel Duquette*  
Antécédents historiques. La complémentarité commerciale croissante. Mécanismes de développement des échanges et de règlements des conflits de l'ALENA. Accords parallèles sur le travail et l'environnement. Relations extérieures. Perspectives d'avenir.

- POL 3900** Politique et société (AH 1 j) **3 cr.**  
*Gérard Boismenu*  
Analyse des composantes de la régulation sociale, en considérant le rôle de l'État. Traitement à la fois théorique et analytique, qui met en relief un domaine d'intervention publique avec ses acteurs sociaux.
- POL 3904** Travaux pratiques (AHE 1 j) **3 cr.**  
Travail d'analyse réalisé individuellement à partir d'une expérience pratique. Ce travail doit être encadré et évalué par un professeur.
- POL 3906** La coopération internationale (AH 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Philippe Therien*  
Coopération et rapports internationaux. Analyse de la montée des organisations internationales aux deux niveaux régional et interrégional. Rôle des forces transnationales.
- POL 3908** Politique comparée : enjeu actuel (AH 1 j) **3 cr.**  
Définition et analyse d'un enjeu posé en termes théoriques où l'objet peut varier d'une année à l'autre.
- POL 3909** Relations internationales : enjeu actuel (AH 1 j) **3 cr.**  
Définition et analyse d'un enjeu de la scène internationale posé en termes théoriques ou appliqués. Cet enjeu peut varier d'une année à l'autre.
- POL 3910** Les femmes et la politique (AH 1 j) **3 cr.**  
*Jane Jenson*  
Analyse comparée de l'action politique des femmes par les mobilisations, les revendications des droits et la participation aux institutions. L'État, ses politiques, et les rapports sociaux de sexe. La science politique et les théories féministes.
- POL 3911** Pensée politique : thématique spécifique (AHE 1) **3 cr.**  
Présentation d'une thématique et étude circonstanciée basée sur la lecture systématique de textes. La thématique peut varier d'une année à l'autre.
- POL 3912** Forces et comportements : enjeu actuel (AHE 1) **3 cr.**  
Définition et analyse d'un enjeu posé en termes théoriques et appliqués. Le problème traité peut varier d'une année à l'autre.
- POL 3913** Politiques publiques : enjeu actuel (AHE 1) **3 cr.**  
Définition et analyse d'un enjeu de l'administration et des politiques publiques posé en termes théoriques ou appliqués. L'objet particulier du cours peut varier d'une année à l'autre.
- POL 3990** Séminaire de recherche (A 2 j) **3 cr.**  
Chaque année on aborde un sujet différent en fonction des intérêts de recherche du professeur responsable et des étudiants inscrits.

## PPA - Psychopédagogie et andragogie

- PPA 1100** Apprentissage scolaire et développement (AHE 1 j) **3 cr.**  
Théories de l'apprentissage scolaire. L'enseignant comme médiateur des apprentissages. Milieu scolaire et croissance de 4 à 12 ans. Entrée à l'école. Facteurs d'adaptation scolaire et sociale. Élèves à besoins particuliers.
- PPA 1101A et T** Éléments de base en gestion de classe (AHE 2 j) **3 cr.**  
Définition et fonction de la gestion de classe. Installation des règles de vie. Fonctionnement démocratique. Motivation scolaire. Organisation des différentes structures sociales. Gestion de la classe à niveaux multiples.
- PPA 1110** Croissance de l'enfant et prévention (AHE 1 j) **3 cr.**  
Croissance de 0 à 12 ans. Besoins développementaux de l'enfant et milieu scolaire. Portrait des enfants d'aujourd'hui. Problèmes d'adaptation psychosociale et scolaire. Analyse de pratiques préventives à l'école.
- PPA 1111** Élèves HDAA et modèles de service (AHE 1 j) **3 cr.**  
Caractéristiques des élèves handicapés (incapacités intellectuelles, visuelles, auditives ou motrices) ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Conséquences pédagogiques et modèles de service en adaptation scolaire.
- PPA 1112** Apprentissage et adaptation scolaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Dynamique de l'apprentissage sous l'angle de différentes théories. Applications en adaptation scolaire. Caractéristiques générales du contexte scolaire et de l'apprenant (vouloir et pouvoir).
- PPA 1113** Intégration et modèles d'enseignement (AHE 1 j) **3 cr.**  
Intégration scolaire des élèves HDAA. Égalité des chances et conditions de succès. Modèles d'enseignement, procédés et stratégies d'interventions.
- PPA 1114** TIC et adaptation scolaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Développement, mise à l'essai et analyse de situations en adaptation scolaire où sont intégrées les technologies de l'information et de la communication. Réflexion critique. Approches en adaptation scolaire faisant appel aux TIC.
- PPA 1120** L'adolescent et l'école secondaire (AHE 1 j) **1.5 cr.**  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
Sensibilisation aux problématiques contemporaines de l'adolescence. Environnements et développements psychosociaux des élèves. Études de cas.
- PPA 1130** L'apprentissage au secondaire (AHE 1 j) **1.5 cr.**  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
Paradigmes dominants et processus généraux d'apprentissage. Différences individuelles et stratégies d'apprentissage. Différenciation pédagogique et interventions adaptées aux élèves en difficulté d'apprentissage.
- PPA 1200** Croissance et milieux préscolaires (AHE 1) **3 cr.**  
Croissance de la naissance à l'entrée au primaire. Analyse des besoins de l'enfant et rôle des intervenants préscolaires. Les enfants à défis particuliers. Environnement éducatif et développement global.
- PPA 1205** Problématique de l'éducation préscolaire (AHE 1) **3 cr.**  
Développement et rôle des structures éducatives préscolaires au Québec. Problématiques socioéconomiques et culturelles des familles d'aujourd'hui et interventions préventives en milieux scolaires.
- PPA 1210** L'adolescent et l'expérience scolaire (AHE 1) **3 cr.**  
Développement psychosocial des élèves; influence des environnements sociaux; problématiques contemporaines de l'adolescence.
- PPA 1432** Apprent. scol. et élèves en difficulté (AHE 1) **3 cr.**  
Introduction à l'éducation des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage (EHDA). Processus d'apprentissage et de traitement de l'information en lien avec les caractéristiques des élèves HDAA.
- PPA 2000** Laboratoire d'enseignement (AHE 1) **3 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Observation et analyse de situations d'enseignement. Pratiques d'habiletés en situation de micro-enseignement. Vidéoscopie et entraînement à une analyse de la pratique fondée sur la réflexion et sur l'éthique professionnelle.
- PPA 2100A et T** Intégration des TIC (AHE 2 j) **3 cr.**  
Développement, mise à l'essai et analyse de situations pédagogiques intégrant stratégiquement les TIC. Réflexion critique et participation à une communauté apprenante dans une perspective de développement professionnel.
- PPA 2101** L'environnement éducatif à la maternelle (AHE 1 j) **3 cr.**  
Sensibilisation à l'ensemble des éléments qui définissent l'enseignement et l'apprentissage au préscolaire. Organisation spatio-temporelle et spécificité des activités éducatives reliées aux domaines d'apprentissage. Préalable(s) : PPA 1205 et PPA 1100.
- PPA 2102** Gestion de classe en éducation physique (AHE 1 j) **3 cr.**  
Familiarisation avec la gestion de classe en gymnase, primaire et secondaire. Animation, communication, planification, organisation spatio-temporelle en fonction du groupe et des comportements des élèves. Intégration des TIC.
- PPA 2104** Laboratoire d'enseignement en FLS (AHE 1 j) **3 cr.**  
Entraînement à l'observation et à l'analyse de situations d'enseignement du français langue seconde. Pratiques d'habiletés en situation de micro-enseignement. Vidéoscopie et entraînement à la pratique réfléchie. Cours 431-444 de l'Université McGill.
- PPA 2110** Gestion de classe et adaptation scolaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Organisation et gestion de groupes incluant des élèves handicapés ou en difficulté. Animation, communication, planification, organisation spatio-temporelle. Impact des pratiques sur la réussite des élèves.
- PPA 2200** L'intervention éducative au préscolaire (AHE 1) **3 cr.**  
L'exploration du programme d'éducation préscolaire. Les modalités de l'intervention éducative en maternelle 4 ou 5 ans. L'intégration des enfants à besoins particuliers. Partenariat école-parents. Préalable(s) : PPA 1205 et PPA 1100.

- PPA 2206** Organisation des groupes au préscolaire (A 1 j) **3 cr.**  
Méthode d'organisation et de gestion des groupes à la classe maternelle. Spécificités des pratiques pédagogiques au préscolaire et des facteurs relatifs à l'apprentissage. Intervention auprès d'enfants à défis.
- PPA 2207** Organisation des groupes au primaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Méthode d'organisation de la classe et de gestion des groupes au primaire. Composantes de l'apprentissage en situations pédagogiques. Facteurs cognitifs, relationnels et sociaux relatifs à l'apprentissage.
- PPA 2210** Croissance de l'enfant et école primaire (AHE 1) **3 cr.**  
L'enfant et son développement physique, psychomoteur, cognitif, affectif, social et religieux à l'école primaire. Influence des milieux d'enseignement sur le développement. Intégration de l'enfant en difficulté.
- PPA 2215** Conduite de la classe au primaire (AHE 1) **3 cr.**  
Gestion du temps et de l'espace. Élaboration des règlements. Instauration d'un climat de classe favorisant l'apprentissage des élèves dans une classe à effectif réduit ou ordinaire. Attitudes vis-à-vis de l'autorité.
- PPA 2220** Apprentissage scolaire au secondaire (AHE 1) **3 cr.**  
Aperçu des paradigmes dominants en apprentissage scolaire. Processus généraux d'apprentissage et différences individuelles. Stratégies cognitives des élèves. Composantes de l'apprentissage scolaire.
- PPA 2400** Élèves en difficultés d'apprentissage (AHE 1) **3 cr.**  
Problématique de l'intervention auprès des élèves en DA. Contexte scolaire et caractéristiques de ces élèves au primaire et au secondaire. Évaluation descriptive et diagnostique. Méthodes et stratégies d'intervention. Préalable(s) : PPA 1112.
- PPA 2401** Élèves en diff. d'apprentissage au prim. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique de l'intervention auprès des élèves en difficulté d'apprentissage. Contexte scolaire et caractéristiques de ces élèves au primaire. Évaluation descriptive et diagnostique. Méthodes et stratégies d'intervention. Préalable(s) : PPA 1112.
- PPA 2402** Élèves en diff. d'apprentissage au sec. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Problématique de l'intervention auprès des élèves en difficulté d'apprentissage. Contexte scolaire et caractéristiques de ces élèves au secondaire. Évaluation descriptive et diagnostique. Méthodes et stratégies d'intervention. Préalable(s) : PPA 1112.
- PPA 3001** Éducation interculturelle (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des particularités de l'enseignement et de l'apprentissage dans des classes multiethniques et multiculturelles.
- PPA 3101** Éval. interv. auprès des élèves à risque (AHE 1 j) **3 cr.**  
Analyse et évaluation des problèmes éprouvés en classe par les élèves à risque. Pistes d'intervention pour favoriser les deux conditions essentielles à l'apprentissage : le vouloir et le pouvoir. Concomitant(s) : ETA 3550.
- PPA 3102** Intervention auprès des élèves à risque (AHE 1 j) **3 cr.**  
Intervention en gymnase. Techniques et attitudes de relation et de communication. Méthodes et stratégies spécifiques à l'intervention auprès des élèves à risque.
- PPA 3103** Élèves à besoins particuliers (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude des différences des clientèles rencontrées dans les milieux scolaires. Moyens d'identification. Stratégies pédagogiques en fonction de la douance et des problèmes d'apprentissage. Cours 414-309 de l'Université McGill.
- PPA 3110** École, famille, conseil en adapt. scol. (AHE 2 j) **3 cr.**  
Problèmes et méthodes de coopération avec la famille ainsi qu'avec les agents d'éducation susceptibles de travailler avec l'enseignant en adaptation scolaire. Concertation pour l'intervention. Éthique de la coopération.
- PPA 3120** Gestion de classe au secondaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Principes, stratégies et habiletés de gestion de classe. Rapports entre la gestion de classe et l'apprentissage scolaire et social. Problèmes d'indiscipline. Étude de cas.
- PPA 3205** La classe en milieu urbain (AHE 1) **3 cr.**  
Adaptation de l'intervention éducative à la diversité socioéconomique, ethnique et culturelle des élèves. Gestion des conflits de valeurs. Communication interculturelle. Partenariat école-familles.
- PPA 3210** Pédagogie en contexte pluriethnique (AHE 1) **3 cr.**  
Mise en place d'une gestion de classe et d'une direction des apprentissages spécifiques à la classe d'accueil ou à la classe pluriethnique. Caractéristiques de l'hétérogénéité des élèves. Fondements théoriques de la pédagogie.
- PPA 3215** Pédagogie différenciée (AHE 1) **3 cr.**  
Théorie et pratique de la différenciation pédagogique. Traitement des différences. Lecture de l'hétérogénéité en classe.
- PPA 3222** Gestion de classe en L2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
Gestion de l'espace-temps en classe du primaire/secondaire. Modèles de gestion des environnements pédagogiques. Exploitation des ressources communautaires. Prévention et intervention. Prise en compte de l'hétérogénéité.
- PPA 3225** Pédagogie de la coopération (AHE 1) **3 cr.**  
Modèles de gestion d'un groupe-classe. Stratégies d'enseignement coopératif. Apprentissage des habiletés sociales et du travail en équipe. Rôle des interactions sociales dans l'acquisition des connaissances.
- PPA 3230** Pédagogie en milieu urbain (AHE 1) **2 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Adaptation de l'éducation à la diversité socio-économique, ethnique et culturelle de la clientèle; caractéristiques de la pédagogie interculturelle; stratégies pédagogiques d'intégration de la diversité.
- PPA 3236** Modèles de gestion de classe au sec. (AHE 1) **2 cr.**  
Principes, stratégies et habiletés de gestion de classe. Rapports entre la gestion de classe et l'apprentissage scolaire et social de l'élève. Intégration des élèves en difficulté. Étude de cas.
- PPA 3238** Enseignant et relation éducative au sec. (AHE 1) **2 cr.**  
Relation éducative, facteur de facilitation ou d'inhibition de l'apprentissage scolaire. Pièges inhérents à une gestion de classe fondée sur la reproduction de stéréotypes relationnels. Enjeux disciplinaires à l'adolescence.
- PPA 3240** Gestion de classe au primaire/secondaire (AHE 1 j) **3 cr.**  
Gestion de l'espace-temps en classe du primaire/secondaire. Modèles de gestion des environnements pédagogiques. Exploitation des ressources communautaires. Prévention et intervention. Prise en compte de l'hétérogénéité.
- PPA 3300** Pédagogie en milieu urbain (AHE 1 j) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Adaptation de l'éducation à la diversité socioéconomique, ethnique et culturelle; caractéristiques de la pédagogie interculturelle et stratégies de prise en compte de la diversité.
- PPA 3400** Intégration scol. : élèves en difficulté (AHE 1) **3 cr.**  
Problématique de l'éducation des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Dynamique interactive sujet/situation pédagogique. Facteurs liés au décrochage scolaire. Entraves à l'intégration. Enseignement individualisé.
- PPA 3401** Intégration scol. d'élèves en difficulté (AHE 1) **3 cr.**  
Problématique de l'éducation des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Dynamique interactive sujet/situation pédagogique. Facteurs liés au décrochage scolaire. Entraves à l'intégration. Enseignement individualisé.
- PPA 3402** Élèves en diff. de comportement au prim. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Difficultés comportementales au cours de l'enfance. Manifestations, évaluation, évolution. Analyse des principales stratégies d'intervention favorisant l'adaptation scolaire et sociale de l'élève. Préalable(s) : PPA 1111.
- PPA 3403** Élèves en diff. de comportement au sec. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Difficultés comportementales au cours de l'adolescence. Manifestations, évaluation, évolution. Analyse des principales stratégies d'intervention favorisant l'adaptation scolaire et sociale de l'élève. Préalable(s) : PPA 1111.
- PPA 3405** Aspects socio-affectifs de la rééduc. (AHE 1) **3 cr.**  
Réactions à l'échec scolaire; techniques et attitudes de relation et de communication dans l'éducation et la rééducation des élèves en difficulté; concertation.
- PPA 3406** Modèles d'intervention en orthopédagogie (AHE 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Modèles d'intervention en fonction du système d'organisation du secteur de l'adaptation scolaire. Autres modèles en émergence. Analyse d'interventions orthopédagogiques aux fins de compréhension, de préparation, d'évaluation.
- PPA 3422** Conseil, intervention en milieu familial (AHE 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Technique d'écoute et de support aux parents d'enfants présentant des difficultés. Problèmes et méthodes de coopération famille-école et d'intervention en sites extra-scolaires.

- PPA 3430** Intégration scol./déficience intellect. (AHE 1) **3 cr.**  
Historique et définition. Problématique de l'individualisation de l'enseignement. Ergonomie cognitive, aménagements pédagogiques et gestion de classe. Étude de cas.
- PPA 3440** Péd. et élèves à besoins particuliers (AHE 1) **3 cr.**  
Gestion d'un groupe-classe intégrant des enfants à besoins particuliers dans une perspective d'égalité des chances. Adaptation de l'enseignement aux caractéristiques des élèves. Pédagogie de la réussite.
- PPA 3470** Élèves du prim., incapacités intellect. (AHE 1) **3 cr.**  
Autonomie de base, autonomie fonctionnelle et participation sociale. Habiletés essentielles et curriculum de développement au primaire. Procédés d'intervention. Aménagements ergonomiques des tâches et du milieu. Préalable(s) : PPA 1111.
- PPA 3480** Élèves du sec., incapacités intellect. (AHE 1 j) **3 cr.**  
Autonomie de base, autonomie fonctionnelle et participation sociale. Habiletés essentielles et curriculum de développement au secondaire. Procédés d'intervention. Aménagements ergonomiques des tâches et du milieu. Préalable(s) : PPA 1111.
- PPA 4100** Gestion de classe/besoins particuliers (AHE 1 j) **3 cr.**  
Organisation et gestion des groupes intégrant des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou de comportement. Impact des différentes pratiques sur l'engagement et la réussite des élèves à besoins particuliers. Collaboration avec la famille. Préalable(s) : PPA 1101A ou PPA 1101T.
- PPA 4200** Enseignant et pratique professionnelle (AHE 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Intégration des diverses composantes de la personne de l'enseignant et sa pratique professionnelle. L'être et le faire dans la relation pédagogique; la relation au corps et à l'imaginaire. Exercices.
- PPA 4210** Animation et communication (AHE 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Groupes et équipes de travail à l'école : équipe-école, conseil d'établissement, équipes pédagogiques, rencontres avec les parents et le milieu. Étude des groupes : dynamique, animation, participation et communication.
- PPA 4215** Enseignement et innovation pédagogique (AHE 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Problématique de l'innovation pédagogique. Stratégies du changement pédagogique. Études de recherches effectuées avec des enseignants; problèmes rencontrés, outils, retombées sur l'enseignement.
- PPA 4235** L'enseignement et la créativité (AHE 1) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Sensibilisation au processus créateur de l'enseignant et de l'élève. Le rapport de l'enseignant à son propre champ de créativité. Pratiques, analyse de techniques de créativité dans des situations d'enseignement au primaire.
- PPA 4400** Élèves en difficulté au secondaire (AHE 1) **2 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Éducation et rééducation des élèves présentant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Intégration des élèves à besoins particuliers. Cheminements particuliers au secondaire. Aperçu de la recherche récente.
- PPA 4401** Élèves du primaire en diff. et milieu (AHE 1) **3 cr.**  
Analyse de l'interaction entre, d'une part les caractéristiques et besoins de l'élève du primaire en difficulté, et d'autre part les caractéristiques, besoins et contraintes des milieux pédagogiques fréquentés. Préalable(s) : 90 crédits du programme.
- PPA 4402** Élèves du secondaire en diff. et milieu (AHE 1 j) **3 cr.**  
Analyse de l'interaction entre d'une part, les caractéristiques et besoins de l'élève du secondaire en difficulté, et d'autre part les caractéristiques, besoins et contraintes des milieux pédagogiques fréquentés. Préalable(s) : 90 crédits du programmes.
- PPA 4403** Jeu et domaines d'éveil à la maternelle (AHE 1 j) **3 cr.**  
Pédagogie en contexte ludique : exploration des domaines d'éveil aux connaissances et intégration du jeu. Analyse et développement de matériel. Animation de situations d'apprentissage. Construction d'instruments d'observation.
- PPA 4405** Prévention de l'échec scolaire (AHE 1) **3 cr.**  
Identification au préscolaire d'élèves à risque. Analyse des types de prévention au préscolaire et au premier cycle du primaire. Problèmes particuliers associés à la transition préscolaire-primaire et les mesures préventives.
- PPA 4406** Incapacités et pratiques d'intégration (AHE 1 j) **3 cr.**  
Élèves qui ont des incapacités (auditives, intellectuelles, motrices et visuelles) importantes. Curriculum scolaire. Produits, procédés pédagogiques de soutien à l'intégration. Ressources disponibles.
- PPA 4407** Élèves en diff. grave de comportement (AHE 1 j) **3 cr.**  
Élaboration d'interventions, individuelles ou de groupe, en classe ordinaire ou spéciale et implantation d'actions rééducatives auprès d'élèves en difficulté grave. Techniques de modification du comportement. Préalable(s) : PPA 3402 ou PPA 3403.
- PPA 4410** Collaboration avec d'autres éducateurs (AHE 1) **3 cr.**  
Connaissance des méthodes d'observation et analyse de structures d'enseignement dans une perspective de collaboration. Élaboration du plan d'intervention. Éthique de la coopération.
- PPA 4415** École et adolescents en difficulté (AHE 1) **3 cr.**  
Développement psychologique, physique, cognitif, social et de la sexualité à l'adolescence. Rôle de la famille, des pairs et de l'école. Problématiques d'adaptation à l'adolescence.
- PPA 4420** Intervention éducative auprès d'adultes (AHE 1 j) **2 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Besoins éducatifs des adultes dans une perspective développementale. Application de principes andragogiques dans la conception et la mise à l'essai d'une intervention éducative auprès d'adultes.
- PPA 4422** Conseil pédagogique et famille (AHE 1) **3 cr.**  
Technique d'écoute et de support aux parents d'enfants présentant des difficultés. Problèmes et méthodes de coopération famille-école et d'intervention en milieu scolaire.
- PPA 4430** Élèves doués au secondaire (AHE 1 j) **2 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Caractéristiques cognitives, affectives et motivationnelles des élèves doués du secondaire. Évaluation des capacités et des besoins. Modèles d'organisation scolaires particuliers et approches pédagogiques spécifiques.
- PPA 4440** Pédagogie/élèves à besoins particuliers (AHE 1 j) **2 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Intégration des élèves à besoins particuliers. Difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Modèles de service et stratégies d'intervention.
- PPA 4475** Élèves en difficulté de comportement 1 (AHE 1) **3 cr.**  
Difficultés comportementales au cours de l'enfance et de l'adolescence. Manifestations, évaluation, évolution. Analyse des principales stratégies d'intervention favorisant l'adaptation scolaire et sociale de l'élève. Préalable(s) : PPA 1111.
- PPA 4660** Stratégies d'une intervention éducative (AHE 1) **3 cr.**  
Design de stratégies éducatives auprès d'adultes en situation d'apprentissage : étapes principales, conditions préalables. Appropriation par l'éducateur d'adultes des connaissances et habiletés nécessaires.
- PPA 4675** L'adulte en difficulté d'apprentissage (AHE 1) **3 cr.**  
Caractéristiques de l'apprenant adulte en difficulté d'apprentissage. Stratégies d'intervention dans un contexte d'alphabétisation. Préalable(s) : PPA 1112.
- 
- PPL - Études plurisectorielles**
- PPL 1000** Activité d'orientation (AHE 1 js) **1 cr.**  
Défis posés par les relations interculturelles dans différents secteurs d'emploi; éventail des besoins qui en découlent; énoncé des compétences à acquérir pour intervenir en contexte multiethnique; construction d'un parcours individuel.
- PPL 2000** Activité d'étape (AHE 1 js) **1 cr.**  
Ateliers d'étude de cas et de résolution de problèmes; exploitation des données factuelles, expérimentation des grilles d'analyse et application des notions traitées dans le cadre des cours obligatoires. Préalable(s) : avoir complété les 12 crédits du bloc B obligatoire.
- PPL 2015** Politiques et modèles d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**  
Analyse de données démographiques, historiques, sociologiques, juridiques sur le phénomène migratoire; étude comparée des politiques québécoise et canadienne d'immigration et d'intégration; identification des enjeux.

**PPL 2035** Stratégies identitaires (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse du processus migratoire et du rapport à l'identité en contexte pluraliste : choc culturel, mécanismes d'adaptation, exclusion, inclusion, construction identitaire, biculturalité, menace identitaire, identité ethnique et identité civique.

**PPL 3000** Activité de synthèse et d'intégration (AHE 1 js) **1 cr.**

Bilan des acquis en fonction des objectifs d'apprentissage; identification des compétences interculturelles transférables à divers secteurs d'activité; exploration des modalités de suivi et de mise à jour des compétences développées. Préalable(s) : avoir complété 23 crédits dans le programme.

**PPL 3010** Coopération et interculturelisme (AHE 1 js) **3 cr.**

Les relations interculturelles abordées dans une optique de coopération internationale : enjeux entourant les rapports nord-sud; questions d'actualité en matière d'aide au développement; principales ONG (missions, approches, champs d'intervention).

**PPL 3014** Intervention en situation d'urgence (AHE 1 js) **3 cr.**

Gestion de crises déclenchées par les catastrophes naturelles, mouvements forcés de population et autres phénomènes qui font appel à l'aide internationale : intervention dans les pays en crise ou pays limitrophes; accueil de réfugiés.

**PPL 3015** Gestion de projets et coopération (AHE 1 js) **3 cr.**

La gestion de projets abordée à travers des modèles inspirés de divers champs d'activité couverts par les organismes de coopération internationale : processus, adaptation aux particularités culturelles, forces et limites de divers modèles.

**PPL 3020** Ethnicité et troisième âge (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude théorique des conditions de vie des personnes âgées de divers groupes ethniques au Québec. Étude pratique d'approches, de méthodologies et de techniques liées à l'intervention auprès de ces clientèles. Étude de cas.

**PPL 3030** Gestion de la diversité socioculturelle (AHE 1 js) **3 cr.**

L'adaptation des institutions à la réalité multiethnique; enjeux pour le service à la clientèle et la gestion du personnel; outils, programmes et politiques de gestion de la diversité, approches américaine, québécoise et européenne.

**PPL 3040** Communication interculturelle (AHE 1 js) **3 cr.**

Habilités requises à l'établissement et au maintien d'une communication verbale et non verbale satisfaisante en contexte professionnel. Diversité d'interprétation du langage non verbal. Éthique de la communication interculturelle.

**PPL 3045** Conflits de valeurs et de droits (AHE 1 js) **3 cr.**

Distinction entre conflits de valeurs et conflits de droits; exploration des outils existants pour traiter ces conflits; analyse de diverses approches pour assurer le vivre-ensemble en contexte pluraliste; pistes juridiques et non juridiques.

**PPL 3050** Problématique liée à l'interculturel (AHE 1 js) **3 cr.**

Activité éducative destinée à l'approfondissement de thèmes relatifs à la multiethnicité et à l'acquisition de stratégies d'intervention portant sur les thèmes abordés. Aux fins du programme « petite enfance et famille », ce cours abordera des thématiques pertinentes tant au plan des contenus théoriques que des outils d'intervention.

**PPL 3050Y** Santé et transculturalité (AHE 1 js) **3 cr.**

Conception de la santé physique et mentale dans les différents pays de provenance des personnes immigrantes; interférence des traditions culturelles et religieuses dans le traitement des maladies; ethnopsychiatrie et approche transculturelle.

**PPL 3050Z** École, famille en contexte pluriethnique (AHE 1 js) **3 cr.**

Enjeux entourant la communication école-famille en milieu pluriethnique. Stratégies de rapprochement. Modèles d'intervention.

**PPL 3090** Projets spéciaux en milieu multiethnique (AHE 1 js) **3 cr.**

Activités pédagogiques destinées à permettre à l'étudiant de mettre en pratique les connaissances acquises d'un projet personnel (recherche, stage, etc.). Préalable(s) : avoir complété tous les cours du bloc A.

**PRO - Promotionnelle (communication)****PRO 1000** Communication promotionnelle : théories (AHE 1 js) **3 cr.**

Nature et rôle de la promotion, aspects de mise en marché, réseaux de distribution, tactiques de pression, comportement du consommateur, dimension éthique et aspects légaux.

**PRO 1001** Conception d'activités promotionnelles (AHE 1 js) **3 cr.**

Objectifs, stratégies et tactiques correspondantes en fonction des catégories de produits, de services et de groupes-cibles; choix et limites associés aux promotions; plan de campagne; méthodes d'évaluation et de contrôle de l'efficacité. Concomitant(s) : PRO 1000.

**PRO 2000** Médias et création promotionnelle (AHE 1 js) **3 cr.**

Choix et utilisation des médias conventionnels et nouveaux; influence réciproque des médias et de la création; types de création en fonction des objectifs, des produits et des groupes cibles. Concomitant(s) : PRO 1000.

**PRO 2001** Design et promotions (AHE 1 js) **3 cr.**

Place, importance et choix du design; conception des emballages en lien avec les activités promotionnelles; techniques de production imprimée; formes et couleurs; distribution du matériel. Concomitant(s) : PRO 1000.

**PRO 3000** Atelier d'intégration en promotion (AHE 1 js) **3 cr.**

Activité d'intégration des apprentissages par la réalisation d'une campagne de promotion intégrée pour un client-annonceur. Préalable(s) : 9 cr. de sigle PRO. réussis dans le module.

**PSE - Psychoéducation****PSE 1070** Développement humain et socialisation (AH 1 s) **3 cr.**

Notions de base sur le développement biologique, cognitif et social. Liens avec les difficultés d'adaptation sociale et l'intervention.

**PSE 1100** Introduction à la psychoéducation (A 1 j) **3 cr.**

*Jacques C. Grégoire*

Bases conceptuelles et historiques de la psychoéducation. Champs d'étude et d'application. Science et intervention. Considérations sociopolitiques relatives à l'intervention auprès des jeunes en difficulté. Éthique professionnelle.

**PSE 1101** Bases biologiques du développement (H 1 j) **3 cr.**

*Paul Gendreau*

Concepts de base du développement biologique. Liens avec le développement psychosocial. Mécanismes biologiques de l'apprentissage, des émotions, de l'attachement et des comportements sociaux. Interdépendance biologie-environnement.

**PSE 1102** Développement socio-affectif 1 (AH 1 j) **3 cr.**

*Sophie Parent*

Introduction aux processus du développement socio-affectif selon diverses approches théoriques. Introduction aux grands débats en psychologie du développement socio-affectif. Principales approches théoriques sur la construction du lien d'attachement.

**PSE 1104** Développement cognitif (AH 1 j) **3 cr.**

*Serge Larivée*

Conceptions de l'intelligence. Perspective historique. Étude comparative des approches opératoire et différentielle. Grandes étapes du développement intellectuel (du nourrisson à l'âge adulte). Développement du langage.

**PSE 1106** Écologie sociale du développement (H 1 j) **3 cr.**

Influences environnementales à différents moments du développement (parents, fratrie, famille, pairs, garderie, école, société, culture). Approches écosystémique et transactionnelle. Facteurs de risque et de protection. Politiques sociales.

**PSE 1107** Méthodologie scientifique (A 1 j) **3 cr.**

Problématique, hypothèses, plans de recherche à groupes et à cas unique, variables et contrôle. Instruments et cueillette des données; échantillonnage et généralisation des résultats. Normes de présentation des travaux.

**PSE 1108** Analyses statistiques 1 (H 1 j) **3 cr.**

*Jean-François Angers*

Statistiques descriptives et inférentielles. Analyses paramétriques et non paramétriques; univariées et bivariées. Comparaisons de groupes, corrélations et régression linéaire. Initiation aux bases de données et au traitement informatique. Préalable(s) : PSE 1107.

**PSE 1109** Réseau des services à la jeunesse (H 1 j) **3 cr.**

Étude critique des lois régissant les services sociaux à l'enfance et à l'adolescence. Notions de protection et de justice. Analyse des institutions responsables de l'application de ces lois. Préalable(s) : PSE 1100.



- PSE 2103** Instruments de mesure et d'évaluation (H 1 j) 3 cr.  
Le problème de la mesure en psychoéducation. Les instruments de mesure et leurs caractéristiques. L'élaboration d'instruments de mesure : les tests, les questionnaires, les entrevues, etc. Analyse d'instruments connus dans le domaine.
- PSE 2104** Observation des comportements (A 1 j) 3 cr.  
*Pierre Charlebois*  
Méthodes d'observation pour décrire les comportements. Utilisation des observations pour l'évaluation des difficultés d'adaptation. Préalable(s) : PSE 1108 ou PSY 1004 ou STT 1995.
- PSE 2105** Inadaptation, petite enfance et enfance (A 1 j) 3 cr.  
Troubles du comportement social (internalisants et externalisants) au cours de la petite enfance et de l'enfance. Manifestations, évaluation, prévalence, évolution. Facteurs associés à ces troubles.
- PSE 2106** Inadaptation au cours de l'adolescence (H 1 j) 3 cr.  
*Sylvana Côté*  
Troubles du comportement social (internalisants et externalisants) au cours de la pré-adolescence et de l'adolescence. Manifestations, évaluation, prévalence, évolution. Facteurs associés à ces troubles.
- PSE 2108** Méthodologie de l'intervention 1 (A 1 j) 3 cr.  
*Jacques C. Grégoire*  
Évaluation diagnostique des besoins et des capacités d'adaptation des sujets. Identification et formulation d'objectifs d'intervention. Planification d'une intervention psychoéducative. Concomitant(s) : PSE 2109.
- PSE 2109** Stages (A 2 js) 6 cr.  
Expérience de pratique supervisée auprès d'une clientèle en difficulté et visant à développer des compétences professionnelles, notamment l'observation, l'évaluation diagnostique, l'organisation et la communication. Préalable(s) : PSE 1100.
- PSE 2111** Modèles de prévention et d'intervention (H 1 j) 3 cr.  
*Sophie Parent*  
Bases théoriques sous-jacentes aux programmes de prévention et de rééducation. Illustration à l'aide de programmes existants. Préalable(s) : PSE 2105.
- PSE 3104** Méthodologie de l'intervention 2 (H 1 j) 3 cr.  
*Pierre Charlebois*  
Adaptation et validation des stratégies d'intervention en fonction des besoins des clientèles rencontrées dans la pratique psychoéducative. Étude des besoins des partenaires de l'intervention (parents, professionnels, pairs); stratégies de soutien. Préalable(s) : PSE 2108.
- PSE 3106** Interventions auprès de la famille (H 1 js) 3 cr.  
*Linda S. Pagani*  
La famille comme moyen et lieu d'intervention. Modalités d'intervention avec les parents et la fratrie. Composantes du milieu familial qui influencent la mise en place et la conduite d'interventions. Dimension pluridisciplinaire. Préalable(s) : PSE 2109.
- PSE 3107** Interventions en milieu scolaire (AH 1 s) 3 cr.  
Modalités d'intervention dans le contexte scolaire. Composantes du milieu qui influencent la mise en place et la conduite d'interventions. Dimension pluridisciplinaire. Préalable(s) : PSE 2109.
- PSE 3109** Interventions en milieu résidentiel (A 1 j) 3 cr.  
Modalités d'intervention en milieu résidentiel. Composantes du milieu qui influencent la mise en place et la conduite d'interventions. Dimension pluridisciplinaire. Préalable(s) : PSE 2109.
- PSE 3111** La relation psychoéducative (AH 1 j) 3 cr.  
*Yolande Tanguay*  
L'entrevue clinique en psychoéducation. Attitudes, objectifs et méthodes. Exercices d'application d'entretiens et analyse critique. Préalable(s) : PSE 2109.
- PSE 3115** Fonctionnement cognitif et intervention (H 1 j) 3 cr.  
*Serge Larivée*  
Analyse du fonctionnement et du dysfonctionnement cognitif en tant que facteur d'inadaptation sociale. Programmes d'intervention, stratégies de résolution de problèmes, processus métacognitifs. Préalable(s) : PSE 1104.
- PSE 3117** Stages (A 2 js) 6 cr.  
Expérience de pratique supervisée auprès d'une clientèle en difficulté et visant l'intégration des compétences professionnelles notamment la planification, l'animation, l'utilisation et l'évaluation d'intervention. Préalable(s) : PSE 2109.

- PSE 3118** Intervention cognitivo-comportementale (A 1 j) 3 cr.  
*Lyse Turgeon*  
Synthèse des théories de l'apprentissage et des techniques d'intervention cognitivo-comportementale qui en découlent. Applications cliniques de ces approches. Expérimentation d'un protocole d'intervention.
- PSE 3123** L'enfant maltraité (A 1 j) 3 cr.  
*Hubert Van Gijsegem*  
La notion de trauma. Les différentes maltraitements à l'enfance. Prévalence, manifestations, facteurs de risque, évolution, traitement. Préalable(s) : PSE 2109.
- PSE 3191** Synthèse de l'intervention (H 1 js) 3 cr.  
*Jacques C. Grégoire*  
Élaboration d'un rapport synthèse intégrant les diverses opérations de l'intervention psychoéducative (identification des besoins, planification, organisation et animation, évaluation). Préalable(s) : PSE 1070 et PSE 1901 et PSE 2027.

---

## PSL - Physiologie

---

- PSL 1982** Les bases du système nerveux (AH 1) 2 cr.  
*C. Elaine Chapman et Jean-Pierre Gossard*  
Description de la structure et de la physiologie du système nerveux central et périphérique.
- PSL 1993** Physiologie générale (H 1 j) 3 cr.  
*Pierre Gauthier*  
Physiologie générale des principaux systèmes biologiques à l'exclusion du système nerveux.
- PSL 2011** Système nerveux 1 (A 1 j) 3 cr.  
*André Ferron et Richard Robitaille*  
Aspects fondamentaux de la structure et de la physiologie du système nerveux central et périphérique. Notions de neuropathologie.
- PSL 2012** Système nerveux 2 (H 1 j) 3 cr.  
*Trevor Drew et Arlette Kolta*  
Fonctions spécialisées du système nerveux. Étude des principaux systèmes sensoriels, moteurs et végétatifs. Bases anatomiques et physiologiques des fonctions cérébrales supérieures. Notions de neuropathologie. Préalable(s) : PSL 2011.
- PSL 2983** Intégration dans le système nerveux (A 1) 2 cr.  
*C. Elaine Chapman et Jean-Pierre Gossard*  
Description des mécanismes normaux et pathologiques de l'intégration sensorimotrice aux différents niveaux du système nerveux. Préalable(s) : PSL 1982.
- PSL 3010** Sys. circulatoire, respiratoire et rénal (A 1 j) 4 cr.  
*Pierre Gauthier*  
Physiologie des fonctions cardiovasculaire, respiratoire et rénale. Études des régulations centrales et périphériques et des mécanismes fonctionnels d'intégration de ces systèmes. Notions d'histologie fonctionnelle et de pathologie.
- PSL 3020** Système digestif et nutrition (A 1 j) 2 cr.  
*Josette Noël*  
Physiologie du système digestif : glandes salivaires, estomac, intestin, foie et pancréas. Mécanismes régulateurs du système. Métabolisme énergétique et nutrition. Notions de physiopathologie.
- PSL 3030** Endocrinologie et reproduction (H 1 j) 3 cr.  
*Pierre Gauthier*  
Physiologie des glandes endocrines, de l'axe hypothalamo-hypophysaire et du système reproducteur. Distribution, synthèse, sécrétion, inactivation, mode d'action et effets physiologiques des hormones. Notions de physiopathologie.
- PSL 3050** Métabolisme intermédiaire (H 1 j) 3 cr.  
Grandes voies du métabolisme des glucides, des lipides et des protéines. La glycolyse, la glycogénolyse et le cycle de Krebs. L'oxydation des acides gras. La dégradation oxydative des acides aminés. Régulation du métabolisme.
- PSL 3060** Physiologie du développement (H 1 j) 3 cr.  
Modifications physiologiques au niveau de la cellule, des systèmes et de l'ensemble de l'organisme qui accompagnent la croissance et le développement de la naissance à l'âge avancé.

**PSL 3061** Physiologie intégrée (AH 1 j) **3 cr.**

Intégration des notions fondamentales des systèmes physiologiques déjà vus : cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Approche par problèmes permettant une meilleure compréhension de certaines pathologies.

**PSL 3062** Neurophysiologie (AH 1 j) **3 cr.**

Fonctionnement élémentaire de système nerveux; l'émission, la transmission, la réception et le traitement des signaux.

**PSL 3063** Neuropsychologie (AH 1 j) **3 cr.**

Bases anatomiques et physiologiques des fonctions cérébrales supérieures. Neurobiologie du comportement.

**PSL 3065** Fonctions spécialisées du syst. nerveux (AH 1 j) **3 cr.**

Études des principaux systèmes sensoriels, moteurs et végétatifs. Bases anatomiques et physiologiques des fonctions cérébrales supérieures. Notions de neuropathologie.

**PSL 6170** Physiologie cardiovasculaire (AH 1) **3 cr.**

*Angelo Calderone*

Électrophysiologie cardiaque, contraction du myocarde, la pompe cardiaque, hémodynamique, circulation périphérique, microcirculation, régulation centrale et périphérique de la circulation.

**PST - Psychiatrie****PST 1956** Psychopathologie infantile (AH 1) **2 cr.**

*Denis Laurendeau et collaborateurs*

Étude des principales formes de psychopathologie rencontrées en psychiatrie de l'enfant ainsi que les diverses approches thérapeutiques utilisées.

**PST 1963** Psychopathologie 1 (H 1 j) **4 cr.**

*Jean-Guy Lavoie et collaborateurs*

Concept de santé et de maladie mentale. Historique de ces concepts; épidémiologie et répercussions sociales de la maladie mentale. Philosophie et orientations des soins psychiatriques. Étude de deux écoles de pensée : analytique et humaniste.

**PST 1970** Psychopathologie (A 1 j) **2 cr.**

*José Luis Fabian et collaborateurs*

Notions et développement de la maladie mentale et de réactions à son égard. Étiologie, symptomatologie et traitement des grands syndromes psychiatriques. Principaux mécanismes de défense.

**PST 2953** Psychopathologie 2 (A 1 j) **3 cr.**

*Clifford Perrin et collaborateurs*

Le conflit psychique : névroses, maladies psychosomatiques, psychoses, états-limites, syndromes organiques. Toxicomanies. Psychopathologie du troisième âge.

**PST 2955G** Psychopathologie et intervention (AHE 1 js) **3 cr.**

Principales psychopathologies psychiatriques. Identification de leurs caractéristiques et de leurs effets. Schémas d'évaluation et d'intervention présentés dans une perspective biopsychosociale intégrée.

**PSY - Psychologie****PSY 1003** La mesure en psychologie (AH 1 j) **3 cr.**

*François Chiocchio et Jean-Yves Frigon*

Le problème de la mesure en psychologie. Les instruments de mesure et leurs caractéristiques : validité, fidélité, etc. L'élaboration des instruments de mesure : les grilles d'observation, les tests, les mesures psychophysiologiques, etc.

**PSY 1004** Techniques d'analyse en psychologie 1 (AH 1 j) **3 cr.**

*Denis Cousineau et Robert Haccoun*

La mesure en psychologie. Description des faits psychologiques. Description de variables considérées simultanément. Préviation et pronostic. Évaluation des hypothèses. Travaux pratiques.

**PSY 1006** Méthodologie scientifique 1 (AH 1 j) **3 cr.**

*Michèle Robert*

Méthodes de recherche. Problématique, hypothèse, variables et contrôle. Principes éthiques. Plans de recherche. Cueillette des données. Analyse et interprétation. Analyse d'articles.

**PSY 1007** Laboratoire 1 (AH 1 j) **3 cr.**

Application des notions fondamentales de la méthodologie scientifique par la réalisation d'une recherche dans un domaine particulier. Revue de documentation. Expérimentation. Séminaire de recherche et rédaction d'un rapport.

**PSY 1020G** Psychologie de la perception (AHE 1 s) **3 cr.**

Phénomènes de la perception des formes, des illusions perceptives, de l'espace, du mouvement et de la couleur. Facteurs émotifs, sociaux et culturels influençant la perception visuelle. Exposé critique des différentes théories.

**PSY 1035** Psychologie physiologique (AH 1 j) **3 cr.**

*Pascal Belin et Julie Carrier*

Introduction. Techniques en psychophysiologie. Anatomie. Micro-anatomie et électrophysiologie. Les systèmes sensoriels et moteurs. La motivation et les émotions. Le sommeil et l'éveil. L'apprentissage et la mémoire.

**PSY 1045** Motivation et émotion (AHE 1 j) **3 cr.**

*Serge Lecours*

Introduction aux concepts de motivation et d'émotion. Principales théories explicatives. Modèles et méthodes. La réaction émotionnelle. La motivation humaine individuelle et sociale. Les comportements intrinsèquement motivés.

**PSY 1055** Psychologie de la perception (AH 1 j) **3 cr.**

*Martin Arguin et Frédéric Gosselin*

Principales problématiques : perspective historique et théories contemporaines. Processus perceptifs de la perception de l'environnement (espace, forme, mouvement) : analyse phénoménale et étude comparative des diverses approches et interprétations.

**PSY 1065** Processus cognitifs 1 (AHE 1 j) **3 cr.**

*Serge Larochelle*

Étude des processus attentionnels et mnésiques de l'être humain. Aperçu des principaux résultats et des principales théories concernant l'acquisition, la rétention et la récupération des connaissances et des souvenirs.

**PSY 1075** Psychologie sociale (AHE 1 js) **3 cr.**

*Luc Lamarche*

Théories, méthodes et postulats de base. Influence des facteurs sociaux sur l'individu. Processus interpersonnels. Processus de groupe. Psychologie sociale et problèmes contemporains.

**PSY 1085** Les grands processus d'apprentissage (AH 1 j) **3 cr.**

*Joanne-Lucine Rouleau et André Savoie*

Introduction historique à l'évolution de la problématique de l'apprentissage. Conditionnement classique et instrumental. Notion de renforcement, généralisation, discrimination, transfert, etc.

**PSY 1095** Psychologie du développement (AH 1 j) **3 cr.**

*Monica O'Neill Gilbert et Catherine Ruth Solomon Scherzer*

L'approche génétique et son lien avec les autres aspects de la psychologie. Les grands cycles de vie : méthodologies spécifiques et problématiques particulières.

**PSY 1105** Psychologie de la personnalité (AHE 1 js) **3 cr.**

*Louise Nadeau*

Problématique du champ. Déterminants biologiques et culturels. Modèles psychanalytique, behavioral et phénoménologique : divergences et convergences. Tendances nouvelles. Horizon anthropologique contemporain.

**PSY 1115** Psychopathologie : introduction (AHE 1 js) **3 cr.**

*Christopher M. Earls*

Psychopathologie, perspective historique. Modèles dynamique, behavioral. Milieux sociopathologiques. Pathophysiologie.

**PSY 1127** Psychologie et éducation (AH 1 j) **3 cr.**

Principaux apports de la psychologie contemporaine au monde de l'éducation.

**PSY 1128** Psychologie et monde du travail (AH 1 j) **3 cr.**

*Luc Brunet*

Principaux apports de la psychologie contemporaine au monde du travail.

**PSY 1901** Introduction à la psychologie (AH 1 j) **3 cr.**

*Jean-Claude Lasry*

Initiation aux principaux domaines de la psychologie contemporaine : apprentissage, pensée et langage, motivation et émotion, développement, personnalité. Problématiques, concepts, théories classiques et récentes en psychologie scientifique.

- PSY 1958** Psychologie sociale (AH 1 j) 3 cr.  
Définition et situation parmi les sciences humaines. Méthode d'enquête. Rapports individuels et groupe. Socialisation de l'individu.
- PSY 1960** Psychologie et médecine dentaire 1 (A 1 j) 2 cr.  
Définition, historique et fondements de la psychologie. Principes de base, acquisition de conduites, apprentissage, personnalité. Applications à la médecine dentaire.
- PSY 1961** Psychologie du développement humain 1 (A 1 js) 3 cr.  
Étude des étapes et facteurs déterminants du développement humain, depuis la vie prénatale jusqu'à la période scolaire, dans ses aspects physiques, intellectuels et socio-affectifs. Approches théoriques et recherches contemporaines.
- PSY 1963** Psychologie du comportement (H 1 j) 3 cr.  
Fonctionnement affectif et cognitif aux diverses étapes de la vie. Motivation et apprentissage. Applications à l'alimentation.
- PSY 1966** Psychologie de l'adolescence (AH 1 js) 3 cr.  
Transformations physiologique, intellectuelle, affective et sociale. Développement pubertaire. Comportements et intérêts : famille, école, société, bande, délinquance, loisirs et orientation professionnelle.
- PSY 1968** Psychologie et comportement humain (A 1 j) 3 cr.  
La personne en psychologie. Personnalité, modèles de comportements. Changement et stabilité. Prédiction de comportements à partir de ceux des personnes. Environnement physique et social. L'inné et l'acquis. Le vieillissement psychologique.
- PSY 1969** Relations interpersonnelles : optométrie (A 1 j) 2 cr.  
Principes de base de la communication et des relations interpersonnelles. Applications en clinique. Méthodes et techniques d'entrevue.
- PSY 1979** Gestion du stress en médecine dentaire (H 1 j) 2 cr.  
Techniques de relaxation musculaire; contrôle des émotions négatives par la thérapie rationnelle-émotive; habiletés de communication; organisation professionnelle face aux situations stressantes; stratégies d'intervention.
- PSY 1983** Psychologie et comportement (A 1 j) 3 cr.  
Théorie et méthodes en psychologie. Les bases biologiques du comportement, l'activité cognitive, la vie affective, le développement, les différences individuelles, le changement, la psychologie sociale.
- PSY 1984** Cognition, émotion et ergothérapie (A 1 j) 3 cr.  
Processus cognitifs et vie quotidienne. Perception, attention, mémoire, langage, raisonnement, fonctions exécutives et contrôle de l'action. Le rôle de la motivation et des émotions. Phénomènes, théories, applications.
- PSY 1989** Stress et anxiété : introduction (AH 1 j) 3 cr.  
*Jean-Pierre Blondin*  
Définitions. Bases psychophysiologiques. Origines et conséquences de la détresse psychologique dans la vie quotidienne. Principes de base de la gestion du stress. Stratégies d'intervention.
- PSY 2442G** Psychologie de la créativité (AHE 1 js) 3 cr.  
Le processus créateur chez l'individu, les caractéristiques de l'individu créateur, les facteurs de développement et d'inhibition du potentiel créateur.
- PSY 2600** Bidisciplinarité : psychosociologie 1 (A 1 j) 3 cr.  
En prenant pour base des objets concrets comme la famille et les relations ethniques, ce cours examine les convergences et divergences ainsi que les influences de l'autre discipline dans chacun des champs disciplinaires.
- PSY 2961** Psychologie du développement humain 2 (H 1 j) 3 cr.  
Étude des étapes et facteurs déterminants du développement humain, depuis l'adolescence jusqu'au troisième âge, dans ses aspects physiques, intellectuels et socio-affectifs. Approches théoriques et recherches contemporaines.
- PSY 2983** Psychologie et médecine vétérinaire (H 1 j) 3 cr.  
Stratégies de gestion du stress : relaxation, restructuration cognitive, affirmation de soi, résolution de problème, gestion du temps. Équilibre et meilleure qualité de vie, prévention de l'épuisement professionnel.
- PSY 3000** Méthodologie scientifique 2 (A 1 j) 3 cr.  
*Michèle Robert*  
Découverte accidentelle. Méta-analyse. Validité interne. Contrôle. Plans classiques, à cas unique, quasi expérimentaux et corrélationnels. Mesure. Résultats non concluants. Validité échantillonnale et écologique.
- PSY 3008** Laboratoire 2 (AH 1 j) 3 cr.  
*En collaboration*  
Revue de la littérature sur un problème pertinent au domaine de recherche choisi, réalisation d'une recherche, séminaires de recherche et rédaction d'un rapport.
- PSY 3012G** Méthodes et techniques d'entrevues (AHE 1 js) 3 cr.  
Principales méthodes. Relation entre participants. Variables en cause dans une entrevue. Techniques de motivation, d'investigation, de communication et d'information. Applications.
- PSY 3022** Histoire critique de la psychologie (AH 1 j) 3 cr.  
Contexte d'origine. Impact des écoles de psychologie. Débats avec la psychanalyse et la phénoménologie. Relations interdisciplinaires. Nouveaux horizons catégoriels.
- PSY 3032** Neuropsychologie humaine (AHE 1 j) 3 cr.  
*Julien Doyon et Hugo Théoret*  
Dommages cérébraux et leurs effets. Expérience de cerveau divisé. Apraxies, aphasies. Intégration théorique des données expérimentales.
- PSY 3033** Neuropsychologie sensorielle (A 1 j) 3 cr.  
*Pascal Belin*  
Traitement de l'information dans les systèmes sensoriels : organisation microscopique et microphysiologique. Effets de lésions partielles ou totales. Intégration théorique des données expérimentales.
- PSY 3044** Stress et anxiété (H 1 j) 3 cr.  
*Jacques Bergeron*  
Principales approches dans l'étude du stress et de l'anxiété. Composantes cognitives, comportementales et psychophysiologiques. Anxiété normale et pathologique. Principes de base : gestion du stress et traitement de l'anxiété.
- PSY 3048** Psychologie de la santé 1 (H 1 j) 3 cr.  
*Marie Achille*  
Influence des facteurs psychologiques sur la santé physique. Comportements touchant la santé (p.ex. tabagisme, activité physique). Conceptions du stress et vulnérabilité. Rôle du psychologue dans la maladie.
- PSY 3071** Relations interpersonnelles (HE 1 js) 3 cr.  
*Michel Claes*  
Perception de l'autre. Processus d'affiliation. Effet des premières rencontres. Développement, maintien et fin des relations d'amitié et d'amour. Examen des principales théories et méthodes dans l'étude des relations interpersonnelles.
- PSY 3078** Psychologie des femmes (A 1 j) 3 cr.  
*Olga Eizner Favreau*  
Rôle du contexte social, de la biologie et des facteurs individuels. Approche multidisciplinaire. Problématiques comme puberté, cycle menstruel, sexualité, maternité, pauvreté, agression et vieillissement.
- PSY 3079** Psychologie comparée des sexes (H 1 j) 3 cr.  
*Olga Eizner Favreau*  
Buts : (1) Étudier l'état actuel des recherches sur l'interaction de l'inné et de l'environnement. (2) Prendre conscience, par des expériences personnelles et partagées, de l'étendue de la différenciation sexuelle faite par la culture.
- PSY 3083** Mémoire humaine (H 1 j) 3 cr.  
Principales approches à l'étude de la mémoire. Système de traitement, d'entreposage, de recouvrement d'information. Mémoire à court terme, à long terme, épisodique, sémantique. Mnémotechniques, plans, scripts et schémas. Théories de l'oubli.
- PSY 3084** Identités et interactions sociales (A 1 j) 3 cr.  
*Michel Pagé*  
Identités sociales dans les sociétés modernes. Identité, processus sociocognitifs, variables sociales affectant les relations interculturelles. Les nouveaux arrivants et leur société d'accueil. Psychologie et relations interculturelles positives.
- PSY 3090** Psychologie du nourrisson et de l'enfant (A 1 j) 3 cr.  
*Monica O'Neill Gilbert*  
La structuration de l'univers physique et des interactions sociales au début de la vie. Problématiques et méthodologies de la période préverbale.
- PSY 3093** Adolescence (AE 1 j) 3 cr.  
*Michel Claes*  
Analyse des tâches génétiques propres à l'adolescence : le développement pubertaire, l'évolution de la socialisation, l'accès à l'identité psychosociale. Psychopathologie propre à l'adolescence. Étude de cas.

- PSY 3096** Famille et développement de l'enfant (A 1 j) **3 cr.**  
*Catherine Ruth Solomon Scherzer*  
Effets des interactions parents-enfants sur le développement du langage, de l'intelligence, de l'indépendance, de la compétence, etc., du jeune enfant. Introduction à la psychologie appliquée au développement.
- PSY 3106** La psychologie du rêve (H 1 j) **3 cr.**  
Perspective historique, théories, fonctions, données expérimentales, troubles oniriques, applications cliniques. Liens avec le développement humain, la personnalité, la psychopathologie et la psychophysiologie.
- PSY 3114** Les troubles mentaux graves (H 1 j) **3 cr.**  
Les hypothèses biologiques de l'origine de la maladie mentale. Importance et évolution historique. Les recherches contemporaines. L'influence des facteurs héréditaires. Intégration des hypothèses biologiques et psychologiques.
- PSY 3116** Sociopathologie (A 1 j) **3 cr.**  
Étude de problèmes spécifiques (séparation et divorce, enfants battus, suicide, hospitalisation) à la lumière des modèles conceptuels et théoriques de l'approche psychologique en clinique communautaire.
- PSY 3129** Méthodes et techniques d'entrevues (A 1 j) **3 cr.**  
*Mireille Cyr*  
Principales méthodes. Relation entre participants. Variables en cause dans une entrevue. Techniques de motivation, d'investigation, de communication et d'information. Applications.
- PSY 3129S** Méthodes et techniques d'entrevues (AHE 1) **3 cr.**  
Principales méthodes. Relation entre les participants. Variables en cause dans une entrevue. Techniques de motivation, d'investigation, de communication et d'information. Applications.
- PSY 3226** Modèles d'intervention (A 1 j) **3 cr.**  
*Michael J.L. Sullivan*  
Présentation des principaux modèles d'intervention (psychodynamique, behavioral, expérientiel, systémique). Aperçu historique. Étude des postulats de base et de la problématique selon une grille d'analyse critique.
- PSY 3249** Violence familiale (A 1 j) **3 cr.**  
*Andree Fortin*  
Concepts, théories et grands thèmes associés à l'étude de la violence au sein de la famille. Violence conjugale, mauvais traitements envers les enfants, cycle de la violence, analyse des déterminants et des conséquences.
- PSY 3254** Maturité et vieillesse (H 1 j) **3 cr.**  
Points sur les connaissances psychologiques en rapport avec la maturité et la vieillesse. Les acquis et les pertes de ces périodes de la vie.
- PSY 3256** Problématique de l'agression sexuelle (H 1 j) **3 cr.**  
*Huguette Bégin*  
Notions relatives à l'agression sexuelle à l'égard des enfants. Programmes de prévention et d'intervention. Valeurs éducatives, morales et sociales. Éthique.
- PSY 3257** Personnalité 2 (A 1 j) **3 cr.**  
*Hélène David*  
Étude approfondie des principales théories de la personnalité. Applications à la compréhension des comportements.
- PSY 3260** Théorie psychanalytique : Freud et après (H 1 j) **3 cr.**  
*Dominique Scarfone*  
Modèle freudien classique du fonctionnement psychique. Principaux successeurs de Freud. Raccordements avec les autres disciplines modernes de l'esprit.
- PSY 3298** Stage d'initiation à la psychologie 1 (A 1 j) **3 cr.**  
*Huguette Bégin*  
Stage d'initiation d'une durée de 100 heures dans un milieu de travail choisi par l'étudiant et approuvé par la direction du département. Observation des activités professionnelles et préparation d'un rapport de stage analytique.
- PSY 3299** Stage d'initiation à la psychologie 2 (H 1 j) **3 cr.**  
*Huguette Bégin*  
Stage d'initiation d'une durée de 100 heures dans un milieu de travail choisi par l'étudiant et approuvé par la direction du département. Observation des activités professionnelles et préparation d'un rapport de stage analytique.

- PSY 3952** Psychologie en réadaptation (A 1 j) **3 cr.**  
Perception de l'autre. Processus d'affiliation. Effet des premières rencontres. Théories et méthodes de relations interpersonnelles. Psychologie de la personne en situation de handicap. Principes de la relation d'aide.
- PSY 4000** Élaboration d'une recherche avancée (A 2 j) **6 cr.**  
Séminaire laboratoire portant sur la planification et l'élaboration d'une recherche avancée en psychologie. Le thème des recherches proposées varie selon les professeurs disponibles pour en assurer la direction.
- PSY 4001** Méthode de recherche avancée (A 1 j) **3 cr.**  
*Michèle Robert*  
Étude et discussion des méthodes de recherche avancée en psychologie en rapport avec les projets de recherche des étudiants inscrits au cours. Concomitant(s) : PSY 4000.
- PSY 4002** Technique d'analyse avancée (H 1 j) **3 cr.**  
*Denis Cousineau*  
Étude et discussion des problèmes d'analyse des données suscités par les projets de recherches des étudiants inscrits. Concomitant(s) : PSY 4000.

---

## PTG - Études portugaises

---

- PTG 1100** La lusophonie : cours synthèse (H 1 js) **3 cr.**  
Identification et analyse des phénomènes culturels les plus marquants dans les pays de la lusophonie.
- PTG 1210** Introduction à la culture portugaise (AH 1 js) **3 cr.**  
Étude des grands thèmes de la civilisation portugaise. Introduction au développement historique, artistique et littéraire du Portugal depuis le XIIe siècle à nos jours. Cours en français.
- PTG 1220** Introduction à la culture brésilienne (H 1 js) **3 cr.**  
Étude des différents secteurs de la société brésilienne (vie sociale, politique et culturelle) depuis la découverte jusqu'à nos jours. Cours en français.
- PTG 1951** Portugais élémentaire (AH 1 js) **6 cr.**  
Grammaire, acquisition du vocabulaire de base. Exercices intensifs d'expression orale. Séances au laboratoire de langue.
- PTG 1952** Portugais intermédiaire (AH 1 js) **3 cr.**  
Approfondissement de la grammaire, lectures, exercices d'élocution et rédaction. Préalable(s) : PTG 1951.
- PTG 1953** Portugais avancé (AH 1 js) **3 cr.**  
Enrichissement du vocabulaire; lecture de textes, exposés oraux, conversation. Expression écrite, exercices, compositions dirigées, rédaction. Lecture d'un roman. Préalable(s) : PTG 1952.
- PTG 1954** Portugais idiomatique et composition (H 1 s) **3 cr.**  
Renforcement des structures grammaticales et syntaxiques du portugais. Étude de différents sujets par le biais d'exposés, de débats organisés et de discussions spontanées. Préalable(s) : PTG 1953 ou connaissances équivalentes.
- PTG 1955** Portugais:communications orale et écrite (A 1 s) **3 cr.**  
Travaux pratiques de portugais avancé; exposés et discussions, rédaction. Révision systématique et étude des phénomènes plus complexes de la langue. Préalable(s) : PTG 1953 ou connaissances équivalentes.
- PTG 2010** Littérature portugaise (AH 1 j) **3 cr.**  
Études des principaux courants littéraires du XVe siècle à nos jours. En portugais.
- PTG 2020** Littérature brésilienne (AH 1 j) **3 cr.**  
Étude d'un choix de textes représentatifs du Brésil. En portugais.
- PTG 2050** Portugais : langue étrangère (AH 1 js) **3 cr.**  
Principes linguistiques appliqués à l'enseignement du portugais comme langue étrangère. Analyse des méthodes d'enseignement. Études des faits saillants et des particularités du portugais du Brésil. Préalable(s) : PTG 1953 ou connaissances équivalentes.

**PTM - Pathologie et microbiologie (méd. vét.)**

**PTM 4001A et B** Stage en épidémiologie clinique (AHE 1) **1 cr.**  
Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**PTM 4002A à C** Stage en épidémiologie clinique (AHE 1) **3 cr.**  
Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**PTM 4002E et H** Stage en épidémiologie clinique (AHE 1) **3 cr.**  
Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**PTM 4003A et B** Stage en pathologie (AHE 1) **1 cr.**  
Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**PTM 4004A à C** Stage en pathologie (AHE 1) **3 cr.**  
Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**PTM 4004E et H** Stage en pathologie (AHE 1) **3 cr.**  
Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**PTM 4005A et B** Stage en microbiologie (AHE 1) **1 cr.**  
Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**PTM 4006A à C** Stage en microbiologie (AHE 1) **3 cr.**  
Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**PTM 4006E et H** Stage en microbiologie (AHE 1) **3 cr.**  
Stage hors programme offert aux étudiants inscrits dans un programme d'études en médecine vétérinaire à l'extérieur du Québec ayant complété une partie significative de leurs études.

**PTM 4241** Ichtyopathologie (H 1) **1 cr.**  
*Réal Lallier*  
Maladies des poissons d'eau douce en pisciculture et en milieu naturel.

**PTM 4410** Rétrovirus et maladies (H 1) **1 cr.**  
*Daniel Martineau*  
Étude des mécanismes par lesquels les rétrovirus causent des maladies.

**PTM 4411** Vétérinaire, faune et environnement (H 1) **1 cr.**  
*Daniel Martineau*  
Les rôles actuels et potentiels du vétérinaire pour analyser et résoudre les problèmes de santé animale (domestique et faunique) reliés aux changements environnementaux. Justification de ces rôles.

**PTM 4412** Hygiène des viandes et santé publique (H 1) **2 cr.**  
*Daniel Perron*  
Lois et règlements sur l'inspection des viandes. Problèmes associés aux dangers biologiques, chimiques et physiques dans le cadre de l'évaluation des risques de la ferme à l'assiette. Gestion de la résistance antimicrobienne. Biotechnologies.

**PTM 4413** Parasitologie, animaux de compagnie (H 1) **1 cr.**  
*Alain Villeneuve*  
Étude détaillée de l'ensemble des parasitoses rencontrées chez ces espèces. Une approche clinique par problème sera également utilisée; des cas pratiques seront décrits. L'accent sera mis sur les programmes de contrôle et de prévention.

**PTM 4500A et B** Médecine réglementée et santé publique (E 1) **3 cr.**

*En collaboration*

Trois semaines en médecine réglementée au gouvernement fédéral, provincial ou municipal. Stage 8. Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année.

**PTM 4501A et B** Maladies : animaux de labo. et de faune (E 1) **3 cr.**

*En collaboration*

Trois semaines de travaux dans une animalerie, un zoo, un aquarium ou une pisciculture. Stage 9. Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année.

**PTM 4502A et B** Laboratoire de diagnostic (E 1) **3 cr.**

*En collaboration*

Trois semaines de travaux dans un laboratoire de diagnostic. Stage 10. Stage d'été hors programme entre la 4e et la 5e année.

**PTM 4600A à C** Innocuité alimentaire (AHE 1) **1 cr.**

Ce cours comporte trois niveaux abordant l'analyse des concepts de qualité agro-alimentaire. Principes de salubrité. Acquisition d'une démarche HACCP s'appliquant aux produits alimentaires transformés.

**QCF - Études québécoises**

**QCF 1050** Introduction au Québec (A 1 j) **3 cr.**  
*Les professeurs*

Le but du cours est de confronter et d'intégrer, en autant que possible, diverses approches (historique, sociologique, littéraire, etc.) de la réalité québécoise.

**QCF 1960** Culture et société, Québec contemporain (E 1 j) **3 cr.**  
Introduction aux traits culturels et problèmes sociopolitiques qui caractérisent le Québec depuis 1960. Mise en perspective historique et idéologique.

**QCF 3100** Travail dirigé sur le Québec (H 1 j) **3 cr.**  
Ce cours vise à approfondir la connaissance sur le Québec et intégrer le savoir acquis en réalisant un travail de recherche personnel sur un aspect particulier de la société québécoise. Ce cours est réservé aux étudiants du programme d'études québécoises. Préalable(s) : QCF 1050.

**REA - Réadaptation (générale)**

**REA 1100** Kinésiologie 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
*En collaboration*

Introduction à la kinésiologie; les mouvements humains; le système moteur et son organisation. Morphologie et physiologie fonctionnelles des systèmes osseux, articulaire et musculaire. Éléments de biomécanique.

**REA 2020** Réadaptation et vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**  
La réadaptation auprès des personnes âgées. Approche biopsychosociale de la personne âgée pour favoriser son autonomie à domicile ou en institution. Rôle de la physiothérapie et de l'ergothérapie au sein de l'équipe multidisciplinaire. Préalable(s) : GER 1016.

**REA 3300** Système de santé et gestion (H 1 j) **2 cr.**  
*Chantal Besner*  
Organisation des services de santé. Lois et règlements. Le processus administratif : planification, organisation, contrôle. Gestion d'un service.

**REA 3301** Syst.de santé, gestion, entrepreneurship (H 1 j) **3 cr.**  
Système de santé, tendances actuelles. Cadre législatif des services au Québec. Organisation, fonctionnement, financement des établissements. Principes de gestion, bases d'entrepreneurship. Clinique privée.

**RED - Rédaction**

**RED 1100** L'édition informatisée (AHE 1 js) **3 cr.**  
Livres et imprimés, éditique et graphisme. Styles en typographie. Iconographie. Les logiciels d'éditique. Utilisation de logiciels de mise en pages p. ex., Pagemaker (Macintosh). Production de textes pour impression.

**RED 2000** Rédaction administrative (AHE 1 js) **3 cr.**

Les communications administratives. Particularités et difficultés lexicales et stylistiques. Documents administratifs : correspondance, ordre du jour, procès-verbal, c.v. Le rapport : cueillette, analyse, structuration des informations, rédaction. T.P.

**RED 2010** Rédaction et communications publiques (AHE 1 js) **3 cr.**

Évaluation, conception et rédaction de documents de présentation (projets, dossiers de vente, documents explicatifs, communiqués, dépliants, brochures, etc.). Rédaction de l'allocation et du discours : contraintes et paramètres du genre. T.P. Les étudiants du Certificat de communication appliquée doivent avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70 A avant de s'inscrire à ce cours. Cours également offert à distance. Voir RED 2010D.

**RED 2010D** Rédaction et communications publiques (AHE 1) **3 cr.**

Évaluation, conception et rédaction de documents de présentation (projets, dossiers de vente, documents explicatifs, communiqués, dépliants, brochures, etc.). Rédaction de l'allocation et du discours : contraintes et paramètres du genre. T.P. Les étudiants du Certificat de communication appliquée doivent avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70 A avant de s'inscrire à ce cours. Enseignement à distance.

**RED 2020** Langue et rédaction publicitaire (AHE 1 js) **3 cr.**

La part du texte dans l'art de persuader. Nature du texte à caractère publicitaire. Rhétorique des figures en publicité. Analyse et rédaction d'annonces.

**RED 2030** Rédaction technique (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse, conception, structuration et rédaction de textes techniques variés. Le style et le vocabulaire de la rédaction technique. Choix et emplacement des éléments visuels dans les documents techniques. La documentation de référence spécialisée.

**RED 2040** Rédaction pour Internet (AHE 1 js) **3 cr.**

Influences des particularités du support Internet sur la rédaction. Étapes de création d'un contenu Internet. Adaptation à Internet de contenus élaborés pour d'autres supports. Analyse critique de sites Internet. T.P.

**RED 2101** Le texte de création (AHE 1 js) **3 cr.**

L'imagination, l'imaginaire, la créativité et la création. Initiation à l'écriture littéraire. Lecture, analyse et écriture de textes de création.

**RED 2201** Écriture et médias (AHE 1 js) **3 cr.**

Initiation à l'écriture journalistique. Aisance et efficacité. Techniques et genres proposés aux médias écrits. Notions d'éthique. Analyse et rédaction de critiques littéraires et artistiques.

**RED 2301** Problèmes de vulgarisation (AHE 1 js) **3 cr.**

La vulgarisation scientifique : principes et techniques; outils linguistiques. Application au champ des sciences. Vulgarisation hors science : lecture, analyse et rédaction d'articles à partir de textes spécialisés. T.P.

**RED 3000** Atelier de rédaction professionnelle (AHE 1 js) **3 cr.**

Atelier de réécriture et travail dirigé selon les normes d'un article destiné à la publication ou d'un rapport répondant aux exigences du milieu professionnel et évalué par un jury. Préalable(s) : Étudiants du Certificat en journalisme, avoir réussi JOU 1100, JOU 1200 et l'un ou l'autre des cours suivants : LNG 1061G, LNG 1062G ou FRA2953G.

**REI - Relations industrielles****REI 1000** Travail et industrialisation (A 1 j) **3 cr.**

Étude des rapports entre industrialisation, travail salarié et systèmes de relations industrielles. Aspects sociologiques des problèmes contemporains du travail et des sociétés industrielles.

**REI 1000G** Travail et industrialisation (AHE 1 s) **3 cr.**

Étude des rapports entre industrialisation, travail salarié et systèmes de relations industrielles. Aspects sociologiques des problèmes contemporains du travail et des sociétés industrielles.

**REI 1010** Introduction aux relations industrielles (A 1 j) **3 cr.**  
*Michel Brossard*

Champ d'étude des relations industrielles : objets, méthodes et développement théorique. Les acteurs, leurs rôles, objectifs, structures et fonctionnement. Évolution des relations industrielles.

**REI 1010G** Introduction aux relations industrielles (AHE 1 s) **3 cr.**

Champ d'étude des relations industrielles : objets, méthodes et développement théorique. Les acteurs, leurs rôles, objectifs, structures et fonctionnement. Évolution des relations industrielles.

**REI 1105** Techniques statistiques en R.I. (AE 1 j) **3 cr.**

Interprétation des tests d'hypothèses, et de l'estimation statistique et des séries chronologiques dans le contexte des relations industrielles. Connaissance des systèmes statistiques canadiens et québécois.

**REI 1130** Méthodologie en relations industrielles (H 1 j) **3 cr.**  
*Patrice Jalette*

Définition de la recherche et formulation d'hypothèses en relations industrielles. Outils nécessaires à la cueillette et l'analyse de données en relations industrielles et à la production de documents écrits dans la discipline. Préalable(s) : REI 1105.

**REI 1140** Approche juridique en R.I. (H 1 j) **3 cr.**  
*Guyllaine Vallée*

Introduction au droit : les sources du droit, l'organisation judiciaire et les aspects constitutionnels des relations industrielles. Définition et nature du droit du travail. La méthode juridique.

**REI 1140G** Approche juridique en R.I. (AHE 1 s) **3 cr.**

Introduction au droit : les sources du droit, l'organisation judiciaire et les aspects constitutionnels des relations industrielles. Définition et nature du droit du travail. La méthode juridique.

**REI 1205G** Introduction aux relations de travail (AHE 1 js) **3 cr.**

Le système de relations industrielles; fondements théoriques; structures et fonctions des organisations syndicales et patronales, contexte législatif; principaux mécanismes : négociation collective, arbitrage, médiation; la convention collective. Ce cours n'est reconnu ni dans les Certificats de relations industrielles ni dans le Baccalauréat spécialisé de l'École de relations industrielles.

**REI 1210** Principes de gestion (AH 1 j) **3 cr.**

L'entreprise comme système social. L'administration : nature et fonctions; l'organisation : système de rôle, statut, autorité, communication et leadership. Vers une théorie de l'organisation administrative.

**REI 1210G** Principes de gestion (AHE 1 js) **3 cr.**

L'entreprise comme un système social. L'administration : nature et fonctions; l'organisation : système de rôle, statut, autorité, communication et leadership. Vers une théorie de l'organisation administrative.

**REI 1220** Administration des affaires (H 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Durand*

L'entreprise et ses grandes fonctions : production, marketing, finance et comptabilité.

**REI 1220G** Administration des affaires (AHE 1 s) **3 cr.**

L'entreprise et ses grandes fonctions : production, marketing, finance et comptabilité.

**REI 1230** Comportement organisationnel (AH 1 j) **3 cr.**  
*Vincent Rousseau*

Le comportement des individus et des groupes et la motivation au travail. Le processus organisationnel : communication, prise de décision, leadership, pouvoir et conflit. Structure, changement et développement organisationnel.

**REI 1230G** Comportement organisationnel (AHE 1 s) **3 cr.**

Le comportement des individus et des groupes et la motivation au travail. Le processus organisationnel : communication, prise de décision, leadership, pouvoir et conflit. Structure, changement et développement organisationnel.

**REI 1420** Emploi et salaire (H 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Michel Cousineau*

Fonctionnement des marchés du travail. Analyse de l'offre et de la demande. La détermination des salaires. Salaires et allocations des ressources. Les différentes théories concernant les salaires. Institutions et équilibre des marchés.

**REI 1420G** Emploi et salaire (AHE 1 s) **3 cr.**

Fonctionnement des marchés du travail. Analyse de l'offre et de la demande. La détermination des salaires. Salaires et allocations des ressources. Les différentes théories concernant les salaires. Institutions et équilibre des marchés.

- REI 2220** Gestion des ressources humaines 1 (A 1 j) **3 cr.**  
La définition, les buts et les objectifs; les activités de base : planification, recrutement et sélection, formation et développement, évaluation rémunération; organisation de la G.R.H. Préalable(s) : REI 1210.
- REI 2220G** Gestion des ressources humaines 1 (AHE 1 s) **3 cr.**  
La définition, les buts et les objectifs; les activités de base : planification, recrutement et sélection, formation et développement, évaluation rémunération; organisation de la G.R.H. Préalable(s) : REI 1210G ou REI 1220G.
- REI 2240** Gestion des ressources humaines 2 (H 1 j) **3 cr.**  
*Victor Haines*  
Le modèle renouvelé de gestion des ressources humaines. Les nouvelles tendances en G.R.H. : la gestion stratégique, culturelle, participative, individualisée et informatisée ainsi que les programmes d'aide et l'évaluation. Préalable(s) : REI 2220.
- REI 2240G** Gestion des ressources humaines 2 (AHE 1 s) **3 cr.**  
Le modèle renouvelé de gestion des ressources humaines. Nouvelles tendances en G.R.H., la gestion stratégique, la gestion culturelle, la gestion participative, la gestion individualisée, la gestion informatisée, les programmes d'aide et l'évaluation. Préalable(s) : REI 2220G.
- REI 2250** Aspects juridiques de la G.R.H. (H 1 j) **3 cr.**  
*Diane Veilleux*  
Les règles juridiques s'appliquant aux différentes phases de la relation individuelle de travail : embauche, conditions de travail et terminaison d'emploi. Préalable(s) : REI 1140 et REI 2220.
- REI 2250G** Aspects juridiques de la G.R.H. (AHE 1 s) **3 cr.**  
Les règles juridiques s'appliquant aux différentes phases de la relation individuelle de travail : embauche, conditions de travail et terminaison d'emploi. Préalable(s) : REI 1140G.
- REI 2310** Convention collective (H 1 j) **3 cr.**  
*Patrice Jalette*  
Objet de la négociation : sécurité syndicale et droits de gérance; règlement des griefs et arbitrage, ancienneté et sécurité d'emploi; évaluation des tâches, clauses monétaires, durée. Préalable(s) : REI 1010 et REI 2320.
- REI 2310G** Convention collective (AHE 1 s) **3 cr.**  
Objet de la négociation : sécurité syndicale et droits de gérance; règlement des griefs et arbitrage, ancienneté et sécurité d'emploi; évaluation des tâches, clauses monétaires, durée. Préalable(s) : REI 1010G et REI 2320G.
- REI 2320** Rapports collectifs du travail (A 1 j) **3 cr.**  
*Michel Coutu*  
Les règles juridiques s'appliquant au régime général de la négociation collective au Québec. Droit d'association, accréditation, négociation de la convention collective, mode de règlements des conflits. Préalable(s) : REI 1140.
- REI 2320G** Rapports collectifs du travail (AHE 1 s) **3 cr.**  
Étude des règles juridiques s'appliquant aux rapports collectifs du travail : le Code du travail du Québec. Les régimes particuliers : les secteurs publics et parapublics, la construction et les décrets de convention collective. Préalable(s) : REI 1140G.
- REI 2330** Syndicalisme (A 1 j) **3 cr.**  
*Bernard Brody*  
Histoire et évolution du mouvement syndical en Amérique du Nord. Structure et fonctionnement du syndicalisme contemporain. Étude de grandes questions auxquelles le mouvement syndical est confronté. Préalable(s) : REI 1010.
- REI 2330G** Syndicalisme (AHE 1 s) **3 cr.**  
Histoire et évolution du mouvement syndical en Amérique du Nord. Structure et fonctionnement du syndicalisme contemporain. Étude de grandes questions auxquelles le mouvement syndical est confronté. Préalable(s) : REI 1010G.
- REI 2470** Perspectives économiques : institutions (A 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Michel Cousineau*  
Étude économique des institutions du travail. Aspects macroéconomiques, population active, chômage, inflation des prix et salaires, commerce extérieur. Étude du marché du travail. Théories économiques du syndicalisme et négociation collective. Préalable(s) : REI 1420.
- REI 2475** Politiques gouvernementales en R.I. (H 1 j) **3 cr.**  
Le rôle de l'État en relations industrielles. Évolution de l'intervention de l'État. Étude multidisciplinaire des grandes politiques de l'État québécois en relations industrielles. Préalable(s) : REI 2470.
- REI 2475G** Politiques gouvernementales en R.I. (AHE 1 s) **3 cr.**  
Le rôle de l'État en relations industrielles. Évolution de l'intervention de l'État. Étude multidisciplinaire des grandes politiques de l'État québécois en relations industrielles. Préalable(s) : REI 1010G.
- REI 3105G** Adm. et organisation des entreprises (AHE 1 s) **3 cr.**  
Structures comparées des organisations. Centralisation ou décentralisation. Objectifs et stratégie. Environnement. Études de cas. Ce cours n'est reconnu ni dans les Certificats de relations industrielles ni dans le Baccalauréat spécialisé de l'École de relations industrielles.
- REI 3206** Systèmes d'information en G.R.H. (H 1 s) **3 cr.**  
*Adnane Belout*  
À l'aide d'études de cas, analyse de situations relatives aux systèmes d'information en R.H. ainsi qu'à leur utilisation. Autres utilisations de l'ordinateur en G.R.H. (formation, gestion des carrières, aide à la décision, etc.). Préalable(s) : REI 2240.
- REI 3211** Formation et développement des R.H. (A 1 s) **3 cr.**  
*Vincent Rousseau*  
À l'aide d'études de cas, analyse des questions relatives à la formation (analyse des besoins, apprentissage, techniques...) et au développement (plans de carrière, évaluation de potentiels, développement de carrière) des employés et des cadres. Préalable(s) : REI 2240.
- REI 3216** Dotation (H 1 s) **3 cr.**  
À l'aide d'études de cas, analyse de situations impliquant des questions de recrutement, sélection, accueil, intégration ainsi que des questions de gestion des mouvements (transferts, mutations, promotions, rétrogradations). Préalable(s) : REI 2240.
- REI 3216G** Dotation (AHE 1) **3 cr.**  
À l'aide d'études de cas, analyse de situations impliquant des questions de recrutement, de sélection, d'accueil, d'intégration et de gestion des mouvements (transferts, mutations, promotions, rétrogradations). Préalable(s) : REI 2240G.
- REI 3251** Évaluation et rémunération (AE 1 s) **3 cr.**  
*Stéphane Renaud*  
À l'aide d'études de cas, analyse de situations relatives à l'évaluation (tâches, rendement), la rémunération (de base, au mérite, des compétences, régimes d'incitation, globale, non monétaire, etc.) aux avantages sociaux. Préalable(s) : REI 2240.
- REI 3251G** Évaluation et rémunération (AHE 1) **3 cr.**  
A l'aide d'études de cas, analyse de situations relatives à l'évaluation (tâches, rendement, à la rémunération (de base, au mérite, des compétences, régimes d'incitation, globale, non monétaire, etc.) et aux avantages sociaux. Préalable(s) : REI 2240G.
- REI 3256** Communication et aide aux employés (A 1 s) **3 cr.**  
*Tania Saba*  
À l'aide d'études de cas, analyse de situations impliquant des questions d'information avec les employés, d'expressions des employés, de traitement de plaintes et d'aide aux employés (alcool, drogue, équilibre travail-famille, santé...). Préalable(s) : REI 2240.
- REI 3261** SST et approche ergonomique (H 1 s) **3 cr.**  
À l'aide d'études de cas, analyse de situations impliquant des questions de santé et de sécurité au travail : facteurs d'accidents du travail et risques de maladies professionnelles et approche ergonomique. Préalable(s) : REI 2250.
- REI 3265** Gestion de la SST (AE 1 js) **3 cr.**  
À l'aide d'études de cas, analyse des trois composantes de la gestion de la santé-sécurité au travail : financement, réparation, préventions. Préalable(s) : REI 2220 et REI 2250.
- REI 3270** Résolution de problèmes en GRH (A 1 s) **3 cr.**  
*Victor Haines*  
Mission et organisation des directions des RH. Rôle des professionnels des RH. Compétences exigées. Processus de résolution de problèmes. Résolution d'un problème concret en entreprise. Présentation de la solution en classe et devant le client. Préalable(s) : REI 2240.

- REI 3270G** Gestion des ressources humaines 3 (AHE 1) **3 cr.**  
Mission et organisation des directions des R.H. Rôle des professionnels des R.H. Compétences exigées. Processus de résolution de problèmes. Résolution d'un problème concret en entreprise. Présentation de la solution en classe et devant le client. Préalable(s) : REI 2240G.
- REI 3281** Gestion des ressources humaines (A 1 j) **3 cr.**  
Rôle, défis et fonctions de la gestion des ressources humaines des organisations publiques. Intégration, communication, responsabilisation, reconnaissance, évaluation, développement, aide aux employés. Gestion stratégique des ressources humaines.
- REI 3290** Études à l'étranger 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
Étude de systèmes comparés ou des pratiques de gestion des ressources humaines à l'étranger. Préalable(s) : 60 cr. de sigle REI.
- REI 3300** Négociation collective (A 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Guy Bergeron*  
Nature, définition et objet de la négociation, théories et modèles. L'environnement de la négociation collective. La stratégie des acteurs. Les structures de négociation. Déroulement de la négociation et modes de résolution des conflits. Préalable(s) : REI 2310.
- REI 3315** Syndicalisme et société (A 1 s) **3 cr.**  
Étude analytique de grandes questions qui soulève le syndicalisme contemporain ou auxquelles il doit répondre. Préalable(s) : REI 2330.
- REI 3335** Les tribunaux spécialisés en R.I. (H 1 s) **3 cr.**  
*Michel Coutu*  
Nature, raison d'être et nomenclature des tribunaux spécialisés en relations industrielles. Multiplicité des recours. Procédure et preuve devant les tribunaux spécialisés notamment en S.S.T. Préalable(s) : REI 2250.
- REI 3345** L'arbitrage des griefs (AE 1 js) **3 cr.**  
*Diane Veilleux*  
Définition et caractéristiques de l'arbitrage. La compétence arbitrale, les objections préliminaires, l'enquête et la décision de l'arbitre. Le pouvoir de surveillance des tribunaux supérieurs. La jurisprudence arbitrale. Préalable(s) : REI 2320.
- REI 3375** Pratique de la négociation collective (H 1 s) **3 cr.**  
*Reynald Bourque*  
Négociation, conciliation, médiation, grève. Simulation de stratégie, de tactique et de phénomènes corollaires au moyen d'études de cas. Préalable(s) : REI 2320.
- REI 3390** Études à l'étranger 2 (AH 1 j) **3 cr.**  
Étude de systèmes comparés ou de pratiques de relations du travail à l'étranger. Préalable(s) : 60 cr. de sigle REI.
- REI 3425** L'emploi et les politiques de l'État (H 1 s) **3 cr.**  
Étude des objectifs et du fonctionnement de certains programmes ou politiques de l'État québécois et canadien dans le domaine de la main-d'oeuvre et de l'emploi. Préalable(s) : REI 2475.
- REI 3435** Diversité de la main-d'oeuvre (A 1 js) **3 cr.**  
*Marie-Thérèse Chicha*  
Analyse de la composition diversifiée de la main-d'oeuvre au Québec. Impact de la diversité sur la gestion de la main-d'oeuvre. Politiques de l'État s'adressant à cette diversité. Préalable(s) : REI 2475.
- REI 3490** Études à l'étranger 3 (AH 1 j) **3 cr.**  
Étude de politiques publiques concernant l'emploi et le travail à l'étranger. Préalable(s) : 60 cr. de sigle REI.
- REI 3630** Stages et laboratoires 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
Pratique professionnelle dans des organismes accrédités à cette fin par l'École. Un rapport analytique peut suivre cette partie de stage. Préalable(s) : avoir complété au moins 75 crédits REI. Concomitant(s) : REI 3670.
- REI 3670** Stages et laboratoires 2 (AH 1 j) **6 cr.**  
Pratique professionnelle dans des organismes accrédités à cette fin par l'École. Un rapport analytique suit le stage. Préalable(s) : avoir complété au moins 75 crédits REI. Concomitant(s) : REI 3630.

## REP - Relations publiques

- REP 1103** Principes de la communication intégrée (AHE 1 js) **3 cr.**  
Définition du concept de communication intégrée. Interrelation entre la publicité, la promotion, les relations publiques, le marketing direct et la commandite. Le rôle des relations publiques dans le contexte organisationnel.
- REP 1104** Gestion et relations publiques (AHE 1 js) **3 cr.**  
La fonction relations publiques dans une organisation et dans le processus de gestion d'une entreprise. La gestion de programmes de relations publiques, l'établissement d'échéanciers et la planification budgétaire.
- REP 1105** Pratiques de la communication sociale (AHE 1 js) **3 cr.**  
Problématique de communication spécifique aux organismes sans but lucratif. Processus de collecte de fonds. Fonctionnement des OSBL et bénévolat. Rôle social de l'entreprise. Commandite, marketing social, lobbying.
- REP 2104** Relations avec les publics internes (AHE 1 js) **3 cr.**  
Rôle des communications internes dans une organisation. Aspects techniques de l'élaboration et de la sélection d'instruments. Qualité de service à l'interne et gestion de l'image. Concomitant(s) : RED 2010 ou RED 2010D.
- REP 2105** Relations avec les publics externes (AHE 1 js) **3 cr.**  
Rôle des communications externes. Image publique et notoriété. Identification des publics et élaboration des outils. Organisation d'événements et congrès. Rapport annuel. Réalisation d'instruments - échéanciers et budgets. Concomitant(s) : RED 2010 ou RED 2010D.
- REP 2200** Communication orale (AHE 1 js) **3 cr.**  
Identification des différents modes d'expression orale. Développement d'habiletés à communiquer avec différents publics. Description des techniques de présentation. Niveaux de langue. Techniques d'entrevue avec les médias et techniques d'animation.
- REP 2300** Relations avec les médias (AHE 1 js) **3 cr.**  
Rôle des médias. Relations avec les médias, conférence de presse, rencontre de presse, dossier de presse et revue de presse. Préalable(s) : RED 2010 ou RED 2010D.
- REP 2320** Réalités professionnelles (AHE 1 js) **3 cr.**  
Évolution du marché de l'emploi en relations publiques. Éthique professionnelle. Travail autonome, fonction conseil, recherche de clientèle. Gestion de bureau, aspects financiers et juridiques. Réseaux professionnels, agences et associations. Préalable(s) : REP 2104 et REP 2105 et REP 2300.
- REP 2400** Internet et relations publiques (AHE 1 js) **3 cr.**  
Internet : répercussions sur les relations publiques. Fonctions de base d'Internet. Recherche d'information. Analyse des sources. Principes de l'hypertexte. Relations avec les publics internes et externes. Stratégies de communication et d'évaluation. Les étudiants du Certificat de communication appliquée doivent obtenir l'autorisation du responsable de programme pour s'inscrire à ce cours. Concomitant(s) : REP 2104 et REP 2105 et REP 2300.
- REP 3101** Recherche et évaluation des actions (AHE 1 js) **3 cr.**  
Évaluation des activités de relations publiques. Recherche et enquêtes, groupes de discussion. Méthodes, questionnaires de sondage et analyse des résultats. Préalable(s) : 6 cr. de sigle REP.
- REP 3103** Atelier : Plans de communication (AHE 1 js) **3 cr.**  
Les relations publiques et la planification stratégique de l'entreprise. Identification et réalisation des principales étapes. Élaboration de plans de communication. Préalable(s) : REP 2104 et REP 2105 et REP 2300.
- REP 3104** Gestion de crises et communication (AHE 1 js) **3 cr.**  
Les différents types de crises, stratégies et moyens pour les résoudre. Importance du plan de communication dans la gestion de crises. Développement de la capacité d'analyse et de réflexion pour réagir rapidement et stratégiquement à ces situations. Préalable(s) : REP 2104 et REP 2105 ou avoir obtenu un minimum de 24 crédits en sciences de la communication.
- REP 3107** Stage en relations publiques (AHE 1 js) **3 cr.**  
Acquisition d'une expérience pratique dans un service de communication d'une organisation. Supervision et encadrement de l'étudiant. L'étudiant doit soumettre un rapport à la fin du stage. Durée minimale de 100 heures. Préalable(s) : REP 2104 et REP 2105 et REP 2300.



**REP 3300** Actualités en relations publiques (AHE 1 js) **3 cr.**  
Étude d'une problématique spécifique aux relations publiques en fonction d'un enjeu ou d'un dossier particulier ou en fonction de l'évolution et de la transformation des milieux de travail. Préalable(s) : REP 2104 et REP 2105.

## RUS - Études russes

**RUS 1951** Russe élémentaire (AHE 1 js) **6 cr.**  
Cours pratique de langue par la méthode directe. Prononciation. Grammaire pratique. Lecture. Vocabulaire élémentaire. Conversation élémentaire. Une heure de laboratoire par semaine.

**RUS 1996** Russe intermédiaire et avancé (AH 1 js) **6 cr.**  
Cours pratique de langue par la méthode directe. Suite du cours « Russe élémentaire ». Grammaire. Automatisation de structures grammaticales. Vocabulaire. Pratique du russe parlé. Une heure de laboratoire par semaine. Préalable(s) : RUS 1951.

**RUS 3095** Littérature russe du 20e siècle 1 (A 1 j) **3 cr.**  
Littérature et révolution. Proletcult. NEP et les Compagnons de route. Frères de Sérapion. Maïakovski, Gladkov, Zamiatine, Babel, Pilniak, Kataïev, Boulgakov, Olecha. Ce cours se donne en français.

## SAB - Santé buccale

**SAB 1010** Introduction à la dentisterie préventive (A 1 j) **2 cr.**  
*Daniel Pierre Kandelman*

Sensibilisation aux problèmes de santé dentaire; explication du processus d'évaluation de la carie et des maladies parodontales et des méthodes préventives qui y sont associées : soins d'hygiène personnelle, approches préventives.

**SAB 1017** Dentisterie préventive préclinique (A 1 j) **2 cr.**  
*Jean-François Baylard*

Illustrations pratiques des principes et méthodes de la dentisterie préventive à travers des travaux de laboratoire. Travaux précliniques durant lesquels l'étudiant devient tour à tour patient et opérateur.

**SAB 1019** Dentisterie préventive clinique (H 1 j) **0.5 cr.**  
*Daniel Pierre Kandelman*

Ce cours permet de familiariser l'étudiant avec son premier patient clinique. Activités cliniques d'usage avec un premier patient.

**SAB 1052** Introduction à la recherche clinique (A 1 j) **2 cr.**  
*Pierre Rainville*

Importance de la recherche en médecine dentaire. Critique d'un article scientifique. Utilisation des bases de données. Notions de biostatistiques, d'épidémiologie et d'éthique appliquées à la recherche clinique et fondamentale.

**SAB 1060** Croissance et physiologie en orthodontie (H 1 j) **1 cr.**

Étude de la croissance normale de l'enfant durant la vie intra-utérine et postnatale. Croissance du squelette en relation avec celle du crâne et des maxillaires, développement de la denture et de l'occlusion normale.

**SAB 1130** Nutrition appliquée à la santé dentaire (A 1) **3 cr.**  
*Monique Julien*

Comportement alimentaire et besoins nutritionnels des individus. Étude des nutriments et de leurs rôles dans l'organisme. Application des connaissances nutritionnelles à la prévention et au traitement des affections dentaires et parodontales.

**SAB 1150** Éducation sanitaire: principes, méthodes (A 1) **3 cr.**

Études des concepts d'éducation sanitaire et leurs relations avec la santé communautaire. Principes de communication. Théories de l'apprentissage. Procédés et méthodes d'éducation des petits et grands groupes.

**SAB 1170** Introduction : dentisterie pédiatrique (A 1) **1 cr.**  
*Lionel Cudzinowski*

Examen de l'enfant. Approche psychologique. Diagnostic, plan de traitement, prévention. Matériaux dentaires, traitements pulpaires, traumatismes. Habitudes orales. Maladies parodontales. Enfants handicapés et les maladies systémiques.

**SAB 1180** Contrôle de l'infection en dentisterie (H 1 j) **1 cr.**  
*Jean Barbeau*

Mode de transmission des agents infectieux rencontrés dans l'environnement des cliniques dentaires. Précautions à prendre pour diminuer les risques de contamination croisée. Gestion du contrôle de l'infection. Discussion sur des cas précis.

**SAB 1193** Vieillesse et santé dentaire (AH 1 j) **2 cr.**

Étude de la problématique de la santé dentaire des personnes âgées dans le cadre d'une approche globale du vieillissement.

**SAB 2015** Soins préventifs primaires 1 (H 1 j) **0.5 cr.**  
*Daniel Pierre Kandelman*

Prise en charge de patients qui doivent être conditionnés aux soins de prévention, instruction en matière d'hygiène dentaire personnelle et du contrôle de la plaque dentaire, conseils alimentaires et évaluation des conseils donnés aux patients.

**SAB 2022** Dentisterie préventive communautaire (A 1 j) **0.5 cr.**  
*Daniel Pierre Kandelman*

Activités extra-murales dans les écoles et auprès des populations à risque.

**SAB 2041** Biomécanique et thérapeutique occlusales (A 2 j) **2 cr.**  
*Jean-Patrick Arcache*

Trente leçons sur les notions fondamentales d'anatomie de l'appareil masticateur; sur les notions cliniques reliées aux traitements et à la prévention des anomalies des systèmes associés à l'occlusion.

**SAB 2043** Occlusion pratique (H 1 j) **1.5 cr.**  
*Jean-Patrick Arcache*

Analyses de l'occlusion sur modèles et en bouche, équilibrage de l'occlusion de modèles montés sur articulateur et confection d'une plaque occlusale complète.

**SAB 2050** Éducation sanitaire bucco-dentaire 1 (H 1) **1 cr.**

Étude des facteurs socioculturels qui influencent les comportements sanitaires de la population en général et de certains groupes communautaires en particulier. Éducation et motivation de groupes spécifiques.

**SAB 2051** Éthique et professionnalisme dentaire 1 (A 1 j) **1 cr.**  
*André Phaneuf*

Présentation des valeurs véhiculées par la profession. Réflexion intense sur le comportement que le professionnel doit avoir dans diverses situations conflictuelles présentées sous forme d'études de cas vécus en pratique privée.

**SAB 2072** Dentisterie pédiatrique théorique (A 2 j) **2 cr.**  
*Lionel Cudzinowski*

Aspect psychologique du développement et comportement de l'enfant. Affections dentaires et leurs traitements : évolution clinique de la carie dentaire, préparation des cavités, réactions de la pulpe.

**SAB 2077** Dentisterie pédiatrique préclinique (H 1 j) **1.5 cr.**  
*Lionel Cudzinowski*

Série d'exercices de laboratoire et de clinique ayant pour but de préparer l'étudiant aux traitements préventifs et correctifs chez les enfants.

**SAB 2079** Préclinique d'orthodontie (H 1 j) **0.5 cr.**  
*Jack Turkewicz*

Série d'exercices de laboratoire pour préparer l'étudiant à la planification et à la manipulation d'appareils d'orthodontie.

**SAB 2084** Parodontie théorique (A 2 j) **2 cr.**  
*René Voyer*

Ce cours traite du diagnostic, des causes, de l'évolution du traitement, de la guérison et de la prévention de chacune des maladies parodontales.

**SAB 2110** Analyse des besoins en santé dentaire (AH 1) **3 cr.**

Participation à des programmes de santé dentaire communautaire dans différents milieux. Rencontre avec des groupes spécifiques de la population. Collaboration avec d'autres professionnels de la santé.

**SAB 2122** Formation pratique en hygiène dentaire (AH 1 j) **1 cr.**  
*Valérie Jomphe*

Révision et perfectionnement des connaissances théoriques et pratiques en hygiène dentaire. Champ d'activités : préclinique, séminaire, formation continue en hygiène dentaire.

**SAB 2123** Stages en milieu professionnel (AH 1 j) 1 cr.*Valérie Jomphe*

Stages pratiques dans un milieu d'intérêt professionnel qui diffère des milieux conventionnels d'enseignement ou de travail afin d'acquérir des connaissances et des habiletés nouvelles.

**SAB 2140** Prévention des malocclusions (H 1) 1 cr.

Classification de l'occlusion. Développement de l'occlusion primaire à l'occlusion permanente. Dépistage des malocclusions. Rôle de l'hygiéniste dentaire en relation avec les phases successives de traitement.

**SAB 3015** Soins préventifs primaires 2 (A 1 j) 0.5 cr.*Daniel Pierre Kandelman*

Prise en charge de patients qui doivent être conditionnés aux soins de prévention, instruction en matière d'hygiène dentaire personnelle et du contrôle de la plaque dentaire, conseils alimentaires et évaluation des conseils donnés aux patients.

**SAB 3040** Santé dentaire publique (E 1 j) 2 cr.*Daniel Pierre Kandelman*

Épidémiologie des maladies bucco-dentaires. Conception et évolution de la santé publique. Méthodes préventives. Administration en santé publique. Analyse des besoins en soins dentaires.

**SAB 3051** Éthique et professionnalisme dentaire (A 1 j) 1 cr.*André Phaneuf*

Sensibilisation des étudiants aux principes éthiques de leur profession et aux différents niveaux de responsabilité professionnelle face aux dilemmes auxquels ils seront confrontés dans leur pratique.

**SAB 3057** Organisation d'une pratique dentaire (A 1 j) 2 cr.

Administration d'une clinique dentaire privée. Ce cours d'une durée de 30 heures traite des principaux éléments à considérer lors des opérations de gérance d'un cabinet privé.

**SAB 3060** Orthodontie (A 2) 3 cr.*Jack Turkewicz*

Le cours présente l'aspect pratique de l'orthodontie mineure et son application en bureau privé par des séquences audiovisuelles et des cours théoriques appropriés.

**SAB 3070** Dentisterie pédiatrique théorique (A 2) 2 cr.*Robert Charland, Lionel Cudzinowski et collaborateurs*

Examen, manifestations cliniques des maladies systémiques, traitements pulpaires, génétique, habitudes orales, orthophonie, traumatismes dentaires, enfants mal-aimés, résines composites postérieures, compomères, ionomères de verre, pédiatrie.

**SAB 3077** Orthodontie clinique 1 (A 2 j) 1.5 cr.*Jack Turkewicz*

Ce cours vise à mettre en pratique les notions d'orthodontie mineure par l'étude et la préparation de cas cliniques dans le plan de traitement et sa mise en oeuvre.

**SAB 3078** Dentisterie pédiatrique clinique 1 (A 2 j) 1.5 cr.*Lionel Cudzinowski*

Séances cliniques au cours desquelles l'étudiant, sous la supervision de professeurs cliniciens, traite des patients.

**SAB 3082** Parodontie préventive (A 1) 1 cr.*René Voyer*

Ce cours donne à l'étudiant en hygiène dentaire les notions théoriques qui lui permettent de comprendre et de reconnaître les défauts causés par les maladies parodontales et de planifier la correction de ces derniers.

**SAB 3085** Parodontie théorique (A 1 j) 1 cr.*René Voyer*

Ce cours est la suite de SAB 2084 et se concentre particulièrement sur les traitements des maladies parodontales et leur pronostic.

**SAB 3086** Parodontie clinique 1 (A 2 j) 2.5 cr.*René Voyer*

Participation optimale dans tous les aspects des traitements parodontaux. Diagnostic, traitements, prévention de certaines infections ou tissus qui entourent et supportent les dents.

**SAB 4000** Promotion de la santé dentaire clinique (E 1 j) 5 cr.

Sept semaines durant lesquelles l'étudiant doit appliquer les connaissances dentaires dans des activités de promotion de la santé et en dispensant des soins aux patients. Stage d'été hors programme entre la 2e et la 3e année.

**SAB 4056** Administration pratique (H 1 j) 1 cr.

Série d'exercices pratiques de mise en situation dans le cadre de l'administration d'une pratique en cabinet privé et d'autres situations reliées à l'administration de soins de santé bucco-dentaire.

**SAB 4070** Conférences clinico-orthodontiques (A 1 j) 2 cr.

Table ronde sur le diagnostic et le plan de traitement de différentes malocclusions.

**SAB 4076** Douleurs et dysfonctions bucco-faciales (H 1 j) 1 cr.*Gilles Lavigne*

Physiologie et pathophysiologie du système masticateur. Diagnostic et gestion dentaire, psychologique et pharmacologique des douleurs et dysfonctions bucco-faciales, du bruxisme, des apnées et ronflements.

**SAB 4077** Orthodontie clinique 2 (A 2 j) 1.5 cr.*Jack Turkewicz*

Examen des patients, étude de cas, établissement du diagnostic, plan de traitement, présentation de cas, traitement avec appareils amovibles ou fixes simples.

**SAB 4078** Dentisterie pédiatrique clinique 2 (A 2 j) 3 cr.*Lionel Cudzinowski*

En plus des séances cliniques à la Faculté s'ajoute un stage à l'Hôpital Sainte-Justine dans le contexte des enfants malades et handicapés. L'éducation et la prévention ont la prépondérance dans ce programme.

**SAB 4080** Parodontie théorique (A 1) 1 cr.*René Voyer*

Ce cours donne à l'étudiant de 4e année les notions qui lui font connaître la parodontie en tant que spécialité et le met au courant des relations interdisciplinaires qui la lie étroitement aux autres spécialités.

**SAB 4085** Parodontie clinique 2 (A 2 j) 2 cr.*René Voyer*

Participation optimale dans tous les aspects des traitements parodontaux. Diagnostic, traitements, prévention de certaines affections des tissus qui entourent et supportent les dents.

**SAB 4087** Parodontie préclinique (A 1 j) 0.5 cr.*Jean-François Baylard*

Trois types d'interventions chirurgicales parodontales que l'étudiant exécute sur mâchoires de porc. Entraînement prérequis à la clinique de quatrième année où on y traite chirurgicalement des patients.

**SBM - Sciences biomédicales****SBM 1001** Morphologie fonctionnelle (H 1 j) 5 cr.*Victor Gisiger*

Notions essentielles d'anatomie et d'histologie humaines. Principes physiologiques fondamentaux régissant les divers systèmes de l'organisme. Travaux pratiques d'histologie.

**SBM 1002** Intro. à la communication scientifique (AH 1 j) 1 cr.

Notions essentielles pour effectuer une recension informatisée des écrits scientifiques. Utilisation du support informatique pour des présentations scientifiques.

**SBM 2001** Système nerveux (AH 1 j) 4 cr.*Louis-Eric Trudeau*

Anatomie, physiologie, pathologie et pharmacologie du système nerveux. Aspects fondamentaux de la structure et de la physiologie du système nerveux. Études des principaux systèmes sensoriels, moteurs et végétatifs.

**SBM 2002** Circulation, respiration et rein (AH 1 j) 4 cr.*Pierre Gauthier*

Anatomie, physiologie, pathologie et pharmacologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire et rénal. Études des régulations centrales et périphériques et mécanismes fonctionnels d'intégration de ces systèmes.

**SBM 2003** Digestion et nutrition (AH 1 j) 2 cr.*Josette Noël*

Anatomie, physiologie, pathologie et pharmacologie du système digestif : glandes salivaires, estomac, intestin, foie et pancréas. Mécanismes régulateurs du système. Introduction à la nutrition.

- SBM 2004** Endocrinologie et reproduction (AH 1 j) **3 cr.**  
*Jean St-Louis*  
Anatomie, physiologie, pathologie et pharmacologie des glandes endocrines, de l'axe hypothalamo-hypophysaire et du système reproducteur. Distribution, synthèse, sécrétion, inactivations, mode d'action et effets physiologiques des hormones.
- SBM 2006** Analyse de la communication scientifique (AH 1 j) **2 cr.**  
Analyse critique des écrits scientifiques. Présentation orale et écrite.
- SBM 3003** Hématologie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Denis-Claude Roy*  
Notions générales de physiopathologie du système sanguin. Fonctions et composition du sang. Formation et rôles des cellules sanguines. Hémostase et coagulation. Groupes sanguins, transfusion et transplantation.
- SBM 3004** Projet de fin d'étude (AHE 1 j) **12 cr.**  
Réalisation d'un projet de recherche en milieu universitaire ou hospitalier, ou stages techniques en milieu clinique. Présentation d'un rapport écrit et communication orale.
- SBM 3005** Projet de fin d'étude (AHE 1 j) **12 cr.**  
Des stages en milieu industriel se feront auprès de chercheurs oeuvrant soit en recherche clinique, soit en recherche et développement. Présentation d'un rapport écrit et communication orale.
- SBM 3006** Intégration des techniques de labo. (AHE 1 j) **12 cr.**  
Réalisation d'un projet de recherche intégrant diverses techniques de laboratoires. Présentation d'un rapport écrit et communication orale.
- SBM 3007** Travaux de recherche individuels (AHE 1 j) **3 cr.**  
Le cours vise à consolider la motivation et l'intérêt de l'étudiant et lui permettre de s'intégrer davantage dans un projet de recherche.

## SCV - Sciences de la vision

- SCV 1101** Sciences de la vision 1.1 (A 1 j) **3 cr.**  
Fonctions des larmes, des paupières, de l'iris, du vitré, de la circulation oculaire et de la pression intraoculaire. Sensation et sensibilité. Métabolisme de la cornée, du corps ciliaire, du cristallin, de la rétine. Laboratoires.
- SCV 1102** Sciences de la vision 1.2 (A 1) **3 cr.**  
Dioptrique oculaire : mesures, variations individuelles; valeurs théoriques, aberrations optiques de l'oeil; théories de l'acuité visuelle; dynamique de l'accommodation; aspects biologiques des amétropies; phénomènes entoptiques.
- SCV 1103** Sciences de la vision 1.3 (H 1 j) **3 cr.**  
Points correspondants et horoptères, aire de Panum, base physiologique de la fusion sensorielle, disparité de fixation, perception du relief.
- SCV 1105** Sciences de la vision 1.5 (A 1 j) **3 cr.**  
Neurophysiologie de la vision. Voies et centres visuels. Champs récepteurs. Mécanismes nerveux de la perception de la forme, de la couleur et du mouvement. Stéréopsie. Développement postnatal, plasticité et influence de l'expérience visuelle.
- SCV 2101** Sciences de la vision 2.1 (A 1 j) **3 cr.**  
Neurophysiologie de la vision. Voies et centres visuels. Champs récepteurs. Mécanismes nerveux de la perception de la forme, de la couleur et du mouvement. Stéréopsie. Développement postnatal, plasticité et influence de l'expérience visuelle.
- SCV 2102** Sciences de la vision 2.2 (A 1 j) **3 cr.**  
Psychophysique de la vision. Seuils de détection et de luminance différentielle. Adaptation à l'obscurité et à la lumière. Vision des couleurs et dyschromatopsies. Perception visuelle.
- SCV 2103** Sciences de la vision 2.3 (H 1 j) **3 cr.**  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
Mouvement des yeux et vision. Muscles extraoculaires. Stabilisation du regard: fixation, systèmes vestibulo-oculaire et optocinétique. Orientation du regard: saccades, mouvements de poursuite, vergence. Contrôle nerveux des mouvements oculaires.

## SIP - Sécurité intérieure et formation policière

- SIP 1000** Sécurité intérieure : nature et mission (A 1 j) **3 cr.**  
*Benoît Dupont*  
Notions de sécurité intérieure, de maintien de l'ordre, de police, de paix publique, de prévention et de répression. Survol historique. Le privé et le public. Imputabilité, légitimité et contrôles de la police et de la sécurité.
- SIP 2010** Gestion en sécurité intérieure (A 1 j) **3 cr.**  
Fonctionnement efficace d'une organisation en relation avec son environnement. Rôles et fonctions principales du gestionnaire : planification, organisation, direction et contrôle.
- SIP 2030** L'organisation de l'enquête (AH 1 js) **3 cr.**  
Vision d'ensemble de l'enquête criminelle. La coordination et l'articulation des éléments. Le constat criminel, l'interrogatoire, la recherche, l'arrestation, la perquisition, les notions de police technique. Les facteurs de succès.
- SIP 2040** Sécurité et cadre normatif (A 1 j) **3 cr.**  
Le cadre normatif régissant les activités sécuritaires publiques et privées, les intérêts et les valeurs de l'individu protégé par ce cadre, acteurs et instances appliquant le cadre normatif, les sanctions prévues pour en réprimer la violation.
- SIP 2050** Mouvements sociaux, violence et sécurité (A 1 j) **3 cr.**  
*Benoît Dupont*  
La typologie des menaces et des violences d'ordre politique. Leur histoire. Les réponses institutionnelles qui y sont apportées, leur articulation et leur efficacité.
- SIP 2080** La sécurité privée (A 1 js) **3 cr.**  
Le marché de la sécurité : offre et demande. Les besoins de sécurité privée : commerces, usines, campus, centres d'achat... L'inspection de sécurité, les systèmes de surveillance et de contrôle d'accès, le plan de crise, la technologie.
- SIP 2242** Gestion de crises et plan d'urgence (A 1 j) **3 cr.**  
*Frédéric Lemieux*  
La nature de la crise. Aggravation et escalade. Perte de contrôle. Cellule de crise. Plan d'urgence. Études de cas.
- SIP 3001** Préparation au stage (A 1 j) **3 cr.**  
L'étudiant doit entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de son projet de stage pratique. Il doit formuler des objectifs personnels et rédiger un contrat pédagogique.
- SIP 3002** Stage pratique (H 1 j) **3 cr.**  
L'étudiant effectue un stage en milieu de travail d'une durée de 30 jours en vue d'acquiescer une expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité publique et l'enquête ou la sécurité privée. Préalable(s) : SIP 3001.
- SIP 3006** Stage en intervention (H 1 j) **6 cr.**  
L'étudiant effectue un stage d'intervention dans le milieu de la sécurité intérieure. Quarante-cinq jours y sont consacrés au 6e trimestre, à raison de 3 jours par semaine. Préalable(s) : SIP 3001. Concomitant(s) : SIP 3100.
- SIP 3009** Stage en analyse (H 1 j) **9 cr.**  
L'étudiant effectue un stage en analyse dans le milieu de la sécurité intérieure. Soixante jours y sont consacrés au 6e trimestre à raison de 4 jours par semaine. Préalable(s) : SIP 3001. Concomitant(s) : SIP 3100.
- SIP 3012** Équipe de travail en sécurité intérieure (A 1 j) **3 cr.**  
Les habiletés relationnelles et politiques pour intervenir auprès d'équipes de travail : leadership, dynamique, mobilisation, empowerment, délégation, animation de groupe.
- SIP 3020** Évaluation en justice pénale et sécurité (A 1 j) **3 cr.**  
La mesure de la qualité, de la mise en oeuvre et de l'efficacité des projets et programmes dans le champ de la sécurité intérieure et de la criminalité.
- SIP 3030** Les crimes contre la personne (AH 1 js) **3 cr.**  
L'investigation de l'homicide conjugal, du règlement de compte, de l'homicide querelleur, des crimes sexuels, des vols à main armée.

**SIP 3040** Régulation de la criminalité économique (A 1 j) **3 cr.**

La prévention, la détection, la répression et la réparation permettant d'agir sur le volume et les effets néfastes de crimes non violents et astucieux, comme la fraude, visant l'enrichissement illégitime aux dépens d'autrui.

**SIP 3050** Criminalistique (AH 1 js) **3 cr.**

Identification, scène de crime, dactyloscopie, empreintes génétiques, toxicologie, balistique, marques et empreintes, incendies, explosifs, drogues, faux documents.

**SIP 3060** Exploitation des systèmes d'information (A 1 j) **3 cr.**

Traitement des bases de données de la criminalité à l'aide d'outils technologiques. Analyse cybernétique de la criminalité. Gestion de l'information.

**SIP 3070** Organisation de la sécurité intérieure (AH 1 js) **3 cr.**

*Benoît Dupont*

La structure et l'organisation de la sécurité intérieure. Le fonctionnement interne des organisations de sécurité. Les stratégies d'action intra et inter-institutionnelles. La coopération internationale.

**SIP 3071** Question de sécurité intérieure (A 1 j) **3 cr.**

Séminaire permettant à l'étudiant d'approfondir certaines matières du domaine de la sécurité intérieure.

**SIP 3090** Le renseignement (A 1 j) **3 cr.**

*Frédéric Lemieux*

L'histoire et les pratiques du renseignement dans le domaine de la sécurité privée et publique. La communauté canadienne du renseignement et le processus cyclique du traitement de l'information.

**SIP 3100** Rétroaction de stage (A 1 j) **3 cr.**

Supervision en petits groupes. L'actualisation des connaissances théoriques dans la pratique. Réflexion sur les habiletés personnelles et professionnelles. L'intervention dans une perspective globale. Concomitant(s) : SIP 3006 ou SIP 3009.

**SME - Santé mentale****SME 1000** Compétences personnelle, professionnelle (AHE 1 j) **3 cr.**

Réflexion sur les référents personnels et professionnels liés à l'intervention. Attitudes et habiletés en relation d'aide. Processus d'actualisation de la personne.

**SME 1020** Interdisciplinarité et intervention (AHE 1 js) **3 cr.**

Survivance du champ de la santé mentale : déterminants, facteurs associés, épidémiologie, courants épistémologiques. Approches et pratiques actuelles.

**SME 1050** Dynamique et dévelop. de la personnalité (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse, selon diverses perspectives théoriques, du processus de développement de la personnalité sur les plans de l'affectivité, de la motivation et de la pensée morale. Dynamique intervenant entre les dimensions constitutives de la personnalité.

**SME 1050D** Dynamique et dévelop. de la personnalité (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse, selon diverses perspectives théoriques, du processus de développement de la personnalité sur les plans de l'affectivité, de la motivation et de la pensée morale. Dynamique intervenant entre les dimensions constitutives de la personnalité.

**SME 2033** Santé mentale et travail (AHE 1 js) **3 cr.**

Évolution de la problématique. Concepts, modèles et approches. Problématiques. Enjeux.

**SME 2044D** Jeunes et santé mentale (AHE 1 js) **3 cr.**

Liens familiaux et enjeux identitaires. Insertion et exclusions sociales. Problématiques spécifiques et interventions.

**SME 2055** Problématiques complexes (AHE 1 js) **3 cr.**

Activité pédagogique explorant des problématiques associées complexes en santé mentale. Étude critique de phénomènes pathogènes liés à l'intervention et aux traitements.

**SME 2055T** Deuil et suicide (AHE 1 js) **3 cr.**

Deuil normal et pathologique. Enjeux psychologiques et sociaux. Spécificités du deuil par suicide. Prévention, évaluation et intervention. Particularités de l'intervention avec les endeuillés par suicide.

**SME 2055V** Troubles des conduites alimentaires (AHE 1 js) **3 cr.**

Symptômes objectifs et subjectifs reliés à l'anorexie et à la boulimie. Mythes et réalités. Étiologie des troubles de l'alimentation. Pistes d'intervention.

**SME 3000** Atelier d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**

Cours visant l'intégration des connaissances acquises en cours de formation. Synthèse des acquis théoriques et des pratiques d'intervention. Préalable(s) : Avoir complété 21 crédits.

**SME 3005** Approche systémique (AHE 1 j) **3 cr.**

Fondements théoriques. Concepts, modèles relationnels. Pratiques d'intervention systémiques.

**SME 3010** Intervention en situation de crise (AHE 1 j) **3 cr.**

La crise : notions fondamentales, types et manifestations. Processus d'intervention et évaluation correspondante. Cadre de pratique. Positionnement de l'intervenant.

**SME 3030** Atelier en santé mentale 1 (AHE 1 j) **3 cr.**

Activités pédagogiques consacrées à l'approfondissement de thèmes contextuels en santé mentale et à l'acquisition de stratégies d'intervention relatives aux thèmes abordés.

**SME 3030V** Explorations créatrices en santé mentale (AHE 1 js) **3 cr.**

Fondements théoriques de l'approche artistique en santé mentale. Exploration de diverses approches et matériaux artistiques. Indications, perspectives et défis de l'approche créatrice. Recherche.

**SME 3030W** La quête du mieux-être (AHE 1 js) **3 cr.**

Évolution du concept de bonheur, d'humour et de résilience ainsi que les stratégies d'évaluation utilisées. Point de vue des principaux auteurs et leurs approches. Regard sur la recherche scientifique et clinique.

**SME 3030Z** Maladies psychosomatiques (AHE 1 js) **3 cr.**

Rapport corps-esprit et maladies psychosomatiques. Initiation à l'approche psychosomatique de la santé et de la maladie. Bases théoriques des deux grandes écoles de pensée. Classifications des maladies et traitement.

**SME 3035** Atelier en santé mentale 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Activités pédagogiques consacrées à l'approfondissement de thèmes contextuels en santé mentale et à l'acquisition de stratégies d'intervention relatives aux thèmes abordés.

**SME 3035W** Systémique/processus de guérison en Écho (AHE 1 js) **3 cr.**

Concepts et théories spécifiques au modèle Écho. À partir de situations cliniques, pratiques d'intervention permettant la dynamisation du processus de guérison.

**SME 3035Y** Pratiques de réadaptation (AHE 1 js) **3 cr.**

Influences historiques et théoriques des pratiques de « case management » et de suivi intensif. Concepts et modèles de suivi dans le milieu de vie des personnes aux prises avec des troubles mentaux. Présentations d'expériences québécoises.

**SME 3035Z** Les troubles de la personnalité (AHE 1 js) **3 cr.**

Évolution du concept, théories et classifications, comorbidité. Intervention. Dilemmes cliniques.

**SME 3040** Discussion de cas cliniques (AHE 1 js) **3 cr.**

Discussion de cas cliniques et de stratégies d'intervention selon l'approche systémique. Activités de codéveloppement.

**SME 3045** Intervention psychogériatrique (AHE 1 js) **3 cr.**

Psychopathologies et notions de pharmacologie. Intervention auprès de la personne âgée. Ressources et services spécifiques.

**SME 3500** L'intervenant en réponse à la crise (AHE 1 js) **3 cr.**

L'intervenant, sa fonction, son rôle, son mandat. Appropriation de l'approche systémique en intervention de crise. Principes d'analyse et modalités d'évaluation de la demande. Prévention et gestion du stress. Aspects éthiques.

**SME 3510** Système relationnel intervenant-client (AHE 1 js) **3 cr.**

Notions de psychopathologie et caractéristiques du client. Pharmacologie. Stratégies d'intervention en réponse à la crise. Résolution de problèmes dans une dynamique de respect des compétences de la personne et des ses proches.

**SME 3520** Partenariat et concertation (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Identification et développement de partenariats. Définition des champs de compétence. Stratégies et enjeux de la concertation et de la mobilisation des proches et des partenaires. Plan d'intervention et de suivi.

---

### SMN - Santé en milieu naturel (maintien à domicile)

---

**SMN 1000** Services à domicile (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Orientation des services. Contexte social; politiques. Structure, organisation, articulation des services public, privé et bénévole. Programmes cadres, coordination régionale et nationale. Complémentarité des services centrée sur l'usager.

**SMN 1010** Approche globale des besoins (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Évaluation biopsychosociale des besoins. Grille multiclientèle. Processus et critères d'allocation des services. Plans de services individualisés. Coordination et suivi des plans d'intervention et d'évaluation.

**SMN 1020** Aide en milieu naturel (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Analyse des attitudes, comportements et valeurs de l'intervenant. Respect de l'autonomie et de la vie privée. Reconnaissance de la réalité des aidants. Approfondissement des habiletés de communication. Formation, soutien et répit des aidants.

**SMN 2000** Aspects éthiques et légaux (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Aspects éthiques : principes, dignité, consentement, mourir à domicile. Aspects légaux : confidentialité, aptitude, inaptitude. Lois et protection. Responsabilités personnelles, professionnelles et institutionnelles. Rédaction de notes.

**SMN 2010** VIH/sida : soins et soutien à domicile (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Évolution, état de la recherche, traitements actuels. Données épidémiologiques. Dépistage, prévention et complications. Soutien, accompagnement, contrôle de la douleur. Analyse des préjugés et des peurs. Ressources spécifiques.

**SMN 2020** Pratiques posthospitalières (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Transformation des liens avec les services hospitaliers, communautaires et privés. Partage des responsabilités. Utilisation des ressources du milieu et orientation vers les services nécessaires. Évaluation de la qualité et de la performance.

**SMN 2030** Pratiques palliatives à domicile (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Réflexion sur la mort. Pratiques à domicile. Confort et maîtrise de la douleur. Réseau des aidants. Mobilisation, participation aux soins et aux décisions, besoins de répit. Soutien du mourant et de ses proches.

**SMN 2040** Réinsertion des personnes handicapées (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Nomenclature internationale. Évaluation, intervention selon les capacités. Développement du potentiel, adaptation du domicile, recours aux technologies et au réseau d'entraide. Réinsertion sociale : travail, loisir, milieux scolaires.

**SMN 3000** Soins à domicile : interdisciplinarité (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Identités et responsabilités professionnelles dans un contexte de travail en équipe. Développement d'attitudes et d'habiletés de collaboration, de respect des compétences visant l'aide. Gestion des conflits. Préalable(s) : pour les étudiants du Certificat en maintien à domicile : 15 crédits.

**SMN 3010** Ressources communautaires (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Organismes communautaires : orientations, valeurs, dynamique, fonctionnement. Partenariat des ressources communautaires. Rôles de l'organisateur communautaire. Recours à divers programmes gouvernementaux.

**SMN 3020** Projet ou stage d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Activité pédagogique permettant l'intégration des connaissances du programme par un projet ou un stage dans un milieu institutionnel, communautaire, privé ou bénévole. Préalable(s) : 21 crédits.

---

### SOI - Sciences infirmières (soins infirmiers)

---

**SOI 1001** Introduction à la discipline infirmière (AH 1 js) **3 cr.**  
 Concepts de base en sciences infirmières : le soin, la personne, la santé, l'environnement et l'interrelation entre ces concepts, selon l'école de pensée du « caring ». Ce cours est en relation directe avec la mission et la philosophie de la Faculté.

**SOI 1002** Approche théorique (AHE 1 j) **3 cr.**  
 Étude de notions théoriques et de concepts inhérents aux expériences de santé d'une clientèle cible.

**SOI 1002A** Approche théorique-soins à l'enfant (AHE 1) **3 cr.**  
 Étude de notions théoriques et de concepts inhérents aux expériences de santé chez les enfants.

**SOI 1002B** Approche théorique-soins à la pers. âgée (AHE 1) **3 cr.**  
 Étude de notions théoriques et de concepts inhérents aux expériences de santé chez la personne âgée.

**SOI 1002C** Approche théorique - soins en oncologie (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Étude de notions théoriques et de concepts inhérents aux expériences de santé dans le domaine de l'oncologie.

**SOI 1004** Méthodes de pratique infirmière 1 (AH 1 js) **3 cr.**  
 Étude des éléments essentiels aux attitudes de caring; présence, authenticité, engagement, respect, souci de l'autre et écoute. Analyse des valeurs et croyances et de leur influence. Développement des attitudes et habiletés en relation thérapeutique. Concomitant(s) : SOI 1001.

**SOI 1005** Individus, familles et communautés 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
 Approche holiste de la santé : promotion et maintien de la santé et prévention de la maladie en fonction des âges de la vie, des transitions liées au développement et des expériences de santé. Perspective intradisciplinaire et interdisciplinaire. Concomitant(s) : SOI 1001.

**SOI 1006** Individus, familles et communautés 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Étude de l'unité familiale dans une perspective systémique et dans le contexte d'une société en changement. Structure, fonctionnement, cycles de vie, interaction santé/maladie et dynamique familiale. Concomitant(s) : SOI 1001.

**SOI 1007** Méthodes d'évaluation de la santé (AH 1 js) **3 cr.**  
 Initiation de l'étudiante à l'évaluation de la santé globale des personnes de tout âge et des familles. Apprentissage de l'approche heuristique et développement d'habiletés psychomotrices. Concomitant(s) : SOI 1004.

**SOI 1008** Pratiques de soins en milieu naturel (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Stage auprès d'individus, de familles et de groupes en milieu naturel et communautaire. Il permettra d'intégrer les connaissances en soins infirmiers et santé dans des milieux : domicile, école, usine, maison de transition, maison de retraités... Concomitant(s) : SOI 1005 et SOI 1006 et SOI 1007.

**SOI 1013** Initiation à la recherche 1 (AHE 1 j) **3 cr.**  
 Initiation à une méthode scientifique de travail facilitant la réalisation de travaux académiques et de recherche : recherche documentaire, traitement de l'information, capacité de synthèse, analyse critique, rédaction et intégrité intellectuelle.

**SOI 1101** Sc. biologiques en sc. infirmières 1 (AH 1 j) **3 cr.**  
 Études de l'homéostasie de la théorie cellulaire et des tissus. Acquisition de notions fondamentales d'anatomie, de physiologie, de pathologie sélectionnées d'après leur pertinence clinique. Intégration des processus physiologiques (système nerveux).

**SOI 1173** Enseignement à la clientèle (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Principes, méthodes et habiletés de l'infirmière reliés aux besoins d'apprentissage des individus et des groupes en matière de santé.

**SOI 1201** Sc. biologiques en sc. infirmières 2 (AH 1 js) **3 cr.**  
 Acquisition de notions fondamentales d'anatomie, de physiologie, de pathologie sélectionnées d'après leur pertinence clinique. Intégration des processus physiologiques (système locomoteur, endocrinien et de la perpétuation). Préalable(s) : SOI 1101.

**SOI 1401** Famille en santé (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Concept de la famille. Structure et fonctionnement de la famille à travers les cycles de la vie. Méthode d'analyse de la dynamique familiale. Entrevue auprès de la famille. Modalités d'intervention familiale.

**SOI 1402** Communauté en santé (AHE 1 js) **3 cr.**  
 Communauté : différentes conceptions de la communauté. Composantes et développement d'une communauté. Évaluation de la santé de la communauté. Bases conceptuelles en soins infirmiers communautaires.

- SOI 1405** Gestion des soins et des services (AHE 1 js) **3 cr.**  
Étude de théories et de concepts relatifs à la gestion des soins. Étude des fonctions de gestion dans un contexte de multidisciplinarité. Collaboration intradisciplinaire et interdisciplinaire.
- SOI 1406** Sc. inf., santé et sécurité du travail (AHE 1 js) **3 cr.**  
Problématique de la santé et sécurité du travail en vue de définir des soins infirmiers globaux et complets visant la promotion de la santé, la prévention des maladies, les traitements et la réadaptation.
- SOI 1407** Problématiques contemporaines de santé (AHE 1 js) **3 cr.**  
Analyse de problématiques contemporaines ayant des incidences sur la santé des individus, familles et communautés : analyse des problèmes sous des angles politiques, sociologiques et épistémologiques afin de définir une approche des soins infirmiers.
- SOI 1408** Évaluation de la santé (AHE 1 js) **3 cr.**  
Étude d'outils permettant d'évaluer la santé des individus dans une perspective familiale et communautaire. Analyse et évaluation de situations de santé auprès d'individus composant la famille et la communauté.
- SOI 1413** Analyse de thèmes liés à l'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**  
Exploration d'un thème spécifique lié soit à l'analyse d'une problématique de soins, soit à l'intervention infirmière dans la communauté. Le thème varie selon l'intérêt et l'expérience des étudiants en milieu communautaire.
- SOI 1414** Projet d'intervention dans la communauté (AHE 1 js) **3 cr.**  
L'étudiant élabore, valide ou réalise un projet d'intervention relatif à un problème spécifique d'une clientèle précise. Ce projet est en lien direct avec les activités d'un organisme communautaire ou d'un service de première ligne. Préalable(s) : 21 crédits dans le programme, dont les cours SOI 1401 et SOI 1402.
- SOI 1421** Communautés culturelles et soins (AHE 1 js) **3 cr.**  
Analyse de diverses communautés culturelles en fonction des concepts environnement, soins, santé et personne. Initiation des étudiants à diverses approches visant à mieux comprendre les expériences de santé des communautés culturelles.
- SOI 1603** Expériences de maladie chronique 2 (H 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Incapacité, maladie ou douleur chronique chez des personnes de tous âges : physiopathologie, dimension psychosociale, pharmacologie. Phases de réadaptation. Plan thérapeutique infirmier, enseignement et suivi. Procédés de soins. Préalable(s) : SOI 1615. Concomitant(s) : SOI 1712.
- SOI 1605** Personne et santé (A 1 js) **5 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Développement de la personne. Conceptions et déterminants de la santé. Valeurs, croyances, cultures. Regard sur sa propre santé. Sc. biologiques et humaines pour l'évaluation et la promotion de la santé. Attitudes de caring. Habiletés d'entrevue. Concomitant(s) : SOI 1802.
- SOI 1615** Expériences de maladie chronique 1 (A 1 js) **5 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Incapacité, maladie ou douleur chronique chez des personnes de tous âges : physiopathologie et dimension psychosociale. Principes de pharmacodynamie/cinétique. Plan thérapeutique infirmier et relation d'aide. Procédés de soins. Concomitant(s) : SOI 1702 et SOI 1605.
- SOI 1625** Expériences relatives à la chirurgie (H 2 js) **5 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Expériences de chirurgie chez des personnes de tous âges : physiopathologie, dimension psychosociale, pharmacologie. Plan thérapeutique infirmier : soins pré et post opératoires, prévention des infections, enseignement, préparation au congé. Concomitant(s) : SOI 1705.
- SOI 1702** Pratique de soins - maladie chronique 1 (A 1 js) **2 cr.**  
Stage supervisé de pratique infirmière en milieu hospitalier de soins de courte ou de longue durée auprès de malades chroniques de tous âges et leur famille. Concomitant(s) : SOI 1615.
- SOI 1705** Pratique de soins - chirurgie (H 2 js) **5 cr.**  
Stage supervisé de pratique infirmière en pré et post chirurgie auprès de personnes de tous âges et de leur famille. Contexte d'unités de soins chirurgicaux, de cliniques ambulatoires pré et post-op., etc. Concomitant(s) : SOI 1625.
- SOI 1712** Pratique de soins - maladie chronique 2 (H 1 js) **2 cr.**  
Stage supervisé de pratique infirmière en milieu hospitalier de soins de courte ou de longue durée auprès de malades chroniques de tous âges et de leur famille. Concomitant(s) : SOI 1603.
- SOI 1802** Initiation aux sciences infirmières (A 1 js) **2 cr.**  
Initiation au programme et aux valeurs privilégiées. Concepts centraux de la discipline. Caring. Démarches d'apprentissage et scientifiques. Analyse critique et synthèse. Rigueur et intégrité intellectuelle. Moyens et règles de communication.
- SOI 1803** Discipline infirmière et profession 1 (H 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Analyse des concepts soin, personne, santé, environnement à partir d'expériences vécues en stage. Le caring et les autres écoles de pensée. Épistémologie et sources de connaissance. Champ d'exercice infirmier, lois, règlements. Qualité. Imputabilité. Préalable(s) : SOI 1702. Concomitant(s) : SOI 1712.
- SOI 1901** Intégration des apprentissages 1 (A 1 js) **1 cr.**  
Activités d'intégration des savoirs liés aux expériences de santé étudiées au cours du trimestre. Introduction au portfolio. Examen synthèse du trimestre.
- SOI 1911** Intégration des apprentissages 2 (E 1 js) **1 cr.**  
Activités d'intégration des savoirs liés aux expériences de santé étudiées au cours du trimestre infirmière et à la profession. Poursuite du portfolio. Examen synthèse du trimestre.
- SOI 2000** Infirmière et santé au travail (AHE 1 js) **3 cr.**  
À partir de la psychodynamique du travail, ce cours vise à donner les outils théoriques pour analyser les sources de plaisir et de souffrance au travail, ce qui assure l'équilibre psychique ou cause l'essoufflement des infirmières.
- SOI 2001** Cicatrisation et soins des plaies (AHE 1 js) **3 cr.**  
Processus de cicatrisation. Facteurs influençant la cicatrisation. Analyse de situations cliniques et identification d'approches spécifiques de soins des plaies.
- SOI 2002** Approche clinique (AHE 1 j) **3 cr.**  
Étude de problématiques de soins reliées aux expériences de santé d'une clientèle cible, analyse de situations cliniques, identification d'interventions appropriées et développement d'habiletés spécifiques à ces soins. Les étudiants admis dans un programme court sont exemptés des préalables.
- SOI 2002A** Approche clinique - soins à l'enfant (AHE 1) **3 cr.**  
Étude de problématiques de soins reliées aux expériences de santé des enfants, analyse de situations cliniques, identification d'interventions appropriées et développement d'habiletés spécifiques à ces soins. Préalable(s) : SOI 1002A.
- SOI 2002B** Approche clinique-soins à la pers. âgée (AHE 1) **3 cr.**  
Étude de problématiques de soins reliées aux expériences de santé des personnes âgées, analyse de situations cliniques, identification d'interventions appropriées et développement d'habiletés spécifiques à ces soins. Préalable(s) : SOI 1002B.
- SOI 2002C** Approche clinique - soins en oncologie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Étude de problématiques de soins reliées aux expériences de santé dans le domaine de l'oncologie, analyse de situations cliniques, identification d'interventions appropriées et développement d'habiletés spécifiques à ces soins. Préalable(s) : SOI 1002C.
- SOI 2004** Méthodes de pratique infirmière 2 (AH 1 j) **3 cr.**  
Approche heuristique et intervention favorisant le développement des ressources de la personne, de la famille et de l'environnement : méthodes de relaxation et de visualisation, toucher thérapeutique, dynamique des groupes d'entraide. Préalable(s) : SOI 1004 et SOI 1007.
- SOI 2006** Expériences de santé - enfance/famille (AH 1 js) **4 cr.**  
Étude d'expériences de santé relatives à l'enfance, à l'adolescence et à la famille en croissance. Analyse de situations cliniques, identification d'approches spécifiques de soins et développement d'habiletés psychomotrices. Préalable(s) : SOI 3006. Concomitant(s) : SOI 1201.
- SOI 2007** Pratiques de soins - enfants/adolescents (AHE 1 js) **3 cr.**  
Stage dirigé en milieu hospitalier auprès d'enfants, d'adolescents et de leur famille qui vivent diverses expériences de santé. Soins infirmiers selon l'école de pensée du « caring ». Préalable(s) : SOI 2006 et SOI 3008.

- SOI 2008** Pratiques de soins - périnatalité (AHE 1 js) **3 cr.**  
Stage dirigé en milieu hospitalier auprès de jeunes familles qui vivent diverses expériences de santé dans un contexte périnatal. Soins infirmiers selon l'école de pensée du « caring ». Préalable(s) : SOI 2006 et SOI 3008.
- SOI 2100** Informatique et soins infirmiers (AHE 1) **3 cr.**  
Notions d'informatique pour la pratique, la formation, la gestion et la recherche en soins infirmiers. Systèmes informatisés cliniques, Internet, CD-ROM, formation à distance, intranet, bases de données bibliographiques et soins virtuels.
- SOI 2101** Sc. biologiques en sc. infirmières 3 (AH 1 js) **3 cr.**  
Acquisition de notions fondamentales d'anatomie, de physiologie et de pathologie reliées au système cardiovasculaire, au système digestif et au système de défense et sélectionnées d'après leur pertinence clinique. Préalable(s) : SOI 1101.
- SOI 2102** Sc. biologiques en sc. infirmières 4 (AH 1 js) **3 cr.**  
Acquisition de notions fondamentales d'anatomie, de physiologie et de pathologie reliées au système respiratoire, au métabolisme et au système rénal et sélectionnées d'après leur pertinence clinique. Préalable(s) : SOI 1101.
- SOI 2200** Diversité culturelle et soins (AH 1 js) **2 cr.**  
Analyse de diverses communautés culturelles du Québec. Familiarisation à des expériences de santé de clientèles de culture et d'ethnie diverses et identification d'approches de soins spécifiques à ces clientèles. Préalable(s) : SOI 1001.
- SOI 2202** Éthique en sciences infirmières (AHE 1 js) **3 cr.**  
Fondements de l'éthique. Principales théories. Fondements de l'agir humain, rapport droit/morale. Processus décisionnel. Dilemmes éthiques en pratique et en recherche et responsabilités de l'infirmière. Analyse de situations conflictuelles. Les étudiants admis dans un programme court sont exemptés des préalables. Concomitant(s) : SOI 1001.
- SOI 2212** Sciences infirmières et famille (AHE 1 js) **3 cr.**  
L'unité familiale : rôles et fonctions. L'évaluation du fonctionnement de la famille. L'apprentissage de comportements de santé dans la famille. Modèles d'intervention auprès de familles qui présentent des situations diverses de santé.
- SOI 2506** Approfondissement des sc. fondamentales (A 1 js) **6 cr.**  
Approfondissement des connaissances en sciences biologiques, humaines, infirmières. Compréhension des changements physiologiques et physiopathologiques des effets des traitements médicaux et infirmiers. Concomitant(s) : SOI 2603 et SOI 2803.
- SOI 2602** Expériences de santé en périnatalité (A 1 js) **2 cr.**  
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo  
Expériences de santé relatives à la grossesse, à l'accouchement et au post-partum. Physiologie, physiopathologie et dimension psychosociale. Soins infirmiers à la famille incluant les soins au nouveau-né. Concomitant(s) : SOI 2703.
- SOI 2603** Personne et santé (A 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Conceptions et déterminants de la santé. Valeurs, croyances, cultures. Regard sur sa propre santé. Sciences biologiques et humaines pour l'évaluation de la santé physique et mentale. Promotion de la santé. Attitudes de caring. Concomitant(s) : SOI 2506.
- SOI 2604** Expériences de santé mentale (A 1 js) **4 cr.**  
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo  
Expériences de santé relatives aux problèmes psychiatriques. Aspects physiopathologique, pharmacologique et psychosocial. DSM. Relation thérapeutique. Plan thérapeutique infirmier et suivi auprès de personnes de tous âges et de familles. Concomitant(s) : SOI 2713.
- SOI 2609** Situations critiques de santé (H 1 js) **9 cr.**  
dont 3 cr. de travaux pratiques - labo  
Situations critiques de santé chez des personnes de tous âges. Sciences biologiques et pharmacologiques. Plan thérapeutique infirmier et jugement clinique : surveillance, monitoring, prise de décision. Soutien à la famille. Concomitant(s) : SOI 2723.
- SOI 2613** Famille et santé (H 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Le système familial comme cible de soins : structure, développement et fonctionnement dans une société en changement. Influence de la maladie sur la dynamique familiale et intervention infirmière systémique.
- SOI 2614** Expériences de fin de vie (E 1 js) **4 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Étude de situations cliniques de fin de vie en équipes intra et interdisciplinaires. Réactions à l'annonce d'un diagnostic fatal. Soulagement de la douleur, soins palliatifs. Accompagnement. Dimensions spirituelle, éthique et légale.
- SOI 2703** Pratique de soins - périnatalité (A 1 js) **3 cr.**  
Stage supervisé de pratique infirmière en milieu hospitalier / milieu communautaire auprès de la famille, dans un contexte périnatal. Concomitant(s) : SOI 2602.
- SOI 2713** Pratique de soins - santé mentale (A 1 js) **3 cr.**  
Stage supervisé de pratique infirmière en milieu hospitalier / milieu de transition auprès de personnes de tous âges qui vivent des problèmes de santé mentale et de leur famille. Concomitant(s) : SOI 2604.
- SOI 2723** Pratique de soins - situations critiques (H 1 js) **3 cr.**  
Stage supervisé de pratique infirmière en milieux de soins d'urgence, intermédiaires, intensifs ou spécialisés avec des clientèles de tous âges et leur famille. Concomitant(s) : SOI 2609.
- SOI 2802** Discipline infirmière et profession 2 (A 1 js) **2 cr.**  
Importance des résultats probants pour la pratique infirmière de qualité. Aspects légaux et éthiques liés au rôle de l'infirmière en pratique et en recherche. Dilemmes éthiques et situations conflictuelles. Processus décisionnel. Club de lecture. Préalable(s) : SOI 1803.
- SOI 2803** Discipline infirmière et profession 1-2 (A 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Analyse des concepts soin, personne, santé, environnement. Le caring et les autres écoles de pensée. Épistémologie et sources de connaissance. Initiation à la recherche. Aspects légaux et éthiques. Qualité des soins. Club de lecture. Concomitant(s) : SOI 2506.
- SOI 2812** Intégration aux sciences infirmières (A 1 js) **2 cr.**  
Initiation au programme et aux valeurs privilégiées. Concepts centraux de la discipline. Caring. Intégration à un apprentissage basé sur des résultats probants. Analyse critique et synthèse. Rigueur et intégrité intellectuelle.
- SOI 2901** Intégration des apprentissages 3 (A 1 js) **1 cr.**  
Activités d'intégration des savoirs liés aux expériences de santé étudiées au cours du trimestre. Introduction au portfolio ou poursuite. Examen synthèse du trimestre.
- SOI 2911** Intégration des apprentissages 4 (E 1 js) **1 cr.**  
Activités d'intégration des savoirs liés aux expériences de santé étudiées au cours du trimestre. Poursuite du portfolio. Examen synthèse du trimestre.
- SOI 3000** Le cancer : le prévenir et le soigner (E 1 js) **3 cr.**  
Étude du soin infirmier à la personne aux prises avec le cancer à partir de notions physio/psychosociales/spirituelles incluant la gestion de la douleur et des effets de la thérapie. Approche systémique, information, espoir et qualité de vie.
- SOI 3001** Écoles de la pensée infirmière (AH 1 j) **3 cr.**  
Étude des courants de pensée qui ont marqué les conceptions actuelles en sciences infirmières. Analyse des modèles conceptuels selon leur origine paradigmatique. Comparaison de l'école du « caring » et des autres écoles de pensée. Préalable(s) : SOI 1001.
- SOI 3002** Développement du rôle de l'infirmière (AH 1 j) **3 cr.**  
Concepts, stratégies et rôles liés à la profession : pouvoir, affirmation, autonomie, collaboration intra et interdisciplinaire, leadership et imputabilité. Réflexion sur la pratique. Forces sociales et politiques qui influencent la profession. Préalable(s) : SOI 2002 ou SOI 1008.
- SOI 3002A** Dév. du rôle de l'inf.- soins à l'enfant (AHE 1) **3 cr.**  
Concepts, stratégies, rôles liés à la profession : pouvoir, affirmation, autonomie, collaboration interdisciplinaire; leadership, imputabilité. Réflexion sur la pratique auprès des enfants. Forces sociales, politiques influençant la profession. Préalable(s) : SOI 2002A.
- SOI 3002B** Dév. du rôle de l'inf.- soins pers. âgées (AHE 1) **3 cr.**  
Concepts, stratégies, rôles liés à la profession : pouvoir, affirmation, autonomie, collaboration interdisciplinaire; leadership, imputabilité. Réflexion sur la pratique auprès des pers. âgées. Forces sociales, politiques influençant la profession. Préalable(s) : SOI 2002B.

- SOI 3002C** Dév. du rôle de l'inf.-soins (oncologie) (AHE 1 js) **3 cr.**  
Concepts, stratégies, rôles liés à la profession : pouvoir, affirmation, autonomie, collaboration interdisciplinaire; leadership, imputabilité. Réflexion sur la pratique infirmière en oncologie. Forces sociales, politiques influençant la profession.
- SOI 3003** Initiation à la recherche 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Étude des éléments et des différentes étapes du processus de la recherche menant à la formulation d'une problématique et à l'élaboration d'un protocole de recherche en sciences infirmières. Préalable(s) : SOI 1003 ou SOI 1013.
- SOI 3004** Infirmière en santé (AH 1 j) **2 cr.**  
Concepts et approches visant la promotion de la santé et la prévention de la maladie chez l'infirmière. Analyse critique de l'interaction entre le travail et la santé. Problématique des accidents du travail et des maladies professionnelles. Préalable(s) : SOI 1005.
- SOI 3005** Soins et expériences de santé mentale (AH 1 js) **4 cr.**  
Étude d'expériences de santé relatives aux problèmes psychiatriques. Analyse de situations cliniques et identification d'approches spécifiques de soins auprès de personnes de tout âge, de familles et de groupes. Concomitant(s) : SOI 3006.
- SOI 3006** Expériences de santé - adulte/pers. âgée (AH 1 js) **4 cr.**  
Expériences de santé chez l'adulte de tout âge et répercussions qu'elles engendrent pour lui/elle et sa famille. Analyse de situations cliniques, identification d'approches spécifiques de soins et développement d'habiletés psychomotrices. Préalable(s) : SOI 1008 et SOI 2101. Concomitant(s) : SOI 2004 et SOI 2102 et PHL 1952.
- SOI 3007** Pratiques de soins - santé mentale (AHE 1 js) **3 cr.**  
Stage dirigé en milieu hospitalier auprès de personnes de tout âge, de familles, de groupes qui vivent des expériences de santé mentale. Soins infirmiers selon l'école de pensée du « caring ». Préalable(s) : SOI 3005 et SOI 3008.
- SOI 3008** Pratiques de soins - adulte/pers. âgée 1 (AH 1 js) **3 cr.**  
Stage dirigé en milieu hospitalier auprès d'adultes de tout âge et de leur famille qui vivent diverses expériences de santé. Soins infirmiers selon l'école de pensée du « caring ». Préalable(s) : SOI 3006 et MCB 1975 et NUT 1959.
- SOI 3009** Pratiques de soins - adulte/pers. âgée 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Stage dirigé en milieu hospitalier auprès d'adultes de tout âge et de leur famille qui vivent diverses expériences de santé nécessitant des soins complexes. Soins infirmiers selon l'école de pensée du « caring ». Concomitant(s) : SOI 3008.
- SOI 3010** Gestion des environnements de soins (AHE 1 js) **3 cr.**  
Théories et concepts relatifs à la gestion des soins. Étude de la planification et de l'organisation des services infirmiers, des systèmes de prestation des soins, d'évaluation des soins, de la gestion des ressources humaines en soins infirmiers. Préalable(s) : SOI 1001.
- SOI 3011** Recherche clinique: rôle de l'infirmière (E 1) **3 cr.**  
Introduction au rôle de l'infirmière-coordonnatrice d'études cliniques. Seront traités, entre autres : dossier patient, responsabilités légales, pharmacovigilance, effets secondaires, développement continu de la qualité.
- SOI 3012** Prévention des infections (E 1 js) **3 cr.**  
Soins infirmiers et principes reliés à la prévention des infections. Critères qui déterminent les infections nosocomiales et moyens de contrôle.
- SOI 3100** VIH : intégrer les soins à la vie (E 1 js) **3 cr.**  
Étude du soin infirmier auprès de la personne aux prises avec le VIH à partir de notions physio/psychosociales/spirituelles, incluant les contextes de vie spécifiques et les proches. Approche interdisciplinaire, chronicité et fin de vie.
- SOI 3201** Bioéthique en soins infirmiers (AHE 1 js) **3 cr.**  
Fondements de l'éthique et de la bioéthique. Principales théories. Rapport droit/morale. Processus décisionnel. Dilemmes éthiques en pratique infirmière. Analyse de situations conflictuelles.
- SOI 3202** Psychosomatique et soins infirmiers (AHE 1 js) **3 cr.**  
Définitions de la psychosomatique. Principales écoles de pensée. Maladies dites psychosomatiques et approches thérapeutiques proposées.
- SOI 3206** Sénescence et soins infirmiers (AHE 1) **3 cr.**  
Changements biopsychosociaux reliés au processus du vieillissement. Importance des valeurs. Soins infirmiers visant à l'utilisation optimale des capacités de la personne âgée et à l'adaptation à ses limites. Ressources de l'environnement. Préalable(s) : SOI 1006 et SOI 1101. Concomitant(s) : SOI 2101 et SOI 2102.
- SOI 3207** Chronicité à tous les âges de la vie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Définitions. Principaux facteurs. Perspectives socio-économiques liées à la chronicité. Mesures sociales et législatives. Répercussions biopsychosociales sur la personne de tout âge et sa famille.
- SOI 3208** Soins infirmiers en psychogériatrie (AHE 1) **3 cr.**  
Aspect théorique de la confusion, de la sénilité et des démences réversibles et non réversibles. Agressivité, régression, solitude, dépression, suicide chez la personne âgée. Réadaptation à la réalité.
- SOI 3209** Soins infirmiers aux mourants (AHE 1 js) **3 cr.**  
Réflexions sur la mort à partir de données anthropologiques, historiques, socio-économiques, éthiques et religieuses, biologiques et psychologiques. Besoins multidimensionnels du mourant et de sa famille.
- SOI 3210** Soins infirmiers en réadaptation (AHE 1) **3 cr.**  
Philosophie et principes de la réadaptation. Fonctionnement optimal des clients atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap physique ou mental. Ressources multidisciplinaires. Concomitant(s) : SOI 3207.
- SOI 3211** Soins infirmiers aux stomisés (AHE 1) **3 cr.**  
Dimensions biopsychosociales des clients stomisés, enfants et adultes. Caractéristiques des différentes stomies. Soins spécifiques. Enseignement au client et aux personnes significatives. Réadaptation. Concomitant(s) : SOI 3221.
- SOI 3212** Intervention auprès des stomisés (AHE 1) **3 cr.**  
Stage supervisé auprès d'adultes et d'enfants dans différents milieux. Préalable(s) : SOI 3211. Concomitant(s) : SOI 3320.
- SOI 3213** Interaction infirmière-client (AHE 1 js) **3 cr.**  
Éléments de la relation infirmière-client. Attitudes et habiletés de base. Analyse de l'interaction infirmière-client.
- SOI 3220** Intervention en situation de crise (AHE 1 js) **3 cr.**  
Concepts de crise, types de crise, facteurs et processus de formation et de résolution d'une crise. Intervention spécifique de l'infirmière.
- SOI 3221** Modèles en soins infirmiers (AHE 1 js) **3 cr.**  
Évolution du champ de connaissance propre à la discipline infirmière. Études de différents auteurs en soins infirmiers. Démarche clinique.
- SOI 3231** Éval. de la santé en situation d'urgence (AHE 1 js) **3 cr.**  
Acquisition d'habiletés à évaluer la santé des adultes en situation d'urgence.
- SOI 3232** Soins en situation critique (urgence) 1 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Notions de sciences biologiques appliquées aux sciences infirmières en situation d'urgence cardiorespiratoire et acquisition d'habiletés spécifiques de soins. Concomitant(s) : SOI 3231.
- SOI 3233** Soins en situation critique (urgence) 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Notions de sciences biologiques appliquées aux sciences infirmières en situation d'urgence obstétricale, pédiatrique, gériatrique et traumatique et acquisition d'habiletés spécifiques de soins. Concomitant(s) : SOI 3231.
- SOI 3234** Soins en situation critique (urgence) 3 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Notions de sciences biologiques appliquées aux sciences infirmières en situation d'urgence psychiatrique, neurologique et autres et acquisition d'habiletés spécifiques de soins. Concomitant(s) : SOI 3231.
- SOI 3235** Intégration des compétences (urgence) (AHE 1 js) **3 cr.**  
Intégration des notions théoriques et pratiques de soins d'urgence à l'aide de cas et développement du rôle professionnel. Préalable(s) : SOI 3231 et SOI 3232 et SOI 3233 et SOI 3234.
- SOI 3301** Soins infirmiers en psychiatrie 1 (AHE 1) **3 cr.**  
Éléments de psychopathologie et concepts pertinents au nursing psychiatrique. Étude des modes d'intervention de l'infirmière face à diverses manifestations et comportements observés chez la clientèle. Préalable(s) : SOI 3213.
- SOI 3302** Soins infirmiers en psychiatrie 2 (AHE 1) **3 cr.**  
Éléments de psychopathologie et concepts pertinents au nursing psychiatrique. Étude des modes d'intervention de l'infirmière face à diverses manifestations et comportements observés chez la clientèle. Préalable(s) : SOI 3301.



- SOI 3303** Pratique inf. et réinsertion sociale (AHE 1) **3 cr.**  
Étude du phénomène de la chronicité chez le malade mental. Intervention auprès des familles. Études d'approche en réinsertion sociale. Utilisation des ressources communautaires.
- SOI 3305** Sc. inf. : adaptation, réadaptation (AHE 1 js) **3 cr.**  
Perspectives nouvelles dans la compréhension des mécanismes d'action du « coping » pour les personnes vivant avec une déficience permanente et des incapacités persistantes, vers la prévention du phénomène de handicap. Les étudiants admis dans un programme court sont exemptés des préalables. Préalable(s) : SOI 1004 et SOI 1006.
- SOI 3306** Santé des femmes (AH 1 js) **3 cr.**  
Analyse de la qualité de vie des femmes et de leur santé. Détermination des facteurs socio-économiques et politiques qui influencent la santé et stratégies d'intervention en utilisant les concepts en sciences infirmières. Préalable(s) : SOI 1008.
- SOI 3310** Soins infirmiers en neurologie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Dimensions biopsychosociales du client présentant des problèmes neurologiques d'origine vasculaire, tumorale, traumatique... nécessitant ou non une chirurgie. Démarches de soins. Concomitant(s) : SOI 3221.
- SOI 3311** Soins infirmiers en cardiologie 1 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Dimensions biopsychosociales du client présentant des problèmes de rythme, de conduction ou d'ordre vasculaire.
- SOI 3314** Soins infirmiers en pédopsychiatrie (AHE 1) **3 cr.**  
Problèmes de comportement chez les enfants de différents âges. Intervention infirmière auprès de l'enfant et de sa famille.
- SOI 3315** Soins à long terme à la personne âgée (AHE 1) **3 cr.**  
Institutionnalisation : sédentarité, privation sensorielle et affective, perte de contrôle sur l'environnement et d'autonomie personnelle. Vieillesse et polyopathie. Organisation d'un milieu prothétique. Planification de soins.
- SOI 3316** Soins psychiatriques et groupe restreint (AHE 1) **3 cr.**  
Compréhension et utilisation des phénomènes de groupe dans un but thérapeutique. Identification et utilisation des ressources personnelles et professionnelles de l'infirmière comme intervenante dans un groupe restreint. Concomitant(s) : SOI 3213.
- SOI 3317** Milieu thérapeutique en psychiatrie (AHE 1) **3 cr.**  
Milieu thérapeutique : définition, caractéristiques, conditions d'organisation et de maintien en tenant compte de la spécificité de la clientèle. Phénomène de l'institutionnalisation. Engagement de l'infirmière dans le milieu thérapeutique. Concomitant(s) : SOI 3213.
- SOI 3318** Soins infirmiers en cardiologie 2 (AHE 1 js) **3 cr.**  
Dimensions biopsychosociales des soins aux patients avec infarctus, insuffisance cardiaque ou autres cardiopathies. Conditions respiratoires associées. Démarches de soins. Préalable(s) : SOI 3311.
- SOI 3319** Soins en chirurgie cardiovasculaire (AHE 1) **3 cr.**  
Dimensions biopsychosociales du client en périodes postopératoires immédiates, intermédiaires et éloignées. Démarches de soins. Préalable(s) : SOI 3311.
- SOI 3320** Projet d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**  
Démarche individuelle, assistée par une personne-ressource, consistant à faire le point sur l'ensemble des apprentissages réalisés au cours du programme. Application clinique selon l'orientation choisie par l'étudiant.
- SOI 3322** Stage en soins infirmiers psychiatriques (AHE 1) **3 cr.**  
Stage supervisé en milieu psychiatrique axé sur l'établissement d'une relation thérapeutique infirmière-client et sur l'analyse de ce processus. Ce stage a lieu à la fin du programme.
- SOI 3332** Pratiques de soins - Intégration (AHE 1 js) **7 cr.**  
Stage d'intégration et d'application choisi en fonction des âges de la vie et des situations de santé dans un domaine d'intérêt et dans deux milieux : naturel ou communautaire et hospitalier. Expérience interdisciplinaire. Préalable(s) : l'étudiant doit être à son dernier trimestre d'études pour l'obtention de son baccalauréat en sciences infirmières.
- SOI 3333** Pratiques de soins - Internat (AHE 1 js) **12 cr.**  
Stage d'intégration et d'application choisi en fonction des âges de la vie et des situations de santé dans un domaine d'intérêt et dans deux milieux : naturel ou communautaire et hospitalier. Expérience interdisciplinaire. Ce cours sera évalué par la mention « succès » ou « échec ». Préalable(s) : l'étudiant doit avoir complété 95 crédits de son programme.
- SOI 3370** Gestion des soins infirmiers (AHE 1 js) **3 cr.**  
Éléments d'administration et d'organisation. Applications au domaine des soins infirmiers, telles que mode de division du travail, système de classification des patients et évaluation de la qualité des soins.
- SOI 3374** Gestion de la qualité des soins (AH 1 j) **3 cr.**  
Notions d'environnement de la qualité des soins infirmiers (QSI), ses concepts et ses méthodes. L'accent portera sur les facteurs qui influent sur la QSI, sur les concepts d'évaluation de la QSI et sur ses méthodes. Une partie du cours portera sur la planification stratégique en vue d'améliorer la qualité des soins infirmiers.
- SOI 3382** Pratique infirmière : aspects sociaux (AHE 1) **3 cr.**  
Analyse de questions d'ordre professionnel, légal, politique, moral et socioculturel, reliées à la pratique de la profession et à la formation infirmière.
- SOI 3386** Introduction à la recherche (AHE 1 js) **3 cr.**  
Formulation d'un problème de recherche en soins infirmiers. Étude des différentes étapes du processus de la recherche.
- SOI 3506** Projet d'intervention infirmière (H 1 js) **6 cr.**  
Approfondissement de l'expérience de santé vécue par une clientèle au choix. Élaboration d'un projet d'intervention infirmière. Concomitant(s) : SOI 3716.
- SOI 3602** Expériences de transition dans les soins (E 1 js) **2 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Analyse d'expériences nécessitant un suivi systématique des soins. Continuité des soins entre les services, les divers professionnels, les proches ou aidants familiaux et les organisations. Maintien à jour et transmission de l'information.
- SOI 3606** Communauté et santé (A 1 js) **6 cr.**  
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo  
Santé publique et santé comm. Problématiques sanitaires et sociales. Notions d'épidémiologie et statistiques. Éducation à la santé. Télésanté. Prévention et éradication d'épidémies. Enseignement à des groupes. Environnements favorables à la santé. Concomitant(s) : SOI 3706.
- SOI 3706** Pratique de soins - santé communautaire (A 1 js) **6 cr.**  
Stage en milieu communautaire avec des clientèles de tous âges. Collaboration interdisciplinaire. Participation à des programmes de santé publique. Concomitant(s) : SOI 3606.
- SOI 3716** Pratique de soins - clientèle spécifique (H 1 js) **6 cr.**  
Stage de pratique infirmière auprès de personnes de tous âges vivant une expérience de santé spécifique et de leur famille. Plan thérapeutique et appréciation de la qualité des soins. Réalisation et évaluation du projet. Expérience de mentorat. Concomitant(s) : SOI 3506.
- SOI 3802** Pratique en interdisciplinarité (A 1 js) **2 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Éléments clés d'une pratique infirmière en interdisciplinarité qui place la personne au centre des réflexions. Utilisation des résultats probants pour étayer sa contribution. Pratique de la créativité. Club de lecture.
- SOI 3803** Leadership et profession infirmière 1 (H 1 js) **3 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Appréciation de la qualité des soins dans divers modes de prestation en lien avec le plan thérapeutique. Équipe de soins, supervision, enseignement. Renouvellement des pratiques. Collaboration à la formation clinique de la relève. Préalable(s) : SOI 2802 ou SOI 2803.
- SOI 3812** Leadership et profession infirmière 2 (E 1 js) **2 cr.**  
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo  
Dimension sociopolitique de la santé et des soins. Identité professionnelle. Développement de stratégies de mobilisation des ressources. Rayonnement de la profession. Présentation des portfolios. Concomitant(s) : SOI 3803.
- SOI 3901** Intégration des apprentissages 5 (A 1 js) **1 cr.**  
Activités d'intégration des savoirs liés aux expériences de santé étudiées au cours du trimestre. Poursuite du portfolio. Examen synthèse du trimestre.
- SOI 4706** Practicum de recherche (H 1 js) **6 cr.**  
Stage supervisé de recherche en sciences infirmières. Participation à un projet dirigé par un chercheur ou une équipe de recherche de la Faculté.

**SOI 6103** Recherche en sciences infirmières (AH 1) **3 cr.**  
*En collaboration*

Notions fondamentales des approches de recherche qualitatives, quantitatives. Élaboration d'une problématique à partir de savoirs cliniques et d'écrits empiriques et théoriques. Accent sur l'analyse, la synthèse, la critique de travaux de recherche. Obligation.

## SOL - Sociologie

**SOL 1003** Introduction à la sociologie du Québec (H 1 j) **3 cr.**  
*Gilles Houle*

Analyse sociohistorique du Québec : aspects économiques, politiques, culturels et idéologiques. Histoire et situation actuelle de la recherche sociologique au Québec.

**SOL 1006** Marx (H 1 j) **3 cr.**

Exposé des principaux éléments qui constituent la science du social selon Marx et Engels, et éventuellement selon certains de leurs successeurs, l'accent devant cependant être mis sur l'oeuvre de ces deux fondateurs et surtout sur celle de Marx.

**SOL 1012** Inégalités sociales et marché du travail (A 1 j) **3 cr.**  
*Paul Bernard*

Introduction au champ des inégalités sociales mettant l'accent sur les rapports divers des individus et des familles au marché du travail. Aborde les grands clivages sociaux que sont le sexe, l'appartenance ethnique, l'âge, etc.

**SOL 1015** Histoire de la pensée sociale (A 1 j) **3 cr.**  
*Christopher McAll*

L'objectif de ce cours est de présenter, de manière sélective, les grandes lignes de la pensée sociale en Occident depuis le XVII<sup>e</sup> siècle en lien avec les transformations sociales qui ont marqué cette période.

**SOL 1016** Déviance, exclusion et contrôle social (A 1 j) **3 cr.**  
*Deena White*

Enjeux et dynamiques de l'intégration et de la régulation sociales; situations problématiques : populations exclues ou marginalisées, comportements considérés aberrants ou hors-normes. La production sociale de conduites et statuts marginaux.

**SOL 1020** Méthodologie quantitative 1 (A 1 j) **3 cr.**  
*Anne Calves*

Construction des données et introduction à l'analyse statistique; historique, place des méthodes quantitatives dans la recherche en sociologie. Concepts, variables, mesures; instruments de cueillette des données.

**SOL 1020G** Éléments de sociologie (AHE 1) **3 cr.**

Principaux problèmes et grands courants théoriques de sociologie; ses divers domaines et ses principales méthodes de recherche. Les rapports de la sociologie avec les autres sciences sociales.

**SOL 1090** Méthodologie qualitative 1 (H 1 j) **3 cr.**

Bref historique et définition des caractéristiques générales de cette méthodologie. Initiation à la méthodologie qualitative par le travail de terrain : apprentissage pratique des méthodes de recherche documentaire, d'observation et d'entrevue.

**SOL 1100** Sociologie générale (A 1 j) **3 cr.**  
*Barbara Thériault*

À partir d'exemples classiques et contemporains, définition de l'objet et des méthodes de la sociologie ainsi que du métier et de la vocation de sociologue. Genèse, thèmes, développements, controverse. Approfondissement par des exercices.

**SOL 1150** Culture et société (H 1 j) **3 cr.**  
*Jacques Hamel*

Ce cours abordera les principales théories de la culture en vue de donner une formation de base : culture populaire/culture savante, représentation sociale, productions culturelles, etc.

**SOL 1400** Économie et sociétés (A 1 j) **3 cr.**  
*Camille Legendre*

Formes sociales d'économie dans l'histoire. Avènement de la société industrielle; sociologie historique de l'économie et des sociétés de Marx, Durkheim et Weber; l'émergence de l'État, des rapports de classe, du mouvement ouvrier et du syndicalisme.

**SOL 1901** Introduction à la sociologie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Mona Josette Gagnon*

Définition; socialisation et rôles; action et interaction; culture, normes et valeurs; déviance et contrôle social; institutions et organisations; pouvoir et conflits; inégalités, classes et mouvements sociaux; changement social et mondialisation.

**SOL 1953** Sociologie 1 (H 1 j) **3 cr.**

Les concepts sociologiques fondamentaux et leur utilisation dans l'analyse des phénomènes relatifs à la santé et au bien-être.

**SOL 1967** Sociologie du vieillissement (H 1 j) **3 cr.**

Théories de base en sociologie du vieillissement. L'organisation du travail et le vieillissement de la population. Le rôle des institutions. La retraite. La situation des femmes. La famille et les générations.

**SOL 1968** Initiation à la sociologie (H 1 j) **3 cr.**

Les concepts sociologiques fondamentaux et leur utilisation dans l'analyse des phénomènes relatifs à la santé et au bien-être. Déterminants sociaux de la santé, profession médicale et politiques sociales.

**SOL 1969** Société québécoise et système de santé (A 1 j) **3 cr.**

Organisation et évolution du système de santé dans le contexte socioculturel, sociodémographique et sociopolitique québécois. Comparaison avec les systèmes de santé européens et américain. Enjeux sociaux en matière de santé.

**SOL 1970** Sociologie du Québec (H 1 j) **3 cr.**

Organisation sociale et culture de la province de Québec.

**SOL 2015** Sociologie du travail (A 1 j) **3 cr.**  
*Mona Josette Gagnon*

Évolution des processus de production. Analyse des formations de la main-d'oeuvre. Évolution concomitante du mouvement ouvrier : composition des classes, conflits et rapports aux systèmes politiques.

**SOL 2016** Durkheim (A 1 j) **3 cr.**

Théorie sociologique et recherches empiriques des membres de l'École sociologique française (Durkheim, Halbwachs, Mauss). Leur influence sur la sociologie contemporaine (structuro-fonctionnalisme, structuralisme, etc.).

**SOL 2017** Weber (H 1 j) **3 cr.**  
*Barbara Thériault*

Études de la sociologie compréhensive et de ses outils à partir de l'oeuvre de Max Weber; concepts clés de la sociologie (idéaltipe, objectivité, causalité, rationalité, rationalisation, légitimité, charisme) et pertinence de la pensée aujourd'hui. Préalable(s) : SOL 2016 et (SOL 1006 ou SOL 1015).

**SOL 2020** Méthodologie quantitative 2 (A 1 j) **3 cr.**

Analyse des relations et de la causalité. Présentation formelle de la logique de la preuve; retour sur la notion d'inférence. Présentation et interprétation des tests bivariés simples; la logique de l'analyse à trois variables. Préalable(s) : PSY 1004 ou SOL 1020.

**SOL 2050** Sociologie du monde arabe (E 1 j) **3 cr.**

Substrat démographique. Cadres économiques. Structures sociales. Stratification. Systèmes politiques. Courants idéologiques. Problèmes culturels. Rapports des sociétés arabes avec le reste du monde. Changement social : dynamique et contradictions.

**SOL 2090** Méthodologie qualitative 2 (A 1 j) **3 cr.**  
*Paul Sabourin*

Les grands types d'analyse de contenu discursifs seront exposés ainsi que l'usage approprié de logiciels informatiques compatibles avec ces types d'analyse (analyse thématique, analyse automatique du discours, analyse documentaire, etc.). Préalable(s) : SOL 1090.

**SOL 2104** Relations ethniques (H 1 j) **3 cr.**

Les rapports sociaux ethniques traversent la société dans son ensemble; ils constituent un des vecteurs des relations sociales et contribuent à les structurer. Seront examinés des concepts, des théories et des données sur ce sujet.

**SOL 2107** Sociologie politique (H 1 j) **3 cr.**

Théories sociologiques du politique. Nations, États, régimes politiques. Structuration du politique et gouvernement. Dynamique politique : socialisation, opinions, partis et mouvements sociaux. Souveraineté et mondialisation.

- SOL 2305** Information, communication et société (H 1 j) **3 cr.**  
*Céline Lafontaine*  
Approche théorique de la communication sociale. Analyse des fondements socio-historiques de la «société de l'information». Nouvelles technologies de l'information et pratiques sociales.
- SOL 2410** Classes et mouvements sociaux (A 1 j) **3 cr.**  
*Pierre Hamel*  
Classes sociales, rapports de classe, mouvements sociaux. Caractéristiques des sociétés industrielles : évolution en fonction des rapports sociaux déterminants, principaux problèmes et conflits sociaux, place et fonction du mouvement ouvrier.
- SOL 2511** Microsociologie (A 1 j) **3 cr.**  
*Céline Lafontaine*  
Introduction aux théories et aux observations des phénomènes sociaux à l'échelle individuelle et des groupes restreints. Étude du processus de socialisation, des interactions sociales, de l'ethnométhodologie et des représentations sociales.
- SOL 3008** Débats théoriques contemporains (H 1 j) **3 cr.**  
Cours-séminaires portant sur des débats théoriques contemporains à propos d'objets importants éclairés par des développements récents. Thèmes variables; exemples : théories de la reproduction, corps et société, phénoménologie en sociologie. Préalable(s) : SOL 1006 et SOL 2016 et SOL 2017.
- SOL 3012** Sociologie critique (A 1 j) **3 cr.**  
*Brigitte Dumas*  
Les auteurs appelés sociologues critiques : École de Frankfurt. Théorie d'une sociologie critique orientée vers des études empiriques plutôt que philosophiques. Comparaison avec la sociologie positive et l'herméneutique. Préalable(s) : SOL 1006 et SOL 2016 et SOL 2017.
- SOL 3017** Méthodes de sondage (H 1 j) **3 cr.**  
*Claire Durand*  
Méthodologie spécifique à l'enquête par questionnaire. Couvre les deux aspects principaux de cette méthodologie : l'élaboration d'un questionnaire structuré à partir d'une problématique de recherche et le choix du plan d'échantillonnage. Préalable(s) : PSY 1004 ou SOL 1020.
- SOL 3018** Travaux pratiques (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Deena White*  
Les travaux pratiques permettent la mise en pratique des enseignements méthodologiques et théoriques; ils visent à donner des habiletés professionnelles aux étudiants par la réalisation d'une recherche et la rédaction d'un rapport qui en découle.
- SOL 3019** Travaux pratiques (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Deena White*  
Voir description du cours SOL 3018.
- SOL 3023** Laboratoire de recherche (AHE 1 j) **6 cr.**  
Le laboratoire de recherche vise à transmettre aux étudiants les habiletés professionnelles par la réalisation d'une démarche complète de recherche. Préalable(s) : SOL 3045.
- SOL 3024** Laboratoire avancé de recherche (AHE 1 j) **3 cr.**  
Le laboratoire de recherche vise à transmettre aux étudiants les habiletés professionnelles par la réalisation d'une démarche complète de recherche. Préalable(s) : SOL 3045.
- SOL 3025** Étude de cas (A 1 j) **3 cr.**  
Étude extensive de phénomènes à partir de leur localisation dans l'espace-temps social. Recherche des dimensions empiriques pertinentes pour l'étude de ces phénomènes sociaux à partir de la mise en relation de matériaux diversifiés. Préalable(s) : SOL 2090.
- SOL 3035** Épistémologie sociologique (A 1 j) **3 cr.**  
*Gilles Houle*  
De la crise actuelle de la sociologie. Examen critique et comparatif, théorique et méthodologique des grands paradigmes en sociologie, de ses origines à nos jours. Préalable(s) : SOL 1006 et SOL 2016 et SOL 2017 et (SOL 2020 ou SOL 3017 ou SOL 3065) et SOL 2090.
- SOL 3045** Le processus de recherche en sociologie (H 1 j) **3 cr.**  
Le cycle de recherche. La problématisation d'une question sociale; la recherche bibliographique et la revue de littérature; types de devis; planification d'une démarche de recherche et présentation d'un projet. Préalable(s) : (SOL 2020 ou SOL 3017 ou SOL 3065) et SOL 2090.
- SOL 3055** Analyse multidimensionnelle (H 1 j) **3 cr.**  
*Éric Lacourse*  
Porte sur les modèles et types d'analyse les plus fréquemment utilisés en analyse métrique et non métrique : analyse factorielle, analyse des correspondances, régression multiple linéaire et logistique. Préalable(s) : SOL 2020.
- SOL 3103** Sociologie de la santé (A 1 j) **3 cr.**  
Revue des enjeux et des débats en sociologie de la santé et du bien-être. Attention particulière à la situation québécoise. Interrelation entre les phénomènes épidémiologiques, professionnels, culturels, politiques et économiques.
- SOL 3104** Ethnicité, immigration : thèmes choisis (A 1 j) **3 cr.**  
*Jean Renaud*  
La compréhension de l'ethnicité en lien avec les migrations des populations se révèle indispensable à qui veut saisir la dynamique sociale contemporaine. Chaque année, dans ce cours, certains thèmes seront choisis et travaillés en profondeur.
- SOL 3105** Sociologie urbaine et régionale (A 1 j) **3 cr.**  
*Camille Legendre*  
Statut théorique de la sociologie urbaine. Structure, milieu et culture urbaine. Politique urbaine. Plans d'urbanisme : expériences internationales.
- SOL 3106** Les déterminants sociaux de la santé (H 1 j) **3 cr.**  
*Andrée Demers*  
Inégalités sociales et santé. Déterminants micro, méso et macro sociaux de la santé. Concepts et modèles théoriques. Traduction au plan des interventions et politiques de santé.
- SOL 3109G** Sociologie de la santé (AHE 1 js) **3 cr.**  
Approches socioculturelles de la santé. Santé et classes sociales. Modèles socioculturels. Système de soins. Modèles sociocommunautaires.
- SOL 3200** Sociologie de l'environnement (A 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Guy Vaillancourt*  
Rapport homme-environnement. Aspects socio-économiques, politiques et culturels.
- SOL 3201** Sociologie du développement (A 1 j) **3 cr.**  
*Anne Calves*  
Courants théoriques en sociologie du développement, historique des politiques de développement dans les pays du Sud. Contexte de mondialisation et d'"antimondialisation", nouveaux débats et nouveaux enjeux sociaux dans le champ du développement.
- SOL 3306** Sociologie des religions (H 1 j) **3 cr.**  
*Jean-Guy Vaillancourt*  
Objet de la sociologie des religions. Définition de la religion. Fonction sociale des phénomènes religieux dans leurs aspects cognitifs, ritualistes, affectifs et « conséquents », dans le monde contemporain.
- SOL 3403** Sociologie des organisations (H 1 j) **3 cr.**  
*Camille Legendre*  
Présentation des différents courants théoriques en sociologie des organisations et étude critique des problématiques et des centres d'intérêts des recherches contemporaines sur les organisations.
- SOL 3406** Sociologie de la jeunesse (A 1 j) **3 cr.**  
*Jacques Hamel*  
Théories de base en sociologie de la jeunesse. Jeunesse et insertion dans le monde du travail. Jeunesse et institutions. Jeunesse et enjeux sociaux, politiques et économiques.
- SOL 3410** Technosciences, culture et société (H 1 j) **3 cr.**  
*Céline Lafontaine*  
Analyse des transformations culturelles et sociales liées au développement des technologies de l'information et des biotechnologies ; Internet, génie génétique, clonage, etc.
- SOL 3503** Sociologie de la famille (A 1 j) **3 cr.**  
*Marianne Kempeneers*  
Perspective systématique appliquée à l'étude de la famille en tant qu'institution sociale, groupe primaire. Sociologie critique de la famille, famille et classe sociale.
- SOL 3505** Sociologie : thèmes choisis (A 1 j) **3 cr.**  
Cours-séminaire portant sur un aspect particulier de la sociologie et relié à des recherches récentes. Les thèmes varieront d'année en année et seront le lieu de diffusion des recherches des professeurs réguliers ou invités.

**SOL 3600** Bidisciplinarité : psychosociologie 2 (H 1 j) **3 cr.**  
*Sylvia Kairouz*

Le processus de recherche. Problématisation d'une question sociale et psychologique, la recherche bibliographique, l'élaboration d'un devis de recherche et la présentation d'un projet à même de cumuler l'apport de chacune des disciplines. Préalable(s) : PSY 2600.

**SOL 3604** Inégalités, discriminations, citoyenneté (H 1 j) **3 cr.**  
*Christopher McAll*

Les inégalités sociales sous l'angle des conditions de vie et des rapports sociaux. Les discriminations dans la production/reproduction des inégalités. Liens entre racisme, classe et genre. Pratiques alternatives et citoyenneté.

---

## SRL - Sciences des religions

---

**SRL 1002** Introd. animation spir. engagement comm. (AHE 1 js) **3 cr.**

Définition de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire; liens entre les deux notions. Rôle d'accompagnement de l'animateur spirituel et importance du respect de l'élève, de ses croyances, des libertés de conscience et de religion.

**SRL 1024** Stage:animation spir./eng. communautaire (AHE 2 js) **6 cr.**

Apprentissage des diverses composantes de l'intervention en animation spirituelle et engagement communautaire en milieu scolaire. Intégration des compétences liées à ce service.

**SRL 2005** Sciences des religions (AHE 1 js) **3 cr.**

Naissance et genèse d'un champ disciplinaire. Principales approches dans l'étude des religions et des phénomènes religieux (histoire, phénoménologie, sociologie, psychanalyse); problèmes de méthode, comparatisme.

**SRL 2015** Religion, croyance et phénomène religieux (AHE 1 js) **3 cr.**

Approches croyante et non croyante du phénomène religieux. Concepts religieux majeurs: sacré et profane, conversion, communauté, etc. L'expérience humaine de la foi. Manifestations traditionnelles et actuelles.

**SRL 2020** Hindouisme et bouddhisme (AHE 1 js) **3 cr.**

Contexte indien d'émergence au pluriel. Enseignements de base de chaque religion. Évolution historique dans leurs milieux traditionnels. Réception occidentale: identités et mutations différentes des deux religions. Présence en Amérique du Nord.

**SRL 2025** Histoire religieuse du Québec (AHE 1 js) **3 cr.**

Spiritualité amérindienne. Catholiques et Protestants sous le Régime français. Visages du christianisme sous le Régime britannique: catholicisme et protestantisme. Les XIXe et XXe s. au Québec. Situation actuelle et à venir. Pluralisme religieux.

**SRL 2030** Nouveaux mouvements religieux et sectes (AHE 1 js) **3 cr.**

Expériences et spiritualités nouvelles: contexte d'émergence et typologies. Phénomène de conversion, place des gourous et déstabilisation mentale, rapport aux institutions. Chamanisme et perspective mystique. Écoute du parcours des personnes.

**SRL 2040** Pluralisme religieux et milieux de santé (AHE 1 js) **3 cr.**

Diversité religieuse et spirituelle en milieux de santé. Exploration des problématiques d'intervention et développement d'habiletés personnelles.

**SRL 2070** Psilogie et religion (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse socioculturelle, religieuse et expérimentale de phénomènes physiques et psychiques du mysticisme: perception extrasensorielle, télékinésie, transcommunication, projection hors du corps, états modifiés de conscience.

**SRL 2080** Les grandes religions du monde (AHE 1 js) **3 cr.**

Introduction aux grandes traditions religieuses du monde: hindouisme, bouddhisme, judaïsme, islam, etc. Situation actuelle, personnages et textes fondateurs, croyances, doctrines, valeurs, rites et pratiques.

**SRL 2090** L'islam (AHE 1 js) **3 cr.**

Le Coran, son interprétation; « la Shari'a » (Loi islamique), application; histoire de l'islam et sa contribution à la civilisation mondiale; islam et modernité; islam et Occident; mouvements islamistes et « Djihad » (lutte); la femme dans l'islam.

**SRL 2091** Le judaïsme (AHE 1 js) **3 cr.**

L'histoire et la littérature de la tradition juive. Les idées fondamentales du judaïsme. Les courants actuels. Ses valeurs, ses croyances, ses fêtes, sa pratique religieuse. Son rapport au monde non juif.

**SRL 3005** Religion, culture et société (AHE 1 js) **3 cr.**

Dimensions religieuses de la formation de l'Occident (concepts, visions du monde, éthique); judaïsme et histoire, christianisme et théologie grecque, religion romaine, protestantisme. Étude de textes fondamentaux.

**SRL 3015** Religion et politique (AHE 1 js) **3 cr.**

Perspective historique: les dieux dans la cité. Sécularisation et laïcité des États, intégrismes et fondamentalismes; religions et démocraties, religion civile. Étude de textes fondamentaux.

**SRL 3025** La Bible dans la culture occidentale (AHE 1 js) **3 cr.**

Récits bibliques qui ont nourri l'imaginaire occidental et leurs reprises, à diverses époques et dans différents domaines (peinture, musique, cinéma, littérature, philosophie). L'art a puisé dans la Bible tout en l'interprétant.

**SRL 3030** La mort et l'au-delà (AHE 1 js) **3 cr.**

Approches religieuses et spirituelles du mourir. Expériences du deuil. Peurs de vivre et de mourir, souffrance, angoisse, expériences de mort imminente. La mort et son après. Pratiques socioculturelles et religieuses entourant la mort.

**SRL 3040** Religion et intervention psychosociale (AHE 1 js) **3 cr.**

Intervention en contexte de diversité religieuse et spirituelle. Ancrage culturel et religieux des intervenants. Étude de modèles d'intervention, développement d'habiletés personnelles, discernement du normal et du pathologique. Études de cas.

**SRL 3055** Psychologie de l'expérience religieuse (AHE 1 js) **3 cr.**

Contribution de la psychologie à l'analyse des spiritualités et des croyances. Nature et objet de l'expérience religieuse. Concepts de base des approches psychogénétiques. Application à différentes situations rencontrées en intervention.

**SRL 3090** Stage en milieu multireligieux (AHE 1 js) **3 cr.**

Observation et analyse de la diversité religieuse et spirituelle dans un milieu; élaboration d'une intervention qui intègre cette composante.

**SRL 3595** Questions spéciales en sc. des religions (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude d'un thème en sciences des religions.

---

## SST - Santé et sécurité du travail

---

**SST 1001** Introduction à la SST (AHE 1 js) **1 cr.**

La SST en tant que champ d'intervention, de recherche et d'enseignement. La situation actuelle au Québec. Les enjeux que comporte sa gestion. Les lois qui régissent le domaine de la SST.

**SST 1042** Droit de la SST (AHE 1 js) **2 cr.**

La problématique des règles de droit en matière de SST applicables au Québec. Aperçu historique. Description et analyse du régime général actuellement en vigueur. Jurisprudence et problèmes d'application. Concomitant(s) : SST 1001.

**SST 1045** Loi et S.S.T. (AHE 1 js) **3 cr.**

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Définitions, concepts et instruments juridiques de base. Jurisprudence et problèmes d'application. Évaluation du dossier d'indemnisation. Concomitant(s) : SST 1001.

**SST 1050** Physiologie du travail et ergonomie (AHE 1 js) **3 cr.**

Définitions. Données fondamentales. Buts et usages. Approches, méthodes et mesures. Stratégies d'intervention. Étude des grandes catégories de problèmes d'ergonomie: charges de travail, postes, etc. Concomitant(s) : SST 1001.

**SST 1087** Sécurité du travail (AHE 1 js) **3 cr.**

Les modèles de représentation et d'analyse multifactorielle. Les bases empiriques et théoriques de la sécurité technique. La pratique de la sécurité technique: cadenas-sage, gardes protecteurs, espaces clos, échafaudages, etc.

**SST 2000** Hygiène du travail (AHE 1 js) **3 cr.**

Définition, but et méthode de l'hygiène du travail. Notions de toxicologie. Fondements scientifiques des normes. Démarche d'investigation propre à l'hygiène du travail. Application aux principaux agresseurs physiques et chimiques du travail. Concomitant(s) : SST 1001.

**SST 2020** Santé, civilisation et travail (AHE 1 js) **3 cr.**

Évolution du concept de santé. Définition contemporaine de la santé. La relation santé et problèmes de civilisation. Habitudes alimentaires, consommation de médicaments. Le phénomène de la médicalisation du travail. Les maladies de la civilisation.

- SST 2400** Stratégie de la formation en SST (AHE 1 js) **3 cr.**  
Importance de la formation en SST. Insertion de la formation dans l'ensemble d'une stratégie de prévention. Définition de la pertinence, des objectifs et des contenus. Analyse de l'effet et des limites des stratégies de formation. Préalable(s) : SST 3052.
- SST 2525** Psychodynamique du travail (AHE 1 js) **3 cr.**  
La psychodynamique du travail en tant que discipline scientifique inhérente au champ de la SST; buts, méthodes, usages. Concomitant(s) : SST 1001.
- SST 3000** Stage d'intégration en SST (AHE 1 js) **3 cr.**  
Activité d'intégration pratique d'acquis théoriques réalisée sous la responsabilité d'un tuteur et d'un superviseur. Ce stage, d'une durée de 135 heures, est destiné aux étudiants du programme qui ont peu ou pas d'expérience en SST. Préalable(s) : les 21 crédits du bloc obligatoire et, le cas échéant, le cours dans lequel s'inscrit l'activité d'intégration.
- SST 3052** Gestion intégrée de la SST (AHE 1 js) **3 cr.**  
Les aspects stratégiques de la gestion de trois composantes de la SST : la prévention, la réparation, le financement. Concomitant(s) : SST 1001.
- SST 3055** L'impératif financier (AHE 1 js) **3 cr.**  
Coût des maladies professionnelles et des accidents du travail et décisions stratégiques en SST. Composantes de l'escalade des coûts pour une entreprise. Logique de la tarification. Stratégie de promotion de la SST par la réduction des coûts. Préalable(s) : SST 3052.
- SST 3061** L'audit des pratiques de SST (AHE 1 js) **3 cr.**  
Définition, caractéristiques et analyse critique des modèles d'audit applicables aux pratiques de SST. Les étapes de l'audit : cueillette de l'information, mesures, analyse, propositions d'actions. L'audit dans l'ensemble des pratiques de gestion. Préalable(s) : SST 3052.
- SST 3065** Démarche de changement en SST (AHE 1 js) **3 cr.**  
Perception de l'écart entre une situation existante et une situation désirée en SST. Source de l'initiative et réactions des partenaires. Nature et caractéristiques d'un contexte organisationnel ouvert au changement. Préalable(s) : SST 3052.
- SST 3180** Les tribunaux administratifs en SST (AHE 1 js) **3 cr.**  
S'inspirant de l'idée du tribunal-école. Ce cours traite des composantes théoriques et pratiques de la représentation devant les tribunaux administratifs spécialisés en SST. Préalable(s) : SST 1042 et SST 1045.

---

## STD - Statistique et démographie

---



---

## STO - Stomatologie

---

- STO 1014** Anatomie de la tête et du cou (A 1 j) **3 cr.**  
*Aldo-Joseph Camarda*  
Étude de l'anatomie systémique et topographique de la région de la tête et du cou. L'enseignement porte davantage sur la région des maxillaires. Chaque cours sera suivi de séances d'instructions informatisées. Utilisation de CD-ROM.
- STO 1020** Histologie bucco-dentaire (A 1) **3 cr.**  
*Antonio Nanci et collaborateurs*  
Étude de la formation, de l'histologie et de l'ultra-structure de la dent, du périodonte et autres organes de la cavité buccale.
- STO 1062** Radiologie 1 (H 1 j) **1 cr.**  
*Manon Paquette*  
Introduction à la radiologie. Principes de la physique des radiations, production des rayons X, absorption des radiations et radioprotection. Techniques d'imagerie dentaire et de reconstruction informatisée.
- STO 2033** Pathologie bucco-dentaire (A 1) **2 cr.**  
*Adel Kauzman*  
Notions générales de pathologie pour comprendre les maladies bucco-dentaires. Pathologie de la carie et de la pulpe dentaire. Pathologie des structures de support des dents. Maladies systémiques en relation avec la cavité buccale.
- STO 2034** Pathologie buccale (A 1 j) **4 cr.**  
*Adel Kauzman*  
Étio-pathogénie et histologie des lésions des dents, de leurs structures de support et des tissus mous buccaux. Illustrations pratiques au laboratoire.
- STO 2042** Pharmacologie dentaire (A 2 j) **3 cr.**  
*Hélène Lemay et collaborateurs*  
Mécanismes d'action, indications cliniques et effets secondaires des médicaments qui influencent le traitement dentaire.
- STO 2050** Anesthésiologie locale (H 1) **1 cr.**  
*Aldo-Joseph Camarda*  
Généralités sur l'anesthésie locale. Préparation, techniques, séquelles. Leçons théoriques et séances cliniques.
- STO 2061** Radiologie clinique 1 (H 1 j) **0.5 cr.**  
*Manon Paquette*  
Apprentissage des diverses techniques d'imagerie intra et extra-orales de radiographie de la cavité buccale et des structures avoisinantes. Interprétation et montage des radiographies. Procédures de traitement des clichés.
- STO 2062** Radiologie 2 (A 2 j) **2 cr.**  
*Manon Paquette*  
Interprétation radiologique des structures anatomiques et des lésions communes affectant les structures osseuses et dentaires des maxillaires. Imagerie radiologique.
- STO 3061** Radiologie clinique 2 (A 1 j) **0.5 cr.**  
*Manon Paquette*  
Apprentissage des techniques d'imagerie intra et extra-orales de radiographie de la cavité buccale et des structures avoisinantes. Montage des radiographies. Technique de traitement des clichés. Consignation de l'interprétation radiologique.
- STO 3070** Chirurgie buccale et maxillo-faciale (A 2) **2 cr.**  
*Aldo-Joseph Camarda*  
Principes de chirurgie buccale. Corrélations entre chirurgie buccale et disciplines connexes. Exodontie et traitement des complications.
- STO 3073** Chirurgie clinique 1 (A 2 j) **2 cr.**  
*Aldo-Joseph Camarda*  
Stages d'initiation à la chirurgie de la cavité buccale. Protocole opératoire. Méthode d'asepsie. Assistance technique.
- STO 3080** Médecine buccale 1 (A 2) **5 cr.**  
*Hélène Lemay et collaborateurs*  
Cours de trois blocs interactifs : méthodologie du diagnostic. Planification des soins dentaires pour le patient avec un désordre systémique d'intérêt pour la dentisterie. Manifestations buccales des désordres systémiques et des infections.
- STO 3081** Diagnostic clinique (A 2) **1 cr.**  
*Hélène Lemay*  
Examen des patients, établissement de diagnostics, notions de plans de traitement. Inscriptions aux dossiers.
- STO 3281** Conférences clinico-pathologiques (E 1 j) **1 cr.**  
*Pierre Duquette et collaborateurs*  
Étude orientée vers le diagnostic différentiel des lésions primaires et secondaires de la santé buccale. Corrélation entre les sciences fondamentales et cliniques.
- STO 4070** Chirurgie (A 1) **2 cr.**  
*Aldo-Joseph Camarda*  
Traitements de chirurgie buccale prodigués par l'omnipraticien et par le spécialiste en chirurgie buccale. Notions d'anesthésiologie générale comportant la pré, per et post-anesthésie.
- STO 4073** Chirurgie clinique 2 (A 2 j) **3 cr.**  
*Aldo-Joseph Camarda*  
Interventions chirurgicales d'ordre général pratiquées dans la cavité buccale sous anesthésie locale. Préparation du patient et traitement des séquelles éventuelles.
- STO 4080** Médecine buccale 2 (A 1) **2 cr.**  
*Benoit Lalonde et Hélène Lemay*  
Maladies constitutionnelles et leurs relations avec les affections buccales. Diagnostic différentiel des stomatopathies, physiopathologie, traitement pharmacologique. Précautions pharmacothérapeutiques. Interactions médicamenteuses.

**STO 4084** Diagnostic - urgence (A 2 j) **1.5 cr.**  
*Hélène Lemay*

Examen de patients présentant des cas plus difficiles. Diagnostic et traitement de patients en douleur. Illustrations pratiques de l'administration, des effets des médicaments et des interactions médicamenteuses.

---

## STT - Statistique

---

**STT 1700** Introduction à la statistique (AH 1 j) **3 cr.**

Description des données. Production de données. Probabilités. Inférence. Intervalles de confiance et tests d'hypothèses. Données de dénombrement. Tableaux de contingence. Régression linéaire simple. Utilisation d'un progiciel.

**STT 1960** Logiciels statistiques (H 1 j) **3 cr.**

Structure et organisation des logiciels statistiques. Présentation et organisation des données. Statistique descriptive. Estimation et intervalles de confiance. Tests d'hypothèses. Des connaissances en analyse, algèbre, probabilités et statistique sont recommandées pour suivre ce cours.

**STT 1971** Introduction à la statistique (AHE 1 s) **3 cr.**

Distributions statistiques à un caractère. Caractéristiques de position et de dispersion. Distributions statistiques à deux caractères. Notions de probabilités. Variables aléatoires discrètes, infinies et normales.

**STT 1971G** Introduction à la statistique (AHE 1 s) **3 cr.**

Distributions statistiques à un caractère. Caractéristiques de position et de dispersion. Distributions statistiques à deux caractères. Notions de probabilités. Variables aléatoires discrètes, infinies et normales.

**STT 1979** Statistique : concepts et applications (H 1 j) **3 cr.**

Distributions expérimentales à un et à deux caractères. Distributions théoriques probabilistes. Variables aléatoires  $Z$ ,  $T$ ,  $X^2$  et  $F$ . Estimation; échantillonnage; corrélation; régression linéaire; analyse de la variance.

**STT 1995** Analyses statistiques (H 1 j) **3 cr.**

Statistiques descriptives. Loi normale. Estimation ponctuelle et par intervalle. Tests d'hypothèses. Comparaison entre deux groupes, test du khi-deux. Corrélation et régression. Analyse de la variance. Introduction à un progiciel statistique. Cours destiné aux étudiants en sciences du comportement.

**STT 2000** Échantillonnage (A 1 j) **3 cr.**

Sondages élémentaires, empiriques, stratifiés, systématiques, avec probabilités inégales, à deux degrés. Méthodes de Monte-Carlo : création d'échantillons artificiels, simulation et analyse d'exemples. Concomitant(s) : STT 2700.

**STT 2100** Théorie de la décision (H 1 j) **3 cr.**

Modèle bayésien. Fonction de perte. Loi a priori et a posteriori. Règle de décision. Admissibilité. Solution minimax. Estimation bayésienne. Test séquentiel. Région de crédibilité. Modèle empirique. Préalable(s) : STT 2700.

**STT 2305** Analyse multivariée appliquée (H 1 j) **3 cr.**

Vecteur aléatoire. Matrice des covariances. Loi multinormale. Région de confiance et tests pour le vecteur moyen. Analyses en composantes principales, canonique, discriminante et classification. Lois décentrées. Préalable(s) : STT 2700. Concomitant(s) : STT 2400.

**STT 2400** Régression linéaire (HE 1 j) **3 cr.**

Méthode des moindres carrés. Théorèmes de Gauss-Markov et de Cochran. Estimation et tests d'hypothèses. Résidus et diagnostics. Construction de modèles. Exemples. Utilisation du progiciel SAS. Préalable(s) : MAT 1600 et STT 2700.

**STT 2700** Concepts et méthodes en statistique (AH 1 j) **3 cr.**

Estimation ponctuelle et par intervalle. Tests d'hypothèses. Méthodes graphiques. Test du khi-deux. Théorie de la décision et inférence bayésienne. Comparaisons de deux échantillons. Préalable(s) : MAT 1720 et STT 1700.

**STT 2971** Statistique pour économistes (AH 1 j) **4 cr.**

Probabilités. Variable aléatoire. Fonctions de répartition et de densité. Quelques lois. Espérance mathématique et moments. Méthode des moindres carrés, estimation, tests d'hypothèses, régression, corrélation, échantillonnage, simulation.

**STT 2974** Biostatistique et épidémiologie (AH 1 j) **3 cr.**

Étude des éléments de base de la biostatistique et de l'épidémiologie. Application de la statistique à des problèmes courants de la santé des populations.

**STT 3220** Méthodes de prévision (A 1 j) **3 cr.**

Taxonomie des modèles de prévision. Régression linéaire avec erreurs autocorrélées. Lissage exponentiel. Régression pour des séries saisonnières. Modèles ARIMA. Performance prévisionnelle. Utilisation d'un progiciel. Ce cours contribue à la préparation des examens SOA 4 et CAS 4. Préalable(s) : STT 2400.

**STT 3260** Modèles de survie (H 1 j) **3 cr.**

Fonction de survie. Taux de panne. Modèles paramétriques et non paramétriques pour des données complètes. Estimation. Différents types de censure. Modèle de régression. Applications. Ce cours contribue à la préparation des examens SOA 4 et CAS 4. Préalable(s) : STT 2400.

**STT 3410** Plans et analyses d'expériences (AE 1 j) **3 cr.**

Principes. Assignation au hasard. Répliques. Blocs. Effets fixes et aléatoires. Classification simple. Plans factoriels, à mesures répétées, incomplets. Résidus et diagnostics. Applications. Utilisation du progiciel SPSS. Préalable(s) : STT 2400.

**STT 3500** Méthodes non paramétriques (A 1 j) **3 cr.**

Rangs et loi uniforme. Statistiques linéaires de rang. Tests d'hypothèses basés sur les rangs. Contre-hypothèses de position et de dispersion. Généralisation. Hypothèse d'indépendance. Estimation. Utilisation d'un progiciel. Préalable(s) : STT 2700.

**STT 3505** Données catégorielles (H 1 j) **3 cr.**

Tableaux de contingence. Mesures d'association. Risque relatif. Tests exacts et asymptotiques. Modèles loglinéaires, probit et logit. Régression logistique et de Poisson. Applications. Préalable(s) : STT 3410.

**STT 3510** Biostatistique (A 1 j) **3 cr.**

Études de cohortes, études transversales, longitudinales, prospectives. Détermination des tailles d'échantillon dans les devis. Fiabilité des mesures. Préalable(s) : STT 2700.

**STT 3520** Statistique appliquée et logiciels (A 1 j) **3 cr.**

UNIX, SAS, SPLUS. Analyse exploratoire, robustesse. ANOVA : plan factoriel, comparaisons multiples, données manquantes, modèle mixte, mesures répétées. Régression : test d'hypothèse, sélection de modèles, résidu, influence, colinéarité. (Ce cours de mise à niveau requiert l'approbation du Comité des études supérieures en statistique.)

**STT 3700** Inférence statistique (H 1 j) **3 cr.**

Statistique exhaustive. Famille des lois exponentielles. Information. Compléments et généralisations sur l'estimation et les tests d'hypothèses. Préalable(s) : STT 2700.

**STT 3781** Laboratoire de statistique (H 1 j) **3 cr.**

Planification d'expériences et de sondages. Exploration et analyse de données à l'aide de progiciels. Interprétation et communication de résultats. Préalable(s) : STT 3410.

**STT 3971** Statistique et probabilités en économie (A 1 j) **4 cr.**

Espace de probabilité; fonctions de distribution et de densité; principales distributions; fonction génératrice; fonction caractéristique; vecteurs aléatoires; loi multinormale; théorème de limite centrale. Préalable(s) : STT 2971.

---

## SVS - Service social

---

**SVS 1121** Pratique du travail social : évolution (A 1 j) **3 cr.**

Évolution historique des pratiques à l'intérieur et à l'extérieur du réseau institutionnel des services sociaux. Transformations majeures survenues à partir des origines. Concentration sur la période post 1960.

**SVS 1141** Méthodes de recherche (A 1 j) **3 cr.**

*Sonia Gauthier*

Les étapes du processus de recherche scientifique et professionnelle : position du problème, documentation, cadre de référence, devis quantitatifs et qualitatifs, cueillette des données, analyse et interprétation.

**SVS 1151** Travail social et rapports de genre (H 1 j) **3 cr.**

Fondements idéologiques et théoriques explicatifs des conditions féminine et masculine dans les sphères privée et publique. Réflexion critique sur les identités de genre et sur les luttes au Québec et dans le monde.

**SVS 1182** Connaissance du milieu (A 1 j) **3 cr.**

Exploration d'un milieu géographique : caractéristiques, services, ressources, dynamique économique. Identification des problèmes et besoins. Analyse des rapports entre les groupes sociaux.

- SVS 1283** Introduction à l'intervention (H 1 j) 3 cr.  
Introduction aux principes de base propres à l'intervention en travail social. Identification du processus de résolution de problème et de son application. Illustrations et contact-terrain. Préalable(s) : SVS 1182.
- SVS 1284** Laboratoire d'approches (A 1 j) 3 cr.  
Introduction à différentes approches novatrices ou fréquemment utilisées en travail social à partir d'études de cas.
- SVS 1362** Développement humain (H 1 j) 3 cr.  
Processus du développement humain, de l'enfance au troisième âge; étude de l'individu dans sa famille et ses autres milieux de vie; stress et adaptation; perspectives théoriques sur les cycles de vie et les crises qui y sont reliées.
- SVS 1363** Problèmes sociaux (AE 1 j) 3 cr.  
*Oscar E. Firbank*  
Étude des phénomènes collectifs désignés comme problèmes sociaux : chômage, pauvreté, marginalité, exclusion. Identification des facteurs structurels et contextuels. Stratégies des acteurs sociaux concernés.
- SVS 1364** Conflits, lien social et santé mentale (H 1 j) 3 cr.  
Les situations conflictuelles dans les relations sociales et les problèmes qui en résultent (psychosociaux, santé mentale). Dimensions expérientielles, interpersonnelles, socioculturelles et biologiques.
- SVS 1385** Protection sociale : lois et mesures (H 1 j) 3 cr.  
Étude du processus législatif et judiciaire. Analyse des lois pertinentes à la pratique du service social et applications. Impact des mesures de protection sociale canadiennes et québécoises sur les personnes.
- SVS 2007** Éthique et déontologie appliquée (A 2 j) 3 cr.  
Étude des enjeux éthiques liés à la pratique, aux contextes d'intervention et aux changements sociaux. Analyse critique du code déontologique de l'OPTSQ, notamment. Analyse des situations de pratique concrètes. Concomitant(s) : SVS 2024 et SVS 2025.
- SVS 2024** Séminaire de stage (A 2 j) 3 cr.  
Séminaire d'intégration centré sur le stage de formation pratique. Communication et relation d'aide; systématisation des apprentissages; discussions de cas. Concomitant(s) : SVS 2007 et SVS 2025.
- SVS 2025** Stage 1 (A 1 j) 9 cr.  
Expérience de pratique supervisée intégrant les approches cliniques et communautaires. Stage de trois jours / semaine dans un organisme communautaire ou institutionnel. Préalable(s) : SVS 1283. Concomitant(s) : SVS 2007 et SVS 2024.
- SVS 2035** Stage 2 (H 1 j) 9 cr.  
Expérience de pratique supervisée intégrant les approches cliniques et communautaires. Stage de trois jours / semaine dans un organisme communautaire ou institutionnel. Préalable(s) : SVS 2025 Suite de SVS2025 Concomitant(s) : SVS 2007 et SVS 2024.
- SVS 2375** Intervention : individu, couple, famille (H 1 j) 3 cr.  
Étude et approfondissement du processus d'intervention auprès des individus, couples et familles. Développement des habiletés spécifiques à cette pratique. Étude de cas.
- SVS 2377** Intervention de groupe (A 1 j) 3 cr.  
Analyse de différents modèles d'intervention de groupe utilisés en travail social. Développement d'habiletés reliées au processus d'intervention et à l'animation de groupe. Observation de la dynamique de groupe.
- SVS 2378** Intervention communautaire (AH 1 s) 3 cr.  
Présentation des théories à la base de l'action communautaire et processus d'intervention basée sur des expériences du Québec et dans d'autres pays. Développement des habiletés spécifiques à sa pratique.
- SVS 2804** Fonctionnement et gestion des groupes (H 1 j) 3 cr.  
Étude de la structure et du fonctionnement dans les groupes communautaires : types de groupes; formes légales d'organisation; la dynamique organisationnelle; rapports entre permanents militants et membres; financement.
- SVS 2807** Les mass-media en action communautaire (H 1 s) 3 cr.  
Portée politique et technique des communications de masse. Utilisation en action communautaire des médias : radio, télé, vidéo, diaporama, tract, poster et diverses techniques de presse.
- SVS 2901** Santé mentale : aspects sociopolitiques (H 1 s) 3 cr.  
Problématiques, écoles de pensée, acteurs principaux. Historique et cycles de réforme. La désinstitutionnalisation, ses conséquences. Organisation des services. Mouvement alternatif et réformes. Traitements, droits des patients et intervention.
- SVS 3141** Recherche et analyse de pratique (A 1 j) 3 cr.  
*Guyline Racine*  
Introduction aux thématiques de la recherche qualitative, de la recherche-action et de la recherche évaluative. Description, analyse et évaluation des pratiques d'intervention. Formulation de plans d'action et de projets. Préalable(s) : SVS 1141.
- SVS 3366** Problèmes sociaux et institutions (A 1 j) 3 cr.  
Analyse du rôle des idéologies professionnelles et des mécanismes institutionnels dans la représentation et la reproduction des problèmes sociaux. Enjeux et débats autour des divers processus de stigmatisation, d'exclusion et d'étiquetage. Préalable(s) : SVS 2031 ou SVS 2035.
- SVS 3621** Analyse des politiques sociales (H 1 j) 3 cr.  
À travers l'étude des politiques sociales québécoises et canadiennes, analyse des diverses déterminations structurelles qui conditionnent l'émergence, la création et l'application de ces politiques. Préalable(s) : SVS 2031 ou SVS 2035 ou (SVS 1363 et SVS 3700).
- SVS 3700** Action communautaire : fondements (AE 1 s) 3 cr.  
Études des forces qui influencent et déterminent les formes et les pratiques d'action communautaire. Histoire, définition des concepts et présentation des modèles.
- SVS 3711** Familles : théories et pratiques (H 1 j) 3 cr.  
Analyse des différentes théories, modèles et approches portant sur le fonctionnement de la famille en tant que système et son rôle dans la société en tant que structure. Introduction à certaines pratiques d'intervention.
- SVS 3721** Pratiques auprès des groupes (H 1 j) 3 cr.  
Pratiques spécifiques à l'intervention de groupe auprès de clientèles : personnes âgées, femmes, familles. Planification et application d'un programme en intervention de groupe. Préalable(s) : SVS 2377.
- SVS 3732** Pratiques auprès des personnes âgées (A 1 j) 3 cr.  
Problématiques, politiques et pratiques particulières au champ de la gérontologie sociale. Approfondissement de l'intervention auprès des personnes âgées et de leur milieu social.
- SVS 3742** Pratiques en santé mentale (H 1 j) 3 cr.  
Histoire des interventions et cycles de réformes en santé mentale. Analyse critique de la santé mentale et des pratiques de ce champ : idéologies de la santé mentale, aspects juridiques et déontologiques, controverses. Préalable(s) : SVS 1364.
- SVS 3744** Pratiques en protection de l'enfance (A 1 j) 3 cr.  
Loi de la protection de la Jeunesse, Loi sur les Jeunes Contrevenants. Histoire et modalités d'application. Maltraitance : causes, conséquences et pratiques d'intervention en contexte sociojuridiques.
- SVS 3745** Travail social et pluriethnicité (A 1 j) 3 cr.  
Problématiques, politiques et pratiques propres au champ de l'interculturel. Problématisation de situations intégrant les données liées à la migration. Présentation de différents modèles et outils de pratique.
- SVS 3807** Jeunesse et action communautaire (H 1 j) 3 cr.  
Analyse de la condition des jeunes comme acteurs sociaux : étude des rapports des jeunes avec les autres catégories sociales, les institutions et les mouvements sociaux, l'État et ses mécanismes de gestion.
- SVS 3810** Développement économique communautaire (A 1 s) 3 cr.  
Étude des principales composantes du développement économique communautaire. Analyse critique des principales pratiques dans ce champ d'intervention et des enjeux qui y sont liés.
- SVS 3841** Mouvements d'action sociale (H 1 s) 3 cr.  
Discours et pratiques des organisations et des groupes populaires au Québec. Analyse de leurs stratégies et de celles des pouvoirs auxquels ils s'opposent. Clarification des enjeux, des conflits. Action sociale et changement social.

**THL - Théologie****THL 1005** Méthodes et outils en théologie (AHE 1 js) **3 cr.**

Panorama des méthodologies théologiques. Techniques de composition et de présentation d'un travail. Étapes de recherche: problématique, hypothèse, analyse et synthèse. Outils de travail: ouvrages de référence, collections, revues, etc.

**THL 1015** La théologie pratique, un carrefour (AHE 1 js) **3 cr.**

Fondements, histoire et situation actuelle. Pluralité des approches: empiriques, critiques, fondamentales et pastorales. Rapports théorie-pratique en théologie et en pastorale. Analyse et herméneutique de l'action. Les pratiques, lieu de révélation.

**THL 1025** Israël biblique et son histoire (AHE 1 s) **3 cr.**

Des origines d'Israël aux révoltes de 70/135. Géo-politique du Proche-Orient ancien. Périodes pré-monarchique, monarchique, exilique, perse, hellénistique, romaine. Historicité, historiographie et production des écrits bibliques.

**THL 1035** Initiation au Premier (Ancien) Testament (AHE 1 js) **3 cr.**

Structure du corpus. Formation des textes (auteurs, traditions). Genres littéraires. Thèmes (création, alliance, prophétisme, messianisme, Loi, sagesse, élection). Lecture d'extraits significatifs dans l'ensemble de la Bible.

**THL 1045** Initiation au Second (Nouveau) Testament (AHE 1 js) **3 cr.**

Contexte socio-religieux du 1er siècle. Genres littéraires. Littérature parabiblique. Lecture des principaux livres du NT. Problèmes de la recherche (authenticité, datation, structure, contexte rédactionnel, théologie).

**THL 1051** Stage en intervention catéchétique (AHE 1 js) **3 cr.**

Préparation et exécution d'une activité catéchétique supervisée. Définition des objectifs, élaboration des contenus et stratégies, réalisation. Retour critique, exploration et intégration des habiletés personnelles.

**THL 1055** Dieu : questions et approches (AHE 1 js) **3 cr.**

La question de Dieu dans le christianisme. Coordonnées fondamentales: Trinité, Incarnation et salut. Sources majeures: Bible, tradition et philosophie. Contextes et enjeux socio-politiques de la nomination de Dieu. Athéisme et existence de Dieu.

**THL 1065** Jésus : de l'histoire à la théologie (AHE 1 js) **3 cr.**

Événement Jésus. Pluralité des regards théologiques sur Jésus, le Christ. Défis des approches christologiques pour aujourd'hui. Messianisme. Résurrection. Christologie des conciles de Nicée et Chalcédoine.

**THL 1075** Rites et sacrements (AHE 1 js) **3 cr.**

La ritualité comme aspect symbolique de l'expérience humaine et chrétienne. Fonctions des sacrements dans la communauté chrétienne. Parcours historique. Défis actuels d'une théologie des sacrements.

**THL 1085** Histoire du christianisme (AHE 1 js) **3 cr.**

Histoire de l'Église: naissance et déclin de la société de chrétienté; tournants spirituels, intellectuels, culturels, sociaux et politiques qui ont façonné le christianisme. De l'Église des débuts aux Églises catholique, orthodoxe et protestante.

**THL 1090E** Intervention pastorale (AHE 1 js) **3 cr.**

Réalités socioculturelles de la ville moderne. Méthodologie d'intervention : analyse sociologique et théologique, théologie contextuelle, élaboration et mise en oeuvre d'un projet d'intervention en milieu urbain.

**THL 1091E** Bible et tradition évangélique (AHE 1 js) **3 cr.**

Histoire des textes : rédaction, collection, transmission et traduction des textes bibliques. La Bible dans la tradition évangélique : inspiration, révélation, canon, autorité. Le rôle de la Bible dans l'Église contemporaine.

**THL 1093E** Modernité, urbanisation et église (AHE 1 js) **3 cr.**

Développement historique de la modernité : sécularisation, pluralité, privatisation. Urbanisation comme phénomène mondial et québécois. Réflexion théologique et contextualisation. Tâches de l'Église en milieu urbain.

**THL 1094E** Le renouveau dans l'Église évangélique (AHE 1 js) **3 cr.**

Renouveau dans l'Église : fondement néotestamentaire, ère patristique, modèles protestants depuis la Réforme, modèles évangéliques actuels. Examen critique et élaboration d'un modèle contextualisé en milieu urbain québécois.

**THL 1095** Éthique théologique (AHE 1 js) **3 cr.**

Éléments de l'éthique théologique: histoire, sources, débats, approches contemporaines. Étude d'auteurs classiques. Processus du choix éthique. Débats et défis actuels de l'éthique chrétienne.

**THL 1096E** Introduction à la théologie évangélique (AHE 1 js) **3 cr.**

Introduction aux grands thèmes de la foi chrétienne dans la perspective des Églises évangéliques : création, révélation, Dieu, Jésus Christ, Esprit-Saint, salut, Église, expérience et foi chrétienne, l'agir moral.

**THL 1097E** Questions de théologie évangélique (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude d'une oeuvre, d'un auteur ou d'un thème particulier.

**THL 2005** Sources et voies de la spiritualité (AHE 1 js) **3 cr.**

Assises anthropologiques de la spiritualité. Grands courants de la spiritualité chrétienne. Grands spirituels chrétiens: hommes et femmes en quête de Dieu. Voies de la spiritualité contemporaine et vie spirituelle.

**THL 2015** Herméneutique biblique et théologique (AHE 1 js) **3 cr.**

L'acte d'interprétation. Monde de l'oeuvre et monde du lecteur. Sens et vérité. Tradition et autorité. Statut de la Bible en théologie. Questions d'interprétation biblique. Inscription socioculturelle de la théologie. Herméneutique de l'action.

**THL 2035** Sources philosophiques de la théologie (AHE 1 js) **3 cr.**

Les grands courants philosophiques à l'horizon de la théologie: platonisme et néo-platonisme, aristotélisme et thomisme. Déplacements de la rationalité moderne et effets en théologie. Marx, Heidegger, post-structuralisme, philosophies du langage.

**THL 2105** La Torah, coeur de la Bible hébraïque (AHE 1 js) **3 cr.**

Les cinq premiers livres de la Bible: plan, structure, personnages, histoire rédactionnelle. Fonction de ces récits fondateurs. Thèmes majeurs: création, élection, promesse, alliance, loi. Analyse de textes à portée théologique.

**THL 2115** Jésus et la tradition synoptique (AHE 1 js) **3 cr.**

Rapport entre le Jésus de l'histoire, homme juif et galiléen, et le Christ de la foi. La société où a vécu Jésus. Tradition orale, formation des évangiles et problème synoptique. Évangiles de Matthieu, Marc et Luc: présentation générale.

**THL 2125** Théologie fondamentale (AHE 1 js) **3 cr.**

Définition et tâches de la théologie fondamentale. Lieux d'émergence de la réflexion théologique: expérience humaine et tradition chrétienne. Dimensions épistémologiques et herméneutiques de la pratique théologique. Théologie de la Révélation.

**THL 2135** Praxéologie 1 : des pratiques complexes (AHE 1 js) **3 cr.**

Introduction à la praxéologie pastorale. Observation qualitative et analyse de pratiques de type pastoral. Pratique, acteurs et milieu. Théologie du regard. Théories, méthodes et instruments d'observation. Analyse de contenu. Problématisation.

**THL 2140** Praxéologie 2: des pratiques pertinentes (AHE 1 js) **3 cr.**

Utilisation des ressources théologiques: médiation socioculturelle, Bible, tradition, théologie. Planification d'une intervention. Évaluation et prospective. Préalable(s) : THL 2135.

**THL 2145** Panorama de la foi chrétienne (AHE 1 js) **3 cr.**

Présentation globale du christianisme. La foi chrétienne comme expérience religieuse et spirituelle liée à des doctrines et à une histoire. État du christianisme contemporain. Situation du christianisme par rapport aux autres traditions religieuses.

**THL 2150** Animation pastorale (AHE 1 js) **3 cr.**

Dynamiques, ressources et défis de l'animation dans l'action pastorale. Développement d'attitudes et d'habiletés par des exercices pratiques.

**THL 2155** Éducation de la foi (AHE 1 js) **3 cr.**

Principes de base de l'andragogie. Application en contexte d'éducation et de croissance de la foi. Enjeux concrets et pistes d'intervention. Animation et coordination d'intervenants.

**THL 2160** Stage d'exploration (AHE 1 js) **3 cr.**

Exploration supervisée des habiletés personnelles dans un milieu communautaire, paroissial, scolaire, hospitalier, carcéral, etc., choisi par l'étudiant. Apprentissage de composantes de l'intervention pastorale. Planification d'un projet.

**THL 2165** Grec biblique élémentaire (AHE 2 js) **6 cr.**

Initiation au grec biblique (Koinè). Morphologie : conjugaisons, déclinaisons, vocabulaire. Syntaxe élémentaire : phrase, type de propositions. Lecture et traduction de textes du Nouveau Testament.



- THL 2170** Baptême, confirmation, pardon (AHE 1 js) **3 cr.**  
Baptême, porte d'entrée de la vie chrétienne. Confirmation: rôle et mission des baptisés dans une Église communautaire et missionnaire. Sens de la réconciliation dans la vie chrétienne. Débats, problématiques historiques et enjeux pratiques.
- THL 2175** L'eucharistie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Origines et sources néo-testamentaires. L'eucharistie, mémoire du Christ, avènement de la communauté chrétienne et ouverture à l'avenir. L'eucharistie dans son histoire et dans sa célébration. L'eucharistie et l'identité de la communauté chrétienne.
- THL 2180** Sexualité et tradition chrétienne (AHE 1 js) **3 cr.**  
Sexualité: visions contemporaines; dans la tradition chrétienne. Sacramentalité et valeur du mariage. Divorce et remariage. Questions débattues en enjeux éthiques: diversité des pratiques sexuelles, homosexualité, sexualité chez les adolescents.
- THL 2185** Hébreu biblique élémentaire (AHE 2 js) **6 cr.**  
Écriture et phonétique de l'hébreu biblique, morphologie, verbes, éléments de syntaxe. Vocabulaire élémentaire. Lecture de textes bibliques.
- THL 2220** Géographie et archéologie biblique (AHE 1 js) **3 cr.**  
Géographie du pays de la Bible. Techniques de fouilles archéologiques et principales découvertes. Impact des données géographiques et archéologiques sur l'histoire de l'interprétation de la Bible.
- THL 2505** Regard sur le prophétisme biblique (AHE 1 js) **3 cr.**  
Prophétisme au Proche-Orient ancien. Histoire, fonction et originalité des prophètes en Israël. Impacts politique, social et religieux de leur action. Analyse de textes tirés des divers livres prophétiques. Déclin du prophétisme et apocalypsimisme.
- THL 2515** Cultures et spiritualités des jeunes (AHE 1 js) **3 cr.**  
Pratiques sociales et culturelles, langages, aspirations, valeurs et croyances des jeunes. L'adolescence et la jeunesse comme passages. Approche multidimensionnelle de champs d'intervention. Défis relationnels et perspective intergénérationnelle.
- THL 2520** Paul et son oeuvre (AHE 1 js) **3 cr.**  
L'apôtre Paul: sa personnalité, sa vie, sa mission. Aperçu général de ses lettres: théologie (Dieu - Christ - Esprit), conception du salut, de l'être humain et de la communauté, éthique.
- THL 2525** Éthique socio-théologique (AHE 1 js) **3 cr.**  
Tradition de critique ecclésiale et théologique de l'économie. Analyse structurelle de la dynamique sociétale actuelle. Discussion de cas, en dialogue avec d'autres courants en éthique économique et sociale. Visée d'une éthique du bien commun.
- THL 2530** Transmission de la foi aujourd'hui (AHE 1 js) **3 cr.**  
Coordonnées socioculturelles du milieu québécois. Relations entre foi et culture. Conditions d'éclosion et de transmission de la foi. Évolution de la catéchèse au Québec et analyse des orientations actuelles.
- THL 2535** L'Église et les fonctions ecclésiales (AHE 1 js) **3 cr.**  
Origine et fondement de l'Église. L'Église: expression spatio-temporelle du salut. Dimension communautaire et sacramentelle. Modèles d'Église. Diversité des charismes et des fonctions. Parcours historiques. Nouveaux ministères et défis contemporains.
- THL 2540** Pratiques rituelles : analyse-créations (AHE 1 js) **3 cr.**  
Contexte socio-culturel des pratiques rituelles. Enjeux et fonctions quant aux croyances, la relation au sacré, l'identité, la communauté. Participation. Créativité. Mises en scène. Cas tirés de la tradition chrétienne.
- THL 2545** Langage et communication en catéchèse (AHE 1 js) **3 cr.**  
Catéchèse et communication d'expérience de foi. L'univers du langage, de la symbolique, de la gestuelle. Exploration de moyens de communication en catéchèse : chant, théâtre, bande dessinée, multimédia, internet, etc.
- THL 2550** Pédagogie et instruments catéchétiques (AHE 1 js) **3 cr.**  
Diversité et enjeux des approches en pédagogie de la foi. Coordonnées, composantes et éléments essentiels d'un parcours catéchétique. Exploration et analyse d'instruments catéchétiques.
- THL 2555** La catéchèse dans le projet ecclésial (AHE 1 js) **3 cr.**  
Évangélisation, catéchèse et mission. Développement psychospirituel et démarche catéchétique. Le Directoire général pour la catéchèse (1997). Priorités diocésaines.
- THL 2560** Mal et souffrance, limites de Dieu? (AHE 1 js) **3 cr.**  
Expériences et dynamiques de la souffrance. La souffrance et le mal, des drames pour la foi. Le scandale de la Shoah. Présence, absence, responsabilité de Dieu. Origine du mal. Sens de la souffrance. Croix, souffrance et salut. Le Dieu crucifié.
- THL 2565** Catéchèse et éducation morale (AHE 1 js) **3 cr.**  
L'interpellation morale en catéchèse. Présupposés et enjeux de l'éducation morale. Stades de développements moral et pistes d'apprentissage. Application à la catéchèse.
- THL 3000** Foi, politique et engagement social (AHE 1 js) **3 cr.**  
Perspectives historiques, théologiques, éthiques et spirituelles sur l'engagement social et politique inspiré par la foi chrétienne. Itinéraire de cette tradition au Québec. Analyse de pratiques actuelles et apport potentiel au mouvement social.
- THL 3005** Spiritualité et sagesse dans la Bible (AHE 1 js) **3 cr.**  
Formation du Psautier et thématiques théologiques. Sagesse ancienne et Bible. Études thématiques de livres de sagesse et influences sur le Nouveau Testament. Relectures chrétiennes.
- THL 3015** Accompagnement pastoral (AHE 1 js) **3 cr.**  
Accompagnement, relation d'aide et counselling dans l'action pastorale. Exercices pour développer différentes attitudes: écoute, compréhension, empathie, respect, authenticité. Croissance psycho-spirituelle des personnes dans l'acte d'accompagnement.
- THL 3025** Luc et Actes : de Jésus à l'Église (AHE 1 js) **3 cr.**  
Unité des deux livres de Luc: l'Esprit anime Jésus, prophète et messie, et les premiers chrétiens témoins de sa résurrection. Étude de textes sur le Christ et l'Église naissante: récits de naissance et d'apparition, Ascension et Pentecôte, etc.
- THL 3035** Accompagnement pastoral et santé (AHE 1 js) **3 cr.**  
Connaissance des milieux de santé. Impact des croyances religieuses sur la santé. Analyse de pratiques et défis pastoraux dans un contexte multireligieux: counselling, approche holistique, pratiques rituelles, aménagement de l'espace de prière, etc.
- THL 3045** Les Pères de l'Église (AHE 1 js) **3 cr.**  
Des Apôtres aux Pères de l'Église: l'émergence d'un style théologique. Pères grecs et Pères latins. Courants, écoles et débats. Grandes questions et figures majeures de la patristique.
- THL 3055** Histoire des théologies chrétiennes (AHE 1 js) **3 cr.**  
Panorama des pratiques théologiques au cours des siècles. Influences philosophiques et culturelles. Contextes et enjeux sociaux, ecclésiaux, spirituels et politiques.
- THL 3065** Rencontre des églises et des religions (AHE 1 js) **3 cr.**  
Histoire et état des rapprochements oecuméniques entre les Églises chrétiennes. Développement du dialogue interreligieux. Théologies du pluralisme religieux. Enjeux théologiques, sociaux et politiques.
- THL 3075** Gestion et leadership en Église (AHE 1 js) **3 cr.**  
Étude des éléments qui composent une organisation, des divers types de leadership, des processus de prise de décision, des changements. Application dans l'institution ecclésiale.
- THL 3085** Littérature johannique (AHE 1 js) **3 cr.**  
Originalité de cet évangile aux plans théologique (christologies, salut, Esprit, foi) et littéraire (narration, composition). Histoire de la communauté johannique. État de la recherche: rédaction, sources, etc. Analyse de passages choisis.
- THL 3160** Stage d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**  
Intégration des compétences en intervention pastorale. Réalisation et évaluation supervisées du projet développé dans le stage d'exploration. Réflexion théologique, ecclésiologique et pastorale dans l'action. Suite de THL 2060.
- THL 3175** Stage en milieu hospitalier 1 (AHE 1 js) **6 cr.**  
Stage d'exploration supervisé en milieu de santé reconnu par l'Ass. can. pour l'édu. et la pratique pastorale (ACPEP). Approches et méthodes d'intervention. Apprentissage de diverses composantes de l'intervention spirituelle en milieu plurireligieux.
- THL 3185** Stage en milieu hospitalier 2 (AHE 1 js) **6 cr.**  
Stage d'intégration supervisé en milieu de santé reconnu par l'ACPEP. Intégration des compétences en intervention spirituelle en milieu plurireligieux et dans les situations limites.

**THL 3505** L'être humain comme thème théologique (AHE 1 js) **3 cr.**

Fondements théologiques d'une anthropologie: création et Incarnation. Théologie et réflexions actuelles sur l'humain. Évolution et animalité. Corps, nature et environnement. Conscience, langage et liberté.

**THL 3510** Théologies contextuelles (AHE 1 js) **3 cr.**

Histoire et paysage actuel des théologies contextuelles. Théologies de la libération, théologies féministes, théologies du politique : fondements, approches et débats. Parcours québécois correspondants.

**THL 3520** Bioéthique (AHE 1 js) **3 cr.**

Dimension théologique des débats éthiques sur la vie humaine, dans ses commencements et dans sa fin. Débats relatifs à la vie, à la santé et à la mort: avortement, techniques reproductives, euthanasie, politiques de la santé, etc.

**THL 3525** Questions psychanalytiques en théologie (AHE 1 js) **3 cr.**

Concept d'inconscient, place de la parole et du langage, manque et quête d'absolu. Conséquences pour les rapports à l'altérité, aux institutions, au sexe et à soi, au croire, aux Écritures, aux dogmes, et à la compréhension de la résurrection.

**THL 3580** Questions spéciales en études bibliques (AHE 1 js) **3 cr.**

Thèmes de théologie bibliques. Perspectives contemporaines face à la Bible – féministes, post-modernistes, etc. Études de livres bibliques.

**THL 3585** Questions spéciales en th. systématique (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude d'un thème théologique.

**THL 3590** Questions spéciales en théol. pratique (AHE 1 js) **3 cr.**

Dans les cadres conceptuels de la théologie pratique, analyse et interprétation des pratiques et défis d'un milieu, d'un groupe social ou d'une aire d'activité. Étude de problèmes marquant diverses pratiques pastorales ou expériences chrétiennes.

**TRA - Traduction****TRA 1005** Difficultés du français écrit (AH 1 j) **3 cr.**

Révision et approfondissement de la connaissance du français écrit (difficultés de linguistique interne). Norme et usage.

**TRA 1005G** Difficultés du français écrit (AHE 1 s) **3 cr.**

Révision et approfondissement des connaissances en français écrit; révision systématique de la grammaire française, enrichissement du vocabulaire, correction de la structure de phrase et amélioration du style; norme et usage.

**TRA 1006G** Increased English Comprehension (AHE 1 s) **3 cr.**

Familiarize students with English idiomatic expressions and thus increase comprehension of language and culture. Provide tools and models that help distinguish various levels of vocabulary and clarify language patterns.

**TRA 1007G** Stylistique et rédaction (AHE 1 s) **3 cr.**

Procédés stylistiques. Niveaux de langue. Types de discours. Planification et structuration de documents. Travaux pratiques de rédaction.

**TRA 1015** Interférences linguistiques (AH 1 j) **3 cr.**

Étude comparée de la démarche et des ressources expressives du français et de l'anglais. Examen des différents types d'interférences (conventions d'écriture, anglicismes...).

**TRA 1015G** Interférences linguistiques (AHE 1 s) **3 cr.**

Étude comparée de la démarche et des ressources expressives du français et de l'anglais. Examen des différents types d'interférences (conventions d'écriture, anglicismes...).

**TRA 1025** Text Analysis (AH 1 j) **3 cr.**

Technique de lecture active. Analyse fonctionnelle des textes anglais. Structures argumentatives. La contraction de textes comme outil d'analyse. Problèmes particuliers de compréhension (slang, jargons, registres, ambiguïtés...).

**TRA 1072G** Documentation et terminologie 1 (AHE 1 s) **3 cr.**

Initiation à la recherche documentaire. Typologie et évaluation des documents. Initiation aux principes et méthodes de base de la terminologie. Initiation à la recherche terminologique.

**TRA 1075** English Writing and Translation (H 1 j) **3 cr.**

Techniques de la rédaction en anglais en situation de communication bilingue et dans un contexte de traduction. Traduction de textes généraux du français à l'anglais. Problèmes généraux de transfert linguistique.

**TRA 1082G** Méthodologie et traduction générale (AHE 1 s) **3 cr.**

Principes de base et processus de traduction. Analyse de textes. Critères d'évaluation. Initiation à la traduction professionnelle (de l'anglais au français) à partir de textes non spécialisés.

**TRA 1105** Concepts clés en traductologie (A 1 j) **3 cr.**

Initiation aux concepts et à la terminologie de base de la traductologie dans une approche pluridisciplinaire (linguistique, pragmatique, théorie de la communication, sciences cognitives...).

**TRA 1300** Techniques de rédaction (AH 1 j) **3 cr.**

*Georges Bastin*

Objectifs et stratégies de communication; types de discours; planification et structuration des documents; rédaction de différents genres de textes.

**TRA 1400** Recherche documentaire et terminologique (AH 1 j) **3 cr.**

Initiation aux techniques documentaires. Types d'information et de supports. Sources d'information. Évaluation de la documentation. Dictionnaires. Terminologie ponctuelle.

**TRA 1500** Méthodologie de la traduction (AH 1 j) **3 cr.**

*Georges Bastin*

Définition et critères de la traduction; modes et genres. Principes de base, processus et méthode. Exercices d'application.

**TRA 2000** Outils informatiques des langagiers (AH 1 j) **3 cr.**

*Patrick Drouin et Marie-Claude L'Homme*

Connaissance des outils et de l'environnement informatiques du traducteur, du rédacteur et du terminologue. Initiation pratique. Ce cours exige des connaissances de base en micro-informatique (traitement de texte, base de données, etc.). Si vous ne les possédez pas, il est fortement suggéré que vous suiviez le cours IFT 1800 ou IFT 1986. Préalable(s) : TRA 1400 et TRA 1500.

**TRA 2001** Stage en milieu de travail 1 (AHE 1 j) **3 cr.**

*Nycole Bélanger*

Stage d'un minimum de 12 semaines en milieu professionnel (cabinet de traduction, entreprise ou agence gouvernementale) dans le cadre des orientations coopératives du spécialisé en traduction.

**TRA 2022G** Traduction littéraire (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse et traduction de textes littéraires. Connaissance de l'auteur, de l'oeuvre et de son contexte. Traduction, adaptation, récréation. Préalable(s) : TRA 1082G.

**TRA 2032G** Traduction commerciale et économique (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse et traduction de textes portant sur des sujets commerciaux et économiques tels que commerce intérieur et extérieur, finances et banques, Bourse, organisation des sociétés commerciales et comptabilité. Préalable(s) : TRA 1082G.

**TRA 2042G** Traduction scientifique et technique (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse et traduction de textes portant sur des sujets scientifiques et techniques tels qu'écologie, électricité, informatique et mécanique. Préalable(s) : TRA 1082G.

**TRA 2052G** Traduction juridique et administrative (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse et traduction de textes juridiques et administratifs tels que contrats, conventions collectives et baux. Préalable(s) : TRA 1082G.

**TRA 2062G** Traduction médico-pharmaceutique (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse et traduction de textes médicaux, paramédicaux et relatifs à la pharmacologie. Préalable(s) : TRA 1082G.

**TRA 2072G** Documentation et terminologie 2 (AHE 1 s) **3 cr.**

Approfondissement des méthodes de travail en documentation et terminologie et réalisation de divers types de travaux en terminologie. Préalable(s) : TRA 1072G.

**TRA 2092G** Les outils informatiques en traduction (AHE 1 js) **3 cr.**

Présentation des outils informatiques utilisés dans les industries de la langue. Évaluation des outils qui peuvent aider le traducteur à produire des textes de qualité et à améliorer sa productivité. Préalable(s) : pour les étudiants du Certificat de traduction I : avoir réussi les cours du bloc obligatoire (21 crédits).

- TRA 2100G** General Translation (AHE 1 s) **3 cr.**  
Introduction to translation from French to English. Reinforcement of English grammar and syntax rules. Development of writing skills. Mastering the translation of general French texts into accurate and concise English. Préalable(s) : TRA 1082G.
- TRA 2110G** Advanced Business and Technical Writing (AHE 1 s) **3 cr.**  
Linguistic devices and figures of speech. Specialized vocabulary. Selecting and organizing material. Development of abstracting and writing skills. Writing assignments in a wide range of formats.
- TRA 2115** Histoire de la traduction (HE 1 j) **3 cr.**  
*Paul St-Pierre*  
Rôle de la traduction dans l'histoire de l'humanité, des origines à 1950. Évolution de la manière de traduire. Principaux praticiens et théoriciens.
- TRA 2210** Langues scientifique et technique (A 1 j) **3 cr.**  
*Jacques Lethuillier*  
Étude en contexte bilingue des notions, de la terminologie et de la phraséologie propres aux langues S/T. Caractéristiques linguistiques des discours S/T. Démarche d'apprentissage et outils spécialisés. Problèmes spécifiques de transfert.
- TRA 2220** Langues commerciale et économique (A 1 j) **3 cr.**  
Étude en contexte bilingue des notions, de la terminologie et de la phraséologie propres aux langues C/É. Caractéristiques linguistiques des discours C/É. Démarche d'apprentissage et outils spécialisés. Problèmes spécifiques de transfert.
- TRA 2250** Langues juridique et administrative (A 1 j) **3 cr.**  
*Judith Lavoie*  
Étude en contexte bilingue des notions, de la terminologie et de la phraséologie propres aux langues J/A. Caractéristiques linguistiques du discours J/A. Démarche d'apprentissage et outils spécialisés. Problèmes spécifiques de transfert.
- TRA 2305G** Interprétation en milieu social (AHE 1 js) **3 cr.**  
Rôle et fonctions de l'interprète en milieu social. Influence culturelle (non verbal, valeurs, croyances), distorsions (stéréotypes, préjugés) et stratégies. Notions et techniques de base d'interprétation. Éthique professionnelle.
- TRA 2450** Terminologie et terminographie (AH 1 j) **3 cr.**  
*Marie-Claude L'Homme*  
Notions théoriques fondamentales de la terminologie. Éléments de lexicographie. Initiation aux méthodes et pratiques du terminologue professionnel. Terminologie en contexte nord-américain. Préalable(s) : TRA 1400.
- TRA 2500** Traduction générale (AH 1 j) **3 cr.**  
Initiation à la traduction professionnelle (de l'anglais au français) à partir de textes non spécialisés. Préalable(s) : TRA 1005 et TRA 1015 et TRA 1500.
- TRA 2510** Traduction scientifique et technique (HE 1 j) **3 cr.**  
Analyse et traduction de différents genres de textes S/T, en prenant en compte les systèmes notionnels, terminologiques et phraséologiques. Développement d'une démarche d'exploitation de connaissances spécialisées. Préalable(s) : TRA 2210 et TRA 2500.
- TRA 2520** Traduction commerciale et économique (H 1 j) **3 cr.**  
Analyse et traduction de différents genres de textes C/É, en prenant en compte les systèmes notionnels, terminologiques et phraséologiques. Développement d'une démarche d'exploitation de connaissances spécialisées. Préalable(s) : TRA 2220 et TRA 2500.
- TRA 2550** Traduction avancée (AH 1 j) **3 cr.**  
Traduction de textes complexes sur les plans notionnel et rédactionnel, appartenant à différents domaines d'intérêt général. Préalable(s) : TRA 2500.
- TRA 2900** Simulation de cabinet de traduction (AH 1 j) **3 cr.**  
*Nycole Bélanger*  
En liaison avec le milieu professionnel, les étudiants traduiront des textes de différents secteurs d'activité en respectant les critères quantitatifs et qualitatifs de la profession. Cours contingenté. Approbation du responsable de programme requise. Préalable(s) : TRA 1400 et TRA 1500 et TRA 2500 et (TRA 2510 ou TRA 2520 ou TRA 3250 ou TRA 3505 ou TRA 3560 ou TRA 3570 ou TRA 3610).
- TRA 2950** Pratique en milieu de travail (AHE 2 js) **6 cr.**  
*Nycole Bélanger*  
Stage dans un service ou cabinet de traduction sous la supervision d'un professionnel, avec l'approbation préalable du responsable des stages. Préalable(s) : avoir accumulé entre 45 et 75 crédits du programme. Approbation requise.
- TRA 2950H** Pratique en milieu de travail (AHE 1 js) **6 cr.**  
*Nycole Bélanger*  
Stage dans un service ou cabinet de traduction sous la supervision d'un professionnel, avec l'approbation préalable du responsable des stages. Préalable(s) : avoir accumulé entre 45 et 75 crédits du programme.
- TRA 3001** Stage en milieu de travail 2 (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Nycole Bélanger*  
Stage d'un minimum de 12 semaines en milieu professionnel (cabinet de traduction, entreprise ou agence gouvernementale) dans le cadre des orientations coopératives du spécialisé en traduction.
- TRA 3002** Stage en milieu de travail 3 (AHE 1 j) **3 cr.**  
*Nycole Bélanger*  
Stage d'un minimum de 12 semaines en milieu professionnel (cabinet de traduction, entreprise ou agence gouvernementale) dans le cadre des orientations coopératives du spécialisé en traduction.
- TRA 3010G** Révision et contrôle de la qualité (AHE 1 s) **3 cr.**  
Principes et pratique de la révision, critères et méthode. Aspects psychologiques de la révision. Initiation au contrôle de la qualité. Révision à l'ordinateur. Code typographique et correction d'épreuves. Préalable(s) : 9 crédits de cours de traduction de l'anglais au français.
- TRA 3020G** Traduction et adaptation publicitaire (AHE 1 s) **3 cr.**  
Étude de textes comportant des difficultés particulières : contraintes d'espace, obstacles linguistiques, différences institutionnelles, non-équivalence iconographique. Préalable(s) : TRA 1082G.
- TRA 3025G** Trad. et adapt. cinématographique (AHE 1 s) **3 cr.**  
Principes et techniques de la traduction de films et vidéos. Doublage et sous-titrage. Application à des documents de différents genres. Préalable(s) : TRA 1082G.
- TRA 3075** Traduction et cultures (H 1 j) **3 cr.**  
La notion de culture en traduction. La traduction au carrefour des cultures. Communication interculturelle. Traduction et intégration des communautés. Cours cyclique.
- TRA 3125** Théories contemporaines de la traduction (A 1 j) **3 cr.**  
Présentation des principaux travaux de réflexion en traduction depuis les années 50. Examen des rapports entre théorie et pratique. Étude des méthodes fondées sur l'analyse des langues, des textes et des discours.
- TRA 3200G** Réalités professionnelles (AHE 1 s) **3 cr.**  
Initiation à la vie professionnelle : organisation de la profession, modes d'exercice et conditions de travail, structure du marché, déontologie. Préalable(s) : pour les étudiants du Certificat de traduction I : avoir réussi les cours obligatoires et un cours du bloc B.
- TRA 3225G** Projets spéciaux en milieu de travail (AHE 1 s) **3 cr.**  
Activités dirigées permettant à l'étudiant d'acquérir une expérience pratique dans un cadre professionnel.
- TRA 3250** Langue et traduction informatiques (A 1 j) **3 cr.**  
*Jacques Lethuillier*  
Termes et notions propres à l'environnement informatique des milieux de travail. Essai de présentation, dans une perspective globale, des réseaux terminologiques. Analyse et traduction de différents types de textes informatiques. Préalable(s) : TRA 2500.
- TRA 3265** Langues médicale et pharmacologique (A 1 j) **3 cr.**  
*Sylvie Vandaele*  
Étude en contexte bilingue des notions, de la terminologie et de la phraséologie des textes M/P. Caractéristiques linguistiques du discours M/P. Démarche d'apprentissage et outils spécialisés. Problèmes spécifiques de transfert.
- TRA 3310** Rédaction professionnelle (AH 1 j) **3 cr.**  
Étude de la communication écrite en entreprise. Planification et structuration de différents types de textes techniques et commerciaux (résumés, synthèses, notices, rapports...). Préalable(s) : (TRA 2500 ou TRA 2550) et (TRA 2510 ou TRA 2520 ou TRA 3560 ou TRA 3570).
- TRA 3325G** Langues et mondialisation (AHE 1 js) **3 cr.**  
Impact de la mondialisation sur l'industrie langagière. Langues en demande et marchés en croissance. Évolution des moyens de communication. Globalisation des produits et services. Processus et applications : internationalisation et localisation.

**TRA 3400G** Initiation à la localisation (AHE 1 js) **3 cr.**

Définition du concept et lien avec la traduction. Principaux contextes d'application. Initiation à la gestion d'un projet de localisation et ressources. Survol des méthodes de travail et des principaux logiciels. Modes d'exercice. Marché du travail.

**TRA 3505** Traduction et adaptation (AH 1 j) **3 cr.**  
*Hélène Buzelin*

Étude de textes comportant des difficultés particulières : contraintes d'espace, obstacles linguistiques, différences institutionnelles, non-équivalence iconographique... Préalable(s) : TRA 2500 ou TRA 2550.

**TRA 3560** Traduction juridique et administrative (H 1 j) **3 cr.**  
*Judith Lavoie*

Analyse et traduction de différents genres de textes J/A, en prenant en compte les systèmes notionnels, terminologiques et phraséologiques. Développement d'une démarche d'exploitation de connaissances spécialisées. Préalable(s) : TRA 2250.

**TRA 3570** Traduction médicale et pharmacologique (HE 1 j) **3 cr.**  
*Sylvie Vandaele*

Analyse et traduction de différents genres de textes M/P, en prenant en compte les systèmes notionnels, terminologiques et phraséologiques. Développement d'une démarche d'exploitation de connaissances spécialisées. Préalable(s) : TRA 3265.

**TRA 3580** Traduction littéraire (A 1 j) **3 cr.**

Initiation au discours littéraire. Connaissance de l'auteur, de l'oeuvre et de son contexte. Analyse des niveaux de production du texte littéraire. Traduction, adaptation, recréation. Préalable(s) : TRA 2500.

**TRA 3610** Révision de textes (AH 1 j) **3 cr.**  
*Hélène Buzelin*

Principes et pratique de la révision unilingue et bilingue. Initiation au contrôle de la qualité. Révision à l'ordinateur. Code typographique et correction d'épreuves. Préalable(s) : (TRA 2500 ou TRA 2550) et (TRA 2510 ou TRA 2520 ou TRA 3560 ou TRA 3570).

**TRA 3750** Specialized Translation (H 1 j) **3 cr.**

Traduction du français à l'anglais de textes de différents domaines de spécialité, en fonction du contexte nord-américain. Préalable(s) : TRA 2750.

**TRA 3850** Introduction à l'interprétation (A 1 j) **3 cr.**

Initiation aux principaux modes d'interprétation. Préalable(s) : TRA 2500 Pour les étudiants du Certificat de traduction II : TRA 1082G et 3 cours de traduction.

**TRA 3900** Réalités professionnelles (AH 1 js) **3 cr.**

Initiation à la vie professionnelle : organisation de la profession, modes d'exercice et conditions de travail, structure du marché, déontologie. Préalable(s) : TRA 2510 ou TRA 2520 ou TRA 3560 ou TRA 3570.

**TXM - Toxicomanie****TXM 1111** Contextes d'utilisation des psychotropes (AHE 1 js) **3 cr.**

Dimensions culturelles et historiques du jeu et de l'usage des psychotropes. Analyse des contextes sociaux dans l'usage contemporain du jeu et des drogues. Lois et mesures légales régissant la consommation et l'abus du jeu et des drogues. Cours également offert à distance. Voir TXM 1111D. Cours obligatoire du Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours TXM 1111D offert à distance.

**TXM 1111D** Contextes d'utilisation des psychotropes (AH 1) **3 cr.**

Les dimensions culturelle et historique de l'usage des psychotropes. Analyse des contextes sociaux dans l'usage contemporain des drogues. Lois et mesures légales régissant la consommation et l'abus des drogues. Enseignement à distance. Cours obligatoire du Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours (à distance) et le cours offert en salle (TXM 1111).

**TXM 1221** Effets des substances psychotropes (AHE 1 js) **3 cr.**

Notions essentielles en physiologie. Analyses des effets des substances psychotropes. Conséquences à court et à long terme : tolérance, dépendance, sevrage. Classification des psychotropes. Cours également offert à distance. Voir TXM 1221D. Cours obligatoire du Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours TXM 1221D offert à distance.

**TXM 1221D** Effets des substances psychotropes (AHE 1) **3 cr.**

Version à distance du cours TXM 1221

**TXM 1331** Prévention des toxicomanies : théorie (AHE 1 js) **3 cr.**

Concepts et définitions de base. Méthodologie générale d'une démarche en prévention. Stratégies préventives. Promotion de la santé et approche communautaire. Évaluation de l'action préventive. Cours également offert à distance. Voir TXM 1331D. Cours obligatoire du Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours TXM 1331D offert à distance.

**TXM 1331D** Prévention des toxicomanies : théorie (AHE 1) **3 cr.**

Version à distance du cours TXM 1331

**TXM 1441** Étiologie et modèles d'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**

Explication de l'étiologie de la dépendance à l'aide des différents modèles théoriques. Analyse des facteurs ayant contribué au développement de la dépendance. Adaptation des outils d'intervention et des modèles associés.

**TXM 1901** Toxicomanies (AHE 1 js) **3 cr.**

Introduction aux dimensions biologiques, psychologiques et sociales du phénomène de l'usage et de l'abus des drogues ainsi qu'aux philosophies et ressources d'intervention en vigueur dans ce domaine. Ce cours n'est pas reconnu dans le Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation.

**TXM 2300** Jeunes, prévention et toxicomanies (AHE 1 js) **3 cr.**

Description des problématiques reliées à la consommation et à l'abus de drogues chez les jeunes. Analyse des comportements problématiques, identification des facteurs de risque et choix de la stratégie de prévention en fonction des contextes.

**TXM 2310** Pratiques novatrices en prévention (AHE 1 js) **3 cr.**

Historique des programmes de prévention. Meilleures pratiques en intervention préventive. Analyse critique des programmes en fonction des facteurs de réussite.

**TXM 2450** Prévention et législation (AHE 1 js) **1 cr.**

Problèmes d'intervention dans le contexte juridique actuel en matière de drogues. Analyse critique de l'utilisation des lois actuelles comme moyen de prévention.

**TXM 2470** Prévention sida et toxicomanies (AHE 1 js) **1 cr.**

Interrelation du sida ou de la séropositivité avec les conduites de consommation de drogues par injection. Prévalence du phénomène. Analyse de différentes stratégies d'intervention préventive. Cours également offert à distance. Voir TXM 2470D.

**TXM 2470D** Prévention sida et toxicomanies (AHE 1) **1 cr.**

Interrelation du sida ou de la séropositivité avec les conduites de consommation de drogues par injection. Prévalence du phénomène. Analyse de différentes stratégies d'intervention préventive. Enseignement à distance.

**TXM 2480** Problématique liée à la toxicomanie (AHE 1 js) **1 cr.**

Activité pédagogique explorant une question relative à la toxicomanie. Sujet à déterminer à chaque session.

**TXM 2480D** Psychotropes en milieu de travail (AHE 1) **1 cr.**

Activité pédagogique explorant les questions relatives à la prévention de la surconsommation de psychotropes en milieu de travail. Illustration du conflit qui sépare les tenants et les opposants au dépistage de psychotropes. Enseignement à distance.

**TXM 2521** Délinquance et toxicomanies (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse des théories explicatives de la dynamique drogues et criminalité. Caractéristiques de la personnalité antisociale et de son impact dans l'expression de la toxicomanie. Traitement pour les personnes aux prises avec cette double problématique.

**TXM 2540** Sexualité et toxicomanies (AHE 1 js) **1 cr.**

Réflexion de l'étudiant sur ses propres valeurs sexuelles. Analyse des effets de la consommation et de l'abus de drogues sur les comportements sexuels. Méthodes d'intervention.

**TXM 2551** Santé mentale et traitement en toxico (AHE 1 js) **3 cr.**

Problèmes de santé mentale reliés à la toxicomanie. Analyse des interactions associées au phénomène de la comorbidité. Exploration des meilleures pratiques de traitement.

**TXM 2570** Problématique liée à la réadaptation 1 (AHE 1 js) **1 cr.**

Activité pédagogique explorant une question relative à la réadaptation des toxicomanes. Sujet à déterminer à chaque session. Cours également offert à distance. Voir TXM 2570D.

- TXM 2570D** Jeu pathologique (AHE 1) **1 cr.**  
Activité pédagogique explorant les questions relatives au jeu pathologique et à la comorbidité associée à la toxicomanie. Présentation des implications cliniques et des approches de réadaptation. Enseignement à distance.
- TXM 2570V** La codépendance en toxicomanie (AHE 1) **1 cr.**  
La codépendance : mythe ou réalité. Cet atelier permettra de connaître les mécanismes de la codépendance, les causes et les conséquences. Il s'attardera aussi à l'exploration des stratégies d'intervention.
- TXM 2580** Problématique liée à la réadaptation 2 (AHE 1 js) **1 cr.**  
Activité pédagogique explorant une question relative à la réadaptation des toxicomanes. Sujet à déterminer à chaque session. Cours également offert à distance. Voir TXM 2580D.
- TXM 2580D** Héroïne et interventions spécifiques (AHE 1) **1 cr.**  
Activité pédagogique explorant les aspects particuliers de l'usage de l'héroïne et dégageant les principales applications cliniques, pharmacologiques associées à l'usage de ce narcotique. Enseignement à distance.
- TXM 2583** Problématique liée à la réadaptation 3 (AHE 1 js) **1 cr.**  
Activité pédagogique explorant une question relative à la réadaptation des toxicomanes. Sujet à déterminer à chaque session. Cours également offert à distance. Voir TXM 2583D.
- TXM 2583D** La réduction des méfaits (AHE 1) **1 cr.**  
Activité pédagogique explorant les questions relatives au modèle de réduction des méfaits et à l'intégration des approches dans le cadre de la réadaptation, de la promotion de la santé et de la sécurité publique. Enseignement à distance.
- TXM 2591** L'ombre de l'amour et l'amour de l'ombre (AHE 1 js) **1 cr.**  
Initiation à la compréhension de la notion de l'ombre chez Jung. Illustration à travers la mythologie. Lien entre psychologie de l'ombre et l'émergence d'une dépendance. Rôle de l'ombre dans la vie de chacun.
- TXM 2592** L'IGT pour adultes (AHE 1 js) **1 cr.**  
Initiation à l'évaluation de l'indice de gravité d'une toxicomanie à partir de l'instrument IGT, version québécoise de l'Addiction Severity Index.
- TXM 2593** L'IGT pour adolescents (AHE 1 js) **1 cr.**  
Initiation à l'évaluation des adolescents à l'aide de l'Indice de gravité d'une toxicomanie (IGT) pour adolescents.
- TXM 2600** Problématique liée à la toxicomanie B (AHE 1 js) **3 cr.**  
Activité pédagogique explorant une question relative à la toxicomanie.
- TXM 3400** Conception d'un programme de prévention (AHE 1 js) **3 cr.**  
Élaboration d'un programme de prévention en promotion de la santé ou en réduction des méfaits adapté à des problématiques liées à la consommation de drogues. Utilisation d'une démarche systématique : de l'identification des besoins à l'évaluation. Préalable(s) : TXM 1331 ou TXM 1331D.
- TXM 3410** Actualisation d'un prog. de prévention (AHE 1 js) **3 cr.**  
Planification d'une campagne de prévention en toxicomanie. Mise en pratique des habiletés d'animation, de communication et d'organisation. Résolution des problèmes inhérents à la mise en oeuvre. Préalable(s) : TXM 1331 ou TXM 1331D.
- TXM 3500** Approches motivationnelles (AHE 1 js) **3 cr.**  
Utilisation des approches motivationnelles et de techniques d'intervention en prévention de la rechute. Concepts théoriques du modèle cognitivo-comportemental. Préalable(s) : TXM 2551 ou TXM 1500.
- TXM 3510** Intervention clinique en toxicomanie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Développement d'habiletés en intervention individuelle auprès de personnes dépendantes. Utilisation de techniques d'entrevue et de stratégies d'intervention. Identification des pièges d'intervention et des dilemmes éthiques en toxicomanie. Préalable(s) : TXM 2551 ou TXM 1500.
- TXM 3520** Animation de groupe en toxicomanie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Analyse de la dynamique de groupe avec les personnes dépendantes. Préparation d'une intervention de groupe. Utilisation de techniques d'animation de groupe de type psychoéducatif. Préalable(s) : TXM 2551.

- TXM 3530** Évaluation en toxicomanie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Capacité à effectuer une entrevue d'accueil et d'évaluation. Utilisation d'outils de dépistage et d'évaluation en toxicomanie. Évaluation de situations de crise. Préalable(s) : TXM 2551.
- TXM 3540** Intervention auprès des jeunes en toxico (AHE 1 js) **3 cr.**  
Développement d'habiletés d'accompagnement auprès des jeunes toxicomanes et des familles. Expérimentation de stratégies d'intervention, utilisation d'outils cliniques et élaboration de plans d'intervention auprès des jeunes dépendants. Préalable(s) : TXM 2551 ou TXM 2300.
- TXM 3600** Stage en milieu d'intervention (AHE 1 js) **6 cr.**  
Transfert des apprentissages effectués dans le programme dans les milieux de pratique en prévention ou en réadaptation en toxicomanie. Préalable(s) : 15 cr. obl., et selon l'objectif visé par le stage : (TXM 3400 ou 3410 si Prévention) ou (TXM 3500 ou 3510, 3520, 3540 si Réadaptation)
- TXM 3610** Stage international (AHE 1 js) **6 cr.**  
Transfert des apprentissages dans les milieux d'intervention en réadaptation. Ces stages s'effectuent dans des structures d'accueil européennes. L'étudiant doit être récipiendaire d'une bourse de la Faculté.

---

## URB - Urbanisme

---

- URB 1111** Le Québec urbain (AH 1) **3 cr.**  
Hiérarchie et réseaux de villes au Québec. Phénomènes d'agglomération : du village à la métropole. Suburbanisation et villes-centres. La relation ville-hinterland. Typologies et enjeux.
- URB 1112** Urbanisation dans le monde (AH 1) **3 cr.**  
L'urbanisation dans le monde contemporain. Modèles d'urbanisation (pays occidentaux et pays en développement). Explication des conditions particulières de pratiques d'urbanisme. Les rapports entre urbanisation et développement.
- URB 1113** Espaces et sociétés (AH 1) **3 cr.**  
Introduction aux sociétés urbaines et à la dimension sociale des phénomènes urbains.
- URB 1114** Villes, territoires et environnement (AH 1) **3 cr.**  
Grands concepts écologiques : écosystèmes, développement durable, qualité de l'environnement. Écologie appliquée à la ville et aux agglomérations urbaines. Techniques d'analyse des milieux physiques.
- URB 1211** Activités urbaines, acteurs et enjeux (AH 1) **3 cr.**  
Utilisation du sol et activités urbaines. Enjeux et stratégies spatiales. Rôle et influence des acteurs. Démocratie et gouvernance.
- URB 1212** Économie urbaine et régionale (AH 1) **3 cr.**  
Introduction à l'économie spatiale. Analyse économique des marchés fonciers et immobiliers dans une perspective de régulation par les pouvoirs locaux. Théories et stratégies de croissance urbaine et régionale.
- URB 1221** Formes urbaines et architecturales (AH 1) **3 cr.**  
Initiation à l'observation de la ville. Formes bâties : architecture et ouvrages d'ingénierie. Typologies architecturales et usages. Monuments et architecture vernaculaire. Bâti de base et bâti spécialisé. Éléments de la forme urbaine.
- URB 1321** Méthodes et métiers de l'urbanisme (AH 1) **3 cr.**  
Les méthodes de la planification territoriale : concepts et évolution. Les pratiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire dans différents milieux d'intervention.
- URB 1411** Géomatique et urbanisme (AH 1) **3 cr.**  
Applications de la géomatique urbaine. Sources de données. Numérisation. Bases de données relationnelles et géocodage de l'information. Systèmes d'information. Analyses thématiques et spatiales. Géomatique municipale et l'information.
- URB 1412** Analyse de données urbaines (AH 1) **3 cr.**  
Extraction de données numériques. Analyse statistique descriptive de phénomènes urbains. Montage de dossier d'analyse urbaine. Initiation aux indicateurs de positionnement.

**URB 2046** Outils juridiques en urbanisme (AH 1) 3 cr.

Outils juridiques d'intervention et de mise en oeuvre en urbanisme. Pouvoirs de réglementation et limites juridiques. Mesures de flexibilité. Interventions foncières. Complémentarité des outils et applications à des cas.

**URB 2071** Histoire de l'urbanisme (AH 1) 3 cr.

Débuts de l'urbanisme en Europe et en Amérique du Nord : courants de pensée, conceptions de la ville; principes, modèles, outils d'urbanisme. Plans d'extension et de réforme. Modèles d'habitat. Villes nouvelles. Le fonctionnalisme et sa critique.

**URB 2213** Politiques urbaines et habitat (AH 1) 3 cr.

Politiques et programmes d'habitat. Rôle de l'État comme régulateur de marché. Promotion immobilière. Tendances dans l'immobilier. Montage de projets immobiliers.

**URB 2322** Design urbain (AH 1) 3 cr.

Typologie des interventions en termes d'échelle et de contexte. Méthodologie de design urbain. Outils d'analyse et de représentation. Plans et critères de design urbain : principes et exemples.

**URB 2323** Collectivités viables et urbanisme (AH 1) 3 cr.

Principes de développement durable appliqué à l'aménagement des collectivités. Pratiques innovatrices d'aménagement intégré. Collectivités écologiques, mixité sociale et fonctionnelle des habitats urbains. Développement communautaire.

**URB 2341** Villes, régions et mondialisation (AH 1) 3 cr.

Développement inégal entre les pays, les villes et les régions. Mobilité des capitaux et des personnes. Évolution des politiques publiques dans le contexte de la mondialisation. Modèles de développement. Initiatives locales, modèles de concertation.

**URB 2342** Finances publiques urbaines et urbanisme (AH 1) 3 cr.

Allocation des ressources et financement des services et équipements publics. Principes de comptabilité municipale; le budget comme instrument de planification et de gestion. Analyse d'impact fiscal et analyse coûts-avantages d'un projet urbain.

**URB 2343** Réseaux d'infrastructure urbaine (AH 1) 3 cr.

Les réseaux et la ville. Conception et fonctionnement des réseaux. Planification des réseaux d'infrastructure (transport, égout, aqueduc). Transports : implantation et gestion des systèmes et réseaux de transport, gestion de la demande.

**URB 2344** Gestion de l'environnement et urbanisme (AH 1) 3 cr.

Application des concepts écologiques à l'intervention sur les milieux urbains. Instrumentation; programmes et politiques de gestion des milieux et de contrôle de la qualité de l'environnement.

**URB 2345** Communication-participation-négociation (AH 1) 3 cr.

Résolution de conflits en aménagement urbain. Urbanisme et concertation. Participation des citoyens en aménagement et en urbanisme. Consultations publiques. Techniques et processus de communication et de négociation de projet.

**URB 2414** Représentation et modélisation spatiale (AH 1) 3 cr.

Communication visuelle de l'analyse urbaine et des projets d'urbanisme. Représentation et informatique. Représentation 3D, superposition des représentations 2D et 3D. Conception assistée par ordinateur. Préalable(s) : URB 1411.

**URB 2511** Labo-atelier 1 analyse et problématique (AH 1) 3 cr.

Inventaire et analyse du milieu. Constitution de dossiers thématiques. Synthèse et montage de dossiers. Formulation d'une problématique d'aménagement.

**URB 2512** Labo-atelier 2 propositions d'urbanisme (AH 1) 6 cr.

Formulation d'orientations et d'objectifs. Élaboration d'un concept. Proposition d'un programme d'intervention. Préalable(s) : URB 2092 ou URB 2511.

**URB 3214** Cadres institutionnels de l'urbanisme (AH 1) 3 cr.

Contexte institutionnel et juridique de l'aménagement et de l'urbanisme. Compétences législatives et politiques gouvernementales. Institutions municipales locales et régionales. Évolution et réforme.

**URB 3222** Morphologie et patrimoine urbains (AH 1) 3 cr.

Méthodes d'analyse des unités morphologiques de base et des tissus urbains. Forme urbaine et sens de la ville. Évolution de la notion de patrimoine. Enjeux de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine urbain. Évolution des pratiques.

**URB 3312** Théories et pratiques de planification (AH 1) 3 cr.

Introduction aux théories de la planification. Analyse de pratiques planificatrices dans des contextes institutionnels divers : urbanisme, aménagement du territoire, développement international.

**URB 3513** Labo-atelier 3 mise en oeuvre de projet (AH 1) 6 cr.

Définition des moyens de mise en oeuvre; les acteurs, leurs rôles et leurs responsabilités. Appréciation de l'impact des propositions et des résultats attendus. Préalable(s) : URB 2512.

**URB 3519** Projet terminal (AH 1) 6 cr.

Projet visant à approfondir les connaissances dans le domaine de l'urbanisme. Le projet fait l'objet d'un rapport et d'une présentation publique. Préalable(s) : 60 crédits du programme.

**URB 3589** Stage (AH 1) 3 cr.

Huit semaines de travail d'urbanisme en milieu professionnel. Présentation d'un rapport sur l'expérience de travail. Préalable(s) : 48 crédits dans le programme.

**URB 3599** Activité spéciale (AH 1) 3 cr.

Cours, atelier, voyage d'étude, etc. sur un thème de recherche ou d'intervention.

**VIO - Violence, victimes et société****VIO 1000** Dimension personnelle de la violence (AHE 1 js) 3 cr.

Le rapport personnel de l'intervenant à la violence (valeurs, attitudes, limites personnelles). Dynamique d'une relation professionnelle avec une personne violente ou une victime. Mesures des risques, protection, gestion du stress. Réflexion éthique.

**VIO 1005** Violence : approches disciplinaires (AHE 1 js) 3 cr.

Définitions de la violence : agressivité, conflit, criminalité, abus de pouvoir. Formes de violence sociale et interpersonnelle. Principales théories explicatives. Vers une approche interdisciplinaire.

**VIO 2005** Droits et recours face aux institutions (AHE 1 js) 3 cr.

Rôle des chartes dans la protection des droits. Principes des droits administratifs et recours contre les institutions publiques et parapubliques. Étude de certaines lois particulières donnant ouverture à des plaintes et réparations. Études de cas.

**VIO 2008** Violence à l'endroit des personnes âgées (AHE 1 js) 3 cr.

Caractéristiques et déterminants. Personnes âgées et société. Milieu d'hébergement : vulnérabilité des personnes âgées, liens avec les intervenants, politiques institutionnelles. Modèles d'intervention dans les familles et institutions.

**VIO 2009** Violence familiale et conjugale (AHE 1 js) 3 cr.

Réalité contemporaine de la violence conjugale et familiale. Impacts sur les femmes, la vie familiale et le développement de l'enfant. Dépistage et intervention. Politiques et ressources.

**VIO 2011** Violence dans les milieux de travail (AHE 1 js) 3 cr.

Caractéristiques du phénomène. Pouvoir et conflit dans les milieux de travail. Étude de cas dans différents milieux et situations. Modèles d'intervention utilisés.

**VIO 2012** Victimisation sexuelle (AHE 1 js) 3 cr.

État du phénomène dans la société. Dimension sociale et culturelle de la victimisation sexuelle. Rôles des intervenants sociaux, policiers et judiciaires. Analyse des politiques et législations. Mission des groupes de défense des victimes.

**VIO 2013** Violence et handicap (AHE 1 js) 3 cr.

Étude des liens entre les risques de violence et la présence d'un handicap chez les victimes. État du phénomène selon les types de handicap, dans la communauté et en institution.

**VIO 2015** Résolution de conflits (AHE 1 js) 3 cr.

Nature et typologie des conflits : situations, causes et effets. Communication dans une dynamique de conflit. Apprentissage de la négociation de comportements pacifiques. Processus de résolution de conflit.

**VIO 2016** Intervention en contexte traumatique (AHE 1 js) 3 cr.

Notions de traumatisme en médecine et en psychologie. Impacts des blessures physiques, psychologiques et symboliques dans le continuum de vie. Stress post-traumatique dans les collectivités. Plan d'intervention dans les organisations.

**VIO 2020** Violence et rapports interculturels (AHE 1 js) 1 cr.

Processus migratoire et discrimination; intégration et assimilation. Facteurs de risques de violence dans le processus migratoire. Droits et recours des immigrants.

- VIO 2021** Abus par des professionnels en exercice (AHE 1 js) **1 cr.**  
Droits et obligations des professionnels dans l'exercice de leur profession. Constats des plaintes selon certaines catégories professionnelles et analyse des contextes. Droits et recours des victimes.
- VIO 2022** Impact de la violence dans les médias (AHE 1 js) **1 cr.**  
Études sur la prévalence de la violence dans les médias de masse; exposés des études des impacts sur la population. Méthodes de protection du public. Rôle des familles, de l'école et de l'État dans la réduction des risques.
- VIO 2023** Violence en milieu scolaire (AHE 1 js) **1 cr.**  
Prévalence de la violence en milieu scolaire. Portrait des modèles et programmes de prévention et d'intervention. Protection et accompagnement des victimes.
- VIO 2024** Victimisation dans le système de santé (AHE 1 js) **1 cr.**  
Le système de santé en tant qu'institution productrice de risques de violence. Prévalence des abus et négligence selon le système de plaintes. Prévention et mesures correctrices. Réflexion éthique.
- VIO 2026** Atelier thématique (AHE 1 js) **1 cr.**  
Activité pédagogique explorant une question relative au problème de la violence. Sujet à déterminer.
- VIO 2026Y** Femmes et vieillissement des parents (AHE 1 js) **1 cr.**  
Le vieillissement des parents : risques et défis pour les femmes et impacts sur leur santé.
- VIO 2026Z** Solidarité et victimes (AHE 1 js) **1 cr.**  
Atelier qui privilégie la création comme renouvellement du rapport à soi et à la communauté, manifestant ainsi la solidarité envers les victimes. Textes et mises en situation permettront de réaliser une création en référence à la violence.
- VIO 2027** Organisations contre la violence (AHE 1 js) **1 cr.**  
Portrait des organismes oeuvrant en recherche, prévention et intervention en matière de violences sociales. Analyse des stratégies d'éducation ou de prévention. Réflexion sur les enjeux québécois et canadiens.
- VIO 2028** Phénomène de la victimisation économique (AHE 1 js) **1 cr.**  
Les formes actuelles du crime économique dans le secteur tertiaire autant que par les nouveaux médias. Populations à risques et réduction des méfaits. Recours des victimes.
- VIO 2029** Intervention auprès du conjoint violent (AHE 1 js) **1 cr.**  
Théories et modèles d'intervention. Liens formels et institutionnels avec le système judiciaire. Description et évaluation des ressources d'intervention. Réflexion critique.
- VIO 2050** Problématique spécifique (AHE 1 js) **3 cr.**  
Activité pédagogique explorant une question relative au problème de la violence. Sujet à déterminer.
- VIO 2050W** Prévention de la violence au travail (AHE 1 js) **3 cr.**  
Typologie de la violence en milieu de travail, organisation à risques et problématiques fréquentes. Profil et personnalité des employés vulnérables et à risques. Modèles d'évaluation et de prévention de la violence en santé et sécurité du travail.
- VIO 2050X** Violence et rapports interculturels (AHE 1 js) **3 cr.**  
Dimensions culturelles et anthropologiques de la violence. Violence conjugale en contexte interculturel. Gestion des situations à risques pour les intervenants.
- VIO 2050Y** Risques pour les soignants naturels (AHE 1 js) **3 cr.**  
1. Vécu et réalité des aidants naturels. État des questions, stratégies d'action. 2. Traitement de la douleur à domicile. Impacts pour les professionnels. 3. Le vieillissement des parents : risques et défis pour les femmes et impacts sur leur santé.
- VIO 2050Z** Symposium en victimologie (AHE 1 js) **3 cr.**  
Le Symposium vise à bâtir des ponts entre les diverses ressources auprès des victimes afin de promouvoir leurs droits. Dans ce cours intensif, vous serez regroupés en équipes thématiques supervisées par des tuteurs.
- VIO 3000** Projets spéciaux sur la violence (AHE 1 js) **3 cr.**  
Mise en pratique des connaissances acquises dans le programme par la réalisation d'un projet personnel sur la violence : recherche-action, activités de prévention, etc. Préalable(s) : 21 crédits dont les cours obligatoires.

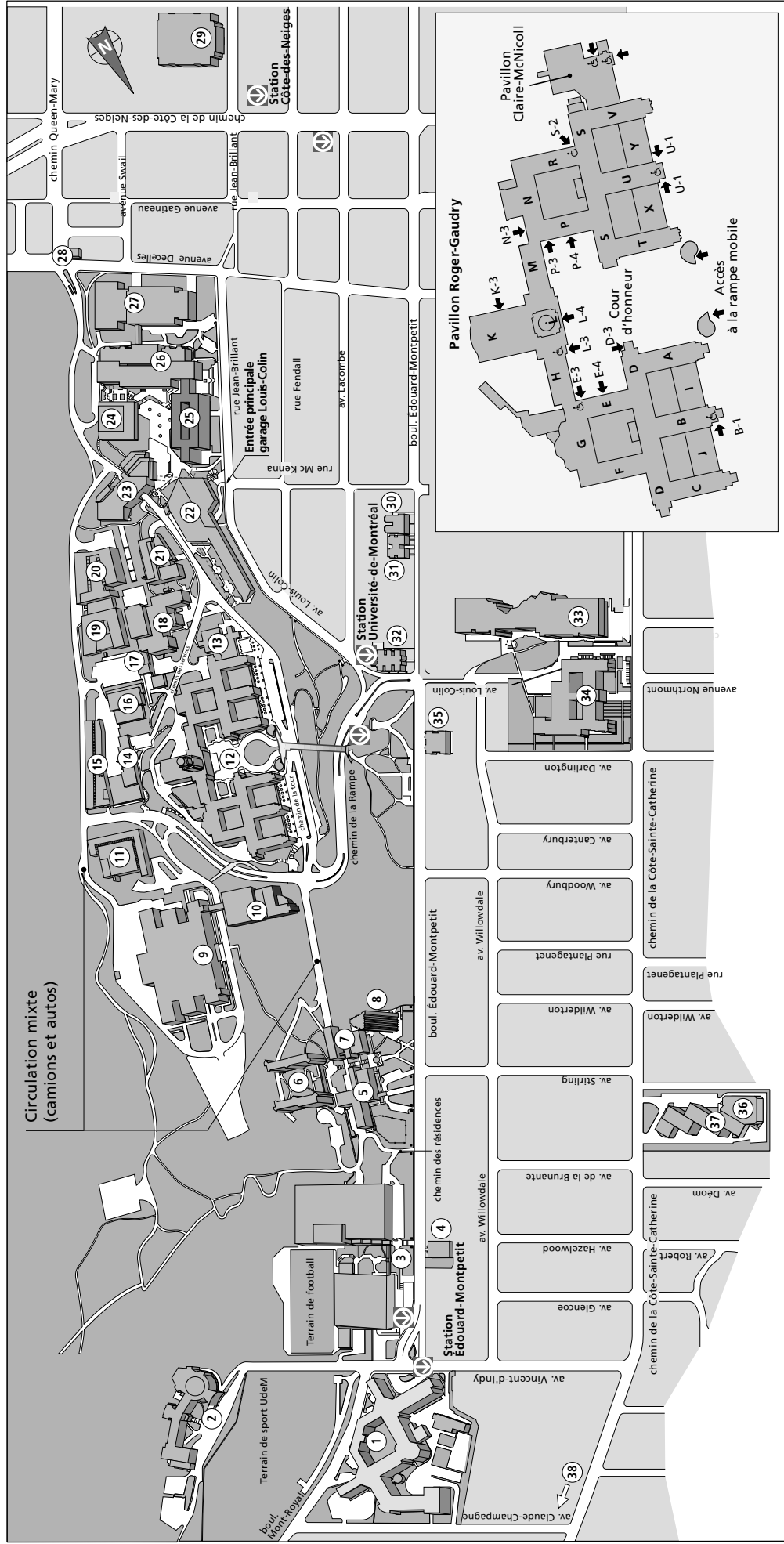
## VNM - Études vietnamiennes

- VNM 1050** Vietnamien élémentaire 1 (AE 1 j) **6 cr.**  
Apprentissage de la grammaire fondamentale et du vocabulaire de base de la langue vietnamienne. Travail sur la prononciation et sur les tons, au laboratoire de langue.
- VNM 1050H** Vietnamien élémentaire 1 (A 2 js) **6 cr.**  
Apprentissage de la grammaire fondamentale et du vocabulaire de base de la langue vietnamienne. Travail sur la prononciation et sur les tons, au laboratoire de langue.
- VNM 1060** Vietnamien élémentaire 2 (H 1 j) **6 cr.**  
Approfondissement du vocabulaire et de la grammaire par le biais des travaux écrits et des dialogues dirigés. Développement de la fluidité de l'expression, au laboratoire de langues. Préalable(s) : VNM 1050 ou VNM 1050H.
- VNM 1060H** Vietnamien élémentaire 2 (A 2 js) **6 cr.**  
Approfondissement du vocabulaire et de la grammaire par le biais des travaux écrits et des dialogues dirigés. Développement de la fluidité de l'expression, au laboratoire de langues. Préalable(s) : VNM 1050 ou VNM 1050H.
- VNM 1070** Vietnamien intermédiaire 1 (A 1 js) **6 cr.**  
Approfondissement de la connaissance de la grammaire et du vocabulaire par le biais de travaux écrits et de dialogues dirigés. Développement de la fluidité de l'expression, au laboratoire de langue. Préalable(s) : VNM 1060 ou VNM 1060H.
- VNM 1070H** Vietnamien intermédiaire 1 (A 2 js) **6 cr.**  
Approfondissement de la connaissance de la grammaire et du vocabulaire par le biais de travaux écrits et de dialogues dirigés. Développement de la fluidité de l'expression, au laboratoire de langue. Préalable(s) : VNM 1060 ou VNM 1060H.
- VNM 1080** Vietnamien intermédiaire 2 (H 1 j) **6 cr.**  
Approfondissement de la connaissance de la grammaire et du vocabulaire par le biais de travaux écrits. Développement de l'autonomie linguistique par des discussions, des débats, des exposés. Préalable(s) : VNM 1070 ou VNM 1070H.
- VNM 1080H** Vietnamien intermédiaire 2 (A 2 js) **6 cr.**  
Approfondissement de la connaissance de la grammaire et du vocabulaire par le biais de travaux écrits. Développement de l'autonomie linguistique par des discussions, des débats, des exposés. Préalable(s) : VNM 1070 ou VNM 1070H.





- 1 Pavillon Marie-Victorin
- 2 Pavillon de la faculté de musique
- 3 Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM)
- 4 Pavillon J.-A.-DeSeve (Centre étudiant)
- 5 Pavillon J.-A.-DeSeve (Centre étudiant)
- 6 Résidence C (étudiants et étudiantes)
- 7 Résidence A (étudiants)
- 8 Pavillon Thérèse-Casgrain (étudiantes)
- 9 École Polytechnique
- 10 Pavillons Pierre-Lassonde et Claudette MacKay-Lassonde
- 11 Pavillon J.-Armand-Bombardier
- 12 Pavillon Roger-Gaudry
- 13 Pavillon Claire-McNicoll
- 14 Pavillon de la Direction des immeubles
- 15 Centre des technologies de fabrication de pointe appliquées à l'aérospatiale
- 16 Centrale thermique
- 17 Laboratoire René-J.-A.-Lévesque
- 18 Pavillon André-Aisenstadt
- 19 Pavillon Jean-Coutu
- 20 Pavillon Marcelle-Coutu
- 21 Pavillon Paul-G.-Desmarais
- 22 Garage Louis-Colin
- 23 Pavillon Samuel-Bronfman
- 24 Pavillon Maximilien-Caron
- 25 Pavillon Lionel-Groulx
- 26 Pavillon 3200, rue Jean-Brillant
- 27 HEC Montréal – Pavillon 5255, avenue Decelles
- 28 Faculté de théologie, 3353, chemin Queen-Mary, 6<sup>e</sup> étage
- 29 Pavillon 3744, rue Jean-Brillant
- 30 3050 et 3060, boul. Édouard-Montpetit
- 31 3052 et 3034, boul. Édouard-Montpetit
- 32 2910, boul. Édouard-Montpetit
- 33 HEC Montréal – Pavillon principal
- 34 Pavillon de la Faculté de l'aménagement
- 35 2801 et 2815, boul. Édouard-Montpetit
- 36 Pavillon Liliane-de-Stewart
- 37 Pavillon Marguerite-d'Youville
- 38 Pavillon 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine



# Carte du campus

